

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

12296 B. de P.

1063  
8

---

**Appendice, No. 1,**  
**DU**  
**SIXIÈME VOLUME.**

---

APPENDICE DU SIXIÈME VOLUME

DES

**JOURNAUX**

DE

**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

DE LA

**PROVINCE DU CANADA.**

---

DEPUIS LE 2<sup>ME</sup> JOUR DE JUIN JUSQU'AU 28<sup>ME</sup> JOUR DE JUILLET, 1847,

CES DEUX JOURS INCLUS,

ET DANS LES DIXIÈME ET ONZIÈME ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

**REINE VICTORIA.**

---

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU SECOND PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

---

SESSION, 1847.

---

---

*Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.*

---

---

Imprimerie de LOUIS PERRAULT, Montréal, 1847.

---

# APPENDICE

DU

## SIXIÈME VOLUME.

SESSION 1847.

### LISTE DES APPENDICES, EN ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Abris pour les Emigrés, etc.,.....(L.) (R.)	Département des terres de la Couronne(T.T.) (X.X.)
Actes relatifs aux Chemins à Lisses.....(W.)	Dépêches.....(K.) (W.)
Allen, le Juge.....(V.)	Distribution des Statuts.....(C. C. C.)
Asile des Lunatiques, H. C.....(M. M.)	Droits de Douanes.....(K. K.)
	Droits sur les Cuirs.....(W.)
Banques, états de leurs affaires.....(U.)	Droits sur le Sel.....(M.)
Banques des Marchands, bill relatif à la.....(W.)	Droits sur les Bois.....(T. T.)
Baptêmes, Mariages et Sépultures.....(T. T. T.)	Droits de Havre, au Port de Toronto.....(H. H.)
Bibliothèque.....(L. L. L.)	Dundee, Port de.....(X.)
Bills Privés.....(B.)	
Bureau d'Enregistrement.....(Z.)	Ecoles Normales, H. C.....(B. B.)
Bureau des Postes.....(K.)	Éducation, B. C.....(C. C.) (F. F.)
	Éducation, H. C.....(B. B.)
Cameron, John.....(M. M. M.)	Emprunt.....(P. P.)
Cameron, Malcolm.....(M. M. M.)	Estimations pour 1847.....(C. C.)
Canal de la Baie de Burlington.....(U. U.)	Etats des Affaires des Banques.....(U.)
Canal Welland.....(U. U.) (G. G. G.)	Exploration Géologique.....(C.)
Chemin de Bytown à Hatfield.....(L. L.)	
Chemins à Lisses.....(K.)	Forges St. Maurice.....(S.)
Chemin du Lac Scugog.....(G. G.)	Fond des Honoraires.....(P.)
Chemin de Yonge Street.....(I. I. I.)	Fond des Réserves du Clergé.....(Q. Q. Q.)
Chemins à barrières de Montréal.....(F.)	Fond des Sauvages.....(E. E.)
Chemins à barrières de Québec.....(Y.) (D. D. D.)	
Commerce de l'Amérique Septentrionale.....(K.)	Gamble, Samuel, et autres.....(W. W.)
Commerce Inter-Colonial.....(K.)	Glissoires sur la Rivière Trent.....(O. O.)
Commissaires des Douanes.....(K. K.)	Greffier de la Couronne et des Plaidoyers Communs, H. C.....(N. N.)
Commission des Chemins à Barrières de Québec, .....(Y.) (D. D. D.)	
Compagnies d'Assurances.....(U.)	Hôpital de Marine.....(S. S. S.)
Compagnies pour l'établissement de Banques....(W.)	Hôpital Général de Toronto.....(I. I.)
Comptes Publics.....(A.)	Îles de la Magdelaine.....(W.) (O. O. O.)
Conseil Exécutif.....(I.)	Incendies de Québec.....(H. H. H.)
Cotisations, Rôles des.....(O.)	Inspecteurs et mesureurs de bois.....(A. A.)
Débitures.....(H.) (M.) (P. P.)	Juges des Cours de District, H. C.....(P.)
Département des Sauvages.....(V. V.)	

## LISTE DES APPENDICES, EN ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Lac St. Pierre.....(D. D.)	Saisie d'un cheval à Dundee.....(X.)
Lauzon, Seigneurie de.....(E. E. E.)	Sauvages.....(T.)
Lois d'Enregistrement, H. C.....(W.)	Scripts de Milice.....(T.T.)
	Sociétés d'Agriculture.....(E.)
Maison de M'Gill.....(J. J. J.)	Station de Quarantaine.....(L.) (R. R. R.)
Maisons de Trinité.....(D.)	Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois
Mines.....(A. A. A.)	.....(A. A.)
Obligations et Garanties.....(G.)	Tarif d'honoraires pour la Cour de Vice Amiraauté
	.....(P. P. P.)
Pénitencier.....(N.)	Taschereau, Joseph André.....(J.)
Pertes occasionnées par la guerre.....(M.)	Terres de la Couronne.....(T, T.)
Pont suspendu de Niagara, Acte relatif au.....(W.)	Terres du Clerge.....(X. X.)
Propriété Littéraire.....(K.)	Terrains du Département de l'Ordonnance à Bytown,
	.....(Z. Z.)
	Toronto, Droits de Havre, au Port de.....(H. H.)
Quai de la Reine, Toronto.....(H. H.)	Traverses.....(Q.)
	Travaux Publics(P.P.)(Q.Q.)(S.S.)(B.B.B.)(N.N.N.)
Recensement.....(Y. Y.)	Walpole, Township de.....(W. W.)
Réclamations pour pertes occasionnées par la guerre,	White, Martin.....(R.) (F. F. F.)
.....(M.)	Windsor, Havre de.....(U. U.)
Réclamations pour services dans la Milice...(T. T.)	Woodhouse, Township de.....(W. W.)
Revenus.....(J. J.)	
Revenus et Dépenses.....(K. K. K.)	
Rivière St. Charles.....(R. R.)	Yonge Street, Chemin de.....(I. I. I.)
Rôles des Cotisations.....(O.)	

## LISTE DES APPENDICES.

INDIQUANT :—Quels jours les papiers y mentionnés ont été présentés à la Chambre.

<b>A.</b>	1847. 21 Juin.....	COMPTES PUBLICS :—Etats et Comptes des Recettes et Dépenses à même le fond consolidé de la Province du Canada, pour l'année 1846,—accompagnés d'une cédule.
<b>B.</b>	14 " .....	BILLS PRIVÉS :—Rapport sur la pratique de la Chambre des Communes à l'égard des Bills Privés ; avec des suggestions sur la manière de diriger à l'avenir les délibérations sur les mesures privées dans l'Assemblée Législative du Canada, et un Appendice contenant un projet d'ordres permanens.
<b>C.</b>	17 " .....	EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA :—Rapport de progrès pour les années 1845-6, et 1846-7, par M. William E. Logan, Géologue Provincial.
<b>D.</b>	15 " .....	MAISONS DE TRINITÉ, QUÉBEC et MONTREAL :—Comptes des dites Maisons de Trinité, pour l'année 1846.
<b>E.</b>	15 " .....	SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE :—Rapports de diverses Sociétés d'Agriculture, pour l'année 1846.
<b>F.</b>	15 " .....	CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTREAL :—Comptes des Syndics, pour l'année 1846.
	30 " .....	—Dito. Dito. Dito.
<b>G.</b>	15 " .....	OBLIGATIONS et GARANTIES :—Etat des Obligations et Garanties, enregistrées dans le Bureau du Régistrateur Provincial, entre le 21 Mars, 1846, et le 3 Juin, 1847.
<b>H.</b>	17 " .....	DÉBENTURES :—Tableau des Débentures du Canada, dues et payables en Angleterre, et dans cette Province, non compris l'emprunt garanti.
<b>I.</b>	17 " .....	CONSEIL EXÉCUTIF :—Copie de toute la Correspondance en la possession du Gouvernement, échangée depuis la dernière Session du Parlement, dans le but d'obtenir pour l'administration du Gouvernement de cette Province, la coopération et l'assistance de certains messieurs qui jouissent ou sont censés jouir de la confiance des habitans du Bas-Canada.
<b>J.</b>	17 " .....	TASCHEREAU, JOSEPH ANDRÉ :—Copie de la Correspondance échangée entre le Gouvernement Exécutif et Joseph André Taschereau, Ecuyer, ci-devant Solliciteur Général, Bas-Canada, au sujet de sa résignation et de sa nomination à la charge de Juge de Circuit.
<b>K.</b>	18 " .....	PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE :—Copie d'une Dépêche du Comte Grey, expliquant les intentions du Gouvernement de Sa Majesté à cet égard.
		BUREAU DES POSTES, Chemins à lisses, Commerce de l'Amérique Britannique du Nord :—Copie d'une Dépêche du Comte Grey sur ces sujets.
		COMMERCE INTER-COLONIAL :—Copies des Dépêches des Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, et des Iles du Prince-Edouard et de Terre-Neuve sur ce sujet.
<b>L.</b>	21 " .....	STATION de QUARANTAINE à la GROSSE-ISLE, et ABRIS pour les ÉMIGRÉS à QUÉBEC :—Correspondance et autres Documents relatifs à l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, et à la construction d'abris pour les Emigrés dans la Cité de Québec.

<b>M.</b>	21	1847. Juin.....	<b>DÉBENTURES</b> :—Etat du montant des Débentures pour le paiement des pertes occasionnées par la guerre, avec l'intérêt payé sur icelles.  <b>DROITS SUR LE SEL</b> :—Etat du montant des droits prélevés sur le Sel, dans le Haut-Canada, de 1830 à 1833, et de 1842 à 1846.
<b>N.</b>	21	" .....	<b>PÉNITENTIAIRE</b> :—Rapport annuel du Bureau des Inspecteurs pour l'année 1846, accompagnés des rapports du Chapelain, du Chirurgien et du Syndic de l'Établissement.
<b>O.</b>	21	" .....	<b>ROLES DES COTISATIONS</b> :—Canada Ouest, pour l'année 1846.
<b>P.</b>	22	" .....	<b>FOND DES HONORAIRES</b> , et Juges des Cours de District :—Etat des sommes reçues à même le Fond des honoraires pour l'année 1846, et des salaires payés aux Juges des Cours de District dans le Haut-Canada, pour la même année.
<b>Q.</b>	22	" .....	<b>TRAVERSES</b> :—Rapport des Traverses données à bail dans le Canada-Ouest.
<b>R.</b>	24	" .....	<b>ABRIS POUR les ÉMIGRÉS et HOPITAL de QUÉBEC</b> :—Correspondance et autre documents relatifs à la construction de bâtisses pour recevoir les Emigrés malades.
<b>S.</b>	24	" .....	<b>FORGES de ST. MAURICE</b> :—Documents relatifs à la vente et disposition des Forges de St. Maurice, et des terres qui en dépendent.
<b>T.</b>	24	" .....	<b>SAUVAGES</b> :—Section III. d'un rapport sur les affaires des Sauvages du Canada.
<b>U.</b>	30	" .....	<b>ETAT des AFFAIRES des BANQUES.</b> _____ De la Banque de Montréal, le 24 Juin, 1847. _____ De la Banque de la Cité, le 17 Mai, 1847. _____ De la Banque du Peuple, le 12 Juin, 1847. _____ De la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 31 Mai, 1847. _____ De la Banque de Québec, le 31 Mai, 1847. _____ De la Banque Commerciale du District de Midland, le 21 Juin, 1847. _____ De la Banque de Gore, le 30 Juin, 1847. _____ De la Banque du Haut-Canada, le 21 Juin, 1847. _____ De la Banque d'Épargnes de Montréal, le 31 Décembre, 1846. _____ De la Banque d'Épargnes de la Cité et District de Montréal, le 31 Mars, 1847. _____ De la Banque d'Épargnes du District de Hamilton et de Gore, le 31 Décembre, 1846.  <b>COMPAGNIES D'ASSURANCE</b> :—Etats des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie, jusqu'au 15 Juin, 1847. _____ Etats des affaires de la Compagnie d'Assurance Maritime intérieure du St. Laurent, pour l'année 1846.
<b>V.</b>	30	" .....	<b>ALLEN, HENRY</b> :—Correspondance relative à la distitution de sa charge de Juge de la Cour de District de London.
<b>W.</b>	1er	Juillet...	<b>DÉPÊCHES</b> :—Copies des Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté sur les sujets suivants, savoir :—les Isles de la Magdeleine, les Banques, les droits sur les Cuirs, les Lois d'Enregistrement du Haut-Canada, l'Acte relatif au Pont suspendu à Niagara, le Bill de la Banque des Marchands, et divers Actes relatifs aux Chemins à Lisses.
<b>X.</b>	1er	" ...	<b>DUNDEE, Port de</b> :—Copie des lettres et documens relatifs à la saisie d'un cheval, opérée au Port de Dundee, par le Collecteur des Douanes, sur le nommé Donald M'Rae.
<b>Y.</b>	1er	" ...	<b>CHEMINS A BARRIÈRES DE QUÉBEC</b> :—Comptes des Syndics des Chemins à Barrières de Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1846, et copie de la Correspondance échangée entre le Gouvernement Exécutif et les dits Syndics.
<b>Z.</b>	1er	" ...	<b>BUREAUX D'ENREGISTREMENT</b> :—Rapport de l'Inspecteur des Bureaux d'Enregistrement pour le Canada-Est.



<b>A. A.</b>	1847. 1er Juillet....	<p><b>SURINTENDANT des INSPECTEURS et MESUREURS de BOIS :—</b> Etats des Recettes et Dépenses du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, du 1<sup>er</sup> Janvier, au 31 Décembre, 1846.</p> <p>— Etats sommaires des bois inspectés et mesurés sous la surveillance du Surintendant, pendant la saison 1846, avec l'indication de la section de la Province où ils ont été ainsi inspectés et mesurés.</p>
<b>B. B.</b>	1er " ....	<p><b>ECOLES NORMALES :—</b>Rapport spécial du Surintendant des Ecoles du Haut-Canada, au sujet des mesures qui ont été adoptées pour l'établissement d'une Ecole Normale, et la mise à effet de l'Acte des Ecoles.</p>
	12 " ....	<p><b>EDUCATION :—</b>Rapport annuel du Surintendant des Ecoles Élémentaires du Haut-Canada, pour les années 1845 et 1846.</p>
<b>C. C.</b>	2 " ....	<p><b>ESTIMATIONS</b> de certaines dépenses du Gouvernement Civil de la Province du CANADA, pour l'année 1847, pour le paiement desquelles des subsides sont requises.</p> <p>— Du montant probable de la Dépense et du Revenu net du fond consolidé de la Province du Canada, pour l'année 1847.</p> <p><b>EDUCATION :—</b>Appropriation pour l'encouragement de l'Education dans le Bas-Canada, pour l'année 1847, laquelle devra être défrayée à même les revenus des biens appartenant au ci-devant ordre des Jésuites.</p>
<b>D. D.</b>	2 " ....	<p><b>LAC ST. PIERRE :—</b>Copies des Communications et rapports relatifs aux Travaux en voie de progrès sur le Lac St. Pierre.</p>
<b>E. E.</b>	2 " ....	<p><b>ARGENT DES SAUVAGES :—</b>Etats des sommes d'argent appartenant aux Sauvages, et placées dans les débetures entre le 6 Novembre, 1845, et le 3 Mai, 1847.</p>
<b>F. F.</b>	4 " ....	<p><b>EDUCATION :—</b>Rapport du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, pour l'année 1846.</p>
<b>G. G.</b>	6 " ....	<p><b>CHEMIN DU LAC SCUGOG :—</b>Rapports et autres documens relatifs au Chemin du Lac Scugog allant aux détroits du Lac Simcoc.</p>
<b>H. H.</b>	6 " ....	<p><b>DROITS de HAVRE à TORONTO :—</b>Etat des sommes perçues pour droits de Havre au port de Toronto, pour l'année 1846.</p> <p><b>QUAI de la REINE, TORONTO :—</b>Etat indiquant la balance due au Gouvernement à compte des sommes avancées pour construire ou réparer le Quai de la Reine, à l'entrée du Havre de Toronto.</p>
<b>I. I.</b>	6 " ....	<p><b>HOPITAL GÉNÉRAL de TORONTO :—</b>Etat des ventes des terres appartenant à la dotation de l'Hôpital Général de Toronto, jusqu'au 1er mai, 1847.</p> <p>— Etat des rentes des propriétés données à bail, appartenant à la dotation de l'Hôpital Général de Toronto.</p> <p>— Etat général des affaires du fond de la dotation de l'Hôpital Général de Toronto, le 1er Mai, 1847.</p>
<b>J. J.</b>	7 " ....	<p><b>REVENUS :—</b>Etats des sommes provenant du passage des bois sur la Rivière de l'Outaouais et les Glissoires établies sur les Rivières des Outaouais et de Madawaska, et du Pont suspendu de l'Union à Bytown.</p>
<b>K. K.</b>	7 " ....	<p><b>DROITS de DOUANES :—</b>Etats comparatifs des montants bruts des droits de douanes perçus pendant les années 1840, 1841, 1845 et 1846.</p> <p><b>COMMISSAIRE des DOUANES :—</b>Rapport des dépenses de son bureau, pour les années 1845 et 1846.</p>
<b>L. L.</b>	8 " ....	<p><b>CHEMIN de BYTOWN à HATFIELD :—</b>Rapport et autres documents relatifs au relevé et à la ligne du Chemin de Bytown à Hatfield, au commerce, et aux travaux publics sur la Rivière des Outaouais.</p>

	1847.	
<b>M. M.</b>	8 Juillet....	ASILE des LUNATIQUES, Canada Ouest :—Etat indiquant les recettes à compte du fond pour l'érection d'un Asile pour les Insensés et les Lunatiques; et les dépenses encourues pour icelui. —Etat de la Dépense annuelle pour le soutien de l'Asile temporaire des Lunatiques à Toronto, indiquant sur quels fonds elle a été payée.
<b>N. N.</b>	12 " ....	GREFFIER de la COURONNE et des PLAIDS COMMUNS :—Etat de toutes les recetes et déboursés du Greffier de la Couronne et des Plaids Communs du Haut-Canada, pour les années 1843, 1844, 1845 et 1846.
<b>O. O.</b>	12 " ....	GLISSOIRES de la RIVIÈRE TRENT :—Etat indiquant le montant des revenus perçus pour le passage des bois sur les Glissoires de la Rivière Trent, pendant l'année 1846.
<b>P. P.</b>	12 " ....	DÉBENTURES :—Etat des Débentures dues et émises avant et depuis l'union des Provinces. —Etat des débentures émises par les Lords de la Trésorerie.  EMPRUNT :—Etat du montant reçu à compte de l'Emprunt des £1,500,000.  TRAVAUX PUBLICS :—Cédule des Travaux commencés par le Département des Travaux Publics.
<b>Q. Q.</b>	12 " ....	TRAVAUX PUBLICS :—Rapport des Commissaires des Travaux Publics.
<b>R. R.</b>	13 " ....	RIVIÈRE ST. CHARLES :—Documents relatifs au Relevé et aux améliorations projetées de la Rivière St. Charles.
<b>S. S.</b>	14 " ....	TRAVAUX PUBLICS :—Etat des sommes dépensées par le Bureau des Travaux Publics, depuis l'union des Provinces.
<b>T. T.</b>	16 " ....	RÉCLAMATIONS et SCRIPS de MILICE :—Montant des Scrifs émis depuis 1843, jusqu'au mois de Décembre, 1846; et montant des Scrifs dus sur les réclamations dont la validité a été reconnue.  DROITS sur les BOIS :—Etat des droits perçus sur les bois pendant les années 1845 et 1846, et du montant des déboursés à cet égard.  DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE :—Etat des dépenses du dit Département, durant les années 1845 et 1846.  TERRES de la COURONNE :—Montant total des recettes provenant des ventes des Terres de la Couronne, pendant les années 1845 et 1846.
<b>U. U.</b>	16 " ....	HAVRE de WINDSOR, CANAL WELLAND, et CANAL de la BAIE de BURLINGTON :—Divers documents relatifs au coût des dits ouvrages, et aux péages perçus sur iceux.
<b>V. V.</b>	20 " ....	DÉPARTEMENT des SAUVAGES :—Correspondance, etc., relative aux comptes du Département des Sauvages depuis l'époque où M. S. P. Jarvis a reçu ordre de transmettre ses comptes au Bureau du Secrétaire Civil.
<b>W. W.</b>	21 " ....	Townships de WALPOLE et de WOODHOUSE :—Rapport du Comité Spécial sur la pétition de Samuel Gamble et autres, et autres renvois, au sujet de l'arpentage des dits Townships.
<b>X. X.</b>	21 " ....	TERRES du CLERGÉ :—Copie d'une Minute en Conseil, et du rapport d'un Comité Exécutif, relativement aux dites terres. —Liste des personnes qui ont acheté des terres du Clergé, du 17 Septembre, 1845, au 1er Avril, 1846.  DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE :—Règles et règlements qui devront être observés dans le Département des Terres de la Couronne.

<b>Y. Y.</b>	1847. 21 Juillet....	<b>RECENSEMENT</b> :—Documents indiquant les raisons pour lesquelles il n'a pas été fait de Recensement périodique pour l'année 1842.
<b>Z. Z.</b>	21 " ....	<b>TERRAINS du DÉPARTEMENT de l'ORDONNANCE à BYTOWN</b> :—Correspondance, etc., au sujet du montant payé pour certains terrains à Bytown, occupés par le Département de l'Ordonnance.
<b>A. A. A.</b>	21 " ....	<b>MINES</b> :—Papiers et documents relatifs à l'octroi de terres pour l'exploitation des Mines dans le Haut-Canada.
<b>B. B. B.</b>	21 " ....	<b>TRAVAUX PUBLICS</b> :—Rapport supplémentaire des Commissaires des Travaux Publics.
<b>C. C. C.</b>	21 " ....	<b>DISTRIBUTION des STATUTS</b> :—Etat transmis par l'Imprimeur de la Reine.
<b>D. D. D.</b>	22 " ....	<b>CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC</b> :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la pétition de Guillaume Robitaille, et autres, de la paroisse de l'Ancienne Lorette, demandant une enquête sur la conduite des Commissaires des Chemins à barrières de Québec.
<b>E. E. E.</b>	23 " ....	<b>LAUZON, Seigneurie de</b> :—Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont les affaires de la Seigneurie de Lauzon ont été gérées.
<b>F. F. F.</b>	23 " ....	<b>WHITE, MARTIN R.</b> :—Copie de l'Acte d'accusation présenté aux Assises du District de l'Ouest, et des procédures adoptées sur icelui, contre Martin R. White.
<b>G. G. G.</b>	23 " ....	<b>CANAL WELLAND</b> :—Etat des Dépenses encourues sur le Canal Welland, du 28 Mars, 1845, au 1er Juillet, 1847, indiquant la proportion qui a été dépensée entre l'Ecluse No. 18 et le Port Dalhousie; aussi le montant qui a été dépensé pour ce port.
<b>H. H. H.</b>	23 " .. } 27 " .. }	<b>INCENDIÉS de QUÉBEC</b> :—Correspondance et autres Documents relatifs à la Commission nommée en vertu de l'Acte 9e Vic. c. 62.
<b>I. I. I.</b>	23 " ....	<b>CHEMINS de YONGE STREET</b> :—Divers Documents et Comptes relatifs aux recettes et dépenses de la Commission du Chemin à barrières de Yonge Street.
<b>J. J. J.</b>	26 " ....	<b>MAISON de M'GILL</b> :—Copie des Documents ayant trait à l'achat de la Maison de Peter M'Gill, occupée par le Département des Terres de la Couronne.
<b>K. K. K.</b>	27 " ....	<b>REVENUS et DÉPENSES</b> :—Tableau des Dépenses et des Revenues annuels de l'une et l'autre Province du Haut et du Bas-Canada, depuis l'établissement de leur constitution, jusqu'à l'époque de l'union, en autant qu'on pourra les constater d'après les registres en la possession de la Chambre d'Assemblée.
<b>L. L. L.</b>	27 " ....	<b>BIBLIOTHÈQUE</b> :—Rapport du Comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à régir et surveiller la Bibliothèque.
<b>M. M. M.</b>	27 " ....	<b>CAMERON, MALCOLM</b> :—Copie de la Correspondance échangée entre J. W. Dunscomb, Ecr., Comptroleur des Douanes, et le Capitaine Vidal, Collecteur au Port Sarnia, au sujet de l'importation d'une cargaison de blé appartenant à Malcolm Cameron, Ecr., pour être moulu en entrepôt.  <b>CAMERON, JOHN</b> :—Copie de la Correspondance échangée entre le Gouvernement et John Cameron, écuyer, ci-devant Collecteur au Port de la Rivière aux Raisins, touchant la nécessité de sa résidence à ce Port, et la destitution de sa charge.
<b>N. N. N.</b>	27 " ....	<b>TRAVAUX PUBLICS</b> :—Tableaux des sommes dépensées pour les Travaux Publics.

<b>O. O. O.</b>	1847. 27 Juillet....	ISLES DE LA MAGDELEINE :— Copie de la Pétition du Capitaine Isaac Coffin, M. R., à Lord Dorchester, aux fins d'obtenir la concession des Isles de la Magdeleine, et copie du rapport d'un Comité du Conseil à cet égard.
<b>P. P. P.</b>	27 " ....	TARIFS d'HONORAIRES pour la COUR de VICE-AMIRAUTÉ :— Copie de la Correspondance et autres Documens relatifs à un Tarif d'Honoraires pour la dite Cour.
<b>Q. Q. Q.</b>	27 " ....	FONDS des RÉSERVES du CLERGÉ :— États relatifs aux Fonds des Réserves du Clergé.
<b>R. R. R.</b>	28 " ....	STATION de QUARANTAINE à la GROSSE-ISLE :— Rapport du Comité Spécial nommé aux fins de s'enquérir de l'administration de la Station de Quarantaine à la Grosse Isle ; auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, écuyer, au nom du Bureau de Santé de la Cité de Montréal.
<b>S. S. S.</b>	28 " ....	HOPITAL de MARINE :— Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir au sujet de l'Hôpital de Marine à Québec, et s'il est adopté aux fins pour lesquelles il était destiné.
<b>T. T. T.</b>		BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES :—État général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de Montréal, pour l'année 1846. —État supplémentaire pour do, pour l'année 1845. —État général et Rapport pour le District de Gaspé, pour l'année 1846.

ndice  
A.)  
1847.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

# COMPTES PUBLICS

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE 1846.

---

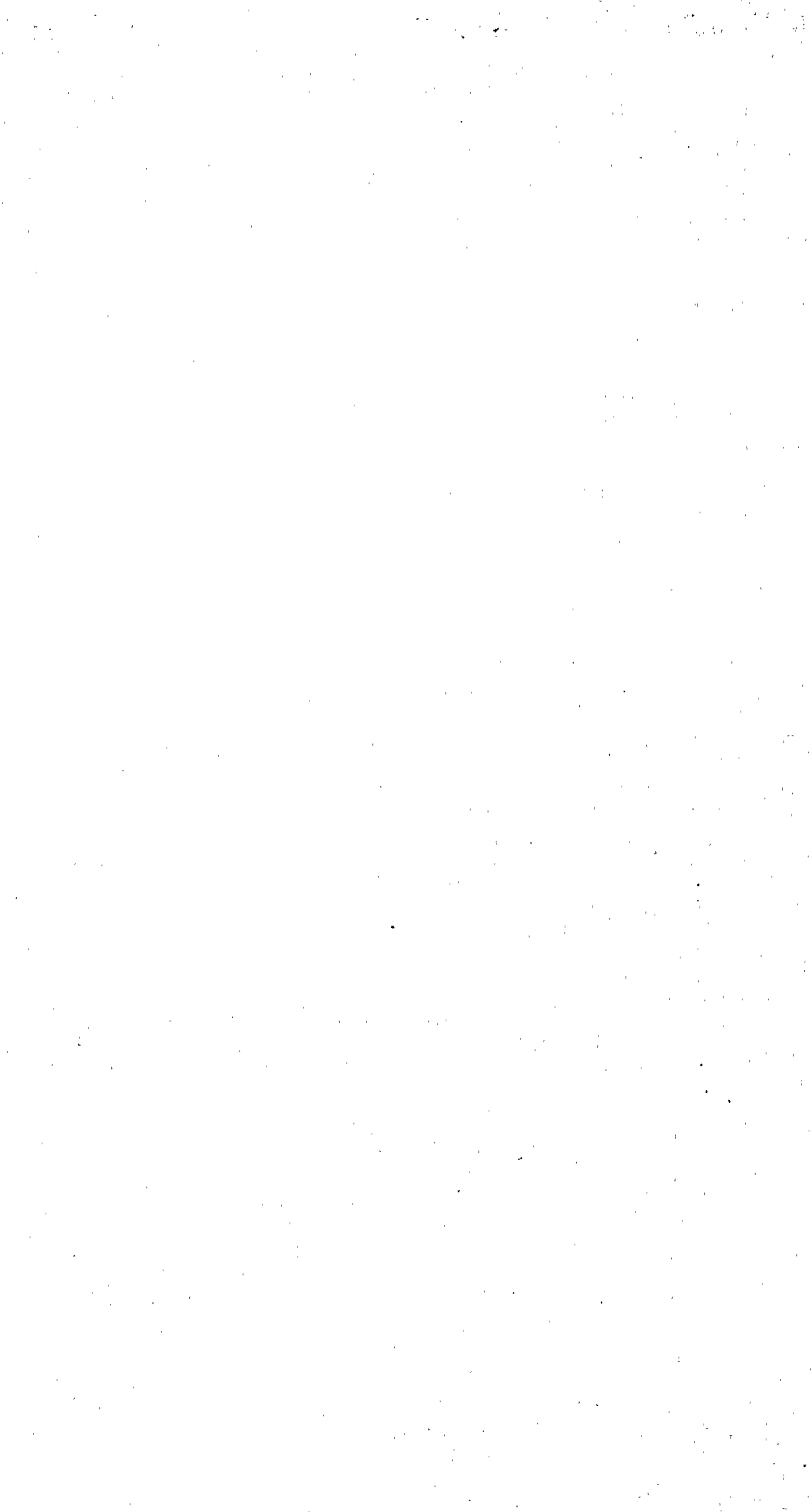
MIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

JUIN 1847.

---

MONTREAL:  
IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,  
IMPRIMEUR DE LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1847.



## CÉDULE

DES COMPTES et ETATS qui ont rapport à la Recette et à la Dépense Publiques  
du Fonds des Revenus Consolidés de la Province du Canada.

**No. 1**—Etat constatant le Revenu Net de la Province du Canada pour l'année 1846, ainsi qu'un Abrégé de la Dépense pendant la même période, et l'Etat du Fonds des Revenus Consolidés au 31 Janvier, 1847.

## RECETTES.

- 2**—Etat du Revenu des Droits de Douanes dans la Province du Canada pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçus entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847.
- 3**—Etat du Revenu provenant des Droits sur Licences pour Magasins détaillant des Liqueurs Fortes, Auberges, Billards, Colporteurs, Bateaux-à-Vapeur, Maisons pour la vente de Bière et d'Aile, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçus entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, appliqués au Revenu Consolidé.
- 4**—Etat du Revenu provenant des Droits sur Licences d'Encanteurs et de Ventes par Encan pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçus entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847.
- 5**—Etat des Argents payés au Recouvrement Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte du Revenu Territorial pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.
- 6**—Etat du Revenu provenant des Droits des Phares ou Tonnages, en vertu de l'Acte H. C. 7e Guil. 4, Cap. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçu entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847.
- 7**—Etat des Droits perçus sur les Emissions de Billets de Banques payés au Receveur Général, en conformité de l'Acte Provincial du Canada, 4 et 5 Vic. Cap. 29, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1846.
- 8**—Etat du Revenu provenant d'Intérêts sur des Dépôts Publics, reçus entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1846.
- 9**—Etat du Revenu provenant des Travaux Publics et Recettes à compte de l'Intérêt sur Prêts faits pour Travaux Publics dans la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847.
- 10**—Etat du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milice, payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, conformément à l'Acte du Haut-Canada, 2 Victoria, Cap. 9.
- 11**—Etat des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1846.
- 12**—Etat du Revenu Casuel payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1846, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous les Sceaux Grand et Privé, Copies et Certificats de Patentes de Terres, Mariages, Auberges, Magasins de détail en ville et de la campagne, Colporteurs, de Billards et de Traverses, y inclus les Honoraires sur Exemptions, Recherches et autres paiements incidents.

## DEPENSE.

- 13**—Etat de la Charge pour Intérêt, &c., sur la Dette Publique de la Province du Canada, depuis le 1er Février, 1846, au 31 Janvier, 1847.
- 14**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par Actes et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.
- 15**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par Actes de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.
- 16**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte des Services pour lesquels il est pourvu par Actes de la Législature de la Province du Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.
- 17**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845, tel qu'il y est pourvu par Acte de la 8e Victoria, Chap. 69.

## DÉPENSE—Continué.

Juin, 1847.

Juin, 1847.

**No. 18**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846, tel qu'il y est pourvu par un Acte de la dernière Session, 9 Victoria, Chap. 63.

**19**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, en paiement de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Canada, et auxquelles il est nécessaire de pourvoir.

## DIVERS ITEMS.

**20**—Etat Comparatif du Revenu Net et de la Dépense des Fonds du Revenu Consolidé de la Province du Canada, pour les années 1845 et 1846.

**21**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule A, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

**22**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule B, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

**23**—Etat des affaires de la Province du Canada, le 31 Janvier, 1847, dans lequel est comprise l'année 1846.

## CEDULE

## DES ETATS montrant les Recettes et Dépenses des différents Comptes Spéciaux ci-dessous mentionnés pour l'année 1846.

**24**—Etat des Argents perçus en vertu des Actes Provinciaux des 45e Geo. 3, Cap. 12, 51 Geo. 3, Cap. 2, et 2 Geo. 4, Cap. 7, et des Dépenses encourues dans le maintien et l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, depuis le Bassin Portneuf, dans le District de Québec, jusqu'à la Ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas et du Haut Canada, pour l'année 1846, sous le contrôle de la Trinité de Montréal.

**25**—Etat du Revenu provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des Payements qui en ont été faits pour l'Encouragement de l'Education dans le Canada Est, dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1846, tel qu'autorisé par l'Acte de la dernière Session 9 Victoria, Chap. 59.

**26**—Etat des Droits du Tonnage perçus pendant la Saison de la Navigation pour l'année 1846, à Québec et à Montréal, en vertu de l'Acte Provincial 6 Guil. 4, Chap. 35, continué par l'Acte du Canada 8 Victoria, Chap. 26, et des Sommes qui en ont été payées pour pourvoir au Traitement Médical des Marins Malades.

**27**—Etat des Argents provenant de la Vente de Terres d'Ecoles en cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'Acte du Canada 4 & 5 Victoria, Chap. 19, et des Warrants émanés sur iceux entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

**28**—Etat des Argents reçus et provenant des Taux ou Droits imposés par l'Acte Provincial du Canada, 4 et 5 Victoria, Chap. 13, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux ports de Québec et de Montréal, comprenant une somme reçue pour le Gouvernement Provincial par l'entremise du Commissaire Général, à compte de l'Emigration, et du Montant qui en a été payé pour pourvoir aux Soins Médicaux et aider aux personnes indigentes de cette description à procéder au lieu de leur destination pendant la saison de la Navigation en 1846.

**29**—Etat des Argents payés au Receveur Général de la Province du Canada par les Trésoriers de District, Canada Ouest, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, conformément à un Acte de la Législature du Haut Canada, 2e Victoria, Chap. 11, intitulé, "Acte qui autorise l'érection d'un Asyle en cette partie de la Province pour la réception des Personnes insensées et lunatiques," faisant voir en même tems les Payements qui en ont été faits.

**30**—Etat du Revenu provenant des Licences d'Aubergistes dans le Canada Ouest, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçu entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, y inclut le revenu provenant des mêmes pour l'année dernière, 1845, applicable au paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest, en vertu de l'Acte de la Province, 8 Victoria, Cap. 72.

**31**—Etat du Revenu provenant des Licences d'Aubergistes dans le Canada Est, reçu entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, et des Payements qui en ont été faits à divers Districts Municipaux dans le Bas-Canada, pendant l'année finissant le 31 Janvier, 1847, tel qu'autorisés par Acte de la Province, 8 Victoria, Cap. 72.

**32**—Etat des Détails des Payements et Déductions faites sur les Revenus constituant le Fonds Consolidé de la Province du Canada, pour frais de Régie, Perception, Droits remis, &c., pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.

**33**—Etat en somme du Revenu et de la Dépense de la Province du Canada, pour 1846.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY, *Inspecteur Général.*



Appendice (A.)  
Juin, 1847.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

**No. 1.**

ÉTAT Constatant le Revenu Net de la Province du Canada pour l'année 1846, ainsi qu'un Abrégé de la Dépense pendant la même période, et l'Etat du Fonds des Revenus Consolidés au 31 Janvier, 1847.

DR.

CR.

DÉPENSE.		REVENU.		1847.		1847.	
No. de l'Etat.	Courant.	No. de l'Etat.	Courant.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
13	Intérêt de la Dette Publique.....	13	Balace à l'Avoir du Fonds Consolidé le 31 Janvier, 1846.....	145249 9 3	184111 1 9	13	184111 1 9
	Montant de la Cédule A.....		Moins, Montant dépensé sur certains Travaux Publics tel que porté dans l'Etat No. 24 de l'année 1845.....	50900 0 0	139870 4 5		139870 4 5
	Do de la Cédule B.....		Net des Douanes en Argent.....	33333 6 8		2	391171 1 3
	Charges Permanentes pourvues par la Loi dans le Canada Est.....	14	Do en Obligations.....	6613 5 8			18840 8 0
	Charges Permanentes pourvues par la Loi dans le Canada Ouest.....	15	Accise, Net.....	9839 9 4		3 & 4	23526 0 1
	Charges en vertu d'Actes de la Législature de la Province du Canada.....	16	Territorial Net.....	75024 1 9		5	819 12 11
	Charges suivant l'Estimation de 1845.....	17	Droits de Phares et de Tonnage, Ouest.....	62857 0 5		6	15899 1 1
	Moins, Travaux Publics chargés à l'Emprunt.....	18	Taxes sur les Banques.....	104557 16 8		7	2525 16 5
			Intérêt sur les Dépôts Publics.....	17754 2 8		8	49480 7 4
			Revenu des Travaux Publics.....			9	48 10 0
			Commissions de Milice, Amendes et Exemptions.....			10	3330 4 10
			Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises.....			11	8552 16 9
			Revenu Casuel.....			12	
	Charges pour dépenses indispensables en 1846.....	19	Total Courant.....	505228 12 5			512993 18 8
				52006 3 7			
	Balace à l'Avoir du Fonds Consolidé.....			557234 16 0			
	Total Courant.....			£ 557234 16 0			

Février 1, 1847.—Par montant de Balance.....£52006 3 7

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice (A.) Juin, 1847.

No. 2.

État du Revenu des Droits de Douanes dans la Province du Canada pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçus entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847.

Table with columns: Autorité en vertu de laquelle les Droits sont perçus, Montant Total des Perceptions, Dédactions faites dans le cours de la Perception, Autres Frais par le Receveur Général, Total des Dédactions, Revenu Net en Courant. Rows include locations like QUEBEC, MONTREAL, ST. JEAN, etc.

PORTS.

Appendice (A.) Juin, 1847.

Table with columns: Autorité en vertu de laquelle les Droits sont perçus, Montant Total des Perceptions, Dédactions faites dans le cours de la Perception, Autres Frais par le Receveur Général, Total des Dédactions, Revenu Net en Courant. Rows include locations like OAKVILLE, OWEN'S SOUND, PENETANGUISHINE, etc.

Appendice (A.) Juin, 1847.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847. W. CAYLEY, Inspecteur Général.

A ajouter l'Intérêt payé par A. Manahan, ci-devant Collecteur à Toronto.

A déduire l'Excédant des Dépenses sur les Perceptions au Port de

Moins—Paiements par Warrant sur le Receveur Général, pour Salaires, Frais de Poste, Impressions, &c. pour la régie du Département des Douanes.

A ajouter—Balances devenant dues le 31 Janvier, 1846.

Moins le 31 Janvier, 1847.

Revenu Net de 1846.

Revenu Net, Courant.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

**No. 3.**

ÉTAT du Revenu provenant des Droits sur Licences détaillant des Liqueurs Fortes, Auberges, Colporteurs, Bateaux-à-Vapeur, Maisons pour la vente de Bière et d'Aile, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçus entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, appliqués au Revenu Consolidé.

DISTRICTS.	Magasins.		Distilleries.		Billards.		Colporteurs.		Bateaux-à-vapeur.		Maisons pour la Bière et l'Aile.		Total en Gros du Revenu.		Frais de Perception.		Revenu Net.	
	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
MONTREAL	557	2228 0 0	9	1327 17 1½			123	246 0 0					3536 7 1½	68 3 10	3768 3 3½			
QUEBEC			4	34 10 0							7	12 5 0	191 17 6	33 16 7	148 0 11			
ST. FRANCOIS	18	135 0 0	4	29 12 6			1	5 0 0			1	2 0 0	151 18 11	39 4 10	112 14 1			
BATHURST	13	97 10 0	4	52 8 11							10	12 10 0	163 4 0	21 4 4½	133 19 7½			
BROCK	13	97 10 0	2	35 14 0			1	10 0 0	1	7 10 0	1	2 0 0	234 10 0	29 6 3	205 3 9			
COLBORNE	18	135 0 0	2	50 0 0			2	10 0 0	1	7 10 0	7	24 0 0	331 16 0	48 3 10	333 12 2			
DALHOUSIE	34	255 0 0	1	20 6 0			6	50 0 0	3	22 10 0	10	18 10 0	941 13 0	97 13 11	843 19 1			
DE L'EST	55	412 10 0	17	400 13 0	1	40 0 0	6	70 0 0					1425 15 6	112 6 6	1313 9 0			
GORE	104	750 0 0	21	430 15 6	2	80 0 0	12	60 0 0	10	75 0 0			96 3 0	23 12 10	72 10 2			
HURON	3	22 10 0	7	69 3 0							3	4 10 0	566 2 6	100 14 10	465 7 8			
JOHNSTOWN	24	180 0 0	7	316 17 6			5	35 0 0			31	34 5 0	343 11 6	52 13 2	290 18 4			
LONDON	17	127 10 0	14	165 6 6			1	10 0 0			32	40 15 0	661 5 6	82 1 6	579 4 0			
MIDLAND	29	217 10 0	12	338 15 6			13	75 0 0	4	30 0 0			604 2 6	79 3 4	524 19 2			
NEWCASTLE	35	262 10 0	16	332 12 6							3	9 0 0	614 13 0	93 19 0	550 14 0			
NIAGARA	49	387 10 0	9	185 13 0			8	65 0 0	2	15 0 0	5	11 10 0	111 11 3	28 7 10	83 3 5			
OTTAWA	6	45 0 0	1	36 11 3			3	50 0 0					70 7 6	13 5 11	57 1 7			
PRINCE EDWARD	7	52 10 0	1	13 17 6							2	4 0 0	210 16 9	40 6 0	170 10 9			
SIMCOE	18	135 0 0	6	58 16 9					2	15 0 0	2	2 0 0	191 8 9	35 14 3	155 14 6			
TALBOT	8	60 0 0	5	97 8 9			2	30 0 0			4	4 0 0	172 10 0	24 19 3	147 10 9			
VICTORIA	15	112 10 0	3	45 0 0			2	15 0 0					248 9 6	41 6 2	207 3 4			
DE L'OUEST	16	120 0 0	7	95 9 6					2	15 0 0	6	18 0 0	450 5 4	68 12 6	381 12 10			
WELLINGTON	17	127 10 0	14	309 11 6			1	10 0 0			1	3 3 10	11688 9 1½	1137 16 8½	10550 12 5			
<b>Total</b>	1056	5970 10 0	166	4457 0 3½	3	120 0 0	186	721 0 0	25	187 10 0	128	202 8 10	7014 6 2	246 6 8	6767 19 6			

Ajouter les Droits d'Encan, suivant l'Etat No. 4.

Accise Total, Courant.....

A ajouter les Recettes du mois de Janvier dernier, à compte de 1847.....

Moins—Ce montant remis à I. A. King, par O. C.....

Recettes de Janvier, 1846, comprises dans le Revenu de 1845.....

A ajouter Balance restant due au 31 Janvier, 1845.....

do. 1847.....

Revenu Net en Argent Courant.....

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847. W. CAVLEY, Inspecteur Général.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

## No. 4.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits sur Licences d'Encanteurs et de Ventes par Encan pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçus entre le 1er Février, 1846 et le 31 Janvier, 1847.

Districts et Ports.	Licences aux Encanteurs.		Ventes par Encan.	Total des Revenus en Gros.	Frais de Perception.	Revenu Net.
	No.	Droit.				
MONTREAL.....	19	£ 95 0 0	£ 3511 9 1½	£ 3606 9 1½	£ 132 13 5	£ 3473 15 8½
QUEBEC.....	18	90 0 0	2059 11 11	2179 11 11	52 4 7	2127 7 4
ST. FRANCIS.....	..	..	20 5 6	20 5 6	1 0 11	19 4 7
<i>Par les Collecteurs de Ports.</i>						
AMHERSTBURG.....	1	5 0 0	..	5 0 0	0 5 0	4 15 0
BELLEVILLE.....	3	15 0 0	5 11 10	20 11 10	1 0 7	19 11 3
BROCKVILLE.....	3	15 0 0	143 4 8	158 4 8	7 18 3	150 6 5
CORNWALL.....	2	10 0 0	30 7 9½	40 7 9½	2 0 5	38 7 4½
COBourg.....	4	20 0 0	7 3 8½	27 3 8½	1 7 2½	25 16 6
CHATHAM.....	2	10 0 0	..	10 0 0	0 10 0	9 10 0
GODERICH.....	2	10 0 0	2 0 11	12 0 11	0 12 0	11 8 11
HAMILTON.....	6	30 0 0	51 13 7	81 13 7	4 1 8	77 11 11
HALLOWELL.....	1	5 0 0	..	5 0 0	0 5 0	4 15 0
KINGSTON.....	9	45 0 0	134 17 8	179 17 8	8 19 10	170 17 10
MAITLAND.....	1	5 0 0	..	5 0 0	0 5 0	4 15 0
NIAGARA.....	4	20 0 0	7 11 7½	27 11 7½	1 7 5½	26 4 2
PRESCOTT.....	1	5 0 0	2 15 8	7 15 8	0 7 9	7 7 11
PORT DARLINGTON.....	1	5 0 0	0 8 2	5 8 2	0 5 5	5 2 9
" DALHOUSIE.....	1	5 0 0	..	5 0 0	0 5 0	4 15 0
" DOVER.....	2	10 0 0	2 18 6	12 18 6	0 12 11	12 5 7
" HOPE.....	3	15 0 0	13 6 0	28 6 0	1 8 3	26 17 9
" STANLEY.....	8	40 0 0	7 13 10	47 13 10	2 7 8	45 6 2
TORONTO.....	17	85 0 0	424 17 9	509 17 9	25 9 11	484 7 10
WINDSOR.....	2	10 0 0	8 7 11	18 7 11	0 18 5	17 9 6
Total Courant.....	110	550 0 0	6164 6 2	7014 6 2	246 6 8	6767 19 6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 5.

ÉTAT des Argents payés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte du Revenu Territorial pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

SOURCES DU REVENU.	Courant.		Total Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.
<i>Postes du Roi.</i>				
Reçu de la Compagnie de la Baie d'Hudson une année de Rente finissant le 10 Oct., 1846..	..	..	600	0 0
<i>Forges de St. Maurice.</i>				
Reçu de l'Honble. M. Bell, une année de Rente finissant le 31e Décembre, 1844.....	..	..	425	0 0
<i>Rente de Lots de Grève.</i>				
Reçu de A. Gilmour, une année de Rente d'un Lot de Grève à Québec, jusqu'au 24 Juin, 1846.....	22	2 0		
" Geo. Black, do do d'un do jusqu'au do .....	26	5 7		
" Geo. Taylor, do do d'un do jusqu'au do .....	35	19 1		
" James Gibb, do do d'un do jusqu'au do .....	38	15 2		
" Wm. Petry, 2 années do d'un do jusqu'au do à £1 12 9 par année..	3	5 6		
" John Bonner, do do d'un do jusqu'au do à £8 11 6 do .....	17	3 0		
" James Perchard, 6 années do d'un do au Bassin de Gaspé, jusqu'au 29 Juillet, 1846, à £1 par année.....	6	0 0		
Porté en l'autre part.....	£	149 10 4	1025	0 0

Appendice  
(A.)

No. 5.—ÉTAT des Argents payés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

SOURCES DU REVENU.	Courant.			Total		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i> .....	149	10	4	1025	0	0
<i>Rente de Lots de Grève.—Continué.</i>						
Reçu de Charles Lortie, 4 années de Rente d'un Lot de Grève à Québec, jusqu'au 19 Mars, 1846, à 1s par année.....	0	4	0			
“ Venue Lapierre, 5 do d'un do jusqu'au 16 Juin, 1846, à do ..	0	5	0			
“ J. Clerihue, 27 do d'un Lot réservé par le Gouvernement près de l'Ancien Palais, à Québec.....	75	0	0			
“ Henry Noad 1 do d'un Lot de Grève à Québec .....	1	0	0			
“ William Molson 4 do d'un do do à £11 15 6 par année...	47	2	0			
“ l'Honorable Matthew Bell, à compte d'Arrangés de Rente sur des Lots de Grève, &c.	83	6	0			
				356	7	4
<i>Quints.</i>						
De diverses personnes .....				165	14	8
<i>Lods et Ventes.</i>						
De diverses personnes.....				863	8	10
<i>Commutation de Tenure.</i>						
Reçu de l'Honble. Matthew Bell, sur une Propriété située à Québec.....	110	0	0			
“ Chas. G. Stewart, do do .....	300	0	0			
“ G. & G. Foley, do do .....	150	0	0			
“ L. T. McPherson, do do appartenant aux Dllcs. Mary et Amelia Waller.....	85	0	0			
				645	0	0
<i>Louages des Traverses.</i>						
Reçu de J. Plumb, pour rente de la Traverse de Prescott à Ogdensburg, pour l'année finissant le 27 Juillet, 1846. ....	50	0	0			
“ J. Lewis, pour do de do de Brockville à Morristown, jusqu'au 14 Août, 1846	20	5	0			
“ J. & G. Ives, pour do de do de Kingston à Wolfe Island, jusqu'au 1er Oct., 1846	5	0	0			
“ M. Cameron, pour do de do du Port Sarnia à Michigan, jusqu'au 29 Mars, 1846	20	0	0			
“ P. V. Dorland, pour do de do de la Pointe Dorland, jusqu'au mois d'Avril, 1846..	5	0	0			
“ Frs. Baby pour do de do de Windsor à Détroit, jusqu'au mois de Mars, 1846.	20	0	0			
“ A. Fracliek, pour 6 mois de rente de la Traverse aux Chutes Niagara, jusqu'au mois d'Octobre, 1846 .....	174	10	0			
“ — Beckett, pour une année de do de do à Beckett's Landing, (Rivière Rideau,) jusqu'au 14 Août, 1846 .....	2	10	0			
“ Thomas Humphries, pour balance de rente de la Traverse à Queenston, jusqu'au 4 Septembre, 1846 .....	78	0	0			
“ Thomas C. Street, pour une année du Rente de la Traverse aux Chutes, jusqu'au mois de Juin, 1846.....	1	5	0			
				376	10	0
“ l'Avocat Général, Onest, par F. F. Carruthers, pour autant à compte d'une poursuite es. Win. M. R. Shaw, une des Cautions de A. Campbell, ci-devant Agent des Terres à Hamilton.....						
				121	12	8
“ A. A. Parent, pour rentes et redevances à compte de la Seigneurie de Lauzon .....	400	8	7			
“ P. Paradis, à compte de do .....	735	0	2			
				1135	8	9
<i>Recettes du Commissaire des Terres de la Couronne, savoir:</i>						
A compte des Droits sur les Bois de Construction, &c.....	14821	10	4			
Premier Versement à compte de la vente des Forges St. Maurice.....	1395	3	2			
A compte des Licences pour Minières.....	3000	0	0			
				19217	13	6
<i>Total des Recettes.</i> .....						
			£	23906	15	9
<i>Payements en Déduction par Warrants.</i>						
L'Hon. F. W. Primrose, douze mois de Salaire comme Greffier des Papiers-terrier des Domaines de Sa Majesté la Reine, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	100	0	0			
Dito Sa commission, comme en étant l'Inspecteur Général, sur le montant des Quints, Lods et Ventes et Rentes, jusqu'au do .....	100	2	4			
Dito Ses Services comme Conseil de la Reine en certaines affaires touchant ce Revenu .....	19	15	4			
Dito Pour payer Win. Ware, pour l'Arpentage de cette partie du Havre de Québec qui se trouve à la rive sud du Fleuve St. Laurent.....	115	18	0			
Dito Pour des réparations faites au Quai du Gouvernement à Québec.....	45	0	0			
				380	15	8
<i>Courant Net.</i> .....						
			£	23526	0	1

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 5.—ÉTAT des Argents payés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Depuis que l'Etat précédent a été clos, un Extrait des Comptes du Commissaire des Terres de la Couronne a été filé dans ce Département, lequel est comme suit:

SOURCES DU REVENU.		Courant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Montant reçu provenant de	Ventes de Terres de la Couronne.....	45235 13 4	
Dito	do do par Versements.....	757 0 8	
Dito	do do Canada Est.....	776 12 7	
Dito	do do Canada Ouest.....	1297 10 3	
Dito	do de Rentes de Quint.....	760 14 0	
Dito	do de Rentes et Arrérages.....	669 14 6	
Dito	do de Réserves Militaires.....	647 11 2	
Dito	do d'Émoluments sur Certificats de Terre.....	1300 14 4	
Dito	do d'Honoraires Casuels.....	12 2 6	
Dito	do de l'Intérêt de Dépôts Publics.....	266 2 6	
Dito	do de Gain sur Scrip.....	99 15 0	
Dito	do de G. M. Douglass, pour une année de la rente de la Grosse Isle,	10 0 0	
Dito	do du 1er Versement à compte de la vente des Forges St. Maurice.....	£1404 13 2	
Moins—Montant payé à M. Dumoulin, comme émoluments sur les ventes,		8 10 0	
		1396 3 2	
		53229 14 0	
Balance provenant du compte des Bois et Forêts.....		36342 17 5	89572 11 5
<i>Déductions pour Régie, &amp;c.</i>			
Frais d'Arpentage.....		3831 14 0	
Dito d'Inspection.....		79 3 9	
Dito pour Annonces dans les Journaux.....		771 14 6	
Montant de Remises Militaires.....		315 9 11	
Dito de Ventes annulées de la Couronne.....		198 18 10	
Dito d'Honoraires remis à des Colons d'Arran.....		31 0 2	
Déboursés de la Commission de Bytown.....		225 7 7	
Dito de l'Habitation de Ashfield.....		86 17 3	
Proportion des Déboursés en général.....		7339 14 9	
Balance due par A. Manahan.....		1327 9 9	
Dito due par A. Campbell.....		1302 7 0	
Dito due par Thos. Steers.....		723 8 7	
			16323 6 1
Courant Net.....		£	73249 5 4
<b>AVOIR.</b>			
Par Balance de l'année dernière.....		529 2 1	
Par ce Montant employé en Scrip de Milice pendant l'année.....		2580 0 0	
Dito en Droits de Terre.....		45891 16 11	
Dito payé à A. W. Cochran, étant une année d'Alouance au lieu d'Honoraires comme ci-devant Auditeur des Patentes de Terres dans le Bas-Canada..		30 0 0	
Dito de Laird McNab, balance de ses réclamations contre le Gouvernement...		759 15 6	
Dito de P. Carroll, pour l'examen et le rapport des comptes de Campbell.....		21 0 0	
Dito du Bureau des Travaux, pour faire enclorre un terrain appartenant au Gouver- nement à Kingston.....		51 15 4	
Dito de Charles Johnson au lieu de Douaire de Marie Johnson, ci-devant veuve de J. McDonald, dans le Block V. partie du Lot 25, Township de Kingston,		100 0 0	
Dito à compte d'un Service spécial autorisé par l'Acte 9 Vic. c. 34.....		413 2 0	
Dito payé au Receveur Général, étant le Paiement Annuel à compte de l'An- nuité des Sauvages.....		6655 0 0	
			57031 11 10
Balance le 31 Décembre, 1846, Courant.....		£	10217 13 6

NOTE.—£8507 de la somme ci-dessus ont été payés au Receveur Général entre le 1er et le 31e Janvier, 1847, et £7710 13s. 6d., la balance du dit compte, avec en outre £3000 reçus pour des Licences de Mines, ont été subséquemment payés, formant ensemble la somme de £19,217 13s. 6d.,

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

## No. 6.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits des Phares ou Tonrages, en vertu de l'Acte H. C. 7e Guil. 4, Cap. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçu entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847.

PORT OÙ PERÇUS.	Montant		
	Courant.		
	£	s.	d.
AMHERSTBURG.....	8	14	0
BATH.....	4	1	0
BELLEVILLE.....	2	0	0
BROCKVILLE.....	11	16	0
COBourg.....	4	1	0
CHATHAM.....	10	1	0
DUNNVILLE.....	5	0	0
GODERICH.....	4	9	6
HAMILTON.....	130	16	11
KINGSTON.....	210	7	0
NEWCASTLE.....	5	3	0
OAKVILLE.....	37	5	0
OWEN'S SOUND.....	2	15	0
PRESCOTT.....	15	0	0
PORT BURWELL.....	2	12	0
“ CREDIT.....	21	10	0
“ DALHOUSIE.....	27	9	3
“ DOVER.....	38	14	8
“ HOPE.....	4	19	11
“ SARNIA.....	15	2	0
“ STANLEY.....	17	1	0
SANDWICH.....	5	8	0
TORONTO.....	202	4	0
TURKEY POINT.....	0	10	5
WINDSOR.....	16	0	9
WALLACEBURG.....	2	6	0
Total.....	£ 805	16	5
A ajouter—Balances restant dues le 31 Janvier, 1846. £22 8 6			
Moins— Do do 31 Janvier, 1847. 8 12 0			
		13	16 6
Revenu Net en Argent, Courant.....	£ 819	12	11

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 7.

ÉTAT des Droits perçus sur les Emissions de Billets de Banques payés au Receveur Général, en conformité de l'Acte Provincial du Canada, 4 & 5 Vic. Cap. 29, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

						Courant.		
						£	s.	d.
Montant des Droits reçus de la Banque de Montréal, pour l'année finissant le 31 Octobre, 1846.....						5202	6	4
Do do Banque de Québec, do do do.....						741	14	3
Do do Banque du Haut-Canada, do do do.....						1795	3	7
Do do Banque de l'Amérique Britannique du Nord, do do do.....						2414	1	9
Do do Banque du Peuple à Montréal, do do do.....						842	11	10
Do do Banque de la Cité à Montréal, do do do.....						2269	0	0
Do do Banque Commerciale à Kingston, do do do.....						1785	13	8
Do do Banque de Gore à Hamilton, do do do.....						848	9	8
Total Courant.....	£	15899	1	1				

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

ETAT du Revenu provenant d'Intérêts sur des Dépôts Publics reçus entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1846.

				Courant.		
				£	s.	d.
Montant d'Intérêt reçu de la	Banque de	Montréal	.....	114	15	10
Do do do	Banque de	Québec	.....	220	0	1
Do do do	Banque de	Haut-Canada	.....	538	15	11
Do do do	Banque de	l'Amérique Britannique du Nord	.....	678	1	0
Do do do	Banque du	Peuple à Montréal	.....	209	6	11
Do do do	Banque de	la Cité à Montréal	.....	233	12	0
Do do do	Banque	Commerciale à Kingston	.....	347	15	1
Do do do	Banque de	Gore à Hamilton	.....	183	9	7
Total Courant.....				£	2525	16 5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 9.

ETAT du Revenu provenant des Travaux Publics et Recettes à compte de l'Intérêt sur Prêts faits pour Travaux Publics dans la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847

TRAVAUX.		Gros du Revenu.			Dédutions pour Frais de Perception, Régie, &c.			Montant Net Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
CANAUX	Wolland	27410	1	6	2740	16	8	24669	4	10
	Lachins	6015	16	6	1890	1	2½	4125	15	3½
	Baie de Burlington	3273	8	6	163	13	4	3109	15	2
	Beauharnois	1329	16	7	1692	17	6	0	0	0
	Chambly	238	8	0	428	8	2	0	0	0
	Cornwall	1072	17	0	1869	8	7	0	0	0
HAVRES	Cobourg	1114	15	6	144	17	5	969	18	1
	Dunnville	34	1	8	0	0	0	34	1	8
	Oakville	601	16	7	412	12	10	189	3	9
	Kettle Creek	656	10	7	32	16	5½	623	14	1½
	Port Dalhousie	42	14	9	0	0	0	42	14	9
	Port Dover	196	11	4	22	2	1½	174	9	2½
	Port Hope	387	10	0	0	0	0	387	10	0
	Toronto	886	17	5	151	4	3	735	13	2
Windsor	405	6	1½	20	5	2	385	0	11½	
Rond Eau	14	4	10	0	0	0	14	4	10	
PONTS	Batiscan	53	5	0	0	0	0	53	5	0
	Brantford	154	0	8	0	0	0	154	0	8
	Chaudière	94	14	5	50	0	0	44	14	5
	Delaware	157	12	6	0	0	0	157	12	6
	Dunnville	45	15	0	0	0	0	45	15	0
	Narrows Lake Simcoe	21	19	11	78	4	5	0	0	0
	Paris	20	3	9	0	0	0	20	3	9
	Trent	137	7	9	59	15	9	77	12	0
St. Maurice	132	12	6	0	0	0	132	12	6	
Union	517	6	9	14	4	4	503	2	5	
ECLUSE à Ste. Anne	1493	19	9	252	14	1	1241	5	8	
GLISSOIRES	Ottawa	6054	13	1	629	6	2	5425	6	11
	Trent	1751	19	4	733	13	0	1018	6	4
Porté en l'autre part.....		£	54316	7 3½	11387	1 5½	44335	3 0		



Appendice  
(A.)

No. 9.—ÉTAT du Revenu provenant des Travaux Publics, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

TRAVAUX.	Gros du Revenu.			Dédutions pour Frais de Perception, Régio, &c.			Montant Net. Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Rapporté de l'autre part.....	54316	7	3½	11387	1	5½	44335	3	0
Cascades.....	589	11	1	122	19	8	466	11	5
Hamilton et Port Dover.....	1499	11	8	219	0	0	1280	11	8
London et Brandford.....	1412	0	3	767	13	0	644	7	3
London et Port Stanley.....	933	8	4	253	13	11	679	14	5
Rue Yonge.....	1014	11	3	60	0	0	954	11	3
CHEMINS.....									
Gwilliamsbury Ouest.....	68	5	0	0	0	0	68	5	0
Kingston et Napanee.....	618	17	3	0	0	0	618	17	3
York Est.....	669	8	8	0	0	0	669	8	8
York Ouest.....	140	0	0	0	0	0	140	0	0
Rive du Lac Shore.....	7	0	0	0	0	0	7	0	0
Toronto Nord.....	217	13	4	0	0	0	217	13	4
Totaux.....	61486	14	1½	12810	8	0½	50082	3	3
A déduire l'excédant des dépenses au-dessus du Revenu à compte du—									
Canal Beauharnois.....				363	0	11			
do Chambly.....				190	0	2			
do Cornwall.....				796	11	7			
Pont des Narrows du Lac Simcoe.....				56	4	6	1405	17	2
							48976	6	1
Moins—Payements par Warrant sur le Receveur Général pour annuées faites des différents travaux.....				76	8	3			
Do Pour réparations faites au Pont de Ste. Anne.....				5	0	0			
Do Pour montant du louage d'une Ecluse aux Rapides de Whitlaw.....				25	15	7			
Remise de Droits et Rentes du Canal de Welland.....				57	10	8½	164	14	6½
							48511	11	6½
Moins—Balances restant dues le 31 Janvier, 1847.....				268	10	4			
Dédution—Do do 1846.....	£1010	14	10						
Moins—Balance au Débit du Secrétaire des Commissaires du Canal de Lachine dépensée en 1844.....	773	8	8½	237	6	8½	31	4	2½
Revenu Net en Argent Courant.....							£48480	7	4

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 10.

ÉTAT du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milice payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, conformément à l'Acte du Haut-Canada, 2 Victoria, Cap. 9.

RÉGIMENT OU CORPS.	Honoraires sur Commissions.			Argent d'Exemption.			Amendes.			Total Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Du Lieutenant-Colonel, 4e Milice North York.....	7	10	0							7	10	0
Do do 4e do Oxford.....	10	0	0							10	0	0
Do do 4e do Lanark.....	1	5	0							1	5	0
Do do 5e do do.....	1	5	0							1	5	0
Do Major G. Baker.....	1	0	0							1	0	0
Do Capitaine C. Stewart, 1ère Artillerie Indépendante.....	1	0	0							1	0	0
Do J. S. Burrowes, 2nd do do.....	1	0	0							1	0	0
Do Corps de Carabiniers Volontaires de Smith.....	0	15	0							0	15	0
Lieutenant-Colonel J. Macaulay, 2e Milice Frontenac.....	11	0	0							11	0	0
Do Adam Simmerman.....	11	0	0							11	0	0
R. Martin.....	2	15	0							2	15	0
Total Courant.....										£48	10	0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

No. 11.

ÉTAT des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

		Courant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Amendes.</i>							
Montant reçu du Greffier de la Paix pour le District de Montréal.....		142	15	2			
Do	do do do Québec.....	118	12	4			
Do	do do do Trois-Rivières.....	9	3	11			
Do	do do do Montréal, étant des amendes payables au Conseil Municipal de Montréal.....	80	4	8			
Do	des Shérifs du Canada Ouest.....	253	10	2			
Do	de l'Inspecteur de Licences dans le Canada Ouest.....	109	12	11			
Do	des Magistrats dans le Canada Est et Ouest.....	107	5	0			
Do	du Collecteur à Rond Eau.....	1	0	0			
Do	de T. H. Johnson, Greffier de la Polico, Niagara.....	2	10	0			
		£	914	14	2		
Moins—Warrant en faveur de W. B. Jarvis, Shérif du District de Home, pour le mettre en état de remettre l'amende dans la cause de <i>Manners vs. Clark</i> .....		50	0	0			
Total Net des Amendes.....		£			864	14	2
<i>Saisies.</i>							
Au Port de	Amherstburg.....	30	7	1			
Do do	Bath.....	83	5	0			
Do do	Brockville.....	0	11	0			
Do do	Chippawa.....	143	8	4			
Do do	Compton.....	61	17	9			
Do do	Cornwall.....	128	18	1			
Do do	Coteau du Lac.....	1	1	8			
Do do	Cobourg.....	6	9	5			
Do do	Clarenceville.....	32	11	7			
Do do	Dunnville.....	8	7	3½			
Do do	Dundas.....	26	7	0			
Do do	Fort Erie.....	109	0	9½			
Do do	Frelighsburg.....	106	19	1			
Do do	Gananoque.....	3	17	3			
Do do	Huntingdon.....	25	6	4			
Do do	Hemmingford.....	3	11	0			
Do do	Hamilton.....	101	6	7			
Do do	Hallowell.....	6	0	0			
Do do	Kingston.....	251	10	9			
Do do	Lacolle.....	33	15	7			
Do do	Montréal.....	10	1	11			
Do do	Maria Town.....	47	0	9			
Do do	Maitland.....	52	14	9			
Do do	Niagara.....	164	18	11			
Do do	Prescott.....	103	14	5			
Do do	Potter.....	16	10	9			
Do do	Phillipsburg.....	31	8	7			
Do do	Port Burwell.....	146	6	2			
Do do	“ Credit.....	1	16	8			
Do do	“ Colborne.....	35	12	11			
Do do	“ Darlington.....	1	15	3			
Do do	“ Dalhousie.....	25	1	1			
Do do	“ Dover.....	1	3	10			
Do do	“ Hope.....	185	5	1			
Do do	“ Sarnia.....	3	18	2			
Do do	“ Stanley.....	0	15	5			
Do do	Québec.....	0	7	10			
Do do	Queenston.....	56	18	8			
Do do	Russelltown.....	36	14	10			
Do do	Rivière aux Raisins.....	38	13	3			
Do do	Rond Eau.....	16	7	1			
Do do	St. Jean.....	94	13	9			
Do do	St. Regis.....	11	17	10			
Do do	Sutton.....	4	2	9			
Do do	Sandwich.....	14	5	7			
Do do	Stanstead.....	46	12	3			
Do do	Toronto.....	327	5	1			
Do do	Wellington.....	21	8	7			
		2092	1	8½			
Moins—Balances restant dues le 31 Janvier, 1847.....		£373	0	9½			
“ Produits des Saisies remises aux Réclamants, et Dépenses autorisées.....		96	18	9			
		£469	19	6½			
Dédution des Balances restant dues le 31 Janvier, 1846.....		243	8	5½			
		226	11	0½			
Net des Saisies.....		£			2465	10	8½
Total Net, Courant.....		£			3330	4	10½

ÉTAT du Revenu Casuel payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1846, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous les Sceaux Grand et Privé, Copies et Certificats de Patentes de Terres, Mariages, Auberges, Magasins de détail en ville et de la campagne, Colporteurs, de Billards et de Traverses, y inclus les Honoraires sur Exemplifications, Recherches et autres paiements incidents.

RECETTES.				Gros du Montant.	Déductions pour Commissions, &c.	Montant Net.
	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance dans les mains du Receveur des Honoraires pour l'année dernière.....						340 12 7
<i>Département du Secrétaire Provincial, (Section de l'Est.)</i>						
Honoraires sur 15 Commissions d'Avocats, à 30s.....	22	10	0			
" 10 do de Notaires, do.....	15	0	0			
" 11 Licences de Députés Arpenteurs Prov., à 25s.....	13	15	0			
" 56 do de Médecins, à 29s 4d.....	79	6	8			
" 17 do de Pilotes, à 15s.....	12	15	0			
" 19 Patentes pour Inventions, à £2.....	36	0	0			
" 10 Commutations pour changement de Tenure, à £3 12 6.....	36	5	0			
" 5 Warrants au Shérif de Montréal pour le Département de l'Ordonnance, à 25s.....	6	5	0			
" Exemplification d'un Statut.....	1	5	0			
" 10 Lettres Patentes de Terrior, à 25s.....	12	10	0			
" 14 Commissions diverses.....	17	10	0			
" 14 Certificats de Naturalisation.....	17	10	0			
" 83 Certificats de Notaires, et autres, à 2s 6d.....	10	7	6			
" 2 Certificats du Grand Sceau, à 15s.....	1	10	0			
" Droit de possession d'un Lot de Grève à Oliver Williams.....	11	13	4			
" 5 Patentes de Terres, à £3 6 0.....	16	10	0			
" 2 do do à 2 16 2.....	5	12	4			
" 2 do do à 2 12 6.....	5	5	0			
" 12 do do à 2 8 10.....	29	6	0			
" 21 do do à 2 7 0.....	49	7	0			
" 6 do do à 1 4 0.....	7	4	0			
" 67 do do à 0 17 0.....	56	19	0			
" 8 do do à différents prix.....	25	1	3			
" 26 Copies de do à 0 12 6.....	16	5	0			
" 1465 Licences d'Auberges, à 0 5 0.....	366	5	0			
" 659 do de Magasins.....	164	15	0			
" 142 do de Colporteurs.....	35	10	0			
" 33 do de Traverses, à 15s.....	24	15	0			
Honoraires Reçus de la Caisse Militaire pour Certificats de Terres à des Militaires sur pension.....						
Honoraires sur 11 Lettres Patentes, à £2 8 10.....	26	17	2			
" do 14 do à 2 7 0.....	32	18	0			
" do 25 Copies do à 0 12 6.....	15	12	6			
				1172 4 9	58 12 3	1113 12 6
<i>Département du Secrétaire Provincial, (Section de l'Ouest.)</i>						
Honoraires sur 23 Commissions de Notaires Publics, à £2 chaque.....	46	0	0			
" 8 do de Députés Arpenteurs Provinciaux.....	16	0	0			
" 25 do d'Officiers de Douanes.....	50	0	0			
" 8 do diverses, à £5.....	40	0	0			
" 6 do do à 2.....	12	0	0			
" 12 do de Médecins, à £1.....	12	0	0			
" 12 do de Greffiers de Cours de Banque-route, à £2.....	24	0	0			
" 13 Patentes pour Inventions, à £5.....	65	0	0			
" 15 Certificats de Naturalisation, à £1 5.....	18	15	0			
" 4 Baux de Traverses, à £1 12 6.....	6	10	0			
" 1 Licence d'Occupation.....	2	0	0			
" 1 Patente de Pardon.....	5	0	0			
" 97 Certificats de Notaires, à 2s. 6d.....	12	2	6			
				309 7 6	15 9 4	293 18 2
<i>Département du Registrateur Provincial.</i>						
Honoraires sur 7 Copies de Lettres Patentes, à 13s. 4d.....	4	13	4			
" 2 do do à 13s. & 12s. 6d.....	1	5	6			
" 7 Certificats de Droits de Propriété, à 10s.....	3	10	0			
" 5 Copies de Licences de Pilotes.....	1	6	3			
" 126 Certificats de Patentes de Terres, à 2s. 6d.....	15	15	0			
" 87 Recherches, à 1s. 3d.....	5	8	9			
" 19 Exemplifications, à £2 1s. 3d.....	39	3	9			
" 2 do Spéciales, à £5 7s. 6d. & £5 12s.....	10	19	6			
Divers Honoraires.....	6	5	6			
				88 7 7	5 12 0	82 15 7
Porté ci-contre.....					£	1830 18 10

## No. 12.—État du Revenu Casuel payé au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

<b>RECETTES.</b>		Net Courant.
<i>Rapporté de ci-contre</i> .....		£ s. D. 1930 18 10
<i>Licences de Mariages.</i>		
<i>Honoraires reçus provenant de Licences de Mariages dans la Province du Canada, jusqu'au mois de Juin, 1846</i> .....		770 5 1
<i>Fonds des Honoraires, (Canada Ouest.)</i>		
<i>Reçu du Trésorier du District de Home</i> .....		129 19 1
<i>“ “ “ de Newcastle</i> .....		20 0 7
		149 19 8
<i>Honoraires des Cours de Banqueroute, (7 Victoria, c. 16.)</i>		
<i>Reçu de H. Guy, Ecuyer, Commissaire de la Cour de Banqueroute pour le District de Montréal, étant les Honoraires reçus dans cette Cour durant l'année finissant le 31 Décembre, 1846</i> .....		480 1 9
<i>“ de J. B. Parkyn, Greffier de la Cour de Banqueroute à Québec, étant les do do</i> .....		65 18 10
		546 0 7
<i>“ du Député Commissaire Général Laidly, étant une balance en ses mains provenant de fonds des Terres de la Couronne</i> .....		176 0 11
<i>“ du Protonotaire du District de Québec, pour montant du jugement de la Cour du Banc de la Reine, en date du 31 Mai, 1845, dans la cause de la Reine vs. Parent, à compte de la dette due par la succession de son Sir John Caldwell</i> .....		1075 5 2
<i>“ de John T. Badgley, Secrétaire et Trésorier de la Commission du Havre de Montréal, à compte de la somme de £19,000 due au Gouvernement Provincial</i> .....		4000 0 0
<i>“ de Jacques Viger, Trésorier-Agissant et un des Commissaires Enquêteurs des Réclamations pour pertes souffertes durant la Rébellion dans le Bas-Canada en 1837 &amp; 38, étant la balance des argents en ses mains avancés à compte de cette Commission</i> .....		4 6 6
<i>Net Courant</i> .....		£ 8552 16 9

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

ÉTAT de la Charge pour Intérêt, &c., sur la Dette Publique de la Province du Canada, depuis le 1er Février, 1846, au 31 Janvier, 1847.

A qui Payé.	SERVICE.	Sterling.	Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Banque d'Angleterre.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1846, sur £360,000 Stg. à 4 par cent.....	34400 0 0	
	Pour ½ par cent de Commission sur icelui.....	172 0 0	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 1er d'Avril, 1847, sur £500,000 Stg. à 4 par cent.....	20000 0 0	
	Pour ½ par cent de Commission sur icelui.....	100 0 0	
		54672 0 0	66517 12 0
Glynn, Mills, Halifax & Cie...	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1846, sur £400,000 Stg. Anciennes Débentures du H. C. à 5 p. c.	20000 0 0	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	200 0 0	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1846, sur £76,180 7 8 Stg. Débentures du Canal de Welland à 5 p. cent. £3309 0 4		
	Pour 4 années d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1846, sur £675 Stg. Débentures du Canal de Welland, à 5 par cent.....	135 0 0	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	394 0 4 39 8 9	
		24183 9 1	29423 4 0
Baring Brothers & Cie .....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1846, sur £469,650 Stg. Anciennes Débentures du H. C. à 5 p. c.	23482 10 0	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	234 15 6	
		23717 6 6	28856 1 8
Bosanquet & Cie. ....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1846, sur £870 Stg. Débentures du Canal de Welland, à 5 p. c.	43 10 0	52 18 6
Receveur Général .....	Pour cette somme payée pour Intérêt sur les Débentures tenues dans la Province, jusqu'au 31 Janvier, 1847...	.. .. .	16332 11 5
D. Davidson.....	Pour 1 année d'Intérêt sur £20,000 Emprunt du Canal de Chambly, jusqu'au 1er Novembre, 1846.....	.. .. .	1200 0 0
Noah Freer.....	Pour 1 année d'Intérêt sur £15,000, Emprunt du Canal de Chambly, jusqu'au 1er Novembre, 1846.....	.. .. .	900 0 0
Différentes Banques, &c.....	Pour Intérêt sur différents emprunts temporaires pendant l'année 1846.....	.. .. .	877 17 4
			144160 4 11
	Pour Premium sur Billets de Change.....£		1089 4 4
	Total Courant.....£		145249 9 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 14.

Appendice  
(A.)  
Jan, 1847.Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par Actes et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

ACTES OU ORDONNANCES.	Noms.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
55 Geo. 3. cap. 10.	B. C. A. Guky, Adju- dant Général de Mi- lice, Canada Est ... Col. Plomer Young, do du Canada .....	Pour payement de Pensions à 26 Miliciens blessés, pour les 6 mois finissant le 30 Avril, 1846. .... Do pour do finissant le 31 Octobre, 1846. ....	195 0 0 191 16 5	386 16 5
6 Geo. 4. cap. 8. . . .	Monk, Coffin & Papi- neau, Protonotaires, Montréal. .... Burroughs & Huot, do Québec. .... Ed. Barnard, do Trois-Rivières. ....	Allouances pour préparation d'Extraits de Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de Mont- réal, pour 1845 .....	59 10 0	
		Do pour do .....	31 15 0	
		Do pour do .....	13 10 0	104 15 0
1 Guil. 4. cap. 6 . . .	Révd. Jos. Signay, Evêque Catholique . . .	Douze mois d'Allouance pour la rente du Terrain de l'Evêché à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1846 .....	.. . . .	1111 2 0
2 Vic. cap. 2. ....	Wm. Ermatinger. .... Do Do Do Do Wm. K. McCord. .... Do F. X. Perrault. .... Thos. A. Young. ....	Salaire comme ci-devant Commissaire de Police pour le District de Montréal, depuis le 1er au 19 Janvier, 1843, à £400 par année .....	20 16 5	
		Douze mois de Salaire comme Surintendant et Ins- pecteur de Police à Montréal, jusqu'au 31 Dé- cembre, 1846 .....	300 0 0	
		Montant de la paie de 2 hommes de Police à do jus- qu'au do .....	101 19 0	
		Do pour Papeteries, &c. depuis Septembre, 1844. . . .	28 9 6	
		Do pour habillements de 2 hommes de Police, pour les années 1844, 45 et 46 .....	45 10 9	
		Douze mois de Salaire comme Surintendant et Ins- pecteur de Police à Québec, jusqu'au 31 Déc., 1846 Montant de la paie et de l'habillement de 2 hom- mes de Police, y inclus des Papeteries, Impres- sions et frais de Poste, jusqu'au do .....	500 0 0 124 9 11	
		Pour Impressions et Papeteries fournies au Surin- tendant de la Police à Québec, pendant le se- mestre finissant le 31 Décembre, 1845 .....	35 1 5	
		Balance de son Salaire comme ci-devant do à do depuis le 1er au 24 Janvier, 1843, à £400, et de- puis ce tems au 31 Mars suivant à £300 par année	72 6 6	1228 13 6
3 Vic. cap. 16. ....	James Dickson, J. B. } M. Lajoie & J. B. } Pothier. .... J. Dickson .....	Balance de l'octroi à compte des Dépenses de la Maison de Force aux Trois-Rivières, pour l'an- née 1845 .....	£ 50 0 0	
		Montant de l'octroi pour 1846. ....	100 0 0	
			150 0 0	
			100 0 0	250 0 0
4 Vic. cap. 16. ....	John Glen, Surintendant.	Pour payer l'Intérêt des Débentures émanées par la Commission du Chemin à Barrières de Longueuil et Chambly, pour l'année finissant le 31 Déc., 1846	.. . . .	671 7 3
4 Vic. cap. 17, et } 8. Vic. cap. 55. }	John Porter, Secrétaire . . .	Pour payer l'Intérêt des Débentures émanées par la Commission des Chemins à Barrières de Québec, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846 . . . .	.. . . .	2031 0 0
4 Vic. cap. 30. ....	Jacques Cremazie. .... E. Clark .....	Pour sa rémunération et frais de voyage comme Ins- pecteur des Bureaux d'Enregistrement dans les Districts de Québec et de Gaspé .....	266 18 0	
		Balance à lui due comme do dans les Districts de Montréal, Trois-Rivières et St. François. ....	236 0 0	
	Desbarats & Derbishire. . .	Pour la traduction en langue Anglaise du Rapport de Mr. Cremazie concernant les Bureaux d'En- registrement. ....	14 3 6	
	E. Clark .....	A compte de ses dépenses comme Inspecteur des Bureaux d'Enregistrement pour le Canada Est. . . .	200 0 0	717 1 6
8. Vic. cap. 20 . . . .	Wm. Morris, Receveur } Général .....	Montant payé en Bontés pour la destruction des Loups. ....	.. . . .	112 10 0
		Total Courant. ....	.. . . .	£ 6613 5 8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY, Inspecteur Général

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par Actes de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

ACTES OU ORDONNANCES.	Noms.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
		<i>Ecoles de District.</i>		
47 Geo. 3, et divers autres Actes.	J. Somerville . . . . .	Douze mois de Salaire comme Maître de l'Ecole de Grammaire du District de Brook, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846 . . . . .	100 0 0	
	John Brown . . . . .	Do comme do Bathurst, jusqu'au 31 Déc., 1846 . . . . .	100 0 0	
	Réd. R. J. C. Taylor, . . . . .	Six do comme do Colborne, do 30 Juin, 1846 . . . . .	50 0 0	
	Rév. John Robb . . . . .	Douze do comme do Dalhousie, do 31 Déc., 1846 . . . . .	100 0 0	
	William Kay . . . . .	Dix-huit comme do de l'Est, do à £100 par an. . . . .	150 0 0	
	John Rae . . . . .	Douze do comme do Gore, do 31 Déc., 1846 . . . . .	100 0 0	
	John Haldan . . . . .	Do comme do Huron do . . . . .	100 0 0	
	Marcus C. Cronbie . . . . .	Do comme do Home, do do . . . . .	100 0 0	
	James Windeat . . . . .	Do comme do Johnstown, do do . . . . .	100 0 0	
	Benjamin Bayley . . . . .	Do comme do London, do do . . . . .	100 0 0	
	Stafford Lightburne . . . . .	Do comme do Midland, do do . . . . .	100 0 0	
	Robert Hudspeth . . . . .	Do comme do Newcastle, do do . . . . .	100 0 0	
	John Whitelaw . . . . .	Do comme do Niagara, do do . . . . .	100 0 0	
	Rév. Colin Gregor . . . . .	Do comme do Ottawa, do do . . . . .	100 0 0	
	William Cockell . . . . .	Do comme do Prince Edward, do do . . . . .	100 0 0	
	Frederick Gore . . . . .	Do comme do Simcoe, do 30 Juin, 1846 . . . . .	100 0 0	
	Rév. Geo. Salmon . . . . .	Do comme do Talbot, do 31 Déc., 1846 . . . . .	100 0 0	
	Alexander Burdon . . . . .	Six do comme do Victoria, do 30 Juin, 1846 . . . . .	50 0 0	
	Albert P. Salter . . . . .	Douze do comme do de l'Ouest, do 31 Déc., 1846 . . . . .	100 0 0	
	Arthur C. Verner . . . . .	Dix-huit comme do Wellington, do à £100 par an. . . . .	150 0 0	
				2000 0 0
		<i>Entretien des Phares, (Canada Ouest.)</i>		
7 Guil. 4. cap. 96. . . . .	Thomas A. Begley . . . . .	Pour le mettre en état de payer les Salaires des Gardiens des Phares, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846 . . . . .	1280 0 0	
	Do . . . . .	Do do provisions pour les mêmes . . . . .	172 4 6	
	John McIntyre . . . . .	Do do do . . . . .	391 18 6	
	Forsyth, Richard-son & Cie . . . . .	Do do do . . . . .	148 18 10	
	Donald Christie . . . . .	Pour Huile et autres Provisions pour do . . . . .	2393 9 5	
				4386 11 3
		<i>Pensions de Miliciens.</i>		
7 Guil. 4. cap. 103, et 1 Vic. cap. 44. . . . .	William Morris, Receveur Général . . . . .	A compte des Pensions de Miliciens pour l'année 1846. . . . .	.. .. .	2934 15 7
		<i>Adjudant Général de la Milice.</i>		
2 Vic. cap. 69. . . . .	Richard Bullock . . . . .	Six mois de Salaire jusqu'au 30 Juin, 1846. . . . .	300 0 0	
4 Geo. 4. cap. 6, et 3 Vic. cap. 71. . . . .	Do . . . . .	Do Allouance au lieu de Contingences, jusqu'au do. . . . .	42 10 0	
4 Geo. 4. cap. 27 . . . . .	Walter O'Hara . . . . .	Do Salaire comme Assist. Adjudant Général de la Milice jusqu'au do . . . . .	100 0 0	
59 Geo. 3. cap. 7, et 2 Geo. 4. cap. 16. . . . .	D. B. Papineau, Commissaire des Terres de la Couronne. . . . .	Honoraires à lui payables pour des Retours fournis aux Trésoriers de Districts pour les années 1845 et 46. . . . .	.. .. .	442 10 0 75 12 6
		Total Courant . . . . .	.. .. .	£ 9839 9 4

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 16.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte des Services pour lesquels il est pourvu par Actes de la Législature de la Province du Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

ACTES OU ORDONNANCES.	A qui payé.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
		<i>Fonds des Honoraires.</i>		
8 Vic. caps. 13 & 37, et 9 Vic. cap. 7.....	H. C. Barwick.....	Trésorier du District de Brock, pour compléter le déficit du Fonds des Honoraires pour la liquidation des Salaires des Juges, &c. pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	277 12 4	
	Thos. M. Radenhurst	Do de Bathurst, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	238 14 5	
	Frederick Ferguson..	Do de Colborne, pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	189 3 9	
	Daniel O. Connor ..	Do de Dalhousie, pour les do do .....	228 19 6	
	Alexander McLean..	Do de l'Est, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846..... £265 2 10		
	Roderick McDonald..	Do du do. pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1846..... 48 1 2		
	Henry Beasley.....	Do de Gore, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	313 4 0	
	Henry Ransford....	Do de Huron, pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1845..... £115 9 4		
	Geo. Brown, Jr.....	Do du do. finissant le 30 Juin, 1846 82 7 4		
	A. N. Buell.....	Do de Johnstown, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	197 16 8	
	John Harris.....	Do de London, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	163 4 3	
	D. J. Smith.....	Do de Midland, pour do .....	253 6 7	
	Z. Burnham.....	Do de Newcastle, pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1845.....	61 18 3	
	Daniel McDougall..	Do de Niagara, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	63 12 5	
	Thos. H. Johnson...	Do de l'Ottawa, pour l'année finissant 30 Juin, 1846.....	169 10 7	
	David Smith.....	Do du Prince Edouard, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	237 5 10	
	Edmund Lally.....	Do de Simcoe, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	209 2 3	
	Henry Webster.....	Do de Talbot, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	208 17 10	
	Philip Ham.....	Do de Victoria, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	154 14 8	
	J. B. Baby.....	Do de l'Ouest, pour do .....	128 5 4	
	Wm. Hewatt.....	Do de Wellington, pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	194 3 11	
			301 14 4	
		<i>Services de la part de Prisonniers dans des cas de Félonie.</i>		3874 11 0
4 & 5 Vic. cap. 24.	James Green.....	Services comme Clerc de la Couronne à Québec, pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	75 19 5	
	A. M. Delisle.....	Do comme do à Montréal, pour les do .....	75 15 8	
	Do	Do comme do de la Paix à do, pour l'année finissant do .....	18 14 0	
	H. B. Hughes.....	Do comme do aux Trois-Rivières, pour do .....	17 10 0	
	Bell et Bowen.....	Do comme do de la Couronne, St. Francis, 1845.....	2 13 8	
	Benjamin Delisle...	Do comme Grand-Connétable à Montréal, pour l'année finissant le 31 Déc., 1846....	13 6 3	
	Wm. Downes.....	Do comme do à Québec en 1846.....	28 14 0	
	Philip Burns.....	Do comme do aux Trois-Rivières, pour le semestre finissant le 30 Juin, 1846.....	5 2 6	
	C. E. Schiller.....	Do comme Surintendant des Témoin de la Couronne à Montréal, aux Termes Criminels de Février et d'Avril, 1846.....	107 2 9	
				344 18 3
		<i>Arpentage Géologique.</i>		
8 Vic cap. 16.....	Wm. E. Logan.....	Douze mois de Salaire comme Géologiste Provincial, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	555 11 0	
	Alexander Murray..	Do comme Assistant-Géologiste, pour l'année do .....	333 6 8	
	E. S. DeRotterdamund,	Salaire comme Chimiste, depuis le 1er Janvier au 28 Février, 1846, à £250 par année.....	54 12 7	
	Wm. E. Logan.....	Déboursés dans le cours des arpentages depuis le 1er d'Avril, 1845, au 31 Mars, 1846.....	823 6 3	
				1766 16 6
		<i>Porté en l'autre part.....</i>	£	5986 5 9



Appendice (A.)

No. 16.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Juin, 1847.

Appendice (A.)

Juin, 1847.

ACTES OU ORDONNANCES.	A qui payé.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d.	£ s. d.
		<i>Dépenses encourues dans le transport de Condamnés au Pénitencier.</i>		5980 5 9
4 & 5 Vic. cap. 69.	Boston & Coffin, } Shérif, Montréal. } Wm. S. Sewell, } do Québec. } Isaac G. Ogden, } do Trois-Rivières, }	Pour le transport de 29 Prisonniers de Montréal à Kingston pendant les années 1845 et 46..... Do de 4 do de Québec à do pendant do .. Do de 2 do des Trois-Rivières à do do do ..	229 0 0 44 9 9 24 9 0	297 18 9
5 Geo. 3. cap. 33. et 6 Vic. cap. 1.	John McDonald.... Simon Fraser..... Philip Low..... Gerald Alley..... Alex. McLean..... J. B. Varin..... Etienne Guy.....	<i>Officiers Rapporteurs.</i> Montant de ses Honoraires et Déboursés comme Officier Rapporteur aux dernières élections pour le comté de Huron..... Do de ses do comme do du Comté de Carleton... Do de ses do comme do du " du Prince Edouard Do de ses do comme do du " de Simcoe... Do de ses do comme do du " de Cornwall... Do d'une erreur dans ses comptes comme do pour le comté de Huntingdon..... Pour autant d'additionnel à ses Allouances comme do à la dernière élection pour le Comté de Montréal, tenu en Octobre, 1844.	148 10 6 66 5 0 50 16 0 13 1 3 12 10 0 14 0 0 134 12 6	439 15 3
7 Vic. cap. 16....	C. J. E. Mondelet... Hypolite Guy..... John S. McCord.... Wm. Badgley..... Wm. Power..... J. C. Bruneau.....	<i>Juges de Circuit.</i> Douze mois de Salaire comme Juge de Circuit pour le District de Montréal, jusqu'au 31 Déc., 1846.. Do comme do jusqu'au do .. Do comme do jusqu'au do .. Do comme do jusqu'au do .. Do comme do pour le District de Québec do .. Do comme do jusqu'au do ..	500 0 0 500 0 0 500 0 0 500 0 0 500 0 0 500 0 0	3000 0 0
7 Vic. cap. 17. } et 9 Vic. cap. 24. }	P. A. Doucet..... Louis Fiset..... Edward H. Bowen..	Balance à lui due comme ci-devant Greffier de la Cour de District, District de Dorchester, entre le 1er Janvier, 1842, et le 21 Avril, 1844..... Six mois de Salaire comme Juge de Circuit pour le District de Gaspé, finissant le 30 Juin, 1846..... Do comme do 31 Décembre, do ..	.. .. . 250 0 0 250 0 0	43 8 10 500 0 0
8 Vic. cap. 13....	Charles Elliot..... William Falkner..	<i>Pensions aux Juges de District, (Canada Ouest.)</i> Douze mois de Pension comme Juge retiré du District de l'Ouest jusqu'au 31 Décembre, 1846.... Do comme do de Newcastle, jusqu'au do ..	100 0 0 100 0 0	200 0 0
8 Vic. cap. 53. } et 9 Vic. cap. 24. }	Pierre E. Dostaler.. A. Turgeon..... L. G. Brown..... John G. Thompson.. Gabriel Marchand.. R. N. Watts..... Jean LeBoutillier.. Wm. E. Douglass .. Do James Macdonald .. Jonathan Selby .. Charles Penner .. Wm. C. Hanson .. John Neilson..... Do Benjamin Sills..... Moses M. Copp .. Do Thomas Steele..... P. H. Knowlton.... Alpheus Kempton..	<i>Sociétés d'Agriculture, (Canada Est.)</i> Allouance à la Société d'Agriculture pour le comté de Berthier pour l'année 1846..... Do de Bellechasse do .. Do de Beauharnois do .. Do de Bonaventure do .. Do de Chambly do .. Do de Drummond do .. Do de Gaspé pour les années 1845 et 46... Do de Huntingdon, étant le montant payable à cette Société, comme Société du District pour le district de Montréal pour l'année 1846... Do à lui payable comme Président de la Première Société d'Agriculture du comté de Huntingdon pour l'année 1846..... Do comme do de la Seconde do du do pour do.. Do du Comté de Missisquoi pour do .. Do du do de Montréal pour do .. Do du do de Nicolet pour do .. Do du do de Québec pour do .. Do à lui payable comme Président de la Société d'Agriculture pour le District de Québec pour do .. Do du Comté de Rouville pour do..... Do du Comté de Stanstead pour do .. Do payable à cette Société comme étant la Société d'Agriculture pour les Districts de St. François et des Trois-Rivières pour l'année 1846..... Do du Comté de Sherbrooke pour do .. Do du do de Shefford pour do .. Do du do de Terrebonne pour do ..	150 0 0 64 12 6 150 0 0 77 11 6 65 5 0 90 15 0 300 0 0 500 0 0 75 0 0 75 0 0 150 0 0 150 0 0 106 10 0 150 0 0 500 0 0 150 0 0 150 0 0 500 0 0 92 5 0 150 0 0 150 0 0	
		<i>Porté ci-contre.....</i>	£ 3796 19 0	10467 8 7

No. 16.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice (A.)

Jun, 1847.

ACTES OU ORDONNANCES.	A qui payé.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. D.	£ s. D.
		<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	3796 19 0	10467 8 7
		<i>Sociétés d'Agriculture, (Canada Est.)—Continué.</i>		
8 Vic. cap. 53, et 9 Vic. cap. 24. }	Charles J. Forbes...	Allocation à lui payable comme Président de la Première Société d'Agriculture du Comté des Deux-Montagnes, pour l'année 1846.....	75 0 0	
	Rév. J. Paquin.....	Do payable à lui comme Président de la Seconde Société d'Agriculture de do pour do.....	75 0 0	
	Ant. Vandandaigue.	Do du Comté de Verchères pour do.....	77 5 0	
	J. A. Mathewson...	Do do de Vaudreuil pour do.....	108 15 0	
	François Cottrel....	Do du " de Yamaska pour do.....	103 8 6	
				4236 7 6
		<i>Sociétés d'Agriculture, (Canada Ouest.)</i>		
8 Vic. cap. 54....	Joseph Peers.....	Allocation de la Société d'Agriculture du District de Brock, pour l'année 1846.....	93 0 0	
	Robert Bell.....	Do du do de Bathurst pour do..	250 0 0	
	Robert Nicholls...	Do du do de Colborne pour do..	250 0 0	
	G. P. Baker.....	Do du do de Dalhousie pour do..	145 10 0	
	Martin McMartin..	Do du do de l'Est pour do..	250 0 0	
	John Wetenhall....	Do du do de Gore pour do..	250 0 0	
	Robert Hallowell...	Do du do de Huron pour do..	250 0 0	
	Franklin Jackos....	Do du do de Home pour do..	250 0 0	
	James Stephenson..	Do du do de Johnstown pour do..	250 0 0	
	John Stiles.....	Do du do de London pour do..	250 0 0	
	Thomas Glassup....	Do du do de Midland pour do..	250 0 0	
	John Gibson.....	Do du do de Niagara pour do..	250 0 0	
	Thomas H. Johnson	Do du do de l'Ottawa pour do..	250 0 0	
	D. B. Stevenson....	Do du do du Prince Edouard pour do..	250 0 0	
	Archibald Pass....	Do du do de Simcoe pour do..	250 0 0	
	William Salmon....	Do du do de Talbot pour do..	250 0 0	
	Philip Ham.....	Do du do de Victoria pour do..	188 5 0	
	James Dougall....	Do du do de l'Ouest pour les années 1845 et 46 à £250 par année.....	500 0 0	
	John Hurland.....	Do du do de Wellington pour l'année 1846....	250 0 0	
		<i>Recensement.</i>		4676 15 0
7 Vic. cap. 24....	William Ross.....	Etant pour ses services à compiler la récapitulation du dernier Recensement de la Province du Canada Pour l'impression de 1500 Copies en Anglais et 1000 Copies en Français des Récapitulations et Extrait des Retours d'icelles.....	150 0 0	
	Desbarats & Derbishire, Imprimeur de la Reine }		638 16 0	
		<i>Enregistrement.</i>		798 18 0
8 Vic. cap. 21....	R.S.Noel, Registra- teur du Comté de Lotbinière.....	Pour avoir copié certains Documents pour le Comté de Mégantic.....	.. .. .	52 14 10
		<i>Comptabilité des Districts Municipaux, (Canada Est.)</i>		
8 Vic. cap. 77....	J. R. Fleming.....	Pour avoir copié et examiné les Retours filés par les Conseil Municipaux du Bas-Canada.....	9 17 3	
	Ed. Prendergast....	Do pour do et do.....	24 9 0	
		<i>Registrateurs, (Canada Ouest.)</i>		34 6 3
9 Vic. cap. 34....	Desbarats & Derbishire, Imprimeur de la Reine }	Pour des Livres de Registre préparés par eux pour les Registrateurs du Haut-Canada.....	.. .. .	861 12 0
		<i>Soulagement à la Cité de Québec.</i>		
9 Vic. cap. 62....	Andrew W. Cochran	A compte des Dépenses contingentes des Commissaires pour l'Emprunt en faveur des incendiés à Québec en Mai et Juin, 1845.....	.. .. .	100 0 0
		<i>Ecoles Communes, (Canada Est.)</i>		
8 Vic. cap. 41, et 9 Vic. cap. 27. }	J. B. Meilleur.....	Douze mois de Salaire comme Surintendant de l'Education du Canada Est, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	500 0 0	
	Dito.....	Six mois d'Allocation pour un Clerc jusqu'au 30 Juin, 1846, à £175 par année.....	87 10 0	
	Jean P. B. Belleville	Do de Salaire comme Secrétaire du Surintendant de l'Education, jusqu'au 31 Déc., 1846, à do..	87 10 0	
	W. S. Williams....	Salaire comme Clerc du do depuis le 9 Juin, jusqu'au do à £60 par année.....	33 12 6	
	J. Porteous, Maître de Poste Montréal. }	Montant de son compte contre le Surintendant de l'Education pour frais de Poste pendant les cinq quartiers finissant le 5 Janvier, 1847.....	242 19 10	
			951 12 4	
	J. B. Meilleur, Surintendant de l'Education, Canada Est. }	Pour le soutien d'Ecoles Communes dans le Bas-Canada pour l'année 1846, et partie de 1846....	24354 1 1	
	Dito.....	Pour réparations et bâtisse de maisons d'Ecole dans le Bas-Canada, à même les Balances des années précédentes.....	6406 19 11	
		<i>Porté en l'autre parl</i> .....	£ 31712 13 4	21218 2 2

Appendice  
(A.)

No. 16.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

ACTES OU ORDONNANCES.	A qui payé.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. 31712 13 4	£ s. d. 21218 2 2
		<i>Ecoles Communes—Continué.</i>		
		<i>Canada Ouest.</i>	£ s. d.	
7 Vic. cap. 29. } et 9 Vic. cap. 20... }	Rév. Egerton Ryerson..... } Dito..... }	Douze mois de Salaire comme Surintendant de l'Éducation pour l'année finissant le 31 Déc., 1846	397 10 0	
		Do d'Allouance pour un Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
	Js. Porteous, Maître de Poste, Montréal..... }	Montant de frais de Poste contre le Surintendant de l'Éducation, Canada Ouest, depuis le 12 Janvier, 1846, au 5 Janvier, 1847.....	76 13 4	
		<i>Ecoles Communes.</i>		
	Geo. Hendry.....	Surintendant des Ecoles Communes pour le District de Brock, étant le montant auquel ce District a droit pour 1846.....	759 9 9	
	Rév. A. Mann.....	Do Bathurst pour do..	871 17 6	
	Elias Burnham.....	Do Colborne pour do..	600 8 3	
	Hamnett Pinhey....	Do Dalhousie pour do..	556 19 9	
	Samuel Hart.....	Do de l'Est pour do..	1352 11 9	
	Patrick Thornton...	Do Gore pour do..	1935 13 6	
	Hamilton Hunter...	Do Home pour do..	3096 18 0	
	John Bignal.....	Do Huron pour do..	222 1 6	
	Ritchie Waugh....	Do Johnstown pour do..	1394 11 0	
	William Elliott....	Do London pour do..	1367 6 6	
	John Strachan.....	Do Midland pour do..	1359 15 9	
	Benjamin Hayter....	Do Newcastle pour do..	1447 10 9	
	Jacob Keefer.....	Do Niagara pour do..	1390 5 6	
	Rév. C. Gregor....	Do Ottawa pour do..	332 11 0	
	Thos. Donnelly....	Do Prince Edouard pour do..	600 17 3	
	Rév. S. B. Arlagh..	Do Simcoe pour do..	567 15 9	
	Rév. W. Clark.....	Do Talbot pour do..	565 13 0	
	W. Hutton.....	Do Victoria pour do..	688 12 3	
	George Duck.....	Do de l'Ouest pour do..	913 16 9	
	Alexander Allan...	Do Wellington pour do..	802 7 0	
	Rév. E. Ryerson, Surintendant des Ecoles, Canada Ouest..... }	Étant une aide pour l'École No. 3, ligne Sud de Sydenham, à Owen Sound.....	10 0 0	
	Dito..... }	Do pour le mettre en état de payer ce montant au Township de Moza	24 17 3	
	R. Waugh, Surintendant des Ecoles..... }	Do une aide pour une École-Modèle dans le District de Johnstown...	50 0 0	
	William Elliot, do... }	Do une moitié du montant souscrit par les habitants du District de London, en aide à l'École-Modèle de St. Thomas.....	32 3 2	
		<i>Ecole Normale.</i>		
9 Vic. cap. 20...	Rev. E. Ryerson, Surintendant des Ecoles, Canada Ouest..... }	Pour avoir fait faire à cette fin les changements nécessaires à la maison du Gouvernement à Toronto.....	500 0 0	
		Total Courant.....	£	53905 19 7
				75024 1 9

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 17.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845, tel qu'il y est pourvu par Acte de la 8e Victoria, chap. 69.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Couant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Divers Items.</i>		
Louis O. Gamache.....	Douze mois d'Allouance comme Gardien du Département de Provisions à la Baie d'Ellis, sur l'Isle d'Anticosti, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1845.....	50 0 0	
Antoine Hamel.....	Six mois de comme do à Shallop Creek, à do.....	25 0 0	75 0 0
Pierre Brochu.....	Trois mois d'Allouance pour sa résidence sur le chemin de Kempt jusqu'au 31 Déc., 1845, à £25 par année....	.. .. .	6 5 0
Desbarats & Derbshire, Imprimeur de la Reine.....	A compte des Dépenses pour la distribution des lois de la Session de 1845.....	.. .. .	100 0 0
Thos. A. Begley.....	Pour le mettre en état de payer des réparations, &c. à certaines bâtisses et bureaux publics.....	105 3 9	
Geo. F. Prowse.....	A compte de matériaux fournis pour ces ouvrages.....	32 5 10	
Trudeau et Grenier.....	Do de réparations, &c. pour do.....	144 2 0	
Henry McAulay.....	Do de do pour do.....	24 17 7	
G. W. Aubrey & S. W. Monk.....	Six mois du loyer de Monklands.....	85 0 0	391 9 2
Francis Austin, Trésorier de la Cité de Québec.....	Etant le montant des Cotisations des bâtisses et lots publics dans la Cité de Québec, pour 1845.....	563 8 3	
Arthur Ross, do à Montréal.....	A compte des do à Montréal, pour do.....	436 11 9	1000 0 0
D. Davidson, Gérant de la Banque Britannique de l'Amérique du Nord, à Montréal.....	Etant partie de la proportion des dépenses pour l'entretien des Phares sur les Isles St. Paul et Scatterio dues par le Canada, pour l'année 1845.....	.. .. .	427 1 3
Anderson, Auldjo Evans & Cie.....	Etant pour un jeu de Balances, Poids et Mesures, pour remplacer ceux alloués au District de Québec qui ont été détruits au feu en Août, 1840.....	.. .. .	136 10 5
G. W. Wickstead.....	Etant, avec £23 18s 3d restant en ses mains provenant d'une avance antérieure, pour le mettre en état de payer £55 à Guillaume Levêque pour la traduction de tables, index, &c. et le reste comme la balance de la composition aux Commissaires pour leur révision des Statuts du Bas-Canada.....	.. .. .	500 0 0
	<i>Allouances aux Juges pour frais de voyage, (Canada Est.)</i>		
Sir James Stuart, Baronet, Juge en Chef, Québec.....	Etant pour compléter la différence de son Allouance pour sa présence à la Cour d'Appel à Montréal en Novembre, 1844.....	5 0 0	
Do.....	Etant son allouance pour do à do en Juillet, 1845.....	25 0 0	
Edward Bowen, Juge, Banc de la Reine, Québec.....	Etant pour la différence de ses allouances dues pour sa présence à différents Circuits pendant les années, 1844 et 1845.....	65 0 0	
Philip Panot, do.....	Do à lui dues pour les années do et do.....	107 10 0	
Elzear Bedard, do.....	Do à lui dues pour les années do et do.....	112 10 0	
J. R. Rolland, Juge, Montréal.....	Do à lui dues pour les années do et do.....	80 0 0	
Samuel Gale, do.....	Do à lui dues pour l'année 1844.....	15 0 0	
C. D. Day, do.....	Do à lui dues pour les années 1844 et 45.....	50 0 0	
C. Mondelet, Juge, Trois-Rivières.....	Do à lui dues pour les années do et do.....	35 0 0	
R. H. Gairdner, Juge, St. François.....	Do à lui dues pour l'année 1845.....	95 0 0	
Représentans de feu John Fletcher, do à do.....	Do à lui dues pour Juillet, 1844.....	5 0 0	595 0 0
J. S. Elliott, Garde-Magasin.....	Etant pour le mettre en état de payer le loyer d'une maison occupée comme Corps-de-garde, à la résidence du Gouverneur-Général à Monklands, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845, y inclus les frais de réparations, &c.....	98 8 9	
M. Mornagh.....	Pour réparations et disposition de l'intérieur de Monklands, Do.....	144 10 0	
Forestal & Haynes.....	Pour travaux de charpente à Monklands.....	37 11 3	
F. Townsends.....	Pour Peinture et Nettoyage à do.....	81 0 0	
Thos. A. Begley.....	Pour ouvrages de Plombier à do.....	10 0 0	
Forsyth, Richardson & Cie.....	Pour payer divers effets requis à do.....	109 15 5	
		21 6 0	502 11 5
	<i>Travaux Publics, (Canada Est.)</i>		
Michael Barry, Jr.....	Pour balance de l'Octroi pour le Chemin des Cascades et Vaudreuil, de l'Isle Perrault à Ste. Anne.....	.. .. .	5 2 5
S. & E. Mills.....	A compte de leur contrat pour le Pont de Jacques Cartier, Pour le mettre en état de payer des travaux et matériaux fournis au chemin de Koonobec.....	.. .. .	400 0 0
Stephon Yarwood, Paie-Maitre, et autres.....	A compte des travaux faits pour l'amélioration du chemin des Caps, étant pour le montant de l'Octroi.....	.. .. .	2686 16 6
A. J. Russell et T. A. Begley.....		.. .. .	1000 0 0
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	.. .. .	7825 16 2

Appendice  
(A.)

No. 17.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appen  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. .. .. .	£ s. d. 7825 16 2
	<i>Travaux Publics, (Canada Est.)—Continué.</i>		
H. N. Patton, et autres.....	A compte des contrats pour Ponts au côté sud du fleuve St. Laurent.....	.. .. .	2705 0 2
Stephen Yarwood, Paie-Maitre, } et autres.....	A compte de l'ouverture du chemin d'Arthabaska et de la bâtisse d'un pont sur la rivière St. François à Melbourne.....	.. .. .	4200 2 5
Do et do .....	A compte du Grand Chemin du Township de l'Est depuis Chambly à la ligne Provinciale, avec des branches partant de Staustead à Sherbrooke (Chemin de Granby).	.. .. .	1624 9 9
Owen Quinn, et autres.....	A compte de l'arpentage du chemin de Montréal et Grenville, du Chemin Gosford, et du Lac St. Louis, etc..	.. .. .	216 12 7
	<i>Travaux Publics, (Canada Ouest.)</i>		
W. J. Geary, et autres.....	A compte du Contrat et autres travaux faits aux bas-fonds du Chemin de Grand River, étant le montant de l'octroi.....	.. .. .	7050 0 0
Charles Montserrat, Paie-Maitre, } et autres.....	A compte de l'amélioration de la Côte Rouge ( <i>Rouge Hill</i> ) et du Pont, et d'une autre côte et pont à l'est des premiers.....	.. .. .	3633 7 9
Do et do .....	A compte du Pont de Belleville.....	.. .. .	514 3 5
Wm. Buell, Jr. et autres .....	A compte de la confection du Chemin de Dover à travers la montagne, et pour bâtisse de maisons de péage, etc.	.. .. .	1441 17 10
Wm. Skead & Duncan Graham..	A compte de l'amélioration du Chemin depuis l'Original à Bytown, et pour la bâtisse d'un pont sur le Rideau.	.. .. .	350 0 0
Chas. Montserrat, Paie-Maitre, } et autres .....	A compte du Chemin de Owen Sound, depuis Dundas par Guelph jusqu'à Owen Sound, etc.....	.. .. .	3614 0 0
James Morison, et autres .....	A compte de l'ouverture du Chemin depuis le haut du Chemin de Seugog au pont des Narrows.....	.. .. .	444 0 0
Stephen Boyle, et autres .....	A compte de l'amélioration du Chemin de Queenston et Grimsby, et coût de Barrières au même.....	.. .. .	7762 11 2
Thos. A. Begley, et autres .....	A compte de divers arpentages dans le Canada Ouest...	.. .. .	479 13 0
Charles Montserrat, et Read et } Learned.....	A compte de l'amélioration du Chemin de Amherstburg et Sandwich.....	.. .. .	426 0 0
Owen Quigley, et autres.....	A compte du Chemin de Cornwall et L'Original.....	.. .. .	457 10 0
	<i>Travaux Publics d'un caractère général.</i>		
Thos. A. Begley.....	Pour le mettre en état de payer plusieurs comptes pour travaux faits sur le Chemin du Portage aux Chats..	.. .. .	41 17 2
George Molloy, et autres .....	A compte de leurs Contrats pour travaux faits et matériaux fournis pour les ouvrages de l'Ottawa, et aux Chemins qui en dépendent, étant pour balance de l'octroi....	.. .. .	2458 9 9
Wm. Patton.....	A compte de son contrat pour la bâtisse d'un débarcadour avec escaliers, etc., à la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle.....	.. .. .	2000 0 0
F. Cotton & Chs. Montserrat....	A compte des travaux faits pour l'extension des piles, et l'ouverture d'un Bassin intérieur au Havre du Port Stanley.....	.. .. .	225 0 0
George Weir, et autres.....	A compte des travaux faits et matériaux fournis pour réparations et constructions de divers Phares.....	.. .. .	2023 18 3
Crawford & Denaut, et autres...	A compte de l'exécution d'un Bassin profond à l'entrée du Canal de Lachine dans le havre de Montréal, pour y admettre des vaisseaux de mer.....	.. .. .	12023 11 0
John Snarr, et autres.....	A compte de la construction d'une Maison de Douanes à Toronto, étant la balance de l'octroi.....	.. .. .	1339 0 0
	Total Courant.....	.. .. . £	62857 0 5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846, tel qu'il y est pourvu par un Acte de la dernière Session, 9 Victoria, Cap. 63.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Adjudant Général de la Milice.</i>							
B. C. A. Gagy.....	Six mois de Salaire comme Adjudant Général de la Milice du Canada Est, jusqu'au 30 Juin, 1846, à £500 par an.	250	0	0			
Col. Plomer Young.....	Salaire comme do de la Province du Canada, depuis le 30 Juillet au 31 Décembre, 1846, à £1000 par année,	421	3	10			
Donald G. McDonell.....	Six mois de Salaire comme Député Adjudant Général de la Milice du Canada Ouest, jusqu'au do à £500 par an.	250	0	0			
E. P. Taché.....	Do comme do Canada Est, jusqu'au do à do ..	250	0	0			
B. C. A. Gagy, ci-devant Adju- dant Général de la Milice, Est } Thomas Gordon.....	Allouance pour un Messager du 1er Janvier au 30 Juin, 1846, à 1s Sterling par jour.....	10	1	1			
Charles Petitclair.....	Huit mois de Salaire comme Clerc dans le Bureau, du 1er Janvier au 31 Août, 1846, à 7s 6d Courant par jour.	91	2	6			
Wm. M. Steers.....	Doze mois de Salaire comme do jusqu'au 31 Décembre, 1846, à 5s Courant.....	91	5	0			
Charles Dolbigny.....	Do comme do jusqu'au do ..	170	0	0			
James J. Phelan.....	Salaire comme Clerc Temporaire, depuis le 16 Septembre jusqu'au do à 7s 6d Courant par jour.....	40	2	6			
William Rowan.....	Do comme Clerc du 1er au 30 Septembre, à 5s ; et du 1er Octobre au 31 Décembre, 1846, à 7s 6d par jour...	45	15	0			
E. W. R. Antrobus.....	Do comme Messager durant les 3 mois finissant do à £56 par année.....	14	0	0			
	Doze mois de Salaire comme Aide-de-Camp Provincial, jusqu'au do ..	200	0	0			
<i>Contingences.</i>							
James Porteous, Maître de Poste, } Montréal.....	Montant de son compte pour frais de Poste contre ce Département, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	£	s.	d.			
Marguerite Gauvin.....	Loyer de la maison occupée comme Bureau, pour l'Adjudant des Milices, à Montréal, jusqu'au 1er Novembre, 1846	325	16	4			
James Fraser.....	Do do do pour do à Kingston.....	35	16	2			
Col. Plomer Young.....	Do do do ..	31	5	0			
Do .....	Pour le mettre en état de payer des Meubles, Papeteries, &c. achetés pour ce Département.....	79	1	6			
Desbarats & Derbishire, Impri- meur de la Reine.....	Pour le transport des Meubles du Département de l'Adjudant Général des Milices, de Kingston à Montréal.....	17	10	2			
B. C. A. Gagy.....	Pour impressions et Papeteries fournies au Département du Bas-Canada, jusqu'au 30 Juin, 1846.....	58	15	0			
David Luck.....	Frais de la publication des Ordres Généraux, &c. jusqu'à Février, 1846.....	69	15	5			
	Pour l'achat de Bois et de Charbon pour le Département.....	45	0	0			
		662	19	7			
<i>Conseil Législatif.</i>							
R. E. Caron.....	Doze mois de Salaire comme Orateur, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	1000	0	0			
James Fitzgibbon.....	Six do comme Greffier, jusqu'au 30 Juin, 1846...	250	0	0			
Charles DeLéry.....	Doze do comme Assistant-Greffier, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	350	0	0			
John F. Taylor.....	Do do comme do jusqu'au do ..	350	0	0			
Ed. L. Montizambert.....	Neuf do comme Greffier des Comités, Greffier en Loi, et Traducteur Anglais, à £250 par année .....	187	10	0			
Robert Lemoine.....	Do do comme Traducteur Français, jusqu'au do ..	225	0	0			
F. S. Jarvis.....	Do do comme Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, jusqu'au do ..	100	0	0			
Rev. Wm. A. Adamson.....	Do do comme Chapelain et Bibliothécaire, jusqu'au do ..	200	0	0			
Olivier Vallerand.....	Do do comme Sergent-d'Armes, jusqu'au do ..	100	0	0			
Michael Keating.....	Do do comme Premier Massager, jusqu'au do ..	100	0	0			
Thomas Brookes.....	Do do comme Portier, jusqu'au 31 Déc., 1846.....	60	0	0			
John Fonwick.....	Allouance comme Messager pendant la dernière Session,	45	0	0			
Antoine Lachance.....	Do comme do ..	45	0	0			
C. DeLéry, Assistant-Greffier...	A compte des Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, tel que demandé par Adresses de ce Corps respectivement datées 22 Avril et 8 Juin, 1846.....	6300	0	0			
		9312	10	0			
<i>Porté en l'autre part.....</i>							
		£	11808	19	6		

Appendice  
(A.)

No. 18.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	...	11808 19 6
	<i>Assemblée Législative.</i>		
Sir A. N. McNabb.....	Douze mois de Salaire comme Orateur, jusqu'au 31 Décembre, 1846 .....	1000 0 0	
Wm. B. Lindsay.....	Do do comme Greffier, jusqu'au do .....	500 0 0	
G. B. Faribault.....	Do do comme Assistant-Greffier, jusqu'au do ..	400 0 0	
G. W. Wicksteed.....	Do do comme Traducteur Anglais et Greffier en Loi, jusqu'au do .....	350 0 0	
Henri Voyer.....	Do do comme Traducteur Français, jusqu'au do.	250 0 0	
Felix Fortier.....	Do do comme Clerc de la Couronne en Chancelerie, jusqu'au do .....	150 0 0	
Geo. K. Chisholm.....	Do do comme Sergent-d'Armes, jusqu'au do ..	100 0 0	
Sir A. N. McNabb, Orateur.....	A compte des Dépenses contingentes de l'Assemblée Législative, tel que demandé par adresse de la Chambre en date du 5 Juin, 1846.....	£9237 3 0	
Wm. B. Lindsay, Greffier.....	Do des do tel que demandé par adresses du même corps respectivement datées 16 et 29 Avril, et 5 Juin, 1846.....	20061 18 1	
		29299 1 1	32049 1 1
	<i>Pensions aux Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs des deux portions de la Province du Canada.</i>		
William Smith.....	Douze mois de Pension comme ci-devant Greffier du Conseil Législatif du Bas-Canada, et comme Maître en Chancellerie, jusqu'au 31 Décembre, 1846 .....	393 6 8	
William Ginger.....	Do comme Sergent-d'Armes do jusqu'au do .....	66 13 4	
Jasper Brewer.....	Pension comme Bibliothécaire de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, depuis le 1er Janvier au 19 Mai, 1846, à £133 6 8 par année .....	51 5 8	
Louis B. Pinguet.....	Douze mois de Salaire comme Greffier des Comités do jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	66 13 4	
Samuel Waller.....	Do do comme do do jusqu'au do ..	100 0 0	
Louis Noreau.....	Do do comme Messenger du Conseil Législatif du Bas-Canada, jusqu'au do ..	20 0 0	
Pierre Lacroix.....	Do do comme do do jusqu'au do .....	18 0 0	
Joseph Bolduc.....	Do do comme do do jusqu'au do .....	18 0 0	
François Rodrigue.....	Do do comme do de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, jusqu'au 31 Déc., 1846.	18 0 0	
Louis Gagné.....	Do do comme do do jusqu'au do .....	18 0 0	
David Jardine.....	Do do comme Copiste do Haut-Canada, jusqu'au do .....	133 6 8	
Wm. Coates.....	Do do comme do jusqu'au do .....	133 6 8	
			1036 12 4
	<i>Hopital et autres Institutions de Charité.</i>		
Louis Massue.....	Commissaire pour veiller au soin des Insensés, Enfants Trouvés et Malades indigents dans le District de Québec, étant pour dépenses encourues à ces fins pendant les six mois finissant le 30 Juin, 1846.....	647 17 7	
J. B. Trestler, Joseph Bourret & C. S. Rodier.....	Do pour do District de Montréal, Octroi pour l'année 1846.....	693 10 0	
Do do et do.....	Étant partie de la somme due aux Sœurs Grises de Montréal pour leurs dépenses encourues dans le soin des Enfants Trouvés et des Malades indigents depuis quelques années.....	2000 0 0	
Jean P. Bureau, Pierre B. Dumoulin & George Badeaux.....	Do pour do District des Trois-Rivières, étant pour dépenses encourues à ces fins jusqu'au 30 Juin, 1846....	500 0 0	
Samuel Gerrard.....	Montant de l'Octroi pour l'Hopital-Général de Montréal pour 1846.....	1000 0 0	
Made. M. M. D. Freer.....	Do aux Intendants de l'Asyle des Orphelins Protestants à Québec pour do .....	75 0 0	
Made. Mary Anne Bancroft & Made. Mary Anne Renaud.....	Do comme Directrices de la Société Bienveillante des Dames à Montréal, pour les Veuves et Orphelins, pour do ..	75 0 0	
Made. Eliza M. Massue.....	Do comme do de l'Asile des Orphelins Catholiques à Québec, pour do ..	75 0 0	
Made. Elizabeth Reid & Susan S. Wilkes.....	Do comme do de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal .....	75 0 0	
Made. Mary Ann Burnett.....	Do comme do de l'Asile des Orphelins à Québec, jusqu'à do .....	75 0 0	
Made. Josette C. Quesnel.....	Do comme do de l'Asile des Orphelins Catholiques à Montréal, jusqu'à do .....	75 0 0	
Wm. B. Jarvis & Rev. H. J. Grasett.....	A compte des Dépenses de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, pendant les 9 mois finissant le 30 Septembre, 1846.....	£2113 1 1	
Dr. Wm. Rees.....	Salaire comme Médecin de l'Asile, depuis le 1er au 19 Oct., 1845, à £250 par an.	12 18 2	
Dr. Walter Telfer.....	Salaire comme do de do, depuis le 20 Octobre, 1845, au 31 Décembre, 1846, à do.....	299 11 10	
		2425 11 1	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£ 7716 18 9	44894 12 11

No. 18.—ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice  
(A.)  
in, 1847.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	£ s. d. 7716 18 8	£ s. d. 44894 12 11
	<i>Hopitaux et autres Institutions de Charité.—Continué.</i>		
Rév. George Ryerson.....	Montant de l'octroi en faveur l'Hopital-Général à Toronto, pour 1846.....	500 0 0	
Wm. Cawthra.....	Do do de la Maison d'Industrie à do pour do ..	300 0 0	
John Counter.....	Do do pour le soutien des Malades indigents à Kings- ton, pour do .....	300 0 0	
Louis Massue.....	Trésorier et un des Commissaires de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Beauport, près de Québec, étant pour le montant des dépenses de cette Institution pour l'an- née finissant le 31 Décembre, 1846.....	4502 18 8	13319 17 4
	<i>Diverses Institutions Publiques.</i>		
A. F. Holmes, Secrétaire.....	Octroi en aide des Connaissances Médicales du Collège McGill à Montréal, pour l'année 1846 .....	500 0 0	
Robt. Symes.....	Do en aide de la Société Littéraire de Québec, pour do ..	50 0 0	
A. LaRoque.....	Do en aide de la Société de l'Histoire Naturelle de Montréal, pour do .....	50 0 0	
Henry Weston.....	Do en aide de l'Institut des Artisans de Québec, pour do ..	50 0 0	
John Ostell.....	Do en aide do de Montréal, pour do ..	50 0 0	
Thomas Kirkpatrick, Président...	A compte des Dépenses du Pénitencier Provincial à Kingston, pour 1846.....	£5000 0 0	
Henry Smith.....	Balance des do du do à do pour 1846..	8850 0 0	
		13850 0 0	14550 0 0
	<i>Encouragement de l'Education.</i>		
Rév. R. R. Burrage.....	Douze mois de Salaire comme Secrétaire de l'Institution Royale pour l'Encouragement de l'Education, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	100 0 0	
Do .....	Do Allouance pour un Clerc, Messenger et Contingences, jusqu'au do .....	67 15 4	
Henry Boys Bursar.....	Montant de l'Octroi du Collège du Haut-Canada pour l'année 1846.....	1111 2 2	
John Beatty, Trésorier.....	Do du Collège Victoria pour do.....	500 0 0	
F. A. Harper, Président des } Syndics..... }	Do du Queen's College pour do.....	500 0 0	2278 17 6
	<i>Divers Items.</i>		
Thomas Amiot.....	Douze mois de Salaire comme Traducteur Français des lois, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	350 0 0	
Alexander Thomson.....	Do comme Inspecteur des Cheminées aux Trois-Ri- vières, jusqu'au do.....	27 15 4	
Antoine Hamel.....	Six mois d'Allouance comme Gardien du Dépôt de Provisions à Shalop Creek, jusqu'au 30 Juin, 1846.....	£ 25 0 0	
Louis O. Gamache.....	Do comme do à la Baie d'Ellis, Isle d'Anticosti, jusqu'au do .....	25 0 0	
		50 0 0	
Pierre Brochu.....	Neuf mois d'Allouance pour sa résidence au chemin de Kempt, jusqu'au 30 Septembre, 1846, à £25 par année.	18 15 0	
Jonathan Noble.....	Douze mois do pour do jusqu'au 31 Décembre, 1846	25 0 0	
Joseph Parent, Médecin Inspec- } teur, Québec..... }	A compte des Dépenses de la Station de Quarantaine à Québec et à la Grosse-Isle, pour l'année 1846.....	1860 0 0	
	<i>Impressions.</i>		
Desbarats & Derbshire, Impri- } meur de la Reine..... }	A compte de l'impression des Statuts de la dernière Session.....	£4091 4 0	
Do et do .....	Etant pour la publication de Proclama- tions et autres Notices Publiques dans la Gazette du Canada, et pour souscrip- tion à icelle livrée à diverses Insti- tutions et divers Fonctionnaires, pendant les six mois finissant le 30 Juin, 1846..	908 16 0	
		5000 0 0	
Do et do .....	Etant à compte des dépenses encourues dans la distribu- tion des Lois de la dernière Session.....	300 0 0	
Do et do .....	Pour balance à eux due pour la distribution des Statuts du Canada et des Statuts Révisés du Bas-Canada en 1845.....	383 0 5	
	<i>Porté en l'autre part.</i>	£ 8014 10 9	75043 7 9



A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part</i> .....	£ s. D. 8014 10 9	£ s. D. 75043 7 9
	<i>Entretien et changements faits aux Bâtisses Publiques.</i>		
Peter Shannon.....	Pour l'enlèvement des Neiges à Monklands.....	£ s. D. 20 0 0	
Thos. A. Begley.....	Do payer les Gardiens à do.....	31 0 0	
Ann Bosquet.....	Do le nettoicement de la maison et des Meubles à do.....	26 0 0	
Louis Blanchard.....	Do le loyer de la maison occupée comme Corps-de-Garde à do depuis le 1er Janvier au 31 Mai, 1846.....	40 0 0	
J. S. Elliott, Garde-Magasin....	Do des dépenses encourues dans le loyer de la maison occupée comme Magasin-Militaire.....	7 17 9	
Trudeau Grenier.....	Do des réparations faites à Monklands..	58 4 11	
F. A. Quesnel.....	Douze mois de loyer de la Maison occupée comme Bureaux pour le Département des Travaux, jusqu'au 1er Novembre, 1846, les colisations y comprises	215 0 0	
Thomas A. Begley.....	Pour divers changements faits au Bureau de l'Inspecteur Général.....	31 0 9	
Do.....	Do réparations et soins des Bâtisses Publiques.....	150 0 0	
Geo. Browne.....	Do do do do.....	26 14 4	
Michel Mornagh.....	Do la ventilation des Bureaux Publics à l'ancienne maison du Gouvernement.	75 0 0	
Trudeau & Grenier.....	Do réparations, &c. aux do do....	148 0 4	
G. F. Prowse.....	Do travaux faits aux do do....	26 15 6	
Trudeau & Grenier.....	Do réparations, &c. au Bureau des Travaux Publics.....	62 2 8	
S. & W. Charles.....	Do ouvrage fait pour les Bureaux Publics,	20 0 0	
G. W. Aubrey & S. W. Monk....	Six mois du loyer de Monklands jusqu'au 31 Août, 1846, à £170 par année....	85 0 0	
Burroughs & Fiset.....	Pour certaines améliorations dans les routes des bâties du Gouvernement à Québec.....	200 0 0	
John Wells.....	Do réparations à la Maison de Justice à Montréal.....	28 13 10	
Trudeau & Grenier.....	Do à do do.....	35 1 0	
Wm. & G. Tait.....	Do à do do.....	75 0 0	
John Ryan.....	Do à do aux Trois-Rivières.....	19 17 9	
B. H. Lemoine pour B. Brewster.	Do à do do.....	65 2 4	
Forestal & Haynes.....	Do à do do.....	42 17 4	
Wm. Walker.....	Do à do do à Sherbrooke.....	108 7 7	
Trudeau & Grenier.....	A compte du contrat pour la confection de voûtes à l'épreuve du feu dans les Départements du Secrétaire Provincial, du Receveur Général et de l'Inspecteur Général.....	100 0 0	
François Lafleur.....	Meubles pour les chambres des Juges de Circuit à Québec.....	17 10 0	
Wm. & Geo. Tait.....	A compte de leur contrat pour réparations faites à la Maison de Justice à Montréal	128 17 6	
	<i>Dépenses imprévues.</i>	1844 3 7	
Orange Schryer.....	Etant le montant de la récompense offerte en 1844, pour la découverte des personnes qui avaient mutilé ses chevaux, ayant réussi à faire convaincre Henry Burgess de cette offense aux Assises du printemps de 1846, dans le District de Niagara.....	50 0 0	
Geo. W. Foote, Shérif du District de l'Ouest.....	Do pour le mettre en état de payer certaines personnes qui ont aidé à faire convaincre Lauchlan McDougall d'avoir coupé le col à deux chevaux....	50 0 0	
W. H. Draper, Procureur Général Ouest.....	Do pour le mettre en état de payer ce montant dans l'affaire de Carr vs. Ketcheson, verdict et frais.....	89 12 6	
G. W. Wickstead.....	Do pour le rémunérer de services professionnels faits au Gouvernement en 1845	100 0 0	
George Garnett.....	Do pour le rembourser de certaines avances qu'il a été obligé de faire pour la détention de certains offenseurs dans le District de Homé.....	50 0 0	
W. H. Draper, Procureur Général Ouest.....	Do pour payer ce montant à Mssrs. Turner, Gwynne & Baker, Solliciteurs, à compte de leurs dépenses dans une affaire instituée par le Gouvernement pour l'abrogation de Lettres Patentes accordant certains lots de ville à J. S. McDonald, Ecuyer.....	100 0 0	
J. H. Cameron, Solliciteur Général Ouest.....	Do le rembourser de ses dépenses comme Commissaire Investigateur de certaines charges portées contre le Shérif du District de l'Ouest.....	13 17 6	
	<i>Porté ci-contre</i> .....	453 10 0	
		£ 10312 4 4	75043 7 9

## No. 18.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)Indice  
(.)

1847.

Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	.. .. .	10312 4 4
	<i>Dépenses du Clerc de la Couronne en Chancellerie.</i>		75043 7 9
James Porteous, Maître de Poste, Montréal.....	Montant de son compte pour frais de poste contre le Clerc de la Couronne en Chancellerie dans le cours des 9 mois finissant le 5 Octobre, 1846 ..	23 0 10	
Felix Fortier .....	Do pour do dans le cours des 3 mois finissant le 5 Janvier, 1847.....	2 4 6	
Do .....	Pour l'achat d'une copie de la Carte de Bouchette.....	3 0 0	
Arthur Ross, Trésorier de la Cité, Montréal.....	Pour l'excédant des Cotisations sur les Bâtisses Publiques dans la cité de Montréal en 1845 .....	.. .. .	28 5 4
Siméon Lelièvre.....	Douze mois de Salaire additionnel comme Interprète des Cours à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1846....	35 0 0	
Richard Dillon.....	Do comme do à Montréal, jusqu'au do.	35 0 0	
Jean Brien.....	Do de pensions pour blessures reçues au Service Public, jusqu'au 31 Déc., 1846	.. .. .	150 19 3
	<i>Allouances aux Juges pour frais de voyage, Canada Est.</i>		70 0 0
Sir J. Stuart, Baronet, Juge en Chef, Québec.....	Pour sa présence à la Cour d'Appel à Montréal dans les mois de Mars et de Novembre en 1846, et aux Cours de Circuit, au Cap-Santé, en Septembre, 1846.....	62 10 0	
Ed. Bowen, Juge, Québec.....	Pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine aux Trois-Rivières en Juin, 1846, et à la Cour de Circuit, à Portneuf, en Janvier et Mai, 1846, et à Percé et New-Carlisle, dans le District de Gaspé, dans les mois d'Août et Septembre, 1846, à la Beauce en Octobre, 1846, et à la Cour d'Appel à Montréal en Mars et Novembre, 1846	162 10 0	
Elzéar Bedard, do do .....	Do aux Trois-Rivières en Février, 1846, aux Cours de Circuit à la Beauce en Juin, 1846, et à Portneuf en Septembre, 1846, et à la Cour d'Appel à Montréal en Mars et Novembre, 1846.	85 0 0	
Philip Panet, do do .....	Do aux Trois-Rivières en Octobre, 1846, à Sherbrooke en Août, 1846, et à la Cour d'Appel à Québec en Nov., 1846.	75 0 0	
J. R. Vallières de St. Réal, Juge-en-Chef, Montréal.....	Do à la Cour d'Appel à Québec en Juillet, 1846 .....	25 0 0	
J. R. Rolland, Juge, Montréal.....	Do à do à do en do .....	25 0 0	
C. D. Day, do .....	Do à do à do en do .....	25 0 0	
R. H. Gairdner, Juge, St. François.	Do aux Trois-Rivières en Juin et Octobre, 1846, et à la Cour d'Appel à Québec en Juillet, 1846, et à Montréal en Novembre, 1846 .....	100 0 0	
			560 0 0
D. Davidson, Gérant de la Banque de l'Amérique B.N. Montréal.....	Etant partie de sa Traite sur Halifax pour la somme de £860 19s 2d Courant, en faveur de Samuel P. Fairbanks, Ecuyer, Trésorier Provincial de la Nouvelle-Ecosse, à un par cent de discompte, étant la proportion de la dépense pour l'entretien des Phares sur les Isles St. Paul et Scatterie, due par la Province du Canada, pour les années 1844 & 5.....		425 5 9
Louis Fiset.....	Etant l'allouance pour sa présence à la Cour des Isles de la Magdeleine en 1845 .....		50 0 0
François Ahier.....	Etant pour le compenser comme Commissaire du Recensement des Isles de la Magdeleine.....		25 0 0
J. E. Turcotte.....	Pour la traduction en langue française de l'Index aux Statuts et Ordonnances du Bas-Canada, depuis la 3e Guil. 4. jusqu'à la 4e Victoria, inclusivement.....		96 7 1
	<i>Porté en l'autre part</i> .....	£	11738 1 9
			75043 7 9

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

No. 18.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. 11738 1 9	£ s. d. 75043 7 9
	<i>Commission d'Enquête dans le Département des Travaux.</i>		
James M. Ferras.....	Salaire comme Secrétaire des Commissaires depuis le 5 Décembre, 1845, jusqu'au 30 Juin, 1846, à 25s. par jour...	£ s. d. 260 0 0	
Do.....	Pour le mettre en état de liquider les dépenses contingentes nécessaires de la Commission.....	50 0 0	
F. A. Quesnel.....	A compte de son indemnité et de celle de Messrs. Hays et Redpath pour leurs services comme Commissaires.....	69 15 0	
Struthers Strang.....	Etant pour la préparation de Documents pour les Commissaires depuis le 23 Septembre, 1845, au 1er Août, 1846..	100 2 6	
Thomas Hewitt.....	Do pour do jusqu'au 30 Avril, 1846.	70 2 6	
		550 0 0	
James Henderson.....	Un des Commissaires Enquêteurs dans le Département des Terres de la Couronne, étant le montant des Dépenses encourues par cette Commission.....	193 1 10	
James Holmes.....	Registreur et Trésorier de la Trinité à Montréal, étant pour subvenir au déficit des Fonds des Pilots infirmes de cette Corporation, occasionné par la défalcation de son ci-devant Trésorier.....	658 6 0	
Felix Fortier, Clerc de la Couronne en Chancellerie.....	Etant pour subvenir aux dépenses qu'il a encourues dans le changement de sa résidence et de celle de sa famille de Québec à Montréal.....	7 10 0	
James Mitchell.....	Pour l'indemniser de dépenses qu'il a encourues dans le soin du Phare de Long-Point, sur le Lac Erie, en 1835 et 6.....	294 14 4	
John Geary.....	Do de travaux par lui faits sur le chemin de Sarnia en sus et au-delà de l'appropriation de ce chemin.....	130 0 0	
Thomas A. Begley, Secrétaire des Travaux Public.....	Pour le mettre en état de payer S. S. Coggin pour la bâtisse de la Maison des Douanes à Dundee.....	100 0 0	
	<i>Commission pour réclamations de pertes pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837 et 38.</i>		
J. G. Barth Secrétaire.....	A compte des Salaires des Commissaires et dépenses de la Commission d'Enquête, son salaire y inclut, jusqu'au 30 Avril, 1846.....	£ s. d. 447 11 6	
Do.....	Salaires depuis le 1er Mai au 17 Juin, 1846, à 20s. par jour.....	48 0 0	
John Simpson.....	Balance de son Salaire comme un des Commissaires jusqu'au 29 Avril, 1846	69 0 0	
Jacques Viger.....	Do du do do.....	69 0 0	
J. N. Beaudry.....	Do du do do.....	69 0 0	
P. H. Moore.....	Do du do do.....	69 0 0	
Joseph Dionne.....	Do du do do.....	69 0 0	
		840 11 6	
G. B. Faribault.....	A compte des Dépenses pour la transcription d'Anciens Records Français à Québec.....	200 0 0	
Thomas Cary & Co.....	Pour Papeteries fournies pour do.....	16 12 4	
		216 12 4	
Desbarats & Derbshire, Imprimeur de la Reine.....	Etant la balance de leur compte pour l'impression et reliure des Statuts et Ordonnances révisés du Bas-Canada.....	741 3 0	
Margaret Powell.....	Pension comme ci-devant Gardienne des Offices Publics à Toronto, depuis le 10 Février, 1841, au 31 Décembre, 1846, à £35 par année.....	206 3 3	
	<i>Réparations, etc. aux Prisons, dans le Bas-Canada.</i>		
Jas. Spears.....	A compte de travaux faits à des Prisons, etc. £48 19 7		
Maurice Hannon.....	Do de do faits à la Prison des Trois-Rivières.....	68 10 0	
		117 9 7	
Alex. J. Wolff.....	Etant pour autant à lui dû pour des dépenses encourues en 1831 et 32, dans l'ouverture du Chemin de Metis ou Kempt.....	302 1 7	
Etienne Parent, Greffier du Conseil Exécutif.....	Etant pour le mettre en état de pourvoir à l'achat de Livres pour le Conseil Exécutif.....	200 0 0	
Lovell & Gibson.....	Pour l'impression, etc. de 1000 Copies de l'Arpentage Géologique de la Province pour 1843.....	82 15 5	
Dr. Pierre Leduc.....	Etant pour l'indemniser de ses soins professionnels à des séditieux blessés aux troubles du Canal de Beauharnois en 1843.....	20 0 0	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£ 16488 10 7	75043 7 9

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	£ s. d. 16488 10 7	£ s. d. 75043 7 9
	<i>Divers Items,—Continué.</i>		
Francis Hall & David Thorburn..	Étant pour leurs services comme Commissaires pour régler des réclamations à liquider pour Chemins et Ponts dans le Haut Canada, par l'Acte 7 Guil. 4 c. 107. £114 5 1		
Donald A. E. McDonell.....	Pour le mettre en état de payer les demandes d'Arch. McMillen et de George Galiger, pour des travaux de chemin faits dans le Township de Osnabrock, en vertu du même Acte.....	7 2 0	121 7 1
	<i>Dépenses encourues dans l'Administration de poursuites Criminelles, Canada Ouest</i>		
Thos. H. Johnson.....	Trésorier du District de l'Ottawa, étant un tiers du montant alloué pour les dépenses de l'administration de poursuites criminelles dans ce district pour les trois premiers quartiers de 1846.....	£ s. d. 78 16 10	
George Brown.....	Do du do de Huron, pour do depuis Janvier à Juillet, 1846.....	99 16 9	
Thos. M. Radenhurst.....	Do du do de Bathurst, pour do pour 1846.....	112 18 4	
David Smith.....	Do du do du Prince Edouard, pour do en do.....	95 11 1	
A. N. Buell.....	Do du do de Johnstown, pour do en do	195 2 6	
John Harris.....	Do du do de London, pour do en do	215 18 5	
		798 3 11	
Jean C. Bruneau.....	Frais de voyage comme Juge de Circuit dans le District de Québec pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	£30 0 0	
William Power.....	Do comme do pour do.....	30 0 0	
		60 0 0	
M. MacIvor.....	Étant pour lui remettre des argents avancés par feu son père pour la reconstruction du pont de la rivière Batiscan		23 15 0
Theodore Lyman.....	Étant pour indemniser l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal pour des pertes encourues dans le cours du dérangement de cette Institution du Marché Ste. Anne.....		200 0 0
Donald McDonell.....	Étant pour le mettre en état de payer certaines personnes pour des travaux de chemin en 1837, dans les Townships de Cornwall et Roxborough.....		58 17 0
Duncan Graham.....	Étant pour le mettre en état de payer des anciennes réclamations contre les travaux de l'Ottawa.....		249 13 4
John Reid & Robert Sheppard...	Étant le montant de leurs réclamations contre les ci-devant Commissaires du Canal de Cornwall.....		1181 10 3
Conrad Lymner & Henry Morklie	Syndics de la Congrégation Luthérienne à Williamsburg, étant pour indemnités en faveur de cette Congrégation pour la perte d'un terrain réservé pour leur accommodation.....		500 0 0
G. S. Boulton & Z. Burnham.....	Étant pour des argents dépensés par eux dans l'amélioration de la navigation des eaux intérieures du District de Newcastle.....		238 6 4
H. B. Smith.....	Étant le montant d'une Débenture No. 30, ordonnée par les Commissaires pour l'amélioration du St. Laurent, avec l'intérêt dû sur icelle.....		13 3 10
Louis J. Papineau.....	Étant pour arrérage de Salaire à lui dû comme ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada..		4500 0 0
Compte du Tonnage de Québec..	Pour cette somme mise au crédit de ce compte, étant pour autant voté dans l'Estimé de 1846, pour remplir le déficit de ce fonds pour 1845, occasionné par l'admission d'un surcroît de matelots naufragés.....		217 19 9
Trinité, Montréal.....	Pour cette somme mise au crédit de ce compte, étant pour autant voté dans l'Estimé de 1846, pour remplir le déficit de ce fonds jusqu'au 31 Décembre, 1845.....		367 15 1
Thos. A. Begley, Secrétaire } des Travaux Publics, et autres }	A compte des travaux faits et de matériaux fournis pour creusage du Chenal dans le lac St. Pierre.....		4495 6 9
	Total des Payements Ordinaires par l'Estimé de 1846.	£	29514 8 11
	104557 16 8		
	<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>		
	<i>Pour la confection de travaux commencés en vertu de l'appropriation faite par l'Acte 4 &amp; 5 Victoria, Chap. 28.</i>		
	<i>Canal de Welland.</i>		
Zimmerman McCullough et autres.	A compte des travaux faits à ce Canal.....	108219 17 8	
	<i>Canaux du St. Laurent.</i>		
Chamberlin Walker & Co. et } autres..... }	A compte des travaux faits à ces Canaux.....	98559 9 5	
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	206779 7 1	104557 16 8

Appendice  
(A.)

No. 18.—ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appen  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 18

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	206779 7 1	104557 16 8
	Travaux commencés en vertu de l'Acte 4 & 5 Vic. chap. 28.—Continué.		
	Chemin des Cascades.		
Michael Barry, Jr., et autres.....	A compte des travaux faits sur ce chemin.....	549 4 2	
	Améliorations sur l'Ottawa.		
James Skead et autres.....	A compte des travaux faits sur ce chemin.....	3893 12 1	
	Chemin de Hamilton et Dover.		
Charles Montsarrat.....	Réparations à ce chemin.....	35 0 0	
	Harres et Phares, et Chemins y conduisant.		
James Russell et autres.....	A compte des travaux faits à divers havres, &c.....	2839 9 9	
	Chemins de London, Chatham, Sandwich et Amherstburg.		
Sifton & Owen et autres.....	A compte des travaux faits sur ces chemins.....	592 2 4	
	Travaux Publics commencés sous l'Estimé en 1845, au Canada Est, en vertu de l'Acte 8 Vic. chap. 69.		
	Chemins de Gaspé.		
A. J. Russell & A. H. Sims.....	A compte des travaux faits sur ces chemins.....	3200 0 0	
	Pour l'ouverture du chemin d'Arthabaska.		
Stephen Yarwood, Paie-Maitre ..	Pour payer des Contracteurs et autres personnes pour les travaux faits sur ce chemin.....	2807 2 5	
	Canada Ouest.		
	Marécage du Chemin de la Grand'Rivière.		
Wm. J. Geary.....	A compte de son contrat pour l'amélioration de ce chemin, Navigation de Trent.	510 19 3	
D. Campbell et autres.....	A compte de travaux, &c., fait pour l'améliorer.....	2362 17 0	
	Pont de Lancaster, Rivière Trent.		
John Walsh.....	A compte de son contrat pour l'avoir bâti.....	170 0 0	
	Travaux sur l'Ottawa, et chemins y conduisant.		
James Skead et autres ..	A compte de travaux, &c. faits aux mêmes.....	9916 7 5	
	Extension des piles et quais au havre de Rond Eau.		
R. B. Parr et autres ..	A compte de leurs contrats pour travaux faits aux mêmes, Autres Travaux Publics.	2730 8 9	
Thomas A. Begley, Secrétaire, } du Bureau des Travaux.....	A compte des travaux en progrès aux Rapides Ste. Anne,	422 6 2	
R. J. Begley et autres.....	Do des do faits au Pont de Bayonne.....	140 12 10	
Thos. A. Begley.....	Do des do faits au Pont de Gananoque.....	7 3 0	
Do ..	Do des do faits au Chemin de Saugino.....	71 6 6	
John Davidson, Paie-Maitre.....	Pour réparations au chemin de Dover.....	325 19 9	
Z. Burnham.....	A compte de son contrat pour le chemin du lac Rice.....	79 12 3	
Jacob Turner.....	Do de son do pour le Pont de Caledonia et le Che- min de Hamilton et Dover.....	302 0 0	
Thos. A. Begley.....	Pour payer des Maisons de péages sur le chemin des Cas- cades.....	52 13 0	
Geo. W. Boggs.....	A compte de son contrat pour une Maison de péages sur le chemin de London et du Port Stanley.....	50 0 0	
C. Montsarrat et autres.....	Do de travaux faits sur le chemin de Rond Eau.....	715 11 6	
Do ..	Etant pour avoir été une grosse pierre de l'entrée du havre de Toronto.....	60 0 0	
S. Yarwood, Paie-Maitre.....	Pour réparations faites au Pont de la Chaudière et avoir fait enlever les maisons de péages.....	283 3 6	
	Total des Payements pour Travaux Publics dans l'Estimé de 1846	.. .. .	238606 18 9
	Total Général Courant.....	.. .. .	343454 15 5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

## No. 19.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, en paiement de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Canada, et auxquelles il est nécessaire de pourvoir.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total Courant.
		£ s. d.
William Rees.....	Etant pour l'indemniser de ses services comme ci-devant Surintendant de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, tel que recommandé par Adresse de l'Assemblée Législative du 4 Juin, 1846.....	250 0 0
Wm. Cayley, Inspecteur Général.	Etant pour le mettre en état de payer ses dépenses de voyage en Angleterre pour des affaires publiques.....	250 0 0
William Filder, Commissaire Général.....	Etant pour remettre ce montant au Commissariat, payé en faveur des incendiés à la Grand'Baie du Saguenay.....	859 18 11
Richard Bullock.....	Etant pour l'indemniser de la perte de son emploi comme Adjudant Général des Milices du Haut-Canada.....	600 0 0
B. C. A. Gagy.....	Do comme do du Bas-Canada.....	500 0 0
Robert Symes, Trésorier de la Société Littéraire et Historique de Québec.....	Etant pour mettre la Société en état de continuer à faire copier des documents concernant les premiers établissements de ce pays, tel que recommandé dans une Adresse de l'Assemblée Législative du 30 Mai, 1846.....	300 0 0
David Davidson, Gérant de la Banque de l'A. B. du N. Montréal.....	Etant pour le soulagement des incendiés à St. Jean de Terre-neuve.....	2000 0 0
William Power.....	Etant son Allouance pour frais de voyage comme Juge de Circuit pour le District de Québec, depuis le 6 Octobre au 31 Décembre, 1845, à £30 par année.....	7 1 10
Jean C. Bruneau.....	Idem.....	7 1 10
John Simpson.....	Etant à compte de ses frais de voyage et autres dépenses concernant le Chemin à rails projeté de Halifax à Québec.....	200 0 0
T. A. Stayner, Député Maître-Général des Postes.....	Pour le mettre en état de faire reconstruire le Pont sur la Rivière Cabineau qui se trouve sur le Chemin de la Malle.....	25 0 0
H. H. Killaly.....	Trois mois de Salaire comme Ingénieur employé aux divers Travaux, jusqu'au 30 Septembre, 1846.....	222 4 5
Desbarats & Derbshire, Imprimeur de la Reine.....	Etant pour la balance de leur compte pour l'impression des Statuts de la dernière Session, en sus de l'Octroi de la dernière Session.....	1753 19 10
Do.....	Etant en à compte de leurs réclamations pour impressions, &c. en général, pendant l'année 1846, en sus de l'octroi de la dernière Session.....	1000 0 0
F. A. Quesnel.....	Etant pour balance de son indemnité et de celles de Messrs. Hayes et Redpath pour leurs Services comme Commissaires dans l'Enquête du Bureau des Travaux, étant en sus de do de do.....	330 5 0
James M. Ferres.....	Etant pour ses Services comme Greffier de la susdite Commission, depuis le 1er Juillet au 30 Septembre, 1846, à 25s. par jour, étant en sus de do de do.....	115 0 0
Alexis Tremblay.....	Etant pour l'ouverture d'un Chemin d'hiver entre La Malbaie et le Saguenay.....	100 0 0
Henry Smith, Gardien.....	Etant en à compte de dépenses du Pénitencier Provincial, à Kingston, pour l'année 1847.....	1500 0 0
Louis Fiset.....	Etant pour son allouance comme ci-devant Juge de Circuit à Gaspé, pour sa présence au Circuit des Isles de la Magdeleine en 1846.....	50 0 0
Joseph Parent, Médecin Inspecteur, Québec.....	Balance des dépenses encourues dans l'établissement de la Quarantaine à Québec et à la Grosse-Isle, pendant la saison de 1846, en sus de l'octroi de la dernière Session.....	378 17 0
George Prescott.....	A compte de réparations sur l'ancienne ligne du Canal de Welland.....	6475 1 7
R. J. Begley et autres.....	Réparations, &c., aux anciens travaux du Canal de Lachine.....	829 12 3
	Total Courant.....	£ 17754 2 8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

No. 20.

ÉTAT COMPARATIF du Revenu Net et de la Dépense des Fonds du Revenu Consolidé de la Province du Canada, pour les années 1845 et 1846.

DEPENSE.

REVENU NET.

Départements du Revenu.	1845. Courant.		1846. Courant.		Augmentation.	Diminution.	Causes de l'Augmentation ou Diminution.	Départements du Revenu.	1845. Courant.		1846. Courant.		Augmentation.	Diminution.	Causes de l'Augmentation ou Diminution.													
	£	s.	d.	£					s.	d.	£	s.				d.	£	s.	d.									
Net des Douanes.....	419001	7	94	391171	1	3	27830	6	54	Fluctuation du Commerce.	Intérêt sur la Dette Publique.....	141287	13	1	145249	9	3	3961	16	2	Addition aux Prêts.							
Accise.....	20277	11	64	18640	8	0	1637	3	64	{ Le Droit sur les Licences de Tavernes pour le premier Quartier de 1845 a été inclut dans le montant de cette même année, tandis que ce Droit pour le même espace de temps pour 1846 est spécialement approprié à des fins locales	Liste Civile Cédule A.	50000	0	0	50000	0	0											
Territorial.....	22871	5	10	23586	0	1					Liste Civile Cédule B.	33333	6	8	33333	6	8											
Droit des Phares.....	689	5	7	819	12	11	654	14	3		Charges Permanentes sous les Actes du Canada Est.....	5627	11	3	6613	5	8	985	14	5								
Impôts des Banques.....	13020	17	1	15809	1	1	130	7	4		Charges Permanentes sous les Actes du Canada Ouest.....	11051	3	2	9839	9	4				1211	13	10					
Travaux Publics.....	27501	4	34	48480	7	4	20979	3	04	{ L'augmentation de 1846 est due à la confection de quelques-uns des Canaux et autres Travaux.	Charges sous les Actes du Canada.....	94521	19	5	75024	1	9				19497	17	8	Diverses.				
Commissions de Milice.	53	15	0	48	10	0					Estimé de 1842.....	500	0	0														
Amendes et Confiscations les saisies y comprises.....	3390	4	94	3330	4	10	59	19	144		Estimé de 1843.....	12	10	0														
Intérêt sur des Dépôts Publics.....	6080	13	11	2525	16	5	3554	17	6		Estimé de 1845.....	125963	18	11	62857	0	5											
Revenu Casuel.....	11480	11	0	8552	16	9	2927	14	3	{ Dans le montant de 1845 sont incluses £5000 qui ont été remis par la Trinité de Québec. Celui de 1846 comprend une remise de £4000, par les Commissaires du Havre de Montréal.	Estimé de 1846, exclusivement des Travaux Publics.				104557	16	8	41450	18	2								
Total Courant.....	£524366	16	94	512993	18	8	24642	8	74		Total Courant.....	£500369	18	3	505228	12	5	46398	8	9	41539	14	7					

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.  
W. CAYLEY, Inspecteur Général.

## No. 21.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule A, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.		Total Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
Son Excellence le Comte Cathcart...	Salaire comme Administrateur du Gouvernement depuis le 1er Janvier, au 15 Mars, 1846, à £3898 17s 10d par année.....	..	..	799	7 8
Do	Do comme Gouverneur Général depuis le 16 Mars au 31 Décembre, 1846, à £7777 15s 7d par année.....	..	..	6179	0 0
<i>Juges, Canada Ouest.</i>					6978 7 8
J. B. Robinson.....	Douze mois de Salaire comme Juge-en-Chef, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	..	..	1666	13 4
J. B. Macaulay.....	Do comme Juge du Banc de la Reine, jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
Archd. McLean.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
Jonas Jones.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
Chris. A. Hagerman.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
R. S. Jameson.....	Do comme Vice-Chancelier, jusqu'au do.....	..	..	1250	0 0
<i>Juges, Canada Est.</i>					
Sir J. Stuart, Brt.....	Douze mois de Salaire comme Juge-en-Chef à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	..	..	1666	13 4
Ed. Bowen.....	Do comme Juge du Banc de la Reine, Québec, jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
Philip Panet.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
Elzéar Bedard.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
J. R. Vallières de St. Réal.....	Do comme Juge-en-Chef, Montréal, jusqu'au do.....	..	..	3000	0 0
Jean R. Rolland.....	Do comme Juge du Banc de la Reine à do jusqu'au do.....	..	..	1222	4 4
Samuel Gale.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
C. D. Day.....	Do comme do do jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
D. Mondollet.....	Do comme Juge-Résident Provincial aux Trois-Rivières, jusqu'au do.....	..	..	3000	0 0
R. H. Gairdner.....	Do comme Juge Provincial à St. François, jusqu'au do.....	..	..	1000	0 0
John G. Thompson....	Do comme do à Gaspé, jusqu'au do.....	..	..	555	11 0
<i>Pensions aux Juges.</i>					
James Reid.....	Douze mois de Pension comme ci-devant Juge-en-Chef de Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1846..	814	16 0		
Levis P. Sherwood..	Do comme ci-devant Juge de la Cour du Banc du Roi, Haut-Canada, jusqu'au do.....	666	13 4		
George Pyke.....	Do comme do do à Montréal, jusqu'au do.....	740	14 8		
				2222	4 0
<i>Salaires des Procureurs et Solliciteurs Généraux.</i>					
James Smith.....	Douze mois de Salaire et Allowance comme Procureur Général Est, jusqu'au 31 Décembre, 1846...	1350	0 0		
Wm. H. Draper.....	Do comme do Ouest, jusqu'au do.....	1350	0 0		
J. A. Taschereau....	Do comme Solliciteur Général Est, jusqu'au do.....	600	0 0		
Henry Sherwood....	Six comme do Ouest, jusqu'au 30 Juin, 1846.....	300	0 0		
J. H. Cameron.....	Do comme do do jusqu'au 31 Déc., 1846.....	300	0 0		
				3900	0 0
<i>Circuits, Canada Ouest.</i>					
J. B. Robinson.....	Allowance pour sa présence au Circuit de l'Automne 1846 et du Printemps, 1846, dans six Districts à £25 chaque.....	150	0 0		
J. B. Macaulay.....	Do aux Circuits du Printemps et de l'Automne 1846, dans 9 Districts.....	225	0 0		
Archd. McLean.....	Do aux do do dans 9 do.....	200	0 0		
Jonas Jones.....	Do aux do do do dans 9 do.....	225	0 0		
				800	0 0
<i>Dépenses pour Poursuites Criminelles, Canada Est.</i>					
Henry Driscoll, Conseil de la Reine.....	Pour Services aux Termes Criminels de Février et d'Août, 1846, à Montréal, et certains autres Services entre Octobre, 1845, et Mai, 1846.....	376	5 0		
C. S. Cherrier.....	Services comme Conseil de la Reine en Août et Octobre, 1844.....	19	0 0		
J. Hallowell.....	Pour sa charge de Poursuites de la Couronne à Sherbrooke, en Janvier et Février, 1846.....	21	1 8		
Do	Pour certains Services comme Agent pour le ci-devant Procureur Général Ogden dans le District de St. François, depuis 1837 à 1841.....	141	19 0		
				581	5 8
<i>Porté en l'autre part.....</i>				7485	9 8
				24895	0 8



Appendice  
(A.)

No. 21.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appen  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 18

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£	s.	D.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	£	s.	D.	£ s. D.	£ s. D.
					7483 9 8	24895 0 8
	<i>Dépenses pour Poursuites Criminelles, Canada Ouest.</i>					
John Prince, Conseil de la Reine	Pour sa charge d'affaires pour la Couronne aux Assises du Printemps, 1846, dans les Districts de l'Ouest, de London et de Huron, et aux Assises de l'Automne en 1846, dans le District de l'Ouest.	208	10	0		
J. H. Cameron, do	Do aux Assises du Printemps, 1846, dans les Districts de Gore, Niagara et Talbot	192	10	0		
Henry J. Boulton do	Do aux do dans le District de Home	321	0	0		
S. B. Harrison, do	Do sa présence aux Assises du District de Home dans l'Automne de 1845, et des Districts de Home, et Brook dans le Printemps de 1846, et du District de London dans l'Automne de 1846	110	10	0		
Thos. Kirkpatrick do	Do sa présence aux Assises des Districts de l'Est et de Bathurst dans l'Automne de 1845, et des Districts de Midland, Dalhousie et de Bathurst dans le Printemps de 1846	103	0	0		
Henry Smith, do	Do sa présence aux Assises des Districts du Prince Edouard, de l'Ottawa, Dalhousie et Bathurst, dans l'Automne de 1846	117	10	0		
Geo. A. Phillpots	Do sa présence aux Assises des Districts de Newcastle et Colborne dans l'Automne de 1845, et des Districts de Newcastle et Wellington dans le Printemps de 1846	152	10	0		
Edmund Murney	Do dans le District du Prince Edouard dans l'Automne de 1845	21	10	0		
Geo. McDonnell	Do dans le District de l'Est dans le Printemps de 1846	4	10	0		
Richd. F. Steele	Do dans le do de Johnstown dans le do de do	6	10	0		
Wm. J. Fitzgerald	Etant pour ses services comme Conseil de la Couronne aux Assises d'Avril, 1845	27	10	0		
F. F. Carruthers	Do pour do en certains cas	27	0	6		
	<i>Cour de Vice-Amirauté.</i>				1292 10 6	
Henry Black	Douze mois de Salaire comme Juge, jusqu'au 31 Décembre, 1846	222	4	4		
J. P. Bradley	Do comme Registrateur, jusqu'au do	166	13	4		
J. B. Parkyn	Do comme Maréchal, jusqu'au do	83	6	8		
	<i>Salaires, Allowances et Contingents des Shérif, Canada Est.</i>				-472 4 4	
W. S. Sewell, Québec	Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 31 Décembre, 1846	111	2	0		
Do	Do allowances pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au do	30	0	0		
Do	Balance de ses contingents pour l'année finissant le 30 Juin, 1846. £2735 3 2					
Do	A compte des six mois finissant le 31 Décembre, 1846. 1100 0 0					
		3835	3	2		
Boston & Coffin, Montréal	Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 31 Décembre, 1846	111	2	0		
Do	Do allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au do	30	0	0		
Do	Balance de leurs contingents pour l'année finissant le 30 Juin, 1846. £1734 7 3					
Do	A compte des six mois finissant le 31 Décembre, 1846. 2330 13 4					
		4071	0	7		
I. G. Ogden, Trois-Rivières	Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 31 Décembre, 1846	83	6	8		
Do	Do Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au do	30	0	0		
Do	Balance de ses contingents pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre, 1846. £1348 18 4					
Do	A compte des mêmes pour 1847. 200 0 0					
		1548	18	4		
Geo. F. Bowen, St. François	Salaire comme Shérif depuis le 30 Mars au 31 Décembre, 1846, à £55 11 1 par année	41	19	5		
Do	A compte des contingents de son bureau pour l'année 1846	250	0	0		
Chs. Whitcher, do	Do de ses do comme ci-devant Shérif, pour do	150	0	0		
Martin Sheppard, Gaspé	Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 31 Décembre, 1846	77	15	6		
Do	Do allowance pour frais de voyage jusqu'au do	11	2	2		
	<i>Coronaires, Canada Est.</i>				10381 9 10	
B. A. Panet, Québec	Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31 Décembre, 1846	111	2	0		
Do	Montant de ses honoraires et déboursés dans le cours des dix-huit mois finissant le do	892	13	5		
	<i>Porté ci-contre.</i>	£			1003 15 5	24895 0 8

pendice  
(A.)

No. 21.—État des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice  
(A.)

in, 1847.

Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	1003 15 5	24895 0 8
	<i>Coronaires, Canada Est.—Continué.</i>		
Joseph Jones, Montréal,	Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	111 2 0	
Do .....	Montant de ses honoraires et déboursés dans le cours des dix-huit mois finissant le do .....	1074 0 7	
Valere Guillet, Trois-Rivières .....	Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	55 11 0	
Do .....	Montant de ses honoraires et déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	142 4 5	
C. A. G. De Tonnancour, St. François..	Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	50 0 0	
Do .....	Montant de ses honoraires et déboursés dans le cours de l'année finissant le do .....	18 4 0	
Wm. Tilly, Comté de Gaspé.....	Douze mois de Salaire comme Coronaire jusqu'au do	27 15 4	
Do .....	Montant de ses honoraires et déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	17 16 8	
R. W. Fitton, Comté de Bonaventure, Gaspé.	Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	27 15 4	
Do .....	Montant de ses honoraires et déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	38 2 1	2566 6 10
	<i>Clercs de la Couronne, Canada Est.</i>		
J. Green, Québec.....	Douze mois de Salaire comme Clerc de la Couronne, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	44 8 8	
Do .....	Montant de ses honoraires et allowance dans le cours des dix-huit mois finissant le do .....	187 18 11	
A. M. Dehisle, Montréal	Douze mois de Salaire comme Clerc de la Couronne, jusqu'au do .....	44 8 8	
Do .....	Montant de ses honoraires et allowances dans le cours des dix-huit mois finissant le do .....	247 15 8	
Ed. Barnard, Trois-Rivières.....	Douze mois de Salaire comme Clerc de la Couronne, jusqu'au do .....	22 4 4	
Do .....	Montant de ses honoraires et allowances dans le cours de l'année finissant le do .....	34 13 2	
Bell & Bowen, St. François.....	Montant de leurs do dans le cours des 6 mois finissant le 31 Décembre, 1845.....	33 19 7	615 9 0
	<i>Cour d'Appel, Canada Est.</i>		
A. S. Scott.....	Salaire comme ci-devant Greffier de la Cour d'Appel, depuis le 1er Janvier au 12 Juin, 1846, à £133 6 8 par année.....	£60 1 5	
J. G. Barthe.....	Do comme do du 16 Juin au 31 Décembre, 1846, à do .....	72 3 2	
A. S. Scott.....	Allowance pour Papeteries pour l'usage de la Cour depuis le 1er Janvier au 12 Juin, 1846, à £6 13s 4d par année.....	3 0 0	
Fred. Mimes.....	Douze mois de Salaire comme Huissier de la Cour jusqu'au 31 Décembre, 1846 .....	30 0 0	165 4 7
	<i>Interprètes des Cours, Canada Est.</i>		
Siméon Lelièvre, Québec .....	Douze mois de Salaire comme Interprète des Cours, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	44 8 8	
Richd. Dillon, Montréal .....	Do comme do jusqu'au do .....	44 8 8	
F. Bureau, Trois-Rivières.....	Do comme do jusqu'au do .....	27 15 4	116 12 8
	<i>Grands Connétables, Canada Est.</i>		
Wm. Downes, Québec,	Douze mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	40 0 0	
Do .....	Balance de son compte pour services dans le cours de l'année finissant le do .....	£300 4 5	
Do .....	A compte des mêmes pour 1847.....	30 0 0	330 4 5
Benj. Delisle, Montréal	Douze mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	40 0 0	
Do .....	Montant de son compte pour services dans le cours de l'année finissant le do .....	450 15 6	
Philip Burns, Trois-Rivières.....	Douze mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	30 0 0	
Do .....	Montant de son compte pour services dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	463 18 3	
	<i>Porté en l'autre part</i> .....	£ 1354 18 2	23093 7 5
			24895 0 8

Appendice  
(A.)

No. 21.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. 1364 18 2	£ s. d. 23093 7 5	£ s. d. 24895 0 8
	<i>Grands Connétables, Canada Est.—Continué:</i>			
E. Clark, St. François.	Douze mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	30 0 0		
Do	A compte de services dans le cours des années 1845 et 1846.....	175 0 0	1550 18 2	
	<i>Crieurs et Tipstoffs, Canada Est.</i>			
Frederick Mimeo	Douze mois de Salaire comme Crieur et Tipstaff, aux Cours de Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1846...	42 4 4		
Geo. J. Stanley.....	Do comme Crieur aux do à Montréal, jusqu'au do	22 4 4		
Peter Devins.....	Do comme Tipstaff aux do à do jusqu'au do	20 0 0		
Pierre Portugais.....	Do comme Crieur et Tipstaff aux do aux Trois-Rivières jusqu'au do.....	27 15 4	112 4 0	
	<i>Gardiens des Maisons de Justice, Canada Est.</i>			
Joseph Tardiff.....	Salaire comme ci-devant Gardien de la Maison de justice à Québec, depuis le 1er Janvier au 12 Juin, 1846, à £60 par année.....	27 0 7		
H. O. Donohue.....	Trois mois de Salaire comme do à Montreal, jusqu'au 31 Mars, 1846, à £80 par année. £20 0 0			
Amable Loiselle.....	Neuf do comme do à do jusqu'au 31 Décembre, 1846, à do ..... 60 0 0	80 0 0		
Pierre Portugais.....	Douze do comme do aux Trois-Rivières jusqu'au do	40 0 0		
John McLellan.....	Do comme do de la Cour de la prison à New Carlisle, jusqu'au do .....	40 0 0		
Thomas Tuzo.....	Do comme do et do à Percé, jusqu'au do	40 0 0		
C. M. Hyndman.....	Trois mois de Salaire comme do de la Maison de Justice à Sherbrooke, jusqu'au 31 Mars, 1846, à £25 par année..... £ 6 5 0			
Do	Neuf mois comme do et Crieur à la Cour du Banc de la Reine à do jusqu'au 31 Décembre, 1846, à £40 par année..... 30 0 0	36 5 0	263 5 7	
	<i>Gardiens de Prisons, Canada Est.</i>			
J. McClaren, Québec.	Douze mois de Salaire comme Gardien, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	138 17 8		
Do	Do Allowance pour deux Guichetiers, jusqu'au do.	122 4 4		
Thos. McGinn, Montréal.....	Do Salaire comme Gardien, jusqu'au do .....	138 17 8		
Do	Do Allowance pour deux Guichetiers, jusqu'au do	80 0 0		
Richard Gennis, Trois-Rivières.....	Do Salaire comme Gardien, jusqu'au do .....	61 2 0		
Do	Do Allowance pour deux Guichetiers, jusqu'au do.	80 0 0		
Patrick Read, Sherbrooke.....	Trois mois de Salaire comme Gardien, jusqu'au 31 Mars, 1846, à 27 15 4 par année..... £ 6 18 10			
Do	Neuf do comme do jusqu'au 31 Décembre, 1846, à £37 15 4 par année.. 28 6 6	35 5 4	656 7 0	
	<i>Médecins des Prisons, Canada Est.</i>			
Thomas Fargues, Québec.....	Douze mois de Salaire comme Médecin, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	222 4 4		
Danl. Arnoldi, Montréal.....	Do comme do jusqu'au do .....	222 4 4		
Geo. Badeaux, Trois-Rivières.....	Do comme do jusqu'au do .....	55 11 0		
J. B. Johnson, Sherbrooke.....	Salaire comme do depuis le 24 Juillet au 31 Décembre, 1846, à £40 par année.....	17 10 0	517 9 8	
	<i>Protonotaires, Canada Est.</i>			
Perrault & Huot, Québec.....	Balance de leurs Déboursés pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845..... £121 10 1			
Do	A compte des mêmes pour 1846..... 150 0 0	271 10 1		
Monk, Coffin & Papi- neau, Montréal.....	Balance de leurs Déboursés dans le cours des dix-huit mois finissant le 30 Juin, 1846.....	720 13 0		
Ed. Barnard, Trois-Rivières.....	Montant de ses Déboursés pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	127 4 9		
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£ 1119 7 10	26202 11 10	24895 0 8

## No. 21.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	£ s. d. 1119 7 10	£ s. d. 26202 11 10	£ s. d. 24895 0 8
	<i>Protonotaires, Canada Est.—Continué.</i>			
Bell & Bowen, St. François.....	Montant de leurs Déboursés dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1846.....	£59 11 11		
Wm. Bell, do.....	Do de ses do dans le do finissant le 31 Décembre, 1846.....	15 18 6		
Wilkie & Tremblay, Gaspé.....	Montant de leurs Déboursés dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1845.....	£65 18 2		
Do.....	A compte des mêmes pour 1846.....	54 6 6		
		120 4 8	1315 2 11	
	<i>Greffiers de la Paix, Canada Est.</i>			
F. X. Perrault, Québec	Montant de ses honoraires et allocations pour les dix- huit mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	691 15 5		
A. M. Delisle, Montréal	Do de ses do pour l'année finissant le do.....	646 19 11		
H. B. Hughes, Trois- Rivières.....	Do de ses do pour les dix-huit mois finissant le do	570 5 3		
Beboe & Wilkie, Gaspé	Do de leurs do pour l'année finissant le 31 Dé- cembre, 1845.....	12 5 0		
Wm. Bell, St. François,	Do de ses do pour l'année finissant le 31 Juin, 1846.....	25 10 8	1946 16 3	
	<i>Greffiers des Assises, Canada Ouest.</i>			
Wm. A. Campbell...	Pour service au Circuit de l'automne de 1845, dans les Districts de Niagara, Midland et Home, au do du printemps de 1846, dans le District de Home, et de l'automne dans les Districts de Midland et de Home	181 2 3		
John Joseph.....	Do au do de l'Automne de 1845, dans les Dis- tricts de l'Ouest, London et Simcoe, et de l'Auto- mne en 1846 des Districts du Prince Edouard, Victoria et de Colborne.....	90 8 6		
Ed. C. Jones.....	Do au do du District de Johnstown, et au Circuit du Printemps de 1846, dans les Districts de Niagara, Brock, Talbot, Newcastle et Gore, et de l'Automne dans les Districts de l'Ouest, London, Johnstown, Newcastle et Gore.....	132 4 6		
J. M. Home.....	Do au Circuit du Printemps de 1846, dans les Dis- tricts de l'Ouest, Johnstown, Huron et Wellington, et de l'Automne dans les Districts de l'Est, Otta- wa, Dalhousie et Bathurst.....	73 10 6		
Ed. H. Hawke.....	Do au Circuit de l'Automne de 1845, dans les Dis- tricts de Bathurst, de l'Est, Dalhousie et de l'Ottawa.....	34 1 3		
Thomas Lloyd.....	Pour ses Services comme Greffier de l'Assise pour le District de Simcoe les 15 et 16 Octobre, 1844, et les 12 et 13 Mars, 1845.....	4 0 0	515 7 0	
C. C. Small.....	Pour honoraires et allocations comme Clerc de la Couronne et des Plaids, pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....		154 2 6	
Do.....	Dépenses Contingentes de l'Alle Est des Batisses Publiques à Toronto pour l'année 1845.....		104 17 6	
	<i>Dépenses des Cours de Circuit, Canada Est.</i>			
L. Beaudry.....	Pour subvenir aux dépenses de la Cour de Circuit à Beauharnois, jusqu'au 1er Mai, 1847.....	38 10 0		
A. D. Bondy.....	A compte des do à Berthier, le loyer jusqu'au 1er Mai, 1846, y compris.....	30 0 0		
J. Genest.....	Une année de loyer de do à Gentilly, jusqu'au 1er Juillet, 1846.....	15 0 0		
John Eden.....	Loyer et Allocation pour Papeteries pour do à Gaspé Bassin, pour l'année finissant le 1er d'Avril, 1846	31 0 0		
Pierre Belliveau.....	Une année de loyer de do à la Grande Rivière (Gaspé) jusqu'au 1er Avril, 1846.....	18 0 0		
John Fraser.....	Do de do à Cross Point (Gaspé), jusqu'au 24 Juillet, 1846.....	20 0 0		
Pierre Chalou.....	Do de do à Kamouraska, jusqu'au 1er Mai, 1847, les Papeteries etc. y comprises.....	23 15 8		
Wm. Hume.....	Do de do à Leeds, jusqu'au 8 Mai, 1846.....	10 0 0		
L. G. De Lorimier....	Do de do à L'Assomption, jusqu'au 1er Novem- bre, 1846.....	25 0 0		
Chester Cooley et Lyman Lawrence..	Do de do à Missisquoi jusqu'au 15 Juillet, 1846	10 0 0		
Jean C. Belleau.....	Etant pour divers Articles achetés pour les mêmes fins aux Isles de la Magdeleine.....	5 0 0		
Alex. Cormier.....	Loyer de do aux do.....	5 0 0		
Roger Lelièvre.....	Do de do à Portneuf pour l'année finissant le 1er Mai, 1847.....	10 0 0		
Geo. F. Tremblay....	Pour Papeteries, etc. pour do à Percé pour 1845	5 0 0		
James Reeves.....	Dépenses Contingentes de do à Rimouski, pour l'année finissant le 30 Avril, 1847.....	21 1 6		
	<i>Porté en l'autre part</i> .....	267 7 2	30238 18 0	24895 0 8

## No. 21.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Appen

(A.)

Juin, 18

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ 267 s. 7 d. 2	£ 30238 s. 18 d. 0
	<i>Dépenses des Cours de Circuit, Canada Est.—Continué.</i>		£ 24895 s. 0 d. 8
F. C. Cleve.....	Loyer de la Maison de la Cour à Richmond, et autres dépenses pour l'année 1845.....	7 10 0	
Pierre Chevallier.....	Do de do à Richelieu, le bois de chauffage et papeteries y inclus, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	31 10 0	
A. Bender.....	Dépenses de la do à St. Thomas, jusqu'au 1er Mai, 1846.....	36 2 6	
C. A. Richardson.....	Loyer et autres dépenses pour do à Stanstead, pour l'année finissant le 16 Décembre, 1846.....	11 0 0	
Theodore Doucet.....	Certaines dépenses de la do à St. Hyacinthe pour l'année finissant le 21 d'Avril, 1847.....	16 4 2	
A. A. Vanfelson.....	Do de do au Saguenay, le loyer y inclus, jusqu'à Avril, 1847.....	21 11 3	
J. McGillis.....	Loyer, Bois de chauffage, Papeterie, &c., pour la Cour de Circuit à St. Jean, pour l'année finissant le 22 d'Avril, 1846.....	34 10 0	
F. H. Lemaire.....	Une année de loyer de do aux Deux-Montagnes, jusqu'au 30 Juin, 1846.....	25 0 0	
G. Raby.....	Do de do à Terrebonne, jusqu'au 1er Sept., 1846	12 10 0	
J. O. Bastien.....	Six mois de do de do à Vaudreuil, jusqu'au 1er Août, 1846.....	15 0 0	
H. A. Holland.....	Une année de do de do à Yamaska, jusqu'au 8 Août, 1846.....	25 0 0	
Aimé Lafontaine.....	Do de do à Aylmer, le Bois de Chauffage, Papeteries, &c., y inclus, jusqu'au 12 Juillet, 1846	35 15 0	
F. J. Taschereau.....	Do de do à Ste. Marie de la Nouvelle Beauce, quelques légères dépenses y comprises, jusqu'au 1er Juin, 1846.....	9 16 2	
	<i>Divers Items.</i>		548 16 3
John Monk.....	Douze mois de Salaire comme Greffier des Officiers en Loi du Canada Est, jusqu'au 31 Déc., 1846...	300 0 0	
J. Brown.....	Do comme Huissier de la Cour du Banc de la Reine à Toronto, jusqu'au do.....	20 0 0	
J. Alexander.....	Do comme Gardien et Messenger, jusqu'au do ..	60 0 0	
Alex. Ross.....	Do comme Messenger de la Cour de Chancellerie, jusqu'au do ..	55 11 0	
C. E. Shiller, Surintendant des Témoins de la Couronne, Montréal.....	Pour services aux Termes Criminels de Février et d'Août, 1846.....	273 8 9	
James Smith, Procureur, Général, Est..	Pour sa présence à la Cour d'Appel à Toronto en Août, 1846.....	50 0 0	
John Monk.....	Dépenses de voyage aux Trois-Rivières pour affaires liées à l'Administration de la Justice.....	7 10 0	
J. Green, Clerc de la Couronne, Québec.	Services comme Greffier de la Cour d'Oyer et Terminer, pour la poursuite d'offenses commises sur les mers, tenue à Québec en Août, 1842. ....	15 10 0	
R. S. Jameson, Vice-Chancelier.....	Pour le mettre en état de payer le compte de Edouard B. Palmer, pour avoir copié certains documents pour la Commission de Chancellerie..	7 5 8	
Représentants de A. S. Scott, ci-devant Greffier de la Cour d'Appel à Québec.....	Pour réparations à la Presse et Sceau de la Cour d'Appel à Québec.....	4 2 6	
J. G. Barthe.....	Honoraires à lui dus comme Greffier de la dite Cour	4 17 8	
Wm. B. Jarvis, Shérif du District de Home,	Etant pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine à Toronto, pendant les Termes de Trinity et Michaelmas, 8 & 10 Victoria, et les Termes de Hilary et Easter 9 Victoria.....	42 0 0	
Do .....	Pour Honoraires pour certains autres services. ....	9 15 0	
Edward Malloch.....	Pour do à lui dus comme ci-devant Shérif du District de Dalhousie pour Novembre, 1844.....	14 17 10	
			864 18 5
	<b>Total, Courant.....</b>		<b>£ 31652 s. 12 d. 8</b>
			<b>£ 56547 s. 13 d. 4</b>

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1<sup>er</sup> Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule B, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
<i>Bureau du Secrétaire Civil.</i>			
J. M. Higginson.....	Cinq mois de Salaire comme Secrétaire Civil, du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mai, 1846, à £1111 2s. 2d. par année.....	463 19 6	
Henry Cotton.....	Douze do comme 1 <sup>er</sup> Clerc, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	277 15 4	
Wm. R. Bartlett.....	Do comme 2 <sup>d</sup> Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
M. Turnor.....	Salaire comme 3 <sup>e</sup> Clerc, du 1 <sup>er</sup> Janvier au 24 Mai, 1846, à £87 10s par année..... £34 17 1		
Thos. H. Croasdaile...	Do comme do du do au 20 Avril, 1846, à do..... 26 13 8		
M. Turnor.....	Do comme do du 25 Mai au 31 Déc., 1846, à £175 par année..... 105 5 9		
Philip St. Hill.....	Douze mois de Salaire comme Gardien du Bureau, jusqu'au do.....	166 16 6	
John O'Brien.....	Do comme Messenger, jusqu'au do.....	83 6 8 55 11 0	
			1269 13 4
<i>Bureau du Secrétaire Provincial, (Section de l'Est.)</i>			
Dominick Daly.....	Douze mois de Salaire comme Secrétaire Provincial jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	1111 2 0	
Christ. Dunkin.....	Do comme Assistant-Secrétaire, jusqu'au do.....	550 0 0	
Thomas Ross.....	Do comme 1 <sup>er</sup> Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Henry Jarmy.....	Do comme 2 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Wm. H. Jones.....	Do comme 3 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
Sabin Tétu.....	Do comme 4 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
A. R. Roach.....	Do comme 5 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
Wm. R. Wright.....	Do comme Clerc extra, jusqu'au do à 7s 6d Courant par jour.....	136 17 6	
Thos. H. Croasdaile...	Salaire comme do du 21 Avril au do, à do.....	95 12 6	
John Gow.....	Douze mois de Salaire comme Gardien du Bureau, jusqu'au do.....	83 6 8	
John Twanley.....	Do comme Messenger, jusqu'au do.....	55 11 0	
			3001 18 4
<i>Section de l'Ouest.</i>			
Jamos Hopkirk.....	Douze mois de Salaire comme Assistant-Secrétaire, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	550 0 0	
T. D. Harington.....	Do comme 1 <sup>er</sup> Clerc et Clerc du <i>Blue Book</i> , jusqu'au do.....	300 0 0	
Grant Powell.....	Do comme 2 <sup>d</sup> Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Henry E. Steele.....	Do comme 3 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
C. J. Birch.....	Do comme 4 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
S. St. George Yarwood	Salaire comme 5 <sup>e</sup> Clerc, du 14 Mars au do, à £175 par année.....	140 0 0	
John Webb.....	Douze mois de Salaire comme Messenger, jusqu'au do.....	55 11 0	
			1617 15 4
<i>Bureau du Registrateur.</i>			
R. A. Tucker.....	Douze mois de Salaire comme Registrateur, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	666 13 4	
William Kent.....	Do comme 1 <sup>er</sup> Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Geo. H. Lane.....	Do comme 2 <sup>d</sup> Clerc, jusqu'au do.....	194 8 8	
			1083 6 4
<i>Bureau du Receveur Général.</i>			
Wm. Morris.....	Douze mois de Salaire comme Receveur Général, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	1100 0 0	
Bernard Turquand.....	Do comme 1 <sup>er</sup> Clerc, jusqu'au do.....	444 8 8	
Thos. A. Cary.....	Do comme 2 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	200 0 0	
Geo. Hamilton.....	Do comme 3 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
Geo. Grundy.....	Do comme 4 <sup>e</sup> Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
James Thompson.....	Do comme Messenger, jusqu'au do.....	55 11 0	
Do.....	Différence de do comme do entre £50 Courant et £50 Sterling, pour l'année 1845.....	5 11 1	
			2155 10 0
<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>			
Wm. Cayley.....	Douze mois de Salaire comme Inspecteur Général, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	1000 0 0	
Joseph Cary.....	Do comme Député Inspecteur Général, jusqu'au do.....	666 13 4	
Philip Dunford.....	Do comme 1 <sup>er</sup> Clerc, jusqu'au do.....	300 0 0	
			1966 13 4
<i>Porté en l'autre part.....</i>		£	9128 4 1

## No. 22.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. D.	Montant. £ s. D.	Total Courant. £ s. D.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	.. .. .	1966 13 4	9128 4 1
	<i>Bureau de l'Inspecteur Général.—Continué.</i>			
David A. Ross.....	Douze mois de Salaire comme Second Clerc, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	.. .. .	250 0 0	
Wm. Dickinson.....	Do comme 1er Teneur de Livres, jusqu'au do....	222 4 4		
Do .....	Pour services pendant la dernière Session et avant ce tems.....	50 0 0		
			272 4 4	
C. E. Anderson.....	Douze mois de Salaire comme 2d Teneur de Livres, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	.. .. .	200 0 0	
J. B. Stanton.....	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do.....	.. .. .	150 0 0	
Norris Godard.....	Trois mois de comme Clerc extra, jusqu'au 31 Mars, 1846, à 7s. 6d. par jour.....	33 15 0		
Do .....	Neuf mois de comme 4e Clerc, jusqu'au 31 Décembre, 1846, à £150 par année.....	112 10 0		
			146 5 0	
Rob. Coates.....	Salaire comme Clerc extra, du 20 Mars au 11 Juin, 1846, à 7s. 6d. par jour.....	.. .. .	31 10 0	
H. H. Duffill.....	Do comme 5e Clerc, du 12 Juin au 31 Décembre, 1846, à £150 par année.....	.. .. .	82 16 7	
Patrick Gaul.....	Douze mois de Salaire comme Messenger, jusqu'au do .. .. .	.. .. .	55 11 0	
				3155 0 3
	<i>Conseil Exécutif.</i>			
D. B. Viger.....	Salaire comme Président des Comités du Conseil Exécutif, du 1er Janvier au 17 Juin, 1846, à £1000 par année.....	.. .. .	464 5 8	
Etienne Parent.....	Douze mois de Salaire comme Greffier, jusqu'au 31 Décembre, 1846 .. .. .	.. .. .	600 0 0	
Wm. H. Lee.....	Do comme Clerc, jusqu'au do.....	.. .. .	400 0 0	
S. B. Smith.....	Do comme 2d Clerc, jusqu'au do.....	.. .. .	222 4 4	
F. Vallerand.....	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do.....	.. .. .	200 0 0	
Wm. A. Himsforth..	Do comme 4e Clerc, jusqu'au do.....	.. .. .	200 0 0	
Oliver Coté.....	Do comme 5e Clerc, jusqu'au do.....	.. .. .	175 0 0	
Ml. Naughton.....	Do comme Messenger, jusqu'au do.....	.. .. .	75 0 0	
David Ryan.....	Do comme Portier, jusqu'au do.....	.. .. .	75 0 0	
				2411 10 0
	<i>Bureaux des Travaux.</i>			
H. H. Killaly.....	Six mois de Salaire comme ci-devant Président, jusqu'au 30 Juin, 1846.....	.. .. .	444 8 10	
Samuel Keefer.....	Do do comme Ingénieur, jusqu'au do.....	.. .. .	277 15 6	
M. Walsh.....	Do do comme Messenger, jusqu'au do.....	.. .. .	27 15 6	
W. B. Robinson.....	Salaire comme Commissaire Principal, du 22 Juin au 31 Décembre, 1846, à £750 par année.....	.. .. .	393 10 10	
C. E. Casgrain.....	Do comme 2d Commissaire, du 9 Juillet à do, à £650 par année.....	.. .. .	310 17 4	
Thos. A. Begloy .....	Douze mois de Salaire comme Secrétaire, jusqu'au do .. .. .	.. .. .	444 9 0	
				1898 17 0
	<i>Agent des Emigrés.</i>			
A. C. Buchanan.....	Douze mois de Salaire comme Agent Principal de l'Emigration, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	.. .. .	444 8 6	
Do .....	Dépenses Contingentes de son Bureau pour l'année finissant le 30 Juin, 1846.....	.. .. .	304 8 10	
				748 17 6
	<i>Pensions, Canada Est.</i>			
Mde. Roitot.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Décembre, 1846	40 0 0		
Margaret Finlay.....	Do jusqu'au do.....	22 4 4		
Louise Desbarats.....	Trois do jusqu'au 31 Mars, 1846.....	5 0 0		
Gen. Launière.....	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	11 2 0		
Magt. Launière.....	Do do jusqu'au do .. .. .	11 2 0		
Amelia De Salaberry..	Do do jusqu'au do .. .. .	55 11 0		
Jane Levingston.....	Do do jusqu'au do .. .. .	55 11 0		
A. W. Cochran.....	Do do jusqu'au do .. .. .	222 4 4		
Geo. H. Ryland.....	Do do jusqu'au do .. .. .	50 0 0		
Rév. R. R. Burrage...	Do do jusqu'au do .. .. .	111 2 0		
Jasper Brewer.....	Pension depuis le 1er Janvier au 19 Mai, 1846, à £111 2s. 2d. par année.....	42 14 7		
Lucy Rolette.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Décembre, 1846	83 6 8		
Mde. Caron.....	Do do jusqu'au do .. .. .	83 6 8		
Adelaide Bouchette..	Do do jusqu'au do .. .. .	83 6 8		
Ann N. Fletcher.....	Do do jusqu'au do .. .. .	83 6 8		
E. W. R. Antrobus...	Do do jusqu'au do .. .. .	388 17 8		
P. L. Panet.....	Do do jusqu'au do .. .. .	222 4 4		
B. Tierney.....	Pension depuis le 15 Juillet, 1845, au do à £100 par année.....	146 3 10		
			1717 3 9	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	.. .. .	1717 3 9	17342 8 10

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. D.	£ s. D.
	<i>Rapporté de ci-contre.....</i>	.. .. .	1717 3 9
	<i>Pensions, Canada Ouest.</i>		17342 8 10
Thos. Talbot.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Décembre, 1846	444 8 8	
Wm. Chéwett.....	Do do jusqu'au do .....	400 0 0	
Samuel Ridout.....	Do do jusqu'au do .....	222 4 4	
Sophia Shaw.....	Do do jusqu'au do .....	111 2 0	
Ed. McMahon.....	Do do jusqu'au do .....	233 6 8	
Wm. Cloughly.....	Do do jusqu'au do .....	27 15 4	
James Nation.....	Do do jusqu'au do .....	125 0 0	
Oncida Joseph.....	Do do jusqu'au do .....	16 13 4	
Daniel McDougall....	Do do jusqu'au do .....	84 0 0	
Nathaniel Coffin....	Pension depuis le 1er Janvier jusqu'au 12 Août, 1846, à £300 par année.....	185 1 1	
Harriet McNab.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Dec. 1846....	50 0 0	
F. A. Moodie.....	Do do jusqu'au do .....	100 0 0	
Elizabeth Lawe.....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
James Carroll.....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
Sarah Usher.....	Do do jusqu'au do .....	100 0 0	
S. McCormick.....	Do do jusqu'au do .....	100 0 0	
John McMillan.....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
Peter Miller.....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
Magte. Bright.....	Do do jusqu'au do .....	62 10 0	
Maria Church.....	Do do jusqu'au do .....	50 0 0	
Susannah Kerry.....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
Catharino McLeod....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
R. H. Thornhill.....	Do do jusqu'au do .....	125 0 0	
J. G. Chewett.....	Do do jusqu'au do .....	150 0 0	
Jos. Randall.....	Do do jusqu'au do .....	20 0 0	
James Fitzgibbon....	Six mois de Salaire comme ci-devant Clerc du Conseil Législatif du Canada, du 1er Juillet au do à £300 par année.....	150 0 0	
Rév. Thos. Phillips....	Pension comme ci-devant Chapelain du Conseil Législatif du Haut-Canada, du 10 Février, 1841, au do à £33 6s. 8d. par année.....	196 5 11	
	<i>Contingences des Bureaux Publics.</i>		3073 7 4
David Luck.....	Douze mois de Salaire comme Gardien des Bureaux du Gouvernement à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	.. .. .	65 0 0
Geo. Cross.....	Neuf do comme do à Québec, jusqu'au 30 Septembre, 1846, à £65 par année.....	.. .. .	48 15 0
T. D. Harrington, Teneur de Comptes...	A compte des Contingents des Bureaux Publics, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	.. .. .	6440 0 0
Desbarats & Derbshire, Imprimeur de la Reine.....	Pour impressions pour le Département du Secrétaire Provincial et autres du Gouvernement, pour le semestre finissant le 30 Juin, 1846.....	.. .. .	488 2 5
Henry Cotton, Groffier du Bureau du Secrétaire Civil.....	Pour le mettre en état de remettre ce montant au Caissier du Bureau Colonial, pour deux Volumes de <i>Hertzel's Commercial and Slave Trade Treaties</i> , pour l'usage du Gouvernement de cette Province.....	.. .. .	3 1 8
	Total Courant.....	.. .. .	7044 19 1
		.. .. .	29177 19 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.





No. 23.—État des Affaires de la Province du Canada, &c.—Continué.

Dr.	Courant.		Cr.	Courant.		Courant.
	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	
<i>Rapporté de l'autre part.</i>						
<i>Fonds Spéciaux.</i>						
Fonds de Réserve du Clergé, Ouest, 3 par cent, Consols.	69438	2 0	Fonds des Réserves du Clergé, Canada Ouest.	196837	8 1	3736379 8 11½
“ “ “ 5 par cent, Débentures Provinciales	61988	17 9	“ “ “ Nouvelles Ventes.	42724	16 11	
“ “ “ Débentures Provinciales dans la Province.	28364	11 1½	“ “ “ Est.	55038	18 5	
“ “ “ Wm. Sargent, pour Placement.	28091	15 10	“ “ “ Nouvelles Ventes.	780	0 0	
“ “ “ Nouvelles Ventes dans la Province.	37800	0 0	“ “ “ Réserves du Clergé, Ouest.	569	11 4½	
Fonds des Réserves du Clergé, Est, 3 par cent, Consols.	53056	5 11	“ “ “ Nouvelles Ventes.	353	6 9	
“ “ “ Débentures Provinciales, dans la Province.	1900	0 0	“ “ “ Est.	368	11 6½	
“ “ “ Nouvelles Ventes, do do	1100	0 0	“ “ “ Nouvelles Ventes.	776	13 4	
Fonds des Méthodistes Wesleyens.	3380	0 0	Fonds des Méthodistes Wesleyens.	4744	15 4	
Débentures de l'École de Grammaire.	26462	6 8	Fonds des Biens des Jésuites.	43942	0 0	
Accumulation d'Intérêt do	1590	0 0	Fonds des Terrains des Ecoles, Spécial.	26525	7 11	
			“ “ “ Distributif.	2665	2 10	
			“ “ “ Compte Spécial.	1590	0 0	
Fonds des Biens des Jésuites.	28052	6 8	Fonds de l'Asile des Lunatiques.	4255	2 10	
Compte de Caisse.	41915	0 0	Licences d'Auberges, Canada Ouest.	2086	15 7½	
Compte de Placement, Banque d'Angleterre.	20147	6 1	“ “ “ Canada Est.	6694	6 9½	
Obligations de Québec.	53533	6 8	Licences de Mariage Canada Ouest.	2370	0 0	
“ “ “ St Jean.	40020	12 6	“ “ “ Canada Est.	1469	15 1	
“ “ “ Canada Ouest.	17071	4 2	Honoraires en loi, 9 Vict. Chap. 33.	247	11 8	
Département du Commissariat.	23619	1 0	Fonds du Revenu Consolidé.	415	16 6	381200 18 2
Comptables Publics.	89292	13 11	Fonds d'Amortissement.	52006	3 7	
Liste Civile, Cédule A.	14896	17 4	Warrants non payés.	53533	6 8	
Fonds de la Trinité, Québec.	3941	12 10	Pertes de Guerre.	7772	7 11	
“ “ “ Montréal.	12646	7 5	Institution Royale.	513	19 5	
Bonsanquet, Franks & Cie.	403	3 34	Fonds de l'Emigration.	1	9 4	
Département des Terres de la Couronne.	879	14 5	Droit de Tonnage, Québec.	249	12 11	
Seigneurie de Lauzon.	330	10 8	“ “ “ Montréal.	331	10 7	
	10710	13 6	Baring & Cie.	129	1 2	
	5586	6 4	Cédule B.	15	19 1	
				14555	17 9½	
			Total Courant.	129109	8 5½	
						£4248689 15 6½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY, Inspecteur Général.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

Appendice (A.)  
in, 1847.

No. 24.

État des Argentés perçus en vertu des Actes Provinciaux des 45e Geo. 3, Chap. 12, 51 Geo. 3, Chap. 2, et 2 Geo. 4, Chap. 7, et des Dépenses encourues dans le maintien et l'amélioration de la Navigation du fleuve St. Laurent, depuis le Bassin Portneuf, dans le District de Québec, jusqu'à la ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, pour l'année 1846, sous le contrôle de la Trinité de Montréal

DEPENSE.		RECEPTE.		Comant.	
	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Balance rapportée de l'année dernière.....	1307 11 1	45 et 51 Geo. 3.			
Deux mois de Salaire comme Maître de la Trinité, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	125 0 0	Montant des Droits perçus par Henry Jessopp, Officier Naval, dans le cours de l'année finissant le 10 Octobre, 1846.....	1299 10 0		
Do comme Registrateur et Trésorier, jusqu'au do.....	125 0 0	Moins—2½ par cent de Commission.....	32 9 7		
Do comme Maître de Havre, jusqu'au do.....	250 0 0	2 Geo. 4, Chap. 7.			
Salaire comme Huissier du Port, depuis le 1er Janvier jusqu'au 1er Février, 1846, à £75 par année £ 6 13 4		Do des Droits perçus sur les Bateaux-à-vapeur pendant la Saison de 1845.....	623 17 11		
Do comme do depuis le 25 Février au 31 Décembre, 1846, à do.....	63 10 10	Moins—2½ par cent de Commission.....	15 11 11		
A compte des Contingents de la Trinité pour 1846.....	70 4 2	Do reçu du Registrateur et Trésorier de la Trinité à Montréal, pour amendes prélevées pendant les années 1845 et 6, en vertu de l'Ordonnance, 2 Victoria, Chap. 19.....			
	1250 0 0	Do voté dans l'Estimé de 1846, pour remplir le déficit des Fonds pour l'année 1845.....			
Total Courant.....	£ 3127 15 3	Par Balance portée à l'année prochaine.....			
		Total Courant.....	£ 3127 15 3		

Par Balance rapportée..... £879 14 5

N. B.—Depuis que ce compte a été clos l'Officier Naval a payé au Receveur Général, à compte de ce fonds, la somme de £1182 10 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.  
W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

ÉTAT du Revenu provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des Paiements qui en ont été faits pour l'Encouragement de l'Education dans le Canada Est dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1846, tel qu'autorisés par l'Acte de la dernière Session 9 Victoria, Cap. 59.

NOMS.	DEPENSE.	Courant.		RECETTES.	Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.
Alex. Skakel.....	Salaire et Allowance pour loyer de Maison, comme ci-devant Maître de l'Ecole de Grammaire à Montréal, depuis le 1er Janvier au 25 Août, 1846, à £282 4s. 6d. par année.....	184	1 0			
Henry Jessopp.....	Etant comme un aide à l'Ecole Nationale à Québec.....	111	2 3			
Rév. Dr. J. Bethune.....	Do de Montréal.....	111	2 3	Balance dans les mains du Receveur Général le 31 Décembre, 1845.....	31232	8 11
A. Simpson.....	Do à la Société d'Education à Québec.....	250	0 0	Moins.—Montant versé en Sûretés Provinciales dans le cours de l'année.....	27800	0 0
J. Cook, et autres.....	Do do aux Trois-Rivières.....	125	0 0	Montant reçu par le Commissaire dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	3926	8 6
William Wuyele.....	Do à l'Ecole Britannique et Canadienne à Québec.....	200	0 0	Déductions par le Commissaire.....		
William Lunn.....	Do do do à Montréal.....	200	0 0	Son Salaire pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	£200	0 0
A. Simpson.....	Do à l'Ecole de St. André à Québec.....	100	0 0	Son allowance pour un Clerc jusqu'au do.....	100	0 0
Jacques Viger.....	Do à l'Ecole de St. Jacques à Montréal.....	250	0 0	Contingents de son Bureau jusqu'au do.....	75	16 3
Rév. Caleb Strong.....	Do à l'Ecole Libre Presbytérienne Américaine à Montréal.....	100	0 0	Pension à Jacques Drolet depuis le 3 Septembre, 1846, au 3 Janvier, 1847, 4 mois à £24 par année.....	8	0 0
Etienne Parent.....	Do au Collège Ste. Anne de la Pocatière.....	300	0 0	Balance portée à l'année prochaine *.....	1063	16 9
Rév. G. Marchessault.....	Do do St. Hyacinthe.....	300	0 0	Argent payé au Receveur Général.....	1447	13 0
Rév. P. M. Mignault.....	Do do Chambly.....	300	0 0			
J. B. Meilleur.....	Do do L'Assomption.....	175	0 0			
John McConville.....	Etant le montant à lui payable comme Maître de l'Académie de Berthier, jusqu'au 1er Mai, 1846.....	100	0 0			
C. Emond.....	Do payable aux Commissaires de do.....	100	0 0			
Augustin Hibbard.....	Etant comme un aide à l'Académie de Charlestown.....	100	0 0			
Ichabod Smith et autres.....	Do au Séminaire de Stanstead.....	100	0 0			

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

S. S. Foster.....	Do à l'Académie de Shefford.....	100	0 0	Montant reçu de l'Honorable George Moffat, pour compensation sur le changement de l'ennure d'une Propriété située à Laprairie.....	59	14 0
William Ritchie et autres.....	Do à l'Académie de Sherbrooke.....	111	2 3			
Rév. A. Balfour.....	Do à son Ecole à Waterloo.....	100	0 0	Dito des Banques Commerciale et de l'Amérique Britannique du Nord, pour intérêt sur des Débitures tenues par elles à compte de ce fonds.....		
Selby Burns.....	Do à lui payable comme Maître de l'Ecole Royale aux Trois Rivières.....	45	0 0	* Note.—Depuis que cet Etat a été clos, le ci-devant Commissaire des Biens des Jésuites a filé un Compte Supplémentaire jusqu'au 1er Mai, 1847, et payé la Balance de £943 0 6 au Receveur Général.		
Rév. M. Willoughby.....	Do à l'Ecole de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke.....	50	0 0			
Wm. Baker.....	Do au Lycée dans le village de Durham, (Missisquoi,).....	100	0 0			
Hannah Clugston.....	Do à l'Ecole des Petits Enfants à Québec.....	55	11 1			
Rév. F. Boucher.....	Do à l'Ecole des Filles à Lorette, près de Québec.....	50	0 0			
Rév. P. Beland.....	Etant une portion de l'octroi en aide de l'Ecole des Sauvages à St. François.....	40	0 0			
Rév. J. Duquet.....	Do un aide à l'Ecole de Ste. Thérèse.....	200	0 0			
Do.....	Do pour la bâtir.....	150	0 0			
Etienne Parent.....	Do pour aider à rebâtir le Collège de Ste. Anne de la Pocatière.....	150	0 0			
Rév. G. Marchessault.....	Do pour do de St. Hyacinthe.....	1000	0 0			
	Total des Paiements, Courant.....	5187	18 10			
	Balance non-appliquée portée à l'année prochaine.....	2027	0 0			
	Total Courant.....	7214	18 10			

Note.—Montant de ce fonds antérieurement appliqué.....£14115 0 0  
Do de appliqué cette année (1846).....27800 0 0  
Total Courant appliqué en Sûretés Provinciales, à 5 par cent.....£41915 0 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

No. 26.

ÉTAT des Droits du Tonnage perçus pendant la Saison de la Navigation pour l'année 1846, à Québec et à Montréal, en vertu de l'Acte Provincial 6 Guil. 4, Chap. 35, continué par l'Acte du Canada 8 Victoria Chap. 26, et des sommes qui en ont été payées pour pourvoir au Traitement médical des Marins malades.

QUEBEC.

DEPENSE.	Courant.	RECETTE.	Courant.
	£ s. d.		£ s. d.
Balance rapportée de l'année dernière.....	217 19 9	Par Montant du Droit de Tonnage perçu à Québec pendant la Saison de 1846 savoir.....	2265 5 8
Joseph Morrin, Trésorier et un des Commissaires pour l'Hôpital de Marine à Québec, étant en à compte des dépenses de cette Institution pour l'année 1846.....	1820 9 11	Moins—5 par cent au Collecteur.....	113 5 2
Balance portée à l'année prochaine.....	331 10 7	Par montant voté dans l'Estimé de 1846, pour remplir le déficit des fonds de l'Hôpital de Marine, 1845, occasionné par un surcroît de Matelots naufragés qui y ont été admis.....	217 19 9
Total Courant.....	2370 0 3	Total Courant.....	2370 0 3
		Par Balance rapportée.....	£331 10 7

MONTREAL.

DEPENSE.	Courant.	RECETTE.	Courant.
	£ s. d.		£ s. d.
Samuel Gerrard Président de l'Hôpital Général de Montréal, étant à compte des Dépenses de cette Institution.....	127 11 3	Par montant rapporté de l'année dernière.....	127 11 3
Balance portée à l'année prochaine.....	129 1 2	Do de Droit de Tonnage perçu à Montréal pendant la Saison de 1846.....	129 1 2
Total Courant.....	256 12 5	Total Courant.....	256 12 5
		Par Balance rapportée.....	£129 1 2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

pendice  
A.)  
n, 1847.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847.

No. 27.

FONDS DISTRIBUTIF DES TERRES DES ECOLES.

ETAT des Argentis provenant de la Vente de Terres d'Ecoles en cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'Acte du Canada 4 & 5 Victoria, Chap. 19, et des Warrants émanés sur ic eux entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1846.

		DEPENSE.			RECETTE.						
		£	s.	d.	£	s.	d.	Courant.			
Révd. M. Harris.	Président des Syndics de l'Ecole de Grammaire du District de Bathurst, étant à compte de l'appropriation pour les Ecoles de Grammaire dans ce District pour l'année 1846.	15	14	7				1351	18	10	
Révd. J. M. Rodgers.	Do de Colborne, pour l'année do	34	19	0							
Thomas McKay.	Do de Dalhousie, pour l'année do	35	5	0							
Révd. Hugh Urquhart.	Do de l'Est, pour l'année do	90	0	0							
Révd. J. G. Geddes.	Do de Gore, pour l'année do	127	10	0							
Révd. H. Grasett.	Do de Horné, pour l'année do	50	0	0				2074	2	7	
Elinath Habbell.	Do de Johnstown, pour l'année do	70	0	0							
Révd. Benj. Cronyn.	Do de London, pour l'année do	50	0	0							
" Thomas Green.	Do de Niagara, pour l'année do	105	0	0							
" S. B. Ardagh.	Do de Simcoe, pour l'année do	52	10	0							
" T. Evans.	Do de Talbot, pour les années 1843-4 et 5.	80	0	0							
Francis Baby.	Do de l'Ouest pour l'année 1846.	50	0	0							
	Balance portée à l'année prochaine.				760	18	7				
	Total Courant.			£	2665	2	10				
					3426	1	5		3426	1	5

Par balance rapportée.....£2665 2 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice  
(A.)  
Juin, 1847

Append  
(A.)  
Juin, 18

**No. 28.**

État des Argents reçus et provenant des Taux ou Droits imposés par l'Acte Provincial du Canada 4 & 5 Victoria, Chap. 13, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux ports de Québec et de Montréal, comprenant une somme reçue pour le Gouvernement Provincial par l'entremise du Commissaire Général à compte de l'Emigration, et du montant qui en a été payé pour pourvoir aux soins médicaux, et aider aux personnes indigentes de cette description à procéder au lieu de leur destination pendant la Saison de la Navigation en 1846.

D E P E N S E .		R E C E T T E .	
	Courant.		Courant.
	£ s. d.		£ s. d.
A. C. Buchanan, Agent Principal, Balance des Déboursés pour l'Emigration pendant l'année 1845.....	2013 10 0	Par Balance de l'année dernière.....	3041 13 4
Do do à compte des mêmes pour l'année 1846.....	10549 14 7	“ Montant reçu par le Collecteur à Québec pendant la Saison de 1846.....	£6657 14 2
Balance en faveur des fonds portée à l'année prochaine.....	249 12 11	“ do à Montréal do.....	71 16 8
Total Courant.....	£ 12612 17 6	“ Par la somme suivante allouée pour l'Emigration en Canada par le Gouvernement Impé- rial, pour l'année 1846, £2500 Sterling, à 24s. 4d. par £ Courant.....	6729 10 10
		N. B.—Cette somme mise à l'Avoir du Gouvernement Provincial par le Commissaire Général, à compte des Réclamations non vérifiées dues au Gouvernement Impérial.	3041 13 4
		Total Courant.....	£ 12612 17 6

Par Balance rapportée.....£249 12 11

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

No. 29.

ÉTAT des Argentés payés au Receveur Général de la Province du Canada par les Trésoriers de Districts, Canada Ouest, entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, conformément à un Acte de la Législature du Haut-Canada, 2e Victoria, Chap. 11, intitulé, " Acte qui autorise l'érection d'un Asyle en cette partie de la Province pour la réception des personnes insensées et lunatiques," faisant voir en même tems les payements qui en ont été faits.

	RECEPTE.		PAYEMENTS.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balance rapportée de l'année dernière.....	124	19 14 8½				
Moins cette somme mise de trop à l'Avoir des fonds dans les Comptes Publics de 1844.....	50	0 0				
Do payé par le Trésorier du District de Brock.....	189	14 7				
Do do par do de Home.....	563	5 2				
Do do par do de Huron.....	52	2 6				
Do do par do de Gore.....	300	0 0				
Do do par do de Niagara.....	244	7 9				
Do do par do de Dalhousie.....	75	9 8				
Do do par do de l'Est.....	198	18 7				
Do do par do de London.....	248	4 8				
Do do par do de Midland.....	120	0 0				
Do do par do du Prince Edouard.....	125	9 2				
Do do par do de Simcoe.....	197	12 5				
Do do par do de Victoria.....	108	1 8				
Do do par do de l'Ouest.....	136	5 1				
Do do par do de Wellington.....	156	9 8				
Total Courant.....	£	2717 0 11				
Par Balance rapportée.....	£	15086 15 7½				
Total Courant.....	£	15086 15 7½				

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.  
 W. CAYLEY,  
 Inspecteur Général.

Appendice (A.)  
 Juin, 1847.



Appendice (A.)  
Juin, 1847.

Appendice (A.)  
Juin, 1847.

## No. 30.

ÉTAT du Revenu provenant des Licences d'Aubergistes dans le Canada Ouest, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1847, reçu entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, y inclut le revenu provenant des mêmes pour l'année dernière, 1845, applicable au paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest, en vertu de l'Acte de la Province, 8 Victoria, Cap. 72.

RECETTES.				PAYEMENTS.				Courant.		
	Montants.	Frais de Perception.	Revenu Net.		Etant pour leur Allouance et Dépenses comme Commissaires dans l'investigation des Pertes occasionnées par la Rébellion dans le District de Brock.			£ s. d.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant Net non dépensé rapporté de l'année dernière.....				John Harris & J. Ingersoll.....			7052	7	14	
<b>RECETTE CETTE ANNÉE.</b>				C. Rubidge, F. A. Street & F. Ferguson	Do			81	10	4
DISTRICT DE BATHURST.....	71	60	21	R. Cilinc & J. Macdonald.....	Do			24	16	8
Do BROC.....	38	34	18	Geo. Rykert, J. Hall & Ed. Ritchie.....	Do			29	2	9
Do COLBORNE.....	48	29	19	Geo. Rykert & J. G. Chewitt.....	Do			129	11	0
Do DALHOUSIE.....	60	50	10	E. W. Thompson.....	Do			97	6	3
Do L'EST.....	81	78	3	H. Ransford, J. McDonald & John	Do			30	0	0
Do GORE.....	265	134	131	Haldan.....	Huron			76	15	0
Do HOME.....	389	190	199	Wm. Freeland, P. Glassford & G.	Johnstown.....			48	18	9
Do HURON.....	32	25	7	Crawford.....	London.....			90	16	0
Do JOHNSTOWN.....	90	60	30	J. Harris, J. Willson & S. Lawason	Midland.....			102	4	11
Do LONDON.....	105	105	0	H. Sadtler, A. B. Hawke & A. Cameron	Newcastle.....			45	14	6
Do MIDLAND.....	221	139	82	D. Campbell, G. S. Boulton & H. S.	Niagara.....			132	11	5
Do NEWCASTLE.....	115	76	39	Reid.....	Prince Edouard.....			15	6	6
Do NIAGARA.....	140	89	51	Geo. Rykert, Thos. C. Street & P.	Simcoe.....			128	0	0
Do L'OTTAWA.....	23	23	0	De Latre.....	Talbot.....			36	0	0
Do PRINCE EDOUARD.....	25	138	113	P. Low & D. Fairfield.....	Victoria.....			40	3	0
Do SIMCOE.....	65	43	22	Geo. Rykert, H. Fry & J. Dallas.....	de l'Ouest.....			117	17	11
Do TALBOT.....	55	274	219	D. Campbell, J. Covertton & P. W.				1226	15	0
Do VICTORIA.....	86	259	173	Rapelji.....						
Do LOUEST.....	106	455	349	P. Ham, B. Dougall & Wm. Ketcheson						
Do WELLINGTON.....	81	534	453	J. Prince, R. Mercer & John Harris						
	12068	4	1412	Alexander Simpson, Caissier de la Banque de Montréal, étant à compte des Paiements des Pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest.....				11000	0	0
			10686	Par Balances portées à l'année prochaine.....				6694	6	9½
			5573							
			5112							
			6488							
			267							
			267							
			11868							
			18921							
			1							
			94							

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.  
W. CAYLEY, Inspecteur Général.

No. 31.

État du Revenu provenant des Licences d'Aubergistes dans le Canada Est, reçu entre le 1er Février, 1846, et le 31 Janvier, 1847, et des Paiements qui en ont été faits aux divers Districts Municipaux dans le Bas-Canada, pendant l'année finissant le 31 Janvier, 1847, tel qu'autorisés par Acte de la Province, 8 Victoria, Cap. 72.

RECETTE.		PAYEMENTS.	
Courant.		Courant.	
£	s. d.	£	s. d.
Montant Net non-appliqué de l'année 1845.....	5140 0 0	Divers Trésoriers de District. } Montant qui leur a été payé dans le cours de l'année 1846, pour des fins Municipales, pour l'année 1845.....	2770 0 0
Total Courant.....	5140 0 0		Par Balance portée au Compte suivant.....
Total Courant.....		Total Courant.....	5140 0 0

Balance rapportée.....£2370 0 0

NOTE.—Depuis que ce Compte a été clos, il a été payé au Receveur Général à compte des Licences d'Aubergistes, pour l'année 1846.....£5616 0 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.  
W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

Appendice  
(A.)

No. 32.

Appen  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

ETAT des Détails des Paiements et Dédutions faites sur les Revenus constituant le Fonds Consolidé de la Province du Canada pour frais de Régie, Perceptions, Droits remis, &c., pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.

NOMS.	SERVICE.	Courant.	
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Québec.</i>		
	Salaires, Incidents, &c. pour l'année 1846.....	.. .. .	7070 4 3
	<i>Montréal.</i>		
	Salaires, Incidents, &c. pour l'année 1846.....	.. .. .	4853 9 11
	<i>St. Jean.</i>		
William Macrae.....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	500 0 0	
Do .....	Do loyer du Bureau et Chauffage.....	50 0 0	
Do .....	Dépenses Incidentes, Frais de Poste, Enregistrement d'Obligations, Frais de Voyage, &c.....	73 2 10	
William Pring.....	Salaire comme Surintendant, du 1er Janvier, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £200 par année.....	202 14 10	
Benjamin Burland.....	Une année de Salaire comme Jaugeur, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	100 0 0	
William Leggat.....	Do comme Officier Inspecteur, jusqu'au do ..	70 0 0	
L. C. Vandal.....	Do comme do jusqu'au do ..	70 0 0	
George Railton.....	Salaire comme Clerc, du 1er Mai au 30 Juin, 1846, à £75 par année, et du 1er Janvier, 1846, au 1er Janvier, 1847, à £100 par année.....	62 10 0	1128 7 8
	<i>Philipsburg.</i>		
P. P. Russell.....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	200 0 0	
Do .....	Allouance pour loyer de Bureau et Chauffage, &c.....	25 0 0	
Do .....	Frais de Poste, Papeteries, 2 Pupitres de Bureau.....	8 2 2	
Ralph Taylor, Jr.....	Salaire comme Surveillant, du 21 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £100 par année.....	62 10 0	
J. Henderson.....	Une année de Salaire comme Officier Inspecteur, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	50 0 0	345 12 2
	<i>Coteau du Lac.</i>		
W. B. Simpson.....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	400 0 0	
Do .....	Do Allouance pour loyer de Bureau, jusqu'au do..	36 0 0	
Do .....	Do pour une Chaloupe et sa manœuvre, jusqu'au do	60 0 0	
Alex. Home.....	Do Salaire comme Officier Inspecteur, jusqu'au do	50 0 0	546 0 0
	<i>Stanstead.</i>		
James Thomson.....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	125 0 0	
Do .....	Allouance additionnelle pour l'année 1845, par O. C. du 9 Janvier, 1846.....	18 15 0	
Do .....	Une année d'Allouance pour loyer de Bureau, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	25 0 0	
Do .....	Une Chaloupe pour la Station à Georgaville.....	3 10 0	
Andrew Patton.....	Une année de Salaire comme Surveillant, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	50 0 0	
W. R. McLaughlin.....	Salaire comme Officier Préventif, du 1er Février au 31 Décembre, 1846, à £40 par année.....	36 13 4	
Wm. McGowan.....	Salaire comme Officier Préventif, du 11 Octobre, 1845, au 31 Décembre, 1845, à £30 par année.....	37 1 9	296 0 1
	<i>Beauce.</i>		
Thos. J. Taschereau.....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 5 Janvier, 1847.....	75 0 0	
Do .....	Do Allouance pour loyer de Bureau, jusqu'au do.	25 0 0	100 0 0
	<i>Dundee.</i>		
L. H. Masson.....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 5 Janvier, 1847.....	200 0 0	
Do .....	Do Allouance pour loyer de Bureau, jusqu'au do.	20 0 0	
Do .....	Bois de Chauffage, £2 3 9; Papeteries, £5; Coffre fort, £4; Impressions, 12s. 6d.....	11 16 3	
Do .....	Peinturage et réparations aux Embarcations.....	3 15 7	
Samuel Walsh.....	Une année de Salaire comme Officier Inspecteur, jusqu'au 5 Janvier, 1847.....	75 0 0	
Wm. Elwell.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 1er Septembre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	16 6 8½	
Hugh McCrae.....	Salaire comme Officier Préventif, du 5 Avril au 10 Octobre, 1846, à £30 par année, par O. C. du 26 Juin, 1846.....	15 0 0	
George Lee.....	A compte de son Salaire pour le Quartier finissant le 10 Octobre, 1846, comme Officier Préventif.....	10 0 0	
			351 18 6½
	<i>Porté ci-contre.....</i>	.. .. .	£ 14691 12 7½

## No. 32.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

NOMS.	SERVICE.	£ s. d.	Courant. £ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	.. .. .	14691 12 7½
	<i>Lacolle.</i>		
Edward Hackett.....	Salaire comme Collecteur, du 6 Janvier au 11 Septembre, 1846, à £125 par année.....	83 6 8	
Do .....	Allouance pour Bois de Chauffage et Papeteries, pour l'année 1845.....	5 0 0	
Edward March.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 6 Janvier au 11 Septembre, 1846, à £50 par année.....	33 6 8	
Do .....	Do comme Collecteur Agissant, du 12 Septembre au 10 Octobre, 1846, à £125 par année.....	10 8 4	
Do .....	Do comme Officier Inspecteur, du 11 Octobre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	12 10 0	
Thos. Gordon.....	Do comme Collecteur, du 11 Octobre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £100 par année.....	25 0 0	
Ed. Hackett et autres.....	Allouance pour loyer de Bureau et Bois de Chauffage pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	20 0 0	
Do .....	Allouance pour une Chaloupe à la Station, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
	<i>Compton.</i>		289 11 8
R. Vincent.....	Salaire comme Officier Préventif, du 1er Avril au 13 Juin, 1845, à £50 par année.....	10 4 6	
Do .....	Une année de Salaire comme Collecteur, jusqu'au 5 Janvier, 1847.....	75 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau, du 14 Juin, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £10 par année.....	15 12 1	
Do .....	Papeteries, Bois de chauffage et frais de Poste, do au do.....	7 5 0	
	<i>Clarenceville.</i>		108 1 7
Charles Stewart.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année finissant le 1er Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £20 par année.....	35 0 0	
Andrew Holden.....	Salaire comme Officier Préventif, du 17 Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £16 par année.....	8 9 8	
	<i>Hemmingford.</i>		143 9 8
G. N. Johnson.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année finissant le 1er Janvier, 1847.....	75 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau, du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £10 par année.....	17 10 0	
Do .....	Bois de Chauffage et Meubles de Bureau, du do au do.....	14 15 0	
	<i>Huntingdon.</i>		107 5 0
James Botham.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 1er Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £12 par année.....	21 0 0	
Do .....	Frais de Poste jusqu'au do.....	1 0 7½	
	<i>Russellown.</i>		122 0 7½
John Davidson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage, et Papeteries, pour do.....	20 0 0	
Do .....	Frais de Poste.....	2 5 2½	
Thos. Kennedy.....	Salaire comme Officier Préventif, du 29 Novembre, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	55 4 1	
W. B. Gwyn.....	Salaire comme Officier Préventif, du 13 Décembre, 1845, au 1er Mai, 1846, à 3s 9d par jour.....	26 1 3	
Do .....	Frais de voyage.....	1 0 0	
	<i>Eaton.</i>		229 10 6½
H. F. Moore.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau, du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £10 par année.....	17 10 0	
Do .....	Bois de Chauffage et Papeteries, &c, jusqu'au 5 Janvier, 1847.....	8 14 6	
	<i>Frelighsburg.</i>		101 4 6
Ralph Taylor.....	Salaire comme Collecteur, du 6 Janvier, au 21 Mai, 1846, à £100 par année.....	37 10 0	
Do .....	Loyer de Bureau, du 6 Avril, 1845, au 5 Juillet, 1846, à £20 par année.....	25 0 0	
Do .....	Enseigne de Bureau, Meubles, Bois de Chauffage, Papeteries et Frais de Poste.....	17 4 10	
B. Seaton.....	Salaire comme Officier Préventif, du 28 Février au 21 Mai, 1846, à £50 par année.....	11 6 4	
A. Kemp.....	Salaire comme Collecteur, du 21 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £100 par année.....	62 10 0	
	<i>Porté en l'autre part</i> .....	£ 153 11 2	15792 16 2½

NOMS.	SERVICE.			Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i> .....	153	11 2	15792	16 2½
	<i>Frelighsburg.—Continué.</i>				
A. Kemp	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, du 5 Juillet, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £20 par année...	10	0 0		
Do	Frais de Poste et un tuyau de poêle pour le Bureau, &c.	1	2 10		
F. Crispo	Salaire comme Officier Préventif, du 12 Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année. ....	28	3 0	192	17 0
	<i>Polton.</i>				
J. H. McVey	Salaire comme Collecteur, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	100	0 0		
Do	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £18 par année. ....	31	10 0		
Do	Allouance pour Papeteries, &c. ....	5	0 1½		
J. Jellyman	Salaire comme Officier Préventif, du 6 Janvier au 1er Mai, 1846, à 2s 6d par jour. ....	14	5 0		
Do	Do comme do du 5 Mai, 1846, au 6 Janvier, 1847, à £50 par année. ....	33	8 6	184	3 7½
	<i>Sutton.</i>				
A. Kemp	Salaire comme Collecteur, du 6 Janvier au 21 Mai, 1846, à £100 par année. ....	37	10 0		
Do	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, du 6 Avril, 1845, au do, à £20 par année. ....	22	10 0		
Do	Frais de Poste. ....	0	3 3		
B. Seaton	Salaire comme Collecteur, du 22 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £75 par année. ....	46	17 6		
Do	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, du do au do, à £20 par année. ....	12	10 0		
Do	Poêle de Bureau et Meubles. ....	4	15 0		
Do	Frais de Poste. ....	0	7 7	124	13 4
	<i>St. Regis.</i>				
Samuel S. Finden	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	125	0 0		
Do	Balance de Salaire à lui due, du 6 Juillet, 1845, au 5 Janvier, 1846. ....	12	10 0		
Do	Loyer de Bureau pour l'année finissant le 5 Jan., 1847. ....	6	0 0		
Do	Fer à étamer, Papeteries, Frais de Poste et de voyage, Meubles de Bureau et Bois de Chauffage. ....	17	8 11		
Do	Allouance pour l'achat d'une Chaloupe. ....	10	0 0		
Wm. Elwell	Salaire comme Officier Préventif, du 8 Janvier au 13 Septembre, 1846, à £50 par année. ....	32	14 10		
G. Ley	Salaire comme Officier Inspecteur, du 14 Septembre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année. ....	16	3 11	219	17 8
	<i>Amherstburg.</i>				
Frs. Caldwell	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	100	0 0		
Do	Loyer de Hangar et Bureau, pour l'année do. ....	12	0 0		
Do	Bois de Chauffage, Papeteries, et frais de voyage. ....	16	16 8		
Jas. Hamilton	Salaire comme Suintendant et Officier Inspecteur, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	50	0 0	178	16 8
	<i>Belleville.</i>				
Hy. Baldwin	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	100	0 0		
Do	Frais de Poste. ....	0	16 5½	100	16 5½
	<i>Bath.</i>				
Colin McKenzie	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	100	0 0		
David Leahy	Do comme Officier Inspecteur, depuis le 24 Septembre au 23 Décembre, 1846, à £50 par année. ....	12	10 0	112	10 0
	<i>Brockville.</i>				
W. F. Meudell	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847. ....	250	0 0		
Do	Loyer de Bureau depuis le 6 Avril, 1845, du 5 Septembre, 1846, à £15, et depuis le 6 Septembre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £16 par année. ....	20	11 8		
Do	Bois de Chauffage pour 2 hivers, £7; Papeteries pour do, £14 17 6; Meubles du Bureau et Frais de Poste, 9s 8d. ....	22	7 2		
Thomas Watkins	Salaire comme Officier Inspecteur, depuis le 6 Janvier au 10 Octobre, 1846, à £50 par année. ....	37	10 0		
H. Lennon	Do comme do, depuis le 11 Oct., 1846, au 5 Janvier, 1847, à do. ....	12	10 0	348	18 10
	<i>Porté ci-contre.</i> .....	£		17255	9 8½

## No. 32.—Etat des Détails des Paiements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

NOMS.	SERVICE.	Courant.	
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre.</i>		17255 9 8½
	<i>Bond Head.</i>		
Ed. Clark.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 10 Octobre, 1845, au 5 Janvier, 1846, à £50 par année.....	12 10 0	
Do .....	Do: comme Collecteur pour l'année finissant de 1847.	50 0 0	
Do .....	Frais de Poste.....	0 17 4	63 7 4
	<i>Chippawa.</i>		
O. T. Macklem.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	200 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, du 6 Avril, 1845, au do à £25 par année.....	43 15 0	
Do .....	Loyer de Bureau au Chutes de Niagara, du 6 Avril, 1846, au do .....	7 10 0	
Do .....	Papeteries à Chippawa pour 21 mois finissant le 5 Janvier, 1847.....	5 0 0	
Do .....	Do Bois de Chauffage et Meubles de Bureau aux Chutes de Niagara .....	2 10 0	
G. Nicholson.....	Balances de Salaire à lui due comme Surveillant et Officier Inspecteur, du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	37 10 0	
H. N. Warren .....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 6 Avril, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	37 10 0	333 15 0
	<i>Cornwall.</i>		
Guy C. Wood.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do .....	Papeteries pour 21 mois finissant do do .....	2 10 0	
Caleb Knight.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour l'année finissant do .....	50 0 0	152 10 0
	<i>Cobourg.</i>		
W. H. Kittson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	226 10 0	
Do .....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1845, au 10 Octobre, 1846, à £5 par année .....	7 10 0	
Jos. Bertram.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	50 0 0	
Do .....	14 jours de Services Extra et frais de voyage à Picton.	3 17 0	287 17 0
	<i>Chatham.</i>		
W. Cosgrave.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125 0 0	
Do .....	Loyer de Hangar pour l'année finissant le 1er Septembre, 1846.....	20 0 0	
Do .....	Fret de Fers à étampér.....	0 7 6½	
Carter Johnstone.....	Salaire comme Surveillant et Officier Inspecteur, du 16 Janvier au 15 Novembre, 1846, à £50 par année..	41 13 4	187 0 10½
	<i>Dickinson's Landing.</i>		
H. Macgregor.....	Salaire comme Collecteur du 6 Avril, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £150 par année.....	112 10 0	
Do .....	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, pour 6 mois finissant le 1er Janvier, 1847.....	10 0 0	
Do .....	Papeteries, 2s. ½ fret 15s.....	0 17 0½	
R. K. Bullock.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 6 Avril, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	37 10 0	160 17 0½
	<i>Dunnville.</i>		
W. B. Sheehan.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £8 par année.....	4 10 0	
Do .....	Bois de Chauffage et Papeteries .....	4 4 7½	
T. R. Brooke.....	Salaire comme Commis et Officier Inspecteur, du 1er Mars, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année..	42 10 0	151 4 7½
	<i>Fort Erie.</i>		
Hon. Jas. Kerby.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	150 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £15 par année.....	26 5 0	
Do .....	Bois de Chauffage pour 2 hivers, savoir: 1845-6 et 7..	7 0 0	
Do .....	Encrs à imprimer pour les Etampes du Revend.....	0 6 10	
Thos. Worthington.....	Salaire comme Surveillant, du 1er Janvier au 30 Avril, 1846, à £100 par année.....	33 6 8	
Edmund Anderson.....	A compte de son Salaire comme Surveillant, du 6 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, 8 mois à £75 par année.....	39 6 11	
	<i>Porté en l'autre part.</i>	256 5 5½	18592 1 7½

Appendice  
(A.)

No. 32.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

NOMS.	SERVICE.		Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. 250 5 5	£ s. d. 18592 1 7½
	<i>Fort Erie.—Continué.</i>		
O. Schryer.....	Balance de Salaire à lui due comme Officier Inspecteur, du 2 Octobre, 1845, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	49 0 0	
A. Dixon.....	A compte de son Salaire comme Officier Inspecteur, par reçu du 23 Avril, 1846.....	19 10 0	
Wm. Mitchell.....	Do do do.....	14 10 0	
W. Richey.....	Pour ses Services comme do, par reçu du 6 Juillet, 1846	19 12 6	358 17 11
	<i>Gananoque.</i>		
E. Webster.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	150 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau du 6 Juillet, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £6 par année.....	3 0 0	
Do.....	Frais de Poste, louage de Chaloupes, &c.....	2 1 6½	
E. Nalty.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 6 Juillet, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	25 0 0	180 1 6½
	<i>Goderich.</i>		
Jno. Galt.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour l'année do do.....	15 0 0	
Do.....	Frais de Poste, &c.....	0 16 11½	115 16 11½
	<i>Hamilton.</i>		
Jno. Davidson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	400 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau du 1er Mai, 1845, au 1er Mai, 1846, à £10 par année, et du 2 Mai, 1846, au 1er Janvier, 1847, à £20 par do.....	23 6 8	
Do.....	Meubles de Bureau, Papeteries, Bois de Chauffage, Lumière, Frais de Poste, &c.....	83 6 9	
J. W. Taylor.....	Salaire comme Surveillant pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	150 0 0	
J. H. Palmer.....	Do comme Officier Inspecteur, pour l'année do....	75 0 0	
Jos. Wetherall.....	Do comme do du 25 Mai, 1846, au do, à £50 par an.	30 6 10	
L. Cook.....	Do comme do extra, du 6 Janvier au 5 Juillet, 1846, à £50 par année.....	25 0 0	
H. Jarvis.....	Do comme do du 11 Octobre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	12 10 0	
H. Vallance.....	Do comme Commis pour une année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	899 10 3
	<i>Hallowell.</i>		
W. Rorke.....	Balance de Salaire à lui due comme Collecteur, jusqu'au 21 Mai, 1846.....	56 5 0	
J. P. Roblin.....	Salaire comme Collecteur, jusqu'au 5 Janvier, 1847, à £100 par année.....	61 1 5	
Do.....	Loyer de Bureau du 31 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847.	3 10 10	
Do.....	Frais de Poste, Papeteries et Bois de Chauffage.....	2 7 2	123 4 5
	<i>Kingston.</i>		
Hon. John Macaulay.....	Salaire comme Collecteur, du 6 Janvier au 26 Juin, 1846, à £400 par année.....	190 2 2	
G. A. Maillieu.....	Do comme Agissant-Collecteur, du 27 Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847, à do.....	209 17 10	
Do.....	Do comme Surveillant, du 6 au 21 Avril, 1846, à £166 13 4 par année, et du 22 Avril au 26 Juin, do, à £175 do.....	39 0 0	
H. Macgregor.....	Do comme Surveillant, pour le Quartier finissant le 5 Avril, 1846, à £150 par année.....	37 10 0	
D. Lynch.....	Do comme Officier Inspecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75 0 0	
P. Carberry.....	Do comme do du 6 Janvier au 28 Novembre, 1846, à £50 par année..... £44 2 10		
Do.....	Do comme Commis, du 29 Novembre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £75 par an... 7 18 4		
H. P. Gowan.....	Do comme Commis pour l'année finissant do....	52 1 2	
W. C. Crofton.....	Do comme do du 6 Juillet au 5 Décembre, 1846, à £75 par année.....	150 0 0	
R. A. Kelly.....	Do comme Officier Inspecteur, du 28 Novembre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	31 5 0	
G. H. Gordon.....	Do comme Assistant-Commis, du 5 Avril au 26 Juin, 1846.....	5 8 1	
Hon. J. Macaulay et autres.....	Loyer de Bureau pour l'année finissant le 1er Jan., 1847	17 10 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, &c.....	40 0 0	
		86 5 6	933 19 9
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£	21203 12 6½

## No. 32.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)Appendice  
(A.)

Jan, 1847.

Jan, 1847

NOMS.	SERVICE.	Courant.	
		£	s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	£	s. d.
		21203	12 5½
	<i>Maria Town.</i>		
Alex. McDonell.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75	0 0
Do.....	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, pour l'année do	17	10 0
Sam. Amsden.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 5 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	33	9 10
Wm. Rose.....	Do Pour Services comme Officier Préventif.....	18	0 0
			143 19 10
	<i>Mailland.</i>		
J. Verner.....	Salaire comme Agissant-Collecteur, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0 0
Do.....	Loyer de Bureau pour l'année do	18	0 0
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, &c.....	8	5 0½
A. Delmage.....	Salaire comme Officier Préventif, du 25 Novembre, 1845, au 5 Janvier, 1847.....	55	14 1
H. Brittain.....	Do comme do du 25 Février au 5 Avril, 1845, à 2s. 6d par jour.....	4	17 6
			186 16 7½
	<i>Niagara.</i>		
Thomas McCormick.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	150	0 0
D. C. O'Brien.....	Do comme Surveillant pour l'année do do	100	0 0
John Hall.....	Do comme Officier Inspecteur pour l'année do do..	50	0 0
Thomas McCormick.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, &c.....	10	5 6½
			310 5 0½
	<i>Newcastle.</i>		
Charles Short.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0 0
Do.....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £11 par année.....	8	5 0
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, et Meubles de Bureau.....	9	7 8½
J. Johnstone.....	Salaire comme Surveillant, du 16 Février, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	43	16 1
			161 8 9½
	<i>Oakville.</i>		
R. K. Chisholm.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0 0
Do.....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1845, au do, à £15 par an.	26	5 0
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, &c.....	8	6 1½
A. Dixon.....	Balance de Salaire comme Surveillant, jusqu'au 1er Janvier, 1847.....	46	7 6
			180 18 7½
	<i>Owens Sound.</i>		
Richard Carney.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75	0 0
Do.....	Frais de Poste, Papeteries, &c.....	1	8 6
			76 8 6
	<i>Pentanguishine.</i>		
Wm. Simpson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	25	0 0
Do.....	Frais de Poste.....	1	3 2½
			26 3 2½
	<i>Prescott.</i>		
Alpheus Jones.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125	0 0
Do.....	Frais de Poste, &c.....	0	8 1
H. J. Jessop.....	Salaire comme Officier Inspecteur, pour l'année do..	50	0 0
			175 8 1
	<i>Port Burwell.</i>		
J. P. Bellairs.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0 0
Do.....	Frais de Poste.....	0	8 5½
			100 8 5½
	<i>Port Credit.</i>		
Wm. Adamson.....	Salaire comme Agissant-Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	50	0 0
Do.....	Loyer de Bureau pour l'année do	8	0 0
Do.....	Frais de Poste, &c.....	1	14 4½
			59 14 4½
	<i>Port Colborne.</i>		
Thomas Park.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	200	0 0
Do.....	Frais de voyage.....	20	17 0
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, &c.....	6	14 0½
James Wright.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 25 Novembre, 1845, au 1er Janvier, 1847, à £25 par année.....	27	8 7
			254 19 7½
	<i>Porté en l'autre part</i> .....	£	22860 4 2



Appendice (A.)

No. 32.—ETAT des Détails des Paiements et Dédutions, &c.—Continué.

Appendice (A.)

Juin, 1847.

Juin, 1847.

NOMS.	SERVICE.	Courant.	
		£ s. D.	£ s. D.
	<i>Rapporté de l'autre part</i> .....	.. .. .	22880 4 2
	<i>Port Darlington.</i>		
H. S. Reid.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	8 0 0	
Do .....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, &c.....	3 5 84	
Wm. Mitchell.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	50 0 0	161 5 84
	<i>Port Dalhousie.</i>		
John Clark.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125 0 0	
Do .....	Frais de Poste, £2 12; Impressions et Papeteries, £6 18 4; Bois de Chauffage, £4; Frais de Voyage, £2 5; Poêle de Bureau, £5; Loyer de Bureau, £3; Poursuites légales, £11 5.....	34 18 4	
B. Tench.....	Salaire comme Surveillant pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
W. D. King.....	Services comme Officier Inspecteur à la fin de l'année 1845.....	4 2 6	
M. Parden.....	Do do .....	0 15 0	
Thomas O'Connor.....	Do do .....	27 10 0	292 5 10
	<i>Port Dover.</i>		
J. Hemphill.....	Salaire comme Officier Inspecteur, jusqu'au 5 Mai, 1846.....	23 6 8	
Do .....	Do comme Agissant Collecteur pendant 120 jours, jusqu'au do .....	18 0 0	
Henry Forbes.....	Do comme Officier Inspecteur, du 9 Janvier, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	49 11 10	
Do .....	Do comme Agissant Collecteur, du 6 Mai au 5 Août, 1846, à £75 par année.....	18 15 0	
John Haycock.....	Do comme Collecteur, du 6 Août, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £125 par année.....	52 6 10	
J. R. Yielding.....	Do comme Officier Inspecteur, du 20 Novembre, 1846, au do à £50 par année.....	6 6 0	
John Haycock et autres.....	Loyer de Bureau pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	9 0 0	
Do .....	Membles de Bureau .....	1 2 2	
Do .....	Frais de Voyage, Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, &c.....	11 14 6	190 3 0
	<i>Port Hope.</i>		
M. F. Whitehead.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau pour do do .....	12 0 0	
Do .....	Bois de Chauffage, Papeteries, &c.....	8 3 7	
J. Bowker.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 23 Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	27 1 8	172 5 3
	<i>Port Sarnia.</i>		
R. E. Vidal.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1845, au do, à £10 par année.....	17 10 0	
Do .....	Papeteries, Frais de Poste, &c.....	3 1 04	
Carter Johnstone.....	Salaire comme Surveillant et Officier Inspecteur, du 6 Janvier au 23 Mai, 1846, à 3s 9d par jour.....	25 17 6	
Thos. Forsyth.....	Do comme Officier Inspecteur, du 14 Septembre, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	15 11 0	
Thos. Sparks.....	Balancé de Salaire comme do jusqu'au 28 Juin, 1846.....	9 7 6	171 7 04
	<i>Port Stanley.</i>		
Richard Smith.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	200 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau pour l'année do do .....	12 10 0	
Do .....	Frais de Poste, Bois de Chauffage, Papeteries et Ameublement de Bureau.....	15 8 10	
Geo. Railton.....	Salaire comme Surveillant et Officier Inspecteur, du 6 au 30 Avril, 1846, à £50 par année.....	3 9 9	
Henry F. Sheehan.....	Do comme do du 1er Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à do .....	46 10 3	277 18 10
	<i>Queenston.</i>		
Gilbert McMicken.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	150 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau du 6 Avril, 1845, au do, à £15 par année.....	26 5 0	
Do .....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, &c.....	11 13 44	
W. J. D. Duff.....	Salaire comme Surveillant, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	50 0 0	237 18 44
	<i>Rivière aux Raisins.</i>		
John Cameron.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75 0 0	
Do .....	Loyer de Bureau pour l'année do do .....	15 0 0	
Do .....	Frais de Poste et Papeteries .....	1 12 3	
W. B. Gwyn.....	Salaire comme Officier Préventif, du 12 Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	28 11 2	120 3 5
	<i>Porté ci-contre</i> .....	£	24503 11 74

## No. 32.—ETAT des Détails des Paiements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847

NOMS.	SERVICE.	Courant.	
		£	s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	24503	11 7½
	<i>Rond Eau.</i>		
Thos. Cronyn.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75	0 0
George Duck.....	Do comme Officier Préventif du 14 Janvier, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £30 par année.....	29	6 8½
			104 6 8½
	<i>Sandwich.</i>		
J. F. Elliot.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125	0 0
Do.....	Balance à lui due sur l'année 1845.....	18	15 0
Do.....	Loyer de Bureau pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847	15	0 0
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, &c.....	5	10 2
Edmund Anderson.....	Salaire comme Surveillant du 6 Janvier au 5 Mai, 1846, à £50 par année.....	16	13 4
J. Haggerty.....	Do comme Officier Inspecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	50	0 0
			230 18 6
	<i>Sault Ste. Marie.</i>		
George Wilson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75	0 0
Do.....	Peinture de Chaloupe, Frais de Poste, &c.....	4	17 4½
Do.....	Frais de Voyage à Michipocoton, L. S.....	10	13 9
			90 11 1½
	<i>Toronto.</i>		
Robt. Stanton.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	500	0 0
Do.....	Loyer de Bureau pour 6 mois au 5 Juillet, 1846.....	20	0 0
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, &c.....	119	4 11
A. Maillieu.....	Salaire comme Surveillant pour le Quartier finissant le 5 Avril, 1846, à £166 13 4 par année.....	41	13 4
J. Roy.....	Do comme Commis et Surveillant pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	150	0 0
J. Hemphill.....	Do comme 1er. Officier Inspecteur, du 6 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £75 par année.....	50	0 0
Do.....	Do comme do pour arrérages à lui dus.....	3	6 8
H. Lennon.....	Do comme 2d Officier Inspecteur du 6 Janvier au 5 Octobre, 1846, à £50 par année.....	37	10 0
T. Watkins.....	Do comme do pour le Quartier finissant le 5 Janvier, 1847, à do.....	12	10 0
Geo. Graham.....	Do comme Commis pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	125	0 0
Geo. Pearson.....	Do comme Assistant do du 1er Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £75 par année.....	44	14 2
Wm. McKay.....	Do comme Gardien de Bureau, du 28 Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847.....	20	7 1
			1124 6 2
	<i>Turkey Point.</i>		
Geo. J. Reade.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0 0
Do.....	Loyer de Bureau pour do do.....	8	15 0
Do.....	Fret de Balances.....	0	7 6½
Jas. Cowan.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 26 Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £50 par année.....	30	12 4
			139 14 10½
	<i>Wallaceburg.</i>		
John Bell.....	Salaire comme Collecteur du 6 Avril, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £75 par année.....	56	5 0
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries pour do, à £10 par année.....	7	10 0
			63 15 0
	<i>Wellington.</i>		
Thos. Worthington.....	Salaire comme Collecteur du 1er Mai, 1846, au 5 Janvier, 1847, à £100 par année.....	66	13 4
Do.....	Loyer de Bureau pour les 6 mois finissant do, à £5 par année.....	2	10 0
Do.....	Papeteries, Frais de Poste, Meubles de Bureau et Fret.....	4	6 5
			73 9 9
	<i>Windsor.</i>		
Wm. Warren.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0 0
Do.....	Loyer de Bureau pour do do.....	10	0 0
Do.....	Frais de Poste pour do do.....	0	17 4
Wellesley Richey.....	Salaire comme Surveillant pour do do.....	50	0 0
			160 17 4
	<i>Porté en l'autre part.</i> .....	26491	11 1½

NOMS.	SERVICE.	Montant		Total	
		Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	..	..	26491	11 1½
	<i>Remise de Droits.</i>				
	Au Port de Bond Head.....	2	5 6		
	“ “ Chippawa.....	5	0 7		
	“ “ Cornwall.....	5	16 11		
	“ “ Coteau du Lac.....	50	3 9		
	“ “ Port Erie.....	44	10 7		
	“ “ Huntingdon.....	3	12 0		
	“ “ Hamilton.....	11	11 2		
	“ “ Hallowell ou Picton.....	4	15 0		
	“ “ Kingston.....	211	12 4		
	“ “ Montréal.....	338	6 9		
	“ “ Maria Town.....	17	9 5		
	“ “ Prescott.....	0	8 1		
	“ “ Phillipsburg.....	14	10 11		
	“ “ Port Sarnia.....	70	5 3		
	“ “ Québec.....	20	5 3		
	“ “ Queenston.....	16	8 7		
	“ “ Russeltown.....	86	7 6		
	“ “ Rivière aux Raisins.....	6	0 6		
	“ “ St. Jean.....	84	10 4		
	“ “ St. Régis.....	25	1 11		
	“ “ Stanstead.....	3	13 0		
	“ “ Toronto.....	170	19 7		
Dougall, Redpath & Cie.	Montant remis provenant des Douanes du Canada.....	..	..	1193	15 11
	<i>Branche Administrative des Douanes.</i>			160	9 0
J. W. Dunscomb.....	Salaires comme Commissaire des Douanes, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	500	0 0		
Do.....	Allocation pour Services Extra.....	165	0 0		
Do.....	Contingents de Bureau, jusqu'au 31 Mars, 1846, .....	38	17 7		
Do.....	Frais de Voyage, 6 mois finissant le 30 Septembre, do.....	35	0 0		
A. S. Menzies.....	Salaires comme 1er Clerc, pour do.....	175	0 0		
Matthew Jack.....	Do comme 2nd do pour do.....	150	0 0		
J. S. Lee.....	Do comme Extra do pour do.....	174	17 11		
Robt. Hampson.....	Do comme do do du 5 Février au 31 Mars, 1846, à 5s. par jour.....	23	10 0		
P. A. Derbshire.....	Do comme do do du 9 Mai au 31 Décembre, do do.....	59	5 0		
W. C. Crofton.....	Do comme Clerk Statistique, jusqu'au 31 Décembre, 1846, à £200 par année.....	25	0 0		
Jas. Porteous.....	Frais de Poste pour l'année finissant 5 Janv. 1847.....	733	10 1		
H. Hilton.....	Meubles, &c.....	80	15 10		
Desbarats & Derbshire..	Impressions, Papeteries, &c. 12 mois finissant le 30 Juin, 1846.....	257	17 6		
	<i>Divers Items.</i>			2418	13 11
Geo. Ironsides.....	Salaires comme Officier Préventif à Manitoulin, du 4 Septembre, 1845, au 31 Décembre, 1846, à £25 par année.....	33	1 8		
Jno. Gray.....	Do pour Service Spécial du 29 Janvier au 2 Mai, 1846, et frais de voyage.....	18	12 6		
H. Bishoprick.....	Do do à Bytown, du 12 Août, 1845, au 31 Décembre, 1846, à £25 par année.....	34	13 0		
Jas. Porteous.....	Frais de Poste contre le Bureau de l'Inspecteur Général, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	660	16 5		
F. Hall & Cie.....	Abonnement au New York Spectator.....	60	0 0		
Jos. Cary, Dy. Insp. Génl.	Dépenses de Mr. Dickinson à Hamilton, &c.....	25	0 0		
B. Turquand.....	Ses dépenses do.....	12	10 0		
Wm. Redden.....	Machines à Peser et Mesures pour divers Ports.....	53	5 0		
Edgar Cook.....	Marques et Etampes, &c.....	14	13 0		
Boyd & Wilson.....	Etampes pour les Douanes.....	104	0 0		
	<i>Total des Douanes.</i>	..	..	31291	1 6½
	<i>Accise.</i>				
	Commission aux différents Inspecteurs de Licences dans la Province du Canada sur le montant perçu de l'Accise applicable au Fonds Consolidé.....	..	..	1384	3 4½
	Montant remis à J. A. King, par Ordre en Conseil.....	..	..	7	10 0
	<i>Total de l'Accise.</i>	..	..	1391	13 4½
	<i>Porté ci-contre.</i>	..	..	32672	14 11

## No. 32.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

NOMS.	SERVICE.	£ s. d.	Montant Courant. £ s. d.	Total Courant. £ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i> .....	.. .. .	.. .. .	32672 14 11
	DU REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.			
	<i>Canal de Welland.</i>			
James Cummings.....	Salaire comme Collecteur de Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	75 0 0		
A. Thompson.....	Do comme de jusqu'au 30 Novembre, 1846.....	91 5 0		
Do .....	Frais de Poste.....	1 4 5		
Jno. Clark.....	Salaire comme Collecteur de Taux du 1er Mars au 30 Novembre, 1846, à £150 par année.....	112 10 0		
Wm. Benson.....	Do comme de du 1er Mars au 31 Décembre, 1846, à £150 par année.....	125 0 0		
Do .....	Loyer de Bureau pour l'année finissant de .....	25 0 0		
Do .....	Frais de Poste, £9 9 6 ; Bois de Chauffage pour le Bureau, £1 2 6.....	9 12 0		
D. McFarland.....	Salaire comme Collecteur de Taux, du 1er Avril au 30 Novembre, 1846, à £3 15s par mois.....	30 0 0		
Thos. Parke.....	Salaire comme de pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	200 0 0		
Geo. Prescott.....	Pour le mettre en état de payer le Salaire des Gardes-écluses, &c.....	2071 5 3		
			2740 16 8	
	<i>Canal de Lachine.</i>			
A. Gough.....	Salaire comme Collecteur de Taux, du 1er Décembre, 1845, au 31 Décembre, 1846, 13 mois, à £200 par année.....	216 13 4		
Do .....	Pour loyer de Bureau, Bois de Chauffage, Nettoyement du Bureau, Frais de Poste, Poêle et tuyau, Lumière, Travail de Journaliers, &c.....	15 18 11		
Do .....	Pour Salaire d'un Garde-quai.....	21 6 10		
Do .....	Remise à la Corporation par ordre du Gouvernement.....	3 10 0		
Donald Duff.....	Salaire comme Député Collecteur de Taux, du 1er Déc., 1845, au 31 Déc., 1846, 13 mois, à £125 p. an.....	135 8 4		
Diverses Personnes.....	Salaires de Surintendants, Commis, Gardes-écluses, Journaliers, &c. jusqu'au 31 Déc., 1846.....	1497 3 9½		
			1890 1 2½	
	<i>Canal de la Baie Burlington.</i>			
Jno. Davidson.....	Commission de 5 par cent, comme Collecteur de Taux, &c., sur £3273 8 6.....	.. .. .	163 13 4	
	<i>Canal de Beauharnois.</i>			
Wm. Robinson.....	Salaire comme Collecteur de Taux, du 1er Janvier au 19 Mai, 1846.....	52 11 8		
Do .....	Frais de Poste payés par lui.....	1 10 0		
Duncan A. McDonell...	Salaire comme Surintendant, du 19 Mai au 31 Décembre, 1846, à £160 par année.....	98 18 5		
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, Journaliers, &c., jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	1539 17 5		
			1692 17 6	
	<i>Canal de Chambly.</i>			
Michael Borne.....	Salaire comme Collecteur de Taux, du 1er Janvier au 15 Avril, 1846, à £200 par année.....	58 6 8		
Do .....	Do comme de du 16 Avril au 31 Déc., 1846, à £120.....	85 0 0		
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, Journaliers, &c. &c.....	285 1 6		
			429 8 2	
	<i>Canal de Cornwall.</i>			
Thos. Godfrey.....	Salaire et Allowances comme Collecteur de Taux, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	160 0 0		
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, &c. employés sur le Canal, &c. &c.....	1709 8 7		
			1869 8 7	
	<i>Havre de Cobourg.</i>			
W. H. Kittson.....	Salaire comme Collecteur de Taux pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100 0 0		
Do .....	Tuyaux de verre, Bois de Chauffage et Peinturage du Phare.....	15 0 3		
J. Bertram.....	Salaire comme Gardien de Phare, jusqu'au 5 Janvier, 1847.....	25 0 0		
A. Jeffrey.....	Pour des Gaffes.....	4 17 2		
			144 17 5	
	<i>Havre de Oakville.</i>			
R. K. Chisholm.....	Salaire comme Collecteur de Taux pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	75 0 0		
Do .....	Payé pour le creusage du Havre.....	337 12 10		
			412 12 10	
	<i>Havre de Kettle Creek.</i>			
Richard Smith.....	Collecteur de Taux, Commission sur leur perception, £656 10 7.....	.. .. .	32 16 5½	
	<i>Porté en l'autre part</i> .....			
		£	9375 12 2	32672 14 11

Appendice  
(A.)

No. 32.—ETAT des Détails des Payements et Dédutions, &amp;c.—Continué.

Appendice  
(A.)

Juin, 1847.

Juin, 18

NOMS.	SERVICE.	Montant Courant.			Total Courant.						
		£	s.	D.	£	s.	D.				
	<i>Rapporté de l'autre part.</i> .....	..	..	..	9375	12	2	32672	14	11	
	<i>Havre de Port Dover.</i>										
Jno. Haycock et autres..	5 par cent de Commission sur la perception de £196 11 4 .....	9	16	6							
Do .....	Pour Huile et Lanternes pour l'usage du Phare, et autres légers déboursés.....	12	5	7½	22	2	1½				
	<i>Havre de Toronto.</i>										
Robert Stanton.....	Commission sur les Taux perçus.....	88	14	3							
Do .....	Pour le Salaire des Gardiens du Phare, &c.....	62	10	0	151	4	3				
	<i>Havre de Windsor.</i>										
Wm. Warren.....	Commission de 5 par cent sur les Taux perçus.....	..	..	..	20	5	2				
	<i>Pont de Narrows, Lac Simcoe.</i>										
A. Rutherford....	Salaire comme Collecteur de Taux, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	..	..	..	78	4	5				
	<i>Pont de Trent.</i>										
Ryan & Nelson.....	Pour Réparations.....	55	0	0							
L'Hon. H. Sherwood....	Pour frais de Poursuite.....	4	15	9	59	15	9				
	<i>Pont de l'Union.</i>										
D. Graham.....	Pour le peinturage et inscription des Taux, Pape- teries, Bois de Chauffage et travail de journalier..	..	..	..	14	4	4				
	<i>Pont de la Chaudière.</i>										
Hugh McReavy.....	Salaire comme Collecteur de Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	..	..	..	50	0	0				
	<i>Ecluses de Ste. Anne.</i>										
T. A. Begley.....	Pour l'enlèvement d'obstructions aux Rapides Ste. Anne.....	53	12	5							
John Ryan.....	Salaire comme Collecteur de Taux, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	75	0	0							
Do .....	Pour Contingents, Huile, &c.....	8	1	8							
Sundry Persons.....	Pour Salaires comme Gardiens d'Ecluses jus- qu'au do .....	116	0	0	252	14	1				
	<i>Glissoires de l'Ottawa.</i>										
D. Graham.....	Pour Salaires de Surintendants, Clercs, Gardiens de Glissoires, &c. &c. jusqu'au 31 Décembre, 1846..	..	..	..	629	6	2				
	<i>Glissoires de Trent.</i>										
B. B. Ranney.....	Son Salaire comme Surintendant, du 17 Novembre, 1845, au 31 Décembre, 1846.....	171	16	8							
Wm. Davis.....	Do comme Collecteur des Droits des Glissoires, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846. ....	150	0	0							
Do .....	Pour payer des hommes employés aux Glissoires, jusqu'au 30 Novembre, 1846, et autres contingents	411	16	4	733	13	0				
	<i>Chemin des Cascades.</i>										
W. B. Simpson.....	Pour les Gages de 3 Gardiens de Barrières, du 1er Juin, 1846, au 5 Janvier, 1847.....	80	11	0							
Do .....	Pour Huile, Cadehats, &c.....	9	16	0							
Forester & Hayes.....	Pour le peinturage et inscription des Taux.....	32	12	8	122	10	8				
	<i>Chemin de Hamilton et Port Dover.</i>										
Chas. Montsarat.....	Pour réparations au Chemin.....	20	0	0							
S. W. Ryckman.....	Do au do .....	169	0	0							
John Davidson.....	Pour une année de Salaire comme Gardien du Pont de Caledonia.....	30	0	0	210	0	0				
	<i>Chemin de London et Brantford.</i>										
C. Montsarat et autres..	Pour réparations à ce Chemin.....	..	..	..	767	13	0				
	<i>Chemin de Port Stanley et London.</i>										
C. Montsarat et autres..	Pour réparations à ce Chemin.....	..	..	..	253	13	1½				
	<i>Porté ci-contre.</i> .....	..	..	..	£	12750	8	0½	32672	14	11

NOMS.	SERVICE.	£ s. D.	Montant		Total			
			Courant.		Courant.			
			£	s.	D.	£	s.	D.
	<i>Rapporté de ci-contre.</i> .....	.. . . .	12750	8	0½	32672	14	11
	<i>Chemin de Yonge Street.</i>							
Chas. Monsarat. ....	Pour réparations au Chemin de Toronto. ....	.. . . .	60	0	0			
	<i>Divers Items.</i>							
S. March. ....	Pour réparations au Pont de Ste. Anne de la Pérade. ....	5 0 0						
T. A. Begley. ....	Pour avertissements et Impressions concernant divers Travaux .....	76 8 3						
Thos. Best. ....	Gardien d'Ecluse aux Rapides de Whitlaw, du 1er Avril, 1845, au 9 Février, 1846. ....	25 15 7				107	3	10
	<i>Remise de Droits de Canaux.</i>							
	Au Canal de Welland, à Chippawa. ....	3 17 4½						
	Do à Ste. Catherine—Rentés. ....	46 13 4						
	Do au Port de Dalhousie—une Amende. ..	7 0 0				57	10	8½
	<i>Total des Travaux Publics.</i> .....	.. . . .	..	..	..£	12975	2	7
	<i>Revenu Territorial.</i>							
L'Hon. F. W. Primrose. .	Douze mois de Salaire comme Greffier des Terriers du Domaine de Sa Majesté, jusqu'au 31 Déc. 1846 .. . . .	.. . . .	100	0	0			
Do	Sa Commission, comme en étant l'Inspecteur Général, sur le Montant des Quints, Lods et Ventes et Rentés payés au Receveur Général en 1846. ....	.. . . .	100	2	4			
Do	Services comme Conseil de la Reine dans certains cas touchant le Revenu. ....	.. . . .	19	15	4			
Do	Pour payer Wm. Ware pour l'arpentage de cette partie du Havre de Québec à la rive sud du fleuve St. Laurent. ....	.. . . .	115	18	0			
Do	Pour réparations au Quai du Gouvernement à Québec. ....	.. . . .	45	0	0			
	<i>Total du Territorial.</i> .....	.. . . .	..	..	..£	380	15	8
	<i>Revenu Casuel.</i>							
Thos. D. Harrington. ....	Commission de 5 par cent comme Receveur d'Honoraires, sur la somme de £1481 12 3 .....	.. . . .	74	1	7			
Révd. D. Lundy. ....	Ce montant à lui remis par l'ordre du Gouverneur Général, tel que signifié par lettre du Secrétaire en date du 1er Mai, 1846, étant pour Honoraires par lui payés pour une Exemplification du Collège McGill .....	.. . . .	5	12	0			
	<i>Total du Casuel.</i> .....	.. . . .	..	..	..£	79	13	7
	<i>Amendes et Confiscations.</i>							
W. B. Jarvis, Shérif, District de Home. ....	Pour le mettre en état de remettre l'Amende dans l'affaire de Manners vs. Clark. ....	.. . . .	50	0	0			
F. F. Carruthers et autres	Services comme Conseil dans la régie de certaines causes touchant le Revenu. ....	.. . . .	20	12	10			
Diverses Personnes. ....	Montants de Saisies remis à des Réclamants, &c. ....	.. . . .	76	5	11			
	<i>Total des Amendes et Confiscations.</i> .....	.. . . .	..	..	..£	146	18	9
	<i>Total des déductions sur le Revenu, Courant.</i> .....	.. . . .	..	..	..£	46255	5	6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 1847.

W. CAYLEY,  
Inspecteur Général.

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT EN SOMME DU REVENU ET DE LA DÉPENSE POUR L'ANNÉE 1846.

Main revenue and expenditure table with columns for 'DEPARTEMENTS DU REVENU', 'LISTE CIVILE', and 'Actes Permanents et Ordonnances'. Includes sub-tables for 'OÙ PERÇUS' and 'DEPARTEMENTS DU REVENU'.

Importations à Montréal et Québec principalement de la Mer.
Importations aux Ports Intérieurs principalement des États-Unis.
Montant des Douanes en Recettes d'Argent et Obligations.

Table listing various items and departments such as 'La Législature', 'Pensions', 'Divers Items', and 'La Législature comprend...'. Includes sub-items like 'Officiers Rapporteurs', 'Impressions, &c.', 'Milice', etc.

RECAPITULATION table with columns: DÉPENSE, Canada Est., Canada-Ouest., Province., Total. Rows include LISTE CIVILE, ACTES ET ORDONNANCES, ACTES DE LA PROVINCE, VOTES DU PARLEMENT, INTERET SUR LA DETTE PUBLIQUE, and TOTAUX.

\* La somme de £17754 2/8d comprise dans ce montant, a été enlevée pour certaines dépenses indispensables en 1846, auxquelles il n'avait pas été pourvu, et qui ont été chargées au Fonds de Revenu Consolidé.

N. B. Ce qui précède est exclusivement des Comptes des Fonds Spéciaux, depuis Nos. 24 à 31 inclusivement—Voyez Comptes Publics.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, MONTRÉAL, 1847.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

## RAPPORT

SUR LA

PRATIQUE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

À L'ÉGARD DES

BILLS PRIVÉS;

AVEC DES

SUGGESTIONS SUR LA MANIÈRE DE DIRIGER À L'AVENIR LES DÉLIBÉRATIONS

SUR LES

MESURES PRIVÉES

DANS

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU CANADA,

ET UN

APPENDICE CONTENANT

UN

PROJET D'ORDRES PERMANENS.

RAPPORT SUR LA PROCÉDURE RELATIVE AUX MESURES PRIVÉES.

LES principes qui régissent la proposition et l'adoption des Bills privés diffèrent si essentiellement de ceux qui règlent les Délibérations du Parlement relativement aux Bills de nature publique, qu'il est raisonnable de supposer que le mécanisme de ce premier genre de législation doit être d'une nature différente de celui qu'on emploie pour rédiger et perfectionner l'autre.

L'origine des Bills ou projets de loi privés remonte à une période reculée de notre histoire constitutionnelle; et à des tems où le sujet cherchait constamment à obtenir l'aide du Parlement pour redresser des torts privés auxquels les Cours de Justice ordinaires ne pouvaient porter remède, et à se faire conférer des droits et des devoirs spéciaux, en dehors de la loi générale du pays. Après l'établissement des Cours d'Equité, en Angleterre, et l'introduction des pouvoirs conférés à des tiers pour le règlement des droits de propriété foncière, à la suite du Statut des fidei-commis, (statute of uses) (27 Henri VIII, ch. 10.) il ne fut plus nécessaire de présenter d'aussi nombreuses demandes. Mais à mesure que la société a grandi et que le commerce et les progrès de la civilisation ont créé de nouveaux besoins et des intérêts opposés, il a surgi de nouvelles demandes d'une nature encore plus difficile et plus compliquée, et il a fallu pour les régler l'intervention du pouvoir législatif et judiciaire du Parlement. Car, en passant des lois privées, en même tems que le Parlement exerce ses fonctions législatives, ses délibérations participent du caractère judiciaire. Les personnes dont on veut favoriser les intérêts privés se présentent comme plaideurs; tandis que celles qui craignent qu'on leur fasse tort sont admises comme parties adverses au procès. Une foule de formalités usitées dans une Cour de Justice sont conservées; on exige l'observation de diverses conditions et la preuve de leur accomplissement; et si les parties ne soutiennent pas le Bill dans tout le cours de la discussion en se conformant à tous les réglemens et formalités prescrites, la Chambre à laquelle il est

soumis, cesse toutes délibérations à cet égard; et si elles l'abandonnent, et que nulle autre partie n'entreprene de l'appuyer, le projet de loi tombe, malgré que la Chambre en apprécie les avantages.\*

Ces observations préliminaires terminées, je vais maintenant commencer à remplir la tâche qui m'a été imposée de décrire le système maintenant suivi par la Chambre des Communes dans ses délibérations sur les Mesures Privées, et de recommander respectueusement à l'Assemblée Législative l'adoption des Règlemens (Orders) qu'elle jugera les plus propres; dans les circonstances actuelles, à établir sa pratique sur des principes salutaires et fixes relativement à cette importante matière.

Jusqu'à ce jour, il n'a été fait aucune tentative par les Législatures du Haut et du Bas-Canada, antérieurement à l'Union, ou par celle de la Province-Unie, pour introduire relativement aux Bills Privés un système fixe, qui reconnaîtrait le caractère judiciaire en vertu duquel le Parlement est appelé à prononcer sur les intérêts opposés des parties, et qui servirait de sauve-garde au public contre toute empiétement sur ses droits au profit de l'agrandissement de quelques individus. En effet, cette question est si peu comprise, qu'aucune autorité Législative en Canada n'a encore essayé de définir la distinction qui existe entre un Bill Public et un Bill Privé; et l'on a souvent introduit des projets de loi privés dans notre Législature Provinciale, sur lesquels on a même procédé, sans observer le peu de réglemens qui existent pour régler leur dispositif et donner au public la protection qu'il a droit de réclamer. Un pareil relâchement dans le mode de procéder, ouvre un vaste champ à l'injustice, en donnant à des per-

\* Voir May sur le Parlement, 385, qui dit qu'en 1828 le projet de loi des améliorations de Manchester et Salford fut abandonné en Comité par ceux qui l'avaient proposé dans l'origine, et que leurs adversaires ayant réussi à introduire certains amendemens, prièrent la Chambre de procéder sur celui-ci.

Objet de ces  
recherches.Pratique suivie  
jusqu'à ce jour  
en Canada re-  
lativement aux  
Bills Privés.



Appendice  
(B.)

14 Juin.

sonnes artificieuses, l'occasion de faire sanctionner par la Législature des mesures qui, si elles avaient été bien examinées et comprises, auraient été rejetées de suite. Mais, comme la Chambre a maintenant sérieusement porté son attention sur ce sujet, il faut espérer que ses délibérations sur les Mesures Privées seront avant peu dirigées suivant des règles établies sur une base efficace et satisfaisante. C'est pour contribuer à ce résultat, que j'ai recueilli avec soin les renseignements qui sont contenus dans les pages suivantes.

Plan de ce  
rapport.

Le plan, qu'après beaucoup de réflexions j'ai cru devoir suivre, est de diviser l'enquête en deux parties : de signaler dans la première les irrégularités qui existaient dans l'origine et les améliorations qui se sont graduellement et successivement introduites dans la pratique du Parlement Impérial que nous prenons ici et en beaucoup d'autres choses pour notre modèle ; et de suggérer dans la seconde partie les réglemens qu'il serait à propos d'établir maintenant, pour servir de base aux améliorations que l'on a eu vue d'introduire.

De la première  
partie  
du rapport.

Quant à la première partie, nous nous proposons d'avancer pas à pas, en commençant par les premières démarches à faire et en suivant la mesure jusqu'à sa dernière phase ; nous examinerons, en même tems et à mesure que nous avancerons, les raisons données pour et contre le mode de procédure en question, et nous ferons valoir la nécessité qu'il y a de l'adopter, et les avantages qui sont résultés de son introduction en Angleterre. Cette méthode semble préférable si l'on considère qu'avant l'établissement des réglemens qui sont maintenant en vigueur en Angleterre, il s'était élevé une foule de plaintes signalant les abus qui provenaient de l'absence d'un système convenable, et que depuis cette époque les améliorations introduites successivement ont été soumises à la critique des intéressés et surveillées avec soins par quelques-uns des Membres des plus capables de la Chambre des Communes ; en sorte qu'il n'est pas probable qu'aucune objection bien fondée à quelque partie des nouvelles améliorations ait échappé à leur attention. Je me propose donc d'exposer dans cette Section presque tous les argumens que l'on peut faire valoir ; et je me bornerai dans la seconde partie à indiquer brièvement les changemens que je prends la liberté de suggérer et qu'il serait à propos d'introduire dans notre propre pratique.

De la deuxième  
partie  
du rapport.

En examinant la seconde section, on verra que les améliorations recommandées n'entraîneront aucun changement considérable dans les règles et réglemens actuels de la Chambre. Dans toute entreprise, il y a toujours du danger à trop embrasser à la fois. C'est pourquoi j'ai cru qu'il y aurait plus d'avantages à présenter dès le début un tableau clair et simple à la fois du système actuel maintenant suivi par la Chambre des Communes pour diriger ses délibérations relatives aux Mesures Privées,—de manière à mettre les Membres parfaitement au fait de sa nature et ses effets, et de leur donner une idée de la manière dont ils fonctionnent—que d'essayer toute autre méthode. Cela les mettra en état de procéder avec discernement à faire les changemens qui peuvent maintenant être utiles et à les perfectionner de tems à autre, à mesure que les circonstances pourront l'exiger.

Partie I.  
Définition du  
Bill Privé.

1. En commençant nos recherches, il est important de définir avec précision quelles sont les mesures comprises sous le nom générique de Bills Privés. Beaucoup d'incertitude a régné sur ce point, et une forte proportion des Bills Privés introduits annuellement dans notre Législature, ont été jusqu'ici, ainsi

que nous le ferons voir tout à l'heure, considérés comme des Bills Publics, parce que la distinction qu'il faut établir entr'eux n'était pas suffisamment comprise.

Les réglemens de la Chambre des Communes reconnaissent deux distinctions générales entre les Bills Publics et les Bills Privés ; l'une, quant au mode à suivre pour les présenter ; l'autre se rapporte à l'obligation de payer des honoraires.

Le premier de ces réglemens a été établi par l'Ordre permanent du 15 Février, 1751, qui établit simplement que : "aucun Bill Privé ne sera présenté devant la Chambre, si ce n'est à la suite d'une Pétition, exposant l'affaire sous son véritable point de vue, \* \* \*, laquelle sera signée par les parties qui sollicitent la passation du Bill."

Le second résulte des Résolutions du 13 Juin, 1751, qui déclare que "tout Bill (ou clause) ayant pour objet l'intérêt ou l'avantage particulier d'une ou de plusieurs personnes, soit qu'il soit introduit à la suite d'une pétition, ou d'une motion ou rapport de Comité, ou qu'il soit apporté de la Chambre des Lords" est "un Bill (ou clause) privé," suivant le sens du tableau des honoraires. Le paiement d'honoraires sur les Bills Privés, quoiqu'il soit maintenant prescrit par ce règlement, est d'une grande antiquité, puisque l'on y réfère comme "suivant les anciens précédents" dès 1607. (a)

Le premier de ces Ordres, conformément à l'interprétation suivie dans la pratique, comprend tout Bill qui ne s'applique qu'à un objet spécial ou particulier, soit qu'il s'agisse des intérêts d'un individu, d'une Compagnie ou Corporation publique, d'une Paroisse, Ville, Comté ou autre localité (b) ou enfin, s'il a pour objet l'avantage d'une section particulière d'une généralité ; à la différence d'un Bill qui intéresse la chose publique toute entière, quoique seulement en une chose spéciale ou particulière. Pour plus de clarté, ils peuvent être ainsi classés :

1o. Les Bills se rapportant à un objet *local*, comme les Bills relatifs aux Clôtures, Egouts, Chemins ou à la Navigation ; les Bills pour la construction, réparation, etc., des Ponts, Eglises, Quais, Maisons de Correction ou Prisons ; pour former des Docks et Havres ; et pour améliorer les Cités, Villes, ou pêcheries dans des lieux particuliers.

2o. Les Bills se rapportant seulement aux *personnes*, comme ceux qui ont pour objet la naturalisation, le nom, le divorce, la pairie, les héritages ; et tous les Bills qui ont trait à quelque Corporation, Compagnie ou Institution.

3o. Les Bills qui, quoiqu'ils ne soient pas strictement d'une nature locale ou personnelle, n'ont qu'une action spéciale, ou qui, en d'autres termes, ne se rapportent qu'à une *espèce* particulière d'une généralité ; tels que les Bills qui règlent le trafic des préteurs sur gage, le métier de Pilote et les Baux des Evêques. (c)

Les seules exceptions à l'exécution de ces réglemens se rencontrent dans le cas où des Bills sont introduits ou proposés au nom de la Couronne, soit dans l'intérêt général de l'Empire—alors qu'ils peuvent être introduits par une simple motion,—et ne sont pas tenus de payer des honoraires (d)—ou pour permettre au Gouvernement de faire certains Travaux

(a) 2 Hatsell, 281.

(b) May 383,—et même un Bill pour l'avantage de trois Comtés a été considéré comme Bill Privé.

(c) Bramwell on Bills 10. 11.

(d) 2 Hatsell, 283 n.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Distinction  
entre les Bills  
Publics et les  
Bills Privés.Quant au  
mode d'introduction.Quant à l'obligation  
de payer des honoraires.

Mo. le d'introduction.

Exceptions.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Publics ;<sup>(a)</sup> ou généralement les Bills Privés introduits officiellement par les Membres de l'Administration<sup>(b)</sup>—et qui peuvent également être introduits par une motion ; mais, sous tous les autres rapports, leur progrès dans le Parlement est soumis à toutes les autres règles prescrites pour la passation des Bills Privés, et ils ne sont pas exempts du paiement des honoraires.<sup>(c)</sup>

Le deuxième Ordre, mentionné ci-dessus, relatif aux honoraires, présente souvent de grandes difficultés dans son interprétation, particulièrement en ce qui regarde les honoraires simples ou doubles, dont il autorise la perception, lorsque le Bill contient des dispositions qui se rapportent à des intérêts divers ; ces questions, néanmoins, sont généralement décidées en référant à la pratique de la Chambre, dans les cas semblables.<sup>(d)</sup>

Avant l'introduction en Parlement de la très grande majorité des Bills Privés, il est nécessaire de donner avis public de la demande projetée. La nature et l'étendue de l'avis sont différentes suivant la classe à laquelle se rapporte la demande et les circonstances qui s'y rattachent. Il est inutile d'entrer dans des détails à l'égard des avis ; pour ce qui a trait à l'objet qui nous occupe, nous en traiterons dans la seconde section, et il suffira maintenant de renvoyer aux ordres permanens, où ils sont exposés au long et réglés.<sup>(e)</sup>

Conformément à la pratique ancienne de la Chambre des Communes, il était fait peu de recherches préliminaires sur les mérites d'une demande privée avant le renvoi des Bills aux Comités. A cette époque, les Comités des Bills Privés se composaient du Membre chargé de faire valoir la pétition, des autres Membres qu'il choisissait dans la Chambre, et d'une liste de Membres représentant un Comté particulier (ordinairement le Comté qui était intéressé au Bill) et des Comtés adjacens ; de cette manière chaque Comité se composait de soixante-et-dix à deux cents Membres ; dans la pratique tous ou presque tous les Membres de la Chambre qui voulaient y assister étaient admis.<sup>(f)</sup>

On trouva ensuite expédient de diminuer le nombre des Membres composant ces Comités, et en 1826, il fut prescrit à l'Orateur de faire une nouvelle distribution des "Listes de Comté" (County Lists) lesquelles devraient se composer chacune de cent vingt Membres dont la moitié placés *au-dessus* d'une ligne de séparation dans le choix des Membres pour chaque Comté, étaient tirés de ce Comté et des Comtés adjacens, et l'autre moitié, placés *au-dessous* de la ligne, étaient tirés indifféremment de tous les Comtés.<sup>(g)</sup> Chaque Bill était renvoyé à la liste faite pour le Comté auquel il se rapportait ; et les Membres y dé-

(a) Voir les Bills de navigation de Lagan en 1841 et 1842 : le Bill des passages de Knightsbridge et Kensington, et le Bill du Parc Victoria, en 1842.

(b) Voir le Bill relatif aux remontrances des Grands-Jurés dans le Comté de la Ville de Cork en 1842.

(c) May, 402 ; Hatts., 285 n.—Et voir le Bill de Primrose Hill, en 1842, auquel bien qu'introduit par motion, au nom de la Couronne, il ne put être donné suite qu'à la condition de combler une omission dans l'observance des règles permanentes—(Commons Journals, v. 97, p. 357) voir également, *Sessional Papers*, de la Chambre des Communes, 1843, v. 3e, p. 472—une entrée de paiements faits au nom du Gouvernement, par ses Solliciteurs, pour les dépenses résultant de la passation de Bills Privés. Le rapport même (p. 459, etc.) est une énumération des sommes dépensées pour les frais de loi des Départemens publics.

(d) Bramwell, 13.

(e) S. O. II, of C. 1845, No. 14, etc.

(f) Rapport sur la procédure relative aux Mesures Privées, 1825, p. 2, 3. Voir les mémoires de Romilly, vol. 2, p. 19, 193,—où sont cités plusieurs exemples flagrants de l'insertion de dispositions reprochables dans des Bills Privés, par suite de la négligence et de l'insuffisance du mode de législation à cet égard. Ces citations se rapportent aux Sessions de 1810 et 1811.

(g) C. J. v. 81, p. 258.

nommés, avec les autres Membres que la Chambre, sur la demande d'un Membre, pouvait ordonner d'y ajouter, composaient le Comité chargé du Bill. On pensait par ce moyen établir une proportion équitable entre le nombre des Membres du Comité intéressés localement à l'objet du Bill, et le nombre de ceux qui ne s'y trouvaient pas intéressés. Le Quorum de chaque Comité était de cinq, mais après la procédure entamée, tout nombre de Membres depuis un jusqu'à cent vingt avait le droit de la continuer.

Les plaintes portées contre ces Comités étaient : que l'on briguaît ouvertement les suffrages ; que les Membres se présentaient pour voter sans avoir entendu un mot des témoignages ; et que, par conséquent dans l'examen des matières qui dépendaient des témoignages, les Comités ne se conduisaient aucunement comme des corps judiciaires, mais souffraient que leurs décisions subissent l'influence des intérêts privés et des sentimens personnels.

L'effet naturel de l'imperfection de ce système devint bientôt manifeste. Pendant qu'il durait, l'adhésion de la Chambre fut escamotée en faveur de plusieurs projets d'une nature si inique que sans l'intervention de l'autre branche de la Législature, les conséquences auraient pu être sérieuses ; et nonobstant la révision faite dans la Chambre des Lords il n'y a pas de doute qu'à cette époque la Chambre des Communes, par ignorance et involontairement, a sanctionné plusieurs mesures plus ou moins nuisibles au public et oppressives pour les individus, qu'elle aurait certainement rejetées sommairement, si elle en avait connu la portée.

Comme exemple, je citerai le cas de la "Loterie de Glasgow," qui excita dans le tems beaucoup de discussions dans la Chambre des Communes. Telles sont en peu de mots les circonstances qui s'y rattachent : En 1831, un Bill Privé fut introduit "pour amender certains Actes passés sous le règne de George IV, pour ouvrir une rue depuis la Croix de Glasgow jusqu'à Monteith Row." Il y fut inséré frauduleusement une disposition qui autorisait une loterie pour la vente de certaines propriétés dans cette ville. Les loteries, quoiqu'autrefois à l'usage du Gouvernement comme source de revenu, avaient cessé d'être employées pour cet objet depuis l'année 1823, époque où la dernière loterie du Gouvernement eut lieu. Le principe de ces loteries avait été fortement condamné depuis, et une loi avait été passée pour les supprimer.\* Dans cette occasion, néanmoins, la disposition en question échappa à l'observation de la Chambre, en partie à cause de l'habileté avec laquelle elle était insérée ; et en partie à cause de la négligence avec laquelle la mesure avait été conduite. Le Bill fut converti en loi,<sup>(a)</sup> et la loterie qu'elle légalisait clairement, ne put être défendue ; en conséquence, il y eut trois tirages successifs ; lorsque, en 1834, un autre acte fut passé<sup>(b)</sup> prohibant le tirage d'autres loteries sous prétexte de l'existence du Statut en premier lieu mentionné. Il y a d'autres exemples de Bills pour incorporer des compagnies de Commerce ; et dans lesquels les membres de la compagnie se sont débarrassés de la responsabilité individuelle ; et de Bills autorisant l'imposition de droits de péage, pour l'avantage de quelque Compagnie de Dock ou Havre.<sup>(c)</sup> Des exemples comme ceux-là cités à la Chambre, firent sentir la nécessité absolue d'un changement dans le système qui pût empêcher leur répétition, et pro-

(\*) Voir l'Acte 4 Geo. IV, ch. 60, §19, 20.

(a) Voir 1 et 2 Guil. IV, chap. 8.

(b) Voir 4 et 5 Guil. IV, chap. 37.

(c) Voir également les délibérations de la Chambre relativement au Bill du Fer et des Mines du Pays de Galles, et au Bill de la Compagnie du Gaz à l'Huile de Londres et Westminster, en l'année 1825 ; Hansard's Debates (N. S.) v. 13, pp. 783, 1012.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Effets de ce  
système im-  
parfait.Exemple de la  
Loterie de  
Glasgow.Autres exem-  
ples.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Comité de la  
Session pour  
les Mesures  
Privées.

téger suffisamment les intérêts publics et privés contre la Législation locale.

Afin de proposer un moyen convenable pour cet objet, des Comités de Session furent nommés par la Chambre plusieurs années successivement, lesquels s'occupèrent attentivement de tous les points qui se rattachaient à ce sujet; et ils ont réussi graduellement, et par des expériences faites avec soin, à rendre parfait le système judicieux qui existe aujourd'hui.

Comité de la  
Pétition.

Les différens renseignements qui servent de base à chaque Bill privé, étant de nature locale et minutieux, il s'en suit nécessairement que pour en venir à une décision satisfaisante quant à l'utilité de la mesure proposée, l'intervention préalable d'un Comité est nécessaire pour constater les faits d'où dépendra la convenance d'accorder ou de refuser la mesure demandée. Le Comité de la Pétition fut premièrement établi pour prendre ces renseignements. Il était en premier lieu constitué de la même manière que le Comité du Bill, (\*) les membres de ces deux Comités étant principalement tirés des listes de l'Orateur. Le Comité de la Pétition n'était pas alors comme aujourd'hui, seulement ou à peine autorisé à examiner si elle n'avait rien de contraire aux ordres permanens de la Chambre. Ce mode paraît devoir son origine à l'ancien usage qui exigeait que toutes les mesures qui pouvaient avoir l'effet d'imposer des charges au sujet fussent d'abord considérées dans un Comité de la Chambre; et le renvoi à un Comité n'avait lieu que pour les Bills qui établissaient des droits ou péages. Le devoir de ce Comité était en effet de s'enquérir si, *prima facie*, il y avait des motifs suffisans pour passer le Bill, et pour justifier la perception des péages proposés; et par la suite lorsqu'on jugea à propos d'établir des ordres permanens, exigeant qu'avis public fût donné de l'intention de demander un pareil Bill, et lorsque le Comité de la Pétition eut pour premier devoir de s'informer de l'observance de ces ordres, l'examen en général des mérites de la demande demeura dans les limites de ses attributions. Suivant les termes de l'ordre de renvoi, il devait "examiner l'objet de la Pétition et en faire rapport" suivant qu'il jugerait à propos, à la Chambre." Le Comité du Bill, sous prétexte de s'informer de la vérité du préambule, recommençait l'enquête déjà faite devant le Comité précédent, quant aux mérites généraux du Bill, mais avec cette différence, que devant le Comité de la Pétition l'enquête se faisait *ex parte*, et que devant le Comité du Bill on permettait aux parties d'être entendues contre le Bill; et quant aux demandes qu'il n'était pas nécessaire de renvoyer au Comité de la Pétition, le Comité du Bill examinait si l'on avait obéi aux ordres permanens. En outre il était de leur devoir d'examiner en détail les dispositions du Bill.

Mais graduellement, à mesure qu'on a adopté les divers ordres permanens, qui exigent que des avis soient donnés et que le consentement des parties intéressées soit obtenu, avant que la demande soit adressée au Parlement,—le Comité de la Pétition fut généralement obligé, comme enquête préliminaire, de s'assurer qu'ils avaient été observés,—on en vint à considérer que les ordres permanens étaient spécialement de leur domaine, et que l'enquête sur le préambule appartenait au Comité du Bill. Cette enquête, en tant qu'elle avait été conduite par le premier Comité, avait toujours été faite *ex parte* et très imparfaitement, si bien que la Chambre n'y reposait pas une grande confiance.

En conséquence, l'un des premiers changemens

(a) C. J. v. 82, p. 41.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Comité de la  
Pétition.

effectués par la Chambre dans la manière de conduire ses délibérations sur les Mesures Privées, fut de priver complètement le Comité de la Pétition du droit d'entrer dans l'examen du mérite général de la demande, et de limiter leur enquête strictement à la question de fait, savoir, si les ordres permanens, quand aux Actes préliminaires à l'introduction du Bill, avaient été strictement observés ou non. Les considérations suivantes feront voir, nous le pensons, que ce changement était une amélioration excellente:—

En premier lieu; la discussion des mérites d'une requête relative à un Bill Privé dès cette première phase, aussitôt qu'il est possible de l'examiner, est contraire à l'analogie de la pratique relative aux Bills qui sont d'une nature publique. Les Bills Publics, on le sait, sont rarement discutés ou combattus lors de leur introduction ou première lecture à la Chambre; et cet usage est fondé sur de bons principes de justice et de convenance, car la discussion du mérite des dispositions d'un Bill à ce période—implique que le principe en est bon, et évidemment il est malséant de contester le principe avant que les Membres aient eu l'occasion d'examiner les exemplaires imprimés et d'en peser l'utilité, sauf, dans des cas particuliers où la nécessité de combattre est très évidente. Egalement, à l'égard des Bills Privés, l'opposition faite dès le début à un mauvais effet, en privant les promoteurs du Bill de l'avantage qui devrait toujours en justice leur être accordé, de faire valoir leur cause et de prouver combien elle est raisonnable, par des argumens et des témoignages.

Egalement; bien qu'on n'ait jamais exigé à ce période que la plausibilité *prima facie*, à l'appui de la pétition,—car exiger davantage serait priver le Comité du Bill de son principal attribut, et donner à un Comité qui y serait opposé le moyen de rejeter une mesure qu'il désapprouverait, sans appel de sa décision dans la pratique, la Chambre n'étant pas en possession d'autres renseignements que ceux dont il voudrait bien faire rapport,—néanmoins c'est contre l'utilité de tout examen quelconque des mérites d'une demande, par le Comité de la Pétition, que cet argument est dirigé. Dans la Chambre des Communes, et avant l'adoption du système actuel; et lorsqu'il était encore du devoir de ce Comité d'obtenir des pétitionnaires le simple énoncé d'une raison plausible en faveur du Bill, de manière à justifier son introduction, il existait un ordre permanent, qui défendait d'entendre aucun pétitionnaire opposé à la demande jusques après le rapport de ce Comité. Mais malgré l'intention manifeste de cet ordre, il a été souvent éludé, les parties adverses inspirant à quelque Membre opposé au Bill des questions qu'elles auraient faites elles-mêmes, s'il leur eût été permis de s'opposer au Bill; et celui-ci en se prévalant de son privilège comme Membre du Comité de poser des questions et de faire venir les témoins qu'il jugeait à propos, soulevait à ce période de l'affaire une opposition, que cet ordre avait expressément pour objet d'empêcher. (\*)

En limitant le Comité de la Pétition à la simple question de fait, à savoir si les pétitionnaires se sont conformés aux ordres permanens relatifs aux Pétitions, on évite toutes ces objections.

Mais il y a une autre raison, beaucoup plus importante, pour justifier cette restriction apportée aux pouvoirs du Comité, et qui se rapporte directement à la question générale de l'amélioration du mode de traiter les affaires privées. Il faut observer que, dans les matières de législation locale, la Chambre a un

(a) Sherwood sur les Bills Privés, 8, 9.

Avantages résultant de ce changement.

Avantages de la pratique actuelle pour la Législation locale.

Ses fonctions, ci-dessus.

Ses fonctions actuelles.

double devoir à remplir; premièrement, en ce qui regarde la demande particulière qui lui est présentée, et secondement, en ce qui regarde les règles, ordres, et usages qui doivent régler cette demande comme toutes les autres. On ne saurait attacher trop d'importance à la nécessité d'une rédaction claire et évidente des ordres permanens de la Chambre, qui règlent les Pétitions relatives aux Bills Privés et à la procédure qui s'y rapportent, et d'une interprétation impartiale et uniforme de ces ordres sur tous les points difficiles et douteux qui peuvent s'élever. De ces deux points essentiels dépendent non seulement le succès ou l'insuccès probable d'une demande de secours parlementaire, quand il s'agit de prouver qu'on s'est conformé aux règles de la Chambre, mais également le caractère de la Chambre elle-même, comme étant un tribunal auquel tout le monde peut avoir recours pour obtenir impartialement justice. En même tems, si vous confiez au même Comité la fonction purement judiciaire de décider si les dispositions des ordres permanens ont été régulièrement observées, et celle de faire rapport sur l'utilité de la loi proposée, il est impossible que la considération des avantages apparens de la mesure, ne contrebalance pas l'importance que l'on doit attacher à l'observance des ordres permanens; et que, dans le but de favoriser ceux qui demandent une mesure particulière, le Comité ne fasse que peu ou point d'attention à l'observance des ordres permanens. L'effet de cette tolérance peut paraître trivial d'abord, mais on établit un précédent de contravention aux règles strictes de la procédure parlementaire, en faveur d'un individu ou d'une compagnie particulière, qui rendra les pétitionnaires à l'avenir plus négligens de leurs devoirs envers la Chambre ou le public, et leur donnera le droit de réclamer la même indulgence en faveur de la loi qu'ils veulent obtenir; et qui, si elle leur était accordée, réduirait bientôt les règles de la Chambre à l'état de lettre morte; et, si elle était refusée, ressemblerait trop à une déviation de cette ligne de conduite impartiale qui devrait toujours caractériser les actes de cette Chambre. En un mot, la tâche de fixer l'interprétation des ordres permanens est purement légale, et celle d'autoriser l'admission d'un projet de loi particulier est principalement législatif; et ces deux fonctions ne devraient jamais se trouver réunies dans le même tribunal lorsqu'il est possible de l'éviter.

Après avoir examiné les objections que l'on pourrait faire valoir contre cette limitation des pouvoirs et des attributions du Comité de la Pétition, je vais maintenant exposer plus clairement l'usage suivi aujourd'hui relativement à ce Comité dans la Chambre des Communes.

Au commencement de chaque Session un Comité est nommé par la Chambre, appelé "Comité Spécial sur les Pétitions relatives aux Bills Privés," composé de quarante-deux membres, avec le pouvoir de se subdiviser en Sous-Comités (\*) de sept membres chaque. Il est d'usage de réélire, autant que possible, les mêmes membres à chaque Session, ce qui donne à ce corps un caractère de permanence, et les avantages de l'expérience qui en résultent.

Devant un de ces Sous-Comités, il faut toujours prouver que les règles établies par les ordres permanens ont été observées; et l'on permet aux parties de se faire entendre sur les Pétitions dont l'objet est de se plaindre de la non observance des ordres permanens, et qui sont présentées à la Chambre trois jours avant la séance du Sous-Comité.

Les délibérations des Sous-Comités sont dirigées

(\*) Le Président du Comité des Pétitions est également Président de l'un des Sous-Comités.

d'une manière régulière et solennelle; les Greffiers des Comités tiennent des livres dans lesquels ils inscrivent tous les motifs importants; les décisions sont enregistrées; les Présidens des différens Comités entretiennent des communications sur les points controversés, et par ce moyen on obtient une grande uniformité dans les décisions; et les livres présentent une série de précédens de la nature la plus satisfaisante, pour la gouverne des Comités à venir. (a)

Le quorum des Sous-Comités est de cinq membres dans les affaires contestées et de trois dans les affaires non contestées. Leurs fonctions sont restreintes à examiner si les ordres permanens ont été observés ou non; et s'ils font un rapport négatif, ils doivent exposer les faits sur lesquels leur décision est fondée, et toutes les circonstances spéciales qui se rapportent à l'affaire.

Si la décision de ce Comité est défavorable aux pétitionnaires, leur requête n'est pas nécessairement perdue; mais l'affaire est renvoyée à un autre Comité appelé "Comité Spécial des ordres permanens." Ce Comité est également nommé au commencement de chaque Session et se compose de onze Membres—(y compris les Présidens des Comités et Sous-Comités des Pétitions relatives aux Bills Privés)—dont cinq forment un quorum. Ses attributions sont de décider, d'après les faits constatés par le Comité précédent, s'il est ou non convenable d'accorder aux pétitionnaires l'indulgence de la Chambre; en acceptant leur accomplissement partiel des ordres permanens; et si, à son avis, il doit être permis aux parties de continuer à soutenir leur Bill en totalité ou en partie; et, dans ce cas, de fixer les conditions (s'il en est); comme, par exemple, après avoir donné certains avis, publié des annonces, déposé des plans, etc., lorsque ces conditions paraissent convenables.

La nécessité d'établir ce Comité,—comme tribunal séparé et distinct, avec le pouvoir exclusif de décider s'il est convenable de se relâcher de la rigueur des Ordres Permanens; dans des cas particuliers où cette indulgence peut être accordée, et de les maintenir dans toute leur intégrité, lorsqu'il n'y a pas de bonne raison qui engage à faire le contraire,—est née de l'indulgence croissante de la Chambre sur ce point important, et des permissions de plus en plus nombreuses qu'elle avait accordées de se dispenser d'obéir aux Ordres Permanens; dispenses qui avaient été accordées en moyenne, durant les cinq Sessions qui avaient précédé l'établissement de ce Comité, dans trente-deux cas au moins par Session, pour les quatre premières, et dans soixante-et-cinq cas durant la cinquième Session. Le nombre moyen des Bills Privés de chaque Session, pour toute cette période, n'a été que de cent soixante-et-treize. (b)

Si le Comité des Ordres Permanens fait un rapport favorable aux promoteurs du Bill, il leur est permis de procéder: soit de suite, soit après avoir rempli les conditions nécessaires, suivant le rapport du Comité. Si au contraire le Comité fait rapport que l'on ne doit pas se dispenser d'obéir aux Ordres Permanens, sa décision est généralement fatale au Bill, bien qu'il n'expose jamais les motifs qui l'ont guidé dans sa détermination. Son rapport, il est vrai, n'est pas conclusif, et ne peut empêcher la Chambre d'accueillir l'affaire plus favorablement; mais, bien qu'il existe quelques précédens dans lesquels, sous des circonstances particulières, il a été permis aux parties de procéder, nonobstant le rapport défavorable du Comité, il est rare que l'on s'efforce de contredire cette décision. Mais afin de ne pas forclorre la question, la Chambre n'approuve que ceux des rapports du

(a) Sess. Papers, II. of Commons, 1837-8, v. 10, p. 212.

(b) Deuxième Rapport sur les Travaux Privés.—1824. pp. 5-6.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Comité sur le  
Bill.Ses attribu-  
tions à l'égard  
des pétitions  
relatives à ob-  
tenir dispense  
des Ordres ses-  
sionnels.Bons résultats  
de ces change-  
ments.

Comité des Ordres Permanens qui sont favorables au progrès des Bills, et ne prononce pas sur les rapports défavorables; qu'elle ordonne seulement de déposer sur la table.

Le Comité des Ordres Permanens a aussi un autre devoir à remplir, à l'égard des Pétitions qui sont présentées quelquefois par des personnes qui demandent à être exemptées d'observer quelqu'un des Ordres *Sessionnels* de la Chambre, relativement aux Bills Privés. Ces Pétitions, au lieu d'être décidées directement par la Chambre, comme ci-devant, doivent maintenant être renvoyées à un Comité, afin qu'il rapporte s'il convient ou non de dispenser d'obéir aux ordres en question.

Ces changemens organiques dans les travaux préliminaires de la Chambre des Communes, ont été, dit-on<sup>(a)</sup>, reconnus unanimement pour bons; la brigue a cessé; les questions ont été décidées d'après les témoignages; et il règne une grande uniformité dans l'interprétation des Ordres Permanens, et dans les travaux des Sous-Comités. A l'appui de ce que je viens de dire, je citerai les observations suivantes du très Honorable Orateur de la Chambre des Communes (M. Abercrombie), sous la surveillance et la direction spéciale duquel les améliorations introduites dans les premières procédures relatives aux affaires de nature privée ont été effectuées. Il dit, dans son examen en présence d'un Comité: "Ceux qui sont versés dans la pratique du Parlement savent que rien n'était moins satisfaisant et moins efficace que le mode suivi pour examiner si les Ordres Permanens avaient été observés ou non, jusqu'à l'établissement du Comité des Pétitions relatives aux Bills Privés; cette mesure, autant que j'en ai l'expérience, a été couronnée d'un succès complet. La conséquence est, que presque toutes les questions relatives aux Ordres Permanens sont exclues de la Chambre des Communes, et si elles viennent devant la Chambre, il s'y trouve un nombre suffisant de Membres du Comité qui seront parfaitement en état de conseiller et de diriger les décisions sur ces matières; et, dans la pratique, je puis dire que quand je fus d'abord choisi pour Orateur, on en appelait constamment à moi sur ces questions, tandis qu'aujourd'hui on ne le fait jamais; et c'est là incontestablement une immense amélioration pratique résultant de ces Comités."<sup>(b)</sup>

Après avoir subi les épreuves des Comités des Pétitions et des Ordres Permanens, le Bill peut ensuite être présenté à la Chambre.<sup>(c)</sup> Mais ici se présente une question de grande importance et de quelque difficulté, savoir: jusqu'à quel point il est à désirer que la Chambre elle-même intervienne dans les procédures relatives aux Bills Privés, et jusqu'à quel point il est expédient et juste d'en laisser la décision au jugement des Comités Spéciaux. Quand

(a) Dans un article du *Law Magazine* pour Février, 1843, sur les travaux privés de la Chambre des Communes; dans lequel j'ai puisé bien des renseignements utiles.

(b) *Sessional Papers*, House of Commons, 1837-8, v. 10, p. 205; tout le témoignage du très Honorable Monsieur, qui est très étendu peut être lu avec avantage et intérêt.

(c) Par des ordres adoptés en premier lieu en 1841, le Bill doit être présenté tout imprimé en même temps que la Pétition. Ce changement devint nécessaire par suite des termes vagues et généraux en lesquels les Pétitions étaient ci-devant rédigées, si bien que le Comité des Pétitions était souvent obligé d'avoir recours à des témoignages donnés de vive voix, afin de déterminer avec précision quels Ordres Permanens s'y appliquaient, ou quelles dispositions ou pouvoirs l'on demandait; et puis ensuite, lors de l'introduction du Bill, il n'était pas rare d'y trouver des dispositions incompatibles avec la Pétition sur laquelle il était basé. En vertu des Ordres nouveaux, il n'est pas nécessaire que la Pétition entre dans aucun détail du Bill proposé, mais elle peut y renvoyer tout simplement comme au "Bill ci-joint". (2<sup>e</sup> Rapport sur les travaux privés, 1841, p. 3-9.) La principale objection à ce plan est la dépense qu'il impose aux Pétitionnaires dès le commencement, avant qu'ils sachent s'il leur sera permis de continuer leur Bill ou non. Il y aurait presque autant d'avantage à exiger que la Pétition fût rédigée avec plus de soin.

il s'agit des Bills Publics, il est bien connu qu'aucun Comité n'a pas de pouvoir sur le principe des mesures renvoyées à son examen; il est entendu que le principe d'un Bill Public est reconnu et adopté par la Chambre quand il a passé sa deuxième lecture, et le renvoi à un Comité a pour objet unique de rédiger les dispositions et clauses du Bill de la manière la plus propre à effectuer les intentions de la Chambre, qui a donné son approbation à l'esprit et à l'ensemble de la mesure proposée. Par conséquent toute tentative de la part d'un Comité, dont le but serait de contester ou de changer le principe d'un Bill Public serait manifestement antiparlementaire, et serait une usurpation de pouvoirs qui ne lui sont point conférés par leur ordre de renvoi. Mais un Bill Privé est sur un pied tout différent; ce n'est pas une mesure dont la convenance repose sur quelque grand motif d'intérêt public, et qui doit être justifié par les principes de la science morale et politique; elle dépend uniquement de la production de témoignages pour prouver que les privilèges demandés par ses promoteurs doivent ou ne doivent pas leur être conférés. La preuve du principe d'un Bill Privé dépend presque exclusivement de l'exactitude des assertions contenues dans son Préambule, qui est la base sur laquelle repose le Bill, et exprime la prétention qu'un amendement à la loi existante, ou quelque loi nouvelle est nécessaire et à propos. Il est manifeste que les allégués du Préambule ne peuvent être maintenus que par la production de preuves; et malgré que la Chambre ait incontestablement le droit de recevoir des témoignages pour ou contre un Bill Privé lors de sa seconde lecture, l'exercice de ce pouvoir a été abandonné depuis l'établissement premier des règles judiciaires relatives aux travaux privés.<sup>(a)</sup> Les déclarations contenues dans le Préambule, qui forme en réalité le principe d'un Bill, sont vérifiées par le Comité avant qu'il ne procède à examiner aucun des détails.

On peut ajouter, pour mieux corroborer le fait de la juridiction actuelle du Comité d'un Bill Privé, qu'il était autrefois d'usage pour ces Comités d'exiger que les opposans d'une requête prouvassent leurs allégués, avant d'exiger que les promoteurs établissent leur Préambule. Cet usage était fondé sur la supposition que le principe du Bill était admis par la Chambre, lorsqu'il était lu une seconde fois; et que par conséquent les opposans étaient plutôt tenus de faire valoir leurs objections contre le Préambule, que les promoteurs de le soutenir; attendu qu'à moins qu'il ne fût renversé par les témoignages produits par les opposans, il était considéré comme établi. Ces années dernières, néanmoins, il a été invariablement d'usage pour les promoteurs de prouver d'abord leur Préambule.<sup>(b)</sup> Cet usage plus moderne est un argument conclusif pour prouver que le principe d'un Bill peut être et est mis en question par le Comité.

La convenance de cette manière de procéder n'a guères besoin d'être justifiée; s'il en était autrement, une proportion considérable et toujours croissante de tems précieux de la Chambre serait employée à examiner et à discuter des matières locales, au détriment des questions importantes intéressant le bien-être du public en général, qui se multiplient de plus en plus et sont très urgentes. En outre il est évident que l'examen des témoins et les autres recherches minutieuses qui se rattachent à une requête dont l'objet est un Bill Privé, peuvent être conduits d'une manière beaucoup plus avantageuse devant un corps d'hommes choisis spécialement délégués pour cet objet, que devant un corps aussi nombreux et mobile que la Chambre. Et quant à la fonction plus élevée de décider du mérite ou démérite de la demande en particulier, il semble maintenant généralement admis

(a) Sherwood, P. P. 50, 51.

(b) Sherwood, P. 52.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Sur la jurisdic-  
tion relative  
de la Chambre  
et du Comité.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Sur la juris-  
diction relative  
de la Chambre  
et du Comité.

que l'on doit s'attendre à une décision juste et impartiale plutôt d'un petit nombre que d'un grand nombre d'hommes. Lorsque les hommes sont en grand nombre l'on est porté à perdre de vue la responsabilité individuelle; tandis qu'elle augmente à mesure que leur nombre diminue. Il est facile de s'assurer de la présence d'un nombre de personnes lorsqu'il s'agit d'enquêtes importantes; mais lorsque le jugement dépend d'un grand nombre, il arriverait souvent que des votes seraient donnés en assez grand nombre pour faire pencher la balance soit d'un côté soit de l'autre, par des personnes qui n'avaient rien ou presque rien entendu des témoignages, qui devaient seuls servir de base à leur verdict. Dans le cas analogue des Comités chargés de décider des mérites des élections contestées, tout le monde reconnaît que l'Acte de Grenville a effectué une grande amélioration en conférant d'abord à des Comités Spéciaux la décision de ces questions importantes, qui étaient auparavant décidées par la Chambre entière de la manière la plus injuste et la plus disgracieuse. Le Statut récemment introduit par Sir Robert Peel, pour amender la loi à ce sujet, réduit encore davantage le nombre des membres des Comités d'élection, avec l'intention avouée d'obtenir par ce moyen un tribunal plus utile et plus impartial.

A ce point de vue, cependant, l'on ne prétend pas que la Chambre devrait se dépouiller de tout droit d'intervenir dans la décision des questions qui se rattachent aux Bills Privés; au contraire il y a un grand nombre de questions dont la Chambre est le meilleur juge. Mais, en général, lorsque la Chambre a renvoyé un sujet à un Comité Spécial, dans le but de le discuter plus librement qu'elle ne pourrait le faire elle-même, il serait déraisonnable et inexpédient que la Chambre, avec des moyens moins parfaits de se former une opinion que le Comité n'en possédait, renversât légèrement ses conclusions. Ce pouvoir ne devrait être que rarement exercé, et seulement dans les occasions inévitables ou extraordinaires. Comme exemple du genre d'intervention qui est réellement du domaine de la Chambre, et qui peut être légitimement et avantageusement employée, le cas suivant, survenu en 1837, mérite une mention particulière (\*). Des Bills pour la construction de quatre lignes de Chemin de Fer distinctes et concurrentes pour Brighton avaient été renvoyés au même Comité de la Chambre des Communes, quand une contestation sans exemple s'éleva entre les auteurs des lignes rivales; et l'on put craindre enfin que le préambule de chaque Bill ne fût négativé successivement par une combinaison de trois d'entre les quatre partis contre chacune des lignes dans laquelle les trois autres n'étaient pas intéressées, et sur laquelle le Comité aurait à décider séparément. Ce résultat fut prévenu par suite d'une instruction donnée au Comité "de faire un rapport spécial des détails des travaux d'art de chacune des lignes, afin de donner à la Chambre le moyen de décider de celle qu'elle devait renvoyer afin de faire entendre les propriétaires des terres, et de faire régler les clauses (b)." Un rapport fut dressé en conséquence, mais la Chambre, étant incapable de donner une décision sur les mérites des lignes concurrentes, convint de présenter une Adresse à la Couronne afin de soumettre les différends exposés des travaux d'art à un Ingénieur militaire. (c) En conséquence un Officier fut désigné pour cet objet, et sur son rapport la Chambre donna ses instructions au Comité touchant la ligne sur laquelle il devait procéder. (d) Dans ce cas l'intervention de la Chambre était clairement nécessaire, et fut accompagnée des résultats les plus heureux.

(\*) Voir May, 428.

(a) Commons Journals, v. 92, p. 356.

(b) Ibid. p. 417.

(c) Ibid. 59p1.

En outre, malgré, comme nous l'avons vu, que le Comité doive nécessairement donner une décision sur le principe de toutes les demandes qui lui sont renvoyées, lorsqu'il délibère sur les allégués du Préambule, il y a néanmoins un principe de grande importance, sur lequel il est à propos que la Chambre prononce, avant que les difficiles travaux du Comité ne commencent. On peut en expliquer la nature comme suit: Lorsque des particuliers s'adressent au Parlement pour une incorporation en Compagnie de Banque, de Chemin de Fer ou de Mines, ou pour la formation d'une Compagnie à fonds social quelconque, surgit la question de savoir s'il est de saine politique, et avantageux ou favorable aux intérêts publics qu'une nouvelle Banque, un Chemin de Fer particulier, ou tout autre genre d'incorporation soit accordé, dans la localité intéressée ou dans le pays en général. Cette question ne peut être résolue que par la Chambre, et tout Membre y est également intéressé, quelque soit le District qu'il représente, et quelles que soient ses opinions générales. On peut douter avec raison qu'il y ait un seul genre de Bill Privé qui n'entraîne une ou plusieurs questions de cette sorte, dont la décision est attribuée avec convenance à la Chambre seule, et devrait être donnée, soit tacitement, soit après des débats, avant que le Bill ne soit renvoyé au Comité. La Chambre donc, en procédant à la deuxième lecture d'un Bill Privé, adopte son principe jusqu'au point de déclarer qu'il est expédient d'accorder aux Pétitionnaires les pouvoirs qu'ils demandent, et que la mesure devienne loi, pourvu que les allégués du Préambule soient vrais. Or, comme le Préambule équivaut à la déclaration qu'il est expédient que la mesure proposée soit décrétée, et comme rien n'indique quels sont les faits qui en établissent l'urgence, le Comité n'a pas d'autre guide que sa propre discrétion, et a par-là virtuellement un contrôle aussi puissant sur la destinée de la demande que la Chambre elle-même à la deuxième lecture du Bill.

J'ai essayé, dans les observations précédentes, d'indiquer les fonctions relatives de la Chambre et du Comité dans les délibérations sur les Bills Privés, et de faire voir que, tandis que la tâche principale relativement à chaque demande en particulier, à part de sa tendance générale, doit appartenir au Comité, la surveillance de la Chambre, pour contrôler et décider, lorsque cette intervention est nécessaire, est également indispensable. Dans ce but, et afin de fournir à la Chambre tous les renseignements nécessaires pour qu'elle s'acquittât convenablement de ce devoir important, on exige qu'un nombre suffisant d'exemplaires imprimés du Bill soient déposés chez le portier (Door-keeper) avant la première lecture, pour l'usage des Membres, à qui ils seront délivrés sur demande. (e)

En Angleterre, les Bills Privés sont invariablement imprimés aux frais des promoteurs, et le nombre d'exemplaires donnés au Portier en premier lieu n'est que de quinze; (b) mais si l'on en demande un plus grand nombre, il en est fourni tant que l'on veut. Ces mesures, néanmoins excitent rarement beaucoup d'intérêt en Parlement, excepté parmi les Membres qui représentent les localités où le projet a originé; si bien que quinze copies suffisent ordinairement pour les besoins de la Chambre. Cette indifférence, de la part des Membres de la Chambre des Communes pour les mesures privées du pays, est devenue tellement excessive que rien ne saurait la justifier. L'excuse que l'on fait valoir est sans doute que l'examen et la décision qui se rappor-

(a) S. O. II. of C. No. 109.

(b) Le nombre d'exemplaires frappé par les promoteurs de chaque Bill n'est jamais que de cinquante, mais les caractères restent en forme tant que le Bill est en progrès, afin de faire face à toute demande qui pourrait en être faite. Quelquefois on a demandé jusqu'à deux cents copies de quelques Bills, par exemple pour certains chemins de fer, mais ces cas sont des exceptions à la règle générale.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Sur la juris-  
diction relative  
de la Chambre  
et du Comité.Attributions  
spéciales de la  
Chambre.Exemplaires  
imprimés du  
Bill.Indifférence  
des membres  
en général  
pour les mes-  
ures privées.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

tent à cette partie des fonctions Législatives sont maintenant attribués principalement à des Comités Spéciaux et responsables, qui seuls peuvent s'en acquitter d'une manière satisfaisante; et que la longueur et la complication des Bills eux-mêmes, et l'obscurité de la phraséologie légale de leur rédaction font qu'il est difficile à un homme étranger à la profession de la loi de les comprendre. On admettra volontiers tout cela, mais il reste encore à l'égard des Bills Privés un devoir dont la Chambre ne s'est pas dépourvue ni ne peut le faire; savoir: le droit que nous venons justement d'examiner, d'intervenir dans tous les cas imprévus et difficiles qui surgissent devant les Comités, et de restreindre toute tentative de la part de ces tribunaux pour outrepasser leurs pouvoirs, ou en faire un usage corrompu ou arbitraire. En pareille circonstance, les pouvoirs latens de la Chambre sont mis en jeu; Et comment peuvent-ils être exercés efficacement à moins que les Membres ne possèdent d'avance la connaissance des Bills sur lesquels ils sont soudainement appelés à décider? Et les Membres des Comités ne sont-ils pas délivrés d'un frein formidable, lorsqu'ils remarquent la négligence habituelle de leurs confrères de la Chambre pour la conduite de la législation locale; et savent que la mise au jour de quelques cas flagrants d'injustice pourrait seule les tirer de leur apathie habituelle?

La tendance nuisible de cette conduite pour les intérêts les plus précieux du public et le crédit du Parlement, n'échappa pas à l'attention des hommes pratiques et clairvoyans à qui la Chambre des Communes doit les ordres admirables qui régissent ses délibérations sur les mesures privées<sup>(a)</sup>. Le remède qu'ils imaginèrent fut l'introduction des sommaires de Bills Privés, qui sont habilement rédigés par un homme de profession employé par la Chambre, et contiennent un tableau synoptique des dispositions du Bill, avec un renvoi spécial à tout ce qu'il offre d'inusité, et à toute déviation inaccoutumée de la loi existante. Ces sommaires doivent être préparés avant la deuxième lecture et 660 copies, également imprimées aux frais des promoteurs, doivent être déposées dans le Bureau du vote pour être distribuées aux Membres. <sup>(b)</sup>

Ce moyen a parfaitement réussi, et a pleinement rempli l'attente de ses auteurs. Eu en parlant ici je n'ai pas l'intention de préconiser l'établissement d'un système semblable dans l'Assemblée Canadienne. Le nombre des Bills Privés qui réclament annuellement l'attention de nos Membres est encore assez faible. Les sommaires, du reste, sont nés en Angleterre de la nécessité, et ont été imaginés pour remédier à un abus qui, il faut l'espérer, n'existe pas en ce pays.

Nous avons maintenant à examiner un sujet d'une difficulté particulière, et à l'égard duquel la Chambre elle-même ne paraît pas en être encore venue à une décision finale ou satisfaisante. Il s'agit de la Constitution du Comité des Bills Privés.

En l'année 1826, alors que, ainsi que je l'ai dit déjà, la composition du Comité du Bill subit une modification essentielle, — par l'adoption des "Listes" annélées, choisies à chaque Session par l'Orateur, de Membres à qui les Bills Privés devaient être renvoyés, — il y eut un point sur lequel de nouveaux Comités faillirent spécialement et que les améliorations graduelles effectuées dans la composition de ces Comités n'ont pas encore décidé. C'est celui-ci: jusqu'à quel point doit-il être permis aux Membres qui ont des connaissances locales ou dont les constituans sont intéressés localement, de siéger dans les Comités des

Bills Privés; et jusqu'à quel point les inconvéniens des préjugés de localité, chez les Membres qui les composent, l'emportent sur les avantages que l'on peut tirer de leur présence. Il y a beaucoup à dire sur ce sujet aux deux points de vue de la question.

La Chambre des Lords, dès 1837, abolit l'usage qu'elle avait suivi jusque-là de renvoyer le Bill à un Comité ouvert à tous les Pairs qui avaient pris leurs sièges pour la Session, et adopta une méthode par laquelle, au moyen d'un Comité sessionnel chargé de les choisir, un Comité de cinq Pairs est nommé pour délibérer sur chaque Bill Privé. On s'attache particulièrement, en formant le Comité, à choisir des Pairs qui ne soient pas intéressés dans la mesure qui leur est renvoyée; et qui soient, autant que possible, dénués de connaissances locales. La présence des Membres ainsi nommés est exigée très sévèrement.

Le Comité de la Chambre des Communes, chargé d'examiner le mode de traiter les affaires publiques et les affaires privées, mentionna la même année dans son rapport ce changement dans la constitution des Comités des Lords, mais refusa d'en recommander l'adoption par les Communes, parce qu'il ne convenait pas à la position différente que les membres de ce corps occupaient vis-à-vis du pays en général.

"Les Membres de l'autre Chambre," disent-ils,<sup>(c)</sup> "sont tenus d'agir par un sentiment de responsabilité envers le public en général, mais ils n'ont aucun devoir spécial à remplir envers une portion déterminée du pays. Les Membres de la Chambre des Communes, au contraire, quoique liés par la même règle générale, sont également responsables immédiatement à des corps particuliers d'électeurs, et chaque corps électoral considère son représentant comme spécialement chargé de veiller à ses intérêts dans les matières de mesures privées, et qu'il a droit à ses services dans toute question de ce genre. On ne saurait non plus nier," ajoutent-ils, "qu'il y a des avantages à confier la conduite des affaires de cette nature à ceux qui, par la connaissance qu'ils ont des localités affectées par un Bill Privé, ou leurs relations personnelles avec les intéressés, peuvent apporter à la délibération une connaissance plus minutieuse des faits."

Ces argumens ne sont pas sans poids, et il est incontestable qu'il y a beaucoup d'avantages à attendre de la connaissance préalable qu'aurait quelque Membre du Comité des mérites de l'affaire qui l'occupe. Mais il est permis de douter que l'on ne puisse pas s'assurer ces avantages d'une manière qui soit exposée à moins d'objections, comme, par exemple, au moyen d'un examen attentif des témoignages soumis au Comité de la part des auteurs et des adversaires de la mesure. On peut également se demander jusqu'à quel point l'emploi, de la part des Membres, de leur influence et de leurs renseignemens locaux pour convaincre le Comité, est compatible avec les égards qu'ils doivent à leur caractère et à leurs obligations comme Membres à qui est déléguée la fonction spéciale de décider de la convenance d'accorder la demande, et de conférer aux Pétitionnaires le privilège qu'ils désirent obtenir.

Je vais citer un autre exemple tiré de la pratique des Comités d'élection; la position des Membres, dont les électeurs sont intéressés à la destinée d'un Bill Privé, lorsqu'ils sont partie du Comité qui s'en occupe, ressemble beaucoup à celle des Membres qui étaient autrefois choisis en vertu de l'ancien "Acte de Grenville" pour servir "d'Agens" de chaque partie dans le Comité dont ils étaient Membres. La position de ces Messieurs était très anormale; on s'attendait

(a) Voir le Rapport sur les délibérations relatives aux mesures publiques et privées.

(b) Rapport sur les délibérations relatives aux mesures privées.

(c) Rapport, 1837, p. 7.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Comité sur les  
Bills.Ses mauvais  
effets.Sommaires de  
Bills Privés.Constitution  
du Comité des  
Bills Privés.Examen de  
l'intervention  
des intérêts de  
localité dans  
ces Comités.

14 Juin.

Partie I.

Comité, sur le  
Bill.Dans la Cham-  
bre des Lords.Dans la Cham-  
bres des Com-  
munes.Pratique suivie  
aujourd'hui  
pour la compo-  
sition du Co-  
mité.

qu'ils aideraient de tout leur pouvoir les parties qui les avaient choisis, et veilleraient à leurs intérêts devant le Comité, et en même tems ils prêtaient serment de décider la question en litige impartialement et sans faveur, au meilleur de leur jugement. Ces deux fonctions parurent naturellement incompatibles, et dans la pratique causaient tant d'embarras à ceux qui désiraient agir le plus consciencieusement que, en 1828, lorsqu'il fut passé un nouveau statut renfermant les principes de l'Acte de Grenville, mais introduisant dans les détails les amendemens dont l'expérience de cinquante années indiquait l'utilité, le système des "Agens" fut abandonné. La même difficulté, il semblerait, s'est manifesté à l'égard des Membres localement intéressés dans les Comités sur les Bills Privés.

De plus, dans les transactions ordinaires entre homme et homme, dans la vie commune, lorsqu'il s'élève quelque différend soit à propos des faits ou des opinions, il est d'usage de choisir un tiers pour servir d'arbitre. Qui choisit-on pour remplir cet office? Certainement on ne choisit personne que l'on suppose avoir de l'inclination ou de la partialité pour l'un ou l'autre des disputans. Dans le règlement des questions qui s'élèvent entre les auteurs d'un Bill et les parties qui comparaisent pour s'y opposer, les fonctions du Comité ressemblent beaucoup à celles d'un arbitre; et par conséquent pour décider ces questions, un Comité libre de tout préjugé quelconque semblerait le tribunal le plus convenable.

La question de l'exclusion de tous préjugés locaux des Comités a été depuis longtems accueillie favorablement par la Chambre des Communes, et même dès 1825, un Comité sur les améliorations à introduire dans les délibérations sur les mesures privées parla de "l'exclusion de tout préjugé d'intérêt" comme "extrêmement à désirer" "au point de vue abstrait" bien qu'il reconnut qu'à cette époque ce plan était impraticable.<sup>(a)</sup> Des Comités subséquens en ont aussi parlé favorablement, tout en hésitant à le recommander d'une manière formelle, jusqu'à ce que l'on se soit aperçu de l'insuffisance de tout autre moyen pour prévenir ces inconvéniens.

Une des objections qu'on a fait valoir contre cette exclusion n'est pas indigne d'attention. C'est que la Chambre n'a pas constitutionnellement le droit d'exclure des Comités une classe entière d'hommes, que leurs électeurs ont probablement choisis principalement à cause de la connaissance qu'ils ont des intérêts de leurs environs respectifs, simplement par la crainte de les voir méconnaître de ces connaissances.<sup>(b)</sup> A cela on peut répondre que tous ces intérêts ont leur cours naturel dans la Chambre elle-même et que c'est là qu'on peut légitimement les développer, et comme le verdict du Comité, quelques minutieuses et étendues que soient ses recherches, doit être nécessairement subordonné à l'autorité de la Chambre et est sujet à être renversé par elle, il n'y a certainement pas d'inconvénient ou d'illégalité dans toutes restrictions que la Chambre trouverait à propos d'imposer dans le but de s'assurer de la part du Comité une opinion qu'elle puisse avec certitude regarder comme impartiale. En outre, le fait de l'existence d'une pareille influence dans les murs de la Chambre est une garantie qu'elle interviendra en faveur de la partie lésée, lorsqu'il y aura des causes suffisantes pour la faire valoir.

Ici, il faut observer qu'une distinction a été établie entre les Bills qui éprouvent de l'opposition et ceux qui n'en éprouvent pas. Quant aux Bills de cette dernière classe, on a prétendu que les parties qui les

préconisent devant le Comité ont le pouvoir de produire tous les témoignages qu'ils veulent en leur faveur, et en même tems de supprimer tout ce qu'ils peuvent croire contraire à leur cause, et que par conséquent si ces bills étaient soumis à des Membres tout-à-fait ignorans de leurs mérites locaux, ils seraient à peine aussi capables de porter un jugement sur eux, que des Membres qui auraient des connaissances locales sur le sujet.<sup>(c)</sup> Cela est bien vrai, cependant le remède qu'a appliqué la Chambre des Communes pour combattre cette difficulté reconnue, a été arrangé de manière à exclure, même dans ce cas, la prédominance des intérêts locaux. Dans la Chambre des Lords, à ce qu'il paraît, les Bills sans opposition, quoique renvoyés nominalelement à "tous les Lords présens ce jour", sont soumis dans la pratique principalement, sinon entièrement, à l'examen et à la correction du Président des Comités de leurs Seigneuries, Membre qui est également un Officier salarié de la Chambre, d'une grande expérience et profondément versé dans toutes les affaires qui ont trait à la législation locale. Ce noble, avec l'assistance d'un Conseil attaché à son bureau, examine les dispositions de chaque Bill Privé, et est tenu de veiller sous sa responsabilité à ce qu'il ne contienne rien de contraire aux lois du pays, ou de nuisible aux droits des particuliers.<sup>(d)</sup> Cette manière de faire a bien réussi et a donné de la satisfaction universellement. Son succès a engagé la Chambre des Communes, en 1840, à établir un système semblable, au moyen duquel tous les Bills qui n'éprouvent pas d'opposition sont soumis uniformément à l'examen sévère d'un seul Membre, qui préside les délibérations relatives à chacun de ces Bills et ensemble avec deux ou plusieurs Membres chargés de l'introduire, forme le Comité; un autre Membre et lui constituant le quorum. Cette fonction, comme chez les Lords, est confiée à un Officier salarié, savoir: le Président du Comité des voies et moyens, qui est élu parmi les Membres à la première réunion du Comité des Subsidés, au commencement de chaque nouveau Parlement, et préside les séances de ce Comité, du Comité des voies et moyens et généralement de tous les autres Comités généraux.<sup>(e)</sup> Son salaire est de £1200 par année; mais pour ses fonctions additionnelles relativement aux Bills Privés, il lui est accordé en sus une somme de £500 par année.<sup>(f)</sup>

J'ai déjà observé que, jusqu'ici, la Chambre des Communes n'avait sanctionné aucune proposition tendant à exclure entièrement l'influence de localité des Comités sur les Bills Privés. Les principaux argumens pour et contre, ont été exposés au long; non à cause de l'importance pratique immédiate de cette question, pour la Chambre d'Assemblée, mais parce que par suite de l'accroissement des mesures privées et des conflits d'intérêts dans notre société, il est probable qu'à une époque assez rapprochée, il sera nécessaire de la décider; et parce que tout rapport sur l'origine et les progrès de la Pratique Britannique, qui omettrait de parler de la controverse relative à ce point, serait incomplet. Je vais maintenant décrire le mode de délibérations actuellement suivi dans la Chambre des Communes à l'égard des Bills Privés qui éprouvent de l'opposition; et qui, comparé à l'ancien système, fera voir jusqu'à quel point on est parvenu à limiter l'influence locale dans les Comités.

Par des Ordres Permanens, adoptés en 1839, il a été ordonné que la "liste de l'Orateur" des Membres qui doivent composer les Comités Privés, au lieu de se composer comme ci-devant de Représentans des

(a) Rapport, 1825, p. 2.

(b) Mirror of Parliament, 1839, p. 595.

(c) Rapport sur les travaux privés, 1838, Minutes, p. 8.

(d) May, 439. Rapport sur les travaux privés, 1838, Minutes, p. 38 et 40.

(e) May, 328.

(f) Deuxième Rapport sur les travaux privés, 1840, p. 4.

14 Juin.

Partie I.

Comité sur le  
Bill.Examen de la  
question cons-  
titutionnelle  
qui s'y rap-  
porte.Pratique dif-  
férente suivie  
à l'égard des  
Bills non con-  
testés.



Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Comité sur le  
Bill.

Comités et Villes adjacentes, groupés ensemble, ainsi que d'autres Membres, choisis au hasard de localités éloignées, (ces deux classes de Membres formant ensemble le Comité auquel un Bill particulier était renvoyé), serait essentiellement modifié dans sa composition, et ne se composerait plus que de Membres "intéressés localement" à cause de la contiguïté des lieux. En même tems il fut ordonné qu'il serait nommé à chaque Session un Comité chargé de la formation des autres Comités (*Committee of selection*) auquel en premier lieu chaque Bill Privé est renvoyé, et qui le renvoie à la liste de l'Orateur pour le Comité ou la division du Comité auquel il a spécialement rapport, et à tel nombre d'autres Membres choisis par le Comité de formation, et non intéressés localement au Bill, suivant ce qu'exigent les circonstances. (a)

Chacun de ceux qui composent le Comité est tenu spécialement de signer une formule de déclaration, déclarant, s'il se trouve sur la liste de l'Orateur, qu'il "ne votera jamais sur aucune question qui pourra s'élever, sans avoir entendu et pesé mûrement les témoignages qui y ont trait, et s'il est un des Membres choisis, il ajoute à cette déclaration que "ses constituans n'ont aucun intérêt de localité, et qu'il n'a aucun intérêt personnel au Bill." (b)

L'introduction de ce système dans la pratique de la Chambre des Communes a eu l'effet de faire disparaître beaucoup de manœuvres à l'égard du renvoi des Bills Privés à des Comités, qui excitaient auparavant beaucoup de plaintes et de reproches (c).

La clause que contient la formule de déclaration relativement à l'assistance des Membres aux Comités, exige quelques remarques à ce sujet.

En l'année 1824, des mesures furent pour la première fois adoptées pour obliger les Membres à assister aux Comités, à peine de la perte de leur voix (d). Le système suivi avant cette époque causait, ainsi que nous l'avons vu, l'assistance presque exclusive de ceux des Membres qui, soit directement ou indirectement, étaient personnellement intéressés dans le résultat des délibérations. Cet état de chose plaisait assez à ceux qui étaient favorables à la demande, mais produisait un effet tout différent chez ses adversaires, qui, afin d'obtenir pour leur cause l'avantage d'une enquête impartiale, avaient l'habitude d'engager quelque Membre "à ouvrir le Comité," en faisant motion en Chambre "que tous ceux qui viendraient "pourraient voter;" démarche justifiable, et peut-être indispensable de leur part, mais qui, loin de diminuer le mal, le décuplait souvent, en engageant tous les Membres intéressés, adversaires aussi bien qu'amis, à prendre part aux travaux du Comité; procédé dont la conséquence était nécessairement de faire prévaloir le parti le plus fort (e). Cet usage "d'ouvrir les Comités" fut aboli, par un ordre de la Chambre, en 1827.

Néanmoins, la difficulté d'assurer l'assistance des Membres, régulièrement nommés pour siéger dans un Comité, existait encore. Premièrement, on exigeait que le rapport fût accompagné des minutes des procédés, indiquant les noms des Membres présents chaque jour; mais ce moyen a été tout-à-fait insuffi-

(a) Lorsqu'un Bill, à cause de son caractère spécial, ne peut s'appliquer à aucune liste, il est renvoyé par le Comité de Sélection, à certains Membres nommés spécialement. (May, 410. Townsend Peersage Bill, 1843.)

(b) May, 411. Pour des détails plus complets sur la première organisation, les procédés subséquens du Comité de formation (Selection) et sur les différentes formules de déclaration que les Membres doivent signer avant de siéger dans un Comité de Bill Privé, voir le Deuxième Rapport sur les Travaux Privés, 1839, Minutes, p. 1-7.

(c) Deuxième Rapport sur les Travaux Privés, 1824, p. 3.

(d) Rapport sur les Travaux Privés, 1824, p. 3.

(e) Rapport sur les Travaux Privés, 1825, p. 2.

sant, vu que dans plusieurs cas les Membres ne faisaient que se présenter pour faire inscrire leurs noms, et se retiraient ensuite, laissant traiter les affaires par deux ou trois personnes qui restaient, et qui pouvaient par conséquent procéder comme elles le jugeaient à propos (a). À la fin cet abus nécessita l'adoption de la règle actuelle, qui dispose qu'aucun Membre n'aura le droit d'assister ou de voter à moins d'avoir au préalable signé une déclaration attestant son consentement à siéger dans le Comité, et qu'il ne votera jamais sur aucune question qui puisse s'élever, sans avoir auparavant entendu et pesé mûrement les témoignages qui s'y rapportent (b). À l'appui de cette règle, les Ordres Permanens prescrivent, en outre, au Président de chaque Comité, de veiller à ce qu'il assiste toujours un quorum de Membres choisis; et de suspendre les procédés lorsqu'il n'y a pas un nombre suffisant de Membres présents. Si, à l'expiration d'une heure après le moment fixé pour la réunion du Comité, ou depuis le moment où les procédés ont été suspendus, il n'y a pas assez de Membres présents pour former un quorum, il est obligé d'ajourner le Comité, et de faire rapport des circonstances à la Chambre (c). Des listes de chaque division qui a lieu dans le Comité sont aussi rapportées à la Chambre dans les minutes des procédés.

Quant aux formes de la procédure suivie dans le Comité du Bill, il n'est pas nécessaire d'en parler ici, attendu qu'elles sont amplement détaillées dans les livres de pratique. Mais il est à propos de mentionner que, dans le cas d'un Bill opposé, le premier Acte du Comité; après avoir nommé le Président, est d'assigner toute les parties et d'entendre des Avocats et des témoignages sur l'utilité générale du Bill, et la vérité des allégués contenus dans le préambule. Cela étant fait, la Chambre est évacuée, et cette question est posée: "Le préambule a-t-il été prouvé," et le Comité répond affirmativement ou négativement. Si le préambule est affirmé, les parties sont appelées et l'on continue à délibérer sur le Bill; mais s'il est rejeté, le Comité fait de suite rapport à la Chambre "que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction." Les Ordres des Communes n'exigent pas que le Comité assigne aucune raison pour se prononcer contre le progrès ultérieur du Bill, bien que ces renseignements paraissent évidemment nécessaires pour mettre la Chambre à même de prononcer un jugement sur son rapport; et en 1836, le Comité d'un Bill de Chemin de Fer reçut l'ordre de se réunir de nouveau "dans le but de faire un rapport spécial sur le préambule, et d'exposer en détail les témoignages et les raisons qui l'avaient induit à adopter l'avis que le préambule n'avait pas été prouvé" (d). May, dans un ouvrage récent (e), suggère à ce propos, qu'il devrait être obligatoire pour chaque Comité, d'exposer à la Chambre les motifs de sa décision lorsqu'il fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé. C'est là une règle extrêmement nécessaire; elle aurait un effet puissant pour empêcher les Comités d'en venir à des conclusions qui ne sont pas fondées sur les témoignages produits devant eux; et permettrait à la Chambre, dans le cas où la décision d'un Comité serait insoutenable, de rendre justice aux parties, en ordonnant de continuer l'Enquête. Un ordre semblable a été, en effet, donné récemment aux Comités à l'égard des changemens à faire dans le préambule, ce qu'on leur permet à la condition de n'y introduire rien que ce soit incompatible avec les Ordres Permanens applicables aux Bills, et d'indiquer spécialement, dans leurs rapports à la Chambre, cha-

(a) Rapport sur les Travaux Privés, 1838, Minutes, p. 29.

(b) S. O. II. of C. 1845, No. 60.

(c) Ibid, No. 64.

(d) C. J. V. 91, No. 396.

(e) P. 426.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Comité sur le  
Bill.Assistance des  
Membres.Pratique ac-  
tuelle.Forme de la  
procédure sui-  
vie dans le Co-  
mité.Déclaration  
des membres  
du Comité.Assistance des  
membres.Difficulté de les  
contraindre à  
assister.

Appendice  
(B.)

cun de ces changemens et les motifs qui ont engagés à les faire (a).

14 Juin.

Partie I.

Comité sur le  
Bill.

Après avoir traité toutes les questions importantes qui se rapportent à la constitution et à la pratique du Comité du Bill, il ne reste plus qu'à parler du Rapport. Et à cette occasion, il faut faire allusion à un usage extrêmement imparlementaire et reprehensible qui n'a été que trop suivi depuis ces dernières années, tant dans le Parlement Impérial que dans les Législatures Provinciales. Il s'agit de l'usage qu'ont les Comités de prendre sur eux de se dissoudre, ou d'ajourner leurs délibérations *sine die* ou à quelque époque éloignée, où il est à présumer que le Parlement ne sera pas en Session.

Comité qui néglige de faire rapport et agit très irrégulièrement.

Aucun Comité, soit Spécial, soit de toute la Chambre, n'a le droit de se dissoudre. Ses pouvoirs lui sont délégués pour un objet spécial, et il doit se limiter aux fonctions subordonnées de régler les détails. Quand ces détails, comme dans le cas d'un Bill privé, impliquent essentiellement les mérites de la demande, les Comités n'ont pas encore le droit de prononcer un jugement définitif, mais ils sont obligés de rendre compte à la Chambre de leurs délibérations, et des faits qu'elles ont fait connaître. Là dessus, la Chambre peut prononcer comme elle le juge à propos, mais aucun pouvoir autre que la Chambre ne peut avoir la prétention d'en finir avec une question Parlementaire, à moins d'y être spécialement autorisé par l'autorité compétente. Afin de prévenir le retour d'une semblable irrégularité, les Ordres récents des Communes prescrivent strictement "que chaque Comité " auquel sera renvoyé un Bill Privé, rapportera le " Bill à la Chambre, soit que ce Comité soit convenu " ou non du préambule, ou ait passé les différentes " clauses ou quelques unes d'entr'elles." (b). Le but de ce règlement est de conserver à la Chambre le jugement définitif sur chaque Bill.

Procédure qui a lieu lors du rapport du Bill à la Chambre.

Lorsqu'un Bill est rapporté par un Comité, il est de la compétence de la Chambre de permettre que de nouvelles clauses y soient ajoutées, ou que des amendemens y soient faits au moment où le rapport est fait ou considéré, ou bien lors de la troisième lecture. Mais ces changemens, dans le cas des Bills Privés, sont aujourd'hui très rarement permis par la Chambre, (c) et de grandes restrictions y ont été récemment apportées par les Ordres Permanens. Le Comité est proprement le tribunal où doivent être discutées et réglées chaque disposition proposée dans le Bill. L'intention de la Chambre est par conséquent de décourager toute tentative faite pour renouveler les conclusions, et elle ne veut admettre aucun changement dans le Bill, tel qu'agréé par le Comité, sans être bien informé (d). Lorsque des propositions sont faites à la Chambre pour amender ou ajouter au Bill, après le rapport, elles sont toujours renvoyées au Comité des Ordres Permanens, et aucun autre procédé n'a lieu relativement au Bill, jusqu'à ce que son rapport ait été reçu. Ce Comité doit faire rapport si cette clause ou amendement est de nature à n'être pas admis par la Chambre sans que le Bill soit de nouveau renvoyé au Comité; ou s'il est de nature à être admis par la Chambre sans recourir à ce procédé; ou s'il est de nature à n'être ni dans l'un ni dans l'autre cas (e).

Comité qui néglige de faire rapport et agit très irrégulièrement.

Lorsqu'un Bill est soumis à un deuxième renvoi, c'est toujours au premier Comité qu'il est renvoyé.

Après la troisième lecture, il est trop tard pour

(a) Rapport sur la révision des ordres permanens, 1843, p. iii, S. O., 1845, No. 82.

(b) S. O., No. 82.

(c) Sherwood, 67.

(d) Rapport sur les affaires privées, 1839, Minutes, p. 14. May, 431, 432.

(e) S. O. No. 48.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Partie I.

Pratique dans  
la Chambre  
même.

en faire de nouveau le renvoi, et le seul rapport fait par le Comité des Ordres Permanens consiste à dire si la clause ou l'amendement proposé peut être adopté par la Chambre à ce période (a).

Un autre avantage que la Chambre retire de sa procédure perfectionnée à l'égard des Bills Privés, doit être mentionné ici. Il consiste dans la facilité qu'il procure pour la transaction quotidienne des affaires par la Chambre elle-même. Les mesurés privés ne sont plus aujourd'hui entremêlés avec les affaires publiques sur la liste des matières à l'ordre du jour, mais elles sont traitées et expédiées séparément au commencement des séances, avant de s'occuper des affaires publiques. Par ce moyen, on évite tous les délais inutiles, et comme il arrive rarement qu'un Bill Privé donne lieu à des discussions, la Chambre peut expédier un grand nombre d'affaires avant d'entamer les débats importants, qui autrement seraient renvoyés à une époque subséquente et indéfinie. Ainsi, quelque retard que puisse éprouver la Législation générale, tandis que la Chambre s'occupe de quelque question intéressante et absorbante, les délibérations relatives aux mesures privées, n'éprouvent aucune interruption, mais elles sont au contraire expédiées avec promptitude et régularité.

Nous venons de compléter cette esquisse imparfaite des progrès d'un Bill Privé dans la Chambre des Communes, sous les Ordres qui sont maintenant en vigueur dans cette Branche de la Législature Impériale, et des moyens employés graduellement par ce corps pour parvenir à améliorer progressivement la manière de conduire ses délibérations sur les mesures privées. Nous avons omis, à dessein, plusieurs des dispositions minutieuses et secondaires des Ordres et de la pratique suivie, parce qu'elles ne peuvent actuellement être utiles dans ce pays, et qu'elles sont propres à embarrasser ceux dont l'objet immédiat est de former un système suffisamment complet pour être avantageux à toutes les parties intéressées dans la matière, et suffisamment simple pour être facilement compris, et exécuté sans difficulté.

Avant d'entamer la seconde partie de nos recherches, il est nécessaire d'ajouter quelques remarques sur deux points importants du système anglais, qui n'ont pas encore été suffisamment expliqués, savoir: Le Bureau des Bills Privés, et le paiement des Honoraires.

Un des premiers réglemens adoptés par la Chambre des Communes, en amendement de sa pratique, relativement aux Bills Privés, fut la création d'un Bureau à part, pour y traiter toutes les affaires qui se rapportent à ce sujet; on y tient un registre, ouvert à l'inspection du public, dans lequel est inscrite chaque procédure relative à chaque Bill Privé, soit dans la Chambre, soit dans tout Comité auquel le Bill ou la Pétition a pu être renvoyée; le moment précis fixé pour la Séance du Comité, ou auquel il est ajourné, et le nom du Greffier du Comité. C'est à ce Bureau que les avis relatifs aux mesures privées doivent être signifiés, par les parties intéressées ou leurs agens, à des époques déterminées; et c'est là également que les documens relatifs à la demande doivent être déposés, et qu'il faut inscrire les noms des agens qui la conduisent ou la combattent. Ce Bureau fut établi, en premier lieu, en 1811, (b) et a beaucoup contribué à simplifier les procédés de la Chambre, et à assurer la publicité et la régularité dans la conduite des Bills Privés.

Bureau des  
Bills Privés.

La question des Honoraires a déjà été traitée d'une

(a) May, 432.

(b) Rapport sur les Bills Privés, 1810, p. 1.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

Paiement des  
honoraires sur  
les Bills Privés.

manière incidente \*\*, bien qu'il reste encore que-  
que chose à dire sur ce sujet.

Le principe en vertu duquel on exige des parties  
intéressées à supporter ou à combattre des Bills Pri-  
vés en Parlement, un paiement sous forme d'Hono-  
raires, qui contribue à soulager le public de la  
dépense qu'il fait pour l'avantage d'individus privés,  
est équitable et juste.

Hatsell, faisant allusion à la proposition faite de  
son tems pour l'abolition complète des Honoraires  
sur ces demandes, dit, † "la conséquence immédiate  
d'un tel acte serait, qu'une irruption de demandes  
privées, qui interrompent déjà beaucoup les affaires  
publiques, absorberait tout le reste, et qu'il serait  
impossible pour l'Orateur, ou pour les Officiers placés  
sous ses ordres, de s'occuper davantage de leurs de-  
voirs publics." Depuis l'époque où Hatsell écrit, les  
travaux privés du Parlement ont toujours été en  
augmentant, malgré la continuation des Honoraires,  
jusqu'à tel point, qu'aujourd'hui le nombre de lois  
relatives à des objets d'administration locale, et à  
l'organisation de Compagnies par actions, s'accroît  
annuellement dans une proportion quatre fois plus  
forte que celui des lois publiques générales. (a) On  
ne saurait douter néanmoins, que ces impôts tendent  
à arrêter jusqu'à un certain point l'esprit de spécu-  
lation, et que plusieurs personnes ont été découra-  
gées de solliciter le secours du Parlement en faveur  
de leurs projets, par la crainte des dépenses qu'elles  
seraient obligées de faire pour les soutenir.

En réglant le montant des Honoraires à payer, la  
Chambre s'est efforcée d'établir, autant que possible,  
des Honoraires proportionnées à la grandeur et à  
l'importance du Bill proposé. Ce but est très diffi-  
cile à atteindre; et dans la pratique, le montant des  
frais dépend entièrement du degré d'opposition que  
le Bill éprouve durant la procédure, de la part des  
parties intéressées. Ainsi, les moins dispendieux à  
cet égard, sont les Bills de naturalisation, attendu  
qu'ils éprouvent rarement de l'opposition, et coûtent  
rarement; en passant par les deux Chambres, plus  
de £90. Les autres classes de Bills varient depuis  
cette somme jusqu'à £800 ou £1,000; et il y en a  
quelques-uns, par exemple, le Bill du Chemin à Rail,  
*Great Western*, qui a de beaucoup dépassé la somme  
en dernier lieu mentionnée. (b)

Bills Privés  
exemptés de  
payer les ho-  
noraires.

La seule classe de Bills Privés, dans le Parlement  
Impérial, pour lesquelles les parties, pour l'avantage  
direct desquelles ils sont obtenus, sont exemptés du  
paiement, est les Bills pour continuer ou amender les  
Actes de Chemins à Barrières existans, dont on a  
toujours ordonné, depuis 1829, de payer les Hono-  
raires à même le Trésor Public (c). La raison de  
cette exemption est que, en Angleterre, toutes les  
administrations de Chemins à Barrières, pour des  
motifs de bien public, doivent être renouvelés tous  
les vingt ou trente ans; ce renouvellement entraîne  
nécessairement des dépenses considérables, que les  
fonds placés à la disposition des Syndics ne suffisent  
pas toujours à défrayer, de manière que pour les  
relever de cette obligation pécuniaire, les demandes  
qui ne se rapportent qu'au renouvellement de quel-  
qu'administration de Chemins à Barrières, ou à quelque  
modification de ses pouvoirs, sont maintenant virtu-  
ellement exemptées du paiement des Honoraires (d).

Par qui les ho-  
noraires sont  
payés.

Les parties qui sont responsables du paiement ré-  
gulier des Honoraires, sont les Agens Parlemen-

\* Voir ante, pp. 11-13.

† 2 Hats. 288.

(a) Edingburg Review, Juillet, 1846, p. 126.

(b) Rapport sur les Honoraires de Bills Privés, 1834, p. 3, et Mi-  
nutes des Témoignages, p. 3.

(c) Voir Com. Journ. v. 84, p. 90.

(d) Mirror of Parlt., 1829, p. p. 301, 330.

naires; et s'ils ne sont pas payés avant la deuxième  
lecture du Bill, les Officiers de la Chambre sont auto-  
risés à arrêter ses progrès ultérieurs jusqu'à ce qu'ils  
soient liquidés (\*\*). Dans la Chambre des Communes,  
les Honoraires, quoique nominalelement payés à diffé-  
rens personnages officiels, sont perçus et versés  
dans un fonds d'Honoraires, qui sert à payer les  
salaires et les pensions de retraite de l'établissement.  
La somme prélevée de cette manière, est amplement  
suffisante pour cet objet; les dépenses de la Chambre  
des Communes, pour salaires et pensions n'excédant  
pas £2,000 par année, tandis que le produit du fonds  
des Honoraires, en une année, s'est monté à près de  
£25,000 (a).

II. En entamant cette seconde partie de nos re-  
cherches,—dans le but de déterminer les dispositions  
et réglemens qu'il serait expédient d'adopter pour  
introduire dans la pratique de l'Assemblée Législa-  
tive, la base d'une bonne méthode pour la con-  
duite de ses travaux sur les mesures privées,—il est  
à propos de suivre le plan observé dans la section  
précédente, et de traiter chaque question qui se rat-  
tache au système proposé dans son ordre naturel;  
en commençant par les matières qui sont prélimi-  
naires à l'introduction de la Pétition.

Les règles déjà en vigueur dans l'Assemblée, à  
l'égard des Bills Privés, sont celles qui portent les  
numéros 69 à 72, dans le livre des réglemens. Ces  
règles paraissent avoir été principalement copiées de  
celles qui étaient en vigueur dans la Chambre des  
Communes, il y a déjà bien long-tems, et bien avant  
que ce corps ait commencé à suivre sa pratique amé-  
liorée. Il est proposé de les rescinder et d'en adop-  
ter d'autres, semblables à celles qui sont jointes à ce  
rapport, et qui sont principalement tirées des ordres  
de la Chambre des Communes pour 1845, avec quel-  
ques changemens nécessaires.

A l'égard de la nécessité de donner avis public de  
l'intention qu'on a de s'adresser au Parlement pour  
obtenir un Bill Privé, nous avons déjà remarqué que  
ces avis ne sont pas exigés en Angleterre, dans tous  
les cas, mais seulement dans certains cas, spécialement  
énumérés dans les Ordres Permanens. La règle ici  
est générale et exige un avis public de l'intention de  
demander la permission de présenter un Bill Privé  
"afin d'accorder à un ou plusieurs individus, des  
"droits ou privilèges exclusifs quelconques." L'effet  
de ce règlement est d'obliger à donner avis préalable  
pour un Bill de Naturalisation, et dans plusieurs  
autres cas qu'on pourrait mentionner, ou les Ordres  
Anglais jugent cette formalité tout-à-fait inutile.  
Des avis obligés sont non seulement une source de  
dépense pour les parties, mais souvent une source de  
délai et d'insuccès probable, à cause des défauts de  
forme, et ne devraient jamais être exigés, excepté  
dans le cas où ils sont absolument nécessaires—pour  
la protection des autres. Ils gênent également le  
droit inhérent au sujet de s'adresser au Parlement  
pour aide et secours; et c'est là une autre raison que  
l'on peut donner contre l'usage d'exiger ces avis.

La rédaction d'un Ordre qui énumérerait distinc-  
tement et spécialement chaque espèce de demande,  
dont il sera nécessaire de donner avis public préa-  
lable, est une tâche difficile et qui exige une connais-  
sance approfondie de l'espèce particulière des demandes  
qui pourront être faites, de tems à autre, par les ha-  
bitans du pays. L'Ordre des Communes à cet égard  
n'a pas été établi d'un seul jet, mais bien qu'il ait été  
en premier lieu adopté sous sa forme actuelle, le tems  
et l'expérience ont contribué à le mûrir. Il ne

(\*) S. O. H. of C. No. 115.

(a) Sess. Pap. H. of C. 1833, v. 12. (Report on House of Commons  
Offices, p. 256.) Ibid 1835, v. 18.Appendice  
(B.)

14 Juin.

## Partie I.

## Partie II.

Projet de ré-  
glement sur les  
délibérations  
relatives aux  
mesures privées  
dans l'Assem-  
blée Législa-  
ve.Règles en vi-  
gueur.Avis préalable  
de l'intention  
de demander  
un Bill Privé.

Appendice (B.)

14 Juin.

Partie II.

saurait y avoir de doute (relativement aux avantages supérieurs d'une règle précise et définie. Mais en l'absence des renseignemens que l'on peut tirer du bon fonctionnement d'un système efficace, il serait presque impossible d'en préparer un, et il vaudrait probablement mieux adopter temporairement quelques dispositions générales à ce sujet; afin d'y substituer, par la suite, des réglemens plus spéciaux et plus satisfaisans. La règle pourrait être énoncée de manière à exiger que les avis fussent donnés lorsque la demande, si elle était accordée, "pourrait affecter" en quelque manière que ce soit les droits et la "préférence des tiers." Cette règle, toute vague qu'elle soit, pourrait servir pour le moment, mieux que celle qui est maintenant en vigueur.

Le mode prescrit par la règle aujourd'hui en vigueur, pour donner publicité aux avis est l'insertion dans un journal de District publié en Anglais, et un journal publié en Français, s'il s'en trouve; et également par une affiche aux portes des Eglises des Paroisses et Townships intéressés; ou dans le lieu le plus public, lorsqu'il n'y a point d'Eglise; pendant au moins deux mois avant la présentation de la Pétition.

An lieu de cela, l'on propose d'exiger un mode de publication différent pour chaque Province. Dans le Haut-Canada, au moyen d'un Journal Local, et une notice affichée à la porte de la Cour de Justice du District; et dans le Bas-Canada, au moyen d'un Journal Local, dans les deux langues, s'il y en a un dans chaque langue, et par une notice affichée à la porte de l'Eglise Paroissale. Egalement dans les deux cas, par des insertions dans la Gazette Officielle du Canada. Ce changement est urgent, parce que l'Ordre relatif à "l'Affiche à la porte de l'Eglise" n'est pas exécuté dans le Haut-Canada, à cause de la différence d'opinion qui existe quant à "l'Eglise" à laquelle on doit accorder la préférence, lorsqu'il y a en a plusieurs; tandis que, dans le Bas-Canada, on se sert presque invariablement des Eglises Paroissiales Catholiques Romaines.

Les Règles de l'Assemblée (Nos. 67, 68 et 69) contiennent des dispositions qui fixent un délai pour la réception par la Chambre des Pétitions demandant des Bills Privés, des Bills Privés et des Rapports des Comités sur les Bills Privés. En ce qui regarde les Pétitions, cette règle est d'accord avec la pratique Anglaise, et est très juste et nécessaire, servant autant à empêcher une accumulation inopportune de travaux relatifs à des mesures privées, à une époque avancée de la Session, et à protéger les droits des parties qui pourraient être lésées par l'introduction subite de mesures, au moment où elles ne seraient pas prêtes à les combattre. Tant que le délai pour la réception des Pétitions Privées est limité, ceux qui veulent s'opposer peuvent se tenir sur leurs gardes, et s'en reposer sur l'honneur de la Chambre, qu'il ne sera fait aucun tort à leurs intérêts par une prolongation inutile de ce délai; mais si cette barrière venait à être enlevée, il n'y aurait qu'une vigilance constante durant toute la Session qui pourrait suffire à les protéger. Les autres restrictions n'ont pas d'analogues dans l'usage Britannique, et ne semblent aucunement nécessaires. En limitant le temps pendant lequel on peut recevoir des Pétitions, vous vous êtes mis en garde contre une trop grande accumulation d'affaires privées vers la fin de la Session, en même temps que les demandes reçues sont régulièrement entre les mains de la Chambre, et ont droit d'être examinées par elle. Si les Membres chargés d'examiner et donner leur décision sur les Pétitions, y mettent un zèle raisonnable, et si les parties continuent à se conformer aux Ordres Permanens, et sont désireuses d'accélérer le progrès de leurs Bills, il ne

peut survenir aucun délai qu'on pourrait raisonnablement attribuer aux parties, où dont on devrait leur faire subir les conséquences. Il vaudrait donc mieux procéder comme à l'égard des Bills Publics, et laisser chaque demande suivre son cours; si le Bill peut être discuté par le Comité long-temps avant la clôture de la Session, il y a grande probabilité qu'il deviendra loi; mais si, à cause des difficultés qui s'élèvent, ou des nombreux conflits d'intérêts qui surgissent, cela ne peut se faire, il deviendra nécessaire que la demande soit renouvelée dans une autre Session. Suivant le mode actuel, il semble qu'il ne résulte aucun avantage de limiter les délais pour la réception du Bill et du Rapport, et la Chambre est constamment appelée, par justice, à prolonger le délai; indulgence qui, de soi-même, produit le plus mauvais effet, en donnant l'exemple de la dispense trop fréquente d'un Ordre Permanent solennel.

La soixantième Règle de l'Assemblée Législative ordonne, sans restriction, que tous les Bills Privés seront introduits à la suite d'une Pétition. Dans la pratique, ce règlement est continuellement enfreint; ce qui est dû, très probablement, à l'incertitude qui a régné jusqu'ici, sur la distinction précise entre un Bill Public et un Bill Privé. A la même raison, aussi bien qu'à l'absence de tout système dans la manière de conduire les délibérations sur les Mesures Privées, on peut attribuer le fait que beaucoup de Bills Privés parviennent à la seconde lecture sans aucun examen préliminaire des Pétitions sur lesquelles ils sont basés, par le Comité choisi pour cet objet, et qu'ils sont ensuite renvoyés au Comité des Bills Privés, qui ignore par conséquent si le Comité Spécial auquel la Pétition a été renvoyée s'est enquis de l'observance des Ordres Permanens, et n'a pas lui-même le droit de s'en informer. D'autres demandes, encore, ne sont jamais renvoyées au Comité des Bills Privés, soit à l'état de Pétitions ou de Bills.

Pour faire disparaître ces irrégularités, l'on propose de se servir, autant que possible, des rouages existans, savoir: des Comités qui sont maintenant nommés à chaque Session par la Chambre. Je propose de restreindre la juridiction du "Comité Permanent des Bills Privés," à l'examen de ces Bills, après leur deuxième lecture; de créer un autre Comité de Session qui serait appelé "Le Comité des Pétitions tendant à obtenir des Bills Privés," auquel serait renvoyée chaque demande de Bill Privé, et d'assigner au "Comité Permanent des Ordres Permanens," à l'égard des Pétitions et des Bills Privés, des fonctions analogues à celles qu'exerce le Comité des Ordres Permanens dans la Chambre des Communes. Ce système n'entraîne la nécessité que d'un seul Comité Permanent additionnel, et déchargera le Comité des Bills Privés actuels du trouble et du délai d'examiner deux fois chaque Pétition; premièrement lorsqu'elle lui est renvoyée comme Pétition, et secondement lorsqu'elle est soumise à son examen comme Bill. On verra les fonctions que l'on propose d'attribuer à ces trois Comités, en examinant les Ordres Permanens annexés à ce Rapport; ils ne sont réellement que la répétition de ceux que nous avons exposés en traitant du système Anglais.

\* Comme preuve de ce que j'avance, j'ai examiné le titre de chaque Bill introduit dans l'Assemblée depuis l'Union, et je donne le tableau suivant, qui indique le nombre réel de chaque classe de Bills, établie suivant la règle Anglaise. Parmi ceux qui sont désignés comme Bills Privés, il est notoire qu'il n'y en a comparativement qu'un petit nombre qui aient été réellement considérés comme tels, dans le cours des délibérations.

	Publics.	Privés.		Publics.	Privés.
En 1841.	107	55	En 1844-5.	129	66
En 1842.	39	13	En 1846.	103	64
En 1843.	73	44			

Appendice (B.)

14 Juin.

Partie II.

Tous les Bills seront introduits à la suite d'une Pétition.

Irrégularité des procédures sur les Pétitions Privées.

Remède proposé.

## Appendice

(B.)

14 Juin.

## Partie II.

Choix des  
Membres des  
Comités Per-  
manens.

Dans le cas où ce plan serait approuvé par la Chambre, il sera nécessaire pour qu'il fonctionne d'une manière satisfaisante, que les listes de Membres choisis pour composer ces différens Comités soient composées tout exprès, en ayant égard à la nature des devoirs que l'on exige d'eux. Ils devraient tous être des hommes d'affaires, et capables de dévouer leur temps et leur attention aux matières qui leur sont renvoyées; et le Comité des Ordres Permanens plus particulièrement devrait être composé d'hommes possédant de l'expérience parlementaire, et en état de décider les questions délicates d'interprétation qui peuvent leur être présentées, avec l'uniformité et la précision que les lois exigent.

Déclaration  
des Membres.

On verra qu'on ne propose pas d'exiger de déclaration des membres qui composeront ces Comités, excepté de ceux qui siègeront dans le Comité des Bills Privés, de qui il serait à propos d'exiger, à l'occasion de chacun des Bills qui leur seraient renvoyés, une déclaration spéciale par laquelle les Membres qui s'en chargeront s'engageront à ne voter sur aucune question qui y aurait trait sans avoir régulièrement entendu les témoins et pesé leurs témoignages.

Délibérations  
dans la Cham-  
bre après le  
Rapport.

Après que le Rapport sur un Bill aura été fait à la Chambre, on recommanderait de suivre l'usage Anglais de repousser les changemens que l'on voudrait y faire, sans examiner mûrement leur nature et leurs effets. Sans un règlement de ce genre, des individus intéressés pourraient, par l'intermédiaire des Membres, introduire dans les Bills des changemens importants, et se soustraire, à cet égard, aux restrictions imposées par les Ordres Permanens.

Bureau des  
Bills Privés.

Afin de faciliter davantage les travaux relatifs aux mesures privées, et y introduire plus d'ordre et de méthode, je suggère qu'un Bureau, semblable à celui qui est établi dans la Chambre des Communes, et qui serait appelé le "Bureau des Bills Privés," fût consacré spécialement à cet objet. Il ne serait pas nécessaire, pour établir ce Bureau, de faire plus de dépense, vu la quantité d'affaires de ce genre qu'il faut traiter aujourd'hui, d'autant plus que les fonctions qui seraient remplies par le "Greffier du Bureau des Bills Privés," ne différeraient pas sensiblement de celles dont est maintenant chargé le Greffier qui assiste aux Comités des Bills Privés. Si ce plan était adopté, le Greffier nommé au Bureau des Bills Privés, devrait recevoir l'ordre de tenir les livres nécessaires et les papiers qui s'y rapportent, et de remplir tous les devoirs qui appartiennent naturellement à un semblable Bureau. On exigerait également de lui qu'il assistât aux Comités des Pétitions des Bills Privés, et des Ordres Permanens. Par ce moyen il y aurait toujours un Officier de la Chambre qui devrait compte de l'exécution fidèle des différentes fonctions qui se rapportent aux délibérations sur les Mesures Privés, et dont les connaissances et l'expérience seraient d'une grande valeur pour les parties intéressées.

Honoraires  
sur les Bills  
Privés.

Il ne nous reste plus à examiner que la question des Honoraires. La Chambre, dans sa 71<sup>ème</sup> Règle, déclare "que toutes les dépenses et frais résultant des Bills Privés qui accordent quelque privilège ou avantage exclusif, et des procédés de cette Chambre sur iceux, ne devraient pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces dépenses et frais soit supportée par ceux qui demandent ces Bills." La Règle prescrit ensuite "qu'une somme de pas moins de £20 soit déposée entre les mains du Greffier de la Chambre par les Pétitionnaires, avant la deuxième lecture de ces Bills." Les diverses sommes reçues par la Chambre pour Honoraires depuis 1841, année où, par l'adoption de cette règle, le paiement en fut d'abord exigé, sont comme suit: En 1841, £140; en 1842, £140; en 1843, £260; en 1844-45, £300; en 1846, £500. De ces items il faut retrancher la somme de £80 en 1841, et £40 en 1846, pour autant que la Chambre a payé en ces années-là en remboursement d'Honoraires, pour des raisons spéciales.

Pratique ac-  
tuelle.

Par la Règle ci-dessus, le principe des Honoraires est reconnu; mais on peut se demander si l'usage d'exiger une somme uniforme, pour toute espèce de demande privée, n'est pas quelquefois injuste. Les Honoraires, dans le Parlement Britannique, se composent d'un grand nombre de petits paiemens, faits à différens Officiers et départemens, à chaque degré de la procédure, depuis le commencement jusqu'à la fin. Le montant des dépenses varie par conséquent suivant l'étendue du Bill, et la durée des délibérations. Chez nous, on ne fait aucune différence entre un Bill tendant à conférer des pouvoirs à quelque association charitable et un Bill d'incorporation d'une ville prospère et riche, ou entre un Bill auquel personne ne s'oppose, et celui qui est vigoureusement combattu par de nombreux intérêts qui lui sont hostiles. Etablir une échelle d'honoraires graduée selon l'importance réelle du Bill serait chose impossible, attendu qu'une mesure peut être plus ou moins importante à une époque, ou à un endroit qu'à un autre. Le seul plan praticable, pour proportionner les charges à l'avantage que les parties retirent, consisterait à adopter une échelle d'honoraires variable suivant la longueur du Bill, et le temps employé par la Chambre et le Comité à le discuter. Si le but que la mesure a pour objet d'atteindre est comparativement peu important, le Bill sera ordinairement peu étendu; et s'il ne s'élève pas d'opposition de la part de personnes intéressées, l'examen du Bill n'entraînera probablement pas de délais extraordinaires, en pareil cas les honoraires seront au *minimum*; tout le contraire aura lieu, si le Bill est volumineux et si l'opposition est forte.

Il n'est pas besoin que l'ensemble de ces Honoraires soit plus considérable que la somme ronde exigée aujourd'hui; mais on éviterait par ce moyen la disproportion et l'incongruité du paiement que l'on fait aujourd'hui. Comme il n'est pas nécessaire que le paiement de ces honoraires soit fait comme en Angleterre, nominalelement, à différens Officiers et employés de la Chambre, toutes les sommes devraient être versées directement au Bureau des Bills Privés.

Il y a certains Bills qui devraient être entièrement exemptés du paiement des Honoraires. Par exemple, des cas comme celui du Bill de la dernière Session, "Pour investir le Capt. Vidal, M. R. de l'allocation accordée par le Gouvernement pour un certain chemin," où la Chambre ordonna de rembourser les Honoraires. Les circonstances de ce Bill, et d'autres semblables doivent être présentes à la mémoire des Honorables Membres qui verront de suite l'injustice qu'il y a à faire payer un individu pour un simple acte de justice, et la nécessité d'établir quelque règle précise qui exempte de pareilles demandes de cet impôt. Je suggère donc que, si le tarif actuel est modifié, on y ajoute un Memorandum indicatif des exemptions.

Il devrait aussi être de règle que les frais d'impression des Bills Privés, fussent à la charge des Pétitionnaires. Une règle par rapport à cet objet se trouve parmi les Ordres qui suivent.

Pour terminer, je suggérerai très humblement que —comme la pratique aujourd'hui parfaite de la Chambre des Communes relativement aux Bills Privés doit principalement son origine aux travaux des Comités nommés depuis plusieurs années au début de chaque Session, "pour examiner s'il est nécessaire d'introduire quelque amélioration dans le mode de conduire les délibérations sur les Mesures Privées, et quelles améliorations il conviendrait d'adopter," — des Comités semblables devraient être nommés à chaque Session par l'Assemblée Législative, et être autorisés à s'enquérir du fonctionnement des modifications qui seraient par la suite apportées aux Ordres Permanens, et à recommander les autres changemens qui leur paraîtraient convenables.

ALPHEUS TODD.

MONTREAL, 16 Septembre, 1846.

## Appendice

(B.)

14 Juin.

## Partie II.

Objections  
cette pratiqueRemède pro-  
posé.Exemption de  
honoraires à  
l'égard de cer-  
tains Bills.Impression de  
Bills Privés.Comités Ses-  
sionnels sur les  
délibérations  
relatives aux  
Mesures Pri-  
vées.

## APPENDICE.

## ORDRES PERMANENS,

QUE L'ON RECOMMANDE À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE D'ADOPTER POUR RÉGLER  
LE MODE DE PROCÉDER RELATIVEMENT AUX BILLS PRIVÉS.

Les Ordres suivans ont été choisis principalement parmi ceux qui sont maintenant en vigueur dans la Chambre des Communes, et qui sont le plus conformes aux vues indiquées dans le rapport qui précède. Ils ne consistent qu'en ceux qui sont nécessaires pour organiser et établir le système qui y est recommandé pour la direction des travaux relatifs aux Mesures Privées; et ne comprennent aucun des Règlemens moins importans, définissant la nature de l'avis, ou les dispositions qu'il faut insérer dans certaines classes de Bills Privés. En dressant des Règles à cet égard, il faut tenir compte spécialement de la condition actuelle de la Province, et des intérêts qui ont besoin d'être protégés par la Législature lorsqu'elle sanctionne des demandes tendant à obtenir des pouvoirs exclusifs; elles restent donc soumises à la considération du Comité auquel ce code d'Ordres pourra être renvoyé.

## CLASSIFICATION DES ORDRES PERMANENS.

## I. Nomination des Comités.

## II. Devoirs des Comités.

## III. Ordres pour régler la pratique de la Chambre à l'égard des Bills Privés.

## IV. Ordres pour régler la pratique du Bureau des Bills Privés.

## I. Nomination des Comités.

I. Qu'un Comité composé de Membres,  
dont formeront un Quorum, soit nommé au commencement de chaque Session; et le dit Comité portera le nom de "Comité Spécial des Pétitions des Bills Privés."

II. Qu'un Comité soit nommé au commencement de chaque Session, composé de Membres,  
et du Président du Comité des Pétitions des Bills Privés, dont formeront un Quorum; et le dit Comité portera le nom de "Comité Spécial des Ordres Permanens."

III. Qu'un Comité soit nommé au commencement de chaque Session, composé de Membres,  
dont formeront un Quorum; et le dit Comité portera le nom de "Comité Spécial des Bills Privés."

## II. Devoirs des Comités.

IV. Que l'observance des Ordres Permanens qui suivent sera prouvée devant le Comité des Pétitions des Bills Privés, et toutes personnes auront droit de comparaitre, et d'être entendues, soit en personne ou par leurs agens et témoins, sur toute Pétition qui pourra être renvoyée au dit Comité, présentée dans le but de se plaindre de la non-observance des Ordres

Permanens; pourvu que la matière qui fait le sujet de plainte soit spécialement énoncée dans la dite Pétition, et que la partie lésée par la non-observance des Ordres Permanens ait connaissance de la présentation de la dite Pétition et y ait donné son consentement; et que la dite Pétition soit présentée jours  
francs avant la première assemblée du Comité où elle doit être examinée.

V. Que, lorsqu'il s'agira d'une demande de Bill Privé relatif au Haut-Canada, le Comité pourra admettre comme preuve de l'observance des Ordres Permanens qui prescrivent d'afficher les avis nécessaires aux portes des Cours de Justice de District, la production d'affidavits assermentés devant *(indiquez ici l'Officier autorisé à recevoir le témoignage.)*

VI. Que, lorsqu'il s'agira d'une demande de Bill Privé relatif au Bas-Canada, le Comité pourra admettre comme preuve de l'observance des Ordres Permanens qui prescrivent d'afficher les avis nécessaires aux portes des églises, la production d'affidavits assermentés devant *(indiquez ici l'Officier autorisé à recevoir le témoignage.)*

VII. Que, lorsque le Comité fera rapport à la Chambre que les Ordres Permanens n'ont pas été observés, il fasse également rapport des faits sur lesquels sa décision est fondée, et toutes les circonstances spéciales qui ont trait à l'affaire.

VIII. Que des avis soient donnés dans tous les cas où l'objet de la demande est d'obtenir la permission d'introduire un Bill destiné à accorder des droits ou privilèges exclusifs à un ou plusieurs individus—ou à modifier ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial ayant le même but—qui, dans son fonctionnement, affecterait d'une manière quelconque, les droits ou la propriété des autres. (Voir le Livre des Règlemens, Nos. 66 et 70; et les Ordres des Communes, No. 14.)

IX. Que ces avis soient publiés durant semaines consécutives, pendant les mois de ou de l'un ou l'autre de ces mois,  
et de précédant immédiatement la Session du Parlement  
dans laquelle la demande du Bill sera présentée, dans la *Gazette Officielle du Canada* et dans l'un des journaux du District où est situé la Cité ou la Ville, ou les terres auxquelles se rapporte le dit Bill; ou s'il n'y est pas publié de journal, alors dans le journal de quelque District adjacent; ou si ce Bill ne se rapporte à aucunes Cité, Ville, ou terres en particulier, dans la *Gazette Officielle du Canada* seulement; et que tous les avis dont l'insertion est prescrite dans un journal de District, seront insérés dans un journal français et dans un journal anglais, si des journaux sont publiés dans les deux langues dans le dit District.

production.

classification  
Ordres.I.  
Nomination  
Comités.Comité des  
Pétitions rela-  
tives à des  
Bills Privés.Comité des  
Ordres Permanens.Comité Spécial  
des Bills  
Privés.II.  
Devoirs des  
Comités des  
Pétitions.Observance  
des Ordres  
Permanens  
à prouver.Preuve des  
avis affichés  
aux portes des  
Cours de Dis-  
tricts à l'égard  
des Bills rela-  
tifs au Haut-  
Canada.Preuve des  
avis affichés  
aux portes des  
Églises à  
l'égard des  
Bills relatifs  
au Bas-  
Canada.Le Comité  
fera un rapport  
motivé lorsque  
les Ordres  
n'auront pas  
été observés.Avis des  
demandes de  
Bills.Les avis seront  
publiés.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Publication des avis dans certains cas, lorsque les Bills se rapportent au Haut-Canada.

Lorsque les Bills se rapportent au Bas-Canada.

Avis sera donné de l'intention d'exproprier des terrains, etc., ou de prélever ou changer des péages, etc.

Demande de consentement.

Avis spéciaux dans certains cas.

Comité des Ordres Permanens.

Il fera rapport s'il convient ou non de dispenser des Ordres Permanens.

Il fera rapport s'il convient ou non de dispenser des Ordres Sessionnels.

Il fera rapport si la Chambre doit ou non adopter une clause ou amendement sans un nouveau renvoi au Comité.

Il fera rapport si la clause ou amendement peut être adoptée à la troisième lecture.

X. Que, lorsqu'il s'agira de Bills relatifs au Haut-Canada, qui concerneront une Cité, une Ville ou des terres en particulier, ces avis seront également affichés aux portes des Cours de Justice de District, des Districts auxquels ils se rapportent spécialement pendant semaines consécutives des mois de et de , ou de l'un ou l'autre de ces mois.

XI. Que, lorsqu'il s'agira de Bills relatifs au Bas-Canada, qui concerneront une Cité, une Ville ou des terres, ces avis seront également affichés aux portes extérieures des Eglises de chaque Paroisse à laquelle ils se rapportent spécialement pendant Dimanches consécutifs, des mois de et de ou de l'un ou l'autre de ces mois.

XII. Que, si les parties qui demandent la permission d'introduire un Bill, ont l'intention de se faire accorder le droit d'expropriation forcée à l'égard de terrains ou de maisons, ou de se faire autoriser à prélever des péages, taux ou droits, ou à modifier, changer ou abolir des exemptions de péages, taux ou droits ou de tous autres droits ou privilèges, les avis devront annoncer cette intention.

(Insérez ici un Ordre à l'égard des consentemens à obtenir des personnes dont les intérêts ou les propriétés sont affectés par un Bill Privé. Voir les réglemens de l'Assemblée, No. 64, les Ordres des Communes, No. 17.)

(Insérez également ici les Ordres qui exigent des Avis Spéciaux, Dépôts, consentemens, ou l'accomplissement d'autres obligations dans le cas de certaines espèces de Bills Privés, avant leur introduction en Parlement. Voir les Réglemens de l'Assemblée, Nos. 65, 70, Ordres des Communes, Nos. 19-45.)

XIII. Lorsqu'un rapport du Comité Spécial des Pétitions des Bills Privés, déclarant que les Ordres Permanens n'ont pas été observés, aura été renvoyé au Comité Spécial des Ordres Permanens, ce dernier fera rapport à la Chambre s'il est à propos de dispenser de l'accomplissement des Ordres Permanens qui n'ont pas été observés, et si, à son avis, il devrait être permis aux parties de procéder à l'égard de leurs Bills, ou de quelque partie de ces Bills, et à quelles conditions, s'ils croient qu'il faut en imposer.

XIV. Lorsqu'une Pétition, ayant pour objet d'obtenir dispense à l'égard de quelques-uns des Ordres Sessionnels de la Chambre relatifs aux Bills Privés, aura été renvoyée au Comité Spécial des Ordres Permanens, celui-ci fera rapport à la Chambre s'il convient ou non d'accorder dispense à l'égard de ces Ordres Sessionnels.

XV. Lorsque l'insertion d'une clause ou amendement dans un Bill Privé aura été proposée lors de la présentation ou de la discussion du rapport, et qu'il en aura été fait renvoi au Comité Spécial des Ordres Permanens, il fera rapport à la Chambre si cette clause ou amendement est de nature à ne pas être adopté par la Chambre sans renvoyer de nouveau le Bill au Comité, ou s'il est de nature à l'autoriser à l'adopter sans avoir recours à cette procédure, ou enfin s'il est de nature à n'être adopté par la Chambre dans aucun cas.

XVI. Lorsque l'insertion d'une clause ou amendement dans un Bill Privé proposée lors de la troisième lecture aura été renvoyée au Comité Spécial des Ordres Permanens, il fera rapport à la Chambre si cette clause ou amendement doit ou ne doit pas être adopté par la Chambre à ce degré de la procédure.

(Ici devraient être établis des réglemens pour obliger les Membres du Comité des Bills Privés à assister durant les discussions et l'enquête relatives à chaque Bill particulier qui leur est renvoyé. Il serait peut-être convenable que ce Comité fût autorisé à se diviser en Sous-Comités pour cet objet; dans tous les cas, je recommande qu'avant que le Comité procède à l'examen de chaque Bill, la déclaration suivante soit signée et remise entre les mains du Greffier du Comité, par tout Membre tenu d'y assister pendant les séances où l'on s'occupera de ce Bill.)

"Je, A. B., l'un des Membres, etc., déclare par les présentes, que je ne voterai jamais sur aucune question, sans avoir entendu et mûrement pesé les témoignages qui s'y rapporteront."

(Voir également les Ordres des Communes, Nos. 59, 60.)

XVII. Aucune Pétition contre un Bill Privé ne sera prise en considération par le Comité siégeant sur ce Bill, à moins que cette Pétition ne spécifie distinctement les motifs pour lesquels les Pétitionnaires objectent à quelqu'une de ses dispositions; et les Pétitionnaires ne seront entendus que sur les raisons qu'ils auront ainsi alléguées; et si le Comité trouve que ces raisons ne sont pas spécifiées avec assez de précision, il pourra ordonner de lui soumettre un exposé plus précis, par écrit, mais à l'égard seulement des motifs d'opposition qui ne sont pas suffisamment spécifiés.

XVIII. Les noms des Membres qui assisteront à chaque Comité (ou à chaque assemblée du Comité, au sujet d'un Bill particulier) seront inscrits par le Greffier dans les Minutes du Comité, et s'il y a division de voix dans le Comité, le Greffier inscrira les noms des Membres qui voteront de part et d'autre; et indiquera en quel sens chacun aura voté; et cette liste sera produite à la Chambre avec le rapport.

XIX. Aucun Comité n'aura le droit d'examiner si l'on a obéi ou si l'on n'a pas obéi à ceux des Ordres permanens dont l'observance doit être prouvée devant le Comité Spécial des Pétitions des Bills Privés, à moins d'un Ordre Spécial de la Chambre.

XX. Le Comité pourra admettre la preuve des consentemens donnée par les parties ayant des intérêts auxquels touche un Bill Privé, sur la production de certificats par écrit des dites parties, et dont la signature apposée aux dits certificats sera prouvée par un ou plusieurs témoins, à moins que le Comité n'exige une preuve plus complète.

(Insérez ici les Ordres qui doivent prescrire l'insertion de certaines clauses et de certaines dispositions dans les Bills de certaines classes particulières, et qui doivent exiger l'accomplissement de certaines procédures dans les Comités qui en seront chargés. Voir Ordres des Communes, Nos. 76-78, et 84-97.)

XXI. Tout plan, et livre de renvoi à ce plan, qui seront produits comme pièces à l'appui devant le Comité d'un Bill Privé (soit que ce plan et livre de renvoi aient été ou n'aient pas été préalablement déposés au Bureau des Bills Privés) seront signés du nom en toutes lettres du Président du dit Comité; et il apposera également les initiales de son nom à toute modification de ce plan et livre de renvoi; qui aura été approuvé par le dit Comité; et les dits plan et livre de renvoi seront ensuite déposés au Bureau des Bills Privés.

XXII. Le Président du Comité signera de son nom en toutes lettres, un exemplaire imprimé du Bill

Appendice  
(B.)

14 Juin.

Comité du la Assistance Membres

Déclarat des Membres

Les Pétit contre le no seront considérés quant à l'objection; ront suffi ment moti

Les noms d membres so- ront inscrits dans les mi- tes.

Le Comité Bill ne s'es- quorra pas de certains dres Perma- nens.

Les conse- mens pour être prouvés par des cer- tats approu

Ordres sp- ciaux pour Bills par- liers.

Tout plan sera signé le Présid

Le Bill du Comité et clauses ser

Appendice (B.)

14 Juin.

signés par le Président.

Le Président fera rapport des allégués du Bill.

Le Comité fera rapport du Bill dans tous les cas.

Si le Comité fait rapport que le Préambule n'est pas prouvé, il alléguera ses motifs.

Minutes du Comité.

Pratique de la Chambre.

Pétition du Bill, comment elle sera signée.

Délai pour la présentation des Pétitions.

Les Pétitions des Bills Privés et les Bills du Conseil seront renvoyés au Comité des Pétitions.

Tout rapport déclarant que les Ordres Permanens n'ont pas été observés sera renvoyé au Comité des Ordres Permanens.

Les Pétitions de dispense seront renvoyés au même Comité. Bills qui seront imprimés, aux frais de qui, et quand.

Les taux, péages, etc., seront insérés en Italiques.

Délai entre la première et deuxième lecture.

(lequel exemplaire sera appelé Bill du Comité), sur lequel les amendemens seront lisiblement écrits; et il signera également des initiales de son nom, les diverses clauses ajoutées par en Comité.

XXIII. Le Président du Comité chargé de tout Bill Privé fera rapport à la Chambre que les allégués du Bill ont été examinés, et si les parties intéressées ont donné leur consentement (lorsque ce consentement sera exigé par les Ordres Permanens) à la satisfaction du Comité.

XXIV. Le Comité auquel aura été renvoyé un Bill Privé fera rapport de ce Bill à la Chambre, soit qu'il ait agréé le Préambule ou ne l'ait pas agréé, ou en ait passé toutes les clauses ou quelques-unes d'entre elles; et lorsqu'il aura été fait quelque changement au Préambule d'un Bill, ce changement ainsi que les raisons qui l'ont motivé seront indiqués spécialement dans le rapport.

XXV. Lorsque le Comité des Bills Privés fera rapport à la Chambre que le Préambule d'un Bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il exposera en même tems les motifs de cette décision.

XXVI. Les minutes du Comité siégeant sur chaque Bill Privé seront apportées et déposées sur la table de la Chambre avec le rapport relatif à ce Bill.

III. Ordres qui règlent la Pratique de la Chambre à l'égard des Bills Privés.

XXVII. Aucun Bill Privé ne sera introduit devant cette Chambre, sinon à la suite d'une Pétition présentée au préalable; et à moins que cette Pétition ne soit signée par les parties ou par quelques-uns de ceux qui demandent le Bill.

XXVIII. Toute Pétition à l'effet d'obtenir un Bill Privé sera présentée dans les quatorze jours qui suivront le premier Vendredi de chaque Session du Parlement.

(Voir les Règles de l'Assemblée, No. 67.)

XXIX. Toute Pétition à l'effet d'obtenir un Bill Privé, et toute Pétition tendant à obtenir l'insertion de dispositions additionnelles dans un Bill Privé, ainsi que tous les Bills apportés du Conseil Législatif, après avoir été lus une première fois, seront renvoyés au Comité Spécial des Pétitions des Bills Privés.

XXX. Tout rapport du Comité Spécial des Pétitions des Bills Privés, par lequel ce Comité déclarera que les Ordres Permanens n'ont pas été observés, sera renvoyé au Comité Spécial des Ordres Permanens.

XXXI. Toute Pétition à l'effet d'être dispensé de l'observance de quelqu'un des Ordres Sessionnels de la Chambre relatifs aux Bills Privés, sera renvoyé au Comité Spécial des Ordres Permanens.

XXXII. Tous les Bills (sauf les Bills de naturalisation) seront imprimés aux frais des parties qui les demanderont; et des exemplaires imprimés en seront déposés au Bureau des Bills Privés pour l'usage des Membres, avant la première lecture.

XXXIII. Le montant proposé de tous taux, péages et autres matières analogues ci-devant laissé en blanc dans tout Bill Privé lorsqu'il est présenté à la Chambre, sera inséré en Italiques dans le Bill imprimé.

XXXIV. Il devra s'écouler trois jours francs (clear) entre la première et la deuxième lecture de tout Bill Privé.

XXXV. Cette Chambre ne recevra aucune Pétition à l'effet de se plaindre uniquement de la non-observance des Ordres Permanens de la Chambre à l'égard de tout Bill Privé, postérieurement à la deuxième lecture du dit Bill, sauf dans le cas de ceux des Ordres Permanens qui doivent nécessairement être pris en considération par le Comité siégeant sur le Bill.

XXXVI. Aucun Bill Privé ne sera lu une deuxième fois à moins qu'il ne se soit écoulé deux mois de calendrier, à dater du jour où le dernier avis aura été donné dans le journal.

XXXVII. Aucun Bill Privé ou clause ayant pour objet l'intérêt ou l'avantage particulier d'une personne ou de plusieurs personnes, d'un Comité ou de plusieurs Comités, d'une Corporation ou de plusieurs Corporations, d'un Corps ou de plusieurs Corps d'individus, ne sera lu pour la deuxième fois, à moins que les honoraires y afférens n'aient été payés.

XXXVIII. Tout Bill Privé, après avoir été lu une deuxième fois, sera renvoyé au Comité des Bills Privés.

XXXIX. Il devra s'écouler trois jours francs (clear) entre la deuxième lecture de chaque Bill Privé, et la séance du Comité sur ce Bill.

XL. Lorsqu'une clause ou amendement sera proposé lors du rapport ou lors de la prise en considération du rapport, ou lors de la troisième lecture d'un Bill Privé, la dite clause ou amendement sera renvoyé au Comité des Ordres Permanens: La dite clause sera imprimée; et lorsqu'il sera proposé d'amender une clause, elle sera imprimée au long (in extenso) avec chaque addition ou substitution en caractères différens, et les parties qu'il sera proposé d'omettre seront renfermées entre guillemets.

XLI. Lorsqu'une clause ou amendement proposé lors du rapport ou de la discussion du rapport, ou lors de la troisième lecture d'un Bill Privé aura été renvoyé au Comité Spécial des Ordres Permanens, la procédure sera suspendue soit à l'un ou à l'autre de ces degrés, jusqu'à ce que le rapport du Comité Spécial ait été présenté.

XLII. Aucun Bill ne traversera deux degrés de la procédure dans la même journée, sans la permission spéciale de la Chambre.

XLIII. Sauf le cas de nécessité absolue et pressante, il ne sera présenté aucune motion pour dispenser d'un Ordre Sessionnel ou Permanent de la Chambre, sans avis préalable régulièrement donné.

IV. Ordres ayant pour objet de régler la Pratique dans le Bureau de Bills Privés.

XLIV. Un livre appelé, "le Registre des Bills Privés" sera tenu dans une chambre appelée "le Bureau des Bills Privés;" dans lequel livre seront inscrits par le Greffier ou les Greffiers chargés des affaires de ce Bureau, le nom, les qualités, et le domicile des parties qui demandent le Bill; ou de leur agent, et tous les actes de la procédure depuis la Pétition jusqu'à la passation du Bill; cette entrée indiquera sommairement les procédés de chaque jour dans la Chambre ou dans les Comités auxquels la Pétition ou le Bill aura été renvoyé; le jour et l'heure fixés pour la réunion du Comité; le jour et l'heure auxquels le dit Comité sera ajourné; et le nom du Greffier du Comité; et ce livre sera ouvert à l'inspection du public, tous les jours, durant les heures de Bureau.

Appendice (B.)

14 Juin.

Aucune Pétition portant plainte à l'égard des Ordres Permanens ne sera reçue après la deuxième lecture sauf exception.

La deuxième lecture n'aura lieu que deux mois après le dernier avis.

Honoraires, époque où ils seront payés.

Bills renvoyés au Comité des Bills Privés.

Délai entre la deuxième lecture et la séance du Comité.

Les clauses et amendemens proposés lors de la troisième lecture renvoyés au Comité des Ordres Permanens.

Dans le cas de renvoi les délibérations sur le Bill seront suspendues jusqu'au rapport du Comité des Ordres Permanens.

Les Bills ne traverseront pas deux degrés le même jour.

Avis de motion de dispense.

Pratique du Bureau des Bills Privés.

Bureau des Bills Privés et registre.



Appendice  
(B.)

14 Juin.

Dépôt des  
plans, etc.Examen du  
Bill.

XLV. Tous plans, sections, livres de renvoi, listes de propriétaires et occupans, évaluations, copies des contrats de souscription, et déclarations exigées par les Ordres Permanens de la Chambre, seront déposés au Bureau des Bills Privés; et des certificats de leur réception seront inscrits par le Greffier du dit Bureau sur les dits documens et sur la Pétition avant qu'elle ne soit présentée.

XLVI. Entre la première et la deuxième lecture de tout Bill Privé, ce Bill, suivant l'ordre de priorité, sera examiné avec toute l'expédition possible par le Greffier du Bureau des Bills Privés, quant à sa conformité avec les réglemens et les Ordres Permanens de la Chambre; et s'il n'est pas en règle, le Greffier l'indiquera à la page qui contiendra l'irrégularité, et il inscrira la date de cet examen dans un livre à ce destiné.

Un exemplaire  
dont les blancs  
seront remplis  
sera déposé au  
Bureau des  
Bills Privés.

XLVII. Un Bill dont les blancs seront remplis, et tel que l'on se propose de le soumettre au Comité du Bill, et dans le cas d'un nouveau renvoi du Comité, un Bill dont les blancs seront remplis, et tel que l'on se propose de le soumettre au Comité à la suite du nouveau renvoi, sera déposé au Bureau des Bills Privés, un jour franc avant la réunion du Comité siégeant sur chaque Bill Privé; et toutes les parties auront droit à un exemplaire, en payant les frais de rédaction des amendemens du dit Bill.

Avis sera don-  
né des clauses  
qui seront pro-  
posées lors du

XLVIII. Lorsque quelqu'un aura l'intention de présenter une clause ou de proposer un amendement, lors de la présentation du rapport ou de sa discussion

ou lors de la troisième lecture d'un Bill Privé, avis en sera donné et inscrit au Bureau des Bills Privés la veille du jour de la présentation ou de la discussion du rapport, ou de la troisième lecture.

XLIX. Le Greffier du Bureau des Bills Privés dressera, chaque jour, des listes de tous les Bills Privés et des Pétitions demandant des Bills Privés, sur lesquels un Comité quelconque devra siéger; avec indication de l'heure de la réunion; et de la Chambre où le Comité tiendra sa séance, et ces listes seront affichées dans le vestibule de la Chambre.

L. Tout plan et livre de renvoi à ce plan, qui seront certifiés conformes par l'Orateur de l'Assemblée Législative, en conformité d'un Acte quelconque du Parlement Provincial, seront préalablement examinés et vérifiés, en la manière que l'Orateur jugera le plus convenable, afin de constater qu'ils sont exactement conformes, à tous égards, aux plan et livre de renvoi qui auront été signés par le Président du Comité du Bill.

Les Honoraires qui seront exigés, devraient être payés au Bureau des Bills Privés, ainsi que je l'ai déjà suggéré. Le tarif des Honoraires pourrait être établi à peu près de la même manière que celui qui est annexé aux Ordres de la Chambre des Communes intitulé, "Honoraires qui seront perçus dans le Bureau des Bills Privés," bien qu'une échelle de paiemens beaucoup moins longue dût probablement suffire.

A. T.

Appendice  
(B.)

14 Juin.

rapport ou  
la considéra-  
tion du rappo-  
rt ou de la troi-  
sième lectu-  
re.Les plans se-  
ront vérifiés  
par l'ordre  
de l'Orateur.Listes quoti-  
diennes des  
Comités sié-  
geans.

Honoraires.

Montreal :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE ST. NICOLAS.

## EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

## RAPPORT DE PROGRES POUR L'ANNEE 1845-6.

MONTRÉAL, 1er Mai, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport ci-joint du Progrès fait dans l'Exploration Géologique de la Province, en l'année 1845-6, et de vous prier de me faire la faveur de le mettre devant Son Excellence, le Gouverneur-Général.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

W. E. LOGAN,  
Géologue Provincial.

A l'Honorable D. Daly,  
Secrétaire Provincial,  
etc., etc.

A Son Excellence le Lieutenant-Général, le Très Honorable CHARLES MURRAY, COMTE CAITHCART, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C.C.B., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces de Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Conformément à mon devoir, comme Directeur de l'Exploration Géologique de la Province, j'ai l'honneur de mettre devant Votre Excellence, un Rapport du progrès fait dans l'investigation, pendant l'été dernier.

Dans le Rapport présenté au Gouvernement, sur le progrès fait en l'année 1843, il fut donné une esquisse succincte et générale de quelques-uns des principaux traits géologiques d'une partie considérable de la Province, comme se rattachant, d'un côté, à la structure physique des Etats limitrophes de l'Union Américaine; et de l'autre, à celle des autres Colonies Britanniques. Dans cette description, il fut jugé convenable de diviser le sujet en deux parties, et, après avoir tiré une ligne en continuation de la vallée de la rivière d'Hudson et du lac Champlain, jusqu'au voisinage de Québec, de considérer l'aire qui se trouve à l'ouest séparément de celle qui est au sud du St. Laurent, à l'Est, en conséquence de différences importantes dans les conditions géologiques. Chaque aire fut représentée comme appartenant à un grand bassin de couches fossilifères appuyées sur des roches primitives supposées, et contenant, au centre, des terrains carbonifères; mais jusqu'à présent, l'on n'a trouvé, ni dans l'un ni dans l'autre cas, que la partie profitable de ces terrains parvienne en dedans des limites de la Province.

Les conditions dans lesquelles ces deux aires diffèrent sont la *quiescence* ou régularité générale; et la *séquence* ou suite concordante des formations de la division occidentale, et les contorsions violentes et les

rapports discordans qui règnent parmi celles de l'orientale; et je suis persuadé qu'à mesure que l'exploration avancera, on se convaincra de plus en plus de la convenance de cette division pour faciliter tant l'investigation que la description.

L'aire orientale, comprenant toute cette partie de la Province qui est située à l'Est de la ligne de division adoptée, y compris néanmoins l'île d'Anticosti, couvre un espace d'environ 40,000 milles carrés; l'occidentale, qui s'étend jusqu'aux limites de la Province, dans une direction opposée, et qui est bornée au nord par une ligne qui suit les bords du St. Laurent, de l'Ontario, de la Mattaoua, du lac Nipissing et de la rivière des Français, jusqu'au lac Huron, et ensuite le rivage septentrional de ce lac, jusqu'au Sault Ste.-Marie, sur le lac Supérieur, peut former une surface de 50,000 milles carrés. Ces divisions ne comprennent pas pourtant toute la Province; il reste encore ce qu'on pourrait appeler le Canada Septentrional, s'étendant depuis la limite britannique du lac Supérieur jusqu'au Labrador, et situé entre la limite septentrionale des divisions de l'Est et de l'Ouest, et la hauteur des terres qui sépare les eaux de la baie d'Hudson de celles du St. Laurent. Cette portion, qui a près de trois fois l'étendue des deux autres prises ensemble, peut comprendre 250,000 milles carrés.

Dans l'examen géologique d'aires étendues, rien n'est plus essentiel pour épargner le temps, en entrant dans les détails, que de se former un aperçu approximatif, quelque défectueux qu'il soit, des principaux rapports de leurs traits généraux, pour le perfectionner

ensuite, à mesure que les circonstances le permettront. Mais, sur une surface aussi étendue que l'est celle du Canada, dont une partie si considérable est encore couverte par la forêt primitive, la reconnaissance même la plus incomplète doit nécessairement exiger beaucoup de temps. Dans la division de l'ouest, la section explorée à travers la contrée qui s'étend depuis le lac Huron jusqu'au lac Erié, par M. Murray, en l'année 1843, donne, d'après son rapport, la suite des formations, dans leur ordre de superposition, et avec quelque détail, leurs masses minérales subordonnées susceptibles d'être appliquées à des fins économiques. Ce rapport procure aussi une connaissance partielle des limites de ces formations jusqu'à quelque distance de chaque côté de la ligne d'exploration; mais leur distribution générale par le district, sous le rapport géographique, quoique vaguement connue, a encore à être suivie et déterminée avec précision. Dans la division de l'Est, la suite des roches, telle que déployée dans le district de Gaspé, où la section de côte en offre la plus pleine et la meilleure exposition, et leur relation générale avec le bassin houiller du Nouveau-Brunswick, ont été constatées et indiquées. Leur direction a été reconnue partiellement, mais l'état tourmenté des couches rendra naturellement long et difficile l'examen complet du district. Le temps de mon assistant, M. Murray, a été employé, l'été dernier, à continuer les labeurs de la saison précédente dans cette division, et j'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Excellence son Rapport du progrès effectué.

Une section ayant ainsi été établie à travers la division de l'ouest, et une autre à travers celle de l'Est, montrant la nature des dépôts qu'on peut s'attendre à trouver tant dans l'une que dans l'autre, il me parut expédient d'en établir une à travers la région du nord, afin de reconnaître quelques-uns des principaux traits qui pourraient la caractériser. Cette grande aire septentrionale est arrosée par plusieurs rivières considérables, particulièrement l'Outaouais et le Saguenay. Le Saguenay se trouve placé plus près du point moyen entre les deux extrémités de l'aire; mais plusieurs considérations m'induisirent à choisir l'Outaouais pour ma ligne d'exploration. L'Outaouais l'emporte en grandeur sur le Saguenay, et ne le cède, sous ce rapport, qu'au fleuve St. Laurent, et il me promettait en conséquence de plus grandes facilités pour me transporter par eau dans des endroits éloignés. Il a des rapports plus étendus avec le commerce du pays, et en même temps qu'il était plus à proximité de mon point de départ, et que les bateaux-à-vapeur qui naviguent sur sa partie inférieure devaient m'épargner du temps, il m'offrait plus de facilités pour m'approvisionner de vivres et engager des Sauvages, ainsi que pour le transport. Je fus aussi influencé par la persuasion que s'il me devenait nécessaire, comme il semblait probable, de décrire topographiquement, dans la vue d'obtenir des résultats géologiques, quelque partie située au-delà du point jusqu'où la rivière avait déjà été explorée, soit pour y arpenter des terres à concéder, soit pour y tracer des lots à bois de construction, la carte qui en pourrait résulter serait d'une plus grande utilité pour les intérêts de la Province, que le produit d'un mesurage semblable sur le Saguenay.

Persuadé que la partie topographique de l'investigation pourrait être rendue utile aux fins du Département des Terres de la Couronne, je fus induit à proposer à l'Hon. D. B. Papineau, le Commissaire à la tête de ce département, de m'adjoindre, comme assistant, aux frais conjoints de son département et de l'exploration géologique, un Arpenteur Provincial, qui, connaissant bien les parties de la rivière déjà représentées par des cartes et les différentes localités, et ayant donné quelque attention aux roches du district, pourrait me mettre en état d'épargner beaucoup de temps dans la branche géologique de l'investigation, en indiquant des faits

à lui connus, qui autrement ne pourraient être découverts et constatés qu'après une longue recherche; et une communication faite par M. J. McNaughtan de Bytown, en 1842, par le canal du Bureau de l'Arpenteur-Général, en réponse à diverses questions adressées au public de la part de l'Exploration Géologique, et des conversations subséquentes avec lui, m'ayant fait connaître qu'il pourrait rendre des services importants sur l'Outaouais, il fut convenu, avec le consentement du Commissaire des Terres de la Couronne, qu'il m'accompagnerait.

Nous étant pourvus de provisions de bouche, nous pûmes les faire parvenir, d'abord par les bateaux-à-vapeur du bas de la rivière, et ensuite par ceux qui naviguent sur les lacs de la Chaudière et des Chats, à l'aide du transport par charriots établi aux portages, jusqu'à la chute du Calumet, distance d'environ 175 milles. Quatre Sauvages furent engagés au Sault St.-Louis, et par l'entremise des Messieurs ayant la charge des postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à La Chine et au Lac des Deux-Montagnes, nous obtînmes deux excellents canots d'écorce de bouleau. J'ai à exprimer mes obligations à M. McTavish, associé résidant au dernier poste, qui, outre la peine qu'il se donna au sujet de nos embarcations, m'aida essentiellement dans les objets de mon examen, en me présentant une collection d'échantillons obtenus de l'intérieur du pays, à une plus haute latitude, dans le voisinage du Grand-Lac, et qui sont de valeur en autant qu'ils font connaître la nature des roches sur une aire considérable, et de difficile accès; et je fus redevable au Gouverneur, Sir George Simpson, d'une lettre de recommandation générale et pour moi très utile, à tous les Agens en charge des postes de la Compagnie.

Après avoir visité différents endroits, des deux côtés de l'Outaouais, pour y examiner les couches, et fait une excursion au haut de la rivière à la Graisse, et une autre à une petite distance en remontant la rivière du Nord, nous avançâmes dans nos canots jusqu'à Grenville, où nous prîmes le bateau-à-vapeur pour nous rendre à Bytown, l'espace intermédiaire ayant été examiné en une occasion précédente. Ayant passé quelques jours en cet endroit, je fus assez heureux pour enrégistrer en ma faveur l'aide de M. McDermott, Arpenteur Provincial, qui se chargea très obligeamment de tenir un registre d'observations barométriques, à des heures déterminées du jour, jusqu'à mon retour, dans la vue de déterminer plus exactement les hauteurs qu'il pourrait être expédient de mesurer dans l'intérieur du pays; et, à cet effet, il lui fut laissé un de mes instrumens. Dans l'examen des environs, M. McNaughtan me conduisit à différents points intéressants, sous le rapport géologique, dans Nepean, et l'aide de M. Blasdell et de M. Hayworth me mit en état d'en voir d'autres dans Hull.

Nous étant rembarqués dans nos canots, nous longeâmes le rivage septentrional du lac de la Chaudière jusqu'aux Chats, où nous nous arrêtâmes quelques jours pour visiter différents points dans les *townships* de Fitzroy, Torbolton et Bristol; et ayant eu le malheur de perdre un de mes thermomètres, et d'en casser un autre, la bienveillance du Dr. Dubord me fit obtenir, aux Chats, le prêt d'un excellent instrument portatif, sans lequel il aurait été éprouvé beaucoup d'inconvénients dans les mesurages barométriques. En remontant le lac des Chats, nous fîmes une excursion au haut de la rivière Mississipi jusqu'à Pakenham, où M. Dickson, le fondateur de ce florissant village, eut la complaisance de m'accompagner à différents points du voisinage, et de me fournir une petite collection de spécimens propres à faire connaître les roches qui se trouvent dans le *township*. Une autre excursion fut faite sur la rivière Madaouaska, jusqu'aux Grandes Chûtes, à trente milles environ de son embouchure, et

une troisième en remontant la rivière Bonnechère jusqu'aux rapides de Jessop, à environ la même distance; et ayant examiné les deux rivages du lac des Chats, nous avançâmes par les Chenaux jusqu'au portage Dufort, le plus haut point sur l'Outaouais où atteigne généralement la navigation par bâtimens à vapeur. De là, nous remontâmes, par divers rapides et portages, jusqu'à la chute du Calumet, où nous fûmes accueillis avec beaucoup de politesse et de bienveillance par M. Gerrard Nagle, qui était chargé du soin des voies, ou glissoires à bois que le Bureau des Travaux Publics y a fait construire, et qui nous indiqua obligamment la localité de différents minéraux trouvés en minant pour le placement des glissoires dans le roc calcaire qui y occupe le lit de la rivière. Ayant fait le tour entier de l'île au Calumet, par le chenal du Rocher-fendu, les rapides du Ratmusqué, et *Moore's Slide*, nous chargeâmes nos canots de nos provisions, qui étaient arrivées en sûreté au haut du portage du Calumet, et nous continuâmes notre expédition, examinant les rivages du lac Coulonges, y compris les environs du Fort, où nous touchâmes, jusqu'à l'embouchure de la rivière Noire. De là nous nous rendîmes, par le rapide à Pocket et la chute des Allumettes, au florissant établissement de Pembroke, remontant la rivière au Ratmusqué jusqu'à une certaine distance, lorsque nous y fûmes arrivés. Nous examinâmes ensuite le rivage méridional du second lac aux Allumettes, jusqu'au confluent de la Pétéonaoue, et traversant au Fort William, où nous fûmes reçus avec cordialité par M. Brown, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson à ce poste, nous côtoyâmes le rivage septentrional jusqu'à l'entrée de la rivière Creuse. Ce magnifique prospect de l'Outaouais fut examiné du côté du nord, et ayant fait portage à la chute à Joachim, nous atteignîmes l'entrée du ruisseau de Bennett, environ cinq milles plus haut sur la rivière.

C'est le point le plus élevé de l'Outaouais qui ait été arpenté: il est à un peu moins de cinquante lieues au-dessus de Bytown, et lorsque nous y passâmes, en examinant la contrée, j'eus l'avantage d'obtenir de M. McNaughtan l'usage d'une carte sur une échelle de quatre milles au pouce, dressée en partie d'après les opérations qu'il avait faites lui-même, et en partie d'après le travail d'autrui, et qui, étant la seule où étaient représentées les parties mesurées de l'Outaouais et de ses affluens que j'eusse encore vus, me fut d'une grande utilité.

Dans la vue de lier ou rattacher entre eux les traits géologiques qui pourraient se présenter dans les parties plus élevées sur la rivière, nous jugeâmes expédient, en continuant l'exploration, de prendre les directions et de mesurer les distances de notre route. Dans la détermination de nos distances, nous nous servîmes du télescope micrométrique de Rochon, l'instrument qui avait été pour moi un moyen si avantageux et si expéditif de mesurage dans mon expédition de l'année précédente, à travers la presqu'île de Gaspé, par la Chatte et la Cascapédia. Nous nous servîmes d'un théodolite pour déterminer nos directions; et avançant en allant d'une pointe à l'autre, de l'un ou de l'autre côté de la rivière, nous déterminions la forme de celle qui nous était opposée, en pointant nos instrumens vers des objets fixes, des extrémités de nos lignes. Là où il y avait des rapides, la différence de niveau entre l'eau dormante au bas, et le haut, était déterminée au moyen d'un bon niveau à lunette, et d'un jalon divisé à un centième de pied, et l'augmentation générale de hauteur dans les parties de la rivière qui n'opposaient pas d'obstacle sérieux au progrès de nos canots, était calculée d'après la rapidité du courant. Nous prenions note de la qualité et de l'attitude des roches, à mesure que nous avançons, après les avoir examinées minutieusement, quand l'occasion s'exigeait, et M. McNaughtan aida essentiellement dans

ce travail, en traçant dans son canevas une esquisse de la rivière et de ses rives, et y marquant plusieurs petites courbures ou sinuosités, qui autrement ne se seraient pas trouvées dans la délinéation subséquente. Nous dessinions le soir, dans notre tente, les mesurages de la journée; et, par ce moyen, nous étions toujours en état, en jetant les yeux sur notre carte, de mieux comprendre les rapports géologiques des parties séparées, et de tirer avantage des conclusions que ces rapports pouvaient suggérer. Cette partie de notre exploration nous prit sept semaines; et malgré le temps qui fut de la nature la plus défavorable pendant plus de la moitié de la saison, un jour s'étant à peine passé sans pluie, nous pûmes ajouter à la délinéation topographique de la contrée celle de 150 milles du tron principal de l'Outaouais, jusqu'au haut du lac Témiscaming, dont la partie supérieure exigea un double mesurage, l'espace de trente milles, en conséquence de sa largeur, qui atteignait jusqu'à six milles; et environ cinquante milles sur la chaîne de lacs qui constitue la Mattaoua ou Petite rivière, (affluent qui se décharge sur la rive droite, dix-sept lieues au-dessus de notre point de départ,) y compris le portage à faire pour gagner le lac Nipissing, et quelques milles sur le rivage de ce lac, de chaque côté du débouché de la rivière à la Vase, qui appartient aux eaux du lac Huron.

Dans notre excursion au lac Nipissing, en remontant la Mattaoua, nous fûmes redevables à l'agent du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière, du prêt d'un canot plus aisé à porter par ses dimensions que le plus grand des deux que nous possédions, et qui en effet, par sa légèreté, épargna à nos hommes beaucoup de fatigue dans les nombreux portages que nous eûmes à faire, en allant et en revenant. En arrivant au fort Témiscaming, autre poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé à environ quatre-vingts milles de l'embouchure de la Mattaoua, nous eûmes à nous louer de l'attention bienveillante de M. Severight, associé, agent à ce poste, qui, non content d'exercer envers nous l'hospitalité, nous procura d'utiles renseignemens, en nous présentant un registre d'observations météorologiques, montrant la température moyenne de chaque mois, avec l'état du temps au fort, pendant deux ans, jusqu'à la fin d'Octobre dernier, et en nous permettant de copier une esquisse de 200 milles du tron principal de l'Outaouais, depuis ses sources au lac Témiscaming, où notre exploration se terminait: c'était l'œuvre conjointe de M. Cameron et de M. McKay, et elle devait paraître d'autant plus de valeur que ces Messieurs ont une connaissance intime de l'intérieur du pays. M. Cameron, après avoir été plusieurs années en relation avec la Compagnie, est, je crois, retourné en Angleterre; mais M. McKay est encore employé par elle, et sa présence au poste nous fournit l'occasion d'obtenir de lui une ajoutée ou addition à la carte, comprenant une aire considérable, où se trouvent les sources des rivières du Moine et de Kipéoua, à l'Est, et de celles de Montréal et de Métabitchouane, à l'Ouest, et le lac Témagaming, dont les eaux se déchargent dans le lac Huron par la rivière à l'Éturgeon et le lac Nipissing. Je suis disposé à mettre beaucoup de confiance dans les ébauches de ce monsieur: il paraît posséder une mémoire sûre et précise, si l'on peut ainsi parler, et une grande facilité de délinéation en représentant des faits géographiques. On n'observera pas sans étonnement la ressemblance frappante entre la figure qu'il a tracée du lac Témiscaming et celle qui résulte de nos observations; et prenant la chose comme un critérium ou un indice de l'exactitude probable des autres parties, je ne puis que me trouver heureux de l'obligeance avec laquelle M. McKay s'est empressé de me procurer l'avantage de ses connaissances et de son habileté. Nous eûmes aussi des obligations à MM. Robert et Naldo McConnell, (le pré-

mier résidant à environ huit lieues, et le dernier à environ seize lieues au-dessus de l'embouchure de la Mattaoua,) dont les occupations, liées avec le commerce des bois, ont exigé de fréquentes excursions dans les forêts, et qui nous ont présenté des ébauches de quelques-unes des communications par eau de l'intérieur du pays, à l'Est de l'Outaouais, et à quelque distance au-dessous et au-dessus de leurs chantiers.

Comme preuve ou indice de l'exactitude générale de la partie topographique de notre exploration, on pourra remarquer qu'il ne paraît y avoir aucune différence de quelque importance entre nos latitudes par observation et par calcul: elles s'accordent, à une trentaine de secondes près, à notre point de départ, à l'embouchure de la Mattaoua, à l'entrée de la rivière à la Vase dans le lac Nipissing, et à l'embouchure de la Kipéoua (environ vingt-et-une lieues au-dessus de la Mattaoua,) dans le lac Témiscaming; mais nous n'eûmes pas l'avantage de pouvoir prendre des hauteurs, à la partie la plus septentrionale du lac à laquelle s'étendirent nos mesurages. J'éprouve du plaisir à dire que ces mesurages sur l'Outaouais, ainsi que les divers détails géographiques que nous avons été en état de recueillir, ont été de service à M. Bouchette, pour la publication d'une nouvelle édition de sa Carte du Canada, qui doit être prochainement donnée au public: ces détails rempliront un espace qui a formé jusqu'à présent un blanc, ou une lacune considérable, dans la représentation de cette partie de la Province à laquelle ils appartiennent; et le travail de l'année dernière de mon assistant, M. Murray, fournira pour la même carte un dessin correct des rivières de Matane, de Sainte-Anne et de Saint-Jean, rivières considérables du district de Gaspé, outre la Chatte, la Grande Cascapédia et la Bonaventure, explorées l'été précédent, dans le même district.

#### CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA RIVIÈRE.

L'Outaouais et ses affluents déchargent les eaux d'une aire qui ne peut pas avoir beaucoup moins de 80,000 milles carrés. Le bassin hydrographique qui les contient peut être décrit, en termes généraux, comme borné à l'Est par une ligne commençant à l'extrémité inférieure de l'île de Montréal, et courant environ 230 milles presque en ligne directe jusqu'à un point situé à environ un demi-degré au nord de l'intersection du 48<sup>ème</sup> parallèle de latitude septentrionale, et du 76<sup>ème</sup> méridien de longitude occidentale, constituant dans cette distance le versant entre les courans de l'Outaouais et ceux du St. Maurice et du Saguenay. De ce point où se trouve la source de la rivière, la borne, tournant à l'ouest, court l'espace de 300 milles le long de la hauteur des terres qui sépare les eaux du territoire de la baie d'Hudson de celles du Canada, jusqu'au voisinage de l'intersection du 48<sup>ème</sup> parallèle de latitude et du 82<sup>ème</sup> méridien de longitude. La limite occidentale, partant et allant de ce coin jusqu'à quelques milles de la partie la plus orientale du lac Nipissing, et de là aux townships de Tudor et de Grimsthorpe, dans le district de Midland, et plus loin jusqu'au township d'Hinchinbrook, elle la sépare des courans tributaires des lacs Huron et Ontario; tandis que la ligne méridionale, passant entre North et South-Crosby jusqu'à Elizabethtown, et de là au township de Lokiel, dans le district de l'Est du Haut-Canada, et plus loin jusqu'à Vaudreuil, dans le Bas-Canada, ne laisse qu'un petit espace entre elle et le St. Laurent.

La forme de cette aire est celle d'un rhomboïde irrégulier, ayant sa longue diagonale dirigée vers le nord-ouest, et brusquement parallèle à trois côtés du rhomboïde, ceux du nord, de l'ouest et du sud. A une distance excédant rarement vingt lieues, et n'en ayant quelquefois pas plus de huit, court la grande artère

de la région, présentant une longueur de 600 à 700 milles. Prenant sa source au coin du nord-est, elle commence à couler avec le St. Maurice et le Saguenay, et continuant généralement dans une direction allant un peu au sud de l'ouest, elle s'élargit en plusieurs lacs considérables, et est grossie par plusieurs affluents venant du nord, avant d'atteindre le lac Témiscaming, à la distance d'environ 250 milles. Une des nappes d'eau intermédiaires, à peu près également éloignée de la source et du lac Témiscaming, est appelée le Grand-Lac, et est représentée dans l'esquisse de MM. Cameron et McKay, comme ayant une forme profondément découpée, ou dentelée, divisée en trois longues et étroites bandes, ou zones transversales, dont la plus orientale mesure une longueur d'environ quarante milles dans une direction nord et sud, sur une largeur variant d'un à dix milles, tandis que celle du milieu a une longueur de cinquante milles du N. E. au S. O., sur une largeur moyenne de cinq à six milles, et celle de l'ouest, qui lui est parallèle, a une largeur variant de deux à douze milles, sur une longueur de trente. Ces zones sont unies l'une à l'autre par des détroits, ou étroits cours d'eau, qui joignent celles de l'Est et du milieu par leurs centres, et celles du milieu et de l'ouest vers leurs parties du sud-ouest, tandis que cinquante milles dans la direction du S. E. et du N. O. les traverseraient toutes les trois. Sur le rivage septentrional du lac, près de l'extrémité de la langue de terre qui se trouve entre les bandes de l'Est et du milieu, est situé le poste du Grand-Lac de la compagnie de la Baie d'Hudson. Une autre des expansions de cette partie de l'Outaouais a une largeur de deux à douze milles, sur une longueur de quarante-cinq, de l'Est à l'ouest. Son extrémité occidentale est éloignée du lac Témiscaming d'environ quinze milles, et dans les derniers douze milles en gagnant l'Est, il n'y a pas moins de quinze portages; ce qui a fait donner à cette partie de la rivière et au lac les noms de rivière et lac des Quinze. L'extrémité occidentale du lac tourne au nord en une longue baie de douze milles, qui est la sortie d'un affluent venant de la hauteur des terres l'espace d'environ quarante-cinq milles, et formant la route principale du poste d'Abbitibi, sur le lac Abbitibi, qui se décharge, par la rivière de même nom, dans la baie d'Hudson, au fort Moose, la distance du lac Témiscaming au poste étant de 100 milles, et au fort, de 350 milles.

Le pied du plus bas des quinze portages dont on vient de parler, fut la plus haute limite qu'atteignirent nos canots. Nous visitâmes pourtant à pied trois de ces portages. Le second est à environ vingt chaînes du premier, et à environ trente-cinq du troisième. A chacun d'eux, l'eau, resserrée dans un espace qui n'exède pas quarante à cinquante verges, se précipite par un gradin sur le roc vif; et le premier de ces gradins forme une belle cascade qui, tombant obliquement par le chenal dans un bassin considérable, présente une surface d'environ 100 verges par douze pieds de hauteur. La largeur moyenne du courant, entre les rapides et au-dessous, est de 200 à 300 verges; mais justement à son entrée dans le lac Témiscaming, elle devient d'un quart de mille; et la rivière, se partageant en deux chenaux principaux, en envoie deux moindres pour s'unir aux eaux de la rivière Blanche, qui joint le lac à deux milles à l'ouest; et ces différents chenaux partagent les deltas des Deux-Rivières en une multitude d'îles basses et marécageuses. L'extrémité supérieure du lac est partagée en deux baies profondes, qui lui donnent une brusque ressemblance à un pied à haut talon dans une position renversée, les orteils tournés vers l'Est. Du talon à la pointe, la distance est de douze milles, sur une largeur de cinq ou six, à la partie qui représente la cheville. Outre la rivière des Quinze, et la Blanche qui, venant du nord, est, dit-on, navigable pour des canots soixante milles sans portage, et qui, dans les

six milles qui en ont été examinés, a une largeur moyenne de 60 à 100 verges, la baie de l'Est reçoit plusieurs rivières plus petites, l'une desquelles, appelée rivière à la Loure, vient d'environ quarante milles au sud; et ces rivières, présentant toutes, à leurs embouchures, un terrain marécageux, donnent à toute la baie une frange ou bordure de ce caractère. La baie de l'ouest a un courant principal venant du nord-ouest, qui, à son entrée, offre une largeur d'environ trente verges. Une frange marécageuse borde pareillement la partie supérieure de cette baie.

Le lac Témiscaming est une large bande ou extension de l'Outaouais, qui, sur une longueur de soixante-sept milles, offre une largeur, qui, étant de six milles à la cheville du pied auquel l'extrémité septentrionale a été comparée, va graduellement en diminuant, jusqu'à n'être plus que de 500 verges à l'extrémité méridionale. Elle se rétrécit pourtant, et n'est que d'environ un quart de mille, au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui est situé à vingt milles de la pointe d'en-haut, et où deux hautes collines de gravier s'avancent dans le lac, à l'opposé l'une de l'autre; et à environ trente-cinq milles plus bas, elle n'est que de 200 verges, à une espèce de détroit appelé la Galère; enfin, elle n'est encore que de 200 verges dix milles plus bas, où se rencontre une île. A chacun de ces rétrécissemens, le courant est perceptible, et à la Galère, il est d'une rapidité considérable: mais le lac est navigable sans interruption dans toute sa longueur, et l'eau paraît y être assez profonde pour des embarcations d'une certaine grandeur. Il y a deux îles considérables et quelques autres plus petites, dans la partie qui est située au-dessus du fort; mais au-dessous, à l'exception de celle qui occasionne le dernier courant, elles sont trop petites pour mériter d'être mentionnées. La direction générale de la partie supérieure du lac, dont le rivage est comparativement rocheux et en droite ligne, du côté de l'ouest, et déploie plusieurs baies, du côté de l'Est, jusqu'à un point situé à quatre milles au-dessous du fort, est à peu près S. S. E. Dans les huit milles qui suivent, elle est plutôt à l'ouest du sud; et à partir du coude qui se présente au bout de cette distance, le lac reprend la direction de la partie supérieure, et la conserve jusqu'au bas, sauf quelques légères courbures, et la rivière suit la même direction générale jusqu'au confluent de la Mattaoua, près de trente-cinq milles plus bas. Au coude mentionné ci-dessus, deux affluens entrent ensemble, au côté droit du lac, formant des marais à leurs embouchures. Le plus petit s'appelle Métabitchouane, et venant de la distance d'environ quatorze milles au nord-ouest, il paraît décharger un lac étroit et profondément découpé, d'environ cinq lieues de long, dans la direction nord-ouest et sud-est. L'autre a le nom de rivière Montréal, et prenant sa source à la hauteur des terres au nord-est, il semblerait couler l'espace d'environ soixante milles dans la direction de l'Est, et de soixante autres milles, jusqu'au lac, dans la direction qu'il prend plus bas. A environ six milles au-dessous de ces affluens, abouche la Kipéoua, du côté opposé. Sa source est à environ soixante milles à l'Est, dans un lac d'où sort aussi la rivière du Moine, qui coule au sud, et joint l'Outaouais à environ quatre milles du point d'où nous commençâmes notre mesurage. M. Naldo McConnell m'informa que chacune de ces rivières jumelles, à leur sortie du lac qui leur donne naissance, a assez d'eau pour la navigation par canots. Quoique la source de la Kipéoua soit à soixante milles du lac Témiscaming, elle paraît parcourir en serpentant une distance d'environ quatre-vingt-dix milles, avant de l'atteindre, n'étant, dans cet espace, que comme la chaîne qui unit une succession de lacs, l'un desquels, jusqu'à environ six milles de l'embouchure, occupe une longueur de près de cinquante milles, dans la direction générale du sud de l'Est, et se présente, sous une forme très irrégulière et ramifiée, parsemé d'îles grandes et petites.

Il porte le même nom que la rivière, et il est joint de près par d'autres lacs, l'un desquels se nomme Margatchigane, qui s'y lient par de courts chenaux venant du nord; et l'aire dans laquelle le tout est compris, et qui peut être de 2,500 milles carrés, présente un labyrinthe d'eaux si compliqué, qu'à peine pourrait-on trouver parmi les plus anciens chasseurs sauvages, quel qu'un qui en connût toutes les parties. L'élévation du lac Kipéoua, telle qu'estimée par notre assistant, M. McDougal, qui a examiné la rivière jusqu'au commencement de l'eau dormante, distance de six milles, est d'environ 150 pieds au-dessus du lac Témiscaming, et une des diverses cascades qui se présentent dans l'intervalle, donne environ 120 pieds de cette quantité.

Immédiatement au-dessous du lac Témiscaming se présente une obstruction sérieuse à la navigation de la rivière, dans l'existence d'une succession de rapides violents, qui occupent la distance de six milles et un quart, sans presque aucune intermission d'eau calme. Le lit est tortueux, et a rarement plus de 300 verges de largeur, dans toute la distance, quoique fréquemment réduit à 100, et quelquefois à cinquante verges. On ne voit pourtant que peu de roches solides dans les parties resserrées, et toute l'obstruction semble due, en plus grande partie, à une accumulation de cailloux, de gravier et de sable; mais l'effet de ces cailloux, etc., est probablement augmenté par le roc même, qui doit se trouver à peu de distance au-dessous, car il se présente, de chaque côté, des collines d'un caractère plus hardi que celles qui se voient plus haut sur les rives. Ces collines paraissent faire partie d'une rangée de moyenne hauteur, qui traverse ici le courant, en laissant, sur la rive gauche, entre leur flanc et le bord, un espace variant d'un quart de mille à un demi-mille, occupé par le détrit, avec une surface assez plane pour permettre d'y faire un bon chemin, s'il en était besoin d'un par la suite. Cette succession de rapides porte le nom de Long-Sault, et la chute, ou descente totale, depuis la tête jusqu'au bas, est de quarante-neuf pieds, laquelle, quoiqu'il y ait courant dans toute la distance, se fait par cinq saults distincts, ayant chacun leur nom, et qui obligent les voyageurs à faire cinq portages, en remontant; mais les canots les descendent tous, à moins de conditions particulières dans la hauteur de l'eau, qui varie beaucoup à différentes époques de l'année. Des marques d'une crue extraordinaire se voyaient, au plus bas des cinq portages, quinze pieds au-dessus du niveau qui régnait lorsque nous montâmes; et M. R. McConnell nous dit que l'eau était alors trois pieds au-dessus de son plus bas niveau d'été.

Au Long-Sault succède une belle étendue d'eau navigable, portant le nom de lac des Sept-Lieues, bien qu'elle ne mesure que dix-sept milles. La largeur varie d'un demi-mille, dans la partie supérieure, à un quart de mille, dans l'inférieure; et les rives, qui ne sont pas marquées par de grandes irrégularités, sont passablement rocheuses et modérément élevées, présentant assez constamment une hauteur de 100 à 200 pieds, à l'exception des ouvertures par où se déchargent quelques petits affluens, l'un desquels, appelé Sigouaguissipi, ou rivière de la Roche Noire, tombe du côté droit, à environ six milles et un quart du Sault. M. R. McConnell a fait un assez bel établissement sur son delta, qui paraît se composer de sable, et qui s'avance dans le lac d'environ deux cents verges. Sur cette étendue de l'Outaouais, qui présente une légère courbure ayant la partie convexe tournée vers le sud-ouest, l'eau est comparativement calme, un léger courant n'étant perceptible qu'en quelques endroits; mais dans les douze milles qui restent pour aller à l'embouchure de la Mattaoua, présentant une courbure plus marquée dans une direction contraire, dont l'extrémité inférieure est à peu près nord et sud,

le courant est fort dans presque toute la distance, et il y a trois puissants rapides, éloignés d'environ trois milles et demi l'un de l'autre, à chacun desquels la rivière coule dans un espace resserré, et est obstruée par le roc solide qui s'avance en bandes des bords, ou s'élève en flots. Celui d'en haut, appelé le rapide de la Montagne, donne une chute de cinq pieds et cinq pouces; le second, nommé les Erables, offre une descente de treize pieds; et le troisième est partagé en deux gradins, nommés le Chaudron et la Cave, qui sont des sauts de six pieds et de cinq pieds neuf pouces, respectivement. Dans les parties situées entre les rapides et au-dessus, les bords sont élevés, escarpés et rocheux, ayant entre eux, terme moyen, l'intervalle d'un quart de mille, et la rivière, particulièrement vers la dernière partie de la distance, court dans une ravine à travers une rangée de collines qui s'élèvent à des hauteurs d'environ 400 et 500 pieds.

Après s'être ouvert un passage à travers cette rangée, et avoir rencontré la Mattaoua, la rivière change sa direction générale mentionnée de deux points Est de sud, en une autre qui est généralement de quelques degrés seulement au sud de l'Est, qu'elle conserve jusqu'au point où commença notre mesurage, au ruisseau de Bennett, abstraction faite de toutes les courbures de son lit. L'eau coule vite dans la plus grande partie de cette distance, et au bas et tout près de l'embouchure de la Mattaoua, il y a un rapide, qui, avec la déclinaison qu'il y a dans l'espace d'un mille, donne une descente de cinq pieds. Entre ce rapide et celui qui lui succède, il y a un espace de dix-huit milles et demi, dans plusieurs parties duquel règne un fort courant, particulièrement à un rétrécissement qui se trouve à dix milles de l'extrémité supérieure, et qu'il est difficile de remonter en canot, une île qui se trouve à l'embouchure d'un affluent qui se décharge du côté droit, resserrant le chenal dans un espace de moins de quatre-vingts verges; et cinq milles et demi plus bas, où un groupe d'îles, à gauche, produit un second rétrécissement. Jusqu'à ce point, en descendant, la rive du nord est élevée et montueuse, présentant une continuation de la rangée ou chaîne du nord de la Mattaoua, mais celle du sud est plane, et il y a été fait un ou deux défrichemens. La largeur de la rivière est d'un peu moins d'un quart de mille, au-dessus du premier rétrécissement, et d'un peu plus entre les deux, et dans le reste de la distance, jusqu'au rapide. Dans ces trois milles se rencontre, des deux côtés de la rivière, un terrain bas et uni, qui, déviant vers le sud, de la direction générale, laisse les collines au nord, et s'approche d'une autre chaîne. Il se replie alors au nord de l'Est, et offre trois rapides dans l'espace de deux milles et demi. Celui d'en haut se nomme le Levier, et donne une chute de huit pieds: celui du milieu est justement à l'entrée d'un affluent qui se décharge du côté gauche, porte le nom de Maganassipi, ou rivière des Pierres-Rondes, et offre une descente de près de neuf pieds: le troisième, appelé les Deux-Rivières, est un gradin de treize pieds. Bien que des bancs de roc solide s'élèvent au-dessus de l'eau, dans les rapides d'en-haut et du milieu, et se déploient en grand sur la rive gauche de celui d'en-bas, une accumulation de cailloux, avec, en quelques endroits, une surface plane couverte de sable d'environ vingt pieds de hauteur, constituent les deux bords de la rivière, particulièrement celui de la gauche; et l'on voit ces cailloux pavant le lit du Maganassipi, près de son embouchure, où il s'ouvre un passage à travers la masse de ces cailloux, qui sembleraient avoir été mis dans la position qu'ils occupent par les mains d'ouvriers habiles, après avoir été choisis pour conserver l'uniformité de dimensions. Dix milles et demi d'eau sans courant succèdent à ces rapides, avec une largeur variant de 200 à 600 verges, mais n'excédant pas généralement un quart de mille. Dans plus de la moitié de cette distance, la direction est à peu près à

l'Est, et dans le reste, au sud de l'Est. Un terrain élevé occupe les deux bords, et plus particulièrement celui du nord, sur lequel il s'étend dans toute la distance, étant en apparence une continuation de la rangée de hauteurs mentionnée comme étant aperçue en approchant du Levier, lorsqu'on descend: elle traverse probablement l'Outaouais dans le voisinage des Deux-Rivières. Continuant dans la direction de la dernière partie de cette étendue d'eau calme, l'espace d'un mille et demi, et courant alors en tournant presque soudainement au nord, à peu près à angle droit avec cette direction, un mille plus loin, la rivière, avec un fort courant au-dessus, présente, au milieu de la distance et plus bas, un rapide bruyant, violent et tortueux, que des bancs de rochers partagent, au coude, en un nombre de chenaux étroits, poussant le corps principal autour d'un grand espace ayant la forme d'un chaudron, où les rochers de la droite sont balayés nets de presque toutes espèces de matériaux détachés. Il y a pourtant une abondance de cailloux du même côté, dans la partie supérieure, où une île considérable, formée par un chenal étroit et tournoyant, en est composée, et dans tout l'espace en descendant, à la gauche, où ils constituent une masse considérable de terrain s'élevant en ride ou colline allongée entre la rivière et la vallée, avec un ruisseau et un marais allant à peu près en ligne droite, de l'eau dormante d'au-dessus à celle d'au-dessous, et coupant le coude fait par le cours du lit et celui du rapide. Ce rapide s'appelle, au coude, la Roche Capitaine, et plus bas, le Marabou, et la chute totale, de la tête au pied, telle que constatée le long du portage et du chemin d'hiver qui passe dans la ravine en-dessus de la ride à cailloux, est de quarante-deux pieds dix pouces. Dans le reste de la distance, jusqu'au ruisseau de Bennett, douze milles et demi dans une direction E. S. E., le courant est passablement fort, mais bien plus particulièrement à quatre points, où il est obstrué par des groupes d'îles. Le premier est à l'Islet, environ un mille en avant; le second, au défrichement de McSwirley, deux milles et demi plus loin; le troisième, au défrichement de Riley, environ la même distance en avant; et le quatrième, au défrichement de Bennett, cinq milles et demi au-delà, étant à environ un mille au-dessus du ruisseau. La largeur de la rivière est généralement de plus d'un quart de mille, et elle est bornée au nord par la continuation de la rangée de hauteurs dont il a été parlé plus haut, laquelle est coupée, en quelques endroits, par des affluents, dont deux se nomment les ruisseaux de la Petite et de la Grande Ourse, et un troisième, beaucoup plus considérable, est la rivière du Moine, qui joint l'Outaouais à moins de quatre milles de notre point de départ, et offre, à son embouchure, où il y a un défrichement, une largeur d'entre quarante et cinquante verges.

La rivière du Moine est le plus grand affluent de l'Outaouais au-dessous du lac Témiscaming, dans la distance que nous avons mesurée, sa longueur, à partir du lac où il a sa source, de même que la Kipéoua, n'étant pas de beaucoup moins de trente lieues; mais la Mattaoua, dont il a déjà été parlé plusieurs fois, quoiqu'ayant moins de quinze lieues, est peut-être, par sa position, destinée à devenir d'une beaucoup plus grande importance, s'étant plus d'une fois présentée à la pensée comme offrant la meilleure ligne d'un canal pour joindre les eaux de l'Outaouais à celles du lac Huron, par le lac Nipissing. Le cours général est à très peu près dans la direction que prend l'Outaouais, après la jonction, et il suit la même dépression qu'occupe la rivière principale, jusqu'au rapide du Levier. En ligne droite, depuis sa source jusqu'à son embouchure, la distance est de trente-six milles, et de quarante milles, en suivant ses détours. Elle consiste en une chaîne de lacs, unis par de courts et étroits courans, allant de l'un à l'autre, et à l'extrémité la plus reculée de celui qui forme son niveau, le plus élevé, appelé lac de la

Truite, ou de la Tortue, elle parvient en continuant à suivre la direction générale de la chaîne, à trois milles du lac Nipissing, vers la partie du nord de son extrémité orientale. La surface du lac à la Truite est de vingt-cinq pieds plus élevée que celle du lac Nipissing; mais quelle est la moindre élévation de la surface du sol dans les trois milles qu'il y a entre eux; c'est ce qui n'a pas été constaté, la route en canot que nous prîmes pour aller de l'un à l'autre, étant au sud de cette ligne, et la distance plus grande. Cette route, en venant du lac Nipissing, est en remontant la rivière à la Vase, dont l'embouchure n'offre pas un passage facile, devenant dangereux par la présence de sables et de rochers plats à peu de profondeur, à l'entrée, en même temps que la côte est étroite et n'offre point d'abri. La terre est basse néanmoins sur les deux rives, et continue à l'être jusqu'à une baie profonde, au sud de l'embouchure de la rivière, et jusqu'à quelque distance à partir du lac. La moindre élévation du sol sur cette route en canot, est de vingt-quatre pieds cinq pouces au-dessus du niveau du lac à la Truite, et dans la descente de ce lac au lac Nipissing, il y a un gradin de vingt pieds, à l'endroit où la Vase tombe sur un banc dur, et le roc solide se déploie sur le portage, près du point culminant en question, séparant les eaux du lac à la Truite de celle de la rivière à la Vase, qui coule dans un terrain mou et quelquefois marécageux, tout le reste de la distance. La longueur totale du lac à la Truite est de huit milles et demi, sa plus grande largeur est de deux milles; mais il est partagé longitudinalement en deux portions, par une île mesurant près de quatre milles en longueur, et il s'en trouve plusieurs autres vers l'extrémité supérieure, tandis que la partie inférieure court dans une baie étroite et profonde, de sorte que la superficie de l'eau ne dépasse pas sept milles carrés. La distance de ce lac à celui qui lui succède, le lac inférieur de la Truite, n'est pas de plus de cinquante verges, et l'intervalle, composé de cailloux roulés et de matériaux détachés, est coupé par trois chenaux étroits, où le niveau de l'eau est abaissé d'un pied. La longueur du lac inférieur de la Truite est de quatre milles, et sa plus grande largeur n'exécède pas un demi-mille, mais son extrémité supérieure constitue une baie étroite et profonde dans la même ravine que le pied du lac d'en haut, et son aire n'atteint pas un mille carré. Le lac qui suit, dans la descente, s'appelle le lac Talon; sa surface est de trente-et-un pieds quatre pouces plus basse que celle du lac inférieur de la Truite; le lit qui unit les deux courans au nord du dernier, à environ un mille de son extrémité orientale, et passe par un défilé creux et rocheux dans la première moitié de la distance, dans laquelle se présentent cinq rapides à des intervalles passablement réguliers d'un demi-mille, tourne et coule dans un terrain uni d'alluvion, dans la dernière; la longueur totale étant de quatre milles, en suivant généralement une ligne courbe, qui ayant été dans la direction du nord, au commencement, se trouve à la fin dans celle de l'Est, en atteignant le lac Talon, à son extrémité du nord-ouest. Ce courant constituait autrefois la route régulière par canots, mais présentement, les voyageurs, gagnant l'extrémité orientale du lac inférieur de la Truite, passent par le portage de la Mauvaise Musique au lac des Pins, qui est une petite nappe d'eau d'un niveau plus élevé de dix pieds, et puis font 300 verges à travers le Portage des Pins, jusqu'au lac Talon, l'atteignant dans une baie, à plus d'un mille au-dessous de son extrémité supérieure. La direction générale du lac Talon est N. O. et S. E.; sa longueur de sept milles; sa largeur moyenne de plus d'un demi-mille, et sa superficie d'environ quatre milles. Il est généralement entouré par un terrain élevé, à l'exception de quelques petites savanes, sur la bordure, à l'extrémité supérieure, et d'une autre, du côté du nord, à la moitié de la distance, en descendant; tandis que, vers l'extrémité inférieure, du

même côté, les collines qui s'approchent, plus haut, du rivage, tournent à l'Est, laissant un mille et demi de pays plan entre leur base et le courant qui sort du lac. Dans ce courant, à environ dix chaînes du lac, il y a un repli court, étroit et rocheux, ayant une descente soudaine de dix pouces; et quarante-cinq chaînes plus loin, se présente la cascade de Talon, qui est la plus grande descente de la rivière en une seule chute, la hauteur en étant de quarante-deux pieds trois pouces. L'eau se précipite de dessus un rocher dur et rougeâtre de syénite gneissoside, qui, de chaque côté, continue à garder le même niveau qu'ont les rives au-dessus de la chute, jusqu'à une distance considérable au-delà, formant une profonde ravine; et à main droite, il y a une autre ravine parallèle à la première, également profonde, et creusée à une plus grande distance par le courant, à une époque reculée, dans un banc épais et presque vertical de calcaire blanc cristallin, qui, en même temps qu'il fournirait de bons matériaux pour le fourneau à chaux, pourrait être exploité plus avantageusement que le gneiss pour toute sorte d'ouvrages. À environ 100 verges au-delà de la chute, les deux ravines s'unissent en une seule, qui forme un canal naturel, l'espace de soixante chaînes, et s'élargit ensuite en un petit lac, qui nous porte un demi-mille plus loin en avant, dans la direction générale maintenue depuis le lac Talon, et qui est précisément celle du lac Talon même. La rivière tourne alors au nord, et après avoir coulé moins de deux milles dans cette direction, elle régagne la base des collines qui s'éloignent en tournant du lac Talon, par un lit étroit et tortueux, descendant, dans son cours, deux forts rapides, et tombant, à son extrémité, d'un précipice considérable, d'où résultent trois rapides. Le premier des deux rapides, d'au-dessus de la cascade, donne une descente de six pieds quatre pouces, et l'obstacle ou embarras qui le produit paraît consister principalement en cailloux roulés. Le second, ou plus bas, causé par un banc solide, qui va en se rétrécissant et traverse le courant, occasionne une chute de huit pieds et six pouces, et produit le portage de la Rose. Au-dessus de ces rapides et dans l'intervalle qui les sépare, il y en a d'autres moins considérables, qui donnent une descente additionnelle de quatre pieds quatre pouces. L'interruption de la navigation par canots, à la cascade, se nomme le portage des Paresseux, et la chute dans le courant, qui est un seul saut avec une courte pente au-dessus, est de trente-quatre pieds. À ce point, la rivière tourne à l'Est, et conserve cette direction jusqu'à son embouchure. Du pied de la cascade, l'eau, resserrée entre des murailles élevées et quelquefois à peu près perpendiculaires, forme un beau canal naturel, s'élargissant graduellement d'environ trois chaînes à l'extrémité occidentale, à environ dix chaînes à l'extrémité orientale, où trois étroites ouvertures, dont l'une ressemble à une écluse naturelle, sont coupées de biais à travers une barrière de rocher de peu de largeur, séparant cette pièce d'eau dormante d'un petit lac étroit à rives élevées, qui y est parallèle du côté du sud, la pointe orientale de l'une dépassant la pointe occidentale de l'autre. L'ouverture de l'Est, qui fait la principale liaison entre elles, offre une différence de quatre pouces dans les niveaux, et elle les unit à environ la moitié de la distance en descendant le petit lac, dont la longueur est d'un peu plus d'un mille. Immédiatement au-dessous de ce lac se présentent un rapide et un portage, donnant une descente de cinq pieds; puis un autre canal naturel à bords rocheux de trois quarts de mille, à 500 verges au-delà duquel, après avoir passé par un bas-fond, on atteint le confluent de la rivière d'Amable Dufonts, qui tombe à main droite, et qui est le seul affluent de la Mattaoua qui mérite d'être mentionné. À une distance de cinq furlongs au-delà de cet affluent, se présentent dans la rivière deux autres rapides à portage qui offrent chacun une descente de six pieds; et ils sont suivis



d'un lac qui ressemble plutôt à un canal, ayant cinq milles et trois quarts de long, sur une largeur d'entre trois et quatre chaînes, qui pourtant devient graduellement de vingt-cinq chaînes, excepté dans le dernier demi-mille, où elle finit par n'être pas beaucoup plus considérable qu'auparavant. Ensuite de ce lac, un chenal étroit et rocheux offrant une courbure, n'ayant pas plus de trente-deux chaînes de longueur, et deux fois rétréci jusqu'à n'avoir que vingt verges de largeur, déploie les rapides du Plain-Chant, qui donnent une descente de dix-sept pieds et demi en deux sauts, un petit et un grand, et dont le dernier seul occasionne un portage. Le reste de la rivière jusqu'à son embouchure, offre une distance de deux milles et un quart, dans la dernière moitié de laquelle, qui en apparence n'a pas beaucoup de profondeur, il y a deux petits rapides, produisant une chute d'un pied neuf pouces; et entre cette partie du courant tributaire, qui tourne au nord justement à la jonction, et l'Outaouais, le terrain est plat jusqu'à un point qui atteindrait la rivière principale, au-dessous du rapide mentionné comme existant dans celle-ci, près de l'embouchure de l'affluent.

Ce terrain plat, à l'embouchure de la Mattaoua, du côté du sud, est d'une bonne qualité, produisant un mélange de bois dur et mou, les espèces d'arbres que nous avons observées étant le bouleau noir, l'érable, l'orme en moindre quantité, le pin blanc et le cèdre. Il semble s'étendre à quelque distance, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Dans la première direction, il descend avec la rivière jusqu'au rapide du Levier. On y voyait accidentellement un nombre de cailloux roulés, le long du rivage, et en deux endroits, dans cette partie de la rivière, s'offre un calcaire bleu stratifié en couches peu inclinées; et il paraît probable que c'est au déploiement de cette roche au-dessous de l'aire, que doivent être attribuées et l'égalité de la surface et la fertilité du sol, car il a été constaté que c'est une règle générale dans plusieurs parties du pays, que la présence de cette roche est l'indice d'un bon sol. Il a été fait deux ou trois défrichemens dans cette partie, et quelques-unes des personnes concernées dans le commerce des bois de construction, expriment l'intention d'en faire d'autres. A l'Ouest, ce terrain plat atteint la rivière d'Amable Dufonts, et il pourrait faire partie de la contrée fertile décrite comme existant du côté du sud du lac Nipissing.

Sur la rive septentrionale de la Mattaoua, une rangée de montagnes de peu d'élévation court dans presque toute la distance du lac de la Truite à l'embouchure; et entre leur base et le bord de l'eau, il y a, en différents endroits, de bonnes pièces plates à bois mêlé, sur l'une desquelles, à la tête du lac Talon, on voyait des ormes, des frênes, des érables et quelques chênes, tandis que le terrain marécageux du même voisinage donnait de bon foin de prairie; mais les déclivités ne produisent guère de des bois tendres: l'espèce la plus commune est le pin rouge, et il paraissait y en avoir des bosquets de bonne grandeur. Dans une excursion au nord, en partant du pied du lac supérieur de la Truite, M. McNaughjan traversa la rangée de collines, à la distance d'environ un mille, et d'un de ses sommets il observa une extension considérable de pays plat à bois dur, courant dans la direction de l'Est et de l'Ouest, sur une largeur d'environ cinq milles, et qu'il trouva, en s'y avançant, posséder, là où il l'examina, un bon sol, consistant, en certains endroits, en terre forte, et en d'autres, en terre argileuse; et le bois, qui était de bonne hauteur, se composait principalement de bouleaux noirs, d'érables et de bois-blanc. Les arbres de la première espèce avaient fréquemment trente pouces de diamètre, et ceux des deux autres, de vingt-quatre à trente, et quelquefois plus. Cet espace de bonne terre se rattache probablement à un autre, décrit par M. R.

McConnell comme existant à une distance de cinq milles en arrière de sa résidence, du côté de l'ouest du lac de Sept-Lieues, et courant, dans la direction du sud-ouest, jusqu'au voisinage de la Mattaoua. Il n'est pas constaté jusqu'où cet espace peut s'étendre au nord, mais d'après les données que j'ai pu me procurer, il ne me paraît pas improbable qu'il puisse atteindre aussi haut que la Galère, sur le lac Témiscaming, quoiqu'il ne soit pas là beaucoup plus près du lac qu'il ne s'approche, plus bas, de la rivière. Il y a une autre étendue de bonne terre au haut du lac Témiscaming. Sa limite au nord se rattache probablement au changement qui survient dans la qualité des formations rocheuses du district, dans le voisinage de l'embouchure de la rivière de Montréal, au côté droit du lac, et quelques milles plus haut, à la gauche. La monotonie non interrompue du gneiss syénitique dur, qui constitue une portion si considérable des bords du lac et de la rivière, en descendant, cesse ici, pour faire place à une suite de roches plus distinctement stratifiées, d'un caractère moins cristallin et de plus facile désagrégation. Les rangées de collines deviennent mieux déterminées; les vallées s'élargissent, et plusieurs sont occupées par des terres argileuses. Cette diversité de collines et de vallons se remarque principalement du côté de l'Est du lac; car quoique les mêmes roches stratifiées dominent du côté de l'Ouest, la côte y est élevée et escarpée, verticalement, en quelques endroits, à la hauteur de 200 pieds. Ceci provient néanmoins de la circonstance que, de ce côté, la côte court à peu près dans la direction des formations, gisant dans la continuité de la même qualité de couches jusqu'à une distance considérable, et la chaîne de collines et de vallées, quoiqu'invisible du lac, peut être à peu près parallèle dans l'intérieur. A l'extrémité même, les deux côtés du lac se présentent sous un aspect favorable: on y voit un bon calcaire stratifié, constituant les deux grandes îles dont il a été parlé, et le promontoire qui sépare les baies de l'Est et de l'Ouest. Son escarpement n'excède pas 100 pieds, et il court vers le nord dans l'intérieur, avec une égale continuité de hauteur qu'on peut suivre de l'œil l'espace de six à huit milles. Les penchans formés par cet escarpement et d'autres collines, sont revêtus de peupliers et d'érables qui, presque tous, paraissent n'avoir pas plus de soixante ans d'existence, bien que les pins solitaires, noirs et majestueux à troncs sans branches, qui s'élèvent jusqu'à 100 pieds de hauteur, au milieu d'arbres plus jeunes, prouvent évidemment que la crue de bois mieux fournie qui existait à une époque qui n'est pas très ancienne, a été détruite par le feu. Les rivières fournissent quelque indice de la qualité du sol, au nord dans l'intérieur; car en même temps qu'à l'embouchure de la Blanche, par exemple, il a été constaté que la terre était bonne, produisant l'orme, le peuplier, l'érable et le bois-blanc, mêlés avec quelques sapins résineux, on pouvait augurer de la grande quantité de sédiment blanc tenu en suspens par les eaux, et qui a fait donner à la rivière le nom qu'elle porte, qu'elle coule par une vallée alluviale; et l'étendue de son delta, qui déploie un avancement marqué dans le lac, rend probable que l'alluvion peut s'étendre à une distance considérable. Les marais provenant du sédiment déposé par les rivières, à leurs embouchures, ont déjà été mentionnés comme assez étendus. Ils fournissent une abondante provision de foin naturel, et c'est un fourrage si précieux pour ceux qui exploitent plus bas les forêts, qu'il est quelquefois transporté dans des barges doubles, l'espace de soixante-sept milles, jusqu'au bas du lac, et de là sur des radeaux en bas des rapides du Long-Sault, pour la nourriture des bœufs employés à tirer le bois, l'hiver.

Mais dans le district que nous avons exploré, bien qu'on trouve des espèces d'arbres de bois dur sur les terrains plats, et que ces arbres revêtent quelquefois

des terrains plus élevés, la proportion de ces derniers à ceux de bois mou est très peu considérable. Le pin rouge et blanc est le principal bois exploitable de la contrée, et l'on peut dire emphatiquement que les bords de l'Outaouais et de ses affluens constituent une des plus importantes régions à bois de pin qu'il soit possible de rencontrer. La succession sans fin de forêts des deux espèces mentionnées, qui se présente à notre vue, dans toute l'étendue que nous avons explorée au-dessus de Bytown, semblerait être presque inépuisable, et il me paraît que dans les parties plus élevées de la rivière principale visitées par nous, la quantité du pin rouge l'emporte sur celle du pin blanc. La plus grande valeur du premier fait qu'il est recherché à de plus grandes distances que l'autre. Nous trouvâmes des chantiers établis dans le but de l'exploiter, aussi haut que la Galère, sur le lac Témiscaming, où les bûcherons étaient alors activement occupés à le couper; et à plusieurs milles au-dessus du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, nous en observâmes un abandonné, où du pin rouge avait été équarri, il y avait deux ou trois ans, par les MM. McConnell, que l'esprit d'entreprise a portés plus haut sur la rivière qu'aucun autre marchand de bois. On nous dit que le temps employé à faire parvenir le bois de construction de ce point éloigné jusqu'à Québec, était exactement de deux mois, lorsque les circonstances étaient favorables. Il n'a pas encore été expédié de pin blanc d'un endroit plus éloigné que le ruisseau de Bennett, qui est à environ 140 milles plus bas que l'autre, mais à mesure que les établissemens s'étendent plus haut sur la rivière, et faciliteront à l'exploiteur de bois de construction les moyens de se procurer des provisions de bouches, des matériaux à son usage et du fourrage pour ses animaux, on ira le chercher à des points de plus en plus éloignés.

Sur l'Outaouais, les occupations du marchand de bois et du cultivateur ont été réciproquement d'un grand avantage pour l'un et pour l'autre; car en même temps que le progrès des établissemens a mis le premier en état de porter ses entreprises de plus en plus loin, c'est principalement en conséquence de l'exploitation de ses bois que les bords de la rivière se couvrent si rapidement d'habitans. Les besoins du marchand de bois fournissent au fermier un marché à sa portée pour vendre ses produits à des prix élevés, et offrent un grand encouragement à s'établir partout où il se rencontre de bonne terre, et il s'en est trouvé assez abondamment pour donner naissance à des établissemens florissans dans des localités, qui, si ce n'eût été du commerce des bois, auraient pu être négligées pendant longtems encore. Ces établissemens une fois faits, et produisant assez pour leur propre consommation, et quelque chose de plus, pourront finalement constituer une contrée intérieure d'une importance considérable pour la prospérité des lieux convenablement situés à l'embouchure de la rivière pour fournir aux besoins de ses habitans, et Montréal, comme le plus important de ces endroits, pourra trouver par la suite, dans les vallées de l'Outaouais et de ses affluens, un avantage essentiel, pour l'aider à maintenir l'émigration qu'il a acquise parmi les cités de l'Amérique Britannique du Nord.

Au-dessous de la chute à Joachim, qui, comme il a déjà été dit, est située cinq milles plus bas que le ruisseau de Bennett, se présentent plusieurs défrichemens, du côté du sud de cette belle extension navigable de l'Outaouais, appelée la rivière Creuse, qui là court vingt-quatre milles dans une ligne presque parfaitement droite. Au pied de cette extension, il y a aussi une pièce de terre défrichée, quoiqu'elle n'ait pas encore été arpentée, derrière le fort William, sur le lac des Allumettes: plusieurs lots ont été défrichés sur l'île aux Allumettes, qui a été arpentée depuis

peu; mais le village de Sydenham (y compris Campbelltown, qui en fait partie), au confluent de la rivière au Rat, dans le township de Pembroke, peut être regardé comme le centre le plus élevé des établissemens faits sur la rivière. La distance au-dessus de Bytown est d'environ quatre-vingt-cinq milles par terre, et quatre-vingt-quinze milles par eau, et outre un nombre de maisons décentes et solides, avec magasins pour la vente des marchandises, il possède un moulin à farine et deux moulins à scies, et plusieurs artisans respectables y trouvent un emploi constant dans leurs différens arts. Au moulin à farine, dans la saison qui a précédé notre visite, il a été moulu 12,567 minots de bled, 13,789 minots d'avoine, 5,659 minots de blé-d'Inde et de pois; et comme il y a un autre moulin à farine au bas de l'île aux Allumettes, qui peut avoir fait autant d'ouvrage, environ 25,000 minots de blé, dont la moitié provenant de semailles d'automne, peuvent être considérés comme la quantité de cette espèce de grain récoltée dans les défrichemens des environs. Mais l'avoine est le grain qui se cultive principalement dans les terres défrichées. On en a trouvé la récolte plus profitable que celle de tout autre grain, en conséquence de la grande demande qu'en nécessitent les besoins du commerce des bois. Sydenham constitue un marché pour une quantité considérable d'avoine amenée de points plus bas sur la rivière; et en hiver, cette espèce de grain et autres, avec de la farine et des viandes en quarts, sont amenées de localités situées sur le St. Laurent, aussi bas que Brockville, outre les approvisionnemens réguliers de ces choses que les principaux marchands de bois font monter régulièrement par l'Outaouais. Le prix ordinaire du blé est de 6s. par minot, et celui de l'avoine de 3s. Le foin est quelquefois amené d'endroits aussi éloignés, et le prix ordinaire en est de £6 à £7 le tonneau.

Vu la quantité de roche calcaire qui règne entre Bytown et la rivière Mattaoua, comme on le verra dans la partie géologique du sujet, et la direction générale qu'elle prend par la contrée, il est extrêmement probable qu'on trouvera une quantité considérable de bonne terre dans les vallées situées entre l'Outaouais et le lac Huron; et la latitude de la région étant à peu près la même que celle de la contrée située entre Montréal et les Trois-Rivières, il est probable que le climat n'en sera pas beaucoup différent; car sa plus grande élévation ne semble pas former un point assez important pour porter à croire à la probabilité de beaucoup de différence dans la température, particulièrement s'il y a quelque fonds à faire sur l'opinion qu'on a généralement que le climat se radoucit en gagnant l'ouest.

Dans la vue de faire voir la hauteur générale de l'aire qui a été examinée, on a essayé de calculer le niveau des différentes parties de l'Outaouais jusqu'au lac Témiscaming, et des rivières Mattaoua et à la Vase jusqu'au lac Nipissing. Les hauteurs des rapides et des cascades jusqu'au haut de la chute à Joachim, sont données principalement d'après les faits constatés par le département de l'Ordonnance et le bureau des Travaux Publics, dans les mesurages faits pour les canaux de Bytown, et les glissoires à bois, le reste de la distance; tandis qu'au-dessus de la chute à Joachim, elles ont été déterminées par mes propres mesurages. Mais, afin qu'on ne mette pas en ces mesurages plus de confiance qu'ils n'en méritent, il est nécessaire de dire que, quoique le nivellement ait été exécuté avec un instrument de la meilleure qualité, muni d'une lunette de vingt-et-un pouces, aucune des opérations n'a été prouvée par une répétition. Mais le jalon employé était un bâton aplati avec deux rangées ou colonnes de nombres, l'une de chaque côté. Sur l'une ils allaient de zéro à dix-sept pieds, divisés en cen-

Appendice  
(C.)  
1847.

tièmes, et sur l'autre, de dix-sept, comme zéro à trente-quatre; de sorte qu'à l'inspection, une des rangées était correctrice ou vérificatrice de l'autre, de telle sorte que les derniers chiffres n'étaient jamais les mêmes; et comme les nombres des deux côtés étaient couchés sur le canevas en colonnes séparées, et amenaient finalement les mêmes résultats, il n'est pas probable qu'on se soit trompé sur les chiffres, pour avoir mal lu.

La compensation faite pour la crue dans les parties navigables de la rivière est estimée d'après la vitesse observée du courant et le volume d'eau dérivé de sa largeur et de sa profondeur supposée; mais comme il n'a pas été fait de mesurages pour constater soit la profondeur, soit la vitesse, avec exactitude, la compensation ne doit être considérée que comme approximative.

Il peut être à propos de remarquer que, comme les eaux de la rivière s'élevaient graduellement durant les sept semaines que nous prit notre travail, on pourrait, dans un nouvel essai, trouver des différences dans les niveaux relatifs des parties séparées; mais il n'en résulterait pas une très grande différence dans la somme totale. Il se pourrait que le lac Témiscaming fût plus élevé de six pieds, lorsque nous l'atteignîmes, qu'il ne l'était lorsque nous commençâmes nos opérations, au ruisseau de Bennett.

Il est à espérer qu'en quelque autre occasion, on pourra obtenir une révision du calcul de la hauteur du lac Nipissing, en mesurant exactement la descente par la rivière des Français au lac Huron, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer a été passablement bien déterminée. L'estimation canadienne lui donne 595 pieds de hauteur: c'est dix-sept pieds de plus que n'ont trouvé les arpenteurs du Michigan, qui ne lui en donnent que 578. Pour la hauteur du lac Érié, les estimations américaine et canadienne s'accordent, à la différence d'un pied, la première la faisant de 565, et la dernière, de 564, et il me paraît qu'une chute de trente-et-un pieds du lac Huron au lac Érié, produirait un courant assez violent entre le lac Huron et celui de Sainte-Claire, auquel la plus grande partie de la chute (en jugeant d'après la différence dans la largeur du chenal au-dessus et au-dessous de ce dernier), se bornerait nécessairement, pour qu'il fût à peu près impossible d'y naviguer. Les arpenteurs du Michigan donnent au lac Ste. Claire cinq pieds au-dessus du lac Érié, et au lac Huron huit pieds au-dessus du lac Ste. Claire; et ce calcul paraît approcher de la vérité.

En attendant qu'on obtienne des données d'une nature plus précise, une comparaison de la hauteur du lac Nipissing, telle que résultant de ma propre estimation, avec la hauteur résultant d'une supputation fondée sur une estimation des divers saults de la rivière des Français, faite par M. William Hawkins, dans son rapport aux Commissaires de l'Exploration du lac Huron et de l'Outaouais, en 1838, en ayant égard à la descente supposée de six pouces par mille dans les parties intermédiaires navigables pour des canots, ce qui est probablement exagéré, amenant les deux à trois pieds l'une de l'autre, me porte à espérer qu'il ne se trouvera pas une grande erreur dans le travail.

Appendice  
(C.)  
1847.

Niveaux de l'Outaouais au-dessus des eaux du St.-Laurent, à Trois-Rivières, qui est à peu près le point le plus élevé où l'action des marées se fasse sentir:—

	Distance.	Hauts.		Hauts total.		
	Milles.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	
Haussement des Trois-Rivières au port de Montréal, tel que donné dans le rapport de l'Hon. H. H. Killaly, Président du Bureau des Travaux, en 1845,.....	90	12	9	12	9	Montréal.
—du port de Montréal au lac St. Louis, à La Chine, d'après le même rapport,.....	1					
1 Ecluse 13.3						
2 " 13.3						
3 " 8.6						
4 " 9.0						
5 " 0.9						
—dans le lac St. Louis, de La Chine à Ste. Anne,.....	13	0	6	58	0	
—dans l'Ecluse de Ste. Anne,.....		3	0	61	0	
—dans le lac des Deux Montagnes, de Ste. Anne à Carillon,.....	23	0	8	61	8	Carillon.
—de Carillon à Blondeau,						
1 Ecluse, montant 10						
2 " " 11						
—21						
3 " descendant 13						
—dans le canal de la chute à Blondeau,.....	4½	8	0	69	8	
—dans le canal de Grenville, de la tête du canal de Blondeau à la tête du canal de Grenville,		4	0	73	8	
1 Ecluse 3						
2 " 3						
3 " 8						
4 " 8						
5 " 7						
6 " 6						
—dans la partie navigable de l'Outaouais, entre Grenville et l'entrée du canal du Rideau, à Bytown,...	58½	9	4	118	0	Bytown.
—de l'entrée du canal du Rideau au lac de la Chaudière, savoir:						
Haussement dans le canal Rideau au marais de Dow:						
1 Ecluse 11						
2 " 10						
3 " 10						
4 " 10						
5 " 10						
6 " 10						
7 " 10						
8 " 10						
—81						
Abaissement du marais de Dow au lac de la Chaudière,.....	18					
—dans le lac de la Chaudière, du bas jusqu'au havre de Fitzroy, au haut, supposé d'un pouce par mille,.....	25	2	1	183	1	
—du havre de Fitzroy au lac des Chats, tel que constaté par les niveaux pris en remontant le chenal du Micissipi, par le Bureau des Travaux, en 1845—49.96, mettons	3	50	0	233	1	Chats.
—dans le lac des Chats, de la tête du rapide des Chats au bus des Chenaux, supposé d'un pouce par mille,.....	15	1	3	234	4	
—du pied des Chenaux au portage Dufort, un fort courant régnant dans toute la distance, supposé de 12 pouces par mille,.....	5	5	0	239	4	Port. Dufort
—dans le rapide au portage Dufort, entre la tête du rapide du portage Dufort et le pied du rapide au Sable, un fort courant régnant dans toute la distance, disons un pied par mille,.....	5	5	0	261	4	
—dans le rapide au Sable et deux petites rides au-dessus,.....	0½	6	2	267	6	Sable.
—entre le rapide au Sable et la chute de la Montagne,.....	1½	1	0	268	6	
—de la barre au pied de l'eau dormante, à la tête de la chute de la Montagne, suivant M. Gerrard Nagle,.....	15	0	283	6		La Montagne

Appendice (C.)	Haus.	Distance.		Haus.		Haus. total.
		Milles.	Pds. Pcs.	Pds. Pcs.	Pds. Pcs.	
1847.						
Argis.	Haus. du haut de la chute de la Montagne au bas du rapide D'Argis, environ 8 pouces par mille,.....	1	0 8	284	2	
	— dans le rapide D'Argis,.....		5 0	289	2	
	— de la tête du rapide D'Argis au pied de la chute du Calumet, à peu près 8 pouces par mille,.....	1½	0 10	290	0	
	— dans la chute au Calumet, suivant M. Gerrard Nagle : De l'eau dormante au pied de la chute à la glissoire du milieu,.....	26.3				
	Du pied de la glissoire mi-toyenne à l'eau dormante à la tête,.....	39.7				
Calumet.	— du haut de la chute du Calumet au haut de l'île du Calumet, un courant considérable régnant dans toute la distance, à peu près 6 pouces par mille,.....	13	6 6	362	4	
	— du haut de l'île du Calumet au fort Coulonges, y compris environ 1 pied au rapide de la Passe,.....	5	2 8	365	0	
Coulonges	— dans le lac du fort Coulonges, du fort Coulonges à l'entrée de la rivière Noire, eau calme, toute la distance, à peu près 2 pouces par mille,....	8	1 4	366	4	
	— de l'entrée de la rivière Noire, au rapide du Chapeau, courant considérable, mettons 6 pouces par mille, dans le rapide du Chapeau,.....	6	3 0	369	4	
Chapeau.	— du rapide du Chapeau à la Culbute, eau courant vite, toute la distance, environ 6 pouces par mille, dans la chute de la Culbute, du pied du courant à l'eau dormante, à la tête, suivant le bureau des Travaux,.....	19 7		393	5	
Culbute et L. es Allu- nettes.	— de la tête du rapide de la Culbute, par le lac supérieur des Allumettes et la rivière Creuse, au pied de la chute à Joachim. Le courant est si modéré dans la rivière Creuse, que, par un vent très léger, les radeaux le remontent quelquefois sans voiles. On suppose que le haussement est de 2 pouces par mille,.....	32	5 4	398	9	
Joachim.	— dans la chute à Joachim de la rivière Creuse à l'eau dormante, à la tête, suivant M. Gerrard Nagle, du haut de la chute à Joachim à l'entrée du ruisseau de Bennett, à peu près 3 pouces par mille,.....	4	1 0	423	0	
Bennett.	— du ruisseau de Bennett à l'embouchure de la rivière du Moine, un fort courant ayant lieu dans presque toute la distance, environ 6 pouces par mille,.....	3½	1 9	424	9	
du Moine.	— de la rivière du Moine au pied du rapide de l'Islet, un fort courant régnant au défrichement de Riley et au défrichement de McSwirley, à peu près 5 pouces par mille,....	8	3 4	428	1	
	— du pied du rapide de l'Islet aux rapides de la Roche Capitaine, ou cette partie d'entre eux appelé le Marabou, allouant 1 pied pour l'Islet,.....	1	1 5	429	6	
Islet. Roche Capi- taine.	— du pied à la tête de la Roche Capitaine,.....	2	42 10	472	4	
	— du haut de la Roche Capitaine au pied des Deux-Rivières, eau calme dans presque toute la distance, environ 3 pouces par mille,.....	11	2 9	475	1	
	— du pied du rapide des Deux-Rivières à la tête du rapide du Levier, savoir : Différence de niveau entre l'eau tranquille au pied et l'eau tranquille à la tête du portage des Deux-Rivières,.....	13.38				
	Différence de niveau entre la tête du portage des Deux-Rivières et l'embouchure du Maganassipi,.....	8.85				
	Différence de niveau entre l'embouchure du Maganassipi et la tête du rapide du Levier,.....	8.09				
Levier.		3	30 4	505	5	

Appendice (C.)	Haus.	Distance.		Haus.		Haus. total.
		Milles.	Pds. Pcs.	Pds. Pcs.	Pds. Pcs.	
1847.						
Mattaoua.	Haus. de la tête du Levier au pied des rapides de la Mattaoua, fort courant dans presque toute la distance, supposé de 6 pouces par mille,.....	18	9 0	514	5	
	— du pied des rapides de la Mattaoua à l'embouchure de cette rivière,.....	1½	5 0	519	5	
	— de l'embouchure de la Mattaoua au pied du rapide de la Cave, courant considérable environ la moitié de la distance, disous 4 pouces par mille,.....	2½	0 10	520	3	
	— du pied du rapide de la Cave à la tête de celui du Chaudron, savoir : Haussement dans la Cave, 5.75 Do. dans le Chaudron, 6.00	0¼	11 9	522	0	
Chaudron.	— de la tête du Chaudron au pied du rapide aux Erables, à peu près 3½ pouces par mille,.....	3½	1 0	533	0	
	— du pied à la tête du rapide aux Erables,.....	0½	13 0	546	0	
Erables.	— de la tête des Erables au pied du rapide de la Montagne, à peu près 3½ pouces par mille,.....	3½	1 0	547	0	
	— du pied à la tête du rapide de la Montagne,.....	0¼	5 5	552	5	
La Montagne.	— dans le lac des Sept Lieues, de la tête du rapide de la Montagne au pied des rapides du Long-Sault, environ 2½ pouces par mille,.....	17	3 6	555	11	
	— du pied à la tête des rapides du Long Sault : 1er saut ou saut d'en bas, ... 6.92 Intermédiaire, 1½ mille, ... 2.50 2ème saut,..... 6.06 Intermédiaire, 1½ mille, ... 2.20 3ème rapide Croche,..... 6.38 Intermédiaire, 1½ mille, ... 0.23 4ème saut,..... 15.82 5ème rapide ou d'en haut, ... 8.34	6	48 5	604	4	
Long-Sault.	— de la tête des rapides du Long-Sault à l'embouchure de la rivière Opimika, au-dessus du courant de la Galère, il n'y a de courant perceptible qu'en deux endroits, à peu près 3 pouces par mille,.....	12	3 0	607	4	
La Galère.	— de l'embouchure de la rivière Opimika à la tête du lac Témiscaming, environ un pouce par mille,.....	55	4 8	612	0	
Témiscaming.		492½				

Niveaux de la Mattaoua, depuis sa jonction avec l'Outaouais, 519 pieds 5 pouces au-dessus de la surface du St.-Laurent aux Trois-Rivières, jusqu'au lac à la Truite : —

	Haus.	Distance.		Haus.		Haus. total.
		Milles.	Pds. Pcs.	Pds. Pcs.	Pds. Pcs.	
Elévation au-dessus des Trois-Rivières, Haussement de l'embouchure de la Mattaoua au pied des rapides du Plain-Chant, y compris un haussement de 1 pied 8 pouces dans deux petits rapides, supposant 4 pouces par mille,.....	519 5					
— du pied à la tête des rapides du Plain-Chant : 1er haussement,..... 15.98 2d do. .... 1.60	531 11	2½	2 6			
Plain-Chant.		0½	17 7	539	6	
	— dans le lac Long, de la tête des rapides du Plain-Chant au pied du portage à la Rose, à peu près 3 pouces par mille,.....	5½	1 4	540	10	
	— du pied du portage à la Rose à la tête du portage Durocher, au-dessus de la rivière d'Amable Dufonts : 1 portage à la Rose, haus, ... 5.90 Intermédiaire,..... 0.20 2 portage de la Compagnie, haus, ... 5.80 Intermédiaire, ..... 0.80 3 portage Durocher, haus, ... 5.05	2	17 0	558	7	
Durocher.						

Appendice (C.)

Distance. Haus. et Abais. Haus. total. Milles. Pds. Pcs. Pds. Pcs.

1847.	Haus. de la tête du portage Durocher au pied du portage des Paresseux, à peu près 3 pouces par mille, en outre d'un petit saut de 4 pouces,	3 1/4	1	2	559	9
	— du pied du portage des Paresseux au pied de la chute de Talon,					
	1 portage des Paresseux, haus.,.....				33.99	
	Intermédiaire,.....				0.25	
	2 portage de la Prairie, haus.,.....				8.55	
	Intermédiaire,.....				0.95	
	3 portage, haus.,.....				6.30	
	Intermédiaire,.....				0.10	
	4 point de portage, haus.,.....				3.34	
	Intermédiaire,.....				0.33	
Pied de la chute Talon.	— du pied de la chute Talon au pied du lac Talon,	2 3/4	53	9	613	6
	1 portage de Talon, haus.,.....				42.23	
	Intermédiaire,.....				0.25	
	2 point de portage, haus.,.....				0.85	
	— du pied à la tête du lac Talon, par l'ancienne route des canots, environ 1 pouce par mille,.....	7	0	7	657	5
Lac Talon.	— de la tête du lac Talon au pied du lac inférieur de la Truite, la différence de niveau constatée par la nouvelle route des canots, et la distance, par l'ancienne route, savoir :					
	Haussement du lac Talon au lac des Pins,.....				42.19	
	Abaissement du lac des Pins au lac inf. de la Truite,.....				10.89	
L. inf. de la Truite.	— du lac inférieur au lac supérieur de la Truite, environ 1 pouce par mille, en outre d'un haussement de 1.1, à la décharge du lac supérieur de la Truite,.....	3 1/4	1	4	690	0
L. sup. de la Truite.	— de la pointe d'en-bas à celle d'en-haut du lac supérieur de la Truite,	8	0	0	690	0
		39 1/4				

Niveaux depuis la surface du lac supérieur de la Truite, 690 pieds au-dessus de la surface des eaux du St.-Laurent, aux Trois-Rivières, jusqu'à la surface du lac Nipissing :—

Distance. Haus. Haus. total. Milles. Pds. Pcs. Pds. Pcs.

Hauteur au lac supérieur de la Truite,	690	0
Haussement du lac à la Truite à la hauteur des terres entre ce lac et la rivière à la Vase, sur le portage aux canots,.....	0 1/2	24 5 714 6

Hauteur des terres.

Appendice (C.)

Distance. Haus. Haus. total. Milles. Pds. Pcs. Pds. Pcs.

1847.	Abaissement de la hauteur des terres à la rivière à la Vase, au bout du portage,.....	0 1/4	22	11	691	6
	— du portage du lac à la Truite, sur la Vase au lac Nipissing,					
	Abais. au 1er portage,.....				3.14	
	Intermédiaire,.....				1.00	
	Abais. au 2d portage,.....				20.88	
	Intermédiaire,.....				1.50	
		4 1/4	26	6	665	0
		6				

1847. La Vase.

Nipissing.

Niveaux depuis la surface du lac Nipissing, 665 pieds au-dessus des eaux du St.-Laurent, aux Trois-Rivières, jusqu'à celle du lac Huron, à l'embouchure de la rivière des Français :—

Distance. Abais. Haus. total. Milles. Pds. Pcs. Pds. Pcs.

Hauteur du lac Nipissing,.....	665	0
Selon l'estimation de M. William Hawkins, dans son rapport aux Commissaires de l'exploration du lac Huron et de l'Outaouais, en 1838, les chutes sur la rivière des Français sont :		
1 saut de la Chaudière (d'en haut),.....	10	0
2 do. do. (d'en bas),.....	15	0
3 Rapide,.....	3	0
4 ".....	3	6
5 ".....	3	0
6 ".....	8	0
7 ".....	2	0
8 ".....	3	0
9 ".....	6	0
10 ".....	3	0
	56	6
A ajouter pour la descente générale supposée des parties intermédiaires de la rivière, disons 6 pouces par mille,.....	55	27 6 84 0
Au niveau du lac Huron,.....		581 0
La hauteur constatée de la surface du lac Huron au-dessus de la mer, suivant les arpenteurs du Michigan, est de.....		578 0
Faisant une différence de.....		3 0

TABLEAU de la Température Moyenne de chaque Mois, (Ther. de Farnh.), pendant deux années, au Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au lac Témiscaming, par les 47° 19' de lat. N. et 79° 31' de long. O., 630 pieds au-dessus du niveau de la Mer,—d'après un Registre tenu par M. Severight.

1843-4.									1844-5.										
Mois.	Au lever du Soleil.	A Midi.	Au coucher du Soleil.	Moyenne pour chaque mois.	Temps clair.	Clair et nébuleux.	Convert.	et Convert pluie.	et Convert neige.	Mois.	Au lever du Soleil.	A Midi.	Au coucher du Soleil.	Moyenne pour chaque mois.	Temps clair.	Clair et nébuleux.	Convert.	et Convert pluie.	et Convert neige.
1843.										1844.									
Novembre, ..	24 3/8	29 3/8	27	26 3/8	3	10	5	2	10	Novembre, ..	24 3/8	31 3/8	28 3/8	28	4	7	8	3	8
Décembre, ..	18 3/8	26 3/8	22 3/8	22 1/8	2	10	13	1	5	Décembre, ..	11 3/8	19 3/8	16 3/8	15 3/8	9	8	8	...	6
1844.										1845.									
Janvier, .....	-1 1/8	12 3/8	10 3/8	7 1/8	13	5	6	...	7	Janvier, .....	8 1/8	17 3/8	13 3/8	13 3/8	6	15	3	1	6
Février, ....	8 3/8	28 3/8	19 3/8	19	7	9	6	...	7	Février, ....	11 3/8	24 3/8	20 3/8	18 3/8	7	8	5	3	5
Mars, .....	13 3/8	33	25 3/8	23 3/8	14	8	5	...	4	Mars, .....	19	34 3/8	28 3/8	27 3/8	9	10	3	2	7
Avril, .....	33 3/8	53 3/8	45 3/8	44	23	1	2	4		Avril, .....	26 3/8	43 3/8	36	35 3/8	5	11	...	8	6
Mai, .....	42 3/8	57 3/8	50 3/8	50	12	8	...	11		Mai, .....	38 3/8	56	49	47 3/8	13	7	5	8	
Juin, .....	56 3/8	70 3/8	61 3/8	62 3/8	11	4	3	12		Juin, .....	51 3/8	69 3/8	62 3/8	61 3/8	12	7	5	6	
Juillet, .....	58 3/8	72 3/8	66 3/8	65 3/8	9	8	3	11		Juillet, .....	58	75 3/8	67 3/8	67	8	12	...	11	
Août, .....	56 3/8	71 3/8	63 3/8	64	10	6	...	15		Août, .....	58	76 3/8	67 3/8	67 3/8	15	10	...	6	
Septembre, ..	48	63 3/8	56 3/8	56	13	7	1	9		Septembre, ..	48 3/8	58 3/8	53 3/8	53 3/8	1	8	2	19	
Octobre, .....	34 3/8	46	42 3/8	40 3/8	11	8	1	5	6	Octobre, .....	38	50	46	44 3/8	11	10	3	7	

vu qu'elles couvraient quelquefois les contorsions et les digues, dans une attitude quiète et à peu près horizontale, et qu'on n'a observées nulle part relevées de manière à former un très grand angle avec l'horizon. La plus basse est un grès partiellement calcaire, passant, par une diminution du mélange arénacé, à la suivante, qui est un calcaire bitumineux au sommet, et la troisième est un schiste bitumineux. La succession et les fossiles que présentent les deux plus hautes de ces formations ne permettent pas de douter qu'elles ne soient l'ardoise d'Utica et le calcaire de Trenton de l'Etat de New-York; et la seule difficulté, dans la comparaison de la plus basse, provenant du manque de fossiles et de l'insuffisance de la simple condition minérale pour prouver l'identité des formations, est de déterminer si, après avoir laissé la partie inférieure de la rivière, elle devrait simplement être considérée comme étant l'analogue du grès calcarifère, ou prise de manière à inclure accidentellement une partie du grès sous-jacent de Potsdam. Il me paraît douteux que quelque grande masse de roche aussi complètement siliceuse qu'on dit que l'est le grès de Potsdam, se rencontre sur l'Outaouais beaucoup plus haut que son embouchure; mais par quelques équivalens dans la série de New-York, que soient représentées les couches arénacées inférieures du Canada, il convient pour le présent de les classer toutes ensemble.

Dans la vallée de l'Outaouais, la totalité des trois formations que nous décrivons, depuis la base du dépôt arénacé jusqu'au sommet du dépôt bitumineux, ne fournit pas, probablement, une épaisseur totale de plus de 1,000 pieds. Il n'a pas été constaté qu'au nord elles aillent au-delà des bords immédiats de la rivière; mais dans la direction de l'ouest, on sait que la formation supérieure s'étend jusqu'au voisinage de Bytown, tandis qu'on a trouvé que celle du milieu et la plus basse, prolongées depuis le corps principal de l'aire à laquelle elles appartiennent, en bassins ayant la forme de doigts, et en lambeaux séparés par des intervalles considérables, atteignaient la Mattaqua, située 150 milles plus haut. Dans aucun cas, on a trouvé le calcaire, qui est abondamment pourvu de fossiles, appuyé sur les couches métamorphiques, sans l'interposition du grès calcarifère, dans lequel nous n'incluons, pour le présent, que cette portion de la série qui est presque entièrement dépourvue de restes organiques; et le caractère lithologique des trois formations, à l'exclusion seulement de la partie la plus siliceuse, à la base même, semble se maintenir avec une uniformité remarquable par tout le district.

En commençant au confluent du St.-Laurent et de l'Outaouais, et suivant le dernier contre le courant, les grès se montrent composant l'île des Cascades, l'Isle Perrot, et divers points sur la rive droite de la rivière, dans la seigneurie de Vaudreuil, depuis les Cascades jusqu'à la pointe du Grand-Détroit, ainsi que le bout d'en-haut de l'île de Montréal, à Ste.-Anne, et deux ou trois points sur la rive gauche de la rivière, au-dessous du village sauvage du Lac des Deux-Montagnes. Ces grès paraissent être la continuation des couches qui viennent à travers le comté de Beaulharnais, du voisinage de Châteauguay, dans l'état de New-York, étant assis sur le couronnement de l'arche qui fait tourner la direction de la formation de la vallée du fleuve St.-Laurent à celle du lac Champlain. Il n'y a donc pas à douter que ce ne soient les grès de Potsdam. Aux localités indiquées sur l'Outaouais, ils sont généralement de couleur claire. Ils sont quelquefois à gros grains, et souvent à grains fins. A la pointe du Grand-Détroit, par exemple, les lits, qui sont à peu près horizontaux, ont une teinte générale jaunâtre, dans les cassures récentes, quoiqu'à l'extérieur ils soient partiellement picotés de rouge. Quelques-uns sont un mélange grossier de quartz translucide et

de feldspath blanc-opaque, encaissant des orbicules de quartz, dont un bon nombre pèsent plus de trois onces. A environ un mille au-dessus de cette pointe, sur la terre de M. Cameron, l'exposition des couches montre un grain fin avec un aspect très siliceux, et une couleur jaune-blanchâtre devenant parfois un blanc pur. Les lits varient en épaisseur de deux pouces à trois et quatre pieds, et se fendant en parallélipèdes réguliers, ils fourniraient une bonne pierre à bâtir. On voit quelquefois sur leurs surfaces des zones parallèles d'ondulation. Ils plongent au sud, sous un angle d'environ cinq degrés, et ils s'étendent inférieurement sur une largeur d'environ deux acres. Quelques-uns des lits de cette localité, ainsi que des autres de Vaudreuil et de l'Isle Perrot, paraissent être d'une qualité propre à la manufacture du verre.

Au nord de la rivière, la formation paraît au jour et abouche contre le flanc méridional du mont Calvaire, qui se compose d'une portion gneissoïde des roches métamorphiques sous-jacentes, et forme un dôme dans la chaîne ou ride géologique courant de leurs masses montagneuses dans l'état de New-York, à celles de la rivière du Nord, où se rencontre le coude qui porte leur direction du cours du St.-Laurent à celui de l'Outaouais. S'il n'y avait point de dislocation en rapport avec cette ride, la formation de grès entourrait probablement en entier le gneiss qui se rattache au mont Calvaire; mais le fait n'a pas encore été constaté.

On pourrait aussi s'attendre que la formation serait adossée contre les collines métamorphiques, le long du pied desquelles coule la rivière du Nord, de la seigneurie de la rivière du Chêne à celle d'Argentueil. En concordance apparente avec cette position, un banc de grès courant parallèlement à la rivière, et non loin de sa rive méridionale, se montre à différents points, dans toute la distance. On tire de ses lits de bonnes pierres à bâtir, et il y en a d'employées dans les foyers, mais j'ai été informé qu'il n'en est point de capable de résister longtems à une forte chaleur. On a tiré des pierres de ce banc d'une carrière située près de la maison de M. Montigny, sur le chemin de la rivière du Chêne, pour bâtir l'église de St.-Jérôme. A environ un mille et demi à l'ouest, un peu avant d'atteindre la ligne de division entre le comté de Terrebonne et celui du Lac des Deux-Montagnes, un escarpement de la roche traverse le chemin, allant comme de conserve à l'ouest, au sud de ce chemin, avec une autre ride qui lui est parallèle, à environ quatre arpens au sud. La roche est ici de couleur blanchâtre, et parsemée d'un nombre de petites taches jaunes. Elle est à texture lâche et à grains fins, et l'épaisseur des lits varie de quelques pouces à trois pieds et plus. Mais là où elle se montre avec le plus d'avantage, c'est dans un escarpement qui se trouve à environ 600 verges au sud du second pont, au-dessus du moulin de La Chûte. Cet escarpement, qui a 150 pieds de hauteur, présente deux gradins, et le grès se montre dans celui d'en-bas et dans une partie de celui d'en-haut, où il est surmonté par quarante pieds de calcaire d'une qualité arénacée. Le plongement est au sud, sous un angle de six degrés, et l'épaisseur du grès serait égale à environ 300 pieds. On voit, dans la direction de ce grès, à environ douze milles à l'ouest sur le St.-Laurent, et environ deux milles au-dessous de Grenville, une masse considérable de la même qualité. Mais elle a, tant au-dessous qu'au-dessus d'elle, un dépôt arénacé-calcaire, et donne à croire que le banc, dans toute la distance depuis la seigneurie de la rivière du Chêne, appartient au grès calcarifère plutôt qu'à celui de Potsdam. Dans la section de Grenville, les dépôts, dans la succession ascendante, sont d'abord une suite de lits d'une qualité calcaréo-arénacée schisteuse, de différentes nuances du gris au noir: on trouve des fucoides en abondance dans quelques-unes des strates, et vers le

Appendice  
(C.)

1847.

sommet, le dépôt prend un caractère moins schisteux, et il n'est pas aussi aisément décomposé par l'action du temps. Viennent ensuite les grès qui ont été mentionnés. Ils offrent beaucoup de petites cavités cylindriques, qu'on suppose avoir été probablement occupées primitivement par des formes organiques qui auront été détruites. A ces grès succèdent des lits gris, jaunissant sous l'influence atmosphérique, à cassure subconchoïdale. Quelques-uns ont l'aspect de pierres à ciment, et l'on en a trouvé, après épreuve, de propres à des fins hydrauliques. Ou partiellement interstratifiés avec ces derniers, ou leur succédant, se présentent des lits d'à peu près le même aspect, mais probablement plus argileux, où se rencontrent abondamment des géodes de calcaire spathique blanc-mat. Le plongement général de ces divers dépôts est si modéré, qu'il est difficile d'en estimer exactement l'épaisseur. Ceux qui recouvrent les grès occupent la rive septentrionale de l'Outaouais, dans toute la distance du canal de Grenville à Carillon, y compris le voisinage de l'île au Chat, sur la rivière du Nord. Ils paraissent accidentellement tout-à-fait plats ou déprimés, et offrent même parfois de petites ondulations, qui, produisant de légères pentes au nord, servent à les tenir à la surface sur une largeur directe d'environ quatre milles à travers la stratification. Le premier bon calcaire fossilifère, qu'on peut regarder comme une continuation ascendante de la précédente section, se rencontre du côté du sud de l'Outaouais, sur la terre de M. Ross, sur le 27<sup>ème</sup> ou 28<sup>ème</sup> lot, à moins de 400 verges de la profondeur de la première concession de Hawkesbury Est. Il est de couleur grise; les lits ont de deux à trois pieds d'épaisseur, et se coupant en grands blocs, il fournit de bonne pierre à bâtir et à chaux.

On trouve aussi un bon calcaire fossilifère à environ huit milles au sud de la carrière de Ross, aux moulins de M. McDonald, sur la rivière à la Graisse, au milieu du quinzième lot de la septième concession du même township. Il est de couleur grise et présente des lits d'un à deux et même quatre pieds d'épaisseur, et fournirait d'excellente pierre à chaux et à bâtir. Le plongement des couches est à peu près S. 10° O. < 4°, et les fossiles qui y sont contenus consistent en trilobites, coquilles univalves et bivalves, orthocératites, encrinites et coraux. Plus bas sur la rivière, au rapide Français, à environ deux milles à l'Est de la ligne frontière entre les provinces Supérieure et Inférieure, se présente une suite de couches calcaires d'environ quarante pieds d'épaisseur : elles sont très arénacées, de couleur grise, passant au jaune extérieurement, et offrent une cassure sub-conchoïdale. Quelques-uns des lits sont séparés par du schiste noir qui peut être partiellement bitumineux, et contenir des géodes de calcaire spathique, mais point de fossiles. Ces lits courraient derrière la carrière de M. McDonald jusqu'à une distance considérable; et plus bas sur la rivière, au village de Rigaud, non loin de son embouchure, il paraît des couches qui seraient encore plus basses dans la section. Elles consistent en calcaires très arénacés supportés par des grès à grains fins de couleur grise et à lits égaux ou de niveau. Ces lits plongent au S. 5° E. à peu près, < 4°, l'inclinaison étant vers la montagne de Rigaud, qui s'élève à une distance peu considérable. Sur la rivière à la Graisse, les intervalles entre les points mentionnés comme indiquant la qualité des couches, et, dans le fait, d'une grande partie de la contrée environnante, qui présente une surface très horizontale, à l'exception de la montagne de Rigaud, sont couverts par des argiles et des sables tertiaires, et il est difficile d'y trouver des coupes. On en trouve une cependant sur la rivière Raquette, là où elle coule à travers le fief Choisy, qui est entre les seigneuries de Rigaud et de Vaudreuil. Les couches consistent en calcaires arénacés gris, mais passant au jaunâtre sous l'influence du temps, dont le plongement est à peu près S. 55° O. < 3°. Leur direction, combi-

née avec celle des roches des bords de la rivière à la Graisse, les conduirait à une jonction avec les calcaires arénacés du rapide Français, et elles paraîtraient ainsi courir sous la montagne de Rigaud. Cette montagne se compose de trap-porphyre syénitique, la qualité générale de la roche, au moins aux deux points du nord, étant un mélange gris-noirâtre d'amphibole et de quartz à grains fins, avec grands cristaux de feldspath jaune-rougeâtre clair, et d'après l'attitude des couches dans le voisinage, ce paraîtrait être un débordement, ou un épanchement.

Il n'est pas improbable que le grès de Rigaud ne soit une continuation de celui de Vaudreuil, et n'appartienne à la formation de Potsdam. Mais comment la section de la rivière à la Graisse pourra être mise en harmonie avec celle de Grenville, dont elle est sans doute une répétition partielle, je ne possède pas encore assez de faits pour l'expliquer. La supposition d'une faille, courant du voisinage de Plattsburg à travers l'extrémité du bout d'en-haut de l'île de Montréal, et remontant l'Outaouais, et produisant un abaissement du côté du nord-est, résoudrait peut-être la difficulté.

A environ un mille au nord des strates à fucoides vues près de la tête du canal de Grenville, après un intervalle dans lequel il n'y a pas de couches visibles, les roches métamorphiques abouchent sur les eaux de l'Outaouais, et courent le long de sa rive septentrionale, à travers le township de Grenville et la seigneurie de la Petite-Nation, ne laissant point de place pour les terrains supérieurs, qui, dans cette partie, sont dans le lit, ou du côté du sud de la rivière. A travers les townships suivants de Lochaber et de Buckingham, les couches métamorphiques n'atteignent pas tout-à-fait la rive, mais on les voit à la distance d'un demi-mille, là où le chemin traverse le douzième lot de la troisième concession de Lochaber, et de nouveau dans Buckingham, sur le bassin de la rivière au Lièvre, environ deux milles au-dessus de son embouchure. Une lisière ou bande étroite est ainsi laissée sur le bord de la rivière, et elle est occupée par le calcaire arénacé, dont les couches se voient le long du bord de l'eau sur le côté supérieur de Buckingham, et tant au-dessus qu'au-dessous de la rivière-Blanche, dans Lochaber, ainsi que sur le chemin, sur le premier lot de la quatrième concession du township, où la roche est géodifère, et sur l'extrémité supérieure de l'île Papineau, au-dessous de la presqu'île.

La contrée située au sud de l'Outaouais, vis-à-vis de ce cours de cinquante milles de la rivière, n'offre qu'un petit nombre d'expositions des couches. Elles sont cachées par des argiles bleues tertiaires, quelquefois recouvertes par du sable, qui s'étendent au long et au large dans l'intérieur, et jusque de l'autre côté du St.-Laurent, sous une surface uniforme presque horizontale, et encore en plus grande partie couverte par la forêt. L'aire est desséchée par la rivière de la Petite-Nation du Sud, qui prend sa source à environ un mille et demi du St.-Laurent, dans les townships d'Edwardsburg et de Matilda, et qui après avoir serpenté par une longueur de quatre-vingt-dix milles, à environ quatre-vingt-dix verges de largeur, à sa jonction avec l'Outaouais, dans Plantagenet. Le versant d'où elle coule a si peu de l'apparence et de la réalité d'un plan incliné, qu'en même temps que sa hauteur est d'environ 160 pieds au-dessus des eaux de la rivière dans laquelle il se décharge, il a été constaté par les opérations de M. Duncan McDonald, de Greenfield, et de M. McNaughtan, qu'il n'est pas élevé de plus de trente pieds au-dessus de celles du St.-Laurent, au-dessus des rapides des Gallops, dont le niveau est atteint par la Petite-Nation, avant qu'elle soit parvenue à un point éloigné de neuf milles de sa source. Le lac Ontario est, prétend-on, de neuf pieds

Appendice  
(C.)

1847.

au-dessus du St.-Laurent aux Gallops ; de sorte qu'un barrage dans le fleuve, au-dessous des Gallops, qui élèverait la surface de l'Ontario de plus de vingt-et-un pieds au-dessus de son présent niveau, enverrait une large lame ou nappe de ses eaux, avec un violent courant, au-dessous de la vallée de la Petite-Nation, accident qui, à en juger d'après la condition en apparence qu'ont ses rives argileuses, n'a pas eu lieu depuis que la contrée s'est élevée de dessous un océan tertiaire. Il existe, m'apprend-on, des couches calcaires, dans une attitude horizontale, à la source de la rivière ; et on les trouve exposées, avec une inclinaison modique, ou sans inclinaison quelconque, dans quelques rapides qui fournissent ordinairement de bons sites pour des moulins, et qui se succèdent l'un à l'autre, à des intervalles considérables, jusqu'au confluent, tandis que ces intervalles présentent des étangs ou petits lacs navigables, longs, profonds et tournoyants, creusés dans les argiles tertiaires qui en constituent les rives, et qui s'élèvent à la hauteur de dix, vingt, et même quelquefois trente pieds.

La première exposition des couches, en remontant, se rencontre à environ trois milles au-dessus de l'embouchure, à la chute à Jessop, où le courant s'est ouvert un passage à travers la roche calcaire, qui s'élève sur ses bords à la hauteur de vingt pieds, et fait une chute de trois pieds au-dessus d'une bande transversale. Les couches, qui plongent à peu près au sud, sous un angle de cinq degrés, sont fossilifères. Elles sont de couleur grise, et ont de six pouces à trois pieds d'épaisseur ; elles fourniraient de belles pierres à bâtir, et cuites dans un fourneau qui se trouve auprès, elles donnent de bonne chaux. Au moulin de Hatfield, environ quatre milles plus haut sur la rivière, les couches calcaires se montrent de nouveau. Elles occupent vingt pieds sur la rive, et paraissent être à peu près plates. La légère inclinaison qu'elles possèdent est tournée au sud, et l'on dit qu'elles pavent le lit de la rivière, l'espace de près d'une lieue, en remontant, mais la plus grande partie de cette distance est maintenant couverte par le bassin du moulin. Le calcaire fossilifère, déployant des orthocératites, et propre au fourneau et à la construction, affleure de nouveau sur la rivière, à la Grande Chûte, dans la sixième concession de Cambridge. Le plongement est ici généralement au nord. En approchant par en haut de la chute, l'eau coule sur une surface presque horizontale, qui prend soudainement une inclinaison d'environ quatre degrés, et au bas de la face de cette couche, elle court sans obstacle, l'espace d'environ 300 verges ; mais à environ un quart de mille plus bas, se rencontre un autre lit plat, qui forme un autre rapide sans profondeur. Des couches calcaires solides se présentent encore au moulin de Chrysler, dans la dixième concession de Finch, où il y a une exposition d'environ dix pieds d'épaisseur. Les lits sont si plats, qu'il est difficile de dire s'ils ont une inclinaison quelconque. Ils varient en épaisseur de six pouces à deux et trois pieds. Quelques-uns sont gris, et d'autres noirs. Les derniers sont assez durs pour prendre un bon poli, et il y en a qui pourraient fournir de belles plaques de marbre noir. On dit qu'il y a d'autres affleurements de calcaires plus haut sur la rivière, mais je n'ai pas eu occasion de les examiner.

Les faits constatés sur la Petite-Nation ne sont pas assez importants pour fournir les moyens de déterminer avec précision les rapports que les différentes couches observées ont l'une avec l'autre, comme parties du dépôt calcaire auquel elles appartiennent, ou jusqu'à quel point les plus hautes d'entre elles s'approchent des schistes bitumeux qui les recouvrent toutes, et de la présence desquels il n'a été obtenu de preuves nulles. Mais en remontant plus haut sur l'Outaouais, on rencontre des sections d'une nature plus satisfaisante,

et à Bytown, le développement des formations est plus complet que partout ailleurs sur la rivière.

A partir du township de Buckingham, le cours de l'Outaouais diverge, en remontant de la direction des roches métamorphiques, et tournant au sud-ouest, atteint sa plus grande divergence, à la tête des rapides des Chênes ; tournant de là au nord-ouest, il s'en rapproche et les touche de nouveau dans la cinquième concession d'Eardley, à un peu moins de la moitié de la distance au haut du lac de la Chaudière. Le point le plus méridional qu'atteignent ces roches, dans leur cours à travers le township de Hull, est vers la profondeur du dixième au quatorzième lot de la cinquième concession, laissant environ cinq milles entre elles et l'extrémité du front. Au-dessus de la rivière au Lièvre, la rive méridionale de l'Outaouais acquiert plus d'élévation qu'elle n'en avait au-dessous : elle prend une hauteur d'environ 200 pieds, et parmi les précipices qui se rattachent au saut de la Chaudière, les deux côtés déploient d'importantes coupes verticales, qui servent à faire connaître les dépôts appuyés sur les formations métamorphiques.

Les calcaires arénacés des dépôts inférieurs, interstratifiés avec quelques couches plus siliceuses, mais encore d'une qualité calcaire, se voient à la berge des deux côtés de la rivière, dans le voisinage de l'île à la Chaudière ; mais une faille qui se trouve entre ce point et la chute du Rideau, abaisse les couches, du côté de l'ouest ; mais de combien, c'est ce qui n'est pas constaté ; et les roches plus calcaires et plus fossilifères, qui viennent ensuite, accaparent tout l'escarpement qui va en tournant jusqu'à la ravine occupée par le canal, et jusqu'à la butte des Casernes, au-delà. La face de cette butte ou colline présente une coupe verticale de 182 pieds de la formation : la plupart des lits qui s'y trouvent peuvent donner de bonne pierre à chaux, et plusieurs ont fourni de bons matériaux à bâtir, ayant été employés dans la construction des écluses du canal ; plusieurs des lits pourtant paraissent être d'une qualité nodulaire, et sont divisés par des cloisons de schiste courtes, partielles, irrégulières et déchirées, qui, se décomposant facilement sous l'influence du temps, défigurent beaucoup des blocs taillés, après qu'ils ont été exposés quelque temps : on voit pourtant de bons matériaux dans les jetées du pont de fer. La formation ne déploie pas toute sa puissance dans l'escarpement de la butte des Casernes, car elle occupe quelque largeur, de chaque côté de la rivière, et s'étend à angles droits jusqu'à la ligne de direction des couches, depuis le sixième lot de la cinquième concession de Hull jusqu'à la digue de St.-Louis, construite à travers le marais de Dow, derrière les lots 39 et 40 de la première concession de Nepean, qui ont leur front sur l'Outaouais, où elle rencontre les schistes bitumeux superposés. Le plongement général des couches paraît être à peu près au S. E., quant à la direction, mais l'inclinaison est très-petite ; en mettant en ligne de compte les petites et peu nombreuses irrégularités qui se présentent, il est probable qu'elle n'excède pas deux, ou tout au plus trois degrés ; ce qui donnerait au dépôt entier un volume d'environ 300, et n'excédant certainement pas 400 pieds. Sur les lots 34 et 35 de la concession coupée du front de l'Outaouais, il y a quelques lits qui offrent l'aspect d'une pierre propre à faire de la chaux hydraulique ; l'un d'eux en particulier fournit des matériaux avec lesquels les MM. Wright, de Hull, ont fait du ciment. Le lit est de couleur cendrée, dans les cassures récentes, mais devient d'un jaune sombre sous l'influence de l'atmosphère. Sa fracture est subconchoïdale et écailleuse, et un coup de marteau égrugera la pierre, lors même qu'il ne la rompra pas, à la profondeur de près d'un demi-pouce. Le plongement des couches, en cet endroit, est très modéré, n'allant



Appendice  
(C.)

1847.

probablement pas à deux degrés : la direction porte le banc dans la plaine, du côté du sud ; mais de l'autre côté, il court dans l'eau, et occupe probablement la rivière jusqu'à une distance considérable. Bien que les couches aient beaucoup de l'apparence des lits arénacés supposés au bon calcaire fossilifère, leur position à l'égard de certains lits gisant tout près, et enclavant l'*Isotelus gigas*, la *Leptena deltoidea*, et autres fossiles, porte à soupçonner qu'elles peuvent appartenir à la formation supérieure, bien que je n'aie pu la découvrir dans les escarpements, entre la butte des Casernes et la rivière au Rideau, où abondent les fossiles qui caractérisent le calcaire de Trenton.

Les schistes bitumineux, qui reposent sur la formation précédente, ont été rencontrés dans deux localités des environs de Bytown : une de ces localités, comme on l'a déjà indiqué, est à l'extrémité de la digue de St.-Louis, et l'autre, à environ deux milles, en remontant la rivière au Rideau, près de l'extrémité orientale des lots C. et D., concession D. de Nepean. Il y a évidemment, au premier endroit, une dislocation, qui est un abaissement au sud-ouest, amenant abruptement le schiste contre le calcaire du dépôt inférieur ; mais comme elle ne paraît pas effectuer le moindre dérangement partiel dans le plongement général, au point de jonction, elle est probablement de peu d'importance ; et les deux localités étant à l'égard l'une de l'autre, à peu près dans le sens de la direction générale des couches du voisinage, une ligne tirée entre ces points pourrait être regardée comme indiquant l'affleurement du dépôt. Comme dans d'autres parties de la Province où le dépôt a été rencontré, le schiste est de couleur noire, à raies brunâtres. Il est à lamines ou feuillet minces, et fragile, et la quantité de bitume qu'il contient est suffisante pour produire de la flamme, lorsqu'on le met sur le feu. Dans ce cas, comme dans d'autres, cette propriété a donné lieu à l'attente illusoire de trouver du charbon dans le district, la condition minérale du dépôt ayant été comparée à celle de schistes semblables, qui quelquefois forment le toit d'un feuillet exploitable de charbon, ou se trouvent interposés entre les véritables couches carbonifères. Mais des schistes noirs bitumineux n'indiquent pas plus d'eux-mêmes des couches de charbon, que des schistes blancs argileux, des grès ou des calcaires, qui sont tous accidentellement interstratifiés avec ces couches, et doivent presque inévitablement, avec le charbon minéral, en composer la masse ; car les schistes, les grès et les calcaires constituent presque toutes les roches sédimentaires non-altérées du globe. La couleur et la qualité minérale des roches ne fournissent pas le moyen de les identifier, dans des localités éloignées l'une de l'autre, sans avoir recours à une succession reconnue, ou aux restes organiques qu'elles renferment ; et la remarque est particulièrement applicable à cette partie de l'Amérique, où pas moins de quatre formations sont fortement marquées par la présence du schiste noir bituminifère. La plus haute est la formation carbonifère : celle qui la suit est d'environ 3,000 pieds au-dessous ; la troisième est encore de 3,000 pieds plus basse ; et la quatrième encore plus basse, comme lui étant sub-posée. Les schistes noirs de Bytown sont contemporains de ceux qui viennent d'être mentionnés, et comme pour indiquer leur âge, ils emparent le *Triarthrus Beckii* et autres fossiles qui caractérisent les ardoises d'Utica, de la Nouvelle York. Il n'y a pas une exposition suffisante à Bytown pour déterminer l'épaisseur du dépôt de l'endroit.

Au-dessus de Bytown, les formations inférieure et moyenne de la roche sédimentaire non altérée, courent en de longues ramifications parallèles, séparées l'une de l'autre par d'étroites rides métamorphiques. La plus septentrionale de ces ramifications court de Nepean, d'un côté du lac de la Chaudière, et de Hull et Eardley, de l'autre, par March et Torbolton, occu-

Appendice  
(C.)

1847.

pant une largeur d'environ trois à quatre milles, du côté de l'ouest du lac, et se prolonge par le front d'Onslow, Bristol, Clarendon et Litchfield, jusqu'au chemin conduisant du portage Dufort à la chute au Calumet, en lambeaux détachés gisant sur la lisière de surface plate qui occupe la rive gauche du lac des Chats. Cette ramification est séparée de la seconde par une ride métamorphique d'entre trois et six milles de largeur, s'étendant des Chats au coin du sud-est de March, où elle se termine en pointe. Prolongée du calcaire qui forme le sous-sol de Huntley, la seconde occupe une largeur de sept milles sur le Mississipi, à partir de la distance de deux milles de la chute de Hubble, jusqu'à environ trois milles au-delà du village de Pakenham ; et couvrant une partie de Fitzroy et de Pakenham, elle s'étend jusqu'à MacNab, où elle arrive sur le lac des Chats, au-dessus de l'entrée du ruisseau Dochart. L'axe de la ride de division qui vient ensuite, court de MacNab, à la sortie du lac Blanc, jusque vers l'embouchure de la rivière des Sauvages, près de Pakenham, où après avoir eu une largeur moyenne de trois à quatre milles, elle devient une pointe. La troisième branche calcaire, entièrement renfermée dans les limites du township de Pakenham, et ayant une base qui s'étend de *Joe's Creek*, affluent de la rivière des Sauvages, jusqu'à l'embouchure de cette dernière, converge et se termine en pointe avant d'atteindre le lac Blanc. Il y a peu à douter qu'il n'y ait d'autres ramifications au sud, mais mes investigations n'ont pas été poussées plus loin dans cette direction. En étendant alors mon inspection dans cette direction, j'aurais été porté trop loin de la principale ligne d'exploration, et je fus aussi induit à la remettre à une époque future, par cette autre circonstance, que je savais que le district avait été examiné soigneusement par le Dr. Wilson, de Perth (absent du Canada, au temps de ma visite,) dont le zèle pour la cause de la minéralogie et de la géologie canadienne est connu au-delà des bornes de la Province, et par l'aide promise duquel, dans la partie qui lui est familière, je me flatte de pouvoir abréger le travail de l'investigation, à une époque future.

Dans la première branche, au bassin de la Chaudière, la formation supérieure occupe principalement le terrain élevé, qui s'élève à 200 ou 300 pieds au-dessus du lac de la Chaudière, entre ce lac et la rivière Constance, dans March et Torbolton, et de nouveau dans la partie du nord-ouest de Torbolton, en face d'Onslow ; tandis que l'inférieure est vue dans les grès et les calcaires arénacés qui occupent la berge du lac, des deux côtés de la moitié inférieure, sur la rive droite, et accidentellement sur la gauche, dans la moitié supérieure, et des deux côtés, au bout d'en haut. En approchant des Chats, la pointe Whetstone fournit une coupe de trente pieds d'une partie très arénacée du dépôt. Elle est composée de lits alternatifs de grès dur et à grains fins, de couleur blanchâtre, et d'un conglomérat siliceux fin, les grains de quartz blanc et translucide qu'il empâte n'étant pas plus gros que du plomb à outardes, et tant les uns que les autres sont divisés par des bandes de schiste vert contenant quelques restes de fucoïdes. Les lits à grains fins fournissent de bonnes pierres à aiguiser, et elles sont employées comme telles par les Sauvages. Ces lits arénacés suivent le rivage, en remontant, et se montrent de nouveau sur la rivière à la Carpe, au moulin de M. Sheriff, où l'on s'en est servi pour les fondations du moulin ; et bien que la pierre paraisse être d'un caractère un peu schisteux, j'ai été informé qu'elle s'est trouvée à l'épreuve de la gelée et du froid pendant huit ans. La qualité en est beaucoup détériorée par de courtes et minces paillettes vertes, qui occupent de petits lambeaux dans la direction des lits. On a tiré de quelques-uns des lits des pierres meulières d'une qualité inférieure. En cet endroit, le grès est appuyé sur des lits de calcaire arénacé, de couleur grise, ou

gris-bleuâtre, passant au jaune sous l'influence atmosphérique, dont quelques-uns ont l'aspect de la chaux hydraulique, et il pourrait être à propos d'en faire l'essai à cet effet, s'il était besoin du ciment hydraulique pour des ouvrages à faire dans les environs.

Dans la seconde, ou bassin de Pakenham, la meilleure exposition que l'on rencontre se trouve dans le voisinage des moulins de M. Dickson. Les couches ont là un plongement général très léger à l'Est de nord, mais à l'œil nu, elles paraissent à peu près horizontales, et entre le sommet de la carrière, qui est exploitée vis-à-vis de la colline, du côté du sud de la rivière, et les couches du bord de l'eau, au-dessous des moulins, il y a une épaisseur d'environ soixante-et-dix pieds de calcaire fossilifère. La couleur générale est le gris, mais au fond, on a rencontré des lits d'un brun particulier, comme de tabac en poudre, lesquels étant susceptibles d'un bon poli, ont été exploités comme marbre. Quelques-unes de ces couches inférieures, et l'une d'elles en particulier, qui se trouve dans le lit de la rivière, sous le moulin à cardes, près du pont, sont très bitumineuses. Le bitume provient probablement de restes organiques, qui, consistant en trilobites et en coquilles univalves et bivalves dans les lits supérieurs, offrent, dans les inférieurs, une grande prépondérance de coraux et d'orthocératites, duquel dernier fossile le lit bitumeux même est abondamment fourni. Il arrive souvent que lorsqu'on casse les orthocératites, ils offrent dans les chambres du fossile, des druses intérieures, d'où découle un fluide bitumeux jaune, et quelquefois noir; et comme les échantillons sont grands, excédant dix-huit pouces et deux pieds en longueur, la quantité du liquide est quelquefois copieuse. Au-dessus du moulin, les calcaires arénacés sont amenés par une faille d'exhaussement, courant probablement dans le sens des couches, et donnant une belle source, dans un petit vallon situé derrière l'église. Les premiers lits offrent une surface raboteuse bien singulière, se soulevant en verrues ou excroissances fort coupées extérieurement par de courtes entailures ou gercures. Ces excroissances sont très nombreuses; il y en a qui ont trois pieds de diamètre, et elles paraissent provenir de quelque particularité dans la structure de la roche, qui, dépourvue de fossiles, est caractérisée par des géodes de calcaire spathique. Au sud, d'autres lits arénacés s'élèvent de dessous, et en approchant de la rivière des Sauvages, elles montrent, vers le milieu du neuvième lot de la dixième concession, un caractère plus siliceux, donnant des grès de couleur généralement blanc-pâle dans les cassures récentes, avec raies brunâtres et taches brunâtres confuses, indistinctes; quelques-unes des crevasses sont bordées de rouge. La roche est à couches épaisses, et en un endroit, elle présente une face de dix pieds de hauteur, le plongement étant au N. 40° E. < 44°. La même espèce de roche se montre de nouveau au milieu du huitième lot de la dixième concession, où elle a une surface moutonnée douce, déployant des rainures parallèles courant dans la direction N. et S.

Encore plus haut dans la vallée générale de l'Outaouais que les extrémités des bassins en forme de doigts qui s'avancent de la grande aire à laquelle appartiennent les formations que nous décrivons, elles sont continuées en lambeaux détachés considérables. Un de ces lambeaux occupe une largeur de vingt milles, s'étendant de l'embouchure de la rivière du fort Coulonges, jusqu'à une petite distance du lac Doré, et une longueur de vingt-deux milles, depuis la partie supérieure de l'île du Calumet jusqu'à la tête de celui des Allumettes, couvrant une petite partie de Mansfield, presque tout Westmeath, un fragment de Ross, un coin de Bromley, la totalité de Stafford et de Pembroke, la largeur d'un mille joignant ces townships, du côté de l'ouest de la ligne du district de Bathurst, et toute l'île

aux Allumettes, à l'exception de son extrémité supérieure. Ce lambeau est coupé en deux parties, du côté de l'Est du lac et de la rivière au Rat, par une chaîne métamorphique, qui suit la même direction que celle qui se trouve plus bas. Le second lambeau a environ seize milles de long, à partir du voisinage de la troisième chute de la rivière Bonnechère jusqu'à un point à la moitié de la distance entre le lac Vaseux et le lac Doré, et huit milles de large, depuis la partie de la rivière au Serpent qui coule, au sud-est, au-dessous d'un autre lac nommé aussi Doré, jusqu'à un point à moins de la moitié de la distance entre la rivière Bonnechère et le lac Clair. Il est percé par une courte ride qui s'élève parallèlement à la Bonnechère de l'entrée du ruisseau de Hurd (qui sort du lac Clair) et de la ferme de Jessop; et il est séparé du premier par une autre ride ou bande étroite. Dans une continuation de ce lambeau au sud, règne une surface plate jusqu'au bas du ruisseau de Constance, qui tombe dans le lac Calabogie, et au côté du sud de ce lac, il y a un petit lambeau détaché du dépôt inférieur, qui s'étend environ deux milles dans la direction de la partie supérieure du lac Blanc. Toutes les rides métamorphiques de division dont on vient de parler, courent parallèlement l'une à l'autre. Un troisième lambeau se trouve à soixante-dix milles encore plus haut dans la vallée, justement au confluent de la Mattaoua et de l'Outaouais. On en a vu les couches, au-dessus du portage du Levier, en deux endroits ayant entre eux un intervalle de douze milles: il est situé du côté du sud de la rivière.

Dans la division des Allumettes du lambeau mentionné en premier lieu qui est du côté du fort Coulonges, il paraît y avoir moins du dépôt arénacé que du côté opposé, si toutefois il ne manque pas entièrement. Ici suit une section descendante des couches, à une pointe qui se trouve au défrichement de Romain, sur le lac Coulonges, environ deux milles au-dessus du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson. Le plongement des couches est à peu près S. 10° E. < 11° à 20°, et elles reposent d'une manière contrastante sur la roche métamorphique, qui se compose ici de la variété rouge de gneiss syénitique:—

	Pds.	Pos
Calcaire gris,.....	23	0
Calcaire gris noduleux,.....	50	0
Calcaire arénacé gris, jaunissant sous l'influence atmosphérique,.....	27	0
Calcaire gris, à coraux, encrines et coquilles bivalves ( <i>Leptena deltoidea</i> ). Il y a une bande de calcaire arénacé au fond.....	27	0
Calcaire gris, en partie noduleux, avec coraux,.....	20	0
Total,.....	147	0

À la Pointe Sèche, du même côté du lac, mais plus près du fort Coulonges, il y a une grande abondance de restes organiques, trilobites, coquilles univalves et bivalves, orthocératites, encrinites et coraux, qui paraissent être dans le cours des mêmes couches que celles de la pointe à Romain. Ils sont tout remplacés par du silex, à l'exception des trilobites, qui consistent en deux genres, *Isotelus* et *Calymene*, dont aucun échantillon individuel n'était dans une telle condition. Les mêmes fossiles, génériquement et spécifiquement, et dans la même condition minérale, se trouvent aussi au-dessus de la pointe à Romain, au rapide de Pocket, dans le lit de la rivière. Plusieurs de ces fossiles sont reconnus comme appartenant au calcaire de Trenton; mais il y en a plusieurs qui paraissent nouveaux, même quant au genre. On a trouvé un orthocères long de cinq pieds, mais on n'a pu le tirer de son lit.

Une coupe de l'autre côté de la division des Allumettes de ce lambeau, est exposée à la chute des Allumettes. La partie visible la plus élevée est du côté

Appendice  
(C.)

1847.

de l'île des Allumettes qui avoisine la chôte: elle consiste en

	Pds.	Pes.
Calcaire arénacé et bitumineux, gris, jaunissant sous l'influence du temps,.....	2	0
Schiste calcaire gris, à fucoides,.....	8	0

A ces roches succèdent les grès de couleur blanchâtre, qui composent l'île de Morrison, de quelques-uns desquels on a tiré des meules. L'épaisseur des couches est incertaine, mais le plongement étant très peu considérable, savoir, N. 45° E. < 1° à 2°, on peut l'estimer de 20 ou 30 pieds. Dans la continuation de ces couches, est la section de l'île de Beckett, où le plongement semble être N. 25° E. < 6°: elle est comme suit:—

	Pds.	Pes.
Grès blanchâtre, en strates minces, d'un grain qui le rendrait propre à faire des meules, dans les lits épais,.....	5	0
Grès blanchâtre à grains grossiers, ou plus fréquemment conglomérat à orbicules de quartz blanc translucide, de différentes dimensions jusqu'à un demi-pouce de diamètre. Cette couche contient un nombre considérable d'une espèce de <i>Lingula</i> qui git mêlée confusément avec les orbicules: il n'y en a qu'un bien petit nombre de rompues, et plusieurs ont les deux valves ensemble,.....	6	0
Schiste rouge, et vert, et peut-être du grès rouge, qu'on ne voit pas bien,.....	20	0
Calcaire gris, jaunissant au temps. Quelques-uns des lits ont une fracture sub-conchoïdale esquilleuse, et sembleraient pouvoir donner de la pierre à chaux hydraulique. Il y a en particulier un lit de cet aspect, vers le milieu du dépôt, justement quatre pouces au-dessous du schiste bitumineux,.....	30	0
Couches cachées par l'eau, probablement semblables aux précédentes, quant à la qualité,.....	10	0
Conglomérat grossier, se composant des débris de la roche métamorphique d'au-dessous, d'orbicules et de fragmens angulaires, cimentés par le calcaire. Les orbicules et les fragmens sont de quartz blanc, de gneiss feldspathique rougeâtre et blanchâtre, de roche micacée noire, et quelques-uns d'une qualité calcaire,.....	4	0
Total,.....	75	0

La roche qui supporte ces couches est un gneiss syénitique rouge. Il se compose de feldspath rouge, quartz sub-lucide et sub-diaphane, mica noir, et amphibole noire. Le plongement du gneiss est S. 50° E. < 25°; et ici vient, après le lit de conglomérat, une exposition de 300 verges à travers la direction, équivalant à 370 pieds d'épaisseur.

Dans le deuxième lambeau (de la Bonnechère), les couches sont de calcaire arénacé, en apparence dépourvu de fossiles. Là où les couches sont exposées, à la chôte, le plongement est N. 45° E. < 5°; mais il y a probablement quelque irrégularité dans la direction, et l'inclinaison y dépasse la moyenne du voisinage; car un peu plus haut sur la rivière, mais avant d'atteindre la ligne du district de Bathurst, les couches approchent tellement de l'horizontalité, qu'il est impossible de dire de quel côté elles inclinent. A ce point, la roche, dont six à sept pieds sont exposés, se compose de schiste calcaire arénacé rouge et vert, avec un lit de grès blanchâtre au sommet. Il est sans doute l'analogue du schiste rouge de la chôte des Allumettes, et recouvre probablement le calcaire arénacé de la troisième chôte. A la tête de la quatrième chôte, les couches plongent au S. 20° O. < 3°. Elles se composent de calcaire fossilifère, et sont superposées aux couches qui se trouvent plus bas. Les fossiles sont semblables à ceux de Pakenham. Des bancs de bon calcaire se rencontrent aux rapides de Jessop, qui sont à peu près au milieu de la longueur du dépôt. Les couches sont très fossilifères, et les fossiles ressemblent si parfaitement, sous tous les rapports de genres, d'espèces et de condition minérale, à ceux qui ont déjà été re-

cueillis sur le rivage de la baie de Quinté, dans le Haut-Canada, et près de St. Jean, sur la rivière de Richelieu, dans le Bas-Canada, qu'ils ne peuvent être distingués les uns des autres, même après que l'attention a été portée sur le fait qu'ils ont été trouvés dans des localités différentes. Suivant la nomenclature de New-York, quelques-uns des genres sont l'*Isotelus*, la *Calymene*, l'*Orbicula*, la *Strophomene*, l'*Orthis*, la *Delthyris*, l'*Atrypa*, la *Nuculite*, la *Pleurotomaria*, le *Trochus*, le *Bellerophon*, l'*Orthocérés*.

Le lambeau qui est du côté du sud du lac Calabogie, dans la vallée, pour ainsi dire, de celui dont on vient de parler, paraît consister, dans la partie qui en a été examinée, en calcaire arénacé, sans fossiles, et appartenir au dépôt inférieur.

Les couches du dernier lambeau ont été vues à un peu plus de deux milles au-dessus du rapide du Levier. Les lits dont l'agrégat pouvait se monter à soixante ou soixante-dix pieds, étaient de quelques pouces à deux pieds d'épaisseur; ils étaient de couleur blafâtre, et pourraient fournir, en apparence, de bonne pierre de construction, mais cette pierre est un peu trop arénacée pour donner de la chaux de la meilleure qualité. Les fossiles y sont rares; quelques restes de coquilles univalves et bivalves étaient trop détériorés pour qu'on en pût déterminer même les genres; mais on a rencontré un corail particulier, commun aux rapides de Pockett. Il ressemble au *Réceptaculite de Neptune* de De Blainville. Dans une autre localité, six mille au-dessous de la Mattaoua, les couches sont grises et renferment des encrinites.

#### Roches du Bassin Septentrional.

La succession des roches que l'on rencontre dans l'ordre ascendant, du côté du nord du grand axe anticlinal, après avoir traversé soixante-trois milles, (mesurés sur l'Outaouais, à partir de l'embouchure de la Mattaoua,) occupés par l'uniformité non-interrompue de la formation de roche métamorphique inférieure, ou de gneiss syénitique, est comme suit:

- 1.—Ardoises chloritiques avec conglomérats.
- 2.—Grès verdâtres.
- 3.—Calcaires fossilifères.

1. *Ardoises chloritiques avec conglomérats.*—Les parties plus fines de cette roche sont d'un gris noirâtre passant, par l'exposition, au vert foncé. Elles sont dures et d'un grain uniforme, étant en même temps argileuses et siliceuses, et offrent l'aspect d'une ardoise compacte. Quelques parties, d'une texture un peu moins fine, sont un grès dur gris-noirâtre, passant à un vert d'olive sombre. Avec ces deux qualités, comme pâte, la roche offre fréquemment le caractère d'un conglomérat compacte, encaissant des orbicules et des cailloux roulés (quelquefois d'un pied de diamètre) du gneiss sous-jacent, dont ils proviennent pour la plupart, les cailloux déployant du feldspath rouge, du quartz translucide, de l'amphibole verte, et du mica noir, arrangés en strates parallèles, qui occupent une direction conforme à l'attitude dans laquelle les cailloux ont été accidentellement encaissés. Quelques-uns des orbicules consistent en une roche feldspathique compacte de couleur verte, sans cristallisation apparente, moins dure que la plupart des autres, et donnant une rayure blanche. Quelquefois des lits épais se composent de ces orbicules verts, enclavés dans une pâte à peu près de la même qualité. Quelquefois la roche a de la ressemblance avec le porphyre, paraissant contenir des cristaux blanc-opaque de feldspath; mais ce sont probablement plutôt de petits fragmens angulaires de ce minéral. Là où il y a un clivage, ou une structure à joints, dans la roche, les plans de division cou-

Appendice  
(C.)

1847.

pent nettement et à faces douces les orbicules du conglomérat, sans la plus légère déviation; et ces orbicules sont si fortement et si intimement liés à leur pâte, et les deux matières sont d'une dureté si semblable, qu'un coup de marteau ne fera jamais sortir l'orbicule de son orbite, mais effectuera une fracture dans cet orbicule et dans la pâte, de même que s'ils étaient d'une qualité homogène. Les effets du temps et de la friction paraissent user ou dégrader également l'un et l'autre. Dans les parties plus fines de la roche, la division des couches est quelquefois indiquée par des strates minces différemment colorées et étroitement cimentées avec ces couches, sans la moindre tendance au clivage, dans leur direction, et les couleurs sont différentes nuances de vert, avec parfois l'addition du brun rougeâtre, ou même du rouge et du noir, donnant une roche de très jolie apparence et régulièrement rayée. Une autre forme que présentent les parties plus fines, est celle d'un micaschiste dur gris-foncé compacte, à grains très serrés, se clivant très difficilement dans le sens de lignes indistinctes, et offrant, sur les plans de division, qui ne sont pas très unis, une surface brillante par l'effet de paillettes de mica très petites et étroitement adhérentes. Une fracture transversale offre des raies blanchâtres minces et interrompues, s'enclavant l'une dans l'autre, et provenant de la présence du quartz. Dans aucun des endroits où j'ai pu observer la roche, elle n'offrait un clivage de cette espèce parfaite qui la rendrait propre à faire des ardoises pour couverture de toits. Mais une plaque solide, d'environ quatre lignes d'épaisseur, qui me fut présentée par M. Severight, qui l'avait obtenue de M. Taylor, à qui elle avait été apportée, m'informa-t-on, de la rivière de Montréal, à environ cinq milles de son embouchure, me fait croire qu'elle doit avoir un tel clivage dans quelques parties de sa distribution géographique. Il n'a pas été constaté de quelle épaisseur peut être la formation. A un plongement de huit à neuf degrés, elle s'élève en collines d'environ 400 pieds de hauteur, et son volume n'est probablement pas de moins, et pourrait être de beaucoup plus de 1,000 pieds.

2. *Grès verdâtres.*—La qualité de cette roche paraît être à peu près uniforme par toute sa masse. Elle est en général de couleur vert-de-mer pâle, passant au brun clair, à une petite distance, rarement à plus d'un quart de pouce de la surface; quelquefois elle est intérieurement d'un vert brunâtre, se changeant en vert-de-mer pâle, à l'extérieur; quelquefois, aussi, mais plus rarement, elle est d'une couleur grise claire, picotée de points, ou petites taches vertes. Elle paraît se composer de quartz et de feldspath, offrant par-ci par-là une paillette de mica argenté. Elle est généralement à grains moyennement fins; mais il y a çà et là des lits interposés à gros grains, qui approchent du caractère d'un conglomérat à menus éléments, avec quelques orbicules de quartz blanc translucide. C'est une roche forte et solide, qui résiste bien aux influences générales du temps, et qui est ordinairement à lits épais. Sa puissance totale, telle que déterminée par la hauteur des collines qu'elle compose en strates presque horizontales, est d'entre 400 et 500 pieds.

3. *Calcaires fossilifères.*—La partie inférieure de cette formation est généralement d'une qualité arénacée, très souvent un conglomérat englobant de grands orbicules, des fragmens, et souvent d'énormes cailloux roulés du grès d'au-dessous, dans un ciment calcaire; tandis que plus haut, c'est un calcaire jaunâtre ou gris-clair, blanchissant sous l'influence du temps. Les lits varient en épaisseur de quelques pouces à deux ou trois pieds, et dans quelques parties, ils sont interstratifiés avec les schistes calcaires verts: quelques-uns des lits plus durs abondent en *chert*: quelques-uns sont très fossilifères, et les restes orga-

niques sont fréquemment remplacés par la silice. Dans nulle section l'épaisseur exposée n'excédait 100 pieds, mais il est probable que la puissance totale de la formation n'est pas au-dessous de 300 pieds, et peut atteindre 500 pieds. Le caractère des restes organiques porte à croire que la roche est l'équivalente du calcaire de Niagara de New-York. Les faits venus à ma connaissance, ou que j'ai observés, à l'égard de ces formations, n'ont pas encore été suffisants pour me mettre en état de déterminer à ma satisfaction, quels sont leurs rapports, quant à la concordance ou à la discordance. Il me paraît presque certain que les calcaires ne concordent pas avec les ardoises; mais il n'est pas en mon pouvoir de dire avec lesquels les grès intermédiaires sont en concordance, s'ils le sont avec les uns et les autres, ou s'ils contrastent avec les uns et les autres: je ne puis dire non plus si l'ardoise est en concordance avec le gneiss.

En remontant le lac Témiscaming, l'ardoise abouche sur le gneiss, environ trois milles au-dessous des rivières Montréal et Métabitchouane sur la rive de l'ouest, et environ trois milles au-dessus, à l'Est, et elle occupe les deux côtés, jusqu'à deux milles et demi du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson. Dans cette distance, elle peut avoir une largeur directe d'environ sept milles, dans laquelle elle est affectée par au moins une ondulation, et probablement par plusieurs et forme des collines de 300 à 400 pieds. Comme on le peut déduire de la carte du voyage d'exploration de M. D. Taylor, du lac Huron à l'Outaouais, par les lacs Nipissing, Témagaming et Témiscaming, cette ardoise, dans la direction de l'ouest, court l'espace de quarante milles, sur une ligne à peu près S. 40° O, du dernier lac au lac de Basse, sur la rivière à l'Esturgeon, qui se décharge dans le lac Nipissing, du côté du nord, et il paraît probable qu'elle abouche sur quelque partie du rivage septentrional du lac Huron. Sur le lac Témiscaming, elle est suivie par les grès, qui traversent le lac dans la direction de N. 60° E., et qui, inclinant au nord, sous un très petit angle, après avoir été entassés en une chaîne d'à peu près la même élévation que les collines d'ardoise, atteignent le poste de la Compagnie, où devenus presque plats, ils courent sous une étroite colline de gravier de 130 pieds de hauteur. Se relevant au-delà, ils continuent jusqu'à la distance d'environ un demi-mille au-dessus du poste, et là sont interrompus, des deux côtés du lac, par une masse de syénite. Cette syénite ne possède pas l'arrangement gneissoïde de la roche sise plus bas sur la rivière, mais elle paraît à peu près semblable sous d'autres rapports, se composant de feldspath rouge, de quartz blanc ou diaphane, et d'une petite quantité d'amphibole verte. La largeur de cette bande syénitique est d'à peu près trois milles, des deux côtés du lac. A l'ouest, les grès lui succèdent, et courent le long de la côte, l'espace de quatre milles, à peu près dans la direction des couches, plongeant vers l'eau, sous un petit angle, et ils sont suivis par l'ardoise, qui vient de derrière eux, et continue en ligne droite, l'espace de neuf milles, jusqu'à la baie de l'ouest, à la pointe supérieure du lac, formant de hauts escarpemens perpendiculaires dans une partie de la distance, et dans le reste, des collines arrondies. Du côté de l'Est, la syénite fait place à l'ardoise, qui y offre l'apparence porphyrique déjà mentionnée. Les grès arrivent sur l'ardoise, au côté du sud de la grande île méridionale, et sur la terre ferme voisine, plongeant un peu à l'ouest de nord, sous un angle de trois degrés, et le grès et l'ardoise, avec les conglomérats qui leur sont associés, paraissent accidentellement au jour, à différents points, le long de la côte, partout dénudés du calcaire supérieur, dont la bordure les couvre légèrement, jusqu'à l'île qui est à l'entrée de la baie de l'Est, ou de la rivière au Daim. Au-delà de ce point, le grès se voit dans une pointe saillante, à l'Est de l'île. L'ardoise se

rencontre à l'embouchure, et aux premier, second et troisième portages de la rivière des Quinze, ou au Daim, et les conglomérats qui lui sont associés, dans la baie qui est à l'ouest de la rivière Blanche.

Les calcaires constituent les deux grandes îles qui sont au nord du poste de la Compagnie, les deux îles plus petites qui sont entre elles, l'île déjà mentionnée sise à l'entrée de la baie de l'Est, et un très petit îlot, sur le rivage de l'ouest, ainsi que le promontoire qui sépare la baie de l'Est de celle de l'ouest. Les couches gisent sous la forme d'un bassin plat, ou peu profond, appuyé quelquefois sur les grès, et quelquefois sur les ardoises, occupant la largeur du lac de cinq à six milles, et s'étendant, du côté du sud de la grande île méridionale, jusqu'à une distance inconnue au nord, étant probablement, ou une pointe avancée, ou un lambeau d'une aire plus spacieuse, et plus voisine de la baie d'Hudson.

#### Dépôts Tertiaires.

On rencontre en plusieurs endroits, le long de toute la vallée de l'Outaouais, des argiles, des sables, des graviers et des cailloux roulés. Pour indiquer les limites exactes entre ces portions des dépôts qui appartiennent à la période tertiaire, et celles qui appartiennent à l'ère alluviale ou récente, il faudrait plus de faits qu'il n'en a été recueillis jusqu'à présent. Des testacés marins de la période post-pliocène ont été trouvés encaissés dans les argiles et les sables, dans différents endroits de la contrée, sur les parties inférieures de la rivière. Les dépôts dans lesquels ils se rencontrent couvrent toute la vallée de la Petite-Nation du Sud et de ses affluents, et ont été trouvés dans Templeton, Hull, Nepean, Packenham et Fitzroy, jusqu'aux embouchures du Micissipi et de la Madouaska. Les plus hautes positions dans lesquelles ils nient été trouvés, étaient dans un dépôt de sable, sur le chemin passant au sud de la chute de Hubble, sur le Micissipi, dans Fitzroy, élevé de 330 pieds au-dessus du niveau de la mer, et dans un autre, sur le sixième lot de la quatrième concession de Nepean, à trente ou quarante chaînes de la profondeur, où la *Saxicava rugosa* se présente dans du gravier, à 410 pieds au-dessus de la mer. A l'embouchure de la rivière Gatineau, près de Bytown, non-seulement on a trouvé des coquillages marins, mais dans un nodule d'argile durcie, trouvé dans le dépôt de l'endroit, M. McNab, du bureau des terres de la Couronne, il y a quelques années, a obtenu un échantillon parfait (maintenant en ma possession) du *Mallotus villosus*, ou épelan commun, petit poisson qui fréquente encore en grand nombre les rivages du golfe St-Laurent.

#### Action Glaciale.

Des marnes coquillères d'eau douce se rencontrent en différents endroits, dans les dépôts alluviaux de l'Outaouais; et parmi les phénomènes qui se rattachent à la période récente, des surfaces rocheuses, arondies et polies, marquées de zones cavées et rainures parallèles, se rencontrent fréquemment. On en a trouvé sur la rivière Gatineau, à la moitié de la distance entre les moulins de Farmer et de Blasdel, où la direction des rainures est à peu près S. 36° E.; sur la crique de Glen, dans Packenham, où elles courent à peu près N. et S.; sur le lac des Allumettes, au défrichement de Montgomery, où elles courent S. 25° E. Mais sur les rivages du lac Témiscaming, elles sont si nombreuses, et combinées avec d'autres circonstances d'un caractère si remarquable, qu'elles méritent une mention particulière. Le lac a déjà été décrit comme long et étroit: les bords en sont généralement hauts et rocheux, s'élevant en escarpemens de 200 à 400 et quelquefois 500 pieds au-dessus de sa surface, à l'exception des débouchés des différentes vallées transversales qui se trouvent sur la rive gau-

che, parmi les ardoises, les grès et les calcaires, du côté du nord de l'axe anticlinal. La vallée générale du lac ainsi bornée, présente plusieurs légères courbures, et les directions liées à deux d'entre elles, en descendant jusqu'à l'embouchure de la Kipéoua (trente-cinq milles), sont 158° 191° et 156°, en comptant les degrés de nord comme zéro, et tournant par l'Est. Les rainures parallèles, dans ces étendues de la vallée, tournent précisément avec elle, comme si les bornes de la vallée leur avaient tracé la route ou direction qu'elles devaient suivre, et elles se manifestent sur les différentes surfaces arondies et polies qui s'avancent dans le lac, et s'élèvent quelquefois à trente et quarante pieds au-dessus de son niveau. Il n'était pas aisé de les suivre sur des surfaces plus élevées, ordinairement couvertes de mousse et d'arbres de haute futaie, mais on pouvait parfois en reconnaître la continuation jusqu'à des points où elles devenaient ainsi cachées. On n'a jamais trouvé que les pointes saillantes fissent dévier au moindre degré les rainures parallèles; et il se présente un exemple remarquable de ce fait, du côté de l'Est du lac, environ un mille au-dessus de la plus basse des deux grandes îles, à l'angle méridional d'une baie assez profonde. La roche appartient au conglomérat d'ardoise, et elle se compose d'orbicules et de cailloux roulés d'origine ignée. Sa face offre une surface nette, douce et arondie, coupée à travers les orbicules qui sont polis à l'égalité des autres parties. Elle est cavée très profondément de sillons parallèles, dans la direction de 160°; et en partant du bord, ces sillons courent obliquement sur la face (qui est un plan incliné de 60° dans une direction ascendante de 102°), et continuent dans la même direction de 160°, sur le sommet arondi et un peu aplati, trente-cinq pieds au-dessus du lac; de sorte que, quelque soit le corps qui, descendant de la vallée, ait creusé ces sillons, il n'a pas été détourné de sa ligne de direction en rencontrant une surface présentant un front de trente-cinq pieds de hauteur, formant un escarpement ou talus de 60°, bien qu'il soit arrivé dessus à un angle de 32° au plus. Sur le sommet du rocher, il y a d'autres zones parallèles creusées moins profondément, qui traversent les premières à angle aigu, la direction étant 185°. Dans un autre endroit, environ six milles plus haut sur le lac, du même côté, à quatre ou cinq pieds seulement au-dessus de l'eau, une surface polie appartient à la base même de la formation calcaire. De grands cailloux roulés et fragmens du grès sous-jacent sont enveloppés, dans un ciment calcaréo-arénaqué, quelques-unes des tranches circulaires, ou moitiés de cailloux ayant neuf pieds de diamètre, tandis que, dans d'autres parties, les couches de grès solide paraissent au jour, et offrent de grandes crevasse, ou fissures dégradées, remplies par le ciment. La roche est, en un mot, une collection de grands cailloux roulés et blocs de grès, reposant immédiatement sur les couches, d'où ils sortirent, lorsqu'ils furent enveloppés par la formation suivante. Le tout est aplani de manière à présenter une surface polie, marquée, et sillonnée par des rainures parallèles. Dans le même voisinage, les sillons parallèles se montrent parfois sur les surfaces plates de gradins successifs, formés par des strates de grès reposant l'une sur l'autre. Ils n'atteignent pourtant pas toujours jusqu'au haut des côtés verticaux des gradins, et ces parties non sillonnées sont ordinairement raboteuses et inégales, comme si elles n'avaient été fracturées que récemment, ou privées de leur abri, ou tout protecteur. Le poste de la Compagnie est situé sur une pointe, du côté de l'Est, qui coupe le lac à peu près en deux, à environ dix-huit milles de l'extrémité supérieure, et il se trouve vis-à-vis d'une pointe moins proéminente, de l'autre côté. Ces pointes s'approchent l'une de l'autre, de manière à ne laisser entre elles qu'un quart de mille. Elles sont toutes deux composées de sable et de gravier, d'où résulte, à l'Est, une colline de 130

pieds de hauteur. La face méridionale de cette colline court dans la direction de  $65^\circ$ , et vers l'Est, le gravier repose sur des couches plates de grès, à surfaces douces et partiellement arrondies. Le gravier et la roche constituent la berge septentrionale d'une baie profonde. La surface polie du rocher offre des rainures bien marquées qui viennent de dessous la colline de gravier en formant un angle à peu près droit avec le bord de l'eau. Il y a ici, comme dans quelques autres cas, plus d'un jeu, si l'on peut ainsi parler, de ces rainures parallèles; deux de ces jeux se traversent l'un l'autre dans les directions de  $140^\circ$  et  $196^\circ$ . Le gravier peut avoir été autrefois continu par tout le travers du lac, et peut avoir été rompu ou emporté par l'écoulement de l'eau, qui passe maintenant par l'ouverture avec une rapidité modérée. La masse a assez l'air de se composer des restes d'une ancienne moraine, et, combinées avec les surfaces polies et arrondies, et les sillons et rainures parallèles, et les changemens dans leurs directions, les circonstances du cas peuvent bien donner à croire que cette partie de la vallée de l'Outaouais peut avoir été le site d'un ancien glacier. L'hypothèse paraît souffrir une difficulté dans l'horizontalité de la vallée: la chute y est petite, l'espace de soixante-dix milles, et la hauteur totale du lac au-dessus de la mer n'est que de 612 pieds. Quelle descente il peut y avoir dans les vallées qui y conduisent du côté du nord, et qui ont leur origine dans le versant éloigné d'environ quarante-cinq milles, dans lesquelles la glace de derrière pourrait pousser fortement celle de devant, c'est ce qui n'a pas été constaté, mais aucun rapport ne la donne comme bien grande. Mais comme le professeur J. D. Forbes paraît avoir démontré, dans son voyage dans les Alpes, que dans les glaciers, il y a un flux ou mouvement en avant, les particules de glace se poussant l'une l'autre, ce doit être un fait que la pression supérieure, dépourvue de contrepois, en conséquence d'une accumulation inégale, serait une cause parfaitement suffisante de mouvement, et ainsi l'horizontalité de la vallée ne serait plus une difficulté. Dans la baie de l'Est, à la tête du lac, près de l'embouchure de la rivière à la Loure, on remarque des sillons parallèles courant dans le gisement de  $105^\circ$ , qui est la direction de la vallée de cette rivière, en remontant, et à environ un mille à l'ouest de la rivière Blanche, dans la même baie; dans le gisement de  $130^\circ$ , participant de la direction de la vallée, bornée par l'escarpement de calcaire décrit comme courant par derrière dans l'intérieur. La différence entre ces gisemens et ceux qui existent plus bas, est considérable, mais étant dans la direction des vallées qui joignent la principale, les rainures peuvent être le résultat de glaciers tributaires. Il a déjà été dit que des accumulations de cailloux roulés, de gravier et de sable se trouvent dans différents endroits de la rivière situés plus bas, et en obstruent quelquefois le cours, au point de produire des rapides. Quelques-unes de ces accumulations peuvent devoir leur origine aux mêmes causes qui ont produit la colline graveleuse du fort Témiscaming. Il est à peine nécessaire de remarquer que les présens effets de la glace sur le lac, paraissent absolument insuffisans pour rendre compte même des sillons parallèles les moins élevés au-dessus de son niveau, bien qu'elle puisse quelquefois causer des résultats analogues, mais moins importants et moins uniformes. Du côté de l'Est du lac, on a remarqué trois cailloux roulés qui avaient été mus par la glace de l'hiver précédent; l'un d'eux, mesurant trente-deux pieds cubes, avait avancé de neuf pieds dans la direction de  $90^\circ$ ; un autre de cent pieds cubes, avait été poussé l'espace de douze pieds, dans la direction de  $350^\circ$ ; un autre, de quatre-vingts pieds cubes, avait été porté à quatorze pieds, dans la direction de  $350^\circ$ ; chaque caillou avait laissé derrière lui un large sillon creusé dans le gravier de la grève jusqu'à l'argile d'au-dessous. En avant du premier était accumulé un

tas de gravier d'un pied de haut, et ayant une aire de neuf pieds carrés; et en avant du second était une accumulation de petits cailloux roulés, pesant de 80 à 100 livres chacun. Pour mouvoir le second et le troisième, le progrès doit avoir été d'amont sur le lac, et pour mouvoir le premier, par son travers. Si le gravier avait reposé sur une surface de roc, et non d'argile, il y aurait eu, dans chaque cas, des rainures parallèles.

Parmi les phénomènes de l'action alluviale, on peut mentionner les trous profondément creusés par l'eau dans le roc, sur les rives de l'Outaouais, à des points considérablement élevés au-dessus du plus haut niveau qu'il ait jamais atteint, de mémoire d'homme. On a rencontré un de ces trous sur la rive gauche de la rivière, près des Chenaux, soixante pieds au-dessus de la surface actuelle de l'eau: il avait dix-huit pouces de diamètre; mais on n'en put pas connaître la profondeur, car il était rempli de terre végétale jusqu'à environ quatre pieds du sommet. On trouva un autre de ces trous sur l'île qui fait face au moulin à scies, au portage Dufort: il était de forme ovale, mesurant deux pieds sur deux et demi. Les cinq premiers pieds de ce trou étaient vides, et le fond était caché par des matières végétales décomposées. Sa hauteur au-dessus du niveau où était l'eau alors, était de vingt-cinq pieds, ce qui faisait environ douze ou treize pieds au-dessus de la grande crue du printemps précédent.

#### *Substances susceptibles d'application économique.*

Les substances capables d'application économique, trouvées associées avec les formations plus ou moins dures de l'Outaouais, sont de différentes sortes. Les principales sont, les oxides de fer oxydulé et oligiste, le minerai de fer limoneux, l'ochre brune, la galène, le minerai de cuivre, la plombagine, le calcaire et la serpentine taillables et polissables comme marbre; des pierres à bâtir et à paver, des ardoises et pierres à tuiles, pierres à moulages, à meules et à aiguiser; de la pierre propre à la manufacture du verre, de l'argile propre à la fabrique de la poterie et de la brique commune; de la pierre donnant de bonne chaux commune et de la chaux hydraulique, de la tourbe, de la marne coquillière, et des eaux de sources minérales possédant des qualités médicinales.

#### *Oxydes de fer oxydulé et oligiste.*

D'après la grande étendue, dans la vallée de l'Outaouais, de la série métamorphique de roches avec laquelle ces minerais semblent être si abondamment associés dans d'autres parties de son extension, tant en Canada que dans la Nouvelle-York, il est tout-à-fait probable que les bords de cette rivière et de ses affluens s'en trouveront abondamment pourvus. Le fait de leur existence dans un nombre considérable de localités m'a été communiqué, et il y a, dans la collection provinciale, des échantillons provenant des sources tributaires du Rideau, dans Bedford, dans Bastard et dans Sherbrooke, ainsi que des townships de Hull et de McNab. Les deux dernières localités se sont trouvées dans la ligne de mon exploration. Dans Hull, le fer oxydulé se rencontre dans la partie du sud de l'onzième lot de la septième concession, sur la propriété de M. Wright. Il est dans un lit dont la direction est N. N. O. et S. S. E., et se trouvant de nouveau, comme on me l'a appris, dans la profondeur du douzième lot de la même concession, qui est précisément dans le sens de la direction, il est probable qu'il est continu dans toute la distance entre ces deux points, qui est d'environ un mille. Mais comme la suite du rocher paraît suivre un cours irrégulier, en conséquence d'une ondulation dans la stratification, il semble probable qu'il tourne graduellement à l'Est, et traverse

Appendice  
(C.)

1847.

plus haut la rivière Gatineau. Là où il a été vu, dans la partie du sud de l'onzième lot de la septième concession, l'épaisseur, quoiqu'elle doive être considérable, n'était pas bien déployée, mais il est probable qu'elle n'excède pas vingt pieds. L'enfoncement dans lequel il court n'est pas large de plus de vingt à quarante pieds, et lorsqu'il a cette dernière largeur, il est limité, des deux côtés, par des couches presque verticales, consistant en gneiss syénitique, qui, à l'ouest, est interstratifié avec un calcaire blanc grenu, contenant du mica et du graphite, et l'on voit de nouveau, un calcaire blanc grenu, débordant, à l'Est, le gneiss syénitique. Il paraît y avoir quelque différence, quant à la qualité, dans différentes parties du lit. Le côté de l'ouest contient, disséminé dans le minerai, un mélange de graphite, dont le côté de l'Est est dépourvu; mais la masse principale offre l'aspect d'un bon minerai pur à structure granulaire grossière. Là où le temps a agi sur le minerai, il se rompt facilement en grains se rapportant par la forme aux cristaux de fer oxydulé, et peut être moulu aisément; mais là où il a été à l'abri de l'influence atmosphérique, il est très ténace. Une pulvérisation facile ajoute beaucoup à la valeur de cette espèce de minerai, là où il peut être mis en œuvre par les fondeurs, car lorsqu'il est en menus grains, les impuretés terreuses peuvent en être séparées au moyen d'un aimant. Un mécanisme ingénieux pour effectuer cette purification sur une grande échelle, est en usage dans les fondries du lac Champlain, dans l'état de New-York. La quantité de fer que contient le lit de Hull doit être considérable. Si on lui donne vingt pieds de largeur, chaque brasse en avant, sur une profondeur verticale d'une brasse, ne donnerait probablement pas moins de cinquante à soixante tonneaux de métal pur. Le lit de Sherbrooke se trouve sur la rive septentrionale d'une belle nappe d'eau profonde, appelée le lac de Myers, au front du dix-septième, ainsi que sur les dix-huitième et dix-neuvième lots de la troisième concession du township, et d'après une description tenue du Dr. Wilson, de Perth, il doit contenir une masse de minerai d'une très grande importance.

On a trouvé le fer oxydulé dans une autre localité, située dans le township de Ross, vis-à-vis du portage Dufort, à environ la moitié de la distance entre le demi-portage et la glissoire de Poupard. Ici le minerai se présente dans un filon qui plonge au nord, sous un angle élevé, et est supporté par une épaisseur considérable de gneiss syénitique pesant et ténace, de couleur obscure, dans lequel l'amphibole et le feldspath, mêlé parfois de grands cristaux amphiboliques, sont les minéraux prédominants, et donnent une roche qui se rapproche de la diorite. Le minerai, caché par l'eau, du côté du nord du calcaire, ne put être suivi jusque dans la roche syénitique, du côté du sud. Il fut donc difficile de déterminer le cours du filon avec précision, en conséquence du petit espace dans lequel il est vu, mais il paraissait tourner un peu, et traverser le calcaire, dans la direction ouest de sud, occupant un grand nombre de ramifications réticulaires, enlissant le calcaire, et remplissant les crevasses, dont quelques-unes ont deux à trois pouces d'ouverture, tandis que d'autres n'excèdent pas celle d'un huitième à un seizième de pouce. Quelques-unes des ramifications tournent de chaque côté, dans le sens de la direction du calcaire, et y courent l'espace de quelques verges. Dans les surfaces nouvellement fracturées le minerai offre un éclat métallique brillant et une structure très cristalline. Dans quelques endroits, où il est adossé au calcaire, il déploie de grands cristaux cubiques, et différentes modifications indiquant un passage de l'octaèdre au cube. Le filon de Ross ne fournirait pas une quantité exploitable de minerai.

Au quai d'Hudson, sur le lac des Chats, sur le second lot de la première concession de Bristol, se

trouve du fer oligiste sous une forme micacée, à la jonction d'une couche de calcaire blanc grenu, contenant du mica et des pyrites, avec gneiss syénitique rougeâtre superposé. Le propriétaire du lot a fait creuser à quelques pieds de profondeur dans le lit, et l'a trouvé d'environ cinq pouces de largeur dans la partie la plus épaisse, et courant partiellement avec le calcaire, en petits cordons ou filets d'un quart de pouce. La roche rougeâtre appuyée sur le calcaire, occupe le côté du sud de la baie, où le quai est construit, et à l'extrémité de la pointe qu'elle forme, il y a un autre petit lit, ou peut-être un filon de la même qualité de minerai. Il est pourtant ici associé avec le quartz comme gangue, lequel coïncide avec la stratification du gneiss, plongeant à l'Est sous 45°, et peut être suivi dans la direction du nord, uni avec le minerai, l'espace de vingt verges. On voit un filon de quartz, de six à douze pouces d'épaisseur, courant dans la continuation de la même direction sans le minerai, l'espace de soixante à soixante-dix verges de plus. Ces filons, qu'on mentionne comme indiquant l'existence du minerai, ne sont pas d'un caractère exploitable.

Il existe néanmoins un très beau lit de fer oligiste, du côté opposé du lac, sur le sixième lot, sur la ligne entre les concessions C. et D. du township de McNab. On le voit sur le chemin entre la rivière Dochart et la Madaouaska: après s'être donné quelque peine pour l'exposer, on trouva qu'il avait douze pieds d'épaisseur. Son plongement est de 22° O. < 70°: il repose sur environ 100 pieds de calcaire cristallin, appartenant à la série métamorphique de roches qui viennent d'au-dessous, du côté du nord, et est limité, au sud, par un calcaire gris compacte, appartenant en apparence au dépôt arénacé-calcaire superposé. A l'ouest il a été suivi l'espace d'environ 100 verges, tandis qu'à l'Est, après avoir couru par une petite distance, il entrait dans un marais; mais on a trouvé des échantillons du minerai, du côté de l'Est de la Madaouaska, et j'ai appris de M. Hilliers, qui réside à la première chute de la rivière, que des fragmens d'une qualité semblable étaient souvent tournés par la charrue, sur la profondeur du deuxième lot de la concession C.: ce qui serait dans le cours oriental du lit, à la distance d'un mille du point où il a été examiné. Le minerai offre, à l'extérieur, un aspect rouge, terreux, mais dans les cassures récentes, il a généralement une teinte rouge pourprée, et offre une agrégation de petites paillettes brillantes. Il y a dans le minerai quelques impuretés qui proviennent de la présence de petits lambeaux de quartz et de calcaire spathique; mais en le supposant large de douze pieds, il est probable que le lit ne donnerait pas moins de vingt-cinq tonneaux de fer par chaque brasse en avant, sur une profondeur verticale d'une brasse.

#### *Fer Limoneux.*

On a obtenu de différentes localités des renseignements sur cette espèce de minerai de fer, qui résulte probablement d'un dépôt provenant de la décomposition des pyrites de fer des roches plus anciennes de la contrée. Il existe en certaine quantité sur la terre de M. Lancaster, et sur plusieurs autres lots du voisinage, où on le dit de quatre pieds d'épaisseur, dans la côte St. Charles, dans la seigneurie de l'hon. M. Harwood, à Vaudreuil. M. Teasdale, de Rigaud, m'a présenté des échantillons, obtenus d'un lambeau de la Petite Côte, ou Sac au Sable, dans la même seigneurie, non loin du chemin entre la première et la deuxième concession, à environ un mille en arrière de la pointe à Cavagnol, sur l'Outaouais. Il me dit qu'il se trouvait aussi dans un lambeau, à l'extrémité de la côte St. Guillaume, dans la troisième concession de la seigneurie de Rigaud. M. H. Blasdell, de Bytown,

Appendice  
(C.)

1847.

me mentionna cinq localités différentes, où l'on dit avoir trouvé du fer limoneux, notamment sur la Blanche, dans Templeton; au-dessus du moulin de M. Arthur; dans Hull, sur le quatrième lot de la dix-septième concession; dans Eardley, à la pointe Rocheuse d'en-haut; dans March, sur le lac de Constance, et dans le voisinage des Chats; mais sur ces cinq localités, je n'ai pu en examiner qu'une seule, celle de la pointe Rocheuse d'en-haut. La roche, à cette pointe, appartient au calcaire arénacé, et elle est couverte par un dépôt de sable d'environ six pieds, surmonté de deux ou trois pieds d'argile, et au sommet de cette argile se trouve le dépôt de minéral de fer limoneux. Il gît en nodules, ou masses spongieuses, ne se touchant pas continuellement l'un l'autre, dont quelques uns ont de six pouces à un pied de diamètre horizontal, et plus de sept pouces d'épaisseur, et ayant un peu de limon au-dessus d'eux. La surface du sol est plate en arrière du rivage. Il s'y trouve un marais, et il y coule une petite crique, dont l'eau est colorée en rouge par l'oxyde de fer, et a un goût d'encro. Ce marais n'a que deux ou trois perches d'étendue, du côté du nord, mais au nord-ouest, sa longueur est d'environ soixante-dix perches; à partir du lac. Il est borné au nord et au nord-est par une bande ou bordure de roche métamorphique, de laquelle au lac, dans la direction du sud, il y a une surface plate d'argile. Environ un tiers de mille plus bas, il y a une autre forte source, ayant la même saveur d'encro, et mêlée avec l'oxyde rouge. Le minéral se trouve principalement sur le vingt-unième lot du dix-huitième rang d'Eardley, mais le marais s'étend en arrière jusqu'au vingtième lot, et peut comprendre dix acres. On m'a parlé d'une localité comme existant à deux ou trois milles en arrière du lac, dans la partie inférieure de Clarendon, sur le terrain plat du front du township; mais la personne qui devait m'y conduire m'ayant manqué, je ne pus la découvrir.

#### *Ochre brune.*

Cette substance, qui est chimiquement la même que le minéral de fer limoneux, mais dans une condition torreuse, est d'un rouge-brun foncé. On la trouve dans les marais où l'autre peut exister, et flottant suspendu dans les eaux de ces localités, elle offre souvent le moyen de parvenir à la découverte du minéral de fer limoneux. Susceptible d'être facilement réduit en poudre, et se trouvant fréquemment à l'état pulvérulent, elle peut, lorsqu'elle est abondante, être employée avec avantage, comme peinture. Elle se rencontre en quantité considérable dans le grand Marais, vis-à-vis de la pointe septentrionale de l'île du Calumot, comme aussi au lac ou étang à la Peinture, près du défrichement de M. Harwood Pierce, à la chute de la rivière Noire, d'où on en a tiré pour l'usage mentionné.

#### *Pyrites de fer.*

Les principaux usages auxquels cette matière est applicable sont la manufacture de la couperose et de l'acide sulfurique; et quoique peut-être elle ne puisse pas être employée avec avantage présentement dans ce pays, il peut être à propos de dire qu'elle se trouve en quantité considérable dans quelque portion du gneiss syénitique, près du portage Dufort, particulièrement sur le vingt-septième lot de la deuxième concession de Clarendon.

#### *Galène.*

Des indices de ce minéral de plomb se rencontrent en différents endroits, sur l'Outaouais et ses affluents. M. Doran, de Bytown, m'a montré un échantillon qu'il avait eu d'un homme des radeaux sur la rivière Gati-

neau; et M. Harwood Pierce, de la chute de la rivière Noire, m'en a présenté une petite masse, qu'il avait détachée d'un rocher dans la rivière Noire, à quelque distance en remontant. Dans ces deux cas, le minéral est probablement associé au calcaire cristallin de la formation métamorphique, étant indubitablement dans une localité qui en fournit, dans le township de Fitzroy. C'est sur la propriété de M. John Marshall, sur le vingtième lot de la huitième concession, non loin de sa maison. Le calcaire blanc cristallin règne abondamment dans le voisinage, et il traverse le chemin sur une largeur considérable, offrant comme d'ordinaire, des paillettes de mica et de graphyte. Le calcaire est borné au nord par un banc fort incliné de roche gneissoïde, consistant principalement en feldspath et en quartz, courant à peu près quinze degrés nord de l'Est et sud de l'Ouest. Le minéral de plomb se présente dans une veine qui coupe le calcaire dans la direction de la stratification, à environ vingt verges au sud du lit feldspathique. On en a tiré en trois endroits dans l'espace de dix perches, dans le chemin et dans le champ, de chaque côté. Dans l'un, M. Marshall a obtenu environ 100 lbs. du minéral; dans un autre, M. Hays peut en avoir obtenu 80 lbs., et dans le troisième, M. Henderson s'en est procuré à peu près la même quantité. Le gîte paraît être régulier, et se compose de fragments des murailles, qui est le calcaire mentionné, cimentés par le spath calcaire métastatique dans des druses. La galène se trouve répandue irrégulièrement dans ce mélange. Le plus grand bloc de minéral pur, sans aucun mélange de la roche dégangue ou de filon, vu par M. Marshall, était à peu près de la grosseur du poing, et le plus grand nombre étaient beaucoup plus petits. Je ne pus m'assurer d'une manière satisfaisante de la largeur du gîte, mais à en juger d'après les fragments qui sont à la surface, elle peut être d'au moins six pouces. Il y a un léger soulèvement par le travers du chemin, près du filon, occasionné par la bande de roche gneissoïde dure qui le traverse, et la surface, dans le cours oriental du gîte, s'abaisse graduellement, l'espace de quelques pieds pour prendre ensuite le déclin de l'eau; mais, à l'exception de ces légères inégalités, le pays est généralement plan dans les environs; de sorte que, si le gîte se trouve, dans quelque partie de son cours, assez important pour mériter un essai, ou s'il s'en rencontre quelque autre de caractère semblable, à peu de distance de l'endroit, il faudra ne pas perdre de vue les frais nécessaires pour les dégager de l'eau.

Après mon retour de l'Outaouais, un échantillon de galène, qu'on disait avoir été tiré d'un filon récemment découvert dans la seigneurie de l'hon. L. J. Papineau, sur la Petite-Nation du nord, m'a été présenté par M. Brondgeest. De la manière dont la localité m'a été décrite depuis par M. Townsend, de qui M. Brondgeest avait eu le minéral, le calcaire cristallin de la formation métamorphique est probablement aussi, dans ce cas-ci, la roche où il se rencontre. La direction du gîte paraît être à peu près Est et Ouest, et on lui donne de six à huit pouces d'épaisseur; mais je ne saurais dire quelle portion de cette épaisseur peut consister en minéral pur.

#### *Pyrites de Cuivre.*

La quantité de ce minéral rencontrée dans la ligne de mon exploration, était si peu considérable, que j'aurais pu me contenter d'en mentionner simplement l'existence, comme minéral accidentel dans les roches métamorphiques, s'il n'avait pas été à ma connaissance qu'on le trouvait dans le même terrain, entre l'Outaouais et le St. Laurent, près de Beverly, dans Bastard, en un gîte régulier, que je n'ai pas vu, mais qui m'a été décrit comme ayant environ un pied de largeur avec un *gozzan* bien marqué sur son affleure-



ment, et bien que je ne sois pas en état de dire si le produit probable de ce gîte serait suffisant pour promettre un retour profitable, le fait de son existence doit suffire pour attirer une attention plus marquée aux plus légères indications qui se trouveraient ailleurs dans la même roche, quoiqu'elles puissent n'être pas regardées comme favorables, en tant que veines de cuivre.

Sur l'Outaouais, on a trouvé des pyrites de cuivre dans deux localités peu éloignées l'une de l'autre. Une de ces localités se trouvait sur le vingt-troisième lot de la neuvième concession de Fitzroy, dans la partie inférieure du chenal du Mississipi, où le minéral se montrait sur la face d'une masse de calcaire blanc cristallin, sans connexion apparente avec un filon, et l'autre près de la couche de minerai de fer oligiste, dans le sixième lot sur la ligne entre les concessions C. et D. de McNab. Bien que dans le dernier cas, la quantité fût moindre que dans le premier, elle était de plus d'importance, en autant qu'elle se trouvait associée avec un filon. Le filon coupe le calcaire cristallin du côté du nord du minerai de fer, et il se compose de calcaire bréchiforme, cimenté par du spath calcaire, qui prend la cristallisation métastatique, dans de petites druses. Le minerai de cuivre se présentait parmi la brèche, en feuillettes minces de la seizième partie d'un pouce. Dans une petite veine qui se trouve dans les mêmes roches, sur la Madaouaska, et à peu de distance, du sulfate de baryte est associé au calcaire spathique, mais il n'y a pas de minerai de cuivre. La proximité du minerai de fer, dans le township de McNab, et l'existence de la galène, dans celui de Fitzroy, dans le même voisinage, rendent plus sensible l'analogie entre cette localité et celle de Bastard; et la même combinaison de minéraux métallifères dans le voisinage l'un de l'autre existe, dit-on, quelque part dans Bedford, où l'on a tenté dernièrement, mais sans succès, d'exploiter le minerai de plomb.

#### *Plombagine.*

Ce minéral se rencontre si fréquemment, comme constituant disséminé, dans le calcaire cristallin du groupe de roches métamorphiques supérieur, que de vastes masses du calcaire méritent d'être appelées emphatiquement plombagineuses. Dans le fait, la portion calcaire du groupe est rarement tout-à-fait dépourvue du minéral, et il paraît surprenant qu'on ne le rencontre pas plus souvent amassé en nids ou en filons, d'une pureté suffisante et en assez grande quantité, pour promettre un résultat profitable. Suivant son degré de pureté, (qui consiste dans l'absence de gravois, ou grains durs) ce minerai est employé pour la manufacture des creusets, pour donner une surface brillante aux grilles et aux poêles de fer de fonte, pour diminuer la friction dans les mécanismes lourds, et pour la manufacture des crayons de plomb. Il n'y a que le minerai de la qualité la plus pure, à cassure granulaire, qui puisse être employé à la fin mentionnée en dernier lieu, et il se rencontre si rarement tel en quantité suffisante pour engager à l'exploiter, que le meilleur plomb à crayons de la mine de Borrowdale du Cumberland, en Angleterre, qui est la plus belle que l'on connaisse, se vend de 30s à 40s la livre, et l'on dit que six semaines de travail dans la mine ont suffi, dans certaines années, pour donner un produit d'entre £30,000 et £40,000. Celui qu'on a trouvé sur l'Outaouais n'est pas de la qualité la plus pure. Il s'en trouve une localité sur le dixième lot de la cinquième concession de Grenville, à dix perches du front. La plombagine se présente dans un filon associé à du feldspath, du spath tabulaire, du pyroxène, du sphène et du quartz, avec du carbonate de chaux et de la serpentine, coupant le calcaire micacéo-plombagineux des roches métamorphiques. L'hon. M. Harwood, de Vaudreuil, entreprit, il y a quelques années, d'exploiter le

minéral, dans l'endroit. Dans l'excavation, qui est à l'affleurement du filon, la plombagine est restreinte à trois petits filets, d'environ cinq pouces d'épaisseur, chacun, renfermés dans l'espace de quatre pieds et demi. Leur cours est à peu près S. 46° O., avec un plongement de 85° au nord-ouest. Les deux filets extérieurs conservent le parallélisme en descendant, mais celui du milieu court de l'un vers l'autre, avec un accroissement de descente, dans la direction du plongement des deux autres. Une digue de trapp courant S. 68° O., avec un plongement de 85° au nord, coupe le filon, le poussant d'environ deux pieds en avant, du côté du nord, ce qui, d'après le plongement du filon, serait, comme on le comprendra, le résultat d'un haussément de ce côté de trois à quatre brasses. Telle qu'elle m'a été décrite par le mineur qui a surveillé le travail, la quantité du minéral était plus considérable immédiatement au côté du sud-est de la digue, où deux des filets s'élargissaient de manière à venir en contact. Les différents minéraux mentionnés comme associés à la plombagine, semblaient aussi être plus abondants près de la digue. En s'en éloignant, les minéraux associés devenaient plus participants du caractère des murailles, consistant en un amalgame d'albite, de calcaire spathique, de quartz, avec petits cristaux de mica et de graphite, et petites taches ou marques de serpentine. Les autres minéraux n'étaient, pourtant pas entièrement absents.

Deux petites quantités séparées du minerai furent exportées en Angleterre par M. Harwood: la première, qui avait peut-être été choisie avec beaucoup de soin, se vendit, à ce que j'ai appris, avec profit; l'autre ne paraît pas avoir produit un résultat aussi favorable, mais pour quelle raison, c'est ce qu'il n'est pas en mon pouvoir d'expliquer. La veine peut être suivie jusqu'à quelque distance de la mine de M. Harwood, et l'on dit que le minéral se trouve sur les treizième et quatorzième lots de la quatrième concession du township. Si c'est en continuation de la même veine, il faut qu'elle tourne plus à l'ouest, dans son cours, après avoir laissé le cinquième rang.

Au défrichement de M. Moore, sur le vingt-unième lot, front A. de Westmeath, le propriétaire, en creusant un caveau, tomba sur une roche contenant une plus grande quantité de plombagine qu'il n'y en a ordinairement de disséminée dans le calcaire cristallin. La roche consistait en feldspath rouge et en quartz translucide de l'espèce à gros grains qui compose ordinairement les digues de la formation métamorphique. Il paraissait aussi y avoir du calcaire associé avec quelques uns des fragmens; et d'après la quantité de grains calcaires désagrégés tirés d'où l'on a trouvé la plombagine, il est probable qu'une strate, ou un lit de calcaire se trouvait auprès; mais si la plombagine était concentrée dans un filon, c'est ce qu'on ne pouvait constater sans y employer plus de temps que l'occasion ne semblait le permettre. Un échantillon du minéral, qu'on dit avoir été obtenu à quelque distance, en remontant la rivière Madaouaska, m'a été présenté par M. McNaughtan: il est plus pur que tout autre que j'aie rencontré.

#### *Marbre.*

Des calcaires susceptibles d'un poli qui les rendent propres aux décorations architectoniques, se rencontrent dans différentes parties de l'Outaouais. Quelques uns de ces calcaires appartiennent aux roches métamorphiques, et d'autres aux dépôts fossilifères qui leur sont superposés. Parmi les derniers, les carrières de Torrebbonne fournissent quelques strates qui prennent un bon poli, et offrent une surface tachetée, d'un gris brun foncé, dont les taches proviennent d'encreines et autres restes organiques. L'effet, pourtant,

en est un peu sombre, et les meilleures pierres de l'Île Bizard fourniraient peut-être un marbre plus beau, le fond général n'étant pas tout-à-fait aussi sombre, et plusieurs des restes encrinées étant nuancés d'une couleur rougeâtre qui produirait probablement un effet agréable. Un lit appartenant à ces dépôts, rencontré à Packenham, sur le Mississippi, fournit un marbre tout particulier nuancé d'une couleur noire de fumée ou bruno de tabac. La pierre prend un bon poli; mais il s'y rencontre quelquefois, m'a-t-on dit, des petits morceaux de chert, qui obligent à être soigneux dans le choix des pièces qu'on veut employer. M. Dickson, de Packenham, sur la propriété de qui se rencontre la couche, avait fait faire un appareil, ou mécanisme, qui était mu par son moulin, en temps perdu, pour polir des plaques pour manteaux de cheminées et autres ornemens architectoniques, mais je crois qu'il n'en fait plus usage. Il n'y a pas lieu à l'emploi de ces matériaux dans le voisinage, et je crois qu'aucun marbre ne paierait les frais d'un transport à une grande distance, à moins que ce ne fût un marbre statuaire, devant être employé comme tel.

Parmi les lits cristallins des calcaires métamorphiques, il s'en rencontre un, à l'extrémité méridionale du seizième lot de la troisième concession de Grenville, sur lequel des essais ont été tentés par M. P. Charlebois, qui a érigé un moulin sur le lieu, pour couper et polir la pierre. La pierre, qui prend un bon poli, est à grains moyennement fins, et de couleur blanche, marquée d'un nombre de petites taches vertes, provenant de la présence de la serpentine, qui quelquefois court en grands lambeaux. Il me paraît pourtant que l'effet est plus beau, quand la surface n'est marquée que de petites taches. Le lit paraît être d'une épaisseur considérable, et il est recouvert par le gneiss, qui offre, à la jonction, du mica et des grenats. Le plongement des couches est N. 54° O. < 72°. Une digue de trapp traverse la carrière, dont le cours général est N. 73° E. et le plongement au nord, sous 85°. Elle a quatre pieds d'épaisseur, et elle produit une dislocation par laquelle les couches sont jettées neuf pieds en arrière au sud, étant un abaissement de quatre à cinq brasses de ce côté de la digue. Il y a dans la digue une déviation angulaire qui en porte le cours à onze pieds hors de la ligne droite; et à l'un des coudes formés par cette déviation, il y a une crevasse subordonnée dans la direction primitive, qui se prolonge de quelques verges, avant de se terminer. Elle est remplie par du trapp, muré de chaque côté par un mince feuillet de serpentine accompagnée d'asbeste, en quelques endroits. La position de ces minces feuillets de serpentine donnerait à croire que leur présence fut probablement due à l'action de la digue, lorsqu'elle était à l'état de chaleur, et que la particularité remarquée dans le marbre peut se rattacher à la même cause. Le moulin à marbre n'est plus en opération.

A l'embouchure de la Madaouaska, dans McNab, une quantité presque illimitée de calcaire cristallin est marquée par des bandes grises, tantôt plus étroites et tantôt plus larges, courant dans la direction de la stratification primitive, et produisant, là où il n'y a pas de rides dans les strates, un échantillon régulièrement barré ou rayé, et donnant, là où les lits sont ridés, une pierre à peu près de l'aspect d'un bois à grains ondulés, lorsqu'il a été poli par la varlope. Les couleurs sont différentes nuances de gris foncé, et de gris clair, entre-mêlées de blanc. La texture grenue de la pierre est un peu grossière, mais prenant un bon poli, il en résulte un très joli marbre. On pourrait en tirer de bons échantillons d'une masse de pierre calcaire, qui se trouve devant la maison de M. Hilliers, sur le sentier qui conduit au débarcadère, et de divers autres endroits, tant au-dessus qu'au-dessous de l'embouchure, ainsi que plus haut sur la rivière.

Malgré la grande abondance de calcaire blanc trouvé parmi les lits cristallins, à peine se rencontre-t-il un endroit sur l'Outaouais, où il donnerait un bon marbre. Lorsqu'il ne contient ni mica, ni plombagine, ni aucun des minéraux nuisibles, il est généralement à grains trop gros pour pouvoir être employé utilement; et de tous les morceaux qui ont été apportés à Montréal, comme étant du nombre des meilleurs échantillons qui ont été vus, il n'en est qu'un seul, qui, après avoir été poli, donne un résultat passable, quant à la pureté de la couleur ou à la texture. Il avait été tiré du voisinage immédiat du moulin à scies du portage Dufort. Il y avait pourtant un lit qu'on avait coupé, en faisant la glissoire du Calumet, qui peut être d'un grain plus fin; mais une grande pièce plate, que je m'attendais à recevoir pour expérience, ne m'est jamais parvenue.

Un petit échantillon d'une très belle qualité de calcaire magnésien, ou dolomie pure, saccharoïde blanche-neige, à grains fins et égaux, m'a été présenté par M. Malcolm Cameron, le membre pour Lanark, qui m'informa qu'il avait été tiré d'une masse sur le Mississippi, près de sa source, derrière le township de Barrie, où l'on disait, d'après ce qu'il m'en rapporta, qu'on pouvait se le procurer en grands blocs. Quant à l'apparence extérieure, la pierre ressemble au marbre de Carrare, et si la masse est semblable à l'échantillon, elle pourrait être employée comme marbre statuaire, à moins qu'elle ne fût trop dure, et que la magnésie qu'elle contient n'empêchât qu'elle fût propre à cette fin. Les dolomies sont ordinairement plus friables et plus sujettes à se désagréger que les calcaires purs, et moins durables. Pour convenir au sculpteur, la pierre, possédant la finesse générale de texture requise, doit être exempte de toutes inégalités de grain, de taches, ou même de légères différences de nuance dans la couleur, de minéraux étrangers, et de pailles. Le prix de la meilleure qualité, dans la capitale de l'Angleterre, est d'environ 30s. le pied cube, ou (la pesanteur spécifique de la pierre étant 2.7.) d'environ £20 le tonneau. Bien qu'on sache qu'il y a des marbres statuaire d'une excellente qualité dans d'autres endroits, il n'en est point qui puisse entrer en concurrence, dans les principaux marchés de l'Europe, avec celui de Carrare, qui est très abondant. Cette supériorité provient pourtant de l'avantage commercial dont jouit ce dernier dans une position où il n'est pas besoin d'un long voiturage par terre, circonstance qu'on ne doit pas perdre de vue, lorsqu'on veut faire un emploi utile des substances.

#### *Pierre à bâtir.*

Les sortes de pierres dont on s'est servi pour bâtir, dans la vallée de l'Outaouais, ont été tirées principalement des couches fossilifères du calcaire supérieur. Quelques unes de ces couches, dans différentes parties, donnent de bons blocs solides, d'une qualité durable, faciles à tailler, et offrant, lorsqu'ils viennent d'être taillés, une couleur grise claire, qui n'est pas la teinte naturelle de la roche, mais le résultat du travail, et produit un bon effet, sous le rapport de l'architecture. C'est des carrières de l'île de Montréal, où quelques uns des meilleurs lits des dépôts paraissent au jour, qu'ont été construits les plus beaux édifices de sa ville. Pourtant, sous l'influence du temps, après un laps de plusieurs années, la pierre prend une teinte jaunâtre inégale, qui en diminue beaucoup la beauté. Les carrières de Terrebonne sont probablement sur une continuation des mêmes lits; et qu'elles fournissent des matériaux au moins aussi bons, c'est ce qu'on peut voir dans l'ouvrage auquel elles ont été employées, à la nouvelle sortie du canal de La Chine. Les couches de l'Île Bizard sont plus basses dans le dépôt; elles donnent une très bonne pierre, et l'on en a fait usage dans la construction des écluses du canal de Carillon.

La pierre de la carrière de Ross, au front de Hawkesbury, ressemble, jusqu'à un certain point, à celle de l'Île Bizard. Elle peut être dans la continuation des mêmes couches, et d'après la direction de ces couches, et la position de la carrière, elles se rencontreront probablement en plusieurs endroits plus haut sur la rivière. Plusieurs des lits qui se montrent dans les escarpemens de Bytown, bien que de la même formation, ont un caractère plus nodulaire que ceux dont il a été fait mention, et ils sont divisés par des cloisons partielles de schiste bitumineux qui détériorent beaucoup l'apparence de la pierre qui en provient, et doivent en diminuer la durabilité, bien qu'elle puisse donner des matériaux utiles pour de présents besoins. Pourtant, quelques uns des lits donnent une bonne pierre de construction. Mais nonobstant des défauts partiels et locaux, il n'y a pas à douter que partout où s'étendra la formation générale à laquelle ces lits appartiennent, il n'y aura pas manque de matériaux capables d'être employés à toutes les sortes de structure que le pays pourra exiger ; et plus sera grande, épaisse et étroitement compacte l'accumulation des restes organiques, et plus ces restes seront brisés et mêlés, particulièrement là où il y a entre eux une grande proportion d'encrines rompues, fossile qui semble avoir eu une tendance particulière à la cristallisation, plus la pierre sera solide, durable et uniforme.

Les dépôts arénacés, qui supportent ceux qui sont plus purement calcaires donnent aussi de bonne pierre à bâtir. Quelques uns des lits de la portion supérieure ou calcaire de ces dépôts ont fourni des matériaux pour la construction de plusieurs des écluses du canal du Rideau, au-dessus de Bytown ; et sans doute les mêmes, ou d'autres, également applicables à ces fins, pourraient se trouver sur l'Outaouais, même jusqu'à son embouchure. Mais bien que la pierre soit ténace, et durable en apparence, conservant ses coins et ses angles, elle passe vite de la couleur grise-claire à une teinte jaunâtre. Cette pierre contenant un mélange mécanique de sable et de chaux, une portion extérieure de la chaux est bientôt dissoute par l'opération de la pluie, et le sable, devenant posé en relief, rend la surface raboteuse et jaune en même temps. Le grès de Potsdam, ou la portion plus basse et plus siliceuse de ces dépôts, offre quelques lits d'excellente pierre à bâtir, et on les trouverait prédominants en plusieurs endroits, depuis les Cascades jusqu'à Rigaud, des deux côtés de la rivière, et dans les îles, y compris l'Île Perrot. Ils composent des strates plus blanches, à grains plus fins, et plus égales ; mais il n'y a pas encore été ouvert de carrières. Ils fourniraient une très belle pierre de construction, d'une grande durabilité, et conservant sa première couleur ; mais elle serait d'un travail difficile et dispendieux, bien que quelques uns des lits semblent se fendre en des formes assez régulières et rectangulaires.

Dans la série métamorphique, les couches calcaires qui ont été mentionnées comme donnant des marbres grossiers dans McNab, Litchfield, et autres lieux, paraissent être bien propres à la construction ; mais plusieurs de ces calcaires grenus sont très sujets à se désagréger, lorsqu'ils viennent à la surface ; mais il faudrait s'enquérir par investigation de la cause de cette détérioration, avant d'en pouvoir parler convenablement au long. Les masses de gneiss qui sont interstratifiées avec les calcaires grenus et ceux qui leur sont inférieurs, donneraient souvent une excellente pierre à bâtir, d'une qualité très durable, de différentes couleurs permanentes, depuis le rouge-clair, ou saumon, jusqu'au gris-clair. Un des lits de la meilleure apparence que j'aie eu occasion d'observer, se trouvait sur la propriété du capitaine John Maitland, sur le premier lot de la première concession de Clarendon. C'est un banc d'environ quarante pieds de largeur horizon-

tales, plongeant au N. E.  $\approx 45^\circ$  : il donne une pierre à grain fin, forte et solide, composée de feldspath blanc, de quartz blanc translucide, avec petites paillettes de mica en grand nombre, obscurément arrangées en lignes pointées fines, donnant une couleur gris-clair. La roche a l'aspect d'un granito à grains fins, et serait ainsi nommé généralement, car la disposition du mica en lignes pointées ne serait probablement pas remarquable, à moins que l'attention n'y fût attirée d'une manière particulière. On trouverait sans doute sur l'Outaouais, particulièrement du côté du nord, dans presque toute la distance jusqu'à son embouchure, plusieurs lits semblables à celui-ci, et plusieurs d'une qualité plus feldspathique, souvent d'une teinte rougeâtre, qui fourniraient de bons matériaux. Mais les frais qu'exigerait la mise en œuvre de ces matériaux paraissent militer présentement contre leur emploi comme pierre à bâtir.

#### *Pierres plates à paver et ardoises.*

Là où les trottoirs sont bien pavés ou planchés, dans des villes comme Montréal, Québec, et autres de la Province, les matériaux présentement employés sont, ou de la pierre de taille ou du bois, et le bas prix de ce dernier article dans ce pays, fera probablement encore longtems qu'il sera employé préférablement à toute autre chose. Mais plusieurs des parties à lits plus minces du gneiss, là où le mica sépare les strates, se fendent facilement en des dimensions qui formeraient de très bonnes pierres plates pour cet effet, ou pour paver des cuisines ou des laiteries, et quelquefois en tuiles propres à couvrir des toits. Dans la région de l'Outaouais, on a vu de ces pierres dans Bagot, aux rapides de Calabogie, sur la Madaouska, dans Horton et Clarendon, aux Chenaux, et sans doute qu'il s'en trouverait plusieurs autres localités plus près de l'embouchure de la rivière, du côté du Bas-Canada ; mais la localité où les plaques les plus grandes et de la meilleure qualité ont été vues, était de ce côté, sur le lac Témiscaming, à environ sept milles au-dessus de la Galère, où cinq milles de la côte offrent une succession d'escarpemens, qui en fourniraient en grande abondance et de presque toutes les dimensions. Les seules ardoises propres à couvrir, dont on ait entendu parler, sont celles qui ont été mentionnées comme se trouvant à cinq milles en remontant la rivière Montréal. L'échantillon obtenu est très ferme et fort, mais il est peut-être un peu trop épais et trop pesant pour être d'une grande utilité. Il est de l'épaisseur de cinq seizièmes de pouce, et il ne paraît pas susceptible d'être fendu plus mince.

#### *Pierres Meulière et à aiguiser.*

Aucune des couches arénacées qui ont été rencontrées n'était d'une texture assez lâche pour donner des surfaces propres à moudre ou à aiguiser bien et promptement ; mais dans trois localités séparées, toutes trois probablement dans l'étendue du même dépôt, on a trouvé en abondance des pierres capables de bien aiguiser les haches, et à ne laisser plus que la dernière touche à donner aux outils de menuisiers. C'était à la pointe Whetstone, (ou de la Pierre à Aiguiser), sur le lac de la Chaudière ; aux moulins de Sheriff, près des Chats ; et à la chute des Allumettes, près de Sydenham. Au premier de ces endroits, les strates étaient à peine assez épaisses pour fournir des meules ; et l'on n'y recourait que pour des pierres à aiguiser, vu qu'elle en fournit d'une belle qualité, dont les surfaces parallèles à la stratification aiguisent mieux que celles qui sont avec elle un angle droit. Ces lits peuvent être suivis jusqu'à la seconde localité, où ils sont d'une qualité à peu près semblable. M. Sheriff a pourtant essayé d'en fabriquer des meules. Elles aiguisent assez bien lorsqu'on commence à les employer, et

pendant un peu de temps ; mais elles deviennent bientôt trop dures, et se polissent jusqu'à un certain point, elles perdent leur prise sur l'acier qui leur est appliqué. Dans la troisième localité, la pierre a été employée à faire des meules, dont les charpentiers, ou menuisiers et autres artisans de Sydenham, parlent avantageusement, comme donnant un bon taillant.

#### Moulanges.

Toutes les espèces connues de matériaux pour meules de moulin, ne sont que de chétifs substitués des moulanges françaises ; mais on a eu quelquefois recours à d'autres roches, et il s'en trouve sur l'Outaouais quelques espèces qu'on a employées avec avantage. J'ai été informé qu'on tirait autrefois des meules de moulin d'une carrière de calcaire grenu, située près de la Châte, dans Argenteuil. On dit qu'on en a fait usage pendant plus de quinze ans, au moulin de la Châte, et qu'on s'en servait aux moulins de la Mascouche et autres des environs. On pourrait se procurer de ces pierres de qualité inférieure, presque partout parmi les roches métamorphiques. La première moulange française employée au moulin de la Châte y est encore en opération. Sur la rivière Rouge d'Argenteuil, on a trouvé des cailloux roulés de gneiss rougeâtre ou couleur de chair, avec lesquels on a fait de bonnes moulanges, dont quelques unes sont encore en usage dans plusieurs des moulins de la partie inférieure de l'Outaouais : entre autres endroits, il y en a un jeu au moulin de Hoyle, deux milles au-dessous de la Châte. On a obtenu de cailloux roulés, en d'autres endroits, des pierres de couleur grise, de la même qualité. Ces cailloux à moulanges proviennent sans doute de la syénite gneissoide de la série métamorphique de roches ; et dans un très grand nombre d'endroits, on pourrait recourir, non-seulement aux cailloux, mais au rocher même d'où ils sont sortis. Peut-être pourtant est-il plus commode d'employer les cailloux, en autant qu'ils se trouvent généralement transportés dans l'endroit où l'on peut en avoir besoin, et que, s'ils sont de la bonne sorte, ils ne demandent qu'à être fendus et taillés, au lieu que des bancs solides exigeraient beaucoup de travail dans la carrière. Il n'y a que très peu d'endroits, sur l'Outaouais, dans le voisinage desquels on ne trouverait pas de ces cailloux, et il y a entre Grenville et Carillon une énorme accumulation de blocs erratiques, parmi lesquels il s'en rencontrerait un bon nombre de la qualité convenable. Dans la Grande-Bretagne, quand on ne pouvait se procurer des moulanges françaises, on employait comme leur meilleur substitut les lits de conglomérats siliceux, et une formation, dont on a fait un grand usage, a reçu en conséquence le nom géologique de grès meulière, dans la nomenclature des roches britanniques. On rencontre accidentellement des conglomérats siliceux dans le grès de Potsdam, et quelques uns de ses lits portent ce caractère, aux Cascades et à la pointe du grand Détroit, et à ce dernier endroit, on a fait des meules de moulins de la pierre d'une des couches.

#### Pierre propre à la fabrique du verre.

Quelques uns des lits de la formation de Potsdam fournissent d'excellents matériaux pour la manufacture du verre. Ils sont de couleur blanc-opaque, et composés de sable siliceux assez pur pour n'offrir que les moindres traces possibles d'alumine et de fer. Les meilleurs lits qui aient été rencontrés sont du côté du sud de l'île Perrot, où ils sont presque de niveau avec l'eau, et peuvent avoir plusieurs pieds d'épaisseur au-dessous de sa surface. Ceux qui se trouvent sur la terre de M. Cameron, à Vaudreuil, contiennent un peu plus de fer, (à la quantité, avec l'alumine d'un demi par cent) et s'offrent sous une teinte très légèrement jaunâtre. La portion de fer est néanmoins si

petite, que l'effet en pourrait être aisément corrigé par l'usage d'un peu de peroxyde de manganèse. D'après le plongement très modéré de la stratification, il devient probable que les couches de l'île Perrot s'étendent sur le bord de la rivière du côté de Vaudreuil, et peut-être du côté opposé, et qu'on pourrait les exposer ou dénuder à peu de frais, en plusieurs endroits.

#### Argile pour Brique commune et Poterie commune.

Le lit de l'Océan tertiaire qui couvrit jadis une grande partie du Canada et des Etats-Unis, fournit la vallée de l'Outaouais d'un grand dépôt de matériaux propres à la fabrique de la brique et de la poterie commune. Les testacés de cette époque se trouvent sur la montagne de Montréal, à une élévation de 460 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ceci porterait un niveau à environ 300 milles en remontant l'Outaouais, et dans presque toutes les parties de cet espace, l'argile n'est pas rare, jusqu'à une certaine distance. Elle s'étend considérablement sur le pays plat entre l'Outaouais et le St. Laurent, au-dessous de Bytown, et il s'en fait de bonne brique, en différents endroits, en remontant jusqu'à Sydenham, sur le lac supérieur des Allumettes. Mais pour la manufacture de la poterie commune, on ne s'en sert qu'à St. Eustache et à Grenville. Aucune des argiles que j'ai observées n'est sans chaux, et n'est propre conséquemment à faire de la brique à l'épreuve du feu, et l'on n'a pas encore, que je sache, découvert dans la province de l'argile réfractaire.

#### Chaux hydraulique.

On sait que la formation de grès calcaire de New-York fournit plusieurs couches précieuses en tant que propres à des fins hydrauliques, et la présence des calcaires arénacés qui sont son équivalent sur l'Outaouais, et qui en bordent les rives sur une si grande longueur, promet un approvisionnement abondant des matériaux. Il m'a été rapporté, mais j'ignore jusqu'à quel point il y a à compter sur le rapport, qu'on a éprouvé le dépôt avec succès en trois endroits, sur la partie inférieure de la rivière, sur la devanture d'Hawkesbury et dans Argenteuil. Sur la rive droite de la rivière, près de Bytown, un lit qui occupe probablement une plus haute position géologique, fournit la pierre qui a été manufacturée en ciment, pendant plusieurs années, par les Messieurs Wright, et près de son affleurement, M. Christie a érigé récemment un moulin pour la même fin.

#### Chaux commune.

Les calcaires gris-bleuâtres, qui ont été mentionnés comme fournissant de bons matériaux de construction dans la formation supérieure, sont la source de la plus grande partie de la chaux vive, employée sur l'Outaouais, soit pour mortier, soit pour la fabrique de la potasse, ou pour l'engrais des terres, et il ne paraît pas être généralement connu parmi les habitants qu'il y a d'autres couches capables de donner de la chaux. On sait que des particuliers demeurant dans le voisinage immédiat du calcaire blanc cristallin ont envoyé prendre de la pierre dans les couches fossilifères, à la distance de neuf et dix milles, pendant un nombre d'années, sans savoir qu'ils pouvaient trouver chez eux ce dont ils avaient besoin. En recueillant des renseignements à l'égard de la distribution géographique des roches, on trouva souvent dans les districts à calcaire blanc, qu'un habitant connaissait jusqu'au plus petit lambeau accidentel de calcaire bleu qui pouvait se rencontrer dans les bois, tandis qu'il ne lui était jamais venu à l'idée qu'il pouvait y avoir quelque chose de digne d'attention dans les roches cristallines gisant sur son propre terrain ; et un fermier respectable,

Appendice  
(C.)

1847.

qui m'avait donné des renseignemens utiles à l'égard du cours des roches calcaires supérieures, et regrettaient de n'avoir pas de pierre à chaux sur sa terre, disant qu'il récompenserait volontiers quiconque lui en ferait découvrir, avait de la peine à croire que je parlais sérieusement, quand je lui indiquai un lit de la variété cristalline blanche, qui était en vue, comme propre à faire de la chaux. Il y a pourtant quelques fourneaux d'établis sur des roches de cette espèce, particulièrement dans le voisinage de la Chôte, sur la rivière du Nord. Un de ces fourneaux est au troisième pont au-dessus du moulin, et un autre au second. Au dernier, le calcaire est d'un blanc obscur ou gris-clair, très cristallin, contenant de petits cristaux de graphyte et de mica noir, brun, jaune et blanc, et accidentellement quelques grains clairs de chondrodite de couleur d'ambre, avec quelques pyrites, mais les cristaux de quartz y sont disséminés avec épargne. Il fait de bonne chaux, qui, suivant ceux qui en ont fait usage, prend un bon mélange de sable, qui se pulvérise bien, et n'a pas besoin d'être criblée, pour faire du mortier, lorsqu'on bâtit en pierre, mais doit l'être, lorsqu'on bâtit en briques, ainsi que pour plâtrer. Les fermiers écossais établis sur les sols légers des environs, emploient avec avantage comme engrais, faisant une grande épargne sur le prix qu'ils ont à en donner, qui est de quinze sous le minot. Le calcaire cristallin a aussi été employé pour faire de la chaux, aux Chats, par M. McMullin.

Plusieurs de ces lits de calcaire grenu sont sujets à une prompte désagrégation, là où ils tombent sous l'action de l'atmosphère. Il y en a qui, à leurs affleuremens, sont si peu cohérens, qu'avec une pelle ou un pic, on peut aisément les casser en petits fragmens, et dans ces cas, on peut observer que le sol des environs se compose de leurs débris réduits en grains. Ces sols se sont trouvés presque partout d'une grande fertilité. Il faudrait un examen prolongé pour déterminer les causes de cette rapide désagrégation; mais on a trouvé, dans quelques cas, associés à ces lits, de petits cristaux de pyrites de fer en très grand nombre, lesquels, par leur décomposition, ont paru produire cet effet, ou y contribuer. Dans ces cas, la décomposition des pyrites, en donnant naissance à l'acide sulfurique, fournirait le moyen de convertir une portion du carbonate en sulfate de chaux, en même temps que la facilité avec laquelle la roche serait émoulue, sans passer par le fourneau, la rendrait d'une application facile comme engrais. La variété des minéraux qui contiennent ces calcaires cristallins fait paraître probable que quelques uns d'eux pourraient devenir très profitables en agriculture. Ils sont souvent très chargés de mica, ce qui donnerait de la potasse, fréquemment avec serpentine et amphibole de diverses formes, donnant de la magnésie, et quelquefois, comme au moulin de Blasdell, sur la rivière Gatineau, à la glissoire de Calumet, et au-dessus de la tête de la glissoire de Moore, près de la ligne entre Ross et Westmeath, avec apatite, ou phosphate de chaux, dont la propriété fertilisante, sous la forme d'engrais d'os, est bien connue.

#### *Marne Coquillère.*

Une autre substance de valeur en agriculture, qui se rencontre dans la vallée de l'Outaouais, est la marne coquillère d'eau douce qui étant un carbonate de chaux presque pur à l'état pulvérulent, n'a besoin ni d'être tirée avec peine de la carrière, ni de passer par le fourneau, pour pouvoir être employée, et ne pourra manquer, bien qu'elle paraisse maintenant négligée, d'acquiescer graduellement de la valeur aux yeux des cultivateurs intelligents, à mesure que la culture de la province avancera. Les localités où des dépôts

de marne coquillère ont été vus, ou dits exister, sont :

- 1.—Sur la terre de Heterick, vis-à-vis de Ste. Rose, sur le chemin de Ste. Thérèse.
- 2.—Sur la terre de McAllister, Grande Côte, entre la traverse de Ste. Thérèse et St. Eustache.
- 3.—Sur la terre de Chénier, dans le Grand Brulé, St. Benoit.
- 4.—Derrière la pointe à Cavagnol, dans la seigneurie de Vaudreuil.
- 5.—Sur l'onzième lot de la septième concession d'Hawkesbury de l'Est.
- 6.—Sur la terre de M. Forbes, troisième lot du premier rang d'Argenteuil.
- 7.—Sur la terre de l'Hon. M. McKay, dans Gloucester, près de Bytown.
- 8.—Sur la terre de M. Sparks, dans Nepean, près de Bytown.
- 9.—Dans le lac Blanc, township de McNab.
- 10.—Dans le lac au Vison, ouest de Bromley.
- 11.—Sur la terre de M. Stevenson, vingt-troisième lot de la première concession de Clarendon.
- 12.—Sur l'île au Calumet, un mille au N. O. du défrichement de Desjardins, vis-à-vis de la glissoire de Moore, et dans plusieurs petits lacs, au bas de l'île.
- 13.—Sur l'île au Calumet, dans un petit lac, à environ deux milles au sud-est de la maison de Louis Martel, sur le Campement des Plaines.

Sur la terre de M. Forbes, la marne est couverte par environ neuf pieds de tourbe, ou terre de marais, et l'on disait que la marne avait, en quelques endroits, cinq ou six pieds d'épaisseur, et en un endroit, treize pieds. La tourbe de marais s'étend sur une aire d'environ vingt-deux acres; et plus en arrière sur le même lot, il y a un autre marais tourbeux qui s'étend E. et O. environ un demi-mille sur une largeur de 100 à 150 verges, au-dessous duquel on a trouvé de la marne, à la profondeur de douze pieds. Les dépôts sont dans le lit d'un ancien lac, formé par une digue faite par des castors et barrant une vallée étroite.

Le dépôt, sur la terre de l'Hon. M. McKay, a cinq pieds d'épaisseur. Avec une mince couverture de terre végétale, il supporte une crue d'arbres de haute futaie, sous laquelle il s'étend à quelque distance. Il est au côté de l'Est d'un petit lac ou étang, qui se rencontre dans le cours d'une petite rivière qui se décharge tout auprès dans l'Outaouais, par une étroite ravine. La surface de l'étang est d'environ vingt-six pieds au-dessus de la rivière, en été, mais de six pieds seulement dans les crues du printemps. La couche de marne gît sur une surface plane, vingt-cinq pieds au-dessus de l'étang, et après s'être étendue sur une largeur d'environ 200 verges, elle paraît courir sur un gradin de cinq pieds, qui porte plus loin une surface plate. L'étang a environ 200 verges de largeur, et du côté de l'ouest, des marques ou indices de trois époques de récession ou retraite, se montrent dans trois terrasses distinctes, offrant des hauteurs de trente, soixante et soixante-quinze pieds respectivement, ayant chacune un gradin raide montant à la suivante. L'examen n'a pas été porté assez loin du côté de l'Est pour constater l'existence de terrasses correspondantes dans cette direction. Le gradin supérieur pourrait indiquer quelque expansion ancienne ou antérieure de l'Outaouais, ou peut-être quelque ancienne limite d'une mer tertiaire.

Environ 700 acres de la partie inférieure du lac Blanc, dans McNab, sous une mince épaisseur d'eau, en quelques endroits, insuffisante pour porter un canot, et en d'autres n'excédant pas deux ou trois pieds, présentent un fond de marne coquillère, à qui, différens points où l'on en a fait l'épreuve, s'est trouvé de l'épaisseur de cinq à sept pieds au moins. Il ne paraît pas y avoir par ce banc de marne un chenal plus profond qu'ailleurs, jusqu'au débouché, par lequel il ne s'échappe qu'un petit courant d'eau, bien que la surface du lac soit de plusieurs milles carrés. Il se décharge par-dessus une bordure de calcaire cristallin, et le lit du ruisseau s'abaisse rapidement, après avoir

Appendice  
(C.)

1847.

laissé le lac ; de sorte qu'il serait facile de creuser un égout artificiel, qui mettrait à sec une étendue considérable de la marne, dont pourtant une grande quantité pourrait être tirée du lac sans dessèchement quelconque.

A l'extrémité supérieure du lac au Vison, au nord de la Bonnechère et près des rapides de Jessop, il y a un dépôt de marne qui s'étend à plus d'un quart de mille de distance, où il y a une épaisseur de plus de neuf pieds, et est recouvert par deux pieds et demi d'eau, tandis que plus près du rivage, il n'y en a pas plus de huit ou dix pouces. D'autres baies du lac ont aussi des fonds de marne. La longueur du lac est d'environ une lieue, et une batture qui se trouve au milieu, est composée de marne. A la sortie, l'eau court rapidement sur des cailloux ronds, l'espace d'un quart de mille, et il y aurait peu de difficulté à abaisser le lac de quelques pieds, et à mettre à sec une grande quantité de la marne.

#### *Tourbe combustible.*

Les améliorations qui ont été effectuées, depuis une époque comparativement récente, dans l'emploi de la tourbe pour des fins économiques, comme combustible, dans les manufactures, en ont fait une substance digne d'une attention particulière, dans un pays comme le Canada, dont la structure géologique semble promettre si peu quant à l'existence du charbon ; en même temps que son climat doit exiger une si grande consommation de sa crue de bois pour l'usage domestique seulement. Préparée d'une manière particulière, et diminuée de volume par la pression, la tourbe se trouve d'un usage économique dans la navigation par bateaux-à-vapeur, quelquefois même en comparaison du charbon de terre. La tourbe et le charbon de tourbe sont employés en France et en Allemagne, plus avantageusement que le charbon de bois, à fabriquer et à raffiner le fer ; et il a été démontré si clairement par sir Robert Kane, dans son ouvrage sur les ressources industrielles de l'Irlande, qu'elle y peut être appliquée à la production d'un métal égal à celui de Suède et de Russie, à moins du tiers à la moitié du coût, qu'on paraît commencer à faire des démarches dans la vue d'établir des fonderies de fer dans quelques parties de l'île.

La tourbe se rencontre en différents endroits dans la vallée de l'Outaouais ; mais la nécessité des'en tenir à une ligne définie d'exploration ne permettait pas de pénétrer, en un temps raisonnable, dans les nombreuses localités où l'on disait qu'elle se trouvait, la nature même des dépôts faisant que leurs environs étaient évités pour établissemens, et les rendant d'un accès difficile. Dans le pays situé entre l'Outaouais et le St-Laurent, il se rencontre de la tourbe en abondance dans plusieurs des marais étendus dans lesquels les rivières ont leurs sources. On dit qu'il y en a une aire considérable dans les profondeurs des seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud ; dans Caledonia, où elle ne paraît pas avoir beaucoup plus de trois à

quatre pieds d'épaisseur ; aux sources de la rivière au Pain, dans Roxburg, Osnabrock et Finch ; aux sources du ruisseau de l'Ours, dans Gloucester et Cumberland ; et dans Gloucester, Cumberland et Clarence, où elle constitue quelque partie du pays plat et probablement marécageux appelé la mer Bleue, entre le ruisseau de l'Ours et l'Outaouais. On la rencontre encore en trois lambeaux étendus, de 1,000 à 3,000 acres, dans Nepean et Golbourn, l'un à l'Est, et les deux autres à l'ouest de Richmond ; puis dans le huitième rang de Beckwith, à l'Est du lac Micissipi ; et il s'en rencontre une aire d'environ 3,000 acres dans Westmeath, sur la profondeur du front A., et de la première à la cinquième concession, immédiatement derrière. Pour déterminer si la tourbe est susceptible d'être employée comme combustible dans toutes ces localités, il faudrait un examen plus détaillé que celui qui a pu en être fait jusqu'à présent. Mais là où elle ne pourrait pas être employée pour chauffage, elle pourra encore devenir utile à l'agriculteur, comme engrais, lorsqu'il y aura une plus grande étendue de terres défrichées et en culture.

#### *Sources Minérales.*

On rencontre dans la vallée de l'Outaouais, un nombre considérable de sources minérales, dont la plupart, en autant qu'elles sont venues à ma connaissance, sont renfermées dans le district supporté par les roches non altérées de la série qui a été donnée, et particulièrement de sa portion calcaire. Celles qu'on trouve dans les roches métamorphiques ont en général si peu de saveur, qu'on pourrait se dispenser d'en faire mention, si l'attention n'y était quelquefois attirée par le fait qu'elles sont si bien connues des chasseurs, comme recherchées et fréquentées par les chevreuils et autres bêtes fauves, qu'elles doivent posséder quelque qualité minérale particulière. Dans l'Appendice se trouve la liste de toutes celles de la vallée de l'Outaouais et de ses affluents, tant faibles que fortes, dont l'existence a été constatée, soit par rapport, soit par inspection. Les vraies qualités de la plus grande partie de ces sources ont encore à être déterminées par une analyse chimique convenable. Le monsieur employé ci-devant comme Chimiste pour l'Exploration, eut instruction d'en examiner quelques unes, et des spécimens des eaux de quelques autres lui furent remis entre les mains, mais je regrette d'avoir à dire qu'aucune analyse quantitative ne m'a été transmise. En attendant, elles ont été arrangées sous les titres de sulfureuses, salines et ferrugineuses, suivant la description qui en a été reçue, ou les résultats donnés par celles, en petit nombre, qui ont été éprouvées.

J'ai l'honneur d'être,  
de Votre Excellence,  
le très obéissant serviteur,

W. E. LOGAN,  
*Géologue Provincial.*

## RAPPORT

D'ALEXANDRE MURRAY, ECUIER,

*Assistant-Géologue Provincial.*

ADRESSÉ A

W. E. LOGAN, ECUIER,

*Géologue Provincial.*

MONTREAL, 20 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport suivant du progrès fait par moi, relativement à l'Exploration géologique de la Province, depuis que j'ai reçu vos instructions, à Montréal, le 14 Juin 1845.

Conformément à vos instructions, la saison dernière a été employée à l'examen de certaines portions de la péninsule orientale de la Province, située entre la baie des Chaleurs et le golfe St. Laurent, et trois de ses principales rivières, savoir, celles de Matane, de Ste. Anne et de St. Jean, ont été explorées.

La triangulation, commencée, l'été précédent, au cap de la Chatte, et continuée ensuite à travers la presqu'île, a été considérablement étendue; et par là, ainsi que par le mesurage des rivières, il a été acquis d'importantes connaissances géographiques.

Le mesurage des rivières a été effectué, comme dans l'exploration de la Chatte, de la Cascapédia et de la Bonaventure, l'année précédente, au moyen du télescope micrométrique de Rochon, les gisemens étant déterminés par un compas prismatique de Schmalcalder; et un théodolite, marquant jusqu'aux simples minutes, fut employé pour le mesurage des angles, dans la triangulation.

L'exploration fut liée à celle de l'été précédent par le mesurage d'une ligne de base de près de trois milles de longueur, sur le sommet d'une haute montagne, qui s'élève au-dessus de la rivière de Ste. Anne, duquel nous fûmes en état d'établir notre rapport avec certains points bien connus déjà déterminés, entre autres, le pic au Pavillon, et par là notre rapport avec le cap Chatte; et ayant déterminé, par la même base sur la montagne, l'embouchure de la rivière Ste. Anne, les résultats de l'exploration, jugés par l'accord qui se trouve, à l'égard de ces deux points, entre elle et l'excellente carte de la côte, du Capt. Bayfield, fournissent une nouvelle preuve de l'exactitude à laquelle on peut atteindre, en employant avec le soin et l'attention convenables, le télescope micrométrique avec lequel notre ligne de base fut mesurée.

Il fut recueilli des spécimens des roches et des fossiles qui furent supposés nécessaires pour donner une idée de la structure du pays, et l'on se procura pour l'analyse quelques échantillons d'eau minérale, qui furent envoyés à Montréal, et qui ont été depuis déposés avec le reste de la collection provinciale.

En conséquence de l'inclémence particulière du temps, pendant la plus grande partie du mois d'août et le commencement de septembre, nous éprouvâmes beaucoup de retardement, tandis que nous étions occu-

pés à l'examen de la rivière de Ste. Anne, particulièrement lorsque nous étions stationnés sur la montagne où fut faite la triangulation, et où, pendant des jours entiers nous fûmes enveloppés dans des nuées d'épais brouillards, ou exposés à des torrens de pluie; et ce ne fut qu'en épiant soigneusement les changemens du vent, qui lorsqu'il tournait au nord-est, amenait ordinairement un intervalle de temps clair, en courant alors, pour ainsi dire à nos stations, et en saisissant le moment favorable, que nous réussîmes enfin à compléter nos observations.

Un pareil retardement, occasionné par des causes semblables, eut lieu fréquemment, tandis que nous étions occupés dans d'autres parties de la rangée de montagnes; et en conséquence, ce ne fut guère que vers la mi-septembre que nous pûmes retourner à la rivière Ste. Anne. Nous y trouvant dans l'impossibilité de nous fournir de nouveaux canots, les premiers étant usés et ne pouvant être employés pour l'exploration d'une autre rivière, et la saison étant très avancée, il me parut nécessaire de renoncer à l'examen de la rivière Madeleine, que je m'étais proposé, et de me rendre en droite ligne à Gaspé. De là, après nous être pourvus de nouvelles embarcations, nous remontâmes et explorâmes la rivière St. Jean, et ce fut par cette exploration que se terminèrent nos labours, vers la mi-octobre.

Mon intention était, si le temps avait été de nature à favoriser l'entreprise, de remonter de nouveau la Bonaventure, et d'en continuer l'examen, depuis le point que nous avons atteint, l'été précédent, jusqu'à sa source; mais peu après que nous fûmes arrivés à Paspébiac, l'hiver parut si décidément commencé, qu'il fut jugé expédient de renoncer à l'entreprise, et de nous en revenir sans délai.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DES RIVIÈRES ET DE  
L'INTÉRIEUR DE LA PÉNINSULE.

La rivière de Matane tombe dans le St.-Laurent par les 48° 51' de lat. sept., et les 67° 33' de long. occidentale, suivant la carte du Capitaine Bayfield, environ soixante milles au-dessous de l'île du Bic, et trente-cinq milles au-dessus du cap de Chatte.

Un bassin, comprenant une aire d'environ quarante-cinq acres, à l'embouchure, est séparé du golfe par une longue et étroite barrière de gravier, à l'extrémité occidentale de laquelle il y a un chenal mesurant transversalement 363 pieds, par lequel s'échappe l'eau de la rivière pour joindre celle du fleuve. Des goëlettes

Appendice  
(C.)

1847.

et autres petits vaisseaux peuvent passer par ce chenal, et lorsqu'ils sont dans le bassin, trouvent un havre sûr, mais l'approche de dehors en est dangereuse, à cause d'une barre de sable qui se trouve presque vis-à-vis de l'entrée.

A environ trois quarts de mille au-dessus de cette entrée, le bassin se resserre jusqu'à n'avoir plus que 400 à 500 pieds de largeur; la rivière y tombant rapidement, et à une petite distance au-dessus de la tête du bassin, où un moulin à scies a été érigé, elle est traversée par une digue qui s'étend d'une rive à l'autre, et donne une chute de dix à douze pieds. Prenant la digue ou écluse de moulin pour point de départ, la distance totale mesurée sur la Matane, y compris trois lacs à sa source, fut d'un peu plus de soixante milles, les cours en amont de la rivière, sans faire attention aux petites courbures, avec les distances mesurées et les distances en droite ligne aux différents points les plus remarquables, étant comme suit :—

	Dist. Mesurée. Milles. Chaînes.	Dist. en dr. ligne. Milles. Chaînes.
De la digue du moulin au ruisseau de Buteau, rive gauche,.....S. 28° O...	9 31	6 54
Du ruisseau de Buteau à la petite Matane, rive droite,.....S. 45° E...	8 98	5 67
De la petite Matane à la Taouagadie, rive gauche,.....S. 20° E...	11 46	7 15
De la Taouagadie à la rivière à la Truite, rive gauche,.....S. 68° E...	12 75	8 53
De la rivière à la Truite au pied du lac d'en bas,.....N. 80° E...	10 0	7 36
Du pied du lac d'en bas à la tête du lac d'en haut,.....N. 7° O...	7 55	6 15

Le ruisseau de Buteau, la Petite Matane, Taouagadie, la rivière à la Truite, sont des noms locaux sous lesquels les principaux affluens sont connus des Sauvages et autres qui fréquentent cette contrée : chacun de ces affluens joint la rivière à l'une de ses principales courbures.

La hauteur de quelques uns de ces points au-dessus du niveau de la mer, à la marque des hautes eaux, a été déterminée approximativement par des observations barométriques, et elle est comme suit :—

	Pieds.
Petite Matane.....	176
Taouagadie.....	246
Rivière à la Truite.....	433
Pied des lacs.....	634
Tête des lacs.....	721

On verra par ceci que la chute ou descente moyenne de la rivière va à environ douze pieds par mille ; mais comme ces élévations résultent d'observations faites avec un seul baromètre, elles ne doivent pas être prises comme tout-à-fait exactes : à en juger d'après la rapidité générale du courant, elles excèdent probablement la vérité. L'aire des trois lacs qui sont à la tête de la branche principale de la Matane, est d'environ 667 acres, savoir :—

	Acres.
Lac Inférieur.....	400
Lac Mitoyen, ou du milieu.....	91
Lac Supérieur.....	176
	667

Prenant sa source dans la contrée située au nord des monts de Notre-Dame, où se trouve le plus reculé des trois lacs, la branche principale de la Matane coule au sud, coupant par la rangée une gorge profonde, qui est occupée par une partie du lac du milieu et par la totalité de celui d'en-bas, ainsi que par le courant qui les unit. Elle court ensuite à l'ouest, entre la base méridionale des montagnes et un escarpement de roche calcaire, jusqu'à la rivière à la Truite, qui y verse une masse d'eau considérable. Tournant de là autour de l'extrémité occidentale de la chaîne, presque

vis-à-vis de la branche appelée Taouagadie, elle finit par suivre la direction du nord jusqu'à son entrée dans le St. Laurent. Avec ses affluens, cette rivière dessèche probablement une étendue de pays d'environ 800 milles carrés.

La rivière de Ste.-Anne joint le St.-Laurent par 49° 10' de latitude nord, et 66° 28' de longitude ouest, onze milles plus bas que le cap Chatte. La distance totale mesurée, en la remontant, a été d'un peu moins de trente-deux milles, son lit s'étant trouvé, plus haut, trop rompu et trop rapide pour pouvoir être remonté en canot. Le premier cours général, à partir de l'embouchure, était S. 5° O., l'espace de treize milles soixante chaînes (dix milles trente chaînes en ligne droite,) au bout desquels elle atteint la base des monts Notre-Dame, puis S. 70° E. dix milles huit chaînes, (huit milles quarante chaînes en ligne droite,) tombant rapidement le long de la base septentrionale de la rangée. Au bout de cette distance, elle est jointe par une branche venant du nord, et appelée la rivière à la Martre, et puis tournant au S. 43° E., elle suit cette direction, l'espace de sept milles et cinquante-huit chaînes (égal à six milles en ligne droite), jusqu'au bout de la distance mesurée, où elle se divise en deux courans d'environ la même largeur, l'un tournant autour de la grande montagne d'où nous mesurâmes la contrée environnante par triangulation, et ayant sa source dans un lac à la distance de douze ou treize milles au sud ; l'autre, après avoir couru à l'Est, l'espace de trois ou quatre milles, se repliant au nord, et après s'être partagé en plusieurs petites fourches, se terminant parmi les montagnes. La largeur de la rivière, au-dessous de la jonction des deux branches, était d'environ 190 pieds, et la hauteur estimée, au même point, était de 620 pieds, donnant un abaissement moyen de dix-neuf pieds par mille, mais la bien plus grande partie de la descente est comprise dans les limites des deux derniers cours, le premier ayant un courant comparativement modéré. L'aire desséchée par la rivière est probablement de plus de 300 milles carrés.

Un des traits les plus remarquables de la Péninsule de Gaspé est la chaîne des monts Notre-Dame. L'extrémité occidentale de cette chaîne arrive à deux milles de la rive orientale de la Matane, suivant, depuis l'embouchure de cette rivière, une direction S. 25° E., à la distance, en ligne directe, d'environ vingt-et-un milles et demi. Sa largeur n'excède pas ici deux milles, tandis que ses crêtes sont, l'une portant l'autre, à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La chaîne de montagnes court presque vrai E. et O. par la boussole, et entre les rivières de Matane et de Ste.-Anne, elle croît en largeur et hauteur, en avançant vers l'Est. Aux lacs de Matane, elle occupe une largeur de quatre milles, et les plus hauts sommets ont environ 2,700 pieds ; et vers la Chatte, où cette rivière coupe la chaîne, aux montagnes du Bonhomme et du Sud, comme il a été constaté, l'année précédente, il y a une largeur de six milles, et les plus hauts pics s'élèvent à plus de 3,500 pieds. De ce point, jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière Ste.-Anne, les plus hauts sommets du côté du nord, conservent une élévation à peu près uniforme, et suivent encore la direction de l'Est ; mais au-delà de ce point, la chaîne paraît se partager, et après que la vallée de la rivière a tourné, en remontant, au sud de l'Est, les plus hauts sommets de son flanc méridional s'en éloignent de trois ou quatre milles, en même temps qu'une rangée, qui commence au nord, décline un peu au N. de l'E. pour s'approcher du lac d'où sort la rivière à la Martre, et paraît courir finalement vers Mont-Louis, sur la côte.

Aux Fourches, où se termina notre mesurage, la vallée profonde qui coupe la chaîne, est passablement large. Du côté de l'Est, s'élèvent de hautes mon-

Appendice  
(C.)

1847.



tagnes, probablement en continuation de la chaîne principale, courant dans cette direction, et un éperon de ces montagnes, qui borne la vallée de la Ste.-Anne, dans son détour méridional, sépare les eaux de cette rivière de celles de la Madeleine. Du côté de l'ouest s'élève au-dessus des Fourches, une vaste montagne, qui, comme nous nous en assurâmes par observation barométrique, en y montant, atteint une hauteur de 3,224 pieds au-dessus du point où nous avions laissé la rivière, ou de 3,778 au-dessus du niveau de la mer. Cette montagne fut nommée "Mont-Albert," en l'honneur de son Altesse Royale, le Prince Albert, avec d'autant plus d'à-propos que ce fut le jour anniversaire de sa naissance, le 26 Août, que nous gravâmes le flanc de cette montagne. Le sommet est un espace nu et aride de sept à huit milles en carré, dont les parties les plus élevées sont aux extrémités du N. E. et du S. O., de chacune desquelles la surface incline légèrement vers le centre, où elle est fréquemment molle et marécageuse, produisant une herbe courte et effilée, qui est à peu près la seule trace de végétation qu'on y rencontre.

Du plus haut point de l'extrémité du sud-ouest, nous pûmes voir au-dessous de nous presque toute la chaîne occidentale de montagnes, parmi lesquelles se reconnaissent distinctement les hauts sommets du Pic du Pavillon et du Mont-Bayfield. Les vallées des branches supérieures de la Chatte et de la Cascapédia gisaient à l'ouest et au sud de notre station, et en même temps que les montagnes de Gaspé et de Bonaventure se présentaient à nous au sud-est, le panorama était borné au nord-est par la rangée qui sépare les eaux des rivières de Ste.-Anne et de la Madeleine.

De la station du nord-est, les mêmes montagnes situées entre les mêmes rivières bornaient notre vue à l'Est, et les mêmes pics de Gaspé et de Bonaventure étaient vus au sud-est; plusieurs des mêmes montagnes à l'ouest; mais au nord de l'ouest, le St.-Laurent se déployait jusqu'à son rivage septentrional, et la vallée de la Ste.-Anne pouvait être suivie sur une grande étendue, tandis qu'immédiatement au-dessous de nous, nous pouvions distinguer çà et là son rapide torrent se précipitant parmi les escarpemens rocheux.

Sur la surface nue de la grande montagne, on voit dans presque toutes les directions, des étangs et des sources d'eau excellente, qui donnent naissance à un nombre de ruisseaux et de rigoles, dont plusieurs, s'unissant sur le flanc du sud-est, forment un courant considérable, qui coule avec rapidité à l'Est, dans une gorge profonde, et joint la principale branche du sud de la rivière: d'autres, coulant au nord, se déchargent dans le lit principal, au-dessous des Fourches.

Entre le Mont-Albert et la partie orientale de la haute chaîne continue partant de la Chatte, les montagnes ne paraissent pas excéder généralement la hauteur de 2,000 à 2,500 pieds, et il y a fréquemment les lacs à leurs sommets; elles gisent à la distance de deux ou trois milles au sud de la rivière. Traversant cette partie du pays, en partant d'un point situé à environ deux milles au-dessous de la rivière à la Martre, et poursuivant la route au S. S. O., le long des rives d'un petit ruisseau, l'espace d'environ trois milles, on arrive à une chaîne qui sépare les eaux du côté du nord de celle du côté du sud de la péninsule. Du côté opposé du versant, nous suivîmes d'abord le cours d'un ruisseau qui coule au sud, et continuant à avancer l'espace d'un mille et demi ou deux milles, nous atteignîmes un lac que nous supposâmes être la source d'une des principales branches de la Cascapédia. Ce lac a un peu plus de deux milles de longueur; la direction générale au-dessous est S. 6° O., et sur une largeur moyenne d'environ dix-sept chaînes, il contient

une aire d'environ 290 acres. Un cours d'eau d'environ 60 pieds en travers coule de l'extrémité du sud-ouest: il appartient probablement à la fourche qui a été observée, l'été précédent, comme tombant dans la Cascapédia, environ deux lieues au-dessous de la montagne Conique. Le point le plus éloigné jusqu'où nous pûmes suivre de l'œil la vallée de ce courant, était, par la boussole, en partant de l'extrémité inférieure du lac, dans la direction S. 65° O., et pouvait être à trois milles et demi ou quatre milles de nous. La position du lac fut constatée, du sommet des hauteurs qui s'élèvent au-dessus de ses bords, en prenant les directions à différents points déjà déterminés le long de la chaîne de l'ouest.

La totalité de la chaîne, à l'ouest du Mont-Albert, est couverte par la forêt, excepté sur les extrémités des sommets des plus hautes montagnes, qui sont des rochers nus. La crue, sur les plaines les plus élevées, consiste principalement en pruche ou sapinette de petite venue, et dans une moindre proportion, en bouleaux presque nains, fort éloignés l'un de l'autre, les intervalles étant généralement tapissés d'une abondante crue de hautes fougères. Plus bas, les flancs des montagnes sont revêtus de sapins, de pruches, et de bouleaux, avec quelques pins blancs et quelques bouleaux noirs, à de longs intervalles, et de cèdres dans les endroits humides. Le Mont-Albert lui-même, présente presque partout, tant sur son sommet que sur ses flancs, un vaste rocher nu; et les montagnes qui sont à l'Est, entre les rivières de Ste.-Anne et de la Madeleine, semblent être aussi, pour la plupart, dépourvues de végétation.

En général, la contrée située au nord de la grande chaîne de montagnes, consiste en une série de rides courant parallèlement l'une à l'autre et à la chaîne, et qui deviennent moins élevées, à mesure qu'elles s'avancent vers l'ouest, et qu'elles s'approchent des bords du St.-Laurent. Ces rides sont entièrement couvertes d'une épaisse forêt, consistant en sapin, pruche ou sapinette, bouleau blanc, noir et jaune, avec pin blanc et cèdre blanc: il s'y rencontre des érables, des ormes et des frênes, mais comparativement en petite quantité. Des pins de bonne hauteur, et plusieurs bosquets de belle pruche se présentent aussi sur les hauteurs, près des rives des rivières de Ste.-Anne et de Chatte, mais ces arbres sont rares sur la branche principale de la Matane, quoiqu'ils n'y manquent pas absolument. La chose est d'autant plus à regretter, que cette rivière fournit plus de facilités qu'aucune autre de la côte du sud du St.-Laurent, pour faire dériver ou descendre le bois de construction, étant d'un accès facile jusqu'au plus haut de ses lacs.

Excepté sur les terrains plats, et sur les terres basses, près des rivages, le sol paraît se composer d'une terre très légère, et offre peu d'encouragement à y faire des défrichemens. Sur les terres basses, la qualité du sol est fréquemment favorable, et les établissemens de Matane, de Ste.-Anne et du Cap Chatte en sont des exemples. Au sud de la rangée de montagnes, sur la Matane, les dimensions et le caractère des arbres de la forêt indiquent un sol d'une meilleure qualité qu'au nord, et le pays étant moins accidenté ou montagneux qu'à l'Est, pourrait, si ce n'était de son éloignement, être défriché et cultivé. Jusqu'à présent, il n'a été visité que rarement, si ce n'est par des Sauvages, ou des chasseurs, à la poursuite des fourrures ou du poisson. Le gibier abonde par toutes ces forêts, et les rivières sont amplement pourvues, durant l'été, de poissons et d'oiseaux aquatiques: le saumon et la truite de mer de la meilleure espèce abondent dans les rivières de Chatte et de Ste.-Anne; mais depuis l'érection du moulin à scies, étant incapables de passer par-dessus la digue, ils ont entièrement dis-

Appendice  
(C.)

paru des eaux de la Matane, où l'on dit qu'autrefois ils étaient en aussi grande quantité que dans toute autre rivière de la côte.

La rivière St-Jean, ou de Douglstown, tombe dans la baie de Gaspé, par les 48° 46' de lat. N., et les 64° 30' de long. O. A l'embouchure de la rivière, il y a une large baie sur un bassin occupant une aire d'entre deux et trois milles carrés, dans laquelle on entre du côté de la mer par un chenal de 365 pieds de largeur, entre deux barres de sable, dont l'une joint la grande terre du côté du sud, au village de Douglstown, et l'autre, du côté du nord, près du chemin allant au bassin de Gaspé. Un embarras ou amas solide de bois *dérivé*, a barré la rivière, à environ deux milles au-dessus du fond de la baie, portant le courant à travers le terrain bas et plat du rivage immédiat, qui est traversé par un nombre presque innombrable de chenaux, et découpé en un groupe d'îles. Par ce labyrinthe, l'expérience de ceux qui connaissent la rivière fut absolument nécessaire pour nous guider; mais après avoir passé l'embarras, il ne se rencontre rien pour empêcher de remonter la rivière en canots, jusqu'au point où s'étendit notre exploration. La distance totale mesurée le long du cours de la rivière, fut de quarante-huit milles dix-sept chafnes, dans une direction courant généralement N. 71° O. Au-dessus de ce point, la vallée court dans la direction du N. O.; et je fus informé par les Sauvages, qui connaissent le pays, que la rivière se partage en plusieurs petits courans, à la distance de trois ou quatre milles au-dessus du point que nous atteignîmes, et se termine finalement parmi les montagnes, près des sources de la Bonaventure et du Bras du Sud-ouest de Gaspé. A l'endroit où nous nous arrêtâmes, la rivière avait une largeur d'environ soixante pieds; mais s'élargissant en descendant, à mesure qu'elle était grossie par ses affluens, elle avait, à une petite distance au-dessus de l'embarras, plus de 300 pieds d'une rive à l'autre. La descente totale estimée, dans toute la distance mesurée, était de treize pieds par mille, la hauteur du point le plus élevé étant de 643 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Quatre affluens considérables se jettent dans la rivière St-Jean: deux la joignent dans les limites des premiers sept milles, à partir de son embouchure; les deux autres, aux distances respectives de trente-neuf milles et un quart et de quarante-six milles et un quart de l'entrée, tous venant du sud, sans parler de plusieurs autres plus petits, tombant de l'un et de l'autre côté. On suppose que les deux premières branches prennent naissance près des sources de la branche supérieure du N. E. de la Bonaventure, et le plus bas des deux passe au-delà de la base occidentale de la montagne connue des Sauvages sous le nom de "Mont-Alexandre," un des plus hauts points déterminés dans notre triangulation, du Mont-Albert.

La partie inférieure de la rivière coule, l'espace d'environ treize milles, par un pays plat, produisant le pin blanc, la pruche, et une espèce de molèze, fréquemment d'une grandeur considérable et d'une qualité de valeur, le sapin, le cèdre, et trois variétés de bouleau, avec érable, orme et frêne, en moindre abondance. Mais là où le pays a été dénudé de sa forêt primitive par les ravages du feu, qui s'est étendu sur une très grande aire, une crue épaisse de petits arbres, principalement bouleaux blancs et pins, occupe la surface.

Une rangée de collines borne l'étendue méridionale de ce pays plat, commençant près de la côte de la mer, à Malbaie, laquelle court dans la direction du N. O., et s'approchant graduellement de la rivière, l'atteint à environ treize milles de son embouchure.

Du côté du nord de la rivière, le pays continue à être plan dans l'étendue en travers jusqu'au Bras du Sud-ouest de Gaspé, et paraissant être couvert d'un bon sol de terre sablonneuse, il est sans doute bien propre à être mis en état de culture, et pourrait probablement devenir un district agricole aussi bon que tout autre de la péninsule.

Toute la partie supérieure de la rivière coule par une contrée montagneuse: en quelques endroits, la vallée est large, ayant des plaines alluviales étendues, qui occupent les intervalles entre la rivière et les montagnes, tandis qu'en d'autres, elle se resserre en une vallée profonde et étroite, les collines s'élevant sur chaque rive en précipices quelquefois hauts de 300 et 400 pieds. Les collines croissent en hauteur, en suivant le cours ascendant de la rivière, et la plus haute sur laquelle nous montâmes mesurait 845 pieds au-dessus du niveau de la mer. De la colline qui s'élevait directement au-dessus du point où notre exploration se termina, nous vîmes, gisant directement au sud, le Mont-Alexandre, qui par son sommet long en forme de faite droit, ainsi que par sa grande élévation, se distinguait aisément comme un des points les plus remarquables vus, du Mont-Albert, à notre horizon oriental.

Une vaste portion de cette région, y compris presque toute la partie de la rivière qui coule entre les montagnes et la contrée orientale située entre le Mont-Alexandre et les Fourches supérieures, a été complètement dépouillée de sa forêt par l'incendie, et les flancs de collines couverts de simples porches ou troncs brûlés, parmi lesquels il ne s'est pas encore montré de crue nouvelle, à l'exception de quelques courts arbustes ou de ronces, offrent une scène triste et effrayante, et ôtent presque la possibilité d'y voyager.

#### SECTION DE CÔTE ENTRE LE CAP CHATTE ET RIMOUSKI.

Les "grès à tourettes," décrits dans le dernier rapport, ont été observés occupant la plus grande portion de la côte, entre le cap Chatte et le petit établissement de la Petite Matane, où ils disparaissent, et la côte est bornée par de hauts rivages d'argile, ou par des grèves de sable et de gravier, cachant entièrement les couches plus anciennes, mais environ quatre milles et demi au-dessus de la Grande Matane, les membres supérieurs de la même formation se trouvent associés aux schistes rouges, verts et noirs. Disparaissant de nouveau, environ un mille à l'Est, de la Petite rivière Blanche, ils ne sont plus revus jusqu'à ce qu'ils arrivent au Petit Métis, où ils se déploient en une épaisseur considérable, et continuent à occuper la côte vers la rivière du Grand Métis. Ici leur succèdent les schistes rouges et verts, et ces derniers tiennent la ligne de côte qui court justement sur leur direction, jusqu'au village de Rimouski.

Le caractère de cette formation de grès, partout où elle a été observée, mais surtout au Petit Métis, offre beaucoup des particularités par lesquelles elle paraît remarquable, telle que déployée au-dessus du cap Chatte. Sa couleur est ordinairement une teinte verdâtre, et sa texture est variable, passant d'un conglomérat à menus élémens à un grès à grains fins. L'agrégat est principalement siliceux, contenant des lambeaux aplatis de schiste noir, et la surface de la roche déploie souvent une apparence marquetée, occasionnée par la présence d'un grand nombre de petits orbicules de quartz blanc. La roche a aussi une tendance à prendre en s'usant des formes de petites tours, lorsque les couches sont hautement inclinées; et l'on a observé que la même sorte de surfaces cellu-

Appendice  
(C.)

1847.

Appendice  
(C.)

1847.

lares éraillées se présentait dans cette localité, comme aux Tourettes et au cap Chatte. Le moyen d'effectuer le mesurage de ces roches ne s'étant pas présenté, leur puissance demeure incertaine; mais au Petit Métis, elle doit être très considérable. Les schistes qui reposent sur les grès sont, ou rouges avec raies et taches vertes, entièrement rouges, rouges et vertes alternativement, ou de couleur verte, et au-dessus d'eux se voient accidentellement quelques schistes de couleur grise foncée ou noirâtre, intercalant des lits et des nodules de calcaire. Le tout paraissait être d'une épaisseur considérable, mais nous ne pûmes nous en assurer, en conséquence des violentes contorsions par lesquelles les couches ont été repliées et rompues. A la distance d'environ deux milles, entre la rivière Matane et la Petite rivière Blanche, on voit les roches affectées par diverses ondulations, et, elles sont fréquemment coupées par de petites failles, courant généralement dans une direction N. O. et S. E., légèrement oblique à celle de la stratification.

En avançant à l'ouest, le long de la côte, vers l'embouchure de la Petite rivière Blanche, les couches sont cachées l'espace d'environ mille, jusqu'à l'embouchure de cette rivière, où se présente une roche bréchiforme, composée de morceaux de dimensions irrégulières et angulaires de calcaire, grès et schiste. La couleur générale de la roche est un gris verdâtre ou blanchâtre, marqueté de petits lambeaux de schiste noir, et fréquemment marqué de raies couleur de rouille, occasionnées par la décomposition des pyrites de fer, qui y abondent. Les fragmens de calcaire, formant partie de la masse, sont de couleur grise, ou bleu-foncé dans la cassure, et sont ordinairement durs et compacts. Les fragmens de grès ont une teinte verdâtre, et ressemblent, par la texture et l'aspect, aux variétés de grès à tourettes, desquels il est probable qu'ils proviennent, la couleur générale des lambeaux de schiste noir, occasionnant l'aspect marqueté dont on vient de parler. Plusieurs des fragmens, particulièrement parmi ceux de calcaire et de grès, ont plus d'un pied de diamètre, et pèsent fréquemment plus de vingt livres; mais la pesanteur des morceaux dont l'agrégat se compose principalement, n'excède probablement pas trois ou quatre livres. L'épaisseur de ce banc bréchiforme est à ce point, d'environ vingt-cinq pieds, et il plonge dans la direction de  $97^{\circ}$  à  $85^{\circ}$ . Il a des plans de clivage bien définis dont le plongement est  $340^{\circ}$  à  $52^{\circ}$ , coupant les matériaux plus durs et plus mous indifféremment, et les surfaces de divisions sont ordinairement incrustées d'une couche mince de calcaire spathique.

Outre ce banc puissant de brèche, il paraît y en avoir de moins épais du même caractère, associés aux schistes vert-foncé ou noirs, interstratifiés avec les lits de calcaire bleu. On les voit au haut de la Petite rivière Blanche, l'espace d'environ 100 verges, et au bout de cette distance, il y a une cascade d'environ vingt pieds de hauteur, qui tombe sur des couches bréchiformes presque verticales, plongeant dans la direction de  $150^{\circ}$ . Il n'a été observé aucun fossile quelconque parmi ces différentes roches.

#### *Sections de Rivières.*

Les rivières de la côte septentrionale de la Péninsule, courant, dans une partie considérable de leur cours, directement en travers de la direction générale des couches, fournissent le meilleur, sinon l'unique moyen d'obtenir des sections exposées des roches plus anciennes de l'intérieur; toute la contrée étant ailleurs, excepté sur les sommets des plus hautes montagnes, couverte d'une épaisse forêt. Mais, comme même sur les rivières, les expositions ne sont que partielles;

leurs rives étant fréquemment, sur des étendues considérables, composées de terrains de transport, ou toutes couvertes d'arbres et d'arbustes, il y devient très difficile d'établir un ordre régulier de superposition; et il faut ajouter au grand embarras résultant de la nature de la surface, la difficulté ordinaire dont est accompagné l'examen géologique d'une région grandement tourmentée et altérée.

Pour la distinction et la commodité, on peut partager les roches qui ont été examinées en quatre groupes :

- 1.—Schistes rouges et verts, schistes noirs et vert-foncé, avec bancs calcaires, et calcaires bréchiformes.
- 2.—Roches métamorphiques des monts de Notre-Dame.
- 3.—Calcaires et schistes de Gaspé.
- 4.—Grès de Gaspé.

1.—Le premier groupe occupe une largeur de vingt-et-un milles sur la Matane; de douze milles sur la Chatte, et de douze à treize milles sur la Ste.-Anne.

Sur la Matane, les schistes rouges se montrent en deux différents endroits; environ trois milles et demi au-dessous de l'affluent appelé la Petite Matane, et un mille et demi au-dessus. Ils sont ordinairement rayés ou picotés de vert, et sont associés à des schistes entièrement de cette couleur. La couleur rouge est moins brillante que celle que déploient les schistes de la côte, mais quant au reste, les roches ont entre elles une ressemblance générale; cependant, comme les grès qui supportent les schistes de la côte n'ont été reconnus nulle part sur la rivière, il est impossible de dire avec certitude qu'ils sont la même partie de la formation, bien qu'il paraisse y avoir quelque raison de supposer que tel est le cas. Au-dessus du schiste rouge, la roche la plus remarquable et la mieux caractérisée de ce groupe, est un conglomérat calcaire bréchiforme correspondant, dans ses parties constituantes, avec la roche vue à la Petite rivière Blanche, laquelle, quoique de peu d'importance, quant à son épaisseur, est remarquable par l'uniformité de caractère, partout où elle a été vue. En remontant la Matane, on la voit d'abord à environ deux milles au-dessus de l'entrée de cette rivière, le banc principal ayant de vingt à vingt-cinq pieds d'épaisseur, supporté au nord par des ardoises calcaires noires ou vert-foncé, lesquelles sont interstratifiées avec des lits minces de calcaire bleu, et quelques lits plus petits de calcaire bréchiforme, tandis qu'au-dessus du banc bréchiforme principal, il y a un calcaire offrant jusqu'à un certain degré un caractère oolitique, suivi par une ardoise calcaire bleu-foncé. A une petite distance au-dessus de la Petite Matane, de grandes masses angulaires de brèche, qui se trouvent dans la rivière font croire à la probabilité que la même roche-mère occupe quelque part une position au centre, entre les expositions des schistes rouges et verts. Sa présence est encore indiquée à la base septentrionale des monts Notre-Dame, quoiqu'elle n'y soit pas bien exposée.

Une brèche calcaire, correspondant avec la position sur la Matane, se présente sur la Chatte, de cinq à huit milles en amont, reposant sur les schistes rouges et verts, qui sont supportés par les grès à tourettes. L'épaisseur de la brèche est ici d'environ vingt pieds, et le caractère des roches qui lui sont associées est à peu près le même que devant.

A environ six milles en remontant la Ste.-Anne, se présente une brèche, composée de grandes plaques de calcaire et de schiste noir, et de fragmens de couleur

Appendice  
(C.)

1847.

grise ou verdâtre de roche arénacée en moindre quantité, dans un banc puissant et dans quelques autres plus petits, interstratifiés avec le schiste noir, appuyé sur les ardoises gris-foncé ou noires, contenant, dans les lits supérieurs, de nombreux nodules de calcaire bleu-foncé, dont plusieurs sont aussi gros, ou plus gros qu'un boulet de canon de trente-deux livres. Tant les schistes que les conglomérats bréchiformes encaissent de grandes quantités de pyrites de fer, quelquefois sous la forme de rognons ou nodules, et d'autrefois en cristaux agrégés. La couleur prédominante de la brèche est le gris-foncé, et elle est tachetée par le schiste noir, et par des morceaux de grès devenus bruns de rouille sous l'influence du temps. Ces roches se montrent de nouveau exactement dans le même ordre, et portant identiquement le même caractère, au détour que fait la rivière à l'Est, à la base des monts Notre-Dame, et l'affleurement s'en peut voir fréquemment, l'espace d'environ neuf milles au-dessus de ce point, le cours de la rivière suivant à peu près la direction de la stratification.

Le reste de la largeur occupée par ce groupe, déploie des ardoises vert-noirâtres, ou des schistes noirs durcis, fréquemment interstratifiés, avec un calcaire bleu-foncé, généralement bitumineux et siliceux. Dans un cas, une matière bitumineuse noire, ressemblant au charbon, quant à l'aspect, a été trouvée dans des crevasses d'un calcaire bleu qui supportait les roches bréchiformes.

La ressemblance qui existe entre la bande bréchiforme, avec les roches qui lui sont associées, et les roches de la côte entre la rivière Ste.-Anne et le cap Chatte, telles que décrites dans le rapport précédent, donne à croire qu'elles sont identiques; mais si tel est le cas, il doit s'en suivre que, sur la rivière de Ste.-Anne, les roches sont complètement renversées, offrant un plongement en sens inverse, car les conglomérats y paraissent plonger sous les grès à tourettes, tandis que dans la position qu'ils occupent dans les sections de rivières, sur la Matane, la Chatte et la Ste.-Anne, ils paraissent au-dessus des mêmes grès. De tels faits indiquent une condition très ondulée dans les couches de la contrée située au nord de la chaîne de montagnes. Dans chaque partie de la région, il y a des preuves de contortions violentes et étendues, et dans quelques sections exposées sur la Matane, ainsi que dans plusieurs de celles qui ont été observées, l'année précédente, sur la côte, le renversement complet des couches peut être suivi sur la face des escarpemens.

Les lits de calcaire ayant un aspect oolitique, mentionnés comme quelquefois associés à la roche bréchiforme, sont d'une bonne qualité pour faire de la chaux, et sur la Matane on y a ouvert des carrières, et l'on en a tiré de la pierre pour cet usage. Parmi les ardoises noires, on a quelquefois trouvé d'assez bons matériaux pour couvertures de toits. On pourrait s'en procurer dans un endroit situé à une petite distance au-dessus de la Taouagadie sur la Matane.

2. Le caractère de la chaîne des monts Notre-Dame, depuis la rivière de Matane jusqu'au Mont-Albert, sur la Ste.-Anne, correspond exactement avec la description des montagnes de la Chatte, donnée dans le rapport de l'année dernière. La couleur des roches est invariablement plus ou moins verte, ressemblant au vert de l'épidote. Dans quelques cas, elles sont d'un vert-jaunâtre pâle, rayé ou picoté de petits lambeaux ayant le caractère du jaspe rouge, et sont très dures, compactes et siliceuses. D'autres fois, elles sont de couleur olivâtre, comme ardoise esquilleuse fibreuse, et elles offrent accidentellement un caractère qui les rapproche du mica-schiste. On a quelquefois

observé du talc et de la stéatite parmi des fragmens détachés sur la surface. Partout où l'inclinaison peut être déterminée, elle plongeait invariablement au sud, ou était tout-à-fait verticale.

Le Mont-Albert est composé d'un trapp micacé terreux, d'un vert obscur ou d'un brun jaunâtre, qui, en plusieurs endroits, est fortement magnétique. Le trapp est borné, du côté du nord-est, par une bande d'ardoise amphibolique noire, contenant des grenats, laquelle, à  $20^{\circ}$ - $45^{\circ}$ , paraît s'enfoncer sous le trapp; et du côté du nord, par une ardoise siliceuse métamorphique, de couleur verte, d'un caractère semblable à celui des ardoises qui composent la plus grande portion du reste de la chaîne de montagnes. Le trapp est coupé par des filons de jaspe décomposé, dont l'un fut observé du côté du sud de la montagne, à l'endroit occupé comme station. On trouvait dans les ruisseaux qui descendent par les flancs de la montagne, et dans le lit de la rivière principale, des cailloux roulés de roche syénitique rouge, quelquefois de grandes dimensions, pesant probablement trois ou quatre cents livres, mais ordinairement plus petits; et quelques-uns d'ardoise rouge durcie, presque changée en jaspe. Les cailloux syénitiques sont presque entièrement composés de petits cristaux de feldspath rouge et de quartz blanc translucide, et l'on supposa qu'ils provenaient des filons qui coupent la masse montagneuse; mais ni la syénite, ni l'ardoise jaspoïde ne furent trouvées en place. Il pourra se trouver probablement que les ardoises rouges appartiennent au groupe stratifié déjà décrit, dans une condition minérale altérée; mais nous n'avons pas encore de preuves suffisantes pour assurer que tel est le cas.

3. Le groupe calcaire et fossilifère, qui a été observé aux fourches de la Chatte, l'année dernière, reposant sur la base méridionale de la chaîne de montagnes, s'en éloigne, à peu près vrai ouest, (par la boussole,) et occupe une position semblable relativement à la chaîne, sur la rive méridionale de la Matane. Au fond du groupe, il y a un banc de grès blanc quartzeux, picoté de taches ferrugineuses rouges, et devenant, sous l'influence du temps, d'une couleur rouillée jaunâtre: il acquiert une épaisseur d'environ soixante-dix pieds, à l'embouchure de la Taouagadie, et paraît accidentellement au jour sur la Matane, entre cet affluent et la rivière à la Truite. La dernière rivière, coupant le groupe, expose une section des membres inférieurs de sa portion calcaire, épaisse d'environ 500 pieds, consistant en lits de calcaire bleu, contenant accidentellement quelques fossiles, et en schistes calcaires gris, avec bandes minces de calcaire bleu. Le plongement des lits inférieurs, vus sur la rivière à la Truite, s'est trouvé de  $16^{\circ}$ - $54^{\circ}$ ; mais au bout de la section, l'inclinaison a décliné et n'est que de  $28^{\circ}$ , et elle devient probablement presque horizontale vers le sud, en concordance avec la surface plane de la contrée. L'escarpement calcaire s'élève presque abruptement sur la rive méridionale de la Matane, entre la rivière à la Truite et le lac de la Gorge, à la hauteur de 500 ou 600 pieds, et la partie supérieure de la ride est composée de couches massives de calcaire bleu ou gris, contenant de nombreux fossiles, qui sont néanmoins dans une condition très obscure: parmi les fossiles furent observés, la *Comularia*, la *Leptena*, l'*Atrypa*, le *Spirifer*, de nombreuses univalves, (principalement d'une espèce,) et quelques orthocératites et colonnes encrinites. Tant les grès du fond que les calcaires du sommet pourraient être employés utilement comme pierres à bâtir; mais je suis porté à croire que les derniers sont trop siliceux pour pouvoir faire de la chaux.

Près de la source d'un petit ruisseau qui tombe de la ride ou chaîne calcaire, et joint la Matane environ

cinq milles au-dessus de la jonction de la rivière à la Truite, on a remarqué quelques sources d'un caractère minéral : une forte odeur de soufre était perceptible, en approchant de leurs issues ; et il y avait une incrustation d'une matière d'un blanc jaunâtre, variée quelquefois d'une teinte d'écaillet, autour de leurs bords ; et au fond du ruisseau, jusqu'à une petite distance au-dessous du point où leurs eaux s'unissaient, l'eau était limpide et la saveur minérale très faible : une faible évolution de gaz était perceptible à des intervalles de plusieurs minutes, et leur température, à midi, était de 48° de Fahr., tandis qu'au grand air, le thermomètre était à 66°. Ces sources sont très fréquentées par des troupeaux de caribous, et un grand nombre de larges sentiers battus par leurs pieds, en divergent dans toutes les directions.

Bien que ce groupe n'ait pas encore été rencontré du côté du sud des monts Notre-Dame, à l'Est des trois fourches de la Chaitte, sa direction, à ce point, qui est parallèle au cours de la chaîne, l'amènerait à une position entre trois et quatre milles au sud du lac décrit comme la source présumée de la branche du nord de la Cascapédia. Mais plus à l'Est, la présence du trapp dans le Mont-Albert, et sa présence probable dans la montagne de la Grange de la dernière saison, fait croire à la probabilité que, dérangé par l'action volcanique, sa régularité peut être discontinuée. Mais n'ayant pas de canots sur ce lac, non plus que le moyen d'en faire, nous étions hors d'état de descendre la rivière qui en sort, sans risquer de perdre beaucoup de temps dans une expédition pédestre, pour obtenir les connaissances qui auraient pu s'en suivre. Supposant que la formation calcaire a été dérangée, comme nous venons de le suggérer, des dislocations et des veines minérales en seront le résultat ; et comme la roche est connue pour être plumbifère en d'autres endroits, des minerais de plomb, en rapport avec de telles veines, pourraient être le résultat. On suppose que cette formation est l'équivalent du calcaire plumbifère de l'Ouiscousin, et des indices de ce métal ayant été observés dans la localité plus voisine de Gaspé, où il en existe deux filons dans l'espace de deux milles et demi l'un de l'autre, le voisinage du Mont-Albert semble être digne de recherches.

La rivière St.-Jean court sur la direction de cette formation, à partir d'environ treize milles au-dessus de son entrée, jusqu'au plus haut point que nous atteignons, à peu près le long du cours d'un axe anticlinal, qui paraît, par la direction des collines, arriver sur la côte près de Malbaie. Les roches déployées par la coupe de la rivière appartiennent à la partie supérieure de la série, et consistent en calcaire bleu siliceux dur, devenant brun foncé sous l'influence du temps, en calcaire bleu et gris à lits minces, et en schistes calcaires gris. Le calcaire à lits minces est fréquemment nodulaire et schisteux, et du chert lui est associé, dans quelques parties. Il peut se trouver des lits qui fournissent des matériaux propres à faire de la chaux vive, mais je dois supposer que la pierre est généralement trop siliceuse pour être bien propre à cette fin. Les seuls fossiles découverts dans cette formation, sur la rivière St.-Jean, étaient quelques sucédées, parmi lesquelles il y en avait une qui ressemblait à la *Fucoides cauda galli* de Vanuxem.

De chaque côté de cette vallée d'élévation, les couches inclinent sous un angle aigu, plongeant au nord d'un côté, et au sud, de l'autre côté de la rivière, et sont suivies, à une courte distance de chaque rive, par la formation de grès, qui occupe principalement l'intérieur, entre cette rivière et les sources de la Bonaventure, dans une direction, et entre elle et le bras du Sud-ouest de Gaspé, dans l'autre.

4. Dans les plus bas ou derniers treize milles, la rivière St.-Jean coule sur une portion des grès de Gaspé, suivant si approximativement le cours de leur direction, que les mêmes couches sont vues à des distances considérables. Sur la rivière, la jonction immédiate de ces roches avec les calcaires inférieurs est cachée ; mais à une petite distance du point où elle a probablement lieu, on voit une épaisse couche de grès gris-verdâtre, d'une texture modérément serrée, tournée à un très haut angle, le plongement étant 36° < 81° ; mais on descendant environ un mille plus loin sur la rivière, l'inclinaison des couches devient très modérée, et est dirigée au nord, le reste de la distance vers l'embouchure, sous un angle de 7° à 20°. Le caractère général de ces roches est celui de grès gris-verdâtre, à gros grains, quelquefois en épaisses couches massives, d'autres fois, en minces lits irréguliers, interstratifiés avec des schistes gris-verdâtres, les couches de grès quelquefois divisées par des strates minces de schiste charbonneux, presque entièrement composées de débris végétaux carbonisés. Des orbicules de différentes dimensions sont fréquemment disséminés irrégulièrement parmi les grès, quoique nulle part en assez grand nombre pour constituer un conglomérat. Des nodules rouges ou brunâtres sont distribués dans quelques-unes des couches, d'où proviennent de grandes taches ferrugineuses, et un épais enduit de restes de plantes carbonisées et brisées couvre ordinairement les plans de division de la roche. On rencontrait aussi fréquemment des coquillages, parmi lesquels le genre *Spirifer* était commun, et l'on trouvait sur les rives et dans le lit de la rivière de grandes masses détachées, presque entièrement composées de coquillages encaissés dans une pâte arénacée, qui ressemblait si remarquablement à la couche fossilifère trouvée, l'été précédent, sur le lot de M. Bechervaise, près du bras du Sud-ouest du bassin de Gaspé, tant par le caractère des coquillages, que par le mode d'après lequel ils étaient déposés, qu'on pouvait supposer avec probabilité qu'ils provenaient d'une continuation de la même couche.

Les membres inférieurs de la formation furent vus à un détour que fait la rivière, à une petite distance au-dessus de la fourche d'Alexandre, reposant sur le groupe calcaire, et relevés à un très haut angle, inclinant au sud. Les lits les plus bas étaient des grès brun-noirâtres, durs, à grains fins et pyritifères, saupoudrés sur leurs plans de division de débris de plantes carbonisées : ils étaient marqués de taches et de raies ferrugineuses par la décomposition des pyrites, interstratifiés avec des couches calcaires schistoïdes, et divisés par des strates minces de schiste noir charbonneux. A ces grès succédaient des couches épaisses d'un conglomérat à menus éléments, en plus grande partie composé de petits orbicules de quartz translucide et de massules de schiste noir enclavés dans une pâte calcaire dure.

La formation paraît occuper la plus grande portion de l'espace, entre la rivière et le mont Alexandre, (que d'après son apparence je suppose être de trapp,) et de là probablement jusqu'à la Bonaventure. Des grès et des conglomérats à menus éléments du même caractère que ceux qui se voient sur la rivière, se rencontraient invariablement à une petite distance au sud, et le gravier trouvé à l'embouchure des fourches Supérieures était principalement composé de fragments de la même espèce de roche, mêlés avec des cailloux roulés et des orbicules de trapp.

## DÉPÔTS TERTIAIRES.

Aux embouchures des rivières, on observait ordinairement un dépôt d'argile, en général de couleur bleue, recouvert de sable ou de gravier, et formant les

Appendice (C.)

1847.

côtes. A l'embouchure de la Chatte, on trouva sur l'argile, en quelques cas, des coquilles marines, déposées en strates : on rencontra les genres *Mytilus*, *Mya*, *Tellina*, et *Balanus*, quelques-uns d'eux en apparence spécifiquement identiques avec ceux qui habitent maintenant le St.-Laurent, à une élévation de trente pieds au-dessus de la marque des hautes eaux. A l'embouchure de la Matane, les bancs de glaise et de gravier ont plus de quatre-vingts pieds ; mais je n'ai observé de restes organiques ni là, ni à la rivière Ste.-Anne. A Matane, on peut voir un exemple de l'envahissement récent fait par la mer, dans une butte conique, qui se trouve près de l'entrée de la rivière : c'est évidemment le resto de ce qui faisait autrefois partie de la rive, bien qu'à présent, elle en soit éloignée d'un quart de mille. Les plus anciens habitants disent avoir mémoire qu'il y avait environ un acre de terre labourable sur son sommet, sur lequel ils ont vu croître du grain : il est maintenant réduit à environ huit ou dix pieds carrés ; il ne paraît pas du tout improbable qu'avant qu'il se soit écoulé plusieurs années, la butte elle-même aura entièrement disparu.

Ces argiles peuvent se trouver, en quelques cas, d'une bonne qualité pour la manufacture de la brique, mais je n'ai point entendu dire qu'on ait jamais tenté le long de cette côte, d'en faire usage à cette fin.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

A. MURRAY,  
Assistant-Géologue Provincial.

APPENDICE.

Liste des différentes Sources Minérales qui ont été rencontrées, ou qu'on dit exister sur l'Outaouais et ses affluens, arrangées sous les titres de Sulfureuses, Salines et Ferrugineuses.

	Sul.	Sal.	Fer.
<b>THÉREHONNE :—</b>			
Sur la terre de M. McAllister, Grande Côte, entre la traverse de Ste. Rose et St. Eustache, il y a une source qu'on dit avoir une forte odeur de soufre,.....	1	0	0
Sur la propriété du Capt. Buchanan, environ un mille à l'ouest de Ste. Thérèse, il a été creusé un puits de vingt-sept pieds dans de l'argile ; à cette profondeur, le gravier se présente, et il en sort une source, ayant une forte saveur sulfureuse, qui s'éleva six ou sept pieds,.....	1	0	0
<b>LAC DES DEUX-MONTAGNES :—</b>			
Sur la terre de M. Ogilvie, de la Côte des Anges, il y a une source qui donne une petite quantité d'eau ayant un goût de fer,.....	0	0	1
Sur la propriété de M. Inglis, non loin de St. Eustache et du Grand-Brûlé, il y a une source qu'on dit être d'une qualité saline,.....	0	1	0
Sur la propriété de feu M. Colin Robertson, dans le voisinage de la Châte, on dit qu'il y a une source ferrugineuse,.....	0	0	1
Sur la rivière du Nord, environ un mille et demi au-dessous du moulin de Hoyle, il y a une source sulfureuse,.....	1	0	0

HAWKESBURY EST :—

Sur la propriété de M. McKinnon, troisième (?) lot, sixième concession, sur la rive droite de la rivière à la Graisse, il y a trois sources tout près l'une de l'autre : deux de ces sources paraissent salines, et l'autre sulfureuse,.....

Sul. Sal. Fer.

Appendice (C.)

1847.

1 2 0

CALEDONIA :—

Sur le vingtième lot, première concession, sont les sources de Parker, si bien connues du public : l'une d'elles a été analysée par le professeur Williamson, de Kingston,.....

2 2 0

ALFRED :—

Sur le ruisseau appelé Horse Creek, qui tombe de la neuvième concession dans la Petite-Nation, on dit qu'il y a deux fortes sources, l'une sulfureuse, et l'autre saline,.....

1 1 0

PLANTAGENET :—

Sur le lac George, sur la borne entre Alfred et Plantagenet, il y a une source saline qui a été analysée par le Dr. Hall, de Montréal,.....

0 1 0

Sur un petit ruisseau, du côté droit de la Petite-Nation, un peu au-dessous du moulin de Hatt, il y a une source sulfureuse qu'on dit émettre du gaz inflammable,.....

1 0 0

Sur le même ruisseau à environ soixante verges au-dessous de la première, on dit qu'il y a une fontaine saline couverte par l'eau du ruisseau,

0 1 0

A environ deux milles du moulin, du côté opposé de la rivière, au nord du chemin, il y a une source très fréquentée par les bêtes sauvages et par les pigeons sauvages (*tourtres*). L'eau a un goût légèrement salin,.....

0 1 0

CLARENCE :—

Sur le quinzième lot, seconde concession, du côté du nord du lac Cobb, on dit qu'il y a une source sulfureuse appelée la "Fontaine Puante.".....

1 0 0

Sur le huitième lot, première concession, du côté du sud du lac Cobb, il y a, dit-on, une source fortement saline,.....

0 1 0

GLOUCESTER :—

A l'issue du ruisseau de l'Ours, dans la profondeur du township, on dit qu'il y a une source sulfureuse,.....

1 0 0

Sur le ruisseau de Green, seizième lot, deuxième concession, (nouvel arpentage,) aux pieds des puits de l'Evêque, il y a deux sources minérales, l'une sulfureuse et l'autre saline, et il y en a une autre plus bas sur la rivière,.....

2 1 0

TEMPLETON :—

A trois quarts de mille des moulins de McArthur, sur la rivière Blanche, il y a, dit-on, deux sources à neuf pieds l'une de l'autre, l'une sulfureuse, et l'autre saline,.....

1 1 0

HULL :—

Sur le douzième lot, septième concession, immédiatement au milieu du front, il y a une source fréquentée par les bêtes sauvages. L'eau est légèrement sulfureuse : elle sort des roches métamorphiques,.....

1 0 0

NEPEAN :—

Sur le dix-septième lot, cinquième concession, il y a une source légèrement sulfureuse, qui est fréquentée par les bêtes sauvages,.....

1 0 0

BECKWITH :—

Sur le vingt-deuxième ou vingt-troisième lot, sixième concession, il y a, dit-on, une source sulfureuse : elle est près de la terre de Ferguson,.....

1 0 0

FITZROY :—

Sur le douzième lot, sixième concession, à vingt-cinq verges de la septième concession, vers le coin du nord-est, il y a une source copieuse, qui est légèrement sulfureuse. Elle vient de dessous douze pieds d'argile, et est mêlée avec une grande quantité d'eau douce, qui entre de la rive dans la source : on l'appelle Source de Grant,.....

1 0 0

Appendice (C.)

1847.

	Sul. Sul. Fer.
Sur le dix-neuvième lot, quatrième concession, on dit qu'il y a une source saline,.....	0 1 0
Sur le quinzième lot, quatrième concession, sur la terre de M. Quigley, une source saline sort de la base d'un banc d'argile rougeâtre. Elle suinte d'une largeur de treize verges, mais elle ne donne partout que très peu d'eau,.....	0 1 0
Sur le dixième lot, deuxième concession, sur la propriété de M. Gillon, il y a une source saline. On suppose qu'elle donne soixante gallons en vingt-quatre heures. Elle est située sur le bord d'un petit ruisseau appelé ruisseau de Gillon, lequel coule dans un vallon, environ vingt pieds au-dessous du niveau de la contrée. Les rives sont composées d'argile ténace. Il y a une source faiblement sulfureuse, non loin du même endroit, dans le lit du ruisseau,.....	1 1 0

PACKENHAM :—

Derrière l'église, dans un vallon, au village de Packenham, il y a une belle et abondante source qui est très légèrement sulfureuse. Elle était autrefois fréquentée par les bêtes fauves,	1 0 0
Sur le vingt-septième lot, douzième concession, sur la rive gauche de la Madaouska, environ un mille au-dessus de l'embouchure de la rivière du lac Blanc, il y a une abondante source saline. Le sol des environs est argileux,.....	0 1 0

BAGOT :—

Sur le quinzième lot, troisième concession, à environ un mille de la rive gauche de la rivière Bonnehère, il y a, dit-on, une source saline, ..	0 1 0
---	-------

WESTMEATH :—

Sur le vingt-troisième lot, sixième concession, sur la crique de Tucker, une source copieuse sort du sommet d'une butte, qui a cinq pieds de hauteur et est entourée par la crique. L'eau est ferrugineuse, et laisse un dépôt d'oxyde de fer,.....	0 0 1
Au milieu du treizième lot, sixième concession, il y a une source abondante, qui sort du sommet d'une butte d'environ cinq pieds de hauteur, et dix-huit pieds de diamètre à la base. La butte paraît se composer de mousse, avec quelques rejets et fragments de bois, tous incrustés de carbonate de chaux. La source est appelée la Fontaine Pétrifiante. Elle dépose une grande quantité de carbonate de chaux et d'oxyde de fer. L'eau a un goût de scaffle très faible,.....	1 0 0

20 18 3

Depuis que le Rapport de Progrès qui précède a été transmis au Gouvernement, M. T. S. Hunt, très récemment nommé Chimiste de l'Exploration géologique, a analysé diverses substances venant de l'Outaouais, dont il a été fait mention. Le rapport suivant en contient une liste.

A. W. E. LOGAN, ECR., *Géologue Provincial.*

MONTRÉAL, 20 Avril, 1847.

Monsieur,—Depuis peu, j'ai reçu de vos mains un nombre d'échantillons de minerais et d'eaux minérales désignées pour l'analyse chimique, et j'ai maintenant l'honneur de soumettre les résultats suivants obtenus avec ceux de la région de l'Outaouais. Dans l'analyse des minerais de chaque localité, j'ai tâché de choisir parmi une variété d'échantillons, ceux qui donneraient un résultat moyen.

Minerais de fer oxydulé :—

1. Minerai de fer oxydulé du lac Meyers, Township de Sherbrook du Sud. 100 parties ont donné

Oxyde de fer magnétique,.....	87.00=63.00 fer métallique.
Silice et mica mêlés chimiquement,.....	12.08
	99.08

2. Minerai de fer oxydulé d'une texture grenue, avec paillettes de graphite entremêlées, de l'onzième lot de la septième concession de Hull. 100 parties d'un échantillon moyen ont donné

Oxyde magnétique de fer,.....	96.09=69.65 fer métallique.
Silice et graphite,.....	3.18
	99.27

Minerai de fer oligiste. Un échantillon compact de ce minerai, provenant de la Madaouska, sur le sixième lot entre les concessions C. et D. du Township de MacNab, a été examiné. 100 parties ont donné

Peroxyde de fer,.....	84.10=58.87 fer métallique.
Silice,.....	4.00
Carbonate de chaux,...	8.80
Eau par perte,.....	3.10
	100.00

La silice et le carbonate de chaux sont des impuretés accidentelles, et sont disséminés en petites taches et veines. Le minerai, lorsqu'il est pur, est un peroxyde de fer seulement.

Minerais de fer limoneux. Ces minerais consistent en peroxyde de fer combiné avec de l'eau et quelques acides organiques provenant de la décomposition de substances végétales, qui sont comprises avec l'eau sous le titre de matière organique. Dans l'analyse on a porté attention à la découverte de la chaux et du manganèse, mais quoique souvent présents, en aucun cas leur quantité n'était suffisante pour être estimée.

1. Minerai de fer limoneux, Petite Côte, Vaudreuil. 100 parties ont donné

Péroxyde de fer,.....	74.50=52.00 fer métallique.
Alumine,.....	0.30
Silice,.....	7.10
Eau et matière organique,.....	18.95
	100.85

2. Minerai de fer limoneux, du lot de M. Lancaster, Côte St. Charles, Vaudreuil. 100 parties ont donné

Péroxyde de fer,.....	76.95=53.8 fer métallique.
Alumine,.....	0.80
Silice,.....	1.50
Eau et matière organique, ..	19.80
	99.05

3. Minerai de fer limoneux, de la pointe Rocheuse d'en Haut. 100 parties ont donné

Péroxyde de fer,.....	57.15=40.00 fer métallique.
Alumine,.....	1.60
Silice,.....	21.60
Eau et matière organique,...	18.85
	99.20

Minerais de plomb. Des échantillons de Galène des Townships de Bedford et de Fitzroy, de la rivière Noire, et de la seigneurie de M. Papineau, sur la rivière de la Petite-Nation du Nord, ont été éprouvés pour argent et antimoine: ils ne contiennent ni de l'un ni de l'autre, mais sont un pur sulfure de plomb.

Dolomie. Un échantillon de marbre blanc à grains fins, venant de par derrière le township de Burrie, s'est trouvé, d'après l'analyse, composé de

Carbonate de chaux,.....	53.90
Carbonate de magnésie,.....	45.90
	99.80

C'est conséquemment une dolomie pure; ou un double carbonate de chaux et de magnésie.

Eaux Minérales. Des analyses qualitatives des eaux des sources suivantes ont été faites.

Source de Grant, sur le douzième lot, sixième concession de Fitzroy. Cette eau est faiblement saline et sulfureuse au goût: lorsqu'on la fait bouillir, elle dépose un précipité de carbonate de chaux qui, dans l'eau récente, est tenue au-dessus par l'acide carbonique. Elle contient des chlorures de sodium, de calcium et de magnésium, du carbonate de chaux dissous par l'acide carbonique, et un peu d'hydrogène sulfuré.

Source de Pakenham, dans le village de Pakenham. Cette eau, comme la première, est faiblement saline et sulfureuse; elle contient en petites quantités des chlorures et des sulfates de sodium, de calcium et de magnésium, avec carbonate de chaux dissous par l'acide carbonique, et hydrogène sulfuré.

La Fontaine Pétrifiante, sur le treizième lot, sixième concession de Westmeath, paraît être une source dans laquelle une grande quantité de carbonate de chaux est dissoute par

Appendice (C.)

1847.

Appendice  
(C.)  
1847.

l'acide carbonique: elle est faiblement saline, et contient une petite quantité de chlorures, outre un peu d'hydrogène sulfuré. Une petite quantité de carbonate dissous restait encore dans l'échantillon examiné.

La *Source de Tucker*, sur le vingt-troisième lot, sixième concession de Westmeath, est légèrement ferrugineuse, et contient une grande quantité de carbonate de chaux en solution. Sous d'autres rapports, elle est aussi pure que toute bonne eau naturelle, ne contenant que les traces des chlorures et sulfates ordinaires.

Les deux dernières sources se ressemblent beaucoup dans leur caractère, et se trouvent, comme j'en suis informé, dans le même voisinage, et avec les mêmes roches, elles ont sans doute une origine semblable. Chaque source, n'avez-vous appris, est entourée par une grande butte de tufa calcaire, sans doute déposé par les eaux.

Un spécimen d'eau apporté par M. Murray d'une source située sur la rivière de Matane, dans Gaspé, s'est trouvée faiblement saline, et contenir de petites quantités de chlorures de sodium, de calcium et de magnésium, outre un peu de car-

bonate de chaux. Ce dernier ingrédient est invariablement présent dans les eaux qui coulent par des roches calcaires, et est de peu d'importance sous le point de vue médical. Il existe comme carbonate acide, qui est décomposé par l'ébullition, le carbonate étant déposé comme incrustation blanche. M. Murray observa que l'eau, à la source, paraissait être sulfureuse, mais par son exposition à l'air, l'échantillon doit avoir perdu toute son odeur de soufre.

Toutes ces eaux sont trop faibles pour mériter une analyse quantitative.

Durant l'été prochain, je visiterai quelques-unes des sources les plus importantes, dans la vue d'en prendre des eaux pour les examiner, et déterminer leur contenu gazeux.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

T. S. HUNT,

*Chimiste de l'Exploration Géologique Provinciale.*

Appendice  
(C.)  
1847.

## EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

### RAPPORT DE PROGRÈS DE L'ANNÉE 1846-7.

MONTRÉAL, 1er Mai, 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire la faveur de mettre devant Son Excellence, le Gouverneur Général, le Rapport ci-joint du Progrès fait dans l'Exploration Géologique de la Province, durant l'été dernier.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

W. E. LOGAN,

*Géologue Provincial.*

A l'Hon. D. Daly,  
*Secrétaire Provincial.*  
&c., &c.

*A Son Excellence le Très Honorable JAMES BRUCE, COMTE D'ELGIN ET DE KINCARDINE, Baron Bruce de Kinross et de Torry, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces de Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Ayant conformément aux instructions, que j'avais eu l'honneur de recevoir du Commissaire des Terres de la Couronne, le 12 Mai dernier, par ordre de Son Excellence, le Comte Cathcart, le ci-devant Gouverneur Général, examiné géologiquement les rivages britanniques du Lac Supérieur, comme partie de la tâche que ces instructions m'enjoignaient d'exécuter, j'ai maintenant l'honneur de mettre devant Votre Excellence les résultats de mon examen, dont la relation constituera en même temps le Rapport qu'il est de mon devoir de présenter annuellement du progrès fait dans l'Exploration Géologique de la Province.

Etant parti d'ici, le 1er Juin, et ayant joint mon Assistant, M. Murray, au Détroit, où il avait été

occupé à compléter les arrangemens pour notre expédition, nous nous rendîmes au Sault Ste. Marie, accompagnés de M. McNaughtan, l'Arpenteur Provincial nommé par le Gouvernement pour explorer topographiquement les diverses locations pour mines, dont je devais, pour remplir une autre partie de ma tâche, inspecter les veines minérales, dans la vue d'aider à déterminer la direction la plus d'accord avec l'intérêt général à donner aux lignes de division ou de borne, dans des cas où il y aurait contestation entre des prétendants voisins, au sujet de leurs lots. Ayant visité sub-séquentement Copper Harbour, dans le Michigan, du côté du sud du lac, afin d'obtenir des renseignements concernant les gîtes de cuivre qui avaient été ouverts en cet endroit, nous traversâmes au fort William, au nord, et nous nous mîmes à l'ouvrage qui nous était assigné, en commençant notre examen dans le voisi-



nage de la frontière britannique, à la rivière aux Tourtres.

L'attention de M. Murray fut dévouée à l'examen des rivières Kaminitiquia et Michipicoton, qu'il remonta jusque près de la hauteur des terres, ainsi que de différentes sections de la côte, et j'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Excellence son Rapport sur toutes ces opérations. Quant à moi, mon temps fut employé à l'examen des locations des mines et de la côte généralement; et trouvant qu'il était en mon pouvoir de dévancer dans le travail le parti employé à l'arpentage des terres, j'eus l'avantage de me prévaloir de l'office obligé de M. W. N. McLeod, qui mit à ma disposition son canot et huit voyageurs, pour me transporter autour des rivages du lac, me mettant par là en état de faire une inspection plus étendue qu'il n'aurait été possible de la faire, autrement, dans le temps limité d'une seule saison. A l'exception de l'excursion de M. Murray vers le haut des rivières mentionnées, l'examen a été nécessairement borné à la côte, et ne peut être regardé que comme une reconnaissance à prolonger et suivre dans un plus grand détail, à une époque future, quand l'occasion le permettra.

Les rivages canadiens du lac Supérieur présentent généralement une côte élevée et rocheuse, diversifiée dans son apparence géographique suivant la distribution de ses différentes formations géologiques. Des escarpemens et des éminences s'élèvent à des hauteurs variées de 500 à 1300 pieds, tout près de son rivage, et ce rivage, coupé profondément, dans quelques parties, par des baies étendues, et présentant, dans d'autres, de vastes groupes d'îles, est, en une multitude d'endroits, découpé en anses et en criques bien abritées, fournissant une infinité de hâvres sûrs et commodes, destinés à faciliter grandement toute espèce de commerce qui pourra être établi par la suite sur le lac, en conséquence du produit de ses mines ou de ses pêcheries. Le bois du district ne semble pas promettre beaucoup d'encouragement au trafic : les arbres ne sont ni des dimensions ni des espèces les plus estimées dans le commerce, bien qu'il y ait beaucoup de bois utile, susceptible d'être employé avec avantage dans les mines ou pour la construction des maisons, aussi bien que comme bois de chauffage. Le bois dur est rare : on voit rarement du pin rouge, et le pin blanc n'est pas abondant. Les arbres les plus communs sont la sapinette, le sapin, le bouleau et le peuplier, ou tremble, avec le cèdre dans les lieux humides. Immédiatement sur la côte, plusieurs des éminences sont presque entièrement dépourvues d'arbres, particulièrement là où le granite et le gneiss prédominent. Les collines composées de trapp sont mieux pourvues d'arbres, mais c'est dans les vallées trappéennes et sur les surfaces supportées par le grès, qui sont ordinairement plates, que se trouvent ceux de la plus grande venue. C'est aussi principalement dans ces localités, et aux embouchures des principales rivières, que se rencontre tout ce qu'il y a de terre propre à la culture, et bien que l'étendue de cette terre cultivable, comparée à l'aire du district, ne puisse pas être dite considérable, non plus que de nature à inviter au défrichement, fût-elle moins éloignée, elle se trouverait probablement suffisante pour fournir aux divers besoins d'une population de mineurs, si les minéraux métallifères de la région se trouvaient, après épreuve, en assez grande abondance pour être exploités avec profit.

Le lac reçoit plusieurs rivières considérables, dont les principales sont la Kaminitiquia, le Népigon, le Pic, le Michipicoton, et le Montréal. Les trois premières coulent du côté du nord, et les deux autres, du côté de l'Est, et toutes prenant naissance dans la hauteur des terres qui sépare les eaux de la baie d'Hudson de

celles du St. Laurent, peuvent passer par 100 à 200 milles de pays avant de verser le tribut de leurs eaux au grand réservoir principal des dernières, lequel, dans une bordure de 500 lieues, comprend un air de 32,000 milles carrés, sa plus grande longueur étant de 300 milles, et sa plus grande largeur de 140 milles. Sa plus grande profondeur est supposée de 1,200 pieds, ce qui mettrait son fond à 603 pieds au-dessous, tandis que sa surface est à 597 pieds au-dessus du niveau de la mer; et sa profondeur moyenne, prise à 600 pieds, donnerait un volume d'eau d'environ 4,000 milles cubes.

Les gelées de l'hiver ne sont pas d'assez longue durée pour refroidir, ni les chaleurs de l'été pour réchauffer ce grand corps d'eau à la température de la surface environnante, et en conséquence, le lac modifie considérablement la température du pays situé sur ses bords, laquelle n'est ni aussi basse dans une saison, ni aussi haute dans l'autre, qu'elle l'est tant à l'Est qu'à l'Ouest. Au milieu du lac, en un jour de temps calme et de soleil, le 7 Juillet, je fus très surpris de trouver que la température de l'eau, à la surface, n'était pas à plus de 38° de Fahr. Il paraît difficile de rendre raison de ce fait, constaté par des expériences répétées, même en admettant une erreur d'un degré ou deux, en conséquence de manque de justesse dans la construction du thermomètre; car il est connu que l'eau atteint sa plus grande densité à 39½°, et l'on pourrait attendre de là que le corps du lac ayant une fois atteint une telle densité, la couche de particules de la surface se maintiendrait en place, et serait ou refroidie ou réchauffée avec facilité. Mais quelle qu'en fût la cause, la conséquence était que la température de l'atmosphère au-dessus du lac ne fut pas de plus de 51°, tandis que dans l'intérieur du pays, elle peut probablement avoir été de 70° à 80°, ou plus. Le résultat de telles différences sont de fréquents brouillards sur le lac, la vapeur amenée de l'intérieur du pays dans de chauds courans d'air, se condensant sur l'eau fraîche de la surface. Ces brouillards, comme on devait s'y attendre, paraissent devenir moins fréquents, à mesure que l'été approchait de sa fin; mais il est probable qu'ils redevenaient plus fréquents en hiver par l'inverse du procédé, le lac donnant la vapeur, et la terre les courans d'air qui la condensent.

#### SUCCESSION ET DISTRIBUTION DES ROCHES.

Le lac Supérieur paraît être situé dans une dépression géologique qui présente des formations d'un caractère semblable, tant du côté du nord que du côté du sud, et plongeant au centre. La série du côté du nord se compose, dans l'ordre ascendant, des roches suivantes :—

- 1.—Granite et Syénite.
- 2.—Gneiss.
- 3.—Ardoises chloritiques et partiellement talcqueuses et conglomérats.
- 4.—Ardoises ou schistes bleuâtres, interstratifiées avec du trapp.
- 5.—Grès, calcaires, marnes durcies, et conglomérats, interstratifiés avec du trapp.

#### 1. Granite et Syénite.

La roche, à la base de la série, est un granite, passant fréquemment à une syénite par l'addition de l'amphibole, mais l'amphibole ne paraît pas être souvent présente absolument sans mica. Le mica et l'amphibole sont généralement noirs; le quartz, soit d'un blanc opaque ou translucide, soit transparent et diaphane. La couleur du feldspath est ordinairement quelque nuance de rouge, soit pâle, soit foncé; et le feldspath étant le minéral constituant qui prédomine,

Appendice (C.) 1847.

Appendice (C.) 1847.

il donne ordinairement à la masse une teinte rougeâtre. Il y a pourtant à ceci des exceptions, et le quartz et le feldspath étant accidentellement blancs, tandis que le mica et l'amphibole sont noirs, la roche a quelquefois un aspect madré. En général, la roche, excepté là où elle est coupée par des digues de granite, n'est point à très gros grains. Il arrive néanmoins quelquefois, dans la variété rouge, que des cristaux de feldspath de dimensions plus grandes que la moyenne, sont disséminés par la masse, et lui donnent un aspect porphyroïde; et dans quelques cas, l'épidote paraît être répandu par la roche comme minéral constituant. Quelquefois, la roche offre un double système de joints, très régulièrement parallèles, par des sections de côtes considérables, qui lui donne jusqu'à un certain point une apparence de stratification; mais il n'a pas été observé que les joints fussent toujours dans des directions parallèles dans des sections éloignées l'une de l'autre.

2. Gneiss.

Le granite paraît passer graduellement à un gneiss qui semble participer aussi souvent d'une qualité syénitique que d'une qualité granitique. En général les strates sont ridées, et quelquefois à un tel point, qu'il est difficile de reconnaître leur plongement moyen; mais elles sont parfois d'une régularité d'un bel effet. On n'a pas observé que chaque strate fût généralement accaparée par un seul minéral, mais elle se composait ordinairement de plusieurs, dont l'un prédominait fortement. Les lits feldspathiques se composent quelquefois d'un granite ou d'une syénite parfaite, ayant précisément le caractère du granite massif d'en-dessous, et ils ont quelquefois plusieurs pieds d'épaisseur. Les lits micacés se présentent ordinairement sous la forme de micaschiste, et les lits amphiboliques sous celle d'un schiste de cette qualité. Tous ces lits se présentent interposés l'un avec l'autre dans divers rapports, et quand les strates sont minces et régulières, et que le feldspath est d'un rouge foncé, cette couleur alternant avec le gris des bandes micacées, et le noir des bandes amphiboliques, forme une roche rubanée d'une grande beauté.

Tant le gneiss que le granite sont très souvent traversés par un ancien système de digues ou veines d'un caractère granitique. Ces digues sont généralement à gros grains, très feldspathiques ou très quartzuses, quelquefois entièrement l'un ou l'autre, et elles se coupent souvent l'une l'autre, ainsi que la roche, de manière à former sur sa surface un véritable réseau, et à présenter des rapports d'une nature très compliquée. Dans le gneiss, cette complication est augmentée par la stratification, particulièrement quand elle est dans un état de contorsion. Ces digues ou veines sont d'ordinaire fortement soudées à leurs murailles, et n'ont aucune tendance particulière à s'en fondre ou détacher, et elles paraissent quelquefois constituer, dans des aires limitées, presque autant de la masse qu'elles coupent que la roche primitive elle-même. Il ne paraît pas y avoir des minéraux métallifères associés avec ces veines ou filons.

3. Ardoises chloritiques et partiellement talcqueuses et conglomérats.

Au gneiss succèdent des ardoises généralement de couleur vert-foncé à l'extérieur, souvent d'un gris noirâtre dans les cassures récentes, lesquelles paraissent être quelquefois, à la base, interstratifiées avec des lits d'une qualité feldspathique, de la couleur rougeâtre appartenant au granite et au gneiss sous-jacents; quelquefois, c'est une combinaison de feldspath et de quartz, avec l'addition accidentelle de l'amphibole, faisant des lits syénitiques; et dans quelques-uns, l'amphibole sera prédominante, et donnera à la syénite

une couleur généralement verte. Quelques-uns des lits ont la qualité d'une diorite, d'autres celle du micaschiste, et quelques-uns, en petit nombre, offrent le caractère du quartzite. En s'élevant dans la série, ces lits deviennent interstratifiés avec d'autres d'un caractère schistoïde, emplant un nombre suffisant d'orbicules de différentes sortes pour constituer des conglomérats. Ces orbicules semblent être de différentes qualités, mais en apparence tous provenus de roches hypogènes. Ils varient grandement, quant aux dimensions, en différents endroits, et ont quelquefois un pied de diamètre. Là où les ardoises à conglomérats ont été usées par l'action de l'eau, les orbicules sont en général également usés dans le même sens que la surface, et bien qu'il s'en présente une peinture distincte sur cette surface, là où l'eau ou le temps paraît avoir eu l'effet d'amener un relief distinct dans les couleurs entre celle de l'orbicule ou caillou, et celle de l'ardoise, produisant en même temps un contraste de lignes parallèles sur les bordures terminales des lamines de l'ardoise, il arrive quelquefois (à moins que les orbicules ne soient de quartz blanc,) qu'on ne peut distinguer que très obscurément, en cassant la roche, les orbicules et la pâte offrant une couleur grise, où l'on n'aperçoit qu'une très petite différence de qualité minéralogique. Sur quelques-unes de ces surfaces peintes, de petits cristaux feldspathiques blancs, tacheteront toute la roche, les orbicules n'auront bien que la pâte d'ardoise. Je n'ai observé nulle part que la roche offre un vrai clivage schistoïde indépendant de la division des strates; mais elle offre souvent une structure à joints, et les plans de division qui en résultaient, coupaient net les orbicules, là où il s'en montrait, sans la moindre déviation.

Une épaisseur considérable de ces ardoises à conglomérat, ou orbiculaires, est exposée à l'embouchure de la rivière Dorée, près du Gros Cap, à environ cinq milles de l'embouchure de la rivière Michipicoton. La direction de la roche est très régulière, étant Est et Ouest, tandis que le plongement est très hautement incliné, les couches n'étant pas éloignées de plus de dix à quinze degrés de l'attitude verticale, mais l'inclinaison est, dans une partie de la distance, au nord, et dans le reste au sud. On ne suppose pas pourtant qu'il y ait répétition des couches, qui sont données ici dans l'ordre descendant:—

Table with 2 columns: Description of rock layers and their thickness in feet (Pieds, Pcs.).

	Pieds. Pcs.
Roche verte schistoïde, contenant beaucoup d'orbicules : l'arrangement des différentes couleurs des minces strates schistoïdes, se prêtant quelquefois particulièrement aux orbicules, et courant autour d'eux, donne à la surface douce un aspect ligneux, comme celui d'une surface de bois varloppé, en montrant les fibres et les nœuds,.....	30 0
Roche schistoïde verte, avec moins d'orbicules,.....	40 0
Roche schistoïde verte, avec grands orbicules épars,.....	10 0
Roche schistoïde verte, de la même qualité que ci-dessus, avec quelquefois un plus grand, et quelquefois un plus petit nombre d'orbicules, mais en offrant toujours quelques-uns,.....	130 0
Conglomérat schistoïde vert, contenant une collection de cailloux roulés, dont quelques-uns ont un pied de diamètre, dans la même pâte schistoïde verte que précédemment,.....	5 0
Couches enclées par du sable,.....	30 0
Roche schistoïde verte, avec beaucoup d'orbicules primitifs, dont quelques-uns ont de six à huit pouces de diamètre : quelques-uns de la qualité granitique ont une teinte rougeâtre : les raies de l'ardoise sont vertes, noires et rouges ; plusieurs des orbicules sont du même vert que l'ardoise ; ils paraissent être de différentes nuances de gris, lorsqu'ils sont cassés,.....	30 0
Roche schistoïde verte, contenant un plus grand nombre d'orbicules au milieu qu'au sommet ou au fond,.....	30 0
Couches cachées par du sable,.....	20 0
Roche schistoïde verte, d'un caractère plus orbiculaire ; quelques-uns des orbicules ont de six à huit pouces de diamètre : les strates sédimentaires sont finement ondées, et la surface de la roche du bord de l'eau, est très vacuoïre, et est dégradée dans quelques parties, par l'action de l'eau, plus aisément que dans d'autres,.....	30 0
Roche schistoïde verte ; la stratification est très égale et régulière, et bien marquée par différentes nuances de noir et de vert : la qualité est un peu talqueuse vers le sommet, mais plus dure vers le fond, et là où elles n'ont pas été exposées à l'influence du temps, les lamines ne se séparent que très difficilement,.....	20 0
Roche schistoïde verte, d'à peu près la même qualité que ci-dessus, mais peut-être un peu plus dure,.....	15 0
Roche schistoïde verte, à couches égales et régulières, légèrement talqueuse dans plusieurs des divisions : elle est pourtant en général d'une qualité très dure et elle se fend avec difficulté dans la direction des lamines,.....	20 0
Roche schistoïde verte, dont quelques parties contiennent un petit nombre d'orbicules, qui sont généralement plats ou allongés dans la direction des couches : les barres ressemblant à des rubans sont très régulières, et dans quelques parties, la roche se fend en ardoises raboteuses, mais en total, elle est très dure et scierée : quelques plaques sont talqueuses sur les surfaces. Le plongement est au S. $\angle 75^\circ$ ,.....	90 0
Roche schistoïde verte, avec grands orbicules et petits cailloux roulés de granite, quartz et roche ayant l'apparence du chert ; la couleur générale est une teinte verdâtre de chlorite ou d'épidote : de l'épidote cristallisé se montre dans quelques-unes des fissures de la roche,.....	35 0
	1,700 0

A la rivière Dorée, une masse de la formation d'ardoise bien plus considérable que celle qu'on donne ici, arrive derrière la section précédente ; mais elle était tellement couverte par de la mousse et des arbres, qu'il devint impossible de la suivre dans le détail. Vers la partie inférieure, elle prend plus qu'ailleurs le caractère du gneiss, qui lui succède généralement, et devient interstratifiée avec les lits feldspathiques de couleur jaune-rougeâtre ; mais on n'a pas encore assez de données certaines pour déterminer quelle peut être la puissance de la formation, bien que probablement elle puisse atteindre plusieurs milliers de pieds. Dans quelques parties, l'ardoise paraît s'appuyer sur le granite, sans l'interposition d'aucune quantité considérable de gneiss. Des dignes feldspathiques de couleur jaune-rougeâtre traversent accidentellement l'ardoise, comme elles sont le granite et le gneiss d'au-dessous ; mais les filons qui appartiennent plus particulièrement à la formation, sont composés de quartz blanc trans-

lucide : ils varient en épaisseur de quelques pouces à plusieurs pieds, et courent, et parallèlement et transversalement à la direction. On n'a pas observé, sur le lac Supérieur, qu'ils contiennent une grande quantité de minéral métallifère. La pyrite de fer leur est quelquefois associée, mais non en grande quantité.

4. Ardoises ou Schistes bleuâtres, interstratifiés avec du trapp.

Les formations qui suivent reposent d'une manière discordante sur celles dont on vient de parler. La base de l'inférieure, là où elle a été vue, dans la baie du Tonnerre, en contact avec l'ardoise verte, présente des lits de conglomérats, probablement de peu d'épaisseur, composés principalement d'orbicules de quartz, avec un petit nombre de jaspe rouge, et quelques-uns d'ardoise, dans une pâte arénacée verte, se composant des mêmes matériaux, mais d'une texture plus fine. Ces conglomérats sont suivis par une suite de strates très égales et très régulières de chert, se rapprochant quelquefois de la calcédoine, de différentes couleurs, passant du blanchâtre au noir par différentes nuances de gris, et variant en épaisseur, depuis un demi-pouce et moins, jusqu'à six pouces, et même jusqu'à un pied. Les plaques sont séparées l'une de l'autre par de minces strates d'une qualité calcaire, devenant couleur de rouille sous l'influence du temps, et offrant un aspect rubané remarquable. Il se présente accidentellement des lits calcaires plus épais, quelquefois très cristallins, séparant les bandes agrégées de couches rubanées ; et ces lits calcaires, ainsi que les bandes chertueuses sont quelquefois interstratifiés avec des strates argileuses. Dans le voisinage des parties dérangées, le chert passe quelquefois à la calcédoine et à l'agate, et les fissures sont remplies de petites quantités d'arthrite. Quelques-unes des bandes chertueuses semblent être composées d'une multitude de petites formes sub-globulaires irrégulières, étroitement agrégées, flottant, pour ainsi dire, dans la pâte siliceuse, et l'anthracite paraît être présent au centre de quelques-unes de ces formes, ce qui porte à supposer que la couleur du chert noir, lors même que les formes sub-globulaires ne sont pas aperçues, peut être due à la présence du carbone. Dans quelques parties de ces strates de chert oolitique, des taches jaspoïdes couleur de sang s'entremêlent accidentellement avec la couleur noire, et dans les orbicules répandus le long des rivages de la baie du Tonnerre, qui probablement proviennent de ces strates, les taches rouges deviennent assez nombreuses et assez dures pour produire un jaspe très joliment tacheté, dans lequel les taches sont groupées ensemble, mais ne courent pas l'une dans l'autre. Dans quelques cas, ces strates oolitiques offrent de petits grains arrondis d'argillite dans une pâte de quartz cristallin. Plus haut dans la formation, les ardoises argileuses deviennent interstratifiées avec les grès argileux, dans une condition si altérée, qu'il est souvent difficile, à première vue, de dire si les derniers ne sont pas des strates trappéennes. Ils sont quelquefois faiblement micacés, et ils sont d'une couleur un peu plus claire que les ardoises ou les schistes, et tandis que ces derniers offrent la structure appelée *cône-en-cône*, les bancs plus durs déploient des concrétions sphériques d'un diamètre variant de quelques pouces à deux et six pieds de diamètre. Dans quelques parties de l'épaisseur verticale, des strates calcaires paraissent être accidentellement interposées parmi les ardoises, et quelques-unes de ces strates sont assez pures pour mériter le nom de pierre à chaux. La pyrite de fer se trouve disséminée dans le dépôt, et elle en caractérise fréquemment la portion chertueuse, où elle est quelquefois présente dans des nodules et dans des strates minces, irrégulières et partielles. Des bandes de trapp en concordance avec la stratification sont interposées dans différentes parties de la hauteur verticale, mais elles

se présentent plus épaisses vers le fond, un peu au-dessus des couches cherteuses, et au sommet, recouvrant toute la formation. Ce trapp a une texture cristalline distincte, et en aucun cas venu à ma connaissance, il n'était d'une qualité amygdaloïde. Il paraissait composé d'amphibole noire et de feldspath blanc-verdâtre ayant un aspect corné, qui se présentait fréquemment en grands cristaux, et donnait à la roche un caractère porphyrique. Le fer oxydulé en menus grains était généralement une partie constituante de la roche, et semblait parfois en comprendre plusieurs parties sur cent, en même temps que le quartz en petite quantité était souvent présent. Les seuls minéraux accidentels qui s'y trouvaient empâtés, étaient une prehnite hautement cristallisée, accompagnée de spath calcaire, se présentant dans les couches qui recouvraient le chert, et la pyrite de fer, qui était rarement entièrement absente d'une masse considérable de la roche. Dans tous les cas, elle présente une structure sub-colonnaire frappante, à angle droit avec le plan de la stratification; et l'épanchement qui couronne le tout donne un aspect particulier à toute la région occupée par la formation à laquelle elle appartient. Le débordement est épais de 200 à 300 pieds, et la totalité des roches associées à la base de la formation peut former un volume d'entre 1,500 et 2,000 pieds. Là où la formation arrive sur le lac, elle présente ordinairement des escarpemens élevés, atteignant quelquefois la hauteur de 1,000 et même de 1,300 pieds, dans laquelle la partie supérieure, occupée par le trapp, offre une face colonnaire verticale, du pied de laquelle l'ardoise, assistée de fragmens tombés de trapp, offre un talus qui descend jusqu'au bord de l'eau, à un angle d'environ quarante-cinq degrés.

Les dignes et les veines minérales, se rattachant à celles des roches qui suivent, il en sera encore fait mention ci-après.

##### 5. Grès, Calcaires, Marnes durcies, et Conglomérats interstratifiés avec du trapp.

Reposant sur la formation qui vient d'être décrite, la première roche que l'on rencontre dans la baie du Tonnerre, où se présente le meilleur développement de la partie inférieure de la formation qui succède à la précédente, est un grès blanc: les couches ont en général une texture fine, et paraissent se composer presque entièrement de petits grains de quartz, dans quelques parties; et dans d'autres, de petits grains blancs arrondis d'une qualité calcaire leur sont entremêlés en petite quantité. Quelques couches sont plus grossières, que d'autres, et dans celles-là, on voit de petits orbicules arrondis de quartz, et accidentellement de jaspe, excédant rarement la grosseur du gros plomb. Il peut y avoir l'épaisseur de 200 pieds de ces grains blancs. Ils sont suivis par des grès composés de strates rouges et blanches interposées l'une avec l'autre, et associées à des lits à conglomérats, consistant principalement en orbicules et cailloux arrondis de jaspe rouge grossier, englobés dans du sable blanc, rougeâtre ou verdâtre, comme pâte. Les roches qui s'élèvent dans cette partie du dépôt paraissent contenir un peu plus de matière calcaire que celle d'au-dessous, et quelques-uns des conglomérats enclavent des lambeaux de calcaire avec des fragmens de chert. Il n'est pas facile d'estimer la puissance de ces couches, en conséquence de la difficulté de déterminer le plongement avec exactitude, mais il me paraît, qu'en supputant modérément, on ne peut pas leur donner moins de 600 pieds. Elles sont suivies par des calcaires d'un blanc rougeâtre, et à texture très compacte, dont quelques-uns fourniraient de bonne pierre à chaux, interstratifiés avec des schistes calcaréo-argileux, et des grès blanc-rougeâtre, le tout ne donnant pas probablement moins de quatre-vingts pieds, en outre de cinquante

Appendice  
(C.)  
1847.

pieds de marne rougeâtre durcie, au sommet. Ensuite de ces couches calcaires, après un intervalle dont le chiffre est incertain, probablement rempli par une quantité additionnelle de marne durcie, se présentent des grès rouges et blancs, avec lits de conglomérats. Les grès rouges sont quelquefois très argileux: ils sont ordinairement bigarrés de taches vertes, et des zones parallèles d'ondulation ainsi que des reliefs de crevasses se déploient sur les surfaces de plusieurs des lits. Les grès et les conglomérats deviennent interposés avec les strates de trapp, et une énorme quantité de matière volcanique épanchée couronne la formation.

Il paraît y avoir quelque variation dans l'épaisseur de cet épanchement dans différentes parties de sa distribution, ainsi que quelque diversité dans l'arrangement, à l'interposition des strates d'agglomérats; mais des coupes examinées dans des endroits très éloignés l'un de l'autre, ne donneront pas un volume total de beaucoup moins de 6,000 à 10,000 pieds. Le trapp, pris en totalité, est une diorite. Il est en général d'un caractère amygdaloïde, moins au fond que plus haut, tandis qu'au sommet, outre la qualité amygdaloïde, on rencontre des masses étendues d'une qualité plus solide et plus fortement cristalline, passant quelquefois à un basalte colonnaire bien marqué, associées avec d'autres d'un aspect vitreux, offrant les formes d'une stigmite porphyroïde, ou d'une réinite. La stratification des lits amygdaloïdes est ordinairement bien marquée, et en général, ils ne paraissent pas avoir individuellement autant d'épaisseur que les roches plus solides et plus cristallines.

Les minéraux qui remplissent les cavités consistent ordinairement en spath calcaire, quartz sous diverses formes, et abondant en cello d'agate, avec prehnite, épidoite, cuivre natif, fer oligiste et différentes zéolithes. Les zéolithes observées étaient l'Heulandite, rouge et blanche, la stilbite, la mésolite, la Laumonite et l'Analcime: la chlorite se présente souvent enduisant les parois des cellules. L'épidoite et la mésolite ont été rencontrés associés à du quartz, et fréquemment à du fer oligiste, dans les cellules de la roche à structure amygdaloïde de Mama'nse, l'épidoite étant quelquefois appuyé sur la mésolite; et dans un cas, deux dodécahédres parfaits, mais petits d'Essonite ont été observés gisant au milieu des cristaux d'épidoite. Les cavités sont de différentes grandeurs et formes; quelques-unes, qui souvent contenaient de l'agate, avaient de six à huit pouces de diamètre; et il s'est quelquefois offert des cas où les cavités présentaient la forme de tubes verticaux irréguliers d'environ un quart de pouce de diamètre, occupant l'espace de plusieurs pouces, quelquefois jusqu'à douze, en une couche, en partant du fond. Les tubes étaient plus étroitement agrégés au fond, où ils s'approchaient souvent à la distance d'un demi-pouce l'un de l'autre, que plus haut, deux d'entre eux s'unissant souvent en un seul, et celui-ci en joignant de nouveau un autre qui venait seul du fond, ou qui était le résultat de la combinaison de deux ou plus, et ainsi de suite. Les tubes combinés paraissaient un peu plus grands que ceux qui avaient été primitivement séparés. Aucun des tubes ne se séparait par le haut.

Sur la surface de quelques-unes des couches étaient fortement marquées des rides partiellement concentriques, résultant de l'écoulement de la matière volcanique, lorsqu'elle était à l'état visqueux. En un cas, sur le rivage du nord, les cours indiqués par ces rides étaient N. 65° E. et N. 45° E., en deux formes qui s'unissaient sur la même surface; et sur une autre surface, un peu plus basse, près du même endroit, la direction de la troisième forme était S. 65° E. D'après les différentes directions, le parallélisme des couches séparées, et le caractère des rides, il paraît probable que la surface

générale sur laquelle l'épanchement volcanique a eu lieu, n'était pas bien éloignée de l'horizontalité. Il s'est présenté un autre exemple du côté de l'Est du lac, où la direction de l'épanchement indiquée par la forme, était à peu près Est, ce qui était tout-à-fait contraire au plongement de la surface fortement inclinée qui la présentait.

#### *Digues de Trapp.*

Bien que les deux formations décrites en dernier lieu, et même tout le long de la côte, soient, dans leur totalité, jusqu'au granite, traversées par une vaste collection de digues trappéennes, cependant, en aucun cas, aucune des strates volcaniques superposées ou interposées n'a été reconnue comme ayant avec elles une liaison de nature à démontrer à la vue que l'une avait sa source dans l'autre. Il y avait souvent néanmoins une grande ressemblance dans la qualité de quelques-unes des digues et dans quelques parties du trapp stratifié; mais cette ressemblance ne se bornait pas toujours aux digues et aux couches qui étaient près l'une de l'autre; et dans quelques cas, tandis qu'une digue coupait une formation, la qualité du trapp stratifié qui lui ressemblait le plus se rencontrait à quelque distance dans une autre.

Les qualités du trapp des digues peuvent être rangées sous les dénominations appliquées à de tels produits volcaniques, dans leur rapport à la diorite, au porphyre et à la syénite, mais ceux d'un caractère porphyrique et syénitique ne sont qu'en très petite quantité en comparaison des digues dioritiques, auxquelles les autres sont étroitement alliées, au moins en partie. Le trapp des digues de diorite est en général, à grains plus ou moins fins, approchant souvent de la compacité, et ses constituans ordinaires sont l'amphibole noire, et le feldspath blanc-verdâtre, avec, dans la plupart des cas, une plus ou moins grande quantité de fer oxydulé, et une petite quantité de pyrite de fer irrégulièrement disséminée. Une des variétés porphyriques provient de cristaux de feldspath de dimensions plus grandes que d'ordinaire, disséminés dans la diorite, et dans ces cas, les cristaux feldspathiques paraissent marqués de petites pointes d'amphibole. Une des autres qualités porphyriques participe aussi du caractère de la syénite. Dans celle-ci, un mélange gris-noirâtre d'amphibole et de feldspath, avec fer oxydulé et pyrites de fer, ressemblant à la diorite déjà mentionnée, enclave une multitude de petits lambeaux composés de feldspath rouge et de quartz d'une qualité hyaline, transparente généralement, et assez fréquemment d'un blanc-opaque, ressemblant à la calcédoine: le quartz est aussi quelquefois disséminé dans la pâte sans le feldspath rouge; plus rarement les lambeaux de feldspath rouge se présentent sans le quartz, et de petites quantités de calcaire spathique se rencontrent encore plus rarement. Toute la masse de la digue passe pour tant, quelquefois, à un mélange uniforme à petits grains de feldspath rouge et d'amphibole verte, avec très peu de quartz, et cesse d'avoir un aspect ou porphyrique ou syénitique.

Une troisième variété de trapp porphyrique, constituant quelques-unes des digues, consiste en un mélange à grains très fins de feldspath rouge et de quartz, contenant des cristaux distincts, mais non très grands des mêmes minéraux, les cristaux de quartz étant des prismes hexagones, transparents et diaphanes, terminés par une pyramide à chaque extrémité, et assez uniformément disséminés par la masse. Il n'a été observé aucune digue d'un caractère amygdaloïde.

Les digues de diorite, sans une seule exception observée, possédaient une structure colonnaire transversale, bien marquée, laquelle était si exactement à angle

droit avec le plan de la digue, qu'elle pouvait toujours servir à déterminer le plongement d'une manière correcte. Cette structure leur était également inhérente, soit que leurs dimensions fussent grandes ou petites, mais la grandeur des colonnes augmentait avec la largeur de la digue, qui quelquefois atteignait 200 pieds. Le nombre de ces digues était très considérable: il en fut compté treize d'assez grandes dimensions dans la largeur de deux milles, et leur parallélisme, jusqu'à de grandes distances, était aussi remarquable que leur nombre.

Les directions des digues dioritiques, ainsi que celles des autres qualités qui ont été mentionnées, étaient généralement au nombre de deux, l'une avec la stratification des formations supérieures, et l'autre transversale, changeant avec tout changement important dans la direction générale, et elles paraissaient conserver ce qui pourrait être considéré comme une continuation de ces cours dans les roches plus anciennes, avec un rapport moins précis à leur plongement, lorsqu'elles sont stratifiées. L'intersection de deux digues dioritiques se présenta une fois, et celle qui coïncidait avec la stratification coupait celle qui lui était transversale. Elles possédaient toutes deux la structure colonnaire. Les digues de diorite porphyrique étaient aussi caractérisées par cette structure; mais elle ne fut pas observée dans celles de trapp syénitique.

Les digues paraissent être, en général, plus durables que les roches qu'elles coupent, d'où résulte un caractère particulier dans les traits géographiques de la contrée. L'action destructive de l'eau sur la côte est partiellement arrêtée dans son progrès, lorsqu'elle les rencontre, et les digues qui courent avec la direction protègent en conséquence le rivage dans des espaces considérables. Elles courent quelquefois en longs caps ou promontoires, ayant derrière elles de profondes anses ou retraites, ou présentent une succession d'îles longues et étroites qui agissent comme abriteaux, en protégeant la terre ferme voisine; et il arrive souvent qu'une étroite brèche ayant été effectuée dans une digue, elle se trouvera former une entrée dans une anse spacieuse creusée de chaque côté, dans la roche moins dure qui se trouve derrière. Dans presque tous ces cas, des ports commodes sont le résultat, et c'est principalement, à la présence des digues qu'est due l'existence de plusieurs ports semblables sur le côté canadien du lac.

#### *Veines minérales.*

Outre les digues, une vaste collection de veines minérales coupent les formations du lac Supérieur. Un grand nombre de ces veines, ou filons, contiennent une plus ou moins grande quantité de minerais métallifères, et les indices qu'elles présentent sont de nature à rendre probable que quelque partie du pays caractérisée par elles, deviendra tôt ou tard de quelque importance, comme région à mines. Les métaux dont on rencontre les minerais sont le cuivre, le plomb, le zinc et l'argent.

Comme dans le cas des digues, les veines minérales appartiennent à deux systèmes, l'un desquels coïncide avec la rangée des masses rocheuses, et l'autre lui est transversal. Elles sont conséquemment parallèles aux digues; pourtant les crevasses que les veines occupent paraissent être d'un âge subséquent à celui des digues. Elles courent quelquefois le long des digues, en ayant une pour une muraille, et la roche de la contrée pour l'autre, tandis que d'autres fois, elles sont entièrement indépendantes des digues. Autant que j'ai pu l'observer, les veines transversales coupent celles qui coïncident avec la chaîne rocheuse, quand la direction courait S. O. et N. E., ou devenait à peu près O. et E.; mais du côté de l'Est du lac, où les couches vol-

caniques plongent à l'ouest, ou un peu au sud de l'ouest, il n'a pas été constaté un nombre suffisant de faits pour établir une règle à l'égard de leur intersection. Les déplacements liés aux veines transversales, ou allant au nord et au sud, paraissent d'une plus grande importance que ceux qui se rattachent aux veines allant à l'est et à l'ouest; mais il n'est pas aussi certain que les dislocations qui se rattachent aux digues suivent la même règle. On observa des dérangemens importants associés à celles qui coïncident avec la direction de la stratification.

À l'égard du contenu minéral des veines, il existe quelque différence dans les différentes formations. Dans la formation supérieure, qui est si fortement associée avec le trapp amygdaloïde, les veines minérales varient en largeur de quelques pouces à quatre ou cinq pieds. Elles sont généralement composées de calcaire spathique et de quartz, contenant mêlés en plus ou moins grandes quantités des fragmens embrouillés des murailles rocheuses, et la stéatite vert-noirâtre est rarement absente comme un des minéraux constitutifs. La Laumonite était très souvent présente abondamment avec ces minéraux, et souvent elle les surpassait en quantité: le spath fluor se présentait accidentellement, associé aux parties rocheuses des filons. L'Heulandite avec la barytine se rencontrait assez fréquemment, et dans quelques districts, la barytine formait accidentellement le principal minéral terreux dans les filons transversaux, ou suivant la direction nord et sud. La préhnite, avec ou sans la Thomsonite et la stilbite, se rencontrait fréquemment, particulièrement dans les filons courant Est et ouest; et la dysclasite et la datholite doivent être comptées parmi les minéraux que l'on rencontre. Quelques-uns des filons qui suivent ou qui traversent la direction, se composaient presque entièrement de calcédoine ou d'agate, lorsque la roche de la contrée était des qualités alliées à la rétinite ou au porphyre qui lui est associé; mais ces filons contenaient rarement des minéraux métallifères.

Quand les métaux étaient présents dans les veines minérales, ils se présentaient principalement sous la forme de sulfures, à l'exception de l'argent, qui paraît être ordinairement à l'état natif, lors même qu'il est mêlé avec les minerais d'autres métaux, excepté dans le cas de la galène, avec laquelle il est probablement uni comme sulfure. Le cuivre se rencontrait souvent aussi à l'état natif; il se présentait néanmoins ordinairement sous les formes de cuivre sulfuré, cuivre pyriteux hépatique et pyrite de cuivre; mais il fut aussi trouvé comme un carbonate résultant de la décomposition des autres minéraux, là où le temps avait agi sur eux, à l'affleurement d'un gîte. La gangue, dans les gîtes où se trouvait du cuivre sulfuré, contenait ordinairement une quantité prédominante de calcaire spathique ou de Laumonite, et quelquefois de barytine, tandis que dans ceux qui contenaient des minerais de cuivre pyriteux, et de cuivre pyriteux hépatique, elle paraissait participer davantage du caractère quartzueux. Le cuivre natif était d'ordinaire accompagné de préhnite. L'argent se trouvait associé avec le cuivre sulfuré, le cuivre natif et la galène, et ce dernier minéral, avec zinc sulfuré et pyrite de fer, se rencontrait, accompagnant des sulfures de cuivre, et quelquefois seul, dans le calcaire spathique.

Les gisemens des filons métallifères de cette formation paraissent être différents dans différentes parties du lac, bien qu'ils conservent l'uniformité sur des aires considérables. Sur le rivage du Nord, ils courent avec le système de veines qui coïncide avec la chaîne de masses rocheuses, participant d'une direction Est et ouest. Sur l'île de Michipicoton, ils appartiennent au système transversal, et courent nord et sud; tandis qu'à l'extrémité orientale du lac, où les principaux gîtes cou-

rent Est et ouest, transversalement à la stratification, il y a, comme exceptions, des filons courant au nord et au sud avec la direction.

Dans la formation suivante, ou de l'ardoise supérieure, le système de veines le plus remarquable consiste en celles qui sont transversales à la stratification. Elles varient en largeur de quelques pouces à vingt pieds et plus, et elles se composent généralement de calcaire spathique, de barytine et de quartz violet. L'apophyllite est quelquefois associée à la barytine dans quelques filons, et une stéatite vert-noirâtre se rencontre plus ou moins dans presque tous. Plusieurs sont caractérisés par de petites quantités de cuivre sulfuré, cuivre pyriteux hépatique, pyrite de cuivre, pyrite de fer, zinc sulfuré, galène et argent; et parmi les gîtes de ces filons qui sont tombés sous mon inspection, il y en avait un où tous ces produits métallifères étaient présents, outre du cobalt et de l'arsenic, (découverts par mon assistant chimique, M. Hunt,) qui était fortement marqué par le cuivre sulfuré, qui là où le gîte fut éprouvé, paraissait exister assez abondamment pour être exploitable. Les filons qui coïncident avec la stratification coupée par ces derniers, sont généralement un peu minces. Ils courent souvent à côté des digues, et semblent, pour la plupart, consister en une brèche des murailles, cimentée par du carbonate de chaux et du quartz, en même temps que la stéatite était souvent présente. Du spath fluor vert et pourpre se trouvait dans quelques-uns, et la préhnite associée à la Thomsonite se rencontrait dans d'autres. Les seuls minéraux métallifères qui les accompagnaient, étaient les pyrites de fer et de cuivre, mais il est douteux que la quantité des derniers fût en aucun cas suffisante pour promettre beaucoup de profit à les exploiter. On trouva du côté du nord-ouest de la baie du Tonnerre, un filon coïncidant avec la direction de la formation, qui paraissait faire exception: il avait une grande largeur, peut-être de pas moins de soixante pieds, et dans son caractère général il ressemblait aux filons transversaux; les minéraux terreux étant le calcaire spathique, le quartz violet et la barytine, en même temps qu'il contenait de petites quantités de pyrites de fer et de cuivre, de galène et de zinc sulfuré.

On trouva des veines minérales analogues à celles des formations supérieures, pénétrant les roches plus anciennes, mais l'examen de ces dernières n'a été à peine suffisant pour autoriser à en parler. Les roches qui s'y rattachaient paraissent consister principalement en quartz et en calcaire spathique, avec Laumonite accidentellement, et les minéraux métallifères, lorsqu'il s'y en trouvait, étaient le cuivre pyriteux hépatique, la pyrite de cuivre, la galène et le zinc sulfuré; mais les gîtes ne paraissent pas se présenter aussi fréquemment que dans les roches supérieures, et ceux que j'ai pu observer n'étaient pas d'un caractère aussi important.

#### DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES ROCHES.

Commencant dans les environs du fort William, le granite, le gneiss et les ardoises chloritiques, gisent au nord de la rivière Kaminitiquin, à partir du voisinage de la courbure du nord qui se présente dans le cours supérieur de sa vallée, et conservant une direction au nord-est, abouchent sur les rivages de la baie du Tonnerre, environ dix milles au-dessous de l'embouchure de la rivière. Les ardoises ne se voient que dans un court espace, mais le granite, qui les débordé des deux côtés, se voit touchant l'eau par intervalles. L'espace de sept milles. Avant d'atteindre l'extrémité de la baie, le granite s'éloigne de nouveau graduellement de la côte, et traversant l'isthme qui sépare la baie du Tonnerre de la baie Noire, regagne l'eau, à environ neuf milles du fond de la dernière, dans un éperon dont la

pointe est dans l'Islet au Granite, tandis que la bande principale court plusieurs milles dans l'intérieur, et faisant un détour pour prendre une direction plus au nord, atteint la rivière Népigon, à quelque distance au-dessus du deuxième rapide. Le granite atteint alors l'extrémité septentrionale du petit lac qui est plus bas, et le gneiss qui lui est associé, bornant toute la longueur de ce dernier, du côté de l'Est, puis s'approche de nouveau du grand lac, près de l'embouchure de la rivière Jack, qui tombe dans une anse profondément découpée de la baie de Népigon; plus loin la roche remonte de dessous le grès rouge et le trapp qui la recouvrent, et arrive sur l'eau de la baie même, dans une anse où tombe une petite rivière, un peu à l'ouest d'un point vrai nord du Chenal Ecarté, ou détroit qui est entre les îles St. Ignace et Simpson. De là, coupant en travers une pointe saillante de sable qui constitue le delta d'un grand ruisseau, elle forme une côte rocheuse escarpée, accidentellement recouverte par des lambeaux de trapp, le long du côté du nord du Grand-Détroit, conduisant de la baie de Népigon à l'Est, par les Petits Ecarts, où elle est coupée par des digues de trapp courant Est et ouest, jusqu'à l'anse profonde qui reçoit la rivière au Brochet.

Les ardoises chloritiques et conglomérats arrivent dans ces environs, et occupent la côte par l'anse à la Bouteille, l'espace de cinq lieues, jusqu'à un point situé deux milles à l'ouest de la rivière du Vieux Pic, courant dans une direction qui les porterait sur des îles situées vers le sud-ouest, dont le nom d'Îles à l'Ardoise leur vient probablement de ce qu'elles sont composées de cette roche. L'ardoise occupe de nouveau la côte, l'espace d'environ sept milles, de chaque côté de la rivière du Nouveau Pic, tandis que l'intervalle, du voisinage du Vieux Pic à celui du port de la Presqu'île, y compris les îles du Pic, est composé de trapp. Il paraît probable que les bandes d'ardoises par lesquelles le trapp est ainsi flanqué, de chaque côté, peuvent être les côtés d'un bassin convergent vers un point dans l'intérieur, et seraient en conséquence suivies par le granite et le gneiss. Conformément à cette supposition, les deux formations qui viennent d'être mentionnées, venant de derrière la bande méridionale d'ardoise, forment une côte escarpée et raboteuse, s'étendant l'espace de trente-cinq milles, jusqu'à un point situé à environ six milles au sud du cap à la Loutre. Une roche d'une qualité gneissoïde règne aux deux extrémités de la ligne, particulièrement à celle du sud, où le cap à la Loutre et son voisinage présentent une suite remarquablement régulière de couches, dans lesquelles les constituans de la syénite sont disposés en feuillet minces, et dans une condition très cristalline, offrant de belles pierres plates à pavés, qu'on pourrait avoir en aussi grande quantité ou des dimensions que l'on voudrait. Entre la rivière du Petit Oiseau et la rivière aux Hirondelles, distantes de huit milles l'une de l'autre et à peu près également éloignées des deux extrémités de la ligne, le caractère gneissoïde de la roche paraît ne plus exister, et ce fait donnerait lieu de supposer que les formations se replient sur un axe anticlinal situé quelque part dans les environs, et courant à angle droit avec le gisement de cette partie de la côte, ce qui serait à peu près vingt degrés au nord de l'Est. Il est assez probable qu'il peut y avoir des ondulations de moindre importance dans la distance.

Du point jusqu'où le granite et le gneiss ont été ainsi suivis jusqu'à l'embouchure de la rivière Michipicoton, la côte, après un détour graduel, prend une direction à peu près Est et ouest, la distance étant d'environ cinquante milles. Dans cette distance, l'ardoise et le granite partagent la côte. L'ardoise occupe les premiers sept milles: le granite épidotique, sans se montrer beaucoup d'une qualité gneissoïde, lui succède, et constitue l'espace de dix-sept milles: l'ardoise oc-

cupe les treize milles qui suivent, et le granite les sept qui viennent après, jusqu'à environ un mille de la rivière Dorée: le reste de la distance déploie l'ardoise, et il paraît assez probable que cet espace, avec les deux lambeaux précédents, qui, dans le premier et le dernier cas, semblent avoir été abaissés par des dislocations transversales, constituent les fragmens de la bordure septentrionale d'un autre bassin, venant à un point, à quelque distance sur la terre ferme, dans le voisinage de la rivière, et présentant son côté méridional coupé par la côte, où le gneiss se montre de nouveau, près de la rivière à la Vieille, entre le cap Brûlé et le cap Choyé. Quelles ondulations il peut y avoir plus loin, dans ces roches plus anciennes, c'est ce qui n'a pas été constaté. Il n'est pas improbable qu'il n'y en ait plusieurs. Elles ne paraissent pas pourtant être d'un caractère assez important pour amener sur la côte quelque grand corps d'ardoise chloritique, bien qu'elles puissent avoir l'effet de prolonger l'extension du granite et du gneiss, à la direction desquels, pris dans le détail, le rivage oriental du lac semble être ordinairement transversal. A l'exception de quelques milles carrés du trapp supérieur de Gargantua, ces deux roches paraissent tenir continuellement la côte, jusqu'au voisinage de la pointe aux Mines, distance de près de cinquante milles, à l'extrémité de laquelle elles s'éloignent du rivage, suivant une ligne à peu près droite dans la direction du sud-est, à travers la partie orientale de la baie de Bat-cheg-oua-ung, laissant le trapp de Mamainse entre elles et le lac. De là elles atteignent la partie septentrionale de la baie de Goulais, et parviennent finalement au promontoire du Gros Cap, où elles constituent une chaîne moyennement élevée de collines qui courent à l'Est vers le lac Huron.

Sur les trois roches inférieures dont le cours a été mentionné, reposent, d'une manière contrastante, les deux formations trappéennes supérieures. La plus basse, ou l'ardoise bleue, avec les strates volcaniques qui lui sont associées, compose la totalité de la contrée, îles et terre ferme, située entre la rivière aux Tourtres et le fort William; et la vallée de la rivière Kaminitiquia, dans la partie orientale de son cours, peut être considérée comme la limite de son affleurement dans ce district. A l'Est, sur le front principal du lac, elle constitue l'île au Paté, et le promontoire du cap du Tonnerre, atteignant un point, à environ six milles à l'Est de son extrémité, où une dislocation transversale abaisse la formation suivante d'au moins 1,300 pieds, l'amenant soudainement à occuper la côte dans la direction de l'autre. La formation inférieure constitue pourtant la totalité du fond de la baie du Tonnerre, au côté du nord de laquelle le conglomérat stratifié qui est à sa base, est vu appuyé, dans une position presque horizontale, sur les ardoises chloritiques hautement relevées par-dessous, où, dans un endroit, il couvre également, sans dérangement quelconque, un gradin produit dans les ardoises par une ancienne faille transversale. Du même côté, à l'extrémité orientale de la baie, les couches chertueuses, appartenant à la série, occupent deux milles de la côte. Mais le volume entier de la formation, dans cette partie, paraît s'amincir graduellement, car tandis qu'entre le cap du Tonnerre (le seul point où se déploie une épaisseur verticale de 1,300 pieds,) et l'affleurement final de la base, du côté du nord-ouest de la baie, il y a une largeur de plus de douze milles, une largeur n'excédant pas probablement trois milles, mesurerait la distance, au fond de la baie, entre le granite et les escarpemens du sud-est, déployant le grès blanc inférieur de la formation suivante; tandis que le plongement n'augmente pas dans une proportion suffisante pour conserver le volume de l'ouest. Comme preuve corroborative de ce fait, là où l'éperon du granite arrive sur la baie Noire, dans le voisinage de l'Islet au Granite, l'ardoise argileuse bleueâtre manque abso-

pendice  
(C.)

1847.

lument, et le grès qui lui succède se voit venant en contact avec les roches inférieures. Et l'ardoise ne fut plus vue à l'Est, (bien que le grès et le granito aient été observés plus d'une fois en contact,) si ce n'est dans une localité, où elle fut remarquée par M. Murray, comme formant partie de quelques-unes des îles qui sont à la sortie du Grand-Détroit de la baie de Népigon, au nord de la grande île centrale du groupe à la Bataille, composée de celles qui sont à l'Est de l'île de Simpson. L'épaisseur du dépôt n'y était pas très grande, et il est probable qu'il ne va pas bien loin dans cette direction.

En commençant à l'abaissement du cap du Tonnerre, dont il a été fait mention, le grès blanc qui est à la base de la formation suivante, constitue un escarpement, du côté du sud-est de la baie du Tonnerre, et se déploie dans des rochers qui s'élèvent perpendiculairement à 200 pieds au-dessus de l'eau, et qui occupent environ sept milles, du même côté, vers l'extrémité du nord-est. Le calcaire et la marne durcie partent d'un point situé à environ une demi-lieue à l'Est de l'abaissement, du côté du sud de la langue de terre qui sépare la baie du Tonnerre de la baie Noire; et courant parallèlement au grès, en plongeant au sud-est, sous un angle d'environ trois degrés, ils occupent probablement le côté supérieur de la dernière baie, où pourtant la roche est peu exposée, une bordure de terre marécageuse couvrant une grande partie de la côte. Des couches de grès rouge, du caractère d'un conglomérat, associées à des strates de schiste rouge bigarré, se voient appuyées sur le granite de l'Islet au Granite. Le conglomérat est composé de débris granitiques, et remplit les inégalités et les fissures dégradées de la roche qui le supporte, déployant un plongement au sud, sous un angle d'environ dix degrés. Le schiste bigarré est d'une qualité calcaire, et il n'est pas improbable qu'une partie considérable de la baie Noire ne soit dénudée de la marne durcie. La partie supérieure et plus volcanique de la formation commence à la pointe au Porphyre, et dans l'île d'Edward et autres au nord; des grès et des conglomérats se trouvent interstratifiés avec des lits de trapp. La même interstratification se rencontre dans les roches qui bordent le côté sud-est de la baie Noire, tandis que celles qui font face au lac, du côté du sud-est de la Presqu'île, se composent presque entièrement de diverses qualités de trapp superposé en concordance. Cet arrangement de la stratification, occupant une zone de sept à dix milles de largeur, qui, sur le lac, est découpée en une multitude d'anses profondes, et comprend un grand nombre de petites îles rocheuses, court dans la direction du nord-est, à travers le détroit de Népigon, depuis la terre-ferme jusqu'à l'île St. Ignace; changeant graduellement sa direction, vers le milieu de cette île, en celle de vrai Est, elle continue à courir par l'île de Simpson, et plus loin jusqu'à l'extrémité orientale du groupe de la Bataille. Un escarpement élevé et à pic de grès rouge, avec bandes blanches et strates de conglomérat, toutes interstratifiées avec des lits accidentels de schiste rouge bigarré, et ayant un plongement assez constant de huit à neuf degrés, se maintient en place du côté du nord de chacune des îles qui se suivent l'une l'autre, dans la ligne, qui se recourbe un peu au sud de l'Est, vers l'extrémité orientale. Une coupe transversale, depuis le granite, à travers la grande île centrale du groupe de la Bataille, montrerait en place les deux formations supérieures successivement, diminuées en apparence dans leurs proportions; et dans les escarpements du côté du nord de la dernière île du groupe, le calcaire se déploie associé au grès blanc, avec une couche de conglomérat au-dessous, reposant sur un trapp d'un caractère porphyrique, et recouvert par des productions volcaniques, d'une qualité plus poreuse, la succession de la partie sédimentaire, dans l'ordre ascendant, étant comme suit:—

	Pieds
Conglomérats et grès rouges,.....	30
Schistes et grès rouges et blancs,.....	70
Calcaires rougeâtres ou couleur de chair, en lits de deux à douze pouces,.....	30
Grès blancs,.....	70
	200

Appendice

(C.)

1847.

L'isthme qui sépare la baie Noire de la baie de Népigon paraît être entièrement composée de sable et d'argile. Mais il paraît assez probable, d'après la direction que prend l'éperon de granite déjà deux fois mentionné, en sortant de l'Islet au Granite, dans la baie Noire, qu'une ondulation qu'il occasionne dans la stratification des roches supérieures, passé à travers l'isthme au-dessous du sable et de l'argile, et se porte entre l'île St. Ignace et ces deux îles situées au nord, dont celle de l'ouest est appelée la Grange. On n'a observé nulle part un plongement au nord, mais cela peut provenir de ce qu'il est caché par les matériaux détrempés de l'isthme et par les eaux de la baie, et s'il existe une telle ondulation, il est probable que les couches des deux îles sont une répétition de celles de St. Ignace. Un escarpement de grès rouge, plongeant au sud, existe du côté du nord de ces îles, et il se porte sur le grès et sur le trapp superposé dans la terre-ferme, dans les directions vrai Est et vrai ouest, tandis que deux milles plus loin au nord, les couches sédimentaires, plongeant encore au sud, sous un angle d'environ 5 degrés, supportent les rochers perpendiculaires de trapp colonnaire, à l'embouchure de la rivière de Népigon. Ces couches sont d'une qualité très calcaire, et appartiennent probablement aux calcaires de la formation. On n'a pu observer que les grès blancs qui sont à sa base parussent ici au jour. Cependant un espace considérable, probablement de plus d'un mille, entre la bordure des couches calcaires et le granite, était occupé par un dépôt de sable d'environ soixante ou soixante-dix pieds d'épaisseur en quelques endroits; mais à l'Est, on voyait les grès de la Grange reposant sur le granite sans l'interposition même des couches calcaires. Là où l'on voyait ces couches et les grès qui leur sont associés, à la sortie du Népigon, le trapp superposé ne paraissait pas être dans une attitude parfaitement concordante; il paraissait être plus horizontal que la portion sédimentaire de l'escarpement. Comme il a été dit, l'inclinaison des couches était d'environ cinq degrés, et à mesure qu'elles s'approchaient de la base du trapp, elles paraissaient s'effacer, quelques-unes s'avancant plus que d'autres dans la masse volcanique, mais de telle sorte qu'il était difficile de dire où une couche quelconque s'arrêtait finalement.

Il ne paraît pas du tout improbable que l'île Royale n'appartienne à cette formation volcanique. Ma visite se borna à sa moitié supérieure. Dans cette partie, le fond de la baie de Siscolette, qui se trouve vers le milieu de la longueur de l'île, du côté du sud, est à la base d'une rangée de collines de trapp, dont le cours est à-peu près N. E. et S. O. L'aire qui est à leur front, entre la baie de Siscolette et l'extrémité du sud-ouest de l'île, est composée de grès rouges, avec lits de conglomérat, qui, sur une largeur d'environ trois milles, sont appuyés sur le trapp, et plongeant au sud, sous un angle de près de dix degrés, tandis que le reste de l'île, dans toute son étendue, paraît consister en trapp, dont une grande partie est d'un caractère amygdaloïde. La largeur moyenne de ce trapp est d'environ six milles. L'inclinaison de la bande paraît être plus grande que celle de St. Ignace, et il est probable qu'on calculerait modérément en l'estimant de quinze degrés: elle est au sud-ouest. La direction générale est bien marquée par la forme de l'île, et le nombre des profonds enfoncements qui sont creusés dans les couches plus molles, à l'extrémité intérieure, parmi lesquels celui qui est le plus au sud-est n'a pas moins



de dix milles de long, montre le grand parallélisme des différentes couches. La position générale de l'île, et le plongement et la direction amèneraient la masse entière au front de St. Ignace, comme si elle formait une ajoutée au volume de la formation, mais il me paraît plus probable qu'il y a entre les deux positions un bassin dont le côté méridional est caché par les eaux du lac, et que l'Isle Royale n'est qu'une répétition de la presqu'île et de l'archipel de Népigon.

En avançant à l'Est, la masse de trapp qui a déjà été mentionnée comme flanquée, des deux côtés, par les ardoises, au coin du nord-est du lac, dans le voisinage de l'anse à la Bouteille et de la rivière du Pic, peut appartenir à la formation, mais la chose est fort douteuse. En une ligne droite traversant d'un côté à l'autre, sur la côte, elle occupe un espace d'environ quatorze milles. On n'a pas observé que des roches d'un caractère sédimentaire lui fussent associées, mais la stratification en est très distinctement marquée, avec un plongement au sud-ouest d'environ douze degrés. Elle était de qualité différente en différents endroits, mais on n'en a observé aucune portion qui fût amygdalinoïde, si ce n'est une couche, qui offrait une structure colonnaire transversale décidée: le caractère général des autres paraissait se rapprocher de celui du trapp plus solide et plus cristallin qui recouvre l'amygdaloïde vers la partie du banc de Népigon et de St. Ignace qui fait face au lac. Sur le côté supérieur, la masse est amenée en position par une éruption à travers les ardoises qui est bien déployée sur le rivage principal, à un point à peu près vrai nord de l'extrémité occidentale de l'île du Pic. Le trapp y est adossé contre les ardoises chloritiques: en s'en approchant, son feldspath, qui constitue le minéral prédominant, prend une couleur rouge, pâlisant accidentellement, et qui contraste fortement avec le noir brillant de l'amphibole qui y est disséminé: il contient quelques zircons. Dans les premières cent verges près de la jonction, les ardoises paraissent être tranchées et rompues en une brèche très grossière, dont les interstices sont remplis de trapp de cette qualité; tandis que dans les cent verges qui suivent, elles sont coupées par un nombre de digues irrégulièrement parallèles, et un peu ramifiées, de la même roche, ayant une direction générale au nord, qui est celle de la rivière qui marque le cours de la jonction des deux roches. Éloigné de la jonction, le trapp est encore à gros grains, mais la couleur générale du feldspath est le vert-foncé et il contient de l'amphibole noire, et le fer oxydulé paraît être un des constituans. La couche colonnaire offre accidentellement de grands lambeaux de couleur rouge, contenant du feldspath rouge, du quartz blanc et de l'amphibole noire; mais la couleur générale de la pâte dans laquelle ces minéraux sont encaissés, est un brun viné ou de chocolat, résultant de ce que le feldspath constitue la masse, dans laquelle de petites cellules sont remplies de spath calcaire et de zéolithes rouges et blanches, en même temps que de menus cristaux aciculaires d'amphibole noire y sont disséminés: la roche d'au-dessus et d'au-dessous est composée de feldspath brunâtre et d'amphibole noire, mais elle n'est pas aussi compacte que l'autre. Elle est à gros grains, et la masse générale de la contrée qui constitue la pointe et l'île du Vieux Pic paraît en être composée. Le spath fluor se présente dans quelques lits comme minéral disséminé. A en juger d'après les fragmens qui sont sur le rivage, il y a quelques lits composés de feldspath blanc, avec pelotons accidentels de grains d'écéolite couleur rouge-clair, le tout incrusté de cristaux noirs et brillants d'amphibole, d'où résulte une très belle variété de roche. La masse générale de ces épanchemens volcaniques devient rouge sous l'influence du temps, et de quelque distance, peut aisément être pris pour le granite qui supporte les ardoises chloritiques. Les collines qu'elle forme ne sont pourtant pas tout-

à-fait aussi raboteuses que celles qui résultent des roches plus anciennes.

Beaucoup au sud et un peu à l'Est de ce point, l'île de Michipicoton est une autre masse de trapp appartenant à la formation supérieure. Les couches dont il se compose ont un plongement général à l'Est de sud, et l'inclinaison paraît rarement être de moins de trente degrés. Les couches inférieures, vers le côté du nord de l'île, particulièrement celles qu'indiquées à l'extrémité supérieure, paraissent se composer principalement de trapp amygdalin, avec lits accidentels de trapp conglomérat, et de grès et schiste rouges; tandis que, vers le sud, elles sont recouvertes par une masse considérable de trapp rouge, compacte, terreux ou subrésineux, prenant un caractère porphyrique quelquefois obscur, et quelquefois décidé, par le déploiement de cristaux indécis de feldspath rouge empâtés, ou de cristaux bien prononcés de quartz transparent. Le long de presque tout le côté du sud de l'île, le trapp prend un aspect plus résineux, et la couleur en devenant noire, il offre les caractères de la résinite et de la pigmite porphyroïde. Quelques-uns des lits associés avec ces roches sont d'une qualité amygdaloïde, et offrent de grandes agates incluses, tandis que les résinites sont coupées par une multitude de filons d'agate, qui courent principalement dans le sens de la direction, mais souvent aussi par son travers. A environ trois quarts de mille en dehors, vis-à-vis du port, qui est à la moitié de la distance en descendant du côté du sud, on rencontre quelques îles étroites, présentant des couches de l'épaisseur totale de soixante à soixante-dix pieds, plongeant au sud, sous un angle de vingt degrés, dont le caractère est particulier. Elles sont d'une couleur généralement rouge, avec taches et lambeaux blanc-jaunâtre, et partout où il y a une crevasse, la roche est ainsi blanchie à une petite distance de chaque côté. Les surfaces sont inégales et particulièrement marquées de formes festonnées et finement ridées, composées de très minces lames serrées, à aspect ligneux, possédant une plus ou moins grande épaisseur collective, qui quelquefois excède un ou deux pouces. La roche ressemble à peine à un trapp: elle n'offre pas non plus le caractère d'un schiste durci, mais elle peut être un mélange durci de boue et de cendres volcaniques, dans lequel les formes ridées résultent d'un épanchement ou écoulement partiel. Le volume total de la formation développé dans l'île de Michipicoton, au plongement le plus modéré observé, ne serait pas de moins de 12,000 pieds.

Du côté de l'Est du lac, les grès blancs et rouges se voient à différents points, et il y a aussi des lits de trapp amygdaloïde, avec conglomérats grossiers interposés. Si ce n'est dans le voisinage de dérangemens causés par des dislocations, les grès paraissent moins relevés que le trapp et les conglomérats grossiers. Les uns et les autres plongent à l'ouest, mais les faits constatés ne sont pas encore suffisants pour déterminer dans quel rapport précis ces deux roches se trouvent, l'une à l'égard de l'autre. A environ deux milles au nord du cap Choyé, une couche à gros grains, supportant une certaine épaisseur de grès, de couleur rouge avec bandes blanches, inclinant un peu au sud de l'ouest, sous un angle d'environ dix degrés, aboutit contre un rocher à pic des formations plus anciennes, comme si elle avait été abaissée par une faille courant N. E. et S. O. A environ neuf milles au sud de ce rocher, la presqu'île du cap Gargantua, et quelques-unes des petites îles qui se trouvent auprès, déploient le trapp amygdalin, disposé en couches plongeant au sud de l'ouest, sous un angle d'environ quarante degrés, et reposant, en discordance, sur le gneiss. Plus loin, les îles Leach, Lizard et Montréal, sont composées de grès, suivant le capitaine Bayfield; ne les ayant pas visitées, je ne saurais dire quelle est

l'attitude de la roche ; mais il me paraît probable que l'égalité de la surface géographique est occasionnée par le peu d'inclinaison qu'il y a dans les couches constitutives. Au sud de l'île de Montréal, les grès et un trapp amygdalin occupent le côté inférieur de l'anse qui est au-dessus de la pointe aux Mines ; les grès, là où on les voit pour la première fois, sont presque en contact avec le granite, sur lequel ils paraissent aboucher, comme s'ils y avaient été amenés par une dislocation. Leur plongement, sous un angle variant de dix à vingt degrés, passe graduellement de la direction N. 45° O., à celle de N. 15° O. Le trapp, venant en apparence d'au-dessous, après un intervalle d'environ cent verges, dans lequel il est difficile d'en reconnaître la vraie attitude, étant usé ou rasé à l'égalité du niveau de l'eau, présente un plongement décidé au S. 80° O., sous un angle de trente à quarante degrés, et le maintient à travers les couches, dans l'ordre ascendant, par un espace tel que sa puissance doit être d'environ 3,000 pieds. Ce trapp est interrompu, à la pointe aux Mines, par une dislocation dans la direction du sud-est, qui soulève le granite, dont l'extrémité de la pointe est composée. A partir de cette pointe, la ligne de démarcation entre le granite et les roches superposées d'une manière discordante, court, comme il a déjà été dit, dans la direction du sud-est, jusqu'à la baie de Bat-cheg-oua-ua-ung, laissant le promontoire de Mamainse, entre elle et le lac. Ce promontoire est composé de trapp amygdaloïde, et de conglomérats grossiers interposés, dont les orbicules et cailloux arrondis proviennent principalement des débris du granite, de la syénite et de l'ardoise sub-posés. Le plongement général des couches se maintient avec beaucoup de constance dans une direction un peu au sud de l'ouest, sous un angle de vingt à vingt-cinq degrés, et la largeur à travers les couches est suffisante pour donner une puissance de plus de 10,000 pieds, dont quinze sur cent consistent en lits de conglomérats, l'un desquels comprend 400 pieds de cette épaisseur. Du côté du sud du promontoire, en approchant de l'anse aux Crêpes, des irrégularités se présentent, et les grès, dans un état tourmenté, s'approchent du trapp, mais se tiennent du côté de cette roche qui regarde le lac.

Entre ce point et le Sault Ste. Marie, on a observé du trapp amygdaloïde stratifié dans trois endroits : le premier était dans la partie la plus orientale de la baie de Bat-cheg-oua-ua-ung, où il repose sur le granite, avec un plongement S. 80° O. < 42°. Le second était dans une anse, à deux ou trois milles à l'Est de la limite méridionale de la même baie. En conséquence de l'état usé de la roche, le plongement ne se montrait qu'obscurément, mais il paraissait être N. 60° O. < 22° ; et il semblait assez probable que la roche faisait partie d'une masse qui s'élevait en une surface montagneuse, et reposait sur le granite, entre les baies de Bat-cheg-oua-ua-ung et de Goulais. La troisième position était à l'extrémité du Gros Cap, où il y a une petite quantité de la roche, et où du trapp d'une qualité porphyrique paraît lui être associé. Le plongement est O. < 45°.

Dans la même distance, les grès constituent le promontoire situé entre l'anse aux Crêpes et la baie de Bat-cheg-oua-ua-ung. Ils supportent aussi probablement la grande île de cette baie ; et, à l'exception de l'intervalle occupé par le trapp dans l'anse qui est du côté du sud de l'entrée de la baie, ils composent la côte, à partir d'un point à trois milles à l'Est de l'anse, en tournant jusqu'à la baie de Goulais, supportant la totalité du promontoire de Goulais et de l'île aux Erables. Une étroite lisière de la roche se trouve aussi appuyée contre le gneiss, du côté du sud de la baie de Goulais, s'étendant l'espace de sept milles le long de la côte, vers le Gros Cap, et plongeant faiblement au nord-ouest, en s'écartant un peu de la direc-

tion de l'île de Parisien, qui est aussi composée de la roche, avec un plongement de deux à trois degrés dans la direction de la pointe au Poisson Blanc.

Dans tous les cas, la surface géographique des grès, de chaque côté du lac, est basse et plate, et leur position géographique à l'égard du trapp stratifié, semblerait indiquer qu'ils le recouvrent, peut-être en discordance. Leur présence dans l'île au Caribou, ainsi qu'il est marqué sur la carte de Bayfield, à sept lieues au sud de l'île de Michipicoton, et à plus de quatorze lieues à l'Est de l'île de Montréal, fait supposer avec probabilité qu'ils s'étendent considérablement sous les eaux du lac, en même temps qu'ils occupent une grande étendue sur le rivage méridional. Les géologues du Michigan les représentent comme existant, par intervalles, depuis le voisinage de la pointe des Iroquois jusqu'à la Grande-Isle, et M. Higgins, de l'Exploration Géologique du Michigan, a constaté qu'à ce dernier point, ils sont couronnés par un calcaire fossilifère.

L'âge des formations volcaniques du lac Supérieur est une difficulté qui n'a pas encore été finalement résolue, et la question qui les concerne est de savoir si elles sont plus anciennes ou plus nouvelles que les grès de Potsdam de New-York. La difficulté provient de l'absence de fossiles ; aucun échantillon qui puisse être appelé ou infailliblement reconnu comme fossile, n'ayant été trouvé, soit du côté du nord, soit du côté du sud du lac, dans des couches dont le rapport aux roches volcaniques est indubitable. Dans une excursion aux îles de Nibiche et de St. Joseph, faite en compagnie de M. Bela Hubbard, de l'Exploration d'Etat du Michigan, en attendant, dans les environs du Sault Ste. Marie, une occasion pour passer à Copper Harbour, nous trouvâmes des formations analogues aux ardoises d'Utica et aux calcaires de Trenton, avec leurs fossiles caractéristiques, reposant sur d'autres formations, qui occupaient la position, et où se montraient les conditions des grès calcaires et de Potsdam, ayant toutes un plongement très modéré au sud ; et il ne paraît y avoir aucune raison de douter que la roche dernièrement mentionnée n'atteigne le Sault Ste. Marie, et ne s'étende jusqu'au pied de la montagne du Gros Cap et à la pointe des Iroquois. Les grès presque plats que l'on rencontre entre ce promontoire et la Grande-Isle, recouverts par la roche fossilifère dans cette dernière localité, paraissent posséder les conditions nécessaires des mêmes formations, et la présence de grès semblables dans les diverses îles et presque îles basses, du côté canadien, à l'Est et au nord, semblerait rendre probable que la roche inférieure s'étend encore davantage dans ces directions ; en même temps que le contraste entre le plongement modéré que ces roches déploient, et la grande inclinaison des couches volcaniques de Gargantua, de Mamainse et du Gros Cap, combiné avec le fait que les grès se trouvent toujours du côté du lac, tandis que les roches granitiques constituent le corps principal du côté de la terre ferme, paraît appuyer l'opinion que feu M. Houghton a donnée de la séquence, dans son Rapport à la Législature du Michigan, en 1841, savoir que les trapps cuprifères du lac Supérieur sont d'une plus haute antiquité que les grès de Potsdam.

Les ardoises chloritiques qui sont au sommet des roches plus anciennes, sur lesquelles les formations volcaniques reposent d'une manière discordante, ressemblent beaucoup à celles que l'on rencontre dans la partie supérieure du lac Temiscaming, sur l'Ontario, et il paraît probable qu'elles se trouveront identiques.

#### Terrains de Transport.

Sur le rivage du lac, en différents endroits, et sur les bords de quelques-unes des rivières qui ont été

Appendice  
(C.)  
1847.

examinées jusqu'à quelque distance de leurs embouchures, on a observé des accumulations considérables de matières transportées, argile, sable, gravier et cailloux roulés, provenant des ruines ou débris des roches qui ont été décrites, ou d'autres qui n'ont pas paru être en place. Il n'a été obtenu aucun indice certain de l'âge de ces dépôts. Les seuls restes organiques qu'on y ait rencontrés appartenaient à quelques-uns des orbicules qui composent le gravier, et ces orbicules fossilifères paraissent provenir de roches qui ne sont pas plus basses dans la série de formations de New-York que le calcaire de Niagara. Quelques-unes de ces accumulations de ruines atteignaient jusqu'à la hauteur de 330 pieds au-dessus du niveau du lac, et lorsqu'elles se trouvaient sur la côte, elles présentaient généralement une suite de terrasses bien marquées, indiquant les différentes époques de la retraite de l'eau qui les couvrait jadis. Une des plus remarquables se trouve sur le rivage du nord, environ trois milles au-dessous des Petits Écrits. Elle déploie six terrasses, outre le sommet qui, présentant une surface plane dans toute sa longueur, peut être compté pour une septième. Barrant l'extrémité d'une anse profonde, depuis le roc d'un côté jusqu'à celui de l'autre, l'accumulation est la barrière d'une grande surface plate et marécageuse, qui s'étend derrière en une vallée, à venir au niveau de laquelle il y a une pente rapide depuis le sommet de l'accumulation, à une distance d'environ 1000 verges du bord du lac.

Les hauteurs des anciennes grèves furent mesurées approximativement, au moyen d'un niveau portatif à bulle d'air, et elles se trouvent être comme suit :

	Au-dessus du lac.		Au-dessus de la mer.	
	Pieds.		Pieds.	
1ère grève,.....	30	.....	627	
2me grève,.....	40	.....	637	
3me grève,.....	90	.....	687	
4me grève,.....	224	.....	821	
5me grève,.....	259	.....	856	
6me grève,.....	267	.....	864	
7me grève, ou sommet,	331	.....	928	

Les troisième et quatrième grèves étaient les plus décidément marquées, les gradins qui s'élevaient derrière elles ayant une inclinaison de près de 30°; et le marais de derrière était précisément de niveau avec la quatrième grève, dont il était éloigné d'environ 500 verges. Sur d'autres parties du lac, il y a des terrasses qui sont marquées par l'usure de la roche aussi bien que des matières plus lâches.

#### Application économique des matières.

Il a été fait allusion à la possibilité de l'existence d'une région minérale de quelque importance économique, sur les rivages canadiens du lac Supérieur, dans le Rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser, en 1844, à Son Excellence, feu Lord Metcalfe, alors Gouverneur-Général de la Province. On a jugé de la nature de la région d'après le caractère géologique du côté méridional du lac Supérieur, tel que décrit par feu M. Douglas Houghton, Géologue d'Etat du Michigan, dans un Rapport officiel sur le District, soumis à la Législature de l'Etat, en 1841. L'existence du cuivre sur la côte du lac est connue depuis longtemps: plusieurs voyageurs en ont parlé, et il a été fait sans succès, à différentes époques, une ou deux tentatives de peu d'importance, pour en tirer des filons. Le capitaine Bayfield, dans sa Description Géologique de la contrée, communiquée à la Société Littéraire et Historique de Québec, et publiée dans le premier volume de ses Transactions, en 1829, fait mention de la présence du métal; mais ce ne fut qu'après la publication du rapport de M. Houghton, dans lequel le caractère des veines minérales qu'elle contient, est donné avec plus de détail, que l'attention publique

s'est portée directement sur le District comme région minérale.

Depuis lors, des citoyens entreprenants de l'Union Américaine se sont lancés dans le District, dans la vue d'en exploiter les richesses minérales, et des sommes d'argent considérables ont été appliquées à quelques-unes de leurs spéculations. Le sujet entier de cette région minérale est pourtant encore si nouveau, que les présents efforts pour la mettre à profit ne peuvent être regardés que comme une exploration prolongée, au moyen de laquelle un grand nombre de faits importants seront constatés, pour faire connaître la nature et la position véritables du terrain productif; et bien qu'il soit probable que quelques-unes des présentes entreprises puissent être accompagnées de succès, il n'y a pas à douter qu'un très grand nombre ne se terminent au désavantage de ceux qui y sont intéressés. Mais les gîtes métallifères qui caractérisent les roches de la contrée sont si nombreux, et répandus sur une aire si vaste, qu'ils doivent naturellement porter à espérer fermement qu'il sera fait plusieurs découvertes importantes, et donner lieu de s'attendre raisonnablement, qu'il viendra un temps, une époque que les circonstances pourront hâter ou retarder, où l'exploitation des mines sera établie comme branche permanente d'industrie dans la région, et où l'extraction et la réduction de ses minerais métallifères formera une source de richesses pour ses futurs habitants.

On peut s'attendre à voir les mêmes résultats obtenus finalement sur les rivages canadiens du lac Supérieur, qui sont caractérisés par des formations rocheuses et des veines minérales du même caractère. Ces veines minérales sont très nombreuses, et sont marquées, sur une plus ou moins grande étendue, par des indications métallifères, le long des diverses sections de la côte, depuis la rivière aux Fourches jusqu'au Sault Ste.-Marie. Ce n'est pourtant en général qu'une bande étroite le long de la ligne de l'eau qui a été inspectée; et il est encore incertain quel nombre de ces veines, où l'on a observé ces indications, pourront donner un présent résultat profitable.

Les incertitudes quant aux opérations des mines sont si grandes, que même après un examen soigneux à la surface, il est souvent très difficile d'estimer avec précision la valeur probable des produits minéraux. L'opinion qu'on peut s'en former doit être naturellement basée sur la quantité du minéral, le coût de le tirer de la mine et de l'amener à la surface, de le dégrossir ou apprêter pour un marché, et de l'y transporter, comparé au prix qui en peut être obtenu, après qu'il y est arrivé. On n'éprouvera peut-être en aucun cas une bien grande difficulté à vérifier tous les éléments du calcul, à l'exception du premier, c'est-à-dire de la quantité. A l'égard des minéraux qui sont déposés avec régularité, la quantité peut en être reconnue avec facilité. Par exemple, dans le cas du charbon, qui est presque toujours déposé en feuillets étendus d'une épaisseur assez uniforme, la règle est, qu'il en peut être obtenu 1,000 tonneaux de chaque pied d'épaisseur de chaque acre superficiel d'une couche. Mais il n'en est pas ainsi à l'égard des filons minéraux, qui sont la forme la plus ordinaire dans laquelle se présentent les minerais métallifères.

Les veines minérales, en tant que distinguées des dépôts minéraux, occupent généralement ce qu'on suppose être des crevasses dans les roches de la contrée, et ces crevasses sont regardées comme le résultat de forces soulevantes, qui auront rompu la continuité de la roche. La crevasse est ordinairement accompagné d'un glissement, ou d'une dislocation plus ou moins considérable, par laquelle des parties qui, dans le plan de la crevasse, ne se placent pas convenablement, sont amenées vis-à-vis l'une de l'autre, laissant un espace

Appendice  
(C.)  
1847.

pour la sécrétion de la matière minérale. Il est évident qu'une fissure de cette sorte, dans laquelle les parties saillantes sur les côtés opposés se toucheraient, et où les parties rentrantes s'éloigneraient l'une de l'autre, produirait un moule très irrégulier, et que le filon minéral qui le remplirait exactement, contiendrait une quantité de minerai qu'aucun raisonnement *a priori* ne pourrait déterminer avec précision.

Les veines minérales peuvent être divisées en deux sortes, distinguées par le mode supposé, suivant lequel les crevasses peuvent avoir été rompies. La matière minérale peut avoir été injectée de dessous dans le moule, dans un état de fluidité causé par la chaleur, et dans ce cas, ce serait une *digue*, et la qualité serait probablement uniforme à un haut degré; ou elle peut avoir été sécrétée au moyen d'un dépôt d'infiltrations fluides contenant la substance minérale en solution, ou par l'agence de l'électricité, qui la livrerait de l'intérieur de la roche de la contrée, où de partout où elle pourrait s'être trouvée sous l'influence du courant électrique, pour la porter au réceptacle du filon, ou par la combinaison de ces deux causes. Dans ce cas, la modification presque infinie des forces agissantes peut avoir produit une variation presque infinie aussi dans l'arrangement des substances minérales, tant à l'égard de leur qualité que de leur distribution; et les irrégularités ainsi occasionnées augmenteraient beaucoup la difficulté d'estimer la quantité de la partie productive d'un filon minéral.

Les veines minérales métallifères, ou les *gîtes* métallifères, comme s'expriment les mineurs, sont de la nature compliquée mentionnée en dernier lieu. Ils sont quelquefois perpendiculaires, mais ordinairement à des angles élevés d'inclinaison, et en général, ils sont remplis en partie par des minéraux métalliques, et en partie par des minéraux terroix, les proportions dans lesquelles se trouvent entre eux ces minéraux, étant très différentes dans des cas différents, et souvent dans des parties séparées du même gîte. Il arrive souvent que dans une partie d'un gîte il y a un grand déficit de matière productive, tant horizontalement que verticalement, donnant des intervalles de terrain perdu.

Dans un grand district minéral, tel que les comtés de Cornwall et de Devonshire, en Angleterre, où 30,000 habitans sont occupés à travailler dans plus de 160 mines, et où la valeur des métaux extraits annuellement excède £1,500,000, ce qui est plus de la moitié de la valeur de tous les produits métalliques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, à l'exception du fer, qui a donné, en 1838, d'après le Rapport de Sir H. T. De la Beche, la somme de £8,000,000, et qui sans doute en donne maintenant une plus forte, les connaissances abondent dans le public à l'égard de presque tous les gîtes métallifères, même dans leurs parties les plus intimes, et tant d'analogies pour la solution des cas du voisinage ont été établies par les faits les mieux constatés, dans une suite aussi étendue d'excavations, qui, dans quelques-unes des grandes mines prises individuellement, en y comprenant les niveaux d'entrée, les galeries horizontales et les puits verticaux, égalent soixante-trois milles, qu'on peut souvent deviner juste, après un examen soigneux de la surface, ce que peuvent être les contenus productifs d'un filon. Cependant, dans Cornwall même, les espérances du mineur sont très souvent frustrées, et dans une mine nouvelle, les entrepreneurs sont rarement très sûrs de leurs opérations, avant qu'un essai fait de niveau n'ait été poussé longitudinalement dans le gîte, et que plus d'un essai par puits n'ait été conduit verticalement, pour s'assurer de faits sur lesquels puisse être basé le calcul de ce que peut être le produit de la mine entière.

Los incertitudes dans une nouvelle région minérale, à moins qu'elle ne soit d'un caractère très extraordinaire, étant, comme de raison, plus grandes qu'elles ne le sont dans une ancienne, jusqu'à ce que la faculté productive d'un gîte ait été établie ou constatée par les épreuves qui viennent d'être mentionnées, et qui doivent exiger du temps et des déboursés considérables, toute opinion hasardée quant aux résultats doit être regardée comme pouvant être très souvent erronée. Mais par un examen soigneux à la surface, on pourra peut-être se faire une idée approximative, imparfaite et préliminaire, pour ainsi dire, de ce qui peut être le contenu d'un filon, en suivant son affleurement, et en prenant d'autant de parties que possible, dans le cours, des échantillons moyens de toute la largeur, à des profondeurs qui sembleront avoir été à l'abri de l'influence du temps, et en les regardant comme indiquant la qualité intérieure, tant verticalement qu'horizontalement.

Ce sera probablement pour le cuivre contenu dans les gîtes métallifères de la région en question, qu'ils seront finalement exploités, et la proportion de ce métal, dans les gîtes dont il a été en mon pouvoir d'obtenir ce qui me parut être quelque chose d'approchant d'échantillons moyens d'affleurement, variait, d'après les analyses de M. Hunt, le chimiste attaché à l'Exploration, de deux à sept pour cent, tandis que l'épaisseur des gîtes allait de dix pouces à environ quatre ou cinq pieds, donnant depuis les trois quarts d'un quintal jusqu'aux trois quarts d'un tonneau de cuivre pur, dans une brasse en avant sur une brasse verticale dans les gîtes. Plusieurs de ces gîtes contenaient des traces d'argent, bien que, dans tous les cas, la quantité en parût à peine suffisante pour valoir la peine d'être séparée du cuivre, mais comme l'argent se trouve à l'état natif, et répandu irrégulièrement, des analyses de différents échantillons pourront donner des résultats très différents. Si ces gîtes de cuivre étaient situés au milieu d'une population de mineurs pratiques, et à une distance modérée d'établissements favorablement situés pour la réduction de leurs produits, il est probable que quelques-uns d'entre eux pourraient d'abord être exploités avec avantage; mais les dépenses à faire dans une région si éloignée des établissements, et où les gages des ouvriers doivent demeurer élevés pendant un long laps de temps, exigeraient des gîtes d'une nature plus qu'ordinairement productive; et si le lieu où les minerais doivent être finalement réduits et épurés est éloigné, une des dépenses les plus considérables à encourir est le coût du transport, à proportion duquel il deviendra essentiel de concentrer les minerais, à mesure qu'ils seront tirés de la mine, en les dégrossissant et même en les réduisant partiellement par fonte, si on le peut faire plus économiquement.

Depuis que les restrictions sur l'introduction du produit des mines étrangères dans la Grande-Bretagne ont été levées en partie, des minerais de cuivre ont été envoyés dans les marchés de ce pays de différentes parties du monde. On trouvera dans l'Appendice une table montrant la quantité annuelle de minerais de cuivre, britanniques et étrangers, fondus dans la Grande-Bretagne, pendant les huit dernières années, depuis le 30 juin, 1838 jusqu'au 30 juin, 1846, classés d'après les sources générales d'où ils étaient provenus, avec le produit moyen et le prix moyen du minerai de chaque source générale. On verra dans cette table que le produit augmente avec la distance.

Le produit moyen de Cornwall, après que les minerais ont été apprêtés par lavage, n'atteint en aucune année huit pour cent, par où l'on pourra aisément comprendre que la portion choisie pour apprêt doit avoir valu beaucoup moins avant l'opération, et que la quantité totale de matière coupée dans la mine doit avoir

été de moindre valeur encore. En jetant les yeux sur une autre table, montrant la quantité de minerai de cuivre de chaque mine de Cornwall vendu publiquement, pendant une année jusqu'au 31 décembre, 1845, on verra que le produit de quelques mines particulières n'excède pas parfois quatre pour cent même après lavage, etc. Les minerais d'Irlande, qui exigent de plus grands frais de transport, s'élèvent à un plus haut taux par cent que ceux de Cornwall, le taux moyen étant de plus de huit pour cent, tandis que ceux du pays de Galles, qui sont de moindre importance, et dont la quantité paraît diminuer, varient d'une année à l'autre, dans le taux par cent, suivant les circonstances. Les mines semblent être exploitées moins régulièrement, et il y en a qui sont beaucoup plus éloignées que d'autres des fonderies.

Après Cornwall, Cuba est la source la plus féconde du minerai de cuivre; on tire de quelques mines de cette île, en y ajoutant deux ou trois autres endroits de peu d'importance, du côté de l'Est du continent américain, une quantité de minerai égale à plus de la moitié de celui que fournissent les soixante-dix ou quatre-vingts mines de Cornwall, (dont quelques-unes paraissent être très peu productives) et à quatre fois le produit total des mines de cuivre d'Irlande. Les minerais de Cuba sont naturellement plus riches que ceux d'Angleterre, mais les frais de transport étant considérables, il n'y a pas à douter que le taux par cent ne soit élevé en conséquence, soit par piquage, ou autre manière d'appât. En 1839, le produit moyen fut de près de vingt-deux pour cent, mais il a graduellement diminué depuis jusqu'à un peu plus de seize pour cent. Quelle en peut être la raison, il n'est pas en mon pouvoir de l'expliquer, non plus que de dire si le produit naturel a subi quelque détérioration, ou si une diminution dans les frais de transport a rendu moins nécessaire la concentration du minerai par appât.

Les minerais du côté du sud du continent de l'Amérique sont d'une valeur considérable. Jusqu'à l'année dernière la valeur s'en est montée à un quart de celle des minerais de Cornwall. Le produit moyen en 1839 a été de près de vingt-cinq pour cent, et en 1846, il a atteint près de trente-quatre pour cent. Pour faire face à un fret élevé, une quantité considérable du minerai est concentrée par une réduction partielle par toute l'Amérique du Sud. La quantité importée dans la Grande-Bretagne, et vendue à des fondeurs anglais, a beaucoup diminué pendant l'année dernière, et il y a apparence que ces minerais à produits élevés, et partiellement réduits, sont portés à des fonderies sur le continent, en conséquence des droits encore payables sur les minerais étrangers. Les droits sur les minerais de cuivre importés dans la Grande-Bretagne sont :—

Sur les minerais étrangers, de pas plus de 15 pour cent, £3 10s. par tonneau de cuivre.

Sur les minerais étrangers, de pas plus de vingt pour cent, £4 10s. par tonneau de cuivre.

Sur les minerais étrangers, de plus de vingt pour cent, £6 par tonneau de cuivre.

Sur les minerais des Colonies, pour tous produits, £1 par tonneau de cuivre.

Le droit sur les minerais étrangers est suffisant pour compenser une différence considérable dans la valeur du combustible, du travail et de l'expérience requis pour leur réduction.

La découverte qui a été faite dernièrement de minerais de cuivre dans l'Australie Méridionale paraît en promettre un approvisionnement considérable. Les

minerais semblent être d'une qualité extraordinairement productive; mais on éprouve de la difficulté à en parler en détail, en conséquence de ce qu'on s'est contenté de donner simplement les noms des mines dans les listes d'offres ou soumissions, de Swansea, sans rien ajouter pour indiquer les localités, d'où il a pu résulter que quelques-uns des minerais australiens ont été classés avec ceux dont les sources sont incertaines. D'après la vente par soumissions, de Swansea, le produit moyen de 912 tonneaux de minerais reçus la première année, jusqu'au 31 décembre, 1845, a été de plus de dix-neuf et demi par cent, et le prix moyen de £16 9s. 9d. par tonneau de vingt-et-un quintaux. Durant l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1846, la vente de 2,718 tonneaux provenus de six mines, a donné £47,379, le produit moyen étant de plus de vingt sur cent, et le prix moyen de £17 8s. 7d.

Mineral.	Cuivre pur.	Produit.	Prix.	Val. totale.	
Par 21 Qr.	Ton.	Qr.	Qs.	Par ct. £ s. d.	£
Burra-Burra.....	1,088.231	8	2...22½	17 9 4	18,133
Kapunda.....	891.221	18	2...20½	20 2 6	16,726

En Angleterre, les minerais de cuivre se vendent publiquement, par des offres ou soumissions, qui sont des espèces d'encans, auxquels chaque enchérisseur, fondeur ou agent de fondeurs, présente au vendeur ou encanteur, une soumission écrite pour les parties mises en vente du minerai de chaque mine successivement, tous faisant leurs offres simultanément, et personne ne sachant quelles peuvent être les offres de ses voisins, avant que l'encanteur n'en ait fait lecture. L'offre la plus haute obtient la portion pour laquelle elle a été faite, et s'il y a plus d'une offre du plus haut prix, la portion est divisée également entre ceux qui les ont faites. Le minerai d'une mine, si la quantité est considérable, est ordinairement divisé pour la commodité des fondeurs, en lots qui n'excèdent pas beaucoup 100 tonneaux. Les offres simultanées ayant été lues à haute voix, et les portions adjudgées, des offres d'une nature semblable sont faites pour le minerai de la mine qui vient ensuite sur la liste, et de même jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Les minerais de Cornwall sont vendus, chaque semaine, après annonces, à des encans qui ont lieu dans quelqu'une du petit nombre de villes principales qu'il y a dans le voisinage des mines, et le minerai doit être pris ainsi qu'il gît sur les planchers à minerais des mines, pour être pesé, livré et payé, dans le terme d'un mois. Les prix qu'obtient le minerai aux ventes par soumissions, déterminent la valeur par laquelle les mineurs qui l'ont exploité, sur ce qui est appelé *tribut* (laquelle est sur les parts) doivent être payés, et par laquelle les *droits du seigneur* (ou la somme proportionnelle à payer comme rente,) sont constatés. Les minerais irlandais, gallois, étrangers et coloniaux sont ordinairement importés à Swansea, qui est la ville la plus centrale située près du corps principal des fondeurs, et y sont vendus par offres écrites, à prendre ainsi qu'ils gisent sur les planchers de deux ou trois marchands de minerais, qui les reçoivent comme consignations, et les vendent à commission.

Comme chaque fondeur ne s'en rapportera qu'à son propre examen, pour déterminer quelle quantité de cuivre les minerais peuvent contenir, il emploie pour cette fin son propre essayeur, et garde en lui-même ce qu'il pense du résultat. Mais il faut, comme de raison, qu'il obtienne de bons échantillons moyens du minerai. Afin que tous se trouvent sur le pied de l'égalité, et pour épargner des peines, il n'y a pour chaque portion de minerai qu'un endroit pour échantillonner, où chaque fondeur et le propriétaire ont un agent présent, et un grand échantillon moyen ayant été pris, il est partagé en plusieurs échantillons plus petits, et il en est donné un à chaque partie intéressée. Si

tellement des nodules de chert irrégulièrement disséminés. On voyait souvent associé aux lits de chert un minéral noir ressemblant à l'anthracite remplissant de petites fissures, et la roche était fréquemment coupée par de petits filons jaspés rouges. Des concrétions sphéroïdales d'une uniformité singulière, et quelquefois de grandes dimensions, sont disséminées par toute cette partie de la formation sur laquelle passe la rivière, et elles se déploient d'une manière plus remarquable parmi les portions plus schisteuses de la roche. Un peu au-dessus des plus bas rapides, il y a une grande accumulation de ces concrétions, qui sont connues depuis un grand nombre d'années, des commerçans de pelletieries, sous le nom de Chaudrons du Diable : quelques-unes ont six pieds de diamètre sur deux pieds d'épaisseur, et l'on en trouve de toutes les dimensions, jusqu'à celles d'un œuf de pigeon. Elles sont généralement plus recourbées au sommet qu'au fond, ressemblant beaucoup aux pierres dont on se sert au jeu Écossais appelé *curling*. Les lignes de lamination sont distinctement visibles dans ces concrétions, et quelquefois, lorsqu'elles n'étaient pas détachées de la couche, on pouvait suivre ces lignes depuis la concrétion jusqu'à la roche qui l'englobait partiellement. Elles étaient toujours très chargées de pyrites de fer, et elles pesaient considérablement en conséquence.

La formation est fortement marquée par une structure à joints d'un caractère très symétrique, séparant les ardoises finement laminées en formes rhomboïdales d'une grande régularité. A la grande Chûte la direction des principaux joints est S. E., et N. O., et E. N. E. et O. S. O. Là où la structure était régulière, l'ardoise paraissait susceptible d'être employée pour couverture de toits.

L'absence totale de fossiles fait qu'il est difficile de déterminer quel peut être le rapport géologique de cette formation à l'égard des dépôts sédimentaires qui se trouvent dans d'autres parties de la Province.

*Digues de Trapp et Veines minérales.*—On voyait quelquefois des digues de trapp, coupant l'ardoise argileuse, et courant dans la direction générale de la stratification, au nord de l'Est et au sud de l'Ouest. Il se présentait aussi des veines minérales. Ces veines couraient quelquefois le long des digues, et le gisement général, lorsqu'il n'en dépendait pas, était dans la même direction. Elles variaient en épaisseur, de quelques pouces à trois pieds, et se composaient ordinairement d'une brèche des murailles, cimentée par du calcaire spathique, avec une plus petite quantité de quartz, qui était quelquefois de la variété couleur violette d'améthyste, et il s'y trouvait accidentellement de la barytine. Du spath fluor de couleur pourpre foncée se rencontrait quelquefois dans les veines en petite quantité. Les minéraux métallifères aperçus dans les filons étaient, la pyrite de fer, dont ils étaient tous fortement marqués; le zinc sulfuré et la galène dans quelques-uns, et des traces accidentelles de pyrite de cuivre.

*Terrain de Transport.*—Le principal déploiement des matières transportées fut rencontré entre le Mont McKay et la grande Chûte. Dans cette distance, les bords de la rivière, des deux côtés, se composent en plusieurs endroits, d'une argile légère de couleur blafâtre, recouverte par un sable jaune ferrugineux stratifié, atteignant ensemble à une hauteur de soixante pieds au moins au-dessus du niveau de l'eau. On rencontra aussi des rives sableuses à la rivière du Chien; et quoiqu'elles soient appuyées sur une surface bien plus élevée que celles qui sont plus bas, il est assez probable qu'elles sont de la même époque. Les argiles paraissent être d'une qualité propre à la manufacture de la brique. Les sables contiennent une

proportion considérable de peroxyde de fer, et il sort d'entre les deux dépôts, en différents endroits, un nombre de petits courans, dont l'eau, dans la plupart des cas, est plus ou moins ferrugineuse, formant, par l'exposition à l'air, un dépôt brun noirâtre d'oxyde de fer, que l'on peut suivre le long de leurs cours.

## RIVIÈRE MICHIPICOTON.

La rivière Michipicoton tombe dans le lac Supérieur, du côté de l'Est, un peu au sud du 48<sup>ème</sup> parallèle de latitude, où la compagnie de la Baie d'Hudson a établi un de ses comptoirs. Le cours ascendant de la vallée, en ligne droite, l'espace d'environ dix milles, jusqu'à la première interruption de la navigation par canots, est vrai Est, et en suivant les sinuosités de la rivière, la distance peut excéder quinze milles. Il y a à cette chute un portage d'environ trois milles, dans la direction du nord-est, et depuis le haut de ce portage, le cours ascendant de la rivière est généralement vrai Est, l'espace de quinze autres milles. De là à ses sources, sur la hauteur des terres qui séparent les eaux du St. Laurent de celles de la baie d'Hudson, il y a une succession de lacs, joints par des courans étroits et rapides, dont le cours général est à peu près N. E. par N. en droite ligne, dans une distance d'environ trente milles. Les plus considérables de ces nappes d'eau sont connues sous les noms de lacs au Poisson Blanc, de Manitouik, et du Chien; ce dernier est le plus haut.

Le pays situé à la tête du lac au Chien paraît consistier principalement en marais étendus, haussés ou relevés accidentellement par des rides basses de granite, qui courent en longs promontoires dans le lac, et y forment un grand nombre d'îles. Vers le sud, de chaque côté du lac, et dans quelques-unes des îles, la terre atteint quelquefois une élévation de 200 à 300 pieds. Entre les lacs du Chien et Manitouik, la distance est d'environ deux milles, ou d'un peu plus, et le courant y est partout rapide, et offre des chûtes en deux endroits connues sous les noms de Grand et Petit Portages Rocheux, l'une desquelles interrompt la navigation, l'espace d'un mille et demi, et l'autre, de cent verges. Le lac Manitouik est une belle nappe d'eau d'environ huit milles de longueur, sur une largeur d'un mille et demi à deux milles, entourée, de tous côtés, par de hautes roches primitives, qui fréquemment s'élèvent abruptement de ses rives en escarpemens hardis et à pic. De la partie inférieure de ce lac, un rapide court dans le lac au Poisson Blanc, au-dessous duquel il y a trois petites nappes d'eau unies par de courts rapides, au plus bas desquels il y a un portage d'environ un demi-mille. Le lac au Poisson Blanc est entouré de collines de moyenne hauteur, qui s'éloignent des petits lacs d'en bas, dont les bords sont presque partout bas et marécageux. Entre le portage du pied de la chaîne de lacs et la grande Chûte, la rivière est rapide dans la plus grande partie de la distance, bien qu'il n'y ait qu'un endroit où il nous fut nécessaire d'alléger le canot pour lui faire passer le courant en sûreté. Le terrain est bas de chaque côté, assez profondément dans l'intérieur, jusqu'à environ deux milles de la chute, où il s'élève tout-à-coup à une hauteur de près de 300 pieds. La grande Chûte est presque verticale, et sa hauteur est d'environ quatre-vingts pieds. Au-dessus, la rivière court avec une grande rapidité, l'espace d'environ trois milles; ensuite, le courant est plus modéré, jusqu'à l'embouchure, près du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, quoique parfois encore un peu vite.

Les arbres qui constituent les forêts de la contrée par laquelle coule la rivière, sont le pin résineux, la sapinette, le sapin, le bouleau et le tremble, sur les terrains secs; le cèdre et la pruche, dans les lieux hu-

Appendice  
(C.)

1847.

miles. Presque tout le bois est de petite venue, et de peu de valeur, surtout autour des lacs, où il y a plusieurs espaces absolument dépourvus d'arbres. Un espace considérable, au-dessus de la grande Chûte, paraît susceptible de culture, mais le sol est généralement très léger et sablonneux.

*Caractère des roches.*—La totalité des roches vues sur le Michipicoton, consiste en granite, syénite, gneiss et ardoise inférieure. Cette dernière occupe toute la contrée située au-dessous de la grande Chûte, où pourtant il y a peu d'expositions, les roches étant, pour la plupart, cachées par un épais dépôt de sable et de gravier, dont se composent les bords de la rivière; mais là où elles paraissent au jour, elles consistent invariablement, soit en une ardoise très altérée, soit en un gneiss syénitique, dont quelques lits paraissent être interstratifiés avec l'ardoise. A l'extrémité inférieure du portage de la grande Chûte, l'ardoise est de couleur vert-pâle, passant, sous l'influence atmosphérique, à un brun-clair: elle est à texture esquilleuse; les couches sont presque verticales; elles plongent au sud-ouest là où elles joignent le granite. A la tête de la grande Chûte, la roche est un granite gris; et un granite à peu près de la même qualité, dans lequel l'épidote est souvent minéral constituant, règne dans

toute la distance jusqu'au lac Manitouik, à l'exception de quelques points, où le gneiss se présente, comme par exemple, au lac au Poisson Blanc. La totalité de la contrée située entre l'extrémité inférieure du lac Manitouik et la tête du lac au Chien, paraît être occupée par l'ardoise, qui lorsqu'elle se rencontre sur le premier maintient un plongement général au N. E., tandis que sur le dernier, l'inclinaison se trouvait être ordinairement au nord. Dans les parties moyennes et inférieures du lac au Chien, les couches ressemblent généralement à celles du lac Manitouik, où elles sont accidentellement interstratifiées avec des lits d'une qualité syénitique. On a remarqué, du côté de l'Est du lac au Chien, une digue de trapp, courant à peu près vrai Est et ouest, à travers une roche syénitique rouge, qui paraissait être, dans quelques parties, recouverte par des lits de trapp.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

ALEX. MURRAY,  
*Assistant Géologue Provincial.*

Appendice  
(C.)

1847.

APPENDICE.

L.

Table montrant la quantité de Minerais de Cuivre, Britanniques et Etrangers, fondus dans la Grande-Bretagne, la quantité totale de Cuivre pur, et la valeur totale, classées d'après leurs Sources générales, avec le produit moyen et le prix de vente moyen des Minerais de chaque Source générale; pendant huit ans, depuis le 30 Juin, 1838, jusqu'au 30 Juin, 1846.

SOURCE.	Année.	Minerni. Tonx. de 21 qtx.	Valeur totale.	Cuivre pur.		Prix moyen par ton. de 21 qtx.
				£	Tonx.	
Cornwall,.....	1839	159,551	932,298	12,451	7.80	5 16 10
	1840	147,266	792,758	11,038	7.50	5 7 8
	1841	147,846	898,164	10,935	7.39	6 1 6
	1842	154,180	934,387	11,239	7.28	6 1 2
	1843	153,668	852,227	11,577	7.52	5 10 11
	1844	152,667	815,246	11,247	7.35	5 6 10
	1845	157,000	835,351	12,239	7.79	5 6 5
	1846	158,913	886,785	12,448	7.81	5 11 7
Irlande,.....	1839	22,290	143,448	1,831	8.21	6 8 8
	1840	23,412	135,293	1,709	7.68	5 15 4
	1841	16,538	137,442	1,569	9.43	8 0 2
	1842	14,030	115,571	1,204	9.22	8 4 8
	1843	16,523	115,792	1,470	8.89	7 0 2
	1844	19,385	127,898	1,684	8.68	6 11 11
	1845	18,597	113,560	1,544	8.30	6 2 1
	1846	17,264	110,159	1,438	8.33	6 7 7
Principauté de Galles et l'Île de Man,....	1839	4,643	32,909	416	8.97	7 1 9
	1840	2,023	10,223	138	6.84	5 1 0
	1841	1,836	8,133	100	5.42	4 8 7
	1842	897	3,632	44	4.80	4 1 0
	1843	1,051	4,971	66	6.29	4 14 7
	1844	1,199	8,946	118	9.83	7 9 3
	1845	429	2,438	34	7.79	5 13 8
	1846	965	5,385	70	7.28	5 11 7
Cuba et autres parties du côté de l'Est de l'Amérique,.....	1839	10,444	190,636	2,286	21.88	18 5 1
	1840	20,148	328,900	4,074	20.22	16 6 6
	1841	29,704	476,647	5,700	19.19	16 0 11
	1842	32,431	479,557	5,630	17.36	14 15 9
	1843	28,986	410,380	5,013	17.29	14 3 2
	1844	32,254	487,695	6,086	18.87	15 2 5
	1845	32,965	430,237	5,851	17.75	13 1 0
	1846	37,674	467,892	6,103	16.20	12 8 5
Chili et autres lieux du côté de l'Ouest de l'Amérique,.....	1839	10,547	218,271	2,004	24.69	20 13 11
	1840	9,860	190,440	2,347	23.80	19 6 3
	1841	10,651	245,345	2,886	27.10	23 0 8
	1842	8,453	202,974	2,339	27.66	24 0 3
	1843	13,352	303,655	3,692	27.65	22 14 10
	1844	11,425	246,728	3,079	26.06	21 11 11
	1845	9,025	203,469	2,768	30.67	22 10 11
	1846	5,152	133,306	1,742	33.82	25 17 6
Australie, etc.....	1845	64	598	8	12.72	9 7 0
	1846	970	15,837	207	21.33	16 6 6
Différents endroits, des Îles Britanniques et des pays étrangers, dont les localités sont douteuses,.....	1839	1,550	12,732	159	10.26	8 4 3
	1840	842	9,156	118	14.02	10 17 6
	1841	650	3,780	46	7.08	5 16 4
	1842	1,010	6,448	77	7.62	6 7 8
	1843	2,126	12,904	166	7.81	6 1 5
	1844	1,257	11,303	146	11.61	8 19 10
	1845	1,868	9,697	131	7.04	5 3 10
	1846	2,962	16,335	214	7.22	5 10 4
De tous lieux,.....	1839	209,025	1,530,294	19,747	9.45	7 6 5
	1840	203,551	1,466,770	19,514	9.59	7 4 2
	1841	207,255	1,769,511	21,227	10.24	8 10 9
	1842	211,001	1,742,569	20,923	9.77	8 5 2
	1843	215,706	1,699,929	21,984	10.19	7 17 7
	1844	218,187	1,697,816	22,860	10.25	7 15 8
	1845	219,948	1,595,350	22,575	10.26	7 5 1
	1846	223,000	1,635,699	22,222	9.92	7 6 1

2.

Table montrant la quantité de Cuivre pur dans divers Minerais de Cuivre Britanniques et Etrangers, achetés par contrat privé, et fondus, en outre de ceux mentionnés dans la Table précédente, durant huit années, autant qu'on le peut connaître, depuis le 30 Juin, 1838, jusqu'au 30 Juin, 1846.

Cuivre pur.		Cuivre pur.	
Année.	Tonx.	Année.	Tonx.
1839,.....	725	1843,.....	5,973
1840,.....	1,127	1844,.....	2,312
1841,.....	2,809	1845,.....	3,265
1842,.....	3,477	1846,.....	.....



Table montrant le Minerai de Cuivre vendu publiquement, par soumissions écrites, dans Cornwall, avec la Quantité et la Valeur totale, le Cuivre pur, le Produit moyen et le Prix moyen pour chaque Mine, pendant une année, finissant le 31 Décembre, 1845.

MINES.	Minerai. Tonx. de 21 qtx.	Produit moyen.	Cuivre pur.			Prix moyen par ton. de 21 qtx.			Valeur totale. £
			T.	Q.	Q.	£	s.	d.	
Alice (Wheal) et Harmony.....	154	pr.ct. 8.98	13	16	3	6	14	3	1,034
Andrew, (Wheal), .....	166	7.79	12	18	3	5	19	9	994
Anna, (Wheal), .....	215	5.46	11	15	0	3	16	6	823
Bedford, (Wheal), .....	1,297	9.65	125	4	0	6	14	10	8,744
Botallack,.....	1,274	11.11	140	13	1	7	11	7	9,657
Brewer, (Wheal),.....	1,142	6.88	78	12	1	5	0	11	5,766
Buller, (Wheal),.....	1,313	5.80	76	3	1	3	19	4	5,212
Busy, (Wheal),.....	420	3.91	16	8	3	2	7	1	989
Camborne Venn et Stray Park,.....	2,751	6.77	185	0	1	5	0	10	13,873
Carn Perran, .....	158	5.08	8	0	3	3	4	11	518
Carn Brea,.....	6,674	7.97	532	10	0	5	18	3	39,463
Clifford, (Wheal),.....	348	8.47	29	10	0	6	9	6	2,254
Comfort, (Wheal),.....	122	4.24	5	3	2	2	11	3	313
Condurrow,.....	166	6.47	10	15	0	4	14	8	786
Consolidated Mines,.....	8,798	7.79	685	14	2	5	16	3	51,147
Cook's Kitchen, .....	502	4.82	24	4	2	3	0	7	1,522
Copper House Slag,.....	218	4.12	9	2	1	1	10	5	332
Creeg Braws,.....	546	7.15	39	1	0	5	6	3	2,902
Darlington, (Wheal),.....	649	5.43	35	5	0	3	13	10	2,397
Dolcoath,.....	3,504	6.66	233	14	1	4	17	0	16,997
East Pool,.....	929	8.10	75	5	1	5	16	10	5,430
East Wheal Crofty,.....	6,173	7.81	483	4	1	4	17	7	36,303
Ellen, (Wheal),.....	714	8.10	57	17	3	6	2	6	4,373
Fowey Consols,.....	8,976	8.54	751	15	1	5	9	8	49,233
Friendship, (Wheal), .....	5,993	6.77	406	4	2	4	17	3	29,144
Godolphin,.....	852	11.96	101	19	2	9	1	1	7,715
Gorland, (Wheal),.....	366	6.31	23	2	1	4	10	3	1,652
Grambler et St. Aubyn,.....	1,494	7.50	112	2	1	5	9	9	8,202
Hallenbeagle, .....	2,879	5.29	152	10	0	3	12	0	10,479
Harriet, (Wheal),.....	680	5.96	41	1	3	4	5	4	2,942
Harvey's Ore and Dross,.....	211	4.14	8	15	0	1	9	10	315
Henry, (Wheal),.....	148	6.94	10	5	2	5	1	4	750
Holmbush, .....	1,887	11.02	208	2	2	7	18	6	14,957
Jewell, (Wheal),.....	1,476	7.46	109	5	2	5	6	11	7,893
Lanivet Consols,.....	1,125	8.13	91	11	0	5	8	1	6,082
Levant,.....	1,088	9.79	106	11	0	6	11	6	7,155
Lydia, (Wheal),.....	2,267	6.02	136	13	2	4	5	1	9,653
Maiden, (Wheal),.....	484	6.70	32	8	0	4	16	4	2,333
Miria, (Wheal),.....	11,288	18.15	1484	6	2	8	18	11	100,972
Mark Valley,.....	165	4.71	7	15	2	3	3	3	522
North Downs,.....	306	7.84	24	0	1	5	13	1	1,731
North Pool,.....	217	4.97	10	16	1	3	12	7	788
North Roskear,.....	6,430	8.45	543	12	0	6	7	4	40,956
Par Consols,.....	5,655	8.21	464	10	1	5	9	2	30,881
Penstruthal,.....	534	8.42	45	1	2	6	5	3	3,345
Perran St. George,.....	1,665	6.32	105	4	3	4	7	11	7,923
Poldice, .....	2,485	6.16	153	3	0	4	7	7	10,889
Providence, (Wheal),.....	2,615	7.86	205	15	0	5	12	9	14,750
Providence Mines,.....	433	7.22	31	6	0	5	7	5	2,926
Prudence, (Wheal),.....	513	4.68	24	1	1	2	17	6	1,477
Rodney, (Wheal),.....	132	5.30	7	0	1	3	10	5	465
Seton, (Wheal),.....	2,035	7.37	148	14	0	5	11	6	11,352
Sisters, (Wheal),.....	577	6.44	37	4	1	4	9	11	2,595
South Wheal Bassot, .....	3,390	7.88	267	5	2	5	17	9	19,962
South Caradon,.....	4,631	8.52	394	15	0	5	17	9	27,266
South Wheal Francis,.....	249	5.79	14	8	3	3	18	8	980
South Roskear,.....	1,464	7.78	113	18	2	5	19	4	8,738
St. Andrew, (Wheal),.....	370	4.06	14	18	2	2	4	7	826
Treleigh Consols,.....	1,637	7.51	123	0	3	5	13	3	9,270
Trenow Consols,.....	2,306	11.15	257	2	2	8	9	8	19,566
Trenwith, (Wheal),.....	203	10.43	21	3	2	7	11	2	1,535
Tresavean, .....	6,683	5.62	375	19	0	3	18	4	26,194
Tresavean Barrier, .....	874	9.50	83	2	0	6	18	1	6,055
Trethellan,.....	2,612	5.48	143	5	3	3	16	4	9,979
Treuil, .....	658	7.81	51	9	2	5	6	4	3,500
Treviskey,.....	767	10.70	82	1	3	8	7	9	6,436
Trewavas,.....	977	7.48	73	3	0	5	11	7	5,452
Tincroft,.....	5,644	7.30	412	5	1	5	8	6	30,628
Ting Tang,.....	100	5.87	5	17	2	4	0	4	402
United Hills,.....	3,348	6.00	201	4	2	4	4	6	14,154
United Mines,.....	14,374	7.04	1012	3	2	5	4	3	74,908
Virgin, (Wheal),.....	655	6.36	41	13	3	4	10	6	2,964
Vyvan, (Wheal),.....	378	5.88	22	4	3	3	17	4	1,463
West Caradon,.....	4,457	10.65	475	0	2	7	9	3	33,272
West Wheal Treasury,.....	267	6.68	17	16	3	4	15	5	1,274
West Fowey Consols,.....	169	6.82	11	10	2	4	7	5	739
West Wheal Jewell,.....	1,883	6.03	113	13	1	4	5	6	8,045
Williams East Downs,.....	242	6.69	16	4	0	4	15	11	1,161
Diverses petites Mines,.....	706	6.93	48	18	3	4	16	1	3,392
	160,262	8.02	12,864	5	2				918,867

Appendice  
(C.)  
1847.

Appendice  
(C.)  
1847.

4.

Table montrant le Minerai de Cuivre vendu publiquement, par soumissions écrites, à Swansea, avec la Quantité, la Valeur, le Cuivre pur, le Produit et le Prix moyens, de chaque Mine d'Irlande, de la Principauté de Galles, des Colonies et des Pays Etrangers, pendant une année, jusqu'au 31 Décembre, 1845.

MINES.	Minerai Ton. de 21 qtx.	Produit moyen.	Cuivre pur.			Prix moyen. £ s. d.	Valeur totale. £
			t.	q.	q.		
D'IRLANDE.							
Arduity,.....	120	10.70	12	17	0	7 17 8	946
Ballymurtugh,.....	2,773	5.03	139	14	2	3 14 0	10,262
Beerhaven,.....	5,835	9.99	583	2	3	7 16 9	45,766
Connorree,.....	410	7.30	29	19	0	5 0 11	2,069
Cosheen,.....	125	22.60	28	5	0	18 4 0	2,275
Cronebane,.....	1,448	6.58	95	8	1	4 18 2	7,106
Kilduanne,.....	75	7.40	5	11	0	6 0 0	450
Knockmahon,.....	6,948	8.74	603	16	2	6 12 5	46,021
Lackamore,.....	119	11.09	13	4	0	8 13 3	1,031
Tigrony,.....	606	6.68	40	10	3	5 2 5	3,105
DE GALLES.							
Llandidno,.....	625	7.92	49	10	3	6 5 7	3,925
Mine de Parys,.....	113	5.88	6	13	2	4 12 2	521
DE CUBA, ETC.							
Cobre,.....	22,741	15.30	3,479	17	0	11 9 11	261,454
Cuba,.....	5,591	18.58	1,039	5	0	13 19 3	78,072
Pennsylvania,.....	395	14.10	55	13	3	11 1 4	4,372
San Jose (in Cobre),.....	2,931	16.93	406	5	1	12 11 0	36,787
Santiago,.....	7,930	19.12	1,516	13	3	14 10 6	116,201
DU CHILI, ETC.							
Chili,.....	3,806	36.90	1,404	13	3	29 10 4	112,347
Copinpo,.....	666	23.48	156	8	1	18 14 0	12,465
Valparaiso,.....	283	20.81	58	18	1	15 12 0	4,415
DE L'AUSTRALIE.							
Australie et Kawkau,.....	675	20.41	137	15	3	17 3 1	11,579
Montacute,.....	237	17.04	40	8	1	14 11 4	3,453
DE DIVERS ENDROITS.							
Bacuranao,.....	449	7.61	34	4	0	5 9 6	2,454
Davies Ore,.....	168	3.83	6	8	3	2 10 5	429
Molland,.....	136	10.03	13	13	1	7 12 9	1,039
Victoria,.....	852	8.74	74	10	0	6 14 2	5,718
Vigna et Cloga,.....	600	4.59	27	11	2	3 5 0	1,952
Divers,.....	597	6.19	37	0	0	4 9 4	2,668
	67,454	15.13	10187	19	2		777,862

5.

Table montrant le nombre de Mines donnant du Minerai de Cuivre, dans Cornwall, et la vente de ce Minerai, aux encans publics, classées d'après la valeur produite, pendant huit années, du 30 Juin, 1838, au 30 Juin, 1846.

Valeur (au moins.) £	NOMBRE DE MINES.							
	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
150,000	1	...	...	...	...	...	...	...
100,000	...	1	...	...	...	...	...	1
90,000	...	...	...	...	...	...	...	...
80,000	1	...	1	1	...	...	...	...
70,000	1	...	1	2	1	...	...	1
60,000	...	2	2	3	...	2	1	...
50,000	1	...	1	...	4	1	1	1
40,000	...	2	...	...	1	2	2	2
30,000	2	...	2	2	2	1	3	4
20,000	4	5	5	5	4	6	6	5
10,000	15	10	14	15	13	14	12	7
9,000	1	2	3	...	2	1	1	3
8,000	3	3	...	1	2	3	5	2
7,000	6	3	1	1	3	1	4	6
6,000	2	5	3	5	2	4	4	4
5,000	1	5	4	4	1	4	2	1
4,000	4	5	6	7	4	2	4	4
3,000	4	2	2	2	4	4	3	5
2,000	10	4	10	4	3	4	9	6
1,000	7	9	7	14	8	5	9	10
900	1	2	...	2	...	3	...	2
800	1	2	3	1	...	2	...	4
700	2	4	...	2	2	...	2	3
600	1	2	2	...	5	4	2	7
500	3	2	7	2	2	3	5	...
400	1	2	3	4	1	1	1	4
300	2	1	2	3	2	1	1	2
200	5	5	...	1	...	...	1	2
100	...	1	...	1	4	...	1	2
	79	79	79	82	70	68	77	88

P

Appendice  
(C.)

1847.

Liste des Fonderies de Cuivre de la Grande-Bretagne, avec la situation des établissemens.

1. Etablissemens qui enchérissent aux ventes publiques par soumissions écrites, avec les quantités de Minerai fondu et de Cuivre fait par chacun.

	MINERAI.	CUIVRE.
	Tonx.	Tonx.
Williams, Foster et Cie,.....Swansea et Neath,.....	72,000	7,200
Vivian & Sons,.....Swansea et Port Talbot,.....	60,000	6,000
Gouverneur et Compagnie des Mineurs de Cuivre d'Angleterre,.....Swansea et Port Talbot,.....	40,000	4,000
Pascoe Grenfell & Sons,.....Swansea,.....	32,500	3,250
Sims, Wilyams, Nevill & Co.,.....Llanelly,.....	32,500	3,250
Freeman & Copper Company,.....Swansea,.....	20,000	2,000
Compagnie des Mines Royales,.....Neath,.....	10,000	1,000
	267,000	26,700

Appendice  
(C.)

1847.

2. Etablissemens qui achètent le Minerai par contrat privé seulement, avec la quantité de Cuivre faite par chacun.

	CUIVRE.
	Tonx.
Compagnie de Ravenhead, composée de— Sims, Wilyams & Co. Jno. Bibby & Co., Directeurs,.....Liverpool,.....	1,240
Compagnie Britannique de Cuivre, Newton, Keates & Co.....Liverpool,.....	1,134
Compagnie de Whiston, Sneyd & Co.....Liverpool,.....	250
Compagnie d'Anglesea ou Amlwch, Marquis d'Anglesea,..... } Mines de Parys, Anglesea, { Lord Denorban,..... }	Quantité inconnue mais petite.

7.

Table montrant le Nombre de Parts ou Actions, les Droits du Seigneur, les Locations, la Profondeur, les Personnes employées, le Charbon brûlé, et la Valeur du Minerai de Cuivre vendu aux encans par soumissions, pendant une année, du 30 Juin 1845 au 30 Juin 1846, dans sept des principales Mines de Cornwall.

MINES.	Nombre de Parts.	Droits du Seigneur.	Etendue des Locations.	Profondeur.		Nombre total de personnes employées.	Charbon brûlé.	Valeur du Minerai de Cuivre vendu par soumissions écrites, du 30 Juin, 1845, au 30 Juin, 1846.
				De la surface à l'entrée.	De l'entrée au fond.			
Carn Brea,.....près Redruth,...	1,000	3/4	1,016 brs. de long, 500 brs. de large, ..	Brs. 25	Brs. 145	1,040	330	£ 43,220
Consols,..... dans Gwennap, ..	100	3/4	1 1/2 mille de long, 1/4 mille de large, ..	45	274	1,460	1,000	52,999
South Basset,.....près Redruth,...	128	1/5	600 brasses de long,.....	30	90	200	160	19,147
South Caradon,.....près Liskeard,...	128	1/5	1 mille de long,.....	20	100	250	100	26,907
Tincroft,.....près Redruth,...	6,000	1/4	500 brasses de long,.....	20	150	600	180	31,702
United Mines,..... dans Gwennap, ..	100	3/4	1 1/2 mille de long, 3/4 mille de large, ..	42	220	1,290	1,060	71,185
West Caradon,.....près Liskeard,...	256	1/5	372 brs. de long, 424 brs. de large, ..	22	114	487	85	36,350

Montreal :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE ST. NICOLAS.



Appendice (D.)

EXTRAIT No. 1.

Appendice (D.)

Compte des Dépenses Contingentes de la Maison de la Trinité pendant l'année 1846:—

15e Juin.	1846.		Pièces justificatives.	£	s.	d.
	13 Janvier	Payé frais de port pour le trimestre expiré le 5 du courant	1	8	14	9
	do do	" à James M <sup>r</sup> Kenzie, un trimestre du loyer de la Halle et des Bureaux de la Maison de la Trinité, jusqu'au 1er du courant	2	31	5	0
	7 do	" à Alexander Miller, pour avoir enlevé la neige des rues adjoignant le Bureau de la Trinité et ses dépendances, et dans la cour	3	6	0	0
	11 Mars	" au Kingston Chronicle and Gazette, un compte pour avis de soumissions pour un Bateau à vapeur	4	1	0	0
	1 Avril	" ramonage des cheminées jusqu'au 1er Mai prochain	5	1	11	6
	14 do	" frais de port pour le trimestre expiré le 5 Avril courant	6	3	1	9
	23 do	" à F. Rodrigue, son compte pour deux cordes de bois	7	1	15	10
	4 Mai	" à do, son compte pour déboursés pour nettoyer les Bureaux	8	0	16	6
	15 do	" à James M <sup>r</sup> Kenzie, un trimestre du loyer de la Halle et des Bureaux de la Trinité jusqu'au 1er du courant	9	31	5	0
	26 do	" à H. Jones, son compte pour changer les clochettes du Bureau	10	0	15	6
	27 do	" à C. Martel, son compte pour une corde de bois de chauffage, et le charroyage,	11	0	18	6
	18 Juin	" à O. Bourgault, son compte pour 9½ cordes de bois de chauffage, de l'étable, à 7s. 6d. par corde	12	8	1	10
	do do	" à Moise Lavoie, pour avoir cordé du bois de chauffage	13	0	5	9
	4 Juillet	" à Ol. Frochette, son compte pour charroyage de deux chaldrons de charbon pour la Halle et les Bureaux de la Trinité	14	0	5	0
	13 do	" frais de port pour le trimestre expiré le 5 du courant	15	11	9	8
	18 do	" à Ol. Bourgault, son compte pour 13½ cordes de bois de chauffage, de l'étable et du boulean, à 17s. 6d. la corde	16	11	11	10
	21 do	" E. B. Lindsay, Régistrateur, son compte de dépenses pour faire le voyage de Montréal, durant la dernière Session du Parlement, relativement au Bill de la Maison de la Trinité	17	10	0	0
	23 do	" à Charles Martel, son compte pour 13½ cordes de bois de chauffage	18	1	13	1
	3 Août	" à James M <sup>r</sup> Kenzie, un trimestre du loyer de la Halle et des Bureaux de la Trinité jusqu'au 1er du courant	19	33	15	0
	5 do	" à F. Rodrigue, son compte pour divers	20	0	19	6
	28 do	" à Charles Martel, son compte pour du bois de chauffage, y compris le charroyage et pour l'avoir cordé	21	18	8	7
	12 Septembre	" à E. L. Montizambert, Avocat, son compte	22	6	5	0
	19 do	" à J. C. Fisher, son compte pour impression et avertissements	23	9	15	0
	5 Octobre	" à C. Poston, son compte pour du charbon pour la Halle et les Bureaux de la Trinité	24	3	0	0
	12 do	" à J. Sewell, son compte pour frais de port jusqu'au 5 courant	25	10	16	8
	21 do	" à R. Abraham, son compte pour annonces de soumissions pour un Bateau à vapeur, etc., publiés dans la Gazette de Montréal	26	2	7	6
	do do	" à A. LeMoine, montant qui lui a été alloué par le Bureau pour les devoirs qu'il a remplis le printemps dernier en l'absence du Trésorier, concernant la Maison de la Trinité	27	25	0	0
	30 do	" à F. Rodrigue, son compte pour avoir scié du bois, etc.	28	2	19	9
	31 do	" à R. Weir & Cie, leur compte pour annonces dans le <i>Montreal Herald</i> , de soumissions pour un Bateau à vapeur	29	0	18	1
	2 Novembre	" à J. C. Fisher, son compte pour une année d'abonnement à la Gazette Officielle expiré le 1er du courant	30	1	0	0
	3 do	" à James M <sup>r</sup> Kenzie, trois mois de loyer de la Halle et des Bureaux de la Trinité expiré le 1er du courant	31	33	15	0
	26 do	" Cotisation de la Corporation sur le loyer de la maison qu'occupe la Maison de la Trinité pour 1846	32	2	16	3
	15 Décembre	" S. et J. Brown, leur compte pour une carte du St. Laurent	33	1	2	6
	17 do	" à P. Boisseau, son compte pour la nouvelle carte des Canadas, etc., par Bouchette	34	3	0	0
	do do	" Méthot, Chénic & Cie., leur compte pour divers	35	0	19	8
	18 do	" à A. Lemoine, son compte pour une copie du Bill de la Maison de la Trinité, tel que corrigé, pour être envoyé au Gouvernement Exécutif	36	5	10	0
	do do	" à T. Cary & Cie., pour impression et papeterie	37	12	14	2
	do do	" à James Hunt & Cie., leur compte pour du charbon et des sacs de poudre à canon	38	4	4	0
	19 do	" M. Neilson, son compte pour annonces	39	11	0	0
	do do	" J. B. Fréchette, do do etc.	40	6	7	1
	21 do	" à l'Honorable F. W. Primrose, Avocat, son compte pour services professionnels	41	10	10	0
	24 do	" à Louis Blais, Forgeron, son compte pour avoir monté des poêles et diverses réparations à des serrures, etc., dans la Halle et les Bureaux de la Trinité	42	2	13	6
	30 do	" à Lafleur et St. Laurent, leur compte pour un pupitre de Bureau	43	5	2	6
	do do	" à H. Hemming, menuisier, son compte pour divers ouvrages pour les Bureaux	44	3	14	0
	31 do	" à Burroughs & Fiset, Protonotaires, mémoire de frais pour l'enregistrement dans la Cour du Banc de la Reine de la Commission de M. LeMesurier, comme Maître, et de celle de M. Burstall comme Gardien de la Corporation	45	0	15	0
	do do	" au Régistrateur, son allocation pour faire l'Index au Journal, et pour des copies durant l'année 1846	46	55	0	0
				£403	19	9

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Appendice (D.)

EXTRAIT No. 2.

Compte des Déboursés faits au Bureau du Maître du Havre durant l'année 1846.

15e Juin.

1846.		Pièces justificatives	£	s.	d.
2 Janvier	Payé au Maître du Havre, trois mois de salaire d'un Commis expirés le 31 Décembre dernier.....	1	12	10	0
2 Avril	à B. S. Lafleur balance de son allocation pour surveiller les rûes qui conduisent aux places de débarquement pendant l'hiver dernier.....	2	14	0	0
4 do	à M. Campbell, trois mois de son salaire comme Commis du Maître du Havre expirés le 31 de Mars dernier.....	3	12	10	0
2 Mai	à R. Miller et autres, équipage du Maître du Havre, leurs gages jusqu'au 1 du courant.....	4	12	12	0
do do	à Thomas Barry et autres, de l'équipage de l'Assistant Maître du Havre, leurs gages jusqu'au 1er du courant.....	5	2	16	0
1 Juin	à R. Miller et autres, de l'équipage du Maître du Havre, leurs gages depuis le 1er Novembre jusqu'au 31 du mois dernier.....	6	23	10	0
do do	à Thomas Barry et autres, de l'équipage de l'Assistant Maître du Havre, leurs gages depuis le 1er Novembre jusqu'au 31 du mois dernier.....	7	21	0	0
2 Juillet	à M. Campbell, son salaire, pour trois mois, comme Commis du Maître du Havre.....	8	12	10	0
do do	à Thomas Barry et autres de l'équipage de l'Assistant Maître du Havre, leurs gages pour un mois expiré le 30 du mois dernier.....	9	23	3	4
do do	à R. Miller, et autres de l'équipage du Maître du Havre, leurs gages pour un mois expiré le 30 du mois dernier.....	10	26	0	0
1 Août	à R. Miller, pour lui-même et autres de l'équipage du Maître du Havre, leurs gages pour un mois expiré le 31 de Juillet dernier.....	11	26	0	0
do do	à Thomas Barry, pour lui-même et autres de l'équipage de l'Assistant Maître du Havre, leurs gages pour un mois échu le 31 Juillet dernier.....	12	26	0	0
1 Septembre	à Robert Miller, pour lui-même et autres de l'équipage du Maître du Havre, leurs gages pour un mois échu le 31 Août dernier.....	13	26	0	0
do do	à Thomas Barry, pour lui-même et autres de l'équipage de l'Assistant Maître du Havre, leurs gages pour un mois échu le 31 Août dernier.....	14	26	0	0
16 do	à John Greer, son compte pour avoir réparé des Chaloupes.....	15	1	19	9
1 Octobre	à R. Miller, gages des équipages des deux Chaloupes du Maître du Havre, jusqu'au 30 Septembre dernier.....	16	52	0	0
5 do	à M. Campbell, trois mois de son salaire comme Commis dans le Bureau du Havre.....	17	12	10	0
30 do	à P. B. Hartigan, son compte pour avoir peint la couronne et l'ancro sur un pavillon.....	18	0	7	0
3 Novembre	à J. C. Fisher, son compte pour avoir imprimé des blancs d'arrivages.....	19	0	17	6
do do	à R. Miller, pour lui-même et autres des équipages des deux Chaloupes du Maître du Havre, un mois de gages échu le 31 du mois dernier.....	20	52	0	0
1 Décembre	à M. Campbell, l'ordre du Maître du Havre pour le paiement d'un mois des gages de l'équipage de sa Chaloupe, échu le 1er du courant.....	21	53	14	3
do do	à B. S. Lafleur, compte de son allocation de £20 pour surveiller les rûes qui conduisent au Fleuve St. Laurent, pendant l'hiver actuel.....	22	6	0	0
16 do	à John Armstrong, Forgeron, son compte pour les Chaloupes du Maître du Havre.....	23	0	10	0
18 do	à T. Cary et Cie, son compte pour papeterie.....	24	6	3	2
17 do	à C. Brocklesby et Cie., son compte—divers pour des Chaloupes.....	25	2	17	6
do do	à James Hunt et Cie., son compte comme voilier.....	26	1	10	0
19 do	à M. Neilson, son compte pour impression.....	27	4	18	6
31 do	à la succession de Thomas Wildos, un compte—divers pour des Chaloupes.....	28	0	4	3
do do	au Capitaine Bankier, son compte pour divers déboursés pour son Bureau.....	29	1	8	9
do do	au Capitaine Young, son compte pour être allé inspecter les lots de grève le printemps dernier avec l'Assistant Maître du Havre.....	30	0	7	6
do do	à B. S. Lafleur, son allocation pour avoir gardé le Bureau du Havre pendant la saison.....	31	25	0	0
			£487	9	5

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie Copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 3.

Compte des Déboursés pour les Bouées pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces justificatives	£	s.	d.
18 Avril	Payé à James Reilly, son compte pour avoir peinturé 11 Bouées.....	1	5	10	0
13 Juin	au Capitaine James Bankier, son compte pour avoir posé la Bouée de Middle Bank.....	2	2	3	6
29 Juillet	à R. Miller, son compte pour la pension du Capitaine Bankier, pendant qu'il posait la Bouée blanche et pour son passage en montant, etc.....	3	1	10	0
17 Septembre	à C. et W. Wurtelo, son compte pour des Chaloupes.....	4	37	6	3
30 do	à J. Reilly, son compte pour avoir peinturé 5 Bouées.....	5	2	10	0
29 Octobre	à Liboire Simon, sauvetage de la Bouée blanche.....	6	5	0	0
21 Décembre	à McQuilkin et Henry, forgerons, leur compte pour des réparations.....	7	9	16	4
30 do	à John Haram, son compte pour avoir charrié des Bouées et des cables.....	8	0	15	10
do do	à C. et W. Wurtelo, son compte pour des Chaloupes.....	9	49	3	11
Porté en l'autre part.....			£119	14	10

Appendice (D.)

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Appendice (D.)

Compte des Déboursés pour les Bouées, etc.—(Continué)

15e Juin.

15e Juin.

1846.		Pièces justificatives	£	s.	d.
30 Décembre	Payé à A. Morison, son compte pour deux Bouées neuves et réparation, etc....	10	119	14	10
31 do	" à la Succession de Thomas Wildes, son compte pour des ferrures à des Bouées.....	11	44	0	0
			13	9	6
			£177	4	4

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY.,

Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 4.

Compte des Déboursés pour le Yacht Union pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces justificatives	£	s.	d.
5 Janvier	Payé à Robert Brines, le montant de son compte pour avoir coupé la glace qui environnait ce vaisseau, et l'avoir tiré à terre au Cul-de-Sac.....	1	18	19	6
4 Février	" à David Tuzo, so allocation du Bureau pour avoir sauvé ce vaisseau du danger où il était à St. Michel, et l'avoir monté de là à Québec en l'absence du Maître, l'automne dernier.....	2	5	0	0
4 Mars	" à David Tuzo, son compte pour ouvrage à bord de ce vaisseau et fait à ce vaisseau.....	3	4	17	6
do do	" à Gordon Young, do do do.....	4	5	18	6
do do	" au Capitaine Bankier, son compte pour divers déboursés.....	5	9	3	2
17 do	" à John Connor, son compte pour avoir enlevé la neige sur le pont de ce vaisseau.....	6	0	2	0
1 Avril	" au Capitaine Bankier, son allocation du Bureau pour les pertes qu'il a encourues en conduisant ce vaisseau, la saison dernière, vu le taux élevé des gages des matelots et la cherté des provisions.....	7	40	0	0
21 do	" à R. Millor et autres, pour ouvrage fait à bord de ce vaisseau.....	8	8	8	7
10 Juin	" à Thomas Johnson, son compte pour avoir travaillé au grément de ce vaisseau	9	2	8	9
2 Juillet	" à Gordon Young, son compte pour conduire ce vaisseau du Cul-de-Sac au Slip de Taylor, et pour avoir travaillé à l'équiper.....	10	17	10	0
4 do	" à Thomas Duval, Poulieur, son compte.....	11	3	9	9
7 do	" à James Reilly, son compte pour avoir peinturé ce vaisseau.....	12	8	13	0
8 do	" à John Greer, son compte pour des réparations qu'il a faites aux chaloupes de ce vaisseau.....	13	2	5	1
do do	" à Elizabeth Davies, son compte pour des réparations faites à ce vaisseau...	14	228	7	6
9 do	" à Eliza Wildes, Veuve de Thomas Wildes, Forgeron, son compte.....	15	1	9	0
do do	" à John Haram, Charretier, son compte.....	16	1	2	6
do do	" à C. Brocklesby, et Cie., Marchands de marine, leur compte.....	17	30	13	5
do do	" à C. et W. Wurtele, leur compte pour un ancre et 45 brasses de chaîne d'un pouce.....	18	52	2	0
11 do	" à Julien Chabot, pour avoir remorqué ce vaisseau du Slip de Taylor au Cul-de-Sac.....	19	2	15	0
do do	" au Capitaine James Bankier, son compte pour divers déboursés, etc.....	20	8	11	7
21 do	" à E. B. Lindsay, pour avoir dressé un Protêt au nom du Maître contre les avaries sur mer, des Rapports d'inspections et un état général des déboursés du Maître pour des réparations faites à ce vaisseau, comprenant les honoraires des Inspecteurs, etc.....	21	21	16	8
29 do	" à Gordon Young, son compte pour avoir posé et peinturé les vergues et boute-hors (booms) de ce vaisseau etc.....	22	4	5	0
do do	" au Capitaine Bankier, son compte pour avoir placé ce vaisseau au bout de la jetée du Port de Taylor.....	23	0	7	6
1 Octobre	" à G. Young, son compte pour de l'ouvrage qu'il a fait à bord du dit vaisseau et pour la conduite du vaisseau depuis le 10 Juin jusqu'au 30 Septembre dernier.....	24	18	6	8
3 Novembre	" à G. Young, son compte pour ouvrage à bord de ce vaisseau et pour l'avoir conduit.....	25	4	0	0
14 Décembre	" à M. Campbell, pour avoir amené ce vaisseau dans le Cul-de-Sac et en avoir charrié à terre les gréments, etc.....	26	4	4	0
15 do	" à S. et J. Brown, leur compte pour un cadenas.....	27	0	2	0
18 do	" à C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	28	3	19	10
do do	" à James Hunt et Cie., Voiliers, leur compte pour des voiles.....	29	7	12	8
21 do	" à McQuilkin et Henry, Forgerons, leur compte pour divers.....	30	1	9	3
22 do	" à R. Millor, son compte pour avoir tiré les ancres de la glace.....	31	0	15	0
30 do	" à John Haram, son compte pour charriage des voiles et gréments.....	32	2	8	7
do do	" à C. et W. Wurtele, leur compte, différence sur le prix de la chaîne pour ce vaisseau.....	33	7	18	4
do do	" à Elizabeth Davies, son compte pour des réparations faites à ce vaisseau...	34	40	7	11
31 do	" au Capitaine Bankier, son compte pour déboursés à bord du Bateau à vapeur le St. George.....	35	1	10	5
	Porté en l'autre part.....		£571	0	8

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Compte des Déboursés pour le Yacht Union, etc.—(Continué.)

1846.		Pièces justificatives.	£	s.	d.
31 Décembre	Payé au Capitaine Young, son compte de déboursés dans la surveillance des réparations faites à ce vaisseau.	36	0	13	0
do do	" à James Bankier, 12 mois de salaire, en sa qualité de Maître du vaisseau, échus ce jour.	£100 0 0			
	45½ semaines de ration à 8s. 2d. par semaine.	18 11 7			
		37	118	11	7
			690	5	3

E. E.

Québec, 31 Décembre, 1846.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Vraie Copie,

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 5.

Compte des Déboursés pour le Phare flottant pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces justificatives.	£	s.	d.
27 Mars	Payé au Capitaine Richardson, ce qui lui a été alloué par le Bureau pour pertes qu'il a encourues en conduisant ce vaisseau, la saison dernière	1	19	4	2
19 Août	" à Ambroisse Parrott, son compte pour des privés pour ce vaisseau.	2	4	10	0
4 Décembre	" à Pierre Surgeon, Maître du Bateau à vapeur le Charles Edouard, pour remorquer ce vaisseau du plan incliné à Québec, le 15 Avril dernier.	3	1	5	0
18 do	" à A. LeMoine, son compte suivant son marché avec le Capitaine Richardson, pour conduire ce vaisseau, etc.	4	1	5	0
do do	" à J. O. Grenier, pour des barils à l'eau, etc.	5	4	18	0
do do	" à C. Brocklesby, son compte pour divers	6	19	4	10
do do	" à James Hunt et Cie., Voiliers, leur compte pour des voiles.	7	8	14	3
do do	" à Elizabeth Davies, son compte pour des réparations, etc.	8	89	9	11
do do	" à John Musson, et Cie., son compte pour des médecines.	9	1	1	6
do do	" à M. Richardson, son compte pour divers déboursés	10	0	16	3
do do	" à la succession de Thomas Wildes, son compte pour des tuyaux de poêles, etc.	11	0	7	6
do do	" au Capitaine Young, son compte de déboursés pour surveiller les réparations de ce vaisseau	12	0	10	0
do do	" au Capitaine Richardson, le montant de son contrat pour avoir eu la charge de ce vaisseau.	13	325	0	0
			£476	6	5

E. E.

Québec, 31 Décembre, 1846.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Vraie Copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 6.

Compte des déboursés pour le Anchor Hoy pendant la saison de 1846.

1846.		Pièces justificatives.	£	s.	d.
12 Février	Payé à R. Miller, son compte pour dégrèer ce vaisseau.	1	0	15	0
2 Mars	" à Finch et Dinning, leur compte pour des provisions qu'ils ont fournies à ce vaisseau pendant la saison de 1845.	2	6	13	10
13 Mai	" à John Greer, son compte pour deux chaloupes pour ce vaisseau.	3	18	12	6
24 Novembre	" à William Moore, pour avoir sauvé la chaloupe de ce vaisseau.	4	0	7	6
15 Décembre	" à S. et J. Brown, leur compte pour un fanal servant de signal.	5	1	5	0
18 do	" à C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.	6	22	5	3
do do	" à James Hunt et Cie., Voiliers, leur compte pour avoir racommodé des voiles.	7	4	0	10
19 do	" à Baldwin et Greig, leur compte pour un mat de hune.	8	0	18	0
21 do	" à McQuilkin et Henry, Forgerons, leur compte pour divers	9	5	18	11
22 do	" à Finch et Dinning, leur compte pour des provisions.	10	9	9	5
30 do	" à John Haram, son compte pour charriage des voiles et gréments de ce vaisseau	11	0	4	10
do do	" à Elizabeth Davies, son compte pour réparer les dommages causés par ce vaisseau au Brig Lølbrem.	12	2	0	8
do do	" do do do, pour des réparations faites à ce vaisseau.	13	10	9	10
do do	" à H. Hemmings, son compte pour des faux sabords.	14	0	12	0
do do	" à la Compagnie de Bateaux à vapeur de Montréal et Québec, son compte pour bris du jas d'un ancre de la Barque Concord par le Hoy.	15	1	5	0
do do	" à R. Miller, comme Maître de ce vaisseau, son salaire depuis le 31 Décembre 1846 jusqu'au 30 Septembre 1846.	16	15	0	0
			£99	18	7

E. E.

Québec, 31 Décembre, 1846.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Vraie Copie,

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.



Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Appendice  
(D.)  
15e Juin.Appendice  
(D.)  
15e Juin.

## EXTRAIT No. 7.

Compte des Déboursés pour la Tour de l'extrémité Est de l'Isle d'Anticosti, pendant l'année 1846.

1846.		Pièces justificatives.	£	s.	d.
26 Mai	Payé à C. Turgeon, son compte pour des planches de pin pour cette Lumière livrées en 1844.....	1	0	12	6
30 Juin	" à Ignace Premont, son compte pour un quart de chaux pour ce Poste.....	2	0	8	0
7 Décembre	" à Methot, Clinic et Cie., leur compte pour divers.....	3	2	10	5
18 do	" à Loundes et Sutton, leur compte pour de la brique.....	4	0	19	3
21 do	" à McQuilkin et Henry, Forgerons, leur compte pour un poêle, etc.....	5	4	19	0
24 do	" à Louis Blais, son compte pour des tuyaux.....	6	1	5	0
do do	" à B. Bradley, gardien, 12 mois de son allocation et de celle de son assistant, y compris les provisions, les dits 12 mois expirés le 30 Septembre, 1846..	7	86	0	0
			£96	14	3

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 8.

Compte des Déboursés pour les Phares de Portneuf pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces justificatives.	£	s.	d.
14 Décembre	Payé à Jac. Jolicœur, son compte pour deux plats d'étain pour ces lumières....	1			
18 do	" à Babineau et Gaudry, Marchands de marine, leur compte, divers pour ces Phares.....	2	0	2	0
do do	" à C. Brocklesby et Cie., leur compte, divers.....	3	1	0	2
22 do	" à Antoine Collette, Gardien, son compte, divers pour ces Phares.....	4	2	3	1
do do	" à F. X. Germain, loyer du terrain du Phare supérieur pour l'année 1846....	5	1	7	6
do do	" à Antoine Collette, Gardien, son salaire depuis le 31 Décembre, 1845 jusqu'au 1er Juillet, 1846, à raison de £30 par année.. £15 0 0				
	Et depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Déc. 1846, à raison de £36 par année..... £18 0 0				
			33	0	0
			£40	3	9

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 9.

Compte des Déboursés pour le Phare de Ste. Croix pendant la saison de 1846.

1846.		Pièces justificatives	£	s.	d.
15 Décembre	Payé à Louis Durocher, gardien, ses gages depuis le 16 Avril jusqu'au 5 Décembre, 1846, inclusivement, à 35s. par mois.. £13 7 2				
	Fret d'huile..... 0 3 9				
			1	13	10
					11

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie Copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Appendice (D.)

16e Juin.

EXTRAIT No. 10.

Compte des Déboursés pour le Phare des Piliers pendant l'année 1846.

1846.		Pièces justifi- catives.	£	s.	d.
1 Avril	Payé à William Smith, son compte, divers pour ce Phare, la saison dernière.	1	2	16	3
29 do	" à Thomas Drysdale, son compte de dépenses pour placer une machine neuve à révolutions.....	2	29	8	1
19 Mai	" à B. S. Laffle, son compte de déboursés pour se rendre à cet établissement par ordre du Bureau.....	3	4	5	0
16 Juillet	" à Charles Julyan, gardien, son compte, divers pour ce phare.....	4	11	3	6
29 do	" au Capitaine Bankier, son compte de dépenses pour se rendre à cette lumière pour y être à la place du gardien durant sa maladie.....	5	5	0	2
27 Août	" à M. Stevenson, son compte pour un chaldron de charbon pour ce Phare..	6	1	10	0
5 Septembre	" à Thomas Drysdale, son compte pour se rendre à ce Phare pour faire des réparations à la machine à révolutions.....	7	7	0	0
12 do	" à John M'Mann, son compte pour avoir remplacé le gardien durant la maladie de ce dernier, depuis le 21 Juillet jusqu'au 27 Août dernier à 5s. par jour.....	8	9	10	0
19 Novembre	" à Charles Julyan, son compte pour divers ouvrages faits aux porches et à l'appentis de ce Phare.....	9	19	9	6
14 Décembre	" à Jacques Jolicœur, son compte pour un grand plateau d'étain pour ce Phare.....	10	2	10	0
17 do	" à François Desfoy, son compte pour un poile simple.....	11	1	10	0
do do	" à Méthot, Chinic & Cie., leur compte pour divers.....	12	0	17	7
18 do	" à J. O. Grenier, son compte pour deux quarts à l'eau.....	13	2	0	9
do do	" à Chas. Brocklesby & Cie., leur compte pour divers.....	14	4	0	2
30 do	" à John Haram, son compte pour charriage de divers effets.....	15	0	6	4
do do	" à C. & W. Wurtelo, leur compte pour des chaînes de chaloupe.....	16	1	3	1
do do	" à H. Hemmings, son compte pour un reflecteur, un guéridon et des planches, etc.....	17	1	15	0
do do	" à M. Smith, son compte pour avoir réparé et posé une nouvelle machine...	18	27	16	0
			£132	0	0

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 11.

Compte des Déboursés pour le Phare de l'Isle Verte, pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces justifi- catives.	£	s.	d.
31 Janvier	Payé à Olivier Maclure, pour 23 gallons d'huile de marsouin, mesure impériale, à 4s. le gallon.....	1	4	12	0
1 Avril	" à M. Smith, son compte, divers pour ce Phare, fournis la saison dernière..	2	1	17	7
18 Juin	" Antoine Noël, son compte, une chaloupe pour ce Phare.....	3	19	0	0
27 Août	" à M. Stevenson, son compte pour deux chaldrons de charbon pour ce Phare,	4	3	0	0
30 Septembre	" J. Reilly, son compte pour avoir peinturé une chaloupe pour ce Phare....	5	1	0	0
23 Octobre	" à Olivier Maclure, pour 104½ gallons d'huile de marsouin, mesure impé- riale, à 4s. le gallon.....	6	20	18	0
17 Décembre	" à Méthot, Chinic & Cie., leur compte pour divers.....	7	1	12	10
do do	" C. Brocklesby & Cie., leur compte pour divers.....	8	1	12	10
do do	" James Hunt & Cie., voiliers, leur compte pour des voiles de chaloupes....	9	8	10	0
24 do	" Louis Blais, son compte pour des tuyaux de poiles.....	10	1	3	0
30 do	" à C. et W. Wurtelo, leur compte pour des chaînes de chaloupe.....	11	1	10	4
do do	" à M. Smith, son compte pour avoir fait des réparations à ce Phare.....	12	158	8	4
			£223	4	11

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vrai copie.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 12.

## Compte des Déboursés pour le Phare du Bicquet pendant l'année 1846.

1846.		Pièces just. ficatives.	£	s.	d.
2 Janvier	Payé à J. E. Hammond, gardien, trois mois de pension du canonnier, échus le 31 Décembre dernier, à £25 par année	1	6	5	0
7 do	" à P. Boisseau, son compte pour de la flanelle pour cartouches	2	2	7	11
1 Avril	" à M. Smith, son compte pour divers, pour ce Phare la saison dernière	3	3	19	6
18 Juin	" à Frs. Rodrigus, son compte pour avoir charrié de la poudre à canon	4	0	2	6
8 Juillet	" à J. E. Hammond, gardien, six mois de la pension de James Mitchell, canonnier de cet établissement, savoir, depuis le 31 Décembre, 1845, jusqu'au 30 Juin dernier	5	12	10	0
do do	" à J. E. Hammond, gardien, son compte pour avoir fourni à M. Smith et ses hommes leur pension pendant qu'ils travaillaient à faire des réparations à ce Phare	6	1	3	0
do do	" à James Mitchell, 12 mois de son salaire comme canonnier de cet établissement, savoir, depuis le 30 Juin, 1845, jusqu'au 30 Juin, 1846	7	25	0	0
27 Août	" à William Stevenson, son compte pour deux chaldrons de charbon pour ce Phare	8	3	0	0
10 Septembre	" J. Aubé, son compte pour des mèches cirées	9	0	1	4
3 Octobre	" P. Boisseau, son compte pour une pièce de flanelle pour cartouches	10	2	6	0
15 do	" à Ignace Prémont, son compte pour un quart de chaux	11	0	8	6
15 Décembre	" à S. et J. Brown, leur compte pour du cordage	12	0	10	0
17 do	" Méthot, Chinic & Cie., leur compte pour divers	13	2	6	0
18 do	" à Lowndes & Patton, leur compte pour des rames	14	0	12	0
do do	" à C. Brocklesby & Cie., leur compte pour divers	15	4	4	3
24 do	" à Louis Blais, son compte pour des tuyaux de poile, etc.	16	0	13	8
30 do	" à John Haram, son compte pour charriage de poudre, etc.	17	0	13	10
do do	" à C. et W. Wurtele, leur compte pour des chaînes de chaloupe	18	2	8	3
do do	" à Elizabeth Davies, son compte pour avoir fait des réparations à une chaloupe	19	1	0	9
do do	" M. Smith, son compte pour des réparations	20	1	10	0
			£71	2	6

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vrai copie.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 13.

## Compte des Déboursés pour le Phare de la Pointe des Monts pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces just. ficatives.	£	s.	d.
1 Avril	Payé à William Smith, son compte, pour divers pour ce Phare, la saison dernière,	1	1	8	4
26 Mai	" à C. Turgeon, son compte pour de la planche de pin, délivrée à ce Phare en 1844	2	2	10	8
20 Août	" E. Glackemeyer, son compte pour 150 bottes de foin pour cet établissement	3	2	12	6
3 Septembre	" à Z. Bédard, Gardien, son compte pour diverses réparations faites aux dépendances de ce Phare	4	1	0	9
17 Décembre	" à Frs. Defoy, son compte pour un poile pour ce Phare	5	5	10	0
do do	" à Méthot, Chinic & Cie., leur compte pour divers	6	1	17	0
18 do	" à C. Brocklesby & Cie., leur compte pour du savon et de la chandelle	7	0	16	4
30 do	" à John Haram, son compte pour avoir charrié du foin	8	0	6	0
do do	" à A. Morison, son compte pour avoir pressé du foin	9	2	12	0
			£18	14	1

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vrai copie.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec—(Continué.)

EXTRAIT No. 14.

Compte des Déboursés pour le Phare de la Pointe Sud Ouest de l'Isle d'Anticosti pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces Jus- tificatives.	£	s.	d.
1	Avril ....	Payé à William Smith, son compte pour divers fournis la saison dernière pour ce Phare	1	2	7 8
20	Août ....	" à E. Glackmeyer, son compte pour 304 bottes de foin pour cette établissement à 35s. le 100	2	5	6 5
27	do ....	" à William Stevenson, son compte pour deux chaldrons de charbon pour ce Phare	3	3	0 0
9	Novembre ....	" à W. H. Roy, son compte pour 14 minots d'avoine, et quatre quarts vides à 7½d. chaque, tonnellerie 1s. et charriage 7d.	4	1	5 1
17	Décembre ....	" à Methot, Chinic & Cie., leur compte pour divers	5	5	12 0
18	do ....	" à C. Brocklesby & Cie, leur compte pour divers	6	4	16 8
30	do ....	" à John Haram, son compte pour avoir charrié du foin	7	0	12 0
do	do ....	" à A. Morison, son compte pour avoir pressé du foin	8	5	6 4
do	do ....	" à William Smith, son compte pour avoir fait des réparations à ce Phare....	9	300	12 3
			£328	18	5

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier M. T. Q.

Québec. 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 15.

Compte des Déboursés concernant le Département de l'Huile pendant l'année 1846, savoir :—

1846.		Pièces Jus- tificatives.	£	s.	d.
7	Août ....	Payé à H. J. Noad & Cie, leur compte pour 1291½ gallons, mesure impériale, d'huile de spermaceti, à 7s. 3½d. le gallon.	1	468	3 4
4	Novembre ....	" à H. J. Noad & Cie., pour de l'huile de spermaceti	2	379	5 10
18	Décembre ....	" à J. O. Grenier, son compte pour de la tonnellerie	3	27	0 5
do	do ....	" à T. Cary & Cie., pour des annonces dans le Mercury, demandant des Soumissions pour de l'huile	4	1	4 0
19	do ....	" à M. Neilson, son compte do do	5	0	17 5
30	do ....	" à John Haram, son compte pour avoir charrié de l'huile	6	4	15 7
do	do ....	" à A. Morison, son compte pour de la tonnellerie, 9 Mai dernier	7	2	12 6
			£883	19	1

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

EXTRAIT No. 16.

Compte des Déboursés pour le louage du Bateau à Vapeur le St. George, pendant la saison de 1846, savoir :—

1846.		Pièces Jus- tificatives.	£	s.	d.
5	Août ....	Payé à William Stevenson pour louage de son Bateau à vapeur suivant contrat pour un voyage à l'Isle d'Anticosti, en Juillet dernier	1	1300	0 0
26	Octobre ....	" à do do pour do do pour replacer la bouée à la chaîne de rochers de Barrett, durant le présent mois	2	450	0 0
			3	225	0 0
			£1975	0	0

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Appendice  
(D.)

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Appen  
(D.)

15e Juin.

## EXTRAIT No. 17.

Compte des Intérêts payés pendant l'année 1845, pour des sommes empruntées par la Maison de la Trinité de Québec, savoir:—

15e Juin

	Pièces justificatives.	£	s.	d.
Payé à la Succession de R. Burke, une année d'intérêt sur £200 jusqu'au 15 Décembre 1845.....	1	12	0	0
“ à la Succession de Stewart Scott do do sur £500 jusqu'au 30 Septembre, 1846. ....	2	30	0	0
“ à Patrick Lawlor do do sur £500 jusqu'au 30 Mars 1845, à 7 par cent.....		£35	0	0
“ à Patrick Lawlor une année d'intérêt sur £500 jusqu'au 31 Mars 1846, à 6 par cent 30 0 0				
	3	65	0	0
“ à Antoine J. Duchesnay, 18 mois d'intérêt sur £500 jusqu'au 21 Avril, 1846.....	4	45	0	0
“ à Joseph Guéroul, 12 mois d'intérêt sur £500 jusqu'au 15 Décembre, 1846.....	5	30	0	0
		£182	0	0

E. E.

(Signé,)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie Copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 18.

Compte des salaires et pensions payés aux Officiers de la Maison de la Trinité de Québec, depuis le 31 Décembre 1845 jusqu'au 31 Décembre, 1846, savoir:—

	£	s.	d.
Payé à l'Honorable J. Stewart, son salaire comme Maître, depuis le 30 Septembre 1845 jusqu'au 28 Septembre 1846, à £250 par année.....	248	12	10
“ à E. B. Lindsay, comme Greffier et Régistrateur, jusqu'au 30 Septembre, 1846.....	150	0	0
“ à Edward Boxer, son salaire comme Maître de Havre jusqu'au do do .....	177	15	6
“ à Robert Julyan, do comme Asst. do jusqu'au do .....	111	2	2
“ à Robert Young, do comme Surintendant des Pilotes, jusqu'au do .....	166	13	4
“ à R. N. Lindsay, do comme gardien du Phare de l'Isle Verte y compris l'allocation pour un assistant jusqu'au do.....	125	0	0
“ à Edward Pope, son salaire comme gardien du Phare de la Pointe Ouest de l'Isle d'Anticosti, y compris l'allocation pour deux assistants, et pour pension, savoir:—pension depuis le 1er et salaire depuis le 30 Septembre, 1845, jusqu'au do.....	200	0	0
“ à Charles Julyan son salaire comme gardien du Phare des Piliers, y compris l'allocation pour bois de chauffage et eau jusqu'au do.....	140	0	0
“ à Zoël Bedard, son salaire comme gardien du Phare de la Pointe des Monts, y compris l'allocation pour un assistant, et le bois de chauffage et l'eau jusqu'au do.....	120	0	0
“ à John E. Hammond, son salaire comme gardien du Phare du Biquet, y compris son allocation depuis le 30 Septembre 1845 jusqu'au 30 Juin 1846.....	105	0	0
“ à B. S. Lafleur, son salaire comme Huissier de la Maison de la Trinité, jusqu'au 30 Septembre 1846.....	25	0	0
“ à François Rodrigue, son salaire comme messager, depuis le 30 Septembre 1845 jusqu'au 30 Septembre 1846.....	36	0	0
“ à l'Honorable John Stewart, sa pension de retraite comme Maître, depuis le 28 jusqu'au 30 Septembre 1846.....	1	7	2
“ à John Lambly, sa pension de retraite comme Maître de Havre, depuis le 30 Septembre 1845 jusqu'au 30 Septembre 1846.....	275	0	0
“ à Louis Gosselin, sa pension comme un des hommes de la chaloupe du Maître du Havre, depuis le 30 Septembre 1845 jusqu'au 30 Septembre 1846.....	20	0	0
	£	1901	11 0

E. E.

(Signé,)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie Copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 19.

Etat des deniers reçus et payés pour les Dépôts des Provisions pendant l'année 1845.

1846.	Doit.	Pièces justificatives.	£	s.	d.
11 Septembre ..	Payé à John Byrne, son compte pour 7 enseignes.....	1	9	2	6
30 do ..	“ à J. Reilly, son compte pour avoir peinturé des lettres sur des enseignes...	2	1	15	0
19 Novembre ..	“ à James Gibb, son compte pour 4 quarts de lard et 4 quarts de flour qui ont été envoyés au Dépôt à la Pointe des Monts en Août dernier.....	3	16	0	0
28 do ..	“ à Gibb et Ross, son compte pour un quart de pois envoyé au Dépôt à la Pointe des Monts en Août dernier.....	4	0	15	6
			£27	13	0

Compte des Déboursés—de la Maison de la Trinité, Québec.—(Continué.)

Appendice  
(D.)

## ÉTAT des deniers reçus et payés, etc.—(Continué.)

15e Juin.

		£	s.	d.
1846.	Paiement de l'autre part.....	27	13	0
	Avoir.			
10 Octobre,.....	Reçu de William Corbet, pour 2 quarts de laril (faisant partie des anciennes provisions,) retirés du Dépôt de la Pointe S. O. de l'Isle d'Anticosti, en Septembre, 1845, à \$13	6	10	0
	Balance .....	£21	3	0

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 20.—CUL-DE-SAC.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
1846.	<i>Di.</i>				
7 Février,.....	Payé à R. Miller, son compte pour avoir charrié la neige de la rue du Cul-de-Sac, etc .....	1	3	0	0
20 Mai, .....	" à R. Miller, son compte pour avoir enlevé les pierres, gravois, et décombres de ce Port .....	2	1	4	0
do do .....	" à Thomas Foley, son compte pour avoir miné dans do .....	3	5	10	0
7 Septembre,....	" à P. Julien, son compte pour avoir réparé une cloture .....	4	2	19	9
26 Novembre,....	" à la Corporation de la Cité, la cotisation du quai du Cul-de-Sac .....	5	28	2	6
19 Décembre,....	" à J. B. Fréchette, son compte pour avertissements dans le Canadien, la nomination du Capitaine Julian comme surintendant .....	6	0	12	0
do 31.....	" à J. Haram, son compte pour avoir charrié de la pierre .....	7	1	3	0
	Balance .....		12	18	6
			£55	9	9
1846.	<i>Avoir.</i>				
2 Juillet, .....	Par argoit reçu du Capitaine Boxer à compte des droits du Cul-de-Sac qu'il a perçus .....		23	16	0
14 Décembre,....	Par argent reçu du Capitaine Boxer à compte des droits du Cul-de-Sac qu'il a perçus .....		31	13	9
			£55	9	9
	Par balance .....		12	18	6

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

## EXTRAIT No. 21.

Comptes des Déboursés encourus par la Maison de la Trinité de Québec, pour l'exécution des Règlements de la Quarantaine, pendant la saison de 1846, savoir :—

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
1846.					
18 Avril .....	Payé à James Reilly son compte pour avoir peinturé des bouées .....	1	1	5	0
31 Décembre .....	" à A. Morison, son compte pour des réparations à des bouées .....	2	1	0	0
do do .....	" à John Haram, son compte pour charriage de bouées .....	3	0	7	6
do do .....	" à T. Cary et Cie., pour l'impression d'une Proclamation et instructions aux Pilotes .....	4	13	9	4
			£16	1	10

E. E.

(Signé.)

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Québec, 31 Décembre, 1846.

Vraie copie.

E. B. LINDSAY,  
Trésorier, M. T. Q.

Appendice (D.)

COMPTES DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL pour l'année 1846.

Maison de la Trinité, Montréal, 9 Juin, 1847,

Append (D.)

15e Juin.

15e Juin

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copies des Comptes courants de la Maison de la Trinité de Montréal avec le Gouvernement Provincial de Sa Majesté pour l'année 1846; étant un compte de ses déboursés en général, et celui du fonds des Pilotes infirmes de Montréal.

J'ai de plus à vous informer, que les pièces justificatives des paiements y mentionnés ont été faits au commencement à peu-près de la présente année au Secrétaire Provincial.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
 Votre très obéissant Serviteur,  
**JAMES HOLMES,**  
*Trésorier, M. T. M.*

**W. B. LINDSAY, Ecuyer,**  
 Greffier de la Chambre d'Assemblée  
 de la Province du Canada.

LE TRÉSORIER DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL, en compte courant avec le Gouvernement de Sa Majesté.

COMPTE GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS.

1846.	Di.	Pièces justifiées.	£	s.	d.
6 Janvier	Payé à Scott et Shaw, un poêle et autres articles.....	1	5	15	7
7 do	" à Molson et Spiers, un ancre .....	2	4	3	4
8 do	" à C. Chevrefils, deux mats pour tenir lieu de Phares .....	3	5	15	6
14 do	" à G. Garth, des mèches, verres, etc. ....	4	28	18	0
do do	" à Armour et Ramsay, papeterie, etc. ....	5	6	8	7
28 do	" aux héritiers Lanaudière, loyer de l'Isle de Lavaltrie .....	6	7	16	6
3 Février	" à John Molson, loyer de la Maison de la Trinité de Montréal, jusqu'au 1 Fév.	7	20	0	0
10 do	" à la Compagnie de Bateaux à vapeur, frêt, etc .....	8	15	15	8
12 do	" au Maître du Havre, divers déboursés .....	9	13	16	0
14 do	" au Trésorier, divers déboursés .....	10	24	11	6
20 do	" à P. Manuel, ses gages comme gardien d'un Phare .....	11	10	15	0
3 Mars	" à H. F. Hughes, compensation pour de l'huile, etc .....	12	12	9	7
13 do	" à D. et J. M'Carthy, pour des fanaux .....	13	15	0	0
2 Mai	" à J. Molson, loyer de la Maison de la Trinité de Montréal, jusqu'au 1 Mai.	14	20	0	0
20 do	" au Trésorier, divers déboursés .....	15	24	10	11
22 do	" à Knapp et Noad, pour de l'huile de spermaceti pour un Phare .....	16	9	15	0
18 Juin	" à D. et J. M'Carthy, réparations à des Phares flottants, etc. ....	17	34	12	4
25 do	" à Louis Marcotte, comme gardien d'une Maison à Lotbinière .....	18	6	0	0
26 do	" au Trésorier, divers déboursés .....	19	9	16	7
do do	" au Maître du Havre, divers déboursés .....	20	12	15	7
29 do	" à W. Lyman et Cie., 593½ gallons d'huile de spermaceti .....	21	170	1	1
2 Juillet	" à P. M'Nie, divers .....	22	5	14	8
do do	" à P. M'Nie, bois pour des Phares flottants, etc. ....	23	7	2	7
7 do	" à R. Harrower, pour surveiller à la délivrance de l'huile, etc. ....	24	5	0	0
14 do	" à Fougères et Marchand, gages comme gardiens de Phare .....	25	10	15	0
17 do	" à P. Manuel, do do .....	26	7	10	0
do do	" à Rivet et Lachappelle, do do .....	27	7	10	0
23 do	" à D. M'Iver, do do .....	28	36	0	0
24 do	" à A. Caron, do do .....	29	7	10	0
28 do	" à M. Dunn, do do .....	30	25	2	0
29 do	" à J. Perron, do do .....	31	27	0	0
do do	" à P. Monplaisir do do .....	32	7	10	0
do do	" à C. M. Tait, plan d'un Phare .....	33	12	10	0
1 Août	" à J. Molson, loyer de la Maison de la Trinité de Montréal, jusqu'au 1 Août.	34	20	0	0
6 do	" à Lovell et Gibson, pour de l'impression, etc. ....	35	6	3	9
7 do	" à W. Morrison, gages comme gardien de Phare .....	36	18	0	0
11 do	" à F. Marcotte, do do .....	37	15	0	0
15 do	" à W. A. Townsend pour trois télescopes .....	38	5	15	0
10 Septembre	" à H. N. Hooper et Cie., une lampe pour un Phare .....	39	13	0	0
11 do	" à D. et J. M'Carthy, des fanaux, etc. ....	40	49	7	8
28 do	" au Trésorier, divers déboursés .....	41	27	17	8
1 Octobre	" au Maître du Havre, do do .....	42	16	19	5
10 do	" à D. et J. M'Carthy, pour avoir construit des quais à Lavaltrie .....	43	45	0	6
17 do	" à R. W. S. McKay, Carte du Canada .....	44	3	0	0
21 do	" à Fougères et Marchand, gages comme gardiens de Phare .....	45	7	16	0
2 Novembre	" à David Noël, son salaire, etc. pour avoir surveillé les lumières .....	46	25	0	0
do do	" à J. Molson, loyer de la Maison de la Trinité de Montréal, et cotisation jusqu'au 1 Novembre .....	47	25	12	6
4 do	" à D. et J. M'Carthy, quais à Lavaltrie .....	48	60	0	0
5 do	" à A. Villiard, loyer pour des arbres sur l'Isle au Raisin .....	49	2	0	0
do do	" à J. Molson, proportion des dépenses pour un canal .....	50	3	0	0
7 do	" à P. Holland, huile de grain de lin etc. ....	51	17	19	6
10 do	" au Trésorier, divers déboursés .....	52	17	12	1
21 do	" à D. M'Iver, gages, gardien de Phare flottant .....	53	36	0	0
24 do	" à W. Dunn, gages, gardien de Phare .....	54	6	10	0
26 do	" à James Landol, pour avoir surveillé à la construction de quais .....	55	7	0	0
Porté en l'autre part. ....			£1046	8	1

Compte Courant—Maison de la Trinité, Montréal.—(Continuation.)

Appendice (D.)

pendice (D.)

5e Juin.

15e Juin.

1846.			Pièces ins- titutives.	£	s.	d.
		<i>Montant de l'autre part.</i>		1046	8	1
28	Novembre	Payé à Alex. Fleck, pour de l'ouvrage de forgeron et du fer	56	10	10	9
do	do	" à D. et J. McCarthy, des quais, etc., à Lavaltrie	57	45	11	7
do	do	" à E. D. Merritt, pour avoir planté des mats, etc., à la pointe aux Trembles.	58	9	14	6
30	do	" à J. Perron, gages comme Gardien de Phare flottant	59	39	12	0
3	Décembre	" à J. Marcotte, gages comme Gardien de Phare	60	23	16	8
12	do	" à Garth et fils, pour des lampes, des lanternes, etc.,	61	72	14	6
do	do	" à W. Lyman & Cie. 460 gallons d'huile de spermacoti	62	143	8	2
15	do	" à W. Dunn, ses gages, comme Gardien de Phare	63	32	5	6
16	do	" à Rivet et Lachapelle, leurs gages comme Gardiens de Phare	64	11	11	8
18	do	" à la Compagnie de Bateaux à vapeur, pour fret et remorque, etc.,	65	11	12	4
do	do	" à Carter, Cowan & Cie., provisions de marine	66	15	19	8
do	do	" à Carter, Robertson & Cie., do do	67	56	6	8
19	do	" au Bateau à vapeur le Charlovoix, remorque et fret	68	3	2	8
do	do	" à D. M'Iver, ses gages comme Gardien de Phare flottant	69	16	16	0
do	do	" au Trésorier, divers déboursés	70	16	8	9
21	do	" à A. Levy, cheminées de lampes, etc.,	71	2	18	6
do	do	" à J. Griffith, vitres, etc.,	72	2	14	3
do	do	" à W. Morrison, ses gages comme Gardien de Phare	73	28	2	1
do	do	" aux héritiers Lanaudière, rente d'un terrain sur l'Isle Lavaltrie	74	7	10	0
26	do	" à Smith Leith, pour allumer les lampes au Port St. François.	75	17	11	2
28	do	" à R. Montplaisir, ses gages comme Gardien de Phare	76	26	0	5
do	do	" à A. Caron, do do	77	11	8	4
31	do	Balance qui reste aujourd'hui entre les mains du Trésorier		167	5	3
				£1819	9	6

1846.		<i>Avoir.</i>		s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	Janvier	Par balance qui reste aujourd'hui entre les mains du Trésorier, suivant reddition de compte							96	8	3
4	Février	Par montant reçu de l'Officier Naval, droits de tonnage pour un trimestre expiré le 5 Janvier 1846				50	9	2			
do	do	Par montant reçu de l'Officier Naval, les droits payés par les Bateaux à vapeur				301	11	7			
20	Juin	Par montant du Warrant du Receveur Général				500	0	0			
6	Juillet	Par l'amende dans l'affaire de Thompson vs. Duclos	7	6							
do	do	do do do M'Dougall	0	6							
do	do	do do do Calbin	0	6							
do	do	do do do Wright	2	6							
3	Août	do do do Corbeille	2	6							
do	do	do do do Picard	2	6							
do	do	do do do Powell	2	6							
do	do	do do do O'Harrow	2	6							
do	do	do do do Lyons	2	6							
do	do	do do do Levers	2	6							
8	do	do do do Laflamme	2	6							
do	do	do do do Hodges	2	6							
do	do	do do do Melton	2	6							
do	do	do do do Garity	2	6							
do	do	do do do St. Jean	2	6							
22	do	do do do J. M. Donegana,	6	0							
do	do	do do do J. Cadieux	2	6							
do	do	do do do R. Carrier	2	6							
do	do	do do do P. Jennings	2	6							
do	do	do do do Lafontaine	2	6							
24	do	do do do J. Levers	2	6							
do	do	do do do Daley	10	0							
29	do	Par montant reçu de l'Officier Naval, droits de tonnage pour le trimestre expiré le 5 Juillet				87	19	7			
17	Octobre	Par montant du Warrant du Receveur Général				500	0	0			
3	Décembre	Par montant reçu de l'Officier Naval, droits de tonnage pour un trimestre expiré le 5 Octobre				67	18	6			
28	do	Par montant du Warrant du Receveur Général				250	0	0			
						1767	4	10			
Commission du Trésorier, 2½ pour cent.						44	3	7			
						£1723					
						£1819	9	0			
1847.											
1	Janvier	Par balance aujourd'hui entre les mains du Trésorier							167	5	3

E. E.

(Signé)

JAMES HOLMES,

Trésorier, M. T. M.

Montréal, 1er Janvier, 1847.



Appendice LE FONDS DES PILOTES INFIRMES DE MONTRÉAL, en Compte avec la Maison de la Trinité de Montréal. Appen  
(D.) (Depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre, 1846.) (D.)

15e Juin. 1846.		Doit.	Pièces just. scatées.	£	s.	d.	15e Juin.			
3	Janvier	Payé à la veuve Lacoursière, une année de pension échus le 1er Janvier	1	2	10	0				
12	do	" à la veuve Boudreau, six mois de pension échus le 1er Novembre	2	2	10	0				
2	Février	" à la veuve Denis, trois mois do jusqu'au 1er du courant	3	2	5	0				
3	do	" à la veuve Sansouci, do do do	4	1	10	0				
do	do	" à Antoine Belisle, do do do	5	3	0	0				
5	do	" à David Bouille, do do do	6	3	0	0				
6	do	" à J. Plean, une année do do	7	5	0	0				
7	do	" Débenture du Havre, No. do do do		100	0	0				
do	do	" à la veuve Raymond, trois mois de pension échus le 1er du courant	8	3	0	0				
11	do	" à Pierre Pagé, six mois do do do	9	4	10	0				
do	do	" à la veuve Godin, une année do do do		2	10	0				
13	do	" à Jos. Morin, trois mois do do do	10	3	0	0				
do	do	" à J. B. Gauthier, do do do		1	5	0				
20	Mars	" à la veuve Belcourt, do do échus le 1er Février	11	3	0	0				
3	Mai	" à Antoine Belisle, do do échus le 1er Mai	12	3	0	0				
4	do	" à la veuve Denis, do do do	13	2	5	0				
7	do	" à la veuve Sansouci, do do do	14	1	10	0				
8	do	" à Jos. Morin, do do do		3	0	0				
do	do	" à J. B. Gauthier, do do do	15	1	5	0				
do	do	" à David Boniez, do do do	16	3	0	0				
9	do	" à la veuve Belcourt, do do do	17	3	0	0				
do	do	" à la veuve Raymond, do do do	18	3	0	0				
13	do	" à la veuve Mayrand, six mois do do do	19	1	10	0				
16	do	" à la veuve Boudreau, do do do	20	2	10	0				
27	do	" à la veuve Pampalon, do do do	21	3	0	0				
20	Juin	" à la veuve Marchand, do do do	22	4	10	0				
22	do	" à la veuve Dussault, do do do	23	3	0	0				
1	Août	" à la veuve Raymond, trois mois do échus le 1er Août	24	3	0	0				
do	do	" à la veuve Denis, do do do	25	2	5	0				
3	do	" à la veuve Sansouci, do do do	26	1	10	0				
do	do	" à la veuve Belcourt, do do do	27	3	0	0				
do	do	" à Jos. Morin, do do do		3	0	0				
do	do	" à J. B. Gauthier, do do do	28	1	5	0				
11	do	" à A. Belisle, trois mois do échus le 1er du courant	29	3	0	0				
25	Septembre	" à P. Pagé, six mois do do do	30	4	10	0				
3	Novembre	" à la veuve Denis, trois mois do échus le 1er Novembre	31	2	5	0				
4	do	" à la veuve Pampalon, six mois do do do	32	3	0	0				
do	do	" à la veuve Sansouci, trois mois do do do	33	1	10	0				
do	do	" à A. Belisle do do do	34	3	0	0				
5	do	" à la veuve Raymond, do do do	35	3	0	0				
6	do	" à J. B. Gauthier, do do do		1	5	0				
do	do	" à Jos. Morin, do do do	36	3	0	0				
10	do	" à la veuve Marchand, six mois do do do	37	4	10	0				
11	do	" au Dr. Holmes, Débenture du Havre, No. 13		100	0	0				
do	do	" à la veuve Belcourt, trois mois de pension échus le 1er Novembre	38	3	0	0				
14	do	" à la veuve Boudreau, six mois do do do	39	2	10	0				
16	do	" Débentures de l'Aqueduc, No. 191		500	0	0				
23	do	" à la veuve Dussault, six mois de pension échus le 1er Novembre	40	3	0	0				
20	Décembre	" pour avertissement dans l'Aurore	41	1	15	0				
do	do	" do dans le Timos	42	0	17	0				
31	do	Balance actuellement entre les mains du Trésorier		88	6	11				
				£013	18	11				
1846.		Avoir.	£	s.	d.	£	s.	d.		
1	Janvier	Par Balance en caisse actuellement, suivant reddition de compte		42	9	0				
4	Février	Reçu de l'Officier Naval, le tant pour cent pour un trimestre échu le 5 Janvier 1846	49	18	8					
6	do	" six mois d'intérêt sur £600 hypothéqués sur une propriété située sur la Grande Rue St. Jacques	18	0	0					
do	do	" intérêt sur une Débenture du Havre No. 13, depuis le 13 Août jusqu'au 5 Janvier, la dite Débenture étant pour la somme de £100, à 5 pour cent par année	1	19	2					
10	Juin	" six mois d'intérêt de la somme de £600, hypothéquée sur une propriété située sur la Grande Rue St. Jacques	18	0	0					
do	do	" six mois d'intérêt sur des Débentures du Havre, pour la somme de £200, à 5 pour cent par année	5	0	0					
29	Août	" de l'Officier Naval, le tant pour cent pour un trimestre expiré le 5 Juillet	77	6	3					
16	Octobre	" Warrant du Receveur Général, étant le montant du déficit du ci-devant Trésorier, et trois ans et demi d'intérêt sur icelui, savoir : — Déficit ..... £544 1 0 3½ années d'intérêt..... 114 5 0	658	6	0					
3	Décembre	" de l'Officier Naval, le tant pour cent pour un trimestre expiré le 5 Octobre	65	6	9					
Commission du Trésorier, 2½ pour cent			22	6	11					
				893	16	10				
							871	9	11	
				£913	18	11				
1847.			£	s.	d.	£	s.	d.		
1	Janvier	Balance actuellement entre les mains du Trésorier	88	6	11					

E. E.

JAMES HOLMES,

Montréal, 1er Janvier, 1847:

Trésorier. M. T. M.

## SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

RAPPORTS des Sociétés d'Agriculture du Haut et du Bas-Canada, mis devant l'Assemblée Legislative, conformément à la 8 Victoria, Chap 53 et 54, pour l'année 1846.

- |  |   |
|--|---|
| 1. COMTÉ DE CHAMBLY.                         | 16. COMTÉ DE YAMASKA.                             |
| 2. COMTÉ DE BERTHIER.                        | 17. COMTÉ DE ROUVILLE.                            |
| 3. COMTÉ DE VERCHÈRES.                       | 18. COLEMAN'S CORNERS, DISTRICT DE JOHNSTOWN.     |
| 4. COMTÉ DE VAUDREUIL.                       | 19. COMTÉ DE BELLECHASSE, (4 Documens.)           |
| 5. TOWNSHIP DE CLINTON, District de Niagara. | 20. COMTÉ DE GASPÉ.                               |
| 6. COMTÉ DE DRUMMOND.                        | 21. COMTÉ DE HUNTINGDON.                          |
| 7. DISTRICT DE BATHURST.                     | 22. DISTRICT DE MONTRÉAL.                         |
| 8. COMTÉ DE SHEFFORD.                        | 23. COMTÉ DE BONAVENTURE, (2 Documens.)           |
| 9. COMTÉ DE MISSISQUOI.                      | 24. COMTÉ DE NICOLET.                             |
| 10. PERTH.                                   | 25. COMTÉ DE PRESCOTT ET DISTRICT DE L'OUTAOUAIS. |
| 11. COMTÉ DE TERREBONNE.                     | 26. COMTÉ DE RUSSELL.                             |
| 12. DISTRICT DE LONDON.                      | 27. COMTÉ DE SHERBROOKE.                          |
| 13. No. 1.—COMTÉ DES DEUX MONTAGNES.         | 28. COMTÉ DE BEAUHARNOIS.                         |
| 14. No. 2.— do do do.                        | 29. DISTRICT DE DALHOUSIE.                        |
| 15. DISTRICT DE HURON, (4 Documens.)         | 30. COMTÉ DE STORMONT.                            |

No. 1.—Etat sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du COMTÉ DE CHAMBLY, pour l'année 1846

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Montant des prix décernés.....	92	0	0		Montant reçu par le Trésorier.....	126	4	11½
	Payé aux Inspecteurs, etc.....	9	15	0					
	“ pour impression, etc.....	16	0	0					
	Balance entre les mains du Trésorier..	8	9	11½					
		£ 126	4	11½			£ 126	4	11½

No. 2.—Etat sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du COMTÉ DE BERTHIER, pour l'année 1846.

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Payé en Prix.....	154	10	0		Balance en 1845.....	47	7	6
	“ au Secrétaire pour impression, Port de lettres et autres dépenses contingentes.....	25	0	0		Souscriptions.....	50	0	0
	Payé au Trésorier sa commission de 6 pour cent.....	8	0	0		Allocation du Gouvernement.....	150	0	0
	Balance en caisse.....	59	17	6					
		£ 247	7	6			£ 247	7	6

No. 3.—Etat sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du COMTÉ DE VERCHÈRES, pour l'année 1846.

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Payé pour du blé (flint wheat).....	50	0	0		Souscriptions.....	26	10	0
	Payé en prix.....	38	10	0		Allocation du Gouvernement.....	77	5	0
	“ au Secrétaire pour frais de port, etc.....	2	15	0					
	“ pour impression, etc.....	3	15	0					
	Balance entre les mains du Trésorier..	8	15	0					
		£ 103	15	0			£ 103	15	0

Appendice  
(E.)

No. 4.—Etat sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du COMTÉ de VAUDREUIL, pour 1846.

Appendice  
(E.)

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant des prix.....	123	0	0	Montant reçu.....	145	0	0
Dépenses.....	13	16	4½				
Balance en caisse.....	8	3	7½				
	£ 145	0	0		£ 145	0	0

No. 5.—Etat sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du TOWNSHIP DE CLINTON, dans le DISTRICT DE NIAGARA, pour l'année 1846.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Prix payés par la Société.....	63	19	6½	Balance en 1845.....	35	1	5
Balance en caisse.....	26	17	6	Souscriptions.....	23	10	0
	£ 90	17	0½	Allocation du Gouvernement.....	33	5	7½
					£ 90	17	0½

No. 6.—Etat des Affaires de la Société d'Agriculture de DRUMMOND, pour 1846.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé pour une race améliorée d'animaux	50	0	0	Souscriptions.....	30	17	6
Fonds des contingents pour paiement des Juges, papeterie, impression, etc	25	0	0	De la Caisse Publique.....	90	15	0
Payé en prix.....	44	11	10½				
Balance entre les mains du Trésorier..	2	0	7½				
	£ 121	12	6		£ 121	12	6

No. 7.—Etat sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du DISTRICT DE BATHURST, pour l'année 1846.

*Le Société d'Agriculture du District de Bathurst en compte avec le Trésorier.*

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé à un Palfrenier et à des Gardiens de chevaux, bœufs et vérats.....	140	15	1	Balance due.....	112	12	0½
Payé les prix pour les animaux, les récoltes et les manufactures.....	66	15	0	Argent, pour les animaux.....	1	0	0
Payé les prix de concours au labourage	4	15	0	Ventes d'animaux.....	4	8	6
Payé pour un étalon et les dépenses d'importation.....	46	3	3	Allocation du Gouvernement.....	250	0	0
Payé pour un taureau de Durham, et dépenses d'importation.....	10	6	6	Souscriptions.....	122	18	6
Payé les dépenses de l'importation de vérats.....	2	10	0	Livres, (prix).....	22	5	0
Payé les prix pour travaux d'agriculture.....	27	7	3				
Payé pour agence, frais de port, impression et papeterie.....	9	8	3				
Payé les dépenses de la foire de Sepr.	2	13	6				
Payé aux Inspecteurs de récoltes.....	1	19	0				
Payé diverses choses pour un cheval, etc.....	3	11	5				
Payé 138 copies du <i>B. A. Cultivator</i> , et et frais de port.....	19	10	0				
Payé la proportion de l'allocation du Gouvernement à la Société d'Agriculture de Perth.....	96	15	8½				
Payé la proportion de l'allocation du Gouvernement à la Société d'Agriculture de Smith's Falls.....	21	4	0½				
Balance en Caisse.....	59	9	6				
	£ 513	3	6½		£ 513	3	6½

No. 8.—Rapport de la Société d'Agriculture du COMTÉ DE SHEFFORD.

	£	s.	d.
Montant des Souscriptions.....	52	1	3
Reçu de la Caisse Publique.....	150	0	0
Dépenses de la Société.....	12	5	9

Etat sommaire de la Société d'Agriculture de Missisquoi, pour l'année 1846.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.	£	s.	d.		
Prix décernés	178	5	0	Balance en 1845	27	14	4
Dépenses incidentes	16	17	0	Montant des souscriptions	56	13	9
Balance restant en caisse	89	16	1	Allocation du Gouvernement	150	0	0
<b>£ 234</b>	<b>8</b>	<b>1</b>		<b>£ 234</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	

Appendice (D)  
15a Juin

No. 10.—Rapport de la Société d'Agriculture de PERTH, pour l'année 1846.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.	£	s.	d.		
Argent en caisse à l'assemblée annuelle	66	1	0	15 Fev. Payé pour du blé de la Mer Noire	57	2	0
Argent emprunté pour acheter un étalon	145	0	0	"    pour un étalon	96	5	0
Produits de ventes de blé de la Mer Noire	58	0	2	"    partie de l'argent emprunté	99	13	1
Montant des souscriptions	89	0	2	"    pour des traités d'agriculture	14	5	0
Montant reçu de la caisse publique	96	15	8	"    pour garder un cheval	23	12	6
Montant avancé par le Trésorier et qui lui reste encore dû	2	13	3	"    pour prix décernés (1846)	36	5	0
				"    pour diverses dépenses incidentes, pour ouvrages de forgeron, de charpentier, gages d'un valet d'écurie, etc.	20	7	3
<b>£ 447</b>	<b>10</b>	<b>4</b>		<b>£ 447</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	

No. 11.—Sommaire des affaires de la Société d'Agriculture du COMTE de TERREBONNE pour l'année 1846

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.	£	s.	d.		
Payé pour des prix	162	5	0	Souscriptions	51	10	0
"    "    des impressions	9	4	5	Montant de la caisse publique	150	0	0
"    "    frais de port	0	4	6				
"    "    papeterie	0	4	4				
"    "    des dépenses contingentes	8	9	1				
Balance	21	2	7				
<b>£ 201</b>	<b>10</b>	<b>0</b>		<b>£ 201</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	

No. 12.—Etat du compte de la Société d'Agriculture du DISTRICT de LONDON, CANADA-OUEST, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1846.

Doit.				Avoir.			
£	s.	d.	£	s.	d.		
14 Janv. Payé pour frais de port de lettres des cultivateurs	2	0	0	22 Oct. Balance resté entre les mains du Trésorier depuis 1845	221	16	11
8 Fev. Payé pour du papier, 2s 6d; 9 Oct. do 3s 9d	0	6	3	do. do. Souscriptions des Membres de la Société	48	13	9
7 Mai. Payé pour lettres	0	3	0	do. do. Reçu de la Branche de la Société de St. Thomas	20	0	0
7 Août. Payé pour frais de port pour des circulaires de la Société d'Agriculture du District de Home	0	4	7	do. do. Reçu de la Branch de la Société de Malahide	27	5	0
9 Sept. Payé pour impressions	2	4	9	do. do. Droits d'entrée pour moutons, cochons, etc.	2	8	0
3 Oct. Payé pour frais de port et portage de paquet de la Société d'Agriculture Provinciale	0	5	7	7 Nov. Allocation du Gouvernement	250	0	0
9 do. Payé pour impression d'affiches £1 et frais de port des mêmes 3s. 1½d.	1	3	1½				
10 do. Payé à M. James Farloy, ses services comme secrétaire	5	0	0				
25 do. Payé des prix suivant cédula	130	15	0				
26 do. Payé pour copies de comptes, une procuration, et pour faire signer des papiers envoyés au Gouvernement	1	0	0				
do. do. Payé pour frais de port sur les mêmes	0	7	6				
do. do. Payé au Trésorier de la Société d'Agriculture Provinciale	10	0	0				
7 Nov. Payé à James Henderson, Ecuier, de Montréal, pour sa commission et frais de port d'argent du Gouvernement	2	0	0				
do. do. Payé pour discompte sur des traités, 12s. 5d. et frais de port, 1s. 6d.	0	13	11				
18 do. Payé au Trésorier de la Branche de la Société de St. Thomas	70	15	3				
11 Déc. do do de la Branche de la Société de Malahide	96	18	1				
21 do. Payé pour articles achetés de cultivateurs	10	3	9				
31 do. Balance entre les mains du Trésorier	235	19	10				
	<b>570</b>	<b>0</b>	<b>8</b>		<b>570</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

Appendice (E) No. 13.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du COMTE DES DEUX MONTAGNES, No. 1. Appon (E) 15e Juin.

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Payé aux Inspecteurs des récoltes, etc.	12	15	0		Balance entre les mains du Trésorier.	22	10	1
	" en prix	112	7	6		Souscriptions	46	15	0
	" pour dépenses contingentes	13	11	6		Allocation législative	75	0	0
	Balance en caisse	5	11	1					
		£ 144	5	1			£ 144	5	1

No. 14.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du COMTE DES DEUX MONTAGNES, No. 2.

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Payé en prix, etc.	92	15	10		Souscriptions	30	4	7
	" pour impression	9	10	0		Allocation du Gouvernement	75	0	0
	Balance en caisse	2	18	9					
		£ 105	4	7			£ 105	4	7

No. 15.—Etat Sommaire des Affaires des Sociétés d'Agriculture du DISTRICT DE HURON pour l'année 1846.

*Société du District de Huron*

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Paiements	380	7	6		Argent en Caisse	23	8	6
	Balance en caisse	10	11	10		De l'Honorable M. Cayley	20	0	0
						Souscriptions	23	15	0
						Compagnie du Canada	15	0	0
						Branches	58	15	10
						Allocation du Gouvernement	250	0	0
		£ 390	19	4			£ 390	19	4

*Branche de Stratford.*

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Paiements	140	6	0½		Reçus	201	19	5½
	Balance en caisse	61	13	5					
		£ 201	19	5½			£ 201	19	5½

*Branche de Harperchey.*

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Paiemens	48	7	0½		Reçus	75	4	10
	Balance en caisse	28	17	10½					
		£ 75	4	10			£ 75	4	10

*Branche du Chemin de London.*

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Paiemens	79	11	10		Reçus	80	11	3
	Balance en caisse	0	19	5					
		£ 80	11	3			£ 80	11	3

No. 16.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de YAMASKA.

1846.	<i>Doit.</i>	£	s.	d.	1846.	<i>Avoir.</i>	£	s.	d.
	Payé en prix	55	15	6		Souscriptions	34	9	6
	" pour dépenses contingentes	14	9	9		Allocation du Gouvernement	103	8	6
	Balance en caisse	67	12	9					
		£ 137	18	0			£ 137	18	0

pendice  
(E.)

Appendice  
(E.)

No. 17.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de Rouville.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
7	10	0	Payé pour avertissemens	50	5	0	Montant des souscriptions
14	11	6	aux Juges	150	0	0	Reçu de la caisse publique
2	10	0	le salaire du Secrétaire				
0	5	0	le salaire du Directeur				
2	0	0	les frais pour avoir l'argent du Gouvernement				
173	5	0	en prix				
0	3	6	Balance en caisse				
£ 200	5	0		£ 200	5	0	

16e Juin.

16e Juin.

No. 18.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de COLEMAN'S CORNERS, (près de Brockville, H. C.)

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
42	5	0	Payé pour prix	31	4	3	Souscriptions
			pour des traités d'agriculture et	45	1	3	Allocation du Gouvernement
8	10	3	frais de port				
4	10	0	aux Inspecteurs des récoltes				
1	5	0	le salaire du Secrétaire				
1	3	11	pour impression				
17	16	3	pour un bétier importé				
0	15	1	Balance en caisse				
76	5	6		76	5	6	

No. 19.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de BELLECHASSE.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
73	0	0	Payé pour prix	31	4	3	Souscriptions
6	10	0	Payé pour avertissemens, etc.	54	12	6	Allocation du Gouvernement
6	7	6	Payé par 100. au Secrétaire				
£ 85	17	6		£ 85	17	0	

No. 20.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de GASPE, pour 1846.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
2	17	6	Payé pour papeterie et frais de port.	197	11	2	Balance de l'année dernière
5	1	7	Payé pour commission, 2½ par cent.	53	3	10	Souscriptions
392	15	11	Balance en caisse	150	0	0	Allocation du Gouvernement
£ 400	15	0		£ 400	15	0	

No. 21.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de HUNTINGTON.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
122	5	0	Payé en prix	3	3	2	Balance de 1845
21	7	7	Payé pour dépenses	63	15	0	Souscriptions
0	5	7	Balance en caisse	12	0	0	Secrétaire
£ 143	18	2		75	0	0	Allocation du Gouvernement

No. 22.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de MONTREAL, pour 1846.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
466	15	0	Payé en prix	500	0	0	Allocation du Gouvernement
23	15	0	pour dépenses				
0	10	0	Balance en caisse				
500	0	0		£ 500	0	0	

Appendice (E.)

Appendice (E.)

No. 23.—Etat Sommaire des affaires de la Société d'Agriculture de BONAVENTURE

15e Juin.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé en prix	100	3	4	Balance de l'année dernière	2	12	8
" pour frais de voyages	2	10	0	Souscriptions	31	12	12
" pour papeterie 5s., impression 25s.	1	10	0	Allocation du Gouvernement	77	11	6
" pour frais de port	1	2	7	Vente d'instrumens d'agriculture	19	11	6
" pour abonnement au Cultivator	2	10	0				
" pour porter des notices	1	14	0				
Balance au crédit de la Société	22	1	11				
	£ 131	7	10½		£ 131	7	10½

No. 24.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de NICOLET.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé pour déboursés	45	16	5	Souscriptions	85	10	0
" en prix	51	12	6	Allocation du Gouvernement	108	10	0
Balance en caisse	57	4	4	Un vétrat	7	10	0
				10 par 100 gardé en dépôt pour payer les dépenses	5	3	3
	£ 154	13	3		£ 154	13	3

No. 25.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du Comté de PRESCOTT.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé à la Société du Comté de Russell	100	0	0	Balance depuis l'année dernière	6	19	16
" aux compétiteurs	192	15	0	Allocation du Gouvernement	250	0	0
" pour frais de port	0	6	6	Souscriptions	97	15	0
" aux experts	19	11	3				
" au Secrétaire, £8 15s ; au Percepteur, £5	13	15	0				
" au Trésorier, £6 5s ; dépenses, £1	7	5	0				
" pour concours de labourage	8	5	0				
Balance en caisse	12	16	9				
	£ 354	14	6		£ 354	14	6

No. 26.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du Comté de RUSSELL.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé en prix	74	0	0	Balance d'un compte antérieur	11	14	10
" aux Inspecteurs des récoltes à 6s. 3d. par jour	10	6	3	Argent du Trésorier de District	74	10	0
" pour dépenses incidentes	0	5	0	Montant des souscriptions	25	0	0
Balance en caisse	26	13	6				
	£ 111	4	10		£ 111	4	10

No. 27.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du Comté de SHERBROOKE.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Payé pour frais de port et papeterie	1	5	0	Balance de 1845	16	10	0
" les dépenses des Juges	8	18	3	Souscriptions	35	5	0
" pour impression	5	0	0	Allocation du Gouvernement	92	0	0
" pour dépenses incidentes	3	5	0				
" pour prix	125	2	0				
Balance en caisse	0	9	9				
	£ 144	0	0		£ 144	0	0

Qu'il plaise à Votre Honorable Chambre,

Le Rapport que le Président de la Société d'Agriculture du Comté de Beauharnois a eu l'honneur de présenter à la Législature en 1846, et qui est le premier que la Société ait présenté depuis sa nouvelle organisation en vertu de l'Acte 8 Victoria, chap. 53, indiquait d'une manière ample et circonstanciée, la constitution adoptée par les membres à Durham le 20 Juin, 1845—la nomination d'un Comité de régie—l'adoption d'un nouveau code de réglemens—les expositions de grains et bestiaux, et les concours à la charrue qui ont eu lieu—les avantages qu'on avait retirés de l'opération du nouvel Acte—et l'état des finances de la Société; et il terminait en suggérant plusieurs objets d'une utilité pratique, et surtout l'emploi d'une méthode scientifique et mieux appropriée à chaque branche de culture.

L'expérience de la dernière année ayant démontré que le système suivi jusqu'alors d'ouvrir des concours publics, était celui qui était le mieux adapté à la position et aux besoins du Comté, le Comité de régie se détermina à suivre le même plan pour ses opérations de l'année courante. En conséquence, on annonça publiquement qu'il y aurait quatre expositions d'animaux pour le Comté, qui seraient tenues comme suit:—

Au Village de Ste. Martine, le 29 Septembre, 1846.

A Norvaltown, Paroisse de St. Chrysostome, le 30 Septembre.

A Huntingdon, Township de Godmanchester, le 1er Octobre.

A Durham, Paroisse de Sts. Malachi, le 2 Octobre.

Comme ces concours publics donnent une grande satisfaction en général, et se tiennent à des places qui sont d'un accès facile pour les habitans des environs, le monde s'y porte en foule, et cet usage sert puissamment à promouvoir le but dans lequel ces concours ont été institués, qui est d'exciter l'intérêt et l'émulation, et de répandre et disséminer les connaissances agricoles. Tous ces concours ont démontré d'une manière satisfaisante que la culture fait des progrès dans le pays; ces progrès sont peut-être lents, mais il est évident qu'ils sont appuyés sur des principes mieux raisonnés; et qui promettent de produire un fruit durable. Il y a une exception néanmoins; l'exposition des bestiaux des cultivateurs Canadiens à Ste. Martine, n'a pas répondu à l'attente du Comité. Ils n'avaient aucune des qualités qu'on exige d'animaux qu'on désire mettre sur une terre ou envoyer au marché. Dans ces circonstances, le Comité eût peut-être fait sagement de ne pas distribuer de prix, car il est évident que c'est peine et dépense inutiles d'en accorder pour des productions inférieures; mais un semblable procédé a déjà causé tant de mécontentement, et produit un si mauvais effet, qu'on a pensé qu'il valait mieux encourager que de paralyser l'émulation par la suite en ne donnant aucun prix. Les Manufactures domestiques méritent d'être signalées ici, comme indiquant les progrès que l'on fait tous les ans dans l'art de tisser et de finir toutes sortes d'ouvrages en fil et en laine. On a produit quelques jolis échantillons, tels que châles, caleçons et chapeaux de pailles fabriqués par des femmes; et le Comité a cru devoir leur accorder certaines primes pour encourager cette industrie. Des foires ont succédé tous les jours aux exhibitions. A la vérité, les affaires n'y étaient pas considérables, ni les prix des articles des plus satisfaisans. Les opérations de la journée se terminaient d'ordinaire par un dîner.

Le concours à la charrue pour les compétiteurs Britanniques, avait été fixé à Ormstown, le 26 Octobre; et pour les Canadiens, dans la Paroisse de St. Timothé, le 28. Le résultat de la première lutte à laquelle pas moins de dix compétiteurs avaient pris part, a été très satisfaisant quant au labourage, à la forme de la charrue, la force et l'atelage des chevaux, et l'ardeur des compétiteurs. C'était plaisir à voir la plupart des charrues conduites et dirigées par de forts et vigoureux jeunes gens, dont les pères ont converti la forêt en champs fertiles il y a à peine vingt ans. Le Comité regrette beaucoup de dire, que le concours ouvert à St. Timothé offrait un contraste frappant. Le jour fixé, après avoir longtems attendu, on se trouva dans la nécessité de déclarer que le concours n'aurait pas lieu, attendu qu'il ne se présenta que trois compétiteurs, encore n'étaient-ils que très médiocrement équipés. Quand il existe une aussi déplorable apathie, ne semble-t-il pas presque inutile de se donner tant de peine pour exciter l'émulation.

Les fonds de la Société ne lui permettant pas d'ouvrir, pendant l'hiver, plusieurs concours pour les étalons, les taureaux, et les graines de semence, l'exposition eut lieu à Durham, lieu central du Comté, le 26 Février, 1847. Cette fois, l'exposition fut remarquable par l'excellence générale des objets et produits. La montre des taureaux appartenant à Messrs. Graham et Muir, qui résident dans les Townships du Comté, doit être considérée comme une acquisition précieuse, tant pour conserver la beauté de la race, que pour en reproduire l'espèce. Les Juges se sont prononcés de la manière la plus favorable sur la plupart des montres de graines de semence qu'on a apportées sur le terrain. Le blé et les pois étaient d'une qualité supérieure.

Conformément à la 29e Section de l'Acte d'Agriculture, on a convoqué une Assemblée générale des Membres de la Société, à Durham, le 25 Février dernier, aux fins d'élire un Comité de régie pour les deux années prochaines, en remplacement de celui dont la période de service était expirée; voici les noms des Messieurs qui ont été élus.

L. G. BROWN, *Président.* (Elu de nouveau.)  
JOHN SCRIVER, *Vice-Président.* do  
R. H. NORVAL, *Secrétaire.* do  
JOHN M'DONALD, *Trésorier.* do

## COMITÉ DE RÉGIE.

Patrick Buchanan,	Dundee.
John Leslie,	St. Anicet, (élu de nouveau).
Joseph White,	Godmanchester, do
John Somerville,	Hinchinbrooke, do
Edward J. Armstrong,	Hemmingford.
Thomas Wilson,	Russelltown.
George Cross,	Ormstown.
John M'Caig,	Georgetown, N. S.
M. A. Primeau,	} Ste. Martine.
William Stewart,	
Antoine St. Onge,	St. Clément,
Joseph Bergevin,	St. Timothé.

L'état donné par le Trésorier présente comme à l'ordinaire le tableau des recettes et des dépenses, et indique l'état des fonds de la Société à l'expiration de l'année dernière. Les souscriptions continuent à être satisfaisantes.

Le laps d'une année est une période trop courte pour mettre le Comité en état de décider s'il y a une amélioration marquante en fait d'agriculture, dans le Comté en général; plusieurs des ses suggestions, fondées sur les résultats d'un système de culture



Appendice  
(T.)  
24e Juin.

amélioré, ont été suivies et mises à effet. Néanmoins, le Comité est fondé à croire que son travail et ses efforts n'ont pas laissé que de porter leurs fruits, attendu qu'on peut attribuer en grande partie l'abondance et la bonne qualité de la récolte de l'année dernière, à un mode de culture qui se perfectionne graduellement, en même tems que le prix élevé de toutes les espèces de produits, sert non seulement à développer, mais fournit encore les moyens de continuer ces améliorations. Nul doute que la hausse des prix ne soit due en partie au manque des récoltes et de nourriture dans quelques parties du Royaume-Uni. Le Comité doit ici exprimer toute la sympathie qu'il ressent à la vue des souffrances auxquelles leurs co-sujets ont été exposés par suite de la disette; mais il doit se réjouir en même tems de voir que les Cultivateurs du Comté de Beauharnois ont si généreusement contribué à alléger ces souffrances, et que ni la différence d'origine ou de culte, ni l'éloignement des lieux, ni le tems n'aient en aucune manière arrêté l'élan de leur charité.

L'immense écoulement qui a eu lieu des denrées du continent Américain pour servir d'aliments en Europe, pendant le cours de l'année dernière,—la demande croissante de l'excédant de ses produits et

récoltes qui devra se faire sentir pendant nombre d'années à venir,—et les hauts prix qui en reviennent à nos cultivateurs, auront l'effet non seulement de stimuler l'industrie agricole et l'esprit d'entreprise, mais encore de mettre en culture de nouveau territoires et une immense étendue de forêts, et d'augmenter par là la population; et notre Province retirera sans doute sa part de tous ces avantages.

Au milieu d'une perspective aussi flatteuse, le grand objet pour le cultivateur Canadien est d'obtenir des moyens de transport faciles et peu dispendieux. Aucune entreprise, dans cette partie du District, ne tendrait autant à faciliter l'accomplissement de ces objets, que l'amélioration de la navigation de la Rivière Châteaugay; et la Comité espère que la Législature s'occupera avant longtems d'une amélioration aussi importante.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

L. G. BROWN,  
Président de la Société,  
d'Agriculture du Comté de Beauharnois.

Beauharnois, 15 Juillet, 1847.

Compte des RECETTES et DÉPENSES de la Société d'Agriculture du COMTÉ DE BEAUHARNOIS, pour l'année 1846-47.

1846.		RECETTES.				£	s.	d.	
29	Septembre	Montant de l'allocation accordée par la Législature, reçu par les mains du Président.				150	0	0	
25	Février	Montant des souscriptions reçues jusqu'à ce jour, ainsi qu'il appert par la liste				87	5	0	
						<b>£237</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
1846.		DÉPENSES.				£	s.	d.	
29	Septembre	Montant des prix décernés ce jour à l'exhibition de Ste. Martine				40	10	0	
30	do	do	do	do	de Norvalton	43	5	0	
1	Octobre	do	do	do	de Huntingdon	42	0	0	
2	do	do	do	do	de Durham	40	0	0	
do	do	Montant des dépenses incidentes aux susdites exhibitions:—							
						A Ste. Martine	£0	15	0
						A Norvalton	1	5	0
						A Huntingdon	2	2	6
						A Durham	1	10	0
26	do	Montant des prix décernés ce jour au concours de labourage à Durham.				£5	0	0	
						Donné gratuitement à 5 compétiteurs qui n'ont pas eu de succès.	1	5	0
28	do	Montant payé ce jour aux compétiteurs pour le prix de labourage à St. Timothée, 3 seulement ayant concouru.				6	5	0	
20	Février	Montant du compte du Secrétaire pour livres et déboursés, pour 1845.				11	10	0	
25	do	Montant des prix décernés, ce jour, à l'exhibition de l'hiver à Durham				20	0	0	
						Montant des dépenses incidentes à cette exhibition.	1	10	0
15	Juillet	Montant du compte de Donoghue et Mantz pour impression				6	5	0	
do	do	Montant du compte de L. Duvernay pour avertissements.				5	16	3	
do	do	Montant du compte de R. Abraham pour do				4	19	0	
do	do	Montant du compte du Secrétaire pour déboursés ce jour.				3	16	8	
do	do	Balance actuellement entre les mains du Trésorier.				5	0	7	
						<b>£237</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	

L. G. BROWN,  
Président de la Société d'Agriculture,  
Comté de Beauharnois.

Beauharnois, 15 Juillet, 1847.

Assermenté devant moi à Beauharnois, ce 15 Juillet, 1847.

R. H. NORVAL, J. P.

## No. 29.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture du DISTRICT DE DALHOUSIE.

Appendice  
(E.)

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
199	2	2	Payé les dépenses de la Société, y compris les prix qui ont été décernés.....	48	10	0	Souscriptions.....
				145	10	0	De la caisse publique.....
				5	2	2	En faveur du Trésorier.....
£ 199	2	2		£ 189	2	2	

24e Juin.

## No. 30.—Etat Sommaire des Affaires de la Société d'Agriculture de STORMONT.

1846. Doit.				1846. Avoir.			
£	s.	d.		£	s.	d.	
2	10	0	Payé pour impression.....	25	10	0	Souscriptions.....
6	19	0	" pour 25 copies du <i>Cultivator</i> .....	43	4	5	Allocation du Gouvernement.....
3	0	0	" aux Juges experts des récoltes sur pied.....	26	12	6	Balance restant entre les mains du Trésorier en 1845.....
1	13	3	" à Burton, son compte.....				
1	13	9	" les dépenses contingentes.....				
5	0	0	" à Colquhoun, pour services.....				
0	0	11	" les frais de port.....				
74	10	0	" les prix.....				
£ 95	6	11		£ 95	6	11	

## COMPTES

## DE LA COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL, POUR L'ANNÉE 1846.

Appendice  
(F.)

BUREAU DE LA COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈRES,

Montréal, 10 Juin, 1847.

16e Juin.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par l'ordre des Syndics des Chemins à Barrières de Montréal, copies des Comptes de la Commission, pour l'année 1846, et de vous informer que les pièces justificatives des divers paiemens qui ont été faits et tels qu'ils y sont détaillés, ont été transmis au Secrétaire de la Province, ensemble avec copies des comptes, en Août, 1846, pour le semestre expiré le 1er Juillet, de cette année là ; et en Mars dernier, pour le semestre expiré le 31 Décembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

JAMES HOLMES,

Secrétaire des Syndics des Chemins à Barrières.

A. W. B. LINDSAY, Ecuier,

Greffier de la Chambre d'Assemblée  
de la Province du Canada.

BILAN et COMPTES des SYNDICS des CHEMINS a BARRIÈRES de MONTRÉAL, pour le semestre expiré le 1er Juillet, 1846, accompagnés des pièces justificatives des paiemens, transmis par ordre des Syndics au Secrétaire Provincial.

JAMES HOLMES,

Secrétaire des Syndics des Chemins à Barrières.

Montréal, Août, 1846.

Déboursés pour travaux, etc., sur le Chemin de STE. CATHERINE, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, jusqu'au 30 Juin 1846.

				Pièces justificatives.		£	s.	d.
20	Février, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Janvier.....	Partie de 4	3	7	6		
do	do	" do do do 8 do .....	do 5	10	8	3		
do	do	" do do do 24 do .....	do 16	1	2	3		
do	do	" do do do 22 do .....	do 24	10	15	8		
do	do	" do do do 7 Février .....	do 30	1	1	0		
3	Mars,	do pour un gros marteau, etc.....	do 38	0	11	9		
do	do	do pour travaux sur le Chemin jusqu'au 5 Février .....	do 42	11	8	10		
do	do	" do do do 21 do .....	do 39	0	16	1		
do	do	" do do do 19 do .....	do 43	4	10	11		
do	do	" do do do 24 do .....	do 45	0	6	7		
19	do	do do do 7 Mars .....	do 52	0	9	6		
Porté en l'autre part.....				£44	18	4		

Appendice (F.)

Déboursés pour travaux, etc., sur le Chemin de ST. CATHERINE.—(Continuation.)

Appendice (F.)

			Montant de l'autre part.....	Pièces justificatives.	£	s.	d.
15e Juin.							
19	Mars, 1846	Payé pour 7 toises de pierre, livrée sur le chemin.....		Partie de 54	44	18	4
do	do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Mars.....		do 56	4	18	0
28	Avril	do do do 21 do.....		do 60	6	0	0
do	do	do do do " pour 9 toises de pierre brute pour le chemin.....		66	1	14	0
do	do	do do do " pour 2 do do do.....		70	5	12	6
do	do	do do do " pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Mars.....		Partie de 72	1	5	0
do	do	do do do " do do do 24 do.....		73	4	12	1
do	do	do do do " do do do 4 Avril.....		Partie de 74	1	13	0
do	do	do do do " pour charriage de 4 toises de pierre de la carrière et prix de la pierre		88	2	8	0
do	do	do do do " do de 5½ toises de pierre concassée de la carrière au chemin.....		Partie de 85	2	10	0
do	do	do do do " pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril.....		do 89	1	7	1
8	Mai,	do do do " do do do 1er Mai.....		do 101	7	16	0
22	do	do do do " pour 6 toises de pierre brute, livrée sur le chemin.....		118	3	12	0
do	do	do do do " pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Mai.....		Partie de 119	3	15	0
6	Juin,	do do do " do do do 30 do.....		do 131	3	7	6
do	do	do do do " pour 8 toises de pierre brute.....		138	4	10	9
15	do	do do do " pour travaux sur le chemin jusqu'au 12 Juin.....		Partie de 147	5	0	0
30	do	do do do " do do do 26 do.....		do 156	4	3	6
do	do	do do do " J. Larner, pour l'entretien du chemin d'hiver, depuis la Côte des Neiges jusqu'à Mile End.....		do 2	2	4	1
				do 19			
				do 47	15	14	10
				do 61			
				do 81½			
				do 82½			
				do 71			
				do 99			
				do 100			
do	do	do " à J. Walsh, pour travaux sur le chemin, cette été, jusqu'à ce jour		do 122	21	0	0
				do 132			
				do 146			
				do 155			
do	do	do " la proportion d'intérêt sur Débentures du chemin, salaires, etc.....			152	11	9
					£300	13	5

Déboursés pour travaux, etc., sur le Chemin St. LAURENT, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
20	Février, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Janvier.....	Partie de 5	9	2	1	
do	do	" la cotisation de la maison de péage.....	12	0	3	4	
do	do	" à F. Thimmies, 8 toises de pierre pour le chemin.....	23	4	8	0	
do	do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Janvier.....	Partie de 24	11	12	4	
do	do	" à S. David, pour 10 toises de pierre pour le chemin.....	25	6	0	0	
3	Mars,	do do do " pour de l'ouvrage de forgeron, etc.....	Partie de 38	0	11	8	
do	do	do do do " pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Février.....	do 42	12	16	4	
do	do	do do do " do do do 19 do.....	do 43	4	17	2	
19	do	do do do " do do do 5 Mars.....	do 56	11	7	6	
28	Avril,	do do do " do do do 19 do.....	do 72	6	9	6	
do	do	do do do " do do do 4 Avril.....	do 74	10	10	0	
do	do	do do do " pour casser 4 toises de pierre.....	84	2	8	0	
do	do	do do do " pour charriage de 7½ toises de pierre concassée pour le chemin.....	Partie de 85	1	18	4	
do	do	do do do " pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril.....	do 89	10	12	6	
8	Mai,	do do do " do do do 1er Mai.....	do 101	5	17	0	
22	do	do do do " do do do 16 do.....	do 119	6	12	6	
6	Juin,	do do do " do do do 30 do.....	do 131	9	6	9	
15	do	do do do " do do do 12 Juin.....	do 147	9	6	9	
30	do	do do do " do do do 26 do.....	do 156	10	4	8	
do	do	do do do " à W. Muir, pour l'entretien du chemin d'hiver depuis Mile End jusqu'au Sault au Récollet.....	33 78½	55	0	0	
do	do	do do do " à J. Walsh, pour l'entretien du chemin d'été, cette saison, depuis la maison de péage jusqu'au Cottage de Madame Clark.....	Partie de 77 do 99 do 100 do 122 do 132 do 146 do 155	10	10	0	
do	do	do " la proportion d'intérêt sur Débentures du chemin, salaires, etc.....		237	7	2	
					£437	0	7

Débourssés pour travaux, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Appendice (F.)

Mois	Jour	Année	Description	Pièces Justificatives	£	s	d
20	Février	1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Janvier	Partie de 34	151	19	10
do	do	do	la cotisation municipale pour la maison de péage	do	11	0	2
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 21 Janvier	do	16	5	10
do	do	do	do do do jusqu'au 7 Février	do	80	5	0
3	Mars	do	pour un marteau à cassor de la pierre	do	38	0	17
do	do	do	pour une recherche au Bureau d'Enregistrement dans le titre de propriété du lot de la maison de péage	do	0	0	4
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 21 Février	Partie de 39	44	0	0
do	do	do	pour 10 toises de pierre livrées sur le chemin	Partie de 45	01	12	10
19	do	do	do do do jusqu'au 7 Mars	do	52	4	5
28	do	do	pour 1 1/2 toise de pierre livrée sur le chemin	do	54	1	60
28	Avril	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 21 Mars	do	60	0	23
do	do	do	do do do et pour de la pierre livrée	83	07	7	06
do	do	do	pour charriago de 3 1/2 toises de pierre concassée au chemin	Partie de 85	00	19	07
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril	do	89	16	00
8	do	do	do do do jusqu'au 1er Mai	do	101	3	17
22	do	do	do do do jusqu'au 16 do	do	109	0	15
16	do	do	pour casser 3 toises de pierre sur le chemin	120	00	16	00
16	Jun	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 12 Jun	Ptie de 147	0	17	0
30	do	do	do do do jusqu'au 26 do	do	156	1	6
do	do	do	do do do	do	71	0	0
do	do	do	do do do	do	99	0	0
do	do	do	à J. Walsh, pour l'entretien du chemin d'été jusqu'à cette date	do	100	0	0
do	do	do	do do do	do	122	10	10
do	do	do	do do do	do	132	0	0
do	do	do	do do do	do	146	0	0
do	do	do	do do do	do	155	0	0
					£120	10	10
Avoir.							
6	Jun	1846	Reçu pour 2,000 billets de péages vendus au locataire		0	5	0
					£120	5	10

Débourssés pour travaux, etc., sur le CHEMIN MACADAMISÉ DE QUÉBEC, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Mois	Jour	Année	Description	Pièces Justificatives	£	s	d
20	Février	1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Janvier	Partie de 6	8	8	04
do	do	do	pour une nouvelle barrière de péage	7	4	0	00
do	do	do	pour des travaux sur le chemin jusqu'au 16 Janvier	Partie de 17	8	10	09
do	do	do	do do do do do 30 do	do	31	5	00
3	Mars	do	do do do do do 13 Février	do	40	2	10
19	do	do	do do do do do 27 do	do	53	2	13
28	Avril	do	do do do do do 13 Mars	do	64	3	5
do	do	do	do do do do do 27 do	do	65	5	9
do	do	do	do do do do do 10 Avril	do	80	2	6
do	do	do	à J. Proctor, pour 5 1/2 toises de pierre livrées sur le chemin	90	0	3	09
do	do	do	à Wm. Lee, balance de gages	92	0	14	00
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 23 Avril	95	0	3	00
22	do	do	do do do do do 8 Mai	Ptie de 115	1	14	8
5	Jun	do	do do do do do 23 do	do	129	3	19
do	do	do	à S. Cauthers, une grille de fer pour un canal souterrain, etc.	134	0	11	8
15	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Jun	Ptie de 144	25	2	04
30	do	do	à W. Lee, 2 mois de gages, travaux sur le chemin	152	4	0	0
do	do	do	la proportion d'intérêts sur Débentures, salaires, etc.		67	16	4
					£137	6	8
Avoir.							
20	Février	1846	Argent reçu pour dommage causé à la barrière par un charretier		1	0	0
					£136	6	8

Appendice (F.)

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN DE MADRIER DE QUÉBEC, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Appendice (F.)

15e Juin.				Pièces justificatives.	£	s.	d.
20	Février,	1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Janvier	Partie de 6	5	0	0
do	do	do	do do do 16 do	do 17	1	14	0
do	do	do	do do do 30 do	do 31	3	4	10
3	Mars,	do	do do do 13 Février	do 40	2	8	0
19	do	do	do do do 27 do	do 53	2	9	3
28	Avril,	do	do do do 13 Mars	do 64	2	0	0
do	do	do	do do do 27 do	do 65	19	18	4
do	do	do	à J. Allan, pour des traînes à battre de nouveaux chemins dans la neige	76	2	5	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Avril	Partie de 80	3	0	9
do	do	do	do do do 23 do	95	2	0	0
22	Mai,	do	do do do 8 Mai	Ptio. de 115	3	4	7
5	Juin,	do	à M. Joffeau, loyer d'un terrain pour y déposer des madriers, et ses services comme gardien	127	4	15	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Mai	Ptio. de 129	1	10	0
15	do	do	pour de la chaux pour la maison de péage	do 141	0	5	0
do	do	do	à M. Laporte, pour défaire les clôtures, l'hiver dernier	143	0	10	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Juin	Ptio. de 144	3	10	0
20	do	do	do do do 20 do	151	1	16	0
do	do	do	la proportion d'intérêt sur Débentures du chemin, salaires, etc.,		356	2	11
					£415	7	8
<i>Avoir.</i>							
28	Avril,	1846	Reçu de M. Ross pour 44 Madriers de 12 pieds		£2	4	0
22	Mai,	do	do de C. Déroches, pour 64 madriers		2	1	8
15	Juin,	do	do pour 67 madriers vendus à M. Laporte, à £3. 5s. le cent		2	3	7
30	do	do	do pour 300 madriers vendus à Bethell et un autre		11	10	0
					17	19	3
					£397	8	5

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
28	Avril,	1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Avril	77	1	10	7
do	do	do	à James Fitzgibbon, 12 jours de travail sur le chemin	93	1	16	0
8	Mai,	do	do do do 11 do do	106	1	13	0
22	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Mai	123	1	16	0
5	Juin,	do	pour 12 jours de travail sur le chemin	137	1	16	0
30	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Juin	149	1	16	0
do	do	do	à J. Simmons, pour l'entretien en bon ordre du chemin d'en bas de Lachine et du Pavillon, et moitié prix pour le rendre passable pour les charrettes	22 46 82	27	2	8
do	do	do	la proportion de l'intérêt des Débentures du chemin, salaires, etc.,		135	12	8
					£173	2	9

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN D'EN HAUT DE LACHINE, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
20	Février,	1846	Payé pour travaux jusqu'au 25 Décembre	1	3	4	9
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 9 Janvier	3	6	16	3
do	do	do	à W. Kerr, charriage de 400 voyages de pierre concassée	8	15	0	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Janvier	13	9	6	0
do	do	do	à G. Wait, constructeur de la maison de péage de Lachine, la balance d'un compte	14	65	14	3
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 23 Janvier	15	7	16	3
do	do	do	do do do 22 do	21	12	7	3
do	do	do	à G. Wait, constructeur de la maison de péage de Lachine, son compte	9	5	0	0
do	do	do	pour des travaux sur le chemin jusqu'au 5 Février	26	26	6	11
do	do	do	do do do 6 do	28	3	1	0
do	do	do	do do do 20 do	35	1	18	6
5	Mars,	do	do do do 20 do	Partie de 41	7	8	6
19	do	do	do do do 6 Mars	50	4	18	6
do	do	do	do do do 6 do	51	8	14	6
28	Avril,	do	do do do 20 do	59	10	2	9
do	do	do	pour casser 19½ toises de pierre	63	11	14	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Avril	68	8	6	9
do	do	do	do do do 3 do	69	11	1	9
do	do	do	à J. Andrews, pour une barrière neuve	78	3	5	0
do	do	do	pour charriage de 200 voyages de pierre concassée de la carrière au chemin	86	7	1	8
do	do	do	pour charriage et casser de la pierre, etc.,	87	15	18	8
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Avril	94	2	2	6
					£247	6	9

Porté en l'autre part

Appendice (F.)

Appendice (F.)

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN D'EN HAUT DE LACHINE.—(Continuation.)

			Montant de l'autre part	Pièces justificatives.	£	s.	d.	15e Juin.
22 Mai, 1846		Payé pour charriage de 82 voyages de pierre concassée	109	109	247	5	9	
do do do		do 100 de do	110	110	1	7	4	
do do do		pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Mai	112	112	3	10	10	
do do do		W. McDonald, pour travaux sur le chemin	114	114	4	15	8	
5 Juin, do		pour travaux sur le chemin jusqu'au 30 Mai	128	128	1	6	3	
do do do		pour charriage de 250 voyages de pierre concassée au chemin	130	130	4	5	2	
15 do do		pour de la chaux pour un canal souterrain à la Côte des Tanneries	141	141	8	17	1	
do do do		pour travaux pour réparer un canal souterrain vis-à-vis la ferme de Benny	145	145	0	15	0	
30 do do		pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Juin	150	150	4	13	8	
do do do		pour charriage de 286 voyages de pierre concassée pour le chemin	153	153	3	15	8	
do do do		à H. Cleary, à compte de travaux sur le chemin	113	113	10	2	7	
do do do		à H. Brodie, jr. pour 1500 voyages de gravier pour le chemin	104	104	4	0	6	
do do do		la proportion de l'intérêt des Débentures du chemin, salaires, etc.			18	15	0	
					271	5	4	
					£584	14	11	
<i>Avoir.</i>								
15 Juin 1846		Reçu pour un mois de rente de l'ancienne maison de péage à Lachine	£0 10 0					
do do do		Reçu de J. Quinn, ci-devant percepteur des péages, les deniers par lui perçus de diverses personnes, étant pour péages non payés par elles dans les années 1843 et 1844	4 1 0					
					4	11	0	
					£580	3	11	

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN DE L'ABORD A PLOUFFE, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.		
20 Février, 1846		Payé pour casser 1½ toise de pierre	10	10	18	0		
do do do		pour 3½ toises de pierre pour le chemin	18	18	4	4		
do do do		à J. Major, pour 8 toises de pierre	27	27	6	10		
do do do		pour de la pierre concassée	32	32	4	11		
19 Mars, do		pour travaux sur le chemin jusqu'au 13 Février	49	49	4	15		
do do do		do do do 6 Mars	57	57	12	15		
28 Avril, do		pour 21 toises et 42 pieds de pierre brute livrées sur le chemin	62	62	15	17		
do do do		pour des travaux sur le chemin jusqu'au 2 Avril	76	76	5	13		
do do do		à Valiquette, pour une toise de pierre livrée sur le chemin	79	79	1	2		
do do do		pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Avril	91	91	4	7		
8 Mai, do		à Vermet, pour six barriques de chaux	102	102	1	10		
22 do do		à T. Green, pour 2 toises de pierre concassée et livrées sur le chemin	111	111	1	14		
do do do		pour réparations faites au pont	117	117	14	5		
do do do		do do au chemin jusqu'au 14 Mai	121	121	5	4		
5 Juin, do		do do do jusqu'au 28 do	133	133	5	2		
do do do		pour 9 toises de pierre brute	135	135	7	6		
30 do do		pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Juin	148	148	5	0		
				Partie de 2				
do do do		à J. Larnier, pour entretien du chemin d'hiver, 4 milles	19	19	37	19		
				do 47				
				do 61				
				do 81				
				do 82				
				81				
					271	1	0	
					£437	2	6	
<i>Avoir.</i>								
8 Mai, 1846		Reçu pour du bois d'un vieux canal souterrain	0 10 0					
					0	10	0	
					£436	12	6	

Déboursés pour travaux, etc., sur les CHEMINS DE ST. ANTOINE et ST. LUC, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.		
28 Avril, 1846		Payé à J. B. Asselin, son compte pour des lanternes pour la barrière	67	67	3	5		
15 Juin, do		pour de la chaux pour la maison de péage	Ptie. de 141	141	0	15		
30 do do		à F. A. Quesnel, rente du lot de la maison de péage, etc.	103	103	6	0		
do do do		la proportion d'intérêt sur Débentures du chemin, compte des dépenses, etc.			127	3		
					£136	3	2	
<i>Avoir.</i>								
25 Juin, 1846		Reçu pour 2000 billets de péage			0	5		
					0	5	0	
					£135	18	2	

Appendice  
(F.)

COMPTES DIVERS, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Appendice  
(F.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
15e Juin						
20 Février, 1846	Payé à H. Driscoll, honoraires dans deux causes	34	1	10	0	
3 Mars, do	" pour de la gomme arabique		0	0	3	
do do do	" à J. Leeping, encanteur, pour vente des péages	48	14	3	5	
19 do do	" pour de la gomme arabique		0	0	3	
do do do	" pour copies de papiers et comptes	55	1	5	0	
28 Avril, do	" à J. Somerville, services comme arbitre, etc.,	96	5	0	0	
8 Mai, do	" l'assurance des maisons de péage	105	6	2	9	
do do do	" à Meredith & Bethune, Avocats, à la banque	108	41	10	4	
22 do do	" pour avertissements dans l'Aurore	116	2	10	2	
do do do	" discompté sur des billets 1s. 3d.; à l'inspecteur à la Pointe aux Trembles, 2s. 6d.		0	3	9	
5 Juin, do	" pour avertissements dans l'Aurore	126	0	7	6	
do do do	" à Moss, peintre, pour faire des changements aux tableaux des péages.	136	7	13	0	
do do do	" pour avertissements dans le Times	139	2	4	0	
15 do do	" à W. N. Crawford, N. P., pour des baux	143	4	18	4	
do do do	" discompte sur des billets de Banque		0	2	10	
30 do do	" à Treacy, journalier, sur le chemin de l'Abord à Plouffe (secours)		0	5	0	
do do do	" discompte sur des billets de Banque		0	1	6	
				£37	18	0

COMPTES D'INTÉRÊTS, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			£	s.	d.
30 Juin, 1846	Doit.				
	Payé l'intérêt de six mois, sur £46,000 de Débentures de chemin, jusqu'au 5 Janvier, 1846, à 6 par cent	1380	0	0	
	Doit.				
	Six mois d'intérêts sur £1000 jusqu'au 1er Janvier, 1846, reçu de la Banque de Montréal, à 3 par cent	15	0	0	
			£	1365	0

Pièces justificatives pour le paiement de l'intérêt sur £46,000, Débentures de chemin, à part, Nos. 13 à 20 et 22.

COMPTES DE DÉPENSES, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			£	s.	d.	£	s.	d.
30 Juin, 1846	Salaires du Secrétaire depuis le 1er Janvier jusqu'à ce jour	125	0	0				
do do do	do de l'inspecteur do do do	67	10	0				
do do do	Compensation accordée à H. G. Thompson, commis, depuis le 1er Janvier jusqu'à ce jour	8	0	0				
do do do	Coût de traînes, calèches, etc., pour l'inspecteur et autres faisant la visite des chemins, depuis le Janvier jusqu'à ce jour	8	4	4				
						208	14	4
do do do	Montant d'intérêt, suivant compte					1365	0	0
do do do	Montant de divers comptes, suivant compte					87	18	0
						£	1661	12
Pièces justificatives des paiements au secrétaire, Nos. 36, 58, 97, 107, 124, 140			125	0	0			
do do	à l'inspecteur, Nos. 20, 37, 98, 125, 154		67	10	0			
do do	au commis, No. 157		8	0	0			

COMPTE GÉNÉRAL DES PÉAGES, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 30 Juin, 1846.

			£	s.	d.
30 Juin, 1846	Péages de la barrière St. Laurent, reçus des locataires depuis le 1er Janvier jusqu'à ce jour	1109	10	2	
do do do	" do Victoria, do do do do	135	11	1	
do do do	" do Québec, do do do do	365	8	6	
do do do	" do la Longue Pointe, do do do do	119	14	2	
do do do	" do d'en Bas de Lachine, do do do do	170	0	4	
do do do	" do d'en Haut de Lachine, do do do do	1019	15	10	
do do do	" do la Côte des Neiges, do do do do	469	9	2	
			£	3389	9

## MEMORANDUM.

Appendice  
(F.)

Les Péages des différens Chemins à Barrières ont été offerts à l'encan, Vendredi, le 1<sup>er</sup> Mai, 1846, pour une année, à compter du 1<sup>er</sup> Juin, 1846, et les suivans vendues comme suit, savoir :—

15e Juin.

	£	s.	d.
Péages de la Longue Pointe.....	326	0	0
do do Québec.....	1195	0	0
do do Victoria.....	351	0	0
do do la Côte des Neiges.....	1030	0	0
do d'en Haut de Lachine.....	2005	0	0
do d'en Bas de Lachine.....	440	0	0
£	5342	0	0

Les Péages du Chemin St. Laurent ont été offerts en vente par encan, mais n'ont pas été adjugés, attendu qu'il n'y a pas eu d'enchérisseur sur le prix de départ qui était fixé à £2000.

Les Péages du Chemin St. Antoine ont été offerts pour un an, à compter du 1er Juin, 1846, à W. Donaldson et acceptés par lui à condition que la Commission soit déchargée de tous frais d'entretien des Chemins St. Antoine et St. Luc l'été comme l'hiver, pour la dite année.

## Compte des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			<i>Doit.</i>			£	s.	d.
30 Juin, 1846.....			Coût des Chemins, tel qu'il appert par bilan, 31 Décembre, 1845.....			47933	8	
do do do.....			Déboursés, etc, pour le Chemin St. Catherine depuis le 31 Décembre 1845 jusqu'au 30 Juin, 1846, tel qu'il appert par compte....			300	13	4
do do do.....	do	St. Laurent,	do do do.....			437	0	7
do do do.....	do	Victoria,	do do do.....			120	5	10
do do do.....	do	Québec,	do do do.....			136	6	8
do do do.....	do	de Madriers,	do do do.....			397	8	5
do do do.....	do	d'en bas de Lachine,	do do do.....			173	2	9
do do do.....	do	d'en haut de la Lachine,	do do do.....			580	3	11
do do do.....	do	de l'Abord à Plouffe,	do do do.....			436	12	6
do do do.....	do	St. Antoine et St. Luc,	do do do.....			135	18	2
						£	50651	0 7
			<i>Avoir.</i>					
			Compte Général des Péages, tel qu'il appert par compte.....			£	3389	9 3
			Coût total des Chemins, 30 Juin, 1846.....			£	47261	11 4

## BILAN des LIVRES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, depuis le 31 Décembre, 1845, jusqu'au 30 Juin, 1846

		<i>Doit.</i>			£	s.	d.	£	s.	d.
Chemins à Barrières...	Coût des chemins et réparations.....							47261	11	4
Argent.....	Dépôt spécial à la Banque de Montréal, portant intérêt à 3 pour cent, par année.....	2500	0	0						
	Dépôt à la Banque de Montréal.....	1739	11	6						
	Au Bureau.....	299	5	9						
								4538	17	3
Bureau des Travaux Publics.	Pour cette somme payée pour plans de ponts et mesurage de la Rivière au Bout de l'Isle.....							165	4	8
								£	51965	13 3
			<i>Avoir.</i>							
Débitures des chemins	Emises pour argent emprunté.....	47000	0	0						
Receveur Général.....	Avances pour payer l'intérêt des Débitures.....	4959	7	11				51959	7	11
Thomas Heaven.....	Balance de contrat.....							6	1	7
P. Rutherford.....	do do.....							0	3	9
								£	51965	13 3

JAMES HOLMES,

Secrétaire des Syndics des Chemins à Barrières.



BILAN et COMPTES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, pour le semestre expiré le 31 Décembre, 1846, accompagnés des pièces justificatives des paiemens, transmis au Secrétaire Provincial par ordre des Syndics.

JAMES HOLMES,

Secrétaire des Syndics des Chemins à Barrières.

Montréal, 25 Mars, 1847.

Déboursés pour Travaux etc., sur le CHEMIN d'en HAUT de LACHINE, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

		Pièces justi- ficatives.	£	s.	d.
23 Juillet,	1846..	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Juin.....	3	2	8 0
do do	do ..	" pour le coût de partie d'un canal souterrain.....	5	1	3 3
do do	do ..	" pour charriage de 100 voyages de pierre.....	8	1	13 4
do do	do ..	" pour réparations faites à la maison de péage, etc.....	9	1	3 7
14 August,	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 27 Juillet.....	23	3	16 6
do do	do ..	" pour charriage de 172 voyages de pierre.....	38	6	1 10
27 do	do ..	" pour do de sable et de pierre.....	45	0	10 0
do do	do ..	" pour do de 6 toises de pierre concassée au chemin.....	48	1	12 0
7 Octobre,	do ..	" pour do 13 do do do do .....	67	3	9 4
do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Septembre.....	69	6	7 9
do do	do ..	" pour charriage de 166 voyages de pierre au chemin.....	76	4	19 11
do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Septembre.....	77	2	14 8
do do	do ..	" à A. Dufresne, pour 6 barriques de chaux pour un mur aux Tanneries	Partie de 78	1	10 0
21 do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Octobre.....	89	17	8 0
30 do	do ..	" do charriage et casser de la pierre.....	100	33	11 0
10 Novembre,	do ..	" pour casser de la pierre.....	120	19	4 0
8 Décembre,	do ..	" pour faire une barrière à la clôture érigée à la côte des Tanneries	Partie de 129	0	6 3
do do	do ..	" à E. Goulet, montant de ce qui lui a été alloué par arbitrage pour partie d'un lot de terre acquis pour le chemin.....	133	11	0 0
do do	do ..	" pour travaux sur le chemin et casser de la pierre.....	135	53	14 4
10 do	do ..	" pour travaux sur le chemin.....	155	7	17 3
do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 4 Décembre.....	157	52	8 9
31 do	do ..	" à G. Wait, son compte pour réparations faites à la maison de péage	163	7	3 6
do do	do ..	" à H. Brodie, pour 3203 voyages de gravier pour le chemin.....	164	40	0 9
do do	do ..	" à J. Koller, pour pelles et bèches pour le chemin.....	Partie de 165	2	7 0
do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 18 Décembre.....	do 170	17	16 0
do do	do ..	" pour défaire des clotures.....	171	1	11 3
do do	do ..	" à H. Cleary, pour travaux sur la seconde section du chemin, durant la saison des voitures d'été.....	24 } 49 } 94 } 118 } 156 } 30 } 44 } 60 } 85 } 117 } 143 }	36	0 0
do do	do ..	" à G. McDonald, pour travaux sur la première section du chemin durant la saison des voitures d'été.....	60 } 85 } 117 } 143 }	40	0 0
do do	do do	" proportion d'intérêt sur Débentures du Chemin, salaires, etc., appartenant à ce chemin, tel qu'il appert par les comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent.....		278	4 0
			£656	2	3
<i>Avoir.</i>					
23 Juillet,	1846 ..	Un mois de rente de l'ancienne maison de Péage.....	£0 10 0		
14 Août,	do ..	do do .....	0 10 0		
14 Septembre,	do ..	do do .....	0 10 0		
7 Octobre,	do ..	do do .....	0 10 0		
10 Novembre,	do ..	do do .....	0 10 0		
			2	10	0
			£653	12	3

Déboursés pour Travaux, etc., sur le Chemin de L'ABORD A PLOUFFE, depuis le 1er Juillet, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice (F.)

pendice (F.)

5e Juin.

15e Juin.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
23 Juillet, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Juin	6	3	12	0
do do do	do do do 9 Juillet	16	2	15	0
14 Août, do	Honoraires d'avocat dans l'affaire de Tracy, vs. Boutron, pour assault.	19	1	0	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 23 Juillet	31	3	19	0
27 do do	do do do 16 Août	42	1	9	0
do do do	pour 5 toises de pierre livrée par P. Beaubien	Partie de 46	3	15	0
14 Septembre, do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 3 Septembre	61	4	2	0
do do do	do do do 20 Août	62	6	10	8
7 Octobre, do	do do do 17 Septembre	73	5	18	8
do do do	do do do 1 Octobre	80	5	10	4
21 do do	do do do 15 do	97	4	12	0
10 Novembre, do	à J. Major, loyer d'un terrain pour y mettre en piles de la pierre concassée	109	0	2	6
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 29 Octobre	113	5	14	8
do do do	à P. Décarry, pour réparations faites à un canal souterrain a la Côte des Neiges	127	1	15	0
3 Déc., do	à J. Kelly & Cie., pour des réparations faites à la barrière	130	0	15	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 12 Novembre	134	6	13	8
do do do	à Valiquette, pour charriage de pierre concassée sur le chemin	147	1	15	0
10 do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Novembre	161	7	12	5
do do do	do do do 10 Décembre	177	13	9	7
31 do do	la proportion d'intérêt sur débentures du chemin, salaires, etc., tel qu'il appert par les comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent		278	4	0
do do do			£359	5	6

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846,

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
23 Juillet, 1846	Payé pour 12 jours de travaux sur le chemin	2	1	16	0
do do do	do do do do	13	1	16	0
14 Août, do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 31 Juillet	26	1	10	0
do do do	do do do 14 Août	39	1	16	0
14 Sept., do	do do do 28 do	51	1	7	0
do do do	do do do 11 Septembre	63	1	13	0
7 Octobre, do	pour 12 jours de travaux sur le chemin	74	1	16	0
21 do do	do do do do	87	1	16	0
30 do do	do do do do	98	1	16	0
10 Novembre, do	pour réparations faites à la maison de péage	112	0	11	9
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 6 Novembre	114	2	0	10
3 Décembre, do	pour réparations faites à la maison de péage, et à une herse pour nettoyer les chemins d'hiver	Ptie. de 129	0	13	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Novembre	137	1	16	0
do do do	pour 6 jours de travail sur le chemin	146	0	18	0
31 do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 18 Décembre	Ptie. de 170	3	15	0
do do do	à J. Fitzgibbon, pour travaux sur le chemin d'hiver	178	2	10	0
do do do	la proportion d'intérêt sur Débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêts qui les accompagnent		139	2	0
			£166	12	7
7 Octobre, 1846	Reçu de J. Simmons, montant qui lui avait été payé de trop pour les chemins d'hiver, l'hiver dernier	Avoir.	3	18	9
			£162	13	10

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN DE MADRIERS DE QUÉBEC, depuis le 1er Juillet, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
23 Juillet, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Juillet	4	7	7	0
do do do	do do do 16 do	Partie de 15	18	10	0
14 Août, do	do do do 30 do	29	21	7	5
do do do	balance sur travaux jusqu'au 16 Juillet	Partie de 15	10	0	9
27 do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 13 Août	41	11	14	8
14 Septembre, do	do do do 27 do	59	3	11	4
do do do	do do do 11 Septembre	Partie de 64	2	12	2
7 Octobre, do	do do do 25 do	do 75	1	10	0
21 do do	do do do 8 Octobre	do 90	1	10	0
30 do do	do do do 22 do	do 101	3	7	6
10 Novembre, do	à compte, pour enlever des clôtures durant l'hiver	do 185	12	10	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 6 Novembre	do 125	2	17	6
do do do	à J. Doucet, N. P., pour contrat d'arbitrage, Dubois vs. les Syndics	126	1	5	0
Porté en l'autre part			£98	3	4

Appendice (F.)

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN DE MADRIERS DE QUÉBEC.—(Continuation.)

Appendice (F.)

15e Juin.				Pièces justificatives.	£	s.	d.	15e Juin.
				<i>Montant de l'autre part</i>	98	3	4	
3	Décembre, 1846	Payé	à compte, pour enlever les clôtures	Ptie. de 185	10	0	0	
do	do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Novembre	149	17	0	0	
do	do	do	“ à compte, pour enlever les clôtures	Ptie. de 185	5	0	0	
do	do	do	“ erreur dans l'entrée de la pièce justificative 101		0	0	6	
10	do	do	“ Michel Tiffeau, six mois de loyer d'un terrain pour y déposer des madriers et pour servir de guet	160	2	15	0	
31	do	do	“ à M. Mason, arbitre dans l'affaire de Dubois vs. les Syndics	162	1	12	6	
do	do	do	“ à J. Keller, son compte pour des chevilles, etc.	Ptie. de 165	8	11	2	
do	do	do	“ à compte, pour enlever les clôtures	do 185	6	13	7	
do	do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 4 Décembre	do 175	4	3	0	
do	do	do	“ la proportion des dépenses, étant l'intérêt sur Débentures du chemin, salaires, etc., suivant le compte des dépenses et intérêts qui les accompagnent		365	7	7	
					£519	6	8	
				<i>Avoir.</i>				
14	Septembre, 1846	Reçu	pour six madriers vendus à Donaldson		0	4	9	
					£519	1	11	

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN MACADAMISÉ DE QUÉBEC, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1841.

14 Août, 1846				Pièces justificatives.	£	s.	d.
14	Sept., do	Payé	un mois de gages à W. Lee, pour casser 4 toises de pierre	20	4	8	0
do	do	do	“ pour 4 toises de pierre et pour la casser	53	5	18	0
do	do	do	“ pour partie des travaux sur le chemin jusqu'au 11 Septembre	Partie de 64	4	8	6
7	Octobre, do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Septembre	do 75	3	19	9
21	do do	do	“ do do 8 Octobre	do 90	0	7	6
30	do do	do	“ à W. Lee, 3 mois de gages pour travaux sur le chemin	99	6	0	0
do	do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Octobre	Ptie. de 101	0	7	6
do	do	do	“ à H. Décarry, loyer d'un terrain pour y déposer 10½ toises de pierre	104	1	6	3
10	Nov., do	do	“ pour l'enregistrement de titres et honoraire additionnel pour l'enregistrement de la vente du lot de la maison de péage		0	2	6
do	do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 6 Novembre	Ptie. de 125	0	18	9
3	Déc., do	do	“ do do 20 do	136	2	3	1
do	do	do	“ à W. Lee, balance de ses gages pour travaux sur le chemin	142	2	0	0
10	do do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 4 Décembre	157½	1	4	1
31	do do	do	“ à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches	165	0	19	4
do	do	do	“ la proportion du compte des dépenses, intérêt des Débentures, salaires, etc., tel qu'il appert par les comptes des dépenses et intérêts qui les accompagnent		69	10	0
					£103	13	3

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

23 Juillet, 1846				Pièces justificatives.	£	s.	d.
14	Août, do	Payé	pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Juillet	Partie de 11	1	6	9
do	do	do	do 24 do	do 22	1	18	4
27	do do	do	do 7 Août	do 37	3	3	8
14	Septembre, do	do	do 20 do	do 47	3	6	0
7	Octobre, do	do	do 3 Septembre	do 56	4	4	4
do	do do	do	do 19 do	do 70	2	10	8
21	do do	do	do 2 Octobre	do 81	2	12	4
10	Novembre, do	do	do 16 do	do 95	1	6	8
3	Décembre, do	do	do 29 do	do 123	4	8	8
do	do do	do	do 12 Novembre	do 139	6	2	11
31	do do	do	do 26 do	do 148	7	0	1
do	do do	do	“ à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches	do 165	0	9	0
do	do do	do	“ pour travaux jusqu'au 11 Décembre	do 166	12	11	6
do	do do	do	“ à J. Walsh, pour loyer d'un terrain pour y déposer 9½ toises de pierre	do 176	1	3	9
do	do do	do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Décembre	do 181	7	18	0
do	do do	do	do 12	do 12	10	0	0
do	do do	do	do 21	do 21			
do	do do	do	do 36	do 36			
do	do do	do	do 50	do 50			
do	do do	do	do 57	do 57			
do	do do	do	do 72	do 72			
do	do do	do	do 79	do 79			
do	do do	do	do 102	do 102			
do	do do	do	do 122	do 122			
do	do do	do	“ la proportion du compte des dépenses, intérêt des Débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêts qui les accompagnent		43	9	4
					£113	12	0

Appendice (F.) Déboursés pour Travaux sur le Chemin St. LAURENT, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846. Appendice (F.)

Mois.	Jour.	Année.	Description	Pièces justificatives.	£	s.	d.
23	Juillet	18 46	Payé pour 7½ toises de pierre concassée pour le chemin.....	1	3	15	0
do	do	do	à J. McLaughlin, ses gages comme gardien de la barrière.....	Partie de 10	1	2	6
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Juillet.....	do 11	10	2	0
do	do	do	pour 2 toises de pierre pour le chemin.....	17	1	0	0
14	Août,	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 24 Juillet.....	Partie de 22	10	10	8
do	do	do	do do do 7 Août.....	do 37	10	19	0
27	do	do	pour 4 mains de papier à enveloppe pour la barrière.....	43	0	4	6
do	do	do	à P. Beaubien, pour 12½ toises de pierre.....	Partie de 46	7	13	6
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Août.....	do 47	7	0	2
14	Septembre,	do	pour 60 lbs. de chandelles pour la barrière.....	54	1	14	3
do	do	do	pour partie des travaux sur le chemin jusqu'au 3 Septembre.....	Partie de 56	7	18	8
7	Octobre,	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Septembre.....	do 70	5	14	0
do	do	do	do do do 2 Octobre.....	do 81	7	2	2
do	do	do	à J. Slaney, pour 12 jours de travail sur le chemin.....	82	1	16	0
do	do	do	pour 21 toises de pierre mise en dépôt.....	83	11	11	0
21	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Octobre.....	Partie de 95	8	3	8
10	Novembre,	do	au Dr. Beaubien, pour 33 toises de pierre brute.....	115	18	3	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Octobre.....	Partie de 123	11	1	2
3	Décembre,	do	do do do 12 Novembre.....	do 139	25	12	9
do	do	do	do do do 26 do.....	do 148	14	14	2
do	do	do	à Noel Thimmines, pour 25 toises de pierre brute mise en dépôt.....	151	13	15	0
do	do	do	à M. Burns, pour 18 toises de pierre brute do do.....	153	9	18	0
31	do	do	à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches.....	Partie de 165	2	13	1
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Décembre.....	do 166	10	13	0
do	do	do	taxe municipale de la maison de péage.....	174	0	3	4
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Décembre.....	Partie de 181	9	9	0
				do 12			
				do 21			
				do 365			
do	do	do	à J. Walsh, pour travaux sur le chemin durant la saison des voitures d'été.....	do 57	20	0	0
				do 72			
				do 79			
				do 102			
				do 122			
do	do	do	La proportion du compte des dépenses, intérêt des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert au compte des dépenses et intérêt qui les accompagnent.....		243	8	6
					£475	18	1

Déboursés pour Travaux sur le Chemin St. CATHERINE, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Mois.	Jour.	Année.	Description	Pièces justificatives.	£	s.	d.
23	Juillet,	1846	Payé pour 6 toises de pierre pour le chemin.....	7	3	15	0
do	do	do	à J. McLaughlin, ses gages comme gardien à la barrière.....	Partie de 10	1	2	6
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Juillet.....	do 11	3	5	4
do	do	do	pour 6 toises de pierre pour le chemin.....	14	3	15	0
14	Août,	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 24 Juillet.....	Partie de 22	4	6	4
do	do	do	pour 2 toises de pierre livrées sur le chemin.....	35	1	5	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 7 Août.....	Partie de 37	4	6	6
27	do	do	do do do 20 do.....	do 47	3	19	6
14	Septembre,	do	do do do 3 Septembre.....	do 56	8	10	2
7	Octobre,	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Septembre.....	do 70	8	9	8
do	do	do	pour empêcher de se soustraire au péage.....	71	0	17	6
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Octobre.....	Partie de 81	6	12	0
21	do	do	do do do 16 do.....	do 95	8	13	6
10	Novembre,	do	do do do 29 do.....	do 123	8	11	11
3	Décembre,	do	do do do 12 Novembre.....	do 139	12	3	5
do	do	do	à A. Régnier pour un terrain pour y déposer de la pierre.....	144	3	0	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Novembre.....	Partie de 148	13	11	3
31	do	do	à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches.....	do 165	0	18	9
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Décembre.....	do 166	17	17	10
do	do	do	à J. Walsh, loyer d'un terrain pour y déposer 4 toises de pierre....	do 176	0	10	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Décembre.....	do 181	40	16	2
				do 12			
				do 21			
				do 36			
do	do	do	à J. Walsh, pour travaux sur le chemin durant la saison des voitures d'été.....	do 50	21	0	0
				do 57			
				do 72			
				do 79			
				do 102			
				do 122			
do	do	do	La proportion du compte des dépenses, intérêts des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent.....		156	9	9
					£333	17	1

Appendice (F.) Déboursés pour Travaux sur les chemins St. Antoine et St. Luc, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846. Appendice (F.)

16e Juin.			Pièces justificatives.	£	s.	d.	16e Juin.
7 Octobre	1846	Payé à A. Dufresne, pour 4½ barriques de chaux pour la maison de péage	Partie de 78	1	2	6	
21 do	do	" pour 48 voyages de pierre concassée sur le chemin.....	88	3	0	0	
30 do	do	" pour réparations faites à la maison de péage, cheminée de brique, etc.	106	21	4	3	
31 Décembre,	do	" pour 145 voyages de pierre tirée de la carrière et cassée pour le chemin .....	170	9	1	3	
do do	do	La proportion du compte des dépenses, intérêt des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent.....		130	8	1	
				£164	16	1	

COMPTES DIVERS, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
23 Juillet,	1846	Payé pour discompte sur des billets de Banque.....		0	0	5
14 Août,	do	" pour avertissemens dans le Courrier.....	25	3	9	0
do do	do	" à J. Doucet, N. P. pour 3 baux de péage.....	27	3	15	0
do do	do	" pour avertissemens dans la Gazette.....	28	3	9	1
do do	do	" do dans le Herald.....	32	3	6	4
do do	do	" à Lovell et Gibson, pour impression, etc.....	33	6	0	0
do do	do	" pour avertissemens dans le Transcript.....	34	2	17	2
do do	do	" à Palmer pour une échelle de calcul.....		0	15	0
14 Septembre	do	" H. G. Thompson, pour arpentage du chemin d'on bas de Lachine et un plan de la Pointe aux Trembles.....	55	2	7	9
7 Octobre	do	" l'assurance des maisons de péage, nouvelle police.....	66	5	17	9
do do	do	" pour sacs pour mettre de l'argent, 1s. 3d.; et discompte sur des billets de Banque 1s. 4d.....		0	2	7
10 Novembre,	do	" pour avertissemens dans le Herald.....	Partie de 111	9	6	4
do do	do	" do dans la Minerve.....	do 119	2	7	6
3 Décembre	do	" pour de la ficelle pour le Bureau.....		0	0	6
31 do	do	" à J. Somerville, pour ses services comme arbitre et agent.....	168	7	13	9
do do	do	" pour un Almanach, 5d.; discompte sur des billets de Banque, 2d.....		0	0	7
do do	do	" pour louage de voitures pour visiter les chemins depuis le 1er Juillet.....		5	4	6
				£50	13	3

COMPTE D'INTÉRÊT, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Doit.	£	s.	d.
31 Décembre, 1846	do	Payé 6 mois d'intérêt jusqu'au 5 Juillet, 1846, sur £45,700 de débentures à 6 par cent par année tel qu'il appert par les pièces justificatives (voir ci-après).....		1371	0	0
do do	do	" 12 mois d'intérêt jusqu'au 5 Juillet, 1846, sur £1000 de débentures, à 6 par cent, par année tel qu'il appert par les pièces justificatives (voir ci-après).....		60	0	0
				£	1431	0
			Avoir.	£	s.	d.
30 Septembre	1846	Intérêt sur dépôts spéciaux à la Banque de Montréal.....		22	10	0
					1408	10

Pièces justificatives des paiemens d'intérêt sur £46,700 de débentures, dans un paquet séparé, numérotées depuis 1 jusqu'à 14.

COMPTE de DÉPENSES, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
31 Décembre	1846	Payé le salaire du Secrétaire depuis le 1er Juillet, tel qu'il appert par la pièce justificative.....	18 40 65 86 107 154 52 68	125	0	0
do do	do	" le compte de l'Inspecteur do do do ....	108 128 180 186	67	10	0
do do	do	" l'allocation du Commis do do do ...		7	10	0
do do	do	" au Percepteur de la barrière St. Laurent, ses gages et ceux de son assistant, depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date, tel qu'il appert par la pièce justificative .....	Partie de 58 do 158	45	0	0
do do	do	" le montant d'un petit compte tel qu'il appert par le compte; voir le compte comme pièce justificative.....		50	13	3
do do	do	" compte d'intérêt do do do .....		1408	10	0
				£	1704	3

## COMPTÉ GÉNÉRAL DES PÉAGES, depuis le 1er Juillet, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

pendice  
(F.)Appendice  
(F.)

15e Juin.

15e Juin.

	£	s.	d.
31 Décembre, 1846.... Péages de Victoria reçus du locataire depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date.....	172	16	3
do do do .... " de Québec do do do .....	609	1	8
do do do .... " de la Longue Pointe do do do .....	215	2	11
do do do .... " d'en bas de Lachine do do do .....	200	1	5
do do do .... " d'en haut de Lachine, 2 barrières, do do do .....	1002	10	0
do do do .... " de la Côte des Neiges, do do do .....	580	0	0
do do do .... Montant perçu à la barrière St. Laurent, pendant la même période.....	945	18	8
	£ 3725	10	11

## MEMORANDUM.

Les Péages des divers Chemins à Barrières ont été offerts en vente par encan, Vendredi, le 1er Mai, 1846. pour une année à compter du 1er Juin, 1846, et les suivans ont été vendus, savoir:—

	£	s.	d.
Péages de la Longue Pointe.....	326	0	0
do de Québec .....	1195	0	0
do de Victoria .....	351	0	0
do de la Côte des Neiges.....	1030	0	0
do d'en haut de Lachine.....	2005	0	0
do d'en bas de Lachine.....	440	0	0

Les Péages du Chemin St. Laurent ont été offerts en vente par encan, mais n'ont pas été adjugés, attendu qu'il n'y a pas eu d'enchérisseur sur le prix de départ qui était fixé à £2000.

Les Péages des Chemins St. Antoine et St. Luc, ont été offerts à W. Donaldson pour une année à compter du 1er Juin, 1846, et acceptés par lui, à condition que la Commission ne soit aucunement tenue des frais d'entretien en bon ordre des chemins d'été et d'hiver de St. Antoine et St. Luc, durant cette période.

Les items de 48 et 145 voyages de pierre concassée, chargés dans le compte des Chemins St. Antoine et St. Luc par le présent rendu, ne seront point employés avant l'expiration du bail pour une année qui écherra le 1er Juin, 1847; et le montant de ces deux items sera chargé au locataire si le bail est alors renouvelé.

## Compte Habdomadaire des Péages du Chemin St. LAURENT, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

	£	s.	d.
31 Décembre, 1846.... Montant des péages pour une semaine expirée le 5 Juillet.....	47	9	3
do do do .... do do do do 12 do .....	50	4	1
do do do .... do do do do 19 do .....	50	15	0
do do do .... do do do do 26 do .....	42	2	2
do do do .... do do do do 2 Août .....	38	10	0
do do do .... do do do do 9 do .....	44	14	2
do do do .... do do do do 16 do .....	43	7	0
do do do .... do do do do 23 do .....	40	6	0
do do do .... do do do do 30 do .....	46	4	0
do do do .... do do do do 7 Septembre.....	41	17	0
do do do .... do do do do 14 do .....	50	4	0
do do do .... do do do do 21 do .....	51	1	10
do do do .... do do do do 28 do .....	45	6	0
do do do .... do do do do 5 Octobre.....	44	14	9
do do do .... do do do do 12 do .....	40	11	0
do do do .... do do do do 19 do .....	30	3	10
do do do .... do do do do 26 do .....	32	3	0
do do do .... do do do do 2 Novembre.....	27	13	0
do do do .... do do do do 9 do .....	31	1	3
do do do .... do do do do 16 do .....	26	2	0
do do do .... do do do do 23 do .....	23	5	0
do do do .... do do do do 30 do .....	22	2	0
do do do .... do do do do 7 Décembre.....	21	13	0
do do do .... do do do do 14 do .....	17	10	0
do do do .... do do do do 21 do .....	18	19	0
do do do .... do do do do 28 do .....	25	0	0
	£952	18	4
31 Décembre, 1846.... <i>Avoir.</i> L'argent perçu à la barrière St. Laurent, pour le compte de la Compagnie de St. Michel, depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date, payé à la dite Compagnie.....	6	19	8
	£945	18	8

COMPTE DES CHEMINS A BARRIERES, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice (F.)

Appendice (F.)

15e Juin.			£	s.	d.	15e Juin.	
30	Juin, 1846	Montant de ce compte, suivant rédition de compte.....	47261	11	4		
31	Décembre, do	Déboursés etc. pour le chemin St. Laurent, depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date....	475	18	1		
do	do do	do do de Victoria do do	113	12	0		
do	do do	do do de Québec do do	103	13	3		
do	do do	do do de Madriers do do	519	1	11		
do	do do	do do d'en bas de Lachine do do	162	13	10		
do	do do	do do d'en haut de Lachine do do	653	12	3		
do	do do	do do de l'Abord à Plouffe do do	359	5	6		
do	do do	do do de Ste. Catherine do do	333	17	1		
do	do do	do do de St. Antoine et St. Luc do do	164	16	1		
			£ 50148	1	4		
			<i>Avoir.</i>				
31	Décembre, 1846	Compte général des Péages, suivant compte.....	3725	10	11		
			46422	10	5		

BILAN des livres des Syndics des CHEMINS A BARRIERES DE MONTRÉAL, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

		<i>Doit.</i>			£	s.	d.	£	s.	d.
Argent.....	Dépôts Spéciaux à la Banque de Montréal, et cautionnements portant intérêt .....				4300	0	0			
	Dépôts à la Banque.....				659	10	8			
	Au Bureau .....				114	0	8			
Bureau des Travaux Publics .....	Pour cette somme payée pour des plans de ponts et arpentage de la Rivière au Bout de l'Isle.....							5073	11	4
Etendu du chemin d'en bas de Lachine..	Déboursés.....							165	4	8
George Hastings....	Loyer d'un terrain pour y déposer du gravier.....							21	1	10
John Halpin .....	Contrat pour du gravier.....							25	0	0
John Scott.....	do do .....							96	5	0
Chemins à Barrières	Balance de ce compte, étant pour le coût et les réparations faites aux chemins, moins les péages .....							162	0	0
								46422	10	5
								51965	13	3
		<i>Avoir.</i>								
Débitures .....	Emises pour de l'argent prêté.....				47000	0	0			
Receveur Général...	Avance pour payer l'intérêt des débiteures.....				4959	7	11			
								51959	7	11
Thomas Heaven....	Balance de contrat.....							6	1	7
P. Rutherford .....	do do .....							0	3	9
								£ 51965	13	3

JAMES HOLMES,  
Secrétaire des Chemins à Barrières.

RÉPONSE à une Adresse de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, le priant qu'il lui plaise faire mettre devant la Chambre, les Comptes des Revenus et Dépenses des CHEMINS A BARRIERES de Montréal, pour l'année 1846.

Par ordre,

D. DALY,  
Secrétaire.

Bureau de Secrétaire,  
Montréal, 28 Juin, 1847.

BILAN et COMPTES des SYNDICS des CHEMINS A BARRIERES DE MONTRÉAL pour le semestre expiré le 1er Juillet, 1846, accompagnés des pièces justificatives des paiements, transmis par l'ordre des Syndics au Secrétaire Provincial.

JAMES HOLMES,  
Secrétaire des Syndics des Chemins à Barrières.

Montréal, 18 Août, 1846.

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN STE. CATHERINE, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Appendice (F.)

30e Juin.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
20 Février, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Janvier	Partie de 4	3	7	6
do do do	do do do 8 do	do 5	10	8	3
do do do	do do do 24 do	do 16		2	3
do do do	do do do 22 do	do 24	10	15	8
do do do	do do do 27 Février	do 30	1	1	0
3 Mars, do	pour de gros marteaux, etc	do 38	0	11	9
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Février	do 42	11	8	10
do do do	do do do 21 do	do 39	0	16	1
do do do	do do do 19 do	do 43	4	10	11
do do do	do do do 24 do	do 45	0	6	7
19 do do	do do do 7 do	do 52	0	9	6
do do do	pour 7 toises de pierre livrée sur le chemin	do 54	4	18	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Mars	do 56	6	0	0
28 Avril, do	do do do 21 do	do 60	1	14	0
do do do	pour 9 toises de pierre brute pour le chemin	66	5	12	6
do do do	pour 2 do do do	70	1	5	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Mars	Partie de 72	4	12	1
do do do	do do do 24 do	73	1	13	0
do do do	do do do 4 Avril	Partie de 74	2	8	0
do do do	pour charriage de 4 toises de pierre de la carrière, et prix de la pierre	88	2	10	0
do do do	do $5\frac{1}{2}$ do pierre cassée, depuis la pile jusqu'au chemin	Partie de 85	1	7	1
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril	do 89	7	16	0
do do do	do do do 1er Mai	101	3	12	0
8 Mai, do	pour 6 toises de pierre brute livrée sur le chemin	118	3	15	0
22 do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Mai	Ptie. de 119	3	7	6
do do do	do do do 30 do	do 131	4	10	9
15 do do	pour 8 toises de pierre brute	138	5	0	0
30 do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 12 Juin	Ptie. de 147	4	3	6
	do do do 26 do	do 156	2	4	1
		do 2			
		do 19			
do do do	à J. Gamer, pour l'entretien du chemin d'hiver de la côte des Neiges à Mile End	do 47	15	14	10
		do 61			
		do 81			
		do 82			
		do 71			
		do 91			
		do 100			
do do do	J. Walsh pour travaux sur le chemin, cet été, jusqu'à cette date	do 122	21	0	0
		do 132			
		do 146			
		do 155			
do do do	la proportion d'intérêt des Débentures, salaires, etc.		152	11	9
			£300	13	5

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN ST. LAURENT, depuis le 1er Janvier jusqu'au 21 Juin, 1846.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
20 Février, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Janvier	Partie de 5	9	2	1
do do do	cotisation de la maison de péage	12	0	3	4
do do do	à F. Thimmes, 8 toises de pierre pour le chemin	23	4	8	0
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Janvier	Partie de 24	11	12	4
do do do	à T. David, pour 10 toises de pierre pour le chemin	25	6	0	0
3 Mars, do	ouvrage de forgeron, etc.,	Partie de 38	0	11	8
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Février	do 42	12	15	4
do do do	do do do 19 do	43	4	17	2
19 do do	do do do 5 Mars	56	11	7	6
28 Avril, do	do do do 19 do	72	6	9	6
do do do	do do do 4 Avril	74	10	10	0
do do do	pour casser 4 toises de pierre	84	2	8	0
do do do	pour charriage de $7\frac{1}{2}$ toises de pierre cassée pour le chemin	Partie de 85	1	18	4
do do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril	do 89	10	12	6
do do do	do do do 1 Mai	do 101	6	17	0
8 Mai, do	do do do 16 do	do 119	6	12	6
22 do do	do do do 30 do	do 181	9	6	9
15 do do	do do do 12 Juin	do 147	9	6	9
30 do do	do do do 26 do	do 151	10	4	8
do do do	à W. Muir, pour l'entretien du chemin d'hiver depuis Mile End jusqu'au village du Sault au Récollet	33	55	0	0
		78			
		Partie de 71			
		do 99			
		do 100			
		do 122	10	10	0
		do 132			
		do 146			
		do 155			
do do do	la proportion d'intérêt des Débentures, salaires, etc.		237	7	2
			£437	0	7



Appendice  
(F.)  
30e Juin.

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin 1846.

Appendice  
(F.)  
30e Juin.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
20 Février, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Janvier	Partie de 4	15	19	0
do do do	" cotisation municipale de la maison de péage	11	0	2	1
do do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 24 Janvier	Partie de 16	5	10	10
do do do	" do do do 7 Février	do 30	5	5	0
3 Mars, do	" pour un grand marteau pour casser de la pierre	do 38	0	17	3
do do do	" pour une recherche au Bureau d'Enregistrement au titre du lot de la maison de péage		0	4	6
do do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 21 Février	Partie de 39	4	0	7
do do do	" pour 10 toises de pierre, livrées sur le chemin	44	7	0	0
do do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 24 Février	45	1	12	10
19 do do	" do do do 7 Mars	Partie de 52	4	5	9
do do do	" pour 1½ toise de pierre cassée, livrée sur le chemin	do 54	1	1	0
28 Avril, do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 21 Mars	60	3	0	3
do do do	" do do do et avoir livrée la pierre	83	7	7	6
do do do	" pour charriago de 3½ toises de pierre cassée au chemin	Partie de 85	0	19	7
do do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril	do 89	1	16	0
8 Mai, do	" do do do 1 Mai	do 101	3	17	0
22 do do	" do do do 16 do	do 119	0	15	0
do do do	" pour casser 3 toises de pierre sur le chemin	120	1	16	0
15 Juin, do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 12 Juin	Ptie. de 147	0	17	0
30 do do	" do do do 26 do	do 156	1	6	0
		do 71			
		do 99			
do do do	" J. Walsh, pour l'entretien du chemin d'été jusqu'à cette date	do 109	10	10	0
		do 122			
		do 132			
		do 146			
		do 155			
do do do	" la proportion d'intérêt des Débentures salaires, etc.		42	7	8
			£120	10	10
6 Juin, 1846	Reçu pour 2000 billets de péage vendus au locataire	<i>Avoir.</i>			
			0	5	0
			£120	5	10

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN MACADAMISÉ DE QUÉBEC, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
20 Février, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Janvier	Partie de 6	8	8	4
do do do	" pour une nouvelle barrière de péages	7	4	0	0
do do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Janvier	Partie de 17	8	10	9
do do do	" do do do 30 do	do 31	5	0	0
3 Mars, do	" do do do 13 Février	do 40	3	10	0
19 do do	" do do do 27 do	do 53	2	13	4
28 Avril, do	" do do do 13 Mars	do 64	3	5	4
do do do	" do do do 27 do	do 65	6	9	0
do do do	" do do do 10 Avril	do 80	2	5	2
do do do	" à J. Proctor, pour 5½ toises de schiste livrées sur le chemin	90	6	3	9
do do do	" à W. Lee, balance de ses gages	92	2	14	0
do do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 23 Avril	95	3	3	0
22 Mai, do	" do do do 8 Mai	Ptie. de 115	1	14	8
5 Juin, do	" do do do 22 do	do 129	3	19	0
do do do	" à S. Cauthers, pour un grill pour un canal souterrain, etc.	134	0	11	8
16 do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Juin	Ptie. de 144	3	2	4
do do do	" à W. Lee, deux mois de ses gages, pour travaux sur le chemin	152	4	0	0
do do do	" la proportion d'intérêt des Débentures, salaires, etc.		67	16	4
			£137	6	8
20 Février, 1846	Reçu pour dommage causé à la barrière par un charrotier	<i>Avoir.</i>			
			1	0	0
			£136	6	8

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN DE MADRIERS DE QUÉBEC, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Appendice (F.)

pendice (F.)

30e Juin.

30e Juin.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
20	Février, 1846....	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Janvier.....	Partie de 6	5	0	0
do	do do	“ do do do 16 do .....	do 17	1	14	0
do	do do	“ do do do 30 do .....	do 31	3	4	10
3	Mars, do	“ do do do 13 Février .....	do 40	2	8	0
19	do do	“ do do do 27 do .....	do 53	2	9	3
28	Avril, do	“ do do do 13 Mars, .....	do 64	2	0	0
do	do do	“ do do do 27 do .....	do 65	19	18	4
do	do do	“ à J. Allan, pour des traines pour battre de nouveaux chemins d'hiver	76	2	5	0
do	do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Avril.....	Partie de 80	3	0	9
do	do do	“ do do do 23 do .....	do 95	2	0	0
23	Mai, do	“ do do do 8 Mai .....	do 115	3	4	7
5	Juin, do	“ à M. Joffeau, loyer d'un terrain pour y déposer des madriers, et ses gages comme homme de guet .....	127	4	15	0
do	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Mai.....	Partie de 129	1	10	0
15	do do	“ pour de la chaux pour le maison de péage.....	do 141	0	5	0
do	do do	“ à M. Laporte, pour enlever les clôtures l'hiver dernier.....	142	0	10	0
do	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Juin.....	Partie de 144	3	10	0
30	do do	“ do do do 20 do .....	151	1	10	0
do	do do	La proportion d'intérêt des débentures, salaires, etc.....	.....	356	2	11
				£415	7	8
<i>Avoir.</i>						
28	Avril, 1846....	Reçu de M. Ross, pour 44 madriers de 12 pieds.....	£2 4 0			
22	Mai, do	“ de C. Deroches, pour 64 madriers.....	2 1 8			
15	Juin, do	“ pour 67 madriers vendus à Mr. Laporte, à £3. 5s. le 100.....	2 3 7			
30	do, do	“ pour 300 madriers vendus à Bothell et un autre.....	11 10 0			
				17	19	3
				£397	8	5

Déboursés pour travaux, etc., sur le CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
28	Avril, 1846....	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Avril.....	77	1	10	7
do	do do	“ à J. Fitzgibbon, 12 jours de travail sur le chemin .....	93	1	16	0
8	Mai, do	“ do 11 do do .....	106	1	13	0
22	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Mai.....	123	1	16	0
5	Juin, do	“ pour 12 jours de travaux sur le chemin.....	137	1	16	0
30	do do	“ pour travaux sur le chemin.....	149	1	16	0
do	do do	“ J. Timmons, pour l'entretien en bon ordre des chemins d'hiver d'en bas de Lachine, et du Pavillon, et moitié prix pour en couper la glace au printemps et les rendre passables pour les charrettes. } 22 } 46 } 82	22	27	2	6
do	do do	La proportion d'intérêt des débentures, salaires, etc.....	.....	135	12	8
				£173	2	9

Déboursés pour travaux, etc., sur le chemin d'en HAUT DE LACHINE, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
20	Février, 1846....	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Décembre.....	1	3	4	9
do	do do	“ do do do 9 Janvier.....	3	6	16	3
do	do do	“ à W. Kerr, pour le charriage de 400 voyages de pierre cassée.....	8	15	0	0
do	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Janvier.....	13	9	6	0
do	do do	“ à G. Wait, constructeur de la maison de péage à Lachine, balance de son compte.....	14	65	14	3
do	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 23 Janvier.....	15	7	16	3
do	do do	“ do do do 22 do .....	21	12	7	3
do	do do	“ à G. Wait constructeur de la maison de péage à Lachine, à compte	9	5	0	0
do	do do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 5 Février.....	26	26	6	11
do	do do	“ do do do 6 do .....	28	3	1	0
do	do do	“ do do do 20 do .....	35	1	18	6
5	Mars, do	“ do do do 20 do .....	41	7	8	6
19	do do	“ do do do 6 Mars.....	50	4	18	6
do	do do	“ do do do 6 do .....	51	3	14	6
28	Avril, do	“ do do do 20 do .....	59	10	2	9
do	do do	“ pour faire casser 19½ toises de pierre.....	63	11	14	0
do	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Avril.....	68	8	6	9
do	do do	“ do do do 3 do .....	69	11	1	9
do	do do	“ à J. Andrews, pour une nouvelle barrière.....	78	3	5	0
do	do do	“ pour charriage de 200 voyages de pierre cassée de la carrière au chemin.....	86	7	1	8
do	do do	“ pour charrier et casser de la pierre, etc.....	87	18	13	8
do	do do	“ pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Avril.....	94	2	2	6
				£247	5	9

Porté en l'autre part.....

Appendice

(F.)

30e Juin

## Déboursés pour Travaux, etc., sur le chemin d'en HAUT DE LACHINE.—(Continuation.)

			Rapport de l'autre part.....			Pièces justificatives.	£	s.	d.
23	Mai, 1846....	Payé pour charriage de 83 voyages de pierre cassée .....	109	247	5	9			
do	do do .....	do do 100 do do .....	110	1	7	4			
do	do do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Mai .....	112	3	10	10			
do	do do .....	" à W. McDonald, pour travaux sur le chemin .....	114	4	15	8			
5	Juin, do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 30 Mai .....	128	1	6	3			
do	do do .....	" pour charriage au chemin de 250 voyages de pierre concassée .....	130	4	5	2			
15	do do .....	" pour de la chaux pour un canal souterrain à la côte des Tanneries	145	8	17	1			
do	do do .....	" pour réparations à un canal souterrain, vis-à-vis de la terre de Benny	150	0	15	0			
30	do do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Juin .....	153	4	13	3			
do	do do .....	" pour charriage de 286 voyages de pierre cassée pour le chemin...	113	3	15	8			
do	do do .....	" à H. Cleary, son compte pour travaux sur le chemin.....	104	10	2	7			
do	do do .....	" à H. Brodie, jr., pour 1500 voyages de gravier pour le chemin...	271	4	0	0			
do	do do .....	La proportion d'intérêt des débentures, salaires, etc .....		18	15	0			
							£584	14	11
<i>Avoir.</i>									
30	Juin, 1846....	Reçu pour 1 mois de loyer de l'ancienne maison de péage à Lachine... £0 10 0							
do	do do .....	Reçu de J. Quinn, cidevant percepteur des péages, les deniers par lui perçus de diverses personnes, étant pour des péages restés par lui dus en 1843 et 1844.	4 1 0						
							4	11	0
							£580	3	11

## Déboursés pour Travaux, etc., sur le Chemin de l'ABORD A PLOUFFE, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Rapport de l'autre part.....			Pièces justificatives.	£	s.	d.
20	Février, 1846....	Payé pour casser 1½ toise de pierre.....	10	0	18	0			
do	do do .....	" pour 3 toises de pierre pour le chemin.....	18	4	4	4			
do	do do .....	" à J. Major, pour 8 toises de pierre .....	27	6	10	0			
do	do do .....	" pour de la pierre concassée .....	32	4	11	0			
19	Mars, do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 13 Février.....	49	4	15	0			
do	do do .....	do do do 6 Mars.....	57	12	15	0			
28	Avril, do .....	" pour 21 toises et 42 pieds de pierre brute livrée sur le chemin....	63	15	17	9			
do	do do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Avril.....	75	5	13	3			
do	do do .....	" à Valiquet, pour une toise de pierre livrée sur le chemin.....	79	1	2	6			
do	do do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Avril.....	91	4	7	2			
8	Mai, do .....	" à Vernet pour 9 bariques de chaux.....	102	1	10	0			
22	do do .....	" à T. Green, pour 2 toises de pierre cassée, livrée sur le chemin....	111	1	14	8			
do	do do .....	" pour réparations faites au pont.....	117	14	5	4			
do	do do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 14 Mai .....	121	5	4	0			
5	Juin, do .....	do do do 28 do .....	133	5	2	7			
do	do do .....	" pour 9 toises de pierre brute.....	135	7	6	3			
do	do do .....	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Juin.....	148	5	0	4			
do	do do .....	" à J. Larner, pour l'entretien du chemin d'hiver, 4 milles.....	19	37	19	0			
do	do do .....	" do 47	61						
do	do do .....	" do 81½	82½						
do	do do .....	" à B. Laurin, do do 3 do .....	81	27	1	0			
do	do do .....	La proportion d'intérêt des débentures, salaires, etc.....		271	5	4			
							£437	2	6
<i>Avoir.</i>									
8	Mai, 1846....	Reçu pour le bois d'un vieux canal souterrain.....		0	10	0			
							£436	12	6

## Déboursés pour Travaux, etc., sur les chemins St. ANTOINE et St. LUC, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			Rapport de l'autre part.....			Pièces justificatives.	£	s.	d.
28	Avril, 1846....	Payé à J. B. Asselin, son compte pour des lanternes pour la barrière....	67	2	5	0			
15	Juin, do .....	" pour de la chaux pour la maison de péage.....	103	0	15	0			
30	do do .....	" à F. A. Quesnel, loyer du lot de la maison de péage.....		6	0	0			
do	do do .....	" la proportion d'intérêt des débentures, compte de dépenses, etc.....		127	3	0			
							£136	3	2
<i>Avoir-</i>									
5	Juin, 1846....	Reçu pour 2000 billets de péage .....		0	5	0			
							£135	18	2

Appendice

(F.)

30e Juin

COMPTES DIVERS, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

Appendice (F.)

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
20 Fvrier, 1846	Payé à H. Driscoll, honoraires dans deux poursuites	34	1	10	0
3 Mars, do	" pour de la gomme arabique		0	0	8
do do do	" à J. Leeming, Encanteur, pour vente des péages	48	14	3	8
19 do do	" pour de la gomme arabique		0	0	2
do do do	" pour copies de papiers et de comptes, etc.	55	1	5	0
28 Avril, do	" à J. Somerville, ses services comme arbitre, etc.	96	5	0	0
8 May, do	" pour l'assurance des maisons de péage	105	6	2	9
do do do	" à Meredith et Bethune, Avocats, à la Banque	108	41	10	4
22 do do	" pour avertissemens dans l'Aurore	116	2	10	2
do do do	" discompte sur des billets, 1s. 3d.; Arpenteur à la Pointe aux Trembles, 2s. 6d.		0	8	9
5 Juin, do	" pour avertissemens dans l'Aurore	126	0	7	6
do do do	" à Moss, peintre, pour faire des changemens aux tableaux des péages	136	7	13	0
do do do	" pour avertissemens dans le Times	139	2	4	0
15 do do	" à W. H. Crawford, N. P., pour des baux	143	4	18	4
do do do	" pour discompte sur des billets de banque		0	3	10
30 do do	" à Tracy, journalier au chemin de l'Abord à Plouffe (secours)		0	5	0
do do do	" pour discompte sur des billets de banque		0	1	6
			£87	18	0

30e Juin

COMTE D'INTERET, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

		£	s.	d.
30 Juin, 1846	Payé six mois d'intérêt jusqu'au 5 Janvier, 1846, sur £46,000 de débentures, à 6 par cent	1380	0	0
<i>Avoir.</i>				
	Six mois d'intérêt jusqu'au 1er Janvier, 1846, sur £1000, reçu de la Banque de Montréal, à 3 par cent	15	0	0
		£ 1365	0	0

Pièces justificatives du paiement de l'intérêt sur £46,000 de débentures, dans un paquet séparé, Nos. 13 à 20 et 22.

COMPTE DE DÉPENSES, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

		£	s.	d.	£	s.	d.
30 Juin, 1846	Payé au Secrétaire, son salaire depuis le 1er Janvier jusqu'à ce jour	125	0	0			
do do do	" à l'Inspecteur do do do	67	10	0			
do do do	" pour compensation à H. G. Thompson, Commis, depuis le 1er Janvier jusqu'à cette date	8	0	0			
do do do	" à l'Inspecteur pour coût de trains, calèches, etc, pour faire la visite des chemins, depuis le 1er Janvier jusqu'à cette date	8	4	4			
do do do	" montant du compte d'intérêt tel qu'il appert par le compte				208	14	4
do do do	" montant de divers petits comptes tel qu'il appert par le compte				1365	0	0
					87	18	0
					£1661	12	4

Pièces justificatives des paiemens faits au Secrétaire, Nos. 36, 58, 97, 107, 124, 140		125	0	0			
do do do	do l'Inspecteur, Nos. 20, 37, 98, 125, 154	67	10	0			
do do do	do Commis, No. 157	8	0	0			
La somme ci-dessus de £1661 12s. 4d. est divisée comme suit, savoir:—							
Chargé au compte du chemin Ste. Catharine		125	11	9			
do do do	do St. Laurent	237	7	2			
do do do	do Victoria	48	7	8			
do do do	do macadamisé de Québec	67	16	4			
do do do	do de madriers	356	2	10			
do do do	do d'en bas de Lachine	135	12	8			
do do do	do d'en haut de Lachine	271	5	4			
do do do	do de l'Abord à Plouffe	271	5	4			
do do do	do St. Antoine et St. Luc	127	3	2			
					£1661	12	4

COMPTE GENERAL DES PÉAGES, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

		£	s.	d.
30 Juin, 1846	Péages du Chemin St. Laurent, reçus des locataires depuis le 1er Janvier jusqu'à ce jour	1109	10	2
do do do	do Victoria, do do do	135	11	1
do do do	do Québec, do do do	365	8	6
do do do	do Longue Pointe, do do do	119	14	2
do do do	do d'en bas de Lachine, do do do	170	15	10
do do do	do d'en haut de Lachine, do do do	1019	9	2
do do do	do Côte des Neiges, do do do	469	9	2

Appendice  
(F.)

## MEMORANDUM.

Appendice

(F.)

Les Péages des divers chemins à barrières ont été offerts en vente par encan, Vendredi, le 1er Mai, 1846, pour une année à compter du 1er Juin, 1846, et les suivans vendus, savoir :—

30e Juin.

30e Juin.

	£	s.	d.
Péages de la Longue Pointe.....	326	0	0
do do Québec.....	1195	0	0
do do Victoria.....	351	0	0
do do la Côte des Neiges.....	1030	0	0
do d'en Haut de Lachine.....	2005	0	0
do d'en Bas de Lachine.....	440	0	0

Les péages du chemin St. Laurent ont été offerts en vente par encan, mais n'ont pas été adjugés attendu qu'il n'y a point eu d'enchérisseur sur le prix de départ qui était fixé à £2000.

Les péages du chemin St. Antoine, pour une année à compter du 1er Juin, 1846, ont été offerts à W. Donaldson et acceptés, à la condition que la commission soit déchargée de tous les frais d'entretien en bon ordre des chemins d'été et d'hiver de St. Antoine et St. Luc, pour cette période.

## Compte des CHEMINS A BARRIERES, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1846.

			<i>Doit.</i>			£	s.	d.	
30	Juin,	1846.....	Coût des Chemins, tel qu'il appert par bilan, 31 Décembre, 1845.....			47933	8	4	
do	do	do.....	Déboursés, etc, pour le Chemin Ste. Catherine depuis le 31 Décembre 1845 jusqu'au 30 Juin, 1846, tel qu'il appert par compte....			300	13	6	
do	do	do.....	do	St. Laurent,	do	do	437	0	7
do	do	do.....	do	Victoria,	do	do	120	5	10
do	do	do.....	do	Québec,	do	do	136	6	8
do	do	do.....	do	de Madriers,	do	do	397	8	5
do	do	do.....	do	d'en bas de Lachine,	do	do	173	2	9
do	do	do.....	do	d'en haut de la Lachine,	do	do	580	3	11
do	do	do.....	do	de l'Abord à Plouffe,	do	do	486	12	6
do	do	do.....	do	St. Antoine et St. Luc,	do	do	135	18	2
						£	50651	0	7
			<i>Avoir.</i>			£	s.	d.	
						3389	9	3	
Compte Général des Péages, tel qu'il appert par compte.....						£	47261	11	4
Coût total des Chemins, 30 Juin, 1846.....						£	47261	11	4

## BILAN des livres des Syndics des CHEMINS A BARRIERES de MONTREAL, depuis le 31 Décembre, 1845, jusqu'au 30 Juin, 1846.

		<i>Doit.</i>			£	s.	d.	£	s.	d.
Chemins à Barrières...	Coût des chemins et réparations.....	£	s.	d.	47261	11	4			
Argent.....	Dépôt spécial à la Banque de Montréal, portant intérêt à 3 pour cent, par année.....	2500	0	0						
	Dépôt à la Banque de Montréal.....	1739	11	6						
	Au Bureau.....	299	5	9						
Bureau des Travaux Publics.	Pour cette somme payée pour plans de ponts et mesurage de la Rivière au Bout de l'Isle.....				4538	17	3			
					165	4	8			
					£	51965	13	3		
		<i>Avoir.</i>			£	s.	d.	£	s.	d.
Débitures.....	Emises pour de l'argent emprunté.....	47000	0	0						
Receveur Général....	Avances pour payer l'intérêt des débiteures.....	4959	7	11						
Thomas Heaven.....	Balance de contrat.....				51959	7	11			
P. Rutherford.....	do do.....				6	1	7			
					0	3	9			
					£	51965	13	3		

JAMES HOLMES,  
Secrétaire des Syndics  
des Chemins à Barrières.

BILAN et COMPTES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTREAL, pour le semestre expiré le 31 Décembre, 1846, accompagnés des pièces justificatives des paiemens, transmis au Secrétaire Provincial par ordre des Syndics.

JAMES HOLMES,

Secrétaire des Syndics des Chemins à Barrières.

Montréal, 25 Mars, 1847.

Déboursés pour Travaux etc., sur le CHEMIN d'en HAUT de LACHINE, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
23 Juillet,	1846..	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Juin.....	3	2	8 0
do do	do..	" pour le coût de partie d'un canal souterrain.....	5	1	3 3
do do	do..	" pour charriage de 100 voyages de pierre.....	8	1	13 4
do do	do..	" pour réparations faites à la maison de péage, etc.....	9	1	3 7
14 August,	do..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 27 Juillet.....	23	3	16 6
do do	do..	" pour charriage de 172 voyages de pierre.....	38	6	1 10
27 do	do..	" pour do de sable et de pierre.....	45	0	10 0
do do	do..	" pour do do 6 toises de pierre concassée au chemin.....	48	1	12 0
7 Octobre,	do..	" pour do 13 do do do.....	67	3	9 4
do do	do..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Septembre.....	69	6	7 9
do do	do..	" pour charriage de 166 voyages de pierre au chemin.....	76	4	19 11
do do	do..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Septembre.....	77	2	14 8
do do	do..	" à A. Dufresno, pour 6 barriques de chaux pour un mur aux Tanneries	Partie de 78	1	10 0
21 do	do..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 8 Octobre.....	89	17	8 0
30 do	do..	" do charriage et casser de la pierre.....	100	33	11 0
10 Novembre,	do..	" pour casser de la pierre.....	120	19	4 0
3 Décembre,	do..	" pour faire une barrière à la clôture érigée à la côte des Tanneries	Partie de 129	0	6 3
do do	do..	" à E. Goulet, montant de ce qui lui a été alloué par arbitrage pour partie d'un lot de terre acquis pour le chemin.....	133	11	0 0
do do	do..	" pour travaux sur le chemin et casser de la pierre.....	135	53	14 4
10 do	do..	" pour travaux sur le chemin.....	155	7	17 3
do do	do..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 4 Décembre.....	157	52	8 9
31 do	do..	" à G. Wait, son compte pour réparations faites à la maison de péage	163	7	3 6
do do	do..	" à H. Brodie, pour 3203 voyages de gravier pour le chemin.....	162	40	0 9
do do	do..	" à J. Kellar, pour pelles et bèches pour le chemin.....	Partie de 165	2	7 0
do do	do..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 18 Décembre.....	do 170	17	16 0
do do	do..	" pour défaire des clôtures.....	171	1	11 3
do do	do..	" à H. Cleary, pour travaux sur la seconde section du chemin, durant la saison des voitures d'été.....	24 } 49 } 94 } 118 } 156 } 30 } 44 }	36	0 0
do do	do..	" à G. McDonald, pour travaux sur la première section du chemin durant la saison des voitures d'été.....	60 } 85 } 47 }	40	0 0
do do	do do	" proportion d'intérêt sur Débentures du Chemin, salaires, etc., appartenant à ce chemin, tel qu'il rapport par les comptes des dépensés et intérêt qui les accompagnent.....	143 }	278	4 0
			£656	2	3
<i>Avoir.</i>					
23 Juillet,	1846..	Un mois de loyer de l'ancienne maison de Péage.....	£0 10 0		
14 Août,	do..	do do.....	0 10 0		
14 Septembre,	do..	do do.....	0 10 0		
7 Octobre,	do..	do do.....	0 10 0		
10 Novembre,	do..	do do.....	0 10 0		
			2	10	0
			£653	12	3

Appendice (F.)

Déboursés pour Travaux, etc., sur le Chemin de L'ABORD A PLOUFFE, depuis le 1er Juillet, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice (F.)

15e Juin.			Pièces justificatives.	£	s.	d.	15e Juin.
23	Juillet, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Juin	6	3	12	0	
do	do do	" do do do 9 Juillet	16	2	15	0	
14	Août, do	" Honoraires d'avocat dans l'affaire de Tracy, vs. Boutron, pour assault.	19	1	0	0	
do	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 23 Juillet	31	3	19	0	
27	do do	" do do do 6 Août	42	1	9	0	
do	do do	" pour 5 toises de pierre livrée par P. Beaubien	Partie de 46	3	15	0	
14	Septembre, do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 3 Septembre	61	4	2	0	
do	do do	" do do do 20 Août	62	6	10	8	
7	Octobre, do	" do do do 17 Septembre	73	5	18	8	
do	do do	" do do do 1 Octobre	80	5	10	4	
21	do do	" do do do 15 do	97	4	12	0	
10	Novembre, do	" à J. Major, loyer d'un terrain pour y déposer de la pierre concassée	109	0	2	6	
do	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 29 Octobre	113	5	14	8	
do	do do	" à P. Décarry, pour réparations faites à un canal souterrain à la Côte des Neiges	127	1	15	0	
3	Déc., do	" à J. Kelly & Cie, pour des réparations faites à la barrière	130	0	15	0	
do	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 12 Novembre	134	6	13	8	
do	do do	" à Valiquette, pour charriage de pierre concassée sur le chemin	147	1	15	0	
10	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Novembre	161	7	12	5	
do	do do	" do do do 10 Décembre	177	13	9	7	
31	do do	" la proportion d'intérêt sur débentures du chemin, salaires, etc., tel qu'il appert par les comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent		278	4	0	
do	do do			£359	5	6	

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846,

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
23	Juillet, 1846	Payé pour 12 jours de travail sur le chemin	2	1	16	0	
do	do do	" do do do	13	1	16	0	
14	Août, do	" pour travail sur le chemin jusqu'au 31 Juillet	26	1	10	0	
do	do do	" do do do 14 Août	39	1	16	0	
14	Sept., do	" do do do 28 do	51	1	7	0	
do	do do	" do do do 11 Septembre	63	1	13	0	
7	Octobre, do	" pour 12 jours de travail sur le chemin	74	1	16	0	
21	do do	" do do do	87	1	16	0	
30	do do	" do do do	98	1	16	0	
10	Novembre, do	" pour réparations faites à la maison de péage	112	0	11	9	
do	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 6 Novembre	114	2	0	10	
3	Décembre, do	" pour réparations faites à la maison de péage, et à une herse pour aplanir les chemins d'hiver	Ptie. de 129	0	13	0	
do	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Novembre	137	1	16	0	
do	do do	" pour 6 jours de travail sur le chemin	146	0	18	0	
31	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 18 Décembre	Ptie. de 170	3	15	0	
do	do do	" à J. Fitzgibbon, pour travaux sur le chemin d'hiver	178	2	10	0	
do	do do	" la proportion d'intérêt des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêts qui les accompagnent		139	2	0	
				£166	12	7	
<i>Avoir.</i>							
7	Octobre, 1846	Reçu de J. Simmons, le montant qui lui avait été payé de trop pour les chemins d'hiver, l'hiver dernier		3	18	9	
				£162	13	10	

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN DE MADRIERS DE QUÉBEC, depuis le 1er Juillet, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
23	Juillet, 1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Juillet	4	7	7	0	
do	do do	" do do do 16 do	Partie de 15	18	10	0	
14	Août, do	" do do do 30 do	29	21	7	5	
do	do do	" balance pour travaux jusqu'au 16 Juillet	Partie de 15	10	0	9	
27	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 13 Août	41	11	14	8	
14	Septembre, do	" do do do 27 do	59	3	11	4	
do	do do	" do do do 11 Septembre	Partie de 64	2	12	2	
7	Octobre, do	" do do do 25 do	do 75	1	10	0	
21	do do	" do do do 8 Octobre	do 90	1	10	0	
30	do do	" do do do 22 do	do 101	3	7	6	
10	Novembre, do	" à compte, pour enlever des clôtures durant l'hiver	do 185	12	10	0	
do	do do	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Novembre	do 125	2	17	6	
do	do do	" à J. Doucet, N. P., pour un contrat d'arbitrage, Dubois vs. les Syndics	126	1	5	0	
				£98	3	4	

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN DE MADRIERS DE QUÉBEC.—(Continuation.)

Appendice (F.)

				Pièces justificatives.	£	s.	d.	30e Juin.
		<i>Montant de l'autre part</i>			98	3	4	
3	Décembre	1846	Payé à compte, pour enlever les clôtures	Ptie. de 185	10	0	0	
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Novembre	149	17	0	0	
do	do	do	à compte, pour enlever les clôtures	Ptie. de 185	5	0	0	
do	do	do	erreur dans l'entrée de la pièce justificative 101		0	0	6	
10	do	do	à Michel Tiffau, six mois de loyer d'un terrain pour y déposer des madriers et pour servir de guet	160	2	15	0	
31	do	do	à J. Mason, arbitre dans l'affaire de Dubois vs. les Syndics	162	1	12	6	
do	do	do	à J. Keller, son compte pour des bèches, etc.	Ptie. de 165	8	11	2	
do	do	do	à compte, pour l'enlèvement des clôtures	do 185	6	13	7	
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 4 Septembre	do 175	4	3	0	
do	do	do	La proportion du compte des dépenses, étant l'intérêt des débentures, salaires, etc., suivant les comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent		365	7	7	
					£519	6	8	
		<i>Avoir.</i>						
14	Septembre	1846	Reçu pour 6 madriers vendus à Donaldson		0	4	9	
					£519	1	11	

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN MACADAMISÉ DE QUÉBEC, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
14	Août,	1846	Payé un mois de gages à W. Lee, pour casser 4 toises de pierre	20	4	8	0
14	Sept.,	do	pour 4 toises de pierre et pour la casser	53	5	18	0
do	do	do	pour partie de travaux jusqu'au 11 Septembre	Partie de 64	4	8	6
7	Octobre,	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Septembre	do 75	3	19	0
21	do	do	do do do 8 Octobre	do 90	0	7	6
30	do	do	à W. Lee, 3 mois de gages pour travaux sur le chemin	99	6	0	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 22 Octobre	Ptie. de 101	0	7	6
do	do	do	à H. Décarry, loyer d'un terrain pour y déposer 10½ toises de pierre.	104	1	6	3
10	Nov.,	do	pour l'enregistrement de titres et honoraires additionnel pour l'enregistrement de la vente du lot de la maison de péage		0	2	6
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 6 Novembre	Ptie. de 125	0	18	9
3	Déc.,	do	do do do 20 do	136	2	3	1
do	do	do	à W. Lee, balance de ses gages pour travaux sur le chemin	142	2	0	0
10	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 4 Décembre	157½	1	4	1
31	do	do	à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches	Ptie. de 165	0	19	4
do	do	do	la proportion du compte des dépenses, intérêt des Débentures, salaires, etc., tel qu'il appert par les comptes des dépenses et intérêts qui les accompagnent		69	10	0
					£103	13	3

Déboursés pour Travaux, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
23	Juillet,	1846	Payé pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Juillet	Partie de 11	1	6	9
14	Août,	do	do do do 24 do	do 27	1	18	4
do	do	do	pour partie des travaux sur le chemin jusqu'au 7 Août	do 32	3	3	8
27	do	do	do do do 20 do	do 47	3	6	0
14	Septembre,	do	do do do 3 Septembre	do 56	4	4	4
7	Octobre,	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 do	do 70	2	10	8
do	do	do	do do do 2 Octobre	do 81	2	12	4
21	do	do	do do do 16 do	do 95	1	6	8
10	Novembre,	do	do do do 29 do	do 123	4	8	8
3	Décembre,	do	do do do 12 Novembre	do 139	6	2	11
do	do	do	do do do 25 do	do 148	7	0	1
31	do	do	à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches	do 165	0	9	0
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Décembre	do 166	12	11	6
do	do	do	à J. Walsh, pour loyer d'un terrain, et pour 9½ toises de pierre	do 176	1	3	9
do	do	do	pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Décembre	do 181	7	18	0
				do 12	10	0	0
				do 21			
				do 36			
				do 50			
				do 57			
				do 72			
do	do	do	à J. Walsh, pour travaux sur le chemin durant la saison des voitures d'été	do 79			
				do 102			
				do 122			
do	do	do	la proportion du compte des dépenses, intérêt des Débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêts qui les accompagnent		43	9	4
					£113	12	0



Appendice (F.) Deboursés pour Travaux sur le Chemin St. LAURENT, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846

			Pièces justificati ves.	£	s.	d.	
30e Juin.	23 Juillet	1846 ..	Payé pour 7½ toises de pierre concassée pour le chemin.....	1	3	15	0
	do do	do ..	" à J. M'Laughlin, ses gages comme gardien de la barrière.....	Partie de 10	1	2	6
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Juillet.....	do 11	10	2	0
	do do	do ..	" pour 2 toises de pierre pour le chemin.....	17	1	0	0
	14 Août,	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 24 Juillet.....	Partie de 22	10	10	8
	do do	do ..	" do do do 7 Août.....	do 37	10	19	0
	27 do	do ..	" pour 4 mains de papier à enveloppe pour la barrière.....	43	0	4	6
	do do	do ..	" à P. Beaubien, pour 12½ toises de pierre.....	Partie de 46	7	13	6
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 20 Août.....	do 47	7	0	2
	14 Septembre,	do ..	" pour 60 lbs. de chandelles pour la barrière.....	54	1	14	3
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 3 Septembre.....	Partie de 56	7	18	8
	7 Octobre,	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Septembre.....	do 70	5	14	0
	do do	do ..	" do do do 2 Octobre.....	do 81	7	2	2
	do do	do ..	" à J. Slaney, pour 12 jours de travail sur le chemin.....	82	1	16	0
	do do	do ..	" pour 21 toises de pierre mise en dépôt.....	83	11	11	0
	21 do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 16 Octobre.....	Partie de 95	8	3	8
	10 Novembre,	do ..	" au Dr. Beaubien, pour 33 toises de pierre.....	115	18	3	0
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 29 Octobre.....	123	11	1	2
	3 Décembre,	do ..	" do do do 12 Novembre.....	Partie de 139	25	12	9
	do do	do ..	" do do do 26 do.....	do 148	14	14	2
	do do	do ..	" à Noel Thimmines, pour 25 toises de pierre brute mise en dépôt...	151	13	15	0
	do do	do ..	" à M. Burns, pour 18 toises de pierre brute do do ..	153	9	18	0
	31 do	do ..	" à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches.....	Partie de 165	2	13	1
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Décembre.....	do 166	10	13	0
	do do	do ..	" taxe municipale de la maison de péage.....	174	0	3	4
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 25 Décembre.....	181	9	9	0
				12			
				321			
				65			
	do do	do ..	" à J. Walsh, pour travaux sur le chemin durant la saison des } voitures d'été.....	57	20	0	0
				72			
				79			
				102			
				122			
	do do	do ..	La proportion du compte des dépenses, intérêt des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert au compte des dépenses et intérêt qui les ac- compagnent.....		243	8	6
					£475	18	1

Déboursés pour Travaux sur le Chemin STE. CATHERINE, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Pièces justifi- catives.	£	s.	d.	
	23 Juillet,	1846 ..	Payé pour 6 toises de pierre pour le chemin.....	7	3	15	0
	do do	do ..	" à J. M'Laughlin, ses gages comme gardien à la barrière.....	Partie de 10	1	2	6
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 10 Juillet.....	do 11	3	5	4
	do do	do ..	" pour 6 toises de pierre pour le chemin.....	14	3	15	0
	14 Août,	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 24 Juillet.....	Partie de 22	4	6	4
	do do	do ..	" pour 2 toises de pierre livrée sur le chemin.....	35	1	5	0
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 7 Août.....	Partie de 37	4	6	6
	27 do	do ..	" do do do 20 do.....	do 47	3	19	6
	14 Septembre,	do ..	" do do do 3 Septembre.....	do 56	8	10	2
	7 Octobre,	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 19 Septembre.....	do 70	8	9	8
	do do	do ..	" pour empêcher de se soustraire au péage.....	71	0	17	6
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 2 Octobre.....	Partie de 81	6	12	0
	21 do	do ..	" do do do 16 do.....	do 95	8	13	6
	10 Novembre,	do ..	" do do do 29 do.....	do 123	8	11	11
	3 Décembre,	do ..	" do do do 12 Novembre.....	do 139	12	3	5
	do do	do ..	" à A. Régnier pour un terrain pour y déposer de la pierre.....	144	3	0	0
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 26 Novembre.....	Partie de 148	13	11	3
	31 do	do ..	" à J. Keller, son compte pour des pelles et des bèches.....	do 165	0	18	9
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin jusqu'au 11 Décembre.....	do 166	17	17	10
	do do	do ..	" à J. Walsh, loyer d'un terrain pour y déposer 4 toises de pierre...	do 176	0	10	0
				do 12			
				do 21			
				do 36			
	do do	do ..	" pour travaux sur le chemin durant la saison des voitures } d'été.....	50	21	0	0
				57			
				72			
				79			
				102			
	do do	do ..	La proportion du compte des dépenses, intérêts des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent.....		156	9	9
					£333	17	1

Appendice (F.) Déboursés pour Travaux sur les chemins St. Antoine et St. Luc, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846. Appendice (F.)

1<sup>er</sup> Juin.

30<sup>e</sup> Juin.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
7 Octobre	1846	Payé à A. Dufrosne, pour 4 $\frac{1}{2}$ barriques de chaux pour la maison de péage	Partie de 78	1	2	6
21 do	do	" pour 48 voyages de pierre concassée sur le chemin.....	8	3	0	0
3 do	do	" pour réparations faites à la maison de péage, cheminée de brigue, etc.	106	21	4	3
3 Décembre,	do	" pour 145 voyages de pierre tirée de la carrière et cassée pour le chemin .....	Partie de 170	9	1	3
do do	do	La proportion du compte des dépenses, intérêt des débentures, salaires, etc., tel qu'il appert aux comptes des dépenses et intérêt qui les accompagnent.....		130	8	1
				£164	16	1

COMPTES DIVERS, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
23 Juillet,	1846	Payé pour discompte sur des billets de Banque.....		0	0	5
14 Août,	do	" pour avertissements dans le Courier.....	25	3	9	0
do do	do	" à J. Doucet, N. P. pour 3 baux de péage.....	27	3	15	0
do do	do	" pour avertissements dans la Gazette.....	28	3	9	1
do do	do	" do dans le Herald.....	32	3	6	4
do do	do	" à Lovell et Gibson, pour impression, etc.....	33	6	0	0
do do	do	" pour avertissements dans le Transcript.....	34	2	17	2
do do	do	" à Palmor pour une échelle de calcul.....		0	15	0
14 Septembre	do	" H. G. Thompson, pour arpentage du chemin d'en bas de Lachine et un plan de la Pointe aux Trembles.....	55	2	7	9
7 Octobre	do	" l'assurance des maisons de péage, nouvelle police.....	66	5	17	9
do do	do	" pour sacs pour mettre de l'argent, 1s. 3d.; et discompte sur des billets de Banque 1s. 4d.....		0	2	7
10 Novembre,	do	" pour avertissements dans le Herald.....	Partie de 111	3	6	4
do do	do	" do dans la Minerve.....	do 119	2	7	6
3 Décembre	do	" pour de la scelle pour le Bureau.....		0	0	6
31 do	do	" à J. Somerville, pour ses services comme arbitre et agent.....	168	7	13	9
do do	do	" pour un Almanach, 5d.; discompte sur des billets de Banque, 2d.....		0	0	7
do do	do	" pour louage de voitures pour visiter les chemins depuis le 1 <sup>er</sup> Juillet.....		5	4	6
				£50	13	3

COMPTE D'INTÉRÊT, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			£	s.	d.
31 Décembre, 1846	Doit.	Payé 6 mois d'intérêt jusqu'au 5 Juillet, 1846, sur £45,700 de débentures à 6 par cent par année tel qu'il appert par les pièces justificatives ci-après.....	1371	0	0
do do	do	" 12 mois d'intérêt jusqu'au 5 Juillet, 1846, sur £1000 de débentures, à 6 par cent, par année tel qu'il appert par les pièces justificatives ci-après.....	60	0	0
			£ 1431	0	0
		Avoir.			
30 Septembre 1846	do	Par Intérêt sur dépôt spécial à la Banque de Montréal.....	22	10	0
			1408	10	0

Pièces justificatives du paiement des intérêts sur £46,700 de débentures, dans des paquets séparés, numérotés depuis 1 jusqu'à 14.

COMPTE DE DÉPENSES, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
31 Décembre	1846	Payé le salaire du Secrétaire depuis le 1 <sup>er</sup> Juillet, tel qu'il appert par la pièce justificative.....	18 40 65 86 107 154 52 68 108 128 180 186	125	0	0
do do	do	" le salaire de l'Inspecteur do do do ....		67	10	0
do do	do	" l'allocation accordée au Commis do do do ...		7	10	0
do do	do	" au Percepteur de la barrière St. Laurent, ses gages et ceux de son assistant, depuis le 1 <sup>er</sup> Juillet jusqu'à cette date, .....	Partie de 58 do 158	45	0	0
do do	do	" le montant d'un petit compte tel qu'il appert par le compte; — voir le compte comme pièce justificative.....		50	13	3
do do	do	" compte d'intérêt do do do .....		1408	10	0
				£ 1704	8	3

COMPTE GÉNÉRAL DES PÉAGES, depuis le 1er Juillet, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice (F.)

Appendice (F.)

15c Juin.

15c Juin.

		£	s.	d.
31 Décembre, 1846....	Péages de Victoria reçus du locataire depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date.....	172	16	3
do do do ....	" de Québec do do do .....	609	1	8
do do do ....	" de la Longue Pointe do do .....	215	2	11
do do do ....	" d'en bas de Lachine do do .....	200	1	5
do do do ....	" d'en haut de Lachine, 2 barrières, do do .....	1002	10	0
do do do ....	" de la Côte des Neiges, do do .....	580	0	0
do do do ....	Montant perçu à la barrière St. Laurent, pendant la même période, tel qu'il appert par l'état des péages.....	945	18	8
		£ 3725	10	11

MEMORANDUM.

Les Péages des divers Chemins à Barrières ont été offerts en vente par encan, Vendredi, le 1er Mai, 1846. pour une année à compter du 1er Juin, 1846, et les suivans ont été vendus, savoir:—

	£	s.	d.
Péages de la Longue Pointe.....	326	0	0
do de Québec .....	1195	0	0
do de Victoria .....	351	0	0
do de la Côte des Neiges.....	1030	0	0
do d'en haut de Lachine.....	2005	0	0
do d'en bas de Lachine.....	440	0	0

Les Péages du Chemin St. Laurent ont été offerts en vente par encan, mais n'ont pas été adjugés, attendu qu'il n'y a pas eu d'enchérisseur sur le prix de départ qui était fixé à £2000.

Les Péages des Chemins St. Antoine et St. Luc, ont été offerts à W. Donaldson pour une année à compter du 1er Juin, 1846, et acceptés par lui, à condition que la Commission ne soit aucunement tenue des frais d'entretien en bon ordre des chemins d'été et d'hiver de St. Antoine et St. Luc, durant cette période.

Les items de 48 et 145 voyages de pierre concassée, chargés dans le compte des Chemins St. Antoine et St. Luc par le présent rendu, ne seront point employés avant l'expiration du bail pour une année qui écherra le 1er Juin, 1847; et le montant de ces deux items sera chargé au locataire si le bail est alors renouvelé.

Compte Habdomadaire des Péages du Chemin St. LAURENT, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

		£	s.	d.
31 Décembre, 1846....	Montant des péages pour une semaine expirée le 5 Juillet.....	47	9	3
do do do ....	do do do do 12 do .....	50	4	1
do do do ....	do do do do 19 do .....	50	15	0
do do do ....	do do do do 26 do .....	42	2	2
do do do ....	do do do do 2 Août .....	38	10	0
do do do ....	do do do do 9 do .....	44	14	2
do do do ....	do do do do 16 do .....	43	7	0
do do do ....	do do do do 23 do .....	40	6	0
do do do ....	do do do do 30 do .....	46	4	0
do do do ....	do do do do 7 Septembre.....	41	17	0
do do do ....	do do do do 14 do .....	50	4	0
do do do ....	do do do do 21 do .....	51	1	10
do do do ....	do do do do 28 do .....	45	6	0
do do do ....	do do do do 5 Octobre.....	44	14	9
do do do ....	do do do do 12 do .....	40	11	0
do do do ....	do do do do 19 do .....	30	3	10
do do do ....	do do do do 26 do .....	32	3	0
do do do ....	do do do do 2 Novembre.....	27	13	0
do do do ....	do do do do 9 do .....	31	1	3
do do do ....	do do do do 16 do .....	26	2	0
do do do ....	do do do do 23 do .....	23	5	0
do do do ....	do do do do 30 do .....	22	2	0
do do do ....	do do do do 7 Décembre.....	21	13	0
do do do ....	do do do do 14 do .....	17	10	0
do do do ....	do do do do 21 do .....	18	19	0
do do do ....	do do do do 28 do .....	25	0	0
		£952	18	4
31 Décembre, 1846....	<i>Avoir.</i> L'argent perçu à la barrière St. Laurent, pour le compte de la Compagnie de St. Michel, depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date, payé à la dite Compagnie.....	6	19	8
		£945	18	8

## COMPTÉ DES CHEMINS A BARRIÈRES, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice  
(F.)Appendice  
(F.)

30e Juin.

		£	s.	d.
30 Juin, 1846 ..	Montant de ce compte, suivant rédition de compte.....	47261	11	4
31 Décembre, do ..	Déboursés, etc. pour le chemin St. Laurent, depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date....	475	18	1
do do do ..	do do de Victoria do do .....	113	12	0
do do do ..	do do de Québec do do .....	103	13	3
do do do ..	do do de Madriers do do .....	519	1	11
do do do ..	do do d'en bas de Lachine do do .....	162	13	10
do do do ..	do do d'en haut de Lachine do do .....	653	12	3
do do do ..	do do de l'Abord à Plouffe do do .....	359	5	6
do do do ..	do do de St. Catherine do do .....	333	17	1
do do do ..	do do de St. Antoine et St. Luc do do .....	164	16	1
		£ 50148	1	4
31 Décembre, 1846 ..	<i>Avoir.</i> Compte général des Péages, suivant compte.....	3725	10	11
		46422	10	5

## BILAN des livres des Syndics des CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1846.

		<i>Doit.</i>			<i>Avoir.</i>		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Argent.....	Dépôts Spéciaux à la Banque de Montréal, et cautionnements portant intérêt .....	4300	0	0			
	Dépôts à la Banque.....	659	10	8			
	Au Bureau .....	114	0	8			
Bureau des Travaux Publics .....	Pour cette somme payée pour des plans de ponts et arpentage de la Rivière au Bout de l'Isle.....				5073	11	4
Etendue du chemin d'en bas de Lachine..	Déboursés.....				21	1	10
George Hastings....	Loyer d'un terrain pour y déposer du gravier.....				25	0	0
John Halpin .....	Contrat pour du gravier.....				96	5	0
John Scott.....	do do .....				162	0	0
Chemins à Barrières	Balance de ce compte, étant pour le coût et les réparations faites aux chemins, moins les péages .....				46422	10	5
					51965	13	3
Débitures .....	Emises pour de l'argent prêté.....	47000	0	0			
Receveur Général...	Avance pour payer l'intérêt des débiteures.....	4959	7	11	51959	7	11
Thomas Heaven....	Balance de contrat.....				6	1	7
J. Rutherford .....	do do .....				0	3	9
					£ 51965	13	3

JAMES HOLMES,  
Secrétaire des Chemins à Barrières.

ETAT DES OBLIGATIONS ET GARANTIES, ENREGISTRÉES DEPUIS  
LE 21 MARS, 1846, ET LE 3 JUIN, 1847.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Montréal, 10 Juin, 1847.

Appendice  
(G.)Appendice  
(G.)

15e Juin.

15e Juin.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur Général, pour être soumis à l'Honorable Assemblée Législative, un état détaillé des obligations et garanties qui ont été enregistrées dans le Bureau du Registrateur Provincial depuis le 21 Mars, 1846, jusqu'au 3 Juin, 1847, préparé en conformité de la 15e section de l'Acte 4 et 5 Victoria, chapitre 91.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

D. DALY,  
Secrétaire.

à W. B. LINDSAY, Ecuier,  
Greffier de l'Assemblée Législative,  
etc., etc., etc.

Appendice (G.) 15e Juin.

Appendice (G.) 15e Juin.

Appendice (G.) 15e Juin.

PROVINCE DU CANADA.

ETAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS qui ont été Enregistrés depuis le 21 Mars, 1846, jusqu'au 3 Juin, 1847, préparé en conformité de la 15 section de la 4 et 5 Victoria, chapitre 91.

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTION NS.	PÉNALITÉ.	DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. de l'Obligation.
Amsden, Samuel.....	Officier de Douanes de Sa Majesté pour surveiller le débarquement des effets	Willoughby, Mark, le Rev.....	100	16 Mai, 1846..	28 Mai, 1846..	876
Anderson, Edmund.....	Inspecteur des Douanes	Maitland, John H.....	50	do do	do do	877
Austin, George Frédéric.....	Arpenteur, District de Québec et de Montréal.	Douglas, William.....	250	do do	do do	907
Anderson, Thomas Gammersall.....	Visiteur Surintendant, affaires des Sauvages	Anderson, Charles E.....	150	22 Juin, do	do do	908
Askin, John B.....	Agent pour la vente des Terres dans le District de London.	Hall, Benjamin.....	50	20 Juillet, do	7 Aout, do	925
Allsopp, James Carleton.....	Greffier de la Cour de Circuit, pour le District de Missisquoi.	Monk, John.....	1000	do do	do do	951
Bullock, Robert Knight.....	Officier de Douanes de Sa Majesté pour surveiller le débarquement des effets	Simpson, William.....	500	11 do do	9 Octobre, do	955
Brown, George, junr.....	Treasorier de District, District de Huron	Hamilton, William Basil.....	2000	do do	do do	956
Benson, Wm.....	Percepteur des péages du Canal de Welland	Hamilton, James.....	400	do do	do do	955
Bowker, John.....	Officier de Douanes de Sa Majesté pour surveiller le débarquement des effets	Goodhue, Geo. Jervis, l'Humble.....	400	do do	do do	955
Bell, John.....	Collecteur de Douanes, Port de Wallaceburgh.	Giverns, James.....	400	do do	do do	955
Barroughts, Ed. et Louis Fiset.....	Protonotaire et Greffier, Cour du Banc de la Reine, Québec.	Beecher, Henry C. R.....	400	do do	do do	955
		Buchanan, John Stuart.....	400	do do	do do	955
		Alisopp, John Charles.....	250	do do	do do	956
		Alisopp, James.....	100	do do	do do	956
		Wagner, William H.....	50	24 Avril, do	4 Mai, do	859
		Maxwell, Thomas H.....	50	do do	do do	860
		Brown, George, senr.....	800	do do	do do	872
		Rich, William Bennet.....	400	11 Mai, do	19 do do	872
		Benson, James R.....	400	do do	do do	885
		McFarland, Duncan.....	500	10 do do	30 do do	885
		Gore, Frederick.....	250	do do	do do	891
		O'Brien, Frederick.....	100	28 do do	23 Juin, do	891
		Horsley, John H.....	50	do do	do do	895
		McCrack, William Alex.....	500	3 Juin, do	do do	896
		Caron, Edouard.....	250	do do	do do	897
		Taschereau, J. Thomas.....	250	do do	do do	897
			2000	27 Aout, do	29 Aout, do	940

Billings, Reed.....	Officier de Douanes de Sa Majesté proposé pour prévenir la contrebande.	Billings, Lucius.....	100	18 Aout, 1846..	18 Septembre, 1846..	942
Bell, Robert.....	Arpenteur, District de Québec et de Montréal.	Billings, Elijah.....	50	do do	do do	943
Bickerton, Francis.....	Greffier du Pénitencier Provincial.	Kennedy, Donald.....	50	24 Septembre, do	9 Octobre, do	952
Bastien, François Xavier.....	Agent pour la vente des terres de la Couronne à l'Isle des Allumettes	Counter, John.....	500	2 Décembre, do	28 Décembre, do	970
Barber, Aaron Starke.....	Officier de Douanes de Sa Majesté proposé pour prévenir la contrebande.	Lightburn, Stafford.....	250	do do	do do	971
Bullock, Chauncey.....	Inspecteur du revenu, District de St. François.	Poupre, Jean Baptiste.....	400	16 Novembre, do	30 do do	1011
Berthelot, Gédéon.....	Arpenteur, District de Québec et de Montréal.	Brisard, Louis.....	200	do do	do do	1012
Clench, Francis A. B.....	Locataire de la Traverse entre Niagara et Youngstown	Broase, Jn. B.....	500	3 Mars, 1847..	17 Mars, 1847..	1018
Conger, Wilson Seymour.....	Cautionnement, Shérif du District de Colborne.	Blake, Oliver.....	50	do do	do do	1019
Dito.....	Contrat, dito	Joes, Isaac.....	100	do do	do do	1035
Carroll, James.....	Cautionnement, Shérif du District de Brock.	Joes, Avery.....	50	do do	do do	849
Dito.....	Contrat, dito	Bélange, Narcisse.....	500	14 Avril, do	16 Avril, do	856
Chartier, Barthelémé.....	Inspecteur de doures, etc.,	Duprat, Callixte.....	1000	do do	do do	863
Cowan, James.....	Officier de Douanes de S. M. pour surveiller le débarquement des effets	Upper, George.....	500	16 Mars, 1846..	20 do do	866
Cooper, Alex. junr.....	Officier de Douanes de Sa Majesté proposé pour prévenir la contrebande.	May, John.....	1000	do do	do do	867
Dito.....	Dito	Weller, William.....	500	2 Février, do	21 do do	902
Clark, John.....	Agent pour disposer des terres publiques District de Huron	Hall, James.....	500	do do	do do	905
Cowan, James.....	Officier de Douanes de S. M. pour surveiller le débarquement des effets	Weller, William.....	1000	do do	do do	906
		Hall, James.....	1000	do do	do do	911
		Nellis, Elijah.....	500	do do	do do	912
		Carroll, Henry.....	500	do do	do do	1001
		Nellis, Elijah.....	500	do do	do do	1004
		Carroll, Henry.....	500	do do	do do	1042
		Stoppel, Joseph.....	100	16 Février, 1847..	1 Mars, 1847..	
		Cazeau, Charles.....	50	do do	do do	
		Higginson, James Macaulay.....	50	do do	do do	
		Crossdale, Thomas.....	50	do do	do do	
		Bright, Henry.....	100	do do	do do	
		Liddell, James.....	50	do do	do do	
		Bowker, Elwin.....	100	do do	do do	
		Baker, Wm. S.....	50	do do	do do	
		Bignal, John.....	2000	do do	do do	
		Clark, M. Alexander.....	1000	do do	do do	
		Scott, William.....	50	29 Janvier, do	2 do do	
		Waters, Peter.....	50	20 Avril, do	5 Avril, do	

Appendice (G.)  
15e Juin

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ÉCRÉ- TEMENT.	No. de l'enregis- trement.
			£	s.			
Clench, Brant Joseph	Inspecteur du revenu, première division, District de London	Askin, John B. Lauroson, Lawrence	500	0	21 Avril, 1847	17 Mai, 1847	1049
Dixon, Matthew	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé pour prévenir la contrebande.	Colby, Moses F. Richardson, C. A.	250	0	do do	do do	1050
Duggan, Denis	Inspecteur de bois équarri, madiers, etc.,	Pemberton, Henry Welsh, James	100	0	8 Mai, 1846	6 do 1846	868
Duberger, Charles	Régistrateur pour le Comté de Séguenay.	Duberger, George Nesbit, John James Christien, Frederic Collar, Joseph	2000	0	do do	do do	869
Dubé, Octave Auguste	Arpenteur, District de Québec et de Montréal.	Allard, Pierre Lavoye, F.	50	0	19 do	29 Juin, do	899
Dumonlin, Pierre Benjamin	Agent pour la vente des terres de la Couronne dans certains endroits du Bas Canada.	Bodeau, George Siamisias Desilets, Louis Eusebe	300	0	4 Septembre, do	15 Septembre, do	941
Dowley, James	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé pour prévenir la contrebande.	Smith, Isaac H. March, Edward, junr.	150	0	7 Octobre, do	16 Octobre, do	960
Delmage, Arthur	Do do do	Howison, George Coverdale, William	50	0	31 Aout, do	27 do do	961
Daintry, George Smith	Inspecteur du revenu, division de Nurthumberland, District de Newcastle.	Boswell, John Vance Cruso, Michael Daintry	100	0	29 Janvier, 1847	12 Février, 1847	973
Egan, Thomas	Inspecteur de bois équarri.	Finigan, James Jordan, Hugh	50	0	do do	do do	974
Fralick, Adam	Locataire de la traverse aux Chutes de Niagara	Oswald, James Chrysler, Harmanus	1000	0	13 et 14 Nov., 1846	18 do do	982
Flagg, S. Stephen	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé pour prévenir la contrebande.	Salls, Benjamin Barber, P. Josiah	500	0	4 Avril, do	20 Avril, do	853
Filteau, Joseph	Greffier de la Cour de Circuit, Lotbinière, District de Québec	Méthot, Louis Tanguay, Honoré	100	0	19 Juin, do	15 Juillet, do	909
Foot, George Wade	Cautionnement, Shérif, District de l'Ouest.	Crow, John Abbs, Richard	250	0	do do	do do	910
			1000	0	24 Juillet, do	7 Aout, do	926
			500	0	8 Aout, do	do do	936

Appendice (G.)  
15e Juin

Appendice (G.)  
15e Juin

Forsyth, Thomas	Officier de Douanes de S.M. préposé pour surveiller le débarquement des effets	Weir, John Graham McIntosh, William	100	0	24 Aout, 1846	6 Octobre, 1846	945
Grange, George John	Cautionnement, Shérif, District de Wellington	Palmer, Arthur Saunders, Thomas	50	0	do do	do do	946
Dito	Contrat	Palmer, Arthur Saunders, Thomas	1000	0	3 Février, do	1er Mai, do	857
Godfrey, Thomas	Percepteur des Péages, Canal de Cornwall	McDonald, Ronald Wood, Guy Carleton	500	0	do do	do do	868
Guay, Frs. Marcel	Régistrateur du Comté de Dorchester	Sagueur, Edward Bourassa, Joseph	500	0	13 Juillet, do	5 Aout, do	922
Gauvreau, Olivier	Inspecteur de Bois Équarri	Gauvreau, Pierre Gauvreau, Pierre, junr.	250	0	do do	7 do do	923
Gordox, Thomas	Collecteur de Douanes, Port de LaColle.	Guy, Bartholomy A. C. Brooks, Samuel	2000	0	4 Aout, do	22 do do	937
Hughes, James	Agent des Terres de la Couronne, pour le Township de Sherrington.	Onaray William Keosey, Michael	100	0	3 Septembre, do	9 Octobre, do	950
Haycock, John	Collecteur des Douanes, Port Dover.	Ritchie, James Wilson Backwell, Alfred	500	0	29 do	10 do do	953
Henderson, John	Officier de Douanes de S.M. préposé pour surveiller le débarquement des effets	Taylor, James Smith, John	250	0	do do	do do	954
Home, Alex.	Officier de Douanes	Mason, Allan Starratt, Thomas	50	0	21 Février, do	20 Avril, do	848
Hopkir, James	Collecteur de Douanes, Port de Kingston	Ewart, John Smith, Henry, junr.	2000	0	10 Aout, do	25 Aout, do	938
Holden, James	Locataire de la Traverse entre Williamsburgh et Waddington aux Etats Unis	Rose, Isaac Newton McDonall, George	250	0	do do	do do	939
Hubbs, Adam	Inspecteur du Revenu, District de Prince Edouard.	Smith, David Fairfield, David Lockwood	125	0	5 Octobre, do	14 Octobre, do	959
Hall, Wm. Gaspé	do pour le District de l'Ouest	Baby, Charles Laughton, John Beaton	125	0	14 do	18 Février, 1847	988
Hodgert, James	do pour le District de Wellington	Webster, James Davidson, George	500	0	do do	do do	989
Johnstone, Carter	Inspecteur et Officier de Douanes de S. M. préposé pour surveiller le débarquement des effets.	Carter, Edward Walker Dinning, John Grasset	250	0	16 Décembre, do	19 do do	992
			500	0	30 Novembre, do	do do	993
			250	0	8 Février, 1847	22 do do	1000
			250	0	18 Mars, do	29 Mars, do	1028
			500	0	do do	do do	1029
			250	0	12 Avril do	14 Mai, do	1045
			500	0	do do	do do	1046
			250	0	7 do do	do do	1047
			250	0	do do	do do	1048
			50	0	21 Février 1846	29 do do	882
			50	0			

Appendice (G.)  
15e Juin

Appendice (G.)  
15e Juin.

Appendice (G.)  
15e Juin.

Appendice (G.)  
15e Juin.

ETAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. de l'obligation.
			£	s.			
Jones, John William	Officier de Douanes de S. M. préposé pour prévenir la contrebande	Gooding, Jasper Kemble Robertson, Ross	100	0	4 Juillet, 1846	1846	915
Johnson, W. B. G.	Arpenteur, Districts de Québec et Montréal	Johnson, Francis G. Mouk, John	50	0	do do	do	916
Kemp, Anson	Collecteur de Douanes, Port de Freligsburgh	Johnson, Francis G. Mouk, John	50	0	16 Avril, 1847	1847	1037
King, John Inglis	Priseur des effets et Assisant Jaugeur au Port de Montréal	May, Horatio N. Ferris, James M.	250	0	19 Mai, 1846	1846	878
Kelly, Robert Andrew	Officier de Douanes de S.M. préposé pour surveiller le débarquement des effets	Anderson, Thomas Brown Forsyth, John Bell	400	0	20 do	do	879
Ley, George	do do	Murray, M. Davidson Mackelaine, Stuart E.	200	0	19 Juin, 1847	do	918
Legaré, Jérôme P.	Arpenteur, Districts de Québec et de Montréal	Forsyth, John Bell Murray, M. Davidson	200	0	do do	do	919
Leahy, David	Officier de Douanes de S.M. préposé pour surveiller le débarquement des effets	Mackelaine, Stuart E. Ruttan, Henry Jones	50	0	7 Décembre, 1847	1847	996
Lancot, Hyppolite	Agent pour la vente des terres de la Couronne dans le Township de Sherrington	Ruttan, Henry Jones Baxton, E. D'Arcy	100	0	26 do	do	997
Lord, Thomas John	Officier de Douanes de S.M. préposé pour prévenir le débarquement des effets	Legaré, Joseph DeFoy, Charles Maxime	100	0	3 Juillet, 1846	1846	930
Laporte, André	Inspecteur de Bois Équari	DeFoy, Charles Maxime Davy, Peter	50	0	14 do	do	921
Leslie, Anthony	Inspecteur du Revenu, District de Bathurst	Davy, Peter Vancibal, Jacob	100	0	30 Juillet, 1847	1847	1034
McDonell, John R.	Arpenteur, Canada Est.	Portelance, George Roy Heil, Louis	250	0	29 Août, 1847	do	947
McNab, Charlotte	Locataire de la Traversée de l'Outaouais	Heil, Louis Rose, John	125	0	do do	do	948
McKenzie, Colin	Collecteur de Douanes, Port de Bath	Rose, John Sweeney, Campbell	125	0	28 do	do	963
		Fraser, Honble. Alexander Campbell, John	100	0	25 Novembre, 1845	do	967
		Morson, Thomas	50	0	do do	do	968
		Fraser, Isaac Hancox, Orton	100	0	1 Décembre, 1846	1846	1034
			250	0	11 Mai, 1847	do	1051
			250	0	do do	do	1052
			50	0	25 Mars, 1846	1846	850
			100	0	2 Avril, 1847	do	852
			500	0	20 do	do	864
			250	0	do do	do	865

McGregor, Hugh	Collecteur de Douanes à la place de débarquement de Dickenson	Forsyth, John R. Maris, John B.	800	0	25 Avril, 1846	1846	870
Man, Edward	Greffier des cautionnements, Cour de Circuit, Circuit de Carleton, District de Gaspé	McDonald, Wm. Kavanagh, Henry J.	400	0	8 do	do	871
McDonell, Duncan Allen	Percepteur des péages au Canal de Beauharnois	McDonald, John S. McDonell, Angus	250	0	28 Mars, 1846	do	875
Miller, John	Inspecteur de bois équari, madiers, etc.	Provan, Alexander Powell, Denis	250	0	26 Mai, 1847	do	892
Mackie, James	Inspecteur de douves	Ramsay, William Twedell, Thomas	100	0	do do	do	893
McDonald, John	Cantonnement, Shérif, District de Huron	Piper, Wm. Brown, George, jun.	1000	0	7 do	do	900
Dito	ditto	Piper, Wm. Brown, George, jun.	500	0	30 Juin, 1847	do	904
McLennan, Roderic	Arpenteur, Districts de Québec et de Montréal	Fraser, Hon. Alexander McLennan, Donald	500	0	7 Juillet, 1847	do	928
McDougall, Duncan	Inspecteur du revenu, pour un District de revenus, District de Gore	Simpson, Alex. Short, John, M. D.	500	0	do do	do	929
Morgan, Peter	Inspecteur des licences	Porteous, Andrew Porteous, James	1000	0	3 Août, 1847	do	944
McLaughlin, W. Reaves	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé pour prévenir la contrebande	Richardson, Anderson Charles Young, Andrew, jun.	500	0	27 Février, 1847	do	979
McDonell, James	Inspecteur du revenu, Division de York, District de Home	Gamble, Clarke Boulton, Wm. Henry	500	0	28 Janvier, 1847	do	980
McDonald, Donald F.	Dito District de l'Outaouais	Low, Adamson Charles Stewart, Neil	250	0	8 Mars, 1847	do	985
Moberly, John	Dito District de Simcoe	Gamble, Clarke Boulton, Wm. Henry	500	0	5 do	do	986
Marshall, Anthony	Dito District de Victoria	Hutton, William O'Benson, Charles	250	0	13 do	do	1005
Mitchell, Michael	Arpenteur, Districts de Québec et de Montréal	Wells, Oliver Lauborn, Myron Holy	250	0	do do	do	1006
Nally, Edward	Officier de Douanes de S.M. préposé pour surveiller le débarquement des effets	Johnston, John Kirker, James	500	0	8 do	do	1016
			250	0	24 do	do	1017
			250	0	22 do	do	1026
			50	0	26 do	do	1027
			100	0	19 Mai, 1846	1846	1030
			50	0	do do	do	1031
			50	0	do do	do	1032
			50	0	do do	do	1033
			50	0	do do	do	1036
			100	0	16 do	do	913
			50	0	16 Juillet, 1846	1846	914

Appendice (G.) 16e Juin

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.	DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. de l'enregistrement.
Pring William	Inspecteur des Douanes de Sa Majesté	Hall, Benjamin	£ 500	13 Mars, 1846	20 Avril, 1846	846
Plamondon, Pierre	Inspecteur de bois équarré	Hall, Archibald	250	do	do	847
Paradis, Pierre	Sous Agent de la Seigneurie de Lauzon	Brucelle, Pierre Belleau, R. G.	100	13 Juin, do	10 Juillet, do	903
Roy, John	Inspecteur des Douanes, Port de Toronto	Robertson, Charles Carrier, Jean Baptiste Moison, Joseph Biais, François	3500	4 Juillet, do	17 do	917
Roblin, John P.	Collecteur de Douanes, Port de Hallowell	Michie, George Brown, James	50	27 Avril, do	4 Mai, do	861
Robinson, John Pierce	Inspecteur de bois équarré	Smith, Henry, junr. Seymour, Benjamin	250	19 Mai, do	29 do	880
Rose, John	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé pour prévenir la contrebande	Sheppard, William Gahan, Thomas	100	10 Juin, do	29 Juin, do	898
Reade, George John	Collecteur de Douanes, Port Rowan	Rose, John McPherson, Kenneth	50	27 Juillet, do	21 Août, do	931
Roblin, John P.	Agent pour la vente des Terres de la Couronne, District de Prince Edouard	Reade, George Reed, Thomas B.	250	do	do	932
Ross, Arthur	Locataire de partie de la Seigneurie de Lauzon	Conger, Roger B. Roblin, Philip, junr.	1000	6 Août, do	do	934
Ross, Andrew	Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans certains Townships du Bas Canada	McKay, Robert Ross, John	1000	16 Octobre, do	28 Novembre, do	964
Radford, Walter	Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans certains Townships du Bas Canada	Harrison, Richard M. Henderson, Walter C.	500	29 do	do	966
Robinson, William	Collecteur de Douanes, Port de la Rivière aux Raisins	Egan, John Philips, Henry	500	18 Mars, do	30 Décembre, do	972
Rose, John	Inspecteur du revenu, Division de l'Est, District de Home	Scott, William Henry Ouimet, André	250	20 Janvier, 1847	13 Février, 1847	975

Appendice (G.) 16e Juin

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.	DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. de l'enregistrement.
Ryerse, Ed. Powers	Inspecteur du Revenu, District de Talbot	Ryerse, George Joseph Young, Peter Elder	1000	8 Février, 1847	22 Février, 1847	919
Dito	do	Ryerse, George Joseph Young, Peter Elder	500	10 Mars, do	18 do	1013
Sheeham, Henry Ford	Inspecteur de Douanes	Givens, James Ayers, Meril Stanton	300	11 Mai, 1846	26 Mai, 1846	873
Snow, Allan John	Arpenteur, Districts de Québec et de Montréal	Newhouse, William Newman, John	50	Août, do	22 Août, do	874
Seaton, Benjamin	Collecteur de Douanes à Seaton	McVey, James H. Kingsford, William	500	8 Septembre, do	13 Octobre, do	957
Sims, Anthony H.	Agent pour la vente des terres de la Couronne dans certain Townships dans le Bas Canada	Mabe, Peter Tilly, William	250	do	do	958
Stewart, Charles	Collecteur de Douanes, Port de Clarenceville	Slack, George McGillivray, James	250	21 do	27 do	962
Smith, Henry	Préfet du Penitentiare Provincial	Smith, Henry, jun. Yarker, Leo Wheatley	2000	19 Août, do	28 Novembre, do	965
Sampson, James	Inspecteur du Revenu, District de Midland	Kirkpatrick, Thomas Robinson, Thomas William	1000	27 Novembre, do	28 Décembre, do	969
Sewell, Wm. Smith	Shérif du District de Québec	Temple, Henry Prendergast, Edward	4000	6 Mars, 1847	17 Mars, 1847	1009
Stuart, Sinclair Donald	Inspecteur du Revenu, District de Montréal	McDonald, Colin Campbell, Charles A.	1000	13 do	18 do	1010
Stevens, John	Officier de Douanes de Sa Majesté pour prévenir la Contrebande	Vansittart, John G. Vansittart, Henry	50	19 do	24 do	1015
Treadwell, Charles Platt	Cautionnement, Sherif, District de l'Outaouais	Pattee, David Johnson, Thomas H.	1000	22 do	25 do	1022
Dito	ditto	Pattee, David Johnson, Thomas H.	1000	19 do	25 do	1023
Taylor, Ralph, jun.	Inspecteur de Douanes, Port de Philipsburgh	Taylor, James Hinckley, Levi	500	7 Avril, do	13 Mai, do	1043
Taschereau, Thos. Jacques	Collecteur de Douanes, Port de Beauce	Taschereau, Joseph André Duchesnay, Elzéar H. J.	500	do	do	1044
Talbot, Freeman	Inspecteur du Revenu, Division de l'Ouest du District de London	Lawrason, Lawrence Wilson, John	500	18 Août, 1845	20 Août, do	854
Thomas, Ed. Cartwright	Cautionnement, Sherif, District de Gore	McNab, Daniel Young, John	500	13 Décembre, 1846	17 Février, 1846	881

Appendice (G.) 16e Juin



Appendice  
(G.)  
16e Juin.

Appendice  
(G.)  
15e Juin.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS. — (Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	FÉRALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENRÉGISTREMENT.	No. de l'enregistrement.
			£	s. d.			
Thomas, Edward Cartwright.....	Contrat, Shérif, District de Gore.....	Young, John..... McNab, Daniel..... Kerr, Archibald..... Juson, Richard.....	1000 250 250 250	0 0 0 0	1847... 20 Avril,	1847..	1041
Vidal, Louis.....	Inspecteur de Madriers, Planches, Espars, etc.....	Pemberton, Henry..... Dubord, Hyppolite.....	100	0	1846... 29 Juin,	1846..	901
Vansittart, John George.....	Inspecteur du Revenu, District de Brock.....	Riddell, Robert.....	500	0	24 Décembre,	1847..	983
Vipond, Wm. Bartholomew.....	Officier de Douanes de Sa Majesté pour prévenir la contrebande.....	Vansittart, Henry.....	250	0	do do do	do	984
Wilson, Joseph.....	Agent des terres de la Couronne, Sanit Ste. Marie.....	Wallidgford, David..... Horne, John.....	100 50	0 0	25 Février,	do	1007
Warren, Horatio Nelson.....	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé au débarquement des effets.....	Wilson, George..... Cameron, Joseph D.....	2000 1000	0 0	do do	do	1008
Worthington, Thomas.....	Collecteur de Douanes, Port Wellington.....	Cummings, James Henry..... Pierce, Israel.....	100 100	0 0	16 Mai,	do	851
Weatherall, James.....	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé au débarquement des effets.....	Scott, George..... Thomas, George.....	500 250	0 0	do do	do	883
Walsh, Francis Legh.....	Régistrateur pour le Comté de Norfolk, District de Talbot.....	Lindsay, Thomas..... Corbet, Robert.....	100 50	0 0	25 Avril,	do	884
Ward, James John.....	Inspecteur du Revenu, District de Durham.....	Potts, Jacob..... McCall, Simpson..... Young, Peter E.....	1000	0	do do	do	886
Weatherhead, John.....	do do do Johnstown.....	Ward, Thomas..... Waddell, Robert, Needham.....	500 250	0 0	do do	do	87
Wilson, John Homble.....	Inspecteur du Revenu, Division Sud du District de Gore.....	Sherwood, George..... Hubbell, Elnathan.....	500 250	0 0	do do	do	888
Widder, Charles.....	do do District de Huron.....	Aikmar, Michel..... Powell, William Dummer.....	500 250	0 0	do do	do	889
Young, Alexander.....	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé pour prévenir la contrebande.....	Jones, Thomas Mercer..... Widder, Frederick.....	500 250	0 0	15 Mars,	1846... 24 Mars,	924
Yielding, Rayse Jas.....	Officier de Douanes de Sa Majesté préposé au débarquement des effets.....	Smith, Abel..... Taylor, James..... Vansittart, John..... Murray, Alexander.....	50 100 50 50	0 0 0 0	do do	do	977
					25 Septembre,	1846... 25 Février,	978
					21 Novembre,	do	994
					23 do	do	995
					5 Juillet,	do	1020
					31 Décembre,	do	1021
					do do	do	1024
					5 do	do	1025
					do do	do	998
					do do	do	1002
					do do	do	1003

ÉTAT SOMMAIRE DES CAUTIONNEMENTS et autres GARANTIES PUBLIQUES, enrégistrés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, en vertu de l'Acte 4 et 5 Victoria, chap. 91.

Enrégistrés tout au long dans l'intervalle du premier Rapport, savoir depuis la date de l'Acte, jusqu'au 7 Septembre, 1842	193
Dito ditto second Rapport, depuis le 7 Septembre, 1842, jusqu'au 28 Septembre, 1843	163
Dito ditto troisième Rapport, depuis le 28 Septembre, 1843, jusqu'au 28 Novembre, 1844	334
Dito ditto quatrième Rapport, depuis le 28 Novembre, 1844, jusqu'au 20 Mars, 1846	245
Dito ditto du présent Rapport, depuis le 21 Mars, 1846, jusqu'au 3 Juin, 1847	207
Fesant, les cinq Rapports, un total de	1042

CLASSIFICATION ANALYTIQUE DU PRÉSENT RAPPORT.

Cautionnements et autres Garanties compris dans ce Rapport relativement aux—

Classe No. I.	Nominations qui se rapportent à la Perception du Revenu Public	140
Dito II.	Administration de la Justice—	
	1er. Shérif	14
	2d. Greffier de Cours	4
	3e. Bureau du Pénitencier Provincial	3
Dito III.	Département des terres de la Couronne	20
Dito IV.	Arpenteurs	11
Dito V.	Mesureurs de Bois, etc.	10
Dito VI.	Percepteurs des péages	10
Dito VII.	Locataires de traverses	5
Dito VIII.	Officiers municipaux	5
Dito IX.	La Seigneurie de Lauzon	4
Dito X.	Département des sauvages	4
	Se montant en tout à	2
		1
		207

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
Montréal, 9 Juin, 1847.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

pendico  
(G)  
6e Juin.

**T A B L E A U**

DES

**DEBENTURES DU CANANA EN ARGENT STERLING,**

Dues et payables en Angleterre ; indiquant les époques auxqu'elles elles sont rachetables.

— E T —

**T A B L E A U**

DES

**DÉBENTURES DU CANADA EN ARGENT COURANT,**

A recevoir, et payables en cette Province, indiquant les divers taux d'intérêt—les montants dus—les époques auxquelles certaines Débentures deviennent dues—et le Montant racheté depuis le commencement ; exclusivement de l'emprunt garanti.

Soumis à l'Honorable Assemblée Législative.

Par Ordre.

D. DALY,

*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRETAIRE,

Montréal, 17 Juin, 1847.

~~~~~

TABLEAU DES DÉBENTURES DU CANADA, en Argent Sterling, dues et payables en Angleterre.

(Exclusivement de l'emprunt garanti.)

| Acte de la Législature. | SERVICE.                                                     | Sommes. Sterling. | Sommes totales. Sterling. | Taux d'intérêt par année. | QUAND RACHETÉ. |       |           |       |           |       |           |       |           |       |           |       |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|
|                         |                                                              |                   |                           |                           | 1854.          |       | 1855.     |       | 1857.     |       | 1858.     |       | 1863.     |       | 1866.     |       |
|                         |                                                              |                   |                           |                           | £              | s. d. | £         | s. d. | £         | s. d. | £         | s. d. | £         | s. d. | £         | s. d. |
| 4 Guil. IV., Chap. 53.  | Pour éteindre une partie de la dette publique du Canada..... | £ 200000          | 0 0                       | 5 ½ cent.                 | £ 200000       | 0 0   | £ 200000  | 0 0   | £ 200000  | 0 0   | £ 200000  | 0 0   | £ 200000  | 0 0   | £ 200000  | 0 0   |
| 5 do                    | Ditto, et pour divers travaux publics.....                   | £ 400000          | 0 0                       | do                        | £ 400000       | 0 0   | £ 400000  | 0 0   | £ 400000  | 0 0   | £ 400000  | 0 0   | £ 400000  | 0 0   | £ 400000  | 0 0   |
| 7 do                    | Chemins du District de Home.....                             | £ 36000           | 0 0                       |                           | £ 36000        | 0 0   | £ 36000   | 0 0   | £ 36000   | 0 0   | £ 36000   | 0 0   | £ 36000   | 0 0   | £ 36000   | 0 0   |
| 7 do                    | Chemins de Kingstor. et Napanee.....                         | £ 23500           | 0 0                       |                           | £ 23500        | 0 0   | £ 23500   | 0 0   | £ 23500   | 0 0   | £ 23500   | 0 0   | £ 23500   | 0 0   | £ 23500   | 0 0   |
| 7 do                    | Canal de Welland.....                                        | £ 74150           | 0 0                       |                           | £ 74150        | 0 0   | £ 74150   | 0 0   | £ 74150   | 0 0   | £ 74150   | 0 0   | £ 74150   | 0 0   | £ 74150   | 0 0   |
| 7 do                    | Chemin de Hamilton et Brantford.....                         | £ 27000           | 0 0                       |                           | £ 27000        | 0 0   | £ 27000   | 0 0   | £ 27000   | 0 0   | £ 27000   | 0 0   | £ 27000   | 0 0   | £ 27000   | 0 0   |
| 7 do                    | Chemin de Dundas et Waterloo.....                            | £ 22500           | 0 0                       |                           | £ 22500        | 0 0   | £ 22500   | 0 0   | £ 22500   | 0 0   | £ 22500   | 0 0   | £ 22500   | 0 0   | £ 22500   | 0 0   |
| 7 do                    | Navigation de la Rivière Trent.....                          | £ 28000           | 0 0                       |                           | £ 28000        | 0 0   | £ 28000   | 0 0   | £ 28000   | 0 0   | £ 28000   | 0 0   | £ 28000   | 0 0   | £ 28000   | 0 0   |
| 7 do                    | Chemins du District de Johnstown.....                        | £ 11000           | 0 0                       |                           | £ 11000        | 0 0   | £ 11000   | 0 0   | £ 11000   | 0 0   | £ 11000   | 0 0   | £ 11000   | 0 0   | £ 11000   | 0 0   |
| 7 do                    | Chemin de Queenston et Grimsby.....                          | £ 17500           | 0 0                       |                           | £ 17500        | 0 0   | £ 17500   | 0 0   | £ 17500   | 0 0   | £ 17500   | 0 0   | £ 17500   | 0 0   | £ 17500   | 0 0   |
| 1 Victoria, Chap. 57.   | Navigation du St. Laurent.....                               | £ 30000           | 7 8                       | do                        | £ 30000        | 7 8   | £ 30000   | 7 8   | £ 30000   | 7 8   | £ 30000   | 7 8   | £ 30000   | 7 8   | £ 30000   | 7 8   |
| 7 do                    | Fonds du Canal de Welland.....                               | £ 121000          | 0 0                       | do                        | £ 121000       | 0 0   | £ 121000  | 0 0   | £ 121000  | 0 0   | £ 121000  | 0 0   | £ 121000  | 0 0   | £ 121000  | 0 0   |
| 9 do                    | Travaux publics.....                                         | £ 1068375         | 7 8                       | Stg...£                   | £ 1068375      | 7 8   | £ 1068375 | 7 8   | £ 1068375 | 7 8   | £ 1068375 | 7 8   | £ 1068375 | 7 8   | £ 1068375 | 7 8   |
|                         |                                                              |                   |                           |                           |                |       |           |       |           |       |           |       |           |       |           |       |

RÉCAPITULATION.

|                               |   |         |     |
|-------------------------------|---|---------|-----|
| Rachetable en 1854.....       | £ | 200000  | 0 0 |
| do 1855.....                  | £ | 400000  | 0 0 |
| do 1857.....                  | £ | 224150  | 0 0 |
| do 1858.....                  | £ | 45500   | 0 0 |
| do 1863.....                  | £ | 77725   | 7 8 |
| do 1866.....                  | £ | 121000  | 0 0 |
| Total en argent sterling..... | £ | 1068375 | 7 8 |

JOHN A. MACDONALD, Receveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL, 12 Juin, 1847.



Appendice  
(H.)  
17e Juin.

Appendice  
(H.)  
17e Juin.

RÉCAPITULATION.

|                                                                    | £      | s. | d. |
|--------------------------------------------------------------------|--------|----|----|
| Montant des Débentures dues.....                                   | 36750  | 0  | 0  |
| Débentures rachetables en entier en 1847.....                      | 14600  | 0  | 0  |
| do do 1848.....                                                    | 119    | 13 | 4  |
| do do 1849.....                                                    | 119    | 13 | 4  |
| do do 1850.....                                                    | 20119  | 13 | 4  |
| do do 1851.....                                                    | 21660  | 0  | 0  |
| do do 1852.....                                                    | 1500   | 0  | 0  |
| do do 1853.....                                                    | 54550  | 0  | 0  |
| do dT 1854.....                                                    | 4150   | 0  | 0  |
| do do 1855.....                                                    | 4850   | 0  | 0  |
| do do 1857.....                                                    | 5200   | 0  | 0  |
| do do 1358.....                                                    | 290    | 0  | 0  |
| do do 1859.....                                                    | 8242   | 11 | 2½ |
| do do 1860.....                                                    | 7700   | 0  | 0  |
| do do 1861.....                                                    | 11237  | 10 | 0  |
| do do 1863.....                                                    | 20296  | 14 | 0  |
| do do 1864.....                                                    | 1000   | 0  | 0  |
| do do 1866.....                                                    | 8438   | 12 | 4  |
| do do 1867.....                                                    | 4750   | 0  | 0  |
| do do 1871.....                                                    | 87800  | 0  | 0  |
| do do 1874.....                                                    | 42500  | 0  | 0  |
| do do 1875.....                                                    | 7500   | 0  | 0  |
| Montant total à recevoir en argent courant de cette Province.....£ | 363374 | 7  | 6½ |

|                | £       | s. | d. |                                              |
|----------------|---------|----|----|----------------------------------------------|
|                | 3687    | 10 | 0  | Portant intérêt de 2, 3, 4, 5 et 6 par cent. |
|                | 149310  | 0  | 0  | do 5 par cent. par année.                    |
|                | 5000    | 0  | 0  | do 5 et 7 par cent par année.                |
|                | 205376  | 17 | 6½ | do 5 par cent. par année.                    |
| Total Courant. | £363374 | 7  | 6½ |                                              |

Montant total des Débentures rachetées à différentes périodes, dans le Haut Canada, £202,000 courant.

JOHN A. MACDONALD.  
*Receveur Général.*

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,  
12 Juin, 1847.

## RÉPONSE

A une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 9 Juin courant, et priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, Copie de toute la Correspondence en la possession du Gouvernement, échangée depuis la dernière Session du Parlement, dans le but d'obtenir pour l'administration du Gouvernement de cette Province, la co-opération et l'assistance de certains Messieurs qui puissent ou sont censés jouir de la confiance du peuple du Bas-Canada.

Par Ordre.

D. DALY, *Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Montréal, 17 Juin, 1847.

Memorandum de Son Excellence le Gouverneur Général auquel on réfère dans les pages qui suivent.

“ Memorandum Confidentiel.”

“ Le Gouverneur Général désire sincèrement, que dans l'administration des affaires de la Province, les intérêts et les sentiments de la partie importante de ses habitants d'origine Française, rencontrent toute l'attention et la considération possible.

“ En conséquence, s'il avait les moyens de faire entrer dans son Conseil Exécutif quelques-uns de ces Messieurs qui jouissent à un haut degré de l'estime et de la confiance de cette classe, il en ressentirait une vive satisfaction.

“ Il a raison de croire que dans les circonstances actuelles on pourrait atteindre ce but avec avantage pour le public, et à des conditions équitables tant pour eux que pour les membres du présent Conseil.

Le Gouverneur Général respecte trop sincèrement les Messieurs auxquels il s'adresse pour demander leur assentiment à aucune proposition comportant un sacrifice de principes. Mais en les invitant à examiner la possibilité d'effectuer un arrangement comme celui qu'il suggère, et de lui faire la faveur de lui communiquer leurs sentiments à cet égard, il désire exprimer le ferme espoir qu'il entretient que l'on fera céder les objections fondées sur des différends de partis ou de personnes (s'il en existe) aux exigences du patriotisme et du devoir public.

“ Monklands, 23 Février, 1847.”

RÉSUMÉ.

De ce qui s'est passé entre Messrs. Papineau et Caron, depuis le 12 Mars au 6 Avril, 1847, au sujet d'une négociation relative à un arrangement Ministériel, entamée le 12 Mars à Québec, entre les deux Messieurs ci-dessus, et continuée à Montréal, par Mr. Caron avec Mr. Cayley, depuis la dernière de ces deux dates.

Le 12 Mars, 1847, Mr. Papineau donne à Mr. Caron, à Québec, communication d'un certain Memorandum de Son Excellence le Gouverneur Général, ayant pour but de constater la possibilité de former un arrangement, au moyen duquel, on pourrait faire entrer dans le Conseil Exécutif de la Province, quelques personnes d'origine Française, jouissant de la confiance de leurs compatriotes.

Mr. Caron fut informé que ce document avait antérieurement été communiqué à Mr. Morin, à Montréal, et que ce Monsieur n'avait pas cru pouvoir donner suite et effet à cette communication ; que l'on avait eu raison de croire que Mr. Morin, avant de donner sa réponse, n'avait pas eu le temps de consulter à Québec sur le sujet ; que sous cette impression, et afin de donner à cette ville et au District de Québec, l'occasion de se prononcer sur cette importante question, lui Mr. Papineau, avait été autorisé à y apporter ce Memorandum, et à le communiquer à qui il serait trouvé convenable de le faire ; que c'était dans cette vue qu'il avait montré d'abord, et ensuite laissé entre les mains de Mr. Caron, jusqu'au lendemain, le papier en question, afin qu'il pût le faire voir à ses amis ; mais qu'il ne devait pas sortir de sa possession, qu'il n'en devait pas être pris copie, et qu'il serait remis à Mr. Papineau, avant son départ de Québec.

Mr. Caron fut informé que cette démarche avait été adoptée, afin de voir si, sous les circonstances, il était possible de trouver les moyens de réaliser les intentions de Son Excellence, si elles étaient approuvées.

Après cette explication, il fut entendu que le lendemain dans l'après-midi, Mr. Caron dirait à Mr. Papineau ce qu'il aurait à lui répondre sur le sujet.

Ce Memorandum laissé entre les mains de Mr. Caron fut par lui communiqué à quelques personnes, à autant qu'il lui fut possible d'en rencontrer jusqu'à l'heure du rendez-vous qu'il avait donné à Mr. Papineau. Ce dernier s'étant présenté, Mr. Caron l'informa verbalement, que sous le peu de temps qu'il avait eu, et que sans consulter plus de personnes qu'il n'avait pu faire, il lui était impossible d'émettre une opinion sur la possibilité de l'arrangement que Son Excellence avait en contemplation ; et pour éviter tout mal-entendu, Mr. Caron remit à Mr. Papineau une note qui devait être regardée comme contenant tout ce que Mr. Caron avait à répondre à la communication qui lui avait été faite. Cette note en substance reconnaît les bonnes intentions de Son Excellence envers la partie de la population qui est d'origine Française ; dit qu'il sera bien-aise s'il peut aider à leur donner suite, mais ajoute qu'il n'a pas les informations nécessaires pour émettre une opinion sur la possibilité de conclure un arrangement qui aurait ce résultat. Avec cette note le Memorandum de Son Excellence fut remis à Mr. Papineau, qui repartit de Québec le jour suivant. Quelques jours après, Mr. Caron reçut une lettre de Mr. Papineau, contenant le même Memorandum qui lui avait été montré à Québec, et l'informant que depuis, lui

Appendice  
(I.)17<sup>e</sup> Juin.

Mr. Papineau, avait reçu autorisation de Son Excellence de renvoyer ce papier à M. Caron, qui pouvait le garder et en faire l'usage qu'il croirait convenable pour atteindre la réalisation des intentions y exprimées.

Cette communication a été accusée purement et simplement par Mr. Caron dans une note qui réfère à sa première, mais n'y ajoute rien.

Depuis, Mr. Caron a reçu de Mr. Papineau une nouvelle lettre, qui a été cause de son voyage à Montréal, dont le résultat se trouve consigné dans un second état de faits qui accompagne le présent.

## EXPOSÉ.

De ce qui s'est passé à Montréal, les 7 et 8 Avril 1847, par l'entremise de Mr. Caron, au sujet de la négociation Ministérielle entamée à Québec le 12 Mars dernier avec lui, par Mr. Papineau, et continuée à Montréal entre Messrs. Cayley et Caron.

Arrivé à Montréal, le 6, Mr. Caron s'est présenté le 7 au Bureau du Gouvernement, et, vu l'absence de Mr. Papineau, qui était allé à la campagne, a demandé une entrevue avec quelqu'un des membres de l'administration. Mr. Cayley, lui fut indiqué comme la personne avec qui la négociation devait être continuée, et le même jour, l'entrevue demandée eut lieu entre lui et Mr. Caron.

Dans cette occasion Mr. Caron expose en substance, que la lettre qu'il avait reçue de Mr. Papineau, en date du 1<sup>er</sup> Avril courant, était de nature à requérir des explications, avant qu'il lui fut possible d'y répondre; que c'était dans la vue de les obtenir qu'il était venu à Montréal, et qu'il avait sollicité cette entrevue; que cette lettre contenait deux offres ou propositions distinctes: la première, référant au Memorandum de Son Excellence, et à une autre lettre de Mr. Papineau, pouvait se résumer comme suit:

" Au moyen des situations de Président du Conseil Exécutif, de Procureur Général de la partie Est de la Province, et de Commissaire des Terres, qui sont mises à votre disposition, et à celle de vos amis, vous sera-t-il possible de trouver des personnes de votre origine, ou jouissant de sa confiance, qui consentiront à entrer dans l'administration, sous les termes et pour les fins mentionnés dans le Memorandum de Son Excellence, dont vous avez copie."

La seconde:

" Voulez-vous vous-même accepter une de ces situations, celle de Président du Conseil Exécutif."

Que pour répondre à ces deux demandes, M. Caron désirait avoir des réponses catégoriques, aux questions suivantes qu'il avait rédigées par écrit pour éviter tout mal-entendu.

1o. Il n'y a de vacante sur les trois situations offertes, que celle de Président du Conseil, les deux autres étant encore occupées; l'on demande si ceux qui les tiennent et qui doivent les quitter, seront ou non autrement pourvus sous le Gouvernement, et dans le cas où ils le devraient être, comment le seront-ils?

2o. La personne qui occupe actuellement la situation Bas-Canadienne qui ne nous est pas offerte, doit-elle continuer à occuper cette situation, ou sera-t-elle changée?

3o. Pour la formation de l'arrangement en question, laissera-t-on à quelqu'un la liberté et le soin de proposer les noms de ceux qui doivent en faire partie, et à qui laissera-t-on ce soin?

4o. En soumettant ces noms y a-t-il quelqu'un ou quelques-uns qu'il serait inutile de proposer; si c'est le cas, quels sont ceux-là?

5o. Dans le personnel de l'arrangement, est-il absolument nécessaire que je compte pour un?

Mr. Caron a observé que ces questions étaient posées dans la vue de le mettre en état de répondre à la première proposition (celle relative à l'arrangement général); que pour répondre à la seconde proposition (celle qui le regardait personnellement) il désirait une réponse aux deux questions suivantes:

1o. Avec la situation que l'on me destine, (la Présidence du Conseil) retiendrai-je celle que j'occupe maintenant (celle d'Orateur du Conseil Législatif)?

2o. Entend-on que je prenne la situation de Président du Conseil en tous cas, soit que l'arrangement en contemplation ait lieu, soit qu'il ne réussisse pas?

Mr. Cayley ayant observé que quoiqu'il fut à peu près préparé à répondre à ces diverses questions, puisqu'elles avaient été mises par écrit, il désirait en obtenir copie, afin de pouvoir donner ses réponses aussi par écrit.

La copie demandée lui ayant été fournie, quelque temps après, Mr. Cayley a remis à Mr. Caron les réponses suivantes:

1o. Mr. Papineau dans sa lettre à Mr. Caron du 1<sup>er</sup> Avril, met, sans conditions, sa charge de Commissaire des terres de la couronne, à la disposition de Mr. Caron et de ses amis, s'ils acceptent office.

La vacance dans la charge de Procureur Général Est, aura lieu en élevant Mr. Smith au Banc.

2o. Sur l'acceptation par Mr. Caron et ses amis des charges qu'on leur propose, la septième charge sera mise à la disposition de son Excellence, pour être remplie avec l'avis des six autres Conseillers.

3o. Par Mr. Caron, à qui la lettre de Mr. Papineau est adressée.

4o. L'offre qui a été faite par Mr. Papineau à Mr. Caron et à ses amis, est basée sur l'invitation faite aux Canadiens Français par le Gouverneur Général, laquelle ne contenait aucune exception.

5o. Oui. On contemple dans l'arrangement actuel que l'Orateur du Conseil Législatif soit un membre du Gouvernement.

6o. On contemple que la charge exécutive que doit accepter Mr. Caron, soit tenue conjointement avec celle d'Orateur.

7o. On ne peut répondre à cette question, la présente négociation pendante.

Ces réponses ayant été remises à Mr. Caron par Mr. Cayley, il fut réglé qu'il y aurait une autre entrevue entre eux le lendemain matin.

Appendice  
(I.)17<sup>e</sup> Juin.



Appendice  
(I.)7<sup>e</sup> Juin.

Cette seconde entrevue a eu lieu tel que convenu et Mr. Caron a constaté que Mr. Cayley n'avait rien à ajouter ni à changer aux réponses par lui données la veille.

Mr. Caron a dressé, après cette entrevue, le détail de ce qui s'était passé entre Mr. Cayley et lui ; ce détail a été approuvé par Mr. Cayley, et est ce qui précède.

Dans une entrevue finale qui eut lieu dans la matinée du 9 Avril, Mr. Cayley ayant insisté sur une décision prompte pour des considérations d'une nature publique, Mr. Caron observe qu'il pourrait y avoir quelques difficultés à raison de ce que d'après les termes de la proposition, on ne devait faire aucune nomination pour remplir le septième siège jusqu'à ce que les Messieurs représentant les intérêts Canadiens Français eussent accepté office, les liant par là à un choix dans lequel il serait possible qu'ils ne concourussent pas.

Ce à quoi Mr. Cayley répondit, en remarquant que nulle difficulté de cette nature n'avait été levée par ses collègues ou lui-même dans l'invitation faite à Mr. Caron de nommer à certaines charges, mais qu'il pria Mr. Caron d'observer que quoique l'invitation fût finale de la part des Membres du Gouvernement, rien n'empêchait Mr. Caron et ses amis, de faire une contre-proposition qui, dans leur opinion pût atteindre le but indiqué dans le Memorandum de Son Excellence.

Montréal, 9 Avril, 1847.

MONSIEUR,

Je pensais partir ce soir, je n'ai pu le faire ; le délai m'a fourni le temps et l'occasion de consulter ici plus que je n'avais pu le faire, occupé comme je l'avais été depuis mon arrivée en cette ville.

Sachant, comme je vous l'ai dit ce matin, d'en venir à une conclusion le plutôt possible, je dois vous dire que sous un bien court délai, je pourrais vous donner une réponse sur l'affaire qui nous a occupés depuis quelques jours, si vous pouviez me dire par un *oui* ou un *non*, si l'élevation de Mr. Smith sur le Banc est une condition sans laquelle l'arrangement auquel nous avons travaillé devient irrévocablement impossible.

Je pars demain matin à quatre heures ; je ne puis retarder mon départ ; sans cela je le serais volontiers.

Ayez donc la bonté de me faire tenir une réponse à cette note par la poste de demain.

Dans cette attente je me souscris, avec beaucoup d'estime et de considération.

Monsieur,  
Votre très-humble, et  
Très obéissant serviteur.  
(Signé) ED. CARON.  
L'Honorable Mr. Cayley.

Montréal, 10 Avril, 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 9 Avril, mais que je n'ai reçue malheureusement qu'après quatre heures et après-midi.

En réponse à votre question, si l'élevation de Mr. Smith au Banc est une condition essentielle de l'arrangement proposé, j'ai l'honneur de déclarer qu'on ne se propose pas de rendre vacante la charge de Procureur Général, par aucun autre moyen que l'élevation de ce Monsieur au Banc.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur  
(Signé) W. CAYLEY.

L'Honorable R. E. Caron,  
etc., etc., etc.

Québec, 13 Avril, 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 10, répondant à la mienne du 9 du courant ; en le faisant je profite de l'occasion pour vous dire que je procède avec toute la célérité possible à amener à une conclusion l'affaire qui nous a occupés dernièrement et à laquelle la note en question fait allusion, et aussi pour vous réitérer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, Votre très-humble,  
et très-obéissant serviteur.  
(Signé) ED. CARON.

L'Honble. Wm. Cayley.

Communication transmise par Mr. Caron à Mr. Cayley.

Après son retour de Montréal, Mr. Caron a écrit le 14 Avril, à un tiers, une lettre qui devait être communiquée à Mr. Cayley, et qui en substance va à dire : qu'à Montréal et à Québec, Mr. Caron a trouvé ses amis bien disposés à le seconder dans l'arrangement qu'il était chargé d'effectuer ; si bien, qu'il serait prêt à faire à Mr. Cayley la contre-proposition que Mr. Caron avait été invité à faire, dans leur dernière entrevue ; mais que, d'après la forme sous laquelle il avait compris que cette proposition devait être présentée, il fallait qu'il fût prêt à fournir les noms de trois personnes qui, avec lui, devaient composer l'Administration pour le Bas-Canada ; que Mr. Caron était sûr de l'une de ces trois personnes ; que quant à la seconde, dont il avait absolument besoin, il ne pouvait entrer en communication avec elle, à moins qu'il ne fût en état de lui dire, en lui proposant de faire partie de l'Administration, quelles étaient les bases et les conditions de son arrangement.

Que des deux difficultés, que jusques là Mr. Caron avait rencontrées, il pouvait dire que l'une, celle de Mr. Smith, était levée ; qu'il était sûr que l'on ne ferait pas manquer l'arrangement pour cette raison ; que, quant à l'autre difficulté, celle relative à Mr. Daly, il ne pourrait rien dire de positif ; que tout ce qu'il pouvait dire était, qu'il espérait de la faire disparaître ; que probablement l'on n'insisterait pas à garder Mr. Daly ; que Mr. Caron était persuadé qu'une proposition faite de cette manière ne serait pas agréée par celui à qui elle devait être offerte ; qu'il devait être prêt à lui dire : voici l'arrangement ; voici les bases et les conditions sur lesquelles il est fondé : voulez-vous y prendre part ?

Appendice  
(I.)17<sup>e</sup> Juin.

Appendice  
(I.)

17e Juin.

D'après cela, Mr. Caron se trouvait dans l'embaras : pour s'adresser à la personne dont il avait besoin, il fallait qu'il sût à quoi s'en tenir quant à Mr. Daly, afin de pouvoir le dire, tandis que pour obtenir une réponse de Mr. Cayley sur ce point, il fallait que Mr. Caron eût constaté si la personne à qui il voulait s'adresser ferait ou non partie de l'arrangement.

Que la même difficulté existait quant à la troisième personne que Mr. Caron avait à voir, laquelle n'accepterait pas sans connaître tout le personnel de l'arrangement ; que pour ces raisons Mr. Caron désirait que, par le retour de la poste, on l'assurât, qu'en cédant le point de Mr. Smith, Mr. Caron était certain de gagner celui de Mr. Daly ; avec l'entendement que la chose serait faite de la meilleure manière possible, que sur cet article Mr. Caron devait être ferme, que quand il saurait la chose de la part de Mr. Cayley, il réglerait avec les deux Messieurs auxquels il voulait s'adresser, et s'ils acceptaient ses offres, Mr. Caron ferait parvenir à Mr. Cayley une réponse finale, dans laquelle Mr. Caron communiquerait à ce dernier les noms de son personnel Canadien Français, en ajoutant que ceux qui le devaient composer, avaient accepté ou consenti à agir, sous l'entente qu'il leur serait possible de s'assurer des services de M \* \* \* \* ou bien de ceux de toute autre personne d'extraction Britannique dont il serait convenu.

Mr. Caron ajoutait qu'il était prêt à se prêter à tout ce qui pouvait être suggéré pour ménager la délicatesse de toutes les parties, mais qu'il fallait lui donner la latitude nécessaire pour agir, et qu'il terminait en disant qu'avec la concession qu'il demandait, il ne voyait rien qui pût empêcher l'arrangement de se conclure.

Mr. Cayley a l'honneur d'accuser réception d'un Memorandum écrit par Mr. Caron, donnant la substance d'une lettre datée le 14 Avril, adressée par Mr. Caron à un tiers, pour être communiquée à Mr. Cayley.

Mr. Cayley demande d'abord qu'il lui soit permis d'indiquer une erreur dans laquelle Mr. Caron paraît être tombé en supposant que l'invitation qui lui a été faite de faire une contre-proposition devait s'entendre comme étant une invitation de fournir les noms de trois Messieurs, qui avec lui-même devaient former l'administration pour le Bas-Canada, et demande à exprimer ses doutes, si le passage en question, est susceptible d'une telle interprétation.

Tout en assurant Mr. Caron du plaisir qu'ont éprouvé les membres du Gouvernement de la communication qu'il leur a faite, en les informant qu'il avait trouvé ses amis tant à Montréal qu'à Québec fortement disposés à l'aider dans ses efforts pour effectuer l'arrangement qu'il avait entrepris, Mr. Cayley ne peut s'empêcher d'exprimer son regret, ainsi que celui de ses collègues, en voyant qu'une difficulté s'élève d'un autre quartier, calculée pour faire évanouir des espérances si légitimement conçues, et amener la négociation à une fin sans succès. Mr. Caron allègue qu'on ne peut communiquer avec un Monsieur dont l'aide et le concours sont essentiels pour effectuer aucun arrangement en contemplation, et qu'on ne peut constater ses vues, jusqu'à ce qu'un

point qui se rattache à Mr. Daly soit concédé, en termes clairs, jusqu'à ce que les collègues de Mr. Daly le déclarent inéligible à une charge sous l'arrangement proposé. Avant de répondre à cette demande Mr. Cayley désire rappeler à Mr. Caron deux traits marquants dans le Memorandum placé par le Gouverneur Général dans les mains de Mr. Morin, et qui ont servi de base à la présente ouverture. D'abord, on invitait à une union à des termes qui seraient équitables pour les membres actuels du Conseil, ainsi que pour le parti auquel l'invitation était faite ; ensuite on devait renoncer aux objections personnelles. Dans le désir sincère de remplir et mettre à effet les termes de cette proposition, les membres du Conseil, tandis qu'ils tenaient trois sièges, offraient d'en mettre trois à la disposition de Mr. Caron et de ses amis, sans faire exception de personne et de laisser la nomination au septième siège au Conseil de six, le choix devant être fait parmi les Messieurs d'extraction Britannique du Bas-Canada, indiquant par là clairement que la charge de Mr. Daly avait été mise par ce Monsieur à la disposition de Son Excellence. Maintenant, on informe Mr. Cayley que ces conditions ne sont pas suffisamment précises et satisfaisantes, et ne peuvent être soumises au Monsieur auquel il est fait allusion ci-dessus, à moins qu'elles ne soient accompagnées par une concession distincte à l'égard de Mr. Daly, savoir, sa prescription d'office.

En réponse, Mr. Cayley doit observer que les membres du Conseil ayant de leur côté renoncé franchement au privilège qu'on pourrait supposer qu'ils avaient de faire des exceptions aux personnes, on ne peut s'attendre qu'ils cèdent ce droit aux Messieurs auxquels on a fait la présente ouverture.

En répondant négativement, il n'est pas nécessaire que Mr. Cayley fasse une allusion, plus que passagère, à la nature du progrès que l'on veut faire à la négociation, par le sacrifice proposé de Mr. Daly, savoir, celui de mettre la proposition sous une forme telle qu'elle puisse être acceptable au Monsieur dont on a dit que le concours était indispensable dans tout arrangement ; de plus, on ne doit pas perdre de vue, que si on eût entretenu la proposition assez favorablement, jusqu'au point de permettre à Mr. Caron de nommer ses collègues, l'intimation en devait être accompagnée de la recommandation d'un quatrième Monsieur auquel on eût référé si directement, et que l'on eût introduit d'une manière si formelle que le dissentiment de la part de l'Administration actuelle n'eût été rien moins que le rejet de la coalition.

Il est à peine nécessaire pour Mr. Cayley de déclarer que les concessions demandées n'ont jamais été contemplées par les membres du Gouvernement actuel, et seraient contraires à la considération que l'on doit avoir pour les intérêts des habitans d'origine Britannique du Bas-Canada, et à la position d'une administration honorée de la confiance du Chef du Gouvernement, et supportée par le Parlement de la Province.

En répondant ainsi négativement d'une manière finale aux demandes faites par Mr. Caron, Mr. Cayley sait qu'on amène les négociations à un résultat sans succès. Il se flatte cependant que ce qui a eu lieu ne sera pas entièrement sans résultats avantageux, que cela pourra tendre, jusqu'à un certain point, à faire disparaître des doutes sur le caractère et l'étendue des ouvertures faites par le Conseil Exécutif, et sur la nature de quelques-unes des difficultés qui se sont présentées, et ont réussi à empêcher l'accomplissement. A tout événement, une question qui a agité l'esprit public depuis quelque temps se trouvera par là réglée.

Appendice  
(I.)

17e Juin.

pendice  
(I.)

17e Juin.

Québec, 6 Mai, 1847.

Mr. Caron a l'honneur d'accuser réception du Memorandum de Mr. Cayley, daté "Montréal, Avril, 1847," qui ne lui est parvenu que par la Poste arrivé ce matin.

En réponse, Mr. Caron prend la liberté d'observer qu'il est possible qu'il ait été dans l'erreur, quant à la forme sous laquelle il était invité à faire la contre-proposition mentionnée dans le Memorandum du 9 Avril; pourtant, il ne le croit pas; il pense même que certains faits, rappelés au souvenir de Mr. Cayley, pourraient le mettre d'accord avec Mr. Caron sur ce point.

A tout événement, Mr. Caron est d'avis que ce Memorandum se prête facilement à l'interprétation qu'il lui a donné, puisqu'à sa face, il n'a été écrit que par suite des difficultés émises par Mr. Caron, à l'adoption du mode suggéré par Mr. Cayley, pour remplir le septième siège, et afin de fournir les moyens de parer à ces difficultés.

C'est sous cette impression qu'a été écrite la lettre du 14 Avril, dont le seul but était d'obtenir une réponse décisive quant à Mr. Daly, savoir; s'il ferait ou non partie active du nouvel arrangement, et non s'il serait proscrit et déclaré inéligible à tenir un office; prétention que Mr. Caron n'a jamais émise, non-plus que ses amis, à sa connaissance. La réponse que désirait Mr. Caron, devant pour les raisons qu'il déduisait, être communiquée non à une seule des personnes dont il avait besoin, comme paraît l'avoir compris Mr. Cayley, mais bien aux deux Messieurs qu'il avait à voir, et dont l'un était d'extraction Britannique; l'intention de Mr. Caron, en sollicitant cette réponse, n'étant pas de rendre plus acceptable à ces Messieurs la proposition qu'il avait à leur faire, mais bien d'être mis en état de leur faire connaître les collègues avec qui ils auraient à agir, s'il acceptaient les situations qui leur étaient offertes.

Mr. Caron prie Mr. Cayley de remarquer que la seule concession sur laquelle on insistait dans la lettre du 14 Avril, était celle relative à Mr. Daly.

Mr. Caron est informé que les membres du Gouvernement n'ont jamais eu en contemplation de faire cette concession. Mr. Caron veut bien le croire, puisque Mr. Cayley le lui dit; quoiqu'il ait toujours compris que Mr. Daly ne serait pas un obstacle à l'arrangement.

Mr. Caron se réjouit de la détermination qu'ont pris les membres de l'Administration de ne rien faire qui ne serait pas conforme aux intérêts de la partie de la population du Bas-Canada qui est d'extraction Britannique, mais en même temps il doit assurer Mr. Cayley que si l'arrangement qui vient de manquer eût réussi, les intérêts de cette partie importante et respectable de notre population n'auraient pas été négligés; et que même déjà des mesures avaient été prises pour que ces intérêts fussent habilement et convenablement représentés dans l'Administration qu'on aurait pu former.

Tout en accordant aux membres de l'Administration tout le crédit qu'ils méritaient pour la franchise avec laquelle ils ont renoncé au privilège qu'ils pouvaient avoir de faire des exceptions personnelles, Mr. Caron regrette d'être informé que le point sur lequel il a été obligé d'insister avec une franchise

égale à la leur ait été regardée par M. Cayley et ses collègues comme une difficulté telle qu'elle leur imposait l'obligation de refuser leur assentiment à un arrangement qui leur avait fait concevoir des espérances que Mr. Cayley dit être si justes, et qu'il regrette de voir déçues.

Tout en partageant ce regret, Mr. Caron espère, avec Mr. Cayley, que ce qui vient de se passer ne sera pas en pure perte; qu'il en résultera des avantages, parmi lesquels l'on devra compter celui de faire disparaître tous doutes sur l'étendue et le caractère des ouvertures faites à Mr. Caron par les membres du Gouvernement, aussi bien que sur la nature et la validité de la raison qui a empêché qu'elles aient amené un résultat satisfaisant.

Puisque Mr. Cayley a prévu que sa dernière communication aurait l'effet de mettre fin aux négociations, il ne reste plus à Mr. Caron que de prendre congé de Mr. Cayley comme négociateur, et de lui réitérer l'assurance de sa haute considération.

## MEMORANDUM EXPLICATIF.

16 Juin, 1847.

Par le désir des parties qui y ont pris part, la Correspondance suivante est ajoutée à celle qui précède:

Les Lettres échangées entre Mr. Caron et Mr. Papineau furent omises dans la première publication, un résumé de leur contenu ayant été préparé par Mr. Caron, et accepté comme une introduction à la Correspondance entre Mr. Caron et Mr. Cayley. La lettre du 8 Avril étant marquée, "Privée et Confidentielle," fut omise, mais à la suggestion de Mr. Caron elle est publiée ainsi que les Notes du 3e et du 7e Mai, pour rendre la chaîne plus complète.

Québec, 13 Mars, 1847.

MONSIEUR,

Depuis la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous hier et la communication que vous m'avez donnée du *Memorandum* de Son Excellence dont vous étiez le porteur, j'ai beaucoup réfléchi sur le sujet, et j'ai vu quelques amis, autant que j'ai pu en rencontrer dans le cours de la matinée; obligé, pour tenir la promesse que je vous ai faite, de vous dire quelque chose aujourd'hui, je regrette de ne pouvoir faire plus que de vous informer qui personne plus que moi n'apprécie les sentiments de justice et de bienveillance à l'égard de la population de notre origine exprimés par Son Excellence dans le document dont vous m'avez fait part, et aussi que personne n'est plus disposé que moi à contribuer par tous les moyens en mon pouvoir à donner effet à ces bienveillantes intentions, mais que la réalisation du projet de Son Excellence et la possibilité de l'arrangement qu'il suggère dépendent de circonstances sur lesquelles je n'ai pas les données nécessaires pour être en état de me prononcer.

Permettez que je profite de cette occasion pour vous assurer de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

R. E. CARON.

L'Hon. D. B. Papineau.

Appendice  
(I.)

17e Juin.

Appendice  
(I.)

17e Juin.

MONSIEUR,

Son Excellence le Gouverneur Général n'ayant pu avoir une réponse favorable à des ouvertures faites au parti Canadien Français ici à Montréal, a cru qu'il n'avait rien à faire sur cette matière. Néanmoins il n'a aucune objection à ce que le Conseil Exécutif essaie de mettre à effet ses intentions bienveillantes, et en conséquence je suis autorisé à vous remettre le Memorandum qui a été mis entre les mains de l'Honorable Mr. Morin, afin que vous puissiez m'informer si dans votre section de la Province on pourrait trouver des hommes de notre origine qui consentiraient sans aucun sacrifice de principes à entrer dans l'administration actuelle. Inutile de vous dire que cette lettre n'est qu'une conséquence nécessaire de la conversation que j'ai eue avec vous à Québec. Mais alors je ne pouvais que vous communiquer le Memorandum sans me croire autorisé à vous le laisser.

Je vous l'envoie donc afin que vous en fassiez tout l'usage que vous jugerez convenable pour réaliser s'il se peut les intentions qu'avait Son Excellence lorsqu'il écrit, et vue mes Collègues et moi voudrions voir effectuer par votre entremise.

D. B. PAPINEAU.

L'Hon. R. E. Caron, Québec.

Québec, 20 Mars, 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date du 17 courant, contenant le Memorandum de Son Excellence le Gouverneur Général, que vous m'avez communiqué à Québec, et que vous avez depuis été autorisé à remettre entre mes mains pour en être fait tel usage que je croirais convenable pour réaliser, s'il est possible, les intentions qu'avait Son Excellence lorsqu'il l'écrivit, et que vous et vos collègues désirez effectuer par mon entremise.

En accusant cette réception je vous réfère à la note que je vous ai remise samedi dernier. Quant à mes dispositions personnelles, et pour ce qui regarde l'usage que je ferai du Document que vous m'avez transmis, vous pouvez compter sur ma discrétion.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé.) R. E. CARON.

L'Hon. D. B. Papineau.

Montréal, 1<sup>er</sup> Avri, 1847.

MONSIEUR,

Permettez moi de vous référer à ma lettre du 17 du mois dernier, dans laquelle je vous ai transmis le Memorandum de Son Excellence, et à la vôtre du 18 du même mois, dans laquelle vous témoignez être

prêt à faire tout en votre pouvoir pour effectuer ses intentions bienveillantes. Le moment est arrivé, suivant moi, de venir de l'avant, et de vous proposer vous même, et entrer dans le Conseil Exécutif comme Président du Conseil. Au moyen d'arrangements entre nous Conseillers, lesquels, nous avons lieu de le croire, seront approuvés de Son Excellence, on pourrait mettre à la disposition de nos Compatriotes la charge de Procureur Général, et je dirai même celle de Commissaire des Terres de la Couronne, s'ils ont de l'objection à m'y voir. Il y a aussi vacante une place d'Assistant Secrétaire Provincial.

Sans vouloir ici examiner ou décider jusqu'à quel point les Canadiens Français comme tels forment ou doivent former un parti politique, il est un fait notoire constant que l'on ne peut révoquer en doute, et qu'il me semble que ni gouvernants ni gouvernés ne doivent perdre de vue dans les arrangements ministériels. Ce fait, c'est que lors de la Cession du Canada à la Grande-Bretagne, nous existions comme corps social; que les Membres de ce corps possédaient des lois, des usages, des institutions, une langue, une religion, des établissements de différents genres qui n'existaient pas dans l'Empire auquel nous avons été cédés, ou en différaient totalement. Que, néanmoins toutes ces choses, au moins la plus grande partie, nous ont été formellement et solennellement garanties par la plus haute autorité de l'Empire, le Parlement tout-puissant, le pouvoir suprême. Que par conséquent, tant que nous serons attachés au droit que nous avons de les conserver et de les maintenir intacts, il est du devoir de tous et de chacun de nous de faire en sorte que dans toutes les combinaisons qui peuvent être la suite et la conséquence de la lutte des parties politiques, et qui seront toujours inévitables dans un Gouvernement Représentatif et Constitutionnel, il y ait toujours dans l'Administration un nombre plus ou moins grand d'individus appartenant à notre origine, pour veiller à la protection de nos droits sociaux, indépendamment de nos droits politiques. Leur activité ou leur inertie ne peuvent être que le résultat de l'influence et de la prépondérance momentanée ou passagère des partis politiques si sujettes à des fluctuations incessantes. Et dans un tel état de choses, je suis convaincu que tout homme raisonnable ne pourra qu'approuver la conduite de ceux qui voudront profiter de l'offre faite par Son Excellence, et qui leur permettra de travailler avec efficacité au bien-être de toute la société.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

avec toute l'estime possible,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé.) D. B. PAPINEAU.

L'Hon. R. E. Caron, Québec.

Québec, 3 Avril, 1847.

MONSIEUR,

Je ne puis aujourd'hui qu'accuser la réception de votre lettre du 1<sup>er</sup> Avril, je me ferai un devoir d'y répondre sous le plus court délai possible.

En attendant j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

R. E. CARON.

L'Hon. D. B. Papineau.

pendice [Privée et Confidentielle.]

(1.)

e Juin.

[Traduction.]

Chambre du Conseil, 8 Avril.

Mon cher Monsieur,

En parcourant le Memorandum que j'ai eu le plaisir de vous remettre, en réponse à vos questions, je ne crois pas que je puisse ajouter beaucoup pour rendre plus claires les vues qui y sont exprimées, et que mes collègues partagent sur les points soulevés par vos questions.

A l'égard de la première et de la seconde, je puis observer d'abord que nous ne voyons aucun autre moyen de créer une vacance dans la charge de Procureur Général, Est, que celui établi par la pratique Britannique, l'élevation au Banc de celui qui l'occupe actuellement.

A l'égard de la seconde question, savoir la manière d'en agir au sujet du septième siège au Bureau du Conseil, qui doit être rempli par un Monsieur du Bas-Canada non d'origine Française, je puis observer de plus que dans le cas où les autres Membres du Conseil ne concourraient pas en majorité dans leur recommandation au Gouverneur Général, l'on propose que la voix de Son Excellence décide le choix, et la nomination ainsi faite sera la nomination du Conseil.

Je vous remets votre Memorandum qui paraît représenter correctement la substance de ce qui a eu lieu. Il y a une erreur cléricale (dans la seconde page) qui peut être facilement corrigée.

Je vous serai obligé pour une copie du Memorandum.

J'ai l'honneur, etc.,

Mon cher Monsieur,

Votre dévoué,

W. CAYLEY.

L'Hon. R. E. Caron,

etc., etc., etc.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir en voyant combien mes Collègues partageaient pleinement mes propres sentiments, à l'égard de ce que vous avez exprimé en parlant de Mr. Aylwin.

[Traduction.]

Montréal, 3 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai maintenant l'honneur de vous inclure ma réponse à votre Memorandum du 27 Avril, et j'attends votre réponse et la permission de communiquer à ceux qui s'intéressent à ce sujet les divers Memoranda qui ont été échangés entre nous au sujet de la dernière négociation.

Mr. Parent est en possession de votre Lettre du 16 Avril.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) W. CAYLEY.

L'Hon. R. E. Caron,

etc., etc., etc.

Québec, 7 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ma réplique à votre dernière communication reçue hier.

Cette réplique devant faire partie de notre Correspondance, pourra, comme tout ce qui l'a précédé, être communiquée, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, à ceux qui avaient intérêt à la connaître, ou qu'il serait à propos de consulter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

R. E. CARON,

L'Hon. W. Cayley,

etc., etc., etc.

Montréal.

Appendice

(I.)

30e Juin.

Appendice  
(J.)

## RÉPONSE

Appendice  
(J.)

17e Juin.

A l'Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 9 Juin courant, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant la Chambre, Copie de toute la Correspondance échangée entre le Gouvernement Exécutif et Joseph André Taschereau, Ecuyer, ci-devant Solliciteur-Général du Bas-Canada, au sujet de sa résignation, et de sa nomination à la charge de Juge de Circuit.

Par ordre,

D. DALY,  
Secrétaire.Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 17 Juin, 1847.

(Copie.)

Québec, 26 Avril, 1847.

Monsieur,

La Gazette Officielle reçue ce jour, confirme la rumeur de la nomination de M. Badgley à la charge de Procureur-Général du Bas-Canada. Ayant rempli la charge de Solliciteur pour la même partie de la Province depuis plus de dix-huit mois, je ne puis envisager un procédé si contraire à l'usage anglais en pareil cas, autrement que comme un passe-droit auquel je ne puis me soumettre, eu égard à ce que je me dois à moi-même, à mes commettans, et au Bureau de ce District. Dans cette position, il ne me reste évidemment qu'une chose à faire : c'est d'offrir de résigner ma charge de Solliciteur-Général, et de prier très-respectueusement Son Excellence le Gouverneur-Général, par votre entremise, de vouloir bien accepter ma résignation de cette charge.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,  
(Signé) J. A. TASCHEREAU.L'Honorable D. Daly,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 29 Avril, 1847.

Monsieur,

Je suis chargé par le Gouverneur-Général, d'accuser la réception de votre lettre du 26 du courant, dans laquelle vous offrez de résigner votre charge de Solliciteur-Général du Bas-Canada.

Néanmoins, avant d'accepter votre résignation, Son Excellence désire vous donner l'assurance, que l'on n'a nullement eu l'intention de vous faire un passe-droit par les arrangemens qui viennent récemment d'être effectués dans le département du Procureur-Général; et pour vous donner une plus ample preuve des sentimens de Son Excellence à votre égard, je suis chargé de vous prier d'accepter la charge de Juge de Circuit à Québec, dans le cas où vous persisteriez dans votre intention de résigner votre charge actuelle.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.Jos. A. Taschereau, Ecuyer,  
Solliciteur-Général,  
etc., etc., etc.,  
Québec.

(Copie.)

Québec, 2 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, du 20 du mois dernier, contenant l'assurance de la part de Son Excellence le Gouverneur-Général, que l'on n'a nullement eu l'intention de me faire un passe-droit par les arrangemens qui viennent récemment d'être effectués dans le département du Procureur-Général, et m'offrant en même tems d'accepter la charge de Juge de Circuit de Québec, dans le cas où je persisterais à résigner la charge que j'occupe actuellement. Vous voudrez bien remercier pour moi Son Excellence de l'assurance qu'elle me donne, que l'on n'a nullement eu l'intention de me faire un passe-droit par la nomination en question. Cette sincère déclaration de sa part me cause une vive satisfaction, et serait même de nature à m'engager à retenir la charge que j'occupe, si l'opinion publique permettait d'envisager cette matière sous le même point de vue; mais le coup est maintenant porté; son effet moral devra se faire sentir; et je ne saurais occuper la même position, ni commander la même influence, soit en Chambre, soit hors de son enceinte. Dans ces circonstances, je regrette de ne pouvoir faire autrement que de persister dans la demande que j'ai faite à Son Excellence de vouloir bien accepter ma résignation; et je prends la liberté de vous informer que j'accepte avec reconnaissance l'offre qu'il a plu à Son Excellence de me faire de la charge de Juge de Circuit à Québec, comme preuve de la bienveillance de Son Excellence à mon égard.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,  
(Signé) J. A. TASCHEREAU.L'Honorable D. Daly,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 31 Mai, 1847.

Monsieur,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur-Général, de vous transmettre la Commission ci-jointe par laquelle vous êtes nommé l'un des Juges de Circuit pour le District de Québec, avec un salaire de cinq cents louis, courant, par année.

J'ai l'honneur, d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.Jos. A. Taschereau, Ecr.  
etc., etc., etc.,  
Québec.

## M E S S A G E

DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

TRANSMETTANT

COPIES DES DÉPÊCHES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT, ET DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE  
LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

## ELGIN ET KINCARDINE,

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, Copies de diverses Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et du Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, énumérées dans la Liste ci-annexée.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Montréal, 18 Juin, 1847.

## LISTE DES DÉPÊCHES annexées au Message du Gouverneur-Général, du 18 Juin, 1847.

| DE QUI.              | NO. | 1846.              | SUJET.                                                                                                                                     |
|----------------------|-----|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comte Grey, .....    | 49  | 5 Novembre, .....  | Propriété Littéraire.—Cette Dépêche explique les intentions du Gouvernement de Sa Majesté.                                                 |
| Do. ....             | 10  | 31 Décembre, ..... | Bureau des Postes, Chemins de Fer, et Commerce de l'Amérique Britannique du Nord.                                                          |
|                      |     | 1847.              |                                                                                                                                            |
| Sir John Harvey, ... | ... | 17 Mars, .....     | Commerce de Colonie à Colonie—Transmet copie d'un Acte passé dans la Législature de la Nouvelle-Ecosse.                                    |
| Do. ....             | ... | 11 Mai, .....      | Commerce de Colonie à Colonie—Avec Copies des Dépêches des Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-neuve. |

Appendice  
(K.)(Copie.)  
No. 49.

18 Juin.

DOWNING STREET,  
5 Novembre, 1846.

MILORD,—Le Gouvernement de Sa Majesté a pris en considération les représentations qui lui ont été faites par les Gouverneurs de quelques-unes des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, dans lesquelles on se plaint du mauvais effet qu'a produit dans ces Provinces la loi Impériale de la Propriété Littéraire; et il a formé le projet de proposer des mesures au Parlement dans le cours de la prochaine Session, qui tendront sans doute, (si elles sont sanctionnées par la Législature,) à dissiper les causes de mécontentement qui s'est élevé à ce sujet, et à mettre la littérature de ce pays, plus facilement à la portée des Colonies. Dans cette vue, et comptant sur la bonne volonté des Colonies à protéger les auteurs de ce pays contre l'appropriation frauduleuse des fruits du labour qui est souvent leur seule ressource, le Gouvernement de Sa Majesté se propose de laisser aux Législatures locales le devoir et la responsabilité d'établir des réglemens convenables pour garantir et protéger à la fois les droits des auteurs et l'intérêt public. En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté soumettra au Parlement un projet de loi pour autoriser la Reine en Conseil à agréer et sanctionner toute loi ou Ordonnance Coloniale relative au droit de propriété littéraire, quand bien même une telle loi ou Ordonnance répugnerait à la loi de la propriété littéraire de ce pays. Ce projet de loi devra prescrire qu'aucune telle loi ou Ordonnance n'aura d'effet ou de vigueur qu'après qu'elle aura été agréée et confirmée par la Reine en Conseil; mais qu'à compter du jour où elle le sera, la loi de la propriété littéraire de ce pays cessera d'avoir son effet dans toute Colonie qui aura passé une telle loi ou Ordonnance, en autant que la loi Impériale répugnerait ou serait incompatible à l'opération d'une semblable loi ou Ordonnance Coloniale.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au Gouverneur-Général,  
Comte Carhart, C. G. C.,  
etc., etc., etc.(Copie.)  
No. 10.DOWNING STREET,  
31 Décembre, 1846.

MILORD,—Votre Seigneurie est sur le point de prendre les rênes du Gouvernement de l'Amérique Britannique du Nord à une époque où s'élabore un changement de politique, qui intéresse essentiellement les intérêts de toutes les parties de l'Empire Britannique, mais surtout ceux de cette vaste étendue des Domaines de la Reine où il a plu à Sa Majesté de vous choisir et envoyer comme son Représentant; je n'ai guère besoin de vous dire que j'entends parler des changemens commerciaux, que le Parlement, après la plus mûre délibération, a sanctionnés dans le cours de la dernière Session. Les Actes qui ont été passés alors, prescrivait à l'égard de quelques-uns des principaux articles de la consommation nationale, qu'on devrait réduire de suite, et abolir éventuellement les droits sur les importations des pays étrangers imposés jusqu'à ce jour, non pas dans la vue de créer un revenu, mais dans le but avoué de donner au producteur colonial l'avantage sur le concurrent étranger, partout sur les marchés Britanniques. Il est prescrit, qu'après un certain intervalle assez court; le cultivateur Canadien,

de même que le cultivateur Britannique, et de même aussi que les Planteurs qui cultivent la canne à sucre dans les Colonies Britanniques, auront à subir la concurrence illimitée du producteur étranger, pour la vente de leurs produits en ce pays. L'un des Statuts auxquels je viens de faire allusion (8 et 9 Victoria, ch. 94), a permis aux diverses Législatures locales d'alléger, dans les Colonies Britanniques, le fardeau des droits différentiels, tout comme on l'a fait vis-à-vis du consommateur Britannique en les autorisant à déroquer les droits différentiels imposés dans ces Colonies par des Actes Impériaux antérieurs, en faveur des produits Britanniques.

Ce n'est pas le lieu ici de discuter les motifs qui ont dicté ce changement de politique; mais sans vouloir le faire, je puis exprimer ma ferme conviction, que l'abandon d'un système de restrictions artificielles sur le commerce, devra, en définitive, promouvoir le bien-être et les intérêts des Colonies, encore plus que ceux de la Mère-Patrie.

Si l'on considère les grands avantages que possèdent les Colonies Britanniques, mais surtout les belles Provinces de l'Amérique du Nord, je ne puis guère douter, qu'en adoptant une politique qui a pour objet de rendre l'industrie productive, tout en lui laissant suivre son cours naturel, on devra par-là hâter le développement de leurs richesses et de leur prospérité. Mais pour atteindre ce but, il est de la plus grande importance que les Législatures Provinciales prêtent au Parlement Impérial un appui cordial et actif. Quant à révoquer les droits différentiels imposés jusqu'à ce jour sur les objets importés dans les Colonies des pays étrangers, pour favoriser le producteur Britannique, nul doute que les Législatures Coloniales ne profitent avec plaisir du pouvoir qui leur est conféré, d'abolir de suite ces droits; de fait, il paraît si évident que cette mesure doit suivre de près l'abrogation des droits différentiels imposés dans ce pays pour favoriser l'importation des produits Coloniaux, qu'au lieu de mettre les Législatures Coloniales à même d'abolir les droits dont il s'agit; il est probable que le Parlement les aurait de suite lui-même abolies de sa propre autorité, n'eût-ce été de l'époque avancée de la Session où il fallait considérer la matière, et de la difficulté de décider, sans obtenir de plus amples informations qu'on n'aurait pu alors s'en procurer, jusqu'à quel point la simple révocation de ces droits, si elle n'était accompagnée de quelques précautions, aurait pu affecter les finances de quelques-unes des Colonies.

Je présume donc que ces droits seront abolis avant peu; mais il me semble que ce n'est pas là absolument ce qu'il faut pour donner au commerce de l'Amérique Britannique toutes les facilités dont il devrait jouir. A présent, chaque Colonie a son établissement distinct et séparé, et des Officiers différens pour percevoir ces droits; et le commerce d'une Province à l'autre est frappé de droits comme dans les pays qui n'ont aucun rapport ou liaison ensemble. D'après leur position géographique, le Canada; le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse n'étant séparés que par une frontière ou ligne arbitraire, et qui même parfois n'est pas définie, et l'Isle du Prince-Edouard n'en étant séparé que par un mince détroit, il est évident que cet état de choses doit entraîner avec lui des inconvéniens graves. Tant qu'on imposera des taux et des droits différens sur les mêmes articles dans ces Provinces limitrophes et qui sont étroitement liées l'une à l'autre, et tant qu'une Province percevra des droits sur les produits de l'autre, il est évident qu'un pareil système devra entraîner des frais considérables pour maintenir sur pied des Douanes inter-coloniales, offrir de grandes facilités à la contrebande, et ce qui est encore d'une importance autrement grave, entraver les relations mutuel-

Appendice  
(K.)

18 Juin.



Appendice  
(K.)

18 Juin.

les des Provinces que la nature a si bien placées pour faire entre elles un commerce actif et avantageux. La correspondance déposée dans ce Bureau prouve que ce n'est pas là simplement un inconvénient en théorie, mais un mal pratique, et qui se fait sentir sévèrement; et l'on ne peut raisonnablement douter que si l'on pouvait assimiler les droits qui sont perçus dans les différentes Provinces de l'Amérique Britannique, consolider et réunir les établissemens que l'on entretient pour les percevoir; partager le produit net de ces droits, après avoir déduit les frais de perception d'après quelque mode ou principe équitable, et le mettre à la disposition des diverses Législatures, on ne peut douter, dis-je, qu'il n'en résultât un avantage immense pour ces Colonies, et que cela ne contribuât essentiellement à les mettre en mesure de faire face aux difficultés, qui ne manqueront probablement pas, pendant un certain tems, de surgir à la suite de l'abolition des restrictions commerciales établies dans ce pays dans leur intérêt supposé. Votre Seigneurie ne manquera pas de s'apercevoir que l'idée-mère de la politique que je viens de suggérer, dérive de l'union des Douanes allemandes, ou *Zoll-Verein*. Il est vrai que, sous bien des rapports importans, les circonstances qui ont donné lieu à cette union entre les Etats de l'Allemagne, ne ressemblaient nullement à celles dans lesquelles les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord se trouvent placées; que, par conséquent, ce qui s'est pratiqué là ne saurait servir de précédent ici; mais toujours est-il que l'exemple de l'Allemagne prouve qu'aucune difficulté insurmontable ne s'oppose à un arrangement au moyen duquel, non seulement les diverses Provinces du même Empire, mais un grand nombre d'Etats indépendans peuvent se réunir ensemble pour former et établir un système uniforme de droits et de Douanes, et partager entre eux les revenus qui en proviennent. De plus, cet exemple prouve encore qu'en dépit des déficiences qui ont accompagné le mode d'effectuer cet arrangement, et surtout malgré qu'on ait établi une échelle de droits beaucoup plus élevée que ne comportent des vues saines en fait de commerce et de finances, cette union n'en a pas moins exercé, de l'aveu de tous, une influence très salutaire sur le commerce et l'industrie des Etats qui en forment partie. Des renseignemens, au sujet de cette institution remarquable, ne seront donc pas sans valeur aux yeux de Votre Seigneurie; et en conséquence, j'ai l'honneur de transmettre avec cette Dépêche, copie d'un rapport sur le sujet, qui a été soumis au Parlement, il y a quelques années, par ordre de Sa Majesté.

Je ne dois pas présumer que les habitans intelligens de l'Amérique Britannique ne partageront pas mes vues sur les avantages que produirait l'établissement d'un semblable système.

Ils doivent facilement comprendre qu'en imposant sur les importations des droits modiques, on pourrait prélever les revenus requis pour le service public dans les diverses Provinces, avec plus d'économie dans le mode de perception, et beaucoup moins d'entraves et de gêne pour le commerce que d'après le système actuel: et je suis convaincu qu'ils apprécieront pleinement l'importance qu'il y a, dans la conjoncture actuelle, de donner cet aiguillon à l'industrie et au commerce. Mais quoique tout le monde sera sans doute d'accord sur l'importance d'un semblable projet, je crains qu'on ne rencontre beaucoup de difficultés pratiques dans le mode de l'effectuer.

Un tel changement ne saurait être introduit sans l'intermédiaire des Législatures Provinciales, car l'autorité du Parlement Impérial ne pourrait être employée dans ce but; sans intervenir dans les affaires purement intérieures des différentes Provinces, d'une manière qui répugnerait complètement aux principes d'après lesquels

elles sont maintenant gouvernées. Mais l'on ne doit guères s'attendre à obtenir l'assentiment de quatre Législatures distinctes pour passer une loi de nature à régler une foule de détails, relativement auxquels il s'élèvera sans doute une grande diversité d'opinions, et sur laquelle il faudrait de toute nécessité, pour le plein succès de la mesure, que ces diverses autorités s'accordassent ensemble.

En admettant que chaque Province nommerait des personnes pour proposer et considérer les arrangemens qu'il conviendrait de faire, et quand bien même ces personnes conviendraient de dresser un Rapport contenant un projet de Bill pour le présenter aux différentes Législatures, on peut se flatter, mais l'on ne doit pas s'attendre, selon moi, que elles s'accorderont toutes à passer un tel Bill sans amendement, et sans cela, tout l'édifice de leur travail et de leur labeur s'écroulerait sans aucune utilité.

En considérant de quelle manière on pourrît venir à bout de lever cette difficulté, il m'est venu à l'idée que la meilleure marche à suivre serait pour les différentes Législatures, de passer des Actes pour reconnaître le principe de réunir et consolider les établissemens de Douane au moyen desquels, au lieu de s'occuper du détail des arrangemens à prendre à cet effet, on devrait, par anticipation, donner force de loi aux arrangemens dont pourraient convenir ensemble les personnes autorisées à agir en leurs noms.

Je m'abstiens à dessein d'exprimer une opinion sur la manière de nommer les personnes qu'on autoriserait aussi à représenter les diverses Provinces, et à agir en leurs noms; et s'il serait bon de nommer des Comités des deux branches de la Législature, ou des Commissaires nommés dans les Actes passés à cet effet, puisque ce sont là des questions sur lesquelles les Législatures, si elles accueillent mes suggestions, sont mieux en état que moi de se former une opinion; mais je crois devoir remarquer, de quelque manière qu'ils soient nommés, que les Représentans des différentes Provinces devraient s'assembler à Montréal, où ils pourraient conduire leurs délibérations avec l'aide et les conseils de Votre Seigneurie, et qu'il serait indispensable de prescrire dans les Actes d'où dériveraient leurs pouvoirs, que les arrangemens adoptés par eux n'aurait de force et de vigueur qu'après avoir reçu la sanction de Sa Majesté en Conseil.

Je laisse à Votre Seigneurie à décider, sur les lieux même, du mode à suivre pour amener ce sujet important sous la considération des diverses Législatures Provinciales, et jusqu'où il conviendrait de leur poser la question de déléguer à quelque autorité centrale une partie de leurs pouvoirs constitutionnels. Je remarquerai ici néanmoins que si l'on crée une autorité semblable, ses attributions ne devraient pas se borner à l'unique matière dont on vient de parler. Il y a deux autres sujets qui réclament l'attention, et relativement auxquels il est vivement à désirer que chacune des Provinces coopèrent avec les autres. Le premier de ces objets est celui qui a rapport au service du Bureau des Postes des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord:

D'après les diverses Dépêches et autres documens énumérés à la marge, Votre Seigneurie devra comprendre combien il est difficile d'arranger d'une manière sûre et permanente, les affaires du Bureau des Postes dans la partie Britannique de ce Continent sans l'intermédiaire d'un corps central, capable d'agir et de se porter comme arbitre entre les diverses Provinces, et d'établir des réglemens ayant force de loi. Je réfère particulièrement au rapport du Maître-Général des Postes avec les Lords Commissaires de la Trésorerie, en

Appendice  
(K.)

18 Juin.

Sir W. Colebrooke, 26 Avril, 1845.  
Lord Stanley, 1er Octobre, 1845.  
Sir W. Colebrooke, 27 Avril, 1846.  
M. Gladstone, 23 Juin, 1846.  
Lord Cathcart, 8 Juin, 1846.

Appendice (K.)

18 Juin.

Bureau Colonial à la Trésorerie, 3 Juillet, 1846.  
Trésorerie, 10 Sept., 1846.  
Bureau des Postes, 18 Août, 1846.

date du 15 Août dernier, et à la lettre par laquelle on a communiqué à ce Département, le 10 Septembre dernier, les vues de Leurs Seigneuries sur ce rapport. Vous verrez par-là jusqu'à quel point le gouvernement de Sa Majesté est disposé à abéliquer les pouvoirs du Maître-Général des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord au profit de toute autorité locale compétente, légalement autorisée à cet effet. Mais Votre Seigneurie verra aussi que l'organisation d'un tel pouvoir par le fait d'une seule Province, ou par le fait de diverses Provinces, mais sans aucune combinaison ensemble, est virtuellement impossible. Nous n'en tenons nullement à retenir un contrôle sur les détails et l'administration de ce service, tout au contraire. Un corps semblable à celui dont j'ai parlé, représentant toutes les Provinces et agissant en leurs noms, pourrait faire un arrangement pour l'avenir qui dispenserait le Maître-Général des Postes de ces fonctions anormales. Sans son aide, je ne vois pas comment on pourrait le dispenser de l'exercice de fonctions qui, par des causes inévitables et insurmontables, ne sauraient être remplies convenablement par ce Département. L'autre sujet auquel j'ai fait allusion comme réclamant la coopération des différentes Provinces, c'est de former une grande ligne de chemin de fer, depuis le siège du Gouvernement du Canada jusqu'à l'Atlantique. La confection d'un tel ouvrage, j'en suis convaincu, aurait les résultats les plus avantageux pour toute l'Amérique Britannique. Mais les difficultés qui s'opposent à l'accomplissement d'une aussi vaste entreprise, ne sont pas d'une nature ordinaire, et ne pourront être surmontées, suivant moi, que par l'énergie et les efforts réunis de toutes les Provinces. Si les différentes Législatures consentaient à déléguer cette autorité à quelque Corps central qui les représenterait toutes, je crois qu'il serait très désirable qu'on se prévalût de cette circonstance pour régler le mode d'après lequel les Provinces devront contribuer ensemble et coopérer avec le Gouvernement de Sa Majesté à promouvoir la confection du chemin de fer projeté.

J'ai, etc.,  
(Signé,) GREY.

Le Très Honorable  
Comte d'Elgin,  
etc., etc., etc.

(Copie.)  
No. 27.

FREDERICTON, N. B.,  
26 Avril, 1845.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre l'Adresse ci-jointe, à la Reine, du Conseil Législatif et de l'Assemblée, avec le Rapport d'un Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée au sujet du Département des Postes en cette Province. Je regrette que les Chambres dans le cours de leurs travaux, n'aient pas profité des renseignements pratiques que l'Arpenteur M. Lang, aurait pu leur donner, si elles l'eussent désiré. Je suis d'opinion qu'un tarif de taux de port modiques et uniformes, aurait l'effet d'alléger le fardeau qui pèse sur les habitans, et de créer un revenu avec le tems; et je pense qu'il serait très désirable de faciliter dans toute la Province les communications postales sans lesquelles les habitans des Districts éloignés se trouvent privés de toute communication régulière avec le Gouvernement et même avec la Magistrate.

Je suis, etc.,  
(Signé,) W. M. G. COLEBROOKE,

Le Très Honorable  
Lord Stanley,  
etc. etc. etc.

(Copie.)

NOUVEAU-BRUNSWICK,  
CHAMBRE D'ASSEMBLEE,  
11 Avril, 1845.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec copie du Rapport du Comité Spécial sur l'établissement du Bureau des Postes, et de la Résolution qui l'adopte, priant Son Excellence de vouloir bien les transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté.

(Signé,) CHAS. P. WATMORE,  
Greffier.

RAPPORT

SUR

L'ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DES POSTES.

Le Comité auquel ont été renvoyées les matières qui se rattachent au Bureau des Postes en cette Province, soumet le Rapport suivant :

Nous avons eu sous les yeux les Etats du Bureau des Postes, et en les comparant avec ceux de cette année, nous sommes en état de soumettre à la Chambre, les résultats suivans :—

Montant des salaires reçus par les Maîtres de Poste dans toute l'étendue de la Province,

|                                          |       |    |   |
|------------------------------------------|-------|----|---|
| Pour l'année expirée le 5 Janvier, 1842, | £1211 | 15 | 7 |
| Do. do. 5 Janvier, 1843,                 | 1289  | 1  | 6 |
| Do. do. 5 Janvier, 1845,                 |       |    |   |

comme suit :—

|                                                                                                                             |                  |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----|----|
| Salaires,.....                                                                                                              | £1952            | 16 | 5½ |
| Frais de voyages des Inspecteurs,.....                                                                                      | 220              | 17 | 2½ |
| Pour compenser la perte de la commission sur la perception des frais de port des Etats-Unis :—                              |                  |    |    |
| Au Maître de Poste de St. Andrews,....                                                                                      | 248              | 0  | 0  |
| Do. Woodstock,                                                                                                              | 60               | 0  | 0  |
| Alloué à onze Députés-Maîtres de Poste pour les indemniser du privilège qu'ils avaient d'affranchir leurs lettres,.....     | 78               | 0  | 0  |
| Alloué à onze gardiens de Bureaux de Route pour les indemniser du privilège qu'ils avaient d'affranchir leurs lettres,..... | 21               | 0  | 0  |
|                                                                                                                             | ————— £2580 13 9 |    |    |

D'après lesquels il appert que depuis l'établissement du nouveau système introduit en Juillet, 1843, les frais de l'administration ont plus que doublé.

Les sommes payées aux Courriers pendant les mêmes années, étaient :—

|                                          |       |    |   |
|------------------------------------------|-------|----|---|
| Pour l'année expirée le 5 Janvier, 1842, | £2294 | 4  | 9 |
| Do. do. 5 Janvier, 1843,                 | 2588  | 9  | 4 |
| Do. do. 5 Janvier, 1845,                 | 2004  | 12 | 6 |

Appendice (K.)

18 Juin.

Appendice  
(K.)

18 Juin.

L'état donné pour l'année dernière paraît très incomplet. Il ne contient aucun article de dépenses pour le Courrier de Bathurst à Dalhousie, pour le semestre expiré le 5 Juillet, ni pour les Courriers de Frédéricton au Canada, pendant toute l'année. Nous avons constaté que la dépense, de Frédéricton à Woodstock, est de £250, et de Woodstock aux Grandes-Chûtes, £600.

|                                                                                                                                                  |      |    |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|---|
| Allouant de Bathurst à Dalhousie,.....                                                                                                           | £105 | 0  | 0 |
| De Frédéricton aux Grandes-Chûtes,..                                                                                                             | 850  | 0  | 0 |
| Et le montant compris dans les Rapports,                                                                                                         | 2004 | 12 | 6 |
| Tous les frais de transport et des Courriers durant la dernière année, sans compter les dépenses des Grandes-Chûtes au Canada, seraient de,..... | 2959 | 12 | 6 |

D'après les arrangemens actuels, les frais de transport des Malles sur les principales lignes, sont comme suit :—

|                                                |      |    |   |
|------------------------------------------------|------|----|---|
| De St. Jean à St. Andrews, 67 milles,          | £200 | 0  | 0 |
| Do à Amherst, 136 milles,                      | 818  | 10 | 8 |
| Do à Frédéricton, 65 milles,                   | 120  | 0  | 0 |
| De Frédéricton aux Grandes-Chûtes, 136 milles, | 850  | 0  | 0 |
| De Petitcodiac à Campbellton, 218 milles,      | 360  | 0  | 0 |

Les habitans des Comtés situés à l'Est de cette Province se plaignent que les fonctionnaires attachés au Bureau des Postes, négligent leurs intérêts.

Tandis qu'on expédie régulièrement deux Malles par semaine d'Halifax à St. Jean, et de là à Frédéricton, et qu'on envoie de plus les Malles Anglaises par un exprès, les Comtés de l'Est qui renferment plusieurs ports de mer, parmi lesquels se trouve Miramichi, (le deuxième par son importance dans la Province,) et qui font un commerce considérable avec la Mère-Patrie, ne possèdent qu'une seule Malle par semaine : il en résulte que la Malle Anglaise arrive souvent à St. Jean six jours avant d'arriver à Richibouctou ; qu'elle parvient encore plus tard à Miramichi et aux autres localités plus au Nord ; et que les habitans de ces Comtés sont obligés d'expédier leurs lettres pour la Grande-Bretagne dix à douze jours avant que le bateau-à-vapeur fasse voile. On a fait plusieurs changemens relativement au départ des Malles dans le cours des 18 mois derniers ; mais nous sommes convaincus qu'aucun changement ne sera satisfaisant que lorsqu'on aura établi deux Malles par semaine.

On a retranché le Courrier qui faisait le trajet de Frédéricton à Finger Board. Cette ligne est une des plus anciennes qui aient été établies dans la Province, et traverse une partie très importante du pays par ses richesses et sa population : les habitans ont de justes motifs de se plaindre d'être ainsi privés des privilèges dont ils jouissaient depuis si longtems, tandis qu'on a accordé à d'autres parties de la Province une Malle trois fois par semaine.

La même remarque peut également s'appliquer à la ligne de Frédéricton à St. Andrews, dont on a aussi retiré le Courrier ; et en conséquence un grand nombre d'habitans établis sur ce chemin sont obligés de faire un trajet de plus de 30 milles pour trouver un Bureau de Poste.

On donne comme raison de ce que l'on a retiré le courrier de ces chemins, et de l'impossibilité d'établir de nouvelles Malles dans la section Est de la Province, qu'il n'y a pas assez d'argent pour faire face aux dépenses. Nous sommes d'opinion néanmoins que, d'après le nouvel arrangement, les frais d'administration absorbent sans nécessité une partie considérable des recettes.

Appendice  
(K.)

18 Juin.

Voici un état des dépenses du Bureau de Poste à St. Jean, durant l'année dernière :—

|                                                         |        |    |    |
|---------------------------------------------------------|--------|----|----|
| Salaires du Député-Maitre-Général des Postes, - - - - - | £600   | 0  | 0  |
| Salaires de l'Inspecteur, - - - - -                     | 180    | 0  | 0  |
| “ de trois Commis, - - - - -                            | 336    | 0  | 0  |
| Frais de transport de l'Inspecteur, - - - - -           | 220    | 17 | 2½ |
|                                                         | £1,336 | 17 | 2½ |

Nous n'avons pas d'états pour indiquer les dépenses de ce Bureau avant l'arrangement actuel ; mais d'après le Rapport d'un Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, qui a été présenté dans la dernière Session, il paraîtrait qu'avant l'établissement des bateaux-à-vapeur et pendant que cette Province et la Nouvelle-Ecosse n'avaient toutes deux qu'un seul et même Député-Maitre-Général des Postes (feu M. Howe) les dépenses de son Bureau, à Halifax, ne s'élevaient qu'à £670, seulement. Ce Monsieur, sans l'aide d'un Inspecteur, surveillait et conduisait les affaires du Bureau des Postes des deux Provinces, avec autant d'efficacité, et plus à la satisfaction des habitans, qu'elles ne le sont actuellement en cette Province par deux Officiers.

Nous sommes d'opinion que la charge d'Inspecteur est tout-à-fait inutile, et qu'on pourrait l'abolir sans gêner en rien l'efficacité du Département. Nous pensons aussi que les affaires du Bureau de Poste à St. Jean pourraient être administrées par un Député-Maitre-Général des Postes, avec un salaire de £500, et deux Commis à £250. Au moyen de cet arrangement, on effectuerait une économie de pas moins de £500,—somme suffisante pour donner une nouvelle Malle aux Comtés de l'Est, établir et payer des Courriers entre Frédéricton et St. Andrews, Frédéricton et Finger Board, et dans plusieurs autres parties de la Province où les habitans ont grandement besoin de Bureaux de Poste.

D'après les Comptes des deux années et du semestre expirés le 5 Juillet, 1843, nous voyons qu'il est resté un excédant de £4356, après avoir payé tous les salaires provinciaux, Courriers, etc. ; et nous soumettrons que la Chambre devrait savoir ce que l'on a fait de cet excédant. S'il a été et s'il est encore absorbé, comme on le suppose, pour le transport des Malles entre le Canada et Halifax, nous concevons qu'il n'est ni juste ni raisonnable que nous soyons taxés pour cet objet. Il serait assurément très juste que cette Province reçut, des Départemens de la Nouvelle-Ecosse et du Canada, sa quote-part des frais de port encourus pour le transit de leurs lettres par cette Province, ce qui contribuerait puissamment à défrayer les frais de transport, et nous laisserait l'excédant de nos revenus entre les mains pour établir de nouveaux Courriers dans la Province.

Nous appelons l'attention de la Chambre sur le montant des taux de port qui ont été déduits en 1841 et 1842, pour “ lettres renvoyées, refusées ou fourvoyées.”

Dans cette première année, sur £10,435, de recettes brutes, ils se sont élevés à la somme de £4,490 ; et dans la dernière, sur £9,774, ils se sont montés à £3,460.

Nous attribuons cet état de choses à deux causes principales : premièrement, le tarif trop élevé des taux de port ; et secondement, le petit nombre de Courriers qu'on emploie dans un grand nombre de Districts peuplés de la Province.

D'après ce qui a eu lieu en cette Province depuis les deux dernières années, nous avons la preuve irréc-

Appendice  
(K.)

18 Juin.

fragable qu'on a beaucoup plus consulté l'intérêt des fonctionnaires, leurs salaires et le patronage qui en résulte pour le Département, que la convenance publique ; et que tout en doublant les frais d'administration depuis 1843, les facilités des relations postales de Province à Province ont diminué en raison inverse.

Le tarif actuel des taux de port de lettres et la taxe inique qui pèse sur les feuilles publiques, sont considérés comme tellement vexatoires et onéreux, que l'on saisit avec avidité toutes les occasions privées qui s'offrent pour transporter les lettres ; et c'est ainsi que la loi est habituellement et généralement éludée, et cela, avec impunité.

Le contrôle qu'exerce le Parlement Impérial sur le Département des Postes dans les Colonies, lui a été donné sans doute dans la vue de favoriser plutôt la convenance et l'intérêt du public, que pour en faire un objet de revenu ; on doit donc regretter que ce projet n'ait pas été mis à effet d'une manière plus satisfaisante.

Nous suggérerions à la Chambre la convenance de proposer au Gouvernement de la Mère-Patrie de recevoir tous les revenus, et de défrayer toutes les dépenses du Département en cette Province ; et si cette proposition est acceptée, nous recommanderions alors de réduire le tarif actuel de 50 pour cent au moins, ce qui produirait en peu de tems, selon nous, une somme égale au double des recettes actuelles. La facilité des communications par la voie de la Poste a un effet direct sur l'état de l'éducation et sur l'intelligence générale de tout pays civilisé ; ce système est aussi d'une importance inappréciable sous le point de vue moral et politique.

Considérant notre population comme membre de la grande famille Britannique dont les étroits en seront le globe, nous devrions toujours nous efforcer d'encourager leurs désirs d'obtenir des renseignements sur toutes les matières importantes qui de tems à autre occupent l'attention publique, et qui donnent une teinte et un caractère particulier aux événemens et à l'histoire du siècle.

Jouissant d'une forme de gouvernement représentatif, il est de la dernière importance que les habitans des Provinces soient bien renseignés sur les questions politiques du jour. La vigilance des Représentans est proportionnée à l'intelligence des électeurs, tout comme les travaux fidèles et consciencieux d'un Représentant ne sauraient être bien appréciés que par des commettans intelligens.

Nous sommes d'opinion en conséquence qu'on devrait faire tous les efforts pour faciliter la dissémination des connaissances dans toutes les parties habitées de la Province ; et nous pensons que c'est là un devoir également obligatoire pour le Gouvernement de la Mère-Patrie et celui de la Province.

Nous avons appris avec un vif regret, depuis la convocation de la Législature, que le Gouvernement de Sa Majesté avait fait des arrangemens avec celui des États-Unis, pour transmettre les Malle Anglo-Canadiennes de Boston à Montréal, et que les paquebots à vapeur pourront à l'avenir se rendre en ligne directe de Liverpool à Boston.

Un tel arrangement devra militer sérieusement contre les intérêts des Provinces Inférieures, et exige, de la part de cette Chambre, une remontrance respectueuse, mais énergique.

Après notre délibération, nous recommandons à la Chambre d'appeler l'attention du Gouvernement de Sa

Majesté sur la question du Département des Postes ; et nous espérons avec confiance qu'il redressera nos griefs, et qu'il finira par rendre ample justice au peuple de cette Province.

Nous avons porté notre attention sur les diverses Pétitions qui nous ont été renvoyées, et dans lesquelles on demande des allocations pour l'établissement de paquebots et de Courriers ; et nous recommandons que la somme de £540 soit accordée pour ce service, comme suit :—

|      |                        |                                                                 |
|------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| £80  | pour un Courrier entre | Frédéricton et Saint-Andrews,                                   |
| £50  | “ “ “                  | Frédéricton et Finger Board,                                    |
| £100 | “ “ “                  | Petitcodiac et Miramichi,                                       |
| £20  | “ “ “                  | Madawaska et Saint-François,                                    |
| £25  | “ “ “                  | l'Embouchure de la Rivière Nerecessis et la tête de Long Reach, |
| £30  | “ “ “                  | Saint Jean et Quanco,                                           |
| £15  | “ “ “                  | Washademoac et Sussex Vale,                                     |
| £25  | “ “ “                  | Gagetown et la Rivière au Saumon,                               |
| £30  | “ “ “                  | Bathurst et Pollemouche par la voie de Shippegan,               |
| £30  | “ “ “                  | Miramichi et Pollemouche par la voie de Tabiointac et Tracadie, |
| £100 | pour un Paquebot entre | St. Andrews, les Isles de l'Ouest, Campo Bello et Grand Manan,  |
| £20  | “ “ “                  | la Baie Verte et l'Isle du Prince-Edouard,                      |
| £20  | “ “ “                  | Shediac et l'Isle du Prince-Edouard.                            |

Nous avons pris en considération la Pétition de Alexander McBeath, et autres, qui renferment contre les autorités du Bureau des Postes des accusations d'une nature grave relativement auxquelles nous ne pensons pas que la Chambre soit tenue de faire une Enquête ; mais nous pensons que les Pétitionnaires devaient porter leurs plaintes au chef du Département.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

DAVID WACK.  
L. A. WILMOT.  
WILLIAM END.CHAMBRE DE COMITÉ,  
29 Mars 1845.CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,  
9 Avril, 1845.

La Chambre en Comité Général sur le Rapport du Comité Spécial au sujet du Département des Postes, a passé la résolution suivante, laquelle a été agréée par la Chambre :—

“ Résolu unanimement comme l'opinion de ce Comité, que le Rapport du Comité Spécial sur l'établissement du Bureau des Postes en cette Province, présenté le vingt-neuvième jour de Mars dernier, soit approuvé et adopté par cette Chambre.”

(Signé)

CHAS. P. WATMORE,  
Greffier.Appendice  
(K.)

18 Juin.

Appendice  
(K.)

(Copie.)

18 Juin.

DOWNING STREET,  
30 Mai, 1845.

MONSIEUR,—Lord Stanley me charge de vous transmettre, pour la soumettre à la considération des Lords Commissaires de la Trésorerie, copie d'une Dépêche du Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, avec une Adresse conjointe à la Reine du Conseil Législatif et de l'Assemblée de cette Province, ainsi qu'un Rapport du Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée au sujet du Département des Postes dans le Nouveau-Brunswick ; et je dois vous prier de proposer à leurs Seigneuries de signifier à Lord Stanley, aussitôt possible, leur opinion quant au mode de répondre le plus convenablement à cette Adresse à Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

DOWNING STREET,  
1er Octobre, 1845.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre Dépêche du 26 Avril, No. 27, avec l'Adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'un Rapport Spécial de cette dernière Chambre, au sujet du Département des Postes en cette Province.

J'ai présenté cette Adresse à la Reine, et j'ai reçu ordre de Sa Majesté de faire la réponse suivante aux deux Chambres de la Législature locale, au sujet de cette Adresse.

Après avoir fait des recherches relativement aux allégués que renferme cette Adresse, il paraît qu'il existe un malentendu concernant le tarif élevé des taux de port établi par l'ordre de la Trésorerie du mois d'Octobre, 1843 ; le fait est, que les taux sont les mêmes que ceux qui existaient antérieurement dans l'Amérique Britannique du Nord, excepté qu'on a substitué aux enveloppes le mode de peser les lettres au poids, et qu'on a vraiment réduit les taux dans certains cas.

Je suis informé par le Maître-Général des Postes qu'il y a aussi quelque erreur relativement aux frais d'administration du Département du Bureau Provincial des Postes, et que l'accroissement de dépense pour ce service, depuis le mois de Février, 1842, n'est pas de beaucoup aussi considérable qu'on le donnerait à entendre dans cette Adresse. Je vous transmets ci-joint, l'extrait d'un Rapport que le Maître-Général des Postes a fait aux Lords Commissaires de la Trésorerie ; cet extrait servira à expliquer, avec exactitude, dans quelles circonstances les salaires du Département ont été augmentés ou diminués, et les raisons qui ont motivé l'augmentation ou la diminution de ces salaires.

On se plaint ensuite dans l'Adresse, que le Département des Postes a diminué les facilités dont on jouissait auparavant, et qu'en retranchant certains Bureaux de Poste qui étaient établis sur quelques-unes des lignes de chemins, plusieurs arrondissements anciens et florissans se trouvent maintenant privés des avantages que leur offrait la voie des communications postales. A cet égard, le Maître-Général des Postes a soumis plusieurs observations que je ne saurais abrégier, sans leur ôter de leur poids. Je vous en envoie copie en

conséquence, afin que vous puissiez la mettre sous les yeux des deux Chambres de la Législature.

L'Adresse termine en demandant la réduction du tarif du port des lettres, la libre transmission, par la voie de la Poste, des journaux et des délibérations imprimées des Assemblées Législatives, et l'établissement de nouveaux Bureaux de Poste. Je dois remarquer à cet égard, que j'apprends du Maître-Général des Postes, que la principale raison qui s'oppose à la réduction du tarif dans le Nouveau-Brunswick, c'est la crainte où l'on est que les revenus du Département ne soient pas suffisants pour faire face aux dépenses. Mais Sa Seigneurie doit remarquer en même tems, que l'offre qui a été faite par la Législature, de payer, pendant un certain nombre d'années, une somme suffisante pour défrayer les dépenses courantes du Département, serait bien vite disparaitre cette difficulté, et que cette proposition paraît juste et raisonnable. Néanmoins, le projet d'établir dans le Nouveau-Brunswick, un tarif de taux de port différent de celui qui existe dans la Nouvelle-Ecosse et le Canada, présenterait des inconvéniens graves.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait consentir à l'abolition des taux de port sur les journaux et votes imprimés, tel qu'on le demande dans l'Adresse, attendu que les feuilles publiques du Nouveau-Brunswick ne paient rien pour le droit du timbre, et que les frais de transport par la Malle, sont très dispendieux dans cette Province : quant à l'établissement des nouvelles lignes de communications postales qui seront suggérées par la Législature Provinciale, le Maître-Général des Postes a plein pouvoir de les établir aussitôt qu'on aura voté les fonds nécessaires pour cet objet ; bien entendu toutefois que ces Bureaux de Poste seront établis de manière que le Maître-Général des Postes puisse percevoir les taux de port des lettres conformément à la loi, et qu'ils seront soumis à son contrôle, et régis et administrés suivant les règles mens généraux établis dans toute l'étendue de l'Empire.

Je ne vois pas d'objection à ce que le Député-Maître-Général des Postes vous soumette annuellement un état détaillé des recettes et dépenses du Département des Postes, afin de le présenter à la Législature Provinciale ; et le Gouvernement de Sa Majesté sera prêt à sanctionner toute mesure tendant à affecter l'excédant du revenu du Bureau des Postes du Nouveau-Brunswick, soit à établir de nouveaux Bureaux de Poste ou donner de nouvelles facilités ; soit à faire face aux exigences du service public, de toute autre manière qui sera compatible avec les dispositions de la loi.

J'ai, etc.,

(Signé) STANLEY.

Lieutenant-Gouverneur  
Sir W. M. G. Colbrooke.(Copie.)  
No. 33.FREDERICTON, N. B.  
27 Avril, 1846.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une Dépêche que je viens d'adresser à Lord Cathcart, conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée, me priant de la faire parvenir au Gouvernement Canadien, dans la vue d'obtenir son appui afin de modifier les réglemens du Bureau des Postes qui ont été l'objet de plaintes graves. On a voté des sommes considérables dans le cours de la dernière Session pour établir et payer des Courriers durant

Appendice  
(K.)

19 Juin.

Appendice  
(K.)

18 Juin.

la présente année; mais l'on sent généralement qu'une réforme est nécessaire dans le système existant, afin d'obtenir de plus grandes facilités pour les relations postales de cette Province; et je conçois, après la garantie donnée par les Législatures Provinciales de combler tout déficit dans les recettes provenant de cette source, que l'on devrait introduire, sans retard, le tarif modéré qui a été adopté dans le Royaume-Uni. Je suis pareillement d'avis qu'on devrait amender l'Acte de la propriété littéraire, ainsi que les Actes qui se rattachent au Bureau des Postes; et que l'Acte Britannique de la propriété littéraire ne devrait avoir aucun effet dans ces Provinces, excepté du consentement des Législatures Provinciales dans le but de réduire les taux élevés qui sont imposés sur les publications anglaises, et qui sont trop onéreux si l'on considère les moyens des habitans, et trop disproportionnés avec ceux qu'on perçoit dans les Etats-Unis, même dans les cas où l'on obtient le privilège de publier les ouvrages anglais. Je prends la liberté de vous renvoyer à mes Dépêches à ce sujet, du 20 Juillet, 1843, et du 29 Décembre, 1843, No. 70 et No. 121, et du 28 Juillet, 1845, No. 69.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. M. G. COLEBROOKE.

Au Très Honorable  
W. E. Gladstone,  
etc., etc., etc.,

(Copie.)  
No. 70.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.  
Montréal, 8 Juin, 1846.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe, afin de la déposer au pied du Trône, l'Adresse à la Reine du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de cette Province, demandant que l'on adopte des mesures pour transmettre les Mallettes du Royaume-Uni dans la Colonie, deux fois le mois durant tout le cours de l'année, et pour réduire le tarif des taux de port intérieurs.

Ces deux objets seraient sans doute d'une grande importance pour les habitans de cette Province; et comme ils n'ont d'autres moyens d'obtenir la réalisation de leurs vœux que par l'entremise du Parlement Impérial, je prends la liberté de vous recommander d'accueillir favorablement leurs demandes.

D'après la réponse du Maître-Général des Postes aux mémoires des Chambres de Commerce de Montréal et Toronto, qui a été communiquée à mon prédécesseur par la Dépêche de Lord Stanley, du 31 Juillet dernier, No. 405, je crains que l'état des revenus provenant du port des lettres ne présente un obstacle à la réduction des taux. Il faut avouer néanmoins, que le tarif est beaucoup trop élevé, si on le compare aux taux que l'on perçoit dans le Royaume-Uni et dans la République voisine. Il est tout naturel que les Colons soient portés à contraster leur position avec celle des pays dont je viens de parler; si la chose est praticable, je considère qu'il serait d'une saine politique de faire quelques efforts pour accéder à leurs vœux, et réduire, en partie au moins, le tarif élevé des taux actuels de port intérieurs.

J'ai, etc.,

(Signé,) CATHCART.

Au Très Honorable  
W. E. Gladstone,  
etc., etc., etc.

(Copie.)  
No. 39.

DOWNING STREET,  
23 Juin, 1846.

MONSIEUR,—Je dois accuser la réception de votre Dépêche, du 27 Avril, No. 33, au sujet des réglemens du Bureau des Postes dans le Nouveau-Brunswick et les Provinces voisines, et de la loi de la propriété littéraire, en tant que cette loi se rapporte à l'Amérique Britannique du Nord.

J'ai transmis aux Lords Commissaires de la Trésorerie un extrait de votre Dépêche relative au Bureau des Postes, et je vous ferai part des observations de Leurs Seigneuries, dans une autre occasion. En même tems, je dois vous prier de me laisser savoir si la Dépêche de mon prédécesseur, du 1er Octobre dernier, en réponse à l'Adresse conjointe à la Reine, au sujet du Département des Postes, a été communiquée aux deux Branches de la Législature. J'aurais été porté à croire qu'elle l'a été, n'était-ce de la Dépêche que je viens de recevoir, qui me laisse dans une pénible incertitude à cet égard. En conséquence, vous voudrez bien me faire rapport des démarches que vous avez prises à ce sujet, et des motifs qui vous ont empêché de communiquer cette Dépêche aux deux Chambres, si elle ne l'a pas déjà été. Si, d'un autre côté, elle a été mise sous les yeux de la Législature, veuillez m'informer quel en a été le résultat.

Quant à vos remarques sur l'effet de la loi de la propriété littéraire, j'ai à vous annoncer que je me suis mis en rapport avec un autre Département du Gouvernement de Sa Majesté relativement à cette matière, et j'aurai soin de vous mettre au fait du résultat de nos délibérations. Je ne dois pas néanmoins vous donner l'espoir que cette correspondance soit de nature à mettre le Gouvernement de Sa Majesté à même d'annoncer qu'il a l'intention de proposer quelque modification à cette loi, et je dois prendre cette occasion de vous déclarer que ce n'est pas le Gouvernement de Sa Majesté qui, dans le principe, a proposé tout ce qu'on trouve de rigoureux dans les dispositions de cette loi, mais qu'elle a été adoptée par le Parlement à la suggestion d'un Membre isolé de la Chambre des Communes, appuyée qu'elle était de l'opinion publique, et des argumens qu'on a fait valoir pour en démontrer l'utilité.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. E. GLADSTONE,

Au Lieut. Gouverneur,  
Sir W. M. G. Colebrooke, etc., etc., etc.

(Copie.)

DOWNING STREET,  
3 Juillet, 1846.

MONSIEUR,—Je suis chargé par M. le Secrétaire Gladstone de vous transmettre copie d'une Dépêche du Gouverneur du Canada, No. 70, en date du 8 Juin, avec une Adresse à la Reine des deux Chambres de la Législature de cette Province, dans laquelle on demande que les mallettes de l'Angleterre à la Colonie soient expédiées deux fois le mois durant tout le cours de l'année,—et que le tarif des taux de port intérieurs soit réduit; et je dois vous prier de mettre cette Adresse sous les yeux des Lords Commissaires de la Trésorerie et de leur exprimer l'opinion de M. Gladstone que la réduction du tarif du port des lettres dans cette Province serait grandement dans l'intérêt du Canada, et qu'il serait à propos d'accéder aux vœux de ses habitans à cet égard.

Appendice  
(K.)

18 Juin.

Comme il a été pris des mesures pour expédier plus souvent les malles de ce pays au Canada durant tout le cours de l'année, M. Gladstone n'a aucune remarque à faire sur ce point.

J'ai, etc.,

(Signé.)

J. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

DOWNING STREET,  
27 Juin, 1846.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de M. le Secrétaire Gladstone de vous transmettre, pour être mise sous les yeux des Lords Commissaires de la Trésorerie, copie d'une Dépêche du Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, du 27 Avril dernier, No. 33, avec copie d'une lettre au Gouverneur du Canada, dans laquelle on suggère les améliorations qu'il y aurait à faire dans le Département des Postes de l'Amérique Britannique du Nord; et je vous prie de vouloir bien me communiquer l'opinion de Leurs Seigneuries relativement aux vues de Sir Wm. Colebrooke. Je dois ajouter qu'il a été adressé une Dépêche à cet Officier, le 1er Octobre dernier, à la suite d'une lettre de la Trésorerie, du 10 du mois précédent, au sujet des affaires du Département des Postes du Nouveau-Brunswick; mais comme il existe des doutes, savoir, si les vues du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'expliquées dans cette Dépêche, ont été communiquées à la Législature de cette Colonie, le Lieutenant-Gouverneur a reçu ordre faire rapport des mesures qui auraient été adoptées en conséquence.

J'ai, etc.,

(Signé.)

J. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

CHAMBRES DE LA TRÉSORERIE.  
10 Septembre, 1846.

Eu égard à vos Lettres du 27 Juin, et du 3 et 23 Juillet, et à la correspondance antérieure échangée relativement aux relations postales dans les Colonies de l'Amérique du Nord, j'ai ordre des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté de vous transmettre la copie ci-jointe d'une communication du Maître-Général des Postes, en date du 18 du mois dernier, sur le sujet; et je dois vous prier de vouloir bien la mettre sous les yeux de Lord Grey, et de faire remarquer à Sa Seigneurie que, dans la vue de faciliter les moyens d'accéder à la demande des Colons, si souvent exprimée à diverses reprises, d'obtenir une réduction dans le tarif Provincial des taux de port, le Maître-Général des Postes propose de céder et abandonner le contrôle central de ce pays sur tous les Etablissements dans les diverses Provinces de l'Amérique Britannique du Nord; il est inutile pour moi de signaler, aux yeux de Lord Grey, les considérations graves et importantes qui découlent de cette proposition.

Vous expliquerez à Sa Seigneurie qu'avant d'accueillir ce projet, Leurs Seigneuries désireraient connaître l'opinion qu'il pourra s'en former, après en avoir communiqué avec les diverses Colonies que la mesure proposée pourrait affecter.

J'ai, etc.,

(Signé.)

TREVELYAN.

James Stephen, Ecuyer,  
etc., etc., etc.

Aux Très Honorables Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté.

MILORDS,—J'ai l'honneur d'accuser la réception des diverses communications, du Canada et du Nouveau-Brunswick, qui ont été transmises à ce Bureau les 3, 14 et 31 du mois dernier.

Durant le cours des deux ou trois années dernières, il a été fait des propositions à peu près semblables de la part des Provinces de l'Amérique du Nord, pour obtenir une réduction du tarif du port des lettres, et elles ont été soumises à ce Département; mais, dans la crainte que cette réduction des taux ne causât un déficit considérable dans les recettes du Département, mes prédécesseurs n'ont pas cru devoir recommander les mesures qu'on y suggérait. Je ne puis guère douter que cette crainte était appuyée sur des motifs suffisants, surtout si l'on considère que les Commissaires chargés d'instituer une enquête sur le Département des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord, ont déclaré d'une manière formelle, dans le Rapport qu'ils ont fait dans le mois de Décembre, 1841; qu'une "réduction considérable" du tarif devra nécessairement diminuer les recettes "bien au-dessous des dépenses du Département."

Néanmoins, quand je considère l'anxiété avec laquelle on attend si généralement dans toute l'étendue des Colonies de l'Amérique Septentrionale une réduction du tarif des taux de port sur les lettres de l'extérieur, je ne crois pas devoir plus longtemps retarder les mesures que réclament si vivement les diverses Legislatures, surtout quand je vois que les Colons ont exprimé la volonté de combler le déficit qui pourrait survenir dans les recettes du Bureau des Postes, à même les revenus des Provinces en général.

Soit qu'on établisse l'échelle des taux indiqués dans l'Adresse de la Législature Canadienne, soit qu'on adopte les taux qui sont maintenant en vigueur dans le Royaume-Uni, et que Sir William Colebrooke désirerait étendre au Nouveau-Brunswick, dans l'un et l'autre cas, la réduction sera considérable; et comme une telle réduction devra nécessairement occasionner un déficit sérieux dans les recettes, je crois qu'il est de mon devoir d'indiquer à Votre Seigneurie la conclusion à laquelle je suis arrivé, savoir: qu'en présence d'un tel déficit, toute tentative de la part de ce Département de retenir le contrôle du Bureau des Postes dans les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, produirait des inconvéniens graves et beaucoup d'irritation, et qu'il serait préférable d'abandonner de suite le contrôle des Postes, et d'en laisser l'administration et la régie aux divers Gouvernemens locaux.

Il est bien vrai qu'une des Legislatures Provinciales a offert de garantir le paiement d'une somme suffisante pour faire face aux dépenses du Département; et il est très probable qu'on pourrait obtenir une promesse semblable des autres Provinces. Mais quelque sincère que soit le désir des Assemblées Coloniales de mettre ces promesses à exécution, je ne puis fermer les yeux sur les conséquences probables qu'entraînerait pour ce Département une dépendance entière des Assemblées Coloniales.

Dans un Département comme celui du Bureau des Postes, il devra nécessairement régner une diversité d'opinion entre les Colonies et les Autorités de la Mère-Patrie, relativement aux réglemens d'après lesquels il devra être régi, au nombre de Bureaux de Poste à établir, au montant des salaires, mais surtout (dans un nouveau pays où l'on s'attend que le Département des Postes doit offrir les moyens d'étendre les bienfaits de la civilisation, au lieu d'en suivre les progrès comme dans la Mère-Patrie) relativement au

principe qui devra servir de guide pour l'établissement de nouveaux Bureaux de Poste, et de relations postales qui sont souvent très dispendieuses. Aucune source n'est plus fertile en discorde, parmi les Assemblées de l'Amérique Septentrionale, que l'établissement des nouveaux Bureaux de Poste; et si l'on en établissait dans les Colonies à même d'autres fonds que ceux du Bureau des Postes, comme, par exemple, les revenus Coloniaux, je crains beaucoup, avec quelque régularité qu'on administrât ce Département, que cela ne donnât constamment lieu à des accusations de favoritisme et de préférence induc.

A présent même, on est tellement disposé à trouver à redire à chaque nouvel arrangement introduit par le Bureau des Postes dans les Provinces de l'Amérique du Nord, que le langage le plus virulent est dirigé contre le Député-Maître-Général des Postes pour la mise à effet des mesures qui ont été expressément autorisées par ce Département; avec un déficit dans les recettes, cette irritation irait croissante. Il serait raisonnable de s'attendre que les Assemblées Législatives s'efforceraient de constater si, par un nouvel arrangement et de nouvelles modifications dans l'administration du Bureau des Postes, il n'y aurait pas moyen de diminuer le déficit et d'introduire une plus grande économie par rapport aux salaires. Sous l'influence des mêmes sentimens, il est probable qu'on augmenterait les émolumens d'un Maître de Poste, tandis qu'on diminuerait ceux d'un autre, et que l'administration entière du Bureau des Postes se trouverait, dans la pratique, sous la dépendance du vote et de l'examen annuel d'assemblées jalouses des pouvoirs d'un Département qui ne serait exempt de leur contrôle que nominale. N'oublions pas non plus que chaque Membre aurait le plus grand intérêt à faire établir des Bureaux de Poste dans son propre Comté ou Township, et à faire dépenser dans ce but autant d'argent que possible dans sa propre localité.

J'ai la ferme conviction en conséquence, que toute mesure dont le résultat serait de produire un déficit dans les recettes du Bureau des Postes qu'une Législature Provinciale serait obligée de combler par son vote annuel, équivaldrait à un abandon total de l'administration du Département par le Maître Général des Postes; et comme je pense qu'il serait à propos de réduire de beaucoup les taux, je suis d'opinion qu'il vaut mieux pour le Maître-Général de céder et abandonner de suite son contrôle sur le Département des Postes dans les Colonies. Je crois néanmoins qu'il serait très utile de faire accompagner cet abandon de certaines conditions, et d'exiger que le Département Colonial des Postes fût régi et administré d'après des principes qui lui laisseraient en réalité une grande partie des avantages d'un Gouvernement central.

Je prends donc la liberté de suggérer que le Département des Postes de l'Amérique du Nord soit administré d'après les principes suivans, et que le Gouvernement Impérial ne sanctionne aucun Bill des Législatures Provinciales, à moins que sa teneur ne soit conforme à ces principes.

Premièrement.—Que les lettres expédiées d'une Province à l'autre de l'Amérique du Nord, ne paient aucun taux de transit, pour le transport par aucune de ces Provinces.

Secondement.—Que le tarif uniforme de deux deniers par demi-once pour l'intérieur des Colonies demeure en pleine vigueur et opération relativement aux lettres transmises dans les Malles Britanniques entre le Royaume-Uni et les Provinces de l'Amérique du Nord; et que le même taux uniforme s'étende à la correspondance des pays avec lesquels nous avons des conventions postales, dans le cas où ces pays établiraient

des paquebots à eux, et que le Gouvernement demanderait en leur faveur la concession de ce privilège. Il va sans dire que si l'on venait à établir un taux uniforme intérieur de moins de deux deniers pour les lettres Provinciales, la correspondance du Royaume-Uni et des pays étrangers auxquels j'ai fait allusion, devrait en profiter. Ce taux devrait être prélevé d'après l'échelle Britannique.

Troisièmement.—Qu'il soit libre de payer d'avance ou de payer lors de la livraison des lettres, pour ce qui regarde la correspondance transmise dans chacune des Provinces respectivement; mais chaque Province retiendra, comme à présent, le montant perçu, afin d'éviter les comptes compliqués et les frais dispendieux qu'entraînerait l'établissement de Bureaux d'échange de lettres, pour constater la part des recettes afférentes à chaque Province pour les lettres *non payées* qu'elle transmet aux autres Provinces, et pour les lettres payées qu'elle reçoit des autres Provinces pour les délivrer. Quant à la correspondance transmise entre les Provinces de l'Amérique du Nord et le Royaume-Uni, et celle expédiée par la voie du Royaume-Uni, il sera également loisible de payer d'avance ou non partout où la chose sera praticable; mais le mode actuel de tenir les comptes sera conservé par rapport au *postage* des paquebots Britanniques, et au taux uniforme de deux deniers pour l'intérieur des Colonies.

Telles sont, à mon avis, les principales conditions sur lesquelles on devrait insister, avant d'abandonner le contrôle du Bureau des Postes de l'Amérique Britannique du Nord. Je prends aussi la liberté de suggérer l'établissement d'un système et d'un tarif de taux de port uniformes dans toute l'étendue des Provinces Britanniques. D'après les arrangemens actuels, les Colonies jouissent maintenant de cet avantage précieux; l'introduction d'un système différent pourrait entraîner des inconvéniens graves, car l'on ne doit guère s'attendre à voir régner une parfaite conformité d'opinions sur ce point entre les différentes Provinces. Quant au tarif des taux, il est évident qu'une échelle uniforme pour les quatre Provinces serait le système le plus juste et le plus équitable, et celui qu'il conviendrait le mieux d'adopter.

C'est au Gouvernement de Sa Majesté à décider, s'il règlera lui-même ces questions, et de suite, ou s'il en laissera la décision aux Gouvernemens Coloniaux. J'ose espérer du moins, qu'on n'abandonnera, pour quelque cause que ce soit, ni le mode suivi en Angleterre pour régler le poids des lettres, ni l'échelle adoptée pour calculer les taux additionnels.

D'après les arrangemens que j'ai proposés, le montant du port des lettres transmises par les paquebots, et appartenant au Royaume-Uni, et qu'on a employé jusqu'à ce jour dans les Provinces Inférieures à défrayer les dépenses générales du Département, devra, comme de raison, être remis à la Mère-Patrie; et il deviendra nécessaire de régler avec le Canada, le principe d'après lequel on devra payer les taux de transit dus aux Etats-Unis pour la transmission des Malles Britanniques par leur territoire; il me semble que la marche la plus convenable à suivre, serait de faire payer ces taux par le Canada et le Royaume-Uni par égales portions, vu que je ne suis pas disposé à recommander de prélever un taux additionnel sur la correspondance pour couvrir les frais de transit.

Les argumens ne manqueraient pas pour prouver qu'il serait plus dans l'intérêt des Colonies, et dans celui de la Mère-Patrie, que l'administration du Bureau des Postes Coloniales restât entre les mains du Département ici; mais, pour les raisons que j'ai déjà exposées à Votre Seigneurie, je suis d'opinion qu'en présence d'un déficit considérable dans les recettes, il



Appendice  
(K.)  
18 Juin.

serait difficile de continuer et de laisser plus longtemps le contrôle du Bureau des Postes des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord entre les mains du Maître-Général des Postes du Royaume-Uni; et je prends la liberté de recommander le sujet à la considération du Gouvernement de Sa Majesté comme étant une question de la plus haute importance.

(Signé,) CLANRICARDE.

Bureau Général des Postes,  
18 Août, 1846.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Halifax, 17 Mars, 1847.

MILORD,—Je me hâte de transmettre à Votre Excellence copie d'un Acte auquel j'ai aujourd'hui donné mon assentiment, et qui a rapport au Commerce entre les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord: j'ose espérer que la Législature du Canada sera d'accord avec nous, que plus les relations commerciales seront libres entre les diverses Colonies, plus les avantages qu'elles en retireront en commun seront considérables, et qu'elle ne perdra pas un instant à passer une loi pour abolir toutes les restrictions qui pèsent sur le Commerce inter-colonial dans cette partie des Domaines de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. HARVEY.

A Son Excellence  
Le Très Honorable  
Comte d'Elgin et Kincardine,  
Gouverneur-Général,  
etc., etc., etc.

P. S.—Comme se rattachant à cette Dépêche, j'ai l'honneur de vous transmettre trois copies imprimées de certaines résolutions que la Chambre d'Assemblée a adoptées le 12 courant.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Acte pour régler le Commerce entre les Possessions Britanniques de l'Amérique Britannique du Nord.

ATTENDU qu'il est désirable que le Commerce entre les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, le Canada, le Nouveau-Brunswick, l'Isle du Prince-Edouard, Terre-Neuve et la Nouvelle Écosse, ne soit gêné par aucune entrave, et jouisse d'une liberté pleine et entière: A ces causes, qu'il soit statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, qu'aussitôt qu'aucune des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord ci-dessus nommées aura passé une loi pour permettre l'entrée libre de droits, de tous les articles de la provenance de cette Province, ou qui sont le produit de ses manufactures (excepté les liqueurs spiritueuses), le Gouverneur, de l'avis du Conseil Exécutif, sera immédiatement publier une Proclamation dans la Gazette Royale, fixant un court délai après lequel les droits imposés sur les articles de la provenance ou qui sont le produit des manufactures de la dite Province qui aura ainsi permis l'entrée franche de droits, des articles de la provenance ou qui sont le produit des manufactures de cette Province, cesseront, et seront abolis; et à compter du jour ainsi fixé et désigné, tous les articles de la provenance ou qui sont le produit des manufactures de la Province désignée dans la dite Proclamation (excepté les li-

Appendice  
(K.)  
18 Juin.

queurs spiritueuses) pourront entrer dans cette Province sans payer aucun droit, après qu'on aura prouvé la provenance et la nature des dits articles ou produits d'après le mode indiqué de tems à autres par l'Ordre du Gouverneur en Conseil.

Et qu'il soit statué, que cette Acte continuera en vigueur, et aura pleine force et effet jusqu'au trente-et-unième jour du mois de Mars de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quarante-huit, et pas plus longtemps.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, }  
NOUVELLE-ÉCOSSE. }

TARIF DE DROITS

Finalem<sup>ent</sup> adopté par la Chambre d'Assemblée, en Comité Général sur les Voies et Moyens, Vendredi, le 12 Mars, 1847.

1. Résolu, Que depuis et après le 31<sup>e</sup> jour de Mars courant, les droits coloniaux, qui sont maintenant prélevés et perçus en vertu des Actes Provinciaux actuellement en vigueur, continueront d'être perçus et prélevés, comme ils le sont maintenant, jusqu'au cinquième jour de Juillet suivant, et de là jusqu'au 31 Mars, 1848, ou jusqu'à ce que la Sanction Royale ait été donnée à un Acte pour révoquer les droits de Douane sur les effets importés dans cette Province en vertu de l'Acte Impérial de 1845, 8 et 9 Victoria, chapitre 93.

2. Résolu, Que tous les droits de Douane imposés par les Actes Impériaux, seront révoqués en entier, conformément à l'Acte Impérial, passé le 28 Août, 1846, en vertu d'un Acte de cette Législature qui prendra effet à compter du 5 Juillet prochain, ou à compter du tems où la Sanction Royale aura été dûment signifiée à cet égard.

3. Résolu, Que depuis et après le 5 Juillet prochain, si l'Acte pour abolir les dits droits a reçu la Sanction Royale, et que la Proclamation en a été faite dans la Gazette Royale, ou autrement, les divers droits coloniaux mis en regard des divers articles, indiqués dans la colonne des droits, annexée à la table suivante, seront prélevés et perçus à compter de la date de la dite Proclamation, et seront payés en argent sterling de la Grande-Bretagne.

TABLE DES DROITS.

| Articles.                                                                | Droits.<br>Argent sterling. |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Pommes, nouvelles ou sechées, par quart,                                 | £0 4 0                      |
| Jambon, par quintal, . . . . .                                           | 0 9 0                       |
| Bœuf salé, par quintal, . . . . .                                        | 0 6 0                       |
| “ frais, do. . . . .                                                     | 0 5 0                       |
| Biscuit ou pain, do. . . . .                                             | 0 1 8                       |
| “ de meilleure qualité, appelé Crackers ou Cakes, par quintal, . .       | 0 3 4                       |
| Beurre, par quintal, . . . . .                                           | 0 8 0                       |
| Chandelle de Cire, Blanc de Baleine ou Composition, par livre, . . . . . | 0 0 3                       |
| “ de suif, par livre, . . . . .                                          | 0 0 1                       |
| Bétail, savoir :— Chevaux, Jumens, Hongres, chaque, . . . . .            | 2 0 0                       |
| Bêtes à cornes, savoir :—                                                |                             |
| Bœufs ou autres Bêtes à cornes, de trois ans ou plus, chaque, . . . . .  | 1 10 0                      |
| Vaches et Bétail de moins de trois ans, . . . . .                        | 0 10 0                      |
| Moutons, chaque, . . . . .                                               | 0 8 0                       |

Appendice (K.)

18 Juin.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |   |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Cochons, pesant plus de 100 lbs., chaque, . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 | 0  | 0  |
| Cochons, pesant 100 lbs. et au-dessous, chaque, . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0 | 2  | 0  |
| Fromage, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 0 | 5  | 0  |
| Chocolat, ou Pâte de Cacao, par lb., . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0 | 0  | 1  |
| Café, vert, par lb., . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0 | 0  | 1  |
| “ rôti, grillé ou moulu, par lb., . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0 | 0  | 2  |
| Horloges, pour chaque Horloge de moins de 20s., . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0 | 5  | 0  |
| “ pour toute autre Horloge, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0 | 10 | 0  |
| Jambons, fumés ou séchés, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0 | 9  | 0  |
| Saindoux, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0 | 8  | 0  |
| Cuir à Semelles, y compris les côtés de cuir et les peaux préparées partiellement pour cet objet, par lb., . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 0 | 0  | 1  |
| Cuir à empeignes de toutes sortes, y compris les côtés de cuir et les peaux préparées partiellement pour cet objet, par lb., . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0 | 0  | 2  |
| Melasse, par gallon, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0 | 0  | 2  |
| Oignons, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 0 | 2  | 6  |
| Poires, fraîches ou séchées, par quart, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0 | 4  | 0  |
| Lard, salé, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0 | 6  | 0  |
| “ frais, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 0 | 4  | 0  |
| Raisins, en boîtes, par lb., . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0 | 0  | 0½ |
| “ ou dans d'autres emballages, par lb., . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0 | 0  | 0½ |
| Spiritueux, savoir:—Eau de vie, Genièvre, Rhum ou autres spiritueux (sauf et excepté le Rhum et les autres spiritueux distillés de la Melasse, des Grains ou des Fruits) qui, de quelque manière que ce soit, seront manufacturés, composés, extraits ou distillés en cette Province, n'excédant pas en force l'épreuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, et ainsi en proportion lorsqu'ils excéderont en force l'épreuve, par Gallon, . . . . . | 0 | 1  | 4  |
| Rhum, ou Spiritueux distillés en cette Province, de la Melasse, des Grains ou Fruits, n'excédant pas en force l'épreuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, et ainsi en proportion quand ils excéderont l'épreuve en force, par gallon, . . . . .                                                                                                                                                                                                  | 0 | 1  | 0  |
| Eau de vie, Whiskey, Genièvre, Liqueurs et autres Spiritueux, excepté le Rhum, n'excédant pas en force l'épreuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, et ainsi en proportion quand ils excéderont l'épreuve en force, par gallon, . . . . .                                                                                                                                                                                                         | 0 | 2  | 8  |
| Rhum, n'excédant pas en force l'épreuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, et ainsi en proportion quand ils excéderont l'épreuve en force, par gallon, . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0 | 1  | 6  |

Appendice (K.)

18 Juin.

|                                                                                                                                                                                                               |    |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|
| Shrub ou Santee, par gallon, . . . . .                                                                                                                                                                        | 0  | 1  | 4  |
| Sucre, Rafiné, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                                         | 0  | 14 | 0  |
| “ en poudre, et Sucre Bâtard, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                          | 0  | 10 | 0  |
| “ Brun ou Cassonade, non rafiné, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                       | 0  | 7  | 0  |
| Thés, savoir:—Thés Souchong, Congo, Peckao, Bou, Pouchong, et autres Thés Noirs, par lb., . . . . .                                                                                                           | 0  | 0  | 1½ |
| Thé-poudre-à-canon, Hyson, Young Hyson, Twankay, et autres Thés Verts, par lb., . . . . .                                                                                                                     | 0  | 0  | 3  |
| Tabac, manufacturé, (excepté en poudre et les Cigares,) par lb., . . . . .                                                                                                                                    | 0  | 0  | 1½ |
| Langues d'animaux, séchées ou salées, par quintal, . . . . .                                                                                                                                                  | 0  | 9  | 0  |
| Vins, savoir:—Vin vieux du Rhin, Vin de Constance, Vin de Malvoisie, Tokay, Champagne, Bourgogne, Vin de l'Hermitage, Vin Clair et appelé Lafitte, Latour, de Margaux ou de Haut-Brian, par gallon, . . . . . | 0  | 3  | 0  |
| Vin de Madère et d'Oporto, par gallon, . . . . .                                                                                                                                                              | 0  | 2  | 6  |
| Vin de Xerès, dont le premier coût est de £20 la pipe, ou plus, par gallon, . . . . .                                                                                                                         | 0  | 2  | 6  |
| Autres Vins Claires, Vin de Barsac, Vin de Sauterne, Vin de Grave, de Moselle, et autres Vins Français, et de Lisbonne et de l'Allemagne, par gallon, . . . . .                                               | 0  | 1  | 3  |
| Tous autres Vins de Xerès, Ténériffe, Marsala, Sicile, Malaga, Fayal et tous autres Vins, par gallon, . . . . .                                                                                               | 0  | 1  | 3  |
| Horloges, savoir:—Toutes Roues, Machines et Matériaux pour faire les Horloges, . . . . .                                                                                                                      | 20 | 0  | 0  |
| Foin et Paille pour toute valeur de £100                                                                                                                                                                      |    |    |    |
| Cigares et Tabac en poudre, . . . . .                                                                                                                                                                         |    |    |    |
| Raisins de Corinthe et Figs, . . . . .                                                                                                                                                                        |    |    |    |
| Cuir, savoir:—Bottes, Souliers et Cuir manufacturé de toute espèce, . . . . .                                                                                                                                 | 10 | 0  | 0  |
| Viande, fraîche, . . . . .                                                                                                                                                                                    |    |    |    |
| Volailles de toutes sortes, mortes, . . . . .                                                                                                                                                                 |    |    |    |
| Pour toute valeur de £100, . . . . .                                                                                                                                                                          |    |    |    |
| Tous autres Objets, Articles et Marchandises qui ne sont pas chargés d'autres droits, et non énumérés dans le Tableau d'exemptions, pour toute valeur de £100, . . . . .                                      | 5  | 0  | 0  |

TABLEAU D'EXEMPTIONS.

- Ancres et Grapins, et Pattes d'Ancres.
- Cendres, savoir:—Potasse et Perlasse.
- Anes et Mules.
- Bagage, Effets et vêtements des Passagers, qu'ils n'ont pas l'intention de vendre.
- Barille et Soude.
- Fèves.
- Livres qu'il est permis d'importer dans le Royaume-Uni.
- Or ou Argent en lingot ou monnayé.
- Pierre à meules.

Cables de Chanvre ou autre substance végétale, et  
Chânes de Vaisseaux.  
Charbon.  
Cacao.  
Monnaie d'Or et d'Argent, et monnaie britannique de  
Cuivre.  
Cuivre, savoir:—Minerai de Cuivre, ou Cuivre en  
saumons ou en briques, plaques de Cuivre, Cuivre  
en feuilles, ou barres et chevilles de Cuivre servant  
dans la construction des vaisseaux, Cuivre brut ou  
en fonte, pour faire des machines, pur ou sans alliage.  
Cuivre en fonte de toute espèce servant dans la  
construction des machines, des moulins, des vais-  
seaux à vapeur, clous de cuivre ou chevilles de  
cuivre servant dans la construction des bâtimens.  
Vieux Cuivre ou Cuivre usé, propre seulement à être  
retravaillé.  
Cordages, goudronnés ou non, soit qu'ils soient propres  
pour les manœuvres ou autrement.  
Liège.  
Grains, savoir:—Blé, Seigle, Blé d'Inde, Orge, Riz,  
Blé-Sarrasin, non moulu; Farine de Blé, d'Orge, de  
Seigle, d'Avoine, de Blé d'Inde, de Sarrasin, Pois,  
Fèves et *Caluvances*.  
Poisson, savoir:—frais, salé, mariné ou séché.  
Hameçons.  
Huile de Poisson, savoir:—Huile de Baleine, Huile de  
Spermaceti, matière de tête et lard de Baleine,  
Nageoires et Peaux de Poissons ou d'animaux marins.  
Lin.  
Appareil pour faire des outils et instrumens dont les  
Emigrés ou les personnes qui viennent s'établir en cette  
Province se servent actuellement, et qu'ils n'ont pas  
l'intention de vendre.  
Chanvre.  
Peaux ou parties de peaux, vertes, non tannées, cor-  
royées ou apprêtées.  
Cornes.  
Chevaux et voitures de voyage, chevaux, bestiaux,  
charriots ou autres voitures lorsqu'elles sont employées  
à transporter des marchandises avec ensemble les  
harnais et appareils nécessaires, aussi longtems que  
l'on s'en servira *bonâ fide* pour cet objet.  
Fer, savoir:—En barres, en saumons et brut.  
Minerai de fer de toute espèce.  
Fonte, pour moulins ou machines à vapeur et tuyaux et  
tubes de fonte ou de fer battu.  
Fer en feuilles.  
Rails de fer pour des chemins de fer, bouilloires, plaques  
et socs de charrues.  
Lentilles.  
Chaux et pierre à chaux.  
Lignes de pêches de toutes sortes.  
Machines ou parties de machines à vapeur ou machines  
à carder.  
Engrais de toute espèce.  
Cartes géographiques.  
Filets—Filets et Seines à faire la pêche, de toutes  
sortes.  
Etoupe.  
Minerais de toutes sortes.  
Peintures.  
Huile de palme.  
Poix.  
Plants, arbrisseaux et arbres.  
Vieille vaisselle d'or et d'argent, propre seulement à  
être remise en œuvre.  
Patates.  
Guenilles, savoir:—Vieilles guenilles, et vieux filets à  
pêcher.  
Résino.  
Toile à voile de toute espèce.  
Voiles ou manœuvres sauvées de vaisseaux naufragés  
sur les côtes en cette Province.  
Sel.  
Graines de toutes sortes.  
Peaux, fourrures, pelleteries ou culées non repassées.

Pierre non travaillée.  
Sucre d'érable.  
Suif.  
Goudron.  
Ficelles et lignes à pêcher.  
Tabac non manufacturé.  
Thérébentine.  
Bras et os de baleines.  
Bois, savoir—Planches, douves, maltriers, bois équarri  
et bois de chauffage.

4. *Résolu*, Qu'aussitôt qu'aucune des Colonies Bri-  
tanniques de l'Amérique du Nord aura permis l'entrée  
franche de droits, des articles de la provenance, ou qui  
sont le produit des manufactures de la Nouvelle-Ecosse,  
tous les articles de la provenance, ou qui sont le produit  
des manufactures de la dite Colonie, pourront être im-  
portés de cette Colonie, dans la Nouvelle-Ecosse sans  
payer aucuns droits, et il sera alors loisible au Gou-  
verneur de l'avis de son Conseil, et en vertu d'une  
Proclamation insérée dans la Gazette Royale, de donner  
aussitôt effet à tout Acte qui sera passé dans ce but.

5. *Résolu*, Quo les divers droits imposés sur les li-  
cences accordées pour la tenir des maisons publiques et  
autres magasins pour la vente de liqueurs fortes, et sur  
les ventes par encan à Halifax ou ailleurs dans la Pro-  
vince, soient continués en la même manière, et d'après  
les mêmes taux que l'année dernière.

6. *Résolu*, Que l'Acte qui a rapport au maintien et  
à l'entretien des Phâres, continuera en vigueur pendant  
l'année qui expirera le 31 Mars, 1848.

(Copie.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Halifax, 11 Mai, 1847.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de vous adresser une  
lettre, le 17 Mars dernier, au sujet de l'Acte que la  
Législature de cette Province venait tout récemment  
de passer concernant le Commerce entre les Provinces  
Britanniques de l'Amérique du Nord, et comme j'ai le  
même jour adressé une semblable communication aux  
Lieutenans-Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de  
l'Isle du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, je prends  
maintenant la liberté de transmettre à Votre Seigneurie,  
copies des réponses que j'ai reçues de Leurs Excellences  
attendu qu'il pourra vous être agréable de connaître les  
mesures qui ont été prises dans les Colonies sur cette  
importante matière.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. HARVEY.

Au Très Honorable  
Comte d'Elgin et Kincardine,  
etc., etc., etc.HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Isle du Prince-Edouard, 4 Mai, 1847.

MONSIEUR,—Je me suis empressé de soumettre au  
Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée de cette  
Isle, copie de la Dépêche de Votre Excellence, du 17  
Mars dernier, et de l'Acte qui concerne le commerce  
entre les Possessions Britanniques de l'Amérique du  
Nord qui a été passé par la Législature de la Nouvelle-  
Ecosse.

Appendice  
(K.)

18 Juin.

J'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Excellence, copie des résolutions que la Chambre d'Assemblée a adoptées relativement à cette importante question.

J'ai, etc.,

(Signé) H. V. HUNTLEY.

A Son Excellence  
le Lieutenant-Général  
Sir John Harvey, C. C. B.,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

[EXTRAIT FIDÈLE.]

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD,  
Chambre d'Assemblée, 3 Avril, 1847.

*Résolu*,—Que cette Chambre prendra en considération, à la prochaine Session, la convenance de permettre l'importation en cette Isle, franche de droits, des articles de la provenance, ou qui sont le produit des manufactures d'aucune des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, aussitôt que les dites Colonies auront permis l'importation chez elles, et franche de droits, les articles de la provenance, ou qui sont le produit des manufactures de cette Isle.

(Signé) WILL. CULLEN,  
Greffier, C. A.Appendice  
(K.)

18 Juin.

FREDERICTON,  
16 Avril, 1847.

MONSIEUR,—Eu égard à la communication de Votre Excellence du 17 du mois dernier, j'ai la satisfaction de vous informer que la Législature de cette Province a passé un Acte pour enlever toutes les restrictions imposées sur le Commerce des Provinces entre elles, et que cet Acte entrera en opération aussitôt qu'il aura été confirmé par Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé) W. G. M. COLEBROOKE.

A Son Excellence  
Le Lieut. Gén. Sir John Harvey, C. C. B.,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
St. Jean, Terre-Neuve, 26 Mars, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Lettre de Votre Excellence du 17 courant, avec copie d'un Acte qui a été passé par la Législature de la Nouvelle-Ecosse, relativement au Commerce des Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, et d'assurer Votre Excellence, que cette matière sera soumise à la considération de la Législature de cette Colonie, dans le cours de la Session prochaine.

J'ai, etc.,

(Signé) ROBERT LAW.

A Son Excellence  
Le Lieut. Gén. Sir John Harvey, C. C. B.,  
etc., etc., etc.

Montreal :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE ST. NICOLAS.

## RÉPONSE.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

A deux Adresses de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée les 16 et 17 courant; " la première priant Son Excellence de communiquer à la Chambre " toute la Correspondance et les documens relatifs à la Station de la Quarantaine à la " Grosse Isle; et aussi tous les ordres et instructions émanés pour en régler l'administra- " tion; " et la seconde, priant " Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Cham- " bre, copie des instructions qui peuvent avoir été données à l'Agent Principal des Emigrés, " ou à toute autre personne, au sujet des abris érigés pour y recevoir les émigrés dans la " Cité de Québec, et copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée à ce " sujet."

Par Ordre.

D. DALY,

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Secrétaire.

Montréal, 21 Juin, 1847.

Québec, 19 Février, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier respectueusement de vouloir bien représenter à Son Excellence le Gouverneur Général la convenance de prendre les mesures nécessaires pour organiser l'établissement de la quarantaine à la Grosse-Isle pendant la prochaine saison, de manière à avoir le temps de faire les préparatifs pour recevoir les malades, que la grande émigration à laquelle on doit s'attendre l'été prochain, devra nécessiter. En 1831, la récolte manqua partiellement en Irlande; et l'été suivant, le nombre d'émigrés qui arrivèrent dans le pays, fut de 51,422, et la maladie et la mortalité sévirent cruellement parmi eux. L'année dernière, comme je l'ai déclaré dans mon rapport annuel, le nombre de malades admis dans l'hôpital de la quarantaine, a excédé de beaucoup celui de l'année précédente, et a même doublé la moyenne des années précédentes. D'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, je me crois autorisé à déclarer que l'émigration de l'année prochaine sera encore plus considérable; et je crains qu'elle ne soit accompagnée d'un accroissement de maladies et de mortalité.

Les efforts que font maintenant les autorités de New-York et des autres villes maritimes des Etats-Unis pour empêcher les émigrés de débarquer dans leurs ports, tendront davantage à augmenter le nombre des pauvres et des gens nécessiteux qui refouleront vers nos rives.

Je prendrai donc la liberté de suggérer la convenance de faire une appropriation pour le service de la quarantaine, proportionnée aux exigences; et je soumetts qu'il ne faudrait pas moins de £3,000 pour couvrir cette dépense.

Je demande aussi que le Dr. Parant et moi, nous soyons autorisés à demander des soumissions pour employer un bateau à vapeur, comme les années précédentes, sujet à l'approbation de Son Excellence.

L'on éprouve beaucoup d'inconvénients, et l'on est souvent obligé de donner une plus forte somme lorsque l'on attend trop tard pour passer les marchés; et après que les arrangements ont été pris pour le service des bateaux à vapeur pendant l'été.

Je dois aussi soumettre que lorsque le nombre des malades reçus dans l'hôpital il y a deux ans n'était

pas aussi considérable, j'ai pu faire le service avec l'aide d'une seule personne qui remplissait à la fois les devoirs d'apothicaire et d'économe de l'hôpital; l'année dernière, par suite de l'accroissement du chiffre des malades, on a trouvé qu'il était extrêmement difficile pour une seule personne de remplir les fonctions de ces deux départemens à la fois.—Avec la perspective d'un plus grand nombre de malades, l'été prochain, je demande autorisation d'employer comme par le passé un économe moyennant 3s. 6d. par jour, laissant l'apothicaire libre de donner tout son temps et son attention à soigner les malades, et préparer et administrer les médecines; le salaire de ce dernier devrait être, comme ci-devant, de £60 pour la saison.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votré très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) GEO. M. DOUGLAS.

L'Honorable D. DALY, etc., etc., etc.

Extrait d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les Matières d'Etat, en date du 8 Mars, 1847, approuvée par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil le même jour.

Sur la lettre du Dr. Geo. M. Douglas, datée le 19 du mois dernier, appelant l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'organiser l'établissement de la quarantaine à la Grosse-Isle, et demandant pour lui et le Dr. Parant l'autorisation de demander des Soumissions pour l'emploi d'un bateau à vapeur comme par le passé, sujet à l'approbation de votre Excellence, et aussi, de pouvoir employer un économe, moyennant 3s. 6d. par jour,—

Le Comité recommande l'émanation de la proclamation d'usage relative à l'établissement de la quarantaine, et que l'autorisation recommandée relativement à l'annonce de Soumissions pour l'emploi d'un bateau à vapeur soit accordée; cette dernière dépense néanmoins ne devra être encourue que lorsque la nécessité absolue de la faire aura été constatée.

Certifié,

(Signé)

D. PARENT,

Au Secrétaire Provincial.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 10 Mars, 1847.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 19 du mois dernier, et de vous charger de prendre les mesures nécessaires pour organiser l'établissement de la quarantaine à la Grosse-Isle, pendant la saison de la prochaine navigation. La proclamation d'usage sortira aussitôt possible.

Je suis de plus autorisé de charger le Dr. Parent et vous-même de publier des annonces pour des soumissions relativement à l'emploi d'un bateau à vapeur comme par le passé : pourvu que ces soumissions soient approuvées par Son Excellence.

Son Excellence approuve aussi que vous employiez un économiste dans l'hôpital, moyennant 3s. 6d. par jour, aussitôt qu'il paraîtra absolument nécessaire d'employer un tel officier.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé,) D. DALY,  
Secrétaire.

A GEO. M. DOUGLAS, Ecr., M. D.,  
etc., etc., etc.  
Québec..

Québec, 12 Avril, 1847.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de soumettre respectueusement, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, que, conformément à vos instructions du 10 du mois dernier, nous avons fait publier des annonces dans les divers papiers de Montréal et de cette cité pendant un mois, pour demander des soumissions relativement à l'emploi d'un bateau à vapeur, qui devra faire un voyage par semaine à la station de la quarantaine, durant la prochaine saison. Samedi étant le dernier jour fixé pour recevoir les soumissions, nous les ouvriâmes, et elles sont comme suit, savoir :—

- 1ere. M. Wilson, Agent de la Ligne du Peuple, offre de faire le service, avec un bateau à vapeur dont il n'indique pas le nom, moyennant £20 par voyage, £560 pour la saison.
- 2ème. M. McKenzie offre le "Lumbert Merchant" ou le "Pointe Lévi," moyennant £20 par voyage, ou £540, pour la saison.
- 3ème. M. Stevenson offre le bateau à vapeur le St. George, moyennant £17 10s. par voyage ou £449, pour la saison.
- 4ème. M. Chabot offre le petit bateau traversier le "Dorchester," moyennant £350 pour la saison.

Nous n'hésitons pas à recommander le St. George de préférence. Le prix que demande M. Stevenson, est de £71 de moins qu'il n'a été payé l'année dernière pour le "Lumbert Merchant." Le St. George est muni d'engins capables de résister à la mer, et est plus propre que tout autre à ce service. Ses chambres pour les émigrés convalescents sont spacieuses et commodes, et le prix demandé est le plus bas, excepté

pour le "Dorchester;" mais quant à ce dernier, il suffit de remarquer que c'est l'un des plus petits bateaux à vapeur qui traversent entre Québec et la Pointe Lévi. Il a peu de logement et n'est pas en état de résister aux gros temps qu'on rencontre souvent dans le passage à la Grosse-Isle.

En conséquence, nous prions respectueusement Son Excellence de vouloir bien nous permettre de passer un marché avec M. Stevenson pour le St. George.

Nous demandons aussi l'autorisation d'employer constamment à la station un petit bâtiment à voile, qui serait chargé de faire un voyage par semaine à Québec, ou chaque fois que les circonstances l'exigeraient, et cela, moyennant une somme n'excédant pas £50, pour la saison, comme les années précédentes.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos très obéissants serviteurs.

(Signé,) JOS PARENT,  
Médecin Inspecteur.

(Signé,) GEO. M. DOUGLAS, M. D.  
Surintendant Médical.

L'Honorable D. DALY,  
Secrétaire,  
etc., etc., etc.

Copie d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 15 Avril 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre des docteurs Parent et Douglas, du 12 Avril courant, dans laquelle il font rapport des soumissions qu'ils ont reçues relativement à l'emploi d'un bateau à vapeur entre Québec et la Grosse Isle durant la prochaine saison, en vertu de l'ordre en Conseil du 8 Mars dernier, et recommandant que celles de M. Stevenson, pour l'usage du St. George, moyennant £17 10s. par voyage, ou £449, pour la saison, soient acceptées.

Le Comité recommande que les soumissions de M. Stevenson soient acceptées.

Le Comité recommande de plus que les Drs. Parent et Douglas soient chargés d'employer une goëlette, moyennant un taux n'excédant pas £50 pour la saison, comme les années précédentes.

Certifié,

(Signé,) E. PARENT.

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 16 Avril, 1847.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence vous autorise d'accepter les soumissions de M. Stevenson pour l'emploi d'un bateau à vapeur à la Station de Quarantaine, durant la prochaine saison de la navigation.

Son Excellence vous autorise aussi à employer une goëlette moyennant £50 pour la saison, comme les années précédentes.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre très obéissant serviteur  
(Signé,) D. DALY.

Le Dr. JOSEPH PARENT,  
Le Dr. G. M. DOUGLAS, etc., etc., etc.  
Québec.

Grosse-Isle, 10 Mai 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, que je suis arrivé à la station de la quarantaine le 3 courant dans le bateau à vapeur St. George, avec les garde-malades, la police et les bateliers, qui, tous ont été employés activement à préparer l'hôpital pour la réception des malades; à blanchir les bâtimens et à tenir les bateaux prêts pour aborder les vaisseaux arrivant avec des passagers. J'ai visité avec soin les divers bâtimens, et j'ai constaté qu'il faudra plusieurs réparations à la cuisine de l'hôpital, à la maison du lavage et à la chambre de la matrone; il faudra aussi une nouvelle chambre pour l'éconôme et sa femme. Il faudra aussi réparer les salles de l'hôpital, les appentis ou abris destinés aux passagers, et les clôtures dont plusieurs ont été battues par les vents d'hiver et le poids de la neige.

J'ai constaté, avec l'aide d'un charpentier, que le coût de ces réparations, y compris la construction d'une chambre pour l'éconôme, et tous les matériaux, n'excédera pas vingt quatre louis, dix chelins et 10d. J'aurai soin de faire travailler les bateliers à ces ouvrages, lorsqu'ils ne seront pas employés ailleurs.

Je vous prie respectueusement de vouloir bien me donner l'autorisation nécessaire, aussitôt possible, à l'effet d'employer cette somme pour les fins susdites.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur.  
(Signé,) M. G. DOUGLAS.  
Médecin Surintendant.

L'Honorable D. DALY,  
Secrétaire,  
etc., etc., etc.

Extrait d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les Matières d'Etat, datée le 10 Mai 1847, et approuvée par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre du Dr. Douglas, médecin surintendant, Grosse-Isle, 16 Mai courant, demandant l'autorisation de faire certaines réparations à la station de la quarantaine, évaluées à £24 10 10.

Le Comité recommande que la dite dépense soit ajoutée à la somme portée dans l'estimation (£250)

pour construire des bâtimens à la Grosse-Isle, par un ordre en Conseil du 23 Mars dernier.

Certifié.

(Signé,) E. PARENT.

Au Secrétaire Provincial.

Grosse-Isle, 17 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport hebdomadaire des malades qui ont été admis dans l'hôpital de la quarantaine; et je dois dire, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, que tous les malades qui sont maintenant dans l'hôpital viennent du "Syria" qui est le premier vaisseau chargé d'émigrés qui soit encore arrivé. Ce vaisseau est parti de Liverpool le 24 Mars, avec 241 passagers. En partant d'Irlande, ils étaient déjà très faibles lorsqu'ils sont embarqués; ils étaient d'ailleurs malheureux et pauvres. La maladie, la fièvre et la disenterie éclatèrent à bord quelques jours après le départ, et continuèrent leurs ravages jusqu'à ce jour. Il est mort 9 personnes durant la traversée; une en arrivant ici; 84 ont été reçues dans l'hôpital; et je m'attends qu'on y enverra encore de 20 à 24.

Je suis informé que 10,000 émigrés ont laissé la Grande-Bretagne depuis le 19 Avril; la plupart sont d'Irlande ou des Irlandais de Liverpool, et à en juger d'après l'échantillon que j'ai devant les yeux, j'ai tout lieu de croire qu'il faudra en admettre un grand nombre à l'hôpital. Nous n'avons de logement à présent que pour deux cents malades; et un seul bâtiment nous en a donné 84. L'année dernière nous fûmes obligés de convertir une partie des abris destinés aux passagers en un hôpital, où nous envoyions les convalescents à mesure qu'ils pouvaient se relever de leurs lits. Je prends en conséquence la liberté d'exposer la nécessité qu'il y a de sanctionner la construction d'un nouvel hôpital capable de contenir 60 lits. Ce bâtiment devra avoir 100 pieds de long et 25 de large, et pourra être construit pour une somme de cent cinquante louis. Il faudra un nouvel abri pour recevoir les passagers, attendu que les appentis actuels sont insuffisants, et dans un état imparfait, ayant été bâtis à la hâte pendant le coléra. Je suis informé que les frais de cet appentis, y compris les matériaux, en supposant qu'il ait 120 pieds de long sur 25 de large, n'excéderont pas £135.

Je vous prie respectueusement de vouloir bien diriger votre attention immédiate sur cette lettre.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur.

(Signé,) G. M. DOUGLAS.  
Médecin Surintendant.

L'Honorable D. DALY  
Secrétaire,  
etc., etc., etc.

Appendice  
(L.)

RAPPORT HEBDOMADAIRE DES MALADES ADMIS DANS L'HOPITAL DE LA QUARANTAINE, GROSSE-ISLE, depuis le 8 jusqu'au 15 Mai, 1847.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

| Distribution. | Dans l'Hôpital d'après le dernier Rapport. | Admis depuis. | Total. | Renvoyés. | Décédés. | Restant. | Maladies. |    | Total.                                                                                                        | Remarques. |
|---------------|--------------------------------------------|---------------|--------|-----------|----------|----------|-----------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|               |                                            |               |        |           |          |          | Fièvre.   |    |                                                                                                               |            |
| Hommes .....  | .....                                      | 20            | 20     | .....     | .....    | 20       | 20        | 20 | Depuis que ce Rapport a été dressé, 20 nouveaux cas ont été admis, faisant un total de 25 sortant du "Syria." |            |
| Femmes .....  | .....                                      | 23            | 23     | .....     | .....    | 23       | 23        | 23 |                                                                                                               |            |
| Enfants ..... | .....                                      | 22            | 22     | .....     | 1        | 21       | 21        | 21 |                                                                                                               |            |
| .....         | .....                                      | 65            | 65     | .....     | 1        | 64       | 64        | 64 |                                                                                                               |            |

21e Juin

NOMS des personnes qui sont DÉCÉDÉS pendant la SEMAINE.

| No. | Nom.             | Ago.                           | Maladies. | Nom du Vaisseau. | Quand admis. | Quand Décédés. | Remarques. |
|-----|------------------|--------------------------------|-----------|------------------|--------------|----------------|------------|
| 1   | Ellen Keane..... | 4 <sup>3</sup> / <sub>11</sub> | Fièvre .. | Barque "Syria."  | 15 Mai.....  | 15 Mai.....    |            |

(Signé,)

G. M. DOUGLAS, M. D.,  
Médecin Surintendant.

Extrait d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les Matières d'Etat, daté le 10 Mai, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre du Dr. Douglas, Médecin Surintendant à la Grosse Isle, du 17 Mai courant, qui rapporte qu'il est arrivé un bâtiment à la station de la quarantaine avec des malades à bord; que sur 241 passagers il a été admis 85 malades à l'hôpital, et qu'il est nécessaire de leur procurer de nouveaux logements à la station,—

Le Comité recommande que le Dr. Douglas soit autorisé à faire ériger un nouvel apprentis ou hôpital dont les frais sont évalués à £150, et un nouvel apprentis destiné aux passagers, estimé à £135; ces articles de dépenses devant être compris dans la prochaine estimation.

Certifié,

(Signé,)

E. PARENT.

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 20 Mai, 1847.

Monsieur,

Je suis chargé par le Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre, du 17 courant, dans laquelle vous transmettez le rapport hebdomadaire des malades reçus dans l'hôpital de la quarantaine à la Grosse-Isle; et en réponse, Son Excellence me charge de vous autoriser de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour construire un nouvel abris ou hôpital contenant 60 lits, dont vous estimez que le coût n'excédera pas la somme de £150. Je dois aussi vous autoriser à construire un nouvel abri pour les passagers dont les dimensions sont indiquées dans votre lettre, et qui ne devra pas coûter y compris tous les matériaux nécessaires plus de £135.

Je dois en même temps vous informer qu'il a plu à Son Excellence approuver l'emploi d'une somme n'excédant pas £24 10s., pour les réparations dont vous me parlez dans votre lettre du 10 courant, à la cuisine de l'hôpital, à la chambre du lavage, à celle de la matrone, aux salles de l'hôpital, à l'abri destiné aux passagers et aux clôtures; et pour la construction d'une chambre pour l'éconôme.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

D. DALY,  
Secrétaire.

Grosse-Isle, 21 Mai, 1847.

Monsieur,

Je regrette d'avoir à informer Son Excellence le Gouverneur Général, que tous les vaisseaux chargés d'émigrés qui sont arrivés jusqu'à ce jour ont débarqué leurs passagers dans l'état le plus déplorable. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous parler du "Syria," les vaisseaux suivants sont arrivés; et pour vous donner une idée de la maladie qui règne à bord, je vous transmets ci-joint un état du nombre de décès qui ont eu lieu pendant la traversée, et du nombre de malades, à leur arrivée à la Grosse-Isle.—

|                                       | Pass's | Décès | Malad |
|---------------------------------------|--------|-------|-------|
| Le navire Jane Black de Limerick..... | 425    | 13    | 20    |
| Barque Persévérance " Dublin.....     | 311    | 9     | 25    |
| " Wandsworth, " Dublin.....           | 527    | 50    | 80    |
| " Jno. Francis, " Cork.....           | 257    | 16    | 60    |
| " Agnes, " Cork.....                  | 427    | 39    | 80    |
| " George, " Liverpool,...             | 397    | 40    | 64    |
| " Royalist, " Liverpool,...           | 434    | 18    | 12    |

Les salles des bâtimens dont on se sert actuellement comme d'hôpitaux, sont remplies de malades, dont 212 du Syria et des vaisseaux que j'ai nommés en premier



Appendice  
(L.)

21e Juin.

lieu. Les malades des quatre premiers bâtimens au nombre de 216 sont encore à bord, attendu que je n'ai ni lits à leur donner, ni place pour les recevoir.

A venir jusqu'à l'été dernier, l'hôpital n'a jamais contenu plus de 150 malades; à cet époque le nombre a augmenté jusqu'à 200 pour lesquels nous n'avions que des logemens très insuffisants.

Quoique je fusse préparé à voir augmenter la maladie cette année, je ne m'étais jamais imaginé que tous les vaisseaux arriveraient avec autant de malades qu'à présent. Je prends la liberté de suggérer, comme seul moyen de faire face aux éventualités, la convenance de convertir tous les abris destinés aux passagers en hôpitaux temporaires; par ce moyen, on pourrait en loger près de 500; il faudrait pour chacune des salles contenant 150 malades, un médecin dont on pourrait se procurer les services moyennant quinze chelins par jour, avec une ration de pain et de viande pour lui et son serviteur; et je demande qu'il me soit permis d'employer immédiatement comme assistants, le Dr. Jacques, de Melbourne, homme de mérite et de talens, et le Dr. McGrath de Québec, jeune homme élevé dans l'hôpital de marine. J'aurai aussi besoin pour ces hôpitaux temporaires d'un Intendant, d'un cuisinier et de quatre femmes garde malades qui recevront les mêmes gages qu'on accorde à celles qui sont maintenant employées.

Dans le cas où cet arrangement serait mis à effet (et je ne vois aucun autre moyen de remédier au mal) il ne sera possible de débarquer sur l'isle que les malades seulement; les autres passagers devront rester en quarantaine à bord des vaisseaux où je les visiterai tous les jours, et ferai transporter à l'hôpital ceux qui pourront tomber malades. J'aurai soin que leurs hardes, effets et couvertures de lits soient purifiés à bord.

La loi de Quarantaine maintenant en vigueur, prescrit que tous les passagers à bord d'un vaisseau où la fièvre a sévi, seront débarqués sur l'isle avec leur bagage; mais il sera impossible de suivre la lettre de la loi à cet égard car jusqu'à présent chaque bâtiment est arrivé avec la fièvre, et pour mettre tous les passagers à terre, il faudrait préparer du logement pour 12 à 15,000 personnes. Je prends la liberté de dire que je me suis procuré l'assistance temporaire du Dr. Benson, passager à bord du Wandsworth de Dublin; ce monsieur a été attaché pendant quelques années à un hôpital de fiévreux en Irlande, et me sera d'une grande utilité.

J'ose me flatter que vous voudrez bien porter votre attention sur le contenu de ma lettre, avec le moins de retard possible.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) G. M. DOUGLAS.  
Médecin surintendant.

#### Memorandum de A. C. Buchanan, Ecuyer.

1. Suivre et exécuter rigoureusement la loi actuelle en ce qui concerne le débarquement des passagers des vaisseaux infectés de la fièvre; et tenir les émigrés pendant dix jours sur l'isle après leur débarquement, pour être lavés et purifiés. Permettre aux vaisseaux de continuer leur voyage en donnant

la garantie nécessaire d'envoyer un bateau à vapeur pour prendre leurs passagers, chaque fois qu'ils en seront requis par le médecin surintendant, après avoir été au préalable, nettoyés et purifiés, etc. de manière à désinfecter la cale.

Afin de faire face à la crise actuelle, se procurer immédiatement du département de l'Ordonnance, le nombre de tentes nécessaires pour mettre les gens en santé à l'abri des intempéries de l'air; et tous les bâtimens qui se trouvent maintenant sur l'isle devraient être convertis en hôpitaux.

Donner sans retard au surintendant l'assistance médicale qu'il a demandée.

Le bateau à vapeur devrait faire autant de voyages pendant la semaine que le médecin surintendant le jugera nécessaire; ce dernier faisant rapport au Gouvernement de chaque voyage additionnel.

#### RELATIVEMENT A MONTRÉAL.

S'adresser aux Commissaires du Havre, pour obtenir d'eux le quai de l'isle, ou cette partie du dit quai dont on aura besoin pour y débarquer les émigrés.

Eriger un abri temporaire pour les mettre à l'abri du mauvais temps pendant le peu d'heures qui pourront s'écouler avant qu'on puisse transporter leur bagage sous les abris actuels, au Canal.

Eriger deux appentis, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, capables, chaque, de contenir au moins cent malades; que ces appentis soient construits avec le moins de frais possible, et placés sur les bords du fleuve, à quelque distance des abris des émigrés; les bâtimens servant d'hôpitaux étant employés à recevoir d'autres cas de maladie.

Construire un petit bâtiment pour la cuisine et le lavage, entre les deux appentis.

On pourra se procurer les paillasses et couvertures, etc. tel que demandé.

Le Memorandum est respectueusement soumis par  
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) A. C. BUCHANAN.  
Prin. Agent des émigrés.  
" G. W. CAMPBELL. M. D.

EXTRAIT d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, sur les Matières d'Etat, daté le 24 Mai, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre du Dr. Douglas, Médecin Surintendant à la Grosse Isle, en date du 21 Mai courant, ensemble avec un Memorandum, signé de A. C. Buchanan, Ecuyer, Principal Agent des Emigrés, et de G. W. Campbell, M. D., daté à Montréal, présent mois, au sujet de certains arrangemens qu'il faudrait prendre à la Grosse-Isle et à Montréal, dans les circonstances actuelles,—

Le Conseil recommande humblement à Votre Excellence d'autoriser la construction d'un appentis ou abri, et l'adoption des autres mesures suggérées dans le Memorandum de l'Agent des Emigrés et du Dr. Campbell, daté le 24 courant. Les dépenses devroient être soumises au Parlement à la prochaine

Appendice  
(L.)

21e Juin.

21e Juin. sossion, après avoir déduit telle somme que Votre Excellence voudra bien prendre sur les fonds de la caisse Impériale à cette fin.

Le Comité recommande de plus à Votre Excellence d'autoriser le Dr. Douglas, dans la crise actuelle, d'employer d'autres médecins et de se procurer telle assistance qu'il jugera nécessaire pour l'hôpital.

Certifié,

(Signé)

J. JOSEPH,  
G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 24 Mai, 1847.

Monsieur,

Eu égard à votre lettre du 21 courant, et au Memorandum de A. C. Buchanan, Principal Agent des Emigrés, au sujet de certains arrangements à prendre à la Grosse-Isle, dans la circonstance actuelle, le Gouverneur Général me charge de vous informer qu'il a cru devoir vous autoriser à construire les abris, et à prendre les autres mesures suggérées dans le susdit Memorandum.

Je dois ajouter que vous êtes autorisé à vous procurer telle autre assistance que vous jugerez nécessaire.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

D. DALY,  
Secrétaire.

Au Dr. DOUGLAS,  
Médecin Surintendant à la  
Grosse-Isle.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 27 Mai, 1847.

(Immédiat.)

Messieurs,

Je suis chargé par le Gouverneur Général de vous transmettre l'extrait ci-joint d'un Memorandum présenté à Son Excellence par le Principal Agent des Emigrés à Québec, au sujet de certains arrangements qui sont regardés comme indispensables à Montréal, dans la circonstance actuelle. Et je dois vous informer que Son Excellence désire que vous ne perdiez pas un instant à prendre les mesures nécessaires pour mettre les suggestions de M. Buchanan à effet.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

D. DALY,  
Secrétaire.

Aux Commissaires des  
Travaux Publics,  
etc., etc., etc.,  
Montréal.

Station de Quarantaine, 24 Mai, 1847.

Monsieur,

En présentant à Son Excellence le Gouverneur Général le rapport des malades pour la semaine expirée Saniedi, le 22 courant, je regrette d'avoir à appeler votre attention sur la maladie, les souffrances et la détresse qui règnent parmi les émigrés nouvellement arrivés, et qui sont sans exemple dans ce pays, même durant la période où le choléra sévissait en 1832 et 1834. Tous les vaisseaux chargés de passagers Irlandais (mais particulièrement ceux qui viennent de Liverpool et de Cork) ont perdu nombre de passagers par la fièvre et la dyssenterie durant le voyage, et sont arrivés ici avec une foule de malades. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il est arrivé dix-sept vaisseaux avec des passagers Irlandais, cinq de Cork, quatre de Liverpool, et les autres de Sligo, Limerick, Belfast, Londonderry et New Ross. Le nombre de passagers qui se sont embarqués dans ces vaisseaux était de 5607; sur ce nombre, il en est mort 260 durant la traversée; et plus de 700 ont été admis à l'hôpital, ou sont soignés à bord, en attendant qu'on trouve de la place pour les débarquer.

D'après le rapport hebdomadaire, le nombre de malades qui sont maintenant sous les soins des médecins est de 695; et il reste à bord des vaisseaux "Aberdeen" et "Achilles" de Liverpool, "Bee" de Cork, et "Wolfville" de Sligo, 164 malades, qui ont été soignés à bord, et qui seront débarqués aussitôt qu'on aura de la place pour les loger, en convertissant en hôpital les abris destinés aux passagers.

J'ai pris sur moi d'employer les services des Drs. Jacques et McGrath, en attendant l'autorisation de Son Excellence; mais j'aurai encore besoin de deux assistans au moins, vu que ces messieurs ont déjà plus de 300 malades sous leurs soins, et qu'ils seront hors d'état de soigner ceux qui restent à débarquer, sans compter ceux qui doivent arriver parmi les milliers qu'on attend. Oserai-je demander l'autorisation nécessaire à cet effet? Tout mon tems est employé à inspecter et visiter les vaisseaux qui arrivent, faire le triage des malades, et donner des prescriptions pour ceux qui sont à bord et qui ne peuvent être débarqués.

Conformément à l'autorisation que vous m'avez transmise par votre lettre du 20 courant, j'ai pris des arrangements pour faire construire une nouvelle salle pour les malades et un nouvel abri.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé)

G. M. DOUGLAS,  
Médecin Surintendant.

L'Honorable D. DALY, M. P. P.,  
etc., etc., etc.

P. S. Je prends la liberté de recommander comme Assistans Médecins, le Dr. Fenwick, ci-devant Chirurgien de l'Hôpital de Marine, et un jeune monsieur qui m'a été recommandé par le Dr. McDonald, Professeur au Collège McGill. J'ai écrit à ces deux messieurs par cette maille.

Mardi, le 25.

Après avoir écrit la lettre qui précède, j'ai reçu la faveur de votre lettre dans laquelle vous faites allusion au Memorandum de M. A. C. Buchanan et du Dr. Campbell. Je présume qu'on a oublié de me l'envoyer par inadvertance; mais comme M. Buchanan est ici, il m'en a donné la substance.

Il est arrivé douze vaisseaux ce matin, plus ou moins infectés des fièvres. Le "John Bolton," de Liverpool, a perdu 78 passagers; et le "Ninian," de Limerick, 24.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

RAPPORT HEBDOMADAIRE DES MALADES DANS L'HOPITAL, A LA QUARANTAINE, GROSSE-ISLE, du 16 au 22 Mai, 1847.

Appendice (L.)

| Distribution. | Dans l'Hôpital d'après le dernier Rapport. | Admis depuis. | Total. | Renvoyés. | Décédés. | Restant. | Maladies. | Total. | Remarques. |
|---------------|--------------------------------------------|---------------|--------|-----------|----------|----------|-----------|--------|------------|
|               |                                            |               |        |           |          |          | Fièvre.   |        |            |
| Hommes .....  | 20                                         | 135           | 155    | .....     | 4        | 151      | 151       | 151    |            |
| Femmes .....  | 23                                         | 128           | 151    | 7         | 3        | 141      | 141       | 141    |            |
| Enfants ..... | 21                                         | 106           | 127    | 6         | 9        | 112      | 112       | 112    |            |
| Totale .....  | 64                                         | 369           | 433    | 13        | 16       | 404      | 404       | 404    |            |

NOMS des personnes qui sont DÉCÉDÉES pendant la SEMAINE.

| No. | Noms.               | Age. | Noms des vaisseaux. | Maladies. | Quand admis. | Décédés.     | Remarques.                                                                                                                                                                                                                            |
|-----|---------------------|------|---------------------|-----------|--------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1   | Nancy Riley.....    | 24   | Barque Syria ..     | Fièvre .. | Mai 15 ..... | Mai 20 ..... | Depuis que ce Rapport a été dressé, 291 nouveaux cas de maladie ont été admis dans les abris servant d'Hôpitaux temporaires, et il en reste environ 164, qui sont soignés à bord, en attendant qu'on trouve une place pour les loger. |
| 2   | Thomas Coner.....   | 40   | do do ..            | do ..     | do do .....  | do 21 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 3   | Edward Ryley .....  | 30   | do do ..            | do ..     | do do .....  | do 19 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 4   | Ellen Murtilly..... | 50   | Persévérance ..     | do ..     | do 19 .....  | do 20 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 5   | Ellen Murtilly..... | 46   | do ..               | do ..     | do do .....  | do 23 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 6   | John Colville.....  | 84   | do ..               | do ..     | do 20 .....  | do 21 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 7   | James Managin.....  | 55   | Wandsworth ..       | do ..     | do do .....  | do 20 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 8   | Patrick Fagan.....  | 13   | do ..               | do ..     | do do .....  | do 22 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 9   | Patrick Jordan..... | 8    | do ..               | do ..     | do do .....  | do 21 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 10  | Mary Mark.....      | 2    | do ..               | do ..     | do do .....  | do 20 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 11  | Eliza Whalen.....   | 3    | do ..               | do ..     | do do .....  | do 22 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 12  | Ann Hooper.....     | 10   | do ..               | do ..     | do do .....  | do 21 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 13  | Thors. Hooper.....  | 5    | do ..               | do ..     | do do .....  | do do .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 14  | Thomas Bonnett..... | 4    | do ..               | do ..     | do do .....  | do do .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 15  | John Whalen.....    | 4    | do ..               | do ..     | do do .....  | do 22 .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |
| 16  | Brid. Monaghan..... | 3    | do ..               | do ..     | do do .....  | do do .....  |                                                                                                                                                                                                                                       |

(Signé,)

G. M. DOUGLAS, M. D.,  
Médecin Surintendant.

EXTRAIT d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les Matières d'Etat, daté le 27 Mai 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil le même jour.

Sur la lettre du Dr. Douglas, médecin surintendant à la Grosse-Isle, en date du 24 Mai, exposant qu'il a employé deux nouveaux assistants médecins ; qu'il désire obtenir la sanction de votre Excellence à cet effet, et qu'il a besoin de deux autres assistants.

Le Comité recommande humblement à Votre Excellence d'approuver la chose qu'a fait le Dr. Douglas des deux messieurs nommés dans sa lettre du 24 du courant, et de l'autoriser à en employer deux autres, si l'urgence du cas l'exigeait.

Certifié,

(Signé,) J. JOSEPH,  
G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 27 Mai, 1847.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 24 et 25 courant, j'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général de vous informer que Son Excellence vous approuve d'avoir employé les deux médecins dont vous parlez dans votre lettre du 24, et il vous autorise à en choisir deux autres, si

les circonstances l'exigent ; Son Excellence approuve aussi que vous employiez *Cliff Island* comme une station pour y débarquer les émigrés en santé.

Je dois ajouter que l'on doit prendre les mesures nécessaires pour envoyer à la Grosse-Isle un détachement de troupes, selon que vous le recommandez dans votre lettre du 25 courant.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) D. DALY,  
Secrétaire.

Au Dr. DOUGLAS,  
Médecin Surintendant,  
Grosse-Isle.

Grosse-Isle, 25 Mai, 1847.

Monsieur,

Ayant appris de M. Buchanan, que le Memorandum auquel vous faites allusion dans votre lettre du 24 courant, avait pour objet de me charger de faire débarquer tous les émigrés en santé à bord des vaisseaux où il y avait eu de la maladie et de la mortalité, je soumetts respectueusement qu'il me sera impossible de prendre les mesures nécessaires pour séparer les malades des gens en santé, s'il faut tous les débarquer à la Grosse-Isle, attendu que je n'ai pas trop de place pour les malades seuls.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Comme je me propose de destiner l'extrémité est de l'isle à la réception des convalescens à mesure qu'ils sortent de l'hôpital, et que l'espace défriché à l'ouest suffira à peine pour les nombreux cas de fièvre,—

Je prends la liberté de suggérer, comme le meilleur moyen de mettre cet ordre à effet, que tous les gens bien portans soient débarqués sur une petite isle appelé *Cliff Island*, située à une distance de 1000 verges de la Grosse-Isle. Cette isle est d'un accès facile ; elle est élevée ; le terrain est sec ; elle est couverte de bois de chauffage, et le terrain est très propice pour placer des tentes. On pourrait débarquer tous les gens bien portans sur cette isle, et les rembarquer avec facilité.

Pour atteindre ce but, et maintenir l'ordre parmi la foule considérable qu'on doit s'attendre à avoir à débarquer, j'aurai besoin d'un détachement de pas moins de 50 soldats et d'un subalterne, ainsi qu'on l'a jugé nécessaire pendant les années qui ont précédé 1842.

A propos de cet arrangement, je remarquerai qu'un Bill a été passé par la Chambre d'Assemblée vers la fin de la Session 1836, pour régler l'établissement de la quarantaine, mais qu'il a été perdu dans le Conseil Législatif, ou plutôt renvoyé avec quelque léger amendement, à une époque de la Session où il n'y avait plus de quorum dans la Chambre. On proposait dans ce Bill d'employer *Cliff Island* à l'objet auquel je recommande de la destiner.

J'ignore quel est le propriétaire de l'isle (s'il y a vraiment un propriétaire), mais je pense qu'elle forme partie de certaines isles dépendant d'une Seigneurie laissée par feu M. Finlay à M. Steele de Liverpool, dont la plus belle et la plus grande a été vendue il y a trois ans à M. McPherson, de l'Isle aux Grues, moyennant cinq louis.

Je vous prie respectueusement de faire réponse à cette lettre aussitôt que vous le pourrez convenablement.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) G. M. DOUGLAS.

L'honorable D. DALY,  
Secrétaire Civile.

EXTRAIT d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les matières d'Etat, datée le 27 Mai 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre du Dr. Douglas, Médecin Surintendant, à la Grosse-Isle, en date du 25 Mai, courant, dans laquelle il recommande d'employer *Cliff Island* comme une station pour y débarquer les émigrés bien portans, et demande qu'un détachement de 50 soldats et un subalterne soit envoyés à la Grosse-Isle, pour maintenir l'ordre,—

Le Comité conseille humblement à Votre Excellence d'approuver la recommandation du Médecin Surintendant, et de lui envoyer la force armée qu'il juge nécessaire.

Certifié,  
(Signé) J. JOSEPH,  
G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 27 Mai, 1847.Appendice  
(L.)

21e Juin.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouverneur Général, a donné ordre qu'on s'adressât aux autorités militaires afin d'obtenir un détachement de troupes pour envoyer à la Grosse-Isle, et qu'il leur a prescrit de s'adresser à vous pour obtenir des renseignements quand au transport des dites troupes à leur destination, dans le cas où ces autorités se conformeraient au désir de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

Dr. PARENT,  
Médecin Visiteur,  
Québec.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 27 Mai, 1847.

Monsieur,

La nécessité de placer une force militaire à la station de la quarantaine pour y maintenir l'ordre, ayant été représentée au Gouverneur Général, je suis chargé par Son Excellence de vous prier de demander au Commandant des forces de détacher pour ce service un détachement de cinquante soldats, comme les années précédentes.

Je dois ajouter que ce détachement sera transporté à la Grosse-Isle dans la goélette ou bateau à vapeur du Gouvernement, et qu'on pourra obtenir du Dr. Parent, médecin visiteur à Québec, tous les renseignements dont on aura besoin relativement au transport de ces troupes.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

Le Secrétaire Militaire,  
à Son Excellence le  
Commandant des Forces.

Bureau du Secrétaire Militaire,  
28 Mai, 1847.

Monsieur,

Ayant eu l'honneur de soumettre au Commandant des Forces votre lettre d'hier, demandant qu'un détachement de troupes soit envoyé à la station de la quarantaine, à la Grosse-Isle, je suis chargé de vous annoncer, pour l'information du Gouverneur Général, que des instructions ont été données pour mettre à effet le désir de Son Excellence à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) J. A. VESEY KIRKLAND,  
S. M.

Au Secrétaire Provincial,  
etc., etc., etc.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 9 Juin, 1847.

Monsieur,

Eu égard à ma lettre du 27 du mois dernier, et à votre réponse du jour suivant, j'ai ordre du Gouverneur Général, de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Commandant des Forces, la copie ci-joints de la Gazette Officielle contenant une proclamation de Son Excellence, qui prescrit et définit les devoirs de l'officier qui sera chargé du commandement du détachement militaire stationné à la Quarantaine.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY.  
Secrétaire.

Au Capt. Kirkland,  
Secrétaire Militaire,  
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Militaire.  
Montréal, 11 Juin, 1847.

Monsieur,

Le Commandant des Forces me charge d'accuser la réception de votre lettre du 9 courant, et de vous informer qu'une copie de la Proclamation " qui définit les devoirs de l'officier qui pourra être chargé de tems à autres du commandement du détachement militaire stationné à la Quarantaine ; " ainsi qu'une copie de la Proclamation antérieure du 17 Mars dernier, ont été transmises à l'officier qui commande actuellement à la Grosse-Isle, avec ordre de s'y conformer d'une manière spéciale.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur.  
(Signé) J. A. VESEY KIRKLAND.  
S. M.

Au Secrétaire Provincial,  
etc., etc., etc.  
- Montréal.

Bureau d'Emigration,  
Québec, 26 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 25 courant, par laquelle vous m'informez que le Département de l'Ordonnance a reçu l'ordre de me livrer les tentes que l'on doit donner pour l'usage des émigrés à la Grosse-Isle. Je regrette de dire que M. Penn, garde-magasin de l'Ordonnance, a refusé de me les remettre, en disant qu'il n'avait reçu aucun ordre à cet effet. Je dois en même temps remarquer qu'il sera absolument nécessaire d'envoyer un détachement de troupes pour placer et dresser ces tentes, attendu que le Dr. Douglas n'a ni le loisir ni les moyens de le faire.

Je suis revenu de la Grosse-Isle tard hier soir, et regrette de dire qu'il existe beaucoup de maladie dans les vaisseaux chargés d'émigrés qui sont maintenant ici. Tous les hôpitaux en sont encore remplis ; un grand nombre de malades sont maintenant à bord des vaisseaux, et l'on n'est pas en état de les débarquer à terre faute de logement.

3

On a pris des mesures immédiates pour construire trois nouveaux abris pour servir d'hôpital ; mais malgré toute la célérité que l'on pourra employer, il devra nécessairement s'écouler quelques jours avant qu'ils soient prêts pour recevoir les malades. Il y avait hier soir plus de trente vaisseaux à l'ancre à la Grosse-Isle, ayant près de 10,000 personnes à bord ; il y a eu plus de 400 décès parmi ces gens avant leur arrivée ; 600 ont été admis dans les Hôpitaux, dont 43 sont morts.

Il est arrivé plus de 3000 passagers dans ce port depuis Dimanche, dont plusieurs sont dans le plus grand dénument ; ils émigrent principalement dans la vue de rejoindre leurs amis ; j'ai été obligé par conséquent de payer le passage d'un grand nombre d'entre eux.

Le Dr. Douglas a demandé au Gouvernement par la malle de ce jour, de stationner un détachement de troupes à la Grosse-Isle pour maintenir l'ordre parmi les émigrés, vu qu'il sera nécessaire de débarquer tous les passagers qui sont maintenant à bord des vaisseaux, afin de les faire laver, nettoyer et purifier, avant de leur permettre de se transporter à Québec.

Je prends respectueusement la liberté d'ajouter mon témoignage sur la nécessité qu'il y aurait d'accéder à la demande du Dr. Douglas.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) A. C. BUCHANAN.  
Principal Agent.

Au Major CAMPBELL,  
Secrétaire Civil,  
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,  
Montréal, 27 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre d'hier, et de vous informer que j'ai été aux recherches, et ai appris que l'ordre de livrer les tentes avait été transmis à Québec par la malle d'hier.

L'on a demandé à Son Excellence le Commandant des Forces, un détachement d'un officier et de cinquante soldats, afin de le stationner à la Grosse-Isle, pour aider le Dr. Douglas à maintenir l'ordre et à mettre les règlements de la quarantaine à exécution.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) T. E. CAMPBELL, Major.

A. C. BUCHANAN, Ecr.

Bureau d'Emigration,  
Québec, 29 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai transmis au Dr. Douglas, Jeudi soir, sous les soins de M. R. Symes, 275 tentes que j'ai reçues ici du Département de l'Ordonnance. J'ai été bien aise de profiter des services de M. Symes, car en l'absence du militaire, pour aider à les placer, je craignais qu'on n'éprouvât

Appendice  
(L.)  
21e Juin.

Appendice  
(L.)

21o Juin.

beaucoup de difficultés et de retard. J'ai appris depuis du Dr. Douglas, qu'il avait donné ordre de dresser ces tentes sur *Cliff Island*, sous la direction de M. Symes, pour recevoir les émigrés bien portants qu'il sera nécessaire de débarquer.

J'ai placé dans un hangar les 275 tentes que j'ai reçues ce matin de Montréal, par le bateau à vapeur, et je les ferai transporter Lundi à la Grosse-Isle. Le nombre total d'émigrés arrivés dans ce port jusqu'à cette date, est de 7226. Il est arrivé hier cinq vaisseaux ayant 1200 passagers à bord, qui sont tous débarqué en bonne santé. J'espère pouvoir être en état de compléter dans quelques jours mon rapport hebdomadaire.

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé.) A. C. BUCHANAN,  
Principal Agent.

Montant de la taxe des Emigrés reçu jusqu'à ce jour, le 29 Mai. — £1,369 12s. 6d.

Au Major CAMPBELL,  
Secrétaire Civil.

Bureau d'Emigration,  
Québec, 29 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le rapport que j'ai reçu hier des vaisseaux qui sont présentement à la Grosse-Isle, indiquant le nombre de passagers à bord, et celui des décès qui ont eu lieu pendant la traversée.

Le nombre de passagers qui sont maintenant détenus dépasse 12,000, dont la plupart sont encore à bord des vaisseaux. La détention d'une foule aussi considérable de personnes, qu'on doit même s'attendre à voir augmenter de jour en jour, entraîne à sa suite une question de la plus haute importance, savoir : comment et au dépens de qui ces gens seront nourris.

Les approvisionnements des vaisseaux, ainsi que les provisions des passagers doivent nécessairement tirer à leur fin, et l'allouance d'une livre de biscuit ou de gruau que la loi oblige le maître de donner aux passagers, n'est pas suffisante pour leur nourriture.

Je crains fort qu'on ne doive attribuer la plus grande partie des maladies qui existent actuellement à l'absence d'une nourriture saine et abondante.

La mortalité est vraiment alarmante, et je suis informé que les décès de ces jours derniers se sont élevés au nombre moyen de 40 à 50 par jour. En conséquence de l'état alarmant des affaires, j'ai eu ce matin une consultation avec le Dr. Douglas et M. Jessopp; et nous sommes d'opinion qu'il est absolument nécessaire qu'une Commission de trois médecins éminens soit immédiatement nommée par Son Excellence le Gouverneur Général; dont deux de Montréal et un de cette Cité, qui devront se transporter à la Grosse-Isle avec plein pouvoir de s'enquérir de l'état dans lequel se trouvent les émigrés qui y sont détenus, établir des réglemens et prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour faire face aux éventualités de la crise actuelle, car je crains que tout cela ne soit que l'avant-courier de ce que l'on doit prévoir lorsque les grandes chaleurs commenceront à se faire sentir; et il est absolument nécessaire de prendre sans retard des mesures promptes et énergiques. Je prends la liberté de suggérer que le Dr.

Douglas de cette Cité, soit nommé. Il est à la tête de sa profession, et c'est un homme énergique et d'un caractère décidé, qualités si essentielles dans une occasion semblable.

L'hôpital de marine de cette Cité a aussi besoin d'être mis sur un pied convenable: plus de cinquante cas de fièvre ont déjà été admis dans cet établissement, et je suis informé que l'on y est très embarrassé, faute de lits, couvertures, etc.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé.) A. C. BUCHANAN,  
Principal Agent.

Au Major CAMPBELL,  
Secrétaire Civil.

LISTE des vaisseaux avec des Emigrés à la Grosse-Isle, 28 Mai, 1847.

| Noms des Vaisseaux. | Port d'où ils ont fait voile. | Nombre de Passagers | Décès durant la traversée. |
|---------------------|-------------------------------|---------------------|----------------------------|
| John Francis        | Cork                          | 257                 | 16                         |
| Perseverance        | Dublin                        | 311                 | 8                          |
| Agnes               | Cork                          | 427                 | 29                         |
| George              | Liverpool                     | 397                 | 40                         |
| Royalist            | do                            | 437                 | 18                         |
| Scotland            | Cork                          | 553                 | 30                         |
| Clarendon           | Liverpool                     | 286                 | 18                         |
| Lord Seaton         | Belfast                       | 299                 | 21                         |
| Urania              | Cork                          | 199                 | 16                         |
| Constitution        | Belfast                       | 392                 | 6                          |
| Aberdeen            | Liverpool                     | 411                 | 9                          |
| Achilles            | do                            | 413                 | 23                         |
| Bee                 | Cork                          | 373                 | 24                         |
| Wolfville           | Sligo                         | 309                 | 44                         |
| Rankin              | Liverpool                     | 579                 | 6                          |
| Diaminta            | do                            | 412                 | 13                         |
| Byan Abbs           | Limerick                      | 185                 | 6                          |
| Ninian              | do                            | 258                 | 25                         |
| Caitnesshire        | Belfast                       | 250                 | 11                         |
| Henry               | Donegal                       | 172                 | 5                          |
| Try Again           | Cork                          | 152                 | 10                         |
| Eliza Caroline      | Liverpool                     | 510                 | 10                         |
| Blonde              | do                            | 424                 | 2                          |
| John Bolton         | do                            | 575                 | 80                         |
| Sisters             | do                            | 507                 | 59                         |
| Dykes               | Sligo                         | 170                 | 15                         |
| Congress            | do                            | 219                 | 38                         |
| Phoenix             | Liverpool                     | 276                 | 4                          |
| Albion              | Galway                        | 223                 | 3                          |
| Gilmour             | Cork                          | 337                 | 10                         |
| Tay                 | Sligo                         | 301                 | 8                          |
| Clio                | Padstow                       | 319                 | 2                          |
| Transit             | Sligo                         | 158                 | 5                          |
| Christiana          | Londonderry                   | 480                 | 22                         |
| Argo                | Liverpool                     | 593                 | 10                         |
| Ajax                | do                            | 258                 | 17                         |
|                     |                               | 12460               | 602                        |

(Signé.) A. C. BUCHANAN,  
Principal Agent.

BUREAU D'EMIGRATION,  
Québec, 28 Mai, 1847.

Appendice  
(L.)

21o Juin.

pendice  
(L.)  
10 Juin.

EXTRAIT d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les matières d'Etat, daté le 31 Mai, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre du 29 Mai courant, de M. Buchanan, l'Agent des Emigrés à Québec, exposant qu'à l'époque où il écrivait, le nombre des Emigrés détenu à la station de Quarantaine, dépassait 12,000, et qu'il y régnait beaucoup de maladie,—

Le Comité recommande que les suggestions de l'Agent des Emigrés, soient promptement adoptées, à l'effet suivant :

1. Qu'il soit nommé une Commission de Médecins composée de trois messieurs de la profession, avec ordre de se rendre à la Grosse-Isle, pour s'enquérir de la nature et de l'étendue de la maladie qui sévit parmi les émigrés, et du meilleur mode à adopter pour en arrêter les progrès et pour l'empêcher de se répandre.

2. Que l'on s'abouche avec le Département du Commissariat, dans la vue de prendre des arrangements pour fournir aux Emigrés détenus à la Station de Quarantaine et Cliff Island, la nourriture et les autres choses que la situation des divers émigrés peuvent rendre nécessaires, et que la dépense en soit portée au compte des revenus publics et placée dans les estimations, jusqu'à ce que la détermination du Gouvernement Impérial relativement à la question de la subsistance des émigrés indigents arrivant de la Grande Bretagne, soit connue.

Le Comité recommande de plus que l'Hôpital de Marine à Québec, soit mise sur un pied d'efficacité.

Certifié,

(Signé) J. JOSEPH,  
G. C. E

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire.  
Montréal, 1<sup>er</sup> Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général de m'aboucher avec le Département du Commissariat dans la vue de prendre des arrangements pour fournir aux émigrés détenus à la station de Quarantaine et Cliff Island, la nourriture et les autres choses que la situation des divers émigrés peuvent rendre nécessaires, la dépense devant en être portée sur les revenus publics, jusqu'à ce que la détermination du Gouvernement Impérial, relativement à la question de la subsistance des émigrés indigents arrivant de la Grande Bretagne, soit connue.

Je dois, en conséquence, vous prier de me faire connaître aussitôt que possible, si votre Département est en mesure d'accéder au désir de Son Excellence; et dans ce cas, quels arrangements vous proposeriez d'adopter à cette fin.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

Wm. FILDER, Ecuyer,  
Commissaire Général des  
Forces de Sa Majesté.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 1<sup>er</sup> Juin, 1847.

pendice  
(L.)  
21<sup>e</sup> Juin.

Monsieur,

Le Gouverneur Général ayant de nouveau pris en considération l'insuffisance du logement que doit donner l'Hôpital de Marine dans la crise actuelle, j'ai ordre de Son Excellence de représenter vivement aux Commissaires de cet établissement, la nécessité de prendre des mesures promptes et efficaces à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

Au DR. MORRIN,  
etc., etc., etc.  
Québec.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

(Immédiate.)

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, qu'en conséquence de l'état alarmant des affaires à la Grosse Isle, Son Excellence s'est décidée à nommer immédiatement une commission de trois médecins qui devront se transporter à la Grosse Isle, avec plein pouvoir de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve l'établissement de Quarantaine en général, et de la condition des émigrés qui y sont détenus, etc., et de proposer à Son Excellence les réglemens et mesures qu'ils jugeront nécessaires pour faire face à la crise actuelle. Et je dois vous informer qu'il a plu à Son Excellence de vous nommer l'un des dits Commissaires, conjointement avec les Drs. Campbell et M'Donnell.

Il a aussi plu à Son Excellence de donner les instructions suivantes pour servir de guide à la commission dont vous devez former partie.

Vous dirigerez d'abord votre attention sur la suffisance ou l'insuffisance des mesures en général qui ont été adoptées jusqu'à présent dans l'intérêt des émigrés et de la santé publique, dans la vue de suggérer celles qu'il convient d'adopter dans les circonstances actuelles.

Vous vous enquerrerez de la nécessité de maintenir une police à la Grosse-Isle, outre la force militaire qui y est maintenant stationnée; et si la dite police, dans l'état où elle se trouve actuellement, a répondu au but pour lequel elle a été employée.

Vous constaterez si les fonctions du Médecin Surintendant et du Médecin Visiteur, ne devraient pas, dans l'intérêt du service, être partagées et remplies par deux différentes personnes, et s'il ne serait pas convenable que toutes les dépenses contingentes de la station fussent contrôlées par deux ou trois médecins de Québec.

L'intention de Son Excellence, dans ces instructions, est simplement d'attirer plus particulièrement votre attention sur les points auxquels il est fait allusion; pour ce qui regarde la partie médicale de l'établissement, elle s'en repose sur votre jugement et votre expérience professionnelle, quant aux suggestions que vous serez à même de lui soumettre pour mettre l'é-

Appendice  
(L.)  
21e Juin.

tablissement de Quarantaine en pleine activité et opération, mais avec économie, et sans perdre de vue qu'il s'agit de veiller au confort et au soulagement des émigrés, et conserver la santé publique, en ne gênant les intérêts du commerce qu'autant qu'il sera compatible avec ces deux grands objets.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé.) D. DALY,  
Secrétaire.

DR JOS. PAINCHAUD, SENIOR,  
Québec,  
etc., etc., etc.

(Immédiate.)

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, qu'en conséquence de l'état alarmant des affaires à la Grosse-Isle, Son Excellence a pris la détermination de nommer immédiatement une commission de trois médecins qui devront se transporter à la Grosse-Isle, avec plein pouvoir de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve l'établissement de Quarantaine en général et de la condition des émigrés qui y sont détenus, etc.; et de proposer à Son Excellence les règlements et mesures qu'ils jugeront nécessaires pour faire face à la crise actuelle. Et je dois vous informer qu'il a plu à Son Excellence vous nommer comme l'un des dits Commissaires, conjointement avec les Drs. Painchaud et McDonnell.

Il a aussi plu à Son Excellence donner les instructions suivantes pour servir de guide à la commission dont vous devez former partie;

Vous dirigerez d'abord votre attention, sur la suffisance ou l'insuffisance des mesures en général qui ont été adoptées jusqu'à présent dans l'intérêt des émigrés et de la santé publique, dans la vue de suggérer celles qu'il convient d'adopter dans les circonstances actuelles.

Vous vous enquerrerez de la nécessité de maintenir des hommes de police à la Grosse-Isle, outre la force militaire qui y est maintenant stationnée, et si la dite police, dans l'état où elle se trouve actuellement, a répondu au but pour lequel elle a été employée. Vous constaterez si les fonctions de Médecin surintendant et Médecin Visiteur, ne devraient pas, dans l'intérêt du service, être séparées et remplies par deux différentes personnes; et s'il ne serait pas convenable que toutes les dépenses contingentes de la station fussent contrôlées par deux ou trois médecins de Québec.

L'intention de Son Excellence, dans ces instructions, est simplement d'attirer plus particulièrement votre attention sur les points auxquels il est fait allusion pour ce qui regarde la partie médicale de l'établissement, elle s'en repose sur votre jugement et votre expérience professionnelle quant aux suggestions que vous serez à même de lui soumettre pour mettre l'établissement de Quarantaine en pleine activité et opération, mais en même temps avec économie, et sans perdre de vue qu'il s'agit de veiller au confort et au soulagement des émigrés, et de conserver la santé publique, en ne gênant les intérêts du commerce

qu'en autant que la chose sera compatible avec ces deux grands objets.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé.) D. DALY,  
Secrétaire.

Le Dr. CAMBELL, etc., etc., etc.

(Immédiate.)

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer par ordre du Gouverneur-Général, qu'en conséquence de l'état alarmant des affaires à la Grosse-Isle, Son Excellence a pris la détermination de nommer immédiatement une Commission de trois médecins qui devront se transporter à la Grosse-Isle, avec plein pouvoir de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve l'établissement de Quarantaine en général, et de la condition des émigrés qui y sont détenus, etc.; et de proposer à Son Excellence les règlements et mesures qu'ils jugeront nécessaires pour faire face à la crise actuelle. Et je dois vous informer qu'il a plu à Son Excellence vous nommer l'un des dits Commissaires, conjointement avec les Drs. Painchaud et Campbell.

Il a aussi plu à Son Excellence donner les instructions suivantes pour servir de guide à la commission dont vous devez former partie;

Vous dirigerez d'abord votre attention, sur la suffisance ou l'insuffisance des mesures en général qui ont été adoptées jusqu'à présent dans l'intérêt des émigrés et de la santé publique, dans la vue de suggérer celles qu'il convient d'adopter dans les circonstances actuelles.

Vous vous enquerrerez de la nécessité de maintenir des hommes de police à la Grosse-Isle, outre la force militaire qui y est maintenant stationnée, et si la dite police, dans l'état où elle se trouve actuellement, a répondu au but pour lequel elle a été employée. Vous constaterez si les fonctions de Médecin Surintendant et Médecin Visiteur, ne devraient pas, dans l'intérêt du service, être séparées et remplies par deux différentes personnes; et s'il ne serait pas convenable que toutes les dépenses contingentes de la station fussent contrôlées par deux ou trois médecins de Québec.

L'intention de Son Excellence, dans ces instructions, est simplement d'attirer plus particulièrement votre attention sur les points auxquels il est fait allusion; pour ce qui regarde la partie médicale de l'établissement, elle s'en repose sur votre jugement et votre expérience professionnelle, quant aux suggestions que vous serez à même de lui soumettre pour mettre l'établissement de Quarantaine en pleine activité et opération, mais en même temps avec économie, et sans perdre de vue qu'il s'agit de veiller au confort et au soulagement des émigrés, et de conserver la santé publique, en ne gênant les intérêts du commerce qu'en autant que la chose sera compatible avec ces deux grands objets.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé.) D. DALY,  
Secrétaire.

Le Dr. M'DONNELL, etc., etc., etc.

Appendice  
(L.)  
21e Juin.



Québec, 3 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la vôtre d'hier, et je vous prie de vouloir bien me faire la faveur d'informer Son Excellence le Gouverneur Général, qu'aussitôt que les deux autres messieurs qui composent avec moi la Commission d'Enquête relative à l'établissement de Quarantaine, soient arrivés à Québec, je me transporterai avec eux à la Grosse-Isle.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,  
(Signé,) JOSEPH PAINCHAUD, M. D.,

A l'Honorable D. DALY.

Secrétaire, etc., etc., etc.

Grosse-Isle, 20 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de l'extrait d'un Ordre donné en Conseil, en date du 25 Mai, " au sujet du débarquement des émigrés en santé, pour être lavés et nettoyés à terre, et de l'envoi d'un nombre suffisant de tentes pour les loger ;" depuis cette époque, j'ai reçu huit marquises et deux cents soixante et six tentes ; j'apprends que c'est tout ce que l'on peut fournir à Québec. Ces tentes sont arrivées sous la charge de Robert Symes, écuyer, et d'un homme de police de Québec, accoutumé à dresser les tentes. On a placé les marquises sur le terrain de l'hôpital et aussitôt que l'on pourra se procurer assez d'aide pour les ériger, on aura besoin de toutes les autres pour loger les malades et les convalescents. Les autorités militaires à Québec n'ayant pas cru devoir risquer la santé des soldats, ont refusé d'envoyer un détachement pour dresser ces tentes ; tout le monde sur l'Isle est accablé de fatigue en aidant et assistant les malades et les mourants ; il devra donc s'écouler quelque temps avant qu'on puisse s'occuper de cette opération.

J'ai eu, cette nuit, 856 cas de fièvre et de di-senterie, à terre, dans les hôpitaux, les abris et les tentes, et j'en ai encore 470 à bord des vaisseaux qui attendent qu'on puisse les mettre à terre ; il y a eu 70 décès sur l'Isle pendant cette semaine ; il y en a eu deux fois autant à bord des vaisseaux. Il y a maintenant 36 vaisseaux quarantaine, ayant à bord plus de 13,000 passagers. La fièvre et la dissenterie ont sévi plus ou moins dans chacun de ces vaisseaux.

Je suis revenu ce soir d'une visite à Cliff Island, avec M. Symes et l'homme de police, envoyé pour dresser les tentes ; et ils déclarent qu'il est impossible de le faire, attendu que la nature du sol est si rocheuse, qu'on ne peut y enfoncer les chevilles. Il n'y a aucune espace à la Grosse-Isle pour les débarquer, et lorsque les malades seront placés dans les tentes, il n'en restera plus pour eux. En débarquant sur ce rocher, sans couvertures et sans d'autres hardes que les misérables haillons dont ils sont vêtus, ces pauvres malheureux affaiblis et amaigris pour la plupart par la faim et les privations qu'ils endurent depuis si longtemps, on ne fera qu'augmenter la mortalité. En les laissant à bord, ils ont leurs lits, une place pour faire la cuisine, et la facilité de se procurer l'eau pour se laver et se nettoyer, et j'ai constaté, qu'en obligeant les capitaines à ouvrir les sabords de l'avant, qu'on trouve dans tous les bâtiments destinés au commerce du bois, et ceux de la poupe et en enlevant les cloisons et les lits qui se trouvent vers le centre du vaisseau, on établirait un tel courant d'air dans la cale

qu'un oiseau pourrait la traverser ; et en nettoyant le navire tous les jours, et exigeant que toutes les couvertures de lits et les hardes soient lavées, la santé des passagers s'améliore au point qu'il éclate moins de nouveaux cas de fièvre que lorsqu'on débarque les passagers pour les placer sous les abris où ils sont exposés aux intempéries de la saison.

Je demande respectueusement que cet ordre soit rescindé, attendu qu'il est physiquement impossible de s'y conformer. Avant que la semaine soit expirée, j'aurais en quarantaine 20,000 personnes, ce qui formerait la population d'une grande ville. Quand bien même l'on pourrait se procurer des tentes, on ne trouverait pas assez de terrain pour les placer, attendu que le sol est rocheux par endroits, et que les chevilles se détachent par la force du vent, et qu'ailleurs, le terrain est un sol d'alluvion dans lequel on enfonce après la pluie ; et dans l'état actuel où se trouvent ces pauvres malheureux, les forcer de rester là pendant dix jours sans lits ni couvertures, choses qui manquent à plusieurs milliers d'entr'eux, serait le coup de mort pour le plus grand nombre.

Si Son Excellence en Conseil voulait consentir à ce que l'on se départisse de la loi à cet égard, et permettre aux vaisseaux de faire leurs dix jours de quarantaine en plein chenal, après avoir débarqué leurs passagers, il serait alors inutile d'envoyer un détachement de troupes, attendu qu'il n'y aurait alors aucun besoin de leurs services, qu'il n'y a pas de place pour les loger, et que leur présence ne ferait que nous embarrasser et les exposer à la maladie.

Je regrette d'avoir à vous annoncer la mort du Dr. Benson, sur les services précieux duquel je comptais avec tant d'espoir, vu l'expérience qu'il avait acquise dans les hôpitaux des fiévreux en Irlande. Il est décédé, Jeudi dernier, du typhus. J'attendrai avec anxiété votre réponse à cette lettre, car je sens que ma position ici est des plus embarrassantes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) G. M. DOUGLAS, M. D.,  
Médecin Surintendant.

L'Honorable D. DALY,

Secrétaire Civil.

Bureau d'Emigration du Gouvernement,  
Québec, 31 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport, qu'ayant reçu ce matin la nouvelle de la Grosse-Isle, par le Capt. Boxer, M. R. qu'un nombre d'émigrés qui y étaient détenus, souffraient des plus grandes privations, faute de nourriture, j'ai pris sur moi la responsabilité d'envoyer les approvisionnements suivants, savoir :

- 25 quarts de farine d'avoine, 2 quintaux chaque,
- 20 quarts de lard, 200 lbs.
- 20 quintaux de biscuit.
- 100 douzaines de pains de 6 lbs. chaque.

J'ai mis ces provisions sous les soins de M. Symes, avec ordre de les fournir à ceux qui ont les moyens de les acheter au prix coûtant, et de les distribuer gratuitement à ceux qui en auront besoin, et qui n'ont aucun moyen de s'en procurer.

J'ai aussi engagé un petit bateau à vapeur moyennant £12. par jour, pour être employé à la Grosse-Isle au débarquement des malades, fournir les provi-

Appendice  
(L.)21<sup>e</sup> Juin.

Appendice (L.) sions sous les ordres du Dr. Douglas, et remplir les divers services nécessaires dans la crise actuelle.

210 Juin.

Je ne parlerai pas plus au long pour le présent de l'état et de la condition des émigrés qui se trouvent à la Grosse-Isle; mais je vous réfère respectueusement au Capt. Boxer, M. R. qui se charge de cette lettre, et que j'ai pleinement consulté sur toutes les mesures que j'ai prises; et j'espère qu'elles rencontreront l'approbation de Son Excellence le Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,  
 Votre très obéissant serviteur,  
 (Signé,) A. C. BUCHANAN,  
 Principal Agent.

Major CAMPBELL,  
 Secrétaire Civil.

Québec, 31 Mai, 1847.

Monsieur,

Comme le Dr. Douglas ne peut pas débarquer des gens bien portans sur *Clif Island*, ainsi qu'il en avait l'intention, je prends de nouveau la liberté de suggérer la convenance de se servir de l'extrémité est de la Grosse-Isle à cet effet, savoir:—l'endroit où il y a une ferme. J'apprends du Capt. Ingall et d'autres bonnes sources qu'il y a dans cette localité un grand espace ou terrain où l'on pourrait élever des tentes; cette partie de l'Isle a été employée dans ce but pendant le choléra de 1834. L'enlèvement de cette ferme, dans cette circonstance, me paraît de peu de conséquence. Le Gouvernement, je n'en doute pas, rembourserait aux fermiers toutes les pertes qu'ils pourraient en souffrir.

Je prends aussi la liberté de suggérer la convenance d'autoriser le Dr. Douglas d'envoyer à Québec dans les *Steamboats* qui seraient employés par les marchands tous les passagers qui se trouvent en bonne santé. Cela serait le moyen de débarrasser la station et diminuer le progrès de la maladie.

J'ai vu ce matin M. Buchanan et le Capt. Boxer; ce dernier vient de retourner de la Grosse-Isle; ils suggèrent plusieurs plans qu'il serait nécessaire d'adopter, mais qui entraîneraient des frais si considérables que je leur ai dit que je ne pouvais rien faire sans l'ordre du Gouvernement Exécutif. Comme le Capitaine Boxer se rend à Montréal ce soir, il a promis de vous voir et de vous donner un état détaillé de ses vues. M. Buchanan désire faire construire de nouveaux abris à Québec pour les envoyer à la Grosse-Isle. Cela étant du ressort du Bureau des Travaux Publics, je lui ai dit que je ne pouvais m'en mêler.

J'ai l'honneur d'être,  
 Monsieur,  
 Votre très obéissant serviteur,  
 (Signé,) JOS. PARENT,  
 Médecin visiteur.

L'hon. D. DALY,  
 Secrétaire,  
 etc., etc., etc.

Montréal, 31 Mai, 1847.

Monsieur,

Je prends respectueusement la liberté d'appeler l'attention du Gouvernement sur les observations sui-

vantes qui se rattachent aux mesures, et aux dépenses considérables qu'il devra nécessairement encourir à la station de quarantaine à la Grosse-Isle, dans la crise actuelle.

Je suis prêt à prouver par une enquête en plein Parlement, s'il est nécessaire, qu'on a négligé d'une manière inexcusable de prendre les précautions convenables et requises, et que l'on aurait dû prendre, avec la connaissance que l'on avait de l'émigration extraordinaire qui devait avoir lieu; c'est à cause de cela que les dépenses se sont prodigieusement accrues et que les émigrés et les malades en général, souffrent de tant de privations, sans parler du danger auquel Québec et Montréal et d'autres localités sont exposés.

Que la police employée à la station de quarantaine coûte actuellement plus à la Province que si on y avait stationné temporairement un détachement de troupes; qu'elle ne répond nullement au but pour lequel elle est employée; qu'elle n'est d'aucune utilité au public et n'est pas même en état de maintenir l'ordre, ou même de faire cesser les indécences d'une nature trop révoltante pour être signalées ici, si je suis bien informé; en un mot ce n'est rien autre chose qu'une spéculation.

Les fonctions du Médecin Surintendant et du Médecin Visiteur exercées par la même personne, devraient être partagées, comme elles l'étaient dans le principe, et ne devraient pas être cumulées par le même individu. Quelque soit le zèle, la capacité et l'assiduité du Surintendant (et je veux bien admettre qu'il possède toutes ces qualités), on ne devrait pas lui permettre, selon moi, de cumuler ces deux charges, ni d'avoir d'autre intérêt ou d'occupation dans l'Isle que ceux qui découlent de sa charge pour laquelle il devrait être payé généreusement et n'avoir à veiller qu'à l'accomplissement fidèle de ses devoirs. L'Isle devrait être soumise, comme autrefois, à un gouvernement militaire qui seul est en état de maintenir l'ordre parmi les milliers de personnes qui devront y prendre terre; et l'on devrait nommer un état major ou établissement convenable de Médecins avec de bons salaires, et prêts à agir en tout temps et en toute occasion; toutes les dépenses contingentes de la station devraient être contrôlés par deux ou trois Médecins de Québec. Dans la conjoncture actuelle, le Surintendant a accaparé tous les pouvoirs sur l'Isle, indépendamment de toutes les autres autorités, et cela sans frein et sans contrôle efficace.

Je vous prie de croire que je ne désire nullement par cette enquête, occasionner du trouble ni à moi ni à d'autres à cet égard, ni entraîner le pays dans les dépenses qu'une investigation devra nécessairement occasionner; mais je serai satisfait si, après avoir soumis cette lettre à Son Excellence Lord Elgin, l'on prend les moyens d'adopter des mesures pour établir une Police et de meilleurs réglemens que ceux qui ont existé sur l'Isle pendant la dernière saison et une partie de celle-ci; et je suis persuadé que Son Excellence donnera avec plaisir les ordres nécessaires à cet égard. Ma résidence à Québec, l'intérêt que je prends en commun avec les autres citoyens, à la santé publique de la Cité, et par dessus tout, le sentiment de mon devoir public, devront me servir d'excuse pour la liberté que je prends dans le moment actuel.

J'ai l'honneur d'être,  
 Monsieur,  
 Votre très obéissant serviteur,  
 (Signé,) ROBERT CHRISTIE,

L'hon. D. DALY,  
 Secrétaire Provincial.

Append

(L.)

210 Ju

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Hôtel de Sword,  
Montréal; 1er Juin 1847.

Monsieur,

Ayant visité hier l'établissement de quarantaine à la Grosse-Isle, à la demande du Dr. Douglas, premier Médecin de la Station, et ayant été prié de faire rapport à Son Excellence, le Gouverneur Général, de l'état dans lequel elle se trouve actuellement, et aussi d'offrir telles suggestions pour en améliorer la condition que je pourrais regarder comme nécessaires pour mieux recevoir les nombreux malades qui y sont amenés en foule d'une manière toute inattendue; j'ai l'honneur en conséquence de vous adresser un exposé des mesures qu'il me paraît absolument nécessaire d'adopter sans un instant de retard.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,  
(Signé.) EDWARD BOXER.

A l'Hon. D. DALY,  
Secrétaire Provincial.

SUGGESTIONS du Capitaine Boxer qui devront être adoptés immédiatement pour améliorer la quarantaine à la Grosse-Isle.

1. Construire immédiatement des abris pour servir d'hôpitaux afin de recevoir et loger 2000 malades au moins.

2. Envoyer à l'instant même à cet établissement un nombre suffisant de médecins, dont deux devraient avoir mission d'inspecter les vaisseaux en quarantaine, et un autre devrait rester à bord pour faire laver les émigrés et ventiler les vaisseaux; l'on devrait aussi employer une police riveraine pour cet objet; tous les vaisseaux devraient être visités et inspectés deux fois par jour.

3. Envoyer immédiatement des couvertes, couvertures de lits et autres médecines et médicaments nécessaires, avec une quantité suffisante de chlorure de chaux.

4. Envoyer sans retard des matrones et gardes-malades pour les hôpitaux, avec des cuisiniers, des poêles et des ustensiles de cuisine.

5. Envoyer immédiatement un approvisionnement de nourriture saine, pour l'usage des émigrés pendant leur séjour à la Grosse-Isle.

6. Envoyer aussitôt possible des soldats qui connaissent la manière de dresser et élever les tentes, et il serait très à désirer qu'on put aussi envoyer deux ou trois sergents d'hôpitaux pour prendre la surveillance de l'hôpital.

7. Il me paraît aussi très important que les émigrés soient débarqués aussitôt que possible des vaisseaux dans lesquels il n'y a pas de maladie, et transportés aussitôt dans des bateaux à vapeur au lieu de leur destination, ce qui empêcherait de les détenir inutilement à Québec; après quoi, ces vaisseaux devraient être nettoyés et purifiés au moyen d'une fumigation; l'on devrait alors leur permettre de continuer leur voyage. Il faudrait nommer un Officier de Douane et un Député Agent des émigrés pour résider à la Grosse-Isle afin de leur donner un acquit à cette effet.

8. Il me paraît aussi absolument nécessaire, dans les circonstances actuelles, de louer un petit bateau à vapeur à l'effet de transporter à l'hôpital, les malades d'abord des vaisseaux, et pour les autres fins de l'établissement; et il devrait être placé sous les ordres du plus ancien médecin de la station.

(Signé.) EDWARD BOXER.

EXTRAIT d'un rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur les Matières d'Etat, daté le 1<sup>er</sup> Juin, 1847, et approuvé par Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Sur la lettre de A. C. Buchanan, Ecuyer, Principal Agent des émigrés, en date du 31 Mai dernier, annonçant les mesures qu'il a prises pour venir au secours des émigrés à la Grosse-Isle, avec les pièces y relatives sur le même sujet,—

Le Comité recommande que le Commissaire Général soit prié de prendre les mesures qu'il croira les plus convenables pour fournir des provisions aux émigrés à la Grosse-Isle, et de faire rapport aussitôt au Gouverneur Général des mesures qu'il aura adoptées.

Il recommande aussi l'évacuation de Cliff Island; et qu'on emploie l'extrémité est de la Grosse-Isle à la même destination à laquelle on avait l'intention de faire servir Cliff Island.

Il recommande aussi que l'on permette à des berges de Québec de descendre à la Grosse-Isle pour y recevoir le grement et les magasins de vaisseaux pour les marchands de Québec; le déchargement devant avoir lieu tandis que les passagers sont à terre.

Il recommande aussi qu'il soit permis aux passagers non atteints de la maladie, après dix jours de quarantaine à terre, ou quinze jours de quarantaine à bord, de se rendre au lieu de leur destination dans des bateaux à vapeur que l'on enverra à la Grosse-Isle pour les transporter; les vaisseaux devront subir une fumigation avant de continuer leur voyage; et l'on devra stationner un Officier de Douane à la Grosse-Isle pour donner un acquit aux vaisseaux après la dite fumigation.

Il recommande aussi que l'on construise immédiatement des appentis pour loger 2,000 malades, et que les autres objets nécessaires pour un hôpital soient transportés à la Grosse-Isle.

Il recommande aussi que l'on emploie un petit bateau à vapeur pour débarquer les malades des vaisseaux qui se trouvent à la station. L'agent des émigrés déclare dans son rapport qu'il a pris sur lui d'envoyer certaines provisions au secours des émigrés, qu'il a placés sous les soins de M. Symes avec les instructions nécessaires pour les distribuer. Le Comité recommande humblement à Votre Excellence de sanctionner ce procédé.

Certifié,

(Signé.) J. JOSEPH,  
G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 3 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence a de nouveau pris en considération les mesures à prendre pour venir au secours des émigrés à la Grosse-Isle, et qu'il a plu à Son Excellence d'ordonner que les arrangements suivants, soient mis à effet, savoir:

Que Cliff Island soit évacué, et que l'on emploie le terrain situé à l'extrémité est de la Grosse-Isle

Appendice (L.) aux mêmes fins pour lesquelles Cliff Island était destiné.

21e Juin.

Qu'il soit permis aux passagers en santé, après dix jours de quarantaine à terre, ou quinze jours de quarantaine à bord, de se rendre au lieu de leur destination dans des bateaux-à-vapeur que l'on enverra à la Grosse-Isle pour les transporter; les vaisseaux étant d'abord nettoyés avant de continuer leur voyage, et un Officier de Douane étant stationné à la Grosse-Isle à l'effet de donner un acquit aux vaisseaux après cette opération. Le Collecteur des Douanes à Québec a reçu ordre par la malle de ce jour d'expédier un Officier pour ce service.

Il a plu aussi à Son Excellence d'autoriser la construction d'abris pour recevoir 2000 malades, et l'envoi des objets nécessaires pour un hôpital à la Grosse-Isle, ainsi que l'emploi d'un petit bateau-à-vapeur pour débarquer les malades en quarantaine.

Je dois aussi profiter de cette occasion pour vous informer qu'en conséquence de l'état alarmant des affaires à la Grosse-Isle, il a plu à Son Excellence de nommer une commission de trois médecins, chargés de se rendre à la station de quarantaine avec plein pouvoir de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve actuellement l'établissement, et de la condition des émigrés qui y sont détenus, etc., et de faire rapport à Son Excellence des réglemens ou mesures qu'elle jugera nécessaires pour faire face à la crise actuelle. Son Excellence a bien voulu faire choix pour ce service du Dr. Painchaud, senior, de Québec, et des Docteurs Campbell et McDonnell, de Montréal. Vous voudrez bien en conséquence avoir la bonté de donner aux Commissaires toute l'assistance et les renseignemens en votre pouvoir dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Je dois de plus vous informer que Son Excellence ne voit aucune raison de s'opposer à la permission que demande M. Campbell de transborder certains grémens et provisions à bord des vaisseaux en quarantaine, dans des berges pour les transporter à Québec, chose nécessaire dit-on pour le grément de quelques nouveaux bâtimens qui se construisent dans ce port. Ce transbordement néanmoins ne devra avoir lieu que tandis que les passagers sont à terre.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

Au Dr. G. DOUGLAS,  
Médecin surintendant,  
etc., etc., etc.  
Grosse-Isle.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, la lettre sans cachet qui suit, adressé au Dr. Douglas, pour votre information, en autant que les instructions qu'elle contient pourra nécessiter votre ministère à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

Au Dr. JOS. PARENT,  
Médecin visiteur,  
etc., etc., etc.  
Québec.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

Appendice (L.)

21e Juin.

Monsieur,

Eu égard à votre rapport du 31 Mai dernier, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence approuve la démarche que vous avez prise d'envoyer des provisions pour la subsistance des émigrés, que vous dites avoir confiées à M. Symes, avec les instructions nécessaires sur le mode de les distribuer.

Je dois profiter de cette occasion pour vous transmettre comme règle de conduite, la copie ci-jointe d'une lettre adressée par la malle de ce jour au médecin surintendant à la Grosse-Isle.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

A. C. BUCHANAN, écuyer,  
Principal Agent  
des émigrés, etc. etc., etc.  
Québec.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous mander, par ordre du Gouverneur Général, de vouloir bien, aussitôt possible après la réception de cette lettre, expédier un Officier de Douane à la station de quarantaine à la Grosse-Isle, à l'effet de donner un acquit aux vaisseaux qui auront été nettoyés et purifiés.

Cet officier se mettra en communication avec le Dr. Douglas, médecin surintendant, et agira d'après ses ordres.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) D. DALY,  
Secrétaire.

H. JESSUP, Ecuyer,  
Collecteur, etc., etc., etc.  
Québec.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 2 Juin, 1847.

Monsieur,

Eu égard à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence désire que vous preniez à l'instant même les mesures que vous croirez les plus convenables pour fournir des provisions etc. aux émigrés détenus en quarantaine à la Grosse-Isle, au lieu de lui faire rapport des arrangements que vous croirez devoir effectuer dans la conjoncture actuelle; et qu'après cela néanmoins, vous lui communiquerez

pendice  
(L.)

10 Juin

immédiatement, pour l'information de Son Excellence, les mesures que vous auriez jugé à propos d'adopter à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé,) D. DALY,  
Secrétaire.

Wm. FILDER, Ecuyer,  
Commissaire Général,  
de Sa Majesté,  
etc., etc., etc.

Grosse-Isle, 31 Mai, 1847.

Monsieur,

Je regrette d'avoir à vous annoncer que les émigrés malades ne cessent d'arriver ici en foule; depuis mon dernier rapport, il est arrivé 4 vaisseaux, dont deux de Liverpool, un de Cork et un de Limerick; il y a eu 56 décès à bord de ces vaisseaux durant la traversée, et il reste 120 malades qu'il faudra admettre à l'hôpital. Depuis Samedi, j'ai fait mettre à terre 420 malades de plus, qu'on a placés sous des tentes, dans les arbis et les deux Eglises; tous les bâtiments disponibles sont maintenant encombrés de malades, et je ne puis en débarquer un plus grand nombre à terre. Le chiffre des patients est maintenant de 1,050; et c'est avec la plus grande difficulté qu'on peut se procurer des gardes malades et des cuisiniers pour une telle multitude. Les basses classes des Irlandais craignent tellement les fièvres qu'ils abandonnent leurs plus proches parents, sans vouloir les secourir et sans le moindre regret.

Les 4 médecins et M. Tallingsford qui sont descendus ici pour m'assister, accablés de fatigue et dégoûtés de la nature des devoirs qu'ils ont à remplir pour soigner des gens aussi malpropres, refusent de conti-

nuer leurs services, à moins qu'on augmente leur salaire à 25s. par jour, et je considère que ce n'est pas là une trop forte rémunération. Je demande donc que cette augmentation leur soit allouée.

Je trouve qu'il est impossible de rendre plus longtemps justice aux vaisseaux qui sont détenus en quarantaine, sans quelque assistance; et je demande la permission d'employer deux assistants pour ce devoir, lesquels seront tenus d'avoir chacun une chaloupe à cet effet. Le Capitaine Boxer qui a visité la station aujourd'hui en revenant de l'Isle Rouge, m'a suggéré que l'on pourrait dans l'intervalle, se procurer deux chaloupes de la police du fleuve, à Québec.

Le nombre de vaisseaux qui se trouvent maintenant en quarantaine est de 40, et ils occupent un espace de près de deux milles; il faudrait les visiter une ou deux fois tous les jours, et il est impossible pour une seule personne de remplir cette tâche; ma santé se trouve déjà affectée par un travail incessant, et je crains de n'être pas longtemps en état de continuer, sans quelque aide, la surveillance qui est absolument nécessaire dans un semblable établissement.

J'ai renfermé dans un mémoire que j'ai donné au Capitaine Boxer ce que je considère essentiel pour parler aux inconvénients de la crise actuelle, et je prends la liberté de vous en transmettre copie ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant Serviteur,  
(Signé,) G. M. DOUGLAS, M. D.,  
Médecin Surintendant.

L'Honorable D. DALY,  
Secrétaire Civil,

Appendice  
(L.)

21e Juin.

RAPPORT HEBDOMADAIRE DES MALADES DANS L'HOPITAL, A LA QUARANTAINE,  
GROSSE-ISLE, du 23 au 29 Mai, 1847.

| Distribution. | Dans l'Hôpital d'après le dernier Rapport. | Admis. | Total. | Renvoyés. | Décédés. | Restant. | Malades. |              |             | Total. | Remarques.                                                                                                                                                                                                            |
|---------------|--------------------------------------------|--------|--------|-----------|----------|----------|----------|--------------|-------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               |                                            |        |        |           |          |          | Fièvre.  | Petite véro. | Parturilio. |        |                                                                                                                                                                                                                       |
| Hommes .....  | 151                                        | 115    | 266    | 10        | 28       | 228      | 228      | ..           | ..          | 228    | Depuis que ce rapport a été dressé, 410 nouveaux malades ont été admis, lesquels ont été placés sous des tentes et dans les Eglises Protestantes et Catholiques, formant un total de 1,050 maintenant dans l'Hôpital. |
| Femmes .....  | 141                                        | 98     | 239    | 4         | 19       | 216      | 216      | ..           | 1           | 216    |                                                                                                                                                                                                                       |
| Enfants ..... | 112                                        | 109    | 221    | 1         | 24       | 196      | 184      | 12           | ..          | 196    |                                                                                                                                                                                                                       |
| Totale .....  | 404                                        | 322    | 726    | 15        | 71       | 640      | 627      | 12           | 1           | 640    |                                                                                                                                                                                                                       |

Appendice  
(L.)

## NOMS des personnes qui sont DÉCÉDÉES pendant la SEMAINE.

Append  
(L.)

21e Juin.

21e Juin.

| No. | Noms.                 | Age.      | Maladies. | Noms des Vaisseaux.  | Quand admis. | Quand décédés. | Remarques. |
|-----|-----------------------|-----------|-----------|----------------------|--------------|----------------|------------|
| 1   | James Deary           | 40        | Fièvre    | Barque Syria         | Mai 15       | Mai 24         |            |
| 2   | Thomas Loftus         | 26        | do        | do                   | do do        | do 27          |            |
| 3   | Patrick Dean          | 26        | do        | do                   | do do        | do 28          |            |
| 4   | Ow'n. Wood            | 14 jours. | do        | do                   | do do        | do 27          |            |
| 5   | Tim. O'Brien          | 43        | do        | Navire Jane Black.   | do 19        | do do          |            |
| 6   | John Doyle            | 23        | do        | Navire Perseverance. | do do        | do 25          |            |
| 7   | William Hetherington. | 14        | do        | Navire Wandsworth.   | do 20        | do 24          |            |
| 8   | Ann Diernan           | 36        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 9   | Brid. Jordan          | 6         | do        | do                   | do do        | do 25          |            |
| 10  | John Jordan           | 16        | do        | do                   | do do        | do 27          |            |
| 11  | Maria Jordan          | 11        | do        | do                   | do do        | do 26          |            |
| 12  | James Jordan          | 4         | do        | do                   | do do        | do 23          |            |
| 13  | James Farrell         | 1         | do        | do                   | do do        | do 27          |            |
| 14  | Ann Neval             | 22        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 15  | Walter O'Day          | 2         | do        | do                   | do do        | do 25          |            |
| 16  | William Jacob         | 26        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 17  | Richard Henese        | 14        | do        | Navire Tottenham.    | do 21        | do do          |            |
| 18  | Michael Gafney        | 9         | do        | Navire Jessie.       | do 22        | do 23          |            |
| 19  | William Golding       | 60        | do        | do                   | do do        | do 24          |            |
| 20  | Catherine Muchliney   | 30        | do        | Navire George.       | do do        | do 28          |            |
| 21  | Catherine Meek        | 2         | do        | Navire Jessie.       | do do        | do 23          |            |
| 22  | Coon Donevan          | 20        | do        | Navire Agnes.        | do do        | do 24          |            |
| 23  | John Mynigan          | 28        | do        | do                   | do do        | do 27          |            |
| 24  | Jerh. Horranger       | 60        | do        | Navire John Francis. | do do        | do 25          |            |
| 25  | Ellen Horringer.      | 60        | do        | do                   | do do        | do 24          |            |
| 26  | Coon Mynihan          | 50        | do        | Navire Agnes.        | do do        | do 23          |            |
| 27  | Alexander Ross        | 19        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 28  | Thomas Brown          | 1         | do        | Navire Lord Seaton.  | do 23        | do 27          |            |
| 29  | Thomas Burke          | 25        | do        | Navire Agnes.        | do do        | do 25          |            |
| 30  | Mary Connelly.        | 28        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 31  | Helen O'Donnell.      | 2         | do        | do                   | do do        | do 28          |            |
| 32  | Mary Coleman.         | 25        | do        | Navire Urania.       | do do        | do 25          |            |
| 33  | M. Connell.           | 27        | do        | Navire Scotland.     | do do        | do do          |            |
| 34  | John Leary            | 43        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 35  | Mary Leary            | 40        | do        | do                   | do do        | do 24          |            |
| 36  | Margaret Hayes        | 23        | do        | do                   | do do        | do 25          |            |
| 37  | Alice Sullivan        | 37        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 38  | James Harrington      | 19        | do        | Navire Urania.       | do do        | do 23          |            |
| 39  | Patrick French        | 2 mois.   | do        | Navire Royalist.     | do 24        | do 26          |            |
| 40  | Catharine Armstrong   | 1½        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 41  | Andrew Rivla chen     | 50        | do        | Navire Jessie.       | do do        | do do          |            |
| 42  | Margaret Shurdon.     | 60        | do        | Navire Scotland.     | do do        | do do          |            |
| 43  | John Horringer.       | 19        | do        | Navire Lord Seaton.  | do do        | do 27          |            |
| 44  | Daniel Murray         | 22        | do        | Navire John Francis. | do do        | do 28          |            |
| 45  | Barb. Collins         | 35        | do        | Navire Urania.       | do 23        | do 24          |            |
| 46  | Patrick Connell.      | 40        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 47  | Denis Coleman.        | 25        | do        | Navire Scotland.     | do do        | do 27          |            |
| 48  | Ann Quinlin           | 35        | do        | Navire Agnes.        | do 24        | do 25          |            |
| 49  | Ellen Connolly        | 21        | do        | Navire Clarendon.    | do do        | do do          |            |
| 50  | John Rigney           | 3         | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 51  | Mary Shurry           | 6         | do        | Navire George.       | do do        | do do          |            |
| 52  | Anthony Shurry        | 25        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 53  | Denis Donevan         | 30        | do        | Navire Scotland.     | do do        | do 26          |            |
| 54  | Mary Hopkins          | 24        | do        | Navire Wandsworth.   | do 25        | do do          |            |
| 55  | Thomas Quigley        | 2         | do        | do                   | do 23        | do do          |            |
| 56  | Mary Collins          | 8         | do        | Navire Urania.       | do do        | do do          |            |
| 57  | John Collins          | 6         | do        | do                   | do do        | do 25          |            |
| 58  | Dr. Benson            | 60        | do        | Navire Wandsworth.   | do 25        | do 27          |            |
| 59  | Francis Connell.      | 36        | do        | Navire Urania.       | do 23        | do do          |            |
| 60  | Michael Day           | 12        | do        | Navire Scotland.     | do do        | do do          |            |
| 61  | Ellen Domsavan        | 3         | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 62  | William Hooper.       | 45        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 63  | Patrick Conner        | 1½        | do        | do                   | do do        | do do          |            |
| 64  | Brid. Connelly        | 28        | do        | do                   | do do        | do 28          |            |
| 65  | Patrick Madden        | 30        | do        | do                   | do do        | do 29          |            |
| 66  | Catherine Tyrol       | 15        | do        | Navire Syria         | do 24        | do 25          |            |
| 67  | Timothy Ryley         | 30        | do        | Navire Agnes.        | do do        | do 29          |            |
| 68  | Brid. Shurry          | 30        | do        | Navire George.       | do 26        | do do          |            |
| 69  | Patrick Tracy         | 30        | do        | Navire Scotland.     | do do        | do 27          |            |
| 70  | John Keane            | 17        | do        | do                   | do 25        | do 29          |            |
| 71  | Denis Drenan          | 6         | do        | Navire Agnes.        | do do        | do do          |            |

(Signé,)

G. M. DOUGLAS, M. D.,  
Médecin Surintendant.

Mémoire au sujet des règlements de quarantaine.

1. Qu'il soit permis aux personnes en santé, à bord de chaque vaisseau qui aura été détenu en quarantaine pendant dix jours entiers, de s'embarquer dans des bateaux à vapeur pour se rendre au lieu de leur destination; et que les malades et les cas douteux soient détenus à bord jusqu'à ce qu'on puisse leur procurer un abri et du logement à terre.

2. Que le principal Agent des émigrés, ou un député se tienne à la station de quarantaine afin de constater ceux des émigrés qui auraient droit à des secours à raison de leur pauvreté, soit en les envoyant au lieu de leur destination, ou en leur fournissant une nourriture saine pendant la période de leur détention.

3. Que l'officier de Douane ait l'ordre de faire l'inspection ordinaire des émigrés à la quarantaine afin d'éviter par là tout retard et délai inutile à Québec.

4. Qu'un petit bateau à vapeur soit employé à transporter les émigrés et leurs effets du vaisseau où ils se trouvent à bord du bateau à vapeur qui doit les transporter; les frais en devant être payés par le vaisseau qui l'emploiera.

(Signé,) G. M. DOUGLAS,  
Médecin Surintendant.

31 Mai, 1847.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 3 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, et comme l'un des Commissaires chargés de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve la station de quarantaine, les papiers ci-joint; et de vous informer qu'il a plu à Son Excellence de vous conférer le droit conjointement avec vos collègues de la Commission, de donner tels ordres à cet égard que vous jugerez absolument nécessaires dans la conjoncture actuelle.

Je dois ajouter, qu'outre les pouvoirs conférés à vous et à vos collègues par ma lettre d'hier, vous devrez vous considérer autorisés à donner tous les ordres nécessaires pour mettre de suite à effet les mesures qu'on ne pouvait, selon vous, retarder sans des inconvénients graves, et sans froisser les précautions sanitaires à prendre à la Grosse-Isle et à Québec; et vous ferez immédiatement rapport à Son Excellence des procédés que vous aurez adoptés en vertu des pouvoirs qui vous sont ainsi conférés.

Vous aurez soin de me renvoyer les papiers ci-joints aussitôt que vous n'en aurez plus besoin.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé,) E. PARANT,  
Assistant Secrétaire.

Au Dr. CAMPBELL,  
etc., etc., etc.

Commissariat, Canada,  
Montréal, 3 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous mander, pour l'information du Gouverneur Général, que dès avant la réception de votre lettre du premier courant, j'avais, à la suite d'une communication verbale avec le Secrétaire civile, expédié le Député Commissaire Général Laidley, à la Grosse-Isle, pour puiser les renseignements concernant les mesures qu'il serait convenable d'adopter pour secourir les émigrés indigents, qui sont en quarantaine, et je vous transmets, pour l'information de Son Excellence, les extraits de deux rapports que j'ai reçus de cet officier, en date du 2 courant, et de mes réponses à icelui.

J'ai prescrit depuis à Mr. Laidley de prendre des mesures pour fournir des aliments et autres objets nécessaires pour l'usage des émigrés, sur la réquisition du Surintendant de l'établissement de quarantaine; et je lui ai donné ordre de me soumettre ces mesures pour les faire approuver par Son Excellence, mais d'agir en conséquence, et sans autre autorisation ultérieure, chaque fois qu'il sera indispensable de le faire pour faire face aux exigences. Je lui ai pareillement donné l'ordre de me faire rapport de toutes les autres mesures sur lesquelles il jugerait à propos d'appeler l'attention de Son Excellence, relativement à ce service.

Ces instructions pourvoient à plusieurs des questions dont parle Mr. Laidley dans son rapport, mais il est d'autres matières qu'elles contiennent, qui auront besoin d'être mises sous les yeux de Son Excellence, et sur lesquelles je vous prie de vouloir bien avoir la bonté de me communiquer aussitôt possible, les ordres que Son Excellence pourra donner à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé,) WILLIAM FILDER,  
C. G.

A l'Honorable D. DALY,  
Secrétaire Provincial,  
etc., etc., etc.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

Appendice (L.)  
21e Juin.

EXTRAIT d'une lettre du Député Commissaire Général Laidley, datée, Grosse-Isle, 2 juin, 1847, et adressée au Commissaire Général:—

“ En arrivant, j'ai eu l'occasion de faire la connaissance du médecin surintendant, le Dr. Douglas, qui m'informa qu'il y avait 39 vaisseaux à l'ancre dans le fleuve, ayant à bord 13,000 âmes. En outre il y avait 1,100 hommes, femmes et enfans sous les appentis et autres abris temporaire qu'on a pu leur procurer. Dernièrement encore on a converti deux petites églises en hôpitaux, en sorte que tous les logements disponibles pour recevoir les malades sont remplis. Néanmoins, tout cela n'est pas encore suffisant, et le Dr. Douglas craint beaucoup que la grande foule d'émigrés qu'on attend, n'arrive avant qu'on ne soit en mesure de les recevoir.

Il devient donc absolument nécessaire de construire 6 grands appentis outre celui qui existe déjà de 150 pieds de long sur 25 de large; on espère qu'ils seront achevés vendredi prochain; il y en a un autre qui est maintenant en voie de construction à Québec.

Un autre grand inconvénient, c'est l'absence d'ustensiles de cuisine pour faire bouillir la soupe, etc; et de fait, il est vivement à désirer qu'on donne à ces pauvres malheureux d'autres aliments que ceux qu'on leur donne pour se nourrir depuis si longtems. A présent, ils ont quelques boilloires de fer, ce qui n'est pas suffisant; mais ce dont ils souffrent le plus selon moi, c'est de n'avoir pas de gardes-malades qu'on peut à peine se procurer, tant est grande l'aversion qu'à cette classe de gens, de se charger de cette besogne, bien qu'on leur offre les gages les plus élevés.

Quant aux provisions, je crois qu'il est probable qu'on peut se les procurer de la côte voisine; jusqu'à présent, on les a obtenus de Québec par l'intermédiaire de l'agent des émigrés.

La mortalité continue; mais je suis heureux d'apprendre que le nombre des décès a diminué ces deux jours derniers, ce qui est dû probablement aux froids. Le bateau à vapeur retourne aujourd'hui à Québec, et j'attends de nouvelles instructions de votre part.

Québec, deux heures et demie, P.M.  
2 Juin, 1847.

EXTRAIT.

A mon retour de la Grosse-Isle, et tard dans la journée, j'ai reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> courant, à laquelle je ne manquerai pas de faire attention. Je dois aussi vous informer que l'agent des émigrés vient de me dire que l'on n'a pas besoin pour le présent de provisions à la Grosse-Isle, et qu'il y en a assez pour attendre quelques jours; et de plus, qu'il s'attendait à recevoir demain l'autorisation du Gouverneur Général d'expédier vers Montréal, tous les émigrés à la station; dans ce cas, les approvisionnements pour lesquels on a fait marché, ne seront plus nécessaires.

Extrait certifiés,

(Signé,) D. ROUTH,  
D. A. Commissaire Général,

Appendice (L.)  
21e Juin.

EXTRAIT des réponses du Commissaire Général.—  
Montréal, 3 Juin, 1847.

Cela sera soumis à la considération du Gouverneur Général.

Vous vous procurerez ces articles en vertu des instructions contenues dans ma lettre du 1<sup>er</sup> courant, sur des réquisitions suffisantes.

Tachez de remédier à cela; peut être y réussirez vous en vous adressant à quelques institutions religieuses françaises, celles des Sœurs de la charité ou autres: adressez vous aussi au régiment qui se trouve en garnison à Québec.

Vous avez plein pouvoir d'agir à cet égard comme vous le jugerez le plus avantageux.

(Signé,) WILLIAM FILDER,  
Commissaire Général.



Québec, Vendredi, le 4 Juin, 1847.  
Neuf heures et demie, A.M.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, un état de nos procédés jusqu'au présent moment. A notre arrivée ici, à six heures ce matin, nous nous sommes mis immédiatement en communication avec le Dr. Painchaud et M. Buchanan, l'agent des émigrés. On fit des arrangements pour partir pour la Grosse-Isle, à dix heures ce matin, dans le "St. George," et on autorisa M. Buchanan à se procurer une aussi grande quantité de toiles goudronnées qu'il pourrait en obtenir avant cette heure, et autant de charpentiers qu'il pourrait en avoir, pour se rendre à la Grosse-Isle, avec nous. En même tems, nous recommandâmes d'envoyer le lendemain matin à la Grosse-Isle, les bateaux à vapeur, le "Queen" et le "Québec," afin de transporter directement à Montréal autant d'émigrés en santé que ces vaisseaux pourraient en loger, ce qui est environ 1200 chaque; le prix du passage étant fixé à une piastre par tête, de la Grosse-Isle à Montréal. Nous visitâmes aussi l'hôpital de marine où l'on peut encore recevoir 150 malades additionnels; nous résolûmes en conséquence de retarder notre rapport sur les changements qu'il faudrait faire dans cet établissement, jusqu'après notre retour de la Grosse-Isle.

Nous avons écrit cette lettre en l'absence du Dr. Painchaud qui s'occupe maintenant des préparatifs nécessaires pour partir avec nous, et nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,

(Signé,)

GEO. W. CAMPBELL, M.D.  
R. L. MACDONNELL, M.D.

L'Honorable D. DALY.

Nous les Commissaires soussignés, chargés par Son Excellence le Gouverneur Général de visiter la station de quarantaine, à l'effet de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve actuellement cet établissement, et de prendre les mesures que nous jugerons les plus nécessaires pour le conduire avec plus d'efficacité à la Grosse-Isle et à Québec, dans la conjoncture actuelle, avons l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'information de Son Excellence.

Nous sommes arrivés à la Grosse-Isle le 4, dans l'après midi. Cette isle est très propre à former un établissement de quarantaine; elle offrirait un terrain assez spacieux, si l'on y avait construit les bâtimens nécessaires, pour recevoir et tenir dans un isolement complet jusqu'à cent mille émigrés; une baie profonde donne à l'extrémité supérieure de l'isle ou à l'ouest, la forme d'une petite péninsule sur laquelle on a construit un hôpital, et érigé les tentes et abris pour loger les malades. L'extrémité inférieure ou Est de l'isle, éloignée d'un mille environ, renferme une étendue considérable de terre défrichée et en culture; elle offre des facilités naturelles pour embarquer et débarquer des émigrés, et est reliée avec l'extrémité Est de l'Isle par un excellent chemin. C'est dans cette dernière localité qu'on est en voie de placer des tentes; et c'est là aussi que nous avons suggéré au Dr. Douglas la convenance de prendre des mesures im-

mediates pour construire des abris temporaires à l'aide des mats et voiles empruntés aux vaisseaux, et bâtir des cabanes pour loger ceux qui sont en santé. Pour donner à Son Excellence une idée de la maladie et de la mortalité qui sévissent parmi les émigrés; la statistique suivante que nous avons obtenue par une inspection personnelle, et qui nous a été fournie par M. Buchanan qui a eu l'obligeance de nous accompagner à la Grosse-Isle, pourra servir de base pour faire connaître la vérité.

On a reçu la nouvelle officielle que plus de 40,000 émigrés s'étaient embarqués, sans compter ceux des autres parts dont on n'a reçu aucune nouvelle; et que l'on peut estimer à 5000 au moins jusqu'aux 19 Mai:

|                                                                                                                                                     |       | Décès en mer. |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------|--|
| Arrivés à la Grosse-Isle jusqu'au 4 Juin...                                                                                                         | 21898 | 931           |  |
| Dito 5 Juin, estimés à.....                                                                                                                         | 3500  | 166           |  |
| Total .....                                                                                                                                         | 25398 | 1097          |  |
| Décès à la Grosse-Isle jusqu'au 4 Juin .....                                                                                                        |       | 700           |  |
| Dito du 4 au 6 Juin.....                                                                                                                            | 200   |               |  |
| Total.....                                                                                                                                          |       | 900           |  |
| Malades à l'hôpital le 4 Juin .....                                                                                                                 |       | 1150          |  |
| Estimation du nombre d'émigrés à bord des vaisseaux en quarantaine .....                                                                            |       | 1200          |  |
| Malades supposés à bord de 11 vaisseaux qui n'ont pas encore été visités jusqu'aux 5 au soir, et dont le nombre des passagers est estimé à 3500.... |       | 350           |  |
| Total.....                                                                                                                                          |       | 2700          |  |

La garde militaire qui est maintenant stationnée à la Grosse-Isle suffira pleinement pour empêcher toute communication entre les malades et les émigrés en santé; mais nous recommanderions d'ajouter 4 hommes à la police qui s'y trouve, ce qui porterait le contingent à 10 hommes, attendu que les soldats ont ordre de leurs officiers de ne pas approcher du quartier des malades, leurs devoirs se bornant simplement à maintenir l'ordre parmi les gens en santé. Aussitôt après notre arrivée sur l'isle, nous allâmes avec le Dr. Douglas examiner l'état dans lequel se trouvaient les malades logés dans l'hôpital, sous les tentes et les abris; nous trouvâmes ces pauvres malheureux dans l'état le plus déplorable, faute d'un nombre suffisant de serviteurs et de garde malades dans l'hôpital—leurs amis qui étaient rétablis étant, pour la plupart, ou incapables, ou très peu disposés à leur donner la moindre assistance. Les sympathies ordinaires de l'humanité semblent être complètement éteintes par la prostration des forces intellectuelles et physiques causée par la maladie.

En visitant plusieurs des vaisseaux, nous eûmes sous les yeux quelques exemples effrayants qui viennent à l'appui de ce que nous venons de dire,—des cadavres gisant dans les lits avec les malades et les mourants, et les émigrés en santé ne se donnant pas même la peine de les transporter ailleurs.

Nous trouvâmes aussi que la mortalité parmi les malades soignés à bord des vaisseaux, était infiniment plus grande que parmi ceux que l'on a débarqués et soignés à l'hôpital; en conséquence, nous recommandâmes au Dr. Douglas d'adopter immédiatement les mesures suggérées dans notre première communication. Nous trouvâmes aussi que le nombre de patients confiés à un seul médecin était beaucoup plus considérable qu'il n'en pouvait soigner avec quelque espoir de succès. Par exemple, nous en avons vu jus-

Appendice (L.)

21<sup>e</sup> Juin.

Appendice  
(L.)

21o Juin.

qu'à 450 sous les soins d'un médecin, avec un nombre d'assistants qui méritent à peine ce nom. En conséquence, nous crûmes devoir accéder à la demande du Dr. Douglas, d'augmenter le nombre des médecins de 6 à 12. Comme il est impossible de visiter tous les jours les malades à bord des vaisseaux en plein fleuve, ni même tous les deux jours, faute d'un nombre suffisant de chaloupes et d'assistants médecins, nous suggérâmes au Dr. Douglas d'employer deux des médecins qui sont maintenant sur l'isle, pour faire ce service, et M. Buchanan promit de procurer les chaloupes et équipages nécessaires pour remédier à cet inconvénient. En arrivant à Québec, nous autorisâmes le Dr. Parant de prendre les démarches indiquées dans notre communication (marquée 2,) à laquelle nous renvoyons.

L'arrivée cet après-midi, 5 courant, des trois bateaux à vapeur que nous avions engagés conjointement avec M. Buchanan, le matin avant de partir de Québec, a mis le Dr. Douglas en état de faire un choix, parmi onze des vaisseaux que l'on avait détenus le plus longtems en quarantaine, des émigrés jouissant d'une santé parfaite, et de les embarquer à bord des vaisseaux à vapeur et de les envoyer directement à Montréal, gardant les malades et les cas douteux à bord des vaisseaux jusqu'à ce qu'on puisse trouver de la place pour les loger à terre. Nous désapprouvons complètement le projet de détenir un vaisseau en quarantaine pendant une période quelconque, quelque prolongée qu'elle soit, tant que les malades et les gens en santé seront mêlés et confondus ensemble, respirant le même atmosphère, couchant dans les mêmes lits, et exposés aux mêmes causes qui produisent la contagion. La triste expérience de cette année a prouvé, dans plusieurs circonstances, que le chiffre des malades et de la mortalité, augmentait suivant la longueur du tems que les vaisseaux étaient détenus dans de pareilles circonstances. Comme preuve de la vérité de cet exposé, qu'il nous soit permis de signaler ici le cas du Navire "Agnes" qui arriva ici il y a environ seize jours, avec 427 passagers, sur lesquels il n'y en a plus maintenant que 150 qui soient en bonne santé, les autres étant ou morts ou malades à bord, ou à l'hôpital. Les équipages des vaisseaux ayant placé des tentes samedi, le Dr. Douglas a pu, par ce moyen, débarquer le petit nombre des malades que contenaient 5 des vaisseaux, dans le meilleur état sanitaire, qui avaient été détenus au Lazaret depuis un grand nombre de jours, et leur permettre de continuer leur voyage. Par suite de la nécessité urgente qu'il y a de diminuer le nombre d'émigrés qui se trouvent actuellement à la station de quarantaine, nous avons adressé au Dr. Douglas la lettre marquée No 3, et datée samedi l'après-midi, qui l'autorise à prendre les mesures indiquées plus haut et à se départir en quelque sorte des ordres en Conseil que nous recommanderions de rendre conformes à l'avenir aux suggestions contenues dans cette lettre.

A la demande du Dr. Douglas et sur la recommandation de M. Buchanan, nous avons adressé à ce dernier la communication marquée No. 4, par laquelle il est autorisé à employer M. Symes comme son Député à la Grosse-Isle; pour plus amples détails, nous prenons la liberté de renvoyer à ce document.

L'expérience acquise par le Dr. Douglas pendant une période de plus de douze années, de l'état sanitaire des émigrés arrivant pendant les mois de Juillet et d'Août, prouve que la maladie sévit avec plus de malignité pendant ces mois, (car les émigrés qui sont arrivés les années précédentes, pendant le mois de Mai, jouissaient comparativement d'une bonne santé,) et exige que l'on adopte immédiatement les mesures recommandées, et que l'on continue les préparatifs pour faire face aux exigences qu'un semblable accrois-

sement du chiffre de l'émigration devra très certainement nécessiter.

Ayant visité l'hôpital de marine, nous prenons la liberté de recommander que l'on s'en tienne aux suggestions contenues dans la lettre du Dr. Morin, en date du 2 Juin, 1847, pour donner plus de logement et d'aide dans "l'hôpital de marine à Québec;" que les deux Messieurs que l'on propose d'ajouter à l'établissement permanent de l'hôpital, ne reçoivent aucune rémunération, attendu que la grande expérience en fait de médecine et de chirurgie qu'on peut acquérir dans un tel établissement, doit être un motif suffisant pour engager les médecins du premier mérite et des plus grands talents à rendre ce service gratuitement. Quant aux apprentis qu'on se propose d'ériger pour y recevoir les cas de fièvre, nous recommandons que le médecin temporaire chargé de les desservir, reçoive quatre piastes par jour, et que sa nomination dépende des commissaires et des deux plus anciens médecins des hôpitaux, de qui il recevra ses instructions pour l'accomplissement de ses devoirs. Quant à nommer un bureau de médecins à Québec pour contrôler les dépenses contingentes de la station de quarantaine, nous sommes d'opinion que l'action d'un tel bureau ne manquerait pas d'avoir le plus mauvais résultat, en causant des retards inutiles dans bien des occasions,—et que le médecin visiteur actuel est un frein suffisant contre les dépenses inutiles que pourrait faire le médecin surintendant à la Grosse-Isle.

Nous sommes prêts néanmoins à recommander que le Dr. Nault qui agit maintenant en qualité d'assistant médecin visiteur, au Port de Québec, soit officiellement nommé à cette charge, avec un salaire.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans appeler l'attention du gouvernement sur l'encombrement des passagers à bord des vaisseaux qui partent des Ports Britanniques; et tant qu'il y aura une perspective que la fièvre existe en Irlande, et la certitude d'importer cette maladie en ce pays, nous le prions instamment de vouloir représenter au gouvernement de la Mer-Patrie la nécessité qu'il y a, dans les circonstances actuelles, de limiter le nombre d'émigrés auxquels la loi-actuelle permet de s'embarquer à bord de chaque vaisseau.

(Signé.)

JOS. PAINCHAUD.  
G. W. CAMPBELL, M.D.  
R. L. MACDONELL, M.D.

No. 1.

(Copie.)

Bateau à vapeur "St. George," près de la Grosse-Isle,  
4 heures et demie, A. M.

5 Juin, 1847.

Monsieur,

Conformément aux résolutions prises à notre séance d'hier soir, nous les Commissaires chargés par Son Excellence, le Gouverneur Général, de visiter la Grosse-Isle, vous autorisons par le présent en vertu des pouvoirs à nous conférés, d'adopter immédiatement les mesures les plus actives pour recevoir tous les malades qui se trouvent à présent à bord des vaisseaux à la station.

Dans ce but, nous recommandons que tous les travailleurs qui se trouvent maintenant sous vos ordres sur l'Isle, et autant de matelots et d'artisans que vous pourrez vous procurer des vaisseaux qui sont maintenant dans le havre, soient employés sans retard à placer et dresser des tentes pour loger les malades.

Appendice  
(L.)

21o Juin.

Appendice  
(L.)  
21e Juin.

Appendice  
(L.)  
21e Juin.

Nous recommandons de plus, que le petit bateau traversier à vapeur soit employé à débarquer les invalides à mesure que les tentes seront prêtes à les recevoir.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) JOS. PAINCHAUD,  
G. W. CAMPBELL, M.D.  
R. L. MACDONELL, M.D.

Dr. DOUGLAS,  
etc., etc., etc.

No. 2.

Québec, 7 Juin, 1847.

(Copie.)

Monsieur,

Chargés par Son Excellence le Gouverneur Général de nous enquérir des affaires relatives à la station de quarantaine, etc., etc. nous vous prions de publier sans délai, soit par affiche ou dans les feuilles publiques de Montréal et Québec, une annonce demandant cinquante garde-malades du sexe, auxquelles nous vous recommandons d'offrir trois louis par mois, avec les rations. On a aussi besoin à la station de vingt serviteurs, auxquels on paiera les mêmes gages.

Nous recommandons que l'agent des émigrés à Montréal soit prié de mettre les susdites mesures à effet.

Vous vous procurerez aussi, aussitôt possible, six médecins pleinement qualifiés, pour aider le Dr. Douglas, moyennant cinq piastres par jour avec les rations; rétribution que nous ne croyons nullement trop élevée, vu les devoirs qu'ils auront à remplir et le danger auquel ils sont exposés.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos très humbles et obéissants serviteurs

(Signé,) JOSEPH PAINCHAUD,  
G. W. CAMPBELL, M. D.  
R. L. M'DONNELL, M. D.

Dr. PARANT.

No. 3.

Grosse-Isle, 4 heures, P. M.  
5 Juin, 1847.

(Copie.)

Monsieur,

Nous prenons la liberté de vous recommander d'embarquer les émigrés en santé des vaisseaux qui ont été

détenus le plus longtems en quarantaine, à bord des bateaux à vapeurs qui viennent d'arriver de Québec, aussitôt que le tems le permettra, sans insister qu'ils fassent en plein la quarantaine requise par les réglemens actuels du conseil.

Nous recommandons aussi fortement qu'on continue à faire tous les efforts pour procurer de nouveaux logements sur l'isle, tant aux malades qu'aux gens en santé; les tentes devront servir aux malades jusqu'à ce qu'on ait construit un nombre suffisant d'abris pour les recevoir, et d'appentis temporaires pour ceux qui sont bien portants, en employant pour cela les voitures qui nous ont été promises par plusieurs des maîtres de vaisseaux, et en construisant autant de cabanes que l'on pourra en construire avec les matériaux que l'on trouve dans l'isle.

Cela fait, nous recommandons que tous les vaisseaux maintenant en quarantaine ayant de la maladie à bord, ou qui arrivent avec de la maladie, soient obligés de débarquer ceux de leurs passagers qui sont en santé et de détenir les malades à bord jusqu'à ce que vous ayez assez de place sur l'Isle pour les loger; et que ceux qui sont en santé, et qui ont été débarqués, soient expédiés vers le lieu de leur destination, après avoir été lavés et nettoyés, et après une surveillance de quelques jours; nous laissons entièrement à votre jugement et expérience de régler la période de tems pendant laquelle ils devront être détenus.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos très humbles et obéissants serviteurs,

(Signé,) JOS. PAINCHAUD  
G. W. CAMPBELL, M.D.  
R. L. M'DONELL, M.D.

Dr. DOUGLAS,  
Médecin Surintendant.

No. 4.

Québec, 7 Juin, 1847.

Monsieur,

Conformément à votre demande et à celle du Dr. Douglas, nous vous autorisons à employer M. Synes comme votre Député à la Grosse-Isle, pour vous aider à envoyer au lieu de leur destination les émigrés qui, par pauvreté ou d'autres causes, seront censés mériter d'obtenir des secours, et de veiller à ce qu'on leur fournisse une quantité suffisante de nourriture saine pendant leur séjour sur l'isle.

Nous avons été témoins du zèle et de l'activité que M. Synes a déployés dans l'accomplissement de ses devoirs; et d'après votre suggestion, nous recommanderons au gouvernement de lui accorder six piastres par jour et les rations.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos très humbles et obéissants serviteurs,

(Signé,) JOS. PAINCHAUD  
G. W. CAMPBELL, M.D.  
R. L. M'DONELL, M.D.

A. C. BUCHANAN,  
Principal Agent des Emigrés.

Appendice  
(L.)

24e Juin.

EXTRAIT d'un Rapport du Comité de l'honorable Conseil Exécutif sur les affaires d'état, daté le 15 Juin, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur le rapport (reçu le 8 courant,) des Commissaires chargés par Votre Excellence de visiter la station de quarantaine à la Grosse-Isle et de s'enquérir de l'état dans lequel elle se trouve maintenant.

Le Comité ne peut conseiller à votre Excellence de sanctionner la recommandation des Commissaires, " que le Dr. Nault qui agit présentement comme assistant médecin visiteur au port de Québec, soit officiellement nommé à cette charge avec un salaire," attendu que le Dr. Parant a tout récemment demandé, dans le mois d'Avril dernier, " une augmentation de salaire ou une allocation, pour son assistant " et qu'il lui a été accordé £75 pour cet objet.

A cette exception près, le Comité recommande humblement à Votre Excellence d'adopter le Rapport et les recommandations des Commissaires, et d'ordonner au Département qu'il appartient, de leur donner suite et effet.

Certifié,

(Signé,)

J. JOSEPH,  
G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

Appendice  
(L.)

21e Juin.

EXTRAIT du Rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif sur les affaires d'état, daté le 15 Juin, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour :—

Après plus mûre considération du Rapport du Dr. Campbell et du Dr. M'Donnell, membre de la commission de médecine (référé le 9 Juin courant,) au sujet des mesures à prendre à Montréal et à Québec, pour recevoir et prendre soin des émigrés.

Le Comité recommande humblement à Votre Excellence d'autoriser les Commissaires des Travaux publics de mettre à effet les instructions suivantes concernant les émigrés à Montréal.

Fournir aux émigrés du bois de corde, scié et fendu.

Envoyer et placer dans les abris destinés aux émigrés six grandes chaudières, outre celles qu'ils ont déjà, — 2 pour bouillir l'eau, 2 pour le gruau, et 2 pour la soupe.

Obliger les serviteurs à tenir les feux allumés, et à remplir les bouilloires d'eau.

Donner à chaque émigré du gruau en quantité égale à la farine d'avoine qu'il veut échanger.

Fournir du gruau et de la soupe, aux émigrés qui ont des billets des Sœurs Grises, des médecins en devoir, et d'autres personnes autorisées.

Fournir de l'eau chaude à tous ceux qui en demandent.

Certifié.

(Signé,)

J. JOSEPH,  
G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

## RÉPONSE

À une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 9 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un "État du montant des droits prélevés sur le sel, dans le Haut Canada, pendant chaque année, depuis le 6 Mars, 1830, en vertu des dispositions de la 11<sup>e</sup> Geo. 4, chap. 21, pour le paiement des pertes causées par la guerre, lequel Acte devait rester en force jusqu'à ce que la somme de £57,412 10s. et l'intérêt sur cette somme, fussent entièrement payés, et pas plus longtemps; aussi, un État du montant des droits prélevés dans le Haut Canada, pendant chaque année, depuis le 18 Septembre, 1841, en vertu de la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Victoria, chap. 14, imposant un droit de deux chelins et six deniers sterling sur le sel; aussi le montant des débentures émises pour le paiement des réclamations pour pertes occasionnées par la guerre, et maintenant dues avec l'intérêt sur icelles, depuis leur émission, afin que cette Chambre puisse constater si le montant des droits prélevés est égal au principal et à l'intérêt de la dette pour le paiement desquels ils avaient été imposés."

Par Ordre.

D. DALY,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montréal, 21 Juin, 1847.

ÉTAT du Montant des DÉBENTURES émises pour le paiement des RÉCLAMATIONS pour PERTES occasionnées par la GUERRE et maintenant dues, avec l'intérêt sur icelles depuis leur émission.

| Quand émises. | Montant du. |    |    | Temps pour lequel l'intérêt a été payé.        | Taux d'intérêt.             | Montant de l'intérêt. |      |    |   |
|---------------|-------------|----|----|------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|------|----|---|
|               | £           | s. | d. |                                                |                             | £                     | s.   | d. |   |
| Entout 1833.. | 54550       | 0  | 0  | Intérêt payé jusqu'au milieu de 1847 } 13 et 6 | A 5 1/2 cent par année..... | 36821                 | 5    | 0  |   |
| do 1834..     | 2000        | 0  | 0  | do do } 12 6                                   |                             | do do                 | 1250 | 0  | 0 |
| do 1835..     | 50          | 0  | 0  | do do } 11 6                                   |                             | do do                 | 28   | 15 | 0 |
| do 1837..     | 180         | 0  | 0  | do do } 9 6                                    |                             | do do                 | 85   | 10 | 0 |
| do 1840..     | 410         | 0  | 0  | do do } 6 6                                    |                             | do do                 | 133  | 5  | 0 |
| do 1841..     | 70          | 0  | 0  | do do } 5 6                                    |                             | do do                 | 19   | 5  | 0 |
| Total....     | £57260      | 0  | 0  |                                                | Total.....                  | £38338                | 0    | 0  |   |

JOHN A. MACDONALD,

Receveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,

18 Juin, 1847.

Appendice  
(M.)

21e Juin.

ÉTAT des DROITS prélevés sur le SEL dans le HAUT CANADA, pendant chaque année depuis le 6 Mars, 1830, pour le paiement des pertes causées par la guerre.

Appendice  
(M.)

21e Juin.

En vertu de l'Acte du Parlement du Haut Canada, 11 Géo. IV., chap. 21, un droit de 6d. par minot a été imposé sur le sel, lequel droit conformément à la 2<sup>e</sup> Section du dit Acte a été approprié au paiement des pertes causées par la guerre.

| PÉRIODES.                                                  | Montant des droits. |    |                  |
|------------------------------------------------------------|---------------------|----|------------------|
|                                                            | £                   | s. | d.               |
| Depuis le 6 de Mars, 1830, jusqu'au 30 de Juin, 1830 ..... | 30                  | 2  | 9                |
| do 1r de Juillet, " " 31 Décembre, " .....                 | 1046                | 10 | 3 $\frac{1}{2}$  |
| do 1r de Janvier, 1831, " 30 Juin, 1831 .....              | 862                 | 6  | 10               |
| do 1r de Juillet, " " 31 Décembre, " .....                 | 1338                | 10 | 8 $\frac{1}{2}$  |
| do 1r de Janvier, 1832, " 30 Juin, 1832 .....              | 252                 | 6  | 4 $\frac{1}{2}$  |
| do 1r de Juillet, " " 31 Décembre, " .....                 | 989                 | 9  | 10 $\frac{1}{2}$ |
| do 1r de Janvier, 1833, " 30 Juin, 1833 .....              | 1724                | 19 | 11 $\frac{1}{2}$ |
| do 1r de Juillet, " " 31 Décembre, " .....                 | 807                 | 5  | 3 $\frac{1}{2}$  |
| Total.....                                                 | £7051               | 12 | 2                |

En vertu de l'Acte 3 Guil IV. chap. 26, les deniers provenant du droit sur le sel doivent être versés entre les mains du Receveur Général, pour les usages publics de la Province, sur l'émission des débetures pour le paiement des pertes causés par la guerre, après laquelle période le dit droit n'a pas été prélevé à part, mais a été compris dans les états généraux des droits de douanes.

ÉTAT du SEL IMPORTÉ dans le HAUT CANADA et payant un droit de 2s. 6d. sterling par quart, en vertu de la 4e et 5e Victoria, chap. 14.

|              |                                                                                                                                      | Sterling. |    |    | Courant. |    |    |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----|----|----------|----|----|
|              |                                                                                                                                      | £         | s. | d. | £        | s. | d. |
| 1842 et 1845 | Compris avec les importations générales dans les états des droits de douanes, en conséquence on ne peut en constater le montant..... |           |    |    |          |    |    |
| 1844         | 51060 $\frac{1}{2}$ quarts @ 2d. 6d. sterling.....                                                                                   | 6382      | 11 | 3  | 7765     | 9  | 0  |
| 1845         | 37132 $\frac{1}{2}$ " " " .....                                                                                                      | 4641      | 11 | 3  | 5647     | 4  | 8  |
| 1846         | 50438 " " " .....                                                                                                                    | 6304      | 15 | 0  | 7670     | 15 | 7  |
|              |                                                                                                                                      |           |    |    | £21083   | 9  | 3  |

JOSEPH CARY,

Député Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

18 Juin, 1847.

## PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.

ÉTAT DES COMPTES ET DES AFFAIRES DU PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, pour l'année 1846, soumis à l'Assemblée Législative, le 21 Juin, 1847, conformément au Statut (du Haut-Canada) 4 Guil. IV chap. 37.

No. 1.—RAPPORT DU BUREAU DES INSPECTEURS.

No. 2.—RAPPORT DU CHAPELAIN.

No. 3.—RAPPORT DU CHIRURGIEN.

No. 4.—RAPPORT DU SYNDIC.

No. 1.

*Rapport du Bureau des Examineurs.*

A Son Excellence le Très Honorable CHARLES MURRAY, Comte Cathcart, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc. etc. etc.

Les Inspecteurs du Pénitenciaire Provincial du Canada, ont l'honneur de faire le Rapport suivant :—

En raison de l'époque toute récente à laquelle le Bureau a été nommé aux devoirs de sa charge, il n'est pas en état de faire à Votre Excellence un rapport aussi détaillé qu'il serait désirable sur les choses qui pendant l'année dernière se sont passées dans un établissement aussi important que celui qui a été récemment confié à ses soins, et il aurait préféré que cette tâche eût été remplie par ses prédécesseurs qui ne sont sortis de charge que le 31 Octobre dernier.

Le rapport du Syndic donne une explication détaillée des affaires de l'Institution, telles qu'elles ont été conduites durant l'année fiscale expirée le 1<sup>er</sup> Octobre dernier, et il est accompagné des états statistiques et financiers qui forment ordinairement partie de ce document. C'est un sujet de félicitation de voir que les sommes gagnées par les condamnés, pendant l'année dernière, excèdent de près de sept mille louis les déboursés annuels faits pour cet établissement pendant la même période, somme que l'on peut considérer comme épargnée à la Province par l'emploi que l'on a fait des condamnés à construire les bâtisses et autres travaux du Pénitenciaire au lieu d'employer des ouvriers salariés.

Le Bureau soumet respectueusement à Votre Excellence que le châtimeut infligé aux condamnés pour infractions aux règles de l'Institution est un sujet qui mérite une considération sérieuse. Le système du fouet semble avoir été introduit dès l'ouverture de la Prison par les Commissaires d'alors, et on l'a suivi jusqu'à une époque très récente. Le Bureau cependant est heureux de voir d'après les meilleures sources d'information auxquelles il a pu avoir accès, que les Directeurs de l'établissement n'ont pas abusé à cet égard des pouvoirs dont ils sont revêtus, mais au contraire dans tous les châtimeut qui ont été infligés on a pratiqué la douceur autant que possible. L'abandon que l'on a fait récemment de la peine du fouet a eu sans aucun doute pour effet de relâcher sous certains points la discipline de l'Institution, mais le Bureau croit fermement qu'avec la réclusion solitaire et la diète forcée, on pourra abandonner tout à fait l'usage du fouet ou du moins n'y avoir recours que dans les cas extrêmes, et il recommande que

deux ou un plus grand nombre de Membres du Bureau des Directeurs s'enquièreut des circonstances de ces cas : et si après ces recherches on trouve à propos d'employer encore le fouet, alors que le châtimeut soit infligé avec solennité en présence du Chirurgien et des condamnés.

Comme les affaires du Pénitenciaire ont été depuis peu le sujet de discussions très libres dans les Journaux de la Province, le Bureau pense que ce n'est que justice envers le Syndic de dire, qu'autant qu'il a pu le voir, il n'y a aucune vérité dans les accusations anonymes qui ont été portées contre cet Officier dans l'administration de l'Institution, excepté cependant pour la peine du fouet que l'on a mentionnée, mais qui n'a jamais été introduite par lui. Les devoirs du Syndic sont des devoirs importants et difficiles, et le Bureau saisit cette occasion de dire, qu'au meilleur de sa connaissance, ces devoirs ont été remplis d'une manière qui fait honneur au Syndic et qui est à l'avantage de la Province.

Le Bureau prend la liberté de suggérer à Votre Excellence, comme une amélioration dans l'administration du Pénitenciaire, la nomination d'un Intendant, officier ordinairement employé à recevoir et distribuer les Provisions fournies pour le soutien des Condamnés, et pour avoir soin des habits et des lits des Prisonniers, avec un rang et un salaire proportionnés à la nature importante et difficile des devoirs de sa charge.

Le Bureau solliciterait respectueusement l'attention de Votre Excellence sur le cas du Secrétaire du Pénitenciaire dont le Salaire, pour des raisons qui n'ont pas encore été données, a été réduit de £175 à £150 par année, par un Statut récemment passé. Les devoirs de cet officier augmentent tous les ans, et paraissent avoir été en tout temps très fidèlement remplis : le Bureau demande en conséquence à exprimer l'espoir qu'à compter du jour où l'Acte en question a été passé on lui donnera le Salaire qu'il recevait auparavant, et qui est à peine une compensation pour l'exécution fidèle de ses devoirs.

D'après le Rapport du Chirurgien, il semble que la santé générale des Prisonniers est dans un état satisfaisant, et bien que pendant la dernière année il ya eu plus de mortalité qu'à l'ordinaire, elle n'a cependant pas été plus considérable qu'on ne devrait raisonnablement s'attendre, eu égard aux habitudes antérieures de la plupart des Condamnés, parmi lesquels il y en a eu 747 de malades durant les différentes périodes de l'année. Le Bureau sent vivement la nécessité qu'il y a d'ériger un Hôpital aussi promptement que possible, et il a en conséquence donné ordre

Appendice (N.) que cette construction ait lieu durant l'année qui commence.

21e Juin.

Dans le Rapport du Chapelain on attire l'attention du Bureau, sur la faible somme que l'on accorde aux Condamnés lorsqu'ils sortent du Pénitencier, et qui n'est qu'un louis, somme qui, il faut l'avouer, est trop faible pour payer les frais de voyage d'aucun d'eux, soit pour l'extrémité Est ou l'extrémité Ouest de la Province. L'achat d'une Bibliothèque tel que le suggère le Chapelain, est un sujet qui mérite d'être considéré sérieusement, vu que les livres, si l'on en fait un choix judicieux, ne peuvent manquer d'être grandement à l'avantage des Condamnés; mais c'est une question de savoir jusqu'à quel point le Bureau peut sous les circonstances actuelles, intervenir dans cette affaire. La déclaration que fait le Chapelain, "qu'il est encore permis aux Hommes de visiter les Femmes, Étrangers comme Condamnés," peut donner lieu à des suppositions bien erronées, si le Bureau ne donne quelques explications. Comme règle générale que l'on suit dans l'admission des personnes qui viennent visiter le Pénitencier, il n'est permis à aucun Homme d'entrer dans la Prison des Femmes; mais il faut se rappeler que la loi permet à plusieurs personnes de "visiter le Pénitencier à leur gré," en outre on permet toujours aux personnes haut placées de la Grande Bretagne ou des autres pays étrangers de visiter toutes les parties de l'Institution, et c'est ce que le Chapelain a toujours fait lui-même en introduisant ses amis dans les appartemens des Femmes. Le Bureau a fait des investigations attentives sur la visite des Condamnés dans la Prison des Femmes, et trouvé que cela n'a lieu que pour les porteurs de bois ou autres personnes qui y font des réparations, ce qui arrive rarement, et toujours en la présence de l'un des Officiers, et les Femmes sont toujours éloignées de ces appartemens.

Le Syndic a éprouvé beaucoup d'inconvéniens de n'avoir pas eu de copies des rapports de l'année dernière conformément à l'Acte du Pénitencier, ce qui le met dans l'impossibilité de se procurer ceux des Institutions semblables établies dans d'autres parties du monde, et qui lui auraient fourni des informations précieuses pour améliorer la discipline de la Prison.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS A. CORCETT,  
Président.  
J. A. MACFARLANE,  
GEO. W. YARKER.  
GEORGE BAKER.

Kingston, 1er Décembre, 1846.

No. 2.

Rapport du Chapelain.

Au Bureau des Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

Messieurs,

En présentant mon Rapport annuel, je n'ai qu'à vous demander respectueusement de lire les rapports des années 1843-1844, et particulièrement de 1845.

Dans ces documens le Bureau verra combien de fois je me suis plaint de l'oubli dans lequel on laisse cette partie de l'Institution qui a rapport à l'institution religieuse et à l'amélioration morale des Condamnés.

Ce n'était pas dans le but de trouver matière à censure mais pour exprimer consciencieusement mes convictions que j'ai fait allusion aux dépenses libérales que l'on faisait pour mieux garder les prisonniers, tandis qu'en même tems la lésinerie la plus mesquine a prévalu dans tout ce qui était de nature à promouvoir leurs intérêts moraux et spirituels. Laissez-moi croire que pour exprimer mes vues, il me suffira de dire que, quoique le Pénitencier Provincial soit parfaitement complet, qu'il a des établis en pierre très commodes, et cela depuis longtems, qu'il a des boutiques pareillement en pierre, cependant que le Chapelain n'a point de Chapelles—qu'il n'a ni Ecole ni Maître d'Ecole, ni Bibliothèque. Quelques Livres et Traités Religieux seulement, donnés par des individus ou Sociétés bienveillantes, forment cette Bibliothèque, et sur ces livres ceux qui sont détruits par le feu ne sont pas remplacés, conformément à l'ordre du ci-devant Bureau qui établissait qu'il n'avait point le pouvoir de faire bon des pertes particulières ou de contribuer à l'établissement d'une Bibliothèque—S'il en est ainsi, assurément que le Bureau doit être revêtu de ce pouvoir, car il n'est pas possible que ce Pénitencier seul de tous ceux qui sont établis dans les domaines de la Grande Bretagne soit privé de cette source de tout bien, une Bibliothèque bien choisie. Permettez moi d'exprimer encore mes convictions, c'est quela violence ne peut jamais réformer; elle peut pour un tems maîtriser les esprits, ou abattre l'énergie de l'esprit et du corps, mais elle ne peut jamais améliorer la santé ni réformer les mœurs.

C'est ce qui m'engage, même au risque de paraître aller au delà de mes devoirs, à représenter avec instance au Bureau la nécessité qu'il y a de remédier promptement à l'anomalie dont on se plaint, et qui peut se résumer ainsi:—

Une prétendue Ecole de Mœurs, sans les moyens nécessaires à cette fin—un Pénitencier de nom—une Prison de fait !!

Le vif intérêt que je porte à une Institution qui, en théorie, est destinée à rendre à celui qui l'a perdu le rang qu'il occupait dans la société, et que mon expérience de près de cinq années me permet de le dire, n'a besoin que d'être réduit en pratique pour réaliser les vœux du Philantrope Chrétien. Ceci me porte à exprimer mes craintes que la négligence de ceux qui sont établis pour faire fonctionner ce système ne préjuge l'esprit public contre ce que les personnes qui étudient la discipline des Prisons, regardent comme un pas très important fait vers l'objet que l'on a en vue dans le châtement—la réforme des mœurs.

La Prison des femmes dans le Pénitencier demande une grande attention et a très souvent été visitée par le Chapelain.

Il m'est bien pénible de répéter au Bureau que l'on permet encore aux hommes de visiter les femmes—étrangers comme condamnés.

Il est satisfaisant de voir les progrès que ce Département a fait sous l'administration ferme mais humaine des Officiers actuels.

Encore une fois je renverrai le Bureau à mon rapport de 1843, au sujet de la triste condition dans laquelle se trouvent les condamnés libérés. Le soulagement qu'on leur accorde aujourd'hui est si peu de chose, et le préjugé qui existe contre celui qui a eu le malheur d'aller au Pénitencier, et que la raison condamne ainsi que la Révélation, est si fort qu'il est forcé, pour se procurer ce qui lui est nécessaire, à avoir recours à des moyens illégitimes. Une maison de refuge, sous une stricte surintendance, et qui leur offrirait un asile temporaire, compléterait le sys-

Appendice (N.)

21e Juin.



Appendice (N.)  
21e Juin.

téme actuel. Sans cette disposition, la société sem-  
ble attendre du condamné libéré, ce que l'on trouve  
rarement dans les classes les plus respectables, un  
courage moral assez grand pour résister à la tenta-  
tion ; tandis que le banni, sans amis, et exposé à la ten-  
tation est conspué par les classes respectables et cir-  
touré de gens sans aveu.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
R. V. ROGERS,  
Chaplain du Pénitencier Provincial.

Kingston, C. O., 30 Nov., 1846.

No. 3.  
Rapport du Chirurgien.

En transmettant le rapport ci-joint des personnes  
malades et indisposées, médicamentées dans la Pri-  
son pendant l'année dernière, j'ai à faire rapport qu'à  
l'exception de la diarrhée qui a prévalu durant la  
saison des chaleurs, il n'a point paru de maladie que l'on  
puisse considérer comme épidémique depuis mon der-  
nier Rapport annuel.

On remarquera que le nombre des décès de l'année  
dernière a été plus considérable qu'en aucune autre  
année précédente—chose qu'il ne faut pas attribuer à  
l'insalubrité de l'établissement qui n'a rien perdu sous  
ce rapport, mais bien plutôt à l'augmentation dans le  
nombre des condamnés, qui dépasse aujourd'hui celui  
de cinq cents ; la plus part de ceux qui sont morts  
étaient des personnes qui en entrant dans les prisons  
avaient déjà des commencemens de maladie, ou des  
constitutions ruinées par la dissipation.

J'espère que le Bureau des Inspecteurs me par-  
donnera, si après avoir si souvent attiré son atten-  
tion sur le même sujet, j'ose encore exprimer l'espoir  
que l'Hôpital permanent que l'on veut construire de-  
puis si longtems le sera bientôt, ce qui permettra  
d'avoir pour les malades un plus grand soin que l'on  
n'en a aujourd'hui : et l'Officier Médical, et tous ceux  
qui leur accordent leurs soins seront par là grandement  
soulagés.

Votre Bureau sait que l'Hôpital temporaire main-  
tenant en usage n'est composé que d'une seule cham-  
bre ou salle, et bien qu'elle suffira pour recevoir 12  
lits, cependant réunir un tel nombre de condam-  
nés dans un seul appartement, comme l'expérience  
l'a déjà fait voir, ce serait exposer la discipline et la  
santé de l'établissement à des dangers certains ; en  
conséquence on n'admet dans cette salle que ceux  
qui sont les plus sérieusement malades, et générale-  
ment il n'y en a qu'un petit nombre à la fois, tandis  
que la grande majorité sont des malades nécessai-  
rement logés dans leurs Cellules respectives et dans di-  
verses parties de la bâtisse ; tandis que si le plan d'un  
Hôpital tel que préparé par l'Architecte, et soumis au  
Chirurgien était mis en pratique, (plan dans lequel on  
désigne pour chaque condamné malade, un apparte-  
ment confortable et bien aéré,) le département Mé-  
dical de la Prison serait conduit avec plus d'avanta-  
ge pour le patient, et la discipline de l'établissement  
n'en souffrirait nullement.

En terminant ce rapport abrégé, je dirai que le  
Syndic m'a en tout tems prêté son assistance dans  
l'exécution de mes devoirs ; qu'il a adopté toutes les  
suggestions que j'ai pu faire pour le confort et l'avan-  
tage des malades, et que je n'ai jamais fait en vain  
appel à ses sentimens d'humanité et de bienveillance.

JAS. SAMPSON,  
Chirurgien du Pénitencier Provincial.

14 Novembre, 1846.

RAPPORT annuel des Maladies traitées hors de l'Hôpital du Pénitencier Provincial, jusqu'au 30 Septembre, 1846.

Appendice (N.)  
21e Juin.

|                                  | Rapporté..... | 669                                       |      |
|----------------------------------|---------------|-------------------------------------------|------|
| Abcès.....                       | 18            | Blessure à la tête.....                   | 1    |
| Asthme.....                      | 1             | " à l'œil.....                            | 5    |
| Clous.....                       | 22            | " à la main.....                          | 3    |
| Inflammation des bronchites..... | 5             | " à l'épaule.....                         | 2    |
| Catharre.....                    | 73            | " au genou.....                           | 2    |
| Toux.....                        | 13            | " au pied.....                            | 5    |
| Contusion.....                   | 38            | " aux reins.....                          | 10   |
| Collapso.....                    | 1             | Galle.....                                | 2    |
| Cholera morbus.....              | 12            | Lumbago.....                              | 7    |
| Constipation.....                | 9             | Affectation du foi.....                   | 1    |
| Couques.....                     | 15            | Nausée.....                               | 67   |
| Diarrhée.....                    | 145           | Névralgie.....                            | 1    |
| Débilité.....                    | 2             | Douleurs dans les côtés.....              | 16   |
| Dysurie.....                     | 5             | " " l'estomac.....                        | 12   |
| Mal d'oreille.....               | 12            | Palpitation.....                          | 1    |
| Epilepsie.....                   | 2             | Pleurisie.....                            | 1    |
| Eruption.....                    | 16            | Affection pulmonaire.....                 | 1    |
| Erysipble.....                   | 2             | Rhumatisme.....                           | 127  |
| Fievre (légere).....             | 48            | Ruideurs.....                             | 1    |
| Fracture de la mâchoire.....     | 1             | Mal de gorge.....                         | 5    |
| " " cuisse.....                  | 1             | " de jambe.....                           | 8    |
| Gèlure.....                      | 7             | Echaudés.....                             | 3    |
| Fistules.....                    | 4             | Spasme.....                               | 4    |
| Gonorrhée.....                   | 9             | Entorse.....                              | 14   |
| Tranchées.....                   | 23            | Syphilis.....                             | 3    |
| Mal de tête.....                 | 85            | Sycosis menti.....                        | 4    |
| Hépatite.....                    | 2             | Mal de dents, (dents extrai-<br>tes)..... | 89   |
| Hernie.....                      | 2             | Tumeurs.....                              | 5    |
| Hémorrhoides.....                | 9             | Ulcères.....                              | 19   |
| Hydrocèle.....                   | 5             | Vertigo.....                              | 11   |
| Histérie.....                    | 7             | Vers.....                                 | 9    |
| Indigestion.....                 | 48            | Incisions.....                            | 3    |
| Jaunisse.....                    | 6             | Déchirure.....                            | 2    |
| Incontinence d'urine.....        | 2             |                                           |      |
| Inflammation de l'œil.....       | 19            |                                           |      |
| Porté plus haut.....             | 669           |                                           | 1113 |

RAPPORT annuel des Maladies traitées dans l'Hôpital du Pénitencier Provincial, jusqu'au 30 Septembre, 1846.

| Maladies.                        | Restant au dernier Rapport. | Admis. | Déchargés. | Décédés. | Restant. |
|----------------------------------|-----------------------------|--------|------------|----------|----------|
| Abcès.....                       |                             | 2      | 2          |          |          |
| Anasarque.....                   |                             | 2      | 2          |          |          |
| Apoplexie.....                   |                             | 1      |            | 1        |          |
| Inflammation des bronchites..... |                             | 2      | 1          |          | 1        |
| Cholera morbus.....              |                             | 3      | 3          |          |          |
| Collapso.....                    |                             | 1      | 1          |          |          |
| Débilité.....                    |                             | 2      | 1          |          | 1        |
| Maladie du Colon.....            | 1                           |        |            | 1        |          |
| " du cœur.....                   |                             | 2      | 1          | 1        |          |
| Entérite.....                    |                             | 1      |            | 1        |          |
| Fievre.....                      |                             | 17     | 15         | 1        | 1        |
| Fistule.....                     |                             | 3      | 3          |          |          |
| Fracture de la mâchoire.....     |                             | 1      | 1          |          |          |
| " " cuisse.....                  |                             | 1      | 1          |          |          |
| Hæmicranium.....                 |                             | 1      | 1          |          |          |
| Hydrocèle.....                   |                             | 1      | 1          |          |          |
| Fracture du crâne.....           |                             | 1      | 1          |          |          |
| " " genou.....                   |                             | 1      | 1          |          |          |
| Intussusceptio.....              |                             | 1      |            | 1        |          |
| Jaunisse.....                    |                             | 1      | 1          |          |          |
| Affection mentale.....           |                             | 1      | 1          |          |          |
| Péritonitis.....                 |                             | 4      | 2          | 2        |          |
| Phrenitis.....                   |                             | 1      |            | 1        |          |
| Phthisie.....                    | 1                           | 1      |            | 2        |          |
| Pleurisie chronique.....         | 1                           | 1      | 1          | 1        |          |
| Rhumatisme.....                  |                             | 1      | 1          |          |          |
| Cornée crevée.....               |                             | 1      |            |          | 1        |
| Scrophule.....                   |                             | 1      |            |          | 1        |
|                                  | 3                           | 35     | 41         | 12       | 5        |

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

DÉCÈS.

| Noms.            | Age. | Maladies.                      | Admis.  | Décédés. | No. de jours. |
|------------------|------|--------------------------------|---------|----------|---------------|
| Robert Isaac     | 27   | Phrentis                       | 6 Oct.  | 15 Oct.  | 10            |
| John Bran        | 65   | Maladie du Colon et Hydropisie | 5 Juin  | 26 "     | 144           |
| Thomas Dunne     | 29   | Apoplexie                      | 12 Déc. | 14 Déc.  | 3             |
| Frances Johnson  | 29   | Phthisie                       | 22 Sept | 27 "     | 97            |
| George Paterson  | 28   | Fièvre                         | 26 Jan. | 11 Fév.  | 16            |
| Uriah Pettis     | 20   | Eurésie                        | 24 Fév. | 9 Mars   | 14            |
| John Quiquet     | 19   | Phthisie                       | 25 Mars | 14 Avril | 21            |
| Humphrey Crowley | 30   | Péritonis (Chronique)          | 13 "    | 16 "     | 35            |
| John Evans       | 67   | Intussusception                | 17 Mai. | 19 Mai   | 3             |
| Nicholas McCabe  | 29   | Péritonis (Chronique)          | 28 Mars | 27 Juin  | 92            |
| Caroline Evans   | 20   | Maladie du cœur                | 6 Juin  | 11 Juil. | 36            |
| George Earles    | 28   | Pleurisie Chronique            | 9 Août  | 29 Août  | 21            |

JAS. SAMPSON,  
Chirurgien, P. P.

No. 4.

Rapport du Préfet.

Aux Inspecteurs du Pénitenciaire Provincial.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport pour votre information sur les matières et choses suivantes relativement aux affaires du Pénitenciaire Provincial, qui se sont passées depuis la date de mon dernier Rapport Officiel, à laquelle époque le nombre des condamnés dans le Pénitenciaire était de..... 478

Reçus depuis le 1<sup>er</sup> Octobre, 1845, jusqu'au 30 Septembre, 1846..... 269

747

Elargis par l'Expiration de leur Sentence 223

" par Pardon Royal..... 14

Morts..... 12

Elargis par Pardon Militaire..... 16

Transportés à l'Azile des Lunatiques... 2

267

Restant dans le Pénitenciaire le 1<sup>er</sup> Octobre, 1846..... 480

Ce qui suit est l'exposé des crimes, âges, lieux de naissance, emplois précédens et religion des Condamnés détenus jusqu'au 1<sup>er</sup> du courant, et les District d'où ils viennent respectivement.

|                                                                  |     |                                                           |   |
|------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------------------|---|
| Meurtre.....                                                     | 11  | Pour poignarder avec l'intention de tuer.....             | 2 |
| Viol.....                                                        | 10  | " avoir reçu des effets volés.....                        | 3 |
| Incendiarisme.....                                               | 16  | " et avoir tenu une maison de désordre.....               | 1 |
| Vol de Grand Chemin.....                                         | 19  | " avoir fait passer des Billets contrefaits.....          | 1 |
| Sodomie.....                                                     | 3   | " avoir fait passer de la fausse monnaie.....             | 1 |
| Crime de Faux.....                                               | 8   | " avoir importé et fait circuler de fausses monnaies..... | 1 |
| Vol.....                                                         | 10  | " félonie et incendiarisme.....                           | 1 |
| Félonie.....                                                     | 21  | " vol dans une maison habitée.....                        | 1 |
| Meurtre sans préméditation..                                     | 10  | Bris de maison et vol.....                                | 2 |
| Vol de Cheval.....                                               | 33  | Conspiration.....                                         | 3 |
| " avec la Selle.....                                             | 2   | Bigamie.....                                              | 1 |
| " de Mouton.....                                                 | 4   | Pour avoir obtenu des effets sous de faux prétextes       | 4 |
| " de Bêtes à Cornes.....                                         | 11  | Parjure.....                                              | 4 |
| Pour avoir tué des Bêtes à Cornes.....                           | 2   | Pour avoir volé un Waggon                                 | 1 |
| " des Cochons.....                                               | 1   | " " des montres                                           | 1 |
| Larcin.....                                                      | 230 | " " dans une église                                       | 1 |
| " et Vol de Cheval.....                                          | 1   | " " sur une person.                                       | 2 |
| " et Faux.....                                                   | 1   | " " no                                                    |   |
| " et s'être introduit dans une boutique.....                     | 2   |                                                           |   |
| " et Félonie.....                                                | 1   |                                                           |   |
| Pour avoir déchargé une arme à feu avec l'intention de tuer..... | 1   |                                                           |   |
| Pour vol de Cheval.....                                          | 1   |                                                           |   |
| " avoir déchargé une arme à feu avec l'intention de blesser..... | 2   |                                                           |   |

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| Pour assult avec intention de viol.....                         | 1   |
| " " et vol de cheval                                            | 1   |
| " " dans l'intention de mutiler.....                            | 1   |
| " " dans l'intention de tuer.....                               | 3   |
| " " et meurtre sans préméditation.....                          | 1   |
| " " dans l'intention de blesser sérieusement sur une femme..... | 1   |
| Délit.....                                                      | 2   |
| Pour avoir engagé des soldats à désertir.....                   | 1   |
| " " aidé " ".....                                               | 1   |
| Offenses militaires.....                                        | 36  |
|                                                                 | 480 |
| Agés de moins de 16 ans... 16                                   |     |
| De 16 à 20..... 75                                              |     |
| " 21 à 30..... 239                                              |     |
| " 31 à 40..... 85                                               |     |
| " 41 à 50..... 43                                               |     |
| " 51 à 60..... 15                                               |     |
| " 61 à 70..... 6                                                |     |
| Inconnu.....                                                    | 1   |
|                                                                 | 480 |

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Nés en Angleterre.....       | 62  |
| " Ecosse.....                | 24  |
| " Irlande.....               | 150 |
| " Canada Ouest.....          | 78  |
| " " Est.....                 | 64  |
| " France.....                | 4   |
| " Allemagne.....             | 3   |
| " Suisse.....                | 4   |
| " Etats-Unis d'Amérique..... | 77  |
| " Hongrie.....               | 1   |
| " Nouvelle-Ecosse.....       | 2   |
| " Indes Occidentales.....    | 2   |
| " Galles.....                | 3   |
| " Nou.-Brunswick.....        | 2   |
| " Terre Neuve.....           | 1   |
| Nés sur la mer.....          | 1   |
| Inconnus.....                | 2   |
|                              | 480 |

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Forgerons.....             | 10  |
| Fabricants de paniers..... | 2   |
| Boucliers.....             | 4   |
| Barbiers.....              | 4   |
| Fabricants de brosses..... | 1   |
| Boulangers.....            | 1   |
| Fabricant de briques.....  | 1   |
| Charpentiers.....          | 12  |
| Meubliers.....             | 2   |
| Tonneliers.....            | 1   |
| Calfaiteur.....            | 1   |
| Tondeur de drap.....       | 1   |
| Fabricant de drap.....     | 1   |
| Chaisier.....              | 1   |
| Cuisinier.....             | 1   |
| Peintre de voiture.....    | 1   |
| Menuisier et Charpentier.. | 1   |
| Droguiste.....             | 1   |
| Manchonier.....            | 1   |
| Faiseur de bus au métier.. | 1   |
|                            | 480 |

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Jardinier.....            | 1   |
| Sellier.....              | 1   |
| Chapelier.....            | 1   |
| Fondeur.....              | 1   |
| Menuisier.....            | 1   |
| Journaliers.....          | 327 |
| Tanneurs.....             | 1   |
| Formier.....              | 1   |
| Maçons.....               | 4   |
| Marins.....               | 3   |
| Mouleur.....              | 1   |
| Mineur.....               | 1   |
| Faiseur de clous.....     | 1   |
| Notaire.....              | 1   |
| Imprimeur.....            | 1   |
| Maîtres.....              | 2   |
| Peintres.....             | 2   |
| Raffineur.....            | 1   |
| Cordonnier.....           | 20  |
| Tailleur de pierre.....   | 3   |
| Maître d'école.....       | 3   |
| Chirurgien.....           | 1   |
| Tailleur.....             | 9   |
| Ferblantier.....          | 2   |
| Garçon de table.....      | 1   |
| Carrossier.....           | 1   |
| Tisserand.....            | 7   |
| Horloger.....             | 2   |
| Polisseur de machine..... | 1   |
|                           | 449 |

|             |     |
|-------------|-----|
| Femmes..... | 31  |
|             | 480 |

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Eglise d'Angleterre..... | 165 |
| " Ecosse.....            | 25  |
| Catholique Romains.....  | 175 |
| Méthodistes.....         | 80  |
| Baptistes.....           | 11  |
| Presbytériens.....       | 8   |
| Congrégationnels.....    | 1   |
| Unitérien.....           | 1   |
| Protestans.....          | 1   |
| D'aucune religion.....   | 13  |
|                          | 480 |

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Midland District..... | 61  |
| Home ".....           | 70  |
| Niagara ".....        | 55  |
| Gore ".....           | 40  |
| Western ".....        | 17  |
| London ".....         | 36  |
| Victoria ".....       | 4   |
| Prince Edward ".....  | 4   |
| Newcastle ".....      | 20  |
| Johnstown ".....      | 7   |
| Eastern ".....        | 4   |
| Colborne ".....       | 2   |
| Dalhousie ".....      | 6   |
| Talbot ".....         | 6   |
| Wellington ".....     | 3   |
| Bathurst ".....       | 3   |
| Simcoe ".....         | 1   |
| Brook ".....          | 10  |
| Quebec ".....         | 17  |
| Montreal ".....       | 109 |
| St. Francis ".....    | 2   |
| Three Rivers ".....   | 3   |
|                       | 480 |

En lisant le rapport marqué D on verra que la valeur des travaux des condamnés a augmenté considérablement, la différence étant de 25 pour cent en faveur de la présente année sur celle de l'année précédente; et le montant total de leur gain en sus des dépenses du fonds pour le soutien de l'Institution, y compris l'achat de matériaux de construction est de £6891 9s. 4d., près de 45 pour cent de plus que les déboursés de la présente année, et est autant de gagné pour la Province.

Comme il semble y avoir une différence entre le gain journalier des condamnés, dont le produit a été consacré aux dépenses de l'établissement, et la quantité de travail qui a été employé aux bâtisses maintenant en voie de construction, il peut être à propos de remarquer que la première partie des travaux a été faite par une classe de Condamnés plus experts dans leurs diverses occupations, tandis que la dernière est

Append  
(N.)  
21e Juin

pendice (N.)  
le Juin.

faite en grande partie par des gens qui ne sont pas également habiles, ou qui ne font que commencer à apprendre leurs métiers.

Les travaux que les condamnés ont fait durant l'année qui est maintenant expirée, consistent principalement dans l'érection de Boutiques Permanentes, de Murs extérieurs et de Toits qui seront finis dans le courant de ce mois. Cette bâtisse est construite de manière à être à l'épreuve du feu, et pourra servir de lieu de réclusion s'il devient en aucun tems nécessaire de faire sortir les Prisonniers de leurs Cellules. Le Mur et les Tours sont maintenant tout à fait terminés, ce qui rendra bien rares les tentations d'évasion, et ce qui en rendra le succès bien difficile.

Les Égouts nécessaires à la propreté des Cours et des Bâtisses ont été commencés, et une grande partie de ces égouts sera terminée avant la fin de la saison.

Les travaux que l'on se propose de faire l'année prochaine sont l'Hôpital, la Prison des Femmes, et autant de Cellules dans l'Aile Ouest que l'on pourra en faire pendant la saison. La construction d'un *Chemin de Corde* est une mesure qui méritera d'abord l'attention, vu que c'est un moyen d'occuper profitablement une partie des Condamnés, lorsque les Bâtisses de l'Établissement seront terminées; mais il ne sera pas possible de faire cela dans le cours de l'année prochaine.

L'époque récente à laquelle vous avez commencé à remplir les devoirs d'Inspecteurs, exige que je parle de la conduite des Officiers de l'Institution pendant l'année dernière; elle a généralement été très satisfaisante.

Depuis que l'Acte actuel du Pénitencier a été passé, j'ai trouvé que les Gardiens et Sentinelles ont montré plus de vigilance à découvrir les infractions que les condamnés ont commises contre les réglemens de l'Institution, ainsi qu'à exécuter leurs divers devoirs; on peut attribuer cela aux bons effets du Statut déjà mentionné, qui rend plus facile que l'autre loi leur démission, en cas de négligence ou mauvaise conduite.

Durant l'année dernière les condamnés ont essayé quelques fois à mettre le feu aux Bâtisses du Pénitencier; mais heureusement ces tentatives ont été découvertes à tems pour en prévenir les effets. D'après les complots découverts entre les Prisonniers, il paraît qu'ils espèrent s'évader pendant la confusion que causerait inévitablement la conflagration du Pénitencier.

Depuis mon dernier rapport annuel il n'y a eu qu'une seule tentative d'évasion, que l'on a fait facilement avorter; j'attribue cela aux effets salutaires de l'Acte du Pénitencier, passé dans la dernière Session de la Législature, par lequel le condamné qui s'évade ou cherche à s'évader pendant la durée de sa peine, est sujet à être emprisonné pendant sept autres années, à la discrétion de la Cour devant laquelle il aura été poursuivi pour la dite offense. Cependant on devrait se rappeler que la nouvelle loi, toute efficace qu'elle soit sous d'autres rapports, n'impose aucune peine au condamné qui est emprisonné pour toute sa vie, et qui cherche à s'évader; et c'est principalement parmi cette classe de prisonniers, qui se trouvent en grand nombre dans le Pénitencier, que l'on peut s'attendre à voir ces tentatives d'évasion.

Appendice (N.)  
21e Juin.

Jusqu'à une époque très récente, la conduite des condamnés, à l'exception d'une femme, a été généralement bonne.

L'absence de toute peine légale suffisante pour réprimer les désordres de cette femme l'enhardit au point qu'elle se rit des châtimens que l'on peut lui imposer pour sa conduite indigne et violente, qui met le désordre dans la Prison des femmes, et l'on n'a encore pu lui infliger aucun châtiment qui puisse la tenir dans un état de soumission convenable.

Dans le mois de Juillet dernier je soumis à vos Prédécesseurs un mode de châtiment pour les femmes réfractaires; les autorités compétentes ont constaté qu'il est de nature à avoir l'effet désiré, mais on en a laissé l'adoption à une considération ultérieure. Depuis ce tems, j'ai aussi appris que le même système est suivi dans la Marine Royale, et qu'il a complètement répondu à l'attente de ceux qui l'y ont introduit.

D'après l'expérience que j'ai acquise depuis l'établissement de cette Institution jusqu'au moment actuel, j'ai toujours trouvé que toutes les fois que l'on a cherché à diminuer le châtiment pour infraction aux Réglemens et pour l'observance de la discipline, il en est toujours résulté une augmentation dans le nombre des contraventions aux Réglemens. Quand l'on considère qu'un grand nombre des condamnés ont été trouvés coupables de crimes qui entraînent la peine capitale, et qu'ils sont tous du caractère le plus violent et le plus déterminé, on peut aisément comprendre que, quelque désirable qu'il soit de voir l'adoucissement des peines comme le caractère fondamentale dans l'administration de l'Institution, il y aura cependant dans cette classe de condamnés, des cas de violence et d'insubordination, qui demanderont une plus grande sévérité pour ramener les contrevenants à leurs devoirs.

Je ne puis passer sous silence certains écrits anonymes qui ont été publiés dans les Journaux Publics de la Province, et qui sont de nature à jeter du discrédit sur l'Institution, et à me nuire à moi-même dans ma qualité officielle. Tous les faits qui ont été ainsi publiés ont été exagérés et dénaturés, et l'on y a mêlé beaucoup de faussetés pour répondre aux vues des personnes malintentionnées, qui avaient honte ou qui avaient peur de mettre leurs noms au bas de ces écrits. On ne doit guère s'attendre à ce que je puisse répondre à des accusations formulées sous ces circonstances, quoique je sois prêt à y répondre quand j'y serai invité par une autorité compétente. On n'a jamais rien caché dans l'administration des affaires du Pénitencier; on a toujours laissé libre accès aux étrangers qui voulaient en voir l'administration intérieure, et près de seize cents personnes ont visité l'établissement pendant l'année dernière; et l'on ne saurait supposer que vos Prédécesseurs, avec la respectabilité et la condition dont ils jouissent dans la société, auraient souffert les irrégularités que l'on dit exister dans l'Institution.

Avant de terminer mon rapport, je prendrai la liberté d'attirer votre attention sur les services du Greffier, dont les devoirs depuis ces deux dernières années, ont été considérablement augmentés, et dont la stricte attention à les remplir leur a toujours fait honneur. Le salaire de cet Officier par le Statut 9 Vic: chap. 4, a été réduit à £150 par année, en conséquence, je suppose qu'une erreur a été commise en copiant les salaires pour le nouveau Bill; en conséquence, j'espère respectueusement que vous voudrez bien faire à ce sujet auprès du Gouvernement, les représentations qui pourront lui faire toucher son ancien salaire de £175 par année.

Appendice (N.) Les divers retours qui accompagnent ce rapport sont comme suit :—

21e Juin. Etat des condamnés reçus au Pénitencier pendant l'année expirée le 30 Septembre, 1846. .... } A.

Etat des condamnés élargis au Pénitencier pendant l'année expirée le 30 Septembre, 1846. .... } B.

Etat des condamnés restant au Pénitencier le 30 Septembre, 1846. .... } C.

Etat indiquant la valeur de l'ouvrage des condamnés au Pénitencier pendant l'année expirée le 1 Octobre, 1846. .... } D.

Etat des biens appartenant à la Province dans le Pénitencier le 1 Octobre, 1846. .... } E.

Etat indiquant la manière dont les condamnés ont été employés au Pénitencier le 30 - Septembre, 1846 ..... } F.

Compte Général des déboursés au Pénitencier durant l'année expirée le 1 Octobre, 1846. .... } G.

Compte Général des recettes et déboursés au Pénitencier pendant l'année expirée le 1 Octobre, 1846 ..... } H.

Le tout très respectueusement soumis.

H. SMITH,  
Préfet.

Pénitencier Provincial,  
1er Novembre, 1846.

A.

ÉTAT DES CONDAMNÉS REÇUS AU PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL pendant l'année expirée le 30 Septembre, 1846.

| No.  | Noms.            | District.     | Crime.                                    | Quand condamnés.   | Terme.                      |
|------|------------------|---------------|-------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| 1444 | John Short       | Midland       | Militaire                                 | 30 Septembre, 1845 | Dix jours.                  |
| 1445 | James Chapman    | London        | Pour avoir engagé des Soldats à désertier | 19 do do           | Trois années.               |
| 1446 | Jno. Woodall     | do            | Félonie                                   | do do do           | do                          |
| 1447 | Sol. Crow        | do            | Larcin                                    | do do do           | do                          |
| 1448 | Quaqueb          | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1449 | Lewis Burwell    | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1450 | Samuel White     | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1451 | Peter M'Gregor   | Midland       | Militaire                                 | do do do           | Jusqu'au 17 Mars, 1846.     |
| 1452 | Georges Earles   | Johnstown     | Larcin                                    | 2 Octobre, do      | Trois années.               |
| 1453 | James M'Kinna    | Prince Edward | do                                        | 4 do do            | do                          |
| 1454 | Thomas Hughes    | Midland       | Militaire                                 | do do do           | Jusqu'au 20 Décembre, 1845. |
| 1455 | Mark Weir        | do            | do                                        | do do do           | do do do                    |
| 1456 | Patrick Donnelly | Gore          | Incendiarisme                             | do do do           | Pour la vie.                |
| 1457 | Washington Cane  | do            | Pour avoir tué 1 cochon                   | 1 Octobre, 1845    | Trois années.               |
| 1458 | D. M'Carthy      | do            | Larcin                                    | do do do           | do                          |
| 1459 | William Pelston  | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1460 | Joseph Cooper    | Midland       | Militaire                                 | 10 do do           | Quarante jours.             |
| 1461 | Peter Behan      | Niagara       | do                                        | 7 do do            | Sept mois lunaires.         |
| 1462 | Michael Dunn     | Midland       | do                                        | do do do           | Jusqu'au 25 Novembre, 1845. |
| 1463 | George Davidson  | do            | do                                        | do do do           | do 18 do do                 |
| 1464 | William Poyzer   | do            | do                                        | do do do           | do 28 do do                 |
| 1465 | Jno. Lowrie      | do            | do                                        | do do do           | do 29 do do                 |
| 1466 | Darby Kennedy    | do            | do                                        | do do do           | do 6 Avril, 1841.           |
| 1467 | Thomas Baylis    | do            | do                                        | do do do           | do 30 Novembre, 1845.       |
| 1468 | Law. Daly        | do            | do                                        | do do do           | do do do do                 |
| 1469 | Philip Glinn     | do            | do                                        | do do do           | do do do do                 |
| 1470 | Thomas Cliff     | Western       | do                                        | 30 Septembre, 1845 | Deux années.                |
| 1471 | John Lane        | Montréal      | do                                        | 24 Octobre, do     | 224 jours.                  |
| 1472 | Fany Lyons       | Homo          | Meurtre sans préméditation                | 30 do do           | Trois années.               |
| 1473 | John Hughes      | do            | Larcin                                    | do do do           | do                          |
| 1474 | John Quinlan     | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1475 | Mary Muller      | do            | do                                        | 1 Novembre, do     | do                          |
| 1476 | David Franks     | do            | Vol de Bœuf                               | 31 Octobre, do     | do                          |
| 1477 | Ebon Hurns       | do            | do do                                     | do do do           | do                          |
| 1478 | Alexander Smith  | do            | Vol de Cheval                             | do do do           | do                          |
| 1479 | John Hinberry    | do            | Vol de Vache                              | do do do           | do                          |
| 1480 | James Milikin    | Midland       | Militaire                                 | 5 Novembre, do     | Quatre mois lunaires.       |
| 1481 | Samuel Huchison  | do            | do                                        | do do do           | Jusqu'au 14 Novembre, 1845. |
| 1482 | William Bates    | do            | do                                        | do do do           | do 11 do do                 |
| 1483 | Thomas Shea      | do            | do                                        | do do do           | do 4 Décembre, do           |
| 1484 | Thomas Conlan    | Dalhousie     | Larcin                                    | 20 Octobre, 1845   | Trois années.               |
| 1485 | Richard Gernyn   | Midland       | Militaire                                 | 7 Novembre, do     | Quarante jours.             |
| 1486 | James Kane       | Montréal      | Larcin                                    | 21 Octobre, do     | Trois années.               |
| 1487 | John Burke       | do            | do                                        | 22 do do           | do                          |
| 1488 | Mary Dawson      | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1489 | Pur. Gagnon      | do            | Vol de jument.                            | do do do           | do                          |
| 1490 | Louis Beauché    | do            | Larcin                                    | do do do           | do                          |
| 1491 | Narcisse Beauché | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1492 | Antoine Beauché  | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1493 | Francis Bronard  | do            | do                                        | do do do           | do                          |
| 1494 | John Towvy       | do            | do                                        | do do do           | do                          |

ÉTAT DES CONDAMNÉS RECUS, ETC.—(Continué.)

pendice  
(N.)  
le Juin.

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

| No.  | Noms.               | District. | Crime.                                                         | Quand condamnés.  | Terme.                      |
|------|---------------------|-----------|----------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 1495 | Robert M'Kay        | Montréal. | Larcin                                                         | 22 Octobre, 1845  | Trois années.               |
| 1496 | Dan. M'Kay          | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1497 | Jno. Curtis         | do        | do                                                             | 24 do do          | do                          |
| 1498 | James M'Namara      | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1499 | W. M. Connel        | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1500 | Malcom Campbell     | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1501 | Cyrill Braban       | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1502 | William Feremore    | do        | do                                                             | 30 do do          | do                          |
| 1503 | Patrick Carl        | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1504 | Ida Montgomery      | Midland   | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 14 Novembre, 1845. |
| 1505 | William Barn        | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1506 | Jno. Wright         | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1507 | Jno. Rogers         | Home      | do                                                             |                   | do 21 Décembre, do          |
| 1508 | W. P. Brown         | Midland   | do                                                             |                   | do 12 Octobre, 1846.        |
| 1509 | Henry Oxley         | do        | do                                                             |                   | do 22 Décembre, 1845.       |
| 1510 | Jno. Conroy         | do        | do                                                             |                   | do 8 do do                  |
| 1511 | James Thomas Smith  | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1512 | William Dempster    | do        | do                                                             |                   | do 17 do do                 |
| 1513 | Jerh. Damier        | do        | Larcin                                                         | 21 Novembre, 1845 | Trois années.               |
| 1514 | Thomas Dunn         | Niagara   | Militaire                                                      | 18 do do          | Neuf mois lunaires.         |
| 1515 | Epr. Nickerson      | Newcastle | Vol de Cheval                                                  | 30 Octobre, do    | Cinq années.                |
| 1516 | James Spencer       | Midland   | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 7 Mai, 1846.       |
| 1517 | Jno. Jacques        | Talbot    | Larcin                                                         | 20 Novembre, do   | Trois années.               |
| 1518 | Edward Toul         | Midland   | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 5 Janvier, 1846.   |
| 1519 | Thomas John Hodges  | Johnstown | Vol de Montré                                                  | 24 do do          | Trois années.               |
| 1520 | Thomas Clark        | Midland   | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 17 Décembre, 1845. |
| 1521 | Richard Ferguson    | do        | do                                                             |                   | do 21 do do                 |
| 1522 | William Buckley     | do        | do                                                             |                   | do 14 do do                 |
| 1523 | John Rogers         | do        | do                                                             |                   | do 21 do do                 |
| 1524 | Charles Stokes      | do        | do                                                             |                   | do 12 Janvier, 1846.        |
| 1525 | Joseph Waddington   | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1526 | Horace Davy         | Newcastle | Viol                                                           |                   | Vie.                        |
| 1527 | Patrick Lawler      | Midland   | Militaire                                                      | 9 Decembre, 1845  | Quarante jours.             |
| 1528 | W. Chapman          | do        | do                                                             |                   | Jusqu'au 25 Mars, 1846.     |
| 1529 | W. Webb             | do        | do                                                             |                   | do 19 Decembre, 1846.       |
| 1530 | Dan. Coffy          | do        | do                                                             |                   | do 24 do do                 |
| 1531 | Alexander Donaldson | do        | do                                                             |                   | do 19 Janvier, 1846.        |
| 1532 | David Gow           | do        | do                                                             |                   | do 3 do do                  |
| 1533 | James Seaton        | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1534 | Thomas Hughes       | do        | do                                                             |                   | do 22 do do                 |
| 1535 | W. M'Naughten       | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1536 | Isaac Hull          | do        | Larcin                                                         | 8 Janvier, 1846   | Trois années.               |
| 1537 | Charles Carpenter   | do        | do                                                             | do do do          | do                          |
| 1538 | Law. Daly           | do        | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 14 Février, 1846.  |
| 1539 | Phil. Glynn         | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1540 | Robert Peters       | Bathurst  | Larcin                                                         | 6 Janvier, 1846   | Trois années.               |
| 1541 | W. Poyzer           | Midland   | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 13 Janvier, 1846.  |
| 1542 | Robert Haythorn     | do        | do                                                             |                   | do 7 Février, do            |
| 1543 | W. Hazell           | do        | do                                                             |                   | do 19 Avril, do             |
| 1544 | Pat. Lyons          | do        | do                                                             |                   | do 21 Février, do           |
| 1545 | W. Kennedy          | do        | do                                                             |                   | do 13 Mars, do              |
| 1546 | Richard Moore       | do        | do                                                             |                   | do 6 Mai, do                |
| 1547 | James Cowper        | do        | do                                                             |                   | do 19 Mars, do              |
| 1548 | William Kitson      | do        | do                                                             |                   | do 27 Mai, do               |
| 1549 | James M'Arter       | do        | do                                                             |                   | do 29 Mars, do              |
| 1550 | George Daniel       | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1551 | William Galloway    | do        | do                                                             |                   | do 26 Août, do              |
| 1552 | Alexander Beaton    | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1553 | Samuel Cartwright   | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1554 | William Galworthy   | do        | do                                                             |                   | do do do do                 |
| 1555 | Thomas Clark        | do        | do                                                             |                   | do 22 Octobre, 1845.        |
| 1556 | James Thornford     | do        | do                                                             |                   | do 1 Juillet, 1846.         |
| 1557 | Thomas Bayless      | do        | do                                                             |                   | do 29 Avril, do             |
| 1558 | James Seaton        | do        | do                                                             |                   | do 23 do do                 |
| 1559 | M. A. Shadbolt      | do        | Larcin                                                         | 9 Avril, 1846     | Trois années.               |
| 1560 | James Moore         | Niagara   | Militaire                                                      | 1 do do           | Six mois lunaires.          |
| 1561 | William Kennedy     | Colborne  | Larcin                                                         | 9 do do           | Trois années.               |
| 1562 | John Dowling        | Midland   | Militaire                                                      |                   | Jusqu'au 4 Mai, 1846.       |
| 1563 | John Ruddick        | do        | do                                                             |                   | do 25 do do                 |
| 1564 | Edward Lees         | do        | do                                                             |                   | do 6 do do                  |
| 1565 | John Swan           | do        | do                                                             |                   | do 7 do do                  |
| 1566 | James M'Martin      | Home      | Pour avoir déchargé une arme à feu dans l'intention de blesser | 9 Janvier, 1846   | Trois années.               |
| 1567 | Thomas Alsop        | do        | Vol de Cheval                                                  | 4 Mars, do        | do                          |
| 1568 | Ralph Smith         | do        | Vol de Bêtes à cornes                                          | do do do          | do                          |
| 1569 | Ann Law             | do        | Larcin                                                         | do do do          | do                          |
| 1570 | Joseph Paul         | Midland   | Vol de Cheval                                                  | 23 Avril, do      | Cinq années.                |
| 1571 | William Whishant    | do        | Pour avoir aidé des Soldats à désertier                        | do do do          | Une années.                 |
| 1572 | Brid. Donnelly      | do        | Larcin                                                         | do do do          | Trois années.               |
| 1573 | James Bower         | do        | Militaire                                                      | 27 do do          | Quatorze jours.             |
| 1574 | Barnard Carny       | do        | do                                                             | do do do          | do do                       |
| 1575 | Aix. Gerard         | do        | do                                                             | do do do          | do do                       |

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

ÉTATS DES CONDAMNÉS RECUS, ETC.—(Continué.)

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

| No.  | Noms.                | District.       | Crime.                                           | Quand-Condamnés.  | Terme                     |
|------|----------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| 1576 | Den. M'Gonyal        | Midland         | Militaire                                        | 27 Avril, 1846    | Vingt jours.              |
| 1577 | Henry Johnston       | Niagara         | Bris de maison                                   | 24 do do          | Trois années.             |
| 1578 | Henry Burgess        | do              | Félonie                                          | do do do          | Dix do                    |
| 1579 | David Bowen          | do              | Larcin                                           | 14 do do          | Trois do                  |
| 1580 | Thomas Evans         | Midland         | Militaire                                        |                   | Jusqu'au 29 Mai, 1846.    |
| 1581 | Henry Smith          | Trois-Rivières. | Larcin                                           | 19 Janvier, do    | Trois années.             |
| 1582 | Joseph Briche        | do              | Bris de maison                                   | 27 Avril, do      | do                        |
| 1583 | Michel Vaughan       | Midland         | Militaire                                        |                   | Jusqu'au 27 Mai, 1846.    |
| 1584 | John Peters          | do              | do                                               |                   | do do do do               |
| 1585 | John Quargan         | Québec          | Larcin                                           | 30 Avril, 1846    | Trois années.             |
| 1586 | Joseph M'Intyre.     | Montréal        | Vol de Vache                                     | 19 Janvier, do    | do                        |
| 1587 | Félix-Desermeau      | do              | Larcin                                           | do do do          | do                        |
| 1588 | Elizabeth C. Bevelle | do              | do                                               | 14 Février, do    | do                        |
| 1589 | Eliza Wilson         | do              | Vol sur une personne                             | do do do          | do                        |
| 1590 | Ant. Masson          | do              | Larcin                                           | do do do          | do                        |
| 1591 | Michael Monaghan     | do              | do                                               | do do do          | do                        |
| 1592 | Por. Fontaine        | do              | do                                               | do do do          | do                        |
| 1593 | Frances Fertus       | do              | Vol dans une boutique                            | do do do          | do                        |
| 1594 | Hyad Ducharme        | do              | Vol de Poulain                                   | do do do          | do                        |
| 1595 | Jacq. Cadeaux        | do              | Vol de Cheval                                    | do do do          | do                        |
| 1596 | James Armstrong      | do              | Larcin                                           | 19 Janvier, do    | Quatre années.            |
| 1597 | Alexander Laflaw     | do              | do                                               | do do do          | do                        |
| 1598 | W. Dwyer             | do              | do                                               | 22 Avril, do      | Trois années.             |
| 1599 | Anj. Gerard          | do              | do                                               | 24 do do          | do                        |
| 1600 | Louis Lapon          | do              | Pour avoir reçu des effets volés                 | 19 Janvier, do    | Sept années.              |
| 1601 | Rory Crocker         | Midland         | Militaire                                        | 11 Mai, do        | Quatrevingt-quatre jours. |
| 1602 | James Holland        | Gore            | Bris de maison                                   | 7 do do           | Trois années.             |
| 1603 | John M'Grath         | do              | Vol de Cheval                                    | 5 do do           | Cinq do                   |
| 1604 | Jonathan Brooks      | do              | Intention de meurtre                             | do do do          | Sept do                   |
| 1605 | Richard Cuner        | do              | Tirer dans l'intention do                        | do do do          | Huit do                   |
| 1606 | Robert White         | do              | Vol de Cheval                                    | do do do          | Trois do                  |
| 1607 | John Hill            | de l'Ouest      | Vol de Cheval et Selle                           | 9 do do           | Cinq do                   |
| 1608 | Boswell Johnson      | do              | do do                                            | do do do          | do do                     |
| 1609 | John Wresclain       | do              | Vol de Cheval                                    | do do do          | Quatre do                 |
| 1610 | Law M'Dougall        | do              | Tirer avec intention de meurtre                  | do do do          | Huit années.              |
| 1611 | Stephen Redford      | Brock           | Félonie                                          | 8 do do           | Quatre do                 |
| 1612 | Peter Dunn           | do              | do                                               | 11 Avril, do      | Trois do                  |
| 1613 | T. J. Smith          | Midland         | Militaire                                        | 19 Mai, do        | Quarante jours.           |
| 1614 | Paley Wheeler        | Bathurst        | Vol de Cheval                                    | 14 do do          | Cinq années.              |
| 1615 | F. L. Hayes          | Talbot          | Incendiarisme                                    | 20 do do          | Quatorze années.          |
| 1616 | J. B. Smith          | do              | do                                               | do do do          | do do                     |
| 1617 | William Sampson      | do              | Intention de tuer et meurtre sans préméditation. | 21 do do          | Sept do                   |
| 1618 | Joseph Pratt         | London          | Vol de Cheval                                    | do do do          | Trois do                  |
| 1619 | Michael Carney       | Midland         | Militaire                                        |                   | Jusqu'au 16 Juin, 1846.   |
| 1620 | Richard Rinslaw      | Brock           | do                                               | 20 Mai, do        | Vingt jours.              |
| 1621 | John Thomas          | do              | do                                               | do do do          | Trente do                 |
| 1622 | Henry Long           | do              | do                                               | do do do          | Quarante do               |
| 1623 | Abso. Anderson       | London          | do                                               | 10 Décembre, 1845 | 224 do                    |
| 1624 | James M'Govern       | do              | do                                               | do do do          | 336 do                    |
| 1625 | Michael Farrell      | Midland         | do                                               | 27 Mai, 1846      | Trente do                 |
| 1626 | William Budden       | do              | do                                               | 29 do do          | do do                     |
| 1627 | John Trimp           | do              | do                                               |                   | Jusqu'au 13 Juin, 1846.   |
| 1628 | Frederick Grey       | do              | do                                               |                   | do do do do               |
| 1629 | Oliver Badgero       | Home            | Larcin                                           | 6 Juin, 1846      | Sept années.              |
| 1630 | William Vanganb      | do              | do                                               | do do do          | do do                     |
| 1631 | Mathew Udell         | do              | Crime de faux                                    | do do do          | Cinq do                   |
| 1632 | David Marden         | do              | Pour avoir reçu des effets volés                 | do do do          | do do                     |
| 1633 | Joseph Green         | do              | Larcin                                           | do do do          | do do                     |
| 1634 | Andrew Garner        | do              | Crime de faux                                    | do do do          | Quatre do                 |
| 1635 | D. Buyerø            | do              | Pour avoir reçu des effets volés                 | do do do          | Trois do                  |
| 1636 | Robert Hubbard       | do              | Larcin                                           | do do do          | do do                     |
| 1637 | Henry Cleveland      | do              | do                                               | do do do          | do do                     |
| 1638 | William Gould        | do              | Incendiarisme                                    | do do do          | Dix do do                 |
| 1639 | Eliza Gould          | do              | do                                               | do do do          | do do                     |
| 1640 | Charles Mathews      | Midland         | Militaire                                        |                   | Jusqu'au 20 Nov. 1846.    |
| 1641 | Patrick Fegan        | do              | do                                               |                   | do 31 Juillet, do         |
| 1642 | John Wilson          | Brock           | do                                               |                   | do 19 Juin, do            |
| 1643 | William Crosby       | Gore            | Larcin                                           | 7 Juin, 1846      | Trois années,             |
| 1644 | Patrick Ellis        | do              | Meurtre                                          |                   | Pour la Vie.              |
| 1645 | Andrew Davidson      | do              | do                                               |                   | do                        |
| 1646 | Aaron Sweet          | Newcastle       | Vol de Cheval.                                   | 5 Juin, 1846      | Cinq années.              |
| 1647 | John M'Phee          | Victoria        | Poignarder                                       | 4 do do           | Trois do                  |
| 1648 | William Bennett      | Midland         | Militaire                                        |                   | Jusqu'au 1 Juillet, 1846. |
| 1649 | Henry Bridges        | do              | do                                               |                   | do 1 Juin, 1848.          |
| 1650 | Robert Cooper        | do              | do                                               |                   | do do do do               |
| 1651 | William Warner       | do              | do                                               |                   | do 14 Juillet, 1846.      |
| 1652 | Daniel Carey         | do              | do                                               |                   | do 29 Juin, 1846.         |
| 1653 | Henry Nevis          | do              | do                                               |                   | do 2 Juillet, do          |
| 1654 | William Allen        | do              | do                                               |                   | do 5 do do                |
| 1655 | Henry Lippant        | do              | do                                               |                   | do do do do               |
| 1656 | Alexander Hislip     | do              | do                                               |                   | do 29 Novembre, 1846.     |

ÉTAT DES CONDAMNÉS RECUS, ETC.—(Continué.)

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

pendice  
(N.)  
Juin.

| No.  | Noms.              | District.  | Crime.                  | Quand condamnés.    | Terme.                      |
|------|--------------------|------------|-------------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1657 | William Dowall     | Midland    | Militaire               |                     | Jusqu'au 3 Juin, 1846.      |
| 1658 | Thomas Burnett     | do         | do                      |                     | do 11 Juillet do            |
| 1659 | Daniel Campbell    | do         | do                      |                     | do 5 do do                  |
| 1660 | Daniel Sullivan    | Niagara    | do                      | 1 Juillet, 1846     | Deux années.                |
| 1661 | John Mason         | Home       | do                      | 6 do do             | Neuf mois lunaires.         |
| 1662 | George Crundell    | do         | Larcin                  | 1 do do             | Cinq années.                |
| 1663 | Elinore Crundell   | do         | do                      | do do do            | do do                       |
| 1664 | William Jackson    | do         | do                      | do do do            | Trois do                    |
| 1665 | William Brown      | Midland    | Militaire               | 13 do do            | Quatorze jours.             |
| 1666 | George Curdell     | do         | do                      | do do do            | do do                       |
| 1667 | David Small        | do         | do                      | 14 do do            | Sept do                     |
| 1668 | John Topping       | do         | do                      |                     | Jusqu'au 26 Juillet, 1846.  |
| 1669 | William Bruco      | Johnstown  | Larcin                  | 11 do do            | Trois années.               |
| 1670 | Simon Cronkwright  | do         | do                      | do do do            | do do                       |
| 1671 | Jacob Block        | Wellington | Viol                    | 25 Juin, do         | Sept do                     |
| 1672 | William Morgan     | Midland    | Militaire               | 16 Juillet, do      | Sept jours.                 |
| 1673 | Peter Behm         | Niagara    | do                      | 15 do do            | Douze mois lunaires.        |
| 1674 | James Thompson     | Dalhousie  | Larcin                  | 9 do do             | Trois années.               |
| 1675 | Thomas Lechers     | Gore       | do                      | 13 do do            | do                          |
| 1676 | John Moore         | Montréal   | Vol de Cheval           | do do do            | do                          |
| 1677 | Jean Langevin      | do         | Vol.                    | 14 do do            | Quatre années.              |
| 1678 | John Devine        | Niagara    | Militaire               |                     | Jusqu'au 15 Novembre, 1846. |
| 1679 | Thomas Perrell     | do         | do                      |                     | do 10 Juin, 1847.           |
| 1680 | George Daniel      | Midland    | do                      | 5 Aout, 1846        | Quaranté jours.             |
| 1681 | Isaac Brooks       | do         | do                      |                     | Jusqu'an 24 Janvier, 1847.  |
| 1682 | James Stontenbergh | Home       | Bris de maison et Vol   | 27 Juillet, do      | Quatorze années.            |
| 1683 | Nathan Case        | do         | do                      | do do do            | do                          |
| 1684 | Robert Burr        | do         | Bris de maison          |                     | Vie.                        |
| 1685 | François Bélanger  | Québec     | Larcin                  | 18 Juillet, do      | Trois années.               |
| 1686 | John Boliver       | do         | do                      | do do do            | do                          |
| 1687 | Richard Germyn     | Midland    | Militaire               | 17 Aout, do         | Dix jours.                  |
| 1688 | Thomas M'Hugh      | Montréal   | Larcin                  | 10 do do            | Trois années.               |
| 1689 | Emelie Gerard      | do         | Vol sur une personne    | 15 do do            | do                          |
| 1690 | Jean B. Larivière  | do         | Vol                     | do do do            | do                          |
| 1691 | Michel Lambert     | do         | Meurtre sans prémédita- | do do do            | do                          |
| 1692 | Louis Hurlulise    | do         | Vol de Vache            | do do do            | Quatre années.              |
| 1693 | Benjamin Dignar    | do         | Larcin                  | 10 do do            | Cinq do                     |
| 1694 | Edward Diamond     | Midland    | Militaire               |                     | Jusqu'au 12 Sept., 1846.    |
| 1695 | Hiram Hurtonburgh  | Home       | Bris de maison et Vol   | 27 Juillet, do      | Quatorze années.            |
| 1696 | Robert Summerville | Midland    | Militaire               |                     | Jusqu'au 12 Sept., 1846.    |
| 1697 | Hugh Shaw          | do         | do                      |                     | do 2 Oct. do                |
| 1698 | George Millar      | do         | do                      |                     | do 24 Aout, 1847.           |
| 1699 | Ezekiel Dinrig     | do         | do                      |                     | do 9 Sept., 1846.           |
| 1700 | John Tourney       | do         | do                      |                     | do 21 Aout, 1848.           |
| 1701 | Samuel Morgan      | Niagara    | do                      | 29 Aout, 1846       | Douze mois lunaires.        |
| 1702 | William Campbell   | do         | do                      | 1 Septembre, do     | do do                       |
| 1703 | John Morse         | Midland    | do                      |                     | Jusqu'au 13 Octobre, 1846.  |
| 1704 | John Hunter        | do         | do                      |                     | do 17 Sept., do             |
| 1705 | Thomas Carn        | Québec     | Meurtre                 | 10 Septembre, 1846. | Pour la vie.                |
| 1706 | James M'Guire      | Midland    | Militaire               |                     | Jusqu'au 27 Octobre, 1846.  |
| 1707 | William Murphy     | Niagara    | do                      |                     | do 4 Mars, 1847.            |
| 1708 | Patrick M'Kay      | Midland    | do                      |                     | do 2 Octobre, 1846.         |
| 1709 | Thomas Galloway    | do         | do                      |                     | do 6 Janvier, 1847.         |
| 1710 | Joseph Snider      | Niagara    | Larcin                  | 24 Septembre, 1846. | Trois années.               |
| 1711 | Archibald Akin     | do         | do                      | do do do            | do                          |
| 1712 | Henry Anderson     | do         | Délit                   | do do do            | do                          |

H. SMITH.

Préfet.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,

30 Septembre, 1846.

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

ÉTAT DES CONDAMNÉS élargis du Pénitentiaire pendant l'année expirée le 1er Octobre, 1846.

| No. | Noms.              | Age. | Taille.  | Complexion. | Yeux.       | Cheveux.    | District.  | Crime.                    | Date de la Sentence. | Terme.            | Sentence non expirée. | Quand élargis.     | Remarques.                 |
|-----|--------------------|------|----------|-------------|-------------|-------------|------------|---------------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| 503 | D. Cole            | 28   | 5 9 1/2  | Basané      | Gris        | Brun        | Midland    | Felonie                   | 25 Mai, 1841         | Cinq années.      | ans. ms. jrs.         | 25 Mai, 1846.      | Expiration de la sentence. |
| 613 | Thomas Harness     | 49   | 5 10 1/2 | Blond       | do          | Roux        | do         | Larcin                    | 8 Octobre, 1842      | Sept do           | 4 0 0                 | 8 Octobre, 1845.   | do                         |
| 615 | Joseph Kebedean    | 23   | 5 6      | Blond       | Brun clair  | Brun        | do         | Vol de Cheval             | do                   | do                | 3 11 17               | do                 | do                         |
| 629 | William Jones      | 26   | 5 11 1/2 | do          | Bleu        | Brun clair  | Montréal   | Larcin                    | 29 do                | Trois années      | do                    | do                 | Expiration de la sentence. |
| 630 | Joseph Paul        | 22   | 5 5 1/2  | Melâtre     | Brun noir.  | Noir.       | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 631 | John M'Dineugh     | 25   | 5 6      | Frais       | Gris        | Brun.       | do         | Vol de Cheval             | 28 do                | do                | 4 0 0                 | do                 | do                         |
| 632 | Henry Lacroix      | 23   | 5 4 1/2  | Brun        | Brun noir.  | Brun noir.  | do         | do                        | do                   | do                | 3 11 17               | 10 Novembre, 1845. | do                         |
| 634 | Patrick Murphy     | 25   | 5 8 1/2  | Blond       | Gris        | Brun        | Horne      | Larcin                    | 4 Novembre, do       | Trois années      | do                    | do                 | Expiration de la sentence. |
| 635 | Patrick Campbell   | 35   | 5 7      | Brun        | do          | Noir.       | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 636 | Thomas Wilkes      | 30   | 5 7      | Frais       | Brun clair. | Brun        | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 637 | James O'Rourke     | 30   | 5 5      | Clair       | Brun clair  | Brun noir.  | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 638 | Hugh M'Neil        | 19   | 5 5      | Basané      | Brun clair  | Brun        | do         | Assault                   | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 634 | John Brann         | 35   | 5 7 1/2  | Blond       | Bleu        | Brun clair  | Niagara    | Tiré Malicieusement       | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 644 | Owen Gmighan       | 32   | 5 7 1/2  | Pale        | Gris clair. | Gris.       | do         | Invention de Meurtre      | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 645 | John Murphy        | 28   | 5 8      | Frais       | Bleu        | Brun clair. | do         | Larcin                    | do                   | do                | do                    | do                 | Décédé.                    |
| 646 | Patrick Barrett    | 35   | 5 3      | do          | do          | Brun noir.  | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | Expiration de la sentence. |
| 647 | M. Conner          | 50   | 5 6 1/2  | do          | do          | Brun noir.  | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 648 | James M'Carthy     | 32   | 5 7 1/2  | Brun        | Gris clair. | do          | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 653 | John Heard         | 11   | 4 0      | Pale        | Brun clair  | do          | Newcastle  | do                        | 14 Octobre, do       | do                | do                    | do                 | do                         |
| 655 | William Cane       | 22   | 5 5      | Blond       | Brun clair  | do          | do         | Tenation d'enlèvement.    | 3 do                 | do                | do                    | do                 | do                         |
| 657 | D. Brown           | 26   | 5 8 1/2  | Noir        | Brun noir.  | Noir.       | Gore       | Vol dans une boutique     | 1 do                 | do                | 3 11 15               | 3 Novembre, do     | do                         |
| 683 | Charles Frederick  | 15   | 5 0 1/2  | Blond       | Brun clair  | Brun clair. | Montréal.  | Larcin                    | 12 Janvier, 1843.    | Sept années.      | do                    | do                 | do                         |
| 684 | George Kelly       | 18   | 5 2      | Frais       | Gris        | Brun.       | do         | Avoir obtenu sous de faux | 16 do                | Trois do          | do                    | do                 | Expiration de la sentence. |
| 685 | George Cylie       | 19   | 5 8      | Brun        | do          | do          | do         | Larcin                    | 17 do                | do                | do                    | do                 | do                         |
| 686 | François Dubé      | 20   | 5 5 1/2  | do          | Gris clair. | Brun clair. | do         | do                        | 18 do                | do                | do                    | do                 | do                         |
| 691 | Mary Monaghan      | 29   | 5 1      | Clair       | Gris        | Clair.      | Midland    | do                        | 28 do                | do                | do                    | do                 | do                         |
| 692 | Ann Holmes         | 31   | 5 2      | do          | Bleu        | Rouge       | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 693 | Lin. Verney        | 29   | 5 6 1/2  | Brun        | Gris noir   | Brun noir.  | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 694 | John Cullen        | 21   | 5 7 1/2  | Frais       | Bleu        | Brun        | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 695 | Alexander Forsyth  | 19   | 5 8 1/2  | Blond       | Gris        | Blond.      | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 697 | Corn. Carrell      | 58   | 5 10     | Brun        | do          | Gris        | do         | do                        | do                   | Quatre do         | 1 0 0                 | do                 | do                         |
| 723 | William Chamberlin | 33   | 5 5 1/2  | Blond       | Brun clair. | Blond       | do         | do                        | do                   | Trois do          | 3 10 14               | 13 Mars, do        | Expiration de la sentence. |
| 724 | Fanny Johnston     | 20   | 5 1      | Brun        | Noir        | Noir        | do         | do                        | 27 Avril, do         | do                | do                    | do                 | do                         |
| 725 | George Rogers      | 26   | 6 0 1/2  | do          | Brun noir.  | Brun noir.  | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 726 | James Cruckshanks  | 23   | 5 7 1/2  | do          | Gris        | do          | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 729 | John Simpson       | 24   | 5 5 1/2  | Clair       | do          | Brun clair. | Johnstown. | Vol de Cheval             | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 735 | Daniel Sinclair    | 31   | 5 10     | Blond       | do          | Brun        | Horne      | Larcin                    | 29 do                | do et une journée | do                    | do                 | do                         |
| 734 | Thomas Gimly       | 43   | 5 7 1/2  | Frais       | do          | Brun        | do         | do                        | 31 Mars, do          | do                | do                    | do                 | do                         |
| 737 | William Tabe       | 30   | 5 9 1/2  | Blond       | Bleu        | do          | do         | Vol de Cheval             | 11 do                | do                | do                    | do                 | do                         |
| 739 | William Ainsley    | 24   | 5 8 1/2  | Pale        | Gris        | Brun clair. | Niagara    | Larcin                    | 13 Janvier, do       | do                | do                    | do                 | do                         |
| 740 | William Mower      | 29   | 5 4      | Frais       | Brun clair. | Brun        | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 741 | Thomas Perkins     | 27   | 5 5 1/2  | do          | do          | do          | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 744 | Street Chase       | 36   | 5 5 1/2  | do          | Gris        | do          | do         | Reçu des effets volés     | 11 do                | do                | do                    | do                 | do                         |
| 745 | Stephen Burns      | 33   | 5 10     | Blond       | do          | do          | do         | do                        | do                   | do                | do                    | do                 | do                         |
| 749 | Charles Johnston   | 20   | 5 6      | do          | do          | do          | Caspé      | Eris de maison            | 4 Janvier, do        | do                | do                    | do                 | do                         |
| 750 | Joseph Lacroix     | 28   | 5 6      | Brun        | Brun clair. | Brun noir.  | Québec     | do                        | 31 Mars, do          | do                | do                    | do                 | do                         |



ÉTAT DES PRISONNIERS renvoyés du Pénitencier Provincial.—(Continué.)

| No.  | Noms,               | Age. | Taille. | Complexion. | Yeux.       | Cheveux.    | District.   | Crime.                  | Date de la Sentence. | Terme.        | Sentence non expirée | Quand élargis.  | Remarques.                 |
|------|---------------------|------|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------------|----------------------|---------------|----------------------|-----------------|----------------------------|
| 751  | Henry Cooper.       | 21   | 5 7½    | Frais       | Gris        | Brun        | Gore        | Larcin                  | 27 Avril, 1843       | Trois années. |                      | 27 Avril, 1846. | Expiration de la sentence. |
| 755  | William Perry       | 19   | 5 4½    | Blond.      | Brun clair. | do          | do          | Poignarder              | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 756  | John Baker          | 34   | 5 8½    | Frais       | Brun clair. | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 759  | Alexander Matthews. | 26   | 5 11    | Pale        | Bleu        | Brun        | De l'Est    | Larcin                  | 15 Mai,              | do            |                      | 15 Mai,         | do                         |
| 763  | Thomas McCleany.    | 20   | 5 6½    | Frais       | do          | Brun Noir.  | Midland     | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 764  | John Tiner          | 21   | 5 7½    | Brun        | Gris        | do          | do          | Meurtre sans prémédita- | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 765  | Hugh Baly           | 27   | 5 14    | Blond.      | Brun clair. | Brun        | Gore        | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 776  | Hugh McCulloch.     | 25   | 5 4½    | do          | Bleu        | Blond       | do          | Meurtre.....            | 11                   | Sept          |                      | 26 Juillet,     | do                         |
| 777  | Richard Lane.       | 30   | 5 6½    | Frais       | Gris        | Brun        | Newcastle.  | Meurtre sans prémédita- | 30                   | Trois         | 3 10 0               | 30 Mai,         | Gracié.                    |
| 778  | Thomas Jones        | 25   | 5 8½    | Milâtre     | Brun noir.  | Brun        | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | Expiration de la sentence. |
| 782  | George Lawter       | 21   | 5 9     | Brun        | Brun clair. | Brun        | London      | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 783  | Michael Coffy.      | 22   | 5 6½    | do          | Brun clair. | Brun Noir.  | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 796  | William Rowman      | 35   | 5 9½    | Noir        | Brun noir.  | Noir        | De l'Ouest. | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 797  | George Parker       | 37   | 5 8     | do          | Gris        | Brun        | do          | Félonie                 | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 798  | James Toulouse      | 20   | 5 5½    | Blond.      | Brun        | Brun        | do          | Larcin                  | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 799  | John Barlis         | 21   | 5 9½    | Noir        | Brun clair. | Brun clair. | do          | Félonie                 | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 801  | Mary A. Shadboit.   | 27   | 5 2     | Brun        | Bleu        | Brun Noir.  | Montréal    | Larcin                  | 1 Mars,              | do            |                      | 1 Mars,         | do                         |
| 802  | Margaret Burgoyne   | 28   | 5 1½    | Blond.      | Brun clair. | Brun Noir.  | do          | do                      | 25                   | do            |                      | 25              | do                         |
| 803  | Margaret Heyward    | 31   | 5 1½    | Frais       | do          | Brun        | Midland.    | do                      | 13 Juillet,          | do            |                      | 14 Juillet,     | do                         |
| 822  | Mary Murphy         | 24   | 5 2½    | do          | do          | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 823  | George Newman       | 16   | 5 2½    | Blond       | Gris        | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 824  | Brien Brodriek      | 24   | 5 2½    | Pale        | do          | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 825  | Sannuel Bass        | 18   | 5 6½    | do          | do          | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 829  | John Ackeril        | 21   | 5 8½    | Brun        | Brun clair. | Brun        | Dalhousie   | Félonie                 | 19                   | do            |                      | do              | do                         |
| 830  | James Gardner       | 27   | 5 5     | B-un        | Gris        | Brun        | Montréal    | Poignarder              | 15                   | do            |                      | do              | do                         |
| 831  | John Davis          | 17   | 5 2½    | Frais       | do          | do          | do          | Larcin                  | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 841  | John E. Hammond     | 34   | 5 3     | Brun        | Brun clair. | do          | Johnstown.  | do                      | 12 Aout,             | do            |                      | 12 Aout,        | do                         |
| 844  | Jacques Beaudreau   | 39   | 5 6½    | do          | do          | do          | do          | do                      | 19 Juillet,          | do            |                      | 19 Juillet,     | do                         |
| 845  | Joseph Blaney       | 20   | 5 9½    | Blond.      | Gris        | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 863  | Uriah Pottes        | 17   | 5 9     | do          | do          | do          | do          | do                      | 7 Septembre,         | do            |                      | do              | do                         |
| 879  | Leithers Burns      | 42   | 5 7½    | Pale        | Bleu        | Brun clair  | do          | do                      | 3 Octobre,           | do            |                      | 7 Mars,         | Décédé.                    |
| 910  | Thomas Daly         | 32   | 5 4     | do          | Brun clair. | Brun        | Wellington. | Crime de faux.          | do                   | do            |                      | 3 Octobre,      | Expiration de la sentence. |
| 911  | Owen Toner          | 27   | 5 5     | Frais       | do          | do          | do          | do                      | 12                   | do            |                      | 12              | do                         |
| 923  | Hump. Crowley       | 27   | 5 8½    | Brun        | Gris        | do          | do          | do                      | do                   | do            |                      | 16 Avril,       | Décédé.                    |
| 949  | James Wood          | 24   | 5 7     | do          | do          | do          | Colborne    | Viol                    | do                   | do            |                      | 2 Janvier,      | Expiration de la sentence. |
| 950  | Jas. Lessup         | 17   | 5 4½    | Blond.      | do          | Brun clair  | Johnstown.  | Vol de Génilisses       | 2                    | do            |                      | do              | do                         |
| 1016 | James Hanlon        | 26   | 5 7     | Noir        | Bleu        | Brun        | do          | Militaire               | do                   | do            |                      | do              | do                         |
| 1017 | James Deveny        | 33   | 5 10    | do          | Gris        | Roux        | do          | do                      | 22 Mars,             | do            |                      | 22 Mars,        | do                         |
| 1023 | Patrick Wiscaté     | 40   | 5 6½    | Blond.      | do          | Brun        | Johnstown.  | Parjure.                | 14                   | do            |                      | 14              | do                         |
| 1067 | Edward Jackson      | 21   | 5 10    | do          | do          | do          | do          | Militaire               | 17 Mai,              | do            |                      | 17 Mai,         | do                         |
| 1068 | William Rodie       | 22   | 5 7     | Brun        | Brun clair. | do          | do          | do                      | 19 Juin,             | do            |                      | 19 Juin,        | do                         |
| 1107 | Thomas Patton       | 34   | 5 7½    | Frais       | Gris        | Brun        | do          | Larcin                  | do                   | do            |                      | 26              | Gracié.                    |
| 1129 | Nicholas McCabe     | 28   | 5 6½    | Brun        | Gris        | Brun Noir   | do          | Militaire               | 20                   | Trois         | 1 0 22               | 27              | Décédé.                    |
| 1140 | John Cannavan       | 24   | 5 9     | Blond       | do          | Brun        | do          | do                      | 9 Septembre,         | do            |                      | 5 Février,      | Expiration de la sentence. |
| 1143 | George Patterson    | 28   | 5 6     | Noir        | Brun clair. | Noir        | Niagara     | Larcin                  | 8 Juillet,           | do            |                      | 11              | Décédé.                    |
| 1169 | Alexander Chambers  | 22   | 5 10½   | Frais       | do          | Brun        | London      | Vol de Cheval.          | 7 Octobre,           | do            |                      | 23 Mars,        | Gracié.                    |
| 1179 | Hiram Bardou        | 34   | 5 8½    | Brun        | Gris        | do          | Midland     | Délit                   | 24                   | Cinq          | 3 11 13              | 29 Mars,        | do                         |
| 1210 | James Plumb         | 24   | 5 7     | Blond.      | do          | do          | London      | Militaire               | 12 Novembre,         | do            |                      | 12 Octobre,     | Expiration de la Sentence. |

Appendice (N.)  
21e Juin.

ÉTAT DES PRISONNIERS renvoyés du Pénitencier Provincial, — (Continué.)

| No.  | Noms.              | Age. | Taille. | Complexion. | Yeux.      | Cheveux.   | District. | Crime.        | Date de la Sentence. | Terme.                    | Sentence non expirée. | Quand élargis.   | Remarques.                 |
|------|--------------------|------|---------|-------------|------------|------------|-----------|---------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|------------------|----------------------------|
| 1295 | Caroline Evans     | 20   | 5 3½    | Noir        | Brun clair | Noir       | Home      | Larcin        | 9 Janvier, 1845      | Trois années              | ans. ms. jrs.         | 11 Juillet, 1846 | Décédé.                    |
| 1296 | Patrick Hall       | 27   | 5 10    | Fair        | Gris       | Brun       | Midland   | Militaire     | 21 Avril, 1845       | Jusqu'au 17 Mars, 1846    |                       |                  | Expiration de la sentence. |
| 1297 | James McAlister    | 31   | 5 7     | Roux        | do         | do         | do        | do            | 9 Mai, do            | do                        |                       |                  | do                         |
| 1298 | John Crooke        | 39   | 5 9     | Noir        | Bleu       | Roux       | London    | Félonie       | 21 Avril, 1845       | do                        |                       |                  | do                         |
| 1299 | Patrick Leavy      | 28   | 5 11    | Roux        | Gris       | Brun       | Home      | Militaire     | 9 Mai, do            | Trois années              |                       |                  | do                         |
| 1300 | Henry Willis       | 27   | 5 9     | Brun        | Brun clair | Brun       | Midland   | do            |                      | Six mois                  |                       |                  | do                         |
| 1301 | John Keiler        | 30   | 5 9     | Bland       | do         | do         | do        | do            |                      | Jusqu'au 13 Mars, 1846    |                       |                  | do                         |
| 1313 | Michael Carney     | 26   | 5 7½    | Brun        | do         | Brun Noir  | Home      | do            | 19 Mai, 1845         | do                        |                       |                  | do                         |
| 1272 | John Sots          | 20   | 5 8     | do          | do         | Brun       | London    | Militaire     | 16 Avril, 1845       | 168 jours                 |                       |                  | do                         |
| 1321 | James Henderson    | 25   | 5 10½   | Fleuri      | Blen       | Brun       | Midland   | do            |                      | Douze mois lunaires       |                       |                  | do                         |
| 1333 | John Evans         | 67   | 5 10½   | Noir        | Brun clair | Noir       | Home      | Larcin        | 9 Janvier, 1845      | Jusqu'au 12 Nov. 1845     |                       |                  | do                         |
| 1339 | Robert Bain        | 32   | 5 8½    | Fleuri      | Gris       | Brun       | Midland   | Militaire     |                      | Trois années              |                       |                  | do                         |
| 1346 | William Molloy     | 38   | 5 9     | Frais       | do         | Brun       | Niagara   | do            | 30 Juin, 1845        | Jusqu'au 23 Nov. 1845     |                       |                  | do                         |
| 1350 | Richard Ferguson   | 28   | 5 10    | Fleuri      | do         | Brun Clair | Home      | do            | 7 Juillet, do        | Six mois                  |                       |                  | Décédé.                    |
| 1352 | Patrick Harrington | 24   | 5 11    | Fleuri      | do         | Brun       | Québec    | do            | 4 do                 | 168 jours                 |                       |                  | Gracié.                    |
| 1364 | Edward Kurman      | 24   | 5 7½    | Fleuri      | do         | do         | London    | do            | 30 Juin, do          | Douze mois lunaires       |                       |                  | Renvoyé.                   |
| 1369 | Robert Isaac       | 27   | 5 9     | Pale        | do         | do         | Home      | Vol de Mouton | 5 Juillet, do        | Six mois                  |                       |                  | do                         |
| 1382 | John Ruddick       | 28   | 5 6½    | Blond       | Bleu       | do         | Midland   | do            |                      | Deux années               |                       |                  | do                         |
| 1382 | Charles Stokes     | 22   | 5 8½    | Pale        | Brun clair | do         | do        | Militaire     | 1 Aout, 1845         | Jusqu'au 1 Janvier, 1846  |                       |                  | Décédé.                    |
| 1374 | Thomas Young       | 21   | 5 9     | Frais       | Gris       | do         | do        | do            | do                   | do                        |                       |                  | Expiration de la sentence. |
| 1383 | William Dowse      | 25   | 5 8     | Brun        | Brun clair | do         | do        | do            | do                   | do                        |                       |                  | do                         |
| 1384 | James Cox          | 22   | 5 6     | Blond       | do         | do         | do        | do            | do                   | Six mois                  |                       |                  | do                         |
| 1385 | William Kearney    | 31   | 5 6     | Frais       | Gris       | do         | do        | do            | do                   | do                        |                       |                  | do                         |
| 1386 | John Neal          | 29   | 5 8½    | Brun        | do         | do         | London    | do            | do                   | do                        |                       |                  | do                         |
| 1392 | John Tearney       | 23   | 5 6½    | Pale        | do         | do         | do        | do            | do                   | do                        |                       |                  | do                         |
| 1393 | James Fernie       | 31   | 5 11½   | Brun        | do         | do         | Midland   | do            | do                   | do                        |                       |                  | do                         |
| 1394 | William Nicholson  | 21   | 5 6½    | do          | Brun clair | Brun Noir  | Montréal  | do            | 16 Aout, 1845        | Jusqu'au 3 Janvier, 1846  |                       |                  | Renvoyé.                   |
| 1396 | Alexander Read     | 38   | 5 8½    | do          | Gris       | Brun       | Niagara   | do            | 18 do                | do                        |                       |                  | do                         |
| 1405 | William Gibson     | 34   | 5 8½    | do          | do         | do         | Montréal  | do            | do                   | do                        |                       |                  | do                         |
| 1406 | Alexander Fraser   | 21   | 5 6½    | do          | do         | do         | Midland   | do            | 23 do                | Deux années et 111 jours  |                       |                  | Expiration de la Sentence  |
| 1407 | Brown Fisher       | 32   | 5 6½    | do          | Brun clair | do         | do        | do            | 26 do                | Neuf do                   |                       |                  | do                         |
| 1416 | Edward Madden      | 27   | 5 7½    | do          | do         | do         | do        | do            | do                   | Quatre do                 |                       |                  | do                         |
| 1418 | John Hughes        | 33   | 5 10    | Frais       | Gris       | do         | do        | do            | 8 do                 | Quatre do                 |                       |                  | do                         |
| 1419 | William Marshall   | 37   | 5 10    | Fleuri      | Brun clair | do         | Niagara   | do            | 8 do                 | Trente jours              |                       |                  | do                         |
| 1420 | James Duff         | 34   | 5 7½    | do          | Gris       | do         | Midland   | do            | 11 do                | Cinq mois lunaires        |                       |                  | Renvoyé.                   |
| 1421 | John Peters        | 30   | 5 9     | Brun        | do         | do         | do        | do            | do                   | do                        |                       |                  | Expiration de la sentence. |
| 1422 | John Poole         | 27   | 5 7     | do          | do         | do         | Home      | do            | do                   | Quarante jours            |                       |                  | do                         |
| 1423 | Patrick Byrnes     | 31   | 5 10    | Basané      | do         | do         | do        | do            | do                   | 112 do                    |                       |                  | do                         |
| 1426 | Jer. A. Sullivan   | 24   | 5 10    | Brun        | Brun clair | do         | do        | do            | do                   | Trente do                 |                       |                  | do                         |
| 1434 | William Buckley    | 28   | 5 10½   | do          | do         | do         | Midland   | do            | 10 do                | 168 do                    |                       |                  | do                         |
| 1435 | Joseph Waddington  | 26   | 5 9     | do          | do         | do         | Home      | do            | 22 Septembre, 1845   | Jusqu'au 16 Oct. prochain |                       |                  | do                         |
| 1436 | Thomas Lavis       | 27   | 5 10½   | Basané      | do         | do         | do        | do            | do                   | Quarante jours            |                       |                  | do                         |
| 1437 | John Rees          | 29   | 5 6     | Blond       | do         | do         | do        | do            | do                   | 112 jours                 |                       |                  | do                         |
| 1444 | John Short         | 24   | 5 9½    | Brun        | Brun clair | Brun Clair | Montréal  | do            | 5 do                 | Douze mois lunaires       |                       |                  | Expiration de la sentence. |
| 1448 | Quasquet           | 21   | 5 11½   | Mulâtre     | do         | Brun       | London    | do            | 17 do                | do                        |                       |                  | do                         |
| 4451 | Peter McGregor     | 27   | 5 6½    | Brun        | Noir       | Noir       | Midland   | Larcin        | 30 do                | Dix jours                 |                       |                  | do                         |
| 1454 | Thomas Hughes      | 26   | 5 7½    | do          | do         | Brun       | Midland   | Militaire     | 19 do                | Trois années              |                       |                  | Décédé.                    |
| 1455 | Mark Weir          | 36   | 5 7½    | do          | do         | do         | do        | do            | do                   | Jusqu'au 17 Mars, 1846    |                       |                  | Expiration de la Sentence. |

ÉTAT DES PRISONNIERS renvoyés du Pénitencier Provincial.—(Continué.)

| No.  | Noms.                | Age. | Taille. | Complexion. | Yeux.      | Cheveux.   | District. | Crime.    | Date de la Sentence. | Terme.                | Sentence non expirée. | Quand élargis.     | Remarques.                 |
|------|----------------------|------|---------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| 1456 | Joseph Cooper.       | 30   | 5 10    | Brun        | Brun       | Brun       | Midland   | Militaire | 10 Octobre, 1845     | Quarante jours        | ans. ms. js.          | 17 Nov., 1846.     | Expiration de la sentence. |
| 1457 | Peter Behan.         | 40   | 5 9     | Frais       | Bleu       | do         | Niagara   | do        | do                   | Sept mois lunaires    | do                    | 23 Mars, 1845      | do                         |
| 1458 | Michael Dunn.        | 26   | 5 8     | Blond       | Gris       | Brun Noir  | Midland   | do        | do                   | Jusqu'à 25 Nov., 1845 | do                    | do                 | do                         |
| 1459 | George Daniel.       | 22   | 5 9     | do          | do         | Blond      | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1460 | William Poyzer.      | 25   | 5 9     | Brun        | Brun       | Brun       | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1461 | John Lowry.          | 22   | 5 6     | Frais       | Gris       | Brun Noir  | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1462 | Darby Kennedy.       | 29   | 5 6     | Brun        | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1463 | Thomas Baylis.       | 24   | 5 8     | do          | Brun       | Brun Noir  | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1464 | Lewis Daly.          | 27   | 5 6     | Blond       | Gris       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1469 | Philip Glynn.        | 26   | 5 7     | Pale        | Brun       | do         | Montréal  | do        | 24 Octobre, do       | 24 jours              | do                    | 4 Juin, 1846.      | do                         |
| 1471 | John Lane.           | 40   | 5 8     | Brun        | do         | do         | Midland   | do        | 5 Novembre, do       | Quatre mois lunaires  | do                    | do                 | do                         |
| 1480 | James Miniken.       | 20   | 5 9     | Fleuri      | Gris       | do         | do        | do        | do                   | Jusqu'à 14 Nov., 1845 | do                    | do                 | do                         |
| 1481 | Samuel Hutchinson.   | 21   | 5 7     | Blond       | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1482 | William Bates.       | 36   | 5 6     | Brun        | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1483 | Thomas Shea.         | 23   | 5 9     | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1485 | Richard Gernyn.      | 29   | 5 11    | do          | Brun       | do         | do        | do        | 7 Novembre, 1845     | Quarante jours        | do                    | do                 | do                         |
| 1491 | Narcisse Beauche.    | 19   | 4 5     | do          | do         | do         | do        | do        | 22 Octobre, do       | Trois années          | do                    | 16 Décembre, do    | do                         |
| 1504 | A. Montgomery.       | 23   | 5 8     | Fleuri      | Bleu       | do         | Montréal  | Larcin    | do                   | Jusqu'à 14 Nov., 1845 | do                    | do                 | do                         |
| 1505 | William Barn.        | 30   | 5 8     | Brun.       | Gris       | do         | Midland   | Militaire | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1506 | John Wright.         | 26   | 5 9     | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1507 | John Rogers.         | 27   | 5 9     | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1508 | W. P. Brown.         | 22   | 5 9     | do          | do         | Brun Noir  | Home      | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1509 | Henry Oxley.         | 32   | 5 7     | Pale        | Brun       | Brun       | Midland   | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1510 | John Conroy.         | 28   | 5 8     | Brun        | Gris       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | 26 Novembre, 1846. | Renvoyé.                   |
| 1511 | J. T. Smith.         | 21   | 5 7     | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | 22 Juin,           | do                         |
| 1512 | William Dempster.    | 29   | 5 6     | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1514 | Thomas Dunn.         | 29   | 5 6     | Frais       | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1516 | James Spencer.       | 18   | 5 4     | Brun        | Brun       | do         | Niagara   | do        | 18 Novembre, 1845    | Neuf mois             | do                    | do                 | do                         |
| 1518 | Edward Foul.         | 31   | 5 8     | Pale        | Gris       | do         | Midland   | do        | do                   | Jusqu'à 17 Mai, 1846  | do                    | do                 | do                         |
| 1520 | Thomas Clarke.       | 22   | 5 7     | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1521 | Richard Ferguson.    | 28   | 5 10    | Blond       | do         | Blond      | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1522 | William Buckley.     | 28   | 5 10    | Fleuri      | do         | Brun clair | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1523 | John Rogers.         | 27   | 5 9     | do          | Brun       | Brun       | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1524 | Charles Stokes.      | 22   | 5 8     | do          | Gris       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1525 | Joseph Wadden.       | 26   | 5 9     | Pale        | Brun       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1527 | Patrick Lowler.      | 23   | 5 10    | do          | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1528 | William Chapunan.    | 21   | 5 6     | Fleuri      | Brun clair | do         | do        | do        | 9 Décembre, 1845     | Quarante jours        | do                    | do                 | do                         |
| 1529 | William Webb.        | 24   | 5 7     | Blond       | Brun       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1530 | Denis Coffy.         | 28   | 5 7     | Brun        | Gris       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1531 | Alexander Donaldson. | 23   | 5 9     | Blond       | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1532 | David Corr.          | 26   | 5 8     | do          | Bleu       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1533 | James Seaton.        | 20   | 5 7     | Fleuri      | Brun       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | 6 Janvier, 1846.   | Gracié.                    |
| 1534 | Thomas Hughes.       | 26   | 5 7     | do          | Gris       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1535 | William McNaughan.   | 22   | 5 8     | Brun        | do         | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1538 | Lawrence Daly.       | 27   | 5 6     | Blond       | Brun       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |
| 1539 | Patrick Glynn.       | 26   | 5 8     | Pale        | Gris       | do         | do        | do        | do                   | do                    | do                    | do                 | do                         |

Appendice (N.)  
21e Juin.

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

ÉTAT DES PRISONNIERS renvoyés du Pénitencier Provincial,—(Continué.)

| No.  | Noms.           | Age. | Taille. | Complexion. | Yeux.      | Cheveux.   | District. | Crime.    | Date de la Sentence.     | Terme.         | Sentence non expirée. | Quand clargis. | Remarques.                 |
|------|-----------------|------|---------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|--------------------------|----------------|-----------------------|----------------|----------------------------|
| 1541 | William Poyzer  | 29   | 5 9     | Brun        | Gris       | Brun clair | Midland   | Militaire | 13 Janvier, 1845         | Quarante jours | ans. ms. jrs.         |                | Expiration de la sentence. |
| 1542 | Robert Haythorn | 24   | 5 9     | Roux        | Brun       | Roux       | do        | do        | Jusqu'au 7 Fév., 1846    | do             |                       |                | do                         |
| 1543 | William Hazell  | 38   | 5 5     | Blond       | Gris       | Brun       | do        | do        | do 19 Avril, do          | do             |                       |                | do                         |
| 1544 | Patrick Lyons   | 20   | 5 7½    | do          | Bleu       | do         | do        | do        | do 21 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1545 | William Kennedy | 24   | 5 8½    | Brun        | Gris       | do         | do        | do        | do 13 Mai, do            | do             |                       |                | do                         |
| 1546 | Richard Moore   | 24   | 5 8     | Blond       | Gris       | do         | do        | do        | do 6 do                  | do             |                       |                | do                         |
| 1547 | James Cooper    | 26   | 5 8     | Pale        | Brun clair | do         | do        | do        | do 19 Mars, do           | do             |                       |                | do                         |
| 1548 | William Kison   | 26   | 5 10    | Brun        | Gris       | do         | do        | do        | do 27 Mai, do            | do             |                       |                | do                         |
| 1549 | James M'Arter   | 26   | 5 7½    | do          | do         | do         | do        | do        | do 29 Mars, do           | do             |                       |                | do                         |
| 1550 | George Darniel  | 23   | 5 9½    | Blond       | Brun       | do         | do        | do        | do 1 Juillet, 1846       | do             |                       |                | do                         |
| 1556 | James Bamford   | 22   | 5 8     | do          | Gris       | Blond      | do        | do        | do 29 Avril, do          | do             |                       |                | do                         |
| 1557 | Thomas Bayless  | 28   | 5 8½    | Brun        | Brun       | noir       | do        | do        | do 23 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1558 | James Seaton    | 24   | 5 7     | Fleuri      | do         | Brun       | do        | do        | do 4 Mai, do             | do             |                       |                | do                         |
| 1562 | John Dowling    | 33   | 5 8     | Frais       | Gris       | do         | do        | do        | do 25 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1563 | John Ruddick    | 28   | 5 6½    | Blond       | Bleu       | do         | do        | do        | do 6 do                  | do             |                       |                | do                         |
| 1564 | Edward Lees     | 21   | 5 8     | Brun        | Gris       | do         | do        | do        | do 7 do                  | do             |                       |                | do                         |
| 1565 | John Swain      | 30   | 5 7½    | do          | Brun       | noir       | do        | do        | do 10 Mai, 1846          | do             |                       |                | do                         |
| 1573 | James Bower     | 24   | 5 8½    | Blond       | do         | Brun       | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1574 | Ben. Carney     | 22   | 5 10½   | Brun        | Bleu       | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1575 | Alex. Gerard    | 25   | 5 9½    | do          | Gris       | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1576 | Denis M'Gonigil | 25   | 5 9½    | do          | do         | do         | do        | do        | Vingt do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1580 | Thomas Evans    | 32   | 5 8½    | do          | Brun       | do         | do        | do        | Jusqu'au 29 Mai, courant | do             |                       |                | do                         |
| 1583 | Michel Vaughan  | 18   | 5 7     | Blond       | Gris       | do         | do        | do        | do 17 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1584 | John Peters     | 30   | 5 9     | Brun        | do         | do         | do        | do        | do 25 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1601 | Benjamin Cocker | 29   | 5 8     | do          | Brun       | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1613 | J. T. Smith     | 22   | 5 6½    | Blond       | Gris       | do         | do        | do        | 11 Mai, 1845             | Quarante       |                       |                | do                         |
| 1619 | Michael Coney   | 27   | 5 7½    | Brun        | do         | do         | do        | do        | 19 do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1620 | Richard Renshaw | 33   | 5 7½    | do          | do         | do         | Brook     | do        | 20 Mai, 1845             | Vingt jours    |                       |                | do                         |
| 1621 | John Thomas     | 28   | 5 9     | do          | do         | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1622 | Henry Long      | 35   | 5 6     | Claire      | do         | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1623 | Abs. Anderson   | 33   | 5 7     | Roux        | do         | Roux       | do        | do        | 10 Décembre, do          | Quarante       |                       |                | do                         |
| 1625 | Michael Farrell | 23   | 5 8½    | Brun        | do         | do         | London    | do        | 27 Mai, do               | Trente         |                       |                | do                         |
| 1626 | William Budden  | 35   | 5 8½    | do          | Brun       | do         | Midland   | do        | 29 do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1627 | John Troup      | 23   | 5 9     | do          | do         | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1628 | Frederick Grey  | 21   | 5 6½    | do          | Bleu       | do         | do        | do        | Jusqu'au 13 Juin, 1846   | do             |                       |                | do                         |
| 1641 | Patrick Fegan   | 23   | 5 7     | do          | Gris       | Brun noir  | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1642 | John Wilson     | 22   | 5 8     | Roux        | do         | Roux       | Brook     | do        | do 31 Juillet, do        | do             |                       |                | do                         |
| 1648 | William Bennett | 29   | 5 10    | Basané      | do         | Brun noir  | Midland   | do        | do 19 Juin, do           | do             |                       |                | do                         |
| 1649 | Thomas Burnett  | 22   | 5 7     | Blond       | Bleu       | Brun clair | do        | do        | do 11 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1652 | William Warner  | 27   | 5 6     | Brun        | Gris       | Brun       | do        | do        | do 14 do                 | do             |                       |                | do                         |
| 1653 | D. Carey        | 37   | 5 7     | Roux        | Bleu       | Blond      | do        | do        | do 29 Juin, do           | do             |                       |                | do                         |
| 1654 | Henry Nevis     | 27   | 5 7½    | Blond       | Brun       | do         | do        | do        | do 5 do                  | do             |                       |                | do                         |
| 1655 | William Allen   | 26   | 5 7     | Pale        | Bleu       | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1656 | H. Lippint      | 23   | 5 9     | Blond       | Gris       | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1659 | Daniel Campbell | 24   | 5 9     | Brun        | Brun       | do         | do        | do        | do do                    | do             |                       |                | do                         |
| 1665 | William Brown   | 27   | 6 1     | Roux        | Bleu       | Roux       | do        | do        | 13 Juillet, 1845         | Quatorze jours |                       |                | do                         |

pendice  
(N.)  
le Juin.

Appendice  
(N.)  
2<sup>e</sup> Juin.

ÉTAT DES CONDAMNÉS élargis du Pénitentiaire pendant l'année expirée le 1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

| No.  | Noms.              | Age. | Taille. | Complexion. | Yeux.       | Cheveux.    | District.   | Crime.                | Date de la Sentence.     | Terme.                     | Sentence non expirée. | Quand élargis.     | Remarques.                 |
|------|--------------------|------|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| 1666 | George Cardell     | 34   | 5 8     | Brun        | Gris        | Brun        | Midland     | Militaire             | 13 Juillet, 1845.        | Sept. jours                | ans. ms. jr.          |                    | Expiration de la sentence. |
| 1667 | David Small        | 26   | 5 11    | Blond       | do          | do          | do          | do                    | 14 do                    | do                         |                       |                    | do                         |
| 1668 | John Topping       | 31   | 5 8     | Brun        | do          | do          | do          | do                    | 16 Juillet, 1845.        | Jusqu'au 26 Juillet, 1846. |                       |                    | do                         |
| 1672 | William Morgan     | 31   | 5 7     | Blond       | do          | do          | do          | do                    | 16 Juillet, 1845.        | Sept. jours                | 3 11 21               | 22 Juillet, 1846   | do                         |
| 1112 | Robert Stevenson   | 23   | 5 7     | do          | do          | do          | Montréal    | Poignarder            | 15 Août, 1844.           | Trois années               |                       | do                 | Gracié.                    |
| 1551 | William Galloway   | 22   | 5 9     | Brun        | Brun        | do          | Midland     | Militaire             | do                       | Jusqu'au 26 Août, 1846.    |                       |                    | Expiration de la sentence. |
| 1552 | Alexander Beaton   | 21   | 5 7     | Blond       | Gris        | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 1553 | Samuel Cartwright  | 21   | 5 7     | do          | Brun clair. | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 1554 | William Gallahy    | 21   | 5 8     | Brun        | Gris        | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 1688 | Richard Gormyn     | 30   | 5 11    | do          | do          | do          | do          | do                    | 17 Août, 1844.           | Dix jours,                 |                       | 26 Août, 1846      | do                         |
| 1082 | Ann O'Brian        | 20   | 5 0     | Blond       | Bleu        | Brun clair. | Niagara     | Larcin                | 8 Juill-t.               | Trois années               | 0 10 21               | do                 | Gracié.                    |
| 1452 | George Earles      | 27   | 5 10    | do          | Gris        | Brun        | Johnstown   | do                    | 2 Octobre, 1845.         | do                         |                       | do                 | Décédé.                    |
| 859  | François H. Jeboin | 21   | 5 3     | do          | do          | do          | Montréal    | Vol de jument.        | 2 Sept., 1843.           | do                         |                       | 2 Septembre, do    | Expiration de la sentence. |
| 860  | James King         | 27   | 5 8     | Brun        | Brun        | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 861  | Paul Langton       | 21   | 5 4     | do          | do          | Brun noir.  | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 862  | Pierre Pevin.      | 16   | 5 6     | Pale        | Gris        | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 864  | James Hylan        | 23   | 5 8     | Blond       | Bleu.       | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 865  | Duncan Deward      | 50   | 5 6     | Brun        | Gris        | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 873  | John Kollins       | 38   | 5 7     | Noir        | Brun noir.  | do          | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 907  | Narcisse Marceau   | 26   | 5 6     | Frais       | Gris        | Noir        | Simcoe      | Larcin                | 20 do                    | do                         |                       |                    | do                         |
| 319  | James Dixter       | 23   | 5 9     | Noir        | Brun        | Brun        | Québec      | Bris de maison        | 30 do                    | do                         |                       |                    | do                         |
| 1306 | James Moore        | 37   | 6 0     | Brun        | Noir        | do          | De l'Ouest  | Crime de faux.        | 21 do                    | do                         |                       |                    | do                         |
| 1659 | George Daniel      | 24   | 5 9     | Blond       | Brun noir   | do          | Niagara     | Militaire             | 1 Avril, 1846.           | Six mois lanaires.         |                       |                    | do                         |
| 1695 | Edward Diamond     | 21   | 5 7     | Pale        | Gris        | Blond       | Midland     | do                    | 5 Août, do               | Quarante jours             |                       |                    | do                         |
| 1696 | Robert Summerville | 20   | 5 8     | Blond       | do          | do          | do          | do                    | Jusqu'au 12 Sept., 1846. | do                         |                       |                    | do                         |
| 1699 | Ezekiel Denny      | 20   | 5 10    | do          | do          | Brun        | do          | do                    | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 1704 | John Hunter        | 18   | 5 6     | do          | Bleu.       | do          | do          | do                    | do                       | 9 do                       |                       |                    | do                         |
| 855  | Eusebe Shaeholt    | 34   | 5 10    | Brun        | Gris.       | Brun        | De l'Ouest. | do                    | 30 Sept., 1845.          | Deux années                |                       | 30 Septembre, 1846 | Une année remise.          |
| 897  | George Savage      | 40   | 5 7     | Frais       | Brun        | Brun clair. | Brook.      | Vol de Cheval         | 26 do                    | Trois années               |                       |                    | Expiration de la sentence. |
| 715  | Zeph. Galloux      | 16   | 5 3     | do          | Gris        | Gris        | do          | Larcin                | do                       | do                         |                       |                    | do                         |
| 891  | James M. Luster    | 21   | 5 8     | Pale        | Brun        | Brun        | 3 Rivières. | Reçu des effets volés | 15 Mars, do.             | do                         |                       | 15 Mars, do        | do                         |
| 1125 | Charles Levers     | 21   | 5 9     | Noir        | Brun.       | do          | Montréal    | Militaire             | 2 Octobre, do.           | Deux do                    |                       | 2 Octobre, 1845    | do                         |
|      |                    |      |         |             |             |             | Wellington. | Félonie               | 10 Sept. 1844.           | Trois do                   | 1 0 2                 | 31 Août.           | Gracié.                    |

H. SMITH.  
Préfet.

PENITENTIAIRE PROVINCIAL,  
1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

## C.

ÉTAT DES CONDAMNÉS restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, le 30  
Septembre, 1846.

| No. | Noms.              | District.      | Crimo.                                            | Date de la sentence. | Terme.                                |
|-----|--------------------|----------------|---------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| 300 | Patrick Doran      | Gore           | Bris de maison                                    | 18 Novembre, 1838    | Quatorze années.                      |
| 389 | John Hamlin        | Home           | Vol                                               | do do 1839           | Sept do                               |
| 448 | Eustache Coté      | Midland        | Incendiarisme                                     | 20 Juillet, 1840     | do do                                 |
| 460 | William Farnsworth | De l'Ouest     | do                                                |                      | Sous sentence de trans-<br>portation. |
| 468 | Jesse Tillotson    | London         | Meurtre                                           |                      | do do do                              |
| 480 | John Young         | Home           | Bris de maison                                    | 20 Novembre, 1840    | Quatorze années.                      |
| 481 | William Welsh      | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 482 | James Brown        | De l'Ouest     | Viol.                                             |                      | Sous sentence de trans-<br>portation. |
| 551 | Thomas Blecker     | Victoria       | Meurtre sans prémédi-<br>[tation.                 | 7 Mai, 1842          | Sept années.                          |
| 552 | James Henesy       | Prince Edouard | do                                                | 11 do do             | Dix do                                |
| 564 | James Johnson      | Niagara        | Larcin                                            | 15 do do             | Six ans et huit mois.                 |
| 565 | George Alerton     | do             | Vol de Cheval                                     | 13 do do             | do do                                 |
| 570 | Lewis Skinner      | Gore           | Larcin                                            | 25 do do             | Cinq années.                          |
| 614 | Patrick O'Riley    | Midland        | Meurtre sans prémédi-<br>[tation.                 | 8 Octobre, do        | Sept do                               |
| 618 | John Dixon         | London         | Félonie                                           | do do do             | Cinq do                               |
| 619 | Henry Sinclair     | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 624 | Samuel Moore       | De l'Ouest     | Sodomie                                           |                      | Pour la vie.                          |
| 625 | Patrick Kelly      | do             | do                                                |                      | do                                    |
| 626 | Bernard Forshoc    | Midland        | Bris de maison                                    | 2 Novembre, 1842     | Quatorze années.                      |
| 633 | Theo. Vincent      | Home           | Larcin                                            | 4 do do              | Cinq do                               |
| 640 | Thomas Smith       | do             | Incendiarisme                                     | do do do             | do do                                 |
| 652 | James Maddons      | Newcastle      | Meurtre                                           | 12 do do             | Quatorze années.                      |
| 654 | William Day        | do             | Vol de Cheval                                     | 8 do do              | Cinq do                               |
| 660 | William Saunders   | Home           | Meurtre                                           |                      | Pour la vie.                          |
| 662 | Joseph Glavise     | Newcastle      | do                                                |                      | do                                    |
| 669 | Gabriel Wright     | Midland        | Larcin                                            | 28 Janvier, 1843     | Sept années.                          |
| 708 | William Jordan     | Johnstown      | Avoir tué une Vache                               | 25 Février, do       | Cinq do                               |
| 735 | Hiram Haynes       | Home           | Viol                                              | 20 Avril, do         | Quatorze années.                      |
| 736 | William Jones      | do             | Pour avoir tué un Bœuf                            | 31 Mars, do          | Cinq do                               |
| 738 | George Dermody     | do             | Larcin                                            | 11 do do             | Quatre do                             |
| 742 | Hugh M. Sormish    | Niagara        | Vol                                               | do do do             | do do                                 |
| 743 | Stephen Smith      | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 746 | Thomas Johnson     | do             | Larcin                                            | do do do             | Six do                                |
| 747 | Timothy Conway     | do             | Meurtre                                           |                      | Pour la vie                           |
| 752 | Ab. Sero           | Gore           | Larcin [de faux billets.                          | 27 Avril, do         | Cinq années.                          |
| 753 | Stephen Screyler   | do             | Pour avoir fait circuler                          | do do do             | Quatre do                             |
| 758 | Pass. Maison       | De l'Est       | M. sans préméditation.                            | 15 Mars, do          | Sept do                               |
| 770 | Robert Fleming     | Colborne       | Crime de faux                                     | 20 Mai, do           | Quatre do                             |
| 774 | George Sper        | Gore           | Viol                                              | 11 do do             | Quatorze années.                      |
| 779 | John Kilroe        | Dalhousie      | Incendiarisme                                     | 26 do do             | Dix do                                |
| 780 | Patrick Clark      | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 786 | Murdock McLennan   | De l'Est       | Meurtre                                           |                      | Pour la vie.                          |
| 804 | Hugh Cameron       | Montréal       | do                                                | 30 Mai, do           | Quatorze années.                      |
| 866 | Octave Desjardins  | do             | Bris de maison                                    | 28 Août, do          | Sept do                               |
| 847 | André Desormeau    | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 876 | Jerm. Linterbecker | Newcastle      | Vol de Cheval                                     | 30 Sept, do          | Quatre do                             |
| 880 | Henry Percival     | London         | Félonie                                           | 3 Octobre, do        | Trois do                              |
| 882 | J. B. Weekham      | do             | do                                                | 3 Octobre, 1843      | Cinq do                               |
| 883 | A. J. Long         | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 884 | Sarah Gillies      | Talbot         | Larcin                                            | 11 do do             | Quatre do                             |
| 898 | Jason Brown        | Gore           | Vol de Cheval                                     | 9 do do              | Cinq do                               |
| 899 | W. M'Alister       | do             | Incendiarisme                                     | do do do             | Sept do                               |
| 900 | J. F. Elliot       | do             | Larcin                                            | do do do             | Trois do                              |
| 901 | F. Marten          | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 902 | James Wilson       | Midland        | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 903 | James Murphy       | do             | do                                                | 17 do do             | do do                                 |
| 904 | Samuel Smith       | do             | Pour avoir fait passer de<br>[fausses monnaies... |                      | do do                                 |
| 905 | C. Farrell         | do             | Larcin                                            | do do do             | do do                                 |
| 908 | C. Osterhaught     | Prince Edouard | Vol de Cheval                                     | 20 do do             | do do                                 |
| 909 | James Hall         | Wellington     | Félonie                                           | 12 do do             | do do                                 |
| 913 | James Wiles        | Niagara        | Vol d'Animaux                                     | 21 do do             | Cinq do                               |
| 914 | Silas Graer        | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 915 | George Highgate    | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 916 | Cour. Culp         | do             | Vol de Cheval                                     | do do do             | do do                                 |
| 920 | Mary Moss          | Newcastle      | Larcin                                            | 29 do do             | Trois do                              |
| 921 | John Diverall      | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 922 | George Tooth       | Montréal       | do                                                | 30 do do             | Sept do                               |
| 829 | F. Lee             | Johnstown      | do                                                | 12 Nov. do           | Trois do                              |
| 934 | Henry S. Moon      | Home           | Reçu des effets volés                             | 11 do do             | do do                                 |
| 935 | C. D. Stewart      | do             | Crime de faux                                     | do do do             | do do                                 |
| 936 | Grace Marks        | do             | Meurtre                                           |                      | Pour la vie.                          |
| 943 | George Liney       | Midland        | Larcin                                            | 5 Janvier, 1844      | Trois années.                         |
| 944 | Lavos St. Jean     | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 945 | Michael Hourg      | do             | do                                                | do do do             | Sept do                               |
| 946 | Samuel Brown       | do             | do                                                | do do do             | do do                                 |
| 948 | William Lindsay    | Dalhousie      | do                                                | do do do             | Trois do                              |

ÉTAT DES-CONDAMNÉS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice  
(N.)  
21<sup>e</sup> Juin.

| No.  | Noms.               | District.      | Crime.                                              | Quand condamnés.  | Terme.           |
|------|---------------------|----------------|-----------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| 951  | Robert Hamilton     | Montréal       | Félonie                                             | 5 Janvier, 1844   | Trois années.    |
| 952  | John Daley          | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 953  | Lense. Meroz        | do             | do                                                  | 15 do do          | do do            |
| 954  | George Desloriers   | do             | do                                                  | 16 do do          | do do            |
| 955  | George Labelle      | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 956  | Jean Villieris      | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 962  | Cent. Travers       | Gore           | Sodomie                                             | 13 Novembre, 1843 | Sept do          |
| 963  | John Thompson       | Newcastle      | Larcin                                              | 11 Janvier, 1844  | Trois do         |
| 969  | Mary Derrick        | Midland        | do                                                  | 11 Avril, do      | Cinq do          |
| 970  | J. Wellington       | do             | Avoir fait circuler de fausses monnaies             | do do do          | Trois do         |
| 971  | Henry Bety          | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 972  | Alexander Bell      | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 973  | William Collins     | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 974  | James Davis         | Niagara        | do                                                  | 6 do do           | do do            |
| 975  | William Jackson     | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 976  | Henry Rush          | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 977  | John M'Donald       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 978  | Patrick M'Mahan     | do             | Vol de Cheval                                       | do do do          | do do            |
| 979  | George Williams     | do             | Larcin                                              | 6 Janvier, do     | do do            |
| 981  | Tenence Riley       | do             | Félonie                                             | 6 Avril, do       | Cinq do          |
| 982  | John H. DeWitt      | do             | Incendiarisme                                       | do do do          | Pour la vie.     |
| 983  | Robert S. Pearl     | Victoria       | Larcin                                              | 8 do do           | Trois années.    |
| 984  | Thomas D. McCormick | Niagara        | Félonie                                             | 6 do do           | Cinq do          |
| 986  | Peter Conlin        | Gore           | Vol de Mouton                                       | 15 do do          | Trois do         |
| 987  | Lusen Arnsler       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 988  | Daniel Gorman       | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 989  | John Boyle          | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 990  | Han. Turnbull       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 991  | Ann O'Brier         | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 992  | James Burns         | do             | Félonie                                             | do do do          | Cinq do          |
| 995  | John Henderson      | Home           | do                                                  | 26 Janvier, do    | Trois do         |
| 996  | Aug. Bloomfield     | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 997  | Peter Williams      | do             | do                                                  | do do do          | Six do           |
| 998  | Ben. Crandell       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 999  | Peter Stevens       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1000 | William Davis       | do             | do                                                  | do do do          | Sept do          |
| 1001 | Samuel Beaton       | do             | do                                                  | do do do          | Neuf do          |
| 1002 | James Munns         | do             | Vol de Mouton                                       | do do do          | Trois do         |
| 1003 | James Campbell      | Québec         | Larcin                                              | 19 do do          | do do            |
| 1004 | Aaron Roberts       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1005 | Antoine Delague     | do             | do                                                  | 30 Avril, do      | do do            |
| 1006 | Harrison Cochrane   | Prince Edouard | do                                                  | 2 Mai, do         | do do            |
| 1021 | John Brophy         | De l'Ouest     | do                                                  | 10 do do          | do do            |
| 1022 | D. M'Donald         | Johnstown      | Crime de faux [tation]                              | 14 do do          | Sept do          |
| 1026 | Louis Blanchard     | Montréal       | Meurtre sans prémédi-                               | 9 Mars, do        | Trois do         |
| 1027 | James Welsh         | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 1028 | James Thompson      | do             | do                                                  | 27 Avril, do      | do do            |
| 1029 | Joseph Rocque       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1030 | An. Chunard         | do             | Vol                                                 | 9 Mai, do         | Cinq do          |
| 1031 | John Brown          | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 1032 | Cyrille Aubres      | do             | Bris de maison                                      | 9 Mars, do        | do do            |
| 1033 | Ben. Liscard        | do             | Vol                                                 | do do do          | Trois do         |
| 1037 | Peter Crow          | Midland        | Pour avoir obtenu des effets sous de faux prétextes | 29 Mai, do        | do do            |
| 1038 | Mary Donavan        | do             | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 1040 | John Bradshaw       | London         | do                                                  | 23 do do          | do do            |
| 1041 | William M'Geo.      | do             | do                                                  | do do do          | Neuf do          |
| 1108 | Paul Primeau        | Montréal       | do                                                  | 15 Juillet, do    | Trois do         |
| 1042 | D. Lewis            | London         | do                                                  | 23 Mai, do        | do do            |
| 1043 | John Abrams         | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1044 | Isaac Everett       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1045 | Henry Kinnear       | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1046 | Nathaniel Nickerson | do             | Bris de maison                                      | do do do          | do do            |
| 1048 | John Knight         | Dalhousie      | Larcin                                              | 25 do do          | do do            |
| 1049 | John Freland        | Bathurst       | Incendiarisme [tation]                              | 30 do do          | Cinq do          |
| 1051 | John Murphy         | Newcastle      | Meurtre sans prémédi-                               | 25 do do          | do do            |
| 1057 | H. Newall           | do             | Viol                                                | 4 Juin, do        | Trois do         |
| 1081 | John Johnston       | Midland        | Larcin                                              | do do do          | do do            |
| 1083 | W. Wells            | Niagara        | do                                                  | 8 do do           | do do            |
| 1084 | John Hoyle          | do             | do                                                  | do do do          | Quatre do        |
| 1085 | James Shelston      | Simcoe         | Viol                                                | do do do          | Quatorze années. |
| 1088 | James Cassady       | Home           | Larcin                                              | 5 do do           | Trois do         |
| 1089 | Joseph Beaudreh     | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1090 | Stewart Dawson      | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1099 | Charles Monroc      | Newcastle      | do                                                  | 5 Aout, do        | do do            |
| 1104 | Ant. Pashall        | Québec         | Assault sur une person.                             | 10 do do          | do do            |
| 1106 | Léon Derome         | do             | Vol                                                 | 17 Juillet, do    | Sept do          |
| 1109 | David Calwell       | Montréal       | Larcin                                              | 15 Aout, do       | Trois do         |
| 1110 | Joseph Charters     | do             | do                                                  | do do do          | do do            |
| 1111 | Rory Sec            | do             | Bris de maison                                      | do do do          | do do            |
| 1118 | Jared F. Blanchard  | St. François   | Félonie et Arson                                    | 29 do do          | Quatorze années. |
| 1128 | George Ramsden      | Montréal       | Larcin                                              | 9 Septembre, do   | Cinq do          |
| 1126 | Henry Wilson        | Wellington     | Félonie                                             | 10 do do          | Trois do         |
| 1131 | John Grant          | Gore           | Intention de tuer                                   | 19 do do          | do do            |

Appendice  
(N.)

ÉTAT DES CONDAMNÉS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice  
(N.)

| No.  | Noms.                      | District.            | Crime.                                             | Quand Condamnés.         | Terme.                       |
|------|----------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| 1132 | John H. Robinson .....     | Goro .....           | Larcin .....                                       | 19 Septembre, 1844. .... | Trois années.                |
| 1133 | Joseph Neal .....          | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1134 | Isaac John .....           | do .....             | Vol de Cheval .....                                | do do do .....           | Six do                       |
| 1135 | Jacob Dunkin .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | Neuf do                      |
| 1142 | Eugene Kennedy .....       | Newcastle .....      | Avoir obtenu des effets<br>sous de faux prétextes. | 27 do do .....           | Trois do                     |
| 1144 | Jeh. B. Harrison .....     | Niagara .....        | Larcin .....                                       | 14 Octobre, do .....     | do do                        |
| 1145 | John Keef .....            | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1146 | Joseph Gokin .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1148 | John Dernstye .....        | De l'Est .....       | do .....                                           | 12 do do do .....        | do do                        |
| 1152 | John Harrison .....        | Brock .....          | Bris de maison .....                               | do do do .....           | Six do                       |
| 1153 | David Foster .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1154 | Eleazer Davis .....        | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1155 | Henry Purdy .....          | do .....             | Conspiration .....                                 | do do do .....           | do do                        |
| 1156 | Peter Dannie .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1157 | Isaac Dardy .....          | do .....             | Vol de Cheval .....                                | do do do .....           | Cinq do                      |
| 1158 | William Smith .....        | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1159 | Ruben Secord .....         | London .....         | Larcin .....                                       | 7 do do .....            | Trois do                     |
| 1161 | Oliver Burnham .....       | do .....             | Vol de Cheval .....                                | do do do .....           | Cinq do                      |
| 1162 | Isaac Dunkin .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1163 | Thomas D. Halpen .....     | do .....             | Crime de faux .....                                | do do do .....           | do do                        |
| 1166 | John Chipman .....         | De l'Ouest .....     | Vol de Cheval .....                                | 27 Septembre, do .....   | do do                        |
| 1167 | John Swan .....            | do .....             | Larcin .....                                       | do do do .....           | Trois do                     |
| 1173 | James Moore .....          | Midland .....        | Vol de Cheval .....                                | 24 Octobre, do .....     | Six do                       |
| 1174 | Joseph Christmas .....     | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1175 | John Norris .....          | do .....             | Larcin .....                                       | do do do .....           | do do                        |
| 1176 | Robert M'Kibbon .....      | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1177 | Michael Conlan .....       | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | Trois do                     |
| 1178 | William Stewart .....      | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1180 | William Millar .....       | Québec .....         | do .....                                           | 30 do do .....           | do do                        |
| 1181 | François Paul .....        | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1182 | Michael Mulick .....       | London .....         | Militaire .....                                    | 22 do do .....           | Deux do                      |
| 1183 | Patrick Foley .....        | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1184 | Sarah Molloy .....         | Home .....           | Larcin .....                                       | 30 do do .....           | Cinq do                      |
| 1185 | William Noble .....        | do .....             | Vol de Cheval .....                                | do do do .....           | do do                        |
| 1186 | Thomas Cavannah .....      | Montréal .....       | Larcin .....                                       | 23 do do .....           | Trois do                     |
| 1188 | Julia Deschamp .....       | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1189 | Catherine Sexton .....     | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1190 | Catherine O'Neil .....     | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1191 | Phillip Kearney .....      | do .....             | do .....                                           | 24 do do .....           | do do                        |
| 1192 | Frederick Brennan .....    | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1193 | Jno. Jones .....           | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1194 | George Smith .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1195 | Richard M'Kaner .....      | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1196 | Ann Crawley .....          | do .....             | Assault .....                                      | 26 do do .....           | do do                        |
| 1197 | Emila M'Naught .....       | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1198 | W. Thomas .....            | do .....             | Larcin .....                                       | 28 do do .....           | do do                        |
| 1199 | James Horan .....          | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1202 | Maurice Wheelan, pr. ....  | Newcastle .....      | Assault .....                                      | 9 Novembre, do .....     | do do                        |
| 1203 | Maurice Wheelan, fil. .... | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1204 | Adan Manard .....          | Brock .....          | Viol .....                                         | 21 do do .....           | Neuf do                      |
| 1205 | Eph. Hart .....            | Midland .....        | Larcin .....                                       | do do do .....           | Trois do                     |
| 1206 | William Armstrong .....    | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1223 | William Johnston .....     | Home .....           | do .....                                           | 4 Décembre, do .....     | do do                        |
| 1224 | Hugh Bryson .....          | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1226 | Joseph Kano .....          | do .....             | do .....                                           | 9 Janvier, 1845 .....    | do do                        |
| 1228 | Thomas L. M'Millen .....   | Newcastle .....      | do .....                                           | 22 do do .....           | do do                        |
| 1240 | Edward Jackson .....       | Midland .....        | Reçu des effets volés ..                           | 4 Avril, do .....        | do do                        |
| 1241 | James Wilson .....         | do .....             | Larcin .....                                       | do do do .....           | do do                        |
| 1242 | Robert Scroggins .....     | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1243 | John Kelly .....           | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1244 | Mary Macheux .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1245 | Alexander M'Lintock .....  | Talbot .....         | Perjure .....                                      | 5 do do .....            | Deux do                      |
| 1247 | John Dyer .....            | Niagara .....        | Larcin .....                                       | do do do .....           | Trois do                     |
| 1248 | William Brown .....        | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1306 | Jean Couvillon .....       | Trois Rivières ..... | do .....                                           | 18 Février, do .....     | do do                        |
| 1249 | F. W. Jones .....          | Niagara .....        | do .....                                           | 5 Avril, do .....        | do do                        |
| 1255 | John M'Canna .....         | Johnstown .....      | Félonie .....                                      | 26 do do .....           | do do                        |
| 1256 | George Wallax .....        | Newcastle .....      | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1261 | James R. Thompson .....    | London .....         | Larcin .....                                       | 21 do do .....           | do do                        |
| 1263 | Herbert Westfield .....    | do .....             | Vol de Cheval. [tation,                            | do do do .....           | do do                        |
| 1264 | Robert Carrell .....       | do .....             | Meurtre sans prémédi-                              | do do do .....           | Cinq do                      |
| 1265 | Uriah Maule .....          | do .....             | Larcin .....                                       | do do do .....           | Sept do                      |
| 1266 | Joseph Maule .....         | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | Quatre do                    |
| 1267 | John O'Hara .....          | Midland .....        | Militaire .....                                    | .....                    | Jusqu'au mois d'Avril, 1848. |
| 1268 | Francis Mathews .....      | Québec .....         | Larcin .....                                       | 30 do do .....           | Sept années.                 |
| 1269 | Pierre Charbonneau .....   | do .....             | do .....                                           | 18 Janvier, do .....     | do do                        |
| 1270 | Martin Healy .....         | Montréal .....       | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1275 | John Mathows .....         | Québec .....         | do .....                                           | do do do .....           | Trois do                     |
| 1276 | Nich. Legaré .....         | Montréal .....       | Avoir obtenu des effets<br>sous de faux prétextes. | 15 do do .....           | do do                        |
| 1277 | John Dunn .....            | do .....             | Larcin .....                                       | 15 Février, do .....     | do do                        |
| 1278 | James Barnett .....        | do .....             | do .....                                           | 17 Avril, do .....       | do do                        |
| 1279 | Charles Monnet .....       | do .....             | do .....                                           | do do do .....           | do do                        |
| 1280 | Jean B. Nantil .....       | do .....             | do .....                                           | 23 do do .....           | do do                        |

21e Juin.



ÉTAT DES CONDAMNÉS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice (N.)

ppendice (N.)

21e Juin.

21e Juin.

| No.  | Noms.              | District.    | Crime.                   | Quand Condamnés. | Terme.           |
|------|--------------------|--------------|--------------------------|------------------|------------------|
| 1281 | William Craig      | Montréal.    | Larcin                   | 25 Avril, 1845   | Trois années.    |
| 1282 | John Hicks         | do           | Vol de Jument            | do do do         | do do            |
| 1283 | Alice Clark        | do           | Larcin                   | 30 do do         | do do            |
| 1284 | Benoni Chaput      | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1285 | Phiny. Southwick   | do           | do                       | 15 Février, do   | Cinq do          |
| 1286 | Ambrn. Chartier    | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1287 | Henry Parlow       | do           | Incendiarisme            | do do do         | Sept do          |
| 1288 | William Fadden     | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1289 | Am. B. Dibleise    | do           | Crime de faux            | 1 do do          | Quatorze années. |
| 1303 | Lewis Jackson      | Midland      | Bris de maison           | 17 Mai, do       | Quatre do        |
| 1304 | John Hopkings      | do           | do                       | do do do         | Trois do         |
| 1305 | Edward Griffith    | do           | Larcin                   | do do do         | do do            |
| 1307 | William Jones      | De l'Ouest   | do                       | 28 Avril, do     | do do            |
| 1308 | D. Beatte          | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1309 | N. Beatte          | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1310 | Samuel Parry       | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1311 | John Leary         | Midland      | Militaire                | 20 Mai, do       | Deux do          |
| 1323 | Charles Green      | Niagara      | Larcin                   | 29 do do         | Six do           |
| 1324 | Jacob Nichols      | do           | do                       | do do do         | Trois do         |
| 1325 | Stephen Jacques    | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1326 | J. Clause          | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1327 | Brunsan French     | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1328 | Mary Clark         | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1329 | W. M'C. Everingham | do           | do et crime de faux      | do do do         | Six do           |
| 1330 | John Wilson        | do           | Crime de faux            | do do do         | Trois do         |
| 1331 | John Frawley       | do           | Perjure                  | do do do         | do do            |
| 1332 | H. Bird            | do           | Bris de maison et Larcin | do do do         | Neuf do          |
| 1334 | Maurice Coleman    | Home         | Larcin                   | 9 Mars, do       | Trois do         |
| 1335 | Timothy Wilson     | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1336 | Joseph Lindsay     | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1337 | Joseph Smith       | do           | Bris de maison           | 7 Avril, do      | do do            |
| 1344 | Samuel Wright      | Gore         | Larcin                   | 7 Juin, do       | Cinq do          |
| 1348 | Joseph Goss        | Victoria     | Intention de meurtre     | do do do         | Pour la vie      |
| 1353 | Samuel Rogers      | London       | Viol                     | do do do         | do               |
| 1358 | James Henry        | Home         | Larcin                   | 1 Juillet, do    | Trois années.    |
| 1351 | Ar. Moughbury      | Newcastle    | do                       | 10 do do         | do do            |
| 1355 | Matt. Ryan         | do           | do                       | 5 do do          | do do            |
| 1357 | Eliza Quam         | Gore         | do                       | do do do         | do do            |
| 1358 | Joseph T. Harrison | do           | Vol de Waggon            | do do do         | do do            |
| 1359 | Jean F. Carrier    | do           | Vol                      | do do do         | Sept do          |
| 1360 | Patrick Martin     | do           | Viol                     | 7 do do          | do do            |
| 1361 | John Finlay        | Home         | Larcin                   | 6 Juin, do       | Trois do         |
| 1362 | Edward Finley      | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1363 | James Gillmore     | do           | Vol de Vache             | 4 Juillet, do    | Quatre do        |
| 1365 | James Parker       | do           | Bris de maison           | 7 Avril, do      | do do            |
| 1375 | Narciess Ayot      | Montréal,    | Larcin                   | 12 Juillet, do   | Trois do         |
| 1376 | John Finlayson     | do           | do                       | 15 do do         | do do            |
| 1377 | Ellen Mills        | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1378 | Brid. Clements     | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1379 | James Brennan      | do           | Bris de maison           | do do do         | do do            |
| 1380 | William Ryan       | do           | Larcin                   | 17 do do         | do do            |
| 1381 | S. Elwood          | do           | do                       | 14 do do         | do do            |
| 1389 | D. Henrick         | Québec       | Mourtre sans prémédita-  | 9 Aout, do       | do do            |
| 1390 | William Chipman    | do           | Vol                      | do do do         | Cinq do          |
| 1391 | Elen Galerneau     | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1399 | Plairde Chagnon    | Montréal     | Vol de Vache             | 15 do do         | Trois do         |
| 1400 | James Quinden      | do           | Perjure                  | do do do         | do do            |
| 1401 | James Humphreys    | do           | Vol dans une Eglise      | do do do         | do do            |
| 1402 | Denis Collet       | do           | do dans une Boutique     | do do do         | Cinq do          |
| 1403 | Denis Chagnon      | do           | Larcin                   | do do do         | do do            |
| 1404 | Charles Lepage     | do           | Incendiarisme            | do do do         | Quatorze années. |
| 1409 | William Daniels    | do           | Militaire                | 6 do do          | Deux do          |
| 1410 | Michael O'Brien    | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1411 | James Pollet       | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1412 | W. Bruff           | London       | do                       | 8 do do          | Quinze mois.     |
| 1413 | John Arnold        | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1415 | Owon Sherry        | Montréal     | do                       | 4 do do          | Deux années.     |
| 1417 | Charles Cummings   | St. François | Félonie et Larcin        | 20 do do         | Sept do          |
| 1424 | W. Pritchard       | Montréal     | Militaire                | 27 do do         | Deux do          |
| 1427 | Asil Annis         | Niagara      | Larcin                   | 3 Septembre, do  | Six do           |
| 1414 | James Ilett        | London       | Militaire                | 4 Aout, do       | Deux do          |
| 1428 | Martin Connors     | Niagara      | Larcin                   | 16 Septembre, do | Quatre do        |
| 1429 | John Robinson      | do           | Assault et Viol          | do do do         | Trois do         |
| 1430 | John Smith         | do           | Larcin                   | do do do         | do do            |
| 1431 | Michael Brian      | do           | Vol de Cheval            | do do do         | Cinq do          |
| 1432 | Alexander Williams | Home         | Larcin                   | 4 do do          | Trois do         |
| 1433 | William Humber     | do           | do                       | do do do         | Cinq do          |
| 1438 | William Cross      | London       | Militaire                | 27 Aout, do      | Deux do          |
| 1439 | Aaron Bates        | Midland      | Félonie                  | 27 Septembre, do | do do            |
| 1440 | John Diass         | do           | do                       | do do do         | Trois do         |
| 1441 | Andrew Laffler     | De l'Ouest   | do                       | 12 do do         | Cinq do          |
| 1442 | George Williams    | do           | do                       | do do do         | do do            |
| 1443 | George Hay         | do           | Délit                    | do do do         | Trois do         |

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

ÉTAT DES CONDAMNÉS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice  
(N.)  
21e Juin.

| No.  | Noms.                | District.      | Crime.                                    | Quand Condamnés.    | Terme.                     |
|------|----------------------|----------------|-------------------------------------------|---------------------|----------------------------|
| 1445 | James Chipman        | London         | Engager des Soldats à désertier.          | 19 Septembre, 1845. | Trois années.              |
| 1446 | Jno. Woodall         | do             | Félonie                                   | do do do            | do                         |
| 1447 | Sol. Crow            | do             | Larcin                                    | do do do            | do                         |
| 1449 | Lewis Burwell        | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1450 | Samuel White         | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1453 | James McKenna        | Prince Edouard | do                                        | 14 Octobre, do      | do                         |
| 1456 | Patrick Donnelly     | Gore           | Incendiarismo                             |                     | Pour la vie.               |
| 1457 | Washington Cane      | do             | Avoir tué un cochon                       | 1 do do             | Trois années.              |
| 1458 | D. McCarthy          | do             | Larcin                                    | do do do            | do                         |
| 1459 | William Pelston      | do             | do [tation.                               | do do do            | do                         |
| 1472 | Fanny Lyons          | Home           | Meurtre sans prémédi-                     | 30 do do            | do                         |
| 1474 | Mary Muller          | do             | Larcin                                    | do do do            | do                         |
| 1475 | John Quinlan         | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1476 | D. Franks            | do             | Vol de Bœuf                               | do do do            | do                         |
| 1477 | Eben Hurns           | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1478 | Alexander Smith      | do             | Vol de Cheval                             | do do do            | do                         |
| 1479 | John Hinberry        | do             | Vol de Vache                              | do do do            | do                         |
| 1473 | John Hughes          | do             | Larcin                                    | do do do            | do                         |
| 1484 | Thomas Conden        | Dalhousie      | do                                        | 20 do do            | do                         |
| 1486 | James Kane           | Montréal       | do                                        | 22 do do            | do                         |
| 1487 | John Burke           | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1488 | Mary Dawson          | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1489 | Pur. Gagnon          | do             | Vol de Jument                             | do do do            | do                         |
| 1490 | Antoine Beauché      | do             | Larcin                                    | do do do            | do                         |
| 1492 | Louis Beauché        | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1493 | Francis Bernard      | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1494 | John Towvy           | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1495 | Robert McKay         | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1496 | Dan. McKay           | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1497 | Jno. Curtis          | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1498 | James M'Namara       | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1499 | W. M'Connell         | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1500 | Malcolm Campbell     | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1501 | Cyrill Braban        | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1502 | William Frimore      | do             | do                                        | 30 do do            | do                         |
| 1503 | Patrick Carl         | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1513 | Jerh. Damier         | Midland        | do                                        | 21 Novembre, do     | do                         |
| 1515 | Epr. Nickerson       | Newcastle      | Vol de Cheval                             | 30 do do            | Cinq années.               |
| 1517 | Jno. Jacques         | Talbot         | Larcin                                    | 20 do do            | Trois do                   |
| 1519 | Thomas John Hodges   | Johnstown      | Vol de Montres                            | 24 do do            | do do                      |
| 1526 | Horace Davy          | Newcastle      | Viol                                      |                     | Pour la vie.               |
| 1536 | Isaac Hall           | Midland        | Larcin                                    | 8 Janvier, 1846.    | Trois années.              |
| 1537 | Charles Carpenter    | do             | do                                        | do do do            | do                         |
| 1540 | Robert Peters        | Bathurst       | do                                        | 6 do do             | do                         |
| 1555 | Thomas Clark         | Midland        | Militaire                                 |                     | Jusqu'au 22-Octobre, 1846. |
| 1559 | A. M. Shadbolt       | do             | Larcin                                    | 9-Avril, do         | Trois années.              |
| 1561 | Michael Kennedy      | Colborne       | do                                        | do do do            | do                         |
| 1566 | James M'Martin       | Home           | Pour avoir tiré avec intention de blesser | do Janvier, do      | do                         |
| 1567 | Thomas Alsop         | do             | Vol de Cheval                             | 4 Mars, do          | do                         |
| 1568 | Ralph Smith          | do             | Vol d'Animaux                             | do do do            | do                         |
| 1569 | Ann Law              | do             | Larcin                                    | do do do            | do                         |
| 1570 | Joseph Paul          | Midland        | Vol de Cheval                             | 23-Avril, do        | Cinq années.               |
| 1571 | William Whishart     | do             | Pour avoir aidé des soldats à désertier   | do do do            | do                         |
| 1572 | Brid. Donnelly       | do             | Larcin                                    | do do do            | Une do                     |
| 1577 | Henry Johnston       | Niagara        | Bris de maison                            | 24 do do            | Trois do                   |
| 1578 | Henry Burgess        | do             | Félonie                                   | do do do            | do do                      |
| 1579 | D. Brown             | do             | Larcin                                    | 14 do do            | Dix do                     |
| 1581 | Henry Smith          | Trois Rivières | do                                        | 19 Janvier, do      | Trois do                   |
| 1582 | Joseph Briche        | do             | Bris de maison                            | 27 Avril, do        | do do                      |
| 1585 | John Quargan         | Québec         | Larcin                                    | 30 do do            | do do                      |
| 1586 | Joseph M'Intyre      | Montréal       | Vol de Vache                              | 19 Janvier, do      | do do                      |
| 1587 | Félix Desermeau      | do             | Larcin                                    | do do do            | do do                      |
| 1588 | Elizabeth C. Rovelle | do             | do                                        | 14 Février, do      | do do                      |
| 1590 | Ant. Masson          | do             | do                                        | do do do            | do do                      |
| 1591 | Michael Monaghan     | do             | do                                        | do do do            | do do                      |
| 1592 | Per. Fontaine        | do             | do                                        | do do do            | do do                      |
| 1593 | François Fortier     | do             | Vol dans une boutique.                    | do do do            | do do                      |
| 1594 | Ilyad. Ducharme      | do             | Vol d'un Poulin                           | do do do            | do do                      |
| 1595 | Jacq. Cadeaux        | do             | do do                                     | do do do            | do do                      |
| 1596 | James Armstrong      | do             | Larcin                                    | 19 Janvier, do      | Quatre do                  |
| 1597 | Alexander Lafleur    | do             | do                                        | do do do            | do do                      |
| 1598 | W. Dwyer             | do             | do                                        | 22 Avril, do        | Trois do                   |
| 1599 | Aug. Gerard          | do             | do [volés.                                | 24 do do            | do do                      |
| 1600 | Louis Lapoint        | do             | Avoir reçu des effets                     | 19 Janvier, do      | Sept do                    |
| 1602 | James Holland        | Gore           | Bris de maison                            | 7 Mai, do           | Trois do                   |
| 1589 | Eliza Wilson         | Montréal       | Vol sur une personne.                     | 5 do do             | do do                      |
| 1603 | John M'Grath         | Gore           | Vol de Cheval                             | do do do            | Sept do                    |
| 1604 | Jno. Brooks          | do             | Intention de tuer                         | do do do            | do do                      |
| 1605 | Richard Cuner        | do             | Avoir tiré avec do                        | do do do            | Huit do                    |
| 1606 | Robert White         | do             | Vol de Cheval                             | do do do            | Trois do                   |

ÉTAT DES CONDAMNÉS détenus, etc.—(Continué.)

ppendice  
(N.)

Appendice  
(N.)

21e Juin.

21e Juin.

| No.  | Noms.             | District.  | Crime.                                           | Quand Condamnés.   | Terme.                     |
|------|-------------------|------------|--------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| 1607 | John Hill         | Do l'Ouost | Vol de Cheval et Sello.                          | 9 Mai, 1845        | Trois années.              |
| 1608 | John Briston      | do         | Vol de Cheval                                    | do do do           | Quatre do                  |
| 1609 | Boswell Johnson   | do         | Vol de Cheval et Sello.                          | do do do           | Cinq do                    |
| 1610 | Lewis McDonald    | do         | Avoir tiré avec intention de insurtre            | do do do           | Huit do                    |
| 1611 | Stephen Bedford   | Brock      | Félonie                                          | 8 do do            | Quatre do                  |
| 1612 | Peter Dunn        | do         | do                                               | 11 Avril, do       | Trois do                   |
| 1614 | Phelog Wheeler    | Bathurst   | Vol de Cheval                                    | 14 Mai, do         | Cinq do                    |
| 1615 | F. L. Hayes       | Talbot     | Incendiarisme                                    | 20 do do           | Quatorze années.           |
| 1616 | J. B. Smith       | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1617 | William Sampson   | do         | Intention de tuer et meurtre sans préméditation. | 21 do do           | Sept do                    |
| 1618 | James Pratt       | London     | Vol de Cheval                                    | do do do           | Trois do                   |
| 1629 | James M'Govern    | do         | Militaire                                        | 10 Décembre, do    | 336 jours.                 |
| 1624 | Olevar Badgero    | Home       | Larcin                                           | 6 Juin, do         | Sept années.               |
| 1630 | William Vaughanb  | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1631 | Mathew Udell      | do         | Crime de faux [volés.                            | do do do           | Cinq do                    |
| 1632 | David Marden      | do         | Avoir reçu des effets                            | do do do           | do do                      |
| 1633 | Joseph Green      | do         | Larcin                                           | do do do           | do do                      |
| 1634 | Andrew Gardner    | do         | Crime de faux [volés.                            | do do do           | Quatre do                  |
| 1635 | D. Budgero        | do         | Avoir reçu des effets                            | do do do           | Trois do                   |
| 1636 | Robert Hubbard    | do         | Larcin                                           | do do do           | do do                      |
| 1637 | Henry Cleveland   | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1638 | William Gould     | do         | Incendiarisme                                    | do do do           | Dix do                     |
| 1639 | Eliza Gould       | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1640 | Charles Mathews   | Midland    | Militaire                                        | do do do           | Jusqu'au 20 Nov. 1846.     |
| 1643 | William Crosby    | Goro       | Larcin                                           | 7 Juin, do         | Trois années.              |
| 1644 | Patrick Ellis     | do         | Meurtre                                          | do do do           | Pour la vie.               |
| 1645 | Andrew Davidson   | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1646 | Aaron Sweet       | Newcastle  | Vol de Cheval                                    | 5 Juin, do         | Cinq années.               |
| 1647 | John M'Phoo       | Victoria   | Poignarder                                       | 4 do do            | Trois do                   |
| 1650 | Henry Bridges     | Midland    | Militaire                                        | do do do           | Jusqu'au 1 Juin, 1848.     |
| 1651 | Robert Cooper     | do         | do                                               | do do do           | do do do do                |
| 1657 | Alexander Hislip  | do         | do                                               | do do do           | do 29 Novembre, 1846.      |
| 1658 | William Dowall    | do         | do                                               | do do do           | do 3 Juin, 1848.           |
| 1660 | Daniel Sullivan   | Niagara    | do                                               | 1 Juillet, 1846    | Deux années.               |
| 1661 | John Mason        | Home       | do                                               | 6 do do            | Neuf mois lunaires;        |
| 1662 | George Crundell   | do         | Larcin                                           | 1 do do            | Cinq années.               |
| 1663 | Elinore Crundell  | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1664 | William Jackson   | do         | do                                               | do do do           | Trois do                   |
| 1669 | William Bruce     | Johnstown  | do                                               | 11 do do           | do do                      |
| 1670 | Simon Cronkwright | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1671 | Jacob Block       | Wellington | Viol                                             | 25 Juin. do        | Sept do                    |
| 1673 | Peter Behm        | Niagara    | Militaire                                        | 15 Juillet, do     | Douze mois lunaires.       |
| 1674 | James Thompson    | Dalhousie  | Larcin                                           | 9 do do            | Trois années.              |
| 1675 | Thomas Lechers    | Goro       | do                                               | 13 do do           | do do                      |
| 1676 | John Moore        | Montréal   | Vol de Cheval                                    | do do do           | do do                      |
| 1677 | Jean Langevin     | do         | Vol                                              | 14 do do           | Quatre do                  |
| 1678 | John Devino       | Niagara    | Militaire                                        | do do do           | Jusqu'au 15 Nov. 1846      |
| 1679 | Thomas Powell     | do         | do                                               | do do do           | do 10 Juin, 1847           |
| 1681 | Isaac Brooks      | Midland    | do                                               | do do do           | do 24 Janv. do             |
| 1682 | James Stontenburg | Home       | Bris de maison et Vol.                           | 27 Juillet, do     | Quatorze années.           |
| 1683 | Hiram Stontenburg | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1684 | Nathan Case       | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1685 | Robert Burr       | do         | Bris de maison                                   | do do do           | Pour la vie                |
| 1686 | François Bolanger | Québec     | Larcin                                           | 18 Juillet, do     | Trois années.              |
| 1687 | John Boliver      | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1689 | Thomas M'Hugh     | Montréal   | do                                               | 10 Aout, do        | do do                      |
| 1690 | Enilio Gerard     | do         | Vol sur une personne.                            | 15 do do           | do do                      |
| 1691 | Jean B. Larivière | do         | Vol [tion                                        | do do do           | do do                      |
| 1692 | Michel Lambert    | do         | Meurtre sans prémédita-                          | do do do           | do do                      |
| 1693 | Lous Hurtulise    | do         | Vol de Vache.                                    | do do do           | Quatre années.             |
| 1694 | B. Dignan         | do         | Larcin                                           | 10 do do           | Cinq do                    |
| 1697 | Hugh Shaw         | Midland    | Militaire                                        | do do do           | Jusqu'au 2 Octobre, 1846.  |
| 1698 | George Millar     | do         | do                                               | do do do           | do 24 Aout, 1847.          |
| 1700 | John Tournoy      | do         | do                                               | do do do           | do 21 do 1848.             |
| 1701 | Samuel Morgan     | Niagara    | do                                               | 1 Septembre, 1846  | Douze mois lunaires.       |
| 1702 | William Campbell  | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1703 | John Morse        | Midland    | do                                               | do do do           | Jusqu'au 13 Octobre, 1846. |
| 1705 | Thomas Cairn      | Québec     | Meurtre                                          | do do do           | Pour la vie.               |
| 1706 | James M'Guire     | Midland    | Militaire                                        | do do do           | Jusqu'au 27 Octobre, 1846. |
| 1707 | William Murphy    | Niagara    | do                                               | do do do           | do 4 Mars, 1847.           |
| 1708 | Patrick M'Kay     | Midland    | do                                               | do do do           | do 2 Octobre, 1846.        |
| 1709 | Thomas Galloway   | do         | do                                               | do do do           | do 6 Janvier, 1847.        |
| 1710 | Joseph Snider     | Niagara    | Larcin                                           | 24 Septembre, 1846 | Trois années.              |
| 1711 | Andrew Akin       | do         | do                                               | do do do           | do do                      |
| 1712 | Henry Anderson    | do         | Délit                                            | do do do           | do do                      |

ÉTAT indiquant la valeur du travail des Condamnés détenus dans le PÉNITENTIAIRE  
PROVINCIAL pendant l'année expirée le 1 Octobre 1846.

|                                    | Travail consacré aux Bâtisses et le soutien<br>des Prisonniers. |       |    |       |         |    | Gain des Prisonniers pour travail à<br>gages. |        |       |    |     |       |    |    |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------|----|-------|---------|----|-----------------------------------------------|--------|-------|----|-----|-------|----|----|
|                                    | Jours.                                                          | Taux. |    |       |         |    |                                               | Jours. | Taux. |    |     |       |    |    |
|                                    |                                                                 | s.    | d. |       | £       | s. | d.                                            |        | s.    | d. |     | £     | s. | d. |
| Maçons et tailleurs de pierre .... | 40493                                                           | 2     | 7  | 23430 | 5327    | 19 | 5                                             | 277    | 2     | 11 | 194 | 41    | 4  | 1  |
| Forgerons et ferblantiers .....    | 7804                                                            | 6     | 3  | 7332  | 2469    | 6  | 0                                             | 217    | 8     | 0  | 121 | 87    | 6  | 1  |
| Charpentiers, Tonneliers, etc. ... | 8861                                                            | 3     | 6  | 6088  | 1576    | 0  | 10                                            | 360    | 5     | 0  | 67  | 90    | 5  | 7  |
| Cordonniers .....                  | 5133                                                            | 2     | 9  | 998   | 709     | 18 | 11                                            | 491    | 3     | 4  | 463 | 83    | 14 | 3  |
| Tailleurs .....                    | 5029                                                            | 2     | 0  | 4577  | 521     | 19 | 5                                             | 89     | 4     | 2  | 49  | 18    | 14 | 11 |
| Carriers .....                     | 2907                                                            | 3     | 0  |       | 436     | 1  | 0                                             |        |       |    |     |       |    |    |
| Lingères .....                     | 8579                                                            | 1     | 0  |       | 428     | 19 | 0                                             |        |       |    |     |       |    |    |
| Barbiers.....                      | 312                                                             | 2     | 6  |       | 39      | 0  | 0                                             |        |       |    |     |       |    |    |
| Cuisiniers .....                   | 365                                                             | 2     | 6  |       | 45      | 12 | 6                                             |        |       |    |     |       |    |    |
| Journaliers .....                  | 85007                                                           | 2     | 6  |       | 10625   | 17 | 6                                             |        |       |    |     |       |    |    |
|                                    |                                                                 |       |    |       | £ 22180 | 14 | 7                                             |        |       |    |     | £ 321 | 4  | 11 |

H. SMITH,  
Préfet.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,  
1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

**E.**

INVENTAIRE des Biens et Effets appartenant à la Province et trouvés dans le Pénitenciaire,  
le 1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

|                     | Articles achetés. | Articles fabriqués au Pénitenciaire. |
|---------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Montant total ..... | £4051 12 7        | £6553 12 7                           |

(Pour les Détails de l'inventaire, voir l'anglais.)

**F.**

ÉTAT indiquant de quelle manière les Prisonniers étaient employés au Pénitenciaire Provincial, le 30  
Septembre, 1846.

|                                     |     |                                         |     |
|-------------------------------------|-----|-----------------------------------------|-----|
| Tailleurs de pierre et maçons ..... | 139 | Lingères .....                          | 28  |
| Charpentiers .....                  | 27  | Barbiers .....                          | 1   |
| Forgerons .....                     | 21  | Cuisiniers .....                        | 1   |
| Ferblantiers .....                  | 1   | Condanné à la réclusion Solitaire ..... | 1   |
| Cordonniers .....                   | 17  | Journaliers .....                       | 198 |
| Tailleurs .....                     | 16  | Malades .....                           | 25  |
| Peintres .....                      | 3   |                                         |     |
| Tonnelliers .....                   | 2   | En tout .....                           | 480 |

H. SMITH,  
Préfet

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,  
1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

Appendice  
(N.)

G.

Appendice  
(N.)

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS faits au PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, pendant l'année  
expirée le 1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

21e Juin.

21e Juin.

| Date.                         | No. | Noms des personnes. | Pour quel objet.                |     |      |    |   |
|-------------------------------|-----|---------------------|---------------------------------|-----|------|----|---|
|                               |     |                     |                                 | £   | s.   | d. |   |
| 3 Octobre, 1845               | 1   | Thomas Hearn        | Frais de voyage                 | 0   | 10   | 0  |   |
| do do do                      | 2   | Luther Burns        | do                              | 0   | 17   | 0  |   |
| 11 do do                      | 3   | Thomas Heard        | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 4   | Thomas Daly         | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 5   | Owon Tyner          | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| 13 do do                      | 6   | Georger Strachan    | Fonte                           | 35  | 11   | 3  |   |
| 14 do do                      | 7   | J. W. Martin        | Epiceries                       | 5   | 10   | 4  |   |
| do do do                      | 8   | William Simpson     | Rations                         | 105 | 7    | 6  |   |
| do do do                      | 9   | John Fraser         | Quincailleries                  | 300 | 5    | 4  |   |
| 15 do do                      | 10  | Kennedy & Co.       | Habits                          | 8   | 10   | 0  |   |
| do do do                      | 11  | Thomas Greer        | Coton                           | 7   | 18   | 4  |   |
| do do do                      | 12  | James Irvine        | Fourrage                        | 21  | 2    | 5  |   |
| 16 do do                      | 13  | Edward Hardy        | Chemise de Guernsey             | 1   | 4    | 0  |   |
| do do do                      | 14  | John Waudby         | Annonco                         | 5   | 7    | 8  |   |
| do do do                      | 15  | David Brown         | Frais de voyage                 | 0   | 15   | 0  |   |
| 21 do do                      | 16  | Joseph Kibedeau     | do                              | 0   | 10   | 0  |   |
| 25 do do                      | 17  | William Simpson     | Huile, etc                      | 51  | 7    | 6  |   |
| do do do                      | 18  | George Graham       | Bœuf                            | 15  | 0    | 0  |   |
| 28 do do                      | 19  | John M'Donough      | Frais de voyage                 | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 20  | Joseph Paul         | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 21  | William Jones       | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| 30 do do                      | 22  | J. C. Linter        | Avoir fait une fosse            | 0   | 15   | 0  |   |
| 31 do do                      | 23  | F. Mullins          | Huile                           | 40  | 16   | 6  |   |
| 3 Nov., do                    | 24  | Mathew Connor       | Frais de voyage                 | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 25  | John M'Carthy       | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 26  | Patrick Barrett     | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 27  | John Murphy         | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 28  | Owen Conleghun      | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 29  | Hugh M'Neil         | do                              | 0   | 12   | 6  |   |
| do do do                      | 30  | James O'Rourke      | do                              | 0   | 12   | 6  |   |
| do do do                      | 31  | Patrick Murphy      | do                              | 0   | 12   | 6  |   |
| do do do                      | 32  | Patrick Campbell    | do                              | 0   | 12   | 6  |   |
| do do do                      | 33  | Thomas Wilkes       | do                              | 0   | 13   | 6  |   |
| do do do                      | 34  | William Cane        | do                              | 0   | 10   | 0  |   |
| 10 do do                      | 35  | Henry Lacroix       | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 36  | Court. Holmes       | Péages de Barrières             | 5   | 0    | 0  |   |
| 13 do do                      | 37  | George Graham       | Sable                           | 95  | 16   | 5  |   |
| 18 do do                      | 38  | James Fraser        | Epiceries                       | 12  | 1    | 10 |   |
| 20 do do                      | 39  | Thomas Patterson    | Bas                             | 2   | 17   | 6  |   |
| do do do                      | 40  | Alexander Chambers  | Frais de voyages                | 0   | 17   | 6  |   |
| 2 Déc., do                    | 41  | William Holditch    | Paire de Bœuf                   | 12  | 10   | 0  |   |
| 5 do do                       | 42  | John Graham         | Sable                           | 4   | 7    | 6  |   |
| do do do                      | 43  | Thomas Overend      | Bois de construction            | 138 | 7    | 2  |   |
| do do do                      | 44  | Angus M'Leod        | Pierre                          | 3   | 11   | 7  |   |
| do do do                      | 45  | Eliz. Smith         | Hôpital                         | 5   | 11   | 2  |   |
| 10 do do                      | 46  | John Fraser         | Quincailleries                  | 320 | 2    | 6  |   |
| do do do                      | 47  | Patrick Conlan      | Pour extraire de la pierre      | 185 | 2    | 4  |   |
| do do do                      | 48  | William Templeton   | Poil de vache                   | 4   | 6    | 8  |   |
| do do do                      | 49  | William Wilson      | Habit                           | 102 | 6    | 8  |   |
| 11 do do                      | 50  | M. C. Davy          | Lin                             | 8   | 2    | 0  |   |
| 15 do do                      | 51  | D. M'Canling        | Pour extraire de la pierre      | 145 | 17   | 3  |   |
| do do do                      | 52  | Patrick Donohue     | Charbon                         | 7   | 1    | 0  |   |
| do do do                      | 53  | Charles Hibrough    | Papoterie                       | 4   | 9    | 6  |   |
| 23 do do                      | 54  | Edward Boyle        | Savon et Chandelle              | 33  | 3    | 5  |   |
| do do do                      | 55  | George Jackson      | Avoir eu soin d'un four à chaux | 8   | 0    | 0  |   |
| 2 Janvier, 1846               | 56  | Jervis Jessup       | Frais de voyage                 | 0   | 10   | 0  |   |
| do do do                      | 57  | James Wood          | do                              | 0   | 10   | 6  |   |
| do do do                      | 58  | Thomas Tout         | Soufflets                       | 8   | 2    | 1  |   |
| 4 do do                       | 59  | John Wool           | Gages                           | 16  | 9    | 11 |   |
| do do do                      | 60  | Charles Johnston    | Frais de voyages                | 1   | 0    | 0  |   |
| 5 do do                       | 61  | John Little         | Charbon                         | 23  | 13   | 0  |   |
| do do do                      | 62  | John Foster         | Bibles                          | 4   | 11   | 6  |   |
| do do do                      | 63  | Noble Palmer        | Médecine                        | 45  | 18   | 5  |   |
| 9 do do                       | 64  | Eliz. Smith         | Hôpital                         | 2   | 8    | 4  |   |
| do do do                      | 65  | C. Keller           | Volailles                       | 1   | 0    | 3  |   |
| do do do                      | 66  | William Martin      | Travail                         | 1   | 1    | 0  |   |
| 12 do do                      | 67  | Charles Frederick   | Frais de voyage                 | 0   | 15   | 0  |   |
| 13 do do                      | 68  | William Amsley      | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 69  | William Mower       | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| 14 do do                      | 70  | George Kelly        | do                              | 1   | 0    | 0  |   |
| do do do                      | 71  | Adam Main           | Bois de Construction            | 1   | 8    | 9  |   |
| do do do                      | 72  | William Wilkinson   | Compto d'étable                 | 1   | 7    | 6  |   |
| 16 do do                      | 73  | Deykes & Co.        | Bas                             | 14  | 11   | 3  |   |
| do do do                      | 74  | François Dubé       | Frais de voyage                 | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 75  | George Cyrio        | do                              | 0   | 15   | 0  |   |
| do do do                      | 76  | Ellen M'Garvey      | Nourrice                        | 4   | 0    | 0  |   |
| 18 do do                      | 77  | James Dickinson     | Plombier                        | 3   | 10   | 0  |   |
| 20 do do                      | 78  | C. W. Jenkins       | Crin, etc.                      | 9   | 9    | 6  |   |
| <i>Porté en l'autre part.</i> |     |                     |                                 | £   | 1858 | 19 | 9 |

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS, ETC.—(Continué.)

pendice  
(N.)

Appendice  
(N.)

10 Juin.

21e Juin.

| Date.            | No. | Noms des personnes.  | Pour quel objet.                         | £    | s. | d. |
|------------------|-----|----------------------|------------------------------------------|------|----|----|
|                  |     |                      | <i>Montant de l'autre part</i> . . . . . | 1858 | 19 | 9  |
| 24 Janvier, 1846 | 79  | C. W. Brennan & Cie. | Chaussons                                | 30   | 1  | 8  |
| 27 do do         | 80  | Chronicle Office     | Annonces                                 | 11   | 5  | 0  |
| do do do         | 81  | Mary Monaghan        | Frais de voyage                          | 0    | 15 | 0  |
| do do do         | 82  | Ann Holmes           | do                                       | 0    | 12 | 6  |
| do do do         | 83  | John Cullen          | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 84  | Corn. Carroll        | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 85  | Lewis Verney         | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| 29 do do         | 86  | J. & R. Hutton       | Bas                                      | 2    | 14 | 5  |
| 4 Février, do    | 87  | A. Macpherson        | Bois de construction                     | 137  | 8  | 10 |
| do do do         | 88  | Ramsay & Cie.        | Papeterie                                | 8    | 17 | 2  |
| do do do         | 89  | John Little          | Charbon                                  | 2    | 10 | 0  |
| do do do         | 90  | William Ford         | Cuir                                     | 214  | 14 | 7  |
| 11 do do         | 91  | Briggs & Cie.        | Acier                                    | 11   | 18 | 10 |
| 12 do do         | 92  | L. A. Radford        | Médicaments pour chevaux                 | 2    | 0  | 0  |
| 21 do do         | 93  | James Irvine         | Pourrage                                 | 200  | 7  | 4  |
| 23 do do         | 94  | Haines & Cie.        | Habit                                    | 9    | 12 | 5  |
| do do do         | 95  | J. H. Daly           | Pompe à feu                              | 0    | 17 | 6  |
| 28 do do         | 96  | M. A. Shadbolt       | Frais de voyage                          | 0    | 15 | 0  |
| do do do         | 97  | Catherine Fitzgerald | Nourrice                                 | 5    | 0  | 0  |
| 2 Mars, do       | 98  | Elizabeth Smith      | Hôpital                                  | 4    | 2  | 9  |
| 3 do do          | 99  | Joseph Parker        | Chaussons                                | 4    | 0  | 0  |
| 10 do do         | 100 | Rose & Cie.          | Coton                                    | 3    | 0  | 0  |
| do do do         | 101 | Patrick Conlan       | Pour extraire de la pierre               | 130  | 13 | 0  |
| 11 do do         | 102 | William Tate         | Frais de voyage                          | 0    | 12 | 6  |
| do do do         | 103 | Alexander Forsyth    | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 104 | John Noon            | Gages                                    | 2    | 9  | 6  |
| 14 do do         | 105 | Zeph. Galloux        | Frais de voyage                          | 1    | 0  | 0  |
| do do do         | 106 | Jane A. Logan        | Valeur d'un cheval                       | 20   | 0  | 0  |
| 18 do do         | 107 | James Gardener       | Bois de corde                            | 22   | 9  | 5  |
| 21 do do         | 108 | Church Depository    | Bibles                                   | 21   | 10 | 3  |
| do do do         | 109 | Thomas Overend       | Bois de construction                     | 15   | 7  | 6  |
| do do do         | 110 | Hiram Barton         | Frais de voyage                          | 0    | 10 | 0  |
| 26 do do         | 111 | Isaac Holmes         | Soins à un four à chaux                  | 1    | 6  | 0  |
| 31 do do         | 112 | William Smith        | Gages                                    | 50   | 15 | 0  |
| do do do         | 113 | Dan. Sinclair        | Frais de voyage                          | 0    | 12 | 6  |
| do do do         | 114 | Joseph Lacroix       | do                                       | 1    | 0  | 0  |
| 1 Avril, do      | 115 | Eliz. Smith          | Hôpital                                  | 3    | 4  | 6  |
| 4 do do          | 116 | Donald Christie      | Epiceries                                | 27   | 10 | 3  |
| do do do         | 117 | John Yourix          | Bois de pin                              | 29   | 1  | 3  |
| 6 do do          | 118 | John Fraser          | Quincailleries                           | 448  | 2  | 9  |
| 7 do do          | 119 | Street Chaso         | Frais de voyage                          | 0    | 15 | 0  |
| do do do         | 120 | Stephen Burns        | do                                       | 0    | 15 | 0  |
| 9 do do          | 121 | William Johnston     | Gages                                    | 33   | 6  | 9  |
| do do do         | 122 | George Graham        | Sable                                    | 31   | 1  | 3  |
| 13 do do         | 123 | Thomas Perkins       | Frais de voyage                          | 0    | 15 | 0  |
| 15 do do         | 124 | James Brake          | Charbon                                  | 7    | 5  | 0  |
| 17 do do         | 125 | Robert McGill        | Saven                                    | 20   | 18 | 6  |
| 22 do do         | 126 | Donk. McCanlay       | Ouvrage                                  | 5    | 13 | 6  |
| 23 do do         | 127 | J. W. Brent          | Médecine                                 | 23   | 10 | 10 |
| do do do         | 128 | Michael McKenna      | Soins à un four à chaux                  | 1    | 12 | 0  |
| do do do         | 129 | William Cashman      | Charbon                                  | 4    | 13 | 6  |
| do do do         | 130 | William Ford         | Cuir                                     | 123  | 6  | 3  |
| do do do         | 131 | C. H. Linter         | Pour avoir fait une fosse                | 1    | 10 | 0  |
| do do do         | 132 | Margaret Burgoyne    | Frais de voyage                          | 0    | 15 | 0  |
| 25 do do         | 133 | Margaret Moyward     | do                                       | 0    | 15 | 0  |
| do do do         | 134 | John Baker           | do                                       | 0    | 15 | 0  |
| 27 do do         | 135 | Henry Cooper         | do                                       | 0    | 15 | 0  |
| do do do         | 136 | George Rogers        | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 137 | William Chamberlain  | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 138 | William Perry        | do                                       | 0    | 15 | 0  |
| 28 do do         | 139 | John Cruikshanks     | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| 29 do do         | 140 | John Simpson         | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| 30 do do         | 141 | Thomas Gomilly       | do                                       | 0    | 12 | 6  |
| 2 Mai, do        | 142 | R. Holland           | Vieux Plomb                              | 10   | 3  | 9  |
| do do do         | 143 | Thomas Waldron       | Cuir                                     | 49   | 4  | 4  |
| do do do         | 144 | James Irvine         | Pourrage                                 | 140  | 17 | 8  |
| 7 do do          | 145 | James Barry          | Pour avoir fait une fosse                | 0    | 5  | 0  |
| 13 do do         | 146 | Patrick Westgate     | Frais de voyage                          | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 147 | S. Pollard           | Ouvrage de plombier                      | 4    | 12 | 3  |
| 15 do do         | 148 | Alexander Matthews   | Frais de voyage                          | 0    | 10 | 0  |
| 11 do do         | 149 | Abraham Foster       | Huile                                    | 35   | 5  | 0  |
| 17 do do         | 150 | Thomas M'Canlay      | Frais de voyage                          | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 151 | John Tyner           | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| do do do         | 152 | Hugh Bailey          | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| 23 do do         | 153 | George Lanton        | do                                       | 0    | 17 | 6  |
| do do do         | 154 | Michael Coffy        | do                                       | 0    | 17 | 6  |
| 25 do do         | 155 | Daniel Cole          | do                                       | 0    | 10 | 0  |
| 27 do do         | 156 | Dom. M'Canlay        | Pour extraire de la pierre               | 183  | 9  | 9  |
| 28 do do         | 157 | Patrick Murdock      | Bois de Pin                              | 50   | 7  | 0  |
| 30 do do         | 158 | William Bowman       | Frais de voyage                          | 1    | 0  | 0  |
| do do do         | 159 | Thomas Jones         | do                                       | 0    | 10 | 0  |
|                  |     |                      | <i>Porté en l'autre part</i> . . . . . £ | 4048 | 16 | 1  |

Appendice  
(N.)

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS, etc.—(Continué.)

Appendice  
(N.)

| Date. |                 |      | No.  | Noms des personnes.            | Pour quel objet.                            | £      | s. | d. |
|-------|-----------------|------|------|--------------------------------|---------------------------------------------|--------|----|----|
|       |                 |      |      |                                | <i>Montant de l'autre part</i> . . . . .    | 4048   | 16 | 1  |
| 30    | Mai,            | 1846 | 160  | George Parker . . . . .        | Frais de voyage . . . . .                   | 1      | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 161  | William Burless . . . . .      | do . . . . .                                | 1      | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 162  | Richard Lane . . . . .         | do . . . . .                                | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 163  | James Toulouse . . . . .       | do . . . . .                                | 1      | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 164  | John Fraser . . . . .          | Quincailleries . . . . .                    | 182    | 15 | 7  |
| do    | do              | do   | 165  | J. D. Bryce & Cie . . . . .    | Habits . . . . .                            | 122    | 3  | 8  |
| 2     | Juin,           | do   | 166  | Eliz. Smith . . . . .          | Hôpital . . . . .                           | 5      | 18 | 4  |
| do    | do              | do   | 167  | John Dipett . . . . .          | Pierre . . . . .                            | 27     | 11 | 9  |
| 6     | do              | do   | 168  | William Wilson . . . . .       | Habits . . . . .                            | 144    | 17 | 7  |
| do    | do              | do   | 169  | John Watkins & Cie. . . . .    | Quincailleries . . . . .                    | 236    | 19 | 11 |
| do    | do              | do   | 170  | Patrick Conlan . . . . .       | Pour extraire de la pierre . . . . .        | 231    | 16 | 4  |
| 10    | do              | do   | 171  | C. Coulter . . . . .           | Gages . . . . .                             | 37     | 19 | 0  |
| 11    | do              | do   | 172  | Michael Aperston . . . . .     | Habits de laine . . . . .                   | 747    | 16 | 6  |
| 18    | do              | do   | 173  | George Strachan . . . . .      | Fonte . . . . .                             | 75     | 1  | 9  |
| 27    | do              | do   | 174  | Thomas Patton . . . . .        | Frais de voyage . . . . .                   | 1      | 0  | 0  |
| 30    | do              | do   | 175  | Richard Newsey . . . . .       | do . . . . .                                | 3      | 18 | 9  |
| 1     | Juillet,        | do   | 176  | Catherine Fitzgerald . . . . . | Nourrice . . . . .                          | 4      | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 177  | Leating & Cie . . . . .        | Chausson . . . . .                          | 6      | 2  | 9  |
| do    | do              | do   | 178  | C. W. Jenkins . . . . .        | Soufflets de forgeron . . . . .             | 18     | 14 | 0  |
| 4     | do              | do   | 179  | John Gallagher . . . . .       | Bois de Pin . . . . .                       | 28     | 0  | 10 |
| do    | do              | do   | 180  | Elizabeth Smith . . . . .      | Hôpital . . . . .                           | 3      | 2  | 6  |
| 6     | do              | do   | 181  | C. Willard . . . . .           | Ressort à voiture . . . . .                 | 0      | 14 | 5  |
| do    | do              | do   | 182  | Mens. Geron & Cie . . . . .    | Soins à un four à chaux . . . . .           | 4      | 0  | 0  |
| 9     | do              | do   | 183  | S. Pollard . . . . .           | Vieux plomb . . . . .                       | 30     | 7  | 2  |
| 10    | do              | do   | 184  | Edm. Boyle . . . . .           | Chandelle . . . . .                         | 6      | 17 | 1  |
| 11    | do              | do   | 185  | Bryan Broderick . . . . .      | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 186  | Samuel Bass . . . . .          | do . . . . .                                | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 187  | Robert Gaskin . . . . .        | Charbon en pierre . . . . .                 | 216    | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 188  | John Watkins & Cie. . . . .    | Quincailleries . . . . .                    | 105    | 10 | 0  |
| 13    | do              | do   | 189  | George Newman . . . . .        | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 190  | James Powell . . . . .         | Vieux plomb . . . . .                       | 35     | 19 | 0  |
| do    | do              | do   | 191  | Mary Murphy . . . . .          | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 192  | John Davis . . . . .           | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 193  | James Gardener . . . . .       | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 194  | C. H. Linter . . . . .         | Pour avoir creusé une fosse . . . . .       | 0      | 15 | 0  |
| 14    | do              | do   | 195  | Joel Sturges . . . . .         | Echaffaudages . . . . .                     | 15     | 2  | 3  |
| do    | do              | do   | 196  | Phebe Martin . . . . .         | Gages . . . . .                             | 36     | 0  | 0  |
| 18    | do              | do   | 197  | Jacques Beaudreau . . . . .    | Frais de voyage . . . . .                   | 1      | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 198  | Joseph Blaney . . . . .        | do . . . . .                                | 1      | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 199  | John Ackerhill . . . . .       | do . . . . .                                | 0      | 13 | 6  |
| do    | do              | do   | 200  | William Ford . . . . .         | Cuir . . . . .                              | 112    | 13 | 1  |
| 23    | do              | do   | 201  | Thomas Greer . . . . .         | Moleskin . . . . .                          | 6      | 5  | 0  |
| do    | do              | do   | 202  | Patrick M'Ewen . . . . .       | Soins au four à chaux . . . . .             | 0      | 16 | 0  |
| do    | do              | do   | 203  | Hugh M Culloch . . . . .       | Frais de voyage . . . . .                   | 1      | 0  | 0  |
| 30    | do              | do   | 204  | James Barry . . . . .          | Pour avoir creusé une fosse . . . . .       | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 205  | Thomas Overend . . . . .       | Bois de construction . . . . .              | 56     | 0  | 7  |
| 31    | do              | do   | 206  | Michael White . . . . .        | Gages . . . . .                             | 44     | 17 | 8  |
| do    | do              | do   | 207  | George M'Nahan . . . . .       | Bois de corde . . . . .                     | 75     | 0  | 0  |
| 3     | Août,           | do   | 208  | Chronicle Office . . . . .     | Annonces . . . . .                          | 4      | 19 | 7  |
| do    | do              | do   | 209  | Elizabeth Smith . . . . .      | Hôpital . . . . .                           | 2      | 6  | 7  |
| 8     | do              | do   | 210  | Joseph Parker . . . . .        | Bois de construction . . . . .              | 14     | 13 | 9  |
| 11    | do              | do   | 211  | Joel Sturges . . . . .         | Echaffaudage . . . . .                      | 5      | 12 | 6  |
| 12    | do              | do   | 212  | J. B. Hammond . . . . .        | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 10 | 0  |
| do    | do              | do   | 213  | Johnson Day . . . . .          | Briques . . . . .                           | 150    | 0  | 0  |
| 17    | do              | do   | 214  | Richard Robinson . . . . .     | Frais de voyage . . . . .                   | 6      | 7  | 0  |
| do    | do              | do   | 215  | Robert Stevenson . . . . .     | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| 28    | do              | do   | 216  | George Graham . . . . .        | Sable . . . . .                             | 90     | 11 | 3  |
| do    | do              | do   | 217  | Thomas Smith . . . . .         | Bran . . . . .                              | 2      | 9  | 6  |
| do    | do              | do   | 218  | Ann O'Brian . . . . .          | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 219  | Charles Lovers . . . . .       | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| 31    | do              | do   | 220  | Robert Gaskin . . . . .        | Vieux plomb . . . . .                       | 5      | 11 | 6  |
| 1     | Septembre, 1846 | do   | 220½ | William Coverdale . . . . .    | Salairé . . . . .                           | 176    | 5  | 2  |
| do    | do              | do   | 221  | Perin Perrie . . . . .         | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 222  | F. H. Joboin . . . . .         | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 223  | James King . . . . .           | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 224  | Paul Langston . . . . .        | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| 3     | do              | do   | 225  | Allan Macpherson . . . . .     | Bois de construction . . . . .              | 440    | 0  | 0  |
| do    | do              | do   | 226  | James Barry . . . . .          | Pour avoir creusé une fosse . . . . .       | 0      | 5  | 0  |
| do    | do              | do   | 227  | John Dessett . . . . .         | Pierre . . . . .                            | 27     | 4  | 10 |
| do    | do              | do   | 228  | Elizabeth Smith . . . . .      | Hôpital . . . . .                           | 2      | 7  | 5  |
| 8     | do              | do   | 229  | James Hylan . . . . .          | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 230  | Dun. Dewar . . . . .           | do . . . . .                                | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 231  | Angus M'Leod . . . . .         | Pierre . . . . .                            | 11     | 18 | 0  |
| 9     | do              | do   | 232  | Church Depository . . . . .    | Bibles . . . . .                            | 1      | 14 | 6  |
| 15    | do              | do   | 233  | Thomas Patterson . . . . .     | Chaussons . . . . .                         | 2      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 234  | S. E. Mackechnie . . . . .     | Etoffe de laine . . . . .                   | 393    | 14 | 11 |
| 19    | do              | do   | 235  | George Strachan . . . . .      | Fonte . . . . .                             | 70     | 12 | 6  |
| do    | do              | do   | 236  | John Rollins . . . . .         | Frais de voyage . . . . .                   | 0      | 15 | 0  |
| do    | do              | do   | 237  | Patrick Conlan . . . . .       | Pour avoir creusé une fosse . . . . .       | 543    | 0  | 11 |
| do    | do              | do   | 238  | John Watkins & Cie . . . . .   | Quincailleries . . . . .                    | 203    | 3  | 8  |
| 21    | do              | do   | 239  | Mathew Rourke . . . . .        | Robes . . . . .                             | 8      | 5  | 0  |
|       |                 |      |      |                                | <i>Transporté en l'autre part</i> . . . . . | £ 8842 | 9  | 6  |



## ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS, ETC.—(Continué.)

Appendice  
(N.)  
1<sup>er</sup> Juin.Appendice  
(N.)  
21<sup>er</sup> Juin.

| Date.              | No. | Noms des personnes.  | Pour quel objet.      | Montant d'autre part. |     |    |
|--------------------|-----|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----|----|
|                    |     |                      |                       | £                     | s.  | d. |
| 21 Septembre, 1846 | 240 | John Little          | Charbon               | 8842                  | 9   | 6  |
| 23 do do           | 241 | James Dexter         | Frais de voyages      | 22                    | 14  | 6  |
| do do do           | 242 | William Atkins       | Soins au four à chaux | 1                     | 0   | 0  |
| do do do           | 243 | H. Gillespie         | Bas                   | 4                     | 8   | 0  |
| 24 do do           | 244 | Robert M'Gill        | Savon                 | 3                     | 9   | 11 |
| 26 do do           | 245 | Eunice Whiting       | Frais de voyages      | 36                    | 4   | 11 |
| do do do           | 246 | George Savage        | do                    | 0                     | 17  | 6  |
| 28 do do           | 247 | S. Pollard           | Vieux plomb           | 0                     | 17  | 6  |
| do do do           | 248 | Narciss Marcou       | Frais de voyages      | 17                    | 1   | 8  |
| 30 do do           | 249 | Banque Commerciale   | Intérêt               | 1                     | 0   | 0  |
| do do do           | 250 | Catharine Fitzgerald | Nourrice              | 8                     | 8   | 0  |
| do do do           | 251 | Samuel Braden        | Rations               | 3                     | 5   | 11 |
| do do do           | 252 | Compte contingent    | Frais de port, etc    | 2666                  | 1   | 5  |
| do do do           | 253 | H. Smith             | Salaire               | 8                     | 9   | 1  |
| do do do           | 254 | F. Bickerton         | do                    | 437                   | 16  | 1  |
| do do do           | 255 | Edward Utting        | do                    | 165                   | 19  | 9  |
| do do do           | 256 | James Sampson        | do                    | 176                   | 8   | 10 |
| do do do           | 257 | R. V. Rogers         | do                    | 200                   | 0   | 0  |
| do do do           | 258 | Ang. M'Donell        | do                    | 125                   | 0   | 0  |
| do do do           | 259 | Julia Cox            | do                    | 93                    | 14  | 1  |
| do do do           | 260 | Mary Shaw            | do                    | 22                    | 17  | 2  |
| do do do           | 261 | C. Julian            | do                    | 10                    | 10  | 6  |
| do do do           | 262 | John Hooper          | do                    | 105                   | 19  | 10 |
| do do do           | 263 | John Richardson      | do                    | 93                    | 5   | 1  |
| do do do           | 264 | John Matthews        | do                    | 106                   | 2   | 1  |
| do do do           | 265 | James Skinner        | do                    | 96                    | 13  | 5  |
| do do do           | 266 | Thomas Costen        | do                    | 114                   | 8   | 9  |
| do do do           | 267 | Terence M'Garvey     | do                    | 106                   | 1   | 7  |
| do do do           | 268 | H. Manuel            | Salaire               | 105                   | 11  | 10 |
| do do do           | 269 | John Swift           | do                    | 103                   | 17  | 1  |
| do do do           | 270 | James Gleeson        | do                    | 93                    | 3   | 2  |
| do do do           | 271 | F. Little            | do                    | 102                   | 5   | 7  |
| do do do           | 272 | An. Ballantine       | do                    | 105                   | 19  | 4  |
| do do do           | 273 | James M'Carthy       | do                    | 90                    | 13  | 10 |
| do do do           | 274 | Clem. Reed           | do                    | 103                   | 9   | 4  |
| do do do           | 275 | Martin Keely         | do                    | 103                   | 2   | 1  |
| do do do           | 276 | Mark Hermiton        | do                    | 103                   | 1   | 4  |
| do do do           | 277 | Richard Nurzey       | do                    | 54                    | 5   | 1  |
| do do do           | 278 | Richard Robinson     | do                    | 59                    | 6   | 6  |
| do do do           | 279 | William Waldren      | do                    | 63                    | 1   | 9  |
| do do do           | 280 | James Mills          | do                    | 63                    | 17  | 6  |
| do do do           | 281 | Thomas Fitzgerald    | do                    | 63                    | 7   | 10 |
| do do do           | 282 | Thomas Smith         | do                    | 60                    | 4   | 9  |
| do do do           | 283 | Edward Crawford      | do                    | 63                    | 10  | 6  |
| do do do           | 284 | Samuel Henry         | do                    | 63                    | 5   | 3  |
| do do do           | 285 | Edward Bannister     | do                    | 63                    | 7   | 0  |
| do do do           | 286 | Richard Tyner        | do                    | 63                    | 12  | 3  |
| do do do           | 287 | John Hermiton        | do                    | 63                    | 8   | 0  |
| do do do           | 288 | John Cooper          | do                    | 63                    | 14  | 0  |
| do do do           | 289 | Law. O'Neil          | do                    | 61                    | 17  | 8  |
| do do do           | 290 | John Watt            | do                    | 61                    | 13  | 9  |
| do do do           | 291 | William Martin       | do                    | 63                    | 1   | 8  |
| do do do           | 292 | Joseph Baldwin       | do                    | 50                    | 16  | 9  |
| do do do           | 293 | Donald M'Leod        | do                    | 50                    | 8   | 6  |
| do do do           | 294 | James Koarns         | do                    | 57                    | 19  | 1  |
| do do do           | 295 | George Sexton        | do                    | 56                    | 0   | 9  |
| do do do           | 296 | Charles Aldons       | do                    | 40                    | 14  | 8  |
| do do do           | 297 | Robert Thompson      | do                    | 28                    | 13  | 11 |
| do do do           | 298 | Robert Dowers        | do                    | 25                    | 16  | 3  |
|                    |     |                      |                       | 9                     | 17  | 2  |
|                    |     |                      |                       | £ 15640               | 10. | 2  |

H. SMITH,  
Préfet.PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,  
1<sup>er</sup> Octobre, 1846.

Henry Smith, Préfet, et Francis Bickerton, Greffier du Pénitenciaire Provincial, font séparément serment que "ce Compte Général des déboursés faits au Pénitenciaire Provincial pendant l'année expirée le 1<sup>er</sup> Octobre, 1846," qui précède, est correct et vrai sous tous les rapports, au meilleur de leur connaissance et croyance.

Assermenté devant moi à Kingston,  
Ce 27<sup>e</sup> jour de Novembre, 1846.

JAMES SAMPSON, J. P.

H. SMITH,  
F. BICKERTON.

Appendice  
(N.)  
21o Juin.

Appendice  
(N.)  
21o Juin.

**H.**

**COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉBOURSÉS FAITS AU PÉNITENTIAIRE, durant l'année expirée le 1er Octobre, 1846.**

|                                                         | £    | s. | d. | £     | s. | d. | £     | s. | d. |
|---------------------------------------------------------|------|----|----|-------|----|----|-------|----|----|
| 1er Octobre, 1845 ..                                    | ..   | .. | .. | 55    | 5  | 3  |       |    |    |
| 30 Septembre, 1846. A compte de l'Allocation de 1845 .. | ..   | .. | .. | 4700  | 0  | 0  |       |    |    |
| do do do do des Condamnés Militaires ..                 | ..   | .. | .. | 10500 | 0  | 0  |       |    |    |
| do do do do abri de pierre ..                           | ..   | .. | .. | 540   | 15 | 8  |       |    |    |
| do do do do Boutique de forgeron ..                     | 112  | 6  | 5  |       |    |    |       |    |    |
| do do do do charpentier ..                              | 185  | 2  | 0  |       |    |    |       |    |    |
| do do do do tailleur ..                                 | 21   | 11 | 2  |       |    |    |       |    |    |
| do do do do cordonnier ..                               | 190  | 6  | 11 |       |    |    |       |    |    |
| do do do do Chemin de corde ..                          | 17   | 10 | 10 |       |    |    |       |    |    |
| do do do do Chambre des matrones ..                     | 13   | 9  | 10 |       |    |    |       |    |    |
| do do do do Four à chaux ..                             | 1    | 7  | 0  |       |    |    |       |    |    |
| do do do do Divers ..                                   | 10   | 1  | 4  |       |    |    |       |    |    |
| Moins.....                                              | £643 | 19 | 4  |       |    |    |       |    |    |
|                                                         | 121  | 9  | 3  |       |    |    |       |    |    |
| do Reçu à compte du loyer ..                            |      |    |    | 522   | 10 | 6  |       |    |    |
| do do do vente de bœuf, etc.....                        |      |    |    | 20    | 7  | 2  |       |    |    |
|                                                         |      |    |    | 31    | 9  | 11 |       |    |    |
|                                                         |      |    |    | 16370 | 8  | 6  |       |    |    |
|                                                         |      |    |    |       |    |    | £     |    |    |
|                                                         |      |    |    |       |    |    | 16370 | 8  | 6  |

\* Cette somme a été remboursée à la Banque Commerciale, étant une avance faite au Pénitentiaire suivant le rapport de l'année dernière.

H. SMITH, Préfet.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,  
1 Octobre, 1846.

Henry Smith, Préfet, et Francis Bickerton, Greffier du Pénitentiaire Provincial, font séparément serment que "le compte général des Recettes et déboursés faits au Pénitentiaire Provincial pendant l'année expirée le 1 Octobre 1846," est vrai et correct sous tous les rapports, au meilleur de leur connaissance et croyance.

H. SMITH.

F. BICKERTON.

Assermenté devant moi à Kingston,  
le 27e jour de Novembre, 1846.  
JAS. SAMFSON, J. P.

## LISTE DES COTISATIONS

Pour cette partie de la Province du Canada ci-devant le Haut-Canada, pour l'année 1846, soumise à l'Assemblée Législative le 21 Juin 1847, conformément au Statut Provincial (du Haut-Canada) 59 Geo. III. Cap. 7.

- 
- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. DISTRICT DE L'EST.          | 11. DISTRICT DE SIMCOE.     |
| 2. DISTRICT DES OUTAOUAIS.     | 12. DISTRICT DE GORE.       |
| 3. DISTRICT DE JOHNSTOWN.      | 13. DISTRICT DE WELLINGTON. |
| 4. DISTRICT DE BATHURST.       | 14. DISTRICT DE NIAGARA.    |
| 5. DISTRICT DE MIDLAND.        | 15. DISTRICT DE TALBOT.     |
| 6. DISTRICT DE VICTORIA.       | 16. DISTRICT DE BROCK.      |
| 7. DISTRICT DE PRINCE EDOUARD. | 17. DISTRICT DE LONDON.     |
| 8. DISTRICT DE NEWCASTLE.      | 18. DISTRICT DE HURON.      |
| 9. DISTRICT DE COLBORNE.       | 19. DISTRICT DE L'OUEST.    |
| 10. DISTRICT DE HOME.          |                             |
-

Appendice  
(O.)  
21e Juin.

Appendice  
(O.)  
21e Juin.

Appendice  
(O.)  
21e Juin.

No. 1.—MONTANT COLLECTIF des Propriétés Imposables

| TOWNSHIPS.      | TERRES.  |             | MAISONS.       |                                            |                      |                                              |                      |                                     |                      |                                   |                      |                                                   |                      | MOU-<br>LINS.  |                                    |          |                         |           |                                   |               |                                |
|-----------------|----------|-------------|----------------|--------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|----------------------|----------------|------------------------------------|----------|-------------------------|-----------|-----------------------------------|---------------|--------------------------------|
|                 | Inculte. | En Culture. | Lots de Ville. | A une étage en bois éparri sur deux faces. | Autres additionnels. | A deux étages en bois éparri sur deux faces. | Autres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Autres additionnels. | En Brique ou pierre, à une étage. | Autres additionnels. | De charpente, en brique ou pierre, a deux étages. | Autres additionnels. | Mus par l'eau. | Paires de moulages additionnelles. | A Scies. | Boutiques de Marchands. | Magasins. | Etalons de louage ou pour profil. | Distilleries. | Chevaux, de trois ans et plus. |
| Roxborough      | 19246    | 1795        | ..             | 12                                         | ..                   | ..                                           | ..                   | ..                                  | ..                   | ..                                | ..                   | ..                                                | 1                    | ..             | 2                                  | ..       | ..                      | ..        | ..                                | ..            | 301                            |
| Cornwall        | 40930    | 18963       | 288            | 149                                        | 1                    | ..                                           | 327                  | 23                                  | 37                   | 1                                 | 25                   | 34                                                | 4                    | 2              | 5                                  | 20       | ..                      | ..        | ..                                | ..            | 1074                           |
| Osnabrock       | 32551    | 12270       | ..             | 20                                         | 1                    | ..                                           | 238                  | 15                                  | 18                   | 4                                 | 14                   | 8                                                 | 1                    | 12             | 15                                 | 3        | ..                      | ..        | ..                                | ..            | 913                            |
| Charlottenburgh | 56600    | 17613       | ..             | 338                                        | ..                   | ..                                           | 173                  | 2                                   | 14                   | ..                                | 12                   | 10                                                | 4                    | 4              | 6                                  | 16       | ..                      | ..        | ..                                | ..            | 1190                           |
| Matilda         | 33057    | 7008        | ..             | 21                                         | ..                   | ..                                           | 91                   | ..                                  | 32                   | ..                                | 5                    | 4                                                 | ..                   | ..             | 5                                  | ..       | ..                      | ..        | ..                                | ..            | 567                            |
| Williamsburgh   | 36686    | 8423        | ..             | 49                                         | 1                    | ..                                           | 166                  | 1                                   | 17                   | ..                                | 12                   | 11                                                | 1                    | 1              | 5                                  | 16       | ..                      | 1         | ..                                | ..            | 784                            |
| Kenyon          | 38538    | 3728        | ..             | 2                                          | ..                   | ..                                           | 1                    | ..                                  | 1                    | ..                                | ..                   | ..                                                | ..                   | 2              | 2                                  | 1        | ..                      | ..        | ..                                | ..            | 664                            |
| Winchester      | 15134    | 2415        | ..             | 2                                          | ..                   | ..                                           | 23                   | ..                                  | ..                   | ..                                | ..                   | ..                                                | 1                    | 3              | 2                                  | 5        | ..                      | 1         | ..                                | ..            | 198                            |
| Mountain        | 19034    | 6845        | ..             | 9                                          | ..                   | ..                                           | 33                   | ..                                  | 10                   | ..                                | ..                   | ..                                                | 1                    | 1              | 3                                  | 4        | ..                      | 1         | ..                                | ..            | 324                            |
| Lochiel         | 47214    | 8829        | ..             | 94                                         | 5                    | 2                                            | 11                   | 1                                   | 14                   | 7                                 | 4                    | 7                                                 | 2                    | 1              | 2                                  | 9        | ..                      | 4         | ..                                | ..            | 762                            |
| Lancaster       | 38208    | 10333       | ..             | 93                                         | 1                    | ..                                           | 88                   | 4                                   | 11                   | ..                                | 8                    | 3                                                 | 1                    | 1              | 6                                  | 12       | 1                       | ..        | ..                                | ..            | 794                            |
| Finch           | 13577    | 2372        | ..             | 36                                         | ..                   | ..                                           | 11                   | ..                                  | ..                   | ..                                | 2                    | ..                                                | 1                    | 1              | 3                                  | 1        | ..                      | ..        | 1                                 | ..            | 208                            |
|                 | 390775   | 95597       | 288            | 825                                        | 8                    | 3                                            | 1162                 | 46                                  | 154                  | 12                                | 82                   | 77                                                | 17                   | 14             | 53                                 | 109      | 4                       | 7         | 2                                 | ..            | 7779                           |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
Cornwall, 24 Septembre, 1846.

dans le DISTRICT DE L'EST, pour l'année 1846.

| Reuis de quatre ans et au-dessus. | Vaches à lait. | Bêtes à cornes, de deux ans à quatre ans. | Voitures de luxe, à quatre roues. | Carrosse ou Phaetons de luxe, ouvert, à quatre roues. | Chariots ou Gigs, de luxe, à deux roues. | Wagons de luxe. | Évaluation. |    |    | Cotisation d'un denier par louis. | Cotisation d'un huitième de denier par louis pour l'Asile Provincial des Lunatiques. | Taxe des Écoles. | Montant total des Cotisations. |      |    |    |      |    |    |
|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------|-------------|----|----|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------|------|----|----|------|----|----|
|                                   |                |                                           |                                   |                                                       |                                          |                 | £           | s. | d. |                                   |                                                                                      |                  |                                |      |    |    |      |    |    |
| 8                                 | 435            | 82                                        | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 10061       | 4  | 0  | 41                                | 18                                                                                   | 5                | £ 5 6 0                        | 47   | 4  | 5  | 94   | 8  | 11 |
| 24                                | 1820           | 211                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 67597       | 10 | 0  | 281                               | 13                                                                                   | 1                | £ 35 4 0                       | 162  | 1  | 1  | 478  | 18 | 9  |
| 93                                | 1367           | 313                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 47199       | 14 | 0  | 196                               | 13                                                                                   | 3                | £ 24 11 5                      | 190  | 14 | 8  | 380  | 19 | 4  |
| 25                                | 2202           | 541                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 65190       | 17 | 0  | 271                               | 12                                                                                   | 7                | £ 34 2 5                       | 204  | 3  | 3  | 509  | 18 | 4  |
| 59                                | 1024           | 187                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 29607       | 8  | 0  | 123                               | 7                                                                                    | 3                | £ 15 9 10                      | 153  | 18 | 11 | 292  | 16 | 1  |
| 40                                | 1150           | 281                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 38832       | 4  | 0  | 161                               | 16                                                                                   | 0                | £ 20 4 5                       | 141  | 15 | 1  | 323  | 15 | 6  |
| 10                                | 1038           | 136                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 20552       | 12 | 0  | 85                                | 12                                                                                   | 8                | £ 10 16 1                      | 129  | 1  | 3  | 225  | 10 | 1  |
| 78                                | 363            | 23                                        | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 10994       | 6  | 0  | 45                                | 16                                                                                   | 2                | £ 5 15 5                       | 45   | 19 | 0  | 97   | 10 | 7  |
| 140                               | 624            | 139                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 19049       | 6  | 0  | 79                                | 7                                                                                    | 5                | £ 9 19 2                       | 73   | 7  | 1  | 162  | 13 | 8  |
| 24                                | 1386           | 257                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 35338       | 1  | 0  | 147                               | 4                                                                                    | 10               | £ 18 10 1                      | 119  | 19 | 11 | 285  | 14 | 10 |
| 4                                 | 1458           | 332                                       | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 38573       | 2  | 0  | 160                               | 14                                                                                   | 5                | £ 20 3 4                       | 130  | 18 | 1  | 311  | 15 | 11 |
| 22                                | 316            | 45                                        | ..                                | ..                                                    | ..                                       | ..              | 9817        | 8  | 0  | 40                                | 18                                                                                   | 1                | £ 6 2 7                        | 35   | 14 | 4  | 81   | 15 | 0  |
| 525                               | 13183          | 2577                                      | ..                                | 45                                                    | 30                                       | 101             | £392813     | 12 | 0  | 1636                              | 14                                                                                   | 3                | £ 205 5 7                      | 1403 | 17 | 5  | 3245 | 17 | 4  |

JAMES PRINGLE,  
Greffier de la Paix, D. E.

Appendice (O.)  
21e Juin.

No. 2.—MONTANT COLLECTIF des Propriétés Imposables

| COMTES<br>ET<br>TOWNSHIPS. | ACRES DE TERRE. |           | MAISONS.  |        |              |            |        |              |           |        |              | MOULINS, POUVOIRS D'EAU.               |                                  |                 | Boutiques. | Magasins. | Étalons. | Chevaux. | Beufs. |      |      |     |
|----------------------------|-----------------|-----------|-----------|--------|--------------|------------|--------|--------------|-----------|--------|--------------|----------------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------|-----------|----------|----------|--------|------|------|-----|
|                            | En culture.     | Incultes. | EN BOIS   |        |              | DE         |        |              | BRIQUE OU |        |              | Moulins à Farine, une paire de meules. | Paires de meules additionnelles. | Moulins à Scie. |            |           |          |          |        |      |      |     |
|                            |                 |           | ÉQUARRI.  |        |              | CHARPENTE. |        |              | PIERRE.   |        |              |                                        |                                  |                 |            |           |          |          |        |      |      |     |
|                            |                 |           | Un étage. | Atres. | Deux étages. | Un étage.  | Atres. | Deux étages. | Un étage. | Atres. | Deux étages. |                                        |                                  |                 |            |           |          |          |        |      |      |     |
| 20s.                       | 4s.             | £20       | 4         | 30     | 8            | 36         | 5      | 60           | 10        | 40     | 10           | 60                                     | 10                               | 150             | 50         | 100       | 200      | 200      | 199    | 8    | 4    |     |
| COMTE DE PRESCOTT —        |                 |           |           |        |              |            |        |              |           |        |              |                                        |                                  |                 |            |           |          |          |        |      |      |     |
| Hawkesbury Est .....       | 50124           | 19035     | 85        | 1      | 1            | 8          | ...    | ...          | ...       | 3      | ...          | 3                                      | 4                                | 4               | 1          | 7         | 1        | ...      | ...    | 353  | 58   |     |
| Hawkesbury Ouest.....      | 72663           | 16160     | 83        | 1      | 1            | 54         | 18     | 2            | 3         | 15     | 1            | 7                                      | 16                               | 2               | 6          | 8         | 15       | ...      | ...    | 388  | 54   |     |
| Longueil.....              | 43154           | 15690     | 25        | ...    | ...          | 87         | 7      | 3            | 5         | 13     | 6            | 2                                      | 4                                | 1               | 1          | 1         | 3        | 1        | ...    | 224  | 10   |     |
| Caledonia .....            | 16694           | 6720      | 39        | ...    | ...          | 6          | ...    | ...          | ...       | 4      | ...          | ...                                    | ...                              | 1               | 1          | 3         | 3        | ...      | ...    | 131  | 2    |     |
| Alfred .....               | 648             | 5727      | 18        | ...    | ...          | ...        | ...    | ...          | ...       | ...    | ...          | ...                                    | ...                              | ...             | ...        | 1         | 1        | ...      | ...    | 50   | 2    |     |
| Plantagenet .....          | 2500            | 14858     | 50        | 1      | ...          | 8          | 2      | ...          | ...       | ...    | ...          | ...                                    | ...                              | 1               | 1          | 1         | 1        | 1        | 1      | 205  | 35   |     |
|                            | 21412           | 78197     | 306       | 2      | 3            | 163        | 27     | 8            | 8         | 35     | 6            | 13                                     | 24                               | 9               | 10         | 21        | 23       | 2        | 7      | 1351 | 169  |     |
| COMTE DE RUSSELL—          |                 |           |           |        |              |            |        |              |           |        |              |                                        |                                  |                 |            |           |          |          |        |      |      |     |
| Clarence .....             | 784             | 4571      | 14        | 1      | ...          | 2          | ...    | ...          | ...       | 1      | ...          | ...                                    | ...                              | ...             | ...        | 1         | ...      | ...      | ...    | 38   | 40   |     |
| Cambridge .....            | 153             | 2965      | 1         | ...    | ...          | ...        | ...    | ...          | ...       | ...    | ...          | ...                                    | ...                              | ...             | ...        | 1         | ...      | ...      | ...    | 6    | 4    |     |
| Cumberland .....           | 1822            | 12889     | 25        | ...    | 1            | 2          | ...    | ...          | ...       | ...    | ...          | ...                                    | ...                              | ...             | ...        | 1         | ...      | ...      | ...    | 89   | 81   |     |
| Russell .....              | 628             | 4825      | ...       | ...    | ...          | ...        | ...    | ...          | ...       | ...    | ...          | ...                                    | ...                              | 1               | ...        | 3         | ...      | ...      | ...    | 38   | 21   |     |
|                            | 3387            | 25250     | 40        | 1      | 2            | 3          | ...    | ...          | ...       | 1      | ...          | ...                                    | ...                              | 1               | ...        | 6         | 1        | ...      | ...    | 171  | 146  |     |
| Total de District.....     | 24799           | 103447    | 346       | 3      | 5            | 3          | 166    | 27           | 8         | 8      | 36           | 6                                      | 13                               | 24              | 10         | 10        | 27       | 24       | 2      | 8    | 1522 | 305 |

\* Hawkesbury Ouest—10s. additionnels pour 1 Quaker, en vertu de l'Acte 4 et 5 Victoria, Chap. 2.

† Hawkesbury Est.. Cotisation de £43 13s. 7½d. pour un Pont sur le front du Township, calculés sur le pied de 1/4

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
L'ORIGINAL, 15 Août, 1846.

Appendice (O.)  
21e Juin.

et des Cotisations dans le DISTRICT DE L'OUTAOUAIS, pour l'année 1846.

| Vaches. | Bêtes à corne. | VOITURES DE LUXE.                   |                                       |                                   |         | Distilleries. Valeur nominale pour produire une taxe de 5s. | Nombre des contribuables. | No. 1. Évaluation des Propriétés imposables. | No. 2. Nombre d'acres de terre ajoutée à l'évaluation des autres propriétés. | Taxes à l'usage des Districts, de cinq huitième de denier sur les sommes de la Colonne No. 2. | Taxe pour l'Asile Provincial des Lunatiques, un huitième de denier sur le montant de la Colonne No. 1. | Cotisation des Ecoles Élémentaires. | Cotisation pour améliorations locales. | Total des Taxes à prélever. | Taxes des Ecoles Calculées sur les Sommes de la Colonne No. 2. viz : |    |     |    |    |     |     |     |     |    |   |    |
|---------|----------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------|----|-----|----|----|-----|-----|-----|-----|----|---|----|
|         |                | Voitures couvertes, à quatre roues. | Voitures découvertes, à quatre roues. | Gigs, Chariots, etc., deux roues. | Wagons. |                                                             |                           |                                              |                                                                              |                                                                                               |                                                                                                        |                                     |                                        |                             |                                                                      |    |     |    |    |     |     |     |     |    |   |    |
|         |                |                                     |                                       |                                   |         |                                                             |                           |                                              |                                                                              |                                                                                               |                                                                                                        |                                     |                                        |                             |                                                                      | £  | s.  | d. | £  | s.  | d.  | £   | s.  | d. | £ | s. |
| 3       | 1              | 100                                 | 25                                    | 20                                | 15      | 96                                                          |                           |                                              |                                                                              |                                                                                               |                                                                                                        |                                     |                                        |                             |                                                                      |    |     |    |    |     |     |     |     |    |   |    |
| 684     | 111            | 2                                   | 3                                     | 7                                 | ...     | 279                                                         | 18318                     | 10                                           | 35546                                                                        | 87                                                                                            | 7                                                                                                      | 2                                   | 9                                      | 10                          | 97                                                                   | 78 | 12  | 6  | 43 | 13  | 7   | 219 | 4   | 2  | A |    |
| 789     | 176            | ...                                 | 1                                     | 9                                 | 21      | 1                                                           | 806                       | 27435                                        | 15                                                                           | 40363                                                                                         | 105                                                                                                    | 2                                   | 3                                      | 14                          | 5                                                                    | 10 | 115 | 12 | 6  | ... | ... | 235 | 0   | 8  | " |    |
| 364     | 85             | 3                                   | 3                                     | 8                                 | 29      | ...                                                         | 186                       | 17072                                        | 12                                                                           | 29625                                                                                         | 77                                                                                                     | 2                                   | 11                                     | 8                           | 17                                                                   | 10 | 54  | 0  | 1  | ... | ... | 140 | 0   | 11 | " |    |
| 234     | 28             | 1                                   | 1                                     | 6                                 | ...     | ...                                                         | 103                       | 7470                                         | 11                                                                           | 12854                                                                                         | 33                                                                                                     | 9                                   | 4                                      | 3                           | 17                                                                   | 10 | 40  | 3  | 2  | ... | ... | 77  | 10  | 5  | " |    |
| 88      | 24             | ...                                 | ...                                   | ...                               | ...     | ...                                                         | 52                        | 3009                                         | 8                                                                            | 7591                                                                                          | 19                                                                                                     | 15                                  | 4                                      | 1                           | 11                                                                   | 4  | 19  | 15 | 4  | ... | ... | 41  | 2   | 1  | " |    |
| 360     | 38             | ...                                 | ...                                   | ...                               | ...     | ...                                                         | 171                       | 10709                                        | 12                                                                           | 22596                                                                                         | 58                                                                                                     | 16                                  | 10                                     | 5                           | 11                                                                   | 7  | 52  | 19 | 2  | ... | ... | 117 | 7   | 8  | " |    |
| 2478    | 462            | 6                                   | 7                                     | 18                                | 63      | 1                                                           | 1097                      | 84016                                        | 8                                                                            | 146574                                                                                        | 381                                                                                                    | 14                                  | 0                                      | 43                          | 15                                                                   | 4  | 301 | 2  | 11 | 43  | 13  | 7   | 830 | 6  | 0 | "  |
| 95      | 53             | ...                                 | ...                                   | ...                               | ...     | ...                                                         | 39                        | 2994                                         | 4                                                                            | 6651                                                                                          | 17                                                                                                     | 6                                   | 4                                      | 1                           | 11                                                                   | 2  | 18  | 17 | 1  | ... | ... | 32  | 14  | 8  | A |    |
| 23      | 5              | ...                                 | ...                                   | ...                               | ...     | ...                                                         | 15                        | 1004                                         | 0                                                                            | 3376                                                                                          | 8                                                                                                      | 15                                  | 10                                     | 0                           | 10                                                                   | 5  | 8   | 15 | 10 | ... | ... | 18  | 2   | 1  | " |    |
| 240     | 86             | ...                                 | 1                                     | ...                               | ...     | ...                                                         | 131                       | 7341                                         | 16                                                                           | 17653                                                                                         | 45                                                                                                     | 19                                  | 5                                      | 3                           | 16                                                                   | 6  | 36  | 15 | 6  | ... | ... | 86  | 11  | 6  | " |    |
| 76      | 13             | ...                                 | ...                                   | ...                               | ...     | ...                                                         | 44                        | 2702                                         | 0                                                                            | 6562                                                                                          | 17                                                                                                     | 1                                   | 9                                      | 1                           | 8                                                                    | 1  | 11  | 19 | 2  | ... | ... | 30  | 9   | 1  | " |    |
| 434     | 157            | ...                                 | 1                                     | ...                               | ...     | ...                                                         | 229                       | 14042                                        | 0                                                                            | 31242                                                                                         | 89                                                                                                     | 3                                   | 5                                      | 7                           | 6                                                                    | 5  | 71  | 7  | 8  | ... | ... | 167 | 17  | 6  | " |    |
| 2912    | 619            | 6                                   | 7                                     | 19                                | 63      | 1                                                           | 1320                      | £98058                                       | 8                                                                            | 180816                                                                                        | £470                                                                                                   | 17                                  | 6                                      | 51                          | 1                                                                    | 8  | 132 | 10 | 8  | 43  | 13  | 7   | 998 | 3  | 6 | "  |

de denier sur le montant de la colonne No. 2.

DON. MACDONALD, (F.)

Greffier de la Paix pour le District de l'Outaouais.

No. 3.—MONTANT COLLECTIF des Propriétés Imposables

| TOWNSHIPS.                           | NOMBRE D'ACRES DE TERRE. |                   | MAISONS.                      |                                |                                                                                          |          |                 |           |                                                          |          |                                                      |           | MOULINS.                                                 |            |                                                                             |           |                                            |                                    |                 |           |             |             |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|-----------|----------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------|------------------------------------|-----------------|-----------|-------------|-------------|
|                                      | Incultes.                | En culture.       | Lots de Ville dans Johnstown. | Lots de Ville dans Brockville. | A un étage, de bois équarri sur les quatre faces ou sur deux faces. Autres additionnels. |          |                 |           | De charpente, moins de deux étages. Autres additionnels. |          | A deux étages, en bois équarri. Autres additionnels. |           | A un étage, en brique ou en pierre. Autres additionnels. |            | A deux étages, en brique ou en pierre ou de charpente. Autres additionnels. |           | Mus par l'eau, avec une paire de moulages. | Paires de moulages additionnelles. | Moulins à scie. |           |             |             |
| Elizabethtown.....                   | 47174                    | 22971 1/2         | 337                           | 17                             | 359                                                                                      | 3        | 1               | 2         | 117                                                      | 4        | 169 1/2                                              | 99        | 5                                                        | 4          | 9                                                                           | 24        | 6                                          | 5                                  | 1219            | 253       |             |             |
| Yonge.....                           | 30385 1/2                | 13770 1/2         |                               | 11                             | 105                                                                                      | 11       |                 |           | 35                                                       | 3        | 16                                                   | 6         | 5                                                        | 6          | 9                                                                           | 6         |                                            | 3                                  | 644             | 223       |             |             |
| Escott.....                          | 9172 1/2                 | 2451 1/2          |                               | 19                             | 33                                                                                       | 5        |                 |           | 1                                                        |          | 1                                                    | 1         | 1                                                        | 1          | 1                                                                           | 3         | 2                                          | 1                                  | 144             | 110       |             |             |
| Bastard.....                         | 31262 1/2                | 10167 1/2         |                               | 12                             | 121                                                                                      | 2        |                 |           | 10                                                       |          | 7                                                    | 1         | 1                                                        | 1          | 1                                                                           | 8         |                                            | 2                                  | 498             | 359       |             |             |
| Kitley.....                          | 29680 1/2                | 11967 1/2         |                               | 5                              | 59                                                                                       |          |                 |           | 10                                                       |          | 3                                                    |           | 1                                                        | 1          | 1                                                                           | 5         |                                            | 2                                  | 523             | 319       |             |             |
| Elmsley.....                         | 10058                    | 4220              |                               | 8                              | 6                                                                                        |          |                 |           | 8                                                        |          |                                                      |           | 1                                                        | 1          | 2                                                                           | 1         | 2                                          | 1                                  | 139             | 134       |             |             |
| Leeds et Landsdown (en front).....   | 27139                    | 6494              |                               | 64                             | 116                                                                                      | 20       | 1               |           | 5                                                        |          | 10                                                   | 19        | 3                                                        | 6          | 3                                                                           | 4         |                                            | 1                                  | 334             | 185       |             |             |
| Leeds et Landsdown (en arrière)..... | 16544 1/2                | 4699              |                               | 9                              | 52                                                                                       |          |                 |           | 3                                                        |          | 5                                                    |           | 1                                                        | 1          | 1                                                                           | 2         |                                            |                                    | 241             | 137       |             |             |
| Crosby Sud.....                      | 14240 1/2                | 4072 1/2          |                               | 4                              | 35                                                                                       |          |                 |           | 8                                                        |          | 3                                                    | 1         |                                                          |            | 3                                                                           | 2         |                                            |                                    | 200             | 142       |             |             |
| Crosby Nord.....                     | 9765 1/2                 | 2710              |                               |                                | 28                                                                                       | 12       |                 |           |                                                          |          | 4                                                    | 4         | 1                                                        |            | 4                                                                           | 8         | 3                                          |                                    | 85              | 157       |             |             |
| Burgess.....                         | 3103                     | 334               |                               |                                |                                                                                          |          |                 |           |                                                          |          |                                                      |           |                                                          |            | 1                                                                           |           |                                            |                                    | 9               | 39        |             |             |
| Augusta.....                         | 45128                    | 17567 1/2         |                               | 5                              | 203 1/2                                                                                  | 1        |                 |           | 123                                                      | 13       | 69                                                   | 21        | 1                                                        | 1          | 4                                                                           | 21        | 2                                          | 2                                  | 870             | 255       |             |             |
| Edwardsburgh.....                    | 33341                    | 8280 1/2          | 24                            | 45                             | 68                                                                                       |          |                 |           | 32                                                       |          | 8                                                    |           | 2                                                        | 4          | 6                                                                           | 6         | 2                                          | 2                                  | 571             | 213       |             |             |
| Oxford.....                          | 30787 1/2                | 10321 1/2         |                               | 4                              | 104                                                                                      |          |                 |           | 15                                                       | 3        | 11 1/2                                               | 1         | 2                                                        | 3          | 7                                                                           | 11        |                                            | 1                                  | 443             | 302       |             |             |
| Wolford.....                         | 20780                    | 7481 1/2          |                               | 3                              | 56                                                                                       | 3        |                 |           | 21                                                       | 1        | 12                                                   |           | 1                                                        | 2          | 1                                                                           | 8         |                                            | 2                                  | 352             | 207       |             |             |
| Gower Sud.....                       | 8871                     | 4223              |                               | 6                              | 12                                                                                       | 3        | 1               |           | 12                                                       | 4        |                                                      |           |                                                          |            | 2                                                                           | 2         |                                            |                                    | 163             | 44        |             |             |
| <b>Total.....</b>                    | <b>367432 1/2</b>        | <b>131731 1/2</b> | <b>24</b>                     | <b>337</b>                     | <b>212</b>                                                                               | <b>4</b> | <b>1355 1/2</b> | <b>62</b> | <b>3</b>                                                 | <b>2</b> | <b>400</b>                                           | <b>28</b> | <b>318 1/2</b>                                           | <b>154</b> | <b>29</b>                                                                   | <b>29</b> | <b>60</b>                                  | <b>111</b>                         | <b>15</b>       | <b>19</b> | <b>6465</b> | <b>3073</b> |

dans le DISTRICT DE JOHNSTOWN, pour l'année 1846.

| Vaches à lait. | Bêtes à cornes, de deux à quatre ans. | Voitures de luxe, couvertes à quatre roues. | Phétons ou autres voitures de luxe, découvertes à quatre roues. | Chariots, gigs, ou autres voitures de luxe, à deux roues. | Wagons de luxe. | Disuilières.    | Montant de l'évaluation des propriétés cotisées. |                     | Pour les fins du District. | Pour l'Asile des Lunatiques. | Pour les Écoles Élémentaires. | Pour le Surintendant de District et de Township. | Pour les Écoles Modèles. | Pour la construction des Maisons d'École. |
|----------------|---------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------------------|---------------------|----------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------|
|                |                                       |                                             |                                                                 |                                                           |                 |                 | Courant.                                         | Courant.            |                            |                              |                               |                                                  |                          |                                           |
| 2431           | 521                                   | 13                                          | 8                                                               | 88                                                        | 101140          | 6 0             | 421 8 4                                          | 52 12 7             | 209 3 1                    | 34 17 2                      | 17 8 7                        | 51 7 4                                           |                          |                                           |
| 1472           | 322                                   | 1                                           | 16                                                              | 1                                                         | 40208           | 14 2            | 167 10 8                                         | 20 18 1             | 146 7 0                    | 20 18 1                      | 10 9 0                        | 153 11 7                                         |                          |                                           |
| 454            | 107                                   |                                             |                                                                 |                                                           | 10619           | 16 0            | 44 4 1                                           | 5 10 4              | 38 12 9                    | 5 10 4                       | 2 15 2                        | 12 14 0                                          |                          |                                           |
| 1068           | 535                                   | 2                                           | 15                                                              |                                                           | 34573           | 14 4 1/2        | 144 1 1                                          | 17 19 1             | 125 14 0                   | 17 19 1                      | 8 19 6                        | 52 13 10                                         |                          |                                           |
| 1203           | 418                                   |                                             | 15                                                              |                                                           | 32208           | 8 0             | 134 4 0                                          | 16 14 9             | 134 4 0                    | 16 14 9                      | 8 7 4                         |                                                  |                          |                                           |
| 399            | 88                                    |                                             | 3                                                               |                                                           | 10899           | 12 0            | 45 8 3                                           | 5 13 4              | 39 13 10                   | 5 13 4                       | 2 16 8                        |                                                  |                          |                                           |
| 851            | 206                                   |                                             | 5                                                               |                                                           | 26676           | 16 0            | 111 3 0                                          | 13 17 4             | 97 1 9                     | 13 14 4                      | 6 18 6                        |                                                  |                          |                                           |
| 512            | 163                                   | 2                                           |                                                                 |                                                           | 15402           | 16 3            | 64 3 6                                           | 8 0 2               | 32 0 8                     | 8 0 2                        | 4 0 1                         |                                                  |                          |                                           |
| 405            | 162                                   |                                             | 3                                                               |                                                           | 12955           | 15 0            | 53 19 7                                          | 6 14 8              | 40 8 0                     | 6 14 8                       | 3 7 4                         |                                                  |                          |                                           |
| 267            | 83                                    |                                             | 1                                                               |                                                           | 11040           | 2 0             | 46 0 0                                           | 5 14 9              | 28 14 6                    | 5 14 9                       | 2 17 4                        | 50 3 7                                           |                          |                                           |
| 46             | 25                                    |                                             |                                                                 |                                                           | 1421            | 12 0            | 5 18 5                                           | 0 14 8              | 5 2 11                     | 0 14 8                       | 0 7 4                         |                                                  |                          |                                           |
| 1714           | 361                                   | 3                                           | 1                                                               | 33                                                        | 63516           | 4 0             | 264 13 0                                         | 32 19 11            | 181 4 2                    | 25 16 0                      | 12 18 0                       |                                                  |                          |                                           |
| 1183           | 219                                   |                                             |                                                                 |                                                           | 32624           | 19 0            | 135 18 8                                         | 16 18 10            | 118 19 6                   | 16 18 10                     | 8 9 5                         |                                                  |                          |                                           |
| 1047           | 270                                   |                                             | 8                                                               |                                                           | 33375           | 13 1            | 139 1 3                                          | 17 6 6              | 121 5 7                    | 17 6 6                       | 8 13 3                        | 16 7 6                                           |                          |                                           |
| 794            | 209                                   |                                             | 1                                                               | 18                                                        | 24115           | 14 0            | 100 9 8                                          | 12 10 6             | 87 13 4                    | 12 10 6                      | 6 5 3                         |                                                  |                          |                                           |
| 287            | 92                                    |                                             |                                                                 |                                                           | 10136           | 4 0             | 42 4 7                                           | 5 5 5               | 26 7 3                     | 5 5 5                        | 2 12 8                        |                                                  |                          |                                           |
| <b>14133</b>   | <b>3781</b>                           | <b>4</b>                                    | <b>17</b>                                                       | <b>13</b>                                                 | <b>£460915</b>  | <b>5 10 1/2</b> | <b>1920 9 7 1/2</b>                              | <b>239 11 7 1/2</b> | <b>1432 12 10</b>          | <b>214 12 3 1/2</b>          | <b>107 6 1 1/2</b>            | <b>336 18 2 1/2</b>                              |                          |                                           |

\* Écoles de District, No. 17.  
 † Écoles de District, Nos. 12 et 13.  
 ‡ Écoles de District, No. 26.  
 § Écoles de District, No. 15.  
 ¶ Écoles de District, No. 4.  
 ¶ Écoles de District, No. 14.

JAMES JESSUP,  
 Greffier de la Paix, District de Johnstown.

No. 4.—EXTRAIT de toutes les Propriétés imposables

| TOWNSHIP.           | TERRES.                  |                            | MAISONS.        |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          | MOULINS.        |                          |                               |                         |                      |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------|
|                     | Nombre d'acres incultes. | Nombre d'acres en culture. | Maisons, à £20. | Atres additionnels, £4. | Maisons, à £35. | Atres additionnels, £5. | Maisons, à £30. | Atres additionnels, £8. | Maisons, à £40. | Atres additionnels, £10. | Maisons, à £60. | Atres additionnels, £10. | Mus par un cours d'eau, £150. | Cours additionnel, £50. | Moulins à scie £100. |
| Admuston            | 8309                     | 887                        |                 |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          |                 | 1                        |                               | 1                       |                      |
| Bagot et Blithfield | 7855                     | 1290                       | 8               | 3                       |                 |                         | 1               | 1                       |                 |                          |                 |                          |                               | 2                       |                      |
| Bathurst            | 32870                    | 10011                      | 15              |                         | 25              |                         |                 |                         | 18              | 2                        |                 | 6                        | 2                             | 9                       |                      |
| Beckwith            | 38047                    | 8546                       | 9               |                         | 28              |                         | 3               | 1                       | 36              | 4                        | 5               | 1                        | 1                             | 2                       |                      |
| Bromley             | 7971                     | 981                        | 4               |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          |                 |                          |                               | 1                       |                      |
| Burgess             | 10421                    | 2579                       | 1               |                         | 8               |                         |                 |                         | 11              |                          |                 |                          |                               | 2                       |                      |
| Dalhousie et Levant | 22334                    | 8676                       | 6               |                         |                 |                         |                 |                         | 2               |                          |                 | 1                        | 1                             | 2                       |                      |
| Darling             | 5230                     | 1560                       | 6               |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          |                 |                          |                               |                         |                      |
| Drummond            | 33592                    | 10039                      | 10              | 1                       | 140             | 4                       |                 |                         | 70              | 26                       | 37              | 35                       | 2                             | 3                       |                      |
| Elmsley (Nord)      | 16913                    | 4845                       | 15              |                         | 63              | 4                       |                 |                         | 16              |                          | 10              |                          | 1                             | 2                       |                      |
| Horton              | 15279                    | 2941                       | 14              | 4                       | 3               | 6                       |                 |                         |                 |                          |                 | 1                        |                               | 1                       |                      |
| Lanark              | 29181                    | 12548                      | 8               |                         | 16              |                         |                 |                         | 12              |                          | 1               | 2                        | 2                             | 2                       |                      |
| Montague            | 33343                    | 8595                       | 1               |                         | 16              |                         |                 |                         | 11              |                          | 8               | 1                        | 1                             | 3                       |                      |
| M'Nab               | 21839                    | 4300                       | 30              | 18                      | 5               | 6                       |                 |                         | 1               | 3                        | 1               | 2                        | 1                             | 2                       |                      |
| Pakenham            | 16720                    | 4554                       | 2               |                         | 39              |                         |                 |                         | 4               |                          | 1               |                          | 1                             | 1                       |                      |
| Pembroke            | 35007                    | 1361                       | 39              | 6                       | 5               | 2                       |                 |                         | 1               |                          | 1               | 1                        | 1                             | 3                       |                      |
| Ramsay              | 6522                     | 12001                      | 19              |                         | 33              | 3                       |                 |                         | 24              | 3                        | 2               | 1                        | 4                             | 4                       |                      |
| Ross                | 8534                     | 806                        | 14              |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          |                 | 4                        | 4                             | 1                       |                      |
| Sherbrooke (Nord)   | 6939                     | 1626                       | 3               |                         | 1               |                         |                 |                         | 1               |                          |                 |                          |                               |                         |                      |
| Sherbrooke (Sud)    | 5257                     | 479                        |                 |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          |                 |                          |                               | 1                       |                      |
| Stafford            | 4741                     | 506                        | 3               |                         |                 |                         |                 |                         |                 |                          |                 |                          |                               |                         |                      |
| Westnoath           | 16537                    | 2168                       | 43              | 4                       | 2               |                         |                 |                         |                 |                          |                 |                          |                               | 2                       |                      |
|                     | 382442                   | 101301                     | 250             | 36                      | 384             | 27                      | 4               | 2                       | 207             | 38                       | 66              | 39                       | 23                            | 14                      | 44                   |

dans le District de BATHURST, pour l'année 1846.

| Boutiques, £200.<br>Magasins, £300.<br>Etalons, £199. | Chevaux, £8. | Beufs, £4. | Vaches, £3. | Jeunes animaux, £1. | Voitures de luxe, découvertes, à quatre roues, £25.<br>Wagons, £15.<br>Alambics, 5s. | Évaluation. |    |    | Taxe do District. |         |    | Asile des Lunatiques. |      |    | Taxe des Écoles. |      |    |   |
|-------------------------------------------------------|--------------|------------|-------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----|----|-------------------|---------|----|-----------------------|------|----|------------------|------|----|---|
|                                                       |              |            |             |                     |                                                                                      | £           | s. | d. | £                 | s.      | d. | £                     | s.   | d. | £                | s.   | d. |   |
|                                                       | 20           | 34         | 92          | 35                  |                                                                                      | 3407        | 16 | 0  | 24                | 10      | 2  | 1                     | 15   | 11 | 12               | 9    | 5  |   |
| 1                                                     | 38           | 96         | 109         | 19                  |                                                                                      | 4507        | 4  | 0  | 29                | 6       | 10 | 2                     | 7    | 9  | 16               | 14   | 1  |   |
| 1                                                     | 418          | 239        | 978         | 185                 |                                                                                      | 28079       | 0  | 0  | 161               | 3       | 8  | 14                    | 15   | 5  | 102              | 7    | 8  |   |
| 6                                                     | 372          | 157        | 926         | 227                 | 2                                                                                    | 27460       | 13 | 0  | 167               | 19      | 8  | 14                    | 10   | 1  | 100              | 15   | 6  |   |
|                                                       | 43           | 45         | 96          | 20                  |                                                                                      | 3587        | 4  | 0  | 24                | 19      | 6  | 1                     | 18   | 3  | 13               | 6    | 1  |   |
|                                                       | 106          | 43         | 258         | 57                  |                                                                                      | 7454        | 4  | 0  | 44                | 12      | 5  | 3                     | 19   | 3  | 27               | 16   | 2  |   |
|                                                       |              |            |             |                     |                                                                                      | Add         |    |    | 0                 | 15      | 11 | 0                     | 1    | 4  | 0                | 9    | 3  |   |
|                                                       | 134          | 287        | 524         | 204                 |                                                                                      | 17738       | 16 | 0  | 93                | 6       | 7  | 9                     | 7    | 10 | 65               | 9    | 2  |   |
|                                                       | 35           | 81         | 124         | 41                  |                                                                                      | 3743        | 0  | 0  | 21                | 5       | 0  | 1                     | 19   | 9  | 13               | 15   | 6  |   |
| 20                                                    | 485          | 241        | 1133        | 179                 | 6                                                                                    | 40969       | 6  | 0  | 242               | 16      | 11 | 21                    | 12   | 9  | 139              | 8    | 7  |   |
| 11                                                    | 184          | 169        | 507         | 83                  | 3                                                                                    | 18818       | 12 | 0  | 110               | 14      | 2  | 9                     | 18   | 4  | 69               | 2    | 5  |   |
| 3                                                     | 72           | 85         | 200         | 77                  |                                                                                      | 9270        | 16 | 0  | 58                | 8       | 5  | 4                     | 18   | 6  | 34               | 6    | 9  |   |
| 8                                                     | 343          | 227        | 904         | 220                 |                                                                                      | 28328       | 4  | 0  | 149               | 7       | 4  | 15                    | 0    | 8  | 104              | 0    | 7  |   |
| 1                                                     | 346          | 292        | 995         | 208                 | 1                                                                                    | 24686       | 12 | 0  | 146               | 5       | 3  | 13                    | 1    | 1  | 91               | 13   | 10 |   |
| 2                                                     | 105          | 126        | 329         | 119                 | 4                                                                                    | 13156       | 11 | 0  | 82                | 10      | 9  | 6                     | 19   | 2  | 48               | 6    | 5  |   |
| 4                                                     | 157          | 128        | 403         | 103                 | 1                                                                                    | 13927       | 10 | 0  | 82                | 1       | 3  | 7                     | 7    | 4  | 50               | 17   | 7  |   |
| 4                                                     | 67           | 68         | 112         | 34                  |                                                                                      | 6069        | 8  | 0  | 36                | 8       | 8  | 3                     | 3    | 10 | 22               | 6    | 4  |   |
| 7                                                     | 433          | 193        | 1011        | 210                 | 3                                                                                    | 32328       | 8  | 0  | 183               | 10      | 5  | 17                    | 1    | 3  | 119              | 4    | 3  |   |
|                                                       | 24           | 68         | 85          | 9                   |                                                                                      | 3620        | 16 | 0  | 26                | 7       | 8  | 1                     | 18   | 6  | 13               | 6    | 8  |   |
|                                                       | 36           | 72         | 121         | 81                  |                                                                                      | 4168        | 16 | 0  | 25                | 1       | 3  | 2                     | 4    | 2  | 15               | 7    | 11 |   |
|                                                       | 14           | 64         | 116         | 8                   |                                                                                      | 5736        | 16 | 0  | 17                | 3       | 5  | 1                     | 5    | 5  |                  |      |    |   |
|                                                       | 20           | 24         | 46          | 2                   |                                                                                      | 1910        | 4  | 0  | 13                | 16      | 7  | 1                     | 0    | 6  | 7                | 0    | 4  |   |
| 1                                                     | 81           | 96         | 167         | 58                  |                                                                                      | 8412        | 8  | 0  | 57                | 7       | 11 | 6                     | 8    | 9  | 30               | 17   | 5  |   |
| 67                                                    | 7            | 4          | 3533        | 2835                | 9236                                                                                 | 2179        | 16 | 19 | 4                 | £307382 | 4  | 0                     | 1799 | 0  | 4                | 160  | 16 | 4 |
|                                                       |              |            |             |                     |                                                                                      |             |    |    |                   |         |    |                       |      |    |                  | 1099 | 1  | 4 |

J. MACDONALD,  
Greffier de la Paix, District de Bathurst.

No. 5.—MONTANT COLLECTIF DES COTISATIONS dans le

| TOWNSHIPS.                            | TERRES.                       |                            | LOTS DE VILLE. |            | MAISONS.                                                                             |                     |                                             |                     |                                                 |                     |                                                 |                     |                                                                  |                     | MOULINS.                               |                      |                 | Boutiques de marchands. |  |
|---------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------|----------------------|-----------------|-------------------------|--|
|                                       | Acres incultes, à 4s. l'acre. | En culture, à 20s. l'acre. | Dans Kingston. | Dans Bath. | A un étage, de bois équarri sur les deux faces, ou sur les quatre faces, deux atres. | Atres additionnels. | A deux étages, de bois équarri, deux atres. | Atres additionnels. | Moins de deux étages, de charpente, deux atres. | Atres additionnels. | A un étage, en brique ou en pierre, deux atres. | Atres additionnels. | A deux étages, de charpente, en brique ou en pierre, deux atres. | Atres additionnels. | Mus par l'eau, une paire de moulanges. | Paires additionnels. | Moulins à scie. |                         |  |
|                                       |                               |                            | £50            | 20         | 20                                                                                   | 4                   | 30                                          | 8                   | 35                                              | 5                   | 40                                              | 10                  | 60                                                               | 10                  | 150                                    | 50                   | 100             | 200                     |  |
| <b>FRONTENAC—</b>                     |                               |                            |                |            |                                                                                      |                     |                                             |                     |                                                 |                     |                                                 |                     |                                                                  |                     |                                        |                      |                 |                         |  |
| Ville de Kingston                     |                               |                            | 1145           |            | 60                                                                                   |                     | 4                                           | 4                   | 452                                             | 57                  | 98                                              | 31                  | 603                                                              | 395                 |                                        |                      |                 | 106                     |  |
| Township de Kingston                  | 30831                         | 17304                      |                |            | 19                                                                                   |                     | 5                                           |                     | 532                                             | 28                  | 105                                             | 17                  | 127                                                              | 11                  |                                        |                      |                 | 4                       |  |
| Pittsburgh                            | 36565                         | 7269                       |                |            | 38                                                                                   |                     | 1                                           |                     | 73                                              |                     | 26                                              | 1                   | 7                                                                | 12                  |                                        |                      |                 | 3                       |  |
| Loughborough                          | 14077                         | 6782                       |                |            | 6                                                                                    |                     |                                             |                     | 57                                              |                     | 7                                               |                     | 7                                                                | 2                   |                                        |                      |                 | 3                       |  |
| Portland                              | 17552                         | 6767                       |                |            | 2                                                                                    |                     |                                             |                     | 24                                              |                     | 11                                              |                     |                                                                  |                     |                                        |                      |                 |                         |  |
| Wolfe Island                          | 20140                         | 6568½                      |                |            | 31                                                                                   | 2                   |                                             |                     | 32                                              |                     | 5                                               |                     | 6                                                                | 5                   |                                        |                      |                 | 2                       |  |
| Bedford                               | 9180                          | 1529                       |                |            | 2                                                                                    |                     |                                             |                     | 1                                               |                     |                                                 |                     |                                                                  |                     |                                        |                      |                 |                         |  |
| Storrington                           | 17890                         | 6628                       |                |            | 3                                                                                    |                     |                                             |                     | 27                                              |                     | 17                                              |                     | 3                                                                |                     |                                        |                      |                 |                         |  |
| <b>Total pour Frontenac</b>           | <b>146935</b>                 | <b>52837½</b>              | <b>1145</b>    |            | <b>161</b>                                                                           | <b>2</b>            | <b>10</b>                                   | <b>4</b>            | <b>1198</b>                                     | <b>88</b>           | <b>269</b>                                      | <b>49</b>           | <b>753</b>                                                       | <b>525</b>          | <b>5</b>                               | <b>4</b>             | <b>29</b>       | <b>117</b>              |  |
| <b>LENNOX ET ADDINGTON—</b>           |                               |                            |                |            |                                                                                      |                     |                                             |                     |                                                 |                     |                                                 |                     |                                                                  |                     |                                        |                      |                 |                         |  |
| Earnest Town                          | 36227                         | 22529                      |                | 18½        | 1                                                                                    |                     |                                             |                     | 316                                             | 30                  | 30                                              | 5                   | 28                                                               | 12                  | 6                                      | 2                    | 10              | 6                       |  |
| Fredericksburg                        | 21716                         | 19607                      |                |            | 14                                                                                   |                     |                                             |                     | 229                                             | 8                   | 8                                               | 1                   | 8                                                                | 3                   | 3                                      | 2                    | 3               | 3                       |  |
| Adolphustown                          | 4665                          | 6222                       |                |            | 8                                                                                    |                     |                                             |                     | 65                                              | 8                   | 1                                               | 1                   | 14                                                               | 10                  |                                        |                      | 4               | 3                       |  |
| Camden                                | 51727                         | 20759                      |                |            |                                                                                      |                     |                                             |                     | 164                                             |                     | 18                                              | 1                   | 7                                                                |                     | 4                                      | 4                    | 15              | 11                      |  |
| Richmond                              | 30010                         | 10135                      |                |            | 8                                                                                    |                     |                                             |                     | 154                                             | 1                   | 4                                               |                     | 25                                                               | 9                   | 3                                      | 3                    | 7               | 11                      |  |
| Sheffield                             | 15134                         | 4380                       |                |            | 1                                                                                    |                     | 1                                           |                     | 4                                               | 2                   |                                                 |                     |                                                                  |                     | 1                                      | 1                    | 2               | 6                       |  |
| Amherst Island                        | 8336                          | 5236                       |                |            | 4                                                                                    |                     |                                             |                     | 19                                              | 3                   | 5                                               |                     |                                                                  |                     |                                        |                      |                 | 1                       |  |
| <b>Total pour Lennox et Addington</b> | <b>167815</b>                 | <b>88868</b>               |                | <b>18½</b> | <b>36</b>                                                                            |                     | <b>1</b>                                    |                     | <b>951</b>                                      | <b>52</b>           | <b>75</b>                                       | <b>8</b>            | <b>82</b>                                                        | <b>34</b>           | <b>17</b>                              | <b>11</b>            | <b>41</b>       | <b>41</b>               |  |
| <b>Total pour le District</b>         | <b>314750</b>                 | <b>141705½</b>             | <b>1145</b>    | <b>18½</b> | <b>197</b>                                                                           | <b>2</b>            | <b>11</b>                                   | <b>4</b>            | <b>2149</b>                                     | <b>137</b>          | <b>344</b>                                      | <b>57</b>           | <b>835</b>                                                       | <b>559</b>          | <b>22</b>                              | <b>15</b>            | <b>70</b>       | <b>158</b>              |  |

Je certifie par le présent que ce qui précède est un extrait fidèle de l'original.

KINGSTON, 17 Octobre, 1846.

DISTRICT DE MIDLAND, pour l'année 1846.

| Magasins. | Étalons. | Chevaux de trois ans. | Bœufs de quatre ans. | Vaches à lait. | Jeunes animaux. | VOITURES.                           |                                       |                      |                 | Évaluation. | Montant des Cotisations d'un denier et demi pour les fins de District, et d'un huitième de denier pour le soutien de l'Asile des Lunatiques. | Taxe des Écoles. | Cotisation des Écoles pour équilibrer l'allocation du Gouvernement et les dépenses. |    |      |    |     |                 |
|-----------|----------|-----------------------|----------------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|-----------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----|------|----|-----|-----------------|
|           |          |                       |                      |                |                 | Voitures couvertes, à quatre roues. | Voitures découvertes, à quatre roues. | Chariots, Gigs, etc. | Wagons de luxe. |             |                                                                                                                                              |                  |                                                                                     |    |      |    |     |                 |
| 200       | 199      | 8                     | 4                    | 3              | 1               | 100                                 | 25                                    | 20                   | 15              | £           | £                                                                                                                                            | s.               | d.                                                                                  |    |      |    |     |                 |
| 22        |          | 119                   |                      | 53             |                 | 1                                   | 17                                    | 9                    | 12              | 140946      | 954                                                                                                                                          | 13               | 10½                                                                                 | d. | £    | s. | d.  |                 |
|           | 2        | 980                   | 121                  | 1781           | 225             |                                     | 22                                    | 3                    | 16              | 73078       | 495                                                                                                                                          | 2                | 3½                                                                                  |    | 366  | 19 | 7½  | 2 Distilleries. |
| 1         |          | 350                   | 208                  | 786            | 93              |                                     | 7                                     |                      | 7               | 26725       | 181                                                                                                                                          | 1                | 3½                                                                                  |    | 153  | 4  | 11½ | 1 do            |
|           |          | 323                   | 91                   | 654            | 195             |                                     | 1                                     |                      | 11              | 19095       | 129                                                                                                                                          | 7                | 0½                                                                                  |    | 55   | 13 | 6½  |                 |
|           | 1        | 282                   | 176                  | 542            | 219             |                                     |                                       |                      | 1               | 17455       | 118                                                                                                                                          | 4                | 9½                                                                                  | 1  | 39   | 15 | 7½  |                 |
|           |          | 285                   | 94                   | 578            | 63              |                                     |                                       |                      |                 | 17875       | 121                                                                                                                                          | 1                | 10½                                                                                 | 1  | 72   | 14 | 7   |                 |
|           |          | 39                    | 125                  | 182            | 70              |                                     |                                       |                      |                 | 5261        | 35                                                                                                                                           | 12               | 9½                                                                                  | 1½ | 74   | 9  | 7   |                 |
|           | 2        | 298                   | 118                  | 693            | 112             |                                     |                                       |                      | 5               | 17675       | 119                                                                                                                                          | 14               | 10½                                                                                 | 1½ | 24   | 13 | 8   |                 |
| 23        | 5        | 2676                  | 933                  | 5268           | 977             | 1                                   | 47                                    | 12                   | 52              | £318110     | 2154                                                                                                                                         | 18               | 9                                                                                   |    | 92   | 1  | 2½  | 3 Distilleries. |
|           | 2        | 1089                  | 203                  | 2057           | 528             |                                     |                                       |                      | 11              | 64740       | 438                                                                                                                                          | 9                | 8                                                                                   |    | 202  | 6  | 2½  | 2 Distilleries. |
|           | 1        | 854                   | 225                  | 1441           | 389             |                                     | 2                                     | 3                    | 30              | 47780       | 323                                                                                                                                          | 12               | 4½                                                                                  |    | 149  | 5  | 4   | 1 do            |
|           | 3        | 232                   | 40                   | 403            | 109             | 1                                   | 1                                     | 2                    | 28              | 16156       | 109                                                                                                                                          | 8                | 0½                                                                                  |    | 50   | 9  | 8½  |                 |
|           | 2        | 905                   | 600                  | 1974           | 592             |                                     |                                       |                      |                 | 59277       | 401                                                                                                                                          | 10               | 11½                                                                                 | 1  | 216  | 19 | 9   | do do           |
|           | 4        | 569                   | 253                  | 1175           | 289             |                                     |                                       |                      | 25              | 37472       | 253                                                                                                                                          | 16               | 9                                                                                   |    | 117  |    | 8½  |                 |
|           | 1        | 156                   | 197                  | 435            | 131             |                                     |                                       |                      |                 | 12850       | 87                                                                                                                                           |                  | 11½                                                                                 | 1½ | 60   | 5  | 2½  |                 |
|           |          | 237                   | 36                   | 458            | 89              |                                     |                                       |                      | 3               | 11617       | 78                                                                                                                                           | 13               | 10                                                                                  | 1½ | 54   | 11 | 1½  |                 |
| 1         | 13       | 4042                  | 1554                 | 7943           | 2127            | 1                                   | 4                                     | 6                    | 97              | £249892     | 1692                                                                                                                                         | 12               | 7½                                                                                  |    | 880  | 18 | 0½  | 4 Distilleries. |
| 24        | 18       | 6718                  | 2487                 | 13211          | 3104            | 2                                   | 51                                    | 18                   | 149             | £568002     | 3847                                                                                                                                         | 11               | 4½                                                                                  |    | 1751 | 10 | 9½  | 7 Distilleries. |

\* Cotisations du Township Hall, Township de Kingston, £190 6s. 2½d.

Rapports déposés dans mon Bureau.

Signé en triplicata,

JAMES NICKALLS,

Greffier de la Paix, M. D.



Appendice (O.)  
31e Juin.

No. 6.—MONTANT COLLECTIF DES COTISATIONS POUR LE DISTRICT DE VICTORIA, pour l'année 1846.

| NOMS DES TOWNSHIPS. | TERRES.                                   |                                                                        | Quinkers. | Lois de ville dans Belleville, à £25 chaque. | MAISONS.                                                                  |                         |                                                                      |                          |                                                                  |                           |                                                                                     |                           |               |                                             | MOULINS.                         |                      |                  | VOITURES DE LUXE. |                                        |                                          |                                         |                           |                                         |                                                            |
|---------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|------------------|-------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------|
|                     | No. d'acres incultes, (on terres à bois). | No. d'acres en culture, (on terres cultivables, à pâturage ou à foin). |           |                                              | De bois éparpillés sur deux faces, un étage, pas plus de deux autres £20. | Autres additionnels £1. | De charpente, moins de deux étages, et pas plus de deux autres, £35. | Autres additionnels, £5. | En briques ou en pierre, un étage, pas plus de deux autres, £10. | Autres additionnels, £10. | En charpente, en briques ou en pierre, deux étages, et pas plus de deux autres, £60 | Autres additionnels, £10. | Distilleries. | Mus par l'eau, une paire de moulages, £150. | Chaque paire additionnelle, £50. | Moulin à aile, £100. | Boutiques, £200. | Magasins, £200.   | Bâtons pour couvrir les juments, £199. | Chevaux de trois ans et plus, £8 chaque. | Bœufs de quatre ans et plus, £4 chaque. | Vaches à lait, £3 chaque. | Bêtes à cornes de 2 à 4 ans, £1 chaque. | Phatons ou autres voitures découvertes, quatre roues, £25. |
| Sitney              | 31711                                     | 22444                                                                  | 9         | 466                                          | 314                                                                       | 31                      | 6                                                                    | 1                        | 23                                                               | 12                        | 1                                                                                   | 8                         | 3             | 3                                           | 3                                | 2                    | 8                | 841               | 445                                    | 1711                                     | 339                                     | 4                         | 45                                      | 45                                                         |
| Thurlow             | 30889                                     | 18283                                                                  | 6         | 466                                          | 518                                                                       | 40                      | 46                                                                   | 1                        | 24                                                               | 56                        | 2                                                                                   | 15                        | 19            | 1                                           | 1                                | 4                    | 4                | 1002              | 318                                    | 1636                                     | 388                                     | 50                        | 1                                       | 8                                                          |
| Twendensga          | 34821                                     | 14360                                                                  | 5         | 466                                          | 79                                                                        | 1                       | 4                                                                    | 1                        | 1                                                                | 1                         | 8                                                                                   | 8                         | 4             | 1                                           | 1                                | 4                    | 4                | 632               | 534                                    | 1286                                     | 278                                     | 50                        | 1                                       | 1                                                          |
| Rawdon              | 24215                                     | 7794                                                                   | 5         | 466                                          | 46                                                                        | 2                       | 2                                                                    | 2                        | 5                                                                | 2                         | 1                                                                                   | 1                         | 4             | 4                                           | 4                                | 2                    | 2                | 255               | 375                                    | 644                                      | 226                                     | 50                        | 1                                       | 1                                                          |
| Huntington          | 23847                                     | 6824                                                                   | 1         | 466                                          | 32                                                                        | 1                       | 1                                                                    | 1                        | 2                                                                | 1                         | 1                                                                                   | 5                         | 4             | 4                                           | 4                                | 4                    | 4                | 231               | 308                                    | 550                                      | 177                                     | 50                        | 1                                       | 1                                                          |
| Hungerford          | 26260                                     | 5580                                                                   | 1         | 466                                          | 9                                                                         | 1                       | 1                                                                    | 1                        | 1                                                                | 1                         | 1                                                                                   | 4                         | 1             | 1                                           | 1                                | 1                    | 1                | 178               | 379                                    | 489                                      | 152                                     | 50                        | 1                                       | 1                                                          |
| Marmora             | 7470                                      | 1030                                                                   | 1         | 466                                          | 11                                                                        | 1                       | 1                                                                    | 1                        | 1                                                                | 1                         | 1                                                                                   | 1                         | 1             | 1                                           | 1                                | 1                    | 1                | 60                | 102                                    | 164                                      | 79                                      | 50                        | 1                                       | 1                                                          |
| Madoc Elzevir       | 15999                                     | 4855                                                                   | 1         | 466                                          | 11                                                                        | 1                       | 1                                                                    | 1                        | 1                                                                | 1                         | 1                                                                                   | 3                         | 1             | 1                                           | 1                                | 1                    | 1                | 127               | 288                                    | 444                                      | 146                                     | 50                        | 1                                       | 1                                                          |
|                     | 195412                                    | 81670                                                                  | 13        | 466                                          | 1012                                                                      | 79                      | 62                                                                   | 7                        | 157                                                              | 72                        | 3                                                                                   | 45                        | 36            | 2                                           | 2                                | 8                    | 4316             | 2749              | 6924                                   | 1785                                     | 54                                      | 1                         | 55                                      |                                                            |

Évaluation totale ..... £ s. d.  
258956 14 0

Cotisation pour l'Administration de la Justice ..... 1079 17 24  
do pour Dette du District ..... 1079 17 24  
do pour l'Asyle des Lunatiques ..... 135 18 0 1/2

£2295 12 5

WILLIAM FITZGIBBON,  
Greffier de la Paix, District de Victoria.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
Belleville, District de Victoria, Février, 1847.

Appendice (O.)  
31e Juin.

No. 7.—MONTANT COLLECTIF des Propriétés imposables dans le District de PRINCE EDOUARD pour l'année 1846.

| TOWNSHIPS.                                                  | TERRES.                  |                            | MAISONS.                  |                                      |                      |                                    |                      |                                             |                      |                      |                                         |                                   | MOULINS.        |                |                         |           | VOITURES.                                   |                                |                               |                | EVALUATION.                          |              | Montant de la Taxe pour l'Administration de la Justice et autres fins locales. |                                                         | Montant des Taxes pour les Ecoles Élémentaires. |                 | Montant des Taxes pour l'Asile des Lunatiques. |     | Montant Total des diverses Taxes qui doivent être prélevées. |    |      |     |    |     |    |    |      |     |   |     |    |   |   |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------------|-------------------------|-----------|---------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|----------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------|----|------|-----|----|-----|----|----|------|-----|---|-----|----|---|---|
|                                                             | Nombre d'acres incultes. | Nombre d'acres en culture. | Un étage en bois équarri. | De charpentes, moins de deux étages. | Autres additionnels. | En briques ou en pierre, un étage. | Autres additionnels. | De charpente, brigue ou pierre deux étages. | Autres additionnels. | Autres additionnels. | Plus par l'eau, une pinte de noulanges. | Paires de moulins additionnelles. | Moulins à scie. | Moulin à scie. | Boutiques de marchands. | Magasins. | Batons pour Couvrir les jumons pour profit. | Choeaux de trois ans, et plus. | Beufs de quatre ans, et plus. | Vaches à lait. | Bœufs à cornes de deux à quatre ans. | Disilleries. | Voitures couvertes, à quatre roues.                                            | Pharons, ou autres voitures décovertes, à quatre roues. | Chariots, gigs, etc. à deux roues.              | Wagons de luxe. | £                                              | s.  | d.                                                           | £  | s.   | d.  | £  | s.  | d. | £  | s.   | d.  |   |     |    |   |   |
| Ameliasburgh                                                | 25263                    | 16511                      | 23                        | 180                                  | 6                    | 14                                 | 2                    | 6                                           | 6                    | 2                    | 2                                       | 3                                 | 6               | 4              | 2                       | 820       | 288                                         | 1376                           | 382                           | 382            | 20                                   | 1            | 17                                                                             | 45544                                                   | 121                                             | 18              | 10                                             | 142 | 7                                                            | 5  | 308  | 0   | 8  | 23  | 14 | 5  | 304  | 5   | 4 |     |    |   |   |
| Hillier                                                     | 13922                    | 17318                      | 11                        | 257                                  | 26                   | 3                                  | 16                   | 14                                          | 14                   | 4                    | 4                                       | 9                                 | 6               | 1              | 1                       | 682       | 112                                         | 1104                           | 187                           | 187            | 24                                   | ..           | 71                                                                             | 44954                                                   | 140                                             | 9               | 2                                              | 140 | 7                                                            | 10 | 23   | 8   | 3  | 23  | 8  | 3  | 304  | 5   | 4 |     |    |   |   |
| Sophiasburgh                                                | 25375                    | 18984                      | 6                         | 242                                  | 27                   | 9                                  | 38                   | 30                                          | 30                   | 5                    | 5                                       | 10                                | 6               | 1              | 2                       | 920       | 193                                         | 1397                           | 373                           | 373            | ..                                   | ..           | 93                                                                             | 54050                                                   | 168                                             | 18              | 1                                              | 140 | 15                                                           | 7  | 28   | 3   | 0  | 337 | 17 | 6  | 28   | 3   | 0 | 337 | 17 | 6 |   |
| Marysburgh                                                  | 24683                    | 13357                      | 12                        | 141                                  | 2                    | 6                                  | 10                   | ..                                          | ..                   | 4                    | 1                                       | 10                                | 3               | 1              | 3                       | 236       | 263                                         | 1302                           | 372                           | 372            | ..                                   | ..           | 28                                                                             | 38903                                                   | 161                                             | 5               | 2                                              | 121 | 11                                                           | 9  | 20   | 5   | 3  | 263 | 9  | 2  | 20   | 5   | 3 | 263 | 9  | 2 |   |
| Athol                                                       | 11698                    | 9991                       | 9                         | 96                                   | 7                    | ..                                 | 5                    | 5                                           | 5                    | 2                    | 2                                       | 3                                 | ..              | ..             | 1                       | 416       | 102                                         | 718                            | 133                           | 133            | ..                                   | ..           | 2                                                                              | 24129                                                   | 75                                              | 8               | 2                                              | 75  | 7                                                            | 11 | 12   | 11  | 4  | 163 | 2  | 5  | 12   | 11  | 4 | 163 | 2  | 5 |   |
| Hallowell, à part la ville de Pictou.                       | 18508                    | 18108                      | 2                         | 225                                  | 27                   | 5                                  | 30                   | 28                                          | 28                   | 4                    | 5                                       | 7                                 | 2               | 4              | 792                     | 130       | 1269                                        | 178                            | 178                           | 178            | 1                                    | 45           | 56                                                                             | 47797                                                   | 149                                             | 0               | 9                                              | 127 | 0                                                            | 6  | 149  | 0   | 9  | 300 | 19 | 2  | 149  | 0   | 9 | 300 | 19 | 2 |   |
| Ville de Pictou                                             | 1070                     | 1004                       | 1                         | 114                                  | 11                   | 15                                 | 52                   | 51                                          | 51                   | ..                   | ..                                      | 1                                 | 16              | 1              | 106                     | 4         | 163                                         | 4                              | 163                           | 3              | 1                                    | 12           | 1                                                                              | 25                                                      | 19955                                           | 51              | 19                                             | 4   | 10                                                           | 8  | 4    | 10  | 8  | 4   | 63 | 7  | 9    | 10  | 8 | 4   | 63 | 7 | 9 |
| Montant total des propriétés et des taxes dans le District. | 120519                   | 95173                      | 64                        | 1255                                 | 106                  | 52                                 | 19                   | 157                                         | 134                  | 21                   | 19                                      | 43                                | 39              | 8              | 124472                  | 1092      | 7359                                        | 1608                           | 1608                          | 1              | 149                                  | 7            | 292                                                                            | £275333                                                 | 849                                             | 0               | 5                                              | 747 | 11                                                           | 1  | 1740 | 0   | 1  | 143 | 8  | 7  | 1740 | 0   | 1 |     |    |   |   |
| Cotisations de la Corporation de Pictou.                    | 180                      | 376                        | 1                         | 114                                  | 11                   | 15                                 | 8                    | 52                                          | 51                   | ..                   | ..                                      | 1                                 | 16              | 1              | 106                     | 4         | 163                                         | 4                              | 163                           | 3              | 1                                    | 12           | 1                                                                              | 25                                                      | £19045                                          | 158             | 14                                             | 2   | 59                                                           | 13 | 3    | 158 | 14 | 2   | 59 | 13 | 3    | 218 | 7 | 5   |    |   |   |

DAVID L. FAIRFIELD,  
Greffier de la Paix, District de Prince Edouard.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
Pictou, 16 Décembre, 1846.

Appendice (O.)  
21e Juin.

Appendice (O.)  
21e Juin.

Appendice (O.)  
21e Juin.

No. 8.—MONTANT COLLECTIF des Propriétés Imposables

| NOMS<br>DES<br>TOWNSHIPS. | Nombre de personnes cotisées. | Nombre d'acres incultes, à 4s. | Nombre d'acres en culture, à 20s. | Nombre total d'acres. | Lots de ville, à £25 chaque. | MAISONS.                                 |                         |                                          |                         |                                   |                         |                                              |                          |                                                            |                          |                                             | MOULINS.                                |                       |                               |   |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---|
|                           |                               |                                |                                   |                       |                              | Bois équarri, moins de deux étages, £30. | Atres additionnels, £4. | De charpente, moins de deux étages, £35. | Atres additionnels, £5. | Bois équarri, à deux étages, £30. | Atres additionnels, £8. | En briques ou en pierre, à deux étages, £40. | Atres additionnels, £10. | De charpente, en briques ou en pierre, à deux étages, £60. | Atres additionnels, £10. | Mus par l'eau, une paire de moulages, £150. | Paires de moulages additionnelles, £50. | Moulins à scie, £100. | Boutiques de marchands, £300. |   |
| 884 Darlington            | 35761                         | 25226                          | 60987                             | 116713                | 3                            | 185                                      | 22                      | 189                                      | 22                      | 2                                 | 22                      | 2                                            | 22                       | 2                                                          | 22                       | 189                                         | 4                                       | 3                     | 14                            | 9 |
| 759 Clarke                | 30605                         | 21933                          | 52538                             | 105076                | 3                            | 189                                      | 22                      | 189                                      | 22                      | 2                                 | 22                      | 2                                            | 22                       | 2                                                          | 22                       | 189                                         | 4                                       | 3                     | 14                            | 9 |
| 680 Hope                  | 26244                         | 18188                          | 44432                             | 84432                 | 157                          | 318                                      | 10                      | 318                                      | 10                      | 6                                 | 56                      | 23                                           | 8                        | 6                                                          | 18                       | 8                                           | 6                                       | 18                    | 17                            |   |
| 546 Cavan                 | 36946                         | 17437                          | 54383                             | 91383                 | 3                            | 94                                       | 12                      | 94                                       | 12                      | 11                                | 7                       | 2                                            | 6                        | 8                                                          | 11                       | 7                                           | 2                                       | 6                     | 8                             |   |
| 223 Manvors               | 18142                         | 5107                           | 23249                             | 23249                 | 3                            | 1                                        | 1                       | 1                                        | 1                       | 1                                 | 1                       | 1                                            | 1                        | 1                                                          | 1                        | 1                                           | 1                                       | 1                     | 1                             | 1 |
| 174 Cartwright            | 19065                         | 3109                           | 22174                             | 22174                 | 1                            | 1                                        | 1                       | 1                                        | 1                       | 1                                 | 1                       | 1                                            | 1                        | 1                                                          | 1                        | 1                                           | 1                                       | 1                     | 1                             | 1 |
| 842 Hamilton              | 28788                         | 21258                          | 50046                             | 322                   | 6                            | 418                                      | 27                      | 418                                      | 27                      | 9                                 | 98                      | 89                                           | 6                        | 6                                                          | 18                       | 6                                           | 6                                       | 18                    | 22                            |   |
| 568 Haldimand             | 30998                         | 20445                          | 51443                             | 322                   | 20                           | 221                                      | 18                      | 221                                      | 18                      | 1                                 | 18                      | 18                                           | 5                        | 4                                                          | 13                       | 5                                           | 4                                       | 13                    | 4                             |   |
| 605 Cramahe               | 36109                         | 16790                          | 52899                             | 35                    | 243                          | 14                                       | 243                     | 14                                       | 2                       | 37                                | 22                      | 5                                            | 3                        | 15                                                         | 37                       | 22                                          | 5                                       | 3                     | 15                            | 9 |
| 673 Murray                | 39043                         | 16659                          | 54702                             | 26                    | 203                          | 4                                        | 203                     | 4                                        | 3                       | 15                                | 4                       | 1                                            | 1                        | 16                                                         | 15                       | 4                                           | 1                                       | 1                     | 16                            | 9 |
| 261 Percy                 | 19033                         | 5439                           | 24472                             | 3                     | 47                           | 5                                        | 47                      | 5                                        | 2                       | 2                                 | 2                       | 1                                            | 4                        | 7                                                          | 2                        | 1                                           | 4                                       | 7                     | 7                             | 7 |
| 296 Seymour               | 27224                         | 8072                           | 35296                             | 12                    | 29                           | 6                                        | 29                      | 6                                        | 1                       | 4                                 | 5                       | 2                                            | 1                        | 4                                                          | 8                        | 2                                           | 1                                       | 4                     | 8                             | 8 |
| 73 Alnwick                | 4791                          | 1025                           | 5816                              | 1                     | 1                            | 1                                        | 1                       | 1                                        | 1                       | 1                                 | 1                       | 1                                            | 1                        | 1                                                          | 1                        | 1                                           | 1                                       | 1                     | 1                             | 1 |
| 141 South Monaghan        | 8764                          | 6804                           | 15568                             | 14                    | 22                           | 2                                        | 22                      | 2                                        | 1                       | 3                                 | 3                       | 3                                            | 3                        | 3                                                          | 3                        | 3                                           | 3                                       | 3                     | 3                             | 4 |
| 6715 Total                | 361513                        | 186492                         | 548005                            | 509                   | 136                          | 21971                                    | 108                     | 21971                                    | 108                     | 1                                 | 54                      | 11                                           | 275                      | 189                                                        | 44                       | 32                                          | 124                                     | 108                   |                               |   |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
Port Hope, 27 Août, 1846.

dans le DISTRICT DE NEWCASTLE, pour l'année expirée le premier lundi de Janvier, 1847.

| Magasins, £200. | Etalons, £199. | Chevaux, £8. | Beufs, £4. | Vaches à lait, £3. | Bêtes à cornes entre deux et quatre ans, £1. | VOITURES.        |                                       |            |                      | Cotisation sur l'évaluation des Propriétés. | Taxes de District, propriétés personnelles, un demi par louis, un demi par acre. | Taxe pour l'Asile des Lunatiques, un huitième de deniers par louis. | Taxe sur les Distilleries, 5s. chaque. | Prix d'exemption du service dans la Milice, Quakers, etc., 10s. chaque. | Taxe des Ecoles Élémentaires. | Montant des Taxes. |     |      |    |     |      |    |   |
|-----------------|----------------|--------------|------------|--------------------|----------------------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------|----------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-----|------|----|-----|------|----|---|
|                 |                |              |            |                    |                                              | Couvertes, £100. | Voitures de luxe à quatre roues, £25. | Gigs, £20. | Waggon de luxe, £15. |                                             |                                                                                  |                                                                     |                                        |                                                                         |                               |                    |     |      |    |     |      |    |   |
| 2               | 2              | 795          | 655        | 1759               | 519                                          | 10               | 59324                                 | 7          | 295                  | 11                                          | 13                                                                               | 31                                                                  | 6                                      | 11                                                                      | 0                             | 10                 | 247 | 1    | 4  | 574 | 9    | 4  |   |
| 2               | 2              | 696          | 626        | 1476               | 552                                          | 23               | 53773                                 | 15         | 268                  | 8                                           | 8                                                                                | 28                                                                  | 2                                      | 0                                                                       | 0                             | 10                 | 180 | 13   | 2  | 477 | 13   | 11 |   |
| 1               | 1              | 736          | 431        | 1367               | 363                                          | 7                | 63248                                 | 12         | 303                  | 19                                          | 6                                                                                | 33                                                                  | 5                                      | 10                                                                      | 1                             | 0                  | 146 | 10   | 1  | 484 | 15   | 5  |   |
| 5               | 5              | 670          | 307        | 1205               | 290                                          | 47               | 44559                                 | 2          | 233                  | 10                                          | 8                                                                                | 23                                                                  | 1                                      | 0                                                                       | 1                             | 0                  | 176 | 19   | 7  | 433 | 11   | 4  |   |
| 1               | 1              | 124          | 259        | 389                | 106                                          | 2                | 12075                                 | 4          | 68                   | 16                                          | 4                                                                                | 6                                                                   | 5                                      | 7                                                                       | 1                             | 0                  | 51  | 18   | 4  | 127 | 0    | 3  |   |
| 1               | 1              | 67           | 220        | 255                | 112                                          | 32               | 9921                                  | 2          | 64                   | 1                                           | 3                                                                                | 5                                                                   | 3                                      | 4                                                                       | 1                             | 0                  | 32  | 0    | 0  | 101 | 5    | 0  |   |
| 3               | 3              | 939          | 308        | 1483               | 519                                          | 8                | 81811                                 | 1          | 382                  | 10                                          | 9                                                                                | 42                                                                  | 14                                     | 6                                                                       | 0                             | 15                 | 138 | 15   | 7  | 564 | 15   | 11 |   |
| 3               | 3              | 666          | 469        | 1352               | 337                                          | 19               | 51781                                 | 5          | 262                  | 16                                          | 2                                                                                | 26                                                                  | 19                                     | 10                                                                      | 0                             | 10                 | 144 | 7    | 9  | 437 | 3    | 9  |   |
| 3               | 3              | 650          | 474        | 1289               | 305                                          | 1                | 52422                                 | 1          | 285                  | 15                                          | 9                                                                                | 27                                                                  | 3                                      | 7                                                                       | 1                             | 0                  | 163 | 18   | 10 | 476 | 18   | 2  |   |
| 3               | 3              | 621          | 414        | 1341               | 241                                          | 12               | 46871                                 | 9          | 265                  | 4                                           | 11                                                                               | 24                                                                  | 7                                      | 1                                                                       | 1                             | 0                  | 167 | 4    | 8  | 456 | 16   | 9  |   |
| 3               | 3              | 190          | 282        | 400                | 157                                          | 2                | 17392                                 | 14         | 101                  | 2                                           | 10                                                                               | 9                                                                   | 1                                      | 11                                                                      | 1                             | 0                  | 54  | 18   | 11 | 165 | 3    | 9  |   |
| 3               | 3              | 179          | 331        | 507                | 204                                          | 2                | 22026                                 | 10         | 126                  | 2                                           | 9                                                                                | 11                                                                  | 8                                      | 5                                                                       | 1                             | 0                  | 69  | 0    | 2  | 206 | 11   | 4  |   |
| 3               | 3              | 31           | 107        | 137                | 50                                           | 1                | 8160                                  | 4          | 19                   | 7                                           | 0                                                                                | 1                                                                   | 12                                     | 11                                                                      | 1                             | 0                  | 15  | 2    | 6  | 36  | 2    | 5  |   |
| 3               | 3              | 221          | 113        | 345                | 182                                          | 2                | 14019                                 | 6          | 67                   | 8                                           | 8                                                                                | 7                                                                   | 7                                      | 0                                                                       | 1                             | 0                  | 39  | 8    | 11 | 114 | 4    | 7  |   |
| 6               | 18             | 6585         | 4996       | 13295              | 3936                                         | 1                | 5532326                               | 12         | 2744                 | 17                                          | 0                                                                                | 278                                                                 | 0                                      | 2                                                                       | 3                             | 5                  | 210 | 1628 | 0  | 0   | 4656 | 12 | 4 |

Je certifie que ce qui précède, avec la liste des terres ci-annexée, comprend toutes les propriétés imposables dans le District de Newcastle, apparaissant sur le Rôle des Cotisations déposé dans ce Bureau, pour l'année 1846.

GEO. F. WARD,  
Député Greffier de la Paix, District de Newcastle.

No. 9.—MONTANT COLLECTIF des Cotisations du DISTRICT DE COLBORNE

| TOWNSHIPS.        | TERRES.       |                          | MAISONS.                   |                                     |                     |                                     |                     |                               |                     | MOULINS.                                      |                     |                                       | BÉTAIL.             |                                                      |                                    |                 |                         |           |                                         |                               |   |      |
|-------------------|---------------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------|-----------------------------------------|-------------------------------|---|------|
|                   | Distilleries. | Nombre d'acres incultes. | Nombre d'acres en culture. | Bois équarri, moins de deux étages. | Atres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Atres additionnels. | De bois équarri, deux étages. | Atres additionnels. | En brique ou en pierre, moins de deux étages. | Atres additionnels. | En brique ou en pierre à deux étages. | Atres additionnels. | Moulins à farine mûs par eau, une paire de moulages. | Paires de moulages additionnelles. | Moulins à scie. | Boutiques de marchands. | Magasins. | Etalons gardés pour couvrir les jumens. | Chevaux de trois ans et plus. |   |      |
| Asphodel          |               | 17875                    | 4138                       |                                     |                     | 18                                  |                     |                               |                     |                                               | 3                   |                                       | 2                   |                                                      | 4                                  | 1               | 2                       |           | 89                                      |                               |   |      |
| Belmont           |               | 2021                     | 509                        |                                     |                     |                                     |                     |                               |                     |                                               |                     |                                       |                     |                                                      |                                    |                 |                         |           | 6                                       |                               |   |      |
| Douro             |               | 20515                    | 5225                       |                                     |                     | 4                                   | 2                   |                               |                     |                                               |                     |                                       | 1                   |                                                      | 3                                  |                 |                         |           | 137                                     |                               |   |      |
| Dummer            |               | 17766                    | 5355                       |                                     |                     | 12                                  |                     | 12                            |                     | 1                                             |                     |                                       | 1                   |                                                      | 2                                  |                 |                         |           | 100                                     |                               |   |      |
| Emily             | 1             | 29118                    | 6781                       |                                     |                     | 10                                  |                     | 17                            |                     | 1                                             | 3                   | 2                                     | 1                   | 1                                                    | 1                                  | 5               |                         |           | 257                                     |                               |   |      |
| Ennismore         |               | 6675                     | 1415                       |                                     |                     | 4                                   |                     |                               |                     |                                               |                     |                                       |                     |                                                      |                                    |                 |                         |           | 29                                      |                               |   |      |
| Eldon             |               | 19552                    | 4559                       |                                     |                     | 24                                  |                     | 2                             |                     |                                               |                     |                                       |                     |                                                      |                                    |                 |                         |           | 162                                     |                               |   |      |
| Penelon et Bexley |               | 7111                     | 1031                       |                                     |                     | 6                                   | 5                   | 2                             |                     | 2                                             | 4                   |                                       |                     |                                                      |                                    |                 |                         |           | 27                                      |                               |   |      |
| Harvey            |               | 230                      | 10                         |                                     |                     |                                     |                     | 1                             |                     |                                               |                     |                                       |                     |                                                      |                                    |                 |                         |           | 1                                       |                               |   |      |
| Monaghan          | 2             | 6175½                    | 3826                       |                                     |                     | 6                                   |                     | 157                           | 29                  | 1                                             | 5                   | 1                                     | 75                  | 77                                                   | 3                                  | 4               | 3                       | 34        | 244                                     |                               |   |      |
| Mariposa          |               | 32957½                   | 8558                       |                                     |                     | 6                                   |                     | 9                             |                     | 1                                             |                     |                                       | 2                   | 1                                                    | 1                                  | 2               | 3                       | 2         | 303                                     |                               |   |      |
| Otonabie          |               | 35258                    | 12880                      |                                     |                     | 23                                  |                     | 94                            | 12                  |                                               | 4                   |                                       | 14                  | 8                                                    | 1                                  | 3               | 6                       | 1         | 308                                     |                               |   |      |
| Ops               |               | 27764                    | 6067½                      |                                     |                     | 31                                  |                     | 11                            |                     | 5                                             |                     |                                       | 3                   |                                                      | 2                                  | 7               |                         | 1         | 206                                     |                               |   |      |
| Smith             | 1             | 22772                    | 10638½                     |                                     |                     | 67                                  |                     | 17                            |                     | 5                                             |                     |                                       | 2                   | 1                                                    | 3                                  | 3               | 3                       |           | 347                                     |                               |   |      |
| Verulam           |               | 8787                     | 1570½                      |                                     |                     | 5                                   | 2                   | 2                             |                     | 1                                             | 2                   |                                       | 1                   | 2                                                    | 1                                  | 1               |                         |           | 28                                      |                               |   |      |
|                   | 4             | 25489½                   | 72548½                     |                                     |                     | 196                                 | 7                   | 346                           | 45                  | 13                                            | 8                   | 18                                    | 1                   | 108                                                  | 93                                 | 17              | 13                      | 27        | 62                                      | 2                             | 5 | 2242 |

PETERBOROUGH, 1<sup>er</sup> Novembre, 1846.

tel que pris d'après les Rôles des Cotiseurs des divers Townships, pour l'année 1846.

| BÉTAIL.                      |                | VOITURES.                    |                                     |                               |                 | Nombre Total d'Acres à un denier par acre. | Montant des Propriétés à deux deniers par louis. | Montant total de la taxe sur les terres et propriétés imposables | RECENSEMENT.      |           |     |      | Nombre total des habitans. |      |      |       |            |
|------------------------------|----------------|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|-----|------|----------------------------|------|------|-------|------------|
| Bœufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | Jeunes animaux de 2 à 4 ans. | Voitures découvertes, quatre roues. | Chariots, gigs, à deux roues. | Wagons de luxe. |                                            |                                                  |                                                                  | MALES.            | FEMELLES. |     |      |                            |      |      |       |            |
|                              |                |                              |                                     |                               |                 | Au-dessus de 16.                           | Au-dessous de 16.                                | Au-dessus de 16.                                                 | Au-dessous de 16. |           |     |      |                            |      |      |       |            |
| 339                          | 376            | 133                          |                                     |                               |                 | 22013                                      | £ 5039                                           | 0                                                                | 134               | 2         | 3   | 251  | 216                        | 204  | 199  | 870   |            |
| 47                           | 63             | 15                           |                                     |                               |                 | 2530                                       | 449                                              | 0                                                                | 14                | 5         | 8   | 39   | 38                         | 36   | 48   | 161   |            |
| 259                          | 434            | 61                           |                                     |                               |                 | 25740                                      | 4095                                             | 0                                                                | 141               | 7         | 6   | 305  | 333                        | 258  | 293  | 1194  |            |
| 280                          | 400            | 142                          |                                     |                               |                 | 23121                                      | 5212                                             | 0                                                                | 139               | 15        | 7   | 287  | 328                        | 254  | 299  | 1168  |            |
| 395                          | 564            | 129                          |                                     |                               |                 | 35899                                      | 7683                                             | 5                                                                | 213               | 12        | 1½  | 538  | 603                        | 504  | 656  | 2301  |            |
| 120                          | 119            | 61                           |                                     |                               |                 | 8090                                       | 1410                                             | 0                                                                | 45                | 9         | 2   | 108  | 139                        | 107  | 109  | 463   |            |
| 223                          | 411            | 174                          |                                     |                               |                 | 24111                                      | 4145                                             | 0                                                                | 135               | 0         | 1   | 331  | 256                        | 267  | 261  | 1115  |            |
| 79                           | 100            | 44                           |                                     |                               |                 | 8442                                       | 1728                                             | 0                                                                | 50                | 14        | 7   | 82   | 70                         | 73   | 64   | 289   |            |
| 2                            | 2              |                              |                                     |                               |                 | 240                                        | 307                                              | 0                                                                | 3                 | 11        | 2   | 8    | 8                          | 6    | 4    | 26    |            |
| 86                           | 407            | 85                           | 7                                   | 2                             | 11              | 10001½                                     | 23201                                            | 10                                                               | 235               | 0         | 4½  | 544  | 496                        | 603  | 446  | 1989  |            |
| 412                          | 757            | 330                          |                                     |                               |                 | 41515½                                     | 8591                                             | 0                                                                | 244               | 11        | 5½  | 632  | 609                        | 485  | 580  | 2306  |            |
| 501                          | 992            | 391                          |                                     |                               | 4               | 48138                                      | 14414                                            | 0                                                                | 320               | 13        | 10  | 704  | 730                        | 584  | 680  | 2698  |            |
| 308                          | 598            | 98                           |                                     |                               | 1               | 33831½                                     | 7951                                             | 0                                                                | 207               | 4         | 5½  | 511  | 456                        | 410  | 478  | 1855  |            |
| 308                          | 833            | 247                          | 1                                   |                               | 1               | 33410½                                     | 9809                                             | 5                                                                | 220               | 19        | 1   | 494  | 539                        | 427  | 529  | 1989  |            |
| 114                          | 146            | 70                           |                                     |                               |                 | 10357½                                     | 1942                                             | 0                                                                | 59                | 6         | 9½  | 126  | 147                        | 107  | 115  | 495   |            |
| 3275                         | 6015           | 1960                         | 8                                   | 2                             | 17              | 327440½                                    | £35970                                           | 0                                                                | 2165              | 13        | 11½ | 4960 | 4968                       | 4225 | 4766 | 18919 | Total '46. |

Terres et propriétés imposables..... £ s. d. 2165 13 11½  
Asile des Lunatiques..... 114 3 0

£2279 16 11½

W. H. WRIGHTON,  
Greffier de la Paix, District de Colborne.

No. 10.—MONTANT COLLECTIF des Propriétés imposables

dans le DISTRICT DE HOME, pour l'année 1846.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, NO. D'ACRES DE TERRES, MAISONS (Incultes, En cultures, etc.), MOULINS, and Etalons pour couvrir les jumens, pour lucre ou profit.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX.

Toronto, 6 Août, 1846.

Table with columns: DÉTAIL (Chevaux, Vaches, etc.), ÉVALUATION, and MONTANT DE COTISATION (Pour les fins générales, Pour l'Asile des Lunatiques, etc.).

GEO. GURNETT, Greffier de la Paix, District de Home.

No. 11.—DISTRICT DE SIMCOE—MONTANT

COLLECTIF DES COTISATIONS pour l'année 1846.

| NOMS.                      | NO. D'ACRES DE TERRE. |              | MAISONS.                                         |                      |                                     |                      |                               |                                                                     |                      |                                                                        | MOULINS.             |                                        |                                     | Boutiques de marchands. | Magasins. | Étalons pour couvrir les jumens, pour lucre ou profit. |                 |
|----------------------------|-----------------------|--------------|--------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------|--------------------------------------------------------|-----------------|
|                            | Incultes.             | En culture.  | A un étage, en bois, équarri sur les deux faces. | Autres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Autres additionnels. | Deux étages, en bois équarri. | De charpente, brique ou pierre, un étage et pas plus de deux atres. | Autres additionnels. | De charpente, brique ou pierre, deux étages et pas plus de deux atres. | Autres additionnels. | Més par l'eau, une paire de moulanges. | Paires de moulanges additionnelles. |                         |           |                                                        | Moulins à scie. |
|                            | 4s.                   | £1           | 20                                               | 4                    | 35                                  | 5                    | 30                            | 40                                                                  | 10                   | 60                                                                     | 10                   | 150                                    | 50                                  | 100                     | 200       | 200                                                    | 199             |
| Gwillimbury Ouest          | 26359                 | 15566        | 3                                                | 81                   | 5                                   | 12                   | 6                             | 23                                                                  | 26                   | 1                                                                      | 6                    | 7                                      | 1                                   | 2                       |           |                                                        |                 |
| Oro                        | 26119                 | 5282         | 14                                               | 4                    | 1                                   | 1                    | 1                             | 1                                                                   | 1                    | 1                                                                      | 1                    | 2                                      | 2                                   | 2                       |           |                                                        |                 |
| Tecumseth                  | 28519                 | 12567        | 3                                                | 10                   |                                     | 10                   |                               | 2                                                                   |                      | 1                                                                      | 6                    | 2                                      | 2                                   | 1                       |           |                                                        |                 |
| Nottawasaga et Collingwood | 19576                 | 1960         |                                                  |                      |                                     |                      |                               |                                                                     |                      | 2                                                                      | 4                    | 3                                      | 3                                   |                         |           |                                                        |                 |
| Innisfil                   | 19890                 | 5640         | 5                                                | 12                   | 3                                   |                      |                               | 2                                                                   |                      | 1                                                                      | 1                    | 3                                      | 2                                   | 2                       |           |                                                        |                 |
| Orillia                    | 7410                  | 1061         | 5                                                | 3                    | 14                                  | 12                   |                               | 2                                                                   | 1                    | 2                                                                      | 2                    | 7                                      | 2                                   | 1                       |           |                                                        |                 |
| Essa                       | 11619                 | 3299         |                                                  | 1                    |                                     |                      |                               | 1                                                                   |                      |                                                                        |                      |                                        |                                     |                         |           |                                                        |                 |
| Vespra                     | 10799                 | 1775         | 7                                                | 50                   | 8                                   |                      |                               | 1                                                                   | 18                   | 19                                                                     |                      | 1                                      | 1                                   | 2                       | 6         | 2                                                      |                 |
| Mono                       | 29401                 | 3600         | 1                                                | 2                    |                                     |                      |                               | 2                                                                   | 1                    |                                                                        |                      | 2                                      | 1                                   |                         |           |                                                        |                 |
| Adjala                     | 16982                 | 2832         |                                                  | 1                    |                                     |                      |                               |                                                                     |                      |                                                                        |                      | 1                                      |                                     |                         |           |                                                        | 1               |
| Medonte et Matchedash      | 15536                 | 2612         | 2                                                | 3                    |                                     | 1                    |                               |                                                                     | 2                    |                                                                        | 1                    | 1                                      | 3                                   | 2                       |           |                                                        |                 |
| St. Vincent et Euphrasia   | 17572                 | 1980         | 1                                                |                      |                                     |                      |                               |                                                                     |                      | 1                                                                      |                      | 2                                      | 1                                   |                         |           |                                                        |                 |
| Flos                       | 4936                  | 763          |                                                  | 2                    |                                     |                      |                               |                                                                     |                      |                                                                        |                      |                                        |                                     | 1                       |           |                                                        |                 |
| Tay                        | 3043                  | 443          | 4                                                | 1                    | 1                                   | 1                    |                               |                                                                     |                      | 1                                                                      | 2                    |                                        |                                     |                         |           |                                                        |                 |
| Tossorontio                | 3578                  | 628          |                                                  |                      |                                     |                      |                               |                                                                     |                      |                                                                        |                      |                                        |                                     |                         |           |                                                        |                 |
| Sunnidale                  | 2473                  | 353          | 1                                                |                      |                                     |                      |                               |                                                                     |                      |                                                                        |                      | 1                                      |                                     |                         |           |                                                        |                 |
| Mulmur                     | 7130                  | 758          |                                                  |                      |                                     |                      |                               |                                                                     |                      |                                                                        |                      |                                        |                                     |                         |           |                                                        |                 |
| Tiny                       | 6814                  | 896          | 13                                               | 2                    | 2                                   |                      |                               |                                                                     |                      | 1                                                                      | 2                    | 1                                      | 2                                   | 6                       |           |                                                        |                 |
| <b>Total</b>               | <b>257756</b>         | <b>62015</b> | <b>59</b>                                        | <b>6</b>             | <b>183</b>                          | <b>30</b>            | <b>2</b>                      | <b>29</b>                                                           | <b>9</b>             | <b>52</b>                                                              | <b>51</b>            | <b>13</b>                              | <b>3</b>                            | <b>22</b>               | <b>40</b> | <b>4</b>                                               | <b>4</b>        |

| BÉTAIL.     | MONTANT DE COTISATION.        |                              |                |                                      |                                                            |                 |               |                |             |                                                                                   |                                                                            |                               |                                                               |          |            |          |          |             |           |          |
|-------------|-------------------------------|------------------------------|----------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|----------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------|------------|----------|----------|-------------|-----------|----------|
|             | Chevaux de trois ans et plus. | Beufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | Bêtes à cornes de deux à quatre ans. | Phatons, ou autres voitures de luxe découvertes à 4 roues. | Wagons de luxe. | Distilleries. | Tanneries.     | Évaluation. | Pour les fins générales de District à deux deniers et demi dans le louis courant. | Pour l'Asile des Lunatiques à un huitième de denier dans le louis courant. | Pour les Écoles Élémentaires. | Total pour les fins de District et de l'Asile des Lunatiques. |          |            |          |          |             |           |          |
| £8          | 4                             | 3                            | 1              | 25                                   | 15                                                         |                 |               | £              | £           | £                                                                                 | £                                                                          | £                             |                                                               |          |            |          |          |             |           |          |
| 601         | 2551                          | 1048                         | 376            | 2                                    | 2                                                          |                 |               | 38066          | 396         | 10                                                                                | 5                                                                          | 118                           | 10                                                            | 4        | 416        | 10       | 0        |             |           |          |
| 152         | 333                           | 530                          | 200            |                                      |                                                            |                 |               | 15776          | 165         | 6                                                                                 | 8                                                                          | 57                            | 10                                                            | 4        | 172        | 11       | 0        |             |           |          |
| 482         | 228                           | 873                          | 378            | 1                                    | 6                                                          |                 |               | 27734          | 288         | 17                                                                                | 11                                                                         | 101                           | 2                                                             | 3        | 303        | 6        | 9        |             |           |          |
| 55          | 210                           | 268                          | 128            |                                      |                                                            |                 |               | 9335           | 97          | 4                                                                                 | 9                                                                          | 40                            | 0                                                             | 5        | 102        | 2        | 0        |             |           |          |
| 160         | 229                           | 464                          | 189            |                                      | 1                                                          |                 |               | 14877          | 154         | 19                                                                                | 4                                                                          | 54                            | 4                                                             | 9        | 162        | 14       | 4        |             |           |          |
| 52          | 76                            | 126                          | 25             |                                      |                                                            |                 | 2             | 6589           | 68          | 12                                                                                | 8                                                                          | 16                            | 9                                                             | 5        | 72         | 1        | 4        |             |           |          |
| 95          | 142                           | 234                          | 89             |                                      |                                                            |                 |               | 7946           | 82          | 18                                                                                | 5                                                                          | 24                            | 16                                                            | 7        | 87         | 1        | 2        |             |           |          |
| 96          | 88                            | 193                          | 83             |                                      |                                                            | 1               | 1             | 10929          | 113         | 16                                                                                | 10                                                                         | 30                            | 7                                                             | 2        | 119        | 10       | 8        |             |           |          |
| 132         | 197                           | 440                          | 143            |                                      |                                                            |                 |               | 13402          | 139         | 12                                                                                | 1                                                                          | 62                            | 16                                                            | 5        | 146        | 11       | 8        |             |           |          |
| 70          | 95                            | 263                          | 80             |                                      |                                                            |                 |               | 8376           | 87          | 5                                                                                 | 0                                                                          | 58                            | 3                                                             | 4        | 91         | 12       | 3        |             |           |          |
| 62          | 190                           | 247                          | 114            |                                      |                                                            |                 |               | 8983           | 93          | 11                                                                                | 5                                                                          | 32                            | 15                                                            | 0        | 98         | 5        | 0        |             |           |          |
| 36          | 156                           | 206                          | 103            |                                      |                                                            |                 |               | 7665           | 79          | 16                                                                                | 10                                                                         | 17                            | 7                                                             | 9        | 83         | 16       | 8        |             |           |          |
| 19          | 59                            | 81                           | 37             |                                      |                                                            |                 |               | 2670           | 27          | 16                                                                                | 3                                                                          | 11                            | 2                                                             | 6        | 29         | 4        | 0        |             |           |          |
| 19          | 22                            | 25                           | 9              |                                      |                                                            |                 |               | 1712           | 17          | 16                                                                                | 8                                                                          | 9                             | 16                                                            | 2        | 18         | 14       | 6        |             |           |          |
| 15          | 26                            | 63                           | 29             |                                      |                                                            |                 |               | 1775           | 18          | 9                                                                                 | 9                                                                          | 9                             | 4                                                             | 10       | 19         | 8        | 2        |             |           |          |
| 10          | 44                            | 49                           | 26             |                                      |                                                            |                 |               | 1387           | 14          | 8                                                                                 | 11                                                                         | 8                             | 13                                                            | 4        | 15         | 5        | 4        |             |           |          |
| 30          | 65                            | 120                          | 48             |                                      |                                                            |                 |               | 3073           | 32          | 0                                                                                 | 2                                                                          | 14                            | 8                                                             | 1        | 33         | 12       | 2        |             |           |          |
| 31          | 76                            | 89                           | 47             |                                      |                                                            |                 |               | 4874           | 51          | 1                                                                                 | 5                                                                          | 14                            | 10                                                            | 1        | 53         | 12       | 2        |             |           |          |
| <b>2117</b> | <b>4787</b>                   | <b>5309</b>                  | <b>2114</b>    | <b>3</b>                             | <b>9</b>                                                   | <b>1</b>        | <b>3</b>      | <b>£185169</b> | <b>1929</b> | <b>2</b>                                                                          | <b>10</b>                                                                  | <b>96</b>                     | <b>13</b>                                                     | <b>7</b> | <b>682</b> | <b>7</b> | <b>7</b> | <b>2025</b> | <b>19</b> | <b>6</b> |

WM. B. M'VITY,  
Greffier de la Paix, District de Simcoe.

Appendice (O.)  
21e Juin.

Appendice (O.)  
21e Juin.

No. 12.—ÉTAT des Propriétés imposables dans le DISTRICT DE GORE pour l'année 1846, tel que rapporté par les derniers Cotiseurs.

| NOMS<br>DES<br>TOWNSHIPS. | TEERES-                  |                            | MAISONS.                                |                      |                                     |                      |                                |                      |                                         |                      | MOULINS.                                     |                      | BOUTIQUES.                                             |                                                        | ÉTAIL.          |                         |           |                                         | VOITURES, etc.                |                               |                |                              |                                |                                       |                                  |                   |               |         |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|-----------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------|-----------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------|---------|
|                           | Nombre d'acres incultes. | Nombre d'acres en culture. | De bois équarris, moins de deux étages. | Autres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Autres additionnels. | De bois équarris, deux étages. | Autres additionnels. | Brigue ou pierre, moins de deux étages. | Autres additionnels. | De charpente, brique ou pierre, deux étages. | Autres additionnels. | Moulins à farine, mûs par l'eau, une paire de moulins. | Moulins à farine, mûs par l'eau, une paire de moulins. | Moulins à scie. | Boutiques de marchands. | Magasins. | Étalons gardés pour couvrir les jumens. | Chevaux de trois ans et plus. | Boeufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | Jeunes animaux de 3 à 4 ans. | Voitures couvertes, à 4 roues. | Voitures découvertes, à quatre roues. | Chariots, ériges, etc., 2 roues. | Varegons de luxe. | Distilleries. | Chiens. |
| Barton.....               | 5753                     | 9753                       | 24                                      | 1                    | 162                                 | 26                   | 1                              | 27                   | 22                                      | 29                   | 41                                           | 1                    | 4                                                      | 4                                                      | 5               | 1                       | 1         | 398                                     | 38                            | 529                           | 95             | 1                            | 28                             | 14                                    | 14                               | 131               | 918           |         |
| Nelson.....               | 22548                    | 19078                      | 21                                      | 35                   | 219                                 | 35                   | 29                             | 11                   | 11                                      | 3                    | 29                                           | 3                    | 17                                                     | 17                                                     | 5               | 3                       | 2         | 736                                     | 426                           | 1485                          | 429            | 13                           | 13                             | 38                                    | 38                               | 131               | 429           |         |
| Esquesing.....            | 36527                    | 21045                      | 5                                       | 1                    | 178                                 | 22                   | 1                              | 13                   | 1                                       | 11                   | 6                                            | 5                    | 16                                                     | 16                                                     | 12              | 1                       | 1         | 632                                     | 576                           | 1276                          | 674            | 1                            | 1                              | 14                                    | 1                                | 39                | 674           |         |
| Beverley.....             | 36369                    | 19637                      | 16                                      | 2                    | 87                                  | 6                    | 6                              | 6                    | 6                                       | 2                    | 1                                            | 1                    | 11                                                     | 11                                                     | 2               | 3                       | 3         | 618                                     | 633                           | 1472                          | 504            | 1                            | 1                              | 6                                     | 6                                | 45                | 504           |         |
| Nassagawaya.....          | 23613                    | 9474                       | 1                                       | 1                    | 13                                  | 1                    | 1                              | 1                    | 1                                       | 2                    | 1                                            | 1                    | 1                                                      | 1                                                      | 4               | 3                       | 1         | 218                                     | 426                           | 705                           | 316            | 1                            | 10                             | 6                                     | 6                                | 45                | 316           |         |
| Framborough Est.....      | 17206                    | 10047                      | 18                                      | 2                    | 94                                  | 12                   | 4                              | 4                    | 8                                       | 15                   | 17                                           | 4                    | 3                                                      | 8                                                      | 3               | 3                       | 1         | 347                                     | 276                           | 701                           | 185            | 1                            | 10                             | 6                                     | 6                                | 45                | 185           |         |
| Framborough Ouest.....    | 15568                    | 10042                      | 4                                       | 2                    | 336                                 | 20                   | 62                             | 13                   | 85                                      | 69                   | 5                                            | 10                   | 12                                                     | 10                                                     | 18              | 5                       | 1         | 487                                     | 207                           | 829                           | 171            | 13                           | 13                             | 55                                    | 3                                | 84                | 171           |         |
| Dumfries.....             | 40325                    | 53253                      | 47                                      | 27                   | 425                                 | 27                   | 20                             | 40                   | 6                                       | 100                  | 94                                           | 9                    | 5                                                      | 16                                                     | 39              | 8                       | 8         | 1644                                    | 866                           | 2853                          | 929            | 7                            | 7                              | 83                                    | 7                                | 192               | 929           |         |
| Oueida.....               | 22492                    | 3876                       | 3                                       | 40                   | 40                                  | 1                    | 1                              | 1                    | 1                                       | 1                    | 1                                            | 6                    | 6                                                      | 6                                                      | 1               | 1                       | 131       | 253                                     | 361                           | 80                            | 2              | 2                            | 3                              | 3                                     | 2                                | 80                | 2             |         |
| Saltfoot.....             | 12349                    | 12888                      | 17                                      | 1                    | 142                                 | 1                    | 4                              | 4                    | 26                                      | 26                   | 6                                            | 2                    | 1                                                      | 9                                                      | 5               | 1                       | 575       | 116                                     | 937                           | 213                           | 22             | 22                           | 21                             | 21                                    | 4                                | 213               | 2             |         |
| Seneca.....               | 11375                    | 4978                       | 8                                       | 14                   | 99                                  | 14                   | 14                             | 14                   | 23                                      | 27                   | 3                                            | 5                    | 9                                                      | 12                                                     | 1               | 1                       | 328       | 301                                     | 491                           | 106                           | 1              | 1                            | 25                             | 25                                    | 1                                | 106               | 25            |         |
| Ancaster.....             | 22806                    | 19518                      | 41                                      | 13                   | 256                                 | 13                   | 19                             | 14                   | 34                                      | 12                   | 3                                            | 3                    | 9                                                      | 4                                                      | 4               | 2                       | 823       | 230                                     | 1358                          | 364                           | 12             | 12                           | 27                             | 27                                    | 61                               | 364               | 61            |         |
| Glanford.....             | 11614                    | 7914                       | 131                                     | 4                    | 53                                  | 4                    | 6                              | 3                    | 3                                       | 1                    | 1                                            | 7                    | 6                                                      | 3                                                      | 1               | 1                       | 366       | 79                                      | 537                           | 280                           | 17             | 17                           | 17                             | 17                                    | 8                                | 280               | 8             |         |
| Brantford.....            | 18405                    | 37189                      | 52                                      | 138                  | 539                                 | 138                  | 1                              | 19                   | 26                                      | 89                   | 94                                           | 7                    | 7                                                      | 6                                                      | 4               | 4                       | 1121      | 563                                     | 1844                          | 390                           | 20             | 20                           | 1                              | 53                                    | 5                                | 284               | 390           |         |
| Onondaga.....             | 1671                     | 2597                       | 24                                      | 2                    | 19                                  | 2                    | 2                              | 66                   | 38                                      | 361                  | 303                                          | 3                    | 3                                                      | 3                                                      | 1               | 1                       | 309       | 317                                     | 489                           | 115                           | 7              | 7                            | 2                              | 2                                     | 2                                | 115               | 7             |         |
| Hamilton.....             | 13263                    | 7751                       | 21                                      | 4                    | 36                                  | 4                    | 1                              | 1                    | 1                                       | 1                    | 2                                            | 4                    | 4                                                      | 4                                                      | 4               | 1                       | 325       | 207                                     | 511                           | 180                           | 246            | 246                          | 2                              | 24                                    | 4                                | 180               | 246           |         |
| Bimbrook.....             | 37025                    | 30421                      | 19                                      | 33                   | 438                                 | 33                   | 2                              | 8                    | 2                                       | 39                   | 12                                           | 4                    | 2                                                      | 22                                                     | 21              | 5                       | 1047      | 545                                     | 2102                          | 638                           | 1047           | 32                           | 32                             | 60                                    | 1                                | 46                | 638           |         |
| Trafalgar.....            | 348779                   | 278439                     | 826                                     | 65                   | 3136                                | 358                  | 25                             | 1                    | 305                                     | 144                  | 855                                          | 716                  | 48                                                     | 47                                                     | 157             | 206                     | 27        | 10251                                   | 6059                          | 18650                         | 5671           | 9                            | 9                              | 7                                     | 429                              | 18                | 5671          | 9       |

S. B. FREEMAN,  
Greffier de la Paix, District de Gore.

10 Mars, 1847.

No. 12.—(Continué).—MONTANT COLLECTIF DES TAXES dans le DISTRICT de GORE, pour l'année 1846.

| TOWNSHIPS.             | Taxe générale des Districts. |    |    | Taxe des chemins et ponts. |     |     | Taxe pour l'Asile des Lunatiques. |    |     | Taxe sur les Chiens. |     |     | Taxe des Écoles. |     |     | Total. |    |     |
|------------------------|------------------------------|----|----|----------------------------|-----|-----|-----------------------------------|----|-----|----------------------|-----|-----|------------------|-----|-----|--------|----|-----|
|                        | £                            | s. | d. | £                          | s.  | d.  | £                                 | s. | d.  | £                    | s.  | d.  | £                | s.  | d.  | £      | s. | d.  |
| Ancaster.....          | 293                          | 14 | 6  | 73                         | 8   | 8   | 27                                | 3  | 8½  | 8                    | 2   | 6   | 146              | 9   | 2½  | 548    | 18 | 7   |
| Esquesing.....         | 348                          | 3  | 10 | 87                         | 0   | 11½ | 28                                | 1  | 7½  | 4                    | 15  | 0   | 184              | 15  | 4   | 652    | 16 | 9   |
| Dumfries.....          | 653                          | 2  | 4  | 163                        | 5   | 7   | 65                                | 10 | 8½  | 25                   | 3   | 0   | 301              | 15  | 4   | 1208   | 16 | 11½ |
| Flamborough Est.....   | 172                          | 4  | 1  | 43                         | 1   | 0½  | 14                                | 8  | 0½  | 5                    | 12  | 6   | 75               | 1   | 5   | 310    | 7  | 0½  |
| Nelson.....            | 299                          | 5  | 0  | 74                         | 16  | 2½  | 28                                | 2  | 1½  | 14                   | 12  | 6   | 154              | 3   | 1½  | 570    | 19 | 0   |
| Binbrook.....          | 116                          | 7  | 4  | 29                         | 1   | 10  | 8                                 | 18 | 8   | ...                  | ... | ... | 52               | 5   | 9   | 206    | 13 | 7   |
| Glanford.....          | 119                          | 8  | 6  | 29                         | 17  | 1½  | 9                                 | 18 | 2½  | 1                    | 2   | 6   | 61               | 7   | 11  | 221    | 14 | 3½  |
| Nassagawaya.....       | 162                          | 19 | 8  | 40                         | 14  | 11  | 11                                | 7  | 4   | 1                    | 0   | 0   | 66               | 11  | 1½  | 282    | 13 | 0½  |
| Oneida.....            | 133                          | 1  | 11 | 33                         | 5   | 5½  | 7                                 | 3  | 6   | 0                    | 7   | 6   | 25               | 14  | 8   | 199    | 13 | 0½  |
| Onondaga.....          | 100                          | 3  | 2  | 25                         | 0   | 9½  | 7                                 | 1  | 6   | 0                    | 15  | 0   | 47               | 4   | 0   | 180    | 4  | 5½  |
| Barton.....            | 134                          | 5  | 4  | 33                         | 11  | 4   | 14                                | 6  | 4   | ...                  | ... | ... | 69               | 15  | 0   | 251    | 18 | 1   |
| Beverly.....           | 311                          | 8  | 1  | 77                         | 17  | 0½  | 23                                | 16 | 6½  | ...                  | ... | ... | 157              | 0   | 0   | 170    | 1  | 7½  |
| Trafalgar.....         | 473                          | 10 | 5  | 118                        | 7   | 7½  | 43                                | 15 | 0   | 0                    | 0   | 0   | 217              | 0   | 0½  | 858    | 13 | 0½  |
| Flamborough Ouest..... | 258                          | 7  | 11 | 64                         | 11  | 11½ | 25                                | 18 | 11½ | 10                   | 5   | 0   | 170              | 13  | 8½  | 529    | 17 | 6½  |
| Brantford.....         | 490                          | 8  | 10 | 122                        | 12  | 2½  | 53                                | 8  | 11½ | 42                   | 0   | 0   | 321              | 11  | 11½ | 1030   | 1  | 11½ |
| Saltfleet.....         | 184                          | 0  | 5  | 46                         | 0   | 1½  | 17                                | 17 | 6½  | 0                    | 12  | 6   | 117              | 13  | 6½  | 366    | 4  | 1   |
| Seneca.....            | 130                          | 4  | 10 | 33                         | 11  | 2½  | 11                                | 9  | 11½ | 3                    | 0   | 0   | 61               | 9   | 5   | 238    | 15 | 6½  |
| Hamilton.....          | 373                          | 4  | 11 | ...                        | ... | ... | 46                                | 9  | 2½  | ...                  | ... | ... | ...              | ... | ... | 419    | 14 | 1½  |
| Total.....             | £4754                        | 1  | 1  | 1095                       | 4   | 0½  | 444                               | 17 | 11½ | 123                  | 8   | 0   | 2230             | 11  | 7½  | 8648   | 4  | 2½  |

S. B. FREEMAN,  
Greffier de la Paix, District de Gore.

10 Mars, 1847.

Appendice  
(O.)  
21e Juin.

ndice  
)  
Jun.







No. 15.—MONTANT COLLECTIF des Cotisations

| NOMS<br>DES<br>TOWNSHIPS. | TERRES.   |             | MOULINS.                            |                     |                                  |                     |                                        |                                            |                     |                                                              |                     |                                                          | BOUTIQUES DE MARCHANDS. |                 | MAGASINS.               |           | ÉVALUÉS. |                                     | CHEVAUX DE TROIS ANS ET EN DESSUS. |  | REUFIS DE QUATRE ANS. |  |
|---------------------------|-----------|-------------|-------------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------|----------|-------------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------|--|
|                           | Incultes. | En culture. | Maisons à un étage de bois équarri. | Atres additionnels. | Maisons de charpente à un étage. | Atres additionnels. | Maisons de bois équarri à deux étages. | Maisons de brique ou de pierre à un étage. | Atres additionnels. | Maisons de charpente, de brique ou de pierre, à deux étages. | Atres additionnels. | Moulins à farine, mûs par l'eau, une paire de moulanges. | Atres additionnels.     | Moulins à scie. | Boutiques de marchands. | Magasins. | Évalus.  | Chevaux de trois ans et en dessous. | Reufis de quatre ans.              |  |                       |  |
| Middleton ....            | 11072     | 1877        | 9                                   | 1                   | 3                                | 7                   | 1                                      | 1                                          | 9                   | 1                                                            | 1                   | 9                                                        | 1                       | 138             | 158                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Houghton ....             | 12425     | 2084        | 21                                  |                     |                                  |                     |                                        |                                            |                     |                                                              |                     | 7                                                        | 1                       | 108             | 122                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Walsingham ..             | 18189     | 7244        | 116                                 | 2                   | 11                               | 5                   | 2                                      | 1                                          | 14                  | 7                                                            | 1                   | 14                                                       | 7                       | 339             | 255                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Charlotteville .          | 24878     | 12683       | 6                                   | 239                 | 43                               | 1                   | 3                                      | 2                                          | 12                  | 13                                                           | 2                   | 2                                                        | 9                       | 4               | 2                       | 555       | 272      |                                     |                                    |  |                       |  |
| Woodhouse ..              | 19047     | 11221       | 11                                  | 333                 | 33                               | 5                   | 49                                     | 42                                         | 3                   | 5                                                            | 14                  | 16                                                       | 4                       | 592             | 197                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Windham ....              | 19886     | 13946       | 9                                   | 135                 | 14                               | 1                   | 2                                      | 4                                          | 3                   | 1                                                            | 1                   | 3                                                        |                         | 469             | 868                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Townsend ....             | 33302     | 18449       | 4                                   | 267                 | 35                               | 4                   | 3                                      | 6                                          | 1                   | 1                                                            | 15                  | 2                                                        | 2                       | 742             | 542                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Walpole .....             | 25218     | 6974        | 17                                  | 64                  | 5                                | 3                   | 2                                      | 5                                          | 5                   | 2                                                            | 1                   | 8                                                        | 2                       | 261             | 246                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Rainham .....             | 13930     | 5655        | 25                                  | 50                  | 3                                | 1                   | 3                                      | 4                                          | 0                   |                                                              |                     | 3                                                        | 4                       | 267             | 124                     |           |          |                                     |                                    |  |                       |  |
| Total .....               | 177947    | 80134       | 73                                  | 1234                | 136                              | 2                   | 19                                     | 6                                          | 91                  | 81                                                           | 12                  | 12                                                       | 82                      | 37              | 3                       | 4         | 3461     | 2284                                |                                    |  |                       |  |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
Simcoe, District de Talbot.

dans les Townships qui composent le DISTRICT DE TALBOT, pour l'année 1846.

| Vaches à lait. | Jeune bétail de deux à quatre ans. | Voitures couvertes à quatre roues. | Curricles, gigs, à deux roues. | Voitures ouvertes à quatre roues. | Wagons de luxe. | Distilleries. | CHIENS.                         |                                               | Montant de l'évaluation des Propriétés. | Montant des Taxes. | Montant des Taxes d'un denier et un quart par louis pour les fins du District. | Montant des Taxes de trois quarts de denier par louis pour les Écoles Élémentaires. | Montant des Taxes d'un huitième de denier par louis, pour l'Asile des Lunatiques. | Montant des Taxes d'un demi denier par louis, pour l'Hotel de Ville, (Townsend). | Montant de la Taxe sur les Chiens. |    |     |    |    |     |    |   |     |    |   |    |    |   |
|----------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----|-----|----|----|-----|----|---|-----|----|---|----|----|---|
|                |                                    |                                    |                                |                                   |                 |               | Appartenant à des cultivateurs. | Appartenant à d'autres qu'à des cultivateurs. |                                         |                    |                                                                                |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                  |                                    |    |     |    |    |     |    |   |     |    |   |    |    |   |
| 859            | 97                                 | 2                                  | 1                              | 29                                | 19              | 8970          | 8                               | 80                                            | 17                                      | 10                 | 46                                                                             | 14                                                                                  | 5                                                                                 | 27                                                                               | 19                                 | 9  | 4   | 13 | 7  | 110 | 0  |   |     |    |   |    |    |   |
| 263            | 59                                 | 1                                  | 69                             | 6                                 | 8312            | 16            | 74                              | 8                                             | 8                                       | 43                 | 6                                                                              | 2                                                                                   | 25                                                                                | 19                                                                               | 7                                  | 4  | 6   | 7  | 0  | 16  | 3  |   |     |    |   |    |    |   |
| 609            | 147                                | 10                                 | 2                              | 130                               | 40              | 26353         | 8                               | 239                                           | 17                                      | 9                  | 137                                                                            | 4                                                                                   | 3                                                                                 | 82                                                                               | 6                                  | 7  | 13  | 14 | 5  | 6   | 12 | 6 |     |    |   |    |    |   |
| 904            | 204                                | 3                                  | 2                              | 177                               | 50              | 38750         | 3                               | 349                                           | 9                                       | 2                  | 201                                                                            | 16                                                                                  | 6                                                                                 | 121                                                                              | 1                                  | 9  | 20  | 4  | 7  | 6   | 6  | 3 |     |    |   |    |    |   |
| 859            | 170                                | 4                                  | 40                             | 193                               | 81              | 45804         | 0                               | 415                                           | 14                                      | 6                  | 238                                                                            | 11                                                                                  | 0                                                                                 | 143                                                                              | 2                                  | 8  | 23  | 17 | 0  | 3   | 9  |   |     |    |   |    |    |   |
| 874            | 196                                | 1                                  | 12                             | 154                               | 7               | 32144         | 4                               | 285                                           | 15                                      | 11                 | 167                                                                            | 8                                                                                   | 4                                                                                 | 100                                                                              | 9                                  | 0  | 16  | 14 | 10 | 3   | 9  |   |     |    |   |    |    |   |
| 1376           | 310                                | 16                                 | 18                             | 230                               | 16              | 51127         | 17                              | 561                                           | 8                                       | 3                  | 266                                                                            | 5                                                                                   | 10                                                                                | 159                                                                              | 15                                 | 4  | 26  | 13 | 1  | 106 | 10 | 3 | 2   | 3  | 9 |    |    |   |
| 632            | 164                                | 1                                  | 1                              | 201                               | 17              | 22522         | 7                               | 203                                           | 13                                      | 6                  | 117                                                                            | 6                                                                                   | 4                                                                                 | 70                                                                               | 7                                  | 6  | 11  | 14 | 8  | 4   | 5  | 0 |     |    |   |    |    |   |
| 464            | 243                                | 4                                  | 12                             | 93                                | 15              | 17171         | 3                               | 155                                           | 12                                      | 4                  | 39                                                                             | 9                                                                                   | 0                                                                                 | 53                                                                               | 13                                 | 3  | 8   | 18 | 9  | 3   | 11 | 3 |     |    |   |    |    |   |
| 6870           | 1590                               | 1                                  | 5                              | 52                                | 80              | 6             | 1276                            | 251                                           | £251156                                 | 6                  | 2366                                                                           | 18                                                                                  | 1                                                                                 | 1308                                                                             | 1                                  | 11 | 784 | 15 | 8  | 130 | 17 | 8 | 106 | 10 | 3 | 36 | 12 | 6 |

Certifié par

WM. M. WILSON,  
Greffier de la Paix, District de Talbot.

Appendice (O.) 21e Juin.

Appendice (O.) 21e Juin.

Appendice (O.) 21e Juin.

No. 16.—ÉTAT SOMMAIRE des Propriétés

Imposables dans le DISTRICT DE BROCK, pour l'année 1846.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, TERRES (Incultes, En culture), MAISONS (various types), MOULINS (various types), Chiens, Boutiques de Marchands, Etalons pour couvrir les juments pour l'usage ou profit, Chevaux de trois ans et au-dessus, Bœufs de quatre ans et au-dessus, Vaches à lait, Bêtes à cornes de deux à quatre ans.

Je certifie que ce que dessus est un état sommaire vrai et fidèle des propriétés imposables dans le Cotiseurs du dit District pour la dite année.

Daté ce 15e Décembre, 1846.

Table with columns: Valeur totale des propriétés cotisées pour l'année 1846, Taxe d'un denier et un quart sur chaque acre de terre dans le District, Taxe d'un huitième de denier par louis sur toutes les propriétés imposables dans le District, Taxe d'un denier par louis sur toutes les propriétés (excepté sur les terres) prélevée en vertu d'un règlement du Conseil, pour les besoins généraux du District, Taxe sur les chiens, prélevée en vertu d'un règlement du Conseil, Taxe sur les Quakres, Menomists et Tunkers, Taxe prélevée pour payer les Maltres d'Écoles Élémentaires, dans le District, en vertu d'un règlement du Conseil, pour 1846, Total à être prélevé pour l'année 1846.

District de Brock, extrait des livres des Cotisations, pour l'année 1846, et dont il m'a été fait Rapport par les

W. LAPENOTIERE, Greffier de la Paix, District de Brock.

No. 17.—MONTANT COLLECTIF des Cotisations des divers Townships dans le District de London

Table with columns for Townships (e.g., Ville de London, Township de London) and various categories of property: TERRES (Incultes, En culture), MAISONS (various types of houses), MOULINS (Moulin à farine, etc.), and BÊTES (Bœufs, Vaches à lait). Includes a 'Total' row at the bottom.

DISTRICT DE LONDON, pris des Livres des Cotiseurs, et porté sur les livres des Percepteurs des Townships de LONDON, pour l'année 1846.

Table with multiple columns for various property categories: Bêtes à cornes, Curricles, Phaxions, Wagens de luxe, Disilleries, Quakers, etc. It includes a 'Montant de l'évaluation des Propriétés Cotisées' and a 'Courant' section at the bottom.

Appendice (O.)  
21e Juin.

Appendice (O.)  
21e Juin.

Appendice (O.)  
21e Juin.

No. 18.—MONTANT COLLECTIF des Cotisations et

|                         | TERRES.                                                  |                          |                            | MAISONS.                                    |                      |                                             |                      |                           |                      |                                     | MOULINS.             |                                                      |                      | ROUTIQUES.                                         |                                     | Étalons pour couvrir les jumens pour lucre ou gain. |                  |           |                         |
|-------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------|-----------|-------------------------|
|                         | Nombre d'acres dans chaque lot séparé ou lopin de terre. | Nombre d'acres incultes. | Nombre d'acres en culture. | De bois équarri sur deux faces, à un étage. | Autres additionnels. | Bois équarri sur deux faces, à deux étages. | Autres additionnels. | De charpente, à un étage. | Autres additionnels. | De brique ou de pierre, à un étage. | Autres additionnels. | De charpente, de pierre ou de brique, à deux étages. | Autres additionnels. | Moulins à farine, mus avec une paire de moulanges. | Paires additionnelles de moulanges. |                                                     | Moulins à scies. | Magasins. | Boutiques de marchands. |
|                         | 4s.                                                      | £1                       |                            | 20                                          | 4 30                 | 8                                           | 35                   | 5 40                      | 10 60                | 10                                  | 150 50               | 100                                                  | 200                  | 200                                                | 199                                 |                                                     |                  |           |                         |
| 1. Ashfield             | 5344                                                     | 4760                     | 575                        | 1                                           |                      |                                             |                      |                           |                      |                                     |                      |                                                      | 1                    | 1                                                  | 1                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 2. Biddulph             | 30349                                                    | 28230                    | 2119                       | 1                                           |                      |                                             | 1                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    |                                     |                                                     | 1                |           |                         |
| 3. Blanchard            | 29086                                                    | 26754                    | 2301                       |                                             |                      |                                             | 4                    | 2                         |                      |                                     |                      |                                                      | 1                    |                                                    | 1                                   | 1                                                   | 4                |           |                         |
| 4. Colborne             | 15853                                                    | 13743                    | 2110                       | 1                                           |                      |                                             | 5                    | 1                         |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    | 5                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 5. Downie               | 37345                                                    | 32955                    | 4390                       | 8                                           |                      |                                             | 3                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    | 1                                   | 4                                                   |                  | 1         |                         |
| 6. Ellico               | 16246                                                    | 13824                    | 2421                       | 1                                           |                      |                                             | 4                    | 2                         |                      |                                     | 4                    | 2                                                    | 1                    | 1                                                  | 3                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 7. Fullarton            | 18608                                                    | 17486                    | 1122                       |                                             |                      |                                             |                      |                           |                      |                                     |                      |                                                      | 1                    |                                                    | 3                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 8. Ville de Goderich    |                                                          |                          |                            | 5                                           | 1                    | 6                                           | 55                   | 16                        | 8                    | 7                                   | 40                   | 39                                                   | 1                    | 1                                                  | 4                                   | 1                                                   | 9                |           |                         |
| 9. Township de Goderich | 35396                                                    | 28828                    | 6568                       | 33                                          |                      |                                             | 9                    | 5                         | 5                    | 2                                   |                      |                                                      | 1                    | 1                                                  | 4                                   |                                                     | 1                |           |                         |
| 10. Hullett             | 5777                                                     | 5224                     | 553                        | 3                                           | 1                    |                                             |                      |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    | 1                                   |                                                     |                  | 1         |                         |
| 11. Hibbert             | 3400                                                     | 3154                     | 246                        |                                             |                      |                                             |                      |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    |                                     |                                                     |                  |           |                         |
| 12. Hay                 | 3394                                                     | 2865                     | 529                        | 1                                           |                      |                                             | 1                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    | 1                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 13. Logan               | 4503                                                     | 4153                     | 350                        | 1                                           |                      |                                             |                      |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    | 1                                   | 1                                                   | 2                |           |                         |
| 14. McKillop            | 8399                                                     | 7184                     | 1215                       | 5                                           |                      |                                             | 2                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    | 1                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 15. McGillivray         | 16700                                                    | 15168                    | 153                        | 8                                           | 2                    |                                             | 1                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    |                                     |                                                     |                  | 1         |                         |
| 16. Easthope Nord       | 34718                                                    | 27938                    | 6780                       |                                             |                      | 1                                           | 7                    | 1                         |                      |                                     |                      | 2                                                    | 6                    |                                                    | 1                                   |                                                     |                  |           |                         |
| 17. Easthope Sud        | 16876                                                    | 12379                    | 4496                       | 2                                           |                      | 3                                           | 8                    |                           |                      |                                     | 3                    |                                                      |                      |                                                    | 2                                   |                                                     | 1                | 1         |                         |
| 18. Stanley             | 22975                                                    | 20811                    | 2163                       | 6                                           |                      | 1                                           | 5                    |                           |                      |                                     | 2                    |                                                      |                      | 1                                                  | 1                                   | 2                                                   |                  |           |                         |
| 19. Stephen             | 5559                                                     | 4726                     | 824                        |                                             |                      |                                             | 3                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    |                                     |                                                     |                  |           |                         |
| 20. Tuckersmith         | 17870                                                    | 14707                    | 3163                       | 11                                          |                      | 1                                           | 1                    |                           |                      | 3                                   |                      |                                                      | 2                    | 1                                                  | 1                                   | 1                                                   |                  | 1         |                         |
| 21. Osborne             | 7250                                                     | 6252                     | 998                        |                                             |                      | 4                                           | 2                    |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    |                                     |                                                     |                  |           |                         |
| 22. Wawanosh            | 4020                                                     | 3730                     | 290                        |                                             |                      |                                             |                      |                           |                      |                                     |                      |                                                      |                      |                                                    |                                     |                                                     |                  |           |                         |
| <b>Total</b>            | <b>339661</b>                                            | <b>294914</b>            | <b>44747</b>               | <b>87</b>                                   | <b>2</b>             | <b>11</b>                                   | <b>10</b>            | <b>111</b>                | <b>20</b>            | <b>31</b>                           | <b>7</b>             | <b>64</b>                                            | <b>56</b>            | <b>9</b>                                           | <b>5</b>                            | <b>29</b>                                           | <b>8</b>         | <b>20</b> | <b>6</b>                |

Certifié être pris des Livres des Cotiseurs et des

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,  
Goderich, 18 Mars, 1847.

Montant des Taxes à être prélevées dans le DISTRICT DE HURON, pour l'année 1846.

| BESTIAUX.                         |                                  |                | VOITURES.                             |                                                        |                                                           | MONTANT DE L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS COTISÉES. 59 Geo. III, Chap. 7; 4 et 5 Vic., chap. 10. |                           |                                | MONTANT DE L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS (les terres exceptées). |          |    | UN DENIER PAR ACRE DE TERRE. |             |          | UN DENIER PAR LOUIS SUR LES PROPRIÉTÉS (les terres exceptées). |            |           | MONTANT PRÉLEVÉ SUR LES QUAKRES, MENONISTES OU TUNKERS, DEMANDANT À ÊTRE EXEMPTÉS DES SERVICES DE LA MILICE, 10s. par chaque personne, 4 et 5 Vict., chap. 2. |           |           | MONTANT DE LA TAXE D'UN HUITIÈME DE DENIER PAR LOUIS DE L'ÉVALUATION POUR L'ASILE DES LUNATIQUES, 2 Vict. chap. 11, les fractions non comprises. |          |    | MONTANT À ÊTRE PRÉLEVÉ PAR LE PERCEPTEUR POUR L'ANNÉE 1846. |           |           |    |    |    |   |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------|----|------------------------------|-------------|----------|----------------------------------------------------------------|------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|-------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----|----|----|---|
| Chevaux de trois ans et audessus. | Beufs de quatre ans et audessus. | Vaches à lait. | Bêtes à cornes, de deux à quatre ans. | Carrioles, ou autres voitures à quatre roues, de luxe. | Voitures, gigs, ou autres voitures à deux roues, de luxe. | Wagons de luxe.                                                                               | Distilleries et alambics. | Quakres, Menonists et Tunkers. |                                                                |          |    |                              |             |          |                                                                |            |           |                                                                                                                                                               |           |           |                                                                                                                                                  |          |    |                                                             |           |           |    |    |    |   |
| £8                                | 4                                | 3              | 1                                     | 25                                                     | 20                                                        | 15                                                                                            | 5s                        | 10s.                           |                                                                |          |    |                              |             |          |                                                                |            |           |                                                                                                                                                               |           |           |                                                                                                                                                  |          |    |                                                             |           |           |    |    |    |   |
| 1                                 | 56                               | 82             | 32                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | £                                                              | s.       | d. | £                            | s.          | d.       | £                                                              | s.         | d.        | £                                                                                                                                                             | s.        | d.        | £                                                                                                                                                | s.       | d. | £                                                           | s.        | d.        | £  | s. | d. |   |
| 59                                | 117                              | 252            | 58                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 2358                                                           | 18       |    | 830                          | 22          | 5        | 4                                                              | 3          | 9         | 2                                                                                                                                                             |           |           | 1                                                                                                                                                | 5        | 3  |                                                             | 5         | 4         | 11 | 26 | 19 | 9 |
| 15                                | 273                              | 384            | 100                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 9774                                                           | 3        |    | 2029                         | 126         | 9        | 1                                                              |            |           |                                                                                                                                                               |           |           | 6                                                                                                                                                | 0        | 10 |                                                             | 143       | 12        | 6  |    |    |   |
| 27                                | 144                              | 199            | 115                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 11592                                                          | 8        |    | 3934                         | 121         | 3        | 10                                                             | 16         | 7         | 10                                                                                                                                                            |           |           |                                                                                                                                                  |          |    | 13                                                          | 12        | 3         |    |    |    |   |
| 70                                | 345                              | 403            | 214                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 7159                                                           | 17       |    | 2299                         | 66          | 1        | 1                                                              | 9          | 11        | 7                                                                                                                                                             |           |           | 3                                                                                                                                                | 14       | 7  |                                                             | 81        | 12        | 3  |    |    |   |
| 63                                | 143                              | 173            | 105                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 15768                                                          | 0        |    | 4787                         | 155         | 12       | 1                                                              | 19         | 18        | 11                                                                                                                                                            |           |           | 8                                                                                                                                                | 4        | 0  |                                                             | 183       | 15        | 0  |    |    |   |
| 12                                | 165                              | 162            | 39                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 7736                                                           | 18       |    | 2554                         | 67          | 13       | 10                                                             | 10         | 12        | 10                                                                                                                                                            |           |           | 4                                                                                                                                                | 0        | 11 |                                                             | 82        | 17        | 7  |    |    |   |
| 62                                | 2                                | 85             | 5                                     |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 6549                                                           | 4        |    | 1930                         | 77          | 10       | 8                                                              | 8          | 0         | 10                                                                                                                                                            |           |           | 3                                                                                                                                                | 8        | 2  |                                                             | 88        | 19        | 8  |    |    |   |
| 137                               | 352                              | 530            | 197                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 8192                                                           | 10       |    | 8192                         |             |          |                                                                | 34         | 2         | 7                                                                                                                                                             |           |           | 4                                                                                                                                                | 6        | 0  |                                                             | 38        | 18        | 8  |    |    |   |
| 11                                | 44                               | 59             | 38                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 18964                                                          | 17       |    | 6631                         | 147         | 9        | 8                                                              | 27         | 12        | 7                                                                                                                                                             |           |           | 9                                                                                                                                                | 17       | 6  |                                                             | 185       | 4         | 9  |    |    |   |
| 3                                 | 31                               | 44             | 19                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 2505                                                           | 16       |    | 908                          | 24          | 1        | 5                                                              | 3          | 15        | 8                                                                                                                                                             |           |           | 1                                                                                                                                                | 6        | 3  |                                                             | 29        | 3         | 4  |    |    |   |
| 11                                | 36                               | 64             | 35                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 117                                                            | 16       |    | 311                          | 14          | 3        | 4                                                              | 1          | 5         | 11                                                                                                                                                            |           |           | 0                                                                                                                                                | 12       | 5  |                                                             | 16        | 1         | 8  |    |    |   |
| 6                                 | 49                               | 63             | 10                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 2021                                                           | 0        |    | 919                          | 14          | 2        | 10                                                             | 2          | 16        | 7                                                                                                                                                             |           |           | 1                                                                                                                                                | 1        | 11 |                                                             | 19        | 0         | 6  |    |    |   |
| 27                                | 95                               | 144            | 77                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 2449                                                           | 2        |    | 1268                         | 18          | 15       | 3                                                              | 5          | 5         | 8                                                                                                                                                             |           |           | 1                                                                                                                                                | 5        | 5  |                                                             | 25        | 6         | 5  |    |    |   |
| 37                                | 124                              | 188            | 106                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 4066                                                           | 16       |    | 1415                         | 34          | 19       | 11                                                             | 5          | 17        | 11                                                                                                                                                            |           |           | 2                                                                                                                                                | 2        | 4  |                                                             | 43        | 0         | 2  |    |    |   |
| 137                               | 373                              | 458            | 316                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 6430                                                           | 12       |    | 1865                         | 69          | 11       | 8                                                              | 7          | 15        | 5                                                                                                                                                             |           |           | 3                                                                                                                                                | 7        | 0  |                                                             | 80        | 14        | 1  |    |    |   |
| 97                                | 225                              | 335            | 206                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 17183                                                          | 13       |    | 4816                         | 144         | 13       | 2                                                              | 20         | 1         | 4                                                                                                                                                             |           |           | 8                                                                                                                                                | 19       | 7  |                                                             | 173       | 14        | 1  |    |    |   |
| 41                                | 109                              | 271            | 132                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 11073                                                          | 9        |    | 4091                         | 70          | 6        | 4                                                              | 17         | 0         | 11                                                                                                                                                            |           |           | 5                                                                                                                                                | 15       | 7  |                                                             | 103       | 2         | 10 |    |    |   |
| 22                                | 62                               | 81             | 55                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 9344                                                           | 12       |    | 2919                         | 95          | 14       | 7                                                              | 12         | 3         | 3                                                                                                                                                             |           |           | 4                                                                                                                                                | 18       | 9  |                                                             | 112       | 16        | 7  |    |    |   |
| 72                                | 205                              | 301            | 200                                   |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 2596                                                           | 14       |    | 827                          | 23          | 2        | 6                                                              | 2          | 8         | 11                                                                                                                                                            |           |           | 1                                                                                                                                                | 7        | 0  |                                                             | 28        | 2         | 5  |    |    |   |
| 22                                | 82                               | 112            | 70                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 10040                                                          | 15       |    | 3936                         | 74          | 9        | 2                                                              | 16         | 8         | 0                                                                                                                                                             |           |           | 5                                                                                                                                                | 5        | 7  |                                                             | 96        | 7         | 9  |    |    |   |
| 2                                 | 44                               | 49             | 50                                    |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 3883                                                           | 8        |    | 1635                         | 30          | 4        | 2                                                              | 6          | 16        | 3                                                                                                                                                             |           |           | 2                                                                                                                                                | 1        | 3  |                                                             | 59        | 1         | 8  |    |    |   |
|                                   |                                  |                |                                       |                                                        |                                                           |                                                                                               |                           |                                | 1425                                                           | 0        |    | 389                          | 16          | 15       | 0                                                              | 1          | 12        | 5                                                                                                                                                             |           |           | 0                                                                                                                                                | 15       | 4  |                                                             | 19        | 2         | 9  |    |    |   |
| <b>924</b>                        | <b>3169</b>                      | <b>4439</b>    | <b>2179</b>                           | <b>4</b>                                               | <b>1</b>                                                  | <b>2</b>                                                                                      | <b>9</b>                  | <b>24</b>                      | <b>£162205</b>                                                 | <b>8</b> |    | <b>58485</b>                 | <b>1415</b> | <b>5</b> | <b>1</b>                                                       | <b>243</b> | <b>13</b> | <b>9</b>                                                                                                                                                      | <b>12</b> | <b>85</b> | <b>0</b>                                                                                                                                         | <b>0</b> |    | <b>1757</b>                                                 | <b>13</b> | <b>11</b> |    |    |    |   |

Rôles des Percepteurs du District de Huron, pour l'année 1846.

DAN. LIZARS,  
Greffier de la Paix, District de Huron.

Appendice (O.) 21e Juin.

Appendice (O.) 21e Juin.

Appendice (O.) 21e Juin.

No. 19.—MONTANT COLLECTIF DES COTISATIONS pour le

DISTRICT DE L'OUEST, pour l'année 1846.

Table with columns: NOMS, Lots de Villages dans Sandwich, NO. D'ACRES DE TERRES, MAISONS (various categories), MOULINS (various categories), and tax amounts in £25, 4s, £1, and various denominations.

Le Rapport ci-dessus a été par moi pris des Livres du

Table with columns: Bêtes à cornes, Voitures couvertes, Phaxons et autres voitures, Curricules, Waggon de luxe, Disilleries, Nombre total de chiens, Montant de la valeur des propriétés mobilières, Taxe sur les terres, Taxe de trois farthings, Taxe d'un huitième de denier, Taxe Locale, and Taxe pour les Écoles.

Bureau du Conseil Municipal du District de l'Ouest.

CHAS. BABY, Greffier de la Paix, District de l'Ouest.

RÉPONSE.

À une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 9 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, " un État des montants reçus au compte du " Fonds des Honoraires pour l'année 1846, et des Salaires payés aux Juges des Cours de District, dans " cette partie du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour la même année."

Par Ordre,

D. DALY, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,

Montréal, 22 Juin, 1847.

État des montants reçus au compte du Fonds des Honoraires pour l'année 1846, et des Salaires payés aux Juges des Cours de District, dans cette partie du Canada ci-devant le Haut-Canada, pour la même année, fourni en conformité d'une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 9 Juin, 1847.

| DISTRICT.            | Produit net des Honoraires dont il a été rendu compte par les Trésoriers. |    |    | Payé par Warrant adressé au Receveur Général, pour combler les déficit. |    |    | Salaires des Juges pour 1846. |    |    | Surplus d'Honoraires payés au Receveur Général. |    |    |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------|----|----|-------------------------------------------------------------------------|----|----|-------------------------------|----|----|-------------------------------------------------|----|----|
|                      | £                                                                         | s. | d. | £                                                                       | s. | d. | £                             | s. | d. | £                                               | s. | d. |
| Bathurst .....       | 146                                                                       | 7  | 8  | 178                                                                     | 12 | 4  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Brock .....          | 174                                                                       | 6  | 5  | 150                                                                     | 13 | 7  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Colborne .....       | 150                                                                       | 9  | 4  | 99                                                                      | 10 | 8  | 250                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Dalhousie .....      | 212                                                                       | 12 | 5  | 112                                                                     | 7  | 7  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Eastern .....        | 207                                                                       | 1  | 7  | 192                                                                     | 18 | 5  | 400                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Gore .....           | 370                                                                       | 19 | 11 | 129                                                                     | 0  | 1  | 500                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Home .....           | 629                                                                       | 19 | 1  |                                                                         |    |    | 500                           | 0  | 0  | 129                                             | 19 | 1  |
| Huron .....          | 90                                                                        | 0  | 1  | 159                                                                     | 19 | 11 | 250                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Johnstown .....      | 236                                                                       | 15 | 9  | 163                                                                     | 4  | 3  | 400                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| London .....         | 236                                                                       | 0  | 9  | 163                                                                     | 19 | 3  | 400                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Midland .....        | 379                                                                       | 16 | 1  | 20                                                                      | 3  | 11 | 400                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Newcastle .....      | 388                                                                       | 1  | 11 | 31                                                                      | 18 | 8  | 400                           | 0  | 0  | 20                                              | 0  | 7  |
| Niagara .....        | 230                                                                       | 9  | 5  | 169                                                                     | 10 | 7  | 400                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Ottawa .....         | 15                                                                        | 8  | 1  | 234                                                                     | 11 | 11 | 250                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Prince Edouard ..... | 115                                                                       | 17 | 9  | 209                                                                     | 2  | 3  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Simcoe .....         | 100                                                                       | 15 | 5  | 224                                                                     | 4  | 7  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Talbot .....         | 95                                                                        | 5  | 4  | 154                                                                     | 14 | 8  | 250                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Victoria .....       | 244                                                                       | 8  | 11 | 80                                                                      | 11 | 1  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Wellington .....     | 148                                                                       | 19 | 5  | 176                                                                     | 0  | 7  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Western .....        | 162                                                                       | 14 | 6  | 162                                                                     | 5  | 6  | 325                           | 0  | 0  |                                                 |    |    |
| Totaux .....         | £4336                                                                     | 9  | 10 | 2813                                                                    | 9  | 10 | 7000                          | 0  | 0  | 149                                             | 19 | 8  |

Au premier semestre il y avait un surplus d'honoraires de la somme de £20 Os. 7d., qui a été payé au Receveur Général:—à la fin de l'année les honoraires ne suffisaient pas pour payer le salaire du Juge.

NOTE.—En vertu d'un ordre du Conseil, en date du mois d'Avril dernier, tous les Juges de District qui reçoivent actuellement un Salaire de moins de £500, auront une augmentation de salaire de £50 chaque, à compter du premier Janvier, 1847, à condition cependant qu'il sera rendu compte au Fonds des Honoraires, des honoraires qu'ils prétendent avoir le droit de réclamer en vertu de l'Acte relatif aux Débiteurs Insolubles.

JOS. CARY,

Député Inspecteur Général.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Montréal, 21 Juin, 1847.



ndice  
Q.)  
Juin.

Appendice  
(Q.)  
22e Juin.

RÉPONSE

À une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 14 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, " un État indiquant toutes les traverses qui sont maintenant louées dans cette Province; les noms des locataires respectifs, la durée de chaque bail; le montant annuel payé pour chaque; les noms des cautions et ceux des personnes qui perçoivent les deniers de la part du Gouvernement dans les divers Districts."

Par Ordre,

D. DALY,

Bureau du Secrétaire Provincial,  
Montréal, 22 Juin, 1847.

Secrétaire.

ÉTAT—en conformité de l'Adresse présentée à Son Excellence, le Gouverneur Général, par l'Honorable Assemblée Législative, en date du 14 Juin, 1847, indiquant les traverses qui sont maintenant louées dans la partie Ouest de la Province du Canada.

| TRAVERSE.                                                                              | Nom du Locataire.             | Date du Bail.      | Durée.                                                                  | Revenu annuel. Cou- rant. | Noms des Cautions.                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Traverse de Windsor au Détroit.                                                        | Louis Davenport . . . . .     | 23 Février, 1838.  | A volonté . . . . .                                                     | £ 20 0                    |                                                                                                                                          |
| Traverse aux rapides du Fort Erie.                                                     | Hon. James Kerby . . . . .    | 14 Août, 1840.     | 7 ans . . . . .                                                         | 50 0                      |                                                                                                                                          |
| Traverse de Windsor au Détroit.                                                        | Francis Baby . . . . .        | 14 Mars, 1843.     | A volonté . . . . .                                                     | 20 0                      |                                                                                                                                          |
| Traverse de la Pointe Harris à la place de débarquement de Komptville . . . . .        | Alexander Beckett . . . . .   | 14 Août, 1845.     | 7 ans . . . . .                                                         | 2 10                      | { Thomas Beckett.<br>Patrick Elroy.<br>Lui même.                                                                                         |
| Traverse de Niagara à Youngstown . . . . .                                             | Fras. A. B. Clench . . . . .  | 7 Sept., 1846.     | 7 do . . . . .                                                          | 55 10                     | { George Upper.<br>John May.                                                                                                             |
| Traverse de la Baie Quinté . . . . .                                                   | Peter V. Dorland . . . . .    | 12 do do           | 7 do . . . . .                                                          | 5 0                       |                                                                                                                                          |
| Traverse de l'Outaouais à Cumberland . . . . .                                         | Amable Foubert . . . . .      | 4 do 1845.         | 7 do . . . . .                                                          | 1 5                       | { Lui même.<br>Geo. Gibb Dunning.<br>William Dalo.                                                                                       |
| Traverse des Châtes de Niagara.                                                        | Adam Fralick . . . . .        | 26 Avril, 1846.    | 7 do . . . . .                                                          | 349 0                     | { Lui même.<br>James Oswald.<br>Harmanus Crystler.<br>Lui même.<br>Benj. Thompson.<br>John Brown.<br>James Humphries.<br>James Thompson. |
| Traverse de Queenston à Le-wiston . . . . .                                            | Thomas Humphries . . . . .    | 4 Mars, do         | 7 do . . . . .                                                          | 176 5                     | { Lui même.<br>Isaac Newton Rose.<br>George M'Donell.                                                                                    |
| Traverse de Williamsburgh à Waddington . . . . .                                       | James Holden . . . . .        | 12 Janvier, 1847.  | 7 do . . . . .                                                          | 12 10                     | { Eux mêmes.<br>M. T. Hunter.                                                                                                            |
| Traverse de Kingston à Wolfe Island . . . . .                                          | John et George Ives . . . . . | 27 Mai, 1844.      | 15 do { 10. 5 ans . . . . .<br>20. 5 do . . . . .<br>30. 5 do . . . . . | 5 0<br>20 0<br>50 0       | { John Burley.<br>William Parkin.<br>Thomas Webster.                                                                                     |
| Traverse de Brockville à Morristown . . . . .                                          | John Lewis . . . . .          | 14 Août, 1845.     | 7 do . . . . .                                                          | 20 5                      |                                                                                                                                          |
| Traverse de l'Outaouais à Bytown . . . . .                                             | Charlotte M'Nab . . . . .     | 23 Avril, 1846.    | 7 do . . . . .                                                          | 7 15                      | Thomas Morson.                                                                                                                           |
| Traverse de la Rivière Sydenham à Wallaceburg . . . . .                                | John M'Gregor . . . . .       | 19 Novembre, do    | 7 do . . . . .                                                          | 21 10                     |                                                                                                                                          |
| Traverse de Prescott à Ogdensburg . . . . .                                            | Isaac Plumb . . . . .         | 21 Juillet, 1845.  | 7 do . . . . .                                                          | 50 0                      |                                                                                                                                          |
| Traverse de la Baie Quinté à Belleville . . . . .                                      | John Rednor . . . . .         | 31 Mai, 1847.      | 7 do . . . . .                                                          | 40 5                      |                                                                                                                                          |
| Traverse de la Rivière St. Clair à Newport . . . . .                                   | Andrew Smith . . . . .        | 17 Novembre, 1846. | 2 do . . . . .                                                          | 1 10                      |                                                                                                                                          |
| Traverse du Lac Rideau, dans Elmsley, communément appelée Traverse d'Olivier . . . . . | Elizabeth Campbell . . . . .  | 21 Mars, 1842.     | 7 do . . . . .                                                          | 5 0                       |                                                                                                                                          |

N. B.—Les locataires de traverses paient leur loyer au Receveur Général.

24e Juin.

## RÉPONSE

À une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, "Copies des Instructions qui peuvent avoir été données à l'Agent Principal des Emigrés ou à toute autre personne au sujet des apprentis érigés pour y recevoir les Emigrés dans les limites de la Cité de Québec; et copies de toutes les Correspondances qui peuvent avoir été échangées à ce sujet; aussi, priant Son Excellence de faire examiner immédiatement si les apprentis qui peuvent être nécessaires ne pourraient point être construits dans quelque endroit éloigné de la Cité, ou sur la rive opposée du Fleuve à Québec; et aussi, relativement à l'endroit le plus commode en dehors de l'enceinte de la Cité pour y ériger un Hôpital temporaire, pour y recevoir les personnes qui, par le manque de nourriture ou pour cause de maladie, ne pourraient point se rendre à leur destination respective."

Par ordre,

D. DALY,

Bureau du Secrétaire,

Secrétaire.

Montréal, 23 Juin, 1847,

Québec 10 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai reçu instruction des Commissaires de "l'Hôpital de Marine de Québec," de transmettre par votre entremise, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, la lettre ci-incluse des Médecins visiteurs de cette Institution sur la nécessité d'augmenter la quantité de hardes et couvertures de lits dans l'attente d'une augmentation dans le nombre des Emigrés malades pendant la saison actuelle.

Les fonds provenant du droit de tonnage dont on ne donne aujourd'hui qu'une partie pour le soutien de cet Hôpital, ne suffisent pas à payer les frais encourus pour le soulagement des matelots malades.

Les Commissaires, bien qu'ils sentent la nécessité de cette dépense ne sauraient cependant, sans y être autorisés faire des frais qui ne sauraient être moins de deux cents à deux cent cinquante louis. Le Principal Agent des Emigrés, A. C. Buchanan, Ecuyer, étant maintenant à Montréal, peut être consulté à ce sujet, parce qu'il connaît la nécessité qu'il y a d'adopter d'autres mesures que celles que l'on a prises depuis ces dernières années pour payer les dépenses qui résultent de l'admission des Emigrés dans l'Hôpital de Marine de Québec.

J'ai ordre en outre de demander que les Commissaires soient en possession d'instructions plus ou moins générales que celles qui les ont guidés jusqu'ici dans l'admission des Emigrés à l'Hôpital.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant Serviteur.

(Signé) Jos. MORRIN M. D.,  
Commissaire.

L'Honorable D. DALY.

Québec, 6 Mai, 1847.

Monsieur,

Nous prenons la liberté d'appeler votre attention sur l'état dans lequel se trouvent les hardes et couvertures de lits des malades dans l'Hôpital de Marine et des Emigrés.— La plus grande partie de ces articles sont usés et tout à fait hors de service; et une partie ne pourra servir que durant une partie de la saison actuelle.

Les couvertures de lits maintenant dans l'Hôpital suffisent à peine au nombre de matelots qui rentrent ordinairement pendant la saison, et seront tout à fait insuffisantes aux besoins des Emigrés. D'après l'apparence d'une nombreuse émigration venant d'Irlande, et en considération de l'état de misère et de maladie dans lequel se trouvent probablement ceux qui émigrent cette année, on peut raisonnablement s'attendre qu'un nombre plus considérable que d'ordinaire demandera à être admis dans l'Hôpital; et nous demandons en conséquence qu'il soit immédiatement pris des mesures pour avoir le nombre de hardes et de couvertures de lits suffisant pour tous les lits que l'Hôpital peut contenir.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,

Vos très obéissants Serviteurs,  
(Signé) JOS. PAINGHAUD.  
" JAS. DOUGLAS.

Copie d'un Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 20 Mai, 1847, approuvé le même jour par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Sur la demande des Commissaires de l'Hôpital de Marine, à Québec, exposant la nécessité d'augmenter les hardes et couvertures de lits de l'Hôpital, dans l'attente d'une augmentation dans le nombre des Emigrés malades qui arriveront durant la saison actuelle.

Le Comité recommande que les Commissaires soient autorisés à dépenser une somme n'excedant pas £250 pour les objets ci-dessus, laquelle somme sera prise sur la taxe ou le droit imposé par l'Acte 4 et 5 Vic. cap. 13, sur les passagers ou Emigrés arrivant aux Ports de Québec ou Montréal, et, qu'avis à cet effet en soit donné au principal agent des Emigrés.

Le Comité recommande en outre, suivant la suggestion du Député-Inspecteur-Général qu'instruction soit donnée aux Commissaires de l'Hôpital de marine de placer, s'il est possible, les Emigrés malades dans une autre partie de l'Hôpital que celle destinée aux matelots et que l'on tienne un compte séparé des dépenses encourues pour la réception des Emigrés.

Certifié

(Signé) E. PARENT,

Au Secrétaire Provincial,

Appendice  
(R.)  
24e. Juin.

22 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer par ordre du Gouverneur Général, en réponse à votre lettre du 10 courant exposant au nom des Commissaires de l'Hôpital de Marine et des Emigrés à Québec la nécessité qu'il y a d'augmenter le nombre de hardes et de couvertures de lits de l'établissement dans l'attente d'une augmentation dans le nombre des Emigrés malades qui arriveront pendant la saison actuelle, que Son Excellence a bien voulu autoriser les Commissaires à dépeser une somme n'excédant pas £250, pour l'achat de ces articles, à être prise sur le produit de la taxe ou du droit imposé par la 4 et 5 Vic., chap. 13, sur les passagers ou Emigrés qui arriveront aux Ports de Québec ou de Montréal.

J'ai à ajouter qu'une copie de cette lettre est transmise par la Poste de ce jour au Principal Agent des Emigrés à Québec, pour lui servir de règle de conduite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé,) D. DALY,

Secrétaire.

Dr. JOSEPH MORRIN.

22 Mai, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre par ordre du Gouverneur Général, pour votre information et règle de conduite, la copie ci-jointe d'une lettre, adressée ce jour au Dr. Joseph Morrin, autorisant les Commissaires de l'Hôpital de Marine et des Emigrés de Québec, à dépeser une somme n'excédant pas £250 à l'achat d'une plus grande quantité d'habits et couvertures de lits pour cet établissement, laquelle dite somme doit être prise sur les fonds y mentionnés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé,) D. DALY,

Secrétaire.

A. C. BUCHANAN Ecr.,

Principal Agent des Emigrés.

Bureau du Secrétaire,

Montréal 1 Juin 1847.

Monsieur,

Le Gouverneur Général ayant pris de nouveau en considération l'insuffisance des moyens de soulagement que, dans ce temps de calamité, l'Hôpital de Marine et des Emigrés est en état de fournir, j'ai reçu ordre de Son Excellence de représenter vivement aux Commissaires de cet établissement la nécessité qu'il y a d'adopter à cet égard des mesures promptes et salutaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé,) D. DALY,

Secrétaire.

Dr. MORRIN, etc. etc. etc.,  
Québec.

Québec 2 Juin, 1847.

Appendice  
(R.)

24e. Juin.

Monsieur,

Je suis requis par les Commissaires de l'Hôpital de Marine et des Emigrés, d'accuser la réception de votre lettre d'hier, et de dire pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que l'Hôpital avec une dépendance dont on peut se servir pour les cas de fièvre, peut recevoir environ trois cents malades, qu'il y en a maintenant cent trente dans la bâtisse, dont quarante deux étaient passagers ou matelots du "Wandsworth," et comme il y a raison de croire que les autres lits ne tarderont pas à être occupés, il en faudra un plus grand nombre d'autres et cela bien prochainement. Les Commissaires sont inquiets de savoir ce que l'on fera du surplus; s'ils doivent les recevoir, ils suggèrent respectueusement qu'il soit construit des abris temporaires sur le terrain de l'Hôpital, fournis de lits et couvertures de lits nécessaires etc., les faisant suffisamment grands pour recevoir trois cents malades de plus, faisant en tout un total de six cents malades; ce qui, dans l'opinion des Commissaires, suffira en toute probabilité aux besoins de la Cité durant la calamité actuelle.

Les Commissaires tout en pensant à augmenter les commodités que doivent rencontrer les malades, croient qu'il est encore de leur devoir de suggérer la nécessité qu'il y a de nommer deux autres Médecins, malgré tout le zèle et l'activité qu'ont déployés les Médecins visiteurs, le Dr. Painchaud Senior et le Dr. Douglas, à remplir les devoirs qui leur sont imposés; c'est depuis longtemps leur opinion, qu'il devrait y avoir au moins quatre hommes de la faculté permanemment attachés à une Institution publique aussi considérable que l'Hôpital de Marine de Québec. Ils prennent respectueusement la liberté de suggérer le nom d'un Monsieur qui à leur connaissance personnelle a des droits tout particuliers à être nommé, dans le cas où l'on voudrait faire une telle nomination: ce Monsieur est le Dr. Frémont qui, en 1836, l'année que l'Hôpital fut régulièrement organisé et ouvert, fut nommé l'un des Médecins visiteurs par Lord Gosford, alors Gouverneur en Chef; mais étant alors considéré comme trop jeune praticien, il fut sollicité d'abandonner cette situation en faveur d'un membre plus ancien de la profession, le Dr. Painchaud, avec la promesse cependant que la première de ces situations, qui deviendrait vacante, ou si l'on jugeait à propos d'augmenter la surintendance médicale, il serait nommé. Ce remplacement ou augmentation dans la surintendance ne s'étant pas encore présenté avant aujourd'hui et comme les Commissaires eurent alors beaucoup de peine à engager le Dr. Frémont à abandonner sa situation, ils considèrent que ce n'est qu'un acte de justice envers lui que de soumettre son nom d'une manière toute particulière à la considération de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant Serviteur,

(Signé,) Jos. MORRIN.

L'Honorable D. DALY, Ecuyer.

8 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence a bien voulu autoriser les Commissaires de l'Hôpital de Marine et des Emigrés à Québec de mettre à exécution les suggestions contenues dans votre lettre du 2 Juin courant, demandant "qu'il soit construit des abris temporaires sur le terrain de l'Hôpital, fournis de lits et de couvertures de lits nécessaires etc., suffisamment grands pour pouvoir y recevoir trois cents malades de plus, faisant en tout six cents malades, ce qui dans l'opinion des Commissaires suffira en toute pro-

Appendice (R.) "habilité aux besoins de la Cité durant la calamité  
"actuelle."

24e Juin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant Serviteur,

(Signé,) D. DALY, Secrétaire.

Dr. JOSEPH MORRIN, etc. etc.  
Québec.

Québec 12 Juin, 1847.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus une Pétition de la Corporation de la Cité de Québec priant Son Excellence de vouloir bien faire ériger à la Pointe Lévi un Hôpital temporaire pour la réception des Emigrés malades. J'ai aussi l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre de M. Buchanan, Agent résidant à Québec et adressée à moi en ma qualité de Maire de la dite cité, et une Pétition des habitans de St. Roch par laquelle il appert que les Emigrés qui arrivent aujourd'hui font courir des dangers imminens à la santé publique, et que les habitans de St. Roch, extrêmement alarmés désirent vivement empêcher la construction des abris dans le centre d'un quartier dont la population est si dense, où seraient reçus des malheureux attaqués d'une maladie contagieuse comme l'est celle qui règne parmi les émigrés.

Je dois encore ajouter pour l'information de Son Excellence que l'alarme de la population de St. Roch est portée à un si haut point que s'ils se sont opposés violemment et l'on me dit avec succès, à l'érection des abris près de l'Hôpital des Emigrés, dans St. Roch, faite sous l'autorisation du Principal agent des Emigrés et des Commissaires de l'Hôpital de Marine.

Comme les retards que l'on éprouve à élever les abris nécessaires aux Emigrés malades peuvent occasionner la mort d'un grand nombre de personnes, non seulement parmi les émigrés, mais encore parmi les citoyens de Québec en général, j'ai à solliciter l'indulgence de Son Excellence en lui représentant l'urgente nécessité qu'il y a pour le Gouvernement Exécutif d'adopter des mesures promptes et efficaces contre le danger qui nous menace.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé) G. O. STUART,  
Maire de Québec.

L'Honorable D. DALY, Ecuyer,  
Secrétaire, etc. etc. etc.

A Son Excellence le Comte Elgin et Kincardine,  
Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc.

La Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec,

Expose humblement :

Que le nombre immense des émigrés malades, maintenant détenus à la station de la Grosse Isle et à

l'Hôpital de Marine à Québec, exige qu'il soit adopté des mesures convenables pour protéger les Emigrés et particulièrement pour établir un Hôpital temporaire.

Que dans l'intérêt des Emigrés malades, c'est l'opinion de vos Pétitionnaires, qu'un Hôpital temporaire devrait être érigé sur un endroit élevé dans le voisinage de Québec, et que l'expérience depuis l'année 1830 jusqu'à l'année 1834, a fait voir que la Pointe Lévi est l'endroit le plus convenable à l'érection d'un Hôpital temporaire.

Que c'est l'opinion de vos Pétitionnaires qu'à moins qu'il ne soit immédiatement érigé un Hôpital temporaire à la Pointe Lévi, et qu'on ne donne plus de secours à la Grosse Isle, la mort d'un grand nombre de ces infortunés Emigrés est certaine et la santé de la Cité sera exposée à de grands dangers.

C'est pourquoi vos Pétitionnaires supplient humblement Votre Excellence de vouloir bien prendre les prémisses en sa considération, et nous accorder la protection que Son Excellence croira convenable et de nature à protéger la Cité de Québec, contre le danger extrême auquel cette cité est exposée.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé,) G. O'KILL STUART,  
Maire de Québec.

Québec, 12 Juin, 1847.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité de Québec:—

Les habitans du quartier St. Roch et de la Cité en général, apprenant que Messieurs les Commissaires de l'Hôpital de Marine ont tout récemment permis d'ériger des bâties temporaires près du dit Hôpital pour la réception des émigrés malades, se trouvent dans la nécessité d'exprimer à votre Conseil leur douleur à la vue d'un tel projet.

Les citoyens de St. Roch et de la Cité sans distinction d'origine, toujours prêts, comme par le passé à montrer leur sympathie pour les malheurs de leurs frères d'outre mer, croient cependant qu'il est de leur devoir aujourd'hui de déclarer à votre Conseil qu'ils se croiraient coupables envers leurs familles, envers eux-mêmes et envers la Cité toute entière, s'ils souffraient qu'on établit parmi eux, au centre d'une nombreuse population, des dépôts de malades, qui deviendraient ainsi des foyers d'infection d'où les maladies les plus dangereuses pourraient se répandre rapidement et sévir de quartier en quartier, dans toutes les parties de la ville, et de là peut-être dans le reste du pays.

Les soussignés au nom des Citoyens du quartier St. Roch et des autres parties de la Cité, attirent donc l'attention immédiate et la plus sérieuse de votre Conseil sur l'établissement projeté de ces bâties ou infirmeries temporaires qu'ils signalent comme dangereuses pour la salubrité publique, et particulièrement pour la sûreté de ce quartier.

Ils informent de plus votre Conseil que si de semblables bâties sont érigées au lieu ci-dessus mentionné, les vastes chantiers qui bordent la petite Rivière St. Charles seront fermés par suite du danger

Appendice (R.)

24e Juin.

pendice (R.) imminent qu'encourraient des centaines de pères de familles employés journellement à la construction des vaisseaux.

le Juin. Les soussignés représentent aussi, au nom de leurs concitoyens que le cimetière de l'Hôpital de Marine devrait être fermé, afin qu'il n'y soit pas déposé d'autres corps. La population tout entière y est intéressée, vu que les charretiers qui fournissent de l'eau à une grande partie de la Ville, vont la puiser dans la Rivière St. Charles près du cimetière en question et à la marée basse, les eaux qui filtrent de ce terrain dans la rivière, peuvent faire courir le plus grand danger à la salubrité publique.

C'est pourquoi se reposant sur les bonnes dispositions de ce Conseil, sur les pouvoirs qui lui sont accordés par la Législature pour la gestion des affaires locales de la Cité, et considérant que de tous les devoirs qui lui sont imposés, la protection de la santé, de la vie des citoyens et de leurs familles est certainement le plus impérieux, et celui pour l'exécution duquel ses pouvoirs sont les plus étendus, les soussignés au nom de leurs concitoyens, prient votre Conseil de vouloir bien adopter des mesures immédiates pour empêcher l'érection de semblables bâtisses, et toutes celles qu'il jugera propres à calmer les justes alarmes des citoyens de St. Roch et des autres parties de la Ville. Et ils ne cesseront de prier.

(Signé,) THOMAS C. LEE,  
Président.

N. AUBIN,  
Secrétaire.

Québec, 10 Juin, 1847.

Bureau du Gouvernement,  
Québec, 9 Juin, 1847.

Monsieur,

Comme j'apprends qu'il y a un nombre considérable d'Emigrés venus pendant cette saison qui restent dans cette Cité, et qui logent dans les endroits les plus populeux de la ville, mais surtout dans la Basse Ville, je crois qu'il est de mon devoir d'appeler l'attention de la Corporation sur le sujet, et de lui représenter le danger qui peut en résulter pour la santé des citoyens en général.

L'extrait ci-annexé d'une lettre que j'ai reçue ce matin du Dr. Douglas, datée à la Grosse Isle le 8 du courant, vous fera voir que l'on doit immédiatement adopter des mesures promptes et énergiques pour faire face aux circonstances présentes.

On me permettra d'ajouter ici que le Gouvernement a fait faire de plus grandes commodités pour la réception des malades à l'Hôpital de Marine et des Emigrés.

" Grosse Isle, Mardi, 9, A. M.

" Mais sur les 4000 à 5000 qui ont laissé cette Isle depuis Dimanche, 2000 au moins tomberont malades quelque part avant que trois semaines se soient écoulées. On devrait être prêt à Québec et à Montréal à recevoir au moins 2000 malades, parceque tous les émigrés qui arrivent de Cork et Liverpool se sont embarqués à moitié morts de faim, et à la plus légère attaque de dysenterie

Appendice (R.) " qu'un changement de nourriture causera indubitablement, ils périront sans faire de résistance. Je n'ai jamais vu des gens si indifférens à la vie, ils resteront dans le même lit à côté d'un mort jusqu'à ce que le matelot ou le maître du vaisseau en vienne arracher le cadavre.

" Bon Dieu, quels malheurs tomberont sur la ville où ils s'arrêteront ! les grandes chaleurs ne feront qu'augmenter le mal.

" C'est à vous à avertir à temps les autorités de Montréal et de Québec. Je n'ai point le tems d'écrire, car je croirais qu'il est de mon devoir de le faire, la santé publique l'exige.

" Votre, etc.,

(Signé,) " G. N. DOUGLAS."

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé,) A. C. BUCHANAN,  
Principal Agent.

Son Honneur le Maire de Québec.

Lundi Matin.

Mon cher Monsieur,

J'ai à vous faire observer qu'à la Pointe Lévi, l'endroit où ces messieurs se proposent de construire des abris, il y a déjà eu une démonstration populaire contre la convenance même de recevoir les Emigrés qui sont en santé. Il n'y a pas le moindre danger que la contagion se répande des abris aux résidences qui peuvent se trouver dans le voisinage. L'Hôpital de Marine auprès duquel il n'y a point de bâtisses est certainement à cause de sa situation isolée et des autres raisons que je vous ai mentionnées dans nos conversations avec vous l'endroit le plus convenable pour des bâtisses de cette nature.

Si vous accédez aux désirs de la députation qui est partie de Québec, vous devriez l'obliger à ne point construire ces abris à une distance trop grande de Québec pour que le transport d'un malade par de mauvais chemins et exposé à un soleil brûlant ne lui soit bien préjudiciable.

Votre très sincère, etc.

(Signé,) GEO. W. CAMPBELL.

L'Honorable WM. MORRIS.

Extrait d'un Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif sur des affaires d'Etat, daté 15 Juin, 1847, approuvé le même jour par son Excellence le Gouverneur Général.

Sur la lettre du Maire de Québec, datée le 12 Juin courant, transmettant une Pétition de la Corporation de la Cité de Québec demandant que son Excellence veuille bien ordonner la construction d'un Hôpital temporaire à la Pointe Lévi pour y recevoir les Emigrés malades : et, aussi, copie d'une lettre du Thomas C. Lee, Ecuyer, Président et N. Aubin, Secrétaire d'une assemblée publique de leurs concitoyens, adressée au Maire et au Conseil de la Cité de Québec, exposant les alarmes que causent à certains habitans de St. Roch et de la Cité en général, la construction des abris où l'on recevra les Emigrés malades sur le terrain adjacent à l'Hôpital de Marine, et priant le Conseil de Ville d'adopter des mesures propres à empêcher l'érection de ces abris à l'endroit projeté.

Appendice  
(R.)

22e Juin.

Dans les mesures qu'il a adoptées pour la réception et les soins à accorder au grand nombre d'Emigrés qui sont récemment arrivés en cette Province, le Gouvernement s'est guidé sur le Rapport des Commissaires qui avaient été expressément choisis par votre Excellence pour visiter la Station de Quarantaine et pour s'enquérir sur l'état réel de cet établissement et d'adopter les mesures qu'ils croiraient les plus avantageuses pour la Grosse Isle et pour Québec dans la conjoncture actuelle.

L'endroit où l'on a ordonné d'ériger les nouveaux abris fut choisi de l'avis même des Commissaires. Le Dr. Campbell a, d'une manière très positive, déclaré qu'il est d'opinion qu'il n'y a aucun danger que les abris répandent la contagion parmi les personnes qui résident dans le voisinage. L'Hôpital de Marine se trouvant isolée de toutes autres habitations, construites pour ainsi dire sur une péninsule et possédant d'autres avantages que le Dr. Campbell a verbalement énumérées, le Comité se repose sur le jugement des Commissaires, et pense que l'endroit que l'on a choisi pour y ériger des abris est le meilleur que l'on pouvait prendre.

L'endroit que désignent le Maire et le Conseil de Ville pour l'érection d'un Hôpital temporaire, savoir la Pointe Lévi, souffrirait beaucoup d'objections. Si l'on choisissait ce lieu, il faudrait enlever la batterie de cuisine qui est maintenant établie, les magasins, les médicaments, etc. Il faudrait dans le fait avoir un autre établissement médical à la Pointe Lévi; et il paraît que dans cet endroit on craint autant la contagion que la craignent les habitans de St. Roch. C'est pour ces raisons que le Gouvernement a sanctionné l'érection des abris pour les Emigrés malades sur le terrain adjacent à l'Hôpital de Marine; et si l'on s'oppose à ce que les travaux commencés se continuent, la responsabilité en sera à la Corporation, et elle devra à ses propres frais adopter les mesures qu'elle jugera les plus avantageuses dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi, en considérant le sujet avec attention, le Comité ne voit point de raisons suffisantes pour l'engager à conseiller à Votre Excellence de discontinuer la construction des abris que l'on a commencés dans un endroit que les Commissaires ont si fortement recommandé.

Quant à la sépulture des morts dans le Cimetière qui se trouve près de l'Hôpital de Marine, le Comité croit que la Corporation de la Cité a le pouvoir d'adopter sur ce sujet les mesures qu'elle croira les plus judicieuses.

Le Comité cependant désirant consulter les désirs du Maire et de la Corporation, et voulant autant que possible prêter son appui cordial aux mesures qu'ils croiront à propos d'adopter pour empêcher que la contagion ne se répande, recommande humblement à votre Excellence que dans le cas où le Conseil de Ville persisterait à regarder comme dangereux à la santé publique la construction de ces abris à l'endroit ainsi choisi, on mette à sa disposition la somme d'argent que coûtera la construction de ces abris, et qu'il les érige à l'endroit qu'il croira le plus convenable en consultant autant les intérêts des citoyens que le bien-être des Emigrés.

Cependant il doit être bien entendu que si le Conseil de Ville construit ces abris à une trop grande distance de l'établissement médical pour que les officiers actuels et les serviteurs soient dans l'impossibilité de prêter leurs secours aux Emigrés malades dans ces abris, le Conseil devra pourvoir

à ses propres frais, sans autres secours que ce qui est accordé aux autres Cités incorporées mentionnées dans le Rapport approuvé du Comité du Conseil en date du 1<sup>er</sup> courant, au nombre additionnel des autres assistances médicales que ces arrangements nouveaux devront nécessairement causer.

Certifié,

(Signé) J. JOSEPH

Au Secrétaire Provincial.

Extrait d'un Rapport de l'Honorable Conseil Exécutif, sur les affaires d'Etat daté le 1<sup>er</sup> Juin, 1847, approuvé le même jour par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Sur une lettre de Colin C. Ferris, Ecuyer, Maire de Hamilton datée le 25 mai dernier, mentionnant les mesures qui ont été adoptées dans cette Cité dans l'attente de l'émigration qui doit se faire durant la présente saison, et désirant savoir si le Gouvernement est disposé à mettre à la disposition du dit Conseil de Ville ou du Bureau de santé, quelques sommes d'argent qui puissent aider à payer les frais que nécessiteront ces arrangements.

Le Comité du Conseil auquel a été soumis la Communication du Maire de Hamilton au sujet du soulagement à accorder aux Emigrés qui arriveront dans cette Ville, ayant considéré avec soin la nature importante de cette communication, recommande humblement à Votre Excellence—

Qu'il soit pris des arrangements à Hamilton et les autres villes incorporées du Canada, pour fournir des provisions, médicaments et soins médicaux aux Emigrés pauvres et malades, sous les Règlements suivants:—

Que dans chacune des dites Cités et villes la Corporation construise des abris et un Hôpital; qu'elle soit encore requise de nommer un Bureau de santé composé de ses propres membres qui établira des règlements sanitaires à être suivis par les Emigrés qui recevront des provisions ou des soins médicaux.

Que les dits Bureaux de santé soient autorisés à faire entreprendre l'approvisionnement de pain et de viandes en quantité suffisante pour les Emigrés:—

Qu'il soit nommé dans chacune des dites Cités et Villes un Médecin attaché aux abris et Hôpitaux qui recevront des Emigrés malades.

Que le Bureau, sur la recommandation de l'Agent des Emigrés ou sous sa propre autorité, fournisse aux Emigrés dans les abris des provisions sur le pied de  $\frac{3}{4}$  lb. de pain et  $\frac{3}{4}$  lb. de viande à chaque adulte, et  $\frac{1}{2}$  lb. de pain et  $\frac{1}{2}$  lb. de viande à chaque enfant pour une période de temps qui ne durera pas plus de six jours.

Que l'Agent des Emigrés transmette au Secrétaire Provincial un Rapport hebdomadaire du nombre d'Emigrés malades ou renvoyés en bonne santé.

Que les dépenses encourues pour l'achat de provisions et l'assistance médicale seront payées par le Gouvernement jusqu'à avis contraire.

Certifié.

(Signé) J. JOSEPH, G. C. E.

Au Secrétaire Provincial.

Appendice  
(R.)

24e Juin.

Montréal 16 Juin, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre par ordre du Gouverneur Général, les copies ci-inclus de deux minutes du Conseil, en date du 1<sup>er</sup> et 15 Juin, courant comme réponse à votre lettre du 12 courant, transmettant une Pétition de la Corporation de la Cité de Québec, priant Son Excellence de vouloir bien faire ériger un Hôpital temporaire à la Pointe Lévi pour la réception des Emigrés malades, et aussi copie d'une lettre de Thomas C. Lee, Ecuyer, Président et N. Aubin, Secrétaire d'une assemblée publique d'un certain nombre de leurs concitoyens, adressée au Maire et au Conseil de ville de la Cité de Québec, exposant les alarmes que causent chez certains habitans de St. Roch et de la Cité en général, la construction d'abris pour la réception des Emigrés malades sur le terrain adjacent à l'Hôpital de Marine, et priant le Conseil de Ville d'adopter des mesures propres à empêcher que ces abris soient construits à l'endroit proposé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé.) D. DALY.

Secrétaire.

à G. O. STUART, Ecuyer,  
Maire, etc. etc. etc.  
Québec.

Province du Canada,

District de Québec, Comté de Dorchester.

A Son Excellence le Très Honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice Amiral d'icelle, etc. etc. etc.

L'Humble Requête des soussignés francs tenanciers et Citoyens de la Paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévi, dans le Comté de Dorchester, dans le District de Québec.

Expose humblement.

Que c'est avec alarme et la plus grande terreur que vos Pétitionnaires apprennent, d'après les nouvelles publiques, que l'on se propose d'édifier des Hôpitaux ou autres bâties temporaires pour y recevoir et traiter des Emigrés affectés de maladies contagieuses, pestilentielles dans la susdite Paroisse, et qu'il est fort inquiétant pour vos Pétitionnaires de voir des maladies aussi contagieuses transférées dans le voisinage d'un endroit aussi populeux, et croient sincèrement qu'il est de leur devoir de déclarer à Votre Excellence qu'ils se croiraient coupables envers leurs familles, envers eux-mêmes et les Paroisses avoisinantes; s'ils souffraient volontairement qu'on établit parmi eux au centre d'une si nombreuse population, des dépôts de malades qui deviendraient ainsi des foyers d'infection, dont les maladies les plus dangereuses pourraient se répandre rapidement et sévir de paroisse en paroisse et peut-être de là dans le reste du pays.

Prendent la liberté, vos Pétitionnaires, d'exposer de plus à Votre Excellence, que d'après leurs connaissances des localités propres à cet objet, l'Isle connue sous le nom de Grosse Isle, qui a été achetée par le Gouvernement et usitée comme lazaret depuis le Séau de 1832, est plus que suffisant pour y recevoir

toutes les maladies que pourrait y apporter l'émigration, que les bâties que l'on propose d'édifier en cette dite Paroisse pourraient (selon l'opinion de vos pétitionnaires) l'être commodément à la Grosse Isle, sur la partie dénommée la Ferme, où il y a un terrain spacieux contenant environ deux cents arpents très salubres et des plus propres sous tous les rapports à y recevoir de telles bâties pour y traiter les malades d'une manière convenable, et de plus pour pourvoir à l'inhumation des cadavres, si toutefois les Hôpitaux et abris actuels sont insuffisants au besoin actuel;—si l'on pourvoyait à ce qu'il y eût un nombre suffisant d'officiers et assistants qu'exigent les circonstances actuelles pour y remplir les devoirs requis dans un lazaret bien régi.

Prendent la liberté, vos Pétitionnaires, de faire remarquer de plus à Votre Excellence que l'ance connue sous le nom de l'ance du Fort dans la partie du Sud de l'Isle d'Orléans, est un endroit propre et convenable pour cet objet, dans un cas urgent, contenant environ cinq à six lieues d'étendue, et le tout inhabité, et de plus que d'après les rapports journaliers et fréquents des citoyens des deux rives (Québec, et la Pointe Lévi,) il serait fort imprudent pour la sûreté des habitans de Québec, que le plan supposé fut mis à exécution vu la proximité des lieux susdits.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement que Votre Excellence veuille bien prendre la présente Pétition en sa sérieuse considération, et que dans sa sagesse elle voudra bien décider et ordonner que tels Hôpitaux temporaires ou autres soient édifiés dans la dite Isle d'Orléans ou en tous autres lieux jugés propres à ces fins par Votre Excellence autres que la Paroisse de la Pointe Lévi.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Et vos Pétitionnaires ont partie signé et partie ne le sachant, ont fait leur marque ordinaire d'une croix, à St Joseph de la Pointe Lévi, dans les Comté et District susdit, ce 15 Juin 1847.

Etienne Dallaire.  
Col. de Milico.  
Charles Bourgot, N. P.  
F. M. Guay, J. P.  
F. M. Guay, M. D., M. P. P.  
P. Gauvreau.  
Jules Bouchard, Marchand.  
Peter Gilby, Marchand.  
Louis Revorin.  
George Carrier.  
Olivier Carrier.  
R. Angers.  
Ant. Valois.  
Louis Rouleau.  
J. Bte. Coullard, N. P.  
Félix Valois, Marchand.  
J. Bte. Naulin.  
George Couture, Marchand.  
L. F. Chaperon, M. D.  
Olivier Cauchon.  
Charles Cauchon.  
P. Dumontier.  
Joseph Primeau.  
Euzébe Pelletier.  
Elzéar Lemieux.  
Jean Bte. Lacoste.  
Ignace Couture, Marchand.  
F. M. Bécot.  
Baptiste Côté.  
F. Xavier Lemieux.  
Etienne Martin.  
Joseph Roy.  
Augustin Labadie.  
Edouard Flammand.

S. A. Nicholson.  
B. Miller.  
Michael Lallin.  
William Taylor.  
Honoré Baras.  
George Smith.  
J. Bte. Carrier.  
Charles Smith.  
Louis Lemieux.  
Jean Poiré.  
V. H. Leclair.  
Thomas Smyth.  
John Leek.  
Firmin Michaud, M. D.  
Augustin Nadeau.  
John Smyth.  
Veuve Joseph Labadie.  
Joseph Labadie, fils.  
Pierre Bourget.  
Joseph Simmonds.  
Elisha Johnson.  
Joseph Flammand.  
François Rigeau.  
Philippe Marcoux.  
Joseph Dussault.  
Elizabeth Davie.  
George T. Davie.  
Julie Chabot.  
R. Angers, Marchand.  
S. Marcoux.  
J. Bte. M. dit Braubian.  
Louis Lemieux.  
Léandre Thibodeau.  
Thésphore Goulet.

Appendice (R.)

24e Juin.

Appendice  
(R.)

24e Juin.

Joseph Bouffard.  
J. G. Lemelin.  
Théophile Baras.  
Hubert Blanchet.  
Magloire St. Pierre.  
Théodoro Bégin.  
Veuve Augustin Begor.  
Augustin Fagot.  
Calliste Angers.  
Edouard Demers.  
Norbert Bourassa.  
Léon Samson.  
Maxime Caron.  
Joseph Samson.  
Jean Duclou.  
Michel Duclou.  
Pierre Michaud.  
Michel Lecours.  
Edouard Lecvins.  
France Dion.  
Elort Marete.  
Ballemet Germante.  
Dominique Lecours.  
Joseph Garant.  
Dominique Lecours.  
Laurent Gossolin.  
Charles Lecours.  
Laurent Savard.  
Isidore Bégin.  
Joseph Mercier.  
Joseph Bégin.  
Louis Lecours.  
Ignace Samson.  
F. X. Paquet.  
Damaso X Graud.  
Joseph X Laflamme.  
Jérôme X Roy.  
Nazairo Couillard.  
François Morissette.  
John Giroux.  
Damase Mercier.  
Charles Samson.  
François Samson.  
Joseph Samson.  
Léon Samson.  
Joseph Samson.  
Benny Samson.  
Ambroise Fagot.  
Louis Bégin.  
Louis Blais.  
Thomas Fraser.  
François Lavallier.  
Désiré Lemieux.  
J. Lamontagne.  
Felix Couture.  
Honoré Montminy.  
Edouard Samson.  
Bte. George Bégin.  
Charles Bourget.  
Louis Tivierge.  
André Blais.  
J. Bte. X Samson.  
Michel X Bourassa.  
Edouard X Paquet.  
François X Roberge.  
Louis X Dumontier.  
François X Chamberland.  
J. Baptiste X Boivin.  
François X Genest.  
Joseph X Couture.  
Gervais X Chabot.  
Xavier X Brochus.  
Charles X Brochus.  
Thomas X Brochus.  
Joseph X Picard.  
Joseph X Pouliot.  
Germain X Jobin.  
J. Bte. X Lacoste.  
Pierre X Bourgot.  
Michel X Déchéne.  
J. Bte. X Carrier.  
Ant. X Gossolin.  
Thos. X Brochus.  
Alphonse X Breton.  
Hiliare X Côté.  
Louis X Gravel.  
Louis X Bégin.  
François X Thibodeau.  
Modeste X Thibodeau.  
Glande X Lemieux.  
J. Bte. X Païré.  
Etienne Bourassa.

Joseph X Labrie.  
Louis X Samson.  
Léon X Chabot.  
Charles X Carrier.  
William X Thompson.  
Béloni X Turgeon.  
Laurent X Récunno.  
Marc X Genost.  
Joseph X Guay.  
Simon X Thompson.  
Pierre X Baras.  
Geneviève X Couture.  
Charles X Couture.  
Magloire X Ringuet.  
François X Ringuet.  
J. Bte. X Giroux.  
Frs. X Bisson.  
Michel X Alé.  
Germain X Leclerc.  
Cécile X Lecours.  
Olivier X Gendron.  
Gobert X Guay.  
Etienne X Guay.  
Michel X Baras.  
J. Bte. X Pello.  
Michel X Campagnon.  
Edouard X Burou.  
Ignace X Larrivé.  
Joseph X Guay.  
Térens X Joncas.  
Balthazar X Vien.  
Auguste X Smyth.  
Alexandre X St. Laurent.  
Simon X Hupé.  
Joseph X Guay.  
Honoré X Guay.  
Frs. X Robitaille.  
Henri X Pouliot.  
Pierre X Godbout.  
Louis X Fauchon.  
Honoré X Veilleux.  
Jochim X Veilleux.  
Honoré X Noël.  
Joseph X Bonneau.  
Jacques X Godbout.  
J. Bte. X Vallé.  
J. Bte. X Samson.  
Jean X Gagné.  
Pierre X Ruelle.  
Jacq. X Ruelle.  
Pierre X Ruelle.  
Joseph X Bernier.  
Térens X Turcotte.  
Louis X Bégin.  
Thomas X Boucher.  
François X Côté.  
Joseph X Rouelle.  
Charles X Beaucher.  
Térens X Guay.  
Jean X Kneller.  
Jean X Samson.  
Lament X Délorier.  
Louis X Baras.  
J. Bte. X Boulanger.  
Chas. X Baras.  
Edouard X Mercier.  
Joseph X Baras.  
J. Bte. X Labonté.  
Louis X Drapeau.  
Et. X Duchéneau.  
David X Blanchet.  
J. Bte. X Paquet.  
Narcisse X Gagné.  
Térens X Lamontagne.  
Michel X Lamontagne.  
Michel X Bégin.  
David X Lefevre.  
Louis X Ruelle.  
Antoine X Colombe.  
Xavier X Samson.  
Piero X Godbout.  
Edouard X Gagnon.  
Térens X Vaillancourt.  
Charles X Labonté.  
Michel X Bégin.  
Etienne X Bégin.  
Ant. X Bégin.  
Norbert X Charet.  
Etienne X Bégin.  
Pierre X Carrier.  
Narcisse X Cantin.  
Joseph X Dion.

Théodoro X Lemieux.  
J. Bte. X Bégin.  
Louis X Labreque.  
Térens X Baquet.  
Denis X Charbonneau.  
Able. X Gagné.  
Térens X Thibodeau.  
Pierre X Thibodeau.  
Jos. X Patris.  
Germain X Michaud.  
Thomas X Bissonotte.  
Jean X Samson.  
Aug. X Couture.  
François X Païré.  
Frs. X Marcoux.  
Victor X Aubert.  
Charles X Samson.  
Charles X Lecours.  
Simon X Bolduc.  
Flaven Bodard.  
Edouard Bégin.  
George Lambert.  
Edouard Fontaine.  
Jean Baptiste Gosselin.  
Louis Guénar.  
André Tanguay.  
Joseph Laflamme.  
Lubin Roberge.  
Edouard Roberge.  
Thomas Samson.  
Jean X Bourassa.  
Ferdinand X Guay.  
Joseph X Laflamme.  
Julien X Valin.  
Joseph X Jelli.  
Joseph X Bisson.  
Joseph X Lemieux.  
Ant. X Carrier.  
Frs. X Couture.  
Frs. X Couture.  
J. Bte. X Blouin.  
Narcisse X Blouin.  
Ant. X Fontaine.  
Jos. X Martin.  
Abn. X Lacasse.  
J. Bte. X St. Hilaire.  
Pierre X Brochus.  
Hub. X Bisson.  
Joseph X Boutin.  
Mer. X Frechet.  
André X Brochus.  
Joseph X Boutin.  
Jean X Maréchal.  
Léon X Jelli.  
Jos. X Bisson.  
Frs. X Bisson.  
Jean X Couture.  
Jos. X Couture.  
Chas. X Couture.  
Aug. X Colombe.  
Olivier X Duclou.  
Patrick X Johnston.  
Frs. X Fontaine.  
Isidore X Delisle.  
Louis X Langevin.  
Honoré X Aubert.  
St. X Vaillancourt.  
Jean X Couture.  
Joseph X Couture.  
Charles X Couture.  
Aug. X Colombe.  
Olivier X Duclou.  
Patrick X Johnston.  
Frs. X Fontaine.  
Isidore X Delisle.  
Louis X Langevin.  
Honoré X Aubert.  
St. X Vaillancourt.  
Jean X Couture.  
Joseph X Carrier.  
Jean X Turgeon.  
Narcisse X Lemieux.  
J. Bte. X Brochus.  
Raimond X Couture.  
Louis X Gelli.  
Louis X Pouliot.  
David X Baulé.  
Pierre X Samon.  
Ert. X Pouliot.  
Jean X Herbert.  
J. Bte. X Samson.  
Antoine X Godbout.

Jos. X Samson.  
Joseph X Rousseau.  
Frs. X Terrien.  
Ert. X Godbout.  
Aug. X Bertrand.  
J. Bte. X Gagné.  
Michel X Turgeon.  
Chs. X Lemieux.  
Charles X Couture.  
Chs. X Lemieux.  
Antoine X Boutin.  
Olivier X Bégin.  
Jos. X Maurin.  
Prospero X Terrien.  
Charles X Terrien.  
Jacq. X Gravel.  
Pierre X Savard.  
Pierre X Ruelle.  
Pierre X Grenier.  
Louis X Paquet.  
Joseph X Poitro.  
Charles X Couture.  
Germain X Gauthier.  
Léon X Lapierre.  
Guilme X Guay.  
Jean X Guay.  
Victor X Carneau.  
Thomas X Samson.  
Augt. X Russeau.  
Augt. X Montminy.  
Jean X Hober.  
Pierre X Carrier.  
Paul X Mercier.  
François X Blais.  
J. Bte. X Guay.  
Jos. X Porca.  
Prudent X Goupillo.  
Pierre X Bégin.  
Antoine X Ruelle.  
Simon X Broussau.  
Pierre X Bourget.  
Veuve Geneviève X Samson.  
David X Lecours.  
Etienne X Patris.  
Joseph X Lemieux.  
Edouard X Mercier.  
Benoit X Bouffard.  
J. Bte. X Corneau.  
Gobert X Bourget.  
Jean X Carrier.  
Xavier X Fortin.  
Vital X Couture.  
Edouard X Verrocault.  
J. Bte. X Sylvestre.  
Laurent X Quoette.  
Angèle X Lecours.  
Félix X Lecours.  
Honoré X Lecours.  
Ed. X Labrie.  
Pierre X Carrier.  
Olivier X Guay.  
Dom. X Lecours.  
Pierre X Duclou.  
Pierre X Huard.  
Julien X Fleure.  
Thomas X Geunare.  
Ed. X Leblanc.  
Joseph X Cloutier.  
Ig. X Roberge.  
Philippe X Pouliot.  
Jean X Boulet.  
Jas. X Béchet.  
Gervais X Darveau.  
Amb. X Breton.  
Edouard X Mignaud.  
Jos. X Bilodeau.  
François X Bilodeau.  
Jos. X Bergeron.  
Louis X Bolduc.  
J. Bte. X Goulet.  
Michel X Tanguay.  
Pierre X Couture.  
Joseph X Couture.  
Joseph X Dumont.  
Ignace X Dumont.  
Pierre X Gagnon.  
Lous X Mariney.  
Michel X Vallé.  
Alex. X Couture.  
André X Roy.  
Antoine X Bélanger.  
Joseph X Hamel.

Appendice  
(R.)

24e Juin.



Appendice (R.)  
24e Juin.

Réné X Guay.  
Thomas X Samson.  
Nazaire X Brochu.  
Maxime X Bégin.  
Michel X Beaudour.  
Ferdinand X Hineo.  
Augt. X Lemieux.  
Firmin X Beaubien.  
Raphael X Valin.  
Louis X Rodier.  
André X Lebreux.  
David X Pouliot.  
Denis X Sylvostre.  
Michel X Lemieux.  
André X Dion.  
Olivier X Beaubien.  
Ignace X Bilodeau.  
Louis X Samson.  
Paul X Maurin.  
Jacques X Ratté.  
Xavier X Dominique.  
Pierre X Guilment.  
J. Bte. X Morency.  
Thérèse X Valin.  
Norbert X Ruelle.  
Pierre X Dumont.  
Pierre X Morney.

Joseph X Fontaine.  
Daniel X Gosselin.  
André X Roy.  
Antoine X Mercier.  
J. Bte. X Couture.  
Jean X Gosselin.  
George X Roy.  
George X Cauchon.  
Frs. X Samson.  
Pierre X Bégin.  
Hubert X Bégin.  
David X Lapiorro.  
Marcel X Cautin.  
Pierre X Morneau.  
André X Bolduc.  
Pierre X Felteaux.  
Simon X Brulotte.  
Pierre X Pouliot.  
André X Paré.  
Pierre X Ringuetto.  
J. Bte. X Lefebvre.  
Hubert X Samson.  
Simon X Laroche.  
Pierre X Picard.  
J. Bte. X Blondin.  
Alexis X Sansfaçon.  
Able. X Sougé.

Nous les Soussignés certifions par les présentes que les marques et signatures apposées à la Pétition qui précède sont vraies et correctes, et sont celles des diverses personnes qui y sont respectivement nommées.

En foi de quoi nous avons signé ce certificat pour servir à toutes fins que de droit.

St. Joseph de la Pointe Lévi, dans les Comté et District susdit, ce 17 Juin, 1847.

(Signé) F. X. MERCIER,  
" THOS. FRASER.

Hôtel de Ville, Québec, 15 Juin, 1847.

Appendice (R.)  
24e Juin.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre par ordre du Conseil de Ville, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, copie d'une résolution adoptée à une assemblée du Conseil de Ville tenue hier soir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant Serviteur,  
(Signé) FÉLIX GLACKMEYER,  
Député Greffier de Ville.

A l'Honorable D. DALY,  
Secrétaire, etc., etc., etc., Montréal.

A une assemblée du Conseil de Ville, tenue Lundi, le 14 Juin, 1847, il fut—

Résolu,—1<sup>er</sup>. Que c'est avec satisfaction que le Conseil a vu les efforts que font maintenant les Commissaires de l'Hôpital de Marine, pour recevoir dans l'Hôpital les étrangers et Emigrés qui arrivent malades, ou qui tombent malades dans la Cité, en érigeant des abris temporaires sur le lot de terre vacant qui est situé auprès de la principale bâtisse, dans lesquels les malades pourront recevoir le traitement habile et heureux que reçoivent les personnes admises dans l'Hôpital.

2. Que la résolution qui vient d'être passée soit communiquée par le Greffier de Ville à Son Excellence le Gouverneur Général, aux commissaires de l'Hôpital de Marine, et à l'Agent des Emigrés.—

Certifié,  
(Signé) FÉLIX GLACKMEYER,  
Député Greffier de Ville.

Québec, 15 Juin, 1847.

RÉPONSE

Appendice (S.)  
22e Juin.

A une Adresse de l'Assemblée Législative présentée à son Excellence le Gouverneur Général, en date du 10 courant, demandant que tous les documents et informations, relativement à la vente et aliénation des forges de St. Maurice et des terres qui en dépendent, soient communiqués à cette Chambre.

Appendice (S.)  
22e Juin.

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 23 Juin, 1847,

D. DALY,  
Secrétaire.

Departement des Terres de la Couronne.  
Montréal 22 Juin, 1847.

LISTE de certains papiers dont copie ci-jointe est transmise à l'Honorable Secrétaire Provincial pour l'information de l'Honorable Assemblée Législative, conformément à la Résolution qu'elle a adoptée, le 10 Juin, courant.

| No. | Date.               | Particularités.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1   | 1845.<br>Nov. 20 .. | Rapport (No. 655, vol. 3) du Commissaire des Terres de la Couronne au Gouverneur Général en Conseil, indiquant les inconvénients qui sont résultés du système que l'on a suivi jusqu'à ce jour de louer les forges St. Maurice et les terres qui y sont attachées et recommandant le vente immédiate des forges à certaines conditions et celle des terres d'après la tenure en franc alevu-roturier et à rente foncière rachetable, et à certaines autres conditions. |

| No. | Date.                  | Particularités.                                                                                                                                                                                                  |
|-----|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2   | 1845.<br>Nov. 22 ..    | Ordre en Conseil (No. 2181) approuvant les recommandations contenues dans le Rapport mentionné ci-dessus.                                                                                                        |
| 3   | Dec. 19 ..             | Avis publié pour la vente par encan des forges et d'une certaine étendue de terre, le 4 Août, 1846. (Annexé au No. 6.)                                                                                           |
| 4   | 1846.<br>Juillet 28 .. | Rapport (No. 376) du Commissaire des Terres de la couronne au Gouverneur Général en Conseil, demandant qu'un prix de départ soit fixé pour les forges dont la vente par encan est annoncée pour le 4 Août, 1846. |
| 5   | Juillet 29 ..          | Ordre en Conseil (No. 2568) faisant £3000 pour prix de départ sur la vente des forges.                                                                                                                           |
| 6   | Aout 4 ..              | Rapport de la vente des forges (£3433) par Philip Burns avec une liste des enchérisseurs et une copie annexée de l'avis (No. 3) daté 19 Décembre, 1845.                                                          |

Appendice (S.)

22e Juin.

| No. | Date.                | Particularités.                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7   | 1846.<br>Sept. 19 .. | Rapport (No. 476) du Commissaire des Terres de la Couronne au Gouverneur Général en Conseil, soumettant avec remarques une offre de M. Henry Stuart (voir No. 12, 13), pour l'achat du reste des terres comprises dans les fiefs et St. Etienne St. Maurice. |
| 8   | Sept. 21 ..          | Ordre en Conseil (No. 2705) autorisant le Commissaire des Terres de la Couronne à accepter conditionnellement les offres de M. Stuart.                                                                                                                       |
| 9   | Sept. 26 ..          | Avis de la vente par encan du reste des terres comprises dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, le 3 Novembre, 1846, par P. B. Dumoulin, Ecuyer, Trois Rivières.                                                                                         |
| 10  | Nov. 3 ...           | Rapport préliminaire de la vente par encan (£4607) des deux fiefs par P. B. Dumoulin, avec une liste des enchérisseurs.                                                                                                                                      |
| 11  | Nov. 7 ...           | Rapport supplémentaire de la dite vente par le même (£1683).                                                                                                                                                                                                 |
| 12  | Aout. 13 ..          | Lettre de H. Stuart, Ecuyer. (£3416.)                                                                                                                                                                                                                        |
| 13  | Sept. 15 ..          | do, do. (£3893.)                                                                                                                                                                                                                                             |

No. 1

A Son Excellence le très Honorable Lord Metcalfe, Gouverneur Général du Canada, etc, etc, etc.

No. 655.

Fief St. Maurice et St. Etienne, partie de l'étendue des terres ci-devant réservées pour l'usage des forges de St. Maurice.

En faisant rapport à Votre Seigneurie de la confection du relevé des Fiefs St. Maurice et St. Etienne, qui font partie de l'étendue des terres qui étaient ci-devant réservées pour l'usage exclusif des forges de St. Maurice, et de la visite que j'y ai récemment faite à la requisition de mes honorables collègues et avec l'approbation de votre Excellence, j'ai aussi à faire connaître humblement l'opinion que je me suis formée sur la vente des terres que l'on vient d'arpenter et des forges elles-mêmes. Je regrette que la maladie m'ait empêché de vous faire ce rapport plus à bonne heure.

En mentionnant que j'ai trouvé l'établissement en bon ordre, je dois dire que je suis d'opinion que le système de louer cet établissement n'est avantageux ni à la Province ni au locataire.

La Province perd les avantages qui résulteraient d'une ville populeuse, environnée d'une population dense que la ville des Trois-Rivières et les pays avoisinants posséderaient depuis longtemps si ce n'eût été que de cette immense réserve de terres faite pour l'usage exclusif des forges, terres qui auraient été plus profitables à la société en général si elles avaient été livrées à l'industrie individuelle.

Le locataire perd tous les avantages qu'il pourrait retirer des améliorations qu'un propriétaire seul peut faire. L'industrie d'un locataire, tout actif, tout entreprenant et tout entendu qu'il puisse être se trouve nécessairement arrêtée par la connaissance qu'il a que les conséquences directes des améliorations que ses intérêts bien compris pourront l'engager à faire, seront d'augmenter le loyer qu'il aura à payer dans le cas où il désirerait renouveler son bail ou d'engager d'autres personnes à enchérir sur lui, et le priver en conséquence du profit qu'il devait s'attendre de retirer de ses peines.

Il est inutile pour moi de parler d'aucune des améliorations que l'on pourrait avec avantage et succès introduire dans l'établissement des forges de St. Maurice, elles sont évidentes à quiconque est au fait de ce genre d'affaires et qui peut visiter cet établissement.

Je recommanderais en conséquence que l'on adopte immédiatement des mesures pour procéder à la

vente des forges de St. Maurice à l'expiration du bail actuel, avec toute quantité de terre y adjacente que l'acquéreur jugerait à propos d'acheter, n'excédant pas cependant quatre cents acres; il devrait aussi avoir pendant cinq années le privilège de prendre le minerai et le bois de chauffage sur les terres non concédées de la couronne. Quant au bois de chauffage, il ne devrait lui être permis d'en prendre que sur les terres non arpentées de la couronne. Ce privilège devant cesser même avant l'expiration des cinq années aussitôt qu'aucune partie de ces terres serait vendue, concédée ou qu'on en aurait disposé autrement. Il pourrait aussi avoir le privilège d'acheter du concessionnaire de la Couronne le minerai qui se trouverait sur ces lots.

Quant aux terres qui ont été dernièrement subdivisées en lots de ferme, je recommanderais qu'elles soient concédées et vendues au nom de la Couronne par le Commissaire des Terres de la Couronne ou son Agent local, en franc alevu-roturier et à rente foncière rachetable sur le pied de six chelins l'acre, faisant une rente annuelle de trente six chelins courant. Le capital rachetable à l'option de l'acquéreur, ses hoirs ou ayans cause par paiemens qui ne seront pas moindres que trois louis courant. Pour encourager le rachat du capital on devrait accorder une déduction de vingt pour cent sur aucune partie du capital ainsi racheté, pourvu que tous les arrérages de vente soient préalablement payés. Ces terres pourraient être ainsi concédées et vendues avec la plus stricte obligation de s'y établir. Personne ne pourrait avoir plus d'un lot à moins qu'il n'ait des fils au dessus de vingt et un ans qui voudraient s'établir près de lui; dans ce cas, chacun de ses fils, âgé de plus de 21 ans, pourrait acquérir le lot ou les lots voisins quoiqu'ils ne fussent pas immédiatement prêts à y ériger une maison. Que le Commissaire des Terres de la Couronne pourrait faire une formule ou modèle de titre de concession dans lequel les conditions seraient exprimées plus au long que je ne puis le faire dans ce Rapport déjà trop long.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé) D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

Département des Terres de la Couronne,  
Montréal, 20 Novembre, 1845.

Vraie Copie,  
D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

No. 2.

Copie d'un Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif en date du 22 Novembre 1845, approuvé en Conseil le même jour, relativement à la vente des forges de St. Maurice.

Sur le Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, relativement à la vente des forges de St. Maurice, et de l'étendue des terres adjacentes, daté le 20 Novembre, 1845.

Le Rapport susdit contient les recommandations suivantes que le Comité a adopté et soumis à l'approbation de votre Excellence, savoir :—

“ Je recommanderais en conséquence que l'on adopte immédiatement des mesures pour procéder à la vente des forges de St. Maurice à l'expiration du bail actuel, avec toute quantité de terre y adjacente que l'acquéreur jugerait à propos d'acheter, n'excédant pas cependant quatre cents acres. Il devrait aussi avoir pendant cinq années le privilège de prendre le minerai et le bois de

Appendice (S.)

22e Juin.

pendice (S.)  
e Juin.

“ chauffage sur les terres non concédées de la Couronne. Quant au bois de chauffage, il ne devrait lui être permis d'en prendre que sur les terres non arpentées de la Couronne. Ce privilège devant cesser même avant l'expiration des cinq années aussitôt qu'aucune partie de ces terres serait vendue, concédée ou qu'on en aurait disposé autrement. Il pourrait aussi avoir le privilège d'acheter du concessionnaire de la Couronne le minerai qui se trouverait sur ces lots.

“ Quant aux terres qui ont été dernièrement subdivisées en lots de ferme, je recommanderais qu'elles soient concédées et vendues au nom de la Couronne par le Commissaire des Terres de la Couronne ou son Agent local, en franc aleu-roturier, et à rente foncière rachetable sur le pied de six chelins l'acre, faisant une rente annuelle de trente six chelins courant. Le capital rachetable à l'option de l'acquéreur, ses hoirs ou ayans cause par paiemens qui ne seront pas moindres que trois louis courant. Pour encourager le rachat du capital on devrait accorder une déduction de vingt pour cent sur aucune partie du capital ainsi racheté, pourvu que tous les arrérages de vente soient préalablement payés. Ces terres pourraient être ainsi concédées et vendues avec la plus stricte obligation de s'y établir. Personne ne pourrait avoir plus d'un lot à moins qu'il n'ait des fils au dessus de vingt et un ans qui voudraient s'établir près de lui; dans ce cas, chacun de ses fils, âgés de plus de 21 ans, pourrait acquérir le lot ou les lots voisins quoiqu'ils ne fussent pas immédiatement prêts à y ériger une maison. Que le Commissaire des Terres de la Couronne pourrait faire une formule ou modèle de titre de concession dans lequel les conditions seraient exprimées plus au long que je ne puis le faire dans ce Rapport déjà trop long.

Certifié,  
(Signé) ET. PARENT.

Département des Terres de la Couronne,  
Montréal, 20 Novembre, 1845.

Vraie Copie,  
D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

No. 3.

Département des Terres de la Couronne,  
Montréal, 19 Décembre 1845

No. 204.

Avis.—Pour être vendu, par encan public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, Mardi, le quatrième jour d'Août, mil huit cent quarante-six, à onze heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de forges de St. Maurice situées sur la Rivière St. Maurice, District des Trois Rivières, Bas Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remises, etc., et contenant environ cinquante cinq acres de terre, plus ou moins; l'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant, (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs Saint Etienne et St. Maurice, connus comme terrains des forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits Fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée ou disposée autrement par le Gouvernement, lequel ne sera toute fois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce

privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

pendice (S.)  
22e Juin.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil huit cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêt. Les lettres patentes seront émancées, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

7 Février, 1846.

N. B.—Aucune partie du prix d'achat ne sera reçue en scrip.

(Signé,) D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

Vraie copie.

D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

No. 4.

No. 376,

A Son Excellence le Très Honorable Comte Cathcart,  
Gouverneur Général, etc. etc. etc.

Nouveau Rapport sur la vente des forges de St. Maurice.

Comme en conformité de l'Ordre en Conseil du 22 Novembre dernier, la vente des forges de St. Maurice doit avoir lieu Mardi, le 4 Août prochain, je penserais qu'il est à propos qu'un ordre en Conseil fixe le prix de départ en deça duquel la vente n'aurait pas lieu.

Il est en conséquence de mon devoir de prier votre Seigneurie de soumettre cette suggestion au Comité du Conseil Exécutif pour qu'il en fasse immédiatement son Rapport.

(Signé,) D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

Département des Terres de la Couronne  
Montréal, 28 Juillet, 1846.

Vraie copie

D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

No. 5.

Copie d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 29 Juillet 1846, et approuvé le même jour par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Sur la lettre du Commissaire des Terres de la Couronne suggérant qu'un prix de départ soit fixé par un Ordre en Conseil pour la vente des forges de St. Maurice qui doit avoir lieu le 4 Août prochain, conformément à un Ordre en Conseil du 22 Novembre dernier.

Le Comité est d'opinion que £3,000 doit être le prix de départ à la vente de la dite propriété, en deça duquel la vente n'aura pas lieu.

Certifié.

(Signé,) E. PARENT.

Au Commissaire des Terres de la Couronne,  
etc. etc. etc.

Vraie copie.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

Appendice  
(S.)

24e Juin.

No. 6.

Trois Rivières, 4 Août, 1846.

Vente des forges de St. Maurice, dans le District des  
Trois Rivières, Canada Est.

| Noms des enchérisseurs.             | Montant. |    |    |
|-------------------------------------|----------|----|----|
|                                     | £        | s. | d. |
| Mr. Boutillier .....                | 3000     | 0  | 0  |
| Mr. T. Hart .....                   | 3100     | 0  | 0  |
| Mr. Henry Stuart .....              | 3200     | 0  | 0  |
| Mr. T. Hart .....                   | 3300     | 0  | 0  |
| Mr. Henry Stuart .....              | 3400     | 0  | 0  |
| Mr. T. Hart .....                   | 3500     | 0  | 0  |
| Mr. Stuart .....                    | 3600     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 3700     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 3800     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 4200     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 4350     | 0  | 0  |
| Mr. Stuart .....                    | 4400     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 4500     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 4550     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 4650     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 4700     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 4750     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 4800     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 4850     | 0  | 0  |
| Mr. Stuart .....                    | 5000     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 5050     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 5100     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 5150     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 5200     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 5250     | 0  | 0  |
| Mr. Judah .....                     | 5300     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 5400     | 0  | 0  |
| Mr. Bell .....                      | 5450     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 5500     | 0  | 0  |
| Mr. Hart .....                      | 5550     | 0  | 0  |
| Mr. Stuart, le dernier enchérisseur | 5575     | 0  | 0  |

Je certifie que la propriété ci-mentionnée a été adjugée à Henry Stuart, Ecuyer, pour la somme de cinq mille cinq cent soixante-et-quinze louis, comme étant le plus haut et dernier enchérisseur.

(Signé.)

P. BURNE.

Trois Rivières, 1 Août, 1846.

Vraie Copie,

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

No. 7.

Département des Terres de la Couronne,  
Montréal, 19 Septembre, 1846.

No. 476.

Henry Stuart, Ecuyer, offre d'acheter les Fiefs St.  
Maurice et St. Etienne. Lettres 13 Août et 18  
Septembre.

On doit sous peu de tems offrir en vente les Fiefs St. Etienne et St. Maurice aux conditions ci-jointes, suggérées dans le Rapport approuvé de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, en date du 20 Novembre, 1845, relativement à l'établissement des forges de St. Maurice.

Ces termes n'ont été proposés que pour rencontrer les besoins, les moyens et les habitudes des gens pour l'avantage et aux demandes urgentes et réitérées desquelles, ces terres sont maintenant offertes en vente, — l'excédant de la population des Trois Rivières et des paroisses adjacentes, qui sans aucun doute serait amèrement désappointé si l'on ne mettait pas les terres à leur portée en insistant sur un prix et sur des termes auxquels ils ne pourraient pas se conformer.

Mais s'il est favorable à l'acquéreur, ce mode de vente souffre de sérieuses objections de la part du Gouverneur.

D'abord, il complique et multiplie les détails et par conséquent augmente les frais et difficultés d'administration que le Département doit chercher à diminuer plutôt que d'augmenter.

Secondement, on a déjà essayé dans cette Province et dans d'autres les ventes à rente foncière ou rente constituée rachetable, mais on les a partout abandonnées à cause de la grande difficulté, pour ne point dire l'impossibilité, de retirer les rentes, et de l'embarras que cela causait au Gouvernement par les demandes de soulagement que venaient faire ensuite les gens qui étaient trop endettés.

Pendant tout le temps que ce système a été suivi dans le Bas-Canada, environ 4 années, 936 lots ont été vendus à rente foncière, sur lesquels la première année de rente était payée d'avance, mais à quelques exceptions près, il n'en a pas été payé depuis, et il est dû sur la plupart de ces lots depuis 14 jusqu'à 17 années d'arrérages.

Si l'on jette un coup d'œil sur les Seigneuries que possède la Couronne, on pourra voir aussi, je crois, qu'il n'y a qu'une bien faible partie des rentes qui sont retirées.

On peut prévoir le même résultat pour les terres des forges. Les bonnes terres seront probablement prises aux conditions offertes, mais il est à craindre que l'on retirera bien peu de chose, si l'on peut même retirer quelque chose, si ce n'est sur les lots les plus précieux.

Je pense en conséquence que ce serait consulter grandement l'avantage du Gouvernement si, sans désappointer les gens qui veulent s'y établir, on pouvait obtenir à un prix raisonnable pour toute la propriété un acheteur qui se chargerait de vendre aux autres aux termes du Gouvernement. On a donné ces explications à M. Stuart, et on lui a donné à entendre que s'il était disposé à faire une offre de £5000 aux conditions sus-mentionnées, elle serait soumise à la considération favorable de son Excellence en Conseil. M. Stuart cependant n'est pas disposé à offrir plus de £4500, mais il mettra cette somme sur la propriété si elle est offerte à l'encan public, payable en dix ans, par versements annuels, (avec intérêt.)

Les deux Fiefs contiennent 36,820 acres de terre qui, lorsqu'ils seront vendus, donneront une rente sur le prix porté à 6s par acre, mais qui peut être rachetée à 4s. 9d. l'acre, faisant pour le tout £8836 16s.

Il s'écoulera probablement 10 ou 15 ans avant que la plus grande partie de ces terres soient prises, et une partie que l'eau couvre, ou qui pour d'autres causes n'est point propre à la culture, ne se vendra probablement pas.

Je crois donc que l'offre de M. Stuart, est assez libérale et elle est plus forte, je ne doute pas, que celle que le Gouvernement pourra réaliser si ces terres sont vendues comme on se proposait d'abord.

(Signé.)

T. BOUTILLIER.

Vraie Copie

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

No. 8.

Copie d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif en date du 21 Septembre 1846, approuvé le même jour par son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Sur le Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, daté le 19 Septembre, 1846, proposant l'acceptation des offres de M. Henry Stuart pour

Appendice  
(S.)  
22e Juin.

l'achat des Fiefs St. Etienne et St. Maurice, pour la somme de £4500 payables un tiers comptant et le reste en neuf paiemens annuels; les terres devant être vendues suivant les termes du Gouvernement aux personnes qui voudront s'y établir, etc.

Le Comité recommande le Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne à l'approbation de votre Excellence, avec la condition que l'intérêt sur le taux de six pour cent par année sera payé sur la balance du prix d'achat qui doit être payé en neuf paiemens annuels.

Certifié,  
(Signé) E. PARENT.

Au Commissaire des  
Terres de la Couronne.

Vraie Copie,  
D. B. PAPINEAU, C. T. C.

No. 9.

Avis pour la vente, par encan, du reste des terres dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, le 3 Novembre, 1846, par P. B. Dumoulin, Ecuyer, Trois Rivières.

Bureau des Terres de la Couronne,  
Montréal, 26 Septembre, 1846.

Avis est donné par les présentes, que le restant des terres de la Couronne connues sous le nom de Fiefs St. Etienne et St. Maurice, dans le Comté de St. Maurice, District des Trois-Rivières, contenant environ 36412 acres (à part du terrain des Forges acheté par H. Stuart, Ecuyer, le 4 Août dernier) sera mis en vente publique, en un seul lot, au Bureau de P. B. Dumoulin, Ecuyer, Trois-Rivières, Mardi, le troisième jour de Novembre prochain, à dix heures du matin.

Un dixième du prix d'achat sera exigé comptant et la balance en neuf versements annuels d'un dixième chacun, avec intérêt pour le paiement régulier desquels il sera exigé des suretés suffisantes.

Ces biens seront vendus sujets au privilège acquis par M. Stuart, de prendre du minerai de fer durant l'espace de cinq années sur aucune partie non concédée des dits Fiefs.

Le cours du ruisseau qui fait tourner les usines des Forges récemment vendues, devra être laissé parfaitement libre.

C'est une condition expresse de cette vente que l'acquéreur sera tenu de revendre ou concéder ces terres (en franc alleu-roturier) par lots de cent acres d'après la subdivision qui en a été récemment faite par M. Bureau, et aux termes suivants:—

Le prix des terres ne devra pas excéder six chelins l'acre, que l'acquéreur néanmoins pourra garder entre ses mains, en en payant l'intérêt annuellement, à raison de six par cent par an.

Le capital sera rachetable à la volonté du concessionnaire par versements de pas moins d'un dixième sur chacun desquels payemens il sera fait une remise de 20 par cent, pourvu que tout intérêt dû en ait été préalablement payé.

Il n'y aura que ceux qui s'établiront et se bâtiront sur ces terres qui auront droit aux termes de paiemens ci-haut mentionnés, et au montant de cent acres chacun seulement, à l'exception des pères de famille ayant des fils âgés de 17 ans ou plus qui pourront acquérir un lot de plus pour chacun de leurs dits fils.

Avis devra être donné par l'acquéreur des Fiefs du tems ou il sera prêt à vendre ou concéder, pourvu que ce tems ne soit pas fixé au delà du 21 Novembre prochain. Les lots qui seront demandés par plus d'une personne seront mis à l'encan public et adjugés au plus haut enchérisseur, et après le premier jour de vente les lots seront accordés aux premiers demandans.

Il ne sera plus reçu de Scrip en paiement de ces terres.

Les lettres patentes pour l'acquéreur du Gouvernement, seront émanées lorsqu'il aura complété les paiemens.

Appendice  
(S.)  
22e Juin.

No. 10.

Trois Rivières, 3 Novembre, 1846.

Monsieur,

Je me hâte de transmettre au Département des Terres de la Couronne le résultat de la vente des Fiefs St. Etienne et St. Maurice qui a eu lieu à mon Bureau ce jour. L'adjudication a été faite à H. Stuart, Ecuyer, pour la somme de £5000 courant. Je joins un état des enchères seulement, n'ayant pu préparer mon retour et les conditions signées de M. Stuart, comme il se trouvait obligé d'aller aux Forges aujourd'hui. Je lui ferai signer les conditions dont je vous enverrai deux copies et garderai l'autre suivant vos instructions.

J'ai l'honneur d'être, etc.  
(Signé) P. B. DUMOULIN.

T. BOUTHILLIER, Ecuyer,  
etc., etc., etc.  
Montréal.

P.S. M. Bell vient de me faire communiquer une lettre du Département des Terres au sujet de la délivrance des Forges où il paraîtrait que j'aurais dit dans mon rapport que M. Bell réclamait une bâtisse dénommée Blacking Mill; je crois, que si vous avez recours à ma lettre, vous verrez que ce n'est pas la bâtisse qui est réclamée mais son contenu savoir: 1 chaudron enmurailé, 2 balles et 3 boîtes estimés le tout à £3. Je lui ai dit que j'allais mentionner cette remarque.

(Signé) P. B. D.  
Vraie Copie,  
D. B. PAPINEAU,  
C. T. C.

Trois Rivières, 3 Novembre, 1846.

Vente des Fiefs St. Maurice et St. Etienne.

| Noms des Enchérisseurs. | £    | s. | d. | Noms des Enchérisseurs. | £    | s. | d. |
|-------------------------|------|----|----|-------------------------|------|----|----|
| Prix de départ .....    | 4500 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5325 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 4600 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5350 | 0  | 0  |
| Hugh Cameron .....      | 4750 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5375 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 4800 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5500 | 0  | 0  |
| Hugh Cameron .....      | 4825 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5525 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 4850 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5550 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 4875 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5575 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 4900 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5600 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5000 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5625 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 5025 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5650 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5050 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5675 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 5075 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5700 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5100 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5725 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 5125 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5750 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5150 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5775 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 5175 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5800 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5200 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5825 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 5225 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5850 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5250 | 0  | 0  | George Pacaud .....     | 5875 | 0  | 0  |
| George Pacaud .....     | 5275 | 0  | 0  | Henry Stuart .....      | 5900 | 0  | 0  |
| Henry Stuart .....      | 5300 | 0  | 0  |                         |      |    |    |

Certifié,  
(Signé) P. BURNS.

3 Octobre, 1846.

No. 11.

Trois-Rivières, 7 Août, 1846.

Monsieur,

Je transmets au Département des Terres de la Couronne deux des conditions de vente des Fiefs St. Etienne et St. Maurice, signées de M. Stuart, acquéreur, de M. Burns, crieur et certifiées par moi. Vous

Appendice  
(S.)

22e Juin.

devez avoir reçu l'acte de l'adjudication. Si je n'ai pas envoyé plutôt ces papiers c'est que je n'ai pu les faire signer à M. Stuart vu ses grandes occupations.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) P. B. DUMOULIN,

Vraie copie.

T. BOUTHILLIER.

A l'Honorable D. B. Papineau.

Conditions de la vente référées dans la lettre cidessus.

1. Un dixième du prix d'achat sera exigé comptant et la balance en neuf versements annuels d'un dixième, chacun, avec intérêt, et pour le paiement régulier desquels il sera exigé des suretés suffisantes.

2. Ces biens seront vendus sujets au privilège acquis par M. Stuart, de prendre du minerai de fer durant l'espace de cinq années sur aucune partie non concédée des dits Fiefs.

3. Le cours du ruisseau qui fait tourner les usines des Forges récemment vendues devra être laissé parfaitement libre.

4. C'est une condition expresse de cette vente que l'acquéreur sera tenu de revendre ou concéder ces terres (en franc alleu-roturier) par lots de cent acres, d'après la subdivision qui en a été récemment faite par M. Bureau, et aux termes suivants :

5. Le prix des terres ne devra pas excéder six chelins l'acre, que l'acquéreur néanmoins pourra garder entre ses mains, en en payant l'intérêt annuellement, à raison de six par cent par acre.

6. Le capital sera rachetable à la volonté du concessionnaire par versements de pas moins d'un dixième, sur chacun desquels paiemens il sera fait une remise de 20 par cent, pourvu que tout intérêt dû en ait été préalablement payé.

7. Il n'y aura que ceux qui s'établiront et se bâtiront sur ces terres qui auront droit aux termes de paiemens ci-haut mentionnés, et au montant de cent acres chacun seulement, à l'exception des pères de famille ayant des fils âgés de 17 ans ou plus qui pourront acquérir un lot de plus pour chacun de leurs dits fils.

8. Avis devra être donné par l'acquéreur des Fiefs du tems où il sera prêt à vendre ou concéder, pourvu que ce tems ne soit pas fixé au delà du 21 Novembre prochain. Les lots qui seront demandés par plus d'une personne, le premier jour de vente, seront de suite mis à l'enchère et adjugés au plus offrant. Après le premier jour de vente les lots seront accordés aux premiers demandants.

9. Il ne sera plus reçu de Scrip en paiement de ces terres.

10. Les lettres patentes pour l'acquéreur du Gouvernement, seront émanées lorsqu'il aura complété ses paiemens.

11. L'acquéreur aura le droit de se réserver pour lui même, ou pour disposition future, une vingtième partie du terrain, pourvu qu'il fasse choix et donne communication à ce Département de la partie ainsi réservée dans les premiers douze mois de son achat.

12. Dans le cas où il se trouverait plusieurs places de moulin sur les deux Fiefs, cette réserve d'un vingtième ne pourra comprendre qu'une seule de ces places, et l'acquéreur ne pourra vendre plus d'une place de moulin au même individu à moins d'une permission expresse du Gouvernement.

13. L'acquéreur des Fiefs n'acquerra comme tel aucun droit au minerai de fer, mais du consentement

du Gouvernement, il pourra, soit en prendre sur les terres non concédées, ou en acheter des sous acquéreurs permanemment établis.

14. Le Gouvernement se réserve le droit de retrai- re en tout tems, pour en disposer comme bon lui semblera, tout lot concédé et non amélioré, aux prix et conditions de détail

15. Le Département des Terres décidera sur la nature du cautionnement que l'acquéreur devra donner.

16. Le Gouvernement se réserve le droit de restreindre ou prohiber la coupe du bois sur les terres non concédées, jusqu'à ce que la totalité du prix d'achat ait été payée.

17. M. Stuart, en outre des droits acquis pour son achat des Forges, aura le privilège d'acheter aux prix et conditions de détail, mille acres de terre à son choix, mais qui ne devront comprendre aucune place de moulin et devront être hors du premier rang, à l'exception des Nos. 67 avoisinant les Forges.—

18. Le Gouvernement se réserve en outre aux mêmes conditions 1,000 acres de plus pour en disposer comme bon lui semblera et pour composer les 2,000 acres y compris les 1,000 acres de M. Stuart, et les lots suivants sont retenus, viz: les Nos. 41 à 52 inclusivement dans le 2° rang du Fief St. Etienne, Nos. 31 à 33, inclusivement dans le 4° rang, et les Nos. 6, 7, 33 et 34 dans le 1<sup>er</sup> rang; le produit de ces lots sera pour l'acquéreur.

La dite vente faite aux conditions ci-dessus à Henry Stuart, Ecuyer, pour la somme de cinq mille neuf cents louis courant.

(Signé.) { H. STUART,  
P. BURNS,  
P. B. DUMOULIN, Agent.

le 3 Novembre 1846.

Vraie copie.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

No. 12.

Montréal, 13 Août 1846.

Monsieur,

Je désire savoir si le Département des Terres de la Couronne voudrait vendre les terres appartenant ci-devant aux Forges de St. Maurice, ets'il est disposé à le faire, à quels termes et conditions.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant Serviteur.

(Signé,) H. STUART.

Vraie copie.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

Au Commissaire des Terres de la Couronne.

No. 13.

Montréal, 15 Septembre, 1846.

Monsieur,

Je désire acheter l'étendue des terres qui étaient ci-devant louées à l'Honorable M. Bell avec les Forges de St. Maurice, au prix de quatre mille cinq cents louis, payables un dixième comptant et le reste en neuf paiemens annuels. Si le Département croit qu'il est nécessaire que ces terres soient mises à l'encan public, je demanderais que réserve soit faite en faveur du propriétaire des Forges, lui permettant de choisir deux mille acres de terre en par lui payant cinq ou même six chelins par acre, un dixième comptant et le reste en neuf paiemens annuels; les terres auxquelles il est fait allusion ici constituent les Fiefs St. Maurice et St. Etienne.

J'ai l'honneur d'être,

(Signé,) H. STUART,

Au Commissaire des Terres de la Couronne.

Vraie copie,

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

Appendice  
(S.)

22e Juin.

pendice  
(T.)  
24 Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

**RAPPORT**

Sur les affaires des Sauvages en Canada, soumis à l'Honorable Assemblée Législative pour son information.

Par Ordre,

D. DALY, *Secrétaire.*

**SECTION III.**

**MATIERES DE LA SECTION III.**

Mode actuel d'administrer les affaires des Sauvages, et recommandations de l'améliorer.

I.—Apperçu général sur le mode d'administration. Recommandations générales.

II.—Présens.

Description et Tableau statistiques.

Recommandations.

- 1.—Quant à leur continuation.
- 2.—Quant à ce qu'ils soient échangés contre de l'argent.
- 3.—Quant aux moyens d'en limiter et abolir l'émission.
- 4.—Quant au changement dans leur description.
- 5.—Quant au mode d'approvisionnement.
- 6.—Quant au mode de distribution.

III.—Terres.

Recommandations.

- 1.—Titres.
- 2.—Tenure.  
Recommandations sur les Titres et la Tenure.
- 3.—Administration.  
Recommandations.
- 4.—Protection des Réserves.
  - 1.—Quant aux Squatters.
  - 2.—Quant à la coupe des bois.
  - 3.—Quant à la protection de la Chasse.
  - 4.—Quant à la protection de la Pêche.

IV.—Rentés viagères.

- 1.—Administration et défauts.
- 2.—Recommandations.

V.—Département des Sauvages.

- 1.—Constitution et défauts.
- 2.—Recommandations.

VI.—Conclusion.

Avant les recommandations spéciales.

Mode actuel d'administrer les affaires des Sauvages, et recommandations de l'améliorer.

Vos Commissaires vont maintenant décrire le mode suivi pour conduire les affaires des Sauvages, divisé sous les chapitres suivans, savoir:—

- PRÉSENS.
- TERRES.
- RENTES VIAGERES.
- DÉPARTEMENT.
- DIVERS.

Et sous chacun de ces chapitres, ils offriront leurs opinions et leurs recommandations.

Cependant il est nécessaire, en premier lieu, de poser les principes d'après lesquels les affaires des Sauvages doivent être administrées à l'avenir, et sur lesquels le Gouvernement se guidera dans la protection qu'il leur accorde.

On a fait voir que jusqu'à une époque très récente, la conduite du Gouvernement vis-à-vis cette race, était plutôt dictée par le désir de s'assurer de ses services en tems de guerre que par celui de l'arracher à l'état de barbarie, et l'encourager à adopter les habitudes et les arts de la civilisation. C'est dans ce but que pendant plusieurs années elle a été constamment placée sous le contrôle des autorités militaires dans cette Province.

Depuis 1830, l'on a suivi une politique plus éclairée, conformément aux instructions du Secrétaire d'Etat; et le Gouvernement aidé des divers corps religieux, ont fait beaucoup dans le Haut-Canada pour répandre la civilisation parmi eux; mais le système bien qu'amélioré, n'a tendu qu'à garder les Sauvages dans un état d'isolement et de tutelle, et à retarder leurs progrès d'une manière considérable.

Les recherches que les Commissaires ont faites, et l'attention qu'ils ont accordée aux nombreuses opinions qui leur ont été soumises, les ont fait venir à la conclusion que la vraie et seule politique possible que le Gouvernement doit adopter, relativement à leurs intérêts, aux intérêts des Sauvages comme à ceux de la société en général, c'est de tâcher d'élever graduellement les Tribus Sauvages qui sont établies sur le Territoire Britannique au niveau de leurs voisins, les blancs; de les préparer à remplir les charges et les devoirs des citoyens, et de faire cesser graduellement la nécessité où il se trouve d'intervenir dans leurs affaires.

L'expérience a fait voir que les Sauvages ne peuvent plus mener la vie Sauvage et errante au milieu de la population des blancs qui est déjà si nombreuse et qui augmente si rapidement. Les établissemens ont envahi les endroits où ils faisaient la chasse; le gibier est épuisé; les ressources qu'ils avaient comme chasseurs et comme trappeurs sont ruinées; l'indigence et les maladies se répandent rapidement parmi eux et en diminuent graduellement le nombre. Pour éviter ces conséquences, ils n'ont qu'une chose à faire, c'est de se civiliser, ou former des établissemens et trouver leur subsistance dans la culture des terres. Pour ces raisons, et par l'influence des Missionnaires, il y a maintenant peu de Sauvages qui soient établis dans les parties éloignées du Canada.

Mais les Sauvages résidens et à demi civilisés, sont exposés à de nouveaux malheurs quand on les livre à eux-mêmes. Ils possèdent de grandes étendues de terre, généralement de la qualité la plus précieuse, qu'ils ne peuvent point toutes occuper ni protéger contre les empiétements des blancs qui s'y établissent sans titre, et avec lesquels ils se trouvent constamment en collision par les tentatives inutiles qu'ils font pour protéger leurs propriétés. Comme ils ne sont pas obligés de faire et entretenir leurs chemins, ces réserves de

Appendice  
(T.)

21e Juin.

viennent un obstacle sérieux à l'établissement et à l'amélioration des contrées voisines, et ils deviennent eux-mêmes des objets de jalousie et de haine pour leurs voisins ; parmi ceux-ci, les plus démoralisés sont toujours prêts à prendre avantage de la faiblesse et de l'ignorance des Sauvages, de leur faiblesse pour les boissons enivrantes, pour leur enlever leurs terres et les améliorations qu'ils y ont faites ; des habitudes d'intempérance s'introduisent ainsi, sont encouragées, l'indigence vient ensuite, et la démoralisation générale en est bientôt le résultat.

L'esprit du Christianisme et l'instruction religieuse ont opposé des barrières et des remèdes salutaires à ces derniers maux. Les diverses tentatives que l'on a faites avec tant de zèle, et que l'on a poursuivies avec tant de persévérance, ont été couronnées d'un succès frappant. Les Sauvages ont manifesté beaucoup de disposition à embrasser la religion chrétienne et à recevoir de l'instruction.

Mais afin de les mettre en état de pouvoir faire concurrence aux Blancs, et de prendre rang parmi eux comme concitoyens, il faudra nécessairement qu'il s'écoule quelque temps et que l'on adopte des mesures plus générales et plus énergiques ; Sir Francis Bond Head n'a jamais espéré pouvoir y réussir, et c'est pour cela qu'il proposa de les éloigner à une certaine distance et de les y mettre autant que possible à l'abri de toutes communications avec les Blancs. Les témoignages que vos Commissaires ont reçus à ce sujet, diffèrent beaucoup les uns des autres, quoiqu'ils s'accordent bien que l'isolement dans lequel on a tenu les Tribus Sauvages, a généralement été motivé par les avantages qu'en retireraient les Blancs, et ceux qui devaient en résulter du moins temporairement pour les Sauvages eux-mêmes, plutôt que dans des vues larges et philanthropiques qui n'avaient pour but que le bonheur de cette race. Mais Sir Francis Bond Head n'a pas réussi toutes les fois qu'il a cherché à engager les Sauvages à abandonner leurs anciens établissemens, et des tentatives de cette sorte manquent toujours. Les Sauvages entretiennent ordinairement des sentimens d'affection et de vénération profonde pour leurs Cabanes ; ils considèrent que c'est une disgrâce que d'abandonner les os de leurs ancêtres, quand la foi du Gouvernement et tous les principes de justice s'opposent à ce qu'ils en soient chassés.

L'expérience a aussi fait voir, que tant qu'ils résident parmi les blancs, il est impossible d'en empêcher que les relations les plus étroites s'établissent entre eux. Il a été passé des lois qui défendent aux blancs de s'établir dans les villages des Sauvages, qui protègent leurs terres contre les empiétemens des squatters, qui prohibent la vente des liqueurs fortes parmi eux, mais toutes ces lois on n'y a pas fait attention, on les a éludées, et si le gouvernement pouvait établir un système de séparation, les Sauvages seraient les premiers à l'enfreindre.

Il n'y a donc qu'un seul moyen à suivre ; ce moyen a déjà été indiqué : c'est de tâcher de les élever au niveau des blancs. Il ne paraît pas y avoir d'obstacles insurmontables. C'est l'opinion universelle qu'il n'y a rien dans le caractère de la race Sauvage qui s'oppose à ce résultat. Le Sauvage possède les plus beaux attributs de l'esprit ; son intelligence de la religion, et les idées qu'il a sur les obligations morales, sont justes ; son imagination est fertile ; il a de l'aptitude pour l'instruction, et ses facultés imitatives sont très grandes, et il ne manque pas du désir de pouvoir améliorer sa condition ; il connaît la supériorité des blancs sur lui, et les désavantages qui résultent pour lui, de l'ignorance dans lequel il est plongé ; et les Sauvages convertis désirent généralement que leurs enfans soient instruits.\* Un grand nombre d'eux agissent comme Missionnaires et Interprètes parmi leurs frères du Canada et des Territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et cela avec honneur pour eux et avantage pour ceux qui sont sous leurs soins. La plupart, sinon tous ceux qui ont reçu une bonne éducation, sont, sous tous les rapports, les égaux des blancs leurs associés ; quelques jeunes gens se sont bien distingués dans le Collège du Haut-Canada. Parmi les Chefs, il y en a plusieurs qui sont intelligens, qui se conduisent bien, des hommes religieux, et tout à fait capables d'administrer leurs affaires et bien rusés quand il s'agit de leurs intérêts.

\* On trouvera à l'Appendice No. 48 des témoignages frappants des efforts que les Tribus Sauvages ont faits pour leur bien-être et celui de leurs frères.

Le plus grand obstacle qui s'oppose à l'avancement de cette race, se trouve dans la dépendance où elle se trouve de tout le monde, et dans ses habitudes d'indolence que la politique passée du Gouvernement a toujours favorisées, si non créées, chez elle ; dans l'ignorance où la connaissance imparfaite du langage, des coutumes et des idées de commerce des blancs ; et dans cette faiblesse du jugement qui est la conséquence nécessaire de l'absence totale de l'éducation mentale. Aucune de ces difficultés ne paraît insurmontable, et vos Commissaires sont d'opinion que toutes les mesures du Gouvernement devraient tendre à les surmonter et à développer les facultés naturelles que possède le caractère Sauvage. Ce peut être une tâche difficile, pour la majorité des adultes dont les habitudes sont formées, qui a passé l'âge de l'instruction, et qui s'est concilié avec son état habituel, mais il n'en serait pas ainsi avec les Sauvages.

On les représente comme très susceptibles d'acquérir des connaissances, et les écoles qui ont été établies sur un bon pied parmi eux, ont parfaitement bien réussi. C'est principalement par l'instruction que dans l'opinion de vos Pétitionnaires la race Sauvage se relèvera par la suite ; mais l'instruction et l'encouragement peuvent encore faire beaucoup chez une grande partie des adultes. C'est à ces objets que les recommandations de vos Pétitionnaires s'adressent particulièrement.

#### Recommandations Générales.

1. Aussi longtems qu'elles auront besoin de la protection et des conseils du Gouvernement, les Tribus Sauvages devraient être sous le contrôle immédiat du Représentant de la Couronne dans la Province, et non sous celui des Autorités Provinciales. A l'appui de cette recommandation, et comme argumens puissans en sa faveur, vos Commissaires vous référeront aux opinions suivantes :—

Extrait du Rapport du Comité Spécial de la Chambre des Communes sur les Aborigènes des Etablissemens Anglais, 26 Juin, 1837.

« La protection à accorder aux Aborigènes devrait être considérée comme un devoir appartenant surtout au Gouvernement Exécutif tel qu'il est administré dans ce Pays, ou par les Gouverneurs des diverses Colonies. Ce n'est pas une charge que l'on puisse convenablement confier à la Législature Locale. Plus ces corps sont qualifiés à bien remplir les diverses obligations qui leur sont imposées, moins ils sont propres à remplir cette charge ; car une Législature locale, si elle est bien constituée, doit partager les intérêts, et représenter les opinions de la grande masse du peuple avec lequel ils agissent. Mais les habits de presque toutes les Colonies ayant été confiés à régler avec les tribus Sauvages, ou des tribus, ces tribus, le corps Représentatif devient de fait intéressé, et ne doit pas en conséquence être jugé dans la discussion ; et, si les membres de la Législature locale au lieu d'être élus par le peuple sont nommés par le Gouvernement, il y a encore des objections de même nature à ce qu'ils interviennent dans les affaires des Aborigènes. Placés dans une position privilégiée pour laquelle ils n'ont d'autres titres que ceux que leur a donnés la préférence de la Couronne, ils s'efforceraient d'abattre la jalousie qui attaque toujours cette supériorité, en se présentant à tous les préjugés populaires qui n'affectent point directement le pouvoir et les droits du Gouvernement qu'ils servent. Quelque soit donc le système gouvernemental d'une colonie, nous conseillons de placer autant que possible les Aborigènes en dehors du contrôle de la Législature.

Extrait du Rapport du Comité du Conseil Exécutif du Bas-Canada.

« En terminant les suggestions qu'il a à soumettre très respectueusement à Votre Excellence sur le vaste et important sujet qui a été renvoyé à sa considération, le Comité croit qu'il est juste d'observer que généralement dans les recommandations qu'il a faites il part du principe que les Sauvages doivent être, comme ils ont été jusqu'ici, sous le contrôle particulier et sous la direction de la Couronne, auprès de laquelle, sous le Gouvernement

Appendice  
(T.)

21e Juin.



pendice (T.)  
240 Juin.

“ Français comme sous le Gouvernement Anglois, ils ont toujours su chercher la seule protection paternelle qu'ils s'attendaient à recevoir, en compensation des droits et de l'indépendance qu'ils avaient perdus, et cela jusqu'à ce qu'il se présente des circonstances qui exigent qu'ils passent de la Couronne à la Législature Provinciale, et qu'ils reçoivent de cette dernière tous les approvisionnements et soins nécessaires, le Comité penso qu'à leur égard tous les arrangemens que l'on devra adopter soient sous la direction immédiate du Gouvernement de Sa Majesté, et soient exécutés sous la surintendance des officiers par lui nommés.” A quoi, Lord Glenelg répondit comme suit:—

“ On doit regarder comme un principe admis dans tous les arrangemens que l'on adoptera à l'égard des Sauvages, que leurs intérêts doivent être sous les soins et le contrôle exclusif de la Couronne. Je ne saurais mieux exprimer ma pensée qu'en me servant des mots du Comité :” (déjà reproduits plus haut.)

20. Il devrait être adopté des mesures pour introduire et répandre la religion Chrétienne parmi tous les Sauvages résidans dans la Province, et pour les former en établissemens.

30. Les efforts du Gouvernement devraient être dirigés vers l'éducation des jeunes Sauvages, et vers l'affranchissement pour ceux qui sont plus âgés de ces sentimens et de ces habitudes de dépendance dont ils sont les esclaves.

40. A cette fin l'on devrait établir des Ecoles; chaque Etablissement aurait à soutenir ses Missionnaires et ses Instituteurs, et ils devraient être surveillés avec soin.

50. Outre les Ecoles Élémentaires, on devrait établir autant d'Ecoles de Travail Manuel ou d'Industrie que pourront le permettre les fonds appropriés à cette fin.

Vos Commissaires sont certains que si en Angleterre une instruction élémentaire plus complète dans la lecture et l'écriture ne suffit pas pour former les esprits et constituer le caractère de la jeunesse du pays, la même difficulté se présente, et avec beaucoup plus de force, à l'égard des jeunes Sauvages. Leur éducation ne doit pas seulement se borner à développer leur esprit, mais encore à les affranchir des habitudes et des sentimens de leurs ancêtres et à leur enseigner la langue, les arts et les coutumes de la vie civilisée. Outre la routine ordinaire d'une Ecole Primaire, les jeunes gens devraient apprendre l'art de la culture, le jardinage, à élever les bestiaux et les simples métiers; et les filles, l'économie domestique, le soin du ménage et des laitages, et la couture, etc.; et les deux sexes devraient être au fait du mode de transiger les affaires chez les blancs. C'est par le moyen d'Ecoles d'Industrie ou de Travail Manuel dans lesquelles on enseignerait les branches d'éducation ci-dessus énumérées que l'on peut espérer pouvoir opérer un changement important parmi les Sauvages de la génération naissante.

Les témoignages que vos Commissaires ont reçus en faveur des Ecoles de cette nature sont très forts, et, entre autres, ils soumettent les suivans:—

L'Evêque de Toronto:—“ Dans la vue de favoriser leur avancement social et religieux, d'établir dans chaque village un ou plusieurs Missionnaires résidens, appartenant au Clergé de l'Eglise d'Angleterre, un Chirurgien, un Cultivateur pratique, un Charpentier et un Forgeron, avec des Ecoles d'Instruction et d'Industrie, conduites par des Instituteurs capables. Les Ecoles devraient être mises sous la direction et le contrôle général des Missionnaires et de l'Officier du Département des Sauvages y résidant.”

Le Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages:—“ Je suis d'opinion que l'on devrait donner aux jeunes Sauvages, mâles et femelles, un système d'éducation générale, semblable en quelque point à l'Etablissement de la Compagnie de la Nouvelle Angleterre. Les enfans devraient résider dans l'Etablissement et être placés sous la direction constante d'un Instituteur compétent et fixe, qui porterait à leurs habitudes les mêmes attentions qu'à leur esprit. Le cours d'Instruction devrait consister dans l'écriture, la lecture, et l'arithmétique, et dans l'Instruction religieuse, sous la surintendance du Ministre de l'Eglise à

Appendice (T.)  
240 Juin.

“ laquelle ils appartiennent; ils devraient aussi apprendre les arts mécaniques pour lesquels ils montrent plus de goût, ainsi que la culture pratique et théorique; on devrait encourager par une éducation plus libérale ceux qui ont le plus de talent à entrer dans les Ordres Sacrés, et à devenir Ministres résidens dans leur Tribu.”

“ Les filles, outre une éducation élémentaire analogue, devraient apprendre les connaissances utiles qu'elles possèdent les blancs dans la classe inférieure de la Société. On pourrait faire passer le produit de leurs travaux, ainsi que de ceux des garçons, dans les arts mécaniques, dans les villes voisines et les pays environnans. Ce n'est qu'en exerçant continuellement leurs facultés intellectuelles et corporelles que l'on pourra sauver les Sauvages de leur ruine, et qu'on améliorera leur condition.

Le Révérend Abraham Nelles, Missionnaire chez les Sauvages des Six Nations, de la Grande Rivière:—“ Je pense que rien ne contribuerait plus à améliorer l'état des Sauvages et à promouvoir leurs intérêts spirituels et temporels que l'établissement d'Ecoles d'Industrie. L'expérience démontre que les Ecoles du jour que les enfans fréquentent irrégulièrement, ne sont suivies que de bien peu d'effets, mais l'on doit s'attendre à des fruits bien plus durables des Ecoles d'Industrie dans lesquelles on élève les enfans dans des habitudes régulières et industrielles. Outre la vraie Education Anglaise, on devrait enseigner dans ces Ecoles quelques uns des arts utiles, aux enfans qui montrent de l'aptitude, et l'on devrait leur apprendre à tous un mode perfectionné d'Agriculture.”

Le Révérend Adam Elliot, autre Missionnaire chez les Sauvages des Six Nations, dit:—“ Je pense qu'il serait très avantageux d'établir des Ecoles d'Industrie pour les enfans des Sauvages. Ici c'est la Compagnie de la Nouvelle Angleterre, qui par sa libéralité pourvoit aux moyens d'établir et maintenir ces Ecoles, mais les connaissances que j'ai sur les affaires des Sauvages ne me permettent pas d'offrir aucunes suggestions relatives à l'établissement de ces Institutions dans d'autres lieux. Je ne suis pas en état de recommander l'adoption pour les Sauvages d'aucun système d'Instruction différent de celui bien connu et suivi dans les Ecoles des blancs. Ces Etablissements devraient avoir une Ferme sur laquelle les enfans pourraient travailler un certain nombre d'heures tous les jours, et l'on devrait enseigner à quelques uns d'eux les arts mécaniques les plus utiles. Il serait aussi bien avantageux d'enseigner aux jeunes filles des Sauvages qui seraient admises dans ces établissemens, les arts de la civilisation, mais rien au delà de ces arts ne saurait suivant moi compenser par les résultats les dépenses qui en résulteraient. Les enfans devraient être nourris et logés dans ces établissemens, et ils ne devraient pas sans permission visiter leurs parents et amis.”

Le Révérend M. Flood, Missionnaire chez les Sauvages de la Rivière Thames, dit:—“ Je pense qu'il est bien constaté que partout où l'on a introduit le travail conjointement avec l'éducation, il en est résulté des effets les plus salutaires. J'ai vu ce système fonctionner au Village Mohawk à Brantford, et j'ai senti de quelle importance il est pour les enfans des Sauvages. Il a aussi bien fonctionné pendant plusieurs années dans quelques unes des Missions des Indes Orientales et à Sierra Leone, mais il doit d'abord nécessiter des déboursés considérables qu'il puisse par la suite rencontrer presque toutes ses dépenses.”

Le Révérend Saltern Givens, qui a résidé pendant onze ans, comme Missionnaire parmi les Sauvages Mohawks de la Baie de Quinté:—“ L'expérience m'a fait voir que dans l'état actuel où se trouvent les Sauvages, les Ecoles du jour sont bien peu susceptibles de promouvoir les fins de l'éducation. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de moyens d'obliger les enfans à fréquenter régulièrement les Ecoles. Les habitations des Sauvages sont bien disséminées; la pauvreté et l'insouciance des Sauvages dans plusieurs cas, sont si grandes qu'ils ne sont pas en état de se pourvoir de nourriture et d'habits; pour permettre à leurs enfans de fréquenter assidûment les Ecoles; le temps est très souvent rigoureux, les Chemins

Appendice  
(T.)

24e Juin.

“ sont mauvais, et l'autorité des parens est extrêmement relâchée. Le seul moyen donc d'avoir une éducation systématique, c'est d'établir un pensionnat parmi eux. Les enfans devraient y être placés de bonne heure, ils y seraient à l'abri des influences funestes qui les environnent ailleurs, et seraient élevés avec soin dans des habitudes pieuses et industrieuses. En joignant une ferme à l'Ecole, les enfans pourraient y être employés avec profit et contribueraient beaucoup à en défrayer les dépenses. Les garçons devraient apprendre sous un Cultivateur expérimenté toutes les branches de culture, et les filles (en mettant à leur disposition un certain nombre de vaches et de mouton) apprendraient l'économie d'une bonne ménagère. J'ai longtemps désiré une institution de cette nature pour les jeunes gens de cette Mission.”

Le Révérend Peter Jones :—“ D'après la connaissance que j'ai du caractère Sauvage, et d'après mes observations personnelles, j'en suis venu à la conclusion que le système d'éducation suivi dans nos Ecoles Élémentaires a été trop peu couronné de succès. Les enfans qui fréquentent ces Ecoles restent dans la maison de leurs parens, dont un grand nombre sont d'excellens, de pieux Chrétiens, mais qui, cependant conservent la plupart de leurs vieilles habitudes; en conséquence la bonne instruction que les enfans reçoivent dans les Ecoles, se trouve en grande partie, neutralisée chez leurs parens.

“ Il est notoire que les parens en général, n'exercent que peu ou point de contrôle sur leurs enfans, et qu'ils leur laissent faire ce qu'ils veulent. Abandonnés ainsi à leur propre volonté, ils n'ont que trop souvent à errer dans les bois avec leurs arcs et leur flèches, ou à accompagner leurs parens dans leurs excursions de chasse.”

“ Un autre inconvénient vient encore de ce qu'ils ne prennent point des habitudes d'industrie pendant qu'ils fréquentent les Ecoles, en sorte que lorsqu'ils laissent les Ecoles, ils ont le travail en aversion, et suivent naturellement le mode de vie suivie par leurs parens.

“ Sous ces circonstances, je désirerais beaucoup, qu'il fut établi parmi ces gens des Ecoles de Travail Manuel, qui auraient l'effet de les discipliner convenablement et de les élever dans des habitudes d'industrie et de bonne conduite.

“ Je ne vois rien qui puisse empêcher que ce plan réussisse et comme l'Ecole établie dans le Comté de Missouri répond aux espérances les plus grandes qu'avait conçu ceux qui l'ont établie, nous pouvons en toute sûreté conclure que les mêmes succès accompagneraient les mêmes opérations parmi nos Sauvages.

“ Je suis heureux de vous dire que tous les Sauvages avec lesquels j'ai conversé, approuvent fortement ce projet, et désirent vivement qu'une Ecole de cette espèce soit ouverte. Ils sont prêts et veulent bien remettre leurs enfans sous le contrôle absolu et sous la direction des Instituteurs.

“ Je prends aussi la liberté de dire que, dans mon humble opinion, à moins que l'on n'adopte quelque mesure de cette espèce, les Sauvages resteront à toujours à demi-civilisés, et continueront à être à charge au Gouvernement Anglais et à la Société des Missionnaires.”

Le Major Plenderleath Christie, qui a établi une Ecole semblable, et qui en a eu la surintendance pendant plusieurs années, dit :—“ L'opinion du Révérend Peter Jones, sur les tentatives qui ont été faites de fonder des Ecoles d'Industrie parmi les Sauvages, coïncide avec celles qui ont été faites lors du premier établissement des Provinces Britanniques, maintenant les Etats-Unis, et celles qui y ont été récemment faites, ainsi que dans nos établissemens de la Baie d'Hudson. Lisez l'extrait suivant des archives de la Société des Missions de l'Eglise d'Angleterre, à Londres, pour 1841 :—

“ Exposé Général sur l'Etablissement.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

“ L'Etablissement a tous les signes d'améliorations rapides sous le point de vue matériel, car le printemps dernier la plus part des fermes s'étaient agrandies du double, et les récoltes aujourd'hui sont belles et promettent beaucoup. Le bétail augmente rapidement, il compte aujourd'hui plus de deux cents têtes, à part des chevaux et cochons; je pense qu'il y a environ vingt cochons. Il serait difficile de dire combien il y a de cochons, bien peu de personnes en ont moins de deux ou trois, et un grand nombre en ont plus de vingt. Il a été introduit un certain nombre de charrues dans l'établissement, et durant l'été, il a été construit sept maisons neuves, d'une description bien supérieure à celles que l'on a construit jusqu'ici, ayant chacune d'elles deux chambres au rez-de-chaussée, avec un caveau pour y déposer les patates, et un grenier pour le grain, etc. Les Sauvages Chrétiens sont devenus aussi industrieux qu'un grand nombre de ceux qui constituent les classes ouvrières en Angleterre. En terminant ne pouvons-nous pas dire, qu'est ce que Dieu a fait! car c'est assurément “ là son ouvrage!”

Plus loin :—“ Depuis mon arrivée l'automne dernière, j'ai presque doublé la grandeur de la ferme. Je trouve que le produit en est immense, vu qu'il me permet de pourvoir aux besoins des Ecoles, et des personnes âgées et malades. Un autre grand avantage qui résulte de cette ferme, c'est l'emploi qu'elle procure aux Sauvages en les conduisant insensiblement vers les habitudes de la vie civilisée. Je trouve que la plupart travaille bien; ils sont prompts à faire ce qu'ils me voyent faire, et ils tachent dans l'administration de leur ferme de se modeler sur moi, dans le fait ils semblent faire des efforts pour ne point rester en arrière de moi, car ce printemps ils ont fait venir six nouvelles charues dans l'établissement, et l'on a défriché et labouré une étendue considérable de nouvelles terres.

“ Pour ces raisons, je penso que l'on peut apprendre l'Agriculture et l'Horticulture aux jeunes Sauvages, leur enseigner aussi, les métiers de Charpentier, Forgeron, Tailleur, Cordonnier, etc., et aux filles on peut leur enseigner à coudre, à laver, à tricoter, faire des habits, et en outre toutes les autres branches d'économie domestique; et pour les deux sexes, la lecture en Anglais, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire naturelle, et un peu de Géographie, et plus particulièrement celle de l'Amérique du Nord, chose que l'on pourrait enseigner dans un établissement central, où l'on pourrait d'abord réunir tous les orphelins et orphelines des Sauvages établis dans toutes la Province, ou dans cette partie seulement, suivant les circonstances, outre les autres enfans dont les parens consentiraient par écrit, à leur laisser recevoir leur éducation dans l'Institution, disons pendant trois années. Pour la seconde classe on devrait donner la préférence aux garçons et filles plus âgés, capables de travailler et d'apprendre de bons métiers; l'âge d'admission pour cette classe serait de dix à quatorze ans. Je pense qu'il serait avantageux que l'Institution fut bâtie sur une ferme, afin de pouvoir enseigner la culture, et d'en retirer les choses les plus nécessaires à la vie. On pourrait engager un fermier ou garçon de ferme pour exploiter la terre et enseigner la culture aux enfans qui lui aideraient; je ne doute pas que tout l'établissement pourrait être administré par un Instituteur en Chef; on pourrait pendant l'hiver enseigner les métiers, en engageant un Charpentier, etc., pour la saison (lorsque l'ouvrage est rare).

“ La bâtisse principale devrait renfermer les logemens des Instituteurs; il faudrait une maison de ferme, une grange et une étable, et des boutiques pour les différents métiers; toutes les bâtisses devraient être unies, solides et commodes, et l'établissement devrait être conduit sur un plan économique.

“ Quand les enfans instruits retourneraient chez leurs parens, ils ne manqueraient pas de répandre les connaissances et les goûts de la civilisation dans la société où ils seraient placés; quelques uns d'eux exerceraient leurs métiers, d'autres cultiveraient la terre. Un établissement bien conduit serait d'un grand avantage pour la génération

pendico  
(T.)

24e Juin.

“ actuelle, par l'influence morale que les enfans instruits  
“ auraient sur leurs parens, et on pourrait s'attendre à ce  
“ que cet avantage augmenterait pour la génération  
“ suivante, par les mariages que contracteraient les Sau-  
“ vages instruits, et qui deviendraient chefs de famille.

“ Je ne pense pas qu'il en coûterait plus de £2000 pour  
“ établir et maintenir cette Institution, et ce ne serait  
“ qu'une somme bien modique pour cet objet. L'estima-  
“ tion suivante n'est peut-être pas loin d'être correcte :—

“ Bâtisses, Ameublemens, Ustensiles, Fonds... £2000  
“ Le Chef et sa femme, £250 par année et son logement.  
“ L'Assistant..... 75 “  
“ S'il est marié..... 100 “  
“ Le Garçon de Ferme.. 50 et une Maison.  
“ Approvisionnement, outre les produits de la Ferme £  
“ Habillemens.....  
“ Bois de Chauffage et lumière.....

Extrait d'un Rapport présenté à la Chambre des Représen-  
tans des Etats-Unis d'Amérique, sur l'état des diverses  
Tribus Sauvages établies dans le pays, 8 Février,  
1822 :—

“ Le Secrétaire de la Guerre, auquel a été renvoyée la  
“ Résolution de la Chambre des Représentans, priant le  
“ Président des Etats-Unis de faire mettre devant cette  
“ Chambre, toutes les informations qu'il peut avoir sur la con-  
“ dition des diverses Tribus Sauvages établies dans les Etats-  
“ Unis, et le progrès des mesures adoptées et mises en opéra-  
“ tion jusqu'à ce jour pour leur civilisation, a l'honneur de  
“ transmettre le tableau ci-inclus, contenant le nombre des  
“ Ecoles établies sous le patronage du Gouvernement dans  
“ le pays des Sauvages ; le nombre des élèves dans chacune  
“ des Ecoles ; l'époque à laquelle elles ont commencé, où elles  
“ ont été établies et par qui elles ont été établies, avec des  
“ remarques sur les progrès qu'elles ont faits et leur condi-  
“ tion actuelle, etc. En consultant le Tableau, on verra  
“ qu'il y a maintenant en opération onze Ecoles principales  
“ dont trois subordonnées, et que l'on se prépare à en éta-  
“ blir trois, et que d'après le dernier Rapport, le nombre  
“ des élèves dans les Ecoles principales et subordonnées,  
“ était de 508. Pour les Ecoles il a été dépensé \$15,827,56,  
“ dont \$7,447,56 sont pour les bâties, et la balance de  
“ \$8,380 pour les frais d'instruction. Le Gouvernement  
“ exige comme condition de la souscription, qu'il soit établi  
“ des Ecoles sur le territoire des Sauvages, et que le sys-  
“ tème d'éducation, outre la lecture, l'écriture et l'arithmé-  
“ tique devrait, pour les garçons, comprendre l'agriculture  
“ et les arts mécaniques ordinaires, et pour les filles, l'éco-  
“ nomie domestique qui convient à leur sexe.

“ Le tems seul pourra faire voir si, en continuant à suivre  
“ le système que le Gouvernement a adopté, on parviendra  
“ à les civiliser. Il n'a été que très peu de tems en opéra-  
“ tion pour que l'on puisse en reproduire le résultat avec cer-  
“ titude. La génération actuelle qui ne peut être bien vive-  
“ ment affectée, devra disparaître, et celle qui aura été  
“ éduquée suivant le nouveau système lui aura succédé  
“ avant que l'on en ait éprouvé les effets. Cependant, en au-  
“ tant que la civilisation ne dépend que de l'éducation, sans  
“ prendre en considération la force des circonstances, il  
“ semblerait qu'il n'y a point de difficultés insurmontables  
“ à mettre à effet les intentions bienveillantes du Gouverne-  
“ ment. On peut affirmer presque sans hésitation que toutes  
“ les Tribus Sauvages de nos établissemens et près de nos  
“ frontières, désirent vivement que leurs enfans soient ins-  
“ truits. A l'exception des Creeks, elles ont toujours vu  
“ avec joie l'établissement des Ecoles, auxquelles, dans plu-  
“ sieurs cas, elles ont eux-mêmes contribué. Les Choctaws  
“ à cet égard ont manifesté la plus grande libéralité, puis-  
“ qu'ils ont sur leur route réservé \$4,000 pour maintenir les  
“ Ecoles établies parmi eux. Les Rapports des Instituteurs  
“ parlent généralement tous favorablement de la capacité et  
“ de la docilité de leurs enfans. Les progrès qu'ils font sont  
“ à peu près les mêmes que ceux que font les Blancs, et ils  
“ semblent aussi susceptibles qu'eux à acquérir des habitu-  
“ des d'industrie. Dans quelques-uns des établissemens, le  
“ travail des élèves et des Instituteurs a pourvu une grande  
“ partie des approvisionnemens nécessaires.

“ Avec ces données, il semblerait qu'il y a peu de risque  
“ à dire qu'avec des efforts vigoureux et bien dirigés, les

“ Sauvages sont susceptibles de recevoir une éducation éga-  
“ le à celle que reçoit la classe ouvrière dans notre société ;  
“ cependant, la grande question reste encore à résoudre si  
“ cette éducation les conduirait à cet état de moralité, de  
“ civilisation et de bonheur, où le Gouvernement désire les  
“ voir, ou s'il n'y a point dans leur condition des obstacles  
“ insurmontables qui les empêchent de parvenir à cet état ?  
“ Nous n'avons que très peu d'expérience pour répondre à  
“ cette question. Cependant, on ne peut espérer beaucoup  
“ quand on voit que la nation des Cherokees qui a fait le  
“ plus de progrès dans l'éducation, a aussi fait le plus de  
“ progrès dans les objets désirés.”

6. Que l'on devrait solliciter la coopération des diverses  
Sociétés religieuses dont les travaux ont déjà été couron-  
nés de tant de succès parmi les Sauvages pour mettre à  
exécution les mesures du Gouvernement, surtout parmi les  
Tribus qui n'appartiennent point à l'Eglise d'Angleterre. Le  
Secrétaire d'Etat, Sir George Murray, a réprouvé en termes  
expres la limitation des moyens qui devaient répandre les  
bienfaits de la civilisation parmi les Sauvages. Le Gouver-  
nement des Etats-Unis en a retiré beaucoup d'assistance,  
dans l'établissement de la conférence des Ecoles du Mis-  
souri.

7. Qu'il devrait être pris des mesures pour établir des  
Ecoles parmi les Sauvages du Bas-Canada, et pour faire  
cesser l'opposition que les Missionnaires ont faite, et qui  
jusqu'ici a eu l'effet d'en empêcher le fonctionnement dans  
cette partie de la Province.

8. Que l'on devrait adopter toutes les mesures possibles  
pour familiariser les Sauvages adultes avec l'administra-  
tion des propriétés, l'emploi de l'argent, et l'exercice des  
fonctions, que parmi eux ils sont qualifiés à remplir, tels que  
gardes-forêts, conducteurs ou autres exploits ordinaires dans  
les Townships. On soumettra maintenant à cette fin plu-  
sieurs propositions qui ont rapport à leurs terres et à leurs  
tentes.

9. Que l'on emploie autant que possible les Sauvages à la  
construction des bâties et à l'accomplissement de choses  
qui sont à leur avantage, et dans le même but, on déconte-  
nance parmi eux l'emploi des entrepreneurs ou ouvriers dis-  
sipés ou qui ont une mauvaise conduite. On s'est déjà  
plaint que les entrepreneurs avaient introduits parmi eux des  
ouvriers ivrognes et qu'ils avaient donné des exemples per-  
nicieux.

10. Qu'il soit établi parmi eux des institutions qui sont  
destinées à leur apprendre l'économie, telles que les Ban-  
ques d'Epargnes.

Il est probable que les Sociétés de Construction sembla-  
bles à celles qui existent en Angleterre, seraient d'un grand  
avantage parmi les Tribus.

PRÉSENS.

Comme la distribution des présens fut l'une des premières  
conséquences des relations qui existent entre le Gouvernement  
Anglais et les Sauvages, et comme c'est pour cela surtout  
que l'on a établi un Département destiné pour les affaires  
des Sauvages, on considérera d'abord.

Cette pratique semble avoir existé depuis la conquête  
du Canada. Le Gouvernement Américain l'adopta de  
bonne heure vis-à-vis les Sauvages établis sur son territoire.

En 1789, le Général Knox, Secrétaire de la Guerre,  
dans une adresse qu'il présenta au Président, suggéra que,  
dans l'administration des affaires des Sauvages, on doit  
prendre tous les moyens possibles de gagner leur affection  
et de les attacher aux intérêts de l'Union. Le Gouver-  
nement Anglais avait l'habitude de donner pour présens  
des médailles et des hausse-cols en argent, des habits  
uniformes, et une espèce de commission militaire.

“ Les possesseurs de ces articles en retiennent la proprié-  
“ té exclusive, et les Sauvages du Sud désirent vivement  
“ recevoir des Etats-Unis des présens semblables, et ils  
“ abandonneraient facilement ceux qu'ils ont reçus des  
“ Officiers Anglais. On ne peut révoquer en doute la con-  
“ venance qu'il y a de bien les traiter.”

En 1792, le Président Washington, dans une communi-  
cation qu'il fit au Sénat, disait :—“ En administrant les  
affaires des Sauvages en général, il semblerait con-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice (T.)

24e Juin.

“venable de leur apprendre qu'ils ne doivent s'attendre à recevoir des présents annuels qu'à la condition qu'ils seront attachés aux intérêts des Etats-Unis.”

Le point de vue sous lequel il considérait ces présents était différent de celui du Gouvernement Anglais, car il recommandait que les sommes d'argent que le Gouvernement Américain appropriait, fussent employées à acheter pour les Sauvages, “des habits, des animaux domestiques, des ustensiles de ménage, et à encourager la jeunesse industrieuse à rester dans les villages.”

Les Sauvages du Canada, comme on l'a déjà dit, prétendent qu'ils recevaient des présents du Gouvernement Français bien avant la conquête, et l'on doit croire d'après leur avancé, que la distribution en était annuelle et périodique.

Il n'y a point de contrats de la part du Gouvernement Anglais, qui établissent ou qui maintiennent ces ventes, il n'y a pas non plus de réglemens relatifs aux personnes qui y ont droit. Depuis un grand nombre d'années cependant ces présents ont été distribués annuellement, et récemment suivant une Cédule fixe, à tous les Sauvages résidant en Canada, et aux Tribus qui prirent part avec le Gouvernement Anglais dans les guerres du Continent, mais qui ont continué à résider sur leur ancien terrain de chasse, dans les limites du Territoire des Etats-Unis. On a déjà changé trois fois la Cédule des habillemens dans le Bas-Canada, et on les a beaucoup diminués depuis 1829.

Bien qu'il n'y ait ainsi aucune obligation expresse de la part du Gouvernement de maintenir la nature actuelle ou la quantité de secours accordé aux Sauvages, cependant la continuation de cette pratique, et le langage des Officiers de la Couronne, depuis l'année 1759, ont porté ces derniers à croire et à considérer le Gouvernement obligé à les leur continuer “aussi longtemps qu'ils formeront une Tribu.”

Cette confiance a sans aucun doute eu l'effet d'encourager leur indolence et leur imprévoyance naturelles; de les garder à l'écart comme un peuple distinct; de nourrir leur orgueil naturel et par conséquent l'aversion qu'ils ont pour le travail; et de leur inspirer des sentimens de dépendance sur la protection et la bonté de la Couronne.

Le Sauvage dans son état naturel n'a besoin que de se nourrir, se vêtir et se mettre à l'abri des saisons. Cette dernière chose il la trouve dans ces cabanes d'écorce grossière qu'il se fait dans l'espace de quelques heures. Dans les présens, il trouve tous les ans pour lui même et pour sa famille un habillement complet. Sa nourriture, il la trouve dans le gibier qu'il tue avec le fusil et l'ammunition que lui fournit le Gouvernement; dans le poisson qui abonde dans ses lacs et ses rivières, et qu'il prend avec les rets et hameçons qui lui viennent de la même source; et peut-être dans une petite quantité de Bled-d'Inde que cultivent principalement les femmes. Les quelques ustensiles dont il a besoin, ils les a du Gouvernement, ce sont des haches, des cassotées, des couteaux, des aiguilles, des dés, des ciseaux, des chaudières, des poêles, etc., auxquels on a ajouté quelques articles de luxe, tel que des pipes, du tabac, des miroirs et des ornemens, tels que des médailles, épinglettes, bracelets, hausse-cols et pendants d'oreilles.

On peut voir l'étendue des secours qui leur sont ainsi accordés dans le catalogue suivant des articles demandés pour eux dans l'année 1830, y compris ce qui leur a été donné en paiement des terres que l'on a acheté d'eux dans le Haut-Canada.

| ARTICLES.                  | QUANTITES.    |
|----------------------------|---------------|
| • Drap.....                | verges, 2,625 |
| • Cadis.....               | “ 2,353       |
| • Molton.....              | “ 7,605       |
| • Rattine.....             | “ 5,653       |
| • Étoffe.....              | “ 13,492      |
| • Couvertes à 1 Point..... | No. 3,204     |
| • 1½ “.....                | “ 2,522       |
| • 2 “.....                 | “ 2,391       |
| • 2½ “.....                | “ 6,689       |
| • 3 “.....                 | “ 6,202       |
| • Toile d'Irlande.....     | verges, 3,064 |

|                 |   |        |
|-----------------|---|--------|
| • Indienne..... | “ | 22,985 |
| • Coton.....    | “ | 21,436 |

| ARTICLES.                                             | QUANTITES.     |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Mouchoirs de Soie.....                                | No. 702        |
| Chapeau de Chef orné.....                             | “ 176          |
| Chapeaux Unis.....                                    | “ 327          |
| * Fil à Coudre.....                                   | oz. 6,021      |
| Broderie.....                                         | verges, 83,268 |
| Vermillon.....                                        | oz. 2,387      |
| • Souliers.....                                       | paires, 606    |
| • Peigne de Corne, d'Ivoire, ou Peigne de Poches..... | No. 9,162      |
| • Aleines.....                                        | “ 11,501       |
| Fourgon.....                                          | “ 5,447        |
| • Couteau à Boucher.....                              | “ 12,748       |
| • Aiguilles.....                                      | “ 18,248       |
| • Tabac.....                                          | lbs. 11,563    |
| • Balles.....                                         | “ 16,743       |
| • Plomb.....                                          | “ 43,397       |
| • Pierre à Fusil.....                                 | No. 22,598     |
| Tire Bourc.....                                       | “ 5,447        |

Articles non compris dans la Cédule des Habillemens :—

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Bracelets d'Argent.....             | pairs, 46    |
| Épinglettes “.....                  | No. 7,186    |
| Pendant d'Oreilles, d'Argent.....   | pairs, 5,397 |
| Colliers d'Argent.....              | “ 30         |
| • Médailles d'Argent.....           | “ 42         |
| • Fusils pour Chefs.....            | No. 607      |
| • Carabines.....                    | “ 310        |
| • Fusils Communs.....               | “ 679        |
| Chaudières de Cuivre.....           | “ 517        |
| “ de Fer Blanc.....                 | “ 870        |
| Ciseaux.....                        | “ 803        |
| Montures de Fusil.....              | “ 216        |
| Petites Haches.....                 | “ 630        |
| Casse-tête avec des manches de pipe | “ 460        |
| Hameçons.....                       | “ 5,700      |
| Boutons.....                        | doz. 124     |
| Couteaux de poche.....              | “ 75         |
| Dés.....                            | “ 50         |
| Aleines à Canot.....                | “ 23         |
| Trappes à Castor.....               | “ 42         |
| Miroirs.....                        | “ 93         |
| • Pavillons.....                    | “ 95         |
| Lignes à Morue.....                 | “ 82         |
| do à Hambro.....                    | “ 42         |
| do à Maquereau.....                 | “ 202        |
| do à Craie.....                     | “ 90         |
| Cordes à rêts.....                  | lbs. 80      |
| “ Ficelles.....                     | “ 80         |
| Fil à rêts.....                     | “ 285        |
| Ruban.....                          | verges 5,324 |
| Toile de Russie ou d'Ecosse.....    | “ 1,577      |

On a cependant cessé de distribuer plusieurs de ces articles, et la liste ne renferme maintenant que ceux qui sont marqués avec un astérique, et qui sont principalement des habits et ammunitions. Les terres ne se payent plus avec ces articles. La quantité de ceux que l'on distribue, varie suivant le sexe, l'âge et le rang de ceux qui les reçoivent. Pour les habits, on donne à chaque individu suivant son âge et son sexe, assez d'étoffe pour faire un habillement de Sauvage convenable; les Chefs reçoivent quelque chose de plus. Le drap est de la même qualité que celui qui est employé pour les habits des Européens, et les Sauvages qui s'habillent ainsi l'employent en conséquence; la couverture trouvant ainsi employée à des usages domestiques. Mais ordinairement on en fait un habit bien commode et bien utile. Ce n'est qu'aux hommes que l'on donne des articles et des ammunitions. La Liste des Habillemens est fixe, mais le Surintendant dans sa discrétion distribue quelques autres articles, mais en petite proportion. Cidessous sont les Cédules des deux Provinces dans lesquelles ont remarquera quelque différence:—En 1834, Lord Aylmer permit aux Missionnaires Catholiques Romains dans le Bas-Canada de recevoir des habits, mais on discontinua cela en 1836. Les changemens récemment introduits dans les habillemens donnés pour le Bas-Canada, sont mentionnés dans l'Appendice No. 57.

Appendice (T.)

24e Juin.

Cédule des Equipemens pour les Sauvages du Bas-Canada.

Appendice (T.)

24e Juin.

| ARTICLES.                           | EQUIPEMENT COMPLET.                                                                                                                                                                       |           |                   | EQUIPEMENT COMMUN. |           |        |                 |        |        |                 |        |        |     |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------|--------------------|-----------|--------|-----------------|--------|--------|-----------------|--------|--------|-----|
|                                     | Pour les Sauvages blessés en guerre avec l'ennemi, et pour leurs femmes et pour les veuves des Sauvages tués dans le combat ainsi que pour ceux qui ont des réclamations extraordinaires. |           |                   |                    |           |        | Garçons.        |        |        | Filles.         |        |        |     |
|                                     | Chef.                                                                                                                                                                                     | Guerrier. | Femmes ou Veuves. | Chef.              | Guerrier. | Femme. | De 10 à 15 ans. | 5 à 9. | 1 à 4. | De 10 à 14 ans. | 5 à 7. | 1 à 4. |     |
| Etoffes .....                       | Verges.                                                                                                                                                                                   | 4½        | 3                 | 4                  | 3         | 2½     | 3               | 1½     | 1      | ...             | 1½     | 1      | ... |
| Couvertes 1 .....                   | Nombre.                                                                                                                                                                                   | ...       | ...               | ...                | ...       | ...    | ...             | ...    | 1      | ...             | ...    | ...    | 1   |
| do 1½ .....                         | do                                                                                                                                                                                        | ...       | ...               | ...                | ...       | ...    | ...             | 1      | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| do 2 .....                          | do                                                                                                                                                                                        | ...       | ...               | ...                | ...       | ...    | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| do 2½ .....                         | do                                                                                                                                                                                        | ...       | ...               | 1                  | ...       | ...    | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| do 3 .....                          | do                                                                                                                                                                                        | 1         | 1                 | ...                | ...       | ...    | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| Toile d'Irlande.....                | Verges.                                                                                                                                                                                   | 6         | ...               | ...                | 3         | ...    | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| Coton manufacturé, non blanchi..... | Livres.                                                                                                                                                                                   | ...       | 5                 | 5                  | ...       | ...    | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| Balles.....                         | Livres.                                                                                                                                                                                   | 3         | 2                 | ...                | 3         | 2      | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| Plomb.....                          | do                                                                                                                                                                                        | 9         | 6                 | ...                | 9         | 6      | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |
| Poudre à tirer.....                 | do                                                                                                                                                                                        | 3         | 2                 | ...                | 3         | 2      | ...             | ...    | ...    | ...             | ...    | ...    | ... |

Articles non compris dans la Cédule des Equipemens des Présens qui peuvent être distribués aux Chefs et Guerriers qui le méritent et à leurs familles, sous la dénomination de présens additionnels:—

- Pavillons
- Médaille
- Fusils
- Des Chaudières de cuivre
- des Souliers

Le Surintendant ne pourra pas agir à sa discrétion pour les articles qui doivent être distribués aux individus, mais le montant total ne doit pas excéder £9 sterling, pour chaque cent Chefs ou Guerriers, aux prix coûtans sur la listé du Trésor, en force à l'époque où le Surintendant fera sa demande à l'Officier local du Département du Commissariat.

Cédule révisée des Equipemens donnés comme Présens, pour les Sauvages du Haut-Canada.

| ARTICLES.                           | EQUIPEMENT COMPLET.                                                                                                                                                                       |           |                 | EQUIPEMENT COMMUN. |           |                               |              |            |            |              |            |            |                                                           |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|--------------------|-----------|-------------------------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|------------|-----------------------------------------------------------|
|                                     | Pour les Sauvages blessés en guerre avec l'ennemi, et pour leurs femmes et pour les veuves des Sauvages tués dans le combat ainsi que pour ceux qui ont des réclamations extraordinaires. |           |                 |                    |           |                               | Garçons.     |            |            | Filles.      |            |            | Largeur en pouces de l'étoffe nécessaire à un Equipement. |
|                                     | Chef.                                                                                                                                                                                     | Guerrier. | Femme ou Veuve. | Chef.              | Guerrier. | Femme de Chef ou de Guerrier. | 10 à 15 ans. | 5 à 9 ans. | 1 à 4 ans. | 10 à 14 ans. | 5 à 9 ans. | 1 à 4 ans. |                                                           |
| Drap, bleu et gris.....             | Verges.                                                                                                                                                                                   | 2½        | 2½              | 4                  | ...       | ...                           | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        |                                                           |
| Cadis.....                          | do                                                                                                                                                                                        | ...       | ...             | ...                | ...       | ...                           | ...          | ...        | ...        | 4            | 5          | ...        | 24                                                        |
| Molton.....                         | do                                                                                                                                                                                        | ...       | 1½              | ...                | 1½        | ...                           | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | 27                                                        |
| Ratine, bleue et grise.....         | do                                                                                                                                                                                        | ...       | 2½              | ...                | ...       | ...                           | 1½           | 4          | ...        | ...          | ...        | ...        | 54                                                        |
| Grosse étoffe.....                  | do                                                                                                                                                                                        | 1-3       | 1-3             | ...                | 1-3       | 1-3                           | 1-3          | 4          | ...        | 1½           | 4          | 5          | 54                                                        |
| Toile d'Irlande.....                | do                                                                                                                                                                                        | 3         | ...             | ...                | 3         | ...                           | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | 36                                                        |
| Indienne, non d'ameublement.....    | do                                                                                                                                                                                        | ...       | 2½              | ...                | ...       | 2½                            | ...          | ...        | 2          | 1½           | 1          | ...        | 39                                                        |
| Coton gris.....                     | do                                                                                                                                                                                        | ...       | 2½              | ...                | 2½        | ...                           | 2            | 1½         | ...        | ...          | ...        | ...        | 45                                                        |
| Couverte, 1 point.....              | Nombre.                                                                                                                                                                                   | ...       | ...             | ...                | ...       | ...                           | ...          | 1          | ...        | ...          | ...        | 1          | ...                                                       |
| do 1½ do .....                      | do                                                                                                                                                                                        | ...       | ...             | ...                | ...       | ...                           | ...          | 1          | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| do 2 do .....                       | do                                                                                                                                                                                        | ...       | ...             | ...                | ...       | ...                           | 1            | ...        | 1          | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| do 2½ do .....                      | do                                                                                                                                                                                        | ...       | 1               | ...                | ...       | 1                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| do 3 do .....                       | do                                                                                                                                                                                        | 1         | 1               | ...                | 1         | 1                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Châles de coton .....               | do                                                                                                                                                                                        | 1         | ...             | ...                | ...       | ...                           | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Fil à coudre.....                   | Onces.                                                                                                                                                                                    | 1         | ½               | 1                  | ½         | 1                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Aiguilles à coudre.....             | Nombre.                                                                                                                                                                                   | 4         | 4               | 4                  | 4         | 4                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Peignes de cornes, ou à poches..... | do                                                                                                                                                                                        | 1         | 1               | 1                  | 1         | 1                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Aleines.....                        | do                                                                                                                                                                                        | 1         | 1               | 1                  | 1         | 1                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Couteau de Bouchers.....            | do                                                                                                                                                                                        | 1         | 1               | 1                  | 1         | 1                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Tbuc.....                           | Livres.                                                                                                                                                                                   | 4         | 3               | ...                | 3         | 2                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Balles.....                         | do                                                                                                                                                                                        | 3         | 2               | ...                | 3         | 2                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Plomb.....                          | do                                                                                                                                                                                        | 9         | 7               | ...                | 9         | 7                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Poudre à tirer.....                 | do                                                                                                                                                                                        | 4         | 3               | ...                | 4         | 3                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |
| Pierres à fusil.....                | Nombre.                                                                                                                                                                                   | 6         | 4               | ...                | 6         | 4                             | ...          | ...        | ...        | ...          | ...        | ...        | ...                                                       |

La Cédule des Présens-Additionnels est la même que pour le Bas-Canada.

Appendice (T.)  
24e Juin. Le coût de chaque équipement tel que fourni par le Département du Commissariat pendant la présente année est comme suit :—

EQUIPEMENT COMPLET.

Pour les Sauvages blessés dans le combat et pour leurs femmes, et pour les veuves des Sauvages tués dans le combat, ainsi que pour les autres qui ont des réclamations extraordinaires.

| Haut-Canada.  |           | Bas-Canada. |  |
|---------------|-----------|-------------|--|
| Chef.....     | £1 14 11½ | £1 17 8½    |  |
| Guerrier..... | 1 3 3½    | 1 6 6½      |  |
| Veuve.....    | 1 1 1     | 1 5 0½      |  |

EQUIPEMENT COMMUN.

|                           |               |           |  |
|---------------------------|---------------|-----------|--|
| Chef.....                 | £1 6 8        | 91 5 8    |  |
| Guerrier.....             | 1 0 11½       | 0 19 3    |  |
| Femme.....                | 0 17 4        | 0 18 9½   |  |
| Garçons de 10 à 15 ans..  | 0 10 6        | 0 8 5½    |  |
| Do 5 à 9 do...            | 0 7 6½        | 0 6 5½    |  |
| Do 1 à 4 do...            | 0 4 1½        | 0 4 7     |  |
| Filles de 10 à 14 do... } | De même que   | { 0 12 1½ |  |
| Do 5 à 9 do... }          | pour les Gar- | { 0 8 6½  |  |
| Do 1 à 4 do... }          | çons.         | { 0 5 10½ |  |

Le coût des mêmes articles achetés en Canada et surtout dans les établissemens éloignés, situés dans le voisinage de plusieurs des Villages Sauvages, serait beaucoup plus considérable ; mais en faisant une allowance pour l'augmentation que cette cause peut produire dans la valeur des articles, on doit s'étonner de voir tous les ans des troupes de Sauvages parcourir des centaines de milles, depuis le Lac Supérieur et l'Intérieur du Michigan, pour venir recevoir ces présens, exposant en plusieurs cas leur récolte aux risques de périr par leur négligence ou aux risques d'être pillées, et affrontant eux-mêmes toutes les misères et les dangers du voyage. Leur attachement au Gouvernement Anglais se maintient par cette pratique, et l'on adopte aujourd'hui une mesure qui pourra être améliorée de manière à en rendre les avantages permanens.

Le coût total de ces présens a été considérablement réduit depuis ces dernières années, quoique pour les deux dernières il ait augmenté dans le Haut-Canada. Pendant Papiers Parlementaires les trois années qui se sont écoulées res. 1834, p. 49. entre 1813 et 1816, le montant annuel y compris le prix des terres était de £117,559. En 1823 et 1824, il était de £23,000. Depuis 1835-6 jusqu'à ce jour, il a été comme suit :—

COUT DES PRESENTS.

| Années expirées le 31 Mars. | Bas Canada. | Haut Canada. | Transport, Quayage, Provisions. | Total. |
|-----------------------------|-------------|--------------|---------------------------------|--------|
| 1836                        | £2087       | £9119        | £256                            | £11462 |
| 1837                        | 2807        | 9623         | 608                             | 13038  |
| 1838                        | 2182        | 3915         | 529                             | 6626   |
| 1839                        | 2441        | 7938         | 662                             | 11041  |
| 1840                        | 2105        | 5986         | 1718                            | 9809   |
| 1841                        | 2252        | 10119        | 882                             | 13250  |
| 1842                        | 2408        | 8256         | 600                             | 11260  |
| 1843                        | 2390        | 11821        | 165                             | 14376  |

On voit dans le tableau suivant le nombre de Sauvages auxquels il a été distribué des présens.

| Années. | Bas Canada. | Haut Canada. | Total. |
|---------|-------------|--------------|--------|
| 1834    | £—          | £9073        | £9073  |
| 1835    | 3028        | 12446        | 15492  |
| 1836    | 2979        | 9341         | 12320  |
| 1837    | 3060        | 7706*        | 10766  |
| 1838    | 2994        | 8191         | 11185  |

\* Y compris l'Allocation Spéciale faite aux Micmacs de Restigouche.

| Années. | Bas Canada. | Haut Canada. | Total. |
|---------|-------------|--------------|--------|
| 1839    | 3167        | 8911         | 12078  |
| 1840    | 3218        | 9163         | 12381  |
| 1841    | 3214        | 11002        | 14216  |
| 1842    | 3640†       | 14670        | 18310  |

On peut voir qu'il y a eu bien peu de changemens dans le nombre ou les dépenses dans le Bas-Canada, tandis qu'il y en a eu beaucoup pour le Haut-Canada. Dans l'année 1834-7, on s'est beaucoup relâché dans la distribution des présens, surtout en faveur des Sauvages Américains, que l'on voulait se concilier dans l'évènement d'une guerre avec les Etats-Unis. En 1838, la distribution fut suspendue à cause des troubles politiques survenus dans la Province. L'augmentation qu'il y a eu durant ces deux dernières années, ne peut être expliquée que par le grand nombre de Sauvages Américains dont partie était des voyageurs, et partie avait été engagés à émigrer dans cette Province par suite des avis de 1839 et 1841, par lesquels on annonçait qu'après une certaine période on cesserait de distribuer des présens aux Sauvages visiteurs.

En 1842, ce montant a été augmenté par les arrérages que l'on a accordés à certains Sauvages pour les années précédentes. Quant à la grande augmentation dans les nombres de 1841 et 1842, et l'encouragement que l'on a offert aux Sauvages Américains pour s'établir en Canada, vos Commissaires pensent que les instructions du Secrétaire d'Etat et les ordres du Gouverneur Général n'ont pas été observés par les Surintendants-en-chef—ce qui a causé de grands embarras dans les finances du Département.

On le fera voir plus clairement dans la suite du Rapport.

C'est le Département du Commissariat qui distribue, et c'est l'Angleterre qui fournit les présens. On les obtient de la manière suivante :—

Les Chefs du Département des Sauvages dans les Provinces respectives soumettent au Gouverneur Général une estimation des articles nécessaires pour les approvisionnemens de l'année. Elle est ordinairement préparée dix-huit mois ou deux ans d'avance, afin de permettre que les articles soient manufacturés expressément pour ce service, et, une fois approuvé par le Gouverneur Général, elle est transmise en Angleterre par la voie du Commissariat. Quand les articles arrivent, ils sont reçus par le Commissariat et déposés dans ses magasins.

Quand le tems de la distribution approche, les Chefs du Département soumettent au Gouverneur Général des Réquisitions contenant le nombre des Sauvages de chaque Etablissement, et la quantité des articles qu'il leur faut ; laquelle, lorsqu'elle est approuvée, est transmise au Commissariat, qui la dessus transmet les approvisionnemens à la station où doit se faire la distribution, et pour la première fois la porte au débit du Département avec les frais. La coutume suivie dans le Haut-Canada de demander l'approbation du Gouverneur Général pour les Réquisitions, a été discontinuée par suite des représentations incorrectes qu'a faites le Surintendant-en-Chef ; mais on s'est aperçu que cela ouvrait la porte à des abus, et l'on a repris cette coutume dans le mois de Juin dernier.

La distribution se fait à des lieux et à des époques que l'on choisit pour l'avantage des Sauvages et le transport des articles. Pour les Sauvages résidans, on la fait généralement à leurs Etablissements, ou dans la ville voisine. Dans quelques cas cependant, les Sauvages sont obligés de se transporter à des distances considérables, et, suivant vos Commissaires, très déraisonnables, comme on peut le voir par le tableau qui suit.

Dans le Bas-Canada les distributions se font

\* Sur ce nombre 2962 ont reçu des présens en 1839-40, et les frais sont compris dans l'Etat de ces années.

Appendice (T.)  
24e Juin.

Appendice (T.)

24e Juin.

| TRIBUS.                                      | Lieu où se fait la distribution. | Distance à parcourir. |
|----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Iroquois de Caughnawaga.....                 | A leur Etablissement.....        | Milles. Rien.         |
| Do de St. Régis.....                         | do do .....                      | do                    |
| Do du Lac des Deux Montagnes.....            | do do .....                      | do                    |
| Abenaquis de St. François.....               | do do .....                      | do                    |
| Hurons de Lorette.....                       | do do .....                      | do                    |
| Amalacites, Micmacs et Abenaquis.....        | Québec .....                     | Environ 75            |
| Abenaquis de Bécancour.....                  | Trois-Rivières.....              | do 6                  |
| Tête de Boule de la Rivière St. Maurice..... | do do .....                      | do 300                |
| Algonquins près des Trois-Rivières.....      | do do .....                      | do 4                  |
| Nipissings du Lac des Deux Montagnes.....    | Lac des Deux Montagnes.....      | do 250                |
| Algonquins do do .....                       | do do do .....                   | do 250                |

Appendice (T.)

24e Juin.

Dans le Haut-Canada, ils sont faits comme suit :—

| TRIBUS.                               | Lieu où se fait la distribution. | Distance à parcourir. |
|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Mohawks de la Baie de Quinté.....     | A leur Etablissement.....        | Milles. Rien.         |
| Mississugas de la Rivière Credit..... | do do .....                      | do                    |
| Moraves de Thames.....                | do do .....                      | do                    |
| Hurons et Wyandottes.....             | do do .....                      | do                    |
| Mississugas du Lac Rice.....          | Peterboro.....                   | Environ 14            |
| do de Mud Lake.....                   | do .....                         | do 15                 |
| do de Balsam Lake.....                | do .....                         | do 60                 |
| do de Alnwick.....                    | do .....                         | do 25                 |
| Chippewas de Rama.....                | Coldwater .....                  | Entre 15 et 50        |
| do de Beausoleil Island.....          |                                  |                       |
| do de Snake Island.....               |                                  |                       |
| do de Thames.....                     |                                  |                       |
| do de la Réserve Ste. Clair.....      | Delaware.....                    | Environ 25            |
| do de Walpole Island.....             | Port Sarnia.....                 | do 25                 |
| Les Sauvages des Six Nations.....     | Maison du Conseil d'Onandaga...  | do 25                 |
| Les Sauvages de Saugeen.....          | Manitowanning.....               | do 150                |
| Les Sauvages errants.....             | do .....                         | De 50 à 600           |

Les Sauvages errants des Etats-Unis et des rives des Lacs Supérieur et Huron, avaient coutume autrefois de recevoir leurs présens à Amherstburgh et à l'Isle de Drummond. En 1828, par suite de la cession de cette dernière Isle aux Américains, Penetanguishine devint le lieu choisi pour la distribution, et, depuis la formation, de l'établissement actuel à l'Isle du Grand Manitoulin, la distribution annuelle s'est faite à cet endroit, et l'on a obligé tous les Sauvages Américains de s'y rendre, vu que la distribution qui se fait à Amherstburgh n'est que pour les Sauvages établis dans le voisinage.

Les présens sont généralement distribués en détail ; chaque individu ou chaque famille reçoit l'équipement qu'il ou qu'elle a droit de recevoir ; mais quelques fois, lorsque le Chef et la Tribu sont sous de bons termes, on remet au Chef tous les articles en bloc, et la distribution en est laissée à sa discrétion et à celle de la Tribu.

Le Surintendant du Département, ordinairement accompagné par l'Interprète, fait cette distribution, conjointement avec le principal Officier du Commissariat, aidé d'un Assistant. Autrefois il fallait la présence d'un Officier Militaire ; mais on a depuis cessé de l'exiger, à cause des inconvéniens qui en résultaient, et du peu d'utilité d'un pareil contrôle. Sir George Arthur propose de le remplacer par le Shérif, le Juge de District ou le Président des Sessions de Quartier ; mais ceci serait impraticable ; et l'on trouve maintenant qu'il suffit d'avoir un Surintendant du Département des Sauvages et un Officier du Commissariat—l'un pour voir aux intérêts du Gouvernement, et l'autre pour voir à ce que la distribution se fasse avec justice pour les Sauvages, car l'un et l'autre sont au fait des réglemens en vertu desquels se fait la distribution.

Recommandations.

1. Quant à la continuation des présens.

Bien qu'il y ait eu pendant les 20 dernières années une grande réduction dans la quantité et le coût des présens distribués, le Gouvernement Britannique et le Parlement ont fait voir qu'ils désiraient fortement les réduire, commuer cette distribution, et abolir le Département des Sauvages.

Lord Goderich en 1827, et Lord Bathurst plus récemment encore, ont fait des propositions à cet égard. Lord Glenelg, en 1836, en communiquant une résolution d'un Comité Spécial de la Chambre des Communes, sur les dépenses militaires encourues dans les Colonies, disait, en recommandant l'adoption de la même mesure, qu'il s'attendait à ce que la distribution des présens cesserait dans le cours du tems, et les Secrétaires d'Etat qui sont venus après lui n'ont cessé dans leur correspondance d'attirer sur ce sujet l'attention du Gouvernement de la Province.

Cependant tous les Gouverneurs ont toujours décontenancé les propositions qui avaient pour objet de discontinuer immédiatement ou de changer les présens en argent ; et elles ont, en conséquence, été retirées sur les représentations qu'ils faisaient.

Cette question fondamentale est tellement importante que vos Commissaires citeront les diverses opinions exprimées dans la correspondance officielle qui est venue à leur connaissance.

En 1823 Lord Dalhousie écrivait à Lord Bathurst :—

“ J'ai l'honneur de faire rapport que la nature particulière et l'existence même de ce Département, ne permet pas qu'il soit introduit une diminution bien grande dans les dépenses. Une vieille coutume a fait croire aux Sauvages qu'ils avaient des droits à la bonté de leur Père puissant, comme ils appellent Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, et si on diminue ou cesse d'accorder cette faveur, on sera considéré comme manquant à la bonne foi, crime injustifiable à leurs yeux, et qui sera assurément suivi de conséquences qu'il faudrait éviter !”

En 1827, en réponse à Lord Goderich, Sa Seigneurie s'exprime dans le même sens, mais se sert de termes encore plus forts.

M. Huskisson écrivit en réponse :—

“ Je partage l'opinion que votre Seigneurie a exprimée, que dans l'état où se trouve actuellement les Tribus Sauvages, on ne peut réellement pas se passer de l'Etablissement, et qu'il faut le remodeler et le rendre plus efficace !”

Appendice  
(T.)

24e Juin.

En 1828, Sir George Murray écrivait à Sir James Kempt:—

“ Je suis nullement d'opinion que le système suivi depuis si longtems de donner des présens aux Sauvages, soit discontinué, ou que l'on introduise aucun changement dans le degré de protection qu'on leur accorde; mais je pense que l'on pourrait le faire à meilleur marché, et que l'on en retirerait de grands avantages si l'on remplaçait les présens actuels par des ustensiles d'agriculture ou par des bestiaux, dans les cas où comme (chez les Six Nations) les Sauvages voudraient diriger leur attention à la culture du sol.”

En 1829, Sir James Kempt écrivit à Sir G. Murray:—

“ Si l'on réduisait immédiatement et tout-à-coup les présens des Sauvages, ce serait sans aucun doute créer beaucoup de soupçons et de mécontentement parmi eux; et comme cette distribution leur est garantie par un traité (ceci a rapport aux présens qui sont distribués à compte de leurs rentes.) il serait aussi impolitique qu'injuste de les discontinuer à présent, quoique je ne doute pas que l'on pourra par la suite parvenir graduellement à cette fin.

En 1832, Sir John Colborne écrivait à Lord Goderick:

“ Les dépenses de ce Département avant 1829, ayant été autorisées soit pour récompenser les services que les Sauvages avaient rendus pendant la guerre, soit pour s'attacher et s'allier certaines Tribus, je pense que le Gouvernement Britannique ne peut pas maintenant, sous aucunes circonstances, répudier une dette incommode, contractée à une époque où l'on appréciait vivement l'alliance des Sauvages.” \* \* \* \* “ Quelqu'embarrassant qu'elle soit cependant, on trouvera qu'elle cause tous les ans des dépenses encourues pour l'achat de ses présens, et je suis persuadé que votre Seigneurie comprendra que cette reconnaissance périodique de leurs droits et de leurs services ne peut cesser sans que le caractère de la nation Anglaise n'en soit affecté. Les Tribus qui résident dans les Districts établis de cette Province ont de fortes réclamations contre le Gouvernement Anglais, et l'on devrait constamment veiller à augmenter leur bien-être et les bienfaits de la civilisation pour eux. Dans la présomption donc que les présens annuels ne peuvent être discontinués, il ne reste qu'à voir s'ils sont distribués d'une manière juste pour l'avantage des Sauvages avec économie, et si la valeur des présens est encore susceptible de diminution.”

L'opinion de Lord Glenelg, transmise aux Gouverneurs des deux Provinces en 1836, a déjà été citée, et possède tant d'apropos sur cette question importante, qu'il me semble convenable de la répéter ici.

“ Après mûre délibération, je crois devoir exprimer mon opinion, que le tems n'est pas encore arrivé où il serait possible, conformément à la bonne foi, de discontinuer entièrement la distribution annuelle des présens aux Sauvages. Il semble que quoique l'on ne puisse pas dire qu'il existe des obligations formelles pour cette distribution, il est évidemment prouvé cependant que toutes les fois que ce pays a été en guerre sur le continent de l'Amérique du Nord, on a toujours recherché ardemment et l'on a toujours obtenu la coopération des Tribus Sauvages. Ceci est arrivé surtout en 1777 et en 1812, et je suis porté à croire que c'est depuis ces époques que date le commencement de ces distributions annuelles. Mais sans chercher à pousser plus loin les recherches, il suffira de remarquer que cette coutume existe maintenant depuis de longues années, et même en supposant qu'il n'existe pas d'obligation originale, la prescription semble constituer un titre; que ce titre a été admis en pratique par tous ceux qui par leur position officielle sont devenus au fait du sujet, et que tout le monde admet que la discontinuation soudaine de cette distribution créerait beaucoup de mécontentement parmi les Sauvages, et peut-être, amènerait des conséquences d'une nature sérieuse.”

“ Quoique les renseignemens que j'ai par devant moi me portent à croire que la discontinuation subite ou prochaine des présens distribués annuellement aux Tribus Sauvages qui résident dans les Provinces Britanniques sans aucune indemnité, serait injuste et impolitique, cependant je ne suis point prêt à admettre que ces présens doivent être continués indéfiniment; et je dois vous prier

“ de vouloir bien considérer jusqu'à quel point l'on pourrait, d'accord avec la bonne foi et la saine politique, diminuer graduellement ces présens dans la vue d'abolir en définitive l'usage existant.”

En réponse à la dépêche de Lord Glenelg, contenant l'extrait susdit, le Comte de Gosford transmet un rapport approuvé du Conseil Exécutif du Bas-Canada, s'opposant à la discontinuation de la distribution des présens, tant que les Sauvages ne seraient point capables de se maintenir sur un pied d'égalité avec le reste de la population de la Province.

Le rapport dit que—

“ Le Comité n'avait pas cru nécessaire de porter son attention sur les droits absolus des Sauvages à la protection du Gouvernement du Roi, et jusqu'à un certain point au soutien qu'il en attend, s'il n'avait point vu que dans la correspondance du Commissaire Général Routh, à laquelle le Secrétaire d'Etat attache si justement tant de prix, que cet officier recommande la discontinuation complète de ces présens après une époque qui doit être maintenant déterminée, excepté en faveur d'un nombre limité de Sauvages qui sont maintenant âgés de plus de 30 ans; et le Secrétaire d'Etat semble aussi lui croire à la possibilité d'épargner cette dépense au Gouvernement pendant l'existence de la génération actuelle des Sauvages. Le Comité croit, en conséquence, qu'il est de son devoir d'exprimer, dans les termes les plus forts, la conviction qu'il a, que la bonne foi, la justice et l'humanité s'opposent à ce que l'on cesse de distribuer ces présens aux Sauvages, tant que les Sauvages ne seront point en état de se maintenir sur un pied d'égalité avec le reste de la population de la Province. Quoique les Sauvages n'aient avec le Gouvernement du Roi aucuns titres exprès sur lesquels ils puissent s'appuyer, et qui leur donne droit à la nature et au degré de protection qu'ils reçoivent, la conduite que l'on a toujours tenue à leur égard depuis l'année 1759 leur a fait conserver cette espérance; et il ne manque pas d'acte ou de déclaration pour les confirmer encore; car outre qu'en tout tems le Gouvernement les a toujours traités comme des alliés ou des personnes sur lesquels il pouvait compter dans les guerres continentales depuis cette époque, et par la Proclamation Royale de 1763 les terres qu'ils possédaient ou réclamaient dans la Province de Québec furent d'une manière toute spéciale administrées pour eux par la Couronne, et l'on prit pour l'aliénation de ces terres des précautions qui firent voir que la Couronne elle-même se taxait pour engager à maintenir les Sauvages dans leurs moyens ordinaires de subsistance. Ce document public fut formellement communiqué aux Sauvages par l'officier qui, quelques années auparavant, avait été nommé pour avoir leur surintendance particulière; et la preuve que depuis ils ont toujours regardé cela comme une garantie solennelle que le Roi prendrait leurs intérêts sous sa protection, se trouve dans les réclamations que les Sauvages Algonquins et Nipissings ont adressées pour être maintenus dans la possession de leur terrain de chasse sur la Rivière des Outaouais, et qui ont été soumises à ce Comité par votre Excellence, et qui se trouvent appuyées par une copie authentique de la Proclamation Royale, telle qu'elle leur a été promulguée en 1763 par le Surintendant Général. Si l'on eut autrefois fait observer plus strictement les réglemens établis par la Couronne, les Sauvages de cette Province auraient été sous des rapports importants moins misérables et plus indépendans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais le système de présens qui a été suivi depuis cette époque leur a non seulement paru une compensation pour leurs terres, qu'ils voyaient passer en d'autres mains, mais fut accepté comme preuve de la protection que la Couronne continuait à leur accorder; et le Comité croit en même tems que ce système qui encourage leurs habitudes d'impévoyance en les éloignant de l'industrie et des habitudes ordinaires de la vie civilisée, et en les accoutumant à se regarder sous la tutelle toute particulière de la Couronne, et sous sa dépendance, n'a servi qu'à rendre plus fortes les réclamations qu'ils font pour que ces présens leur soient continués jusqu'à ce qu'ils soient sortis de cet état d'impévoyance dans lequel ce système n'a tenu qu'à les garder. Le Comité représente encore respectueusement

Appendice  
(T.)

24e Juin.



pendice  
(T.)  
le Juin.

Appendice  
(T.)  
246 Juin.

“ que tant que ce changement n'aura pas eu lieu, il n'est pas juste d'imposer aux habitans de cette Province le fardeau de nourrir une race d'hommes indigens, que la politique du Gouvernement a toujours tenus séparés du reste de la société, qu'elle a accoutumés à avoir le travail en aversion, et qu'elle a jusqu'à un certain point rendus incapables de devenir des membres utiles de la société.”

La suggestion du Commissaire Général Routh, à laquelle on fait allusion ici, avait rapport aux Sauvages du Bas-Canada, et était, “ qu'il ne serait pas injuste de fixer une époque (qui ne serait pas moins de trois ni plus de cinq ans) à laquelle les présens cesseraient d'être distribués aux enfans, et de comprendre dans cette catégorie les hommes non infirmes au-dessous de trente ans.” Dans une autre occasion, en 1836, il proposa “ qu'avec l'année 1839, on commence à faire la distribution suivant la liste permanente, quo cette liste comprit les Sauvages âgés, les indigens et les infirmes, qui seraient recommandés au Département des Sauvages pour l'approbation du Gouverneur-en-Chief, car je crois qu'il serait difficile de constater les âges au juste et ne pas excéder 750 individus, (le quart du nombre dans le Bas-Canada); ce choix ne serait fait qu'une fois, et il n'y serait point fait d'addition par la suite.”

Sir Francis Head, en réponse à la même dépêche de Lord Glenelg, après avoir proposé la discontinuation des présens à distribuer aux Sauvages Américains, écrivait :—

“ Ayant disposé du tiers au moins des présens à distribuer aux Sauvages, et ayant encouru les frais de distribution, je recommande respectueusement que l'on continue à les distribuer au petit nombre de Sauvages qui habitent encore le Haut-Canada.”

“ J'ai déjà dit que ces dépenses seront bientôt toutes payées par la vente des terres que cette année ils ont remises si libéralement entre mes mains, et même quand cela n'aurait pas eu lieu, je pense que maître d'une Province comme celle que nous possédons, il est de notre devoir de respecter les restes de cette race simple et malheureuse qui, comme je l'ai déjà dit, pâtit d'années en années, de jour en jour, devant les progrès de la civilisation.”

En accusant réception de la dépêche du Comte Gosford, Lord Glenelg écrivait :—

“ Les sentimens et les suggestions contenues dans ce rapport coïncident non seulement avec mes propres vues, telles que je les ai expliquées dans des dépêches précédentes, mais encore avec celles des personnes qui, dans le pays et dans les Canadas, portent le plus d'intérêt au sort des Sauvages.”

En s'adressant à Sir George Arthur, en 1838, sur l'utilité qu'il y aurait de convertir les présens ordinaires en ustensiles d'agriculture, et d'introduire, s'il est possible, un changement dans les habits, dans le but de détourner les Sauvages de leurs vieilles habitudes, Lord Glenelg ajoutait que—

“ En introduisant ce changement, il faudrait avoir grand soin de ne point blesser les coutumes ni les préjugés nationaux de ce peuple, ou de le priver trop subitement d'articles auxquels un long usage aurait donné une valeur considérable à leurs yeux. Aussi doit-on, en introduisant aucun changement de cette espèce, être surtout attentif à ne donner lieu à aucune atteinte méritée à la bonne foi de ce pays.”

En parcourant cette correspondance, et les documens qui viennent à l'appui des réclamations des Sauvages,

Vos Commissaires sont d'opinion qu'il est pleinement et justement admis par le Gouvernement Provincial, comme par le Gouvernement Impérial, que ces Sauvages ont des droits tout particuliers à la protection et au soutien de la Couronne, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se maintenir eux-mêmes sans aucune assistance, comme les autres sujets de Sa Majesté. Les témoignages oraux et par écrits que

vos Commissaires ont reçus, leur font voir que la majorité des Sauvages dans les Provinces-Unies sont encore dans un tel état de pauvreté, et tellement incapables d'occuper une place parmi les blancs, qu'il serait injuste et inhumain de leur retirer maintenant cette protection. On considère qu'il n'y a aucune raison, excepté un usage de trois quarts de siècle, pour continuer à leur donner ce secours dans la forme dans laquelle il a été rendu jusqu'ici, quand il cesse d'être le plus avantageux à ceux qui le reçoivent.

Mais, il y a encore aujourd'hui, du moins pour la plupart des Sauvages, les mêmes raisons qui autrefois firent considérer que des habits et des ammunitions étaient les articles les plus utiles et les plus agréables aux Sauvages. Pour tous les Sauvages qui ne sont point établis, ou qui sont à demi civilisés, la Couronne ne pouvait accorder de plus grandes faveurs, tandis que le changement ou la cessation immédiate entraînait pour eux des misères ou des privations sérieuses.

On devrait leur continuer ces présens jusqu'à ce qu'ils aient acquis les connaissances et les habitudes qui puissent les mettre en état de se passer de ces faveurs. En même tems, le Gouvernement devrait s'efforcer à relever leur position sociale, et à augmenter leur connaissance dans les arts de la civilisation, et pour cela on devrait adopter un système général et étendu d'éducation intellectuelle et industrielle.

Quant aux Sauvages civilisés, à ceux qui sont établis depuis quelque tems, et qui se sont appliqués à l'agriculture, ou qui ont fait des progrès dans d'autres branches, vos Commissaires ne trouvent aucune raison de continuer à leur accorder ces faveurs dans leur forme actuelle, et ils recommandent que l'on adopte les mesures qu'ils vont maintenant suggérer pour convertir ces présens en objets plus utiles; et pour éteindre, par degrés, les réclamations qui existent.

Le Surintendant-en-Chief semble dans le Rapport Supplémentaire qu'il a adressé aux Commissaires, Appendice No. 16, avoir eu en vue l'extinction prochaine du système des présens, ou la convenance de porter au compte du fonds des terres des diverses Tribus les dépenses qui en résultent et qui sont rencontrées par une allocation parlementaire.

Après avoir examiné l'étendue et la valeur des biens appartenant à chaque Tribu, et suggéré qu'ils devraient être employés à améliorer leur condition morale et sociale, il parle ainsi :—

“ Les Fonds des Sauvages que j'ai représentés comme disponibles, ne sont cependant pas suffisans pour permettre d'entreprendre cette tâche toute philanthropique sur un pied général et libéral. Ces fonds administrés avec jugement, seraient, en peu de tems, cesser l'utilité de la plus grande partie, sinon de toute l'allocation parlementaire. Les biens des Sauvages administrés d'après un système uniforme, tel que le ferait un individu, s'ils lui appartenait, suffiraient bientôt non seulement pour pourvoir à l'éducation des enfans Sauvages, mais encore pour payer toutes les dépenses du Département. Je suis certain de cela, si l'on en obtient la valeur réelle,

\* L'opinion de M. Anderson, l'officier le plus expérimenté du Département, est très prononcée sur ce sujet :—

“ Il me semble que toute tentative faite pour limiter ou abolir sans précautions préalables les présens que l'on donne maintenant aux Sauvages sous ma surintendance, savoir, sur le Lac Huron et les pays adjacens, non seulement les jetterait dans le malheur et la misère, mais même aurait l'effet en peu de tems de les priver de l'existence. Ils n'ont point de rentes sur lesquelles ils peuvent compter, la chasse est ruinée; ils ont peu de pelletterie à offrir au traquant; c'est la seule chose que celui-ci recherche en échange, pour des habits et ils ne maintiennent leur existence présente que par la pêche, la chasse aux livres et quelque gibier sauvage. On ne peut donc nier que, si, dans cette situation, le Sauvage se voit privé de sa couverture pendant une ou deux années il sera exposé aux rigueurs de la saison, il ne pourra affronter les tempêtes pour se procurer du poisson, et qu'il finira par périr. Mais quoique la privation de ces présens leur deviendrait fatale, il ne s'en suit pas qu'il soit absolument impossible de les faire cesser; mais on doit le faire avec précaution, et pas avant qu'ils soient dans un état de civilisation et d'éducation, qui fasse qu'ils n'aient point à souffrir par la privation de ces présens.”

\* Voir Appendice No. 95, Discours à l'Isle Drummond, 7 Juillet, 1818.

Appendice (T.)  
24e Juin.

“ au lieu de devenir des allocations gratuites ou au moins des allocations faites pour des considérations nominales.”  
Comme cette assertion peut avoir l'effet d'induire en erreur, et de créer des espérances qui du moins pour quelques années ne pourront se réaliser, il est nécessaire que vos Commissaires fassent voir qu'elle est fondée sur une connaissance imparfaite de l'état réel des affaires territoriales

“ des Tribus, et ils le font sans égard aux retards qui peuvent avoir lieu dans la vente d'une aussi grande étendue de terre, et à la difficulté qui se rencontre pour en réaliser les produits.”

L'extrait suivant fait voir, sous forme de tableau, la valeur des Terres des Sauvages, suivant l'estimation qu'en a faite le Surintendant-en-Chef.

| TRIBUS.                                           | Nombre d'acres possédés. | Nombre d'acres à vendre. | Produits. |    |    | Intérêt. |    |    | Rente. |    |    | Montant total du Revenu. |    |    |
|---------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------|----|----|----------|----|----|--------|----|----|--------------------------|----|----|
|                                                   |                          |                          | £         | s. | d. | £        | s. | d. | £      | s. | d. | £                        | s. | d. |
| Les Mohawks de la Baie de Quinté.....             | 92700                    | 60000                    | 35000     | 0  | 0  | 2100     | 0  | 0  | 450    | 0  | 0  | 2550                     | 0  | 0  |
| Mississagas do do mainte-<br>nant de Alnwick..... | 8000                     | 8000                     | 6500      | 0  | 0  | 390      | 0  | 0  | 342    | 10 | 0  | 1032                     | 10 | 0  |
| Mississagas des Lacs Rice et Mud.....             | 3120                     | 3200                     | 17000     | 0  | 0  | 1020     | 0  | 0  | 740    | 0  | 0  | 740                      | 0  | 0  |
| Do de Crédit.....                                 | 6450                     | 6450                     | 4031      | 0  | 0  | 241      | 16 | 0  | 522    | 0  | 0  | 1784                     | 6  | 0  |
| Les Six Nations—                                  |                          |                          |           |    |    |          |    |    |        |    |    |                          |    |    |
| Terres.....                                       |                          |                          | 200000    | 0  | 0  | 12000    | 0  | 0  |        |    |    |                          |    |    |
| Animaux à la Grande Rivière.....                  |                          |                          | 33000     | 0  | 0  | 1980     | 0  | 0  |        |    |    | 15000                    | 0  | 0* |
| Placements en Angleterre.....                     |                          |                          |           |    |    | 900      | 0  | 0  |        |    |    |                          |    |    |
| Propriétés de M. Canby.....                       |                          |                          | 1700      | 0  | 0  | 1020     | 0  | 0  |        |    |    |                          |    |    |
| Sauvages Moraves.....                             | 51160                    | 30000                    | 9500      | 0  | 0  | 1500     | 0  | 0  | 150    | 0  | 0  | 1650                     | 0  | 0  |
| Chippaouais de Thames.....                        | 15360                    |                          |           |    |    |          |    |    | 600    | 0  | 0  | 600                      | 0  | 0  |
| Do du Chenail Ecarté.....                         | 17950<br>10000           | 13350                    | 12500     | 0  | 0  | 720      | 0  | 0  | 1100   | 0  | 0  | 1820                     | 0  | 0  |
| Sauvages Saugeen.....                             | 400000                   |                          |           |    |    |          |    |    | 1200   | 0  | 0  | 1200                     | 0  | 0† |
| Wyandotte et Hurons.....                          | 22390                    | 13000                    | 10000     | 0  | 0  | 600      | 0  | 0  |        |    |    | 600                      | 0  | 0  |
| Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe...           | 20000                    | 12800                    | 8000      | 0  | 0  | 480      | 0  | 0  | 1200   | 0  | 0  | 1680                     | 0  | 0  |
|                                                   |                          |                          |           |    |    |          |    |    |        |    |    | 28356                    | 16 | 0  |

Et environ £300 en Débentures entre les mains du Surintendant en Chef

\* M. Jarvis dit que les revenus de ces Sauvages finiront par être de £20,000 et £30,000 par année.  
† Devraient être de £1250.

Mais pour cette assertion le Surintendant-en-Chef a basé son calcul sur les possessions originales des Sauvages, et n'a fait aucune allocation pour les terres qu'ils ont déjà remises au Gouvernement, soit en considération de rentes comme dans le cas des Mohawks, de la Baie de Quinté, et des Sauvages Moraves, de la Rivière Thames, ou qui ont été vendues à leur profit, et dont on a déjà disposé en partie en faveur d'individus par l'entremise du Commissaire des Terres de la Couronne. Cette réduction diminuera les propriétés disponibles des Sauvages d'environ la moitié de la quantité donnée par le Surintendant-en-Chef, à l'exception cependant des Sauvages des Six Nations, dont le reste des propriétés, comme vos Commissaires le prévoient, ne produiront encore moins qu'il n'est porté dans les estimations du revenu.

L'allocation primitive que la Couronne fit aux Sauvages Mohawks de la Baie de Quinté, en 1763, était d'environ 92,700 acres, quantité donnée par M. Jarvis, mais en Juillet, 1820, pour une rente de £450, ils en cédèrent 33,280 acres, ce qui réduisit leur propriété à environ 59,400 acres. Sur cette quantité, l'Arpenteur Général déduit 14,773 acres pour les Réserves de la Couronne et du Clergé, portant leurs propriétés actuelles à environ 44,600 acres. En Décembre, 1835, ils cédèrent 27,857 acres pour être vendus à leur profit; ce qui laisse pour leur occupation environ 16,800 acres. Sur ces 27,857 acres, il en a déjà été vendu environ 10,800, ce qui donne moins de £1,500 à la Tribu.

Il est cependant encore dû pour versements environ £3000, portant intérêt. La valeur que l'on donne au reste des terres, suivant une inspection récente approuvée par le Conseil, pourra être d'environ 10s. par acre.

La quantité de terre que l'Arpenteur Général dit appartenir aux Mississagas de la Baie de Quinté, est au-dessus de 7,800, dont on a ainsi disposé, avec les exceptions qui suivent, savoir :—

Environ 2,450 acres dans Bedford.  
“ 500 “ Thurlow.  
“ 450 “ Big Island.

Le montant des placements faits sur les produits de ce qui a été vendu, n'exécède pas £720, et il est encore dû environ £1,400, portant intérêt.

Les terres qui sont à vendre passent pour être bien médiocres, et ne valent pas 10s. l'acre.

Les Sauvages Moraviens de la Rivière Thames en 1836, en conséquence de la rente de £150 que l'on a déjà mentionnée, cédèrent environ 25,000 sur les 51,160 acres que le Surintendant-en-Chef dit leur appartenir. Leurs propriétés ne sont maintenant que d'environ 26,000 acres.

Sur la quantité de terres qui appartiennent aux Chippaouais du Chenail Ecarté, et de St. Clair, 2,540 acres ont déjà été vendus; ce qui a produit un placement de £250, et il est encore dû £750, portant intérêt.

Les seules terres que l'Arpenteur Général dit appartenir aux Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe,

2000 acres dans Orillia.  
5000 “ Medonte.

En tout 7000 acres, dont 1200 acres environ ont été vendues. Les produits ont procuré à la Tribu un placement d'environ £150, et il est encore dû, environ £180, portant intérêt.

Les ventes qui ont déjà eu lieu pour le compte des diverses Tribus (les Six Nations exceptées) ont, déduction faite des paiemens pour objets particuliers et pour frais d'administration, rapporté moins de £9000, et il est encore dû environ autant pour ce versement.

On doit de plus remarquer que quelque soit le revenu que les biens des Sauvages finiront par produire, on ne peut point s'attendre à réaliser un revenu qui approche de celui que mentionne le Surintendant en Chef, du moins pour plu-

\* Sur cette somme, il faudra prendre environ £1000 pour la construction d'une Eglise en pierre qui est maintenant commencée.

pendice  
(T.)  
le Juin.

sièurs années à venir ; et en jugeant les transactions passées et l'aspect actuel des ventes de terres, vos Commissaires craignent que le jour est encore éloigné où les fonds des Sauvages pourront défrayer les dépenses qu'il faudra encourir pour établir un système général et efficace pour l'amélioration morale et intellectuelle des Tribus.

En 1836, Sir Francis Bond Head, en obtenant la reddition du territoire des Sauvages, proposa de nouveau de discontinuer cette allocation Parlementaire, lorsqu'il recommanda que le produit des terres ainsi vendues fut employé à la réduction de l'allocation annuelle. Cette mesure fut sanctionnée par le Secrétaire d'Etat, mais ne fut suivie d'aucun résultat; on ne fit rien pour la mettre à exécution, lorsque les revenus de la Couronne furent cédés à la Province lors de l'Union. (Voyez plus bas, Tribu des Saugéens.)

2. Quant à la conversion des présens en argent.

Cette proposition a été condamnée sans hésitation toutes les fois qu'elle a été avancée.

Lorsque Lord Goderich la suggéra en 1827, Lord Dalhousie écrivit ce qui suit :

"L'idée de proposer aux Chefs de Tribus de recevoir de l'argent à la place des présens ou du tribut qui leur est accordé, occasionnerait la plus grande alarme. Tout le monde sait ici que les Sauvages dépensent immédiatement l'argent qu'ils reçoivent à acheter des boissons enivrantes : et le système que l'on a adopté en leur donnant des choses utiles en présent, n'a été que pour leur éviter cette tentation, et leur enlever les moyens de se livrer à l'état furieux où les jette leur enivrement, et que tous les Sauvages, hommes, femmes et enfans recherchent tant. Ce que les Chefs ont toujours demandé avec le plus de constance et d'impatience, c'est que l'on éloigne de leurs villages les blancs qui y sont établis comme aubergistes, ce qui a causé beaucoup de troubles, de difficultés et de dépenses pour y parvenir dans le cours de ces dernières années. Outre le mépris du Chef, l'exécration de tout le pays accablerait le Gouvernement de Sa Majesté, s'il voulait payer en argent les montans considérables qu'il doit aux Sauvages, suivant contrat ou coutume depuis longtems établie. Toutes les Sociétés qui travaillent à l'amélioration morale et religieuse des Sauvages viendraient implorer le Gouvernement de Sa Majesté de révoquer cet ordre."

En 1829, Sir J. Kempt exprima son opinion :

"Que tant qu'il n'y aurait pas d'amélioration dans les habitudes des Sauvages, il ne serait pas judicieux de mettre entre leurs mains, au lieu de ces présens, de l'argent dont suivant toute probabilité, ils feraient un mauvais usage."

Lorsque Lord Glenelg renouvela cette proposition en 1836, en conséquence de la recommandation du Comité spécial sur les Dépenses Militaires dans les Colonies, le Comité du Conseil Exécutif dans le Bas-Canada fit rapport,

"Qu'il partageait entièrement les sentimens autrefois exprimés à ce sujet par le Comte de Dalhousie et Sir James Kempt, pendant qu'ils administraient le Gouvernement de cette Province, et si ces sentimens exigeaient confirmation, on trouverait cette confirmation dans la désapprobation universelle avec laquelle cette suggestion a été reçue par les Sauvages eux-mêmes, comme on le voit par les réponses données par leurs Chefs dans les divers conseils tenus l'année dernière. Le Comité espère donc que le Gouvernement de Sa Majesté abandonnera entièrement l'idée de changer la nature de ces présens, parce qu'elle ne peut que produire le malheur et la dégradation de la race Sauvage."

L'opinion des Sauvages eux-mêmes, auxquels cette question a été soumise est exprimée en termes emphatiques, et on la reproduit ici parce qu'elle fait voir combien les Sauvages estiment les présens qui leur sont accordés.

Les Chefs Iroquois de St. Régis, répondent :

"Connaissant les desirs de tous nos frères de cette Tribu que nous représentons comme leurs Chefs, nous nous

"croyons justifiables de dire que la conversion des présens en argent que l'on se propose de faire, présens que nous n'accordés jusqu'ici le Roi, notre Père, ne saurait contenir un seul individu d'entre nous, et nous ne pouvons considérer ce changement comme devant être favorable à nos intérêts, mais au contraire, il aurait l'effet de priver le vieillard, la veuve et l'orphelin, (qui sont déjà pour la plupart dans un état de nudité) des couvertes qu'ils reçoivent, en en mettant l'équivalent entre les mains des Chefs de famille, qui l'emploieraient alors à l'achat de boissons fortes."

A cela, on peut ajouter l'opinion de Saro Onivagati, l'homme le plus âgé et le Chef de sa Tribu (agé de 94 ans) qui a parlé et désiré se faire entendre comme suit :

"Père, j'ai traversé un grand nombre d'hivers, et trois guerres sanglantes dans lesquelles je n'ai eu aucune raison de douter des bonnes et loyales intentions que le Roi, notre Père puissant nourrit en faveur des Sauvages ses enfans ; et je ne saurais croire qu'il songe aujourd'hui à manquer aux promesses faites par ses Pères, et qui nous ont été garanties lorsque j'étais jeune homme." "Des présens tant que nous resterions Tribus."

Les Abénaquis de St. François, répondent—

"Dites lui (à notre Père à Québec) que l'argent comme équivalent de nos présens annuels, n'est d'aucune valeur quelconque pour nous ; l'argent nous causerait plus de mal que de bien, parce que la plupart de nous le dépenserait à boire. Comme de raison, nos femmes et nos enfans deviendraient nus et misérables. Les articles d'habillement que nous recevons maintenant tous les ans du Roi, notre Père puissant, comme rémunération des services passés, nous les apprécions trop ; nous comptons sur ces articles pour nous mettre à l'abri du froid, nous ne pouvons les vendre, et les blancs ne peuvent les acheter, la loi les en empêche. Dites donc à notre Père que nous le prions de continuer à nous donner une couverture, une pièce de drap, etc., comme il a toujours fait jusqu'aujourd'hui, — nous préférons ces articles à l'argent."

Les Nipissings, les Algonquins et les Tribus des Iroquois du Lac des Deux Montagnes, ont dit :

"Dites à notre Père que nos vieillards nous ont dit la manière dont nous étions traités par les Français avant que les Anglais eussent fait la conquête de ce pays ; alors comme aujourd'hui nous recevions tous les ans des présens en marchandises. Lorsque le Roi d'Angleterre devint notre Père, il fut bienveillant à notre égard et nous traita de la même manière. Les fois qu'il a eu besoin de nos services, nous avons été prêts à la première réquisition ; nos Pères ont combattu, ont versé leur sang dans les guerres de la première révolution avec les Américains, et nous lui avons aidé dans la dernière guerre. Il a été bon et bienveillant pour nous, et nous espérons qu'il continuera à l'être. Dites à notre Père que nous n'avons pas besoin de son argent, la plupart de nos jeunes gens, et un grand nombre de nos vieillards en feraient un mauvais usage. Nous aimons mieux et nous le prions qu'il veuille bien nous donner la couverture et le drap qui doit nous mettre à l'abri du froid. Dites lui que pour la plupart nous dépendons de la chasse pour notre existence. Nous ne sommes point cultivateurs et nous n'avons point de terres à cultiver. Nous avons besoin de quelque chose qui couvre notre nudité et qui nous serve à tuer le chevreuil qui nourrit nos enfans. Si notre Père a l'intention de nous donner de l'argent au lieu des articles que nous recevons maintenant comme présens annuels, nos femmes et nos enfans seront nus et misérables ; et nous mêmes nous serons dans l'impossibilité de leur procurer leur subsistance. Nous sommes certains que notre Père trouvera que nous disons la vérité, qu'il nous écouterait et qu'il continuera à nous accorder tous les ans les faveurs que nous avons jusqu'ici reçues de lui. C'est ce que nous désirons, et c'est ce qu'il nous accordera, nous en sommes certains."

La Tribu des Iroquois du Village de Caughnawaga, a répondu :

"Dites à notre Père puissant, que tous, jusqu'aux derniers, et particulièrement nos femmes et nos enfans, nous

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

“ le prions et supplions d'avoir la bonté de ne pas penser  
 “ même à amender ou changer le mode actuel que l'on a  
 “ suivi jusqu'ici, de nous distribuer tous les ans des articles  
 “ d'habillemens provenant de la bonté de notre Père puis-  
 “ sant. Dites lui que si le système actuel est changé et si  
 “ nous recevons de l'argent au lieu des articles qui nous sont  
 “ accordés aujourd'hui, la plus grande partie de ses enfans  
 “ les Sauvages seront en peu de tems réduits à la plus  
 “ grande détresse, car la plus grande partie de l'argent qu'ils  
 “ pourront recevoir sera employé à l'acquisition de boissons  
 “ enivrantes. Dites lui que nous en avons de tristes exem-  
 “ ples devant les yeux. Nous avons été les témoins occu-  
 “ laires d'une scène qui a eu lieu Mardi dernier à St. Régis  
 “ et qui nous a fait ouvrir les yeux quand nous sommes  
 “ allés recevoir une certaine somme d'argent qui nous est  
 “ due par le Gouvernement des Etats-Unis. Les Sauvages  
 “ Américains avaient plus de \$2,000 à recevoir le jour que  
 “ ce paiement nous fut fait. La Chambre du Conseil était  
 “ remplie d'aubergistes et de vendeurs de boissons fortes qui  
 “ tenaient leurs livres de comptes et tendaient les mains  
 “ pour recevoir en échange du rum qu'ils leur avaient  
 “ avancés à crédit, cet argent que nos pauvres frères  
 “ avaient si difficilement gagné. Il a été payé plus  
 “ de \$1,000 à ces détailliers de rum. Si nous avions  
 “ reçu de l'argent au lieu de couvertes, etc., cela au-  
 “ rait eu lieu pour plusieurs d'entre nous. Nous pouvons  
 “ faire ce que nous voulons avec l'argent; mais les couvertes,  
 “ les fusils etc., de notre Père, nous n'avons pas la permis-  
 “ sion de les vendre, et les blancs ne sauraient les acheter  
 “ de nous, car ils s'exposeraient à une forte amende.”

“ Dites à notre Père que quand la plupart des Sauvages  
 “ ont de l'argent, il faut qu'ils boivent—ce sont les blancs  
 “ qui nous ont appris cela. Même aujourd'hui nous péris-  
 “ sons de faim dans les villages; plusieurs d'entre nous  
 “ gagnent \$1 par jour à descendre les radeaux, mais bien  
 “ peu d'entre eux en rapportent rien dans le village, ils y  
 “ reviennent ivres sans le sol dans leurs poches. Nous  
 “ prions donc et supplions notre Père, de continuer à nous  
 “ donner des couvertes, du drap, etc., comme présens an-  
 “ nuels, autrement nos femmes et nos enfans seront réduits  
 “ à un état de nudité. La principale ressource sur laquelle  
 “ nous comptons pour nous procurer des habits, est dans  
 “ la bonté du Roi, notre Père puissant.

Le Surintendant du District de Québec mentionne qu'a-  
 “yant consulté les Chefs des Tribus qui sont sous sa surinten-  
 “dance, “ils ont manifesté la plus grande répugnance à tout  
 “ changement qui pourrait être introduit dans le sys-  
 “tème actuel des présens. Ils ont dit que la conversion en  
 “ argent des présens ou articles de présens qu'ils reçoivent,  
 “ serait la ruine de leurs jeunes gens: que cet argent serait  
 “ dépensé à boire dans le cours d'un ou deux jours, et que  
 “ peut-être il serait la cause de grands malheurs. Bien plus,  
 “ quand le tems de la chasse serait arrivé, ils n'auraient pas  
 “ les moyens de se procurer ni poudre, ni plomb, ni balles,  
 “ ni même des habits pour se mettre à l'abri des rigueurs  
 “ des saisons.”

Sir Francis Bond Head dit, pour ce qui regarde le Haut-  
 Canada :

“Je ne suis point prêt à recommander que pour le pré-  
 “sent l'argent remplace les présens que l'on distribue aux  
 “ Sauvages résidant dans la Province.”

1. “Parce que, je crois qu'à moins que l'on ne prenne  
 “ préalablement de bons arrangemens, les Sauvages, à  
 “ cause de leurs habitudes d'imprévoyance, se trouveront  
 “ dans plusieurs endroits réduits à la misère, et—

2. “Parce que, sans les précautions convenables, l'argent  
 “ remis à un si grand nombre d'hommes, de femmes et  
 “ d'enfans, pourrait occasionner beaucoup de fraudes.”

Vos Commissaires ont reçu des témoignages semblables,  
 et ils considèrent qu'ils sont concluans contre l'introduction  
 de changemens dans le système actuel.

3. Sur les moyens de limiter et de faire cesser graduelle-  
 ment les distributions de présens.

Bien que vos Commissaires pensent que le tems n'est  
 pas encore venu où l'on puisse abolir le système actuel, ils  
 sont d'opinion que dans le but de protéger les intérêts des  
 Sauvages eux-mêmes, et de prévenir les dangers qu'entr a-

nera un changement soudain, à une époque future et peut-  
 être même bien rapprochée, on devrait fixer une période  
 suffisamment éloignée après laquelle cesserait la bienveil-  
 lance de la Couronne, et les Sauvages maintenant établis  
 dans la Province seraient censés au même rang que les au-  
 tres sujets de Sa Majesté.

Dans cette vue ils recommandent :

1. Qu'il soit fait un recensement exact nominal de tous  
 les Sauvages qui résident actuellement dans la Province, et  
 après qu'il aura été approuvé par le Gouverneur Général  
 qu'il soit enregistré dans le Bureau du Secrétaire Civil et  
 qu'il n'y soit rien ajouté sans l'autorisation du Gouverneur  
 Général.

2. Qu'aucun enfant né après la date du recensement ne  
 soit entré sur cette liste, et que tout Sauvage qui, en raison  
 de ses habitudes errantes dans les parties habitées de cette  
 Province, et qui étant *bon à fide* un Sauvage Anglais, mais  
 émigrant vers les contrées éloignées et incultes de la Provin-  
 ce et vers le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson,  
 n'aurait pas été inscrit sur la liste, pourra y être admis après  
 une certaine période—disons trois ans.

3. Qu'il n'y aura que les Sauvages dont les noms seront  
 inscrits sur la liste, qui auront droit à la bienveillance an-  
 nuelle de Sa Majesté.

Les réglemens qui excluent les Sauvages Américains et  
 qui viennent en force cette année, ont rendu cet arrange-  
 ment très praticable, et s'il est adopté, tous les autres Sau-  
 vages Anglais errans, seront exclus après une autre période  
 de trois années. Les dépenses nécessaires pour ce service,  
 seront alors à leur maximum et ne pourront que diminuer  
 rapidement par les causes naturelles et par d'autres moyens  
 que l'on est sur le point de proposer.

L'intervalle des trois années semble suffisant pour per-  
 mettre aux Sauvages résidans d'avertir leurs frères qui  
 pourront être temporairement engagés dans des excursions  
 lointaines, de revenir et s'enrôler. On devrait prendre des  
 précautions convenables pour n'admettre que ceux qui pour-  
 raient exhiber des titres évidens à ce privilège.

4. Qu'aucun Métis, ou descendant de Métis, où la diffé-  
 rence est clairement marquée, ne reçoive des présens à  
 moins qu'il ne soit adopté par la Tribu avec laquelle il est  
 en relation, et qu'il vive comme Sauvage parmi eux.

Cette règle s'appliquerait surtout aux Sauvages non civili-  
 sés du Haut-Canada, parmi lesquels il se fait souvent des  
 mariages avec les Canadiens, et l'on peut aisément en faire  
 la ligne de séparation. C'est conforme à l'ancienne pratique à  
 l'Isle de Drummond subséquentement abandonnée à Mani-  
 toulin. Ceci est fortement recommandé par le Surinten-  
 dant résidant à ce dernier lieu, qui l'a mis à exécution avec  
 tant de succès lors de la dernière distribution. On a aussi  
 agi ainsi dans le Bas-Canada, et le Surintendant Hughes  
 l'un des plus anciens Officiers du Département des Sauva-  
 ges dans cette partie de la Province en a recommandé la  
 continuation. Le Gouverneur Général en a récemment  
 sanctionné le principe en ordonnant qu'aucune femme Sau-  
 vage vivant mariée ou non mariée avec un blanc ne pourra  
 recevoir des présens.

5. Que tous les enfans qui recevront leur instruction dans  
 les Ecoles d'Industrie ou ailleurs, devront renoncer pour l'a-  
 venir à tous les droits qu'ils ont à ces présens.

Les autres mesures que vos Commissaires ont à proposer  
 pour l'extinction complète du système actuel des présens  
 se trouvent liées au plan général adopté pour relever et  
 améliorer la condition des Sauvages, et on les trouvera aux  
 chapitres de— Titres aux Terres, etc.

4. Sur le changement dans la description des présens.

Tant que la condition générale des Sauvages ne sera pas  
 considérablement améliorée, la plus grande partie de l'équi-  
 pement actuel qui leur fournit un habillement complet et  
 convenable sera le présent le plus utile et le plus acceptable  
 que l'on puisse leur faire. La couverture est un article de  
 grande valeur pour eux vu qu'elle peut être employée comme  
 couverture de nuit ou changée en un habit très chaud et  
 commode et très à la mode parmi les habitans du Bas-Canu-

da, et bien souvent porté par les jeunes gens de la plus haute société dans les principales Villes des deux Provinces.

Les seules propositions faites pour un changement, sont celles faites par le Commissaire Général Sir R. Routh, en 1836, et par le Surintendant Anderson dans une occasion précédente.

Sir R. Routh proposait que l'équipement consiste :

*Pour les Hommes, en :*

Un froc à doubles basques.  
Une paire de Culottes.  
Deux chemises de coton rayé.  
Une Couverte à 3 points.  
Un Chapeau.

Faits de grosse étoffe.

*Pour les Femmes en :*

Trois verges de Drap.  
Trois verges de bon Coton blanc.  
Une couverture de 2½ Points.  
Un Chapeau.

M. Anderson proposait que l'équipement fût,

*Pour les Hommes :*

Un Habit et une paire de Culottes.  
Une paire de Souliers de Bœuf.  
Une paire de Chaussons de Laine.  
Une Couverte à 3 points (tous les 2 ans.)  
Un Chapeau.

Faits de gros Drap.

*Pour les Femmes :*

Une Robe de Flannelle.  
Un Mantelet d'Indie.  
Deux Chemises.  
Une paire de Guêtres.  
Une paire de Souliers de Bœuf.  
Une Couverte à 2½ points (tous les 2 ans.)

Contre l'une et l'autre de ces deux suggestions la principale objection est dans l'augmentation des dépenses que l'on peut remarquer dans le tableau comparatif suivant avec le montant total du coût actuel des équipements correspondans qui renfermaient les munitions pour hommes.

| Equipement actuel dans le Haut-Canada. | Celui de Sir R. Routh. | Celui de M. Anderson. |
|----------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Hommes. £0 19 3                        | £1 17 6                | £2 2 3                |
| Femmes. £0 18 9½                       | 0 19 9                 | 1 9 1½                |

Mais il y a encore une autre objection que Sir R. Routh a admise en partie, relativement aux femmes, et que vos Commissaires considèrent comme également applicables aux hommes, c'est que leur vanité et encore plus leur sentiment de nationalité, feront que dans leur état actuel de civilisation, tout changement général et forcé sera très désagréable et injudicieux. Un changement dans les habits suivra bientôt leur progrès dans la civilisation, comme cela arrive aujourd'hui pour les Sauvages instruits, mais si on l'impose il ne produira pas l'objet désiré.

Vos Commissaires se trouvent donc forcés de différer à ce sujet avec le Comité du Conseil Exécutif du Bas-Canada.

Ils sont cependant fortement d'opinion que l'on devrait cesser de donner des Fusils et des munitions aux Sauvages qui sont établis, ce qui s'accorde avec les vues de Sir R. Routh, du Conseil Exécutif du Bas-Canada, et du Surintendant Anderson, que l'on a cité plus bas, \* et qu'au

lieu de ces choses les Sauvages devraient de tems à autre recevoir les secours dont ils ont besoin, mais en Grains de semence, Ustensiles d'Agriculture, etc.

Ce changement, cependant, ne peut pas être immédiatement appliqué aux Sauvages errants. La discontinuation subite de leur approvisionnement annuel de munitions leur occasionerait beaucoup de misères. Ainsi donc un avis de trois années leur est nécessaire pour qu'ils puissent s'établir et faire une récolte.

On devrait cesser de distribuer du Tabac, excepté aux vieillards pour qui cette privation serait bien rigoureuse. Le Fil, les Aiguilles, les Peignes, les Aleines et les Couteaux ne devraient leur être distribués que tous les deux ans ; on ne recommande ce changement que dans le but d'encourager les habitudes d'économie.

Quant aux présens additionnels, la distribution en devrait être limitée aux fins pour lesquelles elle a d'abord été établie, savoir, comme récompense ou compliment aux Chefs et Guerriers qui ont bien mérité, et l'on ne devrait pas aller au-delà du montant maintenant accordé ou qui le sera ci-après. Des Pavillons ou des Médailles ne devraient être accordés que dans des occasions toutes spéciales, en commémoration d'événemens remarquables ou d'actions méritoires.

On devrait continuer à donner les Chaudières qui servent à manufacturer le Sucre et aux fins culinaires ; et l'on devrait reprendre et augmenter encore plus la distribution des Souliers, (qui sont une partie du costume Européen,) et qui, quoique recommandés par le Commissaire-Général, le Secrétaire d'Etat et le Surintendant en chef, ont été entièrement retranchés dans le Haut-Canada. Une allocation additionnelle de £9 par 100 hommes, pourrait, en remplacement des Fusils et munitions, procurer tous les articles que l'expérience fait regarder comme très avantageux aux Sauvages. Le coût des munitions seulement pour 100 hommes est d'environ £20.

Bien qu'un changement général dans l'équipement actuel ne semble pas désirable, on devrait encourager autant que possible tous les chefs de famille à recevoir des ustensiles d'Agriculture ou de Mécanique, ou des animaux en remplacement des habits, dont la manufacture devrait être introduite et encouragée parmi les Tribus. A cette fin, des tricoteuses et autres matériaux propres à faire des habits chauds, pourraient remplacer ces articles faits, et l'on trouverait ainsi à employer les longues heures pendant lesquelles les travaux des champs sont suspendus, et qui sont ordinairement employées dans l'oisiveté.

Dans le but d'obtenir des animaux ou autres articles plus coûteux, un certain nombre de familles devraient se réunir pour les recevoir, soit en commun, soit avec l'entente qu'en retour chacun des partis partageraient le produit qui en résulterait. Afin de faciliter cet arrangement les Sauvages devraient être tenus de donner six mois avant, avis de leurs intentions à l'Officier local, qui le communiquerait à l'Officier central du Département, afin de prendre des arrangements avec le Commissariat.

Cette suggestion ne peut être suivie qu'avec un renoncement nominal, et alors elle ne rencontrerait aucun trouble ni difficulté.

Si l'on examine la liste des articles qui sont dans les Magasins du Commissariat, on voit qu'il y a une quantité considérable d'articles qui ne se distribuent plus aujourd'hui, et qui sont ou inutiles, ou qui se détériorent. Vos Commissaires recommandent qu'ils soient vendus et que la perte en soit portée au compte du Département.

5. *Sur l'approvisionnement des Présens.*

Le mode que l'on suit actuellement pour obtenir ces articles par l'entremise du Département du Commissariat qui se les procure en Angleterre, les garde dans des Magasins, les transmet aux divers Postes et ne les porte au compte du Département des Sauvages que quand ils sont distribués, semble le meilleur moyen que l'on pouvait adopter.

Il est résulté quelques inconvénions pendant les deux ou trois dernières années dans le Haut-Canada, de ce que l'approvisionnement était au-dessous des demandes, ce qui

\* Je suggérerais que l'on cessât graduellement de donner, à ceux qui font des progrès dans la civilisation, des Fusils, des Carabines, des Pavillons, des Pendans d'Oreilles, des Médailles, etc., et qu'on y substituât du Fer, des Chaudrons à sucre, des Rets et des Ustensiles d'Agriculture.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

à retardé les distributions et augmenté les dépenses, vu qu'il a fallu acheter dans la Province les articles qui manquaient. Le Surintendant-en-chef en appelant l'attention sur ce déficit l'a attribué aux retards éprouvés dans l'envoi des approvisionnements d'Angleterre; mais quelque soit la part que ce retard ait pu avoir dans ce déficit, Vos Commissaires sont plutôt portés à l'attribuer à l'excédant considérable des articles distribués sur l'estimation, et ils pensent que cet excédant aurait dû venir à la connaissance du Gouverneur Général, et qu'il aurait dû être pris des mesures pour suppléer à ce déficit. \* D'après le mode suivi dans l'administration des affaires des Sauvages, cet excédant ne pouvait pas autrement tomber à la connaissance du Gouverneur Général. Ce qui suit est un état comparatif des Estimations et des distributions faites dans les deux Provinces pendant les cinq dernières années.

HAUT CANADA.

| Années. | Estimations. | Distributions. | Plus grandes. | Différence Moindre. |
|---------|--------------|----------------|---------------|---------------------|
| 1839    | 8731         | 8911           | 180           | —                   |
| 1840    | 10663        | 9163           | —             | 1470                |
| 1841    | 9045         | 11002          | 1957          | —                   |
| 1842    | 9537         | 14670          | 5133          | —                   |
| 1843    | 10737        | pas de rapport | —             | —                   |

BAS CANADA.

| Années. | Estimations. | Distributions. | Plus grandes. | Différence Moindre. |
|---------|--------------|----------------|---------------|---------------------|
| 1839    | 3038         | 3167           | 129           | —                   |
| 1840    | 3126         | 3218           | 92            | —                   |
| 1841    | 3310†        | 3214           | —             | 96                  |
| 1842    | 3301         | 3214           | —             | 87                  |
| 1843    | —            | pas de rapport | —             | —                   |

Une partie de l'excédant dans le Haut-Canada a été encourue non seulement sans la sanction du Gouverneur Général, mais encore en contravention d'un ordre de Sir Richard Jackson, du mois de Décembre 1841, par suite de l'augmentation des Estimations pour 1843 alors reçue, dans lequel l'Administrateur du Gouvernement ordonnait qu'il ne serait pas fait de distribution à un corps de 1200 Sauvages établis sur la frontière St. Clair jusqu'à ce qu'on eut examiné les droits qu'ils ont à ces présens et qu'on en eut fait rapport. On a très souvent demandé ce rapport au Surintendant-en-chef, mais il ne l'a pas encore transmis; et en conséquence la distribution qui devait se faire en faveur de ces Sauvages, a été suspendue pendant l'année dernière.

Afin d'obvier aux inconvéniens qui résultent du déficit dans les approvisionnements, il est recommandé :

1. Qu'il devrait toujours y avoir en main des approvisionnements pour une année, et qu'il devrait être envoyé un second approvisionnement d'Angleterre avant que les distributions annuelles soient commencées.

2. Que les estimations devraient être basées sur les listes de recensement corrigées tous les ans, suivant le montant constaté lors de la distribution, avec tel autre montant qu'il paraîtra nécessaire d'accorder aux Sauvages Anglais errans, pendant la période qu'ils ont à continuer à recevoir des présens.

3. Que les estimations devraient être soumises, comme elles le sont aujourd'hui, au Gouverneur Général pour son approbation et transmises alors au Commissaire Général qui ajouterait une colonne pour l'excédant qui reste dans les magasins en sus de la quantité nécessaire, (suivant les estimations précédentes) pour l'année suivante, et la différence entre les estimations et l'excédant devrait être envoyée d'Angleterre.

4. Que les approvisionnements devraient être envoyés assez à bonne heure pour arriver un ou deux mois avant la distribution en Août, afin de faire face aux demandes extraordinaires et de remplacer les articles qui doivent être distribués aussitôt après leur arrivée.

\* Le Surintendant-en-chef, en explication, a dit à vos Commissaires, qu'il s'attendait à ce qu'on lui remettrait certains effets au montant de £4428 (qui avaient été pris pour l'usage de la Milice en 1837;) mais il paraît que ces articles n'étaient que des Fusils, et que le montant en fut porté au compte du Département en 1838. Voir la Correspondance à ce sujet et la table de l'Appendice, No. 56.

5. Que les réquisitions sur lesquelles les présens doivent être distribués, devraient être approuvées par le Gouverneur Général, après un examen attentif fait sous sa direction afin d'empêcher qu'elles excèdent les estimations originales sans de bonnes raisons ou de honnes explications.

L'omission de cette précaution en 1842, et par suite d'une représentation du Surintendant en Chef, exposant que les réquisitions étaient en détail la même chose que les estimations, et qu'en conséquence il n'était pas nécessaire de troubler le Gouverneur Général pour avoir sa signature pour ces premières, a été suivi des distributions qui ont été faites aux Sauvages St. Clair, mentionnées ci-dessus, et de l'excédant considérable de 50 pour cent, tel qu'on le voit dans le dernier tableau.

On avait la coutume lors de la distribution faite aux Sauvages à des endroits éloignés de leur résidence actuelle, de leur fournir des provisions tout le tems qu'ils étaient présens, et à Manitoulin, il paraît qu'ils recevaient en outre assez de provisions pour suffir à leur voyage de retour.

Cette coutume qui a trouvé son origine dans les vues bienveillantes que l'on avait de mettre les Sauvages à l'abri des suites de leurs habitudes d'imprévoyance, a eu l'effet d'encourager et perpétuer cet esprit parmi eux, et bien qu'il ne serait pas judicieux de discontinuer tout à coup cette distribution, on devrait la limiter autant que possible et l'abandonner finalement. Vos Commissaires ont appris avec plaisir que la distribution faite aux Sauvages à Manitoulin pour leur voyage de retour, a été discontinuée par le Surintendant résident, en 1843. Dans le Bas-Canada on distribue des rations à un petit nombre de Sauvages âgés et infirmes,† et l'on peut convenablement continuer à suivre cette pratique, parce que les Sauvages de cette Province n'ont point de rentes, et qu'on ne saurait leur accorder du secours d'une manière plus raisonnable.

On a eu aussi l'habitude de distribuer, dans certains cas, quelques provisions aux Sauvages indigènes. On peut continuer à le faire sur la réquisition d'un principal Officier du Département, sans requérir auparavant la sanction du Gouverneur Général, ce qui pourrait occasionner un retard qui nuirait à l'objet principal de cette distribution; mais on devrait transmettre copies de toutes les réquisitions au Gouverneur Général pour son information particulière et son approbation subséquente.

6. Sur le mode de distribution.

Aux pages On a déjà fait mention du mode que l'on a suivi et que l'on suit encore pour distribuer les présens, ainsi que de la proposition de Sir George Arthur, demandant un changement.

Quant à la pratique actuellement suivie, vos Commissaires conçoivent que la présence et le certificat d'un Officier du Commissariat commissionné, ou lorsque celui-ci ne pourra pas y assister sans que le service en souffre, d'un missionnaire ou d'un Magistrat local, spécialement nommé pour cette occasion, avec celui d'un Officier du Département des Sauvages, seront suffisans. Elle a déjà reçu la sanction du Gouverneur Général actuel.

\* Les quantités suivantes de provisions furent distribuées aux Sauvages à Manitoulin dans l'année 1842, où se réunirent 5,917 Sauvages.

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| 80 quarts de farine, | 300 minots de pois,   |
| 80 do de lard,       | 2,000 livres de suif, |
| 600 minots de maïs,  | 15 quarts de biscuit. |

En 1843, où il se réunirent 3 779 Sauvages et où la distribution fut faite par le Surintendant, résident suivant le système recommandé par les Commissaires dans leur rapport spécial de Juillet, 1843, la quantité distribuée fut comme suit :

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| 20 quarts de fleur, | 358 minots de maïs, |
| 21 do de lard,      | 716 livres de suif, |

"Les provisions qui sont tous les ans envoyées à l'Île de Manitoulin sont pour être distribuées aux Sauvages lors de la distribution des présens, et le Capitaine Anderson en conserve une certaine quantité pour les Sauvages qui visitent l'établissement dans d'autres tems de l'année et qui pourraient être en besoin."—M. Jarvis aux Commissaires, 6 Février, 1843.

C'est à même cet approvisionnement que le Capitaine Anderson a été dans l'habitude de faire des avances aux personnes de l'établissement, tel qu'il est mentionné à la page 13 du rapport supplémentaire du Commissaire, en date de ce jour.

† Voir Appendice numéro 80.

Vos Commissaires recommandent :

1. Que l'on devrait adopter tous les moyens possibles pour faire cette distribution de la manière la plus avantageuse aux Sauvages. Que dans cette vue, l'on devrait abandonner la coutume de les retenir à Manitoulin jusqu'à ce que tous ceux que l'on attend soient arrivés (intervalle que l'on peut dire de quinze jours environ, à compter du jour où arrivent les premiers Sauvages.) et que la distribution devrait se faire à chaque groupe de Sauvages à mesure qu'ils arrivent.

Ce changement a été fortement recommandé par tous les Officiers résidants, le Surintendant, le Chapelain et le Chirurgien, à cause des maux qui résultent sous le rapport moral du rassemblement d'un si grand nombre de Sauvages que l'on retient pendant plusieurs jours; à cause de la misère que les Sauvages endurent par la difficulté qu'ils ont d'obtenir des provisions, et les dépenses qui en résultent pour le Gouvernement pour leur procurer les choses nécessaires; à cause du danger qu'il y a de voir se répandre les fièvres et autres maladies qui peuvent engendrer ces grands rassemblements, leurs habitudes sales et malpropres dans les plus grandes chaleurs de l'année.

Le Surintendant résidant, M. Anderson, qui, depuis plusieurs années a vu opérer le système que l'on recommande à l'île de Drummond, ne croit pas que l'on puisse avec succès pratiquer des fraudes bien grandes, et si l'on adopte le plan d'enrôlement déjà suggéré, il n'y aura pas d'occasion d'y recourir.

Si l'on introduit ce changement, on évitera une autre coutume qui souffre beaucoup d'objections, celle de faire parade de cette distribution. Un grand nombre d'étrangers accompagnent ordinairement à cette occasion le Surintendant en Chef, ils sont mus par la curiosité si naturelle de voir un rassemblement si nombreux de cette race intéressante, de voir leurs usages, leurs habits, leurs danses nationales, etc.

L'effet sera d'encourager le Sauvage à retenir ses études, à nourrir son orgueil national et à retarder ses progrès dans la civilisation, en opposition directe à ses propres intérêts et à la politique du Gouvernement.

Un abus a toujours suivi cette pratique, celui de fournir aux frais du Gouvernement, des moyens de transport à ces étrangers depuis Penetanguishine et Manitoulin, et quelques fois plus loin, jusqu'au Sault Ste. Marie.

Le montant, y compris les frais de transport du Surintendant en Chef, et de l'Officier du Commissariat, est d'environ £240 par année.\*

Vos Commissaires prennent la liberté d'appeler l'attention sur le rapport spécial qu'ils ont déjà présenté à ce sujet, (Appendice numéro 83,) dans lequel les faits sont plus détaillés, et qui ont engagé à changer cette pratique pendant l'année 1843.

2. Que dans le même but on devrait cesser de retenir si longtems les Sauvages établis loin de leurs établissemens; l'absence nuit à leurs habitudes d'industrie. Leurs récoltes sont exposées à être négligées ou pillées, et ils sont pendant leur voyage exposés à perdre leur santé, ou manquer de nourriture. Autant que vos Commissaires peuvent le savoir, on pourrait adopter des arrangements qui pourraient permettre à presque tous les Sauvages, excepté les Sauvages errans et ceux qui sont en dehors de toute civilisation de recevoir les présens auprès de leurs établissemens.

3. Que partout où il faut que les Sauvages établis aient à se rendre à des endroits éloignés, la distribution devrait se faire en bloc, afin d'empêcher que la Tribu entière, les femmes et les enfans s'y rendent.

4. Qu'il ne semble pas y avoir d'objection à ce que les présens soient distribués en bloc aux Sauvages établis, aussi

longtems que la Tribu en sera satisfaite, et il n'y a pas raison de craindre que les Chefs commettent des injustices.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

TERRES.

Cette partie du sujet peut être avec avantage divisée sous divers chapitres:

1. Titres aux Terres.

Quoique la Couronne réclame comme dans les autres anciennes Colonies la propriété territoriale et le Domaine suprême en Canada; elle a toujours, depuis qu'elle est en possession de la Province, accordé aux Sauvages le droit d'occuper leur ancien terrain de chasse, ainsi que les compensations auxquelles ils avaient droit pour la cession de ce terrain, se réservant à elle-même le privilège exclusif de traiter avec eux pour la cession ou l'acquisition d'aucune partie des terres. Ceci est distinctement exprimé dans la Proclamation de 1763, et le principe en a depuis été généralement reconnu, et le Gouvernement l'a rarement enfreint. Le Gouvernement des Etats-Unis a suivi la même règle en payant des rentes viagères pour la cession des terres des Sauvages jusqu'à un montant d'environ £140,000 par année.

Dans le Bas-Canada où les établissemens avaient fait des progrès rapides avant la conquête, et où la civilisation et le christianisme avaient été introduits parmi les Sauvages, leurs possessions territoriales étaient alors circonscrites dans des limites fixes, et dans plusieurs cas étaient possédées en vertu de lettres patentes de la Couronne de France ou des Seigneurs particuliers. Les diverses Tribus ont encore aujourd'hui la possession de ces réserves, et il n'y a qu'un seul endroit dans le pays, savoir: sur la Rivière des Outaouais où les Sauvages ont été dépossédés sans compensation de leur ancien terrain de

... a cependant pas été le fait du Gouvernement. La suite naturelle du progrès rapide du commerce des bois dans cette section du pays, qui a graduellement défriché le pays, détruit le gibier et introduit des blancs qui ont pris possession des terres sans y être autorisés par le Gouvernement.

Dans le Haut-Canada, d'un autre côté, où lors de la conquête, les Sauvages étaient les principaux occupants du territoire, et où ils étaient tous payens et dans un état de barbarie, il devint nécessaire, à mesure que l'établissement du pays faisait des progrès, de prendre des arrangements avec eux, afin de les engager à céder librement une partie de leurs terrains de chasse. Les termes étaient quelques fois pour une certaine quantité de présens, tels que ceux que l'on a déjà délivrés, à être délivrés en même tems, ou pour un paiement annuel à perpétuité, soit en argent, soit plus généralement en présens de même espèce. L'un des premiers engagements de cette espèce qui aient été contractés, le fut en 1784 avec les Mississagas sur la Grande-Rivière; la Couronne acquit ainsi plus de 670,000 acres qui devaient être cédés de nouveau aux Sauvages des Six Nations quand ils se retireraient des Etats-Unis, à la fin de la guerre de l'indépendance.

Ces marchés sont pour la plupart conçus en termes généraux; ils ne paraissent pas avoir été enregistrés, il y en a même qui ont été perdus. Ils contiennent quelques fois la réserve d'une étendue de terre pour l'établissement futur de la Tribu. Dans d'autres cas, il a été fait des marchés à part pour ces réserves, ou les réserves ont été établies par l'omission que l'on a fait de les céder, et dans ces cas les Sauvages possèdent en conséquence en vertu de leur titre originaire d'occupation.

Dans tous ces cas, et dans les concessions de ces terres achetées que le Gouvernement a faites en deux ou trois occasions pour l'établissement de certaines Tribus, on a distinctement refusé aux Sauvages et on a laissé à la Couronne le pouvoir de les aliéner.

Récemment les Sauvages ont quelques fois acheté des Terres eux-mêmes avec le produit de leurs rentes.

\* Voir Appendice numéro 84.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Dans plusieurs occasions on a confié à la Couronne en fidéi-commis, de grandes étendues de Terres appartenant aux Sauvages, afin de les vendre au profit de la Tribu qui y est intéressée.

En 1836 Sir Francis Head obtint sans condition la cession de Manitoulin, et d'un grand nombre d'autres Isles dans le Lac Huron, et d'une étendue de terre considérable dans le Canada Ouest, sans aucune compensation directe, et il obtint aussi la cession d'une réserve de grande valeur près d'Amherstburg, à condition que les produits de la moitié de ces terres seraient employés à l'avantage de la Tribu qui les réclamait, et ceux de l'autre moitié à l'avantage des Sauvages en général dans le Haut-Canada. Mais les termes dans lesquels ces deux cessions furent obtenues donnèrent lieu à beaucoup de remontrance et à une représentation adressée au Secrétaire d'Etat.

Les Sauvages Saugéens ont depuis reçu compensation par une rente viagère pour le Territoire qu'ils ont cédé, et il n'a encore été fait aucune distribution du produit de la vente de la réserve de Amherstburg.

Entre autres conséquences des titres tout particuliers en vertu desquels les Sauvages possèdent leurs terres, sont l'exclusion de la franchise politique, et l'exemption du travail ordonné par les statuts, le privilège que possèdent ces terres de ne pouvoir être taxées, ni saisies pour dettes, ni établies par des blancs.

Le second chapitre de ce sujet est si intimement lié avec le premier, qu'on doit le considérer en même tems.

### 2. Tenure des Terres.

Grâce aux titres particuliers en vertu desquels les Sauvages possèdent leurs Terres, et à l'inhabileté où ils sont de les aliéner, ils continuent à les posséder en commun, comme dans leur état de nature.

Chaque membre de la Tribu, par la sanction des Chofs, peut choisir et marquer un terrain, et même dans aucune partie non établie de la Tribu, autant qu'il peut en cultiver.

Dans l'état sauvage, ils cultivent ordinairement un grand champ en commun, mais dans la plus part des établissemens en Canada ils ont fait plus de progrès, et chaque individu cultive son propre champ ou sa terre. Ils ne sont jamais troublés dans la possession qu'ils en ont, et ils peuvent généralement en disposer pendant leur vie ou par testament, en faveur d'aucun autre membre de la Tribu. Ils peuvent aussi de la même manière disposer de leurs améliorations, et celles qui sont de nature mobilière peuvent être transportées à des personnes qui n'appartiennent point à la Tribu.

Dans quelques uns des établissemens les plus avancés, tel que sur la Grande Rivière et dans la Réserve de Tyendinaga, il y a quelques Sauvages qui possèdent des terres de 100 à 150 acres défrichées, et quelques uns d'eux en ont acquis par héritage ou par achat, deux ou trois ou même un plus grand nombre de terres. Les transports de propriétés sont fréquents dans ces établissemens.

Mais cette tenure et l'incertitude des titres en vertu desquels ils possèdent leurs terres, ont causé beaucoup de malaise parmi les Sauvages les plus instruits dans le Haut-Canada. Ils craignent que comme les établissemens avancent et que la convoitise des blancs pour leurs terres ne va qu'en augmentant, ils pourront un jour en être dépossédés ou forcés à les céder à des termes désavantageux, parcequ'ils ne peuvent montrer aucun titre qui garantisse leurs réserves.

Quant au mode de tenure, l'expérience leur a appris que pendant que les terres sont possédées en commun, et qu'un individu peut en aucun tems être privé de sa terre, ou être forcé à abandonner ses améliorations, peut-être même sans compensation, par une décision de la majorité de la Tribu qui veut céder les terres au Gouvernement, il n'y a réellement pas de garantie pour les propriétés ni d'encouragement pour l'industrie.

A plusieurs reprises, le sujet a été soumis au Gouvernement Impérial et au Gouvernement Provincial. En 1837,

le Révérend Peter Jones, Missionnaire Sauvage de la Société des Méthodistes, et Chef de la Tribu des Mississagas de la Rivière Crédi, fit un voyage en Angleterre dont le but était principalement d'appeler l'attention sur ce sujet.

Son mémoire à Lord Glenelg était couché dans les termes suivans :

“ C'est le désir de ma Tribu d'obtenir de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, une assurance par écrit ou un titre qui leur garantisse à eux et à leur postérité pour toujours la propriété des terres sur lesquelles ils ont commencé à faire des améliorations. Tant qu'ils n'auront point de document par écrit de la part du Gouvernement Anglais, pour faire voir que les terres leur appartiennent, ils craignent que les blancs ne finissent quelque jour par leur enlever leurs biens ; et ces alarmes sont constamment entretenues par la politique qu'ils voient suivie par le Gouvernement des États-Unis envers les Sauvages de ce pays, en les chassant de leur Territoire et les forçant à abandonner les os de leurs pères ; et j'ai le chagrin de dire que ces alarmes jettent des entraves sérieuses dans les habitudes et les progrès de nos Tribus Sauvages.”

Tribus dans le Haut-Canada.—Sir Francis Head qui était alors Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, s'opposa fortement à ce que la demande fut accordée, pour la raison qu'elle n'a pas été faite par les Sauvages eux-mêmes, mais par leurs Missionnaires Méthodistes, dans le but de faire tomber la concession à leur propre avantage.

Cette crainte paraît être sans motifs, et c'est ainsi que l'envisage Lord Glenelg, car il suggéra que quoiqu'il ne serait pas judicieux de remettre entre les mains des Sauvages les titres en vertu desquels ils possèdent leurs propriétés, ces titres devraient être par écrits et dûment enregistrés, et ouverts à leur inspection, “ et si en aucun tems les Sauvages ou quelqu'un d'eux désiraient vendre ou échanger leurs terres, le Gouvernement serait prêt à se rendre à leur demande, et à prendre les mesures les plus convenables à leur état et à leur bien-être.”

Commissaires partagent en grande partie cette opinion, et sont convaincus que l'incertitude qui a prévalu dans l'esprit des Sauvages relativement à la possession continue de leurs terres, a été l'un des plus grands obstacles qui aient arrêté leurs progrès.

Le témoignage suivant des Rév. MM. Nellis et Elliot, à l'égard des Sauvages des Six Nations, vient à l'appui de celui de M. Jones. Le Rév. M. Nellis, qui a long-tems résidé parmi les Sauvages de la Grande Rivière, et qui est bien intéressé à leur bien-être, dit—

“ Un autre obstacle qui s'oppose non seulement à l'introduction du Christianisme parmi eux, mais encore à leur progrès sous tous les rapports est l'état d'incertitude où se trouve la possession de leurs terres,” et il suggère une manière pour régler leurs affaires, qui leur garantirait la possession paisible de leurs améliorations, et qui les protégerait contre les empiétements et les spéculations des blancs.”

Le Rév. M. Elliot, qui a aussi été engagé pendant plusieurs années comme Ministre auprès des Sauvages, dit que :

“ Peut-être que le plus grand obstacle à leur conversion se trouve dans l'état d'incertitude où ils sont par rapport à leur propriétés, ce qui a eu un effet très funeste sur leur esprit et ce qui a toujours été suivi de tentation, de fraude et de querelles.”

Un autre grand obstacle est l'absence de toute idée de propriété distincte au sujet des terres. Ces idées doivent nécessairement précéder un degré quelconque d'industrie et de civilisation ; parceque personne n'améliorera ces terres ou ne se procurera les commodités de la vie à moins qu'il ne soit certain de pouvoir en jouir seul. Le Gouvernement Américain adopta de bonne heure ce point de vue.

En 1816 M. Crawford, le Secrétaire de la Guerre, dans une communication qu'il fit au Président, suggéra que pour civiliser les Aborigènes de ce pays, il fallait :—



“ Que les différens Agens des Sauvages soient tenus de leur donner l'assurance, que dans tout traité que l'on fera avec leurs Tribus respectives pour l'achat de terres, il sera réservé pour celle qui viendra s'y établir un mille carré y compris chaque établissement distinct, qui tombera sous le franc et commun soccage à l'expiration d'un certain nombre d'années d'occupation et d'exploitation réelle. Peut-être qu'en ajoutant une autre réserve d'un quart ou moitié d'un lot de terre pour chaque membre des familles, ce serait donner de nouveaux aiguillons non seulement pour faire des établissemens distincts, mais encore pour élever une famille.”

M. le Juge Macaulay, dans son Rapport à Sir George Arthur, en 1839, dit :—

“ On devrait aussi se rappeler que l'un des objets à obtenir serait d'engager les familles Sauvages, à mesure qu'elles avancent en civilisation, à s'établir sur des terres séparées, à devenir propriétaires en franc et commun soccage, sous leurs propres droits personnels, sujets à tous les privilèges et servitudes de cette tenure ; et que dans les arrangemens actuels on devrait dans le but de leur garantir la propriété de leurs terres, établir des dispositions qui permettraient ce partage suivant les circonstances.”

Dans quelques cas des Sauvages sont déjà devenus propriétaires, par achat ou bail de terres provenant des blancs. M. Macaulay continue :—

“ Je voudrais que l'on sût jusqu'à quel point l'on pourrait de consentement mutuel faire le partage des terres entre les familles résidentes, en tenant compte de leur rang et de leur nombre, du moins jusqu'à un certain point ; en retenant cependant la passation des titres jusqu'à ce que les terres fussent réellement établies, et que l'état des cultivateurs se fut amélioré. On pourrait alors comprendre la valeur des droits personnels et distincts, et l'on abandonnerait le mode actuel de posséder des terres et faire des affaires en commun, parce que les gens prendraient des habitudes et des manières plus semblables à celles des blancs.”

Il indique cependant le risque qu'il y a d'exposer les Sauvages à être taxés, à perdre leurs terres pour des dettes qu'ils contracteraient, et à devenir les victimes des blancs mal-intentionnés.

Le Surintendant en Chef actuel (M. Jarvis) est bien opposé à ce que l'on donne des titres aux Sauvages. Dans ses communications avec vos Commissaires, il dit que quoiqu'il y ait dans ce moment quelques Sauvages qui soient compétens à exercer leurs droits, (privilèges politiques) cependant, pour différentes raisons, je ne pense pas qu'il soit à propos de les leur accorder d'ici à quelque temps, ou avant qu'il n'y ait de grands changemens dans leur condition.”

1o. “ Si l'on accordait des titres à quelques uns d'eux, il serait difficile de n'en pas accorder à tous. La majorité décidément n'est point dans un état à les recevoir, et comprendrait clairement l'avantage qu'il y a à ne les point accorder ou à établir une distinction.”

2o. “ Ceux qui peuvent être en état de recevoir des titres peuvent désirer les aliéner, et quelques prévoyans qu'ils puissent être, ils peuvent devenir sujets à exécution. Dans ce cas, je ne puis voir comment l'on pourra produire le bien que l'on veut faire à ceux qui sont moins civilisés en les tenant éloignés des blancs ; car par ce moyen les blancs pourraient entrer sur leurs terres, et alors rien ne pourrait les en éloigner.”

“ Je pense, cependant, que si l'on établissait quelques moyens pour empêcher l'aliénation des terres, et si l'on conférerait en même temps les privilèges politiques inhérens aux titres des terres, sans en subir les autres conséquences telles que l'aliénation pour dettes, on pourrait alors accorder des titres comme récompense de l'industrie et de la capacité, mais je crains bien qu'il se rencontrerait toujours de grandes difficultés dans l'opération de ce plan.”

“ Le seul plan qui me paraisse praticable serait de donner à ceux qui en sont le plus dignes, comme récompense pour leur industrie, un permis d'occupation à perpétuité à eux et à leurs enfans, mais sans pouvoir le transmettre aux blancs ; ce qui, sous la censive de la Couronne, les mettrait à l'abri de l'aliénation, et satisferait pleinement, je crois, les Sauvages eux-mêmes.”

L'opinion de Sir J. Kempt sur ce sujet lié aux affaires des Sauvages du Bas-Canada est exprimée dans l'extrait suivant d'une Dépêche adressée au Secrétaire d'Etat le 20 Mai, 1830 :—

“ Les termes généraux d'après lesquels je propose que ces lots (de 100 acres pour chaque famille) soient accordés sont :”

1o. “ Qu'ils soient d'abord accordés sur des billets de location.”

2o. “ Qu'en recevant le billet de location, le Sauvage prête serment d'allégeance.”

3o. “ Que les termes sous lesquels un titre final sera accordé pour ces lots soient distinctement exprimés sur ces lots, savoir :—Que deux acres de terres soient défrichés et cultivés dans le cours de l'année, à compter de la date du Billet de location ; qu'il sera à la fin de la seconde année défriché et cultivé de la même manière une autre quantité de trois acres, et trois autres à la fin de la troisième année, faisant en tout huit acres.”

4o. “ Que dans les 18 mois qui suivront la date du Billet de location, il soit érigé sur le lot de terre une maison qui n'aura pas moins de 20 pieds sur 15, et toutes ces conditions étant dûment remplies, le lot sera accordé en franc et commun soccage.”

5o. “ Que ces lots pourront être transportés sans le consentement du Représentant de Sa Majesté, et ne pourront être légués par testament qu'à la femme, aux enfans ou aux parens du cessionnaire, en l'absence desquels ces terres retourneront à la Couronne.”

6. “ Sur contravention à aucune de ces terres, les lots *ipso facto* retourneront à la Couronne.”

#### Recommandations.

Après avoir mûrement considéré toutes ces opinions, vos Commissaires recommandent :—

1o. Que tous les titres ayant rapport aux terres des Sauvages soient enregistrés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, et soient, comme tous les autres documens publics, ouverts à l'inspection publique.

2o. Que partout où il n'y a point de titres, il devrait en être fourni et enregistrés de la même manière.

3o. Que ces titres ainsi enregistrés soient considérés par le Gouvernement obligatoires comme tout autre document, et devraient annuler le droit de reprise, sans le consentement des Sauvages intéressés.

4o. Que si la réserve n'a pas été arpentée, ou s'il existe des doutes sur ses limites réelles, il devrait être immédiatement pris des mesures pour donner les informations qui seraient avec les diagrammes de réserves déposés dans le Bureau des Sauvages pour l'inspection publique.

Ces diagrammes de réserves sur une petite échelle sont annexés au Rapport de M. le Juge Macaulay, mais ceux du Bas-Canada manquent. Cet arpentage, et la fixation des limites, entraîneront quelques dépenses, mais cette mesure finira par être suivie d'économie, et facilitera beaucoup les efforts du Gouvernement pour empêcher les empiètements qui pourront être faites sur les terres des Sauvages.

5o. Que les diverses Tribus soient encouragées à se partager leurs réserves entre elles, et à approprier une portion qui n'excédera pas 100 acres à chaque famille ou membre

Appendice de famille, en remettant le reste au Gouvernement, afin qu'il le vende à leur profit.

(T.) 24e Juin. 60. Que dans tous les cas où cette division aura lieu, ou que des membres d'une Tribu auront adopté une location avec le consentement de la Tribu, il sera accordé un titre limité qui assure au propriétaire et à ses héritiers la possession de chaque partie de la réserve, avec pouvoir de la transporter ou partager en faveur d'aucun membre de sa Tribu ou de sa famille, mais qui ne sera pas un blanc, et le protégeant dans sa possession dans le cas où les autres consentiraient à céder la réserve. Que lorsque ce titre sera passé, il leur soit donné comme compensation de toutes autres réclamations qu'ils pourraient faire pour la perte de leurs présens, des ustensiles d'agriculture, des animaux, des ameublemens ou autres articles utiles.

70. Que le Gouvernement devrait être prêt à se rendre à toute demande d'échange ou vente de ces permis en faveur d'aucun Sauvage d'aucune autre Tribu, mais non pas en faveur d'un blanc.

80. Sur le Rapport d'un officier du Département des Sauvages constatant qu'un Sauvage est qualifié sous le rapport de l'éducation, des connaissances des arts et coutumes de la vie civilisée, et des habitudes d'industrie et de prudence, qui le mettent en état de protéger ses propres intérêts et de se maintenir comme membre indépendant de la société en général, le Gouvernement sera prêt à lui accorder des lettres patentes pour la terre qu'il cultivera ou qu'il occupera lui-même, pour une aussi grande étendue que celle à laquelle il aura droit d'après une division équitable de la division de la Tribu, mais n'excédant pas cependant 200 acres dans aucun cas. Qu'après l'émission de ces lettres patentes, il devra abandonner toute réclamation dans la distribution des présens; mais que tout droit à partager une rente viagère ou autre propriété de la Tribu sera réservé.

Cette proposition est basée sur la conviction qu'il est à désirer que les Sauvages soient délivrés de l'état de tutelle dans lequel ils sont, au moment qu'ils seront en état de se protéger eux-mêmes; que ce serait le meilleur moyen de ré-

tarder cet heureux évènement que de différer leur émancipation jusqu'à l'époque où toute la race serait parvenue à cet état; et que l'exemple et l'encouragement que leur fournissent les Sauvages les plus éclairés d'entre eux qui ont été admis au partage des privilèges du citoyen, sont les moyens les plus capables d'aiguillonner leur ambition à cet égard.

3. Administration des Terres des Sauvages.

Dans le Bas-Canada, les Sauvages n'ont cédé aucunes terres à la Couronne, et par conséquent le Gouvernement n'a à intervenir dans leurs affaires que pour nommer ou sanctionner la nomination des Agens, que pour recevoir les rentes et les droits seigneuriaux dus sur leurs terres, et aussi pour recevoir et examiner les comptes rendus par les Agens et à contrôler leur manière d'agir.

Il y a trois agences pour les Tribus: à St. Régis, à St. François et à Caughnawaga.

Les paiemens que reçoivent les Agens consistent en un grand nombre de petites sommes qui ne font qu'un montant bien peu considérable, sur lequel ils exigent un droit de commission bien faible. Il est probable que d'après la nature des recettes et des déboursés, cette charge doit causer beaucoup de trouble; et il serait difficile de trouver des personnes pour la remplir dignement; mais vos Commissaires voient avec regret que pendant les cinq dernières années, deux Agens ont été successivement démissionnaires et ont été démis de leur charge sans qu'on en ait pu recouvrer le montant. Vos Commissaires sont d'opinion que les affaires territoriales des Sauvages exigent un contrôle et une attention plus sérieuse pour la suite.

Dans le Haut-Canada, la Couronne est l'Agent auquel est confiée la vente des diverses étendues de terres cédées par les Tribus pour que ces terres soient vendues à leur profit.

Ci-dessous est une liste de ces cessions, autant que l'on a pu les constater.

| Date de la Cession.    | TRIBU.                                                     | No. d'Acres. | Où Situés.          |
|------------------------|------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| 15 Janvier, 1798.....  | Six Nations.....                                           | 352707       | Grand River.        |
| 19 Avril, 1830.....    | do .....                                                   | 807          | do                  |
| do do 1831.....        | do .....                                                   | 20670        | do                  |
| 8 Février, 1834.....   | do .....                                                   | 50212        | do                  |
| 20 do 1841.....        | do .....                                                   | 220000       | do                  |
| 3 Décembre, 1835.....  | Mohawks de la Baie Quinté .....                            | 27857        | Tyendinaga.         |
| 15 Avril, 1843.....    | do do do .....                                             | Non men.     | do                  |
| 2 Février, 1836.....   | Wyandots et Hurons.....                                    | 14500        | Anderdon.           |
| 28 do 1820.....        | Mississagas de Crédiit.....                                | 7000         | Trafalgar.          |
| 18 do 1833.....        | Mississagas de Alnwick.....                                | 4700         | Big Island.         |
| 25 Mai, 1836.....      | do do .....                                                | 2700         | Bedford.            |
| 15 Janvier, 1838.....  | do do .....                                                | Non men.     | Thurlow.            |
| 4 Février, 1834.....   | Chippawas de Thames.....                                   | 15300        | Carradoc.           |
| 26 Novembre, 1836..... | Chippawas de Rama Beau, Soleil Island et Snake Island..... | 9600         | Orillia et Medonté. |

C'est le Commissaire des terres de la Couronne qui conduit les ventes.

Les terres ainsi cédées sont arpentées et offertes en vente comme les terres de la Couronne, excepté que, comme pour les terres des réserves du Clergé dont le Commissaire des terres de la Couronne conduit aussi les ventes, le Gouvernement se croit tenu comme Agent, d'obtenir le montant le plus élevé pour ces terres, sans égard aux intérêts publics, et a autorisé le système du paiement par versement au lieu d'exiger le paiement immédiat de tout le montant.

Le Commissaire des terres de la Couronne a reçu les paiemens que, déduction faite de frais d'administration, il a employés à acquitter les warrants émis par le Gouverneur pour le service des Sauvages, ou payés au Surintendant en Chef en débetures ou argent comptant. Depuis quelques temps les recettes n'ont pas suffi au paiement des frais d'administration et des warrants qui devaient être payés à même ce

fonds, et en conséquence, le Département a avancé au Département des Sauvages £1,339 17s. 2d., dont £1,989 9s. 3d. est pour le compte des Sauvages des Six Nations.

Vos Commissaires sont d'opinion que le système d'administration suivi jusqu'à ce jour, a été tout à fait défectueux, et qu'il nuit beaucoup aux intérêts des Sauvages, et qu'ils ne peuvent partager les vues du Surintendant en Chef déjà mentionnées à la page— sur le fait que ces terres suffisent pour remplacer l'allocation actuelle du Parlement; ils considèrent que l'on a beaucoup à faire pour les rendre productives et capables de contribuer à l'avancement des Tribus.

Les principales déficiences sont:

1. Les Commissaires des terres de la Couronne, ni le Surintendant en Chef n'ont jusqu'ici tenu sur les ventes, aucun compte qui puisse indiquer le montant qui revient à chaque Tribu.

Les Sauvages des Six Nations seuls ont un compte à part ; tous les autres sont compris sous le titre de "Diverses Tribus." En 1842, sur la représentation du Surintendant en Chef, on prépara les comptes pour des ventes dans chaque réserve, c'est d'après ces comptes que vos Commissaires ont tâché de faire un état indiquant les sommes reçues par chaque Tribu. On a pris beaucoup de peine à faire ces extraits, mais comme les particularités de diverses transactions n'ont pas été entrées, on ne peut le donner que comme l'état le plus approximatif que l'on pouvait fournir jusqu'à la date à laquelle il a été fait.

Voir Appendice numéro 72.

2. Les frais d'administration ont été exorbitans, et par la manière dont ils ont été distribués, ils n'ont pas été supportés également par toutes les Tribus. Les affaires des Sauvages ainsi que tous les autres services dans le Bureau du Commissaire des terres de la Couronne et de l'Arpenteur-Général, ne se font pas par un ou plusieurs commis employés à chaque affaire en particulier, mais par les soins réunis de tous et chacun les Officiers des différens Départemens dans lesquels ils sont employés. Dès en 1841, lorsque feu Lord Sydenham fit de nouveaux arrangemens dans le Département actuel des Terres de la Couronne, il ordonna que les déboursés généraux du Bureau fussent portés dans la proportion suivante aux comptes des divers services :

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| Les terres de la Couronne, | 50 pour cent. |
| Les réserves du Clergé,    | 40 do. do.    |
| Les terres des Sauvages,   | 10 do. do.    |

En examinant les données sur lesquelles est basé ce partage, il paraît évident à vos Commissaires que la proportion pour laquelle les Sauvages sont responsables, n'exécède pas cinq pour cent.

Voir Appendice numéro 73.

Mais de plus, ces dépenses sont mal partagées et sont très onéreuses dans leurs opérations. Elles n'ont aucun rapport au service fait pendant la présente année ni aux argens reçus. Dès là il arrive qu'une année les dépenses encourues pour les ventes des terres des Sauvages peuvent tomber sur une ou plusieurs Tribus dont les terres rapportent quelque chose, tandis que l'année suivante quoique les terres des autres Tribus rapportent également, celles qui ont payé l'année précédente ne sont pas exemptes de payer de nouveau, et elles ont à payer dans la même proportion que les autres. Il peut encore arriver que les dépenses excèdent le montant des recettes, comme cela est arrivé dans les six mois expirés en Décembre, 1842, lorsque le montant prélevé pour les Six Nations était de £145 3s. 8d., et les dépenses pour leur part des déboursés pour les derniers six mois étaient de £221 2s. 1d.

A ces frais qui ne suffisent que pour payer les dépenses des Officiers du Département central, il faut ajouter 5 pour cent payés aux Agens de District sur tous les argens prélevés pour ces terres, et aussi le montant en entier des dépenses encourues pour les arpentages et les inspections. Dans les dix-huit premiers mois qui suivirent le jour où les réglemens actuels entrèrent en opération, les Sauvages ont eu à payer £1492 17s. 10d. courant, pour leur part dans les dépenses courantes, et £1,290 10s. 6d. courant, pour les arpentages et inspections, faisant un total de £2783 3s. 4d. courant ; tandis que leurs recettes pendant la même période ne se sont montées qu'à £5479 18s. 11d. courant.

Avant 1841, le mode de distribuer les dépenses était différent, mais plus irrégulier et moins onéreux.

3. Le Surintendant en Chef n'a tenu aucun compte des deniers qu'il a reçu du Commissaire des terres de la Couronne, ni des objets pour lesquels il les a reçus. Vos Commissaires ont pu cependant, à l'aide des comptes du dernier Officier, et du compte des Banques et des listes des Débentures fournis par le Surintendant en Chef, retracer avec assez d'exactitude les divers paiemens qui ont été faits et qui se montent en argent et en débentures à £10,731 3s. 10d. courant ; mais ils considèrent l'irrégularité et l'inconvenance qu'il y a à ce

que ces deniers restent dans les mains du Surintendant en Chef, sans contrôle ou sans garantie pour leur sûreté ou leur emploi convenable. Une des conséquences, c'est que l'intérêt accumulé sur les placements se montant à £1,305, a été dépensé par cet Officier sans qu'il connût les Tribus qui y avaient droit, et sans aucune autorisation du Gouverneur Général.

Comme M. Jarvis n'a donné aucun compte ni explication des différens déboursés qu'il a faits, malgré les demandes répétées faites à ce sujet, il n'y a aucun moyen de constater si ces deniers ont été convenablement employés.

4. On prétend que la négligence dans l'administration des terres des Sauvages a causé d'autres maux qu'il ne faut pas attribuer au système ni au Département, et qui maintenant sont sans remèdes.

Il reste maintenant à voir comment on peut améliorer ce système. Le Surintendant en Chef actuel croit fermement que toutes les affaires des Sauvages devraient être concentrées dans un Département, et sous un seul chef ; et que l'on pourrait avec avantage se passer des services du Commissariat, du Commissaire des terres de la Couronne et de l'Arpenteur Général.

Les principales objections qu'il a à l'intervention des deux derniers Départemens sont—1. l'indifférence qu'ils portent aux affaires des Sauvages. "On ne peut pas s'attendre à ce qu'aucun autre Département prendra dans le bien-être des Sauvages les mêmes intérêts que le Département même qui a été spécialement établi pour voir à leurs besoins et protéger leurs droits."

2. L'ignorance où ils sont par rapport à leurs propriétés : "La correspondance échangée avec le Surintendant résident, met ce Département dans une position à avoir une connaissance plus parfaite des faits et des moyens de prévenir les concessions extravagantes qui pourraient en être faites, et de la manière la plus judicieuse de disposer de leurs propriétés."

3. Que "tant que les terres des Sauvages seront sous le contrôle du Commissaire des terres de la Couronne, le public ne comprendra pas pourquoi l'on adopte à leur égard une politique différente."

4. "L'inconvénient qui résulte de ce que les livres et comptes qui ont rapport à ces affaires sont tenus dans des lieux différens."

Les mêmes vues, M. Jarvis les exprima devant les Commissaires en 1840 : "Je suis d'opinion que les devoirs du Département des Sauvages peuvent être remplis sans l'aide ou l'intervention d'aucun autre Département, pourvu qu'on accorde à ce Département ce que tous les autres Départemens dans la Province possèdent, une assistance nécessaire pour conduire les détails."

L'examen de cette question et des raisons des Commissaires des terres de la Couronne pour différer du Surintendant en Chef occupent quatre pages, depuis 45 jusqu'à 48, du Rapport des Commissaires. Ces derniers semblent concourir dans les avantages qui doivent résulter de la suggestion de M. Jarvis, mais ils doutent de la possibilité de la mettre à exécution ; néanmoins ils en recommandent la mise à exécution. Ils disent à la page 45 : "Vos Commissaires partagent jusqu'à un certain point l'opinion du Surintendant en Chef, mais ils ne sont point prêts à recommander comme possible certaines parties de sa théorie." A la page 48 : "Si toutes les affaires des Sauvages étaient comme votre Comité pense qu'elles devraient être, concentrées dans un seul Département, son exécution exigerait une série de détails que votre Comité n'a pas voulu mentionner, vu qu'il faudrait d'abord déterminer les principes de cet arrangement." A la page 50 : "On propose ensuite de transporter au Bureau des Sauvages l'administration de toutes les ventes des terres des Sauvages dont on devra disposer à leur profit ; l'ajustement des diverses réclamations de ceux qui ont empiété

\* Sur cette somme, £8610 18s. 8d. courant ont été placés, ou lui ont été remis pour être placés.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

“ sur les terres que votre Comité a mises dans la première classe est particulièrement du ressort du Département des Sauvages. Aussi, “ pour autoriser le Chef du Département à agir sans l'intervention du Commissariat.”

Vos Commissaires ayant déjà exprimé les vues générales qu'ils entretiennent sur l'administration future des affaires des Sauvages ont des objections très sérieuses à ce que toutes ces affaires soient confiées à un seul Département. Ils conçoivent que cela aura l'effet de prolonger l'état de tutelle et d'isolement dans lequel les Sauvages sont par rapport au reste de la société. Que ce système encourage la continuation et l'extension d'un Département dispendieux que le Gouvernement de Sa Majesté désire abolir et qui n'est pas adapté au but que le Gouvernement se propose.

Que les arrangements nécessaires pour y parvenir, y compris les arpentages des terres, l'examen et l'enregistrement des demandes, l'administration des ventes et paiements, les ventes des bois, le paiement des rentes dans toutes les parties du Haut-Canada, etc., etc., etc., exigeraient une infinité de détails qui joints aux devoirs actuels du Département et ceux qui sont plus particulièrement de son ressort et qu'il faudra remplir si l'on adopte les suggestions de vos Commissaires pour améliorer l'état moral des Sauvages, seraient loin de pouvoir être dirigés et convenablement administrés par un seul Chef et exigeraient un personnel plus nombreux et plus compétent que l'on ne semble prévoir.

Vos Commissaires croient qu'il y a d'autres moyens que l'on peut adopter avec plus d'avantage pour parvenir au même but, celui de remédier aux maux produits par le système actuel d'administration et de protéger convenablement les intérêts des Sauvages.

Il peut ensuite considérer la question des termes sous lesquels on peut disposer des terres.

En 1840, le Commissaire des terres de la Couronne fit rapport que “ les principales ventes de terres des Sauvages que le Bureau avait effectuées, l'avaient été par encan, “ sous l'autorisation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'alors. Les conditions des ventes sont un quart du prix d'achat payé comptant ou dans le cours d'un mois Rapport de 1840, “ et le reste en trois paiements annuels p. 47. “ avec intérêt sur chaque paiement, à mesure qu'il deviendra dû, ou en d'autres mots aussitôt qu'il sera dû.”

Depuis cette époque l'on s'est désisté du système de vente par encan, pour les terres des Sauvages comme pour celles de la Couronne ; car l'on a trouvé que les avantages que l'on espérait en retirer ne se réalisaient pas et que l'on n'obtenait pas la valeur réelle des terres, à cause des collusions fréquentes entre les enchérisseurs.

On a encore introduit un autre changement dans le cours du mois d'Octobre dernier, relativement aux terres des Six Nations ; par cet arrangement il faut payer comptant un tiers du prix d'achat, et le reste dans le cours de six années, l'intérêt payable tous les ans.

Les terres de la Couronne ne se vendent maintenant que pour argent comptant ou pour des Scrips. Les terres des Réserves du Clergé qui autrefois se payaient en dix paiements annuels, doivent maintenant, en vertu d'un règlement adopté tout récemment, se payer comme suit ; les deux-sixièmes lors de l'achat et le reste en quatre paiements annuels.

Les arrangements que l'on a adoptés pour la vente des terres des Sauvages sont fondés sur l'expérience, et ne semblent pas souffrir d'objection.

Mais pour les nouvelles conditions de vente des terres appartenant aux Sauvages des Six Nations, il est bien douteux qu'elles soient de nature à protéger les intérêts des Sauvages, bien que ce changement ait été introduit à leur demande. Il est vrai que dans l'état où se trouve l'Agriculture et le commerce dans le Pays, il peut être difficile d'obtenir les premiers paiements, et que le cultivateur qui vient de s'établir croit qu'il sera plus en état de payer après deux ou trois ans ; mais, d'un autre côté, l'on a vu que le délai

n'augmente jamais la prudence ni l'économie ; et que ceux qui s'établissent à ces conditions diffèrent toujours à faire leurs épargnes jusqu'à ce que l'époque du paiement soit arrivée, et que par conséquent ils manquent à leurs engagements.

Si l'on persévère dans ce système, il sera nécessaire d'insister sur la ponctualité dans le paiement de l'intérêt annuel, mais dans tous les cas, on devrait prendre des moyens convenables pour assurer le paiement des versements. Il est probable que l'on s'est ainsi relâché pour les terres des Sauvages comme on l'a fait pour celles de la Couronne et du Clergé. Les parties qui doivent des arrérages devraient être obligés de payer, et s'il est nécessaire on devrait adopter des mesures légales pour en exiger le paiement.

Le Surintendant en Chef en parlant des terres des Six Nations, conseille d'en louer une grande partie. Vos Commissaires sont tout-à-fait opposés à ce que l'on adopte ce système sur un pied étendu. L'expérience a fait voir qu'il ne peut être maintenu dans un pays où la majorité de ceux qui s'établissent sont des émigrés, pauvres et imprévoyants, où l'esprit du peuple est opposé à une tenue qui les prive de leurs droits politiques où il est très difficile et très dispendieux de s'assurer du paiement, et où l'expulsion devient très hasardeuse et impraticable même sur une grande étendue. On a fait voir d'une manière évidente que quant aux Réserves du Clergé, ce ne saurait être une source de revenu très grande. \*

Pour ces raisons on l'a totalement abandonnée dans la vente des terres de la Couronne et du Clergé, ainsi que de celles des Sauvages. Mais quant à ces dernières, il y a encore une autre objection. Il n'est pas à désirer que l'on continue à vouloir perpétuer ce caractère pour ainsi dire incorporé des Sociétés Sauvages. Son existence est l'un des plus grands obstacles qui s'opposent à leurs progrès dans la civilisation et il ne s'accorde pas avec le pied d'égalité sur lequel il est de leur intérêt d'être avec les blancs et auquel le Gouvernement doit chercher à les élever. Sous ce point de vue, il ne serait pas judicieux de créer de grandes propriétés à bail, possédées par ces Sociétés incorporées.

L'expérience fait voir que dans les vieux pays où les bases de la société et la rareté des propriétés sont plus stables que dans cette Province, la propriété d'une corporation est un objet qui excite la cupidité et la jalousie ; la cupidité parce qu'elle est pour ceux qui la possèdent, une source de richesse et de bien-être dont ne jouit pas le reste de la société et qui proviennent des biens auxquels il s'imagina avoir eu des droits autrefois ; la jalousie, parce qu'il confère des privilèges et une influence qui sont toujours nuisibles et que l'on fait toujours tourner à des fins mauvaises.

Il paraît très important de placer les propriétés des Sauvages en dehors des convulsions populaires, et d'enlever à tout corps d'hommes l'intérêt qu'il pourrait avoir à les chasser de la Province, à confisquer ou leur enlever leurs biens. Pour ces raisons, on devrait limiter le système de concessions à Bail et ne l'adopter que pour des cas où des avantages ou une protection particulière l'exigent.

\* Extrait d'une Dépêche de Sir Charles Bagot au Secrétaire d'Etat, datée le 10 Mars, 1843.

“ Le nombre total des lots du Clergé sous Bail dans le Canada Ouest est de 1147, produisant une rente annuelle de £1096 17s. 2d ; sur ce montant on n'a pu prélever en 1842, y compris les arrérages des années précédentes, que la somme mentionnée dans les rotours ci-haut, savoir, £1108 6s. 7d.

“ Dans le Canada Est, il y a 78 lots du Clergé sous Bail, produisant une rente annuelle de £258 8s. 9d., dont il n'a été rien reçu pendant l'année 1842. Il a aussi été vendu dans le Canada Est 8400 acres des terres du Clergé, se montant en tout à £1690, qui, à 5 pour cent d'intérêt, donneraient tous les ans £84 10s., mais il n'en a été rien reçu pendant l'année 1842. D'après cet exposé, votre Seigneurie s'apercevra combien le système de louer les terres, a produit peu d'avantages, et combien il était urgent de l'abandonner. Au premier coup d'œil, votre Seigneurie peut être disposée à considérer que l'on devrait adopter des mesures pour exiger les paiements les plus ponctuels de ces rentes ; mais l'expérience a fait voir l'insuffisance presque totale des procédés de cette nature, et dans une occasion précédente j'ai fait allusion au mécontentement et aux animosités que créerait le Gouvernement en adoptant des mesures légales extrêmes pour exiger ces paiements d'un grand nombre des locataires de cette classe.”

Appendice  
(T.)

24e Juin.

## Recommandations.

1. Qu'il soit nommé une personne compétente pour s'enquérir et faire rapport sur la nature et l'étendue des biens possédés par les diverses Tribus de Sauvages dans le Canada : sur le montant et le mode du paiement annuel à eux dû et sur les arrérages ; les cautionnemens donnés pour la perception des deniers et la solvabilité des Agens : et qu'il soit pris des mesures pour percevoir d'une manière régulière ces paiemens à l'avenir, et obliger chaque Agent à rendre ponctuellement des comptes annuels, et à établir des balances. Comme ce service est tout-à-fait pour l'avantage du Fonds des Sauvages, ce Fonds devrait en supporter les dépenses.

2. Que la direction de l'arpentage et des ventes de toutes les terres Sauvages soit confiée à l'Arpenteur-Général et au Commissaire des terres de la Couronne.

3o. Que les comptes préparés par vos Commissaires sur les ventes déjà effectuées soient examinés, et admis en Conseil, de manière à terminer et conclure les transactions.

4o. Que pour l'avenir le Commissaire des terres de la Couronne tienne des comptes séparés, pour chacune des Tribus séparément intéressées dans les ventes.

5o. Que comme le service rendu par le Département des terres de la Couronne dans la vente des terres des Sauvages varie beaucoup, et comme il n'est qu'une bien faible proportion de celui rendu pour les terres de la Couronne et du Clergé, on devrait adopter des arrangemens par lesquels la proportion que doivent payer les terres des Sauvages pourrait être payée par un droit de commission prélevé sur les deniers qui ont été reçus. Par ce moyen les Sauvages et chaque Tribu séparément aurait à supporter sa part des dépenses, et le reste pourrait alors être divisé entre les terres de la Couronne et du Clergé, suivant les proportions qui paraîtraient équitables.

6o. Si ce changement est impraticable, le droit de commission à prendre sur les terres des Sauvages devrait être réduit de 10 à 5 pour cent.

7o. Que l'on doit prendre des précautions pour que les frais d'arpentage, d'évaluation et perceptions locales soient conduits avec une stricte économie.

8o. Que tous les deniers reçus par le Commissaire des terres de la Couronne soient payés au Receveur Général, et forment un fonds distinct des deniers Provinciaux, « au compte du Gouverneur Général pour le profit des Sauvages, » et qu'ils soient par le Receveur Général portés au crédit des diverses Tribus qui y ont droit. Qu'avis des dits paiemens soit donné en même tems au Bureau des Sauvages, et qu'il en soit fait une entrée de même nature dans ce Bureau.

9o. Que tous les deniers provenant de la vente des terres forment un fonds que le Receveur Général placera au profit des diverses Tribus qui auront droit d'en retirer l'intérêt annuel, excepté sous des circonstances particulières, et en vertu d'un ordre en Conseil.

10o. Que l'on fasse rapport de tous les placemens au Gouverneur Général, et qu'ils soient enregistrés dans le Bureau des Sauvages.

11o. Que les deniers entre les mains du Receveur Général n'excèdent pas £200, à moins que ce ne soit en conformité de l'autorisation spéciale du Gouverneur Général en considération des circonstances qui peuvent exiger que l'on retienne de plus fortes sommes.

12. Qu'il ne soit retiré aucun argent de ce fonds, à moins que ce soit en vertu d'un warrant du Bureau des Sauvages, signé par le Gouverneur Général ou le Secrétaire Civil—  
"par ordre."

13o. Qu'il soit transmis tous les ans au Gouverneur Général un compte indiquant les recettes, déboursés et placemens faits, pour chaque Tribu, et que ce compte soit contresigné par le Commissaire des terres de la Couronne.

14o. Qu'une copie des comptes de chaque Tribu, extraite de ce document, soit transmise tous les ans aux Chefs ; et qu'une copie double signée par eux soit déposée dans le Bureau des Sauvages comme quittance.

Dans le Bas-Canada les comptes annuels des Agens sont lus en Conseil, signés par les Chefs et ensuite imprimés ; mais cette dernière pratique, à moins qu'elle ne soit exigée par les Sauvages eux-mêmes, semble créer des dépenses inutiles. Dans le Haut-Canada, aussi, les comptes des Sauvages des Six Nations sont tous les ans transmis par le Trésorier, et ils sont imprimés.

15o. Que tous les deniers et débetures provenant des ventes de terres ou des rentes maintenant entre les mains du Surintendant en Chef, ou de tout autre officier du Département des Sauvages, soient transmis au Receveur Général et versés dans le fonds proposé plus haut ; et qu'à l'avenir, tous les paiemens faits pour les Sauvages soient faits dans ce dernier Bureau, dont le reçu pourra être seul reconnu valide.

16o. Que le Surintendant en Chef et tout autre officier qui pourra avoir reçu ou payé des deniers pour les Sauvages soient invités à en rendre compte.

## Protection des Réserves des Sauvages.

Ce qui a d'abord engagé la Couronne, à se charger de la tutelle des Sauvages, c'est l'incapacité dans laquelle ils sont de ne pouvoir protéger leurs biens et autres propriétés contre les empiétations et les fraudes des blancs, et les Sauvages se sont habitués à ne dépendre que de la protection et des secours du Gouvernement, et à négliger de prendre les précautions que leur intelligence qui se développe aujourd'hui leur permet d'adopter.

Comme la Couronne retient la propriété de toutes les terres que les Sauvages occupent dans le Haut-Canada, toutes les personnes qui commettent des empiétations sur ces terres sans en avoir la permission commettent un délit, et peuvent en être chassées.

Dans le Bas-Canada la tenure des terres des Sauvages étant différente, il a fallu des dispositions toutes particulières pour empêcher les gens d'y commettre des empiétations, et une loi à cet effet fut en conséquence passée en 1777.

Mais l'étendue et l'isolement des terres des Sauvages dans le Haut-Canada, l'impossibilité d'exercer une surveillance sur des contrées si vastes, et ce qui plus est, l'inflexibilité des lois naturelles de la société auxquelles le Gouvernement même doit se plier, n'ont pas permis que l'on protégât d'une manière efficace les réserves des Sauvages, pas plus que l'on a pu le faire pour les terres du Clergé et de la Couronne sous des circonstances semblables.

Ces réserves renferment quelques unes des plus belles terres de la Province. C'est pour cela qu'elles ont attiré l'attention de l'émigré indigent et du spéculateur malhonnête, qui, soit par ignorance, soit dans la vue d'obtenir des profits par la suite, en a établi une partie quelques fois sans permission ou sans empêchement, quelques fois contre la volonté des Sauvages, mais le plus souvent en vertu de titres obtenus des Sauvages.

Les maux qui en sont résultés sont—

1o. Les empiétations des squatters qui généralement sont de mauvais caractères et montrent de mauvais exemples.

2o. La destruction du bois de construction causée par ceux qui s'y établissent, et par des spéculateurs éloignés, ordinairement des États-Unis.

3o. La destruction du gibier,

4o. La ruine des pêcheries.

Les maux et les remèdes que l'on pouvait y appliquer ont été soumis à la considération des Commissaires en 1840, et ont occupé beaucoup leur attention. La preuve des faits et les difficultés de la question étant pleinement ex-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

posées sous les chapitres second et troisième de leur Rapport, vos Commissaires actuels ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'entrer de nouveau dans les mêmes détails, mais ils prennent la liberté de renvoyer à ce document.

Vos Commissaires partagent pleinement l'opinion qui y est exprimée. Ils pensent également que—

“L'on ne saurait trouver les moyens de protéger complètement ces biens (des Sauvages) que dans les conséquences d'un changement qui peut assimiler les Sauvages aux gens qui dès leur enfance se sont habitués aux idées de propriété distincte et séparée, où chacun, en vertu de la loi, est le protecteur de ses biens;” mais ils conçoivent aussi—

“Qu'aujourd'hui même, si l'on veut faire exécuter avec justice et promptitude la loi telle qu'elle existe, on peut faire beaucoup pour faire disparaître les causes qui depuis de longues années et qui encore aujourd'hui ruinent et déprécient les biens appartenant à cette race situés dans les limites de cette Province.”

Depuis 1840, l'on a adopté des mesures pour chasser ceux qui se sont établis dans le village des Sauvages sur l'Isle de Walpole, et le Rapport des squatters sur la Grande Rivière, mentionné par le Surintendant en Chef à cette occasion, est fini et transmis. Il a aussi été fait un arpentage et une évaluation des terres, et il est à espérer que les parties en viendront prochainement à un ajustement final.

L'opinion des Commissaires de 1840, relativement aux squatters, était qu'ils fussent divisés en deux classes—la première composée de ceux qui, bien que possédant illégalement ces terres, ne sont pas des personnes contre lesquelles il y a des objections, et qui ont amélioré leurs terres, en les défrichant et les cultivant, et en y érigeant des bâtisses; et la seconde composée de ceux dont la possession illégale et accompagnée de circonstances plus aggravantes, tel que l'enlèvement du bois, la vente de liqueurs fortes, le vol, est l'encouragement qu'ils donnent au vice parmi les Sauvages.

Les premiers méritent considération, parce que non seulement ils ont augmenté la valeur de leur propre terre et de celles du voisinage, mais encore parce que les améliorations qu'ils ont faites donnent “une garantie pour la compensation qui sera finalement accordée aux Sauvages pour l'usurpation temporaire dont ils sont les victimes.”

La règle que l'on peut suivre à leur égard, comme dans les occasions où les Sauvages ont remis des terres à la Couronne, c'est de faire évaluer la terre avec les améliorations, et de donner aux Squatters le privilège d'acheter la terre au prix fixé par le Gouvernement. Si ces terres sont abandonnées, elles seront, comme de raison, avec leur augmentation de valeur, offertes en vente publique.

Les Commissaires conçoivent que la seconde classe de squatters ne mérite aucune considération, et ils recommandent que la loi soit exécutée contre eux.

Quant à la coupe illégale des bois de construction, ils suggèrent que l'on adopte des mesures propres à favoriser un commerce légal, en autorisant les Députés du Département des terres de la Couronne à accorder des licences à cette fin, et que le produit en soit versé au fonds des Sauvages.

Quant à la conservation du gibier, ils pensent que si le Gibier disparaissait ce serait pour les Sauvages un plus grand avantage que tous ceux que l'on veut leur accorder en conservant la chasse.

Tous les témoignages que vos Commissaires ont reçus à ce sujet viennent à l'appui de cette opinion. A mesure que le gibier disparaît, les Sauvages s'appliquent à la culture des terres pour y trouver leur subsistance. D'abord quand la saison de la chasse est arrivée, ils s'enfoncent dans les bois à la recherche du gibier; mais tous les ans ils sont obligés de s'enfoncer de plus en plus dans les forêts. Leurs voyages se prolongent ainsi que leur absence, les fatigues et les risques de la chasse augmentent jusqu'à ce qu'enfin les chasseurs succombent, et qu'ils restent dans leurs villages pour avoir soin de leurs terres. Après un

certain tems, on ne fait la chasse que par récréation durant quelques jours dans le printemps et l'automne, et il est clair que dans les vieux établissemens cette pratique finira par être bien vite abandonnée.

Le Surintendant en Chef parle de la protection que l'on doit accorder aux pêcheries des Sauvages comme d'une affaire très importante; mais il n'entre dans aucun des détails sur la nature et l'étendue des empiètements qu'elles ont souffertes, et le Rapport n'exprime aucune opinion sur ce sujet. Il semble à vos Commissaires que l'argument dont se sert le Surintendant en Chef pour empêcher l'adoption de toute mesure propre à protéger le gibier sur les terres des Sauvages, peut également s'appliquer aux pêcheries: “les pénalités les plus sévères ne sauraient empêcher les blancs de les tuer.” D'ailleurs comme les lois n'empêchent pas les Sauvages de chasser et pêcher sur les terres des blancs, il ne serait pas juste qu'on imposât des pénalités contre ceux qui font la chasse ou la pêche sur leurs réserves.

Si le mal dont on se plaint se borne à la destruction du poisson par des moyens illicites ou dans des saisons impropres, alors on devrait introduire une loi générale telle que celle qui a été passée durant la dernière Session pour certaines localités, et il en résulterait un grand bien.

A propos vient la question de savoir s'il ne serait pas avantageux ou possible d'exclure les blancs des Réserves des Sauvages? L'expérience du passé ne fait pas voir que l'on puisse réussir à le faire, mais avec un peu plus de surveillance, l'on y réussirait, et l'on doit en conséquence, déterminer jusqu'où l'on doit porter cette exclusion. Les opinions que vos Commissaires ont prises sur ce sujet diffèrent beaucoup les unes des autres, et les desirs des Sauvages eux-mêmes varient suivant le traitement qu'ils ont reçu des blancs, leurs locataires ou leurs voisins.

Dans le Bas-Canada où les Sauvages sont plus mêlés avec les blancs, il ne paraît pas avoir résulté de grands inconvénients par ce contact; au contraire, on dit qu'ils sont presque sinon tout-à-fait sur un pied d'égalité avec la basse classe de leurs voisins Canadiens. Quelques uns des Sauvages du Haut-Canada, et surtout ceux de la Grande Rivière désirent fortement que les blancs soient éloignés de leurs terres, et qu'ils en soient complètement exclus. Vos Commissaires n'osent point exprimer une opinion arrêtée sur ce sujet, mais ils sont opposés à l'exclusion parce que c'est une mesure qui tend à maintenir les Sauvages dans l'isolement, chose à laquelle ils objectent comme ils l'ont déjà dit; parce qu'elle prive les Sauvages d'avoir devant les yeux les exemples d'habileté et d'industrie que peuvent leur donner les blancs, parce qu'elle est très difficile à mettre à exécution et qu'elle est de nature à exciter des jalousies, des querelles et des disputes. Cependant comme il se présente aujourd'hui une occasion favorable de tenter ce changement, en transportant les Sauvages de la Grande Rivière sur une partie de leur territoire sur lequel il n'y a presque point de Squatters: et comme ils ont exprimé le désir de la voir adopter, vos Commissaires n'ont point d'objection à ce que l'on en fasse l'essai, bien qu'ils ne croient pas qu'elle réussisse. Dans d'autres cas, ils pensent que des blancs jouissant d'un bon caractère, ne devraient pas être forcés à abandonner leurs établissemens sur les terres des Sauvages, quand ils n'interviennent point dans les exigences présentes ou futures de ces derniers, et qu'ils ne leur sont point nuisibles. Mais quant aux hommes de mauvais caractère et d'habitudes vicieuses, vos Commissaires sont d'opinion qu'on ne saurait pratiquer cette exclusion avec trop de rigueur, lorsque cela est praticable.

En adoptant ces vues, vos Commissaires ont les suggestions suivantes à offrir pour les mettre à exécution:—

#### Recommandations.

##### 1. A l'égard des Squatters, pour le passé.

1. Qu'il soit immédiatement pris des mesures semblables à celles qui ont été adoptées pour les terres de la Grande Rivière, dans la vue d'obtenir un état de toutes les personnes qui sont en possession illégale des diverses terres des Sauvages, ainsi que de celles que les Sauvages ont cédées

Appendice  
(T.)

24e Juin.

endice  
(T.)  
Juin.

à la Couronne, de la valeur des terres; de l'étendue et de la valeur des améliorations qui y ont été faites; du caractère de l'occupant et de ses droits à la possession de la terre.

2. Qu'à l'exception des cas où les dits Squatters occupent des terres nécessaires immédiatement ou dans un temps prochain pour l'usage des Sauvages ou qu'ils en ont obtenu la possession par des moyens frauduleux, les premiers Commissaires décideront la question d'exclusion suivant le principe établi ci-dessus.

3. Que l'on donne un titre à ceux auxquels on permettra de rester sur les terres aux conditions déjà mentionnées; et qu'il soit pris des mesures promptes et efficaces pour en chasser les autres.

4. Que les frais ainsi encourus doivent être portés au compte du fonds des Tribus qui en retirent le profit.

Pour l'avenir. Que l'on adopte les mesures qui suivent pour empêcher les Squatters de s'établir sur les terres:—

1. Réduire à des limites raisonnables toutes les réserves qui aujourd'hui excèdent de beaucoup les besoins actuels ou probables des diverses Tribus, moyennant des arrangements qui amèneraient une cession volontaire.

En faisant à une Tribu des propositions de cette nature, on devrait expressément lui dire qu'en prenant leurs terres on n'a d'autres intentions que celles de leur mieux garantir la jouissance du reste, et qu'ils sont libres de fixer la quantité et la localité des terres qu'ils retiennent.

2. Encourager le partage des terres parmi les membres de la Tribu, de manière à leur créer un intérêt personnel et individuel dans la possession de leur propre terrain.

3. Nommer un ou plusieurs Sauvages parmi les plus intelligents, les plus actifs et les plus honnêtes, pour agir comme coureurs des bois pour veiller sur les réserves, et quelques fois les visiter, et faire rapport des tentatives d'empiétations aux Agens locaux, qui là-dessus prendront des mesures pour chasser le contrevenant ou pour faire exécuter la loi contre lui. Cette charge pourrait être une charge d'honneur à laquelle il serait attaché un salaire, et elle deviendrait indubitablement un objet d'ambition parmi les membres de la Tribu. Les Chefs et tous les autres Officiers qui seront ci-après nommés parmi les Sauvages, seront requis sous peine de dégradation ou de démission, de donner aux coureurs des bois information de toutes tentatives d'empiétation qui viendront à sa connaissance. Les Cherokeees de l'état de Georgia qui ont fait de grands progrès dans la civilisation, ont eux-mêmes choisis leurs officiers pour diverses fins, et l'on a trouvé que le système fonctionnait avec avantage. On trouvera à l'Appendice numéro 100 quelques informations intéressantes sur ce sujet.

4. Punir par la perte de tous les droits à la distribution des présens, les Sauvages qui chercheront à disposer de leurs terres en faveur des blancs, par don, vente, échange ou autrement sans la permission du Gouverneur Général, reçue par l'entremise du Bureau des Sauvages.

Le Chef des Sauvages des Six Nations suggéra, lorsqu'en 1839 il fut soumis à la Législature un Bill contre les Squatters, d'établir des dispositions pour punir les Sauvages qui vendraient leurs terres, ainsi que ceux qui les achèteraient d'eux. Et les Sauvages à Manitoulin ont plus d'une fois demandé que l'intempérance fut punie parmi eux par la cessation temporaire de la distribution des présens à ceux qui s'y livreraient. M. Anderson, le Surintendant résidant à Manitoulin, qui était autre fois stationné à l'Île Drummond, dit qu'il a souvent arrêté la distribution des présens pour uno ou deux saisons dans le but d'arrêter l'ivrognerie et de punir les tentatives de fraudes, et cela avec succès. On a suivi cette même pratique dans le Bas-Canada, lorsque des membres des Tribus résistaient à l'autorité de leurs Chefs.

Si l'on adopte cette suggestion, il sera nécessaire d'en donner avis et de faire des réglemens connus à tous les Sauvages, et de les renouveler à chaque distribution de présens.

5. Destituer tous les Officiers du Département des Terres des Sauvages ou de la Couronne qui encourageront des personnes à s'établir sans permission sur les terres des Sauvages.

6. Amender l'Acte 2 Vic. chap. 15, intitulé: "Acte pour protéger les terres de la Couronne en cette Province contre les empiétations et les dommages," en retranchant les limitations contenues dans la première section qui plaçant en dehors de l'opération de l'Acte, les terres que les Sauvages ont cédées à la Couronne.

7. Nommer des Agens du Commissaire des Terres de la Couronne pour agir comme Commissaires en vertu de ce Statut.

8. Nommer des personnes compétentes pour agir comme Commissaires dans les localités où il n'y a pas d'Agent. Une liste des dits Commissaires, Agens ou autres personnes, devrait être tous les ans soumise au Gouverneur Général, indiquant les localités pour lesquelles ils sont nommés.

### 2. Pour la coupe des bois.

1. Que les Agens du Commissaire des terres de la Couronne soient autorisés à accorder des permis pour couper des bois sur les terres des Sauvages, en la même manière que ceux qui sont accordés pour les terres de la Couronne, et qu'à cette fin il soit nommé d'autres Agens, s'il est nécessaire.

2. Que toutes les personnes qui couperont du bois sur ces terres sans en avoir obtenu de permis, soient poursuivies en vertu de l'Acte 2 Victoria, chap. 15, déjà mentionné.

3. Que tous les coureurs de bois, Chefs ou autres Officiers soient requis, sous peine de dégradation ou de destitution, de faire connaître à l'Officier local toutes les personnes qui couperont du bois sans permission; et que tous les coureurs des bois soient tenus de se mettre au fait des particularités de toutes les licences distribuées dans les limites de leurs réserves.

4. Que les produits des permis pour la coupe des bois, déduction faite des frais de commission, soient payés au Receveur-Général par l'entremise du Commissaire des terres de la Couronne et soient placés au crédit de la Tribu qui y a droit.

### 3. Pour la conservation du Gibier.

Que l'on cesse d'encourager les Sauvages à considérer la chasse comme une ressource, nécessaire à leur subsistance, et que l'on fasse disparaître tous les motifs qui les portent à la chasse.

### 4. Pour la protection des Pêcheries.

Que les coureurs des bois, Chefs et autres Officiers soient informés de la nature des lois en force qui peuvent avoir rapport à leurs localités.

Qu'ils fassent rapport de toutes les infractions à l'Officier local qui, là-dessus prendra des mesures qui paraîtront les plus convenables pour le châtement des contrevenants.

2. Que les Officiers locaux fassent rapport au Gouverneur Général sur l'insuffisance de la loi à prévenir des injustices, et sur la convenance d'introduire quelques dispositions légales pour leur donner de plus amples pouvoirs pour la répression de cet abus.

### IV.—RENTES VIAGÈRES.

L'origine et la nature des rentes viagères ayant déjà été expliquées, il n'est nécessaire que de répéter que ce sont des paiements que le Gouvernement fait à certaines Tribus du Haut-Canada pour les terres que ceux-ci ont cédées à la Couronne; on en donne une liste dans l'Appendice numéro 67. Les conditions des titres qui les leur garantissent sont diffé-

Appendice  
(T.)  
24<sup>e</sup> Juin.

Appendice  
(T.)

346 Juin.

rentes, mais généralement elles obligent le Gouvernement à payer tout le montant, soit en marchandises aux prix de Montréal, soit en argent. Dans quelques autres titres, il est donné £2-10s. à chaque individu; et dans l'un il est expressément stipulé que la rente viagère sera diminuée dans le cas où le nombre des Sauvages diminuerait. On trouvera à l'Appendice numéro 68 un extrait des conditions de chaque titre.

Avant 1829, les rentes se payaient en marchandises de la même qualité que celles données à la distribution annuelle des présens; cette pratique engageait les Sauvages qui se trouvaient déjà avoir reçu une quantité suffisante d'habits, à vendre le reste pour se procurer des objets de première nécessité ou de caprice; les liqueurs fortes étaient toujours au premier rang. On voit dans l'état qui suit les quantités relatives des marchandises distribuées comme présens et comme rentes viagères; il est basé sur l'estimation des Sauvages pour le service du Haut-Canada, en 1830:—

| Articles demandés.                | Présens.     | Rentes. |
|-----------------------------------|--------------|---------|
| Drap.....                         | verges, 678  | 1879    |
| Caddis.....                       | " 1585       | 768     |
| Malton.....                       | " 6129       | 1476    |
| Rattine.....                      | " 4533       | 1120    |
| Grosse Ettoffe.....               | " 12327      | 1165    |
| Couvertes à 1 Point.....          | No. 2547     | 232     |
| 1½ " ".....                       | " 1766       | 410     |
| 2 " ".....                        | " 1751       | 270     |
| 2½ " ".....                       | " 4745       | 635     |
| 3 " ".....                        | " 4370       | 755     |
| Toile d'Irlande.....              | verges, 942  | 1849    |
| Indiennes.....                    | " 15899      | 3037    |
| Coton Rayé.....                   | " 14823      | 3257    |
| Mouchoirs de Soie.....            | No. 79       | 618     |
| Chapeaux de Chef Ornés.....       | " 79         | 92      |
| " Uni.....                        | " 90         | 233     |
| Fil à Coudre.....                 | onces, 3847  | 2160    |
| Souliers.....                     | paires, .... | 594     |
| Couteaux de Boucher.....          | No. 9124     | 1296    |
| Balles.....                       | lbs. 9054    | 5444    |
| Plomb.....                        | " 31218      | 5444    |
| Épinglettes d'Argent.....         | No. 3000     | 2600    |
| Pendants d'Oreilles d'Argent..... | " 3000       | 811     |
| Fusils de Chefs.....              | " 330        | 117     |
| Carabines.....                    | " 128        | 22      |
| Fusils Commun.....                | " 258        | 79      |
| Chaudières de Cuivre.....         | " 372        | 45      |
| " de Ferblanc.....                | " 380        | 390     |
| Ciseaux.....                      | paires, 755  | 48      |
| Boutons.....                      | douz. 52     | 72      |
| Pièges à Castor.....              | No. 20       | 22      |
| Ruban.....                        | verges, 3300 | 324     |

En 1829, Sir John Colborne, désirant arrêter les maux qui résultent de ce système, et avancer les établissemens et les progrès des Sauvages dans la civilisation, obtint la permission du Secrétaire d'Etat d'employer les rentes viagères à la construction de maisons et à l'achat d'ustensiles d'agriculture et d'animaux en faveur de chacun des membres des diverses Tribus, intéressées dans ces paiemens, qui sont disposées à s'établir dans la Province; et depuis cette époque, on a cessé de distribuer des marchandises en paiement de rentes. Les Tribus semblent avoir d'abord adopté ce changement bien malgré eux, mais aujourd'hui il est universellement approuvé. Dans l'espace de deux à trois ans, les établissemens de Coldwater, des Détroits, de St. Clair et de Munstown, ont été fondés au moyen de ces fonds, et, par conséquent, divers autres établissemens ont été formés et agrandis.

En conséquence de ce changement, il devint nécessaire de porter au crédit de chaque Tribu le montant de sa rente, et d'ordonner que l'argent soit dépensé pour l'avantage des Sauvages. Ceci a eu l'effet de permettre aux Sauvages d'être consultés sur la manière dont leurs rentes ont été dépensées. Le Gouvernement n'a pas abandonné le contrôle qu'il exerce encore sur ces fonds, soit pour empêcher qu'ils soient dépensés follement et mal à propos, ou pour ordonner qu'ils soient employés à des entreprises qui doivent leur être avantageuses; mais la pratique générale est de laisser aux Sauvages eux-mêmes le soin de déterminer comment ces deniers sont dépensés, et de s'adresser de tems à autre au Département des Sauvages pour les sommes d'argent dont ils

auront besoin. Lorsque les rentes étaient payées en marchandises, les frais étaient pris sur le même fonds que pour les présens, et étaient payés par un vote annuel du Parlement Impérial. Quand ce changement fut introduit, Sir John Colborne, avec la sanction du Secrétaire d'Etat, ordonna que l'on portât au crédit du Département des Sauvages la valeur de 6,500 habillemens, au prix coutant d'un équipement ordinaire; les frais étant encore pris sur le même fonds. En 1834, cette dépense fut transportée au revenu territorial de la Province, pour la raison que, comme ce revenu provenait de la vente des terres cédées par les Sauvages, il devait supporter les frais de cessions. Lors de l'union des deux Provinces, quand le revenu territorial fut cédé à la Province, on n'établit aucune disposition pour liquider à l'avenir cette dépense permanente à même les fonds de la Couronne; et comme elle n'a jamais été considérée comme partie de la dette publique de la Province, elle ne peut pas être comprise dans les dispositions établies relativement à cette dette. De là, il arrive qu'il n'y a point de dispositions légales pour autoriser le paiement des rentes. On ne peut guère y remédier que par un amendement à l'Acte Impérial de l'Union, vu qu'une loi provinciale qui reconnaîtrait cette dette ne pourrait que placer cette dépense, après toutes celles qui existent maintenant, au compte des fonds consolidés, au lieu d'être comme elle l'a été jusqu'ici le premier item sur le revenu territorial. Il ne s'est encore élevé aucune difficulté, et il n'est pas probable qu'il s'en élève tant que les revenus de la Couronne seront en état de rencontrer ces dépenses; car, suivant l'opinion des officiers en loi de la Couronne, MM. Ogden et Diaper, donnée en Septembre, 1841, et confirmée par un ordre en Conseil du 20 Février, 1843, il est décidé que ces dépenses doivent les premières et d'une manière permanente être payées sur les revenus avant qu'ils soient versés dans le fonds consolidé. Mais cette position ne semble pas bien satisfaisante pour une dette publique de cette nature; et vos Commissaires sont d'opinion que l'on devrait profiter de la première occasion qui se présentera pour législater avec avantage sur ce sujet.

Les circonstances qui précèdent expliquent l'anomalie qu'il y a maintenant à ce que tous les paiemens pour rentes viagères soient faits d'abord par le Commissariat sur un warrant du Gouverneur Général. Quand les paiemens se faisaient en marchandises, ce Département les fournissait comme il continue encore à fournir les présens; et lorsque l'on y a substitué des maisons, et des ustensiles d'agriculture, l'approvisionnement de ces ustensiles, et, on peut le présumer, les contrats passés pour la construction de ces maisons furent administrés par le Département. Lorsque les rentes furent transportées au compte du revenu territorial, l'on cessa d'avoir recours à l'intervention du Commissariat; mais on ne fit point de changement, peut-être à cause de l'état peu florissant dans lequel était alors les Revenus de la Couronne, et qui faisait qu'il était très avantageux de pouvoir tirer sur le Commissariat quand l'on avait besoin d'argent, et de rembourser ce Département lorsque les fonds de la Couronne ne pouvaient le permettre. Comme la même raison n'existe plus maintenant de conserver cet arrangement, et comme il ne produit que du trouble pour le Département, et, dans quelques cas, des retards, comme le Surintendant en Chef le fit voir aux Commissaires de 1840, (Rapport, page 34), vos Commissaires sont d'opinion que, si l'on peut adopter quelque arrangement par lequel, au moyen des Banques, on peut faire les paiemens aux diverses stations comme on les fait aujourd'hui, il semble qu'il n'y a plus de nécessité à ce que le Commissariat intervienne dans le paiement des annuités.

Suivant la pratique récemment introduite d'obtenir le prix des articles achetés, ou que l'on veut acheter sur un warrant qui mentionne que la somme est pour le profit de la Tribu, on a obvié aux inconvéniens sérieux que le Surintendant en Chef décrit aux Commissaires de 1840, comme causés par le règlement du Commissariat relativement aux annonces qui sont publiées demandant des soumissions pour la fourniture de tous les articles dont on a besoin. Ce changement, cependant, a causé un abus sérieux dont on va maintenant parler.

Le Rapport des premiers Commissaires parle du mode d'obtenir de l'argent pour le paiement des rentes:—

"Il paraît maintenant établi entre les diverses Tribus et le Surintendant en Chef, qu'il ne sera avancé aucun ar-

Appen  
(T.)  
346



pendico  
(T.)

24 Juin.

gent pour ces rentes, excepté sur une demande signée par le principal Chef ou les Chefs, exposant le but pour lequel cet argent est demandé. Le Surintendant en Chef étant convaincu que l'argent est nécessaire, prépare un warrant pour la signature du Lieutenant-Gouverneur, adressé au plus ancien Officier du Commissariat, au lieu le plus voisin de l'endroit d'où est parti la réquisition. Quand l'on a besoin de bétail ou d'autres animaux, de graines, de grains ou de provisions, la seule chose qu'ils ont à faire, c'est de s'adresser pour cela aux Surintendants des diverses localités; le Commissariat fournit alors ces articles aux prix payés par le Gouvernement, et le montant en est porté au compte de la rente particulière." Les démarches à prendre pour ces warrants sont ainsi décrites:—"Pour obtenir un prêt sous le système actuel, il faut cent louis, soit au compte des rentes, soit à même l'allocation parlementaire. Il faut qu'il soit fait une réquisition qui expose les fins pour lesquelles on demande ces argens, laquelle est contresignée par le Surintendant en Chef avant d'être représentée au Lieutenant-Gouverneur qui, s'étant assuré de son exactitude, l'approuve et y appose sa signature. Le Surintendant en Chef prépare alors un warrant qu'il adresse au plus ancien Officier du Commissariat de l'endroit, avec la réquisition approuvée mentionnée plus haut qui y est annexée. Le Surintendant en Chef certifie que ce warrant est strictement conforme à la réquisition, et Son Excellence le signe. Il est alors contresigné par le Secrétaire et l'argent est payé. Si le warrant est fait au nom de la personne à laquelle l'argent est due, elle en est alors le porteur vis-à-vis le Commissaire; mais s'il est fait au nom du Surintendant en Chef, ce qui est quelques fois le cas lorsque le créancier réside au loin et qu'il demande que l'argent lui soit remis, le Commissaire d'abord de-

mande son reçu en lui remettant le warrant et ensuite le reçu de la personne à laquelle l'argent est réellement due et ce n'est qu'alors que le Surintendant en Chef est déchargé de toute autre responsabilité."

Sur cette pratique les Commissaires ont fait rapport que quant aux moyens de contrôle sur le Département pour les argens qui sont payés pour les Sauvages, autres que ceux que le Commissariat possède aujourd'hui, votre Comité ne peut en concevoir de plus efficace, on ne croit pas même qu'il soit nécessaire qu'il y en ait d'autres tant que ce Département sera sous la dépendance du Commissariat." Cependant, ce moyen de contrôle est devenu inutile depuis que le Surintendant en Chef a introduit deux changemens, celui de pouvoir tirer d'avance de fortes sommes "pour l'usage de la Tribu" sans que les Chefs n'eussent fait aucune réquisition, ou ne leur eussent adressé aucune communication préalable, et celui d'obtenir le paiement de ces argens sur des lettres d'autorisation en blanc faites en sa faveur, signées par les Sauvages qui l'autorisent à retirer tous les deniers dus ou qui seront dus à sa Tribu. Dans quelques cas les lettres d'autorisation étaient en faveur d'autres personnes qui en ont transporté le montant au Surintendant en Chef. Ces procurations ont généralement été obtenues après que le warrant était signé, mais quelques fois on les a obtenues d'avance. Dans quelques occasions ces transactions ont été accompagnées d'irrégularités importantes qui seront mentionnées dans un autre Rapport. Le tableau qui suit fera voir immédiatement jusqu'à quel point cette pratique a été suivie, et quelle porte elle ouvre aux abus; le premier item que l'on y voit est le premier warrant de cette espèce que l'on trouve dans les comptes, quoiqu'il ait déjà été tiré de plus faibles sommes pour des fins déterminées qui étaient "pour l'usage" des diverses Tribus.

pendico  
(T.)

24e Juin.

| Date du Warrant.      | Montant. |    |    | TRIBU.                                  | Quittance.        |
|-----------------------|----------|----|----|-----------------------------------------|-------------------|
|                       | £        | s. | d. |                                         |                   |
| Septembre. 1841 ..... | 230      | 0  | 0  | Mississagas des Lacs Rice et Mud.....   | 2 Octobre, 1841.  |
| do do .....           | 400      | 0  | 0  | Saugeen Indians.....                    | 12 do do          |
| do do .....           | 400      | 0  | 0  | do .....                                | 9 Décembre, 1841. |
| 14 Mai. 1842 .....    | 400      | 0  | 0  | do .....                                | 8 Juillet, 1842.  |
| do do .....           | 400      | 0  | 0  | do .....                                | 7 Juin, 1843. *   |
| 16 do do .....        | 400      | 0  | 0  | Chippawas des Lacs Huron et Simcoe..... | 4 Juin, 1842.     |
| do do do .....        | 500      | 0  | 0  | Mississagas des Lacs Rice et Mud.....   | 9 Juillet, 1842.  |

\* Ce Warrant a été payé par le Chef lui-même en faveur duquel il était fait, mais il ne l'a reçu du Surintendant en Chef, que le jour qu'il l'a acquitté, plus d'une année après le jour où il avait été accordé.

Ces deniers ont été versés dans la Banque du Haut-Canada, (excepté les deux qui ont été tirés le 14 Mai, 1842,) et placés au compte officiel du Surintendant en Chef, compte que ce monsieur a ouvert aussitôt après sa nomination, dans le but; comme il l'a dit, de se procurer des avances, s'il devenait nécessaire d'y avoir recours, quand l'on ne pourrait pas s'adresser au Commissariat sans éprouver des retards. Mais comme le Surintendant en Chef n'a tenu aucun compte de ces déboursés, ni des deniers qu'il a reçus en sa qualité officielle, et comme il dit qu'il ne peut donner aucune explication quelconque sur ces déboursés ou sur aucun autre, vos commissaires n'ont aucun moyen de constater comment l'argent a été dépensé.

Le montant qui paraît avoir été payé à la Banque pour le compte du Surintendant en Chef, depuis 1837, date de sa nomination, à compte des rentes, est de £5,142 14s. 11d. et pour autres deniers £22,050 8s. 2d., faisant en tout £28,193 8s. 1d.

Il est évident que la pratique suivie de recevoir des argens sur des lettres d'autorisation en blanc a eu l'effet de créer des malentendus et des sujets de plainte, et a ouvert la porte à beaucoup d'abus, en ôtant tout le contrôle sur le Surintendant en Chef qui n'est pas comptable public, et qui ne fournit point de cautionnement au Gouvernement. Le cas du Chef Pautash, au sujet duquel vos Commissaires ont déjà fait un rapport distinct, est une preuve suffisante des maux auxquels on fait allusion. La raison que le Surintendant en Chef allègue pour l'adoption de cette pratique, est la nécessité où il est d'avoir des fonds pour avoir les moyens

de rencontrer les paiemens pour les bâtisses qui sont en voie de construction ou qui sont sur le point d'être commencées pour les Sauvages; mais si la Banque n'offrait pas les facilités nécessaires que l'on avait en vue d'obtenir en ouvrant un compte avec la Banque, vos Commissaires ne voient aucune raison de se départir de la pratique suivie jusqu'à ce jour dans le Département, avant la nomination du Surintendant en Chef actuel.

L'enregistrement des Warrants était irrégulier et défectueux jusqu'au commencement de l'année 1841, que l'on fit un livre convenable pour les y insérer. Cependant il n'y a aucun moyen de les rendre corrects, vu qu'ils ne sont point examinés, et que l'on n'en fournit point des copies aux Tribus ou au Gouverneur Général. Quelques unes des Tribus ont plusieurs fois demandé des copies de ceux qui avaient rapport à leurs rentes, mais elles n'ont pu les obtenir. Pendant que M. Hepburn, l'un de vos Commissaires actuels, avait l'administration du Bureau des Sauvages, sous le Colonel Givins, l'ancien Surintendant en Chef, il avait coutume de transmettre tous les six mois aux Sauvages des états en double auxquels les Chefs apposaient leur signature, en en gardant un, et remettant l'autre pour rester dans les archives du Bureau. Cette pratique plaisait beaucoup aux Sauvages, et a été mentionnée dans deux ou trois occasions comme le but de leurs desirs.

\* Extrait d'une lettre du Révérend Peter Jones, l'un des Chefs des Sauvages de Crédit, aux Commissaires, en date du 17 Janvier, 1843:—"Je prends très respectueusement la liberté d'informer les Commissaires nommés pour s'enquérir sur l'état des affaires des Sauvages, que les Sauvages de la Rivière Crédit, ont vivement désiré, depuis plusieurs années, obtenir du Surintendant en Chef des

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Le système de tenir les comptes des rentes a été de porter tous les ans au compte de chaque Tribu, le montant de sa rente et à son débit, les déboursés qui sont faits pour son compte, portant au compte de l'année suivante la balance qui est établie pour ou contre la Tribu. Ni le Commissariat, ni le Commissaire des terres de la Couronne, ne tiennent des comptes pour faire une distinction entre les paiemens faits aux diverses Tribus, et pourvu que l'on n'exécède pas le montant brut dû tous les ans, il n'ont aucune raison d'intervenir. La balance sur tout le montant qui n'a pas été tiré à la fin de l'année, n'a jamais, depuis 1836, époque où le système a commencé, été moindre que £2650 16s. 2d., en sorte que cette occasion ne s'est jamais présentée.

Les avantages qui ont résulté de ces arrangemens sont que dans quelques occasions une Tribu a pu tirer au-delà de son montant, les désavantages sont que les argens restent dans le Trésor provincial, sans produire d'intérêts, et qu'on ne règle jamais les comptes. Le système est mauvais et devrait être changé. En vertu de l'ordre en Conseil déjà cité, il a été enjoint aux Commissaires des terres de la Couronne, de payer tous les ans au Receveur-Général sur les premiers argens rentrant dans son Département le montant des diverses rentes viagères; au Receveur-Général, de tenir des comptes séparés pour chaque Tribu, et de payer toutes les avances faites par le Commissariat. Ces arrangemens semblent très désirables, et l'on pourrait encore les rendre meilleurs en se passant tout-à-fait de l'intervention du Commissariat, et en plaçant à la fin de chaque année les balances qui restent pour l'avantage de chaque Tribu.

Jusqu'à présent, les rentes ont été en grande partie dépensées dans la construction de maisons, de maisons d'écoles et d'églises; à l'achat de bœufs, ustensiles d'agriculture, graines et provisions; à payer un ou plusieurs Chefs dans chaque établissement, à soutenir un Missionnaire et quelques fois un Maître d'École. Dans quelques cas on leur a payé de fortes sommes en argent comptant, soit pour rencontrer leurs dépenses ou payer leurs dettes. La pratique qui souffre le plus d'objections, c'est la première, et tous les Surintendans le considèrent ainsi. On en a déjà cité plusieurs preuves en parlant de la connexion des présens en argent. Tant que la condition générale des Sauvages ne sera pas considérablement améliorée, on ne devrait pas l'adopter, excepté dans des cas particuliers et sous des règles strictes et une surveillance attentive.

Quant à la dernière, on ne devrait pas la permettre. Les rentes doivent suffire pour empêcher que les Sauvages contractent des dettes. Le Surintendant résidant et les Missionnaires ont les moyens de constater quand les provisions manquent, et ils peuvent obtenir de l'argent pour les payer, soit au temps de l'achat, soit quelques jours après.

Par ordre du Gouverneur en Conseil, il a été affiché dans les différens établissemens un avis par lequel il est défendu aux blancs de faire crédit aux Sauvages,† mais il ne paraît pas qu'on l'ait beaucoup suivi, et comme la loi n'exempte pas les Sauvages des obligations personnelles, ou ne défend pas de transiger avec eux, excepté pour des affaires de terres et pour la vente des boissons environnantes, il est douteux si l'on peut réellement le mettre en force.

Dans quelques cas il a été payé des montants considérables d'argent aux Surintendans locaux pour être distribués aux Sauvages, ou pour d'autres fins qui ne sont pas spécifiées dans le Warrant. Dans ces cas l'on n'a pris aucune précaution pour en garantir l'emploi judicieux, et l'on n'a exigé du Surintendant aucun compte des dépenses. En con-

« affaires des Sauvages, un état détaillé des fonds qu'ils possèdent entre les mains du Gouvernement. J'ai le regret de dire que jusqu'ici ces demandes n'ont été suivies d'aucun bon résultat. Quand nous en avois parlé au Surintendant en Chef, il a invariablement répondu qu'il n'avait pas de tems à perdre pour examiner ces affaires. Je suis heureux de dire, que lorsque M. Hepburn était dans le Département des Sauvages, nous recevions l'état des recettes et dépenses de nos fonds, qu'il avait la bonté de nous envoyer, et que nous lions dans nos Conseils; et j'ai beaucoup de plaisir à ajouter que cette pratique donne beaucoup de satisfaction. Je regrette beaucoup que le plan adopté par ce Monsieur n'ait pas été continué.

\* Pour un Extrait des Comptes, voir Appendice No. 69.

† Voir Appendice No. 71.

séquence l'on n'a eu aucun contrôle sur les Surintendans.

## Recommandations.

Pour les divers sujets mentionnés plus haut, Vos Commissaires ont à recommander :—

1. Que l'on se dispense maintenant de l'intervention du Commissariat dans le paiement des rentes, et que les comptes avec ce département soient terminés.

Le Trésor Provincial lui est maintenant endetté pour la somme de £15,480, pour avances qu'il a faites durant les deux années expirées le 30 Septembre, 1843.

2o. Que tous les paiemens de rentes soient faits par le Receveur Général, sur Warrant signé par le Gouverneur Général, ou par le Député que Son Excellence nommera à cette fin, et qu'il soit pris avec les Banques des arrangemens pour faire ces paiemens dans les parties éloignées de la Province.

3. Que le Commissaire des terres de la Couronne rembourse au Receveur Général à même les premiers argens qui rentreront dans les Revenus de la Couronne chaque année, le montant total des rentes auxquelles les Sauvages ont ou pourront avoir ci-après des droits pendant l'année.

4o. Que le Receveur Général ouvre un compte séparé des autres deniers de la Province, lequel sera intitulé: "Rentes des Sauvages," et qu'il tienne aussi des comptes distincts des diverses rentes.

5o. Que toutes les transactions passées soient terminées immédiatement, et que les balances dues à chaque Tribu le 31 Décembre, dernier, soient portées à leur compte par le Receveur Général.

6o. Que le Commissaire des terres de la Couronne paie au Receveur Général le montant de ces balances.

7o. Qu'au commencement de chaque année le Receveur Général porte au crédit de chaque Tribu la rente qui lui est due pour cette année; et qu'il porte au crédit du fonds général tous les deniers reçus pour rentes du Commissaire des terres de la Couronne. Qu'avec ce fonds il soit toujours prêt à payer tous les Warrants émanés d'aucune Tribu jusqu'au montant qui n'excédera pas la rente annuelle, ainsi que les balances qui seront dues au commencement de l'année. Qu'à la fin de chaque année, (car l'on présume que le Commissaire des terres de la Couronne aura alors payé tout le montant dû pour cette année) les comptes de chaque Tribu seront balancés et la balance sera portée au compte de l'année suivante. Ceci étant fait, le fonds général sera balancé, vu que tout le montant aura ainsi été tiré et partagé entre les diverses Tribus.

Le but de cet arrangement est afin que dans le cas où le Commissaire des terres de la Couronne retarderait à payer le montant des rentes, le Receveur Général puisse être en fonds pour rencontrer les demandes qui lui seront faites, sans qu'il soit obligé d'employer des deniers appropriés à d'autres fins ou de mêler les comptes des diverses Tribus.

8o. Que dans les cas ordinaires, le Receveur Général ne fasse point d'avances en faveur d'aucune Tribu au delà du montant qui est porté sur ses livres; mais que sur un ordre spécial annexé au warrant, il soit autorisé à faire ces avances à même les deniers restant en balance d'une année précédente et appartenant à aucune autre Tribu; et que pour l'usage des dits deniers, la Tribu qui empruntera payera à la Tribu qui prêtera un intérêt de 6 pour cent, jusqu'à ce que le montant soit remboursé.

9o. Que le Receveur Général place séparément, lorsqu'il en aura l'occasion, les deniers formant un montant raisonnable qui resteront à la fin de l'année, pour le profit des diverses Tribus auxquelles ils appartiendront, à moins qu'il ne soit notifié par le Département des Sauvages qu'ils sont réservés pour un objet spécial, et qu'on en aura besoin sous peu.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

endice  
(T.)

Juin.

10. Que le Département des Sauvages soit tenu de donner ces informations au Receveur Général dans le premier mois de chaque année, et que le Receveur Général informe le Département des Sauvages, de tems à autre, de la date, de la nature et du montant des placemens qu'il aura faits.

11o. Que les placemens qu'il aura faits comme susdit ne soient pas permanens, mais que la Tribu à laquelle ils appartiennent puisse, en aucun tems, avec la sanction du Gouverneur Général, en demander le paiement et la mise au compte de la rente.

12o. Que l'intérêt annuel soit porté au compte de la rente de chaque Tribu.

13o. Que s'il est nécessaire, on insère parmi les obligations contenues dans le cautionnement donné par le Receveur Général et ses cautions celle d'administrer fidèlement les deniers appartenant aux Sauvages.

14o. Que tous les warrants soient préparés dans le Bureau des Sauvages par le Comptable; qu'ils soient accompagnés d'une réquisition signée par un ou plusieurs Chefs, ou par l'officier résidant, ou l'un des officiers visiteurs du Département, avec une explication des raisons qui ont motivé l'absence d'une réquisition. Que cette réquisition explique pleinement l'objet des dépenses projetées, et soit signée par le principal officier résidant du Département. Que ces warrants, avec la réquisition qui y sera annexée, soient soumis au Gouverneur Général pour sa signature, et soient ensuite contresignés par le Secrétaire Civil.

15o. Que toutes les fois qu'il sera fait une réquisition par un officier du Département sans qu'il y ait eu communication préalable avec la Tribu, il soit immédiatement donné des explications aux Chefs sur l'emploi que l'on veut faire de l'argent.

16o. Que le Surintendant en chef actuel soit prié de rendre compte des deniers qu'il a reçus pour la rente des Sauvages.

17o. Qu'à l'avenir aucun officier du Département ne puisse recevoir des deniers des Sauvages, à moins que ces deniers ne soient pour être distribués immédiatement, ou pour rembourser les avances qui ont été faites, et que dans tous ces cas il soit requis de soumettre à l'examen, et à l'enregistrement dans le Bureau des Sauvages, toutes les pièces qui justifieront de l'emploi des deniers ainsi reçus.

18o. Qu'aucun officier du Département des Sauvages ne pourra avoir des lettres de procuration, excepté pour un montant qui aura été déterminé lorsque les dites lettres auront été signées; et que dans tous les cas où il pourra recevoir de l'argent sur ces lettres de procuration, le warrant soit tiré sous forme de prêt, et soit spécialement mentionné comme tel dans les livres du Receveur Général. Que chaque officier soit responsable du montant ainsi reçu jusqu'à ce qu'il produise au Receveur Général le reçu du montant entier. Que le Receveur Général soumette au Gouverneur Général, le 1er de Janvier et de Juillet, un compte semestriel de tous les prêts acquittés, ou encore dus.

19o. Qu'il soit gardé dans le Bureau des Sauvages des comptes des recettes et des déboursés, au sujet des rentes, en la même formule qu'ils le sont dans le Bureau du Receveur Général.

Qu'un extrait de ces comptes soit préparé tous les ans; et, après avoir été revêtu des signatures du Comptable et du principal officier du Département des Sauvages, ainsi que du Receveur Général, qu'il soit soumis dans le mois de Janvier au Gouverneur Général; et, après avoir reçu la signature de Son Excellence, qu'il soit déposé dans le Bureau des Sauvages.

20o. Qu'un compte des recettes, des déboursés et des balancés des diverses Tribus, soit annuellement transmis par le Bureau des Sauvages au principal Surintendant; et que dans les cas où la rente est partagée parmi des troupes de Sauvages vivant séparés, il en soit fourni un compte séparé au Chef de chaque troupe,—et si le principal officier a droit de réclamer le contrôle sur les dépenses des diverses troupes, il soit alors transmis un compte général comprenant les comptes particuliers.

21o. Qu'à cette fin, l'on détermine la part qui revient à chaque bande suivant le nombre, et qu'elle leur soit partagée définitivement.

22o. Qu'un compte de la nature de ceux mentionnés plus haut soit transmis à chaque Tribu, à compter de la période écoulée depuis la fin de 1836 jusqu'à l'époque actuelle, et qu'après avoir reçu la signature des Chefs il soit déposé dans le Bureau des Sauvages.

23o. Que lors de la visite que fera tous les ans à chaque Tribu un officier du Département des Sauvages, ces comptes et ceux qui seront présentés tous les ans à l'avenir soient expliqués et signés par les Chefs, comme preuve qu'ils les acceptent et qu'ils en sont contents.

24. Que l'on s'en tienne strictement aux conditions des rentes au sujet du montant que le Gouvernement est obligé de payer, et que, lorsque le recensement projeté sera fait, on fasse dans la tenue des titres les changemens qui seront nécessaires.

25. Que l'ordre en Conseil autorisant le paiement de £1,250 par année à la Tribu des Sauvages, en compensation de l'étendue de terre qu'ils ont cédée à Sir Francis Bond Head, émané en 1840, sur la demande du Surintendant en chef, et basé sur l'estimation qu'il a faite, établissant que les Sauvages ont droit à cinq cent louis, soit révisé lorsque le recensement sera fait, et réglé suivant le nombre de ceux qui y ont droit.

26. Que jusqu'à ce que la condition des Sauvages soit améliorée, il ne leur soit point distribué d'argent, excepté pour des circonstances particulières, et que dans ces cas on prenne de bonnes précautions pour l'emploi judiciaire de cet argent.

27. Qu'il soit, par l'entremise du Missionnaire résidant ou autre Agent local, adopté des mesures pour empêcher les Sauvages de contracter des dettes. Que lorsqu'il est nécessaire de faire des achats immédiats pour la Tribu, ils soient faits à la connaissance et avec l'assistance de cet officier et qu'il en soit immédiatement fait rapport au Bureau des Sauvages.

Que tous les Chefs ou autres Sauvages qui contracteront des dettes sans avoir obtenu la permission susdite, soient privés des présens pendant une année pour la première offense, pour une plus longue période pour la seconde offense, et qu'ils soient dégradés et qu'ils perdent tous les droits aux présens pour les offenses subséquentes.

28. Que l'on profite de la première occasion qui se présentera pour reconnaître les rentes viagères comme une charge permanente, de la nature d'une dette publique, payable sur les fonds de la Province, et pour établir le droit de priorité de cette dette.

29. On peut espérer que lorsque les Sauvages sentiront mieux les bienfaits de l'éducation, ils consacreront une partie considérable de leurs rentes au soutien des écoles et des autres institutions scolaires. Entre autres résolutions adoptées en 1836 par un grand nombre de Chefs pour la conduite des Tribus, se trouve la suivante qui fait voir dans quelles dispositions se trouvent les Sauvages à cet égard:—

“ C'est l'opinion du Conseil que nous devons encourager les enfans de nos Tribus à assister à leurs écoles avec assiduité, et que l'on devrait fonder des établissemens convenables pour l'instruction de nos enfans dans les diverses branches de connaissances utiles, établissemens pour lesquels, avant longtems, il faudra demander au Gouvernement la permission d'approprier une partie des sommes que nous recevons en paiement de nos terres.”

## V.—DÉPARTEMENT DES SAUVAGES.

Comme les premières transactions que le Gouvernement a eues avec les Sauvages n'ont eu pour but que de cultiver leur amitié et leur alliance pendant le tems de guerre, la constitution du Département des Sauvages a eu jusqu'à ces dernières années un caractère purement militaire. Pendant longtems, il a été sous le contrôle du Commandant des

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice (T.)

24e Juin.

Forces. Les Surintendans avaient un grade militaire, ils avaient droit de porter l'uniforme, et pendant la guerre ils recevaient les mêmes salaires et allocations que les Officiers qui occupaient des rangs correspondans dans l'armée régulière; jusqu'en 1832 ils furent payés à même la caisse militaire, votée pour les dépenses extraordinaires de l'armée. Leurs devoirs se bornaient "principalement à transmettre les présens aux Sauvages, et à se rendre à divers endroits où les Sauvages viennent les recevoir," avec autant de pompe et d'ostentation militaire que l'occasion pouvait le permettre.

En 1830, Sir George Murray mit fin à ce système. Il divisa le Département en deux branches pour chacune des deux sections de la Province, et les mit toutes deux sous le contrôle du Gouvernement civil. Il adopta comme la politique du Gouvernement "l'intention formelle de retirer graduellement les Sauvages de l'état de barbarie, et d'introduire parmi eux les habitudes industrielles et paisibles de la vie civilisée." Ceci donna nécessairement un nouveau champ aux efforts des officiers du Département, du moins dans le Haut-Canada, où la civilisation, à l'aide de l'encouragement et des fonds fournis par le Gouvernement, fit de rapides progrès; bien que dans le Bas-Canada ce changement a produit bien peu d'améliorations pratiques à cet égard. A quatre ou cinq endroits les officiers étaient tenus d'engager les Sauvages à faire des établissemens et à adopter les habitudes de la vie civilisée, de les aider à bâtir des maisons, à acheter des animaux et des ustensiles d'agriculture, et de les encourager et les diriger dans leurs premiers essais de culture. Dans les deux parties de la Pro-

Sir John Colborne au Vict. Goderich, papiers parlementaires, page 141.

Sir George Murray à Sir James Kempt, 23 Janvier, 1830.

vince le caractère militaire du Département fut en grande partie changé, et l'on imposa des devoirs civils aux officiers quoique l'organisation du Département resta la même. Le Département pour le Bas-Canada consiste maintenant en—

- 1 Secrétaire, Surintendant du Département.
- 1 Surintendant.
- 1 Agent résident.
- 4 Interprètes.
- 5 Missionnaires.
- 1 Maître d'Ecole.

Et pour le Haut-Canada, il consiste en—

- 1 Surintendant en chef.
- 1 Commis.
- 4 Surintendans.
- 2 Assistans-Surintendans.
- 4 Interprètes.
- 3 Missionnaires.
- 2 Maîtres d'école.
- 1 Chirurgien.

Le Secrétaire dans le Bas-Canada est nommé pour agir pour le Département dans les deux parties de la Province, mais ses devoirs quant au Haut-Canada se bornent à transmettre les estimations en Angleterre par la voie du Commissariat. De la même manière les devoirs du Surintendant en chef sont limités à la Province supérieure; l'état suivant indiquera le personnel du Département, les stations, les salaires et les allocations des divers officiers et les dépenses totales du Département.

\* Sur ce nombre on en a retranché un depuis quelques semaines.

CANADA EST.

| NOM.                | NOMINATION.                             | STATION.                                                  | Salaire annuel, sterling. |       | Allocation remplaçant le logement, sterling. |       | Valeur des rations, de bois de chauffage et lumbré, sterling. |       | Montant du salaire et des allocations annuelles, sterling. |       |
|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------|----------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------|-------|
|                     |                                         |                                                           | £                         | s. d. | £                                            | s. d. | £                                                             | s. d. | £                                                          | s. d. |
| Duncan C. Napier    | Secrétaire, Surintendant du Département | Montréal                                                  | 185                       | 14 4  | 39                                           | 0 0   | 24                                                            | 11 4  | 249                                                        | 5 8   |
| James Hughes        | Surintendant des Sauvages               | Saint-François, Saint Régis, et le Lac des deux Montagnes | 185                       | 14 4  | 39                                           | 0 0   | 24                                                            | 11 4  | 249                                                        | 5 8   |
| Solomon Y. Chesley  | Résident attaché aux Sauvages           | St. Régis                                                 | 92                        | 17 2  | 31                                           | 0 0   | 13                                                            | 4 7   | 136                                                        | 1 9   |
| Bernard St. Germain | Interprète                              | Montréal                                                  | 79                        | 1 8   | 22                                           | 0 0   | 10                                                            | 8 8   | 111                                                        | 10 4  |
| Dominique Ducharme  | do                                      | Lac des deux Montagnes                                    | 79                        | 1 8   | 17                                           | 0 0   | 10                                                            | 8 8   | 108                                                        | 10 4  |
| Edward N. Delormier | do                                      | Caughnawaga                                               | 79                        | 1 8   | 17                                           | 0 0   | 10                                                            | 8 8   | 106                                                        | 10 4  |
| Jacob Picard        | do                                      | Montréal                                                  | 45                        | 0 0   |                                              |       |                                                               |       | 45                                                         | 0 0   |
| Vincent Ferrier     | Instituteur de la Tribu des Hurons      | Lorette                                                   | 18                        | 11 5  |                                              |       |                                                               |       | 18                                                         | 11 5  |
| Rév. L. I. Malo     | Missionnaire                            | Ristigouche                                               | 69                        | 12 10 |                                              |       |                                                               |       | 69                                                         | 12 10 |
| do L. F. Fortier    | do                                      | Lorette                                                   | 46                        | 8 6   |                                              |       |                                                               |       | 46                                                         | 8 6   |
| do I. Marcoux       | do                                      | Caughnawaga                                               | 46                        | 8 6   |                                              |       |                                                               |       | 46                                                         | 8 6   |
| do Pierre Beland    | do                                      | St. François                                              | 46                        | 8 6   |                                              |       |                                                               |       | 46                                                         | 8 6   |
| do F. X. Marcoux    | do                                      | St. Régis                                                 | 41                        | 15 8  |                                              |       |                                                               |       | 41                                                         | 15 8  |
|                     |                                         |                                                           | £1015                     | 16 3  | 165                                          | 0 0   | 92                                                            | 13 3  | 1273                                                       | 9 6   |

Le Gouverneur a récemment autorisé l'emploi d'un copiste dans le Bureau à Montréal, moyennant un salaire qui n'excède pas £50 par année.

\* Il est Sauvage,—il reçoit des rations gratuites pour lui et sa famille.

CANADA OUEST.

| NOM.                      | RANG.                                | STATION.               | Salaire annuel, |    |    | Prix de loyer, |    |    | Rations de provisions, etc. |    |    | Total du salaire et des allocations, |    |    |
|---------------------------|--------------------------------------|------------------------|-----------------|----|----|----------------|----|----|-----------------------------|----|----|--------------------------------------|----|----|
|                           |                                      |                        | sterling.       |    |    | sterling.      |    |    | sterling.                   |    |    | sterling.                            |    |    |
|                           |                                      |                        | £               | s. | d. | £              | s. | d. | £                           | s. | d. | £                                    | s. | d. |
| S. P. Jarvis.....         | Chef Surintendant.....               | Kingston.....          | 350             | 0  | 0  |                |    |    | 24                          | 11 | 4  | 374                                  | 11 | 4  |
| George Vardon.....        | Commis.....                          | do.....                | 250             | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 250                                  | 0  | 0  |
| J. B. Clinch.....         | Surintendant.....                    | Colborne.....          | 185             | 14 | 0  | 21             | 0  | 0  | 24                          | 11 | 4  | 231                                  | 5  | 4  |
| George Ironsides.....     | do.....                              | Amherstburg.....       | 185             | 14 | 0  | 31             | 0  | 0  | 24                          | 11 | 4  | 241                                  | 5  | 4  |
| James Winniett.....       | do.....                              | Brandford.....         | 185             | 14 | 0  | 31             | 0  | 0  | 24                          | 11 | 4  | 241                                  | 5  | 4  |
| T. G. Anderson.....       | do.....                              | Manitoulin.....        | 185             | 14 | 0  |                |    |    | 24                          | 11 | 4  | 210                                  | 5  | 4  |
| William Jones.....        | Assistant Surintendant.....          | Rivière St. Clair..... | 111             | 18 | 0  |                |    |    | 24                          | 11 | 4  | 136                                  | 9  | 4  |
| William Keating.....      | Agissant Assistant Surintendant..... | do Walpole-Island..... | 111             | 18 | 0  | 17             | 0  | 0  | 24                          | 11 | 4  | 153                                  | 9  | 4  |
| William Solomon.....      | Interprète.....                      | Penetanguishine.....   | 79              | 1  | 8  | 17             | 7  | 0  | 10                          | 8  | 8  | 106                                  | 10 | 11 |
| Jacob Martin.....         | do.....                              | Grande Rivière.....    | 45              | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 45                                   | 0  | 0  |
| Jean B. Asckenack.....    | do.....                              | Manitoulin.....        | 25              | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 25                                   | 0  | 0  |
| Henry Chase.....          | do.....                              | Port Sarnia.....       | 80              | 12 | 2  |                |    |    |                             |    |    | 80                                   | 12 | 2  |
| Paul Darling.....         | Chirurgien.....                      | Manitoulin.....        | 150             | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 150                                  | 0  | 0  |
| John Burkit.....          | Instituteur.....                     | do.....                | 75              | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 75                                   | 0  | 0  |
| Charles Lamorandiere..... | do.....                              | do.....                | 50              | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 50                                   | 0  | 0  |
| Rev. F. Omeara.....       | Missionnaire.....                    | do.....                | 200             | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 200                                  | 0  | 0  |
| do James Flood.....       | do.....                              | Caradoc.....           | 83              | 6  | 8  |                |    |    |                             |    |    | 83                                   | 6  | 8  |
| do Carry.....             | do.....                              | Walpole Island.....    | 83              | 6  | 8  |                |    |    |                             |    |    | 83                                   | 6  | 8  |
| do S. Givens.....         | do.....                              | Tyendenaga.....        | 30              | 0  | 0  |                |    |    |                             |    |    | 30                                   | 0  | 0  |
|                           |                                      |                        | 2467            | 19 | 2  | 117            | 7  | 0  | 182                         | 8  | 4  | 2767                                 | 8  | 1  |

Dépense totale annuelle de l'Etablissement—

|                   |       |    |   |
|-------------------|-------|----|---|
| Canada Est.....   | 1273  | 9  | 6 |
| Canada Ouest..... | 2767  | 8  | 1 |
|                   | £4040 | 17 | 7 |

A laquelle on peut ajouter le salaire des ouvriers et journaliers, à l'Isle de Manitoulin, qui, depuis 1838 jusqu'à cette époque, peut avoir été en moyenne par année de..... 800 0 0

Total..... £4840 17 7

\* Le Surintendant en chef reçoit aussi £150 courant par année sur les fonds des Sauvages des Six Nations.  
 † Le Surintendant en chef et chacun des Surintendants reçoivent des rations de provisions, de bois de chauffage et d'éclairage, qui conformément à la valeur portée à la table qui précède, peuvent être évalués à £24 11s. 4d. sterling.  
 ‡ Les Surintendants de ces endroits ont leur logement fourni par le Gouvernement.  
 † Et des rations individuelles qui, suivant le même taux, peuvent être évaluées, à £10 8s. 8d. sterling.

Le salaire et le logement de ces officiers sont payés par le Département, et sont portés au compte de l'allocation parlementaire. Les rations ne paraissent pas sur le compte du Département, et il faut alors qu'elles soient chargées au compte de la caisse militaire; on peut en connaître la nature à l'Appendice numéro 77. Comme c'est un reste d'organisation militaire dans le Département, on devrait le faire disparaître.

Depuis 1829, on a fait des réductions considérables dans le Département en destituant les officiers suivans:—

- 1 Surintendant en chef à Québec.
- 1 Surintendant do.
- 1 Résidant do.
- 1 Commis à Montréal,

et la dépense totale a été réduite de £2,486 à £1,273.

Dans le Haut-Canada, d'un autre côté, l'établissement permanent a reçu les additions suivantes:—

- 1 Surintendant à Colborne.
- 2 Assistans-Surintendants à Ste. Claire et l'Isle Walpole.
- 1 Interprète au Port Sarnia.
- 3 Missionnaires à Manitoulin,\* Caradoc, de l'Isle Walpole.
- 2 Instituteurs, à Manitoulin.

Et l'on y a fait les réductions suivantes:—

- 1 Commis et Interprète à Penetanguishine.
- 2 Interprètes au Fort George et Amherstburg.

\* Le Surintendant et Chirurgien actuel avec un forgeron à Manitoulin, ont été transportés à Penetanguishine lorsque cette station a été abolie.

- 1 Missionnaire à Amherstburg.
- 1 Chirurgien do.
- 1 Commis do.
- 1 Forgeron do.
- 1 Instituteur à la Grande-Rivière.

Outre les additions susdites, l'on a formé un établissement de Mécaniciens à Manitoulin, depuis ces quatre dernières années, consistant en:—

- 1 Maître Charpentier.
- 1 Forgeron.
- 1 Maçon.
- 1 Tonnellier.
- 5 Journaliers.
- 1 Bruleur de charbon.
- 1 Cordonnier.

Ce qui cause une dépense annuelle d'environ £800.

Ainsi donc le montant total des dépenses du Département a été porté de £2,886 à £3,562. Pour l'établissement de 1829, voir l'Appendice numéro 78.

Le montant payé aujourd'hui comme pension aux officiers pauvres et autres du Département ainsi qu'aux Sauvages blessés, est comme suit:—

|                           |      |    |   |
|---------------------------|------|----|---|
| Dans le Canada Est.....   | £207 | 16 | 8 |
| Dans le Canada Ouest..... | 460  | 17 | 8 |
|                           | £668 | 14 | 4 |

On en verra le détail à l'Appendice numéro 74.

Les devoirs des officiers sont ainsi déterminés par les Chefs respectifs des Départemens:—

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Quant au Bas-Canada, le Secrétaire dit : " Les devoirs du Département en tems de paix sont variés et très importants. Il est nécessaire qu'il sache se concilier ces diverses Tribus, et qu'il possède leur confiance ; qu'il ait à entendre et à justifier leurs sujets de plaintes continuelles, leurs dissensions, et, s'il est nécessaire, en faire rapport au Secrétaire en charge du Département pour la considération du Gouverneur en Chef ; qu'il protège et supporte les Chefs en conservant l'esprit de subordination dans leurs Tribus : qu'il distribue en détail les présens, provisions, etc., que les Sauvages ont toujours reçus depuis l'époque de la conquête en 1759, de la bonté de leur Père puissant, le Roi. Il faut beaucoup de discrétion et de jugement pour remplir ces devoirs fidèlement, et à la satisfaction générale. En tems de guerre, les officiers du Département commandaient les Sauvages, lorsqu'ils étaient incorporés pour le service actif comme auxiliaires des Troupes régulières de Sa Majesté."

" Le Secrétaire est stationné au siège du Gouvernement (ceci n'a pas lieu depuis l'Union, puisque cet Officier a résidé à Montréal,) et il est chargé de conduire toutes les transactions officielles du Département (Bas-Canada.) Il doit avoir une surveillance générale sur toutes les Tribus des Sauvages dans le Bas-Canada, ainsi que sur toutes les personnes employées comme Surintendans ; il doit écouter les représentations des Chefs ; remédier aux griefs si cela est possible, les protéger dans la jouissance de leurs droits et possessions ; avoir une stricte surveillance sur les Agens auxquels est confiée l'administration des biens appartenant à chaque Tribu ; examiner les comptes et les pièces justificatives des Agens et empêcher qu'aucune partie des fonds des Sauvages ne soit dépensée sans autorisation ; visiter les écoles élémentaires que le Gouvernement a établies dans certains villages, et constater au moins une fois par année, les progrès que les enfans Sauvages font dans l'éducation ; voir à ce que les ordonnances de la Province, relativement aux Sauvages, soient mises en force, et soumettre sur ces divers points au Gouverneur en Chef, les remontrances qui lui paraîtront nécessaires, faire aussi exécuter les ordres de Sa Seigneurie à leur égard. A compter du 1er Octobre, 1837, le Secrétaire sera pareillement chargé de la surintendance immédiate des Sauvages dans le District de Québec."

" Le Surintendant à Montréal a sous ses soins les diverses Tribus qui sont établies aux villages de Caughnawaga, St. Régis, au Lac des deux Montagnes et à St. François ; il préside à la distribution annuelle des présens, etc., faits à chaque Tribu, d'après des estimations préalablement examinées par le Secrétaire des affaires des Sauvages et soumises à l'approbation du Gouverneur en Chef. Il doit souvent visiter les Stations de son District ; aider les Chefs à maintenir la paix et le bon ordre dans leurs Tribus, et préparer et transmettre au Secrétaire, le 31 Décembre de chaque année, un rapport statistique sur les villages placés sous ses soins."

Les devoirs de l'Agent résidant à St. Régis n'ont pas été mentionnés, parce que le Gouverneur avait l'intention d'abolir cette place, à compter du 1er Octobre, 1837 ; mais l'on sait qu'ils sont les mêmes que ceux du Surintendant, à l'exception de la distribution des présens et de la perception des rentes payables à la Tribu, pour lesquelles cependant il reçoit un droit de commission de 10 pour cent. Cette nomination n'a été continuée aux conditions exprimées dans la Dépêche de Lord Glenelg, en date du 28 Mai, 1838, que par rapport à l'état de trouble où se trouvait alors le Bas-Canada. Voir Appendice No. 79.

" L'Interprète à Montréal assiste le Surintendant dans ses divers devoirs ; il est obligé d'assister quelques fois à la Cour du Banc du Roi de ce District pour interpréter les témoignages des Sauvages, et aussi, il doit se tenir toujours prêt à aller remplir son devoir dans toutes les parties de la Province. L'Interprète des Tribus d'Algonquins et de Nipissing, au Lac des deux Montagnes est chargé de remplir tous les devoirs de cette Station."

A cette époque l'on proposa de réduire le Département des Interprètes à Caughnawaga, ainsi que les Bureaux du Surintendant à Québec, de l'officier résidant à St. Régis, dont on a déjà parlé et du principal Interprète aux Trois-Rivières qui existaient tous alors. L'officier qui remplissait la première charge, fut placé en retraite, mais subéquentement, on lui a nommé un successeur, et l'on a depuis nommé un autre Interprète à Montréal.

Le Surintendant en chef décrit comme suit, les devoirs des divers officiers dans le Haut-Canada.

" Il est du devoir du Surintendant en chef de voir à toutes les affaires qui intéressent les Tribus Sauvages individuellement ou généralement, et plus particulièrement ils doivent veiller aux affaires des Tribus qui ont été réunies ensemble et qui ont formé des établissemens. Il doit les visiter souvent dans leurs villages et tâcher par tous les moyens possibles, d'exciter leur émulation et de les engager à se livrer à la culture du sol ; leur faire considérer l'état et la condition qu'ils occupaient auparavant dans la société comparé aux espérances qu'ils ont aujourd'hui, et leur faire sentir la nécessité qu'il y a pour eux d'embrasser la civilisation, d'habiter des lieux fixes et permanens, et d'adopter les habitudes et les coutumes des blancs comme seul moyen de prévenir leur extinction complète ; leur faire comprendre l'intérêt vif et profond que le Gouvernement Anglais a toujours ressenti pour l'amélioration de leur condition morale, religieuse et sociale. Ce qui ne saurait s'effectuer qu'à l'aide de leur coopération franche et cordiale.

" Il doit voir à ce que chaque Tribu ait des maisons convenables, avec des animaux, des ustensiles d'agriculture, et toutes les autres choses qui peuvent leur être avantageuses, et qui peuvent les avancer dans la civilisation, leur faire voir les avantages de l'éducation et du Christianisme, voir à ce qu'ils aient de bons Ministres de l'Evangile, et des Eglises convenables ; établir des écoles parmi eux, voir à ce qu'on se serve de bons Instituteurs et qu'on se serve de livres convenables dans les écoles ; protéger leurs terres contre les empiètements des blancs ; surveiller la vente des terres qui pourront être vendues à leur profit, et en placer le produit à leur avantage ; constater tous les ans la force numérique des diverses Tribus, et préparer les estimations des présens qui doivent être distribués ; être présent à cette distribution et la certifier ; tenir les livres et comptes des rentes des Sauvages, de toutes les ventes de terres, et de tous les placemens faits pour eux ; conduire la correspondance générale du Département et service de voie de communication entre le Gouvernement et les diverses Tribus dans toutes les affaires civiles et politiques.

" Les devoirs des divers Surintendans sont à peu-près les mêmes que ceux du Surintendant en chef, à l'exception que leur sphère d'action ne va pas au-delà des Tribus dont ils ont la surveillance, et que leurs correspondances sur les affaires des Sauvages, s'échangent par l'entremise du Chef du Département."

" Le devoir des Interprètes est d'expliquer aux Sauvages toutes les communications qui peuvent leur être faites par le Gouvernement ou par les officiers du Département, d'être présens à tous les Conseils, d'interpréter en anglais les discours des Chefs aux Surintendans, et en langue sauvage les réponses de ceux-ci à ces discours ; d'accompagner les Surintendans dans les saisons pendant lesquelles ils font leurs visites parmi les Sauvages ; d'assister à toutes les procédures criminelles intentées contre les Sauvages, quand ils sont dûment assignés, et d'interpréter sous serment le témoignage donné entre la Couronne et le prisonnier."

" Les devoirs des Missionnaires sont de veiller sur les mœurs de leurs ouailles respectives ; de leur enseigner les principes de la religion révélée, de les marier, de les baptiser et de remplir tous les devoirs de leur ministère, faire comme ils le feraient s'ils desservaient aucune Paroisse dans les Provinces."

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Indice  
(T.)  
Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

“ Le Chirurgien de l'Isle Manitoulin est chargé de veiller à la santé de tous les Sauvages qui y sont établis, et de toutes les autres personnes qui peuvent de tems à autre venir le consulter dans l'Isle, et tous les Officiers et ouvriers de l'établissement. Les devoirs que cet Officier a à remplir sont quelques fois très difficiles.

“ Les Instituteurs à l'Isle de Manitoulin ont chacun une Ecole qu'ils tiennent ouverte de 9 à 12 A. M., et de 2 à 5 P. M; l'une se tient à l'établissement Protestant, sous le Capitaine Anderson, et l'autre à l'établissement Catholique Romain, éloigné de l'autre d'environ 8½ milles. Leurs Ecoles sont bien fréquentées, et il y a un grand nombre d'enfans qui ont fait de grands progrès dans la lecture, l'écriture et l'arithmétique.”

Outre les devoirs qui sont de son ressort dans le Bureau du Département, le Surintendant en Chef est l'Agent des Sauvages des Six Nations, moyennant un salaire annuel de £150 courant, qu'ils paient eux-mêmes sur leurs fonds. En cette qualité, il croit qu'il est de son devoir de prendre l'administration de leurs terres, de diriger les arpentages et l'évaluation de celles qui ont été cédées à la Couronne et de recevoir et ajuster les réclamations qui ont rapport aux terres, et d'agir généralement comme leur Agent dans ces diverses matières. Leurs affaires d'argent sont confiées à l'Honorable J. H. Dunn, ci-devant Receveur de la Province, qui était ci-devant leur Agent, conjointement avec deux autres messieurs. Le Surintendant en Chef est aussi l'un des Directeurs de la Compagnie de la navigation de la Grande-Rivière, pour les Sauvages des Six Nations, en vertu de l'Acte 4 et 5 Vic. chap 74, mais il ne reçoit pour cela aucun salaire. M. Turquand, le principal Commis dans le Bureau du Receveur-Général, tient leurs comptes, et reçoit pour cela £50 par année, mais il prétend que cette somme lui est accordée par les Sauvages plutôt comme récompense des services qu'il leur a rendus en débrouillant et arrangeant les comptes de l'un de leurs anciens Surintendants, et en recouvrant pour eux une somme considérable qui leur était due, quo comme rémunération de ses services actuels. Outre leur salaire, les divers Officiers reçoivent encore une allocation journalière quand ils ont à voyager pour le service public, sur le pied de 10s. pour le Surintendant en Chef, fixé par un Ordre en Conseil du 7 mai, 1840; et sur le pied de 5s. pour les Surintendants auxquels on accorde en outre le prix du logement dans ces occasions. Le montant payé sous ce chapitre en 1842, était de £218, on en peut voir les détails à l'Appendice numéro 76.

En 1828, le Major Général Darling fit connaître son opinion sur les Sauvages du Bas-Canada, “qu'aucun changement ou modification introduit dans le système actuel ne saurait donner plus de vigueur, d'activité et de vigilance.” Vos Commissaires sont d'opinion que cette remarque peut encore s'appliquer au système que l'on suit dans cette partie de la Province. Ils ne connaissent point de mesures que le Gouvernement ait depuis cette époque adoptées pour l'amélioration des autres Sauvages; à l'exception cependant d'un établissement qu'il a fondé sur la Rivière Verte en 1829, et qu'aucun Officier du Département n'a visité depuis sa fondation, et que l'on peut supposer détruit en conséquence; ils n'aperçoivent que de faibles traces d'avancement parmi ces Tribus,—ou d'efforts de la part du Gouvernement vers ce but.

En 1837, le Major Plenderleath Christie qui est attaché au Gouvernement, établit une Ecole, dans laquelle on a depuis soutenu douze enfans Sauvages aux frais du Département, mais sous les soins et la surveillance de ce monsieur; et subséquemment avec l'aide du Recteur de la Ville de Cornwall et de l'Agent résident, il fut établi une Ecole parmi les Sauvages de St. Régis, et le Gouvernement y plaça un Instituteur, mais peu de temps après on en retira l'Instituteur en conséquence de l'opposition que le Missionnaire faisait à ce qu'il intervint dans son iroqueau. On a essayé deux fois à établir une Ecole élémentaire à Caughnawaga, et l'on n'a jamais réussi pour la même raison—l'opposition qu'y a faite le Missionnaire.

Dans le Haut-Canada, le Gouvernement a été plus attentif au bien-être des Sauvages—et les services du Département, comme on peut le voir par le tableau précédent fourni par le Surintendant en Chef, ont été plus étendus et dans quelques cas ont été accompagnés de plus heureux résultats.

Il a été formé des établissemens sous la surintendance du Surintendant actuel et de son prédécesseur, et de MM. les Surintendants Anderson, Clench et Jones—et les soins

des Officiers du Département ont tous plus ou moins été dirigés vers les moyens de civiliser et d'améliorer l'état des Sauvages. Néanmoins les progrès n'ont pas été tels qu'on pouvait attendre du nombre d'Officiers employés sous un meilleur système et sous un contrôle plus efficace. Le Surintendant en Chef dans le fait exerce peu ou point de contrôle sur les Surintendants résidants. Ce n'a pas été la coutume d'exiger d'eux de rapports périodiques ni un compte des deniers qui leur ont été confiés pour être distribués. Les services du Surintendant en Chef exigent presque toujours sa présence au siège du Gouvernement; il a très rarement visité ces lieux, si ce n'est la Grande Rivière, où ses devoirs d'Agent et de Directeur exigent qu'il soit présent à des époques périodiques, et à Manitoulin, où il a été dans l'habitude de se rendre tous les ans pour la distribution des présens. Ses devoirs en conséquence n'ont consisté qu'à servir de voie de communication entre les Surintendants et le Chef du Gouvernement, dans les affaires qui avaient rapport aux terres et aux rentes.

Cependant les temps et les troubles qu'exigeaient de sa part les 12 bandes nombreuses disséminées, renfermant 2083 Sauvages, sous sa seule surintendance, joints aux devoirs du bureau central, étaient une raison suffisante pour limiter ses visites aux Stations les plus distantes.

Les Surintendants ont chacun sous leur charge respective:\*

1. A Manitoulin, 1098 Sauvages, avec la surintendance d'un établissement d'ouvriers, et la distribution annuelle des présens aux Tribus errantes du Nord Ouest.
2. A la Grande Rivière, 2223 Sauvages.
3. A la Rivière Thames 1209 do
4. En Haut de St. Clair, 741 do
5. A l'Isle de Walpole, 1140 do
6. A Amherstburgh, 368 do

D'après cet exposé on peut conclure que la surveillance du Surintendant en Chef sur un aussi grand nombre de Tribus détachées ne saurait être efficace, ou que les services d'un aussi grand nombre de Surintendants résidants ne sont pas nécessaires.

Vos Commissaires sont portés à croire que ces deux propositions sont vraies jusqu'à un certain point; que des visites plus fréquentes et plus prolongées parmi les petites Tribus, produiraient un grand avantage, et qu'il n'est pas nécessaire que les Officiers, dont les devoirs ne sont pas d'enseigner aux Sauvages leurs devoirs religieux, ni les principes d'éducation, ni l'économie domestique, résident continuellement dans ces Stations séparées; et que l'on peut procurer ces avantages aux Sauvages en adoptant des arrangements plus judicieux et plus économiques. En 1837, Sir Francis Head prit des arrangements pour réduire les dépenses de l'établissement, en abolissant les charges de Surintendant à la Grande Rivière, à la Rivière Thames et Amherstburgh, et l'Interprète de la première Station, sans recommander un substitut pour l'exécution d'une partie de ces devoirs. Les parties furent informées que l'on n'aurait plus besoin de leurs services après le mois d'Octobre de cette année. Et le Secrétaire d'Etat ayant approuvé cette réduction, on déterminait les pensions et les rentes que l'on devait accorder à ces divers Messieurs. Cependant en conséquence des événemens politiques de cette époque, le Gouverneur fit des arrangements contraires à la politique du Gouvernement d'Angleterre, comme on l'a déjà expliqué dans une partie du Rapport (et que Sir Francis Head ne connaissait probablement pas, vu que les Instructions du Secrétaire d'Etat étaient adressées au commandant des Forces dans le Bas-Canada), afin de s'assurer des services des Sauvages comme Guerriers, si l'occasion s'en présentait, et en conséquence

Sir Francis Head, 2 Août, 1837. Papers Parliementaires, 1837, page 101.

Lord Glenelg, 21 Février, 1838. Papers Parliementaires, 1838, page 81.

le Secrétaire d'Etat ayant approuvé cette réduction, on déterminait les pensions et les rentes que l'on devait accorder à ces divers Messieurs. Cependant en conséquence des événemens politiques de cette époque, le Gouverneur fit des arrangements contraires à la politique du Gouvernement d'Angleterre, comme on l'a déjà expliqué dans une partie du Rapport (et que Sir Francis Head ne connaissait probablement pas, vu que les Instructions du Secrétaire d'Etat étaient adressées au commandant des Forces dans le Bas-Canada), afin de s'assurer des services des Sauvages comme Guerriers, si l'occasion s'en présentait, et en conséquence

\* ETAT des distances en milles entre les divers établissemens Sauvages dans le Haut-Canada (excepté Manitoulin), où les Surintendants résidants sont établis.

| De.                     | A Amherstburgh. | Au Port Sarnia (En haut de St. Clair.) | A Moore (Walpole Island.) | A Delaware (Rivière Thames) |
|-------------------------|-----------------|----------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Brantford (Grand River) | 197             | 137                                    | 147                       | 78                          |
| Amherstburgh            |                 | 132*                                   | 122                       | 119                         |
| Port Sarnia             | 132*            |                                        | 10                        | 85                          |
| Moore (Walpole Island)  | 122             | 10                                     |                           | 89                          |

\* La distance de 132 milles entre Amherstburgh et Port Sarnia est via Whitehall.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

ce il devint nécessaire de maintenir l'établissement sur son ancien pied.

Mais vos Commissaires s'opposent à ce que les Surintendants résidans soient continués pour des raisons plus fortes que celles qui sont fondées sur l'économie. Ils pensent que cela a l'effet de perpétuer l'état de faiblesse où se trouvent les Sauvages et les habitudes qu'ils ont prises de dépendre du Gouvernement. Ils trouvent que parmi les devoirs imposés aux Officiers du Département, et désignés par le Secrétaire, il y a celui "d'écouter et régler les sujets" de plaintes et les difficultés sans nombre des Sauvages ; et ils apprennent que c'est le devoir qui s'offre le plus souvent et qui est le plus onéreux pour les Surintendants. Il n'est pas improbable que la présence d'un Officier du Département qui est tenu par son devoir d'entendre et régler ces affaires, a l'effet d'encourager et d'augmenter le mal qu'elle doit réprimer. Les Sauvages ayant auprès d'eux une personne d'intelligence à laquelle ils peuvent avoir recours pour l'affaire la plus simple, n'ont rien qui les engage à exercer leurs facultés intellectuelles ; on ne leur fait pas sentir leur manque d'éducation, de connaissance et de capacité, tandis que s'ils étaient laissés à eux-mêmes avec ce secours qu'ils pourraient recevoir dans des visites et des instructions fréquentes, ils sentiraient bien vite l'avantage et la nécessité d'être indépendants de toute aide intérieure pour leurs affaires de routine et leurs petites difficultés.

Bien plus, vos Commissaires ne trouvent point que la civilisation ait fait de grands progrès dans les établissemens qui sont sous les soins de Surintendants locaux ou que l'on puisse à cet égard comparer les services qu'ils ont rendus avec ceux des Missionnaires. Pour surveiller un établissement, voir à la construction des maisons, à l'arpentage et à la division des lots de terre—diriger les premiers pas du Sauvage dans l'art de la culture, les services d'un laïque sont très essentiels ; mais moins ces services durent de tems, plus les Sauvages s'habituent à ne compter que sur eux-mêmes. C'est pourquoi pour ces trois motifs, les avantages qu'en retireront les Sauvages à l'avenir, les moyens d'améliorer leur état social, et l'économie dans un moindre degré, vos Commissaires désirent qu'il soit introduit un changement dans le système actuellement suivi dans le Département.

Quant au Secrétaire pour le Bas-Canada et au Surintendant en Chef pour le Haut-Canada, ils conçoivent que leur présence au siège du Gouvernement, sans qu'ils laissent un Agent autorisé à agir durant leur absence, ne peut se concilier avec les devoirs d'une bonne surintendance locale. Ces deux nominations n'étaient que temporaires. Sir James Kempt en recommandant M. Napier, qui occupe le rang de Lieutenant Colonel à cause de sa position dans le Département des Sauvages, à la situation qu'il remplit aujourd'hui, fit rapport en 1829, que, "bien que la nomination d'un Secrétaire puisse n'être pas absolument indispensable pour

un certain tems, cependant comme M. Napier est un homme d'affaire d'une capacité peu ordinaire et qu'il a eu pendant plusieurs années le contrôle entier des archives du Département des Sauvages sous le Major Général Darling, ses services comme Secrétaire seraient très certainement précieux, surtout lorsque l'on veut mettre à exécution les changemens que l'on s'est proposé d'introduire dans le Département."

M. Jarvis fut nommé temporairement en 1837, à la charge qu'il remplit aujourd'hui, lorsque M. Hepburn qui remplissait ci-devant les devoirs de Surintendant en Chef sous le Colonel Givins, fut nommé Régistrateur de la Cour de Chancellerie. En faisant rapport de cette nomination, le Secrétaire d'Etat informe le Lieutenant Gouverneur dans la même Dépêche qui sanctionnait la retraite des quatre Officiers mentionnés plus haut, "que relativement à la continuation de la charge de Surintendant en Chef, les Lords de la Trésorerie se voyaient forcés de différer leur décision finale jusqu'à ce qu'ils eussent plus d'informations que n'en contenait la Dépêche de Sir Francis Head en

date du 18 Juillet, sur le nombre, les stations et l'emploi des Sauvages dans le Haut-Canada, vous ordonnerez en conséquence au Surintendant en Chef, M. Jarvis, de préparer sur tous les Sauvages qui sont confiés à ses soins et sur l'établissement dont il a la surveillance un Rapport complet sur les divers sujets mentionnés dans la lettre des Lords de la Trésorerie qui accompagne ma dépêche à Sir F. B. Head, on date du 2 Février, 1837.

Lord Selwyle & Sir F. B. Head, 21 Février 1839. Pièces Parlementaires 1839, page 61.

"En même tems, cependant M. Jarvis recevra à compter de la date de sa nomination un salaire annuel de £350, quoique cette situation doive être considérée comme entièrement provisoire, et sujette à révision, sans lui donner des droits à aucune réclamation quelconque." Jusqu'ici ce Rapport n'a jamais été transmis au Secrétaire d'Etat, quoiqu'il ait été demandé à plusieurs occasions, et la nomination est restée sur le même pied qu'elle l'était alors.

La constitution du Bureau central dans le Haut-Canada n'a jamais été placée sur un pied convenable. En 1839, lorsque le Major-Général Darling était Surintendant en Chef du Département Uni des deux Provinces, le Colonel Givins n'était que Surintendant, occupant, parce qu'il restait à York, la Capitale du Haut-Canada, la position de principal Surintendant dans cette Province ; lorsque les Départemens furent divisés dans les deux Provinces, il devint Surintendant en Chef pour le Haut-Canada. Longtems avant en retraite en 1837, des infirmités l'avaient empêché de remplir ses devoirs d'une manière convenable, et la plus grande partie de ces devoirs furent en conséquence remplis par M. Hepburn son Député. M. Jarvis lui succéda en 1837, et le Colonel Givins se retirant, tous les devoirs du Bureau central lui dévolurent. Ces devoirs il les remplit sans assistance jusqu'en 1839, que l'on nomma un Commis pour lui aider moyennant un salaire de £250 sterling par année. La conséquence a été que jusqu'à tout récemment les affaires de routine qui sont du ressort du Bureau central n'ont pas été bien conduites.

En 1840, le Surintendant en Chef exposa que "le Bureau des Sauvages, tout étrange que cela puisse paraître n'a eu jusqu'à une époque récente que bien peu d'information ou plutôt aucune information sur les propriétés des Sauvages ou sur les deniers qui provenaient de la vente de partie de ces terres. Il ne paraît pas avoir été tenu de comptes réguliers et systématiques."

Il ajoutait qu'alors il ouvrit ou plutôt était sur le point d'ouvrir certains livres qui devaient faire connaître les transactions du Département. Cependant ils paraissent encore être de bien peu d'utilité. Ce sont des livres pour la correspondance et le paiement des rentes qui remplissent le but désiré. Mais quant à ces deux chapitres, vos Commissaires considèrent que c'est une irrégularité que de ne pas faire connaître la correspondance au Chef du Gouvernement, et que le Surintendant est en dehors de tout contrôle pour cette partie de ses devoirs. Et l'on ne soumet pas non plus au Gouverneur Général un état périodique des dépenses et des balances qui restent sur les rentes.

Il y a un livre pour l'enregistrement des Warrants portés au compte de l'allocation Parlementaire et les comptes semestriels du Commissariat sont déposés dans le Bureau, mais l'on n'a jamais fait d'extrait des dépenses de cette allocation ; et la conséquence en a été qu'on a fait ces dépenses sans consulter le montant placé à la disposition du Département, et pour les trois dernières années on l'a excédé de £5948 14 6, dont £4467 0, était pour 1842-3 seulement.

Cet excédant a été principalement occasionné par l'augmentation considérable qu'il y a eu dans le nombre des Sauvages qui ont été admis au partage des présens, en partie contrairement aux ordres du Gouverneur Général, et par la continuation et l'extension des dépenses faites à Manitoulin.

En 1842, le Surintendant en Chef dépensa £1200 pour la construction de maisons pour les Sauvages à cette Station, sans l'autorisation du Gouverneur Général. Sous d'autres rapports il y a eu un manque d'économie, et une disposition à augmenter plutôt qu'à diminuer les dépenses du Département, apparemment dans l'espérance où l'on était que le Gouvernement de Sa Majesté voudrait bien sanctionner toutes les dépenses qui seraient considérées nécessaires aux progrès de la civilisation parmi les Sauvages. Cependant les ordres réitérés du Secrétaire d'Etat qui recommandait de ne pas excéder l'allocation fait évidemment voir les intentions du Gouvernement à cet égard.

Vos Commissaires ont préparé un compte des dépenses des deux branches du Département, dans le Haut et dans le Bas-Canada, et ils le soumettent maintenant. Ils sont d'opinion que chaque année on devrait préparer un extrait semblable des dépenses et le soumettre au Gouverneur Général aussitôt que le Département du Commissariat rend ses comptes conjointement avec les estimations pour l'année suivante.

Rapport aux Commissaires de 1840, page 34.

Appendice  
(T.)

24e



BAS-CANADA,

ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS.

CHAPITRES DES DEPENSES.

|                                                         | 1836. |    | 1837. |      | 1838. |    | 1839. |    | 1840. |      | 1841. |    | 1842. |    | 1843. |      |    |    |
|---------------------------------------------------------|-------|----|-------|------|-------|----|-------|----|-------|------|-------|----|-------|----|-------|------|----|----|
|                                                         | £     | s. | d.    | £    | s.    | d. | £     | s. | d.    | £    | s.    | d. | £     | s. | d.    | £    | s. | d. |
| Présens.....                                            | 2087  | 14 | 0½    | 2807 | 11    | 4½ | 2182  | 8  | 11½   | 2441 | 6     | 3  | 2105  | 18 | 6     | 2990 | 12 | 5½ |
| Dépenses contingentes*                                  | 359   | 18 | 5½    | 319  | 11    | 2½ | 555   | 12 | 9½    | 913  | 14    | 1½ | 449   | 3  | 3½    | 294  | 13 | 2  |
| Provisions pour les Sauvages.....                       | 239   | 18 | 9½    | 407  | 1     | 0½ | 241   | 16 | 1½    | 205  | 5     | 8  | 224   | 13 | 11½   | 195  | 13 | 3½ |
| Pensions do                                             | 60    | 5  | 9½    | 67   | 3     | 0  | 50    | 3  | 7½    | 55   | 1     | 1½ | 45    | 3  | 1½    | 36   | 16 | 6  |
| £                                                       | 2727  | 17 | -1    | 3601 | 6     | 7½ | 3030  | 1  | 6½    | 3615 | 7     | 2  | 2834  | 18 | 10½   | 2917 | 15 | 5½ |
| DEPENSES DE L'ETABLISSEMENT.                            |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |    |    |
| Salaires.....                                           | 1151  | 0  | 1½    | 1256 | 7     | 5  | 1107  | 18 | 9½    | 902  | 9     | 7½ | 932   | 16 | 11    | 1015 | 14 | 1½ |
| Loyers.....                                             | 190   | 17 | 5     | 207  | 19    | 3  | 187   | 3  | 10    | 162  | 10    | 5  | 175   | 13 | 1½    | 184  | 0  | 0  |
| Pensions.....                                           | 116   | 7  | 3     | 107  | 17    | 0  | 179   | 2  | 0     | 235  | 18    | 2½ | 191   | 17 | 9½    | 171  | 0  | 0  |
| £                                                       | 1458  | 4  | 9½    | 1572 | 3     | 8  | 1474  | 4  | 7½    | 1300 | 18    | 2½ | 1300  | 7  | 9½    | 1370 | 14 | 1½ |
| Dépenses totales.....                                   | 4186  | 1  | 10½   | 5173 | 10    | 3½ | 4504  | 6  | 2½    | 4916 | 5     | 4½ | 4135  | 6  | 8½    | 4288 | 9  | 6½ |
| Montant de l'allocation parlementaire non dépensée..... | 313   | 18 | 1½    | 673  | 10    | 3½ | 504   | 6  | 2½    | 916  | 5     | 4½ | 135   | 6  | 6½    | 288  | 9  | 6½ |
| Do do excédée.....                                      |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |    |    |
| MOYENS DISPONIBLES.                                     |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |    |    |
| Allocation parlementaire.....                           | 4500  | 0  | 0     | 4500 | 0     | 0  | 4000  | 0  | 0     | 4000 | 0     | 0  | 4000  | 0  | 0     | 4000 | 0  | 0  |
| Balance de l'année précédente.....                      | 394   | 8  | 6½    | 708  | 6     | 8  |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |    |    |
| Sommaires reçues pour le compte du Département.....     |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |       |    |       |    |       |      |    |    |
| £                                                       | 4894  | 8  | 6½    | 5208 | 6     | 8  | 4000  | 0  | 0     | 4000 | 0     | 0  | 4000  | 0  | 0     | 4000 | 0  | 0  |

\* Voir Appendice numéro 49.

Appendice (T.)  
24e Juin.

Appendice (T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

HAUT-CANADA.

ANNEE EXPIREE LE 31 MARS.

CHAPITRE DES DEPENSES.

|                                                         | 1836. |    | 1837. |    | 1838. |    | 1839. |    | 1840.  |    | 1841.  |     | 1842. |    | 1843. |    |
|---------------------------------------------------------|-------|----|-------|----|-------|----|-------|----|--------|----|--------|-----|-------|----|-------|----|
|                                                         | £     | d. | £     | d. | £     | d. | £     | d. | £      | d. | £      | d.  | £     | d. | £     | d. |
| Présens.....                                            | 9119  | 15 | 9623  | 12 | 3915  | 10 | 7998  | 16 | 5986   | 8  | 10116  | 3   | 8252  | 6  | 11321 | 13 |
| Dépenses contingentes*.....                             | 1145  | 17 | 1494  | 15 | 1044  | 12 | 1181  | 12 | 2670   | 3  | 1672   | 17  | 1176  | 17 | 2671  | 19 |
| Provisions pour les Sauvages.....                       | 272   | 14 | 228   | 18 | 120   | 3  | 314   | 16 | 929    | 4  | 453    | 1   | 483   | 6  | 306   | 0  |
| Pensions do do.....                                     | 25    | 5  | 30    | 6  | 10    | 2  | 20    | 4  | 15     | 3  | 13     | 19  | 15    | 3  | 15    | 3  |
| £                                                       | 10563 | 12 | 11377 | 13 | 5080  | 9  | 9455  | 10 | 9600   | 19 | 12356  | 2   | 9927  | 13 | 14214 | 16 |
| DEPENSES DE L'ETABLISSEMENT.                            |       |    |       |    |       |    |       |    |        |    |        |     |       |    |       |    |
| Salaire.....                                            | 1914  | 3  | 1868  | 18 | 1649  | 8  | 1812  | 13 | 2583   | 2  | 3079   | 11  | 3241  | 14 | 3065  | 6  |
| Loyers.....                                             | 107   | 7  | 114   | 4  | 75    | 8  | 193   | 14 | 134    | 13 | 117    | 6   | 117   | 0  | 117   | 0  |
| Pensions.....                                           | 395   | 1  | 429   | 17 | 583   | 2  | 711   | 2  | 669    | 11 | 616    | 19  | 536   | 10 | 449   | 18 |
| £                                                       | 2416  | 12 | 2413  | 0  | 2307  | 18 | 2717  | 11 | 3377   | 7  | 3813   | 16  | 3895  | 4  | 3632  | 4  |
| Dépenses totales.....                                   | 12980 | 5  | 13790 | 13 | 7398  | 8  | 12173 | 1  | 12978  | 6  | 16069  | 18  | 13822 | 18 | 17847 | 0  |
| Montant de l'allocation parlementaire non dépensée..... | 399   | 14 | 410   | 13 | 5981  | 11 | 1206  | 18 | 401    | 13 | 2689   | 18  | 442   | 18 | 4467  | 0  |
| Do do excédé.....                                       |       | 7½ |       | 9  |       |    |       |    |        | 3½ | 10½    | 10½ |       | 2½ | 2½    | 5½ |
| MOYENS DISPONIBLES.                                     |       |    |       |    |       |    |       |    |        |    |        |     |       |    |       |    |
| Allocation parlementaire.....                           | 13380 | 0  | 13380 | 0  | 13380 | 0  | 13380 | 0  | 13380  | 0  | 13380  | 0   | 13380 | 0  | 13380 | 0  |
| Balance de l'année précédente.....                      | 2536  | 18 | 2946  | 6  |       |    |       |    | † 1217 | 5  | † 1623 | 6   |       |    |       |    |
| Sommes reçues pour le compte du Département.....        | 9     | 15 | 73    | 6½ | 0     | 15 | 10    | 7  | 4      | 7  | 32     | 18  | 0     | 11 | 4     | 6  |
| £                                                       | 15926 | 13 | 14699 | 18 | 13380 | 15 | 13390 | 7  | 14601  | 13 | 15036  | 4   | 13380 | 11 | 13384 | 6  |

\* Voir Appendice numéro 50.

† La balance ne doit pas être portée en compte, par ordre de la Trésorerie.

‡ Les comptes du Commissariat ne donnent pas les raisons pourquoi ces balances ne sont point portées en compte.

pendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Le Commissaire des Terres de la Couronne, en 1842, transmet au Surintendant en Chef un état des terres vendues pendant quelques unes des dernières années, mais on ne l'a pas conservé. Dans le Bureau on ne tient point de livre d'entrée pour les argens que reçoit le Surintendant en Chef pour les Sauvages, et il ne paraît pas que M. Jarvis puisse fournir sur ces recettes d'autre état que celui que peut donner son compte officiel de Banque qui ne peut fournir que la date et le montant des paiemens faits à la Banque. Ce compte est le seul mémoire que le Surintendant en Chef a tenu des transactions d'argent pour le Département. Il l'aurait immédiatement après sa nomination, et autant que vos Commissaires ont pu le constater il y a versé la plupart des sommes qu'il a reçues de sources différentes pour le profit des Sauvages. Ces sommes jusqu'à la fin de 1842, se sont montées à £28193 3 1, et provenaient—

|        |    |    |                                                                              |
|--------|----|----|------------------------------------------------------------------------------|
| £4074  | 16 | 6  | De la vente des terres.                                                      |
| 5142   | 14 | 11 | Des rentes.                                                                  |
| 5109   | 16 | 8  | De l'allocation parlementaire.                                               |
| 1305   | 0  | 0  | De l'intérêt sur les débetures appartenant aux Sauvages.                     |
| 4428   | 15 | 0  | Des Sauvages Americains pour acheter des terres.                             |
| 3756   | 8  | 0  | Des débetures qui ont été vendues.                                           |
| 1510   | 13 | 9  | Pour rembourser au Commissariat.                                             |
| 3864   | 13 | 3  | Pour des fins non mentionnées, et pour la plupart ignorées des Commissaires. |
| £28193 | 3  | 1  |                                                                              |

Tous ces paiemens ont été faits pour des objets déterminés, excepté l'intérêt provenant des débetures, et auraient dû être employés à ces fins exclusivement. L'intérêt provenant des débetures aurait dû être employé à l'avantage des Tribus dont les deniers étaient ainsi placés, mais il paraît qu'il a été dépensé sans qu'on ait eu égard aux droits des diverses Tribus, car jusqu'à ce jour on n'a préparé aucun compte qui ait pu constater ces droits. Le Surintendant en Chef n'a point tenu compte de l'emploi de ces deniers. Il dit que le seul compte qu'il ait eût son compte de Banque qui a été transmis aux Commissaires et dans lequel on ne mentionne que le nom de la personne en faveur de laquelle la traite a été tirée, et le montant ainsi tiré. Dans ce compte £5487 19 7 sont tirés en faveur du "porteur," et £2999 19 7 en sa propre faveur; en sorte qu'il n'y a pas de moyen de retracer l'objet de ces paiemens. Quand on lui a demandé des explications sur ces items, il s'est dit incapable d'en offrir, quoique plusieurs des transactions aient eu lieu quelques mois seulement avant cette demande. Comme quelques unes de ces transactions sont entachées d'irrégularités et qu'elles s'écarteraient de la pratique suivie par le Gouvernement, vos Commissaires ne doutant point qu'elles sont susceptibles d'explications, sont d'opinion que le Surintendant en Chef devrait être tenu responsable de ce montant. Un Officier public, agissant pour le Gouverneur Général, en sa qualité d'Agent pour les Tribus des Sauvages ne peut point, comme vos Commissaires le conçoivent, être déchargé du devoir de rendre compte des deniers qui viennent entre ses mains.

On peut voir à l'Appendice No. 85 un état détaillé des sommes sur lesquelles on demande principalement des explications.

Les affaires du Département qui exigent la sanction du Chef du Gouvernement étaient autrefois conduites pour la plupart par communication personnelle avec le Surintendant en Chef; mais à cause des inconvéniens qui ont résulté de l'absence totale d'écrits qui pussent venir à l'appui des différentes transactions et pour servir de règle de conduite pour l'avenir, on a exigé depuis quelques tems que toutes les communications se fissent par écrit avec le Bureau du Secrétaire Civil, qui transmet au Surintendant en Chef la décision du Gouverneur. La correspondance échangée avec le Chef du Département dans le Bas-Canada s'est faite par le même Bureau, mais comme l'on n'a exigé du Département dans l'une et l'autre des deux Provinces, aucuns rapports ou comptes périodiques, il n'y a eu pratiquement parlant aucun contrôle sur les Officiers qui l'ont administré; et l'absence de tout système dans le Haut-Canada a créé beaucoup d'irrégularités sans qu'on les ait remarquées.

Ces déficiences ont été senties et reconnues par tous les Gouverneurs de la Province Supérieure. Sir George Arthur en 1829 informa le Secrétaire d'Etat "qu'il avait l'intention de suggérer un mode de renouveler tout le Département des Sauvages à la première occasion." En 1841, Lord Sydenham exprima la même intention; mais la grandeur et les difficultés du sujet, et la nécessité qu'il y avait de faire une investigation plus attentive que n'ont pu le permettre un grand nombre d'autres affaires plus urgentes, ont empêché jusqu'à ce jour d'introduire ce changement.

Recommandations.

La constitution future du Département des Sauvages est un sujet très important, parce qu'elle aura une influence considérable sur l'avancement de ces Tribus. C'est en même tems une tâche difficile, vu que les fonds disponibles pour ce service sont très limités et n'ont pas une existence assurée, puis qu'ils dépendent d'un vote annuel du Parlement Impérial que le Gouvernement désire réduire. Si l'on adopte les vues que vos Commissaires ont exposées et qui semblent être d'accord avec celles du Gouvernement de Sa Majesté, il faudra changer considérablement les arrangemens actuels.

Les principaux objets que le Département doit avoir en vue, ont été indiqués dans une partie précédente du Rapport, et ne consistent qu'à introduire des réglemens pour l'administration des affaires des Sauvages, qu'à créer des aigillons qui réveillent l'énergie assoupie des Sauvages, et qu'à leur procurer de bonnes Ecoles élémentaires et des Ecoles d'industrie pour les jeunes gens. Vos Commissaires attendent les plus heureux résultats pour les Sauvages dans ces dernières institutions; mais les frais de les établir et de les soutenir sur un pied respectable offrent de sérieuses difficultés. Vos Commissaires ont fait une enquête particulière sur ce sujet, et ils ne peuvent point s'attendre que le prix moyen de la pension pour un enfant dans une Ecole soit moins de £12 à £20 par année.

Les dépenses annuelles des 12 enfans qui sont à Christeville dans le Bas-Canada, sont d'environ £18; celles des 50 enfans qui fréquentent l'Ecole des Mohawks sur la Grande Rivière sont d'environ £20; des 100 enfans de l'Ecole des Sauvages dans l'Etat du Missouri, d'environ £12 10, à part, dans chaque cas, des frais encourus pour la construction des bâties nécessaires. Le nombre des enfans des deux sexes, entre l'âge de 5 à 15 ans, dans les deux Provinces, ne peut pas être moins de 3000, dont au moins les deux-tiers sont en état de profiter de ces Ecoles. Il est donc évident que si tous les fonds actuels du Département étaient consacrés à cet objet unique, ils ne pourraient pas suffire au soutien de ce nombre d'enfans dans les Ecoles. Il reste à savoir quel montant on pourra approprier à cet objet, après avoir pourvu aux dépenses réduites de la distribution des présens, et aux frais nécessaires de surintendance.

L'allocation parlementaire pour les Provinces Unies est de £17,380; savoir, £13,380 pour le Haut-Canada et £4000 pour le Bas-Canada.

Les dépenses durant les deux dernières années ont considérablement excédé ce montant et ont été ainsi réparties:—

|                                                         |         |
|---------------------------------------------------------|---------|
| Valeur moyenne des présens en 1841-2 et 1842-3.....     | £12,200 |
| Salaires et loyer des Officiers et des Interprètes..... | 2,900   |
| Salaires des Missionnaires.....                         | 650     |
| “ des Instituteurs.....                                 | 140     |
| “ des Artisans à Manitoulin.....                        | 800     |
| Pensions.....                                           | 700     |
| Provisions accordées aux Sauvages.....                  | 540     |
| Dépenses contingentes.....                              | 2,170   |
|                                                         | £20,100 |

Comme les distributions des présens accordés aux Sauvages Americains ont été arrêtées et que l'on se propose de limiter ceux qui sont accordés aux Sauvages errants appartenant au Canada, on ne peut pas s'attendre à ce qu'à l'ave-

Appendice  
(T.)

21e Juin.

nir les distributions dans la Province supérieure excèdent 9000, et celles de la Province inférieure 3300, faisant en tout 12300. Le coût des équipemens qui leur sont accordés, au prix moyen de 15s. chaque sera de £9225 dont il faut déduire la valeur des munitions, du tabac et des autres articles dont on se propose de restreindre ou de diminuer la distribution. On peut l'évaluer à £500 par année; et le coût total des présens n'excèdera probablement pas la somme de £8750, qui sera encore réduite tous les ans par le cours naturel des choses, si l'on adopte la mesure par laquelle on cessera d'accorder des présens aux enfans nés après la date du recensement proposé. Il restera donc £8630 pour les autres fins. Dans le dessein d'économiser cette somme pour les fins de l'éducation et pour faire en sorte que les devoirs du Département soient mieux remplis, vos Commissaires proposent.

1. Que l'administration des affaires des Sauvages soit confiée au Secrétaire Civil, afin qu'elles soient sous le contrôle plus immédiat du Gouverneur Général.

2. Que les deux branches du Département soient réunies et que les archives soient gardées dans un seul Bureau. Que la correspondance et les affaires centrales du Bureau soient conduites au siège du Gouvernement, sous la Surintendance d'un Commis en Chef moyennant un salaire de £300.

Il faudra que la personne qui occupera cette charge ait des habitudes d'activité; qu'elle voie sous un point de vue large et philanthropique les moyens d'améliorer la condition des Tribus Sauvages, et qu'elle soit capable de murir et exécuter les mesures adoptées à cette fin.

3. Qu'elle ait sous lui un comptable qui sera spécialement chargé de l'administration des divers comptes du Département qui ont rapport aux estimations, requisitions, rentes, ventes de terres, etc., et qui consacre tout le temps qu'il a de reste aux affaires générales du Bureau. Les Commissaires recommandent en 1840 la nomination d'un comptable, et le salaire que l'on se proposait de lui accorder était de £200 par année, ce que vos Commissaires approuvent.

4. Que la charge de Surintendant en chef dans le Haut-Canada et que l'établissement actuel des Officiers locaux soient réduits, et qu'à la place on donne trois Sauvages visiteurs recevant un salaire de £300 par année avec allocation pour leurs frais de voyage. L'objet que l'on a en vue en augmentant les salaires est de se procurer les services d'Officiers compétents. Toutes les dépenses pourront se monter à £1100.

5. Que la Province soit divisée en trois Districts suivant la situation des établissemens et que chaque visiteur soit chargé de la surintendance d'un District séparé; le Bas-Canada pourrait en former un, les Tribus qui sont maintenant sous la surintendance distincte du Surintendant en Chef dans le Haut-Canada, pourraient être réunies pour former le second, et le troisième comprendrait toutes les Tribus qui sont maintenant sous les soins des 5 Surintendants résidans.

6. Vos Commissaires sont portés à croire que l'on ne saurait se dispenser immédiatement des services d'un Officier résidant à Manitoulin, à cause de l'éloignement de cet établissement, et l'isolement complet dans lequel il se trouve pendant plusieurs mois de l'année, et la nature particulière de l'établissement qui a été formé pour réunir et civiliser les Tribus errantes des contrées Nord-Ouest de la Province, mais ils sont disposés à croire que l'on finira par n'en plus avoir besoin. En même tems ils considèrent que le salaire actuel du Surintendant résidant, eu égard à la nature et à l'importance de sa charge, les inconvéniens qui résultent pour lui de résider dans un établissement si éloigné, privé de toute société excepté celle des Officiers résidans, ainsi que le salaire que reçoivent ces Officiers, et le tems (30 années) et l'utilité de ses propres services, n'est pas suffisant, et ils recommandent en conséquence que ce salaire soit porté à £187 10s. avec les rations, et à £250 par année sans les rations.\*

\* Vos Commissaires prennent la liberté d'attirer l'attention à la mention que l'on fait des services de ce Monsieur, dans l'Appendice No. 93, aux informations précieuses qu'il a procurées dans cette occasion et dans beaucoup d'autres, Appendice No. 24, 25, etc., et à son admirable lettre adressée à un Chef Sauvage, Appendice No. 94.

7. Les devoirs des Officiers visiteurs seront de visiter chaque établissement au moins une fois tous les six mois, à moins que ce ne soit dans des cas particuliers, avec le consentement du Gouverneur Général, tels que l'établissement des Micmacs de Ristigouche dont la localité à l'extrémité de la Province fait qu'il est impossible de leur faire plus d'une visite annuelle; de s'enquérir et faire rapport tous les six mois au Gouverneur Général, sur la condition, les progrès et les besoins de chaque établissement; de rencontrer une fois par année au siège du Gouvernement les autres visiteurs pour se consulter ensemble et pour préparer entre eux leur rapport annuel sur le sujet et sur les progrès et sur les mesures adoptées par le Gouvernement pour l'avantage des Sauvages; de s'arranger entre eux sur l'emploi du reste de leurs tems dans les différens établissemens, y prolongeant leur séjour ou renouvelant leurs visites suivant les besoins de la Tribu, ou les opérations qui sont en voie d'achèvement dans chaque localité; d'aviser, diriger, surveiller les mesures qui sont prises pour former des établissemens, la construction des maisons, la division et la répartition des terres; de leur procurer autant que possible les moyens de s'instruire dans la religion et dans les branches ordinaires d'une éducation élémentaire, l'agriculture et l'économie domestique; de surveiller et faire connaître la compétence des Missionnaires et des Officiers employés dans chaque établissement; de conseiller et diriger le paiement des rentes; de protéger les Sauvages contre les empiétations, de surveiller les distributions de présens et de s'arranger pour les changemens que l'on veut y introduire, comme on le propose ailleurs, et généralement de mettre à exécution toutes les mesures du Gouvernement; et d'être la voie de communication entre le Gouvernement et la Tribu.

Le choix de ces Officiers sera une affaire de la plus haute importance, parce que l'exécution fidèle de leurs devoirs dépendra en grande partie de l'esprit dans lequel ils les entreprendront. Il est probable que l'on peut trouver des personnes très capables parmi les Surintendants et les Missionnaires qui ont déjà cherché à convertir et civiliser les Sauvages.

8. La nomination de Missionnaires et d'Instituteurs d'Ecoles dans chaque établissement est un objet de première importance. Aujourd'hui l'on maintient dans le Haut-Canada quatre Missionnaires de l'Eglise d'Angleterre, à même l'allocation parlementaire—ce qui coûte £396; et cinq Missionnaires Catholiques Romains dans le Bas-Canada—ce qui coûte £250. On soutient deux Maîtres d'Ecoles à Manitoulin, moyennant £125 par année, et un dans le Bas-Canada à £18. Il est probable, qu'avec le support et l'assistance du Gouvernement, les diverses Sociétés de Missionnaires ou les Sauvages eux-mêmes consentiront à maintenir leurs missions actuelles et à en établir d'autres quand il en sera besoin; et que les Instituteurs des Ecoles élémentaires pourraient en grande partie être soutenus à même le fonds des Sauvages. Cette dépense, en conséquence, peut rester ce qu'elle est aujourd'hui, £800.

9. Comme l'on se propose d'abolir les charges de Surintendants résidans, il n'y aura pas alors occasion de maintenir les Interprètes résidans sur un pied permanent dans aucun des établissemens. Un Interprète capable devrait accompagner chaque visiteur, pour être avec lui et l'assister, quand ses services seraient requis, et pour agir comme son Commis. Dans plusieurs établissemens on trouvera que les Chefs sont en état de communiquer avec les visiteurs, ou que le Missionnaire ou le Maître d'Ecole peut servir d'Interprète. Vos Commissaires sont d'opinion que l'Interprète actuel de Penetanguishine aurait pu être discontinué, lorsque l'établissement de cet endroit fut transporté à Manitoulin, vu que le seul devoir qu'il a à remplir est d'accompagner le Surintendant en Chef à la distribution annuelle qui se fait à Coldwater et à Manitoulin, où ses services ne sont pas requis, vu qu'il y en a déjà un à ce poste, et que le Surintendant résidant est en état de parler assez couramment la langue des Sauvages. Toutes les fois que l'on aura besoin d'un Interprète dans un village Sauvage, dans des occasions imprévues et momentanées, il ne sera pas bien difficile de s'en procurer un capable; mais en même tems, il peut devenir nécessaire dans certains cas de donner l'aide d'un Interprète aux Missionnaires. Le Rév. M. Flood, Missionnaire à Colborne, est obligé de garder un In-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

interprète à ses propres frais. Le coût des trois Interprètes permanens, à raison de £75 par année, avec £10 pour leurs frais de voyage, sera de £225.

10. On ne peut se dispenser des services d'un Chirurgien à Manitoulin, vu qu'il n'y a point d'autre homme de cette profession sur l'Isle, qui n'offre pas assez d'avantages pour qu'un Médecin vienne s'y établir. Son salaire peut rester ce qu'il est aujourd'hui, — £150.

11. Il est absolument nécessaire que l'on réduise l'établissement des mécaniciens à Manitoulin — établissement qui coûte aujourd'hui plus de £800 par année, et que l'on n'a jamais eu l'intention de rendre permanent. Toutes les butisses dont on peut avoir besoin, peuvent être construites comme ci-devant, par contrat.

Les dépenses donc de l'établissement actif de la Province Unie, seront de £3050, au lieu de £4800, le montant actuel. A cette somme on peut ajouter £800 pour pensions qui se montent actuellement à £700, sur laquelle somme £400 vont probablement cesser bien vite, et serviront à pourvoir aux nouvelles pensions que créeront les réductions que l'on se propose de faire, avec £1200 pour les dépenses contingentes, et £250 pour les provisions.

On peut trouver que ces deux items sont susceptibles de réductions.

Ainsi donc les dépenses totales du Département seront d'environ £14000, sujets à diminuer tous les ans.

Par ce plan on épargnera £6000 par année sur les deux dernières années; la dépense tombera dans l'allocation parlementaire, et il restera un surplus d'environ £3000 pour répandre l'éducation et introduire des améliorations morales; à cette somme l'on pourra probablement ajouter celle de £1500, donnée comme contribution pour cette fin par les diverses Tribus. Ce montant, il faut espérer, servira à construire et maintenir quatre grandes Ecoles d'industrie de la nature de celles qui ont déjà été mentionnées; mais l'on pourrait peut-être trouver nécessaire, si un Officier compétent en faisait l'examen sur les lieux, d'employer une partie de ces deniers à pourvoir aux besoins les plus pressans des diverses localités. En connaissant mieux les avantages que présentent les différens sites, on pourrait peut-être fixer d'une manière plus convenable les sites des Ecoles d'industrie.

L'offre magnifique du Major Christie contenue dans sa lettre aux Commissaires, Appendice numéra 12, d'un emplacement à Cornwall évalué avec les bâtisses qui y sont construites, à £700, mérite une mention toute particulière, et jointe à sa suggestion de recevoir dans l'Ecole projetée les orphelins du Canada Est, que l'on ne peut avoir d'objection à voir instruire dans la croyance protestante, elle peut être acceptée à ces conditions. La Compagnie de la Nouvelle Angleterre soutient aujourd'hui une Ecole de cette description à la Grande Rivière. Avec quelque assistance de la part du Gouvernement ils pourront être capables, et ils sont disposés à l'étendre. Il y a déjà au Port Sarnia des bâtisses qui appartiennent au Gouvernement, et que la Société de Methodistes occupent avec permission comme Ecole et comme chapelle; on pourrait s'en servir pour y établir une Ecole d'industrie dans laquelle on pourrait réunir tous les jeunes gens des Tribus du voisinage.

M. Givins, le Missionnaire des Mohawks de la Baie Quinté, est disposé, si l'on en fournit les moyens, de prêter son assistance à l'établissement de cet Ecole dans son District; il en accepterait probablement l'administration.

Vos Commissaires se sont informés de ce qu'il en coûterait pour établir et maintenir une Ecole de cette description, et ils soumettent ci-joint les informations qu'ils ont pu obtenir.

Quant à l'Ecole de la Compagnie de la Nouvelle Angleterre —

« Les déboursés annuels que fait la Compagnie de la Nouvelle Angleterre pour l'avantage des Sauvages des Six Nations résidant sur la Grande Rivière, peuvent être comme suit: —

\* Pour les dépenses encourues annuellement pour l'établissement à Manitoulin, voir Appendice No. 81.

|                                                | £    | s. | d. |
|------------------------------------------------|------|----|----|
| « Pour la pension et habillement de 40 garçons |      |    |    |
| « et 10 filles à l'Institution de Mohawk..     | 500  | 0  | 0  |
| « Allocation au Surintendant de l'établisse-   |      |    |    |
| « ment .....                                   | 100  | 0  | 0  |
| « Salaire du Charpentier, du Voiturier, du     |      |    |    |
| « Forgeron et du Cordonnier.....               | 875  | 0  | 0  |
| « Salaire du Maître d'Ecole.....               | 60   | 0  | 0  |
| « Matériaux pour les boutiques.....            | 300  | 0  | 0  |
|                                                | 1335 | 0  | 0  |
| « A déduire le produit de la vente des         |      |    |    |
| « articles manufacturés.....                   | 400  | 0  | 0  |
|                                                | 935  | 0  | 0  |
| « Salaires des Maîtres d'Ecole des Etablisse-  |      |    |    |
| « mens de Martin, Salt Springs, Tusca-         |      |    |    |
| « rora et d'Onondaga.....                      | 110  | 0  | 0  |
| « Interprètes et Cathéchistes.....             | 75   | 0  | 0  |
| « Coût des médicamens et dons charitables..    | 100  | 0  | 0  |
| « Salaire des Missionnaires... £450 0 0        |      |    |    |
| « Do des Agens Laïques... 100 0 0              |      |    |    |
|                                                | 550  | 0  | 0  |
| « Sterling... 611 0 0                          |      |    |    |
| « Courant..... £1831 0 0                       |      |    |    |

« A cette somme on peut ajouter les frais de réparation des Eglises, des maisons d'Ecole et des autres bâtisses déjà construites, outre la construction de nouvelles maisons qu'il faut quelques fois faire.

Quant à l'Ecole de la conférence de Missouri —

« Le Comité nommé pour répondre à la communication transmise à cette conférence de la part des autorités en Canada, par l'entremise du Gouverneur Reynolds de l'Etat du Missouri, au sujet de l'histoire de l'établissement et des progrès de l'Ecole d'industrie que cette conférence a établie parmi les Sauvages, prend la liberté de répondre comme suit: —

« Les Missionnaires de l'Eglise Méthodiste Episcopaliennne qui ont pendant plusieurs années travaillé parmi les Shawnees, les Delawares et d'autres Tribus résidant près de la frontière ouest de l'Etat du Missouri, ayant fait l'essai des petites Ecoles parmi les Sauvages, ont trouvé que tout en leur faisant apprendre bien difficilement la langue anglaise et en leur enseignant les élémens des arts de la civilisation, les progrès qu'ils ont fait n'ont pas été proportionnés aux troubles et aux dépenses ni aux espérances qu'avaient formé les amis de la mission; et en cherchant à adopter quelques meilleures méthodes, ils en sont venus à établir une institution centrale sur une grande échelle, pour l'instruction des divers Tribus des Sauvages. Cette institution devrait avoir un nombre suffisant d'Instituteurs capables, dans le Département des filles et des garçons, pour enseigner la littérature anglaise, ainsi que les diverses branches des connaissances utiles dans la mécanique et l'économie domestique; et elle devrait être, strictement parlant, conduite suivant le système du travail mensuel. Ces projets des Missionnaires ont été communiqués par l'Agent du Gouvernement auprès des Sauvages, et celui-ci les a cordialement approuvés.

« En conséquence, les Missionnaires ont nommé le Rév. T. Johnson, un des leurs, pour se rendre à New-York et soumettre le sujet au Bureau des Missions, ce qui a été fait. Là-dessus le Bureau a sanctionné et approuvé ce qu'avaient fait les Missionnaires, et se sont engagés à approprier tous les ans une somme qui n'excéderait pas \$10,000 pour mettre ce plan à exécution, et ont de plus nommé le Rév. S. Lucky pour accompagner M. Johnson jusqu'à la Cité de Washington, pour soumettre l'affaire devant le Département de la guerre, et lui demander des secours pécuniaires; ces démarches étant prises, il a été voté à même le fonds approprié à la civilisation une somme de \$5,000, pour aider à construire les bâtisses nécessaires, et l'on a promis de payer à même le même fonds la somme de \$2,500 tous les ans pour aider à faire marcher l'Ecole. Ces arrangemens préliminaires ayant été pris dans le printemps de 1838, la Conférence du Missouri dans

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

346 Juin.

sa Session du mois de Septembre suivant approuva l'entreprise, et ordonna que l'ouvrage commencerait immédiatement; et dans le mois d'Octobre 1839, on trouva que l'ouvrage était assez avancé pour que l'on put ouvrir une Ecole de 40 garçons et filles dans les nouvelles bâtisses qui ne furent complétées que deux années après. Ces bâtisses comprennent maintenant une maison en brique à deux étages, de 45 pieds de front sur 20 de profondeur, et une aile par derrière de 90 pieds sur 20; aussi une autre maison en brique de 110 pieds sur 24, à deux étages avec une attique pour les chambres à coucher des garçons. Le second étage est divisé en huit appartemens distincts pour les filles et les Instituteurs. C'est dans cet étage que les filles cousent, qu'elles filent, qu'elles tissent et qu'elles dorment. Au centre, en bas, se trouve une chapelle de 50 pieds en longueur, et qui sert d'Ecole; à chaque extrémité se trouve des chambres pour la récitation et l'accommodement des Instituteurs. A quelques centaines de verges de ces appartemens, il y a deux bâtisses en charpente très bien finies, assez grandes pour loger quatre ouvriers avec leurs familles; près de ces bâtisses il y a des boutiques où se font les ouvrages du forgeron, du charpentier, du meublier, du voiturier et du cordonnier; et nous enseignons à quelques-uns des garçons ces différents métiers. Avec cet établissement, nous avons une ferme qui contient environ 600 acres de terre où l'on récolte du grain et du foin, et nous avons des animaux en proportion. Nous pensons que toutes ces bâtisses et améliorations ont pu coûter \$35,000. Outre cela, nous venons de compléter un moulin à farine mû par la vapeur, à deux paires de moulages, et qui coûte \$4,000. Toutes ces améliorations faites, les enfans sont employés dans les boutiques ou sur la ferme, quand ils ne sont pas à l'Ecole, et les filles à leur ouvrage; ce qui va nous permettre d'avoir une Ecole permanente d'au moins 100 élèves, coûtant environ \$5,000, tous les enfans se trouvant instruits, nourris et habillés sans qu'il en coûte à leurs parens. L'Ecole renferme maintenant 120 garçons et filles, et elle sera bientôt agrandie. Pour conduire cette institution avec le nombre actuel des enfans, nous avons un Surintendant qui prend la direction de toutes les affaires et qui est aussi l'Agent financier de l'établissement; quatre Instituteurs pour l'Ecole; quatre ouvriers pour les boutiques et autant d'engagés qu'il en faudra de tems à autre pour l'exploitation de la ferme— ces engagés étant pour la plupart des Sauvages.

Le système d'instruction littéraire est celui que l'on suit dans les Ecoles élémentaires d'Angleterre; et l'instruction morale et religieuse que l'on y donne est strictement conforme aux doctrines et aux usages de l'Eglise Méthodiste Episcopaliennne. Les enfans sont censés être continuellement sous l'œil des Instituteurs, et ils ne peuvent jamais s'échapper. Ils vont voir leurs parens deux fois par année, et les parens viennent très souvent les voir; ce qui généralement a un bon effet sur les parens. Les Sauvages s'efforcent d'imiter nos opérations agricoles et nos habitudes d'économie domestique; et nos boutiques et nos moulins leur procurent toutes les facilités propres à leur faire adopter les habitudes de la vie civilisée. En un mot, cette institution a déjà réalisé nos espérances, et nous anticipons le succès le plus heureux pour cette entreprise.

Quant aux excédans que l'on a laissé accumuler dans les dépenses du Département dans les deux Provinces, vos Commissaires recommandent fortement qu'ils soient liquidés sans limiter l'allocation annuelle aux services ordinaires du Département.

Ils ont déjà fait voir que ces dépenses ne laisseront qu'un faible surplus pour les objets les plus importans qui sont liés à l'amélioration de la condition des Sauvages, et qui sera englouti dans le remboursement des arrérages. Bien plus, il faut observer qu'en 1838, lorsque par des épargnes de plusieurs années on avait recueilli £9250 8s. 1d., les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté décidèrent que cette somme ne devrait pas être portée en compte, mais qu'elle serait déduite sur l'allocation parlementaire de l'année suivante.

Vos Commissaires, en conséquence, recommanderaient que la balance ci-haut mentionnée, qui est portée contre

le Département, ne devrait pas sous les circonstances actuelles continuer à être déduite de l'allocation parlementaire.

Appendice  
(T.)

346 Juin.

## VI—DIVERS.

Vos Commissaires, dans la première partie de leur Rapport, se sont contentés de considérer sous un point de vue général l'administration future des affaires des Sauvages. Ils ont à mentionner quelques circonstances particulières qui ont rapport à quelques Tribus, et qui sont venues à leur connaissance ou à celle du Gouvernement comme sujets de plainte ou de suggestion.

## 1. Les Iroquois de Caughnawaga ou du Sault St. Louis.

Le Missionnaire Catholique Romain, M. J. Marcoux, dans ses réponses aux questions à lui soumises par les Commissaires, renouvelle une réclamation que ces Sauvages ont très souvent avancée au sujet d'une partie de la Seigneurie de la Prairie de la Magdeleine, qui joint leurs terres au Sault. Les Officiers en loi de la Couronne et les Cours de Justice ont très souvent examiné ces réclamations. En 1830, Sir James Kempt en fit un rapport détaillé, par lequel on voit que ces réclamations ont été rejetées par trois jugemens différens des Cours de Justice du Bas-Canada, et par trois Gouverneurs consécutifs de cette Province. Cette question ayant été renouvelée, la ligne frontière tracée contre leurs prétentions fut vérifiée par un Ordre de Lord Sydenham, en date du 15 Avril, 1840, sur un Rapport approuvé du Conseil Exécutif de cette partie de la Province, du 11 Septembre, 1839, et vos Commissaires conçoivent que cette décision devrait être regardée comme finale.

## 2. Les Iroquois de St. Régis.

Ces Sauvages ont été exposés à beaucoup de querelles et de dissensions par rapport au site de leurs réserves sur la ligne frontière des Etats-Unis. Mais le Traité Ashburton ayant déterminé cela, il a été émané un Ordre pour la démarcation de cette ligne qui devrait être maintenue par l'autorité du Gouvernement.

La situation des propriétés qui appartiennent à cette Tribu dans le Haut-Canada mérite considération. On en a déjà parlé dans la seconde section de ce Rapport. C'est pour l'avantage de toutes les parties que l'on devrait mettre à effet l'arrangement proposé par les Sauvages. Les propriétaires ne peuvent point obtenir de titres pour les terres qu'ils occupent, et ils sont en conséquence privés des privilèges politiques attachés aux propriétés. Les Sauvages recevront une somme fixe et certaine au lieu des rentes que tous les ans ils ont beaucoup de difficulté à percevoir. Tandis que le Gouvernement obtiendra la propriété d'environ 20,000 acres de terres qui, si elles étaient vendues au prix modique de 5s. l'acre, rapporteraient au Gouvernement un capital de £7500 dont le produit net rapporterait à 6 pour cent un intérêt annuel de £400. Vos Commissaires en conséquence, concourent dans l'extrait suivant du Rapport général du Comité du Conseil Exécutif du Bas-Canada sur les Tribus Sauvages, en date du 13 Juin, 1837:—

"Voyant qu'en 1814 les rentes provenant de cette étendue de terre se montaient à £150, et que la validité des titres des occupants, excepté ceux de date récente pouvait être révoquée en doute, le Comité soumet à votre Excellence, si l'on ne pourrait pas obtenir du Gouvernement du Haut-Canada des conditions plus avantageuses pour annuler les Titres des Sauvages."

## 3. Les Algonquins, les Nipissings et les Iroquois du Lac des Deux Montagnes.

Les réclamations de ces Sauvages ont été très souvent présentées au Gouvernement, et le misérable état dans lequel ils se trouvent actuellement exigent aujourd'hui l'intervention du Gouvernement.

\* Le minimum du prix des terres de la Couronne dans le Haut-Canada est de 8s. l'acre.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

La nature de leurs réclamations fondées sur leur occupation antérieure et l'expropriation graduelle qu'ils ont soufferte dans le territoire qu'ils possédaient sur les rives et dans les Isles de l'Outaouais, sur les termes de la proclamation de 1763, et sur le fait qu'ils ont reçu (bien qu'illégalement) des rentes pour les terres qu'occupaient ceux qui sont venus s'établir dans ces Isles, leur donne droit à la considération favorable du Gouvernement.

Les Commissaires ont trouvé dans le Rapport que l'on vient de citer en dernier lieu, et qu'un autre Comité a ratifié dans un Rapport en date du 17 Juin 1839, que les réclamations de ces Sauvages devaient dans leur opinion, "se résoudre en un droit équitable qui serait accordé en compensation de la perte des terres qui autrefois leur fournissaient les moyens de vivre, et que le Gouvernement peut avoir pris pour y fonder des établissemens, et que cette compensation devait être de les placer et maintenir dans une position pour le moins aussi avantageuse que celle dans laquelle ils auraient été placés s'ils avaient conservé leurs anciennes propriétés. Ils recommandent en conséquence que l'on réserve une étendue de terre suffisante en arrière du rang actuel des Townships de la Rivière des Outaouais, et que ceux qui parmi eux, voudraient de tems à autre cultiver la terre, pourraient s'y établir; et que ces Sauvages ainsi que le reste de la Tribu continueraient à recevoir le secours, l'encouragement et l'assistance qui pourraient suppléer à leur ancien moyen de subsistance, et qui en même tems les prépareraient et les conduiraient à un état qui leur permettrait de se passer de tout secours."

Vos Commissaires ne voyant que ce dernier objet dans les conséquences qui doivent naturellement résulter de la civilisation et de l'éducation morale des Sauvages, et considérant les difficultés qu'il y aurait à vouloir faire supporter aux Sauvages, si on les établit comme on le propose derrière les Townships des Outaouais, les moyens d'amélioration que l'on recommande pour le reste de leur race, ne peuvent réellement pas recommander l'adoption de cette partie de la suggestion. Et ils ne croient pas que ce serait consulter les intérêts de ces Sauvages que d'accéder à leur demande, et les établir sur l'Isle aux Allmettes, parcequ'il paraît qu'une grande population de blancs s'y est déjà établie, et qu'ils ont au nombre de 800 des titres pour les terres qu'ils y occupent; et aujourd'hui il serait impossible de les en déposséder.

Ils suggéraient en conséquence, qu'il fût pris des mesures pour engager ces Tribus à se rendre soit à l'Isle de Manitoulin ou à quelque autre établissement de Sauvages dans le Haut-Canada, dans lequel on établirait ci-après les institutions proposées et l'on prendra les arrangemens nécessaires aux progrès de la civilisation parmi leurs frères, et qu'en même tems on leur accorde pour pourvoir aux besoins les plus pressans un secours temporaire qui n'excédera pas le montant accordé à leurs frères du Haut-Canada dans les mêmes circonstances, savoir—£2 10. tous les ans.

Qu'en considération de la valeur des terres vendues sur les rives des Outaouais, et du revenu que rapporte la coupe des bois sur leur ancien territoire de chasse, ce qui leur a enlevé les moyens de subsistance, le revenu des terres de la Couronne se trouve en justice affecté à ces rentes.

Que quant aux réclamations que ces Sauvages prétendent avoir contre la rente actuellement payée aux Mississagas de Alnwick, vos Commissaires conçoivent que l'on ne devrait pas retarder d'avantage à constater le nom de ceux qui y ont droit; et que si les réclamations de ces Tribus sont appuyées, ils devraient être admis à partager cette rente qui dorénavant sera consacrée, indépendamment d'aucun contrôle de la part des Sauvages, au maintien des Institutions et des autres moyens de civilisation, pour l'avantage de ces Tribus et de celles qui y avaient part auparavant.

Vos Commissaires ont demandé au Surintendant en Chef des informations au sujet de ces réclamations; mais leur lettre du 14 Février, 1843, est restée sans réponse.

## 4. Hurons de Lorette.

Ces Sauvages ont en plusieurs occasions prétendu avoir des droits sur le Fief Sillery, qui forme une grande étendue de terre près de Québec, ou que la Couronne devait les indemniser parceque les Jésuites leur ayant enlevé cette grande propriété, et les ayant engagé, sur la foi de certaines promesses, à s'établir à Lorette, ils ont des droits à exercer contre le Gouvernement Anglais qui a pris possession des biens des Jésuites, pour l'exécution de ces promesses.

Ces réclamations ont été très souvent examinées et rejetées. Elles sont clairement exposées, et l'on peut voir dans les papiers Parlementaires les opinions de quatre Officiers en loi de la Couronne consécutifs; elles furent reçues en 1837, et rejetées de nouveau par une Commission d'enquête. Le Secrétaire d'Etat a confirmé ces décisions.

Le Gouvernement cependant a exprimé son désir de les secourir. On leur a offert d'autres terres de la Couronne, mais les Sauvages ont refusé de s'éloigner. En 1830, Sir James Kempt proposa que l'on achetât à Lorette certaines terres qu'il spécifia, afin de leur fournir les moyens de vivre par l'agriculture, et dont on évalua le prix à £1000. Cependant le Secrétaire d'Etat s'opposa à cela. En 1837 les Commissaires Enquêteurs suggérèrent que l'on accordât des lots de jardin aux Sauvages qui en demanderaient, et le Comité du Conseil Exécutif recommanda "que l'on réservât pour cette Tribu une quantité suffisante de terre, de celles qui ont été récemment arpentées, et divisées pour être offertes en vente et pour des établissemens dans le voisinage de cette Seigneurie, ou dans tout autre lieu favorable où ils aiment mieux se transporter."

Cette proposition fut sanctionnée par le Secrétaire d'Etat, qui autorisa le Gouverneur, "à faire ces concessions de terres soit à l'endroit indiqué par le Comité, soit dans tout autre endroit qui vous paraîtra préférable, et qui plaira en même tems aux Sauvages eux-mêmes." On n'a jamais usé de cette autorisation, et les Sauvages sont restés dans l'état misérable et dégradé dans lequel ils étaient autrefois.

Vos Commissaires ayant examiné les circonstances qui se trouvent ces Sauvages, et considérant leur condition actuelle, n'étant éloignés de Québec que d'environ 9 milles, et les mauvais effets que la proximité où ils sont de cette Ville peut avoir sur une partie de la population de Québec, sont d'opinion que l'on devrait les engager à s'éloigner ou que l'on devrait adopter quelques mesures décisives pour améliorer leur état. Il est douteux qu'ils consentent à s'éloigner. Dans ce cas vos Commissaires craignent que comme les mesures dont on recommande l'adoption pour l'éducation de toute leur race dans la Province, n'auront que des effets graduels et pourront même ne pas produire l'effet désiré sur la population adulte, les seuls moyens qui restent sont d'employer les Sauvages à l'agriculture, d'y diriger toute leur attention, outre le soin que l'on doit prendre à leur instruction religieuse, et cela on ne peut le faire pour les Sauvages de cette Tribu, parce qu'ils ne possèdent pas une étendue de terre suffisante.

Vos Commissaires en conséquence, considèrent qu'il n'y a pas d'autres moyens, et qu'on ne saurait faire de l'allocation parlementaire, un emploi plus judicieux que de réserver le montant nécessaire pour acheter, suivant la suggestion de Sir James Kempt, une étendue raisonnable de terre à Lorette pour l'usage de ces Sauvages.

Dans le cas où l'on pourrait par la suite les engager à s'éloigner, on pourrait raisonnablement s'attendre à retirer le prix de ces terres avec les intérêts par rapport à la valeur qui en serait augmentée.

## 5. Miamecs de Ristigouche.

Les affaires de ces Sauvages ont à plusieurs reprises été mises devant le Gouvernement par des pétitions présentées

\* Il n'y a pas encore longtemps qu'il était nécessaire de maintenir une force de Police à Lorette, pour arrêter les actes de violences que commettaient les jeunes gens qui venaient de Québec pour y faire la débâche parmi les Sauvages.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

par leurs Chefs ; trois de ces chefs se rendirent en Angleterre en 1841, dans la vue de les présenter eux-mêmes à Sa Majesté la Reine.

Ils réclament une certaine étendue de terre sur la Rivière Ristigouche, contenant environ 1250 acres, qui leur fut enlevée en 1790 par un octroi qu'en fit la Couronne à un blanc et qui était basé sur un arpentage erroné, ou bien ils demandent une indemnité. Ils demandent aussi que les présens leur soient distribués à Ristigouche au lieu de l'Être à Québec ; qu'on leur aide à bâtir une Eglise, et qu'on leur donne un Maître d'École. Sur ces divers points, vos Commissaires ont à faire le rapport suivant :—

Les particularités de leurs réclamations sont clairement expliquées dans un extrait du rapport du Secrétaire du Bureau des affaires des Sauvages que l'on trouvera à l'Appendice No. 96. Le Gouvernement et ses Agens ont plusieurs fois admis la justice de ces réclamations. Et le Gouvernement a proposé à la personne qui présidait cette terre en dernier lieu, de l'acheter pour la rendre aux Sauvages, mais le prix offert ne fut pas accepté. On doutait aussi que le propriétaire put donner un titre valide de cette terre. En conséquence la Tribu a prétendu avoir des droits équitables à une indemnité.

En examinant toutes ces circonstances et les moyens qu'il y a de rendre justice aux Sauvages, vos Commissaires sont préparés à recommander qu'au lieu d'acheter la terre au prix élevé que l'on y met, la Tribu devrait recevoir d'autres terres de la Couronne en compensation ; et que si l'acte qui règle la vente des terres publiques empêche cette allocation, on devrait considérer les réclamations de ces Sauvages comme ayant été sous considération lors de la passation de cet acte ; et que l'on devrait accorder en faveur du Département des Sauvages, des scrips pour une quantité de terre égale à 1250 acres évaluées à 10s. l'acre, suivant l'évaluation de M. Wilkie en 1840, ce que vos Commissaires, après avoir examiné attentivement les diverses évaluations faites de ces terres, considèrent comme une juste compensation.

L'argent serait gardé en dépôt pour les Micmaes de l'établissement.

Qu'à même ces fonds l'on achète pour ces Sauvages une quantité suffisante des terres non appropriées de la Couronne, adjacentes et plus convenables à leur établissement, afin de leur procurer du bois de chauffage et de les mettre en état d'augmenter leurs opérations agricoles.

Que le reste de leur scrip soit vendu à leur profit, et que le produit en soit employé à l'avantage de la Tribu, en la manière suggérée pour l'avancement général des Sauvages.

Quant aux présens, il paraît d'après le rapport du Colonel Napier que cette Tribu n'a jamais été considérée comme ayant droit aux présens annuels, ayant toujours de mémoire d'homme appartenu au Nouveau-Brunswick, et que ce n'est qu'occasionnellement qu'ils ont eu part à ces largesses. Que Lord Dalhousie en 1826, quand il leur distribua des présens les leur donna expressément " en considération de l'état " malheureux où ils se trouvaient cette année là, mais " nullement parce qu'il reconnaissait que la Tribu avait " droit à ces faveurs," et cette déclaration écrite a toujours été depuis, en la possession de la Tribu ; en conséquence la Tribu n'a aucun droit à participer dans cette distribution annuelle, et le Colonel Napier ajoute que ce serait environ £600 sterling qu'il faudrait dépenser de plus pour fournir ces présens.

Vos Commissaires sont donc d'opinion qu'il serait très injudicieux de commencer à distribuer des présens à ces Sauvages dans le tems même où l'on cherche à changer le système.

Ils considèrent en même tems que ces Micmaes devraient être placés sous les soins et la surveillance immédiate du Gouvernement, et qu'ils devraient avoir leur part dans les mesures que l'on adopte pour l'amélioration générale des Sauvages en Canada.

Par un Ordre du Gouverneur-Général la somme de £30 a été avancée sur l'allocation parlementaire de l'année dernière pour aider à terminer leur Eglise, et si l'on adopte les vues et les recommandations de vos Commissaires on nommera un Maître d'École dans leur établissement.

#### *Les Sauvages des Six Nations de la Grande Rivière.*

Au commencement de l'année dernière, une députation de leurs Chefs se rendit auprès de vos Commissaires dans le but de leur soumettre l'état de leurs affaires, et de faire connaître leurs désirs à cet égard.

Vos Commissaires mentionneront d'abord la substance de leurs exposés et de leurs demandes, et ils soumettront ensuite leur opinion.

Le sujet sur lequel ils désiraient surtout appeler l'attention, était la cession qu'ils ont faite en 1841, du reste des terres qu'ils possédaient sur la Grande Rivière, ce qui ne leur laissait que 20,000 acres de terre pour leur occupation. Cette quantité, disaient-ils, était loin de suffire à leurs besoins et ils demandaient qu'au moins 50,000 acres leur fussent réservés. Ils désiraient que cette réserve fut située sur la Rive Sud de la Rivière où ils désiraient s'établir. Ils priaient aussi que l'on considérât l'état de leurs affaires financières et surtout le placement qui avait été fait de leurs fonds dans le capital de la Compagnie de la navigation de la Grande Rivière, pour lequel ils n'avaient pas été consultés, qu'on ne les en avait pas même informés, et ils demandaient que le Gouvernement le leur achetât.

Ils exposaient ensuite leur objection au paiement annuel de £150 louis que l'on fait au Surintendant en Chef à même leurs fonds ; et finalement, ils demandaient qu'il soit nommé quelqu'un pour résider parmi eux et administrer leurs affaires locales. Sur ces divers points vos Commissaires ont à faire le rapport suivant :—

#### I. Quant à la réserve destinée à leur occupation.

Vos Commissaires en espérant pour l'avenir voir les Sauvages ne dépendre que de leurs propres ressources qui dépendront principalement de la culture des terres, considèrent que 20,000 acres sont trop peu, eu égard à leur nombre actuel qui suivant le dernier recensement se monte à 2223, et ils recommandent que la réserve soit augmentée de manière à former au moins 100 acres pour chaque famille, et que conformément aux désirs des Sauvages, on trace, s'il est possible, sur la Rive Sud de la Grande Rivière une étendue de terre qui puisse leur fournir de bonnes terres pour l'agriculture, du bois pour leurs bâtisses et pour les usages domestiques.

Que cette étendue de terre soit arpentée et subdivisée en lots de 100 acres chaque. Qu'un lot soit réservé pour chaque chef de famille, lequel sera tiré au sort, ayant toujours égard dans l'arpentage aux réclamations de celui qui en a la possession.

Que le nom des parties soit enlevé sur le diagramme, comme l'enregistrement de chaque location.

Que le Gouvernement use de toute son influence pour protéger le bois de construction de cette étendue de terre et pour en exclure les Squatters.

Qu'à cette fin et pour prendre les arrangements convenables pour cette réserve, le Gouverneur nomme des officiers pour remplir les divers devoirs que remplissent aujourd'hui les officiers de Townships dans d'autres parties de la Province.

Que le Gouverneur nomme un Agent local qui sera tenu de surveiller l'administration générale de la réserve contre la dilapidation des bois de construction et l'empiétement des Squatters, de les poursuivre et de voir à ce que les officiers nommés remplissent les devoirs des officiers de Township, tel qu'on l'a suggéré plus haut.

Appendice  
(T.)

24e Juin.



3. Que la personne qui sera nommée Agent ait des connaissances dans la loi, et qu'elle puisse être destituée à volonté.

Que toutes les fois que l'on trouvera des Sauvages capables de remplir les devoirs d'officiers subordonnés mentionnés plus haut, ils soient nommés de préférence.

Que le salaire de ces Officiers soit payé à même les fonds des Sauvages des Six Nations.

Que la propriété de cette réserve reste toujours à la Couronne comme pour les terres des Sauvages, et qu'il n'y soit point admis de blancs pour s'y établir sans la permission par écrit du Gouverneur.

20. Quant à leurs deniers placés dans le capital de la Compagnie de la navigation de la Grande Rivière.

Il paraît que ces Sauvages possèdent les trois quarts de ce capital, dont le montant entier a été payé, savoir : £38,000. Le placement de leurs deniers fut fait avec l'autorisation de Sir John Colborne, mais sans le consentement des Sauvages, dans l'espérance que ce serait non seulement une entreprise avantageuse, mais encore qu'en ouvrant une partie inculte du pays, ce serait augmenter considérablement la valeur du reste de leurs terres, tandis que lié au Canal Welland, cela serait une amélioration utile et considérable.

Malheureusement cependant, les heureux résultats qu'en attendait Sir John Colborne ne se sont pas réalisés, tandis que la plus grande partie des deniers provenant de la vente de leurs terres, ainsi que le revenu annuel provenant des placements faits par ces Tribus dans les fonds anglais et dans d'autres fonds, ont été pendant les sept dernières années absorbés au paiement des versements; et afin de sauver leur capital de la confiscation, leur Trésorier, l'Hon. J. H. Dunn a avancé pour leur compte environ £8,000, et ils ont aussi emprunté sur le fonds des autres Tribus Sauvages £3,700 pour les mêmes fins. Il s'écoulera probablement quelques années avant que la vente des terres puisse fournir des fonds suffisants pour leur permettre de rembourser ces avances, ainsi que les £1,900 mentionnés ailleurs comme étant dus par eux au Commissaire des Terres de la Couronne, faisant en tout environ £12,000; tandis qu'en même tems, comme cela a déjà eu lieu, ils ressentiront une gêne et une misère sérieuse causées par l'interruption des secours qu'ils avaient coutume de recevoir par l'emploi qui était fait d'une partie des fonds susdits pour soulager leurs besoins les plus urgents.—(Exposé de la manière dont leurs fonds ont été dépensés durant les sept dernières années, tel que donné à l'Appendice numéro 89.)

Vos Commissaires ne peuvent s'abstenir d'exprimer leur opinion sur le plan injudicieux qui a été fait des fonds des Sauvages. L'ouverture de cette navigation ne paraît pas avoir augmenté la valeur du reste de leurs terres; la Rivière a submergé et rendu incultivable une grande partie des bas fonds précieux qui se trouvaient sur les deux côtés de la Rivière, et que les Sauvages cultivaient autrefois, et pour lesquels ils n'ont point reçu de compensation.

Les grands embarras dans lesquels se trouvent aujourd'hui leurs finances, sont en grande partie sinon entièrement dus à ce qu'elles ont été engagées dans une entreprise hasardeuse, et dont il n'y a point, d'ici à un tems considérable, moyen de sortir à moins que le Gouvernement n'accède aux désirs des Sauvages en achetant leurs actions dans cette entreprise. Vos Commissaires ne considèrent point que cette demande des Sauvages soit déraisonnable, si l'on fait attention à ce que l'on a déjà dit, que le Gouvernement ne les avait pas consultés sur cette manière de placer leurs deniers dans une entreprise qui jusqu'ici a été infructueuse.\*

Vos Commissaires sont d'opinion que si le Gouvernement achetait et continuait ces Travaux avec ses propres

\* Il a été payé un dividende sur le pied de 24 pour cent, sur le montant payé jusqu'à la fin de 1841. Mais l'on dit que ce dividende a été pris sur le fonds social.

deniers, sous une direction bonne et vigilante, ils devraient avec le Canal Welland, dont il est une branche des Travaux très utiles, et finiraient par contribuer aux revenus à une époque très rapprochée.

Sur ces motifs ils recommandent :

10. Que le Gouvernement accède aux désirs des Sauvages, qu'il achete leurs actions et qu'il leur en paie le montant.

20. Qu'à cette fin il soit ouvert un compte des sommes qui ont été employées à même les deniers de ces Sauvages à payer leurs actions, et que le Gouvernement accorde aux Sauvages des débentures pour le montant de ces dépenses, et que les bénéfices résultant de la navigation de cette Rivière soient employés à leur rachat.

30. Que ces débentures soient déposées dans le Bureau du Receveur Général de la Province pour le compte des Sauvages des Six Nations.

4. Qu'à fin de pouvoir rembourser les avances faites par l'Hon. J. H. Dunn, et celles prises sur les fonds des autres Sauvages comme il a déjà été mentionné, le Receveur Général soit autorisé à disposer d'un nombre suffisant de débentures pour ces remboursements.

Conjointement avec le sujet qui précède, vos Commissaires ont pris en considération la convenance qu'il y aurait à transporter dans les fonds publics de cette Province, les deniers que les Sauvages possèdent maintenant dans les fonds anglais, se montant à £25,000 ou £30,000 et ne donnant que 3½ pour cent d'intérêt.

Ce sujet ayant déjà été soumis à la considération du Gouvernement dans un Rapport du Conseil Exécutif en date du 18 Janvier, 1842, il suffira aux Commissaires de référer à ce document et de dire qu'ils partagent l'opinion exprimée par le Conseil à ce sujet et de recommander que l'on profite de la première occasion favorable pour faire ce transport.

### 3. Quant à l'administration de leurs affaires.

Il paraît que sur les fonds appartenant à ces Sauvages on fait aujourd'hui deux paiemens pour l'administration de leurs affaires, le premier à M. Jarvis, le Surintendant en Chef, et le second à M. Turquand, le Receveur Général agissant; le premier de ces deux Messieurs reçoit £150 par année comme rémunération des services qu'il leur rend, et le second £50 comme leur comptable.

Le salaire que les Sauvages des Six Nations payent aujourd'hui à M. Jarvis, fut originairement accordé à M. Hepburn leur Syndic agissant qui fut nommé par Sir John Colborne en 1834, pour régler les réclamations qu'avaient différentes personnes contre une partie des terres de la Grande Rivière. La nécessité de cette charge et le Syndicat n'existant plus, la charge fut abolie par un Ordre en Conseil du 18 Juillet, 1839; mais par un Ordre subséquent, en date du 9 Avril, 1840, le salaire ci-devant payé à Mr. Hepburn fut accordé à M. Jarvis. On ne dit pas les raisons qui engagèrent le Conseil à faire cette recommandation, et vos Commissaires n'ont pu les constater. On trouvera ces deux Ordres dans l'Appendice No. 99.

Au point de vue sous lequel vos Commissaires considèrent cette question, les services que rend M. Jarvis à ces Sauvages en particulier, ne justifient point le paiement annuel qui se fait à même leurs fonds, d'autant plus qu'en sa qualité de Surintendant en Chef, il a à remplir les mêmes devoirs pour les autres Tribus qui ne le paient point, peut-être point cependant au même degré qu'il le fait pour les Sauvages des Six Nations. Cette considération jointe aux objections que font les Sauvages, et l'état embarrassé où se trouvent leur fonds, qui demandent l'exercice de la plus stricte économie qui soit compatible avec la bonne administration de leurs affaires, engage vos Commissaires à recommander que l'on cesse de faire ce paiement à même les deniers des Sauvages des Six Nations.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Quant à l'allocation accordée à M. Turquand, bien que les Sauvages ne s'en plaignent point, vos Commissaires recommandent qu'elle soit discontinuée parcequ'ils ne voient point pourquoi les devoirs que remplit Monsieur, ne seraient remplis par le Département des Sauvages auquel ils appartiennent réellement.

Quoique vos Commissaires aient considéré à propos de recommander les réductions qui précèdent, ils sentent cependant que l'importance et la nature variée de leurs affaires générales, ainsi que la grande étendue de terre que les Sauvages des Six Nations occupent, font qu'il est bien à désirer qu'il soit nommé temporairement un Agent local : et en recommandant cela, ils se rendent aux désirs des Sauvages qui ont dit aux Commissaires qu'ils veulent bien supporter les dépenses qu'entraînera cette nomination. L'Agent devrait être une personne d'habitudes actives, et outre ses autres qualifications il devrait connaître la loi, comme il a déjà été observé.

Vos Commissaires recommandent que son salaire n'excede pas £200 par année.

*Les Sauvages Onéidas de la Rivière Thames.*

Aux pages — et — de ce rapport on peut voir l'histoire de l'arrivée en cette province de cette troupe de Sauvages venant de l'Etat de New York.

En Février, 1843, le Révérend P. Jones, leur missionnaire, fit en leur nom une représentation à vos Commissaires, exposant qu'ils avaient placé entre les mains du Surintendant en Chef actuel deux sommes d'argent se montant à £3,755, pour qu'il les placât dans l'achat de terres à leur profit; la première £2,250 dans l'année 1840, et la seconde £1,505 en Septembre 1841; qu'ils n'ont reçu aucun compte de cette somme, et qu'ils désiraient vivement en avoir des informations.

En s'informant des faits, vos Commissaires ont trouvé que le Surintendant en Chef avait reçu cet argent, et qu'il en avait déposé une partie dans sa banque, savoir £3,428 15s.

Vos Commissaires ont déjà, dans deux occasions différentes, cru de leur devoir de faire rapport à votre Excellence, qu'ils n'ont pu obtenir à ce sujet aucune information de M. Jarvis, d'autant plus que jusqu'à ce jour il n'a jamais pu expliquer à vos Commissaires son compte de banque. On trouvera dans le Rapport supplémentaire de ce jour de plus grands détails sur cette transaction.

Vos Commissaires recommandent que M. Jarvis soit requis de soumettre immédiatement un état complet de l'emploi de cet argent, et que les Sauvages soient au fait de ces détails aussitôt que possible.

*Les Hurons et les Wyandottes de Amherstburgh.*

Les terres qui ont été originairement réservées pour ces Tribus, et qui comprennent environ 23,000 acres, sont situées dans le Township de Anderson, autrefois Malden.

En Août, 1835, ils les cédèrent au Gouvernement pour qu'il en vendit une partie à leur profit. Subséquemment en Février, 1836, Sir F. Head obtint d'eux une autre cession des mêmes terres, mais à des conditions différentes de la première, savoir: qu'un tiers seulement serait vendu à leur profit exclusif; un autre tiers serait vendu et formerait un fonds qui resterait à la disposition du Gouvernement pour être employé au bien-être des Sauvages en général; et l'autre tiers serait réservé pour leur occupation.

En Novembre, 1836, Sir F. Head communiqua les conditions de cette cession au Secrétaire d'Etat, qui les sanctionna dans une Dépêche datée le 20 Janvier, 1837. "Je dois maintenant vous dire que Sa Majesté approuve les nouveaux engagements que vous avez pris avec les Sauvages Hurons et Moravions."

Papiers Parle-  
mentaires, 1839,  
page 129.  
Ibid, page 73.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Cependant tout récemment ces Sauvages ont fait des remontrances contre les termes de cette cession, sous prétexte d'injustice; mais l'absence des documens qui ont rapport aux particularités de la transaction, empêchent vos Commissaires d'offrir aucune opinion décisive sur leurs sujets de plaintes.

Le fait seul que la seconde cession a été obtenue six mois après que la première a été exécutée, prouve qu'il y a des circonstances toutes particulières liées à cette affaire; et le droit que les Hurons et les Wyandottes ont à la propriété exclusive de ces terres n'est pas clairement établi. Vos Commissaires n'oublieront point de faire remarquer que dans un des livres du Bureau de l'Arpenteur Général, ils trouvent une note qui constate que ces terres avaient été cédées à la Couronne dans l'année 1786.

On devrait se rappeler que l'argent provenant de la vente de ces terres, et qui ne retourne point à ces Tribus, doit cependant être employé à l'avantage des Sauvages en général; et, en conséquence, ces Sauvages, comme tous les autres, participeront aux avantages qui en résultent. Et vos Commissaires ne sauraient manquer de faire remarquer ici, qu'ils pensent qu'il serait très important de considérer s'il serait judicieux d'établir aujourd'hui un précédent en recommençant des transactions qui sont réglées avec les Sauvages. En considérant cependant toutes les circonstances de l'affaire, savoir:—que les Sauvages connaissent alors la nature des transactions; que leurs titres à la jouissance exclusive de ces terres sont douteux; que la cession et les termes de la cession ont été mentionnés au Secrétaire d'Etat, et qu'il les a approuvés; que les fonds doivent être employés au bien-être des Sauvages en général; vos Commissaires sont disposés à recommander que l'on s'en tienne aux arrangements tels qu'ils existent aujourd'hui, et que les fonds que ces arrangements mettent à la disposition du Gouvernement soient employés à l'éducation et à d'autres améliorations pour le bien-être des Tribus Sauvages en général.

*Les Mississagas du Lac Balsam.*

Ces Sauvages résidaient autrefois au Lac Mud ou Chemong avec la troupe qui reste encore à cet établissement; ils appartenait tous à la même Tribu.

En 1836, lorsqu'ils laissèrent le Lac Mud pour le Lac Balsam, M. Alexander M'Donell, alors Agent du Commissaire des terres de la Couronne, fut choisi par Sir J. Colborne pour surveiller la construction de quelques maisons que l'on érigeait au Lac Balsam, et l'on mit à cette fin entre ses mains une somme de £150, que l'on prit sur la rente de la Tribu. En Juillet, 1837, il prit un engagement avec un Mr. Cottingham, qui s'obligea à ériger dix maisons pour eux moyennant £20 chaque; sur lequel contrat, suivant sa déclaration, il paya £50 seulement sur les fonds placés entre ses mains.

En 1840, M. Cottingham adressa un mémoire à Sir George Arthur, exposant qu'il avait terminé les maisons suivant son marché; mais qu'il ne pouvait retirer de M. M'Donell le montant qui lui était dû.

Le Surintendant en Chef eut ordre d'examiner la réclamation de M. Cottingham, et il fit rapport qu'il s'était personnellement assuré que le marché avait été rempli, et "que le montant entier de £150 est réellement dû à M. Cottingham." Sur cette décision, l'on prit sur la rente une autre somme pour liquider cette dette; en même tems l'on donna instruction au Surintendant en Chef de demander à M. M'Donell compte de ces deniers, et, dans le cas où il ne pourrait en donner des explications satisfaisantes, celui-ci était autorisé à prendre des mesures légales pour en obtenir le recouvrement.

Ces instructions ont été réitérées très souvent, mais vos Commissaires ne peuvent savoir du Surintendant en Chef si l'on a rendu compte de l'argent ou si on l'a recouvré de M. M'Donell.

pendice  
(T.)  
10 Juin.

En conséquence, il ne reste plus au Gouvernement qu'à adopter les mesures les plus rigoureuses pour protéger les intérêts de ces Sauvages, en forçant M. McDonell à rendre immédiatement compte de ces deniers.

*Sauvages Saugéens.*

Les conditions auxquelles ces Sauvages cédèrent à Sir F. Head, en Août 1836, des terres qui contenaient plus de 1,500,000 acres, étaient originairement très vagues; l'engagement portait "que l'on bâterait pour eux des maisons convenables, et qu'on leur prêterait toute l'assistance possible pour les civiliser et leur enseigner à cultiver les terres."

Subséquentement cependant, sur un Rapport du Conseil Exécutif qui recommandait qu'au lieu des arrangements précédens on payât une rente fixe aux Tribus, et qui fut approuvé par Sir George Arthur, et soumis par lui à la considération du Secrétaire d'Etat, Lord John Russell ordonna dans une Dépêche en date du 19 Septembre, 1840, que les Tribus recevraient par la suite une rente de £2 10 par tête. "La rente ne devrait pas augmenter avec la Tribu, mais elle devrait diminuer à mesure que la Tribu elle-même diminuerait en nombre."

Sur cette autorisation la rente fut fixée à £1250 d'après une estimation qui faisait voir que la Tribu comptait au moins 500 ames, et depuis le mois de Janvier 1840 ils reçoivent annuellement ce montant.

Vos Commissaires pensent que l'on n'a jamais bien correctement constaté le nombre de ces Sauvages, et en conséquence en fixant leur nombre à 500, il peut se faire, et Vos Commissaires croient que de nouvelles recherches le vérifieront, que la population de la Tribu a été exagérée, et qu'il leur a en conséquence été payé une rente plus grande que leur nombre réel le comporte. Vos Commissaires en conséquence recommandent que lorsque l'on fera le recensement des Sauvages on ait surtout soin de compter cette Tribu, et que le montant qu'il faudra leur payer par la suite soit correctement constaté.

Sir F. Head en obtenant des Sauvages et cette cession et toutes celles qu'il a obtenus, semble avoir eu pour principal objet de diminuer autant que possible l'allocation annuelle que le Parlement Impérial a à voter; car dans sa Dépêche à Lord Glenelg du 20 Novembre 1836, il s'exprime comme suit:

"Il n'est guère nécessaire que je fasse remarquer que j'ai obtenu des Sauvages pour le Gouvernement de Sa Majesté une étendue immense des terres les plus précieuses, qui indubitablement à une époque qui n'est pas éloignée rapporteront plus qu'il ne faudra pour défrayer toutes les dépenses des Sauvages, et du Département des Sauvages en cette Province."

A cette Dépêche Lord Glenelg répondit le 20 Janvier, 1837:

"La suggestion que vous faites au sujet des dépenses causées par les présens des Sauvages, qui seront payées par la suite par le produit des terres qui nous ont été cédées dernièrement, me paraît très judicieuse. Dans les mains du Gouvernement Anglais et administrées d'après les réglemens qui existent maintenant par rapport à la vente des terres publiques dans les Colonies, ces terres qui avaient peu de valeur, si elles en avaient même pour les Sauvages, formeront non seulement une acquisition importante pour la Province, mais encore fourniront les moyens de faire du bien à ceux qui les ont primitivement occupées à un degré plus grand qu'on n'a pu le faire jusqu'ici. Le produit des ventes de ces

terres devrait sous des circonstances ordinaires être compris dans les revenus casuels territoriaux que l'on a déjà offert de céder à la Législature Provinciale en retour d'une Liste Civile permanente; mais sous les circonstances particulières qui ont accompagné cette cession, on doit considérer quelles sont affectées à l'obligation de pourvoir autant qu'elles en sont susceptibles aux besoins et au bien-être des Sauvages; et en communiquant au

Papiers Parle-  
mentaires, 1830,  
page 73 et 74.

Conseil et à l'Assemblée le résultat de vos négociations récentes, vous ferez connaître comme de raison à ces Corps l'objet auquel il faut employer les deniers qui proviendront de ces terres, ou le montant qui sera nécessaire, en considération des grands avantages qui résultent à la Province de l'acquisition de cette étendue de terres si vastes et si fertiles. Je ne doute point que cet arrangement rencontrera l'approbation générale."

On n'a cependant pas suivi ces instructions de Lord Glenelg, à cause probablement des affaires plus pressantes qui depuis cette époque ont engagé l'attention du Gouvernement Provincial et du Gouvernement Impérial; mais si l'on trouve qu'il est possible aujourd'hui d'employer ces terres aux fins pour lesquelles elles étaient originairement appropriées, vos Commissaires pensent qu'à une époque qui n'est pas bien éloignée, ces terres mettront à la disposition du Gouvernement des moyens qui lui permettra de mettre à exécution toutes les mesures propres à améliorer la condition des Sauvages, et à soulager par la suite le Gouvernement Impérial de l'allocation qu'il est obligé de voter tous les ans en leur faveur.

*Les Moraves de Thames.*

En 1836, Sir F. Head, alors Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, obtint de ces Sauvages pour une rente annuelle de £150, environ 25000 acres des terres qu'ils possèdent dans le Township de Zone, dans le District de l'Ouest. Le Bureau des Directeurs de la Société des Moraves s'opposa à ce procédé, parceque ces terres, suivant un Ordre en Conseil du 10 Juillet, 1793, "étaient consacrées pour toujours à la Société pour l'usage exclusif de leurs frères Sauvages convertis."

Bien que la Société se soit plainte de la manière dont la cession avait été obtenue, elle acquiesça cependant à l'arrangement, car il paraît que son Secrétaire, le Révérend P. Latrobe, en s'adressant à ce sujet à Lord Glenelg, le 29 Septembre, 1837, écrivit ce qui suit: "Tout en exprimant franchement à Votre Seigneurie l'opinion des Directeurs de la Mission des Frères, sur l'irrégularité dont sont frappés les derniers procédés de Sir F. Head, et sur leur tendance injurieuse, j'ai instruction de dire en leur nom qu'ils partagent entièrement les vues des Missionnaires de New Fairfield et du Bureau Supérieur de Bethlém, sur ce point que puisque le contrat est maintenant terminé, que la congrégation des Sauvages y a donné son consentement formel, il ne serait pas judicieux de prendre des mesures qui pourraient avoir l'effet de l'annuler. Les Directeurs de la Mission des Frères veulent bien que le contrat qui est passé reste substantiellement ce qu'il est."

Il ne paraît pas que l'Arpenteur-Général, ou le Commissaire des Terres de la Couronne ait été informé de la nature de cette cession. Comme le premier en a fait rapport, et que ce dernier a vendu les terres en question comme terres des Sauvages et non pas comme des terres appartenant à la Couronne, les sommes qui jusqu'ici ont été retirées pour les lots vendus, et que l'on a portées au crédit des Sauvages, sont d'environ £350. Vos Commissaires recommandent en conséquence que l'on prenne des mesures convenables pour rectifier cette erreur.

*Les Chippouais et les Potawatimis de l'Isle Walpole et de la Rivière St. Clair.*

Vers la fin de l'année 1839 et au commencement de 1840, plusieurs bandes de ces Tribus venant de Michigan dans les Etats-Unis, arrivèrent dans cette Province, et s'établirent sur l'Isle de Walpole et dans le voisinage du Port Sarnia.

Le Surintendant local fit rapport que leur nombre pouvait être de 1,200.

Le Surintendant en chef en 1841, comprit ces Sauvages dans les estimations qu'il fit pour les réserves de 1843; mais l'on remarqua que dans les estimations des années précédentes, (qui sont basées sur les distributions elles-mêmes) tous les Chippouais et les Potawatimis, ceux

pendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
2<sup>e</sup> Juin.

qui sont stationnés comme ceux qui ne le sont pas, ne formaient pas le nombre donné comme résidant en 1813, et il fallut savoir en conséquence si ces nouveaux venus avaient auparavant reçu des présens, ou s'ils y avaient droit.

Sir Richard Jackson, en signant ces estimations, ordonna au Surintendant en chef de s'enquérir et de faire rapport sur ce sujet avant de leur distribuer des présens; mais ce rapport n'a jamais été transmis, bien qu'il leur ait été distribué des présens en 1842, y compris une autre distribution due pour les années 1839 et 1840, sans la sanction ou l'autorisation du Gouverneur Général. En 1843, on suspendit la distribution jusqu'à ce que ce rapport fut fini.

Cette question en conséquence, devrait être maintenant réglée, afin que ces Sauvages, s'ils y ont droit, puissent recevoir leurs présens sans de plus longs retards.

*Les Mississagas de Alnwick.*

D'après un arrangement conclu en 1819 avec ces Sauvages pour la cession de leurs terres à classe, il est stipulé qu'une rente annuelle de £2 10s. sera payée à chaque homme, femme et enfant de la dite Nation des Mississagas.

\* \* \* \* \*

"Pourvu toujours que le nombre de personnes qui ont droit de la recevoir n'excèdent en aucun cas le chiffre de 257."

Le maximum de leur rente est donc de £642 10s; et elle peut, comme de raison être réduite, dans le cas où le nombre des Sauvages de la Tribu ne s'élèverait à 257.

|                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| En 1838, le nombre des Sauvages de cette Tribu fut constaté comme suit par le Département des Sauvages..... | 220 |
| En 1839.....                                                                                                | 223 |
| En 1840.....                                                                                                | 233 |
| En 1841.....                                                                                                | 233 |
| En 1842.....                                                                                                | 233 |
| En 1843.....                                                                                                | 220 |

Dans les trois premières années, la somme portée au crédit de la Tribu était de £530, mais par une entrée distincte en 1840, on leur a crédité la somme de £337 10s. étant pour différence, provenant d'une erreur dans les entrées des rentes dues à la Tribu pour les années expirées le 31 Mars, 1838, 1839 et 1840, de £530 courant, au lieu de £642 10s. courant, savoir: £112 10s. courant par année et pendant les trois dernières années la somme de £642 10s. se trouve créditée pour chaque année.

La Tribu a donc reçu £642 10s. chaque année depuis 1838 jusqu'à 1843.

Si les chiffres cités ici comprennent le nombre de Sauvages qu'il y avait dans la Tribu à chacune de ces époques, ce que l'on peut supposer, il semblerait qu'une somme de £450 a été portée à leur crédit dans le cours des six dernières années, au delà de ce qu'ils ont réellement droit d'avoir.

Vos Commissaires recommandent que l'on fasse sérieusement attention à cela, et que l'on constate le nombre réel des Sauvages de cette Tribu pendant ces dernières années, et si après examen, l'on trouve qu'il a été payé plus qu'il ne devait l'être, que l'on prenne des mesures pour rectifier cette erreur; et qu'à l'avenir le montant des rentes soit déterminé comme il est mentionné au marché original, suivant le nombre réel des Sauvages de la Tribu.

*Mississagas de Crédit.*

Depuis 1837, ces Sauvages ont toujours désiré abandonner l'établissement qu'ils ont actuellement sur la Rivière Crédit; et récemment ils se sont décidés à se rendre à la ville de Munsec, sur la Rivière Thames.

Les raisons qu'ils avaient pour désirer ce changement sont données dans un mémoire soumis à Sir George Arthur en 1840, et dont on donne ci-dessous des extraits:—

1o. "Le sol de Crédit est généralement bien pauvre, et par conséquent les récoltes sont mauvaises, et cela décourage en grande partie nos gens de devenir de bons cultivateurs. Le site de la réserve de Crédit est bien meilleur pour le commerce que pour l'agriculture."

2o. "L'expérience nous a fait voir que vivre ensemble dans un village quand on veut apprendre la culture, c'est souffrir beaucoup d'inconvéniens et perdre beaucoup de tems. Il est donc à désirer que tous les Sauvages qui veulent devenir cultivateurs s'établissent sur leurs propres terres."

3o. "Le mauvais exemple d'un grand nombre de blancs dans le voisinage de nos villages, expose nos gens à la tentation de boire des liqueurs enivrantes et de se livrer à d'autres vices."

4o. "Nous sommes d'opinion que si nous allions nous établir sur de bonnes terres, un grand nombre de nos jeunes gens qui perdent maintenant leurs tems dans l'oisiveté, deviendraient industrieux et s'occuperaient de leurs terres."

Ce mémoire fut soumis au Conseil Exécutif qui, le 6 Août 1840, fit rapport que "Le Conseil approuve hautement l'éloignement des Sauvages de Crédit, et il recommande respectueusement que le Surintendant Général des affaires des Sauvages se mette en communication avec les Sauvages et qu'il constate le nombre de leurs Sauvages et leurs plans; qu'il les communique au Commissaire des Terres de la Couronne, et que ces deux Officiers soumettent leur rapport à la considération du Gouvernement et que les Sauvages soient informés que l'on va disposer de leurs terres en la manière qui leur sera le plus avantageux."

Cependant l'on n'a rien fait à ce sujet quoique les Sauvages aient à diverses reprises réitéré leurs demandes et sollicité le secours de leurs gouvernans pour voir réaliser leurs desirs. Récemment il s'est élevé une différence d'opinion dans la Tribu au sujet de leur émigration; l'objection ne semble pas tant avoir rapport à l'émigration elle-même qu'au lieu où se fera le nouvel établissement, 9 chefs de familles sur 50 qui composent la Tribu étant d'opinion qu'il fallait ou joindre les Sauvages du Lac Rice, ou rester dans le lieu où ils sont maintenant. A l'exception de cette faible opposition, il ne paraît pas y avoir de raisons pour ne point se rendre aux desirs de ces Sauvages.

Vos Commissaires sont d'opinion que l'émigration de cette Tribu à la Rivière Thames où il y déja trois établissemens de Sauvages, serait avantageuse sous plusieurs rapports. Cela aurait l'effet de réunir toutes les bandes de Sauvages qui sont dans le voisinage et rendrait plus facile l'exécution des mesures qui tendraient à l'amélioration des Sauvages en général; cela créerait aussi de nouveaux aiguillons à leur activité et ôterait toute excuse à leur indolence qui vient de l'impression où ils sont, peut être point sans raison, que leur établissement actuel n'est point propre à la culture, tandis que cette émigration placerait entre les mains d'une population plus entreprenante une étendue de terres très avantageusement situées, susceptibles de grandes améliorations et très propres au commerce.

Vos Commissaires en conséquence, recommandent qu'il soit pris des mesures pour faciliter l'émigration de ces Sauvages à la Rivière Thames, conformément à leurs desirs, et ils sont convaincus que cette émigration sera très avantageuse à la Tribu elle-même.

Vos Commissaires ont aussi pris en considération les sujets de plainte que le Révérend P. Jones leur a présentés au nom de cette Tribu, exposant que depuis plusieurs années ils n'ont point reçu tout le montant de la rente à laquelle ils ont droit pour la cession de leurs terres, et demandant que les arrérages leur soient payés.

Il paraît que la rente qui leur fut accordée en 1818 était de £522 10s; mais pour des circonstances que vos Commissaires n'ont pu constater, la Tribu depuis l'année 1820, jusqu'à 1835, n'a reçu que £472 10s. Ceci fut le sujet

Appendice  
(T.)  
240

Appendice (T.)  
le Juin.  
d'une remontrance adressée au Secrétaire d'Etat qui en 1838 institua une enquête sur l'affaire, et le Surintendant en Chef M. Jarvis, reçut ordre d'en faire un rapport. Le 20 Septembre 1838, il fit le rapport suivant : " Que jusqu'à la fin de 1820, la rente de £522 10s., leur avait été régulièrement payée. Depuis cette époque, jusqu'à la fin de 1835, il ne leur a été payé que £472 10s."

" La différence entre la somme de £522 10s. et £472 10s. paraît donc être légitimement due à la Tribu depuis le 1er Avril 1821, jusqu'au 1er Avril 1836, période de 15 années, faisant une balance de £750 en leur faveur."

" Mais pendant les années 1836 et 1837 pour mettre la Tribu en état de faire face à ses engagements en payant ses versements dus à la Compagnie du Havre de la Rivière Crédit, il lui fut avancé en 1836 la somme de £819 0s. 8d. et en 1837, £762 faisant un total de £1611 0s. 8d."

" Le montant de la rente pour ces deux dernières années était de 1045, laissant comme excédant une balance de £566 0s. 8d., et en déduisant cette somme sur les arrérages réclamés, savoir, £750, on trouve que le Gouvernement est endetté envers la Tribu en la somme de £183 19s. 4d. courant, et je recommande respectueusement que cette somme lui soit payée immédiatement."

A la suite de ce rapport du Surintendant en Chef, on porta au crédit de la Tribu, cependant pas avant 1841, la somme de £183 19s. 3d. comme lui étant due pour les arrérages de leurs rentes. Cependant en examinant le compte de la rente de cette Tribu, vos Commissaires s'aperçoivent qu'elle n'a point reçu la somme de £566 0s. 8d. qui lui est due pour arrérages.

Il est vrai qu'en 1836 on lui paya la somme de £849 0s. 8d., et en 1837 celle de £762, faisant en tout £1611 0s. 8d. tandis que la rente pour ces deux années ne se montait qu'à £1045. Mais le 1er Avril 1836 il y avait à leur crédit £326 10s. 8d. (quo n'a pas mentionné M. Jarvis,) qui était la balance non dépensée de leur rente calculée au taux erroné de £472 10s. seulement, comme on l'a déjà mentionné, et qui s'était accumulée pendant les années précédentes. Cette balance ci-jointe à la rente pour 1836 et 1837, savoir, £522 10s. donne comme fonds disponible pour cette année là, la somme de £849 0s. 8d., un demi denier de plus qu'elle n'en reçoit actuellement.

De plus, en 1837, ces Sauvages reçurent £762, ce qui faisait £239 9s. 11d. de plus que leur rente de cette année là (1837-8); mais cette somme fut portée contre la rente de l'année suivante, (1838-9), pendant laquelle ils ne reçurent que £320 12s. 0d., n'excédant que de £37 11s. 11d. leur compte, le 1er Avril 1839. Cette balance cependant fut remboursée comme on le voit par l'état ci-joint de leur compte annuel extrait des livres du Département des Sauvages.

Appendice (T.)

24e Jour.

É T A T .

| D É P E N S E S .                                                                               |       |    |     | R E C E T T E S .                                                                                                                                                             |       |    |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-----|
|                                                                                                 | £     | s. | d.  |                                                                                                                                                                               | £     | s. | d.  |
| 1836-7. Montant payé à la Tribu pendant l'année .....                                           | 849   | 0  | 7½  | Montant porté au crédit de la Tribu le 1er Avril, 1836, étant la balance non dépensée de leur rente, (tandis qu'il n'y avait que £472 10s. pour les années précédentes) ..... | 326   | 10 | 8½  |
| 1837-8. Ditto .....                                                                             | 762   | 0  | 0   | Rente de 1836-7 .....                                                                                                                                                         | 522   | 10 | 0   |
| 1838-9. Ditto .....                                                                             | 320   | 12 | 0½  | do 1837-8 .....                                                                                                                                                               | 522   | 10 | 0   |
| 1839-40. Ditto .....                                                                            | 515   | 12 | 4   | do 1838-9 .....                                                                                                                                                               | 522   | 10 | 0   |
| 1840-1. Ditto .....                                                                             | 289   | 12 | 1½  | do 1839-40 .....                                                                                                                                                              | 522   | 10 | 0   |
| 1841-2. Ditto .....                                                                             | 292   | 10 | 0   | do 1840-1 .....                                                                                                                                                               | 522   | 10 | 0   |
|                                                                                                 | 3029  | 7  | 1½  | Balance due, non encore créditée .....                                                                                                                                        | 183   | 19 | 3   |
| Balance due à la Tribu, le 31 Mars, 1842, suivant les livres du Département des Sauvages* ..... | 616   | 2  | 10½ | Rente de 1841-2 .....                                                                                                                                                         | 522   | 10 | 0   |
|                                                                                                 | £3645 | 9  | 11½ |                                                                                                                                                                               | £3645 | 9  | 11½ |

\* On trouvera une copie détaillée de ces comptes dans l'Appendice No. 20.

D'après l'état qui précède, il est évident qu'il n'a été porté au crédit de la Tribu que £183 19s. 3d. sur les £750, censés être les arrérages de leur rente; et qu'il ne lui a jamais été payé £566 0s. 8d. qu'ils ont reçu en 1836 et 1837 suivant ce que dit M. Jarvis.

Vos Commissaires considèrent en conséquence que la somme de £566 0s. 8d. est encore légitimement due à ces Sauvages comme arrérages de leurs rentes; et ils recommandent en conséquence que cette somme leur soit payée; ce qui avec £183 19s. 3d. qui est déjà portée à leur crédit formera tout le montant que réclame cette Tribu pour arrérages.

Réserves du Clergé prises sur les terres cédées par les Sauvages.

Par la Proclamation de 1763, la Couronne se réservait à elle-même le privilège exclusif de traiter avec les Sauvages pour la vente de leurs terres; et dans tous les cas où les Sauvages n'ont pas vendu leurs terres, ils les ont mises en dépôt entre les mains du Gouvernement pour qu'elles soient vendues à leur profit.

Delà il arrive que sur les terres ainsi cédées, il doit, en vertu de la 36me Clause de l'Acte Impérial, 31me Geo.

III., Chap. 31, être réservé un septième pour les Réserves du Clergé; l'Acte dit: " Que lorsqu'aucun octroi de terres dans les dites Provinces sera fait par la suite par et en vertu de l'autorité de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, il sera fait en même temps à leur égard une réserve et une appropriation proportionnée de terres pour les fins susdites," (le soutien et l'entretien d'un Clergé Protestant.) " dans les townships ou paroisses dans lesquels ces terres seront accordées ou auxquels elles seront annexées, ou aussi près d'icelles que les circonstances pourront le permettre; et aucun tel octroi ne sera bon et valide à moins qu'il ne contienne une spécification des terres ainsi réservées et appropriées relativement aux terres qui seront ainsi octroyées, et que les dites terres ainsi réservées et appropriées seront autant que les circonstances et leur nature pourront le permettre de la même qualité que les terres à cause desquelles elles auront été réservées et appropriées, et seront, autant qu'il pourra les évaluer à l'époque du dit octroi, égales en valeur à la septième partie des terres ainsi accordées."

L'Arpenteur Général a, en conséquence, fait cette déduction; et, en quelques occasions, il en a fait d'autres en faveur des Réserves de la Couronne sur les terres offertes en vente pour le compte des Sauvages.

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

Comme c'était une question de savoir si l'Acte avait en vue que ces appropriations seraient faites même sur les terres cédées par les Sauvages, en 1840, la question fut soumise aux Officiers en loi de la Couronne, qui donnèrent leur opinion qu'il fallait faire des Réserves pour le Clergé, bien que ce ne fut pas pour la Couronne. On peut trouver cette opinion dans l'Appendice No. 97

Vos Commissaires conçoivent que c'était l'intention du Gouvernement que cette appropriation fut prise sur les terres que les Sauvages mettent en dépôt; et ils recommandent, en conséquence, que les Réserves du Clergé pour ces cessions des Sauvages soient laissées à part de celles qui pourront être à la disposition de la Couronne, et que l'on donne à ces Sauvages un équivalent au lieu des terres qui leur seront ainsi ôtées.

Vos Commissaires ne peuvent terminer ce Rapport sans offrir une apologie pour la longueur qu'ils lui ont donnée. Ils se sont aperçus que depuis plusieurs années le Gouvernement de Sa Majesté avait toujours vivement désiré améliorer l'état des Sauvages et changer le système suivi pour l'administration de leurs affaires; qu'en conséquence des relations toutes particulières qui existaient entre le Gouvernement et les Sauvages, de la constitution primitive du Département des Sauvages, des changemens qui y ont été introduits depuis ces dernières années, et du défaut d'archives relativement aux affaires des Sauvages en général, le Gouvernement n'avait que des informations bien imparfaites sur la condition des Sauvages et les procédés du Département. Ils ont vu que depuis quelques années, il s'est introduit de grands changemens dans les vues du Gouvernement par rapport aux Sauvages, et, qu'en conséquence de ce changement, les Gouverneurs de ces deux Provinces avaient offert beaucoup de recommandations, et que le Secrétaire d'Etat a adressé beaucoup d'instructions, qui, à cause de l'état de troubles dans lequel se trouvaient les affaires politiques, ont été négligées ou n'ont été suivies qu'en partie; et l'ancienne constitution du Département, qui était adaptée à un système tout différent, est ainsi restée la même. Vos Commissaires ont cru que pour remplir les intentions bienveillantes du Gouvernement de Sa Majesté, il fallait introduire des changemens considérables dans le système général d'administration; et que pour obtenir les mêmes fins, et dans des vues d'économie, il fallait remodeler entièrement le Département.

Il devenait donc nécessaire, non seulement de fournir les informations que demandait le Gouvernement de sa Majesté, mais encore un aperçu général sur les transactions passées sur l'histoire et la constitution du Département et

sur les progrès et la condition des Tribus, qui pût permettre à Son Excellence et au Gouvernement de Sa Majesté de prendre tout le sujet en considération et de se former une opinion sur les changemens considérables que les Commissaires ont cru de leur devoir de recommander. Vos Commissaires espèrent qu'en adoptant cette voie, ils n'ont pas été au delà du but de leur nomination. Les déficiences du système actuel paraissent trop grandes pour permettre l'emploi d'un remède incomplet, et tous les délais que l'on met à introduire ces changemens ne font qu'augmenter le mal existant, et les difficultés qui se présenteront quand on voudra le faire cesser.

Vos Commissaires savent bien que les changemens qu'ils ont recommandés entraîneront beaucoup de troubles et exigeront beaucoup d'attention et de soin de la part du Gouvernement lorsqu'ils seront introduits et que le nouveau système sera en opération. Ils craignent aussi que plusieurs de ces changemens rencontreront de l'opposition dans les personnes qui sont intéressées à maintenir les abus que l'on veut déraciner; et que l'on cherchera à réveiller les craintes et la jalousie des Sauvages à propos des suggestions qui touchent à leur ancienne constitution et à leurs préjugés nationaux. Mais si l'on adopte les vues générales que vos Commissaires ont proposées, ils se flattent qu'il n'y aura pas d'obstacles sérieux dans l'exécution des mesures nécessaires à leur développement; et ils osent suggérer qu'aussitôt que l'on aura mûri le plan que l'on a proposé ou tout autre que l'on pourra proposer, et que l'on se sera décidé sur les modifications qu'il faut introduire dans le système actuel, on devrait inviter quelques-uns des chefs les plus éclairés des Tribus, et d'autres personnes qui possèdent la confiance des Sauvages, à prendre connaissance des intentions du Gouvernement, et à prêter leur aide et leur influence à préparer l'esprit des Sauvages à ces changemens, afin que les Tribus ne soient pas induites en erreur ou qu'elles ne soient point influencées par de fausses représentations; qu'elles puissent connaître les intentions bienveillantes du Gouvernement Anglais; et qu'elles soient prêtes à bien recevoir des changemens que vos Commissaires n'ont introduits que dans le but de relever leur condition morale et sociale, et de poser la base permanente de la prospérité et du bonheur de cette classe intéressante des sujets de Sa Majesté.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) RAWSON W. RAWSON,  
JOHN DAVIDSON,  
WILLIAM HEPBURN,

Kingston, 22 Janvier, 1844.

Append  
(T.)2<sup>e</sup> de J<sup>e</sup>

CEDULE DES APPENDICES.

Appendice (T.)

24e Juin.

|                                                                                                                                      | No.  |                                                                                                                                                                                             | No. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Rapport sur le Département des Sauvages en 1840....                                                                                  | 1    | Nombre des Sauvages dans le Canada Est.....                                                                                                                                                 | 51  |
| Questions soumisees aux Surintendants par les Commissaires.....                                                                      | A. 2 | Rapport des distributions faites par le Commissariat dans le Canada Est, depuis 1834 jusqu'à 1842.....                                                                                      | 52  |
| Questions soumisees aux Missionnaires et autres personnes en rapport avec les Sauvages.....                                          | B. 2 | Dito, ditto, Canada Ouest.....                                                                                                                                                              | 53  |
| Témoignage du Secrétaire des affaires des Sauvages, relativement aux Irénois de Caughnawaga..                                        | 3    | Rapport du Bureau des Sauvages, do.....                                                                                                                                                     | 54  |
| " du Rév. J. Marcoux, do.....                                                                                                        | 4    | Distributions à Manitoulin en 1836-37, '38, '39, '40, '41, '42                                                                                                                              | 55  |
| " du Surintendant Chesley,—Iroquois de St. Régis.....                                                                                | 5    | Distributions faites aux Miliciens en 1837-38; à même les présens destinés aux Sauvages.....                                                                                                | 56  |
| " du Rév. F. X. Marcoux, ditto.....                                                                                                  | 6    | Cédule des équipemens pour le Canada Est.....                                                                                                                                               | 57  |
| " du Surintendant Hughes,—Algonquins, Nipissings et Iroquois du Lac des Deux Montagnes.....                                          | 7    | Cédule des équipemens pour le Canada Ouest.....                                                                                                                                             | 58  |
| " Dito, Abénaquis de St. François.....                                                                                               | 8    | Coût des équipemens actuels.....                                                                                                                                                            | 59  |
| " Rév. P. Bilaud, ditto.....                                                                                                         | 9    | Équipemens proposés par le Cap. Anderson.....                                                                                                                                               | 60  |
| " M. Niverville,—Abénaquis de Bécancour, Dito, Algonquins des Trois-Rivières.....                                                    | 10   | Estimations, par le Commissariat, du prix de certains articles d'habillemens.....                                                                                                           | 61  |
| " Dito, Têtes de Boule.....                                                                                                          | 11   | Retour par le Commissariat des articles destinés aux Sauvages, restant encore dans les magasins dans le Canada Est, en Octobre, 1842.....                                                   | 62  |
| " Révérend Fortier,—Hurons de Lorette....                                                                                            | 12   | Dito, ditto, ditto, Canada Ouest.....                                                                                                                                                       | 63  |
| " L'Evêque Catholique Romain de Québec..                                                                                             | 13   | Valeur des articles destinés comme présens aux Sauvages restant dans les magasins dans le Canada Ouest à l'expiration de chaque semestre depuis 1836 jusqu'à 1842.....                      | 64  |
| " Major Christio, au sujet des Ecoles d'Industrie.....                                                                               | 14   | Description et valeur des articles achetés en Canada pour le Département du Canada Ouest, chaque semestre depuis 1837 jusqu'à 1842.....                                                     | 65  |
| " M. Chs. Forest,—des Ecoles.....                                                                                                    | 15   | Etats des paiemens faits pour cession alors.....                                                                                                                                            | 66  |
| " M. R. McNab, autrefois du Département des Sauvages.....                                                                            | 16   | Do. rentes.....                                                                                                                                                                             | 67  |
| " du Surintendant en Chef, relativement aux Tribus placées sous ses soins.....                                                       | 17   | Termes et conditions des rentes.....                                                                                                                                                        | 68  |
| " Dito, relativement à l'administration générale des affaires des Sauvages.....                                                      | 18   | Extrait des dépenses des rentes.....                                                                                                                                                        | 69  |
| " du Surintendant Winnett, sur les Sauvages des Six Nations.....                                                                     | 19   | Plan des cessions.....                                                                                                                                                                      | 70  |
| " " Clench, les Sauvages de la Rivière Thames.....                                                                                   | 20   | Ordre en Conseil au sujet des Sauvages qui contractent des dettes dans le Canada Ouest.....                                                                                                 | 71  |
| " " Ironsides, près d'Amhorstburgh.....                                                                                              | 21   | Comptes des deniers perçus par le Commissaire des Terres de la Couronne pour chaque Tribu, jusqu'au 31 Décembre, 1842.....                                                                  | 72  |
| " " Jones, Réserve supérieure de St. Clair.....                                                                                      | 22   | Estimation indiquant la proportion que les Sauvages payent dans les dépenses du Département des Terres de la Couronne.....                                                                  | 73  |
| " " Keating, Isle de Walpole. .                                                                                                      | 23   | Liste des pensionnaires du Département des Sauvages, en 1843.....                                                                                                                           | 74  |
| " " Do. Réponses aux questions du Commissaire de 1840.....                                                                           | 24   | Esquisse d'une partie du territoire de Restigouche, faisant voir que l'étendue de terre qui a été adjudgée à Edward J. Munn, empiète sur les terres appartenant à la Tribu des Micmacs..... | 75  |
| " " Anderson, Sauvages de Manitoulin.....                                                                                            | 25   | Montant payé pour frais de voyage aux Officiers du Département des Sauvages en 1842.....                                                                                                    | 76  |
| " " Dito, Réponses aux questions des Commissaires de 1840.....                                                                       | 26   | Rapports reçus par les Officiers du Département des Sauvages, Canada Ouest.....                                                                                                             | 77  |
| " " Dito, Réponses aux questions proposées par M. Harrison en 1839.....                                                              | 27   | Etablissement du Département des Sauvages en 1829... Dépêche relative à l'emploi du Surintendant Chesley... Provisions distribuées aux Sauvages indigènes, Canada Est                       | 78  |
| " L'Evêque de Toronto.....                                                                                                           | 28   | Dépenses de l'Etablissement de Manitoulin.....                                                                                                                                              | 79  |
| " Rév. A. Nellis, sur les Sauvages des Six Nations.....                                                                              | 29   | Progrès de do do.....                                                                                                                                                                       | 80  |
| " " Rév. A. Elliot ditto.....                                                                                                        | 30   | Rapport recommandant l'introduction d'un changement dans le système suivi pour distribuer des présens aux Sauvages qui visitent Manitoulin.....                                             | 81  |
| " " W. H. Landon, ditto.....                                                                                                         | 31   | Salaires des hommes des canots, etc.....                                                                                                                                                    | 82  |
| " " R. Flood, Sauvages de la Rivière Thames.....                                                                                     | 32   | Articles de comptes qui nécessitent des explications dans le compte de banque du Surintendant en Chef.....                                                                                  | 83  |
| " " F. Mack, de Amhorstburgh.....                                                                                                    | 33   | Comptes détaillés des revenus et des dépenses des Sauvages de Caughnawaga.....                                                                                                              | 84  |
| " " B. Slight, de Crédit.....                                                                                                        | 34   | Dito, St. Régis.....                                                                                                                                                                        | 85  |
| " " W. Scott, de Sarnia.....                                                                                                         | 35   | Dito, St. François.....                                                                                                                                                                     | 86  |
| " " Jas. Coleman, Isle Walpole et Crédit..                                                                                           | 36   | Dito, Six Nations.....                                                                                                                                                                      | 87  |
| " " C. Brough, Coldwater et Manitoulin..                                                                                             | 37   | Dito, Dépense de la rente des Sauvages de Crédit... an de M. le Surintendant Anderson pour exclure les Métis.....                                                                           | 88  |
| " " F. O'Meara, Manitoulin.....                                                                                                      | 38   | Dito, pour limiter les présens, etc.....                                                                                                                                                    | 89  |
| " " S. Givins, Mohawks de la Baie Quinté                                                                                             | 39   | Dito, pour le tems de service dans le Département.....                                                                                                                                      | 90  |
| " " P. Jones, Sauvages de Crédit.....                                                                                                | 40   | Dito, Lettre au Chef Shinga Rouse.....                                                                                                                                                      | 91  |
| " " D. Wright, do do.....                                                                                                            | 41   | Procédés d'un Conseil à l'Isle Drummond en 1818.....                                                                                                                                        | 92  |
| " " Dr. Anderson, do do.....                                                                                                         | 42   | Rapport du Colonel Napier sur les réclamations des Micmacs.....                                                                                                                             | 93  |
| " " Rév. W. Case, Sauvages d'Alnwick....                                                                                             | 43   | Opinion des Officiers en Loi de la Couronne, relativement à l'appropriation des réserves du Clergé prise à même les terres des Sauvages.....                                                | 94  |
| " " Charles Anderson, Lac Rice.....                                                                                                  | 44   | Opinion de M. le Juge Macaulay et de M. le Procureur-Général Ogden, relativement aux droits civils et politiques des Sauvages.....                                                          | 95  |
| " " Rév. H. Dean, l'Isle aux Serpens.....                                                                                            | 45   | Ordre en Conseil abolissant la charge de Syndic des Sauvages des Six Nations.....                                                                                                           | 96  |
| " " Thos. Williams, Sauvages Saugéens.                                                                                               | 46   | Lois des Cherokees de la Georgie, Etats-Unis.....                                                                                                                                           | 97  |
| " " J. Neolands, Owen's Sound.....                                                                                                   | 47   |                                                                                                                                                                                             | 98  |
| Proclamation de 1763.....                                                                                                            | 48   |                                                                                                                                                                                             | 99  |
| Réponse de Sir Frederick Haldimand au discours de Sir J. Johnson adressé aux Six Nations en 1783, et réponse des Sauvages.....       | 49   |                                                                                                                                                                                             | 100 |
| Offre de civilisation de Sir J. Colborne, et réponse des Sauvages; aussi les procédés de divers Conseils de Sauvages, etc., etc..... | 50   |                                                                                                                                                                                             |     |
| Extrait de la dépense de l'allocation parlementaire, Canada Est.....                                                                 |      |                                                                                                                                                                                             |     |
| Dito, ditto, Canada Ouest.....                                                                                                       |      |                                                                                                                                                                                             |     |

Appendice  
(T.)

## APPENDICE No. 1.

24e Juin.

## SIXIÈME RAPPORT DU BUREAU GÉNÉRAL.

Au Très Honorable Charles Poulett Thompson, Gouverneur Général et Capitaine Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les Commissaires nommés pour s'enquérir sur les affaires, la conduite, et l'organisation des divers Départemens publics de la Province du Haut-Canada, prennent respectueusement la liberté de faire Rapport :—

Que le Comité auquel a été confié l'enquête sur les "affaires des Sauvages" s'étant enquis du sujet a fait le Rapport ci-annexé, lequel ayant été soumis au Bureau-Général des Commissaires a été considéré, approuvé et adopté et est maintenant soumis respectueusement à Votre Excellence comme leur SIXIÈME RAPPORT.

Signé pour et au nom du Bureau,

W. ALLAN,  
Président.

Commission d'Enquête,  
Toronto, 1er Février, 1840.

Rapport du Comité No. 4, sur le Département des Sauvages.

Le Comité auquel a été renvoyé l'enquête sur les affaires des Sauvages, dans le but d'abord de constater l'état moral et politique dans lequel se trouvent aujourd'hui les différentes Tribus qui forment la population des Sauvages, et les terres ou rentes d'aucune espèce qu'ils possèdent; ensuite pour considérer quel changement et quelle amélioration on pourrait introduire avec avantage dans l'administration du Département des Sauvages, fait respectueusement le Rapport suivant :—

En raison de la nature étendue et compliquée de cette première partie de l'enquête et de l'éloignement des sources qui seules peuvent fournir à votre Comité des informations correctes, il a cru devoir, pendant que ces informations se recueillent, présenter d'abord aux Commissaires le résultat de l'enquête qu'il a faite sur le Département des Sauvages et sur le mode d'administration que l'on y suit, choses qui étaient plus à la portée de ses recherches et de ses observations.

Cette manière de procéder ne saurait causer aucun inconvénient pratique, car le bien-être moral et physique de ces Sauvages dépend principalement de la bonne organisation et de la réforme judicieuse que l'on introduira dans ce Département qui est à un si haut point chargé de veiller sur eux, ainsi que de l'administration de leurs propriétés. Ce Département doit être l'Agent principal qui les rendra indépendants de cette subsistance précaire qu'ils trouvent dans la chasse, qui leur fera perdre peu à peu les habitudes de la vie errante, et qui les disposera à adopter celles de la vie civilisée.

Le Gouvernement Exécutif peut beaucoup, si le Département des Sauvages possède une autorité entière, avec cependant les restrictions convenables, et s'il administre avec jugement les propriétés considérables et toujours croissantes que possèdent les Sauvages qui sont établis dans cette Province, et cela d'une manière si immédiate, que l'on peut organiser ce Département avec avantage pendant même que votre Comité fera son Rapport sur l'autre partie de l'enquête et qui donne à ce Département une si grande importance.

Un examen superficiel suffit même pour faire voir les défauts de la constitution primitive du Département, et son insuffisance complète par rapport à l'état actuel des Sauvages et de leurs biens. Ceci nécessairement, on le

ressentira de plus en plus tous les ans. Dans les suggestions que votre Comité se hasardera à faire, il pourra peut-être être considéré comme visant à des changemens trop considérables; mais il est mû par la conviction qu'un établissement qui doit tant contribuer à l'érection de ce grand monument de la politique et de l'humanité, doit un peu devancer les besoins les plus pressans du jour, vu les évènements particuliers qui l'appellent à leur aide.

Dans le cours de ses recherches, votre Comité a suivi aussi strictement que possible la route que lui désignaient les instructions de Son Excellence, qu'il a toujours eues devant lui, savoir :—

1. Le système de payer des rentes aux diverses Tribus Sauvages, et s'il est susceptible de changemens.

2. Le mode actuellement adopté pour conserver les réserves des Sauvages; et si l'on ne pourrait pas y introduire de grands changemens et de grandes améliorations, le tout au grand avantage des Sauvages.

3. Les mesures à prendre contre les Squatters établis sur les terres des Sauvages; sans autorisation, ou sous prétexte de titres reconnus, obtenus de certains individus parmi les Sauvages; et jusqu'à quel point l'Acte récemment passé aura l'effet de protéger les droits des Sauvages.

4. Si l'on peut avec avantage, introduire des changemens et quels changemens, dans la manière de procéder dans la distribution annuelle des présens.

5. Le mode d'administration actuellement suivi dans le Département des Sauvages, et si sous beaucoup de rapports on ne pourrait point y introduire de changemens avantageux.

6. Le mode suivi aujourd'hui de payer des deniers pour les Sauvages, en vertu d'un warrant du Gouverneur adressé seulement au Département du Commissariat sans aucun contrôle de la part d'aucun autre Département du Gouvernement, et si l'on ne pourrait pas avec avantage introduire quelque autre contrôle.

7. Si les salaires accordés à ce Département sont suffisans ou plus que suffisans comme compensation des devoirs qui y sont remplis; et s'il est nécessaire d'augmenter le personnel dans ce Département.

Il a profité de la permission exprimée dans le mémorandum qui est à la fin des instructions qui permet au Comité de ne point s'astreindre à la lettre des questions précédentes; mais bien de faire toutes les recherches qui sont dans l'esprit de ces questions suivant qu'il le trouvera à propos.

1. Des Officiers et de leurs devoirs particuliers.

Outre le Surintendant en chef, M. Jarvis, il paraît que les Officiers actuels qui sont dans le Département des Sauvages, sont:

1er. Thomas G. Anderson Surintendant des établissemens des Sauvages sur l'Isle du grand Manitoulin.

2me. William Jones, Surintendant agissant stationné au Port Sarnia.

3me. William Keating, Surintendant agissant de l'établissement de l'Isle Waipole.

4me. George Ironsides, Surintendant des Hurons, Amherstburgh.

5me. Joseph Clinch, Surintendant des Sauvages sur la Rivière Thames.

6me. Le Major James Winnett, Surintendant des Sauvages des Six Nations, sur la grande Rivière, stationné à Brantford.

M. Jarvis dans son Rapport expose ainsi les principaux devoirs du Surintendant en Chef :—Veiller aux intérêts de toutes les Tribus Sauvages, les visiter dans leurs villages, et régler toutes les querelles ou malentendus qui pourront s'élever entre eux ou entre eux et les blancs, préparer les rapports et estimations des effets qui doivent être distribués com-



indice  
T.)  
Juin.

me présens, tenir compte des paiemens des terres faits à chaque Tribu, leur puye, avoir des avances en argent à compte du paiement de leurs terres, ou au lieu d'argent obtenir des vivres; des habillemens, des animaux, des chevaux, des ustensiles d'agriculture ou toutes autres choses qui pourraient leur être nécessaires, de tenir le Lieutenant Gouverneur au courant des sentimens qui existent parmi les Tribus sous le rapport politique ou autre, de chercher, par tous les moyens raisonnables, à leur faire abandonner leurs habitudes errantes et à les faire appliquer à la culture des terres, de les conseiller de s'unir ensemble, et de bâtir des villages pour leur résidence permanente, de leur faire voir les avantages du christianisme et de la civilisation, de voir à ce qu'ils aient des Ministres de l'Évangile et de bons Instituteurs, autant que les fonds du Département peuvent le permettre, de présider dans leurs Conseils généraux, aviser les Chefs et les Guerriers dans tout ce qui a rapport à leurs affaires temporelles, de protéger leurs terres contre les empiétements des blancs, d'employer toute son influence pour leur faire adopter les mesures que de tems à autre le Gouvernement pourra suggérer pour leur bien-être et leur avantage, d'assister à toutes les distributions des présens ou au paiement des rentes et en certifier l'exactitude pour l'information du Gouvernement. Le Surintendant en Chef est encore la voie de communication entre le Gouvernement et les Sauvages qui les intéressent.

Les services que rendent les Députés Surintendants qui résident parmi les Tribus Sauvages ou dans leur voisinage, dans les différentes parties du pays situées dans les limites appointées de la Province sont, suivant la même autorité à peu près les mêmes que ceux que rend le Surintendant en Chef, mais limités aux Tribus établies, où ils sont stationnés.

Le Surintendant en Chef ayant été examiné tout particulièrement sur ses services personnels, dans la vue de mettre votre Comité en état de juger de leur nature par rapport au tems qu'ils prennent dans ses occupations officielles et leur importance pour les Sauvages en général, a donné l'exposé suivant :—“ J'ai jusqu'ici visité tous les ans presque tous les établissemens Sauvages ainsi que ceux qui sont établis à une distance de cent milles. Mes visites sont très fréquentes dans le cours de l'année. Mon but est de constater personnellement si les Tribus se conduisent bien, de me trouver dans leurs Conseils et écouter toutes les plaintes qu'ils peuvent avoir à faire, de les engager à être industrieux, à défricher leurs terres, se bâtir des maisons, et de régler les différens qui très souvent s'élèvent parmi les Chefs.”

“ Je pense que ce devrait être l'un des devoirs les plus importants du Surintendant en Chef de visiter au moins une fois par année, et plus souvent, si les circonstances l'exigent, toutes les Tribus de Sauvages résidant dans la Province; et il devrait faire un Rapport au Gouvernement Exécutif sur la condition de chacune des Tribus, accompagné de tous les commentaires et de toutes les remarques qui pourront se présenter à son esprit. Depuis que je suis dans le Département, j'ai tâché de visiter une fois par année chacune de ces Tribus, et j'ai toujours eu l'habitude de visiter dans le cours de l'année celles qui sont établies à cent milles de Toronto. Les Sauvages ont très souvent exprimé leur satisfaction sur une coutume que l'on suivait autrefois, et que l'on désire voir renouveler après qu'elle a été discontinuée pendant plusieurs années; et ils considèrent que c'est une preuve de l'intérêt que le Gouvernement commence à porter à leur bien-être et à leur prospérité. Les visites que j'ai faites aux Sauvages de la Rivière St. Clair, du Lac Simcoe, et du Lac Rice en particulier, ont, je crois, produit beaucoup de bien. J'ai toujours cherché à exciter leur émulation, à les encourager à persévérer dans la culture des terres, et les ai engagés à employer leurs rentes à se procurer des choses qui leur sont utiles. J'ai cherché à leur faire sentir les effets pernicieux des boissons enivrantes, en faisant contraster les positions des membres de la société qui se sont livrés à ce vice avec celles des hommes sobres et industrieux, et qui pouvoient aux besoins de leur famille. Les Sauvages m'invitent très souvent à les visiter, afin de régler les différens qui existent entre les Chefs ou

“ d'autres membres de la société, qui paraissent n'être pas capables de s'arranger entre eux, ou afin d'éloigner de leurs villages des personnes qui ont pris possession de leurs terres, ou qui y commettent des déprédations;—et si je pouvais m'absenter de mon bureau, sans qu'il en résultât de grands inconvéniens, je me rendrais toujours à leurs désirs, mais l'état incomplet où se trouve mon bureau par le manque d'aide suffisante pour l'administration des affaires, et le grand nombre d'affaires qui s'accumulent ainsi, font qu'il est impossible que je m'absente une seule journée sans qu'il en résulte de grands inconvéniens pour le public et moi-même—car si je laisse Toronto, le Bureau des Sauvages est fermé jusqu'à mon retour, et toutes les affaires sont arrêtées en conséquence.”

Pour différentes bonnes raisons, l'on a beaucoup depuis ces dernières années changé la nature et l'étendue des devoirs du Surintendant des Sauvages, et sous le rapport de leur étendue, ils doivent continuellement varier de ce qu'ils étaient autrefois. Dans son origine, le Bureau avait le caractère plus militaire et politique; et jusqu'à récemment les affaires civiles étaient si peu de chose que, jusqu'à la fin de l'administration du Colonel Givins, il y avait à peine besoin de tenir un livre. Il n'y avait pas de commis dans le Département, et la correspondance et les autres affaires—celles qui se faisaient—étaient quelques fois conduites par l'un des Secrétaires dans le Bureau du Gouvernement, ou par l'un des Officiers du Commissariat.

M. Hepburn dit, qu'en 1835, quand il fut nommé Com-mis dans le Département des Sauvages, et qu'il entra en fonction, il trouva tout dans un très mauvais ordre. Que le Colonel Givins, le Surintendant d'alors, Officier âgé et infirme, n'avait point eu pendant longtems d'autre assistance que les services occasionnels de M. Gifford, un des employés du Bureau du Gouvernement, qui conduisait les affaires de routine et les autres affaires du Département avec autant de promptitude et d'habileté que l'on peut espérer des rapports incertains qu'il a avec ce Département. Qu'il trouva, comme l'on peut bien s'y attendre, beaucoup d'affaires arriérées et depuis longtems, et tellement qu'il était inutile de penser à les expédier tout en conduisant les affaires courantes. Que la correspondance du Département, jusqu'à ces dernières années, était tenue d'une manière très irrégulière; et l'on ne suivait aucun système pour tenir les livres des rentes et autres fonds appartenant aux diverses Tribus Sauvages. Il était absolument nécessaire d'y remédier, et on le fit en conséquence; mais les devoirs du Département augmentent si rapidement, sous le rapport du nombre et de l'importance pendant les deux années que M. Hepburn fut en fonction, qu'il lui a fallu employer tous ses efforts pour faire face aux affaires du moment, et qu'il n'eut ni le loisir ni l'occasion de préparer aucun mode pour améliorer le système suivi dans l'administration des détails du Bureau. S'il eut été (comme on le voulait alors) placé à la tête du Département, s'aurait été, comme il le dit, l'objet de toutes ses pensées.

Cette augmentation dans le travail et l'importance du Département, est d'abord provenue de l'attention plus grande que l'on a donnée à l'administration des biens des Sauvages et de leurs intérêts en général, résultat des intentions bienveillantes des Ministres de Sa Majesté, (surtout de Lord Glenelg) et du Conseil Exécutif, et l'on peut aussi dire des efforts méritoires des Officiers du Département; elle a ensuite été causée par la garde et l'administration du territoire et des autres biens des Six Nations, sur la Grande Rivière, qui lui a été confiée—territoire qui contenait originellement plus de six cent soixante-et-quatorze mille acres de terre, les meilleures sous le rapport de la qualité, et les plus précieuses sous le rapport de leur situation dans la Province. Autrefois elles étaient administrées par des Syndics spécialement nommés à cette fin; et mais dernièrement l'on s'est dispensé de leurs services, et le Surintendant en Chef a été chargé de remplir leurs devoirs.

Les ventes nombreuses qui depuis plusieurs années ont été faites des terres faisant partie de ce territoire, sous la sanction du Gouvernement, ont créé beaucoup d'anomalie

Appendice  
(T.)  
240 Juin.

Appendice  
(T.)

24c Juin.

et de complication dans les affaires ; il en sera parlé dans cette partie du Rapport du Comité qui donne l'histoire détaillée des propriétés foncières et monétaires des Sauvages, et qui mentionne particulièrement ces ventes.

Votre Comité considère comme une mesure très sage, de la part de Son Excellence Sir George Arthur, d'avoir confondu cette branche des affaires des Sauvages dans celle du Département, chose qui a eu l'effet de condenser et simplifier l'administration ; mais, en même temps, cela a exigé beaucoup plus de capacité, et une meilleure organisation dans le Bureau. Dans le fait, depuis plusieurs années, si l'on eut confié à un Département bien organisé un pouvoir plus grand pour la protection de la propriété des Sauvages, tel que celui que l'on va bientôt leur confier, votre Comité n'aurait pas à regretter la vente qui a été faite si mal à propos de ces terres précieuses, et la disparition des fonds sans qu'il en ait été rendu compte. Cependant, depuis quelque temps, l'on a fait beaucoup pour conserver et faire profiter le reste. On a tracé des plans corrects de toutes ces terres, et l'on prend beaucoup de soin à remédier aux maux passés, et en prévenir leur retour.

Quant au Bureau des Sauvages lui-même, rien ne peut être moins proportionné pour l'étendue et la variété des devoirs qu'il a à remplir. Le Surintendant en Chef est le seul Officier qui soit employé : il n'y a pas même de Commiss permanent. Cependant il a fallu dernièrement qu'il ait eu de l'assistance, ou bien les intérêts les plus sérieux en auraient souffert, ou les détails qui nécessitaient ses soins personnels auraient été négligés. L'incapacité complète où s'est trouvé le Bureau pour pouvoir satisfaire aux intérêts croissans des divers établissemens Sauvages a probablement été la cause que d'autres Départemens ont administré des affaires qui étaient absolument de son ressort. Il paraît y avoir du désordre et un manque de concentration, et jusqu'à un certain point cela est vrai. Le Surintendant en Chef actuel a suppléé avec beaucoup d'énergie et d'habileté à ces défauts de la constitution du Bureau ; et la promptitude avec laquelle il a fait usage des moyens limités qui sont à sa disposition pour faire du bien à ceux qui sont confiés à ses soins, et les soins qu'il a pris à faire voir les imperfections qui existent dans le système actuel, sont très louables, et les suggestions pratiques qu'il a faites pour y introduire des changemens méritent une sérieuse considération.

En exposant le résultat de ses recherches sur les divers sujets qui lui ont été soumis par Son Excellence, le Comité va reproduire conformément à ses instructions, les parties de témoignages qu'ils considéreront comme les plus importants, et l'opinion qu'il entretient sur la possibilité des divers plans proposés.

10. Les rentes dues aux Sauvages qui résident dans la Province sont comme suit, savoir :—aux

|                                                       |       |    |   |
|-------------------------------------------------------|-------|----|---|
| 1.—Mohawks de la Baie Quinté, par année .....         | £450  | 0  | 0 |
| 2.—Mississagas de Kingston et de la Baie Quinté.....  | 642   | 10 | 0 |
| 3.—Chippaouais de la Rivière Thames..                 | 600   | 0  | 0 |
| 4.—Chippaouais du Chenal Ecarté et de St. Clair ..... | 1100  | 0  | 0 |
| 5.—Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe .....         | 1200  | 0  | 0 |
| 6.—Mississagas de la Rivière Crédit...:               | 522   | 10 | 0 |
| 7.—Mississagas des Lacs Rice et Mud...                | 740   | 0  | 0 |
| 8.—Moraves de la Rivière Thames.....                  | 150   | 0  | 0 |
|                                                       | £5405 | 0  | 0 |

Ces rentes sont chargées sur le revenu casuel et territorial. Elles sont d'abord payées par le Commissariat sur warrant du Lieutenant Gouverneur, et à la fin de chaque semestre les deniers avancés sont remboursés à la caisse militaire, à même le revenu territorial de la Province. Autrement et cela pendant très longtems, ces rentes étaient

payées aux Sauvages à des époques et à des lieux fixes, soit en argent soit en marchandises à prix fixe. On objecta cependant à ce système parce qu'il donnait occasion aux Sauvages vicieux de changer leurs marchandises pour des liqueurs fortes, ou d'acheter ces liqueurs avec l'argent qui leur était distribué, et faisait du lieu où se distribuait ces argens, un lieu d'émeute et de débauche, tant qu'ils avaient quelque chose entre les mains qui put leur procurer des boissons. Cependant, comme l'on a réussi à diriger leur attention vers la culture des terres, on les a engagés à employer une grande partie de leurs rentes à se construire de bonnes maisons, à défricher des terres, à acheter des chevaux, des bestiaux et des ustensiles d'agriculture. Il paraît maintenant une chose convenue entre les diverses Tribus et le Surintendant en Chef, que l'on ne doit avancer aucun argent sur ces rentes, excepté sur une réquisition signée par le principal Chef ou les principaux Chefs, exposant l'emploi que l'on en doit faire. Le Surintendant en Chef étant convaincu que cet argent est nécessaire, prépare un warrant pour la signature du Lieutenant Gouverneur et l'adresse au plus ancien Officier du Commissariat de la station la plus voisine de l'endroit d'où vient la réquisition. Quand ils ont besoin de bestiaux ou autres animaux domestiques, de grains ou de provisions, il les leur fait demander par l'entremise de leurs Surintendants locaux ; le Commissariat fournit alors les articles aux prix que le Gouvernement paie, et le montant en est porté contre la rente à l'acquit de laquelle ces articles doivent être distribués.

Le système d'acheter de tems à autre, à mesure qu'ils sont nécessaires, les articles d'utilité générale pour les Sauvages au lieu de leur donner annuellement de l'argent ou des marchandises à prix fixe, dont la valeur pour chaque personne n'a jamais excédé deux louis dix chelins courant, semble d'abord avoir été adopté à regret, mais les Tribus sont maintenant convaincues qu'il est très avantageux à leurs intérêts.

M. Jarvie dit—“Les Chefs de toutes les Tribus résidentes me semblent sensibles aux maux qui résultent de l'ancien système, et désirent employer leurs rentes à l'achat de ce qui peut les mettre à l'aise en se conformant aux coutumes et aux habitudes des blancs leurs voisins, et en imitant leurs bonnes qualités. Les terres qui sont défrichées et qui sont maintenant cultivées ; les maisons qui sont construites ou qu'ils sont occupés à construire, et dont le coût a été défrayé par leurs rentes, prouvent d'une manière incontestable qu'il y a eu dans la condition de ces Sauvages un changement considérable et fondamental.”

Les Sauvages des Six Nations établis sur la réserve de la Grande Rivière ne reçoivent pas, strictement parlant, des rentes, mais ils ont des argens placés dans les fonds anglais au montant de £25,733, ainsi que des cautionnemens et autres garanties dans la Province, portant intérêt sur la somme de £7,629 10s., et les trois quarts du capital de la Compagnie de la navigation de la Grande Rivière, sur lequel il a été payé la somme de £19,198—ce dernier placement ne produit pas encore.

Le Lieutenant Colonel Kerr, dans sa réponse dit, “les deniers payés aux Sauvages des Six Nations proviennent de la vente de grandes étendues de terres cédées au Gouvernement anglais, sur la réserve de la Grande Rivière, dont l'intérêt se partage entre les Sauvages de cette nation par parts égales, à l'exception de la somme de cent cinquante louis courant, que les Chefs retiennent pour se les distribuer entre eux, du consentement des Tribus.”

M. Marcus Blair, en parlant de cela dit :—“Le Surintendant ou des personnes qu'il emploie, font tous les ans le recensement de la population Sauvage, chaque individu à droit à une part égale ; le montant entier est ainsi divisé entre les différentes Tribus suivant leur nombre, et le montant payé au Chef de chaque Tribu par un Officier du département du Receveur-Général, en présence du Surintendant ; le Chef en signe le reçu. Il n'y a pas d'exemple qu'un Chef ait abusé de la confiance que sa Tribu avait placée en lui.”

Appendice  
(T.)

24c Juin.

Les informations que l'on a puisées dans les réponses aux questions de votre Comité, relativement à la manière de tenir les comptes des propriétés des Sauvages—"Si cette manière était satisfaisante ou si elle était susceptible de quelques améliorations et quelles améliorations pour donner plus de garantie ou de simplicité," feront voir quelques-unes des raisons qui ont engagé votre Comité à exprimer une opinion si formelle sur l'état défectueux du Bureau des Sauvages.

Le Surintendant en Chef dit : "le Bureau des Sauvages, quelque étrange que cela puisse paraître, n'a jamais eu jusqu'à tout récemment que peu ou point d'informations sur les propriétés des Sauvages, ou sur les fonds qui provenaient de la vente de partie de ces biens. Il ne paraît pas y avoir été tenu de livres de comptes réguliers et systématiques. Pendant le tems que M. Gifford, et après lui M. Hepburn, avait la charge temporaire du Bureau, chacun de ces messieurs ont apparemment cherché à constater le véritable état des comptes des Sauvages; mais je présume que des devoirs plus importants les ont empêchés de conduire à maturité leurs vues et leurs intentions; toutes les avances se faisant par le Commissaire Général, et les comptes de celui-ci étant rendus au Département tous les six mois, ce n'est qu'alors que l'on pouvait constater la balance qui restait en faveur ou contre les Sauvages sur les rentes et l'allocation parlementaire. On a récemment obtenu du Bureau de l'Arpenteur Général des cartes et des plans des différentes Réserves des Sauvages, ainsi qu'un compte détaillé des ventes de certaines parties de ces terres et de l'emploi des deniers provenant des dites ventes du Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne et du Receveur Général. Par suite de ces divers rapports, j'ai été obligé de tenir plusieurs livres de compte, et je vais en ouvrir d'autres, savoir :—

1o. Pour le paiement des rentes.

2o. Pour l'emploi de l'allocation annuelle du Parlement.

3o. Pour la vente des terres des Sauvages, indiquant à quelles Tribus appartiennent les terres ainsi vendues—à qui elles ont été vendues—la description du lot—le nombre d'acres—le prix—le montant payé—la balance due, etc. etc.

4o. Des états des deniers reçus pour les ventes de propriétés, et indiquant comment ils ont été placés pour l'usage de la Tribu.

Secondement.—Quant à la seconde subdivision de l'enquête de vos Commissaires, "sur les moyens de prendre soin des terres des Réserves des Sauvages, et si l'on ne pourrait pas introduire de grands changemens et de grandes améliorations, pour le plus grand avantage des Sauvages;" et la troisième, qui est presque liée à la seconde, "sur les mesures à adopter relativement aux squatters qui sont établis sur les terres des Sauvages, soit qu'ils y soient établis sans autorisation ou sous le prétexte de titres reconnus qu'ils ont obtenus de certains Sauvages, et jusqu'à quel point l'Acte de la 2me Victoria, récemment passé, aura l'effet de protéger les droits des Sauvages;" votre Comité a examiné avec soin les opinions des hommes qui ont une connaissance pratique des maux dont on se plaint dans des questions et des difficultés qui s'opposent au remède que l'on pourrait y apporter dans l'état inculte où se trouve ces propriétés, et dans l'état à demi civilisé où se trouve les propriétaires. Votre Comité, tout convaincu qu'il est que l'on ne saurait trouver une protection parfaite pour leurs propriétés que dans des changemens qui assimileront les Sauvages aux gens qui dès leur enfance se sont faits aux idées de propriétés distinctes et individuelles, avec lesquelles chacun, sous la protection de la loi, est le protecteur de sa propriété, il est cependant sous l'impression que l'on peut niéme faire encore beaucoup en administrant avec promptitude et fermeté la loi telle qu'elle existe, pour faire disparaître ces causes de gaspillage et de dépréciation qui, pendant une si longue suite d'années, et même encore aujourd'hui, détériorent les propriétés de cette race dans les limites organisées de la Province.

Les maux dont on se plaint principalement sont : premièrement, la destruction illicite du gibier dans les Réserves des Sauvages par les habitans des lieux voisins; secondement, la coupe et l'enlèvement des bois de construction; et troisièmement, l'occupation illégale des terres par des personnes qui s'en sont emparées sous prétexte de ventes ou permis accordés par certains Sauvages, ou même en vertu d'aucun titre quelconque.

Quant à la destruction du gibier dans les limites de leurs terres à chasse, environnées comme elles le sont par les établissemens agricoles de la race Européenne, cela ne vaut guère la peine de s'en occuper; car si tous les gens qui résident dans la plupart de ces réserves n'avaient que cela pour subsister, ils disparaîtraient promptement. Le gibier est encore assez abondant pour satisfaire leur ancien goût de chasse, et leur fournir un prétexte pour continuer à garder leurs habitudes de la vie sauvage; mais certainement il ne saurait suffire à la subsistance de ces Tribus. Quant au gibier, il pourrait arriver que sa destruction ou sa disparition complète pourrait être plus avantageuse aux Sauvages que les soins que l'on prendrait pour le leur conserver.

A ce sujet M. Jarvis dit :—"Il n'y a point de terrains appartenant aux Sauvages dans les parties habitées de la Province qui produisent assez de chasse pour maintenir et supporter les Tribus auxquelles ils appartiennent; et si le gibier était abondant, les différens statuts pénaux suffiraient à peine pour empêcher les blancs d'en faire la chasse. Et il ne serait pas juste d'exposer à des pénalités les blancs qui font la chasse sur les Réserves des Sauvages, tandis que les Sauvages eux peuvent chasser sur les terres de tous les blancs sans que l'on puisse les en empêcher; le gibier que l'on peut trouver sur les Réserves des Sauvages est, aujourd'hui, une considération toute secondaire. La protection de leurs pêcheries, la conservation des bois de construction qui croît sur leurs terres, et l'éloignement des squatters, sont des objets d'une bien plus grande importance pour eux.

M. Jarvis dit encore—"Ces Réserves étant aujourd'hui complètement environnées par les établissemens des blancs, il s'ensuit, comme une conséquence, que le gibier qui abondait autrefois, et qui devait comme on le supposait suffire à leur nourriture, a été détruit ou a fui des endroits plus éloignés des habitations des hommes. La dilapidation du bois de construction est encore une chose beaucoup plus sérieuse : le bois est comme de raison la chose la plus précieuse, par sa valeur intrinsèque et par sa situation dans le voisinage des eaux navigables, comme sur les rives de la Grande Rivière de la Baie Quinté," etc. etc.

Le bois ainsi coupé est généralement enlevé par des spéculateurs des Etats-Unis, où on le transporte. On le coupe généralement en vertu de permis obtenus des Chefs ou d'autres Sauvages qui n'ont point le pouvoir de les accorder; on pourra concevoir jusqu'à quel point on a fait ce trafic illégal, sur la Grande Rivière, quand on dira que les péages de la navigation sont considérablement augmentés par le transport qui s'en fait. Sa valeur intrinsèque doit être considérable; et ce n'est pas la seule perte que les Sauvages éprouvent comme corps. Les terres sur lesquelles on enlève ce bois, loin d'en retirer des avantages pour l'époque où l'on voudra les défricher et les cultiver, deviennent dans le fait moins propres à cette fin—les défrichemens imparfaits que font les marchands de bois ne produisant que des broussailles épaisses, qu'il est plus difficile d'abattre que le bois dans son état primitif.

Le Commissaire des Terres de la Couronne a dit au Comité, que ces déprédations se commettent sur une grande échelle, et se font maintenant sur les terres des Sauvages, comme sur presque toutes les terres non occupées dans le voisinage des eaux navigables, et que c'est du chêne que l'on y coupe pour en faire des douves; et que dans plus d'une occasion des personnes qui désiraient faire ce commerce sur les Réserves des Sauvages avec une autorisation légale, se sont adressées à lui pour obtenir ces permis; et il considère qu'il ne serait pas prudent de favoriser une exportation de cette espèce, qui, avec de bons réglemens, produirait un revenu important, et qui emploierait, dans un tems comme celui-ci, où les travaux publics sont arrêtés, des personnes qui pourraient difficilement être employées

Appendice  
(T.)

240 Juin.

autrement. Il suggère, en conséquence, "qu'en sa qualité d'Inspecteur Général des bois et forêts, il soit autorisé, par l'entremise de ses Députés, à permettre aux particuliers qui le désirent de faire des donnes sur les terres des Sauvages, et réaliser ainsi au profit du fonds des Sauvages une augmentation de revenus.

Le Commissaire des Terres de la Couronne suggère aussi que les Agens qu'il nomme, en sa qualité d'Inspecteur-Général des bois et forêts, ses Députés pour les divers Districts, étant les premiers et les mieux informés des déprédations qui se commettent sur les terres qui sont dans leur District pourraient très bien être nommés Commissaires en vertu de la 2me. Victoria, chap. 15, pour la protection des terres des Sauvages contre les déprédations ou les usurpations, Statut dont il sera parlé plus au long ci-après.

Il paraît que l'on n'a déjà essayé d'arrêter ces déprédations qui sont commises sur les terres des Sauvages, un peu sur le principe recommandé par l'Inspecteur-Général, mais cette tentative n'a pas été suivie des résultats que l'on espérait; ceci cependant, dans l'opinion de votre Comité, ne prouve rien sinon que ces bonnes intentions n'ont pu être convenablement mises en pratique. Le Major Winnett, Surintendant des Sauvages des Six Nations sur la Grande Rivière, fut nommé par Sir John Colborne, en vertu d'une commission datée le 9 Juillet, 1834, Gardien des terres et propriétés des Sauvages des Six Nations, et en même temps, Inspecteur des bois et forêts de Sa Majesté, avec plein pouvoir de nommer et destituer ses Députés, etc., etc. Le Gardien ne paraît pas avoir agi en cette qualité, si ce n'est en en nommant d'autres, surtout M. Marcus Blair. M. Blair en vertu de cette autorisation, accorde plusieurs permis pour couper et enlever du bois de construction, etc. En 1837, une députation de Sauvages se rendit auprès de Sir Francis B. Head et lui représenta que l'on avait vendu des quantités considérables de bois de construction à des prix évidemment désavantageux aux Sauvages, et le pria en conséquence de vouloir bien intervenir. Sir Francis B. Head fit défense immédiatement à M. Blair par l'entremise du Surintendant en Chef, de faire d'autres ventes; lui disant qu'il devait considérer comme expirée l'autorisation en vertu de laquelle il avait agi, et lui enjoignant de transmettre au Bureau des Sauvages un compte de toutes les ventes qu'il avait effectuées; et du montant qu'il avait reçu et du montant qui restait dû sur ces ventes. Le 25 Novembre 1837, M. Blair accusa réception de cette lettre; et il considéra cela plutôt comme une restriction que comme une révocation de pouvoirs et continua à agir comme Député Gardien jusqu'en Avril 1839, portant au compte qu'il rendit alors, son salaire jusqu'au 30 Juin de cette année-là. Le montant de ces ventes et de ces recettes est ci-annexé.

Il appert donc que le montant entier des argens reçus et des cautionnements d'argent est de £1563 1s. 7½d; sur cette somme £405 10s. 4d. ont été versés entre les mains du Receveur Général; £532 16s. 6½d ont été employés à divers objets mentionnés dans le compte, et le reste £625 7s. 9½d., que l'on représente comme garanti par des cautionnements, a été transmis à un nommé M. Charles Bain qui à la requisition de M. Blair, a été nommé son Assistant par le Major Winnett. Ce dernier prétend n'avoir jamais appris la révocation de la nomination de M. Blair comme Député Gardien par Sir F. B. Head, en Octobre 1837; M. Blair dit que la nomination de M. Bain comme Député Gardien a été faite par les Sauvages et qu'ils en ont approuvé le salaire. Votre Comité craint que cette nomination soit révoquée comme incompatible avec les ordres de Sir Francis Bond Head, et que l'autorité qui la confirme ne puisse être reconnue. Il n'est pas tout-à-fait satisfait des cautionnements fournis pour la sûreté des balances qui sont dues dont le recouvrement est bien incertain dans certains cas. A ce sujet, M. Blair fait remarquer—"Quant aux différens cautionnements que j'ai remis à M. Bain, et qui sont dus depuis longtemps, je demande d'expliquer qu'ils ont été fournis pour des dettes contractées pour du bois de construction, dans un tems où il était impossible d'en faire le recouvrement en argent, et il n'était pas avantageux de harrasser les gens qui les devaient, parce que cela aurait eu l'effet d'arrêter les opérations des propriétaires de Moulins,

et d'imprimer par là les revenus de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière déjà si modiques, et dans laquelle les Sauvages sont actionnaires pour les trois quarts. Mais on pourra recouvrer ces cautionnements dans un tems raisonnable, et ils portent tous intérêt."

Troisièmement.—Le troisième sujet, la conduite que l'on doit tenir envers les personnes qui empiètent sur les terres des Sauvages est un sujet qui a pendant plusieurs années occupé l'attention du Gouvernement. Sur toutes les réserves des Sauvages, elles ont causé beaucoup de troubles, surtout par la fait que des personnes ignorantes ont acheté les prétendus droits des Sauvages et après plusieurs années d'occupation il est devenu très difficile de dire si une expropriation ne pourrait pas devenir un acte de justice très douteux. Pour prévenir l'équité de ces réclamations, il faut cependant dire que le Gouvernement (quoiqu'il ne pouvait pas être au fait des empiétations de chaque cas particulier,) a eu soin pendant plusieurs années d'émaner et distribuer dans ces Districts des proclamations qui défendaient expressément à toute personne de commettre des empiétations ou de passer des contrats illégaux avec les Sauvages collectivement ou séparément, et prévenant toutes personnes qui y seraient parties, que ces contrats ne seraient ratifiés ou reconnus. Ceci s'applique particulièrement aux terres de la Grande Rivière que les Sauvages des Six Nations habitent.—terres qui sont plus exposées aux maux dont on se plaint, pour deux raisons, d'abord à cause de leur vaste étendue et la qualité précieuse du terrain qui borde une des plus belles rivières navigables du Haut-Canada; et secondement, à cause des difficultés qu'ont fait naître ces ventes nombreuses sous forme de Baux à 999 années, consentis par le célèbre Chef Joseph Brant, sous la sanction du Gouvernement pour l'avantage des Sauvages, à l'endroit où il est question des propriétés des Sauvages en général; le rapport de vos Commissaires expliquera clairement ces ventes et les ventes subséquentes et les subdivisions infinies et leur conversion en concession par Lettres Patentes. On ne fait ici allusion à cela que pour avoir l'occasion de dire qu'après la vente *bono fide* de tous les Baux de Brant et des titres qui en dérivent, l'on a trouvé qu'un grand nombre de personnes en ne faisant ou ne prétendant faire aucune distinction entre les Baux qui, autorisés par le Gouvernement, établissent de justes réclamations contre le Gouvernement, et ces prétendus Baux consentis par des Sauvages, on ne sait sous quelle influence, étaient et avaient été pour des années en possession de quelques années des plus belles terres de ce Territoire.

Le Gouvernement a conclu un arrangement singulier et équitable avec les personnes qui étaient établies sur les terres cédées à la Couronne sous l'administration de Sir John Colborne, et divisées en Townships et vendues pour le profit des Sauvages. Mais il y en a encore un grand nombre d'autres, disséminées sur toutes les réserves des Sauvages, avec lesquels l'Exécutif aura à prendre des arrangements prompts et efficaces. Quelques uns par une erreur originale et par une longue possession peuvent avoir une sorte de droit *quasi* équitable à leurs possessions, mais il faudra procéder sommairement contre le plus grand nombre; la moindre objection que l'on ait à ce qu'ils continuent à résider parmi les Sauvages, c'est l'irrégularité des titres en vertu desquels ils tiennent les terres qu'ils possèdent. Votre Comité n'a pu obtenir un compte exact du nombre de ces personnes. Le Colonel Kerr qui a eu occasion de connaître les statistiques des Sauvages des Six Nations, les évalue à "deux ou quatre cents et il considère que leur résidence sur les réserves nuit généralement beaucoup au caractère Sauvage, à cause du caractère immoral et abandonné des Squatters." Il dit: "Ils ouvrent très souvent des magasins d'épicerie ou d'autres magasins dans lesquels ils vendent des boissons fortes aux Sauvages; que les Sauvages non seulement en achèteront, mais qu'ils se priveront même de leurs habits, de leurs présents, de leurs fusils pour s'en procurer."

A ce sujet M. Jarvis dit,—"Le nombre des personnes qui font des empiétations sur les terres des Sauvages est très grand, et l'on dit qu'il augmente toujours. Je ne saurais en dire le nombre exact; mais sur la réserve de la Grande Rivière seulement, je penserais qu'il y a au moins quatre cents personnes qui occupent illégalement les terres. On dit qu'un grand nombre d'eux sont des gens très respectables."

indice  
F.)  
Juin.

bles, mais le plus grand nombre ne sont que des aventuriers qui viennent des Etats-Unis contre lesquels les Sauvages ont souvent fait des plaintes, et qu'ils ont priés le Gouvernement de chasser. Un grand nombre de ces personnes gardent différentes boissons dans leurs maisons et les vendent aux Sauvages sans licence, en échange de tout ce qu'ils peuvent avoir à vendre. Ce qui occasionne parmi eux beaucoup de dissipation, d'ivrognerie et de débauche."

De toutes les personnes les mieux informées sur le sujet qui ont été interrogées sur les difficultés qu'il y avait à protéger les propriétés foncières des Sauvages, pour leur jouissance exclusive, et sur le moyen à employer pour prévenir toute interruption dans leur jouissance, votre Comité n'a reçu qu'une seule opinion sur la grandeur de ces difficultés, et sur la nécessité pressante de les faire disparaître. M. Jarvis répond comme suit:—"Cette question est d'une grande importance et très difficile à résoudre. Les empiétations faites sur ces terres et la possession qu'on en a prise, et dont les Sauvages se sont plaint si souvent, sont de vieilles dates en plusieurs circonstances, et l'intervention du Gouvernement à cet égard n'a jusqu'ici été si lente et a eu si peu d'effets, quo je crois réellement que les Squatters et les Sauvages doutent également de la volonté comme de la capacité du Gouvernement à leur rendre justice. Chasser ces gens en corps des terres qu'ils occupent aujourd'hui, ce serait causer la ruine absolue de plusieurs centaines d'habitans industrieux. D'après les informations que j'ai reçues, je suis persuadé qu'un grand nombre de gens ont été engagés par des employés du Gouvernement à s'établir sur les terres des Sauvages, et leur ont fait concevoir des espérances qu'à une époque très rapprochée, la possession des terres qu'ils auraient ainsi acquises leur serait confirmée par lettres patentes sous le grand sceau de la Province. Le mal est maintenant arrivé à son apogée, tellement que si le gouvernement n'adopte pas des mesures prompts et énergiques, les Sauvages seront bientôt privés de leurs meilleures terres."

"En supposant qu'il ne serait pas politique de chasser en corps tous les Squatters qui occupent des terres, quelle mesure doit-on adopter? Il serait injuste de permettre aux occupants actuels de continuer à posséder ces terres sous leurs tenures actuelles, ou de confirmer leur occupation par des lettres patentes. Comme cet état de chose est provenu en partie de l'ignorance et de l'imprévoyance des Sauvages, et en partie de la faiblesse et de la négligence du Gouvernement en ne protégeant pas les intérêts des Sauvages, on pourrait prendre un milieu. Si l'on ne peut remédier à ce que l'on a déjà laissé faire, on peut au moins l'empêcher pour la suite, et peut-être que l'Acte qui est en force aujourd'hui est suffisant pour cela. J'ai employé des personnes pour connaître les noms de ceux qui possèdent illégalement les terres des Sauvages sur la Grande Rivière—l'étendue de leurs améliorations et leur valeur, ainsi que la valeur des terres, à part les améliorations qui y sont faites—le caractère de l'occupant et le pays où il est né. Ces informations pourront mettre le Gouvernement en état de décider qui sont ceux qui retiendront ou abandonneront les terres qu'ils ont ainsi prises, et à quels termes et conditions. Si l'on pouvait persuader aux Sauvages de résider ensemble en quelque endroit de leurs réserves, au lieu d'être disséminés comme ils le sont aujourd'hui, je pense qu'ils seraient plus heureux, plus contents et plus riches, et qu'ils seraient en état de se mettre à l'abri des empiétations et des innovations des blancs."

Le Colonel Kerr dit—"La plus grande difficulté qui s'oppose à la conservation des terres des Sauvages, ce sont les empiétations des Squatters qui sont ordinairement la pire des espèces de blancs qui s'établissent sur les terres. Ils font de grands dommages sur les réserves des Sauvages en coupant et détruisant le meilleur bois et en répandant le vice parmi les Sauvages. Jusqu'à présent l'on n'a adopté aucune mesure pour faire cesser un système aussi pernicieux."

Le Gouvernement a déjà essayé plusieurs fois à faire cesser ces empiétations, moins dangereuses sous le rapport de la perte des propriétés que sous le rapport des vices qui sont le plus prompts à se répandre chez des gens qui sont si peu ac-

coutumés à résister aux tentations des débauches les plus grossières. Probablement que le grand moyen de les mettre à l'abri des empiétations des Squatters, serait d'intenter des procédures légales pour fixer les titres relatifs à la possession de ces terres, soit entre sujets, soit entre le Gouvernement et les sujets. Pour venir en aide au Gouvernement Exécutif, il a été passé un Acte dans la dernière session du Parlement Provincial, intitulé: "Acte pour protéger les Terres de la Couronne dans cette Province contre les usurpations et les dominages" par lequel le Gouverneur est autorisé à nommer un ou plusieurs Commissaires qui sont revêtus d'un pouvoir très étendu, pour s'enquérir de toutes les plaintes qui pourront être faites contre des personnes qui auront illégalement coupé ou enlevé du bois de construction, des arbres, etc., ou qui auront commis d'autres déprédations sur les terres des Sauvages—pour s'enquérir des plaintes qui seront faites contre les personnes qui se seront illégalement emparé des terres des Sauvages, et pour les en chasser—pour imposer l'amende aux personnes qui couperont ou enlèveront le bois de construction, etc., ou qui reprendront la possession des terres dont on les aura déjà chassées—pour saisir et retenir le bois ainsi coupé, etc., avec droit d'appel au Vice-Chancelier, dont la décision sera finale.

On n'a pas encore éprouvé l'efficacité de cet Acte, vu que les Commissaires (qui sont le Surintendant en Chef et les autres Surintendants des Sauvages) n'ont été nommés que depuis peu de mois pour mettre la loi à exécution. Le Surintendant en Chef, dans le zèle qu'il a pour ceux qui sont placés sous ses soins, y objecte beaucoup en ce que les pouvoirs sommaires que l'Acte donne, se trouvent neutralisés par la faculté que l'on donne aux parties contre lesquelles les Commissaires ont prononcé, d'appeler de leur décision devant le Vice-Chancelier; mais si l'on considère que dans un si grand nombre de cas les Sauvages eux-mêmes ont encouragé ces déprédations, et si l'on considère la solennité qui doit présider aux jugemens qui affectent les terres, et si l'on songe que ces appels doivent toujours être aux frais du Squatter, il ne semble pas y avoir beaucoup de raison de craindre que ce droit produira des inconveniens qui en balanceront les bons effets que l'on en attend.

L'opinion de M. Blair qui dit que l'on devrait punir les Sauvages qui s'entendent avec les blancs pour effectuer ces prétendues ventes, est aussi partagée par les Sauvages eux-mêmes.

M. Jarvis dit que, "avant que cet Acte fut passé par la Législature, une députation des Chefs de la Grande Rivière se rendit à Toronto pour se plaindre au Lieutenant-Gouverneur de l'injustice du Gouvernement à leur égard en permettant à un si grand nombre de blancs de s'emparer de leurs terres. Apprenant que le sujet devait être soumis à la Législature Provinciale dans la session alors prochaine, l'un des Chefs fit la remarque qu'il espérait que l'on introduirait dans le Bill des dispositions contre les Sauvages qui trafiqueraient de leurs terres, ainsi que contre ceux qui les achèteraient d'eux. Je suis engagé à mentionner ce fait, vu que l'idée a origine avec eux."

L'opinion de M. Blair est comme suit:—"La principale difficulté vient de la détermination obstinée des Sauvages à vendre leurs terres; et ils se plaignent en même temps avec un singulier esprit de contradiction des empiétations des Squatters, et ils les regardent avec aversion et dégoût; et aussi de la persévérance et, dans quelque cas, de la ruse éhontée avec laquelle les personnes qui désirent posséder leurs terres profitent de la faiblesse de leur caractère; une personne qui obtient par achat ou autrement des terres d'un Sauvage, reçoit un titre fait et scellé devant témoin, avec une garantie pécuniaire de la validité de son titre. Alors si le Squatter est troublé en aucune manière, ou s'il est menacé d'expulsion, il tient aussitôt la garantie pécuniaire au-dessus de la tête du Sauvage qui, en conséquence use de toute l'influence qu'il a sur sa Tribu et sur les Officiers du Département, pour arrêter toutes les procédures que l'on veut tenter, et pour confirmer l'occupant dans sa possession."

"Le meilleur moyen de leur garantir la libre jouissance de leur propriété, c'est de commencer à la racine du mal—de passer une loi qui frappe également le Sauvage et le

Appendice  
(T.)

24e Juin.

“ Blanc ; et cette loi passée, le devoir du Département des Sauvages et du Gouvernement sera d'être ferme, et de forcer les Magistrats de l'endroit à faire leurs devoirs, parce qu'il est évident qu'une loi qui n'est qu'une lettre morte au livre des Statuts, n'arrêtera jamais ces abus. Si l'on punissait sévèrement un seul Sauvage qui serait de connivence ou qui serait intéressé dans les ventes des terres de sa Tribu, le fait s'étendrait rapidement parmi les Sauvages et mettrait un terme à ce trafic illégal. Tant que les Sauvages resteront confondus avec les blancs, et que la loi ne les protégera pas contre les suites de leur propre cupidité et de celle des autres, il est inutile de chercher à les changer ou améliorer. Les premiers Squatters qui s'établirent sur les terres des Six Nations, éminet généralement parlant des personnes de mauvais caractère qui avaient obtenu leurs droits d'occupation par des moyens impropres et criminels. Ceux-là ont vendu à des gens pauvres, industriels, mais respectables, et qui ont payé le prix de ces transports. Ils sont pour la plupart établis sur les parties de la réserve où il n'y a que peu ou point de Sauvages, et que d'ailleurs les Sauvages pourraient être facilement engagés à céder. Le meilleur moyen que l'on pourrait adopter, serait (dans l'opinion de l'écrivain,) de faire arpenter tout le terrain, et de porter les frais d'arpentage sur chaque lot — de louer ces lots à celui qui les occupe ou à d'autres personnes, moyennant une rente égale à l'intérêt de leur valeur, ou du prix de départ et d'accorder aux locataires le privilège de rachat.”

M. Blair, interrogé s'il considère que les Squatters sur la réserve de la Grande Rivière sont bien nombreux, dit : — “Oui, sur la réserve des Six Nations, il n'y a pas moins de cent cinquante familles ; la résidence qu'ils font sur cette réserve a sur les Sauvages les mêmes effets que peut avoir sur une population de blancs tout mélange qui n'est point restreint, c'est-à-dire un mauvais effet sur leur condition morale et sociale ; pour les intérêts des Sauvages comme propriétaires de biens transmissibles, les effets sont avantageux en ce que les établissements augmentent la valeur des lots de terre qui y sont contigus.”

M. Jarvis à ce sujet dit : — “Après le grand nombre de proclamations qui, de tems en tems ont été émancées, par lesquelles on défendait aux gens, sous aucun prétexte quelconque d'acheter les terres des Sauvages, ou de les occuper, en vertu d'aucune espèce de titre consentis par eux, ou de commettre des empiétations, je ne pense pas que les Squatters ou aucune autre espèce de personnes ont droit aux faveurs du Gouvernement Exécutif. Si cependant on croyait avantageux de permettre à une partie de ces personnes de retenir leurs possessions actuelles, on devrait les obliger à en payer la valeur entière, sans égard aux améliorations qui y sont faites ou aux sommes d'argent que l'on peut y avoir dépensées. On devrait faire strictement exécuter la loi contre les personnes qui ont été ou qui sont encore dans l'habitude de commettre des empiétations sur ces terres en enlevant le bois de construction, etc.”

Pendant que votre Comité faisait à ce sujet des recherches sur le meilleur moyen de garantir aux Sauvages la jouissance de leurs propriétés pour leur avantage immédiat ou pour les vendre, approprier ou partager de manière à avancer leur prospérité et les progrès de la civilisation parmi eux, votre comité a reçu diverses suggestions qui sont dignes d'être considérées ; mais comme elles appartiennent plutôt à l'autre partie de leurs recherches qu'au fonctionnement pratique du Bureau des Sauvages, elles ne sont point reproduites ici, bien qu'elles soient intimement liées au sujet sous considération.

Quatrièmement.—L'autre partie de l'enquête de votre Comité est de savoir : “ Si l'on peut, avec avantage, introduire quelques changemens, et quels changemens l'on peut maintenant introduire dans le mode que l'on suit actuellement pour la distribution des présens annuels.”

D'abord, pour la classe de Sauvages auxquels les présens annuels sont distribués—le tems, la manière et la surintendance qui régissent cette distribution, le Surintendant en Chef donne sur ce chapitre des informations satisfaisantes et ses opinions sont corroborées par d'autres bonnes autorités.

“ Les présens, suivant une règle anciennement établie, ont jusqu'ici été accordés à tous les Sauvages que l'on a trouvés dans la Province, et aux Sauvages venant des Etats Unis. Mais dorénavant la distribution ne doit se faire qu'aux Sauvages qui résident actuellement dans les Domaines de Sa Majesté. La distribution se fait tous les ans par un Officier du Département du Commissariat, en présence d'un Officier du Département des Sauvages.”

“ Le mode de distribution est très simple. Les articles qui composent l'équipement propre à l'âge et au sexe est partagé et transmis à chaque individu en présence les uns des autres, assurant ainsi, autant que l'on peut le faire, les bienfaits que l'on veut leur accorder.”

M. Blair, en parlant de la distribution des présens, dit : “ Les présens des Sauvages sont également distribués parmi les Six Nations ; les Chefs reçoivent les paquets complets destinés à leur nation ; ces paquets sont transportés en leur Maison du Conseil, et sont subdivisés entre les familles et les individus ; ils sont principalement distribués en bloc, par un Officier du Département du Commissariat, en présence du Surintendant et d'un Officier de ligne ; le paquet est arrangé de manière que les Chefs peuvent en voir le contenu ; les Chefs reçoivent un peu de drap écarlate et d'autres choses fines pour leur usage personnel. Les articles sont des draps, des couvertes, de la grosse étoffe, des indiennes, des peignes, quelques fusils, de la poudre, du plomb et divers collichets.”

Le Colonel Kerr, sur le même sujet, dit : “ Parmi les Sauvages des Six Nations les présens sont distribués aux Chefs de chaque Tribu particulière, en présence d'un Officier du Commissariat et du Surintendant des Sauvages, et sont par eux distribués à chaque famille, en proportion de leur nombre ; les personnes de tout âge et de tout sexe reçoivent une part égale.”

Secondement.—Les mêmes autorités ont donné leurs opinions sur les moyens d'introduire des améliorations pratiques dans le mode de distribuer les présens, soit plus avantageusement pour les Sauvages, soit plus économiquement pour le Gouvernement.

M. Jarvis suggère que “ ce serait une bonne amélioration si l'on ajoutait à l'équipement des souliers et des pantalons, pour les Sauvages qui résident dans les parties établies de la Province sont presque devenus civilisés, et se livrent à la culture du sol ; mais ce changement augmenterait les dépenses, chose pour laquelle le Gouvernement d'Angleterre semble avoir de l'aversion.”

L'appropriation faite pour le service des Sauvages dans le Haut-Canada est trop limitée pour que l'on puisse mettre à exécution les intentions louables et bienveillantes du Gouvernement de Sa Majesté, savoir, de rassembler les restes de cette race autrefois nombreuse, et de répandre la civilisation et le Christianisme parmi eux.

A ce sujet, M. Blair dit qu'il ne saurait indiquer de changement pratique dans le mode de distribuer les présens ; mais il suggère “ qu'il serait peut-être bon de s'assurer si, sous le rapport de l'économie pour le Gouvernement, l'on ne pourrait pas éviter des paiemens considérables pour le transport des effets, etc., en achetant les articles des marchands en gros qui commercent dans le voisinage des stations, et en les faisant livrer à l'endroit où on désire les avoir. Les arrangemens méthodiques que suivent les marchands en gros, pour le transport de leurs marchandises, pourraient peut-être permettre à ceux-ci de les vendre à meilleur marché que ne pourrait le faire le Gouvernement en les livrant aux mêmes endroits ; et si cela arrivait, la différence sur leur valeur entière serait un profit clair. Si les rapports que l'on fait à ce sujet à la Chambre des Communes, sous le titre de “ Coût de la Distribution ” sont corrects, le système est très certainement susceptible de grands changemens ; car, si l'écrivain se le rappelle bien, en 1837, les dépenses de la distribution furent plus que du double des présens mêmes ; ceci n'arrive jamais pour un article acheté au prix du détail dans les endroits les plus éloignés de la Province.”

Appen  
(T)  
24e

Les cotons sont presque à aussi bon marché ici qu'en Angleterre, et il en est de même pour un grand nombre d'articles. Lecrivain ne connaît pas d'articles de marchandises (excepté peut-être la poterie) dont le prix est assez élevé pour causer au Gouvernement les dépenses de ces distributions. Si les vendeurs devaient les présens ainsi achetés à l'endroit même où ils doivent être distribués, il est évident que les frais d'envoyer des personnes pour les recevoir seraient peu de chose. Pour être certain d'avoir de bons articles, il suffirait de soumettre le tout à l'inspection et à l'approbation des Bureaux d'Inspection, qui seraient composés des officiers du Département, contrôlés par la présence et l'existence d'un officier de ligne.

Le Colonel Kerr dit : " Je ne puis désigner de changement pratique dans le mode de distribuer les présens qui puisse être avantageux aux Sauvages, ou économique pour le Gouvernement, excepté celui de louer les terres des Sauvages, que j'ai déjà recommandé dans ma réponse No. 3, lorsque la distribution des présens pourrait cesser par degrés, à mesure que la valeur des terres augmenterait par ce nouveau système."

Un sujet d'enquête qui a rapport à la distribution des présens parmi les Sauvages, était,—" Quels sont les avantages qui en résultent, d'abord pour les Sauvages, ensuite pour le Gouvernement et pour le maintien de l'ordre dans les parties les plus éloignées de la Province, en conservant l'attachement et l'affection des Tribus errantes et quelles seraient sous ces deux rapports les conséquences, probables de la discontinuation totale de ces présens."

Tout le monde s'accorde à dire que les avantages que les Sauvages retirent de ces présens sont très grands surtout pour les femmes et les enfans dont un grand nombre éprouveraient de grandes misères pendant l'hiver s'ils n'avaient point ces présens. " L'attachement," dit M. Jarvis, " de ces Sauvages pour le Gouvernement Anglais, et le respect qu'ils entraînent pour lui me semblent profondément enracinés et réellement inaltérables ; je doute beaucoup que leur loyauté diminuerait si même aujourd'hui on cessait de leur distribuer ces présens ; mais le désappointement serait grand et un grand nombre d'eux seraient forcés de s'enfoncer dans les profondeurs des forêts pour y chercher des fourrures et des peaux pour empêcher de périr leurs femmes et leurs enfans. La couverture que l'on donne tous les ans à chaque individu suivant son âge et son sexe, est évaluée bien plus haut que ne l'est aucun des autres articles dont l'équipement est composé, et celui qui la possède ne s'en sépare jamais que quand il est ivre. Lorsqu'il est obligé d'acheter cet article du marchand, on lui demande souvent le prix fon de vingt à trente piastres et on l'exige de lui en pelletterie ou en sucre que le pauvre Sauvage est obligé de donner au prix que le marchand dépravé veut bien lui offrir. La poudre, le plomb, les balles forment partie de l'équipement ; retient ces articles serait rendre leurs armes à peu inutiles et les priver du principal moyen de gagner la subsistance de leur famille. Quelques unes des conséquences qui résulteraient pour les Sauvages de la cessation de la distribution des présens, et qui se présentent à mon esprit, sont comme suit :

1. Une grande pauvreté et de grandes misères pour les femmes et les enfans de la Tribu.
2. La démoralisation effrayante qui serait la suite de ces privations.
3. D'après le principe que " la nécessité ne connaît point de loi," l'adoption d'un système régulier de pillage dans les établissemens les plus éloignés, mettant ainsi en danger la paix et la sûreté des habitans sans protection.
4. L'affaiblissement du respect et de la confiance que les Sauvages ont toujours manifestés envers le Gouvernement Anglais.
5. Un manque de bonne foi évident de la part du Gouvernement Anglais.

Sur le sujet de la discontinuation de présens, M. Blair dit : " Les avantages que les Sauvages retirent de la distribution des présens sont très grands vu qu'elle leur fournit tous les ans l'habillement principal ; ces présens ont indubitablement l'effet de maintenir le bon ordre dans les lieux les plus éloignés de la Province et de concilier au Gouvernement l'affection du grand corps des Sauvages. Dans l'état de confusion où se trouvent les affaires politiques de la Province, il serait très dangereux de vouloir discontinuer la distribution de ces présens. Rien n'irriterait plus les Sauvages ; et un fait qui mérite une sérieuse considération, c'est que quand ils sont dans un état d'exaspération ou que leur loyauté se refroidit, des hommes mal intentionnés peuvent les gager au parti du mouvement, et une fois partisans de la démocratie ils formeraient une accession effrayante au parti révolutionnaire. Indépendamment des raisons politiques, on doit se rappeler que ces présens ont leur origine dans des Traités solennels faits par les Représentans de la Couronne Anglaise dans un temps où l'assistance des Sauvages était d'une importance vitale. Et les coquillages qui servent à la ratification de ces Traités parmi les Tribus sont encore conservés avec soin, et l'on en chérit encore le souvenir."

Le Colonel Kerr, dit sur le même sujet : " Un grand nombre de Sauvages retirent de grands avantages de la distribution des présens. Il y a un grand nombre de pauvres veuves avec leurs familles (quelques fois composées de jeunes filles) qui ont la plus grande peine à vivre. Pour ces personnes la cessation des présens aurait des effets sérieux ; tandis qu'il y en a d'autres au contraire qui s'en apercevraient à peine, parce qu'ils ont tout ce qu'il leur faut, et une bonne terre à cultiver. Je ne crois cependant pas que si l'on cessait tout-à-fait de distribuer les présens, on diminuerait par là les bons sentimens de loyauté que les Sauvages nourrissent pour le Gouvernement Anglais."

Cinquièmement.—Sur la cinquième partie des instructions de Son Excellence, relativement au mode actuel de conduire les affaires du Département des Sauvages, et si, sous certains rapports, on ne pourrait pas y introduire des changemens avantageux, et aussi sur la sixième qui est tellement liée avec la cinquième qu'il n'est guère possible de les séparer, savoir :—" le mode actuellement suivi de payer des argens pour les Sauvages, en vertu d'un warrant du Gouverneur adressé au Département du Commissariat," etc. votre Comité a eu par devers lui des informations qui, dans leur opinion, nécessitent divers changemens importants.

A ce sujet, le Surintendant en Chef qui a recueilli les maux qui naissent du système actuel non pas pour lui apparemment, mais pour ceux qui sont placés sous ses soins, a donné son opinion très au long ; et il est impossible de ne pas admettre un grand nombre des inconvéniens dont il se plaint et il est difficile de dire pourquoi on n'y remédie point pour certains endroits au moins, suivant le plan qu'il propose.

Votre Comité ne peut s'empêcher de regarder comme très injudicieux de vouloir appliquer dans toute son étendue le mécanisme d'un système compliqué, tel que l'est celui du Commissariat, admirable dans ses rapports avec l'armée et avec les contrats nécessaires à un établissement et à des dépenses si considérables, mais qui ne peut causer que des délais et des dépenses, aux petits achats faits pour les Sauvages, leurs charriots, leurs harnais, granges, grains et ustensiles d'agriculture, pour lesquels probablement par un manque de prévoyance caractéristique, les réquisitions sont rarement faites avant le temps, ou l'on en a réellement besoin, et les articles sont sous le système actuel rarement distribués avant que la saison propre à leur usage soit entièrement passée.

Interrogé sur ce sujet, M. Jarvis dit :—" Quant au paiement des rentes, je ne vois point la nécessité de faire intervenir le Département du Commissariat. Le Département des Sauvages est sous le contrôle du Lieutenant Gouverneur et les rentes sont payables à même le revenu territorial de la Province. Pourquoi donc alors les avances faites pour les rentes sortent-elles d'abord de la caisse mili-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

taire. Il semble que cette branche de dépenses devrait être soumise en premier lieu à l'Inspecteur-Général des comptes publics, et ensuite passer sous les yeux d'un Bureau d'auditeur, tel que pour les autres dépenses du Bureau territorial."

Quant à la dépense de l'allocation parlementaire (£13,350 sterling appropriés au Haut-Canada,) elle devrait aussi être placée sous le contrôle du Gouvernement Civil. Si l'on pouvait tirer cette somme d'Angleterre et la déposer ensuite dans la caisse Provinciale, le Département des Sauvages y gagnerait beaucoup par la différence du taux de change, et la valeur des articles que le Bureau de l'Ordonnance envoie tous les ans pour la distribution des présens pourrait être payée à la caisse militaire en cette Province. Je ne vois point pourquoi les warrants ne seraient pas adressés au Receveur-Général qui a la garde du revenu qui doit finalement pourvoir au paiement de ces rentes. La nécessité qu'il y a d'après les réglemens actuels pour le Département des Sauvages de s'adresser au Commissariat pour tout ce qui peut manquer aux Tribus Sauvages, sous le rapport de leurs rentes, cause presque toujours de grands retards—produit souvent du mécontentement parmi les Sauvages, et est loin d'être économique. Par exemple une Tribu a besoin d'une paire de bœufs, d'une charrue ou de tout autre ustensile d'agriculture, le Chef l'envoie demander au Surintendant en chef. En vertu des réglemens actuels, il faut qu'une réquisition en double, signée par le Lieutenant Gouverneur, soit transmise au plus ancien Officier du Commissariat, qui, suivant les réglemens de son Département, ne peut faire aucun achat sans demander auparavant des soumissions par avis public, pendant un certain tems. Ainsi, une semaine, quinze jours, un mois se passe avant que la Tribu ait en sa possession ces articles qui sont d'une nécessité immédiate et qui doivent être payés à même son argent. Ce système de demander des soumissions par annonce, peut toujours avoir de bons effets quand les approvisionnement demandés sont considérables; mais je crois qu'il est décidément mauvais quand ces approvisionnement ne sont point considérables. On doit suivre la même routine pour cinq louis comme pour mille louis; il s'en suit delà qu'à part ces inconvéniens, les frais d'impression et d'annonce pour les articles de peu de valeur (ce qui est le plus souvent le cas) tiennent d'une manière très onéreuse sur les rentes, et cela sans que les articles achetés soient obtenus à meilleur marché ou à aussi bon marché que s'ils étaient achetés à vente privée. Par exemple, il y a deux mois, il fallait pour Manitoulin deux paires de bœufs et quatre chaînes à bœufs. La réquisition fut transmise par le Surintendant en chef à M. Fields à Penetanguishine qui annonce les soumissions pendant au moins un mois. Quand le jour arriva, on trouva qu'il n'y avait qu'une seule personne qui avait fait des offres. Maintenant le prix des bœufs varie suivant leur âge et leur qualité, de £12 10s. à £20 courant, et les chaînes à bœufs sont de huit deniers par livres. En ouvrant la soumission, on trouva que les offres étaient à un peu moins de £100 courant, tandis qu'au prix le plus extravagant, l'article ne coûterait pas plus de £50. Le Surintendant en chef se trouvait alors à Penetanguishine et ordonna au Commissaire de rejeter les offres; mais s'il n'avait pas été sur les lieux, il aurait été alors du strict devoir du Commissaire de rejeter les propositions. Je pense qu'il serait du devoir du Département des Sauvages d'acheter les articles dont les Sauvages peuvent avoir besoin à compte de leurs rentes et il devrait être autorisé à tirer des magasins du Commissariat sur des réquisitions approuvées des provisions ou autres choses quand il peut les avoir à plus bas prix qu'achetés sur les marchés."

Quant à un contrôle sur le Département relativement aux paiemens faits pour les Sauvages, autre que celui que possède le Commissariat, votre Comité ne peut concevoir de plus efficace et ne croit pas même qu'il en faille d'autres aussi longtemps que ce Département dépendra du Commissariat. Si l'on adopte une autre méthode pour administrer les affaires du Département, il faudra aussi trouver un autre mode de contrôle. La manière de procéder maintenant est comme suit :—“ Pour obtenir une avance sous le système actuel, on demande la somme de cent louis sur les rentes ou sur l'allocation parlementaire; il faut dans ce cas une réquisition exposant l'emploi qu'on en veut faire, contre-

signée par le Surintendant en Chef, avant qu'il soit présenté au Lieutenant Gouverneur, qui, satisfait de son exactitude y appose sa signature en approbation. Le Surintendant en Chef prépare alors un warrant adressé au plus ancien Officier du Commissariat de l'endroit, auquel est annexé la réquisition approuvée ci-dessus mentionnée. Ce warrant est certifié comme strictement conforme à la réquisition, et la dessus Son Excellence le signe. Il est alors contresigné par son Secrétaire, et l'argent est payé. Si le warrant est fait au nom de la personne à laquelle l'argent est due, il en est alors le porteur au Commissaire; mais s'il est fait au nom du Surintendant en Chef, ce qui a lieu quelque fois lorsque le créancier réside au loin et qu'il exige que l'argent lui soit remis, alors le Commissaire exige son reçu en acquittant son warrant, et ensuite le reçu de la personne à laquelle l'argent est actuellement dû, et alors le Surintendant en Chef est déchargé de toute responsabilité.

Quant à la dépense générale de l'allocation parlementaire, à moins que le Département des Sauvages ne soit entièrement mis sur un nouveau pied, savoir: à moins qu'il n'ait ses propres Officiers Départementaux pour prendre soin de ses magasins et pour conduire ses affaires, sujet au même contrôle que les autres Départemens du Gouvernement Civil, il vaut mieux qu'elle reste comme elle est.

Le sujet qui se présente ensuite dans l'enquête de votre Comité est de savoir :—“ Si les salaires accordés dans ce Département sont suffisans ou plus que suffisans comme compensation des devoirs qui sont remplis et s'il est nécessaire d'augmenter ou de diminuer l'assistance maintenant accordée.”

Les salaires des Officiers du Département des Sauvages sont pris sur l'allocation parlementaire et sont comme suit :—

|                                                       | Sterling: |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| Surintendant en chef.....                             | £350 0 0  |
| Quatre Surintendants, à £185 14s. 4d. chaque          | 742 17 4  |
| Deux Surintendants agissant, £111 8s. 6d. chaque..... | 222 17 0  |
| Un Interprète.....                                    | 79 1 8    |
| Un do.....                                            | 45 0 0    |
| Deux do £25 chaque.....                               | 50 0 0    |
| Pensionnaires.....                                    | 783 11 11 |
| Le Rév. M. Brough, Missionnaire à Manitoulin.....     | 200 0 0   |
| Dr. Darling, stationné au même lieu.....              | 150 0 0   |
| M. Baylay, Maître d'Ecole au même lieu.....           | 75 0 0    |
| Le Rév. M. Flood, £100 courant.....                   | 83 6 8    |

Pour savoir au juste si les compensations maintenant accordées aux Officiers du Département sont plus ou moins grandes que les services rendus, il sera nécessaire de connaître les devoirs qui sont maintenant remplis, comparés à ceux qu'il y avait à remplir quand ces Bureaux furent établis. Ces devoirs paraissent à votre comité avoir beaucoup changé dans leur nature, et avoir augmenté dans leur étendue. Si d'abord les salaires étaient plus que suffisans, il ne s'en suit pas qu'ils le soient aujourd'hui. Autrefois, comme cela a déjà été observé, le devoir des Surintendants se bornait à maintenir des relations amicales avec les différentes Tribus, et à distribuer les présens à ceux qui s'en sont liés d'eux-mêmes au Gouvernement Anglais. Ces Tribus vivaient alors dans les forêts, et l'on avait déjà fait quelques tentatives pour les engager à changer leur genre de vie et à embrasser le Christianisme. Dans un grand nombre d'établissements, ils sont assez civilisés et ils possèdent des biens, meubles et immeubles très considérables, et dont la valeur augmente sans cesse.

La surintendance de ces propriétés, et les importants services que l'on peut rendre et que l'on a rendus, comme votre comité le croit, pour l'avancement des arts, de la paix et de la civilisation parmi les Sauvages, ont beaucoup augmenté les travaux du Surintendant en chef. Votre comité ne croit point avantageux de limiter les services que cet Officier peut rendre, en continuant comme on l'a toujours fait, à lui faire remplir les devoirs de routine qu'un Officier subordonné pourrait également remplir.



pendice (T.) le Juin. Bien loin de suggérer une réduction dans le salaire de cet Officier, votre Comité conçoit, que comme Chef d'un Département qui a à remplir des devoirs aussi étendus, et aussi variés que ceux qui sont énumérés au commencement du rapport de votre Comité, il est maintenant que misérablement payé, et son salaire devrait être augmenté de £350 sterling à £500 sterling avec une allocation pour les frais de voyage réglés suivant une échelle équitable et proportionnée.

Quant aux Surintendans des diverses Tribus, votre Comité ne peut qu'exprimer son ferme espoir que l'état prospère des finances des Sauvages mettront Son Excellence en état de rendre ces situations dignes d'être acceptées par des hommes qui doivent sacrifier leur vie à des devoirs qui nécessairement les forcent à se priver des douceurs de la vie civilisée.

Votre Comité lui ayant demandé "si le pouvoir et la juridiction du Bureau des Sauvages correspondaient aux devoirs qu'il a à remplir," cet Officier a fortement insisté sur la nécessité qu'il y a d'accorder de plus grands pouvoirs accompagnés d'une responsabilité proportionnée afin que le Surintendant en Chef puisse agir avec plus de promptitude, et votre Comité pense qu'il a parfaitement raison. "Le Surintendant en Chef, dit-il, devrait avoir un pouvoir discrétionnaire dans toutes les affaires ordinaires, et devrait être responsable de ce qu'il fait, au lieu d'avoir à troubler le Lieutenant Gouverneur pour sa signature dans les affaires les plus simples." Et entre autres exemples que votre Comité pourrait reproduire, il en cite un pour faire voir les inconvéniens qui résultent de vouloir appliquer des procédés établis pour les grandes affaires aux petites transactions qui se présentent tous les jours dans le Département des Sauvages. "Si demain, dit-il, il devait arriver à Toronto un parti de Sauvage qui viennent d'une grande distance, (ce qui arrive assez souvent,) et qu'ils seraient sans moyens de subsistance, le Surintendant ne pourrait pas leur accorder quelques secours, sans avoir d'abord une réquisition signée par le Lieutenant Gouverneur qui peut-être est malade, absent, ou occupé à des affaires qui ne lui permettent pas de recevoir, et cela notwithstanding les approvisionnemens d'une année qui sont à la disposition du Département, sur une réquisition approuvée qu'il a déjà par devers lui."

L'une des plus grandes défauts qui se rencontrent dans le Bureau du Département des Sauvages est attribuée à l'ignorance dans laquelle il se trouve sur un sujet qui devrait être essentiellement à sa connaissance, — l'état des finances qu'il a à administrer, — fait qui certainement vient à l'appui de l'opinion que votre Comité a déjà exprimée relativement à ce Département, que c'était moins une réforme qu'une organisation complète qu'il fallait introduire dans le Bureau.

On prétend que cette défauts dans le Département vient de l'état de dépendance dans lequel il est vis-à-vis des autres, qui ne lui sont pas nécessairement attachés, — surtout celui du Commissariat et du Bureau de l'Arpenteur Général et du Commissaire des Terres de la Couronne.

Quant à l'avantage et aux effets de l'intervention des autres Départemens dans les affaires des Sauvages, le Chef du Bureau des Sauvages s'exprime fortement contre la continuation de l'intervention d'aucun autre Département. Votre Comité, jusqu'à un certain point, partage l'opinion du Surintendant en Chef; mais il n'est pas prêt à recommander l'adoption de certaines parties de sa théorie.

"Je suis d'opinion," dit le Surintendant en Chef, "que les devoirs du Département Sauvage peuvent être remplis sans l'aide ou l'intervention d'aucun autre Département. Pourvu qu'on lui accorde l'assistance nécessaire pour conduire les affaires de détail, et que possèdent tous les autres Départemens dans la Province, et cela pour le bien non seulement des Sauvages, mais encore du public qui est intéressé dans leurs affaires. Il est inutile de

chercher à cacher que l'état où se trouve actuellement le Département est absolument le contraire de ce qu'il devrait être, et je doute qu'il y ait quelqu'un qui puisse lui rendre les archives des affaires ou transactions financières ou d'autre nature qui y ont été conduites." Appendice (T.) 24e Juin.

Quant aux objections basées sur les inconvéniens qui résultent de l'état de dépendance dans lequel se trouve le Département des Sauvages vis-à-vis du Commissariat, votre Comité est sous l'impression que l'on ferait beaucoup de bien en faisant faire par le seul Département des Sauvages ce qui se fait aujourd'hui par l'union des deux Départemens.

La vente des terres cédées par les Sauvages, qui doit se faire par la Couronne à leur profit, est un des plus importants services qui touchent aux intérêts des Sauvages, et il est rempli par l'Arpenteur Général et le Commissaire des Terres de la Couronne. Le Surintendant en Chef est d'opinion que ce devoir devrait, ainsi que le reste, être transporté au Bureau des Sauvages; et attentif aux intérêts des Sauvages, il se plaint avec force de l'intervention inutile et très coûteuse, comme elle lui paraît, des autres Départemens, et l'extravagance avec laquelle les affaires des Sauvages sont administrées. Il dit:—

"Il semble réellement exister chez les autres Départemens un vif désir de prendre part aux devoirs onéreux du Bureau des Sauvages. Un Commissaire dans le Bureau du Receveur Général devient le Comptable des Sauvages des Six Nations. L'Arpenteur Général arpente les terres des Sauvages que l'on veut vendre; le Commissaire des Terres de la Couronne les vend et en est l'enchanteur et le comptable. Le Bureau de l'Arpenteur Général reçoit, je crois, un droit de commission, ou des émolumens d'autre nature, pour cet arpentage; le Commissaire des Terres de la Couronne en reçoit un autre pour les vendre et en recevoir les paiemens et tenir les comptes, et enfin pour faire ce qui devrait constituer la plus importante partie des devoirs du Surintendant en Chef; et cependant jusqu'ici on n'a pas même accordé à cet officier un Commissaire pour lui aider à remplir les devoirs les plus nécessaires du Département, bien qu'on ait pris sur les fonds des Sauvages des sommes d'argent comme droit de commission et autres salaires pour les services des autres Départemens, suffisantes et plus que suffisantes pour pouvoir placer et maintenir le Bureau des Sauvages sur un pied respectable et efficace."

"Ce système a entraîné les conséquences les plus sérieuses pour les Sauvages, et d'autant plus à regretter qu'elles sont aujourd'hui sans remède. Les sommes considérables qui de tems à autre ont été réalisées sur les ventes des terres, (qui étaient spécialement réservées pour eux et leur postérité,) au lieu d'être placées conformément aux intentions du fidéi-commis, et les intérêts payés aux réclamans, ont été, au contraire, divisées et partagées entre eux, et sont en conséquence perdues pour ceux à l'avantage desquels elles auraient dû être placées en sureté et inviolablement conservées. Si le système d'administration dans le Département des Sauvages eut été différent de ce qu'il a été, et de ce qu'il est même encore aujourd'hui; si le Chef et lui seul eut été revêtu de pouvoirs discrétionnaires pour proposer et mettre à exécution ce que dans son jugement il aurait cru avantageux, et s'il eut été tenu responsable de ces mesures ainsi que de l'accomplissement des devoirs ordinaires de sa charge, je suis prêt à dire que les intérêts des Sauvages en auraient été mieux protégés."

Quant aux points sur lesquels le Surintendant en Chef appuie si fortement, particulièrement la vente des terres des Sauvages, et l'imputation de gaspillage à leur égard, votre Comité a examiné le Commissaire des Terres de la Couronne, qui explique la nature de ces ventes, et donne les raisons pour lesquelles, suivant lui, l'administration n'en saurait être avec avantage enlevée au Département de l'Arpenteur Général, ou pour lesquelles on ne pourrait pas y introduire des changemens importants.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

“ Les principales ventes des terres des Sauvages faites par ce Bureau, l'ont été par encan, sous l'autorisation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'alors. Les conditions de la vente sont : un quart du prix d'achat comptant, ou dans le cours d'un mois; le reste en trois versements annuels, avec intérêt sur chaque versement; à mesure qu'il devient dû, ou en d'autres mots jusqu'à parfait paiement.”

“ L'on n'a point trouvé que la ponctualité dans les paiemens était le résultat du crédit que l'on accordait, et l'on n'a pas non plus considéré avantageux d'avoir recours à des mesures plus rigoureuses qu'une annonce dans les gazettes, invitant toutes les personnes qui ont acheté des terres des Sauvages à se conformer aux conditions de la vente; les terres et les améliorations qui y sont faites étant hypothéquées à cette dette et à l'intérêt qui en provient, on ne peut pas douter du paiement final. Il m'a été suggéré, par des personnes de beaucoup d'expérience, qu'il en résulterait un grand bien, si les divers agens dans leurs districts respectifs vendaient les terres des Sauvages à vente privée, en la même manière que les terres de la Couronne, et sous les mêmes réglemens, conformément à l'Acte du Parlement Provincial pour la vente des terres publiques promulgué le 17 Mai, 1838. Je ne suis point prêt à partager cette opinion en autant qu'elle a rapport aux terres des Sauvages, pour les raisons suivantes:—D'abord je suis certain que si les réclamations des Miliciens Loyalistes, et les autres réclamations militaires, étaient reçues en paiement pour les terres des Sauvages, comme pour celles de la Couronne et du Clergé, qu'elles excéderaient de beaucoup, réunies aux deux premières, le montant des recettes en argent pour les terres de la Couronne, ce qui me mettrait dans l'impossibilité de payer aux Sauvages le montant que leur doit la Couronne, (pour arrérages.) Je pense donc qu'il est impossible pour le présent de recevoir ces réclamations en paiement des terres des Sauvages.”

2. “ Le système de vente à crédit, qui grossit de beaucoup le produit des terres des Sauvages, parce qu'on en obtient un prix plus élevé, sans en perdre l'intérêt; et quoique je ne sois pas en faveur du système de crédit pour la vente des terres publiques en général, cependant dans l'état de gêne ou se trouve le système monétaire en cette Province et dans la République voisine, je ne vois pas quel avantage il en résulterait pour le public en général ou pour les particuliers, si dans ce moment de crise on remplaçait le système de crédit par celui d'argent comptant.”

“ Il me semble évident que l'autorisation de disposer par vente privée des terres dont on a fixé le prix, et l'exactitude avec laquelle on en a vérifié la valeur en les offrant à l'encan, d'où il a fallu les retirer sans les vendre, doit avoir un bon effet sur les intérêts qui y sont particulièrement affectés, d'autant plus qu'on ne perd aucune occasion de faire des ventes aux personnes qui veulent s'établir, et qui généralement appartiennent à cette classe de personnes qui cherchent pour effectuer ces achats les Agens résidans du District où sont situées les terres et qui en occupent et améliorent les terres qu'ils ont ainsi achetées, augmentent la valeur de celles qui ne sont point vendues; ou du moins font que l'on peut les vendre quoique de qualité inférieure.”

“ On ne peut nier que le public retire un grand avantage dans un système qui a l'effet de faciliter la vente des terres en fournissant aux personnes qui désirent s'y établir une occasion d'acquiescer et de placer sur sa propriété une partie de ses capitaux qui autrement se dépenseraient à soutenir sa famille en attendant les ventes périodiques par encan.”

“ Les prix de départ fixés pour les terres ainsi vendues peuvent varier périodiquement, si les circonstances exigent une augmentation dans les prix, ce que l'on peut connaître en essayant des ventes à l'encan. Dans toutes les ventes qui se font aujourd'hui des terres publiques on dépose un certain montant que le déposant perd si l'achat n'est pas complété. On a trouvé que ce plan obviail parfaitement à un abus qui causait de justes sujets de plaintes, savoir, les enchères que portaient des personnes

qui n'avaient point le désir d'acheter les terres publiques, mais qui ne le faisaient que dans le désir de spéculer sur les personnes qui désiraient réellement acheter.”

Quant au dessin de réunir dans le Bureau des Sauvages et de placer sous sa juridiction exclusive, autant que cela peut se faire, toutes les affaires qui ont rapport aux Sauvages et à l'administration de leurs biens, votre Comité a examiné avec soin les raisons qu'il y a pour et contre la proposition d'oter au Commissaire des Terres de la Couronne la vente des terres des Sauvages pour la lui confier.

Le Commissaire des Terres de la Couronne insiste fortement sur les raisons suivantes contre l'adoption de cette mesure.

“ Il me semble, dit-il, que les originaux ou les copies des documens en vertu desquels les Sauvages ont fait au Gouvernement toutes les cessions de terres, devraient être convenablement déposés dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, auquel sont renvoyées toutes les transactions qui ont rapport aux terres dans lesquelles le Gouvernement est concerné, et comme en vertu des réglemens actuels, il ne peut être accordé de Lettres Patentes que par l'entremise de ce Bureau, il devrait avoir dans les archives le pouvoir ou l'autorisation qui permet à la Couronne de faire ces concessions; que les ventes privées faites par les Agens du Département dans leurs localités respectives sont très avantageuses aux Sauvages et que la concentration dans un seul Département de l'administration des ventes des diverses terres publiques a un effet salutaire sur toutes les affaires si elles sont bien effectuées; que l'on diminue par là toutes les dépenses; que l'on donne plus de facilités au public pour obtenir des informations générales sur les affaires locales, et que l'adoption d'un système qui règle les ventes suivant les besoins et les désirs de l'acquéreur est beaucoup plus facile quand la correspondance générale des affaires de terres se fait par un seul Département, et quand il est nommé dans chaque District comme à présent des Agens proposés à la vente et à l'administration des terres publiques, qu'un seul Chef est plus en état de prendre des arrangemens que ne le peuvent plusieurs.” Il est d'opinion en conséquence qu'il n'est pas possible et qu'il ne serait pas avantageux pour les Sauvages de transporter au Bureau des Sauvages tous les documens qui ont rapport aux terres des Sauvages.

Malgré tout le respect dû à l'opinion ci-dessus citée, votre Comité est persuadé qu'il serait très avantageux pour les Sauvages, sans que l'on intervint par là dans les réglemens du Département de l'Arpenteur Général, de laisser entièrement au Surintendant en Chef la vente de ces parties des Réserves des Sauvages qui sont réservées à cette fin. Son certificat de vente et du paiement du prix d'achat, serait un warrant qui permettrait à l'Arpenteur Général de donner sa désignation et les lettres patentes, comme pour le certificat du Colonel Talbot, ou de toutes autres personnes auxquelles sont confiées la vente et l'établissement des Terres de la Couronne. Tandis que, pour les facilités à faire les recherches, on ne voit point pourquoi le public n'aurait pas également accès au Bureau du Surintendant en Chef, comme à celui de l'Arpenteur Général ou du Commissaire des Terres de la Couronne; et d'un autre côté, on doit supposer que le Surintendant, en raison de ses relations continuelles avec les Sauvages, sera mieux informé de la valeur et des localités des divers lots de terre que le Commissaire des Terres de la Couronne, et aura plus d'intérêt à faire de bons marchés que l'on ne peut en attendre des agens ordinaires préposés à la vente des terres incultes de la Couronne; ajoutez à cela, qu'une partie au moins des dépenses exorbitantes qui se déduisent sur les fonds des Sauvages seraient ainsi sauvées sur des transactions qui coûtent tant, et qui font partie du service général du Bureau des Sauvages.

Le Surintendant en Chef considère comme onéreux et inutile toutes les dépenses faites à même le produit des ventes des terres des Sauvages par le Département de l'Arpenteur Général. Elles sont expliquées par l'Arpenteur Général, et tant que les ventes seront conduites par l'officier de ce Département, et que les Commis consacreront une partie de leurs services aux affaires des Sauvages conjointement, avec les affaires générales du Gouvernement, il n'est pas raisonnable qu'ils en paient une partie.

pendice (T.)  
Juin.

L'Arpenteur Général dit que le montant de la rémunération est moindre que la stricte proportion, et votre Comité n'en doute nullement; mais il ne peut s'empêcher de croire que les devoirs maintenant remplis par les Commis du Bureau de l'Arpenteur Général et payés à même les fonds des Sauvages comme services additionnels, pourraient être remplis dans le Bureau des Sauvages, sans qu'il fut nécessaire de faire ces paiements additionnels, ce qui permettrait aux Commis de l'Arpenteur Général d'être à leurs autres devoirs sans interruption.

“ Les sommes, dit-il, que j'ai portées aux comptes des Sauvages comme salaires des Commis ont été chargées sur le principe que les Sauvages doivent en justice partager les dépenses de Bureau en proportion des services qui leur sont rendus, basés sur la recette de leur fonds. Les affaires des Sauvages ainsi que celles des autres services dans ce Département ne sont pas conduites par un seul ou par plusieurs Commis qui y consacrent exclusivement leurs temps, mais par les efforts réunis de tous et de chacun des différents Départemens du Bureau. Dans plusieurs occasions j'ai répondu à des demandes d'allocations que me faisaient les Commis pour divers travaux additionnels, en disant que j'admettais la réclamation et que je saisisais la première occasion qui se présenterait de faire l'allocation. Ceci, je l'ai fait quand M. Steers a laissé le Bureau, et le fonds général des Sauvages étant libre de toutes ces charges, j'ai pensé qu'il y avait justice à y porter cette dépense. Le montant est si peu considérable qu'il n'y a point de proportion avec celui qui est accordé pour travaux additionnels aux Commis des autres Départemens, et il n'est donné que comme rémunération pour les services de trois années pendant lesquelles les Commis ont travaillé longtemps après les heures de Bureau.”

“ Proportionnellement aux salaires sur les recettes payées par les terres de la Couronne depuis le 14 Juillet, 1836 jusqu'au 30 Novembre, 1839, £1708, en chiffres ronds, tous les Sauvages, y compris ceux des Six Nations, auraient eu à payer £2000, tandis qu'ils n'ont payé que £1008. Les frais de papeterie ne sont pas en plus grande proportion. Le montant du compte de M. Burwell, était pour avoir arpenté les terres des Sauvages des Six Nations en vertu d'un ordre en Conseil et avoir fait un plan général de tout le terrain, ce qui était une tâche très difficile et qui a été remplie avec beaucoup de soin et d'habileté. Les autres sommes depuis le No. 9 jusqu'à 14, inclusivement ne paraissent pas portées aux comptes de ce Bureau. Je trouve après information prise qu'elles appartiennent aux comptes de M. Turquand.”

Si toutes les affaires des Sauvages étaient concentrées dans un seul Département ainsi qu'elles devraient l'être suivant votre Comité, l'administration n'en exigerait pas tous ces détails que votre Comité n'a pas cherché à préciser, considérant que les principes de cet arrangement devraient d'abord être fixés. Si on lui donnait plein pouvoir, il deviendrait entre autres choses l'un des principaux devoirs du Surintendant en Chef d'examiner l'administration et l'emploi des fonds des Sauvages pour le passé, de constater les sources de revenus maintenant disponibles et de voir au meilleur moyen de les protéger et augmenter pour la suite.

Pour la première question il y aurait deux principaux sujets à considérer, le Capital de la Compagnie de la navigation de la Grande Rivière et les deniers qui ont passé par le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne auxquels il faudrait ajouter les deniers dus sur les permis de coupe de bois, etc. vendus par M. Blair. On verra, en examinant ses réponses, qu'il est encore dû sur cautionnement des sommes considérables, et le Comité n'a pas des informations bien correctes sur la convenance qu'il y a d'accepter ces cautionnements ou sur la possibilité de les faire accomplir. On trouvera aussi que des sommes considérables d'argent ont été employées dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne à payer les Commis et autres dépenses contingentes, sans aucune autre autorisation apparente, que la discrétion du Chef de ce Département; procédé contre lequel votre Comité a de fortes objections pour les fonds de nature publique, et il pense que l'on devrait en examiner avec soin la convenance et la régularité par

rapport aux deniers des Sauvages, et si on l'approuve, il devrait être expressément approuvé par le Gouvernement.

Le capital de la Grande Rivière non seulement ne rapporte rien mais encore il devient une charge pour les Sauvages des Six Nations. Il a déjà absorbé £20,000, et il en demandera encore probablement le double. Dans l'opinion de votre Comité ce fut un placement injudicieux—et le résultat qu'il a eu, semble être un faible témoignage, en faveur de cette attention scrupuleuse que le Gouvernement doit porter à leurs intérêts et sur laquelle les Sauvages ont toujours compté.

Ce serait un devoir très agréable au Comité que de pouvoir suggérer quelque plan pour obvier à ces difficultés mais il ne s'en présente aucun, à moins que la Couronne ne voulut prendre le fonds et rembourser les avances déjà faites, à même le revenu territorial.

Votre Comité sent qu'il s'est exposé à l'imputation d'avoir surchargé son Rapport d'extraits de témoignages auxquels on aurait bien pu, avec plus de convenance, renvoyer dans un Appendice; mais, connaissant aussi les inconvéniens qu'il y a à consulter constamment d'autres documens à l'appui de ses opinions, inconvéniens qui sont quelques fois si grands qu'ils empêchent de faire des recherches aussi minutieuses qu'il serait à propos de le faire, il a préféré s'exposer à ce reproche, dans le désir de mériter à ces témoignages une considération plus sérieuse et plus favorable que celle que l'on accorde ordinairement à un Appendice.

Votre Comité va maintenant récapituler aussi brièvement que possible les sujets qui ont été soumis à sa considération; les déficiences dans la constitution et le fonctionnement du Département, qui lui semblent mériter considération et remède; et il propose respectueusement les suggestions qui dans son opinion conduiront à ces améliorations.

Premièrement.—Au sujet du système suivi pour le paiement des rentes, votre Comité n'est point préparé à recommander de changement pour le présent. Il est d'opinion que l'on devrait continuer à suivre le mode prescrit par M. Jarvis, de les payer en articles qui sont généralement d'utilité pour toutes les sociétés, et qui peuvent avoir l'effet de les concilier à la vie domestique, de les porter à la culture, mode qui heureusement paraît avoir originé dans le bon sens des Sauvages eux-mêmes.

Les changemens que votre Comité recommande, sous d'autres chapitres, auront l'effet, comme il l'espère, de rendre ce mode encore plus agréable et plus avantageux aux Sauvages.

Secondement.—Quant au système à suivre pour avoir soin des terres des Sauvages, et à la possibilité d'y introduire des changemens et des améliorations au grand avantage des Sauvages, votre Comité a déjà, dans le cours de son Rapport traité ce sujet difficile, très au long, et il est fortement d'opinion que l'on doit introduire un changement si complet, non seulement dans la manière de conserver, mais encore dans celle d'approprier les terres incultes, avant que l'on puisse obtenir quelque amélioration importante dans la condition sociale des Sauvages, (projets sur lesquels votre Comité donnera son opinion dans son Rapport sur les moyens d'améliorer leur condition généralement,) que pour le présent il évitera de recommander aucun changement partiel, et se contentera de protéger leurs propriétés contre les déprédations dont ils se plaignent.

Troisième sujet de l'enquête.—Sur les mesures à adopter contre les squatters qui se sont établis sur les terres des Sauvages. On peut les diviser en deux classes. La première composée des personnes qui ont illégalement pris possession des terres, soit en vertu de prétendues permissions de la part des Sauvages, ou même sans l'ombre de titres, dans le but seulement de cultiver, et qui ont défriché et cultivé leurs terres, et qui y ont construit des maisons.

La seconde composée de personnes dont la possession illégale est accompagnée de circonstances encore plus condamnables—telles que d'avoir coupé et enlevé les bois de construction, avoir tenu des maisons dans lesquelles ils

Appendice  
(T.)

24e Juin.

vendaient des liqueurs fortes, et propageaient par d'autres moyens les vices dans lesquels les Sauvages tombent si facilement, et qui sont la cause réelle de leurs misères.

La première classe par les améliorations considérables qu'elle a faites sur les terres, a pour ainsi dire donné une espèce de garantie qui pourra faire compensation en faveur des Sauvages pour leur expropriation temporaire; on peut, pour le présent, en différer la considération, et l'on peut la prendre en considération avec le plan proposé plus haut.

On en voit beaucoup d'exemples sur les terres remises à la Couronne et transportées et vendues pour le profit des Sauvages; ces lots furent évalués avec leurs améliorations, et les squatters eurent le privilège de les racheter au prix fixé par le Gouvernement. S'ils étaient abandonnés, on les offrirait, comme de raison, avec leurs améliorations, en vente publique. On pourrait suivre cette règle avec avantage, que ces terres soient louées ou vendues.

Votre Comité considère que la seconde classe de squatters ne mérite aucune considération; mais que les Commissaires nommés en vertu de l'Acte passé pour la protection des Réserves des Sauvages, soient autorisés à faire immédiatement exécuter la loi contre eux.

La grande difficulté que l'on a éprouvée jusqu'ici pour se débarrasser de ces usurpateurs, était qu'après avoir observé avec soin toutes les formes exigées par la loi, et les avoir fait chasser par le shérif, à peine s'était-il écoulé quelques semaines, ou même quelques jours, qu'ils revenaient de nouveau et reentraient en possession comme auparavant. Ce fait (comme il est à la connaissance du Président du Comité) s'est renouvelé souvent sur les Réserves des Sauvages dans Tyendinaga, où l'on a gardé pendant plusieurs années des terres les plus précieuses sur le grand chemin de l'Est, jusqu'au point d'attirer le mépris sur l'administration de la loi. Mais l'Acte en question, imposant une pénalité sommaire contre celui qui reprendra la possession d'une terre après en avoir été légalement chassé, il est à espérer que les pouvoirs qu'il confère suffiront pour obtenir l'objet que l'on a en vue.

Il est peut-être bon de faire remarquer ici, relativement aux recommandations de M. Sullivan, que ses Députés devraient être nommés Commissaires pour agir en vertu de cet Acte; que le Surintendant en Chef et les Députés Surintendants des Sauvages, sont déjà nommés, surtout pour veiller aux intérêts des Sauvages; mais que comme le Statut s'étend à toutes les terres de la Couronne en général, la personne qui sera nommée pour en avoir la surintendance générale aura comme de raison la juridiction sur les Réserves des Sauvages, et pourrait, s'il est nécessaire, aider à détruire et prévenir les abus auxquels la Législature désire remédier.

Quatrièmement.—A propos des changemens qui pourraient être introduits avec avantage dans le système que l'on suit aujourd'hui, relativement aux présens annuels, si l'on doit continuer à faire conduire les affaires par l'entremise du Commissariat, votre Comité ne peut faire bien peu de chose de plus que de suggérer l'introduction, dans la nature des présens, des changemens que le Surintendant en Chef, d'après son expérience personnelle, trouvera à propos d'introduire pour les diverses Tribus, suivant qu'elles seront plus ou moins familières avec l'agriculture et les habitudes de la vie domestique.

M. Jarvis a déjà recommandé que l'on y substitue, ou plutôt que l'on y ajoute, des souliers et des pantalons, suivant le désir des Sauvages. L'adoption de ces habits plus convenables et plus commodes, fait déjà voir la disparition d'un préjugé; et, par conséquence, un point gagné.

Votre Comité est frappé des frais immenses que l'on donne comme causés par les transports des présens, avant qu'ils soient arrivés aux différens endroits où ils doivent être distribués.—frais qui dans plusieurs cas sont, dit-on, exagérés d'une manière démesurée. Ces frais, comme de raison, étant payés à même l'Allocation Parlementaire, doivent, s'ils sont corrects, en réduire sérieusement le montant et en absorber une partie, qui, si l'on pouvait adopter un meilleur mode, pourrait être employée d'une manière bien plus avantageuse.

L'augmentation dans le prix des effets importés par des marchands en gros et vendus en détail dans les établissemens les plus éloignés du nord et de l'ouest, n'est nullement proportionnée à celui auquel on évalue les présens distribués aux Sauvages.

Après avoir consulté le Surintendant en chef, le comité a raison de douter de l'exactitude des données de M. Blair, sur ce sujet.

Sur le cinquième sujet de l'enquête—la manière dont on conduit actuellement les affaires du Département des Sauvages, et si l'on ne pourrait pas y introduire des changemens avantageux,—votre comité est convaincu que le mécanisme actuel du Bureau n'est nullement capable de produire de bons effets, du moins suivant la manière dont on le fait fonctionner à présent, et il le sera encore moins si l'on introduit les changemens que recommande votre comité.

Quant à la charge de Surintendant en chef, on propose d'y faire les arrangements qui permettront à ce fonctionnaire de s'occuper plus des devoirs importants de sa charge, dont on a fait voir l'étendue et l'importance pour la bonne administration et le progrès de la civilisation parmi les Sauvages, ou de la limiter aux devoirs que pourrait également remplir un Commis, et lui permettre de connaître exactement l'état réel du fonds des Sauvages, sans avoir à demander des informations d'un autre Département; et d'organiser le Bureau de manière à ce qu'il puisse suffire à l'accomplissement de ses devoirs devenus plus nombreux. Une attention convenable aux propriétés et aux intérêts généraux des Sauvages de la Grande Rivière, que des Syndics ont jusqu'ici administrés, suffit pour employer tout le tems d'un homme.

Pour réussir à faire remplir tous les devoirs qui sont du ressort du Bureau du Surintendant en chef, et que l'on doit (probablement) augmenter, il faudra qu'il soit assisté par—

1o. Un Commis en chef, capable de conduire les affaires et la correspondance du Département, et d'agir comme chef durant les visites que le Surintendant fera aux différentes Tribus, et ses visites annuelles à l'Isle du Grand Manitoulin—salaire proposé, £250.

2o. Un Teneur de livre qui sera entièrement occupé à tenir les comptes des Sauvages et voir aux paiemens des terres, etc.—Salaire, £200.

On propose que le salaire du Commis en chef soit payé à même l'allocation parlementaire; celui de l'autre employé à même le fonds des Sauvages. On doit faire remarquer ici que le salaire du Syndic agissant, dont la charge a été discontinuée, ayant cessé d'être payé, contribuera beaucoup à procurer de l'assistance au Surintendant en chef; mais le profit qui résultera pour les Sauvages de la meilleure administration de leurs biens, fera dans l'opinion de votre comité plus que compenser le montant de ces déboursés.

3o. On propose ensuite de transférer à ce Bureau l'administration de toutes les ventes des terres des Sauvages, que l'on fait vendre à leur profit; l'ajustement de diverses réclamations des Squatters qui tombent dans la première classe que votre comité a mentionnée, appartient particulièrement au Département des Sauvages.

4o. Mettre le chef du Département en état d'agir sans l'intervention du Commissariat.

Premièrement.—En transportant au Receveur-Général le surplus de l'allocation du Parlement Impérial, déduction faite des dépenses qu'il a à payer, et en autorisant le Surintendant en chef, sous la sanction du Gouvernement, à acheter les approvisionnemens ordinaires qui doivent être distribués parmi les Sauvages en la manière et de l'espèce qui leur seront la plus avantageuse.

Secondement.—En tirant du Receveur-Général le montant approprié sur le revenu territorial pour le paiement des rentes des Sauvages, au lieu de l'obtenir en premier lieu du

Appendice (T.)

246 Juin.

Commissariat: Comme ce n'est qu'un fonds Provincial, il ne paraît pas y avoir de nécessité à prendre ces détours. Le seul prétexte qui paraît exister pour cela, c'est que cette manière d'agir a l'apparence d'être pour l'avantage des Sauvages, vu que l'on tire d'avance de l'argent sur la caisse territoriale. Cette pratique vient de ce que le Département des Sauvages était autrefois un Département militaire, et la caisse militaire la source première d'où l'on tirait les fonds pour payer les dépenses incidentes de l'établissement.

50. Le Surintendant en chef pourrait, comme le conçoit votre comité, être autorisé sous les restrictions convenables à fournir le logement, les rations, etc., aux Sauvages qui viennent à Toronto, sans qu'il soit nécessaire d'observer la routine actuelle. A cette fin, il devrait être autorisé à passer les marchés qui lui paraît ont les plus économiques et les plus convenables; il pourrait aussi acheter ou faire acheter ces choses utiles à la culture des terres que les Tribus pourraient désirer avoir, et on les leur fournirait au lieu d'argent à compte de leurs rentes.

La responsabilité et les moyens de contrôle qu'il y aurait vis-à-vis du Surintendant en chef devraient, comme de raison, être proportionnés à cette augmentation de pouvoirs discrectionnaires. Votre Comité conçoit qu'il devrait être comptable public et comme tel obligé de donner un cautionnement à la Couronne en la somme de £

Votre Comité suggère que dans son Bureau, le Surintendant en chef devrait être tenu de garder—

10. Un livre, dans lequel serait entrée toute la correspondance du Département, avec un index par ordre alphabétique.

20. Des livres dans lesquels on tiendrait les comptes de l'actif et du passif, pour chaque Tribu séparément, indiquant les sommes qui lui ont été payées, et le premier jour d'avril et le premier jour d'octobre, tous les six mois, ces comptes devraient être faits et balancés; et l'on devrait en transmettre immédiatement des copies aux Chefs de chaque Tribu, qui les soumettraient à leurs Conseils respectifs, et en les approuvant y apposeraient leurs signatures comme preuve de leur exactitude. Votre Comité prend cette occasion de faire observer que l'exactitude des Sauvages dans ces affaires est vraiment remarquable.

3. Qu'un livre soit ouvert pour y tenir compte de tous les deniers reçus et payés pour les ventes de terres ou autrement par le Surintendant, indiquant le compte de chaque Tribu séparément, et les lots et les autres particularités pour lesquelles ces deniers ont été payés et reçus.

4. Qu'un compte soit ouvert avec l'une des Banques incorporées dans la Province, au nom du Surintendant en Chef, pour tous les deniers reçus et payés par lui en sa dite capacité, indiquant les recettes et les paiemens faits pour chaque Tribu séparément. Qu'il dépose jour par jour dans la Banque tous les sommes qu'il recevra; et que pour aucune raison quelconque, les deniers appartenant au Surintendant en Chef soient mêlés dans ce compte.

5. Votre Comité propose que le Surintendant en Chef prenne des arrangemens par lesquels la Banque du Haut-Canada devienne le Trésorier du Département, et que tous les paiemens faits par les personnes qui acheteront des terres des Sauvages ou toutes autres personnes qui seront endettées soient déposés directement dans la Banque ou par les Agens des parties. En mettant ce plan à exécution, les personnes qui doivent faire ces paiemens devraient être considérés responsables jusqu'à ce que l'argent soit réellement déposé dans la Banque ou à l'un de ses Agens. Les deniers pourront en conséquence être remis au Surintendant en Chef dont le devoir est de les déposer immédiatement; mais tant qu'ils ne sont pas payés, ils ne pourront point être portés au crédit du payeur contre les Sauvages et le Département.

Le Surintendant devrait tenir un compte d'argent avec la Banque ainsi que des comptes séparés avec chaque individu. Il devrait avoir un livret qui serait balancé toutes les semaines par la Banque sur lequel on pourrait faire les entrées au compte du Surintendant en Chef.

(T.)

246 Juin.

Pour être correct, chaque paiement devrait être accompagné d'un memorandum qui mentionnerait pourquoi il a été fait dans la formule suivante:—

“ Six Nations ou autres Tribus.  
“ A. B. dépose £ \_\_\_\_\_ à compte du lot No. \_\_\_\_\_,  
“ dans la Concession du Township de \_\_\_\_\_,  
“ (ou suivant le cas.)”

Ce document devrait être transmis au Surintendant en Chef toutes les semaines, avec le livret, pour qu'il puisse faire les entrées convenables.

Toutes les fois qu'une somme excédant £ \_\_\_\_\_ sera déposée, il sera du devoir du Surintendant en Chef de placer cette somme dans les fonds du Gouvernement tirant sur la Banque une traite qui désigne l'objet et qui sera signée par lui-même, par l'Inspecteur Général et le Gouverneur ou son Secrétaire par ordre.

6. Que toutes les traites qu'il donne pour aucune partie des dits deniers soient contresignées comme susdit, et que les raisons pour lesquelles les traites sont données y soient clairement exposées; et que tous les six mois, le premier jour d'Avril et le premier jour d'Octobre, le compte général de tous les deniers reçus et payés par lui soit rendu sous serment qu'il soit soumis, et dûment certifié, comme tous les autres comptes publics à l'Inspecteur Général ou au Bureau des Auditeurs s'il y en a un; que le compte annuel étant fait, et la balance déclarée, le caissier de la Banque où il aura été fait, donne, s'il en est requis, un certificat qui mentionne que cette balance est réellement déposée dans la Banque, et qu'une copie du compte de chaque Tribu soit transmise au Chef principal, aussitôt que le compte aura pu être examiné et approuvé.

7. Que toute preuve de titre des propriétés transportées aux Sauvages soit d'abord examinée et approuvée par l'Officier en Loi de la Couronne avant l'exécution d'aucun acte de transport, etc.

Votre Comité ne peut terminer ce rapport sans mentionner qu'indépendamment de l'assistance que lui a donnée le Surintendant en Chef, il doit beaucoup à M. Vardon qui a, durant les quatre derniers mois, sans aucune rémunération, aidé M. Jarvis à transiger les affaires qui s'étaient encombrées dans le Bureau; qu'il a montré beaucoup d'assiduité et qu'il a acquis une connaissance parfaite des affaires du Bureau, ce qui le rend digne d'être nommé Comité en Chef.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) ROBERT S. JAMESON,  
“ J. B. MACAULAY,  
“ WILLIAM HEPBURN,

Chambre du Comité, No. 4,  
Janvier, 1840.

APPENDICE No. 2.—(A.)

Questions soumises par les Commissaires au Surintendant résidant et aux autres personnes employées dans le Département des Sauvages en Canada.

1. Depuis quand avez-vous la surintendance des Sauvages qui sont sous vos soins?
2. Leur caractère moral et religieux et leurs habitudes d'industrie se sont-ils améliorés durant ce tems?

Appendice  
(T.)

24e Juin.

3. Où et comment sont-ils établis, est-ce dans des villages ou sur de petits lots de terres ?

4. Quelle est la grandeur et l'étendue de leur village, savoir :—le nombre de leurs maisons, granges, etc., et avec quels matériaux sont-elles bâties ?

5. Parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance y en a-t-il qui préfèrent rester dans des cabanes ? s'il y en a donnez en le nombre ?

6. Les Sauvages qui sont sous votre surintendance, cultivent-ils la terre et la divisent-ils par lots réguliers, et chaque Sauvage choisit-il à son goût le lot de terre qu'il veut cultiver, ou bien est-ce le Chef qui la choisit pour lui.

7. Voulez-vous dire d'une manière aussi correcte que possible le nombre d'acres cultivés dans chacun de vos établissemens, et aussi le nombre d'acres que cultive chaque famille ? Quand les familles n'ont point de terres à cultiver, où prennent-elles leurs moyens de subsistance ?

8. Quand une fois un Sauvage a la possession d'un lot de terre, est-il à l'abri des empiétations des autres Sauvages et la coutume lui donne-t-elle le pouvoir de le transmettre à ses héritiers ou de transporter ses droits à d'autres membres de la Tribu ou à d'autres personnes ?

9. Trouvez-vous que depuis que vous avez la surintendance de ces Sauvages ils se soient améliorés dans leurs modes de culture ? Jusqu'à quel point cultivent-ils la terre en commun ?

10. Pouvez-vous dire le nombre de ceux qui ont labouré leurs terres durant cette période ? De quels instrumens se servaient-ils lorsque vous en avez eu la surintendance et de quels instrumens se servent-ils aujourd'hui.

11. Quelle quantité d'ustensiles d'agriculture possèdent-ils aujourd'hui et en sont-ils soigneux ? En connaissent-ils parfaitement l'usage ?

12. Quels animaux ont-ils, et en ont-ils bien soin durant l'hiver ?

13. Quel mode de culture suivent-ils généralement ; diffèrent-ils de celui des Blancs et dites en quoi ?—

14. Quelle espèce de grains ou de légumes cultivent-ils le plus communément ?

15. Pouvez-vous dire la quantité que chaque Tribu a produite dans une année.

16. Par qui le travail des champs se fait-il ? S'il se fait par les jeunes gens, se partagent-ils exactement le travail.

17. La division du jour par rapport au travail est-elle systématique ?

18. Prennent-ils leurs repas à des heures fixes comme le font les Blancs ?

19. Aiment-ils autant qu'autrefois, la pêche, la chasse, etc. ?

20. Quel temps emploient-ils à cela et dans quelles saisons de l'année ?

21. Où vont pour cela les Sauvages qui sont sous vos soins ?

22. Quel effet le progrès des établissemens a-t-il eu sur leurs habitudes à cet égard et sur leur rendez-vous de chasse ?

23. Quel progrès ont-ils fait dans le christianisme ?

24. A quelle dénomination religieuse appartiennent-ils ?

25. Assistent-ils à leur Eglise ou Chapelle, est-ce par goût ou par d'autres motifs ?

26. Depuis qu'ils se sont convertis au Christianisme ont-ils des habitudes plus morales ?

27. Sont-ils sensibles à l'amélioration de leur condition et désirent-ils faire des progrès ?

28. Y a-t-il des payens parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance ? s'il y en a dites en le nombre. Quels efforts a-t-on fait pour les convertir, et quels obstacles a-t-on rencontrés ?

29. Combien s'est-il fait de baptêmes, et combien s'en fait-il tous les ans et dans quelle Eglise, etc. ?

30. Quels moyens ont-ils de s'instruire dans la Religion et de la pratiquer ?

31. Quelles Eglises ont-ils ?

32. Quelle pratique suivent-ils dans leur culte religieux public et privé ?

33. Quelles Ecoles ont-ils parmi eux ?

34. Leurs enfans fréquentent-ils assiduellement ces Ecoles ?

35. Quel est le nombre des enfans qui assistent aux Ecoles et montrent-ils de l'aptitude ?

36. Voulez-vous nous dire le mode d'enseignement suivi dans ces Ecoles et la nature des livres dont on se sert ?

37. Montrent-ils de l'aptitude pour les arts mécaniques et pour quels arts ?

38. Y a-t-il des Sauvages qui sont ouvriers—tels que Charpentiers, Forgerons, Cordonniers, Tailleurs, etc., etc., s'il y en a veuillez en dire le nombre, et dites à quel degré d'habileté ils sont parvenus ?

39. La santé des Sauvages qui sont placés sous votre surintendance est-elle généralement bonne ou mauvaise, comparée à celle des Blancs leurs voisins ?

40. Quelles sont les maladies les plus ordinaires parmi eux ?

41. Trouvez-vous que ces maladies ont augmenté ou diminué depuis que la civilisation est répandue parmi eux ?

42. Les Tribus qui sont placées sous votre surintendance ont-elles augmenté ou diminué, indépendamment de l'émigration ; si elles ont diminué, quelle en est suivant vous la cause ?

43. Quel est le nombre moyen des enfans nés dans chaque famille et combien en élèvent-ils généralement.

44. A quel âge meurent ordinairement les enfans ; et à quoi peut-on attribuer cela ?

45. Les Sauvages, hommes ou femmes se marient-ils souvent avec les Blancs ?

46. Pour les Sauvages qui sont sous votre surintendance, quelle est la proportion des Métis ?

47. Y a-t-il quelque différence sensible entre les habitudes et la conduite générale des Métis et des Sauvages, s'il y en a, dites en quoi ?

48. Dans les cas où il y a eu des mariages entre Sauvages et blancs, trouvez-vous que la condition des Sauvages s'est améliorée ?

49. Y a-t-il beaucoup de femmes de Sauvages qui vivent en concubinage avec les blancs ?

50. Naît-il maintenant parmi les femmes non mariées, autant d'enfans illégitimes qu'il en naissait autrefois, et comment les Sauvages voient-ils cela ?

51. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de tous ou d'aucun des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté ?

52. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de ces droits, à part les enfans des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages ?

53. Dans votre opinion, les Sauvages ont-ils assez de connaissances et d'habileté pour exercer ces droits ?

APPENDICE No. 2.—(B.)

Questions soumises aux Missionnaires et autres personnes en relation avec les Sauvages.

1. Combien de tems avez-vous été en relation avec des Sauvages ?

2. Quels ont été leurs progrès durant ce tems, sous le rapport moral et religieux et sous le rapport de l'industrie ?

3. Trouvez-vous qu'ils ont fait quelques progrès dans la culture depuis que vous les connaissez ?

4. Quels progrès ont-ils fait dans le Christianisme ?

5. Depuis qu'ils sont chrétiens, leurs habitudes morales se sont-elles améliorées, quel en a été l'effet sur leurs habitudes sociales ?

6. Paraissent-ils désirer quelque changement dans leur condition et désirent-ils faire des progrès ?

7. Y a-t-il des Sauvages qui sont encore payens ? Quels efforts a-t-on faits pour les convertir, et quels obstacles a-t-on rencontrés ?

8. Quel est, suivant vous, le meilleur moyen d'améliorer leur état religieux ?

9. Les enfans des Sauvages qui fréquentent les écoles montrent-ils de l'aptitude à acquérir des connaissances ?

10. Quel est, suivant vous, le meilleur moyen de promouvoir les intérêts moraux, intellectuels et sociaux des Sauvages ?

11. Pouvez-vous offrir quelques suggestions sur la convenance et les meilleurs moyens d'établir des écoles d'Industrie pour les jeunes Sauvages, et sur le meilleur système d'enseignement que l'on pourrait adopter ?

12. Est-ce que les Sauvages montrent quelque aptitude pour les arts mécaniques, et pour quels arts ?

13. Est-ce que la santé des Sauvages est généralement bonne ou mauvaise, comparée à celle des blancs leurs voisins ?

14. Considérez-vous que le nombre des Sauvages augmente ou diminue, indépendamment des émigrations ? S'il diminue, quelle en est la cause suivant vous ?

15. Y a-t-il, suivant vous, quelques moyens d'arrêter l'excessive mortalité qui a eu lieu parmi les Sauvages, si cette mortalité a lieu ?

16. Est-ce que les Sauvages, hommes ou femmes, contractent souvent des mariages avec les blancs ?

17. Y a-t-il quelque différence sensible entre les habitudes et la conduite générale des Métis et des Sauvages, et quelle est-elle ?

18. Pour les mariages qui ont été contractés entre des blancs et des Sauvages, trouvez-vous que la condition des enfans issus de ces mariages est meilleure ?

19. Y a-t-il beaucoup de femmes Sauvages qui vivent en concubinage avec les blancs ?

20. Naît-il beaucoup d'enfans naturels parmi les femmes qui ne sont pas mariées, et comment les Sauvages considèrent-ils cela ?

21. Les Sauvages jouissent-ils tous, ou y a-t-il des Sauvages qui jouissent des droits politiques et civils que possèdent les autres sujets de Sa Majesté ?

22. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de ces droits, à part les enfans des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages ?

23. Suivant-vous, les Sauvages ont-ils assez de connaissance et d'habileté pour exercer ces droits ?

24. Pouvez-vous suggérer quelques moyens propres à améliorer la condition des Sauvages, et relatifs à l'usage de leurs présens, à l'emploi de leurs rentes et du produit de la vente de leurs terres ?

APPENDICE No. 3.

Témoignage du Secrétaire du Bureau des affaires des Sauvages (pour les Iroquois de Caughnawaga.)

Réponses aux questions soumises par les Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages du Canada, relativement à la Tribu des Iroquois de Caughnawaga, Canada-Est, placés sous la surintendance du Secrétaire du Bureau des affaires des Sauvages.

1. Depuis quand avez-vous la surintendance des Sauvages qui sont sous vos soins ?—Depuis que j'ai été nommé à un emploi dans le Département des Sauvages, j'ai eu à deux époques distinctes, savoir : depuis 1825, jusqu'à 1830, et depuis 1840 jusqu'à l'époque actuelle, la surintendance de la Tribu des Iroquois de Caughnawaga. Pendant les dix années intermédiaires, j'ai conduit les affaires du Département à Québec, allant quelques fois faire des visites chez les diverses Tribus du Canada Est. Ayant reçu ordre du ci-devant Gouverneur Général de prendre la surintendance générale des Tribus Sauvages du District de Montréal, tel que notifié dans le supplément de la Gazette Officielle de Québec, en date du 5 Novembre, 1840, je me transportai à cette station, en conséquence. J'eus alors instruction de prendre la surintendance exclusive des Sauvages de Caughnawaga et d'adopter tous les moyens possibles de supprimer certaines petites querelles locales qui duraient dans cet établissement depuis plus de sept ans. Mes services publics en Canada, datent depuis trente-et-un ans.

2. Leur caractère moral et religieux, et leurs habitudes d'industrie se sont-elles améliorées durant ce tems ?—Leur caractère moral ne s'est pas beaucoup amélioré pendant ces deux dernières années; bien que j'aie eu lieu d'espérer que l'introduction de principes de tempérance dans cette Tribu par l'influence et les prédications de l'Evêque de Nancy durant l'été de 1841, aurait dû produire quelques changemens dans leurs habitudes. On me dit qu'ils sont très attentifs à observer leurs devoirs religieux comme Catholiques Romains.

3. Où et comment sont-ils établis ? est-ce dans des villages ou sur des petits lots de terre ?—Au village appelé Caughnawaga, sur le Lac St. Louis, à environ dix milles à l'ouest de la Cité de Montréal.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

4. Quelle est la grandeur et l'étendue de chaque village, savoir: le nombre de leurs maisons, granges, etc., et avec quels matériaux sont-elles construites?—Le village de Caughnawaga couvre environ quarante acres de terre; il renferme quarante-cinq maisons en pierre, cent quatre-vingt-deux maisons en bois, et cent granges et étables toutes en bois; la population s'élève à plus de onze cents ames; mais les Sauvages qui ont droit à avoir des présens ne se montent qu'à neuf cent cinquante-cinq, y compris les femmes et les enfans.

5. Parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance, y en a-t-il qui préfèrent vivre dans des cabanes? S'il y en a, donnez-en le nombre?—Il n'y en a pas.

6. Les Sauvages qui sont sous votre surintendance ont-ils subdivisé par lots réguliers les terres qu'ils cultivent; et chaque Sauvage choisit-il à son goût la terre qu'il veut cultiver, ou bien est-ce le Chef qui la choisit pour lui?—Les terres ne sont point subdivisées en lots réguliers. Chaque Sauvage peut cultiver autant de terres qu'il croira pouvoir le faire sur l'étendue des terres réservées pour l'usage de la Tribu dans la Seigneurie du Sault St. Louis, sur laquelle les Chefs n'ont aucun contrôle.

7. Voulez-vous dire d'une manière aussi correcte que possible, le nombre d'acres de terres cultivés dans vos établissemens, et aussi le nombre d'acres que cultive chaque famille. Quand les familles n'ont point de terres à cultiver, où prennent-elles leurs moyens de subsistance?—L'étendue de terres cultivées est d'environ 2,250 acres, et le nombre d'acres cultivés par chaque famille peut-être évalué en moyenne à dix. Quelques familles cultivent entre trente à quarante acres chaque. Les familles qui n'ont point de terres à cultiver, trouvent leurs subsistances dans le salaire des hommes employés durant l'été dans les canaux ou sur les radeaux, dans l'hiver, elles vivent du produit des raquettes, des paniers, des souliers, etc., qu'elles font pour vendre. Quelques-uns s'engagent comme journaliers chez les blancs.

8. Quand une fois un Sauvage a la possession d'un lot de terre, est-il à l'abri des empiétations des autres Sauvages; et la coutume lui donne-t-elle le pouvoir de la transmettre à ses héritiers ou de transporter ses droits à d'autres membres de la Tribu, ou à d'autres personnes?—Il est parfaitement à l'abri des empiétations, et il peut transmettre le lot de terre à ses héritiers ou à aucun autre membre de la Tribu, mais pas à d'autres personnes.

9. Trouvez-vous que depuis que vous avez la surintendance de ces Sauvages, ils se soient améliorés dans leur mode de culture? Jusqu'à quel point cultivent-ils la terre en commun?—Pas considérablement. Ils cultivent 2,250 acres de terres, comme il a été dit à la réponse numéro 7, mais on ne peut pas dire que ce soit en commun, parce que chaque Sauvage en occupe une certaine partie pour l'usage exclusif de sa famille.

10. Pouvez-vous dire le nombre de ceux qui ont commencé à labourer leurs terres durant cette période; de quels instrumens se servaient-ils, lorsque vous avez eu la surintendance, et de quels instrumens se servent-ils aujourd'hui?—Entre quarante-cinq à cinquante familles; autrefois ils cultivaient la terre avec la pioche seulement; mais aujourd'hui un grand nombre d'entre eux se servent de charrues et de herses.

11. Quelle quantité d'ustensiles d'agriculture possèdent-ils aujourd'hui, et en sont-ils soigneux? En connaissent-ils parfaitement l'usage?—Ils ont quarante-cinq charrues et quarante herses, avec un certain nombre de pioches, de pelles et de haches, etc. Ils paraissent en comprendre l'usage, et ils en ont grand soin, à quelques exceptions près.

12. Quels animaux ont-ils et en ont-ils bien soin durant l'hiver?—Ils ont quinze bœufs, cent soixante-et-douze vaches, deux cent six chevaux et trois cent quarante-quatre cochons, et quelques volailles. Pendant l'hiver, ils n'ont pas bien soin de leurs animaux.

13. Quel mode de culture suivent-ils généralement; diffère-t-il de celui des blancs, et dites en quoi?—C'est le vieux système canadien, avec la pioche seulement; qu'un grand nombre de Sauvages suivent encore. Cependant plusieurs d'eux ont adopté le système de rotation pour les récoltes, et ils se servent des engrais comme les cultivateurs Anglais et Ecossais, leurs voisins.

14. Quelle espèce de grains ou de légumes cultivent-ils le plus communément?—Le maïs, l'avoine, l'orge, les pois et les fèves.

15. Pouvez-vous dire la quantité que chaque Tribu a produite dans une année?—En 1841, ils ont recueilli 28,762 minots de maïs, 950 minots d'avoine, 40 minots d'orge, 790½ minots de pois et de fèves, 2,307 minots de patates et 635½ tonneaux de foin.

16. Par qui le travail des champs se fait-il? S'il se fait par les jeunes gens se partagent-ils également le travail?—Ces sont les femmes qui font la plus grande partie des travaux, à l'exception du labourage, du hersage et du fauchage que font les jeunes gens; mais ils ne partagent pas justement les travaux.

17. La division du jour par rapport au travail est-elle systématique?—Non. Les travaux se font généralement entre 9 A. M. et 4 P. M.: le reste du jour se passe au village ou à l'église; à pêcher et à faire la chasse aux oiseaux.

18. Prennent-ils leurs repas à des heures fixes comme le font les blancs?—Ils ne le font pas; chacun mange quand il a faim, et suivant les moyens qu'il a de contenter sa faim.

19. Aiment-ils autant qu'autrefois la pêche, la chasse, etc.?—Point du tout.

20. Quel tems employent-ils à cela, et dans quelles saisons de l'année?—Maintenant il y a bien peu de Sauvages de la Tribu qui passent l'hiver à la chasse. La chasse d'été dure environ deux mois; mais ce n'est que lorsqu'ils peuvent avoir la permission des Tribus qui occupent la Rive Nord du Fleuve St. Laurent, et de la Rivière des Outaouais, de chasser sur leurs terres, qu'ils prennent le plaisir de la chasse, vu qu'ils n'ont point de terres à chasser à eux en propre.

21. Où vont pour cela les Sauvages qui sont sous vos soins?—Sur les terres incultes de la Rivière des Outaouais, et quelques fois dans le Haut de la Rivière Chateauguay, près de la ligne Provinciale.

22. Quel effet le progrès des établissemens a-t-il eu sur leurs habitudes à cet égard, et sur le choix de leur rendez-vous de chasse?—Il a forcé la majorité des Tribus à diriger leur attention vers d'autres objets: le petit nombre de ceux qui font la chasse vont à des distances considérables.

23. Quels progrès ont-ils fait dans le Christianisme?—Ils sont tous Chrétiens; ce sont les Jésuites qui les ont convertis bien avant la conquête du Canada.

24. A quelle dénomination religieuse appartiennent-ils?—Ils appartiennent exclusivement à la Religion Catholique Romaine.

25. Assistent-ils régulièrement à leur église ou chapelle, est-ce par goût ou par d'autres motifs?—Ils sont vraiment très attentifs à observer leurs devoirs religieux; et comme l'on considère que c'est une grande punition pour un Sauvage d'être exclu de l'église pour quelques offenses, j'infère delà qu'ils n'agissent que par des motifs religieux.

26. Depuis qu'ils se sont convertis au Christianisme, ont-ils des habitudes plus morales?—Je considère que les Sauvages de Caughnawaga sont bien peu inférieurs dans leurs habitudes morales à la basse classe des Canadiens Français de ce district.



27. Sont-ils sensibles à l'amélioration de leur condition, et désirent-ils faire des progrès?—Les Chefs et tous les autres Sauvages respectables reconnaissent que leur condition s'est améliorée depuis ces dernières années, et ils paraissent beaucoup désirer faire des progrès. En observant une justice stricte et impartiale pour toutes les classes, on a rétabli la tranquillité dans le village.

28. Y a-t-il des payens parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance; s'il y en a, dites en le nombre; quels efforts a-t-on fait pour les convertir, et quels obstacles a-t-on rencontrés?—Il n'y en a pas. Tous les Sauvages dans le Canada Est, qui sont sous ma surintendance, sont chrétiens.

29. Combien s'est-il fait de baptêmes, et combien s'en fait-il annuellement, et dans quelle église?—Il a été fait quatre cent treize baptêmes dans la Tribu des Iroquois à Caughnawaga pendant les sept dernières années; ce qui fait environ cinquante-neuf par années, et ils ont été tous faits dans l'Eglise Catholique Romaine.

30. Quels moyens ont-ils de s'instruire dans la religion et de la pratiquer?—Ils ont un missionnaire Canadien Français très zélé, qui possède très bien leur langage, et qui est infatigable dans ses efforts pour les instruire dans leurs devoirs comme Catholiques Romains; et il réside constamment au village de Caughnawaga.

31. Quelles églises ont-ils?—Une église en pierre très commode et très spacieuse, ornée d'un clocher et de deux cloches, et un presbytère pour leur missionnaire aussi en pierre. En 1832, le Gouvernement Impérial accorda £200 sterling pour les réparations de cette église, et l'année suivante il leur fut envoyé une grosse cloche par l'ordre de feu Sa Majesté le Roi Guillaume IV. Ces batisses furent érigées par les Jésuites, qui étaient les directeurs spirituels de ces Sauvages dans la colonie.

32. Quelles habitudes ont-ils par rapport au culte religieux public et privé?—Le missionnaire célèbre la messe et prêche tous les Dimanches et jours de fêtes, et à plusieurs autres jours dans le cours de l'année. Il fait aussi tous les jours le catéchisme aux enfans. Les Iroquois ont pour leur instruction religieuse tous les moyens que possèdent les autres Catholiques Romains; et l'on dit qu'ils sont très réguliers à fréquenter la confession et la communion.

33. Quelles écoles ont-ils parmi eux?—Il n'y a maintenant aucune école quelconque à Caughnawaga. Cinq garçons de la Tribu des Sauvages fréquentent l'école des Sauvages, qui est sous la direction de Charles Forêt, à Christeville, près de St. Jean. En 1835, Lord Aylmer nomma un instituteur Anglais Catholique Romain pour conduire une école au village; mais, comme toutes les tentations de cette nature faites par la Société pour promouvoir l'éducation et l'industrie parmi les Sauvages et les cultivateurs indigènes, cette école tomba à cause des préjugés du missionnaire (le Rév. J. Marcoux) contre la langue Anglaise. En conséquence, l'on retira l'instituteur par l'ordre de Lord Gosford, en 1838.

34. Les enfans fréquentent-ils assidûment les écoles?—Voir ma réponse précédente.

35. Quel est le nombre des enfans qui assistent aux écoles, et montrent-ils de l'aptitude?—Comme je l'ai déjà dit, il n'y a que cinq garçons qui fréquentent maintenant l'école à St. Jean. Il paraît, d'après les rapports trimestriels de M. Forest, qu'ils montrent beaucoup d'aptitude.

36. Voulez-vous nous dire le mode d'enseignement suivi dans ces écoles, et la nature des livres dont on se sert dans les dites écoles?—On suit le système Anglais à l'école de St. Jean, et les livres dont on se sert dans ces écoles sont le *Mor's Spelling Book*, *Pinnock's Grammar and Geography*, *English and American Readers*, *the New Testament and Walkingame's Arithmetic*.

37. Montrent-ils de l'aptitude pour les arts mécaniques, et pour quels arts?—Ils n'en montrent pas.

38. Y a-t-il des Sauvages qui sont ouvriers, tels que charpentiers, forgerons, cardonniers, tailleurs, etc.; s'il y en a, veuillez en dire le nombre, et dites à quel degré d'habileté ils sont parvenus?—Strictement parlant, il n'y a point d'ouvriers dans la Tribu. On peut dire qu'il y en a quelques uns qui ont appris d'eux-mêmes les métiers de charpentier et de menuisier, et presque tous savent se servir de la hache et de la scie; mais il n'y a point de Sauvages qui voudraient se soumettre à la gêne et à la réclusion que nécessiterait un apprentissage.

39. La santé des Sauvages qui sont sous votre surintendance est-elle généralement bonne ou mauvaise, comparée à celle des Blancs leurs voisins? Leur santé est à peu près la même que celle des Canadiens-Français qui vivent dans leur voisinage; mais l'on a observé que les maladies contagieuses telles que la petite vérole et le choléra ont été suivies de résultats plus funestes pour les Sauvages que pour les blancs. Depuis 1823, les Sauvages du Bas-Canada ont reçu, quand il le fallait, les avis et les secours des Officiers médicaux de l'armée, en conséquence de réglemens établis à cette fin par feu le Comte de Dalhousie.

40. Quelles sont les maladies les plus ordinaires parmi eux? La phthisie et les maladies de consomption.

41. Trouvez-vous que ces maladies ont augmenté ou diminué depuis que la civilisation est répandue parmi eux? Il y en a quelques cas tous les ans, mais ces maladies n'augmentent pas; comme ils ont été civilisés par les Jésuites, je n'ai pas les moyens d'établir la comparaison désirée.

42. Les Tribus qui sont placées sous votre surintendance ont-elles augmenté ou diminué, indépendamment des migrations; si elles ont diminué, quelle en est la cause? Pendant une période de sept années, savoir, depuis 1835 jusqu'à 1841 inclusivement, le nombre des décès à Caughnawaga s'est monté à 241, et le nombre des naissances à 413, ce qui donne une augmentation de 172.

43. Quel est le nombre moyen des enfans nés dans chaque famille, et combien en élèvent-ils généralement? Le nombre des enfans qui naissent peut être évalué à sept et le nombre de ceux qu'ils élèvent à quatre.

44. A quel âge meurent ordinairement les enfans et à quoi faut-il l'attribuer? A l'âge de deux ans et au dessous, et généralement leur mort est causée par les vers, dysentérie ou consomption; on peut aussi l'attribuer à la vie laborieuse que mènent les femmes pendant qu'elles nourrissent, leur manque de nourriture convenable, et l'incapacité où elles sont d'être nourrices.

45. Les Sauvages hommes ou femmes se marient-ils souvent avec les blancs? Pas souvent; ces cas sont maintenant très rares.

46. Parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance, quelle est la proportion des métis? Les Sauvages de Caughnawaga sont presque tous métis; ou les enfans des Sauvages sont de sang mêlé.

47. Y a-t-il quelque différence sensible entre les habitudes et la conduite générale des Métis et des Sauvages? s'il y en a, dites en quoi. Aucun quelconque; leur conduite générale, leurs habitudes, leur langage et leurs occupations sont les mêmes.

48. Dans les cas où il y a eu des mariages entre Sauvages et blancs, trouvez-vous que la condition des Sauvages s'est améliorée? Je ne le trouve pas; on me dit qu'à quelques exceptions près, les femmes Sauvages mariées à des blancs sont plus malheureuses que les autres femmes de la Tribu.

49. Y a-t-il beaucoup de femmes Sauvages qui vivent en concubinage avec les Blancs? Il n'y en a pas eu d'exemples à Caughnawaga depuis plusieurs années.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

50. Nait-il maintenant parmi les femmes non mariées autant d'enfans illégitimes qu'il en naissait autrefois, et comment les Sauvages voient-ils cela ? Il nait beaucoup moins de ces enfans aujourd'hui qu'il en naissait autrefois, surtout depuis que les assemblées et les danses nocturnes ont été abolies dans le village. Il n'a été baptisé qu'un seul enfant illégitime à Caughnawaga durant l'année dernière. Cependant les Sauvages voient cela avec la vraie charité chrétienne et la fille coupable n'est point comme chez les blancs disgraciée ; elle peut encore trouver à se marier.

51. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de tous ou d'aucun des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté ? Pour répondre à cette question, je dois citer ici l'opinion des Officiers en Loi du Bas-Canada, savoir : " Les Sauvages âgés de moins de 21 ans, sont mineurs aux yeux de la loi ; au-delà de cet âge ils jouissent de tous les droits des autres sujets."

52. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de ces droits, à part les enfans issus des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages ? Tous les Sauvages de sang pur ou sang mêlé, possèdent ces droits ; mais il y en a bien peu, s'il y en a même, qui soient qualifiés ou disposés à les exercer.

53. Dans votre opinion les Sauvages ont-ils assez de connaissance et d'habileté pour exercer ces droits ? Je suis décidément d'opinion qu'ils ne possèdent aucune de ces qualifications.

(Signé,) D. C. NAPIER,  
S. A. S.

Bureau des Sauvages,  
Montréal, 31 Janvier, 1843.

## APPENDICE No. 4.

Témoignage du Révérend S. Marcoux, Missionnaire de Caughnawaga, relativement aux progrès de cet établissement.

## RÉPONSES.

1. Il y a trente-et-un ans que je suis avec les Sauvages.

2. Je trouve qu'il y a beaucoup moins de désordres maintenant qu'il n'y en avait autrefois ; les mœurs sont bien meilleures, un bien plus grand nombre s'adonne à la culture de la terre. Si j'avais été aidé par les autorités du Département, j'aurais fait beaucoup plus. Mais bien souvent lorsque je faisais d'un côté, on défaisait de l'autre. Si le Gouvernement, qui est tout-puissant, aidait les Missionnaires pour empêcher les Sauvages de boire, on en ferait un bien bon peuple. Mais jusqu'à ces dernières années, le Gouvernement fournissait lui-même du rhum aux Sauvages, sans compter ce que certains Officiers leur en distribuaient en maintes occasions. Les autres genres d'industrie par lesquels ils gagnent leur vie, sont de voyager dans les berges et les bateaux, et de sauter des cajeux, ce qui est pour eux une occasion continuelle de boire. Un *extra* tous les ans dans la distribution des présens à ceux qui ne boivent pas et le retranchement de quelques articles à ceux qui boivent produirait un bien bon effet.

3. Ils sont établis d'après l'ancien système Français, en villages, ayant chacun leurs champs, prairies et sucreries autour d'eux sur la réserve, souvent plusieurs morceaux de terre isolés les uns des autres forment la propriété de chaque particulier. Le bois debout n'appartient à personne ; ils peuvent faire de la terre neuve là où ils veulent, et se vendre entr'eux l'ouvrage qu'ils ont fait, mais non le terrain qui Favoisine.

4. Le Sault St. Louis est le plus grand, comme il est le chef-lieu, de tous les villages du Canada. Il contient plus de deux cents maisons, dont un bon nombre en pierre, et les autres en pièces, sur des solages de pierre. Sa population est maintenant entre onze à douze cents âmes. Il y a quelques familles de blancs, en bien petit nombre, mais qui n'y ont aucune propriété, et sont toutes à loyer.

5. Point au Sault St. Louis.

6. La réponse à cette question se trouve dans le No. 2.

7. L'Agent a pu répondre mieux que moi à cette question ; toutes les familles cultivent plus ou moins, elles sèment au moins du blé-d'inde, des fèves et des patates.

8. Il est à l'abri de l'empiétement pour toute la terre dont il a ôté la pierre, ou qu'il a achetée ou reçue d'héritage. Il peut revendre, comme il a acheté, mais aux Sauvages seulement, ou Métis qui composent la grande partie de villages, et non aux blancs qui n'ont aucun droit de propriété sur les réserves Sauvages du Bas-Canada.

9. Leur manière de cultiver a pris beaucoup d'accroissement ; mais il n'y a pas ce qu'on appelle amélioration dans le système de culture, qui est le même pour le blé-d'inde, se faisant toujours à la pioche par les mains des femmes seulement. A présent beaucoup closent leurs champs de blé-d'inde, qui auparavant n'étaient protégés que par la clôture de la commune, qui se fait et se répare aux frais de tout le village. Ils ne cultivent rien en commun ; chaque famille pour soi.

10. Il y a vingt-quatre ans, il n'y avait pas une seule charrue dans le village ; tout se faisait à la pioche parce qu'on n'y semait que du blé-d'inde, des fèves et autres légumes. Aujourd'hui il y en a beaucoup, quoique pas la moitié assez, parce que les Sauvages ont commencé depuis une quinzaine ou vingtaine d'années à semer du blé, des pois, de l'avoine, de l'orge, etc.

11. La statistique annuelle de l'Agent répond à cette question.

12. Même réponse que la précédente.

13. Leur mode d'agriculture ne diffère pas de celui des blancs qui les entourent, et qu'ils copient en tout, excepté qu'ils n'ont que des charrues anglaises ou américaines.

14. Voyez le No. 10.

15. Voyez la statistique de l'Agent.

16. Le blé-d'inde qui est la base de la nourriture des Sauvages, est cultivé ordinairement par les femmes que les hommes aident quelquefois, mais pas toujours. Les autres grains qui se cultivent à la charrue, sont exclusivement l'ouvrage des hommes. Le foin est coupé par les hommes, et fané par les femmes. Le produit de la terre est commun à chaque famille ou maison, et ne se partage pas entre les individus.

17. Généralement parlant, le Sauvage commence sa journée par manger. Vers huit ou neuf heures, lorsque le soleil commence à chauffer, il part pour son champ, où il travaille dans la plus grande chaleur, jusque vers le soir ; il revient alors à la maison pour faire son autre repas. En hiver, entre les deux repas, du matin et du soir, il va bûcher du bois. Mais lorsqu'il reste à la maison, il mange plusieurs fois dans la journée ; chez les Sauvages, il n'y a pas un seul mendiant.

18. Ni le nombre, ni les heures des repas ne sont réglés chez les Sauvages ; cela dépend de la circonstance. Leur langue n'admet point les noms de déjeuner, diner, collation, souper, etc., c'est toujours *manger*.

19. Nullement n'ayant plus depuis longtemps de terres de chasse, lesquelles ont été envahies par l'émigration ; et les rivières n'étant plus poissonneuses, ils ont nécessairement dû perdre le goût de ces exercices.

ndice  
T.)  
Juin.

20. Maintenant ils ne vont à la chasse, et à la pêche, dans les environs, que lorsqu'ils n'ont rien à faire. Il faut excepter quelques individus, qui trouvent encore le moyen de vivre en partie de chasse, mais en bien petit nombre. Par exemple, dans le village du Sault St. Louis, quatre ou cinq pas d'avantage.

21. Les Sauvages du Sault vont l'hiver, mais en bien petit nombre, comme je viens de le dire, à la chasse au chevreuil, dans le haut de la rivière Chateauguay, en approchant le 45<sup>me</sup> degré de latitude : deux ou trois autres vont en été dans l'Outaouais, sur les terres des Algonquins.

22. Il a éloigné et détruit complètement le gibier et le poisson.

23. Tous les Sauvages du Bas-Canada sont chrétiens depuis l'établissement des villages ; on n'y reçoit aucun infidèle.

24. Les Sauvages du Bas-Canada sont exclusivement Catholiques ; une religion qui n'aurait pas de culte extérieur, ne leur conviendrait nullement.

25. Ils fréquentent bien régulièrement et par conviction le Temple dans lequel s'offre tous les jours le sacrifice perpétuel.

26. Il n'y a aucune comparaison à faire entre les mœurs des Sauvages chrétiens et des Sauvages payens.

27. Ils doivent beaucoup être améliorés ; mais ils en sont incapables par eux-mêmes ; il faudrait l'aide d'une main étrangère et toute puissante.

28. Aucun dans le Bas-Canada.

29. Au Sault St. Louis, le nombre de baptêmes des dernières années surpasse d'un quart celui du tems antérieur à une dizaine d'années. On n'obtenait alors guères plus d'une cinquantaine de baptêmes ; maintenant, ils sont de soixante-dix à quatre-vingts.

30. Tous les moyens que la religion catholique fournit.

31. Au Sault St. Louis, une Eglise en pierre de 95 pieds de longueur sur 36 de largeur, mais trop petite pour la population actuelle.

32. A part les prières qui se font à la maison en se levant et en se couchant, il y a matin et soir la prière publique à l'Eglise, tous les jours de l'année, pour ceux qui veulent y venir. Le Dimanche le service divin avant et après midi comme partout ailleurs. Joignez à cela toutes les autres pratiques du culte catholique.

33. Il n'y en a pas dans ce moment.

34. Lorsqu'il y a une école, elle n'est pas fréquentée régulièrement par les enfans, que les parens occupent avec eux à leurs travaux.

35. Si l'on pouvait leur donner de la constance, je crois qu'ils ne resteraient pas au-dessous des blancs, quant à l'aptitude pour apprendre. Mais étant pauvres et obligés de gagner leur entretien dès le bas âge, ils ne fréquentent l'école que lorsqu'ils n'ont rien autre chose à faire.

36. Ayant été exclus du contrôle sur les écoles qui ont été établies ici par le passé, je ne puis rien dire ni sur le système d'enseignement, ni sur les livres que l'on employait.

37. Ils montrent comme un certain mépris pour les arts mécaniques en général, et regardent comme esclaves ceux qui apprennent des métiers. Cependant quelques uns d'entre eux travaillent assez bien le bois, (Charpentier et Menuisier,) mais sans être astreints à faire un apprentissage.

38. Voyez la réponse précédente.

39. La santé des Sauvages serait bien meilleure que celle des blancs, s'ils ne la détérioraient pas, les hommes par la boisson et les femmes par excès de travail.

40. La pulmonie et la consommation, pour les raisons de l'article précédent.

41. Ne les ayant point connus avant leur civilisation, je ne puis établir une comparaison.

42. Pendant longtems les Sauvages ont diminué ici, au lieu d'augmenter. La principale raison de cela (quoiqu'elle ne soit pas l'unique) est que pendant qu'à subsisté la Société du Nord Ouest, la plus grande partie des jeunes gens s'engageait pour hiverner dans les pays hauts, et ne revenaient plus qu'au bout de dix, quinze, vingt ans, et quelques uns jamais. Ces hivernemens sont plus rares, quoiqu'il y en ait encore des exemples, avec la Société de la Baie d'Hudson ; une autre raison est que les femmes sauvages, vu leur manière de vivre et leur travaux d'hommes, perdent par là leur fécondité.

43. Six à sept enfans est le nombre moyen des enfans qui naissent de chaque ménage ; et quatre à cinq le nombre moyen de ceux qui vivent. Mais cette règle n'est pas sans exception. Il y en a qui en élèvent d'avantage ; et il en est qui les perdent presque tous dans le bas âge.

44. C'est dans l'âge de l'allaitement qu'il meurt le plus d'enfans. Plusieurs raisons concourent à des morts prématurées.—1<sup>mt</sup>. Les femmes sauvages ne faisant pas manger leurs enfans, eu égard à leur pauvreté, mais les nourrissant uniquement de leur lait, qui est souvent d'une mauvaise qualité, où leurs grands travaux qui les éclaircissent facilement, leur nourriture, outre qu'elle doit être défectueuse, ne doit pas être saine.—2<sup>mt</sup>. Lorsqu'elles ont peu de lait, ce qui doit arriver souvent, ou qu'elles sont malades, elles portent ou font porter leurs enfans de porte en porte chez les femmes qui nourrissent, afin qu'elles les allaitent, chacun un peu, jusqu'à ce que l'enfant soit rassasié.—3<sup>mt</sup>. Les mères ne tiennent pas leurs enfans assez proprement, ce qui leur causent des maladies de peaux qui produisent de mauvaises fièvres. Ce sont les principales, mais non les uniques raisons des morts prématurées.

45. Très rarement maintenant, parce que les Chefs depuis une vingtaine d'années s'opposent à ce que les blancs s'établissent parmi eux.

46. Si l'on entend par métis ceux qui ont la moitié ou moins de sang Sauvage, ils sont très nombreux. Au Sault St. Louis, on ne trouverait pas peut être dix Sauvages, pur sang. On a, il y a peu d'années, bien injustement retranché les équipemens annuels à quelques uns de ces métis, tandis qu'on les donne à d'autres qui sont moins Sauvages, et que dans les autres villages on ne fait aucune distinction. Mais ceci demanderait une longue explication, et qui ne serait pas à l'avantage de ceux qui ont coopéré à ce retranchement, qui est maintenue malheureusement, quoiqu'on puisse s'empêcher d'en voir l'injustice.

47. Aucune différence ; l'éducation, qui est la même, leur donne absolument les mêmes idées, les mêmes préjugés, et le même caractère, parce qu'ils ne parlent que la même langue.

48. Au contraire les femmes Sauvages mariées avec des blancs, à bien peu d'exceptions près, ont été bien plus malheureuses, parce qu'en général les blancs qui se marient avec les femmes sauvages sont de pauvres gens qui ne peuvent trouver ailleurs. Mais ceci n'arrive plus maintenant, comme il a été dit plus haut.

49. Pas une seule.

50. Il arrive maintenant bien rarement des cas de naissances illégitimes qui étaient très communs autrefois ; de 1842 à 1843, il n'y a eu qu'un de ces cas.

51. Les Sauvages étant regardés comme mineurs, sous la tutelle et protection du Gouvernement, qui leur nomme un agent, sans lequel ils ne peuvent faire aucune transaction avec les blancs, ne peuvent pas être considérés comme

Appendice  
(T.)

24e Juin.

jouissant des droits civils et politiques à la manière des blancs. Mais leur sort n'en est pas plus mauvais pour cela, au contraire, ils y trouvent une plus grande somme de bonheur, parce qu'ils ne pourraient pas se conduire par eux-mêmes, étant encore dans l'enfance de la civilisation.

52. Dans chaque village, les droits des métis et pures Sauvages sont absolument les mêmes; ce sont les métis qui ont empêché l'entière extinction des Sauvages dans nos villages du Bas-Canada; sans eux ils seraient réduits à rien.

53. Pas du tout. Si on a l'intention d'émanciper les Sauvages, il faut le faire avec beaucoup de précautions et graduellement, en les accoutumant à exercer de tels droits d'abord un à un, et juger ensuite par les résultats. Par exemple, commencer par donner aux Chefs une autorité légale, par laquelle ils puissent, sans être inquiétés en loi, confisquer toutes les boissons qui entreraient dans le village, et les jeter à la rivière; envoyer en prison ceux qui leur résisteraient; vider les maisons où s'assemblent les personnes de mauvaise vie, lorsqu'il y en a; juger sommairement les différends; punir les délinquans par la soustraction des présens annuels, pour une ou plusieurs années, etc. C'est bien ici le lieu d'apprendre à Messieurs les Commissaires que, par une erreur volontaire ou involontaire, un grand morceau de la Seigneurie du Sault St. Louis, plus lucratif à lui seul que tout le reste de la Seigneurie, (au delà d'une demie lieue de front sur plus de deux lieues de profondeur,) qui était autrefois possédé par les Jésuites, mais comme Missionnaires du Sault, et non comme Jésuites, a été confondu avec leurs propriétés, lors de leur extinction en Canada, saisi comme tel et possédé encore par le Gouvernement. Les Sauvages ont souvent revendiqué cette soustraction de leur terrain, mais toujours inutilement; on a toujours décidé contre eux, contre toutes preuves, et les décisions ont toujours été *erparte*. La dernière, sous Sir John Colborne, qui fit juger cette affaire par son Conseil Exécutif, présidé par M. John Stewart, Commissaire lui-même des biens des Jésuites, et en cette qualité la principale partie adverse des Sauvages, qui ne furent ni entendus ni informés, comme il avait été toujours fait par le passé. Si les Commissaires le désirent, les papiers concernant cette question pourront leur être soumis en donnant une reconnaissance signée pour qu'ils ne soient point perdus, parce que les Sauvages espèrent toujours que dans un meilleur tems on leur rendra justice, soit en leur restituant, soit en leur accordant une indemnité annuelle, comme le leur avait promis Sir George Murray en 1830 au Bureau Colonial.

Sault St. Louis, 31 Janvier, 1843.

## APPENDICE No. 5.

Réponses du Surintendant résidant du Département des Sauvages à St. Régis, à certaines questions soumises par les Commissaires nommés pour s'enquérir sur les affaires des Sauvages en Canada, transmises au Secrétaire du Département des Sauvages, à Kingston, le 2 Décembre, 1842.

1. Depuis quand avez-vous la surintendance des Sauvages qui sont sous vos soins?—Depuis vingt-deux ans, en qualité d'Agent, et depuis dix ans, comme résidant et Agent.

2. Où et comment sont-ils établis? Est-ce dans les villages ou sur de petits lots de terre?—A l'extrémité ouest sur la rive sud du fleuve St. Laurent, dans la Province ci-devant le Bas-Canada, au village appelé St. Régis, qui est borné au sud-ouest par l'Etat de New-York.

3. Quelle est la grandeur et l'étendue de chaque village, savoir, le nombre de leurs maisons, granges, etc., et avec quels matériaux sont-elles bâties?—Le village de St. Régis

couvre environ une superficie de trente acres, et renferme environ soixante-et-dix-neuf maisons et cinquante-et-trois petites granges et étables, toutes bâties en bois, possédées par des Sauvages Anglais; et environ quarante maisons et vingt-huit granges et étables possédées par des Sauvages Américains.

4. Parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance, y en a-t-il qui préfèrent rester dans des cabanes? S'il y en a, donnez-en le nombre?—En été, pendant la saison des semences et des récoltes, un grand nombre de ceux qui ont des champs à des distances considérables du village, résident dans des cabanes; mais ils reviennent à leurs maisons, dans l'automne ou au commencement de l'hiver.

5. Les Sauvages qui sont sous votre surintendance ont-ils subdivisé par lots les terres qu'ils cultivent; et chaque Sauvage choisit-il à son goût le lot de terre qu'il veut cultiver, ou bien est-ce le Chef qui le choisit pour lui?—Les terres que les Sauvages cultivent sur le territoire de St. Régis, ne sont point subdivisées en blocs ou en lots réguliers, soit sous le rapport de la forme ou de la quantité; chaque individu, homme ou femme, fait son choix. Les Chefs n'interviennent jamais à cet égard, excepté dans le cas de différends entre voisins, ce qui arrive rarement.

6. Voulez-vous dire, d'une manière aussi correcte que possible, le nombre d'acres de terre cultivés dans votre établissement, et aussi le nombre d'acres que cultive chaque famille; et quand les familles n'ont point de terres à cultiver, où prennent-elles leurs moyens de subsistance?—La quantité moyenne des terres cultivées par les Sauvages Anglais résidant à St. Régis pendant les dix dernières années, est d'environ 500 acres; et le nombre moyen des familles durant la même période, était d'environ 90, dont 21 n'ont jamais cultivé. Ce qui laisse pour les 69 familles restant, une quantité moyenne de 7½ acres chaque. Ceci est à part les prairies ou les marais qui produisent des herbes sauvages dont les Sauvages coupent une grande quantité. Les familles qui ne plantent point et qui ne sèment point, dépendent de ressources bien précaires, qu'ils trouvent dans la chasse en hiver, et en été dans les gages des hommes qui travaillent sur les radeaux ou sur les bateaux, tandis que les femmes s'occupent à convertir en mitaines et en souliers les peaux des animaux tués pendant l'hiver, ainsi qu'à faire et à vendre des paniers et des balais.

7. Quand une fois un Sauvage a la possession d'un lot de terre, est-il à l'abri des empiétements des autres Sauvages, et la coutume lui donne-t-elle le pouvoir de la transmettre à ses héritiers, ou de transporter ses droits à d'autres membres des Tribus ou à d'autres personnes?—Un Sauvage, homme ou femme, qui par achat ou autrement, a une fois acquis la possession d'un lot de terre que la Tribu avait et possédait en commun, est à l'abri des empiétements d'aucune autre personne ou partie, et peut transmettre ses droits à ses héritiers ou à tout autre Sauvage de la Tribu, mais à aucune autre personne. Les Chefs se réservent toujours le droit de vendre ou louer les terres que la Tribu ne cultive pas.

8. Trouvez-vous que depuis que vous avez la surintendance de ces Sauvages, ils se sont améliorés dans leur mode de culture? Jusqu'à quel point cultivent-ils la terre en commun?—Quoiqu'il y ait des marques évidentes d'amélioration dans leur mode d'agriculture, les Sauvages qui sont sous mes soins n'ont point fait les progrès que j'aurais désirés. En 1820, il n'y avait pas plus que la moitié de la Tribu qui se procurait quelques moyens de subsistance dans la culture de leurs terres; maintenant, quoique leur nombre soit considérablement augmenté, il n'y a pas plus de vingt familles qui ne trouvent pas en quelque sorte leur subsistance dans l'agriculture; l'amélioration la plus sensible, c'est l'introduction du blé, de l'avoine et des pois, et l'usage des charrues et des herses. Je ne connais point de cas où deux ou un plus grand nombre de familles cultivent le même champ en commun.

9. Pouvez-vous dire le nombre de ceux qui ont labouré leurs terres durant cette période?—On peut évaluer à vingt le nombre des familles qui, depuis 1820, ont commencé à cultiver pour vivre.

pendice  
(T.)

240 Juin.

10. De quels instrumens se servaient-ils quand vous avez commencé à les prendre sous votre surintendance, et quels sont ceux dont ils se servent aujourd'hui?—Les instrumens dont ils se servaient alors, étaient des haches, des pioches, des faux, des fourches de bois et des rateaux. La seule voiture dont ils se servaient alors, était le traîneau canadien. Aujourd'hui, outre ceux-là, ils se servent des charrues, des herbes, des charrettes, des pelles, du trarière, du ciseau et du levier.

11. Quels animaux ont-ils, et en ont-ils bien soin durant l'hiver?—Les animaux des Sauvages sont des chevaux, bœufs, vaches, cochons et volailles, et l'on en a nullement soin en hiver. Cependant, depuis ces deux dernières années, on a bien changé à cet égard, on a introduit une race d'animaux améliorés, et l'on a élevé de plus grandes granges pour y serrer le foin sauvage.

12. Quel mode de culture suivent ils généralement, et s'il diffère de celui des blancs, dites en quoi?—Le mode de culture invariablement suivi par les Sauvages à St. Régis, relativement aux terres neuves, c'est de continuer à récolter autant de blé d'inde que le sol peut le permettre; après quoi, l'on sème par rotation, du blé, des pois et de l'avoine, jusqu'à ce que la terre soit épuisée; alors, au lieu d'améliorer cette terre avec des engrais ou du plâtre, on y laisse pousser des herbes sauvages ou bien on l'abandonne entièrement, et l'on choisit un nouveau lot. Si les Sauvages ne se servent point des engrais qu'ils laissent s'accumuler pendant de longues années autour de leurs granges et de leurs étables, j'attribue cela plutôt à la distance qui se trouve entre leur village et leurs terres, et aux frais de transport qui en résulteraient, qu'à une mauvaise volonté de suivre l'exemple des blancs et de leurs voisins plus éclairés. Ceci est un argument très fort entre tous les autres pour montrer les avantages qui en résulteraient, si l'on établissait les Sauvages sur de petits lots de terre comme les autres cultivateurs.

13. Quelle espèce de grains ou légumes cultivent ils le plus communément?—Du maïs, du blé, des pois, des fèves et de l'avoine; on commence à cultiver l'orge et le sarrasin, dont on a l'année dernière récolté une faible quantité, mais je ne saurais dire au juste quelle quantité.

14. Pouvez-vous dire la quantité que chaque Tribu a produite dans une année?—Dans le courant de l'année expirée le 31 Décembre, 1841, les Sauvages de St. Régis ont récolté eux seuls 2,293½ minots de blé d'inde, 65 minots de blé, 225½ de pois et de fèves, 364 minots d'avoine, et 633 de patates, outre les citrouilles, les végétaux de jardin, les pommes, et un peu de seigle et de sarrasin.

15. Par qui le travail des champs se fait-il? S'il se fait par les jeunes gens, se partagent-ils également le travail?—Autrefois, lorsque l'on ne cultivait bien peu d'autres choses que du maïs et des fèves, ce que l'on faisait à la pioche, tout le travail des champs retombait sur les femmes; mais depuis l'introduction du blé, des pois, etc., et de la charrue et des herbes, les femmes ne font rien autre chose, si ce n'est d'aider aux vieillards et aux jeunes gens à semer, recueillir et engranger le maïs et les fèves.

16. La division du jour par rapport au travail, est elle systématique?—Non. Ils commencent rarement leur journée de travail avant 9 et 11 A. M., et ne la continuent pas plus tard que 4 P. M., le reste du jour se passe dans l'oisiveté, à la pêche ou à la chasse. On trouve cependant des exceptions chez les hommes et les femmes d'âge mûr, qui ne sont point adonnés à l'ivrognerie.

17. Prennent-ils leurs repas à des heures fixes comme le font les blancs?—Ils n'ont point d'heures fixes ou d'heures régulières pour leurs repas, et il arrive rarement que toute une famille ou même deux d'entre eux se rencontrent ensemble à table. Cette habitude, comme ils l'ont dit eux-mêmes, tire son origine de leurs habitudes errantes et vagabondes, avant et durant les premiers tems qu'ils se sont livrés à la civilisation.

18. Aiment-ils autant qu'auparavant la pêche et la chasse?—Point du tout.

19. Où vont pour cela les Sauvages qui sont placés sous vos soins?—Le petit nombre de Sauvages de St. Régis qui font la chasse, se rendent principalement dans les montagnes de l'Etat de New-York. Ceux qui sont dans le voisinage du Lac Rico, Perth et Richmond, et ceux qui vont pêcher plus loin que St. Régis, vont généralement aux mille Isles, où il y a beaucoup d'anguilles, poisson que les Sauvages préfèrent à tous les autres.

20. Quel effet le progrès des établissemens a-t-il eu sur leurs habitudes à cet égard et sur le choix de leurs rendez-vous de chasse?—La construction des moulins à scie et des bateaux-à-vapeur sur les rivières et les cours d'eau qui abondaient autrefois en saumon et en d'autres poissons excellens, et les établissemens que les blancs ont fondés dans ces grands déserts qui fournissaient au chasseur et au pêcheur Sauvage sa subsistance, ont épuisé la chasse et la pêche, et ont forcé les Sauvages à diriger leur activité ailleurs.

21. Quels progrès ont-ils faits dans le Christianisme?—Des progrès nullement proportionnés aux avantages qu'ils ont en apparence sur les autres Tribus qui se sont converties plus tard au Christianisme. Pendant plus d'un siècle les Sauvages ont été sous la direction spirituelle des prêtres Catholiques Romains. Depuis la Conquête du Canada par la Grande Bretagne, et depuis l'établissement de St. Régis, ils ont presque toujours eu un pasteur payé par le Gouvernement; et cependant malgré ces avantages ils ne me paraissent pas avoir fait dans la piété et l'observance des principes du Christianisme, autant de progrès que les Mississagas et les Sauvages de la Grande Rivière, dont la plus part ne connaissent rien en fait de religion et bien peu en fait de civilisation jusqu'à la fin de la dernière guerre Américaine.

22. A quelle dénomination religieuse appartiennent ils?—Les Sauvages de St. Régis sont tous Catholiques Romains.

23. Assistent-ils régulièrement à leur Eglise et à leur chapelle; est-ce par goût ou par d'autres motifs?—Ils sont plus assidus à leur Eglise qu'un grand nombre de Blancs; mais leurs motifs, il serait difficile de les connaître. J'ai souvent entendu dire surtout par mon prédécesseur qui était Catholique Romain et un peu Sauvage, que leur goût pour le chant qui forme une grande partie de leur culte religieux, était le principal motif qui les conduisait à l'Eglise; et ma propre expérience pendant près de trente sept ans que j'ai résidé parmi-eux me porte à tirer la même conclusion.

24. Depuis qu'ils sont convertis au Christianisme, ont-ils des habitudes plus morales?—La férocité de leur vie sauvage telle qu'elle les animait autrefois dans leurs guerres a complètement disparu depuis leur conversion. Le meurtre, l'incendiarisme, le viol sont maintenant vus par eux avec autant d'horreur que par les peuples civilisés; mais quant aux péchés et aux immoralités plus légères et plus ordinaires, telles que l'incontinence, les empiétements, le scandale et une foule d'autres prévarications, bien qu'ils admettent que c'est un mal que de les commettre, cependant ils ne considèrent pas comme plus dégradé celui qui les commet.

25. Paraissent-ils sensibles à l'amélioration de leur condition et désirent ils faire des progrès?—Si les Sauvages sont sensibles à aucun changement qui a pu avoir lieu dans leur condition depuis qu'ils sont convertis et civilisés on s'en aperçoit plutôt par le fait que par leurs expressions, car ils prétendent toujours que leur contact avec les Blancs les a rendus pires qu'ils étaient; et nous sommes assez fous disant-ils, pour prendre les vices des Blancs, mais pas assez sages pour en imiter les vertus.

26. Y a-t-il des payens parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance; s'il y en a dites en le nombre?—Quels efforts a-t-on faits pour les convertir, et quels obstacles a-t-on rencontrés?—Il n'y a point de payens parmi les Sauvages de St. Régis.

27. Combien s'est-il fait de baptêmes et combien s'en fait-il tous les ans et dans quelle Eglise?—Le nombre des

Appendice  
(T.)

240 Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

baptême parmi les Sauvages Anglais de St. Régis pendant les dix dernières années se montent à cent soixante et cinq, donnant pour moyenne 19 et 20, tous dans l'Eglise Catholique Romaine.

28. Quels moyens ont-ils de s'instruire dans la Religion et de la pratiquer?—Ils ont un missionnaire Canadien Français appartenant à l'Eglise Catholique Romaine, qui reçoit du Gouvernement Anglais un salaire annuel de £50, et qui réside continuellement dans le village; il doit consacrer tout son temps au service des Sauvages.

29. Quelles Eglises ont-ils?—Une Eglise en pierre grande et commode, de cent pieds sur quarante avec un clocher et deux cloches; cette Eglise fut bâtie il y a plus de 50 ans aux frais seuls des Sauvages.

30. Quelle pratique suivent-ils dans leur culte religieux public et privé? Leur culte public conforme aux Rites est des Catholiques Romains, excepté qu'ils chantent beaucoup plus, ce qu'ils aiment passionnément, et ils considèrent qu'il n'y a pas de plus grand honneur que d'être admis dans le chœur. Ils aiment aussi beaucoup les pompes et la magnificence des solennités Religieuses et des jours de Fête. Leurs pratiques de dévotion privées sont limitées aux personnes âgées, et consistent à répéter quelques mots adressés à la Vierge Marie et aux Saints qu'ils disent à genoux soir et matin. J'ai quelques fois vu des jeunes gens des deux sexes réunies et chantant des psaumes, mais j'ai toujours attribué cela à leur goût pour le chant et non pas à des motifs de religion.

31. Quelles écoles ont ils parmi eux? Depuis les premiers jours de l'établissement des Sauvages à St. Régis, période d'environ quatre-vingts ans, le père qui y a résidé n'a jamais cherché à y établir des écoles. Mais tout au contraire, toutes les fois que le Gouvernement ou de simples particuliers en ont fait la proposition, les prêtres qui y résidaient s'y sont toujours opposés. Le 9 Juillet 1835, par mes soins et ceux du Major Plenderleth Christie de Montréal et du Révérend George Archibald, Recteur de Cornwall, il fut ouvert une école confiée aux soins du Rév. L. Williams, Sauvage de Caughnawaga qui a reçu son éducation à Caughnawaga. 17 enfans assistèrent à l'ouverture de l'école; ce nombre s'est depuis élevé à 40. Pour soutenir l'école, on obtint £100 sterling de la Société en Angleterre ainsi que des livres pour une valeur de £25 courant d'une Société à New-York, avec de l'argent et des habits pour le montant de £75 provenant de souscriptions volontaires, outre le salaire de £24 par année que le Gouvernement accordait à M. Williams, l'instituteur, à même l'allocation votée pour le Département des Sauvages; deux mois après que l'école eut été en opération, le Missionnaire résident, M. Marcoux avertit les pères des enfans qui fréquentaient l'école de les en retirer immédiatement s'ils ne voulaient encourir la censure et les anathèmes de l'Eglise. Menace qui fut exécutée en partie et qui eut l'effet de réduire le nombre des enfans de l'école à sept. Cependant M. Williams persévéra avec ce petit nombre, jusqu'à l'arrivée de Lord Gosford comme Gouverneur en Chef, qui sur une plainte que l'Evêque Catholique Romain de Montréal fit contre M. Williams de ce que celui-ci faisait du prosélytisme parmi ses ouailles à St. Régis, retira le salaire de M. Williams ainsi que le patronage du Gouvernement. L'école fut alors fermée et n'a pas été ouverte depuis.

32. Les enfans fréquentent-ils assiduellement ces écoles? Répondu plus haut.

33. Quel est le nombre des enfans qui assistent aux écoles et montrent-ils de l'aptitude? Si l'on ouvrait maintenant à St. Régis une école à laquelle ne s'opposerait point le prêtre, il n'y aurait pas moins de 60 à 80 enfans qui le fréquenteraient. L'aptitude des enfans Sauvages, pendant le peu de temps que M. Williams leur enseigna a surpassé celle des enfans des blancs en général, si l'on considère qu'ils apprenaient dans des livres anglais, langue dont ils ne savaient pas un mot.

34. Voulez-vous nous dire le mode d'enseignement suivi dans ces écoles et la nature des livres qui y sont en usage? —Je ne puis parler que sur l'école de M. Williams qui n'a duré que quelques mois; la méthode que l'on y suivait était celle des Ecoles Elémentaires et les seuls livres qu'on y employait étaient le *Spilling Book* et le *Testament*.

35. Montrent-ils de l'aptitude pour les arts mécaniques et pour quels arts? Ils ne montrent aucun goût pour les arts mécaniques ni pour les métiers, quoique je connaisse deux Sauvages, l'un tourneur et l'autre charpentier, qui tous deux ont appris d'eux mêmes et qui sont d'assez bons ouvriers.

36. La santé des Sauvages qui sont placés sous votre surintendance est-elle généralement bonne ou mauvaise comparée à celle des blancs leurs voisins? Je ne connais pas qu'il y ait aucune différence entre la santé des Sauvages qui sont sous mes soins et celle des blancs leurs voisins; mais j'ai remarqué que certaines maladies épidémiques et contagieuses, telle que la petite vérole et le choléra avaient fait plus de ravages parmi les Sauvages que parmi les blancs.

37. Quelles sont les maladies les plus ordinaires parmi eux? Je n'en connais pas.

38. Trouvez-vous que ces maladies ont diminué ou augmenté depuis la terrible épidémie de 1832? Leur santé est bien meilleure et leur population augmente plus rapidement depuis la terrible épidémie de 1832, qu'auparavant.

39. Les Tribus qui sont placées sous votre surintendance ont elles augmenté ou diminué indépendamment des migrations; si elles ont diminué quelle en est suivant vous la cause? Le nombre des Sauvages qui sont sous ma surintendance augmente considérablement.

40. Quel est le nombre moyen des enfans nés dans chaque famille et combien en élèvent-ils généralement? Le nombre des enfans nés dans chaque famille peut être évalué à sept, et le nombre de ceux qu'ils élèvent est de quatre à cinq.

41. A quel âge meurent ordinairement les enfans et à quoi peut-on attribuer cela? Je considère que les décès parmi les enfans Sauvages à St. Régis sont plus fréquents pour les enfans qui sont au-dessous de l'âge de deux ans.

42. Les Sauvages, hommes ou femmes, se marient-ils souvent avec les blancs? Dans les trente dernières années les mariages des Sauvages avec les blancs ont été très rares dans ce village. Je n'en ai connu que quatre cas et ce sont des femmes Sauvages qui se sont mariées avec des blancs.

43. Pour les Sauvages qui sont sous votre surintendance quelle est la population des métiers? Le nombre des métiers légitimes à St. Régis, n'exécède pas dix; mais quant à ceux qui ne sont pas nés légitimement, il n'y a point moyen d'en constater le nombre. Je crains cependant que le nombre peut être porté à trente ou quarante.

44. Y a-t-il quelque différence sensible entre les habitudes et la conduite générale des métiers et des Sauvages pur-sang; s'il y en a dites en quoi? Je n'ai jamais remarqué une grande différence entre les métiers et les Sauvages pur-sang, mais partout où cette différence existe, elle est en faveur de ces derniers, et l'on considère généralement que les métiers sont plus débauchés et plus adonnés à l'ivrognerie que les vrais Sauvages.

45. Dans les cas où il y a eu mariage entre Sauvages et blancs, trouvez-vous que la condition des Sauvages s'est améliorée? D'après les observations que j'ai pu faire sur ce sujet, je ne crois pas que dans aucun de ces cas ces mariages ont eu l'effet d'améliorer la condition des Sauvages.

46. Y a-t-il beaucoup de Sauvages qui vivent en concubinage avec les blancs? Je n'en connais pas à St. Régis.

47. Nait-il maintenant parmi les femmes non mariées autant d'enfans illégitimes qu'il en naissait autrefois, et comment les Sauvages voient-ils cela ? Je considère qu'il nait maintenant dans ce village autant d'enfans naturels qu'autrefois, eu égard au nombre des habitans. Les Sauvages voient avec une parfaite indifférence cette conduite dans leurs femmes. On ne considère pas que ce soit une disgrâce pour les parens comme pour les enfans.

48. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de tous ou d'un des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté ? Je crois que les Sauvages qui sont sous ma surintendance jouissent *séparément* et non pas *collectivement* de tous les droits civils et non pas des droits politiques comme les autres sujets de Sa Majesté.

49. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de ces droits à part les enfans des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages ? On ne connaît aucune distinction à cet égard parmi les Sauvages de St. Régis : les métis et les Sauvages pur-sang possèdent et exercent les mêmes privilèges.

50. Dans votre opinion les Sauvages ont-ils assez de connaissances et d'habileté pour exercer ces droits ? Je considère qu'ignorans comme ils sont, ils n'exerceraient point ces droits avec prudence et discrétion.

(Signé,) S. Y. CHESLEY,  
Rés. Dép. Sau.

St. Régis, 20 Décembre, 1842.

No. 2. Leur caractère moral et religieux et leurs habitudes d'industrie se sont-ils améliorés durant ce temps ? Depuis ces dernières quinze ou vingt années on a remarqué dans leurs dispositions morales une amélioration constante mais très lente ; je l'attribue à l'exemple des blancs avec lesquels les Sauvages ont des relations plus fréquentes qu'ils n'en avaient autrefois. L'influence des Sociétés de Tempérance n'a pas été perdue pour eux, car les trois quarts au moins de la population du Village ont, pendant la dernière année, été retirés des habitudes d'ivrognerie. Je ne vois point qu'il y ait eu de changement dans leur piété ou dans leur connaissances religieuses, et leurs progrès dans l'industrie n'ont point été plus satisfaisants.

No. 11. Quelle quantité d'ustensiles d'agriculture possèdent-ils aujourd'hui ; en sont-ils soigneux, et en connaissent-ils parfaitement l'usage ?—Les ustensiles d'agriculture que possèdent les Sauvages maintenant sous mes soins et dont on a soumis des rapports annuels consistent maintenant en sept charrues, trois charrettes, un waggon et quatre herbes ; les autres ustensiles le plus en usage, mais dont je ne suis pas aujourd'hui en état de constater la quantité, sont des haches, pioches, faux, faucilles, fourches et leviers, dont les Sauvages connaissent tous l'usage, et dont ils ont raisonnablement soin, excepté en ce qui regarde leurs voitures, qu'ils mettent rarement à l'abri.

No. 20. Quel tems employent-ils à la chasse et à la pêche, et dans quelle saison ?—Aujourd'hui les Sauvages de St. Régis ne consacrent qu'une faible partie de leur tems à la chasse et encore moins à la pêche. La saison de la chasse est généralement depuis le mois d'Octobre, jusqu'au mois de Janvier ; et celle de la pêche est au commencement d'Août, époque à laquelle l'anguille est très abondante.

(Signé,) S. Y. CHESLEY,  
Res. Dép. Sauv.

## APPENDICE No. 6.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Témoignage du Rév. F. X. Marcoux, Missionnaire, relativement aux Iroquois de St. Régis.

## RÉPONSES.

Question 1re et 2de. Depuis douze ans que je suis Missionnaire résidant à St. Régis, les Sauvages ont progressé dans leur caractère religieux, et ont peu avancé en industrie.

3 et 4. Ils habitent des villages ; leur village contient environ 100 maisons et 50 granges ou étables bâties en bois.

5. Il n'y a pas de cabanes dans leur village.

6. Leurs terres cultivées et non cultivées ne sont point divisées en lots réguliers ; chaque Sauvage choisit un morceau de terre à son goût. Les Chefs ne choisissent pas.

7. Je ne suis pas capable de dire le nombre d'acres de terre cultivée et non cultivée que les Sauvages possèdent, et que chaque famille cultive. Lorsqu'ils ne cultivent pas, ils vivent de leur travail et de leur industrie.

8. Lorsqu'un Sauvage est en possession d'une pièce de terre, il la possède en propriété ; aucun autre Sauvage ne peut la lui ravir ; il a le pouvoir par l'usage de la transmettre à ses héritiers ou de la vendre à aucun membre de la Tribu, mais non aux blancs.

9. Depuis que je suis chargé d'eux, comme Missionnaire, je ne me suis pas aperçu qu'ils aient fait de progrès en agriculture.

10 et 11. Je n'ai pas assez de connaissances sur ces deux questions pour pouvoir donner une réponse correcte.

12. Leur stock se compose de chevaux, bœufs, vaches et cochons, qu'ils hivernent assez mal.

13 et 14. Ils sèment du blé d'Inde, très peu de blé, des pois et de l'avoine, etc.

15. Je n'ai pas de données assez exactes pour spécifier la quantité de grains qu'ils récoltent annuellement ; c'est une petite quantité.

16. Le travail du champ est fait par les jeunes gens, aussi bien que par les autres personnes de la même famille.

17. La division du jour à l'égard du travail, qui leur est particulière, diffère entièrement de celle des blancs.

18. Ils prennent leurs repas à de certaines heures, matin et soir, mais différentes de celles des blancs.

19. Ils auraient autant de goût pour la chasse et la pêche qu'ils en avaient autrefois, si elles étaient abondantes.

20. Ils y emploient peu de tems ; pêchent l'été, et chassent l'automne, l'hiver et le printemps.

21. Je ne connais pas leur lieu de chasse. Ils pêchent aux environs de leur village.

23 et 24. Ils appartiennent à la religion catholique.

25. Ils fréquentent régulièrement leur église par motifs de religion.

26. Il faut croire que les Sauvages ont fait des progrès dans leur conduite morale depuis qu'ils sont convertis.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

27. Ils paraissent sensibles à faire quelques améliorations dans leur condition, et il n'y a pas de payen parmi eux. Il y a entre 45 et 50 baptêmes annuellement.

30, 31 et 32. Ils ont une église en pierre qu'ils ont bâtie eux-mêmes et qu'ils fréquentent très régulièrement aux jours prescrits.

33, 34, 35 et 36. Ils n'ont point d'école.

37 et 38. Ils montrent peu d'aptitude pour les arts mécaniques, il n'y a pas parmi eux un menuisier ou charpentier.

39. Généralement ils jouissent d'une aussi bonne santé que les blancs qui les environnent, qui est généralement bonne.

40. Ils n'ont point de maladie particulière à eux.

41. Ils sont exposés aux mêmes souffrances auxquelles sont exposés les blancs.

42. Le village augmente en nombre, indépendamment de l'émigration.

43 et 44. Le nombre des enfans qui naissent de leur mariage, peut varier de 10 à 15. Les enfans meurent généralement au moment de leur naissance, à deux et trois ans.

45. Il arrive par fois que les Sauvages et les femmes sauvages se marient aux blancs et blanches.

46. Ils sont tous métis avec les blancs; on trouverait difficilement un Sauvage pur sang.

47. Je ne remarque aucune différence entre les Sauvages métis, et ceux qui sont pur sang.

48. S'ils se marient avec les blancs, leur condition ne s'améliore que faiblement.

49. Il n'y a pas de femmes vivant avec les blancs sans être mariées.

50. Il est rare de voir des enfans illégitimes.

51. Les Sauvages ne possèdent pas les droits politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté.

St. Régis, 27 Février, 1843.

## APPENDICE No. 7.

Témoignage de M. le Surintendant Hughes, relativement aux Algonquins, Nipissings et aux Iroquois du Lac des Deux Montagnes, ainsi qu'aux Abénaquis de St. François.

Réponses aux questions soumises au Surintendant du Département des Sauvages dans le District de Montréal par les Commissaires nommés par Son Excellence le Gouverneur Général, pour s'enquérir des affaires des Sauvages placés sous sa surintendance.

1. Depuis quand avez-vous la surintendance des Sauvages qui sont sous vos soins?—En 1827, Son Excellence le Comte de Dalhousie me nomma Officier résidant du Département des Sauvages, à Montréal, et jusqu'en 1830, je fus attaché aux Sauvages qui résident dans le voisinage de cette ville. Cette année-là, par ordre du Gouvernement d'Angleterre, il y eut une réduction dans le Département des deux Provinces, alors le Haut et le Bas-Canada. Je tombai malheureusement dans cette réduction. Le Lieutenant Colonel McKay fut cette année-là nommé Surintendant du Département dans le District de Montréal. Dans le printemps de

1831, n'ayant aucuns moyens de subsistance, je repris la route de l'intérieur des pays de l'ouest, dans une situation bien inférieure à celle que j'avais auparavant occupée, dans cette partie du pays pendant trente années. Dans le courant de Mars, 1833, lorsque j'étais à deux mille milles du monde civilisé, je reçus une lettre de mon frère, alors Major dans le 24<sup>me</sup> régiment, (et que je n'avais pas vu depuis quarante-deux ans,) m'annonçant la mort du Colonel McKay, qui était tombé victime du cholera, en 1832, m'informant en même tems que Son Excellence Lord Aylmer, désirait qu'il me fit connaître cela aussitôt que possible, et que la situation vacante me serait conservée jusqu'au mois de Septembre, 1833, et qu'une personne avait été nommée pour en remplir les devoirs jusqu'à mon arrivée. Le 8 Juin, je laissai l'établissement de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, sur la Rivière Rouge, et j'arrivai à Montréal le 15 Juillet. Le 1er Août, je fus nommé Surintendant dans le Département pour le District de Montréal, et depuis cette époque, j'ai toujours agi en cette qualité.

2. Leur caractère moral et religieux et leurs habitudes d'industrie se sont-ils améliorés durant ce temps?—Depuis l'époque où je suis entré dans le département jusqu'à environ un an je n'ai remarqué que bien peu ou plutôt aucun changement dans leur caractère moral et religieux ainsi que dans leurs habitudes d'industrie, (à l'exception d'un petit nombre de familles). Généralement depuis l'époque ci-dessus mentionnée, et que le Révd. Evêque de Nancy leur a prêché la tempérance et la sobriété, ils ne se livrent point tant à l'usage des liqueurs enivrantes: comme de raison leur caractère moral et religieux s'est amélioré, mais je ne saurais en dire autant pour leurs habitudes d'industrie.

3. Où et comment sont-ils établis, est-ce dans des villages ou sur de petits lots de terre?—La Tribu des Iroquois placée sous mes soins et stationnée à St. Régis et au Lac des Deux-Montagnes, réside dans des villages, ainsi que la majorité de la Tribu des Algonquins à St. François. Les Nipissings et les Algonquins du Lac mènent une vie errante et vagabonde. Ces Tribus vivent dans des cabanes ou des huttes pendant dix mois sur douze, et plusieurs d'elles pendant toute l'année. Celles qui se rendent au Lac tous les ans (le plus grand nombre,) où elles restent deux mois, vivent dans des maisons pendant le temps qu'elles y sont. Chaque famille a une maison dans le village. Aucune des Tribus (réellement sauvages) qui sont sous ma surintendance n'est placée sur des fermes.

4. Quelle est la grandeur et l'étendue de chaque village, savoir, le nombre de leurs maisons, granges etc., et avec quels matériaux sont-elles bâties?—Le Rapport statistique ci-inclus, donne la réponse à cette question. Les maisons sont généralement en bois; quelques unes sont en pierre: elles sont assez confortables. Les deux villages sur le Lac peuvent avoir environ sept acres en superficie; celui de St. François, environ trois et demi.

5. Parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance, y en a-t-il beaucoup qui préfèrent rester dans des cabanes; s'il y en a, dites en le nombre?—Un grand nombre de sauvages placés sous mes soins préfèrent rester dans des cabanes ou des huttes. Environ une douzaine de familles de la Tribu des Abénaquis, qui par indolence, ne cultivent pas la terre, vivent les trois quarts de l'année dans des cabanes, dans les forêts, auprès des lacs au poisson, et ne se rendent jamais au village qu'une seule fois par année pour y recevoir les présens de Sa Majesté et y remplir leurs devoirs religieux. Quant aux Tribus des Nipissings et des Algonquins, j'ai répondu à cela par ma réponse à la question No. 3.

6. Les Sauvages qui sont sous votre surintendance ont-ils subdivisé par lots les terres qu'ils cultivent, et chaque Sauvage choisit-il à son goût le lot de terre qu'il va cultiver, ou bien est-ce le Chef qui choisit pour lui?—Les terres que cultivent les sauvages qui sont sous ma surintendance ne sont pas subdivisées en blocs ou en lots. Les Sauvages des villages de St. François et de St. Régis qui veulent cultiver des terres de leur domaine, réserver ou agrandir celles qu'ils cultivent déjà, choisissent un lot vacant; informent les Chefs qu'il ont choisi ce lot pour leur propre usage, et les chefs s'y opposent rarement. Au Lac des Deux-Montagnes, Seigneurie

Appen  
(T.)  
24e J



qu'il a été accordée au Séminaire de St. Sulpice à Montréal, à la charge de pourvoir au maintien des Sauvages qui y sont stationnés, les Sauvages reçoivent autant de terre qu'ils peuvent en cultiver sans avoir à en payer les rentes.

7. Voulez-vous dire d'une manière aussi correcte que possible, le nombre d'acres cultivés dans votre établissement et aussi le nombre d'acres que cultive chaque famille,— et quand les familles n'ont point de terres à cultiver où prennent-elles leurs moyens de subsistance?—Il est difficile de dire combien chaque famille cultive d'acres de terre; quelques familles en cultivent plus les unes que les autres, et un grand nombre n'en cultive point du tout; la plus grande partie des terres cultivées sont divisées en lisières, qui sont éparpillées çà et là, sans régularité, mais comme le rapport statistique mentionne le nombre d'acres que cultive chaque Tribu dans les différents villages, ainsi que leur population, on peut se former une petite idée de l'étendue des terres que cultive chaque Tribu. Les Tribus qui ne cultivent point la terre (les Abenakis de St. François) que nous pouvons évaluer à douze familles, se soutiennent en faisant des paniers, des souliers, des raquettes, etc., et ils vivent dans les forêts, auprès des lacs où ils peuvent faire la pêche: ils tuent quelques chevreuils, et tous les autres animaux qui peuvent leur procurer des fourrures. Toutes les Tribus des Nipissings et des Algonquins, (à l'exception de quelques vieillards, de quelques vieilles femmes et de quelques invalides qui ne sont en état d'endurer les fatigues d'une campagne d'hiver et qui restent au village,) comptent sur la chasse pour leur subsistance. Ils orrent d'un endroit à l'autre sur leurs terres à chasse qui sont très étendues, et qui abondaient autrefois en chevreuils et en fourrures les plus riches et qui étaient couvertes des forêts les plus magnifiques. Ces terres à chasse étaient leurs lieux de rendez-vous pour eux et leurs ancêtres de temps immémorial. Bien avant la conquête elles furent subdivisées entre les six Chefs des deux Tribus et leurs différentes bandes ou familles conformément à une décision adoptée par le Conseil des deux Tribus convoqué à cette fin, aucune bande n'osait empiéter sur les terres à chasse de l'autre. Ces Tribus étaient autrefois les plus riches et les plus indépendantes du continent; aujourd'hui elles sont tout le contraire. Le Gouvernement a pris et divisé en Townships une grande partie de leurs terres à chasse; les Squatters en ont pris une grande partie, et le reste a été pillé par les marchands de bois, le chevreuil a disparu, le castor et les autres animaux à fourrures ont été détruits par les feux continuels que le marchand de bois a mis tous ces ans. Ces pauvres Tribus ont très souvent fait leurs plaintes au Gouvernement, mais elles n'ont point encore reçu des réponses satisfaisantes. Les différentes requêtes qui ont été adoptées dans un Conseil tenu par les deux Tribus à cette fin feront voir l'état dans lequel ils se trouvent maintenant, et les torts qu'ils ont éprouvés.

8. Quand une fois un Sauvage a la possession d'un lot de terre, est-il à l'abri des empiètements des autres Sauvages et la coutume lui donne-t-elle le pouvoir de le transmettre à ses héritiers ou de transporter ses droits à d'autres membres de la Tribu ou à d'autres personnes?—Quand un des membres de la Tribu est en possession d'un lot de terre ou du domaine de la Seigneurie appartenant en commun à la Tribu, à St. Régis aussi bien qu'à St. François, bien qu'il n'ait point de titres pour ce terrain, l'usage lui permet toujours de le transmettre à ses héritiers. S'il n'a pas d'héritiers, il peut le laisser ou léguer à qui il voudra, ou le vendre à aucun membre de la Tribu, mais jamais à des blancs ou à des étrangers. Les Iroquois du Lac des Deux Montagnes, reçoivent autant de terres qu'ils peuvent en cultiver (des Missionnaires qui y sont stationnés, représentent le Séminaire de Montréal,) pour lesquelles ils ne paient point de rentes. Ils reçoivent des titres pour ces propriétés, et peuvent, s'ils n'ont point d'héritiers les léguer ou les vendre à qui ils veulent, pourvu que ce soit à un membre de la Tribu et de la mission, mais non pas à des étrangers ou à des blancs.

9. Trouvez-vous que depuis que vous avez la surintendance de ces Sauvages ils se soient améliorés dans leur mode de culture, et jusqu'à quel point cultivent-ils la terre en commun?—Je ne trouve pas que les Sauvages en général, aient le moins du monde amélioré leur mode d'agriculture depuis que je suis établi parmi eux, en 1827, à l'exception de quelques uns cependant. Les Sauvages ne cultivent pas la

terre en commun, chaque famille en cultive un lot, qui est bien peu étendu; ces lots sont placés à certaines distances les uns des autres.

10. Pouvez-vous dire le nombre de ceux qui ont commencé à labourer leurs terres durant cette période? De quels instrumens se servaient-ils lorsque vous en avez eu la surintendance et de quels instrumens se servent-ils actuellement?—(Réponses au No. 10 et 11.) Depuis que je suis parmi eux le nombre de ceux qui ont commencé à labourer les terres n'a pas beaucoup augmenté. Leurs ustensiles d'agriculture, quand ils furent placés sous mes soins, étaient la pelle et la pioche, et ce sont ceux dont ils se servent en général aujourd'hui. Le rapport statistique mentionne les ustensiles d'agriculture dont chaque Tribu se sert. Les femmes ou ceux qui ont ces ustensiles ont un grand soin de leurs pelles et pioches.

12. Quels animaux ont-ils, et en ont-ils bien soin pendant l'hiver? Le rapport statistique mentionne les animaux que les Sauvages possèdent; ils en prennent assez de soin pendant l'hiver.

13. Quel mode de culture suivent-ils généralement; diffère-t-il de celui des blancs et dites en quoi?—Les Sauvages se servent de pelles et de pioches, et quelques-uns ont des charrues dont ils se servent de la même manière que les blancs.

14. Quelle espèce de grains ou de légumes cultivent-ils plus communément?—Le blé-d'inde est ce qu'ils cultivent le plus, parce que c'est leur principale nourriture. Ils cultivent aussi des pois, des fèves, des patates, des citrouilles, de l'avoine et du foin.

15. Pouvez-vous dire la quantité que chaque Tribu a produite dans une année?—Les rapports statistiques le feront voir.

16. Par qui le travail des champs se fait-il, et s'il se fait par les jeunes gens, se partagent-ils également le travail?—Ce sont les femmes qui font la plus grande partie du travail; les maris leur aident. Les jeunes gens en général voient au foin, à l'avoine, aux animaux et au bois de chauffage.

17. La division du jour par rapport au travail est-elle systématique?—Généralement parlant il n'y a pas de système parmi les Sauvages pour le travail; il y en a qui sont plus économes que les autres, et quelques-uns perdent leurs récoltes par leur négligence; généralement ils travaillent sept ou huit heures sur les vingt-quatre, et quelque jours ils ne travaillent pas du tout; ils commencent rarement à travailler avant neuf heures, à l'exception de quelques familles.

18. Prennent-ils leurs repas à des heures fixes comme le font les blancs?—Les Sauvages en général n'ont point d'heures fixes pour leurs repas, excepté pour leur déjeuner, les hommes généralement se lèvent tard, vont à l'église et déjeunent vers huit heures; après ce repas, ils vont à leur ouvrage s'ils en ont. Ceux qui peuvent le faire, mangent trois fois par jour suivant qu'ils en prennent le caprice, mais la plupart ne font que deux repas, le soir et le matin.

19. Aiment-ils encore autant qu'autrefois, la pêche et la chasse?—(Réponse au No. 19 et 20.) Les Tribus des Nipissings et des Algonquins, aiment encore autant qu'autrefois à pêcher et à chasser, vû qu'ils n'ont que la chasse sur laquelle ils comptent pour subsister. Les autres Tribus, à l'exception de quelques Abenakis, (comme je l'ai déjà dit dans ma réponse à la question No. 5,) et une douzaine d'Iroquois ne montrent point beaucoup de goût pour la pêche ou pour la chasse. Les Nipissings et les Algonquins passent toute l'année à leurs occupations, les autres Tribus n'y emploient que le printemps et l'automne.

21. Où vont pour cela les Sauvages qui sont sous vos soins?—Les Nipissings et les Algonquins se rendent sur leurs terres de chasse qui s'étendent depuis la pointe à l'Original au-dessus du Long-Sault sur la rivière des Outaouais jusqu'au Lac Nipissing, et renfermant toutes les rivières, ruisseaux; etc, qui se jettent dans la rivière des Outaouais, depuis leurs sources au nord et au sud. Les autres Tribus

Appendice (T.) se rendent généralement sur les lacs et les vastes forêts dans les Townships de l'Est, ainsi que derrière les Trois-Rivières, sur la rive nord du St.-Laurent.

24e Juin.

22. Quel effet le progrès des établissemens a-t-il eu sur leurs habitudes à cet égard et sur leur rendez-vous de chasse?—Le progrès des établissemens a eu peu d'effets sur la plus grande partie des Abénaquis et des Iroquois, relativement à leurs anciennes habitudes de chasso, etc.; l'indolence, le manque de moyens pour acheter des armes à feu, etc., et la rareté du gibier, en empêchent un grand nombre de mener la vie errante qu'ils étaient accoutumés à mener. Mais quant aux progrès des établissemens sur les bords de la rivière des Outaouais, les Nipissings et les Algonquins les voient d'un mauvais œil, parce que de tems immémorial, ils ont considéré ces terres comme leur étant réservées pour la chasse. Mais la plus grande partie étant maintenant prise par le Gouvernement et étant établie sans qu'ils aient reçu de compensation, comme leurs frères du Haut-Canada en ont reçu dans de pareilles occasions, ils sont dans la nécessité d'errer dans les profondeurs à des distances considérables de tout établissement, pour se procurer leur subsistance et des habits pour leur famille.

23. Quel progrès ont-ils fait dans le christianisme?—Les Sauvages qui sont sous mes soins paraissent être généralement de bons chrétiens, mais je pense qu'ils n'ont pas fait de progrès depuis que je suis parmi eux.

24. A quelle dénomination religieuse appartiennent-ils?—Ils suivent presque tous la religion catholique romaine, à l'exception de quatre familles d'Abénaquis qui sont Méthodistes.

25. Assistent-ils généralement à leur église ou chapelle? Est-ce par goût ou par d'autres motifs?—Les Sauvages qui vivent dans des villages, vont régulièrement deux fois par jour à l'église tout le cours de l'année, le soir et le matin; et l'on ne dit que ceux qui mènent une vie errante, sont très réguliers à faire leur prière soir et matin. Les Sauvages, en général, sont superstitieux et craignent beaucoup les prêtres; il est, en conséquence, bien difficile de dire s'ils agissent par goût ou par crainte. Les Missionnaires ne permettent pas aux Sauvages d'entrer dans l'église pendant le service divin, sans avoir leurs couvertes.

26. Depuis qu'ils se sont convertis au christianisme, ont-ils des habitudes plus morales?—Ma réponse à la question No. 2, est à peu près tout ce que je puis dire à ce sujet.

27. Paraissent-ils sensibles à l'amélioration de leur condition, et désirent-ils faire des progrès?—Bien loin d'être sensibles à l'amélioration de leur condition, ou même d'en être convaincus, ils disent qu'il y a quarante ans, ils étaient plus heureux et plus indépendans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ils disent que le chevreuil et les autres gibiers étaient alors très abondans; qu'ils avaient des pelletteries et des fourrures en abondance; qu'ils vivaient bien et qu'ils étaient bien vêtus; mais qu'aujourd'hui ils sont en haillons, qu'ils périssent de faim la moitié de l'année, ce qui est causé par les blancs qui sont venus s'établir parmi eux en trop grand nombre.

28. Y a-t-il des payens parmi les Sauvages qui sont sous vos soins? S'il y en a, dites en le nombre; quels efforts a-t-on fait pour les convertir, et quels obstacles a-t-on rencontrés?—Aucun des Sauvages qui sont placés sous mes soins ne sont payens.

29. Combien s'est-il fait ou se fait-il tous les ans de baptêmes, et dans quelle église?—En consultant les rapports statistiques, on voit que tous les baptêmes se font à l'église catholique romaine.

30. Quels moyens ont-ils de s'instruire dans la religion et de la pratiquer?—(Réponse aux questions 30 et 31.) Dans chaque village de ce District, il y a une église catholique romaine et un Missionnaire de cette croyance, qui leur donne l'instruction; au village de St. François il y a un prédicateur qui a converti quatre ou cinq familles à sa croyance.

32. Quelle pratique suivent-ils dans leur culte religieux, public et privé?—Répondre par mes réponses aux questions numéros 23, 24 et 25.

33. Quelles écoles ont-ils parmi eux?—Il n'y a maintenant aucune école aux villages, excepté à celui du Lac des Deux Montagnes, où un Canadien est maître d'école et n'enseigne que le français. Le Missionnaire de cette station m'informe qu'il n'y a que six garçons qui fréquentent l'école, deux ou trois fois par semaine. Quelques petites filles sauvages, sont instruites par deux religieuses qui y résident; quelques-uns montrent beaucoup d'aptitude à apprendre; les livres dont on se sert sont le *Spelling Book* et les prières de l'église.

37. Montrent-ils de l'aptitude pour les arts mécaniques et pour quels arts?—(Réponse à 37 et 38.) A quelques exceptions près, la plupart des Sauvages sous mes soins ne montrent aucune aptitude quelconque pour les arts mécaniques. Il y a au Lac deux ou trois Sauvages qui sont assez bons charpentiers; mais si les jeunes Sauvages étaient encouragés et placés comme apprentis, ils deviendraient suivant moi, de bons artisans. Il n'y a pas d'artisans parmi les Sauvages de ces endroits, excepté ceux qui sont mentionnés plus haut.

39. La santé des Sauvages qui sont placés sous votre surintendance est elle généralement bonne ou mauvaise, comparée à celle des blancs, leurs voisins?—Généralement parlant, les Sauvages jouissent d'une meilleure santé que les blancs leurs voisins.

40. Quelles sont les maladies les plus ordinaires parmi eux?—La maladie la plus ordinaire parmi eux, est les écouvelles; plusieurs sont atteints de consommation.

41. Trouvez-vous que ces maladies ont augmenté ou diminué depuis que la civilisation est répandue parmi eux?—Je ne puis parler que depuis le tems que j'y suis; depuis cette époque je ne pense pas qu'elles aient augmenté ou diminué, mais elles restent stationnaires.

42. Les Tribus qui sont placées sous votre surintendance ont-elles augmenté ou diminué, indépendamment des émigrations; si elles ont diminué, quelle en est la cause suivant vous?—Depuis deux ou trois années, le nombre des Sauvages a augmenté; en 1832 et '34, il en a péri un grand nombre par le cholera, et depuis cette époque, ils n'ont fait qu'augmenter.

43. Quel est le nombre moyen des enfans nés dans chaque famille, et combien en élèvent-ils généralement?—Le nombre moyen des enfans nés dans chaque famille, est entre deux ou trois, et le nombre de ceux qu'ils élèvent généralement est d'environ deux; beaucoup n'ont point d'enfans.

44. A quel âge meurent ordinairement les enfans et à quoi peut-on en attribuer la cause?—La mortalité parmi les enfans est plus fréquente jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans; elle est surtout causée par la petite vérole, les écouvelles et la grippe; un grand nombre d'enfans sont enlevés par les vers, qui proviennent de ce qu'ils mangent des fruits verts faute d'autre nourriture.

45. Les Sauvages, hommes ou femmes, se marient-ils souvent avec les blancs?—Les femmes Sauvages se marient souvent avec des blancs, mais bien peu de Sauvages se marient avec des femmes blanches.

46. Sur les Sauvages qui sont sous votre surintendance, quelle est la proportion des métis?—Au moins les deux tiers, dans mon humble opinion.

47. Y a-t-il quelque différence sensible entre les habitudes et la conduite générale des métis et celles de Sauvages pur sang, et s'il y en a, dites en quoi?—Il n'y a aucune différence entre les habitudes et la manière de vivre des métis et des Sauvages pur sang; mais en général, les métis sont plus vicieux que les Sauvages pur sang.

48. Dans les cas où il y a mariage entre les Sauvages et blancs, trouvez-vous que la condition des Sauvages s'est améliorée?—Dans tous les cas où des Sauvages se sont mariés avec des blancs, la condition des Sauvages n'en a pas été meilleure. Les femmes blanches qui se marient avec des Sauvages, adoptent leurs manières et s'habillent en femmes Sauvages, et la plupart des blancs qui se marient avec des femmes Sauvages, en font autant, ainsi que leurs enfans.

Appendice (T.)

24e Juin.

49. Y a-t-il beaucoup de femmes Sauvages qui vivent en concubinage avec les blancs?—Dans les villages des Sauvages, il n'y a point de femmes Sauvages qui vivent en concubinage avec les blancs; mais il y en a qui vivent ainsi dans des endroits éloignés des villages. Les missionnaires et les Sauvages ne permettraient pas aux blancs de rester dans leur village avec des femmes Sauvages, sans être légitimement mariés.

50. Naît-il parmi les femmes non mariées autant d'enfans illégitimes qu'il en naissait autrefois, et comment les Sauvages voient-ils cela?—Il ne naît pas autant d'enfans illégitimes parmi les femmes non mariées qu'il en naissait autrefois; quand cela arrive, les Sauvages n'en sont nullement affectés. La Tribu adopte l'enfant, et le considère autant que s'il était légitime.

Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de tous ou d'acuns des droits civils et politiques à part les enfans des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages?—(Réponse à la question No. 51 et 52.) Je ne connais pas de blanc instruits qui soient mariés à des femmes Sauvages dans ce District; aucun des Sauvages qui sont sous ma surintendance ne jouissent des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté.

53. Dans votre opinion les Sauvages ont-ils assez de connaissances et d'habileté pour exercer ces droits?—Il n'y a pas d'hommes instruits parmi les Sauvages, et ils ne sauraient en conséquence avoir assez d'habileté et de connaissances pour exercer ces droits. Mais je dois dire qu'il y en a un grand nombre qui par leur bon sens naturel et leur intelligence, (s'ils pouvaient s'exprimer en Anglais ou en Français) qui seraient en état de les exercer aussi bien que la grande majorité des habitans Canadiens.

(Signé,) JAMES HUGHES,  
Dép.-Sur. Sauv.

Montréal, 16 Janvier, 1843.

Suggestions présentées par le Surintendant du Département des Sauvages, pour améliorer la condition des jeunes Sauvages.

Premièrement.—Je prends la liberté de renvoyer à la question No. 33, relativement à l'établissement des écoles parmi les Sauvages.

J'ai à mentionner que bien longtems avant que je fusse nommé au Département des Sauvages, et depuis même cette époque, il a été à différentes occasions établi des écoles dans le village des Sauvages qui n'ont jamais réussi. Je ne connais point de Sauvages sous ma surintendance qui puisse lire ou écrire le français ou l'anglais (à l'exception de quelques uns parmi eux qui ont été instruits dans les Etats-Unis; mais en même tems, chose singulière à dire, il y en a un grand nombre parmi eux qui ont appris d'eux mêmes, et qui peuvent lire et écrire couramment leur propre langue, surtout les Algonquins et les Nipissings qui sont dix mois sur douze ensevelis dans leurs vastes forêts, à des distances considérables du monde civilisé et qui sont généralement parlant plus intelligents et plus civilisés que ceux qui résident dans le voisinage des grandes villes.

La connaissance et l'expérience que j'ai acquise du caractère général des Sauvages pendant une résidence de trente années parmi eux, me permettent de dire sans hésiter que l'établissement d'écoles dans les villages des Sauvages où les enfans résident auprès de leurs parens et de leurs amis, a toujours été une source de dépenses inutiles et infructueuses pour le Gouvernement.

Les enfans des Sauvages (à peu d'exceptions près) sont ce qu'ils veulent; il y a bien peu d'exemples où un Sauvage corrige ses enfans pour quelques fautes; les parens n'ont aucun contrôle sur leurs enfans, (je veux dire les garçons). Il est toujours laissé à l'enfant d'assister ou de

ne pas assister aux écoles. Si le Gouvernement désire améliorer la condition des enfans Sauvages, pour les mettre en état d'être par la suite des membres utiles à la société et leur procurer les moyens de se soutenir eux-mêmes, et leurs familles, je pense humblement que le seul moyen de parvenir à cette fin serait d'établir une ou deux écoles (suivant qu'on le trouverait à propos) dans quelques endroits éloignés des parens et des amis et même de toute Tribu Sauvage. Le meilleur endroit serait dans les Townships de l'Est, parce qu'il y a trop de Sauvages qui résident sur les rives de l'Ontario. A cet établissement on pourrait joindre environ cent cinquante acres de terres défrichées, avec une aussi grande étendue de terre à bois. On devrait aussi nommer une personne humaine mais sévère avec un assistant ainsi qu'un fermier pratique, honnête et sobre, de l'Europe (un Canadien ne serait jamais,) dix ou douze garçons des plus intelligens pourraient être choisis dans chaque Tribu dans le District depuis l'âge de sept ans, jusqu'à quatorze ou quinze ans et devraient être envoyés à cet établissement, s'il existait, pour y apprendre à lire et à écrire couramment et correctement, ainsi que l'Arithmétique. On pourrait, suivant que les Chefs de l'établissement le trouveraient à propos, diviser le jour en trois parties suivant les saisons, une partie pour l'éducation, l'autre pour les repas, et la troisième pour le travail; on pourrait diviser en lots une partie des terres défrichées, en accorder un lot à chaque enfant, suivant son âge, avec une petite pelle, une pioche et un rateau; et l'on devrait y cultiver des végétaux, etc. Les garçons les plus vieux et les plus forts, pourraient aider le fermier dans la partie la plus laborieuse de ses devoirs, tel qu'à labourer, herser, fossoyer, clore, couper et transporter du bois de chauffage, etc., etc.

Quand ils seraient assez instruits, on pourrait, (s'ils le méritaient,) les engager comme apprentis chez quelque artisan ou autres personnes, ou en faire des cultivateurs. Par ce moyen, non seulement le jeune Sauvage sera plus civilisé qu'il ne l'est aujourd'hui, mais il deviendra aussi plus industrieux, et il sera en état de faire son chemin dans le monde par lui-même.

Un établissement de cette nature ne causerait pas, j'en suis certain, de grandes dépenses au Gouvernement, mais en même tems, je ne vois point d'autres moyens d'améliorer la condition des jeunes gens Sauvages. Si on les laisse dans l'état où ils sont aujourd'hui, on ne parviendra jamais à les civiliser; et tant que les Missionnaires insisteront à ce que les Sauvages assistent au service divin comme Sauvages, avec leurs couvertes, et qu'ils feront les chants sacrés dans la langue des Sauvages, ils resteront toujours ce qu'ils sont aujourd'hui,—des êtres pauvres, ignorans et superstitieux. Si l'on forme un établissement de cette nature, on devra laisser les Sauvages libres de suivre leur croyance religieuse celle de l'église romaine, mais leurs chants religieux devraient se faire en français ou en anglais.

2. Quand aux Sauvages (les Abénaquis) auxquels le Gouvernement a fait un octroi de terres dans le Township de Durham, je prends la liberté de réserver au Secrétaire des affaires des Sauvages; il est mieux informé que je ne le suis sur ce sujet.

3. Il y a six familles stationnées dans le Township de Rawdon, (les Sauvages Malécites du Nouveau-Brunswick) qui labourent la terre, etc., cultivent le maïs, les patates, etc., comme le reste de la Tribu, mais leur principale source de subsistance est la pêche et la chasse; ils vivent quelques fois dans des Cabanes et quelques fois dans des huttes.

4. Les vieux Sauvages, les Chefs de famille resteront toujours suivant moi dans l'état d'indolence dans lequel ils se trouvent; et il n'y en aura jamais (à quelques exceptions près) qui seront assez industrieux pour se soutenir eux-mêmes.

(Signé,) JAMES HUGHES,  
Sur. aff. Sauv.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Etat Statistique des Villages du Lac des Deux-Montagnes pour l'année expirée le 31 de Décembre, 1842; et celui du village de St. François pour l'année expirée le 31 Décembre, 1841.

|                                                  | Misissaugas.                  | Algonquins. | Iroquois. | Lac des Deux-Montagnes, 1842. | Abénaquis de St. François, 1841. | Total. |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|-------------|-----------|-------------------------------|----------------------------------|--------|
| Hommes .....                                     | 100                           | 116         | 92        | 308                           | 87                               | 395    |
| Femmes .....                                     | 109                           | 135         | 103       | 347                           | 107                              | 454    |
| Enfans .....                                     | 109                           | 167         | 109       | 385                           | 112                              | 497    |
| Chefs de Familles .....                          | 62                            | 90          | 60        | 212                           | 96                               | 308    |
| No. de Maisons Sauvages.....                     | 30                            | 38          | 44        | 112                           | 44                               | 156    |
| " Granges .....                                  | 1                             | 1           | 2         | 3                             | 4                                | 7      |
| " Etables .....                                  | 5                             | 5           | 33        | 43                            | 16                               | 59     |
| " Acres de terres cultivés par les Sauvages..... | 50                            | 60          | 250       | 360                           | 200                              | 560    |
| " En leur possession .....                       |                               |             |           |                               | 500                              | 500    |
| Etendue des prairies ou des terres à foin.....   | 100                           | 120         | 780       | 1000                          | *                                | 1000   |
| No. de Minots de Maïs .....                      | 100                           | 150         | 750       | 1000                          | 180                              | 1180   |
| " " Blé.....                                     |                               |             |           |                               | 23                               | 23     |
| " " Avoine .....                                 | 100                           | 150         | 750       | 1000                          | 40                               | 1040   |
| " " Pois et Fèves .....                          | 8                             | 25          | 200       | 233                           | 68                               | 301    |
| " " Blé.....                                     |                               |             | 100       | 102                           |                                  | 102    |
| " Tonneaux de foin .....                         | 63                            | 5           | 35        | 43                            | 79                               | 122    |
| " Minots de Patates.....                         | 0                             | 150         | 460       | 670                           | 1496                             | 3166   |
| " Chevaux .....                                  | 2                             | 4           | 32        | 38                            | 16                               | 51     |
| " Vaches .....                                   | 3                             | 6           | 45        | 51                            | 34                               | 88     |
| " Bœufs .....                                    |                               | 2           | 4         | 6                             |                                  | 6      |
| " Cochons .....                                  | 5                             | 10          | 56        | 71                            | 50                               | 121    |
| " Moutons .....                                  |                               |             |           |                               |                                  |        |
| " Charrettes .....                               | 2                             | 2           | 18        | 22                            | 10                               | 32     |
| " Charrues .....                                 |                               | 1           | 1         | 2                             | 2                                | 4      |
| " Naissances .....                               | 12                            | 19          | 18        | 45                            | 12                               | 61     |
| " Mariages.....                                  | 5                             | 4           | 6         | 19                            | 4                                | 19     |
| " Décès .....                                    | 9                             | 10          | 20        | 3                             | 21                               | 60     |
| " Pelles et Pioches .....                        | Le nombre n'est pas constaté. |             |           |                               |                                  |        |

\*Inconnu.

On verra par le Rapport statistique du Lac pour 1841, que la population des villages était de 1070 âmes: mais comme le rapport de 1842, a été fait avec l'assistance du Missionnaire de l'endroit il doit être nécessairement le plus correct. A St. François on ne connaît pas l'étendue des prairies, le foin étant coupé sur de petites isles situées sur la Rivière St. François, et la plus grande partie du foin est sauvage et commun.

(Signé) JAMES HUGHES,  
Sur. Ad. Sauv.

Montréal, Janvier, 1843.

## APPENDICE No. 8.

Témoignage du Rév. P. Bélaud, (relativement aux Abénaquis de St. François.)

AU COLONEL NAPIER.

Réponses aux questions concernant l'état des Sauvages de la Tribu Abénaquise de St. François.

1. Depuis le 12 Octobre, 1834, je suis en relation avec les Sauvages Abénaquis de St François.

2. Les Sauvages étaient alors fort enclins à l'intempérance, cause de beaucoup de désordres parmi eux; perversis en outre dans leur foi religieuse par un certain sujet de leur nation, qui leur prêchant une doctrine favorisant l'insubordination, les avait rendus presque intraitables. Ce n'a

été qu'à force de vigilance et d'instructions que j'ai réussi à les ramener dans les bons principes. La Société de Tempérance étant venue ensuite à mon secours, la plupart des Sauvages ont renoncé au vice dégradant de l'ivrognerie; de sorte que l'on peut dire que le village de St. François renferme actuellement une population de Chrétiens Catholiques assez fervens, à l'exception d'un bien petit nombre.

3. Voyez les réponses du Sr. Louis Gill, Agent de la Seigneurie des Sauvages.

4. Dito, dito, dito, dito.

5. Dito, dito, dito, dito.

6. Dito, dito, dito, dito.

7. Dito, dito, dito, dito.

8. Quand un Sauvage est en possession d'une pièce de terre, il est en sûreté de toute usurpation de la part des autres Sauvages; et il a le pouvoir par l'usage de transmettre cette possession à ses héritiers Sauvages.

9. Les Sauvages Abénaquis sont fort peu habiles dans l'art de l'agriculture; la chasse dans les bois est ce qu'ils entendent le mieux.

10. Les Sauvages font labourer leur peu de terre en culture par les blancs.

11. Les Sauvages n'ont pas d'autres instrumens d'agriculture que des pioches.

12. Quelques uns parmi les Sauvages ont des chevaux, des vaches et des porcs, dont ils prennent assez de soin pendant l'hiver.

13. Ils font cultiver par les blancs, excepté les patates et le blé d'inde que quelques uns cultivent eux-mêmes au moyen des pioches.

14. Voyez les réponses du Sr. Louis Gill.

15. Dito, dito.

16 } Les Sauvages montrent la plus grande apathie pour  
17 } tout travail d'agriculture ou d'industrie.  
18 }

19. Leur goût pour la pêche et la chasse est le même qu'autrefois, et ne diminue en rien.

20. Le printemps et l'automne est le tems de leur chasse.

21 et 22. Ils n'ont point de place fixe pour leur chasse, mais le plus ordinairement ils la font sur la Rivière St. Maurice.

23. Voyez reponse seconde.

24. Ils sont Catholiques Romains.

25. Ils sont assez réguliers à assister à leurs offices, et ils le font par motifs de religion.

26. La religion chrétienne a pu seule réformer les habitudes des Sauvages, qui avant leur conversion étaient remplies de toutes sortes de défauts. Le caractère des Sauvages étant léger et hautain, il ne peut être réprimé que par la religion, qui seule les rend dociles.

27. Je ne vois pas d'améliorations dans la condition des Sauvages, dans ce qui concerne le temporel, depuis que je suis avec eux; quant au spirituel, leur condition me paraît ne leur rien laisser à désirer.

28. Je ne connais aucun payen parmi les Sauvages Abénaquis.

29. L'année dernière j'ai fait 16 baptêmes, et c'est à peu près le nombre de chaque année.

30. C'est le Missionnaire qui les instruit dans leur religion.

31. Ils ont une église au milieu du village.

32. Ils ont des offices et instructions publics tous les Dimanches et fêtes de l'année; outre cela la prière se fait tous les soirs en commun dans l'église.

33. Il y a une Ecole Elémentaire de garçons et de filles pour la langue Française.

34. Les enfans ont peu de goût pour l'école, et ils y seraient peu exacts si le maître ne prenait pas la peine d'aller même quelques fois les chercher.

35. Environ 30 enfans tant filles que garçons assistent à l'école; ils montrent assez de facilité à apprendre, mais leur caractère léger ne leur permet guère de profiter de ce qu'ils apprennent.

36. Ils apprennent à lire, à écrire, et les premières règles de l'arithmétique, ainsi que les premiers principes de morale. Dans cette école on se sert de l'abécédaire, et de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.

37. Je pense que les Sauvages ne manquent pas de talens pour les arts mécaniques, mais leur caractère volage ne leur permet pas de s'y astreindre.

38. Il n'y a aucun Sauvage de métier dans le village.

39. Il n'y a pas plus de maladie parmi les Sauvages que parmi les blancs; la santé est aussi bonne chez les uns que chez les autres, depuis surtout que les Sauvages ne se livrent plus si ardemment aux excès de l'intempérance.

40. La maladie la plus commune parmi eux est le mal de poitrine.

41. Je n'ai pas remarqué de diminution ou d'augmentation depuis que je suis au milieu d'eux.

42. Abstraction faite de l'émigration, je n'ai pas remarqué d'augmentation ni de diminution sensible dans leur population depuis que je suis ici.

43. Voyez les réponses du Sr. Louis Gill.

44. Je ne connais pas d'âge critique pour les enfans des Abénaquis.

45. Les mariages entre les Sauvages et les blancs sont peu fréquents.

46. Voyez les réponses du Sr. Louis Gill.

47. Non seulement les métis prennent les habitudes des Sauvages, mais encore souvent les blancs qui se marient avec eux.

48. Le mariage des Sauvages avec les blancs n'améliore pas la condition des Sauvages.

49. Une femme Sauvage aurait honte de vivre ici en concubinage avec des blancs ou autres; elle a aussi bien que les blanches son honneur à cœur.

50. Il est rare ici que les femmes Sauvages mettent au monde des enfans illégitimes, et les Sauvages regardent d'un mauvais œil celles à qui ce malheur arrive.

51. Je ne vois rien qui exclut les Sauvages de la jouissance des droits civils et politiques comme tout autre sujet; mais ordinairement ils ne se mêlent point de politique.

52. Ils en jouissent au besoin avec l'aide des blancs.

53. Les Sauvages sont peu propres à exercer leurs droits civils et politiques; c'est pourquoi je juge fort à propos qu'ils soient sous la surintendance de quelques uns qui s'intéressent continuellement à conserver leurs privilèges et biens, et à les y maintenir.

Le tout aussi conforme à la vérité que possible.

(Signé)

P. BELAUD,  
Missionnaire.

Au Colonel NAPIER,  
Surintendant du Département des Sauvages.

St. François, 15 Mars, 1843.

A Monseigneur Joseph Signay, Evêque de Québec.

Réponses aux questions concernant l'état des Sauvages de la Tribu Abénaquise de St. François.

Depuis le 12 Octobre, 1834, je suis en relation avec la Tribu Sauvage de St. François.

Les Sauvages étaient alors fort enclins à l'intempérance, cause de beaucoup de désordres parmi eux; ils étaient en outre pervertis dans leur foi par un certain prédicant de leur nation. Cet homme, né de parens Catholiques, se fit Méthodiste dans les Etats Unis, où il était allé finir son éducation, il y a environ vingt ans. Revenu dans le village St. François, il devint amoureux d'une femme sauvage Catholique qu'il ne put épouser qu'en redevenant lui-même Catholique. ce qu'il fit sans hésiter pour parvenir à son but. Peu de tems après son mariage, il renonça de nouveau au Catholicisme pour rentrer dans la secte des Méthodistes, qui lui avaient promis une allouance comme ministre. Aujourd'hui il appartient à la secte des Indépendans; ainsi il est facile de juger du caractère de ce Sauvage prédicant par sa conduite variant en fait de religion. Sa doctrine sans principes favorisant l'insubordination parmi les Sauvages, en avait rendu un grand nombre presque intraitables. Ce n'a été qu'à force d'instructions et de vigilance qu'on a réussi à les ramener dans la foi Catholique, après les avoir convaincus des erreurs de cet apostat. Maintenant la plupart des Sauvages étant agrégés à la Société de Tempérance, ont renoncé au vice dégradant de l'ivrognerie.

On peut dire que le village de St. François renferme actuellement une population de Chrétiens assez fervens, un petit nombre excepté.

Les Sauvages Abénaquis sont fort peu habiles dans l'art de l'agriculture, la chasse dans les bois est ce qu'ils entendent le mieux, et ce qui leur procure principalement leur moyens de vivre.

Voyez la seconde réponse.

La Religion Chrétienne a pu seule réformer les habitudes des Sauvages, qui, avant leur conversion, étaient remplis de toutes sortes de défauts. Les Sauvages ayant un caractère léger et hautain, il ne peut être réprimé que par la religion, qui seule les rend dociles, soumis et attachés à leurs devoirs civils. Leurs habitudes sociales sont toujours un peu sauvages.

Je ne vois pas d'amélioration dans la condition des Sauvages, dans ce qui concerne le temporel, depuis que je suis avec eux; quant au spirituel, leur condition me paraît ne leur rien laisser à désirer.

Je ne connais aucun payen parmi les Sauvages Abénaquis.

A mon opinion, le meilleur moyen de promouvoir l'avancement religieux des Sauvages, serait de les faire desservir par un prêtre zélé et vigilant, qui ne devrait guère les perdre de vue: leur caractère hautain exige qu'on les veille comme des enfans.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Les enfans des Sauvages ne manquent pas de talens, et apprennent avec assez de facilité à l'école.

A mon avis, une simple éducation élémentaire et morale suffirait aux Sauvages, l'expérience nous prouve que leur caractère hautain et léger fait qu'ils abusent presque toujours d'une éducation plus soignée.

Je n'ai aucune suggestion à faire sur l'expédience ou les moyens d'établir des écoles d'industrie parmi les Sauvages; leurs inclinations naturelles étant pour le vagabondage et la chasse, je regarde comme à peu près inutiles les essais que l'on ferait là dessus.

Je pense bien que les Sauvages ne manqueraient pas de talens pour les arts mécaniques, s'ils étaient d'un caractère à s'y astreindre.

Il n'y a pas plus de maladie parmi les Sauvages du village St. François que parmi les blancs qui sont dans le voisinage; la santé est aussi bonne chez les uns que chez les autres, depuis surtout qu'ils ne se livrent pas autant aux excès des liqueurs fortes.

Le nombre des Sauvages ici, est à peu près le même aujourd'hui que lorsque j'ai été nommé Missionnaire; il y a néanmoins, un peu plus de baptêmes que de sépultures; je ne connais pas d'autre cause qui les empêchent d'augmenter en nombre que celle de l'émigration.

L'usage des liqueurs fortes serait une cause de mortalité et de désordre parmi eux, il est donc d'une nécessité absolue de prendre tous les moyens possibles d'empêcher qu'on leur en distribue.

Il arrive assez rarement que les Sauvages épousent des blancs.

Non seulement les métis prennent les habitudes des Sauvages, mais encore souvent les blancs qui se marient avec eux. Je ne vois aucune amélioration dans la condition des enfans issus de mariages entre les Sauvages et les blancs; ces enfans naissent ordinairement avec le caractère sauvage.

Une femme Sauvage aurait honte de vivre ici en concubinage avec blancs ou autres; elle a aussi bien que les blancs son honneur à cœur.

Il est rare ici que des femmes Sauvages mettent au monde des enfans illégitimes, et on regarde d'un mauvais œil celles à qui ce malheur arrive.

Je ne vois rien qui exclut les Sauvages de la jouissance des droits civils et politiques comme tout autre sujet de Sa Majesté, mais ordinairement ils ne se mêlent pas de politique.

Ils sont peu propres à exercer leurs droits civils et politiques, c'est pourquoi je juge comme fort à propos qu'ils soient sous la surintendance de quelques-uns qui s'intéressent continuellement à conserver leurs privilèges et biens, et à les y maintenir.

Suivant mon opinion, les Sauvages n'ayant pas le privilège de vendre les présens ou équipemens qu'ils reçoivent du Gouvernement, en font presque toujours un bon usage, ces présens quoique beaucoup diminués depuis quelques années, leur sont encore d'un grand secours pour leurs vêtemens dont ils ont grand besoin. Rien de plus propre que ces présens pour les attacher au Gouvernement de Sa Majesté. Quant aux rentes annuelles qu'ils reçoivent de leur Seigneurie, ne me mêlant point de leurs affaires temporelles, je ne saurais dire quels emplois ils en font; ce que j'en connais, c'est que leur *Pitangan* ou caisse commune qui, ce me semble, devrait renfermer quelque argent pour les besoins fréquens des pauvres infirmes, et pour autres nécessités publiques, est toujours vide.

Voilà, Monseigneur, ce que le peu de tems me permet de dire à votre Grandeur, en réponse aux questions qui me

sont faites sur l'état de nos Sauvages. S'il y manque quelque chose, je ferai ce que je pourrai pour y remédier aussitôt qu'avis m'en sera donné.

J'ai l'honneur d'être,  
Monseigneur,  
De votre Grandeur, le très-humble et  
Obéissant serviteur,  
(Signé,) P. BÉLAUD,  
Prêtre.

St. François du Lac, 14 Mars, 1842.

## APPENDICE No. 9.

Témoignage de M. De Niverville, ci-devant Interprète du Département des Sauvages, relativement aux Abénaquis de Bécancour, aux Algonquins des Trois-Rivières et aux Têtes de Boule de la Rivière St. Maurice.

En réponse aux questions qui m'ont été faites:—

1. Depuis 1812 jusqu'au dernier de Septembre 1837.
2. Une partie a certainement fait des progrès dans leur morale et religion, mais point du tout quant à l'industrie.
3. Quant aux Abénaquis, ils demeurent dans un village à Bécancour, et les Algonquins sont errants, excepté un qui a une ferme à Batiscan, et trois qui ont de petits emplacements dans la ville des Trois-Rivières; quant aux Têtes de Boule ils sont tous errants dans les bois.
4. Le village de Bécancour peut avoir à peu près six arpents de large, et il n'y a que onze petites maisons, toutes bâties en bois: un Chef Abénaquis a une maison et un emplacement dans la ville des Trois-Rivières. Quant aux Algonquins, un Chef a bâti sur sa ferme à Batiscan, et trois autres Algonquins ont de petites maisons sur leurs terrains aux Trois-Rivières; le tout est bâti en bois. Les Têtes de Boule de la rivière St. Maurice n'ont aucun terrain ni maison.
5. C'est plutôt par pauvreté que par choix, qu'ils vivent dans des misérables cabanes, wigwams, car s'ils pouvaient se procurer des maisons, ils le préféreraient beaucoup; mais c'est la pauvreté qui les en empêche.
6. Ils n'ont point fait de terre depuis qu'ils sont sous ma surintendance; ils cultivent les mêmes terres qu'ils cultivaient en 1812, ce sont trois petites Isles à Bécancour sur lesquelles les Abénaquis sèment chacun son petit morceau de terre marqué; quelques uns en ont un peu plus que les autres; je remarquerai que leur village était plus étendu, mais les blancs se sont emparés d'un grand morceau de terre faite, soit que le Seigneur le leur ait concédé ou qu'ils l'aient pris d'eux-mêmes. Les Sauvages ont essayé à se défendre, mais les moyens leur manquant, ils ont été forcés d'abandonner. Je crois même qu'ils auraient de la terre neuve si l'on ne leur eût pas ôté une partie de terre, à peu près une lieue et demie de front sur vingt arpens de profondeur, dont il ne leur reste qu'à peu près six arpens de large.
7. Quant aux Abénaquis un Chef m'a dit que compris le village et les Isles, ils peuvent avoir trente arpens en culture. Il est impossible de dire la grandeur de terrain, que chaque famille cultive; ce sont de petits morceaux de terre indivis. Ils en donnent à plusieurs pauvres Abénaquis, qui se sont réfugiés dans leur village. Tous, tant ceux qui cultivent que ceux qui ne cultivent pas, sont obligés de faire des

indico raquettes, repasser des peaux et faire des paniers pour  
 (T.) pouvoir vivre. L'hiver les hommes capables vont faire un  
 Juin. petit tour à la chasse ; et lorsqu'ils ont la chance de tuer  
 quelques animaux, ils en font part à leurs frères. L'été  
 après que leurs patates et leur blé-d'inde sont enchaussés,  
 il reste à peine trois hommes dans le village. Les hommes  
 capables voyagent, les autres s'établissent le long de quel-  
 ques rivières, où ils pêchent, et font des paniers ; plusieurs  
 même vont jusqu'à Québec. Quant aux Algonquins, ils sont  
 presque toujours à la chasse excepté le printemps, qu'ils  
 reviennent pour vendre leur chasse, restent à peu près  
 un mois et retournent de nouveau à leur chasse qui a bien  
 diminuée. Ils ne cultivent pas. Le Chef de Batiscan a un  
 fermier sur sa terre.

8. Aucun Sauvage ne trouble son voi-in dans la posses-  
 sion ou jouissance du morceau de terre qu'il a choisi ; il est  
 maître d'en disposer en faveur de qui bon lui semble, pour-  
 vu que ça ne sorte pas de la nation ; mais presque toujours  
 ce sont les héritiers directs qui succèdent à cette propriété  
 ou jouissance.

9. Ils n'ont fait aucun progrès dans la manière de culti-  
 ver ; je pense que c'est parce qu'ils n'ont pas assez de ter-  
 rain, et que le peu qu'ils en ont en bois debout ils le con-  
 servent pour se chauffer l'hiver. Ils ne cultivent pas en  
 commun, mais de la manière que j'ai répondu à la même  
 question.

10. Aucun, à ma connaissance, n'a fait de la terre neuve,  
 et les seuls instrumens dont ils se servaient alors, et se ser-  
 vent encore, sont la hache, la pioche, la gratte, et le rataux.

11. Les instrumens d'agriculture ci-dessus mentionnés,  
 et qu'ils possèdent sont en petite quantité, même tous n'en  
 ont point ; ils se les prêtent les uns aux autres ; ils en ont  
 bien soin et entendent assez à s'en servir.

12. Le fonds qu'ils possèdent est si petit qu'il n'est pas  
 suffisant pour l'année, aussi le mangent-ils autant que pos-  
 sible pendant l'hiver.

13. Ils se servent de la pioche et de la gratte comme les  
 blancs. Si le morceau de terre est un peu considérable ils  
 le font labourer par les blancs, et les payent pour le labour.  
 Le peu de foin qu'ils peuvent faire, ils le vendent aux  
 blancs sur pied, et le prix est mis dans le *pitangan*,  
 ou trésor. Et cet argent est conservé pour défrayer les  
 dépenses de voyage de ceux qu'ils envoient par affaire chez  
 d'autres Tribus, ou pour recevoir les principaux des autres  
 Tribus qui viennent les visiter.

14. Ils sèment du blé-d'inde, un peu de patates, un peu  
 de fèves, et ceux qui ont un plus grand morceau de terre un  
 peu de pois ; j'en ai vu un qui a semé une couple de fois un  
 minot ou un minot et demi de blé.

15. Depuis quelques années les mouches les ont empê-  
 chés de récolter du blé. Je vois d'après des retours statisti-  
 ques que j'ai fait en 1834, 1835 et 1836, qu'ils récoltaient  
 du blé et de l'avoine. Par celui de 1836, il parait qu'ils ont  
 recueilli (je parle des Abénaquis car les Algonquins et les  
 Têtes de Boule ne récoltent pas.) 356 minots de blé, point  
 d'avoine, 49 de blé-d'inde, 10 minots tant de pois que de  
 fèves, et 169 minots de patates, et 760 bottes de foin de  
 mauvaise qualité ; il faut observer que c'est une des plus  
 mauvaises récoltes : au reste, leurs récoltes varient telle-  
 ment soit par le mauvais tems, soit par la quantité de cha-  
 que grain qu'ils sèment, qu'il est difficile de donner la quan-  
 tité même moyenne.

16. Les semences sont généralement faites par les vieil-  
 lards et les jeunes gens trop jeunes pour aller à la chasse, et  
 les femmes ; les hommes actifs et les jeunes gens étant  
 alors absens.

17. Leurs heures de travail ne sont pas réglées : car  
 souvent ils commencent à travailler au point du jour, ensui-  
 te ils se reposent pendant la chaleur, pour recommencer au  
 déclin du jour, ou après la force de la chaleur.

18. Ils n'ont point d'heures régulières pour prendre leurs repas, comme font les blancs ; c'est quand la chaudière est prête, et souvent ils n'ont rien à manger. Appendice (T.)

19. Quelques uns des Abénaquis aiment encore beaucoup la chasse, mais les Algonquins et les Têtes de Boule aiment encore autant la chasse que leurs ancêtres ; mais ils n'ont point la même chance ; car depuis quelques années la chasse est bien diminuée. 24e Juin.

20. Ceux qui vont à la chasse et à la pêche, y vont l'automne et le printemps, et ils sont deux ou trois mois et même souvent quatre mois sans descendre. Ce sont les seuls moyens qu'ils ont pour vivre, car ils n'ont en partie point de terre à cultiver.

21. Il y en a qui vont dans la rivière St. Maurice, d'autres vont au sud, et même il y en a qui vont jusqu'en bas de Québec, car la chasse est si rare qu'ils vont où ils peuvent faire mieux pour tacher de se procurer quelque chose pour vivre.

22. C'est l'établissement des terres, qui ayant chassé les hôtes sauvages, est cause que les Abénaquis courent partout pour leur chasse. Mais les Abénaquis et les Têtes de Boule chassent presque continuellement dans la rivière St. Maurice, car les établissemens ne sont point aussi avancés qu'au Sud.

23. Ils sont tous catholiques romains, excepté une partie des Têtes de Boule, qui n'ont pas encore le bonheur d'avoir des missionnaires, mais depuis six ans il y en a qui y vont et ils font beaucoup de progrès dans la religion.

24. Ils sont tous de la religion de Rome.

25. Ils assistent régulièrement aux églises où ils se trouvent, et avec beaucoup de dévotion.

26. Leur moralité s'est certainement améliorée depuis leur conversion, et plusieurs se sont liés à la Société de Tempérance et continuent jusqu'à ce jour.

27. Ils paraissent bien disposés à améliorer leur condition et à avancer dans la pratique du bien.

28. Il n'y a aucun payen ou idolâtre dans mon Département.

29. Il y a eu, en 1841, trois baptêmes chez les Abénaquis et il n'y en a eu aucun en 1842. J'ai vu un Chef qui m'a que les baptêmes pouvaient être de trois ou quatre chaque année. Quant aux Algonquins et aux Têtes de Boule en 1841, il y a eu cinq baptêmes, en 1842 il y en a eu 9, tous à l'église catholique.

30. Ce sont les Prêtres catholiques, qui les instruisent pour leur catéchisme et leur religion.

31. Les Abénaquis à l'église de Bécancour, et les Algonquins une partie à l'église des Trois-Rivières, et l'autre partie à celle de Batiscan. Les Têtes de Boule font leurs prières dans les bois où ils se trouvent.

32. Ils pratiquent leur religion tant publiquement que privément ; rien ne les empêche de prier.

33. Ils n'ont point d'institutions ni d'écoles, et ils n'en ont jamais eu.

34. N'ayant point d'écoles, aucun enfant ne peut y avoir assisté.

35. Répondu par les questions No. 33 et 34.

36. Dito ditto

37. Aucun n'ayant de métier, je ne puis dire quelle aptitude ils auraient pour aucun art mécanique ; cependant ils ne manquent pas de talens, tel que le démontrent les ouvrages qu'ils font.

Appendice  
(T.)

38. Aucuns n'ont de métier.

24e Juin.

39. Leur santé est sujette aux variétés de celle des blancs, cependant la picotte paraît leur être plus fatale.

40. Les échauffaisons produites à courir les bêtes sauvages.

31. C'est à peu près la même chose.

42. Oui, surtout quant aux Abénaquis, il y a eu de la diminution parce qu'ils changent de place. Quant aux Algonquins le choléra les a réduits à un petit nombre : les Têtes de Boule augmentent.

43. Répondu quant aux baptêmes par la vingt-neuvième question.

44. En partie c'est la misère qu'ils endurent dans les bois ; et les autres causes sont comme chez les blancs.

45. Cela arrive rarement.

46. Un sixième parmi les Algonquins, et un vingtième parmi les Abénaquis, et trois parmi les Têtes de Boule.

47. Non, car ils se considèrent tous comme s'ils étaient de purs Sauvages.

48. Je ne vois rien pour le mieux ; car ils sont bons en général, et font bon ménage.

49. Ceci est hors de ma connaissance.

50. C'est bien rare, et j'ai remarqué que les Sauvages traitaient bien ces enfans illégitimes, et ne se permettaient même pas de réflexions au sujet de leur illégitimité ; je conterai pour exemple un jeune homme en cette ville, et loin de lui nuire, c'est à qui aura l'avantage de le protéger

51. Oui.

52. Ils jouissent comme les blancs des droits civils et politiques.

53. Non, ils entendent bien à faire leur chasse ; mais quant au reste, il leur faut un mentor, car ils sont continuellement trompés par les blancs ; j'en ai l'expérience, car depuis que je ne suis plus avec eux, ils sont encore obligés de venir me trouver dans différentes occasions. Et moi n'étant point autorisé, je ne puis point faire pour eux ce que j'aurais pu faire.

Trois-Rivières, le 27 Février, 1843.

Mon cher Monsieur, — Cy-inclus, sont les réponses que vous me demandez ; et j'espère qu'elles seront un peu mieux que les autres, car pour les autres, mon fils étant absent, j'ai eu un mauvais interprète ; mais pour celles-ci je crois qu'elles seront tel que vous le désirez : je vous assure que j'ai fait pour le mieux, et que je rapporte les réponses avec le plus de soin, et aussi justes que possible. Je crains de vous avoir retardé, mais la chose étant bien difficile, j'ai préféré de les garder un peu plus longtemps, afin de les faire avec plus de soin.

Je suis, Monsieur, avec considération,

Votre très humble et obéissant Serviteur,

(Signé,)

CHEVALIER DE NIVERVILLE.

Lt. Col. D. C. NAPIER,  
S. I. I. A.

APPENDICE No. 10.

Appen  
(T.)

24e

Témoignage du Révérend L. Fortier, Missionnaire, ayant référence aux Hurons de Lorette.

Réponses aux questions faites par les Commissaires au Département des Sauvages, par le Missionnaire de la Jeune Lorette.

1. Je me suis chargé des Hurons de la Jeune Lorette depuis sept ans.

2. Depuis deux ans surtout ils ont fait de notables progrès en moralité et en religion. Quant à l'industrie, leurs progrès n'ont pas été aussi remarquables, il s'en faut.

3. Ils sont tous, à l'exception de deux familles, établis dans un village.

4. Ce village, situé sur la rivière St. Charles, à neuf milles de Québec, contient vingt arpens environ ; il se compose de trente-quatre maisons, dont deux de pierre, les autres en bois, et de neuf granges et hangards.

5. Ils demeurent tous dans des maisons.

6. Dans le village il n'y a point de culture ; mais c'est sur une étendue de terre de quarante arpens carrés, située à deux milles de leur village et qui leur appartient, que chaque famille, du moins celles qui le peuvent, cultivent ce qu'il leur a plu de défricher, là où ils ont voulu.

7. Il y a à peu près quarante arpens en culture ; ceux qui ont le moyen de cultiver, le font sur une étendue de trois ou quatre arpens environ : ceux-ci comme ceux qui ne cultivent pas vivent de leur industrie, c'est-à-dire de chasse, de pêche, et à faire des souliers, des raquettes et plusieurs autres petits objets qu'ils vendent en ville ou aux étrangers.

8. Quand un Sauvage est en possession d'un lot de terre, personne ne peut le lui ôter ; il peut le transmettre à ses enfans, ou le vendre à un membre de la Tribu.

9. Ils ne peuvent faire beaucoup de progrès en agriculture, parce qu'ils n'ont pas les moyens ; de plus l'on peut dire qu'ils n'ont point de terre, les quarante arpens carrés ne leur ayant été donnés, et n'étant propres qu'à leur bois de chauffage et de construction.

10. Le nombre de ceux qui cultivent n'a pas augmenté depuis sept ans ; les instrumens d'agriculture sont les mêmes que ceux des Canadiens.

11. Cultivant peu, ils ne peuvent être bien fournis des choses nécessaires à la culture ; ils les louent des Canadiens et s'en servent aussi bien qu'eux.

12. Ceux qui cultivent le font avec autant de soins que les Canadiens.

13. Ils emploient le même mode d'agriculture que les Canadiens.

14. Ils sèment l'avoine, les pois, le blé d'inde, et cultivent les patates et les légumes.

15. Ceux qui sèment, récoltent en tout à peu près quatre cents minots d'avoine, vingt-cinq minots de pois, dix minots de blé d'inde, mille minots de patates, par an.

16. Faut de moyens, ils font labourer en très grande partie par les Canadiens.

17. Ils se livrent au travail et s'y attachent comme les Canadiens.



18. Les repas se prennent à des heures marquées comme chez les Canadiens.
19. Ils aiment encore certainement la chasse et la pêche, mais ils ne peuvent s'y livrer parce qu'elles ne produisent presque rien.
20. Ils consacrent trois mois le printemps et trois mois l'automne à la chasse et à la pêche.
- 21 et 22. Le lieu de leur chasse et de leur pêche est au nord, depuis le St. Maurice jusqu'au Suguenay.
23. Depuis deux ans surtout, il n'y a qu'à se louer des progrès qu'ils ont fait en religion.
24. Ils sont tous catholiques romains.
25. Ils assistent à l'église régulièrement et librement; leurs motifs est d'accomplir leurs devoirs religieux.
26. Sous la direction des Jésuites, qui avaient beaucoup d'autorité sur eux, on peut dire qu'ils étaient très religieux et pieux; mais plus tard, la corruption s'est introduit chez eux par la communication avec la ville. Depuis deux ans, ils ont le bon sentiment de religion.
27. Ils désirent améliorer leur condition, ils y travaillent, mais sans l'assistance du Gouvernement, ils ne pourront, je crois, jamais y parvenir.
28. Ils sont tous chrétiens.
29. Il y a eu en 1842, neuf baptêmes, six sépultures et un mariage.
- 30 et 31. Ils ont chez eux une chapelle où ils assistent à l'office tous les dimanches et fêtes, matin et soir, souvent encore sur la semaine ils ont office.
32. Leurs pratiques de religion sont les mêmes que chez les Canadiens.
33. Il y a une école établie dans leur village.
34. Les enfans qui ne sont pas trop pauvres y assistent régulièrement.
35. Vingt-cinq enfans assistent à l'école, et montrent assez d'aptitude pour apprendre.
36. Leur école est tenue comme celle des Canadiens, et l'on se sert des mêmes livres.
37. Ils montrent autant d'aptitude pour les arts mécaniques que les Canadiens; aùtrefois, ils ont eu chez eux de bons maçons; charpentiers, forgerons et menuisiers.
38. Maintenant ils n'ont que deux maçons.
- 39 et 40. Leur santé est bonne et aussi parfaite que celle des Canadiens qui les environnent.
41. Depuis comme avant leur civilisation, leur état est à peu près le même.
42. Chaque année, la misère force quelque Sauvage à abandonner le village.
43. Dans chaque famille, il y a ordinairement deux enfans.
44. C'est depuis leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans que les enfans meurent le plus souvent. La cause est la même pour eux que pour les enfans des blancs.

45. Les Sauvages se marient quelque fois avec les Canadiens.

46 et 47. Ils sont tous métis.

48. Les mariages qui se font entre eux réussissent mieux que ceux contractés avec les Canadiens.

49. Aucune femme Sauvage ne vit avec un blanc sans être mariée.

50. Depuis deux ans, les naissances illégitimes sont moins fréquentes.

51, 52 et 53. Ils ont les mêmes droits civils et politiques que les Canadiens, ils en jouissent de même et aussi bien qu'eux; ils sont aussi capables de les exercer qu'eux.

Enfin dans le village il y a quarante-quatre familles. Soixante-trois enfans au-dessous de quinze ans, et trente-et-un au-dessus.

#### APPENDICE No. 11.

Témoignage de l'Evêque de Québec, (Catholique Romain.)

Québec, 19 Avril, 1843.

Monsieur,—Après avoir reçu la lettre que vous m'avez adressée de la part des Commissaires enquêteurs au sujet des affaires des Sauvages, et la série de questions que cette lettre accompagnait, je n'ai eu pouvoir de rien faire de plus propre à procurer à la commission les informations qu'elle demande, que de transmettre ces mêmes questions aux Prêtres chargés de la desserte des trois missions sauvages qui existent dans mon Diocèse, deux de ces Messieurs, M. Shaw de Ristigouche, et Monsieur Fortier de la Jeune Lorette, m'ayant informé depuis qu'ils vous avaient envoyés leurs réponses aux mêmes questions que vous leur aviez aussi adressés, il ne me reste plus qu'à vous transmettre celles qui m'ont été faites par Monsieur Bélaud, Missionnaire de St. François du Lac, lesquelles sont jointes à la présente, et à vous faire part de mes propres réflexions sur l'objet que la commission paraît avoir particulièrement en vue, celui de l'amélioration de la condition de nos Sauvages sous le rapport de la civilisation, car pour ce qui est du détail qui fait le sujet de la série de questions transmises, je ne saurais vous rien dire de plus que vos Missionnaires qui sont depuis plusieurs années en rapport continuel avec les Sauvages.

Je regarde comme certain que nos Sauvages (je parle de ceux qui vivent en villages) ne désirent aucunement s'avancer plus qu'ils ne le sont aujourd'hui dans la voie de la civilisation. La vie sauvage a toujours de l'attrait pour eux, et ils ne veulent avoir de rapports avec les blancs, qu'autant que leurs intérêts, tels qu'ils les entendent eux mêmes, y sont concernés, de là, leur constant amour de la chasse et de la pêche, leurs absences de leurs demeures pendant une certaine partie de l'année; tandis que pour l'éducation ils sont tout-à-fait indifférens. On peut réussir à leur donner une petite connaissance des lettres pendant leur bas âge, pourvu qu'on en fasse tous les frais; mais l'expérience a démontré, et cette expérience est appuyée sur des tentatives infructueuses faites par le Gouvernement lui-même pour faire un cours d'étude à plusieurs jeunes Sauvages de la Jeune Lorette, l'expérience, dis-je, a démontré que ce serait peine perdue que d'entreprendre de les dégouter de la vie errante qu'ils se croient destinés à mener. Telles sont les dispositions même de la nation Huronaise de la Jeune Lorette, qui semblerait devoir être plus voisine de la parfaite civilisation que les autres, puis qu'aujourd'hui elle ne renferme pas un seul individu de pur sang sauvage.

Je regarde donc comme parfaitement inutile de tenter de donner d'autres connaissances à nos Sauvages que celle de leur religion; et en cas qu'il soit de la compétence de la commission au nom de laquelle vous m'avez écrit, de s'oc-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24<sup>e</sup> Juin.

cuper de l'état religieux de nos Sauvages, je prendrai la liberté de suggérer, par votre canal, que si l'on veut que ces Sauvages aient pour leur croyance religieuse tout cet attachement et ce respect sans lesquels ils seront toujours exposés à devier du chemin de l'honneur et de l'honnêteté, il est important qu'on ne souffle pas au milieu d'eux ces prédicants qui, sans aucune mission quelconque, et sous prétexte de leur annoncer l'Évangile, vont porter le trouble et la division dans des peuplades qui seront toujours paisibles et unies, tant qu'elles seront fidèles à la religion de leurs pères.

Il pourrait arriver qu'en donnant gratuitement des terres aux Sauvages, on réussit à inspirer à quelques uns d'eux le goût de la culture ; mais je ne pense pas qu'une mesure de cette nature réponde aux frais de la tentative que l'on en ferait tant que la pêche et la chasse, jointes à la confection de quelques petits ouvrages en peau et en écorce, leur offrent des ressources à peu près suffisantes.

Je suis d'opinion que d'ici à quelques années encore, il n'y a rien de mieux à faire pour nos peuplades Sauvages, que de leur donner de bonnes écoles élémentaires, dont les maîtres seraient assez amplement salariés pour tenir au milieu d'elles le rang qui convient à des instituteurs ; lesquels maîtres seraient sous le rapport des mœurs et de la doctrine, sous l'entière surveillance des Missionnaires.

Quant à ce qui concerne ces derniers (les Missionnaires), j'ose me flatter qu'on ne trouvera pas déplacé que j'observe qu'il est extrêmement important qu'on ne néglige rien de ce qui peut leur conserver l'ascendant et soutenir leur autorité sur le troupeau confié à leurs soins, et que, pour que ce but soit atteint, il est essentiel qu'il soit connu des Sauvages, que leur pasteur trouvera toujours un appui dans les Officiers du Département.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très humble et obéissant serviteur,  
(Signé,) † JOS. Ev. Catholique de Québec.

APPENDICE No. 12.

Témoignage du major Plenderleth Christie relativement aux écoles des Sauvages.

CHRISTIEVILLE, près de St. Jean.  
26 Décembre 1842.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 du courant contenant une liste de questions sou- mises par les commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages, accompagnée de la lettre du Rév. P. Jones. J'ai l'heureux espoir que la commission que Son Excellence vient de nommer aura enfin des résultats favorables pour cette race depuis si longtemps maltraitée.

L'état actuel de ma santé ne me permet pas d'entrer dans de longs détails. Pour cette raison j'ai prié l'Instituteur des Sauvages de cet endroit de me transmettre des détails que je transmets ci-inclus.

C'est à Chateauguay que l'on a commencé à instruire les Sauvages de ces endroits, il y a environ 13 ans, on a eu ainsi les moyens d'instruire plusieurs jeune gens, et de relever le caractère national de ces Sauvages. Quelques uns d'eux occupent des situations respectables, et un de ces Sauvages est mort il y a un an, près de Québec, après avoir acquis une connaissance approfondie des saintes écritures qui forment la base de l'instruction que l'on donne à nos élèves, et qui devraient aussi former la base de l'in-

struction que l'on donne dans tous les établissemens que l'on pourra fonder pour leur bien-être et avantage. Le principal obstacle que nous ayons rencontré dans cette tâche est venu de l'opposition sourde et continuelle des Prêtres catholiques romains, et plus particulièrement de celui qui est stationné à Caughnawaga, contre lequel les Sauvages du village ont fait beaucoup de plaintes ; ils ont souvent demandé à l'Evêque de le déplacer, mais ils n'ont point réussi. A ce sujet permettez moi de faire observer que comme les Prêtres qui sont stationnés aux villages des Sauvages dans cette partie de la Province sont chapelains des militaires Sauvages qui sont considérés comme une force auxiliaire et qui ont été employés comme tels durant les émeutes récentes ; il est extraordinaire que, recevant leur salaire du Gouvernement, ils contrarient au lieu de favoriser les intentions bienveillantes que le Gouvernement nourrit en faveur des aborigènes sans protection. Mais le secret devient évident quand l'on sait que l'on enseigne à ces pauvres Sauvages à lire, à écrire, à parler la langue du Gouvernement. Mais les Prêtres redoutent beaucoup l'introduction de la langue anglaise dans le Bas-Canada parce qu'ils craignent de perdre par là l'influence despotique qu'ils exercent sur l'esprit des Sauvages comme sur les canadiens-français. L'on ne connaît peut-être pas généralement que lors de la capitulation de cette Province, il y eut un article particulier relatif aux Sauvages que le commandant français voulait retenir sous l'esclavage du papisme, mais le général anglais s'y refusa prudemment. Si je puis trouver cet article je le copierai.

Art. 40. " Les Sauvages ou Indiens alliés de Sa Majesté " très chrétienne seront maintenus dans les terres qu'ils ha- " bitent, s'ils veulent y rester ; ils ne pourront être inquié- " tés sous quelque prétexte que ce puisse être pour avoir " pris les armes et servi Sa Majesté très chrétienne. Ils " auront comme les Français la liberté de Religion, et con- " serveront leurs Missionnaires. Il sera permis aux Vicaï- " re-Généraux actuels, et à l'Evêque lorsque le Siège " Episcopal sera rempli, de leur envoyer de nouveaux Mis- " sionnaires lorsqu'il le jugeront nécessaire." Accordé à la réserve du dernier article qui a déjà été refusé."

Il est vraiment à regretter que notre Gouvernement ait aussi longtemps retardé à remplir les intentions du Général anglais, en nommant des Chapelains Protestants pour surveiller l'éducation de la population Indienne. Si on l'eut fait aussitôt après la conquête, nous aurions vu depuis long- temps un nombre considérable de Sauvages sobres, indus- trieux, civilisés et Chrétiens, dans cette partie de la Provin- ce, au lieu de ces barbares vicieux et payens qui deshonnent la Société.

L'opinion du Révérend M. Jones sur la possibilité de fonder des Ecoles d'industrie parmi les Sauvages coïncide avec les tentations que l'on fit lors des premiers établissemens des Provinces anglaises, maintenant les Etats-Unis, et avec les efforts que l'on y fait encore plus récemment et dans nos établissemens de la Baie d'Hudson. Ce qui suit est copié des archives de la Société des Missions de l'Eglise Anglicane à Londres, pour 1841. " Etat Général de l'Etablisse- ment." " L'établissement a tous les signes de prospérité rap- " pide sous le rapport temporel, car depuis le printemps " dernier les fermes ont presque toutes doublé en étendue et la " récolte promet beaucoup. Le nombre des animaux aug- " mente rapidement, il est maintenant à plus de 200, à part " les chevaux et les cochons. Je pense qu'il y a environ 20 " chevaux ; il serait difficile de dire le nombre de cochons " parce qu'il y en a bien peu qui en ont moins de deux ou " trois et plusieurs en ont plus de 20. On a aussi introduit " un certain nombre de charrues dans l'établissement, et " pendant l'été on a ainsi construit sept nouvelles maisons, " d'une description supérieure à celles qui sont maintenant " bâties, chacune de ces maisons ayant deux chambre au rez " de chaussée, avec une cave pour y conserver les patates, " et un grenier pour les grains, etc. Les Sauvages Chré- " tiens sont maintenant devenus aussi industrieux qu'une " grande partie des classes laborieuses d'Angleterre. En " terminant ne pouvons nous pas dire : " Quest-ce que " Dieu n'a pas fait ! car assurément c'est là son ouvrage. " Depuis mon arrivée l'automne dernier j'ai presque doublé " l'étendue de la ferme. Je trouve que les produits sont " d'une grande importance parce que je suis en état de pour- " voir au soutien des Ecoles et des personnes âgées et mala-

Appendice  
(T.)

24<sup>e</sup> Juin.

endice  
T.)  
24e  
Juin.

“ des; un autre grand avantage qui résulte de la ferme c'est  
“ l'emploi qu'elle donne aux Sauvages, les engageant à  
“ adopter les habitudes de la vie civilisée. Je trouve que  
“ pour la plupart ils travaillent bien; ils sont très prompts  
“ à faire ce qu'ils ont à faire et ils s'efforcent de cultiver  
“ leurs terres d'après ma méthode. Dans le fait ils paraissent  
“ faire des efforts déterminés pour ne point rester en arriè-  
“ re de moi; car l'on a introduit ce printemps 6 charmes  
“ neuves et il a été défriché et semé une étendue considé-  
“ rable de terres neuves.”

Pour les raisons ci-dessus énoncées, je conçois que l'on peut enseigner l'agriculture et l'horticulture aux jeunes Sauvages, ainsi que les métiers de charpentier, forgeron, tailleur, cordonnier, etc., et aux jeunes filles on peut leur apprendre à coudre, laver, tricoter, à faire des habits et pratiquer les autres branches de l'économie domestique; en outre on pourrait encore enseigner aux deux sexes à lire et écrire en anglais, l'arithmétique, l'histoire naturelle, un peu de géographie, surtout celle de l'Amérique du Nord, choses que l'on pourrait enseigner dans notre établissement actuel, où d'abord l'on pourrait réunir tous les orphelins et orphelines Sauvages de toute la Province, ou de cette partie de la Province seulement, suivant les circonstances; en outre, tous les autres enfans Sauvages que les parens consentiraient par écrit à placer dans cette institution, (disons pour trois ans.) Pour la seconde classe, l'on devrait donner la préférence aux garçons et filles plus âgés, capables de travailler ou d'apprendre de bons métiers. L'âge d'admission pour cette classe devrait être de sept à quatorze ans. Je pense qu'il serait bon que l'institution fut érigée sur la ferme, afin d'enseigner l'agriculture, et d'en retirer les principaux articles de nourriture. On pourrait engager un fermier ou un garçon de ferme pour travailler à la terre, ou pour enseigner la culture aux enfans qui lui aideraient. On ne devrait pas engager d'autres hommes que le garçon de ferme. Le Maître d'école et sa femme, et l'Assistant Maître d'école pourraient très bien conduire tout l'établissement. On pourrait enseigner les métiers pendant l'hiver en engageant pour la saison un charpentier, etc., (quand l'ouvrage est rare.) Le principal corps de bâtisse devrait comprendre les logemens pour les Instituteurs; il faudrait aussi avoir une maison, une grange, une étable et des boutiques pour les différens métiers; toutes ces bâtisses devraient être simples, solides et commodes, et l'établissement devrait être conduit sur un pied économique. Quand les enfans instruits retourneraient à leurs maisons ils ne manqueraient pas de répandre graduellement les connaissances et la civilisation dans la société; quelques-uns d'eux exerceraient leurs métiers, d'autres cultiveraient la terre. Un établissement bien conduit devrait, je conçois, être très avantageux pour la génération présente, par l'influence morale que les enfans instruits auraient sur leurs parens, et l'on pourrait s'attendre à ce que ces avantages augmenteraient pour la génération suivante par les mariages que feraient ces jeunes gens instruits et qui deviendraient chefs de famille. Je ne pense pas que les frais de bâtisses et d'entretien excèderaient £2,000; s'il en était ainsi, ce serait une bien faible somme pour un objet aussi important. L'estimation qui suit n'est peut-être pas loin d'être juste:—L'Instituteur en chef et sa femme, £250 par année, avec logement. L'Assistant do., £75; (s'il est marié) £100, avec logement. Le garçon de ferme, £50, et une maison. Les provisions en sus des produits de la ferme, les étoffes pour habits, le bois de chauffage et l'éclairage, les bâtisses, ameublemens, ustensiles et animaux; £2,000 pour tous déboursés.

Bien peu des questions ont rapport à cet endroit; je ferai cependant des remarques sur deux ou trois.—Agriculture: Je pense que tous les Sauvages dans tous les établissemens du Bas-Canada ont certains terrains qui, je le crains, ne sont point bien administrés, surtout par des Agens qu'ils choisissent eux-mêmes; et je ne saurais dire s'ils sont autrement qu'en commun. Je fais surtout allusion à Caughnawaga, l'un des plus anciens, situé à 9 milles de Montréal. Je ne pense pas même que ce terrain soit divisé en lots, ce qui devrait peut-être avoir lieu pour toutes les terres des Sauvages, et donnés à chaque famille pour leur créer des intérêts plus puissans dans le sol; on pourrait encore les empêcher de disposer de leurs terres par vente ou par bail pour un certain nombre d'années.

Conversion des Sauvages.—L'Instituteur qui a eu la direction de cette école depuis le commencement, doit s'abstenir de toutes tentatives systématiques de les convertir; généralement ils sont catholiques romains de nom, mais ils sont réellement payens. Quelques-uns d'eux se sont déclarés protestans après avoir assisté aux écoles pendant quelque temps. On devrait cesser de s'abstenir de faire des conversions; on ne devrait pas leur permettre de communiquer avec les prêtres romains, et ils devraient être entièrement instruits par des Instituteurs protestans, autrement ils continueraient d'être des payens romains à toujours.

Concubinage avec les blancs.—A juger de la complexion blonde d'un grand nombre de Sauvages qui sont au village de Caughnawaga et en d'autres parties, il n'y a pas à douter qu'il a longtems existé des relations criminelles entre des blancs et des femmes Sauvages, et l'on me dit que ces dernières considèrent cela comme un honneur.

Droits civils et politiques.—On dit que les Sauvages sont sous la règle des Chefs, qui eux-mêmes sont sous le contrôle des prêtres, les dictateurs. C'est ainsi que ces pauvres créatures ont été courbées sous les doubles chaînes de la barbarie et de la servitude mentale, depuis la cession du Canada, depuis plus de 80 ans. Les hommes et les femmes portent encore leur costume demi sauvage, et même l'enfant du blanc se trouve avili sous la couverture et les autres insignes de la servitude des Sauvages. J'ignore les droits qu'ils possèdent, mais ils sont tous sujets à la loi du pays. On peut avoir une idée du pouvoir despotique des Prêtres dans le trait suivant: Il y a quelques années, je visitais Caughnawaga avec un Officier médical; nous nous rendîmes à la maison du prêtre où tous les malades et les boiteux capables de marcher s'étaient rassemblés afin de faire connaître leurs maladies à cet Officier par l'entremise du prêtre, qui les interprétait en français. L'Officier ne connaissait le français qu'imparfaitement, et je fus obligé une fois de lui expliquer en anglais les paroles du Prêtre. On fit la même chose pour donner les prescriptions médicales par l'entremise du Prêtre. A cette époque, celui-ci venait de terminer un dictionnaire Iroquois, commencé par ses prédécesseurs. Je demandai à le voir, ce que l'on m'accorda; il y eut alors la conversation suivante entre le Prêtre et moi:—Je le félicitais sur la fin de son travail, et j'espérais qu'il le livrerait à la presse; parce qu'un grand nombre de personnes seraient très curieuses de se le procurer. Il répondit que ce n'était pas son intention. Je lui demandai alors quel usage il voulait en faire: sa réponse fut, pour la mission. On voit ainsi qu'un ouvrage commencé bien avant la conquête, n'est destiné qu'à donner aux prêtres seuls le contrôle sur les Chefs et sur la société par leur moyen, car ni les Chefs ni le peuple n'ont jamais appris leur langue. Une chose qui mérite considération, c'est la manière dont on dispose de quelques-uns des jeunes gens instruits. Un jeune homme possédant d'assez bons talens qui avait été élevé par M. Forest, revint à son village à Lorette, près de Québec, réputé catholique; comme il avait d'assez bonnes connaissances sur les saintes écritures, je me proposais de l'employer comme lecteur des saintes écritures parmi les Canadiens Français; un de mes amis à Québec ayant eu avec lui de fréquentes conversations, il s'avoua enfin protestant. Tandis que les choses en étaient là, avant que j'eusse même fait des propositions pour l'employer, le prêtre fut informé de ses opinions et craignant de le perdre, il l'envoya secrètement aux Trois-Rivières, où il entra au service du Prêtre, et cessa d'avoir aucune relation avec les protestans.

Je suggérerais en conséquence que l'on considère attentivement ce sujet, en sorte que nous puissions retirer tous les services des Sauvages instruits, dont quelques uns peuvent servir d'Instituteurs et de lecteurs des écritures pour éclairer leurs frères; mais je le répète, si l'on permet aux Prêtres d'intervenir dans leurs affaires ou d'avoir quelques intérêts dans l'institution proposée, il est inutile de chercher à en faire des chrétiens ou de meilleurs sujets; leur cas est désespéré et sans remède.

J'oubliais de mentionner quelques détails sur un Sauvage du village des Sauvages de St. François, qui a reçu son éducation dans les Etats-Unis, et qui, à son retour fut nommé Instituteur dans ce village par le Gouvernement. Il se déclara protestant, ce qui lui attira bientôt la haine et l'opposition du curé du village qui fit tous ses efforts pour faire tomber

Appendice  
(T.)

24e  
Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

l'école que celui-ci y avait formée, et qui alla même jusqu'à excommunier quelques-uns des parens. Il se plaignait aussi fortement auprès du Gouvernement d'avoir eu des querelles avec le Prêtre. Le prêtre à son parti répétait contre lui des accusations de troubles, et il fut privé de la situation qu'il tenait sous le Gouvernement, et la Société de Boston l'engagea pour y instruire les Sauvages; après y être resté pendant quelques mois, il revint sous le titre du Rév. Peter Paul Osun Ratime; y ouvrit une école à ses frais, les prêcha en dépit du curé, et fit quelques adeptes. Il proposa ensuite de leur bâtir une église protestante, sans doute avec le secours des Etats-Unis. Le prêtre s'y opposa furieusement, intenta une action contre lui, sous le prétexte que le donateur de la terre ou le village est bâti a défendu qu'on y élève une église protestante. Le Sauvage fut encouragé par les Protestans à contester, et il gagna à la fin son procès contre le Prêtre, et continua à prêcher à ses compatriotes, les doctrines du protestantisme. Il fournirait certainement de bonnes informations si l'on s'adressait à lui.

Si le Gouvernement entreprenait de former un établissement tel que celui que j'ai suggéré, sur une échelle étendue basée sur des principes solides et chrétiens, j'y coopérerais de grand cœur en donnant à cette fin une ferme de 120 acres, située dans un très bel endroit au village de Cornwall, H. C. qui coûte environ £700. Elle est située sur la rivière, à demi défriché, et commande une très belle vue sur le fleuve St. Laurent et sur le village des Sauvages à St. Rég's. Il y a une maison et une grange. Elle a un front sur la rivière et l'autre sur la ligne de la seconde concession en profondeur.

Les observations qui précèdent ont été écrites avec beaucoup de difficultés provenant de mes infirmités, et je dois m'excuser pour toutes les imperfections et les omissions qui s'y rencontrent; je n'ai eu en vue que le bien des Sauvages qui sont si maltraités. Telles qu'elles sont, je les soumets avec confiance à la considération favorable des Commissaires.

J'ai l'honneur d'être,  
Votre très respectueux serviteur,  
(Signé.) W. P. CHRISTIE.

GEORGE DYETT, Ecuyer.  
Secrétaire, Kingston.

APPENDICE No. 13.

Témoignage de M. Charles Forest, au sujet des Ecoles.

Les difficultés que voient les honorables Commissaires, avec une réponse à ces difficultés, au sujet de l'éducation des Sauvages.

1. La difficulté de connaître les moyens propres à payer les frais de leur pension et de leur éducation.—On peut avec avantage avoir recours à l'un des expédiens ci-dessous mentionnés, pour avoir des moyens pécuniaires, si l'on ne peut pas les mettre tous à contribution pour cela, savoir: 1o. Une allocation annuelle sur la caisse Provinciale pour une période limitée pour l'avantage de la génération naissante des Sauvages. 2o. L'appropriation ou les rentes des terres des Sauvages. 3o. La continuation des faveurs du Gouvernement Anglais en accordant de nouveaux secours au Département des Sauvages, pour relever la position civile, intellectuelle et morale des pauvres et loyaux aborigènes.

2. La difficulté d'engager les pauvres à s'éloigner de leurs enfans.—Comme il a été plus difficile d'avoir les enfans que de les retenir après leur admission, à cause de l'indulgence des parens et pour d'autres raisons, on pourrait y obvier en grande partie en s'engageant de pourvoir aux besoins des enfans Sauvages qui iraient à l'école, depuis l'âge de onze ans jusqu'à l'âge de quatorze, à condition que les parens pourraient les visiter trois fois dans l'année; et dans le cas où les parens retireraient leurs enfans avant l'expiration des trois années, sans cause raisonnable, ils deviendraient responsables des frais de pensions et d'instructions pour le tems écoulé.

3. Faire cesser leurs préjugés et leurs habitudes contraires à l'ordre et à la discipline.—Comme les antipathies, l'indolence et les habitudes n'appartiennent qu'aux personnes avancées en âge, elles ne seront point assez puissantes sur l'esprit des enfans pour déjouer les moyens ordinaires d'instruction et de discipline.

Questions soumises par les honorables Commissaires, et réponses relativement à l'école des Sauvages à St. Jean.

1. Quels étaient les frais de l'établissement?—L'école des Sauvages à St. Jean ayant été réduite à n'avoir qu'un caractère privé, à cause de la dernière rébellion qui lui enleva ses biens, sa propriété et tout son avenir par la possession qu'elle avait des terres de la vieille garnison et du terrain qui y est attaché pour l'usage des enfans sauvages, n'a eu aucune dépense à payer pour la construction des bâtimens, etc., vu que la propriété est louée moyennant vingt cinq louis courant.

2. Quelles sont les dépenses annuelles et le gain des enfans sauvages?—Les dépenses annuelles diffèrent suivant le nombre des enfans admis et la durée des absences, vu qu'il est payé une allocation pour chaque garçon et qu'il y a déduction pour les jours qu'ils s'absentent. Les dépenses annuelles sont d'environ £130 courant, ce qui paie tous les frais de pension, habits, raccommodage, ouvrage, enseignement, loyer des bâtimens et salaire de l'instituteur. Il n'y a point de gains annuels, parce qu'il n'y a pas de terre et principalement parce que les enfans sont trop jeunes pour travailler.

3. Quel est le nombre des enfans qui fréquentent annuellement les écoles?—Le nombre en varie; quelques fois il n'y en a pas plus de cinq, six ou plus, mais jamais plus de dix.

4. Quel est le système d'instruction morale et industrielle?—Le mode d'instruction est autant que possible conforme au système anglais. La religion est sous la direction des Prêtres français. Les enfans étant catholiques l'instituteur a ordre de ne point intervenir en aucune manière dans leurs affaires de religion. Les garçons sauvages font tous les ouvrages de l'établissement et paraissent aussi industrieux que les autres petits garçons.

5. Quel effet produit l'éducation, etc?—D'après les observations de plusieurs années passées à instruire les enfans sauvages, on peut dire avec assurance que leur esprit est susceptible de développement, d'expansion et d'amélioration morale et que les effets de l'application mentale diffèrent bien peu dans leur qualité et leur degré chez les enfans sauvages de ce qu'ils sont chez les autres.

6. Quelle est la destinée de l'enfant sauvage qui a fréquenté les écoles?—Tandis que la destinée d'un grand nombre est parfaitement inconnue, d'autres remplissent des charges de confiance et d'utilité, telles que celles de commis, instituteurs, agens, artisans journaliers, montrant ainsi les avantages qu'ils ont retirés d'une institution que le Gouvernement a fondée pour leur bien-être et pour leurs avantages.

OBSERVATIONS.

L'instituteur auquel est confié l'établissement sauvage à St. Jean était originairement employé par une société établie à Londres pour répandre l'éducation et l'industrie parmi les Sauvages et les habitans pauvres en Canada, sous le patronage du Duc de Sussex; et à son arrivée dans le pays il fut nommé instituteur auprès des Sauvages à Chateauguay. Ses travaux à cet endroit furent assez heureux jusqu'à ce que l'opposition incessante d'un Prêtre français le força à abandonner l'exercice de ses devoirs utiles et à chercher à instruire les Sauvages d'une manière moins étendue et plus limitée à Chateauguay.

Les enfans des Sauvages commencent à être instruits et sont tenus sous la direction du Gouvernement, conformément à une Pétition de quelques uns des Sauvages de Lorette, demandant que leurs enfans fussent instruits dans la langue anglaise et placés sous les soins et la direction de l'instituteur de Chateauguay. Cette Pétition fut recommandée par le Gouverneur Lord Aylmer et renvoyée à la Chambre d'Assemblée qui décida en Comité d'accorder £45 au Prêtre français pour leur apprendre la langue française.

Cette mesure n'ayant point plu aux Sauvages, Son Excellence se décida à faire instruire un certain nombre d'enfans sauvages dans la langue anglaise sous la direction et la protection du Département des Sauvages, et les plaça conformé-

ment aux désirs des pétitionnaires sous les soins de l'instituteur de Chateaugay. La translation des enfans à St. Jean eut lieu à l'occasion des avantages qu'offraient les bâties et le terrain de l'ancienne garnison pour une institution d'éducation et d'industrie fondée pour les jeunes sauvages.

La bienveillance du Gouvernement d'Angleterre et l'attention invariable et toujours croissante du Surintendant des affaires des Sauvages pour la Province inférieure auraient trouvé leur récompense dans le succès de cette institution si elle n'eut eu constamment à lutter contre les préjugés défavorables que le Prêtre français entretenait contre la langue Anglaise. On peut dire sans hésiter que presque toute la génération actuelle des jeunes gens du village de Caughnawaga serait capable aujourd'hui de parler l'Anglais et de goûter les fruits d'une éducation élémentaire si l'on eut point cherché à intimider les parens, et à en prévenir l'accomplissement.

Pendant la dernière rébellion on sentit d'une manière bien vive la nécessité qu'il y avait d'instruire les enfans sauvages dans la langue anglaise, parce que les Sauvages les plus prudents, les plus loyaux et les plus utiles, étaient ceux qui parlaient l'Anglais et qui avaient été instruits sous les soins du Gouvernement.

Le meilleur moyen d'améliorer la condition des Sauvages dans le Bas-Canada c'est de faire du travail et des "profits," une considération secondaire, et d'employer tout le tems possible à leur enseigner la langue anglaise, à leur donner une éducation saine, à moins que la lenteur de leurs progrès ou le terme inattendu que les parens mettent à leur éducation ou d'autres causes surviennent pour faire perdre ces avantages et en déjouer l'objet.

La manière la plus sûre et la moins dispendieuse, et le meilleur moyen de promouvoir les principes et les habitudes d'industrie, c'est d'élever leur esprit à un degré suffisant de dignité pour qu'ils sentent leurs besoins.

(Signé,) CHARLES FOREST.

APPENDICE No. 14.

Extraits des témoignages de M. Robert M'Nab, ci-devant du Département des Sauvages, relativement aux Tribus du Canada Est.

Du Memorandum indiquant la condition actuelle des SAUVAGES DU CANADA EST.

Il y a six villages de Sauvages dans le Canada Est :—

1. Les Micmacs, au village de Ristigouche à l'extrémité inférieure de la Province, près du Nouveau-Brunswick : je ne connais rien sur eux, en conséquence je ne puis offrir aucune remarque à leur égard.

2. Les Hurons du village de Lorette à quelques milles de la Cité de Québec.—Ce village contient une population d'environ 200 âmes, descendant et formant le reste de cette Tribu qui habitait la partie ouest du Canada ouest. Ils furent les premiers Sauvages qui se convertirent au christianisme, et plusieurs centaines de familles par l'encouragement que leur offrirent les Missionnaires Jésuites, se décidèrent à abandonner leur sol natal et à venir s'établir dans le Canada Est. On leur donna une quantité considérable de terres dans le voisinage de Québec, que les Jésuites s'approprièrent par la suite, en ne laissant aux pauvres Hurons que quelques acres de terre pour y fonder un village et quelques centaines d'acres de terres à bois. La Tribu s'est fréquemment adressée au Gouvernement Anglais, et a plusieurs fois envoyé des Agens en Angleterre pour obtenir justice ; leurs députations furent toujours bien reçues au Bureau Colonial : ils reçurent en présens des habits de drap d'or,

des médailles, des images, etc., etc., et on les conjédiait en leur promettant qu'ils seraient réinstallés dans leurs droits ; mais ces promesses n'ont point encore été remplies.

Comme le bois de chauffage est une considération première pour les Sauvages, les Hurons désirent conserver le peu qu'ils possèdent pour leurs descendans, en conséquence ils défrichent peu de terres, et n'ayant aucune ressource quelconque ils subsistent entièrement de leur industrie. Les Hurons sont les plus intelligens des Sauvages établis dans le Canada Est ; leur manière de vivre sont semblables à celle des blancs, dans le fait il n'y a plus de Sauvages purs parmi eux, et bien peu même entre eux parlent leur langue.

Ils parlent tous le Français, bien peu parlent l'Anglais, ils sont tous Catholiques Romains.

3. Les Abénaquis, ou les Sauvages de St. François, au village de St. François, dans le District des Trois Rivières, à environ 70 milles de Montréal.—Ces Sauvages, autant que je puis le savoir, sont originaires des monts Alléghanis, dans l'état de Pennsylvanie, et émigrèrent en Canada vers le tems des premiers établissemens des Français. Le village renferme environ 400 âmes ; ils possèdent de grandes étendues de terre, dont une grande partie est concédée à rente annuelle ; je ne saurais dire la quantité qui est concédée, vu le montant des rentes que l'on reçoit ; c'est un agent nommé par le Gouvernement qui administre leurs affaires, et il lui est accordé 10 pour cent de commission sur les deniers reçus ; ils cultivent presque tous plus ou moins, quelques uns sont de bons cultivateurs, il y en a bien peu qui vivent de chasse. Ils sont Catholiques Romains, à l'exception de quelques uns d'eux qui sont récemment devenus Méthodistes, ayant reçu leur éducation au Collège de Dartmouth, dans l'état de New Hampshire. On trouve aujourd'hui parmi eux bien peu de Sauvages purs, ils sont tous mêlés ou métis, et descendans d'Européens pris dans les Colonies Anglaises, (maintenant les Etats-Unis,) pendant que les Français étaient en possession du Canada :

4. Iroquois de Caughnawaga, vis-à-vis Lachine, près de Montréal.—Le village renferme une population d'environ 1000 âmes, descendans de la Tribu des Mohawks, originellement établis dans la Province, aujourd'hui l'état de New York, et qui émigrèrent en ce pays il y a environ 200 ans et s'établirent à Laprairie à 9 milles environ plus bas que leur village actuel. Subséquemment en 1680 en vertu des lettres patentes de Louis XIV la Seigneurie du Sault St. Louis leur fut accordée ; ils la possèdent encore ; elle renferme environ trente mille acres dont environ 15000 sont concédés dans la tenure féodale, se réservant environ 20000 acres de terres défrichées et de terres à bois ; le sol est de première qualité, et ne le cède à aucune des terres du Canada Est, il est riche en bois de toute espèce, tel que le chêne, l'orme, le pin, etc. Les Sauvages considèrent qu'une grande partie de la réserve est de mauvaise qualité, quand en réalité c'est tout le contraire, et quelle est excessivement précieuse, vu que la pierre calcaire d'une qualité très supérieure en couvre plusieurs milles en étendue et l'on pourrait, si cela était bien administré, en tirer un bon parti en louant à des individus ces carrières que l'on vient d'ouvrir. Je ferai remarquer que l'entrepreneur des écluses du canal Lachine a pris dans ces carrières toute la pierre de taille employée dans les écluses qui constituent la section supérieure de ces travaux, et que sous le rapport de la durée et de la beauté elles ne le cèdent à aucune autre dans la Province.—C'est là aussi que l'on s'est procuré la chaux. Je ferai aussi observer que l'un des entrepreneurs du canal de Beauharnois employe maintenant à ses ouvrages la pierre tirée de ces carrières, et la pierre que l'on en a retirée est réputée égale à aucune de celles du continent Américain,

Malgré tous les avantages que possède cette Seigneurie, la rente annuelle n'est que d'environ £250 courant et sur cette faible somme on n'en prélève pas plus de la moitié, sur laquelle ils accordent encore à leur agent nommé par le gouvernement un droit de commission de dix par cent sur toutes les recettes ; le faible montant des recettes peut être en partie attribué à la négligence des tonneaux et partie aux mauvaises récoltes des dernières années. Les Sauvages avaient un moulin à farine sur leur

Appendice (T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Seigneurie qui, quelques années, donnait £200 et plus; mais qui parce qu'il était à la disposition de toute la Tribu et que personne n'étant réellement responsable, on n'avait aucun soin d'une propriété si utile et si précieuse, on la laissa tomber en ruines; il n'est guère nécessaire de faire remarquer qu'ils sont incapables d'administrer leurs affaires, et que tant qu'ils seront gardés dans l'ignorance ils dépendront toujours des autres. Une connaissance approfondie des Ecritures, les mettra seule en état de prendre parmi leurs concitoyens cette place à laquelle leur qualités naturelles leur donne tant de droits. Aujourd'hui tout le revenu ne suffit pas pour rencontrer toutes les dépenses, telles que l'entretien des missionnaires, les réparations des Eglises, l'entretien des chemins publics (environ dix milles); en outre cet endroit se trouvant le Grand Feu ou le siège du Gouvernement des Sauvages, la Tribu dépense, dans des occasions extraordinaires, de fortes sommes d'argent, dont une partie devrait être payée par toutes les Tribus en général; quand un certain nombre de Sauvages des différentes Tribus se réunissent ici pour traiter et discuter toutes les affaires des Sauvages, les Chefs du village sont obligés de les soutenir,—ce qui, avec les faibles moyens de la Tribu, lui devient très onéreux.

Cette Seigneurie est contigue à celle de Laprairie, qui forme partie des biens des Jésuites. Suivant la tradition Sauvage, pendant que les Sauvages avaient l'administration de cette dernière Seigneurie, ils demandèrent aux Sauvages de leur donner une petite étendue de terre pour un jardin—cette petite lisière de terre a environ une demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur, et renferme dans ses limites un excellent moulin à farine; les Sauvages firent des remontrances contre cet acte d'injustice flagrante, mais ils ne réussirent jamais à avoir satisfaction des Révérends Messieurs, ou ils n'ont jamais pu ravoir leurs terres de puis que par l'extinction de l'ordre en 1800, leurs biens sont retournés à la Couronne; ses Sauvages se sont fréquemment adressés au Gouvernement pour que leur propriété leur fut rendue, et en 1829 ils envoyèrent une députation en Angleterre; elle fut bien reçue, mais le Secrétaire Colonial lui dit qu'il ne pouvait intervenir dans une affaire qui appartenait uniquement au Gouvernement Colonial. Il lui donna cependant une cloche pour l'église du village, et £250 sterling pour réparer leur église, et promit que tous leurs griefs seraient redressés, mais les affaires en sont encore au même point et demandent que justice soit faite.

Durant ces quelques dernières années, les Sauvages de ce village ont fait de rapides progrès en agriculture; ils ont déjà d'excellents laboureurs, et il n'y a pas de doute que si le Gouvernement leur accordait l'aide convenable, la condition de la Tribu changerait considérablement. Dans ce village, il n'y a pas plus que trois ou quatre personnes que l'on dise pur sang, les autres sont de race mêlée ou descendants d'Européens pris dans les colonies anglaises (maintenant les Etats Unis) lorsque les Français possédaient le pays.

5. Sauvages du Lac des Deux Montagnes sur la rive nord de la Rivière des Outaouais, à environ 30 milles de Montréal.—Ce village renferme une population de 800 à 900 âmes, savoir: les Algonquins, les Nipissings et les Iroquois, l'emplacement du village et la seigneurie appartenant aux Prêtres du Séminaire de Montréal.

La plupart des Algonquins et des Nipissings vivent de la chasse et possèdent des terres à chasse très étendues sur lesquelles il n'est pas permis à d'autres Sauvages d'aller chasser, si ce n'est avec permission expresse; mais je suppose que leur existence est bien précaire, vu que le gibier devient de plus en plus rare et que les fourrures se vendent à bien bas prix. Les Tribus qui restent au village et qui cultivent le sol, sont bien mieux que celles qui errent dans les bois pendant neuf ou dix mois de l'année, vu qu'ils laissent généralement le village dans le mois d'Août et qu'ils reviennent dans le mois de Juin suivant. Dans ces Tribus, il y a plus de Sauvages pur sang que dans aucune autre Tribu du Canada-Est.

Les Iroquois de ce village sont au nombre de 200 âmes, et ils descendent, comme j'en suis informé, des Onéidas de l'Etat de New-York, mais ils n'ont point de Sauvages pur sang parmi eux, ils sont tous de sang mêlés ou descendants

de prisonniers anglais; n'ayant aucune terre à eux appartenant, et la quantité que leur accorde les Prêtres étant très limitée, ils n'ont fait que bien peu de progrès en agriculture.

6. Iroquois du village de St. Régis, à l'extrémité supérieure du Canada-Est sur la ligne frontière qui sépare le Canada de l'Etat de New-York.—La population du village est d'environ 400 âmes, descendants des Iroquois de Caughnawaga et établis à St. Régis, il y a environ 50 ou 90 ans; ils s'approprièrent une grande étendue de terre, et des fleuves sur les deux rives du St. Laurent, contenant entre 80 à 100,000 acres de terre, mais ils n'eurent aucun titre légal. Il en a été louée une partie considérable, qui donne, me dit-on, une rente annuelle d'environ £700; c'est un Agent nommé par le Gouvernement qui administre leurs affaires. Malgré l'immense quantité de terre qui leur appartient et le montant considérable de leur revenu, ils sont excessivement pauvres; je ne saurais en dire la raison. On devrait s'enquérir d'une manière particulière de la situation de cette Tribu; leurs frères de Caughnawaga n'ont pas la moitié de leurs terres ou de leur revenu, avec une population trois fois plus grande, et ils sont plus à leur aise.

On dit qu'il n'y a pas un seul Sauvage pur sang dans ce village.

#### L'éducation des Sauvages:—

Je suis maintenant arrivé au sujet d'où dépend le bien être ou la misère future des diverses Tribus Sauvages, je veux dire de l'éducation. On prétend souvent, et même les personnes auxquelles on prête un jugement sain dans les affaires en général, prétendent que les Sauvages ne sont point mûrs pour l'éducation; on peut donner un démenti direct à cette assertion; je remarquerai simplement que sur les six villages que l'on vient de mentionner, qui renferment en tout une population de 3,000 âmes, il n'y a pas 200 Sauvages pur sang, et que le reste est de sang mêlé ou Européens pur sang. Qu'a-t-on fait pour améliorer leur condition morale par le moyen de l'éducation?—Rien. Le Gouvernement Anglais continue à leur accorder des habits comme présens annuels, et rétribuer un certain nombre de sinécures pour la distribution de ces présens, mais en même tems il encourage des idées de dépendance qui ne devraient pas exister.

Les sommes votées par la Chambre des Communes pendant ces dernières années pour les Sauvages du Canada, se montent à £20,000, les allocations précédentes étaient de £50,000 et de £100,000, et même de £200,000, à part les autres dépenses encourues par la Province. Disons comme terme moyen, depuis la conquête, £100,000 par année pendant 80 ans, ce qui donnerait l'énorme somme de £8,000,000. Et l'on dit que les Sauvages ne sont pas encore mûrs pour l'éducation. Ceci, on pourrait peut-être le dire avec quelque vérité des Tribus qui vivent dans les Montagnes Rocheuses, ou sur les bords de la Rivière Colombia, et qui sont encore dans l'état de barbarie; mais on ne saurait le dire de ceux qui résident dans le Canada Est. J'ai connu plusieurs metis du territoire du nord-ouest, instruits à Montréal ou en Angleterre, qui étaient parfaitement éduqués et qui remplissaient des situations très importantes. Il n'y a pas l'ombre de doute que toutes les Tribus sont aujourd'hui aussi mûres pour l'éducation qu'elles peuvent l'être; il ne faut qu'établir de bonnes écoles anglaises dans tous les villages, et forcer les parens à y envoyer leurs enfans sous peine de perdre leurs droits aux présens du Gouvernement, et c'est ainsi que suivant moi l'éducation de la génération naissante aurait en peu de temps un effet merveilleux, les rendrait plus industrieux et leur donnerait plus de goût pour les occupations scientifiques et littéraires. Il y a quelques Sauvages de Caughnawaga et de St. Régis qui ont été éduqués au collège de Dartmouth, dans l'Etat de New Hampshire, richement doté par Lord Dartmouth dès les premiers établissemens faits en Amérique, pour l'éducation des Sauvages; ces Sauvages après être revenus dans leur village après une longue absence, et peu accoutumés aux travaux des Sauvages, sont devenus turbulents et malheureusement dissipés, et ne donnant point d'occupation ni une direction convenable à leur esprit, ont fini par se perdre en peu de tems. Mais si l'éducation devenait générale, l'ambition et le désir de se surpasser les uns les autres dans l'acquisition des con-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

naissances, réveillerait en peu de tems le caractère du Sauvage et le rendrait propre à remplir des situations d'utilité et de confiance. La grande pierre d'achoppement pour l'établissement des écoles parmi les Sauvages, se trouve dans ceux mêmes qui, par leur position devrait les encourager, je veux dire les Missionnaires qui sont ouvertement et obstinément contre les écoles anglaises. Je recommanderais que le Gouvernement adopte le plan de refuser aux Sauvages leurs présens annuels, et qu'il les informe que s'ils ne veulent point d'écoles anglaises, ils n'auront point de présens anglais.

#### Etat de l'agriculture dans les établissemens Sauvages.—

Propriétaires dans la plupart des cas de grandes étendues de terres incultes, ils n'ont encore reçu aucune faveur sous le rapport de l'instruction comme sous le rapport des plus simples améliorations agricoles. Je suggérerais l'établissement immédiat d'écoles, d'industrie, semblables à celles qui sont maintenant généralement suivies dans les Etats-Unis, dans lesquelles on pourrait enseigner divers arts mécaniques qui permettraient aux jeunes gens d'apprendre les divers métiers que suivent les blancs, mais surtout sous le rapport de l'agriculture; les Sauvages en général ont des dispositions à la curiosité et désirent avoir des observations; pour cette raison j'attendrais beaucoup de bien de l'établissement de ces écoles dans chaque village; pour commencer, disons que l'on va faire le premier essai à Caughnawaga et que l'on permettra aux jeunes gens d'y assister, et si cet établissement répond aux espérances, que l'on établisse de pareilles institutions parmi les autres Tribus.

Si les Officiers du Département des Sauvages eussent fait autant d'efforts pour enseigner aux Sauvages les connaissances utiles qu'ils en ont fait pour encourager l'ivrognerie et les querelles, les Tribus présenteraient certainement aujourd'hui un tableau beaucoup plus riant. On pourrait réduire d'environ £500 par année les dépenses du Département des Sauvages, et l'on pourrait avec avantage employer cette somme à introduire des améliorations dans l'agriculture, à acheter des ustensiles, à accorder des prix pour le meilleur labour, les meilleures récoltes, les champs les mieux défrichés, etc.

#### Sauvages Artisans

Quant aux arts mécaniques, les Sauvages du Canada Est n'y ont aucune prétention, et tant qu'on les gardera dans l'état d'ignorance où ils sont aujourd'hui, on ne peut s'attendre ni prévoir qu'ils auront cette connaissance; pour preuve que sous d'autres circonstances ils sont susceptibles d'acquérir ces connaissances, je puis mentionner le fait, qu'il y a plusieurs métiers nés dans le nord-ouest, mais éduqués à Montréal qui ont fait des apprentissages et qui sont devenus des artisans de premier mérite, tel que tonneliers, forgerons, charpentiers, moubliers, tailleurs, cordonniers, horlogers, etc.

Le tout humblement soumis.

(Signé,) ROBERT M'NAB.  
Caughnawaga, 9 Septembre 1843.

#### APPENDICE No 15.

Témoignage du Surintendant en Chef, relativement aux bandes de Sauvages qui sont sous sa surintendance immédiate, savoir:—

Les Mohawks de la Baie Quinté; les Mississagas de Alnwick, des lacs *Rice*, *Mud* et *Balsam*, de la rivière *Credit*; les Chippaouais de Rama, de l'Isle Beausoleil, Saugéens, Owen's Sound, de l'Isle aux serpens et du Lac Simcoe.

Questions auxquelles doivent répondre les surintendans résidans du Département des Sauvages en Canada.

1. Je fus nommé en Juin 1837, au bureau du Surintendant en Chef des affaires des Sauvages.

2. Les Sauvages que l'on a rassemblés et établis en villages sont indubitablement plus moraux et plus religieux, et sont très certainement devenus plus industrieux.

Il n'y a pas bien longtemps que parmi eux, quand l'on pouvoit se procurer des boissons fortes, la sobriété était une chose impossible; aujourd'hui l'intempérance comme vice dominant se présente rarement. Les jeunes gens en venant à la ville se livrent quelque fois à un usage trop libre des boissons fortes; mais ils ne tiennent rarement cette conduite, lorsqu'ils sont à leur village.

Les habitudes générales des hommes et des femmes sous le rapport des devoirs domestiques sont changées pour le mieux. Ils sont plus sédentaires et portent plus d'attention aux choses qui peuvent tendre au bien-être de leurs familles; leurs jardins et leurs petites terres sont mieux cultivés, et ils font voir évidemment qu'ils sentent la nécessité de trouver leur subsistance pendant l'hiver dans les produits de l'agriculture.

Ils sont devenus plus propres; leurs maisons sont régulièrement balayées et nettoyées, et sont aussi propres qu'aucune maison de cultivateur dans le pays.

Quant à leur amélioration religieuse, il est hors de doute qu'elle est très satisfaisante; les principales familles, dans un grand nombre de villages sont les prières soir et matin; et avant de prendre les repas, le Chef de la famille dit ordinairement les grâces; hommes, femmes et enfans, ils assistent tous régulièrement aux églises le Dimanche; et c'est avec une grande ferveur et une dévotion sincère qu'ils offrent leur prières au Trône Éternel; ils se réunissent souvent dans les maisons des uns des autres pour y prier privément; et généralement ils se rendent une ou deux fois par semaine dans leur chapelle ou à la maison d'école pour y prier.

3. Les surintendans résidans mentionneront pour eux mêmes les endroits où sont établies les Tribus qui sont sous leurs soins. Il y a cependant plusieurs établissemens qui n'ont point de surintendans résidans, ils sont comme suit:—

Les Mohawks de la Baie Quinté.

Les Mississagas de Alnwick, du Lac *Rice*, du Lac *Mud*, du Lac *Balsam* et de la Rivière *Credit*.

Les Chippaouais de l'Isle aux serpens, du Lac Simcoe, de Rama, de l'Isle Beausoleil, de la Baie Machudash, d'Owen Sound, du Lac Huron, et les Saugéens du Lac Huron.

Tous les établissemens qui depuis ces dernières années ont été formés au Nord-Est de Toronto l'ont été suivant le principe de partage entre chaque chef de famille d'une certaine quantité de terres et d'y ériger une maison pour y loger la famille. Ces lots de terre n'ayant qu'un front très étroit, l'établissement à l'apparence d'un village éparpillé. Les Mohawks de la Baie Quinté ont suivi un autre système; leur réserve étant considérable, ils ont préféré s'éloigner les uns des autres.

4. Le village de Alnwick renferme trente-six maisons, six granges, une grande maison d'école où se fait le service divin, et un moulin à scie.

Le village du Lac Rice renferme trente maisons, trois granges, une maison d'école, une chapelle où il y a une cloche.

Le village du Lac Mud renferme une maison de mission, vingt maisons, trois étables, une maison d'école, une chapelle qui est en voie de construction.

Le village du Lac Balsam, renferme une maison d'école, douze maisons, une grange.

Le village de la rivière *Credit* renferme cinquante maisons, trois granges, une maison d'école, une chapelle, deux moulins à scie, un magasin.

Le village de l'Isle aux serpens, renferme douze maisons, deux granges, une maison d'école, dans laquelle se fait le service divin.

Appendice (T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Le village de Rama, renferme vingt maisons, quatre granges.

Le village de Beausoleil renferme quatorze maisons, une grange.

Le village d'Owen's Sound renferme quatorze maisons, une grange.

Quant au village des Saugéens, je ne saurais en donner un compte correct, parce que le plus grand nombre de ces Sauvages vivent longtems dans des petites cabanes à billots, et dans des cabanes d'écorce d'orme. Ce village était situé à environ deux milles dans le haut de la rivière. J'ai appris qu'ils l'avaient abandonné, et qu'ils se bâtissent maintenant des maisons plus solides à l'enbouchure de la rivière.

La plupart des maisons que ces Sauvages occupent dans les villages que l'on vient de nommer, sont faites en billots ronds ou équarris, et couvertes en bardeaux. Cependant dans le village de Alnwick il y a plusieurs maisons en charpente.

5. Je ne connais pas qu'il y ait des Sauvages dans les établissemens que je viens de mentionner qui restent par goût dans des cabanes.

Durant les grandes chaleurs d'été, dans les mois de Juillet et Août, un grand nombre de familles ont coutume de s'élever des cabanes d'écorce vis-vis leurs maisons, elles y font leur ordinaire, et presque tous les autres travaux du ménage; mais aussitôt que le tems change, elles rentrent dans leurs maisons.

6. J'ai déjà dit, qu'en fondant de nouveaux établissemens, j'ai toujours tâché de donner à chaque chef de famille un lot de terre suffisant pour le soutien de sa famille, et pour y ériger une maison; mais les Sauvages ne se conforment pas toujours au lot qui leur a été donné. Dans quelques villages les terres sont divisées en lots de vingt-cinq acres; dans d'autres les lots sont encore plus considérables; et dans quelques uns des établissemens on ne suit aucun ordre quelconque dans les défrichés.

Les Sauvages choisissent généralement l'endroit qu'ils veulent cultiver; à moins que, comme on l'a déjà dit, la terre ne soit subdivisée en petits lots pour eux.

7. Il est impossible de répondre à cette question sans avoir un relevé correct.

Les Mohawks de la Baie Quinté peuvent cultiver environ cinq cents acres, etc. Ils ont 1368 acres de terres défrichées.

- Les Mississagas de Alnwick, environ 360 acres.
- Les Mississagas du Lac Rice, environ 400 acres.
- Les Mississagas du Lac Mud, environ 200 acres.
- Les Mississagas du Lac Balsam, environ 200 acres.
- Les Mississagas de la Rivière Crédit, environ 500 acres.
- Les Chippawas de Snake Island, environ 150 acres.
- Les Chippawas de Rama, environ 300 acres.
- Les Chippawas de Owen's Sound, environ 120 acres.
- Les Chippawas de Saugéen, environ 300 acres.
- Les Chippawas de l'Île Beausoleil, environ 100 acres.

La quantité de terre cultivée par les individus varie beaucoup. Dans l'établissement de Tyendinaga, il y a quelques Sauvages qui n'ont pas moins de cinquante acres de terre en culture; mais la quantité moyenne pour chaque individu ne va pas au delà de dix acres.

Dans le Township de Alnwick on a fait un certain nombre de lots de vingt-cinq acres; chaque famille Sauvage établi sur ces lots en a au moins la moitié en culture, et plusieurs d'elles les cultivent en entier.

Dans l'établissement du Lac Rice la terre est divisée en lots de cinquante acres. Dans cet établissement il y a plus de terres défrichées, mais la culture n'est pas aussi bonne qu'à Alnwick. Dans presque tous les établissemens que

J'ai nommés, à l'exception de Tyendinaga et de la Rivière Crédit, les terres en culture présentent l'aspect d'un vaste champ entouré de mauvaises clôtures, mais non divisées; chaque Sauvage à son lot de terre marqué de quelques pieux enfoncés en terre.

Chaque famille qui habite les établissemens ci-dessus mentionnés, cultive la terre jusqu'à un certain point. Si les produits sont insuffisans pour le soutien de la famille pendant l'hiver, les différens membres de la famille s'occupent autrement pour remplir ce déficit; les hommes s'éloignent et vont à la chasse; les femmes font des paniers, des souliers et des ouvrages en écorce, etc., qu'elles portent à la ville ou au village le plus voisin, qu'elles vendent pour de l'argent, ou qu'elles échangent pour des provisions ou des habits.

8. Je pense qu'il est parfaitement à l'abri des empiétements des autres Sauvages; je n'ai jamais vu d'exemple du contraire, à moins que la mauvaise conduite d'un individu n'ait appelé l'intervention des Chefs; et quand cela a lieu, le contrevenant est ordinairement chassé du village.

Les Chefs n'ont jamais nié, je crois, le droit que le Sauvage a de disposer de ses améliorations en faveur d'aucun autre Sauvage de l'établissement, et ils n'y ont jamais objecté; ces ventes ou ces échanges de propriétés ont souvent lieu parmi eux.

Quand le chef d'une famille meurt, la famille reste dans la possession paisible de ses biens. Il arrive quelques fois que le Sauvage fait un testament et partage ses biens dans sa famille; c'est ce qui est arrivé au Chef *Hill* de *Tyendinaga*. Cet homme était remarquable pour ses habitudes d'industrie et pour son désir d'amasser du bien. Outre son lot de terre, pour l'amélioration et la culture du quel il avait porté une attention plus qu'ordinaire, il acheta les terres et les améliorations de plusieurs autres Sauvages; et à sa mort, il les laissa par testament à certains membres de sa famille, qui en ont encore aujourd'hui la pleine jouissance.

9. Les Sauvages ont certainement amélioré leur mode d'agriculture; autrefois la pioche était le seul ustensile dont ils se servaient, et c'est encore le cas parmi le grand nombre de Tribus qui sont établies sur les rives Est des Lacs Huron et Supérieur.

Le maïs, les patates, et les courges, sont les principaux végétaux qu'ils cultivent. Les Sauvages que l'on a rassemblés et établis sur de petites fermes, labourent et hersent la terre, et exploitent leur terre avec assez d'ordre; chaque famille sème quelques acres de blé, d'orge ou d'avoine, ou peut-être une petite lisière de chacun de ces grains; dans ce fait, elle ne sème que ce qu'il lui en faut pour sa subsistance pendant l'hiver. Les Sauvages cependant engraisent leur terre convenablement, et ils n'en comprennent point le système, ni les avantages d'une succession de récoltes. Ils continueront année par année à planter et semer le même champ jusqu'à ce que la terre soit épuisée, et alors ils feront de nouveaux défrichés.

Les Sauvages de Rama sont devenus depuis peu très industriels; pendant les deux dernières années, ils ont récolté une grande quantité de blé, d'avoine, d'orge, de maïs, de patates, de citrouilles, outre le produit de leurs petits jardins, qui généralement touchent à leurs maisons, et sont exploités par les femmes. En 1841, leur récolte de patates était assez considérable pour leur permettre d'en vendre sans se gêner quatre ou cinq cents minots aux blancs d'Orilla et de Medonte.

Les Sauvages de l'Isle aux serpens et de Alnwick, ont été nés par le même esprit, et ont fait de grandes améliorations dans leur localité respective.

L'établissement de Alnwick par le fait seul que chaque famille a une certaine quantité de terre et que chaque propriété est séparée par de bonnes clôtures, a toutes les apparences d'un établissement de blancs bien régulier.

Appendice  
(T.)

24e Juin.



10. Les seuls Sauvages qui depuis que je suis parti du Département avaient commencé à labourer la terre avec les charrues, sont ceux que l'on a réunis à l'Isle de Manitoulin, à Owen's Sound et les Saugéens.

Les Tribus qui se sont établies dans les parties arpentées et habitées du Canada connaissent tous en partie l'usage de la charrue et de la herse que leur avaient enseigné les Surintendans résidans, les Missionnaires ou les cultivateurs voisins. Ils se servaient de la pioche avant que l'usage de la charrue et de la herse fut introduit parmi eux.

11. Il n'est pas en mon pouvoir de dire la quantité exacte des ustensiles d'agriculture que possèdent maintenant les différentes Tribus sauvages. On leur a fourni tous les ans à mesure qu'ils le demandaient une quantité considérable de charrues, de herses, de pioches, de pelles, de haches et de chaînes à billots. Ils n'ont pas soin de ces articles et les laissent souvent dans les champs pendant tout un hiver, exposés aux mauvais effets des saisons. Ils en connaissent assez bien l'usage.

12. Généralement ils n'ont pas un grand nombre ni une grande variété de bestiaux, et ils n'en prennent pas un grand soin pendant l'hiver. Cependant les Sauvages de la Grande Rivière et de Amherstburg ont un grand nombre de chevaux, de bêtes à cornes, de cochons qu'ils laissent courir dans les bois en hiver et en été et qu'ils ne cherchent jamais que quand ils en ont besoin. Les Tribus établies dans les Districts de London, de Home et de Newcastle se sont depuis ces dernières années élevé un grand nombre de granges dans leurs établissemens respectifs, ce qui leur permet de mettre leurs animaux à l'abri et d'être plus attentifs à leur égard. Mais j'ai généralement observé que dans le printemps tous leurs animaux sont invariablement en bien mauvais état.

13. Le mode d'agriculture parmi les Sauvages établis dans les villages ou sur les petites fermes est à peu près le même que celui que les blancs suivent ; mais il est bien rare que l'on voie une terre des Sauvages bien clôturée et bien cultivée ; bien peu de Sauvages recueillent pour le marché ; toute leur ambition se borne à avoir de quoi nourrir leurs familles pendant l'hiver ; en conséquence chaque famille cultive bien peu de terre. Ils font rarement attention à la forme de leurs champs, ni à la solidité des clôtures, et il arrive assez ordinairement qu'un Sauvage voit sa récolte détruite par les animaux errants.

14. Un grand nombre d'entre eux récoltent une petite quantité de blé, d'orge, de seigle, d'avoine, de pois, patates et navets ; mais ce que le Sauvage aime le mieux à cultiver et qu'il cultive le plus généralement, c'est le blé-d'inde ou le maïs, les patates, les citrouilles et les courges.

15. Je ne le puis.

16. J'ai généralement remarqué que ce labourage de la terre et les semences se font par les hommes, jeunes ou vieux, mais surtout par les jeunes. Le sarclage du maïs, les récoltes et même la semence des patates se font par les hommes, les femmes et les enfans.

17. Point du tout ; ils ont généralement le travail en aversion. Dans le printemps ils travaillent assez bien jusqu'à ce que les semences soient faites, mais ensuite ils font rarement attention à leurs récoltes jusqu'à ce qu'il soit absolument nécessaire de les préserver des mauvaises herbes.

18. Dans plusieurs des villages ils agissent ainsi. Dans le fait, je puis dire que la plus grande partie des habitans suit cette habitude. Il y a cependant un grand nombre de jeunes gens qui considèrent cette pratique comme une restriction, et qui suivent leur ancienne coutume ou habitude de manger quand ils ont faim sans égard à l'heure du jour.

19. Parmi les jeunes gens, je pense que ce goût existe encore autant que jamais. Les anciens membres des Tribus ne font pas de la chasse et de la pêche une affaire aussi importante qu'autrefois ; ils restent maintenant plus souvent à la maison pour voir à leur devoir domestique.

20. Les Sauvages qui font la chasse et la pêche, y consacrent une grande partie de leur tems ; d'autres qui ne le font que comme passe temps ne s'y livrent que quelques jours dans le printemps et l'automne.

21. Généralement dans le voisinage de leur village. Dans le Districts de Home, Newcastle et Midland, le chevreuil abonde ; mais s'ils veulent faire la chasse à la loutre, au castor, dont la fourrure est très précieuse, il leur faut s'enfoncer très loin dans le nord.

22. Cela a eu l'effet de rendre la chasse plus pénible et plus fatigante, car bien que le chevreuil abonde dans le pays, il y en a cependant beaucoup moins qu'il n'y en avait autrefois, et quant aux autres animaux, les ours, les loups, les castors, les loutres, les martes, etc., on en trouve bien peu dans les parties établies de la Province. La distance qu'ils ont à parcourir, et les préparations qu'il leur faut faire, et qui sont toujours très dispendieuses pour un Sauvage, en empêchent un grand nombre de faire la chasse.

23. Les Tribus des Sauvages résidans ont depuis quelques années fait de grands progrès dans le christianisme. Les ministres des différentes croyances, mais surtout les Méthodistes, se sont établis dans un grand nombre de leurs établissemens, et il en a été nommé d'autres pour les visiter souvent et leur enseigner les principes du christianisme ; et je pense que leurs efforts ont été couronnés de beaucoup de succès. On ne saurait en donner de meilleures preuves que le fait suivant, qu'un grand nombre qui ont abandonné l'usage des boissons fortes, sont devenus moins féroces dans leurs mœurs et leurs habitudes, sont plus obéissans et plus soumis à leurs Directeurs spirituels, s'abstiennent de tout travail et de tout amusement le Dimanche, et sont très réguliers à assister au service divin.

24. La grande majorité de ceux que l'on appelle civilisés sont baptistes, méthodistes, catholiques romains ou membres de l'église d'Angleterre.

25. Ils sont très réguliers à assister à leur église, et autant qu'on en peut juger par les apparences, ils assistent au service divin avec les motifs les plus purs.

26. Très certainement, sous tous les rapports possibles.

27. La preuve la plus forte de ceci, c'est qu'il y a un Maître d'école dans chaque village ou établissement, et qu'il y a beaucoup de Sauvages adultes aussi bien que les enfans qui ont appris à lire et écrire. Autant que j'ai pu l'observer, je n'hésite pas à dire que je suis d'opinion que les Sauvages ont le plus grand désir de faire instruire leurs enfans, et de les mettre ainsi sur un pied d'égalité avec les blancs.

28. Je ne connais point de payens parmi les Sauvages qui sont sous ma surintendance. Il y en a quelques-uns sur la Grande Rivière, sous la surintendance du Major Winnett ; dans le District de London, sous celle de M. Clench ; à l'Isle Walpole, sous celle de M. Keating ; je renverrai à ces messieurs pour les informations sur leurs nombres et les efforts que l'on a faits pour les convertir.

Je remarquerai, cependant, que les Missionnaires anglicans ont fait tous leurs efforts pour introduire les lumières de l'évangile parmi les Sauvages à Brantfort, dans le District de Gore ; à Carador, dans le District de London ; et à Walpole Island, et qu'ils y ont assez bien réussi.

29. Je n'ai pas assez d'information pour me permettre de répondre à cette question ; et je ne pense pas pouvoir les avoir. Il peut y avoir été tenu des registres dans quelques-uns des villages où des ministres ont résidé pendant quelque tems ; mais même dans ces cas, je crains bien qu'elles seraient très imparfaites.

30. Les moyens que les Sauvages possèdent sous le rapport de l'instruction et du culte religieux sont bien peu proportionnés à leurs besoins. Il n'y a que trois Ministres épia-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

copalions qui reçoivent quelque rémunération à même les fonds des Sauvages ; l'un d'eux est stationné à l'Isle de Manitoulin, l'autre à la ville de London et le troisième à la rivière St. Clair. Il y a cependant constamment parmi eux des prédicans méthodistes errans, quelques-uns d'eux même ont résidé dans leurs villages. On a trouvé qu'il était très avantageux aux Sauvages d'avoir un Directeur spirituel parmi eux.

31. A Tyendinaga, les Sauvages ont une église épiscopaliennne. Au village de Alnwick, ils ont une grande bâtisse qui tient lieu de maison d'école et de chapelle ; les Sauvages sont méthodistes. Au village du Lac Rice, il y a une petite chapelle méthodiste. Au Lac Mud, il y a une petite chapelle méthodiste. Au Lac Balsam, il y a une maison d'école très commode, dans laquelle les Sauvages font le service divin. A la rivière Crêtit, il y a une chapelle méthodiste. A l'Isle aux Serpens, on fait le service divin dans la maison d'école. A Rama, c'est la même chose. A Beausoleil, le plus grand nombre des Sauvages est catholique ; ils n'ont point encore de chapelle. Pour la Grande Rivière et la rivière Thames, les Surintendans résidans donneront les informations nécessaires. A Anderson, il n'y a ni chapelle ni église. A l'Isle Walpole, il n'y a point d'église ; à cet endroit les Sauvages sont presque tous payens. A Port Sarnia, les Sauvages ont une maison d'école très commode où le service divin s'y fait.

32. Les Sauvages, comme je l'ai déjà dit, sont très réguliers à assister au service divin, et les parens y amènent généralement tous leurs enfans avec eux ; un grand nombre parmi eux ayant appris à lire, répondent dans leur propre langue et cela avec beaucoup de ferveur et de dévotion. Ils se réunissent quelques fois pour prier dans leurs chapelles ou leurs maisons d'école les jours de semaine, et plusieurs familles ont des prières du matin et du soir, auxquelles quelques amis de la famille sont invités d'assister.

33. En répondant à cette question, je me bornerai aux stations et aux établissemens des Sauvages, où il n'y a point de Surintendant résidant. A Tyendinaga, il y a une école qui est sous la surintendance du Rév. M. Givins. A Alnwick, dans le District de Newcastle, l'école est sous la surintendance du Rév. M. Case. Au Lac Rice, l'école est quelque fois visitée par M. Case. Au Lac Balsam, on a élevé une nouvelle maison d'école et l'on y a placé un Instituteur respectable. A l'Isle aux Serpens, il a été établi une école qui est sous les soins d'un Instituteur respectable. A Rama, il y a une bonne école et un bon Instituteur. A Beausoleil, il n'y a pas d'école, ce village n'a été établi que l'année dernière. A Owen's Sound, il n'a pas été établi d'école ; c'est un nouveau village. Chez les Saugéens, il y a une école. A la Rivière Crêtit, il en a été aussi établie une.

34. Ils le sont dans quelques endroits ; mais dans le cours des visites que j'ai faites dans leurs établissemens j'ai souvent entendu les instituteurs se plaindre de la difficulté qu'ils avaient à faire assister régulièrement les enfans à l'école, surtout pendant la saison des sucres et des récoltes en automne.

35. Les parens désirent beaucoup faire instruire leurs enfans, et en conséquence quoique l'assiduité des enfans à fréquenter les écoles ne soit pas généralement bien particulière est assez générale dans la Tribu. Les parens exercent rarement de la sévérité vis-à-vis de leurs enfans, et de là la difficulté qu'il y a à les forcer à être assidus ; tant que j'ai pu l'observer les enfans montrent beaucoup d'aptitude pour les connaissances, ils ont naturellement le jugement prompt.

36. Le mode d'enseignement est à peu près le même que celui qui est adopté dans les écoles élémentaires dans les divers Districts de la Province ; les livres qui y sont en usage sont généralement les mêmes ; parce qu'ils les obtiennent dans la plupart des cas, dans les dépôts de livres d'écoles qui existent dans la plupart des villes et villages.

37. Je pense que oui ; accoutumés dès leur enfance à ne dépendre que de leurs propres ressources, on n'en trouvera que bien peu, hommes ou femmes qui ne puissent pas se construire une cabane, se bâtir un canot, un bateau, ou faire des habits, ou des souliers ; plusieurs d'eux ont acquis une certaine connaissance de certains métiers, tel que charpentiers, cordonniers, forgerons, tailleurs.

38. Dans le village de Alnwick, il y a plusieurs jeunes gens qui sont devenus assez bons charpentiers pour faire un bateau aussi bien que les blancs qui ont appris le métier ; on peut en dire autant d'autres villages ; mais je ne saurais dire le nombre de Sauvages dans chaque village qui ont fait le plus de progrès dans les différens métiers.

39. Elle est à peu près aussi bonne. Les Sauvages cependant ont à certaines époques beaucoup souffert des épidémies, mais on peut l'attribuer à leur mode de vivre, à l'humidité à laquelle ils sont exposés et à l'absence d'assistance médicale dans les commencemens des maladies.

40. Je n'ai pas remarqué qu'elles soient différentes des maladies des blancs qui sont dans le voisinage des établissemens Sauvages.

41. Je n'ai eu aucune occasion de comparer les maladies des Sauvages à l'époque actuelle avec ce qu'elles étaient quand ils menaient une vie vagabonde ; mais je suis cependant d'opinion que les changemens dans leurs habitudes domestiques, leur sobriété, et les soins qu'ils prennent à se mettre à l'abri des mauvais tems en se construisant des maisons confortables, contribuent puissamment à la conservation de leur santé.

42. Je suis d'opinion que les Tribus établies en villages augmentent en nombre lentement il est vrai, si on les compare avec les blancs.

Les Tribus qui n'ont point de résidences fixes, et qui sortent périodiquement de leurs forts pour vendre leurs pelleteries, vont en diminuant, je le crains. L'usage excessif qu'ils font des boissons fortes, et l'absence de nourriture saine pendant le séjour qu'ils font dans les villes ou les postes de commerce ; le peu de soin qu'ils prennent à protéger leurs enfans contre les rigueurs des saisons ou contre la faim, pendant qu'ils se livrent à l'ivrognerie, produit beaucoup de maladie, et par conséquent de mortalité parmi eux.

43. Je penserais que cinq peut en être le nombre moyen, et sur ce nombre ils en élèvent rarement plus de deux ou trois.

44. La plus grande mortalité parmi les enfans Sauvages arrive entre l'âge de trois à quatre ans. Je pense que l'on peut attribuer cela à leurs habitudes irrégulières et à leur mode de vivre. Les Sauvages ne corrigent ni ne gênent jamais leurs enfans en aucune manière ; aussitôt qu'ils peuvent marcher on leur laisse suivre leur inclination. Pendant l'été, ils sortent nus ou à peu près nus, et se rendent à la rivière qui n'est généralement pas loin, et s'y baignent plusieurs fois le jour. En hiver, ils sont bien misérablement habillés, leurs souliers de chevreuil (mocassins) ne les protègent nullement contre l'humidité, et par conséquent, il est rare qu'un Sauvage, homme, femme ou enfant de quelque âge que ce soit ait les pieds secs pendant la saison la plus humide de l'année ; de là il suit que les enfans jeunes et de constitution faible, sont exposés à des rhumes violens, à la consommation et à d'autres maladies que leur manière de vivre ne fait qu'augmenter.

45. La femme Sauvage se marie plus souvent avec un blanc que le Sauvage ne le fait avec une blanche. Il y a un nombre considérable de Canadiens Français qui sont mariés à des femmes Sauvages, et il y a un grand nombre de métis qui sont mariés avec des femmes blanches.

M. Ironside, Surintendant des affaires des Sauvages à Hamherstburgh ; M. Askin, Greffier de la Paix du District de London ; M. Peter Jones, Missionnaire ; son frère, John Jones, sont tous mariés à des femmes blanches.

Appendice  
(T.)

24e Juin

pendico (T.) le Juin.

Lo seul Sauvage pur sang que je connaisse aujourd'hui pour s'être marié avec une femme blanche, c'est le fils du chef du village du Lac Rice, qui s'appelle George Copaway; cet homme fut instruit dans les Etats-Unis comme Missionnaire méthodiste; et il s'est marié il y a environ deux ans avec la fille d'un Emigré Ecossais qui s'était établi dans le Township de Pickering; il a depuis abandonné l'habit Sauvage et a pris celui de prédicateur.

46. Il est bien difficile de répondre à cette question. La complexion d'un grand nombre de Sauvages qui composent une Tribu n'est pas uniformément la même, et il y a bien peu de Tribus qui aient ce que l'on appelle généralement la complexion Sauvage. Dans un grand nombre de Tribus, l'on trouvera une variété considérable de nuances depuis le noir basané jusqu'au blanc clair, et cette variété de nuances n'est pas rare dans une même famille quand les parens vivent ensemble. Les métis qui résident avec les Sauvages et qui sont connus pour être les enfans de femmes Sauvages qui sont mariés avec des blancs sont en bien petite proportion par rapport au nombre de Tribus; ces métis étant généralement les enfans de Canadiens Français, ont adopté en grandissant les manières et les coutumes de leurs pères, et dans le fait sont devenus plus Français que Sauvages dans leurs habitudes et leur manière de vivre; ils se considèrent supérieurs au Sauvages pursang, auxquels ils donnent le nom de "Sauvages" quand ils en parlent.

47. Les habitudes des métis ressemblent beaucoup aux habitudes de la basse classe des Canadiens Français, desquels ils descendent principalement; la plupart parlent le Français, l'Anglais et leur langue naturelle. Je pense que les métis sont plus industrieux que le Sauvage pur sang, excepté cependant pour la chasse: ils aiment passionnément la musique, la danse, et dans le fait tous les amusemens qui causent de l'excitation. Leur goût pour l'agriculture est à peu près la même chose que celui du Sauvage pur sang; bien peu d'entre eux sont plus que de récolter une

ci-annexé payant les droits de révétaux pour leur propre usage.

pendant le mois d'Arercises et de la fatigue que le Sauvage pur sang; et pour cette raison on les préfère généralement comme canotiers.

Ils sont cependant très adonnés à l'usage des liqueurs fortes, et quand ils sont en ivresse ils deviennent souvent insolent et injurieux.

48. Pas toujours; mais généralement la femme Sauvage qui se marie avec un blanc améliore sa condition sous plusieurs rapports. Elle abandonne sa Tribu et elle adopte insensiblement les habitudes et la manière de vivre de son mari, qui généralement lui donne plus d'aissance qu'elle n'en aurait pu avoir en vivant avec sa Tribu. Je pense que lorsqu'une femme Sauvage et un blanc qui se sont mariés ensemble se séparent, la faute en est toujours à l'homme.

Tant que l'harmonie existe, et souvent même après qu'elle a cessé, le mari continue à donner à sa femme les habits et l'entretien conformes à ses moyens. Si le mari continue à la maltraiter, elle finira par le laisser et rejoindre sa Tribu.

49. Je pense qu'un grand nombre de femmes Sauvages qui appartiennent aux Tribus du Nord, vivent ainsi avec des blancs, et particulièrement avec les blancs qui résident au milieu d'elles. Mais dans toutes les Tribus qui vivent dans des villages le long des frontières, je n'en pourrais citer un seul cas.

50. Certainement non depuis que l'usage des liqueurs fortes a cessé parmi eux. J'oserais dire que ces cas se rencontrent moins souvent parmi les femmes Sauvages que parmi les blancs. Une fille Sauvage qui se compromet à ce point est montrée au doigt parmi les Tribus établies.

Durant l'été dernier on découvrit dans le village de Alnwick, qu'une jeune fille tenait une conduite criminelle avec

les jeunes gens du village; on la conduisit devant les anciens de la Tribu, et elle reçut une sévère réprimande; s'étant encore livrée à cette vie, les femmes mariées la saisirent, lui lièrent les pieds et les mains, et lui rasèrent la tête, et la renvoyèrent ainsi pour être méprisée et bafouée par toutes les femmes du village; elle se retira dans la cabane de sa mère, et s'y cacha pendant plusieurs semaines.

51. Certainement non; leur manque d'éducation, leur langage, leurs manières, leurs habitudes et leurs coutumes, ne leur permet pas de participer à tous les droits civils et politiques dont les autres sujets de Sa Majesté jouissent.

Quant à leurs biens, la Couronne, comme leur tuteur, est obligé de les protéger contre les dommages et les dilapidations.

Quant aux propriétés qu'ils ont acquises par leur propre industrie, les cours de justice leurs sont ouvertes comme à tous les blancs.

Dans les offenses criminelles commises par le Sauvage contre la propriété ou la personne d'un Sauvage, les cours de justice en décident, comme si les parties étaient rouges ou blanches.

Les Sauvages cependant n'ont jamais que je sache exercé leur franchise électorale, et ils n'ont jamais fait partie d'un jury; mais il n'y a pas de raison qui les exclut s'ils sont qualifiés sous le rapport de la propriété, et s'ils comprennent l'Anglais.

Le Chef "Assehurack" possède 200 acres de terre dans le Township de Medonte, en vertu de lettres patentes qu'il a reçues du Gouvernement, comme récompense de ses services pendant la guerre de 1812; c'est un homme très intelligent, il sait lire, écrire, connaît les chiffres, et parle assez bien l'Anglais. Cet homme sans aucun doute a droit d'exercer sa franchise électorale, et je penso qu'il serait un meilleur petit juré que les trois quarts de ceux qui sont appelés à remplir ce devoir. John Brant, fils du célèbre Capitaine Thomas Brant, a été une fois élu membre du Parlement Provincial du Haut-Canada.

52. Je ne m'en rappelle aucun, si ce n'est ceux que j'ai déjà mentionnés; il y a un certain nombre de jeunes Sauvages qui font maintenant leur éducation, et qui, je n'en doute point, seront très qualifiés à exercer ces droits.

Les talens naturels des Sauvages sont excellens, et s'ils étaient cultivés ils seraient aussi propres à remplir les droits civils et politiques que les neuf dixièmes de la basse classe des cultivateurs.

Maintenant leur défaut d'éducation, de connaissance de la langue Anglaise, qui seule peut les mettre en état de lire et de comprendre les principes sur lesquels sont basés les droits civils et politiques de Sa Majesté, les mettent dans l'impossibilité d'exercer ces privilèges.

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS, Sur. en Chef des Aff. des Sauv.

APPENDICE No. 16.

Opinions du Surintendant en Chef relativement à la condition des Sauvages, et à l'administration future de leurs biens.

Lundi, 30 Janvier, 1843.

Messieurs, Relativement à cette partie de votre lettre du 17 Décembre, 1842, dans laquelle vous désirez recevoir de moi les suggestions que mon expérience peut me mettre en état d'offrir pour améliorer la condition des Sauvages et l'administration de leurs affaires, je saisis avec joie l'occasion d'exprimer mes vucs sur ce sujet important. C'est un sujet qui a

pendico (T.) 24e Juin.

Appendice  
(T.)  
2<sup>le</sup> Juin.

beaucoup engagé mon attention depuis que j'ai été nommé Surintendant en Chef du Département; et il m'a fourni l'occasion de faire et de répéter les communications les plus pressantes avec Son Excellence Sir George Arthur, pendant son administration.

Il me devient nécessaire de dire d'abord qu'avant l'année 1835, toutes les occupations du Surintendant en Chef semblaient se borner à la distribution des présens, et qu'il n'avait pas encore été établi de système régulier pour administrer les affaires du Bureau; les divers Bureaux du Commissaire des Terres de la Couronne, de l'Arpenteur-Général et du Receveur-Général et du Commissariat, réclamant chacun et exerçant les pouvoirs qui, dans mon opinion seraient avec plus d'avantage placés dans le Département des Sauvages. Cette affaire ayant déjà occupé l'attention du Gouvernement et ayant déjà été le sujet d'un rapport adressé à Son Excellence, feu Lord Sydenham alors Gouverneur-Général de cette Province par le Vice-Chancellerie,

Renvoi au Rapport  
Imprimé de M. le Vice-  
Chancellerie, de M. le  
Juge Macaulay et de  
M. Hepburn.

M. le Juge Macaulay et William Hepburn, Ecuyer, Commissaires nommés à cette fin, je prends la liberté de renvoyer à ce rapport ainsi qu'aux suggestions qui y sont faites, remarquant cependant qu'aucune de ces suggestions n'a encore été suivie; circonstance qui m'a causé de grandes difficultés provenant de l'augmentation journalière des devoirs qu'il y avait à remplir.

L'étendue et la valeur des propriétés des Sauvages et le parti que l'on pouvait en tirer pour le profit des Sauvages semble avoir occupé l'attention de mon prédécesseur, le Colonel Givins. Dans le fait, l'administration des terres des Sauvages ayant toujours été confiée au Commissaire des Terres de la Couronne, on n'y a pas fait plus d'attention que pour aucune des Terres qui appartiennent à la Couronne.

En entrant en charge, je donnai mon attention la plus sérieuse à l'état dans lequel se trouvaient ces propriétés si considérables et si précieuses. Je trouvai que dans toutes les parties de cette Province on y avait fait des empiétations considérables, qu'elles avaient été soumises à des spéculations et à des déprédations sans fin: les difficultés semblaient augmenter à mesure que l'on réfléchissait sur le sujet.

En 1836, les plaintes que firent les Sauvages de la Baie Quinté, au sujet des empiétations en grand des Squatters, et au sujet des fraudes et des déprédations qu'ils y commettaient, engagèrent le Procureur-Général, M. Jamison à intenter au nom de la Couronne des actions par voie d'information contre un grand nombre de coupables les plus notoires; ces poursuites, après une longue contestation, se terminèrent en faveur de la Couronne, à des frais cependant qui suffirent pour faire voir qu'il était inutile d'avoir recours à ces procédures pour chasser les Squatters.

Aussitôt après l'exécution du writ de dépossesion du Shérif, les parties revinrent et prirent de nouveau possession de la terre dont ils avaient été chassés, nécessitant par là la répétition des procédures. Le Procureur-Général trouvant que les Squatters ne contaient rien à la Couronne et qu'ils ne pouvaient être chassés par les voies légales renonça à des procédures qui devenaient si dispendieuses.

Les terres des Sauvages sur la grande Rivière, à l'Isle Walpole, et dans le fait presque toutes leurs propriétés étaient dans la même position, et l'on recommença à faire des plaintes et des remontrances au Gouvernement. M'apercevant que la loi en force ne suffisait pas pour protéger les terres des Sauvages, lorsque la tranquillité fut rétablie après la rébellion, je consultai le Procureur-Général, M. Hagerman qui en conséquence d'après les ordres de Son Excellence, Sir George Arthur, introduisit et fit passer dans le Parlement Provincial, le Statut de la 2<sup>me</sup> Vic. chap. 15, qui établit une manière sommaire de procéder contre les Squatters, et leur imposa des amendes, qui croyait-on, devaient suffire pour empêcher la répétition de ces offenses.

Avant la passation de cet Acte, savoir, en 1836, on tenait en vigueur sur l'étendue de terre des Mohawks, à la Baie Quinté, l'ancien Statut Impérial 9 Geo. chap. 48, qui eut l'effet de chasser les Squatters, quoique l'on doutât qu'il fut applicable dans cette Province. Immédiatement après que la commission fut émanée, tel qu'il est prescrit par le Statut, 2 Vic. chap. 15, cet Acte entra en opération pour les terres de la Grande Rivière et de l'Isle Walpole, sur la rivière St. Clair. Dans ce dernier endroit la plus grande partie des Squatters étant des Américains qui trafiquent et spéculent sur les terres et dont le voisinage était très funeste aux Sauvages, ils furent tous chassés. Quant au premier endroit on imposa des amendes aux personnes qui s'étaient rendues coupables des plus graves empiétations.

Comme ces terres étaient les plus précieuses de celles qui appartiennent aux Sauvages, et, par leur position les plus exposées aux empiétations, Son Excellence Sir George Arthur désira que l'on fit des recherches toutes particulières à leur égard, et comme j'ai déjà eu l'honneur de mettre cette question devant le Gouvernement à différentes occasions, j'aurai occasion de renvoyer aux différents rapports faits sur le sujet. Aussi au lieu de surcharger cet exposé de détails trop longs, j'annexe ci-

Renvoi au Gouverneur  
en Conseil, Jan. 1840.  
dans les Archives du  
Conseil.

joint quelques unes des communications les plus importantes que j'ai eu l'honneur d'adresser au Gouvernement, relativement à la condition des Sauvages afin de mieux expliquer les vues que j'ai entretenues et mettre les Commissaires en possession des informations que j'ai recueillies.

Sur la Grande Rivière on trouva qu'il s'était établi entre 600 à 700 familles, dont la plus grande partie occupaient des terres avec le consentement et d'après les suggestions des Sauvages eux-mêmes. On crut qu'il aurait été impolitique et nuisible même aux Sauvages de les chasser et qu'en les y laissant en vertu de titres qu'ils auraient de la Couronne on pourrait alors augmenter considérablement les fonds des Sauvages. En conséquence on ne exécuter dans toute sa rigueur le Statut 2 Vic. Mais dans le mois de Février 1840, on au Gouverneur en Conseil.

A cette occasion j'eus l'honneur de faire un rapport à Son Excellence Sir George Arthur, (auquel rapport je prends la liberté de référer,) et aussi de transmettre pour l'information de Son Excellence en conseil le rapport d'un homme de la profession qui fut nommé par Sir George Arthur pour mettre à exécution les dispositions du Statut et faire rapport sur la condition de ces terres. Je vais insérer ici quelques extraits de ce rapport parce qu'alors je les soumis à l'attention toute particulière du Gouvernement.

M. Gwynne, le monsieur qui fut ainsi nommé, dit:— Quelqu'illusoire que soit l'espérance d'opérer du bien dans l'esprit des Sauvages avancés en âge, et d'améliorer les dispositions des jeunes gens, elle offre cependant un champ vaste aux sentimens d'humanité dans lequel l'homme ne peut manquer de recueillir de riches moissons en améliorant d'une manière prompte et sensible l'état de cette race. Les jeunes Sauvages paraissent doués d'une intelligence qui est loin d'être inactive, et qui peut être dirigée avec beaucoup d'attention à la connaissance des arts. Les efforts de la société du village des Mohawks sont, il est vrai, très limités aujourd'hui, puisque comme j'en eus informé, elle n'a que 25 enfans à instruire; mais il n'y a pas de spectacle plus intéressant que de voir cet établissement; et l'on ne peut pas non plus trouver de preuves plus frappantes de la possibilité qu'il y a d'améliorer la condition des Sauvages. Un système qui donnerait de bonne heure l'instruction à tous les enfans, aurait les résultats les plus satisfaisans, et nous donnerait avant peu d'années une race d'hommes toute différente de celle d'aujourd'hui, et qui n'aurait pas à demander continuellement l'intervention du Gouvernement pour les mettre à l'abri des injures des blancs, mais qui seraient en état de lutter avec la masse de la population, et qui ne différeraient d'elle que par les traits.

Les succès qui ont couronné les efforts de la société angloise (tout limités qu'ils ont pu être) seront une autre raison de plus pour augmenter les fonds du Département, afin de

Appendice  
(T.)  
24<sup>e</sup> Juin.

pouvoir obtenir un objet aussi important que l'amélioration de cette race ; et je suggère respectueusement que ce serait les employer d'une manière très judicieuse et très légitime que de les employer ainsi. Si on ne les instruit de bonne heure, les enfans élevés par leurs parens s'habitueront à la vie errante qui nécessite la chasse, et partageront l'isolement et l'incapacité où se trouve la génération actuelle des Sauvages ; leur état d'incapacité se perpétuera du moment qu'on les mettra en rapport avec les blancs, et lorsque le pays qui les environne deviendra plus peuplé, ce qui ne peut tarder d'avoir lieu, à cause de ses avantages et de sa fertilité, et environnés comme ils le seront alors de tous côtés par une population dense avec laquelle ils n'auront rien de commun dans les sentimens, le seul moyen de les rendre heureux, suivant leur nature et leur inclination sera de les forcer à s'éloigner des lieux où la civilisation règne, jusqu'à ce que le Sauvage disparaisse avant que l'on puisse constater jusqu'à quel point son caractère est susceptible d'amélioration et avant que l'on ait tenté cette expérience intéressante.

D'après les ordres de Son Excellence Sir George Arthur, il fut établie une autre enquête dans les mois de Juillet et Août, 1840, relativement à cette étendue de terre que j'ai eu l'honneur de transmettre avec le rapport qui en a été fait à Son Excellence, dans les termes contenus dans mon rapport, en date du 12 Septembre, 1840, dont copie est ci-annexée.

Son Excellence en Conseil voulut bien là-dessus émaner un Ordre en Conseil daté le 27 Novembre, 1840.

Afin d'obtenir l'objet que le Conseil avait en vue, je me rendis à la Grande Rivière en Janvier, 1841, et au Conseil des Sauvages tenu à Anandaga, je fis exécuter l'instrument en date du 13 Janvier, 1841, dont copie est aussi ci-annexée.

Dans le mois d'Avril, 1841, j'eus l'honneur de porter ce sujet à l'attention de Lord Sydenham, alors Gouverneur-Général par ma lettre du 17 de ce mois, adressée au Secrétaire, dont copie est aussi ci-annexée. En réponse à cette communication, Son Excellence le Gouverneur-Général m'accorda la permission de faire arpenter et d'évaluer les terres de la Grande Rivière, conformément aux vues exprimées dans les différens rapports ci-dessus mentionnés, dans le dessein d'augmenter les fonds des Sauvages. Cét arpentage a eu lieu en conséquence, et les terres sont maintenant évaluées ; ainsi l'on a adopté les mesures préliminaires pour augmenter le revenu des Sauvages des Six Nations sur la Grande Rivière. Je considère qu'il est nécessaire d'adopter les mêmes mesures pour toutes les autres terres que les Sauvages possèdent dans les parties établies de la Province, comme une chose essentielle à l'exécution des vues que j'ai exprimées sur les meilleurs moyens d'avancer la cause de la civilisation, et de faciliter leurs progrès moraux, religieux et politiques, dont je donnerai les détails après que j'aurai fait connaître leurs propriétés.

Les biens qui appartiennent aux Mohawks de la Baie Quinté, comprennent environ 92,700 acres de terre, et la population est de 354 âmes ; sur cette quantité, en déduisant la quantité suffisante pour l'occupation des membres de la Tribu, on peut vendre au moins 60,000 acres, valant environ £35,000 ou £2,000 par année ; leurs rentes se montent à £450 par année, donnant ainsi comme fonds à leur disposition la somme de £2,550 par année.

Les biens des Mississagas de la Baie Quinté sont d'environ 8,000 acres, que l'on pourrait également vendre, vu que cette Tribu réside aujourd'hui à Alnwick, dans le District de Newcastle ; ces biens rapporteraient environ £6,500 ou £390 par année, et si l'on ajoute à cette somme la rente de £642 10s., on verra que les Sauvages pourront avoir à leur disposition £1,032 10s. par année que l'on pourrait employer au bien de la Tribu, qui compte environ 233 âmes.

Los biens des Mississagas des Lacs Rico et Mud, comprennent 3,120 acres que l'on devrait réserver en entier pour eux. Leur rente se monte à £740 par année que l'on distribue à la Tribu qui compte une population de 320 âmes.

Les biens des Mississagas de la Rivière Crédit comprennent 320 acres de terre situées à l'embouchure de la Rivière Crédit, où ils résident actuellement ; toutes ces terres, vu que la Tribu désire s'établir à Munsee Town, sur la Rivière Thames, pourraient être vendues à leur profit, et rapporteraient environ £17,000 ou £1,020 par année ; ils ont déjà vendu 6450 acres, dont le produit est confié au Bureau des terres de la Couronne ; mais en les évaluant au plus bas, à 12s. 6d. l'acre, elles donneraient £4,031, ou £241 16s. par année, laquelle somme, ajoutée à leur rente de £523 10s., forme £784 6s. à leur disposition, et qui peut être employée au profit de la Tribu, qui compte environ 254 âmes.

Les propriétés des Six Nations sur la Grande Rivière comprennent environ 16,000 acres, outre les terres qui ne sont pas concédées dans les Townships de Dunn, Cayuga et Brantford, et outre 19,000 acres de terres accordées à Benjamin Canby, dont je vais maintenant avoir l'occasion de parler. Sur cette quantité, indépendamment des terres situées dans les susdits Townships, on pourrait en vendre environ 110,000 acres, ce qui donnerait environ £150,000 ; ou bien, en y comprenant les terres situées dans les Townships susdits, les propriétés dont ils peuvent disposer immédiatement, à part celles qui ont été accordées à Benjamin Canby, pourraient être évaluées, au plus bas, à £200,000, ou £12,000 par années. Sur ces terres il y a un grand nombre de sites très avantageux pour des villages, sur la ligne du Canal de la Grande Rivière ; il y a aussi d'autres sources de richesses, telle que des sources d'eaux minérales, des lits de plâtre, etc. Les actions qu'ils possèdent dans la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière se monte à £33,000 ; l'intérêt sur le montant payé, à 6 pour cent, en supposant que cet intérêt serait payé, se monte à £1,980 par année ; l'intérêt sur l'argent placé en Angleterre est d'environ £900 par année.

D'après un rapport du Conseil Exécutif du Haut-Canada, en date du 14 Mai, 1830, présenté à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'alors, Sir John Colborne, il paraît que les 19,000 acres ci-dessus mentionnés devaient être vendus pour la somme de £5,000 ; mais le prix d'achat ne fut jamais payé ni garanti d'aucune manière, et l'intérêt n'a pas même été payé sur cette somme. Le Conseil, en faisant des investigations, s'assura que M. Canby avait obtenu frauduleusement les lettres patentes, sans se conformer aux conditions de l'octroi. Ils suggèrent la convenance de consulter les Officiers en Loi de la Couronne, pour déterminer si dans l'Acte les mots suivans : "que la somme de £5,000 due comme prix d'achat, pour le paiement de laquelle somme le concessionnaire avait fourni des cautions en faveur de David William Smith, William Clans et Alexander Stewart, Eouyer, (Syndics agissant au nom des Sauvages) deviendrait une hypothèque contre la terre ;" — s'il en était ainsi, il recommandait d'adopter des mesures pour en exiger le paiement. J'ignore si les Officiers en loi de la Couronne, furent d'opinion que l'on ne pourrait pas instituer de poursuites légales. Cependant, il n'a encore été rien fait sur ce sujet. Depuis cette époque, l'établissement d'une Cour de Chancellerie en la Province, donne les moyens de remédier à ces fraudes, en révoquant les lettres patentes, à moins que les héritiers de M. Canby, décédé depuis, ne se conforment aux conditions du contrat, et ne paient les arrérages des intérêts dus sur cette somme, qui sont maintenant dus depuis environ quarante années, se montant à £2,000, laquelle somme ajoutée au principal de £5,000, forme une somme de £17,000 ou £1020 par année. En conséquence, le revenu annuel des Six Nations, qui est immédiatement en disponibilité peut être évalué à £15,000 par année ; laquelle somme augmenterait tous les ans, par l'augmentation de la valeur des lots de village, et autres avantages qui devraient être réservés dans cette partie du pays la plus importante et la plus progressive, et qui augmenterait au profit des Sauvages, par la valeur que leur donneraient la civilisation et les améliorations qu'on y ferait, jusqu'à ce que leurs revenus se monteraient à £20,000 ou £30,000 par année. La population comprend environ 2,214 âmes.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Les propriétés des Moraves sur la Rivière Thames comprennent environ 51,160 acres. Sur cette quantité on pourrait pareillement en vendre environ 30,000 acres qui rapporteraient environ £25,000 ou £1,500 par année; ajoutez à cela leur rente de £150 par année, on verra qu'ils ont £1,650 par année qui peuvent être employés au profit de la Tribu qui comprend environ 154 âmes.

Les Munseys, qui comptent 255 âmes, vivent sur les terres des Moraves, mais n'ont point le droit d'avoir une part dans leurs propriétés.

Les propriétés des Chippaouais de la Rivière Thames, comprennent environ 15,360 acres. J'ai dit que les Mississagas de la Rivière Crédit désirent se rendre sur la rivière Thames. C'est dans le voisinage de ces Sauvages. Les Tribus sont les mêmes; les Mississagas et les Chippaouais sont de la même race, bien que leurs propriétés soient distinctes. On a acheté des terres pour ces Sauvages dans le voisinage de ceux qui sont établis sur la Rivière Thames, à un prix trop élevé. Je pense qu'une partie de ces 15,360 acres, étant plus que suffisants pour l'usage ordinaire des Chippaouais de la Rivière Thames, pourrait être achetée par les Sauvages de Crédit, à un prix plus raisonnable qu'ils ne sont obligés de payer aux propriétaires des terres du voisinage; et ainsi leurs fonds provenant de la vente de leurs terres à Crédit, pourraient être employés avec plus d'avantage pour eux. Dans ce cas, les 15,360 acres sur la rivière Thames suffiraient pour les deux Tribus; et l'on gagnerait encore un autre avantage, c'est que l'argent qui doit être dépensé en achat pour les Mississagas, au lieu de tomber dans des mains étrangères, serait placé et employé au profit de leur propre Tribu de la Rivière Thames: La rente des Chippaouais de la Rivière Thames se monte à £600 par année. La population est d'environ 385 âmes.

Les propriétés des Chippaouais du Chenal Ecarté et de St. Clair, comprennent environ 17,950 acres, à part l'Isle de Walpole qui n'est pas arpentée, mais qui comprend environ 10,000 acres, spécialement réservés pour l'occupation des Sauvages. Ils pourraient également en vendre au moins 13,350 acres, qui donneraient environ £12,500 ou £720 par année, laquelle somme ajoutée à leur rente qui est de £1,100 par année, formerait une somme de £1,320 par année, qui pourrait être employée au profit de la Tribu, qui compte environ 600 âmes. Le reste de la Tribu étant des émigrés venant des Etats-Unis, au nombre d'environ 700 âmes, n'ont aucunement droit à la rente.

Les propriétés des Saugéens comprennent environ 400,000 acres de terres; elles sont situées dans une partie du Pays qui n'est pas établie, sur le Lac Huron au nord de Goderich, à environ 60 à 90 milles. Il est donc inutile pour le moment d'en réserver aucune partie pour les louer ou les vendre. Leur rente cependant se monte à £1200 par année qui doit être distribuée dans une Tribu qui comprend environ 520 âmes; ces terres se trouvent dans le voisinage immédiat des meilleures endroits de pêche dans la Province et l'on pourrait sous ce rapport en tirer un grand parti, et bien que les terres ne sont point maintenant vendables, on pourrait en retirer de grands revenus par la suite.

Les propriétés de Wyendott et des Hurons situées à Anderson comprennent environ 22,390 acres. Sur cette quantité l'on pourrait pareillement en vendre environ 13,000 qui rapporteraient environ £10,000 ou £600 par année. Cette Tribu ne reçoit aucune rente: elle compte environ 230 âmes.

Les propriétés des Chippaouais du Lac Huron et de Simcoe, comprennent environ 20,000 acres. Sur cette quantité on pourrait en vendre environ 12,800 acres qui donneraient £8,000 ou £480 par année; ajoutez cette somme à la rente de £1,200 qu'ils reçoivent déjà, ils auraient £1,680 par année à employer au profit de la Tribu qui compte environ 480 acres. A part toutes ces terres, l'Isle Manitoulin comprend environ 85,200 acres. L'Isle *Christian* dans le Lac Huron est maintenant évaluée à environ 10,000 acres qui ont été réservés pour tous les Sauvages qui désirent y résider. Ils ont aussi placé dans les Démentures environ £9,000; il faut consulter le Bureau des Terres de la Couronne pour connaître les Tribus qui doivent avoir part à ces deniers.

On ne doit pas oublier que la plus grande partie de ces terres que je propose ainsi de vendre sont situées au milieu d'un Pays qui fait des progrès rapides, et que par conséquent, on pourrait les vendre très promptement. L'intérêt du public ainsi que celui des Sauvages exigent que l'on ne laisse pas ainsi incultes et inexploitées des terres aussi fertiles et situées dans le voisinage d'établissements si florissants; l'expérience du passé doit suffire pour faire voir au Gouvernement la nécessité qui existe pour lui de prendre par égard pour les intérêts des Sauvages eux-mêmes, l'administration et la vente de leurs terres; rien autre chose j'en suis certain, ne pourra empêcher les blancs d'y commettre des empiétements et des déprédations. Je n'hésite nullement à dire que tous les blancs, depuis le marchand jusqu'au journalier qui réside dans le voisinage de ces Sauvages, qui les avisent autrement, ne le font que par des motifs désintéressés. En fait de terres de Sauvages, ils sont tous trafiquans et spéculateurs: que ce soit de l'argent, des terres ou même des présens que le Sauvage possède, il les font bientôt passer souvent sans aucune considération, entre les mains des blancs. A ce propos je citerai un fait, le plus ordinaire dont j'ai été témoin, mais je ne doute pas qu'il se passe souvent des choses semblables quoique sur une plus petite échelle: après avoir donné aux Sauvages un crédit sans limite dans l'espérance d'être payé lorsque ceux-ci recevraient leur argent, le trafiquant excita leurs désirs pour des objets dont ils n'ont point besoin, et s'il n'est point payé jusqu'au dernier sol, il arrive souvent que les Sauvages sont arrêtés. M. B. Roach qui s'était établi au Lac Rier, fit en 1839 un compte de £700 contre les Sauvages. L'absurdité évidente de cette réclamation l'empêche d'en poursuivre le recouvrement dans les Cours de Justice; il tâcha cependant par quelque moyen d'obtenir la signature de presque tous les membres de la Tribu, y compris les hommes, femmes et enfans pour une confession de jugement, en les tenant personnellement responsable du montant: et après avoir entré le jugement, saisi tous leurs meubles, il eut l'effronterie de s'adresser au Gouvernement pour obtenir le paiement de sa créance, exposant que leurs meubles ne suffisaient point pour payer la dette, et menaça de faire incarcérer toute la Tribu qui ne trouva de protection que dans une application que je fis à la Cour du Banc de la Reine qui débouta le jugement pour avoir été obtenu en la manière mentionnée plus haut contre les enfans, et pour avoir été entré contre des personnes qui n'avaient jamais signé la confession, bien que leurs noms fussent inscrits dans les papiers de la cause. Cet oubli de M. Roach sauva seul la Tribu; car la Cour en rendant son jugement, déclara qu'il n'y a point de loi qui protège les Sauvages plus que les blancs contre les suites de leurs obligations.

En examinant l'affaire, on découvrit que quelques Sauvages n'avaient signé leurs noms que parce qu'on leur avait dit que c'était une Pétition adressée au Gouvernement par laquelle on demandait de l'argent pour eux, tandis que d'autres juraient positivement qu'ils n'avaient jamais vu ni signé ce papier bien que leurs noms y fussent apposés. On pourrait citer trop de cas où les Sauvages ont été engagés à signer des papiers dont on leur interprétait mal le contenu et qu'ils étaient les premiers à désavouer entièrement quand on leur les expliquait. Les Pétitions contradictoires que l'on a présentées à différentes reprises au Gouvernement à ce sujet, le prouvent d'une manière trop évidente, à part le grand nombre de cas où les Sauvages à ma connaissance ont été les dupes des personnes mal intentionnées.

Je ne puis ici m'empêcher de dire que la manière dont les biens des Sauvages sont aujourd'hui administrés dans plusieurs Bureaux leur est entièrement dommageable; et j'ai toujours cru et je crois encore que le Gouvernement Exécutif même ne sait pas apprécier leurs terres ou n'y porte pas l'attention que le sujet mérite. Il me semble qu'il craint de s'exposer à des imputations d'injustice en refusant d'accorder les demandes qui sont faites pour les terres des Sauvages, et il n'établit pas assez de distinction entre ces terres et celles de la Couronne. J'ai toujours cherché à établir cette distinction mais j'ai mal réussi en grande partie. On remédierait à ce mal en enlevant au Commissaire des Terres de la Couronne l'administration de ces terres, et en la plaçant ainsi que toutes les affaires des Sauvages sous la discrétion du Département dont le devoir est de fructifier les biens des Sauvages, et d'établir des règles pour en aug-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendice  
(T.)  
Juin.

monter les valeurs dans la même manière que le ferait un individu qui posséderait ces biens au lieu d'en faire, comme cela arrive souvent, l'objet des faveurs de la Couronne accordés aux dépens des Sauvages. A l'appui de cette assertion je mentionne les réclamations de M. Wilkes : les pétitions nombreuses qu'il adressa au Gouvernement pour un octroi de terre dans Brantford ont été soumises au Conseil.

Renvoi à l'ordre en  
Conseil de M. Wilkes,  
Memorandum de Sir G.  
Arthur et en décision,  
dont copies sont ci-an-  
née 664.

J'annexe ci-joint les minutes du Conseil sur cette réclamation par lesquelles on recommande qu'il soit accordé à M. Wilkes, dans la ville de Brantford, des terres évaluées à £1,500 ou £2,000 en considération de la sagacité qu'il a montrée en exposant les avantages que cet endroit possède pour un établissement, et pour s'être lui-même établi comme Squatter (c'est le terme dont on se sert) sur les terres des Sauvages à une époque reculée.

Cependant Son Excellence Sir George Arthur, qui portait un si vif intérêt aux Sauvages, en désirant que je lui fisse un rapport personnel sur le sujet, rapport dont copie est ci-annexée, refusa de se rendre aux recommandations du Conseil. Pendant que je suis sur ce sujet,

Renvoi au memo-  
randum qui précède.

je ne ferai qu'ajouter que M. Wilkes, indépendamment de l'octroi ci-dessus revendiqué, avait précédemment reçu un octroi de lots de ville à un prix très modique, bien au dessous de leur valeur, pour le récompenser des prétendus services qu'il avait rendus en constatant ou plutôt en découvrant les avantages naturels que Brantford possède, et il réclame aujourd'hui £1,200 à £1,500 contre la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, pour le tort que lui causera la destruction du cours d'eau d'un moulin construit sur les terres des Sauvages, dans un site qui n'est pas naturel, et pour lequel, dans le but de lui fournir de l'eau, il a fallu noyer vingt à trente acres de terres à Brantford appartenant aux Sauvages.

Pour acquitter les rentes on avait d'abord coutume de distribuer, par des réquisitions adressées au Commissariat, des effets pour les divers montans ; ces effets étaient donnés en blocs aux divers Chefs, qui les subdivisaient entre les membres de la Tribu. Ce système causa un mécontentement profond et bien fondé parmi les Sauvages, car le plus souvent les Chefs distribuaient avec partialité et injustice des effets qui étaient destinés à tout le monde. On leur donnait en effet trop de pouvoirs ; des parens et des amis en avaient la plus grande part.

La tentation à laquelle on exposait les Chefs était trop grande pour qu'ils pussent y résister, sans frein comme ils le sont pour la plupart sous le rapport moral et religieux.

Le grand inconvénient de ce système et ses défauts évidentes nous conduisit à adopter le système actuel, de payer quelques fois en argent. Cet arrangement, quoique plus équitable, vu que les Surintendants calculaient le montant auquel chaque individu avait droit, et le délivrait à lui-même, a cependant produit peu de bien ou peut-être aucun bien parmi les Tribus Sauvages.

Les quelques piastres que chacun de ces Sauvages reçoit ne peu point lui procurer quelque chose de substantiel, ou même des ustensiles d'agriculture. Le traficant avec ses marchandises séduisantes lui fait assaut d'un côté ; de l'autre le squatter nécessaire et les vendeurs de boissons spiritueuses épient le moment où il reçoit son argent, et tâchent par toutes les ruses de le dépouiller, et sont trop puissans pour que le pauvre Sauvage puisse y résister : le résultat est la ruine et l'appauvrissement au lieu de l'amélioration de la condition du Sauvage, et l'accroissement de son bien-être social.

Le Gouvernement est le tuteur avoué des Sauvages ; il devrait avoir seul le contrôle entier sur leurs affaires ; c'est sur lui que repose la charge de l'administration et de la responsabilité de leur bien-être ; c'est lui qui doit disposer de leur fonds, des moyens d'avancer leur bonheur temporel, et leur instruction morale et spirituelle. Sous ce point de vue, je considère qu'il est plus qu'inutile de consulter les Sauvages sur la manière de disposer de leurs fonds ; car, dans le fait, leurs remontrances et leurs plaintes émanent le plus souvent du spéculateur Européen, qui leur inspire continuellement de la défiance contre ceux qui ont véritablement leurs intérêts à cœur, et qui désire promouvoir leur véritable bonheur.

Je conçois que l'on n'a jamais bien essayé à améliorer l'état moral et social des Sauvages ; je suis cependant convaincu de la possibilité de le faire. Outre les exemples que l'on trouvera cités dans les papiers ci-annexés je mentionnerai John W. Hill de la Baie Quinté, un excellent charpentier et forgeron, et un bon cultivateur pratique ; John Hill, d'une autre famille, résidant au même endroit, jeune homme très intelligent et très avancé dans les connaissances religieuses, et assistant du ministre de l'Eglise d'Angleterre ; George Coppoway, Sauvage du Lac Rice, (qui s'est marié à la fille d'un très bon cultivateur Ecossais,) ministre intelligent et actif dans sa Tribu qui est méthodiste. J'ai également employé un certain nombre de Sauvages à bâtir des maisons pour eux ; plusieurs de ces maisons ont été finies dans un style bien supérieur à celles que bâtissent les blancs.

Mais il est inutile de multiplier les exemples ; le fait est prouvé dans le résultat de l'institution du village des Mohawks sur la Grande Rivière et d'une institution semblable sur le Lac Rice, sous la direction de M. Case, Ministre méthodiste, et qui a quelques fois reçu de l'assistance à même les rentes Sauvages.

Jusqu'ici le manque de fonds n'a pas permis que l'on fit cet essai sur une échelle proportionnée à l'importance du sujet. Je suis certain que le meilleur moyen d'obtenir cet objet précieux, n'est pas de les transporter sur des terres incultes et sauvages, et de les laisser ensuite à eux-mêmes pour défricher ces forêts ; mais au contraire, c'est de les tenir dans le voisinage des établissemens des blancs ; et le Gouvernement devrait en même temps prendre des mesures sévères contre les empiétations qui font de mauvais caractères dans leur voisinage immédiat et contre les fraudes qui ont été continuellement pratiquées contre eux.

Les fonds des Sauvages que j'ai donnés comme disponibles ne suffisent pas maintenant pour permettre d'entreprendre cette tâche d'une manière libérale et générale.

Ces fonds, s'ils étaient judicieusement administrés, auraient l'effet de rendre en peu de temps inutile la plus grande partie, sinon toute l'allocation parlementaire. Les biens des Sauvages administrés sous un système uniforme, comme un individu les administrerait s'ils lui appartenaient, suffiraient bientôt, je considère, non seulement à instruire tous les enfans Sauvages, mais encore à payer toutes les dépenses du Département. Je suis certain de ce résultat, si on vend ces terres à leur juste valeur au lieu de les donner gratuitement ou de les vendre à des prix nominaux.

Je suis d'opinion que l'on devrait donner une éducation générale aux enfans Sauvages mâles et femelles d'après un système uniforme tel à peu près que celui suivi dans l'établissement de la Compagnie de la Nouvelle Angleterre. Les enfans devraient résider à l'établissement et être placés sous la surveillance continue d'un Instituteur compétent qui donnerait à leurs habitudes la même attention qu'à leur esprit. Le cours d'instruction devrait comprendre la lecture, l'écriture et l'arithmétique et l'instruction religieuse sous la surintendance d'un Ministre de l'Eglise à laquelle ils appartiennent. On devrait aussi leur enseigner les arts mathématiques pour lesquels ils montrent de l'aptitude, ainsi que la théorie et la pratique de l'économie domestique. Ceux qui ont le plus de talens devraient recevoir une éducation plus libérale, de manière à pouvoir entrer dans les ordres sacrés et devenir Ministres résidans dans leur Tribu. Les filles, outre la même éducation élémentaire, devraient avoir toutes les connaissances utiles que possèdent les blancs dans la classe inférieure de la société. Le produit de leurs travaux, ainsi que de ceux des enfans dans les arts mécaniques, pourrait très bien être vendu dans les villes voisines et le pays d'alentour.

Il n'y a qu'en donnant de l'occupation continue aux facultés morales et corporelles des Sauvages, que l'on pourra les sauver de la ruine qui menace leur race, et que l'on pourra améliorer leur condition.

Les difficultés qui peuvent se rencontrer dans le commencement de ce système, ou les doutes qu'on peut entretenir sur les résultats, ne doivent pas empêcher qu'on en fasse l'essai. Les fonds des Sauvages, je le répète, s'ils étaient convenablement administrés, suffiraient pour toutes les dépenses sans

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

21e Juin.

qu'il fut nécessaire d'avoir recours à l'allocation parlementaire ; et je conçois qu'un tel emploi de deniers serait, non seulement le meilleur, mais encore le plus juste et le plus approuvé.

Il est cruel de laisser ces gens sans éducation, quand ils ont eux-mêmes les moyens de se la procurer et de permettre aux étrangers de retirer les profits de leurs propriétés. Quant aux branches aînées, je tâcherai de les engager (et elles sont bien portées à adopter ce plan elles-mêmes, et s'y conformeront de bon cœur si l'on pouvait les garantir par la suite contre les empiétations,) à s'établir en société sur des terres adjacentes. Je voudrais que toutes leurs terres fussent arpentées comme celles que possèdent les blancs dans aucune autre partie de la Province, et que chaque famille eut la possession d'un lot grand ou petit, suivant leurs habitudes d'industrie. On devrait y tracer les chemins comme on le fait dans les Townships.

Les Sauvages sous la surveillance du Surintendant résidant, pourraient être leurs propres Officiers de Township, leurs Inspecteurs et Gardiens de route,—et travailler sur les chemins de cette réserve, et s'accoutumer ainsi à exercer les privilèges politiques les plus utiles de l'homme blanc, sur un plan suivi dans les Townships, sans les obligations imposées par le statut. Mais surtout, il devrait être passé un Acte qui donnerait au Surintendant résidant plein pouvoir de chasser, et de punir d'une manière sommaire tout blanc qui empiéterait sur les réserves des Sauvages, sans être obligé d'avoir recours à des poursuites répétées et vexatoires, pour des actions faites dans l'exécution de leurs devoirs de protecteurs des Sauvages. L'Acte 2 Vic. chap. 15, est si loin d'atteindre ce but qu'il est presque totalement impossible ou du moins très désavantageux, et même très dangereux de chercher à en mettre les dispositions et exécutions, parce qu'il ne protège pas assez les Commissaires quand il leur faut intervenir pour les Sauvages. S'ils ne sont protégés à cet égard, ils perdront toute confiance dans le Gouvernement et mettront des obstacles au progrès de tout système que l'on pourrait introduire pour l'amélioration de leur condition.

Cette mesure mériterait au Gouvernement la reconnaissance éternelle et toute la confiance des Sauvages, parce qu'elle leur ferait voir qu'à la fin on doit les mettre à l'abri de la rapacité des blancs. Je n'entends pas dire que le Sauvage devrait être privé de l'exemple et de l'avantage de l'industrie et des connaissances du blanc ; au contraire, si quelque Sauvage désirait engager quelques blancs pour labourer ses terres, comme quelques-uns le font aujourd'hui avec avantage, on devrait le lui permettre ; mais ces personnes devraient être sous le contrôle du Surintendant, et sujettes à être destituées si leur présence devenait nuisible aux Sauvages.

Le système actuel de distribuer des présents aux Tribus qui résident dans les endroits établis de la Province, quoiqu'il soit devenu un droit irrévocable appuyé sur la bonne foi du Gouvernement et solennellement garantie, pourrait très bien être aboli si l'on disposait de leur propriété avec avantage. Les avantages qui résultent de la manière dont se fait la distribution ne contrebalancent nullement les maux que produit l'indolence qui trouve par là tant d'encouragement. Des grains de semence et des moyens de travail pendant le tems des semences et des récoltes ; des provisions dans le tems de disette ; de bons habits, non pas à des époques fixes, mais quand ils en ont besoin ; des améliorations sur leurs terres, dans leurs maisons, dans leurs granges et dans leurs bâisses ; des ustensiles d'agriculture, des animaux de ferme, et l'éducation pour leurs enfans. Cela devrait être leurs présents, et tous leurs fonds, de quelque source qu'ils proviennent, doivent être employés à ces fins. On pourrait établir des banques d'épargnes, sous la direction du Ministre résidant et du Surintendant, pour les encourager à augmenter leurs moyens par le produit de leurs travaux.

Dans plusieurs endroits, surtout dans le voisinage et dans les limites des propriétés des Sauvages, le poisson abonde. Les Sauvages s'occupent à pêcher, mais ils en retirent peu de profit, parce qu'ils sont obligés de vendre sur les lieux à des commerçans pour des provisions, quelques faibles sommes d'argent et souvent même pour des boissons fortes. On devrait leur donner les moyens de saler leur poisson, on

devrait les y encourager et les aider à le transporter sur les meilleurs marchés. On devrait leur procurer dans ces endroits des magasins avec tous les articles nécessaires ; et on devrait leur aider à trouver une source de profit dans ce qui n'est pour eux qu'un amusement. On devrait construire des moulins à scie et à farine sur leurs terres dans les endroits que l'on pourrait trouver convenables, non seulement pour eux-mêmes, mais encore profitables par rapport aux besoins des lieux environnans ;—ils pourraient y travailler sous la direction du Département.

Le Surintendant résidant devrait avoir la direction de l'école et le contrôle général sur ceux qui commettent des déprédations sur les terres des Sauvages. C'est lui qui devrait faire tous les contrats, quand il y a quelque chose à faire pour les Sauvages.

Leurs propriétés, leurs ustensiles d'agriculture, etc., devraient être à l'abri des saisies, en vertu des dispositions législatives ; ceci mettrait un terme au crédit illimité que leur accordent les marchands. Le Département devrait, de tems à autre, suivant que les circonstances le demanderaient, fournir ce dont les Sauvages auraient besoin. On devrait les encourager à pourvoir à leurs besoins de cette manière, au lieu de les laisser traiter personnellement avec le marchand qui est toujours porté à prendre avantage sur eux.

Il est triste de voir l'effet que les lois du blanc (que les Sauvages sont accoutumés à regarder comme justes et équitables) ont sur le pauvre Sauvage. Il y a une foule de cas où l'on s'est servi de la loi pour dépouiller les Sauvages de leurs améliorations qui ont été vendues par le Shérif, en vertu d'une saisie émanée contre leurs biens meubles et immeubles dans les Cours de Justice pour des entreprises imprévoyantes. Les blancs qui ont acquis les terres de cette manière, ont pris occasion sur cela de faire des réclamations contre le Gouvernement. C'est en même tems un sujet de profond intérêt que de voir la patience et la résignation avec laquelle le Sauvage qui croit à la justice de la conduite du blanc à son égard (que celui-ci a grand soin de lui persuader) abandonne sa maison, se construit une cabane dans la forêt voisine, défriche quelques arpens pour y semer du maïs, pour être chassé de nouveau s'il est encore assez imprévoyant pour contracter les mêmes obligations. Mais c'est un reproche que l'on doit faire à la justice anglaise, que de permettre que ces taches en obscurcissent plus longtems la splendeur.

Les détails de l'administration des écoles pourraient être conduits par les instituteurs qui devraient être nommés, avec l'assistance du ministre, et soumis au Gouvernement pour son approbation.

La grande Isle de Manitowaning a été réservée pour y recevoir toutes les Tribus errantes des Lacs Huron et Supérieur, etc., que l'on ne pourrait point parvenir à établir en sociétés sous la surveillance immédiate de surintendans compétens. On devrait garder cette réserve intacte ; et l'on ne devrait point permettre qu'aucun blanc s'y établisse si ce n'est avec le consentement du Gouvernement, dans le but de servir d'exemple aux Sauvages et de leur porter assistance.

Comme il n'y a pas de propriétés que l'on puisse approprier au soutien de l'établissement que l'on a commencé ici, comme cela a lieu pour tous ceux qui ont été fondés dans les parties établies de la Province, il devrait être accordé une allocation parlementaire. C'est peut-être le seul endroit qui avant peu de tems aura besoin d'avoir recours à ce fonds, et cela non point au montant de ses besoins actuels ; on pourrait réduire considérablement cette allocation sans entraîner aucunement le plan adopté pour l'amélioration des Sauvages, sur une échelle libérale comme je l'ai proposé ; mais jusqu'à ce que les propriétés des Sauvages rapportent assez pour payer les dépenses d'un système que l'on pourra adopter pour leur amélioration, je ne vois pas comment les Tribus éloignées pourraient se passer de l'allocation parlementaire.

Les vastes étendues de terres qui ont été cédées pour de chétives considérations, les dommages que les Sauvages ont éprouvés par suite des octrois faits sans attention et sans précautions à même leurs propriétés, et des placemens infructueux que l'on a fait de leurs capitaux dans plusieurs

Appendice  
(T.)

21e Juin.



pendices  
(T.)  
le Juin.

ens, des fraudes que l'on a permis aux blancs de commettre si longtems à leur détriment, notwithstanding les services qu'ils ont rendus et l'attachement qu'ils ont porté à la Couronne, et la confiance qu'ils reposent encore dans le Gouvernement de sa Majesté, leur donnent des droits tout particuliers à sa considération bienveillante, et demandent une intervention prompte et rigoureuse pour conserver ce qui leur reste, pour administrer leurs ressources, en disposer convenablement, de manière à leur faire épérer enfin de pouvoir faire des progrès plus rapides.

Dans le but de mettre ces intentions en pratique, le Département des Sauvages devrait être placé sur un pied différent de celui sur lequel il est aujourd'hui. Toutes les affaires des Sauvages devraient être conduites dans le Département, sous la direction immédiate du Chef du Gouvernement, au lieu d'être partagées entre les différens bureaux publics, qui, dans l'exécution de leurs devoirs, jettent des entraves dans l'administration du Département. Tant que leurs terres seront sous la direction du Commissaire des Terres de la Couronne, le public ne comprendra pas pourquoi l'on ne suivrait un autre système à leur égard.

Jusqu'ici ce nial s'est fait sentir d'une manière bien sévère, et il y a trop de vérité dans l'assertion des Squatters, qui prétendent avoir été encouragés directement et indirectement à s'établir sur ces terres, et à y faire des améliorations, dans l'espérance d'avoir des lettres patentes au prix de départ, comme cela a toujours eu lieu pour les personnes qui vont s'établir sur les terres de la Couronne, outre cette uniformité de système que l'on ne peut s'attendre d'acquiescer qu'en établissant un département efficace revêtu de pleins pouvoirs pour protéger les Sauvages contre toutes sortes d'interventions de la part des blancs, sujets de Sa Majesté, et pour vendre leurs terres à meilleur composition. On ne peut pas s'attendre qu'un autre département prendra dans le bien-être des Sauvages le même intérêt que celui qui est spécialement établi pour connaître leurs besoins et défendre leurs droits. La correspondance qui a été échangée avec les Surintendants résidans donne au Département une connaissance particulière de tous les faits, et le met en état de connaître les meilleurs moyens de se prémunir contre les octrois de terre faits sans précautions et de pouvoir disposer de leurs terres de la manière la plus judicieuse.

Il résulte de grands inconvéniens de ce que les livres et les comptes sont tenus dans les différens bureaux, auxquels dans plusieurs cas ce Département doit avoir recours pour avoir des informations sur les affaires des Sauvages, — informations qui devraient être en la possession même du Département. Suivant le système actuel, quand on place les deniers qui proviennent de la vente de leurs terres, le Département ne connaît pas à quelle Tribu en particulier le placement appartient; et dans plusieurs circonstances, on peut voir que plusieurs Tribus sont probablement intéressées dans le même placement; mais le Département n'a pas les moyens de connaître qu'elles sont ces Tribus, ni quelle proportion leur appartient dans ces placements.

Les nombreuses demandes d'octrois qui ont été faites au Gouvernement — les faux exposés qui y sont souvent contenus, dans le but de donner plus de force aux réclamations des pétitionnaires, et qui étant susceptibles d'être découverts, par les recherches que l'on peut faire dans le Département, semblent exiger ces recherches avant de rien faire; et le conflit des différentes personnes qui réclament le même lot de terre, dont le Département connaît mieux les détails et qu'il est obligé de connaître s'il veut remplir ses devoirs, ne peuvent point être aussi bien considérés dans le Bureau des Terres de la Couronne, et l'on ne peut pas s'attendre non plus à ce que ce Bureau prendra les mêmes soins pour adopter les mesures qui seront les plus avantageuses aux Sauvages. Il me semble donc à propos qu'avant qu'aucun ordre en Conseil ne soit examiné sur les Pétitions relatives aux affaires des Sauvages, on devrait consulter le Surintendant en Chef, exiger son opinion et en faire rapport, et que le Département conduirait tous les détails du système que l'on adopterait pour disposer des biens des Sauvages; on s'assurerait par là une uniformité plus complète dans les décisions, et cela serait beaucoup plus avantageux pour les Sauvages, dont les intérêts si vivement méritent la plus grande considération. On ne peut porter trop d'attention en recevant ces exposés travaillés,

que l'on fait le plus souvent dans toutes les réclamations présentées au sujet des biens des Sauvages. Appendice (T.)

24e Juin.

Les vues que j'entretiens au sujet de l'amélioration de la condition des Sauvages, je les ai entendu exprimer dans presque toutes les conversations que j'ai pu avoir sur le sujet, et elles sont partagées par toutes les personnes intelligentes qui ont réfléchi sur le sujet et qui en ont considéré la possibilité. Souvent la similitude des expressions qui caractérisaient leurs observations était assez remarquable pour me confirmer dans mes opinions.

M. le Juge Macaulay, dans son rapport élaboré, dit: — "Il est contraire à la nature, et il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que leurs succès seront rapides, mais en instruisant les jeunes gens d'une manière judicieuse, on pourra y réussir dans quelques générations; la première démarche à prendre serait sans doute d'engager les Tribus errantes à s'établir d'une manière fixe, à pourvoir à leurs besoins à des lieux déterminés, non pas occasionnellement, mais régulièrement et constamment, et tout en encourageant et secourant ainsi les adultes, on devrait donner tous les soins possibles aux enfans. Je partage aussi l'opinion de ceux qui pensent que leurs établissemens devraient être éloignés de ceux des blancs; mais s'ils sont trop éloignés, et s'ils sont privés des relations et des occasions de voir ceux qu'on leur propose comme modèles, l'exemple sera perdu et l'on n'aura plus les moyens de donner à leur caractère cette nature et cette identité que la civilisation doit d'abord leur donner."

Quelques unes des Tribus résidentes ont droit à recevoir en argent les rentes qui leur sont dues en compensation des terres cédées au Gouvernement ou vendues à leur profit, et ils peuvent insister à recevoir de l'argent comptant; mais je doute fort si les mêmes sommes judicieusement employées à l'achat des choses nécessaires ou à défricher et cultiver leurs réserves, ne finiraient point par leur devenir un avantage plus permanent.

Les Officiers du Département devraient surveiller et aider à administrer toutes leurs propriétés, et voir à ce qu'ils soient vêtus, logés et nourris; protéger leurs droits, remédier aux abus, et les conduire par le précepte et l'exemple.

Le devoir du maître d'école est évident, et l'on devrait surtout s'appliquer à instruire les Sauvages de manière qu'ils puissent servir par la suite comme Interprètes et comme Instituteurs ou comme Ministres. Le petit nombre de ceux qui ont reçu cette éducation en prouve l'avantage. Les Instituteurs devraient comme de raison leur aider dans le labourage et dans les arts mécaniques, etc. Les arts les plus utiles et qui sont les plus capables de leur assurer l'aisance et la respectabilité doivent marcher de front avec l'instruction religieuse et morale.

Les enfans les plus intelligens pourraient quand ils seraient arrivés à un âge convenable, être envoyés aux écoles du District et au collège à Toronto où ils se mélangeraient constamment avec les blancs, apprendraient leur langage, leur manière de se vêtir, leurs amusemens et porteraient leurs habits; et ils pourraient ainsi se préparer à devenir Instituteurs, et prendre une part active dans l'administration des affaires de leurs frères.

En parlant de la protection que la loi peut accorder aux Sauvages contre des entreprises imprudentes, il dit: —

"Ceci me paraît un sujet sur lequel les Officiers en Loi de la Couronne devraient être appelés à agir; car tant qu'ils ne seront point soumis aux responsabilités de la vie sociale, il est juste et raisonnable qu'ils soient comme les enfans ou les autres personnes inhabiles aux yeux de la Loi protégés contre les conséquences d'actions imprudentes ou indiscretes."

En parlant aussi des titres accordés aux Sauvages, il dit: —

"Il est bien difficile de dire comment on pourra accéder à leurs desirs sans les soumettre à la taxe de l'impôt et à la déception des personnes mal intentionnées."

"Je suis décidément d'opinion qu'il faut établir des restrictions contre les ventes, lettres ou entreprises faites sans précautions, et je pense que le Gouvernement, et les Officiers en chef du Département des Sauvages devraient être consultés dans les ventes qui se font de leurs terres."

Appendice  
(T.)

24e Juin.

On pourra trouver beaucoup d'autres informations et des suggestions très utiles dans le rapport de M. Macaulay, auquel je prends la liberté de référer.

Pendant que je dressais ce Rapport certains Sauvages de la Grande Rivière députés par le Conseil entier, sont venus me trouver pour me faire connaître leur intention d'aller se fixer dans l'un de leurs établissemens, en me désignant l'endroit qu'ils préfèrent, contenant environ 50,000 acres et pour adopter les vues qui leur ont été suggérées à cet égard dans le conseil, dans le mois de Janvier, 1841; exprimant l'espoir cependant que là au moins le Gouvernement les protégera contre toutes les empiétations des blancs, et exposant qu'à moins que cela ne soit fait, ils ne voient devant eux que l'exil complet. Ils se reposent donc en toute confiance sur la protection bienveillante de la Couronne. Je pense que l'on devrait immédiatement encourager le plan en la manière que je l'ai indiqué. Les biens des Sauvages sont plus que suffisants pour tenter cette entreprise; et même si ces Sauvages étaient les seuls qui pourraient supporter les dépenses qu'entraîneront les détails du système proposé ils devraient au moins en retirer les avantages anticipés. Ils devraient, lorsque ce plan sera mis en opération, cesser d'être à charge au Gouvernement; les 50,000 acres ci-dessus mentionnés suffisant à leur occupation actuelle l'on pourrait vendre le reste pour augmenter leurs fonds; la manière dont on peut en disposer, par bail ou autrement, mérite considération. Je pense que l'on devrait en céder une grande partie à bail seulement, afin que l'on puisse par la suite augmenter l'étendue des terres dans le cas où ils augmenteraient ou que leur condition s'améliorerait. Beaucoup de personnes seraient très contentes de prendre ces baux pour que cela leur donnerait les moyens de cultiver sur une plus grande échelle. Ce système a eu de bons résultats pour les personnes qui avaient des moyens modiques sur ce qui regarde les Réserves du Clergé, par ce qu'il les a mis en état de faire des épargnes pour acheter en franc et commun soccage à l'expiration de leurs baux; et si l'on objecte à ce système par la raison que le bail à certains nombres d'années n'accorde point droit de voter à l'occupant de terres on pourrait en faire un bail à vie. Cependant la protection que l'on doit aux Sauvages exige que l'on en réserve une certaine quantité pour pouvoir faire face aux besoins de la population qui pourrait augmenter; et si les locataires n'ont point d'objection à louer, et je sais que plusieurs n'en ont point, je ne puis voir pourquoi on jette de l'embarras dans les mesures du Gouvernement, surtout quand elles sont avantageuses aux Sauvages.

En évaluant la quantité de terre dont on pourrait disposer dans les autres locations des Sauvages dans les parties habitées de la Province, je n'ai pas calculé sur le nombre d'acres qu'il fallait réserver pour chaque chef de famille en particulier, mais sur celui que les Sauvages ont maintenant améliorés, comparativement au tout, et après m'être informé du nombre d'acres nécessaires à leur occupation immédiate. Je ne suis point pour donner à chaque chef de famille une égale quantité de terre ou une quantité de terre variant suivant le rang; mais seulement en considération de leurs habitudes d'industrie et leur habileté à cultiver leurs terres. Il y a des Sauvages il est vrai, qui n'ont pas moins de 150 acres de terres défrichées; mais ces terres sont pour la plus part exploitées en partie par des blancs, ou elles restent incultes. Il y a une grande différence entre ce que l'on appelle une terre défrichée, ce qui veut dire dépourvue du bois qui la couvrait et une terre cultivée. On trouvera que la majorité des Sauvages n'ont pas en moyenne vingt acres de terre qu'ils cultivent; et je conçois que ceux qui n'ont pas encore montré d'aptitude à cultiver devraient être placés sur de petites fermes jusqu'à ce qu'ils soient améliorés, et alors ils recouvriraient une augmentation de terres suivant les progrès qu'ils auraient faits. Pour ceux qui cultivent le mieux parmi eux 100 acres est plus que suffisant et plus qu'ils ne peuvent tenir en bon ordre. Je pense qu'il ne serait pas judicieux de leur en donner une plus grande quantité; ce ne serait que leur fournir l'occasion de les sous-louer à des blancs qui les cultiveraient, ce qui se rencontre aujourd'hui si fréquemment; et il y en a plusieurs, j'en suis certain, qui pour quelques tems n'en pourraient pas même cultiver dix acres. La convenance de donner des titres aux Sauvages dans la vue de leur conférer des privilèges politiques a souvent été un sujet de sollicitude pour le Gouvernement. Quoiqu'il y ait aujourd'hui

d'hui quelques Sauvages très capables d'exercer ces droits, cependant pour différentes raisons je pense qu'il n'est pas judicieux de les leur accorder pour quelque tems ou même avant qu'il n'y ait de grands changemens dans leur condition.

1. Si l'on veut accorder à quelques uns d'eux des titres aliénables, il serait difficile de ne pas les accorder à tous. La majorité des Sauvages n'est décidément pas en état de les recevoir et ne comprendrait pas la convenance qu'il y aurait à les leur refuser ou à faire des distinctions.

2. Ceux qui sont aujourd'hui en état de recevoir des titres peuvent désirer les vendre, et quelques prudens qu'ils puissent être, je ne vois pas comment dans ces cas, l'on pourra favoriser ceux qui sont moins civilisés, en les tenant à l'écart des blancs; car par ce moyen les blancs pourront s'introduire sur ces terres, et il n'y a point de pouvoir qui pourra les en chasser alors.

Je crois cependant, que si l'on pouvait trouver quelques moyens d'empêcher l'aliénation et en même tems de conférer tous les privilèges politiques qui appartiennent à ceux qui ont des titres, sans s'exposer aux conséquences des obligations pour dettes dans la Province, on pourrait alors accorder les titres comme récompense de l'industrie et de l'habileté; mais je pense qu'il se rencontrera beaucoup de difficultés dans l'adoption de ce plan. Si on les leur substituait en la manière ordinaire, les terres deviendraient sujettes à toutes les lois qui affectent les biens des autres personnes. Le seul moyen que je trouve pour mettre les terres des Sauvages en dehors de ces lois, serait de passer une loi pour les exempter; mais encore ici, je vois une difficulté, c'est que cette protection n'étant garantie que par un statut provincial, la Législature pourrait la révoquer quand elle le voudrait, et je ne doute nullement que les deux Chambres la révoqueraient promptement; car aujourd'hui il existe dans le public, et j'ai raison de le croire, dans la Chambre d'Assemblée, un grand désir d'ôter au Gouvernement l'administration des biens des Sauvages. Le Gouvernement serait alors forcé d'exercer sa prérogative en rejetant le Bill et deviendrait ainsi en collision avec la Chambre, ou il aurait à se soumettre à sa volonté et se dépouiller de la charge de confiance qui lui a été confiée de protéger les droits des Sauvages et d'agir comme leur seul gardien.

Je crains des conséquences très sérieuses pour les Sauvages si la Législature intervient de quelque manière que ce soit dans leurs biens. Le seul plan qui me semble possible, c'est d'accorder à ceux qui le méritent le plus, comme récompense de leur industrie, un permis d'occupation à perpétuité, à eux et à leurs enfans, mais non transmissible à des blancs; c'est un plan qui, en réservant la propriété à la Couronne, empêcherait qu'elles ne soient aliénées, et je crois qu'il satisfait pleinement les Sauvages eux-mêmes. Les Officiers en Loi de la Couronne, cependant, sont les seules personnes qui peuvent former un plan qui soit de nature à produire le résultat désiré.

Ainsi j'ai cherché à communiquer aux Commissaires les informations qui me semblent les plus utiles dans l'exécution de leurs devoirs, et je leur ai soumis les documens et les détails qui ont été recueillis et compilés jusqu'ici sur le sujet. Avec une administration judiciaire des biens des Sauvages sous la surintendance d'un Département responsable revêtu des pouvoirs suffisants, je suis certain qu'à une époque très rapprochée, on aura réussi à améliorer l'état moral et religieux des Sauvages, et à avancer la civilisation parmi eux avec bien peu de secours de la part du Gouvernement, et qu'après quelque tems on pourra entièrement se dispenser de ce secours, et que les Sauvages jouissant des bienfaits de l'éducation, et débarrassés de cet état de tutelle dans lequel ils sont maintenant nécessairement placés, jouiront de tous les privilèges civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté en cette Province.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS,  
Sur. en Chef des Aff. des Sauv.

Aux Commissaires d'Enquête  
sur les affaires des Sauvages.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

BUREAU DES SAUVAGES,  
Toronto, 20 Septembre, 1838.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 du mois dernier, me transmettant pour que j'en fasse un rapport, la dépêche numéro 46 du Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 28 Mars, 1838.

La question des titres des Sauvages mentionnée dans la dépêche de Lord Glenelg du 28 Mars, a été très souvent soumise à la considération du Gouvernement Provincial.

Sa Seigneurie paraît croire qu'il y a parmi les Sauvages un grand malaise par rapport à leurs terres. Je n'hésite pas à dire que cette opinion est erronée. Ce ne sont pas les Sauvages qui ont les premiers demandé des titres, mais ce sont des personnes qui, je crains, ont eu d'autres objets en vue aussitôt qu'ils auront pu parvenir à leurs fins.

Ceux qui connaissent les dispositions et les habitudes des Sauvages de l'Amérique du nord, savent très bien qu'il n'existe pas de race plus heureuse et plus docile, mais il faut avouer qu'ils sont crédules et qu'ils peuvent être aisément trompés par des hommes habiles et mal intentionnés, et c'est ce qui a eu lieu je crois, dans le cas actuel.

Quant au projet d'obtenir des titres aliénables pour les grandes étendues de terres qui ont été exclusivement réservées pour l'avantage des Sauvages et de leur postérité par le Gouvernement anglais, s'il n'a pas originé parmi les missionnaires méthodistes du Haut-Canada, ce sont eux au moins qui ont sollicité le Gouvernement à cet égard avec un degré de persévérance dont on ne saurait se rendre compte. C'est une réclamation que les Sauvages eux-mêmes n'ont, je crois, jamais pensée à faire avant d'y avoir été poussé par les missionnaires. Ils ne comprennent pas encore aujourd'hui l'avantage ou le désavantage qui résultera pour eux de cette mesure, mais à force d'avoir entendu répéter qu'ils peuvent, suivant le caprice d'un Gouverneur Provincial, être chassés de leurs terres, et forcés à chercher une autre patrie, ils ont fini par se rendre aux sollicitations de leurs aviseurs, et quelques-uns d'eux ont demandé des titres.

Mais je prendrai sur moi de dire que si le Gouvernement se départait du contrôle que comme tuteur de ces enfans de la forêt, il possède légitimement sur leurs intérêts, il ne se passera pas bien des années avant que toutes les terres aient changé de mains, et que les malheureux Sauvages soient privés de leurs seuls moyens de subsistance.

Jusqu'à une époque récente, les Sauvages avaient une confiance entière dans la bonne foi du Gouvernement. Qui a pu détruire, ne peut-on pas demander, cette confiance qui subsiste depuis si longtemps? Le Gouvernement Anglais n'a-t-il manqué de remplir quelques-unes de ses obligations ou engagements? Est-ce que le Gouvernement Anglais les a jamais vexés ou inquiétés dans la possession d'aucune des terres qui leur ont été réservées? A-t-il manqué de payer les rentes qu'il doit aux Sauvages pour les terres qu'ils lui ont cédées? Au contraire, n'a-t-il pas dans toutes les occasions, manifesté les plus fortes dispositions à protéger leurs droits et à avancer leur bien être?

Mais en admettant comme juste la suggestion que l'on fait de dresser par écrit les titres et de les enregistrer dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, etc., qui en passant, n'est pas un Bureau d'Enregistrement pour les lettres patentes, à qui ces lettres patentes seront-elles adressées, et qu'elles en seront les conditions?

Les Tribus sauvages sont répandues sur une immense étendue de pays, s'étendant depuis la frontière est de la Province, jusqu'aux rives du Lac Supérieur.

Je ne saurais dire quel moyen adopter pour transporter des terres à des Tribus sauvages, et à leur postérité à perpétuité, de manière à leur donner la propriété du sol, mais en même temps à les exempter des obligations auxquelles les terres des blancs, tenues en franc et commun socage, sont sujettes.

Je pense que le Gouvernement n'eut jamais l'intention que les Sauvages et leurs descendants, pour l'avantage desquels ces réserves ont été faites, auraient le pouvoir d'en aliéner une partie (sans le consentement et l'approbation expresse du Gouvernement) même quand ils ont acheté des lots particuliers pour leur propre usage; les titres ont toujours été faits au nom des Syndics, pour empêcher que les Sauvages ne devinssent les dupes des blancs, leurs voisins.

Ces réserves étant faites pour leur avantage à eux et celui de leur postérité, aucun Sauvage n'a la propriété pour plus que sa vie durant, et certainement le Gouvernement n'avait pas l'intention de faire plus.

Si maintenant on leur accordait de plus grands droits de propriété, en adoptant le mode suggéré par sa Seigneurie, les terres, comme conséquence légale, deviendraient sujettes aux dettes, et l'imprévoyance de quelques individus irréfléchis pourrait faire perdre toute la réserve à la Tribu.

Une autre objection qui se présente à ce que les réserves des Sauvages soient concédées par lettres patentes, sous aucune forme et condition quelconque, c'est que les terres deviendraient alors aux mêmes taxes et aux mêmes cotisations que les autres terres dans la Province, et si ces taxes n'étaient pas réellement payées, elles seraient nécessairement sujettes à être confisquées et vendues. Un grand nombre des réserves sont très étendues, et il y en a bien peu qui rapportent quelque revenu. On exigerait cependant des taxes sur chaque acre qu'il rapporte ou non, et je suis certain que les Tribus n'en paieraient pas le montant sans vendre une partie de ces terres.

M. Alder, dans sa lettre à Lord Glenelg, fait allusion à une communication reçue par Sir Augustus d'Este, de Ish-te-na-quette, l'un des Chefs des Chippaouis, résidant sur les bords du Lac St. Clair qui, dit-il, exprime d'une manière très forte et très expressive le désir que lui-même et les membres de sa Tribu ont formé d'avoir des titres qui puissent reconnaître les droits qu'ils ont aux terres qui leur restent encore, et qui garantissent à eux et à leur postérité, la jouissance paisible de ce qui leur reste de leur héritage, et s'appuie fortement sur le fait que cette demande vienne d'un endroit si éloigné de la résidence de John Sunday et de Peter Jones, et de leurs gens, avec lesquels, prétend-il, Ish-te-na-quette n'a eu aucune communication. M. Alder, cependant, ne dit pas ce qui est impossible pour lui d'ignorer, c'est que ces Sauvages ont été influencés par les missionnaires de sa propre église et par sa propre suggestion à faire les demandes qu'ils font aujourd'hui à l'égard de leurs terres, en exerçant une influence indue sur l'esprit de ces gens sans défiance, que l'on a pu ébranler la confiance qu'ils avaient dans le Gouvernement Anglais, et que l'on a pu dans quelques occasions faire douter de leur loyauté envers la Couronne. Mais c'est pourtant le cas, et il est de mon devoir, comme Surintendant en chef des affaires des Sauvages, de dire au Gouvernement que j'ai vu une lettre au bas de laquelle les noms de Sir Augustus d'Este, et de M. Calder étaient apposés, adressée aux Chefs des diverses Tribus Sauvages de cette Province, dans laquelle, entre autres choses, on les avisait d'en faire la demande au Gouvernement, de réitérer ces demandes jusqu'à ce que le Gouvernement fut forcé de leur accorder des titres.

Par ces moyens ces Sauvages ont été portés à croire que le Gouvernement Anglais avait agi injustement envers eux en leur refusant ces titres; mais quand on songe à leur simplicité naturelle, on ne doit point être surpris de voir qu'ils suivent le conseil des personnes qui, comme on leur a appris, n'ont d'autres intentions que celles de promouvoir leurs intérêts.

Je suis décidément d'opinion que le Grand Sceau ne devrait être apposé à aucun de ces octrois, ou à aucun titre, et que ces terres devraient rester à la Couronne, comme elles lui ont appartenu jusqu'ici. Mais, je suis d'opinion, qu'un diagramme, accompagné d'une description correcte des millés et des limites de chaque Réserve des Sauvages, désignant la Tribu à laquelle ces terres appartiennent, devrait

Appendice  
(T.)

24<sup>e</sup> Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

être préparé par l'Arpenteur Général, et déposé dans le Bureau du Secrétaire et du Régistrateur de la Province, pour y rester comme titre de records et de consultation, accompagné de la déclaration formelle du Gouverneur en Conseil, constatant que ces terres sont possédées par le Gouvernement pour l'usage et la jouissance expresse des Sauvages à perpétuité, et ne doivent jamais être vendues ou appropriées pour aucune autre fin sans le consentement de la Tribu accordé en conseil régulier; et l'on devrait donner aux principaux Chefs des Tribus copie du diagramme et de cette déclaration solennelle. Et considérant qu'elle a toujours été la conduite du Gouvernement Anglais envers les Sauvages, si cette mesure ne satisfait point les Sauvages eux-mêmes et leurs aviseurs, je ne puis m'empêcher de croire que l'on a d'autres choses en vue que leur avantage et leur bien-être.

Quant à cette partie de la dépêche de Sa Seigneurie, dans laquelle Sa Seigneurie prie Son Excellence de prendre en considération l'assertion contenue dans la lettre de M. Jones, relativement à la rente accordée aux Sauvages de la Rivière Crédit, en compensation de leurs terres, et de fournir à Sa Seigneurie des explications sur la réduction que l'on a faite dans le montant que l'on est convenu de donner en paiement permanent, je prends la liberté de faire observer que si M. Jones, avant son départ pour l'Angleterre se fut adressé à moi, il aurait vu que je suis non seulement disposé à examiner les sujets de plainte, mais encore, s'il est nécessaire, à me joindre à lui pour demander justice à qui de droit.

En examinant le contrat Provincial du 25 Octobre, 1818, par lequel la Tribu des Mississagas céda 648,000 acres de terre à la Couronne, je trouve une stipulation par laquelle le Gouvernement s'engage à payer à perpétuité à la dite Tribu la somme de £522 10s. courant par année; et je ne trouve dans le Bureau aucun document, ni même aucun renvoi à document, qui modifie ou change le marché original.

Je trouve aussi que jusqu'à la fin de 1820, la somme entière de £522 10s. leur fut régulièrement payée, et, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année 1835, on voit qu'il ne leur a été payé que £472 10s. courant. Mais pourquoi cette réduction a-t-elle eu lieu, et en vertu de quelle autorité, c'est ce que j'ignore absolument, et je ne puis trouver dans le Bureau des documens qui soient de nature à me fournir des explications à cet égard. Mais en justice pour mon prédécesseur en office, le Colonel Givins, je prendrai la liberté de faire remarquer que ce Monsieur avait commencé à faire des recherches sur les raisons qui avaient amené cette réduction dans le montant de la rente, et que cette enquête se continuait lorsqu'il sortit d'office; que le montant entier de la rente fut payé en 1836, et l'a toujours été depuis, et bien plus que le Colonel Givins donna à entendre à M. Jones, que la différence qu'il y avait entre le montant entier de la rente et la réduction serait accordée à la Tribu aussitôt que l'on aurait pu obtenir des données correctes.

La différence entre £522 10s. et £472 10s. semble donc légitimement due à la Tribu depuis le 1er Avril, 1821, jusqu'au 1er Avril, 1836, période de 15 années, faisant une balance en leur faveur de £750 courant.

Mais pendant les années 1836 et 1837, afin de mettre la Tribu en état de rencontrer ses engagements en payant les versements qu'elle devait sur ses actions dans la Compagnie de la Navigation de la Rivière Crédit, il leur fut avancé en 1836, la somme de £849 0s. 8d., et en 1837, £762, faisant en tout £1611 0s. 8d.

Le montant de leur rente pour ces deux années était de £1045, laissant un excédant de £566 0s. 8d., et cette somme, déduite des arrérages réclamés, savoir, £750, laisse une somme £183 19s. 4d. que le Gouvernement doit à la Tribu, et cette somme, je le recommande respectueusement, devrait être payée immédiatement.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc,

(Signé.)

SAMUEL P. JARVIS,  
Sur. en Chef des Aff. des Sau.

L'Hon. John Macaulay.

BUREAU DES SAUVAGES,  
Toronto, 7 Mars, 1839.Appendice  
(T.)

24e Juin.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 2 du courant, renfermant une lettre du Rév. M. Flood au Rév. M. Grasset, au sujet de la rémunération qui lui est due comme missionnaire parmi les Sauvages établis sur la Rivière Thames, dans le District de London, et me priant de dire, pour l'information de Son Excellence, s'il y a maintenant des fonds sur lesquels je pourrais suggérer de prendre le salaire que désire le Rév. Monsieur.

En réponse, je prends la liberté de vous renvoyer à mon rapport du 30 Août, 1838, relativement à la nomination d'un missionnaire à l'Île du Grand Manalawawing, dans lequel je désignais ce que je considérais comme les deux sources légitimes qui devraient payer les services rendus par les missionnaires des Sauvages qui étaient nommés, ou qui le seraient par la suite; d'abord, sur le surplus, s'il y en a, de l'allocation accordée tous les ans par le Parlement au Département Sauvage, déduction faite des dépenses nécessaires à l'administration du Département, et du coût des présens nécessaires à la distribution annuelle, qui, je le conçois humblement, doivent être à la disposition du Lieutenant Gouverneur, pour être employés à l'avantage général des Sauvages; et secondement, sur le produit de la vente de ces grandes étendues de terre que, de tems en tems, les Sauvages ont cédées à la Couronne pour de faibles rentes, nullement proportionnées à la valeur des terres ainsi acquises. Par exemple: les Mississagas de la Rivière Crédit cédèrent à la Couronne en 1818 une étendue de pays comprenant 648,000 acres pour la somme de £522 10s. par année. Ce territoire renferme les principaux établissemens qui forment maintenant les Districts de Gore et de Home.

En 1822, une autre bande de Mississagas cédèrent à la Couronne, moyennant une rente annuelle de £530 courant, 2748000 acres de terres dans les Districts de Newcastle, Midland et Johnstown.

En 1827, il fut pareillement cédé à la Couronne pour une rente annuelle de £1000 courant, 220000 acres de terres situées dans les Districts de London et de l'Ouest.

En 1836, encore, une étendue de terres contigues à celles qui ont été accordées à la Compagnie du Canada sur le Lac Huron, censées contenir plus d'un million d'acres, furent cédées à la Couronne pour aucune autre considération que la somme de cent louis environ, et la promesse du Lieutenant-Gouverneur d'accorder à la Tribu (qui faisait la cession) les soins et la protection puissante du Gouvernement de Sa Majesté.

C'est ainsi que la Couronne a obtenu de cette race faible et sans défiance, ces terres et tous les autres territoires qui forment maintenant la Province du Haut-Canada, et sur lesquelles près d'un demi million de blancs trouvent leur subsistance.

Il est vrai que généralement ils se réservent de petits lots de terre afin de n'être point tout-à-fait sans résidence; mais en se faisant ces réserves, on ne s'aperçoit que trop de leur imprévoyance, car ils ne semblent point comprendre que la chasse sur laquelle ils comptent principalement pour leur subsistance, et qui est considérable dans les forêts, sera anéanti ou porté dans des lieux plus éloignés à mesure que les terres ainsi concédées se cultiveront et s'établiront. S'ils eussent prévu ce résultat, il est raisonnable de supposer qu'ils auraient exigé une compensation pour des avantages qu'ils ont aujourd'hui perdus pour toujours. Le Gouvernement, en traitant avec les aborigènes du pays pour l'achat de leurs terres, a reconnu qu'ils avaient la propriété du sol, mais je crois qu'il aurait été conforme au caractère de justice et de libéralité reconnu depuis si longtemps dans le Gouvernement Anglais, si les Agens employés à négocier avec les Sauvages pour la cession de leurs terres, n'avaient

pendice (T.)  
le Juin.

pas instruction de lier le Gouvernement à leur accorder cet équivalent en les nourrissant, les habillant et leur accordant l'instruction morale et religieuse.

Je pense que je puis dire sans craindre d'être contredit, que dans toutes les circonstances où par l'entremise des missionnaires, une Tribu a été convertie au Christianisme, les manières et les habitudes, et je puis dire les dispositions de cette Tribu ont graduellement changé pour le mieux, que ces Sauvages sont devenus moins féroces, moins portés à la vie errante et vagabonde, moins enclins à l'usage des boissons fortes, et plus portés à adopter les usages des blancs, et à les imiter dans la culture du sol.

Mais il n'est point encore trop tard pour rendre justice à ce peuple infortuné. Sur les nombreuses Tribus qui, il n'y a pas plus d'un demi siècle, possédaient légitimement tout le pays qui maintenant forme la Province du Haut-Canada, à peine en reste-t-il aujourd'hui huit mille âmes.

Ces immenses étendues de terre que, dans leur confiance illimitée dans le Gouvernement Anglais ils ont cédées à la Couronne, n'ont pas encore été vendues; des milliers d'acres dans chaque District de la Province sont encore incultes et non concédés; et je maintiens respectueusement, que les Sauvages ont en justice droit à ces terres ou à leur valeur.

Mais en mettant de côté ces droits qu'ils ont à la propriété des terres qui ne sont pas concédées, dans les Townships de la Province, je me flâte que pour celles qui ont été cédées en 1836 pour une considération tout-à-fait nominale, (et tellement nominale qu'il est peut être douteux si les contrats peuvent être valides en loi ou en équité,) le Gouvernement ordonnera qu'elles formeront un fonds destiné à promouvoir le bien-être et l'amélioration des Tribus résidentes et de toutes les autres qui pourront le devenir par la suite.

Si l'on adopte ce plan, je suis certain que dans peu de tems, avec une administration judicieuse, la condition des Sauvages de pauvre et dégradée qu'elle est aujourd'hui deviendra heureuse et indépendante.

Je pense que l'on peut faire voir que dans aucun cas le Gouvernement n'a accordé une compensation juste et raisonnable pour les territoires que les Sauvages lui ont cédés.

La nomination de missionnaires compétens pour enseigner aux Tribus résidentes les doctrines de la religion révélée est un sujet qui ne semble pas avoir eu toute la considération qu'il mérite. Le petit nombre de ceux qui sont convertis au Christianisme le doivent principalement au zèle des sectaires qui sans considérer les privations auxquelles ils étaient exposés ont travaillé pour cette cause avec une persévérance qui leur fait honneur comme hommes et comme chrétiens.

Mais le tems est arrivé où je pense que le clergé de l'église Anglicane, conjointement avec le Gouvernement doit assurer les devoirs et la responsabilité qui sont attachés à la direction de l'instruction morale et religieuse des Sauvages, et ce n'est que justice de dire que le petit nombre de l'église d'Angleterre qui se sont chargés de la direction des certaines Tribus, ont vu leurs travaux couronnés de succès admirables.

Je prends donc respectueusement la liberté de soumettre à la considération de Votre Excellence la conveance d'avancer à même le revenu territorial, les deniers nécessaires pour supporter sur un pied respectable un certain nombre de ministres Protestans qui résideront parmi les Tribus jusqu'à ce que l'on puisse établir un fonds avec le produit de la vente de ces terres auxquels on peut dire que ces Sauvages ont des droits justes et bien fondés.

Les difficultés où se trouve aujourd'hui le Rév. M. Flood sont particulièrement sérieuses s'il est forcé d'abandonner

sa mission actuelle; il pourra en résulter de graves conséquences. Il n'y a pas encore plus de la moitié des Tribus qui ont été confiées à ses soins qui aient embrassé le christianisme; et il est beaucoup à craindre que s'il est forcé d'abandonner cette partie du pays pour les raisons qu'il expose dans sa lettre à M. Grossett, ces Sauvages qui étaient convertis retomberont dans leurs habitudes vicieuses, et embrasseront peut-être le paganisme qu'ils ont abandonné tout récemment.

Je recommande donc fortement qu'il soit alloué une somme qui ne soit pas moindre que cent louis par année, à M. Flood pour les services qu'il a rendus aux Sauvages pendant le tems qu'il a résidé à Carapoc sur l'un ou l'autre des fonds que j'ai mentionnés plus haut.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
(Signé,) SAMUEL P. JARVIS,  
Sur. en Chef des Aff. des Sau.

A l'Hon. John Macaulay.

BUREAU DES SAUVAGES,  
Toron'o, 10 Juin, 1839.

Monsieur,

Je prends la liberté de soumettre les observations suivantes sur une Pétition présentée à l'Honorable Chambre des communes du Royaume-Uni de la Grande Bretagne, à moi renvoyée par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.

Le projet de fonder un établissement Sauvage sur l'Isle du Grand Manitoulin dans le Lac Huron, a été d'abord proposé par Sir John Colborne en 1835, et non pas par Sir Francis Head en 1836, comme on peut le voir par une lettre adressée à A. C. G. Foote, par ordre de Sir John Colborne, en date du 23 Septembre 1835, communiquant à M. Foote, le plan et les arrangemens que Son Excellence avait en vue, et ordonnant qu'une quantité convenable de présens et de provisions leur fut fournie tous les ans sur une acquisition du Département des Sauvages.

L'établissement fut confié aux soins du Surintendant Anderson qui se rendit sur cette Isle, y bâtit plusieurs maisons, et y défricha de la terre. M. Anderson fut rappelé quelque temps après pour avoir la surintendance des Sauvages de Cold Water, mais il revint dans l'Isle en 1837 par ordre de Sir Francis Head et il y a toujours resté depuis.

Je pense que les Pétitionnaires n'ont pas bien compris les vues et les motifs qui engagèrent Sir Francis Head à rétablir l'établissement de Manitoulin.

Sir Francis n'a jamais employé, et il n'a jamais eu l'intention d'employer la force pour obliger les Sauvages à s'y rendre. Il ne fit qu'inciter les Sauvages à adopter cette Isle comme résidence permanente; et pour les y engager, il leur promit que le Gouvernement leur aiderait à bâtir des maisons, à défricher la terre, et leur procurerait l'instruction morale et religieux.

L'Isle au lieu d'être un rocher aride, comme le représentent les Pétitionnaires, forme une vaste étendue de terre la plus fertile, converti de toute espèce de bois dur de la plus belle qualité. L'Isle à laquelle Sir Francis fait allusion dans la Dépêche citée par les Pétitionnaires est une aggrégation de rochers arides qui s'étend le long de la Rive Nord-Est du Lac Huron depuis l'Isle Christian, près de Pénétanguishine, presque jusqu'à l'entrée de la Rivière Ste Marie, et non pas jusqu'au Grand Manitoulin.

Les eaux qui baignent ces isles abondent en poisson de la plus belle qualité, et c'est là que dans le printemps et l'automne les Tribus voisines et un grand nombre de blancs qui sont établis près de Pénétanguishine, se rendent pour y faire leur provisions.

Appendice (T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Quant aux remarques sur la cession des Moraves, M. Macaulay a, je crois, dans son Rapport placé la transaction sous son véritable jour; mais la déclaration des Pétitionnaires exposant que les deux tiers de la Tribu par suite de cette transaction ont été, en 1838, forcés d'émigrer aux Etats-Unis, n'est pas correcte.

M. Luckenback, le missionnaire morave, dans sa lettre adressée au Colonel Givins, datée Fairfield, 18 Mai, 1837, (après avoir fait allusion aux malentendus qui existaient parmi les Sauvages) dit qu'une partie a été influencée par un Chef morave, nommé Elisha Henkapore, qui s'est efforcé de les engager à émigrer aux Etats-Unis et le suivre à Greensbay.

Ce Chef réussit à engager quelques personnes mécontentes et turbulentes à l'accompagner. Les autres sont encore sur les Réserves et si l'on peut compter sur l'assentiment du Rév. M. Flood et du Surintendant, M. Clenche, ils font de grands progrès dans la civilisation.

Le système de Sir John Colborne que les Pétitionnaires approuvent tant ne fut pas même suspendu par Sir Francis Head.

Il est vrai que Sir Francis Head recommanda aux diverses Tribus résidentes de se rendre sur l'Isle, mais aucune d'elles ne s'y rendit; au contraire aujourd'hui elles résident toutes dans leur village et paraissent heureuses et contentes. Dans les communications fréquentes que j'ai nécessairement eues avec les principaux Chefs, ceux-ci ont invariablement témoigné leur reconnaissance envers le Gouvernement pour l'intérêt qu'ils leur a porté; et ils ont déclaré à diverses reprises leur ferme détermination de suivre l'exemple des blancs et de cultiver la terre.

Les divers chefs des Chippouais, des Moraviens, et des Mississagas du Lac Rice, ont dernièrement exprimé ces sentimens à Son Excellence elle-même.

Je désire beaucoup que Son Excellence ne perde point de vue ce fait: que les Sauvages qui forment aujourd'hui la population du Grand Manitoulin ne forment pas partie des Tribus qui résident dans les parties arpentées et établies de la Province, mais ne sont que des familles qui autre fois n'avaient aucune résidence fixe et qui ne trouvaient qu'une subsistance bien précaire dans la chasse et dans la pêche qu'elles faisaient sur les côtes Nord-Est du Lac Huron. Cependant tout dernièrement il est arrivé des Etats-Unis en cette Province un grand nombre de Sauvages qui se rendent maintenant à Manitoulin, dans l'intention de rester sous la protection du Gouvernement Anglais.

Les Pétitionnaires exposent que le peu de succès qu'ont eu les nombreux efforts que l'on a fait jusqu'ici en leur faveur n'est pas due à leur incapacité mais qu'il faut l'attribuer à l'injustice de la loi: telle par exemple, que celle qui les rend inhabiles à se défendre dans les Cours de Justice, à se protéger contre les mauvais conseils et contre la mauvaise administration de leurs affaires; tel que par exemple dans la protection à leur accorder pour leurs terres, et dans le mode suivi pour le paiement de leurs rentes etc.

Quant à la première observation, relative à la part qu'ils doivent avoir dans les avantages qui découlent d'une Cour de Justice, les Pétitionnaires ont assurément été très mal avisés. Le Sauvage comme le blanc a toujours pu avoir accès dans les Cours de Justice, non pas seulement dans les affaires de dettes, mais encore pour les crimes et les délits, et l'on a toujours reçu le témoignage d'un Sauvage comme celui d'un blanc.

Qu'ils doivent participer dans tous les droits et privilèges des blancs et de leurs voisins les plus civilisés, tel que pour remplir les devoirs de jurés, remplir des charges honoraires et salariées, etc., c'est ce que je ne puis admettre. Je connais qu'il est indispensable qu'ils apprennent au paravant à parler et comprendre correctement la langue anglaise, et à la lire et écrire avec facilité. J'ignore sur quoi l'on

s'appuie pour faire cette assertion que l'administration de leur affaires a été négligée.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Je sais que nonobstant les demandes réitérées faites au Gouvernement (que des missionnaires et d'autres personnes les ont engagés à faire) de leur accorder des titres pour les terres qui ont été réservées pour leur seul usage et profit, on ne leur a pas accordé cette chose, et j'espère que le Gouvernement anglais a trop à cœur les vrais intérêts de la population sauvage pour se départir de cette détermination.

Je suis certain qu'après des explications on trouvera juste et avantageux le système que l'on suit aujourd'hui dans le paiement des rentes, et je suis certain que les pétitionnaires ne sauraient donner de preuves au contraire, du moins depuis que j'ai l'honneur d'occuper la place de Surintendant en Chef.

Il n'est pas à ma connaissance que le Gouvernement ait le désir ou l'intention de vouloir éloigner quelques unes des Tribus résidentes des Réserves qu'elles occupent aujourd'hui.

Permettre à des gens qui ne savent ni lire, ni écrire, ni parler correctement la langue Anglaise, de jouir de tous les droits et privilèges de sujets Anglais, ou d'être nommés à des situations honoraires ou lucratives, ce serait s'exposer à des conséquences aussi pernicieuses pour le Gouvernement que pour les Sauvages eux-mêmes. Mais je puis dire sans craindre d'être contredit, que quand cela a été possible on a accordé aux Sauvages tous les droits et privilèges que les habitans du pays possèdent en général.

Aujourd'hui un métis occupe la charge de Surintendant des Affaires des Sauvages; un autre pratique comme médecin; un autre est greffier de la paix pour l'un des districts les plus riches de la Province, et commande un régiment de milice; un grand nombre sont instituteurs, maîtres d'écoles, interprètes entre eux, et sont attachés au Département.

Je partage l'opinion des Pétitionnaires, qu'il serait bon d'examiner les contrats passés pour la cession de ces terres en faveur de la Couronne, dans la vue d'augmenter les moyens nécessaires pour répandre le Christianisme, encourager les arts, et répandre l'éducation parmi eux; mais ce serait une anomalie pour le Gouvernement Anglais que d'encourager, protéger, convertir au Christianisme, et je puis dire supporter une classe nombreuse de sujets auxquels il désire et il veut conférer tous les privilèges de sujets nés Anglais, et en même tems de repousser les services militaires de ce peuple quand la défense de la Province peut l'exiger.

L'accusation vague de mal administration des affaires des Sauvages en général, portée d'une manière si peu équivoque parmi les Pétitionnaires, peut être considérée comme une accusation très grave portée contre tous les Lieutenans Gouverneurs qui ont administré jusqu'ici le Gouvernement de cette Province, parmi lesquels on sait que plusieurs étaient des hommes de talens et d'habileté, et qu'ils prenaient un vif intérêt dans les affaires des Sauvages. Il est donc raisonnable de présumer, que ces messieurs pouvant et désirant obtenir des informations correctes, étaient plus en état de se former une opinion correcte sur la question des Sauvages qu'une compagnie qui réside à trois mille milles de la Province.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.

A S. B. Harrison, Ecr.,  
etc., etc.

Toronto, 16 Juillet, 1839.

Présent,

L'Hon. Robert Baldwin Sullivan, Conseiller Président.  
 " William Allan.  
 " Augustus Baldwin.  
 " William Henry Draper.

A Son Excellence Sir George Arthur, K. C. H., Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut-Canada, et Major Général, Commandant des Forces de Sa Majesté, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le Conseil a pris en considération la pétition de James Wilkes, relativement aux terres de la Grande Rivière.

Les principaux faits de l'affaire semblent être ceux-ci. —

Shelton, Dutcher et Compagnie, obtinrent il y a cinq ou six ans, un jugement contre Augustus Jones, pour une somme considérable, et prirent une saisie-exécution contre les biens meubles et immeubles dans le District de Gore.

Augustus Jones possédait un des baux de Brant pour une grande étendue de terre désignée par bornes et limites, donnée comme contenant douze cents acres de terre, mais n'en contenant réellement que 1260. Il avait disposé d'une partie considérable de terre et il en avait gardé et retenu deux cent huit acres.

Ces deux cent huit acres de terre, ainsi que ses autres biens et effets furent saisis par le Shérif, offerts en vente en la manière ordinaire, et achetés par William Andruss, l'un des demandeurs.

Un fils de M. Jones, à la réquisition de son père, se rendit sur les lieux et protesta contre la vente, mais on ne sait sur quels motifs; peu de tems après cette vente, M. Wilkes, le pétitionnaire, acheta de M. Andruss les droits qu'il avait acquis.

On chercha à faire intervenir la Cour du Banc du Roi, et insérer un reçu sur le jugement obtenu par Sheldon, Dutcher et Compagnie, sans être obligé de sacrifier la propriété, mais cette tentative échoua.

Subséquentement, M. Wilkes intenta une action en déposition (in ejectment) et il fut mis en possession de sa propriété après avoir obtenu jugement sur son titre ainsi acquis.

Le Conseil, en conséquence, est justifiable de prétendre que les difficultés légales exposées dans le rapport des Syndics des Sauvages des Six Nations, daté le 4 Novembre, 1836, savoir, l'absence du pouvoir dans le Shérif de saisir et vendre cette propriété ou les intérêts d'Augustus Jones, et la nullité du transport fait par M. Andruss au pétitionnaire Wilkes, comme contraire au statut d'Henri VIII, ne sont point soutenables, ou ont été levées en quelque manière à la satisfaction de la Cour du Banc du Roi, comme si l'une ou l'autre de ces objections ou aucune de celles présentées dans la déclaration de M. Jones eussent été valides, M. Wilkes n'aurait pas obtenu jugement en éjection.

Quand à la disproportion de la somme payée, il semble au Conseil que c'est un principe général, que si l'on pouvait alléguer cette raison, il y aurait bien peu de ventes du Shérif qui seraient valides, et dans le cas actuel, il est évident que la défense faite par le fils de M. Jones de procéder à la vente, à eu pour effet d'éloigner les enchérisseurs, qui comme de raison, n'auraient pas voulu donner un prix aussi élevé, quand ils étaient menacés d'une poursuite avant même d'obtenir la possession des terres ainsi achetées. Admettre cet argument en faveur de M. Jones, c'est vouloir, jusqu'à un certain point, lui donner l'avantage dans ses torts.

Le Conseil est donc d'opinion que M. Wilkes ne devrait point être considéré comme si la vente eut été faite par M.

Jones à M. Andruss, au lieu de l'avoir été par l'intermédiaire du Shérif. La Couronne, en reconnaissant cette manière d'acquérir une propriété tenue en vertu d'un bail de Brant, n'ira pas encore aussi loin qu'elle a été en confiscant un bail de Brant, possédé par un nommé Molloy, qui fut convaincu de trahison, et dont la terre fut vendue au profit du public.

Le Conseil, en conséquence, recommande respectueusement d'accéder à la demande de M. Wilkes, à condition qu'il remplisse les engagements qu'il a contractés vis-à-vis de M. Thomas.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) R. B. SULLIVAN,  
P. C.

(Signé,) G. A.

Chambre du Conseil Exécutif,  
Toronto, Mardi, 12 Septembre, 1839.

Présent,

L'Hon. Robert Baldwin Sullivan, Conseiller Président.  
 " Augustus Baldwin.  
 " Richard Alexander Tucker.

A Son Excellence Sir George Arthur, K. C. H., Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut-Canada, et Major Général, Commandant des Forces de Sa Majesté, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le Conseil Exécutif a considéré attentivement la réclamation de John Aster Wilkes et les documens qui l'accompagnent.

Les réclamations du pétitionnaire reposent sur un bail consenti par une famille Sauvage qui possédait une partie de la réserve de la Grande Rivière, sur laquelle la ville de Brantford est maintenant bâtie. M. Wilkes prétend que les Sauvages ont droit de disposer de leurs terres, et demande que le Gouvernement ratifie le bail qu'il a obtenu.

M. Wilkes expose que, comptant sur la validité de son titre, il a élevé plusieurs bâtisses, et a fait beaucoup d'améliorations qui ont tourné au profit du public en augmentant la valeur des terres voisines et en donnant l'essor à la ville de Brantford.

Le Gouvernement a depuis divisé la ville en rues et en lots. Un grand nombre de ces derniers ont été vendus et établis; quelques-uns sont situés sur le terrain réclamé par M. Wilkes.

Cette terre contient 107 acres, dont le front est partagé en rues et en lots. Il paraît cependant qu'il n'y a que le front qui sera compris dans la partie la plus précieuse de la ville.

Le Conseil ne croit pas nécessaire de discuter le droit que les Sauvages ont d'aliéner une partie des terres que le Général Haldimand a cédées aux Sauvages des Six Nations, vu que ce droit leur a été très souvent dénié et que ce refus a été confirmé par le Gouvernement de Sa Majesté surtout dans l'affaire de Nelson Cozens; et le Conseil prend respectueusement la liberté de renvoyer au rapport présenté sur cette affaire le 18 Août, 1836, ainsi qu'à la dépêche du très honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, en réponse.

Il est vrai que dans le but de tranquilliser les esprits sur une possession qui durait depuis si longtemps, Son Excellence Sir John Colborne, crut convenable de reconnaître certains baux d'une partie de la réserve des Sauvages consentis par le Capitaine Brant, en sa qualité d'Agent ou Procureur des Six Nations, et dans le cas où des familles Sauvages auraient mis des blancs en possession de terres, ces personnes étaient considérées comme y ayant légitimement droit.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

au privilège de rachat au prix que vaudrait la terre, sans les améliorations qui y seraient faites. De cette manière l'on protégeait les intérêts des Sauvages, et le blanc retenait le fruit de son industrie.

Si M. Wilkes se fut trouvé en possession d'une partie des terres des Sauvages dans un autre endroit, il est probable qu'il n'aurait pas eu de difficulté à avoir cette terre en l'achetant au prix ordinaire des terres dans le voisinage; la difficulté vient actuellement de ce que ce lot de terre est situé dans un excellent endroit pour une ville, ce que M. Wilkes a eu la sagesse de prévoir quand il obtint le bail des Sauvages.

Il commença donc le nouveau village, et mérite assurément beaucoup comme le premier fondateur de Brantford. Comme de raison, la valeur des terres a beaucoup augmenté, et l'attention du Gouvernement ayant été portée sur le site avantageux de cet endroit, la ville fut arpentée, et forme aujourd'hui un village très plaisant.

Le Gouvernement étant dans le fait Syndic des Sauvages, ne pouvait point dans leur intérêt reconnaître une transaction, par laquelle une simple famille Sauvage prenait sur elle d'aliéner une partie des biens de la Tribu, ce qui devait tant nuire à ses intérêts futurs. La réclamation de M. Wilkes n'a donc jamais été reconnue; il n'a pu réussir à l'appuyer sur la loi, et aujourd'hui après plusieurs années de tentatives diverses faites pour obtenir la reconnaissance de ses droits, il présente la pétition actuelle.

Le Conseil ne peut point conseiller à votre Excellence d'accéder à la prière de M. Wilkes dans tout ce qu'il demande. Il est cependant d'opinion qu'il a du mérite pour les efforts qu'il a faits dans les intérêts de Brantford, et qu'il a droit pour cela à être favorablement traité.

Le Conseil, en conséquence, recommande que l'on accorde à M. Wilkes toutes les faveurs qui ne sont pas incompatibles avec les intérêts des Sauvages. Il désire que le Chef du Département des Sauvages fasse une visite sur les lieux, et que cet officier fasse un rapport des lots que M. Wilkes occupe, sur lesquels il a élevé des bâtisses, et qu'il cultive lui-même; et qu'il désigne les terres qui doivent appartenir à ces bâtisses partout où elles sont construites sur des lots de ville, ainsi que le terrain qui peut être concédé à M. Wilkes comme dépendant de son moulin, et les autres améliorations, sans trop nuire aux intérêts des Sauvages ou au progrès de la ville, et qu'il fixe aussi pour les lots ainsi spécifiés le prix qu'ils auraient pu valoir lorsque la ville fut fondée, et que les terres n'étaient point améliorées.

Avec ce rapport devant lui, le Conseil est d'opinion que ces terres peuvent être vendues au pétitionnaire à un prix équitable, comme il aurait pu les acquérir du Gouvernement lorsque l'on forma le projet de bâtir la ville de Brantford; et, en justice pour les Sauvages, le Conseil ne pense pas qu'il puisse aller au delà de cette recommandation.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) R. B. SULLIVAN,  
P. C.

Je partage aussi moi l'opinion qu'il serait convenable de faire un arpentage complet du terrain; mais tant que cela ne sera pas fait, et qu'un rapport n'en sera pas soumis devant le Gouvernement, je ne pense pas qu'il soit à propos de donner aucune espérance à M. Wilkes. Il pourrait être désappointé par la suite.

L'arpentage devrait être fait sous la direction du Surintendant des Affaires des Sauvages, qui aura soin de ne pas employer un arpenteur résidant sur les lieux.

(Signé,) G. A.,  
Lieutenant Gouverneur.

Bureau du Secrétaire Provincial,  
Toronto, 21 Septembre, 1839.Appendice  
(T.)

24e Juin.

Monsieur,

M. Wilkes ayant depuis quelque tems présenté des réclamations pour environ 109 acres de terres situées dans ou près de la ville de Brantford, en vertu d'un titre obtenu du Capitaine David Hill, et le Lieutenant Gouverneur désirant obtenir les informations les plus correctes sur la dite étendue de terre avant d'adopter une décision qui touche d'une manière si intime aux intérêts des Sauvages des Six Nations, j'ai ordre de vous informer que Son Excellence désire que vous fassiez faire un arpentage immédiat de la terre ci-dessus mentionnée, et le transmettre avec un rapport, désignant les lots particuliers sur lesquels M. Wilkes a déjà construit des bâtisses, la terra que M. Wilkes occupe actuellement, et la quantité de terre qui peut lui être concédée comme étant nécessaire à l'exploitation de son moulin, et des autres améliorations, ayant égard aux intérêts des Sauvages et au progrès de la ville; évaluant toutes les terres qui doivent être accordées à M. Wilkes aux prix qu'elles valaient probablement lorsque la ville fut d'abord fondée, et lorsque les terres n'étaient pas améliorées.

Je dois seulement ajouter que Son Excellence conçoit que la personne qui sera employée à faire cet arpentage ne doit pas résider dans le voisinage de Brantford.

J'ai l'honneur d'être,  
(Signé,) R. A. TUCKER,  
Secrétaire Provincial.

A Samuel P. Jarvis, Ecuyer,  
Sur. en Ch. des Aff. des Sau.

Bureau des Sauvages,  
Toronto, 18 Octobre, 1839.

Monsieur,

Conformément à votre lettre du 21 du mois dernier, j'ai l'honneur de transmettre le Rapport de M. George Vardon, la personne que j'ai employée pour recueillir les informations demandées par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur relativement à la réclamation de M. Wilkes pour une certaine étendue de terre située dans la Réserve des Sauvages sur la Grande Rivière.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très humble serviteur,  
SAMUEL P. JARVIS.

A L'Hon. R. A. Tucker,  
etc., etc.

Rapport de l'arpentage de la terre réclamée par M. Wilkes :

Les lots dans Colborne, situés dans les limites des lignes marquées sur le plan de M. Burwell, ont déjà été vendus par le Gouvernement, et M. Wilkes renonce à toutes réclamations qu'il peut avoir à ce sujet. Quelques uns des lots sur les côtés Nord et Sud de la rue Dalhousie ont aussi été vendus par le Gouvernement, et les différens individus qui ont acheté quelques lots sur le côté Nord ont commencé à y ériger des bâtisses. Mais M. Wilkes n'a érigé aucune bâtisse sur aucun des lots situés du côté Nord ou du côté Sud de la rue Dalhousie, ou sur la rue Darling.

Le moulin et la distillerie sont bâtis sur le lot No. 33, sur la rue Colborne; le cours d'eau du moulin est encaissé dans des terrasses, et il n'y a pas de raison pourquoi il devrait traverser la rue Clarence; il pourrait aussi bien être conduit du centre de la chaussée, à travers les lots qui sont derrière le moulin, laissant ainsi complètement libre le côté Ouest de la rue Clarence: le moulin est sur le point de devenir inutile, vu que le nouveau canal est pour aboutir vis-à-vis le moulin, et de détruire le cours d'eau pour lequel



Appendice (T.)  
24e Juin.

M. Wilkes fait des réclamations, et je suis informé que la Compagnie du Canal doit lui donner £1000. Le réservoir qui n'est entouré que de terrasses sera alors asséché, et la rue Clarence, etc., sera alors ouverte.

Dans l'état actuel des choses, supposez que le cours d'eau soit conduit à travers les lots déjà décrits, on peut tirer une ligne le long du côté Est de la rue Clarence, jusqu'à ce qu'elle tombe dans la rue Nelson, et depuis le côté Est du lot No. 36, sur la rue Colborne, jusqu'à ce qu'elle tombe aussi dans la rue Nelson, et delà le long du côté Sud de la rue Nelson, jusqu'à ce qu'elle rencontre l'autre ligne : cette démarcation laisserait au moulin et à la distillerie tout le terrain qui peut être nécessaire, et laisserait entre le moulin et la chaussée un grand espace, dont une partie est maintenant cultivée et l'autre en pâturage.

M. Wilkes a déjà acheté aux ventes du Gouvernement les lots de chaque côté du moulin, savoir : 32, 34, 35, et en arrière, 31, 32, 33, ainsi que le No. 33, sur lequel le moulin est bâti.

Le block en arrière du moulin et de la distillerie peut être divisé en douze lots, évalués à présent à environ 20s. à 25s. chaque.

(Signé,) GEORGE VARDON.

Chambre du Conseil Exécutif,  
Toronto, Mardi 21 Janvier 1840.

Présent,

L'Honorable Robert Baldwin Sullivan, Président Conseiller

“ William Allan,  
“ Augustus Baldwin,  
“ Richard Alexander Tucker.

A Son Excellence le Très Honorable Charles Poulett Thompson, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.

Qu'il plaise à votre Excellence.

Dans les minutes du 12 Septembre dernier, sur les réclamations de M. John Astin Wilkes, pour certaines terres situées dans la ville de Brantford, le Conseil Exécutif après avoir particularisé les raisons sur lesquelles la réclamation de M. Wilkes repose, et établi d'une manière distincte le principe sur lequel elle devrait être réglée, a recommandé qu'il soit fait une inspection des biens mêmes sous la Surintendance du Département des Sauvages ; et qu'il soit fait un rapport complet de l'état dans lequel se trouve les 107 acres de terres cédés à bail par les Sauvages à M. Wilkes.

M. George Vardon a depuis en conséquence préparé ce rapport accompagné d'un plan fait par M. Lewis Burwell ; ce rapport est aujourd'hui sous la considération du Conseil.

Le Conseil approuve complètement les suggestions de M. Vardon, et il est d'opinion, que ses propositions sont de nature à satisfaire la justice la plus exigeante. Il est cependant prêt à considérer M. Wilkes comme une personne dont la prévoyance et l'activité a grandement contribué à augmenter la valeur des biens des Sauvages dans Brantford et les lieux voisins ; et en conséquence il considère que ce monsieur a droit à toute l'indulgence compatible avec les intérêts des Sauvages. Sous cette impression, il a cru pouvoir permettre à M. Wilkes d'expliquer verbalement ses désirs au sujet de sa propriété ; et d'après ses représentations, il recommande respectueusement qu'outre le bloc désigné par M. Vardon, comme suffisant pour réaliser les vues de M. Wilkes, il devrait aussi lui être permis d'acheter, à un prix équitable, les deux blocs bornés au sud par la rue Darling, à l'ouest par la rue Charlotte, au nord par la rue Nelson et à l'est par la rue Clarence.

Appendice (T.)  
24e Juin.

M. Wilkes exprima aussi le désir d'acquiescer à un prix raisonnable, les lots 34 et 35 situées derrière son moulin ; et le Conseil est aussi disposé à accéder à cette demande, si l'on peut encore disposer de ces lots.

Le conseil attache beaucoup d'importance aux observations de M. Vardon relativement au changement de la direction du cours d'eau de la chaussée ; et il recommande que le changement suggéré par M. Vardon devienne une condition indispensable de tout arrangement que l'on pourrait contracter avec M. Wilkes.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) R. B. SULLIVAN.  
P. C.

Approuvé C. P. T.

En Conseil, 19 Novembre 1840.

A Son Excellence Sir George Arthur K. C. H.,  
Lieutenant Gouverneur, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à votre Excellence.

Les réclamations de M. Wilkes ont été soumises à la considération du Conseil Exécutif à différentes reprises et sous différentes formes. Dans toutes ses délibérations, le conseil n'a jamais perdu de vue une juste appréciation des avantages qui résulteront pour les Sauvages de la sagacité de M. Wilkes à découvrir les avantages naturels que possède Brantford ; et aussi de l'activité et de l'énergie qu'il a employées en constatant le développement de ces avantages, et en les exploitant d'une manière si persévérante et si judicieuse. Il est en conséquence disposé non seulement à lui accorder tout ce qui, en justice lui appartient, mais encore lui accorder toute l'indulgence compatible avec les égards que l'on doit aux intérêts des Sauvages. C'est pourquoi, en ce qui regarde l'intention qui préside toujours à ses délibérations, elle a été aussi favorable à M. Wilkes qu'à tout autre individu dont le nom a paru devant lui ; et le Conseil tout en désirant que chaque affaire soit décidée suivant son mérite, ne peut blâmer trop fortement les efforts que l'on fait pour établir une comparaison entre les décisions qu'il a prises dans des affaires différentes, dans le but seul de colorer des réclamations qui autrement ne seraient point fondées en justice.

Mû par le désir, comme il l'a déjà dit, de rendre la plus ample justice à M. Wilkes. Le Conseil recommande dans ses minutes du 21 Janvier dernier, qu'on lui accorde dans la ville de Brantford autant de terre qu'il lui en faudra pour l'exploitation avantageuse de son moulin.

On propose donc de faire les changements suivans dans les minutes du Conseil en date du 21 Janvier dernier.

1. Que l'on omette la condition de changer la direction du cours d'eau et que l'on lui laisse couper la rue Clarence, comme il le fait aujourd'hui.
2. Que l'on accorde à M. Wilkes, outre ce qu'il a droit d'avoir en vertu du dernier ordre en conseil, la moitié est du bloc borné à l'est par la rue Clarence, à l'ouest par la rue Charlotte, au sud par la rue Dalhousie, et au nord par la rue Darling.
3. Qu'il lui soit aussi accordé tout le lot borné à l'est par la rue Alfred, à l'ouest par la rue Clarence, au sud par la rue Wellington et au nord par la rue Nelson, duquel bloc, l'on devait, suivant l'ordre du conseil, diviser une ligne de lots de ville à son extrémité est.

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

4. Qu'il soit permis à M. Wilkes d'acheter les lots No. 22, 23, 24 et 25 dans le bloc entre les rues Charlotte et George, et les rues Dalhousie et Darling; et qu'enfin M. Wilkes puisse, tant qu'il se servira du dit moulin avoir et occuper avec une permission, quatre lots outre ceux qui lui sont accordés par le premier ordre en conseil; un de ces blocs étant bornés au sud par la rue Sheridan, au nord par la rue Marlborough, à l'est par la rue Alfred et à l'ouest par la rue Clarence; et les trois autres lots situés à l'est de la rue Alfred et entre les rues Nelson et Marlborough.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) R. B. SULLIVAN.  
P. C.

J'ai différé de donner ma décision sur cette question jusqu'à ce que j'ai reçu le rapport de M. Jackson, l'Ingénieur; ayant maintenant parcouru le document avec le memorandum du Surintendant en Chef, je ne puis, en justice pour les Sauvages partager l'opinion du Conseil.

(Signé,) G. A.

Chambre du Conseil Exécutif,  
Toronto, Mardi, 27 Nov., 1840.

Présent,

L'Hon. Robert Baldwin Sullivan, Président Conseiller,  
" William Allan,  
" Augustus Baldwin,  
" William Henry Draper,  
" Richard Alexander Tucker.

A Son Excellence Sir George Arthur, K. C. H., Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut-Canada, et Major Général Commandant les Forces de Sa Majesté, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le Conseil Exécutif a lu et examiné avec soin le rapport de John W. Gwynne, Ecuyer, employé par le Surintendant Général des affaires des Sauvages employé à visiter le territoire assigné aux Sauvages des Six Nations sur la Grande Rivière.

Quant aux espérances qu'ont formés ceux qui se sont emparés des terres des Sauvages, et l'encouragement qu'ils prétendent avoir reçu du Gouvernement ou de ses fonctionnaires à prendre possession de ces terres dans l'intention de les acheter lorsqu'elles seraient offertes en vente, le Conseil, sans prétendre définir ou expliquer les espérances qu'ils prétendent que le Lieutenant Général Sir John Colborne leur a fait concevoir, désavoue respectueusement tous les actes de cette nature depuis l'arrivée de Sir Francis Head. Et quant à la cessation des ventes régulières des terres des Sauvages pendant les années 1836, 1837, 1838, 1839 et l'année actuelle, ce Conseil prend la liberté de faire remarquer que l'état de la Province,—par suite de l'agitation politique, de la discontinuation de l'émigration, de la gêne commerciale et monétaire, de la rébellion et de l'invasion— a été tel qu'il aurait été très imprudent de la part du Gouvernement de faire des ventes, quand il était bien connu que les propriétés entre les mains des individus ne se vendaient pas, et quand des ventes considérables auraient dû être faites, au grand préjudice des propriétés possédées par le Gouvernement, pour l'avantage des Sauvages.

Le nombre des personnes qui se sont établies sans autorisation sur les terres des Sauvages, et l'indifférence criminelle des gens qui risquaient tout ce qu'ils possédaient, ainsi que l'avenir de leur industrie sur la foi d'engagemens illégaux contractés avec les Sauvages, ou dans l'espérance qu'il leur serait permis de racheter à des conditions favorables, indiquent clairement l'impossibilité qu'il y a de mettre à l'abri des empiètements les terres situées dans des endroits avantageux, et la nécessité de disposer de ces terres suivant quelque manière simple, ainsi que l'on pourra le faire pour l'avantage des Sauvages.

Le sujet, maintenant soumis au Conseil se divise naturellement en deux branches; la première a rapport aux terres qui ont été cédées pour être vendues, la seconde aux terres qui ne sont point encore cédées; et le Conseil est respectueusement d'opinion que les terres cédées devraient être sans délai offertes en vente.

Le Conseil partage complètement l'opinion exprimée par M. Gwynne contre le système de ventes par encan; dans tous les cas qui sont à la connaissance du Conseil, ces ventes ont causé des coalitions entre les acquéreurs, ont retardé les établissemens et jeté des entraves dans l'acquisition des terres, sans produire le moins du monde l'effet que l'on attend de la concurrence, ou sans augmenter le produit des terres vendues de cette manière.

Le Conseil ayant répudié tous les droits qui naissent de l'établissement ou des arrangemens conclus avec les officiers ou de prétendus fonctionnaires du Gouvernement, et s'étant exprimé décidément contre les ventes par encan des terres des Sauvages, pense qu'il ne sera pas nécessaire d'établir une distinction minutieuse entre celui qui a des réclamations contre les terres cédées et celui qui en a contre les autres, sans égard et sans vouloir avoir égard aux circonstances particulières qui ont rapport à des prétendues conventions qui ne doivent nullement porter préjudice aux intérêts des Sauvages: il est porté à recommander:

Premièrement.—Qu'un inspecteur compétent soit nommé pour visiter et évaluer chaque lot des terres cédées.

Secondement.—Que cette évaluation soit pour toute la valeur de la terre à l'époque actuelle, (non compris les améliorations) sans égard aux anciens prix de départ ni aux espérances que les réclamans ont pu concevoir, la valeur étant celle qui résulte actuellement des améliorations qui ont été faites sur ce territoire, exceptant seulement la valeur des améliorations qui ont été faites sur les lots des particuliers.

Troisièmement.—Que les bâtisses et améliorations soient séparément évaluées, non pas sur le prix qu'elles ont coûté, mais au taux minimum de la valeur qu'elles sont censées donner à chaque lot ou demi lot dans les marchés.

Quatrièmement.—Que tous les lots soient offerts en vente au premier enchérisseur, au prix fixé par l'évaluateur, après qu'il aura été approuvé par le Surintendant général et par un ordre en Conseil.

Cinquièmement.—Que tous ceux qui résident sur ces terres jusqu'à la date de l'ordre actuel en Conseil, soient considérés comme ayant sollicité les premiers, et ayant droit au privilège de rachat pendant six mois de calendrier, au prix fixé pour les terres, sans payer pour les améliorations.

Sixièmement.—Que si les dites personnes qui auront le droit de rachat comme susdit, ne paient point dans le tems prescrit le premier versement et ne complètent point l'achat, la terre pourra être vendue à celui qui l'aura demandée le premier et qui aura payé le premier versement avec la valeur entière des améliorations.

Septièmement.—Que les sommes ainsi reçues pour les améliorations seront payées aux personnes qui y auront légitimement droit suivant l'estimation faite, ou point du tout.

Huitièmement.—Et dans le but d'empêcher les spéculations sur les bois de construction, qu'un tiers de la valeur de la terre soit payé comptant, (ainsi que toute la valeur des améliorations,) à défaut duquel paiement, celui qui demande la terre sera considéré comme n'ayant aucune réclamation quelconque. Les autres paiemens se montant aux deux tiers du prix d'achat, seront payés en quatre paiemens annuels avec intérêt.

Si ces stipulations sont suivies fidèlement et exactement, il est évident que les fonds ne peuvent point en souffrir, vu que la terre rapportera le prix courant établi sur les marchés.

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

endico  
(T.)  
24 Juin.

Et les spéculateurs ne peuvent point trouver leur intérêt à acheter une terre à un prix qui ne peut faire que pour celui qui veut s'y établir. Et en conséquence, il n'y a pas de nécessité pour toutes ces réserves compliquées faites aux acquéreurs, ni ces stipulations d'établissement, (qui n'intéressent nullement les fonds) ni cette surveillance contenue que suggère le rapport de M. Gwynne auquel pour le moins il serait inutile de faire observer.

Le Conseil pense respectueusement qu'il n'est pas nécessaire d'établir de nouveaux réglemens pour la vente des terres cédées à moins que l'on ne trouve qu'elles entravent l'ouverture du canal, auquel cas on devrait réserver et marquer comme telles les terres avant de procéder à la vente. Quand aux terres non cédées, le Conseil est d'opinion que l'on rencontrera de grandes difficultés à prendre un milieu entre l'expulsion des personnes qui s'y sont établies et ne pas intervenir. L'expérience a fait voir que malgré tout le désir que le gouvernement a de rendre justice et tout le soin qu'il prend de ne point léser les intérêts des Sauvages, les personnes qui ont des réclamations se plaindront toujours; et l'intervention des Sauvages eux-mêmes a toujours créé des difficultés sans nombre qui ne peuvent qu'avoir l'effet de compromettre le caractère du Gouvernement en décidant d'une manière que les Sauvages considèrent comme juste et sage ou que leurs aviseurs regardent d'un autre côté comme injuste et arbitraire.

Peut-être ne pourra-t-on pas trouver de remèdes contre cet état de choses embarrassantes et désagréables tant que les terres seront une propriété publique, sous des circonstances qui ne rendent pas justifiable le reproche que l'on peut faire aux Sauvages de n'être pas en état d'administrer leurs biens dans l'intérêt général des Tribus.

Le Conseil pense qu'il serait bien plus avantageux aux Sauvages de céder toutes leurs terres à l'exception de celles qu'ils aimeraient mieux occuper comme corps, en sorte que le gouvernement puisse les vendre, auquel cas on pourrait appliquer pour cette nouvelle cession le petit nombre de règles simples qui régissent les Townships déjà cédés.

Le Conseil a des objections insurmontables contre le système de bail proposé par M. Gwynne; les raisons qu'il a pour s'y opposer sont évidentes, et il pense qu'il n'est pas nécessaire de les exposer à moins que Son Excellence ne le désire. Quant au placement que les Sauvages ont fait dans le capital de la compagnie de la navigation de la Grande Rivière, quoique le Conseil sente qu'il n'aurait jamais pu conseiller de placer les fonds des Sauvages dans une entreprise commerciale, cependant ces fonds y sont pour les trois quarts du capital. Les intérêts des Sauvages ne sont point représentés dans l'administration des affaires et ils n'ont de ressources que dans le paiement de tous les versements jusqu'à ce qu'ils aient été demandés en entier. Pour ces raisons le Conseil pense que très probablement l'acquisition par les Sauvages de toutes les actions qui sont encore disponibles, serait pour eux une opération très avantageuse, parce qu'ils seraient en état de compléter la navigation, et d'en retirer les profits si cet entreprise doit en rapporter, et dans tous les cas les affaires de la compagnie seraient administrées dans l'intérêt exclusif des Sauvages. Avant de faire cela, ce qui donnerait à entendre que l'on a intention de compléter la navigation, le Conseil recommanderait qu'il fut nommé un Ingénieur compétent et désintéressé pour faire une inspection des lieux et faire un rapport sur les travaux et leurs résultats probables. Et si M. Killaly voulait entreprendre cette tâche, le Conseil aimerait mieux son rapport sur ce sujet.

Le Conseil pourra donner des détails si on le demande sur aucune partie du sujet qui lui est soumis. Mais après mûre délibération il a adopté des principes généraux d'action; et il considère qu'il est inutile d'entrer dans de nouveaux détails à moins que l'on apprenne les principes qu'il recommande ici.

Le Conseil finit en répudiant toute intention, même la plus éloignée d'engager les Sauvages à abandonner l'établissement de la Grande Rivière; au contraire, il désire y voir

autant de Sauvages que possible occuper autant de terre qu'ils peuvent en cultiver avec avantage, et de voir les fonds de la Tribu employés au profit des membres dans le but de les placer autant que possible sur un pied d'égalité avec les blancs, et il désire en même temps qu'ils aient leur part dans la sollicitude et la faveur paternelle du Gouvernement.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé,) R. B. SULLIVAN,  
P. C.

(Signé,) G. A.

Vraie Copie.

(Signé,) W. H. LEE,  
Sec. Ag. du Cons. Ex.

MEMORANDUM.

Il parait qu'en 1823, M. Wilkes s'établit d'abord sur la réserve des Sauvages, où est maintenant situé Brantford, dans l'intention d'y faire le commerce; et il passa un marché avec une famille Sauvage qui lui loua une certaine étendue de terres, chose que le gouvernement lui avait refusée très souvent.

En s'établissant donc ainsi, M. Wilkes ne saurait être considéré autrement que comme une personne qui s'est emparé sans permission des terres des Sauvages.

Il parait aussi que M. Wilkes eut assez de sagacité, pour prévoir que par rapport à sa position et à ses ressources naturelles, cet endroit serait par la suite une ville très florissante et très riche; et par le fait aussi que cette partie de la réserve séparait alors deux Districts dont les progrès étaient rapides, il espérait sans doute que le Gouvernement finirait par céder une partie de la réserve des Sauvages pour y faire des établissemens, (toutes les personnes qui obtinrent des terres dans cette réserve eurent les mêmes idées;) et que lorsque la cession serait obtenue le Gouvernement accorderait à chaque occupant de terre le privilège de rachet.

Influencé par ces considérations, M. Wilkes obtint un bail pour 200 acres de terre dit-il, car le bail ne fixe pas la quantité; chose qui se voit assez souvent afin de donner prétexte de s'emparer des terres qui par la suite ne sont point occupées.

Les Sauvages qui lui consentirent ce bail sont: Ester Hill (une veuve) et son fils, John Hill. Le terme du bail était de 21 ans et la rente de £3 15 par année. On peut voir dans la Pétition de M. Wilkes que le lot était un peu déserté mais qu'il était principalement inculte; que cette propriété n'est pas ce que l'on peut appeler "améliorations faites par les Sauvages," choses seules que les Sauvages étaient censés avoir droit de transporter. Subséquentement, en 1826, trois ans seulement après la date du bail, M. Wilkes s'imaginant (je présume) que dans le cas où les titres seraient cédés, une période aussi courte que 21 années ne lui donnerait pas le droit du rachat, eut l'adresse d'obtenir des parties un autre bail de 999 ans, à commencer à l'expiration du premier bail, pour la faible rente de deux louis dix chelins par année.

En 1829, Brantford fut fondée et presque tout son lot de terre sur lequel il y avait un privilège de moulin et pour lequel M. Wilkes ne payait que £3 16 par année fit partie de la ville. La veuve Hill, mère de John Hill avait un autre fils lorsque le bail fut signé; il est mort depuis, laissant quatre enfans qui vivent aujourd'hui; en justice le bail consenti par Ester Hill et son fils John ne saurait les priver de leurs droits; tout au contraire ces enfans ont droit en justice à partager les profits qui proviennent du prix le plus élevé que l'on puisse obtenir pour ces lots.

Appendice  
(T.)  
24 Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Si l'on devait juger cette transaction suivant les règles communes de la loi et de l'équité que suivent les individus qui sont à la tête de leurs affaires, je ne puis voir l'ombre de droit que M. Wilkes a à réclamer la terre qu'il demande dans sa pétition, encore moins à recevoir celle que récemment on a recommandé de lui accorder, vu que le bail n'a été obtenu que d'une partie de la famille.

Le pouvoir d'eau précieux qu'il y a sur le lot, les faibles améliorations que les Sauvages y avaient faites, et le fait même qu'il allégué en sa faveur auprès du Gouvernement, (savoir, qu'il avait prévu que l'on y bâtirait une ville par la suite,) sont des circonstances qui, suivant moi, diminuent ses réclamations, et font voir que les parties ne contractaient point sur un pied d'égalité,—chose essentielle pour la validité des contrats, lorsque une terre qui a une aussi grande valeur est vendue pour une si petite somme.

Les Sauvages prétendent que M. Wilkes a cessé de payer sa rente à la famille Hill depuis que le Township de Brantford a été cédé au Gouvernement; ainsi de quelque manière que l'on considère cette transaction, ce sont les Sauvages qui en souffrent.

Il paraît que M. Wilkes, dans sa pétition aux Syndics des Six Nations, le 20 Février, 1837, base ses réclamations sur la lettre de M. Goulbourn, qui y est mentionnée en date du 2 Janvier, 1816; mais bien loin qu'il y ait dans cette lettre quelque chose qui soit favorable à M. Wilkes, elle est tout-à-fait contraire à ses prétentions, si l'on veut agir suivant son vrai sens et sa vraie intention. Dans le fait, il est reconnu que les Sauvages des Six Nations ont droit de se faire des partages les uns les autres, pour leur propre usage et pour leur postérité, et de les distribuer entre leurs descendants ou entre tous autres membres de ces nations qui viendront les rejoindre à l'établissement de la Grande Rivière. Dans cette lettre, il n'y a pas une seule syllabe qui autorise ou qui reconnaisse chez le Sauvage le droit de consentir un bail en faveur des blancs; au contraire, il est dit: "les Sauvages des cinq Nations peuvent se diviser leurs terres entre les divers membres de leurs Tribus suivant qu'ils le trouveront convenable ou utile, tant qu'ils ne transgresseront point les conditions de l'octroi primitif." Ces derniers mots semblent avoir été introduits dans la vue d'établir pour toujours—qu'un blanc ne peut par bail ou autrement acquérir d'un Sauvage; car rien n'est plus contraire aux termes de l'octroi primitif, que de consentir en faveur des blancs pour de long termes et à bas prix des baux qui ont l'effet de diminuer la quantité de terres qui doivent être partagées entre les Sauvages qui résident à la Grande Rivière, et ceux de la même nation qui pourront venir les rejoindre plus tard.

C'est cependant sur cette lettre que M. Wilkes appuyait sa réclamation; et il est étonnant qu'un homme d'intelligence comme il est, ne se soit pas aperçu qu'elle renversait elle-même ses prétentions.

Les Syndics, dans le Rapport qu'ils ont fait sur cette pétition, disent que par l'indulgence de Son Excellence Sir John Colborne "il fut conclu un arrangement favorable" au pétitionnaire, par lequel il lui était permis de recevoir les lots qu'il occupait "dans la ville, à l'encan public qu'en ferait le Commissaire des Terres de la Couronne à un prix très modique, comme compensation des avantages qui étaient résultés de ses travaux;" ils étaient d'opinion "qu'on lui avait accordé la plus grande indulgence possible," et ils recommandaient de ne point accéder à la prière du pétitionnaire. Cependant sur le dos de ce Rapport est une recommandation subséquente, datée le 22 Mars, 1838, (époque à laquelle on supposait qu'ils avaient cessé d'agir comme Syndics,) qui n'est appuyée sur aucun droit que je connaisse au pétitionnaire; mais seulement sur ce qu'ils avaient entendu dire, qu'en vertu de décisions récentes du Lieutenant Gouverneur en Conseil, les personnes qui avaient fait des améliorations sur les terres des Sauvages avaient eu la permission d'acheter. On recommande que le même privilège soit accordé à M. Wilkes, suivant une évaluation approuvée par les Syndics et le ci-devant Surintendant des Sauvages des Six Nations, ou à tel autre prix qui sera fixé par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Si l'on établit le principe maintenant énoncé, savoir, que l'octroi fait à un individu ne doit pas être considéré comme

un précédent qui donne les mêmes droits aux autres personnes situées dans la même position, alors la raison que donne les Syndics pour changer leur recommandation tombe, et la prière de la pétition de M. Wilkes est toujours refusée par les Syndics.

J'admets cependant la force du précédent, mais je nie l'analogie dans les cas. Dans les premiers cas, les lots qui avaient été accordés aux individus qui y avaient fait de grandes améliorations étaient principalement des lots de ferme; et dans mon opinion, on doit en justice faire une distinction entre une personne qui s'établit comme cultivateur sur un lot de ferme et celle qui s'établit sur un lot qui comprend dans ses limites toute une ville naissante et florissante. Dans le premier cas, c'est l'effort, c'est le travail seul du cultivateur qui fait le prix de son lot de terre; mais dans le dernier cas, la propriété de l'individu se trouve augmenter de valeur par suite de grandes circonstances, sur lesquelles il n'a eu aucune action, et dont il n'a ni la direction ni le contrôle.

Quant à Brantford, je crains que les services de M. Wilkes ne soient trop exagérés, quand on le nomme le fondateur de cette ville, et que l'on prétend qu'il a principalement contribué à ses progrès et à sa prospérité.

C'est dans les grandes ressources naturelles du lieu, et dans sa position centrale, que l'on trouve la véritable source de ses progrès étonnans; et je ne doute point du tout que Brantford ait fait plus pour sa propre prospérité qu'il n'a pu faire pour celle de Brantford. C'est le Gouvernement qui a fondé la ville; et en changeant le désert en ville, il a lui-même placé les fondations de la fortune de M. Wilkes.

Si cependant l'on peut évaluer les réclamations de M. Wilkes d'après le Rapport des Syndics, en date du 22 Mars, 1838, savoir: qu'il doit avoir la permission d'acheter les améliorations qu'il a faites; à quoi, suivant moi, se bornent toutes ses réclamations, ses prétentions doivent, comme de raison, se borner aux lots sur lesquels il a fait des améliorations, et l'on peut voir par le Rapport de M. Vardon que ces lots sont en petit nombre, et ils devraient être vendus suivant le prix des propriétés de villes; et nullement à une valeur nominale.

Dans la considération que l'on doit accorder aux réclamations de M. Wilkes, on ne doit point négliger les intérêts des Sauvages, et je ne conçois pas comment en donnant divers grands blocs de terre, au milieu d'une ville naissante, chaque bloc valant une terre de 200 acres, (pendant qu'il n'y a d'améliorations que sur un ou deux acres) à un individu, parce qu'il a eu la sagacité de prévoir qu'un jour on y bâtirait une ville, et parce qu'il a eu assez d'activité et d'habileté de les obtenir d'une famille Sauvage, incapable d'en apprécier la juste valeur et n'ayant pu, comme M. Wilkes paraît l'avoir fait, prévoir l'importance qu'ils auraient par la suite, un bail de 200 acres de terres ainsi situées, sur lesquels il y a une bonne place de moulin et un bon cours d'eau, pour une considération bien inférieure à celle que d'autres personnes ont donnée pour des lots de terre propres seulement à la culture, peut être considéré comme n'étant pas injurieux aux intérêts des Sauvages.

On doit se rappeler que les Sauvages cédèrent le Township de Brantford dans l'espérance de pouvoir en retirer cette augmentation qu'une ville donne toujours dans la valeur des propriétés. Partager la ville à bas prix entre deux ou trois individus, comme cela aura lieu jusqu'à un certain point, si cet octroi a lieu, c'est suivant moi enfreindre les volontés du cédant, et négliger entièrement les intérêts des Sauvages.

On allégué une raison pour accorder la demande de M. Wilkes, savoir: l'importance qu'il a procuré aux propriétés des Sauvages situées à Brantford et dans le voisinage. Je ne saurais m'imaginer sur quel témoignage on a pu évaluer cette importance; bien loin d'admettre cette assertion comme correcte, je pense que les embarras dans lesquels le Gouvernement se trouve placé par rapport aux terres des Sauvages dans ces endroits, peuvent sans injustice, être attribués en grande partie à M. Wilkes. Il n'est pas surprenant de trouver des individus toujours prêts à acheter des Sauvages, quand ils voient que M. Wilkes a été si heureux. L'exemple de M. Wilkes, et la manière dont

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

pendille  
(T.)  
le Juin.

il a toujours revendiqué ses droits en s'appuyant sur des titres accordés par des Sauvages et en déniaut au Gouvernement le droit ou le pouvoir d'invalider ces titres, ont eu sans contredit l'effet d'encourager d'autres personnes à s'établir de la même manière sur les terres des Sauvages.

Quelle que raison que l'on ait de repousser toute comparaison entre les cas où l'on a usé d'indulgence et d'autres cas analogues, il sera toujours établi une comparaison, et cela est dans la nature des choses.

Dans une lettre de M. Hepburn, Syndic en charge, annexée au rapport des Syndics sur la pétition à lui envoyée, en date du 20 Février, 1837, il admet que le droit de rachat a toujours été reconnu chez les personnes qui faisaient des améliorations, et que c'est toujours la règle qui a guidé les Syndics, en recommandant ces allocations. Si cette demande est accordée, le Gouvernement ne peut s'empêcher d'accorder la même faveur à tous ceux qui se sont établis sur les terres des Sauvages, et qui ont obtenu des baux des Sauvages, et il ne saurait refuser de reconnaître le précédent sans s'exposer à être accusé de partialité.

Dans le voisinage de Brantford, il y a à peine un acre de terre qui ne soit pas occupé par des personnes qui ont plus de droit que M. Wilkes à en réclamer la possession à cause des améliorations qu'elles y ont faites (quelques-unes ont construit de grands moulins,) et à cause des sommes d'argent qu'elles ont payées et des baux qu'elles ont obtenus des Sauvages.

La prospérité de la ville de Brantford peut dépendre en grande partie du canal de la Grande Rivière. On dit que ce canal enlèvera l'eau du moulin de M. Wilkes, lui causant un dommage d'environ £3,000, (comme il prétend.) Maintenant l'eau qu'il va ainsi perdre laissera à sec une grande partie des terres qu'il réclame comme marécageuses, etc. Et si la Compagnie de la navigation de la Grande Rivière lui accordait la somme ci-dessus mentionnée, les Sauvages qui sont les propriétaires pour les trois quarts de capita!, auront à payer à M. Wilkes £2,250 courant, pour diminuer le cours d'eau du moulin; ils assècheront en même tems sa terre et changeront des marais en magnifiques lots de ville. Les autres lots de ville que l'on propose d'accorder à M. Wilkes, augmenteront aussi de valeur avec les progrès de la ville que causera l'achèvement du canal, de manière que M. Wilkes recevra des Sauvages sous ces circonstances—

|                                                |       |   |   |
|------------------------------------------------|-------|---|---|
| Pour la perte de l'eau de son moulin. . . . .  | £2250 | 0 | 0 |
| Pour lots de ville asséchés et rendus précieux | 1500  | 0 | 0 |
| Faisant en tout. . . . .                       | £3750 | 0 | 0 |

Le tout pour avoir vu ce qu'aucune personne qui aurait visité les lieux auraient pu voir, les grands avantages naturels de Brantford; pour avoir empiété sur les terres des Sauvages, de manière à profiter de tous ces avantages, et pour avoir réussi à obtenir d'une femme Sauvage et de son fils, tous deux sans expérience, le bail de 200 acres de terre sur lesquelles il y a une bonne place à moulin, moyennant quelque chose comme trois deniers par acre par année, somme qu'il a encore (comme je l'ai appris) cessé de payer depuis la cession de cette étendue de terre dont le lot en question formait partie.

Je ne saurais concevoir les raisons qui purent engager le Conseil à recommander qu'il soit accordé à M. Wilkes un permis d'occupation pour les quatre lots situés sur les rues Malborough et Clarence. Le droit de les occuper tant qu'il possèdera un moulin équivaut pour M. Wilkes à rien moins qu'un octroi; et il n'y a pas de doute qu'un jour il s'appuiera sur sa longue possession pour en obtenir la concession. Ma ferme opinion, c'est que M. Wilkes a déjà été amplement récompensé de ses travaux; qu'en justice, il n'a pas l'ombre de droit dans l'octroi qu'il demande; et je ne puis considérer autrement qu'comme très injurieuse pour les intérêts des Sauvages, la recommandation que fait le Conseil en sa faveur; et je suis certain que cet octroi établira un précédent qui onlèvera par la suite aux Sauvages toute la valeur des terres de Brantford et des environs, et fera naître des discussions sans fin entre le Gouvernement et ceux qui auront des réclamations à faire.

(Signé.) SAMUEL P. JARVIS.

Bureau des Sauvages,  
Toronto, 12 Septembre, 1840.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Monsieur,

En transmettant pour l'information et la considération de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, les documents ci-joints préparés par M. John Gwynne d'après ses observations personnelles lorsque je l'envoyai à la Grande Rivière pendant que j'étais à l'Isle du grand Manitoulin, afin d'examiner l'état réel et la condition des affaires des Sauvages des Six Nations, et de faire rapport sur les nombreuses et diverses réclamations des personnes qui occupent aujourd'hui des lots ou morceaux de terres cédées ou non cédées qui font partie de la réserve, je prends la liberté d'ajouter quelques suggestions qui, si elles sont approuvées par Son Excellence, ne manqueront pas, je pense, de régler les nombreuses différences et malentendus qui existent entre les blancs qui sont établis sur ces terres, et entre les Sauvages et les blancs, et auront peut être l'effet de mettre un terme à ce trafic illicite qui s'est fait avec les Sauvages pour la vente et l'occupation de leurs terres, trafic qui, depuis un grand nombre d'années s'est fait sur un pied presque incroyable et en dépit des proclamations nombreuses que de tems à autre le Gouvernement a promulguées, par lesquelles il avertissait le public de s'abstenir de ce trafic et menaçait ceux qui s'y livraient, des conséquences les plus désagréables.

Au rapport de M. Gwynne, sont annexées deux cédules marquées A. et B. ayant particulièrement rapport aux terres qui sont situées dans le Township de Dunn et de Cayuga. Celui qui est marqué A. contient une liste de tous les lots contenus dans ces Townships, arrangés suivant leurs numéros, et indique ceux qui sont occupés et ceux qui sont encore vacans. La cédule B. contient une liste des lots actuellement établis et sur lesquels il a été fait des améliorations, le nom de ceux qui y sont établis et le nombre d'acres en culture, sur quelques uns desquelles il a été fait des paiements. Les noms inscrits dans cette dernière cédule ont été choisis dans la cédule B., et sont considérés par M. Gwynne comme les seuls qui aient droit à quelque faveur ou préférence. Je prends donc respectueusement la liberté de proposer, conformément aux vues de M. Gwynne, que les personnes nommées dans la cédule B., et qui ont défriché 20 acres de terres sur chaque lot de 100 acres, pourvu qu'il n'y ait point d'autres réclamations contre le lot de terre, reçoivent immédiatement des titres, sans que ce soit par vente, en payant 15s. par acre; mais s'il y a d'autres réclamations, le Département devra les ajuster avant que les titres soient accordés. Que celles qui ont défriché moins de 20 arpens aient droit de recevoir un billet de location en payant un versement, et aussitôt qu'elles auront défriché 20 acres de terres et qu'elles y auront bâti une maison elles aient droit de recevoir leurs titres en payant 15s. par acre. Que toutes les terres dans ce Township qui ne sont point vendues soient publiquement offertes en vente privée, en s'adressant au Département des Sauvages pour en connaître le prix, suivant leur situation, sans qu'il y ait de prix fixé.

Que la condition de la vente soit le paiement du  $\frac{1}{4}$  ou du  $\frac{1}{2}$  du prix comptant, l'établissement immédiat, et le défrichement de cinq acres tous les ans sur chaque lot de 100 acres, jusqu'à ce que 20 acres soient en culture et qu'alors, si la maison est bâtie et si le prix de vente a été payé, le titre soit accordé.

Et comme dans la plupart de ces Townships le bois de construction est d'un grand prix, j'empêcherais à tout le monde de couper ou enlever le chêne blanc ou le pin, dans le but de le vendre ou d'en disposer autrement que pour l'avantage de la ferme, excepté sur cette partie qui doit être immédiatement défrichée et cultivée, et cela sous peine de confiscation de la terre, ou du paiement d'une somme d'argent, jusqu'à ce qu'au moins les trois quarts du prix d'achat soient payés.

Dans le Township de Brantford il y a quelques cas où cette règle peut s'appliquer à moins que le prix de départ ne soit plus élevé que dans Cayuga et Dunn.

Ayant dernièrement rencontré quelques uns des chefs des Sauvages des Six Nations, et conversé avec eux au sujet de terres non cédées, je profitai de cette occasion pour leur

Appendice  
(T.)

240 Jurs.

faire sentir les avantages qu'ils retireraient s'ils pouvaient immédiatement partager en lots et en concessions cette partie de leur réserve qui n'est pas encore cédée, et en conséquence, je suis parfaitement en état de corroborer cette partie du rapport de M. Gwynne dans laquelle il est dit que les Sauvages eux-mêmes désirent beaucoup que cette division se passe immédiatement.

Je propose donc comme mesure préliminaire, que toutes les terres non cédées dans le District soient arpentées à commencer à l'endroit qui sera le plus convenable, et que l'Arpenteur soit requis d'insérer dans son plan le nom des personnes qui résident actuellement, les blancs comme les Sauvages sur chaque lot de 100 acres avec le nombre d'acres en culture sur chaque lot.

Qu'une certaine étendue soit mise à part et réservée pour l'occupation exclusive des Sauvages, dans l'endroit où l'on trouvera que la majorité réside ou que l'on trouvera le plus avantageux.

Que l'étendue de cette réserve soit constatée en comparant le nombre des Sauvages et des acres de terre qu'ils cultivent. Qu'aucun Sauvage ne soit forcé d'abandonner la terre qu'il occupe actuellement, mais dans le cas où quelques uns d'eux désireraient s'établir sur l'étendue de terre qui leur est réservée, ils devraient recevoir la valeur des améliorations qu'ils ont faites sur le lot qu'ils abandonnent.

Que le Département et non l'individu (ou bien que le contrat passé entre le Département et l'individu) constate le montant qui doit être payé pour ces améliorations, et qu'on le porte au compte de la personne qui obtiendra ensuite le bail du lot abandonné.

Qu'aussitôt que les réclamations que les blancs pourront faire contre le reste ou aucune partie de la réserve pourront être examinées, et ajoutées, que ceux-ci aient droit à avoir des baux, en payant une rente d'au moins six par cent sur l'évaluation des terres incultes, suivant la position du lot et que toutes les demandes soient faites au Département qui constatera la valeur de la terre.

Il y a des personnes qui occupent maintenant des lots après s'être obligées de payer une rente annuelle aux Sauvages (pour les terres améliorées seulement) pendant un certain nombre d'années; plusieurs de ces baux ou contrats expirant prochainement, d'autres à une époque plus éloignée. Je propose que cette rente soit ajoutée à l'intérêt sur les terres incultes et qu'on laisse au Département à constater quel emploi on fera de la vente de la partie améliorée, telle que louée par les Sauvages, savoir, si elle sera partagée entre les Sauvages ou versée dans le fonds des Sauvages des Six Nations, suivant les circonstances.

Qu'on limite les Sauvages à une certaine quantité de terre chaque, que cette quantité soit déterminée par le Département, suivant les habitudes d'industrie de chaque individu et la quantité maintenant cultivée, et que le Département soit autorisé à augmenter cette quantité à mesure que les Sauvages feront des progrès.

Que l'on donne à chaque individu qui occupe une ferme des permis d'occupation non transmissibles, dans lesquels seront mentionnées et désignées les bornes et limites de chaque lot, et que le reste de la réserve soit loué en s'adressant au Département.

Que toutes les rentes et toutes les sommes d'argent provenant de la vente des terres des Sauvages soient d'abord payées au Département.

Les Sauvages des Six Nations étant propriétaires des trois quarts du capital de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, et étant en conséquence grandement intéressés à ce que l'ouvrage soit complété et réussisse, et ayant déjà soufferts considérablement, non seulement en conséquence de ce que ce grand placement n'a encore produit, mais encore, en conséquence de la grande étendue de terre qui s'est trouvée inondée par l'écluse que l'on a pratiquée dans la rivière, et de la vente injudicieuse que le Gouvernement a faite de certaines terres que les acquéreurs n'ont achetées que parce qu'il était évident que le canal que l'on ouvre aujourd'hui devrait les traverser, et qu'en consé-

quence la Compagnie rachèterait le terrain à tout prix, il est devenu très important, non seulement pour la Compagnie, mais encore pour les Sauvages en général, de ne point accorder de titres sur les demandes qui ont déjà été ou qui seront faites pour des terres situées sur la rivière, jusqu'à ce que l'on ait constaté, avec certitude que l'on n'aura pas besoin de ces terres ou qu'elles n'interviendront point dans les opérations de la navigation de la Grande Rivière. Dans le but de mettre un terme au trafic que j'ai déjà mentionné, entre les blancs et les Sauvages pour les terres de cette réserve, je prends la liberté de suggérer la convenance d'établir comme règle générale que l'on suivra avec rigidité, qu'aucune personne que l'on découvrira avoir fait, sans la sanction par écrit du Gouvernement transmise par le Département, aucun contrat d'acquisition avec un Sauvage, sera immédiatement obligé de sortir de la réserve et ne pourra pas obtenir de bail pour aucune partie de cette réserve.

Et que dans tous les cas où les Sauvages auront dans leur Conseil consenti à céder des terres à un prix stipulé, sans la recommandation et sanction préalable du Gouvernement, on n'aura aucun égard à ces stipulations, mais que dans tous les titres ou baux on aura égard à l'évaluation des terres incultes, suivant leur position,

Que lorsqu'il aura été payé à des Sauvages de fortes sommes d'argent pour les terres incultes, le Département déterminera si l'on doit avoir, et quel degré de considération l'on doit avoir pour l'acquéreur, suivant les circonstances dans chaque cas, et pourra avoir le pouvoir de punir l'individu qui aura reçu l'argent en le renvoyant sur une petite ferme ou autrement, suivant qu'il le trouvera à propos.

En outre, que tous les blancs qui auront été condamnés à des amendes pour empiètements n'aient point droit à des baux, à moins que l'amende ne soit payée, et que toutes les personnes que le Surintendant pourra considérer comme des personnes qui ne doivent pas résider dans le voisinage des Sauvages, à cause de leurs habitudes immorales ou de leur mauvais caractère, pourront être chassées d'une manière sommaire.

Je demande à appeler l'attention particulière de Son Excellence sur une espèce de fraude que l'on pratique avec succès et sur une grande échelle sur les terres des Sauvages. A quelques-unes des ventes publiques que l'on a faites des terres des Sauvages, certains individus se sont présentés et ont enchéris sur de grands lots de terre au prix de départ, mais avec l'intention évidente de ne point se conformer aux conditions de la vente, et dans le but seulement de se procurer par ce stratagème une ombre de droit à la possession et à l'exploitation de la terre pour la dépouiller de tout le bois précieux, et elles n'ont pas encore payé un seul denier pour le bois ou pour la terre.

Je demande donc avec instance au nom des Sauvages que le Commissaire des Terres de la Couronne ait ordre de ne point ratifier ces ventes ou recevoir le prix originairement convenu, sous quelque prétexte que ce soit; mais que le Département des Sauvages ait ordre d'exiger que ces personnes aient à payer immédiatement pour le bois ainsi enlevé, le prix fixé par la Couronne.

Avec cette communication je transmets à Son Excellence une Pétition qui m'a été remise pour la présenter. Après l'avoir lue je demandai au Chef qui me l'avait apportée, par qui elle avait été dressée; et il m'informa que M. McKenzie l'avait faite et la leur avait apportée pour obtenir leurs signatures. En parlant avec lui du contenu de la Pétition, je m'aperçus qu'il en était absolument ignorant; et quand je lui communiquai le plan que j'avais conçu, de convertir avec la sanction du Gouvernement suivant un système régulier toutes ces terres qui ne produisaient rien en une source de profits et d'émolumens, il me parut se réjouir de ce changement et m'assura qu'il rencontrerait l'approbation générale des Sauvages des Six Nations.

M. McKenzie, comme le dit M. Gwynne, a fait un grand commerce de terres avec les Sauvages, et fait aujourd'hui des efforts pour obtenir la cession d'une autre grande étendue.

Si les suggestions que je propose maintenant rencontrent l'approbation du Lieutenant Gouverneur, et si elles sont

Appendice  
(T.)

240 Jurs.

pendice (T.) suivies, le plan de M. McKenzie pour obtenir le lot qu'il convoite tombera, comme de raison.

Et delà son désir de faire connaître au Gouvernement le mécontentement des Sauvages, si l'on adopte d'autres mesures que celles qui peuvent avoir l'effet de chasser immédiatement les blancs qui sont établis sur leurs terres, dans l'espoir peut-être que comme cette mesure serait considérée comme extrêmement rigoureuse, si elle n'est pas impossible, le Gouvernement serait obligé de se servir de son influence auprès des Sauvages, dans le but d'obtenir la cession de leurs terres qui seraient accordées en franc et commun socage.

Les faits qu'expose M. Gwynne dans son Rapport sont, j'en suis certain, suffisants pour faire voir la nécessité qu'il y a d'introduire des changemens dans l'administration des affaires des Sauvages des Six Nations; et comme ce n'est qu'après avoir visité personnellement ces terres qu'il en est venu aux conclusions qu'il propose, je me flatte qu'elles rencontreront l'approbation et le support de son Excellence.

J'ai l'honneur, d'être,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.

Bureau des Sauvages,  
Toronto, 5 Janvier, 1841.

Le Lieutenant Gouverneur m'a donné ordre d'informer la Députation des Chefs de la Grande Rivière qu'il a mûrement considéré le discours qu'elle lui a adressé, et surtout la partie importante qui a rapport à l'occupation de leurs terres sans autorisation par les blancs.

Le Lieutenant Gouverneur est d'opinion que l'on trouvera de grandes difficultés si l'on veut prendre un milieu entre chasser tout-à-fait ceux qui se sont emparés de ces terres et ne pas intervenir. L'expérience a fait voir que, malgré tout le désir que l'on peut avoir de rendre justice et tout le soin que l'on peut prendre à ne point léser les intérêts des Sauvages, l'intervention des Sauvages eux-mêmes a toujours créé des difficultés sans nombre; et l'on craint que le Gouvernement ne compromette son caractère en décidant une chose que les Sauvages considèrent comme juste et équitable, et que leurs avis, d'un autre côté, regardent comme injuste et arbitraire.

Le Lieutenant Gouverneur est d'opinion que l'on ne saurait trouver de remèdes contre cet état de chose désagréable et embarrassant tant que les terres seront une propriété publique des Sauvages, sous des circonstances qui ne rendent pas justifiable le reproche que l'on peut faire aux Sauvages, de ne pas être en état d'administrer leurs biens dans l'intérêt général des Tribus.

Le Lieutenant Gouverneur pense, en conséquence, qu'il serait bien plus dans l'intérêt des Sauvages de céder au Gouvernement toutes leurs terres, à l'exception de celles qu'ils aimeraient mieux occuper comme corps, afin que le Gouvernement puisse en disposer.

Et le Lieutenant Gouverneur, en conséquence, recommande fortement qu'ils adoptent ces mesures; qu'ils choisissent immédiatement une étendue de terre suffisante pour que chaque chef de famille, ou chaque homme fait, ait une terre de cent à deux cents acres à cultiver, suivant qu'il le jugera à propos, dans le meilleur endroit possible sur la Rivière, avec une autre quantité pour fournir le bois de chauffage et les autres choses nécessaires.

Que les Sauvages se rendent alors sur cette réserve, et vivent ensemble sur les terres qui leur seront assignées. Que le reste de la réserve soit remis au Gouvernement, qui le vendra au profit des Sauvages.

Le Lieutenant Gouverneur est d'opinion, que lorsque les Sauvages seront ainsi établis en corps, il ne sera pas difficile de prévenir les empiètements ou même de punir d'une manière sommaire ceux qui continueraient à commettre des déprédations. Le Lieutenant Gouverneur est certain que le produit de la vente du reste des terres, et du bois de con-

struction qui s'y trouve, relevera l'état des affaires des Six Nations, et sera à cette partie de la Province un bien durable, en livrant à la culture une étendue considérable des terres les plus fertiles, non seulement infructueuses pour les Sauvages, mais encore absolument inutiles pour eux sous tous les rapports; terres que le public considère comme un obstacle aux améliorations et à la prospérité des districts dans lesquels elles sont situées, et une nuisance qu'ils ont le droit de demander au Gouvernement de faire disparaître.

Il est inutile pour le Lieutenant Gouverneur d'exprimer de nouveau le grand désir que le Gouvernement de Sa Majesté éprouve de voir prospérer les affaires des Sauvages, et de voir fonctionner dans l'administration de leurs affaires un système qui puisse avoir cet effet; et il se flatte, en conséquence, que tout le monde le croira quand il dit que s'il n'était pas fermement convaincu que le plan proposé dans cette communication est le plus convenable que l'on puisse adopter, il ne le recommanderait pas.

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS,  
Sur. en Ch. des Aff. des Sau.

Seneca, 15 Janvier, 1841.

Aux Chefs des Sauvages des Six Nations.

Etant convaincu, d'après des conversations que j'ai eues avec divers Sauvages des Six Nations depuis mon arrivée parmi vous, que ma communication du 5 Janvier, 1841, au sujet des terres qui appartiennent aux Sauvages des Six Nations sur la Grande Rivière a été par eux mal interprétée, j'ai cru nécessaire de soumettre les explications suivantes sur ce document et sur les intentions du Gouvernement, dans la vue de protéger les vrais intérêts des Sauvages.

Le Gouvernement est d'opinion que ce serait contribuer grandement au bonheur, à la richesse et au bien-être des Sauvages des Six Nations, si toutes les terres, à l'exception de celles qui sont réservées pour leur exploitation et pour leur fournir du bois de chauffage, étaient vendues de manière à leur créer un fonds qui augmenterait continuellement, et qui serait employé au profit des Sauvages des Six Nations, et d'après un plan qui, dans son opinion, est de nature à porter le revenu des Six Nations de £3000 à £5000 par année.

Le Gouvernement, en conséquence, dans sa communication du 5 Janvier courant, proposait aux Chefs et aux guerriers de céder toutes leurs terres, à l'exception de celles qu'ils aimeraient mieux occuper en corps, afin qu'elles fussent immédiatement vendues au profit des Sauvages, et que leurs affaires pussent sortir de l'état d'embarras dans lequel elles se trouvent.

Le Gouvernement était aussi d'opinion, que ce serait pour l'avantage des Sauvages, et il proposait dans sa communication du 5 du courant, de se transporter sur les terres ainsi réservées et mises à part pour leur profit exclusif, et s'engageait à les protéger contre tous les dommages ou empiètements que les blancs pourraient commettre à leur préjudice. Mais en exprimant ainsi son opinion aux Chefs, et en leur proposant de faire cette réserve, le Gouvernement n'avait nullement l'intention, et il n'a pas non plus l'intention que les Sauvages abandonnent les terres qu'ils occupent à présent et sur lesquelles ils vivent contents; mais il pense qu'il est à propos qu'ils se fassent une réserve permanente, dans le cas où quelques Sauvages seraient disposés à vendre leurs améliorations, avec la sanction du Gouvernement, et d'aller s'établir sur cette réserve, où ils seraient à l'abri des tentations des blancs.

Et je désire qu'il soit bien compris que l'on ne désire aucunement éloigner les Sauvages des terres qu'ils occupent maintenant, ni que l'on désire le faire par la suite; mais dans tous les cas, cette migration devrait être volontaire, si en aucun tems par la suite ils croient qu'il est nécessaire de le faire; et l'on ne devrait pas permettre aux blancs qui sont maintenant établis sur ces terres, et qui presque tous, sans exception, y ont été invités et introduits par les Sau-

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

vages eux-mêmes, de rester sur ces terres précieuses sans payer un seul chelin aux fonds des Sauvages; mais le Gouvernement les forcera immédiatement à payer la valeur de leurs terres.

Je désire aussi qu'il soit bien compris que dans le cas où quelques Sauvages (d'après le plan proposé) désireraient vendre leurs améliorations, et s'établir sur cette réserve, on n'admettra pas comme valide un contrat qui n'aura pas été préalablement par l'acquéreur et par le Sauvage soumis à l'approbation du Département; et toute déprédation ou empiètement quelconques commises contre les terres des Sauvages, avec ou sans leur approbation, par une seule personne ou par plusieurs, sera fortement désapprouvée par le Gouvernement; et le contrevenant sera chassé et puni suivant la loi.

D'après un examen attentif de la nature des réclamations des blancs au sujet des terres qu'ils occupent, il n'est que trop évident qu'ils ont été invités par la majorité des Sauvages; et que ces derniers ont reçu de fortes sommes d'argent qu'ils sont absolument incapables de rembourser.

Dans le fait, loin d'avoir reçu la coopération des Sauvages, nonobstant les remontrances réitérées, et les demandes de protection qu'ils faisaient, le Gouvernement a toujours vu les mesures qu'il proposait entravées par les prétendues ventes privées de leurs propriétés publiques; et cela s'est fait non seulement dans le cours de l'année dernière, mais encore, si je suis bien informé, pendant les derniers quinze jours par les Chefs et les Sauvages qui étaient les plus violens dans leurs remontrances.

Sous ces circonstances on ne peut pas s'attendre, et cela ne serait certainement pas dans les intérêts des Sauvages, que plus de 2000 blancs, à peu près le nombre des Sauvages établis sur la Grande Rivière, seraient chassés de leurs résidences, pour lesquelles dans certains cas ils ont payé de fortes sommes à des Sauvages; ni la justice, ni la politique, ni l'intérêt même des Sauvages n'exigent ou ne permettent l'adoption de cette mesure; et l'on ne peut s'attendre à ce que je l'approuve ou la recommande au Gouvernement. Je suis informé, et je crois, d'après mes propres observations, que le plan ci-dessus proposé rencontre l'approbation des Sauvages les plus intelligens, les plus industrieux, et les plus honnêtes; et je suis très certain que les vrais intérêts des Sauvages en exigent l'adoption.

Ceux qui y sont opposés doivent donc réfléchir, qu'aucune division privée dans le Conseil, de quelque cause qu'elle provienne, ne peut empêcher le Gouvernement de seconder les désirs des Sauvages industrieux, et de promouvoir le bien-être et la prospérité des Six Nations comme corps.

Dans le cas où il y aurait d'autres divisions dans le Conseil, et qu'en refusant de se rendre aux vues du Gouvernement, les Sauvages continuent à entraver les mesures proposées comme les plus avantageuses à leurs intérêts, je crains beaucoup que le Gouvernement soit forcé, quelque répugnance qu'il ait, de prendre en ses propres mains l'administration exclusive de leurs affaires; et, comme Surintendant en Chef, il sera de mon devoir immédiatement après mon retour de recommander l'adoption de ce moyen pour empêcher que les propriétés des Sauvages des Six Nations ne soient sacrifiées à l'avarice et à la cupidité des individus.

J'ai souvent eu des communications avec le Gouvernement Anglais, au sujet des fonds que les Sauvages possèdent dans le capital de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière; et je pense que je puis dire, en toute sûreté, qu'il sera adopté prochainement sur cette affaire des mesures très avantageuses aux Sauvages.

En terminant, je puis de plus vous assurer que si les mesures proposées plus haut n'eussent point été mûrement considérées, et si l'on ne pensait pas qu'elles sont très avantageuses aux Six Nations, elles n'auraient pas reçu l'ap-

probation du Gouvernement, ni la mienne, comme Chef du Département. Je recommande donc aux Sauvages en conseil de permettre que le Gouvernement dispose, pour leur profit et avantage exclusif, par bail ou autrement, de toutes les terres disponibles, à l'exception de celles qu'ils occupent et cultivent actuellement, et de 20,000 acres comme réserve ultérieure, et que le choix de cette réserve soit différé jusqu'à ce que leurs terres aient été arpentées, et que l'on puisse mieux choisir la localité la plus avantageuse aux intérêts généraux et aux besoins particuliers des Sauvages. J'ajouterai seulement que je rencontrerai les Chefs en Conseil, à la Maison du Conseil de Onondaga, Lundi prochain, à une heure, pour recevoir leurs réponses.

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS,  
Sur. en Ch. des Aff. des Sau.

Les Chefs et les guerriers des Sauvages des Six Nations établis sur la Grande Rivière assemblés en Grand Conseil, à la Maison du Conseil de Onondaga, ce dix-huitième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-et-une, ayant mûrement considéré les propositions à eux soumises par Samuel P. Jarvis, Ecuyer, Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, contenues dans les documens ci-annexés, en date du 5 et du 15 Janvier, 1841, ayant la ferme confiance que le Gouvernement de Sa Majesté administrera les affaires des Sauvages des Six Nations pour leur seul avantage et celui de leur postérité, conformément à l'esprit et intention des dits documens ci-annexés, et pour aucune autre fin quelconque au meilleur de son jugement; et ayant aussi la ferme confiance que le Gouvernement de Sa Majesté ne vendra pas ni n'aliénera en franc et commun socage aucune partie de leurs terres appelées l'Etablissement de Johnson, à moins que l'on obtienne d'abord cette partie que l'on ne peut vendre comme lots de ville, dans le voisinage immédiat de la ville de Brantford, sans le consentement des Sauvages en faveur desquels cette réserve avait d'abord été faite, consent et a par les présentes consenti à ce que le Gouvernement de Sa Majesté dispose des terres qui appartenaient aux Sauvages des Six Nations, et qui leur ont été réservées sur la Grande Rivière, pour bonnes et valables considérations, au meilleur de son jugement, de manière à en conserver les profits pour eux, (les Sauvages des dites Six Nations,) pour leur postérité, et pour aucune autre fin quelconque, suivant le sens et l'interprétation des dits documens ci-annexés, en date du 5 et du 15 Janvier, 1841, respectivement.

En foi de quoi, nous, Moses Walker, John Snake Johnson, S. Ranawaite, Kana Renetewe, Peter Green, John Whillicoat Jacob Fish, députés par les dites Six Nations, réunis en grand Conseil, pour consentir en leur nom aux dites propositions avons apposé nos seings et sceaux ce 18 Janvier, 1841.

|                  |              |
|------------------|--------------|
| MOSES WALKER,    | L. S.        |
| JOHN S. JOHNSON, | L. S.        |
| S. RENETEWÉ,     | Sa X marque. |
| KANA RENETEWÉ,   | Sa X marque. |
| JOHN WHILLICOAT, | Sa X marque. |
| PETER GREEN,     | L. S.        |

Signé, scellé et délivré, en notre présence, le tout étant clairement interprété par JACOB MARTIN, un des témoins qui ont signé les présentes.

J. MARTIN, In. Dép. des Sau.  
JAS. WINNETT, Ch. des Aff. des Sau.  
JOHN GWYNNE.



pendice  
(T.)

le Juin.

Brantford, 20 Février, 1841.

A une assemblée des Sauvages de l'Etablissement Johnson, tenu ce jour en ma demeure,

Johnson, Chef le plus ancien des Mohawks, dit :—

Frère,

Nous avons réuni hier à la maison d'école de Martin, les Chefs et les guerriers des Tribus Supérieures, et nous sommes convenus d'approuver les procédés adoptés par les Sauvages des Six Nations, et le Surintendant en Chef, en la Maison du Conseil d'Onondaga, le 18 du courant.

Nous désavouons toute participation dans la pétition dressée par M. MacKenzie et adressée à Son Excellence le Gouverneur Général. Nous désirons d'une manière toute particulière que la pétition de M. MacKenzie ne soit pas écoutée, vu qu'elle n'est signée que par les Sous Chefs et les guerriers; et ces Chefs et guerriers ont déjà très souvent agi en opposition aux intérêts des Six Nations. Je m'adresse à vous au nom des Mohawks d'en Haut et d'en Bas, des Oneidas, des Cayugas d'en Haut, (dont un Chef est présent), des Tuscaroras, et des Onondagas, (dont deux Chefs sont présents.) Cette pétition expose que les Sauvages des Six Nations ont été trompés par M. Jarvis, qui ne leur a pas donné le tems de considérer convenablement les propositions. Ceci n'est point le cas, car en tout nous avons eu neuf jours pour délibérer sur les propositions du Surintendant en Chef.

(Signé,) JOHN S. JOHNSON,  
JAMES WINNETT, Sur. Aff. Sau.  
J. MARTIN, In. Dép. Sau.

Bureau des Sauvages, Toronto.  
17 Avril, 1841.

Monsieur,

La condition des Tribus Sauvages dans la Province du Haut-Canada a, à différentes fois été soumise au Gouvernement Provincial durant ces dernières années; et la commission émanée sous le grand sceau de la Province, en Octobre, 1839, autorisait certaines personnes à s'enquérir entre autres choses "sur la condition morale et politique des différentes Tribus, et aussi à considérer que changements et modifications l'on pourrait introduire avec avantage dans l'administration du Département des Sauvages."

Le rapport du Comité sur cette dernière partie du sujet, a été soumis à Son Excellence le Gouverneur Général; dans ce rapport on recommande à l'approbation de Son Excellence beaucoup de changemens dans l'administration de ce Département, qui auront l'effet de concentrer dans ce Département les divers devoirs qui jusqu'ici ont été confiés à divers bureaux du service public.

Ce Rapport ayant rapport à la conduite du Département en général, n'expose point la condition dans laquelle se trouvent les différentes propriétés des Sauvages, mais n'en fait qu'une allusion bien courte.

L'état particulier où se trouvent ces grandes étendues de terres des Sauvages situées dans les Districts de Midland, de Gore, de Niagara et de l'Ouest, a été le sujet de ma considération sérieuse depuis que j'ai été nommé à une charge dans le Département.

Les maux qui résultaient des empiétations commises sur les premières terres, ont presque tous disparu, et ces propriétés sont maintenant en état de pouvoir à une époque très prochaine, donner un assez bon revenu annuel aux Sauvages pour l'avantage desquels il a été réservé; et dans le cours de l'année dernière les Squatters ont presque tous été chassés par l'opération de la loi, 2 Vic., chap. 15; mais à l'égard de cette étendue de terre l'on n'a encore rien fait pour augmenter le revenu annuel des Sauvages.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

C'est cependant pour cette grande étendue de terres précieuses et fertiles, situées sur la Grande Rivière dans les Districts de Gore et de Niagara, que les obstacles les plus sérieux s'opposaient à un arrangement satisfaisant.

La fertilité du sol, la grande quantité de bois précieux qui s'y trouvait, et les avantages tout particuliers de la localité attirera sur ce territoire l'attention des spéculateurs qui méprisèrent toutes les Proclamations du Gouvernement sous prétexte qu'ils avient obtenu le consentement des Sauvages; l'étendue que prirent ces spéculations en peu de tems, fit qu'il devint absolument impossible, à cause des dépenses qui en résultaient, de procéder contre ces envahisseurs, suivant les termes de la loi.

Les Sauvages ont fait des remontrances réitérées contre les empiétations des blancs, et le tort qui était causé tous les jours à leurs propriétés par suite des déprédations qui y commettaient les envahisseurs; et le Gouvernement s'engagea très souvent à prendre des mesures pour faire cesser ces griefs. En conséquence, dans le but de remédier à ce mal toujours croissant, on passa dans le mois de Janvier, 1840, le statut 2 Vic., chap. 15, qui autorise à procéder d'une manière sommaire et non dispendieuse. C'est dans cet établissement que l'on mit d'abord ce statut à exécution, et l'on obtint des jugemens contre un grand nombre de personnes, leur enjoignant de s'éloigner, et l'on réalisa ainsi comme compensation des déprédations et du pillage qui avaient été faits sur ces terres, la somme de £700 qui fut versé au fonds des Sauvages des Six Nations.

Dans les procédures intentées en vertu du statut, on constata que le nombre des contrevenants dépassait d'une manière alarmante celui que l'on s'attendait d'y trouver; qu'un grand nombre avait payé de fortes sommes aux Sauvages; que d'autres, sans en connaître les conséquences, avaient acquis de possesseurs antérieurs; et des personnes intéressées prirent tous les moyens possibles pour tromper les ignorans et les engager à acheter un "titre" (comme ils appelaient cela) des Sauvages, afin de jeter plus de difficultés dans la poursuite intentée par le Gouvernement; par la considération du nombre de personnes qui y seraient nécessairement concernées. Ces personnes prirent beaucoup de soin à faire croire à tous ceux qui venaient dans cet endroit, qu'acheter des Sauvages, ce serait arrêter l'intervention du Gouvernement; et le long espace de tems pendant lequel le Gouvernement s'abstint de toute action, eut naturellement l'effet de confirmer ces gens dans leurs croyances.

En réalité les Sauvages ne désirèrent jamais que ces personnes fussent absolument chassées; la justice et la saine politique ne le permettaient pas; au contraire c'était, sans porter préjudice à la morale des Sauvages, un moyen d'augmenter leur fonds, en forçant les personnes qui possédaient quelques-uns de ces lots à payer le prix au fonds public des Six Nations.

En conséquence, on ne crut pas qu'il était à propos d'aller aux extrémités contre ces personnes; mais l'on crut qu'après avoir obtenu un jugement contre eux, il suffirait de renvoyer l'affaire à la considération du Lieutenant Gouverneur en Conseil.

C'est ce que l'on fit. Pendant l'espace de douze mois, cependant, quand le sujet était sous considération, les Sauvages continuèrent à faire des remontrances, et ils persistèrent à vendre ces prétendus titres sans que ce trafic diminuât d'une manière bien sensible.

Aussi les personnes contre lesquelles jugement avait été obtenu dans le mois de Janvier, pressaient également le Gouvernement à en venir à une décision finale, vu qu'elles souffraient beaucoup de cette indécision et qu'elles redoutaient les mesures qui pouvaient être adoptées; et elles exprimaient le désir d'obtenir du Gouvernement le bail de leurs terres.

Finalement, l'affaire devint si pressante que dans le mois de Juillet dernier, Son Excellence Sir George Arthur enjoignit à un homme de loi de se rendre sur les lieux pour examiner la nature des réclamations des personnes qui y étaient établies et d'en faire rapport à Son Excellence, avec toutes les suggestions qui pourraient lui paraître le mieux

Appendice (T.) calculées, pour régler les difficultés de la manière la plus satisfaisante et la plus conforme aux intérêts des Sauvages.

24e Juin.

C'est dans cette occasion que l'on constate d'une manière évidente que chasser indistinctement tous les blancs qui se sont établis sur ces terres ce serait faire une chose très préjudiciable et nullement demandée par les Sauvages; tandis qu'en adoptant un arrangement judicieux, ces propriétés pourraient être administrées d'une manière qui leur serait évidemment avantageuse.

Dans les Townships de Dunn et Cayuga, qui ont été cédés à la Couronne, on trouvera plus de cent cultivateurs qui pendant les cinq ou six dernières années avaient sans rien payer pris possession d'environ 10,000 acres et les occupaient. Pendant cette époque ils avaient coupé et vendu le bois le plus précieux et les fonds des Sauvages avait perdu par là des sommes considérables. Ces Townships dans le fait offraient le spectacle de spéculations en grand, et qui étaient ruineuses aux Sauvages, vu qu'il n'y avait pas un seul acre de terre au sujet desquel on n'avait pas quelque mauvais titre venant des Sauvages ou d'autres personnes.

Sur la partie non cédée du territoire qui contient environ 160,000 acres on trouva 400 familles qui s'y étaient introduites en la manière mentionnée plus haut, mais surtout en vertu de contrats qu'ils avaient obtenus des Sauvages, en ne payant qu'une rente nominale à des individus membres de la Tribu; ils occupaient environ 45000 acres dont une partie était dans un excellent état de culture.

Il paraissait que laisser entre les mains des Sauvages toute cette grande étendue de terre inculte et non établie sur la ligne du Canal de la Grande Rivière aurait été grandement préjudiciable et aurait neutralisé jusqu'à un certain point les avantages que l'on s'attendait de retirer de ces Travaux. Les avantages particuliers de ces terres, le nombre de sources minérales qui y existent dit-on, et la grande quantité de plâtre qu'on y trouve en font un endroit très recherché; et c'est à ces avantages que l'on doit attribuer le grand nombre de personnes qui ont été s'y établir.

On suggéra alors que l'on pourrait créer un grand revenu en prohibant expressément le système de spéculation que l'on y suivait, ce que l'on ne pouvait obtenir que si le Gouvernement offrait en vente ou à bail les terres qui n'étaient pas nécessaires et qui ne causaient point de dommages aux Sauvages; et que pour constater ces localités et fixer les bornes de chaque propriété, on devrait faire un arpentage réservant environ 20,000 acres outre les terres que les Sauvages occupaient déjà eux mêmes, dans l'espérance de pouvoir réussir à un époque assez rapproché à les engager à s'y établir en corps.

Ces suggestions et les avantages qui en découlaient et la facilité qu'il y avait de les accomplir furent représentés à Son Excellence Sir George Arthur; et quant aux Townships qui auraient été cédés, il fut décidé par Son Excellence par un ordre en Conseil daté le 27 Novembre, 1840, qu'il serait nommé une personne compétente pour estimer les terres qui n'étaient point vendues dans ces Townships, et que le prix en étant fixé par le Conseil, le Surintendant en Chef pourrait vendre ces terres privément, en donnant aux personnes qui en auraient la possession, le droit de rachat à des prix fixés.

Le Conseil dans son Rapport suggère aussi, par rapport au capital de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, la convenance d'acheter tout le capital dans le but d'assurer en faveur des Sauvages une administration avantageuse de ses travaux, et que l'on nomme un Ingénieur compétent pour constater ce qu'il en coûterait probablement pour terminer ces travaux, et les avantages que l'on pourra en retirer. Il s'oppose sans en dire les raisons, au projet de louer une partie de ces terres, mais il désire que les Sauvages cèdent ces terres.

“ Le Conseil pense que ce serait beaucoup à l'avantage des Sauvages que de céder toutes leurs terres, à l'exception de celles qu'ils pourront choisir pour les occuper en corps, afin que le Gouvernement puisse en disposer; dans ce cas l'on pourrait appliquer à ces nouvelles cessions, le petit

nombre de règles si simples déjà établies pour les Town-ships.”

Dans le but de mettre à exécution autant que possible les vues du Conseil, je me rendis moi-même sur les terres des Sauvages des Six Nations dans le mois de Janvier, et je convoquai un Conseil des Sauvages à ce sujet, et quoiqu'ils ne voulaient pas consentir à faire des cessions aux termes qu'ils avaient fait les anciennes, le 18 Janvier, ils passèrent un papier, dans lequel après avoir reconnu leur inhabilité à administrer avec avantage les grandes propriétés qu'ils possèdent “ dans la ferme confiance que le Gouvernement en prendrait seul l'administration pour le seul avantage des Sauvages, et en retirait le valeur entière,” ils consentirent à ce que le gouvernement disposât de leurs terres de la manière qui lui paraîtrait le plus conforme aux intérêts des Sauvages excepté comme susdit, avec la réserve aussi de ne point accorder d'autres titres que des baux pour cette partie appelée l'établissement de Johnston que pour des raisons particulières ils désirent eux-mêmes transporter en franc et commun socage.

L'intérêt des Sauvages et le sentiment d'humanité pour ces nombreuses familles de Blancs qui sont aujourd'hui dans le doute et l'incertitude exigent également qu'il soit promptement pris des mesures pour ajuster ces difficultés. Ces personnes ont continuellement sollicité le Gouvernement de leur faire connaître sa décision, et un grand nombre ont désiré en prendre des Baux, mais il est évident que l'arpentage doit s'en faire avant que l'on accorde des titres: il est donc à désirer que cet arpentage soit fait aussitôt que possible.

Les pertes que les Sauvages ont depuis une grand nombre d'années souffertes par suite de la mauvaise administration de ces terres ont été sérieuses. Une occasion se présente aujourd'hui de réparer ces pertes jusqu'à un certain point; et quoique sous d'autres rapports ces tribus soient sous les soins et la protection de Gouvernement, la confiance généreuse que (nonobstant la mauvaise administration du passé et le tort qu'on leur a fait dans leur propriétés) ils ont manifesté dans le gouvernement en exécutant le document du 18 Janvier, leur donne des droits particuliers à la considération du Gouvernement dans la vente qu'il fera de leur propriétés.

On estime que les 45,000 acres des terre non cédées qui sont déjà occupées valent en moyenne 30s. l'acre (et c'est une évaluation bien basse,) ce qui donnerait £67,500 dont l'intérêt à 6 pour cent par année est de £4,000, et les 10,000 acres dans Dunn et Cayuga qui sont aussi occupées valent en moyenne 20s. par acre, £10,000 qui à 6 pour cent donnerait £600 par année. Ainsi la rente annuelle serait de £4,600; et, avec les autres sources, places de moulins, sites de villages, sources minérales (que l'on a déjà demandées,) on calcule que ce revenu augmenterait tous les ans d'environ £300 pendant quelques années, et en bien plus grande proportion, jusqu'à ce que les 12,000 acres de ce pays fertile et qui est maintenant inculte donneraient un revenu annuel aux Sauvages des Six Nations, lesquelles terres, si elles ne sont placées sous le contrôle et l'administration du Gouvernement deviendront la proie des spéculateurs sans que l'on puisse l'empêcher.

Quant à constater la valeur des terres situées dans Dunn et Cayuga et à attendre l'approbation du Conseil, ce sera, je le crains, causer des délais inutiles. La valeur des terres dans ces Townships varie considérablement suivant les localités, et je pense que l'on pourrait en constater la valeur avec plus d'exactitude en cherchant à évaluer chaque lot qui est demandé. De cette manière le Département pourrait en bien peu de temps connaître la valeur de chaque lot — ses variations progressives, et serait toujours prêt à le vendre aux acheteurs. Tandis que les frais qu'entraînera une inspection générale faite dans le but d'évaluer les terres et les retards qui suivront les démarches que l'on fera pour obtenir l'approbation du Conseil seraient par là évités d'autant plus que la plupart des possesseurs actuels sont prêts à acheter immédiatement.

Quant aux terres non cédées on devrait observer les plus grandes précautions par rapport aux personnes que l'on admettra dans les établissements des Sauvages et aussi par rapport à la nature des titres que l'on accordera.

Il me semble qu'un bail qui défendrait aux parties sans faire de confiscation de ne point vendre ou donner des boissons fortes aux Sauvages—de passer des marchés avec eux pour aucun profit ou bénéfice provenant des terres et d'empêcher sur aucune partie de la Réserve des Sauvages serait plus puissant pour protéger les Sauvages contre les mauvais traitemens des blancs, que ne peut le faire un transport final, et la considération de ce sujet appartient plutôt au Département dont le devoir est de protéger les Sauvages sous le rapport moral comme sous le rapport pécuniaire. Et je ne pense point qu'il soit impolitique d'accorder un bail quand les parties le demandent, tandis qu'au contraire, un transport final mettra un obstacle aux desirs que l'on aurait de subvenir un jour aux besoins croissans des Sauvages, si l'on trouvait que la protection qu'on leur accorde a l'effet d'en augmenter le nombre. Et comme les terres doivent nécessairement augmenter de valeur avec le temps, les Sauvages me semblent être ceux qui ont le plus de droit à cette augmentation. On ne doit point craindre qu'il n'y aura pas assez de personnes qui ont de petits revenus, qui accepteraient ces baux à long terme moyennant une rente modique; ce système offre de grands avantages.

Comme l'on peut s'attendre aussi que les villages qui se formeront sur la ligne du Canal seraient une grande source de revenus pour cette Réserve, on devrait à cette fin, mettre des lots à part qu'en même temps l'on pourrait louer avec grand avantage.

Et je ne puis voir la justice qu'il y a d'accorder aux personnes qui achèteraient au prix actuel, le bénéfice de la valeur toujours croissante des terres résultant des améliorations faites avec les deniers des Sauvages.

Je suggère donc respectueusement à Son Excellence la convenance de m'autoriser en ma qualité de Surintendant en chef à vendre les terres de Cayuga et de Dunn, au meilleur avantage, sans attendre que l'évaluation générale soit faite, ou que l'approbation du Conseil soit obtenue, ou que je puisse soumettre à l'approbation du Conseil le prix fixé sur chaque lot, qui sera demandé et cela sans aucun autre délai. Et que le rapport de la Commission nommée pour s'enquérir sur le Département des Sauvages et les ordres en Conseil en date du 27 Novembre et du 24 Décembre, 1840, puisse à cette fin et pour toutes les autres fins qui paraîtront convenables à Son Excellence, être mis à effet, et que je sois autorisé à faire faire l'arpentage des terres non cédées et à recevoir des demandes d'occupation pour les lots, si l'on trouve qu'ils n'interviennent point d'une manière trop particulière dans ceux que les Sauvages occupent; et de faire avec toute la célérité possible, rapport sur la partie qui peut être la plus désirable de réserver pour les Sauvages et sur la manière dont on pourra disposer du reste avec avantage pour eux.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.  
(Signé) SAMUEL P. JARVIS.

## APPENDICE No. 17.

Témoignage de M. le Surintendant Winnett, (relativement aux Sauvages des Six Nations de la Grande Rivière.)

Réponses aux questions soumises par les Commissaires :

1. Dix années et quelques jours.
2. Oui, ils ont fait beaucoup de progrès sous le rapport moral et religieux, mais surtout dans leurs habitudes d'industrie.
3. Ils sont généralement disséminés sur les terres des Sauvages sur les deux rives de la Grande Rivière; mais bien peu, comparativement parlant, sont dans des villages.
4. Les villages de Mohawk, Tuscarora, et de Cayuga sont les seuls qui méritent réellement ce nom. Le premier

renferme environ vingt-quatre maisons; celui de Tuscarora environ trente, mais plus éloignées les unes des autres; pour environ trois maisons qui sont faites de billots couverts en planche d'un pouce d'épaisseur, il y a une grange construite avec les mêmes matériaux; celui de Cayuga est maintenant abandonné par les Sauvages.

5. Il n'y a aucun des Sauvages placés sous ma surintendance qui vivent dans des cabanes.

6. Les terres ne sont pas subdivisées en blocs ou en lots, chaque Sauvage choisit le lieu qu'il désire cultiver et ce ne sont point les chefs qui le choisissent pour lui.

7. Sur une surface de plus de quarante-cinq milles en longueur et de douze en largeur (six milles sur chaque côté de la Rivière,) il est impossible de dire le nombre d'acres de terres cultivés ou le nombre d'acres que cultive chaque famille. Je penserais qu'il ne peut pas y avoir moins de dix à douze mille acres de terres en culture sur toute la longueur et la largeur des terres des Sauvages dans la Grande Rivière. Il n'y a point de familles Sauvages qui ne cultivent un peu de terre. Pendant le temps des récoltes, les Sauvages travaillent sur les terres occupées par les blancs. Ils sont très habiles à faucher et rayer le blé, l'orge, l'avoine, etc.

Les Sauvages qui possèdent une fois un lot de terre sont généralement à l'abri des empiètements des autres Sauvages. Si quelques uns cherchent à l'envahir, le différend est alors soumis aux chefs en Conseil qui décident la question. Le Sauvage a aussi le pouvoir de le transmettre à ses héritiers ou de transporter les droits qu'il a dans sa propriété à d'autres membres de la Tribu ou aucun autre Sauvage.

9. Oui, ils ont fait beaucoup de progrès dans leur mode d'agriculture, depuis que j'ai été nommé leur Surintendant. Ils ne cultivent point en commun.

10. Tous les Sauvages qui ont des terres dont ils cultivent plus de quatre ou cinq acres doivent se servir et se servent en effet de charrues. Les quatre ou cinq acres se cultivent à la pioche; quand on cultive plus que cette quantité de terres c'est pour du grain. Lorsque je fus nommé leur Surintendant, les grands cultivateurs se servaient de la charrue, de la herse, des paires de bœufs, des paires de chevaux avec le waggon et le sleigh comme les blancs. Les petits cultivateurs se servaient de la pioche pour leur blé-d'inde et leurs patates. On se sert encore des mêmes ustensiles d'agriculture, mais le labourage a beaucoup augmenté.

11. Je ne sais pas le nombre des ustensiles d'agriculture que ces Sauvages possèdent, mais ils en connaissent l'usage et ils en ont grand soin car il faut qu'ils les achètent.

12. Leurs animaux consistent en chevaux, bœufs, vaches, cochons, quelques-uns ont des moutons; à quelques exceptions près, ils les gardent en hiver comme font les blancs, et les nourrissent avec de la paille.

13. Les grands cultivateurs suivent exactement le même mode de culture que suivent les blancs, avec cette différence qu'ils sèment moins de grains et ne prennent point tant de soin pour le préparer, en sorte que souvent ils sèment beaucoup de rouille. Sur les petites terres, la pioche est le seul ustensile dont on se sert pour le blé et les patates, qui sont les seules choses que l'on cultive sur les petites terres.

14. Les grands cultivateurs sèment du blé et de l'avoine et du trèfle; il cultivent aussi des pois en grande quantité, les pois et le blé-d'inde servent à engraisser les cochons.

15. Non, je ne puis le dire, car ils ne le savent pas eux-mêmes, vu qu'ils ne mesurent jamais leur grain, excepté celui qu'ils portent au marché.

16. Sur les grandes terres, le travail des champs se fait par les hommes; il faut cependant faire exception pour la culture du maïs, car sur les grandes comme sur les petites fermes, ce sont les femmes qui font cette culture. Les jeunes gens des Tribus supérieures ou des Sauvages chrétiens sont plus employés pour les travaux des champs et sont

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

plus industrieux que les jeunes gens des Tribus d'en bas, et font une grande partie des travaux des champs.

17. Sur les grandes terres, c'est généralement le cas, mais pas aussi régulièrement que chez les blancs. Par suite des habitudes irrégulières dans lesquelles les enfans sauvages sont élevés, ils ne sont jamais, lorsqu'ils arrivent à l'âge de maturité, aussi réguliers que les blancs dans leurs repas ou leur travail.

18. Depuis qu'ils se sont attachés à la culture de la terre, leur goût pour la chasse ou pour la pêche a beaucoup diminué ; je pense que je suis correct en disant qu'un tiers au moins de ces Sauvages ne font maintenant plus la chasse.

19. Leur tems de chasse sont les mois d'Octobre, de Novembre et de Décembre, et ils restent dans les bois presque pendant tout ce tems là, si la chasse est abondante.

20. Norwich, Zorra, Durham, Winilham, Blenheim et Chippawa Creek sont leurs endroits de chasse favoris ; mais quand ils ne sont point heureux dans ces endroits, ils vont à de plus grandes distances.

21. Ces Townships n'ont pas fait assez de progrès pour empêcher qu'on y fasse encore la chasse au chevreuil, et je crois que maintenant ces Sauvages ont perdu le goût de faire la chasse.

22. La grande majorité des Six Nations, je dirai plus des deux tiers de toute leur population, professent le christianisme et ont fait de grands progrès dans les connaissances religieuses. Plusieurs d'entre eux peuvent lire les parties de la bible qui ont été traduites en langue Mohawk, et le livre des prières ordinaires, et quelques-uns d'eux peuvent lire et écrire l'anglais. Leurs connaissances dans la musique sacrée est remarquable, et ils chantent tous, hommes et femmes avec beaucoup de douceur et de justesse.

23. Ils appartiennent généralement à l'Eglise d'Angleterre ; il y a quelques années, quelques-uns d'eux abandonnèrent cette église et s'attachèrent aux Méthodistes Episcopaliens, mais dernièrement quelques-uns d'eux sont revenus à leur ancienne Eglise. Durant le cours de cette année, quelques-uns d'eux ont été engagés à entrer dans une secte de Baptistes. Je pense que tous ceux qui sont chrétiens parmi ces Sauvages, appartiennent à l'Eglise d'Angleterre, aux Méthodistes Episcopaliens, aux Méthodistes Wesleyens et quelques-uns aux Baptistes, disons quarante environ.

24. La grande majorité de ceux qui appartiennent à l'Eglise d'Angleterre et aux Méthodistes, assistent très régulièrement à leur Eglise et à leur chapelle purement par goût, et y tiennent une conduite très exemplaire.

25. Leurs habitudes morales se sont grandement améliorées depuis qu'ils sont convertis au christianisme ; et les vices que les blancs ont introduits parmi eux ne peuvent être raisonnablement attribués à la profession qu'ils font du christianisme, religion qui leur recommande toutes les vertus et leur défend tous les vices.

26. La preuve que les Sauvages chrétiens sont sensibles aux progrès qu'ils ont faits, se trouve dans le dédain qu'ils expriment pour les coutumes barbares de leurs frères payens et le désir qu'ils ont de les voir convertis ; comme preuve de leur désir d'avancement, on peut mentionner la sollicitude qu'ils témoignent pour donner l'éducation à leurs enfans ; car il n'y a pas un grand nombre d'années, il était très difficile à avoir quatorze enfans pour assister au pensionnat établi au village des Mohawks par l'institution de la Nouvelle Angleterre, tandis qu'aujourd'hui il y a cinquante demandes d'admission outre les cinquante qui y sont déjà. Le découragement qu'ils donnent à l'ivrognerie prouve encore le désir qu'ils ont de faire des progrès.

27. La plus grande partie des Cayugas d'en haut et d'en bas, des Onondagas, des Senecas et quelques uns des Delawares, sont encore payens. Les missionnaires de l'Eglise d'Angleterre ont fait tous leurs efforts pour les convertir et non sans succès, car ils en ont baptisé environ 130 dans le cours de ces dernières années. Pendant l'année dernière une grande partie des Delawares ont abandonné le

paganisme et le Révérend M. Elliot, l'un des missionnaires de la compagnie de la Nouvelle Angleterre en a baptisé plus de 60. Je crois que le principal obstacle qui s'oppose à la conversion des Sauvages payens, se trouve dans leurs préjugés contre la religion du blanc. Tel est le préjugé des chefs qu'ils ont adopté les plus fortes résolutions de ne jamais se laisser baptiser, et d'user de toute leur influence auprès des guerriers pour les empêcher d'être baptisés. Ces préjugés ont grandi et se sont augmentés par l'inconsistance qu'ils remarquent entre les pratiques et la profession de foi d'un grand nombre de blancs. Ces payens cependant disent qu'ils ont confiance dans les ministres de l'Eglise, et leurs dispositions se sont beaucoup améliorées par les relations qu'ils ont eues avec leurs frères chrétiens, et ils ont souvent déclaré que quand ils adopteront les doctrines de l'évangile ce sera à l'Eglise d'Angleterre qu'ils s'attacheront.

28 et 29. Dans le cours des dernières années, il a été baptisé 750 personnes dans l'Eglise d'Angleterre, sur lesquelles 130 étaient des adultes et des payens convertis au christianisme. Je ne crois pas qu'il y ait des Sauvages payens qui se soient fait baptiser dans d'autres églises que l'église anglicane. Dans l'église méthodiste, le nombre moyen des personnes qui se font baptiser annuellement est entre trente et quarante ; il y a une église au village des Mohawks, une autre au village de Tuscarora et une chapelle méthodiste aux sources minérales.

30. Le service divin est célébré tous les dimanches dans ces églises et dans les maisons d'école ; le service se fait en langue mohawk et suivant les rites de l'Eglise d'Angleterre ; la congrégation dit les réponses.

31. Il y a quatre écoles et un pensionnat ; il y a aussi une école à la mission des méthodistes.

32. Les écoles sont fréquentées bien irrégulièrement ; le pensionnat l'est très régulièrement.

33. Environ 160 enfans fréquentent ces écoles ; à l'école du pensionnat où les enfans assistent régulièrement, les enfans Sauvages montrent autant d'aptitude que les blancs à acquérir des connaissances. Il y a environ vingt enfans qui fréquentent l'école de la mission méthodiste.

34. Le mode d'enseignement ne diffère point de celui suivi dans les écoles élémentaires des blancs ; et les livres qu'on y emploie sont ceux qui sont recommandés par le Bureau d'éducation, savoir : la Bible, *Mavor's Spelling Book*, *English Reader*, l'arithmétique de Daball, la Grammaire Anglaise et la Géographie de Murray. A l'école de la mission méthodiste on suit le même mode d'enseignement et l'on se sert des mêmes livres.

35. Ils montrent beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques.

36. Un grand nombre d'entre eux qui n'ont point d'instruction, sont forgerons, charpentiers et ils sont tous assez bons tailleurs pour se faire leurs propres habits ; et les Sauvages que j'appelle charpentiers le sont assez pour travailler le bois nécessaire pour faire une maison ou une grange, le lever et la finir. A l'institution de la Nouvelle Angleterre, il y a quinze jeunes garçons qui apprennent maintenant les métiers de charron, de forgeron et de charpentier par nombre égal pour chaque métier.

37. Aux époques ordinaires la santé des Sauvages est à peu près la même que celle des blancs, mais lorsqu'une maladie se répand parmi eux, les ravages en sont dix fois plus considérables que parmi les blancs.

38. La petite vérole, les inflammations purides de la gorge, les érysipèles sont les maladies les plus répandues parmi ces Sauvages. Plus ils sont civilisés et par conséquent plus ils sont en contact avec les blancs, plus ils sont exposés aux maladies telles que la rougeole, la fièvre scarlatine, etc. Ils ont beaucoup souffert du choléra.

pendice  
(T.)

24e Juin.

39. Je ne pense pas qu'elles augmentent ou qu'elles diminuent ; la plupart sont périodiques et épidémiques.

40. Les Tribus qui sont sous ma surintendance ont augmenté d'environ cent personnes dans les dix ans qui se sont écoulés depuis que je suis leur surintendant.

41. Le nombre d'enfants nés dans chaque famille est entre trois et quatre dont pas plus de deux arrivent à l'âge de maturité.

42. Il y a plus d'enfants qui meurent avant l'âge de trois ans qu'après cet âge. Je suis porté à croire que ces enfants ne peuvent dans plusieurs circonstances résister aux rigueurs des hivers auxquelles ils sont souvent exposés.

43. Les mariages métis sont si rares que je ne puis m'en rappeler plus d'un exemple.

44. La proportion des métis est un peu plus de trois sur cent.

45. Il y en a ; les métis sont plus intelligents, plus astucieux et plus traitres, et ils ont décidément un plus mauvais caractère.

46. Je ne connais qu'un cas de ces mariages mixtes ; mais je ne pense pas que ces mariages ont l'effet d'améliorer les Sauvages, parce que les blancs qui forment ces environs sont généralement de la pire espèce.

47. Je ne dirai pas non, car je ne m'en rappelle pas en ce moment d'exemple.

48. Parmi les Sauvages non mariés qui sont sous ma surintendance il ne naît pas autant d'enfants illégitimes qu'il en naissait autre fois ; l'influence du christianisme a beaucoup diminué le nombre de ces fautes ; mais lorsqu'une fille Sauvage devient mère d'un enfant naturel, l'enfant est adopté par la Tribu à laquelle la mère appartient.

49. Je crois que les Sauvages jouissent de tous les droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté qui ne sont pas francs tenanciers, avec cette différence toute en faveur du Sauvage, c'est que celui-ci n'est point sujet aux taxes ni aux travaux exigés par le Statut. Ils travaillent à leurs propres chemins et sur leurs terres par convention, et non parce qu'ils y sont forcés.

50. J'ai déjà dit dans ma réponse à la question précédente que je considère que tous les Sauvages civilisés jouissent de tous les droits civils et politiques que possèdent les blancs et les autres sujets de Sa Majesté qui ne sont pas propriétaires.

51. Généralement parlant, je ne pense pas qu'ils aient assez de connaissance et d'habileté pour exercer ces droits ; il y a cependant quelques exceptions.

(Signé) JAMES WINNET,  
Sur. Aff. Sau.

Brantford, 10 Décembre, 1842.

4. Le village des Mohawks établi en 1784-5, s'étend d'une manière très irrégulière depuis un quart de mille environ sur un demi mille. L'église est la plus ancienne bâtie au Canada ouest—c'est une très belle petite église, elle est dans un très bon ordre et renferme le caveau de la famille du célèbre chef des Mohawks, Joseph Brant, et qui a reçu tous les autres membres de sa famille qui sont morts depuis lui. Les restes de mon prédécesseur, son fils qui mourut du choléra en 1832 reposent aussi dans ce caveau.

Les Sauvages de ce village à l'exception de quatre ou cinq ont vendu toutes leurs améliorations aux blancs et se

ont réfugiés sur d'autres parties des terres des Sauvages dans le but d'avoir plus aisément le bois de chauffage dont ils manquent et qu'ils avaient beaucoup de difficulté à avoir pendant qu'ils étaient dans le village. Le village de Tuscarora couvre entre un quart de mille à un demi mille, n'est pas aussi disséminé, et renferme peu ou plutôt ne renferme point de blancs dans son sein. Il possède une jolie petite église à l'extrémité du village ; ce village fut fondé environ dix ou quinze ans après l'établissement du village des Mohawks et est éloigné d'environ un mille et demi de la maison du Conseil des Six Nations.

7. Les Rapports ci-joints feront connaître autant que possible le nombre d'acres en culture dans cet établissement, et aussi le nombre d'acres cultivés par chaque famille. Partout où les familles ne cultivent point, les hommes sont généralement employés durant l'hiver à scier du bois pour les gens du village ou à faire d'autre ouvrage pour lequel ils sont payés ; dans le printemps, dans l'été et et dans le commencement de l'automne ils s'engagent pour les travaux des champs, ce qui leur procure de bons gages ; les personnes généralement restent chez quelques uns de leurs parens, et sont ainsi soutenues par les hommes qui travaillent au dehors.

11. Les Rapports ci-dessus mentionnés indiqueront le nombre des ustensiles d'agriculture qu'ils possèdent. J'ai déjà dit dans mes réponses précédentes qu'ils en ont grand soin et qu'ils en connaissent parfaitement l'usage.

12. Les mêmes Rapports feront connaître le nombre d'animaux qu'ils possèdent ; et l'on peut voir dans mes réponses précédentes que dans l'hiver ils en ont tout le soin que leur capacité et leurs moyens peuvent leur permettre d'avoir.

15. J'ai dit dans mes réponses précédentes les raisons qui rendaient presque impossible de dire les quantités de grains produites par chaque Tribu dans le cours de l'année. Aucune des Tribus ne mesure ses grains, si ce n'est la quantité qu'elle veut vendre ; et ce qu'elle porte au marché n'est qu'une proportion bien faible de ce que les Sauvages consomment dans leurs familles ; ils ne tiennent jamais compte de la quantité. Les différentes Tribus ont déjà passé trois mois sur leurs dernières récoltes, on peut dire sans crainte de se tromper que le quart de leurs récoltes est consommé, elles n'en calculent nullement la quantité. Si les Commissaires desirant, malgré ce que je viens de dire ici, que j'entreprenne de faire l'état désiré, je tâcherai de le faire au meilleur de ma capacité ; mais en cela j'aurai à me fier sur les estimations de chaque membre de Tribu.

23. Les Sauvages des Six Nations s'établirent dans cette Province vers l'année 1783 ; l'année suivante le Gouvernement fit construire une Eglise au village des Mohawks, pour les Sauvages qui avaient embrassé le Christianisme. Lors de la Revolution Américaine les Mohawks étaient Chrétiens depuis plusieurs années, et ils retirent aujourd'hui beaucoup de profits des travaux zélés et judicieux du Dr. Stewart, le père du Digne Archidiacre actuel de Kingston ; lors que les Sauvages des Six Nations s'établirent sur la grande Rivière, ils n'avaient point de Missionnaires résidants parmi eux ; pendant un grand nombre d'années le Ministre le plus voisin d'eux restait à Niagara, environ vingt milles de distance ; il les visitait deux fois par année ; mais tels étaient leurs principes religieux et leur attachement à l'Eglise d'Angleterre, que l'un des Sauvages lisait la Liturgie presque régulièrement tous les Dimanches, et maintenait ainsi continuellement une congrégation parmi eux ; il y a environ seize ans qu'il s'est établi un Ministre parmi eux. Ils ont depuis cette époque fait des progrès rapides dans le Christianisme et dans la morale ; comme preuve de cet avançe, on peut dire que les meurtres qui se commettaient très souvent autrefois, se voient rarement aujourd'hui. L'ivrognerie, bien que trop commune, diminue cependant rapidement. Leurs connaissances en fait de religion surpassent beaucoup celles des Blancs placés dans les mêmes circonstances qu'eux. Si l'on peut comparer la condition des Sauvages Chrétiens parmi les Six Nations avec celle de leurs frères payés dans la Province, on peut voir qu'il est évident que le Christianisme et la civilisation ont fait des progrès rapides.

Appendice  
(Z.)

24e Juin

Appendice  
(T.)

24e Juin.

27. Qu'ils sont sensibles au changement qui s'est opéré dans leur condition, c'est ce que l'on peut voir dans la répugnance qu'ils ont à abandonner leurs possessions actuelles, et dans l'attachement qu'ils montrent pour leur église et leurs écoles. Parmi les Mohawks surtout il y en a un grand nombre qui vivent de la même manière que les blancs sur leurs terres ; et je suis décidé d'opinion que leurs progrès dans l'agriculture auraient été beaucoup plus grand, si ce n'eût été de l'état délabré où se trouvent leurs finances.

29. Le nombre moyen des baptêmes qui se célèbrent annuellement dans l'église anglicane est de soixante-deux. Le nombre moyen de ceux qui se font dans la mission méthodiste est de trente-cinq.

30. Outre les églises de Mohawks et Tuscarora il y a encore une école dans l'établissement de Johnston où l'on célèbre le service divin, ainsi que dans le voisinage des sources minérales et dans une maison privée, à l'établissement des sources ; ainsi qu'à l'établissement inférieur des Onondagas, et à celui de Delaware et dans une maison privée près la maison du Conseil.

35. Il y a environ 160 enfans qui fréquentent les écoles ; ils montrent beaucoup d'aptitude à acquérir des connaissances surtout dans les arts mécaniques ; on a appris à plusieurs jeunes gens les métiers de charpentier, cordonnier et forgeron, et ils y sont très habiles. On enseigne encore ces métiers à plusieurs autres jeunes gens. Il ne leur manque que l'occasion pour pouvoir acquérir autant de connaissances que les blancs.

36. On apprend aux enfans les branches ordinaires d'une bonne éducation Anglaise ; la lecture, l'écriture et les chiffres, c'est ce que l'on enseigne dans les écoles ; dans les pensionnats on enseigne avec les branches cidessus mentionnées la grammaire Anglaise et la géographie, outre les métiers. Les livres dont on se sert sont *Mayor's Spelling Book*, *English Reader*, la Bible, *Daball's Arithmetic*, *Murray's English Grammar* et *Pinnock's Geography*.

(Signé,) JAMES WINNETT.  
S. A. S.

## APPENDICE No. 18.

Témoignage de M. le Surintendant Clench relativement aux Delawares, aux Chippaouais, Munsees et Oneidas de la Rivière Thames.

Mémoire des questions auxquelles doivent répondre les Surintendants résidans du Département des Sauvages en Canada.

1. Depuis combien de tems avez-vous la charge des Sauvages qui sont placés sous votre surintendance ?— Depuis 1830.

2. Durant ce temps ont-ils fait des progrès sous le rapport moral et religieux et dans leurs habitudes d'industrie ?—En osant dire qu'ils ont fait de grands progrès j'en appelle avec confiance à l'opinion de tous les blancs qui sont établis dans le voisinage.

3. Où et comment sont ils établis ; est ce dans des villages ou sur de petites terres ?—Ils sont établis sur de petites terres, à l'exception des Delawares Moraves dont la plupart vivent dans un village qu'environtent leurs champs de maïs.

4. Quelle est la grandeur et l'étendue de chaque village, savoir, le nombre de maisons et granges, etc., et avec quels matériaux sont elles construites ?—Je prends la liberté de renvoyer au papier ci-annexé marqué A.

5. Quelques uns des Sauvages placés sous votre surintendance préfèrent ils vivre dans des cabanes ; s'il y en a dites en le nombre ?—Quand ils vivent dans des cabanes, c'est par nécessité et non par goût.

6. Les terres que cultivent les Sauvages qui sont sous votre surintendance, sont-elles divisées en blocs ou morceaux réguliers, ou chaque Sauvage choisit il le lot qu'il veut cultiver suivant son goût, ou bien les Chefs le choisissent ils pour lui ?—Un certain nombre des Chippaouais sont établis sur des lots de terre arpentés de vingt acres ; généralement parlant, chaque Sauvage choisit le lot qu'il veut cultiver et les Chefs ne s'en mêlent point.

7. Voulez-vous dire aussi correctement que possible, le nombre d'acres de terre cultivés dans votre établissement, et aussi le nombre d'acres de terre que cultive chaque famille. Dans les cas où les familles n'ont pas de terres à cultiver, comment se procurent-elles les moyens de subsistance ?—Ayez la bonté de voir le papier A qui indique le nombre d'acres en culture.

Le nombre pour chaque famille varie entre un et quinze.

Quand une famille n'a point de terre à cultiver, elle dépend de la générosité de ses voisins qui partagent toujours avec ceux qui sont dans la misère : elles vont aussi à la chasse, elles font des *Casseaux* (Bowls), des balais, et des paniers et les vendent aux blancs.

8. Quand un Sauvage est une fois en possession d'un lot de terre, est il à l'abri des envahissemens des autres Sauvages ?

Peut-il aussi transmettre ses droits à d'autres membres de la Tribu ou à d'autres personnes ?—Les terres cultivées sont à l'abri des envahissemens, mais il est exposé à ceux des personnes qui viennent s'établir trop près de lui.

Ils ont coutume de transmettre leurs terres et de transporter leurs intérêts aux parties.

9. Trouvez-vous que leur mode d'agriculture se soit beaucoup amélioré depuis que vous en avez la surintendance ?

Jusqu'à quel point cultivent-ils leurs terres en commun ? J'ai rassemblé et établi les Chippaouais qui étaient vraiment un peuple sauvage et errant. Dans cette période de tems, leurs dispositions comme leurs habitudes sont devenues plus sédentaires, et ils paraissent très sensibles aux biens qu'ils ont retiré de la culture des terres, et il désirent beaucoup faire instruire leurs enfans ; ils ont avec le prix de leurs terres construit deux grandes maisons d'écoles avec une grande maison pour le logement de l'un des instituteurs, et je pense que les instituteurs sont payés à même leurs fonds.

Le plan que l'on se proposait était de réunir l'instruction religieuse et l'éducation avec les habitudes d'industrie, et nos efforts ont été couronnés d'autant de succès que l'on pouvait en espérer des faibles moyens qui étaient à notre disposition.

Les Munsees n'ont point part à la rente payée aux Chippaouais, et depuis l'administration de Son Excellence Sir John Colborne, aucuns Sauvages n'ont reçu d'allocation parlementaire (excepté les présens).

Mes gens ne cultivent point leurs terres en commun.

10. Pouvez-vous dire le nombre de ceux qui ont commencé à labourer la terre durant cette espace de tems ?

De quels instrumens se servaient-ils quand vous en avez pris la surintendance, et quels sont ceux qu'ils emploient aujourd'hui ?—Tous les Chippaouais ne se servaient alors que du couteau et de la petite hache.

Les Munsees s'établirent sur les terres des Chippaouais vers l'année 1800, et ne cultivaient qu'un peu de maïs et de patates à la pioche, qui avec la hache et le couteau, étaient les seuls instrumens dont ils se servaient.

Les Delawares Moraves s'y établirent longtems avant, et embrassèrent le christianisme avant l'année 1783 ; et ils ont toujours été sous les soins d'un pasteur de cette société.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendice  
(T.)

de Juin.

Le papier marqué A indiquera les ustensiles maintenant en usage.

11. Quelle quantité d'ustensiles d'agriculture possèdent-ils, et en ont-ils beaucoup de soin? En connaissent-ils parfaitement l'usage?

Ayez la bonté de voir le papier ci-dessus mentionné marqué A.

Je regrette d'avoir à dire qu'ils n'en ont pas tout le soin qu'ils pourraient en avoir. Un grand nombre en connaissent l'usage; d'autres ne le connaissent pas.

12. Quels animaux ont-ils, et en prennent-ils un soin convenable en hiver?—Le papier marqué A vous fera connaître les animaux qu'ils possèdent; pendant l'hiver ils n'en n'ont pas le soin qu'ils devraient en avoir.

13. Quel mode d'agriculture suivent-ils généralement? S'il diffère de celui que suivent les blancs, dites en quoi?—Ils cultivent sur une petite échelle, et ils sèment du blé et d'autres grains; mais le maïs ou le blé-d'inde et les patates sont les principales choses sur lesquelles ils dépendent pour leur subsistance.

Leur mode d'agriculture est le même que celui des blancs.

14. Quels grains ou légumes cultivent-ils?—La réponse précédente s'applique à cette question.

15. Pouvez-vous donner la quantité de produits que chaque Tribu a recueillie dans une année?—Je ne le puis. Je sais que pendant quelques années ils ont recueilli un excédent de maïs et de patates.

16. Qui fait le travail des champs? Si ce sont les jeunes gens, prennent-ils leur juste part du travail?—Les hommes et les femmes travaillent, et les jeunes gens font leur part; mais le travail d'un Sauvage comparé à celui d'un blanc peut-être, suivant moi, comme un est à dix; comme de raison, il y a des exceptions.

17. La division du jour par rapport au travail est-elle systématique?—Non.

18. Prennent-ils leurs repas à des heures régulières, comme cela se fait parmi les blancs?—Non, ils mangent à toute heure du jour et de la nuit.

19. Aiment-ils autant qu'autrefois la chasse, la pêche, etc.?—Je remarque bien peu de différence.

20. Combien de tems employent-ils à ces occupations, et dans quelles saisons de l'année?—Depuis le 20 Octobre jusqu'au 1er Janvier, et environ un mois dans le printemps.

Les Sauvages ne sortent rarement de leur village dans aucune saison de l'année sans être armés.

21. Où se rendent à cette fin les Sauvages qui sont placés sous votre surintendance?—Sur les terres incultes des Districts de London et de l'Ouest, et la chasse cessera aussitôt que ces terres seront occupées.

22. Quels effets les progrès des établissemens ont-ils eu sur leurs habitudes à cet égard et sur le choix des lieux où ils font la chasse?—D'assimiler leurs habitudes à celles des blancs et de les attacher d'avantage à leurs maisons. Ils font maintenant la chasse et la pêche aussi près qu'ils peuvent de leurs demeures.

23. Quels progrès ont-ils fait dans le christianisme. A quelle dénomination religieuse appartiennent-ils? Assistent-ils régulièrement à leur chapelle ou église, est-ce par goût ou autrement? Depuis leur conversion au christianisme leurs habitudes sont-elles devenues plus morales, et paraissent-ils désirer faire des progrès? Parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance, y en a-t-il beaucoup qui soient payens? S'il y en a, dites-en le nombre, et dites quels efforts on a fait pour les convertir et quels obstacles on a rencontrés? Quel est le nombre de baptêmes qui s'est fait ou qui se fait en moyenne tous les ans, et dans quelle église? Quels moyens ont-ils de s'instruire dans la religion et de la pratiquer? Quelles églises ont-ils? Quelles sont

leurs habitudes par rapport au culte religieux public et privé?—Ils ont fait des progrès très sensibles; plusieurs d'entre eux connaissent passablement les principales doctrines du christianisme, et ils peuvent répéter leurs prières, le *Credo* et les dix Commandemens. Ils appartiennent,

1. A la société des Méthodistes Wesleyens, 261. communiants; et trois ou quatre cents personnes assistent généralement au service divin.

2. A l'église d'Angleterre, 25 communiants, et cent à cent cinquante personnes assistent au service divin.

3. La Société des Moraves (les frères unis) compte 90 membres qui professent le christianisme, et instruisent leurs enfans en conséquence.

Cette société était deux fois plus nombreuse qu'elle n'est aujourd'hui; mais il y a quelques années, (en 1836) ils se séparèrent en conséquence d'un différent qui survint à propos de transactions de terres faites avec Sir Francis Bond Head, et la moitié émigra à Missouri dans les Etats-Unis.

Quand ils sont dans leur village, les Sauvages qui sont sous ma surintendance négligent rarement d'assister à l'église ou à leur chapelle, et je pense qu'ils sont plus zélés que les blancs leurs voisins.

Les Missionnaires qui dirigent les Sauvages placés sous ma surintendance sont:—

Le Rev. M. Flood, de l'Eglise Anglicaine, pour les Chippaouais et les Munsées.

Le Rev. Peter Jones, de la Société des Méthodistes Wesleyens, pour les Chippaouais, les Munsées et les Onéidas.

Le Rev. M. Lukenback, des Moraves, (Frères-Unis,) pour les Delawares.

Je pense qu'il y a environ 283 personnes livrées au paganisme; mais plusieurs d'entre elles assistent aux églises et aux chapelles, et l'on a l'espoir de parvenir à dissiper leurs préjugés, qui sont les seuls obstacles qui s'opposent à leur conversion.

Dans le cours de l'année dernière, les Missionnaires Baptistes ont baptisé 66 personnes, les Missionnaires Anglicans 23, et les Missionnaires Moraves 10.

Nous avons quatre églises, savoir: deux dans les établissemens des Chippaouais et des Munsées; une dans l'établissement des Onéidas, et une dans celui des Delawares.

Pendant le service divin, les Sauvages sont très tranquilles et très attentifs, et dans leurs familles ils disent toujours les prières avant et après les repas, ainsi que les prières du soir et du matin.

24. Quelles écoles ont-ils parmi eux?—Deux pour les Chippaouais et les Munsées; une pour les Onéidas; et une pour les Delawares Moraves.

25. Les enfans assistent-ils aux écoles régulièrement?—Quand ils sont dans leur village, mais ils ne montrent pas une aptitude bien extraordinaire; il est vrai qu'ils ont à lutter contre de grands désavantages, car leurs parens les amènent avec eux dans leurs excursions de chasse ou de pêche, ou dans leurs cabanés à sûreté. En conséquence, je recommanderais respectueusement l'établissement d'écoles d'industrie, comme le moyen le plus sûr et le plus propre à changer leurs manières et leurs habitudes.

26. Quel est le nombre d'enfans qui assistent aux écoles, et montrent ils beaucoup d'aptitude à acquérir des connaissances?—Je prends la liberté de renvoyer aux Rapports des Ecoles ci-annexés, No. 1, 2, 3, et 4.

27. Voulez-vous faire connaître le mode d'enseignement suivi dans les écoles, et la qualité des livres dont on s'y sert?—Ayez la bonté de voir le Rapport des Ecoles.

28. Montrent-ils de l'aptitude pour les arts mécaniques, et s'ils en montrent pour quels arts?—Ils sont très ingénie-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice (T.)

34e Juin.

eurs, grands imitateurs, et il n'y pas de doute qu'ils seraient d'excellens artisans, tels que charpentiers, forgerons, charrons, tisserands, tailleurs, cordonniers, etc., etc.

29 Parmi les Sauvages qui sont sous vos soins, en est-il qui soient artisans, tels que charpentiers, forgerons, cordonniers, tailleurs; s'il y en a, veuillez en dire le nombre pour chaque métier, et jusqu'à quel degré d'habileté ils sont parvenus?—Parmi les Chippaouais, il y a un forgeron, (qui a appris seul,) et qui est capable de faire les ouvrages ordinaires, tel que ferrer les chevaux, reparer les ustensiles d'agriculture et les armes, etc. Il y a aussi des tailleurs qui travaillent pour leurs propres gens. Parmi les Onéidas il a deux bons charpentiers, pour les gros ouvrages. Parmi les Delawares Moraves, il y a deux charpentiers et quatre tailleurs, qui font tous les ouvrages nécessaires à leurs propres gens.

30. La santé des Sauvages placés sous vos soins est-elle généralement bonne ou mauvaise, comparée à celle des blancs qui sont dans leur voisinage?—Leur santé est généralement bonne, mais il n'y a point de doute qu'un grand nombre d'eux meurent faute de soins médicaux, et faute de nourriture suffisante.

31. Quelles sont les maladies les plus répandues parmi eux?—Ils sont sujets à toutes les maladies qui affligent généralement les blancs dans leur voisinage, mais la consommation semble être la maladie dominante parmi les adultes, causée par l'intempérance et le froid, et l'humidité auxquels ils s'exposent dans leurs excursions de pêche et de chasse.

32. Trouvez-vous que ces maladies ont augmenté ou diminué depuis leur civilisation?—Je trouve qu'elles ont diminué, et je vois qu'avant d'adopter des habitudes sédentaires beaucoup de malheureux Sauvages avaient contracté ces maladies par l'usage trop fréquent des liqueurs enivrantes que leur faisaient boire des spéculateurs sans principes, dans le seul but de leur ravir les fourrures ou les présens qu'ils avaient.

33. La population des Tribus qui sont sous vos soins a-t-elle augmenté ou diminué, à part les migrations; si elle a diminué, dites qu'elle en est la cause suivant vous?—Elle a augmenté depuis que les Sauvages se sont convertis au Christianisme.

34. Quel est le nombre moyen des enfans nés dans chaque famille, et celui qu'ils élèvent généralement?—Huit, et ils en élèvent environ trois.

35. A quel âge la mortalité se fait-elle plus sentir chez les enfans, et à quelle cause peut-on l'attribuer?—Au manque de soins de la part des mères; à la mauvaise nourriture, et à l'absence de soins médicaux. Ils meurent généralement avant l'âge de trois ans. Les vers, la croup, et les autres maladies inflammatoires sont les plus communes.

36. Les Sauvages, hommes ou femmes, se marient-ils souvent avec des blancs?—Il n'y en a pas un exemple parmi mes Sauvages.

37. Parmi les Sauvages qui sont sous vos soins, quelle est la proportion des méfis?—

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Parmi les Chippaouais il y en a..... | 14 |
| Do. Munsees do. ....                 | 5  |
| Do. Delawares do. ....               | 2  |
| Do. Onéidas do. ....                 | 2  |
| Total.....                           |    |
| 23                                   |    |

38. Y a-t-il quelque différence dans les habitudes et la conduite générale des méfis et celles des Sauvages pur sang; s'il y en a, dites en quoi?—Quand ils sont élevés parmi les Sauvages, il n'y a pas la moindre différence.

39. Les femmes Sauvages vivent-elles souvent en concubinage avec les blancs?—Il n'y en a pas un exemple parmi les Sauvages qui sont sous ma surintendance.

40. Nait-il parmi les personnes non mariées autant d'enfans illégitimes qu'il en naissait autrefois, et comment les Sauvages considèrent-ils cela?—Cela se rencontre moins

rarement parmi les chrétiens; quand cela arrive, les parties sont déconsidérées. Parmi les payens ces choses n'affectent nullement la réputation de la mère ou du père.

41. Quelques-uns des Sauvages jouissent-ils de tons ou de quelques-uns des privilèges civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté?—Non.

42. Y a-t-il des exemples de Sauvages qui possèdent ces droits, outre les enfans des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages?—Je pense qu'il n'y a que feu le Capitaine Joseph Brant et son fils, (feu John Brant, Ecr.); ce dernier fut élu membre du Parlement Provincial.

43. Suivant-vous les Sauvages ont ils assez de connaissances ou d'habileté pour exercer ces droits?—Je suis décidément d'opinion qu'ils n'en ont pas assez; et mon opinion s'est formée après une expérience de trente années passées dans un service actif dans les divers postes du Haut-Canada.

Les Sauvages ne sont que des enfans entre les mains des blancs; et ils ont autant de besoin de la protection du Gouvernement que l'enfant de celle de ses parens; mais si cette protection et ce support leur est retiré, j'ose prédire qu'ils tomberont bientôt dans la misère et la dégradation. Je suis certain que si les Sauvages avaient le pouvoir de vendre leurs propriétés, la plupart d'entre'eux s'en déferaient en bien peu de tems, et enlèveraient ainsi à leurs femmes et à leurs enfans leurs seuls moyens de subsistance.

Dans l'état de New York la loi n'autorise point la poursuite contre un Sauvage pour dettes; et je pense qu'une semblable loi serait une grande faveur accordée aux Sauvages du Canada.

Les Moraves sont une race d'hommes intéressans, et ils ont fortement droit à la sympathie et à la considération du peuple Anglais, dont ils ont toujours été les alliés fidèles. Ils possédaient autrefois cette grande étendue de terrain qui leur fournissait une résidence assurée, et dans toutes les transactions qu'ils ont eues avec le Gouvernement pour la cession de leurs terres, ils ont toujours accepté les propres termes que celui ci leur offrait.

(Signé,) JOSEPH B. CLENCH,  
Sur. Aff. Sau.

Département des Sauvages, Delaware,  
Sur la Rivière Thames, 31 Décembre, 1842.

No. 1.

Rapport de l'école des Sauvages à Colborne, dans le Township de Caradoc, District de London, sous les soins de M. Henry Jones.

ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT.

| Nombre des Ecofiers. | Ages.  | Alphabet. | Epellation. | Lecture. | Ecriture. | Arithmétique. | Grammaire Ar. | Livres dont on se sert.                                                                              |
|----------------------|--------|-----------|-------------|----------|-----------|---------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      |        |           |             |          |           |               |               |                                                                                                      |
| 17 garçons....       | 6 à 14 | 11        | 5           | 4        | 4         | 3             | 0             | New London Primer, Mavor's Spelling, Richardson's Readingmadeeasy, New Testament, Angus' Arithmetic. |
| 3 jeunes gens        | 6 à 14 | 13        | 2           | 3        | 2         | 0             | 0             |                                                                                                      |
| 18 filles.....       | 6 à 14 | 13        | 2           | 3        | 2         | 0             | 0             |                                                                                                      |
| 38                   |        |           |             |          |           |               |               |                                                                                                      |

Remarques.

Le mode d'enseignement suivi dans cette école est le même que celui que l'on suit dans les écoles élémentaires établies parmi les blancs.

L'école commence et finit par la prière et est sous la direction de la société des missionnaires méthodistes à Caradoc et les enfans sont de la Tribu des Chippaouais et des Munsees.

(Signé,) J. B. CLENCH,  
Sur. Aff. Sau.

Appendice (T.)

34e Juin.



pendice  
(T.)  
e Juin.

No. 2.

Rapport de l'école des Sauvages, chez les Munsees d'en bas dans le Township de Caradoc, District de London, sous la direction de M. Henry C. Hogg.

ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT.

| Nombre des Ecoliers. | Ages.  |    |   |   |   |   |   | Grammaire An.                                                                                 | Livres dont on se sert. |
|----------------------|--------|----|---|---|---|---|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                      | 6 à 15 | 12 | 9 | 9 | 7 | 3 | 0 |                                                                                               |                         |
| 21 garç.             | 6 à 15 | 12 | 9 | 9 | 7 | 3 | 0 | imer, Mavor's Spelling, New Testament, English Reader, Murray's Grammar, Daball's Arithmetic. |                         |
| 4 filles.            | 6 à 10 | 2  | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 |                                                                                               |                         |
| 25                   |        |    |   |   |   |   |   |                                                                                               |                         |

Remarques.

On enseigne l'épellation et la lecturo dans les classes, écrivant sur des pupitres sur de la copio et quelques fois à la dictée.

Un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles, dont quelques uns parmi ces premiers apprennent l'Arithmétique et la langue anglaise, vont quelques fois à l'école et ne sont point compris dans le rapport ci-dessus.

L'école commence et finit par la prière, et elle est sous la direction de la société des missionnaires de l'église anglicane, et les enfans sont de la Tribu des Chippaounis et des Munsees.

(Signé,) J. B. CLENCH, Sur. Aff. Sau.

No. 3.

Rapport de l'école des Sauvages de New Fairfield dans le Township de Oxford, District de l'Ouest sous la direction de M. Lewis Kampinau.

ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT.

| Nombre des Ecoliers. | Ages.  |   |   |   |   |   |   | Grammaire An.                                                                   | Livres dont on se sert. |
|----------------------|--------|---|---|---|---|---|---|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                      | 5 à 15 | 8 | 8 | 7 | 6 | 3 | 0 |                                                                                 |                         |
| 23 garç.             | 5 à 15 | 8 | 8 | 7 | 6 | 3 | 0 | The Union Primer, Webster's Spelling Book, English Reader, Hutton's Arithmetic. |                         |
| 18 filles.           | 6 à 14 | 8 | 5 | 5 | 5 | 0 | 0 |                                                                                 |                         |
| 41                   |        |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |                         |

A.

Etat statistique des Sauvages de la Rivière Thames dans le District de London et de l'Ouest, sous la surintendance de J. B. Clench, Ecuyer

| TRIBUS.               | Maisons.      |             |          | Gran.         |             | Nombre d'actes de terres en culture. | Bêtes à cornes. |                               |         | Chev.             |                    | Moutons. | Cochons. | Waggons. | Charrettes. | Charrues. | Héris. | Chaines à Boeufs. | Fioches. | Haches. | Faux. | Faux à javeler. | Fausilles. | Pelles. | Pics. | Mouins à vanner. | Moulanges. | Assort. d'outils de charp. | Forges de forgeron. | Assortiment de harnais. |
|-----------------------|---------------|-------------|----------|---------------|-------------|--------------------------------------|-----------------|-------------------------------|---------|-------------------|--------------------|----------|----------|----------|-------------|-----------|--------|-------------------|----------|---------|-------|-----------------|------------|---------|-------|------------------|------------|----------------------------|---------------------|-------------------------|
|                       | De charpente. | De billots. | Cabanes. | De charpente. | De billots. |                                      | Vaches à lait.  | Bétail de moins de trois ans. | Boeufs. | De plus de 3 ans. | De moins de 3 ans. |          |          |          |             |           |        |                   |          |         |       |                 |            |         |       |                  |            |                            |                     |                         |
| Chippaounis.....      | ...           | 76          | 6        | ...           | 25          | 450                                  | 27              | 44                            | 30      | 57                | 25                 | ...      | 400      | 3        | 1           | 9         | 9      | 19                | 260      | 210     | 8     | 5               | 10         | 7       | 2     | 1                | 3          | 2                          | 1                   | 5                       |
| Munsees .....         | ...           | 150         | ...      | ...           | 13          | 269                                  | 50              | 30                            | 14      | 30                | 25                 | ...      | 250      | 5        | ...         | 11        | 7      | 7                 | 105      | 95      | 9     | 2               | 6          | 10      | 2     | 1                | 2          | 3                          | ...                 | 3                       |
| Delawares Morav ..... | ...           | 34          | ...      | ...           | 10          | 292                                  | 40              | 47                            | 14      | 40                | 20                 | 35       | 200      | 8        | ...         | 16        | 5      | 11                | 120      | 100     | 15    | 6               | 12         | 6       | 2     | 3                | 3          | 1                          | ...                 | 5                       |
| Oneidas .....         | ...           | 48          | 4        | 5             | 15          | 335                                  | 61              | 27                            | 64      | 17                | ...                | ...      | 162      | 13       | 1           | 13        | 10     | 42                | 119      | 130     | 20    | 3               | 20         | 15      | 3     | 3                | 2          | ...                        | 7                   |                         |
| Total.....            | ...           | 208         | 10       | 5             | 63          | 1346                                 | 178             | 148                           | 122     | 144               | 70                 | 35       | 1012     | 29       | 2           | 49        | 31     | 79                | 604      | 535     | 52    | 16              | 48         | 38      | 10    | 8                | 10         | 6                          | 1                   | 21                      |

Remarques.

Les enfans dans leurs classes respectives épellent et lisent ensemble, et répètent alors leurs livres individuellement.

L'école commence et finit par la prière, et est sous la direction de la société des missionnaires Moraves, et les enfans sont de la Tribu des Delawares.

(Signé,) J. B. CLENCH, Sur. Aff. Sau.

No. 4.

Rapport de l'école des Sauvages à Onéidas dans le Township de Delaware, District de London, sous la direction de M. Abraham Sickles, Sauvage de la Tribu des Onéidas.

ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT.

| Nombre des Ecoliers. | Ages.  |   |    |   |   |   |   | Grammaire An.                                            | Livres dont on se sert. |
|----------------------|--------|---|----|---|---|---|---|----------------------------------------------------------|-------------------------|
|                      | 6 à 16 | 4 | 8  | 4 | 4 | 0 | 0 |                                                          |                         |
| 16 garç.             | 6 à 16 | 4 | 8  | 4 | 4 | 0 | 0 | Onéidas Spelling Book, Do. Testament, English Testament. |                         |
| 17 filles.           | 5 à 15 | 1 | 10 | 6 | 4 | 0 | 0 |                                                          |                         |
| 33                   |        |   |    |   |   |   |   |                                                          |                         |

Remarques.

Les enfans que l'on instruit dans leur propre langue apprennent avec bien de la facilité, mais ils font des progrès bien lents dans l'anglais, et l'instituteur lui-même n'est pas bien qualifié pour enseigner l'anglais. J'ai recommandé que la langue anglaise fut exclusivement enseignée dans cette école qui est sous la direction de la société des missionnaires méthodistes wesleyan en Conada, et les enfans sont de la Tribu des Onéidas.

(Signé,) J. B. CLENCH, Sur. Aff. Sau.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Etat numérique des Sauvages ci-dessus mentionnés.

| Tribus.                  | Chefs. | Guerriers. | Femmes. | Enfants.     |            |            |          |       |       | Total. |
|--------------------------|--------|------------|---------|--------------|------------|------------|----------|-------|-------|--------|
|                          |        |            |         | Garçons.     |            |            | Filles.  |       |       |        |
|                          |        |            |         | 10 à 15 ans. | 5 à 9 ans. | 1 à 4 ans. | 10 à 14. | 5 à 9 | 1 à 4 |        |
| Chippaouais              | 13     | 109        | 120     | 19           | 29         | 31         | 20       | 13    | 24    | 378    |
| Munsees....              | 5      | 59         | 74      | 20           | 12         | 23         | 14       | 21    | 14    | 242    |
| Moravian }<br>Delaware } | 3      | 44         | 43      | 11           | 10         | 11         | 6        | 11    | 14    | 153    |
| Oneidas....              | 6      | 119        | 114     | 38           | 26         | 38         | 33       | 33    | 29    | 436    |
| Total.....               | 27     | 331        | 351     | 88           | 77         | 103        | 73       | 78    | 71    | 1209   |

Les Chippaouais et les Munsees sont établis sur des terres situées dans le Township de Caradoc, District de London, comprenant environ 9000 acres.

Le Onéidas dans le Township de Delaware, District de London sur des terres comprenant environ 5000 acres, et la Rivière Thames sépare leurs terres des établissemens des Chippaouais et des Munsees.

Et les Delawares Moraves sur des terres situées dans le Township de Oxford; District de l'Ouest comprenant environ 11000 acres.

L'Etat ci-dessus ne comprend pas plusieurs familles Pottowatimé qui ont établi leur résidence parmi les Chippaouais dans le cours de l'année dernière.

Et les Sinecas de Ionawaneta dans l'Etat de New-York (comptant 500 acres se préparent à changer de place au printemps dans le but de former un établissement dans le voisinage de celui de leurs frères les Onéidas.

(Signé,) J. B. CLENCH,  
Sur. Aff. Sauv.

#### APPENDICE No. 19.

Témoignage de M. le Surintendant Ironsides relativement aux Chippaouais, aux Hurons, Shawness et aux Munsees, à Amherstburgh et à la Pointe Pelée.

1. J'ai eu pendant douze années la surintendance des Sauvages qui ont été placés sous mes soins.

2. Ceux qui parmi eux sont résidants et établis sur des terres on fait beaucoup de progrès dans le morale et les habitudes d'industrie. Ceux qui continuent à mener une vie errante ont à peine fait des progrès sensibles, excepté qu'ils paraissent commencer à désirer obtenir des terres sur lesquelles ils pourront s'établir. Comme preuve des progrès que font ces premiers, je dirai que l'usage des boissons enivrantes a beaucoup diminué parmi eux, que tous les ans ils font des progrès dans le défrichement de leurs terres; que plusieurs parmi eux cultivent assez pour pouvoir vendre le surplus de leur produits, et que leurs femmes vont vendre sur les marchés des villes voisines les diverses espèces de produits agricoles.

3. Les Hurons, sur la Réserve du Township d'Anderson sont établis sur des terres séparées pour chaque famille. Le petit nombre de familles des Chippaouais qui se sont pour ainsi dire établis sur cette Réserve et à la Pointe à Pelée n'ont pas encore érigé de maisons et il ne leur a pas encore été assigné de terres distinctes.

4. Les Hurons dans leurs établissemens ont 34 maisons dont 33 faites de billots et une très confortable en charpente à deux étages pour le construction de laquelle les Sauvages ont payé \$1000 en argent. Dix granges, dont

quatre sont en charpente et six faites de billots, et 23 étab- Appendice  
les faites de billots. (T.)  
24e Juin.

5. Aucun des Hurons ne vivent dans des Cabanes. Tous les Chippaouais excepté leurs Chefs à la Pointe Pelée vivent dans des Cabanes.

6. Les terres que cultivent les Hurons sont divisées en blocs réguliers et ce sont les Chefs qui choisissent les lots que doit occuper chaque individu. Les Chippaouais choisissent à leur gout quelques petits lots de terres qu'ils cultivent.

7. Les Hurons ont maintenant défriché 3930 acres de terre dont ils cultivent eux mêmes 3312 acres. Chaque mâle adulte a une terre de 200 acres qui lui a été régulièrement arpentée par un Arpenteur. Le plus grand nombre des familles n'ont pas plus de 20 à 30 acres en culture, et la moyenne des terres que cultivent chaque famille peut-être de 16 acres. Les Chippaouais qui sont devenus résidans n'ont pas plus de trois à quatre acres de terre en culture pour chaque famille. Quand ils ont peu ou point de terre à cultiver, c'est dans la chasse ou la pêche qu'ils trouvent leurs moyens de subsistance.

8. Quand un Sauvage possède une fois un lot de terre, il est à l'abri des empiétations des autres Sauvages. Parmi les Hurons, les enfans héritent de leur père; mais si le Sauvage n'a point d'enfans, à sa mort, la terre retourne aux Chefs. Il n'a pas le droit de transporter ses droits à d'autres membres de la Tribu ou à d'autres personnes.

9. Les Hurons ont fait de grands progrès dans l'Agriculture depuis qu'ils ont été placés sous ma surintendance; un grand nombre sont de bons cultivateurs et deviennent de plus en plus heureux et riches chaque année. Ils ne cultivent point la terre en commun.

10. Les Hurons se sont tous plus ou moins livrés à la culture de la terre depuis qu'ils ont été placés sous ma surintendance, mais jusqu'à ces dernières années, ils n'ont fait que peu de progrès: tout récemment ils ont augmenté considérablement et régulièrement leurs terres par le défrichement. Il y a deux familles de Chippaouais qui ont commencé à labourer la terre depuis que je suis surintendant. Quand je fus nommé surintendant des Hurons, ceux-ci n'avaient pour instrument d'agriculture que la pioche; les progrès qu'ont eu lieu sous ce rapport seront évidemment exposés dans la réponse à la question suivante.

11. La quantité d'ustensiles d'agriculture dans la possession des Hurons est comme suit; 16 charrues, 7 herse, environ 40 pioches. Ils ont aussi 6 moulins à vannier, 1 waggon, 7 charrettes, 6 sleighs, 1 calèche, 2 cariolés; et ils ont un grand soin de ces choses. Les Chippaouais n'ont que des pioches pour instrumens d'agriculture; ils en connaissent parfaitement l'usage.

12. Les animaux qu'ils possèdent sont comme suit, savoir; 5 paires de bœufs, 18 vaches, 14 chèvres, 2 taureaux, 4 bouvillons, 80 chevaux et 190 cochons. Les Hurons fauchent et préparent le foin pour leurs animaux durant l'hiver. Les Chippaouais ne le font point.

13. Ils cultivent leurs terres de la même manière que les blancs.

14. Les Hurons cultivent le maïs, le blé, les patates, les choux, les fèves, les pois, les citrouilles, l'avoine et le sarrasin; mais ils cultivent plus de maïs, de blé, et de patates que d'autres choses. Les Chippaouais ne cultivent que du maïs.

Je ne saurais dire la quantité que chaque Tribu a produite dans une saison.

16. Parmi les Hurons, ce sont les hommes qui font la plus grande partie des travaux des champs; les femmes leur aident dans certains travaux: mais parmi les Chippaouais les femmes font presque tout les travaux.

17. Parmi les Hurons la division du jour est aussi systématique que parmi les blancs.

ndice  
(T.)

18. Ils ont l'habitude de prendre leurs repas à des heures régulières comme les blancs.

Jun.

19. Les Hurons ont abandonné en grande partie la chasse, et ce n'est qu'occasionnellement qu'ils s'y livrent quand les travaux des champs le leur permettent.

Les Chippaouais consacrent encore une grande partie de leur temps à la chasse et à la pêche; mais un certain nombre parmi eux semblent montrer des dispositions à vouloir s'établir.

20. Les Hurons qui s'appliquent un peu à la chasse, ne le font ordinairement qu'en automne. Les Chippaouais s'y livrent dans toutes les saisons.

21. Ils font quelques fois la chasse dans les environs, mais surtout dans les forêts du Michigan qui se trouvent dans les limites des Etats-Unis.

22. Le progrès des établissemens tend beaucoup à diminuer leur goût pour la chasse; et les Chippaouais en conséquence commencent à sentir la nécessité de se livrer à la culture des terres; la même raison les oblige à se rendre à des lieux plus éloignés pour y faire la chasse.

23. Tous les Hurons professent la religion chrétienne, et plusieurs parmi eux sont de vrais modèles de piété.

24. La plus grande partie sont méthodistes et les autres catholiques romains.

25. Ils assistent régulièrement au service divin, et cela par goût.

26. Leurs dispositions morales se sont beaucoup améliorées depuis leur conversion au christianisme.

27. En conversant avec eux à ce sujet, ils m'ont souvent dit qu'ils sont tout-à-fait sensibles aux changemens qui se sont opérés dans leur condition, et ils semblent désirer faire encore des progrès.

28. Les Chippaouais sont payens; le nombre de ceux qui sont sous mes soins est de 280. Il n'est pas à ma connaissance que l'on ait cherché à les convertir. Leurs habitudes errantes offrent des obstacles insurmontables à leur conversion.

29. Il se fait environ cinq baptêmes tous les ans par les ministres méthodistes et catholiques romains.

30, 31, 32. Ils n'ont point encore d'église, mais ils se proposent d'en bâtir une aussitôt qu'ils pourront en avoir les moyens. Le ministre méthodiste cependant, qui est stationné dans la ville de Amherstburgh, visite tous les dimanches ceux de sa croyance, et à l'aide d'un interprète, il prêche, il lit, et leur explique les saintes écritures. Ils ont aussi des réunions publiques tous les quinze jours pour y prier. Ils se rassemblent quelques fois pour prier en commun, et quelques-uns conservent le culte de famille. Ceux qui sont catholiques vont à l'église de Amherstburgh, qui est à trois milles de leur établissement.

33. Ils n'ont aucune école pour le présent.

34. Quand ils avaient une école, les enfans y assistaient bien irrégulièrement.

35. Suivant moi, ils ont autant d'aptitude que les blancs à acquérir des connaissances. Ils ne manquent nullement d'intelligence.

36 et 37. Ils sont ingénieux et montrent beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques, surtout dans les ouvrages de charpentier.

Appendice  
(T.)

246 Juin

38. Il n'y a qu'un artisan régulier parmi mes Sauvages, et c'est un tailleur; mais les hommes, en grande partie, construisent leurs propres ustensiles d'agriculture, du moins ceux qui sont en bois, telles que les charruées, les rateaux, les herses, etc., etc. Les femmes, en outre, font des paniers, des balais et d'autres articles pour vendre, et elles font elles-mêmes leur propre ouvrage.

39. La santé des Sauvages qui sont placés sous ma surintendance, est généralement bonne; elle ne paraît pas moins bonne que celle des blancs leurs voisins.

40. Les maladies les plus fréquentes sont les fièvres, communes à ce climat, les maladies inflammatoires et nerveuses; les scrofules et les rhumatismes sont aussi très communs. Mais ils ne sont pas plus exposés à ces maladies que les blancs, excepté cependant pour les scrofules, auxquelles ils sont plus exposés que les Sauvages résidans.

41. La partie civilisée de mes Sauvages n'est pas aussi exposée aux maladies qu'elle l'était autrefois, parce que la vie qu'ils mènent actuellement les y expose moins.

42. Les Sauvages résidans sous mes soins augmentent en nombre; mais ceux qui ne sont point fixés diminuent en nombre, cette diminution provient sans doute de ce qu'ils sont exposés aux rigueurs des saisons, de ce qu'ils se livrent à l'intempérance et de la pauvre nourriture qu'ils ont.

43. Le nombre moyen des enfans qui naissent dans une famille de Sauvages résidans, peut être, suivant les meilleures données que j'ai pu recueillir, de 3  $\frac{1}{2}$ . et le nombre de ceux qu'ils élèvent est à peu près le même que chez les blancs. Mais quant aux Sauvages errans, je n'ai pas assez d'informations pour pouvoir en rien dire; et il ne serait pas non plus facile d'obtenir ces informations. Dans les réquisitions pour les présens-annuels, mes listes ne donnent que le nombre d'hommes, de femmes et d'enfans dans chaque troupe particulière, sans égard au nombre de Sauvages qui composent les diverses familles.

44. Les décès parmi les enfans sont très fréquens entre l'âge de 1 et 4 ans; les maladies inflammatoires et les convulsions en semblent être les causes principales.

45. Parmi mes Sauvages, il y a cinq hommes mariés à des femmes blanches, et deux femmes mariées à des blancs.

46. La proportion des métis et demi métis parmi les Sauvages résidans qui sont sous ma surintendance est d'environ un tiers.

47. Les métis, vu que la plupart d'entre eux peuvent lire, écrire et parler la langue anglaise, ont un avantage assuré sur les Sauvages pur sang; de là les progrès plus rapides que l'on remarque parmi eux. Ils paraissent plus que le Sauvage pur sang désirer imiter les blancs dans leurs manières, leurs habits, etc., et ils regardent la paresse comme une chose disgracieuse.

48. Dans les mariages mixtes, la condition du Sauvage s'améliore décidément.

49. Parmi les Sauvages qui sont sous mes soins, il n'y a point de femmes qui vivent en concubinage avec des blancs.

50. Parmi les Hurons, il ne naît pas d'enfans naturels autant qu'il en naissait auparavant. Depuis que je suis Surintendant, ce cas ne s'est présenté que deux fois. Ils désapprouvent fortement cela. Parmi les Chippaouais les choses sont différentes; le lien conjugal avec eux ne se formant point sous la sanction de la loi ou de la religion est d'une nature moins permanente; et bien que l'on puisse citer des exemples d'une fidélité qui a duré toute la vie, il n'est pas rare de les voir se séparer les uns des autres et former des liens avec d'autres personnes; et l'on ne blâme point cela parmi eux.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

51. Les Sauvages ne jouissent point des droits civils au même degré que les autres sujets de sa Majesté. Ils ne peuvent vendre ni aliéner leurs terres, ni par eux-mêmes individuellement ni par leurs Chefs; ils ne jouissent point de la franchise électorale, et ils ne peuvent point voter aux assemblées de townships.

52. Je ne connais point de cas où des Sauvages possèdent ces droits, autres que ceux des enfants des blancs instruits mariés avec des femmes Sauvages.

53. A quelques exceptions près parmi les Hurons et les métis, je ne pense pas qu'ils soient en état de jouir de tous les droits civils de sujets Britanniques.

(Signé,) GEO. IRONSIDE,  
S. A. S.

Amherstburgh, 12 Décembre, 1842.

Relativement à la lettre qui accompagnait les questions et aux moyens qu'il y a d'améliorer la condition des Sauvages, les seules suggestions que j'aie à offrir sont les suivantes :—

D'abord, je pense qu'il serait à désirer que l'on pût accorder de plus grandes facilités aux Chippaouais pour s'établir sur des terres et pour s'engager d'une manière permanente dans la culture des terres. A cela il y a un très grand obstacle, c'est qu'ils ne possèdent que 300 acres dans la Réserve du Township de Anderdon. C'est sur cette Réserve, et à la Pointe Pelée, qu'ils se sont généralement rendus pendant plusieurs années, et on les engagerait plus facilement à s'établir sur l'une ou l'autre de ces terres que partout ailleurs. Mais si leur part dans la Réserve est tout-à-fait insuffisante sous le rapport de l'étendue, l'on n'a pas encore pleinement reconnu leurs réclamations contre les terres situées à Pointe Pelée. Suivant moi, il est désirable pour cela de reconnaître les droits qu'ils ont à ces terres, du moins à celles qui seraient suffisantes pour leur établissement. Je conçois en même temps qu'il serait avantageux de reconnaître pleinement leurs droits, à condition qu'ils s'établissent sur ces terres, et qu'ils y fassent des améliorations. Je suis certain que ce serait un moyen de leur faire abandonner la vie errante qu'ils mènent aujourd'hui, et de les engager à cultiver le sol.

Secondement.—Je suis d'opinion que ce serait accorder un grand bienfait aux Sauvages établis que de leur donner les moyens d'instruire leurs enfants. J'ai toute raison de croire que les Hurons établis sur la Réserve de Anderdon profiteraient de bon cœur de cette école, si l'on en établissait une sous la surintendance d'un instituteur capable et d'un bon carcétere. Ils ont exprimé la détermination d'établir eux-mêmes une école aussitôt qu'ils seraient en état de le faire; mais je crois que pour longtemps au moins ils ne posséderont pas les moyens de réaliser leurs intentions; et même s'ils ont ces moyens, il n'est pas probable qu'une école qu'ils établiraient eux-mêmes pourrait être permanente ou efficace. Si l'on pouvait établir les Chippaouais à la Pointe Pelée, je pense qu'une école serait indispensable pour leur avancement. Et si l'instituteur était une personne qui réunirait les qualifications convenables, il deviendrait l'agent le plus précieux pour répandre le christianisme parmi eux.

(Signé,) GEO. IRONSIDE,  
S. A. S.

Amherstburgh, 12 Décembre, 1842.

Réponses aux questions No. 5, 15 et 24.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

5. Le nombre des Sauvages placés sous ma surintendance qui aiment mieux vivre dans des cabanes, est de 299, et ils appartiennent à la Tribu des Chippaouais.

15. Les produits agricoles recueillis par les Weyondotts dans le cours d'une année (1841) sont comme suit, savoir :—

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Minots de blé.....         | 1110 |
| Do. de maïs.....           | 1508 |
| Do. de patates.....        | 814  |
| Do. d'avoine.....          | 950  |
| Do. de sarrasin.....       | 167  |
| Tonnes de foin.....        | 54½  |
| Nombre de citrouilles..... | 3500 |
| Minots de fèves.....       | 57   |
| Do. de navets.....         | 46   |
| Do. d'oignons.....         | 28½  |
| Do. de pommes.....         | 1127 |
| Do. de cerises.....        | 193  |
| Do. de poires.....         | 9½   |
| Do. de pêches.....         | 48   |
| Do. de pois.....           | 79   |
| Do. de prunes.....         | 14½  |

Ceux recueillis par les Chippaouais dans le cours d'une année (1842) sont comme suit, savoir :—

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Minots de maïs.....        | 309  |
| Do. de patates.....        | 24   |
| Nombre de citrouilles..... | 2000 |
| Minots de fèves.....       | 12   |
| Do. d'oignons.....         | 1    |
| Do. de courges.....        | 20   |
| Nombre de choux.....       | 1200 |

24. Dans la Tribu des Hurons, il y a 24 Méthodistes et 32 Catholiques Romains.

Parmi les Chippaouais qui sont sous ma surintendance, et qui sont au nombre de 306, il n'y en a que deux qui sont chrétiens; l'un est Episcopalien et l'autre Catholique Romain.

(Signé,) GEORGE IRONSIDE,  
S. A. S.

Département des Sauvages,  
Amherstburgh, 7 Mars, 1843.

pendice  
(T.)  
40 Juin.

Etat du nombre de Maisons, acres de terre défrichés et acres de terre cultivés, nombre d'animaux, voitures, etc., en la possession des familles sauvages placés sous le contrôle du Surintendant George Ironside.

Appendice  
(T.)  
240 Juin.

| Chefs de Familles.  | Nombre de Maisons. | Acres de terre défrichés. | Acres de terre cultivés. | Paire de Bœufs. | Nombre de |           |            |            |          |          |       |         |           |          |           |           |         |          |          |          |            |    |    |   |
|---------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------|-----------|-----------|------------|------------|----------|----------|-------|---------|-----------|----------|-----------|-----------|---------|----------|----------|----------|------------|----|----|---|
|                     |                    |                           |                          |                 | Vaches.   | Génisses. | Tan-reaux. | Bœuillons. | Moutons. | Chevaux. | Oies. | Wagons. | Charrues. | Sleighs. | Calèches. | Charrues. | Herses. | Granges. | Etables. | Cochons. | Carrioles. |    |    |   |
| Francis Parks       | 3                  | 30                        | 30                       | 1               | 2         | 1         | 2          | 2          |          | 5        | 0     | 0       | 1         | 1        | 0         | 1         | 0       | 0        | 1        | 0        | 1          | 1  | 20 | 0 |
| Peter Gold          | 1                  | 11                        | 11                       | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 4        | 0     | 0       | 1         | 1        | 0         | 1         | 1       | 0        | 1        | 0        | 1          | 1  | 0  | 0 |
| John Baptiste       | 1                  | 6                         | 6                        | 0               | 1         | 0         | 0          | 0          |          | 1        | 0     | 0       | 0         | 1        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Torna               | 3                  | 18                        | 18                       | 2               | 4         | 3         | 1          | 0          |          | 12       | 0     | 0       | 1         | 2        | 1         | 4         | 2       | 0        | 0        | 0        | 0          | 1  | 50 | 2 |
| Widow Warrow        | 2                  | 7                         | 7                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 4        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 1  | 10 | 0 |
| Joseph White        | 2                  | 36                        | 36                       | 1               | 1         | 0         | 1          | 0          |          | 2        | 32    | 0       | 1         | 1        | 0         | 1         | 1       | 1        | 1        | 1        | 1          | 2  | 25 | 0 |
| Widow White         | 2                  | 15                        | 15                       | 0               | 5         | 0         | 1          | 0          |          | 10       | 29    | 0       | 1         | 1        | 0         | 2         | 2       | 1        | 1        | 1        | 1          | 2  | 50 | 1 |
| George Martin       | 0                  | ...                       | ...                      | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 3        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Thomas Clarke       | 2                  | 15                        | 15                       | 1               | 3         | 3         | 2          | 2          |          | 16       | 0     | 0       | 1         | 1        | 1         | 2         | 1       | 1        | 1        | 1        | 1          | 2  | 26 | 0 |
| Joseph Warrow       | 2                  | 12                        | 12                       | 0               | 5         | 2         | 0          | 2          |          | 1        | 12    | 0       | 0         | 1        | 0         | 1         | 1       | 1        | 1        | 1        | 1          | 1  | 17 | 0 |
| Harry Hunt          | 2                  | 15                        | 15                       | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 5        | 0     | 0       | 1         | 1        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 1  | 2  | 0 |
| Thomas M'Kee        | 1                  | 28                        | 28                       | 2               | 1         | 0         | 1          | 0          |          | 4        | 0     | 0       | 1         | 1        | 0         | 1         | 0       | 1        | 1        | 1        | 1          | 4  | 0  | 0 |
| T. A. Clarke, Senr. | 1                  | 20                        | 20                       | 0               | 0         | 1         | 1          | 0          |          | 2        | 0     | 0       | 1         | 0        | 0         | 1         | 1       | 1        | 0        | 1        | 1          | 30 | 0  | 0 |
| Alex. Clarke        | 1                  | 6                         | 6                        | 0               | 3         | 3         | 0          | 0          |          | 2        | 0     | 2       | 0         | 1        | 0         | 1         | 1       | 0        | 0        | 0        | 0          | 12 | 0  | 0 |
| William Clarke      | 1                  | 3                         | 3                        | 0               | 1         | 1         | 0          | 0          |          | 0        | 0     | 0       | 1         | 0        | 0         | 1         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 12 | 0  | 0 |
| Mrs. Sturgeon       | 0                  | 2                         | 2                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 2        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Round Head          | 1                  | 3                         | 3                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 2        | 0     | 0       | 0         | 1        | 0         | 1         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 10 | 0  | 0 |
| Francis Colter      | 1                  | 7                         | 7                        | 0               | 1         | 0         | 0          | 0          |          | 2        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 1         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 12 | 0  | 0 |
| Mathew Gregges      | 1                  | 3                         | 3                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 0        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 8  | 0  | 0 |
| Adam Brown          | 1                  | 14                        | 14                       | 0               | 0         | 0         | 0          | 2          |          | 0        | 0     | 0       | 1         | 1        | 0         | 1         | 0       | 0        | 0        | 0        | 1          | 0  | 0  | 0 |
| Nantie              | 1                  | 2                         | 2                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 5        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Alex. Ermatinger    | 1                  | 2                         | 2                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 3        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 2  | 0  | 0 |
| Nowakigiek          | 1                  | 1                         | 1                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 0        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Meme                | 1                  | 1                         | 1                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 0        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Ochetoway           | 1                  | 1                         | 1                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 0        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Kewish              | 1                  | 1                         | 1                        | 0               | 0         | 0         | 0          | 0          |          | 0        | 0     | 0       | 0         | 0        | 0         | 0         | 0       | 0        | 0        | 0        | 0          | 0  | 0  | 0 |
| Total               | 34                 | 259                       | 259                      | 7               | 27        | 15        | 9          | 8          | 0        | 93       | 73    | 3       | 11        | 14       | 1         | 19        | 10      | 7        | 16       | 290      | 3          |    |    |   |

Certifié vraie copie.

(Signé) GEORGE IRONSIDE,  
S. I. A.

(Signé) GEORGE IRONSIDE,  
S. I. A.

Township de Anderdon, }  
31 Août, 1840. }

APPENDICE No. 20.

Témoignage de M. le Surintendant Jones, relativement aux Chippouais de la Réserve Supérieure de St. Clair, Rivière aux Sables et Kettle Point.

Réponses à moi soumises par la Commission d'Enquête sur les Affaires des Sauvages, en ma qualité de Surintendant Résidant des Sauvages de la Réserve Supérieure, Rivière St. Clair.

1. C'est depuis le mois de Mai, 1831, que j'ai la surintendance des Sauvages qui m'ont été confiés.

2. Durant cette période de tems il y a eu un changement considérable parmi ces Sauvages; dans le fait, quand j'arrivai parmi eux, il n'y avait point d'établissement à Port Sarnia; ces Sauvages étaient répandus dans toutes les directions, entièrement livrés à la dissipation et à l'ivrognerie, sans frein religieux ou moral. Ils appartenaient tous aujourd'hui à l'église, et forment une réunion d'hommes sobres, réguliers et le plus souvent industrieux. A l'appui de mon témoignage, je prendrai la liberté de reproduire ici l'opinion du Révérend William Scott, telle qu'il me l'a donnée par écrit: les Sauvages étaient ici ivrognes et dissipés, mauvais et dégradés; aujourd'hui ils sont tout le contraire; ils ont certainement fait de grands progrès sous le rapport moral."

3. Les Sauvages sont établis principalement sur le pont de la Réserve Supérieure sur des petites terres de six chaînes et demie de largeur sur la Rivière St. Clair.

L'espace qu'occupe l'établissement, tel que tracé régulièrement est d'environ 3 1/2 milles et contient 42 terres, mais sur le bas de la Réserve, le gouvernement n'a bâti aucune maison, et les Sauvages résident dans des petites cabanes de billots ou d'écorce qu'ils se font eux-mêmes:

4 et 5. Il y a seize bonnes maisons de billots que le gouvernement a érigées lorsque l'établissement fut formé; les autres occupent les petites bâtisses que j'ai mentionnées dans ma réponse précédente; presque tous ils ont des dépendances ou des granges dans lesquelles ils serrant leurs récoltes. Aucuns d'eux ne vivent par goût dans des cabanes; c'est le manque de moyens seuls qui les empêchent de se bâtir des maisons.

6. Comme je l'ai déjà dit, les terres sont subdivisées en lots, qui ont été régulièrement arpentés par un arpenteur. Le chef, avec mon approbation, a établi presque tous les Sauvages sur leurs terres, mais il ne serait pas nécessaire de le consulter vu que les Sauvages pourraient désirer s'établir dans des endroits qui ne sont pas encore habités.

7. Autant que je le puis constater sans avoir recours à un arpentage régulier, le nombre d'acres en culture est d'environ 200; mais il y en a environ cinquante autres qui sont défrichés mais qui n'ont pas été semés. L'étendue moyenne que cultive chaque famille peut être de cinq acres; mais ce n'est pas une estimation correcte parce qu'il y en a qui sont plus industrieux que d'autres. J'oserais dire qu'ils cultivent de deux à huit acres chaque. Il y en a peu qui ne sèment quelques grains, en trop petite quantité cependant pour subvenir à tous leurs besoins; on comble le déficit par le produit de la pêche et de la chasse; dans tous les cas, ils comptent sur les présens pour pouvoir s'habiller, ce que l'excédant de leurs produits ne pourrait pas leur permettre de faire.

8. Un Sauvage qui a une fois un lot de terre en sa possession est tout-à fait à l'abri des empiétements d'aucune autre personne; mais une mauvaise conduite ou l'ivrognerie habituelle l'exposerait à être chassé de la Réserve par les chefs. A la mort du Sauvage qui ne fait qu'exprimer ses dernières volontés, la famille hérite généralement des biens; mais il peut les léguer à des membres particuliers de la Tribu. Dans les cas de transport ou d'échange, l'appro-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

bation du chef devient nécessaire. Il est bien connu qu'un Sauvage ne possède naturellement pas ses propriétés en vertu de titres, à moins qu'il n'ait acheté, en sorte qu'il ne peut pas en donner; mais quand la Tribu vend, on laisse au gouvernement à conduire la transaction.

9. Ils ont décidément fait des progrès; dans le fait lorsque je vins m'établir ici, ils n'avaient réellement point de système d'agriculture; aujourd'hui ils savent très bien labourer, conduire des animaux, semer, herser, etc., etc. Enfin ils connaissent tous les arts domestiques; chaque famille cultive pour elle; il n'y a point de récolte en commun.

10. Tous les Sauvages qui sont sous ma surintendance, du moins tous les mâles adultes. Les seuls instruments qu'ils avaient alors étaient la pioche et la hache, et ils se servent aujourd'hui de tous ceux que les blancs emploient.

11. Ils ont huit charrues et quatre herses dont ils se servent chacun leur tour: chaque homme a une hache, et chaque famille possède des pioches et des haches en nombre suffisant outre un certain nombre de faux et de faucilles qui constituent le fonds général. Ils ont aussi deux moulins à vanner et quatre scies de travers. Je puis dire qu'ils en ont grand soin, et qu'ils en connaissent bien l'usage.

12. Ils ont neuf paires de bœufs, huit vaches, et quelques jeunes animaux outre un grand nombre de cochons et de chevaux. Il y a bien peu de familles qui n'élèvent point de truies. Ils prennent un soin excessif de leurs animaux et les nourrissent très bien pendant l'hiver.

13. La seule différence dans le mode d'agriculture c'est qu'ils ne laissent point régulièrement leurs terres en friche, et qu'ils sèment pendant un été du blé d'automne, se contentant principalement de semer du maïs et des patates.

14. J'ai justement dit en quoi consistent leurs récoltes, mais ils cultivent aussi une faible quantité de blé du printemps, d'avoine et de pois.

15 et 16. Il n'y a qu'une seule Tribu, et je n'ai point d'information précise sur la quantité exacte de produits qu'ils recueillent dans une année, vu que leurs récoltes varient suivant les saisons; mais d'après la quantité semée, que j'ai achetée moi-même pour les semences, j'oserais dire qu'il y a deux ans ils recueillirent entre trois ou quatre cents minots de blé, et une égale quantité d'avoine; environ cent minots de pois, et chaque famille a encore un champ de maïs et de patates. Ce sont les hommes qui font tous les travaux des champs, mais les femmes font les travaux moins fatiguans de sarcler le maïs et les patates.

17. Comme ils n'ont rien qui les obligent à travailler, ils travaillent quand ils s'y sentent portés et jamais systématiquement; cependant ils emploient la plus grande partie du jour à travailler.

18. Ils ne le font pas généralement; mais quand ils ont faim, ils mangent ce qu'ils ont dans leur cabane ou leur maison.

19. Leur goût pour la chasse et la pêche est bien diminué; et ils font rarement la chasse si ce n'est quand ils y sont obligés pour se procurer des vivres lorsqu'ils n'ont plus d'animaux à tuer.

20. C'est surtout dans les derniers jours d'automne et pendant l'hiver qu'ils se livrent à la chasse, mais durant peu de jours à la fois; et quant à la pêche, comme ils vivent sur les bords d'une rivière, ils y passent la plus grande partie de leur temps dans l'automne et dans le printemps lors du passage du poisson; ils y possèdent deux excellentes pêcheries, et le hareng et le poisson blanc y abondent. Les jeunes gens se servent pour cela de la seine, et ils s'arrangent pour cela de manière à n'y être pas tous engagés à la fois.

21. Pour la chasse ils vont aux différents endroits où ils pensent que le gibier est abondant, quelques uns vont de l'autre côté de la rivière. Leurs pêcheries sont à leur porte.

22. Aucun: quant aux lieux ils vont généralement dans les endroits où le chevreuil est plus commun, et les pêcheries ne changent pas.

23. A quelques exceptions près ils sont chrétiens, il n'y en a qu'un très petit nombre de payens sur le lac Huron, près du Sable.

24. Ils appartiennent à deux religions différentes; quelques uns sont Méthodistes Wesleyens; et d'autres appartiennent à l'Eglise d'Angleterre. On ne saurait dire bien exactement le nombre des premiers: comme on peut le voir par la lettre de M. Scott, je me servirai de ses propres termes:—"Nous étions cent soixante douze à la dernière conférence, mais vous ne pouvez point par là en connaître le nombre exact, parce que nous comprenons dans ce nombre comme membres ceux qui ne sont point arrivés à l'âge de maturité et de discrétion, et qui autant que nous pouvons en juger ne marchent point dans la crainte de Dieu." Le nombre des Episcopaliens ou du moins de ceux qui se sont adressés à l'Evêque pour être admis comme tels, est d'environ trente familles. Il y a en outre une ou deux familles catholiques.

25. Ceux qui résident sur la Réserve, étant tous Méthodistes, assistent régulièrement au service divin, et cela par goût. Je citerai encore les paroles du Rév. M. Scott: "Il faut que le zèle qu'ils témoignent à assister régulièrement au service divin soit tout-à-fait spontané, car on n'emploie point que je sache d'autres moyens que la persuasion morale pour les engager à le faire."

26. Ils ont fait beaucoup de progrès dans leurs dispositions morales, dans leur conduite, et dans leur apparence.

27. Ils y sont profondément sensibles; ils désirent beaucoup avancer suivant les expressions de leur missionnaire. D'après plusieurs conversations que j'ai eues avec un grand nombre de Sauvages de cet endroit, ils me paraissent profondément sensibles aux heureux changemens qui se sont introduits dans leur condition. Ils sont exposés à moins de maladies, et plusieurs disent que c'est à l'introduction de la religion parmi eux qu'ils doivent la conservation de leur vie. Il y a beaucoup d'habitudes et de préjugés que les anciens ne peuvent guère abandonner, et il est difficile de convaincre les Sauvages sur ce qui peut tendre à leur avancement.

28. Il y en a huit ou dix familles; et les efforts qui ont si bien réussi pour la conversion des autres restent infructueux pour celles-là. On doit en voir les raisons dans le vif attachement qu'ils portent aux droits et aux superstitions de leurs pères, dans la crainte des malheurs qui les accablent et de la mort même qui les frapperait s'ils les abandonnaient, et de tous les maux dont les menacent des jongleurs qu'ils vénèrent tant.

29. Il paraît que l'on ne tient point de registre exact du nombre de baptêmes qui se font tous les ans; et en m'adressant au missionnaire qui en est chargé, j'obtins les informations suivantes:—Le nombre entier des baptêmes célébrés depuis l'institution de la mission Wesleyenne des Sauvages est de 450 savoir: 221 adultes et 239 enfans de tout âge. Quelques uns d'eux sont morts, d'autres sont disparus, et d'autres appartiennent à d'autres endroits. Ils n'enregistrent pas la date des admissions dans les sociétés, et comme le gouvernement de notre église est tout à fait particulier nous ne pouvons que donner d'une manière générale l'augmentation ou la diminution; ce nombre peut diminuer par le décès, les migrations ou les autres causes; il y en a aussi quelques uns que j'ai admis depuis que suis arrivé, et qui auraient pu l'être avant et d'autres qui ne peuvent plus en faire partie. Je puis dire cependant que depuis que je suis ici (environ 18 mois) il s'est fait vingt baptêmes; comme de raison ces baptêmes ont été faits suivant les rites des Wesleyens Méthodistes. Les Episcopaliens s'étaient établis sur une réserve distincte, sur la Rivière au Sable, où ils se sont rendus il y a deux ans, n'ont encore ni ministre ni église.

30. Un missionnaire de l'église Wesleyenne méthodiste, le Rév. William Scott, est stationné au port Sarnia, et remplit tous ses devoirs avec beaucoup d'assiduité.

31. Une grande et spacieuse maison de réunion sur cette partie de la réserve adjacente au presbytère et à la résidence du Surintendant entre lesquelles elle se trouve; elle est de charpente de 30 pieds sur 60, et fut bâtie par le Gouvernement pour servir d'église et de maison d'école lorsque l'établissement fut fondé.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

ondico  
P.)  
Jain.

32. A ma connaissance, ils observent régulièrement le dimanche, et je les ai souvent, en passant, entendu pratiquer leur exercice religieux, mais je préfère citer l'opinion de leur propre ministre : — « Leur coutume relativement au culte public est suivant les formes et usages du corps religieux auquel ils appartiennent ; ils les observent avec régularité, décence et solennité ; nous ne pouvons donner des informations générales sur leur culte privé, les chefs de famille suivent dans leurs familles le culte prescrit par nos saintes écritures qui généralement pour eux consiste à chanter un hymne dans leur propre langue, après lequel le chef de famille adresse ses prières au Dieu tout puissant.

33. Ils n'ont qu'une seule école et elle est placée sous les soins du missionnaire.

34. En réponse à cette question, je prends la liberté de dire qu'ils le font, les heures d'école étant de 9 à 12 A. M. et de 1 à 4 P. M.

35. Le nombre varie de 20 à 30 des deux sexes et ils montrent autant sinon plus d'aptitude que la généralité des enfans de leur âge.

36. Le mode d'enseignement ne diffère point de celui suivi dans les écoles primaires ; on leur apprend à lire, épeler et écrire en anglais, les règles ordinaires de l'arithmétique et la musique vocale : leur lecture consiste dans les passages de l'écriture ; et dans les écoles de dimanche on leur enseigne le catéchisme.

37. Tous les Sauvages dans leur état de nature, montrent beaucoup d'inclination pour les arts mécaniques et en font voir beaucoup d'adresse dans les ouvrages qu'ils entreprennent, tels que les canots, les traînaux, les avirons, etc., et cela sans outils à l'exception du couteau croche et de la poite hache ; mais je penserais que c'est dans les métiers de charpentier et forgeron qu'ils seront probablement les plus habiles.

38. Il n'y a point d'artisans réguliers, mais il y a un grand nombre de Sauvages qui ont assez d'habileté dans les arts mécaniques pour devenir de bons charpentiers.

39. Bien meilleure que chez les blancs. Je dirais en somme que la santé est excessivement bonne.

40. Je conçois qu'il n'y a pas de différence particulière entre les maladies des Sauvages et celles des blancs ; les rhumes provenant des mauvaises saisons et de légères attaques de rhumatisme sont les plus communes.

41. Par suite des mauvais temps auxquels ils s'exposent et de leur intempérance, principales causes de leurs maladies, leur nombre a beaucoup diminué, et plus ils sont civilisés, moins ils y seront exposés, vu que leurs fortes constitutions les met en état d'éviter la plupart des fièvres d'été, les personnes âgées exceptées.

42. La Tribu placée sous ma surintendance, augmente rapidement et graduellement, résultat comme de raison de quelques unes de leurs habitudes régulières et domestiques.

43. Je penserais que ce nombre peut être de cinq bien que deux sont probablement enlevés dans leur enfance ; ainsi le plus souvent une famille serait composée de cinq individus.

44. Le plus grand nombre des décès arrivent avant l'âge de deux ans, mais je ne saurais donner une opinion sur les diverses causes de cela.

45. Pendant tout le temps que j'ai résidé parmi ces Sauvages je n'en ai vu qu'un seul cas.

46. Il n'y en a que deux ou trois qui se reconnaissent comme métis, mais ils vivent absolument à la manière des Sauvages et ne diffèrent nullement dans les habitudes.

47. Cela ne peut avoir aucun effet pour le Sauvage, mais seulement pour la femme et ses enfans qui se séparent alors de la Tribu, adoptant les habitudes et partage le bien-être des blancs.

49. Je n'en connais point d'exemple.

50. Il ne naît maintenant plus d'enfans naturels, et cet événement couvre la mère de mépris et de dérision.

51. Les Sauvages ne jouissent pas de tous les droits des sujets anglais ; la loi les protège, ils n'ont point de voix dans les assemblées de Townships ni dans les élections et ne partagent point l'allocation des écoles.

52. Je n'en connais point d'exemple et je ne crois pas qu'il y en ait.

53. Je penserais qu'avec de l'éducation et de l'expérience, ils l'ont ; mais par suite de l'entière exclusion dans laquelle ils ont été depuis si longtemps de toutes sortes d'affaires, ils auront besoin de conseils et d'assistance pendant un grand nombre d'années.

(Signé,)

WILLIAM JONES.  
A. S. A. S.

Réserve supérieure des Sauvages,  
17 Décembre, 1842.

Port Sarnia, 21 Janvier, 1843.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 31 du mois dernier et je regrette que les Commissaires aient trouvé que je n'ai pas accordé aux questions qui m'ont été soumises toute l'attention qu'elles méritent.

Pour leur information je dirai que j'ai profité de tous les moyens auxquels j'ai pu avoir recours pour donner un témoignage clair et satisfaisant et que je n'avais ni l'intention ni le désir de négliger ou ne pas suivre leurs instructions.

Cependant en obéissance à leurs ordres, je n'ai point perdu de temps à considérer de nouveau les réponses auxquelles on a plus particulièrement fait allusion ; et je vais vous soumettre le résultat de mes recherches.

4. Quelle est la grandeur et l'étendue de chaque village, savoir : le nombre de maisons, de granges, etc., et avec quels matériaux sont-elles construites ? — Comme je l'ai déjà dit dans la réponse que j'ai déjà faite à cette question, il y a seize bonnes maisons de billots, 10 pieds sur vingt à l'extérieur, avec de bons planchers, de bonnes couvertures en bardaux, des cheminées en briques et dix autres maisons que les Sauvages eux-mêmes ont construites ; elles sont inférieures aux autres sous le rapport de la grandeur et des matériaux avec lesquelles elles sont construites, à l'exception d'une seule bâtisse en billots, il n'y a rien sur toute la réserve qui ressemble à une grange, mais les Sauvages ont presque tous de petites dépendances où ils engrangent leurs récoltes. Il sera bon de mentionner ici qu'il y a un peu en arrière des lots régulièrement divisés quelques petits défrichés dont les propriétaires résident dans des cabanes.

5. Y-a-t-il quelques uns de vos Sauvages qui aiment mieux vivre dans des cabanes ; s'il y en a dites en le nombre ? — Je ne suis pas en état de donner beaucoup d'informations sur ce sujet ; cependant les commissaires aimeront peut-être à connaître que le nombre des familles de Sauvages qui aujourd'hui par nécessité vivent dans des cabanes à cet établissement, est autant que je puis le constater d'environ vingt, et d'environ vingt-cinq à la Rivière au Sable.

7. Voulez-vous dire autant que possible le nombre d'acres de terres en culture dans chacun de vos établissemens et aussi le nombre d'acres que cultive chaque famille ; quand une famille n'a pas de terres à cultiver où prend elle ses moyens de subsistance ? — Les seules informations que j'ai pu obtenir à ce sujet, outre celles que j'ai déjà données dans ma première réponse à cet question, on peut les connaître en parcourant le rapport ci-joint qui je m'en flatte contentera les commissaires.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice (T.)  
24e Juin.

15. Pouvez-vous dire la quantité de produits que chaque Tribu a récoltée dans une année?—Je suis fâché de dire qu'il n'est pas en mon pouvoir de répondre à cette question, si ce n'est que la récolte en question est la plus grande récolte que les Sauvages aient jamais faite dans cet établissement depuis mon arrivée parmi eux.

23 et 24. Quels progrès ont-ils fait dans le christianisme?—Je regrette beaucoup que les Commissaires n'aient pas considéré comme suffisante la lettre de M. Scott, parce qu'elle donnait de grands détails sur le sujet, et qui venait d'un ministre de leurs propres croyances; elle donnait un état franc et explicite de leurs progrès sous le rapport religieux. Je suis en peine de dire ce qui pourrait vous procurer de plus amples informations sur le sujet. Je puis peut-être ajouter qu'ils ont deux jours par semaine, le Dimanche et le Jeudi, réservés pour le culte religieux: le Service Divin est célébré deux fois pendant le premier jour, et une fois seulement le soir du dernier de ces jours. Et je ne pense pas que j'exagère les progrès qu'ils ont fait dans le christianisme, en disant, qu'ils ont mérité l'approbation générale des divers ministres qui les ont dirigés pendant que j'étais parmi eux.

36. Voulez-vous décrire le mode d'enseignement suivi dans ces écoles et la nature des livres qui y sont en usage?—Avec toutes les dispositions et tout le désir qui m'animent pour suivre les instructions des Commissaires je ne puis réellement pas donner sur ce sujet des informations qui exposent d'une manière plus claire que je l'ai déjà fait, le mode d'enseignement adopté dans ces écoles et les progrès que les enfants ont faits dans l'éducation.

J'ai cependant conformément à leurs ordres interrogé de nouveaux le maître d'école, mais je n'ai pu en obtenir rien qui doive être transmis aux Commissaires ou qui, dans mon opinion, puisse jeter un nouveau jour sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
WILLIAM JONES,  
A. S. A. S.

Etat des Sauvages possédant des maisons sur la Réserve Supérieure des Sauvages, Rivière St. Clair, de la quantité de terres qu'ils ont défrichée, du nombre d'animaux, qu'ils possèdent.

| Noms.           | Nombre de maisons possédées par chaque famille. | Nombre d'acres de terres défrichées et en culture. | Nombre d'acres de terres défrichées et non cultivées. | Nombre de Bœufs. | Nombre de Vaches. | Nombre de Chevaux. | Nombre de Cochons. | Nombre de Steighs. | Nombre de Charrues. | Nombre de Horses. |
|-----------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Ogubikeen       | 1                                               | 11                                                 | 0                                                     | 0                | 0                 | 3                  | 0                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Peter Salt      | 1                                               | 6                                                  | 0                                                     | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Waywynash       | 1                                               | 20                                                 | 5                                                     | 2                | 1                 | 7                  | 0                  | 2                  | 2                   | 1                 |
| Shorden         | 1                                               | 2½                                                 | 6                                                     | 0                | 0                 | 2                  | 0                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Manzhakeg       | 1                                               | 2                                                  | 2                                                     | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Wandaush        | 1                                               | 2                                                  | 2½                                                    | 0                | 0                 | 1                  | 2                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Shaugwash       | 1                                               | 5                                                  | 0                                                     | 0                | 0                 | 1                  | 2                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Quag Rigouin    | 1                                               | 0                                                  | 10                                                    | 0                | 0                 | 5                  | 0                  | 1                  | 1                   | 1                 |
| Kiniwabny       | 1                                               | 4                                                  | 3½                                                    | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Nayonwaqud      | 1                                               | 4                                                  | 3½                                                    | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Samon           | 1                                               | 0                                                  | 3½                                                    | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Wapoose         | 1                                               | 15                                                 | 6½                                                    | 0                | 1                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Kankiwash       | 1                                               | 1                                                  | 0                                                     | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Gordencoming    | 1                                               | 3½                                                 | 2                                                     | 0                | 1                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Penasianguasham | 1                                               | 24                                                 | 0                                                     | 0                | 0                 | 1                  | 0                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Warrabey        | 1                                               | 5                                                  | 0                                                     | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Quaysino        | 1                                               | 6                                                  | 0                                                     | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Whkaypanidsey   | 1                                               | 2                                                  | 0                                                     | 0                | 0                 | 0                  | 0                  | 0                  | 0                   | 0                 |
| Wekwkejsiah     | 1                                               | 4½                                                 | 0                                                     | 0                | 0                 | 6                  | 0                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Axhqayquaraby   | 1                                               | 4                                                  | 2                                                     | 0                | 0                 | 1                  | 0                  | 1                  | 0                   | 0                 |
| Total           | 20                                              | 99½                                                | 46½                                                   | 2                | 3                 | 26                 | 4                  | 9                  | 3                   | 2                 |

(Signée,) WILLIAM JONES,  
A. S. A. S.

Réserve Supérieure des Sauvages,  
Rivière St. Clair, 3 Août, 1839.

Etat des Sauvages établis sur la Réserve Supérieure, Rivière St. Clair, et la quantité de terre qu'ils ont défrichée.

| Noms.                        | No. d'Acres. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ogubikeen                    | 20           | Ces trois terres sont en partie exploitées par d'autres qui n'ont point nasez de leurs terres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Peter Salt                   | 16           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Waywynash                    | 30           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Pammsing                     | 4½           | Ce rapport ne comprend que les noms de ceux qui se sont établis sur la Réserve Supérieure; mais il y a cinq familles de la même Tribu établies sur des terres qu'ils ont achetées avec leur rente, et qu'elles ont obtenu du gouvernement en vertu de permis d'occupation dans Eniskillen; il y en a environ quarante acres défrichées; et il y a deux bonnes maisons de billots et deux petites granges. Les Sauvages de la Rivière aux Sables ont environ 60 acres en culture et ont une maison de billots. Il y a cinq familles qui vivent sur la Réserve à Kettle Point, près de la Rivière aux Sables; ils ont environ vingt acres en culture et deux maisons de billots. |
| Shoden                       | 2½           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Chauergwash                  | 3½           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Petawaimheod                 | 6            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Jonas                        | 6            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| David                        | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mayaunhkevad                 | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Gordon Corning               | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Henry Beaver                 | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Wainjigzhayack               | 1            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Kiehinn                      | 3            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nigigoonce                   | 2            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Kagivjiwiny                  | 3            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Unceebber Mawyhawkee         | 10           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Kessamosny et Keghibinas     | 9            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nakizhing                    | 4            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Rabasay                      | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Waubunsain et Shingunakighay | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Muzhakee et Mikoney          | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Navzhwa                      | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Penasywikizhy                | 5            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Penasgeobinosy               | 2            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Washwain et Jigoshoon        | 2            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Penasqway                    | 1            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Chabozno et Mississagun      | 3            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Shaushamoinitise             | 2            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Navang                       | 6            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Kazboond                     | 6            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Shebegher                    | 6            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Total                        | 205          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

(Signé,) WILLIAM JONES,  
A. S. A. S.

Réserve Supérieure des Sauvages,  
St. Clair, 20 Janv., 1843.

APPENDICE No. 21.

Témoignage de M. le Surintendant Keating relativement aux Chippaouais, Pottawatimies et les Outaouais de l'Isle Walpole.

Réponses aux questions soumises par les Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages.

1. Il y a maintenant trois ans et quelques mois que je suis surintendant des Sauvages qui ont été placés sous mes soins.

2. A cette question je puis répondre d'une manière satisfaisante. Qu'ils aient fait des progrès et des progrès considérables, c'est ce que je n'hésite point à dire; et quand je suis venu parmi eux il n'était pas rare de voir le rivage couvert de Sauvages dans l'état le plus complet d'ivresse, c'est ce que l'on voit rarement aujourd'hui et dans le fait cela n'est pas arrivé à ma connaissance dans le cours de ces deux dernières années. Aujourd'hui ils se livrent avec succès à l'agriculture; ils ont cultivé à leur profit des terres considérables et l'on peut dire que la majorité ignore le besoin. Dans ce qui précède, je fais allusion aux Ojiboways seulement; récemment il s'y est rendu un nombre considérable de Pottawatimies et d'Outaouais dont les habitudes diffèrent entièrement de celles de leurs frères plus tranquilles et plus dociles.

3. Les Sauvages sous ma surintendance sont établis sur l'Isle Walpole, et comme un certain trait d'histoire s'attache à cette localité, on me pardonnera si j'expose un peu plus au long les diverses circonstances qui y ont rapport.



pendice  
T.)  
le Juin.

A la fin de la dernière guerre, le colonel M<sup>r</sup> Kin que les Sauvages appelaient l'Élan blanc, se rendit à cette Isle et y établit les restes épars des Tribus qui avaient si vaillamment combattu sous l'Étendard Anglais. Il y alluma suivant leur langage emphatique le feu du conseil "qui les réchauffa et les éclaira en même temps." Laissés sans appui ni assistance ils devinrent bientôt la proie de leurs voisins rapaces; sans guide pour les conduire, sans ami pour les aviser, ils tombèrent aisément dans les pièges qu'on leur tendit, et dans un moment d'ivresse ils signèrent un papier dont ils ignoraient le contenu et dont ils ne pouvaient point prévoir les funestes conséquences. Il arriva que ces papiers étaient des baux consentis pour les terres les meilleures et les plus fertiles dont on s'empara immédiatement. Quand j'arrivai parmi eux, il y avait à peine un pied de terre cultivable qu'ils pouvaient dire leur appartenir; mais grâce à un Acte récent du Parlement, j'ai pu chasser plusieurs des envahisseurs les plus audacieux et mettre leur terres à la disposition des Sauvages. Depuis cette époque, ils ont graduellement acquis des habitudes régulières industrielles du cultivateur; ils ont entièrement oublié la chasse pour se livrer à la culture. Ce sont les chefs ou moi qui choisissons les terres qu'ils occupent et une fois qu'ils en ont la possession c'est pour toujours. Comme de raison ils n'ont point de village régulier, mais les terres sont contiguës comme elle le sont parmi les blancs dans leur voisinage.

4. Toutes les maisons que les blancs habitaient autrefois sont aujourd'hui habitées par des Sauvages; et outre celles là un grand nombre de Sauvages ont bâti à leurs propres frais de très belles petites maisons, qui ne dépareraient point un village Anglais. Plusieurs sont maintenant en bâtisse, et je me flatte que le printemps prochain on verra au moins une douzaine de bonnes maisons construites par eux-mêmes avec le produit de leur industrie et la vente de leurs chevaux, ce qui autrefois contribuait tant à leur faire mener la vie errante. Il y a 25 maisons de billots; 3 de charpente, et plusieurs autres en voie de construction; il y a aussi 4 granges de billots.

5. Il n'y a pas de Sauvages qui préfèrent habiter des cabanes; ils désirent tous se bâtir des maisons et vivre chaudement et à l'aise, comme ils voient vivre un grand nombre de leurs amis, mais le manque de moyens les en empêche. J'ai cependant proposé aux Chefs, qu'aussitôt après le tems des semailles, ils devraient tous se réunir et ériger des maisons pour les classes les plus pauvres, au moyen de ce qu'on appelle communément "corvées," et se procurer des clous, des planches et des vitres à même leur rente. Ils ont consenti à cela de bon cœur, et j'aurai l'été prochain l'agréable occupation d'aider et surveiller ces entreprises avantageuses.

6. La manière dont les Sauvages de l'Isle Walpole subdivisent les terres qu'ils cultivent est celle-ci:—ce plan est à eux, et c'est un plan que j'ai vu suivre dans plusieurs parties de la France, et que j'approuve entièrement, surtout comme on n'a pas et que l'on n'aurait pas pu faire d'arpentage régulier pendant que les blancs s'en étaient si complètement emparés. Il y a cinq Chefs inférieurs parmi les Ojibeways, qui sont sans cesse entourés de leurs parens les plus proches, de leurs parens par mariage, et des jeunes gens qui, quoique sous le contrôle du Grand Chef, les reconnaissent particulièrement comme leurs Chefs. Ceux-ci, lorsque les blancs furent chassés, se réunirent et choisirent des localités ou plutôt divisèrent la quantité de terres bonnes à cultiver suivant leur nombre, en prenant un, deux ou trois lots suivant leurs besoins. Ainsi chaque groupe particulier cultive dans une vaste enceinte, chacun suivant ses moyens ou son industrie, semant plus ou moins de leur terre, et l'harmonie la plus parfaite règne toujours parmi eux. Il faut ainsi moins de clôture; et quand il y a autant de personnes intéressées, on a comme de raison beaucoup plus d'attention à éloigner les animaux ou les cochons qui détruiraient leurs récoltes. Dans le cours du printemps, si je puis réussir à chasser tous les blancs qui s'y trouvent, je me propose de diviser chaque champ par lignes parallèles perpendiculaires à la Rivière St. Clair d'un côté, et au Chenail Écarté de l'autre. Les Sauvages veulent bien et désirent accorder des compensations libérales aux possesseurs actuels pour les améliorations qu'ils ont faites, surtout parce que la plupart des titres frauduleux qui avaient été

consentis n'existent plus, les possesseurs de ces titres imparfaits et frauduleux les ayant vendus à des Européens ignorans qu'ils ont trompés en leur faisant croire qu'ils étaient à l'abri. Je me suis déjà adressé à ce sujet au Surintendant en Chef, et je me flatte qu'il approuvera cette mesure. On ne doit cependant considérer aucun de ces baux comme valides, vu qu'ils n'ont pas reçu l'approbation du Gouverneur de la Province qui était alors le Haut-Canada.

Les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> réponses ont de si grands rapports entre elles sous le rapport de leurs sens et des réponses que l'on doit y faire, que j'ai pris la liberté de faire une réponse générale suivant l'ordre qui m'a paru le plus clair et le plus succinct. D'après ce qui précède on peut voir que les Sauvages une fois en possession d'un lot de terre ne peuvent être inquiétés dans leurs droits, qu'à leur mort ils sont libres de transporter à leurs héritiers comme toute personne qui jouit de droits acquis, bien que ce transport ne consiste très-souvent que dans de simples paroles, leurs dernières volontés sont invariablement considérées comme sacrées. Quand j'arrivai d'abord parmi eux, toute leur culture se faisait à la pioche, vu qu'ils n'avaient ni bœufs ni charrues, bien qu'ils reçussent cependant une rente annuelle de £300; mais comme on la leur payait en argent, chacun d'eux ne recevait qu'une petite somme, qui était bien vite dépensée en achat de boissons ou d'articles qui leur sont absolument inutiles. Je leur suggérai cependant la convenance qu'il y avait d'acheter un certain nombre de bœufs et de charrues pour l'usage général, en laissant une ou deux à chaque Chef, suivant leurs nombres. Ce plan reçut leur approbation cordiale et fut immédiatement mis en pratique. J'achetai aussi pour eux un assortiment complet d'outils de charpentier et de forgeron. Ils ont maintenant neuf charrues, neuf paires de bœufs, dont ils ont un grand soin; outre un bon nombre de faux, de pioches, etc., et une quantité de fer pour herse, pour lisses à sleigh, pour réparer leurs armes ou tout autre ouvrage qu'ils désirent entreprendre. D'abord ils étaient très gauches à se servir de la charrue, quelques-uns le sont encore, mais la plupart savent très bien conduire les animaux, et savent labourer, semer, récolter, javeler, etc.

Les animaux qu'ils possèdent sont, comme je l'ai déjà dit, neuf paires de bœufs, une grande quantité de cochons et de chevaux. Le Chef a aussi deux vaches. A une exception près, ils ont un grand soin de leurs animaux pendant l'hiver, ceux qui en ont soin ne vont pas même aux sucreries situées sur l'Isle à la petite Anco à l'Ours. Ils ont une grande quantité de foin à marais pour leurs animaux pendant l'hiver, vu qu'il n'y a pas de trèfle dans le voisinage. A leur demande, je leur ai aussi acheté une superbe truie de Berkshire, qui avait été couverte par un magnifique verrat, et ils se sont partagés les animaux entre eux, le Chef gardant la truie et les Sauvages se partageant les petits jusqu'à ce qu'ils aient tous de la race. Leur race de chevaux étant particulièrement petits et ventrus, et dégénéralant de plus en plus tous les jours par le peu d'attention que l'on porte à leur accouplement et la liberté que l'on laisse aux chevaux entiers, je leur achetai un étalon au trois quarts pur sang et qui possédait les qualités qui manqueraient aux leurs. Leurs animaux, comme de raison, s'améliorèrent promptement, et constituèrent une augmentation considérable dans leurs propriétés, vu que l'immense étendue de prairies qu'ils possèdent pourrait nourrir un nombre illimité de chevaux et d'animaux. A quelques exceptions près, j'ai fait acheter tous leurs étalons l'été dernier. Ils parlent aussi d'acheter au printemps un taureau et un certain nombre de vaches à lait, que l'on laissera libres jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour en faire un partage général. Je ne connais point de différence entre le mode d'agriculture qu'ils suivent et celui des blancs, excepté que ceux-ci y excellent plus que des gens qui s'y livrent depuis si peu de tems. Leur aptitude est grande, et maintenant qu'ils en ont les moyens ils vont faire des progrès rapides. Cependant les cultivateurs qui les environnent sont de biens pauvres modèles à suivre; ils sont généralement paresseux, négligens, malpropres, tels qu'on en voit toujours parmi les Sauvages ou dans leur voisinage.

Je n'ai aucune idée exacte de la quantité de terre que cultivent les Sauvages, mais je pensais qu'elle excède six cents acres, et elle augmente tous les ans. Si nous pou-

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

vous réussir à nous débarrasser de tous les squatters, cette quantité ne sera pas loin d'être portée à mille acres. La plus grande étendue qu'un seul Sauvage ait encore cultivée peut être d'environ douze acres, la plus petite d'environ trois acres, en sorte que la moyenne peut-être de sept et demie; mais ce ne peut être un calcul bien correct, parce que les petites terres excèdent de beaucoup les grandes, et il serait difficile de donner une réponse précise sans faire un recensement exact, ce que je n'ai pas les moyens de faire aujourd'hui. Chaque famille des Ojibeways cultive une étendue de terre plus ou moins grande, et c'est ce que font généralement la plupart des Sauvages récemment arrivés; mais toutes les familles que la paresse ou le manque de moyens empêche de cultiver, cherchent leurs moyens de subsistance dans la chasse, la pêche, dans la vente des paniers ou des nattes, et leurs habits dans la distribution annuelle des présens; mais il y a au moins cent chefs de familles qui ont commencé à labourer leurs terres depuis deux ans.

14. Le produit principal du Sauvage est le maïs, qu'il cultive en grande quantité et d'une très belle qualité, vu que le sol est composé d'une marne très riche. Les Sauvages sèment aussi une grande quantité de patates, un peu d'avoine, de sarrasin, et un peu de pois. Ils n'ont point encore essayé à cultiver du blé, mais ils l'auraient fait cet automne si j'avais pu leur procurer du bon blé d'automne pour semence, mais je n'ai pu y réussir; ce, n'aurait pas été une récolte bien profitable quand la farine est à si bon marché. Je leur conseillai cela, afin qu'ils pussent se conformer autant que possible à notre mode de culture; le blé de printemps est trop précaire, mais l'automne prochain, j'espère qu'ils en sèmeront 20 à 30 acres comme expérience.

15. Il me serait tout-à-fait impossible de spécifier les quantités que chaque Tribu ou chaque famille a recueillies. En connaissant le nombre d'acres que chacune d'elles cultive, je pourrais probablement le dire à peu de chose près, mais la chose est trop incertaine. Cependant plusieurs d'entre eux avaient le printemps dernier plusieurs minots de patates et de maïs à vendre.

16. Ce sont les hommes et les femmes sans distinction qui font le travail des champs; les premiers labourent et préparent la terre et sèment les différents grains, tandis que les femmes renchaussent le maïs et les patates et font les petits travaux. Cependant les hommes en font aujourd'hui la plus grande partie.

17. Je ne pense pas que le travail du jour soit systématique comme chez les blancs, cependant la plus grande partie du jour se passe à faire les gros ouvrages. Ils arrêtent très souvent pour fumer, parler, ou aller à leurs maisons ou cabanes; mais partout où ils ont, en si peu de tems, acquis des habitudes de régularité, il est étonnant de voir combien d'ouvrage ils font.

18. Ils ne font que deux repas par jour et ils ne sont pas très réguliers; un le matin au lever du soleil, et l'autre le soir quand ils reviennent de leurs travaux, mais quand ils sont dans leurs maisons ils ont souvent recours à la marmite que l'on garde toujours pleine pour les visiteurs ou pour les pauvres Sauvages qui viennent leur demander l'hospitalité, et plusieurs de ceux-ci sont des gens qui, poursuivis par les soldats dans le Michigan, ont été forcés d'abandonner toutes leurs propriétés.

19, 20 et 21. Leur goût pour la chasse et la pêche diminue rapidement; bien peu des Ojibeways font la chasse, excepté pendant l'hiver (où ils n'ont qu'à faire de la châtre) et cela principalement comme amusement. Dans le fait ils ne pourront point chasser longtemps, parce que le chevreuil est maintenant totalement détruit par les courses incessantes et destructives du grand nombre de Pottawatimies qui, durant les deux dernières années sont constamment venus des États-Unis pour ne point être transportés sur le Mississippi. Ils s'accordent tous à dire qu'il n'y aura pas un seul chevreuil dans cette partie du pays. Aujourd'hui ils se rendent très souvent dans le Michigan pour chasser, quoiqu'ils courent certains dangers, parce que les Américains ne le permettent point, mais leur principal endroit de chasse est maintenant près de la Thames et vers les sources des deux rivières à l'Ours, nord et est.

22. Comme je l'ai déjà dit, le progrès des établissemens a eu l'effet de diminuer beaucoup leurs habitudes de pêche et de chasse, mais dans les endroits où ils se rendent aujourd'hui pour cela, ils s'y rendent dans l'espérance d'y trouver du gibier en abondance et ils vont naturellement où ils trouvent le chevreuil et dans les baies ou le poisson est le plus abondant.

23. Aucun des Sauvages qui sont sous ma surintendance ne sont chrétiens, bien qu'environ vingt familles aient demandé l'instruction religieuse. L'essor est donné; ils sentent les grands désavantages qu'ils éprouvent à être payens, vu qu'ils ne sont point entendus dans les Cours de Justice et qu'ils sont en conséquence bien injustement maltraités.

Dans le printemps, lorsque nous aurons un autre ministre je m'attends que le chef montrera l'exemple et tous les autres le suivront, excepté quelques vieux jongleurs obstinés, auxquels je retirerai toute protection, en sorte qu'il leur faudra obéir aux vœux de la majorité.

24. La religion que je leur ai prêchée c'est celle de l'église d'Angleterre, à laquelle j'appartiens moi-même et la seule que je pouvais recommander.

25. Toutes les fois que le ministre les a visités c'est librement qu'ils ont été l'entendre, mais je regrette de dire que cela a eu lieu bien rarement. Lorsque j'arrivai parmi eux, je trouvai qu'ils manquaient absolument d'instruction religieuse, bien que les méthodistes de Sarnia eussent cherché plusieurs fois à les entraîner dans leur croyance. Désirant comme de raison leur voir embrasser la religion de leur reine et de leur pays, je m'adressai au Lord Evêque de Toronto, lo priant, s'il était possible de donner un missionnaire à mes Sauvages. Sa Seigneurie voulut bien prendre ma lettre en sa considération; mais ce n'est que depuis environ un an qu'elle a pu se rendre à ma demande, et en conséquence le Révérend James Coleman fut nommé pour les diriger. Malheureusement il ne parle pas leur langue, et moi-même je ne l'entends pas suffisamment pour expliquer la phraséologie vraiment difficile des écritures, tout-à-fait différente du style de la conversation que j'entends parfaitement, et il n'a pu faire de progrès que lorsqu'on lui eut donné un interprète. Le dernier qu'on lui donna l'automne passé, se trouva être vicieux; il buvait avec les Sauvages, et n'était nullement propre à sa place, n'ayant en outre aucuns talens ni application; on le renvoya en conséquence. M. Coleman lui-même était bien peu propre à sa charge; et n'avait été que tout récemment admis dans les ordres, il était timide et embarrassé lorsqu'il leur prêchait et ne pouvait nullement se servir d'un langage à la portée de ses auditeurs. Son apparence, ses manières et celles qu'il avait contractées dans sa carrière antérieure d'apothicaire de campagne dans le pays de Galles firent une impression défavorable sur l'esprit des Sauvages qui sont excessivement portés à ridiculiser; et il ne réussit, et il ne l'aurait pas fait dans le cours d'un siècle, tandis qu'un ministre capable aurait déjà obtenu ce grand et important objet.

C'est ce que j'ai moi-même représenté à Sa Seigneurie conjointement avec le Rév. Alexander Pync, ministre épiscopalien anglais, stationné à Moore; et elle nous a promis de remplacer M. Colman par quelque personne plus capable. Un ministre de Sauvages doit posséder le plus grand sang froid, et une promptitude dans les réparties, parce que les Sauvages eux-mêmes possèdent ces qualités à un suprême degré, et font les questions les plus difficiles et les plus embarrassantes auxquelles il leur faut nécessairement donner une réponse immédiatement. Leurs propres superstitions et prescriptions qui, dans plusieurs cas, ressemblent à celle des Juifs, et qu'ils ont fortement à cœur d'observer, leur en fournissent le sujet, et ils triomphent au moindre signe d'embarras. Quelqu'un qui pourrait réussir avec les blancs ne réussira pas toujours avec les Sauvages. Avec eux le missionnaire ne doit pas seulement être un instituteur de talent mais il doit encore être un homme du monde que l'on ne peut pas déconcerter ou prendre par surprise.

Comme preuve que le missionnaire actuel ne possède pas suffisamment toutes ces qualités c'est que jusqu'ici il a complètement échoué, bien que vingt familles n'attendent que l'instruction pour être baptisés.

Appendi  
(T.)

24e Juin

Appendice  
(T.)  
Juin

26 et 27. Ce qui précède indiquera suffisamment que relativement à mes Sauvages, je ne puis donner aucune réponse, mais je prends la liberté de référer à l'Appendice, dans lequel je parlerai de ce sujet et sur des motifs puisés dans une expérience personnelle.

28. Tous les Sauvages qui sont sous ma surintendance, sont payens; le nombre, y compris toutes les classes est comme suit:—

|                                               |      |
|-----------------------------------------------|------|
| Les Ojibeways (anciens résidans).....         | 319  |
| Do arrivés depuis un an.....                  | 197  |
| Les Potawatimies et les Outaouais de Michigan | 507  |
| Sur le point de s'établir.....                | 117  |
| Total.....                                    | 1140 |

29. Point de réponse.

30. Pour le présent, ils n'en possèdent aucuns, vu qu'ils n'ont ni écoles ni maisons d'écoles. Le ministre qui les visite les réunit toujours dans une grande grange.

31 et 32. Pas de réponse.

33. Il n'y a pas encore d'école sur l'Isle de Walpole, vu qu'ils n'en ont pas les moyens; mais lorsque l'Evêque, l'été dernier, visita cette partie de son Diocèse, les Sauvages de cet endroit et des autres lieux se rendirent auprès de lui avec moi, et le prièrent de s'intéresser à cet égard. Les Sauvages chrétiens et payens désirent tous l'établissement d'une école qu'ils veulent soutenir à même leurs propres fonds. Ils renvoient à la copie d'un discours que j'ai traduit adressé à Sa Seigneurie au nom de tous les Sauvages, dans lequel ils la supplient ardemment de seconder les efforts qu'ils font pour procurer l'instruction à leurs enfans. Tous les enfans de l'Isle Walpole seraient immédiatement envoyés à l'instituteur qu'on leur donnerait; ils seraient, comme de raison, élevés dans le christianisme, et deviendraient des membres utiles de la société; cela conduirait naturellement à l'amélioration de leur état. Je suis aussi heureux de dire que plusieurs charlatans ou jongleurs (mitcy) m'ont remis ce qu'ils appellent le *Matchi Mashkiki* et ont déclaré leurs intentions de devenir chrétiens et d'abjurer toutes leurs jongleries payennes.

34. Pas de réponse.

35. Toutes les fois que j'ai eu occasion d'en juger, les jeunes Sauvages, quoiqu'ils manquent généralement d'application, font preuve d'une grande vivacité et apprennent avec rapidité.

36. A ma connaissance le mode d'enseignement ne diffère point de celui qui est suivi dans les écoles ordinaires des divers Townships. Les livres qu'ils lisent quand ils ont laissé les livres d'épellation sont principalement les pamphlets et traités religieux que leur fournit la société.

37. Les Sauvages dans leur état de nature font preuve de beaucoup d'adresse dans le travail des mains, témoins leurs canots d'écorce fragiles et élégans et le grand nombre d'ornemens ciselés qu'ils travaillent eux-mêmes, leurs lances qu'ils font eux-mêmes, etc., mais je penserais que les métiers de charpentier et de forgeron sont ceux dans lesquels ils excellent probablement le plus.

38. Il n'y a point de Sauvages qui soient des artisans réguliers, mais comme je l'ai déjà mentionné, je leur ai acheté des outils de charpentiers et de forgerons dont ils se servent avec avantage et assez bien pour leurs principaux besoins, et cela sans qu'on le leur ait enseigné, ou qu'on leur aide.

Ils peuvent, un grand nombre parmi eux, faire une maison, aux fenêtres près, ferrer leurs chevaux et faire tous les ouvrages en fer nécessaires pour un sleigh. Ils peuvent aussi réparer leurs carabines. L'argent employé à l'achat de ces outils a été un placement très avantageux, et ils semblent tous, à des degrés différens cependant, être capables de s'en servir, et faire, quoique d'une manière brute les divers articles dont ils ont besoin; quant au métier de cordonnier ils le savent tous, car ils portent tous des souliers de chevreuil, et chacun fait les siens.

39. Pendant mon séjour parmi les Sauvages il y a eu peu de mortalités causées par les maladies; et ces mortalités n'étaient que les suites de la vieillesse et d'une faiblesse prématurée causée par l'intempérance ou la misère. Je considère que leur santé est bonne et certainement bien meilleure que celle des blancs, car depuis que je réside parmi eux, ils ont invariablement échappé aux fièvres qui se répandent tous les ans.

40. Ce semble être une maladie régnante et qui a sur le Sauvage un effet encore plus puissant que sur les blancs.

41. A ma connaissance, il n'existe pas de maladies particulières aux Sauvages ou qui aigrirent jusqu'à un certain point parmi eux; mais dans d'autres lieux, le Lac Simcoe par exemple, beaucoup de mortalités sont causées par la consommation. Ils sont aussi légèrement sujets aux attaques de rhumatisme, mais plus ils deviennent civilisés et plus leurs habitudes deviennent sédentaires moins ils y sont exposés. Elles sont ordinairement le résultat de l'intempérance et de la misère; l'effet devra cesser avec la cause.

42. Parmi les Ojibeways, qui, comme je l'ai déjà dit, sont les plus sédentaires et les moins chasseurs, le nombre semble augmenter de jour en jour; mais les Potawatimies diminuent et j'en attribue la cause à leurs habitudes errantes, peu fixes et à leur débauche. A ma connaissance il y a eu parmi eux un nombre considérable de décès provenant de querelles causées par l'intempérance et les rigueurs de l'hiver contre lesquelles ils n'ont aucun moyen de se protéger dans leurs camps imparfaits. Un grand nombre cependant commencent à voir aujourd'hui la folie de leur conduite et viennent insensiblement s'établir sur l'Isle, auprès de leurs frères qui leur prêtent leurs charrues et leurs pioches pour cultiver le maïs et les patates.

43. Le nombre moyen d'enfans nés dans chaque famille est de cinq—ceux qu'ils élèvent peuvent être au nombre de trois; ce qui compose une famille de cinq individus, bien que je penso être encore au-dessous du chiffre.

44. Le plus grand nombre de décès a lieu parmi les enfans à la mamelle, par suite des rhumes, de la dissenterie, des vers et des autres maladies communes à tous les enfans. Le froid et la misère que j'ai déjà mentionnés et l'absence de nourriture saine et suffisante en sont les principales causes.

45. Rarement ou plutôt jamais ici, quoique dans le nord, parmi les commerçans, cela se voit tous les jours.

46. Parmi les Sauvages placés sous mes soins, je ne connais pas qu'il existe de métis, c'est-à-dire de ces gens qui joignent les habitudes françaises ou anglaises aux habitudes des Sauvages. Qu'il y ait un mélange de races, c'est ce dont je ne doute pas d'après les relations étroites et constantes qu'ils ont avec un grand nombre de blancs établis parmi eux, mais il n'y a pas d'enfans reconnus appartenant à des parens mixtes. Ils descendent tous du même chef, et ne diffèrent en rien de ceux dont le sang est resté intact.

47. La réponse que j'ai donnée à la question 46 expliquera pourquoi je ne répondrai pas spécialement à celle-ci; mais sur le lac Huron et dans d'autres lieux où j'ai eu occasion de rencontrer les *Bois brûlé*, et les Sauvages pur sang, on peut observer une grande différence entre les deux. Les premiers sont pour la plus part d'origine française, issus des nombreux Canadiens que les commerçans emploient dans ces endroits. Le métis est une espèce de paria parmi ses gens et prétend avoir sur les Sauvages une supériorité que ceux-ci ne veulent pas lui accorder; en outre il est généralement débauché, sans principes, et dans toutes ses transactions commerciales il tire avantage des connaissances qu'il a du caractère et des habitudes des Sauvages pour abattre et ruiner d'une manière plus sûre le pauvre qui dépend du commerçant. Ces gens sont un fléau pour les aborigènes, les trompent sans cesse. Ils les excitent à la débauche, les pillent lorsqu'ils sont sous l'influence des boissons fortes qu'ils répandent parmi eux, et dans le fait le synonyme d'un "bon spéculateur" est "grand coquin."

48. Je ne comprends pas bien cette question, car lorsqu'une femme Sauvage marie un blanc, elle vit avec lui comme de raison et entièrement séparée de sa Tribu; elle

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

adopte les habitudes de son mari, mène la même vie que lui, de manière qu'elle n'a ni directement ni indirectement d'influence sur la condition des autres Sauvages. Je ne connais pas de blancs mariés à des femmes Sauvages, qui résident parmi les parens de celles-ci et qui suivent les manières de vivre de leurs femmes, et je n'ai jamais vu de femmes blanches mariées à un Sauvage (Mme Peter Jones exceptée), de manière que je ne conçois point que ces mariages s'ils sont régulièrement solennisés puissent avoir aucun effet sur la condition des Sauvages. Le contact avec les étrangers seul est fatale à leur bonheur et à leur moralité.

49. Je n'en connais pas un seul exemple parmi les Sauvages qui sont ici, quoi qu'il y en ait plusieurs au-dessus d'ici.

50. Il naît rarement d'enfans illégitimes parmi mes Sauvages; depuis que je réside ici je n'en connais que deux exemples, et dans les deux cas la mère a été déshonorée et est devenu un sujet de dérision et de mépris pour les autres Sauvages. Ils sont d'un caractère excessivement jaloux, et ils puniraient l'infidélité par la ruine, peut-être même par des châtimens cruels; d'ailleurs il y a tant de facilité parmi eux de se marier qu'il n'y a ni excuse ni occasion de former des liaisons criminelles.

51. Je ne crois pas qu'ils le soient, quoiqu'ils y aient décidément droit et bien qu'ils pourraient être guidés dans l'exercice de ces droits par de bons avis et une bonne assistance. L'ignorance où ils sont des affaires en fait des dupes et quoique souvent poursuivis, ils ne poursuivent jamais; en ma qualité de surintendant de ces Sauvages j'ai intenté plusieurs actions en leur nom et j'ai réussi à obtenir ce que je demandais; mais je crois que dans presque toutes les Cours et chez un grand nombre d'individus il existe contre les Sauvages et contre les témoignages des Sauvages des préjugés dont l'illibéralité ne saurait s'expliquer à mes yeux. Ce n'est que sur la foi précaire du caprice des blancs que les propriétaires primitifs du sol, privés de leur héritage légitime, possèdent une lisière étroite de la vaste étendue de terre qui leur appartenait autrefois, et cependant on leur envie encore ce peu de terre et c'est avec peine qu'on leur rend la justice lorsqu'ils la demandent. "Plus on a plus on voudrait avoir" se trouve ici bien justement appliqué; le cultivateur hait son voisin Sauvage, du moins un grand nombre de cultivateurs agissent ainsi, et ils ne leur permettent pas même de tuer un chevreuil sur leurs propres terres, bien que pour eux les lois et restrictions de chasse soient inconnues. Ils n'ont point droit de voix, le plus cher des droits de l'homme libre, par conséquent ils ne sont point représentés, leurs intérêts ne sont point défendus, ils ne participent pas non plus à l'allocation des écoles dont ils ont tant de besoin. Dans ce qui précède, je ne parle que des Sauvages Chrétiens, car le pauvre payen n'a point de protecteur, il ne peut prêter serment, avec la vérité sur les lèvres et le désespoir dans le cœur; il vient réclamer la propriété qui lui a été enlevée, les sommes d'argent qui lui sont légitimement dues, et l'on ne croit pas à sa parole, son témoignage est refusé, et il rentre dans sa cabane avec la conscience de la justice de sa réclamation, pour attaquer la justice et la générosité de la Cour qui a refusé de l'entendre et maudire en silence, il est vrai, (car en ce'a il y aurait encore du danger pour lui) le misérable parjure qui l'a dépouillé de ses biens. Je pourrais en citer plusieurs cas, un surtout qui a eu lieu dans le cours de l'été dernier, dans lequel le témoignage circonstancié d'un blanc était tellement fort en faveur du Sauvage que le Conseil de la Reine poursuivit au nom de la Couronne, le Grand Jury rapporta vrai *Bill*, mais en Cour, la ruse d'un Avocat fit reposer le procès sur le témoignage d'un payen et la cause fut perdue, et avec elle £100, le prix de la terre vendue aux Miamis E. U., qui étaient venus encore une fois comme d'habitude la guerre pour vivre sous la protection du drapeau Britannique.

52. Je n'en connais aucun.

53. Très certainement, et je suis certain que tous ceux qui connaissent les Sauvages me soutiendront dans mon assertion, qu'avec un peu d'expérience ils auront assez de jugement et d'habileté naturelle pour exercer aussi bien que les Blancs les droits de sujets Britanniques. Dans le fait je le considère ainsi; car il ont peu de modération et moins d'esprit de chicane, et ils sont décidément supérieurs en intelligence aux classes inférieures de nos compatriotes pour

lesquels de bons habits, une nourriture abondante est le "*summum bonum*." Témoins des discours de ces habitans des bois (dont j'annexe des extraits) dont l'éloquence sans fard et sans apprêt coule du cœur et parle à vos sentimens et à votre esprit.

(Signé.) J. W. KEATING,  
Ass. S. A. Sauv.

Réserve des Sauvages d'en bas, }  
Décembre 16, 1842. }

Rapport supplémentaire aux questions proposées par la commission sur les affaires des Sauvages.

Comme je conçois que les questions qui me sont soumises ont strictement et entièrement rapport aux Sauvages qui sont placés sous ma surintendance, j'ai été obligé dans mes réponses d'omettre plusieurs des plus importantes, non pas cependant parce que je n'avais pas les données sur lesquelles je devais baser mes réponses, mais parce que ces questions n'avaient point rapport à mes Sauvages; — pour cette raison je prends la liberté d'annexer un petit rapport supplémentaire, dans lequel je tâcherai de peindre les Sauvages, et établir le contraste qui existe entre leur condition pendant qu'ils étaient payens et barbares et celle dans laquelle se trouvent leurs frères plus heureux qui adorent le Dieu que nous adorons, et qui s'appliquent avec persévérance à l'agriculture. — J'ai toujours senti un profond intérêt pour les Sauvages parmi lesquels j'ai passé huit années de ma vie; mes remarques en conséquence ne seront point les vaines spéculations d'un homme qui n'est pas au fait de son sujet, mais seront le résultat des observations toujours attentives que j'ai faites sur leurs manières qui constituent les obstacles qui se rencontrent à leur conversion et à leur civilisation. J'ai vu beaucoup de choses sur les Sauvages, mais je n'ai rien vu qui fut fondé en fait, car au lieu d'une histoire vous avez toujours un roman rempli de *uneas* et d'*altatus*.

Les Sauvages généralement représentés comme taciturnes et tristes, sont au contraire gais à l'excès, et le badinage et les histoires joyeuses se contentent autour du feu de la cabane comme auprès du foyer du blanc. Ils sont d'habitudes très sociales, très amis les uns des autres, et vivent toujours ensemble en troupes dont le nombre varie suivant la nourriture que les lieux peuvent leur fournir. Ils tirent absolument leur subsistance de la chasse et de la pêche, quelques uns cependant cultivent un peu les patates; cette manière de vivre les réduit très souvent à de grandes misères, quelques fois même ils sont exposés à mourir de faim si les mauvais temps continus les empêchent pour plusieurs jours de se livrer à leurs occupations ordinaires.

Ils sont généralement intempérans et quoi qu'une bien triste expérience leur ait fait voir la folie de leur conduite, ce qu'ils ont très souvent reconnu devant moi, ils ne peuvent point résister à la tentation, et ils se dessaisissent de tout pour avoir des liqueurs fortes quand ils y ont une fois goûté. Leur générosité est sans borne et va même à l'excès: dans les jours de besoin tout se partage, mais malheureusement on ne pense pas au lendemain, et l'on ne se prépare pas contre le besoin. Leur amour de la liberté est excessif, et ils ne sauraient supporter la moindre gêne. — Ils n'ont aucune idée de la régularité ou de l'esprit de système et dans toutes choses ils obéissent à l'impulsion du moment; bien qu'ils paraissent indolents, ils sont capables des plus grands efforts, quand le besoin réveille leur énergie, et font dans une journée des marches étonnantes. Ils sont excessivement superstitieux et les jongleurs ont sur eux une influence sans borne; ils se les concilient par des présents, et se privent de presque tout pour s'assurer leurs bons services, dans la guérison de leurs maladies ou le succès de leur chasse. Ces hommes par leurs ruses et leurs jongleries semblables à celles des prêtres payens d'autrefois savent inspirer à leurs dupes une confiance illimitée, et s'opposent en conséquence à tout changement que l'on voudrait introduire dans leur manière de vivre ou dans leur religion, bien certains qu'en même temps finira l'influence qu'ils exercent sur eux. La crainte d'exciter leur colère dont ils représentent les conséquences funestes pour ceux qui leur désobéissent, le bonheur futur qu'ils leur promettent dans les heureuses contrées où la chasse sera abondante, tout se réunit pour courber le Sauvage à leur volonté et forme le principal obstacle contre lequel le Missionnaire a à lutter. La plupart des hommes sont aussi étroitement liés aux

Appendice  
(T.)

24e Juin.

coutumes et aux institutions de leurs ancêtres et ils ont une aversion toute naturelle, j'oserai même dire très louable contre tout changement, mais les Sauvages ont assez de bon sens pour voir et apprécier les grands avantages que nous avons sur eux, et ces charlatans sont les vrais obstacles à toute amélioration. Elever les enfans et les placer parmi les Sauvages qui sont déjà établis et civilisés et qui s'appliquent à la culture des terres serait le moyen le plus prompt de ramener ces payens dans la voie droite.

Personne ne peut se former une idée de la différence qui se trouve entre l'état du Sauvage qui vit à l'état de nature et le Sauvage civilisé à moins qu'il ne l'ait vu dans l'une et l'autre état. Le premier, sale, malpropre et en haillons, le dernier vêtu chaudement et confortablement; l'un trouvant avec peine dans la chasse sa subsistance, se vautrant dans son ivrognerie, dans toutes ses mauvaises passions, battant sa femme et sa famille ou attentant à la vie de ses amis; l'autre ayant une nourriture abondante et régulière, logant dans une bonne maison, environné d'animaux domestiques et coulant la vie paisible et régulière d'un cultivateur respectable; le premier nourrissant le jongleur vorace pour lui faire pratiquer ses jongleries, battant le tambour et chantant au pied de son *manitou* dont il veut capter les faveurs ou conjurer la colère; le second agenouillé avec un respect profond devant l'autel de son Dieu, dans une Eglise vaste et propre, qu'il a bâtie probablement lui-même, lisant ou suivant les prières et chantant des hymnes pieux. Qui pourrait pour un instant comparer ces deux hommes? Qui pourrait s'empêcher d'admirer le chrétien Sauvage qui a abjuré de mauvaises habitudes, que des siècles d'existence avaient enracinées, des superstitions si difficiles à oublier, qui vit heureux et content dans sa nouvelle position, et qui est un exemple aux yeux du payen et même des blancs.

Prenons pour exemple le village des Outaouais à Manitowaning. Il renferme au moins soixante bonnes maisons construites en billots, blanchies en dedans et en dehors, érigées par les Sauvages eux-mêmes. Ils ont aussi bâti une bonne église, et le village est au milieu de plusieurs centaines d'acres de terre qui sont dans la condition la plus florissante.

Le bonheur et l'harmonie règnent partout, l'ordre et la régularité qu'ils observent est admirable, et ils passent tout le jour à défricher et cultiver, avec autant d'ordre et de succès que le cultivateur le plus habile. Soir et matin leurs prières réunies montent au trône du Tout-Puissant et le dimanche est entièrement consacré à son culte. Là, vous n'entendez pas les hurlemens des ivrognes, ni des paroles de colère; se secourant les uns les autres, ils ressemblent à une grande communauté, mue par une même impulsion; leur esprit de rivalité ne se dirige que vers la culture.

Prenez tout le contraire et visitez un établissement de voisins payens; là, quoique la terre soit également fertile, on n'y voit que des femmes qui s'occupent à récolter le peu de grain qu'ils ont semé dans les intervalles de leurs dissolutions; quelques uns des hommes font la chasse, d'autres sont indolemment étendus à la porte de leurs misérables cabanes, fumant ou attendant avec impatience le messager qu'ils ont envoyé au village voisin pour acheter des boissons fortes. Il arrive, tous se réunissent et commencent alors des scènes de dissipation et d'ivrognerie; tout travail est oublié, l'enfant qui crie est négligé, et hommes et femmes boivent à l'envie l'un de l'autre; on se bat; la nuit se passe dans la débauche qui, si la boisson n'est pas épuisée, dure jusqu'à ce qu'elle le soit. Quand tout est passé, ils sont fiévreux et malades, ils peuvent à peine se traîner pour se procurer de la nourriture qu'il leur faut et aux maladies qui suivent l'enivrement se joignent, les tourmens de la faim. Ces scènes se renouvellent fréquemment malgré toutes les précautions que l'on prend pour empêcher la vente des liqueurs fortes. Alors le Sauvage mourant ne reçoit pas sur son lit de mort les consolations de la religion; il n'y a point de ministre zélé pour lui inspirer les magnifiques espérances du christianisme, pour lui adoucir le passage terrible de la vie à l'éternité qu'on lui a appris à reconnaître; le jongleur seul, entouré de ses médicamens et de ses idoles se roule au pied de sa couche; peint et revêtu d'habits grotesques, il adresse aux esprits ses chants propitiatoires, frappe son tambour de peau de chevreuil; des images représentant des tortues, des serpents, etc., l'entourent; à ses pieds sont les présens qu'il a reçus et très probablement un baril de rum où il va puiser fréquemment. L'inspiration

devenant plus grande, les tambours et les chansons raisonnent de plus en plus fort, et il déclare enfin que le but désiré est obtenu et que l'esprit du mal a été chassé. Arrivent alors les convulsions, il tombe en arrière comme épuisé par le combat qu'il prétend avoir soutenu contre l'esprit puissant du mal qui s'était emparé du malade, bien qu'en réalité ce ne soit que par les effets de la boisson et de la fatigue. Quand il est revenu à lui il ramasse ses présens, et part, tandis que la malheureuse victime rendue plus malade par le bruit incessant qui s'est fait, termine enfin sa misérable existence. J'ai vu plusieurs Sauvages mourants, et dans un cas le Sauvage expira au milieu même de la fête que l'on donnait à l'occasion de sa guérison, c'est pendant qu'ils étaient tous ivres qu'il mourut, jetant ainsi son cadavre au milieu de la fête qui continua encore pendant deux jours après lesquels on le déposa à la hâte dans la terre.

Les chrétiens sont profondément sensibles aux grands avantages que la civilisation leur donne sur les payens; ils les regardent avec pitié et se considèrent comme infiniment supérieurs à eux. Ils montrent aussi le plus grand zèle pour la conversion des payens et ils réussissent très souvent dans les efforts constants et méritoires qu'ils font pour les ramener à la bonne voie.

Je pense que j'ai maintenant donné autant que les limites d'un rapport tel que celui-ci peuvent le permettre, un état correct sur mes Sauvages et sur les Sauvages en général; et je prends la liberté de renvoyer à leurs discours que j'ai ci-annexés, comme preuve des facultés intellectuelles des Sauvages ignorans; ils sont une traduction aussi fidèle que la différence des langues peut le permettre.

J'annexe aussi à ce rapport une copie d'un autre rapport que j'adresse à une autre commission, parce que je crois que l'on pourra y recueillir des informations, vu que plusieurs des questions étaient tout-à-fait différentes.

L'Evêque de Toronto ayant demandé mon opinion sur le meilleur moyen de convertir les Sauvages au christianisme, j'annexe la lettre que je lui écrivis en réponse.

(Signé)

J. W. KEATING.

As. Sur. Aff. Sau.

Réserve supérieure des Sauvages, }  
16 Décembre, 1842. }

## APPENDICE No. 22.

Réponse de M. le Surintendant Keating aux questions sou-  
mises par les Commissaires de 1840.

Rivière St. Clair,

17 Novembre, 1839.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre et de l'incluse du 8 Novembre courant, et en obéissant à vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre les réponses qu'après l'examen le plus attentif j'ai pu faire aux questions soumises au Comité des affaires des Sauvages sur lesquelles je me crois en état de donner mon opinion.

Quant à la première question de la première division du sujet, je n'ai point de données sur lesquelles je puisse former une opinion, et ce n'est que sur conjecture que je puis dire que la mortalité, surtout durant cette génération est et sera plus grande parmi les Sauvages civilisés ou plutôt à demi civilisés que parmi ceux qui ne le sont pas. En parlant ainsi je ne fais pas allusion aux morts violentes, mais simplement aux morts naturelles et c'est sur les raisons suivantes que j'ai formé ma manière de penser.

Le Gouvernement dans sa bonté a construit des maisons bonnes et confortables, dans lesquels ils peuvent braver les rigueurs des saisons et généralement dans des situations bien propres à la culture. La conséquence est, que le Sauvage trop vieux pour abandonner les habitudes errantes de sa jeunesse et trop prudent pour ne point profiter des abris qu'on lui offre, passe une partie de son temps dans les maisons des blancs, et l'autre dans les cabanes froides et humides de sa jeunesse et cela privé de couvertures; car quoiqu'il ait beaucoup de couvertes, il ne peut les transporter dans les vastes maisons où il va chasser le ratmusqué ou la loutre ou à travers les bois épais où il trouve le chevreuil et la martre; le rhume paraît bien vite; soigné quel-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

ques fois avec attention, mais aussi quelques fois négligé, il est suivi de consommation rapide ou bien lente; et ces maux ne cessent que lorsque la chasse sera devenue comme chez le blanc une considération secondaire; tant que la carabine remplacera la pelle et la pioche, comme un amusement seulement après les travaux des champs, et tant que le Sauvage sera entouré d'animaux domestiques et des produits de son industrie il n'aura pas besoin de chercher dans les bois une subsistance qui devient de plus en plus précaire.

J'exposerai plus loin ce que je considère comme le moyen le plus prompt pour obtenir un objet aussi désirable.

Parmi les Tribus que j'ai eu l'occasion de voir et avec lesquelles j'ai peu parlé, savoir:—les Chippaouais, les Outaouais et les Pottawatimies, j'ai trouvé bien peu de différence dans leurs manières ou dans les diverses superstitions qui forment, si je puis m'exprimer ainsi, la base de leurs relations sociales; ils paraissent tous aimer la société et vivent ensemble au nombre de 50 à 100 personnes partout où ils peuvent trouver leur subsistance. Ils paraissent tous pratiquer l'hospitalité d'une manière généreuse ou plutôt excessive; ils partagent tout ce qu'ils possèdent avec leurs frères, et ils ne voudront jamais obéir à vos ordres si vous leur dites, vous vous établirez, vous tirerez votre canot sur le rivage et vous ne vous en servirez que pour les choses nécessaires; vous n'irez plus sur le lac; réveillés par les aiguillons de la faim, vous adopterez un système de travail prompt et persévérant qui vous placera bien vite à l'abri des besoins. Un grand nombre parmi eux connaissent bien tous les avantages qu'ils retireraient d'un autre genre de vie, et dernièrement un jeune Sauvage d'un grand bon sens, en parlant de l'arrivée des Pottawatimies ici et de l'extinction du chevreuil qui en serait la suite, disait: "Le Sauvage doit travailler et vous pouvez être certain que moins il y aura de chevreuil, moins la faim se fera sentir parmi nous; mais tant qu'ils pourront chasser, tant que le pays de leur héritage pourra, par le gibier qu'il renferme, fournir des moyens de subsistance, quelques maigres qu'ils soient, il n'y en aura qu'un petit nombre qui s'appliqueront au travail qu'ils considèrent je crois comme dégradant et n'appartenant qu'aux femmes. Leur patience et leur persévérance sont bien connues et ils parcourront les bois tous les jours plutôt que de faire des choses beaucoup moins fatigantes mais différentes. J'ai entendu plus d'un Sauvage vanter ses exploits de chasseur, son coup d'œil juste, et le gibier et la fourrure qui étaient suspendus à sa cabane; mais jamais ses récoltes; ceci, comme de raison, a rapport au Sauvage dans son état tout-à-fait barbare.

Un autre grand obstacle qui s'oppose encore à la civilisation c'est le respect qu'ils portent à tous ceux qui, parmi eux possèdent l'art de la grande médecine; en d'autres mots aux jongleurs qui tirent l'horoscope, guérissent les malades et qui se concilient le Grand Esprit par la danse et le chant; je les ai presque tous entendus; plusieurs d'entre eux sont des ventriloques très experts, et quand dans la loge des jongleries ils conversent, comme ils disent, avec la tortue, l'aigle, la loutre, ils font des choses surprenantes pour des ignorans, et qui ont l'effet d'augmenter la confiance des auditeurs en eux. Tous les jeunes garçons et jeunes filles qui entrent dans l'âge de puberté, jeûnent pendant huit, dix jours et même plus longtemps afin de pouvoir être admis dans la sainte confrérie; mais tous n'ont pas ce bonheur, le Grand Esprit ne le veut pas, disent-ils; cependant l'effet des hallucinations et des fantômes qu'un si long jeûne a suscités se font sentir pendant toute leur vie, et leur donne une confiance aveugle dans les divergations et les contes du jongleur plus heureux qui reçoit plus d'un présent de tabac et de whiskey, comme récompense de ses contorsions payennes; On croit aussi qu'il possède le pouvoir de jeter des sorts, et l'on ne craint rien tant que de l'offenser, car la mort des enfans ou des parens peut s'en suivre. Un jeune sauvage me dit l'hiver dernier, que deux de ses enfans étaient tombés victimes du (Matchi pototau) l'esprit de maladie de l'un de ces hommes, et quand je le pressai d'adopter notre religion qui, comme il admit, détruit leurs charmes et leurs exorcismes, il dit qu'il l'adopterait volontiers lui-même, mais qu'il était placé dans un rang trop élevé dans la médecine, qu'il était le second dans la danse et que quelques fois on lui confiait la garde de la porte pour chasser tous les esprits du mal, poste d'honneur que rien ne pourrait lui faire aban-

donner. Il est en conséquence de l'intérêt des jongleurs de garder les Sauvages dans le paganisme, ou ce qui est la même chose de les tenir sous leur contrôle, et je crois que la crainte qu'ils ont de les offenser est le principal obstacle que les missionnaires rencontrent dans leurs travaux.

Les Chippaouais et les Outaouais vivaient je crois, ensemble de la manière la plus amicale. Leur langage et leurs habitudes varient bien peu, excepté que les Outaouais sont plus habiles pêcheurs et qu'ils l'enseignent promptement aux Chippaouais; ces deux Tribus sont honnêtes et les premiers sont les plus industrieux des Sauvages et formaient je crois une société très heureuse. Les Pottawatimies bien qu'ils soient une branche de Chippaouais, diffèrent beaucoup de ceux-ci par leurs habitudes de vol et leur impudence excessive; ils sont les mendians les plus effrontés que j'aie jamais vus, et souvent s'ils le peuvent impunément, ils s'empareront de ce qu'on leur refuse; ils n'ont aucune idée du mien et du tien mais il s'emparent de tout ce qu'ils rencontrent; c'est pour cette raison que ce serait leur rendre un grand service que de les placer ensemble à une bonne distance des établissemens des blancs ou des autres Sauvages.

Quand à cette question, la plus importante peut-être de toute, pour le bien être des Sauvages, je suis en état de donner la réponse la plus claire et la plus décisive, c'est que je considère que le voisinage des blancs a un effet très pernicieux et très démoralisateur sur les Sauvages. Voici mes raisons; j'ai vu l'annéantissement graduel des obligations religieuses dans plus d'un établissement où les blancs et les Sauvages se rencontraient; j'ai été témoin des rechutes que l'on faisait des habitudes de sobriété et d'industrie à celles de la dissipation et de l'indolence. J'ai vu les champs entourés de bonnes clôtures, et couverts de moissons qui payaient abondamment les peines du Sauvage devenir des communes ingrates et incultes, et ces maux allaient de front avec l'augmentation du nombre des blancs et à mesure que leurs relations devenaient plus étendues. J'ai vu la prostitution marcher le front haut en plein jour quand elle aurait même redouté l'intempérance des nuits, et j'ai entendu les hurlemens de l'ivrogne dans les auberges du voisinage et j'y ai trouvé la cause de la dégradation de la femme dont la boisson était la récompense. Les habitudes d'industrie du blanc n'offrent même aucun bon exemple au Sauvage; il est habitué à le considérer comme un bon cultivateur et comme son supérieur dans l'art de labourer la terre. En conséquence au lieu de trouver un motif d'émulation dans les récoltes abondantes de son voisin, il devient mélancolique et se laisse abattre en jetant les yeux sur la petite lièvre de terre qu'il cultive. Comment puis-je espérer rivaliser avec un homme qui a passé sa vie à apprendre une chose que je ne fais que commencer à apprendre? Comment puis-je avoir une nourriture abondante quand il peut à peine l'obtenir? ce sont-là les remarques qui se présentent naturellement à l'esprit du Sauvage; la supériorité du blanc dans le mode de travail, et sa force dans ces travaux sont trop grandes, et le novice recule devant la concurrence, désespère de pouvoir l'égaliser, et retourne enfin, mais par degrés, à son ancien genre de vie; c'est là sans contredit, ce qui arrive pour des centaines d'entr'eux; mais comment en serait-il autrement s'il n'y avait là que des Sauvages; ils ne seraient point exposés aux vices ou à l'ivrognerie, et un agréable esprit d'émulation naitrait entre des hommes qui sont tous commensaux et il se formerait une société où le bien être et l'harmonie ne cesseraient d'exister. Suivant moi on ne pourra réussir à introduire des changemens et ces changemens ne pourront être pour le mieux à moins que l'on ne réussisse à chasser entièrement les blancs. C'est peut-être présomption de ma part de m'exprimer ainsi, mais je suis trop profondément convaincu de la vérité de ce que je dis, et mes expressions trouvent leur force dans la sincérité de mes sentimens.

On ne pourrait certainement pas trouver d'endroits plus avantageux pour y recevoir les Sauvages que le Grand Manitoulin. On y trouve heureusement réunis les deux grands objets de la vie, un sol fertile et un climat salubre; les pêcheries les plus abondantes s'étendent sur un rivage de plusieurs centaines de milles (en circonférence); les riches fourrures y sont rares et l'attention de celui qui s'y établit peut-être entièrement portée à la culture du sol qui est plus fertile qu'aucun de ceux que l'on puisse citer, et qui peut payer le plus libéralement les peines du Sauvage.

Appendice  
(T.)

24e Juin

Même dans l'état imparfait où se trouve l'agriculture, la récolte est très-abondante et de la meilleure qualité; ajoutez à cela l'isolement complet où l'on se trouve de tous les blancs à l'exception de ceux qui sont nécessaires à leur instruction et qui sont tous choisis par les personnes qui veulent le plus le bien des Sauvages, et aucun établissement ne possède plus d'éléments de succès rapides que celui-ci: tout ce que l'on doit éviter c'est de vouloir lutter trop vite ou trop ouvertement contre leurs superstitions. Faites leur apprécier par degrés la manière de vivre du blanc; faites leur établir la comparaison entre sa vie et la leur; que l'abondance succède au besoin, et le Sauvage cherchera immédiatement les causes de sa prospérité, et il la trouvera dans sa conduite régulière, dans ses habitudes de sobriété, dans son travail persévérant et accordera naturellement son admiration et son respect à ceux dont les avis ont produit ce heureux changement; il voudra connaître les raisons qui ont engagé le blanc à employer son temps et son argent à améliorer la condition du pauvre Sauvage.—“Les Commandements de notre Dieu sont de contribuer au bonheur de nos semblables et de ramener à son culte nos frères égarés;” telle sera la réponse, et bientôt le Sauvage reconnaissant fera monter l'encens de ses prières à ce trône d'où sont décollées tant de grâces pour lui. Ne l'effrayez point sur la religion, ne l'y forcez point, mais laissez le agir, comme cela doit être suivant son esprit inquiet de tout apprendre, et je parierais toutes les richesses des Indes que dans peu de temps les conversions deviendraient plus nombreuses et plus sincères.

Quant aux moyens de subsistance des Sauvages éloignés (ceux qui habitent le Lac Supérieur et ses dépendances), je n'en saurais rien dire; mais pour ceux qui habitent le Lac Huron et le grand nombre des petits Lacs voisins, la nature y a pourvu d'une manière abondante; on y trouve les lièvres, les perdrix, le chevreuil et le caribou en grande abondance; on y prend beaucoup de poisson de la meilleure qualité et ce n'est que par imprévoyance s'ils souffrent quelques fois de la faim. Les trafiquants leur enlèvent ce qu'ils ont et souvent les laissent sans habits ni provisions. J'ai connu des Sauvages qui prenaient des quantités de la plus belle truite et qui dans le même temps étaient réduits à vivre de glands bouillis, parce qu'ils ne rapportaient pas même à leur cabane un seul poisson pour nourrir un enfant affamé ou une femme souffrante; le whiskey était la seule récompense ou plutôt la seule malédiction de leurs Tribus; pour s'en procurer ils font jouer toutes leurs ruses et leur patience illimitée, et après une nuit de pêche heureuse ils retournent à leurs cabanes se jeter dans un état d'insensibilité jusqu'à ce que la faim excite en eux une autre réaction.

S'ils étaient civilisés ces ressources que la Providence a placées à leur portée et qu'ils gaspillent aujourd'hui, deviendraient une source de prospérité et de richesses intarissables. Les moyens que l'on a maintenant adoptés à Manitowaning produiraient ces effets désirés; ce sont ceux que j'ai déjà essayé de décrire, (il en est de même pour le sucre d'érable qui y est bon et abondant); plusieurs familles en font près de 2000 lbs. par année et il ne leur en reste rarement pour l'hiver. La même imprévoyance existe partout et tant que l'on ne leur aura pas fait penser au lendemain et à se pourvoir contre les besoins que l'âge ou les accidents pourront augmenter, on ne pourra faire que bien peu; et cela on ne pourra pas y parvenir sans être obligé, je le crains, d'éteindre dans le cœur du Sauvage ce sentiment de générosité et de libéralité qui constitue un trait si sublime de leur caractère; car ce n'est pas un proverbe faux que celui qui dit, “les extrêmes se touchent.” De la prodigalité à l'avarice, combien le changement est-il grand, mais aussi combien est-il fréquent.

S'il était possible d'empêcher que les vendeurs de boissons fortes ne prennent des avantages indus sur les pauvres Sauvages, ce serait encore leur rendre un grand service, mais le seul moyen ce serait de les éloigner complètement de leurs tentations et de leurs ruses, et c'est une chose très-difficile à faire. Enivrer leurs victimes et leur enlever ensuite des choses qu'ils ont gagnées bien difficilement et prendre tous les moyens possibles, quelques criminels ou honteux qu'ils soient pour parvenir à leur but, ce sont là les principales qualités du vendeur de boissons fortes qui lui acquièrent une réputation et des richesses. Quant à la dernière partie de la question, relativement à l'effet que produit sur le Sauvage le contact des blancs, il ne peut y avoir qu'une seule opinion; il est ruineux pour leurs intérêts matériels comme pour leur morale.

Le seul moyen d'arrêter en quelque manière la rapacité du commerçant, ou de mettre un terme à ses pratiques criminelles serait de l'obliger à prendre une licence pour son commerce, et lui imposer une forte caution comme garantie de bonne conduite, laquelle serait faite lorsqu'il aurait enfreint les lois de son pays. Cette classe d'hommes serait alors plus respectable, la crainte de perdre une somme d'argent (leur cautionnement) égale à leur gain les tiendrait peut-être dans des bornes salutaires.

N'ayant jamais porté mon attention sur ce sujet je ne suis pas en état de donner une opinion, mais je serais porté à donner le prix aux Outaouais pour l'industrie et la bonne conduite, conséquence indubitable de leur éducation religieuse. Quiconque a visité Manitowaning, lors de la distribution des présents peut se joindre à moi pour rendre hommage à la propreté qui règne dans les cabanes des Outaouais et au travail incessant auquel se livrent ces Sauvages qui ne connaissent jamais le besoin; mais sans les charités considérables qu'ils font à leurs frères, moins bien partagés qu'eux, ceux-ci seraient alors bien mal situés.

Il faut que je réponde à cette question sans avoir les données suffisantes, mais je crains que le sentiment de sa supériorité sur ses disciples ignorants pourrait bien lui donner des sentiments de prétention auprès du Sauvage sans instruction qui pourraient avoir l'effet d'éloigner ceux qu'il est chargé d'instruire.

Le Sauvage accoutumé à accorder au blanc la supériorité pour toutes les connaissances utiles, n'éprouverait pas à ses leçons l'humiliation qu'il éprouverait à celles de l'un de ses compagnons.

A la troisième question de la seconde division, je puis répondre avec une certaine exactitude, car l'expérience de l'année dernière, a constamment fait voir les maux qu'entraîne la présence des squatters sur les terres des Sauvages. Ceux que j'ai remarqués sont à quelques exceptions près les caractères les plus vicieux et les plus abandonnés; sans argent ni caractère, ils se sont abattus comme des harpies sur les Sauvages, ils sont une espèce de parias chassés des établissements des blancs où ils étaient trop paresseux et trop bien connus pour pouvoir vivre.

Sous de faux prétextes et par de brillantes promesses, quelques fois en les enivrant, ils ont engagés les Sauvages à leur céder à bail de petites étendues de terre. Ceux-là ne demandèrent d'abord que ce qui leur était nécessaire; sans autres permissions ils ont agrandi leurs propriétés, et considèrent maintenant comme envahisseurs les propriétés primitives qu'ils réduisent tous les jours à la pauvreté la plus abjecte par de faux titres et par l'oppression. Comme preuve de ce que j'avance, je prendrai la liberté de renvoyer à deux discours prononcés par Beyigishquishnaw qui se plaint avec emphase des maux qu'ils endurent aujourd'hui, si l'Acte qui vient d'être passé doit avoir l'effet de délivrer les Sauvages du fardeau qui pèse aujourd'hui si lourdement sur eux; c'est ce que je ne serais en état de décider que lorsque je l'aurai vu opérer, mais ce que je sais, c'est que les moyens les plus violents peuvent seuls être de quelque utilité. Ce mal criant et depuis si longtemps enraciné doit disparaître et cela sans délai, entièrement et pour toujours, ou bien il n'y a point de bonheur à espérer pour les Sauvages qui souffrent. Tous les jours on m'adresse des plaintes en ma double qualité de Magistrat et de Surintendant, et je n'ai pas le pouvoir d'y remédier, par la raison qu'un Sauvage payen ne peut prêter serment; et connaissant cela, les Squatters pillent et détruisent ses biens à leur guise, et ne craignent point alors de jurer qu'ils ne sont point coupables.

Dans le fait le système de s'établir comme Squatter sur les terres de l'Isle Walpole, le seul endroit où je l'ai vu pratiqué, est un système de vols et de rapines continuelles, oppressif et ruineux pour les Sauvages.

(Signé.) J. M. KEATING,  
As. Sur. Aff. Sau.

## APPENDICE No. 23.

Témoignage de M. le Surintendant Anderson, relativement à l'Établissement de Manitoulin.

Réponses aux questions proposées par la Commission d'Enquête sur les Affaires des Sauvages, daté Kingston, 17 Décembre 1842.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

1. Depuis combien de temps avez vous la surintendance des Sauvages qui sont placés sous vos soins?—Je fus nommé au Département des Sauvages en 1815, à l'exception de courtes visites que le Surintendant le Colonel McKay qui résidait à Montréal faisait tous les ans; je continuai à avoir la surintendance du Département sur l'Isle Drummond, jusqu'à l'époque où j'ai été placé à Penetanguishine, dans l'automne de 1828. Les Tribus de cette surintendance étaient les mêmes que celles qui forment aujourd'hui la surintendance de Manitoulin, connues sous le nom de "Tribus de l'Ouest" et qui comprennent tous les Sauvages visiteurs au Nord de Penetanguishine, avec ceux du Saint Ste. Marie, du Lac Supérieur, et à l'Ouest ceux du Michigan de la Baie Verte et de Fat River Wisconsin et les Sauvages qui viennent souvent du Mississipi. Je crois que c'est en 1829 que je fus nommé Surintendant, et que les trois Tribus, John Ausenence, l'Éte Jaune et Serpent furent ajoutées à ma surintendance; et sous ces circonstances, je continuai jusqu'en 1838 que je fus envoyé à Manitoulin où à l'exception des visites annuelles du Surintendant en Chef, j'ai toujours été chargé seul des "Tribus de l'Ouest."

2. Durant ce temps ont-il fait des progrès sous le rapport moral et religieux et dans leurs habitudes?—A l'exception des Catholiques Romains qui sont venus du Lac Michigan et qui ont toujours été depuis Chrétiens plus ou moins fervans et qui ont toujours cultivé la terre depuis et peut être même dès avant la conquête, on n'a encore fait que peu de chose ou plutôt rien pour instruire ces Tribus jusqu'à ce que l'établissement fut formé à l'Isle du Manitoulin. Maintenant ils acquièrent quelque connaissance dans la religion, et ceux auxquels on explique les Écritures, expriment leur surprise de ce que l'on ne leur a pas enseigné ces choses avant. La plupart savent apprécier les avantages de l'éducation quand il est en leur pouvoir d'envoyer leurs enfans aux écoles. Ils ont de petites terres, et un grand nombre d'entr'eux récoltent assez de maïs et de patates pour pouvoir avec le poisson qu'ils pêchent soutenir leurs familles, pendant l'hiver, et même ils sont en état de tuer des bœufs et des cochons. Je pense que je puis dire que durant cette saison ils n'ont pas tué moins de vingt cochons, et il y a maintenant quatre jeunes apprentis chez le cordonnier, deux chez le forgeron trois chez le charpentier et un chez le tonnelier.

3. Depuis quand et comment sont ils établis; est-ce en villages ou sur de petites terres?—Il n'y a que deux groupes de maisons que l'on peut appeler villages (bien qu'il y ait sur l'Isle plusieurs troupes détachées principalement des payens); l'un de ces villages est un village protestant à Hudson Sound, appelé Manitowaning; l'autre est un village Catholique Romain à "Smith's Sound," appelé Wequamkong; dans ces deux villages les habitans ont des jardins auprès de leurs maisons, et leurs terres pour la plupart sont très éloignées. On a fait cela dans le but de conserver les récoltes sans le secours des clôtures; mais trouvant aujourd'hui que les animaux errent plus loin qu'on ne le croyait d'abord, on commence à faire des clôtures.

4. Quelle est la grandeur et l'étendue de chaque village, savoir, quel est le nombre des maisons, granges etc., et de quels matériaux sont elles construites?—Je n'en saurais dire l'étendue exacte, mais je supposerais que chaque village couvre au moins 200 acres de terre. Dans l'établissement ou village de Manitowaning il y a 37 maisons de Sauvages, 6, do. occupées par des artisans et journaliers; 4 maisons plus grandes occupées par le surintendant, le chirurgien, le missionnaire et le maître d'école; 3 boutiques de forgeron, de charpentier et tonnelier; 1 excellente maison en charpente de 60 x 30 pieds à 2 étages sur un mur très solide, 1 grange on billots, 1 maison d'école, 1 moulin à scie, construit suivant contrat en 1839; 1 maison de scieur au moulin et 55 bâtisses en bois.

Dans l'établissement de Wequamkong il y a 73 maisons de Sauvages, 1 pour le Missionnaire, 1 pour le maître d'école, 1 église, 1 maison d'école, 1 moulin à scie en voie de construction—78, toutes en bois et toutes bâties par les Sauvages eux mêmes, avec les clous, les vitres, les haches etc. que le département leur a fournis; ces maisons ne sont pas aussi solides que les premières, et outre les bâtisses ci-dessus

mentionnées, qu'il y a dans les deux villages, il y a un grand nombre de dépendances pour y recevoir les animaux, et des petites maisons en pierre, etc.

5. Parmi les Sauvages qui vivent sous votre surintendance y en a-t-il qui préfèrent vivre dans des cabanes; s'il y en a dites en le nombre?—Je n'en saurais dire le nombre, mais dans le fait la plus grande partie de ceux qui sont à demie civilisés vivent dans des huttes ou des cabanes d'écorce non pas par ce qu'ils ignorent la supériorité de l'une sur l'autre, mais parce qu'une superstition inconcevable les empêche d'adopter les habitudes de la vie civilisée, et comme exemple, le comité me permettra peut-être de citer le fait suivant: Un chef de Sauvages nommé "Kemewen," (St. Raisin,) ayant refusé à différentes reprises de recevoir des rafraichissemens dans ma maison je fus porté à lui en demander les raisons qu'il refusa d'abord de me donner dans la crainte de m'offenser, mais voyant que je le pressais il répondit: "je ne saurais manger dans la maison d'un chrétien sans éprouver de la douleur dans l'estomac." Comment cela peut-il être? et le pressant pour une explication, parce que, "dit-il vos cuisines sont malpropres, vos chaudières sont sales et tous ce qui environne vos maisons est très malpropre." Piqué de ce que je riais de lui, il continua;—"vous pouvez rire; mais vos femmes ne lavent-elles point leurs chaudières en tout temps, ne font-elles point cuire leurs alimens en tout temps, ne restent-elles pas dans les mêmes maisons, ne couchent-elles pas même dans le même lit, et ceci est suffisant pour faire soulever le cœur à un Sauvage bien propre: à certains temps nous renvoyons nos femmes hors des maisons."

Et il en est de même pour la plupart de ces superstitions; pas une sur cent ne saurait être clairement expliquée, mais d'après ce raisonnement un grand nombre ne peut profiter des avantages de la civilisation.

6. Les Sauvages qui sont placés sous votre surintendance cultivent-ils la terre par lots réguliers ou par morceaux, ou bien chaque individu choisit-il le lot qu'il désire cultiver ou bien est-ce le chef qui le choisit pour lui?—Je sentis l'importance qu'il y avait d'arpenter les terres, d'abord pour empêcher qu'il y ait par la suite des querelles parmi les Sauvages, en accordant à chaque individu une ferme de 50 acres, de l'endroit qu'il veut choisir et ensuite pour établir plus d'uniformité dans l'établissement; mais après avoir partagé les deux villages en lots d'un demi acre, et avoir établi quelques terres, je trouvai que c'était une entreprise trop difficile et trop coûteuse; je ne continuai pas en conséquence; et maintenant chaque individu choisit le lot qui lui paraît le plus convenable et l'occupe le plus souvent, sans consulter l'opinion du Surintendant ou des Chefs; mais dans les villages, on bâtit sur des lots régulièrement arpentés.

7. Voulez-vous dire autant que possible le nombre d'acres en culture dans votre établissement et aussi le nombre d'acres que chaque famille cultive; dans les cas où une famille n'a pas de terres à cultiver comment se procure-t-elle les moyens de subsistance?—Dans Wequamkong il y a je suppose 4 ou 5 cents acres de terres en culture et à Manitowaning entre 3 et 4 cents; ce n'est qu'une supposition, quelques familles ont peut-être dix acres ou plus, tandis que d'autres n'en ont pas plus d'un demi acre.

C'est dans la culture du sol ainsi que dans la pêche qu'ils tirent leurs principaux moyens de subsistance; ils font quelques fois la chasse aux lièvres, aux perdrix et à même aux chevreuils, à l'ours, mais cette chasse est plus que précaire; en conséquence ils ne peuvent point y compter pour leurs subsistances.

8. Quand un Sauvage a une fois la possession d'un lot de terre est-il à l'abri des empiétemens des autres Sauvages, et la coutume lui permet-elle de transmettre ses biens à ses héritiers ou de transporter ses intérêts à d'autres membres de la Tribu?—Tant qu'il cultive son lot de terre, il en a la paisible possession, mais si par hasard il s'en éloigne pendant une saison d'autres viennent ordinairement l'occuper, et dans plusieurs cas j'ai rencontré beaucoup de difficulté à régler ces affaires à l'amiable. Ils respectent les lignes qui ont été tirées; mais quant aux lots de terres incultes les marques ou plaques que des individus ont faites sur les arbres pour renfermer leur terrain, ne leur en garantissent pas la jouissance.

Appendice  
(T.)

24e Juin.



ppendice  
(T.)

26 Juin.

On leur a fait voir la convenance qu'il y a de faire des testamens ou de transporter leurs biens en présence de témoins, soit dans l'anticipation de la mort, soit par vente; ils l'ont sentie et par conséquent cette habitude devient de plus en plus générale, et diminue beaucoup les querelles.

9. Trouvez-vous qu'ils aient fait des progrès dans la culture depuis que vous en avez la surintendance? Jusqu'à quel point cultivent ils en commun?—Ils n'ont point fait autant de progrès que l'on aurait pu le désirer, mais ils commencent à labourer leurs propres champs, ils font de bonnes clôtures, cultivent les jardinages, etc., etc. Chaque Sauvage cultive son petit lot de terre. Leur mode général de défricher consistait et consiste encore le plus souvent à abattre les arbres dans toute direction (ce qu'ils faisaient en été); les laissaient dans cet état jusqu'au printemps suivant; ils y mettaient alors le feu et ensuite ils enlevaient tout le petit bois qu'ils pouvaient arracher avec facilité et semaient du maïs ou des patates entre les troncs d'arbres perdant ainsi la moitié au moins du terrain. On leur a fait sentir le mal qui en résultait, et maintenant ils ont des bœufs, et plusieurs d'entre eux défrichent leurs terres d'une manière plus parfaite.

10. Pouvez-vous dire le nombre de Sauvages qui durant cette période ont commencé à labourer leurs terres? De quels instrumens servaient-ils lorsque vous avez été nommé leur Surintendant et quels sont ceux dont ils se servent aujourd'hui?—Je ne puis réellement pas en dire le nombre. Parmi les Outaouais, un grand nombre avaient des pioches et généralement des petites haches de qualité bien inférieure, qu'ils obtenaient des trafiquants en échange de sucre, de maïs, etc. Les Chippouais avaient de biens mauvais instrumens; et dans ces deux Tribus quand on voulait semer on remplaçait la pioche par des bâtons crochis que l'on aiguillait convenablement à cette fin.

Aujourd'hui le gouvernement leur a jusqu'à un certain point fourni tous ces articles, d'une bonne qualité, ainsi que quelques pelles, charrues, pics, et herbes, etc., etc.

11. Quelle quantité d'instrumens possèdent-ils aujourd'hui et en ont-ils grand soin; en connaissent-ils parfaitement l'usage?—Je n'en saurais dire exactement la quantité, mais ils n'en ont pas assez. Ils en ont bien soin et se servent avec assez d'habileté de la hache et de la pioche, mais pas autant de la pelle et de la charrue, etc., etc.

12. Quels animaux ont-ils, et en ont-ils bien soin durant l'hiver?—Je suppose qu'ils ont entre 20 et 40 chevaux et peut-être 60 ou 80 bêtes à cornes, outre les cochons, les volailles, et quelques moutons qu'ils ont eu cette saison: on prend bien peu de soin des chevaux ou des bêtes à cornes pendant l'hiver; on en renferme bien peu dans les étables; et on leur donne bien peu de fourrage; ils errent dans les broussailles et trouvent quelques fois à manger du maïs ou des patates.

13. Quel mode de culture suivent-ils généralement; et s'il diffère de celui que les blancs suivent dites en quoi?—Il me semble que j'ai répondu à cela par la 9<sup>me</sup> réponse.

14. Quelle sorte de grain ou légumes cultivent-ils le plus généralement?—Autrefois ils ne semailent que du maïs, des patates et des citrouilles; ils commencent aujourd'hui à cultiver le blé, l'avoine, les pois et l'orge; mais ils s'obstinent à avoir si peu de soin de leurs clôtures que très souvent les animaux détruisent leurs récoltes.

Il y a cependant raison d'espérer qu'ils s'apercevront bien vite que la récolte du blé est bien plus sûre que celle du maïs, et qu'il s'y adonneront sur une plus grande échelle.

15. Pouvez-vous dire la quantité que chaque Tribu récolte dans une année?—Je ne le puis; mais l'année dernière qui était bien bonne, j'ai connu une famille qui a recueilli plus de 80 minots de maïs; d'autres entre 20 et 40 et un grand nombre entre 5 et 20, outre les patates, un peu de navets, et une quantité de citrouilles, etc. Dix minots de maïs avec des patates, des citrouilles sèches, et du poisson peuvent soutenir une famille ordinaire pendant les douze mois de l'année.

16. Par qui se font les travaux des champs? Si c'est par les jeunes gens, en font-ils leur juste part? Les hommes de

Appendice (T.)  
26 Juin.

tout âge buchent le bois, mais après cela, les hommes, les femmes et les enfans se partagent le travail depuis l'action de le brûler jusqu'à celle de récolter.

17. La division du jour par rapport au travail est-elle systématique? Jo ne pense pas; ils se lèvent généralement vers le jour et se couchent un peu après le coucher du soleil, et en cela ils sont systématiques; mais avant de se rendre à leurs travaux, ils prennent un copieux repas ou déjeuner; pendant le reste du jour, ils travaillent, fument, se reposent, dorment quelques fois, boivent et mangent alternativement, suivant leur désir, sans égard au tems, au lieu ou au système.

18. Prennent-ils comme les blancs leurs repas à des heures fixes?—Veuillez voir ma dernière réponse.

19. Aiment-ils encore autant qu'autrefois la pêche, la chasse, etc.?—Pour ceux qui sont civilisés, certainement non; les autres sont par la nécessité forcés de continuer leurs habitudes.

20. Quel tems passent-ils à cela et dans quelle saison?—Les Sauvages civilisés sortent quelques fois pour chasser durant la nuit, ou bien ils vont tendre leurs filets le soir, et vont les relever le matin; ils emploient d'autres fois entre 6 et 15 jours dans l'automne à se faire un approvisionnement de poisson pour l'hiver.

21. Où vont à cette fin les Sauvages qui sont sous votre surintendance?—Ils sortent rarement de l'isle pour cela.

22. Quel effet le progrès des établissemens a-t-il eu sur leurs habitudes à cet égard et sur leurs choix dans les lieux de chasse?—Veuillez voir ma dernière réponse.

23. Quels progrès ont-ils fait dans le christianisme?—Ils ont des habitudes plus régulières, s'habillent comme les blancs, se lavent les mains et le visage tous les jours et paraissent dans leur conduite être influencés par l'instruction qu'ils ont reçue; ils assistent régulièrement au service divin, et les Sauvages protestans aiment beaucoup à lire et se faire expliquer la bible.

24. A quelle dénomination religieuse appartiennent-ils?—Ils sont protestans au village de Manitowaning, et catholiques à Wequamekong.

25. Assistent-ils régulièrement aux églises, et est-ce par goût ou autrement?—Ils assistent régulièrement aux églises, et apparemment par goût.

26. Depuis qu'ils se sont convertis au christianisme, leurs dispositions morales se sont-elles améliorées?—Oui, à un point considérable, je crois; ils paraissent sentir le mal qu'il y a de nuire à ses voisins, à mentir, à voler, et ils ne ressentent plus le plaisir qu'ils ressentaient autrefois à parler des cruautés de leurs guerres.

27. Paraissent-ils être sensibles à l'amélioration de leur condition, et désirent-ils faire des progrès?—Le plus souvent ils y paraissent très sensibles, et expriment souvent leur regret de ce qu'ils n'ont point connu la civilisation plus à bonne heure, et conseillent fortement leurs frères payens à suivre leur exemple.

28. Y a-t-il des payens parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance? S'il y en a, dites-en le nombre, et quels efforts a-t-on fait pour les convertir, et quels obstacles a-t-on rencontrés?—Je n'en connais pas le nombre, mais une grande partie d'entre eux sont encore payens; le missionnaire et moi-même, nous les avons sollicités, mais en vain, de se rendre au christianisme. Je considère que le principal obstacle se trouve dans leur superstition et la crainte qu'ils ont qu'on ne leur permette plus de boire du wisky—dans les conseils que leur donnent les trafiquans qui craignent bien à tort que leur conversion ne nuise à leur commerce, et il est certain que ceux qui ont plusieurs femmes, ne sont point portés à les renvoyer, ce qu'il leur faudra faire s'ils deviennent chrétiens.

29. Quel nombre de baptêmes s'est-il fait ou se fait-il en moyenne tous les ans et dans quelle église?—Au meilleur de ma connaissance, il en a été reçu dans l'église d'Angleterre, en 1836 et 1837, cinq, tous adultes; en 1839, trente-huit;

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

en 1840, quatre-vingt-quatre; en 1841, quarante-cinq, en tout 172, qui ont été arrachés au paganisme; et durant cette période, trente ont abandonné l'église catholique romaine pour se joindre à l'église d'Angleterre, faisant le 13 Aout, 1841, un total de 202 durant toute cette période de tems. Je n'ai point d'information correcte sur le sujet, mais je ne connais pas que depuis cette époque aucun adulte payen ne se soit réuni à notre église. Je ne puis fournir d'informations sur l'église catholique romaine à cet égard, si ce n'est que je crois que la moitié de ce nombre peut avoir été reçu dans cette église durant cette période.

30. Quels moyens ont-ils de s'instruire dans la religion et de la pratiquer?—Chaque dénomination religieuse a un missionnaire de sa croyance.

31. Quelles églises ont ils?—Les protestans font le service divin dans leur maison d'école, et les catholiques ont une église bâtie en billots.

32. Quelles coutumes suivent-ils par rapport au culte religieux public et privé?—Les mêmes que chez les blancs, excepté que le service est traduit en langue sauvage.

33. Quelles écoles ont-ils parmi eux?—Répondu par une réponse précédente.

34. Les enfans assistent-ils régulièrement aux écoles?—Non, pendant les sucres, la pêche, les semences et les récoltes, ainsi que pendant les autres occasions où il leur faut partir du village, ils amènent leurs enfans avec eux pour en recevoir de l'assistance ou pour leur fournir la nourriture.

35. Quel est le nombre d'enfans qui assistent aux écoles, et montrent-ils beaucoup d'aptitude à acquérir des connaissances?—J'ai déjà répondu à la première partie de cette question; on leur accorde généralement beaucoup de vivacité, surtout à apprendre les connaissances mécaniques.

36. Voulez-vous décrire le mode d'enseignement suivi dans ces écoles, et la nature des livres qui y sont en usage?—Le mode d'enseignement est semblable à celui qui est généralement suivi dans les townships parmi les blancs. Les livres dont on se sert dans l'école protestante sont *Mavor's Spelling Book*, l'ancien et le nouveau Testament et *Woodbridge and Peter Parley's Geography*.

Dans l'école catholique romaine, le prêtre ne permet pas l'usage du *Mavor's Spelling Book*, ni de la Bible comme livres d'écoles.

Dans cette première école on enseigne aux enfans partie en anglais, partie en sauvage. Dans cette dernière en anglais seulement.

37. Montrent-ils de l'aptitude pour les arts mécaniques, et si c'est le cas, pour quels arts?—J'ai déjà répondu.

38. Parmi vos Sauvages, y en a-t-il d'artisans, tel que charpentiers, cordonniers, forgerons, tailleurs, etc., s'il y en a veuillez en dire le nombre pour chaque métier, etc., et à quel degré d'habileté ils sont parvenus?—Répondu dans une réponse précédente.

Quelques apprentis chez les cordonniers font bien les souliers; les menuisiers font les chassis, les portes, etc., les forgerons font les lances, réparent les pioches, les haches, les marmites, etc.; l'apprenti tonnelier ne fait que commencer à apprendre son métier.

39, 40 et 41. La santé des Sauvages qui sont sous votre surintendance est elle bonne ou mauvaise comparée à celle des blancs leurs voisins?—Quelles sont les maladies les plus ordinaires parmi eux?—Trouvez-vous que ces maladies augmentent ou diminuent depuis que les Sauvages sont civilisés? Pour répondre à ces questions je prendrai la liberté de renvoyer au Rapport que M. Darling a présenté sur les mêmes questions qui m'ont été faites par le comité, en 1839, lequel rapport est annexé à mes réponses et maintenant devant le comité.

42. Les Tribus qui sont sous votre surintendance ont elles augmenté ou diminué par d'autres causes que par les migrations?—Si elles ont diminué, quelle en est la cause suivant vous?—Je n'ai point eu occasion de le constater d'une manière bien correcte; mais on croit généralement que la Tribu des Outaouais qui subsiste généralement du produit de ses jardins, a depuis la guerre considérablement augmenté en nombre; tandis que les Chippaouais et les autres Tribus qui ne cultivent pas mais qui ne vivent que de poisson, diminuent rapidement.

43. Quel est le nombre moyen d'enfans nés dans chaque famille et combien en est-il élevé?—Parmi les Chippaouais, il n'est pas rare de voir des familles de 6 à 8 enfans; et il arrive quelques fois qu'il y a des familles qui ont 10 à 12 enfans vivans; tandis que pour d'autres familles qui peuvent en avoir eu autant, la moitié meure avant d'avoir atteint l'âge de maturité, et quelques fois même elles n'en élèvent pas un. Les Chippaouais ne sont pas aussi prolifiques ni aussi heureux pour élever leurs enfans; ce qui est causé, je pense, par leur état de malpropreté et de misère, ainsi que par leur manière précaire de se procurer la subsistance.

44. A quel âge la mortalité est elle la plus commune parmi les enfans et à quoi peut on attribuer cela?—Je prendrai encore la liberté de renvoyer au Rapport de M. Darling.

45. Les Sauvages, hommes ou femmes, se marient-ils souvent avec des blancs?—Je ne connais qu'un Sauvage (M. Peter Jones) qui se soit marié avec une femme blanche; mais il est très commun de voir des blancs se marier à des femmes Sauvages.

46. Quel est le nombre des métis parmi les Sauvages qui sont sous votre surintendance; je ne pourrais le dire au juste; quoi que je pense que les métis qui vivent parmi les Sauvages et ceux qui ont laissé les habitudes des Sauvages sont de 1 sur 20.

47. Y a-t-il quelque différence dans les habitudes, et la conduite générale des métis et des Sauvages pur sang, s'il y en a dites en quoi?—Le plus souvent le metis est orgueilleux d'appartenir en partie aux blancs et il méprise les Sauvages, mais l'on trouve cependant qu'il a tous les vices des blancs sans avoir les bonnes qualités du Sauvage; il est plus Sauvage quand il est sous la crainte de la loi que le Sauvage; il est enclin à l'ivrognerie et a moins d'honneur et d'honnêteté que ses parens, de l'un et de l'autre race, et les femmes sont généralement de mauvais caractère. C'est l'opinion que j'entretiens de la grande majorité des métis qui sont sous ma surintendance.

48. Dans les cas de mariages mixtes, trouvez-vous que la condition du Sauvage est meilleure?—Quelques fois, suivant la conduite régulière du blanc avec lequel la femme Sauvage est mariée.

49. Les femmes Sauvages vivent-elles souvent en concubinage avec les blancs?—Autre fois cela était très commun; mais aujourd'hui elles se marient le plus généralement.

50. Naît-il encore autant d'enfans naturels qu'il en naissait autrefois et comment les Sauvages regardent-ils cela?—On a toujours attaché une certaine disgrâce à ces évènements parmi les Sauvages; aujourd'hui ces dérèglemens se rencontrent rarement parmi les Sauvages civilisés, et peut-être que parmi les Sauvages payens les naissances sont plus rares qu'elles l'étaient autrefois.

51. Y a-t-il des Sauvages qui jouissent de tous ou d'aucun des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté?—Pas dans ma surintendance, mais je ne vois point pourquoi ils ne jouiraient point de ces privilèges lorsqu'ils seront devenus assez instruits.

52. Y a-t-il quelques exemples de Sauvages qui possèdent ces droits outre ceux des enfans des blancs instruits qui se sont mariés avec des femmes Sauvages?—Pas à ma connaissance; mais si tous ou quelques-uns d'eux avaient le droit de voter aux élections ou de remplir des charges de townships, etc., etc., je pense que ce serait un moyen d'encourager l'industrie et la bonne conduite parmi eux.

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

pendice  
(T.)

10 Juin.

53. Dans votre opinion les Sauvages ont-ils assez de connaissance et d'habileté pour exercer ces droits?—Pas ceux qui sont sous ma surintendance; mais je n'ai point de doute qu'il y en a un grand nombre dans les parties établies de la Province qui rempliraient les situations d'inspecteurs des chemins, de gardiens d'enclos, etc., et que s'ils étaient employés aux travaux publics dans des situations où ils ne seraient pas exposés à se livrer au mal, etc., tel que dans des explorations, ouvertures de chemins faites à l'entreprise ou à la journée, etc., etc., je pense que cela leur ferait voir que plus ils avancent dans la civilisation plus ils ont de chance de devenir indépendants.

(Signé,) W. ANDERSON,  
S. A. S.

Kingston, 30 Décembre, 1842.

## APPENDICE No. 24.

Réponses de M. le Surintendant Anderson aux questions des Commissaires de 1840.

Manitowaning, 20 Décembre, 1839.

Monsieur,

En obéissance à vos instructions, datées à Toronto, 30 Octobre dernier, (que j'ai reçues le 1er du courant) m'enjoignant de vous donner des informations sur les Sauvages et sur le Département des Sauvages conformément à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, en date du 9 Mai 1839,—

J'ai l'honneur de vous faire les communications suivantes, à commencer par la première partie du sujet.

Mon attention n'ayant jamais été appelée sur les diverses Tribus établies dans les diverses parties de la Province, j'en ignore absolument le nombre.

En 1836, le nombre des Sauvages qui ont reçu des présents à Manitowaning était de 2697, et à Coldwater 407, formant en tout 3014; mais n'étant pas énuméré à part, le nombre des Sauvages Anglais n'est pas connu, mais on peut les estimer à la moitié de tout le nombre.

En 1837, à Manitowaning, l'on donna des habits à 1370 Sauvages Anglais (qui étaient sur le territoire Anglais), et à Coldwater et à Narrows l'on en donna à 426, faisant en tout 1796, et à 1831 Sauvages qui vinrent des Etats-Unis. Total des Sauvages habillés 3659.

En 1838, 1749 Sauvages Anglais reçurent des habits à Manitowaning et 388 à Coldwater et à Narrows. Total, 2137; 848 venant des Etats-Unis; en tout 2985.

En 1839, 2304 Sauvages Anglais en ont reçu à Manitowaning; ainsi que 1000 venant des Etats-Unis. Total 3304 sans compter ceux de Coldwater et de Narrows.

En 1837, il n'y avait que 268 Sauvages chrétiens et payens qui vivaient sur l'isle. En 1838, il y en avait 307; et en Août 1839 ils étaient 655. Depuis cette époque, 167 Outaouais et Chippouais Catholiques Romains ont émigré du Lac Michigan et ont commencé à défricher la terre pour résider sur l'isle.

On voit par cet état qu'en 1837 il a été habillé plus de Sauvages Américains que pendant les deux années subséquentes, ce qui provient, dit-on, de ce que l'agent Américain des Sauvages menaçait tous ceux qui venaient s'établir ici de la perte de leurs parts de paiement pour les terres qu'ils avaient cédées au Gouvernement Américain; ces menaces ont dans le cours de cette année été mises à effet.

Tous les Outaouais qui ont émigré vers ce pays, et qui avaient également droit au paiement de cette immense étendue de pays cédée à leur Gouvernement (comme il est dit dans l'Acte de vente) se rendirent à Michilimackinac à l'époque ordinaire de la distribution, mais on ne leur permit pas de participer au paiement. Nonobstant cela, ils revin-

rent dans cette isle, en disant qu'ils aimaient mieux perdre leurs parts de ces argens que de rompre amitié avec leur père Anglais qui ne les a jamais trompés; et l'on me dit qu'un grand nombre d'autres entendent suivre leur exemple l'année prochaine.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

L'augmentation dans le nombre des Sauvages résidans peut-être attribuée à deux causes; la première à l'émigration venant des Etats-Unis, et la seconde au nombre des Chippouais qui sont venus de la rive nord dans le désir de partager les avantages de la civilisation: cependant par suite des avis contradictoires donnés par les diverses dénominations de chrétiens et par les commerçans, joint à la répugnance superstitieuse qu'ils ont à abandonner leur vieilles habitudes de charlatanisme, de dance, etc., un grand nombre se tiennent éloignés de l'établissement et plusieurs autres s'en éloignent par la certitude qu'ils ont de ne pouvoir se livrer à leurs habitudes d'ivrognerie, pendant qu'ils peuvent, voisins comme ils sont des boutiques des marchands, obtenir du whiskey en échange du produit de leur chasse, de leur pêche et même des présents qu'ils reçoivent du Gouvernement.

Entre Pénétanguishine et le Saut Ste. Marie (y compris seulement ce dernier endroit.) il réside sur les isles, sur la rive nord du Lac Huron et Saugéen 2304 Sauvages hommes, femmes et enfans dont 1044, d'après le meilleur calcul que je puis faire, sont attachés aux différentes dénominations de chrétiens, mais sont disséminés dans les diverses parties du pays.

Le Lac Nipissing et les terres à chasse environantes renferment environ 400 ou 500 ames. Dans toute l'étendue qui s'étend depuis le Lac Huron jusqu'au Lac Supérieur et sur les rives nord du lac jusqu'au Fort William, il ne peut pas y en avoir moins de 500 autres; et depuis le Fort William jusqu'à la Rivière Rouge, et dans toute la vaste étendue des pays du Nord Ouest où l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson a des postes de commerce, les natifs et les métis doivent être très nombreux, mais je n'ai jamais pu en constater le nombre. Il paraît que les messieurs qui font ce commerce ne peuvent donner ces informations sans le consentement du Gouverneur; et le seul moyen d'obtenir quelque chose comme une estimation correcte c'est de s'adresser au Gouverneur Simpson ou au Comité Gérant en Angleterre. C'est une simple supposition que de fixer un nombre, mais d'après la vaste étendue de pays, la quantité considérable de pelleteries qui se fait tous les ans et le grand nombre de serviteurs employés par la compagnie, il est raisonnable d'inférer que le nombre en excède 20000.

2. Le Comité devrait tâcher de constater le nombre de naissances, décès et mariages qui ont eu lieu parmi les diverses Tribus durant ces quelques dernières années, dans la vue de pouvoir, avec ces données, déterminer jusqu'à quel point la civilisation peut avoir eu l'effet d'en augmenter ou d'en diminuer la population?—Par suite de l'état peu fixe des Sauvages qui vivent de la chasse, on n'a point cherché à constater le nombre des naissances, décès et mariages; mais l'on ne peut pas douter que si par leur travail ils pouvaient se procurer d'amples moyens de subsistance, leur nombre augmenterait considérablement, ce que l'on peut voir par les Outaouais qui sont des gens industriels, vivant du produit des petites terres qu'ils ont sur le Lac Michigan, et qui, durant les 30 dernières années, ont presque doublé leur population, tandis qu'au contraire les Tribus errantes diminuent continuellement.

3. Quels sont les traits distinctifs des différentes Tribus sous le rapport des habitudes, des manières, des coutumes, etc., et quelles sont les principales difficultés que l'on a à surmonter pour améliorer leur condition sociale?—Les Sauvages sont naturellement fins et rusés, ce qui provient de la nécessité où ils sont de l'être dans leur chasse et dans leurs guerres, mais généralement parlant, ils sont dociles, et à quelques exceptions près, ils ont des dispositions très gaies et très joyeuses; ils sont très hospitaliers, et partagent presque toujours avec leurs voisins le produit de leur chasse: cependant dans plusieurs circonstances, quand leur éducation les y oblige comme à un devoir, ils peuvent exercer les cruautés les plus barbares. Mais un guerrier Sauvage mourra plutôt que de commettre une action indigne d'un guerrier; et un vrai charlatan endurera les tourmens du feu

Appendice  
(T.)

24e Juin.

plutôt que de violer les droits superstitieux de son art. C'est là le caractère du Sauvage dans son état de nature.

Mais l'avarice du blanc a détruit toutes les bonnes qualités qu'il possédait dans sa simplicité naturelle et a fait germer dans son cœur nos plus grands vices, le mensonge, le vol, l'ivrognerie, etc., etc. De là il arrive que le Sauvage est réduit à la situation la plus déplorable qui puisse être réservée à un être humain, et je ne conçois pas d'autres moyens d'améliorer son état social que de lui accorder les bienfaits de la civilisation et les consolations d'une sainte religion.

4. Entre quelles Tribus existe-t-il assez de ressemblance pour que l'on puisse croire qu'elles pourraient sympathiser ensemble si elles étaient établies dans notre localité ?—Les Tribus dans cette partie de la Province, ne sont pas les moins du monde (tant quelles restent payennes) opposées à vivre amicalement ensemble, en autant que leurs habitudes se ressemblent ; mais quand elles embrassent le christianisme et qu'elles s'attachent à différentes églises, il paraît nécessaire de placer chaque dénomination religieuse dans des villages séparés.

5. L'état où se trouvent actuellement ces établissements de Sauvages au milieu de ceux des blancs, par rapport surtout au bien ou au mal que la proximité des blancs peut causer au caractère Sauvage, fait-il voir que l'on ne pourrait pas avec ou sans avantage continuer le système d'établir les Sauvages parmi les blancs ?—On est convenu que les établissements Sauvages entourés comme ils le sont par les blancs, ne pouvaient pas manquer d'être très avantageux à ceux-ci, d'autant plus que l'exemple du cultivateur industriel serait très propre à former des commençans. Si son attention n'était portée qu'à ces objets, l'effet en serait encore grandement avantageux pour lui ; mais ce n'est pas avec le cultivateur industriel, ou honnête que le Sauvage va passer ses heures de loisir, c'est au contraire avec le blasphémateur, l'ivrogne, etc., qu'il devient en contact, etc. Avec de tels compagnons, il viendra naturellement à prendre quelques uns de leurs vices ; d'ailleurs il y a toujours dans le voisinage des villages Sauvages des gens qui s'imaginent qu'il est de leur intérêt de tenir le Sauvage dans l'ignorance et en même temps de lui remplir l'esprit de toutes sortes de mauvais conseils sans craindre de lui donner de mauvaises impressions contre le Gouvernement, le rendant ainsi malheureux à ses propres yeux, et mécontent de tout ce qui l'environne. J'ai trouvé que cela avait lieu à Coldwater et à Narrows, et en conséquence j'ai adopté l'opinion que les Sauvages seraient plus portés à embrasser le christianisme et deviendraient de meilleurs sujets, lorsqu'ils seraient tout-à-fait isolés des blancs et soumis seulement au contrôle immédiat du Gouvernement.

6. L'état où se trouve actuellement l'établissement des Sauvages à l'Isle du Grand Manitou, sous le rapport du bonheur et des avantages dont il jouit, comme sous celui de l'avenir de la civilisation dans ce lieu, provient-il du choix que l'on a fait de cette isle ?—L'établissement sur cette isle, quoiqu'il soit encore dans l'enfance donne beaucoup d'espérances, d'autant plus que depuis 1827 le nombre des Sauvages s'est accru de 268 à 822. Dans cette année à l'exception de quelques Outaouais, il y avait à peine une famille qui récoltât dix minots de patates, et aujourd'hui il y en a bien peu qui n'ait pas un approvisionnement raisonnable pour l'hiver, même parmi ceux qui n'ont point de rapports immédiats avec l'établissement, et ceux qui en ont, ils récoltent assez pour leurs familles et pour avoir un surplus qu'ils vendent, ou avec lequel ils nourrissent leurs animaux, et l'automne dernier ils avaient semé 18 minots de blé entre eux. Quelques uns des payens ont imité leur exemple.

Tous les Sauvages qui appartiennent à l'établissement désirent tant d'avoir des animaux qu'ils ont payé £2 10 pour un veau de deux ou trois mois ; et quelques-uns des Outaouais ont amené avec eux les bêtes à cornes, les chevaux et les cochons qu'ils avaient sur les terres qu'ils ont laissées sur le Lac Michigan. Mais la nature de cet ouvrage, et les préjugés, les habitudes et les coutumes des natifs montrent assez que les progrès doivent en être lents, et c'est sur la nouvelle génération que nous devons compter avec confiance pour les progrès de la civilisation, si l'on

veut employer les moyens convenables. Outre la culture à laquelle ils se sont livrés, comme il est mentionné plus haut, ils ont bâti sur diverses parties de l'isle, avec les matériaux que le Gouvernement leur a fournis, plus de quarante maisons en billots, dont plusieurs sont très bien faites ; et le moulin qu'on y a construit récemment leur sera d'un grand avantage pour l'avenir.

7. Quels sont les moyens de subsistance que possèdent les Sauvages errants, et quels sont les meilleurs moyens d'attirer leur attention vers l'agriculture et le commerce surtout dans la fabrication du sucre, et la préparation du poisson en quantité plus que suffisante à leurs besoins, et comment peut-on leur faciliter les moyens ?—Les Sauvages errants dans cette partie du pays et sur les terres qui se trouvent entre cet endroit et le Lac Supérieur et sur la rive nord de ce lac, trouvent une subsistance précaire principalement dans les lièvres, les perdrix et le poissons pendant l'hiver ; et dans l'été ils vivent de poissons et de fruits ; ils tuent aussi quelques castors, des rats musqués, et d'autres animaux dont la fourrure est précieuse, et quelques fois mais bien rarement des rennes, et ils mangent de la chair de tous ces animaux. Mais dans quelques saisons, cette ressource est bien faible.

On ne saurait trouver de meilleurs moyens d'encourager l'industrie parmi les Sauvages que de mettre à leur portée les moyens d'obtenir à un prix raisonnable toutes les choses nécessaires à la vie en retour de leur industrie : en conséquence si l'on plaçait ici, sous des réglemens convenables, un assortiment de marchandises qui comprendrait des matériaux pour les constructions, des ustensiles d'agriculture, des choses nécessaires à la pêche, des habits et toutes les autres choses dont ils pourraient avoir besoin que l'on donnerait en échange du surplus de leurs produits, de leur poisson, de leur sucre, etc. ; cela ne manquerait pas d'avoir l'effet d'exciter leur émulation et de les attirer vers ce lieu. Outre cela, si on les payait à même ce magasin pour bâtir leurs maisons et pour fournir leurs propres matériaux, les dépenses du gouvernement seraient bien moindres qu'elles ne le sont suivant le système actuel, et les Sauvages acquerraient ces connaissances qu'il est tant à désirer de leur voir acquérir.

8. Est-il à désirer que l'on prenne des mesures pour empêcher que les trafiquants et autres personnes ne prennent des avantages indus sur les Sauvages avec lesquels ils sont en affaires ; ou quel est l'effet des relations des Sauvages avec les commerçants de pelleteries dans les contrées nord-ouest du Haut Canada ?—La seule mesure qui paraît nécessaire, est l'adoption de quelques mesures décisives pour prohiber l'introduction des liqueurs fortes parmi eux, ce que les lois anciennes et celles qui sont maintenant en force n'ont pu effectuer. Et à cette fin, il serait peut-être bon d'obliger chaque commerçant ou autres personnes qui résident sur les terres des Sauvages d'obtenir tous les ans un permis qu'ils paieront ou ne paieront pas, pour occuper leur lot de terre dans certaines circonstances, et de les obliger sous de fortes pénalités, garanties par des cautions, à observer les lois ou réglemens en force ; et chercher à détruire l'effet des mesures que le Gouvernement adopte pour civiliser les Sauvages, de vait être considéré comme une violation de cautionnement. Les Sauvages devraient être considérés des témoins compétens, ou pourraient poursuivre les contravenants. Les Sauvages sont tout-à-fait à la merci des trafiquants, qui leur donnent les moyens de faire la chasse et des habits qui suffisent à peine pour les protéger contre les rigueurs des hivers, et donnent pour ces choses toute leur chasse qui vaut quelquefois plus de £100. Et il est bien connu que l'on conseille à de bons chasseurs de ne point se rendre à l'établissement pour y recevoir leurs présents, par ce qu'on les y retiendrait pour les y faire établir, et ainsi suivant le trafiquant, ils perdraient leur habileté pour la chasse ; tandis que dans le fait si l'on pouvait engager le Sauvage à cultiver le sol et à chasser seulement pendant l'hiver, les jeunes animaux qu'ils détruiraient aujourd'hui pour obtenir leur nourriture, pourraient venir à maturité et leur terres à chasse redeviendraient peuplées de gibier.—L'on voit ainsi que le Sauvage sous les circonstances actuelles ne retire aucun bénéfice du commerce des pelleteries, tandis que d'un autre côté l'on dit que les commerçants réalisent de grandes fortunes.

9. Quel moyen d'instruction et d'éducation religieux les Sauvages possèdent-ils aujourd'hui ; quelles sont les Tribus

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendice  
(T.)  
19 Juin

qui ont montré le plus d'aptitude à profiter de l'instruction qu'on leur offrait?—Dans cet établissement, il y a un missionnaire et un interprète qui sont chargés de leur donner l'éducation religieuse, et un maître d'école appartenant à l'église d'Angleterre pour leur apprendre à lire et à écrire; et parmi les catholiques romains il y a un prêtre de la société de Léopold d'Autriche; le missionnaire de l'église d'Angleterre a conféré le baptême à environ 50 Sauvages, tandis que durant cet espace de temps il en a été admis bien peu dans l'église catholique romaine. Parmi les Sauvages catholiques romains, il n'y a point d'écoles, et les Sauvages m'informent que leur prêtre ne veut pas permettre à leurs enfans de venir à cette école pour apprendre à lire et à écrire.

Sur les 50 Sauvages qui ont reçu le baptême dix seulement résident dans le voisinage (les autres sont occupés à la chasse) et ils font quelques progrès dans le christianisme. Il n'y a que quatre enfans qui fréquentent les écoles, mais je ne puis parler favorablement de leurs progrès.

Je ne puis, en conséquence de l'époque toute récente à laquelle cet établissement a été fondé, donner une opinion sur l'aptitude que les différentes Tribus montrent à profiter de l'instruction qui leur est donnée. Mais quand il y avait à Coldwater une école pour les enfans Chippouais, les progrès qu'ils y faisaient étaient vraiment étonnans.

10. Quel serait le meilleur moyen d'instruire les enfans des Sauvages en général, et surtout de répandre le christianisme parmi les Sauvages payens par l'entremise d'instituteurs appartenant à leurs races et instruits par des blancs?—Je ne saurais trouver de meilleur moyen pour répandre l'éducation parmi les enfans des Sauvages que le système des écoles pour les enfans, jointe à une école d'industrie dans laquelle, outre la lecture et l'écriture, les enfans pourraient apprendre la culture, et toutes les choses nécessaires à des métiers; et les filles apprendraient à faire le ménage, à filer, tricoter, tisser, etc. Mais pour faire réussir ces écoles, les garçons et les filles devraient abandonner leurs habitudes errantes et y rester jusqu'à ce qu'ils sachent parfaitement leurs métiers, et les filles jusqu'à ce qu'elles soient capables de faire tous les travaux domestiques. Par ces moyens les enfans Sauvages pourraient se préparer à devenir instituteurs parmi leurs frères, et répandre les bienfaits de la civilisation et de la religion parmi les Tribus les plus éloignées. Tous les instituteurs employés dans ces écoles devraient être décidément des sujets Anglais; leur esprit ne devrait être dirigé que vers cet objet bienveillant, vu que les impressions que fait sur l'esprit des Sauvages la conduite de leur instituteur pourront en faire des sujets respectables ou des hommes turbulents. Et sous toutes ces circonstances lors que les enfans vont à une école, ils devraient suivant moi apprendre à lire et à écrire en anglais; car il est évident qu'ils ne pourront jamais devenir une nation distincte et indépendante; ils doivent, du moins pour plusieurs années, avoir des relations avec les blancs qui les environnent, et l'on ne saurait donner en langue Sauvage une traduction correcte des saintes Ecritures et des autres livres.

11. Comment le gouvernement peut-il convenablement prêter son appui aux missionnaires?—Je crois avoir répondu à cela dans ma réponse précédente.

Quand au Département des Sauvages le Comité considère :—

1. Le système adopté dans le paiement des rentes aux diverses Tribus Sauvages, et s'il ne serait pas susceptible d'amélioration. Le système que l'on a suivi de payer les rentes en tout ou en partie à la requisition des chefs, sans consulter la Tribu et sans obtenir l'approbation du Surintendant est devenu à Coldwater et à Narrows la source de grandes injustices envers la Tribu, vu que les chefs gaspillaient généralement tout ce qu'ils recevaient, sans que la Tribu en retirât le moindre avantage. On peut faire de leurs rentes une ressource très utile en l'employant à l'achat d'ustensiles d'agriculture, à bâtir des maisons, et à des objets qui augmenteraient leur aisance, par exemple si elle était judicieusement administrée. Un magasin de détail dans le village, les mettrait en état d'avoir à bon marché tout ce qui leur est nécessaire, tandis que le fonds employé à ces achats

serait remboursé avec intérêt, par un léger profit sur les ventes. Cependant les Sauvages ne sauraient le conduire sans la plus stricte attention du Surintendant. Dans le fait les Sauvages sont bien rarement capables de conduire leurs affaires; et il est en conséquence très imprudent de leur confier l'argent ou les affaires de la Tribu, parce que ce serait comme un mineur qui aurait l'administration de ses biens avant d'avoir l'âge de majorité et de pouvoir les administrer.

2. Le mode que l'on suit aujourd'hui pour protéger les terres des Sauvages et si l'on ne pouvait pas avec avantage pour les Sauvages y introduire des changemens et des améliorations?—Dans plusieurs cas, on se plaint beaucoup des lots de terres incultes comme nuisant à l'amélioration des chemins; ne pourrait-on pas les louer aux blancs à long bail et à prix modéré et à la condition qu'ils soient remis à l'expiration du terme avec toutes les améliorations qui y ont été faites, comme les Sauvages de St. Régis ont fait en bas de Cornwall.

3. Les mesures à adopter relativement aux Squatters qui se sont établis sur les terres des Sauvages, que ce soit sans autorisation ou en vertu de titres reconnus obtenus de simples Sauvages; et jusqu'à quel point, l'acte récemment passé aura l'effet de protéger les droits des Sauvages?—Je ne saurais dire les moyens à adopter; mais il y a un cas (peut-être même plusieurs que j'ignore) pour lequel l'acte récemment passé n'a aucun effet. On me dit, et je pense que cela est vrai, qu'un homme du nom de McGregor occupe des endroits de pêche, cultive une terre, coupe du bois de construction, vend du whiskey et achète les présens des Sauvages, etc., etc., sur la Réserve Saugéen et sur une île éloignée de 20 à 30 milles d'ici, mais l'on ne trouve ni un Sauvage ni un blanc pour faire une plainte formelle, et celui-ci continue paisiblement au grand détriment des Sauvages.

4. Si l'on peut introduire des changemens et quels changemens l'on peut introduire dans le mode que l'on suit actuellement au sujet des présens annuels?—Au lieu de distribuer des présens comme on le fait aujourd'hui, les Sauvages civilisés préféreraient des étoffes pour se faire des habits comme ceux que porte le blanc,—étoffe que leurs femmes peuvent convertir en habits, pantalons, chemises, etc., ce qui leur ferait employer leur temps avec profit et amusement.

5. La manière actuellement suivie d'administrer le Département des Sauvages, et si, sous plusieurs rapports, on ne pourrait pas introduire des changemens avantageux?

6. Le mode actuellement suivi de payer les deniers aux Sauvages, en vertu du warrant du Gouverneur, adressé au Département du Commissariat seulement, sans qu'aucun autre Département du Gouvernement ne puisse exercer aucun contrôle; et si l'on ne pourrait pas avec avantage introduire un système de contrôle suffisant?—5 et 6 semblent être des questions que l'on ne me soumet pas.

7. Si les salaires accordés à ce Département sont suffisans ou plus que suffisans comme compensation des devoirs qui y sont remplis; et s'il y aurait nécessité d'augmenter ou de diminuer le personnel du Département actuel?—Comme avec ce rapport il y a une liste du montant des salaires que reçoit chaque individu, il me suffira d'attirer votre attention sur les frais extraordinaires encourus pour transporter les effets depuis Penetanguishino jusqu'à cet endroit; et je suis en état de pouvoir citer le transport de 150 minots de pois dans le courant de l'automne dernier pour cet établissement, qui s'étant fait par l'entremise du Commissariat, au marché le plus bas possible, comme il est à présumer, coûte 4s. par minot ou £30 pour un bateau et cinq hommes. Et tous les messieurs qui sont ici qui ont des familles, ont besoin tous les ans de la moitié, si non, près de la moitié de la charge d'un bateau de marchandises, et outre cela l'absence de plusieurs commodités dont la viande fraîche n'est pas la moindre. L'établissement des missionnaires du Saut St. Louis n'étant pas maintenant sous ma surintendance, je ne puis en donner la population, ni rien dire sur les Sauvages qui le composent, sur les écoles ou sur les autres choses qui ont rapport à ses progrès. Peut-être ne serait-il pas hors de propos de suggérer, comme mon opinion, que ce ne sera jamais un endroit avantageux pour un établissement Sauvage, par rapport au sol et au climat qui ne sont pas propres

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24o Juin.

à la culture, ainsi que par rapport au voisinage d'une garnison Américaine, où ils peuvent avoir toutes les facilités possibles de se livrer à l'ivrognerie et de se détacher du Gouvernement Anglais. Je prendrai, en conséquence, la liberté de proposer l'avantage qu'il y aurait de les engager à joindre cet établissement, ce qui aurait l'effet de diminuer les dépenses générales, et d'engager un grand nombre de leurs frères payens à suivre leur exemple.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très humble et obéissant serviteur,

T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Au Col. S. P. Jarvis,  
C. S. A. S., H. C.,  
Toronto.

4 Janvier, 1840.

Depuis que ce qui précède est écrit, le Révérend M. Brough a visité une petite bande de Sauvages payens qui vivent sur cette Isle, à environ 14 milles d'ici; mais l'objet de sa visite a été manqué par rapport à deux hommes qui sont au service d'un trafiquant Canadien du nom de Lalnorandier, qui réside sur la rive nord, à environ 30 milles d'ici. Il paraît d'après ce que dit M. Brough, que ces hommes étaient arrivés au camp Sauvage environ une demi-heure avant lui avec un petit baril de whiskey; et bien qu'il n'ait pas vu donner la boisson aux Sauvages, et qu'il n'ait éprouvé aucun mauvais traitement de leur part après qu'ils l'eurent bu, cependant il était suffisant qu'il fut dans le camp pour que ces Sauvages évitassent la présence du missionnaire.

Et quand il en fit le reproche aux trafiquants, ils donnèrent de bien mauvaises raisons, plus propres à jeter aux yeux des Sauvages du mépris sur le missionnaire et sur la cause qu'il servait qu'autrement.

Et tant que ces obstacles s'opposent aux vœux du Gouvernement, les progrès de la civilisation parmi les Sauvages seront très lents, s'ils ne sont pas nuls.

Thomas G. Anderson, Surintendant à Manitoulin; réponses aux questions soumises par la commission d'enquête sur le Département des Sauvages dans l'année 1840.

Questions proposées par le Comité des Affaires des Sauvages.

## SECTION I.

1. Vous êtes prié de dire pour l'information du Comité, le nombre de Sauvages que vous supposez avoir des établissemens parmi les blancs dans les limites connues ou arpentées du H. C.; le nom des diverses nations ou tribus; l'endroit de leurs principaux établissemens, et le nombre de Sauvages qui se trouvent dans chaque établissement?—N'ayant jamais eu occasion d'avoir des informations sur ce sujet, je ne puis répondre à cette question.

2. Combien croyez-vous qu'il peut y avoir de Sauvages résidant sur les terres non établies ou non arpentées de l'Amérique Britannique du Nord dans la plus grande profondeur, surtout des Sauvages connus sous le nom de Sauvages Visiteurs, qui se réunissent tous les ans sur l'Isle de Manitoulin pour y recevoir les présens de la Couronne; quelles sont ces nations, ces tribus, et quelle partie des pays nord ouest habitent-ils respectivement?—Voyez la dernière partie de ma réponse à la 1re question, envoyée au Colonel Jarvis, A.

3. Pour ceux qui résident dans les parties établies de la Province, quelles sont les terres qui leur ont été appropriées ou réservées; et de quel droit et comment ces appropriations et ces réserves ont-elles été faites?—Je ne puis dire les terres qui leur ont été appropriées ou réservées: il doit y

avoir des documens qui font voir de quel droit et comment ces réserves ont été faites. Il paraîtrait que le pays devint une possession Britannique par droit de conquête, et que les aborigènes, après la paix, se soumièrent à la volonté des conquérants, et c'est dans cette position qu'ils se trouvent aujourd'hui. Mais il est raisonnable de croire que vers cette époque et avant que la population des blancs fut devenue importante, le Gouvernement prévint les maux qui résulteraient pour lui d'envoyer des colons s'établir dans ces déserts si les nations n'étaient tenues que par ce droit de conquête, et en conséquence, il crut qu'il était prudent de convaincre les natifs que leurs terres ne leur seraient point enlevées, mais que si le Gouvernement en avait jamais besoin pour l'établissement des blancs elles leur seraient achetées; on peut aussi présumer que l'on prit en même temps des arrangemens pour rendre les natifs incapables de transporter aucune partie de leurs terres sans le consentement du Gouvernement. Les Sauvages n'ont point d'archives pour les événemens passés; tout ce qu'ils connaissent des engagemens qui ont eu lieu entre le Gouvernement et eux, ils ne le savent que par tradition, si je suis bien informé, excepté deux *memoranda* [baudriers] (swampun belts) qu'ils possèdent; l'un est une garantie d'amitié perpétuelle entre les Sauvages A. N., et la nation Anglaise, qui fut délivrée aux Tribus dans un Conseil convoqué à cette fin par Sir William Johnson à Niagara en 1764 (Sir William était alors surintendant général des Sauvages A. N.,) et d'après une tradition Sauvage il leur fut remis en même temps un document écrit, mais on ne peut le reproduire aujourd'hui. Sur l'autre baudrier est marqué à uno des extrémités un signe hiéroglyphique indiquant Québec ou ce continent; à l'autre est un navire dont la proue est dirigée vers Québec; entre ces deux objets se trouvent 24 Sauvages qui se tiennent tous les uns les autres; l'un tient le cable du navire avec la main gauche, la figure suivante avec sa main droite, et ainsi de suite jusqu'à ce que la figure à l'extrémité gauche ait pied à terre à Québec. La tradition donne l'explication suivante; lorsqu'il leur fut délivré (en 1764) Sir William promit au nom du Gouvernement que ces Tribus continueraient à recevoir des présens aussi longtemps que le soleil brillerait ou que les Anglais porteraient des habits rouges—ce qui en était l'emblème; et comme le soleil rouge réchauffe la face de la création, l'habit rouge par sa libéralité réchaufferait les 20 Tribus ou nations; et si jamais le navire traversait le grand Lac salé sans avoir une cargaison complète, ou retardait à arriver, les Tribus tireraient avec force sur le cable jusqu'à ce que le navire fut ramené chargé de présens. Après la mort de Sir William, son fils, Sir John Johnson succéda à son père, et renouvela les promesses en 1786 en déposant parmi ces Tribus un autre baudrier de la même espèce. Ce sont là, à ma connaissance, les seules archives que les Sauvages possèdent, à moins que ce ne soit des commissions accordées par le Général Haldimand aux chefs dont quelques unes ont encore été conservées.

4. Enumérez les différens établissemens, le nombre, les hommes et les femmes résidant dans chaque?—Les Sauvages sur cette isle sont divisés ou dispersés en sept établissemens différens, mais ils dépendent tous de celui-ci, et des uns ou des autres nous avons tous les jours quelques visiteurs. On ne connaît pas le nombre des habitans que comprend chacun de ces établissemens, et il n'est pas non plus possible à cette saison de la connaître, parce qu'ils sont disséminés partout le pays à la chasse, à la pêche et aux sucreries.

5. Quelles propriétés les Sauvages établis dans le Haut-Canada possèdent-ils comme rentes, fonds publics, etc., et comment ont-ils acquis ces propriétés personnelles; comment leur sont-elles garanties; et comment et par qui sont-elles administrées?

6. Quelles sont les Tribus particulières ou corps de Sauvages qui possèdent des rentes?

7. Quelle est la proportion des terres des Sauvages dans les établissemens du Haut-Canada qui est maintenant en culture; et quelle est celle qui est réservée comme terres à chasse?

Réponse 5, 6, et 7. Je ne me considère pas assez au fait du sujet pour répondre à ces questions.

pendice  
(T.)

24e Juin.

8. Quelles relations politiques les Sauvages ont-ils avec le Gouvernement Anglais, comme alliés ou comme sujet :— Iment., les Tribus errantes du N. O. et les Sauvages visiteurs. 2mont., ceux qui ont des établissemens dans les limites arpentées de la Province ?—Les Sauvages qui vivent dans les Etats-Unis, qui par crainte de s'attirer le mécontentement du Gouvernement, ou par attachement réel pour le Gouvernement Anglais, ou qui par les promesses ou les conseils des Officiers du Gouvernement ont pris la hache pour venir seconder les armes Anglaises durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, sont ou étaient, je pense, les alliés du Gouvernement Anglais, et tous ceux qui vivent dans les possessions de la Reine sont ses sujets.

Relativement aux premiers : à la fin de la guerre, n'ayant point la sagacité du blanc dans ces affaires là, ils ne prirent aucun arrangement pour perpétuer les relations qui existaient alors, et comptant aveuglement sur les promesses qui leur furent faites alors, qu'ils seraient, et vivraient pour l'avenir, en paix avec les grands conteux et qu'ils continueraient à recevoir tous les ans leurs présens annuels, ils retournèrent sur leurs terres le cœur plein de joie. Les circonstances où ils se trouvaient les forcèrent à rester sur les terres de leurs ancêtres, dans le territoire des Etats-Unis, où se trouvaient leurs plus mortels ennemis, et la conséquence en est bien connue ; on les a dépouillés de toutes leurs vastes possessions et dans plusieurs cas on les a chassés à la pointe de la bayonnette à l'ouest du Mississipi. Nonobstant ce manque apparent d'attention à leur condition, ils professent pour le Gouvernement Anglais plus d'affection qu'aucune autre nation civilisée. Quant à ceux qui vivent dans les parties établies de la Province, ils se considèrent placés sous le contrôle plus immédiat du Gouvernement Anglais et sont plus ou moins sujets aux lois du pays ; leurs propriétés garantissent leur attachement au Gouvernement.

Ceux qui résident dans les parties non habitées du pays et qui voient rarement un Officier du Gouvernement et auxquels les trafiquants enseignent qu'il n'y a qu'une seule chose d'utile, qui est de savoir faire la chasse, prennent peu d'intérêt à l'état politique du monde ; cependant s'ils n'étaient point arrêtés par les conseils criminels des trafiquants ils obéiraient en tout à la volonté du Gouvernement.

## SECTION II.

1. Faites connaître autant que vous le pouvez le nombre des naissances, mariages et décès qui ont eu lieu parmi les Tribus que vous connaissez ou qui sont sous votre surintendance pendant autant d'années que vous le pourrez ?

2. Dans le but de constater l'effet que la civilisation ou le contact des Sauvages avec les blancs civilisés a pu avoir sur l'augmentation ou la diminution de leur population, dites au meilleur de votre connaissance le nombre comparé des naissances, des mariages et décès dans les Tribus ou familles plus ou moins civilisées ; Iment. dans les Tribus qui dépendent principalement de la chasse et de la pêche, etc., et 2ment. dans celles qui sont plus ou moins engagées dans les arts mécaniques. Donnez votre opinion sur la cause de la différence s'il y en a.

Pour les réponses aux deux questions précédentes voyez mes réponses au Colonel Jarvis.

3. Quelles sont les maladies les plus communes et quelles en sont les causes apparentes ; quelle est la proportion de la mortalité comparée à celle qui a lieu parmi les descendants Européens. Reçoivent-ils les soins de médecins instruits ?

4. Quelles mesures adopte-t-on pour les mettre à l'abri des ravages de la petite vérole qui paraît avoir été si funeste aux Tribus de l'Ouest du Mississipi ?

Pour les réponses aux deux questions précédentes je renvoie au Chirurgien du Département des Sauvages. On trouvera ces réponses à la fin de ces pages.

5. Jusqu'à quel point existe la polygamie (si elle existe) parmi les Tribus non converties, et diminue-t-elle considérablement le nombre des mariages ?—On peut dire que la polygamie est presque universelle parmi les Tribus non converties ; plusieurs de ces Sauvages ont depuis deux jusqu'à

cinqu ou six femmes ; et il arrive quelquefois qu'un Sauvage peut montrer deux ou trois beaux-pères vivants. On ne peut pas dire que le mariage dans son vrai sens existe parmi les Tribus non converties ; il n'y a point de lois qui rendent obligatoires les liens pour les deux parties ; il y a cependant des cas où un Sauvage n'a qu'une seule femme, avec laquelle il a vécu jusqu'à ce qu'ils soient morts tous deux de vieillesse ; mais ces cas sont bien rares. Quand d'abord un jeune homme, soit par inclination soit par le conseil ou les avis de ses amis, veut prendre une compagne, on lui en choisit une qui n'est pas toujours de son goût, et après l'échange ordinaire des présens, et après avoir mangé dans le même plat, etc., il la conduit à sa demeure où il reste environ un an, après quoi ils sont libres de se pourvoir ailleurs : mais il n'est pas rare de voir qu'avant l'expiration de cette période, il aime une autre femme qu'il ajoute à la première ou qui lui fait oublier la première. Dans le fait, leurs liens sont de si courte durée que l'aîné des enfans peut souvent montrer deux ou trois beaux-pères vivants, et peut-être même que celui avec lequel il vit est plus aimé que son propre père. Sous ces circonstances on concevra immédiatement l'impossibilité qu'il y a de transmettre un état numérique des mariages. D'ailleurs il n'est pas rare de voir les deux sœurs vivre en même temps comme les femmes d'un seul mari.

## SECTION III.

1. Quelles sont les diverses Tribus qui sont placées sous votre Surintendance, et quel est leur langage et leur origine présumée ?—Les Tribus qui sont sous ma surintendance sont très nombreuses. Les Sauvages viennent quelques fois du Lac des Bois dans le nord et du Mississipi au sud ouest pour recevoir des présens ; mais je présume que la question a plutôt rapport à ceux qui viennent pour recevoir les présens annuels, et dans ce cas, ces Sauvages sont les Chippaouais, les Pottawatimies et les Outaouais et quelques fois les Menomincies de la Baie Verte ; quant aux trois premières Tribus, bien que leur langue ne soit point semblable, leur ressemblance est telle, cependant, qu'ils se comprennent entre eux, tandis que la langue de Menomincies est intelligible pour les uns et pour les autres. La langue des diverses nations ne se ressemble pas, et cependant la langue des Chippaouais, à cause de leur dispersion, est plus généralement connue que celle d'aucune autre Tribu.

Quant à leur origine on a déjà essayé plusieurs fois à constater ce point, mais sans succès je crois. Un grand nombre de leurs habitudes et de leurs coutumes, leurs physiologies dans plusieurs cas, leur croyance universelle dans un être, cause première de toutes choses, leur idée du déluge, et l'entière ignorance dans laquelle ils sont plongés sur l'origine d'où ils sortent, portent à croire qu'ils sont les descendants des Tribus perdues. Si l'on voulait exposer toutes leurs opinions sur ce sujet il faudrait faire un volume, et bien peu d'exemples suffiraient pour prouver la fausseté de cette opinion. Quelques-uns d'eux prétendent que leurs ancêtres sont sortis d'un éclair, d'autres, des entrailles de la terre, d'autres, du limaçon, du castor, du ratmusqué, etc. Les traditions les plus anciennes que je puisse obtenir sur le pays qu'ils habitaient sont des Outaouais ; ils vivaient dans cette île lorsque les Français en firent la découverte ; et les Chippaouais qui habitent les bords du Lac Huron, Simcoe, et quelques-uns de ceux qui vivent dans les parties établies de la Province, paraissent être venus du Lac Supérieur et de ses dépendances.

2. Quels sont les traits caractéristiques de chaque Tribu ou société sous le rapport des habitudes, des manières, des coutumes, etc. ; ces questions sont maintenant faites dans la vue de constater les principales difficultés qui s'opposent à leur amélioration sociale ?—Voyez ma réponse au Colonel Jarvis.

3. Quelle est leur religion ; quelles sont les Tribus qui ont adopté le christianisme en tout ou en partie ; et quelles sont celles qui sont attachées à la foi de leurs pères ?—Dans leur état de nature on ne peut pas dire qu'ils ont de la religion ; mais quand les missionnaires ont résidé parmi eux, ils ont plus ou moins adopté le christianisme, mais la majorité des Sauvages dans cette partie du pays sont encore païens ; et dans le nord ouest et les parties non arpentées, il y a à peine quelques chrétiens, excepté sur la Rivière Rouge où il y en a quelques-uns.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

21e Juin.

4. Quand ils ne sont pas convertis, sont-ils idolâtres; adoreront-ils la divinité dans des symboles visibles, ou adorent-ils l'Être Suprême par un culte purement spirituel?

5. Quel culte rendent-ils à la divinité; ont-ils des sacrifices, des pénitences, etc.?—Leur culte a bien peu de rapports à la divinité s'il en a même; mais ils invoquent par des sacrifices le secours d'un objet qu'ils imaginent leur être d'un grand secours, que ce soit un corps céleste, des bâtons ou des pierres; par exemple un guerrier s'est muni d'une lance, d'un fusil, d'un arc et de flèches dans lesquels il met sa confiance comme guerrier ou comme chasseur, il l'enveloppera dans le meilleur morceau de drap ou de cuir qu'il pourra avoir pour l'y garder en sûreté, et alors il consulera un charlatan sur le meilleur moyen de s'assurer ses faveurs; cet homme après mûre délibération, impose certaines conditions qui, si elles ne sont point strictement remplies seront suivies de quelque malheur qui devra arriver au propriétaire; ces conditions sont peut-être de donner un certain nombre de fêtes tous les ans, de ne point manger certaines parties d'oiseaux ou d'animaux qu'il pourra tuer, de ne point couper une certaine espèce de bois, de jeûner un certain nombre de jours dans l'année, d'offrir en sacrifice des chiens et des fourrures en certaines saisons, etc. Et quoi qu'il ait rempli toutes ces conditions et qu'il n'ait pas réussi dans ses guerres ou dans ses chasses, la superstition le porte à croire que ses malheurs sont causés par quelque négligence commise envers l'objet de son adoration, et il jeûnera, fera des sacrifices et donnera de nouvelles fêtes pour apaiser son mécontentement. Ceci se passe chez les Sauvages du nord ouest et du sud ouest; ceux qui sont plus voisins des établissemens de la province sont moins systématiques dans leurs absurdités, quoique leurs sacrifices et observances religieuses soient les mêmes et surtout que la danse sous les différentes formes constitue une partie de leur culte religieux, si on peut l'appeler ainsi.

6. Montrent-ils de la répugnance ou de la volonté à recevoir notre instruction religieuse?—Quelques-uns montrent de la bonne volonté et d'autres de la répugnance à se faire instruire dans notre religion, et ceux qui refusent de devenir chrétiens sont portés à agir ainsi soit par la crainte superstitieuse de leurs charlatans ou des sarcasmes de leurs frères payens, soit par l'influence que les trafiquants exercent sur eux.

7. S'ils sont chrétiens, quels moyens ont-ils de s'instruire dans la religion et de conserver leur connaissance du christianisme?—Sur cette Isle où une bande peu nombreuse d'Outaouais Catholiques Romains s'est transportée des Etats-Unis, il est venu un prêtre de leur croyance résider dans leur village et il reste encore avec eux; et dans le mois de Novembre, 1838, il fut nommé un ministre de l'église établie qui a réussi à se former, au Saut St. Louis, une congrégation formée des Tribus payennes errantes. Il y a aussi un missionnaire de l'église d'Angleterre et je crois qu'il y en a un ou deux à la Rivière Rouge.

8. Ne parlent-ils que leurs propres langues ou montrent-ils du goût ou de la capacité à apprendre la langue Anglaise?—Chaque Tribu parle sa propre langue et montre non seulement de la capacité mais encore le désir d'apprendre l'anglais.

9. Ont-ils quelques écoles; comment et par qui sont elles conduites; quelles sont les branches d'instruction, et le mode d'enseignement, et y instruit-on les enfans des deux sexes?—Il y a une école sur l'Isle à cette endroit dont l'instituteur s'appelle B. Begly; jusqu'à une époque récente, on enseignait aux enfans la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On enseignait aux enfans à épeler et lire l'anglais sur les cartons des écoles d'enfant et dans le Mayor's Spelling Book; dernièrement le missionnaire a changé le mode d'enseignement et on leur apprend maintenant le Nouveau Testament en Sauvage. Il n'y avait point de filles à cette école.

10. Jusqu'à quel point les Sauvages encouragent-ils l'instruction chez leurs filles soit dans les lettres ou les arts utiles ou les ouvrages à aiguille, etc., Je n'ai point eu l'occasion de me former une opinion à ce sujet dans cet endroit; mais partout où j'ai vu de petites sociétés de Sauvages chrétiens, les Sauvages m'ont toujours paru désirer faire instruire leurs filles dans les lettres, les choses du ménage, la couture.

11. Les femmes paraissent-elles plus ou moins portées (si elles le sont) à adopter les arts et les coutumes de la vie civilisée, et à cet égard paraissent-elles exercer une grande influence morale sur les hommes?—Il ne paraît pas y avoir de différence et autant que j'ai pu l'observer les femmes, dans cette partie du pays n'ont aucune influence morale sur les hommes à cet égard.

12. Comment avez-vous remarqué que la décence et la pureté des manières chez les femmes étaient affectées par l'adoption des arts et des coutumes de la vie civilisée. Partagent-elles et jusqu'à quel point partagent-elles le goût des liqueurs fortes qui entachent d'une manière si funeste les relations que les hommes ont avec leurs voisins les blancs moins scrupuleux qu'eux?—J'ai remarqué parmi les femmes qui avaient adopté les habitudes de la vie civilisée un désir de devenir plus propres, plus industrieuses et plus déicides à se priver de l'usage des boissons fortes que les hommes. Elles ne désirent pas comme les hommes à adopter les habits Européens, bien que sous d'autres égards elles cherchent à imiter les exemples de leurs voisins les blancs et qu'elles aiment à s'occuper de tous les soins domestiques.

13. Quels lois intérieures ont-ils entr'eux; quelle est la juridiction de leurs chefs ou de leurs conseils au civil et au criminel?—Les lois intérieures de leurs ancêtres, qui étaient vraiment arbitraires, sont abolies depuis longtemps, et dans l'état de démoralisation actuel on ne peut pas dire qu'ils ont des règles pour l'administration de leurs Tribus respectives; on n'exerce aucune réprimande ni châtiement parmi eux, excepté pour les cas de meurtre qui généralement étant commis dans des momens d'ivresse pour lesquels il suffit de quelques présens pour apaiser les amis du défunt. L'autorité de leur chef ou de leur conseil est plus nominale qu'autrement car ils n'ont plus le pouvoir qu'ils avaient autrefois de mettre un édit à exécution. Quoique les chefs réunissent leurs gens en conseil, qu'il proposent des mesures auxquelles tout le monde applaudira, cependant du moment que le conseil est fini, personne ne pense à se conformer à ces réglemens à moins que celui ne s'accorde avec leur intérêt individuel; quelques chefs ont assez de sagacité pour s'apercevoir du sentiment ou des désirs de la Tribu; il assemble alors le conseil et propose les mesures qu'il voit devoir produire la satisfaction; peut être introduit-il quelques légers changemens, pour parvenir à son but, et après quelques assemblées conduites ainsi avec jugement, il se concilie la confiance des jeunes gens et peut enfin les diriger avec un certain plaisir. Aujourd'hui l'autorité des chefs dépend plus que d'autres choses du support qu'il rencontrent chez les blancs; par exemple un chef qui par le produit de sa chasse devient le favori de son trafiquant, sera maintenu dans son importance parce que l'on se servira de lui pour accorder des faveurs à ses jeunes gens et pour le gouvernement; cela dépend toujours du degré de confiance que l'on repose en lui. Ce sujet est très important et il exige des changemens dans cette partie du pays au moins: quelques descendants des anciens chefs vivent encore, mais leur autorité a cessé. Il paraît surtout que pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis presque tous les Sauvages qui se distinguaient comme guerriers, orateurs, courriers, etc., au lieu de les récompenser par des présens ou d'autres manières on en fit des chefs; et par cette manière la récompense du Roi devint si commune et on put l'acquérir si facilement qu'elle devint presque sans importance; et les chefs sont aujourd'hui si nombreux et leurs volontés s'accordent si peu qu'il est impossible de compter sur aucun d'eux. En conséquence, je prendrais la liberté de recommander qu'il soit nommé des chefs compétens pour chaque Tribu.

14. Leurs dispositions morales sont-elles susceptibles d'être cultivées; leur caractère est-il actif ou paresseux; leur intelligence vive ou lente; leur esprit est-il franc et ouvert, ou bien est-il réservé et soupçonneux; sont-ils honnêtes et aiment-ils la vérité, ou sont-ils faux, lâches et perfides; ont-ils de la persévérance dans leur dessein, de l'énergie dans leur volonté, ou en sont-ils dépourvus; montrent-ils de la prudence ou de l'imprévoyance; ont-ils des dispositions à vivre en amis avec leurs voisins, ou bien font-ils voir un caractère hostile; quel est leur goût et leur courage militaire; quelle est leur stature, leur force et leur activité?—Leurs habitudes, leurs coutumes ou leurs dispositions morales ne sont point une hase sur laquelle on puisse fonder des espérances; et comme toute terre inculte



est préparée pour la culture et semée ensuite de bon grains, ainsi tout ce qui peut être nuisible doit être enlevé et déraciné par degrés et remplacé par des principes offrant des avantages plus durables.

Les Sauvages payens qui vivent dans les parties établies de la Province et dans le voisinage, diffèrent beaucoup par les manières et les coutumes de ceux qui vivent les plus éloignés; les premiers sont lents, paresseux, réservés et soupçonneux, tandis que ces derniers sont actifs, perspicaces, francs et confians; mais comme parmi les blancs, il y a parmi les nations Sauvages quelques amis de la vérité et il y en a d'autres qui sont faux, lâches et perfides; quand une entreprise leur est agréable, ils sont fermes et persévérans dans leurs desseins, et ils se préparent rarement à l'avenir; ils sont invariablement sans prévoyance.

Ils ont généralement des dispositions bienveillantes et sociables avec leurs voisins. Ils ont tous le goût de la gloire militaire, suivant leurs propres usages; mais leur courage ne consiste pas à s'exposer ouvertement, mais plutôt à surprendre l'ennemi par la ruse et la finesse. Leur stature est généralement celle des Européens. Ils n'ont point la force de ceux-ci, mais leur activité est peut-être aussi grande.

15. Qu'y a-t-il de remarquable dans leur vie domestique: dans leurs amusemens, leurs habits et leurs ornemens?—Il n'y a point de vie domestique parmi les Sauvages non civilisés, et l'on ne peut pas dire que ceux qui résident dans le voisinage des établissemens de la Province ont des amusemens; tout leur tems se passe à se procurer de la nourriture et des habits; leurs habits consistent généralement en une chemise, en une couverture, qu'ils se jettent négligemment sur les épaules, en un brague de drap avec quelques fois des guêtres, (mitas) et un froc pendant l'été; dans l'hiver ils ajoutent généralement un capot de couverture et une espèce de capuchon d'étoffe, avec des mitaines et des souliers de chevreuil; mais le tout est loin d'être propre ou confortable. Ils ont peu d'ornemens, lesquels consistent généralement en perles qu'ils achètent des trafiquans; quelques fois des ornemens en argent avec des plumes d'oiseaux sauvages et un peu de peinture; c'est en cela que consiste l'habillement et les ornemens des hommes.

Les femmes portent une jupe en drap, qui leur descend en bas des genoux, des guêtres, un mantelet d'indienne; ces trois articles, avec la couverture qui couvre leurs épaules, constituent l'habit et tout l'assortiment d'habits de la femme Sauvage. Ils n'ont point les moyens de se procurer les vêtemens de dessous, et ce n'est pas la mode parmi eux. Quelques fois, par ornement, ils portent quelques collichets en argent, un collier de perle, une épinglette d'argent sur la poitrine, et ajoutent un peu de rubans à leur jupe et à leurs guêtres. C'est là la manière générale de s'habiller parmi ceux qui vivent sur les confins des parties non établies de la Province. Il y en a quelques uns qui sont plus heureux à la chasse et qui peuvent se procurer des habits plus propres et plus riches, mais ils sont tous faits de la même manière.

16. Comment considère-t-on la femme, et jusqu'à quel point le mariage est-il un lien sacré et permanent; la polygamie et le divorce sont-ils permis?—Parmi les Sauvages les femmes ne sont pas aussi respectées que parmi les blancs, et le plus souvent elles sont la partie la plus difficile du travail, c'est-à-dire elles coupent et transportent sur des bois de chauffage, conduisent les canots, transportent les fardeaux les plus lourds lorsqu'elles voyagent, et font les cabanes, etc. La réponse à la dernière partie de cette question se trouve au No. 5.

17. Quelle est l'influence et l'autorité des parens sur leurs enfans, et jusqu'à quel point et jusqu'à quel tems les enfans obéissent-ils à leurs parens?—Les Sauvages en général n'exercent aucun contrôle ou pouvoir sur la volonté de leurs enfans à aucun âge; mais leur affection naturelle est le plus souvent très forte de côté et d'autre.

18. Paraissent-ils bien tenaces à conserver les manières et les coutumes de leurs pères en autant qu'elles sont incompatibles avec la civilisation, et en quoi montrent-ils principalement de l'inclination à adopter les coutumes de la vie civilisée?—Quand ils deviennent chrétiens ils abandonnent toutes les manières et les coutumes de leurs ancêtres, du moins celles que les circonstances leur permettent d'adopter, et qui sont incompatibles avec la civilisation; et ils montrent beaucoup d'inclination à adopter

l'agriculture, la manière des blancs de se vêtir, les arts mécaniques, les connaissances, etc., etc.

19. Montrent-ils de la facilité et de la volonté à recevoir l'instruction, à apprendre l'agriculture et le commerce, et jusqu'à quel point, et quel est le nombre des Sauvages qui pratiquent ces arts?—Quand ils sont civilisés, ils témoignent généralement beaucoup de désir à adopter les manières des blancs; mais les moyens d'acquérir ces connaissances leurs paraissent fatigans, vu qu'ils n'ont point l'habitude de s'appliquer à quelque chose; ils sont impatiens du changement, bien que leurs ouvrages semblent manquer d'uniformité, cependant ils passent constamment leur tems à pêcher, à chasser, à dormir, à s'amuser nonchalamment, à fumer, à ce qui ne demande pas une attention suivie de plusieurs heures; car quand ils considèrent le tems qu'il faut passer avant de recueillir quelque chose suivant nos procédés, cela les épouvante, par exemple, ils défricheront avec plaisir un morceau de terre pour y semer des patates, du maïs, etc.; mais ils ont tant de répugnance à faire une bonne clôture que plusieurs perdent leur récolte pour cela. Ils travailleront bien fort pour lever les murailles ou la charpente d'une maison, ce qu'ils font très bien, mais il leur est si ennuyeux de la finir, que souvent ils abandonneront l'ouvrage ou la finiront sans y porter de soins. Comme artisans, ils trouvent si dures les préparations qu'il leur faut faire pour donner le poli à leur ouvrage, que c'est souvent pour cette raison qu'ils ne veulent pas l'entreprendre. Je mentionne ces circonstances dans la vue de faire connaître leurs dispositions, et en même tems de faire voir le degré de patience et de persévérance qu'il faut avoir pour cultiver leur esprit.

20. Dans les établissemens où ils cultivent la terre se servent-ils des mêmes ustensiles d'agriculture et ont-ils les mêmes récoltes que leurs voisins d'origine européenne, et élèvent-ils des animaux, des moutons, etc.?—Sur cette Isle les établissemens sont de date très récente et leurs moyens sont trop limités pour leur permettre de le faire, mais je ne doute point qu'ils tâcheront d'avoir des bœufs, des charrues, etc., aussitôt qu'ils le pourront. L'automne dernier je réussis à leur faire semer 18 minots de blé d'automne dont une partie fut semé dans un terrain préparé pour cela, et l'autre dans un terrain où l'on avait semé des patates; si ce blé rapporte bien, cela aura l'effet d'encourager leurs efforts. Ils aiment beaucoup les animaux et quelques uns d'eux ont des vaches, des chevaux et des cochons, et d'autres ont des volailles. Je leur ai conseillé de tuer le grand nombre de chiens loups qu'ils élèvent, en leur disant que s'ils le faisaient je leur donnerais quelques moutons; mais tout en désirant d'avoir les uns ils ne voudront pas, je crains, se départir des autres, mon but en cela est de les engager à filer.

21. Comment sont construites leurs cabanes ou résidences; de quels matériaux sont faits leurs habits, et où se les procurent-ils?—est-ce dans leur propre manufacture ou dans les manufactures étrangères?—Leurs cabanes sont ordinairement faites en écorce; la charpente consiste en perches à l'état brut qu'ils coupent à l'endroit même où ils bâtissent, qu'ils lient ou assujettissent ensemble à la partie supérieure, et qu'ils écartent les unes des autres à la partie inférieure suivant la grandeur qu'ils veulent donner à leur cabane. Cette charpente est couverte d'écorce de bouleau ou de nattes de jonc, qui les mettent à l'abri des pluies et des neiges, et gardent la chaleur de manière à les mettre à l'abri du froid. Cette couverture de cabanes, ils l'emportent avec eux partout où ils vont. Mais il y a des Sauvages qui vivent au nord de cet endroit, qui n'ont pour couvrir leur cabane (quand ils en ont une) que des branches de sapin; ceux-là sont vraiment misérables; leur principal vêtement est fait de peaux de lièvres, et la chair de cet animal forme toute leur nourriture. Les premiers sont vêtus en étoffe de manufacture Européenne que le Gouvernement leur donne principalement en présens; ils ne manufacturent aucune étoffe, leur pays est trop pauvre pour leur fournir le cuir qui leur est nécessaire, et même ils ne peuvent l'acheter des trafiquans.

22. Quelles sont leurs occupations ordinaires pour se procurer la nourriture et l'entretien?—Dans leur état de nature, les Sauvages sont ordinairement occupés à pêcher, à chasser ou tendre des pièges.

23. Les moulins à farine ou à scie qui sont construits sur leurs terres, sont-ils conduits par les Sauvages eux-mêmes ou par d'autres à leur profit?—Un moulin à scie fut érigé

Appendice  
(T.)

24e Juin.

sur cette Isle dans le cours de l'été dernier, et il est conduit par un blanc.

24. Pouvez-vous citer quelques bandes de Sauvages (composées de plus d'une famille,) qui ait adopté la culture comme moyen de subsistance et qui vivent sur des terres, et qui se sont bâti des maisons de charpente ou de billots au lieu de leurs huttes ou cabanes?—Les Ontaouais et les Chipouais qui ont dernièrement émigré des États-Unis sont de cette description, mais ils cultivent à leur manière et non pas comme les blancs.

25. Quand les Sauvages se livrent à l'agriculture et aux arts mécaniques, voit-on dans les habitudes et les goûts des femmes un changement correspondant, et les enfans sont-ils élevés dans des habitudes d'industrie comme ceux des blancs, et les maris obligent-ils leurs femmes à faire la partie la plus dure du travail des champs?—Un changement correspondant s'opère chez les femmes, comme je l'ai remarqué, et les enfans suivent naturellement l'exemple de leurs parens; les hommes n'emploient aucune mesure de rigueur vû que la plupart des femmes sont aussi industrieuses que les hommes si elles ne le sont pas plus.

26. Si l'on gardait dans un établissement Sauvage un cultivateur habile et respectable (qui n'aurait pas de terre à cultiver en propre) dans le but de leur enseigner l'art de la culture; pensez-vous que ses services seraient agréables et avantageux?—Je ne pense pas qu'un cultivateur employé à cette fin pourrait rendre des services correspondants aux dépenses, surtout vû que les Sauvages sont dispersés; et tous ceux qui ont quelque idée de culture peuvent donner l'instruction nécessaire pour le moment au moins.

27. Connaissez-vous des Sauvages qui ont gardé des boutiques ou des magasins dans certains endroits et y ont vendu des effets pour argent, en opposition aux trafiquants ambulants?—Aucun.

28 et 29. Il me semble que j'ai répondu à ces questions dans ma réponse au document No. 2. Section 1re. Réponse 1 et 2.

30. Quel effet ces paiemens réguliers en argent paraissent-ils avoir eu sur leurs habitudes et leur condition; ont-ils eu celui de les éloigner de ces habitudes sauvages et précaires du chasseur et de diriger leur attention vers les arts utiles qui sont si intimement liés à l'usage de l'argent; ou ont-ils eu l'effet de les délivrer des fatigues de la chasse pour leur permettre de se livrer à l'indolence et à la paresse qu'on leur impute généralement?—Ces paiemens en argent ont pu avoir l'effet de les éloigner de leurs habitudes errantes quoi qu'ils n'ont point mis un terme à leur goût pour la chasse, et il n'est pas raisonnable de s'attendre que des gens situés comme ils l'ont été et ballottés comme ils sont par le grand nombre de conseils contradictoires qu'ils reçoivent, abandonneront tout-à-coup des habitudes qui sont devenues pour eux une seconde nature. Les Sauvages qui sont devenus résidants, bien qu'ils paraissent avoir et qu'ils ont peut-être le désir d'imiter les blancs dans tout ce qu'ils font, cependant ils ne possèdent pas encore assez d'énergie ou la force d'esprit ou de corps qui supporte ce dernier et qui le guide dans toutes ses occupations. Je pense qu'il n'y a pas plus de dix ans que les Sauvages ont commencé à recevoir de l'argent au lieu de présens en paiement de leurs terres; ils n'ont ni l'expérience ni l'éducation qu'il faut pour en connaître le prix, et c'est pour cette raison que lorsqu'on leur donne leurs terres ils ne l'emploient pas à acquérir des choses qui seraient d'un avantage durable pour leurs familles, mais le gaspillent pour des bagatelles; et certainement cela a l'effet de les rendre paresseux, vû que c'est avec de l'argent que procure le travail qu'ils pourraient avoir tous leurs besoins.

31. Quels en sont les effets relativement à la tempérance ou à l'intempérance, à l'industrie ou à la paresse, à la propreté ou à la décence, à l'aisance, à la santé, etc.?—Je pense que cela a plutôt l'effet d'encourager l'intempérance qu'autrement. Je me rappelle avoir connu un des chefs qui, recevant £50 pour sa Tribu, les employa au lieu de les lui remettre, à faire un voyage de plaisir aux chutes; avec un bon compagnon et beaucoup d'amusemens, l'argent passa vite; et après quatre ou cinq semaines il revint dans sa famille, non pas sobrié comme il en était parti, mais abruti par l'intempérance; il convoqua cependant ses gens et leur remit trois piastres qui restaient de deux cents, et ter-

mina l'histoire de ses voyages en leur disant qu'il avait rencontré des blancs qui l'avaient engagé à dépenser leur argent, mais que ce qu'ils devaient apprendre avec le plus de chagrin c'est qu'il était devenu un plus grand ivrogne qu'il ne l'était avant d'être chrétien. Cet argent peut, il est vrai, avoir l'effet de lui donner meilleure apparence par les habits qu'il a les moyens d'acheter, mais s'il n'a pas la même facilité de se procurer des approvisionnements, il deviendra probablement plus mal propre, moins industrieux et finira par être mécontent. On pourra peut être considérer que cela est hors de propos, mais je ne puis m'empêcher de répéter que je considère que c'est une injustice que l'on commet envers les neuf dixièmes des membres de chaque Tribu et leurs descendants que de mettre leurs rentes à la disposition des chefs; on pourrait avec profit employer une partie ou même tous les deniers donnés en paiement de leurs terres à encourager l'industrie parmi la génération actuelle, et les avantages en retourneraient aux générations futures; mais c'est aux Agens du Gouvernement à le faire, s'ils ont à cœur les intérêts des Sauvages.

32. Quelle espèce de compte les Sauvages tiennent-ils avec le Département; ou reposent-ils une confiance implicite dans les Officiers du Département qui leur font ces présens?—Ils ne sont point capables de tenir des comptes, et je pense qu'ils se fient entièrement aux Officiers de ce Département comme les Agens du Gouvernement à cette fin.

## SECTION IV.

Quels sont les Tribus qui dans votre surintendance montrent assez de ressemblance, pour faire croire qu'ils pourraient être associés ensemble dans une localité et y vivre amicalement?—Je pense que tous les Sauvages qui sont dans les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord sont amis les uns des autres, et quoi que leurs habitudes à l'état de nature diffèrent un peu, cependant lorsqu'ils sont civilisés, leurs occupations comme de raison sont à peu près les mêmes; la seule précaution qu'il faille observer à cet égard est de tenir chaque dénomination de chrétiens dans des villages séparés, et c'est le seul moyen de les tenir sous de bons termes entr'eux. Partout où l'on réunit dans le même village ceux qui appartiennent à différentes croyances, il y a constamment des querelles religieuses; et quoi que ce soit un sujet sur lequel ils ont peu d'information, ils discuteront obstinément les uns avec les autres, jusqu'à ce qu'il en naisse une haine invétérée; et lorsque des Tribus de différentes langues font partie de la même croyance, il est aisé de les placer dans des endroits différens du même village.

2. D'où provient cette ressemblance ou cette confraternité—est-ce de la similitude des religions, du langage, des habitudes, des présens, des coutumes, etc.; et comment classifiez-vous les différentes Tribus, dans le but d'en faire le plus petit nombre des grandes divisions possibles, suivant leur progrès, dans la civilisation et leur connaissance des arts utiles?—Sous ce rapport ils ressemblent aux blancs car ils se marient entre eux à leur goût, avec cette différence cependant que dans leur état Sauvage, deux personnes qui portent les mêmes insignes, dans leur langue *lo-lamo*, ne peuvent point se marier ensemble. Je ne me suis pas assuré si cela continue après qu'ils sont chrétiens.

4. Découvre-t-on dans leurs traditions quelques traces de leurs anciennes guerres ou voit-on des animosités entre différens corps Sauvages parmi les diverses Tribus qui sont maintenant établis dans les limites du Haut-Canada?—Près de l'embouchure de French River et dans quelques autres endroits sur la rive nord de ce lac on voit des amas de pierres que les Sauvages d'autrefois avaient faits pour se protéger contre leurs ennemis; mais rien d'importance; et il n'existe point autant que je le connais, d'animosités parmi les Tribus qui résident dans les limites du Haut Canada.

5. Savez-vous si les différentes Tribus de Sauvages qui se disent les alliées de la Grande Bretagne et qui visitent tous les ans nos rives pour y recevoir les présens ou qui résident dans les endroits les plus reculés de l'Amérique Britannique du Nord, se font maintenant la guerre entre-elles comme l'on dit qu'ils la faisaient autrefois?—Il y a plus d'un demi-siècle que ces Sauvages ont abandonné les guerres pour lesquelles leurs ancêtres avaient tant de passion et qu'ils regardaient si destructives. Les seuls Sauvages que je connais-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendice  
(T.)

e Juin.

dans l'Amérique Britannique du Nord, qui se sont maintenant la guerre est un certain parti de Chippouais du Nord Ouest, d'Asnebaines, etc., et ils sont depuis près de cent ans et même plus, les ennemis mortels des Sioux qui habitent différents pays qui s'étendent depuis la Prairie de Chien, en montant le Mississipi, jusqu'aux chutes St. Antoine, de là en montant la Rivière St. Pierre et à travers les vastes plaines de ces pays, quoique durant la dernière guerre américaine on les engagea à déposer le puch-ab-manguns, (la hache) et à être amis pendant une saison afin de s'unir aux Anglais contre leurs ennemis communs.

6. Savez-vous si toutes les Tribus errantes qui se disent les alliés de l'Angleterre, et qui visitent tous les ans les Isles de Manitoulin vivraient en paix et pourraient s'amalgamer si on pouvait les y établir?—Je n'entretiens aucun doute à ce sujet et je crois qu'avec de bons arrangemens il vivraient en harmonie et s'amalgameraient.

## SECTION V.

1er. Existe-t-il dans les limites de votre surintendance beaucoup de relations entre les sauvages et les blancs leurs voisins?—Bien peu; les établissemens des blancs ne sont qu'à 200 milles au delà.

2. Quelle est généralement la nature et l'objet de ces relations; jusqu'à quel point sont elles sociales, ou ne sont-elles limitées qu'au commerce et à l'échange?—elles sont limitées au commerce et à l'échange.

3. Quel est, suivant vous, l'effet de ces relations sur les Sauvages relativement à leur caractère morale et à leur condition sociale?—Très pernicieux; parce que les Sauvages sont encouragés à la coquinerie, au mensonge, à l'ivrognerie, etc.

4. Les progrès du Sauvage dans la civilisation et son inclination à en adopter les arts utiles, dependent-ils principalement des relations plus étroites qu'il peut avoir avec les Européens résidants?—Si les Sauvages civilisés n'avaient qu'à contempler l'exemple de vertu et d'industrie de leurs voisins les blancs, leur voisinage des blancs ne pourrait pas manquer de leur être avantageux; mais comme le reste des hommes ils sont plus enclins au mal qu'au bien; il est donc très important qu'on les mette dans une position et qu'on leur donne des instructions qui puissent les tenir éloignés du vice et leur inspirer les vrais sentimens anglais.

5. Quel est l'état des établissemens relativement à leur condition morale et sociale; sont-ils adonnés au vol, à l'ivrognerie, ou en sont-ils exempts, comparés aux Sauvages qui sont établis dans des endroits plus éloignés des blancs d'origine Européenne, en supposant qu'ils sont également pourvus ou dépourvus de l'instruction religieuse?—Les Sauvages de Coldwater et de Narrows ont vu ruiner ce qui était autrefois un établissement florissant et cela par la suite du mauvais exemple et de mauvais conseils de leurs voisins les blancs; et je ne puis m'empêcher de dire ici qu'il s'est trouvé quelques-uns de leurs missionnaires qui ont soufflé dans leur esprit, sinon le sentiment de déloyauté, du moins du mécontentement contre le Gouvernement, tandis que ceux qui vivent sur ces Isles (éloignées des blancs) ne sont point exposés à ces mauvais exemples. Je ne connais pas assez ceux qui résident au milieu des établissemens dans la Province pour donner une opinion.

6. Pouvez-vous suggérer quelque amélioration pratique dans la manière d'établir les Sauvages parmi les blancs, qui puisse diminuer les maux et augmenter les avantages qui résultent de ces relations?—Je regrette de ne pouvoir le faire.

(Il n'y a point de 6e. Section.)

## SECTION VII.

1. Quels sont les moyens ordinaires de subsistance des Sauvages, j'entends les Tribus errantes, en dehors des limites reconnues de la Province et les Tribus non résidantes qui

vivent ordinairement dans les limites du Haut Canada?—Ap pendice (T.)  
Ceux qui résident en dehors des limites reconnues de la Province au nord-ouest, vivent encore de chevreuil, d'original et de bison, etc., mais ceux qui résident le plus près des établissemens trouvent une subsistance bien précaire dans le poisson, le lièvre, la perdrix, etc.

24e Juin.

2. Quels sont leurs alimens ordinaires et comment se les procurent-ils; de quels matériaux sont leurs habits et comment se les procurent-ils?—Ils se procurent généralement leur nourriture avec le dard, à la pêche, à tendre des pièges aux lièvres et à faire la chasse aux perdrix; leurs habits sont généralement en coton ou en laine qu'ils se procurent manufacturés comme présens venant du Gouvernement ou comme échange avec les trafiquants.

3. Quels moyens croyez-vous les plus calculés à répandre parmi eux, le goût des arts mécaniques, de l'agriculture et du commerce?—Le meilleur moyen que je puisse trouver c'est de leur apprendre des métiers et de leur fournir les matériaux pour les pratiquer; quant à l'agriculture, je cesserais pendant une année ou deux de donner des présens à celui qui ne tâcherait pas de cultiver pour soutenir sa famille. Quand tous les autres moyens furent épuisés sur l'Isle de Drummond je trouvai que cette menace avait eu un effet merveilleux; mais pour le commerce je ne sache pas qu'ils s'y soient livrés au delà de l'échange de quelques articles avec le trafiquant; ils n'ont pas assez de prévoyance pour que l'on puisse leur confier des marchandises en quantité quelque peu considérable.

4. Les Sauvages montrent-ils beaucoup d'habileté dans quelques métiers et manufactures en particulier, tels que les métiers de menuisier, de meublier, tels qu'à faire des ustensiles d'agriculture, etc., non pas les articles connus ordinairement sous le nom d'ouvrage des Sauvages,—tels que les arcs et les flèches, les ouvrages en écorce, etc., et en connaissez-vous qui se soient appliqués à ces occupations d'une manière systématique?—A Coldwater, j'engageai un jeune Sauvage à apprendre le métier de cordonnier et en moins de deux jours il faisait et raccommodait les souliers d'une manière surprenante pour l'artisan (son maître,) mais il se fatigna bientôt de la réclusion à laquelle il lui fallait se livrer, et il laissa là le métier.

Il n'y a que quelques semaines que j'ai réussi à avoir six apprentis pour cet établissement, trois comme forgerons et trois comme charpentiers; et bien que les matériaux et les outils que j'ai, soient bien limités, les trois premiers peuvent faire des dards à poisson, des tisonniers, des couteaux crochets, et ils peuvent raccommoder assez bien les chaudières; les trois autres ont préparé et tourné le bois pour des chaînes communes, et ils font maintenant des chassis, qu'ils font aussi bien que les autres menuisiers, mais il leur faut une attention incessante. Ce sont les seuls cas que je puisse citer.

5. Savez-vous si les Sauvages font du sucre, et s'ils font du poisson en certaine quantité, et en quelle quantité, surtout ceux qui habitent la rive anglaise du Lac Huron?—Les Sauvages ne font pas de sucre, ni ne salent du poisson comme ils devraient le faire, s'ils y étaient encouragés par les instructions nécessaires, s'ils avaient les matériaux et les ustensiles convenables, et s'ils étaient certains d'avoir un bon prix et un marché convenable pour le produit de leurs travaux.

6. Connaissez-vous la manière, les ustensiles et autres choses qui servent aux Sauvages pour faire du sucre d'érable et pour saler du poisson, et où prennent-ils ces articles?—La manière de faire le sucre d'érable ne consiste qu'à entailler l'érable lorsque la sève y monte au printemps, à avoir des auges ou vaisseaux pour la recevoir quand elle coule de l'arbre (les Sauvages se servent d'écorce de bouleau pour cela, ce qui est meilleur), à la ramasser avec des seaux qui sont aussi d'écorce de bouleau, à la transporter dans la cabane et à la faire bouillir jusqu'à ce qu'elle soit en sucre. Dans un temps favorable un arbre produit depuis un gallon jusqu'à quatre gallons de sève, quoique les meilleurs arbres ne peuvent pas donner, pendant toute la saison, plus de vingt gallons, dont trente-six font environ sept livres de sucre. Les familles les plus industrieuses entaillent entre 500 à 1000 érables; mais la manufacture du sucre d'érable dépend de beaucoup de choses; savoir, de mauvais arbres, du

Appendice  
(T.)

24e Juin.

temps froid et couvert, de la pluie, etc., et chez les Sauvages, du gaspillage, etc. La principale chose est de se pourvoir de bois de chauffage et de vaisseaux pour recevoir la sève, de veiller aux canules et aux chaudières, ce qui est non seulement difficile, mais ce qui exige une attention constante, nuit et jour. Pour faire le sucre sur un plus grand pied il faudrait des bouilloires en fer, des tubes de fer blanc qui transporteraient la sève des arbres les plus éloignés, sans faire les frais et l'ouvrage de la transporter à bras. Il faudrait aussi de grandes cuves pour recevoir une partie de la sève pendant que l'autre bout, des bœufs pour transporter le bois de chauffage, ce qui devrait être fait dans l'été ou l'automne précédente, outre quelques ouvrages de maçonnerie et une variété d'autres petits articles. Pour les mettre en état de saler du poisson, il leur faut une quantité de fil à rêts, des cordes et des lignes, des hameçons et des dards, un tonnelier pour faire des barils, et pendant une saison, une personne pour leur apprendre à saler le poisson pour le marché et un approvisionnement de sel. Les chaudières dont ils se servent maintenant, leur ont été données en présent par le Gouvernement, parce que bien peu d'entre eux sont en état de les acheter des trafiquants. Ils me disent que dans la saison de la pêche ils donnent trente à cinquante poissons blancs pour une paire de dards qui ne valaient peut être qu'un chelin; mais dans cette partie du pays, il y a bien peu de Sauvages payens qui soient en état d'acheter les matériaux nécessaires à leurs rêts.

7. Sont-ce généralement les hommes ou les femmes qui font le sucre?—Dans cette saison, tous ceux qui sont en état de travailler, hommes, femmes et enfans, sont employés, et quoique le travail soit très fatigant, c'est l'occupation la plus agréable qu'ils aient.

8. Les matériaux qu'ils ont pour faire le sucre sont-ils considérables, et sont-ils durables?—Les articles et les appareils nécessaires pour faire le sucre sur une grande échelle durerait plusieurs années et coûteraient entre £50 et £100 pour chaque camp séparé, suivant l'étendue de l'entreprise.

Les matériaux et les ustensiles de pêche (ceux dont se servent aujourd'hui les Sauvages) ne sont pas bien dispendieux; mais pour faire un établissement considérable et avantageux dans cette branche, il faudrait peut être d'abord faire des déboursés de £2000 à £3000; cependant pour encourager et mettre les Sauvages en état de saler du poisson, on pourrait avec une bonne administration le faire à des prix beaucoup moins élevés, parce que l'on pourrait leur faire payer en poisson les articles dont ils auraient besoin.

9. Savez-vous, ou avez-vous raison de croire, qu'il s'en fait des amas considérables par les spéculateurs américains, qui en exportent des bords anglais du Lac Huron des grandes cargaisons qu'ils ont achetées des Sauvages?—Je ne puis le dire positivement, mais je crois que l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, du Saut Ste. Marie et un monsieur Keli de St. Joseph, exportent tous les ans, à Saugéon, quelques centaines de barils de poisson, et en exportent aussi (medit-on) une grande quantité sur les rives américaines, qui, pour la plupart provient de la Province, mais j'ignore s'ils exportent du sucre.

10. Connaissez-vous les conditions auxquelles ces spéculateurs obtiennent le sucre et le poisson des Sauvages, et ce qu'ils reçoivent en échange, et les fabricants connaissent-ils le prix en argent de ce qu'ils vendent ainsi aux spéculateurs, ou savent-ils à quel prix ces articles sont ensuite immédiatement vendus aux Etats-Unis, enfin les Sauvages qui ne sont point établis ont-ils quelque idée de la valeur de l'argent?—J'ignore, excepté d'après les rapports des Sauvages, les conditions auxquelles les spéculateurs obtiennent le sucre et le poisson; ils ne font point sécher le poisson pour le vendre; mais je suis certain que les fabricants ignorent la valeur en argent de ces articles, soit dans ce pays, soit dans les Etats-Unis. Ils ne connaissent pas non plus le prix de l'argent, ni même ce que l'on peut appeler le grand produit du pays; quant à leurs fourrures, ils me disent qu'ils ne reçoivent jamais plus d'une livre de tabac pour une peau de marte qui vaut au moins 6s. 3d., tandis que le tabac ne vaut qu'un chelin à Toronto; qu'un baril de fleur, non pas fine fleur mais grosse farine, leur coûte 25 à 30 piastres, un minot de maïs 6 piastres, une bouteille de whiskey ré-duit 1 piastre, etc.

11. Quel est, croyez vous, le prix du bon sucre d'étable aux Etats-Unis, à la livre, ou du poisson blanc séché au quart?—Les Sauvages me disent que la valeur nominale du sucre est de 10 à 20 lbs. pour la valeur d'une piastre en marchandises; et que deux barils qui contiennent chacun 200 lbs. de poisson blanc sec, est ce qu'ils donnent pour un baril de farine, et dans d'autres trafics on leur donne 25s. par baril de poisson. Mais dans tous les cas, on prend toujours avantage de l'ignorance où sont les Sauvages sur la valeur des marchandises.

12. Savez-vous, d'après vos propres connaissances ou d'après des informations authentiques, que ces Sauvages sont souvent victimes d'injustices les plus criantes à cause de l'ignorance dans laquelle ils sont par rapport à l'argent en circulation?—Personnellement je ne sais rien à ce sujet; mais je crois fermement à tout ce que disent les Sauvages, qu'ils sont victimes d'injustices bien cruelles.

13. Savez-vous si les aventuriers étrangers, qui recherchent les produits des Sauvages, leur donnent en échange autre chose que des liqueurs fortes et du tabac, des marchandises manufacturées et des colifichets et ornemens sans prix?—Je ne doute nullement que l'on commet le vol et le trafic illicite sur une grande échelle; mais les premiers agens ne sont point des étrangers; 9 sur 10 de ces personnes sont des sujets anglais; à moins que les Sauvages n'aillent eux-mêmes trouver le trafiquant, ce qui arrive souvent, à moins que ce ne soit ceux qui vivent près des lignes frontières au nord-ouest. Je crois que le plus souvent, lorsqu'ils paient bien, ils reçoivent des indiennes, des couvertes, des habits faits, des fusils, etc., en échange de leurs produits.

14. Par quels moyens, pensez-vous, que l'on pourrait le mieux encourager la manufacture du sucre et la pêche du poisson dans le but de répandre le goût des arts et du commerce, leur donner une idée plus correcte de la valeur de l'argent et des articles échangés et leur fournir un marché avantageux pour leurs produits, de manière qu'ils trouveraient dans leur industrie une ressource toujours sûre contre les besoins?—En mettant à leur portée les moyens de faire le sucre, de préparer le poisson, etc., en donnant à leurs produits un marché avantageux et toujours ouvert, ce que l'on obtiendrait facilement en établissant de bons magasins de détail où ils pourraient en échange des articles dont ils voudraient disposer, trouver tout ce dont ils auraient besoin. Quant à la pratique et à l'art du commerce on ne peut les leur enseigner qu'en leur apprenant à lire et à écrire et à chiffrer; dans le fait, sans l'éducation ils ne pourraient faire aucune grande entreprise.

## SECTION VIII.

1. Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'adopter quelques mesures pour protéger les Sauvages contre les avantages indus que peuvent prendre sur eux les trafiquants et autres personnes avec lesquelles ils ont à transiger?—Ce serait d'un grand avantage pour les Sauvages si l'on prenait des mesures pour les protéger à cet égard, non seulement sous le rapport du commerce mais encore sous le rapport de la civilisation.

2. Connaissez-vous quelque plan systématique pour enlever aux Sauvages les présens qu'ils ont récemment reçus, etc., après leurs départ de Manitoulin ou de tout autre endroit où a pu se faire la distribution?—Je ne connais pas de plan systématique pour enlever aux Sauvages les présens qu'ils ont récemment reçus, bien qu'un grand nombre d'individus pratiquent annuellement ces fraudes.

3. Quel moyen suggéreriez-vous pour remédier à ce mal?—A l'Isle Drummond, des aventuriers Anglais et Américains avaient l'habitude d'attendre dans des endroits convenables avec des approvisionnements de whiskey l'occasion d'enivrer les Sauvages qui passaient, et leur enlever leur présens. N'ayant point d'autres moyens d'arrêter cela, je punis les innocents en les privant de présens l'année suivante; cela eût l'effet désiré. A Penetanguishine, quoi qu'il n'y ait pas d'Américains, on suivait les mêmes coutumes pour voler les pauvres Sauvages; à Manitowaning on le faisait aussi et l'on me dit qu'un M. McGregor qui est établi sur la Réserve Saugéon, en plit, il y a deux ou trois ans, son magasin avec les couvertes et les autres présens que le Gouvernement avait distribués aux Sauvages Potawatimi et Saugéons.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendice  
(T.)  
24e Juin.

Et pendant tout le temps que les Sauvages furent campés ici, une goëlette appartenant à cette personne restait à l'ancre à quelques verges du magasin des présens jusqu'à ce que la distribution fut faite; il leva l'ancre alors et alla se placer à un endroit favorable pour rencontrer les Sauvages qui revenaient; elle expédia un canot ou chaloupe à un autre endroit convenable sous la charge d'un médis d'un bien mauvais caractère, qui après avoir volé les Sauvages pour un montant considérable, fut attaqué par un Sauvage sobre, qui réussit à s'emparer de la plupart des marchandises, dispersa ses frères ivres et chassa l'aventurier qui perdit son whiskey. De la manière que cela tourna c'était peut-être pour le mieux, mais il pouvait en résulter des conséquences sérieuses. Les trafiquants n'hésitent point à se placer au milieu d'eux pour y faire leur trafic, sans croire nécessaire d'en demander la permission; c'est un grand mal, et on devrait l'éviter si cela est possible. Lorsque l'on se décida à choisir ces Isles pour y former un établissement de Sauvages, je suggérai la convenance qu'il y avait d'établir des limites, réserver cette Isle et les pêcheries considérables qui l'environnent pour ceux qui s'y établiraient, en défendant de s'y introduire sans la permission expresse du Gouvernement; et je ne vois point de meilleurs moyens que celui-ci pour mettre les Sauvages à l'abri de l'imposture et les établir d'une manière satisfaisante.

Et comme remède général je ne puis recommander de moyens pratiques plus susceptibles de réussir que celui d'obliger toutes les personnes qui résident sur les terres des Sauvages dans le but d'y faire le trafic ou autre chose, à prendre des permis et les obliger sous peine de fortes pénalités avec cautions à observer les lois en force à ce sujet.

4. Quel est le système de commerce suivi entre les trafiquants de pelleterie, dans les contrées ouest du Haut-Canada, et les Sauvages non établis; quels sont les articles qui sont ordinairement échangés entre les parties?—C'est un système d'échanges; les Sauvages donnent toutes leurs fourrures pour des ustensiles ou des munitions dont ils ont nécessairement besoin pour tuer les animaux dont la fourrure est si précieuse; ils reçoivent aussi quelques fois des couvertes, du drap, etc.

5. Les liqueurs fortes sont-elles souvent un des articles donnés aux Sauvages en échange de leurs fourrures, etc.?—Je crois que oui, surtout dans cette partie du pays.

6. Les relations que le Sauvage entretient avec le trafiquant n'ont-elles pas de meilleur résultat que celui de limiter ses habitudes errantes, et ne s'opposent-elles pas ainsi au progrès de leurs établissemens et de la civilisation; ne sont-elles pas tout à fait contraires à l'agriculture et tout aussi peu calculées à encourager le goût du commerce et des arts utiles?—Dans leur état actuel je pense que les Sauvages périraient s'ils n'avaient point les trafiquants; cependant ces relations ont l'effet de les démoraliser, et sont tout à fait contraires à l'agriculture et au commerce, etc.

7. Leurs relations avec le trafiquant n'ont-elles pas eu, non seulement l'effet de faire perdre toute espérance de voir jamais faire le commerce, et en conséquence avoir une résidence fixe; mais n'a-t-elle pas encore eu celui d'annihiler ou du moins de diminuer considérablement les connaissances pratiques dans les arts mécaniques, telles que celles qu'il lui fallait pour faire ses propres habits et ses instrumens de chasse?—Je ne pense pas que leurs relations avec le trafiquant aura l'effet mentionné en dernier lieu dans la question: fautes de connaissances dans les arts mécaniques il s'est bornée à savoir faire un canot, des dards à poison, des arcs et des flèches, et toutes les choses qu'il continue toujours à savoir faire; quant aux habits, je pense que les seuls qu'ils aient manufacturés parmi eux, c'est en cousant les peaux ensemble, et cela se fait encore jusqu'à un certain point aujourd'hui, quoique pas d'une manière aussi générale qu'autrefois.

8. Si pour quelques raisons quelconques on cessait de leur donner des armes à feu, qu'ils sont absolument incapables de se faire eux-mêmes, qu'est-ce qui empêcherait toutes les Tribus de périr dans le cours d'un hiver;—depuis un demi siècle les armes à feu leur sont-elles devenues plus indispensables pour leur subsistance?—Dans les parties du pays où ils comptent absolument sur le chevreuil, le bison,

etc., pour leur subsistance, ils mourraient de faim; mais dans les endroits où ces animaux ont disparu les natifs ont recours à d'autres ressources; les conséquences ne sont point aussi fatales pour ceux qui sont devenus civilisés; se livrant eux-mêmes à l'agriculture ils en ressentent moins la privation.

9. La manufacture des matériaux qui, avant les relations qu'ils ont actuellement avec les Européens, formaient les principaux articles de vêtement, se fait-elle encore parmi eux, nonobstant la grande quantité d'habits et de couvertes de manufacture Européenne qui s'y introduit en échange des fourrures; et si dans le cas où elle aurait cessé on suspendait la distribution des habits et des couvertes que ces Sauvages reçoivent en échange ou comme présens du Gouvernement ne s'en suivrait-il pas la plus grande misère, sinon la ruine totale des Tribus?—Partout où le chevreuil, le bison, etc., abondent encore, le besoin les forcerait à préparer les peaux pour s'en faire des habits comme autrefois; mais dans la plus grande partie du pays, s'ils ne recevaient pas des présens de la Couronne ou des habits de manufacture Européenne pour les fourrures qu'ils vendent aux trafiquants, ils ne pourraient pas vivre.

10. Savez-vous s'il y a des trafiquants Américains ou Anglais qui enseignent aux Sauvages la fabrication des articles qu'ils donnent en échange des fourrures?—Ce serait contraire aux intérêts du trafiquant Anglais et Américain de le faire, parce que cela aurait l'effet de les rendre plus indépendants dans leur commerce.

11. Généralement parlant, quel effet ont eu ces relations entre le trafiquant ambulant et les Tribus Sauvages non établies, relativement à leur dispositions morales et à leur condition et au progrès du mal, et quel remède suggèreriez vous à cela?—D'abord leurs besoins ont grandi sans qu'ils aient pu y pourvoir d'une manière honorable et régulière, à mesure que la concurrence augmentait dans le commerce, la fraude, le vol, l'ivrognerie, etc., s'emparaient de l'esprit des Sauvages pour favoriser le trafiquant dans ses desseins; et il parait en conséquence raisonnable de dire, que leurs dispositions morales ont été gâtées, leur caractère avili, et leur condition plus asservie par l'effet de ces relations. Mais suggérer un remède à ce mal c'est se jeter dans une difficulté insurmontable. Si on ne leur fournit des armes, des munitions et d'autres articles nécessaires pour leur aider à obtenir de la nourriture et des habits, ils finiront par périr.

La question alors est de savoir, comment on leur fera parvenir ces objets sans l'intervention d'agens dont le contact est si dangereux pour les Sauvages? En réponse à cela, je ne puis suggérer rien de mieux que ce que j'ai mentionné dans ma réponse précédente, savoir: de passer une loi générale pour la protection des Sauvages (en offrant ce commerce à la concurrence publique) en donnant des licences aux personnes qui s'y engagent et en procurant aux Sauvages des moyens de civilisation; dans le fait ce dernier moyen peut seul suffire pour détourner et faire disparaître les maux auxquels ils sont maintenant exposés.

12. L'augmentation rapide de la population Européenne qui se presse autour des établissemens des Sauvages, ayant naturellement l'effet de diminuer le nombre des ours, des chevreuils, et des autres animaux sur la réserve des Sauvages, quel effet suivra la destruction de tous ces animaux?—S'ils ne cultivent point et s'ils n'élèvent point d'animaux pour remplacer les ours et les chevreuils, comme moyens de subsistance, le résultat sera leur extinction.

13. Pensez-vous que les Sauvages voient ces conséquences fâcheuses dans l'augmentation rapide de la population qui les environne, et dirigent-ils en conséquence leur attention vers l'agriculture et les manufactures?—Je sais que les Sauvages parlent souvent de cela; mais cette perspective ne suit pas sur leur esprit l'impression sérieuse qu'un sujet aussi important devrait faire, et je ne pense pas que cela n'eu l'effet de diriger leur attention vers l'agriculture et les manufactures.

14. Pensez-vous que les Sauvages, surtout parmi les établissemens Européens malgré toute la répugnance qu'ils ont et l'impossibilité qu'il y a pour eux d'abandonner leurs anciennes habitudes, voient avec un grand plaisir leurs enfans devenir civilisés et ces distinctions de guerriers, etc., maintenant reconnues, ne devenir que nominales?—Je ne

pendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

pense pas que les Sauvages puissent prévoir ou même penser à l'avenir de leurs enfans avec cet intérêt que l'affection qu'ils leur témoignent aujourd'hui pourrait faire croire; autrement il n'y en aurait pas un aussi grand nombre qui se dépouilleraient de leurs propriétés qui pour les générations futures seront d'une valeur incalculable; et connaissant comme ils le connaissent tous, l'état d'appauvrissement dans lequel se trouvent leurs terres sous le rapport de la chasse, ils devraient montrer plus de désir de voir leurs enfans connaître l'agriculture, les métiers et les manufactures.

## SECTION IX.

1. Quels sont les moyens pécuniaires que la Province possède aujourd'hui pour répandre l'éducation et l'instruction religieuse parmi les Sauvages.

2. Comment et entro quelles Tribus ces moyens sont-ils distribués?

Réponse aux deux questions précédentes:—Il me semble que le surintendant en chef des affaires des Sauvages est seul capable de répondre à ces deux questions.

3. Dans quelles Tribus, établissemens ou corps de Sauvages trouve-t-on le plus de capacité et d'aptitude à recevoir l'instruction, et dans quelles de ces Tribus les effets en ont-ils été les plus sensibles?—Autant que j'ai eu occasion d'en juger, je pense que c'est chez les Chippouais.

4. Quels ont-été les résultats les plus évidents des efforts qui ont été faits pour améliorer le caractère et la condition de ceux qui sont devenus comparativement civilisés et lettrés?—Le résultat le plus apparent est le désir d'imiter les blancs en devenant plus propres, plus sobres et plus industrieux; dans le fait ils se sont élevés de l'état le plus abject à un état comparativement confortable, et dans plusieurs cas on leur a appris à lire, écrire et calculer en anglais, comme dans leur propre langue.

5. Quel est le nombre des établissemens religieux, exclusivement consacrés à la direction spirituelle des Sauvages; sont ce des ministres ou cathéchistes de l'église d'Angleterre ou des missionnaires des différentes sectes et croyances?—Je dois encore prendre la liberté de renvoyer au surintendant en chef des affaires des Sauvages.

## SECTION X.

1. Quels sont, suivant vous, les meilleurs moyens de répandre l'éducation parmi les enfans Sauvages?—Ce serait d'enlever les enfans à leurs parens et de les mettre sous les soins d'instituteurs capables, en adoptant le système des écoles d'enfant, ou l'on pourrait aussi leur enseigner différents métiers.

2. Les Sauvages qui ont le plus les habitudes errantes ou ceux qui sont établis depuis le plus longtemps, montrent-ils généralement de la répugnance à voir leurs enfans apprendre les lettres, et devenir chrétiens, même jusqu'au point de détruire le caractère Sauvage comme on l'a maintenu avec tant d'orgueil parmi les Tribus guerrières?—Il peut y avoir des Sauvages qui montrent de l'aversion à cela; mais ne connaissant pas le prix de l'éducation il paraissent généralement indifférens à ce sujet.

3. Quelle est la capacité et l'aptitude à recevoir l'instruction chez les enfans Sauvages et d'habitudes irrégulières, comparées à celles des enfans Européens ou Africains de même âge?—Ils paraissent aussi perspicaces que la généralité des enfans Européens, peut-être pas autant que les enfans d'origine Africaine.

4. Avez-vous remarqué de la différence entre les filles et les garçons Sauvages pour la docilité ou l'aptitude à recevoir l'instruction?—Dans les écoles que j'ai vues, dans lesquelles on instruisait les enfans des deux sexes, il ne paraissait pas y avoir une différence bien sensible.

5. Pensez-vous, qu'en instruisant les enfans Sauvages à la charge de pasteur cela aura l'effet de répandre plus promptement les connaissances et le Christianisme parmi les Sauvages errants et non convertis, par le moyen de leur propre langue ou autrement?—Je le pense et sur tout par le moyen de leur propre langue.

6. Avez-vous quelques confiance dans les effets de l'éducation chez les adultes en particulier?—Pas généralement par rapport à la difficulté d'arrêter leur esprit à ce sujet; autrement je ne doute nullement de leur capacité.

(Signé,) T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Manitowaning, 26 Mars, 1840.

Le comité a fait soumettre aux surintendants des Sauvages les questions suivantes qui ont rapport au Département des Sauvages:

1. Quel est le système adopté pour payer aux Sauvages les rentes qui leur sont dues; suit-on un même système pour tous; sont-ils payés en argent ou en marchandises?—Dites comment se partage le total de ces sommes?—Je dois me considérer moins au fait de ce sujet que ceux de mes confrères les surintendants, qui vivent parmi les Sauvages, qui reçoivent ces rentes. Le comité recevra peut-être avec plaisir les détails (autant que je puis me les rappeler) que j'ai recueillis à ce sujet pendant la résidence que j'ai faite parmi les Sauvages de Coldwater et des Narrows. En 1828, avec le reste de la garnison je fus transporté de l'Isle Drummond à Pénétanguishine, et l'on me confia la surintendance des Sauvages de cet endroit ainsi que des Sauvages visiteurs des autres parties du pays et des Etats-Unis, et l'on m'autorisa à continuer à distribuer les présens comme j'avais fait à l'Isle Drummond.

Ayant eu l'honneur d'une entrevue avec Son Excellence Sir John Colborne, on forma et l'on adopta le projet d'établir les Sauvages de Coldwater et des Narrows, en leur bâtissant des maisons en deux endroits et sur le chemin qui rattache les deux établissemens.—Ces Sauvages reçoivent une rente de £1200 courant, laquelle, suivant conventions, devait leur être payée tous les ans, en marchandises vendues aux prix courants de Montréal, par l'entremise du Département du Commissariat. Je leur fis deux paiemens de cette manière, ce qui complétait, si je ne me trompe pas, la dix-huitième année qui s'est écoulée depuis qu'ils ont cédé leurs terres à la Couronne, en paiement des quelles ils reçoivent cette rente; trouvant à la fin de chaque terme qu'il ne leur restait rien des paiemens, des marchandises qu'ils recevaient pour leurs terres ou des présens qu'ils avaient reçus (ils sortaient alors d'un état de misère profonde) par suite de leur intempérance, et considérant que dans le nouveau genre de vie qu'ils se proposaient de mener, leurs rentes, si elles étaient payées en argent, pourraient être dépensées d'une manière qui leur serait plus avantageuse, et que le montant en serait dépensé dans cette Province, et Son Excellence ayant bien voulu sanctionner cette suggestion, on l'a toujours suivie depuis.

Vers cette époque, les Townships Orillin, Orn, etc., commencèrent à s'établir, et considérant qu'une partie de leur argent serait bien employée que de la placer dans la construction du moulin à farine à Colwater, on en construisit un qui rapporte aujourd'hui une rente de £100 par année; outre cela on leur acheta plusieurs paires de bœufs, des ustensiles d'agriculture; et à l'expiration de trois années, lorsque l'on régla leur compte avec le Commissariat, il restait en leur faveur une balance de plus de £1100; avec cet argent l'on acheta, de leur consentement, un lot de terre de 20 acres, comprenant une belle place de moulin et un moulin à deux scies qui y était érigé, avec une chaussée capable de faire rouler un moulin à farine qu'ils avaient ordre de bâtir aussitôt que les fonds accumulés pourraient le permettre. Mais ici s'arrêta leur prospérité; les blancs, leurs voisins, jaloux, semèrent le mécontentement parmi eux; ils furent encouragés à faire des demandes incessantes d'argent à Toronto, et ils le dépensèrent en inutilités; et en se liant avec les vendeurs de boissons, ils reprirent bientôt leur ancien goût pour la boisson.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Je puis ajouter que pendant que j'administrerais leurs affaires ils étaient sobres et bien vêtus, et que leur nourriture était plus abondante et bien meilleure qu'ils n'en avaient jamais eue avant ou après.

Le Comité sera peut être plus porté à m'excuser d'être entré dans ces longs détails quand je dirai que je ne me suis hasardé à prendre une si grande partie de leurs temps que dans le but de donner les raisons qui m'ont porté à faire certaines réponses aux questions qui ont trait à ce sujet, que j'ai maintenant l'honneur de considérer dans leur ordre régulier.

Je suis d'opinion que l'on ne suit point un système régulier pour le paiement des rentes dues aux Sauvages, et que par l'absence d'un plan bien digéré, ces paiements ne rapportent point tous les fruits que le Gouvernement désire tant leur voir retirer.

Je pense qu'ils ne sont payés qu'en argent ou, son équivalent, en bétail, et on leur achète des ustensiles d'agriculture, et on leur bâtit des maisons, et dans quelques cas on paie les maîtres d'écoles et les instituteurs à même leurs fonds.

Je ne puis dire comment le tout se partage entre les Tribus en général; mais durant quelques mois qui s'écoulèrent avant que j'aie quitté Coldwater, on commentait, de la manière dont les paiements se faisaient, une injustice criante envers les Tribus, vu que quelques uns des chefs recevaient l'argent à Toronto, et qu'ils la dépensaient, comme je l'ai déjà dit, sans que la Tribu en retirât le moindre avantage.

2. Pensez-vous que l'on puisse faire des changemens avantageux dans la nature des présens; et si l'on peut en faire, quels sont-ils?—Suivant moi, les Sauvages ne sont point capables de conduire leurs propres affaires; ils ne connaissent rien des comptes, et lorsque l'on met à leur disposition le montant de leurs rentes, en tout ou en partie, il est employé à acheter les choses nécessaires aux Tribus, lesquelles sont divisées entre les individus ou gaspillées par ceux qui les ont en main. Dans le premier cas ils sont exposés à la duperie, et dans le second, cet argent est employé à acheter des choses qui portent à la vanité ou à la paresse.

Je considérerais que le moyen le plus sûr et le plus avantageux serait d'ajouter à chaque Surintendant de rassembler les Tribus qui sont placées sous ses soins, une fois par année, dans le but de les consulter sur la meilleure manière d'employer leurs rentes de l'année qui suit sur le point de commencer; après cela, le Surintendant des affaires des Sauvages, avec l'approbation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, disposerait de l'argent et les affaires de la Tribu ne manqueraient pas d'être prospères pour tous ceux qui y sont intéressés.

3. Quant aux terres réservées aux Sauvages dans les limites établies de la province, et restant incultes dans le but d'y faire la chasse, quelle objection y a-t-il à les garder pour leur jouissance exclusive, et quels moyens faudrait-il prendre pour leur en laisser la paisible jouissance?—Je pense que la grande difficulté c'est que les squatters s'en emparent tous plus ou moins et que les aventuriers y coupent le bois, etc.; mais on peut encore objecter à la conservation de ces étendues de terres incultes au milieu des parties établies de la Province, d'autant plus qu'elles empêchent l'amélioration des routes et l'établissement de la partie la plus industrielle des blancs. Je pense que l'on a à diverses reprises passé des lois pour protéger les Sauvages dans la jouissance exclusive de leurs propriétés; mais l'on me dit qu'elles ne produisent pas l'effet désiré; de là vient parmi les Sauvages, dans quelques cas au moins, l'idée que les terres ne leur appartiennent pas *bonâ fide*, ou que le Gouvernement n'est pas un gardien fidèle; autrement il ne serait pas difficile pour lui de chasser et punir les envahisseurs.

4. Avez-vous entendu parler de cas qui vous fasse voir l'inefficacité de l'Acte du Parlement passé pour protéger les Sauvages contre les squatters?—On me dit que sur les réserves des Saugéens, il y a un M. McGryor qui cultive une terre, coupe le bois, a un grand établissement de pêche et achète les présens des Sauvages pour du whisky; et au commencement de l'été dernier il choisit un endroit pour faire la pêche sur une île à environ 30 milles au S. E. de

celle-ci, où il y a maintenant un parti d'hommes; et quoi que je lui aie adressé une copie de l'Acte de la dernière Session, relatif aux squatters, etc., il n'y fait aucune attention, et continue toujours son trafic illégal.

Outre cela, la vouté du whisky aux Sauvages par les trafiquants est une chose qui se fait presque tous les jours; ils viennent quelques fois sur cette île, et à bien peu de distance de cet établissement ils échangent leur whisky pour des fourrures, du poisson, etc.; cependant on ne trouve personne pour faire des plaintes formelles, même l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, me dit-on, ne fait aucune difficulté de violer la loi; quoi que je n'ai pas été témoin des faits que j'ai cités plus haut, cependant je n'en doute nullement.

Les circonstances font voir l'insuffisance du dernier Acte du Parlement pour protéger les Sauvages, non seulement contre les squatters, mais encore contre une classe d'hommes plus nuisibles qui, non seulement vivent sur les terres des Sauvages, mais encore se servent des moyens les plus cruels pour les faire disparaître de la face de la terre.

5. Quels changemens pouvez-vous suggérer pour mieux protéger les Sauvages dans les propriétés qui leur ont été réservées, ou pour rendre ces propriétés plus utiles à cette race?—Ces terres que l'on appelle les réserves des Sauvages, y compris plusieurs îles dans le Fleuve St. Laurent, doivent valoir une somme immense. Dans l'état où elles sont actuellement, les propriétaires n'en retirent aucun revenu, et quant aux terres à chasse, elles ne sauraient pour un certain temps leur fournir des moyens de subsistance; et si l'émigration se faisait sur une échelle étendue, ces terres incultes deviendraient un obstacle sérieux comme je l'ai déjà dit, au progrès général du pays. Et en supposant que le Gouvernement cesserait d'être leur gardien, les conséquences pour les Sauvages, seraient, que dans moins de vingt ans ils seraient, par suite d'une mauvaise administration de leurs biens, privés de toutes ressources.

Je suggérerais en conséquence, non seulement pour l'avantage des Sauvages, mais encore pour le bien du pays, que toutes les terres qu'ils possèdent dans les parties établies de la Province, à l'exception des terres qui leur sont nécessaires soient achetées par le Gouvernement, que le prix en soit placé pour l'avantage des générations futures et l'intérêt pendant un certain nombre d'années employé en la manière que le Gouvernement trouvera la plus avantageuse aux Tribus Sauvages.

6. Quelles mesures, pensez-vous, que l'on devrait adopter relativement aux personnes qui se sont établies sur les terres des Sauvages, que ce soit des *squatters* ou des personnes qui coupent et enlèvent le bois de construction, ou des personnes qui s'y établissent et les améliorent sous le prétexte qu'elles ont obtenu des chefs Sauvages un titre ou un permis d'occupation?—J'ai fait allusion à la substance de cette question dans ma troisième réponse; mais j'ai toujours compris que les Sauvages pour donner des titres pour aucune partie de leurs terres n'étaient pas plus compétents que le mineur le serait de transporter ses biens avant d'être parvenu à l'âge de majorité, et que le Gouvernement était leur gardien légal. Si cela est vrai, les procédures ordinaires en éjection ne manqueraient pas de produire un effet désiré; si cela n'est pas correct et que les Sauvages viennent à voir l'incapacité où se trouve le Gouvernement de leur rendre justice, il est probable qu'ils harasseront les squatters jusqu'à ce que ceux-ci soient forcés à déguerpir. Ne pourrait-on pas passer une loi qui obligerait toutes les personnes qui font le commerce ou qui font quelques autres choses sur les terres des Sauvages, à prendre une licence tous les ans, à prix d'argent ou non, par laquelle ils seraient obligés sous de fortes pénalités, et avec cautions à se conformer aux lois passées pour la protection des propriétés des Sauvages. Cela me semblerait d'un grand avantage; dans tous les cas, cela ferait connaître aux autorités les personnes qui ont ces licences, faciliterait les poursuites contre celles qui n'en ont pas, et donnerait le moyen de refuser les personnes d'un caractère suspect ou qui ont mal agi l'année précédente.

7. Pensez-vous que les squatters établis sur les terres des Sauvages soient nombreux; comment et jusqu'à quel point pensez-vous que leur résidence sur ces réserves affecte les intérêts ou le confort des Sauvages?—N'ayant

Appendice  
(T.)

24<sup>e</sup> Juin

point été témoin de cet effet, je ne me sens point en état de répondre à cette question ; je puis cependant dire que je ne pense pas que le tort que causent les squatters aux Sauvages soient aussi grands qu'ils se l'imaginent.

8. Parmi quelle classe de Sauvages les présens sont-ils annuellement distribués ; comment et en quel endroit, et sous la surintendance de qui la distribution se fait elle?—Les Tribus ou nations qui reçoivent des présens dans cet établissement sont généralement les Chippaouais, les Outaouais, et les Pottawatimies, et quelques fois les Minamincés, de la Baie Verte.

Une cédule de l'équipement fourni à chaque classe et approuvée par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, indique les articles que chaque individu a droit de recevoir ; il y a douze classes et elles sont distribuées comme suit :

AVANT DROIT A UN EQUIPEMENT ORDINAIRE.

| Chefs. | Guerriers. | Femmes. | Chefs. | Guerriers. | Femmes. | Garçons.        |               |               | Filles.         |               |               |  |
|--------|------------|---------|--------|------------|---------|-----------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|--|
|        |            |         |        |            |         | De 10 à 15 ans. | De 5 à 9 ans. | De 1 à 4 ans. | De 10 à 14 ans. | De 5 à 9 ans. | De 1 à 4 ans. |  |
|        |            |         |        |            |         |                 |               |               |                 |               |               |  |

D'abord le surintendant fait une estimation des présens qu'il considère nécessaires pour l'année suivante, lesquels, lorsqu'ils sont pour des Sauvages visiteurs sont en beaucoup plus grande quantité, vu qu'il est impossible de connaître le nombre exact de ceux qui viendront. Cette estimation approuvée par le Gouverneur est transmise au Commissaire Général qui fait transporter ces effets au lieu où la distribution doit se faire, sous la charge d'un de ses propres officiers. Le surintendant ayant compté les Sauvages et les ayant classés comme ci-dessus, demande à l'officier du Commissariat, les effets nécessaires pour vêtir les Sauvages. L'officier du Commissariat, coupe et prépare les divers vêtements et les délivre au surintendant. Les Sauvages sont alors placés suivant leurs classes respectives et le surintendant remet à chaque individu les articles qui lui reviennent, suivant la cédule ; si les Sauvages sont présens, le Commissariat est tenu de fournir tous les articles demandés par le surintendant, mais pas plus sans une réquisition particulière du Lieutenant Gouverneur ; et c'est de cette manière que pendant plus de vingt années j'ai distribué les présens à la satisfaction générale de toutes les Tribus.

9. Pouvez-vous suggérer quelques améliorations pratiques dans le mode de distribuer les présens également avantageuses aux Sauvages et économiques pour le Gouvernement?—Depuis quelques années j'ai fait un calcul à ce sujet et l'ai soumis à la considération de Son Excellence Sir John Colborne, mais on ne l'a point adopté. Il n'avait rapport qu'aux Sauvages civilisés ; par cet arrangement le Gouvernement sauverait des sommes considérables et je crois que les Sauvages en auraient été satisfaits. Je regrette de ne pouvoir en fournir une copie au Comité, vu qu'il est copié dans un des deux livres que le Colonel Jarvis m'emprunta l'été dernier ; mais le principe était de leur distribuer plus de hardes qu'ils n'en reçoient à présent, en ne leur accordant qu'une couverture tous les trois ans, et si je me le rappelle bien, en leur donnant moins d'articles additionnels, savoir, des fusils, des chaudières, etc.

Le plan de retenir à cet établissement les Sauvages pendant un certain temps pour recevoir leurs présens, est différent de celui que l'on suivait à St. Joseph, à l'Isle Drummond et à Penitanguishine. Dans ces endroits aussitôt que les Sauvages arrivaient au nombre de huit ou dix canots, plus ou moins, ils étaient immédiatement habillés et renvoyés chez eux ; mais ici aucuns ne reçoivent leurs présens avant que tous ceux qui sont attendus ne soient arrivés le 1<sup>er</sup> d'Aout. Cette manière d'agir doit augmenter les dépenses du Gouvernement ou devenir ruineux pour les Sauvages. De crainte d'être trop en retard, ils commencent à arriver vers les premiers jours de Juillet ; leur approvi-

sionnement est bien vite épuisé ; un grand nombre d'entre eux n'ont point de rets, et s'ils en avaient, la Baie ne pourrait pas fournir assez de poisson, et ils sont réduits à mourir de faim, ce qui eut lieu l'année dernière lorsqu'on leur accorda des provisions. La famine dans cet état d'encombrement et de malpropreté, produit naturellement la maladie, et un nombre prodigieux de Sauvages et principalement des enfans tombent malades et un grand nombre meurent chaque année. Une autre bonne raison pour les renvoyer chez eux, c'est que ceux qui ont des petites terres à cultiver se plaignent que pendant leur longue absence leurs récoltes sont détruites. Mais comme j'ai représenté cela au Colonel Jarvis à qui les Sauvages en ont même parlé en conseil, je ne doute pas qu'il adoptera les changemens nécessaires dans le mode que l'on suivait à l'Isle Drummond, etc., etc. A cette fin ils ne devraient point être ici plus tard que le 15 Juillet et suivant toute probabilité la distribution finirait vers le 1<sup>er</sup> Aout et certainement vers le 10 de ce mois.

10. Quels sont les principaux avantages qui résultent de la distribution des présens, 1<sup>ment</sup>, pour les Sauvages eux-mêmes, 2<sup>ment</sup>, pour le Gouvernement et le bon ordre des parties les plus éloignées de la Province en se conciliant les intentions et les affections des Tribus non établies ; et quelles seraient, suivant vous, sous ces deux rapports, les conséquences de la cessation totale de ces présens?—D'abord les avantages qui en résultent pour les Sauvages visiteurs ne sont ni plus ni moins que la conservation de leur vie ; j'entends pour ceux qui vivent dans les possessions Britanniques ; l'état d'appauvrissement dans lequel se trouvent aujourd'hui leurs terres à chasse ne peut plus leur fournir de moyens pour vêtir leurs familles. Secondement, par la distribution des présens, on se concilie la confiance et l'affection des Tribus Sauvages : sans cela ils s'adresseraient comme de raison au Gouvernement pour recevoir des secours et ils seraient nécessairement forcés à commettre le pillage dans les établissemens les plus éloignés. Du côté des Sauvages, la conséquence serait le mécontentement contre leur père Anglais, et du côté du Gouvernement un manque de bonne foi envers ses enfans Sauvages.

11. Faites vous des visites périodiques aux différentes Tribus qui sont sous votre surintendance ; à quelle époque et dans quel but ; et le Gouvernement paie-t-il vos frais de voyage et ces visites, ou bien êtes vous payé d'autres manières, si vous l'êtes dites comment et à même quels fonds?—Je ne fais pas aux Sauvages qui sont sous ma surintendance autant de visites périodiques que je voudrais, parce qu'il me les faut faire à mes propres frais, ce que je ne puis faire, ou bien obtenir une autorisation spéciale, dans le but de pouvoir réclamer mes frais de voyages (ce qui est bien peu commode, éloigné comme je suis des quartiers généraux) et je profite donc de leurs visites occasionnelles pour leur donner les conseils que je crois nécessaires. Lorsque je suis en devoir, en dehors de mon poste, mes frais de voyage sont payés à même la caisse militaire, je crois, en vertu d'un warrant du commandant des forces. Mon allocation pendant mes voyages est de 5s. sterling par jour, et elle est payée par le Commissariat ; et si l'officier qui m'envoie en devoir me donne une feuille de route, à laquelle j'ai droit, le Commissariat, outre mon allocation journalière, m'accorderait mes frais de transport, mais sur les routes où il y a des bateaux à vapeur, ou des compagnies de transport régulier, je n'aurais point droit à une allocation pour logement, parce que sur ces routes le logement est fourni.

En terminant, je prendrai la liberté de dire que je crains bien que mes réponses aux questions mentionnées dans la liste des questions No. 2, ne soient point aussi amples que le comité pourrait espérer ; mais ayant récemment répondu à un grand nombre de questions semblables imprimées, (à moi adressées par le colonel Jarvis), pour l'usage du comité, je me flatte que l'on pourra y trouver les informations qui manquent dans celles-ci ; et que le document No. 1, contenant 106 questions, qui accompagnait le No. 2, maintenant transmis, éprouvera aussi peu de retards que le grand nombre de mes occupations pourra permettre.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé,) T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Manitowaning, 4 Février, 1840.



Le Capitaine Anderson, Surintendant des affaires des Sauvages à l'Isle du Grand Manitoulin, m'ayant invité, en ma qualité de chirurgien de l'établissement, de répondre aux questions Nos. 3 et 4, 2e section, je vous transmets en conséquence les réponses suivantes :

Question 3. Quelles sont les maladies régnantes et les causes apparentes de ces maladies, et quelle est la proportion de la mortalité qui a lieu parmi eux comparée à celle qui a lieu parmi les descendants d'origine Européenne ; reçoivent-ils l'assistance médicale des hommes de profession ?

Question 4. Quelles mesures a-t-on adoptées pour les protéger contre les ravages de la petite vérole qui paraît avoir été si fatale aux Tribus à l'ouest du Mississipi ?

Réponse à la question 3 : Les maladies auxquelles les Tribus Sauvages sont le plus exposées, sont celles qui proviennent de la faiblesse originelle de leur constitution ; la cause de cette débilité peut-être attribuée à la sévérité du climat, à leur mode irrégulier de vivre, aux misères continues auxquelles ils sont exposés, à leur manque d'habits et d'aliments nourrissants, à leurs habitudes de malpropreté, à l'état alternatif d'abondance, de besoins et d'ivrognerie dans laquelle ils se trouvent, qui produit un dérangement plus ou moins considérable de leurs organes digestifs, et la scrofule dans ses formes diverses, les maladies de l'épine dorsale, des articulations, la consommation, *tubis miscneria*, etc., sont les maladies que l'on rencontre le plus communément. La scrofule ne devrait pas être considérée comme une maladie particulière, qu'un petit nombre de malheureux qui la transmettent de père en fils, d'une génération à l'autre avec une régularité invariable, mais comme une maladie de circonstance (si l'on peut la rencontrer dans la misère) et que l'on peut trouver dans toutes les constitutions, pourvu que l'on laisse agir les causes. On sait très bien qu'une mauvaise nourriture peut produire cette maladie chez plusieurs des animaux domestiques. On croit communément que la race Sauvage est douée d'une grande vigueur et d'une forte constitution, mais en l'examinant de près on s'aperçoit bien du contraire.

Les Sauvages de ce lac sont rarement au-dessus de la taille moyenne, ils sont minces, mais bien faits pour la plupart ; le principal défaut dans la forme, c'est leur poitrine généralement plate et étroite ; ils sont certainement capables de beaucoup d'activité, mais ce n'est que pour un temps limité, et ces instants de travail sont toujours suivis de longs intervalles de repos.

Vouloir énumérer toutes les maladies auxquelles les Sauvages sont exposés, ce serait faire un long catalogue des maux auxquels l'humanité est sujette, mais il ne sera peut-être pas hors de propos de faire quelques remarques. Le trait caractéristique des maladies est généralement la débilité ou l'absence de force ; mais néanmoins ils supportent la réplétion mieux qu'on ne pourrait s'y attendre. Les maladies aiguës des organes du crâne et de l'abdomen sont, comparativement rares, tandis que celles de l'estomac sont sujettes aux attaques les plus fréquentes et les plus fatales : durant les chaleurs de l'été il y a un grand nombre d'enfants qui sont emportés par la diarrhée et qui ne survivent, souvent que pour périr par les maladies d'intestins. Il sont aussi beaucoup tourmentés par les vers ; les femmes souffrent beaucoup du mal de tête, ce qui est dû principalement aux constipations et très souvent aux obstructions.

On ne peut pas dire que les femmes Sauvages souffrent pendant l'enfantement et l'on voit bien peu d'accidens à cet égard : cependant il y a eu deux ou trois cas bien inquiétants, à ma connaissance ; la fièvre purpérale, est presque inconnue ; la coqueluche est pour eux une maladie sérieuse et quand elle est accompagnée de la fièvre entre les paroxysmes, elle est presque toujours fatale. La phthisie tuberculeuse, l'inflammation des bronches et la pleurisie, sont les maladies les plus fréquentes et les plus fatales. J'ai vu des cas de hydrocephale, noli me tangere, tic douloureux, épilepsie, cataract et paralysie ; un cas de cette dernière maladie, durant depuis cinq ans et accompagnée d'une maladie de l'épine dorsale, trouva une guérison complète par l'emploi de la strychnine. Les maladies de la vessie ou des reins et même celles des organes urinaires sont extrêmement rares. Je n'ai pas rencontré un cas de maladie vénérienne durant l'espace de sept années ; on dit que cette maladie était très commune il y a trente ans, mais aujourd'hui elle a disparu ; il y a raison de croire que le mal n'a jamais été bien virulent et qu'ils n'a-

vaient pas l'occasion de l'aggraver par l'usage excessif du mercure. Je rencontre cependant des cas d'une ressemblance parfaite, mais ils nient que le mal ait été contracté de cette manière ; cette maladie paraît être semblable au Byaris des Isles des Indes occidentales et au Sibbears d'Écosse. Ils sont excessivement maltraités par les rhumatismes et le mal de dents. Je n'ai jamais rencontré de cas d'hydropisie, excepté il y a quelques années, vers la fin des cas de phthisie. Je fis couler par la ponction trente chopines de pus de l'abdomen d'un enfant Sauvage de neuf ans ; il fut guéri.

Il est impossible de donner un état comparatif de la mortalité chez les Sauvages et les Européens, mais je suis décidément d'opinion qu'elle est beaucoup plus grande chez les premiers que chez les derniers. Parmi les enfans la mortalité est considérable, et les adultes arrivent rarement à un âge avancé.

On ne peut guère douter que dans tous les cas, la culture du sol est favorable à leur augmentation, et qu'elle contribue considérablement à les placer dans cet état de santé et de bien être dans lequel ils sont actuellement. Rien n'est plus frappant que le contraste qu'il y a entre le Sauvage bien nourri de cette Isle et le pauvre être à demi nu qui habite les rives nord du lac. Le premier ne fait point de chasse, mais il partage son temps entre l'agriculture, la pêche et la fabrication du sucre ; il recueille assez de produits pour nourrir sa famille et avoir du surplus à vendre ; le dernier trouve une subsistance bien précaire dans la chasse et dans la pêche, dont il échange souvent le produit pour des liqueurs fortes, et quand il est ivre, sa couverture suit bientôt ses fourrures et son poisson.

Parmi toutes les Tribus, principalement celles qui sont dans un état civilisé et à demi civilisé, je pense que l'on cause de grands maux et que l'on ruine même leur constitution d'une manière irréparable en leur administrant des saignées fréquentes ; même pour les douleurs légères de rhumatismes ou pour l'engourdissement qui n'est causé que par la fatigue, ils ont presque toujours recours à cette opération. Je suis certain, d'après des observations répétées, qu'elles produisent un soulagement momentané, mais elle finit toujours par être très dommageable. Les plantes et racines dont ils se servent comme purgatifs et émétiques ont un effet extraordinairement fort et violent, et sont par conséquent, très nuisibles dans un grand nombre de leurs maladies ; comme il n'y a pas de fait mieux établi en médecine que la force de la maladie diminue avec la force du corps, ceci est parfaitement pour les sujets scrofuleux. Les Sauvages souffrent les douleurs avec beaucoup de courage et suivent avec attention les prescriptions médicales. Généralement il leur faut des doses plus fortes qu'aux Européens. Un purgatif qui ne fait pas évacuer 20 fois, et qui ne cause pas un certain nombre de coliques n'est pas considéré comme une médecine capable de guérir la maladie pour laquelle il a été pris. Les Sauvages prétendent que les méthodistes sont plus exposés aux maladies de pounons et à la phthisie qu'aucun autre religionnaire, par rapport à leur habitude de chanter fort ; cela n'est pas improbable, car j'en ai vu dans un tel état d'excitation qu'ils étaient très exposés à l'hémorragie s'ils y étaient prédisposés : sept cas de maladies se sont fatalement terminés parmi les Sauvages de ce poste, dans le cours de l'année dernière ; 5 enfans sont morts de la diarrhée, 1 femme de phthisie et 1 homme de congestion cérébrale ; c'est le seul cas que j'ai jamais rencontré parmi eux. Deux enfans appartenant à des officiers de l'établissement sont morts l'hiver dernier par suite de la misère qu'ils ont éprouvée durant 21 jours qu'ils ont été exposés dans un canot, dans le mois d'Octobre. Il y a eu quatre naissances parmi les blancs qui sont attachés à l'établissement. Le praticien éprouve beaucoup d'inconvéniens et de désappointement, d'être obligé de traiter les cas de maladies les plus sérieuses dans des cabanes où les patients sont exposés aux mauvais temps, sont privés de toutes les douceurs, et souvent n'ont pas même une cuillère pour prendre leurs médecines. Quant à la dernière partie de la question, je prendrai la liberté de dire que j'ai reçu mon éducation dans l'université d'Edinburgh, que j'ai obtenu mes diplômes du collège royal des chirurgiens de cette Cité ; licencié du bureau médical du Haut-Canada, j'ai été pendant un certain temps chirurgien résidant dans l'un des hôpitaux cholériques d'Edinburgh et j'ai été employé ici par le département des Sauvages depuis le mois de Juin 1833 jus-

Appendice  
(T.)

240 Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

qu'à l'époque actuelle, d'abord à l'établissement des Sauvages à Coldwater, ensuite aux détroits du Lac Simcoe et sub-  
séquentement à ce poste.

Réponse à la question 4.—La Vaccine. Par la difficulté que j'ai rencontrée, je n'ai pu m'en procurer qu'une journée avant l'arrivée des Sauvages; après la distribution des présents, soixante et dix neuf personnes, la plupart des enfans paraissent avoir été parfaitement guéris de cette maladie.

(Signé) PAUL D'ARLING,  
Chirurgien,  
Etablissement des Sauvages.

Manitoulin, Lac Huron.

## APPENDICE No. 25.

Réponses de M. le Surintendant Anderson aux questions proposées par l'Honorable S. B. Harrison, en 1839, au sujet de l'Isle Manitoulin.

Réponses à diverses questions soumises par S. B. Harrison, Ecuyer, d'après l'ordre de Son Excellence Sir George Arthur, Lieutenant Gouverneur.

1. Quel est le climat de l'Isle pendant la saison actuelle, et pendant les autres saisons de l'année, autant que vous pouvez le constater?—Le climat paraît excessivement salubre; et, d'après l'abondance des dernières récoltes, et les beaux champs de patates, de maïs, de blé, d'orge, d'avoine, de fèves, de pois, et de citrouilles, que l'on voit maintenant, font évidemment voir qu'il est très propre à la culture de toutes les choses nécessaires à la vie. L'hiver commence vers les premiers jours de Novembre; le froid n'est pas bien grand; il tombe rarement plus de deux pieds de neige, et l'on peut dire que le printemps commence vers la mi-Avril.

2. Quelle est la nature du sol; est-il propre à la culture; et quel bois y trouve-t-on?—Le sol est généralement composé d'argile et de sable, et couvert de gravier calcaire; quelques parties en sont pierreuses, mais, comme ces pierres sont généralement calcaires, elles ne détériorent point beaucoup les terres. Les marais où croît le cèdre, sur les hautes terres, et qui couvrent peut-être le tiers de l'Isle, bien qu'ils soient remplis d'eau dans le printemps et dans l'automne, paraissent être d'un sol de première qualité, parce qu'il est composé d'une forte couche de marne noire, et qu'il n'y a point de pierres: quand ces marais auront été drainés, et exposés à l'action du soleil, ils s'assècheront, et seront propres à la culture de toute espèce de produits. Le bois que l'on trouve sur les hautes terres est de l'espèce de bois dur que l'on voit dans les autres parties de la Province, savoir, l'ébène, le bois blanc, l'orme, le chêne rouge, le chêne blanc, le pin, etc., etc.

3. Quelles sont les ressources que l'Isle présente aujourd'hui, sous le rapport de la chasse et de la pêche, aux Sauvages qui y sont maintenant?—Cette Isle, ainsi que tous les pays environnans, à l'est, au nord, et à l'ouest, offre peu de chasse, mais le poisson y est en abondance. Les Sauvages qui résident sur cette Isle, et sur les Iles voisines, manquent rarement de nourriture; mais pour leur permettre de se procurer cet article d'une manière moins précaire, et pour encourager l'industrie parmi eux, on devrait les protéger contre les empiétemens des blancs vicieux, ou contre les mauvaises habitudes de ceux qui les visitent fréquemment, et l'on devrait encourager les marchands bien disposés à s'y établir; ils pourraient fournir à bon marché toutes les choses nécessaires, et prendre le poisson, le sucre, les fourrures, etc., en échange de leurs marchandises.

4. Quelles sont les habitudes générales des Sauvages par rapport à leur résidence permanente sur l'Isle ou leurs migrations, pour faire la chasse ou la pêche?—Les Outaouais qui ont émigré des Etats-Unis, et qui se sont établis sur cette Isle, ont été cultivateurs pendant toute leur vie; ils ne cherchent point leur subsistance ailleurs que dans la culture du sol, et la pêche qu'ils font dans le voisinage de leurs villages, et durant l'automne, chaque famille sale assez de poisson pour leur nourriture durant l'hiver. En conséquence, il ne leur est pas nécessaire de laisser leurs maisons pour se procurer de la nourriture, et ils ne comptent point comme les Chippaouais sur le poisson qu'ils prennent au dard en brisant la glace durant l'hiver. Les Chippaouais qui jusqu'ici n'ont jamais cultivé le sol, n'ont point de résidence fixe; il leur faut changer très souvent de camps,

même pendant l'hiver, pour y chercher de nouveaux endroits de pêche,—et quoique plusieurs d'entre eux ne résident qu'à une journée de marche de cet endroit et qu'ils comprennent les avantages qu'il y a à semer le maïs, les patates, etc. Cependant il a fallu faire beaucoup d'efforts pour leur persuader de commencer, ce qu'ils font aujourd'hui sur plusieurs points de l'Isle ainsi que sur la terre ferme, et l'on n'a pas cru prudent de les presser trop fort et de les forcer à adopter un nouveau genre de vie jusqu'à ce qu'ils y fussent préparés par degrés; et l'expérience leur a fait sentir l'avantage qu'il y avait à changer. Mais ce qui a une grande influence sur l'esprit de ces gens, et ce qui retarde leur civilisation, ce sont les mauvais conseils qu'ils reçoivent de la part d'un grand nombre de trafiquans, qui, au mépris de la loi et de toute autre considération d'humanité, continuent toujours à leur administrer le poison des boissons fortes. Ainsi le pauvre Sauvage qui n'a été habitué qu'à considérer un seul côté de la question, suit son inclination jusqu'à ce qu'il ne soit plus en état de fuir la chasse, alors on le rejette et il finit par périr.

5. Quel est le caractère des établissemens que les Sauvages ont fait sur cette Isle, et suffisent-ils au soutien des Sauvages qui sont venus s'y établir?—Les Outaouais dans *Small Sound* cultivent divers blocs de terra (la terre n'a pas été arpentée) suivant leur fantaisie, qui peuvent fournir deux ou trois cents acres; ils font des récoltes abondantes, et dans le fait ils recueillent plus que pour leurs besoins. Ils ont une église, et plusieurs bonnes maisons qu'ils se sont bâties eux-mêmes. Les Chippaouais cultivent divers points sur l'Isle mais ils ne recueillent pas assez pour maintenir leurs familles.

6. Quelles sont les ressources que les Sauvages trouvent actuellement et qu'ils pourront trouver par la suite dans la culture?—Les avantages qu'ils en retirent actuellement, provenant du changement introduit dans leur manière de vivre, par des alimens sains et abondans, qui en sont la conséquence, font voir que les Sauvages qui cultivent le sol deviennent plus forts et plus robustes; ils sont en état de se procurer des habits, et leur nombre augmente à mesure qu'ils deviennent plus propres et qu'ils s'abstiennent de l'usage des boissons fortes. Sous ces circonstances, il est assez raisonnable de croire qu'ils finiront par pouvoir se maintenir seuls.

Trop de libéralité envers le Sauvage ne produit pas les bons effets que l'on pourrait attendre; on devrait mettre à sa portée tous les articles qui lui sont nécessaires pour améliorer sa condition, et l'engager, quand il en sera capable à se procurer ces choses par le travail. Comme de l'ai-ou le Sauvage prend tout ce qu'on lui donne; mais s'il ne se les procure pas par ses propres efforts, il ne les évaluera pas à un aussi haut prix, tandis que s'il pouvait les acquérir à un prix raisonnable qu'il paierait en sucrés, en fourrures, etc., il les apprécierait d'avantage, ses habitudes d'industrie augmenteraient et il ferait des épargnes qui seraient employées ailleurs. Il est vrai qu'il y a des articles tels que des bœufs, des charrires, qu'il ne peut pas se procurer par son travail; c'est donc à ses bienfaiteurs à les lui procurer.

7. Quel est le degré de civilisation auquel ces Sauvages sont parvenus, et quelle est leur conduite en général?—Les Sauvages *We-qua-me-cong* (*Small Sound*) qui sont catholiques romains, sont très attentifs à leurs cérémonies religieuses; ils ont généralement une bonne conduite; ils sont propres, comparés aux Tribus qui les environnent, et l'on ne voit que bien peu de cas d'intempérance parmi eux. Mais ils n'ont point d'écoles, et les Sauvages disent que leur pasteur ne leur permettrait pas de fréquenter l'école de cet endroit.

8. Qu'a-t-on fait pour leur procurer l'instruction religieuse; qui les a instruits et quel est leur établissement religieux actuel?—Comme je l'ai déjà dit, la plupart des Sauvages *We-qua-me-cong* sont des catholiques romains et le sont devenus quelques années avant qu'ils soient venus des Etats-Unis. Ils n'avaient point de prêtre résidant parmi eux, jusqu'à ce que le Révd. M. Proulx fut s'établir parmi eux, l'automne dernier. Le missionnaire de l'église établie qui y est maintenant employé, est le premier ministre protestant qui ait résidé pendant quelque temps sur cette Isle; mais n'ayant point d'interprète capable, et ne connaissant point la langue des Sauvages, ses travaux n'ont pas encore été suivis de grands succès. Cependant malgré ces diffi-

Appendice  
(T.)

24e Juin.

endico  
(T.)  
Juin

cultés, il n'a pas été, depuis le printemps dernier baptisé moins de payens, y compris les enfans. Il faut nécessairement avoir un Sauvage interprète qui pourra les visiter dans leurs cabanes, converser familièrement avec les Sauvages et leur faire connaître dans leurs propres langage les vérités importantes du christianisme.

9. Qu'a-t-on fait et que pourrait on probablement faire pour l'éducation des enfans?—On n'a encore fait que bien peu de choses; mais par des moyens convenables, par exemples en construisant une maison spacieuse pour pensionner les enfans, on pourrait faire beaucoup de bien. On ne peut par s'attendre à ce que les Sauvages envoient leurs enfans à l'école à moins qu'on ne leur fournisse ces facilités; et même quand ils résideraient dans le village même ou dans un village voisin de manière qu'ils pourraient assister tous les jours à l'école, la pauvreté de leurs habits et leur état de malpropreté, rendraient leur présence très insupportable pour les instituteurs. Dans tous les cas il ne devrait y avoir d'instituteurs que ceux qui ont été élevés pour cet état et qui aiment à faire le bien. Le système qui paraît devenir être très avantageux pour l'instruction de ces gens c'est celui que l'on appelle communément "le système des écoles d'enfans." Et si l'on adoptait cette suggestion on pourrait faire venir d'Angleterre des instituteurs qui pourraient commencer l'école dans le cours de l'été prochain; et pour rendre l'école plus attrayante et plus respectable, on devrait aussi vêtir convenablement les enfans.

10. Quo pensent les Sauvages qui vivent sur l'Isle, de la mesure que le gouvernement a adoptée en les y établissant?—Les Sauvages qui résident sur l'Isle comme ceux qui n'y viennent que comme visiteurs, sont très contents de cet établissement; mais ils s'entendent dire si souvent, par les Américains, qu'on ne leur en laissera pas la possession, qu'ils ne croient pas et qu'ils ne peuvent pas croire que cet établissement soit exclusivement réservé pour leurs Tribus, et en conséquence ils ne s'empressent pas à en retirer les avantages.

11. Peut-on avec avantage faire des changemens, et quels changemens peut-on faire dans la nature des présens distribués tous les ans?—Au lieu des présens que l'on distribue maintenant, on pourrait peut être faire mieux en distribuant aux Sauvages civilisés des chemises, des vêtemens et des enlottes, et au lieu d'attendre pour commencer la distribution que tous les Sauvages soient arrivés, il serait infiniment mieux que les présens fussent rendus sur les lieux au commencement de Juillet, et que l'on vêtit et renvoyât immédiatement les Sauvages par petites bandes.

12. Comment les Sauvages visiteurs ont-ils vu la cessation de la distribution des présens qu'ils recevaient tous les ans, s'ils ne venaient point s'établir dans les possessions anglaises?—Ils considèrent que cela est bien dur: le Gouvernement Américain leur doit des sommes d'argent qu'ils sont menacés de perdre s'ils viennent s'établir en Canada; et s'ils n'y viennent pas, ils perdront les présens qu'ils avaient coutume de recevoir du Gouvernement Anglais. Sous ces circonstances, un grand nombre d'entr'eux préfèrent perdre le prix de leurs terres pour avoir la certitude de recevoir les présens annuels.

(Signé) T. G. ANDERSON,  
S. I. S.

Manatowawning, 20 Aout, 1839.

APPENDICE No. 26.

Témoignage du Lord Evêque de Toronto.

Réponses données, par le Lord Evêque de Toronto, à certaines questions proposées par les Commissaires d'Enquête sur les affaires des Sauvages.

Toronto, 6 Février, 1843.

1. A peu près quarante-quatre ans.

2. A ma connaissance, le Gouvernement n'a jamais bien sérieusement cherché à améliorer la condition morale et religieuse des Sauvages; et, à l'exception des Six Nations de la Grande Rivière et de la Baie Quinté, parmi lesquels la vénérable Société de la propagation de la foi dans les

Appendice (T.)  
24e Juin.  
pays étrangers, envoya des missionnaires, pendant qu'ils étaient établis sur la Rivière des Mohawks, et qui continuèrent après être venus en cette province; et les Tribus natives du Canada Ouest sont entièrement livrées à elles seules, et elles ont graduellement disparue devant les établissemens des blancs, de manière qu'elles ne sont plus que les restes misérables de ce que je les vis en 1799.

Les Six Nations, communément appelés les Mohawks, ont fait des progrès considérables, sous le rapport du caractère moral et religieux, et les habitudes d'industrie.

3. A cet égard, il n'y a eu vraiment d'amélioration que parmi les Tribus qui ont été visité par des missionnaires ou qui en possédaient parmi eux appartenant à cette Eglise ou à d'autres dénominations; mais elles n'ont pas été aussi grandes que l'on pouvait l'attendre, d'abord parce que les Sauvages ne sont pas ambitieux de recueillir un excédant, et sont tout-à-fait contents s'ils récoltent assez de maïs pour leur subsistance.

4. Quant aux Tribus auxquelles on enseigne un système de christianisme imparfait, depuis les Dissidens jusqu'au Catholiques Romains, il suffira de dire, que ce que l'on enseigne d'une manière imparfaite ne s'apprend qu'imparfaitement. Les missionnaires de notre Eglise ont, avec la grâce de Dieu, été plus ou moins heureux, en proportion du tems qu'ils ont passé parmi les Sauvages

Les Six Nations sur la Grande Rivière et à la Baie Quinté, ont fait assez de progrès, sous les soins de leur respectable ministre à Muncytown, sur la Rivière Thames. Les Sauvages ont fait beaucoup de progrès sous l'administration habile et judicieuse du Révérend Richard Hood, A. M., bien qu'il ne soit pas en état d'y passer tout son tems. A l'Isle Walpole, on ne saurait dire que l'établissement religieux soit pleinement organisé, mais on fait des progrès qui sont prévoir les plus heureux résultats. On peut en dire autant au sujet des Sauvages sur la Rivière au Sable, que je trouve très intelligens et très industrieux, qui cultivent des terres achetées de la compagnie des terres du Canada; et possèdent déjà quelques connaissances du christianisme; ils désirent vivement avoir parmi eux un ministre et un maître d'école appartenant à notre église. La mission de l'église des Sauvages sur l'Isle de Manitowaning est très prospère et le serait beaucoup plus, si l'on intéressait les familles qui sont disséminées sur les rives du Lac Huron, à s'y réunir et s'y établir, et si l'église que l'on veut y construire était érigée.

5. Des idées plus correctes sur le mariage, la condition de la femme plus élevée parmi eux, le désir d'avoir leurs enfans instruits comme ceux des blancs; l'abjuration de leurs idolâtries, de leur charlatanisme et leurs prophètes;—le péché dans le meurtre, l'ivrognerie, la cruauté, etc., etc.

6. Les Sauvages que j'ai rencontrés à Manitowaning, payens comme chrétiens, semblent tout-à-fait convaincus que le tems approche où il leur faudra changer de manière de vivre; la chasse est devenu extrêmement précaire; les animaux Sauvages sur les bords du Lac et même dans l'intérieur sont devenus très rares ou plutôt ils ont été détruit. Le poisson quoique généralement abondant manque en certaines saisons, et je n'ai pas manqué de remarquer l'état d'aisance où se trouvent les Sauvages qui sont déjà établis ainsi que les blancs auxquels on a permis de résider parmi eux comme artisans.

Néanmoins ils ont encore des dispositions à mener la vie errante, et à ne se fixer nulle part. Ils ont une grande répugnance pour tout ce qui demande une attention ou un travail suivi, cependant ils reconnaissent les avantages qui en découlent, c'est déjà cependant beaucoup de gagné, que de voir qu'ils sentent les avantages des résidences fixes; avec cette conviction, il est plus facile de les engager à résider dans un endroit fixe, pour au moins une partie de l'année; et pendant cet espace de tems on peut faire beaucoup par l'entremise de leurs enfans.

7. Le plus grand nombre des Sauvages qui se réunissent sur l'Isle de Manitowaning sont encore payens, et les efforts que font les églises d'Angleterre et de Rome pour les convertir, quoiqu'ils aient été couronnés de succès jusqu'à un certain point, ont encore beaucoup à obtenir. Les obstacles

Appendice  
(T.)

246 Juin.

qui s'opposent à la conversion des Sauvages de l'Amérique du Nord, sont plutôt d'un caractère physique que spirituel; il ne s'agit que de les réunir en villages, suppléer à leurs besoins ordinaires, les nourrir et les vêtir, et leur apprendre insensiblement à pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Ils ont peu de superstitions et la croyance qu'ils ont dans leurs prophètes et leurs charlatanisme est difficile à ébranler.

8, 10 et 11. L'instruction religieuse et la civilisation des Sauvages doivent marcher de front, ou confondus ensemble, elles doivent faire les mêmes progrès; je ne connais point de meilleur plan que celui qui fut suggéré il y a plusieurs années à Son Excellence Sir Peregrine Maitland, et qu'il suivait lorsqu'il fut transféré au Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

1. J'ai dit que presque toutes les Tribus de Sauvages dans la Province reçoivent des rentes annuelles considérables en paiement des terres qu'ils ont vendues au Gouvernement.

2. Qu'ils ne peuvent plus vivre de la chasse, vu que les établissemens s'avancent rapidement dans toutes les parties de la Province, et que si l'on ne fait rien pour les engager à changer leur manière de vivre, ils finiront par périr infailliblement et en très peu de temps; que leurs rentes et même leurs présens étaient trop souvent gaspillés et qu'ils servaient plutôt à leur destruction, qu'à leur avantage.

#### Le Plan était :

1. De réunir chaque Tribu ou nation en un village, car tant qu'elles continueraient à mener leur vie errante, on ne pourrait rien faire qui put leur être avantageux.

2. Les dépenses encourues à établir des villages pourraient être déduites sur le montant de leurs rentes et de leurs présens.

3. D'assigner à chaque famille une étendue de terre raisonnable auprès du village; ce lot ne pouvant être aliéné et ne devant être occupé que par une famille Sauvage de la Tribu ou de la nation à laquelle le village a été donné; la propriété de la maison et de la terre devant rester à la Couronne.

4. D'établir dans chaque village un ou plusieurs missionnaires de l'église d'Angleterre, dans le but d'améliorer leur condition civile et religieuse; d'établir aussi, un chirurgien, un cultivateur pratique, un charpentier et un forgeron, avec des écoles d'instruction et d'industrie sous des maîtres habiles. Les écoles devraient être placées sous l'inspection et la surintendance générale du missionnaire et de l'officier résidant du Département des Sauvages.

5. Tout ce qui a rapport à la religion serait placé sous le contrôle et la direction du missionnaire; toutes les affaires séculières seraient sous la direction du surintendant des Sauvages.

6. On calcul que toutes les dépenses, le tout bien administré, pourraient être payées sans qu'il serait nécessaire d'augmenter les dépenses actuelles du Département des Sauvages: Mais si, comme cela devrait être, le plan embrasse tous les Sauvages qui sont dans l'habitude de visiter l'Isle de Manitowaning, (pourvu qu'ils se soumettent aux conditions requises), et qu'ils soient résidants et cultivent avec soin leurs petites terres, il faudra que le Gouvernement accorde une nouvelle allocation; mais il est à présumer que cette allocation si elle était nécessaire ne serait que temporaire, car l'on a l'intention de retrancher les présens accordés aux Sauvages qui résident dans les limites des Etats-Unis.

7. Outre les grands avantages qui découleraient de cet arrangement pour les Sauvages, le gouvernement serait bien soulagé s'il venait en opération. On établirait dans chaque village un département lié et responsable envers l'administration coloniale, à la tête duquel serait un missionnaire de l'église établie et un surintendant civil. Le Gouvernement n'éprouverait plus d'embarras de la part des personnes qui s'emparent des propriétés des Sauvages; ces empiètements ont causé beaucoup de troubles à toutes les administrations qui se sont succédées depuis 50 ans. Et les embarras n'ont point été causés que par les laïques: il a été insinué dans l'esprit des Sauvages des choses qui les

ont rendus malheureux et soupçonneux, il a été formé des complots pour s'approprier leurs biens, ou, au moins pour avoir le pouvoir de les approprier, et cela par des personnes qui, par leur état ne devaient travailler qu'à leur progrès dans la religion; et l'on ne pourra jamais se prémunir contre ces intrigues qu'en adoptant un plan tel que celui qui est proposé.

En plaçant dans chaque village un ministre responsable à l'Evêque du Diocèse, qui n'a d'autres intérêts que ceux de remplir ses devoirs, on arrêtera toutes les intrigues et tous les complots qui pourront se tramer contre les intérêts temporels des Sauvages, ou bien on pourra en avoir connaissance à temps. D'ailleurs si c'est le Gouvernement qui doit leur faire enseigner les vérités du christianisme, il est de son devoir de veiller à ce que cela se passe en la manière la plus parfaite et la plus avantageuse; et cela ne saurait avoir lieu que par l'église nationale la seule sur laquelle le Gouvernement de Sa Majesté possède une influence raisonnable. Comme je l'ai déjà dit, Sir P. Maitland avait adopté ce plan, mais ne put y faire de progrès durant la dernière partie de son administration. Pendant l'administration de ses successeurs, on le perdit en quelque sorte de vue, bien que l'on ait pris quelques mesures incomplètes au Lac Rice, à Coldwater et à l'Isle Manitowaning.

En 1830, l'Evêque de Québec et son clergé du Canada Ouest, appuyé par des Sauvages de l'église établie, voyant que le Gouvernement était indifférent aux affaires de la religion parmi les aborigènes, formèrent une société sous le nom de société pour convertir et civiliser les Sauvages et pour la propagation de l'Evangile parmi les Sauvages pauvres et déshérités. Cette société existe encore, depuis quelques mois sous un autre nom, savoir: "La société de l'église du Diocèse de Toronto," et a continué ses travaux avec autant d'ardeur que ses moyens limités peuvent lui permettre. Elle a reçu quelque secours d'Angleterre, et contribue maintenant au soutien de plusieurs missionnaires ambulans, dont le devoir est de visiter les Sauvages ainsi que les blancs.

L'humanité comme la religion exige que l'on fasse quelque chose. Les Sauvages n'ont plus maintenant de terres à chasse; le Gouvernement les a achetées et pris pour des établissemens, et sans appui, ils ne peuvent rien et ils sont misérables.

Si l'on ne peut pas faire beaucoup pour les Sauvages adultes sous le rapport de l'instruction religieuse, on peut au moins leur rendre la vie plus douce, et l'on peut tout faire pour les enfans. Dans le fait, les obstacles qui s'opposent à la conversion des Sauvages de l'Amérique du Nord ne sont pas aussi grands que ceux que l'on rencontre chez les autres nations payennes, car leur paganisme est du caractère le plus doux: ils croient à un état futur quoiqu'ils le déprécient en y associant des choses matérielles; et ils paraissent avoir quelque idée et même quelque confiance dans la providence qui veille sur tout. Quand on leur parle du christianisme, ils demandent souvent si c'est là la religion de leur grand-mère la Reine, et l'affirmation est pour ces esprits simples une grande recommandation.

9 et 12. Tous les Sauvages avec lesquels j'ai conversé, paraissent très désireux de voir leurs enfans instruits. Ils paraissent avoir autant d'aptitude que les autres enfans pour les connaissances ou pour les arts mécaniques.

Il y a une très bonne école d'industrie au village des Mohawks pour les garçons et pour les filles. Les garçons y apprennent divers métiers, et les filles apprennent à tricoter, coudre et à faire le ménage. Ils sont aussi dociles que les autres enfans, ils ont l'esprit aussi prompt et ils sont aussi propres et décents dans leur extérieur.

A cet égard on a fait quelque chose à l'Isle de Manitowaning, malgré les désavantages qu'offre un nouvel établissement, les Sauvages n'étant point fait à la vie régulière, et les moyens limités qui ont été mis à la disposition du Capitaine Anderson en comparaison de ceux que la compagnie de la nouvelle Angleterre accorde à l'école d'industrie des Mohawks. On se plaint de l'irrégularité des enfans, et des fatigues de la réclusion, mais ces difficultés diminuent à l'école des Mohawks, et avec une bonne administration

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

elles finissent par disparaître. Le réclusion des enfans que quelques instituteurs exigent, n'est bonne pour aucun enfant, elles est plus fatigante pour les Sauvages, parce qu'ils sont accoutumés à errer sans que les parens y mettent des entraves. L'enseignement du chant et du dessin que les Sauvages paraissent aimer passionnément, varierait leurs études, exciterait leur émulation et leur désir d'apprendre; le goût des Sauvages pour le dessin, se voit dans la manière dont ils apposent ordinairement leurs signatures qui sont ordinairement la figure de quelque animal, et dont la ressemblance est parfois frappante. Dans ces Ecoles d'enfants on ne devrait introduire aucun châtement, car on ne voit jamais les Sauvages châtier leurs enfans. Pour réussir, il faut des instituteurs de mérite supérieure qui se conduisent plutôt suivant le bon sens et l'expérience que d'après des règles sévères qui ne souffrent point d'exception; il faut qu'il y ait un système, mais caché jusqu'à un certain point et qui ne demande aucune restriction.

13, 14, et 15. Depuis que je suis arrivé en Canada, le nombre des Sauvages a beaucoup diminué; il n'y a pas la dixième, peut être la vingtième partie de ceux qu'il y avait, il y a quarante ans. On croit que depuis quelques années les Mohawks ont plutôt augmenté que diminué, si c'est le cas, c'est une exception.

Dans toutes les autres Tribus le nombre diminue. Les Sauvages ne parviennent rarement à un âge avancé, cela par suite des misères qu'ils endurent, de l'incertitude où ils sont par rapport à leurs moyens de subsistance, aujourd'hui dans l'abondance et dans la plus grande détresse; pendant plusieurs jours ces vicissitudes sont encore aggravées par leur imprévoyance, car quand ils sont dans l'abondance ils consomment en une seule journée ce qui aurait suffi pour trois ou quatre jours. Leur santé cependant est généralement bonne et quoique le rhumatisme et la phthisie se rencontrent parmi eux, ce n'est pas bien souvent. Quand ils sont établis en village les maladies et surtout la phthisie semblent augmenter pendant un certain temps, en raison probablement du changement d'habitude; ceci s'explique par leur indolence naturelle qui les expose à des changemens plus grands de chaleur et de froid qu'ils n'y étaient exposés pendant qu'ils erraient dans leurs forêts. Dans leurs cabanes ils sont bien peu à l'abri de l'air extérieur, quoique l'on choisisse toujours des endroits qui les protègent contre les vents froids.

En conséquence lorsqu'ils vont faire la chasse, ils ne sont point exposés au froid, et dans les forêts ils sont moins exposés à se mouiller les pieds, d'ailleurs ils sont toujours en mouvement. Mais du moment qu'ils ont des maisons confortables, ils prennent moins de précautions quand ils sortent au dehors, et ne se chaussent point de manière à se garantir contre la neige qui font, ou les pluies froides—de là les phthisies qui sont plus fréquentes pour eux dans les villages que quand ils vivaient dans l'état de nature. Cependant tout considéré, on ne peut pas dire qu'ils ont moins bonne santé que les blancs qui les environnent, quand ils sont prémunis contre les épidémies telle que la petite vérole, et qu'ils reçoivent de bons traitemens médicaux pendant les autres maladies.

La principale cause des mortalités, c'est l'ivrognerie que les blancs leur ont enseignée. Dans leur ivresse, ils restent exposés à tous les temps, et par là même à toutes les maladies. Une fois livrés à cette mauvaise habitude, ils ne vivent pas longtems.

Dans les villages, la vente des liqueurs fortes devrait être expressément prohibée. Le Surintendant devrait toujours être un magistrat qui aurait le pouvoir de punir sévèrement ceux qui apportent des boissons pour vendre ou en disposer autrement. Pour arrêter les maladies parmi les Sauvages, il faut les empêcher de boire, leur apprendre à pourvoir eux-mêmes à leur propre nourriture, et les vacciner, etc. Ceci joint à des habitudes de sobriété et d'activité, qui introduirait parmi eux l'esprit d'industrie, auraient l'effet de prolonger la vie des Sauvages et la rendre aussi longue que celle des blancs.

16, 17, 18. Ces mariages avec les Anglais sont rares, mais avec les Français ils sont très communs. Les enfans à quelques exceptions près, semblent partager la misère des Sauvages; et prennent plus souvent les vices que les vertus des blancs. On a remarqué que les métis, surtout les métis Anglais, vivent peu de temps.

19 et 20. Quelques fois, mais les Sauvages ne considèrent pas cela comme décent, à moins qu'il n'y ait eu quelque cérémonie. Les enfans naturels ne sont pas, je crois, en grand nombre; mais il est si facile aux Sauvages de devorer que l'on croirait que les enfans naturels sont plus nombreux qu'ils ne sont réellement.

Appendice  
(T.)24<sup>e</sup> Juin.

24. Le système que l'on a suggéré, et que l'on a adopté en partie pour améliorer la condition morale et religieuse des Sauvages, dans le temps et l'éternité, peut être soutenu au moyen des rentes et des présens, s'ils sont bien administrés. Pour les Sauvages qui résident sur le territoire anglais, et ceux de l'Amérique du Nord qui sont venu résider sur ce territoire, ils ont droit aux présens en vertu de traités réitérés depuis plus d'un siècle, comme on peut le faire voir aisément. Cependant je ne veux pas aller au delà des discours de Sir George Prevost en 1812.

Il est presque impossible de réduire les présens plus qu'ils ne le sont aujourd'hui; et cela ne conviendrait, non pas seulement parce que ce serait manquer à la foi nationale, mais parce que ce serait diminuer les moyens qu'ils ont d'améliorer leur condition.

Si les Sauvages étaient réunis en village avec un surintendant séculier, un missionnaire actif et pieux, une école où l'on enseignerait la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant et le dessin, une autre école d'industrie, conduites par des maîtres habiles et assistés de quelques artisans, et si ces villages étaient quelques fois visités par l'Evêque et le surintendant en chef, on pourrait obtenir des résultats qui feraient honneur à un Gouvernement chrétien, et l'on pourrait en employant convenablement leurs rentes et leurs présens, rencontrer toutes les dépenses qu'un tel arrangement entraînerait.

(Signé)

J. T.

## APPENDICE No. 27.

Témoignage du Rév. A. Nellis au sujet des Sauvages des Six Nations de la Grande Rivière.

Réponses aux questions soumises par les Commissaires.

1. C'est depuis quatorze ans environ que je connais les Sauvages des Six Nations qui résident sur la Grande Rivière.

2. Depuis que je connais ces Sauvages, il y a eu un changement considérable dans leur caractère moral et religieux, surtout pour ceux qui sont chrétiens. Je ne puis pas dire que j'ai vu beaucoup d'amélioration dans les habitudes d'industrie parmi les vieux Sauvages, mais ces progrès sont évidents parmi les jeunes gens.

3. Je pense qu'ils ont fait des progrès dans l'agriculture: ils récoltent une plus grande variété, quoi que peut être une moins grande quantité de grains, qu'ils n'en récoltaient il y a quelques années; j'attribue cela à ce qu'ils ont été privés d'une très grande étendue de leurs terres défrichées dans le voisinage de Brantford, par les empiétemens des blancs, et dans le bas de la rivière, par la construction des chaussées qui ont noyé une grande partie de leurs terres.

4. Suivant moi, les progrès qu'ils ont fait dans le christianisme ont été sensibles et fermes; dans plusieurs cas, les connaissances qu'ils ont sur la divinité sont remarquables. Les grands crimes ont beaucoup diminué parmi eux. L'intempérance, la source féconde de tous les maux et qui semble être le péché originel des Sauvages, a beaucoup diminué et ils ont généralement une conduite plus régulière et plus morale et ils ont des habitudes plus sédentaires; ceci indique les progrès que le christianisme a fait parmi eux.

5. Si l'on compare la condition du Sauvage chrétien avec celle du Sauvage païen, il est évident que le christianisme a eu des effets les plus salutaires sur leurs habitudes morales et religieuses. Un grand nombre de Mohawks, surtout, jouissent des mêmes avantages et du même bien-être que les blancs qui sont placés dans les mêmes circonstances qu'eux.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

6. Ils sentent parfaitement bien le changement qui s'est opéré dans leurs conditions, tellement que je ne pense pas qu'il y ait quelque chose qui puisse les porter à abandonner les avantages et le bien être qu'ils possèdent pour s'enfoncer de nouveau dans leurs forêts et y trouver leurs subsistance dans la chasse et la pêche. Leur amour du progrès est évident d'après le grand désir qu'ils ont de voir leurs enfans instruits, et dans plusieurs cas, par la peine qu'ils prennent à suivre l'exemple de leurs voisins plus industrieux.

7. Une partie des Sauvages des Six Nations sont encore payens. Depuis les 14 ou 16 dernières années que des missionnaires de l'église d'Angleterre résident parmi eux on a fait des efforts continus pour leur conversion, en les visitant souvent et leur parlant du christianisme et en tâchant de les engager à instruire leurs enfans. Bien qu'on ait réussi jusqu'à un certain point, il en reste encore un grand nombre qui sont payens. Le principal obstacle qui s'oppose à leurs conversion, c'est leur préjugé contre le christianisme occasionné probablement et nourri par la différence qu'ils remarquent entre la croyance et la conduite de ceux qui se disent chrétiens, car il n'est malheureusement que trop vrai, qu'un très grand nombre de ceux qui ont été s'établir sur les terres des Sauvages, mènent la vie la plus immorale. Une autre obstacle qui s'oppose non seulement à l'introduction du christianisme parmi eux, mais encore à leurs progrès de toute sorte, est l'état d'incertitude où se trouvent leurs affaires de terre. Suivant moi le meilleur moyen de promouvoir leur avancement religieux, c'est de donner une éducation convenable à la génération naissante.

9. Les enfans Sauvages montrent pour acquérir les connaissances la même aptitude que les blancs.

10. Une éducation convenable, et des arrangements qui leur permettraient de jouir paisiblement de leurs améliorations et qui les mettraient à l'abri des empiétemens des blancs.

11. Suivant moi, rien n'avancerait plus les intérêts des Sauvages sous le rapport temporel et spirituel, que l'établissement d'école d'industrie. L'expérience démontre qu'on ne peut attendre que de bien pauvres résultats d'une école ordinaire (*day school*) où les enfans se rendent irrégulièrement, mais dans des écoles d'industrie où l'on élève les enfans dans des habitudes régulières et industrielles, on peut espérer beaucoup de bien. Dans ces écoles, outre l'éducation Anglaise on devrait enseigner quelques-uns des arts les plus utiles aux enfans qui montrent le plus d'aptitudes et l'on devrait leur apprendre à tous la culture de la terre.

12. Plusieurs d'entr'eux le font. Sans avoir appris de métier, il y a de bons cordonniers, charpentiers et tailleurs parmi eux. Quelques-uns d'entre eux peuvent faire des ouvrages de charron, de forgeron, et d'orfèvre.

13. Je ne pense pas qu'il y ait quelque différence dans l'état de la santé des Sauvages et des blancs, leurs voisins.

14. Je crois que le nombre des Sauvages des Six Nations est à peu près le même depuis plusieurs années.

15. Suivant moi, on arrêterait les progrès de la mortalité, et l'on ferait beaucoup de bien aux Sauvages, si l'on nommait un médecin qui leur donnerait exclusivement ses soins.

16. Très rarement.

17. Il n'y a point de différence entre les métis et les Sauvages pur sang, excepté lorsque ces premiers sont instruits.

18. Dans mon opinion, la condition des enfans nés de mariage mixtes n'est meilleur sous aucun rapport, quand les parens ont donné à leurs enfans une éducation supérieure.

19. Très rarement.

20. Pas souvent; ils désapprouvent cela autant que les blancs.

21. Il me semble que les Sauvages jouissent de tous les droits civils de sujets anglais, mais ils ne jouissent pas de tous les droits politiques.

22. Je n'en connais pas.

23. Je suis d'opinion qu'ils ont assez de connaissance et de capacité pour exercer tous ces droits; mais je ne suis point prêt à recommander qu'on leur accorde d'autres droits politiques que ceux qu'ils possèdent aujourd'hui.

24. Pour ajouter à ce qui a déjà été dit sur leurs progrès, je suggérerais la convenance qu'il y aurait à accorder à chaque famille un droit inaliénable à un lot de terre; qu'à cette fin l'on réserve une étendue de terre suffisante sur laquelle on pourrait établir les Sauvages aussi près les uns des autres que possible, en leur en accordant à chacun une certaine quantité, et que l'on empêche les blancs de s'établir sur cette réserve. Si l'on eut adopté ces mesures il y a quelques années, je suis convaincu que la condition des Sauvages aurait été bien meilleure. Quant aux présens il pourrait être avantageux aux Sauvages de substituer des articles plus utiles à la plupart de ceux que l'on distribue aujourd'hui; par exemple, au lieu du tabac, de poudre et de plomb, on devrait leur donner une plus grande quantité d'habits, ou peut-être des outils et des ustensiles d'agriculture. La manière dont on distribue ici les présens aux Sauvages est accompagnée de beaucoup d'inconvéniens et de désavantages pour eux; plusieurs d'entr'eux ont des distances de 20 à 30 milles à parcourir, et souvent dans les saisons les plus rigoureuses de l'année; ils endurent beaucoup de misères et sont exposés à beaucoup de tentations. Il ferait bien mieux si leurs présens étaient distribués dans leurs propres villages. Je suggérerais aussi la convenance qu'il y aurait à ce que cette distribution fut faite par un officier préposé à cet fin, lequel donnerait à chaque famille et non pas à chaque individus les présens qui lui reviennent, au lieu de faire faire cela par les chefs. Quant à leurs rentes je suis d'opinion que ce serait d'un grand avantage pour les Sauvages s'ils pouvaient recevoir en argent ce qui leur revient tous les ans; généralement parlant ils emploieraient ces argents beaucoup mieux que les autres ne peuvent le faire pour eux. Et il leur serait bien avantageux si une partie de cet argent était réservé pour leur bien-être général. Le système de payer les dettes des Sauvages avec leurs rentes avant qu'ils reçoivent leur argent, n'est pas bon; ils encourage les Sauvages à contracter des dettes, et peut donner lieu à des extorsion de la part du trafiquant. Je pense que le produit de la rente de leurs terres pourrait être mieux placé, de manière qu'ils pourraient tous les ans en retirer l'intérêt, au lieu de les placer dans des fonds incertains dont l'administration exige les soins de plusieurs agens.

APPENDICE No. 28.

Témoignage du Révd. A. Elliot au sujet des Sauvages des Six Nations sur la Grande Rivière.

Réponses aux questions relatives à la condition des Sauvages.

1. Je connais depuis cinq ans les Sauvages des Six Nations, et j'ai constamment résidé parmi eux pendant cette période.

2. On a pu remarquer une amélioration sensible dans leur caractère moral et religieux ainsi que dans leurs habitudes d'industrie.

3. Ils dépendent maintenant de l'agriculture pour vivre, et ils ont rarement recours à la chasse ou à la pêche pour se procurer des alimens.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Ils ont fait des progrès dans l'agriculture et récoltent une plus grande variété de grains et de végétaux qu'ils ne le faisaient autrefois ; mais l'on a observé que leurs récoltes sont moins abondantes, et que le nombre de leurs chevaux et animaux est moins grand qu'il n'était autrefois. Cependant on peut facilement expliquer cela ; les blancs occupent aujourd'hui une grande partie de leurs terres cultivées, et depuis qu'il a été construit des chaussées sur la Grande Rivière, une grande partie de ces terres sont devenues couvertes par les eaux.

4. La grande majorité des Sauvages qui résident ici, sont chrétiens, et appartiennent généralement à l'église d'Angleterre. La Tribu des Delavares renonce actuellement au paganisme ; il a été baptisé environ 60 de ces Sauvages dans le cours de l'année dernière. Quant à leurs connaissances en matière religieuse, elles ne diffèrent pas en étendue, autant que je puis en juger, de celles des blancs qui sont instruits dans les doctrines de la même église.

5. C'est un plaisir de voir que les Sauvages de ce pays, même dans leur état de nature, sont comparativement bons et extraordinairement intéressans ; cependant ceux qui ont eu le plus de moyens d'en juger, ont trouvé qu'ils sont loin d'avoir toutes les vertus que certaines autres personnes ont bien voulu leur accorder.

Depuis que les Sauvages qui résident ici, se sont convertis au christianisme, leurs dispositions morales se sont bien améliorées. Avant cette époque ils ne paraissent suivre que leurs inclinations, mais aujourd'hui ils ne paraissent généralement agir que par esprit de devoir.

S'il peut y avoir dans les Sauvages qui sont devenus chrétiens, quelque chose d'immoral qu'ils n'avaient point avant leur conversion, ils ne peuvent certainement pas dire qu'ils le doivent au christianisme, qui a su leur inculquer toutes les vertus et leur défendre tous les vices. Le christianisme a eu les effets les plus avantageux sur les habitudes sociales des Sauvages qui l'ont adopté. Ils ont renoncé à leurs vices errantes. La vengeance et les actes de violence ont presque disparu : la condition des femmes a été élevée au niveau de celle des hommes, et l'amour paternel et la politesse sont considérés comme une partie de leur religion. La promptitude avec laquelle les Sauvages prêtent leur assistance pour appréhender ceux qui, parmi eux, se sont rendus coupables de félonies est remarquable.

6. Ceux qui ont abjuré le paganisme et adopté le christianisme expriment très souvent leur reconnaissance pour les progrès qu'ils ont faits, et sont maintenant dégoutés des cérémonies payennes qu'ils aimaient tant autrefois, et leur amour du progrès se fait évidemment voir dans l'attention constante qu'ils portent à l'instruction religieuse et l'anxiété qu'ils montrent à faire admettre leurs enfans dans l'école de la compagnie de la Nouvelle Angleterre, près de Brantford.

7. Une partie des Onodagos du Cuyugas sont encore payens, mais ils ne nient pas la vérité du christianisme, et leur condition s'est évidemment améliorée par le contact des Sauvages chrétiens. Plusieurs d'entre eux assistent assez souvent au service divin qui se fait dans une langue qu'ils comprennent, et sont ainsi engagés d'une manière insensible à adopter les doctrines et les sentimens du christianisme. Les ministres de l'église d'Angleterre qui ont été envoyés parmi eux, ont fait tous leurs efforts pour les engager à renoncer à leurs pratiques payennes, et plusieurs Lieutenans Gouverneurs leur ont recommandé avec instance de se faire chrétiens et de joindre l'église établie. Le Surintendant en chef des affaires des Sauvages leur a aussi parlé du sujet en termes encourageants. Quant aux obstacles qui se sont opposés à leur conversion, on a remarqué avec regret que quelques uns de leurs chefs se sont ligés ensemble pour rejeter le christianisme et pour forcer ceux qui sont sous eux à les imiter. L'inconsistance frappante qu'ils remarquent entre la croyance et la conduite d'un grand nombre de blancs qui sont venus se joindre à eux, leur a fourni des objections plausibles contre le christianisme. Mais peut être que le plus grand obstacle à leur conversion se trouve dans l'état d'incertitude dans lequel se trouvent la possession de leurs terres qui semble avoir produit sur leur esprit un effet pernicieux, et a été accompagné des tentations continuelles, de déception et de querelles.

8. Dans mon opinion, le meilleur moyen de promouvoir leur avancement religieux serait de tâcher de leur enseigner l'usage des moyens que le Christ a donnés à son église, et d'apprendre aux enfans à lire les saintes écritures. La Liturgie Anglicane qui a été traduite en langue sauvage offre un abrégé des écritures et un mode supérieur de culte, bien propre à faciliter leurs progrès dans la religion.

9. Il me semble que l'aptitude des enfans Sauvages ne diffère pas de celle des blancs.

10. Autant que je puis me former une opinion, le meilleur moyen de faciliter leurs progrès sous tous les rapports, c'est de leur enseigner les doctrines et les devoirs du christianisme, de les encourager à la culture des terres, et de procurer aux enfans les bienfaits d'une éducation anglaise.

11. Je pense qu'il est grandement avantageux d'établir des écoles d'industrie pour les enfans Sauvages. La munificence de la compagnie de la Nouvelle Angleterre nous fournit les moyens d'établir et de maintenir ces écoles ; mais les connaissances que j'ai sur les affaires des Sauvages ne me permettent pas d'offrir aucune suggestion sur les moyens d'établir ces institutions dans leur établissement.

Je ne suis point préparé à recommander pour les Sauvages un mode d'enseignement différent de celui qui est suivi et si bien adopté aux écoles des blancs. On devrait attacher à ces établissemens une terre sur laquelle les enfans pourraient travailler pendant un certain nombre d'heures tous les jours, et l'on devrait enseigner à quelques-uns d'eux les arts mécaniques les plus utiles. Il serait aussi très avantageux d'enseigner les arts de la civilisation aux filles Sauvages, que l'on pourrait admettre dans ces institutions. Mais si l'on veut leur enseigner plus que cela, on ne retirera certainement pas des avantages proportionnés aux dépenses qu'il faudra encourir. Les enfans devraient recevoir leurs pensions et leurs logemens dans ces établissemens et l'on ne devrait pas leur laisser visiter leurs parens ou leurs amis sans permission expresse.

Les Sauvages montrent beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques. Cette aptitude, un grand nombre d'entr'eux l'ont fait voir en faisant des souliers, bâtissant des maisons, ferrant des chevaux, faisant des ustensiles d'agriculture, et même des cuillères d'argent, des anneaux et autres ornemens que portent les femmes Sauvages, sans même avoir appris régulièrement ces métiers.

13. La santé des Sauvages ne diffère point de celle des blancs leurs voisins.

14. Autant que j'ai pu le constater, les Sauvages n'augmentent ni ne diminuent en nombre. Pendant ma résidence, il n'y a pas eu de migration considérable parce qu'ils étaient très bien établis sur leurs terres respectives à l'abri des impiétés des blancs, et lorsque ceux qui sont encore payens seront devenus chrétiens, on peut s'attendre à ce que leur nombre augmentera graduellement.

15. On pourrait conserver la santé des Sauvages et arrêter la mortalité parmi eux, en plaçant dans leur établissement un médecin d'une conduite exemplaire, dont les soins leur seraient exclusivement consacrés.

16. Les Sauvages, hommes ou femmes ne se marient pas souvent avec les blancs.

17. Dans mon opinion, il n'y a pas de différence bien sensible entre les habitudes et la conduite générale des métis et des Sauvages pur sang.

18. Dans quelques cas particuliers où les Sauvages se sont mariés avec des blancs, la condition des enfans issus de ces mariages s'est améliorée ; mais on doit attribuer cela à des circonstances plus favorables et à une éducation supérieure.

19. Les femmes Sauvages vivent rarement en concubinage avec les blancs.

20. Il nait bien peu d'enfans naturels parmi les Sauvages qui sont chrétiens ; et les Sauvages voient cela d'un bien mauvais œil.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

24<sup>e</sup> Juin.

21. Je ne connais pas de Sauvages ici qui jouissent des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté. Mais je ne saurais dire précisément jusqu'à quel point ils jouissent de ces droits.

22. Je ne connais point de cas où les Sauvages possèdent les mêmes droits que les blancs, excepté les enfants issus du mariage d'un blanc avec une femme Sauvage.

23. Dans mon opinion, les Sauvages ont assez de connaissances et d'habitude pour exercer ces droits; mais pour le moment je ne pense pas qu'il serait désirable ou même avantageux pour eux de les exercer. On peut sans doute trouver des objections pour les Sauvages qui connaissent assez la langue anglaise.

24. Quant à l'amélioration de la condition des Sauvages ici, je prends respectueusement la liberté de suggérer ici l'avantage qu'il y aurait à accorder un lot de terre à chaque Sauvage qui serait parvenu à l'âge de majorité; que ces lots devraient être contigus les uns aux autres, de manière à former un township ou établissement, où il n'y aurait que les Sauvages qui seraient admis; que l'on devrait accorder à ces Sauvages et à leur postérité à toujours, un droit parfait et inaliénable à ces propriétés; en sorte que personne ne pourra espérer les engager à vendre leurs terres ou engager ceux qui ont le pouvoir à les éloigner de leurs établissements.

Quant à l'emploi des présents, je n'ai qu'une suggestion à faire, c'est qu'ils devraient être distribués dans l'établissement Sauvage par un officier nommé à cette fin, à chaque individu, sinon à chaque famille séparément; et qu'on ne devrait donner à aucune Tribu la part des présents qui lui revient pour les diviser entre ses membres.

Quant aux rentes des Sauvages, je prendrai la liberté de dire comme mon opinion, que les Sauvages sont en état de les employer d'une manière très profitable et très satisfaisante; et je suggérerais que le Gouvernement n'eût à payer à même leurs fonds aucune dette qu'ils auraient contractée collectivement ou individuellement; en sorte que les personnes qui leur vendent à crédit auraient affaire à eux pour le paiement de leur créance. On pourrait, du consentement des Sauvages, employer avec avantage une petite partie de cette somme à soulager les malades, les personnes âgées et ceux qui sont incapables de travailler parmi eux, et qui sont dans la nécessité de demander des secours à leurs missionnaires.

Quant aux produits de la vente de leurs terres, je pense qu'il serait très agréable pour les Sauvages, si cela ne leur était pas très avantageux, que cet argent fut placé dans une banque ou toute autre institution approuvée, qui leur en paierait l'intérêt à des époques fixes.

APPENDICE No. 29:

Témoignage du Révd. W. H. Landon, (au sujet des Sauvages des Six Nations de la Grande Rivière.)

Je connais mieux les Tuscaroras qu'aucune autre Tribu de Sauvages; mes observations ne sont censées s'appliquer qu'à eux, bien que jusqu'à un certain point elles sont vraies pour tous les autres Sauvages, surtout ceux de la Grande Rivière.

Les Tuscaroras, comme vous le savez, sont établis à huit ou douze milles en bas de Brantford, sur les deux rives de la Grande Rivière; leur village ainsi nommé est sur le côté est de la rivière, bien que le plus grand nombre des Sauvages vivent sur le côté ouest.

Le nombre des métis, proprement dit, est je crois bien petit, quoique ceux de race mêlée (c'est-à-dire ceux qui ont plus ou moins de sang des blancs dans leurs veines, généralement moins de la moitié,) soient plus nombreux. Ceci ferait voir que je dis vrai quand je dis que les relations charnelles entre les Sauvages et les blancs sont moins fré-

quentes qu'elles ne l'étaient autrefois. On ne saurait nier que ces relations ont été très fréquentes; et delà on a accusé les femmes d'être naturellement vicieuses et licencieuses, et dépourvues des vertus de modestie et de chasteté. Mais ces accusations ont, je crois, été portées sans trop de raison; la vérité est, je crois, dans le contraire. Aucune race, *ceteris paribus*, ne possède ces vertus à un plus haut degré. Comme preuve de cela qu'on se rappelle que l'infidélité et le concubinage leur étaient tout-à-fait inconnus jusqu'à l'époque où les blancs leur en offrirent la tentation; et même à présent ces cas sont très rares; cependant pour se prémunir contre ces fautes, ils n'ont aucun des secours que prête la religion, ils n'ont point de restrictions puissantes de l'opinion publique, ni la crainte d'une justice rétributive. Otez tout cela aux autres sociétés et quelle serait la condition morale de la plupart des hommes. Il faut aussi se rappeler que les obligations du mariage ne sont pas pour eux ce qu'il est pour nous, obligatoires pour la vie; au contraire ces alliances n'étaient souvent formées que pour un temps limité et spécifié, et quand elles ne l'étaient pas on ne considérait comme défendu ni déshonorant pour les parties que de les rompre du consentement mutuel. Des hommes méchants et sans principe parmi les blancs ont souvent profité de ces coutumes singulières pour se livrer à leurs penchans charnels; et delà ces enfans qui nous paraissent illégitimes et qui sont cependant nés pendant des relations qui étaient légitimes et honorables.

Généralement le contact des blancs et leur mélange avec les Sauvages n'a pas eu l'effet d'améliorer le caractère moral et religieux des Sauvages. La raison, jusqu'à un certain point est évidente; ceux qui en général ont été les plus intimes avec eux, ceux surtout auxquels ils doivent le peu de sang de blanc qu'ils possèdent, étaient des hommes sans caractère et qui ne s'associaient à eux que pour faire de l'argent ou se livrer à la débauche. Ils ne pouvaient s'attendre à retirer aucun avantage des relations de ces gens, mais tout le contraire; en conséquence on a généralement trouvé que les Tribus qui avaient eu le plus de contact avec les blancs, étaient les plus immorales, les plus dégradées et les plus avilies. Le singulier goût, la soif insatiable qu'ils ont généralement pour les boissons fortes, les a sans doute conduits en grande partie à ce fâcheux résultat. Cette soif est si dévorante et si irrésistible, surtout lorsqu'ils ont commencé à la satisfaire, qu'ils courent tous les risques et qu'ils feront tous les sacrifices pour avoir les moyens de la satisfaire; et ils ne manquent jamais d'hommes assez vils pour allumer cette soif dans le but d'en tirer avantage. Et les réglemens que le Gouvernement a fait, les actes que la Législature a passés pour leur protection n'ont point suffi pour les mettre à l'abri des machinations de ces démons incarnés; parce qu'il y a encore aujourd'hui sur la Réserve de la Grande Rivière, des épiceries, des auberges et des boutiques où le whiskey est presque le seul et le seul même des articles que l'on offre en vente.

Mais quoique ce soit principalement des hommes sans principes qui ont eu le plus de relations avec ces Sauvages, il y a cependant des exceptions: il y a plusieurs personnes bienveillantes qui ont travaillé à leur bonheur; et il est à espérer qu'ils n'ont point travaillé en vain. Mais alors on doit avouer que leurs succès n'ont été que partiels, les fruits n'ont pas été proportionnés aux peines qu'ils se sont données. Et ils n'ont point toujours "abandonné leurs muettes idoles," pour "servir le Dieu vivant," et même lorsque cela a eu lieu, quand nous avons la preuve que leur conversion est le fruit de la "sincérité de leur cœur," cependant leur condition civile et matérielle n'est pas beaucoup meilleure quoique leurs dispositions morales soient plus pures. Il est vrai qu'ils ne sont plus ivrognes, ni menteurs, ni impies, mais ils sont Sauvages, sous tous les autres rapports. Tels sont je crois, à quelques exceptions près, les succès qui ont couronné les diverses tentatives que l'on a faites pour civiliser les Sauvages. Ils n'y a qu'une seule circonstance où à ma connaissance les succès ont été de nature la plus satisfaisante; et ici on se demandera naturellement quelle est la cause de ce manque universel de succès, mais comme la considération de cette question appartient plus particulièrement à une autre partie de cette communication, à celle où je parlerai des besoins des Sauvages, je l'omettrai pour le moment et je me bornerai à la considération de leur état actuel.

Appendice  
(T.)

24<sup>e</sup> Juin.



Depuis quelque temps la condition morale des Tuscaroras s'est beaucoup améliorée. Ils sont tous nominalement chrétiens, *c. a. d.*, qu'ils professent la religion de la Tribu et la plus grande partie des adultes donne heureusement à croire que leur religion est sincère. La plupart de ces derniers sont Baptistes : on leur a récemment bâti une chapelle, et il y a un ministre qui leur fait le service divin tous les dimanches. La plupart des adultes peuvent lire le Testament des Mohawks, et cinq ou six lisent l'anglais. Ils n'ont point d'écoles pour le présent. La compagnie de la Nouvelle Angleterre en a maintenu une jusqu'à une époque récente, bien que les Sauvages paraissent en avoir retiré bien peu de profit vu que le mode d'enseignement était défectueux, et le maître d'école finit par être renvoyé pour conduite immorale.

Ils ont fait bien peu de progrès dans leur condition physique et civile, quoiqu'il y en ait plusieurs qui cultivent le sol sur une grande échelle ; ils le font cependant d'une manière bien imparfaite, et ils n'en retirent en conséquence aucun profit. Ils connaissent cependant ce qui leur manque, et paraissent beaucoup désirer s'améliorer. Il peut paraître étrange à ceux qui ne connaissent point leur caractère, que malgré le désir assez vif qu'ils ont de faire des progrès, ils n'en ont point fait de bien grands ; et cependant, l'une et l'autre de ces assertions est vraie. Les autres peuples apprennent par la réflexion et l'imitation ; les Sauvages apprennent lentement ou n'apprennent jamais. Pour avoir l'explication de ce phénomène moral, il ne faut que connaître le caractère sauvage. Quand nous le voyons pour la première fois dans les forêts, nous découvrons dans son caractère des traits qui nous remplissent d'admiration, des traits qui le distinguent immédiatement des autres Sauvages, un maintien noble et majestueux, un esprit fier et orgueilleux ; lorsque nous le voyons ensuite sur quelques-uns de nos marchés publics sal, malpropre et ivre, nous devons supposer qu'il a perdu toute l'indépendance primitive de sa nature, et qu'il n'a conservé que des sentimens avilis et qu'on ne doit que le négliger, le mépriser et le fouler aux pieds. Le misérable, indifférent à l'estime ou au mépris, il trouve dans sa stupidité brutale un obstacle insurmontable au progrès et à la civilisation. Ces idées sont cependant erronées, quoiqu'elles soient généralement adoptées. Le Sauvage n'est pas aussi dégradé que démoralisé ; il n'a pas perdu les qualités innées de son caractère sauvage, mais il leur a ajouté les vices de la civilisation : et le principal obstacle à ses progrès n'est pas tant dans sa stupidité que dans son orgueil. Ils sont très susceptibles d'instruction, mais ils l'ont en aversion, non pas parce qu'il n'y voit aucun avantage, mais parce qu'ils sont trop orgueilleux pour reconnaître que les autres en savent plus qu'eux.

Dans cet état, la race sauvage a un bien triste avenir ; déjà leur nombre est considérablement réduit et leur caractère est avili. Que ces causes agissent encore quelque temps et ils finiront par disparaître ; mais ils auront souillé de leur sang le drapeau de la nation chrétienne dont ils attendaient protection, dont ils ont contribué à agrandir les états, et qui, suivant la générosité et la libéralité chrétienne, devait les instruire et les maintenir. Quoique ce soit là l'effet de la politique que l'on suit à leur égard aujourd'hui, cependant si l'on en adoptait une meilleure, on pourrait encore les sauver, les civiliser, les relever, et des restes épars d'un peuple avili sortirait une race d'hommes nobles. Je ne crains pas de risquer ma réputation (fut-elle aussi riche que celle de César) en disant que ce serait là les résultats d'une conduite prudente et généreuse à leur égard. Je ne prétends pas que les générations actuelles pourraient comprendre les sciences abstraites, mais rien ne les empêcherait d'exceller dans les arts. Ils possèdent tous les talens nécessaires pour cela, et ils les possèdent naturellement à un degré remarquable. La question est donc maintenant de savoir quelle serait la meilleure politique à suivre à l'égard des Sauvages.

Je réponds d'abord que ce devrait être un système de douceur. Le Surintendant vis-à-vis des Sauvages ne devrait pas se renfermer dans sa dignité officielle, mais il de-

vrait être le père de son peuple et n'avoir de soucis que pour son bien-être civil, religieux et domestique ; s'insinuer dans son affection, gagner sa confiance par son désir incessant de faire son bonheur. De cette manière il pourrait réussir ; l'orgueil des Sauvages tomberait et ils se laisseraient volontairement aviser et conduire par un homme qui leur serait attaché par des motifs de charité.

Secondement, on devrait leur procurer une bonne éducation ; les écoles ordinaires ne suffisent point : on me dit que les Mohawks de la Baie Quinté ont presque tous appris à lire et à écrire l'anglais, et cependant il est difficile de trouver des gens plus mal propres qu'eux. Un d'eux m'a assuré qu'ils sont presque tous des ivrognes ; on peut citer des cas semblables dans presque toutes les parties de l'Amérique du Nord. Comme je l'ai déjà fait remarquer, je ne connais qu'un seul cas où les efforts que l'on a faits pour civiliser les Sauvages aient été couronnés de succès satisfaisants. C'était parmi les Creeks ou Cherokees du sud des Etats-Unis. Le plan que l'on y suivait est celui que je voudrais faire adopter ici, et l'on me dit qu'il est à peu près celui-ci :—Il fut établie une école suivant le système du travail manuel ; on construisit des bâtimens assez grandes pour loger et instruire les enfans avec leurs instituteurs ; on y ajouta une grande terre, une laiterie et diverses boutiques ; ou les enfans en apprenant à lire, apprirent aussi l'agriculture et quelques uns des métiers les plus utiles ; les filles apprirent les affaires du ménage, à conduire une laiterie et les manufactures domestiques. A mesure que l'entreprise faisait des progrès, les dépenses diminuaient ; la terre, etc., devint productive et dans le cours de quelques années les garçons et filles les plus âgés devinrent administrateurs, maîtres et maîtresses ; et l'on pense qu' si le Gouvernement n'avait pas adopté à leur égard une politique aussi cruelle en les chassant à l'ouest du Mississipi, l'institution aurait fini par se supporter elle-même. En même temps les enfans se trouvant séparés de leurs parens et de leurs anciens compagnons et étant confortablement vêtus, logés et nourris, perdirent peu à peu le goût de leur ancienne manière de vivre et surent en même temps prémunis contre les tentations qu'ils auraient eu de reprendre les vieilles habitudes de leur race,—par le soin que l'on prit de cultiver leurs facultés mentales, de redresser leurs habitudes et de former leur caractère. En conséquence un grand nombre sortirent de l'école des hommes intelligens et des citoyens précieux. La société chrétienne avec laquelle j'ai l'honneur d'agir, a l'intention d'établir une institution de cette nature pour les Tuscaroras ; cependant pour mettre à effet ses bienveillantes intentions elle compte sur les dons charitables des chrétiens. Ne puis-je pas savoir si l'on peut attendre quelque secours du gouvernement. J'espère qu'il n'y a pas de doute qu'avec le consentement des Sauvages on accorderait pour cela 400 à 600 acres de terres et peut-être quelque chose de plus. Et pourquoi ne serait-il pas digne du Gouvernement Anglais (ou Colonial) qui s'est déjà distingué par sa libéralité de tendre la main à ce peuple, abattu depuis si longtemps ? Ne le lui doit-il pas ? Il a partagé les dépouilles que l'on fait depuis longtemps sur cette race et c'est à ces dépouilles qu'il doit une partie considérable et précieuse de ses domaines. Ne devrait-il pas au moins reconnaître ces obligations ? Il a noblement payé sa dette envers les enfans enchaînés de l'Afrique ? Et pourquoi n'aurait-il pas de même envers les enfans pillés et sans protection de l'Amérique ?—S'il a eu soin de donner une partie des droits civils aux premiers dans une terre sur laquelle ils étaient étrangers, qu'il en fasse autant pour ces derniers dans une terre qui appartenait autrefois à leurs pères.

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) W. H. LANDON.

RAWSON W. RAWSON, Ecr.,

Président de la Commission des Affaires des Sauvages.

Woodstock, 16 Décembre, 1842.

Appendice  
(T.)  
246 Juin.

24e Juin.

Témoignage du Rév. R. Flood au sujet des Munsees et des Chippaouais de la Rivière Thames.

1. Je connais deux nations Sauvages ; les Munsees et les Chippaouais qui sont établis dans ces environs depuis sept ans.

2. Durant cet espace de temps ils ont fait des progrès considérables dans leur caractère morale et religieux ainsi que dans leurs habitudes d'industrie.

3. Sous le rapport de l'agriculture, ils ont aussi fait beaucoup de progrès, vu que lorsque je les visitai pour la première fois, comme missionnaire, ils n'avaient pas un champ convenablement enclos.

4. Quand je les visitai pour la première fois, ils étaient tous payens, mais l'auteur de tout bien et de toute perfection, en bénissant mes faibles efforts a bien voulu en arracher quelques uns aux ténèbres, et ceux-là ont toujours depuis, à quelques exceptions près, parlé et vécu en chrétiens.

5. Il est évident qu'ils ont fait de grands progrès dans leurs dispositions morales ainsi que dans leurs habitudes sociales depuis qu'ils ont renoncé au paganisme.

6. Ils sont très sensibles aux changemens qui se sont opérés dans leur condition, et un très grand nombre d'entre eux manifestent un zèle très louable pour leur avancement individuel.

7. Il y a encore sept familles de Munsees, quinze de Chippaouais et six de Pottawatimies qui sont payennes ; quelques unes d'entre elles demandent le baptême ; ces familles, à quelques exceptions près, assistent régulièrement au service divin, et je me flatte que le jour n'est pas éloigné où ils rejeteront leurs idoles. Leur goût pour les boissons fortes est la principale chose qui les empêche de devenir chrétiens ; ils savent qu'il leur faut abandonner ce vice ainsi que tous les autres avant de pouvoir recevoir le baptême.

8. Ma ferme opinion à ce sujet, c'est que l'éducation basée sur la révélation divine, peut seule être d'un avantage durable pour la génération naissante et qu'on ne l'obtiendra qu'en instruisant le Sauvage ignorant par les moyens ordinaires de la prédication, du catéchisme, etc., etc.

9. Les enfans Sauvages ont montré beaucoup d'aptitude à apprendre, mais il est à regretter qu'ils assistent bien irrégulièrement aux écoles ; parce que leurs parens ne les laissent pas à leur village lorsqu'ils font leurs courses ou leurs expéditions de chasse, malgré mes remontrances à cet égard.

10. Le plan que j'ai adopté jusqu'ici dans ma mission a eu un très bon effet ; tel que de réunir les Sauvages deux fois par semaine, le soir, pour l'instruction religieuse outre le service du matin et du soir chaque dimanche, et les visites que je leur fais de maison en maison, lorsque le tems me le permet.

11. Je crois qu'il est bien constaté que lorsque l'on joint le travail à l'éducation, il en résulte les meilleurs effets possibles ; j'ai vu le fonctionnement de ce système au village des Mohawks à Branford et j'en ai senti toute l'importance pour les enfans Sauvages. Ce système a causé de bons effets pendant un certain nombre d'années dans quelques unes des missions des Indes Orientales et de Sierra Leone, mais il exige d'abord de grands déboursés quoi que par la suite il finit presque par payer les frais d'entretien.

12. J'ai souvent admiré l'adresse que déploient quelques uns d'eux dans la construction de leurs maisons de billois, de leurs sleighs, de leurs trainaux, de leurs yokes, sans le secours d'autres outils qu'une hache, un marteau et un couteau.

13. Leur santé n'est pas généralement aussi bonne que celle de leurs voisins les blancs, mais ceci est dû, je crois, à

leurs premières habitudes d'intempérance jointes à la misère qu'ils endurent sous le rapport du froid, de la faim, etc.

14. C'est un fait alarmant de voir que les Sauvages de ce continent ont diminué considérablement depuis le dernier siècle ; mais en feuilletant mon registre, je trouve qu'ils ont un peu augmenté depuis que je suis parmi eux.

15. Il n'y a pas eu de grandes mortalités parmi eux depuis que je suis parmi eux.

16. Ces Sauvages n'ont point contracté de mariage avec les blancs.

17. Il n'y a pas eu de cas de cette espèce.

18. Do. Do.

19. Il n'y en a pas de cas à ma connaissance.

20. Je pense que parmi les Sauvages, hommes ou femmes, il y a bien peu de chasteté, et je pense que le peu qu'il y en a est limité en grande partie à ceux qui sont chrétiens. La classe éclairée réproouve autant que les blancs la naissance des enfans naturels, mais les Sauvages qui ne sont pas convertis n'en font aucun cas.

21. Les Sauvages jouissent de tous les privilèges de Sauvages Anglais, sous le rapport de la vie et des biens ; mais ils n'exercent pas la franchise électorale, parce qu'ils possèdent leurs terres sous une tenure différente de celle des blancs.

22. Je n'en connais pas.

23. Je ne considère pas que les Sauvages dans leur état actuel soient capables d'exercer les droits et privilèges des sujets anglais dans toute leur étendue ; par exemple ceux de la franchise électorale qui auraient l'effet de les mettre en contact avec la partie démoralisée des blancs dans les assemblées politiques, ce qui les rendrait facilement les victimes des gens mal intentionnés.

24. A ce sujet, je prendrai la liberté de faire remarquer que le jour n'est pas arrivé où il serait à propos de faire un autre emploi de leurs présens, parce qu'ils y mettent un trop grand prix, et dans le fait, ces présens sont presque nécessaires à leur existence, tant que les couvertes, les chaudières, les couteaux, etc.

L'emploi de leurs rentes à l'amélioration de leurs terres, à l'achat de bétail, etc., serait, à mon opinion, suivi des plus heureux résultats ;—mais dans ce cas, il devrait y avoir une personne convenable pour enseigner un système d'agriculture amélioré dans chacun des établissemens ; et quant au produit de la vente de leurs terres, ils ne sauraient être mieux employé, qu'à encourager les arts mécaniques, l'économie domestique, etc., etc., ainsi que l'éducation des enfans.

Je désire ajouter pour l'information des Commissaires, que comme le Gouvernement doit beaucoup à ces êtres abandonnés depuis si longtems, et comme l'on doit admettre que sous le rapport du tems, ce n'est que très tard que l'on a commencé à leur faire connaître les bienfaits de l'évangile et à donner l'instruction à leurs enfans, on ne doit pas alors exiger beaucoup d'eux par suite de notre négligence, mais qu'en même tems nous ne pouvons pas mépriser les faibles progrès qu'ils ont faits ; et même aujourd'hui je vois à l'horison, le jour brillant qui doit éclairer les restes de ces Tribus autrefois si nombreuses, si le Gouvernement voulait maintenant adopter le plan suivant que l'on a suivi avec succès dans plusieurs parties des grandes Indes, particulièrement sous la direction et les soins de la société des missions. Que l'on choisisse dans nos écoles des Sauvages actuels les enfans les plus intelligens et les plus avancés, et qu'on les place soit dans le collège du Haut-Canada, soit sous les soins de quelque instituteur éminent, dans le but de suivre le cours d'instruction qui pourra les

24e Juin

mettre en état d'exercer les devoirs du Ministre chrétien, du Cathéchiste et d'Instituteur parmi leurs propres gens. C'est le mode que l'on a suivi le plus ordinairement pour évangéliser les nations de la terre dans tous les âges de l'histoire du monde; et humainement parlant, ce mode pour les Sauvages aurait l'effet de faciliter leur civilisation et leur conversion dix fois plus que celui que l'on suit en leur envoyant les Missionnaires les plus dévoués, qui ont à lutter pendant plusieurs années contre les difficultés de leurs divers langages avant de pouvoir s'exprimer avec satisfaction pour eux mêmes, et avec avantage pour les aborigènes.

## APPENDICE No. 31.

Témoignage du Rév. F. Mack, au sujet des Chippaouais, des Hurons et des Weyandottes de Amherstburg et de la Pointe Pelée.

Réponses aux questions soumises par les Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages.

1. Je n'ai connu qu'imparfaitement les Hurons pendant environ sept années. Il y avait parmi eux une mission Méthodiste quelques années avant que je me sois établi à Amherstburgh; en conséquence, ils n'étaient pas spécialement confiés à ma charge de pasteur.

2. Je ne puis répondre correctement à cette question pour la raison donnée plus haut.

3. Dans l'opinion de juges plus compétens que moi, ils ont fait des progrès dans l'agriculture.

4. Je ne saurais rien dire des progrès qu'ils ont faits dans le christianisme, vu qu'ils n'appartiennent point à l'Église d'Angleterre.

5. Conséquemment, je ne suis point un juge compétent de leurs habitudes morales et sociales.

6. Je pense qu'ils désirent faire des progrès.

7. Il n'y a point de Hurons payens; ils sont méthodistes ou catholiques romains. Ceux des Chippaouais qui sont établis à la Pointe Pelée sont payens. Lorsque les Hurons, les Chippaouais et les Weyandottes, etc., avaient coutume de se réunir ici pour recevoir leurs présens, je les rassemblais dans une église, je leur prêchais et expliquais les Stes. Ecritures; mais, par suite du court séjour qu'ils y faisaient, les résultats ne pouvaient pas être bien considérables. Depuis que l'Isle de Manitoulin a été choisie comme lieu de rendez-vous, je n'en ai eu aucune occasion, et les Chippaouais de la Pointe Pelée sont trop éloignés de cette mission, et comme ils n'y sont point établis d'une manière permanente, leurs goûts pour la vie errante est un obstacle à leur conversion.

8. Le meilleur moyen je crois de répandre l'instruction religieuse parmi eux, c'est de les établir à la Pointe Pelée, de nommer un Missionnaire et un Instituteur ou cathéchiste qui leur enseigneraient la religion et agirait comme maître d'école.

9. Il n'y a point d'école parmi les Hurons.

10. Par l'établissement d'une mission et d'écoles, et leur isolement de blancs qui ne sont chrétiens que de nom et dont l'immoralité et la mauvaise conduite offrent de sérieux obstacles à la conversion des Sauvages.

11. Je n'ai aucune expérience à cet égard, en sorte qu'il m'est impossible de m'en former une idée; mais je crois que les écoles d'industrie devraient être une partie essentielle du système que l'on devrait adopter pour leur amélioration.

12. Ils montrent la même aptitude que les enfans des blancs.

13. L'état de leur santé n'est point pire que celui des blancs leurs voisins.

14. Ils sont sédentaires.

15. La mortalité n'est pas excessive parmi eux.

16. Oui, ils le sont.

17. Les métis sont plus intelligens, et cherchent à imiter les blancs dans leur manière de vivre.

18. Les enfans sont plus civilisés et désirent s'instruire.

19. Je ne puis répondre à cette question.

20. Je ne saurais dire.

21. Ils ne jouissent point de la franchise électorale, et ils n'ont point le pouvoir de vendre ou aliéner leurs biens.

22. Je ne crois pas.

23. Je crois que les Sauvages n'ont pas assez de connaissance et d'habileté pour exercer ces droits.

24. Je désirerais qu'ils fussent établis sur des terres, mais non contigues à celles des blancs; qu'il fut établi des écoles d'industrie et d'instruction, et des missions parmi eux.

## APPENDICE No. 32.

Témoignage du Rév. B. Slight, au sujet des Weyandottes de Amherstburgh, et des Mississagas ou Chippaouais de la rivière Crédit.

1. Depuis six ans: deux années en qualité de missionnaire wesleyen parmi les Weyandottes près de Amherstburgh, dans le Township de Malden; et quatre ans parmi les Chippaouais, à Crédit.

2. Les Sauvages Weyandottes avaient beaucoup été négligés avant que je fusse envoyé parmi eux, vu qu'ils n'avaient jamais eu de ministre fixe et régulier. Environ la moitié de la Tribu était composé de papistes. Les Wesleyens ont fait des progrès considérables sous le rapport moral et religieux pendant les deux années que j'ai été leur ministre; quelques-uns d'entre eux étaient industrieux d'une manière infatigable; mais comme leur progrès à cet égard dépend de la pratique, qui exige une habitude, je ne suis pas en état de citer aucun changement important qui ait attiré mon attention.

Les Sauvages de Crédit ont fait des progrès considérables pendant les quatre années que j'ai été en relation avec eux. J'ai vu des centaines de villages en Canada et en Angleterre, et je puis dire en conscience de n'en avoir jamais vu d'aussi régulier, d'aussi paisible et d'aussi moral que le village Crédit. Si quelqu'un s'enivre, son but est de le cacher. Je n'ai jamais vu d'adultes qui ait profané le Dimanche; sous ce rapport j'ai toujours remarqué le plus grand contraste entre leur conduite et celle des blancs leurs voisins. C'était souvent une grande tentation pour eux que de voir les blancs, leurs voisins, descendre la rivière dans des occasions favorables et prendre de grandes quantités de poisson, tandis qu'eux ils observaient paisiblement le repos du Dimanche. Ils ont fait des progrès considérables dans leurs habitudes d'industrie.

3. Leur mode d'agriculture était à peu près le même que celui des blancs; peut-être ne le portaient-ils pas au même degré de perfection, mais ils s'amélioraient peu à peu, parce qu'ils étaient toujours prêts à profiter des suggestions qu'on leur faisait. Les Sauvages de Crédit en particulier ont considérablement agrandi leurs opérations d'agriculture pendant que j'ai résidé parmi eux. Ils s'entendaient bien à élever du bétail; la plupart des familles avaient une vache, des cochons, des volailles, etc.; quelques-unes d'entre elles avaient des bœufs, des chevaux, etc. Ils récoltaient une grande quantité de foin, de grain, de végétaux et de patates, etc. Près d'un tiers de leur réserve était défriché, et cultivé comme paturage, terre à foin ou à labourage.

4. Les habitans des villages que j'ai connus, faisaient profession de christianisme et assistaient aux églises en plus grand nombre qu'on n'a coutume de le voir parmi les blancs.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

240 Juin.

Pendant que j'ai agi comme leur ministre, ils ont augmenté en nombre. Il y avait parmi eux un grand nombre de chrétiens éminens, "qui faisaient en toutes choses honneur à la doctrine de Dieu leur sauveur," et manifestaient les grâces actives et passives du caractère chrétien. La masse du peuple montre des connaissances étonnantes dans la doctrine et les devoirs du christianisme; comme de raison, il y avait une différence, mais c'était là leur caractère général. Un ministre méthodiste, par les examens trimestriels qu'il fait de son peuple, a un moyen sûr de constater la condition de sa congrégation; à cet avantage on peut joindre encore ce qu'ils possèdent en commun avec les autres ministres, les relations journalières avec ses ouailles. J'avais l'habitude de m'informer des vues des Assistans Instituteurs, et je leur disais toujours de me consulter dans les cas où ils rencontreraient des difficultés; plusieurs entrevues de cette nature ont eu lieu; et je désire, après mûre considération, que l'on comprenne bien que ceci est mon témoignage réfléchi.

5. Décidément, j'ai entendu plusieurs des anciens habitans dans le voisinage de Crédit, exprimer leur admiration à cet égard; autrefois ils étaient malpropres, ivrognes et avilis; aujourd'hui ils sont polis, propres et sobres. Cette amélioration a eu un effet décisif sur leurs habitudes sociales; les femmes ont pris un rang dans la société et les enfans sont entourés de soin; en général, ils prennent les manières des familles bien réglées; ils ont de bonnes maisons et quelques-uns même ont dans leur intérieur tout le confort que possèdent les blancs.

6. Je puis répondre à l'affirmative pour les deux parties de cette question; les femmes surtout, pleurent au récit des grands changemens qui se sont opérés dans leur condition.

7. Il n'y avait point de payens dans aucune des stations où j'ai résidé.

8. J'ai toujours trouvé que les institutions méthodistes qui étaient particulièrement confiées à mes soins étaient admirablement bien adaptées à leur progrès religieux, comprenant l'instruction publique et privée et une surveillance constante et régulière de toute leur conduite. Comme de raison nous avions la liberté d'adopter toutes les méthodes que la prudence nous faisait considérer comme propres à leur avancement; mais j'ai toujours trouvé que le fonctionnement de notre système comprenait tous les détails; et les progrès qu'ils ont faits dans leurs habitudes morales et les connaissances religieuses, progrès que j'ai déjà faits remarquer, viennent à l'appui de l'assertion que je fais ici.

9. Oui, quelques-uns d'eux d'une manière remarquable; généralement ils font voir un jugement bon, vif et clair. Ils sont rarement surpassés par leurs compagnons d'écoles ou de collèges. H. Steinhour, que je connaissais à Crédit eut le second prix à l'examen public des élèves de l'académie de Cobourg, et mérita les éloges d'un ministre éclairé de l'église d'Angleterre qui assista à l'examen. Les jeunes gens, quoiqu'ils ne brillent pas sous le rapport de la littérature ont cependant des connaissances solides; il y en a bien peu qui ne sachent point lire, écrire et tenir les comptes; l'écriture de quelques-uns d'eux est magnifique, et ils lisent avec beaucoup de facilité et de grâce.

10. L'établissement des écoles obtiendrait cet objet; les sociétés des missionnaires livrées à leurs seules ressources ont beaucoup fait dans cet endroit. Si l'on n'avait des instituteurs capables, ils adopteraient plusieurs de leurs plans. J'ai quelques fois pensé qu'il serait très avantageux pour cela d'établir un séminaire supérieur dans quelque réserve centrale pour y recevoir les élèves les plus instruits. Ceci engagerait plusieurs des élèves des écoles élémentaires à demander à y être admis. Les Sauvages, je crois, consentiraient de bon cœur à approprier une partie de leurs fonds à cet objet; ou bien si l'on ne pouvait point faire cela, on devrait en choisir quelques-uns auxquels on donnerait une éducation plus soignée, et de retour dans leurs familles, ces jeunes gens répandraient le goût de la littérature. On devrait enseigner les métiers à un plus grand nombre de jeunes gens.

11. Le Révd. M. Case, de Alderville, a une école de cette espèce, et comme il est parfaitement au fait de son sujet, je prendrai la liberté de n'en point parler d'avantage, mais de vous renvoyer aux remarques qu'il a faites sur le sujet.

12. Il y avait à Crédit deux ou trois jeunes gens qui étaient cordonniers, et assez bons cordonniers; deux ou trois autres étaient charpentiers; la plupart d'entre eux pouvaient se servir des outils de charpentier et entreprendre les ouvrages ordinaires. Je pense que d'après la sagacité et l'ingénuité qui distinguent leur caractère, plusieurs d'entre eux excelleraient dans les métiers si on les leur enseignait convenablement.

13. Je pense qu'il y a bien peu de différence entre l'état de la santé des Sauvages et celle des blancs; ils sont sujets à la phthisie. Les maladies inflammatoires sont plus dangereuses pour eux que pour les blancs. Autrefois la petite vérole anéantissait des Tribus entières; cette maladie régnait parmi eux lorsque je résidais à Crédit, et elle en a enlevé quelques-uns. Leur médecin a introduit la vaccine, et la maladie a beaucoup diminué; il y avait une beaucoup plus grande mortalité parmi leurs enfans qu'il n'y a coutume d'y en avoir parmi ceux des blancs. Pattribue cela à la misère qu'ils éprouvent dans les cabanes à sucre ou dans leurs expéditions de chasse. J'avais l'habitude de leur représenter cela, et cette coutume n'est pas aujourd'hui aussi commune qu'autrefois.

14. En conséquence de la publication des dépêches du Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, Sir F. B. Head, je convoquai une assemblée des mâles adultes à Crédit, pour examiner cette question avec les autres, mentionnées dans ces dépêches. D'après des documens nous constatames que depuis que la Tribu avait embrassé le christianisme, le nombre de Sauvages avait augmenté, bien qu'ils eussent été visités deux ou trois fois par des épidémies qui en avaient enlevé un nombre considérable. Il y a beaucoup de causes qui expliquent leur diminution—provenant toutes du paganisme,—et je suis convaincu que c'est par suite des cruautés et des coutumes horribles du paganisme qu'ils disparaissent "comme la neige sous les rayons d'un soleil d'été." "Avant que nous fussions chrétiens," disait le Chef Sawyer à cette assemblée, "nous étions tous ivrognes; plusieurs périssaient par le feu et par l'eau et s'entretuaient les uns les autres."

15. Ma réponse, relativement à ce que j'ai déjà dit dans ma dernière réponse, les faciliterait à embrasser le christianisme, et avec le temps ils en recueilleraient tous les avantages.

16. Parmi les Weyandotts, nous n'avions qu'une vieille femme qui s'était mariée à un blanc fait prisonnier pendant son enfance; un vieillard qui, dans sa jeunesse avait été fait prisonnier, s'était marié à une femme Sauvage qui ne vivait plus lorsque j'y résidais. Trois ou quatre des jeunes gens se sont mariés à des filles blanches; à Crédit, il y a deux Sauvages (les Jones) qui se sont mariés à des femmes blanches; il y a cinq femmes Sauvages qui se sont mariées avec des blancs.

17. Il y avait à Malden, dans deux ou trois cas, les enfans de M. Clarke, blanc, appartenant autrefois au Département des Sauvages, qui étaient des jeunes gens de qualité supérieure. La famille Ironsides, en est un autre cas. Il y avait à Amherstburgh, un autre monsieur, (magistrat) fils d'une femme Sauvage. A Crédit, les Jones n'avaient point de grands enfans; quant aux autres il n'y en avait que deux ou trois qui sortaient de l'enfance. Je ne puis dire s'il y a une différence sensible, parce que la plupart des enfans Sauvages par l'éducation et les connaissances religieuses qu'ils possédaient, avaient fait des progrès considérables dans leurs habitudes et leur conduite.

18. Pour les raisons données dans ma réponse précédente, je ne puis mentionner la différence.

19. Je n'en ai pas connu d'exemple, excepté une femme qui pendant trente ans avait vécu avec M. Clarke, de Malden. Cette femme était malheureuse pour cette raison et voulait que M. Clark la mariât formellement; mais comme celui-ci était déjà vieux et qu'il s'était considéré depuis si longtemps comme son mari, il refusa.

20. Je n'en ai connu qu'un cas qui s'est passé à Crédit; les Sauvages en général abhorrent cette conduite.

21. Je n'en connais aucun, excepté John et Peter Jones, qui ont des titres pour leur terres et qui ont voté pour les membres du Parlement.

22. Je n'en connais aucun.

23. Je pense que l'on pourrait en toute sûreté confier ces droits à plusieurs Sauvages à Malden et à Crédit.

24. On peut voir dans les réponses précédentes que dans mon opinion les Sauvages ont fait beaucoup de progrès; mais l'on admettra aisément qu'ils sont susceptibles d'en faire beaucoup d'autres. Pour cela on a suggéré différents plans. Je suis d'opinion que l'on devrait abolir toutes les distinctions caractéristiques dans les habits, dans les manières etc.; leur goût pour la chasse et les excursions s'opposent à leurs progrès. Leurs habitudes errantes les empêchent de s'appliquer à l'agriculture, et pour acquérir quelques connaissances dans les arts mécaniques, il leur faut des habitudes plus sédentaires. J'ai connu des Sauvages à Crédit qui avaient réussi dans la culture et qui ont parfaitement abandonné la chasse. L'absence de tous droits de propriété dans leurs terres est un grand obstacle aux progrès qu'ils pourraient faire; il n'ont point cet intérêt à défricher, à exploiter leurs terres, à élever des bâtisses, etc., qu'ils auraient autrement, parce que ces terres comme cela est déjà arrivé fréquemment, peuvent leur être enlevées. C'est la raison qu'ont donné quelques jeunes gens de Crédit pour ne point prendre des lots et commencer à cultiver. Peut-être qu'un plan comme celui qui suit serait avantageux aux Sauvages et avancerait beaucoup leurs intérêts.

I. Toutes les Tribus Sauvages que l'on ne considérera pas assez avancées en civilisation, comme les Tribus éloignées resteraient sous la protection immédiate du gouvernement, comme elles le sont aujourd'hui.

II. Quand l'on considère qu'une Tribu est assez avancée pour pouvoir agir pour elle-même qu'on lui offre alors tous les privilèges que possèdent les blancs, sous les restrictions suivantes :—

1. Que sa capacité soit reconnue sur la pétition qui lui sera accordée. Cette pétition cependant doit être appuyée du témoignage des personnes qui vivent avec elle, ou autour d'elle, que l'on peut considérer en état de juger. Cette demande ne saurait être faite qu'après que les Sauvages auront gagné la bonne opinion des blancs leurs voisins.

2. Si le gouvernement décide en leur faveur, le plan qu'il faudrait suivre alors, serait de nommer un Bureau de Commissaires dans chaque Tribu. Le devoir de ce Bureau serait d'examiner tous les membres de la Tribu qui réclament ces privilèges, d'en faire rapport, et de recommander ceux qu'il croirait digne de jouir de ce privilège et mériter d'avoir un titre de propriété pour sa terre. L'individu présenterait sa réclamation au bureau, et fournirait, à l'appui de ces qualifications, le témoignage de personnes respectables.

3. Le Bureau des Commissaires serait composé des chefs de la Tribu et de deux ou trois autres principaux Sauvages que ces chefs éliraient en conseil, et d'un ou de plusieurs blancs qui connaîtraient la Tribu, lesquels seraient nommés par le Gouvernement. Les blancs choisiraient entre eux celui qui doit être président du bureau.

Il est à supposer que l'on pourrait trouver des personnes qui siégeraient dans ce bureau une fois par mois, sans exiger de salaire. N. B.—Que ce bureau siège toujours dans la maison du conseil du village, et non pas dans une auberge. Cette règle est nécessaire pour ne pas exposer les Sauvages à la tentation de boire.

4. Que le titre qui sera ainsi accordé donne au Sauvage autant de droit de propriété que le blancs en possèdent, avec cette réserve cependant que pendant les 40 premières années que chaque propriétaire aura eu la jouissance que le titre comporte, il ne pourra point vendre ni transporter

sa propriété sans le consentement du Bureau des Commissaires; mais que le bureau pourra accorder à cette individu le pouvoir de disposer de son lot; s'il trouve satisfaisantes les raisons qu'il donnera pour le faire. Supposons, par exemple, que cette personne désirerait entrer dans le commerce, bâtir un moulin ou s'engager dans aucune autre entreprise qui exigerait des capitaux.

La propriété individuelle de leurs terres est nécessaire pour promouvoir l'esprit d'industrie et d'entreprise; et je ne puis voir qu'il y ait d'autres obstacles qui s'opposent à leurs progrès.

Les présents que l'on accorde aujourd'hui sont très utiles aux Sauvages. Peut-être serait-il également avantageux que ces présents fussent donnés aux Sauvages résidents en Canada, sous forme de provisions dans les saisons de l'année où les provisions sont rares. Cette règle empêcherait les ivrognes de vendre leurs couvertes pour une petite quantité de boissons fortes.

Les rentes des Sauvages et le produit de la vente de leurs terres, devraient leur être distribués de manière à leur procurer un avantage permanent, et un rang plus élevé dans la société. Si, comme je l'ai déjà mentionné, il était nommé un Bureau de Commissaires, ces argens pourraient leur être distribués sous sa direction. Ils pourraient employer ces argens à instruire leurs enfans, à leur apprendre des métiers, à les établir, ou à pourvoir aux besoins pressans des parens ou des enfans. Je pense cependant que l'on ne devrait pas enlever aux parens la part qui leur revient, sans obtenir leur consentement; et l'on devrait faire une distribution égale entre tous les adultes, ayant égard cependant aux veuves et aux orphelins.

Quand un individu demande l'administration entière de ses terres, alors on devrait lui payer sans réserve, sa propre part des intérêts, ou même le principal, afin qu'il puisse, comme cela arrive chez les blancs, faire prospérer ses affaires.

#### APPENDICE No. 33.

Témoignage du Rév. W. Scott, au sujet des Sauvages de la Rivière St. Clair.

1. Depuis 1836, mais plus particulièrement depuis le mois de Juin, 1841, que j'ai été nommé à la mission du Port St. Clair.

2. La mission des Sauvages maintenant sous ma surintendance fut établie en 1822, par la société des missionnaires Wesleyens, sous la direction de la conférence Britannique, et les Sauvages en général embrassèrent le christianisme en 1835 et 1836. Auparavant, suivant le témoignage de tous ceux qui les ont connus, ils étaient dans une condition misérable; ils étaient méchants, ivrognes et licencieux. Ils sont maintenant tout-à-fait changés, et leur caractère moral et religieux est généralement bon; et je crois sincèrement qu'ils font des progrès dans les connaissances religieuses et dans les habitudes d'industrie; mais il y a encore de grands obstacles sous ces deux rapports, le goût de la chasse et du vagabondage est porté à un point presque incroyable chez les vieux Sauvages; et les jeunes sont portés à suivre leur exemple. Il y a cependant sur cette réserve plusieurs exemples d'industrie persévérante, et par là même suivis de progrès rapides.

3. Ils suivront autant qu'ils le pourront le mode d'agriculture que suivent les blancs. Un grand nombre de Sauvages ici se servent très bien de la charrue, de la hache, et montrent beaucoup d'habileté dans les diverses opérations d'agriculture.

4 et 5. Conformément aux faits mentionnés dans la seconde question, l'influence du christianisme parmi ces Sauvages a été salutaire à tous égards.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Sous cette influence directe et salutaire, leurs habitudes morales et sociales ont fait des progrès étonnants, et ils avancent certainement avec une grande persévérance. Je ne parle d'eux qu'en général. Les blancs jouissent de leurs propriétés sans troubles, et l'on peut se fier sur leur intégrité avec toute confiance.

6. Les Sauvages sont certainement très sensibles aux progrès qui se sont opérés dans leur condition, et désirent leur avancement.

7. Il y a quelques payens sur la réserve, pas plus cependant que deux ou trois familles. Pour opérer leur conversion, on les invite aux exercices religieux qui se font dans la chapelle des Wesleyens, et ils ont constamment l'occasion de voir l'excellence de la religion chrétienne. Il peut y avoir d'autres petits obstacles à leur conversion, mais le principal se trouve certainement dans leur cœur vicieux que le démon retient captif et qui les éloigne souvent de la douce influence des exhortations chrétiennes et du contrôle religieux.

8. La diffusion constante des vérités religieuses telles que contenues dans les saintes écritures et sanctionnées par l'autorité divine, sait invariablement promouvoir le progrès de la religion et est, en conséquence, d'une importance vitale. Une surveillance active et une discipline stricte de la part du pasteur telles que celles que procure les assemblées de méthodistes, et les visites ministérielles de tous les trois mois ont été d'un grand avantage pour répandre la religion parmi les Sauvages.

9. Les enfans Sauvages dans les écoles attachées à cette mission ne montrent pas beaucoup d'aptitude à acquérir des connaissances, et s'ils ne suivaient pas aussi souvent leurs parens dans leurs excursions de chasses et dans des endroits éloignés, ils apprendraient très rapidement.

10 et 11. Sur ces questions, il me suffira de dire que le Gouvernement possède toutes les informations qu'on y demande par les communications fréquentes qu'il a avec le comité des missions Wesleyennes à Londres. Elles ont été transmises au Gouvernement Provincial. Le Rév. Dr. Alder, l'un de nos secrétaires de nos missions, y porta surtout plus d'attention en 1839, lorsqu'il visita le pays et adressa à ce sujet une lettre à Sir George Arthur. On trouvera dans le rapport des missions Wesleyennes de 1840, de la page 103 et 112, plusieurs suggestions importantes ainsi que la communication du Dr. Alder. Je vous transmets une copie de ce rapport, et je pense qu'il me suffira alors d'exprimer mon approbation des plans d'améliorations proposés dans la dépêche du Rév. Dr. Alder, commençant à la page 107.

12. Les Sauvages en plusieurs cas, qui sont venus à ma connaissance personnelle, montrent beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques. J'en connais un qui est un compositeur de premier rang dans un bureau d'imprimerie. Parmi eux il y a de bons forgerons, charpentiers, menuisiers et cordonniers.

13. Pendant tout le temps que j'ai résidé ici, la santé des Sauvages était aussi bonne que celle des blancs leurs voisins.

14. A part les migrations, les Sauvages d'ici augmentent plutôt qu'ils ne diminuent; et je saisis cette occasion pour dire "qu'à la Station St. Clair le nombre moyen des décès qui ont eu lieu tous les ans dans la Tribu à beaucoup diminué depuis qu'ils se sont convertis au christianisme, de trente à quarante à moins de cinq."

15. On ne voit point ici cette mortalité excessive; mais quand elle existe, l'introduction de l'évangile, accompagné de succès divins, produit de grands avantages, car elle promet la vie, dans le temps comme dans l'éternité!

16. Il n'y a que bien peu de mariages mixtes dans cette Tribu de Sauvages.

17. et 18. Les effets des mariages mixtes varient suivant le caractère, l'éducation et les habitudes des parens blancs. Les métis issus de parens instruits des deux côtés ont sous

plusieurs rapports, une supériorité décisive. Ils paraissent avoir l'imagination plus vive et paraissent capables d'adopter et améliorer toutes les conséquences de la civilisation. Les métis adultes placés dans des circonstances favorables montreront plus de capacité que les Sauvages pur sang sous le rapport physique; les mariages mixtes ne paraissent pas produire de détérioration dans la constitution.

19. Pas souvent dans cette partie du pays.

20. La naissance d'enfans naturels parmi les femmes Sauvages non mariées ne se rencontrent pas souvent sur cette réserve. Les Sauvages chrétiens voient cela avec regret et la considèrent comme une violation à la décence publique.

21 et 22. Les Sauvages de cet établissement, autant que je puis le savoir, ne jouissent pas de tous les droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté; et je ne connais point de Sauvages qui jouissent de ces droits, excepté ceux qui sont issus de blancs.

23. Dans mon opinion, il y a des Sauvages qui ont assez de connaissance et d'habileté pour exercer les droits civils et politiques; mais ils sont en petit nombre à présent, et sous les circonstances actuelles, il est aussi bon qu'ils ne jouissent pas des droits politiques: il leur suffit de "respecter les hommes, aimer la fraternité, craindre Dieu et servir le roi."

24. L'amélioration de la condition des Sauvages est certainement une chose importante. Un grand obstacle aux progrès des Sauvages, est certainement leurs habitudes vagabondes, et leur goût pour la chasse, la pêche, etc.; et il paraît vivement à désirer que l'on adopte quelques moyens pour les engager à cultiver le sol ou à apprendre les arts mécaniques, pour pourvoir à leur subsistance. Une ferme modèle sur chaque réserve, bien administrée à leur profit par une personne capable d'enseigner la culture, avec le pouvoir de faire faire les défrichés et de changer le sol, serait d'un grand avantage. On pourrait aiguillonner l'industrie des Sauvages en leur offrant des prix pour le défrichement, pour la culture du grain ou pour élever des bestiaux, etc. Avec ce plan on offrirait aussi tous les moyens d'avoir des ustensiles d'agriculture et de les tenir en bon ordre. Autant que j'ai pu observer, on semble n'avoir pris aucun intérêt à améliorer les terres des Sauvages, excepté à Manitoulin; et il est d'une grande importance que l'on y fasse attention.

Une éducation saine, basée sur les principes de l'évangile et placée sous la surveillance de ministres évangéliques remplis de zèle, est un objet de grande importance. Sous les circonstances actuelles, les progrès des enfans Sauvages dans l'éducation, dépend entièrement de ce qu'on les placera sous le contrôle de l'instituteur ou du missionnaire et de ce qu'on les enlèvera aux parens pour un temps limité du moins. Leur goût pour la vie errante sera alors restreint, et ils se convaincront qu'il y a une meilleure manière de s'occuper et d'employer leur temps. Le christianisme devrait être à la tête de toutes les améliorations; il est invariablement le précurseur et l'appui de la civilisation.

Pour le présent, vous m'excuserez si je n'offre aucune suggestions au sujet des présens, des rentes, etc.

Brantford, 21 Janvier, 1847.

Rév. et cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note de ce matin, par laquelle vous me demandez de répondre aux questions suivantes:—

1. L'état de la santé des Sauvages est-il généralement bon ou mauvais, comparé à celui des blancs leurs voisins? — Comparé à celui des blancs leurs voisins, l'état de la santé

des Sauvages est, je crois, meilleur, à l'exception de ceux qui ont la santé ruinée par des habitudes d'intempérance. Cela peut s'expliquer en grande partie par le fait que depuis leur enfance, ils se sont plus habitués que les blancs leurs voisins, aux changemens de température et ne sont pas en conséquence aussi exposés aux maladies inflammatoires.

En réponse à votre seconde question :—Y a-t-il quelque moyen d'arrêter la mortalité parmi les Sauvages, si cette mortalité est considérable ?—Je dirai que la mortalité doit nécessairement être plus grande parmi les Sauvages que parmi les blancs, pour cette simple raison que la plus grande partie d'entre eux, lorsqu'ils sont atteints de maladie, ne peuvent point, à cause de leur indigence, avoir les soins convenables de la profession. On ne saurait remédier à cela qu'en attachant à leur établissement un médecin dont le salaire serait suffisant pour lui permettre de leur consacrer tous ses soins et toute son attention. Je suggérerais la convenance d'avoir des bâtimens qui serviraient d'hôpitaux, et qui seraient érigés à une distance convenable les uns des autres pour la réception des personnes qui pourraient être atteintes de maladies contagieuses. Ceci diminuerait considérablement la mortalité qui a lieu parmi eux.

Votre tout dévoué,  
(Signé,) J. MARTIN.

P. S.—L'enfant de Smith est mieux ; il souffre d'une inflammation d'intestins ; cependant il est bien malade.  
J. M.

Brantford, 24 Janvier, 1843.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre note d'hier par laquelle vous désirez connaître si l'état de la santé des Sauvages est généralement bon ou mauvais, comparé à celui des blancs leurs voisins ?—Mon opinion est qu'il y a bien peu de différence entre le nombre des maladies auxquelles sont exposés les Sauvages et les blancs, placés les uns et les autres en nombre égal dans une même localité ; mais d'après une longue expérience je trouve que dans toutes les maladies d'éruption les Sauvages souffrent beaucoup plus et éprouvent beaucoup plus de pertes que les blancs, ce que je suis porté à attribuer aux causes suivantes. La peau est beaucoup plus épaisse et plus dur chez les Sauvages (parce qu'ils sont exposés à toutes sortes de temps) que chez les blancs et l'éruption ne peut se faire aussi vite chez le premier qu'elle se fait chez le dernier.

Y a-t-il quelque moyen d'arrêter l'excessive mortalité parmi les Sauvages, si elle existe ?—Oui, leurs habitations actuelles sont si froides qu'on ne saurait leur administrer des médecines qui doivent avoir un effet extérieur sans les exposer au froid ; et les cas de petite vérole qui existe aujourd'hui sont si isolés et si éloignés les uns des autres qu'on ne saurait leur donner autant de soins que si on les traitait dans un hôpital temporaire, érigé pour y recevoir immédiatement ceux qui tombent malades et leur donner une nourriture convenable, ce dont ils manquent absolument aujourd'hui. On pourrait le faire à peu de frais et cet hôpital servirait pour toutes les épidémies qui pourraient sévir et aurait l'effet d'empêcher la contagion de se répandre. Il est mort plusieurs Sauvages adultes dans le cours des deux derniers mois, qui j'en suis certain ne seraient pas morts s'ils avaient eu ce que je propose de leur accorder aujourd'hui. Je donne mon opinion à la hâte et je reste,

Cher monsieur,  
Votre très dévoué,  
(Signé,) ALFRED DIGBY, M. D.

Mission Wesleyenne  
13 Décembre, 1842.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, datée d'hier, et j'aurais cherché à répondre plutôt à ces questions, si je n'avais pas été absent de chez moi.

1. Combien se fait-il tous les ans en moyenne de baptêmes parmi les Sauvages ?—Depuis la formation de la mission des Wesleyens, il y a eu quatre cent cinquante baptêmes, savoir 221 adultes, et 239 enfans de tout âge. Quelques-uns d'eux sont morts, quelques autres ont disparu, et d'autres résident dans d'autres endroits.

2. Combien y a-t-il encore de Sauvages payens parmi les Sauvages de votre surintendance ?—C'est ce qu'on ne saurait point constater par nos archives, et on ne peut le savoir qu'en constatant le nombre de ceux qui ont renoncé au paganisme. Je ne connais qu'une ou deux familles payennes sur cette réserve.

3. Le nombre des membres de l'église Wesleyenne, tel que rapporté dans le compte de la dernière conférence annuelle, était de 172 ; mais en déduisant ce nombre du nombre entier de la réserve, on aurait constaté le nombre des payens, parce que nous ne supportons point comme membres de notre église ceux qui ne sont point parvenus à l'âge de maturité et de discrétion, et qui ne marchent point dans la crainte du Seigneur.

Si vous désirez avoir d'autres informations, je serais heureux de vous les procurer si je le puis.

Voire, etc.,  
(Signé,) WILLIAM SCOTT,  
William Jones, écr.

Missions des Wesleyens,  
15 Décembre, 1842.

Cher monsieur,

Je vais répondre aux questions qui me sont soumises de la manière la plus brève et la plus ample que je le pourrai. Vous voudrez bien m'excuser si je vous écris à la hâte, car j'ai des engagements qui demandent ma présence ailleurs.

1. A quelle dénomination religieuse appartiennent-ils ?—A l'église Méthodiste Wesleyenne, liée à la conférence britannique.

2. Assistent-ils régulièrement à l'église ou chapelle, est-ce par goût ou autrement ?—Leur régularité à assister au service divin doit être absolument volontaire, car je ne connais point d'autres motifs qui pourraient les porter à agir ainsi, si ce n'est la persuasion morale. Il est impossible de dire les motifs qui peuvent guider la conduite des hommes, mais il m'a toujours paru que les Sauvages considèrent qu'il est bon et profitable d'assister à leur église ou chapelle.

3. Depuis leur conversion au christianisme, leurs dispositions morales se sont-elles améliorées ?—Comme vous les connaissiez avant leur conversion au christianisme, je serai probablement mieux de ne rien dire à ce sujet ; mais si je suis bien informé les Sauvages de cet endroit étaient en général très intempérans et dissipés, méchans et dégradés ; et aujourd'hui ils sont généralement le contraire. Il y a certainement eu un grand changement morale.

4. Paraissent-ils sensibles aux changemens qui se sont opérés dans leur condition et désirent-ils faire des progrès ?—D'après diverses conversations que j'ai eues avec un grand nombre de Sauvages d'ici, ils ne me paraissent pas bien sensibles aux changemens qui se sont opérés dans leur condition. Ils souffrent moins de la maladie et de la misère ; et plusieurs ont fait les remarques qu'ils doivent la conservation de leur vie à la connaissance qu'ils ont acquise de la religion et de la civilisation. Ils désirent certainement faire des progrès, mais il y a beaucoup de préjugés et d'habitudes que la partie âgée de la population ne pourra guère abandonner ; la longue expérience que vous avez acquise vient à l'appui de mon opinion, et il est inutile pour moi d'en dire d'avantage.

5. Quelles coutumes suivent-ils dans leur culte religieux, public et privé ?—Cette question est difficile à comprendre. Les coutumes qu'ils suivent dans le culte public, sont comme

Appendice  
(T.)

246 Juin.

de raison conformes aux rites et usages du corps religieux auquel ils appartiennent. Ils observent ces coutumes avec régularité, décence et solennité; quant à leur culte privé on ne peut en donner que des informations générales. Les chefs de famille ont leurs pratiques religieuses, suivant les prescriptions de l'écriture; elles consistent généralement dans le chant des hymnes en leur propre langue, après quoi le chef de familles adresse des prières au Tout Puissant. Mais pour le moins la question proposée est une question vague.

6. Voulez-vous avoir la bonté de me dire combien il en a été admis dans votre église depuis votre résidence à Sarnia?—Nous n'enregistrons pas les dates d'admission dans nos sociétés, et comme le gouvernement de notre église est tout spécial, nous ne pouvons que donner l'augmentation ou la diminution générale.

Cette augmentation ou diminution est affectée par les décès, les destitutions, les apostasies et autres causes. Delà il arrive que quelques-uns d'entre eux admis depuis que je suis arrivé peuvent avoir été membres avant, et que ceux qui ont été admis depuis peuvent n'être plus membres, parce qu'ils ne le sont que pendant qu'ils marchent dans la crainte de Dieu, autant que nous en pouvons juger. J'oserais dire cependant qu'il en a été admis 20 au moins depuis que je suis venu parmi eux.

Si dans quelques-unes de mes réponses il se trouve des obscurités, veuillez les faire connaître et je serai heureux de donner les explications qu'ils sera en mon pouvoir de donner.

Votre, etc. etc.

(Signé,) WILLIAM SCOTT.

William Jones, écr.

## APPENDICE No. 34.

Témoignage du Révérend James Coleman, au sujet des Sauvages de Walpole et de Mississagas de Crédit.

1. Pendant sept années, comme leur médecin et chirurgien en société avec le Dr. Anderson. J'étais employé par les Sauvages du village Crédit et pendant ce tems j'ai eu des relations très fréquentes et très étroites avec eux. J'ai été employé comme Missionnaire de l'Eglise d'Angleterre auprès des Sauvages de l'Isle de Walpole, depuis le commencement de Mai, 1841.

2. Quand je connus pour la première fois les Sauvages de Crédit qui étaient alors et sont encore aujourd'hui chrétiens, il y avait, à deux ou trois exceptions près, beaucoup de consistance dans leur conduite religieuse et en apparence une piété profonde et fervente. On leur prêchait avec force et clarté et en même tems avec succès toutes les vérités du christianisme. Cependant il y eut, comme on le voit chez les blancs qui se convertissent durant l'enthousiasme que produisent des discours éloquentes, il y eut quelquefois des apostasies frappantes; quelques-uns d'entre eux reprirent leurs coutumes du paganisme, quoique aucun d'eux n'embrassèrent de nouveau le paganisme; cependant lorsque nos relations avec eux cessèrent, il y en avait un grand nombre qui furent fermes dans leur croyance religieuse et faisaient en toute chose, honneur au nom chrétien. Ce dépérissement de la foi que j'ai déjà mentionné peut être attribué en grande partie à la différence qui s'est trouvée dans le commencement et la fin des prédications de cette mission. Au commencement c'était M. Peter Jones qui prêchait dans leur propre langue; ou si c'était un missionnaire blanc il était interprété par le Sauvage Peter Jacobs avec beaucoup d'enthousiasme et d'éloquence sans aucune interruption, le prédicateur, continuant son sermon sans arrêter depuis le commencement jusqu'à la fin et Peter Jones l'interprétant de la même manière. Vers la fin Peter Jones fut souvent absent et pour des espaces de tems prolongés et les missionnaires blancs n'avaient pas le secours d'un aussi bon interprète que Peter Jacobs. Je puis aussi dire que, vers les derniers

tems de cette période, il y avait un mélange beaucoup plus grand d'hommes dissolus qu'il n'y en avait au commencement, la population des blancs dans le voisinage s'étant presque doublée et des hommes sans principes ayant eu la liberté de s'établir dans leurs villages et le nombre des auberges ayant considérablement augmenté.

Leur caractère moral, et leur industrie étaient proportionnés à leur progrès dans le christianisme. Plus ils avaient de zèle et de régularité à assister au culte public plus leur conduite était morale, et plus leur industrie était grande. Ceux qui pratiquaient strictement leurs moyens de grâce observaient avec la plus grande rigueur leurs vœux d'abstinence totale. Je ne me rappelle pas d'avoir vu un seul cas d'infidélité conjugale. Autant que j'ai eu occasion de le remarquer, les femmes étaient généralement sobres, et la plupart d'entre elles, peut-être pas toutes, étaient chastes. Quelques-uns des hommes étaient très industrieux et les femmes l'étaient aussi sans exception.

3. Quant à l'agriculture je ne puis rien en dire si ce n'est que lorsque je les connus pour la première fois, ils n'avaient ni prairies, ni champs de blé; leur culture se bornait à celle des jardins qui environnaient leurs maisons et ils cultivaient le maïs sur les bas fonds de la Rivière Crédit; et l'année que j'en suis parti ils avaient quelques prairies, plusieurs champs de blé et beaucoup de maïs et de patates.

4. La réponse à cette question se trouve dans ma réponse à la seconde.

5. N'ayant point connu les Sauvages de Crédit avant leur conversion au christianisme je ne saurais dire quelles étaient alors leurs habitudes morales et sociales; on peut cependant présumer qu'ils étaient ce qu'étaient tous les Sauvages non convertis, savoir: presque toujours ivres, n'ayant aucun égard pour la chasteté, la polygamie, le divorce réitéré, les querelles fréquentes et violentes, la fourberie, la haine, la vengeance, la paresse et l'égoïsme; ils menaient une vie errante, n'ayant d'autres habitations que des cabanes de branches ou d'écorces; plongés dans le désordre, la malpropreté et le dénuement de la nourriture et des vêtemens. Mais quels changemens le christianisme a-t-il opérés. Des changemens merveilleux! Parmi le plus grand nombre d'entre eux règnent la plus grande sobriété et la chasteté; on ne se marie qu'avec une seule femme, le divorce n'existe pas; ils pratiquent l'indulgence et l'attention pour les besoins des uns des autres, il n'y a ni vengeance ni déception; on a aboli cette coutume sauvage, inique et payenne qui permettait aux parens cruels d'un mort d'enlever à la veuve et à ses enfans tout les biens du défunt en ne leur laissant que les vêtemens qui les couvraient; on a une résidence fixe, des maisons bonnes et confortables, des jardins, de l'abondance dans les habits et dans la nourriture, et la propreté dans les maisons, sur les personnes et dans les alimens, et tous les ustensiles nécessaires dans un ménage. Un grand nombre des maisons des Sauvages de Crédit avaient de bonnes couchettes, de bons lits, des tables, des chaises et tous les vases et choses nécessaires à la cuisine, tenus dans la plus grande propreté, sans en excepter les femmes qui s'en servaient habituellement.

6. Les Sauvages chrétiens étaient très sensibles aux progrès qui se sont opérés dans leur condition et désiraient beaucoup faire encore des progrès.

7. Les Sauvages de l'Isle Walpole sont tous payens. Avant que je fusse nommé leur missionnaire, les méthodistes avaient souvent essayé à les convertir, mais sans succès, grâce à l'influence de leur chef, Paisheweshcegwaisiam; c'était un ardent adversaire du christianisme; cependant, il est aujourd'hui mort et un grand nombre d'entre eux désirent devenir chrétiens. Je n'ai point réussi parce que je n'aurais point un bon interprète, n'ayant eu d'abord que celui que le Gouvernement employa pour ses affaires à Port Sarnia et qui y réside. Il m'accompagna à l'Isle de Walpole pas plus de six fois dans le cours de six mois, et il s'en retournait le lendemain que nous arrivions, et dans ces six fois je n'ai eu qu'une seule occasion de m'adresser aux Sauvages en certain nombre et une autre occasion où il n'y en avait que huit. Cet interprète était alors accusé d'adultère;



je ne saurais dire s'il était coupable ou innocent. Les Sauvages cependant le croyaient coupable. On m'envoya alors un interprète que je ne pouvais pas garder sobre, et que je fus obligé de congédier après quelques mois d'essai. La conduite du premier interprète et celle de l'autre individu qui fut en rapport avec les Sauvages de l'Isle Walpole est toujours citée quand on les presse de devenir chrétiens comme faisant voir l'inutilité d'une conversion qui ne les rendra pas meilleurs. Depuis quelque temps je n'ai point eu d'interprète, et en conséquence je ne fais rien. Je mentionne ces circonstances pour faire voir les obstacles qui se sont opposés à la conversion des Sauvages de l'Isle Walpole. Je pourrais aussi mentionner que l'état d'ivresse dans lequel ces Sauvages sont continuellement en buvant le whisky qu'ils achètent du côté américain de St. Clair est encore un autre obstacle. J'ignore les autres choses qui s'opposent à la conversion des Sauvages.

8. L'expérience fait voir que le meilleur moyen de convertir les païens, est d'envoyer parmi eux des missionnaires de leurs Tribus, pour semer pour ainsi dire les vérités du christianisme dans chaque cabane, réfuter les objections et faire valoir les preuves. Les missionnaires blancs devraient venir à leur suite appuyer ce qu'ils disent et fournir de nouvelles preuves, de nouveaux argumens, les réunir en corps; et quand ils seraient ainsi réunis, prier avec eux et pour eux et leur prêcher. Quand ils seraient convertis au christianisme, on pourrait se servir des mêmes moyens pour fortifier, améliorer et perfectionner leur foi et leurs connaissances religieuses; pour réussir complètement, il faudrait que les Sauvages parlassent le langage des Tribus parmi lesquelles ils sont envoyés. Apprendre aux enfans à lire, etc., me paraît être un moyen puissant pour les convertir au christianisme et les faire parvenir à la perfection que l'homme peut acquérir dans la religion, vu que par là on gagnera leur affection et qu'ils pourront lire les saintes écritures dans leurs propres maisons. Il n'y a point de doute que les enfans auxquels un maître pieux aura enseigné le christianisme dans des écoles où ils apprendront à lire et à écrire, croiront à ces vérités, et deviendront un jour l'ornement de la religion. Si nous ne pouvons point convertir les adultes de la génération actuelle, nous pouvons certainement convertir leurs enfans. Pour prouver ce que j'avance ici, je dois renvoyer mes lecteurs aux divers documens que les missionnaires ont fait imprimer. Il y a cependant deux autres moyens nécessaires pour perfectionner leur conversion et leur civilisation, savoir, les former en villages, à quelque distance des blancs, et supprimer la chasse et la pêche parmi eux comme moyen de subsistance, dans les endroits où le gibier et le poisson sont rares, et introduire l'agriculture et les arts mécaniques comme leurs principales ressources.

9. Les enfans Sauvages montrent plus d'aptitude pour les connaissances que les enfans des blancs du même âge.

10. Leur réunion dans des villages ou sur des terres étroites de manière que les maisons soient près les unes des autres—la situation de ces villages, dans des endroits éloignés des villes et villages des blancs, dans des localités salubres, où il y a peu de chasse et de pêche, et où la terre est bonne.

L'introduction dans chaque village ou établissement de deux ou trois familles de ces Sauvages chrétiens qui ont persévéré pendant un long espace de temps dans la régularité de mœurs, qui ont cessé de chercher dans la chasse ou la pêche le moyen de supporter leurs familles, qui ont de l'ordre et de l'économie, qui se servent de l'ameublement des blancs, et qui ont de l'industrie dans l'agriculture et les arts mécaniques. Peut être aussi qu'il serait avantageux d'y admettre, si l'on pouvait y réussir, deux ou trois familles de blancs vraiment chrétiens, ayant à cœur le bien spirituel et temporel des Sauvages, et étant eux-mêmes des modèles d'industrie, d'ordre, d'économie et de propriété. Une bonne école, sous les soins d'un maître pieux, pour y enseigner les lettres aux enfans et aux jeunes gens et surtout la connaissance de la langue anglaise. Pour leur enseigner l'agriculture, et l'horticulture, il faudrait qu'il résiderait parmi eux une personne au fait de l'une et de l'autre de ces deux sciences, et qui serait en même temps d'un caractère religieux et un modèle d'industrie. La réunion des enfans dans un pensionnat d'industrie ou l'on pourrait, aux garçons, enseigner l'agriculture et les arts mécaniques et aux filles, à filer, à tisser, à coudre dan sles cho-

ses ordinaires et d'ornement, et à faire toutes les choses qui sont du ressort du ménage, outre qu'on leur enseignerait les lettres. Comme de raison, une école de cette espèce rendrait inutile celle que j'ai mentionnée plus haut.

Il serait aussi très avantageux qu'il résidât dans chaque établissement un tailleur, un charpentier, un forgeron et un cordonnier pieux et industrieux, non seulement pour enseigner aux jeunes Sauvages leurs métiers respectifs dans les écoles d'industrie, mais encore pour empêcher les Sauvages de laisser leurs villages pour aller à ceux des blancs et s'y procurer ce qu'ils désirent avoir. Quand il n'y a pas de moulins pour mouloir le blé dans le voisinage de leurs villages ou de leurs établissemens, on devrait y substituer quelques autres moyens, s'il n'y en a pas déjà parmi les blancs qui soient convenables. Les terres devraient être contiguës les unes aux autres, partant de chaque côté d'une rue en allant vers le centre avec une bonne maison en billots bâtie à l'extrémité de chacune. Mais le principal moyen est l'introduction du christianisme éclairé parmi eux prêché par un ministre chrétien rempli de zèle. Si l'on emploie des Surintendans, je pense que pour assurer le succès, ils devraient être des chrétiens croyant et pratiquant, être à tous égards des exemples de bonne conduite; et surtout il faudrait qu'ils aient de l'activité d'esprit et de corps, et prendre un vif intérêt au bien-être des Sauvages.

Il serait bien bon si toutes les personnes qui ont des rapports immédiats avec les Sauvages pouvaient être engagées à s'abstenir totalement de l'usage des boissons fortes.

Je dis que les établissemens doivent être autant que possible éloignés des villes et villages des blancs, parce que j'ai toujours observé que la généralité des blancs qui les environnent exercent un effet très funeste sur les Sauvages. Ils montrent de mauvais exemples aux Sauvages, les incitent à boire, les pillent autant qu'ils le peuvent, et souvent les maltraitent beaucoup. D'ailleurs la chasse et la pêche sont des amusemens si agréables à l'esprit humain, si profitables quand le gibier ou le poisson est abondant, et accompagnés de si peu de fatigues comparés à l'agriculture et aux arts mécaniques que je pense que les Sauvages, tant qu'ils resteront dans des endroits où la chasse et la pêche sont abondantes, ne se livreront point avec persévérance et énergie à l'agriculture ou aux arts. J'ai rarement connu de blancs, élevés dès leur enfance aux amusemens des champs devenir industrieux et membres utiles de la société, à moins d'y être portés par des motifs très puissants. C'est devenu un proverbe, que la pêcherie s'enrichit rarement, le chasseur, jamais, et qu'il meurt dans une indigence insouciant, comment alors peut-on s'attendre que le Sauvage qui ne peut avoir aucun autre motif que les conseils du missionnaire et du surintendant à mener la vie sédentaire et laborieuse du cultivateur, abandonner ses goûts pour la chasse et la pêche quand les occasions favorables se présenteront à eux, pour se livrer à des occupations moins profitables et accompagnées pour lui de plus grandes fatigues. M. Peter Jones, le grand missionnaire Sauvage, s'accorde parfaitement avec moi sur ce sujet. La dernière fois que j'eus occasion de lui parler des Sauvages de la Rivière Crédit qui abonde en saumon que l'on prend avec facilité, il me dit: " Cette rivière a été un grand obstacle au bien être des Sauvages," à cela je remarquai que tant que le gibier ne serait pas assez rare dans le voisinage du village de Crédit pour obliger les Sauvages à faire entre vingt et trente milles pour faire la chasse, ils ne s'appliqueraient pas à l'agriculture avec énergie.

Il est nécessaire que l'on empêche les enfans Sauvages de devenir chasseurs ou pêcheurs, et l'on ne saurait y parvenir qu'en plaçant les villages dans des endroits où l'on ne peut avoir ces occasions.

A l'appui de mon opinion, le christianisme et la civilisation ont fait des progrès plus grand et plus rapides parmi les natifs des Isles de la mer du sud, que parmi aucune autre Tribu.

Il n'y a point de gibier sur ces Isles, et l'agriculture et l'horticulture ont toujours été les principales ressources du peuple.

Je parle de la réunion des Sauvages en villages ou sur des terres étroites, pour que les enfans, partout où il n'y a pas de pensionnat, aient l'occasion d'assister régulièrement

Appendice aux écoles, et pour que tous les Sauvages puissent être continuellement sous l'œil du missionnaire et du surintendant.

(T.)

24e Juin.

Les raisons de mes autres opinions et plans n'ont pas besoin d'explication.

11. La réponse à cette question se trouve dans la dixième; je ne puis rien y ajouter, car je n'ai aucune expérience dans l'établissement ou l'administration de leurs écoles.

12. Autant que j'ai pu l'observer, les Sauvages montrent beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques, et surtout pour les métiers de forgeron, armurier, charpentier et cordonnier.

M. Bennett, de Streetsville, près de Toronto employait un Sauvage comme compagnon forgeron; c'était un ouvrier habile et industrieux, il le garda pendant quelques années; et deux des Sauvages de Crédit était cordonniers et travaillaient à la journée à la satisfaction de tout le voisinage.

13. La santé des Sauvages est aussi bonne que celle des blancs leurs voisins; dans le fait elle est meilleure, car bien peu de blancs résisteraient sans être bien malades aux misères qu'ils endurent sans inconvénients,

14. Je ne puis répondre à cette question que pour les Sauvages de Crédit: car les rapports que j'ai eues avec les Sauvages de l'Isle Walpole ont été de trop courte durée et trop limités pour que je puisse rien dire à leur égard. Lorsque je connus les Sauvages de Crédit pour la première fois, leur nombre diminuait. Un érysipèle contagieux, affectant les organes intérieurs enleva une grande partie des vieillards. Bien plus, dans leurs excursions de chasse les hommes emmenaient avec eux leurs femmes et leurs enfans et la conséquence était que ces enfans qui étaient nés et qui avaient été élevés dans de bonnes maisons mouraient d'inflammations de poumons. M. Carr, le missionnaire blanc et M. Peter Jones, à l'invitation que je leur fis conjointement avec le Dr. Anderson, firent comprendre aux Sauvages la folie de ce plan; ils ne le firent plus, et les femmes cessèrent d'accompagner leurs maris. Depuis cet époque la population du village a augmenté constamment indépendamment de l'émigration. Il n'y a point de doute que les Sauvages payens diminuent rapidement. Un grand nombre meurent de la petite vérole, et même aujourd'hui plusieurs sont gelés à mort ou se noient pendant leur ivresse. D'autres meurent par suite des effets narcotiques des liqueurs; d'autres sont atteints d'inflammation de poumons par suite de la misère qu'ils endurent pendant leur ivresse, et ils en meurent. Les mères étouffent leurs enfans pendant leur ivresse, et les enfans que l'intempérance fait négliger éprouvent des accidens. D'autres enfans sont exposés avec leurs parens et sont atteints de maladies inflammatoires qui finissent par devenir fatales. En outre l'ivresse et la misère produisent chez les adultes le germe des maladies de phthisie, maladie plus incurable chez les sauvages que chez les blancs. Il y a quelques Sauvages, parmi les adultes et les enfans, qui meurent des fièvres intermittentes.

15. Ce qui peut prévenir la mortalité chez les Sauvages c'est de placer leurs villages et leurs établissemens dans des endroits salubres; de vacciner tous ceux qui ne l'ont pas été, de vacciner les enfans à l'âge de trois mois, leur faire habiter de bonnes maisons au lieu de cabanes, faire cesser la coutume que suivent les femmes et les enfans d'accompagner les hommes dans leurs expéditions de chasse, faire observer strictement la sobriété, leur donner une nourriture abondante et régulière, substituer les bons souliers aux souliers de chevreuil, pour les toits humides et de pluie, et fixer un bon médecin parmi eux.

Si l'on adoptait ces mesures et si les femmes Sauvages n'allaitaient pas leurs enfans plus longtemps que ne le font les femmes blanches, je dirais que la population Sauvage augmenterait aussi rapidement que chez les blancs.

16. Les mariages entre blancs et sauvages étaient très communs à Crédit.

17. Je n'en connais pas pour les métis chrétiens de Crédit; ils étaient généralement plus intelligens, plus industrieux, plus civilisés, plus entreprenans, plus réguliers et plus désireux du confort et des améliorations, et recher-

chaient les privilèges des blancs avec plus d'empressement que le Sauvage pur sang. Je ne saurais dire que leur piété fut plus grande ou que leur conduite fut plus régulière, mais ils n'étaient cependant pas en arrière des Sauvages pur sang sous ces deux rapports.

18. Certainement que la condition des enfans s'est améliorée; on porte plus d'attention à leurs vêtemens et à leur éducation.

19. Pas dans mon opinion.

20. Je ne puis répondre à cette question par cause d'ignorance.

21. Si les Sauvages sont des sujets, je prétends que ceux qui sont chrétiens parmi eux possèdent tous les droits civils et politiques de leurs co-sujets les blancs. S'ils ne sont qu'alliés, comme quelques personnes le supposent, ils ne possèdent pas d'autres droits civils et politiques que n'en possèdent les autres aubains. J'ignore ce que la loi dit à ce sujet.

22. Je ne connais point de Sauvages pur sang qui exercent aucun des droits civils ou politiques anglais.

23. Les Sauvages, avec les connaissances des blancs, sont aussi capables d'exercer les droits civils et politiques des sujets britanniques que les blancs eux-mêmes.

54. Outre ce que j'ai déjà dit dans mes réponses précédentes, je dois dire que les Sauvages se convertissent aussi promptement qu'on peut le désirer.

Je pense qu'il serait très avantageux de leur acheter des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des chevans de bonne race, autant qu'ils pourront en prendre soin et qu'ils voudront en avoir, ainsi que des ustensiles d'agriculture, et des outils d'ouvriers pour ceux qui sont capables de s'en servir et qui le veulent. Je pense qu'on devrait leur donner un peu d'argent tous les ans pour qu'ils puissent se procurer les choses qu'ils ne peuvent trouver dans les présens qu'ils reçoivent.

On ne devrait pas leur permettre de louer ni vendre aucun de leurs lots de terre, excepté ceux qu'ils achètent individuellement du Gouvernement ou des individus.

## APPENDICE No. 35.

Témoignage du Révd. C. Brough, (au sujet des Sauvages du voisinage des Lacs Huron et Simcoe et de Manitoulin.)

1 et 2. Mes rapports avec les Sauvages ont commencé en 1833. Quoique mes rapports avec eux n'aient pas été ministériels, j'ai cependant eu beaucoup d'occasion depuis cette époque jusqu'au mois de Septembre, 1838, d'observer les habitudes et le caractère des Sauvages qui sont établis près du Lac Simcoe, dans le district de Home. Ils pourrout d'abord s'appliquer à l'industrie—ils retombèrent ensuite dans la dissipation et l'indolence; mais j'attribue cela en grande partie à l'état d'incertitude dans lequel ils étaient par rapport à leurs terres ainsi qu'aux liaisons étroites qu'ils avaient avec les blancs. Depuis ces trois dernières années on les a retirés de cet endroit et ils ont fait beaucoup de progrès sous le rapport moral et industriel; plusieurs d'entre eux font aujourd'hui de bonnes récoltes et cultivent des terres pasablement grandes.

3. Ils se sont bien améliorés dans l'agriculture. Cela j'ai eu occasion de le bien observer, pendant près de trois ans que j'ai résidé à Manitoulin. Plusieurs familles que je connais pour payannes sont devenues très industrieuses, et ont appris à apprécier le confort que présente les résidences fixes, et les travaux des semences et des récoltes. Outre la culture, ils se sont encore appliqués à se préparer en automne des quarts de poissons pour leur usage pendant l'hiver, chose qui autrefois était inconnue parmi eux; ils ont aussi commencé à élever des animaux et tuent quelques

Appendice (T.)

24e Juin.

fois des bœufs et des cochons. Tendre les perches et faire la clôture leur était bien difficile, mais ils sont aussi parvenus à le faire.

4, 5 et 6. Quant à la première de ces questions, j'ai beaucoup de plaisir à dire que j'ai eu les preuves les plus satisfaisantes des effets que la religion a produits chez un grand nombre d'entre eux et de leur capacité à comprendre avec la grâce divine, les vérités et les préceptes du christianisme. Quelques-uns d'entre eux semblaient apprécier autant que des chrétiens très avancés, les bienfaits de notre rédemption opérés par le Sauveur, et reconnaître avec le même sentiment de reconnaissance, les trois personnes de la Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Dans une conversation que j'eus avec un Sauvage au sujet de la Trinité, il exprima son idée sur l'unité d'un seul Dieu en élevant un de ses doigts en disant que quoiqu'il fut composé de différentes parties, telles que la chair, l'os et l'ongle, il ne formaient cependant qu'un seul membre. Mes prédications religieuses se bornent principalement à l'explication des paraboles du Seigneur, en leur faisant comprendre qu'il est un Etre-Divin qui s'est manifesté de cette manière, qu'il a laissé ses instructions et qu'il est mort ensuite pour le salut du monde, qu'il est ressuscité et qu'il vit encore aujourd'hui pour intercéder pour nous. Le mot Sauvage Ne-noo-ji-neo-e-wa-we-ne, "Notre Sauveur." Quelques-uns des Sauvages qui suivent mes instructions comprennent les paraboles aussi bien que les classes les plus avancées des blancs qui fréquentent les écoles du Dimanche.

L'histoire de Joseph, David et Goliath, Daniel et la fosse aux lions, avec les circonstances qui y ont rapport, et aussi l'histoire des Trois Martyrs, leur foi et leur conservation au milieu des cruautés auxquelles ils furent exposés, toutes ces parties de l'histoire sacrée sont des sujets que je trouve très instructifs et très intéressants pour ces pauvres gens; et j'ai souvent pensé combien il serait avantageux pour eux si au lieu de la simple excitation animale et nerveuse comme celle dont on se sert quelques fois, ou si au lieu d'éblouir au dehors comme dans d'autres cas, on leur appliquait les vérités instructives contenues dans la parole de Dieu; leur conversion au christianisme serait suivie d'effets plus heureux que ceux que l'on a vus jusqu'ici; comme de raison on doit s'attendre à ce que le christianisme se manifestera chez les aborigènes comme chez les autres chrétiens, parmi lesquels on en trouve qui se laissent bien peu influencer par leur profession de foi, tandis que d'autres ont appris à vivre dans la crainte du Seigneur.

7. Il y a encore un grand nombre de Sauvages qui ne sont pas convertis; il y en a environ deux cents qui ont embrassé le christianisme suivant les rites de l'église d'Angleterre depuis que je suis ministre à Manitoulin; il n'y avait qu'une seule église des Sauvages lorsque j'arrivai sur l'Isle. Quand aux efforts que j'ai faits, je dois dire que j'ai beaucoup voyagé parmi eux en hiver, faisant ces voyages à pied avec l'aide cependant d'un sleigh, traîné par un chien, et dans l'été à l'aide d'un canot. J'ai ainsi vécu longtemps parmi ces Sauvages et quand j'étais avec eux je partageais leur cabane ou je bivouaquais avec eux en plein air, quand les circonstances l'exigeaient. Le goût des boissons fortes est un grand obstacle au progrès du christianisme parmi les Sauvages, et le mauvais exemple d'un grand nombre de mauvais chrétiens est aussi très pernicieux. J'ai souvent désiré que les trafiquants et autres personnes qui visitent les pays Sauvages fussent plus circonspectes, et qu'ils s'abstinsent de l'usage des boissons fortes pendant leurs excursions. Si les Sauvages voient un certain nombre de personnes civilisées s'amuser à boire ou goûter les plaisirs de la table, ils ne savent pas distinguer entre cet amusement et les excès qu'ils commettent. Ils savent que le christianisme défend l'ivrognerie, et ils s'empressent de voir de l'inconsistance dans leur conduite.

8. Les établir en colonies séparées des blancs sous les soins de surintendants exemplaires et consciencieux, avec des instituteurs chrétiens qui leur enseigneraient les doctrines de la rédemption et les préceptes qui émanent de la sainte parole de Dieu. J'ai connu beaucoup de Sauvages qui prennent le plus grand plaisir à lire les écritures et qui les considèrent comme l'expression de la volonté de Dieu.

Les enfants dans les écoles Sauvages ne m'ont point paru montrer une bien grande aptitude pour les connaissances, si ce n'est pour l'écriture et la partie mécanique de l'enseigne-

ment. J'en ai connu un qui possédait un goût étonnant pour le dessin; un autre âgé de neuf à dix ans seulement, pouvait avec sa plume donner le *fac simile* d'un caractère Grec ou de toute autre caractère qu'on lui proposait.

10, 11 et 12. Même réponse qu'à la question 8, avec un ajouté aux moyens qui y sont suggérés; l'enseignement des arts mécaniques, tels que les métiers de charpentier, cordonnier, forgeron et ferblantier. Les vases de fer-blanc sont d'un grand usage parmi les Sauvages; ils se conservent assez bien, ils sont portatifs et contribuent beaucoup à leurs commodités et à leur propreté; des vases de bois deviennent bientôt sales, et causeraient beaucoup de trouble si les membres d'une famille devaient avoir, comme cela devrait être, chacun ces ustensiles pour manger. J'ai connu un Sauvage qui après trois mois d'apprentissage, et d'autres après un apprentissage un peu plus long, qui pouvaient faire d'aussi bons souliers que ceux que l'on trouve dans les magasins. Presque tous les Sauvages de l'Isle de Manitoulin portaient des bottes et des souliers quand je laissai la mission; cela a contribué beaucoup à leur confort, parce que la peau de chevreuil est très rare aujourd'hui, et que d'ailleurs elle protège bien peu les pieds contre l'humidité. Quelques jeunes gens ont aussi fait des progrès étonnants dans les métiers de charpentier, de forgeron et de tourneur.

13. Ils m'ont paru bien inférieurs aux blancs sous le rapport de la santé et de la constitution.

14. Dans le cours des vingt ou trente dernières années, le nombre des Sauvages a considérablement diminué, indépendamment des migrations, sur les rives du Lac Huron et des pays adjacents. La scrophule et la phthisie me paraissent les maladies les plus ordinaires parmi eux, causées par la misère et l'irrégularité de leur manière de vivre, l'usage excessif des boissons fortes et la misère qu'ils endurent dans leur état d'ivresse.

15. Le seul moyen qui me paraisse possible pour arrêter les ravages de la mort parmi eux, serait de les civiliser et de les coloniser.

16. Pas souvent, excepté parmi les personnes qui trafiquent avec les Sauvages; dans ce cas les blancs se marient souvent avec des femmes Sauvages. Il y a bien peu d'exemples de femmes blanches qui se soient mariées à des Sauvages.

17 et 18. Lorsque ces mariages mixtes se font, les enfants qui naissent, semblent avoir les qualités physiques et intellectuelles plus développées que le Sauvage pur sang. Leurs dispositions morales dépendent comme de raison, de bien des circonstances. Parmi les métis, j'ai connu des personnes bien respectables, mais je pense qu'elles sont une exception au caractère général de la race. Je remarquerai que j'ai toujours vu le blanc ou le métis résister plus longtemps à la fatigue que le Sauvage. Le Sauvage devient abattu sous les fatigues ou les privations qui excèdent ces souffrances ordinaires.

19. Il ne naissait pas souvent d'enfants naturels parmi les femmes non mariées qui résidaient dans la partie du pays où j'étais. J'ai connu plusieurs cas où des Sauvages avaient deux femmes; cependant je crois que les Sauvages considèrent cela comme un mal, et ils savent très bien que cela n'est pas permis parmi les chrétiens. Je sais que la difficulté que le Sauvage éprouvait à se séparer de l'une de ses deux femmes était un obstacle qui empêchait une femme d'embrasser le christianisme. Si un homme et une femme ne vivent pas heureux ensemble, ils se séparent, et l'on ne considère pas que ce soit un mal pour les parties de former de nouvelles alliances, s'ils le désirent. Une cabane sauvage est ordinairement occupée par deux familles au moins qui en prennent chacune la moitié. Quant un homme a deux femmes, elles se placent l'une à sa droite et l'autre à sa gauche. Les Sauvages me paraissent très attachés à leurs enfants, et l'amour de la famille est très prononcé chez lui. Comme de raison, l'on trouve parmi les aborigènes des caractères obscurs et dépravés, mais les vices dégradés n'existent parmi eux qu'à proportion du contact qu'ils ont eu avec les blancs dépravés qui ont fait le commerce parmi eux.

21, 22 et 23. Les Sauvages qui n'ont pas embrassé le christianisme ne jouissent pas des droits civils et politiques que possèdent les autres sujets de Sa Majesté, ils jouissent

Appendice  
(T.)

24, Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendant de la protection des lois. Il y a des Sauvages qui possèdent ces droits, et un grand nombre ont assez de connaissances et d'habileté pour les exercer.

24. En les plaçant dans des endroits aussi éloignés que possible des établissemens des blancs, éloignés surtout des villes et des villages et sur un sol suffisamment bon pour la culture, dans le voisinage des lacs qui peuvent leur offrir des occupations et leur faire trouver dans la pêche un moyen de subsistance. Quant à leurs présens, je ne connais rien de plus agréable qui puisse les remplacer ; pour le Sauvage, rien n'est plus utile qu'une couverture, et je ne pense pas que le Gouvernement pourrait, au même prix, leur donner quelque chose d'aussi avantageux.

Je conçois que le produit de la vente de leurs terres devrait être placé dans les fonds publics, et l'intérêt employé à acheter des ustensiles d'agriculture, à ériger des boutiques et à faire toutes autres choses qui sont liées aux progrès des établissemens. Je ne donnerais pas aux Sauvages des titres pour leurs terres ; s'ils avaient le droit de vendre leurs terres, il est tout probable qu'ils deviendraient les victimes d'individus mal intentionnés.

L'Isle de Manitoulin me semble être un endroit bien choisi pour un établissement de Sauvages. Je n'ai jamais vu de meilleures récoltes du printemps que celles que les Sauvages y font. Ils avaient aussi coutume de faire une quantité considérable de sucre d'érable de la meilleure qualité, qu'ils allaient vendre à Penetanguishine, Goderick et quelques fois dans les villes américaines. Les Sauvages non instruits vendaient le leur aux trafiquants qui leur donnaient du whisky en retour. J'ajouterais que je ne connais personne qui puisse donner de meilleurs renseignemens aux Commissaires sur les affaires des Sauvages que le Capitaine Anderson, maintenant attaché à l'établissement de Manitoulin.

## APPENDICE No. 36.

Témoignage du Rév. F. O'Meara, au sujet des Sauvages à Manitoulin.

1. Il y a déjà quatre ans et demi que j'ai commencé ma mission parmi ces Sauvages ; durant cette époque, je les ai vus errants sur les rives du lac Supérieur, et j'ai vu les premiers pas qu'ils ont faits dans la civilisation à cet établissement.

2. A ce sujet mon expérience varie suivant les différentes circonstances où se trouvaient les Sauvages parmi lesquels j'ai vécu sur les bords du Lac Supérieur ; et dans cet endroit où ils ont pu suivre leurs goûts pour la vie errante, et où ils ont été exposés aux effets pernicieux des boissons enivrantes, leurs progrès sous le rapport moral et religieux ont été moins sensibles que dans les endroits où ils étaient réunis, et où ils cultivaient le sol ; pour ces derniers, les progrès sont frappans en vérité, et leurs habitudes d'industrie ont marché de front avec leurs progrès religieux.

3. Pas autant qu'on aurait pu le voir, si l'on eut suivi à leur égard un bon système d'enseignement.

4. A l'endroit où je suis actuellement et où les Sauvages sont réunis pour y recevoir une instruction régulière, leurs progrès ont été très encourageans, ce que l'on peut voir par les changemens qui se sont opérés dans leurs dispositions morales et sociales, et dans leur régularité à profiter de tous les moyens que l'Eglise a mis à leur disposition pour leur avancement religieux et la promptitude avec laquelle ils se soumettent à la discipline qu'il faut imposer.

5. Décidément, oui ; ce que l'on peut voir dans la rigidité avec laquelle le Dimanche est observé parmi eux, et qui est plus grande que celle que l'on remarque chez les blancs qui possèdent les mêmes avantages ; l'effet en est aussi sensible dans leurs dispositions sociales, à en juger (entre autres circonstances que l'on pourrait citer) par la sainteté avec laquelle les liens du mariage chrétien sont considérés par ceux qui ont été baptisés.

6. Ils sont généralement sensibles aux bienfaits que le Gouvernement leur accorde en cherchant à les civiliser, et ils expriment leur plaisir et leur reconnaissance lorsqu'ils prennent les plans que l'on veut adopter pour leur avancement.

7. Un bon nombre sur les rives nord du lac Huron, et un plus grand nombre encore dans l'intérieur du lac Supérieur. Les premiers ont été constamment visités par le missionnaire de cet endroit, et les vérités de notre sainte religion leur ont déjà été prêchées ; mais leur lenteur à profiter des bienfaits inestimables du christianisme peut être attribuée, je crois, à l'influence des trafiquants qui, dans les affaires qu'ils font avec eux n'épargnent pas les boissons fortes, et au mauvais exemple que leurs montrent les blancs qui vivent parmi eux.

8. La nomination d'un ministre qui porterait à leur intérêt spirituel et temporel un intérêt vif et permanent, qui travaillerait parmi eux et qui serait assisté de pieux instituteurs. L'exclusion de tous les marchands et autres blancs sans religion, ou du moins sans principes et sans caractère strictement moraux, surtout de ceux qui sont portés au vice d'ivrognerie qui a les conséquences les plus pernicieuses lorsque les Sauvages le voient dans des personnes attachées au Gouvernement, comme il arrive malheureusement que trop souvent ; et faciliter l'impression des livres de religion et autres pamphlets dans leur propre langue.

9. Autant au moins qu'en montrent généralement les enfans des blancs placés dans les mêmes circonstances.

10. Tout ce qui peut avoir l'effet de répandre la connaissance des Stes. Ecritures parmi eux, ou de faire voir que le Gouvernement désire qu'ils aient de bons exemples dans les serviteurs qu'il leur enverrait, puisqu'il est tenu de leur instruction ; et par dessus tout une stricte attention à l'éducation morale et religieuse, intellectuelle et industrielle de la génération naissante, aura toujours, suivant moi, cet effet.

11. Depuis que j'ai acquis quelque expérience dans les affaires des Sauvages, j'ai toujours considéré qu'une institution de cette nature, conduite suivant les principes salutaires du christianisme et sous la surveillance exclusive du missionnaire pour la morale et la religion, serait absolument nécessaire pour l'obtention de l'objet mentionné au numéro 10, savoir l'éducation de la génération naissante ; et je tiens d'autant plus à cette opinion qu'elle est le résultat des expériences heureuses que j'ai faites sur une petite échelle : comme de raison le système que l'on suivrait dans cette institution varierait légèrement suivant les circonstances de la mission dans laquelle il serait adopté. Mais comme règle générale, je supposerais qu'un système qui partagerait le temps entre le travail du dehors, sur une forme modèle qui serait attachée à l'établissement, (et le produit de cette ferme paierait une partie des dépenses) et la routine ordinaire de l'école, serait bien désirable. Mon expérience à ce sujet m'apprend que si cette institution n'est pas placée sous le contrôle le plus stricte, elle ne produira pas les fruits que l'on peut en attendre. Afin que les filles puissent profiter comme les garçons des avantages de cette institution, il faudrait avoir une institutrice qui enseignerait à coudre et à faire le ménage.

12. Plus que parmi les blancs en général, surtout pour ceux qui ont à faire des choses qui sont dans l'usage journalier ; tel que dans les métiers de charpentier, forgeron, cordonnier et tonnellier.

13. Ils sont plus exposés aux maladies de l'estomac et des poulmons. On peut être en trouver la raison dans l'usage immodéré des boissons fortes, dans leurs habitudes errantes qui sont le trait caractéristique de leur manière de vivre qu'ils ne font que d'abandonner ; on peut en dire autant de la scrofule et des maladies de peau qui sont très communes parmi eux.

14. Mon expérience à ce sujet varie suivant les circonstances où se trouvaient les Sauvages parmi lesquels j'ai résidé en différens tems sur les rives du lac Supérieur, où ils ont conservé jusqu'à un certain point leurs habitudes errantes, et où ils ont de fréquentes tentations à l'ivrognerie.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

pendice (T.)  
le Juin.

Dans le cours d'une résidence de près de trois années, les décès étaient aux naissances comme 2 est à 1. Mais ici, où les Sauvages sont établis sur leurs propres terres et où ils ne sont pas aussi exposés aux tentations, c'est tout le contraire.

15. En faisant tout ce qui peut les engager à abandonner leurs habitudes errantes; en décontenançant l'usage des boissons fortes, et par le précepte, par l'exemple et par l'autorité; en décourageant tous les Sauvages qui chercheraient à s'établir dans des endroits où ils sont nécessairement exposés à l'influence pernicieuse des blancs, ainsi qu'en prêtant une stricte attention aux habitudes domestiques des personnes attachées à l'école d'industrie; c'est d'elles que l'on doit attendre tout le bien que l'on peut faire à la génération prochaine des adultes.

16. Ceci est beaucoup plus fréquent parmi les femmes que parmi les hommes; pour ces derniers, cela est bien rare: tous les mariages qu'ont contractés les personnes qui sont dans l'emploi de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, sont de la première description.

17. Les Métis me paraissent généralement sous le rapport du caractère, bien inférieurs aux Sauvages pur sang; il y a, comme de raison, quelques exceptions honorables, mais je n'en parle que comme le caractère général des métis. En conséquence, ils font de bien meilleurs agens pour les commerçans qu'aucuns des Sauvages dont le sang n'est pas mêlé.

18. C'est tout le contraire; les enfans issus de ces mariages mixtes, sont, autant que j'ai pu l'observer, bien au-dessous des Sauvages pur sang sous le rapport moral et intellectuel.

19. C'est très souvent le cas.

20. Je n'en ai pas connu d'exemple.

21. Pas à ma connaissance.

22. Aucun que je sache.

23. Je croirais qu'il y en a bien peu, s'il y en a même qui ont acquis le degré de connaissances nécessaires à cette fin; mais je ne doute nullement qu'ils auraient cette capacité s'ils avaient assez de connaissance.

24. L'établissement d'une école telle que celle qui est mentionnée au numéro 11, me paraît de toutes les mesures, celle qui est la plus calculée à produire des effets heureux et permanens parmi les Sauvages; car ce ne sont point ceux dont les préjugés et les habitudes se sont déjà incorporés dans leur nature même qui doivent en retirer les plus grands avantages, mais ce sont les enfans jeunes et dociles, tels que ceux qui composeraient un établissement de cette nature et qui seraient élevés dans des habitudes de diligence.

Quant à la distribution des présens, on devrait adopter quelque plan qui devrait dispenser de la nécessité de réunir un aussi grand nombre de Sauvages en même temps et dans un espace si étroit, ce qui, je n'en doute nullement, est la cause de la grande mortalité qui règne parmi eux; car le germe du mal se communiquant de l'un à l'autre dans cette foule immense de six milles personnes, campées sur quelques acres de terre, est transporté dans leur maison, et produit la misère, la maladie et la mort.

Manitowaning, 2 Février, 1843.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 6 Janvier, me soumettant vingt-quatre questions sur différens sujets qui ont rapport à la condition temporelle et spirituelle de cette classe intéressante parmi laquelle j'exerce mon ministère.

J'ai beaucoup de plaisir à vous transmettre par la première occasion, pour l'information des Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages, les réponses

ci-incluses, contenant le résultat de l'expérience que j'ai acquise durant les cinq années que j'ai passées parmi ce peuple.

Appendice (T.)

24e Juin.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

FREDERICK O'MEARA,

Missionnaire de l'église d'Angleterre,  
Manitowaning.

George Dyett, Ecuyer,

Secrétaire de la Com. des Sauvages.

APPENDICE No. 37.

Témoignage du Rév. S. Givins, au sujet des Mohawks de la Baie Quinté.

1. J'ai connu plusieurs Tribus Sauvages pendant un grand nombre d'années; et depuis les onze dernières j'ai eu la direction des Mohawks de la Baie Quinté.

2. Les Tribus dont je parle ont fait de grands progrès; car à ma connaissance ils ont été arrachés à l'état dégradé de vagabondage; ils ont été réunis dans des villages et ont eu à participer en grande partie à tous les bienfaits du christianisme. Ils ont aussi fait des progrès dans l'industrie. Les Mohawks qui étaient sous mes soins étaient convertis avant que je sois arrivé parmi eux, mais depuis que je les connais, je crois qu'ils ont fait des progrès sensibles sous le rapport de la morale, de la piété et de l'industrie.

3. Les progrès que quelques uns ont faits en agriculture sont très satisfaisans; ces progrès sont sensibles pour plusieurs, mais généralement parlant, ils sont bien en retard dans cette science utile.

4. Les progrès qu'ils font sous beaucoup de rapports sont consolans; ils observent aussi strictement que les blancs, les devoirs extérieurs de la religion, et il y en a un grand nombre qui ont le bonheur de vivre d'une manière conforme à leur croyance.

5. Je suis d'opinion que la religion a eu un effet très salutaire sur les habitudes morales et sociales de toutes les Tribus qui en ont ressenti l'influence.

6. Plusieurs d'entre eux remarquent les progrès qu'ils ont faits; tous désirent en faire.

7. Aucun des Sauvages de cet établissement sont payens; il y a plusieurs Tribus sur la Grande Rivière et près de Thames, et dans les contrées éloignées du continent. J'apprends par mes confrères, que les efforts que l'on a faits pour leur conversion auraient été pour la plupart couronnés de succès, si les Sauvages avaient eu les moyens de profiter des leçons qu'ils recevaient. Le manque de moyens, et le mauvais exemple de professeurs qui n'étaient chrétiens que de nom, parmi les Sauvages comme parmi les blancs, sont les principales causes de l'insuccès.

8. La nomination de missionnaires qui auraient assez de talens et de dispositions pour veiller sur eux comme sur les membres de leurs propres familles, et l'établissement d'écoles pour les enfans, et surtout de pensionnats unissant le travail manuel à l'instruction, où les enfans pourraient recevoir une éducation complète.

9. Les instituteurs que nous avons, m'informent et j'apprends que c'est le cas, que les enfans Sauvages ont autant d'aptitude pour les connaissances (toutes choses d'ailleurs égales) que les enfans des blancs. L'ignorance de la langue anglaise, que l'on enseigne dans leurs écoles, est un grand obstacle à leur avancement; quand il possèdent cette langue leurs progrès sont satisfaisans.

10. On devrait encourager l'industrie parmi la population des adultes, en leur fournissant les moyens de devenir fermiers. Ceci aurait l'effet de leur faire abandonner leurs mauvaises habitudes, et rendre leur condition meilleure. On

Appendice  
(T.)

24e Juin.

devrait séparer les enfans des parens et leur enseigner les habitudes d'industrie.

11. L'expérience m'a convaincu, que dans l'état où se trouvent les Sauvages, les écoles du jour sont bien insuffisantes pour répandre l'éducation. Le plus souvent il n'y a pas de moyen de faire assister les enfans régulièrement aux écoles. Les maisons des Sauvages sont bien disséminées; la pauvreté et l'insouciance des Sauvages, dans plusieurs cas sont tellement grandes, qu'ils sont dans l'impossibilité de procurer à leurs enfans une nourriture et des habits convenables pour leur permettre d'assister régulièrement aux écoles. Le temps est souvent mauvais, les chemins impraticables, et les parens ont bien peu de volonté de les y faire assister. Le seul plan donc qui existe pour leur procurer une éducation systématique, c'est d'établir des pensionnats, parmi eux. Les enfans devraient y être envoyés de bonne heure; on les enlèverait ainsi à la funeste influence de leur famille et on les élèverait avec soin dans des habitudes d'industrie et de religion. En attachant une ferme à cette école, on pourrait y employer les enfans avec beaucoup de profit, et ils contribueraient beaucoup à payer les dépenses. Les garçons devraient apprendre toutes les branches de culture sous les soins d'un maître expérimenté; et les filles (en leur procurant un nombre convenable de vaches et de moutons) pourraient apprendre les divers devoirs du ménage. J'ai longtemps désiré l'établissement d'une institution semblable pour les enfans de cette mission. Il y a deux ans j'ai tracé un plan qui devrait être soumis aux puissantes sociétés d'église en Angleterre, mais j'ai le regret de dire que bien qu'il fut accompagné de la recommandation de l'évêque, il ne fut suivi d'aucun résultat, parce qu'il avait plus de rapport aux intérêts temporels des Sauvages qu'à leur avancement spirituel, ce qui n'était point du ressort de la société. Après l'approbation qu'elles voulaient bien lui accorder, je fus encouragé à adresser une communication à ce sujet à Sir P. Maitland, autrefois Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, que je lui transmis l'automne dernier, par l'entremise d'un ami, dans le dessein de le publier et répandre en Angleterre, avec l'espoir qu'avec la grâce de Dieu, il pourrait attirer l'attention de quelques riches individus en faveur des jeunes gens de ma mission. Si je reçois une copie de la communication j'aurai l'honneur de la soumettre à la considération des commissaires.

12. Un grand nombre de Sauvages ont montré de l'aptitude pour les arts, en apprenant différents métiers dans lesquels ils ont fait assez de progrès. Plusieurs sont de bons charpentiers; d'autres sont très adroits comme tailleurs de pierre et comme maçons; d'autres sont cordonniers, forgerons et conducteurs de moulins à scie. Les femmes sont plus industrieuses que les hommes; elles s'occupent à faire des balais, des paniers, des mitaines, des souliers de chevreuil, etc. etc.; plusieurs d'entre elles font les habits de leurs familles.

13. Je pense que la santé des Sauvages dans cet établissement est aussi bonne que celle des blancs leurs voisins.

14. Depuis que je connais les Mohawks, leur nombre a toujours augmenté quoi que cette augmentation n'ait été que graduelle. Je pense que la diminution des Sauvages qui ne sont pas convertis à l'avangile a été très grande et je ne doute pas qu'elle le soit encore aujourd'hui; en conséquence de leur dénûment et de leur mauvaises habitudes. Mais je pense qu'en cherchant, on trouvera que dans presque toutes les Tribus Sauvages qui se sont converties au christianisme et qui ont adopté les habitudes de la civilisation, la population va en augmentant.

15. Les bienfaits du christianisme et de la civilisation l'arrêteront avec beaucoup d'efficacité.

16. Les mariages de cette sorte se rencontrent rarement dans cette établissement. Il y a plusieurs blancs mariés à des femmes Sauvages, et il n'y a qu'un seul exemple d'un Sauvage qui se soit marié à une femme blanche.

17. D'après plusieurs exemples, chez les Mohawks, je suis porté à croire que les métis adoptent plus facilement les manières et les habitudes des blancs que le Sauvage pur sang; mais je ne vois point que leur caractère ou leur conduite se soit considérablement amélioré.

18. Dans les cas qui se présente ici, pas considérablement.

19. Il ne s'en présente pas un cas ici, et il n'y en a pas eu depuis plusieurs années.

20. Dans cet établissement, c'est assez rare; et quand cela arrive, je crois que la Tribu la considère comme une disgrâce.

21. Les Sauvages peuvent ester en justice, mais étant exempts de la taxe, ils ne peuvent pas exercer la franchise électorale. Je ne connais rien qui puisse les empêcher d'exercer les droits de sujets, excepté pour la qualification des propriétés qui n'est possédée que par un seul individu.

22. Aucun dans cet établissement.

23. Je pense qu'il serait imprudent de leur accorder ces privilèges, avant qu'ils soient plus capables; quoiqu'il y ait quelques Sauvages en état de juger de ces matières, la généralité ne l'est pas.

24. Je suis d'opinion qu'un changement dans l'emploi des présens dans quelques-uns des établissemens, pourrait être introduit avec avantage en faveur de ceux qui désirent faire des progrès dans l'agriculture. Les paiemens et les présens, comme ils sont aujourd'hui distribués parmi les Sauvages d'ici ont, je le crains, trop souvent l'effet d'encourager l'indolence, en les mettant en état de trouver une subsistance misérable, sans trop de travail.

Autrefois les paiemens des terres se faisaient en marchandises comme les présens, mais comme ils recevaient déjà des effets de la même description, on crut que l'on devait les convertir en argent; et lorsque je fus nommé à cette mission, Sir John Colborne me pria de prendre ces présens en charge afin d'en tirer le meilleur parti pour l'avantage des Sauvages et les faire servir à leur avancement.

Ce devoir, j'ai cherché à le remplir au meilleur de ma capacité; mais j'ai le regret de dire que chaque individu ayant droit à une partie égale de ces argens et demandant à l'employer à sa volonté, il n'y a pas la quatrième partie des rentes qui soit employée à l'acquisition de choses utiles aux familles, tandis que le reste est employé à payer des dettes qu'ils ont contractées imprudemment, et pour cela ils sont obligés de sacrifier leurs biens, ou se pourvoir à l'heure du besoin de toutes les choses nécessaires à la vie, tandis que s'ils s'employaient à la culture, ils pourraient sans trop d'effort d'industrie relever aisément leur condition. Quelque peu satisfaisant que soit le mode d'employer ces argens et quelque trouble qu'il m'occasionne, il est cependant bien meilleur que celui par lequel on confierait l'argent à la plus part d'entre eux, ou par lequel on leur donnerait une plus grande quantité de marchandises qu'ils n'en ont besoin, comme cela se faisait autrefois. Dans le premier cas, ils en font souvent un mauvais usage, et leurs familles en souffrent; et dans le second, ils vendent les effets bien au-dessous de leur valeur; mais en suivant toutes leurs transactions, je réussis à empêcher beaucoup d'injustices que l'on veut commettre à leur détriment, et j'assure à leur famille la juste valeur en argent. Dans plusieurs cas, je me suis donné le trouble de leur acheter des animaux; j'ai réussi quelques fois, et les personnes ont pu les conserver avec avantage; mais très souvent, ces animaux sont périés faute de soignée, ou par les mauvais traitements, ou (comme c'est généralement le cas) ils les ont perdus pour leurs dettes.

Les paiemens étant une dette de la Couronne aux Sauvages, je ne puis dire jusqu'à quel point le Département des Sauvages ou le Gouvernement peut, sans leur consentement, changer le mode de ces paiemens, et je ne pense pas qu'il y aurait une méthode plus satisfaisante pour eux que d'en faire une distribution annuelle à laquelle chaque individu participerait. Mais quant aux présens qui ne sont qu'une gratification de la Couronne au lieu de les accorder en la même quantité à chacun d'eux, leur fournissant ainsi les moyens de vivre dans l'indolence et tous les vices qui l'accompagnent, on devrait les employer comme des aiguillons à l'industrie parmi toutes les Tribus situées comme le sont les Mohawks de la Baie Quinté, qui ont de bonnes terres et qui ont les moyens de se supporter par leur travail.

\* Ceux qui le desireront reçoivent leur part en argent.

ndico  
)  
Juin.

Je ne pense pas qu'il serait prudent de mettre maintenant entre les mains des Sauvages les moyens d'exploiter eux-mêmes leurs terres. Il serait bien mieux, comme mesure préliminaire et comme substitut aux présens, de prendre parmi les Sauvages un ou deux individus respectables et capables, (ou nommer des blancs, s'il est plus à propos) pour avoir soin d'un certain nombre d'attelages et de voitures en état d'être employés à la culture. On devrait engager au mois les jeunes Sauvages industrieux pour manœuvrer cesattelages et voitures sous la direction du Surintendant qui y pourvoirait. On devrait faire connaître aux Sauvages que toute la terre qu'ils défrichent et qu'ils entourent de clôtures, sera semée à leur profit et que la semence leur sera même fournie s'ils le désirent. De cette manière l'homme serait récompensé à proportion de son industrie; les récoltes se feraient bien et dans une bonne saison; les terres seraient encloses d'une bonne manière; et la part qui retournerait entre les mains du surveillant, formerait; déduction faite des dépenses, un fonds pour rencontrer les besoins imprévus. Dans peu de temps avec ce système, toutes les terres qui forment aujourd'hui les communes, seraient labourées; les chefs de famille travailleraient avec plus de zèle, et seraient par là mis en chemin de bien faire; ceux qui auraient fait le plus d'effort pourraient recevoir desattelages et voitures et autres choses nécessaires à leur établissement, après que l'on se serait assuré qu'ils n'ont point de dettes et qu'ils sont en état de pourvoir à leurs animaux. Sous ces circonstances il est très probable qu'ils réussiraient, et ils trouveraient dans la rente royale une ressource permanente. Dans l'été ceux qui sont industrieux auraient beaucoup à faire, et dans l'hiver, ils pourraient s'employer à faire des perches, à bucher du bois de corde sur la terre qu'ils ont l'intention de défricher, et leurs animaux pourraient le mener au marché.

Une autre suggestion que je prendrai la liberté de faire, et qui, je conçois, serait d'un grand avantage pour les Mohawks de la Baie Quinté, c'est celle-ci: — Il est vivement à désirer que les Sauvages aient un marché convenable sur lequel ils peuvent vendre les articles qu'ils ont à vendre, au lieu de les colporter par le pays et sur lequel ils pourront se procurer tout ce dont ils ont besoin pour leurs familles ou pour leurs terres. Dans les magasins des campagnes les marchandises se vendent à un prix exorbitant, et ces petits marchands ne peuvent résister aux tentations auxquelles l'ignorance ou le besoin des Sauvages les exposent.

Le Gouvernement pourrait remédier à cela, en autorisant une personne d'un caractère reconnu, et qui serait au fait des affaires, à commencer un commerce sur un endroit de la réserve où l'on pourrait bâtir un quai pour les bateaux-à-vapeur. Par ce moyen ils auraient un bon marché pour leurs bois, et les Sauvages trouveraient dans cet article une grande ressource et des profits considérables. Aujourd'hui, par absence de ce marché, des personnes de la rive opposée traversent sur la glace et viennent commettre des déprédations sérieuses dans les bois, après en avoir obtenu la permission de quelques Sauvages imprudents, pour une légère considération (souvent pour des boissons fortes) et de cette manière, il est enlevé tous les ans une quantité considérable de bois, sans aucun profit pour la nation.

Si l'on pouvait engager une personne de cette description (et il y en a qui désireraient beaucoup commencer ces affaires avec un jeune Sauvage dont les habitudes et l'éducation le qualifieraient à cet égard) il pourrait faire le commerce général avec les établissemens d'alentour; fournir aux Sauvages à des prix raisonnables les approvisionnemens de toute espèce, et leur donner un prix satisfaisant pour tous les articles qu'ils auront à vendre. Le missionnaire de l'endroit ou l'officier Surintendant des Sauvages pourrait voir à ce que les Sauvages soient traités avec justice. La seule difficulté ou le seul obstacle qui s'opposerait à ce plan, c'est le manque de capitaux; mais comme les parties ne pourraient pas donner de caution, peut être ne trouverait on pas d'objection à y placer une certaine partie des fonds des Sauvages, et je suis certain que ce serait rendre un service essentiel aux Sauvages.

La dernière suggestion que j'oserais faire, relativement à l'avancement des gens qui sont placés sous mes soins, ce serait l'établissement d'un pensionnat dont j'ai déjà parlé.

Appendice  
(T.)  
240 Juin.

On ne devrait point perdre de temps à l'établir, et si l'appel que je fais aux amis des Sauvages en Angleterre n'est pas entendu, j'espère humblement que le Gouvernement nous donnera les moyens d'en faire immédiatement l'essai sur une échelle convenable.

Le tout est très respectueusement soumis aux Commissaires par,

etc., etc., etc.

(Signé,) SALTERN GIVINS,  
Missionnaire des Mohawks  
de la Baie Quinté.

Tyendenaga, 23 Janvier, 1843.

#### APPENDICE Nor 38.

Témoignage du Rév. Peter Jones, au sujet des Sauvages de la Rivière Crédit.

Réponses aux questions proposées par les Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages en cette Province.

1. Etant Sauvage du côté de ma mère, je connais très bien les habitudes, les coutumes et les manières des Sauvages de la nation des Chippaouais, à laquelle j'appartiens.

La Tribu ou *Clan* dans laquelle j'ai été élevée est appelée Mississagas, qui veut dire Tribu de l'Aigle, vu que leur signe ou *totam* est l'aigle. J'ai aussi vécu pendant plusieurs années parmi les Sauvages Mohawks sur la Grande Rivière qui m'ont adopté.

Depuis que j'ai commencé les travaux de missionnaire, j'ai beaucoup voyagé au milieu de toutes les Tribus sauvages du pays, et en conséquence, je connais parfaitement bien leur état passé et présent, mais comme je fais partie des Sauvages de la Rivière Crédit, je limiterai à eux seuls les remarques que j'ai à faire.

2. Avant l'année 1823, époque à laquelle je me convertis au christianisme, les Chippaouais, et dans le fait toutes les Tribus étaient dans l'état le plus dégradé: ils étaient payens, idolâtres, superstitieux, ivrognes, mal propres, et indolens; ils erraient d'un endroit à un autre, vivant dans des cabanes et subsistant de la pêche et de la chasse.

Depuis leur conversion au christianisme, il s'est opéré des changemens étonnans; le paganisme, l'idolâtrie et la superstition ont disparu, et le vrai bien est connu et adoré.

Ceux qui sont chrétiens sont aujourd'hui sobres et comparativement propres et industrieux; ils ont formé des établissemens où ils ont des lieux de culte et des écoles, et ils cultivent la terre.

3. Un grand nombre d'entre eux ont fait beaucoup de progrès dans l'agriculture, mais pas comme ils auraient dû le faire, s'ils avaient été établis sur leurs propres lots de terre.

Les Sauvages de Crédit ont formé un village et quelques-uns d'entre eux ont nécessairement à faire un mille ou deux pour se rendre à leurs terres, ce qui entrave beaucoup les progrès.

Avant leur conversion, bien peu d'entre eux semaient même le maïs; mais aujourd'hui un grand nombre sèment du blé, de l'avoine, des pois, du maïs, des patates et d'autres végétaux; plusieurs font du foin et ont de petits vergers.

Je trouve que les Sauvages de la ville de Muncey sont bien en arrière de leurs frères de Crédit sous le rapport de l'agriculture.

4. Ils ont fait de grands progrès; plusieurs d'entre eux répètent les prières, les dix commandemens et le symbole des apôtres; ils connaissent aussi les principaux mystères de notre sainte religion.

Appendice

(T.)

24e Juin.

Je leur ai traduit le livre de la Genèse, les évangiles de Mathieu et Jean, et d'autres parties des Sies. Ecritures; ils les ont maintenant entre leurs mains.

Ils ont fait quelques progrès dans le chant, et ils sont assez bien au fait des règles de la musique sacrée, et ils ont un livre de cantiques traduit dans leur propre langue, ils s'en servent constamment.

5. Le christianisme a fait beaucoup pour améliorer leurs habitudes morales, sociales et domestiques. Avant leur conversion, les femmes n'étaient considérées que comme des esclaves; elles faisaient les ouvrages les plus difficiles et les plus fatigants; maintenant les hommes traitent leurs femmes à leur égal; ils portent eux-mêmes les fardeaux les plus pesants, tandis que les femmes ont soin des enfans et du ménage.

6. Ils sont très sensibles aux progrès qu'ils ont fait, et ils sont très reconnaissans envers ceux qui les ont instruit. Ils désirent encore faire des progrès à la vue des blancs qui possèdent bien des avantages et des privilèges qu'ils n'ont pas.

7. Il n'y a point de payens à Crédit, Alnwick, lac-Rice, lac Mud, l'Isle aux Serpens, lac Balsam, aux Détroits de Simcoe, à Coldwater, à St. Clair et à la ville des Moraves; mais il y en a à la ville de Muncey, quelques-uns à Saugeen, à la Grande Baie et à la Grande Rivière. Je pense que tous les Sauvages de l'Isle Walpole sont payens. Il y en a quelques-uns parmi les Onéidas qui sont établis sur la rivière Thames, à Muncey, et un certain nombre de Pottawatimies qui errent çà et là dans les contrées de l'ouest et qui sont dans le plus déplorable état de pauvreté et de dénue-ment.

On a cherché à introduire le christianisme chez la plupart des payens par le ministère de missionnaires de différentes dénominations religieuses, mais surtout par le moyen d'instituteurs pris parmi les natifs.

Les obstacles qui s'opposent à leur conversion viennent de l'attachement profond qu'ils portent pour les habitudes de leurs ancêtres, et leurs préjugés contre la religion des blancs. Je suis heureux de pouvoir dire que le missionnaire Wesleyen, aidé par des instituteurs Sauvages, ont toujours réussi jusqu'à présent à introduire le christianisme parmi les Sauvages.

8. Dans mon opinion, le meilleur moyen de répandre la religion parmi eux, ce serait d'instruire quelques-uns des jeunes Sauvages dans le but d'en faire des missionnaires ou des instituteurs, vu qu'il est bien connu que le bien que l'on a déjà fait parmi eux a été principalement le résultat des travaux des missionnaires et d'instituteurs Sauvages.

9. Si l'on considère qu'on les instruits dans une langue qui est étrangère à la leur, ils montrent autant d'aptitude que les enfans des blancs.

10. L'établissement de bonnes écoles d'industrie et la réunion dans trois ou quatre établissemens des divers Tribus qui sont disséminés; ce qui épargnerait beaucoup de dépenses au Gouvernement et aux sociétés des missions; et en même temps on aurait plus de facilités à les instruire dans tout ce qui peut tendre à promouvoir leur avancement général.

11. Je référerai respectueusement les commissaires à ma lettre à ce sujet, à eux adressée le 21 Novembre, 1842: en outre de ce que j'ai déjà dit, je suis heureux de pouvoir ajouter tous les enfans Sauvages qui ont reçu leur éducation dans les académies ont pu devenir des missionnaires ou des instituteurs et sont maintenant très utiles dans leur emploi.

12. Ils sont très ingénieux, et je connais plusieurs Sauvages qui sont devenus d'assez bons ouvriers avec un peu, ou même sans instruction. A la mission de Crédit il y a deux ou trois charpentiers, et un cordonnier. A Muncey nous avons un forgeron, quelques charpentiers et tailleurs. Avec un peu plus d'instructions ils deviendraient d'excellens ouvriers; le seul obstacle que je remarque en eux, c'est le manque d'application à leurs études.

13. D'après les observations que j'ai faites je suis porté à croire qu'en général ils n'ont pas aussi bonne santé que les

blancs; et je crains que cela provienne de leur ancienne manière de vivre, lorsqu'ils étaient exposés à la fatigue et à la faim, qu'ils portaient des fardeaux pesants, qu'ils se livraient à l'intempérance, et le mal qu'ils se faisaient les uns les autres lorsqu'ils étaient en ivresse; ces choses ont causé plusieurs cas de plitysie dont la génération actuelle souffre beaucoup.

14. Avant leur conversion au christianisme et leur civilisation, leur nombre diminuait rapidement. Les Sauvages disent qu'avant l'arrivée des blancs dans ce pays, leurs ancêtres vivaient très longtemps, élevaient de grandes familles, et qu'ils étaient exposés à bien peu de maladies.

Dans mon opinion, la principale cause de leurs maladies est due à l'introduction parmi eux de maladies contagieuses, telles que la petite vérole, la rougeole et la coqueluche; ils ont beaucoup souffert de ces maladies parce qu'ils n'en connaissaient ici la nature ni le remède; et exposés aux vents et aux mauvais temps, ils prenaient du froid qui augmentait leurs maladies et qui en enlevaient ainsi des milliers.

Le goût excessif qu'ils ont pour les boissons fortes et le manque de soins et de nourriture convenables pour les enfans et les mères, ont aussi beaucoup contribué à diminuer leur nombre.

Cependant je suis heureux de dire que cette mortalité a beaucoup diminué depuis qu'ils ont abandonné leurs anciennes manières de vivre.

J'ai gardé un registre du nombre des naissances et des décès qui ont eu lieu parmi les Sauvages de la Rivière Crédit durant plusieurs des dernières années; leur nombre est resté stationnaire durant les premières années qui suivirent leur conversion, mais durant les quatre ou cinq dernières années, il y a eu une légère augmentation par suite des naissances.

J'ai aussi observé dans les autres Tribus que plus l'époque depuis laquelle ils jouissaient des bienfaits de la civilisation, reculait, meilleure était leur santé et plus nombreuses leurs familles.

15. Dans mon opinion, le meilleur moyen d'arrêter la mortalité parmi les Sauvages, c'est de répandre le goût de l'industrie et des habitudes régulières parmi eux; et d'avoir un bon médecin pour chaque établissement. J'en ai vu un grand nombre souffrir beaucoup et mourir faute de soins médicaux.

C'est aussi mon opinion, que les mariages contractés entre les membres de différentes Tribus, auraient l'effet d'augmenter leur santé; plusieurs petites Tribus sont actuellement dégénérées, parcequ'ils ont toujours continué à se marier avec les membres des mêmes Tribus. De là la nécessité de rassembler toutes les Tribus afin que les mariages mixtes soient plus fréquens.

16. Quand les Européens arrivèrent pour la première fois dans ce pays, c'était une coutume parmi les blancs de prendre une femme Sauvage, mais aujourd'hui cela arrive rarement. Autant que je puis connaître, il n'y a que deux ou trois blancs mariés à des femmes Sauvages et à peu près le même nombre de Sauvages mariés à des femmes blanches dans toutes les Tribus.

17. Je pense qu'il y en a; les métis sont en général plus enclins à la vie domestique et sociale. J'ai toujours trouvé qu'ils sont plus prompts à embrasser le christianisme et la civilisation que le Sauvage pur sang, qui dans son état de liberté considère le travail des mains trop dégradant pour s'y livrer.

18. Je pense qu'ils le sont, surtout sous le rapport de leur santé et de leur constitution.

19. Je n'en vois pas d'exemple dans toutes les Tribus que je connais.

20. Ces choses ne sont pas aussi fréquentes que lorsque le Sauvage était abandonné à l'ivrognerie; et quand cela arrive, les Sauvages y voient un grand péché, et la mère perd sa réputation d'honnête femme.

21. Aucun à ma connaissance, excepté la protection de la loi dont jouissent également les aubains qui peuvent venir ou résider dans aucune partie des domaines de Sa Majesté.



pendice  
(T.)  
le Juin.

Je suis fermement convaincu que pour améliorer la condition des Sauvages, on devrait leur accorder tous les droits civils et politiques des sujets anglais, aussitôt qu'ils seront capables de les comprendre et exercer.

22. Je n'en connais aucun.

23. Dans mon opinion, plusieurs des Sauvages de Crédit et quelques-uns dans d'autres établissemens, ont assez de connaissances pour exercer quelques-uns de ces droits, tels que ceux de voter à l'élection des membres du Parlement, à celles des officiers de Townships, etc., etc., et siéger comme jurés.

24. Je suggérerais très respectueusement:—

(1.) L'importance qu'il y a d'établir une école d'industrie dans la ville de Muncey, aussitôt que cela sera praticable, afin que l'on ne retarde pas l'éducation de la génération naissante.

(2.) Je crois que pour répandre l'industrie parmi les Sauvages, on devrait former des sociétés d'agriculture dans chaque établissement et offrir des prix à chaque individu qui excellerait dans une branche de culture. Ceci créerait suivant moi un esprit d'émulation qui produirait d'excellens résultats.

(3) Pour former un établissement sauvage, je pense que chaque famille devrait être placée sur un lot de terre contenant 50 à 100 acres de terre, et les limites de chaque lot devrait être définies et établis.

(4.) Je suis d'opinion qu'il en résulterait un grand avantage si le Gouvernement accordait des titres aux Sauvages, leur assurant à eux et à leur postérité pour toujours la propriété de leurs terres.

En faisant cette suggestion, je n'entends pas dire qu'il serait prudent d'accorder des titres à chaque Sauvage, mais à toute la Tribu, ce qui leur serait très avantageux. Aujourd'hui ils n'ont aucun écrit du Gouvernement, et ils expriment souvent les craintes qu'ils ont qu'à quelque époque future, ils viennent à perdre leurs terres; et je suis persuadé que dans quelques cas, ces craintes ont l'effet d'arrêter leur esprit d'entreprise et leur industrie. En représentant l'inconvénient qu'il y aurait à accorder des titres à chaque Sauvage, je pense que dans le même temps il serait bien bon d'accorder à ceux qui sont sobres et industrieux, lorsqu'ils auront acquis assez de connaissances sur la valeur des propriétés, et qu'ils auront établi leur caractère, des titres pour leurs terres.

(5.) Le pouvoir des chefs est bien différent de ce qu'il était autrefois quand on écoutait leurs conseils et qu'on leur accordait une obéissance aveugle. Le mal était alors puni, et le coupable se soumettait sans murmure; mais j'ai le chagrin de dire qu'aujourd'hui un grand nombre de jeunes gens rient des efforts que font les chefs pour arrêter le vice et l'immoralité; et je suggérerais humblement que si la législature dans sa sagesse prenait le sujet dans sa considération, et passerait une loi pour incorporer les chefs comme conseillers, et les surintendants du Département des Sauvages comme gardiens, on pourrait adopter des réglemens pour améliorer la condition de plusieurs Tribus Sauvages dans cette Province, tels que l'adoption d'un code moral de lois, l'accomplissement du travail ordonné par le statut, les réglemens au sujet des clôtures, etc., etc.,

(6.) Je pense qu'il serait vivement à désirer qu'il fut fait quelque chose pour les Pottawatimies, qui errent dans ces endroits. Ils sont dans un état de grande pauvreté et de dégradation et sont un fléau pour les blancs dans tous les endroits où ils vont. Ces gens n'ont point de terres dans cette Province, vû qu'ils sont récemment arrivés des Etats-Unis. Je suggérerais en convenance de les placer dans des endroits où l'on pourrait faire des efforts pour les civiliser et les convertir au christianisme.

(7.) Portant un vif intérêt au bien être des Sauvages de la ville de Muncey, qui y résident, je prends la liberté d'appeler l'attention des Commissaires à leur condition. C'est un peuple intéressant, sincèrement attaché au Gouverne-

ment Anglais, et pendant la dernière guerre américaine, il contribua beaucoup à la défense de cette Province. Si le Gouvernement pouvait faire quelque chose pour ces Sauvages, comme par exemple de leur aider dans l'agriculture, je pense que ce serait leur faire beaucoup de plaisir et ce serait leur donner les moyens de se civiliser. Ils ne reçoivent aucune rente du Gouvernement et n'ont, par conséquent, aucun moyen de voir à leur avancement.

(8.) Quant à la manière d'employer les présens, je prends la liberté de dire que le mode que l'on suit actuellement plaît beaucoup aux Sauvages, et je ne pense pas que l'on pourrait améliorer ce plan. Il est vrai que l'on pourrait se dispenser de quelques articles qui seraient remplacés par d'autres plus convenables, cependant la différence serait si faible qu'il serait à peine nécessaire d'entreprendre ce changement aujourd'hui.

Je suggérerais respectueusement la convenance de distribuer les présens aux Sauvages dans leurs établissemens respectifs; cette mesure empêcherait certaines Tribus d'abandonner leurs maisons et leurs récoltes (très souvent à leur grand détriment) pour aller recevoir les présens de la Reine à des distances très considérables.

(9.) C'est mon opinion que les rentes qui sont payées aux Sauvages pour les terres qu'ils ont cédées à la Couronne devraient être employées à promouvoir l'agriculture et l'éducation parmi eux.

(10.) Que le produit de la vente de leurs terres devrait être placé d'une manière sûre, et l'intérêt en provenant payé tous les ans aux Sauvages, et employé d'une manière à améliorer leur condition.

(11.) Je suggérerais humblement la convenance de rendre tous les ans des comptes détaillés des recettes et dépenses de ces rentes et du produit de la vente de leurs terres; et que ces comptes fussent soumis aux Sauvages en conseil pour leur information.

Maison de la mission de Muncey, près de Delavare,  
21 Novembre, 1842.

Messieurs,

Je prends la liberté de vous transmettre ci-inclus, pour votre considération, copie de ma lettre au Dr. Luckey et la réponse que ce monsieur a faite au sujet de l'école d'industrie à Missouri.

D'après la connaissance que j'ai acquise du caractère sauvage et d'après mes observations personnelles, j'en suis venu à la conclusion que ce système d'éducation suivi dans nos écoles élémentaires a été très insuffisant.

Après avoir assisté à ces écoles, les enfans rentrent dans les maisons de leurs parens, dont un grand nombre sont des chrétiens bons et pieux, mais qui, cependant, conservent encore un grand nombre de leurs anciennes habitudes; en conséquence, les bonnes leçons que les enfans reçoivent aux écoles se trouvent en grande partie neutralisées dans leurs familles.

Il est notoire que les parens en général exercent peu ou point de contrôle sur leurs enfans, et qu'ils leur laissent faire ce qu'ils veulent. Ainsi abandonnés à eux-mêmes, trop souvent ces enfans errent dans les bois avec leurs arcs et leurs flèches, ou accompagnent leurs parens dans leurs excursions de chasse. Ces écoles causent encore un autre grand mal, lorsqu'ils en sortent; ils ont le travail en aversion et adoptent naturellement la manière de vivre de leurs parens. Sous ces considérations, je désire vivement qu'il soit établi des écoles d'industrie parmi mes gens, en sorte que les enfans puissent être élevés dans des habitudes d'industrie et puissent se rendre utiles.

Je ne vois rien qui puisse faire échouer ce plan; et comme l'école établie au Missouri répond à toutes les espérances de ceux qui l'ont établie, nous pouvons en toute sûreté, conclure que le même succès couronnera cette entreprise parmi nos Sauvages.

pendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

246 Juin.

Je suis heureux de vous dire que tous les Sauvages avec lesquels j'ai conversé, approuvent hautement ce plan, et sont très désireux de voir cette école en opération immédiate; ils sont prêts à remettre leurs enfans au contrôle et à la direction des instituteurs.

Je prends aussi la liberté de dire dans mon humble opinion, que si l'on ne fait rien à cet égard, les Sauvages resteront toujours à demi civilisés, et continueront à être à charge au Gouvernement Anglais et aux sociétés des missions. Mais au contraire si le tout-puissant bénit nos efforts, je ne vois pas pourquoi l'on ne réussirait point à relever leur condition, de manière qu'il serait de bons sujets pour notre mère puissante, la Reine, et qu'ils deviendraient un ornement à la société. Je n'entends pas dire que les efforts que nous avons faits pour civiliser et convertir au christianisme les enfans de la forêt, aient été tout-à-fait infructueux. Au contraire, je me réjouis de dire que nos travaux ont été couronnés de succès et ont été bénis de Dieu, puisque nous les avons convertis du paganisme au christianisme, et que dans plusieurs de nos établissemens de missions nous avons un grand nombre de Sauvages qui sont industriels et qui cultivent la terre au meilleur de leur capacité. Ces personnes, par principes religieux, ont abandonné la chasse, et ont tourné leur attention vers l'agriculture; mais nous avons observé, qu'en général, partout où ces motifs manquent, le Sauvage est attaché à ses anciennes habitudes.

Je souhaite donc sincèrement que notre Gouvernement qui s'est toujours montré un père indulgent pour la race sauvage, prenne ce sujet en sa considération favorable et nous prête une main secourable pour obtenir cette fin.

Quant aux moyens je suggérerais qu'une partie des dépenses fut prise sur les paiemens faits à même les terres des Sauvages, et l'autre partie fut payé par une allocation que le Parlement accorderait au Département des Sauvages. Je ne puis m'empêcher de croire que l'on sauverait une grande partie de ce montant si l'on diminuit les dépenses du Département; au reste vous et le Gouvernement savez mieux cela.

La société des missionnaires Wesleyens de la conférence du Canada qui désire voir ces institutions en opération, prêterait probablement tout son aide à les établir et maintenir.

Je ne saurais faire une estimation correcte des dépenses nécessaires pour ériger ces bâties, les meubler, leur fournir des ustensiles d'agriculture, des animaux, des livres, etc., vû que cela dépendra de l'étendue de l'établissement. Je penso qu'une école qui pourrait recevoir cent élèves n'exigerait pas plus de £1,500 à £2,000 courant pour rentrer en opération.

Je prends la liberté de vous informer que lorsque je fus en Angleterre, en 1838, je soumis ce sujet au Secrétaire Colonial, Lord Glenelg, qui voulut bien transmettre une dépêche soit à Lord Durham, soit à Sir George Arthur, recommandant au Gouvernement colonial de prendre le sujet en considération, et de faire s'il était possible, quelque chose pour promouvoir le bien-être des Tribus Sauvages.

Si vous n'avez point vu cette dépêche, il serait peut-être bon pour vous de l'obtenir, parce qu'elle vous fournira quelques informations à ce sujet, et fera voir le profond intérêt que le Gouvernement de Sa Majesté ressent pour les Sauvages de ce pays.

Vous verrez dans la lettre du Dr. Luckey, qu'il n'était pas en son pouvoir de fournir les informations que nous demandions et je partage son opinion sur la convenance qu'il y a d'envoyer quelques personnes à leur établissement dans le Missouri, pour obtenir les informations nécessaires.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) PETER JONES,  
Missionnaire et Chef Sauvage.

Aux honorables

Commissaires sur les affaires des Sauvages,  
etc., etc., etc.  
Kingston.

Maison de la mission de Muncey,  
Près de Delaware, 25 Oct. 1842.

Appendice  
(T.)

246 Juin.

Révd. et cher monsieur,

J'ai appelé l'attention du Gouvernement de Sa Majesté et de la Conférence du Canada sur la convenance d'établir des écoles d'industrie, ou comme on les appelle généralement dans ce pays, des écoles de travail manuel parmi les Tribus Sauvages.

Les deux parties semblent convaincues de l'importance et de l'utilité de ces écoles, et désirent vivement qu'il en soit établi. Mais avant cela, ils désirent obtenir sur le sujet toutes les informations qu'ils pourront avoir; et comme vous étiez l'un des agens préposés à l'établissement de l'école qui est maintenant en opération dans le Missouri, je suis autorisé à correspondre avec vous, et je considérerai comme une insigne faveur, (et je suis certain que ce sera servir la cause du christianisme et contribuer au bien être des propriétaires primitifs de l'Amérique du Nord) de recevoir de vous, aussitôt que vous pourrez me les envoyer, les détails concernant les points suivans qui ont rapport à votre établissement à Missouri:—

1. Quelle est la description des bâties, sont elles en brique ou en charpente? Quelles en sont les dimensions, et les dépendances?
2. Quelle est le coût des bâties et des ameublemens?—Quelle serait la différence dans le prix, pensez-vous, entre une bâtisse en brique et une en charpente de même grandeur?
3. Quand l'école est elle entrée en opération?
4. Quelle étendue de terre l'établissement possède-t-il, quel en a été le prix, et combien en est-il cultivé?
5. Avez-vous une école séparée pour les garçons et pour les filles?
6. Combien employez vous d'instituteurs, de fermiers et d'artisans et quel est le salaire que chacun d'eux reçoit?
7. Quels métiers les jeunes Sauvages apprennent-ils le mieux.
8. Quels sont vos règles et réglemens: et quelles sont vos récompenses et vos châtimens?
9. Combien y a-t-il de garçons et de filles logés et habillés dans l'institution.
10. Avez-vous de la difficulté à avoir des parens le nombre d'enfans qu'il vous faut?
11. A quel âge et pour combien d'années prenez-vous les enfans?
12. Combien de chevaux, de bœufs et de vaches faut-il pour un établissement de cette nature.
13. Quelle est la dépense annuelle de tout l'établissement.
14. Quelles sont les recettes annuelles provenant du travail des enfans, des fermiers et des artisans.
15. Y a-t-il quelque espoir que l'institution se soutiendra d'elle-même?
16. Où prenez-vous les fonds pour soutenir l'école ou les écoles?
17. Quels progrès les enfans ont-ils fait dans leurs études, les métiers, les habitudes d'industrie, la conduite et la propriété?
18. Les parens des enfans que l'on instruit dans les écoles, sont-ils content de cette institution?

Nous recevrons avec plaisir toutes autres informations que vous voudrez bien nous donner à ce sujet. Avez-vous quelques rapports imprimés que vous pourriez nous envoyer sur les progrès et l'avenir de l'école?

J'ai été longtems d'opinion que pour compléter la civilisation des Tribus Sauvages, il fallait établir parmi elles des écoles de travail manuel bien réglées; et je serais très heureux d'apprendre que vous trouvez mon opinion correcte.

Vous apprendrez avec plaisir que nos Sauvages chrétiens désirent beaucoup avoir des écoles et sont prêts à nous abandonner leurs enfans pour que nous leur donnions une meilleure instruction. Espérant prochainement une lettre de vous,

Je reste, Révd., et cher Monsieur,  
Vôtre tout dévoué

PETER JONES.

Au Révd. Samuel Luckey, D. D.  
Rochester,  
Etat de New-York.

Rochester, 4 Nov., 1844.

Révd. et cher monsieur,

Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous satisfaire sur tous les points que vous mentionnez au sujet de l'école des Sauvages dans le comté de Missouri. L'établissement et le fonctionnement pratique de cette institution furent soumis à la considération de la conférence de Missouri, et je n'en ai jamais reçu de rapport détaillé. Cependant le rapport officiel du Gouvernement national en parle d'une manière bien favorable. Elle commença ses opérations il y a peut être deux ans avec un peu moins de cent élèves; et j'ai entendu dire, lorsque j'ai quitté New-York, il y a environ un an, que l'on était sur le point de recevoir out le complément (100 garçons je crois et 75 filles) et que toutes les Tribus désiraient vivement y envoyer leurs enfans; qu'ils avaient de bonnes récoltes, qu'ils élevaient diverses espèces d'animaux; et qu'ils réussissaient aussi bien qu'ils l'avaient jamais espéré. J'ai souvent entendu parler d'une manière générale de leur prospérité, mais je n'en sais aucun détail.

Dans le fait, précisément avant de quitter New-York, je me rendis à Washington dans le but d'obtenir que de semblables institutions fussent établies parmi les Tribus du sud, où j'appris que les officiers du Gouvernement considéraient que l'essai que l'on en avait fait avait été couronné de succès, et promirent de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre ce plan à exécution si l'on pouvait obtenir la coopération des Sauvages.

L'intérêt que je portais dans cette affaire était celui-ci: — L'expérience des missionnaires avait démontré que les écoles locales parmi les Sauvages ne produiraient pas tout le bien que l'on pouvait désirer; durant le jour les enfans venaient aux écoles et s'en retournaient le soir pour reprendre les habitudes des Sauvages; que pour répandre la civilisation parmi les Sauvages il fallait élever les filles comme les garçons dans ces habitudes; et que pour y parvenir, il était important de les placer dans un établissement domestique bien réglé, les y garder pendant un certain nombre d'années pour leur apprendre les diverses branches d'industrie, et leur faire acquérir les élémens de l'éducation pratique. Ils députèrent feu le Révd. M. Johnston, Surintendant des missions dans cet endroit pour exposer leurs vues au Bureau de New-York. Le résultat fut qu'il fut nommé une commission chargée de se rendre à Washington pour demander la coopération du Gouvernement général, dans cette entreprise. J'eus l'honneur d'être nommé Commissaire de la part du Bureau. Nous soumîmes au Secrétaire de la guerre, l'officier proposé à cela, un état détaillé de notre plan qui est maintenant parmi les documens déposés entre les mains du Bureau de New-York. Comme de raison, je ne saurais me rappeler tous les détails de ce plan: l'esquisse suivant peut vous en donner une idée. On devait avoir une ferme de 500 à 1000 acres; on devait ériger une maison et des dépendances, sur une échelle économique, suffisante pour une ferme de cette nature, avec un bon cultivateur comme Surintendant. Il devait y avoir je crois trois établissemens d'artisans, avec des petites bâtisses pour les familles des artisans, savoir, une pour le forgeron, une

pour le cordonnier et une pour une espèce de charpentier et menuisier. Outre ces bâtisses, il devait y en avoir deux autres, une pour les garçons et l'autre pour les filles, capables toutes deux de les loger, de leur servir d'écoles, etc., et celles des filles offrant l'occasion de faire tous les travaux intérieurs du ménage. Dans cette dernière, il devait y avoir une matrone et toute l'assistance dont elle peut avoir besoin; dans la première, un instituteur qui pourrait suivre les enfans pendant leurs travaux des champs. Si je me le rappelle bien, celle des garçons devait contenir cent enfans, et l'autre soixante et quinze. Il était entendu que toutes les personnes attachées à l'institution resteraient dans l'établissement en la même manière que s'ils étaient des apprentis qui désireraient apprendre leur métier. Il était entendu qu'ils ne devraient passer que peu de temps, pas plus de quatre ou cinq heures par jour à leurs études, et le reste du temps, soit sur les terres, soit dans les boutiques suivant leurs désirs. Les filles, outre leurs études devaient sous les soins de la matrone apprendre à faire le ménage, à coudre dans les ouvrages communes, filer et tisser, etc. Ce sont là les principaux traits du plan, autant que je puis me le rappeler, qui fut soumis au président et au secrétaire, lequel après avoir reçu l'assentiment, fut renvoyé à la conférence de Missouri pour être mis à exécution. Jusqu'à quel point elle a suivi ce plan, et en quoi elle en a dévié, c'est ce que je n'ai pas les moyens de savoir. Nos propositions étaient de bâtir en brique, et c'est ce qu'ils ont fait, je crois; le bois est indubitablement à meilleur marché à peu près par tout ailleurs; quand il est en abondance, il est à meilleur marché, à moins que la brique ne soit aussi à un prix bien bas. Je crois que l'on a calculé qu'il faudrait entre \$10,000 à \$14,000 pour les bâtisses et autres choses nécessaires pour mettre l'institution en opération. Le nombre des attelages et des animaux dépendra des circonstances. Si l'on cultive plus de grains que de soin, il faudra moins d'animaux et plus d'attelages et le contraire. Le secrétaire nous a dit que si l'on pouvait prendre des arrangemens avec les Sauvages, le Gouvernement accepterait des terres en échange de ce qu'il faudrait pour cette institution. Je n'ai point appris si l'on avait fait cela ou si l'on avait acheté les terres. Je ne suis point juge du prix des terres en Canada; mais il est important que l'on choisisse une terre sur laquelle on puisse cultiver la plus grande variété possible de grains. J'ignore si ce que j'ai dit peut leur être de quelque utilité. Quant aux réglemens intérieurs de l'établissement, au nombre d'instituteurs, aux dépenses, aux produits, aux profits, etc.; et il n'y a pas moyen de les constater, je crois, excepté cependant en s'adressant au Surintendant, mais je ne le connais pas. Si vous pensez à adopter ce plan, peut être sera-t-il mieux de venir visiter l'école. Il apprendra plus par ses yeux qu'on ne peut lui en communiquer par écrit, et cela serait plus que payer ses dépenses et son trouble. Avec toutes mes prières pour le succès de votre glorieuse entreprise.

Votre tout dévoué,

S. LUCKEY.

Au Révd. Peter Jones,  
etc., etc., etc.

APPENDICE No. 39.

Témoignage du Révd. D. Right, au sujet des Sauvages de la Rivière Crédit.

1. J'ai été tout-à-fait intime avec ces Sauvages depuis que j'ai l'âge de connaissance, je suis né à Ernestown et j'ai toujours vécu parmi eux.

2. Jusqu'à ces dernières années, ils étaient payens; surtout les Objibeways. Depuis que nous avons des missionnaires parmi eux, le changement a été pour le mieux à tous égards.

3. A cet égard, leurs progrès n'ont pas égalé mes espérances, surtout pour les raisons, 1o. que leurs terres sont très pauvres; 2o. qu'ils n'ont point de titres pour leurs terres, quoiqu'ils les attendent depuis longtems; 3o. que dans plusieurs cas, leurs terres ont été transportées à d'autres personnes après qu'ils y avaient fait des améliorations considérables.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

4. A l'exception de trois ou quatre hommes, tous les adultes de cette mission sont des communicans réguliers de notre église, et la plupart sont très pieux.

5. Paisiblement sous tous les rapports, ils vivent en grande paix entre eux.

6. Oui, ils comparent souvent leur état passé avec celui où ils se trouvent aujourd'hui et semblent très reconnaissans envers Dieu et leurs amis, qui ont su les préserver de leur ruine.

7. Il n'y en a pas dans cette station, quoiqu'il y en ait je crois, sur d'autres réserves.

8. Les établir sur de bonnes terres, fonder des écoles et les aider à pratiquer l'évangile.

9 et 10. Oui; plusieurs dans cette école, épellent, lisent et écrivent bien. 10. En les protégeant contre les blancs sans principes. 20. Ne point nommer comme agent, surintendant ou attaché au Département des Sauvages, des personnes dont la conduite ne s'accorde pas avec l'évangile.

11. Le système du travail manuel sous la direction du fermier industriel et capable.

12. Oui; les métiers de forgeron, cordonnier, tailleur et meublier.

13. Il y a près de deux ans que je suis ici, et durant cette intervalle il n'y a qu'un adulte qui soit mort dans cette station; leur santé est généralement aussi bonne que celle des blancs leurs voisins.

14. Dans cette mission, il y a eu, depuis que les missionnaires vivent parmi eux, une augmentation graduelle, nonobstant un certain nombre de jeunes gens et de jeunes femmes qui se sont établis dans d'autres missions. Ils perdent un grand nombre d'enfans à cause du peu de soin qu'ils en prennent avant et après leurs naissances.

15. Oui; en les encourageant à abandonner leurs habitudes errantes, et en leur donnant tout le bonheur possible dans leurs maisons, etc.

16 et 17. Il y a bien peu de Sauvages qui se marient avec des femmes blanches, mais il y en a ici un grand nombre des deux sexes, et je vois bien peu de différence dans leurs enfans.

18. Ils semblent ambitieux de paraître respectables, et imitent les blancs dans leur manière de vivre.

19. Je n'en connais pas d'exemple; c'était le cas avant que l'évangile fut connu parmi eux.

20. Je n'en ai connu qu'un cas depuis que je suis ici, et c'était par un blanc.

21. Je ne connais qu'un seul Sauvage qui jouisse des privilèges civils des sujets britanniques; il n'y a pas de magistrats ou autres officiers civils parmi eux.

22. Je n'en connais pas, bien que je pense qu'il devrait y en avoir.

23. Oui; je pense qu'ils l'ont, et je crois qu'on devrait les encourager.

24. Je pense que l'on devrait leur accorder leurs présens régulièrement, et à aussi peu de frais que possible, etc.

## APPENDICE No. 40.

Témoignage du Dr. Anderson, au sujet des Sauvages de la Rivière Crédit.

1. J'ai connu plusieurs des Sauvages de la Tribu des Chippaouais ou Mississagas depuis 1822, ils erraient alors dans les forêts; et à quelques exceptions près, ils étaient tous payens ou n'avait aucune connaissance du christianisme.

2. Lorsqu'en 1826, ils s'établirent au village de la mission des Sauvages de la Rivière Crédit, ils embrassèrent tous le christianisme et ont toujours depuis amélioré leurs dispositions morales et religieuses; plusieurs d'entre eux ont pris des habitudes d'industrie, de propriété et de moralité, bien qu'il reste encore beaucoup à faire.

3. Plusieurs des Sauvages labourent assez bien; mais il y en a beaucoup qui se contentent encore de cultiver des petits champs de maïs, de patates et autres végétaux dans leurs jardins; les femmes qui travaillent plus fort que les hommes font la plupart de l'ouvrage avec leurs pioches. Mais si l'on compare la manière dont ils cultivent aujourd'hui avec l'ignorance presque complète où ils étaient de ces travaux avant leur établissement, on verra que les progrès sont frappans.

4. Sous les ministres et instituteurs méthodistes (qui sont les seuls directeurs dans cet endroit) ils assistent régulièrement à leur chapelle et sont tranquilles et attentifs durant le service Divin. Depuis qu'ils sont établis, MM. Peter et John Jones et M. Evans et autres ont traduit dans leur langue plusieurs parties du Testament ancien et nouveau; tous les jeunes gens et un grand nombre des vieillards peuvent le lire; et tous les jeunes gens des deux sexes apprennent l'anglais.

5. A quelques exceptions près, ces Sauvages paraissent être paisibles, inoffensifs et très honnêtes je crois. Ils vivent dans les termes les meilleurs avec les blancs qui les environnent; et entre eux, quoique je sois tous les jours au milieu d'eux, j'ai à peine entendu une querelle ni même une dispute; et depuis quelques années, il y en a bien peu qui se soient livrés à l'intempérance quoiqu'avant leur établissement l'ivresse fut très commune parmi eux.

6. Je pense que beaucoup des Sauvages qui résident ici désirent faire des progrès, et ils paraissent tous reconnaissans pour les avantages qu'ils possèdent. Quelques uns des hommes paraissent indolens et indifférens aux progrès et semblent préférer leur ancienne manière de vivre aux travaux de l'agriculture.

7. Il n'y a point de payen dans cet établissement; ils professent tous le christianisme. Je pense que les efforts des méthodistes (surtout de M. Peter Jones) ont été bien grands et ont été très heureux pour leur conversion et leur civilisation.

8. Je pense que l'on ne saurait faire rien de mieux que d'employer comme instituteurs, des Sauvages bien instruits, qui se trouvent en certain nombre dans la Tribu des Chippaouais; ou bien des blancs, si l'on pouvait en trouver qui pourraient parler leur langue avec facilité, pour les employer comme ministre, et des jeunes gens intelligens dont on peut trouver un grand nombre que l'on pourrait choisir parmi eux et que l'on instruirait pour être ministres ou instituteurs.

9. Je pense que les enfans sauvages ont autant d'aptitude que les blancs à acquérir des connaissances; mais par suite des habitudes de leurs parens, ils ont beaucoup moins de restrictions.

10. Mon opinion est que le meilleur moyen d'améliorer la condition des Sauvages, serait de leur donner de bons instituteurs sous le rapport de la religion, de l'agriculture et des arts mécaniques, qui auraient alors les enfans sous leur contrôle exclusif, après les avoir éloignés de leurs parens pendant un certain tems; vu que les vieux Sauvages ou du moins plusieurs d'entre eux ne pourraient point forcer leurs enfans à assister à l'école. Car malgré tout ce qui a déjà été fait, un grand nombre d'enfans et de jeunes gens, qui se comportent d'ailleurs très bien, passent une grande partie de leur tems à errer dans les bois avec leur fusil ou leur arc et leurs flèches ou penchés sur la rivière avec leur flèches, bien moins pour se procurer du gibier ou du poisson que pour passer agréablement une partie de la journée de la même manière que le faisaient leurs pères; et ils continuent ainsi à entretenir ces habitudes d'oisiveté qui retardent tant l'amélioration de leur race.

11. Lors de l'établissement des écoles d'industrie, j'ai souvent conversé avec quelques-uns des Sauvages les plus intelligens et je suis convaincu que le meilleur mode serait

d'en avoir une dans chaque établissement où il y aurait un nombre suffisant de Sauvages; que chaque village eut de grandes bâtisses qui serviraient de boutiques où les apprentis apprendraient leurs métiers, tels que ceux de charpentiers, de menuisiers, de cordonniers, de tailleurs, etc.; et pour les travaux de l'agriculture il devrait y avoir une étendue suffisante de bonnes terres, avec tous les ustensiles d'agriculture nécessaire. On devrait choisir des hommes d'énergie et de mœurs, et les jeunes gens seraient placés sous leur contrôle. On devrait aussi placer les jeunes filles sous le contrôle de bonnes institutrices, et les engager pour un certain tems. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir d'objection à ce mode de les y obliger, parce que ce serait les chefs eux-mêmes et les hommes marquans de la Tribu qui les y forceraient, et qui sont en état de prévoir tous les avantages. Par cette méthode on romperait ces vieilles habitudes d'oisiveté, communes aux deux sexes et qui sont de si grandes entraves à leurs progrès; et ces habitudes finiraient par être oubliées et se perdre. Je pense que des blancs sans connaître même les langues sauvages pourraient très bien être choisis pour enseigner les métiers et l'agriculture; mais non pas pour enseigner la religion.

12. Les Sauvages qui sont établis ici montrent pour les arts autant d'aptitude que les blancs. Je connais quelques charpentiers, cordonniers et forgerons qui sont d'excellens ouvriers; je considère qu'ils sont les égaux des blancs dans tout, excepté dans la manière dont ils ont été élevés.

13. La santé des Sauvages dans le village n'est pas aussi bonne que celle des blancs leurs voisins; et les raisons en sont évidentes, le village des Sauvages est situé presque immédiatement sur le marais qui forment les eaux stagnantes à l'embouchure de la Rivière Crédi; les émanations qui en sortent produisent les fièvres, les fièvres bilieuses remittentes, et intermittentes qui sont très sévères dans certaines saisons de l'année et quoique rarement fatales elles laissent le germe d'autres maladies. 20 les Sauvages habitent aujourd'hui de bonnes maisons chaudes, mais ils conservent encore les maladies; et par suite de la mauvaise conduite qu'ils tiennent dans leur raison en ne fournissant point à leur famille la nourriture suffisante, ils sont obligés de faire de nouvelles expéditions de chasses, et s'abriter encore dans leurs anciennes cabanes avec leurs femmes et leurs enfans qui les accompagnent; et trop souvent ils perdent une partie de leurs familles par les maladies, ou les ramènent malades au village. J'ai vu beaucoup de maladies et de mortalités provenant de cette cause: beaucoup de décès ont encore lieu par suite de l'ignorance et de la négligence des parens, de la mauvaise nourriture, et de la misère qu'ils endurent.

14. Ces Sauvages ont augmenté, mais très lentement. Quand ils s'établirent en 1826, ils étoient en tout environ 230; et le recensement qui a été fait dernièrement n'a pas donné plus de 250. Cependant ils passent continuellement d'un établissement à un autre, en sorte qu'il est très difficile d'en constater exactement le nombre.

15. Le moyen serait de leur procurer de bonnes terres à cultiver et de les éloigner des marais; de les encourager à cultiver le sol, leur apprendre à mieux faire cuire leurs viandes, à être plus réguliers dans leurs repas au lieu de vivre comme ils vivent aujourd'hui, quelques fois repus de nourriture animale, et d'autres fois dans la disette la plus complète. Par cette irrégularité un grand nombre d'enfans meurent de et de phthisie dès l'âge le plus tendre, tandis qu'autrement ils auraient atteint l'âge mûr.

16. Dans ce village, il y a plusieurs exemples de blancs qui se sont mariés avec des femmes Sauvages, et des femmes blanches qui se sont mariées avec des Sauvages.

17. Les enfans issus de ces mariages sont encore pour la plupart trop jeunes pour que l'on puisse les observer; mais s'ils paraissent différer des enfans Sauvages pur sang, j'attribuerais toute cette différence à la différence d'éducation. Je crois que le Sauvage est naturellement aussi intelligent que le blanc.

18. Dans le petit nombre de mariages mixtes qui ont eu lieu ici, la condition des enfans est certainement meilleure que celle d'un grand nombre d'enfans Sauvages par rapport

à la propriété et la régularité des parens, surtout quand la mère est blanche; lorsque les enfans aussi ont appris de bonne heure la langue de leur mère, ils peuvent aussi paraître à un Anglais plus intelligent qu'un enfant ordinaire parmi les Sauvages.

19. Depuis quelques années, on n'a pas vu un seul cas de concubinage entre un blanc et une femme Sauvage, cette conduite ne serait pas même tolérée un seul jour; s'ils ne se mariaient pas, on les chasserait du village.

20. Avant que les Sauvages fussent établis, il naissait beaucoup d'enfans illégitimes parmi eux. Mais depuis qu'ils sont établis, je n'en ai vu que trois cas, et la femme s'est vue mépriser par ses parens et ses amis.

21. La propriété des terres des Sauvages étant en commun entre eux, et n'étant point une propriété pleine et entière, et les Sauvages comme tenanciers ne payant point la taxe des propriétés, ne jouissent d'aucun des droits politiques des blancs, qui ont droit de propriété ou qui sont tenanciers. Mais au meilleur de ma connaissance, ils ont tous les droits civils des blancs, sans être cependant de vrais sujets anglais.

22. Je ne puis répondre à cette question.

23. Je pense que plusieurs Sauvages ont maintenant assez de connaissance et d'habileté pour exercer tous les droits politiques et civils des blancs, et qu'ils seraient tous dans cet état s'ils avaient été convenablement instruits.

24. On devrait placer les Sauvages sur de bonnes terres, afin que l'on puisse leur faire une résidence fixe et agréable, et sur des terres assez étendues pour qu'ils puissent se livrer avec profit à l'agriculture. Mais quant à l'emploi des présens, je ne saurais à ce sujet rien dire autre chose, si ce n'est qu'ayant souvent parlé de cela avec les Sauvages les plus intelligens, je suis porté à croire que les présens de baguettes, de fusil, de poudre et de plomb, qui n'ont que l'effet de les encourager à perdre leur tems, devraient être discontinués, et que l'on devrait les remplacer par des articles et autres choses utiles aux métiers et à l'agriculture.

#### APPENDICE No. 41.

Témoignage du Rév. W. Case, au sujet des Mississagas de Alnwick.

Conversion des Sauvages Mississagas dans le voisinage de Belleville, Kingston et Gananoque; leurs bâtisses et établissemens sur l'Isle aux Raisins.

C'est dans le mois de Février 1826, que l'évangile fut prêché pour la première fois aux Mississagas dans le voisinage de Belleville. Ils comptaient alors 130 âmes. Dans le cours de l'année tous ces Sauvages embrassèrent le christianisme, abjurèrent le paganisme, reçurent le baptême et formèrent un peuple meilleur et croyant. Dans l'été de 1827, ils furent rassemblés sur l'Isle aux Raisins à six milles de Belleville, où ils commencèrent à cultiver et à avoir des écoles. Dans le même été, les diverses bandes de Mississagas dans le voisinage de Kingston et Gananoque, au nombre d'environ soixante-dix âmes, embrassèrent la religion chrétienne, se rendirent à l'Isle aux Raisins, reçurent le baptême et se joignirent à leurs frères, formant un corps de 200 âmes. Ils résidèrent onze ans sur cette isle, vivant en partie des produits du jardinage et de l'agriculture, et en partie du produit de leur chasse: leurs bâtisses étoient faites de pièces de bois et avoient 16 et 18 pieds, avoient une couverture simple et des cheminées en pierre, et ont été bâties en partie de leurs propres mains, et en partie aux frais de la société des missionnaires méthodistes. Plusieurs de ces maisons furent bâties chaque année et se montèrent à la fin au nombre de vingt-trois. On y ajouta une grande bâtisse de 24 à 30 pieds pour servir d'église et d'école; une autre chambre pour une école suivant le plan des écoles des enfans; ainsi qu'un hôpital pour les malades, une boutique de forgeron, de cordonnier, et une bâtisse de 24 à 40 pieds pour le menuisier et le meublier.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

*Emigration à Alnwick.*

Après avoir été instruits pendant douze années, et avoir acquis beaucoup de connaissance dans l'économie domestique, en sorte qu'ils étaient capables de former de bons cultivateurs, ils virent dans le printemps de 1838 s'établir sur leurs terres dans ce Township, où ils ont toujours résidé depuis. Ils occupent une étendue de terre d'environ 3600 acres que leur a assignée Sir John Colborne et qui est divisée en lots de 50 acres chaque, sur laquelle il y a 36 bâtisses érigées; ces maisons sont placées sur les deux côtés du chemin un mille et demi en longueur, avec une chapelle, un presbytère, et des chambres pour une école dans le centre; sur ces 36 maisons, 22 sont en charpente de 18 à 36 pieds chacune avec des poteaux de 12 pieds; elles sont lambrissées à l'extérieur, divisées en trois chambres dans le bas, lattées, plâtrées, 4 fenêtres de 20 verres chaque en bas, et une fenêtre de 12 verres dans la chambre, une cheminée en brique, et une couverture en bardeaux; elles furent bâties dans l'été de 1839. Les quatorze autres maisons ont les mêmes dimensions, sont faites en pièces de bois équarries sur deux faces, liées ensemble, enduites de mortier entre les pièces à l'intérieur et à l'extérieur et sur le même plan que les maisons de charpente; elles furent bâties en 1842. Ils ont aussi six granges en charpente de 40 à 30 pieds; et aussi un moulin à scie, le tout bâti par le Gouvernement, et les dépenses sont payées à même les rentes des Sauvages. Dans le centre du village, il y a une bâtisse en charpente de 24 par 30, qui sert de chapelle et de maison d'école, les dépenses sont en partie payées à même les rentes des Sauvages et en partie par la société des missions. Le presbytère et les autres bâtisses pour les écoles ont été bâtis aux frais de la société des missions.

*Mariages.*

Lors de leur conversion, des Sauvages, les pères et mères se reconnaissent comme époux et épouses, à mesure qu'ils se présentaient en famille à l'autel pour être baptisés. Depuis cette époque, les mariages ont été régulièrement célébrés, excepté dans deux occasions, un de ces hommes laissa ses premières femmes pour en prendre de nouvelles. L'un de ces Sauvages a toujours depuis résidé en arrière de Kingston, et mené une vie errante, ce couple a cinq enfans illégitimes. Il n'y a point eu de mariage avec les blancs depuis leur conversion. A cette époque il y avait six métiers; il n'est pas né de métiers depuis. De ces six familles sont nés un nombre considérable d'individus à peau claire et complexion blonde. Durant les douze qu'ils ont résidé à l'Isle aux Raisins, il n'est né qu'un seul enfant naturel; depuis qu'ils résident ici, il en est né deux autres.

*Naissances, Mortalités, Augmentations.*

Depuis 1826, 17 ans, il est né..... 153 enfans.  
Mort..... 129

Faisant une augmentation de..... 24 âmes.

J'ai à remarquer que sur ces décès 58 étaient des adultes nés avant 1826, ainsi l'augmentation par les naissances depuis 1826, est de 82.

*Ecoles.*

Lors de l'établissement de ces Sauvages sur l'Isle aux Raisins, on établit parmi eux une école de tous les jours, une école du dimanche et une école conduite d'après le système de Pestalozzi. Ces deux premières ont continué jusqu'à ce jour, avec quelques légères interruptions; les élèves en général ont fait des progrès dignes d'éloges, plusieurs même ont excellé. Leurs progrès en fait d'écriture, de lecture, d'arithmétique, de géographie et de grammaire anglaise, égalent ceux des enfans des blancs qui jouissent des mêmes avantages. On a choisi des jeunes gens parmi eux dont on a fait des instituteurs dans les écoles des Sauvages; d'autres sont devenus interprètes et prêchent l'Évangile.

*Ecoles de Travail Manuel.*

Depuis quatre ans on a ouvert une école où l'on enseigne le travail manuel, ce système réunit à la fois les avantages d'une instruction élémentaire à celle de l'économie domestique. Les filles apprennent à lire et à écrire; on leur apprend aussi l'arithmétique, la géographie, ainsi qu'à conduire un ménage, à filer, coudre, tricoter et à prendre soin d'une laiterie. Ce dernier établissement possède sept vaches.

Les garçons sont instruits dans les mêmes branches que les filles; on leur enseigne la grammaire anglaise, et à certaines heures fixes on leur donne des leçons sur la manière de cultiver une ferme, labourer, faire les récoltes, on a établi dans cette vue une ferme modèle de la contenance de 50 acres. Les élèves au nombre de douze, sont logés et nourris dans la famille du missionnaire, et vêtus aux frais de la Société des Missionnaires, ils sont tous habillés en étoffe filée par les jeunes filles Sauvages.

Pendant les quatre dernières années trente et une filles et quatorze garçons ont reçu l'instruction dans cette école. L'instituteur actuel est un Sauvage instruit dans l'école de la mission et cette communication est de l'écriture de l'un de ses élèves, à l'exception de cette page.

Ils ont, néanmoins, plusieurs faiblesses ou défauts que nous devons déplorer, parmi lesquels on doit signaler le manque d'industrie; à quelques exceptions près, ils ont du goût pour la vie errante et vagabonde, ce qui leur fait perdre la meilleure partie de la saison pour les travaux des champs. Le but de la société a été de remédier à ces abus et de relever leur caractère, en établissant une école de travail manuel, et une ferme modèle. Un autre moyen de les former à l'industrie, selon moi, serait d'accorder une prime pour les meilleures améliorations sur les fermes, comme les récoltes, les clôtures, l'amélioration de la race des vaches, des bœufs, des cochons, etc., il est juste de remarquer, néanmoins, que la condition des Sauvages s'améliore d'année en année et l'année dernière a été la plus comfortable qu'ils aient passée depuis longtemps. Plusieurs ont récolté des grains et pourvu au besoin de leurs familles; plusieurs des femmes prenant exemple du travail que l'on enseigne à l'école ont, pendant la dernière saison, filé et fait les hardes de leurs maris et de leurs enfans. L'emploi d'une partie de leurs rentes à l'encouragement de l'agriculture, et de l'économie chez les femmes, serait, je crois, d'un bien plus grand avantage que les approvisionnemens que l'on donne aux chasseurs, qui passent dans les bois tout leur tems avec leurs familles, tandis qu'ils devraient défricher leurs terres et les préparer à recevoir la semence au printemps. En terminant, je remarquerai, que les statistiques et observations qui précèdent sont faits d'après ma connaissance personnelle et que j'ai résidé parmi eux et que j'ai été leurs pasteur quatorze ans sur dix sept.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,  
Votre obéissant serviteur,  
W. CASE

Alderville, Février, 1843.

A S. P. Jarvis, Ecuyer,  
Sur. en Chef des aff. des Sauvages.

*Améliorations.*

La quantité de terre que les Sauvages ont défrichée est d'environ..... 400 acres  
Ils ont ..... 8 paires de Bœufs.  
" ..... 2 chevaux.  
" ..... 11 vaches.  
" ..... 21 jeunes animaux.  
Une grande quantité de cochons, poules, canards, etc.  
Ils ont ..... 8 charrues.  
" ..... 6 herses.  
" ..... 1 charrette.  
" ..... 2 waggons.  
" ..... 12 traînes à bœufs.

*Artisans.*

Pendant leur séjour sur l'Isle aux Raisins, on a employé un meublier, un forgeron, un cordonnier et un tailleur, pour enseigner ces divers métiers aux Sauvages. Quoiqu'on ait trouvé difficile de tenir les élèves à l'ouvrage, et que cette entreprise ait entraîné des pertes considérables, néanmoins, les Sauvages ont montré une rare ingénuité et ont acquis une connaissance de ces diverses branches de métiers qui leur a été d'une grande utilité depuis qu'ils sont établis à Alnwick, où il n'y a pas encore d'ateliers. A présent, il n'y en a qu'un qui exerce pour vivre le métier de menuisier et de charpentier; mais d'autres travaillent de tems à autre comme tailleur, et fabriquent et réparent des charrues, des herses, des waggons, etc. Une boutique de forgeron serait d'un grand avantage dans l'établissement.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

*Progrès du Christianisme.*

L'évangile les trouva, en 1826, plongés dans les ténèbres du paganisme, n'ayant ni champs, ni maisons, ni bestiaux, et dégradés par l'intempérance et souffrant cruellement du manque de vêtemens et de nourriture; toutes ces causes réunies minaient sourdement leur tempérament et leur santé, et les exposaient à des maladies graves et à la mort, mais surtout à des maladies pulmonaires. Afin de satisfaire leur passion pour les boissons enivrantes, ils dépendaient tous les produits de leur chasse, vendant ou donnant les articles les plus précieux, sans même garder les vêtemens absolument nécessaires pour se mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver; dans leurs orgies, il s'élevait souvent des querelles entre eux et les blancs ou entre eux mêmes; et ces querelles se terminaient souvent par la mort de quelqu'un de ceux qui y avaient pris part. Mais leur conversion au christianisme a eu les plus heureux résultats à cet égard. Ils abandonnèrent sur le champ, et tout-à-coup l'usage des boissons enivrantes, et ils sont demeurés, à peu d'exceptions près, fidèles à leur résolution.

Les présens qu'ils reçoivent du Gouvernement ont depuis été employés à procurer le bien-être des familles. Avec leurs rentes ils se sont acheté des terres, bâti de bonnes maisons et procuré des animaux et des instrumens d'agriculture. Dans le cours de dix-sept années je n'ai connu que bien peu de querelles, dont deux se sont terminées par quelques coups, quelques cheveux arrachés, mais jamais dans le sang. Dès le commencement ils devinrent un peuple pieux, constant et fidèle à remplir leurs devoirs religieux de tous les jours. Ils observent strictement le dimanche. On ne connaît point de travail ordinaire ni d'amusement ce jour-là dans l'établissement; mais on assiste en général au service divin.

## APPENDICE No. 42.

Témoignage de Charles Anderson, Ecr., au sujet des Sauvages des Lacs Rice et Mud.

1. Intimement depuis plus de quarante ans.
2. Les progrès qu'ils ont faits depuis qu'ils sont devenus chrétiens ont été assez considérables.
3. Indubitablement oui.
4. Avec les facilités qu'ils ont eues, ils ont très certainement faits des progrès considérables, mais je dois remarquer que la coutume que les méthodistes américains ont de les trainer dans leurs assemblées (Camp meetings) et d'y avilir la religion, n'est pas, outre les effets pernicieux qui en résultent, bien propre à les porter à la civilisation.
5. Même réponse qu'au No. 4. Leurs dispositions sociales sont proverbiales; elles n'ont point changé.
6. Certainement.
7. Je n'en connais pas dans cette partie du pays. Principalement par l'entremise des méthodistes; ils n'ont point rencontré d'obstacles autant que j'en suis informé.
8. En plaçant un missionnaire dans leurs différents villages, lequel pourrait en même temps agir comme instituteur.
9. Ils montrent beaucoup d'aptitude quand on leur en offre l'occasion.
10. Même réponse qu'au No. 8.
11. Mon opinion a toujours été que les écoles d'industrie étaient très à désirer, particulièrement pour enseigner les différens métiers pour lesquels ils sont généralement faits.
12. Même réponse qu'au No. 11.
13. Non, ce n'est point le cas. Le Phytis est la maladie la plus ordinaire parmi eux.

14. Une diminution a décidément eu lieu; les migrations sont bien faibles; cela s'explique peut être jusqu'à un certain point par la raison qu'ils sont dégénérés. Ils ne sont plus les hommes robustes qu'ils étaient lorsque je les connus pour la première fois; une autre cause se trouve dans l'état d'excitation constante dans lequel les ont toujours tenus les ministres méthodistes américains. Il y a eu très certainement beaucoup plus de mortalité depuis que ces gens sont venus s'établir parmi eux qu'il n'y en avait eu à aucune époque précédente à ma connaissance.

15. Une instruction religieuse modérée et un médecin visiteur.

16. Rarement.

17. Je n'ai pas vu beaucoup de différence, généralement parlant; mais quelques uns des métiers qui ont eu l'avantage de recevoir l'éducation pourraient être reçus dans aucune société.

18. Même réponse qu'au No. 17.

19. Pas récemment à ma connaissance.

20. Cela arrive quelques fois; on s'attend aujourd'hui à ce que le père de l'enfant illégitime mariera la mère; quand ils étaient payens on faisait bien peu de ces irrégularités.

21. Ils sont passibles de la loi pour les offenses qu'ils commettent. Ils peuvent poursuivre ou être poursuivis pour dettes; mais ils ne jouissent pas de la franchise électorale; ils ne sont point en conséquence sujets à la taxation.

22. Ils le sont quand ils possèdent en franc et commun socage.

23. Il m'est difficile de répondre à cela; dans quelques cas ils le peuvent; mais leurs propres lois non écrites sont peut être généralement parlant plus propres à les régir.

24. En réponse à cette question, c'est peut-être avec défiance que j'offrirai quelques suggestions pour l'amélioration de la condition des Sauvages, mais comme vous l'exigez, je me rendrai à vos désirs en aussi peu de mots que possible.

D'après les observations que j'ai faites pendant que j'appartenais au Département des Sauvages et depuis cette époque, je suis maintenant convaincu que la distribution de présens qui leur sont accordés tous les ans devrait être faite dans les différens villages.

La raison est évidente; parce que ce sera le moyen d'empêcher les querelles et les jalousies parmi eux.

Quand à la manière dont sont dépensées leurs rentes et le produit de la vente de leurs terres, je l'ai quelque peu prise en considération, mais j'ai bien peu de chose à offrir à la Commission à ce sujet pour le présent. Une distribution égale autant que possible serait à désirer.

## APPENDICE No. 43.

Témoignage du Révd. H. Dean, (au sujet des Sauvages de Snake Island.)

1. Je connais depuis un grand nombre d'années différentes Tribus Sauvages, mais mes rapports avec cette Tribu (la Tribu du Serpent) n'ont commencé que dans le mois de Juillet, 1839.

2. Il y a eu des changemens importans et sensibles dans le caractère des Sauvages, depuis que le christianisme a été introduit parmi eux; quant à ce qui regarde cette Tribu il y a eu des progrès considérables. La grande majorité des Sauvages ont une conduite strictement morale; la plupart des adultes sont très pieux, et ont beaucoup développé leurs habitudes d'industrie.

3. Ils font des progrès sous le rapport de l'industrie et par conséquent de l'agriculture, et toutes choses considérées, ces progrès sont aussi rapides que l'on pouvait le désirer.

Appendice  
(T.)

240 Juin.

4. Plusieurs d'entre eux, par la fermeté de caractère, ne perdraient rien à être comparés avec les chrétiens d'extraction européenne d'aucune dénomination.
5. Leurs dispositions morales sont décidément améliorées et ce changement a eu des effets heureux et salutaires sur leurs habitudes sociales.
6. Je crois qu'ils sont sensibles aux changements qui se sont opérés dans leur condition et qu'ils désirent faire encore des progrès.
7. Il n'y a point de payens dans cette Tribu.
8. En envoyant et gardant parmi eux des missionnaires fidèles, zélés et exemplaires; et en les préservant autant que possible du contact des blancs qui ont des habitudes immorales.
9. Je pense que les enfans Sauvages ont autant d'aptitude que les blancs à acquérir des connaissances, placés les uns et les autres dans les mêmes circonstances.
10. Je suis d'opinion que si l'on pouvait réunir dans une même localité toutes les petites Tribus qui sont aujourd'hui disséminées, en leur donnant l'assurance que leur établissement serait permanent, qu'ils pourraient jouir du fruit de leurs travaux et que leurs terres avec les améliorations qu'ils y auraient faites pourraient passer à leurs enfans, cela réveillerait en eux un aiguillon puissant et aurait l'effet d'améliorer leur condition sociale, morale et intellectuelle.
11. Je pense qu'il serait vivement à désirer qu'il fût établi des écoles dans lesquelles on enseignerait l'industrie, avec les différens arts mécaniques et dans lesquelles on pourrait acquérir des connaissances dans les arts et les sciences ainsi que dans l'agriculture; j'entends par là des écoles d'industrie. Mais pour y réussir, il faut rassembler les Sauvages; mais cela sera très difficile tant qu'il y aura un aussi grand nombre de petits chefs. Destinez tous les chefs et établissez le niveau parmi eux; mais en compensation nommez magistrats ceux qui sont les plus intelligens.
12. Je suis d'opinion que les Sauvages montrent autant d'aptitude que les blancs pour les arts mécaniques et dans toutes les branches dans lesquels ils ont quelque connaissance.
13. Généralement bonne, à l'exception de la scrofule, à laquelle ils sont plus ou moins exposés.
14. Il y a eu une augmentation graduelle dans cette Tribu depuis que le christianisme y a été introduit.
16. Pas souvent.
17. Je n'en ai point observé.
18. Seulement lorsqu'ils sont élevés avec les enfans des blancs.
19. Pas aussi souvent qu'autrefois.
20. Pas souvent, mais quand cela arrive, les Sauvages le voient d'un bien mauvais œil. Il est notoire que les neuf dixièmes des enfans naturels parmi les Sauvages appartiennent aux blancs.
21. Aucun à ma connaissance.
22. Je n'en connais point d'autres à ma connaissance.
23. Si l'on pouvait les réunir ensemble, ils pourraient les exercer avec avantage entre eux.
24. Les Sauvages devraient recevoir leurs présens à aussi peu de frais et d'inconvéniens que possible parmi eux; et je suis d'opinion que si leurs affaires étaient bien administrées par des agens convenables, ils pourraient recevoir ces présens à beaucoup moins de frais et d'inconvéniens. Cette Tribu désire que ces présens soient laissés sur l'Isle; cela peut se faire sans inconvénient, parce que les articles passent par cette Isle pour se rendre à Coldwater et rendus là ils sont distribués en gros.

Quant à leurs rentes et au produit de la vente de leurs terres, je suis d'opinion que l'on pourrait en employer une partie à acheter des terres dans un endroit où l'on pourrait les réunir, une autre partie à maintenir une école d'industrie parmi eux et une autre partie à bâtir et acheter des ustensiles d'agriculture. Les Sauvages sont mécontents; ils se plaignent de ne rien connaître de leurs affaires; quelquefois on leur dit qu'ils doivent beaucoup au Gouvernement, d'autre fois que c'est le Gouvernement qui leur doit beaucoup; ils désirent savoir où ils en sont avec le Gouvernement.

## APPENDICE No. 44

Témoignage du Révd. T. Williams, au sujet des Chip-pouais de Saugéen.

Saugéen, 21 Février, 1843.

Monsieur,

En réponse à la lettre et aux questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 6 Janvier, 1843, je dirai en peu de mots:—

1. Que je connais depuis quinze ans les Sauvages du voisinage du Lac Simcoe et de la partie est du Lac Huron; et depuis le mois de Juin dernier, ceux de Saugéen.
2. Je suis certain que durant cette période de temps il y eu un changement considérable parmi eux; tous, femmes et hommes étaient par habitude ou par occasion adonnés à l'intempérance, et excessivement avilis sous d'autres rapports; et ils étaient tous ou presque tous payens. Ils ont aussi fait des progrès sous le rapport de l'industrie, mais pas autant que leurs amis pourraient le désirer.
3. Je crois que oui; mais peut-être plus sous le rapport de l'augmentation des travaux d'agriculture que sous le rapport de l'amélioration dans le mode de culture; car elle formait alors qu'une bien faible partie de leur subsistance; aujourd'hui c'est leur principale ressource.
4. Ils ont presque tous embrassé le christianisme; et pour l'étendue des connaissances ils peuvent être avec avantage comparés à la généralité des blancs. On trouve parmi eux des chrétiens pieux et exemplaires, et le christianisme y exerce son influence ordinaire.
5. Par une conséquence naturelle de leur conversion au christianisme, ils se sont améliorés; leurs habitudes sociales ont beaucoup changé, surtout dans le traitement qu'ils faisaient subir à leurs femmes; mais sous ce rapport ils ont encore beaucoup à faire.
6. Ils y sont beaucoup sensibles. Depuis la réception de votre lettre, j'ai conversé avec des Sauvages de deux différentes Tribus, et je trouve qu'ils sont unanimes à dire qu'ils ont fait des progrès, et ils désirent beaucoup en faire d'autres.
7. Oui; l'on a fait divers efforts pour les convertir. L'évangile leur a été prêché et par les ministres qui se sont établis parmi eux comme missionnaires, et par les Sauvages convertis, qui ont un zèle remarquable pour convertir leurs frères. On a aussi cherché à les ranger sous l'influence du christianisme, en essayant à les établir dans le voisinage des diverses missions. Les obstacles qui s'opposent à leur conversion sont, je crois, l'attachement qu'ils ressentent pour leurs vieilles coutumes et pour leur religion; leur vie errante et l'influence qu'exercent sur eux des blancs sans principes qui sont venus s'associer aux Sauvages dans presque tous les endroits, et qu'ils emploient toute l'influence qu'ils ont à retarder les progrès des missionnaires en procurant et vendant des liqueurs fortes aux Sauvages et en contrariant les bons conseils et les bons exemples que leur donnent leurs meilleurs amis. Quelques-uns de ces hommes vivent parmi les Sauvages ou dans leur voisinage, dans le but de faire le commerce; quelques autres par pur attachement, sans objet particulier, et quelques autres parce qu'ils sont employés



dans le Département des Sauvages ou qu'ils ont quelque contrat à remplir avec ce département. (A.) Quant au commerce que les trafiquans font parmi les Sauvages, je considère qu'il est un obstacle à la conversion et à l'avancement de ces derniers, par la raison qu'il leur offre très souvent des boissons fortes, et qu'il exige des prix exorbitans pour des articles de qualité inférieure, et les tient ainsi dans une pauvreté continuelle. D'ailleurs ces trafiquans les tiennent toujours endettés, afin de les avoir sous leur dépendance; ils les envoient ensuite faire des excursions de chasse lointaines; et souvent cela a lieu lorsque les Sauvages seraient disposés à s'établir et fournir à leurs enfans l'occasion de s'instruire. C'est là, je crois, un obstacle sérieux aux progrès des Sauvages chrétiens ainsi que des payens.

8. Je ne connais pas de meilleurs moyens de promouvoir leur avancement religieux que de continuer à se servir de ceux que l'on a employés jusqu'ici pour cela; la prédication, l'instruction religieuse fixe et régulière, et l'éducation de la jeunesse, mais cela on l'obtiendrait facilement, je crois, si on les engageait à abandonner leur vie errante et à former de grands établissemens; et je pense que cela ne serait pas une tâche bien difficile, parce qu'ils semblent le désirer bien vivement.

9. Quelques-uns d'eux le sont, si l'on considère les difficultés contre lesquelles ils ont à lutter pour apprendre les élémens d'une bonne instruction dans une langue qui n'est pas la leur. Il y a bien peu ou plutôt il n'y a point de livres élémentaires en langue sauvage, et il est bien difficile de se procurer des instituteurs capables de comprendre les langues anglaise et sauvage.

10. On peut s'attendre à ce que le progrès qu'ils font sous le rapport religieux aura l'effet d'améliorer leurs dispositions morales. Je pense que le meilleur moyen de développer leur intelligence, serait d'établir et supporter parmi eux de bonnes écoles. Jusqu'à présent, je pense qu'il n'a pas encore été fait d'appropriations en faveur de l'éducation, soit à même leurs propres fonds, soit à même d'autres fonds consacrés à l'éducation; tout ce que l'on a fait, autant que je puis le voir, l'a été par le moyen de contributions volontaires que la piété et la philanthropie ont versées entre les mains des sociétés de missionnaires. Et l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que leur progrès social sera proportionné aux progrès qu'ils feront dans la religion, dans le morale et dans l'industrie, et aux exemples qu'ils recevront de missionnaires et des instituteurs et autres personnes de bonne conduite qui pourraient être portées à résider parmi eux.

11. Je suis fermement d'opinion qu'il serait avantageux d'établir ces écoles parmi eux. Mais comme je ne connais aucune école de cette description, je ne saurais proposer aucun moyen de l'établir, ou aucun système qu'il faudrait y suivre.

12. Oui; et j'ai connu un Sauvage qui avait fait un violon sans autre outil qu'un couteau croche. J'en connais un autre qui est assez bon tonnelier, j'ai vu des seaux de sa façon; et il y en a d'autres qui sont aussi forgerons. J'ai vu des casses têtes et des trappes d'acier qu'ils avaient faits; quelques-uns d'entre eux sont d'assez bons tailleurs; il y a un jeune homme qui réside dans cette mission qui est un tailleur assez adroit, sans avoir reçu d'autres instructions que les observations qu'il a faites sur les différentes parties des habits. Je pense qu'ils ont décidément le génie de arts. Ils essayent souvent de faire des ouvrages de charpentier, de forgeron, de tailleur et de cordonnier.

13. Leur santé est généralement bonne, mais ils n'ont point beaucoup d'habileté à soigner les malades et à administrer les médecins, et il y a bien peu de leurs résidences qui soient propres à la réception des malades; ils ont rarement une nourriture convenable à leur donner; et il y a, en conséquence, plus de mortalité parmi eux que parmi les blancs.

14. On croit généralement qu'ils décroissent par suite de leurs anciennes habitudes d'intempérance, et les causes

mentionnées au numéro 13. La mortalité règne beaucoup parmi leurs enfans par suite de maladies qu'ils ne connaissent pas jusque là, telles que la petite vérole, la coqueluche, la rougeole et la fièvre scarlatine; ceci, je crois, est la principale cause de leur décroissement.

15. Il me semble qu'il y en a. Mais je ne pense pas que les moyens que l'on emploierait à cette fin pourraient entrer en opération avant que les Sauvages eussent adopté les habitudes plus sédentaires; parce qu'il y a beaucoup de mortalité parmi eux, surtout parmi les enfans, durant qu'ils sont absens de leurs demeures. J'oserais dire que l'on devrait leur fournir les soins médicaux; et pour mieux y parvenir, je pense que l'on devrait établir dans chaque village ou établissement un hôpital, sur une échelle peu considérable, parce que, par ce moyen, non seulement on prendrait soin des malades, mais les gens apprendraient encore à le soigner, chose qu'ils ignorent entièrement, à l'exception du peu qu'ils ont appris des missionnaires.

16. C'est très rare parmi eux aujourd'hui.

17. C'est mon opinion que cela dépend entièrement de leur éducation. Les enfans qui sont nés de parens blancs et qui ont été élevés parmi les Sauvages, sont de vrais Sauvages dans toute la force du mot, à la complexion près. Ceux qui ont été élevés parmi les Canadiens-Français, ont pris beaucoup de leurs manières et de leurs dispositions, et ceux qui ont été élevés dans une société bien réglée semblent ne rien perdre à être comparés avec les blancs, leurs voisins. Comme chez tous les autres hommes, leur caractère prend la couleur de la sphère et des scènes dans lesquelles ils se meuvent.

18. Cela dépend surtout des parens. Je pense que généralement ils ne sont point meilleurs.

19. Il y en a des exemples, mais cela n'a pas lieu souvent dans les endroits où les missionnaires ont quelque influence. (B.)

20. Cela ne se voit pas souvent, et on y voit une disgrâce pour les deux parties.

21. Je ne connais que quelques-uns de ces droits que les Sauvages possèdent. Mais en conséquence des difficultés qu'ils rencontrent à ne point entendre notre langue et à ne recevoir aucune explication à ce sujet, ils ne profitent que rarement ou peut être jamais de ces privilèges.

22. Je n'en connais aucun.

23. C'est mon opinion qu'un grand nombre d'entre eux en sont capables, et qu'avec la pratique ils les comprendraient aussi bien que la classe non instruite des blancs.

24. En réponse à la première partie de cette question, je dirai que dans mes réponses aux questions 8, 10, 11 et 15, j'ai mentionné certaines choses qui, si elles étaient accomplies, amélioreraient considérablement la condition des Sauvages. D'abord que l'on tâche de les établir dans des endroits convenables, tout-à-fait séparés s'il est possible des habitations des blancs, et que l'on forme d'aussi grands établissemens que l'on pourra. Je sais que les tentatives que l'on a déjà faites de les établir, n'ont pas été suivies de tout le succès qu'on en attendait, mais cet insuccès s'explique; d'abord parce que l'on n'a pas toujours choisi des endroits convenables, ensuite ils ne paraissent pas posséder leurs propriétés en vertu de tenures certaines, mais étaient souvent transportés d'un endroit à un autre, ce qui avait l'effet de les embarrasser et de les décourager beaucoup. Car ne comprenant point en cela le plan du Gouvernement, ils pensaient et disaient souvent, "il va bientôt nous enlever toutes nos terres, nous ne pourrions rien faire pour nous." "Nous serons chassés jusqu'à ce que nous soyons tous disparus." "Il est inutile de chercher à nous établir;" et c'est là parmi eux le sujet de la conversation de tous les jours.

Appendice  
(T.)

246 Juin.

Il me semble que si l'on choisissait de bons endroits avec une quantité suffisante de bonnes terres dans le voisinage, (de l'endroit où ils seraient établis) ayant tous les avantages qui sont précieux pour un établissement de Sauvages, tel que le voisinage d'une rivière ou d'un lac, ce serait un moyen convenable pour réussir; et qu'on leur accorde un titre qui leur en garantisse la propriété à jamais, en leur ôtant cependant le droit de vendre à des blancs, du moins pas avant qu'ils aient fait de plus grands progrès et qu'ils connaissent la valeur des terres plus qu'aujourd'hui; et cela devrait leur être clairement expliqué. Et je pense que l'on ne pourrait pas mieux employer leur argent qu'à bâtir des maisons, leur acheter des animaux, des ustensiles d'agriculture, et entretenir quelques artisans parmi eux, et fonder et maintenir des écoles.

Quant aux Sauvages de cet endroit, je prendrai la liberté de faire quelques remarques sur leur condition présente et future.

Ils ont éprouvé beaucoup d'inquiétude depuis que le ci-devant Lieutenant Gouverneur Sir Francis Head a achevé leur territoire.

Le document qui leur a été donné est si vague et si ambigu qu'ils ne connaissent pas les bornes de ce qui leur a été laissé. Ils prétendent que Sir Francis leur a dit que toute la péninsule au nord d'une ligne droite tirée du fond d'Owen's Sound à l'embouchure de la Rivière Saugéen leur appartient encore. Mais les arpenteurs et d'autres personnes qui prétendent le savoir leur ont dit que la ligne court la direction ouest depuis Owen's Sound jusqu'à l'ouest de la péninsule, se dirigeant vers le lac environ 8 ou 10 milles au nord de Saugéen, et leur enlève ainsi une grande étendue de bonnes terres sur lesquelles ils ont couru le risque de s'établir, situées entre la Rivière Saugéen et Kappkuchuveenoong, endroit très avantageux pour eux. Ils ont entendu dire depuis ces deux dernières années que le Gouvernement avait l'intention d'établir des blancs sur la Rivière Saugéen, et qu'il leur faudrait partir de cet endroit; cela les a beaucoup inquiétés, et leur a fait négliger leurs améliorations et leurs récoltes; et pour cette raison et par suite de la rigueur de la saison, quelques uns d'entre eux sont dans le dénuement le plus complet. Quand j'arrivai parmi eux la première question qu'ils me firent fut au sujet de ces bruits. Je tâchai de calmer leurs inquiétudes en leur disant que quoique comme je le savais bien, ils pa tiraient de Saugéen, le Gouvernement cependant les placerait dans un endroit aussi avantageux. J'ai été aussi examiner avec eux les terres de la péninsule dans le but de voir si elles étaient propres à un établissement, et choisir un site pour leur établissement futur; et je trouve que la plus grande partie en est bien pauvre, couvertes de rochers et de marais; il y a cependant quelques lisères de bonnes terres. J'ai aussi découvert deux endroits qui semblent des endroits très propices à des établissements de Sauvages. Je me propose d'y faire une autre excursion aussitôt que la neige le permettra, afin de voir quel des deux est préférable; j'aimerais à en faire un rapport si je savais à qui adresser mon rapport. Ils ont consenti à aller s'établir sur l'endroit que je choisirois. Ils convoqueront prochainement un conseil pour présenter une adresse au Gouverneur Général à ce sujet; et je pense que leur argent ne saurait être mieux employé qu'à leur aider dans ce projet.

Quant à leurs présens, je dirai que les articles qu'ils reçoivent leur sont indispensables; mais ce qui leur cause un grand dommage c'est d'aller si loin pour se les procurer et dans une saison de l'année où ils ont tant besoin d'être dans leurs habitations, pour veiller à leurs récoltes. Ne pourrait-on pas leur donner ces présens sans leur occasionner tant de peines et tant de dommages? voilà tout ce que j'avais à répondre aux questions proposées.

APPENDICE No. 45.

Appendice  
(T.)

246 Juin.

Témoignage du Rév. J. Neelands, au sujet des Sauvages de la Grande Baie, d'Owen's Sound et du Lac Huron.

Owen's Sound, 14 Février, 1843.

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre agréable lettre du 6 Janvier, contenant des questions très importantes sur les Tribus Sauvages de cette Province; et je serai très heureux de pouvoir prendre une faible part dans l'œuvre philanthropique que les membres de la Commission des Sauvages accomplissent à cet égard.

1. Durant 20 années, je n'ai connu qu'imparfaitement le caractère Sauvage; mais ce n'est que depuis le mois d'Octobre, 1841, que je suis à la mission d'Owen Sound.

2. Ils écoutent la parole de Dieu avec beaucoup d'attention; ils assistent régulièrement au service divin et sanctifient le jour du sabbat; ils paraissent comprendre l'utilité de l'industrie et font quelques améliorations à cet égard.

3. L'automne dernier le Gouvernement leur a donné deux paires de bœufs, et semblent anticiper de plus grandes semences qu'à l'ordinaire pour le printemps prochain.

4. Ils sont devenus membres de l'église des méthodistes Wesleyens et ont tous, à quelques exceptions près, fait partie de la conférence; quelques uns d'entre eux croient posséder leur justification par la foi et la paix en Dieu, par l'intercession de Notre Seigneur Jésus Christ, et d'autres paraissent sincèrement travailler à obtenir cette insigne faveur.

5. Comme conséquence de l'amour de Dieu, ils apprennent à observer ses commandemens, et sont voir assez de docilité et de fidélité à les observer. Ils paraissent s'aimer les uns les autres et se témoignent beaucoup de sympathie entre eux, comme résultat de leurs motifs religieux.

6. Interrogés sur cette question, ils ont répondu dans l'affirmative; et je suis certain qu'ils le sont beaucoup.

7. Bien peu dans cette mission. L'évangile est prêché; des assemblées ont lieu pour prier et entendre des instructions chrétiennes; les sacrements de Baptême et d'Eucharistie leurs sont administrés, et ils reçoivent l'instruction personnelle. (Obstacles.) L'usage des boissons fortes, habitudes errantes, l'influence et l'exemple des blancs sans religion et beaucoup d'autres trop nombreux pour être mentionnés.

8. En établissant parmi eux un ministère zélé, pieux et spirituel, composé d'hommes profondément intéressés à leur bien-être et qui dans leurs prédications uniraient l'exemple au précepte.

9. En égard aux circonstances, aucuns n'en montrent.

10. En établissant des écoles d'industrie parmi eux, dirigées par des maîtres pieux, sobres et zélés, et en enlevant de bonne heure les enfans aux parens, et les élevant à ces écoles, dans des habitudes d'industrie et en cultivant leur esprit; en formant de grands établissemens avec ceux qui sont adultes et en mettant parmi eux des fermiers pieux, sobres et industrieux, pour réveiller leur émulation et leur enseigner l'industrie et l'agriculture; et en établissant des écoles d'adultes pour le développement de l'intelligence.

11. Je pense que l'établissement de ces écoles est le seul moyen qu'il y ait d'arracher les enfans et les jeunes gens Sauvages à la dégradation et à la misère, dans laquelle ont vécu leurs pères avec les bienfaits d'une religion pratique; je pense que l'on devrait leur enseigner les arts mécaniques et l'agriculture avec ce degré d'éducation mentale qui peut les mettre en état de remplir tous les

devoirs qu'ils pourront avoir à remplir dans les circonstances où ils pourront se trouver dans le cours de leur vie ; quant au mode, je ne saurais me risquer à donner mon opinion.

12. Je pense qu'ils sont tailleurs et cordonniers, qu'ils travaillent le fer et le bois quand ils en ont l'occasion.

13. Les cas de phtysie sont très fréquens parmi eux ; à part cette maladie je pense que leur santé est passablement bonne.

14. Je crois que leur nombre diminue. (La cause.) Leur intempérance, la misère que leur cause le froid et la faim, et le manque de traitement, de soins et de bonne nourriture quand ils sont malades.

15. En répandant la religion, la tempérance et la civilisation parmi eux et en leur procurant les soins médicaux.

16. Pas dans cette mission.

17. Je ne puis le dire.

18. Je ne connais aucun cas de cette nature pour que je puisse être juge compétent.

19. Nous avons un seul de ces cas à Owen's Sound.

20. Pas souvent ; je pense que l'on regarde cela comme disgracieux.

21. Ils n'en exercent aucun que je connaisse dans cet endroit.

22. Je ne le saurais dire.

23. Je crois que quelques uns d'entre eux les possèdent.

24. Comme il est recommandé plus haut, je pense que l'on devrait les rassembler en grands corps, établir des écoles, employer des fermiers qui enseigneraient l'agriculture et qui leur apprendraient à avoir recours à l'industrie pour acquérir toutes les choses nécessaires à la vie, et les missionnaires devraient voyager parmi eux, non seulement pour les instruire dans les choses spirituelles, mais encore pour raisonner avec eux sur les avantages de la civilisation, et raviver leur esprit d'entreprise ; bâtir des maisons, petites mais confortables, des granges, etc., et des chapelles. Je pense que si, lorsqu'ils seraient civilisés, on leur donnait en argent le montant de leur présents, ils pourraient nommer quelques-uns d'entre eux pour le recevoir et en disposer avec bien plus d'avantage pour eux qu'ils n'en retirent aujourd'hui. Quant à la manière dont leurs fonds sont maintenant employés, je l'ignore, mais je citerai un fait qui est venu à ma connaissance personnelle dans le cours de l'été dernier : — Une personne vint ici et construisit quelques maisons et une grange en charpente, et deux ou trois mois après, je crois, l'entrepreneur laissa l'endroit, la grange s'écroula et forma une ruine. Il avait apporté avec lui une grande quantité de liqueurs fortes, et quelques uns des Sauvages y succombèrent ; cependant nous avons déjà réussi à les engager à abandonner cette vile habitude qui entraîne la perte de leur corps et de leur âme. Les Sauvages ici pensent que leurs améliorations devraient être données à l'entreprise et que les entrepreneurs devraient être des hommes sobres ; et aussi qu'un avertissement public de ces entreprises devrait être donné, afin qu'ils puissent avoir occasion de les prendre, vu qu'ils pensent qu'ils pourraient faire une grande partie de l'ouvrage eux mêmes et qu'ils pourraient alors employer les blancs qui leur seraient utiles et qui ne deviendraient pas un fléau pour eux. Enfin je pense qu'il est impérieusement nécessaire qu'il soit introduit dans l'administration des affaires des Sauvages quelques changemens qui leur assure les bienfaits de l'évangile, afin qu'ils puissent jouir des douceurs de la religion du cœur, faire des progrès dans l'industrie et dans la civilisation ; de manière qu'avec la grâce de la Providence, ils dépendront plus du produit de leurs champs que de celui des forêts pour leur subsistance. Et maintenant, monsieur, j'ai apporté ma faible part à ce trésor d'informations, priant le

chef puissant de l'Eglise, d'éclairer, guider et soutenir l'Honorable Commission dans l'exécution des devoirs difficiles qui leur sont imposés.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN NEELANDS.

G. Dyett, Ecr.,  
etc., etc.

24e Juin.

APPENDICE No. 46.

De par l'Hon. Sir William Johnson, Bart., Surintendant de Sa Majesté pour les affaires des Sauvages de la partie Nord de l'Amérique Septentrionale ; Colonel des Six Nations unies, leurs alliés et dépendants, et du Conseil de Sa Majesté, pour la Province de New-York, etc., etc., etc.

PROCLAMATION.

ATTENDU que j'ai reçu la proclamation royale de Sa Majesté émanée de la Cour de St. James, le onzième jour d'Octobre dernier, avec une lettre des Très Honorables les Lords Commissaires pour le commerce et les plantations, en date du dix Octobre dernier, transmettant les ordres de Sa Majesté, pour que je publie immédiatement icelle proclamation dans les diverses parties de ma juridiction et que j'enjoigne strictement à toutes personnes quelconques qu'icelle concerne, d'y obéir strictement dans leurs Districts respectifs, laquelle proclamation est dans les mots suivans :—

DE PAR LE ROI.

PROCLAMATION.

GEORGE R. :—

ATTENDU que nous avons pris en notre considération royale les acquisitions étendues et importantes assurées à notre Couronne, dans l'Amérique, par le Traité définitif de Paix conclu à Paris, le dixième jour de Février dernier ; et désirant que tous nos aimés sujets, tant de nos Royaumes que de nos Colonies en Amérique, puissent se prévaloir au-sitôt que possible, des grands avantages qui doivent en résulter pour leur commerce leurs manufactures et la navigation ;—

Nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Privé, d'émaner notre présente proclamation royale, par laquelle nous publions et déclarons à tous nos aimés sujets que, de l'avis de notre dit Conseil Privé, nous avons accordé nos lettres patentes, sous notre grand sceau de la Grande-Bretagne, pour ériger dans les pays et isles à nous cédés et confirmés par le dit Traité, quatre Gouvernemens distincts et séparés, connus et appelés par les noms de Québec, Floride Orientale, Floride Septentrionale et la Grenade, et limités et bornés comme suit, savoir :

Premièrement.—Le Gouvernement de Québec, borné sur la côte de Labrador par la rivière St. Jean, et de là par une ligne tirée de la source de cette rivière, à travers le lac St. Jean, jusqu'à l'extrémité sud du lac Nipissin ; de là la dite ligne traversant le Fleuve St. Laurent et le Lac Champlain par les quarante-cinq degrés de la latitude nord, passe le long de la hauteur des terres qui séparent les rivières qui se déchargent dans le Fleuve St. Laurent de celles qui tombent dans la mer ; et aussi le long de la côte nord de la Baie des Chaleurs, et la côte du Golfe St. Laurent, jusqu'au Cap des Rosiers, et delà traversant l'embouchure du Fleuve St. Laurent, par l'extrémité ouest de l'Isle d'Aticosisi, se termine à la susdite Rivière St. Jean.

Secondement.—Le Gouvernement de la Floride Orientale, borné à l'ouest par le Golfe du Mexique et la Rivière Apalachicola ; au nord par une ligne tirée de cette partie de

Appendice  
(T.)

240 Juin.

la dite rivière ou les Rivières Catahouche et Flint se rencontrent jusqu'à la source de la Rivière Ste. Marie, et en suivant le cours de la dite rivière jusqu'à la mer Atlantique, et à l'est et au sud par la mer Atlantique et le Golfe de la Floride, y comprises toutes les isles à six lieues des côtes de la mer.

Troisièmement.—Le Gouvernement de la Floride Septentrionale, borné au Sud par le Golfe du Mexique, y comprises toutes les isles à six lieues de la côte depuis la Rivière Apalachicola, jusqu'au Lac Pontchartrain, à l'ouest par le dit lac, le Lac Maurepas et la Rivière Mississippi; au Nord par une ligne tirée à l'est de cette partie de la Rivière Mississippi, qui est dans le trente-et-unième degré de latitude nord, jusqu'à la Rivière Apalachicola ou Catahouche, et à l'est par la dite rivière.

Quatrièmement.—Le Gouvernement de la Grenade, comprenant l'isle de ce nom, ensemble les Grenadines et les Isles de la Dominique, de St. Vincent et de Tobago.

Et afin d'étendre les pêches libres de nos sujets jusque sur les côtes du Labrador et des isles adjacentes, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre dit Conseil Privé, de mettre toute cette côte, depuis la Rivière St. Jean, jusqu'au détroit de Hudson, ensemble avec les isles d'Anticosti et de Magdeleine, et toutes les petites Isles situées sur la dite côte, sous le roin et l'inspection de notre Gouvernement de Terre-Neuve.

Nous avons aussi jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Privé, de joindre les Isles de St. Jean et Cap Breton ou Isle Royale, avec les petites isles y adjacentes, à notre Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Nous avons aussi, de l'avis de notre Conseil Privé susdit, annexé à notre Province de Georgie toutes les terres sises entre les Rivières Attamaha et Sainte Marie, et attendu que ce sera beaucoup contribuer au prompt établissement de nos dits nouveaux Gouvernements, que d'informer nos aimés sujets de nos soins paternels pour la sûreté de la liberté et des propriétés de ceux qui sont ou deviendront habitants d'iceux, nous avons jugé à propos de publier et déclarer par notre présente proclamation que dans les lettres patentes sous notre grand sceau de la Grande Bretagne, par lesquelles les dits Gouvernements sont constitués, nous avons expressément donné pouvoir et direction à nos Gouverneurs de nos dites Colonies respectivement, qu'aussitôt que l'état et les circonstances de nos dites Colonies le permettront, de l'avis et consentement des membres de notre Conseil, ils aient à sommer et convoquer des assemblées générales dans les dits Gouvernements respectivement en telles manière et forme usitées dans les Colonies et Provinces en Amérique qui sont sous notre Gouvernement immédiat; et nous avons aussi donné pouvoir aux dits Gouverneurs du consentement de notre dit Conseil, et des représentants du peuple, à être ainsi convoqués comme susdit, de faire constituer et ordonner des Lois, Statuts et Ordonnances pour la paix, le bien-être et le bon Gouvernement de nos dites Colonies, ainsi que du peuple et des habitants d'icelles, aussi conformes, que faire ce pourra, aux Lois d'Angleterre, et sous les mêmes réglemens et restrictions que dans les autres Colonies; et en attendant, et jusqu'à ce que telles assemblées puissent être convoquées comme susdit, tous ceux qui habitent ou se retireront dans nos dites Colonies, peuvent espérer notre protection royale pour la jouissance du bénéfice des Lois du royaume d'Angleterre; et à cet effet nous avons donné pouvoir sous notre grand sceau, aux Gouverneurs de nos dites Colonies respectivement d'ériger et constituer, de l'avis de nos dits Conseils respectivement des Cours de Judicature et de Justice publique dans nos dites Colonies, pour entendre et déterminer toutes causes, tant civiles que criminelles, suivant la Loi et l'Equité, et autant que faire ce pourra conformément aux Lois d'Angleterre, avec liberté à toutes personnes qui se trouveront lésées par le jugement de telles Cours, dans toutes causes civiles, d'en appeler à nous, en notre conseil privé, sous les conditions et restrictions ordinaires. Nous avons aussi jugé à propos, de l'avis de notre Conseil privé comme susdit, de donner à nos Gouverneurs et Conseil de nos dites nouvelles Colonies sur le continent, plein pouvoir et autorité d'entrer en accord et convenir

avec les habitans de nos dites nouvelles Colonies, ou avec toute autre personne qui s'y retirera, pour les terres, possessions et héritages dont il est maintenant, ou sera ci-après, en notre pouvoir de disposer, et de les accorder à telles personnes sous telles conditions, et moyennant tels modiques cens, servitudes et reconnaissance, qui ont été établis et réglés dans d'autres Colonies, et sous telles autres conditions qui nous paraîtront nécessaires et convenables pour l'avantage des concessionnaires, et l'amélioration et établissement de nos dites Colonies.

Et attendu que nous désirons donner, dans toutes occasions, des témoignages de notre approbation royale de la conduite et bravoure des officiers et soldats de nos armées, et de les récompenser, nous commandons et autorisons, par ces présentes, nos Gouverneurs de nos trois Colonies susdites, et nos Gouverneurs de nos différentes Provinces sur le continent de l'Amérique Septentrionale, de concéder, sans honoraires ni récompense, à ceux des officiers et soldats réduits, nos Gouverneurs de nos dites Colonies septentrionale, durant la dernière guerre, et qui y résident actuellement, et s'adresseront personnellement, à cette effet, les quantités de terres suivantes, sujettes après l'expiration de dix années, au même cens auquel les autres terres sont sujettes dans la Province ou elles seront accordées, et sujettes aussi aux mêmes conditions de culture et d'amélioration, savoir:—

A chaque personne ayant rang d'Officier d'Etat Major, cinq mille acres. A chaque Capitaine, trois mille acres. A chaque Officier subalterne, deux mille acres. A chaque Officier non commissionné deux cents acres. A chaque Soldat, cinquante acres.

Nous autorisons aussi et requérons les Gouverneurs et Commandans en chef de toutes nos dites Colonies sur le continent de l'Amérique Septentrionale, d'accorder, sous les mêmes conditions, les mêmes quantités de terre, à ceux des officiers réduits de notre marine royale, ayant le même rang, qui ont servi à bord de nos vaisseaux de guerre dans l'Amérique Septentrionale, lors de la réduction de Louisbourg et de Québec dans la dernière guerre, et qui feront une application en personne à nos Gouverneurs respectifs pour telles concessions.

Et attendu qu'il est juste et raisonnable, et essentiel pour nos intérêts, et la sûreté de nos Colonies, que les différentes nations ou tribus de Sauvages avec lesquelles nous sommes liés, et qui vivent sous notre protection, ne soient point molestées ni troublées dans la possession de telles parties de nos domaines et territoires qui ne nous ayant point été cédées, leur sont réservées ou à quelqu'une d'elles, comme leur terrain de chasse; nous déclarons donc, de l'avis de notre Conseil Privé, comme notre volonté et plaisir royal, qu'aucun Gouverneur ou Commandant en chef d'aucune de nos Colonies de Québec, de la Floride Orientale ou Floride Septentrionale, n'ait sous quelque prétexte que ce puisse être, à accorder des ordres d'arpentage, ou à passer des lettres patentes pour des terres au delà des bornes de leurs Gouvernements respectifs, tels qu'ils sont désignés dans leur Commission; comme aussi qu'aucun Gouverneur ou Commandant en chef de nos autres Colonies ou plantations en Amérique, n'ait pour le présent et jusqu'à ce que notre plaisir soit plus amplement connu à accorder des ordres d'arpentage, ou passer des patentes, pour des terres au delà de la tête ou source d'aucune des rivières qui tombent dans la mer Atlantique de l'ouest ou du nord ouest, ou pour aucunes terres quelconques, qui, ne nous ayant point été cédées, ou n'ayant point été par nous achetées comme susdit, sont réservées aux dits Sauvages ou à quelqu'un d'eux.

Et nous déclarons de plus, comme notre volonté et plaisir royal, que pour le présent, comme susdit, nous réservons sous notre souveraineté, protection et domination, pour l'usage des dits Sauvages, toutes les terres et territoires non compris dans les limites de nos dits trois nouveaux Gouvernements, ou dans les limites du territoire accordé à la Compagnie de la Baie d'Hudson; comme aussi toutes les terres et territoires sises à l'ouest des sources des rivières qui tombent dans la mer de l'ouest et du nord ouest comme susdit; et nous défendons strictement

Appendice  
(T.)

241

Appendice  
(T.)

24e Juin.

ment, par ces présentes, à tous nos aimés sujets, sous peine de notre déplaisir, de faire aucuns achats ou établissemens quelconques, ou de prendre possession d'aucunes des terres ci-dessus réservées sans avoir préalablement obtenu notre permission et licence à cet effet.

Et nous enjoignons de plus et requérons strictement toutes personnes quelconques, qui volontairement ou par inadvertance, se sont établies sur des terres dans les pays ci-dessus désignés ou sur aucunes autres terres, qui ne nous ayant point été cédées, ou n'ayant point été par nous achetées, sont encore réservées aux dits Sauvages comme susdit d'abandonner incontinent tels établissemens.

Et attendu qu'il a été commis de grandes fraudes et de grands abus dans l'achat des terres des Sauvages, au grand préjudice de nos intérêts et grand mécontentement des dits Sauvages; afin donc de prévenir de semblables irrégularités à l'avenir, et que les Sauvages puissent être convaincus de notre justice et ferme résolution d'éloigner toute cause raisonnable de mécontentement, de l'avis de notre Conseil Privé, nous enjoignons strictement et commandons qu'aucun particulier ne prenne sur lui d'acheter des dits Sauvages aucunes des terres réservées aux dits Sauvages dans ces parties de nos Colonies ou nous avons bien voulu permettre que l'on s'établisse; mais si, dans aucun tems à venir, quelqu'un des dits Sauvages était disposé à se défaire des dites terres, elles seront achetées seulement pour nous, et en notre nom, dans quelque assemblée publique des dits Sauvages, qui sera tenue à cet effet par le Gouverneur ou Commandant en chef de notre Colonie respectivement où les dites terres seront: et en cas qu'elles soient dans les limites de quelque Gouvernement de propriétaires, alors conformément aux directions et instructions que nous, ou les dits propriétaires, jugerons à propos de donner à cet effet. Et nous déclarons et enjoignons, de l'avis de notre Conseil Privé, que le commerce avec les dits Sauvages soit libre et ouvert à tous nos sujets quelconques; pourvu que toute personne qui se proposera de faire commerce avec les dits Sauvages, prenne une licence pour faire tel commerce, du Gouverneur ou Commandant en chef d'aucune de nos Colonies respectivement où telle personne résidera, comme aussi qu'elle donne des sûretés pour l'observation de tels réglemens que nous jugerons à propos en aucun tems de diriger et établir, soit par nous mêmes ou par des Commissaires nommés à cet effet, pour l'avantage du dit commerce: et nous autorisons par ces présentes, enjoignons et requérons les Gouverneurs et Commandants en chef de toutes nos Colonies respectivement, tant de celles sous notre Gouvernement immédiat, que de celles sous le Gouvernement et la direction des propriétaires, d'accorder telles licences sans honoraires ni récompense, prenant un soin particulier d'y insérer une condition que telle licence sera nulle, et la sûreté parfaite, en cas que la personne à qui elle sera accordée refuse ou néglige d'observer tels réglemens que nous jugerons à propos de prescrire comme susdit.

Et nous enjoignons de plus et requérons expressément tous officiers quelconques, tant les militaires que ceux employés dans la conduite et direction des affaires des sauvages, dans les territoires réservés pour l'usage des dits Sauvages, comme susdit, de saisir et arrêter toutes personnes quelconques, qui étant accusées de trahison, de négligence à faire connaître une trahison, meurtre ou autres félonies, ou malversations, voulant se soustraire à la justice et prendront refuge dans les dits territoires; et de les envoyer sous rigoureuse garde, convenable dans la Colonie où le crime, dont elles seront accusées, aura été commis, afin qu'elles subissent leur procès en conséquence.

Donné à la Cour St. James, le septième jour d'Octobre, mil sept cent soixante-trois, dans la troisième année de notre règne.

VIVE LE ROI.

Conformément aux ordres de Sa Majesté, je donne avis public à toutes personnes résidant dans ma juridiction (étant cette partie du pays, réclamée à juste titre par les

Sauvages des Six Nations, leurs alliés et dépendants) que je ferai observer icelle proclamation par tous les moyens à mon pouvoir, et j'enjoins strictement à toutes les dites personnes d'y obéir fidèlement.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à Johnson Hall, 24e jour de Décembre, 1763, dans la quatrième année du Règne de Notre Souverain Seigneur le Roi George Troisième, par la grâce de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande et Défenseur de la Foi, etc., etc.

(Signé.) WILLIAM JOHNSON.

Par ordre de Sir William Johnson.

(Signé.) WITHAN MARSH,  
Secr. des aff. des Sauv.

VIVE LE ROI.

Copie d'une Copie.

(Signé.) D. F. NAPIER,  
S. A. S.

APPENDICE No. 47.

Réponse de Son Excellence le Général Haldimand, Gouverneur en Chef de la Province de Québec, Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté, etc., etc., à un discours à lui prononcé par le Capitaine Brant, au nom des Sauvages des Six Nations, et de leurs alliés.

« Frères des Six Nations, etc., etc.

J'ai reçu votre discours par le Capitaine Brant, et en réponse j'ai à vous informer que je n'ai pas encore reçu la ratification du traité de paix définitif ni aucune autre chose qui y ait rapport, si ce n'est ce qui vous a déjà été communiqué, et dont j'ai donné une copie imprimée au Capitaine Brant.

Quand la paix aura été finalement arrêtée, ce dont le Roi m'informera indubitablement, et j'ai toute raison d'espérer que je recevrai alors des instructions définitives, au sujet des Sauvages nos alliés, lesquels seront plus satisfaisantes que celles que leur font espérer les préliminaires du Traité, vu que j'ai toujours recommandé à Sa Majesté l'attachement qu'ils lui portent et les services qu'ils lui ont rendus, ce que je répéterai de nouveau dans les termes les plus forts, en y joignant votre dernier discours. En même temps je désire que vous ne preniez point de troubles et que vous ne vous inquiétiez pas avant que vous ayez reçu de mes nouvelles, et vous pouvez être certain que je ne perdrai pas un instant à vous communiquer les instructions qui me seront transmises à votre égard; et plus ces instructions vous seront favorables, plus mon bonheur sera grand.

J'ai ordonné à votre ami et Surintendant, le Brigadier Général Sir John Johnson de vous aller voir afin de vous expliquer personnellement la situation de nos affaires, autant que j'ai pu jusqu'à présent les constater et de vous exprimer l'intérêt sincère que je vous porte.

(Signé.) FRED. HALDIMAND.

Québec, 27 Mai, 1783.

Discours de Sir John Johnson aux Sauvages des Six Nations, etc., etc., à Ningara, 23 Juillet, 1783.

Je salue de tout mon cœur votre arrivée dans cet endroit de liberté, où je vous recois pour faire cesser tous les soupçons et tous les doutes que vous avez pu nourrir, et qui ont pu vous causer de l'inquiétude et pour avancer votre bonheur et vos intérêts que j'ai sincèrement à cœur; j'espère

Appendice  
(T.)

246 Juin

en conséquence que vous porterez votre attention et vos égards à ce que je vous dirai, et que nos procédés vous seront agréables et qu'ils seront marqués au coin de la décence, de la sincérité et de la franchise.

Le cœur rempli d'affliction sur les malheurs qu'ont éprouvés nos semblables, je déplore amèrement la mort de tant de chefs et de guerriers qui ont malheureusement péri dans le cours de cette guerre désastreuse qui n'a que trop duré entre nous et nos concitoyens. En conséquence, au nom du Roi votre Père, et de tous ses sujets fidèles, j'efface avec ce baudrier le sang de vos proches et de vos amis qui a été répandu et qui a souillé le pays qui vous environne, afin qu'il ne puisse plus blesser vos yeux ou être pour nous une source d'affliction; et avec ce baudrier je rassemblerai leurs ossemens épars, et je les placerais si profondément dans la terre qu'ils ne viendront jamais attrister vos regards.

Ce n'est pas sans un grand chagrin que, par la nature des affaires que j'avais à transiger, et l'urgence de mon retour prochain au Canada, et par les ordres que j'avais reçus, je me suis vu dans l'impossibilité de m'éloigner, l'automne dernier, sans pouvoir vous presser la main et sans vous faire connaître qu'il avait gracieusement plû à Sa Majesté de me choisir pour surveiller à vos affaires.

C'était mon intention d'aller vous voir de bonne heure ce printemps, mais cette malheureuse guerre et le manque d'informations sur votre position, ainsi que sur la nôtre, m'en ont empêché, et je n'aurais pu le faire non plus avant d'être muni de toutes les informations qui pouvaient vous être nécessaires, si je n'avais été informé de l'impatience que vous aviez de me voir, et si je n'eus reçu ordre du Commandant en chef de vous réunir à cet endroit et de vous remettre cette réponse à votre discrétion, que le Capitaine Brant lui a adressé et délivré.

Quoique le Roi votre Père ait cru nécessaire pour le bien-être et le bonheur de ses propres sujets de terminer une guerre longue, désastreuse, dispendieuse et impie par une paix qui semble vous causer tant d'inquiétudes par rapport à la ligne frontière convenue entre les Commissaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis, vous ne devez pas croire cependant qu'en établissant cette ligne, l'on avait intention de vous priver d'une grande étendue de terres dont la propriété est à vous comme seuls propriétaires du sol dans toute l'étendue fixée par la ligne consentie et établie en la manière la plus solennelle et la plus publique, en présence et avec le consentement des Gouverneurs et Commissaires députés à cette fin par les différentes colonies, par votre ci-devant frère et ami Sir William Johnson, en 1768, au fort Stanwix, et je ne saurais croire non plus que les Etats-Unis agiraient d'une manière aussi injuste et aussi impolitique pour chercher à vous enlever une partie du pays qui vous appartient, sous prétexte de l'avoir conquis. Le Roi vous regarde encore comme ses alliés fidèles, comme ses enfans, et continuera à faire votre bonheur en vous accordant sa protection et en encourageant vos relations ordinaires avec les trafiquans, ainsi qu'en vous accordant tous les autres bienfaits qu'il sera en notre pouvoir de vous accorder.

En conséquence, dans vos propres intérêts, je vous recommande de la manière la plus pressante de supporter avec courage les pertes que vous avez faites, de pardonner et oublier tout ce qui est passé, et d'espérer qu'au retour de la paix, lorsque l'on réfléchira froidement et avec justice, que toutes les animosités cesseront, la réconciliation se fera et que de nouvelles amitiés se formeront; et comme preuve du désir que vous avez de contribuer à un objet si désirable, permettez-moi de vous recommander encore une fois de rassembler et délivrer tous les prisonniers que vous pouvez encore avoir parmi vous; et pour vous engager à vous rendre à mes recommandations et comme preuve de la bonté et de l'attention que Sa Majesté nourrit à votre égard, j'ai apporté un grand assortiment de toutes les choses qui peuvent vous être nécessaires dans vos besoins; et j'ai de plus la satisfaction de vous dire que, bien loin de vous négliger ou de vous rejeter après qu'il n'a plus besoin de vos services, comme on l'a prétendu d'une manière bien injuste, le Roi a ordonné qu'il fut distribué un grand assortiment d'articles pour subvenir à vos besoins et pour soulager ceux qui, parmi vous, par les hasards de la guerre, par la perte d'amis, par l'âge ou les infirmités sont devenus incapables de se maintenir eux-mêmes.

Je dois vous recommander d'être unanimes entre vous, de ne point vous diviser ou vous répandre dans le pays, par là même de vous affaiblir et diminuer ainsi votre importance; de conseiller à vos jeunes gens de cesser toutes les hostilités, autrement ils s'attireront le ressentiment des habitans des frontières, comme cela a été bien près d'arriver lieu dans le cours du mois de mai, en conséquence de ce que les Shawnees et les Delowares qui naviguent sur le Miami, s'étaient emparés d'un certain nombre de femmes et d'enfans, tel que l'ont représenté les Commissaires qui ont récemment laissé cet endroit pour Albany.

Je n'ai plus qu'à ajouter qu'en quelque lieu que mes devoirs m'appellent, je ne perdrai jamais de vue vos intérêts; je vous communiquerai donc de tems à autre tout ce qui pourra vous être de quelque importance ou qui pourra vous intéresser, espérant en même tems qu'en retour vous m'accorderez toute votre confiance.

Niagara, 24 Juillet, 1783.

A une assemblée des Chefs et des Guerriers des Sauvages des Six Nations, de leurs alliés et de leurs confédérés et des Députés des Hurons, etc., tenue en conséquence du discours de Sir John Johnson, du jour précédent.

Présenté au Brigadier Général, Sir John Johnson, Surintendant Général:—

Par le Col. McLean.....les Chefs,  
 " " Dundas, Se Rég....Sarfurgornghta, } Senecas.  
 " " Hayes, 3<sup>e</sup> " ....Kayoshala, }  
 " " Buller, } Députés } Tey ngwandaa..Onondagas.  
 John Dean, Ecr., } Agnus. } Teguiga.....Cayuga.  
 Capitaine..... Araee.....Mohawk.

Avec un certain nombre d'Officiers de la Garnison et ceux du Département des Sauvages.

Sarfurgornghta se leva et s'adressa comme suit au Surintendant Général:—

" Frère,

Nous les chefs et guerriers ici assemblés vous faisons nos remerciemens pour votre discours d'hier auquel nous avons porté toute notre attention: la sincérité et la franchise avec laquelle vous nous avez parlé, la sollicitude que vous montrez à faire disparaître nos doutes et nos craintes, à nous tranquiliser et à contribuer à notre bonheur, ne peut manquer de nous être agréable et de nous remplir de profonds sentimens de reconnaissance. Vous pouvez être certain que les différentes recommandations qui nous sont adressées dans votre discours seront suivies avec soin, ce qui, nous l'espérons, vous paraîtra au commencement de preuve de la sincérité de notre attachement.

" Frère,

Nous sommes sensiblement affectés aux regrets que vous exprimez sur la perte de tant de chefs et de tant de guerriers qui sont bravement tombés dans le cours de cette guerre: et en adoptant les coutumes de nos ancêtres vous avez beaucoup diminué notre affliction à cette occasion.

" Frère,

Vous avez, avec une attention qui nous est agréable, recueilli et enseveli les ossemens épars de nos parens et de nos amis afin que leur vue ne puisse pas renouveler notre chagrin. Nous cherchons les termes les plus forts pour vous assurer et vous faire voir jusqu'à quel point nous sommes sensibles à votre attention bienveillante et nous exprimons l'impression éternelle que cela a faite sur nous.

" Frère,

Bien que nous regrettions sincèrement de n'avoir point eu, l'automne dernier, l'occasion de vous presser la main, cependant les raisons que vous donnez pour votre retour précipité en Canada sont si claires et sont si satisfaisantes qu'elles nous font applaudir à votre conduite. Nous vous prions d'accepter nos remerciemens pour les bonnes informations, et les bons conseils que vous nous avez donnés et

Appendice  
(T.)

246 Juin

aussi pour nous avoir communiqué le discours du commandant en chef.

(Cordes de wampum.)

24 Juin. " Frère,

Nous avons mûrement pris en considération le discours que le Commandant en Chef nous a adressé en réponse au nôtre, prononcé par le Capitaine Brant : nous l'avons pour agréable et nous en sommes très contents, et nous sommes convaincus par sa réponse et par le choix qu'il a fait de votre personne auprès de nous qu'il n'a point perdu de vue nos intérêts et notre bonheur, vu que votre heureuse arrivée dans ce grand canton a fait disparaître toute l'inquiétude et toutes les incertitudes qui troublaient la tranquillité des Sauvages des Six Nations. Nous avons encore supplié, et d'après le discours de Son Excellence, nous sommes portés à croire que les termes de la paix ne sont point aussi défavorables qu'ils nous étaient représentés d'abord; et nous vous prions de l'assurer que nous suivrons strictement ses avis et que nous attendrons patiemment de nouvelles informations au sujet de nos affaires, et tous les ordres que Son Excellence jugera convenable de nous transmettre.

" Frère,

Vous nous avez dit que le roi notre père avait cru nécessaire de terminer une guerre longue et impie par une paix qui a semblé nous donner beaucoup d'inquiétude au sujet de la ligne frontière, établie entre les possessions de Sa Majesté et celles des Etats-Unis. Vous nous avez aussi porté à croire que par cette ligne on n'avait par l'intention de nous enlever nos terres dont nous avons le droit de propriété conformément au traité de 1768 au fort Stanwix.

" Frère,

Nous sommes très heureux d'avoir votre opinion à ce sujet. Il est vrai que nous avons eu des inquiétudes; et c'est avec beaucoup de raison que nos craintes, par rapport à nos terres, ont été bien grandes; mais si les Américains viennent à nous inquiéter ou viennent à réclamer une partie de nos terres, nous demanderons alors l'assistance du roi notre père, et nous espérons qu'il nous soutiendra dans toutes les occasions, suivant la promesse que vous nous en avez faite hier. Quand vous nous assurez que le roi nous considère encore comme ses alliés fidèles ou comme ses enfans et qu'il contribuera toujours à notre bonheur en nous accordant sa protection et son encouragement, nous sommes toujours ses alliés fidèles et nous nous flatons qu'il nous considère comme tels, car nous lui avons aidé dans ses batailles, et pendant la guerre nous avons fait tout ce qu'il désirait de nous, bien que cette guerre fut absolument son fait et que nous n'avions qu'à lui prêter notre aide comme alliés, au commencement de la guerre; et après que l'officier commandant de cet endroit et le Colonel Butler nous a dit que les rebelles que nous ferions prisonniers seraient les nôtres, nous sommes cependant résolus à votre désir, de les réunir tous et de vous les renvoyer tous sans exception. En outre, nous enverrons des messagers à nos jeunes frères, les Sauvages de l'Ouest pour leur recommander fortement de suivre notre exemple. Nous sommes très heureux de voir que le roi n'a pas oublié ses enfans; et nous voyons avec plaisir que pour le prouver, vous leur apportez des présens, et que vous annoncez qu'il en viendra beaucoup d'autres. Nous avons demandé et nous demandons encore de recevoir nous mêmes les présens qui nous sont destinés et qu'ils ne soient point employés à l'usage des blancs, et estimés à un prix qui, comme cela est arrivé souvent et bien injustement, nous a fait passer pour excessivement dispendieux au roi notre père.

" Frère,

Vous nous conseillez de nous tenir unis et d'empêcher nos jeunes gens de continuer les hostilités. Nous vous remercions pour vos conseils qui sont excellens nous en sommes convaincus et nous les avons scrupuleusement suivis dès l'instant que nous avons appris que la paix avait été conclue. Nous continuerons dans les mêmes dispositions et nous nous rassemblerons en petits cercles; et nous les chefs et les guerriers des différentes nations rassemblées

ici, prions le roi notre père, de ne point souffrir que ses loyaux sujets soient errants et vagabonds, mais de les encourager à s'établir sur des terres sur le rivage opposé, d'y former des postes pour la protection de nos communautés, et par ces moyens de nous lier ensemble comme un seul peuple, ce qui, nous en sommes certains, sera d'un grand avantage pour tous ceux qui y sont concernés. Nous avons maintenant la conviction du respect et de l'amour que nous avons toujours cru que vous entreteniez pour nous; et dans toute la sincérité de notre cœur nous vous assurons de toute notre confiance, convaincus que nous sommes que le commandant en chef et vous mêmes n'avez toujours exprimé que les sentimens de votre cœur avec candeur et sincérité, ce dont nous sommes très reconnaissans envers vous, vu que vous avez tranquilisé nos esprits et que vous nous avez donné toute la satisfaction que les circonstances permettaient.

(Un baudrier.)

APPENDICE No. 48.

Discours du Lieutenant Colonel Mackay, Surintendant du Département des Sauvages, au nom de Son Excellence Sir John Colborne, K. C. B., etc., etc., aux différentes Tribus Sauvages, réunies pour recevoir leurs présens à l'Isle de St. Joseph, le 11 Juillet, 1829.

Mes enfans,

Je remercie le grand maître de la vie d'avoir permis que vous vous rassembliez après un hiver si rigoureux et que vous puissiez entendre ce que votre père puissant désire faire pour votre bonheur futur.

Mes enfans,

C'est sans doute avec surprise que vous avez appris que votre père puissant avait levé la tente qu'il avait dressé sur l'Isle Drummond; et quelques uns d'entre vous ont peut être cru qu'il avait intention d'oublier les enfans à la peau rouge.

Mes enfans,

On avait depuis longtemps pensé à ce déplacement et aussitôt que cette partie de la ligne frontière a été établie, on l'a effectué. Mais votre père puissant ne vous abandonnera jamais, et il ne vous oubliera pas non plus. Quelques uns d'entre vous l'abandonneront peut être et chercheront un autre père; mais pour ceux qui continueront à être des enfans bons et fidèles il sera toujours bon; il veillera à leurs besoins comme il a toujours fait, bien qu'il leur faille parcourir quelque distance pour leurs présens.

Mes enfans,

Votre père connaît bien l'état où se trouve votre pays; il sait que le gibier n'y est pas aussi abondant et qu'il ne saurait fournir à vos familles, comme autre fois, les moyens de subsistance et toutes les choses nécessaires à la vie.

Mes enfans,

Votre père puissant a considéré l'état dans lequel vous vous trouvez; il prévoit l'avenir et il voit combien misérable sera dans quelques années votre condition si vous continuez à mener votre genre de vie actuel, et il a, en conséquence, résolu de faire le bonheur de ceux qui suivront ses conseils et de donner aux enfans qui ne sont pas encore nés les moyens de subsister.

Mes enfans,

Votre père puissant désire que tous ses enfans à la peau rouge deviennent civilisés, et à cette fin, il a choisi près de Penetanguishine un endroit où pourront s'établir tous ceux qui voudront changer de vie. Il donnera à quelques membres de chaque Tribu, des animaux, des ustensiles d'agriculture et des matériaux pour leur aider à bâtir des maisons; et pour les enfans, il ouvrira des écoles, y placera des instr-

Appendice

(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)24<sup>o</sup> Juin.

tuteurs et nommera un ministre ; il nommera aussi des artisans pour leur enseigner les habitudes d'industrie.

Mes enfans,

Je sais que vous ne pouvez pas tous changer immédiatement votre manière actuelle de vivre, mais quelques uns d'entre vous le peuvent, et d'autres s'apercevront bien vite qu'il est de leur intérêt de joindre l'établissement. Vous y êtes tous invités sans exception. Les Outaouais possèdent une grande isle (l'Isle du grand Manitou) près de Penetanguishine ; la terre en est bonne et le poisson y abonde. S'ils ne voulaient point joindre le nouvel établissement, votre père sera heureux d'apprendre qu'ils l'occupent et qu'ils s'y sont établis.

Mes enfans.

Que vous acceptiez ou non les offres de votre père-puissant, sa protection n'en sera pas moins continuée à tous ses enfans ; mais ils doivent se rendre à Penetanguishine dans les mois de Juin et Juillet pour y recevoir leurs présens.

Mes enfans.

Maintenant je vous presse cordialement les mains au nom de votre père-puissant le Roi, qui désire que tous ses enfans à la peau rouge soient heureux dans ce monde, et que le grand esprit leur accorde sa félicité éternelle dans l'autre monde.

Isle St. Joseph, 11<sup>e</sup> Juillet, 1829.(Signé,) WM. MACKAY,  
Sur. des Sauv. de l'Ouest.

Certifié.

(Signé,) J. IMPELT,  
Lieut. 71 Rég., Commandant.

Minutes des discours prononcés par les différentes Tribus de Sauvages en réponse au Lieutenant Colonel Mackay, du 11 Juillet, 1829.

Présens :

Lieutenant John Impelt, 71 Rég., Président ;  
Lieutenant Colonel Mackay, Surintendant.  
Thomas G. Anderson, }  
William Solomon, } Département des Sauvages.  
John Bell, }  
Dépt. A. C. Gén. J. Wickens..

Assemblés :

Les Minominies, les Chippaouais et les Outaouais :

Le premier orateur—Shin-gatch O-ye-man-a, Chef des Minominies, avec son suivant, tenant entre ses mains quelques branches de wampum et la pipe de l'amitié, dit :—  
"Père, avant de laisser ma cabane, j'avais entendu dire que notre Père-puissant avait levé sa tente, mais j'ignorais en quel endroit il l'avait dressée. Je viens pour en savoir la cause et pour savoir ce qu'il entend faire de ses enfans les peaux rouges (les Sauvages) ; vous m'avez parlé et les paroles que j'ai entendues me sont très agréables.

Père,

Je prie notre Père à York de recevoir cette pipe en témoignage de l'estime que nous portons aux habits rouges, (aux Anglais) et considérez ce wampum comme la garantie de la fidélité de vos enfans. Avec ce wampum nous allons tracer un chemin qui conduira à ces feux récemment allumés (endroit où les Sauvages se rendent pour recevoir leurs présens) où à l'avenir nous nous rendrons pour changer nos couleurs, (nos habits) avec l'espoir que nous ne rencontrerons aucun obstacle dans notre chemin, (que nous ne serons point arrêtés par les Américains) et que nos femmes et nos enfans n'auront point fait ce voyage en vain, mais que vos feux brilleront avec autant d'éclat que jamais (allusion aux présens qu'ils reçoivent ordinairement.)

Père,

J'adresse aujourd'hui mes remerciemens à notre père-puissant qui règne au-delà du grand lac salé, (la mer) de ce qu'il a bien voulu nous donner les moyens de passer une autre nuit, (hiver) et au maître de la vie de ce qu'il vous a

permis d'apporter dans ce lieu les choses (présens) dont nous avons besoin ; parce que bien peu d'entre nous auraient été en état de nous rendre à sa nouvelle tente dans le cours de cette saison.

Père,

Un de mes jeunes gens a bien besoin d'un arc, (fusil) et bien que votre libéralité ait été bien grande à notre égard, je vous supplie donc avec instance, en faveur de ce jeune homme. Nos trafiquants nous demandent près de la moitié d'un ballot de pelletteries pour un fusil, et nos terres sont trop pauvres pour qu'il puisse en acheter un. Je sais à qui je parle. Les habits rouges n'ont point l'habitude de se refuser aux demandes raisonnables, et je suis certain que vous ne me refuserez pas maintenant.

Père,

Je vous presse maintenant la main, ainsi qu'à mon père-puissant à York et à Québec, et je dirige mon cœur et ma main au-delà du grand lac salé vers notre père-puissant, le Roi, source de la vie, (subsistance.) Ce wampum, j'espère le recevoir l'année prochaine. Il remit alors le wampum et la pipe, et se retira.

Le second chef Ke-mer-ven, un Minominies, accompagné d'un suivant qui tenait sa pipe, dit :

Père,

Les paroles que vous avez entendu prononcer par notre chef, sont vraies ; il a exprimé les sentimens de notre nation. Nous sommes heureux d'apprendre les bonnes nouvelles que vous nous avez données de notre père-puissant. Nous nous rendrons auprès de vos nouveaux feux tous les matins (printemps) et nous nous réjouirons à leur brillant éclat, et là j'allumerai cette pipe et je fumerai avec mon père-puissant. Il pressa les mains, remit la pipe, et se retira.

Le troisième orateur—Españoles, guerrier Minominies, se leva, et la pipe à la main, il dit :

Père,

Vous avez entendu ce que notre chef a dit, il est notre premier chef ou notre chef principal.

Père,

Vous m'avez dit de combattre les mauvais esprits, les grands couteaux, (les Américains) en m'assurant que je ne serais jamais dans le besoin. Vos paroles sont la vérité ; je n'écoute que la voix d'un blanc (l'Anglais) ; quant à ces blancs insensés (les Américains) qui ravagent notre pays, je ne fais pas attention à ce qu'ils disent.

Père,

Quand j'ai combattu pour vous, je n'ai jamais tourné le dos à l'ennemi. Parmi mes jeunes gens, il y en a dix qui n'ont point d'arcs, je vous prie de leur en donner. Vous m'avez dit qu'on ne refuserait jamais d'accéder à ma demande ; je vous rappelle aujourd'hui votre promesse dans l'espoir que vous me donnerez les fusils que je demande. Il produisit alors quelques cordes de wampum et continua ainsi :

Père,

Ce wampum vient de quelques-unes de nos vieilles femmes ; quelques-unes d'entre elles sont bien industrieuses et bonnes cuisinières ; mais elles n'ont point de chaudières pour faire à manger, je vous prie de leur en donner.

Père,

Cette pipe, je désirerais la suspendre dans votre chambre ; (en s'adressant à M. Anderson) et je fumerai avec cette pipe tous les jours (ans) aussi longtems que le maître de la vie me permettra de vous rendre visite ; il présenta alors la pipe et le wampum, pressa les mains et regagna son siège.

Le quatrième orateur—Kit-che-nai-gou, guerrier Minominies, tenant une pipe en main, dit :

Père,

Ecoutez-moi ; c'est la volonté du grand Maître de la vie que les habits rouges prennent soin des peaux rouges (les Sauvages) ; en nous accordant un père aussi bon, il nous a accordé une grande faveur.



pendice

(T.)

24e Juin

Père,

Je ne suis point paresseux ; les guerriers Minominies sont toujours prêts à obéir à vos ordres. Nous voyons avec beaucoup de regret les blancs prendre possession de nos terres.

Père,

Lorsque vous avez commencé le jeu (la guerre) je fus l'un des premiers des peaux rouges qui vous joignirent à Détroit ; et comme mon compagnon d'armes, (désignant M. Impelt) j'ai combattu durant toute la guerre, et j'ai toujours été en avant dans les combats qui se sont livrés près de Détroit.

Père,

Il y a dans notre camp une pauvre femme qui n'a point de mari, et qui n'a point les moyens de se procurer des habits. Je vous prie de lui donner des habits pour un enfant qui n'est pas encore né.

Père,

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire ; c'est pour vous prier de donner des vêtements à une vieille femme ; et un peu de votre lait (rum) pour étancher notre soif. Je donne cette pipe à mon compagnon d'armes (en désignant M. Impelt) et j'espère qu'il daignera s'en servir.

—  
*Les Chippouais.*

Le premier orateur — Shing-quaw-konce, du Sault Ste-Marie ; tenant quelques cordes de Wampum dans ses mains, dit :

Père,

Le grand maître de la vie nous a donné des pipes et des wampum pour que nous puissions exprimer nos idées d'homme à homme. J'en offre mes remerciemens au Grand Esprit qui m'a créé et à mon père puissant qui me soutient : il continue de faire ce qu'il avait promis à nos ancêtres ; il est charitable pour les peaux rouges.

Père,

J'ai entendu dire que vous nous aviez abandonnés, et l'oiseau du mal (le porteur de mauvaises nouvelles) nous a appris des choses bien fâcheuses. Je n'ai pu dormir en conséquence ; mais lorsque je me suis éveillé ce printemps, j'ai appris d'heureuses nouvelles ; j'ai su que mon père puissant n'abandonnerait pas ses enfans ; j'ai toujours écouté la voix de mon père puissant. Les paroles que vous nous avez répétées m'ont causé une grande joie.

Père,

Je sais quelle sera la condition de nos enfans, si nous continuons à vivre dans le voisinage des grands couteaux (les Américains) ; si l'un de nos enfans, par accident, vient à casser une vitre ou à leur faire aucun autre tort, nous sommes souillés pour cela. Je me suis donc déterminé à faire le grand pas (voulant dire laisser le pays). Je sais que nos terres sont pauvres et que si notre père anglais ne nous supporte pas nous périrons.

Père,

Deux de mes jeunes gens ont besoin d'arcs, un autre a besoin d'une chaudière ; j'ai maintenant fini de parler et mon palais est altéré, donnez moi une goutte de votre lait pour le mouiller. Ce wampum va jusqu'à Penesanguishine ; je m'y rendrai maintenant avec ma femme et mes enfans, avec l'espoir que mes jours se prolongeront. Il transmet alors son wampum, et se retira.

Me-zai, chef des Chippouais du Lac Supérieur avec une pipe et quelques cordes de wampum, dit :

Je salue mon père puissant au-delà du grand lac salé ; et je presse la main à vous tous et à tous mes amis de ce côté du grand lac.

Père,

Ce n'est pas moi qui me suis fait ce que je suis aujourd'hui (faisant allusion au choix que l'on a fait de lui comme chef) ; mais c'est vous ; ainsi je puis me présenter devant vous. Je suis très reconnaissant pour l'assistance que notre père puissant a accordée à nos femmes et à nos enfans ; sans cela nous n'aurions pu subsister ; vous dites vrai quand vous dites que nos terres sont pauvres.

Père,

Je présente cette pipe à mon père puissant qui est si bon pour moi, et j'espère qu'il continuera à l'être, — ayez pitié de moi et donnez-moi quelques arcs pour mes jeunes gens. Je vous suis très reconnaissant pour les bons traitemens que j'ai reçus de vous ; je suis un vieillard, ayez pitié de moi et faites couler de votre sein quelques gouttes d'un lait délicieux (il présente sa pipe à son père puissant à York.)

Père,

Ce n'est pas une chose nouvelle pour moi que de me frayer un chemin avec un wampum comme celui-ci ; mes ancêtres, il y a plusieurs années s'en firent un jusqu'à Montréal. Par un bout cette corde tient à mon village, à Shaque-me-cong (endroit situé sur le Lac Supérieur) et je veux que vous attachiez l'autre bout à Penetanguishine auprès de votre nouveau foyer.

Le second orateur, Shaw-wean-e-qui-nai-be, Chippouais, de Follaramé au sud du Lac Supérieur, avec une pipe à la main, dit :

Père,

Je parle à votre cœur, ouvrez vos oreilles et écoutez-moi. Votre cœur ressemble à ceci (en montrant sa pipe) ; je suis venu demander protection et dire que je suivrai ma pipe jusqu'à Penetanguishine. J'ai toujours écouté votre voix ; vous m'avez dit que tout ce que je vous demandais me serait accordé. Je n'aime pas les gens qui portent des chapeaux (les Américains) et qui pillent nos terres ; il ne sont pas mes amis.

Père,

Ma tribu n'est pas nombreuse ; vous nous avez donné des munitions, mais est-ce avec nos mains que nous pouvons les lancer contre les animaux, et d'ailleurs nous n'avons pas de plats (chaudières) pour nous faire à manger.

Père,

J'envoie cette pipe à votre nouvelle tente, où j'espère la revoir. Je finis en vous demandant une goutte de lait pour mes jeunes gens. Il présente sa pipe et va se rasseoir.

Le troisième orateur, Esh-quai-qua-nai-be, chef Chippouais, de la grande traverse Lac Michigan, avec quelques cordes de wampum, dit :—

Père,

Je suis un Chippouais, mais d'une tribu différente de celle à laquelle appartiennent ceux qui ont parlé les derniers.

Père,

Depuis la mort de nos pères, nous avons été dispersés d'une manière bien étrange. Il n'y a maintenant plus un seul Sauvage qui soit sensible à son état.

Père,

Mes ancêtres étaient propriétaires de Michilimackinac ; vous en devintes ensuite les maîtres ; quand vous vous y êtes établis vous nous avez promis de rester toujours auprès de nous. Mais vous avez depuis cédé cette île à vos compatriotes les blancs (les Américains) ; nos ancêtres vous avaient dit qu'il pouvait arriver que nos jeunes gens mettraient le trouble parmi vos animaux (les tueraient) ; sur cela nous avons pris des arrangemens qui nous ont permis de communiquer par eau entre nous et nous sommes allés nous établir sur une autre île, (l'Isle Ronde vis-à-vis et à un mille de Machilimackinac.)

Appendice

(T.)

24e Juin

Appendice Père,

(T.)

24e Juin.

Le père de ce chef (en montrant Mal-che-hi-wis, chef de la même tribu) et le mien étaient de grands amis; ils ne se séparèrent jamais, mais ils se rencontrèrent toujours ensemble dans le conseil. Nous nous sommes de la même manière entendus ensemble pour vous exprimer nos sentimens en même temps. J'ai été chargé d'exprimer les sentimens de notre tribu.

Père,

Les chefs disent que l'opinion qu'ils vous ont exprimée quand vous avez laissé Michillimackinac pour camper (bâtir) sur cette isle, est encore la même, mais vous vous éloignez à une plus grande distance; vous disiez que vous n'abandonneriez jamais vos enfans à la peau rouge et qu'ils pourraient venir sur cette isle pour chercher les choses qui leur seraient nécessaires. Vous ne vous retirez pas il est vrai en dehors de notre portée.

Père,

Quand je me réveillerai au printemps je me dirigerai vers l'est et je marcherai jusqu'à ce que je voie la fumée des tours que mon père puissant a récemment allumées. Il transmet alors le wampum.

Père,

Ma Tribu vous presse cordialement la main, et au lieu de vous tenir par le bout des doigts, nous vous saisissons maintenant le bras afin de pouvoir vous tenir plus sûrement.

*Les Outaouais.*

Le ci-devant interprète, Apékinac, ayant été chargé par sa Tribu ou par les chefs d'exprimer leurs sentimens, laissa son siège et tenant quelques cordes de wampum, s'adressa à l'assemblée comme suit :—

Mon Père [s'adressant au Colonel Mackay] et vous mes frères [en s'adressant aux Sauvages] ne me considérez pas comme un chef; je ne suis que l'interprète des sentimens de mes chefs au près de notre père puissant.

Père.

Nous adorons le grand maître de la vie, nous saluons notre père puissant qui vient après le grand esprit. Nous saluons aussi tous les habits rouges.

Père.

Nous fûmes bien surpris l'automne dernier en apprenant que vous aviez éteint vos feux au nouveau fort (Isle Drummond,) et avec d'autant plus de raison que vous l'aviez fait sans en avertir vos enfans à la peau rouge. Mais maintenant que nous vous avons vu, que nous avons entendu vos paroles, nos mains sont pleines de joie—nous allons dormir en paix, nous savons où votre grand feu brillera et nous sommes tout à fait dans la joie.

Père.

Lorsque vous êtes arrivé pour la première fois à Michillimackinac, vous avez adressé la parole à nos ancêtres. Vous avez dit à vos enfans à la peau rouge, qu'ils ne vous chercheront jamais en vain. Mes enfans, avez-vous dit, quand vous vous lèverez le matin (le printemps, tournez vos regards vers moi, et je vous donnerai tout ce dont vous aurez besoin.)

Père.

Lorsque vous avez abandonné Makinac nous nous sommes rendus jusqu'à cette Isle St. Joseph, et nous avons

NOTE.—Il est vivement à regretter qu'un mémoire de ce que le Gouvernement promit alors aux Sauvages n'ait pas été conservé.

\* Quand les Anglais vivaient sur les bords du pays il suffisait presque de les toucher pour assurer leur attachement à leur père puissant; mais s'étant aujourd'hui retirés à de plus grandes distances et à un endroit où il ne peut avoir de contrôle immédiat sur leur conduite, le chef exprime ici par une figure sa résolution de continuer à être fidèle en se cramponnant à lui d'une manière sûre.

(Signé)

T. G. A.

continué à faire ce voyage jusqu'à ce que vous soyez revenu à Makinac, au commencement de la guerre. Après la guerre vous avez cédé de nouveau cette isle aux Américains, et vous avez voulu que nous nous rendissions à vos nouveaux feux, l'Isle Drummond, pour nos habits; nous l'avons fait; maintenant vous vous êtes encore éloigné d'avantage de nous. Nous vous suivrons dans le ferme espoir que nous continuerons à recevoir notre chaleur (vêtements) ordinaire. Comme preuve de notre détermination, nous faisons un chemin avec ce wampum dont nous espérons voir demain (l'année prochaine) le bout à Pénétanguishine et nous espérons qu'il restera pour les générations futures.

Père.

Quand nous rencontrâmes M. Johnson (Sir William Johnson, en 1764) en conseil, vous nous dites que vos mains brilleraient toujours comme l'argent et si par accident la rouille venait à souiller nos mains, (si leurs jeunes gens tuaient quelques blancs placés sous leur protection, le meurtrier serait livré, et l'harmonie rétablie) nous les en purifierions aussitôt. Jusqu'à ce moment nos mains sont sans tache (nous avons toujours été sous de bons termes avec vous) et nous espérons qu'elles seront toujours exemptes de souillures. Nous unissons nos mains aux vôtres par les liens de l'amitié. Soyez charitable envers nous pauvres Outaouais, quand nous nous rendrons à vos nouveaux feux; et croyez nous quand nous vous disons que nous serons toujours vos enfans fidèles.

Père.

Nous sommes en peine pour conduire nos champs de maïs. Si toutes nos femmes viennent avec nous quand nous venons vous voir à Pénétanguishine, nos récoltes périront très probablement. Nous voudrions en conséquence savoir de notre père puissant si les parens de ceux qui restent à garder les champs ne pourraient point recevoir et transmettre les vêtements qui leur sont destinés.

Père.

Vous, Mackay! nous désirons maintenant connaître votre opinion sur le sujet et nous vous prions de nous donner la réponse de notre père puissant avant la nuit, (l'hiver).

Père.

Nous saluons maintenant notre père puissant qui réside au de là du grand lac salé. Nous saluons aussi tous les habits rouges. Nous saluons notre père qui est à Québec et à York.

Père.

Si l'oiseau du mal venait souffler à vos oreilles, ne le croyez pas.

Il pressa alors les mains et se retira; après avoir dit quelques mots bas à un membre de sa tribu, il s'avança de nouveau et dit :—

Père,

On me charge encore de parler. Ce guerrier (Mocoman-nish) prétend que vous lui avez dit lorsque vous jouiez (faisiez la guerre) avec les grands couteaux, que les habits rouges n'avaient jamais rien promis sans remplir leurs promesses: vous lui dites que si lui ou quelqu'un de ses jeunes gens étaient blessés, vous lui donneriez \$50 chaque jour (année) pendant le reste de sa vie. Ce guerrier a été blessé à la jambe. Il se serait endormi sur le champ de bataille (il serait mort) si le hasard n'eut conduit un cheval sur sa route; il vous rappelle vos promesses; il a une grande famille, et peut à peine la soutenir. Notre guerrier n'a rien de plus à dire. Il attend de bonnes paroles sur ce sujet de la part de son père puissant de Québec.

*Réponse du Lieutenant-Colonel Mackay.*

Enfans,

Toutes les nouvelles que j'avais à vous dire je les ai dites avant que vous ayez parlé. Je vous ai transmis les paroles de votre Père puissant à York.

Enfans,

Je répèterai vos paroles à votre père puissant et quelque soit la réponse qu'il voudra bien faire à vos diverses demandes je vous la transmettrai.

Enfans,

Je ferai tout en mon pouvoir pour vous donner les fusils, les chaudières, etc., etc., que vous demandez; et quoique votre père puissant ne désire pas vous accorder rien qui puisse vous être désavantageux, cependant, parce que vous paraissez le désirer avec tant d'ardeur, je donnerai à ceux qui en ont demandé quelques gouttes (gallons) de lait.

Isle St. Joseph, 11 Juillet, 1839.

(Signé,) WM. MACKAY,  
Sur. des Sauv. de l'Ouest.

Certifié,

(Signé,) J. IMPELT,  
Lieut. 71e Rég., Commandant.

Village Sauvage, Narrows,  
Lac Simcoe, 28 Janvier, 1836.

A un conseil des principaux chefs de l'Isle aux Raisins, du Lac Rice, de la Rivière Crédit, du Lac Balsam, de Saugéen et de Coldwater, convoqué à la réquisition de Tête Jaune et de Naningesnkung, deux des chefs du Village Narrows; après avoir mûrement délibéré sur l'heureux état de leurs affaires, et désirant faire encore des progrès, les résolutions suivantes ont été adoptées.

1. Qu'ils doivent beaucoup de reconnaissance à leur père puissant le roi et à leurs missionnaires pour les avoir fait sortir de la misère abjecte et du paganisme dans lesquels ils étaient plongés, pour les élever au christianisme et à la vie civilisée.

2. Que c'est leur devoir et leur détermination de rester des enfans fidèles et obéissans envers leur père puissant le roi.

3. Que pour la bonne administration de nos tribus respectives, les chefs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aviser et encourager leur gens à faire le bien.

4. Que nos jeunes gens aideront et seconderont les chefs dans les efforts qu'ils feront pour le bonheur et le bien-être de leurs tribus respectives.

5. Que personne n'ira d'un village à l'autre sans permission écrite et sans certificat de caractère de la part de la tribu à laquelle il appartient; et la tribu avec laquelle il désirera résider aura le privilège de le rejeter. Personne ne contractera mariage avec des membres d'autres villages sans le consentement de leur tribu; et quand il aura obtenu ce consentement, l'homme conduira sa femme dans son propre village, à moins que les chefs ne décident autrement. En outre aucun membre de la société ne pourra vivre comme mari et femme, sans être légalement marié. Le conseil fixera la pénalité.

6. Si une femme, fille ou non mariée a un enfant, il sera du devoir de la tribu à laquelle elle appartient, de prier le Surintendant de ne point lui donner de présent pendant trois ans et d'arrêter aussi le paiement des rentes. Si l'enfant est le fait d'un Sauvage, celui-ci sera sujet aux mêmes peines, et l'enfant sera à tous égards considéré

comme un Sauvage; et si un homme laisse sa femme, ou si la femme laisse son mari, à moins que ce ne soit pour cause d'adultère, il ou elle sera sujette au même châtiment que ci-dessus.

24e Juin

7. Qu'il sera du devoir de toute personne autant qu'il sera en son pouvoir d'empêcher l'usage des boissons fortes; et dans le but de mettre à exécution la loi passée dans la dernière session du Parlement, tout individu est tenu de dénoncer les contrevenans, si l'occasion s'en présente.

8. Que toute personne ou personnes qui laissera sa maison pour affaires et qui s'enivrera, sera punie en la manière que la Tribu à laquelle il appartiendra le déterminera.

9. Que si dans quelques-uns des villages il se trouve quelque ivrogne scandaleux, il sera puni par la perte de deux années de présens et de rentes, à moins qu'il ne donne des informations qui permettent de punir celui qui lui aura donné ou vendu des liqueurs fortes. Dans ce cas on lui remettra les présens d'une année.

10. Que si un homme ou une femme métis désire faire partie d'aucune Tribu ou d'y être agrégé, il ou elle sera réclamé et censé à tous égards appartenir à cette tribu, pourvu qu'il ou elle se soumette en toutes choses aux règles et réglemens de la dite tribu.

11. Que le chef et les jeunes gens cherchent à détruire l'habitude de contracter des dettes.

Les réglemens qui précèdent seront en force pendant deux années.

C'est l'opinion du Conseil que nous devrions encourager les enfans de nos tribus respectives, à assister régulièrement aux écoles; et que l'on devrait faire des établissemens convenables pour y instruire nos enfans dans les diverses branches des connaissances utiles; à cette fin il faudra peut-être avant longtems demander au Gouverneur qu'il permette l'appropriation d'une partie du prix de nos terres.

Ce Conseil recommande que chaque village ou établissement se forme en société dans le but d'encourager l'industrie; et qu'il soit prélevé par chaque tribu une légère souscription dont le montant sera distribué en la manière que le déterminera la société.

C'est l'opinion de ce Conseil que, dans tous les cas on recommande fortement d'abandonner l'habitude de la chasse aussitôt que possible, parce que la chasse entrave tous les progrès que nous pouvons faire dans notre nouvelle manière de vivre.

Ce Conseil priera notre père le Gouverneur, s'il est possible, de fixer le mois de Juin de chaque année pour la distribution de nos présens à l'avenir, pour que cela ne gêne point nos travaux des champs.

C'est l'opinion de ce Conseil que notre avancement est bien retardé par le fait que nous n'avons point de titres pour nos terres. Un grand nombre de nos jeunes gens et quelques-uns de nos chefs craignent de voir qu'un jour nos frères les blancs s'emparent de nos terres. Tandis que si notre père le Gouverneur voulait bien nous accorder des titres, nous pourrions travailler avec plus de confiance; et en demandant ces titres, nous suggérerons humblement qu'ils nous soient accordés, de manière à nous en garantir la propriété à jamais, pour nous et nos enfans.

C'est le désir du Conseil que le Surintendant à Coldwater soit prié de transmettre une copie de nos paroles à notre père le Gouverneur pour qu'il les examine et les approuve; et qu'aussitôt que le Surintendant en recevra la réponse, il nous apprenne ce que notre père aura dit.

Nous fermons maintenant ce Conseil, et en le faisant, nous saluons du fond de notre cœur notre père qui est à Toronto, en lui donnant l'assurance de notre attachement à

Appendice  
(F.)

24e Juin.

la personne de notre Père puissant jusqu'à la fin de nos jours.

Signé,

JOHN SUNDAY, (totem.)

JOHN AISENCE.

GEORGE PANTASH.

JOHN JONES.

JOHN CROW.

J. B. ASSIKMACK.

JACOB CRANE.

YELLOW HEAD.

JOSEPH SAWYER.

THOMAS NANNINGSHING.

PETER JONES.

BIG SHILLING.

JACOB MITICWOUBE.

NASHKAWOOSOY.

ALEXANDER CHIEF.

JOSEPH SNAKE.

Certifié.

(Signé,)

T. G. ANDERSON,  
Sur. des Aff. des Sauv.

Adresse des Tribus Sauvages qui résident sur l'Isle de Manitoulin et lieux voisins, à leur père puissant Lord Sydenham, Gouverneur Général, etc.

Manitowaning, 5 Janvier, 1841.

Père,

Quoique nos gens ne vous aient point vu, ô père puissant, nous avons entendu dire que vous êtes charitable et que notre mère puissante la Reine vous avait donné un bras puissant.

Père,

Nous prions le maître de la vie d'accorder à notre mère puissante la force et la santé, afin qu'elle puisse voir plusieurs printemps; et nous le prions de toucher son cœur charitable en faveur de nous, ses enfans de la forêt.

Père,

Nous sommes pauvres, et sans ce que nous recevons de notre mère puissante dans la saison des canots, nous péririons; nous espérons n'être jamais privés de ces présens.

Père,

Les terres à chasser où nos ancêtres trouvaient tant de gibier, ne peuvent plus nous fournir de nourriture. Les animaux ont disparu.

Père,

Nous cherchons maintenant à adopter les manières de vos enfans blancs, [devenir civilisés]; mais nous ne pouvons avoir d'outils tranchans et d'animaux forts sans l'assistance de notre mère puissante: nous comptons entre 800 à 1,000 hommes, femmes et enfans.

Père,

Les terres de cette isle sont très fertiles; tout ce que nous semons vient bien, et à ceux qui travaillent bien, elles donnent du maïs et des patates à manger avec leur poisson. Mais un grand nombre de nos frères n'aiment point à travailler, et quelques fois ils souffrent beaucoup de la faim. Nous espérons qu'il nous sera permis de rester ici, et il y a beaucoup de place pour les Sauvages qui désirent "y allumer leurs feux" avec nous.

Père,

Nous remercions notre mère puissante pour la force (le secours) qu'elle nous a déjà procurée dans notre nouvelle manière de vivre; et nous la prions qu'elle continue à nous l'accorder jusqu'à ce que nous puissions être en état de nous maintenir seuls.

Nous vous saluons père puissant, et nous implorons le grand Esprit de vous accorder sur la terre de longs hivers, et dans le monde à venir, des joies infinies; et croyez qu'en tems de paix ou en tems de guerre nous serons fidèles à notre mère puissante la reine.

Signé par 25 des chefs et hommes marquans.

Certifié.

[Signé,] T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Sujet des deux discours wampum, envoyés aux Tribus de l'ouest, du Chef John Aisence de Penetanguishine, par M. Anderson du Département des Sauvages; un pour les Chippaouais et l'autre pour les Outaouais.

Aux Chippaouais du Sault Ste. Marie et du Lac Supérieur.

Mes amis,

J'ai appris de mauvaises nouvelles; un petit oiseau m'a dit que quelques uns d'entre vous avez deux cœurs; cela m'a causé du chagrin. Amis n'ayons qu'un esprit et ne voyons qu'un blanc. Les grands couteaux ne sont pas nos amis. Ecoutez-moi; nous ne devons avoir qu'un seul père. Les habits rouges nous soutiennent, ce qu'ils nous disent vient du cœur. Les grands couteaux n'ont du miel que sur les lèvres; leurs cœurs ne prend point part à ce qu'ils disent, n'y soyez pas trompés. Je les connais bien et je ne serai pas attention à ce qu'ils disent. J'aime votre père anglais, il nous annonce toujours de bonnes choses, et tient sa parole, il nous a fait du bien et continue toujours à nous en faire. Ecoutez-moi; les anglais ne disent jamais de mensonges, ils nous soutiennent de génération en génération. Si vous écoutez les grands couteaux vous vous repentirez, ils disent qu'ils ont éloigné les anglais de vous. Ce n'est point vrai: l'anglais est venu à mon village dans le but d'être utile à tous les peaux rouges. Mes amis, j'avais coutume d'aller à la maison de pierre (à Niagara) pour mes présens. Ce voyage était bien difficile par rapport au portage, mais j'y allais et je recevais mes vêtemens de notre père puissant; vous ne rencontrerez point d'obstacles dans votre chemin; venez ici et tous les jours (ans); vous vous en retournerez satisfaits. Mes amis, le jour est arrivé où notre pays va cesser de nous fournir de la nourriture, et nos enfans périront de faim si nous ne voyons pas ailleurs et si nous ne changeons pas notre manière de vivre. C'est un nouveau motif pour nous d'aimer les habits rouges; eux seuls peuvent soutenir et soutiendront les Sauvages qui sont encore à naître. Mes amis, j'ai fini de vous parler; je désire que mes paroles soient entendues de mes amis les Chippaouais. A cette époque l'année prochaine, j'attendrai une réponse de votre propre bouche; tous mes jeunes gens, toutes mes femmes et mes enfans vous pressent la main, portez attention à tout ce que je vous ai dit; je ne suis pas un enfant, et je ne parle pas comme un fou sans savoir ce que je dis, j'entends que mes paroles soient écoutées.

Aux Sauvages Portaganasse.

Mes chers amis.

Je suis heureux d'apprendre que vous venez vivre parmi nous à Penetanguishine. Mes jeunes gens seront heureux de voir les vôtres. Ici vous n'aurez rien à craindre; vous vous reposerez dans la tranquillité et vous vivrez en paix.

Aux Outaouais.

Amis,

Mon cœur se réjouit d'apprendre que vous avez tourné les yeux vers le grand maître de la vie [vous êtes devenus chrétiens,] c'est le seul chemin qui conduit au bonheur. N'ayons qu'un esprit, recherchons les faveurs du grand esprit qui seul peut diriger nos pas. Les habits rouges vont nous seconder, ce sont les seuls grands objets vers lesquels nous tournons nos regards. le maître de la vie comme notre père céleste, et les habits rouges comme notre père sur la terre.

Amis,

Je me réjouis de voir que vous n'écoutez pas ou que vous ne croyez pas aux histoires que racontent les grands couteaux : continuez à prêter l'oreille aux habits rouges et vous serez heureux avec moi.

Amis,

Vous voyez toutes les nations peaux rouges, envoyez leur ma parole, et dites leur ce que j'ai dit, dites leur que nous ne devons tous avoir qu'un esprit, et aimons les anglais.

Amis,

Si vous désirez faire une visite à mon village, le voyage n'est pas bien long et nous serons heureux de vous presser les mains ; venez partager ce que nous avons ; tous les gens de mon village vous souhaiteront la bien venue.

Amis,

Notre père puissant qui réside au-delà du lac salé est heureux d'apprendre que nous avons abandonné nos habitudes vicieuses. Il nous encourage beaucoup à nous faire chrétiens, et plus nous sommes attentifs à faire des progrès, plus il est bienfaisant ; préparez vous à partager avec moi ces faveurs illimitées. Soyez courageux, prenez courage ; vos paroles ont beaucoup d'influence sur les autres nations—prenez courage et insistez à ce qu'elles ne forment qu'un corps avec vous et moi.

Amis,

Vous et moi nous ne formions qu'un peuple autrefois ; nos ancêtres se sont livrés des batailles et nous nous sommes séparés. Il y a longtemps qu'ils ont fait la paix. Le cassetête a été enterré depuis longtemps et tout le sang qui avait souillé nos mains a disparu. Tous les Sauvages en descendant la rivière depuis mon village ne forment qu'un corps. J'aimerais que vous vous joigniez à nous ; ici nous ne recevons jamais de nouvelles mauvaises ou inquiétantes. Mes amis, nous sommes heureux et nous espérons que vous serez attentifs à ce que nous avons dit et que vous deviendrez l'un des nôtres.

Penetanguishine, 2 Juillet, 1829.

Certifié.

(Signé,) WM. MACKAY,  
Sur. des Nations Sauv. de l'Ouest.

Village des Sauvages du Lac Mud.  
3 Janvier, 1843.

S. P. Jarvis, Ecr.

Monsieur,

Je suis heureux d'avoir à vous apprendre que l'argent que nous avons retiré l'automne dernier a été employé d'une manière profitable et que nous avons pu faire des progrès dans notre nouveau village.

Nous seuls nous avons équarri le bois pour toutes les maisons et nous les avons toutes faites à l'exception d'une seule. Le plan que nous avons adopté était celui-ci : l'argent a été placé entre des mains sûres et chacun à mesure qu'il travaillait recevait un ordre pour retirer le prix de son travail ; et cela a eu l'effet d'empêcher que cet argent ne fut dépensé d'une manière folle et criminelle, comme cela a eu lieu quand chacun reçoit sa part. Nous avons trouvé que ce plan réussissait bien ; la quantité d'ouvrage fait et le profit que tout le village en a retiré ont été tels que cela nous a décidé à adopter ce plan pour l'avenir. Dans le fait nous n'avons jamais dépensé un argent qui nous a rapporté autant d'avantage que celui-ci. Il a été bâti trois maisons dans le cours de l'été, et pour ces maisons nous avons payé une bonne partie de leur valeur, ce qui, comme de raison, a réduit considérablement le montant que nous avions ; nous avons eu aussi plusieurs dépenses à payer pour un usage public, tel que le transport d'effets, frais

de voyage, etc. Vous n'ignorez pas qu'il y a de l'opposition ici, et il s'est rencontré quelques Sauvages qui ont objecté à la manière dont nous avons dépensé l'argent. Il n'est pas improbable qu'ils demanderont de l'argent, mais il est à espérer qu'on ne fera point d'attention à leur pétition. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'arrangement qui existe entre le gouvernement et nous et que toutes les pétitions et mesures adoptées doivent avoir l'approbation du chef. Je puis dire aussi que tous les gens, à l'exception des quelques individus que j'ai mentionnés, approuvent la manière dont nous agissons.

Je suis, Monsieur,  
etc., etc.

Sa  
PETER X NOGEE,  
marqué.

Chef.

Témoin, (Signé,) JAMES MACCREE.

Adresse des Sauvages de Manitoulin demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'introduction de liqueurs [eau de feu] fortes parmi eux.

Manitowaning, 5 Janvier, 1841.

Les chef et les principaux des Tribus Sauvages qui habitent l'Isle de Manitoulin se sont rendus à la résidence du surintendant et leur ont parlé comme suit :—

Ami,

Nous venons encore vous parler des trafiquants qui apportent l'eau de feu dans notre pays. Nous savons que notre père puissant de Toronto a donné ordre à ses hommes sages de faire des lois pour empêcher cela. Nous savons que notre mère puissante désire notre bonheur présent et futur ; mais les trafiquants débouchent encore leurs bouteilles d'où coule notre destruction. Ils nous enlèvent nos habits, nos pelletteries, notre sucre, la nourriture même que nous recueillons pour nos enfans ; et ce qui est encore plus funeste, nos gens par ces moyen se précipitent vers le pays des morts ; nous aimons les trafiquants mais nous détestons leurs whiskey.

Ami,

Il s'est récemment présenté un exemple de ses effets ruineux ; dans le voisinage de l'un de ces magasins, sur la terre ferme, une de nos femmes s'est tellement brûlée en tombant dans le feu pendant son ivresse, qu'on ne s'attend pas à ce qu'elle survive.

Ami,

Trouvant que ni la sollicitude que témoigne notre père puissant pour notre bien-être ni les lois que ses hommes sages ont faites pour notre protection n'ont pu nous mettre à l'abri des mauvais effets de l'eau de feu, nous sommes venus vous consulter sur le sujet et vous prier de suggérer quelques moyens qui puissent permettre aux Sauvages qui sont établis dans cette partie du pays de forcer les Sauvages des Tribus à s'abstenir de prendre le poison de cet esprit du mal que les trafiquants leur apportent sous l'herbe (clandestinement).

Réponse du Surintendant.

Frères,

Je sais que les paroles que vous avez dites sont vraies ; à votre demande j'ai représenté plus d'une fois les maux que vous causent les trafiquants en débouchant vos bouteilles et en portant l'eau de feu dans vos cabanes.

Je sais qu'il y a bien peu de vos gens qui peuvent résister à cet esprit du mal. Je sais que votre père puissant sera chagrin d'apprendre que nonobstant les soins attentifs qu'il a pour vous, les trafiquants continueront toujours à vous verser ce poison et à se moquer des lois que ses hommes sages ont faites pour votre protection.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice Frères,

(T.)

24e Juin.

Comme vous le désirez, je suggérerais quelques réglemens qui, si votre père puissant les approuve et si vous êtes fermement résolus à les suivre, obligeront avant peu de temps vos gens à résister au mal dont vous vous plaignez ; voici ce que je proposerais :—D'abord, que tout Sauvage, homme ou femme, qui sera trouvé coupable d'avoir bu "l'eau de feu" à moins que ce ne soit conformément aux prescriptions de l'homme de médecine, (le chirurgien) perdra les présens annuels pour l'année pendant laquelle il ou elle aura commis l'offense. Secondement, si un Sauvage, homme ou femme de vos tribus, entend dire ou sait qu'il y a quelque trafiquant ou autre personne qui donne ou vende "de l'eau de feu" à aucun Sauvage ou Sauvages, et qui n'en informe immédiatement les chefs ou les surintendans dans le but de faire exécuter les lois de vos pères les Conseillers, alors et dans ce cas, le contrevenant perdra ses présens, comme dans le premier cas.

Troisièmement, si quelque Sauvage, homme ou femme entend dire ou sait que d'autres Sauvages hommes ou femmes boivent "l'eau de feu" et n'en informe pas immédiatement deux ou un plus grand nombre de vos chefs, la personne coupable de cette négligence sera sujette à perdre ses présens comme dans le premier cas.

*Les Sauvages ont alors dit :*

Ami,

Nous aimons ces réglemens et nous prions que le père puissant les approuve. Nous savons qu'il y a des hommes, des femmes mêmes dans notre tribu qui en seront mécontents ; mais si notre père puissant n'y a aucune objection, nous tâcherons de les faire exécuter. Nous savons que c'est pour leur bien comme pour le nôtre de ne point boire de whisky.

Ami,

Nous allons apposer nos noms au bas de ce papier afin que notre père puissant puisse voir combien nous désirons arrêter la marche des bouteilles du trafiquant. Et nous vous prions de faire parvenir nos paroles à notre père

puissant et nous le prions de répondre favorablement à notre prière. Nous saluons notre père puissant du fond de nos cœurs.

Signé par environ 60 Sauvages.

Certifié.

(Signé,) T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Manitowaning, 6 Janvier, 1841.

Monsieur,

A la requisition des chefs et des principaux Sauvages de cette Isle et des lieux voisins, j'ai l'honneur de vous transmettre ci incluse une adresse qu'ils présentent à leur père puissant, Son Excellence Lord Sydenham, Gouverneur Général, etc., etc., et un arrangement qu'ils ont adopté dans la vue d'arrêter l'usage des boissons enivrantes dans leurs Tribus, lesquels deux documens ils vous prient de soumettre à Sa Seigneurie, et prient en même temps Son Excellence de vouloir bien leur permettre d'agir d'une manière conforme aux résolutions qu'ils ont adoptées, en les approuvant.

Il est tout-à-fait inutile pour nous de faire aucune observation sur ce sujet, parce que vous savez que rien ne peut être plus ruineux pour ces pauvres gens que l'usage des boissons enivrantes ; et comme ils s'imposent volontairement cette abstinence, j'espère que l'on se rendra à leurs désirs.

J'ai, etc., etc.,

(Signé,) T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Au Col. S. P. Jarvis,  
Surintendant en chef,  
etc., etc., etc.  
Toronto.

APPENDICE No. 49.

B A S C A N A D A .

EXTRAITS des Dépenses de l'Allocation Parlementaire Annuelle, depuis l'année 1831 jusqu'à l'année 1843, inclusivement.

| CHEFS DE DÉPENSES.                                     | Année expirée le 31 Décembre. |       |       |       |       |       | Année expirée le 31 Mars. |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |   |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
|                                                        | 1831.                         |       | 1832. |       | 1833. |       | 1834.                     |       | 1835. |       | 1836. |       | 1837. |       | 1838. |       | 1839. |       | 1840. |       | 1841. |       | 1842. |       | 1843. |       |       |       |       |       |       |   |
|                                                        | £                             | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £                         | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    |       |       |       |   |
| Présents.....                                          | 2926                          | 13    | 34    | 2289  | 1     | 13    | 1                         | 84    | 411   | 11    | 1     | 2087  | 4     | 2807  | 11    | 4     | 2182  | 8     | 2105  | 18    | 6     | 2252  | 16    | 2408  | 14    | 2390  | 12    | 54    |       |       |       |   |
| * Dépenses contingentes.....                           | 365                           | 8     | 1     | 403   | 13    | 81    | 208                       | 2     | 49    | 12    | 74    | 359   | 18    | 319   | 11    | 21    | 555   | 12    | 449   | 3     | 33    | 348   | 13    | 223   | 6     | 31    | 284   | 13    | 2     |       |       |   |
| Approvisionnement.....                                 | 406                           | 0     | 11    | 244   | 16    | 34    | 215                       | 6     | 185   | 3     | 94    | 239   | 18    | 407   | 1     | 04    | 241   | 16    | 234   | 13    | 11    | 227   | 11    | 198   | 12    | 24    | 195   | 13    | 34    |       |       |   |
| Pensions.....                                          | 125                           | 13    | 4     | 103   | 19    | 11    | 88                        | 16    | 22    | 4     | 04    | 60    | 5     | 67    | 3     | 0     | 50    | 3     | 45    | 3     | 14    | 33    | 15    | 39    | 0     | 54    | 36    | 16    | 6     |       |       |   |
| Total.....                                             | 3823                          | 15    | 8     | 3041  | 11    | 14    | 1977                      | 7     | 261   | 12    | 54    | 2727  | 17    | 3691  | 6     | 74    | 3030  | 1     | 2834  | 18    | 103   | 2862  | 17    | 2869  | 0     | 2869  | 0     | 2917  | 15    | 54    |       |   |
| Dépenses de l'établissement—                           |                               |       |       |       |       |       |                           |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |   |
| Salaires.....                                          | 1254                          | 3     | 8     | 1254  | 3     | 3     | 1254                      | 3     | 312   | 7     | 11    | 1151  | 0     | 1956  | 7     | 5     | 1107  | 18    | 932   | 16    | 11    | 1036  | 1     | 1019  | 11    | 1015  | 14    | 14    |       |       |       |   |
| Prix du logement.....                                  | 208                           | 0     | 0     | 224   | 4     | 1     | 217                       | 6     | 51    | 5     | 3     | 180   | 17    | 207   | 19    | 3     | 187   | 3     | 175   | 13    | 14    | 184   | 9     | 184   | 0     | 184   | 0     | 0     |       |       |       |   |
| Pensions.....                                          | 103                           | 6     | 34    | 87    | 7     | 8     | 33                        | 4     | 10    | 7     | 04    | 116   | 7     | 107   | 17    | 0     | 179   | 2     | 191   | 17    | 94    | 171   | 0     | 171   | 0     | 171   | 0     | 0     |       |       |       |   |
| Total.....                                             | 1565                          | 9     | 11    | 1565  | 15    | 0     | 1504                      | 14    | 374   | 2     | 04    | 1488  | 4     | 1572  | 3     | 8     | 1474  | 4     | 1300  | 7     | 9     | 1391  | 11    | 1374  | 11    | 1370  | 14    | 14    |       |       |       |   |
| Grand total des dépenses.....                          | 5389                          | 5     | 74    | 4607  | 6     | 14    | 3482                      | 1     | 635   | 12    | 84    | 4105  | 11    | 5173  | 10    | 34    | 4504  | 6     | 4135  | 6     | 84    | 4254  | 8     | 4244  | 11    | 4288  | 9     | 64    |       |       |       |   |
| Montant de l'allocation parlementaire non dépensé..... | 610                           | 14    | 44    | 1392  | 13    | 104   | 2517                      | 18    | 864   | 7     | 34    | 394   | 8     | 673   | 10    | 34    | 504   | 6     | 4000  | 0     | 0     | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 0     |       |       |       |   |
| Excédant de l'allocation parlementaire dépensé †.....  | .....                         | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | .....                     | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |   |
| Moyens disponibles—                                    |                               |       |       |       |       |       |                           |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |   |
| Allocation parlementaire.....                          | 6000                          | 0     | 0     | 6000  | 0     | 0     | 6000                      | 0     | 1500  | 0     | 0     | 4500  | 0     | 4500  | 0     | 0     | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 0     | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 0     |       |       |       |   |
| Balance de l'année précédente.....                     | .....                         | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | .....                     | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |   |
| Sommes reçues pour le Département.....                 | .....                         | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | .....                     | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |   |
| £                                                      | 6000                          | 0     | 0     | 6610  | 14    | 14    | 8003                      | 8     | 6021  | 6     | 54    | 4894  | 8     | 5908  | 6     | 8     | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 0     | 4000  | 1     | 10    | 4000  | 0     | 4000  | 0     | 0     | 4000  | 0     | 0 |

\* Pour de plus amples détails, voir l'autre page.  
 † Total de l'excédant de l'allocation parlementaire dépensé le 31 Mars, 1843, £2343 4s. 8d.  
 On prétend que la balance en faveur de cette branche du Département jusqu'à ce jour, a été employée à diminuer l'excédant qui avait été dépensé dans le Haut Canada en 1833-4.

Appendice  
(T.)  
24<sup>e</sup> Juin

Appendice  
(T.)  
24<sup>e</sup> Juin

DÉTAILS du Compte des "Dépenses Contingentes" dans l'extrait précédent.

ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS.

|                                    | 1836. |    |                 | 1837. |    |                  | 1838. |    |                  | 1839. |    |                 | 1840. |    |                 | 1841. |    |                 | 1842. |       |                  | 1843. |    |    |
|------------------------------------|-------|----|-----------------|-------|----|------------------|-------|----|------------------|-------|----|-----------------|-------|----|-----------------|-------|----|-----------------|-------|-------|------------------|-------|----|----|
|                                    | £     | s. | d.              | £     | s. | d.               | £     | s. | d.               | £     | s. | d.              | £     | s. | d.              | £     | s. | d.              | £     | s.    | d.               | £     | s. | d. |
| Transport, quaiage, etc., .....    | 53    | 16 | 4 $\frac{3}{4}$ | 34    | 7  | 9 $\frac{1}{2}$  | 95    | 0  | 1 $\frac{1}{2}$  | 90    | 4  | 6               | 64    | 1  | 8               | 43    | 0  | 11              | 32    | 10    | 11 $\frac{1}{2}$ | 50    | 11 | 7  |
| Frais de voyage .....              | 23    | 0  | 10              | 33    | 3  | 0 $\frac{1}{2}$  | 31    | 1  | 11 $\frac{1}{2}$ | 20    | 0  | 8 $\frac{1}{2}$ | 63    | 17 | 0 $\frac{1}{2}$ | 76    | 12 | 7 $\frac{1}{2}$ | 54    | 13    | 3                | 64    | 10 | 1  |
| Dépenses des écoles .....          | 139   | 8  | 9               | 178   | 0  | 5 $\frac{1}{2}$  | 361   | 7  | 7 $\frac{1}{2}$  | 203   | 4  | 2               | 232   | 13 | 3 $\frac{1}{2}$ | 129   | 19 | 5               | 81    | 19    | 6                | 133   | 6  | 4  |
| Ouvrage des armuriers .....        | 18    | 3  | 6 $\frac{1}{2}$ | 27    | 10 | 7                | 14    | 10 | 9 $\frac{1}{2}$  | 33    | 8  | 0 $\frac{1}{2}$ | 53    | 1  | 4 $\frac{3}{4}$ | 38    | 13 | 6               | 19    | 3     | 6                | 20    | 7  | 8  |
| Impression, papeterie, etc., ..... | 11    | 9  | 6 $\frac{1}{2}$ | 2     | 19 | 8 $\frac{1}{2}$  | 4     | 2  | 4                | 6     | 11 | 9               | 6     | 0  | 10              | 10    | 17 | 1               | ..... | ..... | .....            | 5     | 4  | 0  |
| Frais de port .....                | 21    | 6  | 7 $\frac{1}{2}$ | 18    | 6  | 10 $\frac{3}{4}$ | 18    | 3  | 8                | 14    | 8  | 8 $\frac{3}{4}$ | 27    | 1  | 2 $\frac{1}{2}$ | 35    | 3  | 6               | 28    | 1     | 7                | 19    | 10 | 9  |
| Divers.....                        | * 72  | 12 | 9 $\frac{3}{4}$ | 25    | 2  | 8 $\frac{3}{4}$  | 31    | 6  | 4 $\frac{1}{2}$  | † 546 | 16 | 3               | 2     | 7  | 11              | 14    | 6  | 5               | 6     | 17    | 6                | 1     | 2  | 9  |
|                                    | £339  | 18 | 5 $\frac{1}{2}$ | 319   | 11 | 2 $\frac{1}{2}$  | 555   | 12 | 9 $\frac{1}{2}$  | 913   | 14 | 1 $\frac{1}{2}$ | 449   | 3  | 3 $\frac{3}{4}$ | 348   | 13 | 5 $\frac{1}{2}$ | 233   | 6     | 3 $\frac{1}{2}$  | 294   | 13 | 2  |

\* Y compris £60 5s. 4d. pour réparations faites à la Maison du Gouvernement à Canguawaga.

† Y compris la somme de £543 12s. 6d. pour achat de drap, distribué aux Sauvages du District de Montréal, comme récompense de leur bonne conduite, durant la rébellion du Bas Canada.



APPENDICE No. 50.

HAUT CANADA.

EXTRAIT des Dépenses de l'Allocation Parlementaire Annuelle, depuis l'année 1836 jusqu'à l'année 1843, inclusivement.

ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS.

| CHEFS DE DÉPENSES                                      | 1836.  |    | 1837.   |    | 1838. |    | 1839. |    | 1840.  |    | 1841.  |    | 1842. |    | 1843.   |    |
|--------------------------------------------------------|--------|----|---------|----|-------|----|-------|----|--------|----|--------|----|-------|----|---------|----|
|                                                        | £      | d. | £       | s. | £     | s. | £     | s. | £      | s. | £      | s. | £     | s. | £       | s. |
| Présents.....                                          | 9119   | 15 | 9623    | 12 | 3915  | 10 | 7938  | 16 | 5986   | 8  | 10116  | 3  | 8253  | 6  | 11321   | 13 |
| * Dépenses contingentes.....                           | 1145   | 17 | 1494    | 15 | 1044  | 12 | 1181  | 13 | 2670   | 3  | 1672   | 17 | 1176  | 17 | 2671    | 19 |
| Approvisionnement.....                                 | 272    | 14 | 228     | 18 | 120   | 3  | 314   | 16 | 929    | 4  | 453    | 1  | 483   | 6  | 260     | 0  |
| Pensions.....                                          | 25     | 5  | 30      | 6  | 10    | 2  | 20    | 4  | 15     | 3  | 13     | 19 | 15    | 3  | 15      | 3  |
| Total.....                                             | £10563 | 12 | 11377   | 13 | 5080  | 9  | 9455  | 10 | 9600   | 19 | 12256  | 2  | 9927  | 13 | 14214   | 16 |
| Dépenses de l'établissement—                           |        |    |         |    |       |    |       |    |        |    |        |    |       |    |         |    |
| Salaires.....                                          | 1914   | 3  | 1869    | 18 | 1649  | 8  | 1812  | 13 | 2553   | 2  | 3079   | 11 | 3241  | 14 | ** 3065 | 6  |
| Prix du logement.....                                  | 107    | 7  | 114     | 4  | 75    | 8  | 193   | 14 | 124    | 13 | 117    | 6  | 117   | 0  | 117     | 0  |
| * Pensions.....                                        | 395    | 1  | 429     | 17 | 583   | 2  | 711   | 2  | 669    | 11 | 616    | 19 | 536   | 10 | 449     | 18 |
| Total.....                                             | £2416  | 12 | 2413    | 0  | 2307  | 18 | 2717  | 11 | 3377   | 7  | 3813   | 16 | 3895  | 4  | 3632    | 4  |
| Grand total des dépenses.....                          | £12980 | 5  | 13790   | 13 | 7398  | 8  | 12173 | 1  | 12978  | 6  | 16069  | 18 | 13822 | 18 | 17847   | 0  |
| Moyens disponibles—                                    |        |    |         |    |       |    |       |    |        |    |        |    |       |    |         |    |
| Montant de l'allocation parlementaire non dépensé..... | 399    | 14 | 410     | 13 | 5981  | 11 | 1206  | 18 | 401    | 13 | 2689   | 18 | 442   | 18 | 4467    | 0  |
| Excédant de l'allocation parlementaire dépensé.....    |        |    |         |    |       |    |       |    |        |    |        |    |       |    |         |    |
| Allocation parlementaire.....                          | 13380  | 0  | 13380   | 0  | 13380 | 0  | 13380 | 0  | 13380  | 0  | 13380  | 0  | 13380 | 0  | 13380   | 0  |
| Balance de l'année précédente.....                     | 2536   | 18 | 2946    | 8  | 0     | 15 | † 10  | 7  | † 1317 | 5  | † 1623 | 6  | 0     | 11 | 4       | 6  |
| Sommes reçues pour le Département.....                 | 9      | 15 | 73      | 9  | 0     | 0  | † 10  | 7  | 4      | 7  | 32     | 18 | 0     | 11 | 4       | 3  |
| Total.....                                             | £15926 | 13 | † 16339 | 18 | 13380 | 15 | 13390 | 7  | 14601  | 13 | 15036  | 4  | 13380 | 11 | 13384   | 6  |

Excédant de l'allocation parlementaire dépensé jusqu'au mois de Mars, 1843, £5,938 14s. 6½d.

\* Pour de plus amples détails voir la page suivante.  
 † Balance qui ne doit pas être portée au compte de l'année prochaine ; par ordre du Trésorier du 9 Janvier, 1836.  
 ‡ Surcharge dans le compte du 30 Septembre, 1847, suivant les remarques des auditeurs.  
 § On ne voit pas dans les comptes du Commissariat pourquoi ces balances sont rapportées.  
 ¶ Y compris 10s. 1d. de moins, porté au crédit du compte du 31 Mars, 1847, suivant les remarques des auditeurs.  
 \*\* Non compris £563 13s. 2d. qu'il reste encore à payer aux Officiers et artisans de l'établissement de Manicoulin, pour leurs salaires jusqu'au 31 Mars.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

DETAILS du compte des "Dépenses Contingentes," dans l'extrait précédent.

ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS.

|                                               | 1836. |       | 1837. |       | 1838. |    | 1839. |       | 1840. |       | 1841. |       | 1842. |       | 1843. |    |
|-----------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|----|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----|
|                                               | £     | d.    | £     | s.    | £     | s. | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s.    | £     | s. |
| Transport, charroyage, quaiage                | 203   | 12    | 573   | 19    | 434   | 13 | 572   | 12    | 1654  | 5     | 839   | 14    | 557   | 19    | 615   | 6  |
| Frais de voyage                               | 128   | 7     | 255   | 15    | 53    | 5  | 204   | 4     | 354   | 3     | 170   | 6     | 155   | 5     | 215   | 3  |
| Frais de port                                 | 75    | 0     | 76    | 14    | 63    | 7  | 68    | 9     | 65    | 19    | 136   | 10    | 101   | 15    | 160   | 0  |
| Papeterie, impression, etc.                   | 2     | 31    | 5     | 11    | 7     | 8  | 13    | 4     | 5     | 14    | 16    | 19    | 11    | 49    | 10    |    |
| Bâtisses pour les Sauvages.                   | 257   | 8     | ..... | ..... | 37    | 11 | ..... | ..... | 239   | 3     | ..... | ..... | ..... | 1076  | 8     |    |
| Dépenses de l'établissement, Saut Ste. Marie. | 381   | 4     | 349   | 14    | 61    | 12 | ..... | ..... | ..... | ..... | 5     | 18    | ..... | ..... | ..... |    |
| Achats pour l'établissement de Manitoulin.    | 97    | 13    | 59    | 8     | 34    | 5  | 262   | 3     | 320   | 13    | 478   | 0     | 260   | 8     | 340   | 0  |
| Divers                                        | ..... | ..... | 173   | 12    | * 353 | 8  | 60    | 18    | 40    | 3     | 25    | 6     | 80    | 4     | 215   | 10 |
|                                               | £1145 | 17    | 1494  | 15    | 1044  | 12 | 1181  | 12    | 2670  | 3     | 1672  | 17    | 1176  | 17    | 2671  | 19 |
|                                               |       | 53    |       | 0     |       | 8  |       | 9     |       | 74    |       | 84    |       |       | 74    |    |

\* Y compris £254 4s. 7d. payés aux Sauvages Morans de la Rivière Thames pour amélioration sur leurs terres qui ont été cédées à la couronne en 1836.

APPENDICE No. 51.

Nombre actuel des Sauvages qui ont eu des Présents, dans le Canada Est pour l'année :—

| Date. | ÉQUIPEMENT ORDINAIRE. |           |                   |         |            |         |              |            |                                                       |                                                                          | REMARQUES. |                                                                                                                                       |
|-------|-----------------------|-----------|-------------------|---------|------------|---------|--------------|------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       | ÉQUIPEMENT COMPLET.   |           | Guerriers Femmes. |         | Guerriers. |         | Filles.      |            | Montant total des Sauvages qui ont reçu des présents. | Nombre des Sauvages suivant l'évaluation du Surintendant-entendant-Chef. |            |                                                                                                                                       |
|       | Chiefs.               | Guerriers | Femmes            | Chiefs. | Garçons.   | Filles. | 10 à 14 ans. | 5 à 9 ans. |                                                       |                                                                          |            | 1 à 4 ans.                                                                                                                            |
| 1834  | .....                 | .....     | .....             | .....   | .....      | .....   | .....        | .....      | .....                                                 | .....                                                                    | .....      | .....                                                                                                                                 |
| 1835  | 1                     | 3         | 16                | 824     | 158        | 184     | 129          | 189        | 257                                                   | 3028                                                                     | 3035       | Le nombre des Sauvages n'est pas mentionné dans la réquisition pour la distribution des présents en 1834, enregistrée dans ce Bureau. |
| 1836  | 1                     | 3         | 15                | 798     | 178        | 183     | 164          | 175        | 230                                                   | 2979                                                                     | 2979       |                                                                                                                                       |
| 1837  | 1                     | 2         | 13                | 837     | 179        | 187     | 168          | 175        | 223                                                   | 3060                                                                     | 3057       |                                                                                                                                       |
| 1838  | 1                     | 2         | 13                | 804     | 189        | 195     | 171          | 160        | 202                                                   | 2994                                                                     | 2994       |                                                                                                                                       |
| 1839  | .....                 | .....     | .....             | 168     | 26         | 44      | 24           | 38         | 35                                                    | 3167                                                                     | 3038       | 723 hommes, 822 f. mmes, et 1,028 enfants, non classés.                                                                               |
| do    | .....                 | .....     | .....             | .....   | .....      | .....   | .....        | .....      | .....                                                 | .....                                                                    | .....      |                                                                                                                                       |
| 1840  | 1                     | 1         | 12                | 839     | 195        | 217     | 177          | 227        | 217                                                   | 3218                                                                     | 3126       |                                                                                                                                       |
| 1841  | 1                     | 1         | 10                | 845     | 201        | 227     | 164          | 232        | 316                                                   | 3314                                                                     | 3310       | * 8 chefs, 105 guerriers, 115 femmes, 91 garçons, 102 filles. Présents particuliers pour les Sauvages de Restigouche et Cascaissidia. |
| 1843  | 1                     | 1         | 10                | 845     | 201        | 227     | 164          | 232        | 216                                                   | 3214                                                                     | 3301       |                                                                                                                                       |
|       | .....                 | .....     | .....             | .....   | .....      | .....   | .....        | .....      | .....                                                 | * 426                                                                    | 426        |                                                                                                                                       |

Commissariat, Canada,  
Québec, 14 Février, 1843.

(Signé,) JOHN LANE,  
A. C. G.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

APPENDICE No. 52.

NOMBRE ACTUEL des Sauvages qui ont reçu des Présens dans le Canada Ouest, pendant chaque année, depuis 1834 jusqu'à 1842.

| Date. | EQUIPEMENT COMPLET. |            |         | EQUIPEMENT ORDINAIRE. |            |         |                      |                    |                    |                       |                     |                     | Total.        | Remarques. |                                                 |
|-------|---------------------|------------|---------|-----------------------|------------|---------|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------|------------|-------------------------------------------------|
|       | Chefs.              | Guerriers. | Femmes. | Chefs.                | Guerriers. | Veuves. | Garçons.             |                    |                    | Filles.               |                     |                     |               |            |                                                 |
|       |                     |            |         |                       |            |         | Agés de 10 à 15 ans. | Agés de 5 à 9 ans. | Agés de 1 à 4 ans. | Agées de 10 à 14 ans. | Agées de 5 à 9 ans. | Agées de 1 à 4 ans. |               |            |                                                 |
| 1834  | 51                  | 45         | 79      | 179                   | 2334       | 2708    | 594                  | 692                | 641                | 457                   | 641                 | 754                 | 9073          |            |                                                 |
| 1835  | 77                  | 49         | 121     | 201                   | 2967       | 3726    | 672                  | 807                | 799                | 479                   | 754                 | 847                 | 11589<br>*375 | 12404      | * Les enfans ne sont pas classés suivant l'age. |
| 1836  | 78                  | 49         | 87      | 166                   | 2201       | 2887    | 637                  | 670                | 716                | 455                   | 621                 | 774                 | .....         | 9341       | Distribués en 1837.                             |
| 1837  | 50                  | 32         | 53      | 32                    | 1233       | 1471    | 289                  | 272                | 457                | 162                   | 234                 | 489                 | 4744          | 7706       | do 1839.                                        |
|       | 8                   | 2          | 7       | 81                    | 540        | 732     | 141                  | 163                | 163                | 102                   | 203                 | 221                 | 2363          |            | do 1840.                                        |
| 1838  | 5                   | 9          | 7       | 9                     | 150        | 183     | 50                   | 29                 | 27                 | 47                    | 46                  | 37                  | 599           | 8191       |                                                 |
| 1839  | 39                  | 35         | 47      | 162                   | 2118       | 2517    | 500                  | 585                | 580                | 398                   | 539                 | 671                 | .....         | 8911       |                                                 |
| 1840  | 65                  | 67         | 91      | 148                   | 2311       | 2722    | 600                  | 594                | 607                | 509                   | 521                 | 676                 | .....         | 9163       |                                                 |
| 1841  | 66                  | 34         | 96      | 140                   | 2337       | 2723    | 632                  | 590                | 721                | 458                   | 556                 | 810                 | .....         | 11002      |                                                 |
| 1842  | 69                  | 61         | 90      | 182                   | 2901       | 3327    | 679                  | 788                | 794                | 555                   | 694                 | 862                 | .....         | 14670      |                                                 |
| 1842  | 97                  | 81         | 142     | 219                   | 3689       | 4357    | 1115                 | 942                | 1106               | 868                   | 872                 | 1188                | .....         |            |                                                 |

(Signé,)

JOHN LANE,  
A. C. G.

Commissariat, Canada,  
Québec, 21 Janvier, 1843.

APPENDICE No. 53.

RAPPORT des Tribus Sauvages du Canada Est, suivant la classification adoptée dans les estimations pour l'année 1844.

| No.   | NOMS.                           | VILLAGE ou RÉSIDENCE.                       | Chefs. | Guerriers. | Femmes. | Garçons.             |        |        | Filles.               |        |        | Total. |
|-------|---------------------------------|---------------------------------------------|--------|------------|---------|----------------------|--------|--------|-----------------------|--------|--------|--------|
|       |                                 |                                             |        |            |         | Agés de 10 à 15 ans. | 5 à 9. | 1 à 4. | Agées de 10 à 14 ans. | 5 à 9. | 1 à 4. |        |
| 1     | Iuron                           | La Jeune Lorotte                            | 6      | 58         | 55      | 8                    | 6      | 11     | 16                    | 13     | 16     | 189    |
| 2     | Amalacite, Micnac, et Abénaquis | Incertain                                   | 11     | 54         | 66      | 11                   | 7      | .....  | .....                 | 3      | 28     | 180    |
| 3     | Abénaquis                       | Bécancour                                   | 5      | 19         | 33      | 7                    | 5      | 4      | 2                     | 7      | 2      | 84     |
| 4     | Algonquin                       | Dans le voisinage des Trois Rivières        | 3      | 22         | 34      | 5                    | 9      | 10     | 3                     | 3      | 3      | 92     |
| 5     | Tête de Boule                   | Rivière St. Maurice, et Territoire Sauvage. | 3      | 28         | 22      | 1                    | 10     | 7      | 6                     | 6      | 3      | 86     |
| 6     | Iroquois                        | Caughnawaga                                 | 19     | 247        | 306     | 61                   | 67     | 72     | 53                    | 66     | 64     | 955    |
| 7     | Iroquois                        | St. Régis                                   | 12     | 106        | 127     | 33                   | 35     | 33     | 17                    | 33     | 54     | 450    |
| 8     | Abénaquis                       | St. François                                | 9      | 91         | 111     | 14                   | 27     | 32     | 14                    | 26     | 29     | 353    |
| 9     | Nipissing                       | Lac des Deux Montagnes                      | 4      | 71         | 85      | 23                   | 15     | 12     | 17                    | 29     | 7      | 263    |
| 10    | Algonquin                       | do do                                       | 3      | 92         | 116     | 23                   | 20     | 19     | 29                    | 26     | 5      | 333    |
| 11    | Iroquois                        | do do                                       | 9      | 78         | 103     | 17                   | 19     | 24     | 22                    | 21     | 23     | 316    |
| Total |                                 |                                             | 84     | 866        | 1058    | 203                  | 220    | 224    | 179                   | 233    | 234    | 3301   |

MEMORANDUM;—Les présens additionnels ou équipemens complets sont distribués comme suit;—à un Chef, une verge et demie de drap, et trois verges de toile; à deux Guerriers, une demie verge de drap chaque; à douze femmes ou veuves de Sauvages blessés, une verge de drap chaque.

REMARQUES.—Les Sauvages marqués No. 2, vivent principalement de chasse et de pêche, et n'ont point de résidence fixe. Les Sauvages Têtes de Boule, (No. 5) sont tous chasseurs.

(Signé,)

D. F. NAPIER,  
S. I. A.

Bureau des Sauvages,  
Montréal, 25 Mars, 1843.

APPENDICE

RAPPORT DU NOMBRE des Sauvages qui ont

| NATION.                       | RÉSIDENCE.                                                                                                                                                                                                                                        | EQUIPEMENT COMPLET. |            |         |        |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|---------|--------|
|                               |                                                                                                                                                                                                                                                   | Chefs.              | Guerriers. | Femmes. | Chefs. |
| Pottawattimies                | Rapides St. Clair....                                                                                                                                                                                                                             |                     |            |         |        |
| Chippaouais                   | Do do                                                                                                                                                                                                                                             |                     |            |         |        |
| Do                            | Chenal Ecarté                                                                                                                                                                                                                                     |                     |            |         |        |
| Do                            | Rivière aux Sables..                                                                                                                                                                                                                              |                     |            |         |        |
|                               | Total.....                                                                                                                                                                                                                                        | 6                   | 13         | 8       | 20     |
| Chippaouais                   | Suninong, St. Clair d'en haut                                                                                                                                                                                                                     | 5                   | 10         | 5       | 6      |
| Hurons                        | Amherstburgh                                                                                                                                                                                                                                      | 2                   |            | 3       | 1      |
| Chippaouais                   | do                                                                                                                                                                                                                                                | 1                   |            | 1       | 3      |
| Shawnees                      | do                                                                                                                                                                                                                                                |                     |            |         |        |
| Munsees                       | do                                                                                                                                                                                                                                                |                     |            |         |        |
| Requisition additionnelle     | do                                                                                                                                                                                                                                                |                     |            |         | 1      |
|                               | Total.....                                                                                                                                                                                                                                        | 3                   | 0          | 4       | 5      |
| Chippaouais                   | De Thames, Delaware                                                                                                                                                                                                                               | 3                   | 5          | 5       | 10     |
| Munsees                       | do do                                                                                                                                                                                                                                             |                     | 4          | 4       | 5      |
| Moravians                     | do do                                                                                                                                                                                                                                             | 2                   | 2          | 6       | 1      |
|                               | Total.....                                                                                                                                                                                                                                        | 5                   | 11         | 15      | 16     |
| SIX NATIONS.                  |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         |        |
| Mohawks d'en haut             |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 22     |
| Do d'en bas                   |                                                                                                                                                                                                                                                   | 1                   |            | 1       | 11     |
| Mohawks de la Baie de Quinté. |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 2      |
| Clear Skys, Onandagas         |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 10     |
| Bearfoot, do                  |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 1      |
| Nekerontoras, Senecas         |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     | 1          | 1       | 1      |
| Kay-hay-togas, do             |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 2      |
| Oncida, Joseph                |                                                                                                                                                                                                                                                   | 1                   |            |         | 5      |
| Peter Green, Aughagas         |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 5      |
| Cayugas d'en haut             |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 6      |
| Do d'en bas                   |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 9      |
| Tuscaroras                    | Résidant sur la Grande Rivière                                                                                                                                                                                                                    |                     |            |         | 7      |
| Tutulics                      |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 2      |
| Delawares                     |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 3      |
| St. Régis                     |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         |        |
| Muntures                      |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 1      |
| Old Nanticake                 |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 2      |
| Young do                      |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 1      |
| Aughaga, Joseph               |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 6      |
| La famille Canada             |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         |        |
| Hayentayana                   |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         | 1      |
| La famille Brant              |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |            |         |        |
|                               | Total.....                                                                                                                                                                                                                                        | 2                   | 1          | 2       | 97     |
| Mississagas                   | Rivière Crêdit                                                                                                                                                                                                                                    |                     |            |         | 3      |
| Do                            | Rice Lake                                                                                                                                                                                                                                         |                     |            |         | 3      |
| Do                            | Mud Lake                                                                                                                                                                                                                                          |                     |            |         | 3      |
| Do                            | Alnwick                                                                                                                                                                                                                                           |                     |            |         | 3      |
| Mohawks                       | Baie de Quinté                                                                                                                                                                                                                                    |                     |            |         | 4      |
| Tribu de la Tête jaune        | Coldwater Narrows                                                                                                                                                                                                                                 | 10                  | 3          | 8       | 2      |
| John Aisance's do             | do do                                                                                                                                                                                                                                             |                     |            |         |        |
| Chippaouais et Outaouais      | { Isle Manitoulin, Saugeen, Owen's Sound, Baie de l'Eturgeon, Saut Ste. Marie et Lac Supérieur, Isle Manitoulin à Coldwater, Isle Manitoulin à St. Joseph, Rivière St. Clair ou Saginaw, Michicopton, St. Mary's, Lac Supérieur, et Isle Drummond | 59                  | 33         | 93      | 36     |
|                               | Grand Total.....                                                                                                                                                                                                                                  | 90                  | 71         | 135     | 198    |

No. 54.

REÇU DES PRÉSENTS dans l'année 1842.

| Guerriers. | Femmes. | EQUIPEMENT ORDINAIRE. |       |       |         |       |       | Total. |
|------------|---------|-----------------------|-------|-------|---------|-------|-------|--------|
|            |         | Garçons.              |       |       | Filles. |       |       |        |
|            |         | 10 à 15               | 5 à 9 | 1 à 4 | 10 à 14 | 5 à 9 | 1 à 4 |        |
| 269        | 360     | 78                    | 84    | 70    | 90      | 79    | 72    | 1140   |
| 197        | 229     | 110                   | 36    | 13    | 70      | 45    | 15    | 741    |
| 28         | 27      |                       | 3     | 10    | 2       | 5     | 7     | 88     |
| 58         | 65      | 17                    | 19    | 8     | 7       | 16    | 19    | 214    |
| 6          | 10      | 1                     | 2     |       |         | 1     | 2     | 22     |
| 8          | 15      | 3                     | 4     | 4     | 1       | 5     | 3     | 44     |
| 100        | 117     | 21                    | 28    | 22    | 10      | 27    | 31    | 368    |
| 104        | 115     | 19                    | 29    | 31    | 20      | 13    | 24    | 378    |
| 55         | 70      | 20                    | 13    | 23    | 14      | 21    | 14    | 242    |
| 36         | 36      | 8                     | 10    | 11    | 6       | 11    | 14    | 143    |
| 195        | 221     | 47                    | 51    | 65    | 40      | 45    | 52    | 763    |
| 65         | 114     | 24                    | 20    | 30    | 27      | 32    | 30    | 364    |
| 77         | 87      | 19                    | 23    | 26    | 18      | 19    | 28    | 310    |
| 20         | 27      | 8                     | 6     | 4     | 8       | 9     | 10    | 94     |
| 50         | 68      | 10                    | 23    | 15    | 7       | 14    | 22    | 219    |
| 19         | 33      | 5                     | 3     | 1     | 1       | 1     |       | 64     |
| 19         | 18      | 2                     | 3     | 4     | 2       | 3     | 1     | 55     |
| 11         | 14      | 4                     | 6     | 4     | 1       | 6     | 4     | 52     |
| 4          | 10      | 3                     | 3     | 2     | 5       | 3     | 6     | 42     |
| 15         | 28      | 5                     | 7     | 2     | 4       | 5     | 4     | 75     |
| 34         | 29      | 10                    | 4     | 5     | 8       | 10    | 8     | 114    |
| 77         | 91      | 15                    | 16    | 17    | 17      | 24    | 21    | 287    |
| 43         | 57      | 12                    | 14    | 16    | 8       | 14    | 22    | 192    |
| 9          | 14      | 3                     | 5     | 1     | 2       | 1     | 3     | 40     |
| 37         | 46      | 7                     | 7     | 6     | 4       | 7     | 10    | 127    |
|            | 2       | 1                     | 2     | 1     |         |       |       | 6      |
| 3          | 4       |                       | 2     | 2     | 1       |       |       | 20     |
| 2          | 10      | 2                     | 4     | 1     |         | 3     | 5     | 30     |
| 4          | 9       | 1                     |       | 1     |         | 1     |       | 17     |
| 21         | 21      | 4                     | 10    | 3     | 6       | 3     | 8     | 82     |
| 3          | 2       |                       | 1     |       |         | 2     | 1     | 9      |
| 3          | 3       | 2                     |       | 3     | 1       | 1     |       | 14     |
| 2          | 4       | 1                     | 1     | 1     |         | 1     |       | 10     |
| 516        | 691     | 138                   | 160   | 145   | 120     | 163   | 188   | 2223   |
| 62         | 73      | 14                    | 29    | 22    | 12      | 19    | 20    | 254    |
| 40         | 50      | 10                    | 11    | 7     | 9       | 5     | 10    | 145    |
| 50         | 55      | 10                    | 12    | 11    | 10      | 11    | 13    | 175    |
| 70         | 75      | 10                    | 12    | 20    | 12      | 11    | 20    | 233    |
| 90         | 80      | 30                    | 17    | 34    | 30      | 34    | 35    | 354    |
| 135        | 180     | 24                    | 35    | 24    | 18      | 14    | 25    | 478    |
| 1488       | 1665    | 459                   | 353   | 355   | 300     | 308   | 569   | 5917   |
| 3212       | 3796    | 951                   | 827   | 983   | 721     | 752   | 1050  | 12791  |

APPENDICE

RAPPORT du nombre des Savages qui ont Reçu

No. 55.

PRÉSENS A MANITOWAWANNING en 1839.

| TRIBUS.                                 | RÉSIDENCE.                                                           | EN MÉRITANT. |            |         |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|------------|---------|
|                                         |                                                                      | Chefs.       | Guerriers. | Femmes. |
| Chippaouais et Outaouais                | Isle Manitoulin                                                      | 13           | 15         | 6       |
| Chippaouais et Pottawatimies            | Saugeon, Owen's Sound, et Baie de l'Eturgeon                         | 6            | 1          | 6       |
| do do                                   | Saut Ste. Marie et Lac Supérieur                                     | 6            | 2          | 6       |
| do do                                   | Isle Manitoulin à Coldwater                                          | 3            | 5          | 6       |
| do do                                   | do à St. Joseph                                                      | 4            | 2          | 4       |
| do do                                   | Rivière Ste. Clair (Sauginaw)                                        | 2            | 2          | 2       |
| Total                                   | Visiteurs venant dans le territoire Britannique.                     | 34           | 27         | 40      |
| Chippaouais et Outaouais                | Lac Michigan                                                         | 4            | 8          | 14      |
| do do                                   | Ste. Marie, Lac Supérieur et Isle Drummond                           | 4            | 2          | 2       |
|                                         | Dos Etats Unis                                                       | 8            | 10         | 16      |
|                                         | Grand Total                                                          | 42           | 37         | 56      |
| Dans l'année 1840.                      |                                                                      |              |            |         |
| Chippaouais                             | Lac Supérieur, Saut, Lac Michigan                                    | 4            | 2          | 3       |
| Minomnies                               | Bo-che-we-que                                                        | 2            | 1          | 4       |
| Outaouais                               | Lac Michigan                                                         | 7            | 5          | 13      |
| Chippaouais, Outaouais et Pottawatimies | Isle Manitoulin                                                      | 17           | 9          | 20      |
| do do do                                | Lac des Bois, Rivière Rouge, Saugeon, et les Rives nord du Lac Huron | 20           | 13         | 40      |
|                                         | Total                                                                | 50           | 30         | 80      |
| En 1841.                                |                                                                      |              |            |         |
| Outaouais                               |                                                                      | 11           | 6          | 11      |
| Minomnies                               |                                                                      | 4            | 4          | 6       |
| Pottawatimies                           |                                                                      | 2            |            | 1       |
| Chippaouais                             |                                                                      | 21           | 20         | 32      |
|                                         | Total                                                                | 38           | 30         | 50      |

| Chefs. | Guerriers. | Femmes. | EQUIPEMENT ORDINAIRE. |                    |        |                      |        |        | Total. |
|--------|------------|---------|-----------------------|--------------------|--------|----------------------|--------|--------|--------|
|        |            |         | Garçons.              |                    |        | Filles.              |        |        |        |
|        |            |         | Agés de 10 à 15 ans.  | Agés de 5 à 9 ans. | 1 à 4. | Agés de 10 à 14 ans. | 5 à 9. | 1 à 4. |        |
| 1      | 190        | 166     | 42                    | 48                 | 43     | 37                   | 36     | 48     | 655    |
| 4      | 166        | 128     | 31                    | 30                 | 29     | 21                   | 27     | 43     | 492    |
| 2      | 99         | 90      | 19                    | 25                 | 16     | 20                   | 7      | 27     | 319    |
| 2      | 105        | 133     | 21                    | 18                 | 26     | 23                   | 16     | 21     | 379    |
| 2      | 72         | 121     | 26                    | 27                 | 25     | 18                   | 8      | 22     | 331    |
| 2      | 52         | 33      | 5                     | 7                  | 5      | 5                    | 8      | 5      | 128    |
| 13     | 684        | 671     | 144                   | 155                | 144    | 124                  | 102    | 166    | 2304   |
|        | 192        | 244     | 48                    | 41                 | 65     | 30                   | 35     | 66     | 747    |
| 1      | 60         | 73      | 21                    | 14                 | 14     | 29                   | 11     | 22     | 253    |
| 1      | 252        | 317     | 69                    | 55                 | 79     | 59                   | 46     | 88     | 1000   |
| 14     | 936        | 988     | 213                   | 210                | 223    | 183                  | 148    | 254    | 3304   |
| 6      | 146        | 193     | 41                    | 32                 | 40     | 37                   | 37     | 51     | 592    |
| 2      | 53         | 66      | 35                    | 4                  | 10     | 33                   | 10     | 21     | 241    |
| 7      | 295        | 390     | 116                   | 87                 | 87     | 43                   | 59     | 130    | 1239   |
| 9      | 223        | 273     | 69                    | 49                 | 76     | 43                   | 61     | 77     | 926    |
| 6      | 589        | 542     | 135                   | 120                | 202    | 94                   | 93     | 205    | 2059   |
| 30     | 1306       | 1464    | 306                   | 292                | 415    | 250                  | 260    | 284    | 5057   |
| 4      | 265        | 322     | 59                    | 32                 | 86     | 26                   | 68     | 84     | 1024   |
| 3      | 26         | 27      | 8                     | 9                  | 13     | 5                    | 5      | 9      | 119    |
| 1      | 36         | 40      | 3                     | 13                 | 11     | 6                    | 9      | 10     | 132    |
| 8      | 797        | 750     | 137                   | 172                | 174    | 112                  | 160    | 216    | 2599   |
| 16     | 1024       | 1139    | 207                   | 276                | 284    | 149                  | 242    | 319    | 3874   |

ETAT indiquent le nombre des Sauvages visiteurs à Manatowawanning, en Août 1842 ;

et aussi le montant des estimations, et le nombre de ceux qui sont retournés sans recevoir de présents.

| RÉSIDENCE.           | NATION.                                                       | EN MÉRITANT. |            |         |
|----------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|------------|---------|
|                      |                                                               | Chefs.       | Guerriers. | Femmes. |
| Lac Huron, B.        | Outaouais, Chippaouais, et Pottawatimies                      | 36           | 22         | 45      |
| do                   | Métis                                                         |              |            |         |
| do                   | Munsees et Chippaouais                                        |              |            |         |
| do                   | Chippaouais à Saugeon                                         |              |            |         |
| do                   | Nottawasngit                                                  |              |            |         |
| Lac Supérieur, E. U. | Chippaouais                                                   | 8            | 1          | 9       |
| Lac Michigan         | Outaouais et Chippaouais                                      | 10           | 12         | 22      |
| do                   | do do                                                         |              |            |         |
| do                   | do do                                                         |              |            |         |
| Rivière Rouge, B.    | Chippaouais                                                   | 3            |            | 3       |
| Baie Verte, E. U.    | Minomnies                                                     | 7            | 4          | 9       |
|                      | Total des Sauvages visiteurs                                  | 64           | 40         | 89      |
|                      | Montant des estimations                                       | 50           | 30         | 80      |
|                      | Nombre de Sauvages rapportés qui ne reçoivent pas de présents | 14           | 10         | 9       |

| Chefs. | Guerriers. | Femmes. | EQUIPEMENT ORDINAIRE. |        |        |                      |        |        | Total. |
|--------|------------|---------|-----------------------|--------|--------|----------------------|--------|--------|--------|
|        |            |         | Garçons.              |        |        | Filles.              |        |        |        |
|        |            |         | Agés de 10 à 15 ans.  | 5 à 9. | 1 à 4. | Agés de 10 à 14 ans. | 5 à 9. | 1 à 4. |        |
| 13     | 601        | 621     | 156                   | 142    | 208    | 113                  | 130    | 264    | 2350   |
|        | 77         | 94      | 30                    | 26     | 32     | 23                   | 23     | 33     | 338    |
|        | 112        |         |                       |        |        |                      |        |        | 112    |
|        | 22         | 29      | 5                     | 4      | 3      | 6                    | 4      | 7      | 80     |
|        | 3          | 3       | 2                     | 2      |        | 1                    | 1      | 2      | 14     |
| 12     | 137        | 179     | 67                    | 24     | 122    | 24                   | 26     | 47     | 656    |
| 4      | 328        | 469     | 103                   | 121    | 101    | 82                   | 87     | 111    | 1450   |
|        | 10         | 14      |                       | 3      |        | 4                    | 2      |        | 33     |
|        | 42         | 49      | 8                     | 20     | 11     | 5                    | 15     | 12     | 164    |
| 2      | 29         | 20      | 26                    | 7      | 13     | 4                    | 5      | 13     | 125    |
| 1      | 131        | 141     | 33                    | 37     | 33     | 23                   | 20     | 51     | 490    |
| 32     | 1492       | 1619    | 430                   | 386    | 523    | 284                  | 313    | 540    | 5812   |
| 30     | 1200       | 1400    | 400                   | 300    | 500    | 250                  | 260    | 500    | 5000   |
| 2      | 292        | 219     | 30                    | 86     | 23     | 34                   | 53     | 40     | 812    |

ETAT du nombre des SAUVAGES qui ont reçu des PRÉSENS à L'ISLE MANITOULIN, dans chaque année, depuis 1836 jusqu'en 1842.

| ANNÉES.   | Résidans.<br>sur le Territoire<br>Britannique. | Venant<br>des Etats Unis. | TOTAL. |
|-----------|------------------------------------------------|---------------------------|--------|
| 1836..... | .....                                          | .....                     | 2697   |
| 1837..... | 1370                                           | 1831                      | 3201   |
| 1838..... | 1749                                           | 848                       | 2597   |
| 1839..... | 2304                                           | 1000                      | 3304   |
| 1840..... | .....                                          | .....                     | 5057   |
| 1841..... | .....                                          | .....                     | 3874   |
| 1842..... | 2095                                           | 2793                      | * 4888 |

\* 5,000 habillemens ont été distribués—112 hommes des canots ont chacun reçu deux habillemens.

#### APPENDICE No. 56.

EXTRAIT d'une lettre, du Surintendant en Chef des Sauvages, adressée aux Commissaires,  
le 6 Février, 1843.

“ Il faut une explication de la note annexée au Rapport, dans ce que je parle de l'assortiment de présents des Sauvages pris pour l'usage de la Milice, en 1837. Quant au fait que la valeur de ces effets, £4,422 5s. 5d., fut portée au crédit du Département, en 1838, à laquelle époque les Commissaires ne voient pas qu'il put y avoir exception pour ceux qui étaient remplacés en nature,—

“ Je prends la liberté d'observer que, quoique cette somme ait été placée au crédit du Département, je ne me suis jamais attendu que ces articles seraient pris pour remplacer ceux qui avaient été pris pour l'usage de la Milice, et j'avais raison de m'attendre à cela par le fait, que le Commissariat avait en sa possession des réquisitions approuvées pour les présens dûs aux Sauvages résidans, ce que l'on ne pouvait faire qu'en remplaçant ces articles, ou en les prenant sur l'assortiment envoyé d'après les estimations faites pour les années subséquentes, ou de les acheter dans le pays. On ne pouvait pas y substituer de l'argent; et, en conséquence le fait seul que le Commissaire Général portait ce montant au crédit du Département, tout en sachant qu'il y avait, entre ses mains plusieurs réquisitions que l'on n'avait point remplies, faute d'avoir ces articles, aurait dû l'engager à prendre des mesures pour remplacer ceux qui avaient été pris pour l'usage de la Milice.”

MONTANT des articles des PRÉSENTS des SAUVAGES distribués pour le service spécial depuis le 1<sup>er</sup> Octobre, 1837, jusqu'au 31 Mars, 1838, qui ne doivent point être portés contre le Département des Sauvages.

| STATIONS           | KINGSTON.                           |                                      | TORONTO.             |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   | PENETANGUISHINE.                                        |                             |                       | Total et Prix.         | Montant sterling.            |                        |                                               |     |    |    |
|--------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|-----|----|----|
|                    | 10-13<br>1837.                      | 12-27<br>1838.                       | 31<br>Août.<br>1837. | 5<br>Déc.                   | 8<br>Déc.          | 9 et 10<br>Déc.             | 14<br>Déc.   | 18 et 27<br>Déc.                                 | 16<br>Déc.            | 13<br>Déc.                                                      | 26<br>Janv.<br>1838.                                   | 26<br>Janv.                                                       | 7<br>Janv.                                              | 3<br>Févr.                  | 6<br>Déc.             |                        | 7.<br>1837.                  | 8<br>Déc.              | £                                             | s.  | d. |    |
| ARTICLES.          | An Dép. de l'Ordonnance.            | A l'Artillerie maritime de la Reine. | Au Maire de Toronto. | Au Maître de Caserno Ewart. | Ingenieurs Royaux. | Au Maître de Caserno Ewart. | A la Milice. | A. C. G. Thompson, pour la Milice de Chippouans. | Magistrats de Barrie. | Bureau du Commissariat, sale de la viande-pour les Volontaires. | D. A. C. Gen. Wickens, pour la Milice, pour le 22 Rég. | D. A. C. Gen. Miller, pour la Milice, pour Troupes à Anversbourg. | A. C. Gen. Thompson, pour la Milice sous Colonel McNab. | Au Maître de Caserno Ewart. | Magistrats de Barrie. | Fort Adjudant Keating. | Magistrats pour Volontaires. | 1688                   | 11                                            | 5   |    |    |
|                    | Fusils des Chefs.                   |                                      | 875                  |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              | 979 @ 34s. 6d.         | 999                                           | 11  | 5  |    |
|                    | Carabines                           |                                      | 265                  |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 596 @ 32s. 24                                 | 359 | 16 | 8  |
|                    | Fusils communs                      |                                      | 81                   |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 447 @ 16s. 12                                 | 39  | 11 | 11 |
|                    | Tirre bourre                        |                                      | 4732                 |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 4722 @ 2s. 15 p. 12                           | 7   | 10 | 0  |
|                    | Moules à balles                     |                                      | 300                  |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 300 @ 6d.                                     | 175 | 19 | 0  |
|                    | Batennes                            |                                      | 918                  |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 918 @ £2 6s. p. 12                            | 0   | 9  | 10 |
|                    | Pierre à fil.                       |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | { 760 @ 13s. 4 M.<br>1000 @ 17s. 10d. 2 p. 10 | 0   | 17 | 10 |
|                    | Tomahawks avec des manches de Pipes |                                      |                      |                             |                    | 13                          |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 163 @ 3s. 8d. 86                              | 30  | 9  | 2  |
|                    | Convertes de 2 1/2 point.           |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 2050 @ 7s. 4d. 2                              | 753 | 7  | 6  |
|                    | do                                  |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 553 @ 9s. 3d. 82                              | 164 | 9  | 4  |
|                    | Double barres.                      |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 447 @ 8s. 5d. 1/2                             | 189 | 6  | 6  |
|                    | Chaudières de ferblanc              |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 108 @ £1 6s. 8d. 27 p. 10                     | 14  | 8  | 2  |
|                    | Pavillons                           |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 10 @ 6s. 9d. 9                                | 3   | 8  | 3  |
|                    | Mouchoirs de soie.                  |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              |                        | 60 @ 23. 4 p. 12                              | 6   | 15 | 0  |
| Couteau de Boncher |                                     |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              | 6 @ 4s. 8d. 7 p. 12    | 0                                             | 2   | 4  |    |
| Paires de sonlier  |                                     |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              | 39 @ 4s. 7d. 05        | 8                                             | 18  | 11 |    |
| Osnauburg, verges  |                                     |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              | 801 1/2 @ 6d. 39       | 21                                            | 6   | 10 |    |
| Balles, lbs.       |                                     |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              | 415 @ 23s. 4 p. quint. | 4                                             | 12  | 7  |    |
|                    |                                     |                                      |                      |                             |                    |                             |              |                                                  |                       |                                                                 |                                                        |                                                                   |                                                         |                             |                       |                        |                              | £4428                  | 5                                             | 5   | 5  |    |

(Signé) R. I. ROUTH, C. G.

Commissariat, Canada, Québec, 21 Mars, 1838.





CÉDULE DES EQUIPEMENS donnés aux Sauvages du Bas Canada.—(Continuation.)

| ARTICLES.                            | EQUIPEMENT ORDINAIRE. |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
|--------------------------------------|-----------------------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------------|-------|--------|-------|--------|-------|--|--|--|--|--|
|                                      | Garçons.              |       |           |       |           |       | Filles.         |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
|                                      | Agés de 10 à 15 ans.  |       | De 5 à 9. |       | De 1 à 4. |       | De 10 à 14 ans. |       | 5 à 9. |       | 1 à 4. |       |  |  |  |  |  |
|                                      | 1830.                 | 1834. | 1830.     | 1834. | 1830.     | 1834. | 1830.           | 1834. | 1830.  | 1834. | 1830.  | 1834. |  |  |  |  |  |
| Drap .....                           |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| do .....                             |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Molton .....                         |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Rattine .....                        |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Grosse étoffe .....                  |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Caddies .....                        |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Couvertes. {                         |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| 1 Point. nombre.                     |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| do .....                             |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| do .....                             |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| do .....                             |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| do .....                             |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Flanelle .....                       |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Toile d'Irlande .....                |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| do .....                             |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Indienne .....                       |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Coton barré .....                    |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Coton jaune .....                    |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Mouchoirs de soie .....              |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Chapeaux. {                          |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Chiefs, ornés de                     |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Unis .....                           |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Fil à coudre .....                   |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Aiguille à coudre .....              |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Peignes de corne, d'ivoire           |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| ou peignes de poche                  |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Aleines .....                        |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Tisonniers .....                     |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Conteaux de boucher .....            |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Galons ou tavelle .....              |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Tabac .....                          |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Balle et plomb .....                 |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Poudre à tirer .....                 |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |
| Pierres à fusil et terre bourrée. do |                       |       |           |       |           |       |                 |       |        |       |        |       |  |  |  |  |  |

PRÉSENS ADDITIONNELS.

LISTE des Articles non compris dans la Cédule des Equipemens donnés en présens, qui peuvent être accordés aux Chefs et Guerriers qui ont bien mérité et à leur familles, sous la dénomination de présens additionnels.

- Pavillons .....
- Médailles .....
- Fusils ..... { Chefs .....
- { Carabines .....
- { Fusils ordinaires .....
- Chaudières de cuivre .....
- Soufflers .....

Le Surintendant pourra exercer sa discrétion pour les articles qui doivent être distribués aux individus ; mais le coût en total ne doit pas excéder £9 sterling, pour chaque cent chefs ou guerriers, aux prix coutant de la liste du Trésor—étant le prix coutant lors de la réquisition du Surintendant au Bureau du Commissariat de l'endroit.

APPENDICE No. 58.

LISTE DES ARTICLES non compris dans la Cédule des EQUIPEMENS donnés en PRÉSENS, qui peuvent être distribués aux Chefs et Guerriers qui l'on mérité sous la dénomination d'articles additionnels.

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PAVILLONS.....            | Le Surintendant pourra exercer sa discrétion pour les articles qui doivent être distribués aux individus; mais le coût en total ne doit pas excéder £9 sterling, pour chaque cent chefs ou guerriers, au prix courant de la liste du Trésor—étant le prix courant lors de la réquisition du Surintendant au Bureau du Commissariat de l'endroit. |
| MÉDAILLES.....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| FUSILS DES CHEFS.....     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| CARABINES.....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| CHAUDIÈRES DE CUIVRE..... |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SOULIERS.....             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

SAMUEL P. JARVIS,  
Surintendant en Chef, S. A.

Bureau des Sauvages,  
Toronto, 29 Novembre, 1837.

CÉDULE RÉVISÉE DES EQUIPEMENS DONNÉS EN PRÉSENS POUR LES SAUVAGES DU HAUT CANADA.

| ARTICLES.                          | EQUIPEMENT COMPLET.<br>Pour les Sauvages blessés en combattant l'ennemi, et pour leurs femmes, et pour les veuves des Sauvages tués dans le combat, ainsi que pour tous autres ayant des réclamations extraordinaires. |           |                 | EQUIPEMENT ORDINAIRE. |           |                            |              |            |            |              |            |            |                                                         |       |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|-----------------------|-----------|----------------------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|------------|---------------------------------------------------------|-------|
|                                    | Chef.                                                                                                                                                                                                                  | Guerrier. | Femme ou veuve. | Chef.                 | Guerrier. | Femme de chef ou guerrier. | Garçons.     |            |            | filles       |            |            | Largeur, en pouces, de vêtement composant l'équipement. |       |
|                                    |                                                                                                                                                                                                                        |           |                 |                       |           |                            | 10 à 15 ans. | 5 à 9 ans. | 1 à 4 ans. | 10 à 14 ans. | 5 à 9 ans. | 1 à 4 ans. |                                                         |       |
| Drap bleu et gris .....            | 2½                                                                                                                                                                                                                     | .....     | 2½              | 0½                    | .....     | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | 60    |
| Caddies .....                      | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | .....           | .....                 | .....     | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | 24    |
| Molton .....                       | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | 1½              | .....                 | 1½        | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | 27    |
| Rattine bleue et grise .....       | .....                                                                                                                                                                                                                  | 2½        | .....           | .....                 | 0½        | 0½                         | 0½           | 0½         | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | 54    |
| Grosse étoffe .....                | 0½                                                                                                                                                                                                                     | 0½        | .....           | 0½                    | 0½        | 1½                         | 0½           | 0½         | .....      | 1½           | 0½         | 0½         | .....                                                   | 51    |
| Toile d'Irlande .....              | 3                                                                                                                                                                                                                      | .....     | .....           | 3                     | .....     | 2½                         | .....        | .....      | .....      | 2            | 1½         | 1          | .....                                                   | 36    |
| Indiennes, non à meubles.....      | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | 2½              | .....                 | 2½        | .....                      | 2            | 1½         | 1          | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | 39    |
| Coton gris de famille .....        | .....                                                                                                                                                                                                                  | 2½        | .....           | .....                 | 2½        | .....                      | 2            | 1½         | 1          | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | 45    |
| Couvertes. { 1 Point .....         | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | .....           | .....                 | .....     | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| { 1½ do .....                      | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | .....           | .....                 | .....     | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| { 2 do .....                       | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | .....           | .....                 | .....     | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| { 2½ do .....                      | .....                                                                                                                                                                                                                  | .....     | 1               | .....                 | .....     | 1                          | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| { 3 do .....                       | 1                                                                                                                                                                                                                      | 1         | .....           | 1                     | 1         | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Châles de coton .....              | 1                                                                                                                                                                                                                      | .....     | .....           | .....                 | .....     | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Fil à coudre .....                 | 1                                                                                                                                                                                                                      | 0½        | 1               | 0½                    | 0½        | 1                          | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Aiguilles à coudre .....           | 4                                                                                                                                                                                                                      | 4         | 4               | 4                     | 4         | 4                          | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Peignes de corne ou de poche ..... | 1                                                                                                                                                                                                                      | 1         | 1               | 1                     | 1         | 1                          | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Aleines .....                      | 1                                                                                                                                                                                                                      | 1         | 1               | 1                     | 1         | 1                          | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Couteaux de bouchers .....         | 1                                                                                                                                                                                                                      | 1         | 1               | 1                     | 1         | 1                          | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Tabac .....                        | 4                                                                                                                                                                                                                      | 3         | .....           | 3                     | 2         | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Balles .....                       | 3                                                                                                                                                                                                                      | 2         | .....           | 3                     | 2         | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Plomb .....                        | 9                                                                                                                                                                                                                      | 7         | .....           | 9                     | 7         | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Poudre à tirer .....               | 4                                                                                                                                                                                                                      | 3         | .....           | 4                     | 3         | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |
| Pierres à fusil .....              | 6                                                                                                                                                                                                                      | 4         | .....           | 6                     | 4         | .....                      | .....        | .....      | .....      | .....        | .....      | .....      | .....                                                   | ..... |

SAMUEL P. JARVIS,  
Surintendant en Chef.

Bureau des Sauvages,  
Toronto, 29 Novembre, 1837.

TORONTO.—Approuvé ce 29 Novembre, 1837.

F. B. HEAD.

APPENDICE No. 59.

COUT moyen de chaque classe d'Equipemens pour les SAUVAGES du CANADA OUEST et du CANADA EST.

| CANADA OUEST.              |                       | Montant Sterling. |    |     |    |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|----|-----|----|
|                            |                       | £                 | s. | d.  |    |
| Equipement complet .....   | { Chef .....          | 1                 | 17 | 8½  |    |
|                            | { Guerrier.....       | 1                 | 6  | 6½  |    |
|                            | { Femme .....         | 1                 | 5  | 0½  |    |
| Equipement ordinaire ..... | { Chef .....          | 1                 | 5  | 8   |    |
|                            | { Guerrier.....       | 0                 | 19 | 3   |    |
|                            | { Femme.....          | 0                 | 18 | 9½  |    |
|                            | { Garçons.....        | { 10 à 15.....    | 0  | 8   | 5½ |
|                            |                       | { 5 à 9.....      | 0  | 6   | 5½ |
|                            |                       | { 1 à 4.....      | 0  | 4   | 7  |
|                            | { Filles .....        | { 10 à 14.....    | 0  | 12  | 1½ |
| { 5 à 9.....               |                       | 0                 | 8  | 6½  |    |
| { 1 à 4.....               |                       | 0                 | 5  | 10½ |    |
| CANADA EST.                |                       |                   |    |     |    |
| Equipement complet.....    | { Chef .....          | 1                 | 14 | 11½ |    |
|                            | { Guerrier.....       | 1                 | 3  | 3½  |    |
|                            | { Femme.....          | 1                 | 1  | 1   |    |
| Equipement ordinaire.....  | { Chef .....          | 1                 | 6  | 8   |    |
|                            | { Guerrier.....       | 1                 | 0  | 11½ |    |
|                            | { Femme.....          | 0                 | 17 | 4   |    |
|                            | { Garçons et Filles.. | { 10 à 15.....    | 0  | 10  | 6  |
|                            |                       | { 5 à 9.....      | 0  | 7   | 6½ |
| { 1 à 4.....               |                       | 0                 | 4  | 1½  |    |

(Signé,) JOHN LANE,  
A. C. G.

(Signé,) WILLIAM FILDER,  
C. G.

APPENDICE No. 60.

ETAT des Présens distribués à l'ISLE DE DRUMMOND, d'après le système actuel, avec leurs prix suivant le marché de Montréal, 1834.

MONTANT total des présens donné à 4000 Sauvages, £7630 5s. 5½d., chaque individu recevant annuellement les articles d'habits suivants ;--

| Hommes.              | Femmes.              | Garçons de 5 à 15.   | Garçons de 1 à 4.    | Filles de 5 à 14.    | Filles de 1 à 4. |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| 1 paire de Mitasses. | 1 paire de Mitasses. | 1 paire de Mitasses. | 1 paire de Mitasses. | 1 paire de Mitasses. | 1 Jupon.         |
| 1 Wrapper.....       | 1 Jupon.....         | 1 Wrapper.....       | 1 Couverte.....      | 1 Jupon.....         | 1 Couverté.      |
| 1 Couverte.....      | 1 Couverte.....      | 1 Couverte.....      | 1 Chemise.....       | 1 Couverte.....      | 1 Chemise.       |
| 1 Chemise.....       | 1 Chemise.....       | 1 Chemise.....       |                      | 1 Chemise.....       |                  |

Outre ces articles, des munitions, du tabac, des coutcaux, des peignes, des alaines, etc., suivant la cédule l'équipement ; et les hommes, une fois tous les trois ans reçoivent ou un fusil, ou une chaudière, ou des rets, ou une voile. Ces présens sont bien calculés et comprennent tous les articles nécessaires au genre de vie que mènent les Sauvages.

Supposons qu'une moitié de ces 4000 Sauvages devait être civilisée, (un nombre quelconque suivra la même proportion quant aux dépenses) la somme de £3815 2s. 9d. pourrait être employée à les rendre plus confortables dans leur nouvelle manière de vivre, à peu-près en la manière suivante ;--

Appendice

(T.)

24e Juin

540 Hommes.

|                                                            |       |       |      |
|------------------------------------------------------------|-------|-------|------|
| A. 1755 Verges de drap pour capots et culottes, à 10s..... | £ 877 | s. 10 | d. 0 |
| B. 3240 do Coton jaune, deux chemises chaque, à 1s.....    | 162   | 0     | 0    |
| E. 540 Paires de souliers de peau de bœuf, à 2s.....       | 54    | 0     | 0    |
| F. 540 do chaussons de laine, 2s.....                      | £ 54  | 0     | 0    |
| 540 Chapeaux de laine, 5s. 6d.....                         | 148   | 10    | 0    |
| 270 Couvertes à trois points, une tous les deux ans.....   | 202   | 10    | 0    |
|                                                            | 247   | 10    | 0    |

590 Femmes.

|                                                                          |     |    |   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|----|---|
| 2950 Verges de coton, deux chemises chaque, à 1s.....                    | 147 | 10 | 0 |
| C. 1180 do Turkey stripe, une robe courte chaque, à 1s. 9d.....          | 103 | 5  | 0 |
| D. 2360 do Flanelle anglaise de couleur, vêtements supérieurs, à 5s..... | 590 | 0  | 0 |
| 295 do Ratino pour Mitasses, à 7s. 6d.....                               | 110 | 12 | 6 |
| 590 Paires de souliers de peau de bœuf, à 2s.....                        | 59  | 0  | 0 |
| 295 Couvertes de 2½ points ou une tous les deux ans, à 13s. 9d.....      | 203 | 16 | 3 |

95 Garçons de 10 à 15 ans, et 126 de 5 à 9, faisant 221, et en moyenne comme suit :—

|                                                                  |    |    |   |
|------------------------------------------------------------------|----|----|---|
| 276 Verges de flanelle anglaise pour capots et culottes, 5s..... | 69 | 0  | 0 |
| 422 do Coton, à 1s.....                                          | 22 | 2  | 0 |
| 221 Paires de souliers de peau de bœuf à 1s. 3d.....             | 13 | 16 | 3 |
| 221 do chaussons de laine, à 1s.....                             | 11 | 1  | 0 |
| 47 Couvertes de 2 points, à 9s. 7d. } une tous les deux ans..... | 22 | 10 | 5 |
| 63 do 1½ do à 7s. 11d. }                                         | 24 | 18 | 9 |

357 Garçons de 1 à 4.

|                                                                                      |    |    |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|----|---|
| 129 Verges de flanelle anglaise, à 5s.....                                           | 32 | 5  | 0 |
| 257 do Coton, à 1s.....                                                              | 12 | 17 | 0 |
| 100 Paires de souliers de peau de bœuf, (les enfans n'en ayant pas besoin,) à 1s.... | 5  | 0  | 0 |
| 100 do chaussons de laine à 9d.....                                                  | 3  | 15 | 0 |
| 129 Couvertes de 1 point, une tous les deux ans, à 7s. 1d.....                       | 40 | 13 | 9 |

52 Filles, de 10 à 14 ans, et 78 de 5 à 9, faisant 130, et en moyenne comme suit :—

|                                                                  |    |    |   |
|------------------------------------------------------------------|----|----|---|
| 163 Verges de flanelle anglaise, à 5s.....                       | 40 | 15 | 0 |
| 260 do Coton, à 1s.....                                          | 13 | 0  | 0 |
| 130 Paires de souliers de bœuf, à 1s. 3d.....                    | 8  | 2  | 6 |
| 130 do chaussons, à 1s.....                                      | 6  | 10 | 0 |
| 26 Couvertes de 2 points, à 9s. 7d. } une tous les deux ans..... | 12 | 9  | 2 |
| 39 do 1½ do à 7s. 11d. }                                         | 15 | 8  | 9 |

261 Filles, de 1 à 4 ans.

|                                            |    |    |   |
|--------------------------------------------|----|----|---|
| 131 Verges de flanelle anglaise, à 5s..... | 32 | 15 | 0 |
| 131 do Coton, à 1s.....                    | 6  | 11 | 0 |
| 60 Paires de chaussons à 9d.....           | 2  | 5  | 0 |
| 60 do souliers, à 1s.....                  | 3  | 1  | 0 |

Articles additionnels.

|                                                                                                  |     |    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|-----|
| 540 Livres poudre à tirer, une livre pour chaque homme, £9 11s. 8d., 4½ 100 livres ..            | 51  | 15 | 0   |
| 2160 do balles et plomb (disons 20 quint.).....                                                  | 58  | 6  | 8   |
| 40 do fil à coudre.....                                                                          | 11  | 13 | 4   |
| 1130 Peignes, un à chaque homme et à chaque femme.....                                           | 37  | 13 | 4   |
| 1130 Coutaux de boucher.....                                                                     | 38  | 16 | 10½ |
| 880 Livres de fil à rets, à 4d. 4½ rets, accordant une ret à chaque homme tous les deux ans..... | 179 | 18 | 9   |
| 2000 Hameçons, 2s. 6d. 4½ 100.....                                                               | 2   | 10 | 0   |

380 13 11½  
£3536 4 3½

Il reste une balance de £278 18 5½. tous les ans en faveur de ce plan, que les Sauvages pourraient employer à s'acheter des chaudières, ou des fusils, suivant le besoin. Et dans mon opinion, ils ont des articles plus convenables à leur nouveau genre de vie qu'ils ne peuvent en trouver dans les présents qui leur sont distribués. Et je ne doute point, que des personnes plus versées dans le choix des marchandises pourraient encore choisir des articles sous le rapport du coût et de la qualité.

Chaque individu aurait maintenant les articles suivants ;—

| Hommes.           | Femmes.            | Garçons, 5 à 15.   | Garçons, 1 à 4.              | Filles, 5 à 14.        | Filles, 1 à 4.               |
|-------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|
| 1 Habit.....      | 2 Chemises.....    | 1 Capot.....       | 1 Robe de flanelle.....      | 1 Robe de flanelle.... | 1 Robe de flanelle.....      |
| 1 paire culottes. | 1 Mantelet.....    | 2 Chemises.....    | 2 Chemises.....              | 2 Chemises.....        | 2 chemises.....              |
| 2 Chemises.....   | 1 Robe.....        | 1 paire culottes.  | 1 p. souliers } pour ceux    | 1 paire souliers.....  | 1 p. souliers } pour ceux    |
| 1 paire souliers. | 1 paire mitasses.  | 1 do souliers.     | 1 p. chaussons } qui peuvent | 1 do chaussons....     | 1 p. chaussons } qui peuvent |
| 1 do chaussons.   | 1 do souliers..    | 1 do chaussons     | 1 Couverte.....              | 1 Couverte.....        | 1 Couverte.....              |
| 1 Chapeaux.....   | 1 do couverte..    | 1 Couverte.....    | Tous les deux ans.           | Tous les deux ans.     | Tous les deux ans.           |
| 1 Couverte.....   | Tous les deux ans. | Tous les deux ans. |                              |                        |                              |

Appendice

(T.)

24e Juin

- A.—Le drap manufacturé dans ce pays est beaucoup plus fort, et je crois qu'il conviendrait mieux que celui qui est importé.
- B.—C'est un coton manufacturé dans les Etats Unis, très fort, vendu dans ce pays pour 10d. ou 1s. la verge.
- C.—Le turkey stripe est un coton de couleur brune, plus fort et à meilleur marché que les indiennes.
- D.—Flanelle manufacturée et portée par les cultivateurs dans ce pays.
- E.—Souliers de peau de bœuf faits par les Canadiens dans le Bas Canada.
- E.—Chaussons de laine, faits par les cultivateurs dans les deux Provinces.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

(Signé)

T. G. ANDERSON,

Commis au Département des Sauvages, (en charge).

Penetanguishine, 19 Mars, 1829. \*

\* En Mars 1843, M. Anderson fit rapport aux Commissaires, qu'il ne pouvait pas trouver de plan qui put faciliter un changement d'équipement, pour les Sauvages civilisés, sans augmenter de beaucoup les dépenses. Il prit donc la liberté de suggérer qu'il ne fut fait aucun changement pour le moment.

APPENDICE No. 61.

| No. 1.—POUR LES HOMMES.                                                                                                                                  |  | Sterling. |    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------|----|-----|
|                                                                                                                                                          |  | £         | s. | d.  |
| Capots et culottes.—4 verges d'étoffe à 2s. 10d., 65.....                                                                                                |  | 0         | 11 | 6½  |
| Façon et fournitures.....                                                                                                                                |  | 0         | 10 | 0   |
| * 2 Chemises.—5 verges coton barré,—point de ces articles dans les magasins des réserves des Sauvages; chargé au prix du coton jaune, 5½d. la verge..... |  | 0         | 2  | 2½  |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 2  | 0   |
| 1 Couverte—3 points.....                                                                                                                                 |  | 0         | 9  | 3½  |
| 1 Chapeau.....                                                                                                                                           |  | 0         | 2  | 5½  |
|                                                                                                                                                          |  | £1        | 17 | 6   |
| POUR LES FEMMES.                                                                                                                                         |  |           |    |     |
| Etoffe—3 verges à 3s. 10d., 65.....                                                                                                                      |  | 0         | 8  | 8   |
| * Coton blanc, 3 verges,—il n'y en a point dans les magasins—chargé au même prix que le coton jaune, 5½d. la verge.....                                  |  | 0         | 1  | 3½  |
| 1 Couverte—2½ points.....                                                                                                                                |  | 0         | 7  | 4½  |
| 1 Chapeau.....                                                                                                                                           |  | 0         | 2  | 5½  |
|                                                                                                                                                          |  | £0        | 19 | 9½  |
| No. 2.                                                                                                                                                   |  |           |    |     |
| Capots et culottes.—4 verges gros drap à 4s. 10d., 77.....                                                                                               |  | 0         | 19 | 7   |
| Façon et fourniture.....                                                                                                                                 |  | 0         | 10 | 0   |
| Chemises—4½ verges de coton jaune à 6½d.....                                                                                                             |  | 0         | 1  | 11½ |
| Façon, etc., à 10d. chaque.....                                                                                                                          |  | 0         | 1  | 8   |
| * 1 Paire de souliers de peau de bœuf.....                                                                                                               |  | 0         | 1  | 3   |
| * 1 Paire de chaussons de laine.....                                                                                                                     |  | 0         | 0  | 8   |
| 1 Chapeau.....                                                                                                                                           |  | 0         | 2  | 5½  |
| 1 Couverte—3 points—en deux ans, à 9s. 3d.; 82, disons 1s. 2d.....                                                                                       |  | 0         | 4  | 8   |
|                                                                                                                                                          |  | £2        | 2  | 3   |
| POUR LES FEMMES.                                                                                                                                         |  |           |    |     |
| * 2 Chemises.—5 verges de coton jaune à 5½d.....                                                                                                         |  | 0         | 2  | 2½  |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 1  | 8   |
| * 1 Mantelet.—2½ verges turkey stripe—il n'y en a point dans le magasin—chargé au prix de l'indienne 1s. 2d.; 17 par verge.....                          |  | 0         | 2  | 11½ |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 1  | 0   |
| * 1 Jupon de flanelle.—8 verges de flanelle d'Angleterre, il n'y en a point dans le magasin, valeur supposée 1s. 6d., la verge.....                      |  | 0         | 12 | 0   |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 1  | 3   |
| * 1 Paire de mitasses.—½ verge de ratine à 3s. 6d.; 17 par verge.....                                                                                    |  | 0         | 2  | 7½  |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 0  | 6   |
| * 1 Paire de souliers de peau de bœuf.....                                                                                                               |  | 0         | 1  | 3   |
| 1 Couverte—2½ points, tous les deux ans, à 7s. 4d.; disons 1s. 2d.....                                                                                   |  | 0         | 3  | 8   |
|                                                                                                                                                          |  | £1        | 9  | 1½  |
| GARÇONS DE 5 A 15 ANS.                                                                                                                                   |  |           |    |     |
| * 1 Jupe et culottes.—4½ verges de flanelle anglaise, à 1s. 6d. la verge.....                                                                            |  | 0         | 6  | 8   |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 1  | 8   |
| * 2 Chemises.—4 verges coton jaune, à 5½d. la verge.....                                                                                                 |  | 0         | 1  | 9   |
| Façon, etc.,.....                                                                                                                                        |  | 0         | 1  | 8   |
| * 1 Paire de souliers de peau de bœuf.....                                                                                                               |  | 0         | 1  | 0   |
| 1 Couverte—2 points—tous les deux ans; à 4s. 10d.; 27, disons 1s. 2d.....                                                                                |  | 0         | 2  | 5   |
| * 1 Paire de chaussons de laine.....                                                                                                                     |  | 0         | 0  | 8   |
|                                                                                                                                                          |  | £0        | 15 | 11  |

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

| GARÇONS DE 1 A 4 ANS.                                                   |  | Sterling. |    |     |
|-------------------------------------------------------------------------|--|-----------|----|-----|
|                                                                         |  | £         | s. | d.  |
| * 1 Surtout—2 verges de flanelle anglaise, à 1s. 6d.                    |  | 0         | 3  | 0   |
| Façon, etc.,                                                            |  | 0         | 0  | 10  |
| 2 Chemises.—3 verges de coton jaune, à 5½d.                             |  | 0         | 1  | 3   |
| Façon, etc.,                                                            |  | 0         | 1  | 8½  |
| * 1 Paire de chaussons de laine                                         |  | 0         | 0  | 6   |
| 1 Couverte—2 points—en deux années, à 4s. 10d. ; 27, disons 1s. 2d.     |  | 0         | 2  | 5   |
| * 1 Paire de souliers de peau de bœuf                                   |  | 0         | 0  | 10  |
|                                                                         |  | £0        | 10 | 6½  |
| FILLES AGÉES DE 5 A 14 ANS.                                             |  |           |    |     |
| * 1 Robe.—8 verges de flanelle d'Angleterre à 1s. 6d.                   |  | 0         | 12 | 0   |
| Façon, etc.,                                                            |  | 0         | 1  | 0   |
| 2 Chemises.—5 verges de coton jaune à 5½d.                              |  | 0         | 2  | 2½  |
| Façon, etc.,                                                            |  | 0         | 1  | 8   |
| * 1 Paire de souliers de peau de bœuf                                   |  | 0         | 1  | 0   |
| * 1 Paire de chaussons de laine                                         |  | 0         | 0  | 8   |
| 1 Couverte.—2 points—tous les deux ans, à 4s. 10d. ; 27, disons 1s. 2d. |  | 0         | 2  | 5   |
|                                                                         |  | £1        | 0  | 11½ |
| FILLES AGÉES DE 1 A 4 ANS.                                              |  |           |    |     |
| * 1 Jaquette.—2 verges de flanelle d'Angleterre à 1s. 6d.               |  | 0         | 3  | 0   |
| Façon, etc.,                                                            |  | 0         | 1  | 0   |
| 2 Chemises.—5 verges de coton jaune, à 5½d.                             |  | 0         | 2  | 2½  |
| Façon, etc.,                                                            |  | 0         | 1  | 8   |
| * 1 Paire de souliers de peau de bœuf                                   |  | 0         | 0  | 10  |
| * 1 Paire de chaussons de laine                                         |  | 0         | 0  | 6   |
| 1 Couverte.—2 points—tous les deux ans, à 4s. 10d. 27.                  |  | 0         | 2  | 5   |
|                                                                         |  | £0        | 11 | 7½  |

Les articles marqués (\*) ne se trouvent pas dans les magasins. Les prix marqués sont les plus justes de Québec. La quantité des divers articles nécessaire, à la confection des vêtements, ainsi que le prix de la façon sont données sans garantie bien sûr.

Commissariat,  
Québec, 31 Janvier, 1843.

(Signé)

JOHN LANE,  
A. C. G.

APPENDICE No. 62.

CANADA EST.

Etat des Marchandises données en présens aux Sauvages, restant dans les Magasins de Sa Majesté, aux endroits cidessous mentionnés, dans le Canada Est, le 31 Octobre, 1842.

| ARTICLES.                          | Québec. | Montréal. | Total. | Prix.                | Montant sterling. |
|------------------------------------|---------|-----------|--------|----------------------|-------------------|
|                                    |         |           |        |                      | £ s. d.           |
| Etoffe .....                       |         | 1347½     | 1347½  | A 2s. 10d. 65        | 194 11 7½         |
| Toile d'Irlande .....              | 96      | 304       | 400    | " 1s. 3d. 75         | 26 5 0            |
| Coton gris .....                   |         | 1520½     | 1520½  | " 5½d.               | 33 5 1½           |
| Coton jaune .....                  |         | 127½      | 127½   | " 1s. 2d. 17         | 7 10 6½           |
| Couvertures, 1 point .....         |         | 58        | 58     | " 3s. 3d. 17         | 9 9 3½            |
| do 2½ do .....                     |         | 23        | 23     | " 7s. 4d. 2          | 8 1 8½            |
| Fusil à percussion pour Chef ..... | 16      | 27        | 43     | " 31s. 6d.           | 69 14 6           |
| Carabines do do .....              | 10      | 9         | 19     | " 29s. 4d. 8         | 27 18 6           |
| do pour Chefs .....                | 1       |           | 1      | " 31s. 6d.           | 1 11 6            |
| Caps à percussion .....            | 13000   | 2000      | 15000  | " 4s. 4½ M.          | 3 0 0             |
| Médailles .....                    | 31      | 97        | 128    | " 25s. 2d. 4         | 161 5 7           |
| Tomahawk et manches .....          | 1       |           | 1      | " 3s. 4d. 95         | 3 5               |
| Pavillons .....                    |         | 9         | 9      | " 6s. 9d. 9          | 3 1 5             |
| Pierres à fusil .....              |         | 7616      | 7616   | " 23s. 9d. 5s. 4½ M. | 8 19 11           |
| Balles .....                       | 133     | 144       | 277    | " 25s. 4½ quint.     | 3 1 9½            |
| Plomb .....                        | 225     | 32        | 257    | " 25s. 4½ quint.     | 2 17 4½           |
| Moules à balles .....              | 10      | 9         | 19     | " 6d.                | 0 9 6             |
|                                    |         |           |        |                      | £56 6 10          |

Montant à cinq cent soixante et une livres six cholins et dix deniers sterling.

(Signé)

WILLIAM FILDER,  
C. G.

Commissariat, Canada,

(Signé)

JOHN LANE,  
A. C. G.

Montréal, 26 Décembre, 1842.

APPENDICE No. 63.

Appendice (T.)

CANADA OUEST.

ETAT des MARCHANDISES données en PRÉSENTS aux SAUVAGES restant dans les Magasins de Sa Majesté aux endroits ci dessous mentionnés, dans le CANADA OUEST, le 31 Octobre, 1842.

24e Juin.

| ARTICLES.                     | Kingston. | Toronto. | London. | Amherstburgh. | Penetanguishine. | Total. | Prix.                       | Montant   |    |    |
|-------------------------------|-----------|----------|---------|---------------|------------------|--------|-----------------------------|-----------|----|----|
|                               |           |          |         |               |                  |        |                             | Sterling. |    |    |
|                               |           |          |         |               |                  |        |                             | £         | s. | d. |
| Drap Verges                   | 3         | 172      | 62      | 149           | 5                | 391    | A 4s. 10d. 77               | 95        | 16 | 13 |
| Rattine do                    | 83        | 1396     | 233     | 646           |                  | 2359   | " 3s. 6d. 17                | 414       | 9  | 11 |
| Caddies do                    | 143       | 331      | 90      | 611           |                  | 1177   | " 1s. 9d.                   | 103       | 0  | 2  |
| Molton do                     | 135       | 1487     | 311     | 1655          |                  | 3588   | " 1s. 4d. 27                | 243       | 5  | 9  |
| Etoffs do                     | 265       | 9668     | 600     | 3718          | 109              | 14362  | " 2s. 10d. 65               | 2073      | 10 | 5  |
| Toile d'Irlande do            | 76        | 612      | 63      | 237           | 6                | 995    | " 1s. 3d. 75                | 65        | 5  | 10 |
| Flanelle do                   |           | 50       |         |               |                  | 60     | " 1s. 7d.                   | 3         | 19 | 2  |
| Indienne do                   | 729       | 4776     | 789     | 2660          | 121              | 9076   | " 1s. 2d. 17                | 535       | 17 | 2  |
| Coton gris do                 | 353       | 6019     | 909     | 2032          |                  | 9314   | " 5d.                       | 203       | 14 | 11 |
| Osnaburgh do                  |           |          |         |               | 142              | 142    | " 6d. 39                    | 3         | 15 | 10 |
| Bed Luce do                   |           |          |         |               | 18522            | 18522  | " 9d. 2 1/2 12 verges       | 59        | 3  | 4  |
| Ruban do                      |           |          |         |               | 3447             | 3447   | " 2s. 9d. 35 1/2 18 verges  | 26        | 12 | 2  |
| Tavelle ou bordure do         |           | 996      |         |               | 47144            | 48140  | " 9d. 2s. 1/2 12 verges     | 153       | 15 | 7  |
| 1 Point Nombre                | 69        | 543      | 117     | 502           |                  | 1231   | " 3s. 3d. 11                | 200       | 12 | 0  |
| 1/2 do                        | 51        | 390      | 96      | 540           |                  | 1077   | " 3s. 9d. 15                | 202       | 12 | 2  |
| 2 do                          | 68        | 663      | 87      | 367           |                  | 1185   | " 4s. 10d. 27               | 287       | 14 | 2  |
| 2 1/2 do                      | 80        | 781      | 236     | 1341          |                  | 2438   | " 7s. 4d. 2                 | 895       | 19 | 3  |
| 3 do                          | 94        | 1244     | 227     | 638           |                  | 2203   | " 9s. 3d. 82                | 1026      | 8  | 3  |
| Mouchoirs de soie do          |           |          |         |               | 37               | 37     | " 23s. 1/2                  | 3         | 10 | 11 |
| do Romal do                   |           |          |         |               | 189              | 189    | " 7s. 8d. 1/2               | 6         | 0  | 9  |
| Chapeaux de chefs, ornés do   |           |          |         |               | 165              | 165    | " 4s. 7d. 2                 | 37        | 19 | 0  |
| do unis do                    |           |          |         |               | 159              | 159    | " 2s. 8d. 2                 | 21        | 6  | 7  |
| Peignes do                    | 7534      | 10272    | 463     | 2557          |                  | 20826  | " 3s. 1d. 8 1/2             | 273       | 6  | 10 |
| Pavillons do                  | 4         | 88       |         | 2             | 30               | 124    | " 6s. 9d. 9d.               | 42        | 6  | 3  |
| Petites hachos do             |           | 3        |         |               | 151              | 151    | " 1s. 1d. 8                 | 8         | 17 | 1  |
| Aleines do                    | 5545      | 2786     | 463     | 1218          |                  | 10012  | " 3d. 15 1/2 12             | 12        | 6  | 2  |
| do à canot do                 | 8         | 300      |         |               | 934              | 1242   | " 1s. 2d. 95                | 0         | 18 | 8  |
| Poêles à frire do             |           |          |         |               | 15               | 15     | " 11d. 02 1/2               | 8         | 3  | 1  |
| Tisonniers do                 |           | 654      |         |               | 1477             | 2131   | " 4s. 8d. 7 1/2             | 94        | 7  | 3  |
| Couteaux de boucher do        | 326       | 1927     | 463     | 2077          |                  | 4793   | " £4 8s. 10d. 8 1/2 9       | 684       | 10 | 7  |
| Chaudières de cuivre do       | 141       | 1160     | 36      | 48            | 1                | 1386   | " £1 4s. 4d. 42 1/2 10      | 47        | 12 | 9  |
| do ferblanc do                | 75        | 312      |         |               | 4                | 391    | " 4d. 2 1/2 100             | 4         | 1  | 1  |
| Aiguilles à coudre do         | 5031      | 11141    | 1852    | 4872          |                  | 22899  | " 2s. 10d. 5 1/2 grosse     | 3         | 11 | 2  |
| Hameçons do                   |           |          |         |               | 3566             | 3566   |                             |           |    |    |
| Hambre lignes, Cod et Hand do |           |          |         |               | 66               | 66     | " 20s. 8d. 4 1/2 12         | 5         | 14 | 5  |
| Châles de coton do            | 10        | 55       | 5       | 19            |                  | 89     | " 2s. 11d. 17 chaque        | 13        | 0  | 10 |
| Fusils de chefs do            |           | 239      |         |               |                  | 239    | " 31s. 6d.                  | 376       | 8  | 6  |
| do carabines do               |           | 287      |         |               |                  | 287    | " 29s. 4d. 8                | 421       | 17 | 9  |
| do chefs do                   | 50        | 221      |         | 23            | 3                | 297    | " 31s. 6d.                  | 467       | 15 | 6  |
| do carabines do               | 57        | 241      |         | 2             | 28               | 328    | " 29s. 4d. 8                | 490       | 19 | 7  |
| do communs do                 | 77        |          |         |               | 48               | 125    | " 14s. 8d. 4                | 91        | 17 | 6  |
| Capsules à percussion do      |           | 228500   |         |               |                  | 228500 | " 4s. 1/2 M.                | 45        | 14 | 0  |
| Tomahawks do                  |           | 2138     |         |               | 519              | 2657   | " 3s. 4d. 95                | 453       | 7  | 0  |
| do manches de pipe do         |           | 2045     |         |               | 514              | 2559   | Chargé avec Tomahawks       |           |    |    |
| Tirre bourres do              | 1638      |          |         |               | 1550             | 3188   | " A 2s. 15 1/2 12           | 26        | 14 | 7  |
| Pierres à fusil do            | 616       | 5597     | 950     | 2292          |                  | 9455   | " 23s. 7d. 5 1/2 M.         | 11        | 3  | 4  |
| Batterie de fusil do          |           |          |         |               | 26               | 26     | " £2 6s. 1/2 12             | 4         | 19 | 8  |
| Moule à balles do             | 296       |          |         |               |                  | 296    | " 6d. chaque                | 7         | 8  | 0  |
| Ornements do                  |           | 36       |         |               | 12               | 48     | " 21s. 3d. 3d. chaque       | 51        | 1  | 2  |
| Médailles do                  |           | 81       |         | 3             | 18               | 102    | " 25s. 2d. 4d. chaque       | 128       | 10 | 4  |
| Pendants d'oreilles do        |           | 147      |         |               |                  | 147    | " 8s. 2d. 17 1/2 12 prs.    | 5         | 0  | 2  |
| Bracelets do                  |           |          |         |               | 4                | 4      | " 18s. 10d. 8               | 3         | 15 | 7  |
| Souliers do                   |           |          |         | 1             |                  | 1      | " 8s. 9d. courant 24s. 4d.  | 0         | 7  | 3  |
| Bas livrés do                 |           |          |         |               | 150              | 150    | " 72d.                      | 51        | 1  | 3  |
| Fil à coudre do               | 265       | 69       | 22      | 128           | 1                | 485    | " 2s. 1d. 2                 | 51        | 0  | 4  |
| Fil à soie do                 |           |          |         |               | 142              | 142    | " 1s. 1d. 8 1/2 livre       | 8         | 3  | 3  |
| Corde do                      |           |          |         |               | 30               | 30     | " 8d. 05 1/2 livre          | 1         | 0  | 1  |
| Fil à rats do                 | 36        |          |         |               | 245              | 281    | " 1s. 8d. 7 1/2 livre       | 24        | 5  | 7  |
| Tabac do                      |           | 1467     | 491     | 2538          |                  | 4496   | " 63d. cour. 24s. 4d. cour. | 126       | 9  | 0  |
| Balles do                     | 192       | 1464     | 475     | 2481          |                  | 4612   | " 25s. 1/2 quint.           | 51        | 9  | 5  |
| Plomb do                      | 666       | 4971     | 1631    | 8560          | 10               | 15838  | " 25s. 1/2 quint.           | 176       | 15 | 3  |
| Boutons douzaine do           |           |          |         |               | 100              | 100    | " 8s. 6 1/2 grosse          | 3         | 7  | 1  |
|                               |           |          |         |               |                  |        |                             | 10946     | 18 | 3  |

Le montant à dix mille neuf cent quarante six louis dix-huit chelins et trois deniers trois quarts.

(S'igné)

WILLIAM FILDER, C. G.

(Signé)

JOHN LANE, A. C. G.

APPENDICE No. 64.

HAUT CANADA.

ETAT des valeurs données en PRÉSENS aux SAUVAGES restant en la possession du Commissariat à la fin de chaque semestre, depuis le 30 Septembre, 1836, jusqu'au 31 Mars, 1842.

|                                           | PAYÉS. | Valeur sterling. |    |     |
|-------------------------------------------|--------|------------------|----|-----|
|                                           |        | £                | s. | d.  |
| Semestre expirant—30 Septembre, 1836..... |        | 11758            | 12 | 5   |
| Do do 31 Mars, 1837.....                  |        | 10204            | 9  | 2½  |
| Do do 30 Septembre, 1837.....             |        | 6747             | 4  | 7½  |
| Do do 31 Mars, 1838.....                  |        | 6311             | 13 | 3½  |
| Do do 30 Septembre, 1838.....             |        | 4659             | 14 | 11½ |
| Do do 31 Mars, 1839.....                  |        | 8162             | 12 | 7½  |
| Do do 30 Septembre, 1839.....             |        | 7288             | 13 | 7   |
| Do do 31 Mars, 1840.....                  |        | 6608             | 8  | 11  |
| Do do 30 Septembre, 1840.....             |        | 8273             | 0  | 11  |
| Do do 31 Mars, 1841.....                  |        | 13132            | 9  | 11½ |
| Do do 30 Septembre, 1841.....             |        | 11047            | 6  | 7½  |
| Do do 31 Mars, 1842.....                  |        | 8153             | 1  | 2½  |

APPENDICE No. 65.

ETAT indiquant la description et la valeur des PRÉSENS achetés par le Commissariat pour le Département des Sauvages, dans le Haut Canada, pour chaque semestre, depuis le 1<sup>er</sup> Octobre, 1836, jusqu'au 31 Mars, 1842, inclusivement.

| PÉRIODE.                             | DESCRIPTION.                                           | Montant sterling. |      |     |    |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|------|-----|----|
|                                      |                                                        | £                 | s.   | d.  |    |
| Semestre expirant—31 Mars, 1837..... | Plomb et aleines à souliers.....                       | 142               | 12   | 11½ |    |
| Do do do do.....                     | Fil et coton.....                                      | 129               | 2    | 3½  |    |
| Do do do do.....                     | Kersey canadien.....                                   | 10                | 15   | 3½  |    |
| Do do do do.....                     | Etoffes de laine.....                                  | 49                | 19   | 3   |    |
| Do do do do.....                     | Aiguilles à coudre.....                                | 2                 | 0    | 9½  |    |
| Do do do do.....                     | Etoffes de laine.....                                  | 70                | 0    | 6½  |    |
| Do do do do.....                     | Peignes de cornes.....                                 | 15                | 11   | 9½  |    |
| Do do do do.....                     | Etoffe canadienne, fil, aiguilles, tabac et plomb..... | 48                | 15   | 11½ |    |
| Do do do do.....                     | Flushing.....                                          | 45                | 9    | 1   |    |
| Do do do do.....                     | Tabac.....                                             | 35                | 7    | 2½  |    |
| Do do do do.....                     | Flushing.....                                          | 44                | 11   | 9½  |    |
| Do do do do.....                     | Balles et plomb.....                                   | 2                 | 9    | 2½  |    |
| Do do do do.....                     | Couteaux de boucher.....                               | 57                | 2    | 4½  |    |
| Do do do do.....                     | Balles et plomb.....                                   | 0                 | 17   | 4   |    |
| Do do do do.....                     | Couvertes, balles et pierres à fusil.....              | 160               | 1    | 0   |    |
| Do do do do.....                     | Couvertes, plomb, et pierres à fusil.....              | 506               | 18   | 10½ |    |
|                                      |                                                        |                   | 1321 | 15  | 9½ |
| Do do 30 Septembre, 1837.....        | Drap de pilote et flushing.....                        | 194               | 2    | 10½ |    |
| Do do do do.....                     | Cassinette.....                                        | 67                | 19   | 4   |    |
| Do do do do.....                     | Kersey gris.....                                       | 94                | 4    | 9   |    |
| Do do do do.....                     | Châles de coton.....                                   | 1                 | 7    | 0   |    |
| Do do do do.....                     | Peignes d'ivoire.....                                  | 67                | 4    | 10½ |    |
| Do do do do.....                     | Fil à coudre.....                                      | 6                 | 16   | 0   |    |
| Do do do do.....                     | Aleines de cordonnier.....                             | 2                 | 0    | 5½  |    |
| Do do do do.....                     | Fusils, pierres à fusil et aiguilles.....              | 1                 | 14   | 1   |    |
| Do do do do.....                     | Plomb à tirer.....                                     | 46                | 10   | 8   |    |
| Do do do do.....                     | Plomb.....                                             | 0                 | 7    | 6   |    |
| Do do do do.....                     | Poudre.....                                            | 1                 | 7    | 0   |    |
| Do do do do.....                     | Fusils, pierres à fusil et plomb.....                  | 1                 | 7    | 0   |    |
| Do do do do.....                     | Tabac.....                                             | 21                | 6    | 8½  |    |
| Do do do do.....                     | Couvertes.....                                         | 285               | 15   | 2   |    |
| Do do do do.....                     | Plomb.....                                             | 7                 | 7    | 4   |    |
|                                      |                                                        |                   | 732  | 0   | 3½ |
| Do do 31 Mars, 1838.....             | Tabac.....                                             |                   | 72   | 3   | 5  |
| Do do 30 Septembre, 1838.....        | Indienne.....                                          | 75                | 11   | 3   |    |
| Do do do do.....                     | Tabac.....                                             | 30                | 13   | 11  |    |
|                                      |                                                        |                   | 106  | 5   | 2  |
| Do do 31 Mars, 1839.....             | Drap et indienne.....                                  | 709               | 5    | 2   |    |
| Do do do do.....                     | Tabac.....                                             | 115               | 14   | 4   |    |
| Do do do do.....                     | Coton.....                                             | 0                 | 0    | 0   |    |
| Do do do do.....                     | Indienne.....                                          | 14                | 8    | 7   |    |
|                                      |                                                        |                   | 839  | 8   | 1  |



ÉTAT indiquant la description et la valeur des présens, etc.—(Continuation.)

Appendice (T.)

| PÉRIODE.             |                    |                                        | DESCRIPTION. | Montant sterling. |    |      | 24e Juin. |
|----------------------|--------------------|----------------------------------------|--------------|-------------------|----|------|-----------|
| £                    | s.                 | d.                                     | £            | s.                | d. |      |           |
| Semestre expirant—30 | Septembre, 1839    | Fil .....                              | 4            | 12                | 9  |      |           |
| Do do                | do do              | Chaudières de cuivre .....             | 50           | 14                | 9  |      |           |
| Do do                | do do              | Tabac .....                            | 105          | 16                | 8  |      |           |
| Do do                | do do              | Fusils communs .....                   | 37           | 10                | 0  |      |           |
| Do do                | do do              | Grosse étoffe .....                    | 1383         | 19                | 5  |      |           |
| Do do                | do do              | Indienne .....                         | 262          | 17                | 0  |      |           |
| Do do                | do do              | Châles .....                           | 4            | 5                 | 0  |      |           |
| Do do                | do do              | Tabac .....                            | 8            | 11                | 1  |      |           |
| Do do                | do do              | Indienne .....                         | 22           | 2                 | 9  |      |           |
| Do do                | do do              | Couteaux de boucher .....              | 6            | 11                | 3  |      |           |
| Do do                | do do              | Toile .....                            | 3            | 9                 | 9  |      |           |
| Do do                | do do              | Molton .....                           | 96           | 7                 | 7  |      |           |
|                      |                    |                                        |              |                   |    | 1678 | 12 1      |
| Do do                | 31 Mars, 1840      | Tabac .....                            | 9            | 4                 | 8  |      |           |
| Do do                | do do              | Fil et coton .....                     | 10           | 11                | 6  |      |           |
|                      |                    |                                        |              |                   |    | 19   | 16 2      |
| Do do                | 30 Septembre, 1840 | Point de rapport pour le présent ..... |              |                   |    |      |           |
| Do do                | 31 Mars, 1841      | Drap .....                             | 11           | 10                | 0  |      |           |
| Do do                | do do              | Caddies .....                          | 22           | 18                | 6  |      |           |
| Do do                | do do              | Molton .....                           | 39           | 6                 | 6  |      |           |
| Do do                | do do              | Rattine .....                          | 256          | 11                | 7  |      |           |
| Do do                | do do              | Indienne .....                         | 69           | 6                 | 10 |      |           |
| Do do                | do do              | Tabac .....                            | 181          | 1                 | 4  |      |           |
| Do do                | do do              | Pierres à fusil .....                  | 2            | 17                | 10 |      |           |
|                      |                    |                                        |              |                   |    | 486  | 7 4       |
| Do do                | 30 Septembre, 1841 | Tabac .....                            | 115          | 15                | 3  |      |           |
| Do do                | do do              | Pierres à fusil .....                  | 4            | 18                | 9  |      |           |
| Do do                | do do              | Indienne .....                         | 33           | 18                | 3  |      |           |
| Do do                | do do              | Coton .....                            | 37           | 5                 | 11 |      |           |
|                      |                    |                                        |              |                   |    | 159  | 18 5      |
| Do do                | 31 Mars, 1842      | Caddies .....                          | 79           | 11                | 4  |      |           |
| Do do                | do do              | Couvertes .....                        | 184          | 13                | 10 |      |           |
| Do do                | do do              | Aiguilles .....                        | 2            | 6                 | 10 |      |           |
| Do do                | do do              | Balles et plomb .....                  | 319          | 10                | 6  |      |           |
| Do do                | do do              | Pierres à fusil .....                  | 4            | 12                | 11 |      |           |
| Do do                | do do              | Tabac .....                            | 147          | 3                 | 4  |      |           |
| Do do                | do do              | Souliers .....                         | 0            | 8                 | 9  |      |           |
| Do do                | do do              | Aleines .....                          | 4            | 6                 | 1  |      |           |
| Do do                | do do              | Peignes .....                          | 24           | 5                 | 0  |      |           |
| Do do                | do do              | Indienne et coton .....                | 308          | 19                | 10 |      |           |
| Do do                | do do              | Couteaux de boucher .....              | 32           | 4                 | 2  |      |           |
| Do do                | do do              | Fil .....                              | 16           | 11                | 3  |      |           |
| Do do                | do do              | Rattine .....                          | 54           | 8                 | 9  |      |           |
|                      |                    |                                        |              |                   |    | 982  | 12 3      |

APPENDICE No. 66.

TERREINS VENDUS A CETTE ÉPOQUE.

| DATE.              | NOM DES TRIBUS.                                       | SUPERFICIE EN ACRES.                  | MONTANT PAYÉ. |    |    | NATURE DU PAIEMENT.                                                                        |
|--------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|----|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    |                                                       |                                       | £             | s. | d. |                                                                                            |
| 19 Mai 1790        | Chippaouais                                           | 2000000                               | 1200          | 0  | 0  | Sterling.                                                                                  |
| 7 Décembre, 1792   | Mississagas                                           | 3000000                               | 1180          | 7  | 4  |                                                                                            |
| 19 Mai 1795        | Chippaouais                                           | 28000                                 | 100           | 0  | 0  |                                                                                            |
| 21 Août, 1797      | Mississagas                                           | 3460                                  | 75            | 2  | 6  | En marchandises.                                                                           |
| 11 Septembre, 1800 | Outaouais, Chippaouais, Pottawatimies, et Weyondottes | 1078                                  | 300           | 0  | 0  | En marchandises.                                                                           |
| 1 Août, 1805       | Mississagas                                           | Non indiquée, mais les bornes fixées. | 0             | 10 | 0  | Et diverses marchandises et autres considérations de valeur données le 23 Septembre, 1787. |
| 6 Septembre, 1806  | Mississagas                                           | 85000                                 | 1000          | 0  | 0  |                                                                                            |
| 17 Novembre, 1815  | Chippaouais                                           | 250000                                | 4000          | 0  | 0  |                                                                                            |
| 6 Août, 1816       | Mississagas                                           | 428                                   | 107           | 0  | 0  |                                                                                            |

24e Juin.

CESSION FAITE EN CONSIDÉRATION DE RENTES.

| De la cession.       | Nom des Tribus.                               | Superficie en acres. | Montant des rentes. |    |    | Condition et nature de la rente.                                                                            |
|----------------------|-----------------------------------------------|----------------------|---------------------|----|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      |                                               |                      | £                   | s. | d. |                                                                                                             |
| 20 Juillet, 1820.... | Mohawks de la Baie de Quinté .....            | 33380                | 450                 | 0  | 0  | £2 10s. en marchandises à chaque membre des Tribus, mais n'excédant pas £150 par année.                     |
| 31 Mai, 1819.....    | Mississagas de Alnwick....                    | 2748000              | 640                 | 10 | 0  |                                                                                                             |
| 28 Octobre, 1818.... | Mississagas de Crédit .....                   | 648000               | 522                 | 10 | 0  | £2 10s. en marchandises à chaque membre des Tribus, mais n'excédant pas £642 10s. par ann. En marchandises. |
| 5 Novembre, 1818.    | Mississagas des Lacs Rico et Mud.....         | 1951000              | 740                 | 0  | 0  |                                                                                                             |
| 17 Octobre, 1818.... | Chippouais des Lacs Huron et Simcoo .....     | 1592000              | 1200                | 0  | 0  | En marchandises.                                                                                            |
| 26 Avril, 1825 ....  | Chippouais du Chenal Ecarté et St. Clair..... | 2200000              | 1100                | 0  | 0  |                                                                                                             |
| 9 Mai, 1820.....     | Chippouais de la Rivière Thames .....         | 580020               | 600                 | 0  | 0  | £2 10s. en marchandise à chaque membre des Tribus, mais n'excédant pas £600 par année.                      |
| 25 Octobre, 1826.... | Moraviens du Thames ....                      | 25000                | 150                 | 0  | 0  |                                                                                                             |
| 9 Août, 1826.....    | Sauvages Sauguen.....                         | 1500000              | 1250                | 0  | 0  | £2 10s. en marchandises à chaque membre des Tribus, mais n'excédant pas £1250 par année.                    |

APPENDICE No. 68.

MEMORANDUM des conditions et des termes auxquels les différentes Tribus de Sauvages en Canada ont cédé leurs terres à la Couronne en considération de rentes ; étant extrait des titres originaux ou des marchés provisoires, exécutés lors de la cession.

MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Rente.....£450 0 0

" Il est expressément déclaré par les présentes qu'il est compris et entendu, par et entre les parties concernées en la présente indenture, lors de l'exécution d'icelle, que la considération, donnée pour l'achat des terres ainsi cédées, sera payé en la manière suivante, savoir : au lieu du paiement annuel de la somme de £450, en marchandises, tel qu'il est ci-mentionné ; chaque individu faisant partie des Mohawks ou des Six Nations, maintenant résidant sur les terres des Mohawks, dans la Baie de Quinté, recevra durant sa vie un paiement annuel de £2 10s. en marchandises, suivant les prix de Montréal ; cette somme étant environ la part ou le dividende qui revient à chaque individu, suivant la population actuelle ; et que ce paiement annuel de £2 10s. en marchandises comme susdit, sera fait pour toujours, à l'avenir, à chaque individu qui pourra résider sur la dite étendue de terre, lors de la distribution annuelle des présents, et sera comme quittance générale du prix mentionné dans le dit acte ; pourvu que chaque tel individu soit descendant des personnes qui sont actuellement les possesseurs de la dite étendue de terre ; et pourvu aussi que le montant du dit paiement n'excédera jamais, en aucune année, la somme de £450.

" Bas Canada : Pourvu toujours, et il est expressément compris et entendu, par les dits chefs et principaux de la dite nation, que la rente susdite sera payée en la manière suivante, savoir : dans la délivrance ou la distribution des dites marchandises—chaque individu composant cette partie de la Nation des Chippouais, qui a jusqu'à présent habité et réclamé la réserve cédée par les présentes, et chacun de leurs descendants aura droit à une part égale ; et s'il arrivait, par la suite, que par la mort ou les émigrations, le nombre des individus que les chefs et principaux des dits sauvages, déclarent à l'époque de l'exécution de cette cession, se monter à 440, tombe au dessous de la moitié du nombre actuel, alors la dite annuité sera réduite de moitié, et continuera à être ainsi réduite jusqu'à ce qu'il paraisse que le résidu se soit diminué de moitié, auquel cas la rente sera réduite dans la même proportion ; et que le même principe continuera à être suivi : pourvu cependant qu'il n'y aura pas de réduction dans la dite rente pour diminution dans le nombre, tant que les dits sauvages ou leur postérité, égalèrent en nombre la moitié du nombre qui a droit à ces paiements suivant l'énumération qui précède ; et que dans tous les cas, la dite rente sera distribuée parmi les dits sauvages en la manière ci-devant mentionnée."

LES CHIPPAOUAIS DU CHENAL ECARTÉ ET DE ST. CLAIR.

Rente.....£1,100 0 0

" Qu'il sera payé tous les ans à perpétuité, aux dits Sauvages de la nation des Chippouais, habitant maintenant la dite réserve, et à leur postérité, la somme de £1,100 argent courant du Haut Canada, en marchandises, aux prix ordinairement payés à la dite époque, pour les dites marchandises, dans la cité de Montréal, dans la province du

LES CHIPPAOUAIS DES LACS HURON ET SIMCOE.

Rente.....£1,200 0 0

" Pour être la dite somme de £1,200 courant, payée aux dites Nations de Sauvages, résidant comme ci-dessus mentionné, tous les ans et chaque année, à perpétuité, en marchandises évaluées suivant les prix de Montréal."

LES CHIPPAOUAIS DE LA RIVIÈRE THAMES,

Rente.....£600 0 0

“ Pour être payée à chaque homme, femme et enfant de la dite Nation des Chippaouais, qui lorsque le dit marché a été passé, habitaient et réclamaient la dite étendue de terre et à leurs descendants à jamais, une rente annuelle de £2 10s., argent courant du Haut Canada, en marchandises et effets aux prix de Montréal; Pourvu toujours que le nombre des personnes qui ont droit à recevoir la dite somme, n'excédera en aucun cas, le nombre de 240 personnes.”

LES MISSISSAGAS DE LA RIVIÈRE CRÉDIT.

Rente.....£522 10 0

“ Pour être payée aux dites Nations des Sauvages, habitant comme susdit, annuellement et pour chaque année, à perpétuité, la dite somme de £ 522 10s. courant, en marchandises, suivant les prix de Montréal,”

LES MISSISSAGAS DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Rente.....£642 10 0

“ Pour être payée à chaque homme, femme et enfant de la Nation des Sauvages Mississagas, qui lors de l'exécution du dit marché, habitaient et réclamaient la dite réserve, et à leurs descendants à jamais, une rente de £2 10s., argent courant du Haut Canada, en effets et marchandises aux prix de Montréal: Pourvu toujours que le nombre de personnes qui auront droit à recevoir la dite somme, n'excédera en aucun cas, le nombre de 257 personnes.”

LES MISSISSAGAS DES LACS RICE ET MUD.

Rente.....£740 0 0

“ Pour être payée aux dites Nations Sauvages, habitant comme susdit, annuellement et pour chaque année, à perpétuité, la dite somme de £740 courant, en marchandises, aux prix de Montréal.”

LES MORAVIENS DE LA RIVIÈRE THAMES.

Rente.....£150 0 0

“ À condition qu'il nous paie une rente de \$600 chaque année, le 1<sup>er</sup> jour d'Avril.”

LES SAUGEENS DU LAC HURON.

Rente.....£1,250 0 0

Est payée conformément à la Dépêche de Lord John Russell à Sir George Arthur, en date du 19 Septembre, 1840, dont ci-suit un extrait:—

“ En conséquence, j'ai à vous autoriser à distribuer, à chaque membre de la Tribu, une rente ordinaire de £2 10s. La rente n'augmentera pas avec la Tribu, mais diminuera avec elle, suivant la réduction qu'il y aura dans le nombre.”

APPENDICE No. 69.

ETAT indiquant les rentes payables aux différentes tribus de Sauvages dans le Haut Canada,—le montant disponible au commencement de l'année,—les dépenses annuelles,—et la balance restant due à la fin de chaque année depuis 1836 jusqu'à 1842.

LES CHIPPAOUAIS du CHENAL ECARTÉ et de St. CLAIR.—Rente £1100.

| PERIODE.                         | Montant disponible étant la rente avec la balance de l'année précédente. |    |    | Dépense annuelle. |    |    | Balance à la fin de l'année. |    |     |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----|----|-------------------|----|----|------------------------------|----|-----|
|                                  | £                                                                        | s. | d. | £                 | s. | d. | £                            | s. | d.  |
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |                                                                          |    |    |                   |    |    | 693                          | 9  | 11  |
| do do 1837.....                  | 1793                                                                     | 9  | 11 | 1120              | 2  | 10 | 673                          | 7  | 1   |
| do do 1838.....                  | 1773                                                                     | 7  | 1  | 879               | 15 | 6  | 893                          | 11 | 7   |
| do do 1839.....                  | 1993                                                                     | 11 | 7  | 1478              | 6  | 1  | 515                          | 5  | 6   |
| do do 1840.....                  | 1615                                                                     | 5  | 6  | 318               | 13 | 1  | 1296                         | 12 | 5   |
| do do 1841.....                  | 2396                                                                     | 12 | 5  | 934               | 4  | 2  | 1462                         | 8  | 3   |
| do do 1842.....                  | 2562                                                                     | 8  | 3  | 1612              | 0  | 4½ | 950                          | 7  | 10½ |

CHIPPAOUAIS de la RIVIÈRE THAMES.—Rente £600.

|                                  |      |    |    |      |    |     |       |    |    |
|----------------------------------|------|----|----|------|----|-----|-------|----|----|
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |      |    |    |      |    |     | 933   | 13 | 1  |
| do do 1837.....                  | 1532 | 13 | 1  | 1391 | 0  | 8½  | 141   | 12 | 4½ |
| do do 1838.....                  | 741  | 13 | 4½ | 1061 | 16 | 9½  | *320  | 4  | 4½ |
| do do 1839.....                  | 279  | 15 | 7½ | 493  | 19 | 7½  | *214  | 4  | 0  |
| do do 1840.....                  | 385  | 16 | 0  | 285  | 0  | 0   | 100   | 16 | 0  |
| do do 1841.....                  | 700  | 16 | 0  | 311  | 18 | 0   | * 388 | 18 | 0  |
| do do 1842.....                  | 988  | 18 | 0  | 417  | 1  | 10½ | 571   | 16 | 1½ |

\* Les sommes marquées ainsi (\*) indiquent l'excédant des dépensés.

ETA T indiquant les rentes payables aux différentes Tribus.—Continuation.

MISSISSAGAS de la RIVIERE CREDIT.—Rente £522 10 0.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

| PERIODE.                         | Montant disponible étant la rente avec la balance de l'année précédente. |    |     | Dépense annuelle. |    |    | Balance à la fin de l'année. |    |     |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----|-----|-------------------|----|----|------------------------------|----|-----|
|                                  | £                                                                        | s. | d.  | £                 | s. | d. | £                            | s. | d.  |
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |                                                                          |    |     |                   |    |    | 326                          | 10 | 8½  |
| do do 1837.....                  | 849                                                                      | 0  | 8½  | 819               | 0  | 7½ | 0                            | 0  | 0½  |
| do do 1838.....                  | 523                                                                      | 10 | 0½  | 762               | 0  | 0  | 239                          | 9  | 11½ |
| do do 1839.....                  | 283                                                                      | 0  | 0½  | 320               | 12 | 0½ | 37                           | 11 | 11½ |
| do do 1840.....                  | 484                                                                      | 18 | 0½  | 515               | 12 | 4  | 30                           | 14 | 3½  |
| do do 1841.....                  | †675                                                                     | 14 | 11½ | 289               | 12 | 1½ | 386                          | 2  | 10½ |
| do do 1842.....                  | 908                                                                      | 12 | 10½ | 292               | 10 | 0  | 616                          | 2  | 10½ |

† £183 19s. 3d. qu'il faut ajouter pour balance des arrérages de la rente.

MISSISSAGAS de ALNWICK.—Rente £530 et † £642 10s.

|                                  |       |    |    |      |    |    |      |    |    |
|----------------------------------|-------|----|----|------|----|----|------|----|----|
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |       |    |    |      |    |    | 1216 | 17 | 2½ |
| do do 1837.....                  | 1746  | 17 | 2½ | 389  | 0  | 0  | 1357 | 17 | 2½ |
| do do 1838.....                  | 1887  | 17 | 2½ | 1333 | 14 | 6½ | 554  | 2  | 8½ |
| do do 1839.....                  | 1084  | 2  | 8½ | 762  | 10 | 0  | 321  | 12 | 8½ |
| do do 1840.....                  | 851   | 12 | 8½ | 536  | 7  | 6  | 315  | 5  | 2½ |
| do do 1841.....                  | †1295 | 5  | 2½ | 582  | 0  | 4½ | 713  | 4  | 9½ |
| do do 1842.....                  | 1355  | 14 | 9½ | 899  | 7  | 0  | 456  | 7  | 9½ |

† Rente portée à £642 10s., et £337 10s. créditée pour combler le déficit des années 1838, 1839, et 1840.

MORAVIENS de THAMES.—Rente £150.

|                                  |     |    |   |     |   |    |      |    |    |
|----------------------------------|-----|----|---|-----|---|----|------|----|----|
| Année expirée 31 Mars, 1837..... |     |    |   |     |   |    | 150  | 0  | 0  |
| do do 1838.....                  | 300 | 0  | 0 | 443 | 6 | 10 | *143 | 6  | 10 |
| do do 1839.....                  | 6   | 13 | 2 |     |   |    | 6    | 13 | 2  |
| do do 1840.....                  | 156 | 13 | 2 |     |   |    | 151  | 13 | 2  |
| do do 1841.....                  | 306 | 13 | 2 |     |   |    | 306  | 13 | 2  |
| do do 1842.....                  | 456 | 13 | 2 |     |   |    | 456  | 13 | 2  |

CHIPPAOUAIS des LACS HURON et SIMCOE.—Rente £1200.

|                                  |      |    |    |      |    |    |      |    |    |
|----------------------------------|------|----|----|------|----|----|------|----|----|
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |      |    |    |      |    |    | 23   | 4  | 1½ |
| do do 1837.....                  | 1223 | 4  | 1½ | 1343 | 6  | 5½ | *121 | 2  | 4  |
| do do 1838.....                  | 1078 | 17 | 8  | 496  | 4  | 5½ | 584  | 13 | 2½ |
| do do 1839.....                  | 1784 | 13 | 2½ | 1716 | 15 | 7  | 67   | 17 | 7½ |
| do do 1840.....                  | 1267 | 17 | 7½ | 828  | 5  | 0  | 439  | 12 | 7½ |
| do do 1841.....                  | 1639 | 12 | 7½ | 679  | 1  | 1½ | 960  | 11 | 5½ |
| do do 1842.....                  | 2160 | 11 | 5½ | 1311 | 10 | 9  | 849  | 0  | 8½ |

MISSISSAGAS des LACS RICE et MUD.—Rente £740.

|                                  |      |    |   |      |    |   |      |    |   |
|----------------------------------|------|----|---|------|----|---|------|----|---|
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |      |    |   |      |    |   | 918  | 4  | 0 |
| do do 1837.....                  | 1658 | 4  | 0 | 270  | 10 | 0 | 1387 | 14 | 0 |
| do do 1838.....                  | 2127 | 14 | 0 | 643  | 0  | 0 | 1484 | 14 | 0 |
| do do 1839.....                  | 2224 | 14 | 0 | 637  | 10 | 0 | 1587 | 4  | 0 |
| do do 1840.....                  | 2327 | 4  | 0 | 459  | 12 | 6 | 1867 | 11 | 6 |
| do do 1841.....                  | 2607 | 11 | 6 | 1200 | 5  | 6 | 1407 | 6  | 0 |
| do do 1842.....                  | 2147 | 6  | 0 | 679  | 19 | 0 | 1467 | 7  | 0 |

MOHAWKS de la BAIE DE QUINTÉ.—Rente £450.

|                                  |     |    |    |     |    |     |     |    |    |
|----------------------------------|-----|----|----|-----|----|-----|-----|----|----|
| Année expirée 31 Mars, 1836..... |     |    |    |     |    |     | 297 | 10 | 0  |
| do do 1837.....                  | 747 | 10 | 0  | 636 | 2  | 9½  | 111 | 7  | 2½ |
| do do 1838.....                  | 561 | 15 | 8½ | 563 | 9  | 11½ | * 1 | 14 | 2½ |
| do do 1839.....                  | 448 | 5  | 9½ | 296 | 2  | 6   | 152 | 3  | 3½ |
| do do 1840.....                  | 602 | 3  | 3½ | 225 | 0  | 0   | 377 | 3  | 3½ |
| do do 1841.....                  | 827 | 3  | 3½ | 367 | 17 | 6   | 459 | 5  | 9½ |
| do do 1842.....                  | 909 | 5  | 9½ | 650 | 0  | 0   | 259 | 5  | 9½ |

‡ 8s. 6d. qu'il faut ajouter comme surcharge dans un compte précédent

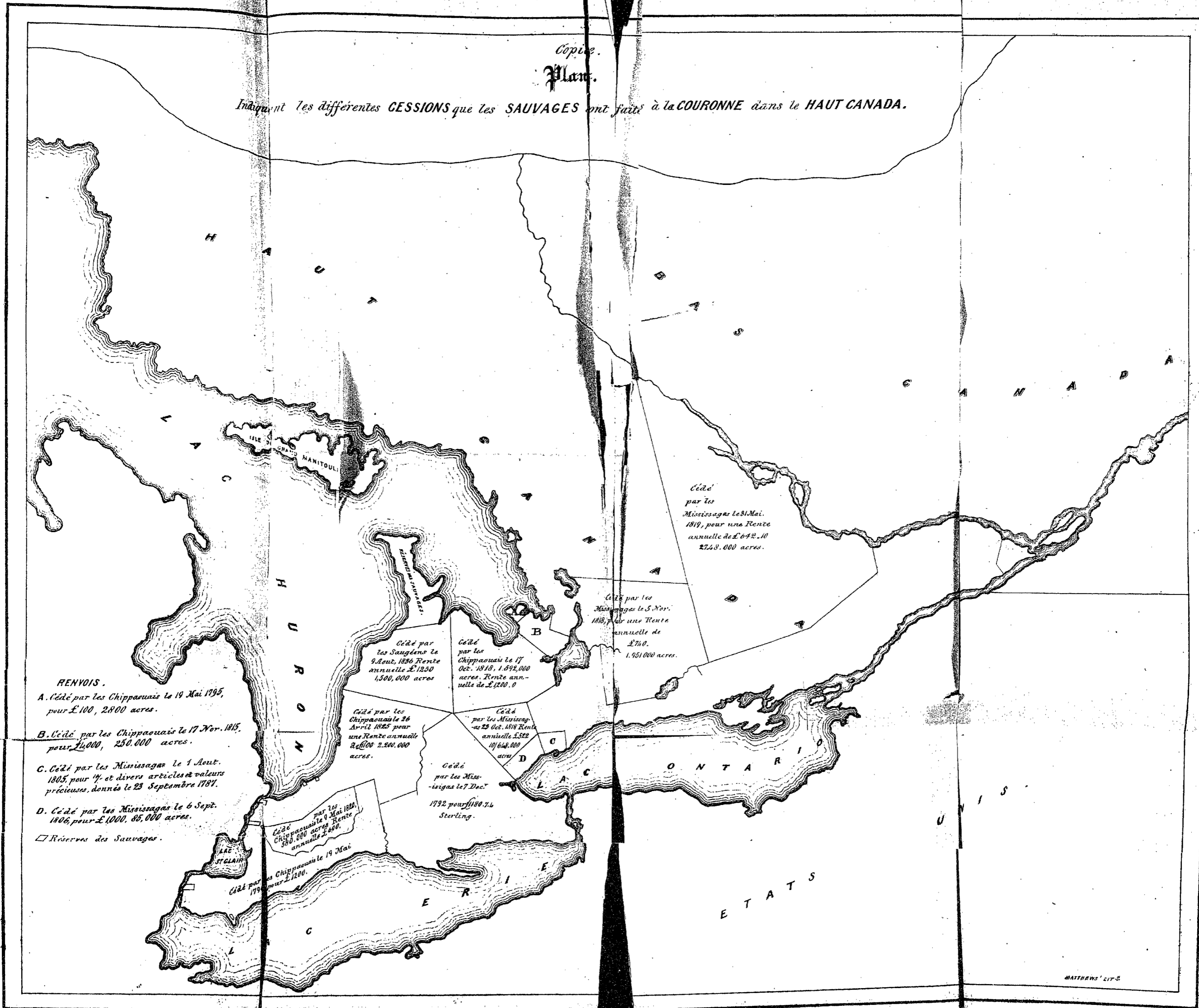
SAUGEEN et autres Tribus sur le LAC HURON.—Rente £1250.

|                                    |      |    |   |     |    |   |      |    |   |
|------------------------------------|------|----|---|-----|----|---|------|----|---|
| Du 1 Janvier au 31 Mars, 1840..... | 312  | 10 | 0 | 425 | 0  | 0 | *112 | 10 | 0 |
| Année expirée, 1841.....           | 1137 | 10 | 0 | 110 | 0  | 0 | 1027 | 10 | 0 |
| do 1842.....                       | 2277 | 10 | 0 | 907 | 12 | 5 | 1369 | 17 | 7 |

Les sommes marquées ainsi (\*) désignent l'excédant dépensé.

Copie.  
Plan.

Indiquent les différentes CESSIONS que les SAUVAGES ont faites à la COURONNE dans le HAUT CANADA.



RENOVOIS.

A. Cédé par les Chippouais le 19 Mai 1795, pour £100, 2800 acres.

B. Cédé par les Chippouais le 17 Nov. 1815, pour £4,000, 250,000 acres.

C. Cédé par les Mississagas le 1 Aout. 1805, pour 4. et divers articles et valeurs précieuses, donné le 23 Septembre 1787.

D. Cédé par les Mississagas le 6 Sept. 1806, pour £1,000, 85,000 acres.

□ Réserves des Sauvages.

Cédé par les Saugéens le 9 Aout, 1836 Rente annuelle £1250 1,500,000 acres

Cédé par les Chippouais le 17 Oct. 1818, 1,592,000 acres. Rente annuelle de £1200, 0

Cédé par les Chippouais le 26 Avril 1825 pour une Rente annuelle de £1000 2,200,000 acres.

Cédé par les Mississagas le 25 Oct. 1818 Rente annuelle £502 107,628,000 acres

Cédé par les Mississagas le 7 Dec. 1792 pour £180.74 Sterling.

Cédé par les Chippouais le 9 Mai 1820, 580,000 acres Rente annuelle £600.

Cédé par les Chippouais le 19 Mai 1795 pour £1200.

Cédé par les Mississagas le 31 Mai. 1819, pour une Rente annuelle de £642.10 2748,000 acres.

Cédé par les Mississagas le 5 Nov. 1808, pour une Rente annuelle de £700. 1,951,000 acres.

ETAT GÉNÉRAL.

PREMIÈREMENT—Du Montant dépensé tous les ans par les Tribus sur leurs rentes ; et, Secondement—De la balance qui leur reste due à la fin de chaque année, depuis 1837 jusqu'à 1842, inclusivement.

| PÉRIODE.                                    | Chippaonais du Chenal Écarté et St. Clair. |    | Chippaonais de la Rivière Thames. |      | Mississagas de la Rivière Crédit. |     | Mississagas de Alnwick. |    | Moraviens de la Rivière Thames. |       | Chippaonais des Lacs Huron et Simcoe. |      | Mississagas des Lacs Rice et Mud. |      | Mohawks de la Baie Quinté. |     | Saugens et autres Tribus du Lac Huron. |    | Total des dépenses annuelles de toutes les Tribus. |    |     |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------|----|-----------------------------------|------|-----------------------------------|-----|-------------------------|----|---------------------------------|-------|---------------------------------------|------|-----------------------------------|------|----------------------------|-----|----------------------------------------|----|----------------------------------------------------|----|-----|
|                                             | £                                          | s. | d.                                | £    | s.                                | d.  | £                       | s. | d.                              | £     | s.                                    | d.   | £                                 | s.   | d.                         | £   | s.                                     | d. | £                                                  | s. | d.  |
| Année expirée 31 Mars, 1837.....            | 1120                                       | 2  | 10                                | 1391 | 0                                 | 7½  | 389                     | 0  | 0                               | 443   | 6                                     | 1343 | 6                                 | 270  | 0                          | 636 | 2                                      | 9½ | 5999                                               | 3  | 51  |
| do do 1838.....                             | 879                                        | 15 | 6                                 | 1061 | 0                                 | 0   | 1333                    | 14 | 6½                              | 6     | 10                                    | 494  | 4                                 | 643  | 0                          | 563 | 9                                      | 1½ | 6182                                               | 8  | 0½  |
| do do 1839.....                             | 1478                                       | 6  | 1                                 | 493  | 19                                | 7½  | 762                     | 10 | 0                               | ..... | .....                                 | 1716 | 15                                | 637  | 10                         | 296 | 2                                      | 0  | 5705                                               | 15 | 5   |
| do do 1840.....                             | 318                                        | 13 | 1                                 | 235  | 0                                 | 4   | 536                     | 7  | 6                               | ..... | .....                                 | 828  | 5                                 | 469  | 12                         | 225 | 0                                      | 0  | 3693                                               | 10 | 9½  |
| do do 1841.....                             | 934                                        | 4  | 2                                 | 311  | 18                                | 0   | 582                     | 10 | 4½                              | ..... | .....                                 | 679  | 1                                 | 1200 | 5                          | 367 | 17                                     | 0  | 4474                                               | 18 | 9½  |
| do do 1842.....                             | 1612                                       | 0  | 4½                                | 417  | 1                                 | 10½ | 899                     | 7  | 0                               | ..... | .....                                 | 1311 | 10                                | 679  | 19                         | 650 | 0                                      | 0  | 6770                                               | 1  | 5   |
| BALANCE DUE AUX TRIBUS A LA FIN DE L'ANNÉE. |                                            |    |                                   |      |                                   |     |                         |    |                                 |       |                                       |      |                                   |      |                            |     |                                        |    |                                                    |    |     |
| PÉRIODE.                                    | £                                          | s. | d.                                | £    | s.                                | d.  | £                       | s. | d.                              | £     | s.                                    | d.   | £                                 | s.   | d.                         | £   | s.                                     | d. | £                                                  | s. | d.  |
| Année expirée 31 Mars, 1836.....            | 693                                        | 9  | 11                                | 932  | 13                                | 1   | 326                     | 10 | 8½                              | ..... | .....                                 | 22   | 4                                 | 918  | 0                          | 297 | 10                                     | 0  | 4407                                               | 9  | 0½  |
| do do 1837.....                             | 673                                        | 7  | 1                                 | 141  | 12                                | 4½  | 0                       | 0  | 0                               | 150   | 0                                     | *121 | 2                                 | 1387 | 14                         | 111 | 17                                     | 2½ | 2821                                               | 17 | 11½ |
| do do 1838.....                             | 893                                        | 11 | 7                                 | 320  | 4                                 | 4½  | *239                    | 9  | 6                               | *143  | 6                                     | 584  | 13                                | 1484 | 14                         | *1  | 14                                     | 2½ | 3517                                               | 1  | 5½  |
| do do 1839.....                             | 515                                        | 5  | 6                                 | *214 | 4                                 | 0   | *37                     | 11 | 11½                             | 6     | 13                                    | 67   | 17                                | 1587 | 4                          | 152 | 3                                      | 3½ | 2650                                               | 16 | 2½  |
| do do 1840.....                             | 1296                                       | 12 | 5                                 | 100  | 16                                | 0   | *30                     | 14 | 3½                              | 156   | 13                                    | 439  | 12                                | 1867 | 11                         | 377 | 3                                      | 3½ | 4553                                               | 14 | 1½  |
| do do 1841.....                             | 1462                                       | 8  | 3                                 | 388  | 18                                | 0   | 386                     | 2  | 10½                             | 306   | 13                                    | 980  | 11                                | 1407 | 6                          | 459 | 5                                      | 9½ | 7112                                               | 0  | 4   |
| do do 1842.....                             | 950                                        | 7  | 10½                               | 571  | 16                                | 1½  | 616                     | 2  | 10½                             | 456   | 13                                    | 849  | 0                                 | 1467 | 7                          | 259 | 5                                      | 9½ | 6496                                               | 18 | 11  |

\* Les sommes marquées ainsi (\*) dénotent l'excédant dépensé.

Appendice (T.) 24e Juin

---

**APPENDICE No. 71.**

---

**EN CONSEIL,**

27 Juin, 1839.

Le Conseil Exécutif ne saurait désapprouver trop fortement le système suivi jusqu'à ce jour, de permettre aux Sauvages de contracter des dettes; dans l'attente de la part des Créanciers, que le Gouvernement en paiera tout le montant, à même le fonds des Sauvages.

Le Conseil est d'opinion, que les approvisionnements destinés aux Sauvages, s'il faut les acheter d'avance, devraient être obtenus sur requisition faite par l'Officier compétent, qui rendra compte en la manière ordinaire.

Le Conseil est d'opinion, que le Surintendant en Chef devrait recevoir ordre de faire connaître au public, que le Gouvernement ne paiera pas à même le fonds des Sauvages; ou autrement, les dettes contractées par les Sauvages, sans autorisation expresse.

**WILLIAM H. LEE,**

Greffier agissant,

Conseil Exécutif.

Extrait correct,

**SAMUEL P. JARVIS,**

Surintendant en Chef

des Affaires des Sauvages.

APPENDICE No. 72.

LES MISSISSAGAS de la RIVIÈRE CREDIT en Compte courant avec l'Honorable PETER ROBINSON, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 30 Août, 1834, jusqu'au 13 Juillet, 1836.

| <i>Doit.</i> |    | <i>Avoir.</i> |    |
|--------------|----|---------------|----|
| £            | s. | £             | s. |
| 123          | 15 | 413           | 4  |
| 190          | 0  | 227           | 10 |
| 290          | 0  | 172           | 17 |
| 37           | 4  | 46            | 8  |
| 105          | 11 |               |    |
| 153          | 9  |               |    |
| £860         | 0  | £860          | 0  |

30 Août, 1834, au  
31 Décembre, 1835.

Depuis 1 Juillet au 13  
Juillet, 1836.

Payé à diverses personnes pour annonces, relevés, etc.  
à J. H. Dunn Receveur Général  
à James Givins, S. C. des Aff. des Sauvages.  
divers pour impressions, relevés, etc.  
au commissaire pour son droit de commission sur £2,111 15s.  
étant le montant des ventes faites pour la Tribu depuis le  
30 Août jusqu'au 13 Juillet, 1836.  
Balance payée à James Givins, Sur. C. des aff. Sauvages

Argent, reçu pour lots de ville à Bronté.  
do  
do  
do

Port Credit.  
do  
do  
do

LES MÊMES en Compte courant avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1841.

| <i>Doit.</i> |    | <i>Avoir.</i> |    |
|--------------|----|---------------|----|
| £            | s. | £             | s. |
| 37           | 6  | 188           | 9  |
| 10           | 0  | 104           | 7  |
| 100          | 0  | 23            | 17 |
| 4            | 10 | 199           | 2  |
| 300          | 0  | 71            | 17 |
| 31           | 0  | 23            | 5  |
| 28           | 10 |               |    |
| 8            | 18 |               |    |
| 1            | 18 |               |    |
| 88           | 18 |               |    |
| £611         | 1  | £611          | 1  |

30 Juin, 1837  
do  
do

31 Décembre, 1838  
27 Août, 1839

do  
31 Décembre, do  
7 Juin, 1840  
12 Juillet, do

Payé Déboursés faits jusqu'à ce jour  
à J. Sawyer, suivant Warrant.  
au Sur. en Chef des aff. des Sauv. sur traite de £500, pour acheter une débenture, la part de cette Tribu  
la part des déboursés faits pour les Sauvages  
la part de cette Tribu dans le montant placé ce jour dans les débentures du Gouvernement £4,287 6s. 8d. courant.  
à S. P. Jarvis, le 5 Sept., 1837, omis dans le compte.  
la part des Déboursés faits jusqu'à ce jour  
do  
do  
do  
Balance payée à S. P. Jarvis S. C. des aff. des Sauv. pour être placée.

Argent reçu jusqu'à ce jour  
do  
do  
do  
do

Argent reçu jusqu'à ce jour  
do  
do  
do  
do

LES MÊMES en Compte courant avec JOHN DAVINSON, Ecr., Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Déc., 1842.

| <i>Doit.</i> |    | <i>Avoir.</i> |    |
|--------------|----|---------------|----|
| £            | s. | £             | s. |
| 3            | 13 | 5             | 0  |
| 8            | 5  | 10            | 10 |
| 2            | 1  | 5             | 9  |
| 6            | 17 |               |    |
| £20          | 19 | £20           | 19 |

31 Décembre, 1841  
30 Juin, 1842  
31 Décembre, do

La part des déboursés jusqu'à ce jour  
do  
do  
do  
Balance portée en l'autre part

Recettes jusqu'à ce jour  
do  
do

Balance de l'autre part



Appendice  
(T.)  
24e Juin.

LES MISSISSAGAS de ALNWICK, en Compte avec l'Honorable PETER ROBINSON, Commissaire des Terres de la Couronne, jusqu'au 13 Juillet, 1836.

| <i>Doit.</i> |    | <i>Avoir.</i> |                                                 |
|--------------|----|---------------|-------------------------------------------------|
| £            | s. | d.            |                                                 |
| 119          | 0  | 0             | Argent reçu pour des terres sur Big Island..... |
| 139          | 10 | 4½            |                                                 |
| 602          | 17 | 6½            |                                                 |
| 272          | 9  | 9             |                                                 |
| £1133        | 17 | 8             |                                                 |

Payé à James Givins S. C. des aff. des Sauv.....  
 " le droit de commission du comptable sur les ventes qu'il a faites, savoir:—5 pour cent sur £2,790 7s. 10d.  
 " à la succession de Peter Robinson, au S. C. des aff. des Sauv. comme balance de son compte; point date, mais ce doit être avant le 18 Juin, 1837.....  
 Dont on n'a pas rendu compte.....

LES mêmes en compte avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1841.

| <i>Doit.</i> |    | <i>Avoir.</i> |                                                           |
|--------------|----|---------------|-----------------------------------------------------------|
| £            | s. | d.            |                                                           |
| 2            | 9  | 0             | Argent reçu pour terres dans Bedford jusqu'à ce jour..... |
| 125          | 0  | 0             | do en Big Island.....                                     |
| 100          | 0  | 0             | do jusqu'à ce jour.....                                   |
| 450          | 0  | 0             | do do.....                                                |
| 16           | 0  | 8             | do do.....                                                |
| 2            | 4  | 0             | do do.....                                                |
| 65           | 3  | 0             | do do.....                                                |
| £760         | 16 | 8             |                                                           |

Payé pour Déboursés.....  
 " à S. P. Jarvis pour rembourser à la Tribu.....  
 " au S. C. des aff. des Sauv. traite de £500, pour acheter une débenture, la part de la Tribu.....  
 " le montant placé jusqu'à ce jour dans les débentures du Gouvernement, savoir:—£4,287 6s. 8d. courant, la part de cette Tribu.....  
 " la part des déboursés jusqu'à ce jour.....  
 do.....  
 Balance payée à S. P. Jarvis S. C. des aff. des Sauv. pour être placée.....

LES mêmes en Compte avec JOHN DAVINSON, Ecr., Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.

| <i>Doit.</i> |    | <i>Avoir.</i> |                                                                                                                              |
|--------------|----|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| £            | s. | d.            |                                                                                                                              |
| 96           | 7  | 2             | Argent reçu pour terres jusqu'à ce jour.....                                                                                 |
| 115          | 15 | 4             | Montant reçu pour les lots 23 et 24 dans la 11ème concession de Bedford, porté par erreur au compte des fonds du Clergé..... |
| 20           | 17 | 10            | do do.....                                                                                                                   |
| £233         | 0  | 4             |                                                                                                                              |
| £27          | 4  | 1             |                                                                                                                              |

Payé à S. P. Jarvis, S. C. des aff. des Sauv. pour être placé.....  
 Payé la part des déboursés jusqu'à ce jour.....  
 do.....  
 do.....  
 Balance portée en l'autre part.....

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

LES MOHAWKS de la BAIE de QUINTE en Compte avec PETER ROBINSON, Ecuyer, Commissaire des Terres de la Couronne, jusqu'au 12 Juillet, 1836.

Avoir.

|                                                                                                                        | £    | s. | d. |                                                                      | £    | s. | d. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----------------------------------------------------------------------|------|----|----|
| Payé le droit de commission du comptable sur le montant des ventes qu'il a faites, savoir: 5 pour cent sur £1714 ..... | 86   | 14 | 0  | 13 Juillet, 1836.....                                                | 453  | 10 | 0  |
| " à S. P. Jarvis, Ecuyer, par la succession de Peter Robinson, quelque temps avant le 15 Mars, 1839.....               | 367  | 16 | 0  |                                                                      |      |    |    |
|                                                                                                                        | £433 | 19 | 0  | Argent reçu pour ventes faites dans Tyendenaga jusqu'à ce jour ..... | £453 | 10 | 0  |

Les mêmes en compte courant avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1841.

Avoir.

|                                                                                                                            | £     | s. | d. |                                            | £     | s. | d. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|----|--------------------------------------------|-------|----|----|
| Payé pour divers déboursés faits depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 30 Juin, 1837 .....                                  | 763   | 9  | 5  | Reçu pour terres jusqu'à ce jour .....     | 1022  | 0  | 5  |
| " au Surintendant en Chef des Aff. des Sauv., sur traite pour acheter une débenture de £500—la part de cette Tribu.....    | 100   | 0  | 0  | do do .....                                | 211   | 13 | 7  |
| " la part des déboursés jusqu'à ce jour .....                                                                              | 8     | 0  | 0  | do do .....                                | 39    | 9  | 0  |
| " au Rév. S. Givins pour ses services .....                                                                                | 100   | 0  | 0  | do do .....                                | 275   | 8  | 5  |
| " le montant placé ce jour dans les débentures du Gouvernement, savoir: £4287 6s. 8d. courant—la part de cette Tribu ..... | 500   | 0  | 0  | do do .....                                | 188   | 2  | 5  |
| " la part des déboursés jusqu'à ce jour .....                                                                              | 37    | 19 | 0  | Par S. 1/2 20 dans 6 Con. Tyendenaga ..... |       |    |    |
| do do .....                                                                                                                | 50    | 19 | 6  | Par N. 1/2 23 dans 5 do .....              |       |    |    |
| do do .....                                                                                                                | 7     | 17 | 4  | Par S. 1/2 11 dans 7 do .....              |       |    |    |
| " à S. P. Jarvis ce jour, pour être placé au compte des Sauvages, £1685 3s. 11d. courant—la part de cette Tribu.....       | 461   | 6  | 3  | Par N. 1/2 20 dans 6 do .....              |       |    |    |
|                                                                                                                            | £2029 | 11 | 6  | Reçu pour terres jusqu'à ce jour .....     | 200   | 0  | 0  |
|                                                                                                                            |       |    |    | 7 Juin, 1841.....                          | 92    | 17 | 8  |
|                                                                                                                            |       |    |    |                                            | £2029 | 11 | 6  |

Doit.

Les mêmes en compte avec JOHN DAVIDSON, Ecuyer, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.

Avoir.

|                                                                                         | £    | s. | d. |                                        | £    | s. | d. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----------------------------------------|------|----|----|
| Payé la part des déboursés jusqu'à ce jour .....                                        | 91   | 0  | 5  | Reçu pour terres jusqu'à ce jour ..... | 139  | 12 | 7  |
| " le lot 15 dans la 5me concession de Tyendenaga, porté par erreur dans ce compte ..... | 119  | 7  | 4  | do do .....                            | 269  | 0  | 0  |
| " pour visiter les terres dans Tyendenaga .....                                         | 50   | 10 | 0  | do do .....                            | 81   | 8  | 6  |
| " la part des déboursés jusqu'à ce jour .....                                           | 166  | 10 | 8  |                                        |      |    |    |
| do do .....                                                                             | 30   | 11 | 5  | Balance de l'autre part .....          | £490 | 1  | 1  |
| do do .....                                                                             | 32   | 1  | 3  |                                        | £32  | 1  | 3  |
| Balance portée en l'autre part .....                                                    | £490 | 1  | 1  |                                        |      |    |    |

Doit.

Appendice (T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)  
34e Juin.

**LES CHIPPAOUAIS de la RIVIÈRE THAMES en compte avec PETER ROBINSON, Ecuyer, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 12 Novembre, 1834, jusqu'au 31 Décembre, 1835.**

*Doit.*

|                                                        |      | Avoir. |                                                             |     |    |
|--------------------------------------------------------|------|--------|-------------------------------------------------------------|-----|----|
| £                                                      | s.   | d.     | £                                                           | s.  | d. |
|                                                        | 113  | 0      |                                                             | 174 | 8½ |
|                                                        | 60   | 14     |                                                             | 6   | 8½ |
|                                                        | £174 | 6      | £174                                                        | 6   | 8½ |
| Payé pour impression, annonce, arpentages, etc., ..... |      |        | Reçu pour terres vendues dans Caradoc, jusqu'à ce jour..... |     |    |
| Balance portée en l'autre part .....                   |      |        | Balance de l'autre part.....                                |     |    |

*Doit.* **LES MÊMES en compte courant avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1841.**

|                                                                 |      | Avoir. |                                               |     |    |
|-----------------------------------------------------------------|------|--------|-----------------------------------------------|-----|----|
| £                                                               | s.   | d.     | £                                             | s.  | d. |
|                                                                 | 13   | 4      |                                               | 57  | 2  |
|                                                                 | 100  | 0      |                                               | 254 | 13 |
|                                                                 | 2    | 10     |                                               | 12  | 10 |
|                                                                 | 200  | 0      |                                               |     | 0  |
|                                                                 | 7    | 15     |                                               |     |    |
|                                                                 | 1    | 11     |                                               |     |    |
|                                                                 | £325 | 0      | £325                                          | 0   | 11 |
| Payé les déboursés.....                                         |      |        | Reçu pour terres vendues jusqu'à ce jour..... |     |    |
| " la traite du Sur. en Chef des Sauv. pour £500, pour acheter   |      |        | do do .....                                   |     |    |
| " une débenture—la part de cette Tribu.....                     |      |        | do do .....                                   |     |    |
| " la part des déboursés faits pour les Sauvages.....            |      |        | do do .....                                   |     |    |
| " le montant placé ce jour dans les débentures du Gouvernement, |      |        | do do .....                                   |     |    |
| £4287 6s. 8d. courant, la part de cette Tribu.....              |      |        | do do .....                                   |     |    |
| " à S. P. Jarvis, Ecuyer.....                                   |      |        | do do .....                                   |     |    |
| Balance payée à S. P. Jarvis, Ecuyer, par ordre du Gouverneur   |      |        | do do .....                                   |     |    |
| Général.....                                                    |      |        | do do .....                                   |     |    |

*Doit.* **LES SAUVAGES MORAVIENS en compte avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Jul. 1836, jusqu'au 12 Jul. 1841.**

|                                                                     |      | Avoir. |                                                          |     |    |
|---------------------------------------------------------------------|------|--------|----------------------------------------------------------|-----|----|
| £                                                                   | s.   | d.     | £                                                        | s.  | d. |
|                                                                     | 150  | 0      |                                                          | 75  | 6  |
|                                                                     | 13   | 6      |                                                          | 13  | 12 |
|                                                                     | 65   | 8      |                                                          | 107 | 10 |
|                                                                     |      |        |                                                          |     |    |
|                                                                     | £328 | 14     | £328                                                     | 14  | 6  |
| Payé à Thomas Steers, pour un chemin tracé à travers la réserve des |      |        | Reçu pour terres, en Juin, jusqu'à cette date.....       |     |    |
| Moraviens, par ordre en Conseil du 2 Mars, 1840.....                |      |        | do do do .....                                           |     |    |
| " la part des déboursés jusqu'à ce jour .....                       |      |        | do do do .....                                           |     |    |
| " au Surintendant en Chef, étant la balance due à cette Tribu par   |      |        | do do les versements suivants ne sont point rentrés..... |     |    |
| le Commissaire .....                                                |      |        | Livres de caisse 18, sur le chemin, Juin .....£21 15 0   |     |    |
|                                                                     |      |        | D. do do ..... 10 10 0                                   |     |    |

*Doit.* **LES MÊMES en compte avec JOHN DAVIDSON, Ecuyer, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.**

|                                                                      |     | Avoir. |                                                     |    |    |
|----------------------------------------------------------------------|-----|--------|-----------------------------------------------------|----|----|
| £                                                                    | s.  | d.     | £                                                   | s. | d. |
|                                                                      | 14  | 8      |                                                     | 95 | 11 |
|                                                                      | 35  | 18     |                                                     |    | 8  |
|                                                                      | 45  | 4      |                                                     |    |    |
|                                                                      | £95 | 11     | £95                                                 | 11 | 8  |
| Payé à Thomas Steers, pour terminer le chemin à travers les réserves |     |        | Reçu pour terres, en Juin, jusqu'à cette date ..... |    |    |
| des Moraviens, et frais de voyages .....                             |     |        | do do do .....                                      |    |    |
| " la part des déboursés jusqu'à ce jour .....                        |     |        | do do do .....                                      |    |    |
| " Balance portée en l'autre part.....                                |     |        | Balance de l'autre part.....                        |    |    |

pendice  
(T.)  
24e Juin.

**LES CHIPPAOUAIS du CHENAL ÉCARTÉ et de Sr. CLAIR en compte avec JOHN DAVIDSON, Ecr., Commissaire des Terres de la Couronne, jusqu'au 31 Décembre, 1842.**  
*Doit.*

|                        | £   | s. | d. | 31 Décembre, 1842..... | Balance de l'autre part ..... | £   | s. | d. |
|------------------------|-----|----|----|------------------------|-------------------------------|-----|----|----|
| 1842.                  | 41  | 10 | 0  |                        |                               | 41  | 10 | 0  |
|                        | £41 | 10 | 0  |                        |                               | £41 | 10 | 0  |
| 31 Décembre, 1842..... | £41 | 10 | 0  |                        |                               |     |    |    |

**LES CHIPPAOUAIS des LACS HURON et SIMCOE, en Compte avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1841.**  
*Doit.*

|                        | £    | s. | d. | 30 Juin, 1838 .....    | Argent reçu jusqu'à ce jour pour ventes..... | £    | s. | d. |
|------------------------|------|----|----|------------------------|----------------------------------------------|------|----|----|
| 20 Mars, 1840.....     | 100  | 0  | 0  | 31 Décembre, 1840..... | do                                           | 93   | 8  | 0  |
| 19 Avril, do.....      | 73   | 10 | 6  | 7 Juin, 1841.....      | do                                           | 21   | 17 | 6  |
| 31 Décembre, 1840..... | 11   | 6  | 10 |                        |                                              |      |    |    |
| 7 Juin, 1841.....      | 1    | 16 | 3  |                        |                                              |      |    |    |
| 12 juillet, do.....    | 30   | 16 | 11 |                        |                                              |      |    |    |
|                        | £225 | 5  | 1  |                        |                                              | £225 | 5  | 6  |

**LES MÊMES en compte avec JOHN DAVIDSON, Ecuyer, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.**  
*Doit.*

|                       | £    | s. | d. | 31 Décembre, 1841.....        | Reçu jusqu'à ce jour..... | £    | s. | d. |
|-----------------------|------|----|----|-------------------------------|---------------------------|------|----|----|
| 14 Octobre, 1841..... | 250  | 0  | 0  | 30 Juin, 1842.....            | do                        | 26   | 10 | 7  |
| 31 Décembre, do.....  | 16   | 14 | 5  | 31 Décembre, 1842.....        | do                        | 6    | 0  | 0  |
| 31 Janvier, 1842..... | 68   | 16 | 11 | do                            | do                        | 104  | 12 | 2  |
| 30 Juin, do.....      | 5    | 1  | 6  | Balance de l'autre part ..... |                           | 406  | 11 | 2  |
| 31 Octobre, do.....   | 163  | 14 | 10 |                               |                           |      |    |    |
| 31 Décembre, do.....  | 39   | 6  | 3  |                               |                           |      |    |    |
| do                    | £543 | 13 | 11 |                               |                           | £543 | 13 | 11 |
| do                    | £406 | 11 | 2  |                               |                           |      |    |    |

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

**LES HURONS et les WEYONDOTTES, Sauvages de AMHERSTBURGH, en Compte avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1841.**

*Avoir.*

|                       | £     | s. | d. |                                                                                                                                                          | £     | s. | d. |
|-----------------------|-------|----|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|----|
| 28 Août, 1838.....    | 25    | 0  | 0  | Reçu pour terres dans Anderdon jusqu'à ce jour.....                                                                                                      | 835   | 8  | 9  |
| 31 Décembre, do ..... | 35    | 9  | 4  | do do do .....                                                                                                                                           | 148   | 10 | 0  |
| 27 Août, 1839.....    | 1545  | 13 | 3  | do do do .....                                                                                                                                           | 496   | 16 | 5  |
| 31 Décembre, do ..... | 72    | 18 | 0  | Par Thomas Steers, voir son compte, folio 229.....                                                                                                       | 32    | 0  | 0  |
| 1 Avril, 1840.....    | 9     | 5  | 0  | do do do .....                                                                                                                                           | 386   | 15 | 3  |
| 31 Décembre, do ..... | 54    | 15 | 4  | “ pour terres jusqu'à ce jour.....                                                                                                                       | 31    | 5  | 0  |
| 8 Février, 1241.....  | 466   | 5  | 7  | “ pour premier versement sur N <sup>o</sup> 4, 11 dans la 2 <sup>e</sup> concession d'Anderdon, non entré au livre d'Argent, voir compte, folio 231..... | 238   | 0  | 0  |
| 7 Juin, do .....      | 19    | 8  | 11 | Reçu pour terres jusqu'à ce jour.....                                                                                                                    |       |    |    |
|                       | £2168 | 15 | 5  |                                                                                                                                                          | £2168 | 15 | 5  |

*Doit.*

**LES MÊMES en Compte avec JOHN DAVINSON, Ecr., Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.**

*Avoir.*

|                       | £    | s. | d. |                                                     | £    | s. | d. |
|-----------------------|------|----|----|-----------------------------------------------------|------|----|----|
| 5 Janvier, 1843.....  | 50   | 0  | 0  | Reçu pour terres dans Anderdon jusqu'à ce jour..... | 33   | 5  | 0  |
| 30 Juin, do .....     | 26   | 19 | 7  | do do do .....                                      | 145  | 12 | 6  |
| 31 Décembre, do ..... | 54   | 14 | 7  |                                                     |      |    |    |
| do do .....           | 47   | 3  | 4  |                                                     |      |    |    |
|                       | £178 | 17 | 6  | Balance de l'autre part.....                        | £178 | 17 | 6  |
|                       |      |    |    |                                                     | £47  | 3  | 4  |

*Doit.*

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

**LE FONDS GÉNÉRAL DES SAUVAGES en compte courant avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 14 Juillet, 1836, jusqu'au 12 Juillet, 1842.**

*Avoir.*

*Doit.*

|                  | £     | s. | d. |                                                                                                                         | £     | s. | d. |
|------------------|-------|----|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|----|
| 30 Juin 1838     | 126   | 15 | 0  | 30 Juin, 1838                                                                                                           | 2146  | 3  | 9  |
| do do            | 57    | 3  | 4  | 31 Décembre, 1839                                                                                                       | 1796  | 11 | 8  |
| do do            | 6     | 2  | 4  | do do                                                                                                                   | 323   | 14 | 2  |
| 23 Oct., do      | 1545  | 13 | 3  | do do                                                                                                                   | 10    | 0  | 0  |
| 27 Août, 1839    | 1291  | 13 | 5  | Reçu pour terres dans Anderdon, jusqu'à ce jour                                                                         |       |    |    |
| 31 Déc., do      | 247   | 5  | 0  | do do                                                                                                                   |       |    |    |
| 25 Janvier, 1840 | 25    | 0  | 0  | do do                                                                                                                   |       |    |    |
| 14 Juillet do    | 50    | 0  | 0  | do do                                                                                                                   |       |    |    |
| 31 Décembre do   | 66    | 2  | 10 | Montant des dépôts confisqués                                                                                           |       |    |    |
| 8 Février, 1841  | 817   | 12 | 1  | Ce montant reçu mais non entré dans les livres d'argent, étant le premier versement pour les terres suivantes, savoir:— |       |    |    |
| 7 Juin, do       | 18    | 19 | 4  | 8 en front de Anderdon                                                                                                  |       |    |    |
| 12 Juillet, do   | 425   | 15 | 7  | 13 do                                                                                                                   |       |    |    |
|                  | £4678 | 2  | 4  | N ½, 5 dans 3e Con.                                                                                                     |       |    |    |
|                  |       |    |    | Reçu pour terrés dans Anderdon, jusqu'à cette date                                                                      | 172   | 7  | 6  |
|                  |       |    |    |                                                                                                                         | 229   | 5  | 3  |
|                  |       |    |    |                                                                                                                         | £4678 | 2  | 4  |

**Les mêmes en compte avec JOHN DAVIDSON, Ecuyer, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 8 Juin, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.**

*Avoir.*

*Doit.*

|                   | £    | s. | d. |                                                    | £    | s. | d. |
|-------------------|------|----|----|----------------------------------------------------|------|----|----|
| 31 Décembre, 1841 | 20   | 4  | 7  | 31 Décembre, 1841                                  | 33   | 19 | 11 |
| 30 Juin, 1842     | 50   | 19 | 9  | do do                                              | 62   | 10 | 0  |
| 31 Décembre, 1842 | 97   | 16 | 9  | do do                                              | 260  | 14 | 5  |
| do do             | 187  | 3  | 3  | Reçu pour terres dans Anderdon, jusqu'à cette date |      |    |    |
|                   | £356 | 4  | 4  | do do                                              |      |    |    |
|                   |      |    |    | do do                                              |      |    |    |
|                   |      |    |    | Balance de l'autre part                            | £356 | 4  | 4  |
|                   |      |    |    |                                                    | £187 | 3  | 3  |

Appendice (T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

LES SAUVAGES DES SIX NATIONS en compte courant avec PETER ROBINSON, Ecuyer, Commissaire des terres de la Couronne, jusqu'au 13 Juillet, 1836, inclusivement  
Doit. Avoir.

|                                                                                                         | £     | s. | d.  | £ | s.    | s.    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-----|---|-------|-------|
| 1832.....                                                                                               | 392   | 3  | 8   |   |       |       |
| 11 Mai, 1833.....                                                                                       | 901   | 16 | 10½ |   | 0     | 6½    |
| 1 Juillet, do.....                                                                                      | 20    | 3  | 2   |   | 3     | 1½    |
| 30 Juin, 1834.....                                                                                      | 497   | 3  | 1½  |   | 15    | 11½   |
| 1 Juillet, 1834, au }<br>31 Décembre, 1834 }<br>1 Janvier, 1835, au }<br>30 Juin, 1835.....             | 1000  | 0  | 0   |   | 12    | 4     |
| 1 Juillet, 1835, au }<br>31 Décembre, 1835 }<br>1 Janvier, 1836, au }<br>13 Juillet, 1836.....          | 746   | 10 | 5   |   | 2     | 1½    |
| Divers paiements.....                                                                                   | 576   | 12 | 9½  |   | 15    | 11½   |
| Payé au Receveur Général.....                                                                           | 1500  | 0  | 0   |   | 3580  | 4     |
| do divers.....                                                                                          | 81    | 18 | 4   |   | 1573  | 2     |
| do à l'Honorable J. H. Dunn.....                                                                        | 2000  | 0  | 0   |   | 1660  | 15    |
| do au Receveur Général.....                                                                             | 1909  | 2  | 9½  |   | 7756  | 15    |
| do divers.....                                                                                          | 133   | 2  | 6   |   | 2999  | 0     |
| do do do.....                                                                                           | 117   | 0  | 3½  |   | 20960 | 10    |
| do à l'Honorable J. H. Dunn.....                                                                        | 5000  | 0  | 0   |   | 9½    | 9½    |
| * Frais du Commissaire sur la vente des terres, depuis le 11 Août, 1830, jusqu'au 13 Juillet, 1836..... | 2059  | 14 | 2   |   | £     | 20960 |
| Divers, suivant les pièces justificatives.....                                                          | 212   | 1  | 10½ |   |       |       |
| A l'Honorable J. H. Dunn.....                                                                           | 3000  | 0  | 0   |   |       |       |
| Balance payée à l'Honorable J. H. Dunn.....                                                             | 814   | 0  | 9½  |   |       |       |
|                                                                                                         | 20960 | 10 | 9½  |   |       |       |

\* Les Auditeurs réduisent ces frais à £910 9s. 1d., et la différence fut payée au Trésorier des Six Nations.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

LES SAUVAGES des SIX NATIONS en compte courant avec l'Honorable R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne.

Doit.

Avoir.

|                                                                    | £       | s. | d. |                                                                                       | £       | s. | d. |
|--------------------------------------------------------------------|---------|----|----|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|----|----|
| 14 Juillet, au 31 Décembre, 1836.                                  | 1409    | 10 | 6  | Argent reçu en paiement des terres, depuis le 14 Juillet, jusqu'au 31 Décembre        | 2944    | 12 | 4½ |
| " do "                                                             | 1319    | 12 | 6  | Argent reçu en paiement des terres, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 30 Juin, 1837.    | 3178    | 5  | 6½ |
| " pour divers                                                      | 91      | 17 | 11 | Versements et intérêts sur les terres, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 30 Juin, 1838. | 1249    | 17 | 2  |
| Balance payée à l'Honorable J. H. Dunn.                            | 321     | 11 | 5½ | Versements et intérêts sur les terres, jusqu'au 31 Décembre                           | 1739    | 17 | 10 |
| " pour divers                                                      | 2800    | 0  | 0  | Surcharge en compte courant                                                           | 1748    | 11 | 5  |
| " à l'Honorable J. H. Dunn                                         | 499     | 1  | 0  | Versements reçus                                                                      | 985     | 17 | 0  |
| " pour divers                                                      | 1400    | 0  | 0  | Versements de ce mois.                                                                | 493     | 4  | 4  |
| Payé à l'Honorable J. H. Dunn.                                     | 407     | 2  | 7  | do                                                                                    | 117     | 0  | 5  |
| " pour divers                                                      | 1500    | 0  | 0  | do                                                                                    | 14      | 11 | 7  |
| " au Receveur Général.                                             | 1000    | 0  | 0  | do                                                                                    | 53      | 11 | 8  |
| les Syndics à compte                                               | 229     | 12 | 7  | do                                                                                    | 140     | 16 | 3  |
| divers pour arpentage                                              | 3       | 0  | 0  | do                                                                                    | 148     | 10 | 5  |
| journaliers, etc.                                                  | 76      | 2  | 6  | do                                                                                    | 268     | 0  | 1  |
| annonces                                                           | 56      | 4  | 8  | do                                                                                    | 126     | 1  | 3  |
| à W. Hepburn, salaire, frais de port                               | 1900    | 0  | 0  | do                                                                                    | 431     | 5  | 8  |
| à C. A. Hagerman, poursuite en chancellerie                        | 57      | 2  | 6  | do                                                                                    | 99      | 11 | 7  |
| au Receveur Général                                                | 27      | 15 | 7  | do                                                                                    | 161     | 8  | 8  |
| à Thomas Steer, salaire jusqu'à ce jour                            | 250     | 0  | 4  | do                                                                                    | 84      | 17 | 10 |
| à Thomas Galt, salaire                                             | 16      | 13 | 4  | do                                                                                    | 26      | 9  | 0  |
| au Receveur Général                                                | 3       | 1  | 11 | do                                                                                    | 96      | 6  | 9  |
| à Thomas Galt.                                                     | 50      | 0  | 0  | do                                                                                    | 57      | 18 | 3  |
| à C. Berczy, frais de port                                         | 11      | 12 | 6  | do                                                                                    | 69      | 13 | 6  |
| à T. Galt, salaire, un trimestre                                   | 500     | 0  | 1  | do                                                                                    | 260     | 14 | 10 |
| à R. A. Kelley, do un mois                                         | 1       | 5  | 0  | do                                                                                    | 202     | 5  | 3  |
| au Receveur Général.                                               | 500     | 0  | 0  | do                                                                                    | 191     | 15 | 8  |
| à C. Berczy, frais de port                                         | 150     | 0  | 2  | do                                                                                    | 339     | 4  | 9  |
| au Receveur Général.                                               | 2       | 5  | 0  | do                                                                                    |         |    |    |
| do                                                                 | 33      | 12 | 6  | do                                                                                    |         |    |    |
| à C. Berczy, frais de port                                         | 1       | 0  | 8  | do                                                                                    |         |    |    |
| à J. C. Wyld, en vertu des ordres en Conseil                       | 0       | 16 | 6  | do                                                                                    |         |    |    |
| à C. Berczy, frais de port                                         | 2       | 5  | 5  | do                                                                                    |         |    |    |
| do                                                                 | 2       | 8  | 6  | do                                                                                    |         |    |    |
| do                                                                 | 829     | 8  | 6  | do                                                                                    |         |    |    |
| à J. Simpson.                                                      | 2       | 16 | 10 | do                                                                                    |         |    |    |
| au Receveur Général                                                | 538     | 3  | 7  | do                                                                                    |         |    |    |
| à C. Berczy, frais de port                                         |         |    |    | do                                                                                    |         |    |    |
| à S. P. Jarvis, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général. |         |    |    | do                                                                                    |         |    |    |
|                                                                    | £ 15404 | 17 | 4  |                                                                                       | £ 15404 | 17 | 4  |

Appendice (T.)  
24e Juin.



Appendice  
(T.)  
24e Juin.

LES SAUVAGES des SIX NATIONS en compte courant avec JOHN DAVIDSON, Ecr., Commissaire des Terres de la Couronne,

Doit.

Avoir.

|                       |                                                                  | £     | s. | d. |                                                     |  | £    | s. | d. |       |    |    |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|-------|----|----|-----------------------------------------------------|--|------|----|----|-------|----|----|
| 3 Juillet, 1841.....  | Payé à Henry Rowsell, papeterie.....                             | 3     | 2  | 3  | Montant reçu pour terres pendant cette période..... |  |      |    |    | 839   | 14 | 5  |
| 14 do .....           | “ à S. P. Jarvis, S. C. A. S., montant des recettes en Juin..... | 178   | 15 | 4  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| 20 do .....           | “ à I. Buchanan et Cie., par ordre en Conseil.....               | 89    | 5  | 5  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| 21 Décembre, do ..... | “ la part des déboursés.....                                     | 202   | 5  | 7  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
|                       | “ au Receveur Général, balance .....                             | 366   | 10 | 10 |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
|                       |                                                                  | £839  | 14 | 5  |                                                     |  | £839 | 14 | 5  |       |    |    |
|                       |                                                                  |       |    |    |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| 6 Janvier, 1842.....  | Partie des déboursés généraux omis.....                          | 29    | 11 | 0  | Montant reçu durant cette période.....              |  |      |    |    | 3010  | 3  | 3  |
| 30 Juin, do .....     | Payé à S. P. Jarvis, Ecr., pour Dr. Digbey.....                  | 45    | 10 | 0  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| do .....              | “ au Receveur Général.....                                       | 2000  | 0  | 0  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| 12 Juillet, do .....  | La part des déboursés généraux.....                              | 249   | 4  | 4  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| 16 Août, do .....     | Payé à Messrs. Kirkpatrick et Wells.....                         | 254   | 0  | 0  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| 9 Décembre, do .....  | “ au Receveur Général.....                                       | 600   | 0  | 0  | Montant des versements reçus.....                   |  |      |    |    | 145   | 8  | 8  |
| 31 do .....           | “ an Dr. Weecher, traitemens médicaux.....                       | 35    | 0  | 0  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
|                       | La part des déboursés généraux.....                              | 221   | 2  | 1  |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
|                       | Payé pour arpentage, etc.....                                    | 944   | 10 | 6  | Balance.....                                        |  |      |    |    | 1223  | 6  | 0  |
|                       |                                                                  | £4378 | 17 | 11 |                                                     |  |      |    |    |       |    |    |
| do .....              | Balance portées en l'autre part .....                            | £1223 | 6  | 0  |                                                     |  |      |    |    | £4378 | 17 | 11 |

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

ÉTAT des sommes versées entre les mains du Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages pour être placées dans les Débentures au nom de chaque Tribu, à compte des deniers prélevés par le Commissaire des Terres de la Couronne jusqu'au 31 Décembre, 1842.

|                                       | £    | s. | d. | £     | s. | d. |
|---------------------------------------|------|----|----|-------|----|----|
| Mississnagas de la Rivière Crèdit—    |      |    |    |       |    |    |
| En 1838.....                          | 100  | 0  | 0  |       |    |    |
| 27 Août, 1839.....                    | 300  | 0  | 0  |       |    |    |
| 12 Juillet, 1841.....                 | 88   | 18 | 6  | 488   | 18 | 6  |
| Mississnagas de Alowick—              |      |    |    |       |    |    |
| En 1838.....                          | 100  | 0  | 0  |       |    |    |
| 27 Août, 1839.....                    | 450  | 0  | 0  |       |    |    |
| 12 Juillet, 1841.....                 | 65   | 3  | 0  |       |    |    |
| 14 do do.....                         | 96   | 7  | 2  | 711   | 10 | 2  |
| Mohawks de la Baie Quinté—            |      |    |    |       |    |    |
| Date non indiquée.....                | 367  | 16 | 0  |       |    |    |
| En 1838.....                          | 100  | 0  | 0  |       |    |    |
| 27 Août, 1839.....                    | 500  | 0  | 0  |       |    |    |
| 8 Février, 1841.....                  | 461  | 6  | 3  | 1429  | 2  | 3  |
| Chippaouais de la Rivière Thames—     |      |    |    |       |    |    |
| En 1838.....                          | 100  | 0  | 0  |       |    |    |
| 27 Août, 1839.....                    | 200  | 0  | 0  |       |    |    |
| 12 Juillet, 1841.....                 | 1    | 11 | 11 | 301   | 11 | 11 |
| Moraviens de la Rivière Thames—       |      |    |    |       |    |    |
| 12 Juillet, 1841.....                 | 65   | 8  | 3  | 65    | 8  | 3  |
| Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe— |      |    |    |       |    |    |
| En 1838.....                          | 100  | 0  | 0  |       |    |    |
| 12 Juillet, 1841.....                 | 30   | 16 | 11 | 130   | 16 | 11 |
| Hurons et Woyondotés, Amherstburgh—   |      |    |    |       |    |    |
| 27 Août, 1839.....                    | 1545 | 13 | 3  |       |    |    |
| 8 Février, 1841.....                  | 406  | 5  | 7  | 1951  | 18 | 10 |
| Le Fonds Général des Sauvages—        |      |    |    |       |    |    |
| 27 Août, 1839.....                    | 1291 | 13 | 5  |       |    |    |
| 8 Février, 1841.....                  | 817  | 12 | 1  |       |    |    |
| 12 Juillet, do.....                   | 425  | 15 | 7  | 2535  | 1  | 1  |
| Les Six Nations de la Grande Rivière— |      |    |    |       |    |    |
| 9 Juillet, 1841.....                  | 528  | 3  | 7  |       |    |    |
| 14 do do.....                         | 178  | 15 | 4  | 706   | 18 | 11 |
| Total.....                            |      |    |    | £8321 | 6  | 10 |

APPENDICE No. 73.

ESTIMATION pour le partage des déboursés généraux du BUREAU des TERRES de la COURONNE, pour l'année 1841, basé sur les transactions de 1840.

| D A T E S .                                                                     | Clergé.      | Terres de la Couronne et bois de construction. | Six Nations. | Diverses Tribus. |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ventes..... Montant £                                                           | 11751 6 9    | 14753 6 7                                      | 777 5 0      | 1453 0 0         |
| Recettes, y compris divers paiemens faits sur les ventes précédentes, Montant £ | 28224 9 7    | 27437 0 0                                      | 1569 14 0    | 1499 14 0        |
| Nombre d'Acres vendus.....                                                      | 18426        | 26366                                          | 8843         | 1555             |
| Prenant pour base le montant des ventes.....                                    | D'un 100. 41 | D'un 100. 51                                   | D'un 100. 3½ | D'un 100. 5      |
| do do Recettes.....                                                             | 47           | 46                                             | 3½           | 3½               |
| Nombre d'Acres vendus.....                                                      | 39           | 56                                             | 2            | 3                |
|                                                                                 | 127          | 153                                            | 8½           | 11½              |
| Proportion réunie, un tiers.....                                                | 42½          | 51                                             | 3            | 8½               |

| D A T E S .                                    | Clergé.        | Terres de la Couronne et bois de construction. | Six Nations.      | Diverses Tribus.  |
|------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Ventes.....Montant £                           | Point .....    | 6596 2 0                                       | Point .....       | Point .....       |
| Recettes.....Montant £                         | 6828 8 9       | 12660 9 0                                      | do .....          | do .....          |
| Nombre d'acres vendus .....                    | Point .....    | 22766                                          | do .....          | do .....          |
| Prenant pour base le montant des recettes..... | Sur 100.<br>35 | Sur 100.<br>65                                 | Sur 100.<br>..... | Sur 100.<br>..... |
| Proportion pour le Canada Ouest .....          | 42½            | 51                                             | 3                 | 3½                |
| do Canada Est .....                            | 35             | 65                                             | .....             | .....             |
|                                                | 77½            | 116                                            | 3                 | 3½                |
| Proportion réunie, la moitié.....              | 38             | 68                                             | 2                 | 2                 |

Par suite du partage en dix paiemens du prix des terres du Clergé ; il semble qu'il est raisonnable de déduire deux parties sur celles de la Couronne et de les ajouter à celles du Clergé ; et six parties de celles de la Couronne peuvent être ajoutées aux diverses Tribus sauvages comme compensation de l'augmentation du trouble qui en résulte dans les ventes et recettes, la proportion sera alors comme suit :

|                                                          |                 |
|----------------------------------------------------------|-----------------|
| Sur chaque £100 de déboursés, sera chargé au Clergé..... | £40 0 0         |
| do do do do Couronne.....                                | 50 0 0          |
| do do do do Aux diverses Tribus. ....                    | 10 0 0          |
|                                                          | <u>£100 0 0</u> |

(Signé,) JOHN DAVIDSON,  
Commissaires des Terres de la Couronne.

Calculs des Commissaires d'après les Etats précédens, dans les deux Provinces, le tout pris ensemble.

| D A T E S .            | Clergé    | Terres de la Couronne et bois de construction. | Six Nations. | Diverses Tribus. |
|------------------------|-----------|------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ventes.....Montant £   | 11751 0 0 | 21349 0 0                                      | 777 0 0      | 1453 0 0         |
| Par cent.....          | 33        | 60½                                            | 2            | 4                |
| Recettes.....Montant £ | 35152 0 0 | 40097 0 0                                      | 1569 0 0     | 1500 0 0         |
| Par cent.....          | 45        | 51                                             | 2            | 2                |
| Acres,.....Nombre de   | 18426     | 49132                                          | 884          | 1555             |
| Par cent.....          | 26        | 70                                             | 1            | 2                |
| Moyenne .....          | 35        | 60                                             | 2            | 3                |

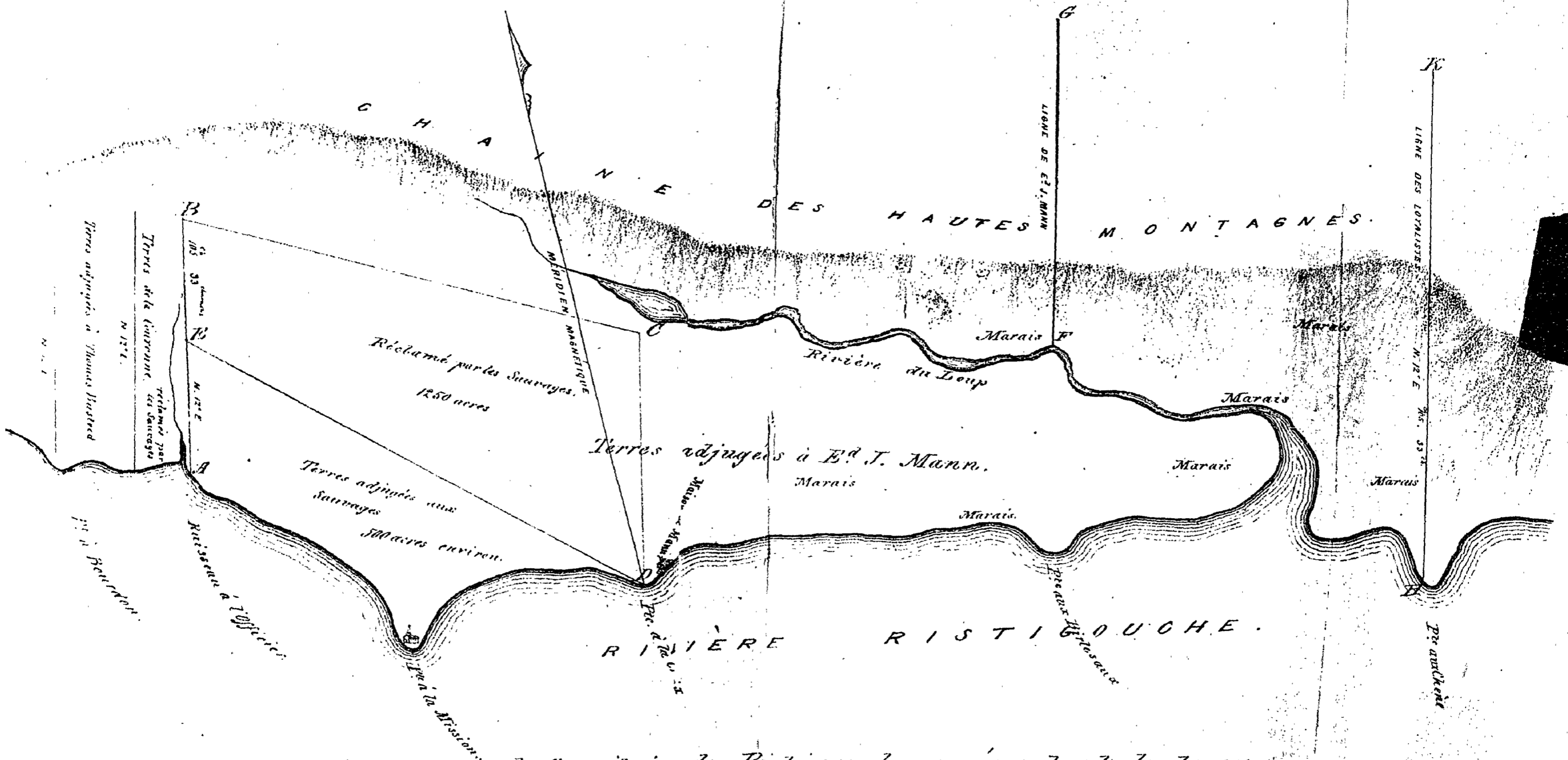
Accordant quelque chose pour la différence dans le mode des ventes, savoir, en ce que les ventes des terres du Clergé sont séparément partagées en dix paiemens et celles des Sauvages en quatre, la proposition sera :—

| D A T E S .  | Clergé. | Terres de la Couronne et bois de construction. | Six Nations. | Diverses Tribus. |
|--------------|---------|------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ventes.....  | 80      | 14                                             | 2            | 4                |
| Moyenne..... | 50      | 45                                             | 2            | 3                |

On voit en conséquence d'après ces deux calculs que la proportion pour les terres des Sauvages n'ex-cède pas cinq par cent.

Commission des Sauvages,  
27 Avril, 1843.

Copie



*Esquisse d'une partie du territoire de Ristigouche représentant les terres adjugées à E.T. Mann empiétant sur le Territoire que possède la Tribu des Micmacs.*

*Echelle. Quarante chaînes au Pce.*

**RÉVOIS.**

- A.B.C.D. Vraies lignes du territoire des Sauvages, étant parallèles au ligne Est & Ouest de cette partie du pays.*
- D.E. Ligne des empiétements de E.T. Mann sur les terres des Sauvages.*
- H.K. Ligne tracée par M. Collins, D.A.T. pour les Loyalistes vers 1790.*
- F.G. Interdite ligne de E.T. Mann, sur la Rive Nord de la Rivière du Loup contraire à celle de son adjudication.*

*Mars 12. 1826  
J. H. A.*

## APPENDICE No. 74.

Appendice  
(T.)

LISTE des PENSIONNAIRES du DÉPARTEMENT des SAUVAGES, dans le CANADA EST. et OUEST.

24e Juin

| NOMS.                           | RANG.                                          | MONTANT<br>PAR ANNÉE, |    |    |
|---------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------|----|----|
|                                 |                                                | Sterling.             |    |    |
|                                 |                                                | £                     | s. | d. |
| CANADA EST.                     |                                                |                       |    |    |
| Joseph de Niverville.....       | Interprète retiré.....                         | 55                    | 0  | 0  |
| Gervase Maccomber.....          | do do.....                                     | 36                    | 0  | 0  |
| Madame D'Eschambault.....       | Vouve du Lieutenant Colonel D'Eschambault..... | 70                    | 0  | 0  |
| Mary Vincent.....               | Veuve de l'instituteur Vincent.....            | 10                    | 0  | 0  |
| Le Chef Ignace Portnouf.....    | Sauvage blessé.....                            | 21                    | 13 | 4  |
| Le guerrier Pierre Nicajou..... | do do.....                                     | 15                    | 3  | 4  |
| Total.....                      |                                                | £207                  | 16 | 8  |
| CANADA OUEST.                   |                                                |                       |    |    |
| James Givins.....               | Surintendant en chef retiré.....               | 371                   | 8  | 8  |
| Sarah Elliott.....              | Veuve du Colonel Elliott.....                  | 74                    | 6  | 0  |
| James Jameson.....              | Sauvage blessé.....                            | 15                    | 3  | 0  |
| Grand Total.....                |                                                | £668                  | 1  | 4  |

## APPENDICE No. 75.

PLAN d'une PARTIE du TERRITOIRE de RISTIGOUCHE.  
(Voir le Plan litographié.)

## APPENDICE No. 76.

MONTANT PAYÉ aux OFFICIERS du DÉPARTEMENT des SAUVAGES, en CANADA, pour FRAIS  
de VOYAGE, durant l'année 1842.

|                                                                   | Sterling. |    |    | Sterling. |    |    |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|----|----|-----------|----|----|
|                                                                   | £         | s. | d. | £         | s. | d. |
| CANADA EST.                                                       |           |    |    |           |    |    |
| D. C. Napier, Secrétaire des affaires des Sauvages.....           | 42        | 10 | 7  |           |    |    |
| J. Hughes, Surintendant.....                                      | 6         | 14 | 0  |           |    |    |
| J. Picard, Interprète.....                                        | 5         | 15 | 0  |           |    |    |
| Total dans le Canada Est.....                                     |           |    |    | £54       | 19 | 7  |
| CANADA OUEST.                                                     |           |    |    |           |    |    |
| S. P. Jarvis, Surintendant en chef des affaires des Sauvages..... | 63        | 3  | 11 |           |    |    |
| do do do.....                                                     | 43        | 10 | 10 |           |    |    |
| do do do.....                                                     | 41        | 1  | 11 |           |    |    |
| T. G. Anderson, Surintendant.....                                 | 15        | 6  | 5  |           |    |    |
| Total dans le Canada Ouest.....                                   |           |    |    | *£163     | 3  | 1  |
| Total sterling.....                                               |           |    |    | £218      | 2  | 8  |

\* Le montant payé en 1840 pour le service, étant £133 19s. 4d., en 1841, £73 4s. 9d., sterling.

## APPENDICE No. 77.

RATIONS accordées au DÉPARTEMENT des SAUVAGES dans le HAUT-CANADA, description et valeur.

|                                      | Valeur.                       |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| 1 lb. de viande tous les jours ..... | d.                            |
| do pain do .....                     | 2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
|                                      | 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> |

EN HIVER—par 28 jours.

2 Cordes de bois.....à 11s. 10d. par corde.  
4 lbs. de Chandelles.....à 6d. par lb.

EN ÉTÉ—par 28 jours.

4 pieds de bois | 2 lbs. de chandelles.

Les rations sont gratuites, mais peuvent être arrêtées à 1<sup>1</sup>/<sub>4</sub> par jour.

La valeur de l'allocation du bois dépend du prix du contrat ; il est aujourd'hui à 11s. 10d. la corde. La chandelle, à 6d. par lb.

## APPENDICE No. 78.

ÉTABLISSEMENT du DÉPARTEMENT des SAUVAGES dans le BAS-CANADA, dans l'année 1829.

| RANG.                             | NOMS.                            | STATION.                    | Montant du salaire<br>et<br>prix du logement.<br>Sterling. |    |    |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|----|----|
|                                   |                                  |                             | £                                                          | s. | d. |
| Surintendant en chef.....         | Major Général H. C. Darling..... | Québec .....                | 705                                                        | 0  | 0  |
| Agent et Secrétaire résidant..... | D. C. Napier.....                | Montréal .....              | 331                                                        | 0  | 0  |
| Commis.....                       | William M'Culloch.....           | do .....                    | 112                                                        | 5  | 0  |
| Résidant.....                     | J. B. Lorimier.....              | St. Régis.....              | 131                                                        | 0  | 0  |
| Do .....                          | James Hughes.....                | Montréal.....               | 131                                                        | 0  | 0  |
| Interprète.....                   | B. St. Germain.....              | do .....                    | 102                                                        | 3  | 4  |
| Do .....                          | D. Ducharme.....                 | Lac des deux Montagnes..... | 102                                                        | 3  | 4  |
| Do .....                          | J. Niserville.....               | Trois Rivières.....         | 102                                                        | 3  | 4  |
| Do .....                          | G. Maccomber.....                | Caughnawaga.....            | 102                                                        | 3  | 4  |
| Surintendant.....                 | L. J. Duchesnay.....             | Québec .....                | 239                                                        | 0  | 0  |
| Résidant.....                     | Charles Duchesnay.....           | do .....                    | 139                                                        | 0  | 0  |
| Missionnaire.....                 | Rév. L. Amiot.....               | St. François .....          | 50                                                         | 0  | 0  |
| Do .....                          | do J. Valla.....                 | St. Régis.....              | 45                                                         | 0  | 0  |
| Do .....                          | do J. Marcoux.....               | Caughnawaga.....            | 50                                                         | 0  | 0  |
| Do .....                          | do T. Cook.....                  | Lorette.....                | 50                                                         | 0  | 0  |
| Do .....                          | do E. Fancher.....               | Ristigouche .....           | 75                                                         | 0  | 0  |
| Instituteur.....                  | Vincent Ferrier.....             | Lorette.....                | 20                                                         | 0  | 0  |
|                                   |                                  | Total.....                  | £2486                                                      | 18 | 4  |

## ÉTABLISSEMENT du DÉPARTEMENT des SAUVAGES dans le Haut Canada, en l'année 1829.

| RANG.                     | NOMS.                     | STATION.                  | Montant du salaire et prix du logement, storliug. |    |    |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------|----|----|
|                           |                           |                           | £.                                                | s. | d. |
| Surintendant.....         | James Givens.....         | York.....                 | 413                                               | 0  | 0  |
| Commis.....               | Joseph D. Clench.....     | do.....                   | 191                                               | 6  | 8  |
| Interprète.....           | Benjamin Fairchild.....   | Fort George.....          | 102                                               | 3  | 4  |
| Surintendant.....         | Georgo Ironside.....      | Amhersburgh.....          | 231                                               | 0  | 0  |
| Missionnaire.....         | Rév.—Felenot.....         | do.....                   | 50                                                | 0  | 0  |
| Chirurgien.....           | Robert Richardson.....    | do.....                   | 374                                               | 14 | 2  |
| Commis.....               | George Ironside, jun..... | do.....                   | 102                                               | 3  | 4  |
| Interprète.....           | Joseph St. Germain.....   | do.....                   | 102                                               | 3  | 4  |
| Forgeron.....             | Alexis T. Le Mai.....     | do.....                   | 94                                                | 3  | 4  |
| Surintendant.....         | William McKay.....        | Pénétanguishine.....      | 247                                               | 0  | 0  |
| Commis et Interprète..... | T. G. Anderson.....       | do.....                   | 191                                               | 6  | 8  |
| Interprète.....           | William Solman.....       | do.....                   | 102                                               | 3  | 4  |
| Do.....                   | John Bell.....            | do.....                   | 102                                               | 3  | 4  |
| Chirurgien.....           | David Mischell.....       | do.....                   | 237                                               | 16 | 8  |
| Forgeron.....             | James Farling.....        | do.....                   | 94                                                | 3  | 4  |
| Instituteur.....          | A. de Kaghruteas-cro..... | Village de Tuscarora..... | 20                                                | 0  | 0  |
| Surintendant.....         | John Brant.....           | Grande Rivière.....       | 231                                               | 0  | 0  |
|                           |                           | Total.....                | £2886                                             | 7  | 6  |

## APPENDICE No. 79.

DOWNING STREET,

28 Mai, 1838,

Milord,

J'ai reçu la Dépêche de Lord Gosford, No. 22, en date du 12 Février dernier, exposant qu'il a jugé à propos, vu l'état particulier des affaires dans le Bas Canada, de retenir pour un temps limité les services de M. Chesley, l'un des Officiers dont la charge a été abolie dans le Département des Sauvages.

Ayant communiqué cette dépêche aux Lords Commissaires de la Trésorerie, leurs Seigneuries m'ont signifié leur approbation de cet arrangement, avec l'entendement bien clair cependant, qu'aussitôt que les affaires de la Province permettront de se dispenser des services de M. Chesley, ce dernier reprendra la position dans laquelle il aurait été placé, si sa situation eut été abolie comme on a l'intention de le faire; et que cette nouvelle période de service ne sera pas sensée lui donner droit à aucune allocation de retraite permanente.

Votre Seigneurie voudra bien informer M. Chesley des conditions auxquelles le Gouvernement de Sa Majesté a sanctionné la continuation de ses services.

J'ai, etc., etc.

(Signé)

GLENELG.

Au Très Honorable

le Comte de DURHAM, G. C. B.

etc., etc., etc.

APPENDICE No. 80.

ÉTAT de la quantité de provisions qui doivent être distribuées aux Sauvages indigens dans le Canada-Est durant le mois de Janvier, 1844.

| TRIBU.                                                               | DÉNOMINATION. |                      | Nombre de       |          |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|-----------------|----------|
|                                                                      |               |                      | Per-<br>sonnes. | Rations. |
| Nipissings, Algonquins, et Iroquois, du Lac des deux Montagnes ..... | Hommes .....  | Pleine ration .....  | 1               | 38       |
|                                                                      | Femmes .....  | Demie do .....       | 5               | 77½      |
|                                                                      | Enfans .....  | Tiers de la do ..... | 1               | 10½      |
| Abénaquis de St. François .....                                      | Hommes .....  | Pleine do .....      | 2               | 62       |
|                                                                      | Femmes .....  | Demie do .....       | 4               | 63       |
|                                                                      | Enfans .....  | Tiers de la do ..... | 5               | 51½      |
| Iroquois de Canghnawaga .....                                        | Hommes .....  | Pleine do .....      | 2               | 62       |
|                                                                      | Femmes .....  | Demie do .....       | 2               | 31       |
|                                                                      | Enfans .....  | Tiers de la do ..... | 1               | 10½      |
| Iroquois de St. Régis .....                                          | Hommes .....  | Pleine do .....      | 1               | 15½      |
|                                                                      | Femmes .....  | Demie do .....       | 1               | 15½      |
|                                                                      | Enfans .....  | Tiers de la do ..... | 1               | 15½      |
| Hurons de Montréal .....                                             | Hommes .....  | Pleine do .....      | 1               | 31       |
|                                                                      | Femmes .....  | Demie do .....       | 1               | 15½      |
|                                                                      | Enfans .....  | Tiers de la do ..... | 4               | 41½      |
|                                                                      |               |                      | 30              | 301½     |

APPENDICE No. 81.

ÉTAT des dépenses encourues annuellement à L'ÉTABLISSEMENT des SAUVAGES SUR L'ISLE DE MANITOULIN.

|                                                                    | Sterling. |    |     | Courant. |    |    |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|----|-----|----------|----|----|
|                                                                    | £         | s. | d.  | £        | s. | d. |
| 1835.                                                              |           |    |     |          |    |    |
| T. G. Anderson, pour compte de l'Etablissement de Manitoulin ..... | 130       | 0  | 0   |          |    |    |
| Inspection des terres .....                                        | 15        | 10 | 8½  |          |    |    |
| Total .....                                                        | £145      | 10 | 8½  | 174      | 12 | 10 |
| 1836,                                                              |           |    |     |          |    |    |
| Watkins et Harris, Quincailleries .....                            | 26        | 18 | 23  |          |    |    |
| do do semences et diverses autres choses .....                     | 7         | 16 | 10½ |          |    |    |
| Interprète .....                                                   | 5         | 8  | 4   |          |    |    |
| Une paire de bœufs .....                                           | 17        | 17 | 6   |          |    |    |
| William Simpson, divers approvisionnement .....                    | 11        | 10 | 0½  |          |    |    |
| " do do do .....                                                   | 9         | 4  | 4½  |          |    |    |
| Payé aux missionnaires, instituteur, etc., six mois .....          | 87        | 18 | 4   |          |    |    |
| " do do do .....                                                   | 25        | 5  | 6½  |          |    |    |
| " interprète, artisans, etc. ....                                  | 61        | 1  | 5½  |          |    |    |
| Total .....                                                        | £202      | 15 | 7   | 242      | 16 | 3  |
| Payé à John Orr, lorsqu'il a été discontinué .....                 | 16        | 5  | 0   |          |    |    |
| " diverses personnes, journaliers artisans .....                   | 52        | 13 | 0   |          |    |    |
| " do do do .....                                                   | 4         | 6  | 8   |          |    |    |
| " do do do .....                                                   | 2         | 12 | 0   |          |    |    |
| Total .....                                                        | £75       | 15 | 8   | 90       | 18 | 9  |
| Approvisionnement, W. Roe .....                                    | 32        | 10 | 0   | 38       | 0  | 0  |
| Total .....                                                        | £371      | 15 | 0   |          |    |    |



ETAT des Dépenses encourues annuellement, etc.—(Continuation.)

pendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

|                                                                                               | Sterling. |    |    | Courant. |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----|----|----------|----|----|
|                                                                                               | £         | s. | d. | £        | s. | d. |
| 1837.                                                                                         |           |    |    |          |    |    |
| Payé aux artisans et journaliers, depuis le 1er Mai jusqu'au 30 Septembre .....               |           |    |    | 233      | 5  | 0  |
| Michael McDonald, blé de semence .....                                                        | 3         | 5  | 0  |          |    |    |
| Révérend A. Elliott, en cessant d'être employé comme missionnaire à Manitoulin .....          | 21        | 13 | 4  |          |    |    |
| Watkins et Harris .....                                                                       | 22        | 2  | 4  |          |    |    |
| Charles Thompson, divers .....                                                                | 16        | 6  | 3  |          |    |    |
| do transport .....                                                                            | 23        | 11 | 5  |          |    |    |
| M'Donlay et McGill, pour compléter les bâtisses .....                                         | 37        | 11 | 1  |          |    |    |
| Charles Doan, porc et farine .....                                                            | 12        | 2  | 8  |          |    |    |
|                                                                                               | £136      | 12 | 1  | 163      | 18 | 5  |
| Total .....                                                                                   |           |    |    | £397     | 3  | 5  |
| 1838.                                                                                         |           |    |    |          |    |    |
| Payé au journaliers, artisans, etc., depuis le 9 Juillet jusqu'au 31 Décembre .....           |           |    |    | 473      | 18 | 3  |
| Vitres et autres matériaux pour finir une maison à Manitoulin .....                           | 23        | 18 | 4  |          |    |    |
| Bois de construction .....                                                                    | 19        | 8  | 0  |          |    |    |
| Watkins et Harris, ferrailles .....                                                           | 17        | 10 | 5  |          |    |    |
| do do semences, etc. [sur l'Ho. ....                                                          | 154       | 15 | 11 |          |    |    |
| Pour la Goëlette "Wandorer," employée à transporter les Officiers et leurs familles etc..     | 22        | 10 | 0  |          |    |    |
| William Simpson, 2 paires de bœufs .....                                                      | 34        | 13 | 4  |          |    |    |
| do 2 bateaux .....                                                                            | 13        | 0  | 0  |          |    |    |
| G. Mitchell, bois .....                                                                       | 27        | 12 | 6  |          |    |    |
| J. Beckett, médecines .....                                                                   | 9         | 9  | 9  |          |    |    |
|                                                                                               | £322      | 18 | 3  | 387      | 9  | 10 |
|                                                                                               |           |    |    | £861     | 8  | 1  |
| Paul Darling, chirurgien, 6 mois de salaire .....                                             | 87        | 10 | 0  |          |    |    |
| C. C. Brough, missionnaire do do .....                                                        | 116       | 13 | 4  |          |    |    |
|                                                                                               |           |    |    | 245      | 0  | 4  |
| Total .....                                                                                   |           |    |    | £1106    | 8  | 5  |
| 1839.                                                                                         |           |    |    |          |    |    |
| Payé aux officiers, journaliers et artisans, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre ..... |           |    |    | 1014     | 5  | 2  |
| Joseph Beckett, médecines .....                                                               | 5         | 1  | 8  |          |    |    |
| Mitchel et Darling, transport .....                                                           | 17        | 1  | 8  |          |    |    |
| Ridout et Cie., quincailleries .....                                                          | 32        | 14 | 5  |          |    |    |
| Benjamin Ross, do etc. ....                                                                   | 26        | 0  | 4  |          |    |    |
| Eli Smith, pour avoir bâti un moulin à l'Île Manitoulin, (à compte) .....                     | 41        | 13 | 4  |          |    |    |
| Bois .....                                                                                    | 61        | 12 | 6  |          |    |    |
| John Harrington, acier .....                                                                  | 1         | 7  | 9  |          |    |    |
| Watkins et Harris .....                                                                       | 7         | 18 | 0  |          |    |    |
| John Alison, pour une goëlette louée .....                                                    | 50        | 0  | 0  |          |    |    |
| 24 copies de l'Évangile selon St. Jean .....                                                  | 5         | 12 | 6  |          |    |    |
| Interprète .....                                                                              | 4         | 3  | 4  |          |    |    |
| Ridout, Frères et Cie., quincailleries .....                                                  | 29        | 0  | 6  |          |    |    |
| Beckett, médecines .....                                                                      | 39        | 2  | 2  |          |    |    |
| Eli Smith, pour avoir bâti un moulin .....                                                    | 125       | 0  | 0  |          |    |    |
| do pour avoir fait une châtissée .....                                                        | 62        | 10 | 0  |          |    |    |
| Pour un canot et un guide .....                                                               | 12        | 0  | 0  |          |    |    |
|                                                                                               | £520      | 18 | 2  | 625      | 1  | 9  |
| Total .....                                                                                   |           |    |    | £1639    | 6  | 11 |
| 1840.                                                                                         |           |    |    |          |    |    |
| Payé aux officiers de l'établissement, journaliers et artisans .....                          |           |    |    | 1455     | 4  | 10 |
| Ridout, Frères et Cie., quincailleries .....                                                  |           |    |    | 96       | 15 | 0  |
| do do effets fournis .....                                                                    |           |    |    | 179      | 18 | 6  |
| do do do .....                                                                                |           |    |    | 406      | 18 | 2  |
| do do do .....                                                                                |           |    |    | 7        | 16 | 0  |
| Livres pour l'usage de l'école .....                                                          |           |    |    | 20       | 0  | 0  |
| Interprète .....                                                                              |           |    |    | 70       | 0  | 0  |
| Approvisionnement .....                                                                       |           |    |    |          |    |    |
|                                                                                               |           |    |    | £2236    | 12 | 6  |
| Total .....                                                                                   |           |    |    |          |    |    |
| 1841.                                                                                         |           |    |    |          |    |    |
| Payé aux officiers de l'établissement, artisans et journaliers .....                          |           |    |    | 1626     | 0  | 1  |
| Messrs. Ridout, Frères et Cie., .....                                                         |           |    |    | 234      | 9  | 0  |
| M. Rowseall, livres de cantiques .....                                                        |           |    |    | 14       | 3  | 0  |
| 1 paire de bœufs .....                                                                        |           |    |    | 21       | 13 | 4  |
| 2 do do .....                                                                                 |           |    |    | 40       | 0  | 0  |
|                                                                                               |           |    |    | £2936    | 5  | 5  |
| Total .....                                                                                   |           |    |    |          |    |    |
| 1842.                                                                                         |           |    |    |          |    |    |
| Payé aux officiers de l'établissement, artisans et journaliers, jusqu'au 31 Décembre .....    |           |    |    | 1621     | 4  | 0  |
| J. Beckett, médecines .....                                                                   |           |    |    | 30       | 10 | 2  |
| James Morrison, premier paiement sur le contrat pour bâtir des maisons .....                  |           |    |    | 200      | 0  | 0  |
| Messrs. Ridout, Frères et Cie. ....                                                           |           |    |    | 76       | 12 | 9  |
| do do des scies de moulin, quincailleries, etc. ....                                          |           |    |    | 393      | 7  | 5  |
| James Morrison, second paiement .....                                                         |           |    |    | 200      | 0  | 0  |
| Joseph Beckett, médecines .....                                                               |           |    |    | 13       | 14 | 1  |
|                                                                                               |           |    |    | £2035    | 8  | 0  |
| Total .....                                                                                   |           |    |    |          |    |    |

Note.—Ci-dessus sont toutes les dépenses dont il a été reçu des comptes jusqu'à présent.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

Appendice  
(T.)  
24e Juin.

ETAT du Salaire des Officiers et Artisans employés à l'établissement des Sauvages à Manitoulin, depuis 1839 jusqu'à 1842.

|           |                             | £    | s. | d.  |
|-----------|-----------------------------|------|----|-----|
| 1839..... | Salaire des Officiers ..... | 511  | 6  | 7½  |
| do .....  | do Artisans.....            | 502  | 18 | 6½  |
| 1840..... | do Officiers.....           | 580  | 0  | 0   |
| do .....  | do Artisans.....            | 935  | 4  | 10½ |
| 1841..... | do Officiers.....           | 460  | 0  | 0   |
| do .....  | do Artisans.....            | 1166 | 0  | 1   |
| 1842..... | do Officiers.....           | 575  | 5  | 0   |
| do .....  | do Artisans.....            | 1045 | 19 | 0½  |

Bureau des Sauvages,  
Kingston, 31 Janvier, 1843.

APPENDICE No. 82.

APERÇU DES PROGRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT DE MANITOULIN.

1835.—Dans le printemps de cette année là, je visitai cette Isle pour la première fois. Dans la Baie de Wequamicong (Smith's Sound), il y avait alors cinq ou six familles, appartenant, je crois, à la Tribu des Outaouais, et à l'église catholique romaine, et venant du Michigan; elles cultivaient deux ou trois acres de terre et vivaient dans des cabanes d'écorce. Ces Sauvages et quelques Chippaouais payens sont tous les Sauvages que je rencontrai sur l'Isle, leur nombre était de soixante et dix à quatre-vingts.

1836.—Commencement du défriché et des constructions à Manitowaning ou Hudson's Sound; mais l'on ne connaît pas le nombre des Sauvages qui s'établirent sur l'Isle. Cette année les présens furent distribués à Manitowaning.

1837.—Défrichemens plus considérables, et plus grand nombre de maisons bâties. Le nombre des personnes établies peut être, cette année, de deux-cent soixante-huit.

1838.—Dans le courant de l'automne de cette année les officiers qui formaient l'établissement arrivèrent à Manitowaning; aucun blanc n'y avait hiverné jusque là. Cette année le nombre des habitans était de trois-cent-sept.

1839.—Les défrichemens augmentent, le nombre des maisons aussi, et l'on bâtit un moulin, et les habitans paraissent être augmentés à six-cent-cinquante-cinq. Cette année l'école a été ouverte. Les catholiques romains ne veulent pas y envoyer leurs enfans, et en moyenne elle n'est que bien peu fréquentée.

1840.—Cette année, le nombre des Sauvages qui ont donné leurs noms comme s'y établissant paraît être de sept cent trente-deux, dont il n'y a que quatre cent trente-sept qui sont chrétiens. Les maisons et les défrichemens augmentent en nombre et en étendue. L'école n'est pas bien fréquentée.

1841.—Cette année, un grand nombre de Pottawatimies de la rivière St. Clair qui avaient promis de s'établir, et quelques Outaouais et Chippaouais du Lac Michigan, retournent dans leur pays. On ne donne point le nombre de ceux qui se sont établis; on bâtit quelques maisons et des boutiques pour le forgeron et le charpentier. Huit jeunes Sauvages apprennent différents métiers et l'école est plus fréquentée; un instituteur est aussi employé au village catholique romain.

1842.—Vingt-cinq maisons sont bâties par contrat, ainsi qu'un grand hangard, une boutique de tonnelier et une grange; et l'on a aussi presque fini un moulin à la baie de Wequamicong. Dix jeunes gens apprennent des métiers. A Wequamicong l'école a quelques fois eu jusqu'à soixante-dix élèves, mais le plus souvent de cinq à vingt, et dans quelques saisons pas un.

L'école de Manitowaning n'a jamais eu, je crois plus, de quarante-cinq élèves, et jamais, je crois, moins de douze. Le 15 Novembre, il y avait quatre-vingt-quatorze familles à Wequamicong et quarante-quatre à Manitowaning, faisant en tout cent trente-huit familles, et en composant chaque famille de quatre personnes en moyenne, l'on a cinq cent cinquante-deux personnes, et il peut y en avoir au moins cent cinquante dans les autres parties de l'Isle,—ce qui donne un total de sept cent deux.

(Signé,) T. G. ANDERSON.

Kingston, 23 Décembre, 1842.

## APPENDICE No. 83.

A Son Excellence le Très Honorable Sir CHARLES THÉOPHILUS METCALFE, Baronet, Gouverneur Général, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Les Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires des Sauvages, considèrent qu'il est de leur devoir avant de présenter leur rapport général, de soumettre à la considération de Votre Excellence un sujet qui exige une attention immédiate.

Autrefois, lorsque les Sauvages errants et ceux qui venaient des États-Unis, visitaient l'Isle Drummond, pour y recevoir leurs présens annuels, le Surintendant résidant leur faisait la distribution aussitôt qu'ils arrivaient, et ils n'étaient retenus que pendant le temps qui était nécessaire à la distribution qui leur convenait.

Depuis qu'il a été formé un établissement sur Manitoulin, et que le Surintendant en chef actuel a été nommé, la coutume a changé. On a exigé que les Sauvages fussent présens un certain jour, ordinairement le 1er Août; et ils sont retenus jusqu'à ce que tous ceux que l'on attend soient arrivés, et qu'on ait fait tous les préparatifs nécessaires pour faire une distribution générale à toute la multitude.

Le Surintendant en chef avait coutume de se rendre accompagné d'amis, et quelques fois d'étrangers distingués, pour lesquels la réunion de plusieurs milliers de Sauvages dont un grand nombre sont encore dans l'état de nature, ne peut manquer d'offrir un coup d'œil intéressant.

Mais les Commissaires conçoivent qu'un objet de cette nature, ou même tout autre que l'on voudrait alléguer pour continuer cette coutume, ne saurait contrebalancer les maux qui en résultent; sous ce rapport ils sont appuyés par l'opinion de tous les officiers de l'établissement, tels que le Surintendant, le Médecin et le Ministre Evangélique, dont ils rapporteront ici le témoignage accompagné d'une esquisse des faits.

L'année dernière, 5812 Sauvages arrivèrent à Manitoulin pour recevoir leurs présens; sur ce nombre plus de 5000 avaient eu à parcourir principalement en canot une distance de 100 à 400 milles ou plus. Ils arrivent par petites troupes, de leur établissement.

Le temps qu'ils prennent à aller et venir doit varier d'une semaine à six semaines ou plus.

Les Sauvages d'Owen's Sound, l'un des plus proches établissements, disaient dernièrement que leur absence durait ordinairement un mois.

Cette absence, surtout en été, produit deux mauvais résultats :—les récoltes sont négligées et souvent perdues ou détruites, et les Sauvages sont ou exposés à n'avoir pour moyen de subsistance que ceux que leur offre la ressource précaire de la chasse ou de la pêche qu'ils peuvent faire sur leur route, ou sont obligés de réserver et transporter avec eux de grandes quantités de provisions, ce que bien peu d'entre eux sont en état de faire.

Mais ces deux grands inconvéniens se sont encore aggravés par les retards que l'on cause inévitablement en différant la distribution des présens jusqu'à ce que tous les Sauvages soient arrivés. On en verra l'étendue dans l'exposé suivant :—

En 1836 les Sauvages commencèrent à arriver le 27 Juillet; la distribution eut lieu le 7 Août.

En 1839, ils commencèrent à arriver le 23 Juillet; la distribution eut lieu le 7 Août.

En 1840, l'arrivée, 16 Juillet; la distribution le 6 Août.

En 1841, l'arrivée, 30 Juillet; la distribution le 14 Août.

En 1842, l'arrivée non mentionnée; la distribution le 12 Août.

La durée moyenne du temps pendant lequel ils étaient retenus après le jour fixé pour la distribution a été d'environ quinze jours.

Il en est résulté d'autres inconvéniens; le peu de provision que quelques uns des Sauvages avaient pris en partant viennent à s'épuiser, et l'Isle et les pêcheries du voisinage ne sauraient suffire à nourrir un aussi grand nombre de personnes. Il s'en est suivi un dénuement général que l'on n'a pu soulager que par le moyen de rations portées au compte de l'allocation parlementaire à un montant excédant la somme de £400. Les maladies comme d'ordinaire sont venues après la famine, et le témoignage du Dr. Darling fait voir le danger d'une épidémie dont les effets seraient terribles. A ces maux physiques on peut ajouter les maladies que les misères du voyage occasionnent aux enfans de tout âge. L'année dernière il y avait 1063 enfans âgés de moins de cinq ans au rendez-vous. Tous les médecins que les Commissaires ont interrogés s'accordent à montrer la misère qu'ils éprouvent durant ces voyages et ces excursions de chasses comme l'une des principales causes des maladies et de la mortalité qui règnent parmi les Sauvages.

Mais le mal moral est encore d'une nature bien sérieuse. D'abord la réunion de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfans pour plusieurs jours dans des cabanes temporaires et dans un espace limité doit naturellement avoir un mauvais effet. Ensuite la civilisation des Sauvages se trouve arrêtée par le grand nombre de visiteurs qui les encouragent à se livrer à leurs coutumes barbares et superstitieuses, à leurs danses et à leurs autres spectacles. En troisième lieu la vue des repas que font les visiteurs pendant le séjour qu'ils y font, neutralise les efforts que fait le Surintendant pour répandre la tempérance parmi les Sauvages.

Les Commissaires sont fermement convaincus que des réunions de cette nature sont grandement préjudiciables à la moralité des Tribus Sauvages.

Les Commissaires mentionneront encore les dépenses que causent ces visites. Jusqu'ici c'est d'une manière bien inconvenante, que le Surintendant en chef, comme le conçoivent les Commissaires, amené et ramené de cette Isle aux frais du public le grand nombre de visiteurs qui s'y rendaient.

En 1842, on employa pour cela six canots conduits chacun par sept Sauvages, et une chaloupe conduite par autant de Canadiens. Aux premiers, l'on a donné une seconde fois des présens et des rations que l'on n'était pas autorisé à leur distribuer. De cette manière cette pratique n'a pas été remarquée. Ainsi, les hommes qui conduisaient la chaloupe ont été payés par un warrant qui n'a été soumis au Gouverneur que dans le cours de cette année, pendant laquelle le Commissaire général y a appelé l'attention.

Appendice  
(F.)

24e Juin.

L'année dernière, 112 Sauvages reçurent doubles équipements dont le coût additionnel fut de £107 16s. Les dépenses causées par la chaloupe furent entre £50 et £60, faisant en tout £160, en sus d'une somme considérable dépensée en rations. Le Surintendant en chef reçut aussi £50 pour ses dépenses personnelles, et reçut trois tentes aux frais du public.

Pour ces raisons, les Commissaires recommandent que cette année l'on fasse la distribution à mesure que les Sauvages arrivent, et ils ne voient point pourquoi le Surintendant local, M. Anderson, ne le ferait pas, lui qui a fait celle de l'Isle Drummond pendant un si grand nombre d'années et qui est parfaitement en état de la faire avec l'assistance que donnent ordinairement les officiers du Commissariat qui ont les marchandises sous leurs soins.

Ces arrangemens sur les dépenses de l'année dernière épargneront probablement £500, et les Commissaires, vû l'état surchargé dans lequel se trouve l'allocation parlementaire, considèrent avantageux d'en recommander l'adoption.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) RAWSON W. RAWSON.  
WILLIAM HEPBURN.

Kingston, 27 Juin, 1843.

Extrait du témoignage de M. le Surintendant Anderson.

“ Je considère que le système que l'on suit actuellement dans la distribution des présens à Manitoulin souffre beaucoup d'objection ; car, comme les Sauvages arrivent sans s'être pourvus d'une quantité suffisante d'alimens, et comme pendant qu'ils sont sur l'Isle en aussi grand nombre, ils ne peuvent trouver dans la pêche une ressource suffisante, ils se trouvent en conséquence réduits à une grande misère et à un grand dénument, que le Gouvernement est obligé de soulager en distribuant des provisions qui coûtent considérablement au département ; et étant obligés d'attendre ainsi jusqu'après la distribution, les Sauvages visiteurs souffrent beaucoup de cet état de réclusion.”

“ En 1839, il y eut pour cette raison plus de mortalité parmi les enfans qu'il n'y en avait eu pendant douze ans à l'Isle Drummond ; et dans le cours de cette année, le Dr. Darling, chirurgien de l'établissement, dit que leur condition était telle que s'il y eut eu deux ou trois jours de chaleur, l'épidémie se serait déclarée parmi eux.”

“ Bien plus, les Sauvages eux-mêmes se plaignent, et cela avec raison, du temps qu'ils ont à attendre et des misères qu'ils endurent par le manque de nourriture. D'ailleurs, la confusion qui règne quand il s'agit de faire la distribution dans le même temps à un aussi grand nombre de personnes, cause souvent des erreurs et des déceptions. Comme Surintendant résidant, j'ai adressé mes remontrances à M. Jarvis contre la continuation de ce système.”

“ Le plan que je suggérerais est, que les Sauvages en arrivant sur l'Isle, devraient recevoir immédiatement leurs présens, ce qui leur donnerait le moyen de retourner sans délai chez eux, et par ce plan, on ferait cesser toutes les plaintes que cause le retard ; on épargnerait encore sur les provisions qui leur sont maintenant données.”

“ L'arrivée des visiteurs qui, depuis ces dernières années sont venus sur l'Isle pour voir la distribution des présens, a été, je crois, très préjudiciable à l'avancement moral des Sauvages. La table ouverte qu'ils tiennent, et les excès qui s'y commettent quelques fois et que les Sauvages ne manquent pas de remarquer, ne peuvent être que d'un exemple pernicieux.

“ En 1840 et 1841, les scènes indécentes que présentaient les personnes qui se baignaient vis-à-vis l'établissement, furent telles que le ministre crut devoir faire une remontrance par lettre, mais sans succès ; et les Sauvages mêmes éloignèrent leurs cabanes de cet endroit.”

“ Dans le cours de cette année on a obvié à cela en érigeant une maison de bains. Il n'est pas à ma connaissance que M. Jarvis ait pris quelques mesures pour arrêter ces scandales.”

“ Je considère que l'encouragement que l'on donne à la danse dans ces occasions est aussi grandement préjudiciable. D'abord, cela a l'effet d'augmenter la foi qu'ils ont déjà dans leur pratique religieuse, et cela les maintient dans leurs habitudes sauvages. Ils se dépouillent de leurs vêtements, se peignent le corps et se mettent des plumes sur la tête. Ils font cela généralement pour de l'argent et non pas par exercice ou récréation.”

“ On soupçonne communément que durant ces visites, la prostitution se développe ; cependant ceci n'est jamais venu à ma connaissance, quoique cela ait bien pu avoir lieu sans que les Sauvages s'en soient plaints, comme ce n'est pas dans leur caractère de le faire.”

Extrait du témoignage du Rév. M. O'Meara.

“ Quant à la distribution des présens, on devrait adopter quelque plan qui n'exigerait pas qu'un aussi grand nombre de personnes se réunissent dans le même temps dans un endroit si étroit, ce qui, je n'en doute nullement, est la cause d'une grande partie de la mortalité qui a lieu parmi eux. Le germe de la maladie se communique de l'un à l'autre dans cette foule de 6000 âmes, campées sur quelques arpens de terre, est remporté dans leurs foyers et produit partout la misère, la maladie et la mort.”

## APPENDICE No. 84.

ETAT des salaires et allocations accordés aux hommes des Canots et autres personnes employées à transporter le Surintendant en Chef et les visiteurs à MANITOULIN et autres lieux, pour la distribution des PRÉSENS AUX SAUVAGES, depuis 1830, jusqu'à 1842.

| Année. | ROUTE.                                    | Nombre de Canots.    | Nombre de Sauvages pour les conduire | Salairo                                        | Nombre de vêtements distribués. | REMARQUES                                                                                                |
|--------|-------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1839.. | De Penetanguishine à Manitoulin .....     | } Pas }<br>indiqué } | 36                                   | Assortimens de }<br>présons et ra- }<br>tions. | } 54                            | } Aussi 9 Canadiens employés }<br>comme conducteurs, reco- }<br>vant £273 13s. 8d., et les }<br>rations. |
| do ..  | De Manitoulin au Saut Ste. Marie .....    |                      | .....                                |                                                |                                 |                                                                                                          |
| do ..  | De Manitoulin à la Rivière St. Clair..... |                      | 18                                   |                                                |                                 |                                                                                                          |
| 1840.. | De Penetanguishine à Manitoulin .....     | } Pas }<br>indiqué } | 27                                   | Les mêmes.....                                 | } 51                            | } Aussi 18 Canadiens, £136 }<br>13s. 9d. et rations.                                                     |
| do ..  | De Manitoulin au Saut Ste. Marie .....    |                      | 27                                   |                                                |                                 |                                                                                                          |
| 1841.. | De Penetanguishine à Manitoulin .....     | } 3 }<br>3 }<br>3 }  | 21                                   | Les mêmes.....                                 | } 63                            | } Aussi 8 Canadiens, £131 }<br>12s. 6d., et rations.                                                     |
| do ..  | De Manitoulin au Saut Ste. Marie .....    |                      | 21                                   |                                                |                                 |                                                                                                          |
| do ..  | Retour à Penetanguishine .....            |                      | 21                                   |                                                |                                 |                                                                                                          |
| 1842.. | De Penetanguishine à Manitoulin .....     | } 6 }<br>5 }         | 42                                   | Les mêmes.....                                 | } 77                            | } Aussi 11 Canadiens, £174 }<br>5s., et rations.                                                         |
| do ..  | De Manitoulin au Saut Ste. Marie .....    |                      | 35                                   |                                                |                                 |                                                                                                          |

## APPENDICE No. 85.

PARTICULARITÉS qui demandent principalement des explications dans le compte du Surintendant en Chef avec la Banque du HAUT CANADA.

| Date de l'opération.                                                                 | Comment spécifié dans le compte de la Banque.  | Montant.          |    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|----|----|
|                                                                                      |                                                | Cours Provincial. |    |    |
|                                                                                      |                                                | £                 | s. | d. |
| 21 Novembre, 1837.....                                                               | Le chèque de B. B. Sullivan.....               | 125               | 0  | 0  |
| 2 Octobre, 1838.....                                                                 | Argent pour les Mohawks—Baie de Quinté.....    | 365               | 6  | 0  |
| 5 do do .....                                                                        | Argent pour le révérend H. Murray .....        | 46                | 7  | 4  |
| 15 Nov. do .....                                                                     | Argent .....                                   | 251               | 15 | 0  |
| 29 Septembre, 1840.....                                                              | Le Commissariat, le chèque de J. H. Dunn ..... | 2250              | 0  | 0  |
| 15 Octobre, do .....                                                                 | Syndics de Peter Robinson .....                | 289               | 11 | 10 |
| 27 Février, 1841.....                                                                | Traite sur H. Glass pour £255—collectée .....  | 253               | 14 | 6  |
| 16 Septembre, do .....                                                               | Dépôt à la Banque de Gore.....                 | 822               | 18 | 3  |
| 25 do do .....                                                                       | Dépôt à Kingston.....                          | 1178              | 15 | 0  |
| 13 Octobre, do .....                                                                 | Le chèque du Commissariat .....                | 400               | 0  | 0  |
| 14 do do .....                                                                       | George Vardon à la Banque Commercial .....     | 404               | 18 | 11 |
| 1 Décembre, do .....                                                                 | Le Billet de Robert Andrew, payé .....         | 16                | 15 | 0  |
| 18 do do .....                                                                       | Dépôt fait par moi même à Kingston.....        | 400               | 0  | 0  |
| 27 do do .....                                                                       | do do do .....                                 | 452               | 10 | 0  |
| 29 Mars, 1842 .....                                                                  | Le chèque de J. Jackson .....                  | 382               | 15 | 0  |
| 9 Avril, do .....                                                                    | Dépôt par moi même à Kingston.....             | 250               | 0  | 0  |
| 4 Juin, do .....                                                                     | Le chèque du Commissariat .....                | 400               | 0  | 9  |
| 7 do do .....                                                                        | A. Shade .....                                 | 100               | 0  | 0  |
| 13 Juillet, do .....                                                                 | William Vernon.....                            | 35                | 0  | 0  |
| 30 Septembre, 1842 .....                                                             | Le chèque du Commissariat .....                | 300               | 0  | 0  |
| 28 Octobre, do .....                                                                 | do do .....                                    | 200               | 0  | 0  |
| 5 Décembre, do .....                                                                 | Balanco sur billets renouvelés.....            | 0                 | 3  | 9  |
| 19 do do .....                                                                       | Débetures vendues.....                         | 3756              | 8  | 0  |
| A des périodes variées entre le }<br>20 Mars, 1839 et 31 Dé- }<br>cembre; 1842 ..... | Intérêt sur les Débetures.....                 | 1305              | 0  | 0  |
|                                                                                      |                                                | £14286            | 18 | 7  |

(Signé)

GEORGE DYETT,

Secrétaire des Commissaires.

Commission des Sauvages,

Kingston, 27 Juillet, 1843.

| DATE.               | DOIT.                                                           | No. de Reçu. | BLÉ.    |       |         | ARGENT. |    |    |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|---------|-------|---------|---------|----|----|
|                     |                                                                 |              | Minots. | Pots. | Pintes. | £       | s. | d. |
| 31 Janvier, 1842... | Argent payé aux Chefs.....                                      | 1            |         |       |         | 29      | 15 | 10 |
| 31 Mars, do ....    | do do .....                                                     | 2            |         |       |         | 21      | 10 | 0  |
| do do .....         | Ble livré aux do .....                                          | 3            | 177     | 10    | 0       |         |    |    |
| 9 Avril, do ...     | Payé le compte de M. Vann .....                                 | 4            |         |       |         | 7       | 3  | 5  |
| 8 Déc. do ...       | do aux Chefs.....                                               | 5            |         |       |         | 10      | 5  | 6  |
| 28 Février, do ...  | do do .....                                                     | 6            |         |       |         | 18      | 7  | 6  |
| 8 Mai, do ...       | do do .....                                                     | 7            |         |       |         | 31      | 12 | 0½ |
| do do ...           | Ble livré aux do .....                                          | 8            | 110     | 16    | 1½      |         |    |    |
|                     | La commission de 10 pour cent, sur blé et argent à crédit ..... |              | 32      | 0     | 1½      | 12      | 7  | 8½ |
|                     | Total .....                                                     |              | 320     | 7     | 1       | £131    | 2  | 0  |

| DATE.                | AVOIR.                                             | No. de Reçu. | BLÉ.    |       |         | ARGENT. |       |
|----------------------|----------------------------------------------------|--------------|---------|-------|---------|---------|-------|
|                      |                                                    |              | Minots. | Pots. | Pintes. | Livros. | Sols. |
| 29 Décembre, 1841... | Reçu de Raphaël Brossau .....                      | 1            |         |       |         | 2       | 1     |
| 31 do do ..          | do Jean Bte. Beaudin .....                         | 2            | 3       | 0     | 0       | 6       | 3     |
| 5 Janvier, 1842...   | do Antoine Emard .....                             | 3            | 1       | 10    | 0       | 3       | 2     |
| 13 do do ..          | do Veuve Bazie Emard .....                         | 4            | 1       | 10    | 0       | 3       | 2     |
| do do do ..          | do Louis Gervais.....                              | 5            | 1       | 16    | 0       | 4       | 16    |
| 17 do do ..          | do Alexis Menard .....                             | 6            | 1       | 0     | 0       | 3       | 3     |
| 18 do do ..          | do Pierre Cardinal .....                           | 7            | 1       | 5     | 0       | 2       | 14    |
| 19 do do ..          | do Pierre Hébert.....                              | 8            | 2       | 10    | 0       | 6       | 3     |
| do do do ..          | do Georgu Gougeon .....                            | 9            | 1       | 2     | 1       | 2       | 8     |
| do do do ..          | do Michel Prudhomme .....                          | 10           | 3       | 0     | 0       | 15      | 14    |
| do do do ..          | do Antoine Prudhomme .....                         | 11           | 1       | 5     | 0       | 2       | 10    |
| 20 do do ..          | do Antoine Lefèvre .....                           | 12           | 1       | 0     | 0       | 3       | 2     |
| do do do ..          | do Jean Bte. Pagé .....                            | 13           | 1       | 0     | 0       | 3       | 2     |
| do do do ..          | do Alain Cotter .....                              | 14           | 1       | 2     | 1       | 2       | 8     |
| do do do ..          | do Antoine Louglin .....                           | 15           | 2       | 16    | 0       | 7       | 13    |
| do do do ..          | do Luc Primeau .....                               | 16           | 1       | 13    | 0       | 4       | 10    |
| do do do ..          | do François Hébert .....                           | 17           | 1       | 4     | 0       | 3       | 16    |
| do do do ..          | do J. Bte. Gervais .....                           | 18           | 0       | 18    | 0       | 2       | 14    |
| 21 do do ..          | do Louis Leriger dit Laplante, junr.....           | 19           | 5       | 0     | 0       | 7       | 0     |
| do do do ..          | do Louis Leriger dit Laplante, senr.....           | 20           |         |       |         | 2       | 6     |
| do do do ..          | do Joseph Lanctot .....                            | 21           | 2       | 6     | 0       | 7       | 16    |
| do do do ..          | do Arsene Lanctot .....                            | 22           | 1       | 9     | 0       | 3       | 10    |
| do do do ..          | do Medard Lefebvre .....                           | 23           | 0       | 15    | 0       | 2       | 6     |
| do do do ..          | do Amable Longtin .....                            | 24           | 2       | 0     | 0       | 5       | 14    |
| 22 do do ..          | do Pierre Brossard.....                            | 25           | 2       | 0     | 0       | 6       | 18    |
| do do do ..          | do Bazil Guerin .....                              | 26           | 4       | 10    | 0       | 9       | 6     |
| do do do ..          | do François Demers .....                           | 27           | 2       | 3     | 0       | 5       | 0     |
| do do do ..          | do François Coullier.....                          | 28           | 2       | 0     | 0       | 5       | 7     |
| do do do ..          | do Léonard Cardinal .....                          | 29           | 1       | 10    | 0       | 3       | 6     |
| do do do ..          | do Joseph Barbeau .....                            | 30           |         |       |         | 8       | 7     |
| do do do ..          | do Hyacinthe Montcharne, senr .....                | 31           |         |       |         | 10      | 16    |
| do do do ..          | do Dominique Montcharne, junr .....                | 32           | 1       | 3     | 1½      | 3       | 13    |
| 24 do do ..          | do Antoine Goyez .....                             | 33           | 1       | 19    | 0       | 3       | 17    |
| do do do ..          | do François Longtin .....                          | 34           | 0       | 6     | 0       | 0       | 14    |
| do do do ..          | do Bernabé Bruneau .....                           | 35           | 1       | 13    | 0       | 5       | 10    |
| do do do ..          | do Augustin Asselin .....                          | 36           | 0       | 10    | 0       | 1       | 8     |
| do do do ..          | do Augustin Gervais.....                           | 37           | 2       | 5     | 0       | 4       | 12    |
| do do do ..          | do Augustin Gervais, <i>lots et ventes</i> .....   | 37           |         |       |         | 136     | 0     |
| do do do ..          | do Veuve de Joseph Barbeau .....                   | 38           |         |       |         | 7       | 10    |
| do do do ..          | do Charles Denant, senr. ....                      | 39           |         |       |         | 15      | 0     |
| do do do ..          | do Charles Denant, junr. ....                      | 40           |         |       |         | 17      | 9     |
| do do do ..          | do David Villy .....                               | 41           |         |       |         | 23      | 0     |
| 25 do do ..          | do Veuve Amable Babin, <i>lots et ventes</i> ..... | 42           |         |       |         | 67      | 16    |
| do do do ..          | do Edmond Lefevro .....                            | 43           |         |       |         | 12      | 5     |
| do do do ..          | do Etienne Longtin .....                           | 44           | 1       | 10    | 0       | 3       | 3     |
| do do do ..          | do William Fletcher .....                          | 45           |         |       |         | 9       | 6     |
| do do do ..          | do Jacques Barbeau .....                           | 46           |         |       |         | 3       | 13    |
| do do do ..          | do Constance Montcharne, senr. ....                | 47           |         |       |         | 12      | 4     |
| do do do ..          | do Etienne Longtin, Joseph Marie .....             | 48           |         |       |         | 22      | 3     |
| do do do ..          | do Abraham Sharpley .....                          | 49           |         |       |         | 12      | 18    |

LA SEIGNEURIE DU SAUT ST. LOUIS en Compte, etc.—(Continuation.)

Appendice (T.)

24e Juin.

| DATE.                | AVOIR.—(Continuation.)                   | No. du reçu. | BLÉ.    |       |         | ARGENT. |       |
|----------------------|------------------------------------------|--------------|---------|-------|---------|---------|-------|
|                      |                                          |              | Minots. | Pots. | Pintes. | Livres. | Sols. |
| 25 Janvier, 1842.... | Reçu de Joseph Boyer.....                | 50           |         |       |         | 3       | 1     |
| do do do             | do Vouvo de Joseph Levfebose.....        | 51           |         |       |         | 20      | 7     |
| 26 do do             | do Frs. X. Mongeau.....                  | 52           |         |       |         | 12      | 3     |
| do do do             | do Joseph Mornbleau.....                 | 53           | 1       | 7     | 0       | 3       | 0     |
| do do do             | do Pierre Gervais.....                   | 54           | 0       | 8     | 1       | 0       | 19    |
| do do do             | do Séraphin Gagner.....                  | 55           | 1       | 5     | 0       | 2       | 17    |
| do do do             | do Frs. X. Gagner.....                   | 56           | 3       | 19    | 0       | 9       | 13    |
| do do do             | do Narcisse Boyer.....                   | 57           | 0       | 15    | 0       | 2       | 5     |
| do do do             | do François Surprenant.....              | 58           | 0       | 15    | 0       | 2       | 6     |
| do do do             | do Toussaint Perras.....                 | 59           | 1       | 0     | 0       | 3       | 2     |
| do do do             | do Alexandre Lavigne.....                | 60           | 1       | 18    | 0       | 6       | 0     |
| do do do             | do Richerton Authel.....                 | 61           |         |       |         | 24      | 0     |
| 27 do do             | do Antoine Donigner.....                 | 62           |         |       |         | 6       | 0     |
| do do do             | do Augustin Petre.....                   | 63           | 2       | 0     | 0       | 6       | 4     |
| do do do             | do Nicholas Poissant.....                | 64           | 2       | 0     | 0       | 6       | 8     |
| do do do             | do Joseph Doré.....                      | 65           | 2       | 8     | 0       | 7       | 9     |
| do do do             | do Jacques Gibeau.....                   | 66           | 2       | 9     | 1½      | 6       | 9     |
| do do do             | do Joseph Lepage.....                    | 67           | 2       | 0     | 0       | 4       | 11    |
| do do do             | do Louis Noël Veau.....                  | 68           | 1       | 2     | 0       | 3       | 1     |
| 28 do do             | do Julien Poupard.....                   | 69           | 2       | 9     | 1½      | 6       | 7     |
| do do do             | do Antoine Cusson.....                   | 70           | 1       | 15    | 0       | 4       | 16    |
| do do do             | do Amable Cusson.....                    | 71           | 1       | 0     | 0       | 2       | 2     |
| do do do             | do François Guérin.....                  | 72           |         |       |         | 2       | 4     |
| do do do             | do Léon Perreo.....                      | 73           |         |       |         | 5       | 13    |
| 29 do do             | do Joseph Provost.....                   | 74           | 2       | 8     | 0       | 7       | 16    |
| do do do             | do V. Lefebvre.....                      | 75           | 1       | 9     | 0       | 3       | 15    |
| do do do             | do François Arel.....                    | 76           | 2       | 10    | 0       | 5       | 5     |
| do do do             | do André Lefebvre.....                   | 77           | 1       | 9     | 0       | 3       | 17    |
| do do do             | do François Boyer, sonr.....             | 78           | 0       | 10    | 0       | 1       | 9     |
| do do do             | do François Boyer, junr.....             | 79           | 0       | 11    | 0       | 1       | 5     |
| do do do             | do Laurent Lefebvre.....                 | 80           | 0       | 2     | 0       | 0       | 5     |
| do do do             | do Luc Emard.....                        | 81           | 2       | 9     | 0       | 6       | 4     |
| do do do             | do Louis Lefrançois.....                 | 82           | 1       | 4     | 1       | 1       | 10    |
| do do do             | do Moysé Guérin.....                     | 83           |         |       |         | 11      | 19    |
| 31 do do             | do Antoine Bruneau.....                  | 84           | 1       | 10    | 0       | 5       | 1     |
| do do do             | do Louis Brosseau.....                   | 85           | 3       | 16    | 0       | 10      | 10    |
| do do do             | do René Barbeau.....                     | 86           | 1       | 10    | 0       | 5       | 0     |
| do do do             | do Toussard Lepage.....                  | 87           | 1       | 10    | 0       | 19      | 8     |
| do do do             | do J. B. Lenière.....                    | 88           | 1       | 10    | 0       | 4       | 6     |
| do do do             | do Julien Gervais.....                   | 89           | 1       | 13    | 0       | 5       | 12    |
| do do do             | do Joseph Leriger de Laplante.....       | 90           | 1       | 3     | 0       | 4       | 11    |
| do do do             | do Joseph Robidoux.....                  | 91           |         |       |         | 24      | 18    |
| do do do             | do Pierre Emard, fils d'Antoine.....     | 92           | 0       | 15    | 0       | 2       | 8     |
| 1 Février, do do     | do Toussaint Cusson.....                 | 93           | 2       | 5     | 0       | 4       | 13    |
| do do do             | do Charles Gervais, fils d'Etienne.....  | 94           |         |       |         | 5       | 10    |
| do do do             | do Louis Quintal.....                    | 95           | 1       | 7     | 0       | 3       | 12    |
| do do do             | do Joseph Tuncartior.....                | 96           |         |       |         | 5       | 4     |
| do do do             | do Antoine Fuvreau.....                  | 97           |         |       |         | 10      | 10    |
| do do do             | do Augustin Bourdeau.....                | 98           | 3       | 0     | 0       | 0       | 0     |
| do do do             | do Joseph Robidéau.....                  | 99           | 2       | 0     | 0       | 5       | 18    |
| do do do             | do J. Bte. Tournéau.....                 | 100          | 2       | 10    | 0       | 5       | 16    |
| do do do             | do J. B. Payant dit St. Augo.....        | 101          |         |       |         | 17      | 4     |
| do do do             | do Christophe Bailargeon.....            | 102          | 1       | 0     | 0       | 3       | 2     |
| do do do             | do René Barbeau.....                     | 103          |         |       |         | 5       | 0     |
| do do do             | do J. Bte. Blair.....                    | 104          | 5       | 0     | 0       | 16      | 4     |
| do do do             | do Alexis Fleury.....                    | 105          |         |       |         | 10      | 16    |
| do do do             | do François Gervais, fils de J. Bte..... | 106          |         |       |         | 8       | 2     |
| do do do             | do Isaac Riel.....                       | 107          |         |       |         | 11      | 17    |
| do do do             | do Jacques Desautels.....                | 108          |         |       |         | 18      | 0     |
| do do do             | do Nicholas Marotte.....                 | 109          |         |       |         | 15      | 8     |
| do do do             | do Bazee Barette.....                    | 110          |         |       |         | 11      | 7     |
| do do do             | do Augustin Demers.....                  | 111          | 3       | 12    | 1       | 9       | 13    |
| do do do             | do Veuve Régis Asselin.....              | 112          | 2       | 18    | 1½      | 7       | 3     |
| do do do             | do Charles Lamarche.....                 | 113          | 0       | 15    | 0       | 2       | 8     |
| do do do             | do Noël Pinsonant.....                   | 114          |         |       |         | 3       | 1     |
| do do do             | do Pierre Brossard, scnr.....            | 115          |         |       |         | 3       | 12    |
| do do do             | do Louis Amable Gagner.....              | 116          |         |       |         | 3       | 12    |
| do do do             | do Pierre Bourdeau.....                  | 117          | 0       | 16    | 0       | 3       | 16    |
| do do do             | do Joseph St. James dit Beauvais.....    | 118          | 3       | 10    | 0       | 10      | 8     |
| do do do             | do Louis Siditot.....                    | 119          | 2       | 0     | 0       | 0       | 3     |
| do do do             | do Pierre Bourdeau, l'enfant.....        | 120          | 2       | 0     | 0       | 7       | 6     |
| do do do             | do Antoine Goyetta.....                  | 121          | 2       | 13    | 0       | 7       | 7     |
| do do do             | do Joseph Facet.....                     | 122          | 2       | 4     | 0       | 6       | 8     |
| do do do             | do Louis Vincent.....                    | 123          | 1       | 13    | 0       | 3       | 9     |
| do do do             | do Bazil Beaudin.....                    | 124          | 3       | 8     | 0       | 9       | 9     |
| do do do             | do André Hill.....                       | 125          | 5       | 0     | 0       | 9       | 13    |
| do do do             | do Paul Chapron.....                     | 126          | 2       | 0     | 0       | 7       | 4     |
| do do do             | do Joseph Litourneau.....                | 127          | 1       | 11    | 0       | 6       | 4     |

Appendice  
(T.)

LA SEIGNEURIE DU SAUT ST. LOUIS en Compte, etc.—(Continuation)

App

24e Juin.

| DATE. |               | AVOIR.—(Continuation.)                                                      | No. du reçu. | BLÉ.    |       |         | ARGENT. |       |
|-------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|-------|---------|---------|-------|
|       |               |                                                                             |              | Minots. | Pots. | Pintes. | Livres. | Sols. |
| 7     | Février, 1841 | Reçu de François Bisailon                                                   | 128          | 1       | 9     | 0       | 4       | 8     |
| 8     | do do         | do Eley Bourassa                                                            | 129          |         |       |         | 60      | 0     |
| do    | do do         | do Joseph Goyette                                                           | 130          | 2       | 10    | 0       | 7       | 13    |
| do    | do do         | do Samuel Godman                                                            | 131          |         |       |         | 24      | 2     |
| 9     | do do         | do Théophile Boffre                                                         | 132          | 1       | 7     | 0       | 4       | 0     |
| 10    | do do         | do J. Wilkinson pour L. R. Beaudret                                         | 133          |         |       |         | 23      | 7     |
| 11    | do do         | do Maurice Guérin                                                           | 134          |         |       |         | 2       | 16    |
| 12    | do do         | do Joseph Dupries                                                           | 135          | 4       | 4     | 0       | 8       | 15    |
| 14    | do do         | do Pierre Trudeau                                                           | 136          | 2       | 10    | 0       | 6       | 6     |
| do    | do do         | do Michel Mercille                                                          | 137          | 5       | 0     | 0       | 11      | 12    |
| 21    | do do         | do Veuve de Toussaint Bourdeau                                              | 138          | 1       | 8     | 0       | 3       | 17    |
| 23    | do do         | do Louis Turcotte                                                           | 139          |         |       |         | 19      | 18    |
| 26    | do do         | do Louis Payant                                                             | 140          | 3       | 0     | 0       | 14      | 16    |
| 5     | Mars, do      | do Pierre Leriger dit Laplante                                              | 141          | 10      | 10    | 0       | 24      | 3     |
| 16    | do do         | do Robert North                                                             | 142          |         |       |         | 18      | 0     |
| 25    | Avril, do     | do L. S. Martin, <i>lods et ventes</i> , Amable Bourdeau                    | 143          |         |       |         | 100     | 0     |
| do    | do do         | do Jacques Gibeau, <i>lods et ventes</i> , sur acquisition de Jérôme Dubord | 144          |         |       |         | 102     | 0     |
| 11    | Mai, do       | do J. Bte. Chenail, junr.                                                   | 145          |         |       |         | 72      | 0     |
| 27    | Décembre, do  | do François Arcé                                                            | 146          |         |       |         | 22      | 15    |
| 9     | Janvier, 1843 | do Noël Pinsonant                                                           | 147          | 2       | 2     | 0½      | 3       | 1     |
| 10    | do do         | do François Boyer, junr.                                                    | 148          |         |       |         | 5       | 2     |
| do    | do do         | do François Boyer, senr.                                                    | 149          |         |       |         | 4       | 19    |
| 11    | do do         | do George Gagnon                                                            | 150          | 1       | 0     | 0       | 2       | 8     |
| 17    | do do         | do Raphael Brossseau                                                        | 151          | 3       | 10    | 0       | 2       | 1     |
| 18    | do do         | do David Villy                                                              | 452          |         |       |         | 21      | 2     |
| do    | do do         | do J. Bte. Baudin                                                           | 153          | 2       | 10    | 0       | 6       | 2     |
| 26    | do do         | do Antoine Goyez                                                            | 154          |         |       |         | 17      | 4     |
| 28    | do do         | do Pierre Brossard, junr.                                                   | 155          | 2       | 0     | 0       | 6       | 18    |
| do    | do do         | do Julien Poupard                                                           | 156          | 2       | 10    | 0       | 6       | 7     |
| do    | do do         | do Joseph St. James dit Bauvars                                             | 157          | 3       | 10    | 0       | 10      | 8     |
| 1     | do do         | do Alain Cotteo                                                             | 158          | 1       | 2     | 1       | 2       | 8     |
| 3     | Février, do   | do Michel Gagner, <i>rontes</i>                                             | 159          |         |       |         | 47      | 0     |
| do    | do do         | do Michel Gagner, <i>lods et ventes</i>                                     | do           |         |       |         | 83      | 6     |
| 4     | do do         | do François Hébert                                                          | 160          |         |       |         | 12      | 6     |
| 6     | do do         | do Barnabé Bruneau                                                          | 161          | 1       | 13    | 0       | 5       | 10    |
| 8     | do do         | do Narcisse Boyer                                                           | 162          |         |       |         | 7       | 11    |
| do    | do do         | do Toussaint Perras                                                         | 163          |         |       |         | 10      | 2     |
| do    | do do         | do Toussaint Cusson                                                         | 164          | 2       | 5     | 0       | 4       | 13    |
| do    | do do         | do Narcisse Cusson                                                          | 165          | 1       | 15    | 0       | 4       | 16    |
| 10    | do do         | do André Lefebvre                                                           | 166          | 1       | 9     | 0       | 3       | 17    |
| 11    | do do         | do Médard Lefebvre                                                          | 167          |         |       |         | 7       | 11    |
| do    | do do         | do François Surprenant                                                      | 168          |         |       |         | 7       | 11    |
| do    | do do         | do Antoine Lefebvre                                                         | 169          |         |       |         | 10      | 2     |
| do    | do do         | do Joseph Robidoux                                                          | 170          | 2       | 0     | 0       | 5       | 18    |
| do    | do do         | do Vital Bourrassa                                                          | 171          |         |       |         | 57      | 18    |
| 14    | do do         | do Denis Laplante                                                           | 172          | 7       | 0     | 0       | 0       | 0     |
| 16    | do do         | do Veuve de Toussaint Bourdeau                                              | 173          | 1       | 8     | 0       | 3       | 17    |
| do    | do do         | do Alexandre Lavigno                                                        | 174          | 1       | 18    | 0       | 6       | 0     |
| 17    | do do         | do Charles Lamarche                                                         | 175          |         |       |         | 7       | 13    |
| 18    | do do         | do Veuve de Pierre Emard, junr.                                             | 176          |         |       |         | 30      | 0     |
| 20    | do do         | do Joseph Barbeau                                                           | 177          | 0       | 15    | 0       | 1       | 12    |
| do    | do do         | do Antoine Langtin                                                          | 178          | 2       | 16    | 0       | 7       | 13    |
| do    | do do         | do Antoine Lanctot                                                          | 179          | 3       | 12    | 0       | 11      | 0     |
| 21    | do do         | do J. Bte. Gervais                                                          | 180          | 0       | 17    | 1       | 3       | 14    |
| 23    | do do         | do Louis Gervais                                                            | 181          | 1       | 11    | 1       | 4       | 16    |
| do    | do do         | do François X. Mongeau                                                      | 182          | 1       | 0     | 0       | 3       | 3     |
| do    | do do         | do Joseph Provost                                                           | 183          | 2       | 8     | 0       | 7       | 6     |
| do    | do do         | do Augustin Demers                                                          | 183          | 1       | 16    | 0       | 5       | 2     |
| 23    | do do         | do Julien Gervais                                                           | 185          | 1       | 13    | 0       | 5       | 12    |
| do    | do do         | do Antoine Emard                                                            | 186          | 1       | 10    | 0       | 3       | 2     |
| do    | do do         | do Antoine Bruneau                                                          | 187          | 1       | 10    | 0       | 5       | 1     |
| do    | do do         | do Pierre Hébert                                                            | 188          | 2       | 10    | 0       | 6       | 3     |
| 6     | Mars, do      | do Frs. X. Gagner                                                           | 189          | 3       | 12    | 0       | 8       | 19    |
| 11    | do do         | do Amable Longtin                                                           | 190          | 2       | 0     | 0       | 5       | 14    |
| 13    | do do         | do D. Aimé Dugas                                                            | 191          |         |       |         | 12      | 12    |
| do    | do do         | do Pierre Emard, fils d'Antoine                                             | 192          | 0       | 15    | 0       | 2       | 8     |
| 21    | do do         | do Les héritiers de John Stephen                                            | 193          |         |       |         | 31      | 4     |
| 22    | do do         | do Pierre Bourdeau                                                          | 194          |         |       |         | 9       | 12    |
| do    | do do         | do Pierre Brian                                                             | 195          |         |       |         | 9       | 0     |
| do    | do do         | do André Hill                                                               | 196          | 5       | 0     | 0       | 9       | 13    |
| do    | do do         | do Veuve de Aaron Walker                                                    | 197          |         |       |         | 15      | 12    |
| 23    | do do         | do Hyppolite Assolin                                                        | 198          | 2       | 0     | 0       | 4       | 2     |
| do    | do do         | do J. Bte. Payant dit St. Auge                                              | 199          |         |       |         | 14      | 0     |
| do    | do do         | do F. Paschal Pinsonant                                                     | 200          | 4       | 0     | 0       | 12      | 0     |
| do    | do do         | do Augustin Petit                                                           | 201          | 1       | 0     | 0       | 3       | 2     |
| do    | do do         | do Antoine Donigu                                                           | 202          |         |       |         | 8       | 0     |
| do    | do do         | do John M. Keo                                                              | 203          |         |       |         | 24      | 0     |



LA SEIGNEURIE du SAUT ST. LOUIS en Compte, etc—(Continuation.)

Appendice (T.)

Nous les Soussignés principaux Chefs des Iroquois du Saut St. Louis ayant examiné le compte d'E. N. DeLormier, Ecr., notre agent, trouvons qu'il est correct à tous égards, le tout nous ayant été expliqué et interprété en langue iroquoise par le Rév. Joseph Marcoux, notre missionnaire: en foi de quoi nous avons apposé nos signatures, au Saut, St. Louis, ce 8<sup>e</sup> jour de Mai, 1843.

|                          |         |                          |             |
|--------------------------|---------|--------------------------|-------------|
| Témoins présens          | (Signé) | MARTIN X KANASONTIE,     | Grand Chef. |
| (Signié) JOSEPH MARCOUX, | "       | THOMAS X TWHALLKON,      | "           |
| " ROBERT M'NABB.         | "       | CHARLES X KATSIOAKERON,  | "           |
|                          | "       | SOSE TENEHATIE,          | "           |
|                          | "       | THOMAS X TAKAOHETSTHA,   | "           |
|                          | "       | SAWATES SOONWENTSCOWANE, | "           |

Je certifie sous serment que, au meilleur de ma connaissance et croyance, le compte qui précède est correct. (Signé) E. N. DELORIMIER, Agent.

Assermenté devant moi à Montréal, le 25 Septembre, 1843. (Signé) J. A. LABADIE, J. P.

Nous les soussignes, étant présents à chaqu'une des cinq fois que les Chefs ont réglé leurs comptes avec leur Agent, E. N. DeLorimier, Ecr., certifions, que les dits Chefs ont employé tout l'argent qu'ils recevaient sans s'en réserver aucune partie, à payer les vieilles dettes contractées avant qu'il fut nommé leur Agent, et à pourvoir aux dépenses courantes du missionnaire, de l'Eglise et des travaux publics; et les réclamations du missionnaire et d'autres personnes ne sont pas encore payées entièrement; vu qu'il est encore dû près d'une année d'allocation; et en outre il serait à souhaiter que les revenus de la Seigneurie eussent été jusqu'ici aussi judicieusement employés qu'ils l'ont été pour ces deux dernières années.

Saut St. Louis, 8 Mai, 1843. (Signé) JOSEPH MARCOUX. ROBERT M'NABB.

APPENDICE No. 87.

LES SAUVAGES ANGLAIS de ST. REGIS en compte courant avec S. Y. CHESLEY, pour son agence dans la perception des rentes dues aux dits Sauvages pour leurs réserves dans le Haut et le Bas-Canada, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1840, et les dépenses du 1841.

| DATE.           | Doit.                                                                              | No. des Pièces justificatives. | MONTANT. |    |    |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------|----|----|
|                 |                                                                                    |                                | £        | s. | d. |
| 1 Janvier, 1841 | Balance due à l'agent sur le dernier règlement de compte                           | 1                              | 10       | 11 | 0  |
| 5 do do         | Payé pour du pain, des chandellos, etc. pour l'Eglise, à la Fête des Rois          | 1                              | 1        | 1  | 9  |
| do do do        | " aux Chefs pour présens de la nouvelle année                                      | 1                              | 1        | 10 | 0  |
| 2 Février, do   | " pour des cierges pour l'Eglise                                                   | 1                              | 2        | 0  | 0  |
| 5 do do         | " pour vitres et mastic pour la maison du conseil                                  | 1                              | 0        | 6  | 3  |
| 8 do do         | " pour des clous et une serrure pour do                                            | 1                              | 0        | 6  | 7  |
| 11 do do        | Pour 200 minots de blé recueilli à Martintown, @ 5s.                               | 1                              | 50       | 0  | 0  |
| do do do        | Payé pour le transport depuis Martintown                                           | 1                              | 3        | 10 | 0  |
| do do do        | " pour les Chefs durant la perception des rentes                                   | 1                              | 0        | 9  | 4  |
| do do do        | " à R. Blackwood, son compte                                                       | 1                              | 3        | 12 | 9  |
| do do do        | " à A. M'Donald pour mesurer le grain                                              | 1                              | 0        | 10 | 0  |
| 13 do do        | Pour 76 1/2 minots de blé recueilli chez Rae, @ 5s.                                | 1                              | 19       | 1  | 3  |
| do do do        | Payé à James Rae, son compte                                                       | 3                              | 1        | 0  | 0  |
| 14 do do        | " à Wm. Fitzpatrick, pour transport                                                | 4                              | 0        | 16 | 8  |
| 16 do do        | Pour 22 1/2 minots de blé recueilli à Dundee                                       | 1                              | 5        | 12 | 6  |
| do do do        | Pour 5,682 lbs. de lard salé recueilli à Dundee, @ 30s. et 100 lbs.                | 1                              | 85       | 4  | 7  |
| 17 do do        | Payé pour le transport du lard et du blé de Dundee à St. Régis                     | 1                              | 2        | 0  | 0  |
| do do do        | " à 12 Chefs, leur allocation annuelle, chacun 20s.                                | 1                              | 12       | 0  | 0  |
| 20 do do        | " à Solomon et William Raymond pour patates                                        | 5                              | 6        | 5  | 0  |
| do do do        | " aux Chefs, pour payer Sukoïn-ton-tha et Oteta Kale                               | 1                              | 0        | 3  | 1  |
| do do do        | " à Alexandre Fraser pour un baril à lard                                          | 1                              | 0        | 2  | 0  |
| do do do        | " aux Chefs, leurs dépenses à Dundee, durant la perception des rentes              | 1                              | 0        | 14 | 6  |
| do do do        | " à Julien Pigeon, suivant reçu                                                    | 6                              | 53       | 8  | 4  |
| do do do        | " Jeoscragwente Taratic et Osotakle, pour louage de cheval pour aller à Martintown | 1                              | 0        | 10 | 0  |
| 24 do do        | " à Adams pour pain                                                                | 7                              | 0        | 6  | 3  |
| 25 do do        | " aux Chefs leurs dépenses pour aller à Montréal et en revenir                     | 1                              | 3        | 15 | 6  |
| do do do        | " Teoso-ra-quinto et Trintho pour conduire les Chefs à Montréal                    | 8                              | 2        | 0  | 0  |
| 2 Mars, do      | " à Luc Bowen pour allimens, foin, etc.                                            | 1                              | 1        | 1  | 0  |
| do do do        | " à M. Adams pour pain                                                             | 1                              | 0        | 6  | 3  |
|                 | Porté en l'autre part                                                              |                                | £268     | 4  | 8  |

Appendice  
(T.)

LA SEIGNEURIE du SAUT ST. LOUIS en Compte, etc—(Continuation.)

Appendice  
(T.)

| DATE. |        |      | AVOIR.—(Continuation.)           | No. du Reçu. | BLÉ.    |       |         | ARGENT. |       |
|-------|--------|------|----------------------------------|--------------|---------|-------|---------|---------|-------|
|       |        |      |                                  |              | Minots. | Pots. | Pintes. | Livres. | Sols. |
| 23    | Mars,  | 1841 | Reçu de Moyse Longtin            | 204          | 1       | 10    | 0       | 3       | 3     |
| do    | do     | do   | " Jacques Gibeau                 | 205          | 1       | 3     | 1       | 3       | 9     |
| 24    | do     | do   | " Alexis Gibeau, junr.           | 206          | 1       | 3     | 1       | 3       | 3     |
| do    | do     | do   | " Augustin Gervais               | 207          | 2       | 5     | 0       | 4       | 10    |
| do    | do     | do   | " Louis Payant                   | 208          | 1       | 0     | 0       | 2       | 12    |
| do    | do     | do   | " Richard Mason, par N. Newton   | 209          |         |       |         | 13      | 16    |
| do    | do     | do   | " Richard Mason, lods et ventes  |              |         |       |         | 116     | 4     |
| do    | do     | do   | " Joseph Doré                    | 210          | 2       | 0     | 0       | 6       | 3     |
| do    | do     | do   | " Nicholas Poisant               | 211          | 1       | 0     | 0       | 3       | 4     |
| do    | do     | do   | " Christophe Baillargon          | 212          | 1       | 0     | 0       | 3       | 1     |
| 25    | do     | do   | " Louis Longpré                  | 213          |         |       |         | 31      | 4     |
| 27    | do     | do   | " Augustin Asselin               | 214          | 0       | 10    | 0       | 1       | 8     |
| do    | do     | do   | " Bazil Barret                   | 215          |         |       |         | 4       | 15    |
| do    | do     | do   | " Louis Peltier                  | 216          | 0       | 5     | 0       | 2       | 15    |
| do    | do     | do   | " George Colpron                 | 217          |         |       |         | 3       | 6     |
| do    | do     | do   | " Joseph Colpron                 | 218          |         |       |         | 3       | 2     |
| do    | do     | do   | " René Barbeau                   | 219          | 1       | 10    | 0       | 5       | 0     |
| do    | do     | do   | " J. Bte. Blain                  | 220          | 1       | 7     | 1½      | 4       | 3     |
| do    | do     | do   | " Joseph Lanctot                 | 221          | 2       | 10    | 0       | 7       | 4     |
| do    | do     | do   | " Camillo Lanctot                | 222          | 2       | 7     | 0       | 7       | 4     |
| do    | do     | do   | " Arsene Lanctot                 | 223          | 1       | 9     | 0       | 3       | 10    |
| do    | do     | do   | " Veuve Joseph Lefèbre           | 224          | 1       | 13    | 0       | 5       | 10    |
| do    | do     | do   | " J. Bte. Page                   | 225          | 1       | 0     | 0       | 3       | 2     |
| do    | do     | do   | " Richard Pheps, Ecr.            | 226          |         |       |         | 13      | 10    |
| 28    | do     | do   | " Louis Brosseau                 | 227          |         |       |         | 18      | 16    |
| do    | do     | do   | " Ignace Caille                  | 228          |         |       |         | 3       | 2     |
| do    | do     | do   | " Pierre Gervais                 | 229          |         |       |         | 1       | 6     |
| 29    | do     | do   | " Joseph Normandin               | 230          |         |       |         | 5       | 13    |
| do    | do     | do   | " Joseph Mornbleau               | 231          |         |       |         | 3       | 4     |
| do    | do     | do   | " Joseph Boyer                   | 232          |         |       |         | 3       | 3     |
| do    | do     | do   | " Richorton Authée               | 233          |         |       |         | 11      | 8     |
| 31    | do     | do   | " François Boyer, rentes         | 234          | 1       | 19    | 1       | 12      | 14    |
| do    | do     | do   | " François Boyer, lods et ventes |              |         |       |         | 50      | 13    |
| do    | do     | do   | " Abraham Langtin                | 235          | 3       | 10    | 0       | 7       | 6     |
| do    | do     | do   | " Veuve Joseph Barbeau, senr     | 236          |         |       |         | 36      | 0     |
| do    | do     | do   | " Michel Mercille, rentes        | 237          |         |       |         | 13      | 13    |
| do    | do     | do   | " Pierre Bourdeau                | 238          |         |       |         | 11      | 16    |
| do    | do     | do   | " Charlés Deneau, senr           | 239          |         |       |         | 100     | 0     |
| 1     | Avril, | do   | " Pierre Bourdeau                | 240          | 1       | 0     | 0       | 3       | 13    |
| do    | do     | do   | " Charles Deneau, senr           | 241          |         |       |         | 12      | 13    |
| 6     | do     | do   | " Antoine Prudhomme              | 242          | 1       | 0     | 0       | 4       | 8     |
| 8     | do     | do   | " Louis Noël Veau                | 243          | 1       | 14    | 0       | 3       | 16    |
| do    | do     | do   | " Honoré Leduc                   | 244          | 0       | 17    | 0       | 0       | 1     |
| 10    | do     | do   | " François Bourret               | 245          |         |       |         | 5       | 14    |
| do    | do     | do   | " Ignace Longtin                 | 246          |         |       |         | 6       | 5     |
| 11    | do     | do   | " Luc Bruneau                    | 247          | 1       | 13    | 0       | 4       | 10    |
| do    | do     | do   | " Louis Davignon                 | 248          |         |       |         | 6       | 11    |
| do    | do     | do   | " Veuve Eli Bouchard             | 249          |         |       |         | 27      | 0     |
| 12    | do     | do   | " Thomas Semor                   | 250          | 6       | 0     | 0       | 18      | 8     |
| do    | do     | do   | " François Montigny              | 251          | 3       | 17    | 0       | 10      | 10    |
| 22    | do     | do   | " Thomas Jones                   | 252          |         |       |         | 37      | 14    |
| 6     | Mai,   | do   | " Veuve J. Bte. Pominville       | 253          |         |       |         | 1       | 0     |
|       |        |      |                                  |              |         |       |         | 2972    | 9     |

|             |                                              |      |    |     |
|-------------|----------------------------------------------|------|----|-----|
| 8 Mai, 1841 | 2972 livs. 9 sous égal, en cours d'Halifax à | £    | s. | d.  |
|             | Balance transportée au nouveau compte        | 123  | 17 | 0½  |
|             |                                              | 7    | 4  | 11½ |
|             |                                              | £131 | 2  | 0   |

LES SAUVAGES BRITANNIQUES à ST. RÉGIS en Compte courant, etc.—(Continuation.)

Appendice (T.)

24e Juin.

| DATE.            | DOIT.—(Continuation.)                                                                       | No. des piéces justificatives. | MONTANT. |    |    |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------|----|----|
|                  |                                                                                             |                                | £        | s. | d. |
|                  | <i>Rapporté de l'autre part.</i>                                                            |                                | 268      | 4  | 8½ |
| 22 Mars, 1841    | Payé pour chandelles de blanc de baleine pour l'église                                      | 1                              | 1        | 0  | 0  |
| do do do         | " pour rafraichissemens à Adams                                                             | 1                              | 0        | 3  | 9  |
| 6 Mai, do        | " pour 6 lbs. de chandelles de blanc de baleine                                             | 1                              | 1        | 4  | 0  |
| do do do         | " pour papeterie et pain                                                                    | 1                              | 0        | 11 | 9  |
| do do do         | " pour pipes et tabac                                                                       | 1                              | 0        | 4  | 0  |
| do do do         | " pour 4 gallons de vin pour l'église                                                       | 1                              | 1        | 10 | 0  |
| 8 Août, do       | " les dépenses à Hogansburgh                                                                | 1                              | 0        | 8  | 9  |
| 19 do do         | " pour provisions fournies aux hommes employés à défricher la terre à Yellow Island         | 1                              | 2        | 1  | 0  |
| do do do         | " les dépenses des chefs du Lac pendant qu'ils étaient employés pour les affaires publiques | 1                              | 1        | 7  | 0  |
| 10 Septembre, do | " pour 291 lbs. de lard à 5d.                                                               | 1                              | 6        | 1  | 3  |
| do do do         | " pour 9 gallons de vin pour l'église                                                       | 1                              | 3        | 7  | 6  |
| do do do         | " pour des cierges                                                                          | 1                              | 3        | 14 | 6  |
| 10 Novembre, do  | " à Sentasatsa                                                                              | 9                              | 0        | 10 | 0  |
| 2 do do          | " à M. Adams, pour du pain                                                                  | 1                              | 0        | 7  | 6  |
| do do do         | " à John Clarke, pour du bœuf                                                               | 1                              | 1        | 12 | 6  |
| 8 do do          | " les dépenses de deux conseils tenus avec les Sauvages du Lac                              | 1                              | 0        | 11 | 9  |
| do do do         | " les dépenses des Agens allant à Albany par affaires pour les chefs                        | 1                              | 15       | 0  | 0  |
| 21 do do         | " pour des chandelles de suif et de blanc de baleine pour l'église                          | 1                              | 0        | 18 | 0  |
| 16 Décembre, do  | " aux chefs chez M. Eldridge                                                                | 1                              | 2        | 0  | 0  |
| 25 do do         | " à John Davidson, son compte                                                               | 10                             | 4        | 0  | 6  |
| 26 do do         | " à E. Adams                                                                                | 11                             | 3        | 3  | 10 |
| 31 do do         | Aux Agens 10 par cent sur £353 13s. 8d. prélevés                                            | 1                              | 35       | 7  | 4½ |
| do do do         | Balance restant entre les mains de l'Agent                                                  | 1                              | 0        | 4  | 6  |
|                  |                                                                                             |                                | £353     | 13 | 8  |

| DATE.            | AVOIR.                                     | EN QUOI PAYÉ.     | Acres. | MONTANT. |    |     |
|------------------|--------------------------------------------|-------------------|--------|----------|----|-----|
|                  |                                            |                   |        | £        | s. | d.  |
| 10 Février, 1841 | Par Rente de la veuve M'Callum, en plein   | Argent            | 162    | 1        | 0  | 3   |
| do do do         | do Solomon et Raymond, do                  | Patates           | 560    | 5        | 0  | 0   |
| do do do         | do Daniel Wagoner, do                      | do                | 50     | 0        | 15 | 0   |
| do do do         | do Donald M'Donald, en à compte            | Porc              | 200    | 1        | 14 | 7½  |
| do do do         | do David Summers, do                       | Argent et patates | 30     | 1        | 1  | 10½ |
| do do do         | do La succession du Major Powell, en plein | Argent            | 80     | 2        | 10 | 0   |
| do do do         | do Francis Gadbois, do                     | do                | 122    | 2        | 12 | 0   |
| do do do         | do Wm. Fitzpatrick, pour 1838 et 1839      | Teaming and note  | 130    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Joseph Adams, en plein                  | Argent            | 120    | 0        | 16 | 3   |
| do do do         | do Henry Hunt, do                          | Blé               | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Archibald Sinclair, pour 1839           | do                | 260    | 1        | 12 | 6   |
| do do do         | do Hugh M'Ewen, en plein                   | do                | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Alex. Fischer, à compte                 | do                | 400    | 2        | 10 | 0   |
| do do do         | do Duncan M'Dermid, en plein               | do                | 170    | 1        | 1  | 3   |
| do do do         | do Hugh et John M'Phaon, à compte          | do                | 250    | 6        | 0  | 0   |
| do do do         | do William Kennedy, en plein               | do                | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Duncan M'Intosh, do                     | do                | 210    | 1        | 6  | 3   |
| do do do         | do Donald M'Rae, pour 1839                 | do                | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do John Sproul, en plein                   | Argent et Blé     | 250    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do J. M'Martin, à compte                   | do do             | 123    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Donald M'Intosh, en plein               | Blé               | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Hugh Christie, do                       | Blé et argent     | 300    | 1        | 17 | 6   |
| do do do         | do John Christie, do                       | do do             | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Alex. M'Gregor, do                      | Argent            | 101    | 0        | 12 | 6   |
| do do do         | do Malcolm M'Dermid, do                    | Blé et argent     | 250    | 1        | 11 | 3   |
| do do do         | do Hugh Minnow, do                         | do do             | 390    | 2        | 8  | 9   |
| do do do         | do Malcolm M'Callum, do                    | Blé               | 148    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Hugh M'Dermid, do                       | Blé et argent     | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do John M'Dermid, do                       | do do             | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Duncan M'Dermid, do                     | do do             | 300    | 1        | 17 | 6   |
| do do do         | do John M'Dermid, do                       | do do             | 400    | 2        | 10 | 0   |
| do do do         | do Veuve Murray, do                        | Blé               | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do James Andersou, pour 1837               | do                | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Duncan Robinson, en plein               | do                | 565    | 3        | 10 | 7½  |
| do do do         | do Duncan M'Laird, do                      | do                | 100    | 0        | 12 | 6   |
| do do do         | do Duncan M'Rae, do                        | Blé et argent     | 15     | 1        | 0  | 7½  |
| do do do         | do Donald Kennedy, do                      | do do             | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do John Fisher, 1839                       | Blé               | 300    | 1        | 17 | 6   |
| do do do         | do John M'Naughten, à compte               | do                | 100    | 1        | 1  | 10½ |
| do do do         | do Dougal Murray, en plein                 | Fret              | 100    | 0        | 12 | 6   |
| do do do         | do Veuve M'Ewen, do                        | Blé               | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Veuve Munrow, do                        | Blé et argent     | 200    | 1        | 5  | 0   |
| do do do         | do Angus M'Intie, do                       | do do             | 100    | 0        | 12 | 6   |
|                  | <i>Porté en l'autre part.</i>              |                   |        | £69      | 10 | 7½  |

Appendice  
(T.)

LES SAUVAGES BRITANNIQUES à ST. RÉGIS, en Compte courant, etc.—(Continuation.)

Appendice  
(T.)

| 24e Juin.                                                                    |          |       | DATE. | AVOIR.—(Continuation.)                  | EN QUOI PAYÉ.   | ACRES. | MONTANT. |      |     |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|-------|-----------------------------------------|-----------------|--------|----------|------|-----|----|
|                                                                              |          |       |       |                                         |                 |        | £        | s.   | d.  |    |
|                                                                              |          |       |       | <i>Rapporté de l'autre part.</i>        |                 |        |          | 69   | 10  | 7½ |
| 10                                                                           | Février, | 1841. | Par   | rente de la veuve M'Dougal, en plein    | Blé             | 200    | 1        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Donald Roberston, à compte              | do              | 200    | 1        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John M'Ewen, do                         | do              | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Veuve M'Norton, do                      | do              | 200    | 1        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | James Clary, en plein                   | Blé et Argent   | 100    | 0        | 12   | 1   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Donald M'Dougal, do                     | do do           | 175    | 1        | 1    | 10½ |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Malcolm M'Callum, do                    | do do           | 300    | 1        | 17   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Finlay M'Intosh, en plein               | do do           | 100    | 9        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John M'Intosh, do                       | do do           | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Robert M'Callum, à compte               | do do           | 200    | 2        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Donald M'Intire, en plein               | do do           | 100    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Donald M'Intosh, à compte               | Fret et blé     | 200    | 2        | 7    | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Alex. M'Kincher, do                     | Blé             | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Barnabas Cain, do                       | Fret            | 60     | 0        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Sally Parks, do                         | do              | 100    | 0        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Archibald M'Donald                      | Argent et blé   | 150    | 0        | 18   | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John M'Donell                           | do do           | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | James Rae, en plein                     | Argent          | 100    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Joseph Perry do                         | Argent et blé   | 50     | 0        | 6    | 3   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Antoine Desrocher, sour.                | do do           | 90     | 0        | 14   | 4½  |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Peter Russel                            | do do           | 90     | 0        | 11   | 4½  |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Richard Lonney                          | do do           | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Nicolas Farlinger                       | Blé et fret     | 310    | 1        | 14   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Sutherland Colquhoun                    | Blé et note     | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Joseph Tallion, en plein                | Blé             | 50     | 1        | 16   | 10½ |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Alexander Cameron, en plein             | do              | 200    | 2        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | William Fitzpatrick,                    | Blé et argent   | 130    | 0        | 16   | 3   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John Flanagan, do                       | do do           | 350    | 2        | 3    | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Peter Lonney, do                        | do do           | 240    | 1        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Alexander M'Donell do                   | Mesurage de blé | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Patrick Golliger, do                    | Argent et blé   | 50     | 0        | 6    | 3   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Stephen Desrocher, do                   | do do           | 106    | 2        | 3    | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Walter Kinseller, do                    | Argent          | 48½    | 0        | 6    | 3   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Michael Purcell, do                     | do              | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Antoine Desrocher, fils                 | Argent et blé   | 150    | 0        | 18   | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John Tobin, en plein                    | do do           | 129    | 0        | 16   | 8   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Augus Desrocher, do                     | do do           | 59     | 0        | 7    | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Samuel Lonney, à compte                 | do do           | 150    | 0        | 6    | 3   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Joseph Desrocher, en plein              | do do           | 67     | 0        | 8    | 4   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Veuve M'Donald, do                      | Blé             | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Hugh M'Donald, à compte                 | do              | 150    | 1        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Nelson Lonney, en plein                 | Blé et argent   | 119    | 0        | 16   | 10½ |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Duncan M'Dodell, do                     | do do           | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Angus Grant, do                         | do do           | 250    | 3        | 2    | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | F. M'Leland, do                         | Blé et note     | 100    | 2        | 8    | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | James Craig, do                         | Argent          | 175    | 1        | 2    | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Alex. M'Dougall, do                     | Argent et blé   | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Roland M'Donell, do                     | Argent          | 100    | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | William Hamilton, do                    | do              | 300    | 5        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | David Clark, do                         | Blé             | 301    | 1        | 17   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John Cross, à compte                    | Argent          | 100    | 0        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Donald Grant, do                        | Blé             | 100    | 2        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Israel Clark, en plein                  | Argent          | 68     | 0        | 8    | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Ezra Adams, 1839                        | do              | 30     | 0        | 15   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Jacob Merkler, en plein                 | do              | 30     | 0        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Richard et David Ducks, 1839            | do              | 30     | 0        | 12   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Jacob Struts, en plein                  | do              | 100    | 1        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Belding Adams, do                       | do              | 50     | 1        | 0    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Loucks et Dorin do                      | do              | 30     | 1        | 17   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | James Court                             | do              | 180    | 2        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | J. Grant, par M'Ginnis, en plein        | do              | 65     | 3        | 18   | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Veuve Stewart, do                       | Lard            | 100    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | S. Y. Chesley, pour privilège de moulin | Argent          | 180    | 7        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | do pour partie de l'Isle Cornwall       | do              | 196    | 2        | 16   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John Craig, en plein                    | do              | 110    | 0        | 13   | 9   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Duncan M'Donell, 1839                   | Argent et blé   | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | William M'Gregor, à compte              | Blé             | 200    | 1        | 5    | 0   |    |
| Prélevé cette année pour la Réserve dans le Haut Canada, y compris les Isles |          |       |       |                                         |                 |        |          | £164 | 7   | 0  |
| 10                                                                           | Février, | 1841. | Par   | rente d'Ignace Chatelain, dans Dundee   | Argent          | 100    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | François Gadbois, en plein              | do              | 16½    | 0        | 4    | 2   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Francis Chatelain, do                   | do              | 100    | 1        | 5    | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Patrick Golligher, do                   | do              | 75     | 0        | 17   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Murdock Murchison, à compte             | do              | 100    | 2        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Joseph Spencer, 1839                    | do              | 97     | 1        | 4    | 3   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Roland M'Donald, 1838-39                | Argent et lard  | 100    | 2        | 10   | 0   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | John M'Rae, à compte                    | Lard            | 100    | 3        | 10   | 6   |    |
| do                                                                           | do       | do    | do    | Samuel Miller, en plein                 | do              | 555    | 11       | 2    | 1   |    |
| <i>Porté en l'autre part</i>                                                 |          |       |       |                                         |                 |        |          | £24  | 8   | 6  |

LES SAUVAGES BRITANNIQUES à ST. RÉGIS en compte courant, etc.—(Continuation.)

Appendice (T.)

pendice (T.)

le Juin.

24e Juin.

| DATE.                                                                 |                 | AVOIR.—(Continuation.) |                                      | EN QUOI PAYÉ.     | Acres. | MONTANT. |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------|--------|----------|----|----|
| £                                                                     | s.              | d.                     |                                      |                   |        |          |    |    |
| <i>Rapporté de l'autre part.</i>                                      |                 |                        |                                      |                   |        | 24       | 8  | 6  |
| 10                                                                    | Février, 1841.. | Par                    | rente de Dougal M'Kinnon             | Lard              | 150    | 1        | 17 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | James Kenseller, 1838                | do                | 110    | 1        | 7  | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John M'Mahon, 1838                   | do                | 50     | 0        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John M'Cibbon, en plein              | Argent            | 300    | 3        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Murty Long do                        | Lard              | 300    | 4        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Duncan M'Rae, à compte               | do                | 80     | 1        | 8  | 9  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | William Fraser, 1839                 | do                | 100    | 1        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Alex. Fraser, en plein               | do                | 100    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | James Fraser do                      | do                | 250    | 2        | 18 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Lachlin M'Bean, à compte             | do                | 100    | 1        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Fraser, 1838-9                  | do                | 100    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | James Stevens, en plein              | do                | 300    | 7        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | William Sterrell, do                 | do                | 150    | 3        | 15 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Allan Lincoln, en plein              | Blé               | 192    | 2        | 8  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Horatio Spencer, pour 1839           | Argent            | 50     | 0        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Charles Mainville, en plein          | do                | 50     | 0        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | do do do                             | do                | 50     | 0        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Archibald M'Martin, à compte         | Lard              | 200    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | David Morris, 1836                   | Argent            | 50     | 0        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Murdock M'Rae, à compte              | Lard              | 100    | 2        | 18 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | James Johnson, en plein              | Argent            | 60     | 1        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Isack Nollinbeck, do                 | Argent et Lard    | 150    | 4        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Rév. M. Moody, à compte              | Argent            | 100    | 1        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Robert Adam, en plein                | Lard              | 30     | 2        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Peter Buchanan, do                   | do                | 2      | 2        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Edmund Dunning, à compte             | do                | 100    | 1        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Alex. M'Phee, 1837-8                 | do                | 100    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Duncan Gillis, en plein              | do                | 200    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John B. Desrocher, do                | Argent            | 33     | 0        | 8  | 4  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Héritiers de D. Panderagle, 1839     | do                | 42     | 0        | 10 | 7  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | William M'Gibbon, à compte           | do                | 100    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Spink do                        | do                | 100    | 1        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Empey, do                       | Bois au Prêtre    | 100    | 1        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | James M'Donald, do                   | Lard              | 100    | 3        | 15 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Horatio Spencer, en plein            | Argent            | 15     | 0        | 3  | 9  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Caron, 1838-9-40                | Lard              | 300    | 7        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Malcolm Smith, en plein              | do                | 100    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Angus M'Donald, à compte             | Blé               | 100    | 1        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Edward Guffre, do                    | Blé et argent     | 200    | 2        | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Donald Fraser, do                    | Lard              | 100    | 1        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | James Ross do                        | Blé               | 100    | 1        | 11 | 10 |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Hugh Grant do                        | Lard              | 50     | 2        | 8  | 9  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Austin M'Donell, do                  | do                | 100    | 1        | 10 | 9  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Murchison, do                   | do                | 130    | 1        | 17 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Donald Murchison, do                 | Argent            | 50     | 0        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Charles Hopkins, 1839                | do                | 100    | 1        | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Alex. Gardner, en plein              | Lard              | 250    | 3        | 2  | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Charles March, do                    | Argent            | 574    | 12       | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Joseph Plomondon, en plein           | Patates           | 179    | 4        | 18 | 9  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Jean B. Tallon, do                   | do                | 130    | 3        | 5  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Donald Ward, à compte                | Argent            | 100    | 0        | 11 | 3  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Francis Desrocher, en plein          | Patates           | 50     | 1        | 13 | 4  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Luke Bowen, 1838-9                   | Patates et argent | 300    | 10       | 0  | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | D. L. Seymour, en plein              | Argent            | 75     | 1        | 17 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Clarke, à compte                | Beuf              | 200    | 1        | 12 | 6  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Parsons Taylor, en plein             | Argent et divers  | 2      | 3        | 15 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | Succession de James Miller, en plein | Argent            | 1      | 12       | 10 | 0  |
| do                                                                    | do do do        | do                     | John Davidson do                     | Argent et patates | 966    | 14       | 2  | 6  |
| Montant prélevé sur la réserve dans le Bas-Canada                     |                 |                        |                                      |                   |        | £189     | 6  | 8  |
| Montant de l'autre part, étant le montant prélevé dans le Haut-Canada |                 |                        |                                      |                   |        | 164      | 7  | 0  |
|                                                                       |                 |                        |                                      |                   |        | £353     | 13 | 8  |

Nous certifions que nous étions présens quand ce compte fut lu et examiné en détail par les Chefs soussignés, et qu'ils l'ont déclaré juste et correct.

(Signé.) MICHEL GARAUULT,  
Interprète.  
WM. MATTICE,  
J. P. E. D.

St. Régis.

Appendice  
(T.)

LES SAUVAGES BRITANNIQUES de ST. RÉGIS, en compte courant, etc.—(Continuation.)

Append  
(T.)

24e Juin.

Nous, les soussignés Chefs Anglais de St. Régis, avons, ce jour, vu et examiné ce compte de 12 pages, des transactions faites par l'Agent y mentionné, nommé pour prélever et distribuer ou dépenser nos revenus provenant de nos terres dans les Canadas Est et Ouest, pour la période y mentionnée, et nous le trouvons satisfaisant, juste et correct.

Témoins,

MICHEL GAREAULT.  
WM. MATTICE, J. P.,  
E. D.

TIER X GAROIAVASWEN.  
TUIR X SAKOATHENTA.  
TUIR X OSITAKETI.  
LOUIS X TAWENATE,  
ATOWA X SAKOKETI.  
AONDA TAOIVHENSIRE.  
AUTRE KARENHOTON.  
WOSTE OSAVAKGEWTE.

District de l'Est, Province du Canada.

Est comparu personnellement devant moi, William Mattice, Ecuyer, l'un des Juges de paix de Sa Majesté pour le dit District, Solomon Y. Chesley, Agent du Gouvernement auprès des Sauvages de St Régis, et étant dûment assermenté, dépose et dit que ce compte est correct, au meilleur de sa connaissance.

(Signé,) S. Y. CHESLEY.

Assermenté à Cornwall, dans le Canada Ouest,  
ce 3me jour de Juillet, 1843,

(Signé,) WILLIAM MATTICE, J. P.  
District de l'Est.

APPENDICE No. 88.

LA SEIGNEURIE de ST. FRANÇOIS, en compte courant avec Louis GUILL, Agent.

|                                           |        | Dorr.                                                                              | Livros. | Sols. |
|-------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|
| 9 Juillet,                                | 1841.. | Payé par ordre des Chefs, pour un cimetièrè.....                                   | 26      | 13    |
| 17 Juin,                                  | do ..  | do do pour un voyage à Montréal.....                                               | 72      | 0     |
| 14 Juillet,                               | do ..  | do par ordre d'un Syndic, pour décharge.....                                       | 6       | 15    |
| 29 Août,                                  | do ..  | do par ordre, à M. Vézina.....                                                     | 18      | 0     |
| 6 Septembre,                              | do ..  | do à A. B. Deposses, pour beurre.....                                              | 137     | 12    |
| 23 Août,                                  | do ..  | do à M. Demars, Arpenteur, à compte.....                                           | 22      | 10    |
| 18 Septembre,                             | do ..  | do frais de poursuite par P. O. Osunkirhine, pour un cours d'eau.....              | 141     | 12    |
| 5 Octobre,                                | do ..  | do à un Syndic, pour frais pour un cours d'eau.....                                | 76      | 14    |
| do do                                     | do ..  | do commission de l'Agent, un dixième sur 1533 livres 18 sols.....                  | 153     | 7     |
| 30 Septembre,                             | do ..  | do suivant le reçu du Chef.....                                                    | 76      | 0     |
| 12 Décembre,                              | do ..  | do do do.....                                                                      | 61      | 14    |
| 4 Février.                                | 1842.. | do par ordre des-Chefs, frais de voyage de trois personnes aux Trois-Rivières..... | 54      | 0     |
| 27 do                                     | do ..  | do suivant le reçu notarié.....                                                    | 35      | 0     |
| 4 Janvier,                                | do ..  | do pour avis d'Avocat.....                                                         | 12      | 0     |
| 11 do                                     | do ..  | do Argent prêté, par ordre, à François Metzadarcouche.....                         | 24      | 0     |
| 18 do                                     | do ..  | do Payé à l'ordre des Chefs à Montodogue.....                                      | 4       | 10    |
| 19 do                                     | do ..  | do à un Notaire.....                                                               | 48      | 0     |
| do do                                     | do ..  | do par ordre du Trésorier.....                                                     | 6       | 0     |
| 21 do                                     | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 106     | 12    |
| 26 do                                     | do ..  | do par ordre des Chefs.....                                                        | 60      | 0     |
| 27 Février,                               | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 51      | 4     |
| 2 Mars,                                   | do ..  | do Argent prêté par ordre des Chefs.....                                           | 24      | 0     |
| do do                                     | do ..  | do Payé à Legendre, Arpenteur.....                                                 | 75      | 0     |
| do do                                     | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 57      | 10    |
| do do                                     | do ..  | do par ordre des Chefs.....                                                        | 15      | 0     |
| 28 do                                     | do ..  | do à un Notaire.....                                                               | 3       | 0     |
| 2 Mai,                                    | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 62      | 6     |
| 6 Juin,                                   | do ..  | do pour bois, suivant reçu de James Wells.....                                     | 42      | 15    |
| 3 Juillet,                                | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 98      | 8     |
| 27 do                                     | do ..  | do par ordre des Chefs.....                                                        | 15      | 0     |
| 1er Août,                                 | do ..  | do do do.....                                                                      | 3       | 12    |
| 10 do.                                    | do ..  | do aux Syndics, pour frais de décharge.....                                        | 22      | 10    |
| 22 do                                     | do ..  | do do do.....                                                                      | 4       | 10    |
| 20 Octobre,                               | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 101     | 2     |
| 9 Décembre,                               | do ..  | do à l'Arpenteur Arcand, suivant reçu.....                                         | 18      | 0     |
| 17 do                                     | do ..  | do suivant reçu des Chefs.....                                                     | 18      | 10    |
| do do                                     | do ..  | do do do.....                                                                      | 54      | 1     |
| do do                                     | do ..  | do par ordre des Chefs.....                                                        | 20      | 6     |
| 21 do                                     | do ..  | do do do.....                                                                      | 30      | 0     |
| do do                                     | do ..  | do frais de voyage des Chefs au Saut St. Louis.....                                | 151     | 1     |
| do do                                     | do ..  | do pour un papier.....                                                             | 3       | 12    |
| do do                                     | do ..  | do commission d'un dixième sur 2,635 livres.....                                   | 263     | 8     |
| * Total.....                              |        |                                                                                    | 2277    | 14    |
| † Balance entre les mains de l'Agent..... |        |                                                                                    | 3576    | 4     |
| Grand total.....                          |        |                                                                                    | 5853    | 18    |

\* 2277 livres 14 sols, argent courant d'Halifax égal à..... £ 94 18 1  
† 3576 do 4 do balance entre les mains de l'Agent..... 149 0 2

Total..... £243 18 3

LA SEIGNEURIE de ST. FRANÇOIS en compte courant, etc.—(Continuation.)

Appendice (T.)

|                              |    |    | Avoir.—(Continuation.)                                                                                                                                                             |  | Livres. | Sols. |
|------------------------------|----|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------|-------|
|                              |    |    | Après le règlement de compte du 14 Janvier, 1841, il restait dû aux propriétaires de la dite Seigneurie, par balancés de comptes pour les années 1832, jusqu'à 1840, inclusivement |  |         |       |
| 15 Janvier, 1841             | do | do | Reçu de Jean B. A. George Behoit, pour cens et rentes                                                                                                                              |  | *1794   | 2     |
| do                           | do | do | do. Charles Barlivan                                                                                                                                                               |  | 12      | 1     |
| do                           | do | do | do. Moise Janelle                                                                                                                                                                  |  | 8       | 15    |
| do                           | do | do | do. Joseph Chevretils, senr.                                                                                                                                                       |  | 12      | 2     |
| 16 do                        | do | do | do. Simon Guill                                                                                                                                                                    |  | 18      | 2     |
| do                           | do | do | do. Antoine Gauthier Gentesso                                                                                                                                                      |  | 10      | 12    |
| do                           | do | do | do. Michael Gauthier Gentesso                                                                                                                                                      |  | 18      | 2     |
| do                           | do | do | do. Joseph Alard                                                                                                                                                                   |  | 18      | 2     |
| 5 Février, do                | do | do | do. Pierre Gauthier                                                                                                                                                                |  | 6       | 0     |
| do                           | do | do | do. André Cartier                                                                                                                                                                  |  | 12      | 2     |
| 8 do                         | do | do | do. François Simouncon                                                                                                                                                             |  | 12      | 1     |
| 19 do                        | do | do | do. François Lionnois, senr., eu à compte                                                                                                                                          |  | 8       | 1     |
| 26 do                        | do | do | do. François Chevretils                                                                                                                                                            |  | 0       | 2     |
| 17 Mai, do                   | do | do | do. François Chassé                                                                                                                                                                |  | 8       | 1     |
| do                           | do | do | do. Louis Chevre, fils de François (moins 2 sols)                                                                                                                                  |  | 6       | 1     |
| 30 Juin, do                  | do | do | do. Joseph Gamelin, pour deux terres                                                                                                                                               |  | 24      | 2     |
| 18 Septembre, do             | do | do | do. François Cattrell, pour la terre de langendum                                                                                                                                  |  | 24      | 2     |
| 29 Octobre, do               | do | do | do. Alexis Chevretils                                                                                                                                                              |  | 8       | 1     |
| do                           | do | do | do. Thomas Bergeront                                                                                                                                                               |  | 12      | 0     |
| 31 Décembre, do              | do | do | do. Joseph Senville                                                                                                                                                                |  | 12      | 2     |
| do                           | do | do | do. François Chevretils, senr.                                                                                                                                                     |  | 12      | 1     |
|                              |    |    |                                                                                                                                                                                    |  | 14      | 0     |
| ARRÂRAGES DE CENS ET RENTES. |    |    |                                                                                                                                                                                    |  |         |       |
| 15 Janvier, 1842             | do | do | do. Charles Barlieu                                                                                                                                                                |  | 8       | 15    |
| 16 do                        | do | do | do. Noël Lefevre Decoteau, en accompte                                                                                                                                             |  | 36      | 0     |
| 25 do                        | do | do | do. Henry Crevier, do                                                                                                                                                              |  | 9       | 1     |
| do                           | do | do | do. François Grenier, senr., do                                                                                                                                                    |  | 36      | 0     |
| 26 do                        | do | do | do. B. Leroux, do                                                                                                                                                                  |  | 9       | 0     |
| 27 do                        | do | do | do. Michel Hamel, senr., do                                                                                                                                                        |  | 18      | 0     |
| do                           | do | do | do. Bonony Leroux, do                                                                                                                                                              |  | 12      | 0     |
| do                           | do | do | do. Antoine Leroux, do                                                                                                                                                             |  | 24      | 0     |
| do                           | do | do | do. Piirro Demarous, do                                                                                                                                                            |  | 12      | 0     |
| 30 do                        | do | do | do. Henry Curvier, do                                                                                                                                                              |  | 16      | 0     |
| 1 Février, do                | do | do | do. Ignace Guill (parti en 1839)                                                                                                                                                   |  | 440     | 10    |
| 5 do                         | do | do | do. Piirro Gauthier                                                                                                                                                                |  | 14      | 12    |
| 8 do                         | do | do | do. François Simonneau                                                                                                                                                             |  | 8       | 1     |
| 19 do                        | do | do | do. Michel Lionnois, senr.                                                                                                                                                         |  | 12      | 14    |
| 18 Mars, do                  | do | do | do. Pierre Basile Pellissier (moins cette année, 78 livres 12 sols)                                                                                                                |  | 150     | 0     |
| 14 Mai, do                   | do | do | do. Jean Bte. Joyal                                                                                                                                                                |  | 18      | 3     |
| 18 Septembre, do             | do | do | do. François Cottrell                                                                                                                                                              |  | 86      | 10    |
| do                           | do | do | do. Etienne Allo, en à compte                                                                                                                                                      |  | 2       | 0     |
| do                           | do | do | do. James Wells                                                                                                                                                                    |  | 54      | 2     |
| do                           | do | do | do. Stanislas Vassal                                                                                                                                                               |  | 96      | 0     |
| 17 Novembre, do              | do | do | do. Paschal Dionne (sur neuf acres)                                                                                                                                                |  | 6       | 0     |
| do                           | do | do | do. Michel Lafrenier, en à compte                                                                                                                                                  |  | 30      | 0     |
| do                           | do | do | do. Isaac Lemire, do                                                                                                                                                               |  | 5       | 0     |
| do                           | do | do | do. Thomas Bergeront                                                                                                                                                               |  | 24      | 2     |
| 31 Décembre, do              | do | do | do. Joseph Senville                                                                                                                                                                |  | 24      | 2     |
| LODS ET VENTES.              |    |    |                                                                                                                                                                                    |  |         |       |
| 15 Janvier, 1841             | do | do | do. François Côté et Michel Maclure                                                                                                                                                |  | 3       | 0     |
| 16 do                        | do | do | do. Michel Gauthier Gentesso                                                                                                                                                       |  | 15      | 0     |
| do                           | do | do | do. Jean Bte. Joyal                                                                                                                                                                |  | 13      | 15    |
| 18 Septembre, do             | do | do | do. François Cottrell                                                                                                                                                              |  | 5       | 9     |
| do                           | do | do | do. James Wells, pour cens et rentes                                                                                                                                               |  | 75      | 0     |
| 31 Décembre, do              | do | do | do. Joseph Senville                                                                                                                                                                |  | 12      | 10    |
| 15 Janvier, 1842             | do | do | do. do. pour lods et ventes                                                                                                                                                        |  | 12      | 1     |
| do                           | do | do | do. Antoine Gentesso                                                                                                                                                               |  | 18      | 2     |
| do                           | do | do | do. Michel Gentesso                                                                                                                                                                |  | 18      | 2     |
| do                           | do | do | do. Antoine Laplante Badozogne                                                                                                                                                     |  | 6       | 0     |
| 18 do                        | do | do | do. Louis Guill                                                                                                                                                                    |  | 18      | 2     |
| do                           | do | do | do. André Cartier Canan                                                                                                                                                            |  | 12      | 16    |
| 19 do                        | do | do | do. Antoine Guill, junr.                                                                                                                                                           |  | 3       | 13    |
| 26 do                        | do | do | do. Albert Laforce (doit 3 sols)                                                                                                                                                   |  | 12      | 0     |
| do                           | do | do | do. François Crevier                                                                                                                                                               |  | 9       | 1     |
| 4 Février, do                | do | do | do. François Cottrell                                                                                                                                                              |  | 8       | 1     |
| do                           | do | do | do. Joseph Caya                                                                                                                                                                    |  | 12      | 1     |
| do                           | do | do | do. François Chevretils, junr.                                                                                                                                                     |  | 8       | 0     |
| 10 do                        | do | do | do. Basil Geguere, junr., à compte                                                                                                                                                 |  | 1       | 1     |
| 13 do                        | do | do | do. François Mourin                                                                                                                                                                |  | 6       | 1     |
| 21 do                        | do | do | do. Charles Barbeau (moins d'arpents excepté)                                                                                                                                      |  | 8       | 15    |
| 24 do                        | do | do | do. Ignace Jutras                                                                                                                                                                  |  | 4       | 11    |
| 5 Mars, do                   | do | do | do. Joseph Joyal                                                                                                                                                                   |  | 6       | 1     |
| 12 do                        | do | do | do. Antoine Grenier (reste 5 sols)                                                                                                                                                 |  | 12      | 0     |
| 22 do                        | do | do | do. Jean Bte. Huberts, fils de Joseph                                                                                                                                              |  | 6       | 1     |
| 23 do                        | do | do | do. François Janette                                                                                                                                                               |  | 4       | 11    |
| 24 do                        | do | do | do. Antoine Mourin                                                                                                                                                                 |  | 6       | 1     |
| 31 do                        | do | do | do. Alexis Ghevretils                                                                                                                                                              |  | 12      | 2     |
| 6 Avril, do                  | do | do | do. François Chevretils, senr.                                                                                                                                                     |  | 14      | 1     |
| 16 do                        | do | do | do. Jean Bte. Benoit                                                                                                                                                               |  | 6       | 1     |
| 20 do                        | do | do | do. François Simonneau                                                                                                                                                             |  | 8       | 1     |

\* Egal à £74 15s. 1d. cours d'Halifax.

Appendice  
(T.)

LA SEIGNEURIE de ST. FRANCOIS en compte courant, etc.—(Continuation.)

Apr  
(

24c Juin

|                                                            |      | Avoir.—(Continuation.)                                             |  | Livres. | Sols. |
|------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------|--|---------|-------|
| 1 Mai,                                                     | 1842 | Reçu de Joseph Chevrois, seur                                      |  | 18      | 1     |
| 4 do                                                       | do   | do Moise Janette                                                   |  | 8       | 1     |
| do do                                                      | do   | do Vouvo de Joseph François Côté                                   |  | 3       | 1     |
| do do                                                      | do   | do Louis Plaisie Côté                                              |  | 3       | 0     |
| 4 Juin,                                                    | do   | do George Benoit                                                   |  | 6       | 0     |
| 21 Septembre,                                              | do   | do François Duainn                                                 |  | 6       | 0     |
| 3 Octobre,                                                 | do   | do Joseph Gamelin                                                  |  | 24      | 2     |
| 13 Novembre,                                               | do   | do Michel Courchène                                                |  | 12      | 0     |
| 25 Octobre,                                                | do   | do Louis Robidas                                                   |  | 12      | 1     |
| 3 Décembre,                                                | do   | do Joseph Jardinier                                                |  | 8       | 1     |
| 6 do                                                       | do   | do Isai Lemero                                                     |  | 12      | 1     |
| ARRÉRAGES DE CENS ET RENTES.                               |      |                                                                    |  |         |       |
| 16 Janvier,                                                | do   | do Albert Gauthier, on à compte                                    |  | 24      | 6     |
| do do                                                      | do   | do Antoine Laplante                                                |  | 6       | 0     |
| 17 do                                                      | do   | do Charles Tessier, à compte                                       |  | 12      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Antoine Gauthier, do                                            |  | 24      | 0     |
| 18 do                                                      | do   | do Jean Gauvan, do                                                 |  | 24      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Louis Guill, do                                                 |  | 18      | 2     |
| do do                                                      | do   | do Jean Bto. Lesage, do                                            |  | 24      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Louis Crevier, do                                               |  | 30      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Mich. Lafrenière, jr. do                                        |  | 6       | 0     |
| 19 do                                                      | do   | do Antoine Guill, junr. do                                         |  | 16      | 7     |
| do do                                                      | do   | do Michel Hamel, do                                                |  | 7       | 10    |
| do do                                                      | do   | do Augustin Côté, do                                               |  | 6       | 0     |
| 22 do                                                      | do   | do Michel Joyal, do                                                |  | 120     | 0     |
| 25 do                                                      | do   | do Henri Crevier, do                                               |  | 3       | 6     |
| do do                                                      | do   | do Etienne Levauso, do                                             |  | 6       | 0     |
| 26 do                                                      | do   | do Albert Laforce                                                  |  | 12      | 0     |
| do do                                                      | do   | do François Crevier                                                |  | 9       | 1     |
| 4 Février,                                                 | do   | do Joseph Caya                                                     |  | 82      | 7     |
| 10 do                                                      | do   | do Basile Giguere, junr. pour 5 ans                                |  | 30      | 6     |
| 22 do                                                      | do   | do Noël Lefevre Decoteau, à compte                                 |  | 36      | 0     |
| 24 do                                                      | do   | do Ignace Jutros et Janello                                        |  | 18      | 14    |
| 4 Mars,                                                    | do   | do Charles C. Verville, à compte                                   |  | 3       | 12    |
| 5 do                                                       | do   | do Joseph Joyale                                                   |  | 6       | 1     |
| 12 do                                                      | do   | do Antoine Grenier                                                 |  | 24      | 0     |
| 13 Février,                                                | do   | do François Mourin                                                 |  | 12      | 2     |
| 22 Mars,                                                   | do   | do Jean Bto. Herbert, fils de Joseph                               |  | 42      | 5     |
| 23 do                                                      | do   | do François Jucelle                                                |  | 13      | 13    |
| 24 do                                                      | do   | do Antoine Mourin                                                  |  | 6       | 1     |
| 4 Mai,                                                     | do   | do Louis Lefevre Decoteau, à compte                                |  | 13      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Veuve de Josepe F. Côté                                         |  | 9       | 1     |
| do do                                                      | do   | do Louis Plaisie Côté                                              |  | 9       | 2     |
| do do                                                      | do   | do Hyacinthe Proux, à compte                                       |  | 12      | 0     |
| 21 do                                                      | do   | do Jean Bto. Paille, do                                            |  | 12      | 0     |
| 6 do                                                       | do   | do James Wells                                                     |  | 27      | 1     |
| Les personnes qui n'ont pas été entrées jusqu'à cette date |      | Louis Cartier, 23 Août, 1837, 30 livres; Octobre, 1838, 24 livres. |  | 54      | 0     |
|                                                            |      | B. Beroux, 22 Octobre, 1838                                        |  | 0       | 0     |
|                                                            |      | Michel Hamel, 18 Novembre, 1838                                    |  | 15      | 0     |
| 14 Juillot,                                                | 1842 | Reçu de Basile Mourin, à compte                                    |  | 42      | 0     |
| 20 Août,                                                   | do   | do Jean Wiguetto do                                                |  | 36      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Charles Tessier, on deux paiements, à compte                    |  | 60      | 0     |
| 19 Septembre,                                              | do   | do Jean Bto. Decoteau, do                                          |  | 12      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Jean L. Giguere, le gros, do                                    |  | 4       | 16    |
| 20 do                                                      | do   | do Léon Sobois, do                                                 |  | 40      | 10    |
| 21 do                                                      | do   | do François D. Catinau                                             |  | 81      | 15    |
| do do                                                      | do   | do Michel Levoille, pour son père                                  |  | 18      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Charles Morotte Laborte, à compte                               |  | 41      | 8     |
| 23 do                                                      | do   | do Charles Boulangé, do                                            |  | 36      | 12    |
| 24 do                                                      | do   | do Etienne Alice, do                                               |  | 17      | 12    |
| do do                                                      | do   | do Louis Cronier, do                                               |  | 12      | 0     |
| 25 do                                                      | do   | do Michel Gauthier, do                                             |  | 18      | 0     |
| 27 do                                                      | do   | do Vouvo d'Antoine Querette, à compte                              |  | 6       | 0     |
| do do                                                      | do   | do François Joseph Guill, do                                       |  | 9       | 0     |
| do do                                                      | do   | do P. Guill, do                                                    |  | 19      | 10    |
| 12 Novembre,                                               | do   | do Michel Courchène, do                                            |  | 21      | 12    |
| do do                                                      | do   | do Henri Crenier, do                                               |  | 3       | 0     |
| 14 do                                                      | do   | do Emanuel Duniaux, do                                             |  | 36      | 0     |
| 26 do                                                      | do   | do Hyacinthe Proux                                                 |  | 6       | 18    |
| 28 do                                                      | do   | do Charles Tessier, à compte                                       |  | 11      | 10    |
| do do                                                      | do   | do Antoine Grandir, do                                             |  | 24      | 0     |
| do do                                                      | do   | do Michel Hamel, do                                                |  | 10      | 16    |
| 30 do                                                      | do   | do Blrony Côté, do                                                 |  | 34      | 16    |
| do do                                                      | do   | do Etienne Leroux, do                                              |  | 32      | 8     |
| 25 Octobre,                                                | do   | do Louis Robidas, do                                               |  | 96      | 8     |
| 3 Décembre,                                                | do   | do Joseph Jardinier, junr.                                         |  | 32      | 4     |
| 6 do                                                       | do   | do Jean Bto. Grenier                                               |  | 52      | 16    |
| do do                                                      | do   | do Isai Lemise                                                     |  | 23      | 2     |
| 13 do                                                      | do   | do Thomas Demarais, à compte                                       |  | 22      | 10    |
| 9 do                                                       | do   | do Pierre Martel, pour son père, etc.                              |  | 18      | 0     |
| LONS ET VENTES.                                            |      |                                                                    |  |         |       |
| 19 Janvier,                                                | do   | do Antoine Guill, junr.                                            |  | 10      | 0     |
| 4 Février,                                                 | do   | do Joseph Coya, pour deux acquéreurs                               |  | 25      | 7     |
| 24 do                                                      | do   | do Ignace Jutras                                                   |  | 20      | 0     |
| 20 Août,                                                   | do   | do Jean Vignette                                                   |  | 6       | 0     |



LA SEIGNEURIE de ST. FRANÇOIS en compte courant, etc.—(Continuation.)

Appendice (T.)

|       |                 | AVOIR.—(Continuation.)                                                            |  | Livres. | Sols. | 24e Juin. |
|-------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--|---------|-------|-----------|
| 21    | Septembre, 1842 | Reçu de François Duouana                                                          |  | 3       | 7     |           |
| 23    | do              | do Etienne Alve                                                                   |  | 16      | 14    |           |
| 12    | Novembre, do    | do Michel Courchene                                                               |  | 40      | 0     |           |
| 28    | do              | do Charles Tessier                                                                |  | 12      | 10    |           |
| 1     | Décembre, do    | do David Cantois, pour son acquisition en 1834                                    |  | 50      | 0     |           |
| do    | do              | do Benony Cantois, do 1839                                                        |  | 75      | 0     |           |
| do    | do              | do Joseph Plamondon, do do                                                        |  | 52      | 0     |           |
| 2     | do              | do Joseph Jordiner                                                                |  | 50      | 0     |           |
| 6     | do              | do Isai Lemise                                                                    |  | 24      | 0     |           |
|       |                 |                                                                                   |  | 5686    | 16    |           |
| 1841  |                 | Reçu par James Wells, pour S. Chauverse, pour du bois qu'il a pris sur le Domaine |  | 42      | 10    |           |
| do    |                 | do pour du bois pris par Charles Armanie et Valois                                |  | 84      | 10    |           |
| do    |                 | do de Pierre Joseph Louis, pour payer Mastos                                      |  | 30      | 0     |           |
| do    |                 | do de François Cottrell, à compte, pour la perte de Valois, fugitif               |  | 5       | 2     |           |
| do    |                 | do de Isai Lemise, pour intérêt                                                   |  | 3       | 0     |           |
| do    |                 | do Jean Bto. Lesage                                                               |  | 2       | 0     |           |
| Total |                 |                                                                                   |  | 5853    | 18    |           |

5835 livres 18 sols égal à, en cours d'Halifax ..... £243 18 3

Je certifie que le compte ci-dessus est juste et correct.

(Signé,) LOUIS GULL, Agent.

Assermenté devant moi à St. François, ce 16 Octobre, 1843. (Signé,) J. GILL, J. P.

Nous les soussignés, ayant examiné les dépenses mentionnées dans le compte ci-dessus, les approuvons comme correctes à tous égards, et en donnons reçu.

J. PORTNEUF, Chef.  
 SIMON X OBOMSAMINE, do  
 L. DESALE X OBOMSAMINE, do  
 LOUIS X DEGONZAQUE, do  
 PIERRE JOSEPH WEMONSKI, do  
 F. L. X MOULAQUE, do  
 FRANÇOIS X MAZADONQUE, do  
 JOSEPH X THOMAS, do  
 AUGUSTUS GULL, do

Vraie copie, (Signé,) D. C. NAPIER, S. A. S.

APPENDICE No. 89.

LES SAUVAGES DES SIX NATIONS du H. C. en compte avec les Syndics pour argent reçu et payé pour eux, entre le 28 Juillet, 1836, inclusivement, et le 12 Février, 1840, aussi inclusivement.

| DATE.                 | Dorr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | No. des pièces justificatives. | Cours Provincial. |     |       |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|-----|-------|
|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                | Plastres à 5s.    | £   | s. d. |
| 28 Juillet, 1836      | Balance due à l'Honorable John Henry Dunn, suivant compte No. 7, en date d'hier                                                                                                                                                                                                                             |                                |                   | 542 | 12 0½ |
| 20 Septembre, do      | Payé le Billet promissoire des Syndics, en faveur de S. H. Farnsworth, à compte du capital de la Grande Rivière, £137 10s., courant, avec intérêt, depuis le 3 Septembre, 1835, jusqu'à ce jour                                                                                                             | 1                              | 199               | 4   | 4     |
| 4 Octobre, do         | do à T. G. Ridout, Ecuyer, Caissier de la Banque du Haut Canada, étant pour intérêt de sur un billet de £2,500, escompté par la dite Banque, pour payer les huitième et neuvième versements dus sur le capital de la Grande Rivière, et pour escompte lorsqu'il a été renouvelé jusqu'au 4 Décembre suivant | 2                              | 38                | 4   | 5     |
| 11 do                 | do à la Banque du Haut Canada, au crédit du Trésorier de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, montant de l'ordre des Syndics, étant des avances faites pour continuer les travaux                                                                                                            | 3                              | 1000              | 0   | 0     |
| 14 do                 | do à Jacob Martin, suivant ordre des Syndics, à compte des Sauvages des Six Nations                                                                                                                                                                                                                         | 4                              | 20                | 0   | 0     |
| Porté en l'autre part |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                | £1800             | 0   | 9½    |

Appendice  
(T.)

LES SAUVAGES DES SIX NATIONS du HAUT CANADA en compte, etc.—(Continuation.)

24e Juin.

| DATE.             | DORT.—(Continuation.)                                                                                                                                                                                                                                                   | No. des pièces justificatives. | Cours                         |    |    |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|----|----|
|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                | Provincial:<br>Piastres à 5s. |    |    |
|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                | £                             | s. | d. |
|                   | <i>Montant de l'autre part</i> .....                                                                                                                                                                                                                                    |                                | 1800                          | 0  | 9½ |
| 3 Décembre, 1836. | Payé le billet en faveur de Leslie Battersby, Ecuyer, à la Banque du Haut Canada, à compte du capital de la Grande Rivière .....                                                                                                                                        | 5                              | 2500                          | 0  | 0  |
| do do do ..       | do le billet en faveur de David Thompson, Ecuyer, à la Banque de Gore, par l'entremise de la Banque du Haut Canada, pour £2000 courant, avec l'intérêt, £33 4s., à compte du capital .....                                                                              | 6                              | 2033                          | 4  | 0  |
| 21 do do ..       | do à David Thompson, Ecuyer, par les mains de David Thorburn, Ecuyer, étant pour intérêt à lui dû sur les cautionnements des Syndics, Nos. 1 et 2 ..                                                                                                                    | 7                              | 97                            | 7  | 6½ |
| 3 Janvier, 1837.  | do frais de port jusqu'au 31 Décembre, 1836 .....                                                                                                                                                                                                                       | 8                              | 1                             | 8  | 4  |
| do do do ..       | do à William Hepburn, Ecuyer, Syndic en charge, pour salaire durant les six mois expirés le 31 Décembre, 1836 .....                                                                                                                                                     | 9                              | 75                            | 0  | 0  |
| do do do ..       | do au Comptable, son salaire pour la même période .....                                                                                                                                                                                                                 | 10                             | 25                            | 0  | 0  |
| 9 do do ..        | do suivant le reçu de W. H. Boulton, pour le montant du compte de H. J. Boulton, pour services professionnels .....                                                                                                                                                     | 11                             | 64                            | 17 | 5½ |
| 12 do do ..       | do à John Decow, pour remboursement de pareille somme qu'il a payée de trop au Commissaire des Terres de la Couronne, sur l'achat qu'il a fait à l'écarré de certaines terres situées à Cayuga, vendues pour le compte des Sauvages des Six Nations .....               | 12                             | 10                            | 0  | 0  |
| 21 do do ..       | do à M. Lloyd Richardson, pour services professionnels, en dressant certains billets qui devaient être soumis à la Législature, relativement à la représentation du capital des Sauvages des Six Nations, dans la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière ..... | 13                             | 10                            | 10 | 0  |
| 31 do do ..       | do Dr. Digby, loyer du Bureau des Sauvages à Brantford, pour les six mois expirés le 2 Décembre, 1836 .....                                                                                                                                                             | 14                             | 10                            | 0  | 0  |
| 3 Février, do ..  | do à Robert Stanton, Ecuyer, pour avoir imprimé les notices de ventes des terres des Sauvages, et divers .....                                                                                                                                                          | 15                             | 16                            | 8  | 0  |
| 16 Mars, do ..    | do Dr. Ronayne, pour soins médicaux donnés aux Sauv. en les vaccinant, etc ..                                                                                                                                                                                           | 16                             | 55                            | 15 | 0  |
| 12 Avril, do ..   | do à David Thompson, Ecuyer, six mois d'intérêt sur les deux obligations qu'il a contre les Syndics .....                                                                                                                                                               | 17                             | 49                            | 12 | 0  |
| 19 Mai, do ..     | do la traite du Surintendant, en faveur de M. William Richardson, pour provisions fournies aux Sauvages .....                                                                                                                                                           | 18                             | 500                           | 0  | 0  |
| 24 do do ..       | do la traite de John Jackson, Trésorier de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, pour autant à compte du capital .....                                                                                                                                    | 19                             | 1000                          | 0  | 0  |
| 21 Juin, do ..    | do au Dr. Digby, pour six mois de loyer du Bureau des Sauvages à Brantford jusqu'au 2 du courant .....                                                                                                                                                                  | 20                             | 10                            | 0  | 0  |
| 1 Juillet, do ..  | do à M. D. M. Keeler, de Brantford, imprimeur, le montant de son compte pour annonces insérées dans le "Brantford Sentinel," pour affiches, etc., relatives aux terres des Sauvages .....                                                                               | 21                             | 13                            | 1  | 1  |
| 3 do do ..        | do à William Hepburn, Ecuyer, Syndic en charge, son salaire pour les six mois expirés le 30 Juin, 1837 .....                                                                                                                                                            | 22                             | 75                            | 0  | 0  |
| do do do ..       | do au Comptable, son salaire pour la même période .....                                                                                                                                                                                                                 | 23                             | 25                            | 0  | 0  |
| 6 do do ..        | do frais de port pour les six mois expirés le 30 Juin, 1837 .....                                                                                                                                                                                                       | 24                             | 1                             | 19 | 8  |
| 10 do do ..       | do à George Gurnette, imprimeur, pour annonces relatives à la vente des terres des Sauvages .....                                                                                                                                                                       | 25                             | 1                             | 0  | 3  |
| 12 do do ..       | do la Commercial Bank, pour intérêt sur les billets des Syndics qui en ont été retirés .....                                                                                                                                                                            | 26                             | 30                            | 12 | 10 |
| 16 Août, do ..    | do à Lewis Burwell, son compte pour les services de Melchior Alchin, et ses frais de voyages, pour constater le nombre des personnes établies sur cette étendue de terres accordées par le Général Pilkington, aux Sauvages des Six Nations .....                       | 27                             | 8                             | 3  | 6  |
| 19 Sept., do ..   | do au Dr. Digby de Brantford, pour services professionnels, auprès des Sauvages .....                                                                                                                                                                                   | 28                             | 2                             | 3  | 3  |
| 10 Octobre, do .. | do aux Chefs des Six Nations, leurs frais de voyage, depuis l'établissement des Mohawks jusqu'à Toronto, et le retour à leurs villages .....                                                                                                                            | 29                             | 30                            | 0  | 0  |
| 13 do do ..       | do à M. John Hammill, entrepreneur, pour bâtir deux ponts de communication sur la ligne riveraine de la réserve des Sauvages .....                                                                                                                                      | 30                             | 62                            | 10 | 0  |
| 19 do do ..       | do à MM. Henry & McDougall, pour farine par eux fournie aux Six Nations .....                                                                                                                                                                                           | 31                             | 983                           | 15 | 0  |
| 20 do do ..       | do à M. John A. Willes, balance à lui due pour provisions fournies aux Six Nations .....                                                                                                                                                                                | 32                             | 5                             | 8  | 9  |
| 1 Novembre, do .. | do la traite du Surintendant, en faveur de William Richardson, Ecuyer, pour farine fournie aux Six Nations, £1725 par la Commercial Bank, avec intérêt, £7 7s. 6d. ....                                                                                                 | 33                             | 1732                          | 7  | 6  |
| 3 do do ..        | do Jacob Martin, Interprète Sauvage, auprès des Six Nations, pour frais de voyage à Toronto, et retour .....                                                                                                                                                            | 34                             | 1                             | 5  | 0  |
| 24 do do ..       | do à M. John Hammill, entrepreneur, une autre somme pour la construction du pont de Seneca .....                                                                                                                                                                        | 35                             | 10                            | 0  | 0  |
| 31 do do ..       | do intérêt sur avance de £5,533 4s. faite aux Sauvages, suivant les bons des Syndics, Nos. 1, 2 et 3, en date du 19 Août, 1836, 1 Septembre, 1836 et 15 Avril, 1837, respectivement .....                                                                               | 36                             | 328                           | 8  | 4  |
| 1 Février, 1838.  | do au Dr. Digby, huit mois de loyer du Bureau des Sauvages à Brantford, jusqu'à ce jour .....                                                                                                                                                                           | 37                             | 13                            | 5  | 4  |
| 5 do do ..        | do au Comptable, son salaire, pour les six mois expirant le 31 Décembre, 1837 .....                                                                                                                                                                                     | 38                             | 25                            | 0  | 0  |
| 22 Mars, do ..    | do la traite du Dr. Marter à la Banque du Haut Canada, tirée sur les Syndics, pour avis et soins professionnels, etc., donnés aux Six Nations .....                                                                                                                     | 39                             | 86                            | 0  | 0  |
| 27 Juillet, do .. | do frais de voyage des Chefs depuis leurs villages jusqu'à Toronto, et leur retour ..                                                                                                                                                                                   | 40                             | 7                             | 10 | 0  |
| 28 Août, do ..    | do au Comptable, son salaire pour six mois, expirés le 30 Juin, 1838 .....                                                                                                                                                                                              | 41                             | 25                            | 0  | 0  |
|                   | <i>Porté en l'autre part</i> .....                                                                                                                                                                                                                                      |                                | £ 11726                       | 13 | 7½ |

LES SAUVAGES DES SIX NATIONS du HAUT-CANADA en Compte, etc.—(Continuation).

Appendice (T.)  
24e Juin.

| DATE.                  | DOIT.—(Continuation).                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | No. des pièces justificatives | Cours Provincial. |       |      |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-------|------|
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                               | Piastres à 5s.    |       |      |
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                               | £                 | s.    | d.   |
| 4 Septembre, 1838.     | Payé l'intérêt sur £5,533 4s. avancés aux Sauvages suivant les bons des Syndics No. 1, 2 et 3, datés le 19 Août et le 1er Septembre, 1836 et le 15 Avril 1837 respectivement.                                                                                                                                                   | 42                            | 11726             | 13    | 7½   |
| 3 Octobre, do .. do    | à David Thompson, écuyer, pour intérêt en plein, jusqu'au 1er courant, sur les bons des Syndics No. 1 et 2, garantissant certaines sommes d'argent à lui dues sur le capital de la Grande Rivière.                                                                                                                              | 43                            | 129               | 0     | 5½   |
| 30 Novembre, do .. do  | au Dr. Marter, pour soins et médicaments donnés aux Sauvages.                                                                                                                                                                                                                                                                   | 44                            | 153               | 6     | 2    |
| Janvier, 1839.         | do au Comptable, son salaire pour les six mois expirés le 31 Décembre, 1838.                                                                                                                                                                                                                                                    | 45                            | 24                | 10    | 0    |
| 26 Février, do .. do   | do au Dr. Digby, balance à lui due pour soins professionnels auprès des Sauvages.                                                                                                                                                                                                                                               | 46                            | 25                | 0     | 0    |
| 18 Juin, do .. do      | do à Wm. J. Kerr, écuyer, par ordre de Son Excellence Sir George Arthur, pour le metre en état de payer les comptes suivants, savoir :—<br>R. Bailly, armurier.....£21 1 8<br>W. Richardson, pour tabac fourni aux guerriers des Six Nations..... 25 0 0                                                                        | 47                            | 46                | 1     | 8    |
| 24 do do .. do         | do à la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière conformément à un ordre en Conseil du 22 du courant sur le capital de la Grande Rivière.                                                                                                                                                                                | 48                            | 1000              | 0     | 0    |
| 5 Juillet, do .. do    | do au Comptable, son salaire pour six mois expirés le 30 Juin 1839.                                                                                                                                                                                                                                                             | 49                            | 25                | 0     | 0    |
| 9 do do .. do          | do à MM. Wilkes et fils, pour provisions fournies aux Sauvages, suivant la requisition du surintendant des affaires des Sauvages, approuvée par Son Excellence Sir George Arthur, Lieutenant Gouverneur.                                                                                                                        | 50                            | 951               | 16    | 0    |
| 25 Septembre, do .. do | do à Joseph Martin, pour les chefs Sauvages suivant requisition, approuvée comme susdit.                                                                                                                                                                                                                                        | 51                            | 10                | 0     | 0    |
| 8 Novembre, do .. do   | do à David Thompson, écuyer, sur le capital de la Grande Rivière, suivant la requisition du surintendant en chef, approuvée comme susdit.                                                                                                                                                                                       | 52                            | 1000              | 0     | 0    |
| 23 Décembre, do .. do  | do à M. George Vardon, pour arpentage de certaines terres dans Brantford par ordre du Gouvernement.                                                                                                                                                                                                                             | 53                            | 10                | 9     | 4    |
| 8 Janvier, 1840.       | do au Comptable, son salaire pour six mois expirés le 31 Décembre, 1839.                                                                                                                                                                                                                                                        | 54                            | 25                | 0     | 0    |
| 11 do do .. do         | do à David Thompson, écuyer, pour balance due avec intérêt sur certains bons qu'il avait autrefois contre les Syndics du capital de la Grande Rivière.                                                                                                                                                                          | 55                            | 773               | 0     | 0    |
| 24 do do .. do         | do suivant la requisition du surintendant en chef en faveur du principal chef des Six Nations à compte des intérêts à eux dus sur les deniers placés à leur profit.                                                                                                                                                             | 56                            | 75                | 0     | 0    |
| 29 do do .. do         | do à la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, étant la balance due par les Six Nations sur les 55 par cent, sur 6,100 actions à £6 5s. chaque dans le capital, possédées par les dits Sauvages, ensemble avec certains frais encourus par le Trésorier de la Compagnie, suivant requisition du surintendant en chef. | 57                            | 836               | 8     | 11   |
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                               | £                 | 16863 | 9 5½ |

| DATE.                       | AVOIR.                                                                                                                                                                                                      | Cours Provincial. |    |    |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----|----|
|                             |                                                                                                                                                                                                             | Piastres à 5s.    |    |    |
|                             |                                                                                                                                                                                                             | £                 | s. | d. |
| 15 Juillet, 1836.           | Reçu de Thos. Markland, écuyer, à compte des intérêts dus aux Sauvages des Six Nations.                                                                                                                     | 106               | 18 | 3  |
| 25 do do .. do              | do de l'Honorable Peter Robinson, Commissaire des Terres de la Couronne, pour les terres des Sauvages.                                                                                                      | 814               | 0  | 9½ |
| 10 Octobre, do .. do        | do de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, pour les mêmes terres.                                                                                                             | 1409              | 10 | 6  |
| 26 Novembre, do .. do       | do de do pour do                                                                                                                                                                                            | 1319              | 12 | 6  |
| 2 Décembre, do .. do        | Produit d'une lettre de change sur Londres pour £386 sterling, à 60 jours, à 9 par cent de premium, étant le dividende d'un semestre sur les actions des Sauvages jusqu'au 20 Décembre, 1836.               | 467               | 9  | 9  |
| 7 Janvier, 1837.            | Dividende sur le fonds de la Banque du Haut-Canada jusqu'au 31 Décembre 1836.                                                                                                                               | 7                 | 10 | 0  |
| 6 Février, do .. do         | Reçu de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, pour la vente des terres des Sauvages.                                                                                           | 123               | 11 | 5½ |
| 9 do do .. do               | do de W. Boulton, écuyer, pour intérêt dû par Henry J. Boulton, écuyer, aux Sauvages des Six Nations pour le compte de Selkirk.                                                                             | 484               | 0  | 0  |
| 25 do do .. do              | do de MM. Kerr et Snure, à compte de leurs bons pour certaines sommes dues aux Six Nations.                                                                                                                 | 204               | 14 | 8  |
| 19 Juin, do .. do           | do de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, pour la vente des terres des Sauvages.                                                                                             | 2800              | 0  | 0  |
| 17 Juillet, do .. do        | do de do pour do                                                                                                                                                                                            | 150               | 0  | 0  |
| 15 Octobre, do .. do        | Dividende sur le fonds de la Banque du Haut-Canada jusqu'au 30 Juin.                                                                                                                                        | 7                 | 10 | 0  |
| 3 Novembre, do .. do        | Reçu de Thos. Markland, écuyer, à compte des intérêts dus aux Six Nations.                                                                                                                                  | 106               | 18 | 4  |
| 20 Décembre, do .. do       | Le produit d'une lettre de change sur Londres pour £772 sterling, à 60 jours de vue, à 7 pour cent de premium, étant pour dividende de 12 mois sur les actions des Sauvages, jusqu'à ce jour inclusivement. | 917               | 16 | 4  |
| 25 Janvier, 1838.           | Reçu de l'Honorable R. B. Sullivan, à compte des terres cédées à la Couronne par les Sauvages des Six Nations et vendues à leur profit.                                                                     | 500               | 0  | 0  |
| 13 Février, do .. do        | Dividendes dans les fonds de la Banque du Haut-Canada, jusqu'au 31 Décembre 1837.                                                                                                                           | 7                 | 10 | 0  |
| Porté en l'autre part ..... |                                                                                                                                                                                                             | £9427             | 2  | 6½ |

Appendice  
(T.)

LES SAUVAGES DES SIX NATIONS du HAUT-CANADA, en Compte, etc.—(Continuation.)

Appen  
(T.)

| DATE.             | Avoir.—(Continuation.)                                                                                                                                                                     | Cours Provincial. |    |    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----|----|
|                   |                                                                                                                                                                                            | Piastros à 5s.    |    |    |
|                   |                                                                                                                                                                                            | £                 | s. | d. |
|                   | <i>Montant de l'autre part.</i>                                                                                                                                                            | 2427              | 2  | 03 |
| 23 Février, 1838. | Reçu de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, à compte de la vente des terres des Sauvages.                                                                   | 750               | 0  | 0  |
| 23 Juin, do       | Le produit d'une lettre de change sur Londres, pour £386 sterling, à 60 jours de vue à 10 pour cent de premium pour six mois de dividende dans les fonds de la Banque jusqu'au 20 courant. | 471               | 15 | 0½ |
| 12 Juillet, do    | Dividende dans les fonds de la Banque du Haut-Canada jusqu'au 30 Juin 1838.                                                                                                                | 7                 | 10 | 0  |
| 7 Septembre, do   | Reçu de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, sur les ventes des terres des Sauvages.                                                                         | 1500              | 0  | 0  |
| 4 Octobre, do     | do de Thomas Markland, écuyer, une année d'intérêt sur un bon en faveur des Sauvages des Six Nations jusqu'au 17 Mai, 1838.                                                                | 106               | 18 | 4  |
| 9 do do           | do de MM. Kerr et Snure, pour intérêt dû aux Six Nations.                                                                                                                                  | 19                | 10 | 33 |
| 9 do do           | do de do à compte du principal garanti par leur bon donné aux Six Nations.                                                                                                                 | 130               | 9  | 8½ |
| 22 Novembre, do   | do de MM. Kerr et Snure, étant le paiement en entier du principal et des intérêts sur leur bon rendu ce jour.                                                                              | 208               | 3  | 4  |
| 20 Décembre, do   | Produit d'une lettre de change sur Londres, pour £386 sterling à 60 jours de vue, à 12½ de premium pour cent, étant un dividende dans les actions de Banque jusqu'à ce jour.               | 483               | 10 | 0  |
| 31 do do          | Reçu de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, à compte de la vente des terres des Sauvages.                                                                   | 1000              | 0  | 0  |
| 14 Janvier, 1839. | Dividende dans les fonds de Banque du Haut-Canada, jusqu'au 31 Décembre 1838.                                                                                                              | 7                 | 10 | 0  |
| 18 Juin, do       | Par autant remis par Marcus Blair, écuyer, Député Syndic des forêts des Sauvages des Six Nations, à compte des ventes de bois.                                                             | 181               | 5  | 0  |
| 20 do do          | Produit d'une lettre de change sur Londres, £386 sterling à 30 jours, à 8½ de premium pour cent étant pour dividende dans les actions de Banque due ce jour.                               | 464               | 0  | 5½ |
| 2 Septembre, do   | Reçu de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, à compte des ventes des terres des Sauvages.                                                                    | 1200              | 0  | 0  |
| 14 Octobre, do    | Par autant remis par l'Hon. Geo. H. Markland, à compte des intérêts dus par MM. Markland aux Sauvages des Six Nations.                                                                     | 106               | 8  | 4  |
| 20 Décembre, do   | Produit d'une lettre de change sur Londres, £386 sterling à 30 jours à 9½ premium pour cent étant pour dividende sur actions dus ce jour.                                                  | 469               | 12 | 7½ |
| 31 do do          | Reçu de l'Hon. R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, à compte sur les ventes des terres des Sauvages.                                                                     | 250               | 0  | 0  |
| 13 Janvier, 1840. | Dividendes dans les fonds de la Banque du Haut-Canada pour les 12 mois expirés le 31 Décembre 1839.                                                                                        | 16                | 0  | 0  |
| — Février, do     | Balance due à l'Hon. J. H. Dunn, principal Syndic, jusqu'à ce jour.                                                                                                                        | 64                | 18 | 3½ |
|                   | Total                                                                                                                                                                                      | 16863             | 9  | 5½ |

So montant à la somme de seize mille huit cent soixante trois louis neuf chelins et cinq deniers et demi courant.

(Erreurs Exceptées.)

JOHN H. DUNN,  
Principal Syndic des Sauvages des Six Nations.

Toronto, Haut-Canada,  
12 Février 1840,

(Signé,) B. TURQUAND,  
Comptable des Sauvages des Six Nations.

LES SAUVAGES DES SIX NATIONS de la GRANDE RIVIÈRE en Compte avec les Syndics, depuis le 15 Février 1839, jusqu'au 12 Août 1841, inclusivement.

| DATE.            | Doit.                                                                                                                                                               | No. des pièces justificatives. | Cours d'Halifax. |    |    |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------|----|----|
|                  |                                                                                                                                                                     |                                | Piastros à 5s.   |    |    |
|                  |                                                                                                                                                                     |                                | £                | s. | d. |
| 15 Février 1839. | Balance du compte No. 9 due à l'Hon. J. H. Dunn.                                                                                                                    |                                | 64               | 18 | 3½ |
| 6 Mars 1840.     | A Thomas Wallis, pour avoir meublé le bureau du surintendant en chef des affaires des Sauvages à Toronto, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, Sir George Arthur. | 1                              | 9                | 10 | 0  |
| do do do         | Frais de voyages de divers chefs Sauvages, depuis le village des Mohawks à Toronto et leur retour, pour affaires intéressant généralement leurs Tribus.             | 2                              | 32               | 10 | 0  |
| 3 Avril do       | Au Dr. Henry Wicker, pour soins professionnels donnés aux Six Nations pendant l'année 1839, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, Sir Geo. Arthur.                 | 3                              | 30               | 3  | 6  |
|                  | Porté en l'autre part.                                                                                                                                              |                                | £137             | 1  | 9½ |

Appendice (T.) LES SAUVAGES DES SIX NATIONS et de la GRANDE RIVIÈRE en compte, etc.—(Continuation.) Append (T.)

| DATE.             | Avoir.—(Continuation.)                                                                                                                                                                                     | Cours d'Halifax. |    |    |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----|----|
|                   |                                                                                                                                                                                                            | Piastres à 5s.   |    |    |
|                   |                                                                                                                                                                                                            | £                | s. | d. |
| 24e Juin.         |                                                                                                                                                                                                            |                  |    |    |
|                   | <i>Montant de l'autre part.</i>                                                                                                                                                                            | 2686             | 7  | 0  |
| 18 Juillet, 1840. | Reçu de l'Honorable George H. Markland pour M. Thomas Markland, pour intérêts dus aux Sauvages des Six Nations.                                                                                            | 106              | 18 | 4  |
| 14 Octobre, do    | do de l'Honorable John B. Robinson, curateur à la succession de feu Peter Robinson, pour balance réclamée contre la dite succession par les Sauvages des Six Nations, pour ventes des terres des Sauvages. | 1140             | 15 | 2  |
| 18 Décembre, do   | do Produit d'une lettre de change sur Londres de £386 sterling avec premium de 10 pour cent, pour dividende dans les actions de Banque                                                                     | 471              | 15 | 6  |
| 11 Janvier, 1841. | do Dividendes dans les actions de la Banque du Haut Canada, jusqu'au 31 Déc., 1840.                                                                                                                        | 7                | 10 | 0  |
| 23 Avril, do      | do de l'Honorable R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne pour ventes de terres appartenant aux Sauvages                                                                                     | 829              | 8  | 6  |
| 10 Juillet, do    | do Dividendes dans le fonds de la Banque du Haut Canada, jusqu'au 30 Juin, 1841.                                                                                                                           | 7                | 10 | 0  |
| 12 Août, do       | do Balance due à l'Honorable J. H. Dunn, ce jour.                                                                                                                                                          | 1422             | 8  | 9½ |
|                   |                                                                                                                                                                                                            | £6672            | 13 | 3½ |

Se montant à six mille six cent soixante-et-douze louis, treiz chelins et trois deniers et trois quarts cou.  
rant.

(Erreurs exceptées.)

(Signé) JOHN H. DUNN,

Principal Syndic des Sauvages des Six Nations.

Kingston, Canada,

12 Août, 1841.

(Signé) B. TURQUAND,

Inspecteur des comptes des Six N. S.

LES SYNDICS des SIX NATIONS de la GRANDE RIVIÈRE, en compte avec les dits Sauvages depuis le 13e jour d'Août, 1841, jusqu'au 31 Mai, 1843, ces-deux dates incluses.

| DATE.            | Dort.                                                                                                                                                                                                                              | Cours d'Halifax |    |    |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----|----|
|                  |                                                                                                                                                                                                                                    | Piastres à 5s.  |    |    |
|                  |                                                                                                                                                                                                                                    | £               | s. | d. |
| 13 Août, 1841    | Produit d'une lettre de change sur Londres pour le montant des dividendes dus aux Sauvages des Six Nations, sur les actions de Banque, jusqu'au 5 Juillet dernier, £386 avec le premium à 10 pour cent.                            | 471             | 15 | 6  |
| 6 Octobre, do    | Reçu de MM. Strachan et Burns à compte des intérêts dus par la succession de feu le Général Pilkington, sur son obligation.                                                                                                        | 500             | 0  | 0  |
| 31 Décembre, do  | Reçu de M. le Commissaire Davidson, à compte des terres vendues au profit des Sauvages des Six Nations.                                                                                                                            | 366             | 10 | 10 |
| 5 Janvier, 1842. | Le produit d'une lettre de change pour dividende dû ce jour sur actions de Banque, £386 sterling avec le premium de 13½ pour cent.                                                                                                 | 486             | 15 | 8  |
| 14 do            | do Reçu de M. le Juge Hagerman, à compte des intérêts dus par la succession du Général Pilkington.                                                                                                                                 | 500             | 0  | 0  |
| 27 do            | do Dividendes dans la Banque du Haut Canada.                                                                                                                                                                                       | 7               | 10 | 0  |
| 5 Mars, do       | do Reçu de l'Hon. Geo. Markland, à compte des intérêts dus sur son bon.                                                                                                                                                            | 106             | 18 | 4  |
| 20 do            | do Reçu du Trésorier de la compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, étant un dividende de 2½ pour cent, sur 65 pour cent, £2486 11s. 3d. sur 6121 actions appartenant aux Sauvages des Six Nations dans la dite Compagnie. | 621             | 13 | 3  |
| 30 Juin, do      | do Reçu de M. le Commissaire Davidson, à compte de terres vendues.                                                                                                                                                                 | 2000            | 0  | 0  |
| do do            | do Produit d'une lettre de change sur Londres pour dividendes sur les actions de Banque dus le proximo, £386 avec le premium de 9 pour cent moins la taxe des revenus déduite en Angleterre.                                       | 450             | 17 | 6  |
| 27 Juillet, do   | do Reçu de M. le Juge Hagerman à compte des intérêts dus par la succession du Général Pilkington.                                                                                                                                  | 105             | 12 | 6  |
| 16 Août, do      | do Reçu de M. le Commissaire Davidson, à compte de terres vendues.                                                                                                                                                                 | 600             | 0  | 0  |
| 12 Octobre, do   | do Reçu de l'Hon. Geo. H. Markland, à compte des intérêts dus sur son bon.                                                                                                                                                         | 106             | 18 | 4  |
| 4 Janvier, 1843  | do Reçu de A. W. Galdes, Ecr., à compte des intérêts dus par la succession de feu le Général Pilkington.                                                                                                                           | 140             | 12 | 6  |
| 5 do             | do Le produit d'une lettre de change sur Londres pour dividendes d'actions dus ce jour, £386 sterling avec premium de 8 pour cent moins la taxe des revenus déduite en Angleterre.                                                 | 449             | 15 | 7  |
| 14 Février, do   | do Reçu de M. le Juge Hagerman, à compte des intérêts dus par la succession du Général Pilkington.                                                                                                                                 | 150             | 0  | 0  |
|                  | Total                                                                                                                                                                                                                              | £7065           | 0  | 0  |

LES SYNDICS des SAUVAGES des SIX NATIONS, de la Grande Rivière, en compte, etc.—(Continuation.) Appendice

(T.)

| DATE.               | AVOIR.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | No. des pièces justific. | Cours Provincial. |    |    | 24e Juin |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|----|----|----------|
|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          | Piastres à 5s.    |    |    |          |
|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          | £                 | s. | d. |          |
| 13 Août, 1841..     | Balance due à l'Honorable John Henry Dunn, Syndic principal suivant le dernier compte, No. 9.....                                                                                                                                                                                                                                                                                              | .....                    | 1422              | 8  | 9½ |          |
| 16 Septembre, do .. | Payé au Dr. Barker, son compte pour avoir imprimé les comptes courants des Six Nations, No. 9.....                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1                        | 4                 | 18 | 4½ |          |
| 3 Janvier, 1842..   | do à Samuel Jarvis, Ecuyer, son salaire comme Surintendant en Chef des affaires des Sauvages, pour les six mois expirés le 31 Décembre, 1841.....                                                                                                                                                                                                                                              | 2                        | 75                | 0  | 0  |          |
| do do do ..         | do au Comptable, son salaire pour la même période.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3                        | 25                | 0  | 0  |          |
| 17 Février, do ..   | do à Charles Baby, exécuteur à la succession de feu Raymond Baby, ci-devant Shérif du District de l'Ouest, le montant de son compte contre les Six Nations, suivant une lettre de M. le Secrétaire principal Murdoch, du 14 courant.....                                                                                                                                                       | 4                        | 83                | 13 | 0  |          |
| 5 Mars, do ..       | do la traite de M. Jackson, Trésorier de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, comme partie des 13 et 14 versements des actions que les Six Nations possèdent dans la dite Compagnie, maintenant exigés pour compléter 75 pour cent sur 6121 actions.....                                                                                                                        | 5                        | 1000              | 0  | 0  |          |
| 19 Mai, do ..       | do M. S. P. Jarvis Surintendant en Chef, pour le mettre en état de payer à William Higgins, pour services rendus en vertu de l'Acte 2 Victoria, chap. 15, sur droits de bois.....                                                                                                                                                                                                              | 6                        | 13                | 12 | 0  |          |
| 20 do do ..         | do do pour le mettre en état de rembourser à John W. Keating certains frais et déboursés encourus par lui en vertu de l'Acte des droits de bois ci-dessus mentionnés.....                                                                                                                                                                                                                      | 7                        | 15                | 0  | 0  |          |
| 29 Juin, do ..      | do au Surintendant en Chef, sa requête en faveur du Dr. Henry Whicher, pour soins et médicamens donnés aux Sauvages des Six Nations.....                                                                                                                                                                                                                                                       | 8                        | 35                | 0  | 0  |          |
| 30 do do ..         | do au Comptable, son salaire pour six mois expirés le 30 Juin, 1842.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 9                        | 25                | 0  | 0  |          |
| do do do ..         | do au Surintendant en Chef, son salaire pour la même période.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 10                       | 75                | 0  | 0  |          |
| 22 Août do ..       | do au Trésorier de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, sa traite pour le montant prétendu de "Balance due à la Compagnie par les Six Nations, pour versements à part le taux d'escompte et les intérêts sur la "présente traite," suivant la lettre de M. le Trésorier Jackson, du 31 Mars, pour compléter les 13 et 14 versements, faisant 75 pour cent maintenant payés..... | 11                       | 3105              | 0  | 7  |          |
| 19 Décembre, do ..  | do au Surintendant en Chef, son salaire pour six mois expirés le 31 courant.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 12                       | 75                | 0  | 0  |          |
| 31 do do ..         | do au Comptable, son salaire pour la même période.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 13                       | 25                | 0  | 0  |          |
| 27 Janvier, 1843..  | do au Surintendant en Chef, sa requisition en faveur de Peter Green, pour payer ses frais de voyages et ceux de cinq autres Chefs des Six Nations, depuis la Grande Rivière jusqu'à Kingston et le retour.....                                                                                                                                                                                 | 14                       | 75                | 0  | 0  |          |
| 28 do do ..         | do do en faveur de do pour le mettre en état de payer à Cornelius Owens, un des Sauvages des Six Nations, l'usage de son wagon et d'une paire de chevaux employés durant 27 jours à transporter des provisions depuis Brantford jusqu'au village de Onondage, pour l'usage des guerriers Sauvages, pendant qu'ils étaient de service durant la dernière rébellion dans le Haut-Canada.....     | 15                       | 23                | 12 | 6  |          |
| 8 Février, do ..    | do au Surintendant en Chef, sa traite pour rembourser certaines dépenses encourues dans les articles de vêtemens pour l'un des Sauvages Mohawks.....                                                                                                                                                                                                                                           | 16                       | 5                 | 2  | 6  |          |
| 16 Mars, do ..      | do do pour le mettre en état de payer à M. Robert Wells, pour arpentage fait sur les terres des Sauvages à la Grande Rivière.....                                                                                                                                                                                                                                                              | 17                       | 30                | 0  | 0  |          |
| 24 do do ..         | do do pour le montant de l'escompte de l'acceptance du billet de Dunn, pour £2294 3s. 6d. courant, escompté à la Banque de Gore, pour payer le 17me versement sur le capital de la Navigation de la Grande Rivière.....                                                                                                                                                                        | 18                       | 37                | 14 | 11 |          |
| 17 Mai, do ..       | do à J. H. Johnson, Ecr., Trésorier du District des Outaouais, pour taxes sur les terres des Six Nations dans Hawkesbury Est.....                                                                                                                                                                                                                                                              | 19                       | 43                | 1  | 6  |          |
| 22 do do ..         | do Peter Smith, suivant la requisition du Surintendant en Chef, pour payer ses frais de voyage depuis la Grande Rivière et le retour, dans une mission de la part des Six Nations avec une Pétition à Son Excellence le Gouverneur Général.....                                                                                                                                                | 20                       | 5                 | 0  | 0  |          |
| 31 do do ..         | Balance due aux Sauvages des Six Nations, portée au nouveau compte.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | .....                    | 865               | 15 | 9½ |          |
| Total.....          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          | £7065             | 10 | 0  |          |

Se montant à sept mille soixante et cinq louis, Cours d'Halifax : 5s. par piastre.

(Erreurs exceptées.)

(Signé,)

JOHN HENRY DUNN,

Principal Syndic des Sauvages des Six Nations.

Kingston, Canada, 31 Mai, 1843.

(Signé,)

B. TURQUAND, Comptable des Six Nations.

\* L'honorable M. Dunn, a accepté des traites au montant de trois mille trois cent trente-trois louis et quatre chelins courant, comme suit :—

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                               | £     | s. | d. |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|----|
| 19 Avril, 1843..                         | Le billet du Trésorier de la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, à trois mois, pour compléter le montant du 17me versement dans le fonds de la dite Compagnie.....                                                                               | 2294  | 3  | 6  |
| 17 Mai, do ..                            | La traite de M. William Muirhead, à six mois, pour 500 barils de farine à 19s. 7½d. par baril, fournis aux Sauvages, suivant la demande du Député Surintendant, le Major Winnette, en date du 7 courant.....                                                  | 490   | 12 | 6  |
|                                          | La traite de M. William Muirhead, à six mois, pour 500 autres barils de farine, à 2s. par baril, fournis aux Sauvages, y compris le montant de l'escompte de cette traite et de la traite précédente, suivant la demande du Major Winnette du 10 courant..... | 548   | 8  | 0  |
| Faisant comme ci-dessus la somme de..... |                                                                                                                                                                                                                                                               | £3333 | 4  | 0  |

(Signé,)

B. TURQUAND, Comptable.

APPENDICE No. 90.

LE DÉPARTEMENT des SAUVAGES en compte courant avec les MISSISSAGAS de la RIVIÈRE CRÉDIT.

| Doit. | DATE.                                       | Cours d'HALIFAX. |    | DATE.           | Cours d'HALIFAX. |    | Avoir. |
|-------|---------------------------------------------|------------------|----|-----------------|------------------|----|--------|
|       |                                             | £                | d. |                 | £                | d. |        |
|       | 1er Avril, 1836.                            | 326              | 10 | 4 Avril, 1836.  | 32               | 5  | 0      |
|       | Balance due ce jour.                        | 523              | 10 | 11 Mai, do      | 5                | 0  | 0      |
|       | Montant de la rente pour l'année prochaine. |                  |    | 17 do do        | 30               | 0  | 0      |
|       |                                             |                  |    | 13 do do        | 250              | 0  | 0      |
|       |                                             |                  |    | 2 Juin, do      | 20               | 0  | 0      |
|       |                                             |                  |    | 24 do do        | 13               | 10 | 0      |
|       |                                             |                  |    | 18 Juillet, do  | 50               | 0  | 0      |
|       |                                             |                  |    | 9 Septembre, do | 149              | 5  | 7½     |
|       |                                             |                  |    | 31 Mars, 1837.  | 0                | 0  | 0½     |
|       | 31 Mars, 1837.                              | £849             | 0  | Balance.        | £849             | 0  | 8½     |
|       |                                             | £0               | 0  |                 |                  |    |        |

LE DÉPARTEMENT des SAUVAGES en compte courant avec les MISSISSAGAS de la RIVIÈRE CRÉDIT.

| Doit. | DATE.                                       | Cours d'HALIFAX. |    | DATE.           | Cours d'HALIFAX. |    | Avoir. |
|-------|---------------------------------------------|------------------|----|-----------------|------------------|----|--------|
|       |                                             | £                | d. |                 | £                | d. |        |
|       | 1er Avril, 1837.                            | 0                | 0  | 12 Avril, 1837. | 125              | 0  | 0      |
|       | Balance due ce jour.                        | 523              | 10 | do do           | 58               | 0  | 0      |
|       | Montant de la rente pour l'année prochaine. | 239              | 9  | 23 Mai, do      | 30               | 0  | 0      |
|       | Balance.                                    |                  |    | 13 Juin, do     | 80               | 0  | 0      |
|       |                                             |                  |    | 5 Septembre, do | 219              | 0  | 0      |
|       |                                             |                  |    | 18 Novembre, do | 250              | 0  | 0      |
|       | 31 Mars, 1838.                              | £762             | 0  | 31 Mars, 1838.  | £762             | 0  | 0      |
|       |                                             | £0               | 0  | Balance.        | £239             | 9  | 1¼     |

LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGES en compte courant avec les MISSISSAGAS de la RIVIÈRE CRÉDIT.

Doit.

| DATE          | COURS D'HALIFAX |        | DATE                                                                                                   | COURS D'HALIFAX |        |
|---------------|-----------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|
|               | £               | s. d.  |                                                                                                        | £               | s. d.  |
| 1 Avril, 1838 | 523             | 10 0   | Balance                                                                                                | 239             | 9 11½  |
| 31 Mars, 1839 | 37              | 11 11½ | Payé à Joseph Sawyer                                                                                   | 25              | 0 0    |
|               |                 |        | do do                                                                                                  | 12              | 10 0   |
|               |                 |        | do à J. Adamson, soins médicaux                                                                        | 30              | 0 0    |
|               |                 |        | do à Joseph Sawyer, son salaire                                                                        | 12              | 10 0   |
|               |                 |        | do à James Young, pour les mettre en état de sauver leurs récoltes                                     | 12              | 10 0   |
|               |                 |        | do à Joseph Sawyer, son salaire                                                                        | 12              | 10 0   |
|               |                 |        | do do balance                                                                                          | 188             | 19 3   |
|               |                 |        | do à S. P. Jarvis, pour payer les dépenses qu'il a encourues dans les Cours de Justice                 | 23              | 16 4   |
|               |                 |        | Différence du montant sur £170 6s. 5d., sterling, variation du taux d'échange entre 4s. 4d. et 4s. 2d. | 7               | 17 5½  |
|               | £560            | 1 11½  | Balance                                                                                                | £560            | 1 11½  |
|               |                 |        | 31 Mars, 1839                                                                                          | £87             | 11 11½ |

Avoir.

| DATE          | COURS D'HALIFAX |       | DATE                                                                 | COURS D'HALIFAX |        |
|---------------|-----------------|-------|----------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|
|               | £               | s. d. |                                                                      | £               | s. d.  |
| 1 Avril, 1839 | 522             | 10 0  | Balance                                                              | 37              | 11 11½ |
| 31 Mars, do   | 30              | 14 3½ | Payé à Joseph Sawyer, son salaire                                    | 13              | 10 0   |
|               |                 |       | do pour l'usage de la Tribu                                          | 200             | 0 0    |
|               |                 |       | do Samuel Andros, cinq charriées                                     | 10              | 13 6   |
|               |                 |       | do J. Adamson, soins médicaux                                        | 30              | 0 0    |
|               |                 |       | do Jos. Sawyer, pour acheter du lard et de la farine pour la Tribu   | 50              | 0 0    |
|               |                 |       | do do son salaire                                                    | 12              | 10 0   |
|               |                 |       | do do pour la Tribu                                                  | 26              | 0 0    |
|               |                 |       | do do son salaire                                                    | 12              | 10 0   |
|               |                 |       | do Révérend Peter Jones, pour acheter des provisions pour les Tribus | 75              | 0 0    |
|               | £563            | 4 3½  | Balance                                                              | £563            | 4 3½   |
|               |                 |       | 31 Mars, 1840                                                        | £30             | 14 3½  |

Appendice (T.)  
24e Juin



LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGES en compte courant avec les MISSISSAGAS de la RIVIÈRE CRÉDIT.

Doit.

| DATE.                                                | COURS. |       | DATE.                                                                | COURS. |       |
|------------------------------------------------------|--------|-------|----------------------------------------------------------------------|--------|-------|
|                                                      | £      | d.    |                                                                      | £      | d.    |
| 1 Avril, 1840.....                                   | 522    | 10 0  | Balance.....                                                         | 30     | 14 33 |
| Montant de la rente pour l'année prochaine.....      | 183    | 19 3  | Payé à Joseph Sawyer, son salaire.....                               | 12     | 10 0  |
| Balance due, n'ayant pas été ci-devant créditée..... |        |       | do J. Adamson, soins médicaux.....                                   | 30     | 0 0   |
|                                                      |        |       | do Révérend P. Jones, (salaire de J. Sawyer).....                    | 12     | 10 0  |
|                                                      |        |       | do do pour payer les dépenses d'une députation à Muncney Town.....   | 150    | 0 0   |
|                                                      |        |       | do Joseph Sawyer, son salaire.....                                   | 12     | 10 0  |
|                                                      |        |       | do do do.....                                                        | 10     | 0 0   |
|                                                      |        |       | do Révérend P. Jones, 100 copies de cantiques.....                   | 25     | 0 0   |
|                                                      |        |       | do Joseph Sawyer, pour bâtir une maison en pierre.....               | 12     | 10 0  |
|                                                      |        |       | do do son salaire.....                                               | 10     | 0 0   |
|                                                      |        |       | do Col. Bullock, souscription pour le Monument du Général Brock..... | 14     | 12 1  |
|                                                      |        |       | do John Gwynne, frais de justice.....                                | 320    | 6 44  |
|                                                      |        |       | do dépenses de l'année.....                                          | 386    | 2 10½ |
| 31 Mars, 1841.....                                   | £706   | 9 3   | Balance.....                                                         | £706   | 9 3   |
|                                                      | £386   | 2 10½ |                                                                      |        |       |

Avoir.

LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGES en compte courant avec les MISSISSAGAS de la RIVIÈRE CRÉDIT.

Doit.

| DATE.                                           | COURS. |        | DATE.                                         | COURS. |        |
|-------------------------------------------------|--------|--------|-----------------------------------------------|--------|--------|
|                                                 | £      | d.     |                                               | £      | d.     |
| 1 Avril, 1841.....                              | 386    | 2 10½  | Balance.....                                  | 30     | 0 0    |
| Montant de la rente pour l'année prochaine..... | 522    | 10 0   | Payé à Joseph Adamson, soins médicaux.....    | 12     | 10 0   |
|                                                 |        |        | do George Henry.....                          | 12     | 10 0   |
|                                                 |        |        | do Joseph Sawyer, salaire d'un trimestre..... | 62     | 10 0   |
|                                                 |        |        | do Peter Jones, pour l'usage de la Tribu..... | 37     | 10 0   |
|                                                 |        |        | do Thomas G. Ridout, pour J. Jones.....       | 12     | 10 0   |
|                                                 |        |        | do Joseph Sawyer, son salaire.....            | 50     | 0 0    |
|                                                 |        |        | do Peter Jones, pour l'usage des Tribus.....  | 21     | 0 0    |
|                                                 |        |        | do Joseph Sawyer, six mois de salaire.....    | 292    | 10 0   |
|                                                 |        |        | do pour l'usage des Tribus.....               | 616    | 2 10½  |
| 31 Mars, 1842.....                              | £908   | 12 10½ | Dépenses de l'année.....                      |        |        |
|                                                 | £616   | 2 10½  | Balance.....                                  | £908   | 12 10½ |

Avoir.

## APPENDICE No. 91.

Le système suivi pour refuser les présens aux métis.

1. Une communication de Son Excellence le Gouverneur Général, informant les chefs Sauvages qui résident dans les domaines de Sa Majesté qu'il a appris que l'on distribuait des présens aux métis.

Que le but que se proposait leur mère puissante la Reine en leur distribuant des présens était de soulager la misère des pauvres Sauvages, mais non pas d'encourager le crime en les donnant à des gens qui appartiennent en partie à la race blanche.

Que Son Excellence désire que tous les chefs et Sauvages prêtent toute l'assistance en leur pouvoir aux surintendants pour faire tomber une pratique qui, si l'on y persévère, sera très préjudiciable aux enfans rouges de Sa Majesté, et pourra avoir l'effet de rétablir le système qui était suivi autrefois, savoir:—

Aucune femme Sauvage qui vit avec un blanc, ni ses enfans ne recevront des présens, et si elle se sépare de son mari, bien que comme femme Sauvage elle ait droit d'en recevoir, ses enfans n'en recevront pas, à moins que le père ne les abandonne absolument et qu'ils soient élevés comme vrais Sauvages dans la tribu à laquelle la mère appartient.

Aucun métis ne recevra des présens à moins qu'il ne vive dans la tribu et sous le contrôle des chefs de la tribu à laquelle il appartient.

Avec des instructions de cette nature, et les présens étant distribués à de petites troupes, comme ils le sont à l'Isle Drummond et à Penetanguishine, je ne pense pas qu'il s'élevé des difficultés qui puissent empêcher de refuser à Manitoulin et à Penetanguishine les présens à la classe des métis qui ne doivent pas en recevoir.

Les tribus des Têtes Jaunes et du Serpent devraient être en dehors de ces règles, parceque le nombre en est pris avant de faire la requisition et que les présens leur sont distribués en blocs à leurs villages.

(Signé,) T. G. ANDERSON,  
S. A. S.

Kingston, 21 Décembre, 1842.

## APPENDICE No. 92.

Ayant trouvé parmi mes papiers les questions suivantes auxquelles je ne me rappelle pas avoir bien répondu; je prends maintenant la liberté de transmettre les réponses.

1re. Question.—Sur le moyen de limiter et abolir la distribution des présens.

Il me semble que toute tentation que l'on ferait sans prendre les précautions convenables, pour limiter ou abolir la distribution des présens maintenant faite aux Sauvages qui sont placés sous ma surintendance, savoir, sur le Lac Huron et les pays adjacens, aurait l'effet non seulement de les plonger dans le vice et la misère mais les ferait disparaître en bien peu de temps. Ils n'ont point de rentes sur lesquelles ils peuvent compter; la chasse est presque entièrement détruite; ils n'ont presque plus de fourrures (le seul article qui est recherché) à offrir au trafiquant en échange pour des vêtemens, et la pêche, la chasse aux lièvres et quelques autres animaux sauvages ne leur fournissent qu'une subsistance bien précaire. Il faut donc que le Sauvage dans ces circonstances, s'il ne reçoit point pendant une ou deux années sa couverture, son état de nudité le mettra hors d'état de supporter les rigueurs des saisons; pour pêcher, il ne pourra plus braver la tempête et il lui faudra périr. Mais quoique la privation soudaine de ces présens lui serait fatale, il ne s'en suit pas qu'il soit absolument impossible de les discontinuer; mais on ne doit le faire qu'avec précaution, et

pas avant qu'ils soient, par suite de l'éducation et de la civilisation, dans une condition où l'absence de ces présens ne se fasse plus vivement sentir.

Les Français donnaient des présens à leurs ancêtres: les Anglais ont suivi cet exemple comme le moyen le plus humain de soumettre et de contrôler les indigènes, lorsque la colonie était dans son enfance. Et les Sauvages considèrent que la nation Anglaise est trop grande et trop honorable pour violer les promesses solennelles qu'elle a faites par ses généraux et ses autres officiers de continuer la distribution de ces présens à perpétuité, ou dans leur langage aussi longtemps que les habits rouges existeraient.

2e question.—Sur le moyen d'engager les Sauvages à accepter des matériaux pour bâtir, des ustensiles d'agriculture et des moyens d'éducation pour tenir lieu de présens.

Le Sauvage, dans son état primitif de superstition payenne, d'ignorance et d'imprévoyance, ne saurait apprécier des argumens de cette nature, quelque avantageux qu'ils puissent être par la suite, pour eux mêmes et leurs enfans: les vieilles habitudes, l'espoir de voir continuer ses habitudes d'indolence et les besoins pressans du moment sont le plus souvent le but de ses réflexions. Je ne puis donc suggérer aucun moyen direct ou immédiat pour substituer des grands avantages à des avantages moins grands, si ce n'est en mettant en opération immédiate un plan bien mûri, basé sur des principes reconnus pour les civiliser et les convertir au christianisme. Cela ne peut être que l'ouvrage du tems et ne saurait être obtenu qu'en partie par la persuasion morale, et en partie, si le gouvernement le juge convenable, par la coercition, savoir, en limitant et refusant des présens à ceux qui refusent de se conformer aux désirs du gouvernement: il suffirait même, suivant moi, de dire cela pour les engager à abandonner leurs anciennes habitudes. Comme de raison, il s'élevé beaucoup d'objections contre ce plan et contre tout autre; quelques unes d'entre elles sont la difficulté d'avoir des missionnaires compétens. Le missionnaire est comme le poète, il naît, mais ne se forme pas. Ils ne sont point propre à une mission sauvage, tous ceux sur lesquels l'évêque a imposé les mains; outre la piété profonde dont il doit être pénétré, le missionnaire doit être d'âge mûr, imposant dans son apparence, et posséder un tact, un sang froid et un jugement peu ordinaire. Les animosités qui règnent entre les diverses dénominations, les railleries les boisons fortes, bien plus les menaces des trafiquants ne sont point les obstacles les moins sérieux. Cependant malgré tout cela, il y a des centaines de Sauvages que l'on a engagés à cultiver le sol, à s'établir d'une manière permanente, à se faire chrétiens et à abandonner l'usage des boisons fortes, ce qui prouve évidemment que les Sauvages sont susceptibles de devenir des membres respectables de la société.

Je vais maintenant soumettre devant votre Comité l'esquisse de ce plan et tâcher d'adopter des mesures qui ne seraient pas bien dispendieuses en elles mêmes, ni douteuses dans leurs résultats, et qui seraient d'un avantage constant pour la race indigène; et qui, pour dernier avantage sans être le moindre fourniraient un moyen économique et avantageux de pourvoir à la subsistance des Sauvages et d'en débarrasser le gouvernement. C'est aujourd'hui le moment favorable de commencer cette entreprise parce que ceux mêmes qui y sont opposés admettent les avantages qu'il y a à cultiver la plus petite lisière de terrain et voient, peut-être avec des yeux quelque peu jaloux, la condition du Sauvage à demi civilisé qui se repose auprès de son foyer, ayant autour de lui quelques sacs de farine et d'autres provisions, tandis qu'eux sont obligés d'affronter la tempête et passer des heures entières à enier, le dard à la main, le poisson qui passe sous la glace, dans l'espoir de rapporter à leur famille affamée quelque peu de nourriture; ou bien, comme il arrive souvent, quand le tems ne permet pas qu'ils s'exposent sur la glace, ils vont rôder dans les bois espérant que les trappes à lièvres suppléeront au poisson qui manque. Mais hélas! ils voient souvent que le lynx, le renard, le loup ou l'ours l'y a devoré, et le froid et la faim les ramènent alors à leur cabane misérable; et sans autres ressources, ils se voient obligés de mendier un plat de maïs à leur voisin plus prudent.

S'il est possible que l'on forme des établissemens dans toutes les parties centrales du pays où se trouvent les Sau-

Appendice (T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24o Juin.

vages et qui peuvent offrir des avantages sous le rapport de la pêche; et dans les endroits où le sol est fertile, que l'on nomme des personnes capables d'administrer leurs affaires et engager les Sauvages à s'y rendre pour défricher des terres, y bâtir leurs maisons et enfin faire tout leur ouvrage; pour les y engager, il faudrait accorder des récompenses ou des prix à ceux qui excellent. Il devrait y avoir un magasin qui contiendrait tout ce qui est nécessaire pour les constructions; les vêtements devraient se vendre à aussi bas prix que possible, et pour encourager l'industrie, on devrait payer leur valeur, et accorder un prix modéré pour chaque maison de certaines dimensions; chaque article provenant de leur travail devrait être apporté dans ce magasin, que l'on puisse ou non par la suite en disposer; et pour créer de plus puissants aiguillons pour l'industrie, il serait mieux de détruire les articles que de les donner gratis.

On devrait établir parmi eux des écoles d'industrie, dans lesquelles tous les enfans, des deux sexes, depuis l'âge de 8 ans jusqu'à celui de 15, seraient logés, vêtus et nourris et placés sous de bons instituteurs. Les garçons qui montreraient de l'aptitude pourraient apprendre tous les arts nécessaires, et les filles tous les travaux domestiques que savent ordinairement les filles des blancs. Garçons et filles devraient recevoir une bonne éducation élémentaire. On devrait défricher une bonne terre, et les garçons devraient y travailler chacun leur tour, et cultiver des végétaux, etc., pour le profit de l'établissement. On devrait aussi former une maison d'industrie pour y recevoir les pauvres et les malades. Les maîtres et serviteurs de toute description devraient être de bons sujets anglais, des hommes d'exemple et de bonne conduite, et dans chaque village ils devraient appartenir tous à la même croyance. Il devra, comme de raison, y avoir dans l'établissement, une église ou chapelle, dirigée par un missionnaire capable, etc.

Tout cela nécessitera de grands déboursés; mais le résultat sera que l'on évitera toutes les dépenses du Département des Sauvages et de tous ses accessoires, et que l'on aura eu la satisfaction de sauver les restes d'une race autrefois nombreuse de nos semblables. L'Isle de Manitoulin continuerait, comme de raison, à avoir cet établissement. Les Sauvages, sous les circonstances actuelles, ne sont point capables de juger, administrer ou aviser pour eux-mêmes; il serait donc bien imprudent dans cette grande entreprise de suivre leur opinion. Mais quand le plan aura été mûri, qu'on le mette à exécution, soit qu'ils l'approuvent ou ne l'approuvent pas. Le chef d'un établissement de cette nature, devrait être d'une manière ou d'une autre, auprès du Gouverneur, aux quartiers généraux; de lui pourraient venir les ordres ou instructions qui dirigeraient l'établissement; et ainsi organisé, il me semble qu'il devra, avec la permission de la divine Providence, être couronné de succès.

3<sup>me</sup> question.—Sur la description des articles dont ils ne sauraient se dispenser dans leur condition actuelle.

On peut voir dans les réponses précédentes que le Sauvage errant et non civilisé ne saurait se dispenser d'aucun des articles qui sont maintenant distribués sans en éprouver des privations proportionnés, et nous savons assez jusqu'à quel point ils les évaluent quand nous voyons arriver des flottes de canots, des régions bien au delà du Lac Supérieur, et qui après un voyage d'au moins trois mois, viennent à Manitowaning pour recevoir des choses qui sont de pures bagatelles à nos yeux. Mais je suggérerais que l'on cessât par degrés de donner à ceux qui se livrent à la civilisation, des fusils, des carabines, des pavillons, des pendans d'oreilles, etc., etc., et que l'on remplacât ces articles par du fer, des chaudières à sucre, des rets et des ustensiles d'agriculture.

4<sup>me</sup> question.—Sur la nécessité des présens additionnels et la notification qui doit être donnée. Il n'est pas absolument nécessaire d'en donner, excepté cependant des chaudières et des rets; mais comme le mérite a toujours valu sa récompense, on pourrait peut-être avoir à en regretter la discontinuation parce que l'on pourrait avec beaucoup d'avantage donner ces articles comme récompense à ceux qui feraient le plus de progrès, etc., etc., dans leur nouvelle manière de vivre et comme encouragement aux chefs les plus influens et les mieux disposés.

(Signé,) T. G. ANDERSON.

Manitowaning, 12 Mars, 1843.

## APPENDICE No. 93.

Etat du Service et du Salaire du Capitaine Anderson dans le Département des Sauvages.

|                                                         |                      |
|---------------------------------------------------------|----------------------|
| En 1815.—Comme capitaine.....                           | à 10s. 6d. per diem. |
| En 1816.—Comme gardien du magasin, commis et interprète | 11 8 “               |
| En 1818.—Comme commis et interprète.....                | 9 4 “                |

Depuis le mois de Juin, 1830.—Comme surintendant à £185 14s. 4d., par année.

## APPENDICE No. 94.

Copie d'une lettre de Thomas G. Anderson, Ecr., Surintendant des affaires des Sauvages à Shingaukonee.

Chief Shingaukonee,  
Saut Ste. Marie.

Hier, j'ai reçu le message que vous m'avez envoyé par votre ministre, mais avant d'entrer dans le sujet je dois vous dire quelques mots au sujet d'une lettre que vous m'avez adressée, il y a quelques temps, en réponse aux paroles du Gouverneur.

Premièrement.—Les mots que je vous ai adressés alors, étaient les mots du représentant de notre mère puissante la Reine, et vous auriez dû les recevoir et les traiter avec le plus grand respect. Le Gouverneur et tous les officiers de la Reine ont ordre de faire tout le bien qu'ils pourront faire aux Sauvages; et si vous jétez un coup d'œil sur le passé vous vous rappellerez que vous et vos enfans et toute votre tribu avez été habillés par les Anglais depuis votre berceau jusqu'au moment actuel. Ni les Français, ni les Américains, ni aucune autre nation n'ont fait cela pour vous; en conséquence, vous devriez ainsi que tous les autres Sauvages écouter et faire immédiatement ce que les Anglais vous disent.

Secondement.—Mon cœur a été dans le chagrin quand j'ai lu une partie de votre lettre, parce que cette lettre étant une réponse aux paroles du Gouverneur, il a été de mon devoir de la lui envoyer; mais je lui ai dit que je ne pensais pas et je ne pense pas encore dans ce moment que ces paroles viennent de votre cœur. Ecoutez maintenant ce que j'ai à vous dire sur une autre partie de votre lettre, vous parlez de cette Isle comme d'un rocher aride, et vous ne voulez pas vous y fixer comme une mouette; maintenant écoutez ma réponse; cette Isle n'est pas un rocher aride; si elle l'était, une seule famille ne récolterait pas 100 minots de maïs, outre les pois, les patates, les navets, les citrouilles, etc., comme "Panescga" a fait, et quelques-unes des familles ont récolté plus de grains que vous n'en donnez à toute la tribu. Les Sauvages ici ont des vaches, des chevaux, des bœufs, des cochons et des volailles, provenant de leur propre travail; ils n'ont reçu de leur père que deux paires de bœufs. Tout cela ils ne l'auraient pas, si cette Isle était un rocher; vous dites que vous ne voulez pas vous fixer sur cette Isle comme une mouette, je serais très fâché de vous y voir ainsi, car je serais certain que vous y mourriez de faim. Mais supposons que cette Isle soit un rocher et que vous et tout votre peuple y soyez établis et que vous ayez perdu toutes les plumes de vos ailes, de manière que vous ne pourriez point fuir lorsque la neige ou les froids viendraient; il serait infiniment mieux pour vous d'être en cet état pourvu que vous ayez l'amour de la sainte parole de Dieu, que vous ayez foi dans le Sauveur du monde et que vous soyez préparés à entrer dans cette gloire éternelle qui attend le serviteur fidèle de Très-Haut, je dis qu'il serait bien mieux que vous fussiez dans cet état plutôt que d'avoir toutes les richesses du monde, toutes les joies et les plaisirs que les insensés appellent le bonheur, et vivre en même temps plongés dans un baril de whiskey, et dire à votre peuple que c'est la parole de Dieu qui le veut ainsi pour eux et pour tout le genre humain. L'ivrogne n'entrera pas dans le royaume des cieux, mais sa place est dans l'abîme sans fond; où il trouvera les démons et ses amis; où ils ne mourront jamais, mais seront tourmentés pour toujours et à jamais dans les flammes éternelles. Maintenant ne serait-il pas mieux de mourir comme une mouette et de voir votre ame aller au ciel, que de mourir comme un roi et voir

Indice T.)  
 votre âme descendre dans les enfers. Je vous dis cela, mon enfant Shingakonee, non pas parce que j'ai quelque chose contre vous en votre tribu; non, je vous aime vous et tous les Sauvages. Je désire que vous vous aperceviez tous du malheur qu'il y a de ne pas embrasser immédiatement la religion Anglaise et d'aimer autant le whiskey.

Maintenant je répondrai à votre message contenu dans la lettre de votre ministre du 4 Février dernier; et d'abord quant à vos terres; en supposant que vous seriez sur votre lit de mort, vous ne sauriez emporter ces terres avec vous; vos héritiers en hériteraient et ainsi de suite jusqu'à ce que la tribu les vendrait. En venant ici vous ne faites que les laisser pour un tems; vous aviez l'habitude de le faire quand vous alliez à la chasse aux fourures; vous les abandonnez maintenant pour de meilleures raisons — pour en chercher de meilleures; vous ne les donnez pas, vous ne les vendez pas; elles restent à vous jusqu'à votre mort; personne n'a le droit de vous les ôter; en conséquence, vous ne devriez pas avoir d'inquiétude à cet égard.

Secondement.—Pour le moment, il n'y a pas de magasin ici, mais il y en aura peut-être un l'hiver prochain. Je suis certain que les Sauvages de cet endroit n'éprouvent aucune difficulté à se procurer tout ce dont ils ont besoin soit à Lobloche, Rémorandeiros ou Penetanguishine. D'ailleurs, je serais bien content si les Sauvages pouvaient travailler au lieu des blancs que j'ai ici; j'aimerais bien mieux donner mon argent aux Sauvages qu'aux blancs. Le système de s'endetter est mauvais car il tient toujours le Sauvage courbé à terre comme s'il portait un lourd fardeau, et ils n'ont jamais un poisson, une peau de rat musqué, ou une livre de sucre qu'ils peuvent dire à eux; tout le produit de leur chasse, de leur travail appartient aux trafiquans; cela n'est pas bien.

Ce sont là les deux questions auxquelles je me crois autorisé de répondre pour le moment; mais en conséquence de la résolution que vous avez prise de vous établir ici, j'enverrai un exprès à Penetanguishine, avec des lettres de votre Père à Toronto, lui demandant des instructions sur ce que j'ai à faire; et quand sa réponse sera arrivée, je vous dirai et serai connaître tout ce qui en est. En laissant le saut, vous ne devez point renoncer à votre projet si quelques uns de vos jeunes gens refusent de vous suivre. Vous avez quelques fois vu une poule avec un grand nombre de poulets; quand elle voit venir l'orage ou qu'il commence à faire froid le soir, elle les appelle, ils viennent à elle; elle les met sous ses ailes, et ils sont à l'abri de la pluie et du froid; mais il y a des poulets qui ne se rendent à son appel que lorsque la pluie ou que la neige tombe sur eux, ils crient et sont bien en peine jusqu'à ce qu'ils soient auprès de leur mère et qu'ils soient en sûreté; d'autres se sont éloignés de leur mère, ils ne peuvent l'entendre—ils s'égarer—la pluie les accable, le froid les transite et ils finissent par périr.

Maintenant figurez-vous que vous êtes cette poule, et que vous appelez votre peuple. Ce qui me reste à vous dire est peut-être le plus important et je me flatte que vous allez m'écouter. Rappelez immédiatement autour de vous tous vos poulets qui s'égarer; dites leur qu'ils doivent écouter ce que vous leur dites; dites leur qu'ils doivent immédiatement retourner à leur devoirs religieux, et remplir enfin de joie le cœur de leurs ministres, en abandonnant encore une fois les auberges et rentrant dans la maison de la prière.

C'est ce qui réjouira aussi le cœur de votre Mère puissante, tous les honnêtes gens approuveront votre conduite. Je pense que vous commencez à être fatigué, je terminerai donc.

Je vous presse les mains à vous, à tous vos jeunes gens, femmes et enfans, et je vous souhaite tous bonheur.

Et je reste  
 votre ami fidèle,

(Signé,) T. G. ANDERSON.  
 S. A. S.

APPENDICE No. 95.

Appendice  
 (T.)  
 24<sup>e</sup> Juin.

Les Outaouais, les Chippaouais et les Wenabago réunis à l'Isle Drummond. Invités à tenir conseil. En conséquence, environ 350 hommes s'assirent vis-à-vis le lieutenant colonel M'Kay, le représentant du Surintendant.

PRESENTS.

Capitaine De Lattery, 70<sup>e</sup> Régiment, Commandant et Président.  
 Lieutenant J. Auston, }  
 " Wm. Taylor, } 70<sup>e</sup>. Régiment.  
 " Moses White, } A. A.  
 Mr. True, }  
 Mr. Patten, } S. G. D.

Departement des Sauvages.

Lieut. Colonel M'Kay, Surintendant.  
 J. G. Anderson, Garde-magasin, Interprète et Commis.  
 Lieut. L. S. Johnston.  
 Dr. Mitchell, Chirurgien.  
 Joseph St. Germain, }  
 J. B. Assikinack, } Interprètes.  
 A. Dusang, }

Les chefs ouvrirent l'assemblée en déposant à terre un large Baudrier (Wampum) fait en 1764, un autre fait en 1786, et un autre marqué "Lieutenant Colonel M'Dowal," commandant Michilimakinac, avec le calumet de la paix qui y était gravé :

O CARTA, ayant la parole

Père,

Vos enfans assis autour de vous vous saluent sincèrement; ils se proposent de vous dire beaucoup de choses, et vous prient de les écouter avec patience, car ils veulent vous ouvrir leur cœur (exposer leurs sentimens.)

Père,

Lorsque le Grand Maître de la vie nous créa, il nous déposa sur l'Isle de l'Outaouais (Isle du Grand Manitoulin, dans le Lac Huron); nous étions tous blancs (sans taches); nous n'avions point alors de relation avec les blancs et ne connaissions point alors le prix des fusils, de la poudre ou du fer; nous étions couverts de peaux; nous étions indépendans et nous vivions heureux dans l'état sauvage.

Père,

Nos ancêtres un jour, en portant leurs regards vers le soleil levant, virent un peuple de couleur différente de la leur, et bientôt après, ce peuple (les Français) ouvrit les mains en notre faveur (nous donna des marchandises,) et nous fûmes remplis de joie à la vue de ces étrangers. Ils nous traitèrent bien et semblèrent devenir nos alliés (vivre dans le pays). Nous y consentîmes; et bientôt après ils allumèrent des feux au vieux Mackinac (bâtirent un fort) et nous appelèrent leurs enfans; ils nous dirent que nous ne manquerions jamais de rien, ou que nous ne serions jamais malheureux avec eux; qu'ils nous donneraient toujours de bons présens et qu'ils nous enverraient des trafiquans. Ils agirent ainsi, mon père et ils ne nous ont jamais dit un mensonge et ne nous ont jamais trompés.

Père,

Pendant que nous vivions dans cet heureux état, vous étiez au jeu (à la guerre) avec notre père. Il nous pria de nous joindre à lui et de lui aider à vous chasser hors de notre pays. Nos ancêtres ont jeté les cris; mais nonobstant notre assistance vous avez été vainqueur. Les Français les ont chassés hors de nos terres et nous ont pris sous votre bras (ont fait la paix avec eux.)

Père,

En faisant la paix, vous avez promis de nous traiter avec la même attention que le faisaient les Français; que nous recevions tous les ans de belles choses en présens, que nous serions heureux et dans l'aisance. Vous nous dites que votre sein ne tarirait jamais, mais que nous aurions toujours du lait (du rum) en abondance.

Appendices Père,

(T.)

24e Juin.

Quelque tems après que vous avez pris paisible possession de nos terres, une nation voisine de nous, a agi comme une insensée (lorsque les Chippaouais massacrèrent la garnison de Michillimakinac); ils tuèrent la plus grande partie de vos soldats qui étaient alors à Michillimakinac. Ceux qui survécurent, mon père, nous les réunîmes ensemble et nous en primes grand soin; et nous les conduisîmes dans une place forte (Montréal). Notre père à Montréal vit avec joie cette conduite de notre part, nous fit beaucoup de remerciemens et dit qu'il allumerait encore un feu (bâter un fort) et qu'il planterait sur nos terres un arbre qui ne mourrait pas, bien que l'écorce en fut enlevée (un mat de pavillon); et qu'autour de l'arbre vous éleveriez des montagnes (fortifications); tout cela, mon père, a été fait. Vos paroles ont été vraies; elles étaient douces et agréables.

Prenant le Baudrier de 1764 dans sa main, il ajouta :

Père,

Ce Baudrier, mes ancêtres l'ont reçu de votre père, Sir W. Johnson. Alors vous fîtes dire à tous vos enfans à la peau rouge, de se réunir au grand détour (Niagara). Ils entendirent votre voix, obéirent à vos ordres et l'été suivant ils vous rencontrèrent dans ce lieu, vous déposâtes alors ce Baudrier sur un mat et dites: "Enfans, vous devez tous toucher à ce Baudrier de la paix. J'y touche moi-même afin que nous soyions tous des frères unis, et j'espère que notre amitié ne finira jamais. Je vous nommerai mes enfans, j'enverrai la chaleur (des présens) dans votre pays et vos familles ne manqueront jamais de rien. Portez vos regards vers le soleil levant, ma nation est aussi brillante et sa parole ne saurait être violée."

Père,

Vos paroles sont la vérité, tout ce que vous avez promis a été fait. En nous donnant le Baudrier de la paix, vous avez dit: "Si vous avez jamais besoin de moi, envoyez ce Baudrier et ma main s'ouvrira immédiatement pour vous secourir." Ici l'orateur déposa le Baudrier à terre et prit huit cordes d'un Wampum blanc.

Père,

Écoutez attentivement ce que j'ai à vous dire, écoutez la voix de mes chefs et de la nation des Outaouais. Vous nous avez demandé à St. Joseph et vous nous avez parlé d'une voix forte (menacé); nous n'avions jamais jusqu'à ce moment hésité à obéir à vos ordres: mais, mon père, quelque chose nous a soufflé à l'oreille pour nous dire qu'il serait de bonne politique pour nous de dormir (rester neutres) pendant la guerre, et de cultiver nos terres pour nourrir et soutenir nos familles; mais, mon père, lorsque l'un de vos guerriers (Capitaine Roberts,) nous a dit que c'était pour notre bien, et que vous ne nous proposiez point de faire la paix avec eux avant de les avoir chassés au delà du Mississipi, et que vous traceriez un grand chemin (une ligne frontière) qui les éloignerait de nous, qu'il ne leur serait jamais permis de la dépasser; et que lorsque vous voudriez faire la paix, vous consulteriez tous vos enfans à la peau rouge qui voudraient se joindre à vous et qu'ils y seraient compris comme vos amis (alliés) fidèles. En même tems que vous imploriez notre assistance, vous aviez gagné l'influence de nos chefs intelligens qui nous parlaient constamment jusqu'à ce que d'une seule voix nous eussions levé le casse tête et chassé les Américains de leur fort (Michillimackinac).

Père,

Nous ne désirions point lever le casse-tête, car nous craignions que les Américains ne fussent trop forts pour nous; et dans ce cas nous aurions perdu votre appui, et nous aurions été obligés de combattre nous mêmes pour protéger nos femmes et nos enfans et pour les empêcher de s'emparer de nos terres sur lesquelles le Grand Maître de la vie nous avait placés. Mais sachant que vos paroles étaient le souffle de la vérité nous saisismes nos casse-têtes, nous nous peignurâmes le visage et fîmes retentir les bois du bruit de nos chants de guerre.

Père,

Quoiqu'un grand nombre de nos jeunes gens soient restés confondus avec la terre (aient été tués) nous fîmes heu-

reux, et nous apportâmes à nos chefs la chevelure d'un grand nombre de nos ennemis; et quoique nous fussions remplis de joie, et que tout allât bien nous fîmes surpris un matin (printemps,) d'apprendre par un petit oiseau (messager) que vous aviez enterré le casse-tête et fait la paix avec nos ennemis.

Père,

Naturellement nous avons supposé que vos ennemis vous avaient fait entendre leurs cris (vous avaient implorés), vous priant d'être bon pour eux, de faire la paix et d'épargner leurs vies. Nous fîmes heureux d'apprendre cette nouvelle, ne doutant point que tout ce que vous nous aviez dit se réalisait.

Père,

Le cœur maintenant me fait défaut; je puis à peine parler. Nous sommes esclaves, et nous sommes traités plus cruellement que des chiens. Ces mauvais génies (les Américains) ont pris possession de nos terres sans nous consulter; ils nous ont enlevé nos trafiquants Anglais. Ils nous attachent même et nous tourmentent même jusqu'à la mort. (Ils nous fouettent.)

Père,

Nos Chefs n'ont jamais consenti à donner nos terres aux Américains; mais vous l'avez fait sans nous consulter et en agissant ainsi vous nous avez livrés à la merci de nos ennemis. Ils sont furieux contre nous de ce que nous sommes joints à vous dans le jeu (la guerre) et ils nous traitent plus cruellement que des chiens.

Père,

Nous vous implorons d'ouvrir vos oreilles pour écouter nos griefs; d'accomplir vos promesses afin de nous délivrer d'esclavage, et nous faire jouir du bonheur que nous avions avant la guerre.

Père,

Le grand maître de la vie a fait l'eau, la terre, le chevreuil, le poisson et les oiseaux pour le bonheur du genre humain. Vous êtes notre père puissant placé par le maître de la vie pour veiller sur nous; vous pouvez nous faire jouir de toutes ces choses. Nous vous prions donc d'avoir pitié de nous et de nous faire jouir de tout ce que le grand maître de la vie a fait pour nous.

Père,

Lorsque vous avez abandonné Michillimakinac vous nous avez promis que nous recevions ici tout ce qui serait nécessaire à notre bonheur; jusqu'à cette année, vos paroles ont été vraies; maintenant nous sommes venus d'une grande distance et nous nous en retournons les mains presque vides.

Père,

Vous Mackay! c'est à vous que nos chefs s'adressent; ils vous prient de faire en sorte que nos paroles parviennent à notre nouveau père à Québec; et ils vous prient aussi de leur faire parvenir une réponse cette automne; ils ont déjà adressé beaucoup de paroles relativement à leur situation, mais on ne les a pas écoutées. Les paroles ont dormi. Si l'on est sourd à celles-ci, les chefs et les guerriers déclarent qu'ils iront eux-mêmes à Québec le printemps prochain et qu'ils parleront haut (qu'ils s'expliqueront eux-mêmes;) et si l'on ne les écoute pas ou si on leur ferme la porte du magasin, nous, les Sauvages, nous trouverons des moyens pour les ouvrir et nous faire entendre.

Père,

Ce que nous avons dit n'est pas pour vous offenser; nous vous avons seulement rappelé vos promesses et exposé nos griefs,

Père,

Si, dans l'automne, quelques uns de nos gens étaient employés à récolter le maïs et ne pouvaient venir recevoir leurs présens, ne pourriez-vous point leur faire parvenir leurs présens par quelques unes de leurs connaissances qui viennent ici.

Père,

Je remercie le grand maître de la vie de nous avoir accordé un beau jour pour parler à notre père puissant: j'ai parlé longtemps et je suis altéré, ne pourriez-vous point me donner une goutte de lait.

Appen

(T)

240 J

Présentant alors sa main à l'officier commandant, il dit, je vous presse sincèrement la main, comme au représentant de notre père puissant. Je n'ai rien de plus à dire.

*Réponse de l'officier commandant.*

Enfans,

J'ai écouté avec attention et patience votre discours; et je ferai tout en mon pouvoir pour le soumettre au commandant des forces, qui j'en suis certain, fera pour vous tout ce qui est juste et raisonnable.

*Réponse du surintendant.*

Enfans,

J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit; j'admets la vérité de vos paroles, et je ferai tous mes efforts pour faire ce que vous désirez. Vos paroles devraient aller au Col. Claus, au commandant des forces; mais comme vous me priez de demander une réponse cette automne, j'en enverrai par un trafiquant qui part demain une copie à Sir John Johnson, qui la soumettra à votre nouveau père, à Québec.

Enfans,

Je vous promets encore pour ma part de faire tous mes efforts pour vous aider. Vous savez tous que durant la guerre j'ai marché nuit et jour, hiver et été pour vous obtenir ce qui vous avait été promis; et depuis la guerre je n'ai point eu de repos, tout cela j'ai fait pour vous. Mais tous les ans vous m'avez fait tant de reproches que je ne saurais en supporter plus longtemps le fardeau; et si je n'ai pas quelques bonnes nouvelles à vous apprendre le printemps prochain je ne viendrai pas ici.

Enfans,

Vous m'avez demandé du lait; lorsque vous partirez j'en mettrai une bouteille, (un baril) dans vos canots.

Je ne puis envoyer des présens à aucun de mes enfans qui pourront rester dans leurs villages, à moins que votre père à Québec ne me l'ordonne.

Ile Drummond,  
7 Juillet, 1818.

APPENDICE No. 96.

Bureau des Sauvages.  
Montréal, 10 Octobre, 1842.

Monsieur,

Relativement aux instructions qui m'ont été transmises dans les lettres de M. Murdoch du 21 Mars et du 21 Juin dernier, la première contenant copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat, No. 58, du 1er Février, 1842, au sujet de certaines plaintes faites au Gouvernement de Sa Majesté par trois des chefs de la Tribu des Micmacs de Ristigouche, en cette Province; et aussi en obéissance aux instructions qui me sont données par ordre du Gouverneur Général, dans votre lettre du 8 Août, transmettant copie d'une autre dépêche du Secrétaire d'Etat, No. 189, du 1er Juillet, 1842, contenant copie d'une lettre de Sir Augustus D'Este à Lord Stanley expliquant le but de la visite des chefs en Angleterre; et désirant avoir un rapport sur l'exposé de ces gens qui se plaignent qu'on leur a enlevé une partie de leur réserve, j'ai l'honneur de dire pour l'information de Son Excellence, que Samedi le 27 Août, j'ai visité l'établissement des Micmacs. Dès que l'on apprit mon arrivée les principaux chefs vinrent me trouver, et après les compliments d'usage, ils m'invitèrent de les rencontrer en conseil, le Lundi suivant, pour entendre leurs explications sur ce qui s'était passé lors d'une entrevue que certains chefs de leurs tribus avaient eue avec Lord Sydenham dans le mois de Janvier dernier, à quoi je consentis.

Dans le conseil, je priai les chefs de m'exposer les objections qu'ils avaient à la loi actuelle relative aux pêcheries; et en même temps je leur expliquai les diverses dispositions de l'acte de la dernière session du Parlement Provincial, ("18 Septembre, 1841") intitulé, "Acte pour régler les pêcheries dans le District de Gaspé," dans la première clause duquel il est statué, "Que tous et chacun les sujets de Sa Majesté jouiront paisiblement du privilège de prendre de la boïtte et de pêcher dans aucune rivière, crique, havre ou rade, avec liberté de mettre à terre sur aucune partie du District inférieur de Gaspé, entre le Cap Chat sur le côté sud du Fleuve St. Laurent, et le premier rapide de la Rivière Ristigouche, dans le dit district etc. Pour réponse à ma question, les chefs me remirent la pétition ci-annexée, adressée aux membres de la législature provinciale (Appendice A.) dans laquelle ils exposent, "que pendant un grand nombre des années dernières, la manière dont les Européens ont fait la pêche a considérablement diminué le saumon, tellement que la Ristigouche et ses tributaires où le saumon abondait autrefois sont maintenant à peu près épuisés."

"Que cette manière consiste à planter des pieux à travers les divers chenaux de la rivière Ristigouche et d'y placer des rets; ce qui a l'effet d'empêcher les saumons de monter dans la Rivière jusqu'aux lacs; et à placer des rets dans les petits cours d'eau de manière que le saumon qui peut avoir échappé est pris en descendant des lacs à la mer."

"Que ce système si l'on y persévère, aura l'effet dans deux ou trois années au plus de faire entièrement disparaître le saumon dans la rivière Ristigouche, et par là de priver les Pétitionnaires de leur principal moyen de subsistance."

La onzième clause de l'acte de 1841, à laquelle je portai l'attention des chefs, constitue une offense toute obstruction faite aux pêches en la manière mentionnée dans leur Pétition, et est dans les termes suivants:—"Et vu qu'il est nécessaire pour la conservation des pêches au saumon de laisser toujours ouverts et ne pas obstruer les principaux chenaux et cours des différentes rivières dans le dit District inférieur de Gaspé; qu'il soit en conséquence statué par l'autorité susdite que tous chenaux ou principaux cours des eaux des différentes rivières du dit District resteront toujours libres et ouverts, et qu'aucun rayon ni autres obstructions servant à prendre le saumon ne seront placés dans aucun tels chenaux, à peine d'une amende n'excédant pas cinq livres courant pour chaque offense; contre tout contravenant et de la confiscation des rets qui auront été ainsi tendues en contravention au présent acte dans aucun tel chenal ou principal cours d'eau ou avec lesquels il aura été trouvé souvent comme susdit, et il sera loisible à tout juge de paix du District inférieur, de condamner sur vue toutes personnes ou personnes trouvées en contravention au sens et à l'intention de la présente section." Les chefs approuvèrent unanimement cette disposition; mais ils remarquèrent en même temps que comme tous les blancs, à une ou deux exceptions près, qui sont établis sur la rive du Ristigouche, qui est en Canada comme sur celle qui est dans le Nouveau Brunswick (laquelle rivière à la pointe de la mission n'a qu'un demie mille de largeur), sont tous directement ou indirectement engagés dans l'exploitation des pêcheries, il n'est pas probable que la loi sera mise en force, et que pour qu'elle eut son plein effet, la Province du Nouveau Brunswick devrait établir une semblable disposition.

Les chefs et les principaux Sauvages présens au Conseil, me conjurèrent de prier Son Excellence de nommer quelque personne désintéressée comme inspecteur des pêcheries établies dans la Rivière Ristigouche; et d'après ce qui s'est passé sous mes yeux dans ce village je suis d'opinion que ces Sauvages retireraient de grands avantages de cette nomination.

Quant à l'objet du voyage des chefs en Angleterre, tel qu'expliqué dans la lettre de Sir Augustus d'Este au Secrétaire d'Etat et particulièrement quant à l'exposé des Sauvages qui se plaignent qu'on leur a enlevé une partie de leur réserve; j'ai à faire rapport que les chefs Micmacs présentèrent une pétition à feu le comte Durham, en date

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

du "21 mai, 1838" au sujet des réclamations qu'ils avaient à des terres, à la quelle sa seigneurie fit la réponse suivante: "Que si l'exposé des souffrances que ces Sauvages éprouvent par le manque de terre se trouvait correcte après une enquête faite sur les lieux, Son Excellence croira alors qu'il est de son devoir d'y remédier en leur accordant une autre quantité de terre; que quant au projet de faire acheter les terres de Mr Christie par le Gouvernement, pour l'usage des Sauvages, le Gouvernement n'a point de fonds disponibles pour cet objet; mais si les Sauvages préfèrent la terre de M. Christie à celle que la couronne pourrait leur octroyer, et si M. Christie consent à changer ses terres pour d'autres terres du gouvernement de valeur égale, il n'y a aucun objection à cet arrangement; que cet arrangement ne saurait être fait que sur les lieux, et que Son Excellence adoptera quelques mesures pour le mettre à exécution, aussitôt que les recherches nécessaires auront été faites.

Lord Durham retourna en Angleterre dans le mois de Novembre 1839, et la pétition fut renvoyée à un Comité du Conseil Exécutif, par ordre de Sir John Colborne (Lord Seaton), mais on ne fit rien à cet égard que le 8 Juillet, 1839, lorsque le Comité fit un rapport à ce sujet; ci-suit un extrait du dit rapport.

"Le Comité a examiné avec soins les nombreux documens qui accompagnent l'ordre de référence de votre Excellence, relativement à l'achat projeté des terres pour l'usage des Sauvages Micmacs de Ristigouche; et comme il peut être à propos de faire voir à votre Excellence sur quelles raisons ils s'appuient pour demander une augmentation aux terres sur lesquelles ils sont établis; le Comité se servira d'un rapport fait par le Commissaire des Terres de la Couronne en date du 6 Septembre 1838 comme contenant une relation fidèle de toutes les procédures et citant l'extrait suivant: "L'étendue de terre que demandent les Sauvages formait partie d'une seigneurie appelée Clorydon, confirmée aux héritiers du capitaine d'E.— par le Gouvernement Français en 1736; mais elle est depuis tombée et elle est maintenant en la possession de la Couronne; on doit remarquer que les Sauvages ne produisent aucun titre écrit à la propriété des terres qu'ils occupent, antérieur à l'adjudication qui leur en a été faite par les Commissaires des terres de Gaspé, en 1824. Lorsque le Gouvernement Anglais se décida à inviter les loyalistes à former des établissemens dans la Baie des Chaleurs, immédiatement après que l'indépendance des Etats-Unis eut été reconnue, cette Tribu de Sauvage fut établie sur la rivière Ristigouche, et réclame comme terres de chasse toutes les terres qui se trouvent sur les bords de la Baie:— pour arrêter ces prétentions absurdes et pour calmer les inquiétudes des personnes qui s'y étaient établies, il devint nécessaire de déterminer des limites, et de faire connaître aux Sauvages l'étendue des terres auxquelles la munificence de la Couronne leur avait donné des droits: à cette fin, Sir George Carleton (Lord Dorchester) nomma des Commissaires chargés de conférer avec les Sauvages et l'on a encore une note du discours (comme on l'appelle) que l'on eut avec eux, et l'on peut la consulter; il en résulta l'abandon total par les Sauvages de toutes les prétentions qui pouvaient arrêter la formation des établissemens, et ils finirent par s'en rapporter à la libéralité de la Couronne avec l'entière confiance que justice leur serait faite. Un acte particulier du gouvernement fit qu'il devint nécessaire d'établir une ligne entre ses terres et celles des Sauvages, savoir; l'octroi qui fut fait à M. Edward Isaac Mann, dont la ligne ouest était contigue aux terres que possédaient les Sauvages, et c'est la fixation de cette ligne qui a donné lieu au présent ordre de référence; l'entrevue avec les Sauvages qui a déjà été mentionnée eut lieu dans le mois de Juillet 1786; et en Octobre 1787, M. Cox, le lieutenant gouverneur de Gaspé émana un warrant d'arpentage, en vertu duquel M. Vondenvelden député arpenteur, par son procès verbal du 21 Novembre, 1787, réserva pour M. Mann une certaine étendue de terre bornée à l'est par la rivière du Loup ou du Porc Epi; et à l'ouest (le côté voisin des Sauvages) par une ligne No. 45 O., à deux chaînes à l'ouest de la croix plantées sur la Pointe à la Croix."

Une description subséquente, daté le 22 Mai 1788 de l'étendue de terre en question fut donnée par M. Collins, député arpenteur général; celui-ci donna le même front que M. Vondenvelden, mais au lieu de la Rivière du Loup ou

du Porc Epi pour limite Est, sur la ligne ordinaire de No. 12. Appen E., et fixe la ligne ouest à deux chaînes au dessus de la Pointe à la Croix sur une ligne tirant N. 12. Est. (T)

Les procédures qui furent adoptées ensuite paraissent l'avoir été devant le conseil à Québec, le 23 Avril et le 3 Mai, 1790. Les minutes du 23 Avril semblent accorder un octroi de terres à M. Mann et ses associés, conformément au procès verbal de M. Vondenvelden, tandis que celles du 8 Mai ne lui accorde que l'étendue de terre mentionnée par le député arpenteur général, le 22 Mai, 1788, ce qui établit la limite ouest sur une ligne qui court N. 12° est.—Le procès verbal de M. Vondenvelden du 21 Novembre, 1787, établissant la limite ouest sur la ligne N. 45° ouest:—"Il est à remarquer que le procès verbal du député arpenteur général dit que c'est une étendue de terre réservée pour M. Mann, d'après l'arpentage qu'en fit M. Vondenvelden sur les lieux. Après un si long espace de temps ce ne peut être que par les conjectures que l'on peut expliquer la différence qui se trouve entre l'arpentage de M. Vondenvelden sur les lieux et les plans de M. Collins, faits dans le bureau de l'arpenteur général. Dans son opération, M. Collins paraît avoir pris pour base la direction générale et ordinaire des lignes latérales, depuis la Rivière Ristigouche N. 12° est; et prenant pour la ligne est il y a conformé la limite ouest; si l'on eut suivi son point de vue en allant chez M. Mann, quelques marais de grande valeur à l'est de la Rivière du Loup seraient devenues la propriété de M. Mann et les Sauvages seraient restés en possession des terres qu'ils réclament aujourd'hui; mais on pense que M. Vondenvelden fut porté à se départir de la ligne latérale ordinaire de N. 12° E., et de prendre la rivière d'un côté et de l'autre une ligne N. 45° O., afin de comprendre dans l'allocation de M. Mann une certaine étendue des terres élevées (cultivables) qui ne s'y seraient pas trouvées si l'on s'en était tenu aux limites fixées par M. Collins."

"Les Sauvages prétendent qu'ils ignorent cette variation et que ce n'est qu'en 1819 lorsque la commission des terres de Gaspé fut nommée qu'ils connurent tout le tort qu'ils avaient éprouvé, cette commission ayant confirmé à M. Mann les limites établies par le procès verbal de M. Vondenvelden."

"La décision des commissaires ayant établi que la possession de M. Mann était conforme au procès verbal de M. Vondenvelden, ces terres furent quelques temps après saisies par le shérif à la poursuite des créanciers de M. Mann et achetées par M. Christie, le propriétaire actuel, qui bientôt après cette acquisition informa le gouvernement qu'il était troublé par les Sauvages; on lui dit qu'il devait suivre son titre d'achat, vu que la Couronne n'aimait pas à intervenir.—Cependant quelques temps après, en conséquence d'une pétition que lui avaient présentée les Sauvages, Lord Aylmer en ordonna l'examen et l'évaluation, et finalement fit dire à M. Christie que s'il voulait accepter cinq chelins par acre pour sept cents acres de terres que l'on considérait comme nécessaires aux Sauvages (d'après l'opinion de M. Macdonald qui fut nommé pour examiner et évaluer les terres), il recommanderait cet achat au secrétaire d'état; mais en même temps qu'il devait considérer cette offre comme n'étant susceptible d'aucune modification."

M. Christie eut subséquemment d'autres correspondances avec le Colonel Craig, secrétaire de Lord Aylmer (auquel il transmit une nouvelle évaluation portant les terres à quinze chelins l'acre au lieu de cinq et offrant de vendre toute l'étendue), et avec M. Walcott, secrétaire de Lord Gosford. Il ne fut rien fait dans l'un ou l'autre cas, qui put modifier les offres que Lord Aylmer avait faites à M. Christie; mais l'on reconnut ses droits comme propriétaire de l'angle formé entre N. 12° E. et N. 45° O.

En conséquence, avant de rien conclure avec M. Christie pour l'achat de cette terre, le Comité est humblement d'opinion que l'on devrait nommer un officier du Département des Sauvages ou quelqu'autre personne intelligente pour constater l'état et la condition dans laquelle se trouvent les Sauvages Micmacs qui sont établis ici; leurs occupations ordinaires et leur goût pour l'agriculture; car l'on ne doit point oublier que suivant leurs propres déclarations, la chasse ne peut plus être suffisante et que ce n'est que pour les cultiver qu'ils demandent ces terres. Il sera

peut-être aussi nécessaire, par rapport aux offres que Lord Aylmer fit relativement à l'achat des sept cens acres de terre, de s'enquérir sur la quantité de terre qui pourra suffire à leur usage; et aussi de voir si la Couronne n'aurait pas dans le voisinage des terres que l'on pourrait leur donner."

Une copie du rapport approuvé du Comité du Conseil me fut transmise par le Secrétaire Civil avec une lettre en date du 19 Août 1839; exprimant le désir qu'avait Sir John Colborne, alors Gouverneur Général, de voir une personne intelligente appartenant au Département des Sauvages ou autre personne envoyée à Ristigouche pour faire les recherches nécessaires sur les lieux avant d'en venir à une décision sur le rapport des Sauvages, et sur les propositions de M. Christie; on m'enjoignit en même tems de recommander une personne capable pour remplir ce service: et après avoir soumis le nom de M. John Wilkie, Protonotaire et Greffier de la Paix à New Carlisle, qui fut approuvé par Sir John Colborne, on transmit à ce monsieur toutes les instructions qui lui étaient nécessaires.

Le rapport de M. Wilkie à feu le Gouverneur Général, avec ma lettre à M. Murdoch, en date du 12 Juin 1840: et comme je puis, d'après mes observations personnelles et les informations que j'ai obtenues sur les lieux, exprimer mon approbation des termes de ce document, excepté, cependant, sur un seul point, savoir: la valeur donnée aux terres de M. Christie (lesquelles, par rapport à leur proximité du Port de Campbelltown, dans le Nouveau Brunswick et de la qualité supérieure du sol que je considère valoir vingt chelins l'acre,) je prendrai la liberté de parler des parties qui me semblent avoir rapport à l'enquête actuelle.

"Je ferai remarquer à propos du premier chef d'enquête à moi soumis, savoir: l'état et la condition où se trouvent les Sauvages Micmacs de Ristigouche; que ces Sauvages forment un des restes épars d'une Tribu autrefois nombreuse, dans les Provinces de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick, et dont on voit encore aujourd'hui les descendans errer dans le voisinage des grands établissemens des blancs: ils appartiennent à l'Eglise Catholique Romaine et sont maintenant en frais de construire une église. Ils n'ont point d'écoles, et pas de moyens de s'instruire, en sorte qu'il y en a bien peu qui sachent lire et écrire; pour obvier à cela, je prendrai la liberté de recommander que le Gouvernement leur fournisse une maison d'école et un instituteur capable, afin de pouvoir donner aux enfans des Sauvages une éducation élémentaire."

"Le village actuelle est agréablement situé sur la rive nord de la Rivière Ristigouche; il contient soixante et quinze maisons; quelques uns des chefs habitent de très bonnes maisons en bois; la plupart restent dans des maisons faites de billots et les autres dans des cabanes, privés de presque toutes les commodités. Toute la population se monte à trois cent cinquante trois ames.

Ils cultivent imparfaitement trois cent vingt cinq acres de terre; et quant à leur aptitude pour l'agriculture on sait qu'ils s'y connaissent bien peu: peut-être que si l'on joignait aux présens qu'on leur donne, quelques ustensiles d'agriculture bien simples, cela produirait un bon effet, et si l'on pouvait les engager à envoyer quelques-uns de leurs jeunes gens vivre avec des personnes respectables parmi les blancs, dans les saisons de l'année les plus propres à l'agriculture, ce serait le moyen d'introduire parmi eux quelques connaissances pratiques.

Un des objets sur lesquels l'on m'a proposé de faire des recherches et de savoir si les Sauvages aimeraient mieux avoir les terres que l'on pourra considérer comme leur étant nécessaires dans le voisinage de leur établissement actuel ou dans quelque autre endroit éloigné; ayant soumis cette question aux chefs et officiers de la tribu, j'eus pour réponse uniforme qu'ils aimeraient beaucoup mieux que les terres qu'on était pour leur accorder fussent dans le voisinage de leur établissement actuel que dans aucun autre endroit, et la raison qu'ils donnaient pour cela c'est qu'ils n'aimaient pas que les membres de la tribu fussent séparés les uns des autres; qu'ils avaient toujours eu leur église dans cet en-

droit; et comme ils commençaient à en bâtir une neuve c'étoit une raison encore plus forte qui les portait à faire ce choix.

Le dernier sujet qu'il s'agit d'examiner est l'étendue de terre que l'on pourra regarder comme nécessaire aux Sauvages; et à cela, je répondrai qu'une étendue de neuf cent soixante acres en arrière de la réserve de la mission, comprise dans les limites désignées par les lettres A. E. G. E. au plan figuratif ci-annexé et marqué B. leur suffiraient; et si la petite étendue de terre comprise dans les limites marquées par les lettres E. G. D. G. sur le même plan, de cent trente six acres, leur était aussi accordée cela donnerait aux Sauvages avec leurs terres actuelles, un lot de mil sept cent soixante et seize acres; et ce lot de terre serait non seulement suffisant sous tous les rapports pour leur fournir du bois de chauffage dont ils manquent actuellement; mais il leur serait encore avantageux dans le cas où par la suite ils voudraient se livrer sur une plus grande échelle aux travaux de l'agriculture."

"La valeur des neuf cent soixante acres de terres que je considère nécessaires aux Sauvages, peut-être de 10 chelins par acre ou environ cinq cens livres; on doit songer aussi que M. Christie ne peut garantir que les cinq sixièmes des terres en question, un sixième indivis ayant été acheté par M. Hamilton de New-Carlisle, avocat, de la veuve de feu le shérif Mann, bien que M. Christie soit encore en possession du tout.

En terminant j'observerai que quelque nécessaire que soit la terre en question pour les Sauvages je ne conseillerais pas au gouvernement d'en faire l'achat avant que M. Christie soit en état d'en donner des titres, bons et valables; et comme une action est maintenant pendante dans la Cour du Banc du Roi à Québec entre M. Christie et M. Hamilton, au sujet de cette terre, je ne considère pas qu'il serait prudent pour le gouvernement de faire cet achat avant que cette action soit finalement décidée; car s'il le faisait cela le jetterait peut-être dans de grands embarras par la suite."

"En accusant réception de ma lettre, transmettant copie du rapport de M. Wilkie, le secrétaire en chef (M. Murdoch) m'informa le 19 Juin, 1840, par ordre de feu le Gouverneur-Général, que comme il était impossible pour le présent de procéder dans cette affaire, par la raison des doutes qui existent sur la validité des titres de M. Christie, Son Excellence suspendra pour le moment sa décision à cet égard; mais j'ai à vous prier de soumettre de nouveau la question à sa considération aussitôt que l'action maintenant pendante entre M. Christie et M. Hamilton sera décidée."

En réponse à des informations demandées au sujet de cette poursuite, M. Wilkie, fait observer, dans une lettre du 12 Mai, 1842, que "l'affaire à laquelle on fait allusion est encore pendante dans la Cour du Banc du Roi; mais qu'en vertu de certaines procédures la propriété en question a été transportée à madame Christie et n'appartient plus à son mari; en sorte que si l'on veut acheter pour les Sauvages ce ne sera pas à Mr. Christie mais à Madame Christie qu'il faudra s'adresser. J'ai aussi entendu dire que Mr. Hamilton a l'intention de retirer sa poursuite actuelle à Québec, et de l'initier de nouveau contre Madame Christie actuellement propriétaire de ces terres. Si j'avais une opinion à donner je conseillerais de différer l'achat d'aucune partie de ces terres jusqu'à ce que tous les doutes que l'on peut avoir par rapport au droit d'en disposer aient été levés."

En arrivant au village des Sauvages, j'appris des chefs et d'autres personnes que Madame Christie avait vendu une partie de la terre de son mari à Ristigouche; cela me fut ensuite répété par M. Mâlo, le missionnaire, et par un billet de Mr. Christie par lequel il m'informait que Robert Ferguson est maintenant le propriétaire de ces terres.

Quant à la première partie de l'avancé que le chef Joseph Mallé fit à Sir Augustus D'Este, au sujet des terres réservées pour sa tribu, je transmets ci-joint copie de l'adjudica-



Appendice  
(T.)

26e Juin.

tion des commissaires des terres de Gaspé, en date du 22 Avril 1824, (marqué B dans l'appendice) qui de toutes les terres que les Sauvages réclament ne leur accordent que cette partie qui est située entre la ligne la plus ouest de la concession faite à M. Mann, à ou près de la Pointe à la Croix, et la terre pour laquelle Robert Ferguson a filé deux oppositions.

Le révérend M. Mâlo m'informe que Robert Ferguson n'a pas légalement établi ses droits aux lois de terres pour lesquelles il a filé les deux oppositions mentionnées, dans l'adjudication, dont il est parlé plus haut et que les Sauvages l'ont chargé de suggérer que Mr. Ferguson devrait être forcé à exhiber ses titres, s'il en a, à l'officier en loi de la Couronne pour le District de Gaspé.

En réponse à la prière du chef Mallé qui demande que les présens annuels auxquels sa tribu a droit soient envoyés à Dainouic, petite Ville située à environ 15 milles à l'Est de leur résidence, j'ai dit dans ma lettre du 2 Juin dernier que quoique ces Sauvages aient quelques fois reçu des présens, ils n'ont jamais été considérés comme ayant droit d'une manière permanente aux faveurs de Sa Majesté ; et à l'appui de cet avancé, je transmets copie d'un memorandum écrit par son Comte Dalhousie, et qui est en la possession de la Tribu (Appendice C.) qui contient la remarque suivante :—“ Je donne des présens à l'occasion de la visite du chef François Condeau comme l'expression des bons desirs que j'entretiens pour la Tribu des Micmacs de la Rivière Ristigouche ; et en considération de la pauvreté dans laquelle elle se trouve cette année par suite des dommages que leur a causé l'acte du Parlement Provincial pour la protection et la régie des pêches au saumon, mais nullement en reconnaissance des droits que cette Tribu peut prétendre à cette faveur.”

Comme ces Sauvages ont été recommandés à la protection de Son Excellence, par ordre de Sa Majesté, ils s'attendent à recevoir par la suite les présens ordinaires ; je pense donc qu'il est à propos de déclarer que dans les estimations annuelles des présens il n'a jamais été fait mention de la Tribu des Micmacs de la Baie des Chaleurs ; et que le coût des équipemens, les frais de transport et autres dépenses contingentes monteraient à environ six cents louis sterling par année en sus de la partie de l'allocation parlementaire maintenant accordée pour le département des Sauvages du Canada Est.

Quant à la troisième raison que donnent les chefs pour le voyage qu'il ont fait en Angleterre au nom de la tribu, tel que le dit Sir Augustus d'Este, savoir :—“ Nous désirons bâtir une nouvelle église et nous avons abattu des arbres et les avons préparés à cet fin. Nous avons déjà commencé l'ouvrage et fait quelque progrès ; mais nous avons trouvé que l'argent manque et nous nous sommes aperçus que si la Reine ne nous venait pas en aide, il s'écoulerait plusieurs années avant que l'église fut finie. Je viens ici essayer d'avoir quelque peu d'argent de notre mère puissante la Reine, afin que nous puissions finir notre église en peu de temps ; que nous y puissions prier le Grand-Esprit comme l'exige son fils en qui il a mis ses complaisances.” Je prendrai la liberté de faire observer qu'à la pressante sollicitation de ces Sauvages je m'adressai à Sir John Colborne dans le mois de Septembre 1839, pour une allocation à même les fonds publics pour l'érection de cette église ; je reçus la réponse suivante, dans une lettre du secrétaire civil, en date du 10 de ce mois :—“ J'ai l'honneur de vous informer relativement à votre lettre du 7 courant, que le Gouverneur-Général n'a aucune objection à autoriser un don de vingt-cinq ou trente louis en faveur des Sauvages Micmacs de Ristigouche pour la construction d'une nouvelle église, pourvu qu'il y ait quelque personne de confiance à laquelle l'argent puisse être payée, en sorte que l'on puisse remplir le but de l'appropriation. Je crois cependant qu'il serait aussi bon de différer cette allocation jusqu'à ce que le rapport de M. Wilkie soit reçu et il pourra recevoir instruction d'y mentionner ce sujet.”

Sir John Colborne laissa le gouvernement de la province en Octobre, 1839, et M. Wilkie ne fit rapport à ce sujet que dans le mois de Juin, 1840, lorsqu'il recommanda que le montant de cette donation fut remis au révérend M. Mâlo, le missionnaire de Ristigouche. Je soumis en conséquence le sujet à feu le Gouverneur-Général dans l'espérance que l'argent serait accordé ; mais en réponse je reçus une lettre de M. Murdoch, en date du 19 Juin 1840, dans laquelle on me disait que Son Excellence n'avait pas trouvé de raison suffisante pour adopter cette mesure et refusait en conséquence d'autoriser cette dépense.

Ayant reçu une communication de M. Perley, le commissaire pour les affaires des Sauvages à St. Jean Nouveau-Brunswick, m'informant qu'il avait visité l'établissement de Ristigouche dans le mois de Septembre, 1841, et qu'il serait très heureux de me communiquer toutes les informations qu'il avait obtenues sur les habitans de ce village ; je crus à propos de passer par St. Jean, en m'en revenant à cette station, afin de rencontrer ce monsieur. Dans l'entrevue que j'ai eue avec M. Perley j'ai eu le plaisir de voir que les suggestions qu'il fit sur les mesures que l'on devait proposer pour améliorer la condition des Sauvages s'accordaient parfaitement avec mes vues à ce sujet ; dans son rapport à Sir William Colebrooke, il fait remarquer que : “ la première chose à faire pour l'amélioration des Sauvages c'est de les faire passer de la vie errante à des habitudes régulières, de les réunir en établissemens compactes, avec une quantité de terre suffisante pour la culture et pour leur soutien. Le grand objet qu'il faudrait ensuite obtenir serait l'établissement d'écoles dans lesquelles on donnerait l'instruction élémentaire, non seulement dans les branches ordinaires de l'éducation, mais encore dans les élémens de l'agriculture et des arts ; on devrait imposer à tous les Sauvages auxquels on a aidé à bâtir ou qui ont reçu de l'aide et de l'encouragement, la condition qu'ils enverraient leurs enfans aux écoles ; et s'ils négligeaient ou refusaient de le faire, ils ne devraient plus recevoir d'assistance (tauco et ne pourraient plus participer aux avantages de l'établissement, ce serait un très bon moyen pour obliger les enfans à fréquenter régulièrement les écoles. Quant aux adultes et aux jeunes gens que l'on peut considérer comme ayant pris jusqu'à un certain point les anciennes habitudes de leur race, le meilleur moyen de les engager à changer leur manière de vivre et de recevoir l'instruction, serait de nommer des instituteurs qui leur enseigneraient les arts et métiers les plus simples et les plus utiles, que les Sauvages cependant sont très désireux d'apprendre.”

Sous ces circonstances, on peut croire raisonnable que les Sauvages Micmacs soient indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes par suite de l'arpentage de M. Vondenvelden (tel que mentionné dans l'extrait précédent d'un rapport du Commissaire des terres de la Couronne) par l'octroi qui leur sera fait de telle partie des terres incultes de la Couronne dans le voisinage de leur village et du marais non concédé sur le côté nord de la Rivière du Loup ou du Porc Epi, qui sera considérée comme la valeur équivalente de douze cent cinquante acres de terres cultivables qui avaient été accordées à M. Mann par les Commissaires des terres de Gaspé.

Les chefs et les guerriers de la Tribu me prient de présenter à leur bon père, le gouverneur général, leurs remerciemens les plus sincères pour les présens tous spéciaux que Son Excellence a bien voulu leur envoyer dans cette occasion ; en même temps ils demandent humblement qu'on veuille bien leur donner quelques semences, quelques grains et quelques ustensiles d'agriculture les plus utiles.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

D. C. NAPIER,  
S. A. S.

pendice  
(T.)  
Juin.

P. S.—Le Révérend M. Malo ayant placé entre mes mains un plan des terres mentionnées dans le précédent rapport, je le transmets (Appendice D.) pour l'inspection de Son Excellence.

Aux Honorables Membres du Parlement Provincial du Canada.

La pétition des soussignés Sauvages de la Tribu des Micmacs, établis sur la Ristigouche dans la Province du Canada,

Expose très respectueusement,

Que vos pétitionnaires se sont établis depuis un tems immémorial sur la Rivière Ristigouche, n'ayant de moyens de subsistance que dans l'agriculture et la pêche au saumon.

Que depuis un grand nombre d'années la manière dont les Européens qui s'y sont établis ont fait la pêche au saumon, a eu l'effet de diminuer considérablement le saumon, tellement que la Ristigouche et ses tributaires dans lesquelles le saumon abondait, on sont aujourd'hui presque totalement épuisées.

Que la manière de faire la pêche qu'ont suivie ces Européens est l'une de celles que vos pétitionnaires croient prohibées en Angleterre et en Ecosse par des lois très sévères.

Que cette manière consiste à enfoncer des pieux à travers les divers chenaux de la Rivière Ristigouche et d'y fixer des rets qui ont l'effet d'empêcher le saumon de monter jusqu'aux lacs, et à placer des rets dans les petits cours d'eau, de manière que le peu de saumon qui peut avoir échappé, périt en descendant des lacs à la mer.

Que ce système, si l'on y persévère, aura l'effet dans le cours de deux ou trois années, de faire entièrement disparaître le saumon dans la Ristigouche et de priver par là vos pétitionnaires de leur principal moyen de subsistance.

Que les personnes contre lesquelles vos pétitionnaires ont le plus de plaintes à faire, vu que c'est sur les propriétés de ces personnes, ou vis-à-vis, et pour leur profit que ces rets sont placés, sont Robert Christie, Thomas Busted et Peter Adams.

Que vos pétitionnaires prennent la liberté de suggérer à vos Honneurs qu'en passant un acte qui obligerait tous les propriétaires de rets à faire un passage dans leurs rets, vis-à-vis chaque pieux, cela aurait l'effet de remédier à plusieurs des maux dont on se plaint.

Que vos pétitionnaires espèrent que vos Honneurs voudront bien prendre leur pétition en considération et leur accorder le remède que vos pétitionnaires ont droit d'avoir; et ils ne cesseront de prier.

- (Signé,) JOSEPH MALLY.
- “ T. GLENAN.
- “ <sup>sa</sup> DENIS X JEROME.  
marque.
- “ <sup>sa</sup> FRANCIS X GAGNON.  
marque.
- “ <sup>sa</sup> FRANCIS X LABOLE.  
marque.
- “ <sup>sa</sup> T. BAPTISTE X MARTIN.  
marque.
- “ <sup>sa</sup> PIERRE X BASQUET.  
marque.
- “ <sup>sa</sup> NICOLES X CAPELIN.  
marque.

Nous certifions que les signatures ci-dessus ont été souscrites en notre présence.

(Signé,) JOSEPH MALLY.  
PIERRE SOLL.

(T.)  
24 Juin.

Pointe de la Mission, Ristigouche,  
29 Août, 1842.

APPENDICE A.

No. 298.

District de Gaspé,

Ristigouche, 13 Juillet, 1820.

Réclamation de Francis Coundo et autres Sauvages de la Tribu des Micmacs de Ristigouche, pour une certaine étendue de terre sur le côté nord de la Rivière de Ristigouche, commençant au côté ouest de la Rivière du Loup, ou du Porc-épic, et allant de là à l'ouest, en suivant la branche nord de la Rivière Ristigouche jusqu'à la Pointe à Bourdon, par trente et un acres de terre en profondeur, bornées à l'ouest par les améliorations de Thomas Busted et en étant séparée par une ligne nord 12° est magnétique; à l'est par la Rivière du Loup ci-dessus mentionnée et certaines terres réclamées par les loyalistes et en étant séparée par la même ligne qui va nord 12° est magnétique; en front par la Rivière Ristigouche et en profondeur par les terres incultes de la Couronne; excepté un lot réservé pour l'usage du curé ou missionnaire de Ristigouche et ses successeurs, pour toujours; d'une étendue de terre sur laquelle est aujourd'hui placé le presbytère et le cimetière, contenant trois acres de front sur trente-trois et un tiers en profondeur, \* réclamée par les Sauvages pour l'avoir possédée de tems immémorial.

Ristigouche, 13 Juillet, 1820.—Opposition à la réclamation ci-dessus par Robert Ferguson, écuyer, de la Pointe à la Vieille Eglise, sur la rive sud de la Rivière Ristigouche, qui réclame une certaine étendue de terre avec les pêches qui y sont établies, située sur la rive nord de la Rivière Ristigouche, connue et distinguée sous le nom de lot appartenant à son Daniel Sternes, contenant quatre cents acres ou environ et situé en bas de la "Pointe à Bourdon," bornée à l'ouest par les terres réclamées par Thomas Busted, fils, s'étendant de là à l'est quatre-vingts perches jusqu'à la ligne ouest d'un lot réclamé par les héritiers de David Connacher, et acheté de Jacob Nash.

Ristigouche, 13 Juillet, 1820.—Opposition faite à la réclamation du dit François Coundo et autres par le dit Robert Ferguson, écuyer, pour et au nom des enfans mineurs de feu David Connacher, pour le lot No. 1, compris dans le susdit lot de terre réclamé par le dit François Coundo, à la Pointe ouest de la Mission; consistant en deux cents acres sur six acres de front, borné à l'est par un nommé Brook, communément appelé Ruisseau à l'Officier; à l'ouest par un poteau ou piquet de sapin, comme il appert par l'arpentage de Henry O'Hara, écuyer; les lignes latérales N. 12° E. magnétique. Acheté par le dit David Connacher d'un nommé Edward Hareong.

Publiédans les deux langues dans  
la Gazette de Québec. } 12 Juin, 1823.  
3 Juillet, "  
28 Août, "

(Signé,) ROBERT CHRISTIE.

\* Pour ce lot, voir réclamation No. 266 dans Ristigouche.

Appendice  
(T.)

240 Juin.

Quebec, 22 Avril, 1824.

Présens

J. T. Taschereau, écuyer.

L. Juchereau Duchesnay, écuyer.

Le lot ou l'étendue de terre ci-dessus désigné et mentionné, réclamé par François Coundo et autres Sauvages de la Tribu des Micmacs de Ristigouche, ayant été dûment annoncé dans la Gazette de Québec, conformément à un acte de la législature de cette Province, passé dans la cinquante neuvième année du règne de Sa Majesté George Trois, intitulé "Acte pour assurer aux habitans du District Inférieur de Gaspé la possession et la jouissance de leurs terres," et les Commissaires nommés par et en vertu du dit acte ayant eu des preuves satisfaisantes de la possession et occupation de cette partie seulement du dit lot ou étendue de terre située entre la limite la plus à l'ouest de la terre occupée par Edward Isaac Mann, à ou près de la Pointe à la Croix et la terre pour laquelle le dit Robert Ferguson a filé des oppositions, décident en conséquence que la réclamation du dit François Coundo et autres Sauvages de la Tribu des Micmacs de Ristigouche susdit, contre cette partie seulement du dit lot de terre ou étendue de terre située dans les limites susdites, est bonne et valable avec la réserve cependant du dit lot de terre y mentionné et réservé pour l'usage et profit du curé ou du missionnaire de Ristigouche et ses successeurs à jamais; et quant à la terre pour laquelle le dit Robert Ferguson a filé des oppositions comme susdit, il est ordonné que les parties seront entendues sur leurs prétentions respectives, tel qu'il est enjoint et ordonné par l'acte ci-dessus récité.

Ce qui précède est une vraie copie du folio 298, dans le registre des réclamations pour terres, déposées dans le Bureau du Conseil, conformément au Statut Provincial, 59 George Trois, chap. 5.

(Signé,) H. W. RYLAND.

Québec, 30 Octobre, 1826.

APPENDICE B.

No. 212.

"Folio 212."

District de Québec,  
1er Février, 1820.

Ce jour le révérend M. Painchaud, curé de Ste. Anne La Pocatière, ci-devant missionnaire dans l'établissement des Sauvages sur la Rivière Ristigouche, a déposé pour et au nom des dits Sauvages, un certain papier écrit, signé par feu Nicolas Cox, écuyer, en son vivant Lieutenant Gouverneur de Gaspé; duquel suit une copie aux fins que tous ceux qu'il pourra intéresser et plus particulièrement les Sauvages du dit établissement puissent s'en servir s'ils en ont besoin:—

"Par l'Honorable Nicolas Cox Ecuyer, Lieutenant Gouverneur de Gaspé," etc., etc., etc.

"Attendu que j'ai ce jour examiné les différentes réclamations que prétendent avoir les Acadiens établis à Tracadegash dans la Baie des Chaleurs, dans mon gouvernement et les Sauvages de Ristigouche; et après les avoir mûrement considérées, j'en suis venu à la résolution suivante."

"Comme je trouve que c'est un usage établi depuis que Tracadegash et Bonaventure ont été établis, que chaque habitant paie aux Sauvages une piastre pour avoir la liberté de couper et préparer du bois dans les prairies et les marais de Ristigouche; en conséquence des conventions précédentes, je confirme cette coutume pour les habitans de

Tracadegash, comme pour ceux des sujets de Sa Majesté, qui pourront réclamer l'exercice du même privilège; et comme Sa Majesté a l'intention de protéger ses sujets Sauvages dans la jouissance de leurs terres à chasse et dans leurs pêcheries dans toutes les parties de cette Province, je ratifie en faveur de ces Sauvages les droits ordinaires et exclusifs qu'ils ont de faire la chasse et la pêche dans et auprès de la dite rivière Ristigouche; pourvu toujours qu'ils ne nuisent en aucune manière aux habitans de Tracadegash ou aucun des autres sujets de Sa Majesté qui voudraient pêcher, chasser et améliorer ses terres, entre l'Isle ainsi appelée sur le côté sud de la rivière, et Novel, au nord, s'étendant environ une lieue vers l'ouest.

"Ces réglemens resteront en force durant bon plaisir et tous ceux qu'ils peuvent concerner sont tenus d'en prendre connaissance."

"Donné sous mon seing et sceau à Tracadegash ce septième jour d'Août, mil sept cent quatre-vingt-quatre, dans la vingt-quatrième année du Règne de Sa Majesté. L. S."

(Signé,)

NICOLAS COX.

"Certifié vraie copie du record 212, vol. 1 du Rapport des commissaires des réclamations de Gaspé; déposé dans ce Bureau."

"Bureau du Conseil Exécutif,  
Québec, 15 Sept., 1839."

Copie d'une Copie.

(Signé,)

D. C. NAPIER,  
S. A. G.

Memorandum.

Relativement à ce qui précède, il faut remarquer que d'après des documens authentiques déposés devant les commissaires nommés pour décider les réclamations des terres dans Gaspé, il paraît que les Sauvages ont abandonné les prétentions qu'ils avaient dans les prairies et marais de Ristigouche en échange d'une quantité d'articles nécessaires que le gouvernement leur a donnés. Le 29 Juin 1786, dans une entrevue qu'ils eurent avec le dit gouverneur Cox et Mr. Collins, député arpenteur général, ils convinrent (Joseph Claude, premier chef de la Tribu, Joseph Gagnon, second chef et François Est dit Coundo, troisième chef, présens et agissant pour la Tribu), de laisser paisiblement jouir Sa Majesté de la grande Rivière Novel et de la Pointe Magoacha, jusqu'à la limite qui serait établie, s'en reposant entièrement sur la générosité du gouverneur pour l'indemnité qui leur serait due. La limite qui fut acceptée subséquemment est censée être la ligne de M. Edward Isaac Mann, à l'ouest de la Pointe à la Croix, près de la mission; car à une autre conférence qui eut lieu le 28 Janvier 1788, à New Carlisle (en présence du lieutenant Gouverneur), les Sauvages consentirent "à ce que la famille Mann, ici présente, possède les terres situées près de ou entre la Rivière du Porc-épic et la Croix près de la mission." Et quant aux terres situées en bas de la Rivière du Porc-épic, on peut voir en consultant les réclamations des Sauvages (dans les feuilles précédentes) telles qu'elles sont extraites du rapport des réclamations contre les terres, qu'ils ne les réclamaient point. En conséquence de l'abandon de leurs prétentions, les Sauvages reçurent en compensation du gouvernement, en 1788, des marchandises à un montant considérable, comme on peut le voir en consultant les documens déposés au Commissariat à Québec; particulièrement l'Etat des marchandises destinées aux Sauvages Micmacs, comme distribution générale, en compensation des terres qu'ils ont abandonnées à la Couronne sur la Rivière Ristigouche; daté, Québec 16 Avril, 1788."

Quant au droit exclusif de pêche et de chasse dans ou auprès de la Rivière Ristigouche, il faut encore remarquer que la résolution du lieutenant Gouverneur Cox, doit conformément aux documents ci-dessus ne rester en force que durant bon plaisir, tel que mentionné expressément; ce droit exclusif si réellement il a jamais existé, a été révoqué depuis longtemps, comme cela est évident d'après les divers actes de la Législature du Parlement Provincial, qui régulent les pêches dans la Rivière Ristigouche, pour les blancs comme pour les Sauvages.

(Signé,) ROBERT CHRISTIE.

Ci-devant Secrétaire de la commission des réclamations de terres dans Gaspé.

Québec, 23 Octobre, 1826.

APPENDICE C.

Copie d'un Memorandum présenté par le Comte de Dalhousie au chef des Sauvages Micmacs de Ristigouche, daté — Québec, 30 Octobre, 1826.

Un papier contient la réclamation que présente les Sauvages, ainsi que la décision des Commissaires dans Gaspé, nommés en vertu de la loi pour ajuster ces réclamations: cette décision en date du 22 Avril, 1824, est maintenant leur seul titre légal; elle établit leurs limites comme invariables et annéantit leur réclamation, du moins en ce qui regarde les pouvoirs du Gouverneur.

Un autre papier contient une copie dont l'original est en la possession de James Crawford Esq., à Cascapedia, Baie des Chaleurs; M. Crawford peut rendre l'original aux Sauvages, en y enregistrant le Memorandum qui est maintenant inscrit sur la copie.

C'est à l'occasion de la visite du Chef François Condeau que je donne des présents, comme étant l'expression du bien que je veux à la tribu des Micmacs établis sur la rivière Ristigouche, et en conséquence de l'état de pauvreté dans lequel il se trouvent aujourd'hui à cause des dommages que leur occasionne l'acte du Parlement Provincial, passé pour protéger et régler la pêche au Saumon, mais nullement en reconnaissance d'aucun droit à cette faveur de la part de cette tribu.

On remit à François Condeau une liste de ces présents et c'est le Révérend M. Faucher, missionnaire à Ristigouche qui est chargé de les distribuer; il en fera des lots suivant qu'il le trouvera à propos, et les donnera aux Sauvages les plus honnêtes, les plus pauvres et à ceux qui sont les plus dans le besoin.

(Signé,) DALHOUSIE,  
Gouverneur en Chef, — L. S.

Québec, 30 Octobre, 1826.

Certifié vraie copie du Memorandum original resté en la possession des chefs des Sauvages Micmacs de Ristigouche.

(Signé,) D. C. NAPIER,  
S. A. S.

APPENDICE No. 97.

Bureau du Procureur Général,  
29 Février, 1840.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre du surintendant en chef des affaires des Sauvages, et de l'hono-

nable arpenteur général qui nous ont été soumises par ordre de Son Excellence pour que nous donnions notre opinion sur la nécessité qu'il y a que les réserves de la Couronne ou du clergé soient réservées et appropriées ou au sujet de terres que les Sauvages ont cédées à la Couronne pour être vendues à leur profit.

Nous sommes d'opinion qu'il n'est point légalement nécessaire de prendre aucune réserve de la Couronne sur les terres.

Quant aux réserves du clergé, l'acte constitutionnel 31 Geo. III, chap. 31, veut que toutes les fois qu'aucun octroi de terres sera fait par ou en vertu de l'autorité de la Couronne il sera fait en même temps, au sujet de ces terres une réserve proportionnelle de terres pour le soutien d'un clergé protestant; et nous ne voyons pas sur quelle autorité légale on peut faire une distinction entre ces terres et celles qui sont transportées par actes de concession à des individus, en vertu du grand sceau.

Nous avons l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé,) W. H. DRAPER  
P. G.

ROBERT BALDWIN.  
Sol. Génl.

A l'honorable,  
Secrétaire Provincial,  
etc., etc., etc.

APPENDICE 98.

SUR LES DROITS CIVILS, ETC., DES SAUVAGES.

Extrait du Rapport de M. le Juge Macaulay, à Sir George Arthur, 1839.

Quant à l'exercice des droits attachés à la civilisation, les tribus résidentes sont dans une position à l'avoir. Etant par le fait sujets naturalisés ou sujets nés de Sa Majesté et domiciliés dans les limites organisées de la Province, il serait difficile de donner une bonne raison sur laquelle on put s'appuyer pour prétendre qu'ils en sont exempts ou qu'ils ont un caractère distinct. Les Six Nations ont, je crois, sérieusement prétendu à une nationalité différente, mais ils ont toujours été justifiables des cours de justice et ont toujours eu droit à la protection des lois du pays.

“ On pourrait citer des cas où des Sauvages ont été en différentes parties de la Province, accusés dans le cours criminelles pour homicide commis sur la personne des blancs ou sur celles des membres de leur race ainsi que pour d'autres offenses criminelles.”

Un Sauvage des deux nations fut accusé devant moi, et fut convaincu dernièrement aux assises de Niagara d'avoir volé une ou deux couvertes à une femme Sauvage sur la réserve de la Grande Rivière. La femme s'était adressée à un Juge de Paix qui se crut tenu de donner suite à la plainte. L'avocat du prisonnier réclama exemption, parce que c'était une action qui n'était que du ressort des Sauvages, et qu'ils suivant leurs usages et coutumes; mais je déboutai cette exception parce que l'avocat ne put me montrer une seule autorité qui fit voir que les Sauvages du Comté de Haldimand ne peuvent pas obtenir la protection des lois criminelles toutes les fois qu'ils le désirent, et je ne puis remarquer que quelque important qu'il fut pour les magistrats de l'endroit de pouvoir exercer une distinction salutaire dans les offenses mineures, je ne pouvais pas admettre que les Sauvages ne fussent point responsables de leurs crimes vis-à-vis la loi.

Appendice (T.)  
26e Juin.

Appendice  
(T.)

246 Juin.

Un des Sauvages Delaware dans les dernières assises du District de London fut convaincu devant moi de larcin et il fut confiné dans une maison appartenant au Comté de Egremont dans le Township de Carradoc.

“ Ainsi dans les affaires civiles, je crois que nos cours sont ouvertes pour l'exécution de leurs obligations ainsi que pour la réparation des torts qu'ils peuvent avoir éprouvés dans leurs personnes et leur propriété, non seulement entre eux et les blancs, mais encore entre eux mêmes, à moins que l'on puisse prouver qu'il y ait eu quelque inhabilité mentale à contracter, quelque fraude ou quelque irrégularité légale, ou quo l'on puisse dans certains cas alléguer des raisons toutes particulières. Les affaires civiles, il est vrai, dans lesquelles les Sauvages ont été parties ont été bien rares; mais je ne crois pas que la juridiction de nos tribunaux civils, pas plus que de nos tribunaux criminels, puisse leur être refusée quand ils la demandent. Alors quant aux droits politiques, les mêmes principes semblent applicables; et, s'ils avaient assez de propriété pour les qualifier, on ne pourrait pas leur refuser le droit de voter aux élections ou de remplir les charges municipales, quand ils y seraient dûment nommés.

(Signé,) J. B. MACAULAY.

Montréal, 9 Mai, 1840.

Monsieur,

En obéissance aux ordres de Son Excellence, l'administrateur du gouvernement, j'ai examiné les questions suivantes qui me sont soumises par le surintendant des affaires des Sauvages, savoir:—

1. Les Sauvages sont-ils mineurs en loi ?
2. Sont ils habiles à contracter en matière civile ?
3. Sont-ils habiles à ester en justice.

Et j'ai l'honneur de donner en la manière suivante mon opinion sur les points qui me sont soumis:—

Pour la première question:—Je suis d'opinion que les Sauvages agés de moins de 21 ans sont mineurs aux yeux de la loi; passé cet âge, ils ont les droits des autres sujets.

Pour la seconde question:—Les Sauvages ne sont point inhabiles à contracter dans les matières civiles.

Pour la troisième question:—Les Sauvages peuvent ester en justice.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. R. OGDEN,  
Proc. Gén.

## APPENDICE No. 99.

Extrait des minutes dans le Conseil, du 18 Juillet, 1839.

Sur une lettre de William Hepburn, écr., syndic gérant des Sauvages des Six Nations relativement à son salaire pour le semestre expiré le 30 Juin, dernier.

C'est en vertu d'un ordre en Conseil, du 4 Juin, 1835, que fut ordonné le paiement du salaire de M. Hepburn. Le Conseil a été sous l'impression que Votre Excellence avait l'intention de discontinuer la commission des syndics à l'expiration de la présente année; il paraît cependant qu'il n'a été donné aucune notification officielle au syndic gérant et que l'on s'est adressé à lui en sa qualité officielle.

En conséquence le Conseil recommande respectueusement que les syndics soient informés que c'est le plaisir de Son Excellence que leurs fonctions cessent à dater du 30 Juin dernier, et que les papiers du bureau soient transmis au département des Sauvages; et que le salaire de M. Hepburn soit payé jusqu'à cette époque.

Vrai extrait.

(Signé,) T. G. HURD.

## APPENDICE No 100.

## EXTRAITS.

Des lois de la nation Sauvage des Cherokee des Etats Unis d'Amérique, passées par leur Comité et Conseil National.

Résolu,—Que la nation des Cherokee sera divisée en huit Districts, et que l'on établira dans chaque District une maison de conseil pour y tenir conseil et rendre la justice dans toutes les causes et plaintes qui seront soumises à sa décision. Il y aura un juge et un administrateur (*marshal*) pour chaque District; et un juge de circuit qui aura juridiction sur deux Districts et qui se joindra aux juges du District pour décider toutes les causes suivant les lois de la nation. Les administrateurs (*Marshals*) exécuteront les jugemens des juges dans leurs Districts respectifs. Les conseils de District se tiendront dans le printemps et l'automne, et une compagnie de cavalerie légère accompagnera chaque juge de circuit dans l'exécution de ses devoirs officiels, ainsi que lorsqu'il s'agira de punir les voleurs comme les juges et les conseils le décideront suivant la loi. Il sera du devoir des administrateurs de retirer toutes les dettes, et ils auront droit à un *per centage* de 8 pour cent sur les deniers prélevés. La nation paiera les dépenses de chaque conseil de district: dans le cas où les administrateurs rencontreraient de l'opposition dans l'exécution de leurs devoirs ils seront justifiables de se protéger leurs personnes par les mêmes moyens que la loi accorde à la cavalerie légère de la nation.

Résolu,—Que chaque chef de famille paiera une taxe de 50 cents; et chaque homme non marié, agé de moins de soixante ans paiera aussi 50 cents par année, laquelle taxe sera prélevée par les administrateurs dans chaque District et sera versée dans le trésor national, et sera employée en la manière que le comité de la nation et le conseil trouvera le plus convenable.

Résolu,—Qu'une personne (*Ranger*) sera nommée dans chaque District pour afficher, donner avis public au sujet des chevaux égarés qui seront trouvés dans chacun des Districts, ayant soin de donner l'âge, la hauteur, la couleur et les marques d'une manière aussi distincte que possible; et si le propriétaire du cheval ou des chevaux ainsi égarés ne les réclame point dans les deux mois qui suivront l'annonce, le dit cheval ou les dits chevaux seront vendus par vente publique à six mois de crédit; l'acquéreur gardera le dit cheval ou les dits chevaux pendant l'espace de six mois; et si le propriétaire ne les réclame point dans le cours de cette période, le dit cheval ou les dits chevaux seront la propriété légitime de l'acquéreur.

L'argent qui proviendra de la vente sera versée au trésor national. La personne ainsi nommée (*Ranger*) aura droit à une piastre pour chaque cheval ainsi annoncé; et il sera aussi du devoir de cet officier de placer dans les mains de personnes sûres tous les chevaux de travail, pour tenir compte du produit de leur travail ou autrement. On accordera une piastre par semaine pour chaque cheval mis en paturage.

Résolu.—Qu'une barrière nationale sera érigée sur le chemin fédéral, auprès de la demeure du capitaine David McNavis; et les taux de péage seront les mêmes que ceux qui sont exigés sur le chemin à barrière de Nicogack, près de Hick; et les taux de péage prélevés à Coswates, seront réduits de manière à ce qu'ils soient égaux à ceux prélevés

Appendice  
(T.)

24e Juin.

sur le chemin Nicogaack. Que les personnes qui seront convenues de réparer le chemin fédéral seront tenues sous pénalités de leur contrat d'en remplir fidèlement les conditions et de tenir le chemin en bon ordre.

Résolu.—Que les blancs non mariés peuvent par les présentes être employés comme commis dans aucun des magasins qui seront établis parmi cette nation par des Sauvages, à condition que la personne qui emploiera ces commis obtiendra une permission à cette fin et soit responsable de leur bonne conduite.

Que toute personne ou personnes quelconques qui introduiront dans la nation Cherokee, sans en avoir préalablement obtenu la permission du Comité National et du Conseil, une famille de blancs, et qui lui loueront des terres, seront sur preuve satisfaisante produites devant aucun des juges des Conseils de District, condamnées pour chaque offense à payer la somme de \$500 et recevront cent coups de fouet.

Attendu que les missionnaires ont éprouvé beaucoup d'inconvéniens et de dépenses, en raison de ce que leurs élèves fuyaient les écoles, et que les parens négligeaient de les y ramener.

En conséquence, il est

Résolu.—Qu'à l'avenir si un élève recevant maintenant ou qui pourra recevoir par la suite l'instruction dans les séminaires des missions de la Nation Cherokee, du consentement volontaire des parens ou tuteurs, laissera ces écoles sans la permission des instituteurs et sans juste provocation et retournera chez ses parens ou tuteurs, et si après avoir été requis par une personne dûment autorisée par le surintendant de la mission de renvoyer les dits élèves à la dite école, les dits parens ou tuteurs refusent de prendre les moyens convenables de forcer les enfans à fréquenter les écoles, ils seront tenus de payer au surintendant de l'institution toutes les dépenses que les enfans auront causées à la mission pour habillement, nourriture et instruction.

Et en outre—Que le surintendant des missions aura le privilège de retirer d'aucune de ces écoles les écoliers qu'il jugera à propos de retirer avec le consentement des parens ou tuteurs et pourra les mettre en apprentissage pour les métiers qui pourront être exercés dans leurs établissemens respectifs, le tout au plus grand avantage des apprentis ainsi engagés; et dans le cas où les dits apprentis déserteraient, on observera les régies et réglemens mentionnés dans la résolution précédente.

La Nation procurera aux frais du public un assortiment d'outils à chaque apprenti qui aura fidèlement servi son temps et qui aura appris un métier.

Résolu.—Que toute personne qui fera aucun commerce quelconque avec un nègre esclave, sans la permission du maître de cet esclave, et si la chose ainsi vendue se trouve avoir été volée, l'acquéreur en sera légalement responsable vis-à-vis du propriétaire pour la chose même ou pour la valeur.

Et en outre,

Toute personne qui permettra à ses nègres d'acheter des boissons fortes et de les revendre paiera une amende de \$15 pour chaque offense, laquelle amende sera prélevée par l'administration de chaque District et employée à des usages publics. Et si l'on trouve un nègre ou des nègres vendant des boissons fortes sans la permission de leurs maîtres, les dits nègres recevront quinze coups d'aviron pour chaque telle offense par les mains des patrouillers de l'établissement ou du voisinage où l'offense aura été commise. Et chaque établissement ou voisinage aura le droit d'organiser une compagnie de patrouille.

Résolu.—Que les instituteurs, les forgerons, les meuniers, les fabricans de salpêtre et de poudre, les gardiens de passages et de barrières, les journaliers non mariés et les artisans, ont par le présent le privilège de résider parmi les Cherokee, aux conditions suivantes, savoir: que les personnes qui les emploieront leur obtiennent du Comité National et du Conseil un permis à cet effet, et qu'ils répondent de leur régularité et bonne conduite, et qu'ils puissent être démis pour offense commise.

Et en outre,

Que les forgerons, meuniers, gardiens de passages et de barrières auront le privilège d'améliorer et cultiver douze acres de terre pour leur support et celui de leur famille, s'ils le désirent.

Résolu.—Que tous les membres de la Nation des Cherokees ouvrant un magasin ou des magasins pour la vente de marchandises se procureront une licence à cette fin du Greffier du Conseil National, pour laquelle dite licence chaque telle personne paiera une taxe de \$20 par année; et que les membres seuls de la Nation des Cherokees pourront établir des magasins sur un pied permanent dans la nation.

Qu'aucun colporteur n'appartenant pas à la nation n'aura droit de vendre des marchandises à la nation sans obtenir préalablement à cette fin une permission de l'agent des Etats-Unis auprès des Cherokees, conformément aux lois des Etats-Unis. Et chaque personne qui aura obtenu la dite licence paiera une taxe de \$80 par année, reversible au trésor de la nation des Cherokees et chaque telle personne qui aura obtenu la dite licence obtiendra du Trésorier pour la somme ainsi payée un reçu inscrit sur le dos de sa licence. Et dans le cas où aucune personne enfreindrait ce règlement elle sera condamnée à payer une amende de \$200 reversible au Trésor national; et il sera du devoir de l'administrateur d'en recouvrer le paiement; et toute personne dénonçant ou donnant des informations sur la dite infraction aura droit à une somme de £25.

Et en outre,

Qu'aucune personne n'appartenant point à la nation, ne pourra introduire dans la nation, ni ne vendra aucunes liqueurs fortes et les dites personne ou personnes ainsi contravenant perdront toute la quantité de liqueurs fortes qui seront trouvées dans sa ou leur possession; lesquelles seront vendues pour le profit de la nation. Et si aucune personne appartenant à la dite nation, reçoit et introduit dans la dite nation des boissons fortes pour vendre et que l'on découvre que ces boissons ou aucune partie d'icelles est la propriété d'une personne ou personnes n'appartenant pas à la nation et que le fait soit prouvé d'une manière satisfaisante, elle sera condamnée à payer la somme de \$100 et la boisson sera confisquée comme susdit.

Attendu que Big Rattling Gourd, William Grenix, Betsey Broom, Bark Daniel Griffin et madame Lesley ont devant les chefs proféré des plaintes contre une certaine compagnie de personnes qui se sont concertées et qui ont arbitrairement établi une barrière, en opposition aux intérêts des personnes ci-dessus nommées sont les seuls propriétaires d'une barrière privilégiée sur le même chemin.

A ces causes qu'il soit connu.—Que les dites plaintes ayant été soumises à la discussion du comité national par le Conseil et ayant été le sujet de recherches minutieuses, il a été ordonné que la dite nouvelle compagnie de la barrière en dispute sera abolie; et que les personnes ci-dessus nommées sont les seuls propriétaires formant la seule compagnie légale et privilégiée pour établir une barrière sur le chemin qui va depuis la résidence de la veuve Foal, aux fourches des Rivières Hightower et Oostinalik jusqu'à Wills Creek, par la route de Turkeytown. Et la dite compagnie sera tenue de garder le chemin en bon ordre depuis le premier ruisseau à l'est de John Fields, Senior, connu sous le nom de "où Vann a été tué," et à aller à l'ouest jusqu'à l'extrémité de leurs limites. Et la veuve Foal gardera aussi en bon ordre pour l'avantage du passage qu'elle tient à la fourche, tout les chemins qui se trouvent depuis le

Appendice  
(T.)

24e Juin.

Appendice  
(T.)

24e Juin.

ruisseau ci-dessus nommé jusqu'à l'endroit ou le chemin de Ridges coupe maintenant le dit chemin à l'est du passage. Et que le dit Ridges gardera aussi en bon ordre le chemin depuis les deux cours à l'est de son passage jusqu'à l'endroit au-delà du passage où son chemin coupe aujourd'hui l'ancien chemin qui va de la Fourche à l'ouest de son passage; et que la dite compagnie de la barrière de Hightower gardera aussi en bon ordre le dit chemin depuis l'endroit où il coupe le chemin Fédéral près de Blackburn.

Résolu.—Que toute personne ou employée ou engageant aucune autre personne quelconque, à voler la propriété d'un autre, sur procès et conviction sera condamnée à payer la valeur de la propriété ainsi volée et sera punie en la même manière que la personne ou les personnes ainsi employées à voler, conformément à la sentence portée au dit procès.

Résolu.—Que tout blanc qui par la suite prendra pour femme une Cherokee, sera tenu de se marier légitimement avec elle devant un ministre de l'évangile ou toute autre personne dument autorisée, après avoir obtenu à cette fin une permission du greffier de la nation, avant d'avoir droit et d'être admis au privilège de citoyen.

Et afin d'éviter toute fourberie de la part des blancs.

Résolu.—Que si un blanc épouse une femme Cherokee, les propriétés de la femme ainsi mariée ne seront point à la disposition du mari sans son consentelement. Tout blanc ainsi marié qui se séparera de sa femme sans justes raisons, paiera à sa femme le montant que lui adjugeront le Comité National et le conseil, pour rupture du dit mariage et perdra ses droits de citoyens. Et Résolu.—Qu'il ne sera pas permis à un blanc d'avoir plus d'une femme; et l'on recommande à tous les autres de n'avoir pas plus d'une femme à l'avenir.

Résolu.—Qu'il y aura une escouade régulière ou cavalerie légère employée dans la nation; le service durera une année pour toute personne qui s'y engagera; et six hommes formeront une compagnie: son devoir sera de supprimer les vols de cheval et de tout autre objet, de protéger les orphelins dans les propriétés du père quand ces enfans seront nés de la femme avec laquelle le père vivait au moment de son décès, les dits administrateurs ou cavalerie légère recevront chacun par année \$30, pour leurs services, excepté le capi-

tain qui en recouvrera \$50, et le lieutenant \$40; si quelque cheval ou chevaux appartenant à la compagnie meurent durant le service, la nation les paiera sur le taux de \$40, chaque. Quand une personne sera accusée de vol, il faudra un ou deux témoins pour établir le fait,—ou bien des preuves circonstanciées contre la personne accusée;—alors elle sera punie de 100 coups d'étrivières qu'elle recevra sur les épaules nues, pour vol de cheval, ou bien la moitié des coups si la propriété est rendue ou payée sur le pied de \$60.

Et afin de faire exécuter les lois précédentes avec le plus de rigueur.

Résolu.—Que s'il arrive qu'aucune personne dans la nation, accusée de vol, lève contre les administrateurs ou membres de la cavalerie légère aucune instrument, tel que fusil, casetête, couteau ou lance dans l'intention de les blesser et de s'opposer à l'exécution de leurs ordres; alors et dans ce cas, les administrateurs sont par le présent pleinement autorisés de protéger leurs personnes contre toute injure qui serait dirigée contre eux par aucune personne ou personnes qui s'opposeraient à leurs ordres; et si les administrateurs tuent aucune personne s'opposant ainsi à leurs ordres, les sept tribus décrètent au nom de leurs tribus respectives que le sang de celui qui aura été ainsi tué n'exigera nullement celui de l'administrateur qui aura ainsi tué ni celui d'aucun membre de sa famille ou de la tribu à laquelle il pourra appartenir.

Que l'on sache ce jour que les diverses races ou tribus qui forment la nation Cherokee ont unanimement passé un acte pour tout le sang qu'ils se doivent les uns aux autres, et sont d'accord que passé ce soir l'acte sus-dit devient obligatoire pour toutes les races et tribus.

Les susdites races et tribus sont aussi convenu que si à l'avenir le sang est versé sans préméditation criminelle, celui qui l'aura versé innocemment ne sera pas censé coupable; et s'il arrive qu'un frère oubliant les sentimens de la nature, lève la main dans sa colère et tue son frère, il sera censé coupable de meurtre et souffrira en conséquence.

Si un homme auquel on a volé un cheval surprend le voleur et que sa colère soit assez grande pour lui faire tuer le voleur,—que ce meurtre reste sur sa conscience; mais les parens ou la tribu auquel le voleur tué pourra appartenir ne pourra pas demander son sang en satisfaction.